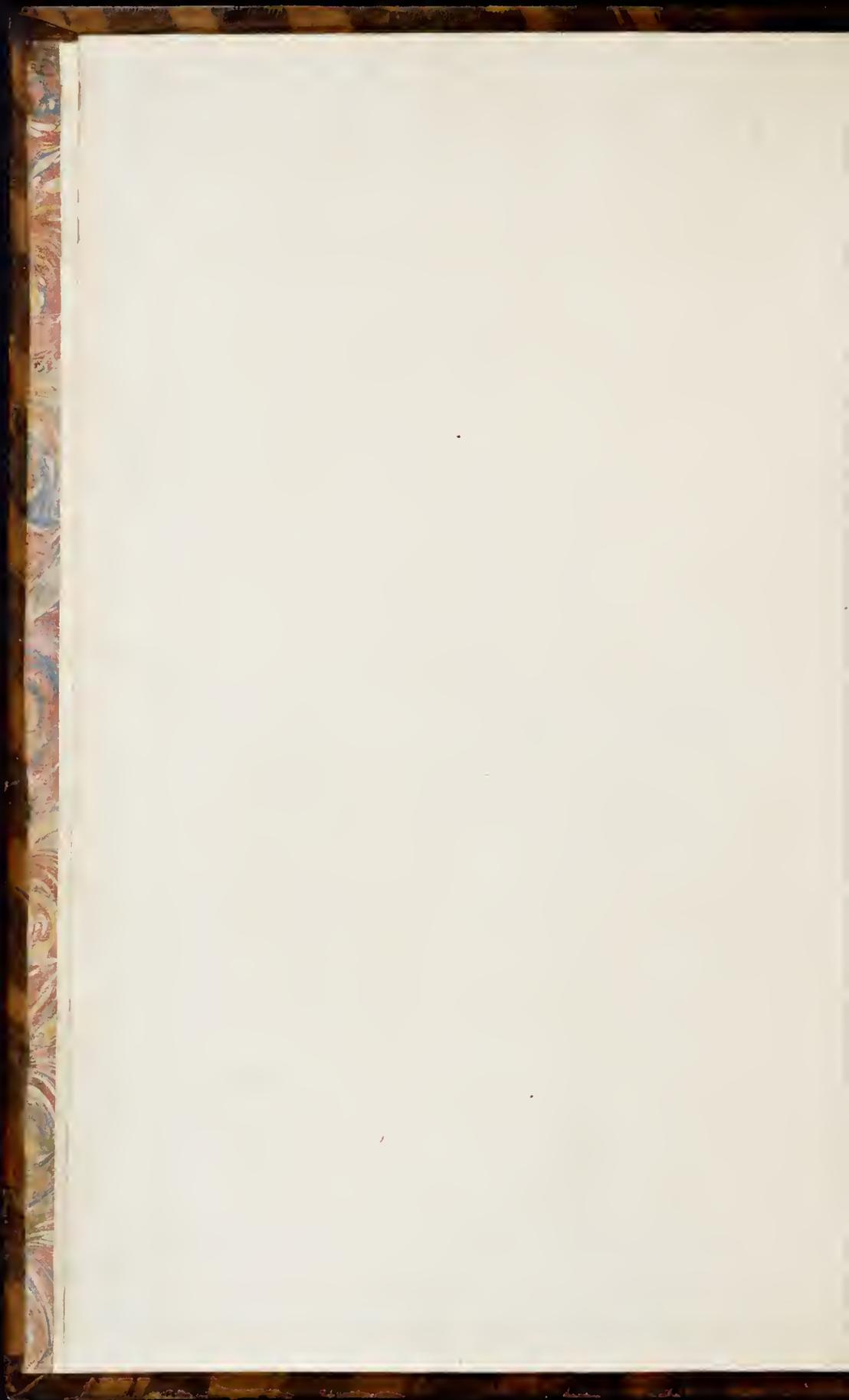


+ vols -



DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
E T
CRITIQUE:

Par Monsieur B A Y L E.

T O M E S E C O N D,
S E C O N D E P A R T I E.

P—Z.



A R O T T E R D A M,
Chez R E I N I E R L E E R S,
M D C X C V I I.
A V E C P R I V I L E G E.

THE
FIRST
PART
OF
THE
HISTORY
OF
THE
REIGN
OF
HENRY
THE
SEVENTH

P.

PACHECO (ALVAREZ) Colonel Espagnol, parent * du Duc d'Albe, servoit sous lui dans le Pais-Bas, & avoit été envoyé à Flessingue tant pour y être Commandant, que pour y faire hâter la construction d'une Citadelle en 1572. mais avant qu'il débarquât on s'étoit déjà soulevé, on avoit déjà chassé la garnison Espagnole. Il tomba donc comme des nuës, & se vit à la discretion de l'ennemi. On le fit pendre sans quartier, & sans écouter la remontrance que veu sa noblesse on le decola, puis qu'on ne vouloit point lui sauver la vie pour le prix qu'il en offroit. Treflon indigné † contre le Duc d'Albe, ne voulut rien relâcher: il salut que Pacheco franchit le pas avec deux autres Espagnols. Meursius raconte la chose assez amplement; mais il a confondu ce Pacheco avec un fameux ‡ Ingenieur que le Duc d'Albe avoit amené d'Italie, & qui s'appelloit Paciotti. Il supose que celui qui fut pendu s'appelloit *Paciottus*. Mr. du Maurier observe (Z) quelques autres meprises concernant nôtre Espagnol, qui étoit aparemment de la famille des Cardinaux Pacheco, dont Moreri fait mention.

PADILLA (JEAN DE) l'un des chefs de la sedition qui s'éleva dans la Castille l'an 1520. On dit que sa femme l'engagea à cette revolte, & qu'elle s'y étoit engagée à cause qu'elle (A) l'avoit vu en songe Grand Maitre de Saint

X x x x

* Strada dec. 1. l. 7. ad ann. 1572.
† A cause que ce Duc avoit fait mourir le frere de ce Treflon l'ann 1568.
‡ Se maxime Albanum hœdere extimabat, si munitionum artificem tam insignem belli egregium ministrum & proprio sanguinis nexu, tempore tam alieno eriperet.

(a) Du Maurier, Memoures, p. 48.

(Z) Quelques autres meprises.] Voici comment (a) il parle. „ Au sujet de ce Pacheco je ne puis assez admirer la diversité d'opinions, que j'ai remarquées dans les Historiens les plus renommés qui ont écrit des affaires des Pais-Bas; car Grocius dit qu'il étoit Savoyard, bien que Bentivoglio, Strada, Meursius & Emanuel de Meteren conviennent qu'il étoit Espagnol. Le Cardinal Bentivoglio dit qu'il eut la tête tranchée, & les autres écrivent qu'il fut pendu. D'un autre côté Meursius nomme ce supplicié parent du Duc d'Albe, Paciotty, bien que tous les autres l'appellent Pacheco, confondant ce Pacheco avec François Paciotty d'Urbain, Comte de Montefabro, si excellent dans les fortifications & dans les machines de guerre, re (b) , qui ayant fait bâtir la citadelle d'Anvers, son nom fut donné à l'un des cinq bastions de la forteresse, par ordre du Duc d'Albe, afin que le nom de ce grand homme se conservât perpétuellement. Les 4. autres bastions furent nommez le Duc, Ferdinand, Toledo & Albe, des divers noms de ce Duc, sans en nommer aucun du nom du Roi Philippe son maître. Enfin pour revenir à ce Pacheco, Emmanuel de Meteren, quoi qu'Historien fort exact, le nomme Pierre Pacheco, bien que Famiano Strada, da mieux instruit l'appelle Alvares. „ A proprement parler, on ne peut point mettre Grocius parmi les Historiens qui disent que Pacheco fut pendu. *Secuti Hollandia oppidum*, dit-il (c), *Flessingam quos surgentis arcis aspectus & presidium adveniens commoverat; Bacioo Allobroge, operum Albanicorum peritissimo curatore ad supplicium raptus, in causam descendunt.* Ne l'appelleroit-il pas Savoyard, pour avoir lu que le Duc d'Albe Pobtint du Duc de Savoye? (d) *Impetraverat à Duce Sabaudia Franciscum Paciottum Urbinatem, Montisfabri Comitum arcium bellicarumque machinarum peritissimum.* Mr. de Thou nous fournit une nouvelle variation; car il dit (e) que Pierre Paciottus fut tué dans l'émotion populaire, & qu'on mit sa tête au bout d'une pique, & puis sur les murailles de la ville. Que fait-on si n'a point

pensé que c'étoit le même Ingenieur qu'il avoit nommé (f) *Paciottus Allobrox*, en parlant de la citadelle d'Anvers? Il nous apprend que Paciottus avoit fait bâtir depuis peu la citadelle de Turin, sous les ordres du Duc Emanuel Philibert. Voilà peut-être d'où Grocius avoit pris le terme *Allobrox*, qui ne convient point à ce fameux Ingenieur, car il étoit d'Urbain. Un confrere (g) de Strada donne à celui qui fit construire la citadelle d'Anvers le nom d'Ilidore Paciottus, & remarque qu'il laissa deux fils qui furent d'excellens Ingenieurs: l'un nommé Vido Ubaldo fut tué à la prise de Calais l'an 1596. l'autre nommé Frideric (h) étoit dans Amiens l'année suivante; lors que les Francois reprirent la ville.

(A) A cause qu'elle l'avoit vu en songe.] Voyons ce qu'Antoine de Guevarra lui écrivit. (i) Je suis bien que la premiere assemblée se fit dans votre maison, auquel lieu s'alluma ce feu, lequel vous avez toujours sousté & entretenu. Parquoy maintes fois me suis enquis, quelle occasion vous avoit esueue d'ainsi esmouvoir en ceste sorte le Royaume, à quoy m'a esté répondu par vos parens & amys, que ce Mars a esté parce que songez les ou devinsistes voir vostre mary grand Maitre de la Commanderie de Saint Jacques, ce qu'estant ainsi vray a esté à vous grand folie, & non moindre resverie; car possible au lieu de luy bailler cette Commanderie, ou l'Ordre, qui est une croix, luy mettrons sus une autre croix. N'est-ce pas une chose déplorable, que le songe d'une femme ait pu produire tant de desordres, & tant de faccagemens par tout un Royaume? Le premier qui donna le branle à cette grande revolte fut Dom Fernand d'Avalos; il gagna la Dame dont nous parlons. La Dame y entraîna son mari, qui ayant gagné Dom Pedro Giron, mit les choses dans un tel mouvement, qu'on ne parloit pas de moins que d'ériger en République chaque grande ville de la Castille. Fernand d'Avalos fut le premier inventeur de la rebellion, suis assez informé qu'elle fut pratiquée en vostre maison: de sorte qu'on luy agenda le bois, mais vous mistes le feu dessousz (h). Cette guerre civile est donc de celles dont les causes sont triviales.

(b) Du Maurier a tiré ceci de Strada, l'écad. 1. l. 7.

(c) Annal. lib. 2. pag. 50. edit. an. 12. ann. 1658.

(d) Strada dec. 1. l. 6.

(e) Petro Pacioto quem Albanus arcis extruenda præferat, in tumultu occiso, cuius caput conto præfixum & pro mœnibus statutum est. Thuanus. l. 54.

(f) Thuanus lib. 41.
(g) Angulus Gallicus do bello Belg. part. 1. l. 1.
(h) B. Mr. de Thou l'écad. lib. 116. pag. 747.
(i) Gallici lib. 9. (i) Epitres d'Artes liv. 1. pag. m. 186. Cette lettre est datée du 10. de Mars 1522. La même chos se se trouva dans le 2. livre du 3. livre p. m. 21. datée du 15. de Janvier 1522.
(k) Brant Capitaines étrangers. 10. l. 1. pag. 173. Il s'ire cela de la lettre de Guevarra. p. m. 172. liv. 1.
(l) Guevarra liv. 3. p. 21.

Jaques. On ajoute qu'elle avoit une servante (B) qui se mêloit de forcelerie, & qui lui predisoit une grande élévation. Quoi qu'il en soit il n'y eut dans cette ligue aucun Seigneur qui témoigna plus de zèle (C) que cette Dame, pour faire perdre la couronne à Charles-Quint. Elle pilla des Eglises, afin d'avoir de l'argent pour entretenir la sedition; mais elle commit ce sacrilege (D) devotement. La

(B) Une servante qui se mêloit de forcelerie.] C'est ce que Guevarra lui reproche. (a) L'on nous a dit de par deçà, qu'avez une esclave grande sorciere, laquelle vous a dit & confirmé, que de bres vous serez. Roine & vostre mary Roy, & si succedrez aux Rois d'Espagne Don Charles & Dame Isabeau. Que s'il est ainsi que vous adjoustez soy à telles resvertes, ce que je ne puis croire, donnez vous garde du Diable, & de ses tromperies & cautes. Dans une autre lettre il lui parle de cette façon. (b) On dit d'avantage que vous avez une esclave blanche, ou bien une esclave folle qui est grande sorciere: & dit-on que elle vous a dit & assuré que dans peu de temps on vous donnera de l'excellente au travers du Chapperon comme à une Princesse, & à vostre mary de l'Esse: de sorte que vous pretendez succeder à la Roine vostre souveraine Dame, & vostre mary se promet de tenir le lieu de Charles le Quint.

(C) Plus de zèle que cette Dame pour faire perdre.] C'est beaucoup dire, car Don Antonio de Acugna Evêque de Zamora, fut si fongueux dans cette revolte, qu'à l'âge de 70. ans il agissoit comme auroit pu faire le plus jeune & le plus déterminé Brigadier d'armée. Dom Antonio de Guevarra lui écrivit une lettre, dont on ne fera pas fâché de voir ici des morceaux. Entre des soldats Prestres, lui écrivit-il (c), c'est chose qui se peut permettre; mais faire des Prestres soldats, c'est un fait scandaleux, ce que ne dirons pas que vous Seigneur l'avez permis, ains que vous mesmes l'avez fait: veu qu'avez amene plus de trois cens Prestres de Zamora pour combattre Tordevelles: & comme bon Prelat au commencement de la quaresme, qu'ils se devoient occuper à confesser, les excommuniés commencer ceste guerre. En l'assiant que donnerent les Chevaliers & Gouverneurs du Royaume aux vostres, y par mes propres yeux un Prestre lequel estant derrière un carneau, mit par terre avec une hacquebute, onze des vostres, & c'estoit le bon qu'au temps, qu'il visoit pour les frapper, les benissoit avec la hacquebute, & apres les despeschoit avec le boulet. Si vy ainsi pareillement qu'avant que la bataille fut finie, ce gentil Prestre receut un coup de trait au front, tellement que sa mort fut si subite, qu'il n'eut temps seulement de se confesser, & moins encore de se signer. . . .

(d) Souventesfois je vous ay veu ayant une pertuisanne sur vostre espaule, & oncques je ne vous vy le livre à la main, ny eslole au col, & si n'obmetray pas à dire cecy, qu'aux soldats qui battoient la sorteresse d'Anpudie, & qui tombent du haut en bas leur disiez ainsi: courage, enfans, courage, dessus, dessus, montez, montez, & combattez vaillamment, comme bons champions, & si vous mourez que mon ame soit logée avec la vostre, puis qu'avez si juste entreprinse, & demande tant sainte. Or vous sçavez bien, Seigneur Evêque, que les soldats qui en ce lieu la mouroient estoient excommuniés du Pape, traités au Roy, commoteurs du Royaume, sacrileges, brigans, ennemis de la République, & source de ses mutineries. Parquoy assez evident est, que l'Evêque qui tels propos te-

noit, n'estoit pas trop craintif, ny scrupuleux de perdre son ame, puis qu'il avoit mourir à la soldatesque, & je ne m'esmerveille que vieille mourir comme desespere soldat, celui qui ne se prise oncques de son estat. La Dame Marie de (e) Padille étoit donc bien emportée, si elle égoiloit la furcur de ce Prelat. Il y eut quelques autres femmes qui entretenent dans cette faction, & qui furent des plus échauffées, ainsi comme nous ayons vu, c'est Brantomme (f) qui parle, en nos guerres civiles de la Ligue, lesquelles on n'eust seu dire pourquoy, sinon qu'elles avoient été enbahoninées de quelques Prestreurs & seducteurs par leurs prestres & persiasions. Notes que l'Evêque de Zamora fut enfin pris & étranglé (g).

(D) Elle commit ce sacrilege & votement.] Il vaut mieux que ce soit Brantomme qui nous raconte cela, que si je traduisois son stile. « (h) L'on raconte un pareil encore & plus plaissant trait que fit Donna Maria de Padilla, l'une des honnêtes Dames d'Espagne, & des plus affectonnées à la rebellion, qui se fit en Espagne au commencement du regne de l'Empercur Charles, ainsi que Dom Antoine Guevarra le raconte; laquelle ayant faite d'argent pour la solde de ses soldats, prit tout l'or & l'argent des reliques de Tolede; mais ce fut avec une ceremonie sainte

& plaissant, entrant dans l'Eglise à genoux, les mains jointes, convertie d'un voile noir, & pour mieux dire d'un sac mouillé selon Rabelais, piteuse, marmiteuse, batant son estomach, pleurant & soupirant, deux grandes torches allumées devant elle; & puis ayant fait gentiment son pillage, elle se retira aussi gentiment en mesme ceremonie, pensant & croyant fermement que par cette triste ceremonie, ou

plustost hypocritie, Dieu ne luy en scauroit mauvais gré. Il y a là bien à rire, qui pourroit voir jouer le mesme mystere. Mais le meilleur fut (dit le conte) que les larrons, quand ils derobent quelque chose, ils le font avec une grande joye & allegresse, & quand on les punit, ils pleurent: ceste Dame au contraire en desrobbant pleuroit, & si on l'eust punie, il eust fallu par consequent qu'elle se fust prise à rire, au contraire des autres larrons, comme il se voit. Les premieres paroles de ce passage sont conoître que l'Auteur venoit de parler d'un fait semblable. Tout lecteur curieux vovra favoit ce que c'est; Espies ainsi en faveur de ceux qui ne pourroient pas consulter Brantomme à l'heure même, je mets ici ce qu'il avoit raconté. Antoine de Leve estant au siege de Pavie, (i) & ayant sauté d'argent pour contenter & payer ses soldats, mesmes les Lansquenets mutinez, il s'advise de la ruse dont les hittoires en parlent, sans que je la dise encore; mais la plus plaissante fut (racontent les Espagnols) que

tomó toda la plata consagrada de los Templos, prometiendo todas vezes con voto solemne à los santos, que si quedava vencedor, cosas hato mayores que las que tomava, de que hizo batir dinero grofamente. C'est-à-dire, il prit l'argent sacré des Temples, promettant toutesfois avec vœu solemnel

(a) Guevarra ibid. liv. 1. p. 167.

(b) Idem ibid. liv. 3. p. 22.

(c) Id. ibid. liv. 1. p. 170.

(d) Ibid. p. 171.

(e) C'est ainsi que Guevarra la nomme. D'autres la nomment Donna Maria Pedreco, comme nous l'apprend Brantomme

(f) supra p. 174. Apparemment Guevarra lui donnoit la note de son mari. Le Comte de la Roca Hist. de Charles-Quint, fig. 55. la nomme Marie Pa-chieco.

(g) Brantomme ibid. p. 174.

(h) Le Comte de la Roca ibid. p. 56.

(i) Brantomme. Capitaines étrangers, to. 1. pag. 127. 128.

Il a pris cela de la lettre que Dom Antonio de Guevarra a écrit à cette Dame. Elle est au 1. livre des Epies d'Arce de cet Auteur, pag. 184. de la traduction Française imprimée à Anvers l'an 1591.

(j) Brantomme ibid. pag. 126. 127.

La conduite d'un Curé envers (E) Padilla est digne d'être rapportée. Ce fut à Tolède* que la rebellion de cet homme, & celle de son épouse obtinrent le plus de credit. Ils étoient l'un & l'autre d'une Maison fort illustre. Le mari n'avoit guere de merite: la femme ne valoit guere, quoi qu'elle se mit à un très-haut prix; car elle étoit extrêmement presomptueuse †. Il fut defait auprès de Villalar, & pris prisonnier. Deux jours après on lui fit couper la tête ‡. Sa femme se sauva en Portugal †.

* *Le Copie de la Roca. Hist. toure de Charles-Quint. p. m. 40.*

† *Id. ibid.*

‡ *Id. ibid.*

† *Id. ibid.*

PAYS (RENE' LE) mort depuis cinq ou six années, a passé pour bel Esprit. Il étoit de Bretagne; mais il n'a guere paru que dans la (A) Province de Dauphiné. Il y avoit un emploi dans les Finances. Ses Amitez, amours & amourettez, imprimées l'an 1663. furent l'admiration des Provinces, & merite-
ment même (B) l'aprobation de la capitale. Il y eut des Dames de la premiere

† *Id. ibid.*

solemnel aux saints, choses plus grandes que celles qu'il prenoit, s'il demouroit vainqueur, & puis de cet argent il en fit battre de la monnoye grosierement. Mais il pratiqua par apres le proverbe, passaro il pericolo, gabbato il fanto, & n'en paya jamais rien: Quel payeur de debtes: & il se disoit dans Pavie encore de mon jeune temps, qu'il laissa la debte à payer, & le veu pour accomplir à l'Empereur, puis que cela estoit pour ses affaires qu'il l'avoit emprunté & employé.

(E) La conduite d'un Curé envers Padilla.] Continuons à nous servir des paroles de Brantome.

(a) Brantome. (a) Un Curé du village de Mediane. . .
ubi supra affectionna si fort Dom Juan de Padilla, un des
p. 175. principaux chefs matinez, que tous les Dimanches
Il emprunt de cela des ches à son profne il ne falloit de le recomman-
Epires dorees de der d'un Pater nosfer & d'un Ave Maria; &
Guevarra, pour la sainte sedition dont il estoit grand fau-
liv. 1. teur, & continua les prieres l'espace d'un mois,
p. m. 173. au bout duquel la fortune voulut que les troupes
dudit Padilla vinrent à passer par le village dudit
Monfieur le Curé, qui luy mangerent les poul-
les, & son lard, & beurent son vin; & qui
plus est, luy emmenerent sa chambrière. Le
Dimanche d'après il en fit sa plainte en son
profne, & leur raconta tout le dommage que
ces troupes luy avoient fait; & sur tout de sa
chambrière Catherine, la nommant tout à trac,
& admonestant le peuple de ne suivre plus le
party de Padilla, mais ceulx du Roy, donnant
au Diable tous ses partisans & fediteux, & les
conjurant tous de crier vive le Roy, & meure
Padilla, ce qui fut fait, & renvoya tous les au-
tres à tous les Diables. Force parcellis traits
avons-nous vus aussi se faire en nos guerres de
la Ligue, selon les despit & mecontentements
des personnes qui avoient esté pillées, qui re-
voient cette sainte Ligue & belle union comme
le Diable. Afin qu'on voye si Brantome se
donnoit trop de licence, soit en abregeant, soit
en amplifiant les Autours qu'il copioit, je rapor-
terai mot à mot la narration de Guevarra, traduite
par le Medecin Guterry. (b) Un Curé Biscaïn
deny sol mit li fort son affection à Jehan de Padil-
le, que tous les Dimanches à son profne disoit ainsi.
Mes freres, je vous recommande un Pater & un
Ave Maria, pour la sainte sedition, & populaire
érotation, afin que jamais elle ne puisse cesser, &
vous recommande un autre Pater pour la majesté du
Roy Jehan de Padille, afin que Dieu le vueille prosperer,
& autant pour la Royne sa femme; car
pour vous dire la verité, ceux-cy sont nos vrais &
naturels Roys: & tous les autres jusques à present
sont esté tyrans. Dureront les prieres bien près de
trois semaines, lesquelles expriées, vint à passer

par ce village Jehan de Padille avec sa gendarme-
rie; & comme les soldats qui prendrent logis en sa
maison, luy essent enlevé sa chambrière, luy en-
sent beu son vin, & ne l'essent oublié à luy manger
& lard & poulaille, & quelle qu'il eust, dist le
Dimanche ensuyvant au profne: Vous sçavez, mes
freres, comme ceste sepmaine a passé par icy
Jehan de Padille, & croys que n'estes pas ignorans
comme les soldats qui logerent en ma maison, ne
m'ont laissé une seule pouille, me ayant aussi mangé
mon lard, & beu mes quatre sucellettes de vin, &
sur tout les malheureux m'ont emmené, comme sa-
rez, ma pauvre Catherine. Je vous dy cecy, mes
anys, afin que dorénavant ne priez point pour luy,
mais pour le Roy Don Charles, & pour la Royne
Madame Jehanne sa mere, lesquels sont nos Roys
naturels.

(A) Que dans la Province de Dauphiné.] C'est
pour cela que Mr. Allard l'a mis dans le Cata-
logue des Ecrivains de cette Province: La plus
grande partie de ses Ouvrages, dit-il (c), sont
Dauphinois, conçus dans Grenoble ou dans l'Alence,
L'on a pu en user ainsi sans s'écarter de la cour-
tume; car ceux qui composent la Bibliotheque
d'un certain pais, y mettent presque toujours les
étrangers qui sejournoient dans ce pais, en com-
posant ou en publiant des livres. Ce passage de
l'Autour des Amitez & des Amourettez ne se-
ra pas hors de propos. Quelle (d) apparence qu'un
gentle aussi elevé que celui de votre AL-
TESSE, un genie à qui les plus beaux genres de
nostre siecle vendent tous les jours leurs hommages,
& qui passe à la Cour pour une source de lumie-
re, ait pu trouver quelque chose d'agreceable dans son
Recueil de mes bagatelles, & dans les Ouvra-
ges d'un homme norry dans les tenebres de la
Province? Un esprit originaire de Bretagne,
transplanté en Gascoigne, & en suite dans les
montagnes du Dauphiné, auroit-il pu produire des
fruits qui eussent satisfait un goust si fin & si deli-
cat? Non, MADAME, je ne le dois pas
croire; ma presumption seroit trop grande, & je
craindrois de vous faire un outrage.

(B) Meriterent même l'aprobation de la ca-
pitale.] Les Parisiens pardonnent facilement la
production d'un bon livre à un Provincial qui
demeure dans Paris, ou qui y a fait un long sé-
jour; mais ils trouvent fort mauvais qu'une per-
sonne qui n'est jamais forcé de sa Province soit
un bon Autour. Ils regardent cela comme une
entreprié de dangereuse consequence: on droit
qu'ils s'imaginent que c'est sortir de l'ordre, &
se soustraire à l'autorité legitime de ses superieurs,
& ériger dans la Republique des Lettres la secte
des Independans, qui est si odieuse dans l'Egli-
se.

(a) Brantome. ubi supra p. 175. Il emprunt de cela des Epires dorees de Guevarra, liv. 1. p. m. 173.

(b) Guevarra liv. 1. p. 173.

(c) Allard, Bibliotheque de Dauphiné, p. 169.

(d) Le Pays dans sa lettre à la Duchesse de Nemours, où il lui fait son portrait.

qualité qui les lurent avec beaucoup de plaisir, & qui s'informerent du Libraire comment l'Auteur étoit fait. Dès qu'il eut su que la Duchesse de Nemours avoit eu cette obligeante curiosité, il lui envoya une description de sa personne. Cet écrit est intitulé, *Portrait de l'Auteur des amitez, amours & amourettes*. Il est mêlé de vers & de prose. Le stile en est enjouié, comme celui de l'Ouvrage qui avoit plu à cette Princesse. Le succès de ce premier livre encouragea Mr. le Pays à donner de l'occupation aux Imprimeurs; mais sa Zelotide n'ayant pas été goûtée, il modera son ardeur, & ne se montra au public que de tems en tems. La lettre qu'il écrivit à Mr. du Gué Intendant de Dauphiné, lors que l'on faisoit la recherche des faux Nobles, passa pour bonne. Il y prouva la (C) noblesse de sa Muse illustrée de celle de Voiture; & il rassembla divers faits curieux concernant la genealogie des Poëtes confiderez comme Poëtes. Il ne fit qu'imiter l'un des plus beaux épisodes de la Clelie de Mademoiselle de Scuderi. Quelque tems après il publia un nouveau recueil de piéces. Il paroît par quelques-unes de ses lettres qu'il avoit été en Hollande & en Angleterre. Les relations qu'il a faites de ces pais-là sont trop solâtres, & bien injustes; & il y a mêlé des reflexions un peu (D) sérieuses qui sont très-faussees. Cela fait du tort au nom François.

Il

se. Ils furent donc peu disposés à juger favorablement des Amitez & des Amourettes de nôtre Auteur; car c'étoit un livre qui leur venoit du pais des Allobroges: c'étoit la production d'un Auteur né en Bretagne, & transplanté d'abord dans la Guyenne, & puis sur les montagnes de Dauphiné. Voilà les Ecoles où il étoit devenu le disciple de Voiture, & où il avoit formé le dessein de se porter pour son successeur. Ainsi les prejugés ne lui étoient guere favorables: neanmoins son livre eut un * grand débit dans Paris. Il trouva quantité d'approbateurs & à la Cour & à la ville. Sans que pour cela je pretende soutenir qu'il n'y fut pas censuré, & méprisé de plusieurs personnes. Lisez ces paroles de Mr. Gueret, (a) *Tandis que l'un sera de mechans poëtes pour sa Martagon, qu'un autre écrira de mauvaises plaisanteries à son boucher, ils ne feront point d'attentats contre l'Etat.* Il en vint aux lettres de Mr. le Pays, & à celles de Mr. de Montreuil. Dans la page suivante il n'est pas si défobligeant, mais ses éloges sont bien maigres. *Parce qu'Amours, dit-il, Amitez & Amourettes a passé pour un titre assez agreable, s'ensuit-il que Fleurs, Fleurettes & passetemps soit reçu de même sorte? Mr. Despreaux a dit quelque chose contre Monfr. le Pays.* Le coup fut reçu de bonne grace; on ne vit point Mr. le Pays s'emporter, ni se dechaîner en injures, comme firent la plupart de ses compagnons de disgrâce. Il répondit (b) honnêtement & modestement. Au reste ce que j'ai dit de Paris, je le pense de l'ancienne Rome: je ne croi pas qu'au siecle de Ciceron, ou au siecle du jeune Pline, les Romains eussent trouvé bon que les Poëtes & les Orateurs d'au delà des Alpes, & d'au delà des Pirencés eussent fait de beaux Ouvrages, avant que d'avoir quitté leur pais natal.

Pour confirmer par une preuve authentique ce que j'ai dit du grand succès du premier Ouvrage de nôtre Auteur, je n'ai qu'à citer un Journaliste qui ne flatte point. Voyons l'exorde de l'extrait qu'il a donné d'un autre (c) Ouvrage de cet Ecrivain. (d) *Les Amours, Amitez & Amourettes de Mr. le Pays furent si bien reçues dans tout le joly monde, que l'on concevra une agreable idée de ce demeslé de l'esprit & du jugement, dès que l'on sçaura qu'il en est l'auteur. On publia que l'Amour luy avoit donné une plume de ses aïsses pour écrire ses amours; & il a fait autrefois que-*

reller si ingenieusement l'amour & la raison, qu'il n'aura sur tout oublié icy aucune des raisons de l'espri.

(C) *La noblesse de sa Muse.*] La lettre qu'il publia sur ce sujet fut insérée depuis dans l'édition (e) des nouvelles Oeuvres; elle est intitulée *Titres de noblesse de la Muse Amourette, à Monseigneur du Gué Conseiller ordinaire du Roi &c.* Quelcun qui l'avoit lû pendant qu'elle étoit nouvelle, m'assûra que l'intention de l'Auteur étoit de prouver qu'il étoit noble du chef de sa Muse, & qu'ainsi l'on ne devoit pas lui demander d'autres titres de noblesse, ni pretendre le taxer à moins qu'il n'en produisit. Mais ayant lu cet Ouvrage, je n'y trouvai rien qui marquât cette intention. Je ne saurois dire si cet Auteur étoit noble, car il y a si long tems que je n'ai lu ses Ouvrages, que je ne saurois me souvenir des endroits où il pourroit avoir dit soit en propres termes, soit en mots équivalens, je suis Gentilhomme. Je me souviens de l'endroit où il fait mention d'une querelle de son frere: ce qu'il en dit est d'un Gentilhomme; mais une infinité de roturiers vivant noble, ment ne parleroient pas là-dessus d'un ton moins ferme. Voici ce qu'il die en répondant à une (f) lettre de consolation. *Le (g) soin que vous avez pris de la querelle de mon frere, & la bonté que vous avez de lui vouloir pacifier, sont des obligations que je ne sçaurai jamais reconnoître. J'ay bien du regret que ce petit desordre luy soit arrivé: mais comme il doit avoir de la prudence à ne s'attirer point de mauvaises affaires, il doit aussi avoir de la vigueur à les pousser quand elles luy sont faites mal à propos; & jamais je ne luy pardonnerois, s'il luy en restoit quelque infamie.*

(D) *Des reflexions . . . très-faussees.*] C'est « (h) une chose dont je ne puis consoler, qu'on souffre les Juifs à Amstredam, & qu'on n'y souffre pas les Catholiques. A Paris les maîtres, s'ons de debauché ne craignent pas tant le Commerce, qu'à Amstredam celles où l'on celebre la Sainte Messe. Cependant j'ay remarqué que la politique est icy la plus forte ennemie qu'ait nostre Religion. Les Hollandois ne haïssent pas tant Rome que Madrid: & je croy qu'ils aymeroient mieux obéir à Alexandre V I I. qu'à Philippe I V. Cela est si vray, que dans une compagnie, où nous étions dernièrement, quelqu'un ayant dit par galanterie, qu'un Ministre avoit depuis peu ob-

(e) C'est la 26. du 2. livre de la 2. partie.

(f) Elle lui fut écrite pendant l'absence de l'auteur.

(g) La tendresse qu'il avoit pour son frere, est d'un bon cœur & d'un homme.

(h) Le Pays, Amitez, amours & amourettes, liv. 2. lettre 42. p. 164. édit. de Holl. 1665.

(i) Le Pays ibid. lettre 28. du 2. liv. 2. p. 175.

* Voyez Mr. de Vise, Mercure galant de 1672. à l'endroit où il parle des Nouvelles Oeuvres de cet Auteur.

(a) Barreille reformé. p. m. 113.

(b) Voyez la lettre à Mr. du Tixer. C'est la 1. du 2. livre de la 2. partie des Nouvelles Oeuvres.

(c) Intitulé de l'esprit & du jugement, imprimé à Paris 1688.

(d) Basnage ou Beauval, Hist. des Ouvrages des Savans, Sept. 1688. art. 15. p. 129.

Il étoit de l'Academie (E) d'Arles. Il fut honoré de l'estime du Duc (F) de Savoye, qui le fit Chevalier de St. Maurice. Il écrivit une lettre (G) fort jolie sur

„ tenu permission de prescher à Madrid ; que
 „ l'inquisition y alloit estre supprimée, & que le
 „ Roy Catholique étoit sur le point de se faire
 „ Huguenot ; un vieux Hollandois répondit
 „ brusquement, & de l'abondance du cœur,
 „ que si l'Espagne se rendoit Huguenote, la Hol-
 „ lande seroit contrainde de se rendre Catholi-
 „ que. Après cela, Monsieur, jugez s'ils sont
 „ fort attachez à leur Religion, & s'ils haïssent
 „ si fort la nostre. On peut dire qu'ils ne haï-
 „ sent rien que la domination Espagnole. „ La
 „ lettre d'où je tire ces paroles n'est point datée,
 „ c'est le défaut general (a) de cette espece d'Ou-
 „ vrages, mais on peut favoir par les circonstances
 „ qu'elle fut écrite l'an 1662. Jugez par là si nôtre
 „ Auteur entendoit bien ce qu'il disoit. Ne diroit-
 „ on pas qu'il dressa cette relation sur quelque livre
 „ composé au tems du Duc d'Albe, ou avant la
 „ fin de la treve qu'Henri IV. fit conclure entre
 „ Philippe I. I. & les Provinces Unies ? En ce
 „ tems-là les Ecrivains modifans pouvoient preten-
 „ dre que les Hollandois haïssent plus la domi-
 „ nation, que la religion des Espagnols ; & je ne
 „ doute point qu'on n'ait dit cela dans plusieurs
 „ livres. Mais il est certain que quand Mr. le Pays
 „ étoit en Hollande, on n'y avoit plus de haine
 „ pour la nation Espagnole : la haine n'avoit duré
 „ qu'autant que la crainte ; or il y avoit long tems
 „ que la crainte étoit dissipée. Depuis la prise de
 „ Boisseluc, de Maestricht, de Breda, & la
 „ guerre qui fut déclarée à l'Espagne par Louïs
 „ X I I. les Provinces Unies furent assurées de ne
 „ retomber jamais hors le joug des Espagnols : el-
 „ les étoient plus inquiètes de la crainte qu'ils ne
 „ fussent trop abaiffés, & que la France ne profi-
 „ tât trop de l'abaiffement, que de la peur qu'ils
 „ ne recouvrassent ce qu'ils avoient perdu. Cette
 „ inquietude contribua autant que toute autre chose
 „ au traité qu'elles conclurent à Munster avec Phi-
 „ lippe IV. & depuis ce tems-là elles ont eu plus de
 „ veritable cordialité pour les Espagnols, que pour
 „ les François. Cela étoit naturel, & dans l'or-
 „ dre de la bonne politique. Il n'est pas besoin de
 „ refuter cet Auteur à l'égard des plaintes qu'il fait
 „ de la contrainte des Catholiques d'Amsterdam,
 „ ni à l'égard de ses mauvaises & fatrriques plaifan-
 „ teries contre les femmes (b) Angloises, & contre
 „ les (c) Hollandoises. Ce qu'il dit (d) de
 „ ces derniers seroit plutôt une bonne qualité
 „ qu'un défaut.

(a) Ne prenez pas ce mot au pied de la lettre ; la date se trouve quelquefois dans ces Ecrits-là.

(b) Dans la lettre 36. du 2. livre.

(c) Dans la lettre 38. du même livre.

(d) Leur galanterie est si froide, qu'on dit qu'elles y prennent si peu de goût, qu'au plus fort du plaisir elles man- gent une pomme, ou cassent une noix avec les dents. Ibid. pag. 154.

(e) C'est la lettre 38. du 1. livre.

(f) Daté de Grenoble le 12. Juin 1668. C'est la lettre 29. du même livre.

(E) Il étoit de l'Academie d'Arles. C'est une Academie de beaux Esprits établie sur le modelle de l'Academie Française. On n'y entre non plus que dans celle de Paris qu'en le demandant. Mr. le Pays ayant su que l'on souhaitoit de l'y recevoir, & que la demande qu'il faisoit faire pour cela selon les statuts, seroit favorablement écou-
 „ tée, écrivit à ces Messieurs, & fut reçu dans leur
 „ corps tout aussi-tôt. Sa lettre est datée de Gre-
 „ noble le 12. de Mai 1668. elle (e) est dans la
 „ 2. partie de ses nouvelles œuvres, avec le (f)
 „ remerciement qu'il écrivit à l'Academie.
 „ (F) De l'estime du Duc de Savoye.] Si je
 „ m'en souviens bien il dedia sa Zeloude à ce Duc,
 „ qui lui écrivit une lettre fort obligeante. La re-
 „ ponse qu'il fit à ce Prince le 5. de Mars 1666. est

la lettre 19. de la 2. partie des nouvelles Oeuvres. Il fit un voyage à Turin l'an 1670. & voici ce qu'il rapporte des honneurs qu'il y reçut. „ Sans
 „ (g) vanité, ou avec vanité si vous voulez, je (g) Le
 „ puis vous assurer que j'ay esté reçu très-obli- Pays, Nou-
 „ gement de leurs Alteffes Royales. L'on vellez Oeu-
 „ m'a convié de leur part pour voir la St. Hubert res, 2.
 „ à la Verrierie. Ce sera une Feste tres-magnifi- livre 1.
 „ que. Les Dames y courront le Cerf avec des lettre 41.
 „ équipages tout brodez d'or & de pierres, pag. 105.
 „ Après la prise il y aura durant deux jours, Ca- chit. de
 „ deaux, Bals, Ballets, Concerts, & Opera. Holl.
 „ On s'y prepare depuis long tems : mais après
 „ tout cela me croirez-vous quand je vous diray,
 „ que S. A. R. a fait marquer pour moi une cham-
 „ bre dans le Palais, & ordonné qu'on me don-
 „ nât de s chevaux de son Ecurie pour la course.]

(G) Une lettre fort jolie sur ce sujet. Il fut fait (h) Chevalier de la main du Marquis de (h) Idem
 „ saint Damien : il fut pour parrain l'un des fils lettre 43.
 „ de ce Seigneur : un autre fils du même Sei- au même
 „ gneur fit l'honneur & le regale de la fête. livre. pag.
 „ C'est à celui-ci qu'il demanda fort galamment de Greno-
 „ le revenu de quelque Commanderie ; puis qu'au- ble la 20.
 „ trement il se voyoit hors d'état d'accomplir le 1671. de Mars
 „ vœu d'hospitalité. Voici des morceaux de sa let-
 „ tre ; souvenons-nous qui écrit au grand Prieur
 „ de l'Ordre de St. Maurice. Puis que vous êtes mon
 „ Supérieur, lui dit-il (i), & que j'ai l'honneur (i) Ibid.
 „ d'estre un de vos freres, je dois de tems en tems P. 110.

rendre à V. E. un compte exact de ma conduite. Je serois bien malheureux, si les Alpes qui nous separent, me mettoient à couvert des lumieres de vostre direction. Dans mon éloignement j'en ay plus de besoin que les autres, & je vous supplie, Monsieur, pour le repos de ma conscience de m'assister de vos salutaires conseils, & de me lever quelques serupules que j'ay touchant l'observation de mes vœux. Pour celui de chasteté, graces aux rigueurs des belles, je le garde religieusement. Pour l'obéissance jusqu'icy je l'ay bien observée, & mes Supérieurs qui ne m'ont rien commandé, ne peuvent pas s'en plaindre. Pour l'hospitalité, c'est le point qui fait mes serupules, & sur lequel je sens de tres-cruels remords ; car enfin, Monsieur, je ne l'observe point. Ce n'est pas que je n'aye grande inclination à estre Hospitalier ; mais le peut-on estre quand on n'a point de maison où loger ses Hostes, ny de fonds pour les regaler ? Il me semble, Monsieur, qu'en faisant ce dernier vœu, je fis tacitement celui d'estre Commandeur, puis qu'on ne peut l'observer sans une Commanderie. Cela vous doit faire songer à m'en procurer quel- qu'une, & mesme des meilleures, afin que mon vœu en soit mieux executé. . . . D'ailleurs (k) (k) Ibid.
 „ en me faisant Commandeur, on fera taire mille P. 112.
 „ gens ridicules, qui me viennent faire des questions impertinentes touchant la Croix que je porte. Il y en a d'assez sots pour me venir dire, Com- bien, mon cher Monsieur, gagnez-vous tous les ans à porter cette Croix ? Je vous avoué qu'alors je ne sçay que leur répondre. . . . Quand j'auray une Commanderie, j'auray de quoy con- tenter tout le monde ; je pourray satisfaire au vœu d'hospitalité, & l'on me laissera en patience sur le revenu de ma Croix. Ayez la bonté, Monsieur,

sur ce sujet. Il se plaint souvent (II) de la fortune; & il ne lui dit pas moins d'in-

de répondre à mes raisons, & de guerir mes scrupules, & vous mettrez en repos l'ame de celui de tous vos Freres, qui est avec le plus de respect.

REFLEXION
sur les
plaintes
des Au-
teurs
contre la for-
tune.

(II) Il se plaint souvent de la fortune. Ce défaut est presque une maladie épidémique dans la République des Lettres: il n'y a guere d'Auteurs qui ne se plaignent de l'ingratitude de leur siecle. Ceux qu'on appelle beaux Esprits se signalent par dessus les autres dans cette espèce de plainte. Il leur semble que ce ne seroit pas de donner des airs, que de convenir que la fortune les a regardez de bon œil. On diroit qu'ils craignent que s'ils paroissent contents de ses faveurs, le public ne prit cela pour un aveu qu'ils font sans merite; car il y a un lieu commun fort ancien qui nous apprend qu'elle est aveugle; & qu'elle choisit très-mal les objets de son amour. Lisez bien toutes les lettres de Balzac, vous y apprendrez deux choses, l'une qu'il avoit un revenu fort honnête qui lui permettoit de regaler ses amis, & de leur donner d'excellentes soupes &c. & d'avoir pour lui-même les commoditez de la vie dans l'un des plus délicieux endroits du Royaume: l'autre qu'il se regardoit comme une personne confinée dans un desert, & tellement persecutée de la mauvaise fortune, qu'on diroit que ses traits les plus persans & les plus empoisonnez avoient été mis à part contre lui. Que peut-on conclure de ces deux choses, sinon qu'il avoit trop bonne opinion de soi-même? car un homme véritablement modeste, quelque mérite qu'il ait, se persuade qu'il est dignement recompensé, dès qu'il a de quoi remplir ses besoins. Ainsi tous ces lieux communs que nos beaux Esprits, & tant d'autres Ecrivains pouillent contre la fortune, sont dans le vrai un pompeux éloge des grandes & des belles qualitez dont ils s'imaginent être remplis. Il y a donc là dedans un peu trop de vanité. Ajoutons qu'assez souvent ces fortes de plaintes font beaucoup plus une marque de l'ingratitude des Auteurs envers leur siecle, qu'un temoignage de l'ingratitude du siecle envers les Auteurs: car ordinairement ceux qui se font mis le plus à leur aise, sont ceux qui murmurent davantage contre les caprices de la fortune, & contre les injustices du tems.

Je dis ceci en general: je n'en fais point l'application à notre Monsieur le Pays: je ne fais pas assez son histoire, pour pouvoit dire s'il avoit fait une fortune dont il se dût contenter: mais il me semble qu'il ne devoit pas trouver étrange, que les autres gens d'affaires se poussaient plus que lui; car un Financier à billets doux, à sonnets & à madrigaux, ne doit point pretendre de meriter la faveur de ses superieurs, & leur recommandation pour être promu aux grans emplois, comme il la meriteroit en s'attachant ponctuellement ainsi que les autres à ce precepte de Mr. Despreaux:

(a) Despreaux
Ouvr. 8.

Prenez (a) moi le bon parti: Laissez là tous les livres.
Cent francs au denier cinq combien sont-ils? Vingt livres.

C'est bien dit, Va, tu sçais tout ce qu'il faut sçavoir.

Que de biens, que d'honneurs sur toi s'en vont pleuvroir!

Exerce-toi, mon fils, dans ces hautes sciences.

Prenez au lieu d'un Platon le Guidon des Finances,
Sçache quelle Province enrichit les Truans:

Combien le sel au Roi peut fournir tous les ans.
Enduycz-toi le cou: Sans Arabe, Corfaire,
Injuste, violent, sans foi, double, sansfaire.

Etudier la politesse, employer des jours entiers à une lettre galante, corriger cent fois un sonnet ou une chanson, jusques à ce que la chute en soit heureuse, bien tournée, bien tendre, bien passionnée, n'est pas le moyen de supplanter un rival, ou de l'empêcher qu'il ne vous suplante; j'entens un rival quant aux emplois qui dépendent des directeurs des Finances, ou des Fermiers generaux: si c'étoit un rival de maistrise, bon. On apprendroit mieux à le supplanter en donnant son tems à une lettre galante, qu'en le donnant à une regle d'Arithmetique. Encore faut-il s'arrêter dans ce parallele aux effets immediats; car si vous m'alliez alleguer qu'en s'appliquant à régler des comptes, on se rend plus propre à s'enrichir qu'en s'appliquant à une piece de galanterie, & qu'un rival qui sera plus riche, sera preferé au bel Esprit, je ne disputerais plus. J'ai lu quelque part que (b) Ludovic sforce disoit qu'un bel Esprit estoit une mauvaise condition à son soldat, & qu'il ne recevoit pas aisement à son service ceux qui s'en piquoient. Le Marochal de Gassion étoit aussi de ce sentiment; il fut un jour si choqué des reflexions de l'Abbé de la Riviere, qui vouloit que S. A. R. le Duc d'Orleans levât le siege de Courtrai, que son (c) de pit échauffant sa brusquerie, il lui rompit en viere, & lui dit ces mots: Monsieur l'Abbé, les beaux esprits sont de pauvres engins pour la guerre. Ils ne font guere plus propres pour les finances generalement parlant.

Mais enfin venons au fait: parlons des plaintes de notre Auteur contre son destin. La (d) lettre chagrine contre la fortune n'est pas mal tournée, ni mal fournie de pensées. En voici quelques morceaux. Je suis né sous une certaine estoile dont on ne sauroit surmonter; malignité, & je suis si convaincu du pouvoir de cette estoile ennemie, que je l'accuse de toutes mes disgraces, & n'en sçay jamais mauvaises gré à personne. Ainsi, Madame, quand vous n'obtiendrez pas ce que vous sollicitez pour moy avec tant de chaleur & avec tant d'ardeur, je ne laisserai pas d'estre toute ma vie obligé à une amitié si generouse & si agissante. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les entreprisés qu'on fait pour m'avancer sont inutiles. Vous vous souvenez, &c. . . . Durant ma jeunesse j'ai fait comme les autres; j'ay cherché la Fortune avec un esprit inquiet; j'ay examiné les lieux par où elle passoit le plus souvent, & j'ay tâché de me trouver sur son passage. Allant au devant d'elle, j'ay cru que elle est aveugle, elle me poufferoit comme sans y prendre garde: mais je m'imaginois qu'elle a eu des yeux pour moy, puis qu'elle a secu si bien éviter toutes mes approches. J'ay fait ce que j'ay pû pour luy faire ma Cour. Remarquant dans le monde qu'elle maltraitoit les gens de Lettres, & qu'elle caressoit les hommes d'affaires, pour luy plaire j'ay forcé mon inclination; j'ay donné toute mon occupation aux Finances, & n'ay donné que mon divertissement aux Muses. Ce pendant mes soins & mes peines ont été inutiles, jusques icy je n'ay pû la trouver favorable.

Puis

(b) Silhon,
Monsieur
d'Esins,
liv. 1.
ch. 13.

(c) L'abbé
de Pure,
Traicté de
Monsieur
de Gassion,
to. 4. ch. 4.
p. 36. ad.
ann. 1646.

(d) C'est
la 1. de
premier li-
vre de la
2. partie
des Nou-
velles Oeu-
vres. Elle
est écrite à
Mad. la
Comtesse
de . . .
En sans
date.

injures que les Poètes du Paganisme. Au reste il a bien voulu que l'on sût qu'il étoit

* Conferez avec ceci un passage de Plus lib. 2. c. 7. Et les plaintes de Janus Parrhasius in oratione ante praefect. epilit. Cicero ad Atticum, p. m. 142. & seq.

„ Puis que l'on a fait de la Fortune une Divinité
 „ avec elle ; * mais une Divinité pourtant à laquelle
 „ le monde rend un culte qui a un peu l'air de Religion,
 „ je m'imagine qu'on peut croire sans hésiter,
 „ que cette Déesse à parmi ses Créatures
 „ des Eclus & des Reprouvez, qui sont heureux
 „ ou malheureux par son choix, & sans devoir
 „ rien à leur conduite. Depuis que j'ay connu
 „ qu'elle m'a mis au nombre des derniers, je
 „ cherche toutes fortes de moyens pour m'en consoler.
 „ Si mes reflexions ne vous estoient pas ennuyées,
 „ j'en ferois beaucoup d'autres
 „ appuyant contre les murailles, & au moins
 „ parleroie encore avec plus de chaleur contre les
 „ caprices de la fortune. Sachez au reste que
 „ je ne la hay pas tant, pour ne m'avoir point élevé,
 „ que je la hay pour avoir abaissé nostre
 „ comparable amy. Je le trouve bien plus malheureux
 „ que moy. On ne sçaurroit tomber de si haut,
 „ sans sentir toute la violence du coup d'une si
 „ cruelle chute. Mais pour moy qui ay toujours
 „ rampé, jamais je n'ay pu tomber. Tout le mal
 „ qui m'est arrivé, est quelque foiblesse qui
 „ me reste, pour avoir fait inutilement quelques
 „ efforts dans le dessein de m'élever. Nostre
 „ cher amy est bien plus à plaindre, & je le plains
 „ d'autant plus qu'il meroit moins fa disgrâce.
 „ Quand je voy un Estourdy que la Fortune abandonne,
 „ je n'en suis pas plus surpris que de voir précipiter
 „ un aveugle qui marche sans guide ; Mais quand
 „ je voy la Fortune renverser un homme appuyé
 „ d'une prudence solide, je ne sçaurrois assez
 „ pester contre son injuste cruauté. Le mal est,
 „ qu'on ne peut gueres se mettre en estat d'éviter
 „ les injustices. C'est une Divinité qui se joue
 „ de ses Adorateurs comme de ses ennemis ; elle
 „ fait souvent du mal à ceux qui la fuyent.
 „ A la Cour, elle vous susciterra un envieux qui
 „ nuicira vos actions, un rival qui vous mettra
 „ mal auprès du Prince. A la campagne, elle
 „ detachera une pierre d'un rocher, elle fera
 „ lever par un Aigle une Tortue qui vous écrasera.
 „ Elle se moque presque également des Autels
 „ que luy dressent les Courtisans, & du mépris
 „ qu'elle reçoit des Philosophes. Helas ! si la
 „ sagesse & la vertu pouvoient nous mettre à l'abri
 „ de ses coups, les honnestes gens ne la craindroient
 „ gueres ; on ne verroit que les stupides & les
 „ mechans au nombre des malheureux ; mais les gens
 „ de bien & d'esprit semblent estre les plus exposés
 „ à son pouvoir. Tous les yeux de la prudence
 „ ne font point assez perçans, pour penetrer dans
 „ les ressorts qui font mouvoir sa roue. Les
 „ mouvemens nous en sont cachez, & comme nous
 „ ne sçaurions en connoître la cause, nous ne
 „ sçaurions en éviter les effets. Cela estant,
 „ ce seroit une folie que de s'en affliger. Nous
 „ devons souffrir ses mouvemens, & les regarder
 „ comme ceux des astres. Un homme qui se
 „ tourmenteroit pour une Eclipsé de Soleil, ou de
 „ Lune, passeroit pour un extravagant. C'est
 „ luy qui s'afflige du changement de la Fortune,
 „ n'est gueres plus raisonnable. Il decrit dans
 „ une autre (a) lettre le chagrin qu'il essaya à
 „ Fontainebleau, en sollicitant une affaire où il
 „ ne réussit pas. On lui avoit retranché mille
 „ écus, & il ne put faire casser ce retranchement.
 „ Puis que je suis à Fontainebleau, dit-il, je pers

chaque jour neuf ou dix heures regulierement dans une salle fort triste, où veritablement j'ay pour Compagnons force gens plus considerables que moy, qui n'y sont pas recueus avec plus de ceremonie, ny expediez avec plus de diligence. . . . Pour tâcher d'adoucir mon chagrin ; quelquefois je songe qu'un homme qui viendroit sans affaires, & avec une ame indifferente dans la salle où tant de monde attend si impatientement, auroit bien du plaisir à voir nos diverses postures. Les uns rêvent, les autres pestent, les uns se promènent, les autres sont appuyez contre les murailles, & au moins brait que fait la porte du Patron, tous jettent les yeux de ce côté-là, & quand il n'en sortiroit qu'un Laquais, on luy fait de profondes reverences. Si ce Laquais dit que le Patron a quelque legere incommodité, d'abord toutes les affaires tombent malades, & la malheur est que lors que le Patron est guery, les miennes ne s'en portent gueres mieux. Quelquefois enfin il paroist comme un éclair ; alors tout le monde le suit, l'accable, & veut se faire entendre. Je tâche à luy parler comme les autres, mais ma foible voix se perd parmi la foule, & n'est pas entendüe. Souvent pour soulager mon chagrin, je vais repaistre mes yeux des charmes de Fontainebleau, & des beautez de la Cour. Tantost je vois les filles de la Reine, & tantost les chambres & les Galeries du Château. Après cela je me promene le long des Canaux, où je m'enfonce dans l'obscurité des Bois. Mais le retranchement de mes mille écus empoisonne tous les plaisirs que je veux prendre ; il ternit les yeux & le teint de Mesdames de Soubize, de Brisac, & de S. Geran, de Mesdemoiselles de Lanou, de la Mark, & de Rouvroy, il efface l'éclat des Tapisseries, les peintures & les dorures des plus riches appartemens ; il trouble l'eau des Canaux, des Fontaines, & des Cascades ; il seche les feuilles & les fleurs des Ormeaux, des Tillaux & des Orangers.

Je n'ai point vu les vers qu'il a faits (b) sur un arrêt qui l'écrasa en le condamnant à rendre compte pour un homme qui avoit dissipé les deniers de Sa Majesté, mais j'en ai bonne opinion, quand je considere qu'ils sont partie d'un Recueil de poésies où l'on trouve une piece qui a mérité l'estime d'un fin connoisseur, qui ne prodigue nullement ses loüanges. On pourroit y en ajouter une troisième, dit-il, (c) que Mr. le Pays a fait l'éloge du tabac : ce qui contribuera beaucoup sans doute à en augmenter la ferme & le debit. Il a fait deux poèmes sur cette matiere disgraciée, & il a trouvé l'industrie d'y mesler tant d'agrémens, & d'en relever si bien les vertus, que l'on verra deormais cette plante parmi les fleurs du Paradis. Pour entendre tout ce passage il faut savoir que l'Autheur avoit déjà allegué deux autres raisons ; je les raporte parce qu'elles servent à l'histoire de celui qui fait le sujet de cet article. Outre les raisons prises du fond du procès, il y en a deux qui sembloient devoir mettre Mr. le Pays à couvert d'une si terrible condamnation. L'une, qu'il ne s'est point enrichi depuis 30. ans qu'il est dans les fermes du Roy. L'autre, qu'il est trop bel Esprit pour s'engager dans des comptes & dans des calculs de finances. Il est permis, je m'affüre, de conjecturer qu'un Poëte qui a si bien réussi à faire l'éloge du tabac, ex-

Description des sollicitations d'affaires à la Cour.

(b) Voyez l'Hist. des Ouvrages de Sa Majesté, mois de Sept. 1688. pag. 132.

(c) Description de Beauval, l'Hist. des Ouvrages des Savans, lib. p. 133.

(a) La 30. du 2. livre de la 1. partie des Nouvelles Ouvrages. Elle est écrite de Fontainebleau le 13. d'Avril à Mr. le Comte de Lionne. L'année n'y est pas.

* Voyez la remarque I. étoit grand (J) patineur. La lettre qu'il écrivit à une Dame qui s'étoit vantée du fouillet qu'elle lui avoit donné, est assez maligne *. Il perdit un fâcheux procès peu d'années avant sa mort.

† Voyez la remarque H.

PALEA-

prime très-bien dans le même tome son chagrin contre l'injustice d'un cruel arrêt. Les Muses d'un homme ne font jamais plus éloquentes, ni plus vives, ni plus fécondes en pensées que dans de semblables occasions. Ce ne sont pas des conjonctures à quoi l'on doit appliquer le *cura levis loquentur, ingentes stupent*. Je laisse néanmoins à ceux qui ont lu ces pièces à décider, si l'on doit dire de Mr. le Pays ce qu'il a écrit à un Comte.

(a) Le Pays, Nouvelles, t. 2. Paris, liv. 1. lettre 9. Elle est écrite au Comte du Boucage, & datée le 12. de Juin 1668.

« Ce (a) seroit dommage, Monsieur, que vous n'eussiez pas du chagrin. Vous en faites un usage si agréable, & vostre Lettre m'en a fait voir une si belle peinture, que j'aurois prestement regret que vous eussiez gagné le procès qui cause vostre inquietude. Neque Diu neque Dea faciunt ut te Fortuna in deliciis habeat. Si j'étois Senèque, vous seriez mon Lucilius, & je vous ferois un semblable compliment. En effet, Monsieur, n'aurois-je pas raison de vous parler ainsi, après avoir lu les choses chagrines & plaisantes que votre prétendu malheur, vous a fait écrire? . . . Ouy, Monsieur, vos peines m'ont fort diverty, parce que vous les expliquez si bien, qu'à sûrement elles ne vous sont gueres de mal. Si vous en étiez acablé, & comme vous dites, vous n'en parleriez pas ainsi à vostre aise. » Coltar étoit à-peu-pres du même goût. Il n'y a qu'une seule chose, dit-il

(b) Colstar, Apologie, p. 111.

(b), que les plus severes puissent blâmer dans les plaintes que fait Monsieur de Balzac de ses maladies & de ses disgrâces, c'est qu'elle sont trop éloquentes, & trop creusement recherchées. Et certes il y employe un si grand nombre de jolies pensées, qu'il me fait souvenir du Comedien Apelles, qui pendant que Caligula le faisoit fouetter, croioit d'un son si harmonieux, que ce mechant Prince

(c) Suetone ne dit point cela: il dit seulement Cum afflicto simulacro Jovis Apelles tragædum consuluisse, uter illi major videretur. cunctantem ita gellus dicit: colaudans subinde vocem deprecantis quasi etiam in gemita prædilectum. Suetone in Calig. c. 33.

(c) pour allonger le contentement qu'il en recevoit, fit durer d'avantage le supplice de ce malheureux. Il n'y avoit qu'un Caligula qui fust capable d'une telle barbarie: Mais je pense qu'il s'est rencontré des gens qui sans être barbares estoient tellement sujets à leur plaisir, qu'ils se rejoissoient presque de la sciatique & de la gravelle de nostre Orateur, lorsqu'ils lisoient dans quelques-unes de ses Lettres &c. Il en raporte plusieurs extraits, après quoi il dit. La (d) plupart de toutes ces choses sont si plaisamment imaginées, que je serois ennemi déclaré de la joye publique, s'il estoit vray que je les trouvasse mauvaises, comme l'asseur mon adversaire.

(d) Colstar, ib. p. 113.

(1) Que l'on sût qu'il étoit grand patineur.] Il devoit cacher ce défaut, car il est un peu bourgeois. Consultez le Dictionnaire de Furetiere, vous y trouverez non seulement la définition, mais aussi la condamnation de cette maniere d'agir. La définition contient ces paroles, « (e) On dit aussi qu'on patine une femme quand on lui manie les bras, le sein &c. » La condamnation contient celles-ci, « Il n'y a que les paisants, & nes & les servantes qui se laissent patiner. Ce n'est point le mode de patiner parmi le beau monde. . . . Les Provinciaux sont de grands patineurs. » Furetiere a raison de dire cela des Provinciaux; il auroit pu ajouter que ce défaut regne plus ou moins dans les Provinces de France, selon qu'elles sont plus éloignées ou moins éloi-

(e) Dictionnaire de Furetiere au mot Patiner.

gnés de Paris; & qu'il est beaucoup moins commun dans les villes, qu'à la campagne, & plus en usage dans les petites villes, que dans les grandes villes. C'est une preuve que cela ne se regle point sur les idées de la Morale, mais sur celles de la politesse, ou du bel air. On en a une autre preuve notable; c'est que l'impudicité poussée à bout, portée jusqu'au dernier acabit, est plus ordinaire dans les villes que dans les villages, & plus commune dans les grandes villes que dans les petites. C'est le contrepied de la patinerie. Disons en passant que la politesse du siecle d'Auguste, n'empêchoit pas que les jeunes filles de Rome n'eussent à se garantir de la main du patineur; elles se servoient de leurs ongles, mais c'étoient des ongles (f) bien rognés. J'ai cité (g) ailleurs un passage ou apertement il s'agit d'un Provincial qui avoit demeuré long tems à Paris, & qui croyoit néanmoins que pour se faire valoir auprès des Marquises, il faloit les patiner. Raportons cela encore une fois, & ajoutons y la suite, « (h) M. M. . . alloit en Bretagne avec Mad. la Marquise de Lavardin, pour voir Mad. de Sévigny. Il étoit dans le carosse de la Marquise, & dans le chemin, per non pater troppo cogliene, lui contoit des douceurs, & lui prenoit les mains pour les baiser. Mad. de Lavardin lui dit en riant, Monsieur vous recordez donc pour Mad. de S. . . ? Le même se trouvant avec Mad. la Comtesse de la Suze, lui manioit les mains; elle lui dit ce vers de Mr. Scarron: Les patineurs sont gens insupportables; auquel il répondit aussi-tôt par ce vers qui suit: Même aux beautés qui sont très-patindables. »

(f) Nos convivium nos prælia virginum Scelis in juvenes ungibus acrium, Cantamus vacui. Horat. Ode 6. lib. 1. Ailleurs il dit qu'elles se défendoient mal contre ceux qui tâchoient de les baiser. Enus flagrantia disorquet ad oscula Ceruicem, nus faciliis sanctis negat, que possente magis gaudet eripi. Interdum respere occupet? Id. Od. 12. l. 2.

Vous ne prouvez pas, me dira-t-on, ce qu'il faut prouver. Un peu de patience; on fera bientôt à la preuve. Elle se voit dans plusieurs lettres de Mr. le Pays, & nommément au 1. livre de ses Amities, à la lettre 24. ou il dit à sa Caliste, Je ne laisser pas de vous craindre, quoi que vous fussiez (i) nue & desarmée, quoi qu'apertement vous n'eussiez point ce mandit poignon, avec lequel vous punissez si souvent mes petits emportemens. Ce que l'on va lire fournit une preuve encore plus évidente. Je le tire d'une lettre qu'il écrivit à une Dame, qui s'étoit vantée de lui avoir donné un fouillet. « (k) Defabulez-vous, ma chere re Madames, la gloire de m'avoir maltraité n'est pas si grande que vous pensez. J'ai vu vingt Maitresses, qui estoient encore plus fières que vous, qui sçavoient mieux repousser mes attaques, & qui pourtant ne s'en vantoient pas. Vous n'êtes qu'une Novice en matiere de cruauté, & vostre Suivante même pourroit en, core vous en faire des leçons. Pour de moins dres libertez Catin m'a traité plus cruellement; vous ne m'avez donné qu'un fouillet, elle m'en a donné plus de douze; vous ne m'avez arraché qu'un ruban, elle m'a arraché la moitié de mes cheveux, & cependant elle n'en a jamais rien dit à personne. Vous ressembliez en vanité à Monsieur votre grand cousin; il n'a jamais vu à la guerre qu'une miserable occasion, dont il fait la relation à tout le monde: vous n'avez peut-être jamais maltraité que moy, & vous

(g) Dans l'article Lycurgus, p. 377. lettre b.

(h) Suite du Menagiana pag. 378. 379.

(i) Il suppose qu'il l'avoit surpris au bain.

(k) Le Pays, Nouvelles, t. 2. Paris, liv. 2. lettre 3. p. m. 107. 108.

PALEARIUS (AONIUS) l'un des plus honnêtes hommes du monde, & l'un des bons Ecrivains du XVI. siecle, étoit né à Veroli*, ville † Episcopale dans la Campagne de Rome. Il devint habile & en Latin, & en Grec; & il joignit à la conoissance des belles lettres celle de la bonne Philosophie, & de la Theologie; & pour se perfectionner de plus en plus il parcourut presque toute l'Italie, & se mit sous la discipline des plus excellents Professeurs qu'il y pût trouver. Il passa six années toutes entières à Rome, avant ‡ que cette ville fût prise par l'armée de Charles-Quint, & il y retourna diverses fois après cette défolation. Il donna des marques publiques de ses progrès, par un beau poëme sur l'immortalité β de l'ame, & il s'acquit l'estime des (A) Savans & des beaux Esprits de ce tems-là. S'étant retiré en Toscane, il choisit la ville de Sienne pour son séjour fixe. Il y fut fait Professeur aux belles lettres, & y eut un grand nombre d'Ecoliers. Il s'y maria aussi à l'âge de 34. ans avec une jeune fille, qu'il aimait passionnément toute sa vie, & qui lui donna † quatre enfans. Son repos fut un peu troublé par les querelles que lui fit un de ses collegues, fâché de voir sa reputation obscurcie sous l'éclat de celle de Palearius. Mais Pierre Arétin vint bien-tôt à bout (B) de cet envieux. Il s'éleva en suite une autre tempête bien plus terrible. Antoine Bellantes noble Siennois, accusé de plusieurs malversations, se tira d'affaire par le moyen du beau plaidoyé que Palearius fit pour lui. Quelque tems après il aceufa quelques Moines d'avoir pillé son ayeule, & se fer-

* De la
vient son
surnom
Verolia-
nus.

† Je n'en-
tens point
ces paroles
de la pre-
face que je
citerai ci-
dessus.
Natus est
Aonius
Verulus
(oppidum
id est Latii
Episcopa-
lis).

‡ P'alea-
rius, epist.
4. lib. 1.
p. 406.

β Voyez la
remarque
E.

vit † Deux
garçons &
deux filles.

» en faites l'histoire à toute la ville : mais au
» moins si vous ne m'expliquez point la fable à l'histoi-
» re, si vous n'expliquez bien comment tout se passa,
» j'endurerois votre vanité, & ne me plaindrois
» pas de votre indiscretion. A quoy bon toute
» cette fanfaronnerie de fierté? Pourquoy dimi-
» nuer par vos discours l'exécès de la hardiesse que
» je pris? Pourquoy augmenter l'arreur des in-
» jures que vous me dites, & la pesanteur du souf-
» flet que vous me donnâtes. Eh, Madame, si l'
» vous en souvient, les injures ne furent pas fort
» aigres, & le soufflet ne fut gueres pesant. En
» bonne justice je meritois davantage, & quand
» vous auriez fait tout ce que vous avez dit, vous
» n'auriez fait que la moitié de votre devoir. Ce-
» pendant vous le sçavez bien; dans l'ame vous
» eûtes peur de vous être trop emportée; vous
» craignites que je ne fusse plus irrité que vous, &
» à la fin vous prîtes un air à me persuader que ma
» hardiesse ne vous offenceroit plus : mais votre
» douceur ne m'appaissa point; & quand je vis
» votre résistance s'affoiblir si-tost, je méprisay
» une victoire si aisée. Confessez la vérité; voilà,
» Madame, ce qui a causé votre rage; mon mé-
» pris vous a choquée, & vous avez cru qu'il le
» falloit cacher sous l'apparence du vostre. La
» lettre qui precede celle-ci n'est pas moins ma-
» gique : elle fut écrite à une Dame qui trouvoit
» Mr. le Pays trop familier : elle merite d'être lue,
» & peut servir de leçon à plusieurs personnes qui
» en ont besoin.

(A) Il s'acquît l'estime des Savans & des beaux
Esprits.] La preface qui a été mise au devant de
la nouvelle édition des Oeuvres d'Aonius Palea-
rius, nous apprend le nom de quelques personnes
dont il fut aimé & considéré. Summo in honore
fuit Palearius apud viros ætatis ipsius principes : Pe-
trum Bembum, Jacobum Sadoletum, Franciscum
Sfondrarium, Emiliam Philonardum, Ecclesia Ro-
mane Cardinales; Janum Benedictum Lamprid-
ium, Marcum Antonium Flaminium, Andream
Alciatum. Pour sçavoir le nom de plusieurs autres
de ses amis, il ne faut que jeter les yeux sur la
liste qui a été imprimée au bout de ses lettres
dans la dernière édition. On y trouve le nom de
ceux qui lui écrivoient, & à qui il écrivoit. On

trouve dans la même édition après la preface, le
bon temoignage que plusieurs Savans lui ont ren-
du; mais plus que l'on n'y rencontre pas ces vers
de Baptiste Pigna, j'ai cru que je ferois bien de
les rapporter :

Aoni (a) decus Aonum sororum,
Quos mihi dedit aureos libellos
Riccius tuus, aureos libellos
Qui desiderium omnibus relinquunt
Quo magis relegunt magis legendi,
Intentis oculis libenter hauri.
Immortalem animam probas in ipsis.
Ipsi secula sempiterna, & esse
Immortalem operam tuam probabunt.

(a) Jo.
Baptista
Pigna,
Carmen.
lib. 3.
p. m. 81.

(B) Pierre Arétin vint bien-tôt à bout de cet
envieux.] Si je ne me trompe, ce ne fut point
afin de venger Palearius, mais ou pour le venger
lui-même, ou pour contenter son esprit de medi-
sance. (b) Scis primum exagitari cepit insans
contentionibus nescio cuius professoris, (ipse Ma-
chum Blateronem vocat) qui putabat tantum de-
cedere de suo honore, quantum Aonii virtutibus &
meritis dabatur. Quamquam hunc morionem igno-
rabilem brevi compevit mordax ingenium Petri Ar-
etini, qui stolidum pecus omnium ludibriis famis-
que exposuit in fabula quadam vulgari idiomate
conscripta, & Veneris publico spectaculo exhibita.
Palearius se plaint fort de cet ennemi; il en parle
comme d'un franc ignorant, qui avoit enseigné
la langue Latine dans Sieme avec si peu de capa-
cité, que ses propres Ecoliers avoient eu pour
lui beaucoup de mépris. Lors que Palearius écri-
voit cela, cet homme enseignoit à Luques, &
tâchoit (c) par ses medifances d'empêcher que
son adverfaire n'y fût appellé. Nous verrons dans
la remarque suivante que ses efforts furent inuti-
les. (d) Machus Blatero, is de quo hominibus nostris
fabula data est ab Arertino, lepide & festivo scripta,
homo impudentissimus, & pura veraque Latinitatis
tam ignarus, quam ii qui trans Taurum inco-
lunt : Scis quamdiu fuit, magnas mihi turbas fecit,
veritus ne minus interpretationis scriptioinum
Latinarum mihi demonstraretur : in qua cum ille in-
feliciter multos annos laborasset, apud eruditiores
juvenes

(b) Prefat.
Operam
Aonii Pa-
learii edit.
1696.

(c) P'alea-
rius epist.
17. lib. 3.
p. 500.

(d) Ibid.
p. 499.

vit encore de l'éloquence de Palearius pour soutenir son bon droit. Les défenseurs ayant juré qu'ils n'avoient rien enlevé à la bonne femme, furent mis hors de cour & de procès, mais ils gardèrent un très-vif ressentiment contre l'Avocat de leur partie, & recoururent à leurs artifices ordinaires pour le perdre. Ils le diffamèrent comme un impie, & prêchèrent contre lui sur ce ton-là. Il fit son apologie avec tant de force & avec tant d'éloquence, que l'accusation s'évanouit. Néanmoins il s'ennuya des persecutions où il le voyoit exposé, & sortit de Sienné, & fut s'établir à (C) Luques, d'où au bout de quelques années il se transporta à Milan. Les Magistrats l'y appelèrent, & lui donnerent des marques de leur estime, en lui accordant diverses * immunités, outre une bonne pension. Par malheur pour lui un Cardinal qui avoit été Dominicain & Inquisiteur severe, devint Pape † après la mort de Pic IV. Il voulut signaler par le supplice de quelques fameux herétiques les commencemens de son regne, & pour cet effet il ordonna que la cause de Palearius fut revue. Cet habile homme fut pris à Milan, & mené à Rome, où il fut facilement convaincu d'avoir parlé en (D) faveur des Lutheriens, & contre l'Inquisition. Il fut condamné (E) au feu, & la sentence

* L'Ann
1559.
† Sans le
nom de
Pie V.

juvenes nihil aliud fuerat assequutus, quam turpissimum infantia nomen. Is nunc Luca est: utinam tam cognitus, quam Venetiis, ubi & fabula acta est, & Machus ludibrio habitus.

(C) Et se retira à Luques.] Il y fut appelé par les Magistrats pour y enseigner les belles lettres; & s'il accepta cette charge (a), ce ne fut point à cause des agrémens qui le trouvoit à enseigner, mais parce qu'il n'avoit pas le revenu qui lui étoit nécessaire pour soutenir les dépenses de sa famille. Sa femme aimoit à paroître; ses enfans ne haïssent pas le faste; il falut donc contre son inclination qu'il se mit à regenter, & avec la crainte que cet exercice n'appetitât son esprit, & n'émoussât la vigueur qu'il se faisoit pour des études plus relevées. Il n'est pas le seul qui s'est vu réduit à cette contrainte, & que les dépenses domestiques ont forcé de soupirer sous le fardeau des répétitions, & des leçons. Lisez les paroles de cet Auteur: il s'exprime bien. (b) *Moriar si non me anguit pauperrima interpretatio mea, sive Græcæ, sive Latine, in quas veluti in pistrinum detruisime, non tam imprudentiâ, quam necessitate. Ego enim, ut ex meis studiis nosse potuisti, semper judicavi obscuro & fordidum iis, quorum ingenio aliquid fieri potest illustrius, si interpretandis scriptis aliorum humiles ac demissi, quasi servitia ancillentur. Sed cum mihi res domi esset angusta, uxor laeta, liberi splendidi, & propterea magnos sumptus facerem, mansipavi prope me iis studiis, à quibus semper abhorru.*

(D) D'avoir parlé en faveur des Lutheriens, & contre l'Inquisition.] Les Moines qui tâchèrent de le perdre à Sienné, le decloroient comme un heretique, parce qu'il declaroit assez nettement qu'il désapprouvoit certaines superstitions. Outre cela ils n'aprouvoient pas le livre qu'il avoit fait sur le (e) mérite de la mort de Jesus-CHRIST. Dans l'Apologie qu'il fut obligé de faire, il ne seignit point de dire que les Docteurs Allemands qui suivoient Luther, étoient loütables en certaines choses, & que l'Inquisition étoit destinée à faire perir les hommes doctes. Son (d) affaire fut terminée à l'amiable, & il fut dit que l'on jetteroit au feu tous les exemplaires de son Apologie. Il s'en conserva néanmoins trois, dont il garda l'un: son adversaire en garda un autre: le troisième fut celui que Pierre Victorius avoit eu (e). L'exemplaire qui demeura entre les mains de l'accusateur servit à la conviction d'Aonius; car voici ce que l'on y trouve en faveur des Protestans,

*Germans (f) vocis Occolampadium, Rotherodanum, Melancthonem, Lutherum, Pomeranum, Buceranum, & cæteros qui in suffocatione vocati sunt? Ego verò ex Theologis nostris tam studium arbitror esse neminem, qui non intelligat & fateatur, permulta esse in his quæ ab illis scripta sunt, digna propterea omni laude: sunt enim graviter, accurate & sincere scripta, repetita vel ex patribus illis primis, qui præcepta nobis salutaria reliquerunt: vel ex commentationibus Græcorum, & nostrorum hominum. Raportons aussi ce qu'il dit de l'Inquisition. (g) *Quod nisi iudicio concilio spes (g) Ibid. bonis incepta esset, negotium felix & salutare à p. 91. Pontificibus, a Casare, à Regibus una susceptum (b) Ibid. iri, ut magnis concursibus omnium gentium, omnium nationum celeberrimis conventus peragantur,**

desperarem omnino tantarum perturbationum finem ullum unquam futurum: desperarem posse fieri, ut sic ista districta in omnes scriptores, de manibus eorum extorqueatur, qui vel levissimis de causis crudelissime ferre didicerunt: à quibus appetitus fuit aliquando vir omnium sanctissimus & integerrimus, Sadoletus meus. Lors qu'il fit cette Apologie, il n'y avoit que (h) fort peu de tems qu'Ochin s'étoit évadé: nous devons donc croire qu'elle fut faite l'an 1542. ou l'an 1543. Palearius étoit dès lors un bon Protestant; mais il ne disoit pas tout ce qu'il pensoit. On trouva l'an 1596. un livre écrit de sa main, intitulé Testimonium ad gentes & nationes que invocant nomen Domini nostri Jesu Christi, suivi d'un plus long Traité qui a pour titre, Actio ex declaratione testimonii in Pontifices Romanos & eorum affectus. Ad Principes Christianos, & Præfatos Concilio, in quibus habitat spiritus Dei. Il composa cet Ouvrage un peu avant l'ouverture du Concile de Trente: son intention étoit de le faire présenter à cette Assemblée par les Ambassadeurs de l'Empereur. C'est un plaidoyé en bonne forme pour la cause des Protestans. Il n'a vu le jour qu'en l'année (i) 1606. On y trouve deux sentimens qu'ils n'aprouvent pas; l'un que le mariage est un Sacrement; l'autre qu'un Chretien ne doit pas jurer, non pas même devant les Juges (k).

(E) Il fut condamné au feu. . . . l'an 1566.] Celui qui publia l'Actio in Pontifices l'an 1606. nous apprend que Palearius fut brûlé à Rome environ l'an 1558. (l) & qu'il déclara hautement quelle étoit sa foi. On se trompe à l'égard du tems. Celui qui a fait la préface de la nouvelle édition, montre clairement qu'il faut s'en tenir

(f) Palearius, Oratione 3. pag. 83.

(i) L'année où le lieu de Pérenen n'ait unquam futurum: desperarem posse fieri, ut sic ista districta in omnes scriptores, de manibus eorum extorqueatur, qui vel levissimis de causis crudelissime ferre didicerunt: à quibus appetitus fuit aliquando vir omnium sanctissimus & integerrimus, Sadoletus meus. Lors qu'il fit cette Apologie, il n'y avoit que (h) fort peu de tems qu'Ochin s'étoit évadé: nous devons donc croire qu'elle fut faite l'an 1542. ou l'an 1543. Palearius étoit dès lors un bon Protestant; mais il ne disoit pas tout ce qu'il pensoit. On trouva l'an 1596. un livre écrit de sa main, intitulé Testimonium ad gentes & nationes que invocant nomen Domini nostri Jesu Christi, suivi d'un plus long Traité qui a pour titre, Actio ex declaratione testimonii in Pontifices Romanos & eorum affectus. Ad Principes Christianos, & Præfatos Concilio, in quibus habitat spiritus Dei. Il composa cet Ouvrage un peu avant l'ouverture du Concile de Trente: son intention étoit de le faire présenter à cette Assemblée par les Ambassadeurs de l'Empereur. C'est un plaidoyé en bonne forme pour la cause des Protestans. Il n'a vu le jour qu'en l'année (i) 1606. On y trouve deux sentimens qu'ils n'aprouvent pas; l'un que le mariage est un Sacrement; l'autre qu'un Chretien ne doit pas jurer, non pas même devant les Juges (k).

(l) Circiter annum Domini 1558. (ut ejus amici quidam mihi narrauit) Mediolani captus, victus, & Romanus in illis est, ubi fidei sue confessione fuerit editus, hinc ad iudicium est.

(a) Cum Lucensis homines honestissimi p. oppositis pietatis invitarent me singulorum dierum unius horæ ad interpretandum, accepi conditionem duram coram me & speram, & vero etiam odiosam. Palearius epist. 4. lib. 4. p. 599.

(b) Ibid.

(c) Ces deux ouvrages sont perdus. Il étoit en Italie. Voyez-en le plan dans la 3. Parangone de Palearius, p. 1590. 91.

(d) Prefat. Operum Palearii.

(e) Ibid.

tence fut excutée fans aucune misericorde l'an 1566*. On a plusieurs pices de fa façon tant en vers qu'en prose. La meilleure édition est celle du Sieur Wetstein à Amsterdam 1696.

PALINGENIUS (MARCEL) est fort connu par un poëme intitulé *Zodiacus (A) vitæ*. Il y travailla plusieurs années, & le dedica à Hercule d'Est II. du nom Duc de Ferrare. Quelques-uns disent qu'il fut (B) Medecin de ce Prince. D'autres le mettent au nombre de ces Lutheriens savans, que la Duchesse de Ferrare Renée de France recevoit dans sa Cour, & honoroit de sa protection. Il est certain qu'il a parlé contre les Moines, & contre les abus de l'Eglise avec une extrême liberté; & de là vient qu'il paroît dans l'*Index librorum prohibitorum* entre les heretiques de la premiere classe, sur le pied de Lutherien. On dit même que son cadavre (C) fut deterré, & brûlé sous pretexte d'heresie. Neanmoins il se declara bon Catholique à la fin de son Epitome dedicatoire; car il fournit toutes (D) ses pensées à la censure de l'Eglise. Elles ne sont pas toutes d'une nature à pouvoir plaire aux Protestans: il poullé trop loin quelquefois les objections

* Tiré de la Preface qui est au devant des Oeuvres de Palarius, à l'édition d'Amsterdam 1696.
... in duodecim libros digestum, multosque per annos elaboratum, Cælitate donatus. Epist. dedicati.

(a) *Thuan.* à Mr. de Thou (a), qui dit que ce savant homme fut brûlé l'an 1566. Par là on refuse Simler, qui a dit (b) que ce Martyr fut decapité l'an 1570.

(b) *In Epitome Bibliorh. Gesner.* Voilà une erreur de chronologie, & une erreur sur l'espece du supplice. J'ai oui dire qu'il fut brûlé pour son livre de l'immortalité de l'ame; mais cela est faux. Il n'y a rien dans ce beau poëme que les Catholiques Romains puissent condamner. Quelqu'un écrivit d'Italie à Marc Velferus, que cet Ouvrage n'étoit point d'Aonius Palarius.

(c) *Voyez les Lettres de Velferus, pag. 878.* Je ne fais point ce qu'on repondit à Velferus, qui demanda tout aussitôt à quel Auteur donc il falloit l'attribuer (c). Nous avons vu ci-dessus que Pigna loué Palarius d'avoir composé ce poëme: tous les Bibliographes le lui donnent. Je voi dans l'Epitome de Gesner qu'il fut imprimé à Lyon l'an 1536. Jaques Sadoleit Evêque de Carpentras écrivit (d) à Gryphius, pour l'exhorter à l'imprimer. Il écrivit aussi à l'Auteur une lettre (e), où il donne de grans éloges à cet Ouvrage. Palarius lui en avoit envoyé un exemplaire (f) d'une édition peu correcte, & l'avoit prié de faire en sorte que Gryphius le reimprimât. On ne fauroit recommander un Ouvrage plus avantageusement à un Imprimeur, que Sadoleit recommanda celui-ci à Sebastien Gryphius.

(d) *Sa Lettre se trouve dans l'édition d'Aonius Palarius 1696, pag. 564.*

(e) *Elle se trouve ib. p. 562.*

(f) *Voyez la 2. Lettre du 3. livre de Palarius pag. 434.* Je ne rapporte qu'une partie de l'éloge. (g) *Numerus porro carminis is est, ut videatur Lucretium velle imitari, redeo enim antiquum illud; sed ita sapore humanitatis conditus est, ut asperitate demissa, vetustatis tamen autoritas salva remaneat. Atque hoc in universum. Illa jam partium singularium propria, nihil non Latine dictum, nihil non accuratè, quove judicium & diligentiam adhibitam esse non pateat: multaque præterea ubique nitentia ingenii & venustatis luminibus, & quod ego pluris quam reliqua omnia facio, Christiana mens, integra, castaque religio, erga Deum ipsum honos, pietas, studium; in eo libro vel maxime, non solum docere mentes errantium, sed etiam animos incendere ad amorem pura religionis possunt.*

(g) *Sadoleitius epist. ad Gryph. p. 565. Operum Palarii, lib. 1696. Elle est aussi entre les lettres de Sadoleit p. 184. edit. Lugd. 1554.*

(h) *Jrnl. Cesar Scalliger, Poët. lib. 6. p. m. 734. 732.*

(i) *Impri- me à Francfort l'an 1623. in 8.*

l'imitation de celui-là. Il lui a donné pour titre *Zodiacus vitæ Christianæ, Satyricon pleraque Schoenlerf, omnia vera sapientia mysteriorum singulari suavitate enarrans.* Il Pa divisé en 12. livres dont chacun porte le nom d'un signe du Zodiaque. Il ne s'est pas mis en peine d'observer quelque rapport entre les matieres de chaque livre, & la vertu que l'on attribue à chacune de ces 2. constellations.

(B) *Qu'il fut Medecin de ce Prince, J. Secvole de Sainte Marthe l'assure (k); je n'oserois le nier: j. Pag. je me contente de dire que ce Poëte n'étoit point connu du Duc de Ferrare quand il lui dedica son livre; car il expose dans son épitome dedicatoire qu'ayant su par la renommée l'érudition de ce Duc, il avoit pris la hardiesse de l'aborder, après l'esperance d'un bon accueil que Brasavolus lui avoit donnée.*

(k) *Quid mihi cum principe qui alienis oculis videt? ore loquitur alieno? illum non ausit maligni homines dicere candidè. de nigris & de candidibus atra. Talen igitur cum te esse omnes prædicent, Dux illustriss. audacter ad te veni. profectus sum: eo maxime quod Antonius Missa Brasavolus, vir singulari doctrina integritate conspicuus, qui excellentiam tuam fidelissimè colit, mihi de te spem optimam attulit: quippe qui doctrinam, humanitatem, liberalitatemque tuam mirifice apud me commendavit. Cujus verbis tantum habeo fidei, quantum dici possit. Eo igitur suadente, &c. Notez qu'il n'est point dans le Catalogue des Medecins Poëtes compilé par Bartholin.*

(C) *Que son cadavre fut deterré & brûlé. J'en'ai lu cela que dans Melchior Adam. Edit. præterea, dit-il (m) parlant de Christophe Wirsungus, Marcelli Palingenii stellatoris (cujus cadaver, propter pietatis doctrinam in Italia exhumatum concrevatumque fuit) poemata doctrinis adjectis commentariis.*

(D) *Il fournit toutes ses pensées à la censure de l'Eglise. } Il avoué qu'ayant rapporté le sentiment des Philosophes, il a dit peut-être des faussetez, mais qu'il n'en est pas responsable, Il vaut mieux l'entendre lui-même. (n) Si tamen in tanto opere aliquid forte reperitur quod à nostra religione aliquantum dissentire videatur, mihi minime impartandum censo. Nam dum aliquando de rebus Philosophicis loquor, diversorum philosophorum opiniones refero, præsertim Platoniorum. Quæ si falsæ sunt, non ego, sed ipsi reprehendi debent: cum mea sit intentio, à catholica fide nunquam declinare. Quocirca in omnibus quæ scripsi, orthodoxæ Ecclesiæ me humiliter subijcio*

(m) *Melchior Adam, in. Vitis Philo- sophorum p. 253.*

(n) *Polin- genii Epist. dedicati.*

y y y z
ejusque

objections des libertins, & les étale d'une maniere qui temoigne qu'il ne les rondoit pas. A cela près son Zodiaque est rempli de bonnes choses, & d'une satire bien philosophique* contre les mauvaises mœurs, & contre les faux préjugés. On a une infinité d'éditions (E) de ce poëme, mais je ne voi personne qui ait connoissance de celle que Christophile Wirlungus accompagna d'un Commentaire. Il est un peu étrange qu'un Poëte de ce mérite paroisse si peu dans ce grand nombre d'éloges que les Italiens ont publiez des Ecrivains de leur nation. Sa qualité d'heretique en est cause apparemment. Quoi qu'il en soit, on ne conoit guere la vie de ce personnage. Il étoit l'Auteur favori du Sieur Naudé.

PALLAVICINO (FERRANTE) Auteur de quelques Ecrits satiriques, qui lui firent perdre la tête sur un échaffaut. J'en n'ai rien à ajouter à ce qu'en a dit Moreri, si ce n'est qu'on trouve un abrégé de sa vie à la tête de la nouvelle version † de son divorce celeste.

PARACLET, Abbaye de filles dont la fondation est due à Pierre Abelard. Ce savant homme s'étant fait Moine dans l'Abbaye de St. Denys, après que les parens d'Heloïse l'eurent fait vilainement mutiler, se brouilla plus d'une fois avec ses confreres, & enfin il eut à craindre qu'on ne le livrât au bras seculier, à cause qu'il avoit dit que St. Denys l'Arcopagite n'avoit pas converti la France. Il se sauva sur les terres de Thibaud Comte de Champagne, & se tint auprès de Provins, dans une cellule qui dependoit des Moines de Troyes. Quelque tems après ayant obtenu de l'Abbé de St. Denys la permission de se retirer dans quelque hermitage qu'il lui plairoit, pourveu qu'il ne relevât point d'aucune Communauté, il se choisit une retraite fort solitaire au (A) Diocèse de Troyes. Il y bâtit ‡ une chaumine sur un fond qu'on lui donna, & avec la permission de l'Evêque il fit de cette chaumine un Oratoire, qu'il consacra à la Trinité. Ses Eco-

(d) Il con-
poja quel-
ques poë-
mes, & s'
en vint au-
tres celui
qui a pour
titre, Zo-
diacus.
vix. Ma-
veri au
mor Palli-
genc.

(e) Du
Chene,
Not. in
Hist. ca-
lanis pag.
1177.

(f) Apud
cund. ib.

(g) Voyez
not. in
Hist. ca-
lanis pag.
1177.

(h) Orato-
rium
quoddam
in nomine
Sanctæ
Trinitatis
ex calamis
& culmo
primium
construxi.
Ubi cum
quodam
Clerico
nostro la-
tina, il-
lad vere
Do nino
pot. ram
decanare,
ecce clon-

(i) Orato-
rium
quoddam
in nomine
Sanctæ
Trinitatis
ex calamis
& culmo
primium
construxi.
Ubi cum
quodam
Clerico
nostro la-
tina, il-
lad vere
Do nino
pot. ram
decanare,
ecce clon-

* Voyez
B. n. c.
Jugonens
sur les Pœ-
tes. 10. 3.
p. 149.

† Impri-
mie à
Amber-
lem 1596.
Et faite
par un
homme de
honneur
d'après
ce manusc.

‡ Ici à
quibus-
dun terra
mihî do-
na a, as-
sensu Epi-
scopi tci-
ra Ora-
torium
quoddam
in nomine
Sanctæ
Trinitatis
ex calamis
& culmo
primium
construxi.
Abelard.
Oyer. pag.
28.

* Dites la
moi ne
choise de
G. J. et
de ses
Abreuvé-
teurs.

(a) In Bi-
blioth. fol.
492.

(b) L. 1.
Croix du
Maine.
Biblioth.
Françoise.
p. 413.

(c) Du
Per. 107
V. in Pri-
vatis. Bi-
bliotheg.
Bourgoise.
p. 84.

ejusque censuram, ut virum Christianum decet, liberet accipio. Après cela l'Inquisition ne pouvoit pas en bonne justice proceder contre sa personne, ni le declarer heretique; cette note ne devoit tomber tout au plus que sur sa doctrine; car c'est l'opiniâtreté, & non pas l'erreur que l'on condamne dans une personne.

(E) Une infinité d'éditions de ce poëme. Les Auteurs de l'index librorum prohibitorum cotent celle de Bale 1537. & observent qu'elle avoit suivi celle d'Italie; mais ils ne marquent ni l'année, ni le lieu de celle-ci *. Je me fers de celle de 1569. in 8. où il n'y a ni nom d'imprimeur, ni lieu d'impression. La table alphabetique des matieres y est fort ample. Elle étoit deja dans l'édition de 1537. comme Geheer (d) l'a observé. Son Abbreviateur ne parle pas du Commentaire de Wirlungus ni sous le mot Pallingenus, ni sous celui de Wirlungus. Monsieur Moreri assure que cet Ouvrage a été traduit en François & en d'autres langues. La Croix du Maine dit seulement que Scève de Sainte Marthe promettoit l'entière version de cet Auteur, en ayant publié une partie. Voici ses paroles: (i) Comme il a moistré par ses bienlinees & poltes imitations d'un docte Poëte Italien Mareel Pallingene, lequel il a traduit avec tant de grace, que cela a detourne plusieurs d'y mettre la main, qui auparavant s'estoient deliberez de le traduire en nostre langue. Il promet de continuer toute la version entiere du Zodiaque dudit Pallingene, mais il n'en a fait imprimer encores qu'une partie, avec les autres poëmes Françoises, qu'il a minutées Ses premieres oeuvres, contenant quatre livres d'imitations & traductions recueillies de divers Poetes Grecs & Latins, imprimées à Paris chez Frederic Morel l'an 1569. A cela s'accorde du Verdier, qui dit (r) que Scève de Sainte Marthe a publié un recueil de plusieurs discours tirez du Zodiaque de la vie de Marecellus Pallingenus Medecin du Duc de Terrare, traduits par lui

en vers François. Si l'on eût demandé à Mr. Moreri quels sont les autres (d) poëmes de cet Italien, on l'auroit un peu embarrassé.

(A) Dans le Diocèse de Troyes.] En faveur de ceux qui veulent savoir le detail, j'ajoute que le Paraclet fut bâti dans la paroisse de Quincy, sur la petite riviere d'Arduon, proche de Nogent sur Seine. La lettre du Pape innocent II. à Heloïse touche la plupart de ces particularitez.

(e) Heloïse Abbatisse cisterciense sororibus in Oratorio quod in pago Trecenti, in Parochia Quinceii, supra fluvium Ardouem flum est. La Chronique de Guillaume de Nangis en dit ceci, Construxerat

(f) Monasterium in Episcopatu Trecenti juxta Nogentum super Sequanam, in quodam prato ubi legere solitus fuerat. Cette dernière circonstance est contraire à la (g) narration d'Abelard, selon laquelle il est certain qu'il n'enseigna dans le lieu où il bâtit l'Oratoire, qu'après l'avoir bâti. On peut, ce me semble, compter trois stations d'Abelard sur les terres de Thibaud Comte de Champagne; car premierement il s'y retira avec la permission des Moines de St. Denys, & y fit leçon à un grand nombre d'Ecoliers. Cela fut interrompu par le coup de foudre dont le Concile de Soissons le frappa en 1121. Ayant été renvoyé au Cloître, & s'y étant fait des affaires au sujet de Denys l'Arcopagite, il se sauva de nuit à Provins, & demeura dans une cellule, jusques à ce qu'il eût terminé ses differens avec les Moines de St. Denys; après quoi ayant permission de se vivre dans telle solitude qu'il voudroit, il se transporta au lieu où il bâtit l'Oratoire. On sâit donc qu'il vivoit là dans une grande retraite (h); Quand les Ecoliers y accouroient, & il se remit à faire leçon. Il ne paroît nullement qu'il se soit retiré au même lieu la premiere & la troisième fois, & l'on peut inferer plutôt de sa narration, que ces deux retraites étoient éloignées l'une de l'autre: ainsi Guillaume de Nangis pourroit bien s'être trompé.

(g) Voyez
not. in
Hist. ca-
lanis pag.
1177.

(h) Orato-
rium
quoddam
in nomine
Sanctæ
Trinitatis
ex calamis
& culmo
primium
construxi.
Ubi cum
quodam
Clerico
nostro la-
tina, il-
lad vere
Do nino
pot. ram
decanare,
ecce clon-

liers l'ayant su accoururent de toutes parts à ce desert, & s'y dressèrent des huttes, bien contens de vivre d'herbes & de racines, & d'être pour ainsi dire au pain & à l'eau, pourveu qu'ils pussent profiter des leçons de ce fameux Professeur. Il ne pouvoit fouir la terre, & il avoit honte de mendier, il trouva donc à propos de subsister par sa langue, & de reprendre son ancien metier, puis que ses disciples lui vouloient fournir ce qui lui étoit nécessaire pour sa subsistance. Ils firent plus, car ils agrandirent l'Oratoire, & le bâtirent de bois & de pierre. Alors Abelard lui donna le nom de Paraclet, pour conserver la memoire des consolations qu'il avoit reçues dans ce desert. La jalousie de metier qui animoit depuis long tems contre lui Alberic de Rheims, & Ludolfe de Lombardie, s'étoit furieusement reveillée, quand ils virent que tant d'Ecoliers s'étoient rangez autour de lui, nonobstant les incommoditez du lieu, & au mepris des Maîtres qu'ils pouvoient trouver si commodément dans les villes. Ils cherchoient donc les occasions de le chagriner, & n'oublieroient point celle que le titre de Paraclet leur fournissoit. Ils dirent que c'étoit une nouveauté, & qu'il ne devoit pas être plus permis de consacrer des Eglises au St. Esprit, qu'à Dieu le Pere. Cela mit en rumeur un très-grand nombre de gens: mais la persecution fut infiniment plus terrible, lors que ces deux personages eurent mis dans leurs interêts St. Bernard & St. Norbert, qui se piquoient de beaucoup de zèle, & de l'esprit de reformation. Il n'y eut pas moyen de tenir contre de tels adversaires. Abelard leur quita la partie, & s'en alla en basse Bretagne, où les Moines de l'Abbaye de St. Gildas de Ruys l'avoient élu pour leur Chef. Le Paraclet demeura vuide, jusques à ce que l'Abbé de Saint Denys eut chassé de leur Couvent les Religieuses d'Argenteuil. Heloise leur Prieure ne sachant où donner de la tête, fut ravie que son ancien mari lui cedât le Paraclet. Le Pape Innocent II. confirma cette donation *β* en l'année 1131. & voilà l'origine de l'Abbaye du Paraclet. Heloise en fut la premiere Abbesse. On lui fit de grans * biens en peu de tems. Les Abbeses qui lui ont succédé ont été assez souvent des plus anciennes Maisons du Royaume. Vous en voyez la liste dans les Oeuvres † d'Abelard, depuis la premiere fondation qui tomba sur l'an 1130. jusques à l'année 1615. Mais on n'a pas trouvé à propos d'y remarquer que Jeanne Chabot, qui mourut le 25. de Juin 1593. professa hautement la Religion Protestante, sans neanmoins se marier, ni quitter son habit ‡ de Religieuse, qu'elle retint toujours quoi qu'on l'eût chassée de son Abbaye. Au reste c'est une difficulté qu'on regarde comme une chose de consequence, que de savoir s'il faut dire (B) Paraclet ou Paraclit. Pour n'oublier pas qu'Heloise fut beaucoup de Grec, les Religieuses ont accoutumé de faire l'Office en cette langue le jour de la Pentecôte. J.

β Tiré de la lettre d'Abelard qui contient l'histoire de ses malheurs.

* Plus un arbitror uno anno ia terrenis commotis sunt multiplicatae, quam ego per centum si ibi permanissem. *ibid.* pag. 34.

† Not. Anst. du Chene in Histor. Calamit. Abelard.

‡ Maimé. Hist. du Calvin. pag. 464. edit. de Holl.

P A R E'

‡ Anst. Miraus in Schol. ad Henr. Ganda. cens. de script. Eccles. pag. 167.

(c) Recherche des Recherches l. 3. féll. 12.

(d) Dictionnaire pour Etienne Paquier pag. 795.

(B) S'il faut dire Paraclet ou Paraclit. Cette question n'auroit pas été fort agitée, si ce mot ne se fût trouvé mêlé dans le service divin. C'est là-dessus que l'on a fondé la dispute; les uns ayant soutenu qu'il falloit prononcer *Paraclitus*, & les autres ayant tenu bon pour *paracletus*. Ceux-ci ont remporté hautement une victoire complete. Pâquier (a) raconte une chose assez curieuse. L'ignorance du commun peuple le (b) nomma Paraclet. Comme aussi ai je vu qu'en mes jeunes ans dedans les Eglises on appelloit le St. Esprit Spiritum Paraclytum, non Paracletum, deux mots du tout contraires, car l'un signifie flatteur & l'autre consolateur. Mémes peu après que je vins au Palais, un Maître Jean Sabelat Chanoine de Chartres, homme nourri aux bonnes lettres, prononçant en la celebration de sa Messe le Paraclet & non Paraclet, il en fut suspendu à divinis par l'Evêque, dont il en apella comme d'abus, & pour le sostenement de sa cause fit un très-docte manifeste que j'eus en ma possession quelque tems, & depuis fut la cause accordée entre eux par quelques amis de l'Evêque, afin qu'il ne servit de risse au peuple. Il y a deux choses à reprendre dans ce discours de Pâquier? Il est faux que ceux qui ne prononcent point *paracletus*, pretendent prononcer *paraclytus*. Ils pretendent

prononcer *paraclytus*, & dire toute la même chose que ceux qui prononcent *paracletus*. La question ne roule que sur cette difficulté de Grammaire, savoir si l'un des Grecs doit répondre à l'e ou à l'i des Latins. Il est *παράκλητος* ne signifie pas un flatteur, mais en general un homme de mauvaise renommée. Garasse (c) n'a eu garde d'épargner ici Etienne Pâquier; il l'a insulté avec sa hauteur ordinaire, & lui a soutenu que la langue Greque n'a point de *paraclytus*, & que si ce mot se pouvoit composer par analogie, il ne signifieroit pas un flatteur, mais il signifieroit un bien un homme infame, ou un homme honoré par dessus ses merites. L'Apologiste de Paquier fit contre cela un fort mauvais personnage; car au lieu d'avouër que son client s'étoit trompé, il prit le party de le soutenir, & ne fut pas même inventer beaucoup de fausses raisons: ce qu'il repliqua fut également court & mauvais. Il dit (d) qu'on trouve dans le grand Etymologique & dans Scapula, que *Paraclytus* par un *υ* Grec signifie un flatteur. J'ai un *Scapula in folio* imprimé à Bâle l'an 1605. j'y trouve *παράκλητος* à la page 810. & cela refuse le P. Garasse; mais j'y trouve que ce mot signifie *insanis, sanofus*, ce qui refuse le patron d'Etienne Paquier. Mais pour revenir à la dispute generale, disons que Mr. Thiers a fait

(a) Recherche de la France, livre 6. ch. 17.

(b) Il parle de l'Oratoire d'Abelard.

PARE' (AMBROISE) en Latin *Paraus*, natif de Laval au pais du Maine. Je n'ajoute que trois choses à l'article que Moreri en a donné, c'est qu'il étoit de la Religion, & qu'il fut (*T*) sauvé du massacre de la Saint Bartholemi par une grace particulière de Charles IX. & qu'il eut bien des obstacles (*Z*) à lever quand il publia ses livres de Medecine. Il s'étoit exprimé trop grossierement.

PAREUS (DAVID) fameux Theologien Reformé, naquit à Francostein dans la Silesie le 30. Decembre 1548. Jean Wængler son pere, fils d'un riche paisan *, le fit d'abord étudier à Francostein, puis il le mit en apprentissage chez un Apotiquaire à Breslaw, & puis en apprentissage chez un Cordonnier. Mais cet enfant n'étoit pas né pour de petites choses, & comme dit l'Auteur de sa vie, le Dieu qui preside aux Muses ne l'abandonna pas aux caprices d'une marâtre, qui étoit cause de cet indigne traitement. Le bon homme Jean Wængler lui fit reprendre ses études l'an 1564. & l'envoya à Hirschberg dans le voisinage, où il y avoit un College dont un savant homme nommé Christophle Schilling étoit Recteur. Ce fut là que notre jeune Ecolier acquit le nom de *Paraus*, (*A*) tiré du Grec par allusion à celui de sa famille. C'étoit assez la coutume de ce tems-là, & en particulier celle de Schilling. La mauvaise humeur de la belle-mere s'appaissa un peu sans doute, à cause qu'il ne falut point payer la pension de David, car il s'entretenoit par le moyen (*B*) d'un preceptorat, & par l'argent qu'il recevoit d'un des principaux ‡ du lieu, toutes les fois qu'il lui

* *Qu'on ne
eut plus de
cent ans,
et qui se
vit plus de
20. enfants
sous sa
voûte.*
Philipp.
Pareus in
vita Davi-
dis Pavei.

† *Nous
parlons de
lui en son
lieu.*

‡ *Albert
Kinsler
Seigneur
de Zacken-
stein, qui
fut depuis
Gouver-
neur de la
Lusace.*

un *Traité de retinenda in Ecclesiasticis libris voce PARACLITUS*, où il nous apprend beaucoup de choses curieuses, comme que †, des (a) le IX. siècle cette dispute fut agitée par les Evêques de France & d'Allemagne, à l'occasion d'un Grec qui étant venu à la Cour, & ayant entendu le charter dans la Chapelle du Roy *Paracletus*, remontra qu'il falloit dire *Paracletus*. Ses remontrances furent inutiles, On n'osa (b) rien changer dans la prononciation de ce mot, parce que c'étoit l'usage de lire ainsi, & qu'il ne falloit rien imorer. Mr. Thiers ajoûte qu'en 1526. la Faculté de Theologie de Paris faisant la censure des Oeuvres d'Erasme, le condamna entre autres chefs sur ce qu'il avoit soutenu qu'on devoit écrire *Paracletus*.

(Y) *Qu'il fut sauvé du massacre.*] Ce que Brantome dit là-dessus est trop remarquable pour ne devoir pas être rapporté. Le (c) Roi quand il fut jour ayant mis la tête à la fenestre de sa chambre, & qu'il voyoit aucuns dans le faubourg Saint Germain qui se remuoient & se saivoient, il prit une grande harquebuse de chasse qu'il avoit, & en tira tout plein de coups à eux, mais en vain, car l'harquebuse ne tiroit si loin, incessamment crioit, Tuez, Tuez, & n'en voulut jamais sauver aucun, son maître Ambroise Pavé, son premier Chirurgien, & le premier de la Chrestienté, & l'envoya quérir, & vint le soir dans sa chambre & garde-robbe, lui commandant de n'en bonger, & disoit qu'il n'estoit raisonnable qu'un qui pouvoit servir à tout un petit monde, fust ainsi massacré.

(Z) *Bien des obstacles à lever.*] Je ne change rien aux expressions de l'Auteur qui m'apprend cela. Ambroise Pavé, dit-il (d), Chirurgien de trois Rois consequitivement, docte & expert, qui a mis en lumiere beaucoup de bonnes & belles œuvres lesquelles furent pour quelque temps empêchées d'être imprimées & mises en lumiere par le college des doctes Medecins de Paris, non pour aucun erreur qu'on y eust recouru touchant l'art duquel il traitoit. Mais parce qu'en son livre de la generation, en aucuns passages par inadvertence, il en avoit escrit un peu irreveremment, & après qu'il eut corrigé, il ne se trouva plus d'opposition.

(A) *Le nom de Parcus tiré du Grec.*] Son

pere s'appelloit *Wængler*. Or *Wänge* en Allemand signifie la même chose que *παροι* en Grec, c'est-à-dire la jouë. *παροι* fut donc formé de *παι* & *ροι*, quasi dicitur *GENIUS Wængler*. Le fils de Parcus dont je tire cette remarque, dit (e) que son pere resista autant qu'il put à ce changement de nom, mais qu'il falut enfin s'y soumettre lors que Zacharie Ursin l'eut approuvé. Il ajoûte que la plupart des gens écrivent *Paraus*, & qu'ils font mal, *Quia*, dit-il, *τὸ ἐν Græcorum transit in ἑλληνισμῶν apud Latinos: ut Ἑλλῶσι Ἐλλεί, Λαῖοις Λαῖός, Ἀλφειῶσι Ἀλφείος, Ἰουδαῖοις Ἰουδαῖος, μωσαῖοις Μωσαῖος, προλαῖοις Προλαῖος, & id genus alia non pauci.* Quant au nom de batême *David*, il fut donné à son pere, dit-il, à cause qu'il étoit né le 30. Decembre, qui est un jour consacré à David, *Penultima Decembris die qua DAVID est sacra. . . & parentibus sic placuisse liberis suis, quoiquot illis insecerentur ea imponere nomina quæ pro se serrent solemnem fassi ad ipsam nativitatibus nomina.* Tout le monde ne fut pas qu'il y ait un jour de Saint David dans le Kalendrier.

(B) *Par le moyen d'un preceptorat.*] L'exactitude de l'Historien n'est pas ici des plus grandes. Il dit que (f) David Parcus passa deux ans à Hirschberg, trois mois aux depens de son pere, & le reste du tems Precepteur chez un honnête Bourgeois qu'il nomme. Peu après on conte que le Seigneur de Zackenstein fut fort liberal envers lui, qu'il le nourrit (g) gratuitement, à cause des vers dont la mort de son fils aîné fut honorée par ce jeune homme, & qu'en suite il lui donnoit de l'argent pour chaque poëme qu'il lui preferivoit à faire. Ce même Historien parle d'une lettre de ce Seigneur, où il souhaitoit de savoir si le Parcus qui avoit été logé chez lui il y avoit 25. ans, (h) quem ante annos XXV. hospitium domesticum habuisset, étoit celui par les soins duquel la Bible Allemande avoit été imprimée. N'est-ce pas mettre un corps en deux lieux tout à la fois ? David Parcus fut envoyé à Hirschberg l'an 1564. il regut la lettre de ce Seigneur l'an 1589. il logeoit donc chez lui l'an 1564. Il ne fut donc pas 25. mois Precepteur chez Jaques Schilder. On

trouve par tout de semblables fautes.

(a) Voyez le Journal des Savans au 16. Decembre 1669.

(b) Ibid. ex Plaines ne Epistopo Alverind.

(c) Brantome, memoires tom. 4. discours de Charles IX.

(d) Louis Guyon, diverses leçons tom. 2. livre 2. chap. 8. pag. 298.

(e) Philipp. Pareus in vita Davi-vid. Pavei

pag. m. 5.

(f) In ea vixit bien-nium trimetri spatio sumptibus parentis, reliquo tempore pedagogico officio functus apud civem honestum Jacobum Schilderium. Ubi supra p. 8 ad ann. 1564.

(g) Conventum quod filio defuncto episcopo carmine parentastet, gratiarum facile de-

(h) Ibid. pag. 45.

présentoit des vers. Son Regent ne se contenta pas de lui ôter le nom paternel, il lui ôta aussi le Lutheranisme, en lui faisant entendre raison, aussi bien qu'à ses autres Écoliers, sur la présence réelle. Cela mit mal dans leurs affaires & le maître, & le disciple; celui-là fut chassé de son Ecole à l'instance du Ministre du lieu, celui-ci pensa être desherité par son pere, dont il eut toutes les peines du monde d'extorquer la permission d'aller au Palatinat, encore qu'il se servit d'une raison qui est ordinairement toute puissante, c'est qu'il acheveroit par ce moyen ses études sans qu'il en coûtât rien à la famille. Ayant enfin obtenu cette permission il suivit son maître, qui avoit été apelé par l'Électeur Palatin Frideric III. pour être Principal dans la nouvelle Ecole d'Amberg. Le viatique que son pere lui fournit fut si mince, qu'il fut quelquefois obligé de demander la passade. Peu après son arrivée à Amberg en 1566. il fut envoyé avec dix de ses camarades à Heidelberg par leur commun maître, qui leur donna de si bonnes recommandations, qu'ils entrèrent tous dans le College de la Sapience, dont Zacharie Ursin, Professeur en Theologie, étoit Directeur. L'Academie d'Heidelberg étoit alors très-florissante dans toutes les Facultez, & ainsi il ne manqua rien à Pareus pour faire des progrès considérables dans les langues, dans la Philosophie, & dans la Theologie. Il fut reçu Ministre en 1571. & envoyé au mois de Mai dans un village nommé Schlettenbach, où il se trouva fort embarrassé, à cause que les Protestans & les Catholiques Romains (C) y étoient en mauvaise intelligence. Il étoit néanmoins prêt à s'y marier avant que l'hiver s'approchât, lors qu'on le rapella à Heidelberg pour la regence de la troisième classe. Cette vocation fit évanouir tout le projet de mariage; & il s'acquitta si bien de son emploi, qu'au bout de deux ans il fut promu à la Seconde: mais il y renonça au bout de six mois, afin de reprendre les fonctions du ministère, qu'il alla exercer à Hemsbach dans le Diocèse de Worms. S'ennuyant de loger au cabaret, il se maria quatre mois après son arrivée avec la sœur de Jean Stibelius * Ministre de Heppenheim. Les noces furent célébrées le 5. de Janvier 1574. Il perdit cette Église en 1577. parce qu'après la mort de l'Électeur Frideric III. Louis son fils, grand zeleur du Lutheranisme, établit des Ministres Lutheriens dans ses États à la

* Voyez dans les remarques de l'article de Zacharie Ursin une note sur ce Mr. de Thou qui interesse ce Stibelius.

place

(C) Les Protestans & les Catholiques Romains y étoient en mauvaise intelligence. Il avoit falu employer la force pour soutenir les pretensions de l'Électeur Palatin, contre celles de l'Évêque de Spire; celui-ci soutenoit que la collation des Benefices dans la Communauté d'Alfeldt apartenoit à son Chapitre: l'Électeur en tomboit d'accord, mais il soutenoit que puis que le patronage étoit à lui, les collateurs étoient obligés selon la paix de Passau, de lui présenter des Pasteurs dont la Religion lui fût agreable. Sur ce droit il établit la Religion Reformée dans cette Communauté, & envoya Pareus à la paroisse de Schlettenbach. Les Catholiques lui fermerent les portes de l'Église; mais on les enfonça, & on renversa en suite les statues & les autels. Après quoi le grand embarras de Pareus fut de faire nettoyer l'Église, car (a) les uns renvoyoient aux autres la peine d'en ôter les decombres. Le Recteur de l'Université d'Heidelberg fait allusion à tout cela dans son programme pour les obsèques de Pareus; Ad (b) pastoratum, dit-il, Schlettenbachensem . . . missus, ibidem cum statu & altaribus acri duello primus constitutus. Pareus fut aussi le premier Pasteur de Hemsbach, & y trouva le peuple beaucoup plus docile (c): car après que l'Électeur Palatin, qui comme patron de cette paroisse résolut de la reformer, eut fait enfoncer les portes de l'Église, Pareus en fit ôter toutes les Images, & les fit brûler du consentement du peuple. C'est à quoi le programme du Recteur avoit égard dans ces paroles: Hinc (d) anno 73. Ecclesia Hembachensi (& hic iconomachus futurus LEO non imperator sed Pastor) Minister profectus. L'occasion qui porta le Prin-

ce à établir la Reformation en ce lieu-là est fort singuliere. Le Curé ayant bu toute la nuit de devant Pâques, cuvoit son vin le lendemain au tems de l'Office. Eveillé enfin par le Marguillier il va à l'Église, & après le chant il monte en chaire, recite son exorde, se met à genoux selon la coutume, pour reciter (e) l'Oraison Dominicale, & s'endort. Le peuple croit que cette longue genuflexion vient d'un zèle fort recueilli, mais la trop longue durée obligea le Marguillier à tirer le Prêtre par la robe. Il se leva mortifié endormi, & s'écria en jurant qu'il ne peut pecher, ich (f) kün beym Sacrament nicht predigen. L'Évêque de Worms averti de ce scandale fit emprisonner le Curé, & lui en substitua un autre qui avoit sept batars. Les noces de Pareus célébrées en face d'Église, furent un spectacle que l'on n'avoit jamais vu dans la paroisse de Hemsbach; pour des concubines, & des batars de Prêtres tant qu'il vous plaira, ce n'étoit pas un spectacle qui tint du prodige comme l'autre. Le peuple au reste s'aproveisoit aisément à la nouveauté, c'est ayant su ce que St. Paul regle sur le mariage de l'Évêque. Celebrata (g) sunt nuptia d. 5. Januarii Hembachi: ubi antehac nullus Ecclesie Minister sponsus vel maritus fuit. Portenti igitur simile habebatur matrimonium Pastoris Ecclesie eo loci, ubi nunquam nisi sacrificulorum concubinas, coquilas, & scortilla viderant. Verum percipia in Concionibus doctrina Apostoli: (1) Oportet Episcopum esse unius uxoris virum: Et (2) Episcopum sit unius uxoris vir, liberos habens fideles: & vernaculis Sacramentorum liturgis auditis, matrimonium & ministerium novi Pastoris cunctis approbaverunt.

(c) C'est l'Ave Maria qu'il faisoit dire: Pareus le fils pourvoit bien s'être trompé en quelques autres peccates consistances, pour n'avoir pas sur les ceremonies Romaines.

(f) Per sacramentum, c'est le grand juron des Allemands non possum concionari. 16. pag. 26.

(g) Ibid. 15. 37.

(1) 1 Tim. 3. 2. (2) Tit. 1. 17.

(a) Expurgationem rudicum ab his & ab illis frustra querebat novus Pastor. Pareus ib. pag. 24.

(b) In vita Davidis Para. pag. 96.

(c) Nemine refragante è plebe quæ sic omnimodis docilem præbuit: idola temporiconfientie populo removit & Vulcano obrulit. Ib. p. 27.

(d) Ibid. pag. 96.

* Haud
omnino
inivrus
eam in se
fulcepit,
peccatus
sclitice Si-
siphia-
rum mo-
lestiarum
quis in
annum
decimum
quartum
veruma-
bili pror-
sus cura in
collegio
voluisset
effrenem
juventa-
tem gu-
bernando.
Philip.
Pareus in
vita D. D.
Parei pag.
53. edit. in
8. Gen.
1641. cum
Comm. in
Mtheum.
† Quan-
tumvis
pauper &
debitisum
& non
prospici-
ens ul-
lum pec-
catis aut
exili por-
tum, ta-
men gau-
debo me
dimitti ex
meo er-
gastulo.
Non pos-
sum un-
plus de-
portari.
1641. de
m. d. d. d.
illam ju-
ventutem
regere.
Defectus
enim sum
& inermis
factus. Ib.
† Voyez
la remar-
que G.
† Idem
in d. d. d. d.
senem
emacia-
rum lon-
giquor-
is inermis
exortice
que dicit
impatien-
tem D.
Pareum in
Academia
domi scri-
vavit. Ib.
pag. 66.
(a) Paul.
Ercher. in
Theatro
pag. 112.
(b) C'est
celui de
Jean La-
tus; il le
publia pour
la 1. fois
en 1642.

place des Reformez. Pareus se retira sur les terres du Prince Jean Casimir frere de cet Eleveur, & fut Ministre à Ogersheim auprès de Franckenthal pendant trois ans, & puis à Winzingen (D) auprès de Neustad. Ce voisinage lui fut d'au- tant plus utile & agreable, que le Prince Casimir avoit fondé une Ecole illustre à Neustad l'an 1578. où il avoit établi tous les Professeurs chafiez d'Heidelberg. L'Eleveur Louis étant mort l'an 1583. le Prince Casimir eut seul la tutelle de Frideric IV. son neveu, & l'administration du Palatinat. Alors les Ministres Reformez furent retablis, & on donna à Pareus la seconde profession au Colle- ge de la Sapience à Heidelberg. Cela se fit au mois de Septembre 1584. Il com- mença deux ans après à s'ériger en Auteur, par l'impression de la Methode *Ubi- quitaria controversie*. Il fit imprimer la Bible Allemande à Neustad avec des notes l'an 1589. ce qui le commit violemment avec un Lutherien de Tubinge nommé Jaques André. Il devint le premier Professeur du College de la Sapien- ce au mois de Janvier 1591. & Conseiller du Senat Ecclesiastique au mois de Novembre 1592. L'année suivante il fut reçu solennellement Docteur en Theo- logie. Il avoit déjà eu divers prises avec les Ecrivains de la Confession d'Augs- bourg; mais celle de l'an 1596. fut des plus considerables. Elle produisit une Apo- logie pour Calvin, que l'on avoit accusé de favoriser le Judaïsme, dans l'interpré- tation de plusieurs passages de l'Écriture. Deux ans après il fut honoré de la profession Theologique du Vieux Testament dans l'Academie, par où il se deli- vra * des fatigues épouvantables qu'il lui avoit salu esuyer pendant quatorze ans, à conduire la jeunesse qui étoit entretenüe au College de la Sapience; fatigues si terribles, que le bon Zacharie Urfin † s'estimoit heureux d'avoir été exilé par les Lutheriens, puis que cet exil le delivroit de cette miserable carriere. En 1602. Pareus passa à la profession Theologique du Nouveau Testament, vacante par la mort de Daniel Tossanus. Sa reputation s'augmenta de telle sorte de jour en jour, qu'on voyoit venir du fond de la Hongrie & de la Pologne plusieurs Etu- dians pour l'amour de lui. Il publia divers Commentaires sur l'Écriture, & en- tre autres un sur l'épître (E) de St. Paul aux Romains, qui fut extremement desaprouvé en Angleterre, à cause qu'il contient des maximes un peu anti-mo- narchiques. En 1617. on celebra à Heidelberg le Jubilé Evangelique, avec beau- coup d'éclat pendant trois jours. Ce ne furent que Harangues, que Disputes, que Poèmes, que Sermons, sur la grace que Dieu avoit faite à l'Église de la de- livrer du joug du Papisme cent ans auparavant. Pareus fit pour la part quel- ques Ecrits la-dessus, qui l'exposèrent aux attaques des Jésuites de Mayence, auxquels il salut repliquer. Mais cette querelle ne fut point la plus † facheuse qu'il eût eüe. On voulut l'envoyer l'année suivante au Synode de Dor- drecht, selon le desir de Messieurs les Etats Generaux, mais il s'en excusa † sur les infirmités de sa vieillesse, qui ne lui permettoient point de s'engager à un long voyage, ni à une nouvelle nourriture. Il eût été fort propre d'ailleurs à cette Assemblée; car il étoit grand ennemi des (F) nouveautez en matiere de doctrine.

(D) Winzingen auprès de Neustad.] Paul Ercherus (a) assure que David Pareus fut Ministre de Neustad; mais Philippe Pareus qui ne lui donne qu'une Eglise au voisinage de Neustad, est plus croyable que le Continuateur de Boissard cité par Ercherus, il est, dis-je, plus croyable tant sur cela, que sur les honneurs de Jean Wengler pere de David Pareus. Selon Ercherus Jean Wengler fut President des Echevins dans sa patrie, mais il fut seulement Erchevin *assessor Scabinatus*, selon Philippe Pareus.

(E) Sur l'épître de St. Paul aux Romains qui fut extremement desaprouvé en Angleterre.] Le Roi Jaques le fit brûler par la main du Bourreau; l'Université d'Oxford le condamna de la maniere la plus sêverisante. Voyez en les procédures dans un livre de Grotius, intitulé *Votum pro pace Ecclesiastica*. Le Sieur Konig nous renvoie à la page 751. d'un (b) abrégé de l'Histoire Univer- selle, dans lequel je ne trouve que 544. pages, quoi que mon édition soit la troisième, & de l'an 1661. J'y trouve une faute dans l'Indice, car sous le mot *David Pareus* on est renvoyé à la

page 715, 754. & 755. je ne sai si le Sieur Konig n'auroit pas été trompé par là. Quoi qu'il en soit, les endroits où j'ai trouvé David Pareus qui sont à la page 509, 535. & 536. ne disent rien de la sêverisance de son Commentaire sur l'épître aux Romains. Il y eut un Theologien Anglois nommé David Owen qui le refusa. Philippe Pareus lui repondit, & tâcha de justifier son pere. Voyez (c) les *Anti de Mr. Baillet*, & l'Ap- pologie (d) de Mr. Arnauld pour les Catholiques, où l'on apprend que David Pareus fut justifié, entre autres moyens par celui dont se servent les Jésui- tes, quand ils le voyent accusé de corrompre la Morale Chretienne. Ils montrent qu'ils ne sont ni les premiers, ni les seuls qui ayent enseigné ceci ou cela.

(F) Grand ennemi des nouveautez, en matiere de doctrine.] Voyez ce qui sera dit dans la re- marque suivante touchant son antipathie pour les Ramistes. Cette trompe d'arme ha une amitié tout-à-fait intime entre lui & un Theologien de Francker, nommé Sibrandus Lubbertus, qui s'op- posoit vigoureusement aux promoteurs des nou- velles

(c) Au volume n. 128.

(d) Au chap. 4. de la 1. partie.

doctrine. Depuis ce tems-là ce venerable vieillard n'eut gueres de tranquillité. Il craignit ce qui arriva à l'Electeur son maître, pour avoir accepté la Couronne de Boheme. Il se faisoit je ne fai combien de fâcheux presages, fondez sur diverses choses qu'il avoit vuës, soit en veillant, soit en dormant, car il ajoutoit foi (G) aux songes, & pendant qu'il voyoit travailler aux fortifications d'Heidelber,

(a) Animam suam appellavit. Amavit autem eum praecepit ob rotundum ingenium in tuenda opes habere, quippe qui non passus fuerit à scolis mutari terminos doctrinae receptos, intrepidatione quae animo is sese opposuerit qui in consuetudine forma loquendi ac docendi quae mutare praesumerent. Phil. Paris. pag. 106.
(b) Ibid. pag. 102.
(c) Theologos illos qui xaravδίζοντες aut μακροτομία in dogmatibus vel phrasibus affectarent, nec fervarent ex praecipio Apostoli ἵνα ἕκαστος ἐπινοήσῃ λόγον, dicebat solebat movere veritatis terminos qui debeant esse immobiles atque sacrosancti. Ibid. pag. 101.
(d) Ibid. pag. 103.
(e) Virg. Aen. l. 2.
(f) Ibid. pag. 103.

velles manieres de parler & d'enseigner. Pareus (a) l'appelloit son ame, & ne lui donnoit pas de mauvais exemples; car il ne souffroit nullement que l'on s'écartât du Catechisme de son Professeur Ursin, comme s'en écarterent je ne fai quels Theologiens qui (b) ajoutèrent jusqu'à trois sortes d'imputations à ce qui avoit été posé par Ursin pour la maniere de nôtre justification devant Dieu, favor l'imputation de la mort de JESUS-CHRIST, l'imputation de sa justice actuelle, & la sainteté habiuelle. Il y eut aussi des dissensions en l'année 1604. sur une question de ce même Catechisme Palatin, c'est la 76. où il est traité de l'efficace de la Sainte Cène. Pareus comme un brave champion de la doctrine reçue, ne souffrit point qu'on la changeât. Ces innovations (c) étoient selon lui un enlèvement des bornes de la verité, qui doivent être sacrées & immuables. Celles qui separent les heritages le sont bien; & il crut que les atteintes qu'on donnoit au Catechisme étoient le presage d'une desolation prochaine, ce qu'il (d) exprima par ces vers:

*Aula ruit: Politia ruit: ruet & Catechesis;
Ante fores nostram quis jam neget esse ruinam.*

On a beau dire que par là Pareus introduisoit le principe de l'autorité en la place de celui de l'examen, & que c'étoit employer les machines du Papiisme contre ses freres, après les avoir decriées comme des choses abominables: on a beau se recrier que cette conduite ressemble au stratagème des Troyens:

*(e) Mutemus clypeos, Danaumque insignia nobis
Aptemus. Dolus un virtus quis in hoste requirat?*

On a beau, dis-je, declamer cela, & en tirer mille reproches de contradiction; ceux qui savent la vertu toute puissante du *distinguo*, ceux qui se souviennent du *distingue tempora, & conciliabis scripturas*: ceux qui ont fait reflexion qu'il y a certaines maximes dont on peut bien se passer pour un certain tems, mais où il faut enfin revenir, & que l'abus n'ôte pas l'usage, laisseront crier & tempêter ces declamateurs. Representez vous un cercle suspendu à l'entrée d'une maison, moitié dedans, faites-le tourner sur son centre, vous verrez qu'à mesure qu'il sortira de la maison par l'une de ses moities, il y rentrera par l'autre. Il en va de même de certains principes dans la société humaine; c'est un faire le faut: & après tout la plus grande des intolérances n'est point celle du bras seculier, c'est celle de ces esprits remuans qui s'érigent mal à propos en reformateurs. Nôtre (f) Pareus disoit de telles gens avec Luther; *A Doctore glorioso, & Pastore contentioso, & inutilibus questionibus liberet Ecclesiam suam Dominus.*

(D) Il ajoutoit foi aux songes. Son fils nous apprend qu'il a trouvé dans le Journal de son pere divers songes, & autres observations augura-

les. En voici un trait. Pareus écrivit (g) dans son Journal au 26. de Decembre 1617. qu'il avoit songé qu'un chat lui égratignoit le visage, & qu'assurément c'étoit un songe augural, *sine dubio ominosum*. Deux jours après ayant reçu la premiere feuille d'un livre qui s'imprimoit à Mayence, il dit que c'étoit le chat qui devoit l'égratigner, & chargea de cette explication ses epimerides. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Jesuites de Mayence écrivirent violemment contre lui. Mais ce qu'il eut à souffrir de la part de Scalliger fut un coup bien plus (h) pesant. Il eût mieux fait de ne pas mesurer sa plume avec un tel Chronologue, *impar congressus Achilli*: mais il avoit un peu la maladie de se mêler de trop de matieres. Ce qui le consola fut de voir son adversaire sous la peine du Talion. Ses Mules s'en reveillerent, & acoucherent de cette Epigramme:

*Nobiliorē (i) canum jacans se stirpe Molossus
Forte viatorem dum petit ore minax,
A cane degenevo incautus miser ipse recatur:
Hanc Nemesin justam que neget esse dicitur?*

Il veut parler des insultes du mechant Scioppius; sur quoi il est bon d'ouïr aussi Philippe Pareus. *Nactus praeterea fuit, dit-il (k), nobilem adversarium in studiis Chronologicis, superciliosissimum Criticum JOSEPHUM SCALIGERUM Julii Caesaris à Burden filium, qui satyrica protervia erga PAREUM usus jure avimemovisti eo ipso tempore infamiae notam pene indelebilem ab Apostolico quodam Alastore coactus fuit subire (l).* Il ne faut pas passer sous silence que Philippe Pareus attribue à son pere une grande debonnaireté, & une douceur insigne. Il faut avouer en effet qu'il n'étoit pas de ces Theologiens intraitables, qui ne veulent rien sacrifier au bien de la paix; l'*Ivention* qu'il publia temoigne tout le contraire: mais de pretendre qu'il n'ait pas écrit d'un stile chargé d'injures, & d'expressions emportées en plusieurs rencontres, c'est assurément de faire une sorte d'illusion qui est fort commune. Chacun s'imagine qu'il n'y a d'injures piquantes que celles qui sont dites à lui & aux siens. Pareus étoit d'ailleurs ennemi des moindres innovations, comme on l'a vu dans la remarque precedente. Or bien que ce soit souvent l'origine d'un très-grand mal en matiere de religion, que de s'éloigner tant soit peu de la commune traditive, on ne dira jamais que ceux qui sont si alertes contre les moindres écarts soient doués de beaucoup de tolerance, quelques éloges qu'on veuille donner d'ailleurs à l'importance de leurs services. Pareus trouvoit Ramus (m) insupportable, pour avoir osé renuier les bornes de nos anciens; & voici une epigramme dont il le regala:

*Quo (n) mutas perdis, dixit Democritus, & qua
Servas in physicis sunt, Epicure, mea.
Nonne idem Aristoteles in Rannum mastiga dicit,
Quae mutas, perdis: qua retines, mea sunt.*
Z. z. z. z. In fin

(g) Philippi Pareus ibid. pag. 65.
(h) Eo consuetudine non solum optimo patri sed omnibus passim vitiis doctis, si palporum venaticos alios excipias, nihil unquam agrius indigniusve accidisse probere recordor. Phil. Pareus ibid. pag. 107.
(i) Phil. Pareus ibid. pag. 108.
(k) Ibid. pag. 107.
(l) Voyez les Nouv. Lettres contre le Gallicanisme de M. Mabrou. tom. 1. pag. 182. 183.
(m) Novellam artem que à Ramo sectario nomen jactat perpetuo recitavit. Haec nimum quantum succensuit ideo quod per me diceret antiquos artis terminos moveri, nihil suo loco relinqui, ingenia juvenutis ad addidit. Dicitur hunc Philoniscium traduci. Phil. Pareus ibid. supra pag. 21.
(n) Ibid. pag. 22.

delberg, il disoit que c'étoit peine perduë. Se souvenant des livres qu'il avoit publicz contre le Pape, il regardoit comme une affreufe calamité de tomber entre les mains des Moines, c'est pourquoi il écouta le conseil de se retirer en un lieu de sûreté. Il choisit pour sa retraite Anweil dans le Duché de Deux-Ponts, proche de Laudau, & y arriva au mois d'Octobre 1621. Il en sortit quelques mois après pour se rendre à Neustad, & de là il voulut encore retourner à Heidelberg, aimant mieux mourir dans (H) son *Parcanum*, & être enterré auprès des Professeurs de l'Academie, qu'en tout autre lieu. Il eut cette consolation, car ayant rendu l'ame dans son logis le 15. de Juin 1622. à l'âge de près de 74. ans, il reçut les honneurs de la sepulture, tels que les Academies d'Allemagne les rendent à leurs Supôts. Ses Oeuvres *Exegetiques* ont été recueillies en trois volumes *in folio*. Il publia plusieurs *Traitez* contre le Cardinal Bellarmin, & laissa un fils nommé Philippe, dont il sera parlé ci-après, & qui a composé une *Vie* de son pere, d'où j'ai tiré ce qu'on vient de voir.

* Dans ses premiers livres il prenoit le nom de Jean Philippe.

† *Theatr. Freheri pag. 501.*

‡ *Daniel Pareus, not. in Musæum, vers. 1.*

§ *Ipsè in Vita D. D. Pareus.*

PAREUS (PHILIPPE *) fils du precedent, nâquit à Hemsbach au Diocèse de Worms le 24. de Mai 1576. Il a été un des plus laborieux Grammairiens que l'Allemagne ait jamais produits. Il commença ses études à Neustad, & les continua à Heidelberg, & puis aux † depens de l'Electeur Palatin dans les Academies étrangères. Il alla voir celle de Bâle en 1599. Il passa en suite à Geneve, où il demeura plus d'un an. Il en vit quelques autres en passant, & se fit considerer par tout tant à cause de son savoir, qu'à cause de la grande veneration que l'on avoit pour son pere. Il eut beaucoup d'accès à Paris auprès du celebre Casaubon ‡. Il fut fait Recteur du College de Neustad en l'année 1610. & posséda † cette charge jusques à ce que les Espagnols s'étant rendus maîtres de la ville au mois de Juillet 1622. lui ordonnerent de vider le pais incessamment. Sa Bibliotheque fut pillée. Il avoit déjà publié plusieurs (A) livres, qui font foi de son application prodigieuse, & de son attachement particulier pour (B) les Comedies de Plaute. Ce qu'il y eut de mauvais exemple, c'est qu'il s'éleva entre lui & Jean Gruterus, Professeur à Heidelberg, une (C) querelle furieuse à l'occcasion

Enfin Pareus eut à écrire contre tant de gens, qu'il n'étoit gueres possible qu'il ne contractât l'habitude du langage injurieux. Ceux qui savent ce que c'est que battre le fer dans la Republique des Lettres, m'entendent bien.

(H) Dans son *Parcanum*.] Ayant acheté une maison dans un fauxbourg d'Heidelberg en l'année 1607. il y fit bâtir au jardin un appartement pour y placer sa Bibliotheque & son Etude, & c'est ce qu'il appella *Parcanum*. Ce fut en suite le nom de tout ce logis; toute la ville l'appelloit ainsi. L'Electeur voulut que cette maison jouit de privileges & d'immunités. Pareus y fit mettre au frontispice deux inscriptions, l'une Latine, & l'autre Allemande (A). Or puis que son fils esperé, après les ravages qui furent faits par les troupes de la Ligue Catholique dans le Palatinat, que cette maison gardera (b) le titre de *Parcanum*, il faut croire qu'elle étoit demeurée en son entier. Je ne sai ce qu'elle est devenue depuis, mais je la croi ruinée à l'heure qu'il est: la pauvre ville d'Heidelberg a été si desolée par les troupes de France l'an 1689. & l'an 1693. qu'il n'y a nulle apparence que la maison de Pareus subsiste encore. Remarquons en passant qu'on diroit que certaines villes ont été bâties sous une maligne constellation. Elles sont également malheureuses de quelque côté que les choses tournent. Heidelberg ruiné pour avoir été contraire à l'Empereur, & pour lui avoir été fidelle, n'en est-il pas un exemple ?

(A) Déjà publié plusieurs livres.] Outre ceux dont je raporte les titres dans la remarque suivante, il avoit publié en 1616. *Calligraphia Romana*, seu *Thesaurus phrasum lingue Latine*; & en 1615. *Electæ Symmachiana*, *Lexicon Symmachianum*,

Calligraphia Symmachiana, & quelques autres Ouvrages en divers tems.

(B) Attachement particulier pour les Comedies de Plaute.] Il ne s'étoit pas contenté de les publier avec des notes l'an 1609. il avoit aussi publié un *Lexicon Plautinum* en 1614. des *Anectæ Plautina* en 1617. un *Traité de imitatione Terentiana*, ubi *Plautum imitatus est*, en 1617. une seconde édition de Plaute en 1619. & des *Electæ Plautina* en 1620. Il faut éclaircir ce que j'ai dit de la 1. édition de Plaute. Je n'ignore pas qu'elle n'ait au titre l'an 1610. mais puis que parmi les remerciemens ou les éloges qui furent écrits à l'Auteur sur cet Ouvrage, il y en a qui sont datés de l'année 1609. il n'y a nul lieu de douter que l'an 1610. ne soit que de ces anticipations que les Libraires ont mis en usage. S'ils se contentoient de cela, ils ne causeroient pas tant de brouilleries à ceux qui recueillent les diverses éditions. Mais combien de fois s'émancipent-ils de rafraichir la premiere page de leurs livres, afin de les faire passer pour nouveaux? Quelquefois même ils osent marquer que c'est une nouvelle édition, & cela multiplie étrangement en idée, & même dans les catalogues des Bibliotheques, les éditions d'un Ouvrage. Il publia à Francfort en 1641. la troisième édition de son Plaute. Les Prolegomenes qui y sont sur la vie de ce Poëte, sur le caractère de sa verification, & sur la qualité de ses railleries, ont été mis tous entiers à la tête du Plaute in usum Delphini.

(C) Entre lui & Jean Gruterus. . . une querelle furieuse.] Gruterus ayant attaqué Pareus, celui-ci publia bien-tôt sa réponse en 1620. sous le titre de *Provocatio ad Senatam Criticum pro Plauto & Electæ Plautina*. Ils s'échauffèrent de plus en plus, sans

(a) *Ibid. p. 55.*

(b) Quo nomine incolis civitatis statim innotuit, & à posteris, si bene omnino, eam gratiam retinebit. *Ibid.* Il écrivit la vie de son pere l'an 1628.

Desonno cause par les Libraires qui rimprirent la 1. page des livres.

l'occasion de Plaute. J'ai déjà dit * que notre Pareus prit en main la cause de feu son pere contre David Owen, qui avoit fait imprimer à Cambridge en 1622. un *Anti-Pareus*. Il lui repondit peu après par un *Anti-Owenus* †. Il a été Recteur de divers Colleges, & il étoit encore de celui de Hanaw (D) l'an 1645. comme il paroît par l'Épître dedicatoire de son *Lexicon criticum*, imprimé cette année-là à Nuremberg. Ce n'est qu'un gros *in octavo*, mais qui a coûté beaucoup de travail, *arumnabili labore congeflus*, comme dit l'Auteur. Il a écrit aussi quelques Commentaires sur l'Écriture, & quelques Ouvrages de Theologie. Nous allons dire quelque chose de son fils Daniel.

* Dans la remarque E de l'article précédent.

† Il manque au catalogue de rieux recueils de Mr. Baillet.

PAREUS (DANIEL) fils du précédent, marcha sur les traces de son pere, & s'appliqua comme lui de tout son cœur à l'étude des Humanitez. Il étoit assez bon Grec, & il publia (A) quelques Ouvrages. Il fut malheureusement tué ‡ par des voleurs de grans chemins, pendant la vie de son pere. Vossius le confideroit (B) beaucoup, & s'employoit à lui trouver des Libraires qui voullent faire imprimer ses Ouvrages.

‡ C'est ce que j'appris de Guillaume Frey dans les vers qu'il fit sur le Lexicon criticum de Philippe Pareus.

PAR-

fans que la consideration des maux qui leur pendoient à tous sur la tête, par la ruine dont le Palatinat étoit menacé, fût capable de leur inspirer quelque sorte de moderation; tant ces Messieurs les Philologues & les Grammaticiens sont faciles à se fâcher, & difficiles à apaiser. La longue preface que notre Pareus a mise à la tête de ses *Analeſta Plantina*, imprimée à Francfort en 1623, est datée du mois d'Octobre 1621. c'est-à-dire qu'il la rempli de fiel & de violence, à la veille des desolations qui ruinerent & leurs Academies & leurs Bibliothèques, & qui reduisirent leurs personnes à de grandes extremités. L'exil ne rabait rien de cette humeur emportée; car ces *Analeſta* imprimés depuis la dispersion, sont tous parsemez de grosses injures contre Gruterus. Ce n'étoient que represailles; car Gruterus en avoit usé d'une maniere si emportée, que l'on compta jusques à 136. injures atroces dans un de ses livres contre Philippe Pareus. Ce fut le Jésuite

imprimer cette année-là à Francfort en 3. volumes, *in folio*.

(A) Il publia quelques Ouvrages.] L'an 1627. il fit imprimer le poëme de Musée sur les amours de Hero & de Leandre, avec des notes toutes farcies de citations & de phrases Grecques, ou tirées de la plus vieille Latinité. Il publia aussi en la même année un gros *in quarto*, qu'il dedica à l'Université d'Oxford, & qui a pour titre *Mellicium Atticum*: c'est un recueil de sentences redigées en lieux communs, & tirées des Auteurs Grecs. Il publia en 1631. un autre Ouvrage intitulé *Medulla Historia Ecclesiastica*, & des notes avec un Lexicon sur Lucrece; mais la vie de Lucrece qu'il y ajouta n'est pas de sa façon; il ne fit qu'ôter quelque chose à celle que Gifanius avoit faite. Si le Scholaste Dauphin avoit pris garde à cela, il ne se seroit pas arrêté à Daniel Pareus comme à la source, par rapport à la vie de Lucrece, qu'il a mise au devant de son Commentaire sur ce Poëte. Il seroit remonté jusques à Gifanius. Il y a un *spiellegium subversum* de notes de Daniel Pareus sur Quintilien, dans l'édition de Quinilien de Londres in 8. 1641.

(B) Vossius le confideroit beaucoup, & s'employoit.] Cela paroît par une lettre (e) qu'il lui écrivit, lors qu'on disoit en Hollande que plusieurs villes vouloient ériger des (f) Academies à l'exemple d'Amsterdam. Il lui fit entendre qu'en ce cas-là on lui pourroit procurer une profession.

¶ C'est ce que j'appris de Guillaume Frey dans les vers qu'il fit sur le Lexicon criticum de Philippe Pareus.

(f) En traduisant mot à mot les termes dont on se sert en Hollande, il faudroit dire Ecoles illustres.

(g) Voyez sa lettre p. 317. pag. que minoris sunt molis: Addebat jam prealum ferere multis & variis. On fait espérer que si celui-là persiste dans son refus, après la declaration qu'on lui a faite qu'on ne demande pas qu'il se hâte, d'autres feront imprimer le livre agreablement. Mais on ne laisse pas de faire savoir qu'il n'y a point de pais au monde, ou il soit plus difficile qu'en Hollande de trouver des Imprimeurs, excepté dans ces deux cas; l'un si l'Auteur paye tous les frais de l'impression; l'autre si la copie est un Ouvrage de quetelle, ou de bagatelle; car

(a) Voyez Theoph. Raynaud. Erotomat. de malis & bonis libris. p. 115. Juin 1601. *Miraberis carmen tui Parei qui me nondum invisit ex quo à vobis abiit, nuper autem factus est Rector scholæ civitatis sic satis magna, ut alios regat scilicet qui se non potest.*

(D) De Hanaw l'an 1645.] Cela montre que Paul Frecherus s'est trompé, lors qu'il a dit (c) que Pareus étoit mort environ l'an 1643. Le Sieur Witte dans la 2. partie de son *Diarium Biographicum*, n'a fait apparemment qu'abroger Frecherus, quant à ce qui regarde notre Philippe; au moins s'accorde-t-il avec lui pour placer sa mort à l'an 1643. S'ils avoient jetté les yeux sur le *Lexicon Criticum*, ils y eussent vu au frontispice le visage de l'Auteur tel qu'il étoit la 70. année de son âge; d'où ils eussent conclu qu'il n'est pas mort à l'âge de 67. ans, comme ils le disent tous deux; & s'ils avoient consulté la fin de l'Épître dedicatoire, ils eussent vu qu'il étoit encore plein de vie le 24. d'Avoué 1645. chose étrange! il paroît moins laid dans la figure de 1645. que dans celle de 1641. qui est à la tête de la troisième édition de Plaute. Monsieur Rivet dans un livre

(c) que Pareus traité d'âne, de mulet, de verger, de belier, de bouc, de pore, de stercoreus *Grammaticalis cella inquilinus* &c. Gruterus étoit disposé depuis long tems à se brouiller avec l'autre; car voici ce qu'il écrivit à (h) Goldast le 19. Juin 1601. *Miraberis carmen tui Parei qui me nondum invisit ex quo à vobis abiit, nuper autem factus est Rector scholæ civitatis sic satis magna, ut alios regat scilicet qui se non potest.*

(e) que Pareus étoit mort environ l'an 1643. Le Sieur Witte dans la 2. partie de son *Diarium Biographicum*, n'a fait apparemment qu'abroger Frecherus, quant à ce qui regarde notre Philippe; au moins s'accorde-t-il avec lui pour placer sa mort à l'an 1643. S'ils avoient jetté les yeux sur le *Lexicon Criticum*, ils y eussent vu au frontispice le visage de l'Auteur tel qu'il étoit la 70. année de son âge; d'où ils eussent conclu qu'il n'est pas mort à l'âge de 67. ans, comme ils le disent tous deux; & s'ils avoient consulté la fin de l'Épître dedicatoire, ils eussent vu qu'il étoit encore plein de vie le 24. d'Avoué 1645. chose étrange! il paroît moins laid dans la figure de 1645. que dans celle de 1641. qui est à la tête de la troisième édition de Plaute. Monsieur Rivet dans un livre

(e) C'est la 1100. p. 5. 158. edit. Londin.

(f) En traduisant mot à mot les termes dont on se sert en Hollande, il faudroit dire Ecoles illustres.

(g) Voyez sa lettre p. 317. pag. que minoris sunt molis: Addebat jam prealum ferere multis & variis. On fait espérer que si celui-là persiste dans son refus, après la declaration qu'on lui a faite qu'on ne demande pas qu'il se hâte, d'autres feront imprimer le livre agreablement. Mais on ne laisse pas de faire savoir qu'il n'y a point de pais au monde, ou il soit plus difficile qu'en Hollande de trouver des Imprimeurs, excepté dans ces deux cas; l'un si l'Auteur paye tous les frais de l'impression; l'autre si la copie est un Ouvrage de quetelle, ou de bagatelle; car

(h) Vossius. p. 317. p. 307.

(a) Voyez Theoph. Raynaud. Erotomat. de malis & bonis libris. p. 115.

(b) Voyez le Recueil des lettres écrites à Goldast imprimé à Francfort l'an 1688. p. 73.

(c) Theatr. p. 501.

(d) Rivet. in. Grot. Dissert. Oper. 10. 3. p. 1163.

P A R T H E N A I , ville du Poitou sous le ressort du Presidial de Poitiers. Elle fut souvent prise & reprise durant les guerres de Religion au XVI. siecle. Les Protestans s'y retirerent le jour de la bataille de J. Moncontour ; mais ne croyant pas qu'ils y pussent faire ferme, ils l'abandonnerent à l'approche des troupes du Duc d'Anjou. Ils s'en étoient rendus maîtres l'année precedente ; & ils avoient même fait pendre Malo qui commandoit dans le chateau γ. La raison de cette rigueur fut qu'il avoit eu l'audace de se defendre contre une armée. L'on peut voir dans d'Aubigné qu'ils échouèrent plus d'une fois l'an 1588. dans le dessein de surprendre cette place. Ils y ont été en grand nombre depuis l'Édit de Nantes, comme on le peut juger par la plainte (A) mal fondée du Clergé de France ; & par la réponse que Mr. Drelineourt fit à cette plainte l'an 1656. Les Seigneurs de Parthenai sont * Chanoines honoraires seculiers de St. Martin de Tours. N'oublions pas que Parthenai est † la capitale du petit pais de Gâtine, & de la Duché de la Meilleraye.

4 Le 3.
Octobre
1569.

γ La vraye
Esp. entera
Hist. des
troubles l.
4. pag. 131.

* Mercure
Galant de
Feurier
1693. pag.
21.

† Du Val
Traité de
la France
p. 144.

‡ Voyez
son article
sous le mot
Soubise.

P A R T H E N A I , famille. Elle a subsisté long tems, & avec éclat. Le dernier mâle de cette illustre Maison a été Jean de Parthenai l'Archevêque, Seigneur de ‡ Soubise, qui ne laissa qu'une fille, favoir Catherine de Parthenai mere du Due de Rohan, Chef des armées Huguenotes en France sous le regne de Louis XIII. On verra ci-dessous un article pour cette Dame. Quelques-uns croyent que les Seigneurs de Parthenai prirent le surnom de l'Archevêque, parce qu'ils étoient issus d'un Archevêque de Bourdeaux. On veut même que cet

Arche-

il n'y a rien qui se vende mieux que les livres de cette nature. (a) Quod si is difficilem se præbeat, non deerunt, ut spero, alii, qui libenter id facient. Dissimulare tamen non possum, nisi quam difficilium esse typographum reperire, quam apud nos, nisi quis suis simplicibus librum edat. Fit hoc ob verum omnium summam caritatem, quam causat grave & diturram bellum, quod nobis est cum fieris ceci hoste potentissimo. Sola excipio vetera, & nugata. An 1696. ha quibus nihil vendibilis, ut ipsi non dissimulant typographi *. Cette lettre de Vossius nons apprend que Daniel Pareus seroit bien-tôt Precepteur chez le Comte d'Isenbourg. Voyez la lettre 31. Vous y verrez que Vossius dedia un (b) livre à Vossius.

(a) Vossius
ubi supra.

* Si Vossius
suis cui
ecrit quando
gravis & diturram
bellum, quod
nobis est cum
fieris ceci
hoste potentissimo.
Sola excipio
vetera, & nugata.
An 1696. ha
quibus nihil
vendibilis, ut
ipsi non
dissimulant
typographi *.
Cette lettre de
Vossius nons
apprend
que Daniel
Pareus seroit
bien-tôt
Precepteur
chez le
Comte d'Isenbourg.
Voyez la
lettre 31.
Vous y
verrez que
Vossius
dedia un (b)
livre à
Vossius.

(b) Il lui
dedia son
Lucretie.

(c) Remon-
trance du
Clergé de
France en
1656. pag.
m. 20.

(d) Voyez
la lettre
d'un habi-
tant de
Paris à un
de ses amis
de la cam-
pagne sur
la remon-
trance du
Clergé
p. 31. 133.
Ch. futu-
r. in S.
Mr. Dre-
lineourt le
Ministre de
Paris est
l'auteur
de cette
lettre.

(A) Par la plainte mal fondée.] Afin qu'on ne croye pas que je me fers de cette épithete par préjugé de party, je ferai le parallele de la plainte & de la réponse. Mr. l'Archevêque de Sens qui parloit pour tout le Clergé, s'exprima de cette maniere. (c) Dans la ville de Parthenai, S T R E, la pieté des Catholiques fut contrainte d'Étre dernier de ceder à la violence des ennemis de ce saint mystere. On les vit par une affectation tout-à-fait irreligieuse, entreprendre de faire un convoi funebre dans l'instant même de la procession, qui se faisoit pour honorer selon les loix de l'Eglise, un Sacrement qui est le centre de nôtre Religion. Ils troublerent tout en même tems que leurs mauvais freres tâchent de se rendre considerables par l'insolence, furent contrainsts de ceder la place à la multitude de ces profanes & de ces impies, & de s'en retourner à l'Eglise, avec le deuil & la tristesse sur le visage. . . Fut-il jamais, S T R E, sur pareille hardiesse, & V. M. pourroit-elle souffrir dans son Royaume une injure si outrageuse à l'honneur du fils de Dieu? Non, S T R E, nous ne le saurions croire, & nous devons être persuadéz qu'elle vengera, comme nous le lui demandons, la querelle du Dieu vivant. Il suffira de rapporter le précis de la réponse; (d) c'est que le second Dimanche d'Avril on apporta à Par-

tenai de deux grandes lieues loin le corps d'un Gentilhomme, pour être enterré après le second Prêche; & comme toute la compagnie alloit à l'entretrement, on reconut par quelques tentures auprès de la citadelle, qu'une procession devoit passer par là; qu'on s'arrêta tout court; & que n'ayant point d'autre passage pour aller au cimetiere qui est près du château, il fut jugé à propos d'envoyer avec tout le respect possible en la Paroisse de Sainte Croix, d'où la procession devoit partir, pour favoir de Messieurs les Chanoines, s'ils desiroient que le convoi s'arrêtât où il étoit, jusques à ce que la procession fût passée; ou si leur procession n'étant pas encore prête à partir, ils trouveroient bon que ce convoi passât outre; qu'ils répondirent que l'on pouvoit achever l'entretrement, & que leur procession ne paroitroit pas si-tôt; qu'en effet elle ne partit qu'une demie heure après que tout le convoi fut passé; que pour temoigner une entiere deference, ceux de la Religion demeurèrent en leur cimetiere, jusques à ce que toute la procession fût achevée, & que toutes les tapisseries furent detendues; & qu'ainsi on ne pouvoit dire avec verité, qu'elle fût rentrée confuse par la rencontre du convoi funebre, veu qu'elle n'étoit pas encore sortie, & qu'elle ne sortit que long tems après que ce convoi fut passé; qu'on fut plusieurs jours sans oûir parler de cette affaire; mais qu'enfin le Baillif de Parthenai, esprit violent & échauffé par des bouteux, s'adressa à Mr. Filleau Avocat du Roi à Poitiers, qui faisoit gloire de persecuter les Protestans en toute rencontre; qu'on assigna plusieurs du Consistoire de Parthenai au Presidial de Poitiers, pour se voir condamner à l'amende pour avoir troublé la procession; mais que Monsieur de la Meilleraye arrêta le cours de cette injuste poursuite, & que ceux-là même qui l'avoient commencée en eurent honte; de sorte que la chose en demeura là. J'ai recenu les expressions de l'auteur.

Auroit-on répondu avec cette confiance, si la chose n'eût pas été certaine? Voici donc une erreur de fait qui est de nôtre ressort. Nous laissons au Lecteur la peine de reflexion sur les tempêtes horribles, qu'un Orateur véhément est capable d'exciter pour rien (e).

(a) Voyez
la Critique
generale
du Caloi-
sime de
Mans-
bourg let-
tre 23. p.
93 Ch. futu-
r. de la 3.
édition.

Archevêque de Bourdeaux foit Joffelin de Parthenai, mort en 1086. & que Guillaume de Parthenai qui prit le fûnom de l'Archevêque environ l'an 1100. ait été fon fils. D'autres β raportent cette origine à un Archambaut Archevêque de Bourdeaux, predeceffeur de Joffelin: mais comme cet Archambaut ayant été depofé devint Seigneur de St. Maixent, & que l'on ne trouve aucune perfonne de ce nom, ni aucun Seigneur de Saint Maixent dans la famille de Parthenai, cette opinion eft peu vraifemblable. „La * branche ainée de Parthenai „avec tous fes biens fondit en la Maifon de Melun Tancarville, dont eft iffû „par alliance celle de Longueville; & les Seigneurs de Soubife étoient fepez „de la fouché dès environ l'an 1330. que Guy l'Archevêque frere puiné de Jean „Sire de Parthenai fut Seigneur de Soubife. On a toujours cru avec beaucoup „de probabilité que ceux de Parthenai étoient de Lezignem, dont ils ont porté „les Armes, brifées à caufe de la puineffe d'une bande de gueules: mais il faut „droit qu'ils en fuflent fortis avant l'an mille, parce que depuis ce tems-là on „en a la fûite jufques à Jean l'Archevêque Seigneur de Soubife, ayeul maternel du Duc de Rohan. L'Auteur de la Vie † du Duc de Rohan remarque, que fa mere étoit la principale heritiere de la Maifon de Lufignan.

PARTHENAI (ANNE DE) femme d'Antoine de Pons Comte de Marennes, & fille de Jean de Parthenai l'Archevêque & de (A) Michelle de Saubonne, a été une Dame de beaucoup d'efprit & de beaucoup d'érudition. Elle fut l'un des principaux ornemens de la Cour de Renée de France, fille de Louis XII. & Ducheffe de Ferrare. Or on fait qu'il y avoit peu de Cours au monde auffi polies que celle-là. Anne de Parthenai † non contente d'étudier le Latin, entreprit avec tant d'ardeur l'étude de la langue Greque, qu'elle pouvoit fe fervir facilement des livres Grecs. Sa curiosité pouffa jufques aux livres de Theologie. Elle s'aquit beaucoup d'habitude dans les Saintes Lettres, & prenoit un fingulier plaifir à raifonner prefque tous les jours fur ces matieres avec les Predicateurs, & avec les Theologiens. Les Auteurs du tems ne lui épargnent pas leurs éloges: ils prirent l'encensoir pour elle mille & mille fois, & n'oublierent † pas de dire qu'elle chantoit divinement, & qu'elle entendoit en perfection toute forte de Muſique. Voyez l'Épître dedicatoire que j'ai citée. La faveur qu'elle poffédoit auprès de la Ducheffe de Ferrare, & les lumieres theologiques dont elle s'étoit pourvuë, la rendront fans doute fufpecte de Calvinifme aux Catholiques qui liront ceci. Mais je ne veux pas qu'ils en demeurent aux fimples foupçons: je vais leur citer un Auteur (B) qui les convaincra qu'elle étoit bonne Huguenote, & digne ſœur de Soubife qui fut l'un des piliers du party. Son époux fut obligé (C) d'abandonner la Cour de Ferrare.

Z z z z 3

P A R

(A) Et de Michelle de Saubonne.] C'étoit une Demoifelle de Bretagne, qui avoit été l'une des Dames d'honneur de la Reine Anne de Bretagne. Elle époufa par la faveur de cette Reine en l'année 1507. Jean l'Archevêque V. du nom Seigneur de Soubife, chef de la Maifon de Parthenai. Cette même Reine la choifit pour Gouvernante de Renée de France fa fille, Ducheffe de Ferrare (A). On voit dans la 3. lettre de Rabelais quelque chofe qui concerne cette Gouvernante, „Monsieur de Limoges qui étoit à Ferrare Am- „baffadeur pour le Roi, voyant que ledit (b) „Duc fans l'avertir de fon entreprife s'étoit retiré vers l'Empereur, eft retourné en France, „Il y a danger que Madame Renée en fouffre fâ- „cherie. Ledit Duc lui a ôté Madame de Saubonne, „ſe fa Gouvernante, & la fait fervir par Italien- „nes, qui n'est pas bon ſigne. „ Cette lettre fut écrite l'an 1536.

(B) Un Auteur qui les convaincra.] (c) Quant à la ville de Pons, le Seigneur du lieu cependant que Dame Anne de Parthenai fa premiere femme, & ſœur du Sieur de Soubife, veſcut, „étoit amateur de vertu & de la verité, ayant „tellement profité en la lecture des lettres ſain- „tes, qu'à grand peine ſe fut-il trouvé homme „de ſa robe qui le ſecoudaſt avec tel zèle, que „lui-même prenoit bien la peine d'enſeigner

„ ſes pauvres ſujets, deſquels il en édifia plu- „ſieurs tant des Officiers que d'autres en ſa ville „de Pons. Mais incontinent après le decez de „cette bonne Dame tant vertueuſe, Dieu lui „ayant tellement ôté l'entendement, qu'en fe- „condes nopces il épouſa l'une des plus diſſamées „Damoifelles de France, à ſavoir Marie de „Moncheru apellée la Dame de Maſſy; il lui „ofta quand & quand le reſte de ſon ſens & juge- „ment; de forte que ſans autre occaſion quel- „conques il devint deſſors en un inſtant ennemi „& perſecuteur de la verité, qu'il avoit ſi bien „cognuë & tant avarcée. „ Pour confirmer ce que Theodore de Beze vient de dire, touchant l'aſcendant de la vertueuſe Anne de Parthenai ſur ſon mari, je m'en vais rapporter le paſſage de Gregoire (d) Gyraldi, où il temoigne que cette Dame & le Comte de Marennes ſon époux, s'attachoient aux mêmes études avec les mêmes progrès. *Quid porro dicam qua charitate & amore ac potius pietate proſequaris illuſtrem virum tuum, jure tuum, ut qui eiſdem quibus tuſtudiis & virtutibus poſt militares artes ſit ornatiſſimus? Ce Comte étoit premier Gentilhomme de la chambre du Duc de Ferrare; & Gyraldi lui a dédié le 4. dialogue de ſon Hiſtoire des Poëtes.*

(C) Fut obligé d'abandonner la Cour de Ferrare.] C'eſt de lui ſans doute qu'il faut entendre ces paroles

β Du Chriſus Annotat. ſur les Oeuvres d'Alam Charrier.

** Le Laboureur, addit. aux Mémoires de Caſtellan 10. 3. pag. 805.*

† Imprimée l'an 1667.

† Non modo in Latinis Literis quibus ab ipſis in-ſcribitur naviger operam is dedidi, ſed in Græcis quoque ita profeciſti, ut Græcos auctores intrepide evolvas. Gyraldus epiſt. dedicat. Dialogi 2. Hiſtor. Poët.

† Quid nunc memorem qualis ſis in dignoſcendis & modulandis carminibus, quali venuta canas & gratia? Quantum denique in omni Muſica profeceris id ejus diſcipline periti prædicant. Id. ibid.

(d) Gyraldi epiſt. dedicat. Dialogi 2. Hiſtor. Poëtarum.

(a) Voyez les notes ſur les lettres de Rabelais pag. 85.

(b) C'eſt à dire le Duc de Ferrare.

(c) Theodore de Beze, Hiſt. Eccleſiaſt. t. 1. l. 2. ad ann. 1559.

β Thuan.
lib. 61.

γ Le Pere
Anselme
Cp Moreri
son copiste
disent
1586.
Pai survi
l'Auteur
de la vie
du Duc de
Rohan.

δ L'an
1605, elle
mourut en
1607.

* Observé
sur les
amours
d'Alen-
dre. & sa
Clef.

† Voyez
son article.

‡ Histoire
du Duc de
Rohan
pag. 99.
écl. de
Holl. 1667.

‡ Meric.
Franc. t.

14 p 716.

(a) Le Pre-
sident de la
Place, de
l'état de la
Religion. l.
2. fol. 63.

(b) Il faut
dire Ell.

(c) Histoire
des grands
Offic. pag.
153.

(d) On
croit que
c'est Mr.
Fauvellet
du Toc.

PARTHENAI (CATHERINE DE) fille & heritiere de Jean de Parthenai-l'Archevêque Seigneur de Soubise, niece de la precedente, fut mariée en 1568. β au Baron du Pont, & puis en 1575. à René de Rohan II. du nom; duquel étant demeurée veuve l'an γ 1585. elle ne songea qu'à bien élever la famille. Ses soins eurent tout le succès qu'elle s'en pouvoit promettre; car l'ainé de ses fils fut le celebre Duc de Rohan, qui a soutenu le party de ceux de la Religion en France avec tant de force pendant les guerres civiles, sous le regne de Louis XIII. Son second fils étoit le Duc de Soubise. Elle eut trois filles: Henriette, qui mourut en 1624. sans avoir été mariée; Catherine, qui épousa δ un Duc de Deux-Ponts, & qui fit cette belle reponse à Henri IV. son soupirant, *Je * suis trop pauvre pour être votre femme, & de trop bonne famille pour être votre Maitresse;* & Anne, qui ne fut jamais mariée, & qui survécut à tous ses freres & sœurs, & se rendit très-illustre par sa pieté & par son savoir. On entend assez que je parle de la celebre ANNE DE ROHAN †, qui soutint avec tant de constance toutes les incommoditez du siege de la Rochelle. Le courage de sa mere fut encore plus merveillex, puis que malgré sa grande vieillesse, elle supporta avec une fermeté prodigieuse la necessité où elle se vit reduite, de vivre pendant trois mois de chair de cheval, & de quatre onces de pain par jour. Ce miserable état ne l'empêcha pas d'écrire à son fils, qu'il continuât comme il avoit commencé; & que la consideration des extremitez où elle se voyoit reduite, ne le fit relâcher de rien au prejudice de son party, quoi qu'on lui pût faire souffrir ‡. Elle & sa mere refuserent d'être compris dans la capitulation, & demeurèrent prisonniers de guerre. Elles furent † menées au chateau de Niort le 2. Novembre 1628. Il y en a qui disent que Catherine de Parthenai étoit alors âgée (A) de 91. ans; mais d'autres ne lui en donnent que 70. La Croix du Maine m'apprend qu'elle s'entendoit (B) fort bien en poésie. Il ne faut pas oublier le fâcheux procès

paroles d'un de nos Historiens (a), » Si le Roi
» François jugea qu'un bon titre Monsieur de Pons
» avoit été chassé de Ferrare, pource qu'il se di-
» soit estre d'aussi bonne Maison que ceux (b)
» d'Aest, n'estant raisonnable puis qu'il vivoit
» du pain de Madame de Ferrare, & à ses gages
» qu'il fit telle comparaison, encores que ledit
» feu Roi tint la Maison de Pons aussi ancienne
» que celle d'Aest: aussi n'est-il pas supportable
» que ceux de la Maison de Guise, qui ne sont
» grans & gras que de la substance & de la graisse
» de la Maison de France, se viennent à compa-
» rer aux Princes de ladite Maison, »

(A) Etoit alors âgé de 91. ans.] Le P. Anselme a été dans cette opinion, puis qu'en nous donnant (c) la posterité de Pierre de Rohan dit de notre René de Rohan II. du nom, que Catherine de Parthenai sa femme mourut au Parc en Poitou le 26. Octobre 1631. âgée de 94. ans. Moreri a dit la même chose, si ce n'est qu'au lieu de Parc il a mis Parc. Mais l'Auteur (d) de l'Histoire du Duc de Rohan remarque en parlant du siege de la Rochelle, & de la faim qu'elle y souffrit, qu'elle étoit âgée de soixante-dix ans. Ce n'étoit pas un lieu à lui ôter des années, & qui auroit voulu être flatteur auroit dû plutôt lui en donner, que lui en ôter. Cependant il y a beaucoup d'apparence que cet Auteur l'a faite plus jeune qu'elle n'étoit; car dès l'année 1574. on joua une Tragedie de sa composition. Il est rare de voir des femmes de 16. ans composer des Tragedies; & quand cela leur arrive, un la Croix du Maine ne l'ignore pas, & ne s'en tait pas. J'insiste moins sur l'impuissance vraye ou fausse du Baron du Pont, laquelle faisoit la matiere d'un procès en 1572. Une fille est plus capable de faire des enfans à 14. ans, que de composer des Tragedies à 16. Mais ce que Mr. Vanillas re-

marque ne seroit pas une preuve à rejeter. Il dit (e) qu'en 1562. Le Visconte de Rohan menoit les troupes du Languedoc & du Dauphiné qu'il avoit levées à la sollicitation de Soubise, qui lui promettoit en mariage sa fille unique. Un homme qui est en âge de lever & de commander des troupes, peut-il compter beaucoup sur le mariage d'une fille de quatre ans? Mais ce qui suit seroit plus fort. Des l'an 1567. cette fille unique étoit mariée au Baron du Pont; car on voit parmi les Seigneurs qui allerent joindre l'Amiral après la bataille de St. Denys, (f) un Soubise qui n'étoit autre que ce Baron. J'ai dit que cela seroit plus fort, & non pas que cela est plus fort, parce que je me fie plus à une lettre que j'ai reçue, qui porte que l'heritiere de Soubise fut mariée au Baron du Pont en 1568. qu'à l'exacritude des Historiens pour ces minuties. Ce qu'il y a de certain, c'est que le bon Pere Anselme s'est abusé; car le mariage de Jean de Parthenai avec Antoinette Bouchard d'Aubeterre, pere & mere de la Dame dont nous parlons, se fit le 3. Mai 1553. Elle nâquit donc pour le plutôt en 1554. & ne pouvoit être âgée que de 77. ans, lors qu'elle mourut en 1631. D'autre côté puis qu'elle fut mariée en 1568. elle avoit plus de 70. ans lors du siege de la Rochelle.

(B) La Croix du Maine m'apprend qu'elle s'entendoit fort bien en poésie.] Cette Dame, dit-il, (g) est beaucoup à priser pour son excellence & grandeur d'esprit duquel ses écrits rendent assez de preuve, sans en avoir d'autre temoignage; car elle a écrit & composé plusieurs Tragedies & Comedies Françaises & entre autres la Tragedie d'Holopherne, laquelle fut representée en public à la Rochelle l'an 1573. ou environ; elle n'est encores imprimée. Elle a composé plusieurs Elegies ou complaintes sur la mort de Monsieur le Baron du Pont son premier mari, & encores de Monsieur l'Amiral & autres grands Sei-
gneurs

(e) Hist.
de Charles
IX. l. 3.
im.

(f) D'An-
bigné t. 1.
pag. 372.
De Thou
liv. 42.
pag. 854.
Vanillas
Charles
IX. l. 7.

(g) La
Croix du
Maine,
Biblioth.
Franc. pag.
478.

(a) Satyr.
8.

(b) Voyez
dans les
remarques
de l'article
Soubise,
le grand
zèle de
cette Da-
me.

(c) Hist.
de Charl.
IX. t. 2.
pag. 276.
édit. de
Holl.

(d) Il faut
dire Quel-
lence.
Voyez l'ar-
ticle de ce
nom.

(e) Eadem
calamitas
Baudi-
neum

Acerii
fratrem
Pluvium
& Ber-
nium in-
volvit,
crudeliter
à milibus
regis, nec
non Caro-
lum Quel-
levium

Pontium
Armoicæ
Regulum
qui Catha-
rinam Par-
thenai Jo-
annis Subi-
sii filiam &
hæredem in uxorem
duxerat, sed à Par-
thenax
matre frigi-
ditatem
generi
causata de
dissolven-
do matri-
monio lite
alliquanto
ante tem-
pore in-
tentata ne
que dum
finita.

Itaque
cum cor-
pora cœ-
rum liciti
à percuf-
foribus
singuli oc-
ciderunt
ante
arcem

Regique
Regine
ausonii
aucti
comitatus
abjicerunt
tur, fre-
quentes è
gynæceo
femine,

cés (C) d'impuissance que son premier mari eut sur les bras. Si ce qu'un fort habile homme* a dit est certain, que l'on parloit de Mademoiselle de Parthenai * Baillet, Auteurs dequissez pag. 255. Dame de Soubise comme d'un Auteur, avant qu'on eût connu dans le monde Madame de Rohan, il faudroit qu'elle eût composé dans (D) une grande jeunesse. Quelques-uns ont cru qu'elle a fait une Apologie (E) pour Henri IV. qui au fond n'est qu'une piquante satire.

PAS-

gneurs & illustres personnages. Elle a traduit les preceptes d'Isocrate à Demoniq non encorés imprimés. Elle florit, poursuit-il, cette année 1584. Je n'ai pas connoissance de ses autres compositions pour n'avoir point cet heur de la connoître.

(C) Le fameux procès d'impuissance. Cela ne doit point être mis sur le compte de notre Catherine de Parthenai, mais sur celui de sa mere. Ce ne fut point la femme qui mit en justice son mari, ce fut la belle-mere qui se declara partie contre son gendre: ainsi quoi qu'on ne puisse raisonnablement douter des confidences secretes de la fille pour la mere, il faut pourtant convenir que la reflexion de Mr. Des-Pieux (a) ne regarde point l'heritiere de Soubise.

Jamais la Biche en rut n'a pour fait d'impuissance Traîné du fond des bois un Cerf à l'audience; Et jamais Juge eux-mêmes ordonnant les congrés, De ce burlesque mot n'a fait ses arrêts.

S'il est d'un côté étonnant que lors que les Dames Protestantes se distinguoient par la reformation des mœurs, aussi bien que par celle des dogmes, une des principales (b) du party se soit avisée de susciter un procès qui n'étoit gueres édifiant, on doit considerer de l'autre que la lecture continuelle de la Bible, étoit alors plus capable de communiquer certaines inclinations: car on étudioit alors avec plus de zèle l'esprit des saints Patriarches, & celui de leurs épouses, parmi lesquelles il a régné un ardent, quoi que très-chaste desir de laisser posterité. La Dame de Soubise pouvoit avoir outre cela un motif de zèle par un autre endroit. La Religion Protestante n'étoit pas encore bien affermie; on travailloit violemment à la perdre; il falloit donc perpetuer par toutes voyes dûes & raisonnables les familles, qui comme la sienne en avoient été les colonnes. Mais que dirons-nous de la curiosité des Dames de la Cour de France au sujet de cette affaire? Avant que de rapporter ce que les Historiens en disent, je dois avertir que le procès fut terminé par le massacre de la St. Barthelemi, où le gendre de Soubise perdit la vie. Ecoutons presentement Mr. Varillas. (c) La résistance du Baron du Pont-Quellévé (d) fut si longue, que ceux qui ne le virent succomber qu'après avoir été percé comme un cribble, lui rendirent le témoignage qu'il étoit plus qu'homme dans le combat, s'il ne l'étoit point assez dans le lit nuptial. Il avoit épousé l'heritiere de Soubise, & la mere de sa femme lui avoit fait interver en matière d'impuissance qui n'étoit point encore jugé. Son corps fut traîné jusques devant la porte du Louvre, où la pitié qu'il devoit inspirer n'empêcha pas plusieurs Dames de la Cour de regarder curieusement, s'il ne paroitroit aucune marque du défaut qu'on lui reprochoit. Ceux qui entendent le Latin verront à la marge, avec quelle noblesse d'expressions (e) Monfr. de Thou raporte ce fait. Il semble d'abord que d'Aubigné y a commis une bevue, comme s'il avoit dit de Soubise ce qu'il ne devoit

dire que de son gendre. Berni & Soubize furent entraînés morts & arangez devant le Louvre, exposés à la veüe des Dames qui en ce dernier contemploient s'il étoit incapable de mariage, pource qu'il en étoit en procès. Mais quand on fait que le gendre se fit appeler comme son beau-pere, on ne peut tout au plus condamner cet Historien que de n'avoir pas inferé quelque mot de distinction, comme les autres ont fait. Mezerai seroit tout autrement inexusable, Qui le pourroit croire, s'écrie-t-il, (f) de tant de vaillans hommes pas un ne mourut l'épée à la main que Guerbis. (Il venoit de nommer les grands Seigneurs massacrés à la St. Barthelemi, & il n'avoit point passé sous silence François de Quellévé, c'est-à-dire, le mari de l'heritiere de Soubise.) Il est beaucoup plus en faute dans sa grande Histoire; car non seulement il appelle ce mari Charles de Quellévé-Pontivy, ce qui est confondre deux personnes en une, mais il attribue à la femme l'action d'impuissance qui fut intentée au Baron du Pont. C'est l'avoir en quelque façon flétrie, ce que Mr. de Thou n'avoit point fait; car il n'avoit donné cette accusation & cette poursuite qu'à la belle-mere. Voyez l'article Quellenec, (g) 156.

(D) Dans une grande jeunesse. Car elle perdit le nom de Mademoiselle de Parthenai en 1568, par son mariage avec le Baron du Pont, & ne pouvant avoir alors que 14. ans, puis que le mariage de son pere & de sa mere se fit au mois de Mai 1553. Voyez la remarque A sur la fin.

(E) Une Apologie pour Henri IV. On l'a imprimée (g) dans la nouvelle édition du Journal de Henri III. comme un Ouvrage de la Duchesse de Rohan. Voici comment d'Aubigné parle de cette piece; „ Qui veut voir (b) disputer „ cette matiere plus doctement, qu'il lise l'apo- „ logie du Roi composée par Mr. Cahier étant „ lors Ministre de Madame: le Roi me la montra „ comme style de Madame de Rohan: c'est une „ apologie en prevarication, laquelle Roquelau- „ re oyant lire s'écria, ô mortbieu! que ceux „ qui ont écrit cela savent de nos nouvelles! „ Quelques-uns en accusent la Ruffie, parce qu'a- „ près avoir discouru de l'humeur du Roi, qui est „ de punir les services & de récompenser (i) les „ offenses, il dit à ceux qui se plaignent de sa Ma- „ jesté, vous devez vous plaindre de vous, non „ de lui; car ayant connu son naturel, si vous „ vouliez des récompenses il falloit les meriter „ par œuvres dignes. „ Qui que ce soit qui ait composé cette Apologie, c'est une personne d'esprit, & je doute fort que Pierre Victor Cayet fût capable de donner un tel tour à des médisances. Mr. Varillas n'a point compris à qui on en veut dans cette satire, car en parlant d'Antoine Roi de Navarre il dit (k), Que Catherine de Parthenai mere du fameux Duc de Rohan lui a reproché de n'avoir jamais fait de bien qu'à ceux qu'il craignoit. Ce n'est point à ce Prince, l'Hist. de mais au Roi Henri IV. son fils qu'on fait ce reproche dans la satire attribuée à cette Dame.

* Baillet, Auteurs dequissez pag. 255.

nequaquam crudeli spectaculo eas abiterrent, curiosis oculis nudum corpora in veruecundo Pontio præcipue actem desu, h qua ratione frigiditatis illius causam ut notas per rimari possent. Thuan. l. 52. pag. m. 1076.

(f) Abreg. Chron. t. 5. pag. 156.

(g) A Collogue chez Pierre Marceau 1693.

(b) Con- ject. Ca- thol. de Sancy liv. 1. chap. 5.

(i) Voyez l'article Charles Quint. tom. 5. de Col. 22.

(k) Dans l'histoire de Rohan lui a reproché de n'avoir jamais fait de bien qu'à ceux qu'il craignoit. Ce n'est point à ce Prince, l'Hist. de mais au Roi Henri IV. son fils qu'on fait ce reproche dans la satire attribuée à cette Dame.

PASCAL (BLAISE) l'un des plus sublimes esprits du monde, nâquit à Clermont en Auvergne le 19. de Juin 1623. Il n'eut jamais d'autre Precepteur que Monsieur son pere, qui étoit un fort (A) sâvant homme, habile Mathématicien, & Président à la Cour des Aides de sa Province, & d'ailleurs rempli d'une tendresse extraordinaire pour cet enfant, son fils* unique. Cette tendresse le porta à quitter sa charge, & à s'établir à Paris l'an 1631. afin de vaquer plus utilement à l'Instruction de son fils, qui dès l'enfance donna des preuves d'un esprit fort au dessus du commun, car *il vouloit savoir la raison de toutes choses, . . . & il ne pouvoit se rendre qu'à ce qui lui paroissoit vrai évidemment; de sorte que quand on ne lui disoit pas de bonnes raisons, il en cherchoit lui-même & quand il s'étoit attaché à quelque chose, il ne la quittoit point qu'il n'en eût trouvé quelqu'une qui le put satisfaire.* Il étoit à craindre qu'avec un tel tour d'esprit il ne se précipitât au libertinage, néanmoins il fut toujours éloigné de ce défaut: il distingua exactement toute (B) sa vie les droits de la foi d'avec ceux de la raison. Ce que l'on conte de la maniere dont il aprit (C) les Mathématiques, semble

* Il avoit deux filles, dont l'une fut Religieuse à Port Royal. L'autre mariée à Mr. Perier.

+ Vie de Mr. Pascal, par Madame Perier pag. 5.

(A) Monsieur son pere qui étoit un fort sâvant homme.] Il s'appelloit Etienne PASCAL. Il étoit

(a) Baillet, né Jan 1588. (a) à Clermont en Auvergne de l'une des bonnes Maisons de la Province. Son pere avoit été Tresorier de France à Riom, & sa mere qui portoit pareillement le surnom de Pascal, étoit fille du Senechal d'Auvergne à Clermont. Etienne

(b) Id. ib. Pascal (b) quitta la Province, apres avoir fait passer sa charge de Président à l'un de ses freres, & se retourna à Paris comme en un lieu favorable au dessein qu'il avoit formé de bien élever son fils. Il se joignit (c) à Mr. de Roberval, pour répondre aux objections de Mr. Descartes, contre un Ouvrage de Mr. de Fermat, de maximis & minimis; mais il n'eut guere de part aux suites de

(c) Id. ib. P45. 331. ad an. 1638. cette dispute, car il s'éloigna de Paris, (d) & se retourna loin du commerce public, de peur que sa presence n'irritât quelques puissances offensées, & qu'elle ne les portât à faire quelque chose au préjudice de sa liberté. La disgrâce où il croyoit être tombé n'étoit que la suite de celle de l'un de ses intimes amis, qui avoit été arrêté & conduit à la Bastille, pour quelques troubles excités à l'Hôtel de ville. Mr. Pascal persuadé de la droiture du cœur de son amy, avoit remarqué qu'il y avoit plus de malheur que de crime dans la maniere dont il avoit donné occasion au trouble. Il ne s'étoit pas contenté de parler en faveur de son amy, il avoit encore osé prendre la défense de diverses personnes injustement traitées par la vexation de quelques Officiers interessez. Il avoit appris de plus que cette affaire avoit été rapportée avec des circonstances très-odieuses à Mr. le Chancelier Seguier. C'est pourquoi la crainte d'avoir déplû à ce premier Magistrat du Royaume, l'avoit fait écarter pour prévenir les effets de son ressentiment. Il demeura environ un an dans son éloignement, jusqu'à ce que Mr. le Cardinal de Richelieu informé de son merite, & du sujet de sa retraite par Madame la Duchesse d'Aligillon, & par Mr. le Chancelier même, le fit revenir en 1639. & l'établit peu de tems apres Intendant de Normandie à Rouen. Il mourut l'an (e) 1651. Il étoit devenu ami de Mr. Descartes.

(d) Id. ib. P45. 339. 340.

(e) Id. ib. P48. 332. (B) Les droits de la foi d'avec ceux de la raison.] Voici ce que l'on nous conte dans sa vie

(f) Vie de Pascal, P. 12. 13. composée par Madame Perier sa sceur. (f) Il avoit esté jusqu'alors (g) preservé par une protection de Dieu particulliere de tous les vices de la jeunesse, & ce qui est encore plus estrange à un esprit de cette trompe, & de ce caractère, qu'à l'âge qu'il ne s'estoit jamais porté au libertinage pour ce qui regarde la Religion, ayant toujours

(g) C'est-à-dire jus- qu'à l'âge de 24. ans.

borné sa curiosité aux choses naturelles. Il m'a dit plusieurs fois qu'il joignoit cette obligation à toutes les autres qu'il avoit à mon pere; qui ayant luy-même un très-grand respect pour la Religion, le luy avoit inspiré dès l'enfance, luy donnant pour maximes que tout ce qui est l'objet de la foi ne le scauroit estre de la raison, & beaucoup moins y estre soumis. Ces maximes qui luy estoient souvent reiterées par un pere pour qui il avoit une très-grande estime, & en qui il voyoit une grande science, accompagnée d'un raisonnement fort net & fort puissant, faisoient une si grande impression sur son esprit, que quelques discours qu'il entendoit faire aux libertins, il n'en estoit nullement ému; & que qu'il fût fort jeune, il les regardoit comme des gens qui estoient dans ce faux principe, que la raison humaine est au dessus de toutes choses, & qui ne connoissent pas la nature de la foi: & ainsi cet esprit si grand, si vaste & si rempli de curiositez, qui cherchoit avec tant de soin la cause & la raison de tout, estoit en mesme temps soumis à toutes les choses de la Religion comme un enfant, & cette simplicité a régné en luy toute sa vie: de sorte que depuis mesme qu'il se résolut de ne plus faire d'autre estude que celle de la Religion, il ne s'est jamais appliqué aux questions curieuses de la Theologie; & il a mis toute la force de son esprit à connoître & à pratiquer la perfection de la Morale Chrétienne, à laquelle il a consacré tous les talens que Dieu luy avoit donnez.

(C) La maniere dont il aprit les Mathématiques semble tenir du miracle.] Son pere l'ayant vu extraordinairement enclin (h) aux choses de raisonnement, craignit que la conoissance des Mathématiques ne l'empêchât d'apprendre les langues. Il se résolut donc de lui ôter autant qu'il pourroit toute idée de Geometrie; il serra tous les livres qui en traitoient, & il s'abstenoit même d'en parler en sa presence avec ses amis. Il ne put néanmoins résister aux importunes curiositez de son fils contre réponse generale: la Geometrie est une science qui enseigne le moyen de faire des figures justes, & de trouver les proportions qu'elles ont entre elles: mais en même tems il lui défendit d'en parler, & d'y penser davantage. Sur cette simple ouverture l'enfant (i) se mit à rêver à ses heures de recreation, & à faire des figures sur les carreaux de la chambre avec du charbon. Il cherchoit les proportions des figures; il se fit lui-même des

(h) Préface de l'équilibre des liqueurs. Voyez aussi Madame Perier, vie de Pascal, pag. 6.

(i) Il n'avoit alors que 12. ans. Mad. Perier ib. la préface de l'équilibre des livres.

semble tenir du miracle, aussi bien que les progrès qu'il y fit (D) en très-peu de

definitions, & des axiomes, & puis des demonstrations; & lui poussa ses recherches si avant qu'il en vint jusqu'à la 32. proposition du premier livre d'Euclide. Car son pere l'ayant surpris un jour au milieu de ces figures, & lui ayant demandé ce qu'il faisoit, il lui dit qu'il cherchoit telle chose, qui étoit justement cette proposition d'Euclide. Il lui demanda en suite ce qui l'avoit fait penser à cela, & il repoudit que c'étoit qu'il avoit trouvé telle autre chose; & ainsi en retrogradant & expliquant toujours par ses noms de barre & de rond, il en vint jusqu'aux definitions & aux axiomes qu'il s'étoit formez. Vous trouverez tout ceci plus amplement avec ses suites dans les Auteurs que je cote en marge (a).

(D) Les progrès qu'il y fit en très-peu de tems.]

Mr. le Paillieur ayant su ce qu'on vient de lire, consilla à Mr. Pascal le pere qui le lui avoit raconté, de ne plus gêner son fils. Mr. Pascal suivit ce conseil, & donna les Elemens d'Euclide à l'enfant, qui (b) l'entendit tout seul sans avoir jamais en besoin d'aucune explication, & il y entra d'abord si aysant qu'il se trouvoit des lors régulièrement aux conférences qui se faisoient toutes les semaines, où tous les plus habiles gens de Paris s'assembloient pour y porter leurs Ouvrages, ou pour examiner ceux des autres. Le jeune Monsieur Pascal y tint d'abord sa place aussi bien qu'aucun autre, soit pour l'examen, soit pour la production. Il y portoit aussi souvent que personne des choses nouvelles, & il est arrivé quelquefois qu'il a decouvert des fautes dans des propositions qu'on examinoit, dont les autres ne s'étoient point aperçeus. Cependant il n'employoit à l'estude de la Geometrie que ses heures de recreation, apprenant alors les Langues que son pere lui monstroit. Mais comme il trouvoit dans ces sciences la verité qu'il aimoit en tout avec une extrême passion, il y avançoit tellement pour peu qu'il s'y occupoit, qu'à l'âge de seize ans il fit un Traité des Coniques, qui passa au jugement des plus habiles pour un des plus grands efforts d'esprit qu'on puisse s'imaginer. Ainsi Monsieur Descartes qui estoit en Hollande depuis long temps, l'ayant leu, & ayant oui dire qu'il avoit esté fait par un enfant âgé de seize ans, ayna mieux croire que Mr. Pascal le pere en estoit le véritable Auteur, & qu'il vouloit se deponner de la gloire qui lui appartenoit legitimement pour la faire passer à son fils, que de se persuader qu'un enfant de cet âge fût capable d'un Ouvrage de cette force, faisant voir par cet éloignement qu'il témoignoit de croire une chose qui estoit très-venérable, qu'elle estoit en effet incroyable & prodigieuse. A l'âge de dix-neuf ans il inventa cette machine (c) admirable d'Arithmetique, qui a été estimée une des plus extraordinaires choses qu'on ait jamais veü. Et ensuite à l'âge de vingt-trois ans ayant veü l'experience de Torricelli, il en inventa, & en fit un très-grand nombre d'autres nouvelles. N'oublions pas cette marque de la force prématurée de ce grand genie. (d) Lors qu'il n'avoit encore qu'once ans, quelqu'un ayant à table sans y penser frappé un plat de fayance avec un coulteau, il prit garde que cela rendoit un grand son, mais qu'aussi-tôt qu'on mettoit la main dessus, ce son s'arrêtoit. Il voulut en mesme temps en sçavoir la cause; & cette experience l'ayant porté à en faire beaucoup

, d'autres sur les fens, il y remarqua tant de choses, qu'il en fit un petit Traité qui fut jugé très-ingenieux & très-solide.

Voici une chose qui merite d'être rapportée.

Un homme d'esprit qui a raillé finement (e) ceux qui ont fait la preface (f) que j'ai citée, introduit Mr. Descartes se servant de ces paroles. « Cet Voyage du monde est heureux en matiere de reputation. On fit autrefois accroire à bien des gens, qu'il avoit composé & tiré du seul fond de son esprit un livre des Coniques à l'âge de seize ans: ce livre me fut envoyé, & avant que d'en avoir lu la moitié, je jugeai (i) qu'il avoit fort appris de Mr. des Argues; ce qui me fut confirmé incontinent après, par la confession qu'il m'en fit lui-même (h). » L'Auteur qui fait (j) cette reponse. (i) Ce que vous dites là me surprend peu: car dans la preface d'un traité de (1) Tom. l'Equilibre des Liqueurs imprimé après la mort de M. P. . . . on cite votre temoignage sur cet article, & il n'est pas tout-à-fait conforme à celui que vous me rendez maintenant: car on n'y parle point du secours qu'il avoit tiré de Mr. des Argues. On y dit seulement, que la chose vous parut si incroyable, & si prodigieuse, que vous ne voulûtes pas la croire. Que vous vous persuadâtes, que M. P. . . . le pere étoit en effet l'Auteur de l'ouvrage, & qu'il en avoit voulu faire honneur à son fils. Mr. Descartes replique. Je ne sçai pas, me répondit-il, ce que l'on m'a fait penser ou dire dans cette preface: mais je sçai bien, que je ne vous dois rien maintenant, que je n'aye écrit en propres termes au (2) P. Merfenne, dès que j'eus vu l'ouvrage. On me permettra sans doute de dire, que l'Auteur de ce dialogue ne rapporte pas exactement ce qui fut écrit par Monsr. Descartes au Pere Merfenne. Les paroles de la lettre font celles-ci. « J'ai (k) reçu aussi l'essai touchant les Coniques, du fils de Mr. Pascal, & avant que d'en avoir lu la moitié, j'ai jugé qu'il avoit appris de Monsieur des Argues, ce qui m'a été confirmé incontinent après par la confession qu'il m'en fit lui-même. » Cela signifie manifestement que Mr. Pascal un peu après la moitié de son Ouvrage, avoué qu'il a profité des lumieres de Mr. des Argues: mais les paroles du dialogue veulent dire clairement que Mr. Pascal écrivant à Monsr. Descartes lui fit cette confession, ce qui porte à croire que ce jeune homme ayant oui dire que ce Philosophe le soupçonnoit d'avoir profité des instructions de Mr. des Argues, lui écrivit une lettre pour lui avouer la justice de ce soupçon. Voilà quelles sont les consequences naturelles du rapport que fait le Dialogiste: il faut donc conclure qu'il met son lecteur hors du bon chemin, & qu'il le pousse à se faire une fausse idée du fait. L'objection ne laisse pas d'être bien forte contre la preface de l'Equilibre; car enfin Mr. Descartes n'écrivit au Pere Merfenne quoi que ce soit qui temoigne qu'il admirât le jeune Pascal, il ne lui donne aucun éloge, il ne dit point que l'Ouvrage des Coniques lui ait paru bon, il n'en dit ni bien ni mal. Où est donc ce temoignage qu'on pretend qu'il ait rendu (l) que la chose étoit en effet incroyable & prodigieuse? Il est, dit-on, dans une autre lettre qui n'a jamais été imprimée. Il faut qu'on ajoûte, & qui ne fut pas écrite au P.

A A A A A Mer-

(a) Preface de l'Equilibre des liqueurs. Madame Perier vie de Pascal. Mr. Baillet, enfans celebres pag. 305. & suiv. (b) Preface de l'Equilibre. Voyez aussi Madame Perier ib. pag. 8. & suiv.

(c) Il en presenta une au Roi, & une à Mr. le Chancelier, & puis il en donna une à Mr. Carcavi. Voyez de Descartes tom. 2. pag. 378.

(d) Preface de l'Equilibre.

(e) Voyez le livre intitulé, C'est Voyage du monde de Descartes pag. 191. 192. & lit. de Holl.

(f) Celle de l'Equilibre des liqueurs. (g) C'est-à-dire Mr. Pascal.

(h) Voyez le titre de l'Equilibre des Liqueurs p. 188.

(i) Ibid. (j) Ibid. p. 189.

(k) Tom. 2. Let. 38.

(l) Defcartes to. 2. Let. 38. p. m. 217.

* Voyez la remarque G. † Ibid. pag. 12.

de tems. Mais ce qu'on assure de (E) sa pieté, * & de son humilité, n'est guere moins merveilleux. S'étant appliqué avec ardeur aux (F) experiences de la nouvelle Philosophie, il abandonna cette étude, & † toutes les autres connoissances,

(a) Baillet, vie de Descartes tom. 2. pag. 40. ad ann. 1639. 1640.

Mersenne; car si elle lui avoit été écrite, Mr. Baillet l'auroit citée, & ne se feroit pas contenté de nous renvoyer à la preface de l'équilibre. Mr. Baillet nous apprend trois choses. 1. Que Mr. de Roberval, Mr. le Pailleur & les autres amis de Messieurs Pascal, furent fâchez de ce que Monsieur Descartes avoit écrit au P. Mersenne. Et (a) qu'ils se reciterent contre une opinion qui ne leur paroissoit pas assez obligante pour un enfant d'un si rare mérite: En quoy ils furent suivis de Messieurs de Port-Royal, qui firent donner sur ce point un avis à Mr. Clercelier, après qu'il eût rendu public ce témoignage de Mr. Descartes par la premiere édition de ses lettres. 2. Que ce grand Philosophe se réglant sur le vraisemblable, ne put se persuader qu'un jeune enfant fût l'Auteur d'un si bon livre. Il manda donc sans artifice la chose comme il la croyoit. Il aimoit mieux chercher à l'ouvrage un Aïeux parmi les plus consommés d'entre les Mathématiciens, que de s'exposer à perdre pour d'autres occasions la créance qu'il avoit acquise sur les esprits qui le connoissoient sucrer, par la facilité qu'il avoit eue à croire une chose qu'il n'auroit pas eue en état de faire croire aux autres sur sa simple parole. C'est pourquoy lors qu'en suite de quelques éclaircissements il vit qu'il étoit hors d'apparence de rien attribuer de cet ouvrage à son amy Mr. des Argues,

(1) Preface de l'équilibre des liqueurs.

(b) Id. Baillet, ib. pag. 41.

(1) il (1) aimoit mieux croire que Mr. Pascal le Pere en étoit le véritable Auteur, que de se persuader qu'un Enfant de cet âge fût capable d'un ouvrage de cette force. 3. Que (b) c'est aussi le vraisemblable qui avoit pu engager Monsieur Descartes dans cette erreur de fait, lors que se souvenant de la liaison de Mr. des Argues avec Messieurs Pascal, & voyant dans le Traité du jeune Auteur de seize ans des choses qu'il croyoit avoir vues peu de tems auparavant dans l'écrit de Mr. des Argues, il jugea que celui-cy pouvoit avoir en part à ce Traité, d'autant plus volontiers que le jeune Pascal y alleguoit Mr. des Argues.

L'on ne sauroit bien juger de cette dispute, jusques à ce que l'on soit éclairci de ces deux choses; l'une s'il est vrai que Mr. Descartes renonçant à son premier jugement, ait écrit que Mr. Pascal le pere avoit fait passer à son fils la gloire de ses Coniques. C'est ce qui ne paroît point par ses lettres imprimées, ni par ses lettres manuscrites que Mr. Baillet a consultées, ni par aucun autre document circonstancié. On n'a là-dessus que le témoignage vague de ceux qui ont publié l'équilibre des liqueurs. L'autre chose dont il faut être éclairci, est de savoir en quels termes il est fait mention de Mr. des Argues dans le Traité de Mr. Pascal. S'il y est simplement nommé, Mr. Descartes a eu grand tort de soutenir que Mr. Pascal avoué qu'il a appris de Mr. des Argues. Mais si Mr. Pascal y fait cet aveu, ses amis & ceux de son pere ont eu grand tort de se plaindre de Mr. Descartes.

(c) Dans la remarque G.

(d) Mad. Perier ubi supra pag. 40.

(E) Ce qu'on assure de sa pieté. J'en parlerai ci-dessous (c) plus amplement: je n'en touche ici qu'une preuve. (d) Dans les quatre dernières années de sa vie, comme il ne pouvoit travailler, son principal divertissement étoit d'aller visiter les Eglises où il y avoit des reliques exposées, ou

quelque solennité, & il avoit pour cela un Almanach spirituel qui instruisoit des lieux où il y avoit des dévotions particulières; & il faisoit tout cela si devoiement, & si simplement que ceux qui le voyoient en estoient surpris, ce qui a donné lieu à cette belle parole d'une personne très-vertueuse & très-éclaircée, que la grace de Dieu se fait connoître dans les grands esprits par les petites choses, & dans les communs par les grandes.

(F) Aux experiences de la nouvelle Philosophie, il abandonna cette étude. La premiere experience qu'il fit fut celle de Torricelli: il la retira plusieurs fois (e) & en tira plusieurs conséquences pour la preuve desquelles il fit plusieurs nouvelles experiences, en présence des personnes les plus considérables de la ville de (f) Roüen où il étoit (g) alors . . . il les fit imprimer en l'année 1647. & en fit un petit livret qu'il envoya par toute la France, & en suite dans les pais étrangers. . . Cette même année il fut (g) averti d'une pensée qu'avoit eue Toricelli que l'air estoit pesant, & que sa pesanteur pouvoit estre la cause de tous les effets qu'on avoit jusques lors attribués à l'horreur du vuide. Il trouva cette pensée tout à fait belle; mais comme ce n'estoit qu'une simple conjecture & dont on n'avoit aucune preuve; pour en connoître ou la vérité ou la fausseté, il fit plusieurs experiences . . . qui ne le satisfaisant pas entierement il medita dès la fin de cette même année 1647. l'experience celebre qui fut faite en 1648. Le succès de cette experience qu'il retira depuis plusieurs fois . . . le confirma tout à fait dans la pensée de Toricelli de la pesanteur de l'air, & luy donna lieu en suite d'en tirer plusieurs conséquences très-belles & très-utiles, & de faire encore plusieurs autres experiences qu'il mit dans un grand Traité qu'il composa en ce temps-là, où il expliquoit à fond toute cette matiere, & où il resolvoit toutes les objections que l'on faisoit contre luy. Mais ce Traité a esté perdu; ou plutôt comme il avoit fort la brieveté, il l'a redonné luy-même aux deux petits Traitez qui ont paru après sa mort, & dont l'un est intitulé de l'Equilibre des Liqueurs, & l'autre de la pesanteur de la masse de l'air.

Il faut remarquer ici le reproche qu'on lui a fait, de n'avoir pas eu pour Mr. Descartes la reconnoissance qui lui étoit due. Servons nous du Dialogisme d'un Auteur moderne, Mr. (h) Descartes m'interrompt en cet endroit, & me demande, da, ce que c'étoit que cette experience de Mr. P. . . Je lui repondis, que c'étoit celle qui se fit en 1648. sur le Puy de Domme avec le Tube de Toricelli, où le vifargent se trouvoit à une b'en moindre hauteur sur le sommet de la montagne, qu'au milieu, & au pied; d'où l'on avoit corclu évidemment la pesanteur de l'air. Cela s'appelle, reprit Mr. Descartes, l'experience de Mr. P. . . C'est donc, parce qu'il l'a executée, ou plutôt parce qu'il l'a fait executer par Mr. Perier: car assurément, ce n'est pas parce qu'il l'inventa, ni parce qu'il en previt le succès. Et si cette experience devoit porter le nom de son Auteur, (2) l'expérience eût dû à plus juste titre l'appeller (2) l'Experience de Descartes. Car ce fut moi qui le priai

(e) Preface de l'équilibre des liqueurs.

(f) Son pere y étoit intendans.

(g) C'est-à-dire l'an 1646.

(h) Voyage de Descartes tom. 2. pag. 328.

(2) Lett. de Descartes tom. 3.

ées, pour s'appliquer uniquement à l'unique chose que JESU-CHRIST appelle nécessaire. Il n'avoit pas encore 24. ans, lors que la lecture de quelques Ecrits de pieté lui fit prendre cette sainte resolution. La patience qu'il fit paroître dans ses maladies qui furent longues & fréquentes, doit être aussi un (G) sujet d'admiration. Et l'on ne doit guere moins admirer sa disposition envers ceux qui l'offen-

Incontinent après toutes ces experiences qui confirmèrent Mr. Pascal dans l'opinion de la pesanteur de l'air, il (e) s'adonna à des études plus serieuses qui le degouterent tellement des Mathematiques, & de la Physique qu'il les abandonna absolument. Car quoy qu'il ait fait depuis un Traité de la Roulette sous le nom d'Ertonville, cela n'est pas contraire à ce que je dis, parce qu'il trouva tout ce qu'il contient par hazard, & sans s'y appliquer, supra pag. 122. Et qu'il ne l'écrivit que pour le faire servir à un dessein entièrement éloigné des Mathematiques, & de toutes les sciences curieuses, comme on le pourra dire quelque jour (f).

(G) La patience qu'il fit paroître dans ses maladies. . . est un sujet d'admiration, Madame sa sceur en rapporte plusieurs particularitez; je n'en copierai qu'une, (g) Il joignit à cette ardente charité pendant sa maladie une patience si admirable, qu'il édifioit & surprenoit toutes les personnes qui étoient autour de luy, & il disoit à ceux qui luy temoignoient avoir de la peine de voir l'état où il estoit, que pour luy, il n'en avoit pas, & qu'il apprenchoit mesme de guerir: & quand on luy en demandoit la raison, il disoit, c'est que je connois les dangers de la santé, & les avantages de la maladie. Il disoit encore au plus fort de ses douleurs, quand on s'affligoit de les luy voir souffrir, ne me plaignez point, la maladie est l'état naturel des Chrétiens, parce qu'on est par là comme on devrait toujours être dans la souffrance des maux, dans la privation de tous les biens, & de tous les plaisirs des sens, exempt de toutes les passions qui travaillent pendant tout le cours de la vie, sans ambition, sans avarice, dans l'attente continuelle de la mort. N'est-ce pas ainsi que les Chrétiens devoient passer la vie, & n'est-ce pas un grand bonheur quand on se trouve par necessité dans l'état où l'on est obligé d'être, & qu'on n'a autre chose à faire qu'à se soumettre humblement & paisiblement. C'est pourquoy je ne demande autre chose, que de prier Dieu qu'il me fasse cette grace. Voilà dans quel esprit il enduroit tous ses maux, L'Autheur des Nouvelles de la Republique des Lettres a fait sur cela quelques reflexions, & sur l'avantage que l'on peut tirer de la devotion extraordinaire d'un si excellent Mathématicien, & d'un si grand Philosophe. Elle sert, dit-il, à refuter les Libertins; ils (h) ne peuvent plus nous dire qu'il n'y a que de petits esprits qui ayent de la pieté. On ne peut disconvenir qu'il ne soit rare de voir une grande devotion dans les personnes qui ont une fois goûté l'étude des Mathematiques, & qui ont fait dans ces sciences un progrès extraordinaire. Je ne fais si l'on n'en peut pas dire ce que l'Abbé Furetiere disoit des Procureurs. Il (i) y a des Saints qui ont été Avocats, Sergens, Co-greffiers (k) même, enfin il n'y a point de profession, si basse qu'elle puisse être, dont il n'y ait eu des Saints; mais il n'y en a point de Procureurs, reurs. On parle d'un Curé qui adopta une maxime semblable à celle de Mr. Pascal, mais ce

(e) Preface de l'equilibre des liquides
Voyez aussi Madame Perier ubi supra pag. 122.

(f) Voyez Madame Perier ubi supra pag. 24. 25.
(g) Mad. Perier ibid. p. 44

(h) Nouvelles de la Republ. des lettres Decembre 1684. au catalogue des livres nouveaux n. 2.

(i) Furetierian pag. 144. edit. de Holl.

(k) Mr. Chappuzeau dans son Theatre François observe qu'il est sçû un Martyr d'entre les Comediens, qui qu'un Sr. Gressé dont l'Esprit célèbre la fête le 31. d'Avril, a fini ses jours par une glorieuse tragédie.

(a) Mr. Descartes se trompe d'un an; il en jura Mr. Pascal à Paris l'an 1647. & l'experience fut faite l'an 1643. Voyez Mr. Baillet vie de Descartes tom. 2. alors opposé par l'engagement & l'uniformité d'opinions où il étoit avec Mr. de Roberval & les autres qui soutenoient le vide. Mais pour le recompenser de sa conversation, il luy donna avis (2) de faire d'autres experiences sur la masse de l'air, à la pesanteur duquel nous avons déjà remarqué qu'il rapportoit ce que les Philosophes du commun avoient attribué vainement à l'horreur du vide (3). Il l'assura du succès de ces experiences quoi qu'il ne les eût point faites, parce qu'il en parloit conformément à ses principes. Mr. Pascal qui n'étoit pas encore persuadé de la solidité de ses principes, & qui luy promit dès lors quelques objections contre sa matiere subtile, n'avoit peut-être pas eu grand égard à son avis, s'il

(b) Baillet de Descartes 2. pag. 330. je citerai ses paroles tout incontinent.

(1) Lettr. M. de Mers. du 4. Avril 1648.

(2) Tom. 3. pag. 443. & 438.

(3) Mr. Anzout prend avoir donné même beyre premier President de la Cour des Aydes de Clermont-Ferrand, où il fait l'histoire de ses experiences, soit dans la preface que l'un de ses amis a faite à son traité postume de l'Equilibre des liquides, & de la pesanteur de l'air. Voyez qu'on ne justifie pas Mr. Pascal à l'égard de Mr. Descartes, comme on venoit de le faire à l'égard de Torricelli par ces paroles, // Le (c) bruit de ses experiences étant répandu dans Paris, on les avoit confondus avec celles d'Italie: & dans cette confusion les uns attribuoient tout à Mr. Pascal, les autres ne lui attribuoient rien. Pour informer le public de la verité de la chose dans toutes ses circonstances, & pour rendre la justice qui étoit due à tous ceux qui avoient part à cette invention, Mr. Pascal s'étoit resolu l'année suivante de faire imprimer une relation exacte des experiences qu'il avoit faites en Normandie; & il avoit mis à la tête une preface, où il enonçoit celles d'Italie dont il ne connoissoit pas encore l'Autheur, & dont il n'avoit pu dire le nom, qu'on n'avoit sçû à Paris que depuis que le Cavalier del Pozzo avoit mandé de Rome que c'étoit le celebre Torricelli, qui mourut vers le même tems. Cette suppression apparente du nom d'une personne que Mr. Pascal preseroit d'ailleurs à tous les Geometres de l'Antiquité, donna lieu à quelques-uns de le soupçonner d'avoir voulu se rendre Plagiaire de Torricelli, & de croire même, quoi que fautive-ment, qu'il l'étoit aussi du fameux Capucin le Pere Valerien Magni (d).

(4) V. les Lettr. M. de Mers. de Desc. à Mers. du 13. Decem. 1647. du 7. Fevrier 1648. & du 4. Avril 1648.

(5) Du 12. Juillet 1651.

(e) Baillet ibid. pag. 329.

(d) La suite de ce passage où l'on prend la convention de ce Capucin, se voit ci-dessus à la page 167. de ce volume, remarque B.

l'offensoient, & envers ceux qui manquoient à l'obeïssance qu'on devoit au Roi. Il étoit infensible à la faute de ceux-là, & irreconciliable (H) pour ceux-ci. Il mourut

fut envers un autre, & non pas envers lui-même. Je me souviens qu'on met en question dans les serées de Bouchet, si (a) un Curé fit bien de ne vouloir pas prier pour la santé d'un sien paroissien, qui l'avoit envoyé querir pour prier Dieu qu'il le remît en santé ? Car le Curé luy ayant demandé en quel temps il estoit meilleur Chrestien, ou en santé, ou en maladie, & le malade luy ayant répondu que c'estoit quand Dieu le visitoit. Il vaat donc mieux, repliqua son Curé, que tu demerres ainsi, à fin que tu sois plus homme de bien. L'action de ce Curé n'est pas des plus difficiles; mais s'il avoit souhaité pendant une forte maladie que l'on priât Dieu qu'elle durât, il eût fait un coup surprenant.

Il y eut dans la conduite de Mr. Pascal quelques autres choses qui ne sont pas moins singulieres que ses maximes sur la santé. Les conversations auxquelles il se trouvoit souvent engagé, quoy qu'elles fussent toutes de charité, ne laissent pas de luy donner quelque crainte qu'il ne s'y trouvât du péril; mais comme il ne pouvoit pas aussi en conscience refuser le secours que les personnes luy demandoient, il avoit trouvé un remède à cela. Il pre noit dans les occasions une ceinture de fer pleine de pointes, il la mettoit à nud sur sa chair, & lors qu'il luy venoit quelque pensée de vanité, ou qu'il prenoit quelque plaisir au lieu où il étoit, ou quelque chose semblable, il se donnoit des coups de coude pour redoubler la violence des piqueures, & se faisoit ainsi souvenir luy-même de son devoir.

(b) Msd. Perier 10. p. 22. (c) Ibid. p. 25. Il avoit toujours dans l'esprit ces deux grandes maximes, de renoucer à tout plaisir & à toute superfluité. Il les pratiquoit dans le plus fort de son mal avec une vigilance continuelle sur ses sens, leur refusant absolument tout ce qui leur estoit agreable: & quand la nécessité le contraignoit à faire quelque chose qui pouvoit luy donner quelque satisfaction, il avoit une adresse merveilleuse pour en détourner son esprit, afin qu'il n'y prit point de part: par exemple, ses continuelles maladies l'obligeant de se nourrir délicatement, il avoit un soin très-grand de ne point goûter ce qu'il mangeoit. Il (d) n'avoit nulle attache pour ceux qu'il aimoit, & il conseilloit aux autres de ne souffrir jamais (e) de qui que ce fût qu'on les aimât avec attachement: que c'étoit une faute sur laquelle on ne s'examine pas assez, parce qu'on n'en conçoit pas assez la grandeur; & qu'on ne consideroit pas qu'en s'omentant & souffrant ces attachemens, on occupoit un cœur qui ne devoit être qu'à Dieu seul: que c'étoit luy faire un larcin de la chose du monde qui luy étoit la plus pretieuse. Il trouvoit à redire en des discours que faisoit sa sœur, & qu'elle croyoit très-innocens. Si je disois quelquefois, dit-elle (f), par occasion que j'avois ren une belle femme, il se fâchoit & me disoit qu'il ne saloit jamais tenir ces discours devant des laquais ni de jeunes gens, parce que je ne scavois pas quelle pensée je pourrois exciter par-là en eux. Il avoit tant d'humilité que le Curé de St. Etienne du Mont qui le vit dans toute sa dernière maladie disoit à toute heure, c'est

(a) Nouvelles, Serée 33. P. 224. Édit. de Lion 1618. in. 8.

(b) Msd. Perier 10. p. 22.

(c) Ibid. p. 25.

(d) Ibid. p. 34.

(e) Ibid. p. 35.

(f) Ibid. p. 32.

(g) Ibid. p. 41.

(h) Ibid.

stence. Ayant embrassé un genre de vie detaché du monde à l'âge de 30. ans, il se regla sur la maxime (h) de renoucer à tout plaisir & à toutes superfluités; & c'est dans cette pratique qu'il a passé le reste de sa vie. Pour y réussir il commença dès lors, comme il fit toujours depuis, à se passer du service de ses domestiques autant qu'il pouvoit. Il faisoit son lit luy-même, il alloit prendre son dîner dans la cuisine & le portoit à sa chambre, il le raportoit, & enfin il ne se servoit de son monde que pour faire sa cuisine, pour aller en ville, & pour les autres choses qu'il ne pouvoit absolument faire. Enfin pour choisir entre plusieurs autres maximes de Mr. Pascal, qui paroissent sans doute un peu bien outrées aux gens du monde, quelque chose d'assez singulier, je dois dire qu'il n'aprouvoit pas qu'un homme employât les phrases, j'ai dit, j'ai fait &c. Voyez la dernière remarque.

(H) Irreconciliable pour les rebelles.] (k) Il (k) Mad. Perier 16. p. 36. avoit un si grand zèle pour la gloire de Dieu, qu'il ne pouvoit souffrir qu'elle fut violée en quoy que ce soit; c'est ce qui le rendoit si ardent pour le service du Roy, qu'il resistoit à tout le monde lors des troubles de Paris, & toujours depuis il appelloit des pretextes toutes les raisons qu'on donnoit pour excuser cette rebellion, & il disoit que dans un Etat établi en Republique comme Venise, c'estoit un grand mal de contribuer à y mettre un Roy, & opprimer la liberté des peuples à qui Dieu l'a donnée; mais que dans un Etat où la puissance Royale est établie, on ne pouvoit violer le respect qu'on luy doit que par une espèce de sacrilège, puis que c'est non seulement une image de la puissance de Dieu, mais une participation de cette même puissance, à laquelle on ne pouvoit s'opposer sans résister visiblement à l'ordre de Dieu; & qu'ainsi l'on ne pouvoit assez exagérer la grandeur de cette faute, outre qu'elle est toujours accompagnée de la guerre civile, qui est le plus grand péché que l'on puisse commettre contre la charité du prochain; & il obfervoit cette maxime si sincèrement, qu'il a résisté dans ce temps-là des avantages très-considérables pour n'y pas manquer. Il disoit ordinairement qu'il avoit un aussi grand éloignement pour ce péché-là, que pour assaffiner le monde, ou pour voler sur les grands chemins; & qu'enfin il n'y avoit rien qui fût plus contraire à son naturel, & sur quoy il fût moins tenté. Ce sont là les sentimens où il estoit pour le service du Roy; aussi estoit-il irreconciliable avec tous ceux qui s'y oppoient; & ce qui faisoit voir que ce n'estoit pas par temperament ou par attache à ses sentimens, c'est qu'il avoit une douceur admirable pour ceux qui l'offensoient en particulier. En sorte qu'il n'a jamais fait de différencie de ceux-là d'avec les autres, & il a oublié si absolument ce qui ne regardoit que sa personne, qu'on avoit peine à l'en faire souvenir, & il falloit pour cela circonftancier les choses. Et comme on admiroit quelquefois cela, il disoit, ne vous en étonnez pas, ce n'est pas par vertu, c'est par oubly réel, je ne m'en souviens point du tout. Cependant il est certain qu'on voit par

* On lui peut donc appliquer ce que Ciceron dit. * C'est in erat. pro Ligatio sub fin. qui ell. * scilicet nihil nisi prater injuria.

mourut à Paris le 19. d'Août 1662. âgé de 39. ans & deux mois *. Il travailloit depuis long tems à un Ouvrage contre les Athées, & contre tous ceux qui n'admettent pas les veritez de l'Evangile. Il ne vécut pas assez pour donner la forme aux materiaux qu'il assembloit. Ce qu'on en trouva parmi ses papiers a été rendu public, & a été admiré. Il y met dans un très-beau jour une pensée dont Arnoeb (I) s'est servi, c'est que ceux qui croient un Dieu peuvent être heureux

* Tiré de la que composee par M. de la Verrier sa sœur. Cette vie est à la tête de: Tenueses de Mr. Pascal à l'edition d'Anstler dans 1684.

là, que les offenses qui ne regardoient que sa personne, ne luy faisoient pas de grandes impressions, puis qu'il les oubloit si facilement; car il avoit une memoire si excellente, qu'il disoit souvent qu'il n'avoit jamais rien oublié des choses qu'il avoit voulu retenir. Si cela & les autres choses que j'ai rapportés sont veritables, il faut convenir necessairement que Mr. Pascal étoit un prodige, & si je m'osois servir de cette expression, je le nommerois un individu paradoxe de l'espece humaine. Il meritoit qu'on doute s'il est né de femme; il le meritoit, dis-je, mieux que ce grand Philosophe de Sicile, que Lucrece (a) a regalé de cette louange. Une chose peut diminuer l'admiration de la haine qu'il portoit aux seditieux; c'est qu'il s'éleva de son tems une guerre dans le Royaume la plus injuste qu'on vit jamais, & la plus prejudiciable au bien de la Monarchie. A la vuë des suites terribles qu'au la sedition ou les Parisiens se porterent l'an 1648. pour remettre en liberté quelques Magistres, il n'y a point d'honnête homme qui ne conçoit de l'horreur contre les soulèvemens, & qui ne raisonnât à-peu-près comme Balzac, & même avec moins de menagement pour le Prince de Condé, le chef funeste de la revolte *. On commance ici à se rassurer, dit-il (b), depuis que le siege de Cognac est levé, & nous n'aprehendons plus tant pour nostre Province. Mais quand la paix se feroit demain, cette courtoisie de guerre & laissera une longue memoire des maux qu'elle a faits. Si on reforme, & si on regle ainsi les Estats, bien-heureux sont les Estats qu'on laisse dans la corruption & dans le desordre! Le Héros de Monsieur d'Abancourt a esté le mien; mais nous detestons également la guerre civile, & ne la pardonnons pas mesme à Jules Cesar, quoique nous traduisions les Commemairies. Au reste les amis de Mr. Pascal se glorifient beaucoup, d'être sectateurs de la doctrine qui condamne la rebellion. Voyez ce que Mr. Arnaud (c) a cité du second tome des Essais de Morale.

(a) Nil tamen hoc habuisse viro præclarior in se. Nec sanctorum magis, & mirumque videtur. Carmina quinque divini peccatoris ejus Vociferantur & exponunt præclara reperta; Ut vix humana videatur stirpe creatus. Inscr. lib. 1. v. 730.
* C'est à dire de la guerre à quoi les barricades de l'an 1648. donnerent lieu peu à peu.
(b) Balzac lettre 25. à Conrart liv. 2. pag. m. 148. 149. La lettre est datée du 20. de Novemb. 1651.
(c) Arnaud Apologie pour les Catholiques ch. 11. partie 2. pag. 136. (d) Arnoebus adversus gentes lib. 2. pag. m. 44.

(1) Une pensée dont Arnoeb s'est servi.] Ce Pere avoit aux Payens que les promesses de J E S U S C H R I S T ne peuvent être prouvées, puis quelques regardant un bien à venir; mais il ajoute qu'entre deux choses incertaines; il vaut mieux choisir celle qui nous donne des esperances, que celle qui ne nous en donne point. On verra plus clairement la force de cette raison dans les paroles originales. (d) Sed & ipse (Christus) quo pollicetur, non probat. Ita est. Nulla enim, ut dixi, futurorum potest existere comprobatio. Cum ergo hæc sit conditio futurorum, ut teneri & comprehendii nullius possint anticipatiois actu; nonne prior ratio est, ex duobus incertis, & in ambigua expectatione pendentibus, id potius credere, quod aliqua spes ferat, quam omnino quod nullas? In illo enim periculi nihil est, si quod dicitur imminere, cassum fiat & vacuum: in hoc damnum est maximum, id est salutis amissio, si cum tempus advenerit, aperiat non fuisse mendacium. Mr. Pascal developpe bien cette pensée, & se sert heu-

reusement des proportions entre une gageure, & le hazard de perte & de gain, qui font qu'on parie sans imprudence. Voyez le (e) chapitre 6. de ses Pensées: on les imprima l'an 1669. munies de plusieurs aprobations qui en font l'éloge. Huit ans après il parut un livre (f), où ce raisonnement de Mr. Pascal fut poussé avec beaucoup d'étendue, & avec beaucoup de force. L'Auteur avoit été peu frappé de la critique du dessein de Mr. Pascal, faite par le défenseur du P. Bouhours. Cet Apologiste finit ses censures par la critique de ce passage. (g) Il est certain que Dieu est ou qu'il n'est pas, il n'y a point de milieu. Il y a un cahos, infinit entre ces deux extremitez. Il se joue un jeu à cette distance infinie où il arrivera croix, ou pile. Que gageriez-vous? Par raison vous ne pouvez dire que Dieu est; par raison vous ne pouvez le nier. Ne blâmez donc point de fausseté ceux qui ont fait un choix, car vous ne savez pas s'ils ont tort ou s'ils ont mal choisi. Non direz-vous; mais je les blâmeray d'avoir choisi, fait non ce choix, mais un choix; & celui qui prend croix & celui qui prend pile ont tous deux tort. Ouy, repartiray-je, mais il faut parier, cela n'est pas volontaire, & ne parier point que Dieu est, c'est parier qu'il n'est pas. Lequel prendrez-vous? Pelons le gain & la perte, en prenant le party de croire que Dieu est. Si vous gagnez vous gagnez tout, si vous perdez vous ne perdez rien. Que si vous dites qu'il est incertain si vous gagnerez, & qu'il est certain que vous hazardez les plaisirs de cette vie que vous pariez, & que l'infinie distance qui est entre la certitude que vous exposez, & l'incertitude de ce que vous gagnerez, égale le bien que vous exposez certainement à l'infini qui est incertain. Cela n'est pas ainsi, tout joueur, hazardé avec certitude, pour gagner avec incertitude, sans pecher contre la raison. Voici comment il a refusé cela. (h) Taisez-vous, Paschase, je perds patience de vous entendre traiter la plus haute de toutes les matieres, & appuyer la plus importante verité du monde, & le principe de toutes les veritez, par une idée si basse & si puerile, par une comparaison du jeu de croix & pile, plus capable de faire rire que de persuader, & par un raisonnement si desectueux, & appuyé sur des fondemens incertains, & peut-être entièrement faux. Je ne diray pas que vous avez fait d'abord une avance qu'un homme sage ne devoit pas faire; & je ne sçai pas avec quelle conscience vous pouvez dire à un Libertin, que par raison on ne peut assurer que Dieu est. Je connois bien des gens qui se scandaliseroient estrangement de vous entendre tenir ce terrible langage; & qui ne voudroient pas parier pour la Theologie du Directeur qui vous souffre ces façons de parler. A la bonne heure si vostre raison morale estoit bonne, mais à la honte & de la Theologie & de votre Morale, elle ne conclut rien de tout, parce que toute sa force depend de la verité de cette proposition, que tout joueur hazardé avec certitude pour gagner avec incertitude, sans pecher contre la raison.

(e) L'Abbe de Villars Traité de la delicatesse, dialogue 5. pag. 115. 116. edit. de Holl.
(f) Id. ib. pag. 116.
(g) Id. ib. pag. 116.
(h) Id. ib. pag. 116.

éternellement, s'ils ont raison, & ne perdent rien s'ils se trompent: mais un Athée ne gagne rien s'il a raison, & se rend malheureux éternellement s'il se trompe. Les Lettres Provinciales de Mr. Pascal ont passé, & passent encore (K) pour un chef-d'œuvre. On a publié que les derniers jours de sa maladie il se repentit d'avoir (L) été Janfeniste, mais cela s'est trouvé faux. J'oubliois de dire que c'est de lui que les Janfenistes ont appris à se désigner (M) par *on*.

PASOR

fon. En vérité, *Paschase*, si la Divinité estoit aussi problematique que cette proposition, nous serions en mauvais termes. Tous les peres & les maris qui ne veulent pas que leurs enfans ou leurs femmes joient, seroient Athées nez, & vous soutiendroient avec opiniâtreté, qu'il est fort deraisonnable de hazarder un argent qu'on a certainement dans sa poche, avec lequel on peut vivre exempt de misere, pour engager un incertain, & s'exposer comme il arrive souvent, à n'avoir ny l'un ny l'autre. Mais j'avois oui dire que vous estiez si grand ennemi des Casuistes relâchez: d'où vient que non seulement vous ne condamnez pas le jeu, mais que vous voulez faire dépendre la Religion & la Divinité du jeu de croix & pile. Cette refutation est foible, & ne merite pas d'être examinée: il suffit de renvoyer le lecteur au chapitre de Monfr. Pascal que j'ai cité, & à l'Ecrivain qui en fit une belle paraphrase huit ans après. Je me contente d'une observation qui fera juger que l'ami du P. Bouhours manquoit ou de justesse, ou d'équité. Il regarde comme une avance scandaleuse, contraire à la sagesse & à la conscience, & digne des foudres d'un bon Directeur, ces paroles de Monsieur Pascal, *par raison vous ne pouvez dire que Dieu est*. Il suppose que c'est avouer à un Libérin, que *par raison on ne peut assurer que Dieu est*. L'explication est très-fausse. Mr. Pascal ne lui avoué point une telle proposition; il veut seulement ne la point combattre, & s'en prevaloir pour engager les Athées à sortir de leur état. Il est clair comme le jour que les paroles de Monfr. Pascal adressées au Libérin, sont équivalentes à celles-ci, *vous soutenez que par raison vous ne pouvez dire que Dieu est*.

(a) Dans le 2. tome du *parallèle des anciens & des modernes*.

(b) Intitulé *Repon-*
se aux let-
tres Pro-
vinciales
de L. de
Montalte
ou entre-
tiens de
Cleandre
& d'Eu-
dore.

(c) Voyez l'article Nicolle pag. 660.

(d) *Cosimo Brunetti Gentil-homme Florentin est l'Auteur de la version Italienne*.

(e) *Gratien Cordero, de Burgos est l'Auteur de la version Espagnole*.

(f) *Lettre à un Seigneur de la Cour de Paris 1668. in 4.*

(K) Les Lettres Provinciales. . . pour un chef-d'œuvre.] Voyez les louanges que Mr. Perrault a données (a) à cet Ouvrage: elles ont déterminé les meilleures plumes Françaises qui soient parmi les Jésuites, à refuser ces lettres-là par un (b) livre qui fut supprimé en France aussitôt qu'il y parut l'an 1694, & que les Libraires de Hollande ont réimprimé. De tant de livres qu'on a publiéz contre les Jésuites, il n'y en a point qui leur ait fait plus de tort & plus de chagrin que ces Lettres au Provincial. Elles ont été traduites en plusieurs langues. Mr. Nicolle (c) sous le nom de Guillaume Wendrock Theologien de Saltsbourg les mit en Latin, & y ajouta des notes & quelques dissertations. D'autres les mirent en Anglois, en (d) Italien, & en (e) Espagnol. J'en ai vu une édition in 8. à 4. colonnes, qui contiennent le François, le Latin, l'Italien & l'Espagnol, deux colonnes dans une page, & deux colonnes dans l'autre; en sorte qu'en ouvrant le livre on les voit toutes quatre à la fois.

(L) *Qu'il se repentit d'avoir été Janfeniste.*] Voici un passage tiré d'une lettre du P. Bouhours écrite à un Seigneur de la Cour l'an 1668. « Qui ne sçait presentement que Mr. Paschal est l'Auteur des Provinciales, & qu'il estoit engagé dans le party lors qu'il écrivoit? Si quelqu'un

doutoit d'une vérité aussi constante que celle-là, il seroit aisé de l'en convaincre par le temoignage de M. Paschal mesme, que nous savons de bonne part (1) avoir abjuré le Janfenisme à la mort. Les Janfenistes soutiennent qu'il n'étoit point vrai que Mr. Pascal eût fait cette abjuration. Lisez ces paroles de la réponse qu'ils firent à l'Apologie de l'Archevêque d'Ambrun: elles indiquent un écrit où ce fait fut refuté par des preuves convaincantes. (2) Il n'est pas nécessaire non plus de détruire en particulier tout ce qui a été refuté ailleurs par des traitez expréz, comme ce qu'il impute à Mr. Pascal sur une prétendue attestation de M. le Curé de St. Eustienne, d'avoir abjuré le Janfenisme, que l'on a fait voir estre faux par des preuves convaincantes, qui sont le sujet d'une lettre imprimée en suite de la refutation de l'Ecrit du Pere Anato sur le Mandement de Mr. d'Aler. Le Pere Bouhours ayant inseré la lettre dans un recueil d'opuscules, qu'il publia à Paris l'an 1684, en retrancha ce qui concerne cette abjuration. Cela temoigne qu'il en avoit reconu la fausseté. Cependant il avoit assuré ce fait d'une maniere bien positive dans la premiere édition, & il renvoyoit à une preuve authentique. Qui n'y auroit été arapé?

(M) Les Janfenistes ont appris à se désigner par *on*.] Il pretendoit (h) qu'un honneste homme devoit éviter de se nommer, & mesme de se servir des mots de je, & de moy, & il avoit accoutumé de dire sur ce sujet, que la pieté Chretienne aneantit le moy humain, & que la civilité humaine le cache & le supprime. Ce n'est pas, ajoute l'Autcur (i) de l'Art de penser, que cette regle doive aller jusqu'au scrupule; car il y a des rencontres où ce seroit se gesser inutilement, que de vouloir éviter ces mots; mais il est toujours bon de l'avoir en veüe, pour s'éloigner de la mechante coutume de quelques personnes, qui ne parlent que d'eux-mesmes, & qui se citent par tout, lors qu'il n'est point question de leur sentiment. De là est venu apparemment que les Janfenistes de France ont tant affecté de se servir de la particule *on*. Un de leurs adversaires a pretendu reconoitre à cette marque, que le livre (k) d'un anonyme qu'il refutoit leur devoit être attribué. Voici comme il parle, après avoir rapporté une forte preuve de l'attachement de cet anonyme pour Messieurs de Port-Royal, & que (h) si on trouve qu'elle ne suffise pas, & qu'on en veuille une plus grossiere, tout le monde connoit leurs *on*, que c'est la maniere dont ils se citent l'un l'autre, eux-mesmes, que personne ne s'en étoit servi avant eux, & qu'il n'y a encore guere qu'eux qui s'en servent. Non seulement il ne les cite jamais autrement; comme on a dit dans la Grammaire (2) raisonnée; comme on l'a remarqué dans l'Art de penser, on a parlé de cela dans la Grammaire generale: mais il ne parle pas de lui-mesme que sous ce mesme terme dans sa Preface; en revoyant cet Ouvrage on s'est cru obligé; on a cru qu'il estoit plus à propos. J'ai oui dire à un excellent homme, que

(1) Cela est attesté par un écrit signé de la main de M. le Curé de St. Eustienne du Mont, qui assura M. Paschal à la mort, qu'il étoit entré les mains de M. l'Archevesque de Paris.

(2) *Piccon sur le Nouveau Testament de Mons t. 1. pag. 398. Edit. de Cologne 1669. in 8.*

(h) *Art de penser 3. partie chap. 19. n. 6. p. 300. Voyez aussi les penchees de Mr. Pascal chap. 29. n. 27.*

(i) *Ibid.*

(k) *Il est intitulé Relations sur l'usage present de la langue Française, ou remarques nouvelles & critiques sur la politesse du langage. A Paris 1689. in 12.*

(l) *L'Abbé de St. Real discours de la Critique chap. 10. pag. 223. Edit. de Lyon 1691.*

(2) *Pag. 256. 318. 523.*

PASOR (MATHIAS) Professeur en Theologie à Groningue, né à Herborn dans la Comté de Nassau le 12. d'Avril 1599. étoit fils de George PASOR, qui après avoir enseigné la Theologie & la langue Hebraïque pendant 19. ans à Herborn, fut apellé à Francker l'an 1626. pour y être Professeur en langue Grecque, & y mourut le 10. de Decembre 1637. Nôtre Matthias avoit déjà fait de bons progrès à Herborn, lors que la peste fut causée qu'on l'envoya à Marpourg en 1614. Il y passa très-mal son tems; les Professeurs le fuyoient comme un malheureux pestiferé; & il y eut quelques * Ecoliers qui lui firent cent insultes, & qui le batirent, pour se venger de ce que son pere se trouvant Recteur à Herborn quand ils y commirent quelques defordres, leur fit payer une amende. Il fut contraint d'abandonner cette ville, & il retourna l'année suivante à Herborn, où il s'appliqua beaucoup à l'étude. Il alla à Heidelberg l'an 1616. & y trouvant toutes sortes de bons Professeurs il y profita extrêmement. Il trouva même les moyens de diminuer la depense de sa famille; car il enseignoit en chambre les Mathematiques & l'Hebreu, & il entra Precepteur chez un honnête homme d'Heidelberg. Il se fit tellement conoitre par plusieurs actes Academiques, qu'il espéra de remporter une profession qui vint à vaquer; il espéra, dis-je, quoi que l'un des antagonistes eût beaucoup plus d'amis que lui. Par un bonheur assez extraordinaire son esperance ne le trompa point; il fut déclaré Professeur en Mathematique le 23. d'Avril 1620. Il fut contraint peu après de prendre la fuite, à cause de l'invasion du Palatinat. L'orage étant un peu passé il alla continuer ses fonctions à Heidelberg, & essuya dans cette malheureuse ville toutes les incommoditez & tous les perils qu'on se peut imaginer. Il n'en sortit qu'après que les troupes de Tilli l'eurent sacagée l'an 1622. Il s'en alla à Herborn à travers de mille difficultez, & se résolut l'an 1624. à faire un voyage en Angleterre. Il fit des leçons particulieres à Oxford, tant sur l'Hebreu que sur les Mathematiques, & alla faire un tour en France avec quelques Allemans. Il passa l'hiver à Paris, & ouit entre autres leçons celles de Gabriel (A) Sionite, Professeur en Chaldée, & en Arabe. Etant retourné en Angleterre pendant l'été de l'an 1625. il trouva l'Université d'Oxford dans une grande dissipation. La peste en étoit la cause. Lors que le mal fut passé, il trouva des Ecoliers à instruire soit en Theologie, soit dans les langues Orientales; & il aimoit mieux demeurer là qu'aller en Irlande, avec le savant Usserius qui lui offroit sa table, & une pension honnête. La requête qu'il presenta tendant à ce qu'il fût fait Professeur aux langues Orientales, fut favorablement écoutée; de sorte qu'il commença cette profession le 25. d'Octobre 1626. Il l'exerça jusques à ce qu'en 1629. il fut apellé à Groningue pour une profession en Philosophie. Il en commença les fonctions le 27. d'Août de la même année. Six ans après il fut revêtu de la profession des Mathematiques, & l'an 1645. de celle de Theologie: ce qui fut causé qu'il n'alla point à Harderwic, où on lui avoit offert la charge de Professeur ordinaire en Theologie & en Hebreu. Il reçut le Doctorat en Theologie à Groningue le 21. d'Octobre 1645. & se desista de la profession des Mathematiques; mais il garda celle de Morale. Il fit un voyage en son pais de Nassau l'an 1653. & poussa jusqu'à Heidelberg, où il reçut mille honnêtetez de l'Electeur Palatin †. Il vécut jusques au 28. de Janvier 1658.

* Studiosi nonnulli niemores multè sibi ob pecculantiam Herbornæ à patre Rectore irrogate, me innocentem & minime ferocem sed meticolosum, depositionis in Academicis Germanicis receptæ occasione, verberibus & contumeliis variè affecerunt. Matthias Pasor in sua sua p. m. 22.

† Tiré du

journal

de sa vie

composé

par lui-même, &

imprimé à

Groningue

l'an 1658.

in 4.

(A) Ex vi-

ta Mathia

Pasoris

pag. 41.

(B) Voyez

son article.

* Voyez Mr. de St. Eupremont, Oeuvres mêlées, to. 4. pag. m. 136. où il se moque de l'abus d'on.
(1) Pag. 342.

„ cette maniere de parler de soi-même par ce
„ terme d'on, * estoit une espee de pluriel équiva-
„ lant au nous dont se servent les Rois, & les au-
„ tres Puissances. Nôtre Critique en convient
„ en quelque sorte, en disant qu'au lieu d'on on
„ écrivoit autrefois homs (1), ce qui vouloit
„ dire hommes; de sorte, ajoute-t-il, que on dit
„ est la mesme chose que hommes, ou les hommes
„ disent. Cet illustre croyoit pourtant, que ces
„ Mrs. ne se servoient pas de cette maniere par
„ vanité; mais que c'estoit seulement par sîncerité,
„ pour marquer qu'ils ne faisoient rien, où
„ plusieurs n'eussent part, & qu'ainsi ils ne pour-
„ roient pas mettre à leurs livres un nom particu-
„ lier d'Auteur, sans blesser l'exacte verité, puis
„ qu'il n'y en a point qui soit entierement l'Ou-
„ vrage d'un seul. Que de nommer aussi tous
„ ceux qui y ont travaillé, cela auroit d'autres in-
„ conveniens, & qu'on les évite tous également
„ par ce misterieux on, que je n'aurois jamais cru

„ sans cet habile homme, qui renfermât tant de
„ choses. „
(A) Celles de Gabriel Sionite.] Il y avoit déjà
„ quelques années que ce Professeur avoit cessé ses
„ leçons, parce que personne n'alloit les entendre.
„ Il reprit ses exercices à la priere de nôtre Pasor,
„ mais il n'alla point faire ses leçons dans le College
„ royal, il les fit chez lui (a). Chose étrange! un
„ grand Royaume, une ville comme Paris ne four-
„ nissoit pas 3. auditeurs à un Professeur si celebre
„ dans les pais étrangers, que Bangius (b) savant
„ Danois n'accepta une profession en Hebreu à
„ Copenhagen, qu'à condition qu'on lui donneroit
„ le tems de s'aller perfectionner à Paris sous cet
„ homme-là. Et voici un Professeur d'Heidelberg
„ qui souhaite d'être disciple de ce même homme,
„ pendant qu'il n'y a pas deux Ecoliers à Paris qui se
„ foucient de l'entendre. Les hommes sont ainsi
„ faits: ils vont chercher loin les mêmes choses
„ qu'ils negligeroient, s'ils les avoient à la porte.

* Exorat.
funèbre.

† Patin.
lettre 293.
pag. 561.
à 2. tome
édit. de Ge-
neve 1691.

‡ Selon son
éloge il
mourut
septuagé-
naire l'ann.
1672.

‡ Monfieur
DRELLIN-
COURT
Professeur
en Médecine à Lei-
de me l'a
aprit.

Il ne fut jamais (B) marié, & son célibat fut sans reproche*. Il ne publia pas (C) beaucoup de livres, les deux raisons qu'il en donne (D) sont admirables, & devoient servir de règle à beaucoup de gens, à moi tout le premier.

PATIN (GUY) Professeur en Médecine au Collège Royal de Paris, a été un homme de beaucoup d'esprit & de beaucoup de savoir. Voyez son éloge à la tête de ses Lettres. Elles font si conuës par tout le monde, que cela me donne dispense de parler de son mérite. Il suffit de faire savoir qu'on en pourra être instruit dans la préface que j'ai indiquée. On seroit trop délicat si l'on trouvoit à redire, que l'Auteur de cet éloge n'ait point donné l'histoire de Guy Patin. C'est ainsi qu'en usent les faiseurs d'éloge: ils ne s'amulent presque jamais à nous apprendre d'où est un homme, ni comment il s'est poussé, & ils ne parlent de ses actions qu'au cas qu'elles se rapportent d'une façon distinguée aux vertus dont ils le louent. Il est donc nécessaire que je dise que notre Patin naquit à † Houdan en Bray à 3. lieues de Beauvais ‡ l'an 1602. Il ne se vante point d'être de bonne Maison; il parle à peu près (A) de sa famille comme Horace parle de la sienne. Il fut sans doute l'artisan de sa fortune, & je sai de † bonne part qu'il a été Correcteur d'imprimerie. Il n'est pas facile de décider, s'il vaudroit mieux que les lettres qu'on a de lui eussent (B) été destinées au public par leur Au-
teur,

* Abdias
Widna-
rius, Mi-
nistre du
Saint
Evangel.
Et Profes-
seur en
Théologie à
Groningue
est l'Au-
teur de
cette Oraï-
son funè-
bre.

(B) Il ne fut jamais marié.] On * remarque très-expressément dans son Oraïson funèbre, qu'il ne vécut point garçon en vertu de quelque vœu particulier, ou par aversion pour un mariage bien assorti; car au contraire il en étoit l'apologiste, & le panegyriste, quoi qu'il déplorât qu'une condition si utile & si nécessaire, instituée dans l'état même d'innocence, eût été assujettie par le péché à tant de difficultés. Ce qui fit donc qu'il ne se maria pas, fut que les premières années de sa jeunesse eurent besoin d'exemption à l'égard des soins domestiques; qu'en suite il se trouva dans un état de persécution, & d'exil; qu'après cela il sentit sa fanté un peu délabrée; enfin qu'il avoit conçu beaucoup d'espérance de Jean George Pasor fils de son frere.

(C) Il ne publia pas beaucoup de livres.] Il revit avec soin deux ou trois Ouvrages de son pere, qui sont d'un usage merveilleux aux Ecoles & aux Proposans: je parle du *Lexicon Novi Testamenti*, du *Manuale Novi Testamenti*, & de la Grammaire Greque du Nouveau Testament. Son pere a fait quelques autres livres, Pouraison funèbre de Piscator, l'analyse des mots difficiles d'Homere, *Collegium Hesiodicum* &c. Pour ce qui est de Mathias Pasor, je ne pense pas qu'on ait vu de lui que des Theses, ou des idées generales de quelques sciences. On a eu grand tort de publier le journal qu'il avoit dressé de sa vie: il falloit ou le supprimer, ou du moins en retrancher plusieurs minuties: car par exemple étoit-il besoin que le public sût que le cabaret où les Professeurs d'Heidelberg traitent en corps Mathias Pasor, avoit (a) des épées pour en'cigner? Etoit-il nécessaire qu'on sût qu'à (b) Hanau, dès le commencement d'un grand repas il fut obligé de quitter la table, à cause qu'il se trouvoit mal, & qu'il avoit besoin de rendre quelque peu de bile? Mais je ne m'étonne pas qu'on publie de tels Journaux, puis que dans les Oraïsons funèbres des Professeurs, on voit ordinairement une description fort exacte de tous les symptômes de leur dernière maladie; si un tel jour ils sierenent, s'ils furent constipés, ou pressés d'une diarrhée &c.

(D) Les Acc. raisons qu'il en donne sont admirables.] La 1. est qu'il ne vouloit pas être cause que la jeunesse se détournât de la lecture des bons

livres que l'on a déjà; la 2. qu'il ne vouloit pas mettre en risqué l'argent des Libraires, qui bien souvent sont des frais pour des impressions qui ne se vendent que fort lentement, ou qui même leur demeurent éternellement dans le fond d'un magasin. Noli, dit-il, (c) *nimis multa scribere*, r. *ne jumentum abstraherem à lectione graviorum Aulorum quos per Dei gratiam habemus*. 2. *Ne miseris typographis imponeretur, qui sepe magnos sumptus impendunt libris nunquam vel tarde admodum distrahendis*.

(A) A peu près de sa famille comme Horace.] Je suis, fils de bonnes gens, dit-il, (d) que je ne voudrois pas avoir changé contre de plus riches. J'ai céans leurs portraits devant mes yeux, & je me fouviens tous les jours de leur vertu, & suis bien-aise d'avoir vu l'innocence de leur vie qui étoit admirable. On ne vit pas comme cela dans les villes, & particulièrement à Paris. Je ne vois plus que de la vanité, de l'imposture & de la fourberie. Dieu nous a réservés pour un siecle sçipon & dangereux. Voyons ce qu'Horace disoit de son pere.

(c) Purus & insons

(Ut me collaudem) si vivo, & charis amicis,
Causa fuit pater his, qui macro pauper agello,
Noluit in Flavi ludum me mittere magni,

Nec timuit, sibi ne vitio quis verteret, olim
Si prece parvas, aut (in suit ipse) coactior
Mercedes sequeret: neque ego essem questus. Ob
hoc nunc

Laus illi debetur, & à me gratia major.
Nil me penitcat sanum patris hujus: edoque
Non, ut magna dolo factum negat esse suo patris,
Quid non ingeniosus habeat clarisque parentes,
Sic me defendam: longe mea discrepat istis
Et vox & ratio. Nam si natura juberet
A certis amis avum remeare peraltum,
Atque alios legere ad fastum, quosvisque parentes
Optaret sibi quisque: meis contentus, honestos
Fascibus & sellis nolim mihi sumere: demens
Judicio vulgi.

(B) S'il vaudroit mieux que ses lettres eussent été destinées au public.] S'il les eût faites pour les publier, il les eût remplies d'étudiation, & d'ob-

(c) Ubi sa-
p. 2. 58.

(d) Patin.
lettre 293.
p. m. 561.
du 2. tome.

(e) Horat.
Sat. 6. lib.
1. v. 68.

(a) Partim
universi
in prandio
honorario
lauto, in-
stituto ad
sig. un
enium.
Pag. 54.

(b) In
prandio
lauto nihil
veniebat,
ita, si sub
initium
meum se
fingere
coactus
sum & bi-
lem evo-
mai. 16.
pag. 55.

teur, que d'avoir été composées sans façon pour l'usage particulier de ceux à qui il les écrivait: mais de quelque façon qu'on en juge, je suis sûr que l'on conviendra qu'il est bon qu'elles soient forties de dessous la presse. Ce n'est pas qu'elles ne fassent beaucoup de tort à la ville de Paris (C), qu'elles représentent comme

servations exactes sur l'histoire des Savans, & sur celle de leurs Ouvrages; car il avoit une très-belle mémoire, beaucoup de lecture, & une excellente Bibliothèque. Il n'eût pas débité des choses mal examinées, & selon qu'elles s'offroient à son imagination: en un mot nous trouverions moins de faussetez dans son Ouvrage, mais aussi nous n'y verrions pas au naturel son esprit, & son génie; nous n'y rencontrerions pas tant de faits curieux, ni tant de traits vifs & hardis qui divertissent, & qui sont faire de solides réflexions. On fit un choix parmi ses lettres qui fut publié à Geneve l'an 1683, & réimprimé bien-tôt en Hollande. Le débit encouragea un Libraire de Geneve à publier celles qui avoient été rebutées au premier triage: il les joignit avec les premières, & donna par ce moyen un recueil en 4 volumes l'an 1691. Il fut contrefait en Hollande peu de tems après. Il eût mieux valu qu'on l'eût contrefait en Allemagne, parce que les Libraires Allemans ont la loisible coutume de faire ajouter de bonnes tables aux livres qu'ils réimpriment, & jamais Ouvrage n'en eut un plus grand besoin que celui-ci. On n'eût pas de peine à s'apercevoir que tout n'y est pas véritable: voici le jugement qu'en porta l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres. Il (a) est bon que les Lecteurs soient avertis, que tous les bons mots, ou tous les contes qu'il rapporte, ne sont point vrais. Il y en a où il paroît une effroyable malice, & une hardiesse prodigieuse à donner un tour criminel à toutes choses. On seroit fort blâmable de croire ces endroits-là, sous prétexte qu'ils sont imprimés. Tout ce qu'on en peut recueillir est, que Mr. Patin les écrit, voit à son Ami, comme une chose qu'il avoit ouï dire à d'autres, & pour suivre la coutume, qu'il observoit depuis long-temps, de s'entretenir avec lui par lettres, comme il auroit fait, s'ils se fussent promenez ensemble. On sçait bien que dans la conversation on parle tout aussi-tôt d'une chose qui court par la ville, sans qu'elle soit vraie, que d'une nouvelle qui est

(a) Nouvelles de la République des Lettres, 1684, art. 1. pag. 10. 115. 116.

(b) Menagiana, pag. 279. de la 1. edit. de Holl.

(c) Pag. 248. de sa 1. edit.

(d) Voyez la préface des lettres de Guy Patin édit. 1691.

(e) Patin. lettre 182. datée du 22. de Juin 1660. Voyez la page 117. du 2. tome.

de la mort de Mademoiselle de Guerchi, on avoit mis prisonnière dans le Châtelet la sage-femme, elle a été traduite dans la Conciergerie par Arrêt de la Cour. Le Curé de S. Eustache a refusé sepulture au corps de cette Dame: on dit qu'on l'a portée dans l'Hôtel de Condé, & qu'il y a été mis dans la chaux, afin de le consumer plutôt, & qu'on n'y puisse rien reconnoître, si on en venoit à la visite: la sage-femme s'est assez bien défendue jusques à présent, mais *alia admovebuntur machina*, je crois que le sera mise à la question: les Vicaires généraux & les Penitenciers se sont allés plaindre à Monsieur le Premier Président, qui depuis un an six cents femmes de conte fait, se sont confessées d'avoir tué & étouffé leur fruit, & qu'ils y ont particulièrement pris garde, sur l'avis qu'on leur avoit donné. Puis que j'ai entamé cette aventure, il faut que j'en fasse voir la suite. (f) Il court icy un libelle (g) de (f) 14. huit pages in 4. par lequel il est prouvé, que le crime dont la Dame Constantin sage-femme est depuis peu accusée, n'est qu'une suite de la doctrine des Jésuites, & aussi pour detromper les Dames qui se laissent abuser par cette erreur, sous prétexte que ces Peres l'en'ignent dans leurs livres. On dit que la sage-femme se defend fort bien, elle avoit que Madaine de Guerchi est morte chez elle, mais qu'elle ne lui a donné aucun breuvage, qu'elle vint chez elle fort malade, où elle mourut en criant cruellement, qu'elle a ouï parler d'un certain breuvage que ladite Dame avoit pris, mais qu'elle ne savoit ce que c'étoit, ni qui l'avoit fait. . . (h) La Dame Constantin sage-femme est encore dans le Chatelet en prison, elle doit être demain interrogée, N. & le Large ont recueu assés la déposition qu'ils ont donnée, an ut ibi satis cedat pædore carceris, & metu lethalis supplicii confectia? On dit qu'elle se defend bien, & qu'il n'y a point assez de preuve contre elle pour la condamner à mort, mais on attend des motifs que l'on va faire publier par toutes les paroisses de la ville & Faubourgs de Paris: d'autres disent que l'on la veut sauver, & qu'elle est trop bien recommandée par les plus grands. Neanmoins on croit bien qu'elle merite la mort & au delà, & que si on la pendoit, elle ne mourroit pas innocente: on dit que sa maison étoit un bordel public, & que quantité de garçons alloient accoucher là dedans, vel abortum passuræ. . . Le (i) Mercredi 14. (i) 14. Juillet la Dame Constantin sage-femme a été condamnée au Chatelet, à être pendue & étranglée, après avoir été mise à la question, d'où elle a appellé, & a été transférée en la Conciergerie: on croit que la semaine prochaine, la sentence sera confirmée à la Tourneelle. . . La (k) sage-femme est toujours prisonnière, on dit que ce ne sera que pour la semaine prochaine, & que Monsieur le Procureur General appelle contre elle de sa sentence à minima; qu'il veut donner de rudes conclusions contre elle, qu'elle devroit être brûlée toute-vive, si elle ne nomme tous ses complices. Enfin il apprend

(f) Il fut brûlé par la main du bonreau à la Croix du Tiroir par Ordonnance du Lieutenant Civil. Id. lettre 190. pag. 142.

(h) Id. lettre 187. de pag. 130.

(i) 14. lettre 188. datée du 16. Juillet 1660. pag. 130.

(k) Id. lettre 190. pag. 144.

comme infectée d'une corruption effroyable, & comme remplie de creatures qui

* La 194.
F. 8. 102
no 2. 10000.

(a) Galan-
teries des
Roi de
France,
tom. 2.
pag. 193.
c. 2.
Brouelles
1694.

(b) Cela
est dire
qu'elle
est fille
d'honneur
de la Reine
mere Anne
d'Autri-
che.

(c) Il. ib.
pag. 210.

(d) C'est
pour elle,
dit on.
que fut
fait le son-
net de la
vocation qui
passe pour
un chef-
d'œuvre,
(voyez
c. 2. 10000
L'art de
Heloise
pag. 44.
col. 1.)
qui qu'il
fut contre
les regles,
(voyez les
amitiés,
amours &
amouret-
tes de Mr.
le Poy,
livre 3.
lettre 4.)
& qu'il y
ait même
un barba-
risme.

(e) Voyez le P.
Bouhours,
maniere de
bien penser
pag. 373.
c. 11. On
apprend par
Futecier
pag. 22.
c. 11. que
Mr.
d'Henaut
est l'au-
teur de ce
sonet.

(f) T. 1.
lib. 19.
pag. 295.
a. 170.
1557.

à son ami dans une lettre * datée du 16. d'Août
1660. que la Constantin fut pendue, *dammata*
fuit laqueo infelix obftrix & suffocata, en belle
compagnie à la Croix du Tiroir. Nous avons
vu la conclusion de la tragedie tant à l'égard de
Pacoucheuse, qu'à l'égard de Pacouchée, mais
voyons une partie des préliminaires touchant
celle-ci. Je ne les garantis pas pour véritables;
s'ils sont faux, prenez-vous en à l'Ecrivain que je
cite. Le (a) Duc de Joyeuse adressa ses vœux
à Mademoiselle de Guerchi, (b) compagne de
Mademoiselle de Pons qui le sacrifia bien-tôt
après au Commandeur de Jars, de la Maison
de Rochecourat. (c) Elle quitta le Com-
mandeur de Jars pour s'abandonner à Jeannin
de Castille, Tresorier de l'Epargne, & elle
se conduisit avec si peu de retenue que la Reine
la chassa de la Cour. Le Duc de Vitry ne laissa
pas de s'embarquer avec elle, & de la traiter
avec autant de respect que si elle eût été tou-
jours fort chaste, quoy qu'elle eût eu deja qua-
tre ou cinq enfans de plusieurs peres. Elle de-
vint grosse encore une fois, & le Duc voulut
qu'elle se fit coucher pour conserver sa reputa-
tion, qu'il ne croyoit pas aussi perduë qu'elle
étoit. Elle eut beau lui dire qu'elle seroit ravie
d'avoir ce gage de son amitié, il voulut abso-
lument qu'elle se perir (d) ce fruit de leurs
amours, & lui envoya une sage femme qu'on
nommoit la Constantin, qui voulut la faire
coucher par force, mais elle mourut dans l'o-
perat'on, & la Constantin fut pendue. Le Duc
de Vitry demeura inconsolable de sa mort, &
conserva si chèrement sa memoire, qu'il s'em-
barqua depuis avec une couraëse, parce qu'elle
lui ressembloit. Cette femme s'étant enrichie
de ses bien-faits épousa ensuite le Marquis de
Goudron, cadet de la maison de Gamache.
Ces citations ne m'écartent pas de mon sujet au-
tant que l'on s'imagine; car elles contiennent des
préuves du texte de cette remarque, ou en tout
cas elles fortifient ce que Guy Patin debite. On-
tre que je ne me fais pas une affaire d'être critiqué
comme un trop long citateur, pourvu que j'é-
pargne à me bonne partie de mes lecteurs le de-
plaisir de n'être instruits qu'à demi, ou la peine
d'aller chercher la suite des choses en sautant de
livre en livre. Mais quoi qu'il en soit, voici une
citation mixte alliée avec le narré de Mr. Patin.
Mr. de Thou rapporte qu'en 1557. on fit une
Loi qui condamnoit à la mort comme coupables
de parricide toutes les femmes qui auroient caché
ou leur grossesse, ou leurs couches, & qui n'a-
pprocheroient pas des attestations touchant l'état où
leur enfant seroit né, si d'ailleurs on avoit des
preuves qu'il auroit été enterré sans ceremonie,
& sans avoir reçu le batême. (e) Est lege sanc-
tuta, ut que graviditatem parturive celasset, ne-
que alterutris testationem aut de edito factu seu
vivo seu mortuo proferret, si cum lavacro justissime
exsequiarum privatim probationibus constaret, de
illa tanquam parricidii rea ultimum supplicium
sunderetur. Depuis ce tems-là ce crime fut puni
plus severement qu'aucun autre, & afin que per-
sonne ne pretendit cause d'ignorance, les Juges
faisoient toujours inserer dans l'arrêt de con-
damnation que l'ordonnance seroit publiée à son
de trompe, dans toutes les villes où il y avoit des

tribunaux de justice, & que les Carrez la publi-
eroient au Prône les jours de fête dans tous les
bourgs & villages. Néanmoins ce crime continua
d'être plus commun que tous les autres; car
Mr. de Thou temoigne qu'il se passoit peu de se-
maines, où les Juges Criminels de Paris ne missent
sur la sellette une ou plusieurs femmes accusées de
ce parricide: tant la honte & de force, puis que
dans un sexe timide elle prevaud sur la crainte du
gibet, & sur les remords de la conscience. (f) In (f) id. ib.
nullum crimen ab eo tempore severius vindicatum
fuit. Ac ne qua ignorantia excusatio pratereatur,
sententia judicum semper additum est, ut lex in
inferioribus tribunalibus palam & per plateas ur-
bium publica praconis voce promulgaretur, & per
oppida ac pagos à curionibus coram populo diebus
festis recitaretur. Nihilominus nullum frequentius
crimen etiam hodie est, nec ulla fere septimana
abit, quin in classe, qua de judiciis capitalibus
cognoscitur, una plures tam horrendi flagitii rea
producantur; adeo malus pudor in recreando &
impotenti sexu supplicii terroris, & quod omni
corporis penis gravior est, conscientiam morjus vin-
dit. Il est bon de rapporter ce qui donna lieu à
cette loi. On avoit été averti que plusieurs fem-
mes pour éviter l'infamie tuoient leurs enfans en
accouchant, & les jetoient ou dans la rivière,
ou dans le privé, ou les enterroient dans un lieu
profane, sans les avoir intiez au Christianisme par
le batême. Celles qui étoient poursuivies en jus-
tice pour ce crime, disoient aux Juges, que la
honte ne leur avoit pas permis de decouvrir qu'el-
les fussent grosses, mais qu'au reste contre leur
desir leurs enfans étoient nez morts. Elles se ti-
roient d'affaire par là, on n'avoit point de preu-
ves que le contraire fût vrai, & le plus grand
nombre de Juges opinoient qu'elles fussent mises
à la question. Si elles la souffroient sans avouer
qu'elles eussent mis à mort l'enfant, elles étoient
dechargées de toute peine. L'on crut donc que
l'impunité faisoit croître ce delordre. On solli-
cita une loi très-rigoureuse; on l'obtint, elle fut
exécutee severement, & néanmoins le mal ne
fit point gueri. Ecoutez Mr. de Thou: Altera (h) Nous
lex in speciem severa (g), sed qua impiis & abo-
drons cu-
minandis parricidii, qua antea impunita, nunc
pag. 746.
etiam post legem conditam nimis frequenter sunt
col. 2. que
pena constituta est, postulante Senatu promulga-
tur V. Non. Martias. Famine, qua viros non ha-
n'usage de
aurore.
bent, ubi ex furivo complexu conceperant, malo
fieri an-
pudore territa utero celato ad extremum partus
eiu. Voyez
fere enecabant, geminato scelere summa consilere
in Com-
se existimantes, & enecatos aut in sterquilinum
mona-
seu profuentem abjiciebant, aut loco profano de-
Minnucius
fossos perdebant, atque ita necessaria sacri Lavacri
Felix in
relligione ac sepultura honore privabant. Quod si
Ouzeliana
quando res in judicium deduceretur, pudorem, sur eis pa-
quominus culpam confesso essent, causata mortuos
roles: Sunt
que in
ipsis vice-
probationibus debitam inhumano scelere pariam ef-
fugiebant. Nam judicum in vagabundi causis in-
dicamini-
bus epotis,
certa plerunque erant & vagabantur sententia,
originem
cum ad mortem alii tanti criminis reas damnarent;
futuri ho-
alii, quod saepius accidebat, prioribus ad misse-
tinguant,
ricordiam animis, questionum violentia subicien-
& parrici-
das conferent, ut vivasne aut mortuos factus enixas
diant en-
essent ex ipsarum confessione constaret, quam si
si diant en-
obstinato animo serrent, libera dimittentur (h).
tequani
parian'.

(g) Id. ib.

(h) Voyez
in Com-
mona-
Minnucius
Felix in
Ouzeliana
roles: Sunt
que in
ipsis vice-
Fugiant,
& parrici-
diant en-
tequani
parian'.

qui ayant fait tout ce qu'il faloit pour peupler la terre, font en fuite tout ce qu'il

COMPARAISON des forces de la conscience avec celles du point d'honneur.

(a) Voyez les articles 162. 163.

Ceci confirme puissamment quelques-uns des dogmes de l'Auteur (a) des Penées sur les Comptes. Car qui oseroit après avoir lu cet endroit de Monfr. de Thou, que les idées du point d'honneur ne soient la plus forte digue qui arrête le torrent de l'incontinence? Qui oseroit soutenir généralement parlant, que les loix de la religion soient un remede plus efficace, ou aussi efficace que celui-là? Si la religion avoit plus de force sur les femmes que le point d'honneur, en trouveroit-on un si grand nombre qui étouffent leurs enfans? N'est-ce pas un meurtre plus atroce, plus barbare, que de tuer un bon vieillard au coin d'un bois? Y a-t-il de crimes plus énormes, & plus contraires à la nature, que celui de ces malheureuses meres? Elles sont persuadées qu'en perdant leur fruit, elles commettent un parricide plus detestable aux yeux de Dieu, que l'action de ceux qui volent & qui tuent sur les grans chemins? Celles dont parlent Mr. de Thou & Mr. Patin sont d'ailleurs persuadées pour la plupart, qu'elles ôtent à leurs enfans la vie éternelle, & qu'elles les précipitent aux Limbes, où ils souffriront pendant toute l'éternité la peine de dam. Cette persuasion élève leur crime à un degré d'atrocité qui n'est pas imaginable: cependant elles le commettent au mepris de Dieu, & en dépit de leur religion, & cela pour ne point perdre leur part à l'honneur humain: il faut donc que cet honneur ait plus de force sur elles que l'instinct de la conscience, & que toutes les loix divines. Il a même plus de force que la crainte de la mort; car depuis la loi severe dont Mr. de Thou fait mention, elles s'exposoient au dernier supplice, & il étoit fort probable qu'elles en seroient punies: & cependant cette loi executée très-souvent ne seroit de rien; ces parricides étoient toujours aussi fréquens que jamais. Que peut-on dire de plus convainquant pour prouver la domination du point d'honneur, & la force imperieuse qu'il a sur nos armes? Peut-on nier qu'il ne fût tout seul capable de contenir l'impureté dans les bornes où on la voit enfermée? Ce n'est point son affaire d'empêcher les crimes cachez; c'est celle de la conscience: mais lors que ces crimes cachez traînent après eux des suites que l'on derobe malaisément aux yeux du public, il est d'une grande force pour les prevenir. Telle est l'incontinence d'une personne de l'autre sexe non mariée. On a beau dire que l'art des avortemens n'est pas loin de sa perfection, & que si l'on en excepte celui de guérir les maladies veneriennes, il n'y en a point qu'une malheureuse industrie, excitée par les besoins d'une infinité de gens, ait mieux poussé que celui-là; on ne sauroit nier que les suites dont je parle ne soient bien embarrassantes. Combien y en a-t-il qui après mille inquietudes, & mille incommoditez, & après s'être bien drogués, n'ont pu empêcher que leur suite ne fût comée? Le parricide ne la cache pas toujours, il sert quelquefois à la rendre plus infame & plus funeste, par le supplice dont il est puni: de forte que si une violente passion, & une irruption furieuse du temperament n'ôtent tout-à-fait la raison, on se donne garde de s'exposer à des suites incommodes & perilleuses comme celles-là. D'où il faut conclure que puis que Mr. de Thou & Mr. Patin déclarent,

qu'un grand nombre de personnes franchissent cette barriere, il faut (b) que le sexe soit violemment tourmenté. Remarquez bien qu'ils ne parlent que de celles qui tuent le fruit. Si les Confesseurs nous donnoient la liste de celles qui se precautionnent de meilleure heure, & avant que l'ame soit arrivée, ils ne se borneroient pas à six cens par an dans une ville comme Paris; mais à ce que disent les voyageurs deprocopez, & villos impure que la plupart des Capitales de l'Occident. Au reste ces avortemens prematurez ou prevenus, sont un veritable parricide selon les bons Casuistes. Lisez le passage de Tertullien (c) que je mets en marge. Guy Patin l'avoit indiqué au Lieutenant Criminel, lors qu'on faisoit le procès à la Constantin.

Je me souviens d'avoir ouï mettre en question, si pour épargner tant de crimes à celles qui n'ont pas la force de se contenir, & pour sauver à la Republique tant de sujets qu'on lui ôte, il ne seroit pas nécessaire d'enlever un peu l'empire du point d'honneur; c'est-à-dire de diminuer notablement l'ignominie d'une femme non mariée qui fait des enfans: car on remarque que dans les autres païs moins delicats sur cette affaire, & où de naissance telles personnes trouvent aisément à se marier, & se produisent dans les compagnies la tête levée, & les avortemens sont beaucoup plus rares; les Juges sont moins occupez à punir celles qui étouffent leurs enfans. Un homme grave repondit tout aussi-tôt, & prouva par de très-bonnes raisons, que le remede seroit pire que le mal, & qu'il n'y a rien que la Republique doive maintenir avec plus de soin que la crainte du deshonneur, lors qu'elle est liée comme dans le cas present à des actions criminelles. C'est pour cela, disoit-il, que les Magistrats doivent être extremement reserves à infliger une note d'infamie. Un homme fieri perd le frein qui le retenoit dans son devoir, & l'on craint moins l'infamie, lors qu'on la voit mettre à tous les jours. *Da (d) principio si cap. 25. hamo in grande horrore gli infami, mentre si vegono misti tra gli altri Cittadini: ma con l'assuefarsi à tollerarli, pare, che si di giorno in giorno si alleggerisca la maschia, che quasi al fine franisca vico Zucchin tutto. Così viensi à poco à poco à porre in uso solo, Accanella Città il rasecurare l'infamia, errore d'ogni altro più grave, e più pericoloso per il viver Civile. Però stimo io bene l'andar lento à dichiarar publicamente infami i rei, quando la nota, con cui si seguano, non sia perpetua per terrore degli altri. Perché, se ben l'infamia nasce propriamente dalla operatione, di chi commette il misfatto; nondimeno non bene manifesta da tutti si discerna, finche publica dichiaratione non vi si aggiunga.* Mais puis que j'en ai tant dit, on me permettra d'ajouter encore ce petit mot. Voulez vous voir clairement combien la force du point d'honneur est superieure à celle de la conscience, considérez l'une des six cens femelles qui avoient desist leur enfant. La religion les en detournoit par plusieurs motifs: elle leur monroit le parricide, la damnation éternelle de l'enfant, l'injustice de leur intention, & le bon usage qu'il faloit faire de leur suite. Elles vouloient conserver la reputation de femmes d'honneur: ce dessein étoit injuste, c'étoit un vol, une usurpation toute pure d'un bien qui ne leur appartenoit pas: c'étoit même

(b) Voyez les Penées sur les Comptes ubi supra.

(c) Nobis vero homicidii semel in interdicto, etiam conceptum utero dum adhuc fanguis in hominem delibatur, dissolvere non licet: homicidii festinatio est prohibita nasci, nec referre natum quis cripiat enim matrem, an pater, an de nascitum disturbet: homo est & qui est futurus; etiam fructus omnis jam in semine est Tertull. in Apolog. c. 9. Patin. lettre 188. pag. 137. le cite. Ce qu'il cite pag. 144. du même Tertullien de anima cap. 25.

(d) Ludovico Ludo alleggerisca la maschia, che quasi al fine franisca vico Zucchin tutto. Così viensi à poco à poco à porre in uso solo, Accanella Città il rasecurare l'infamia, errore d'ogni altro più grave, e più pericoloso per il viver Civile. Però stimo io bene l'andar lento à dichiarar publicamente infami i rei, quando la nota, con cui si seguano, non sia perpetua per terrore degli altri. Perché, se ben l'infamia nasce propriamente dalla operatione, di chi commette il misfatto; nondimeno non bene manifesta da tutti si discerna, finche publica dichiaratione non vi si aggiunga. Venezia 1623.

qu'il faut pour peupler (D) les Limbes. Ces mêmes lettres temoignent en particulier que le symbole de l'Autcur n'étoit pas chargé de (E) beaucoup d'articles,

même une usurpation destinée à un très-mauvais usage, à tromper le public en general, & un mari en particulier; car elles souhai-toient d'être en état de se donner à un homme comme une fille chaste & pudique, & sans nulle tare. Le profit qu'elles pouvoient tirer de laisser conoitre leur faute, étoit grand par raport à leur salut; elles en pouvoient tirer mille raisons d'humilité, & de contrition. Le point d'honneur n'eut qu'à se montrer, il renversa tout ce grand nombre de batteries. Ne faut-il pas reconoitre qu'il est mille fois plus tort que la conscience. L'Autcur Italien est encore ici pour moi. (d) *Però si dovera à giudicio mio asserire, che assolutamente la religione sia più atta à render gli huomini giusti, & innocenti: ma che all'incontro per lo rispetto degli interessi, e per la ripugnanza degli affetti, i quali quasi venti contrarii, turbano il mare della vita civile, più operi per la felicità Morale il zelo dell'honore. Perché gli huomini sono più facili à moverli à bene operare per lo premio dell'Honore, & à guardarsi dal mal fare per la macchina della infamia, che si veggono innanzi à gli occhi, che per le promesse di premio, d'opri di castighi futuri, e lontani.*

(D) Pour peupler les Limbes.] Ceci n'a guere besoin de commentaire après ce qu'on vient de dire: on ajoutera néanmoins un passage de feu Mr. Drelincourt. Il semble, dit-il (h), en parlant aux Missionnaires, que quelques Maîtres de vos Ecoles soient effectivement descendus dans les entrailles de la terre; & qu'ils en ayent exaltement reconnu & visité toutes les cachetes. Leur opinion la plus commune est, (i) qu'il y a sous la terre quatre lieux differens, ou un lieu profond divisé en quatre parties. ils disent que le plus bas lieu, c'est l'Enfer, où sont toutes les ames des dames; & où seront aussi leurs corps après la resurrection; & là vont aussi doivent estre renfermez, tous les Demons. Que le lieu le plus proche de l'Enfer, c'est le Purgatoire où se purgent les ames: mais plutôt où elles satisfont à la justice de Dieu par leurs souffrances. Ils veulent que dans ces deux lieux-là il y ait un même feu & des ardens égaux; & que toute la difference ne soit qu'au regard de la durée. Ils estiment que joignant le Purgatoire est le Limbe des petits enfans qui meurent sans Sacrement; & que le quatrième lieu est le Limbe des Peres: c'est-à-dire que c'est le lieu où ont esté recueillies les ames des Justes qui sont morts avant la mort de nôtre Seigneur Jesus-Christ. Ils tiennent que ce lieu-là est vide à present: de sorte que c'est une maison à louer. Selon cette doctrine le Limbe des petits enfans est devenu le vestibule des Enfers depuis l'ascension de J. C H R I S T, car il a falu compter pour rien après ce tems-là le Limbe des Peres. On pourroit donc faire ici la même demande que fit autrefois le Philosophe Cynique, en voyant l'entrée d'une petite maison, où est le logu de cette porte? C'est que cette entrée étoit fort grande. Les frontieres des Enfers doivent être d'une plus grande étendue que tout le Royaume, ce qui est bien monstrueux. Mettez ensemble tous les enfans qui perdent la vie sans avoir regu le bapême, soit qu'ils meurent depuis leur naissance, soit qu'ils périssent par de fausses couches volontaires ou involontaires, vous aurez

fans doute les deux tiers du genre humain. Le nombre des avortons seroit étonnant si on le savoit, quand même on ne compteroit que les victimes du point d'honneur, celles de (c) la jalou-sie, & celles de la (d) mollesse. De tout tems on s'est mêlé de ce crime par toute la terre: il seroit facile de le prouver; contentons nous de deux temoignages. Considérez ces paroles de Juvenal. *Cum (e) tot abortivis secundam Julta vulvam solve-ret, & àlleurs;*

Sunt (f) quas cunuchi imbelles, ac mollia semper Oscula delechem, & desperatio barbe, Et quod abortivo non est opus.

Ovide s'étoit recréé avant Juvenal sur ce grand péché contre nature, & il avoit même représenté le peril à quoi s'exposoient celles qui le commetoient.

Quid (g) jurat immunes belli cessare puellas, Nec fera peltrata agmina velle sequi; Si sine Marte suis parturatur vulnere telis, Et cecae armant in sua fata manus?

Hoc neque in Arvenis tigres fecere latebris: Perdere nec factus ausu leana suos. At tenera faciunt, sed non impune, puella. Sape, suos utero quia necat, ipsa perit. Ipsa perit, ferturque toto resoluta capillos: Et clamant, Meivis, qui modo cinque vident.

Ceci me fournit de nouvelles preuves pour la force du point d'honneur. Les moyens dont on se servoit en ce tems-là pour faire perir l'enfant (f) 1d. étoient dangereux à la mere, ils étoient souvent la vie à l'un & à l'autre, & néanmoins les jeunes filles aimoient mieux courir le risque de mourir que celui d'être difformées. Encore aujourd'hui celles qui attendent trop, perissent sous le remede (g) Ovi-dius Amo-rum lib. 2. Ar. 14. quelquefois, temoin la Demoiselle de Guerchi. Notez que celles qui gardent leur fruit accouchent sans faire aucun cri; à moins qu'elles ne soient dans un lieu où elles ne craignent pas de se dif-former par la decouverte du mystere. Nouvelle preuve de la force inconcevable du point d'honneur. Il suprime les effets de la plus vive douleur dans un sexe tendre qui gemit, qui pleure, qui erie pour la moindre chose.

On disoit un jour à un Missionnaire, vous ne sauriez dire des Limbes ce que les Poëtes disoient des Enfers, que c'étoit une petite maison, *Domus (h) exilis Plutania*. Il ne faut pas beaucoup de place, repondit-il, pour des embrions; mais, repliqua-t-on, combien y a-t-il d'enfans de 4. ou 5. ans qui vont aux Limbes? & de plus ne savez vous pas que les embrions & tous les enfans ressusci-teront hommes faits? Alors comme alors, repondit-il; ne vous en mettez pas en peine. Le monde est assez grand.

(E) Le symbole de l'Autcur n'étoit pas chargé (i) Avic-ini lectur-de beaucoup d'articles.] R rapportons ces paroles de an devant de Stocien, mais'il emporroit la piece, & sur de Guy Pa-tis fol. * , ce chapitre il eût donné des leçons à Rabelais, 6. v. rfo. , On

(a) Lolio-culo ubi supra Ca-pitulo 20. pag. 106

(b) Dre-lincourt, dialogue sur la des-cence de Jesu-Christ aux enfers pag. 309. edit. 1664.

(c) Voyez le Carli-nal Bellar-min en son traité du Purgatoir. ec.

* Diogene Laërce l. 6. n. 57. le rapporte autrement. Myadam profectus (Diogenes Cynicus) cum videret magnificas portas & urbem modicam, vixi, inquit, My-n di portas claudite, ne ubi vestra credita-tur.

(c) C'est-à-dire que dans les pays où la polygamie est permise les femmes d'un même mari s'en-trent, jouent mille tours pour empê-cher la so-condité les unes des autres.

(d) C'est-à-dire qu'il y a des femmes marries qui pour conserver leur embon-point, ou pour épar-gner la de-pense font perdre leur fruit. On pretend que cer-tains Co-iffistes leur prêtent la main.

(e) Juven. Sat. 2.

(f) Id. Sat. 6. v. 364. Voyez aussi

(g) Ovi-dius Amo-rum lib. 2. Ar. 14.

(h) Hora-t. ed. 4. lib. 1.

(i) Avic-ini lectur-de devant de Stocien, mais'il emporroit la piece, & sur de Guy Pa-tis fol. * , ce chapitre il eût donné des leçons à Rabelais, 6. v. rfo. , On

ticles, & qu'il avoit beaucoup de tendresse pour ses enfans. Il ne faut que cela pour refuter l'imposture enorme (F) qu'un Ecrivain Allemand a publié. On a observé que Guy Patin (G) ressembloit à Cicéron. Il mourut l'an 1672. & laissa un fils qui s'est rendu fort (H) illustre, & qui excelloit dans la conoissanc

cc

„ On disoit qu'il avoit commenté cet Auteur, & „ qu'il en favoit tout le fin. C'est ce qui le fit „ accuser d'être un peu libertin. La verité est „ qu'il ne pouvoit souffrir la bigoterie, la super- „ stition & la forfanterie ; mais il avoit l'ame „ droite & le cœur bien placé : il étoit passionné „ pour ses amis, affable & officieux envers tout „ le monde, & particulièrement envers les Etran- „ gers & les Savans. „ Prenez bien garde que pour répondre à l'accusation de l'bertinage, l'Auteur de l'éloge ne dit pas que Mr. Patin fût dans le fond bien persuadé de l'orthodoxie chretienne ; on se contente de nous assurer qu'il haïssoit la superstition, & qu'il étoit honnête homme. Voyez les Nouvelles (a) de la Republique des lettres. Ce n'est pas ainsi qu'on répond pour le Prince de Condé, on oppose à la renommée la declaration qu'il fit en mourant, (b) Je n'ai jamais douté des mysteres de la religion, quoi qu'on ait dit, mais j'en doute moins que jamais. On dira peut-être que les Libraires de Geneve ont fourré dans cet Ouvrage de Monfr. Patin tout ce que bon leur a semblé, mais cette pensée seroit ridicule.

(a) Mois d'Avril 1684. art. 1. pag. m. 116. 117. Voyez aussi le Journal de Leisfic 1684. pag. 251.

(b) Voyez son Oraison funebre prononcée par Mr. l'Evêque de Meaux le 10. de Mars 1683. p. 56. 57. édit. de Holl.

(c) Tiré de l'éloge de Guy Patin, de la tête des lettres. * Il étoit sçavoir dire.

(d) In Lyceo Patavino pag. 102. 103.

(e) Cette phrase est fort en usage à Geneve & dans ces quartiers. là, pour dire ressembler à quelcun.

(f) Tiré du même éloge.

(g) Sam. marthanus, élog. l. 1. p. m. 59.

(h) Il s'appelloit Rogerius Omoloy.

les soutenir sans Cathedrant, il fut contraint de presider à la dispute, pour ne point profiter sa reputation. Le Nonce du Pape, 34. Evêques, & plusieurs personnes de qualité de la Cour & de la ville assisterent à cette These. Le Repondant passoutint le choc pendant cinq heures en l'une & l'autre langue ; & fut reçu Maître es Arts glorieusement. Il étudia en Droit par complaisance pour un oncle maternel Avocat au Parlement ; il différença prit ses licences à Poitiers au bout de 16. mois, & il fut reçu Avocat au Parlement de Paris. Il employa six années à cette étude, mais il ne pouvoit renoncer à celle de la Medecine ; son inclination l'y avoit toujours porté. Il ne lui fut donc pas difficile de s'accommoder aux volontés de son pere, qui étoient qu'il abandonnât la Jurisprudence, & qu'il se vouât à la profession de Medecin. Il goûta sans peine les belles raisons qu'on lui allegua, fortifiées du temoignage de Marefcat. Ce celebre Medecin se reconnoissoit redevable de trois choses à sa profession, qu'il n'auroit jamais obtenus par la prêtrise à quoi son pere le destinoit. Il avoit joui d'une parfaite santé jusqu'à l'âge de 82. ans ; & il avoit gagné cent mille écus, & l'apublice mitié intime de plusieurs personnes illustres. Ardoentem (i) disceres doceresque non Magistratibus tantum sed Regibus ipsi & Imperatoribus leges prescribentem : Sapientissimos tandem quosque ab ore tuo pendentes, tuoque submissos arbitrio carneres. Recordis, ni Stoice (sic quippe ob nescio quam d'ap' b'isav me compellare solebat) Marefcatum nostrum tria se sacra arti nostra debere professum, ut dicit il quibus caruisset, si propositum à Parentibus facer- Je Eni se doctum suscepisset, sanitatem athleticam atatu anno LXXXXI. centum aureorum milia, atque sanu D'ap' intiniam innumerorum illustrium amicitiam. Dès l'incours que Charles Patin eut été reçu Docteur en Medecine, il s'attacha à la pratique, & en eut beaucoup. Il fit des leçons en Medecine à la place du Professeur Lopez, qui étoit allé à Bourdeaux. Ayant (k) craint d'être emprisonné s'il demeuroit davantage en France, il voulut se retirer en Hollande. Mais les Armateurs d'Ostende incommodoient tellement la navigation, qu'il s'en retourna du Havre de Grace à Paris, & prit en suite la route du Palatinat. Il s'arrêta quelque tems à Heidelberg, & puis il fit des voyages en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en Suisse, & en Italie. Il s'étoit fixé à Bâle ; mais la guerre que les François & les Allemands se faisoient sur ces frontieres lui deplut si fort, qu'il se transporta en Italie avec toute sa famille. On le fit Professeur en Medecine à Padouë l'an 1676. trois ans après il fut honoré de la dignité de Chevalier de Saint Marc. Il aprit en 1681. que le Roi de France le vouloit recevoir en grace ; & leur suite peut-être seroit-il retourné à Paris, si on ne lui eût donné à Padouë la premiere chaire de Chirurgie, avec une augmentation de gages (l). Il mourut (m) dans cette ville l'an 1694. laissant deux filles qui se sont rendues celebres (n) par les Ouvrages lui firent cent civilitez, comme il le merite bien. (n) Voyez le Journal de Leisfic de l'an 1684. pag. 587. & celui de l'an 1691. pag. 337. & 477. Nouvelles de la Republique des lettres mois d'Avril 1685. pag. 452.

(i) Carolus Patinus in Lyceo Patavino p. 83. 84.

(k) Exce-dere passoutint le choc pendant cinq heures en l'une & l'autre langue ; & fut reçu Maître es Arts glorieusement. Il étudia en Droit par complaisance pour un oncle maternel Avocat au Parlement ; il différença prit ses licences à Poitiers au bout de 16. mois, & il fut reçu Avocat au Parlement de Paris. Il employa six années à cette étude, mais il ne pouvoit renoncer à celle de la Medecine ; son inclination l'y avoit toujours porté. Il ne lui fut donc pas difficile de s'accommoder aux volontés de son pere, qui étoient qu'il abandonnât la Jurisprudence, & qu'il se vouât à la profession de Medecin. Il goûta sans peine les belles raisons qu'on lui allegua, fortifiées du temoignage de Marefcat. Ce celebre Medecin se reconnoissoit redevable de trois choses à sa profession, qu'il n'auroit jamais obtenus par la prêtrise à quoi son pere le destinoit. Il avoit joui d'une parfaite santé jusqu'à l'âge de 82. ans ; & il avoit gagné cent mille écus, & l'apublice mitié intime de plusieurs personnes illustres. Ardoentem (i) disceres doceresque non Magistratibus tantum sed Regibus ipsi & Imperatoribus leges prescribentem : Sapientissimos tandem quosque ab ore tuo pendentes, tuoque submissos arbitrio carneres. Recordis, ni Stoice (sic quippe ob nescio quam d'ap' b'isav me compellare solebat) Marefcatum nostrum tria se sacra arti nostra debere professum, ut dicit il quibus caruisset, si propositum à Parentibus facer- Je Eni se doctum suscepisset, sanitatem athleticam atatu anno LXXXXI. centum aureorum milia, atque sanu D'ap' intiniam innumerorum illustrium amicitiam.

(l) Tiré du livre qu'il a publié à Padouë l'an 1682. intitulé Lyceum Patavinum, sive Icones & vitæ Professorum Patavii 1682.

(m) On lui trouva dans le cours de sa vie un Polyce, dans le quel il étoit Professeur de l'histoire naturelle.

(n) Charles Patin eut été reçu Docteur en Medecine, il s'attacha à la pratique, & en eut beaucoup. Il fit des leçons en Medecine à la place du Professeur Lopez, qui étoit allé à Bourdeaux. Ayant (k) craint d'être emprisonné s'il demeuroit davantage en France, il voulut se retirer en Hollande. Mais les Armateurs d'Ostende incommodoient tellement la navigation, qu'il s'en retourna du Havre de Grace à Paris, & prit en suite la route du Palatinat. Il s'arrêta quelque tems à Heidelberg, & puis il fit des voyages en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en Suisse, & en Italie. Il s'étoit fixé à Bâle ; mais la guerre que les François & les Allemands se faisoient sur ces frontieres lui deplut si fort, qu'il se transporta en Italie avec toute sa famille. On le fit Professeur en Medecine à Padouë l'an 1676. trois ans après il fut honoré de la dignité de Chevalier de Saint Marc. Il aprit en 1681. que le Roi de France le vouloit recevoir en grace ; & leur suite peut-être seroit-il retourné à Paris, si on ne lui eût donné à Padouë la premiere chaire de Chirurgie, avec une augmentation de gages (l). Il mourut (m) dans cette ville l'an 1694. laissant deux filles qui se sont rendues celebres (n) par les Ouvrages lui firent cent civilitez, comme il le merite bien.

B B B b 3

* Voyez sa lettre 455. pag. 377. du 3. tome. Voyez sa 535. lettre, pag. 539. du même tome. ce des medailles. Il avoit perdu son fils ainé, pour qui il avoit obtenu * en 1667. la survivance de sa chaire de Professeur, & qui n'eut pas la \ddagger reconnoissance qui étoit due à l'affection d'un si bon pere. Ce fut un grand furoit d'affliction, dans le chagrin où il étoit de la disgrâce (I) de son autre fils.

P A-

vrages qu'elles ont donnez au public. Sa femme (a) aussi a été Auteur. Voici la liste des Ouvrages qu'il a publicz depuis l'an 1662. jusqu'en 1682.

Itinerarium Comitatus Briemæ : Parisus, 1682. in 8. *Familia Romana ex ant. numismatibus* : Paris 1663, fol. *Traité des tourbes combustibles* : Paris, 1663. in 4. *Introduction à l'histoire des medailles* : Paris, 1665. & Amsterdam, 1667. in 12. *Imper. Romanorum Numismata* : Argentinae, 1671. fol. *Theſaurus Numismatum* : Amſtelodami, 1672. in 4. *Quatre relations historiques* : Basle, 1673. & Lyon, 1674. in 12. *Practica delle medaglie* : Venezia, 1673. in 12. *Suetonius illustratus* : Basilea, 1675. *De numismate antiquo Augusti & Platonis* : Basilea, 1675 in 4. *Encomium moris Erasmi*, cum sig. Hellemans : Basili, 1676. in 12. *De optima Medicorum secta* : Patavii, 1676. in 4. *De febris*, Patavii, 1677. in 4. *De avicenna*, Patavii, 1678. in 4. *De Numismate ant. Horatii Coelitus* : 1678. in 4. *De Sordibus* : Patavii, 1679. in 4. *Judicium Parisiense* : Patavii, 1679. in 4. *Le pomphe feste di Vidua* : Padova, 1680. in 4. *Natalitii Jovis* : Patavii, 1681. in 4. *Quod optimus Medicus debet esse chirurgus* : Patavii, 1681. in 4. *Lyceum Patavinum*, Patavii, 1682. in 4. C'est lui-même qui nous a donné cette liste dans son *Lyceum Patavinum*. Il a oublié ses *epistole ad Eggelingium de numismatibus quibusdam abstrahis Imperatoris Neronis*, publiées à Breme l'an 1681. avec les réponses (b) d'Eggelingius. Il a fait depuis ce tems-là une traduction Latine de l'introduction à la science (c) des Medailles, qui a été imprimée (d) l'an 1683.

(a) Voyez le Journal de Leupie in 4. De avicenna, Patavii, 1678. in 4. De 1684. pag. 35.

(b) Fe me sero au titre qu'il est en l'oye dans la liste, quoi que le vrai titre soit, Introduction à l'histoire par la connoissance des Medailles.

(d) A Amsterdum in 12.

(e) Voyez l'histoire des Ouvrages des Savans, Décembre 1694. pag. 174.

(f) Voyez le Journal des Savans du 23. Février 1665. p. m. 150.

(g) Dans le Journal des Savans du 23. Mars 1665. pag. m. 202.

(h) Guy Patin lettres 311. pag. 34. & du 3. tome.

Voyez aussi les pages 33. 54. 62. & 73. du même tome.

» & modeste : ce nouveau Gazetier y a repliqué, » & y a parlé en ignorant & en extravagant, en » quoy il n'eût point manqué de reponse forte & » aigre avec de bonnes raisons, si on n'eût prié » Carolus de surseoir sa réplique, & menacé d'u- » ne lettre de cachet. La verité est que Monsieur » Colbert prend en sa protection les Auteurs de » ce Journal, que l'on attribue à Monsieur de Salo » Conseiller en Parlement, à Monsieur l'Abbé » de Bourze, à Monsieur de Gomberville, à » Monsieur Chapelain &c. si bien que Carolus » est conseillé de dissiper sa reponse, & même » par l'avis de Monsieur le premier President, qui » l'a ainsi désiré; (on en dit une cause particu- » liere, sçavoir qu'il n'est pas bien avec Monsieur » Colbert depuis le procès de Monsieur Fouquet) » nous verrons cy-après si ces pretendus Cen- » seurs, sine suffragio populi & Quiritum; au- » ront le credit & l'autorité de critiquer ainsi » tous ceux qui n'écriront pas à leur goût. Som- » mes-nous du tems de Juvenal, qui a dit hardi- » ment, *Dar veniam quis, vexat censura calum- » nis, las?* Une chose néanmoins nous console; c'est » que nous n'avons point tort, & que les sçavans » & intelligens sont de notre avis, mais ces Mes- » sieurs abusent de leur credit. La Republique des » lettres est pour nous, mais Monsieur Colbert » est contre; & si mon fils se defend, on dit » qu'on l'envoyera à la Bastille; il vaut mieux ne » pas écrire.

(I) De la disgrâce de son . . . fils.] Charles Patin la deplora; il veut que la calomnie en ait été la vraie cause; mais il ferme le rideau sur tout cela. *Cum ecce à Troia, dit-il (i), verius Διόδοτω, & Calpurnium dixerō, me præcipuum egit, & raxion invidiā mult. Timantium * imitari licet, benignè lector, qui cum mollos pinxisset adstantes, & tristite omnem imaginem conspexisset, ob Iphigeniam stantem ad aras perituram, patris vultum relavit quem satis mollem pingere desperabat. Felix hic pratendamus, seu dolore commoti ob fortunam perditam, seu charitate ob invidiorum nequitiā. Son pere n'a pas été si mystérieux; il particularise certaines causes ou plutôt certains pretextes, je ne sai quels livres de contrebande trouvez dans l'étude de son fils. Il vaut mieux le laisser parler.*

(k) Tout le monde le plains, perſonne l'accuse, (k) Guy Patin. & hors de quelques sripions de Libraires, il est aimé de tout le monde. Cependaxit il est absent, & lettre 468. pag. 370. du 3. tome. nous l'avons obligé de s'y résoudre malgré sa Stoïcité. Il avoit toujours espere que la justice du Roy s'étendrait jusques à luy; mais nous en eumes un eu trop de credit. Cependaxit pour adoucir nôtre playe, on dit 1. que c'est par connoissance que son procès luy a été fait, comme à un homme absent qui n'a pu se defendre. 2. Que c'a été par commission souveraine & particuliere sans droit d'appel, ce qui est extraordinaire, & marque d'autant plus le dessein qu'on avoit de le perdre. 3. Que la plupart des Juges ont reçus des lettres de cachet & de recommandation, sur ce qu'on avoit besoin d'un exemple. . . 4. On allegue que c'est un homme de grand credit, qui étoit nôtre parre secretaire, qui possidoit à la tôte & qui briguoit contre nous; parce qu'on a trou- vé

» & modeste : ce nouveau Gazetier y a repliqué, » & y a parlé en ignorant & en extravagant, en » quoy il n'eût point manqué de reponse forte & » aigre avec de bonnes raisons, si on n'eût prié » Carolus de surseoir sa réplique, & menacé d'u- » ne lettre de cachet. La verité est que Monsieur » Colbert prend en sa protection les Auteurs de » ce Journal, que l'on attribue à Monsieur de Salo » Conseiller en Parlement, à Monsieur l'Abbé » de Bourze, à Monsieur de Gomberville, à » Monsieur Chapelain &c. si bien que Carolus » est conseillé de dissiper sa reponse, & même » par l'avis de Monsieur le premier President, qui » l'a ainsi désiré; (on en dit une cause particu- » liere, sçavoir qu'il n'est pas bien avec Monsieur » Colbert depuis le procès de Monsieur Fouquet) » nous verrons cy-après si ces pretendus Cen- » seurs, sine suffragio populi & Quiritum; au- » ront le credit & l'autorité de critiquer ainsi » tous ceux qui n'écriront pas à leur goût. Som- » mes-nous du tems de Juvenal, qui a dit hardi- » ment, *Dar veniam quis, vexat censura calum- » nis, las?* Une chose néanmoins nous console; c'est » que nous n'avons point tort, & que les sçavans » & intelligens sont de notre avis, mais ces Mes- » sieurs abusent de leur credit. La Republique des » lettres est pour nous, mais Monsieur Colbert » est contre; & si mon fils se defend, on dit » qu'on l'envoyera à la Bastille; il vaut mieux ne » pas écrire.

(I) De la disgrâce de son . . . fils.] Charles Patin la deplora; il veut que la calomnie en ait été la vraie cause; mais il ferme le rideau sur tout cela. *Cum ecce à Troia, dit-il (i), verius Διόδοτω, & Calpurnium dixerō, me præcipuum egit, & raxion invidiā mult. Timantium * imitari licet, benignè lector, qui cum mollos pinxisset adstantes, & tristite omnem imaginem conspexisset, ob Iphigeniam stantem ad aras perituram, patris vultum relavit quem satis mollem pingere desperabat. Felix hic pratendamus, seu dolore commoti ob fortunam perditam, seu charitate ob invidiorum nequitiā.*

(k) Tout le monde le plains, perſonne l'accuse, (k) Guy Patin. & hors de quelques sripions de Libraires, il est aimé de tout le monde. Cependaxit il est absent, & lettre 468. pag. 370. du 3. tome. nous l'avons obligé de s'y résoudre malgré sa Stoïcité. Il avoit toujours espere que la justice du Roy s'étendrait jusques à luy; mais nous en eumes un eu trop de credit. Cependaxit pour adoucir nôtre playe, on dit 1. que c'est par connoissance que son procès luy a été fait, comme à un homme absent qui n'a pu se defendre. 2. Que c'a été par commission souveraine & particuliere sans droit d'appel, ce qui est extraordinaire, & marque d'autant plus le dessein qu'on avoit de le perdre. 3. Que la plupart des Juges ont reçus des lettres de cachet & de recommandation, sur ce qu'on avoit besoin d'un exemple. . . 4. On allegue que c'est un homme de grand credit, qui étoit nôtre parre secretaire, qui possidoit à la tôte & qui briguoit contre nous; parce qu'on a trou- vé

(i) Carolus in Lyceo Patavino pag. 91. * Il est falu dire Timantem.

(k) Guy Patin. & lettre 468. pag. 370. du 3. tome.

PATRICE (FRANÇOIS) Evêque de Gaïète, nâtit de Sienne, debita beaucoup de lecture dans les livres de *regno* & *Regis institutione*, & dans ceux de *Reipublicæ institutione*. Il florissoit au XV. siecle. On le confond quelquefois avec un autre François PATRICE, grand Philosophe anti-Peripateticien, qui étoit né sur les terres des Venitiens l'an 1529. & qui mourut l'an 1597. Consultez Monsieur Moreri, & plus encore Monsieur Teilsier. Ils m'ont prevenu presque sur tout ce que j'aurois pu dire, & ainsi je me contente de recueillir (A) quelques erreurs, & d'observer quelque chose sur les

* Voyez la remarque A.

† A Clisse dans l'histoire selon Mr. de Thou lib. 119. pag. 817.

‡ Son effigie au devant des éditions.

ré parmi ces livres, quelques volumes du *Factum* de Monsieur Fouquet, & de l'histoire de l'entreprise de Gigeri. . . On a nommé trois livres, savoir un plein d'impieeté; c'est un livre Huguenot intitulé l'Anatomic de la Messe, par Pierre du Moulin Ministre de Charenton; comme si l'Inquisition étoit en France. C'est un livre de six sous. Paris est plein de tels livres; & il n'y a gueres de Bibliothèques où l'on n'en trouve, & même chez les Moines. . . Le second étoit un livre, à ce qu'ils disent, contre le service du Roi; c'est le Bouclier d'Etat, qui s'est vendu dans le Palais publiquement, & auquel on imprime ici deux réponses. Le troisième est l'histoire Galante de la Cour, qui sont de petits libelles plus dignes de mépris que de colere. Je pense que ces trois livres ne sont qu'un pretexte, & qu'il y a quelque partie secrette qui en veut à mon fils, & qui est la cause de notre malheur. Dans tout cela vous ne voyez rien qui aille au fait, c'est-à-dire à la cause que l'on debitoit dans Paris comme la vraie raison de la disgrâce. On disoit 1. que Charles Patin fut envoyé en Hollande, avec ordre d'acheter tous les exemplaires des Amours du Palais Royal; & de les brûler sur les lieux, sans en épargner aucun. 2. Qu'un grand Prince lui fit donner cette commission, & lui promit de récompenser les peines. 3. Que ce commissinaire ayant acheté tous les exemplaires, ne les brûla pas, & en fit entrer un bon nombre dans le Royaume. Voilà le bruit commun: je ne fais pas s'il est bien fondé.

(a) Gesnerus. in Biblioth. fol. 250. & 253. verso.

(b) Pag. 242.

(c) Dans l'Építome de Gesner.

que *historia ratione*, & que *Fridericus Patricius Venetus* a fait les mêmes dialogues en Italien, & les discussions peripatetiques. Ils nous parlent d'un *Franciscus Patricius* dont les commentaires furent mis en abrégé, & imprimés à Paris. C'est le même Auteur dont ils venoient de donner l'article, c'est, dis-je, *Franciscus Patricius Senensis*. Le Sieur KONIG merite quelque censure: il n'a point connu Patrice le Siennois, & il applique à l'autre Patrice un passage de *Barthius* qui ne peut convenir. Prenez bien garde que selon lui (d) le Patrice dont il parle mourut à Rome l'an 1597. & qu'il le caractérise de telle sorte, qu'on ne sauroit y meconnoître l'anti-Peripateticien. C'est donc une absurdité que de prétendre que selon *Barthius* il fut décollé. On le verra sans peine pour peu qu'on jette la vue sur ces paroles de *Barthius*. (e) *Sed quid coarctavimus plures?* cum *hanc rationem* (f) *vera pulsandi, neque aliam potuisse inducere videam* quibus *Pindarum & Sestichorum memnerum*, è quibus *Pindarum & Sestichorum cum aliis jam olim productis*, & inde *Juvenalem enarravit Franciscus Patricius lib. II. de Regno & Inst. Regia, vir omnino meliore fato dignus, quam qui in patria sua securi capite truncatus fuerit, anno M. CCCC. XLVII. aut paucis ante, servente Raphael Volaterran lib. XXI. Conm. Ur-*

dissectiones peripatetiques porre qu'il couru ja 51. année l'an 1580.

† De Thou ibid.

‡ Additions aux elogies tirés de Mr. de Thou.

(d) Konig. Biblioth. pag. 612.

(e) *Barthius in lib. 2.*

(f) *Non potuisse inducere videam* pas i. commentemur, è quibus Pindarum & Sestichorum cum aliis jam olim productis, & inde Juvenalem Thebala-

enarravit Franciscus Patricius lib. II. de Regno & Inst. Regia, vir omnino meliore fato dignus, quam qui in patria sua securi capite truncatus fuerit, anno M. CCCC. XLVII. aut paucis ante, servente Raphael Volaterran lib. XXI. Conm. Ur-

(f) Il s'agit des basins qu'on faisoit fonder l'an 1597. un passage où il est parlé d'un homme décapité l'an 1447. ou un peu auparavant?

Jene pense pas que *Barthius* commette ici une erreur de Chronologie, puis qu'encore que *Volaterran* n'ait point marqué en quelle année ce Patrice fut puni de mort, il designe assez que ce fut vers ce tems-là. Ayant fait mention de *Gregoire de Tiferne*, & d'*Antoine Panormita* il com. 1. ajoute. (h) *Joannes Aurispa secretarius apostolicus n. 1062. sub Eugenio inter eruditos non admodum ignobilis fuit ea tempestate. Patricii quoque Senensis, qui in quo evan-*

(g) Dans les jugemens des savans sur les Pères du 1. tom. 1.

(h) *Joannes Aurispa secretarius apostolicus n. 1062. sub Eugenio inter eruditos non admodum ignobilis fuit ea tempestate. Patricii quoque Senensis, qui in quo evan-*

factio civitatis securi percussus fuit, magnopere fuit Patricie commendatur oratio simul & eruditio. Petrus Can-

(c'est le philosophe opposé à Aristote) sous Eugene IV. & qui n'étoit point en vie sous Nicolas V. J'avoué que cela n'est point convaincant; mais en tout cas si *Barthius* n'a point rencontré l'année il est excusable, & on doit lui pardonner mieux cette faute que celle qu'il a commise, en suposant qu'un Auteur décapité l'an 1447. est le même François Patrice de Sienne qui a composé les livres de *regno* & *inst. regia*. Celluci vivoit sous (i) Sixte IV. auquel même il dedica son *Traité de Republica, & Republica institutio*. Mr. MORERI a tort de n'avoir pas dit que Patrice le Siennois a été Evêque de Gaïète. Il lui donne l'Evêché de *Carriati* dans la Calabre; apparemment une faute d'impression qu'il n'a point conuë dans le livre d'*Aubert le Mire*, l'a jecté dans l'illusion. Il avoit lu dans cet Auteur *Franciscus Patricius, Senensis, presul Carvetanus, XVI. pag. & 22.*

(i) *Qui fuit elevé au Pape l'an 1471.*

(k) *Mirreus de scriptoribus saculis*

(l) *Franciscus Patricius, Senensis, presul Carvetanus, XVI. pag. & 22.*

éditions. J'ajouterai seulement que François Patrice le Philosophe (B) se plaint fort de sa destinée.

PAUL

& ne sentant pas qu'il faisoit lire *Caletanus*, il est allé chercher cette Prelature à Cariati dans la Calabre. C'est sur l'autorité du même Ecrivain qu'il a placé ce Prelat au commencement du XVI. siecle: il ne l'eût pas fait, s'il eût su que

(a) Le 23. de Mars 1460. Ughelli ubi infra.

(b) Ughelli, Italia Sacra, tom. 1. pag. 583.

(c) Ebitanus Biblioth. Gesneri.

(d) Ibid.

* Biblioth. Franc. pag. 406.

(e) Joly, Caberelle Chretien, à la prefixedition 1666.

(f) A la page 689. 690.

(g) Nau-dus Biblioth. polit. pag. m. 21.

(h) C'est-à-dire au tems que parut un livre de Robertel, & le Traité de Jérôme. Vida de republica. Nau-dé se trompe. car le livre de Patrice fut dédié au Pape Sixte IV. Robertel, & Vida vivoient encore après le milieu du XVI. siecle. Est alori.

(i) Nau-dé se trompe. car Patrice n'étoit point Romain, il étoit né sur les terres de Venise.

François Patrice élevé à l'Evêché de Gaëtte (a) par Pie II. mourut l'an 1494. Si Mr. Moreri qui nous renvoye à (b) Ughelli l'avoit consulté, il y auroit vu cela. Ce qu'il dit après le Mire sur les éditions des Ouvrages de son prétendu Evêque de Carriati, demande un petit supplément. L'édition Latine des 9. livres de Regno, & des 9. livres de Republica faite à Paris l'an 1519. est accompagnée des notes de Jean Savigni, (c) *Cum Joannus Savignei scholus... cum ejusdem annotationibus.* Les Scholies fe rapportent aux livres de Regno, & les notes aux livres de Republica. Un certain Nicodon de Sainmaixent (d) publia les livres de la Republique à Paris l'an 1580. in 16. & y ajouta les sommaires des chapitres, & les citations des Auteurs. Jean le Blond Seigneur de Branville fit des extraits de tous ces Ouvrages de Patrice, & les publia en François à Paris l'an 1550. comme nous l'apprend du Verdier *. Mr. Joli (e) observe que ce Jean le Blond mit en François un extrait ou un recueil des plus belles maximes du livre d'Erasme, de institutione principis Christiani, & que cet extrait fut imprimé à Paris l'an 1546. avec l'abregé de la Republique de François Patrice. Il observe encore que cet extrait fut composé par Gilles d'Aurigny, dit le Pamphile, Avocat en Parlement, & qu'on l'imprima à Paris l'an 1543. avec un abregé de la Republique de François Patrice. Nous trouvons dans la Bibliothèque de du Verdier (f), que Jean du Fery Chevalier de Dur-Esçu conseiller du conseil privé du Roi, a traduit de Latin le premier livre des euvres de François Patrice Sienois Evêque de Cayette traîtres du regne, ou domination d'un seul, ditte Monarchie, & de l'institution d'un bon Roi, à Paris 1577. in 8. Il y a une traduction Française des 9. livres de la Republique imprimée à Paris l'an 1610. in 8. l'Auteur de cette version se nomme le Sieur de la Mouchetiere. Je ne saurois dire si les notes que l'on trouve à la fin de chaque chapitre font l'Ouvrage du Traducteur, ou seulement la version des notes de Jean Savigni. Qui ne s'imaginerait sur tant d'éditions que l'Ouvrage est admirable, & néanmoins les bons connoisseurs l'ont traité avec mépris? (g) *Eodem sermè (h) tempore Franciscus Patricius Senensis Ferruginem quandam exemplorum sub Republica titulo, puerorum credo usui ac christianum in Scholis compositioni, evulgavit: tantum dissimilis alteri Francisco Patricio Romano (i), qui non nihil pariter de hac re inter opuscula juvenilia protulit, quantum notius Aquila, aut anser dispar XVI. siecle. Est alori.*

(B) Patrice le Philosophe se plaint fort de sa destinée.] Il regrette les 7. années qu'il avoit passées dans l'Isle de Chypre, éloigné de ses études, & occupé à des affaires dont tout le profit étoit pour d'autres. S'étant lassé d'un travail si peu profitable pour lui-même, il s'attacha à Philippe Mocenigo Archevêque de cette Ile, & après avoir été quelque tems chez lui, il le suivit à Venise, & puis à Padouë (k). S'étant replongé agréablement dans les études, il travailla à la vie d'Aristote, mais sa malheureuse destinée le tira de cette douce occupation, & le transporta en Espagne (l), lui qui dès l'âge de 9. ans n'avoit presque fait que courir de lieu en lieu par mer & par terre. Il fut de retour à Venise au bout de six mois, & mit la dernière main à la vie d'Aristote, qu'il donna. Cet Ouvrage comprenoit aussi un jugement sur les écrits de ce Philosophe: c'est en un mot le premier volume des Discussions peripatetiques. Voilà ce que nous apprend l'Epître dedicatoire de ce volume. Celle du 2. nous découvre que l'Auteur trouva un asyle à la Cour du Duc de Ferrare, & un emploi à souhait, puis qu'on lui permit d'enseigner dans l'Académie de Ferrare la Philosophie de Platon. Cui (m) *melius labores meos dicarem*, c'est ainsi qu'il parle à Antoine Montecatini, premier Secrétaire d'Alfonse d'Est II. du nom; *in quam ei viro qui me pessum Cyprico bello datum pessimumque hominum ingratitude, fraudulibus, insidiusque agitarum: perque multos annos fortuna adversissima fluctibus altum in portum re-* (m) *Patrius estis epist. dedicat. 2. tom. 2. Diss. 1. 177.*

se, & puis à Padouë (k). S'étant replongé agréablement dans les études, il travailla à la vie d'Aristote, mais sa malheureuse destinée le tira de cette douce occupation, & le transporta en Espagne (l), lui qui dès l'âge de 9. ans n'avoit presque fait que courir de lieu en lieu par mer & par terre. Il fut de retour à Venise au bout de six mois, & mit la dernière main à la vie d'Aristote, qu'il donna. Cet Ouvrage comprenoit aussi un jugement sur les écrits de ce Philosophe: c'est en un mot le premier volume des Discussions peripatetiques. Voilà ce que nous apprend l'Epître dedicatoire de ce volume. Celle du 2. nous découvre que l'Auteur trouva un asyle à la Cour du Duc de Ferrare, & un emploi à souhait, puis qu'on lui permit d'enseigner dans l'Académie de Ferrare la Philosophie de Platon. Cui (m) *melius labores meos dicarem*, c'est ainsi qu'il parle à Antoine Montecatini, premier Secrétaire d'Alfonse d'Est II. du nom; *in quam ei viro qui me pessum Cyprico bello datum pessimumque hominum ingratitude, fraudulibus, insidiusque agitarum: perque multos annos fortuna adversissima fluctibus altum in portum re-* (m) *Patrius estis epist. dedicat. 2. tom. 2. Diss. 1. 177.*

Voilà des plaintes fortement poussées, en peu de mots contre la malignité de ses envieux, & contre la dureté de son sort. Il repete la même chose dans l'Epître dedicatoire du 4. tome; car en s'adressant à un Evêque qui avoit été autrefois son camarade d'étude à Padouë, il lui apprend la retraite qu'il avoit trouvée après beaucoup de malheurs dans la ville de Modène, & comment Ferrare lui servoit enfin de port. *Neque (n) enim (o) id. in locorum distantia, qua tu quidem per Italiani per-* (n) *Patrius estis epist. dedicat. 2. tom. 2. Diss. 1. 177.*

Quelcun me parloit ainsi l'autre jour: Patricius est né à Clifé dans l'Asurie, comme l'assure Mr. de Thou, & il y a une forteresse nommée Clifé dans la Dalmatie: il pourroit donc être (r) *Trif-* (r) *Trif-*

FRAN-

PAUL (LE PERE) Religieux Servite, & Theologien de la Republique de Venise. Cherchez SARPI.

PAULICIENS. C'est ainsi qu'on nomma les Manichéens dans l'Arménie, lors qu'un certain Paul se rendit leur chef au VII. siecle. Ils * parvin-
 rent à une si grande puissance † ou par la foiblesse du gouvernement, ou par
 la protection des Sarrazins, ou même par la faveur de l'Empereur Nicephore
 très-attaché à cette Secte, qu'à la fin persecutez par l'Imperatrice Theodora,
 femme de Basile, ‡ ils se trouverent en état de bâtir des villes, & de prendre
 les armes contre leurs Princes. Ces guerres furent longues & sanglantes sous
 l'empire de Basile le Macedonien, c'est-à-dire à l'extrémité du IX. siecle. On
 avoit fait néanmoins un si grand (A) earnage de ces heretiques sous l'Impe-
 ratrice Theodora, qu'il sembloit qu'ils ne seroient jamais en état de se relever. On
 croit que les Predicateurs qu'ils envoyèrent (B) dans la Bulgarie, y établirent
 l'heresie Manichéenne, & que *J. c'est de là qu'elle se repandit bien-tôt après dans
 le reste de l'Europe.* Ils condamnoient le culte des Saints, (C) & les images de
 la croix: mais ce n'étoit point là leur principal caractère. Leur doctrine fonda-
 mentale étoit celle des deux principes coëternels, & independans l'un de l'autre.
 Ce dogme donne d'abord de l'horreur, & par conséquent il est étrange que la
 secte Manichéenne (D) ait pu séduire tant de monde. Mais d'autre côté on a
 tant

* A
 Mea
 Hist.
 Variat. l. 1. n. 13.
 p. m. 128.

† Cedre-
 nus tom. 2.
 pag. 480.

‡ Ibid.
 pag. 541.

Hist. des
 Variations
 ib. n. 16.
 pag. 131.

(a) Voyez
 Hankius
 de scriptor.
 Byzantinis
 parte 1.
 pag. 417.

(b) Ubi
 supra pag.
 277.

(c) Sous le
 mot Pauli-
 liens.

(d) Maim-
 bourg,
 Hist. des
 Iconoclastes
 liv. 6.
 pag. 263.
 édit. de
 Holl. ad
 ann. 845.

(e) Dans
 l'article
 Mahomet,
 pag. 476.
 483-484.

FRANÇOIS PATRICE dont nous parlons avec . . . FRANÇOIS PATRICE né dans l'Esclavonie qui est l'Auteur d'un livre intitulé, *Espositione dell' oracoli di Leone Imperatore* (a). Je repondis non liquet, & qu'il faudroit s'en informer dès qu'on le pourroit. Je fus moins irresolu sur ces paroles du livre de Monfr. Tescifier, (b) *sa nouvelle Philosophie sur la matiere des Universaux.* C'est mal traduire, me dit-on, le nom de *universis Philosophia* de Mr. de Thou. Cette traduction Françoisé veut dire que ce Philosophe proposa de nouveaux dogmes sur les cinq voix de Porphyre, le genre, l'espece, la difference, le propre, & l'accident; & il n'y a point d'apparence qu'il ait pris la peine de réfuter les Scholastiques sur de telles choses dans tout cet Ouvrage. Je niai cela.

(A) *Un si grand earnage de ces heretiques.* Il en est parlé dans le Supplément (c) de Moreri: on y cite le P. Maimbourg, dont voici les propres paroles. (d) Theodora. . . se resolut de procurer efficacement la conversion de ces Pauliciens, ou d'en delivrer l'Empire, s'ils s'opposoient à leur veritable bonheur. . . Il est vrai que ceux à qui elle en donna la commission, & des forces pour y travailler, en usèrent avec trop de rigueur & de cruauté; parce qu'au lieu de s'appliquer d'abord à les ramener doucement, & avec charité, à la connoissance de la verité, ils se saisirent de ces miserables, qui étoient épars dans les villes, & dans les bourgades; & l'on dit qu'ils en firent mourir près de cent mille hommes dans toute l'Asie, par toutes sortes de supplices, ce qui obligea tout le reste à s'aller rendre aux Sarrasins, qui sceurent bien s'en servir quelque tems après contre les Grecs. Mais l'Imperatrice qui n'eut point de part à cette inhumanité de ses Lieutenans, ne laissa pas d'en tirer cet avantage, que l'Empire du moins fut nettoyé de cette vermine durant son regne de quatorze ans. . . Voilà des manieres de convertir tout-à-fait Mahometanes, & qui confirment ce que l'on a dit ailleurs (e), que les Chretiens ont été infiniment plus cruels que les sectateurs de Mahomet, contre ceux qui n'étoient pas de leur Religion.

(B) *Les Predicateurs qu'ils envoyèrent dans la*

Bulgarie.] Pierre (f) de Sicile qui fut envoyé par l'Empereur Basile le Macedonien à Tribique en Arménie, une des Hises de ces heretiques, pour y traiter de l'échange des prisonniers. . . (g) *de couvrir durant le tems de son Ambassade, qu'il avoit esté resolu dans le conseil des Pauliciens, d'envoyer des Predicateurs de leur secte dans la Bulgarie, pour en séduire les peuples nouvellement convertis. La Thrace voisine de cette Province étoit il y avoit déjà long-temps infectée de cette heresie. Ainsi il n'y avoit que trop à craindre pour les Bulgares, si les Pauliciens les plus artificieux des Manichéens entreprennent de les séduire; & c'est ce qui obligea Pierre de Sicile d'adresser à leur Archevesque le livre (h) dont nous venons de parler, afin de le prévenir contre des heretiques si dangereux. Malgré ses soins, il est constant que l'heresie Manichéenne jeta de profondes racines dans la Bulgarie.*

(C) *Le culte des Saints & les images de la croix.* (i) Pierre de Sicile nous rapporte qu'une femme Manichéenne séduisit un laïque ignorant nommé Serge, en lui disant que les Catholiques honoroient les Saints comme des Divinitez, & que c'étoit pour cette raison qu'on empêchoit les laïques de lire la Sainte Ecriture, de peur qu'ils ne découvrirent plusieurs semblables erreurs. Voyez ce qu'on a cité du Pere Maimbourg dans le Supplément de Moreri.

(D) *Ait pu séduire tant de monde.* Nous avons vu ailleurs (k) avec quel empressement le Pape Leon avertit tous les Evêques, de ne souffrir pas que ces heretiques condamnez au bannissement par les loix Imperiales, trouvaient aucun refuge. Cette heresie ne laissa pas de se maintenir, & il falut la persecuter par des loix beaucoup plus severes: il falut condamner au dernier supplice tous ceux qui en seroient profession; & néanmoins elle (l) se conserva & se repandit. (1) *Histoire de l'Empereur Anastase, & de l'Imperatrice Theodora femme de Justinien la favoriserent. On en voit les sectateurs sous les enfans d'Heraclius, c'est-à-dire au septieme siecle en Arménie. Nous avons déjà parlé des grans progrès qu'elle y fit; nous avons vu que le massacre de cent mille Pauliciens ne l'empêcha pas de se repandre de la Thrace dans la Bulgarie. Elle infecta en suite beaucoup de per-*

C C C C C
 sonnes

(f) Mr. de Meaux.
 Hist. de ces heretiques en Armenie, pour y traiter de l'échange des prisonniers. . . (g) de couvrir durant le tems de son Ambassade, qu'il avoit esté resolu dans le conseil des Pauliciens, d'envoyer des Predicateurs de leur secte dans la Bulgarie, pour en séduire les peuples nouvellement convertis.

(g) Ibid.
 pag. 16.

(h) C'est un livre qui a pour titre l'heresie Manichéenne tirée d'Historia de Manichæis. Radernus

(i) Histoire des Variations ibid.
 n. 15.

(k) Dans l'article des Manichéens, remarque E.

(l) Histoire des Variations ib. n. 13.

tant de peine à répondre à ses objections sur (E) l'origine du mal, qu'il ne faut pas

sonnes dans plusieurs Provinces de France. Consultez Mr. de Meaux (a). Lambert Daneau observe qu'elle faisoit du ravage dans la Perse, dans la Syrie, & dans la Mésopotamie sous l'Empereur Anastase, & dans la Sicile sous le Pape Grégoire le Grand. (b) *Roman ipsam occupavit hac heresis, unde tamen expulsa est à Leone Pontifice Romano circa annum à Christo passo (c) 414. In Arabia tamen, Perside & Aegypto maxime viguit potiusque, unde postea Mahometismus tanquam ex serpens viperaque ovo enatus & exclusus. Distinguitur etiam fultit. Nam & Anastasii Imperatoris temporibus adhuc in Perside, Mésopotamia, & Syria grassabatur aperiè: & Gregorii Magni Pontificatu in Sicilia, id est, annos post Manetum mortuum plus quam 340. ut apparet ex Gregorii epist. 6. lib. 4. & P. Diaconi lib. 15. Historia. ubi Indagantur eorum Episcoporum commemorat. Jen' oserois affirmer qu'elle se soit repandue dans les Provinces de l'Orient, où l'on découvre le dogme des deux principes parmi quelques peuples infidèles; car ils pourroient l'avoir reçu par d'autres canaux que par les Manichéens. J'approuve la pensée de Louis Thomassin. Les relations qu'on nous donne souvent de l'Asie nous y découvrent, dit-il (d), encore presentement quelques Manichéens au de-là des bornes de l'ancien Empire Romain. Je ne puis pas dire trop affirmativement, que ce soient aussi les restes, ou les descendans de ceux, qui ayant esté si souvent proscriptions de tout l'Empire Romain, se retirèrent dans les Provinces voisines. Il y a en cela de la probabilité, mais non la mesme certitude que quand nous disons la mesme chose des Ariens, des Nestoriens & des Eutychiens. Ceux-cy sont vraiment heretiques, qui n'ont pu prendre naissance que de l'Eglise Catholique en leur tems, dont ils déchirerent les entrailles pour en sortir. Mais les Manichéens estoient venus originairement de l'Orient, comme descendans des anciens idolâtres, qui admettoient aussi les deux premiers Principes, l'un du bien, l'autre du mal, comme on peut lire dans Plutarque, & dans plusieurs autres Historiens profanes.*

(E) Tant de peine à répondre aux objections des Manichéens sur l'origine du mal. J'ai (e) préparé mes lecteurs à voir ici trois observations, que j'aurois mises dans l'article des Manichéens, si je n'avois voulu éviter d'être trop long en cet endroit-là. Acquiesçons-nous de notre promesse, & ne frustrons pas l'attente de ceux qui auront envie de suivre notre renvoi. Je mettrai à part ci-dessous (f) la 2. & la 3. observation. Mais voici la première.

Les Peres de l'Eglise, qui ont si bien refuté les Marcionites, les Manichéens, & en general tous ceux qui admettoient deux principes, n'ont guere bien répondu aux objections qui se rapportent à l'origine du mal. Ils auroient dû abandonner toutes les raisons à priori, comme des dehors de la place qui peuvent être insultez, & qu'on ne sauroit garder. Il faisoit se contenter des raisons à posteriori, & mettre toutes les forces derrière ce retranchement. Le Vieux & le Nouveau Testament sont deux parties de revelation qui se confirment l'une l'autre: puis donc que ces heretiques reconnoissent la divinité du Nouveau, il n'étoit pas mal aisé de leur prouver la Divinité du Vieux; après quoi il étoit facile de ruiner leurs objections, en montrant qu'elles combattoient

l'expérience. Il n'ya, selon l'Ecriture, qu'un bon principe; & cependant le mal moral & le mal physique se sont introduits dans le genre humain: il n'est donc pas contre la nature du bon principe qu'il permette l'introduction du mal moral, & qu'il lui permisse le crime; car il n'est pas plus évident que 4. & 4. font 8. qu'il est évident que si une chose est arrivée, elle est possible. *Ab actu ad potentiam valet consequentia*, est un des plus clairs & des plus incontestables axiomes de toute la Metaphysique. Voila un rarnpart imprenable, & cela suffit pour rendre victorieuse la cause des Orthodoxes, encore que leurs raisons à priori puissent être refutées. Mais le peut-elles être, me dira-t-on? Oui, répondrai-je: la maniere dont le mal s'est introduit sous l'Empire d'un souverain être infiniment bon, infiniment saint, infiniment puissant, est non seulement inexplicable, mais même incompréhensible; & tout ce que l'on oppose aux raisons pourquoy cet être a permis le mal, est plus conforme aux lumieres naturelles, & aux idées de l'ordre, que ne le sont pas ces raisons. Examinez bien ce passage de Lactance; il contient une réponse à une objection d'Epicure. (g) *Deus, inquit Epicurus, aut vult tollere mala, & non potest; aut potest, & non vult; aut neque vult, & neque potest; aut & vult & potest. Si vult, & non potest, imbecillus est, quod in Deum non cadit. Si potest, & non vult; invidus; quod aequè alienum à Deo. Si neque vult neque potest; & invidus & imbecillus est; ideoque neque Deus. Si vult & potest, quod solum Deo convenit; unde ergo sunt mala? aut cur illa non tollit? Scio plerosque Philosophorum, qui providentiam defendunt, hoc argumento perturbari solere, & invitos pene adigi, ut Deum nihil curare fateantur, quod maxime querit Epicurus. Sed nos ratione perspecta, formidolosum hoc argumentum facile dissolvimus. Deus enim potest, quicquid vult; & imbecillitas, vel invidia in Deo nulla est; potest igitur mala tollere, sed non vult; nec ideo tamen invidus est. Idcirco enim non tollit, quia & sapientiam (sicut docuit) simul tribuit, & plus bonum, ac jucunditatis in sapientia, quam in malis molestia. Sapientia etiam facit, ut etiam Deum cognoscamus, & per eam cognitionem immortalitatem assequamur; quod est summum bonum. Itaque nisi prius malum agnoscerimus, nec bonum poterimus agnoscere. Sed hoc non vidit Epicurus, nec alius quisquam; si tollantur mala, tolli pariter sapientiam; nec ulla in homine virtutis remanere vestigia; cuius ratio sustinenda & superanda malorum acerbitate consistit. Itaque propter exiguum compendium sublatoium malorum maximo, & vero, & proprio nobis bono careverimus. Constat igitur, omnia propter hominem proposita, tam mala, quam etiam bona.*

On ne pouvoit pas rapporter de meilleure foi toute la force de l'objection; Epicure lui-même ne l'auroit pas proposée avec plus de netteté, ni avec plus de vigueur. Voyez la marge (h). Mais d'Epicure la réponse de Lactance est pitoyable; elle est non seulement foible, mais pleine d'erreurs, & peut-être même d'heresies. Elle suppose qu'il a fallu que Dieu produisît le mal, parce qu'autrement il n'auroit pas pu nous communiquer ni la sagesse, ni la vertu, ni le sentiment du bien. Peut-on rien voir de plus monstrueux que cette doctrine? Ne

(a) Hist. des variations liv. 11.

(b) Lambert. Dan. notis in Augustin de heresib. cap. 46. fol. m. 119. verso.

(c) C'est apparemment une fautive d'impression par transposition de chiffres, il faut 441.

(d) Thomassin de l'unité de l'Eglise tom. 1. partie 2. chap. 9. pag. 378.

(e) Dans l'article Manichéens pag. 531. col. 1.

(f) Dans les remarques G & H.

(g) Lactance de ira Dei cap. 13. pag. m. 548.

(h) Notez que cette objection d'Epicure ne regarde pas le mal moral: elle seroit encore plus embarrassante si elle le regardoit.

pas s'étonner que l'hypothese des deux principes, l'un bon & l'autre mauvais,

ait

Ne renverse-t-elle pas tout ce que nous disent les Theologiens sur le bonheur du Paradis, & sur l'état d'innocence? Ils nous disent qu'Adam & Eve dans ce bienheureux état sentoient sans aucun mélange d'incommodité toutes les douceurs que leur presentoit le jardin d'Eden, sejour delieieux & plein de charmes où Dieu les avoit placez. On ajoute que s'ils n'eussent pas peché, eux & tous leurs descendans eussent joui de ce bonheur, sans être sujets ni aux maladies, ni aux chagrins, & sans que jamais les elemens ni les animaux leur eussent été contraires. Ce fut leur peché qui les exposa au froid & au chaud, à la faim & à la soif, à la douleur & à la tristesse, & aux maux que certaines bêtes nous font. Bien loin donc que la vertu & la sagesse ne puissent convenir à l'homme sans le mal physique, comme l'assure Lactance, il faut soutenir au contraire que l'homme n'a été sujet à ce mal, que parce qu'il avoit renoncé à la vertu & à la sagesse. Si la doctrine de Lactance étoit bonne, il faudroit supposer necessairement que les bons Anges sont sujets à mille incommoditez, & que les ames des bienheureux passent alternativement de la joye à la tristesse: de sorte que dans le sejour de la gloire, & au sein de la vision beatifique, on ne seroit pas à couvert de l'adversité. Rien n'est plus contraire que cela au sentiment unanime des Theologiens, & à la droite raison. Il est même vrai qu'en bonne Philosophie, il n'est point du tout necessaire que notre ame ait senti du mal, afin de goûter le bien, ou qu'elle passe successivement du plaisir à la douleur, & de la douleur au plaisir, afin qu'elle puisse discerner que la douleur est un mal, & que le plaisir est un bien. Et ainsi Lactance ne choque pas moins les lumieres naturelles, que les lumieres theologiques. Nous savons par experience que notre ame ne peut pas sentir tout à la fois le plaisir & la douleur: il faut donc necessairement que pour la premiere fois elle ait senti ou la douleur avant le plaisir, ou le plaisir avant la douleur. Si son premier sentiment a été celui du plaisir, elle a trouvé que cet état étoit commode, quoi qu'elle ignorât la douleur; & si son premier sentiment a été celui de la douleur, elle a trouvé que cet état étoit incommode, encore qu'elle ignorât le plaisir. Suposez que son premier sentiment ait duré plusieurs années de suite sans aucune interruption, vous comprendrez que pendant tout ce tems-là, elle s'est trouvée ou dans un état commode, ou dans un état incommode. Et ne m'allegez point l'experience: ne me dites pas qu'un plaisir qui dure long tems devient insipide, & que la douleur à la longue devient supportable; car je vous repondrai que cela procedé du changement de l'organe, qui fait qu'encore que ce sentiment continué soit le même quant à l'espece, il ne l'est pas quant au degre. Si d'abord vous avez eu un sentiment de 6. degrez, il n'en aura plus 6. au bout de deux heures, ou au bout d'un an, mais seulement ou un degre, ou un quart de degre. C'est ainsi que la coutume émouffe la pointe de nos sentimens; leurs degrez repondent à l'ébranlement des parties du cerveau; cet ébranlement s'affoiblit par les frequentes repetitions, & de là vient que les degrez du sentiment diminuent. Mais si la douleur ou la joye nous étoient communiquées selon

le même degre cent ans de suite, nous serions aussi malheureux, ou aussi heureux la centième année que le premier jour. Ce qui prouve manifestement que la creature peut être heureuse par le bien continué, ou malheureuse par le mal continué, & que l'alternative dont parle Lactance est une mauvaise solution. Elle n'est fondée ni sur la nature du bien & du mal, ni sur celle du sujet qui les reçoit, ni sur celle de la cause qui les produit. Le plaisir & la douleur ne sont pas moins propres à être communiqez le 2. moment que le premier, & le 3. moment que le second, & ainsi de tous les autres. Notre ame en est aussi susceptible après les avoir sentis un moment, qu'avant que de les sentir, & Dieu qui les donne n'est pas moins capable de les produire la 2. fois que la premiere. Voilà ce que nous apprennent les idées naturelles que nous avons de ces objets. La Theologie Chretienne confirme cela invinciblement, puis qu'elle nous dit que les tourmens des damnez seront éternels & continus, aussi vifs au bout de cent mille ans que le premier jour; & qu'au contraire les plaisirs du Paradis dureront éternellement & continûment, sans que jamais leur vivacité se ralentisse. Je voudrois bien savoir si en supposant une chose très-aisée, savoir qu'il y eût deux soleils au monde, dont l'un se levât lors que l'autre se coucheroit, il ne faudroit pas conclure que les tenebres seroient inconnues au genre humain. Selon la belle Philosophie de Lactance, il faudroit aussi conclure que l'homme ne conoitroit pas la lumiere, il ne sauroit pas qu'il est jour, qu'il voit les objets &c. Voyez la marge (a).

Ce que je viens de dire prouve, ce me semble, invinciblement que l'on ne gagneroit rien contre nos Pauliciens, si on leur representoit que Dieu n'a mêlé les biens & les maux, qu'à cause qu'il a prévu que le bien tout pur nous paroîtroit fade dans peu de tems. Ils repondroient que cette propriété n'est point contenue dans l'idée que l'on a du bien, & qu'elle est directement opposée à la doctrine ordinaire sur le bonheur du Paradis. Et pour ce qui est de l'experience qui ne nous apprend que trop; 1. Que les joyes de cette vie ne sont sensibles, qu'à proportion qu'elles nous delivrent d'un état fâcheux: 2. Qu'elles traînent après soi le degout pour peu qu'elles durent, ils soutiendroient que ce phenomene est inexplicable, si l'on ne recourt à leur hypothese des deux principes. Car si nous ne dependons, diront-ils, que d'une cause toute puissante, infiniment bonne, infiniment libre, & qui dispose universellement de tous les êtres selon le bon plaisir de sa volonté, nous ne devons sentir aucun mal, tous nos biens doivent être purs, nous n'y devons jamais trouver le moindre degout. L'auteur de notre être s'il est infiniment bienfaisant, se doit faire un plaisir continué de nous rendre heureux, & de prevenir tout ce qui pourroit troubler ou diminuer notre joye. C'est un caractère essentiellement contenu dans l'idée de la souveraine bonté. Les fibres de notre cerveau ne peuvent pas être causées que Dieu affoiblisse nos plaisirs; car selon vous il est l'auteur unique de la matiere, il est tout-puissant, rien n'empêche qu'il n'agisse selon toute l'étendue de sa bonté infinie: il n'a qu'à vouloir que nos plaisirs ne dependent pas des fibres de notre cerveau, & s'il veut qu'ils en de-

(a) Je citerai ci-dessous un passage de Plutarque que l'on peut appliquer contre les reproches de Lactance.

ON PEUT sentir l'un des contraires sans avoir jamais senti l'autre.

POURQUOI la coutume émouffe le sentiment.

ait ébloui plusieurs anciens Philosophes, & trouvé tant de sectateurs dans le Christ

pendent il peut conserver éternellement ces fibres dans le même état : il n'a qu'à vouloir ou qu'elles ne s'élèvent pas, ou qu'à repaître promptement le dommage qu'elles souffrent. Vous ne pouvez donc expliquer nos expériences que par l'hypothese des deux principes. Si nous sentons du plaisir, c'est le bon principe qui nous le donne; mais si nous ne le sentons pas tout pur, & si nous en sommes bien-tôt dégoûtés, c'est parce que le mauvais principe traverse le bon. Celui-ci lui rend la pareille, il fait en sorte que la douleur soit moins sensible par l'accoutumance, & qu'il nous reste toujours quelque ressource dans les plus grands maux. Cela & le bon usage qu'on fait souvent de l'avertissement, & le mauvais usage qu'on fait souvent du bonheur, sont des phénomènes qui s'expliquent admirablement selon l'hypothese Manichéenne. Ce sont des choses qui nous conduisent à supposer que les deux principes ont passé une

* Dans la remarque pénultième pag. 702. on apporte une explication qui ne s'appuie nul accord.

* transaction qui limite réciproquement leurs opérations. Le bon ne peut pas nous faire tout le bien qu'il souhaiteroit : il a fallu que pour nous en faire beaucoup, il consentît que son adversaire nous fit autant de mal; car sans ce consentement le chaos seroit toujours demeuré chaos, & aucune creature n'eût jamais senti le bien. Ainsi la souveraine bonté trouvant un meilleur moyen de se satisfaire à voir le monde tantôt heureux, tantôt malheureux, qu'à ne le voir jamais heureux, a fait un accord qui a produit le mélange de bien & de mal que nous voyons dans le genre humain. En donnant à votre principe la toute-puissance, & la gloire de jouir seul de l'éternité, vous lui ôtez celui de ses attributs qui passe devant tous les autres, car l'optimus precede toujours le maximus dans le Rite des plus avancées nations, quand elles parlent de Dieu: vous supposez que n'y ayant rien qui l'empêche de combler de biens ses creatures, il les accable de maux, que s'il en élève quelques-unes (a) c'est afin que leur chute soit plus rude, nous le disculpions sur tout cela, nous expliquons sans qu'il y aille de sa bonté tout ce qu'on peut dire de l'inconstance de la fortune, & de la jalousie de Nemesis, & de ce jeu continuel dont Esope fait l'occupation de Dieu: (b) il élève les choses basses, dit-on Esope, & il abaisse les choses hautes. Il n'a pu élever, disons nous, un meilleur party de son adversaire: sa bonté s'est étendue autant qu'elle a pu; s'il ne nous fait pas plus de bien, c'est qu'il ne peut pas: nous n'avons donc pas sujet de nous plaindre.

Qui n'admira & qui ne deplorera la destinée de notre raison: voilà les Manichéens qui avec une hypothese tout-à-fait absurde & contradictoire, expliquent les expériences cent fois mieux que ne font les orthodoxes, avec la supposition si juste, si nécessaire, si uniquement véritable d'un premier principe infiniment bon, & tout-puissant.

Faisons voir par un autre exemple le peu de succès de la dispute des Peres contre ces hérétiques, par rapport à l'origine du mal. Voici un passage de St. Basile. At (c) neque à Deo ipsum malum profuixisse, pium est dicere: propterea quod nihil contrarium a contraria suo gignitur -- at si nec ingentium, inquit, ipsum malum nec à Deo profuixit, unde naturam sortitur? Nam mala esse nemo particeps vitæ contradixerit. Quid igitur est dicendum: nempe malum non essentialiter even-

tem animæ præditam esse: Sed affectionem animæ, virtuti contrariam: desidiis ac inerbibus, propterea quod à bono deciderunt, inditam. Nihil itaque malum fortissecus circumspicere, atque inquirere, neque quandam naturam Principem malignitatis imaginare, sed malitia quisque sua seipsum Autorem agnoscat. Nam semper ea, quæ nobis eveniunt, partim è natura proficiscuntur, ut senectus, ut infirmitas: partim sua sponte proveniunt, quales sunt casus inopini alienis principibus accidentes -- partim vero in nobis ipsis sunt collocata, ut cupiditates spernere, aut voluptatibus modum non ponere, continere iram, aut manus injicere in eum qui injuriâ læsævit, vera dicere aut falsa, mansuetum moribus esse ac moderatum, aut fastu superbium arrogantique elatum. Quorum itaque tute Dominus es, horum principia non aliunde querere velis, sed quod propriè malum est, id ab utroque & voluntaria electione sumpsisse principium sicut, &c. Le Theologien (d) Allemand

(d) Tobias Pfanner. ibid. qui rapporte ce passage, a raison de dire que ce Pere accorde aux Marcionites plus qu'il ne doit; car il ne veut pas même avouer que Dieu soit l'auteur du mal physique, comme sont les maladies & la vieillesse, ni de cent choses qui nous viennent de dehors, & qui arrivent inopinément. Ainsi pour se tirer d'un embarras, il adopte des erreurs, & peut-être même des hérésies. Mais voici un autre défaut de sa réponse; il s'imagine qu'il se tirera d'affaire, en disculpant la providence, pourvu qu'il assure que les vices ont leur origine dans l'ame de l'homme. Comment ne voyoit-il pas que c'est faire la difficulté, ou donner pour solution la chose même en quoi consiste la principale difficulté? La prétension de Zoroastre, de Platon, de Plutarque, des Marcionites, des Manichéens, & en general de tous ceux qui admettent un principe naturellement bon, & un principe naturellement méchant, tous deux éternels & independans, est que sans cela on ne sauroit dire par quelle voye le mal est venu au monde. Vous repondez qu'il y est venu par l'homme: mais comment cela, puis que, selon vous, l'homme est l'ouvrage d'un être infiniment saint, & infiniment puissant? L'ouvrage d'une telle cause ne doit-il pas être bon? Peut-il être que bon? N'est-il pas plus impossible que les tenebres sortent de la lumière, qu'il n'est possible que la production d'un tel principe soit méchante? C'est là où est la difficulté. St. Basile ne pouvoit pas l'ignorer; pourquoi donc dit-il si froidement qu'il ne faut chercher le mal que dans l'intérieur de l'homme? Mais qui est-ce qui l'y a mis? L'homme même en abusant des grâces de son Createur, qui étant la souveraine bonté l'avoit produit dans un état d'innocence. Si vous repondez cela, vous donnez dans la petition du principe. Vous disputez avec un Manichéen, qui vous soutient que deux createurs contraires ont concouru à la production de l'homme, & que l'homme a reçu du bon principe ce qu'il a de bon, & du méchant principe ce qu'il a de mal, & vous repondez à ses objections en supposant que le createur de l'homme est unique, & souverainement bon. N'est-ce pas donner votre propre thèse pour réponse? Il est clair que St. Basile dispute mal: mais comme d'ailleurs c'est une affaire qui met à bout toute la Philosophie, il devoit se retirer

(a) Tollerant in alium ut lapsu graviore ruant. Claudian. in Rufinum lib. circa int.

(b) Voyez l'article Esope page 1090.

(c) Basilus Magnus Hæcæm. homil. 2. admod. Tobiam & sanctorum system. Theologia gentilis cap. 9. pag. 10. 253.

Christianisme. Elle auroit fait aparemment plus de progrès, si l'on en avoit donné

(a) Voyez l'article Manichéens page 731. col. 2. Et ci-dessus page 752. remarque E.

tirer dans son fort, c'est-à-dire qu'il devoit prouver (a) par la parole de Dieu que l'auteur de toutes choses est unique & infini en bonté & en toutes sortes de perfections, & que l'homme étant sorti de ses mains innocent & bon, a perdu son innocence, & sa bonté par sa propre faute. C'est là l'origine du mal moral & du mal physique. Que Marcion & que tous les Manichéens raisonnent tant qu'il leur plaira, pour montrer que sous une providence infiniment bonne & sainte, cette chute de l'homme innocent n'a pu arriver, ils raisonneront contre un fait, & par conséquent ils le rendront ridicules. Je suppose toujours que ce sont des gens que l'on peut réduire par des argumens ad hominem, à reconnoître la divinité du Vieux Testament. Car si l'on avoit à faire ou à Zoroastre, ou à Plutarque, ce seroit une autre chose.

(b) Raportez ici ce qu'a dit son Pere de l'Eglise, Felix calpa que talem meruit redemptorem.

Afin qu'on voye que ce n'est pas sans raison que je debite, qu'il ne faut opposer à ces sectaires que la maxime *ab actu ad potentiam valet consequentia*, & que ce petit enthymème, *cela est arrivé, donc cela ne repugne point à la sainteté & à la bonté de Dieu*, j'observe que l'on ne peut se commettre à la discrétion sur un autre pied sans quelque désavantage. Les raisons de la permission du péché qui ne sont point prises des mystères (b) revelés dans l'Ecriture ont ce défaut, quelque bonnes qu'elles soient, qu'on peut les combattre par d'autres raisons plus specieuses, & plus conformes aux idées que l'on a de l'ordre. Par exemple si vous dites que Dieu a permis le péché afin de manifester sa sagesse, qui éclate davantage dans les desordres que la malice des hommes produit tous les jours, qu'elle ne seroit dans un état d'innocence, on vous répondra que c'est comparer la divinité ou à un pere de famille qui laisseroit casser les jambes à ses enfans, afin de faire paroître à toute une ville l'adresse qu'il a de rejoindre les os cassés; ou à un Monarque qui laisseroit croître les seditions, & les desordres par tout son Royaume, afin d'acquiescer la gloire d'y avoir remedié. La conduite de ce pere & de ce Monarque est si contraire aux idées claires & distinctes, selon lesquelles nous jugeons de la bonté & de la sagesse, & en general de tous les devoirs d'un pere & d'un Roi, que nôtre raison ne sauroit comprendre que Dieu puisse en user de même. Mais, direz-vous, les voyes de Dieu ne sont pas nos voyes. Tenez vous en donc là; c'est un texte de l'Ecriture, & ne venez plus raisonner. Ne nous venez plus dire que fins la chute du premier homme, la justice & la misericorde de Dieu seroient demeurées inconnus; car on vous répondra qu'il n'y avoit rien de plus facile que de faire connoître à l'homme ces deux attributs; la seule idée de l'être souverainement parfait apprend clairement à l'homme pecheur, que Dieu posséde toutes les vertus qui sont dignes d'une nature infinie à tous égards. A combien plus forte raison eût-elle appris à l'homme innocent que Dieu est infiniment juste? Mais il n'eût puni personne: c'est par là même que l'on eût connu sa justice, c'eût été un acte continuel, un exercice perpetuel de cette vertu: personne n'auroit mérité d'être puni, & par conséquent la suppression de toute peine eût été une fonction de justice. Répondez moi si l'on vous plait. Voilà deux Princes dont l'un laissé tomber ses sujets dans la misere, afin de les entirer

quand ils y auront assez croupi, & l'autre les conserve toujours dans un état de prosperité. Celui-ci n'est-il pas meilleur, n'est-il pas même plus misericordieux que l'autre? Ceux qui enseignent la conception immaculée de la Sainte Vierge, prouvent demonstrativement que Dieu deploya sur elle sa misericorde, & le benefice de la redemption plus que sur les autres hommes. Il ne faut pas être Metaphysicien pour sçavoir cela: un vilainois conoit clairement que c'est une plus grande bonté d'empêcher qu'un homme ne tombe dans une fosse, que de l'y laisser tomber, (c) & de l'en tirer au bout d'une heure; & qu'il vaut mieux empêcher qu'un assassin ne tue personne, (d) que de le faire rouër après les meurtres qu'on lui a laissés commettre. Tout ceci nous avertit qu'il ne se fait point commettre avec les Manichéens, (d) Cur omnium crudelitatem tam diu Cinnam regnavit? At claudite portas. Prohiberi melius fuit, im-pediri que non tor summos viros interficere, quam ipsum aliquando poenas dare. Summo crudelitate, supplicioque Varius homo im-portunissimus perierit: sed, quia Drusus ferro, Metellum suffulerat, illos conservavit melius fuit, quam poenas ceteris Varium pendere. Cicero de Nat. Deorum l. 3. p. m. 679.

Ceux qui disent que Dieu a permis le péché, parce qu'il n'auroit pu l'empêcher sans donner atteinte au libre arbitre qu'il avoit donné à l'homme, & qui étoit le plus beau present qu'il lui eût fait, s'exposent beaucoup. La raison qu'ils donnent est belle, on y voit un je ne sai quoi qui éblouit, on y trouve de la grandeur; mais enfin on la peut combattre par des raisons qui sont plus à la portée de tous les hommes, & plus fondées sur le bon sens, & sur les idées de l'ordre. Sans avoir lu le beau Traité de Senèque sur les bienfaits, on connoît par la lumiere naturelle qu'il est de l'essence d'un bienfaiteur de ne point donner des graces dont il fait qu'on abuseroit de telle sorte, qu'elles ne serviroient qu'à la ruine de celui à qui il les donneroit. Il n'y a point d'ennemi si passionné, qui en ce cas-là ne combat de graces son ennemi. Il est de l'essence d'un bienfaiteur de n'épargner rien, pour faire que ses bienfaits rendent heureuse la personne qu'il en honore. S'il pouvoit lui conférer la science de s'en bien servir, & qu'il la lui refusât, il soutiendrait mal le caractère de bienfaiteur: il ne le soutiendrait pas mieux, si pouvant faire que son client n'abusât pas des bienfaits, il ne l'en empêchoit pas en le guerissant de ses mauvaises inclinations. Ce sont des idées aussi conçues du peuple que des Philosophes. J'avoue que si l'on ne pouvoit prevenir le mauvais usage d'un bienfait qu'en rompant les bras & les jambes de son client, ou qu'en lui mettant les fers aux pieds au fond d'un cachot, on ne seroit pas obligé de le prevenir; il vaudroit mieux lui refuser le bienfait: mais si on le pouvoit prevenir en changeant le cœur, & en lui donnant du goût pour les bonnes choses, on le devoit faire: or c'est ce que Dieu seroit aisément s'il le vouloit. Remarquez bien ce que Cicéron oppose à ceux qui alleguent que ce n'est pas la faute de Dieu, si les hommes n'usent pas bien de ses graces. (f) *Hic loco de nat. Deorum sic soleis occurrere, Non idcirco non optime nobis à Deorum esse provisum, quod multi eorum beneficio per-verso uterentur: etiam patrimonii multos male uti: nec ob eam causam eos beneficium à patribus nullum habere. Quis istuc negat? aut qua est in collatione ista similitudo? nec enim Herculi nocere Deianira voluit, cum ei tunicam, sanguine Centauri tinctam, dedit: nec prodesse Phereo Jasoni, is qui gladio vomicam ejus aperuit, quam sanare medici non posuerant.* M U L T I E N I M ,

né le detail moins grossièrement, & si on ne l'avoit pas accompagnée de plusieurs pratiques odieuses*, ou s'il y eût eu (F) alors autant de disputes qu'au-

* Voyez la remarque B de l'article Manicheens.

ETIAM CUM OBESSE VELLENT, PROFUERUNT, ET CUM PRODESSE, OBFUERUNT. Ita non fit ex eo, quod datur, ut voluntas ejus, qui dederit, appareat: nec, si is, qui accepit, bene utitur, idcirco is, qui dedit, amice dedit. Il n'y a point de bonne mere qui ayant permis à ses filles d'aller au bal, ne revoquât cette permission si elle étoit assurée qu'elles y succomberoient à la fleurée, & de les menacer de la disgrâce si elles revenoient femmes, encontreit la note de maquerelle, ou s'attireroit pour le moins le juste blâme de n'avoir aimé ni ses filles, ni la chasteté. Elle auroit beau dire pour sa justification, qu'elle n'avoit point voulu donner quelque atteinte à la liberté de ses filles, ni leur temoigner de la defiance: on lui repondroit que ce grand menagement étoit fort mal entendu, & sembloit plutôt une manière irritée, qu'une mere; & qu'il auroit mieux valu garder à vue ses filles, que de leur donner si mal à propos un tel privilege de liberté, & de telles marques de confiance. Ceci fait voir la temerité de ceux qui nous donnent pour raison, le menagement qu'ils disent que Dieu a pu pour le franc arbitre du premier homme. Il vaut mieux croire & se taire, que d'alléguer des raisons qu'on peut refuter par les exemples dont je viens de me servir. Cotta dans un livre de Cicéron apporta tant d'argumens, contre ceux qui disent que la faculté de raisonner est un present que les Dieux ont fait à l'homme, que Cicéron ne se sentit pas capable de refondre ces difficultez; car s'il s'en fût trouvé capable il les auroit refutées; son esprit d'Académicien étoit dans son élément, lors qu'il pouvoit faire voir qu'on peut soutenir le pour & le contre à l'infini. Puis donc qu'il a laissé sans réponse les raisons de Cotta, il faut croire qu'il n'a pu que dire contre. Cicéron étoit cependant un des plus excellens genies qui ayent jamais été. Cotta ayant fait voir que la raison est complice de tous les crimes, & qu'ainsi les Dieux auroient dû nous la donner s'ils avoient voulu nous faire du mal (a), se proposa la solution ordinaire, qui est que les hommes abusent des faveurs du ciel. Sed urgentis identidem hominum esse istam culpam, non deorum . . . in hominum vitis ais esse culpam (b). Il repliqua qu'il falloit prevenir l'abus, & donner à l'homme une raison qui chassât le mal: qu'on ne fauroit excuser ceux qui donnent ce qu'ils savent devoit être pernicieux. Il prouve cela par plusieurs exemples. Eam (c) dedisset hominibus rationem, que vitia, culpamque excluderet. Ubi igitur locus fuit errori Deorum? nam patrimonia spe bene tradendi relinquimus, qua possimus falli: Deus falli qui potuit? An ut sibi in curram cum Phædibonem sibi sustulit? aut Neptunus, cum Theseus Hippolytum perdidit, cum ter optandi à Neptuno patre habuisset potestatem? Poëtarum ista sunt: nos autem philosophi esse volumus, rerum auctores, non fabularum. Atque si tamen ipsi Dii poëticis si scissent perniciose fore illa filijs, peccasse in beneficio putarentur. Et si verum est quod

(a) Comme il étoit paré il s'en feroit que Balbuene repondit par à Cotta. Cotta revoqua la partie à un autre jour, qui ne vint jamais. Quoniam adveperat dabit diem vobis a iquam ut contra illa dicamus. Cotta repondit qu'il étoit difficile. Ego vero & opto redargui me Balbe, & ea quo disputavi differere malui quam judicare, & facile me à te vinci posse certo scio. Cicero de natura Deorum lib. 3. sub fin.

(b) Non ut patrimonium relinquatur, sic ratio homini est beneficio deorum data, quid enim potius hominibus dedissent si is nocere voluissent. Id. ibid. p. m. 658.

(c) Ibid.

Aristo Chius dicere solebat, Nocere audientibus Philosophis vis qui bene dicta male interpretantur: posse enim afortos ex Aristippi, acerbos à Zenonis scholâ exire. Profus, si qui audierunt vitiosi essent discessuri, quod perrexe philosophorum disputationem interpretantur; tacere prestare philosophis, quam vis qui se audissent, nocere. Sic si homines rationem bono consilio à Diis immortalibus datam, in fraudem, malitiamque convertunt, non dare illam, quam dari humano generi melius fuit, ut si medicus sciat eum agrotum, qui passus sit vinum sumere, meracius sumpturum, statimque periturum, magnâ sit in culpa: sic vestra ista Providentia reprehendenda, qua rationem dederit vis, quos sciverit eâ perveris & improbe usuros. Nisi forte dicatis eam nescivisse. Utinam quidem; sed non audebitis: non enim ignoro quantum ejus nomen putetis? Avec ces raisons il est facile de montrer que le libre arbitre du premier homme, qu'on lui conféroit sain & entier dans des circonstances où il s'en devoit servir à sa propre perte, à la ruine du genre humain, à la damnation éternelle de la plupart de ses descendans, & à l'introduction d'un effroyable déluge de maux de coulpe, & de maux de peine, n'étoit point un bon present. J'ai mais nous ne comprendrons qu'on ait pu lui conserver ce privilege par un effet de bonté, & pour l'amour de la sainteté. Ceux qui disent qu'il a valu qu'il y eût des êtres libres (d) afin que Dieu fût aimé d'un amour de choix, sentent bien dans leur conscience que cette hypothese ne contente pas la raison: car quand on prévoit que ces êtres libres choisiroient non pas le party de l'amour de Dieu, mais le party du péché, on voit bien que la fin que l'on se seroit proposée s'évanouit; & qu'ainsi il n'est nullement nécessaire de conserver le franc arbitre. Voyez à la marge * notre leçon.

(F) S'il y eût eu alors autant de disputes qu'aujourd'hui sur la predestination. Si les Manichéens en demeureroient là, ils renonceroient à leurs principaux avantages. Car voici des objections bien plus terribles. 1. On ne conçoit pas que le premier homme ait pu recevoir d'un bon principe la faculté de faire le mal. Cette faculté est un vice; tout ce qui peut produire le mal est mauvais, puis que le mal ne peut naître que d'une cause mauvaise: & ainsi le franc arbitre d'Adam est sorti de deux principes contraires, tant qu'il pouvoit se tourner du côté du bien, il dependoit du bon principe, mais tant qu'il pouvoit embrasser le mal, il dependoit du mauvais principe. 2. Il est impossible de comprendre que Dieu n'ait pu faire que permettre le péché; car une simple permission de pecher n'ajoutoit rien au franc arbitre, & ne faisoit pas que l'on pût prévoir si Adam persévérerait dans son innocence, ou s'il en décheroit. Outre que par les idées que nous avons d'un être créé, nous ne pouvons point comprendre qu'il soit un principe d'action, qu'il se puisse mouvoir lui-même, & que recevant dans tous les momens de sa durée son existence & celle de ses facultez, que la recevant, dis-je, toute entiere d'une autre cause, il crée en lui-même des modalitez par une vertu qui lui soit propre. Ces modalitez doivent être ou indistinctes de la substance de l'ame, comme veulent les nouveaux Philosophes, ou distinctes

(d) Voyez le Traité de Metalle du Vero Metalle.branche.

* Sancta illa & profunda fidei mysteria non parâ passim eum causis naturalibus ambulat; eoque rectus illa & creduntur clausis oculis, & intelliguntur; I segreti del ciel sol colui vede, che terra gli occhi, e crede. Francesco Redi, de gener. insecar.

jourdui sur la predelination, dans lesquelles les Chretiens s'accusent les uns les autres

distinctes de la substance de l'ame, comme l'af-
surent les Peripateticiens. Si elles sont indistinctes,
elles ne peuvent être produites que par la
cause qui peut produire la substance même de l'a-
me: or il est manifeste que l'homme n'est point
cette cause, & qu'il ne le peut être. Si elles sont
distinctes, elles sont des êtres créés, des êtres
tirez du neant, puis qu'ils ne sont pas composez
de l'ame, ni d'aucune autre nature préexistente,
elles ne peuvent donc être produites que par une
cause qui peut créer. Or toutes les sectes de Phi-
losophie conviennent que l'homme n'est point
une telle cause, & qu'il ne le peut l'être. Quel-
ques-uns (a) veulent que le mouvement qui le
pousse lui vienne d'ailleurs, & qu'il puisse nean-
moins l'arrêter, & le fixer sur un tel ou un tel ob-
jet. Cela est contradictoire; puis qu'il ne faut
pas moins de force pour arrêter ce qui se meut,
que pour mouvoir ce qui se repose. La creature
ne pouvant donc pas être mué par une simple per-
mission d'agir, & n'ayant pas en elle-même le
principe du mouvement, il faut de toute necessité
que Dieu la meuve; il fait donc quelque autre
chose que de lui permettre de pecher. 3. Cela
se prouve par une nouvelle raison, c'est qu'on ne
sauroit comprendre qu'une simple permission tire
du nombre des choses purement possibles, les
événemens contingens, ni qu'elle mette la Di-
vinité en état d'être certainement assurée que la
creature pechera. Une simple permission ne sauroit
fonder la prescience divine. C'est ce qui en-
gage la plupart des Theologiens à suposer, que
Dieu a fait un decret qui porte que la creature
pechera. C'est selon eux le fondement de la pre-
science. D'autres veulent que le decret porte, que
la creature sera mise dans les circonstances où
Dieu a prévu qu'elle pecheroit. Ainsi les uns ven-
lent que Dieu ait prévu le peché à cause de son de-
cret, & les autres qu'il ait fait le decret à cause
qu'il avoit prévu le peché. De quelque maniere
qu'on s'explique, il s'ensuit manifestement que
Dieu a voulu que l'homme pechât, & qu'il a pre-
feré cela à la durée perpetuelle de l'innocence,
qu'il lui étoit si facile de procurer & d'ordonner.
Accordez cela si vous pouvez avec la bonté qu'il
doit avoir pour sa creature, & avec l'amour infini
qu'il doit avoir pour la sainteté. 4. Que si vous di-
tes avec ceux qui se font le plus approcher de la me-
thode qui disculperoit la providence, que Dieu
n'a point prévu la chute d'Adam, vous ne gagnez
que peu de chose; car pour le moins il a lu très-
certainement que le premier homme courroit ris-
que de perdre son innocence, & d'introduire dans
le monde tous les maux de peine & de coulpe qui
ont suivi sa revolté. Ni sa bonté, ni sa sainteté,
ni sa sagesse n'ont pu permettre qu'il hafardât ces
événemens; car nôtre raison nous convainc d'une
maniere très-évidente qu'une mere qui laisseroit
aller ses filles au bal, lors qu'elle sauroit très-
certainement qu'elles y courroient un grand ris-
que par raport à leur honneur, temoignerait
qu'elle n'aime ni ses filles, ni la chasteté: & si
l'on supose qu'elle a un preservatif infailible contre
toutes les tentations, & qu'elle ne le donne
point à ses filles en les envoyant au bal, on
conoit avec la dernière évidence qu'elle est
coupable, & qu'elle se foucise peu que ses filles
gardent leur virginité. Poussons la comparai-

son un peu plus loin. Si cette mere alloit à ce
bal, & si par une fenêtre elle voyoit, & elle en-
tendoit l'une de ses filles, se defendant foible-
ment dans le coin d'un cabinet, contre les de-
mandes d'un jeune Galant; si lors même qu'elle
verroit que sa fille n'auroit plus qu'un pas à faire,
pour aquiescer aux desirs du tentateur, elle n'alloit
pas la secourir, & la delivrer du piege, ne diroit-
on pas avec raison qu'elle agiroit comme une
cruelle marâtre, & qu'elle seroit capable d'un
bon coup de maquerelle à l'égard de sa propre fil-
le? Or voilà l'image de la conduite que les Socie-
niens font tenir à Dieu. Ils ne peuvent pas dire
qu'il n'a conu le peché du premier homme que sur
le pied d'un événement possible; il a vu toutes les
démarches de la tentation, & il a dû savoir un
moment avant qu'Eve succombât, qu'elle s'alloit
perdre; il a dû, dis-je, le conoitre avec cette
certitude, qui fait que l'on est inexorable, si l'on
ne remédie pas au mal, & que l'on ne peut pas
dire, j'avois lieu de croire que cela n'arriveroit pas;
il me restoit beaucoup d'esperance. Il n'y a point de
gens un peu experimentez, qui sans voir ce qui
se passe dans le cœur, & sans le conoitre que par
des signes, ne fussent être assurés qu'une femme
est prête à se rendre, s'ils voyoient par une fe-
nêtre comment elle se defend, lors qu'en effet
sa chute est prochaine. Le moment du consente-
ment est precedé de certains indices où ils ne se
trompent point. A plus forte raison Dieu qui
connoissoit toutes les pensées d'Eve, à mesure
qu'elles se formoient, (les Sociniens ne lui ôtent
pas cette connoissance) ne pouvoit pas douter
qu'elle n'allât succomber. Il a donc voulu la lais-
ser pecher; il l'a, dis-je, voulu dans le tems
même qu'il prevoit ce peché avec certitude.
Le peché d'Adam a été encore plus certainement
prévu; car l'exemple d'Eve donnoit des lumie-
res pour mieux prévoir la chute de son mari. Si
Dieu avoit eu à cœur la conservation de l'hom-
me, & celle de l'innocence, & l'expulsion de
tous les malheurs qui devoient être la suite infaillible
du peché, n'eût-il pas du moins fortifié le
mari, après que la femme fut tombée? Ne lui
eût-il pas donné une autre femme saine & entiere,
au lieu de celle qui s'étoit laissée seduire? Disons
donc que le systéme Socinien en ôtant à Dieu la
prescience, le reduit à la servitude, & à une forme
de gouvernement qui est pitoyable, & ne le-
ve pas la grande difficulté qu'il falloit lever, & qui
force ces heretiques à nier la prevision des événe-
mens contingens*.

Je vous renvoie à un Professeur (b) en Theo-
logie encore (c) vivant, qui a montré clair com-
me le jour, que ni la methode des Scotistes, ni
celle des Molinistes, ni celle des Remonstrans,
ni celle des Universalistes, ni celle des Pajonis-
tes, ni celle du Pere Mallebranche, ni celle des
Lutheriens, ni celle des Sociniens ne font capa-
bles de foudre les objections de ceux qui im-
putent à Dieu l'introduction du peché, ou qui pre-
tendent qu'elle n'est point comparable avec sa
bonté, ni avec sa sainteté, ni avec sa justice; de
sorte que ce Professeur ne trouvant pas mieux ail-
leurs, demeure dans l'hypothese de St. Augustin,
qui est la même que celle de Luther & de Calvin,
& que celle des Thomistes, & des Jansenistes; (d) Id. ib.
il y demeure, dis-je, (d) incommode des difficul-
tez.

(a) Le Pe-
re Malle-
branche
au Traité
de la na-
ture & de
la grace.

* Voyez
Mr. Ar-
naud, Re-
flexions
sur le sys-
tème du
P. Malle-
branche
livre 1.
chap. 13.
pag. 256.
& suiv.
où il mon-
tre qu'à
moins que
Dieu ne
combine
par des
volontez
particulie-
res les évé-
nemens de
l'homme
& les mou-
vements de
la maniere,
les événe-
mens qu'on
appelle con-
tingens,
seroient
tels même
à l'égard
de Dieu.

(b) On
écrit ceci
au com-
mence-
ment d'A-
vril 1696.
(c) Jurieu,
jugemens
sur les so-
cietés de
Methodes
& de
relachees
d'expli-
quer la
providence
& la gra-
ce.
(d) Id. ib.
pag. 23.
102.

autres, ou de faire Dieu auteur du peché, ou de lui ôter le gouvernement du monde.

(a) Pag. 19. 20. 21. 22.

(b) Ibid. Pag. 23.

(c) Après avoir rapporté les sentimens de Luther

il dit. Hæc omnia abdicamus & horremus ut religio in omnium

peccantia & Manichæismum

firantur.

Petrus Junius de hæc est hæc Professio

tes munda pag. 214

Voyez Mr. de Meaux dans l'ad

dition à l'Histoire des variatious.

(d) Epicurum verbis reliquos Deos, re

suscipit. Cicero de natura

Diorum lib. 1. pag. m. 123.

Voyez aussi Lactance lib. de ira Dei. c. 4.

(e) Junius, Jugement sur les Methodes pag. 23.

tez étonnantes qu'il a (a) étalées, & accablé de ces pesanteurs (b). Depuis que Luther & Calvin ont paru, je ne pense pas qu'il se soit passé d'année où l'on ne les a accusés de faire Dieu auteur du peché. Le Professeur dont je parle avoue qu'à (c) l'égard de Luther cette accusation est juste: les Luthériens d'aujourd'hui pretendent la même chose touchant Calvin. Les Catholiques Romains la pretendent à l'égard de l'un & de l'autre. Les Jeûites la pretendent à l'égard de Janfenius. Ceux qui sont un peu équitables & moderez, ne prennent point pour un acte de mauvaise foi la protestation que fait l'adverbaire, qu'il n'impute point à Dieu le peché de l'homme, qu'il ne l'en fait point l'auteur: ils veulent bien convenir qu'il n'enseigne point cela formellement, & qu'il ne voit pas tout ce que son dogme signifie; mais ils ajoutent que *protestatio facta contra-ria nihil valet*, & que s'il prend la peine de définir exactement ce qu'il faudroit que Dieu eût fait, afin d'être l'auteur du peché d'Adam, il trouvera que si son dogme Dieu a fait tout ce qu'il faisoit faire pour cela. Vous sâtes donc, ajoutez-ils, tout le contraire d'Epiciure; il nioit au (d) fond qu'il y eût des Dieux, & il disoit pourtant qu'il y en avoit. Vous au contraire, vous niez par vos paroles que Dieu soit l'auteur du peché; mais dans le fond vous l'enseigniez.

Venons enfin au texte de cette remarque. Les disputes qui se sont élevées dans l'Occident parmi les Chrétiens depuis la Reformation, ont si clairement montré qu'on ne fait à quoi se prendre, quand on veut résoudre les difficultez sur l'origine du mal, qu'un Manichéen seroit aujourd'hui plus terrible qu'autrefois, car il nous refuseroit tous les uns par les autres. Vous avez épuisé, nous diront-ils, toutes les forces de votre esprit. Vous avez inventé la science moyenne, comme un Dieu de machine qui vint débrouiller votre cas. Cette invention est chimerique; on ne comprend point que Dieu puisse voir l'avenir ailleurs que dans ses decrets, ou que dans la nécessité des causes. Cela n'est pas moins incompréhensible selon la Metaphysique, qu'il est incompréhensible selon la Morale, qu'étant la bonté & la sainteté elle-même, il soit l'auteur du peché. Je vous renvoye aux Jansemistes; voyez comment ils foudroyent votre science moyenne, & par des preuves directes, & par la retorsion de vos argumens; car elle n'empêche pas que tous les pechez, & tous les malheurs de l'homme ne soient du choix libre de Dieu, & qu'on ne puisse comparer Dieu (*alibi verbo blasphemia*) à une mete qui sachant certainement que sa fille donneroit son puçlage, si en tel lieu & à telle heure elle étoit sollicitée par un tel, menageroit l'entrevue, & y meneroit sa fille, & la laisseroit là sur sa bonne foi. Les Sociniens accablés de l'objection, tâchent de s'en delivrer en niant la prescience; mais ils ont la honte de voir que leur hypothese avilit le gouvernement de Dieu, sans le disculper. Je les renvoye aux Protestans qui les terrassent & qui les abiment. Quant aux decrets absolus, source certaine de la prescience, voyez, je vous prie, de quelle maniere les Molinistes & les Remontans les combattent. Voilà un Theologien aussi resolu que Barthelemy, qui confesse pres-

que plus incommode que lui des difficultez de ces decrets, & qu'il ne demeure en cet état que parce qu'ayant voulu se transporter dans les methodes de relâchement, il se trouve encore accablé de ces mêmes pesanteurs. Il s'est expliqué (f) encore avec plus de force sur tout cela; & vous ne sauriez nier qu'il n'ait refusé invinciblement toutes ces methodes: & par conséquent il ne vous reste aucune ressource, à moins que vous n'adoptiez mon système des deux principes. Par là vous vous tirerez d'affaire, toutes les difficultez se dissiperont: vous disculpez pleinement le bon principe, & vous comprendrez que vous ne ferez que passer d'un Manichéisme moins raisonnable, à un Manichéisme plus raisonnable, car si vous examinez votre système avec attention, vous reconnoîtrez qu'aussi bien que moi vous admettez deux principes, l'un du bien, l'autre du mal; mais au lieu de les placer, comme je fais, dans deux sujets, vous les combinez ensemble dans une seule & même substance, ce qui est monstrueux & impossible. Le principe unique que vous admettez a voulu (g) de toute éternité, selon vous, que l'homme pechât; & que le premier peché fût une chose contagieuse, qu'elle produisit sans fin & sans cesse tous les crimes imaginables sur toute la face de la terre; en suite de quoi il a préparé au genre humain dans cette vie tous les malheurs qui se peuvent concevoir; la peste, la guerre, la famine, la douleur, le chagrin, & après cette vie un Enfer où presque tous les hommes s'ont éternellement tourmentez, d'une maniere qui fait redresser les cheveux quand on en lit les descriptions. Si un tel principe est d'ailleurs parfaitement bon, & s'il aime la sainteté infiniment, ne faut-il pas reconnoître que le même Dieu est tout à la fois parfaitement bon & parfaitement mauvais; & qu'il n'aime pas moins le vice que la vertu? Or n'est-il pas plus raisonnable de partager ces qualitez opposées, & de donner tout le bien à un principe, & tout le mal à l'autre principe? L'histoire humaine ne prouvera rien au desavantage du bon principe. Je ne dis pas comme vous que de son bon gré, de sa pure & franche volonté, & parce uniquement que tel a été son bon plaisir, il a soumis le genre humain au peché & à la misere, lors qu'il ne tenoit qu'à lui de le rendre saint & heureux. Je suppose qu'il n'a consenti à cela que pour éviter un plus grand mal, & comme à son corps défendant. Cela le disculpe. Il voyoit que le mauvais principe vouloit tout perdre; il s'y est opposé autant qu'il a pu, & par accord il a obtenu l'état où les choses sont reduites. Il a fait comme un Monarque qui pour éviter la ruine de tous ses Etats, est obligé d'en sacrifier une partie au bien de l'autre. C'est un grand inconvenient (h) & qui souleve d'abord la raison, que de parler de ce qui seroit d'un premier principe, & d'un être nécessaire, comme d'une chose qui ne fait pas tout ce qu'elle veut, & qui est contrainte de se soumettre par impuissance aux conjonctures; mais c'est encore un plus grand défaut (i), que de se pouvoir résoudre de gayer de cœur à faire le mal, lors qu'on peut faire le bien. Voilà quel pourroit être le langage de cet heretique. Faisons par le bon usage à quoi je destine ces remarques.

Il est plus utile qu'on ne pense d'humilier la raison de l'homme, en lui montrant avec quelle force

(f) Voyez la remarque 1.

(g) Selon les Molinistes, il a voulu de toute éternité les hommes dans les circonstances où il les a voit éternellement tourmentez, d'une maniere qui fait redresser les cheveux quand on en lit les descriptions. Si un tel principe est d'ailleurs parfaitement bon, & s'il aime la sainteté infiniment, ne faut-il pas reconnoître que le même Dieu est tout à la fois parfaitement bon & parfaitement mauvais; & qu'il n'aime pas moins le vice que la vertu? Or n'est-il pas plus raisonnable de partager ces qualitez opposées, & de donner tout le bien à un principe, & tout le mal à l'autre principe? L'histoire humaine ne prouvera rien au desavantage du bon principe. Je ne dis pas comme vous que de son bon gré, de sa pure & franche volonté, & parce uniquement que tel a été son bon plaisir, il a soumis le genre humain au peché & à la misere, lors qu'il ne tenoit qu'à lui de le rendre saint & heureux.

* Dans la penultième remarque on propose une autre voye que celle de la transaction. p. 763. col. 1.

(h) Voyez ce qui sera dit de Plutarque & de Ciceron dans la remarque suivante.

QUELLE utilité il faut tirer de la dispute rapportée ci-dessus.

monde. Les Payens pouvoient mieux répondre que les Chrétiens (G) aux objections

force les heresies les plus folles , comme sont celles des Manichéens , se joüint de ses lumieres , pour embrouiller les veritez les plus capitales. Cela doit apprendre aux Sociniens qui veulent que la raison soit la regle de la foi , qu'ils se jettent dans une voye d'égarément , qui n'est propre qu'à les conduire de degré en degré jusques à nier tout , ou jusques à douter de tout , & qu'ils s'engagent à être batus par les gens les plus execrables. Que faut-il donc faire ? Il faut captiver son entendement sous l'obeissance de la foi , & ne disputer jamais sur certaines choses. En particulier il ne faut combattre les Manichéens que par l'Écriture , & par le principe de la soumission , comme fit St. Augustin. (a) Leurs Docteurs qui estoient Philosophes ou plutôt Sophistes , faisant profession de ne suivre que la raison , sans rien déserer à l'autorité , embarrassoient fort aisément par leurs raisonnemens , & les fausses subtilitez de la Philosophie purement humaine , ceux qui n'avoient pas assez de science pour y répondre , & ne pouvoient leur opposer que l'Écriture & l'autorité de l'Église , à laquelle il appartient de l'interpréter selon son vray sens. De sorte que promettant à leurs disciples de leur decouvrir la verité par la seule lumiere naturelle du bon sens & de la raison , & faisant passer pour erreur tout ce qui est au dessus d'elle , comme sont nos mysteres , ils en pervertissoient plusieurs. Et c'est ce qui fit que (1) Saint Augustin , qui sçavoit tout le fort & le foible de cette secte , écrivit contr'eux son excellent livre de l'utilité de la foy , & de la necessité qu'il y a de croire , principalement dans les choses surnaturelles , & qui appartient à la Religion.

(G) Les Payens pouvoient mieux répondre . . . aux objections Manichéennes.] Je ne parle pas absolument de tous les Payens ; car nous avons vu ailleurs (b) que le Philosophe Melissus , qui ne reconnoissoit qu'un principe de toutes choses , n'eût su répondre aux difficultez de Zoroastre qui reconnoissoit deux principes , l'un bon , & l'autre mauvais. S'il n'y a qu'un principe , & si ce principe est essentiellement bon , d'où vient que l'homme est assujetti à tant de miseres ? D'où vient qu'il est si mechant (c) ? Qu'a-t-il gagné s'il a fait le monde pour l'amour de l'homme ? (d) An hac , ut sero dicitis , hominum causâ à Deo constituta sunt ; sapientumne ? propter paucos ergo tanta est facta rerum molitio : an stultorum ? at primum causa non fuit cur de improbis bene viveretur : deinde quid est affectus , cum omnes stulti sint sine dubio miserissimi , maximè quod stulti sunt ? Miserius enim stultitiâ quid possimus dicere ? Deinde quod ita multa sunt incommoda in vita , ut ea sapientes commodorum compensatione tenant : stulti nec vitare venientia possunt , nec ferre presentia. Si cet unique principe que vous admettez est mechant de sa nature , d'où vient que l'homme peut jouir de tant de plaisirs (e) ? & qu'il les peut recevoir en foule par tous ses sens , comme par autant de portes ? D'où vient la passion avec laquelle il les recherche ? D'où vient l'industrie inépuisable avec laquelle il les multiplie , & il en invente de nouveaux ? D'où vient même que non seulement il a l'idée de l'honnêteté ; mais aussi qu'il se fait parmi les hommes beaucoup d'actions vertueuses & charitables ? Il est impossible , disent les Manichéens , de donner raison de ces phenomenes , si l'on ne suppose que deux Principes , l'un bon &

l'autre mauvais , ont réglé les conditions du mariage de nôtre corps & de nôtre ame , & en general tout ce qui concerne la direction de l'Univers. Melissus & Parmenide n'étoient pas les seuls à qui ces difficultez pussent faire de la peine : les Stoïciens aussi s'en trouvoient fort embarrassés ; les Stoïciens , dis-je , qui sans nier qu'il y eût beaucoup de Dieux , les reduisoient tous à Jupiter (f) , comme au souverain dispensateur des évènements. C'est à lui qu'ils attribuoient la providence , & ils le reconnoissoient pour un être infiniment bon , & infiniment prudent. C'est sur cela que Plutarque s'est fondé dans les objections qu'il leur a faites , tirées de la misere du genre humain. Il n'y a pas un homme sage , dit-il (g) , ni (g) Ibid. n'en y eut jamais dessus la terre , & au contraire innumerables millions d'hommes malheureux en toute extremité , en la police & domination de Jupiter , duquel le gouvernement & l'administration est très-bonne. Et que pourroit-il plus estre contre le sens commun , que de dire , que Jupiter gouvernant souverainement bien , que vous soyons souverainement malheureux ? Si donc , ce qui n'est pas seulement loisible de dire , il ne vouloit plus estre ni sauveur , ni delivreur , ni protecteur , mais tout le contraire de ces belles appellations-là , on ne sauroit plus rien ajouter de bien à ce qu'il en a , ni en nombre ni en quantité , ainsi comme ils disent , là où les hommes vivent en toute extremité miserablement & mechantement , ne recevant plus le vice aucun accroissement , ni la mal-heureté aucun avancement. Et toutefois encore n'est-ce pas là le pis qu'il y ait , ainsi se courroucent à Menander , de ce qu'il a dit , comme Poëte , par ostentation ,

L'estre trop bon est cause de grands maux.

disans que cela est contre le sens commun. Et cependant eux font Dieu , qui est tout bon , la cause de tous les maux : car la matiere n'a peu produire le mal de soi , parce qu'elle est sans qualité , & toutes les diversitez qu'elle a , elle les a de ce qui la remue & qui la forme , c'est-à-dire , la raison qui est dedans , qui la remue & la forme , n'estant pas idoïne à se former & se remuer soi-même ; tellement qu'il est force que le mal vienne en estre ou de rien , & de ce qui n'est pas , ou si c'est par quelque principe mouvant , que ce soit par Dieu : car s'ils pensent que Jupiter ne domine pas sur ces parties , & n'use pas de chacune selon sa propre raison , ils parlent contre le sens commun , & seignent un animal duquel plusieurs des parties n'obeissent pas à sa volonté , usans de leurs propres actions & operations , auxquelles le total ne donne point d'incitation , ni n'en commence point le mouvement : car il n'y a rien si mal composé entre les creatures qui ont ame , que contre sa volonté ou ses pieds marchent , ou sa langue parle , ou sa corne frappe , ou sa dent morde , dont il est force que Dieu souffre plusieurs choses , si contre sa volonté les mauvais meurent & commettent d'autres crimes , rompent les murailles des maisons pour aller desrober , ou s'entretuent les uns les autres. Et si , comme dit Chrysippus , il n'est pas possible que la moindre partie se porte autrement que comme il plaît à Jupiter , ainsi toute partie animée , & qui a ame vivante , s'arreste & se remue ainsi que lui la meine & la manie , & arreste & dispose. Mais encore est ceste parole de lui pernicieuse : car il estoit plus raisonnable de di-

(a) Maimbourg, Histoire de St. Leon. l. v. pag. 16. 17.

(1) Aug. de milit. erud.

(b) Dans l'article Manichéens pag. 530. & suiv.

(c) Voyez l'article Manichéens pag. 529-530.

(d) Cicero, de nat. Deorum l. i. p. 31.

(e) Voyez ce qu'on citera de Cicero dans l'article Pericles remarque I.

(f) Voyez Plutarque ad verjus Stoicos pag. 1075.
Ibid. Je me fers de la ver- son d'A- mior an- tres Mo- rales de Plutarque pag. 707.
10m. 2. édition de Geneve 1621. in 8.

* Voyez la remarque G.

objections Manichéennes; mais quelques-uns de leurs Philosophes * s'y trouvoient

re que innombrables parties, par force, pour l'impuissance & faiblesse de Jupiter, sicut plusieurs choses mauvaises contre sa nature & volente; que de dire qu'il y ait ni malice, ni intemperance aucune, dont Jupiter ne soit cause. Remarquez bien cette conclusion: s'il falloit choisir entre deux maux, ou que Jupiter manquât de puissance, ou qu'il manquât de bonté, Plutarque estime qu'il faudroit prendre le premier party, & qu'il vaut mieux (a) dire que Dieu n'a pas toute la force nécessaire, à empêcher qu'il ne se fasse des crimes, que de prétendre que c'est lui qui les fait commettre. Cicéron se prevalut du même dogme des Stoïques, touchant la toute-puissance de Jupiter, pour combattre la providence; comme si la seule excuse que l'on pourroit alleguer de tant de desordres qui arrivent sur la terre, étoit de dire que Dieu ne peut pas longer à tout. Si c'étoit la seule excuse, les Stoïciens manqueroient absolument d'apologie; car ils pretendoient que la puissance de Jupiter étoit infinie. Voici les paroles de Cicéron. (b) *At subvenire certe potuit (Deus), & conserrare urbes tamas, atque tales. Vos enim ipsi dicere soletis, nihil esse quod Deus effecere non possit, & quidem sine labore illo: ut enim hominum membra nulli contentione, mente ipsa ac voluntate moriantur, sic nomine Deorum omnia fingi, moveri, mutarique posse. Neque id dicitis superstitiosè, atque aniliter, sed physica, constantique ratione. Materiam enim rerum ex qua, & in qua omnia sunt, totam esse flexibilem, & commutabilem, ut nihil sit, quod non ex ea quamvis subito fingi, convertique possit. Ejus autem universa reitricem, & moderatricem divinam esse Providentiam: hanc igitur, quocumque se movet, effecere posse quicquid veit. Itaque, aut nefcit quid possit, aut negligit res humanas, aut quid sit optimum, non potest judicare. Il venoit de dire que (c) la ruine de Corinthe devoit être attribué à Critolaus, & celle de Carthage à Astribal, & non pas à la colere de Dieu; puis que selon les Stoïciens Dieu ne se courrouce jamais, ce qui n'empêche pas qu'il n'ait dû venir au secours de ces deux villes. On pouvoit tellement à bout les Stoïciens, qu'on les contraignit de soutenir que le vice étoit utile; car autrement, disoient-ils, il n'y eût pas eu de vertu. Voyons avec quelle force Plutarque les a retortez. (d) *Donques faut-il inserer, que il n'y a point de bien entre les Dieux, puis qu'il n'y peut avoir de mal, ni après que Jupiter aura resolu toute la matiere en soy, & sera devenu un, ayant osté toutes autres diversitez & differences, ce ne sera donc plus rien que le bien, attendu que il n'y aura plus rien de mal. Et il y aura accord & mesure en une danse sans que personne y discord, & sans au corps humain sans que nulle partie d'icelui en soit malade ni dolente: & il ne se pourra faire qu'il y ait de la vertu sans le vice. . . . Et mesmabils qu'ils ne disent aussi que la Phibie, quand on crache les pontions, a esté mise en avant pour le bon portement, & la goutte pour la bonne disposition des pieds, & qu'Attilles n'eust pas esté chevelu, si Theristes ne eust esté chauve: car quelle difference y a-t'il entre ceux qui alleguent ces alies & resservis-là, & ceux qui disent que la dispo: bon & paillard se n'a pas inutilement esté mise sus pour la conjuignie, & l'insistance pour la justice, afin que nous prions aux Dieux que tousjours il y ait de la mechanceté.**

Et qu'il y ait tousjours des mençries; Propositez & fins tromperies.

Si ces choses-là eslées, la vertu s'en va quand & quand perdue & perie. Mais veux-tu encore voir ce qu'il y a de plus galant & de plus élegant en sa gentille invention & deduction? Tout ainsi, dit-il (e), que les Comedies ont quelquefois des épiigrammes ou inscriptions ridicules, lesquelles ne valent rien quant à elles, mais neanmoins elles donnent quelque grace à tout le poëme: ainsi est bien à blasmer & ridicule le vice quant à lui, mais quant aux autres il n'est pas inutile. Premièrement donc c'est chose qui surpasse toute imagination de fausseté & absurdité, de dire que le vice ait esté fait par la divine providence, ni plus ni moins que le mauvais épiigramme a esté composé par la volente expresse du Poëte. Car comment, si cela est vrai, seront donc plus les Dieux loümeurs des biens que des maux? Et comment est-ce que le vice sera plus ennemi & hui des Dieux? Et que pourrons-nous plus respondre à ces sentences-ici des Poëtes qui sonnent si mal aux oreilles religieuses?

Dieu fait fortir en estre quelque cause, Quand à affliger du tout le dispose Une maison.

Et ceste autre?

Lequel (f) des Dieux les a ainsi pouffez A contester en termes courroucez? (f) *Ilud. liv. 1.*

Et puis un mauvais Epigramme orne & embellit la Comedie, & sert à la fin à laquelle est ordonnée & destinee, qui est de plaire & donner à rire aux spectateurs. Mais Jupiter que nous honnions Pere & paternel, souverain Juridique, & par fait Ouvrier, comme dit Plutarque, n'a point composé ce monde comme une farce grande, variable, & de grande science, ains comme une ville commune aux hommes & aux Dieux, pour y habiter avec justice & vertu en commun accord heureusement. Et quel besoin étoit-il à ceste sainte & venerable fin de brigands & larrons, de meurtriers, de parricides, ni de tyrans? Car le vice n'estoit point une entrée de Morisque plaisante, ni galante & agreable à Dieu, & n'a point esté attaché aux affaires des hommes pour une recreation par maniere de passe-temps, pour faire rire, ni pour une gausserie, chose qui n'apporte pas seulement une ombre de celle tant celebrée concordé & convenance avec la nature. Et puis le mauvais Epigramme ne sera qu'une bien petite partie de la Comedie, & qui occurrera bien fort peu de lieu en icelle, & si n'y abondent pas telles ridicules compositions, ni ne corrompent & gâstent pas la grace des choses qui y sont bien faites: là où tous les affaires humains sont tous remplis de vice, & toute la vie des hommes, depuis le commencement du presbule jusques à la fin de la conclusion, est desordonnée, depravée & perturbée, & n'y en a partie aucune qui soit pure & irreprehensible, ains est la plus laide & plus mal-plaisante farce qui soit au monde (g). Allez lire dans Plutarque la suite de ce passage, vous y trouverez d'autres raisons qui resuscitent follement le paradoxe des Stoïciens touchant l'utilité du vice. Et neanmoins il faut reconoître qu'ils avoient raison à quelques égards; car

(a) *Deus*
 (b) *Cicero*
 (c) *Critolaus*
 (d) *Plutarque*
 (e) *Plutarque*
 (f) *Ilud. liv. 1.*
 (g) *Voyez ci-dessus pag 752. Et sicut ce que Plutarque ait les fortis admi- rabilment la refutation de la doctrine de ce Pere.*

(e) C'est à dire Chryssippe au 2. livre de la nature.

(f) *Ilud. liv. 1.*

(g) Voyez ci-dessus pag 752. Et sicut ce que Plutarque ait les fortis admi- rabilment la refutation de la doctrine de ce Pere.

voient embarrassés. Il faudra marquer en quel sens les Orthodoxes semblent admettre (H) deux premiers principes, & en quel sens on ne peut pas dire que

selon

car par exemple, qu'y a-t-il de plus utile que le luxe pour la subsistance de plusieurs familles, qui mourroient de faim, si les grands Seigneurs & les Dames ne faisoient que peu de dépense? Nos Pauliciens se pourroient servir de ce phenomene, pour prouver leurs deux principes; le mauvais, diroient-ils, a produit le luxe; le bon principe y a consenti en échange de quelque chose de bon, que son adversaire lui a permis de produire; & outre cela il s'est réservé le droit de tirer quelques avantages de la mauvaise production. Mais s'il avoit été seul, jamais le luxe ni aucun autre vice n'eussent existé parmi les hommes: la vertu toute pure eût fait nôtre bien, nos desirs & nôtre félicité.

(a) Diog. Laërtius lib. 7. n. 124. Voyez la dessein les Commentaires, & Lipse, Phys. Stoic. lib. 2. differt. 2.

Pour dire ceci en passant, personne ne doit s'étonner que Cicéron & Plutarque ayent attaqué de la sorte les Stoïciens; car encore que cette secte de Philosophes admit (a) 2. principes, Dieu & la matiere, Dieu comme l'agent, & la matiere comme le patient, ils ne croyoient pas que la matiere fût un principe mauvais. Ils étoient en cela plus orthodoxes qu'Arnobé, *Quid enim, dit il (b), si prima materies qua in rerum quatuor elementa digesta est, miseriam omnium causas suis continet in rationibus involvat.*

Le gros des Payens n'avoient pas à craindre les objections que j'ai rapportées; car leur Religion publique vouloit sur ces deux pivots, l'un qu'il y avoit des Dieux bienfaisans, & d'autres Dieux malfaisans, & qu'en general les Dieux n'avoient pas toujours les mêmes passions, qu'ils s'apaisoient, & qu'ils se mettoient en colere; qu'ils passaient d'un party à l'autre; qu'ils s'engageoient les uns à favoriser un peuple; les autres à le persécuter; en un mot (c) que l'un s'opposoit à l'autre. Par cette supposition on pouvoit aussi aisément expliquer l'histoire humaine, que par celle de Zoroastre. Arnobe a réfuté avec beaucoup de vigueur ces deux especes de Dieux, les uns bienfaisans, & les autres malfaisans; mais il est allé trop loin, car il s'est servi d'un principe très-favorable au Manichéisme. Il dit sans aucune restriction, que la nature de Dieu ne lui permet point d'inquieter personne: d'où viennent donc, lui édit-on pu demander, les pestes & les famines? Les Chrétiens ne les appellent-ils pas les fleaux de Dieu? Quoi qu'il en soit, rapportons ce qu'il a dit. (d) *Quod dici à vobis accepimus, esse quoddam ex Diis bonos, alios autem malos, & ad nocendi libidinem promptiores: illisque ut profut, his vero ne nocent, sacrorum sollempnia ministrari: quamam istud ratione dicitur, intelligere consitemur non posse. Nam Deos benignissimos dicere, lenesque habere naturas, & sanctum, & religiosum & verum est: malos autem, & Levos nequaquam sustinendum est auribus; ideo quoniam divina illa vis ab nocendi procul est dimota & distincta natura. Quiquid autem potis est causam calamitatis inferre, quid sit primum videndum est, & ab Dei nomine longissima debet differitate seponi. Itaque ut vobis commodemus assensum, dextrarum, sinistrarumque rerum Deos esse saniores, illa nec se ratio est, cur alios allicitis ad prospera, alios vero, ne nocent sacrificiis commulcatis & pramnis. Primum quod Dei boni male non quicquam face-*

(c) Sæpe prementis Deo, fert Deus alter opem. Mulciber in Trojam pro Trojâ habet Apollo. Æqua Venens Teucriis. Pallas iniqua fuit. Æneam proprior Saturnia Turno. Ille tamen Veneris numine tutus erat. Sæpe ferrox cautum petiit Nepionus Ulysses: Eripuit patrio fœpè Minerava suo. Ovidius Trist. l. 1. eleg. 2.

(d) Arnobius lib. 7. pag. m. 228. 229. Voyez le passage d'Aulu-gelle dans l'Arabele Manichéens page 228. lettre c.

re, etiam si nullo fuerim honore mactati. Quid enim nunc est, placidumque natura, ab nocendi procul est usu, & cogitatione discretum: malus vero comprimere suam ferociam nescit, quamvis gregibus mille, & mille allicitur altaribus. Neque enim in dulceditem vertere amaritudo se potest: aut arditas in humorem, calor ignis in frigora: aut quod rei cuiusque contrarium est, id quod sibi contrarium est, sumere in suam atque immutare naturam. Ut si manu viperam melleis, venenato blandaris aut scorpio, perat: illa te morsu, hic contractus aculeus figat: nihilque illi profut al-luso, cum ad nocendum res amba non simulis exagitantur irarum, sed quadam proprietate natura. Ita nihil prodest promereri velle per hostias Deos Levos, cum sive illud feceris, sive contra non feceris, agant suam naturam, & ad ea que facti sunt ingenitis legibus, & quadam necessitate ducantur. Quid quod isto modo utrique Dei desunt esse suis in viribus, & suis in qualitatibus permanere. Nam si bonis ut profut, res divina conficitur, alius autem ne nocent, isdem rationibus supplicatur: sequitur ut intelligi debeat, nihil dexteros profuturos, nulla si acceperint munera, ferique ex hoc malos & malos autem si acceperint, nocendi posituros mentem, ferique ex hoc bonos. Atque ita producitur res eo, ut neque hi dixerit, neque illi sint levi: aut, quod fieri non potest, utriusque ipsi sint dexteri, & utriusque iterum levi. Quoi que ce passage d'Arnobé favorise les Manichéens, il contient une remarque qui les embarrasse, & qui renverse tout leur culte; car la raison pour laquelle ils admettoient un mauvais principe, étoit qu'ils ne croyoient pas que le bon principe pût faire de mal: ils croyoient donc que l'autre ne pouvoit faire de bien; ainsi tout leur service divin étoit inutile; le Dieu bienfaisant n'eût jamais puni leur irréligion, & ils ne pouvoient jamais le rendre propice le Dieu malfaisant. Arnobe pouvoit très-bien cette objection contre les Payens; mais ils auroient pu lui répondre que les tyrans les plus ferooces font une très-grande distinction entre ceux qui les honorent, & ceux qui les méprisent; & que les Rois les plus débonnaires font la même distinction entre ceux qui les respectent, & ceux qui les offensent; & qu'à proportion c'est ainsi qu'il faut juger des Divinités bienfaisantes, & des Divinités malfaisantes. Je ne pense pas que le système de Zoroastre, ni celui des Manichéens souffre qu'à raisonner conséquemment on se serve de cette réplique.

(H) Les Orthodoxes semblent admettre deux premiers principes. } C'est une opinion repandue de tout tems dans le Christianisme, que le Diable est l'auteur de toutes les fausses religions; que c'est lui qui pousse les heretiques à dogmatifer, que c'est lui qui inspire les erreurs, les superstitions, les schismes, l'impudicité, l'avarice, l'intemperance, en un mot tous les crimes qui se commettent parmi les hommes: que c'est lui qui fit perdre à Eve & à son mari l'état d'innocence: d'où s'ensuit qu'il est la source du mal moral, & la cause de tous les malheurs de l'homme. Il est donc le premier principe du mal; mais néanmoins comme il n'est pas éternel, ni incréé, il n'est pas le premier principe mechant au sens des Manichéens

selon les Manichéens Dieu soit l'auteur (I) du peché. Nous critiquerons aussi un

chéens. Cela fouroissoit à ces heretiques je ne fai quelle matiere de se glorifier, & d'insulter les Orthodoxes. Vous faites bien plus de tort que nous au bon Dieu, leur pouvoient-ils dire, car vous le faites la cause du mauvais principe, vous prétendez que c'est lui qui l'a produit, & qu'ayant pu l'arrêter dès le premier pas, il lui a laissé prendre sur la terre un si grand empire, que le genre humain ayant été divisé en deux citez, (a) celle de Dieu & celle du Diable, la premiere a toujours été fort petite, & pendant plusieurs siecles si petite, qu'elle n'avoit pas 2. habitans contre l'autre deux millions. Nous ne sommes pas obligez de chercher la cause qui fait que nôtre mauvais principe est mechant; car quand une chose in-créée est telle ou telle, on ne peut pas dire pour-quoi elle l'est; c'est la nature, on s'arrête la nécessairement; mais pour ce qui est des qualitez d'une creature, on en doit chercher la raison, & on ne la peut trouver que dans la cause. Il faut donc que vous diez que Dieu est l'auteur de la malice du Diable, qu'il l'a produite lui-même toute formée, ou qu'il en a jeté le germe & la semence dans le fond qu'il a créé. Or c'est faire mille fois plus de tort à Dieu, que de dire qu'il n'est pas le seul être nécessaire & independant. Cela ramene les objections étalées ci-dessus touchant la chute du premier homme. Il n'est donc pas nécessaire d'y insulter davantage. Il faut humblement reconnoître que toute la Philosophie est ici à bout, & que la raison seule nous doit conduire aux lumieres de la revelation, où nous trouverons l'ancree sûre & ferme. Notez que ces heretiques aboisoient des passages de l'Ecriture sainte où le Diable est appelé (b) Prince de ce monde, & Dieu (c) de ce siecle.

(1) Que selon les Manichéens Dieu soit l'auteur du peché.] Le stile des Orthodoxes ne varie point là-dessus: il est fixé de tems immemorial à cet usage, qu'être Manichéen, & faire Dieu auteur du peché, sont deux expressions qui signifient la même chose; & lors qu'une secte Chretienne accuse les autres de faire Dieu auteur du peché, elle ne manque jamais de leur imputer à cet égard le Manichéisme. Cette accusation est juste en un certain cas, puis qu'il est vrai que les sectateurs de Manes reconnoissoient pour la cause du peché un être éternel: mais si vous tournez la medaille, vous trouverez un autre sens, selon lequel ils peuvent dire qu'ils ne font point Dieu auteur du peché; car ils peuvent soutenir qu'il n'y a que le bon principe qui merite le nom de Dieu, & que ce grand & beau nom ne doit jamais être donné au mauvais principe, & par conséquent que leur hypothese est celle de toutes qui éloigne le plus de Dieu toute participation au mal. Toutes les autres l'y enveloppent, comme le Ministre que j'ai cité ci-dessus le reconoit. Pourveu qu'on suppose, dit-il (d), que Dieu s'est fait au plan de tous les evenemens de l'éternité, & que dans ce plan, il a bien voulu que tous les maux, les desordres & les crimes qui regnent au monde y entrassent, c'est assez. Jamais on ne persuadera à personne que tant de crimes se soient souvez par hazard dans le projet de la Providence. Et s'ils y sont entrez par la disposition de la tres-profonde sagesse de Dieu, soit qu'on appelle cette disposition, ou permission, ou voloncé, on ne satisfera jamais les esprits seme-

raires, & jamais on ne sera voir clairement que ce-la s'accorde bien avec la haine que Dieu d'ailleurs fait paroître pour le peché. On n'empêchera jamais que les Libertins n'accusent le Christianisme de faire Dieu auteur du peché; car le sens commun de tous les hommes va là; c'est à croire que celui qui pouvoit empêcher la chute du premier homme tout aussi facilement comme il l'a permis, & qui a ouvert toutes les voyes dans lesquelles les hommes se sont égarés, les pouvant fermer si facilement, peut être considéré comme auteur d'un mal qu'il devoit empêcher selon ses principes & la haine qu'il a pour le mal, & qu'il eût pu arrêter sans aucune peine. Il suppose en suite qu'on lui objecte la science moyenne, & il répond. Cela ne diminue rien de la difficulté. Car je pourrai toujours dire, puis qu'aussi est que Dieu avoit prévu qu'Adam pose dans ces circonstances se perdrait lui & une infinité de millions d'hommes, par son libre arbitre, & que cependant il l'a pose dans ces tristes circonstances, il est clair qu'il est le premier auteur de tous les maux. Un Souverain qui sauroit avec une parfaite certitude, qu'en mettant un homme l'épee à la main dans une foule il y exciteroit une sedition, & causeroit un combat dans lequel dix mille hommes seroient tuez, pourroit dans toute la rigueur de la justice être considéré comme le premier auteur de tous ces homicides. Il ne satisferoit jamais personne en disant, je n'ai point donné ordre à cet homme de fraper de l'épee, je ne lui ai point commandé d'exercer de sedition; au contraire je lui ai defendu, je n'ai point poussé son bras pour tuer, ni formé sa voix pour solliciter au combat. On lui dira toujours vous savez bien & avec certitude, que cet homme pose dans ces circonstances causeroit tous ces malheurs. Il me tenoit qu'à vous de le poser dans des circonstances plus favorables, d'où il seroit venu toutes sortes de biens. Je suis assuré qu'il n'auroit rien à répondre qui fût capable d'arrêter les murmures. Et si l'on veut parler sincerement, on avouera que l'on ne sauroit rien répondre pour Dieu qui puisse imposer silence à l'esprit humain. . . . Enfin (e) il n'y a pas jusqu'au Dieu de Socin qu'on ne puisse accuser d'être auteur du peché. . . . Pour (f) conclure je soutiens qu'il n'y a aucun milieu com- mode depuis le Dieu de St. Augustin, jusqu'au Dieu d'Epicure qui ne se méloit de rien, ou jusqu'au Dieu d'Aristote dont les soins ne descendoient pas plus bas que la sphere de la Lune. Car tous aussi-tost qu'on reconoit une providence generale & qui s'étend à tout, de quelque maniere qu'on la conçoive, la difficulté renait, & quand on croit avoir fermé une porte, elle rentre par une autre. C'est parler net cela. Mais si le Dieu des Manichéens, je veux dire le bon principe qu'ils appellent Dieu par excellence, le fût présent à l'esprit de ce Ministre, ne l'eût-il pas obligé à s'exprimer un peu autrement; & à confesser que leur hypothese disculpe Dieu, car elle attribue tout le mal au mauvais principe. Il ne fera pas inutile de savoir ce qu'il répond à ses censures. On (g) trouve aussi par- mi ce fatras, ajoûte Mr. Jurieu, une observation sur ce que j'ai dit quelque part, que quel- que methode que l'on suive on ne levera jamais parfaitement les scrupules, que les objectons des profanes jettent dans l'esprit, au sujet de la providence de Dieu sur le peché. Si ces Messieurs savent un moyen d'éclaircir parfaitement

(a) Voyez les livres de St. Augustin de civitate Dei.

(b) Evang. de St. Jean chap. 14. v. 30.

(c) II. Epître aux Corinth. chap. 4. v. 4.

(d) Jurieu Jugement sur les Manichéens p. 68. 69.

(e) Ibid. p. 72.

(f) Ibid. p. 73.

(g) Jurieu. 2. apologie p. 30. col. 2. apud Scavins. exanens de la Theol. 816 p. 340.

un moderne, qui a nié que la doctrine qui fait Dieu auteur du peché conduise

à

„ ces difficultez, ils nous obligeront de nous le „ donner. „

Vous avez tort, me dira-t-on, de reconoître que l'hypothese des Manichéens disculpe Dieu; car s'ils pretendent qu'il a transigé avec le mauvais principe, comme vous le disiez (a) tantôt, il a consenti à l'introduction du mal, il s'est engagé par contracté à le souffrir, & il a voulu positivement que tous les crimes, & tous les malheurs du genre humain fussent produits. Cela est plus à sa charge, que si l'on disoit avec les Sociniens qu'il n'a point fi la creature libre pecherait, & que s'il en a voulu courir les risques, il a eu beaucoup d'esperance que les lumieres qu'elle possédoit, & ses menaces la détourneront de mal faire. Je ne pen'c pas qu'un Manichéen trouverà là beaucoup de difficulté: car en 1. lieu il pourroit dire que Dieu n'a passé cette transaction, que parce que sans cela il n'eût jamais pu faire du bien à la creature. Il y a donc une grande difference entre le Manichéisme & le Socinianisme. Les Sociniens avoient que Dieu pouvant empêcher très-facilement que l'homme ne fût ni criminel, ni malheureux, l'a laissé tomber dans le crime & dans la misere; mais le Manichéisme supose que Dieu n'a consenti à cette chute que par une pure necessité, & pour éviter un plus grand mal. En 2. lieu on pourroit nier que Dieu ait jamais transigé avec le mauvais principe, & soutenir qu'il s'oppose de toutes ses forces sans fin & sans cesse au peché, & à la misere de la creature, afin de la rendre parfaitement sainte, & parfaitement contente: mais que le mauvais principe agissant de son côté avec toute sa puissance, pour un dessein tout contraire, il résulte de ce choc continuel le mélange de bien & de mal que l'on voit au monde; comme l'Action & la réaction du froid & du chaud produisent une qualité moyenne. Appliquez ici ce que disent les Scholastiques, sur la nature des mixtes résultante du combat des élémens. Je fai bien que l'une & l'autre de ces deux explications creusent un abîme affreux de difficultez absurdes; mais il n'est plus question ici de savoir si cette hypothese disculpe Dieu: or ces miserables heretiques pretendent que toute difficulté est peite, en comparaison de celle qui naît de la faire auteur du peché; & il est sûr que tous les Chretiens abhorrent de l'en reconoître la cause.

avoir de Dieu, & en suite conduisent tout droit à l'Atheïsme. Le Ministre qui a répondu à Mr. Maimbourg, le convainc d'avoir raporté infidellement la doctrine de Calvin. Il en faisoit demeurer là; car quand on ajoûte que Mr. Maimbourg a tiré une fautive consequence de la doctrine qu'il a imputée à Calvin, on raisonne pitoyablement: mon lecteur en va juger. Outre (c) cela je dis qu'il conclut mal, & qu'il n'est rien de plus absurde & de moins Theologien, que la consequence que le Sieur Maimbourg veut tirer de la doctrine de ces Theologiens. C'est qu'elle détruit absolument toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, & en suite conduit tout droit à l'Atheïsme. Il ne fut jamais rien dit de plus inconsidéré. Prenons les choses au pis. Si cette doctrine détruit toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, c'est parce qu'elle nous represente un Dieu cruel, injuste, puissant & châtiant par des supplices éternels des creatures innocentes. Et c'est précisément ce que veut dire le Sieur Maimbourg que cela détruit l'idée de Dieu, parce que l'idée de Dieu renferme les attributs de la douceur, de la justice & de l'équité. Mais en conscience ce qui nous donne l'idée d'un Dieu severe tyran, usant de ses droits avec une rigueur excessive, conduit-il les hommes à l'Atheïsme? . . . C'est une pensée folle de dire qu'une hypothese conduit à l'Atheïsme, laquelle fait entrer Dieu en toutes choses, le fait logies estre la cause de tout, le pose comme l'unique but de toutes ses propres actions, & l'éleve au dessus de la creature, jusqu'à en pouvoir disposer selon des regles qui paroissent mesme injustes au sens de la chair. Tant s'en faut que cette opinion des Superlapiaires conduise à l'Atheïsme, qu'au contraire elle pose la divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'élevation où elle peut estre conceû. Car elle anime tellement la creature devant le Createur, que le Createur dans ce systeme n'est lié d'aucune espece de loix à l'égard de la creature, mais il en peut disposer comme bon luy semble, & la peut faire servir à sa gloire par telle voye qu'il luy plaist, sans qu'elle soit en droit de le contredire.

Voici bien la plus monstrueuse doctrine, & le plus absurde paradoxe qu'on ait jamais avancé en Theologie, & je serois fort trompé si jamais aucun celebre Theologien avoit dit une telle chose. On s'est tourné de tous les côtés imaginables, pour expliquer de quelle maniere Dieu influé dans les actions des pecheurs: on a gardé l'hypothese de la predestination absolue, lors qu'on a cru qu'elle ne faisoit nul tort à la sainteté de Dieu; mais dès que l'on s'est imaginé qu'elle lui donnoit atteinte, on l'a quittée. Ceux qui n'ont point vu que le libre arbitre soit incompatible avec la predestination physique, ont enseigné constamment cette predestination; mais ceux qui ont cru qu'elle le ruinoit, l'ont rejetée, & n'ont admis qu'un concours simultané & indifférent. Ceux qui ont cru que tout concours est contraire à la liberté de la creature, ont suposé (f) qu'elle étoit seule la cause de son action. Rien ne les a déterminés à le suposer, que la pensée que tous les decrets par lesquels la providence s'engageroit à concourir avec nôtre volonté, (g) rendroient necessaires les événemens, & seroient que nos actions criminelles ne seroient pas moins un effet de Dieu, qu'un effet de la creature. Ils n'ont point trouvé leur compte à dire que le peché n'est pas

(a) Ci-dessus page 754. col. 1. Voyez aussi l'article Manichéens, pag. 531.

(b) Le Pere Adam apud Dailé, Replique à Adam & à Corstibi part. 2. chap. 1. p. 2. & 3.

(c) Voyez Mr. Daillé dans tous ses ouvrages.

(d) Maimbourg, Hist. du Calvinisme liv. 1. p. m. 73. voyez aussi pag. 56.

(e) Jurieu, Apologie pour les Reformateurs 1. part. chap. 19. p. 245. 246. édit. in 4.

* Et rien dit de plus inconsidéré. Prenons les choses au pis. Si cette doctrine détruit toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, c'est parce qu'elle nous represente un Dieu cruel, injuste, puissant & châtiant par des supplices éternels des creatures innocentes. Et c'est précisément ce que veut dire le Sieur Maimbourg que cela détruit l'idée de Dieu, parce que l'idée de Dieu renferme les attributs de la douceur, de la justice & de l'équité.

(f) Durand de St. Portien & plusieurs autres celebres Theologiens le suposent. Voyez un Traité de Mr. de Launoi sur ce point abrégé dans les Essais de Theologie de Mr. Papius imprimés l'an 1687.

(g) Voyez le livre de Capucin Louis de Dole, intitulé Disputatio quadrupartita de modo conjunctionis concurrentium Dei & creature ad actus liberos ordinis naturalis, præsertim vero ad pravos, adversus prædeterminantianum & infertorum scientie medicæ modernorum opiniones.

Ce livre fut imprimé à Lion l'an 1634. in 4.

à l'irreligion. Il a même dit que cette doctrine élève Dieu au plus haut faite de gran-

un être, que ce n'est qu'une privation & un néant qui n'a point de cause efficiente, mais une cause déficiente (a). Enfin on en est venu jusqu'à soutenir, que Dieu ne fauroit prévoir les actions libres de la creature. Pourquoi tant de suppositions? Quelle a été la mesure, quelle a été la règle de tant de démarches? C'est l'envie de disculper Dieu, c'est qu'on a compris clairement qu'il y va de toute la religion, & que dès qu'on oseroit enseigner qu'il est l'auteur du péché, on conduiroit nécessairement les hommes à l'Athéisme. Aussi voit-on que toutes les sectes Chrétiennes qui sont accusées de cette doctrine par leurs adversaires, s'en descendent comme d'un blasphème horrible, & comme d'une impiété execrable, & qu'elles se plaignent d'être calomniées diaboliquement. Et voici un Ministre qui nous vient dire fort gravement que c'est un dogme, qui pose la Divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'élevation ou elle puisse être conçue. C'est l'éloge qu'il ne craint pas de donner à une doctrine qui nous représente un Dieu cruel, injuste, punissant & châtiant par des supplices éternels des creatures INNOCENTES. Il interpele notre conscience, pour favoir si l'idée d'un Dieu tyran nous conduit à l'Athéisme. Prenant les choses au pis, c'est-à-dire supposant que Maimbourg ait eu raison d'avancer que (b) selon Calvin, Dieu a créé la plupart des hommes pour les damner, non pas parce qu'ils l'ajout merite par leurs crimes, mais parce qu'il lui plaisoit ainsi, & qu'il n'a prévu leur damnation que parce qu'il l'a ordonnée avant que de prévoir leurs crimes; supposant, dis-je, que Maimbourg accuse justement Calvin de dire que ceux qui souffrent les supplices éternels sont des (c) creatures innocentes, & par conséquent que Dieu est l'auteur de leur péché, Monsieur Jurieu ne peut souffrir que Maimbourg conclue; Donc la doctrine de Calvin détruit l'idée que l'on doit avoir de Dieu, & en suite conduit tout droit à l'Athéisme. Il ne se contente pas de prétendre qu'il (d) ne fut jamais rien dit de plus inconsidéré que l'est cette conclusion, il la traite de (e) pensée folle, & (f) d'ignorance, & il dit qu'elle témoigne que Maimbourg est un (g) pauvre Philosophe & un misérable Theologien, & qu'il (h) n'est rien de plus absurde & de moins Theologien qu'une telle conséquence. C'est un grand défaut dans la controvertic que celui que l'on reproche à Ovide (i), Nescire quod bene cessit, relinquere: nescire desinere. Ce Ministre avoit fort bien justifié les Superstaries, en (k) montrant ce qu'on leur impute à tort, & en déclarant qu'ils dévoient la conséquence qu'on leur reproche de faire Dieu auteur du péché. Il faloit se retirer du champ de bataille après ce coup, & n'être pas assez téméraire pour soutenir que quand même ils seroient Dieu cruel, injuste, punissant & châtiant par des supplices éternels des creatures innocentes; c'est-à-dire que quand même ils seroient Dieu l'auteur du péché, & néanmoins le Juge severe qui puniroit ce péché éternellement dans la personne qui n'en seroit pas coupable, ils ne conduiroient pas les hommes à l'Athéisme: mais qu'au contraire ils élèveroient la Divinité au plus haut degré de gloire où elle puisse être conçue. D'où vient donc, lui devons-nous demander, que toutes les sectes Chrétiennes évitent comme l'écoleil le plus dangereux de toute la Theologie, l'a-

veu que Dieu soit l'auteur du péché? D'où vient que l'idée seule d'un tel dogme fait horreur? Il faut avouer qu'il y a des gens heureux: si un autre Ministre avoit dit de telles choses, ses lecteurs en auroient été scandalisez; on lui auroit fait desavoies cela comme une impiété, & peut-être que je suis le seul qui ait pris garde à cette étrange doctrine.

Mais enfin, dit-il (l), plus on mêle Dieu dans tout, plus on suppose qu'il existe, & qu'il est puissant. C'est donc raisonner en insensé que de dire Dieu est l'auteur du péché, donc il n'y a point de Dieu: il est donc faux que cela puisse conduire à l'Athéisme. La pauvre devise! A ce compte les anciens Poètes qui attribuoient à Jupiter & aux autres Dieux (m) toutes sortes de pechez, & nommément (n) ce lui de pousser les hommes au mal, sans néanmoins dire que le même Dieu qui les y pouvoit les en châtoit, n'auroient pas avancé des choses capables de ruiner l'idée de Dieu, & d'éteindre la religion, & de faire des Athées. Notez qu'il n'y a point de différence entre commettre soi-même un crime, lors que l'on en a les instrumens, & le commettre par les instrumens d'un autre. Il est clair à tout homme qui raisonne que Dieu est un être souverainement parfait, & que de toutes les perfections il n'y en a point qui lui conviennent plus essentiellement que la bonté, la sainteté, & la justice. Dès que vous lui ôtez ces perfections, pour en ôter en lui donner celles d'un Legislatteur qui défend le crime à l'homme, & qui néanmoins pousse l'homme dans le crime, & puis l'en punit éternellement, vous en faites une nature en qui l'on ne sauroit prendre nulle confiance, une nature trompeuse, maligne, injuste, cruelle: ce n'est plus un objet de religion: de quoi seriroit de l'invoquer, & de racher d'être sage? C'est donc la voye de l'Athéisme. La crainte que la religion inspire doit être mêlée d'amour, d'espérance, & d'une grande veneration: quand on ne craint un objet que parce qu'il a le pouvoir & la volonté de faire du mal, & qu'il exerce cruellement & impitoyablement cette puissance, on le hait, & on le deteste. Ce n'est plus un culte de religion. N'est-ce pas exposer la religion à la moquerie des Libertins, que de représenter Dieu comme un être qui fait des loix (o) contre le crime, lesquelles il fait violer lui-même, pour avoir un pretexte de punir? C'est donner lieu à des chansons (p) execrables. On n'ôtera point à cette nature l'existence, pendant qu'on supposera qu'elle est auteur du péché: cela est évident; car toute cause doit nécessairement exister quand elle agit: mais on la réduira à l'univers, ou au Dieu des Spiritistes, à une nature qui existe & qui agit nécessairement, sans savoir ce qu'elle fait, & qui n'est intelligente que parce que les pensées des creatures sont ses modifications.

Il y a une autre chose à reprendre dans la doctrine particuliere de ce Ministre. Tim s'en faut, dit-il, (q) que cette opinion des Superstaries conduise à l'Athéisme, qu'au contraire elle pose la divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'élevation où elle peut être conçue. Car elle anéantit

(a) Voyez contre tout ceci les Eclis de Torologie de Mr. P. au Traite contre la pretermission en Physique.

(b) Jurieu nos suprà pag. 241.

(c) Id. ib. pag. 246.

(d) Ibid. pag. 245.

(e) Ibid.

(f) Ibid. pag. 247.

(g) Ibid.

(h) Ibid. pag. 245.

(i) Senarrius avit Senecam, controverf 28. pag. m. 272.

(k) Jurieu, ibid pag. 244. 247.

(l) Voyez le ch. suprà pag. 246. 247.

(m) Nec multo absurdiora sunt ea que postea

saum volubus fusa, ipsa suavitae nocuerunt. qui & ira inflammatio, &

libidine furentes induxerunt Deos, fecerunt que ut cotu bella, pugnas, praeha, vulnere videlicet: odia praetera, distidia, discordias, ortus, interitus,

que relas, lamentationes, praeha, omni intemperantia libidines, adulteria, vinum, cum humano genere concubitus, mortalesque eximmoratios.

(n) Voyez l'article Egiale pag. 1033. col. 2.

(o) Voyez l'article Egiale pag. 1033. col. 2.

(p) Voyez les Reformes que Phocome est seul la cause de son peche. la distinction qu'ils apportent entre Dieu Legislatteur & dispensateur des evenemens, est bonne que l'en telle. Paganus pag. 290.

de son jus seculi divinum, sive de consensu & diffensu errore Reroticum. (p) Tous le monde fait le chanson, Il fait tout ce qu'il defend l'Archeveque de Rouen. (q) Jur. av. ubi suprà pag. 246.

grandeur qui se puisse concevoir. Les anciens Pères n'ont pas ignoré que la question de (K) Porigine du mal ne fût très-embarrassante.

PAULINA (LOLLIA). Voyez les remarques * de l'article LOLLIVS. PEYRAREDE (JEAN DE) Gentilhomme † Gascon, & (A) Pro-Aquitain restant faisoit de bons vers Latins, & entendoit bien la Critique. Il se fit connoître à Paris vers le commencement du regne de Louis XIV. Il publia des remarques sur Terence, & des Hémistiches qui achevoient les vers imparfaits de l'Encide, à quoi il joignit quelques vers, & dedia cet Ouvrage à la Reine de Suede ‡. Il est parlé de lui assez souvent dans les lettres de Balzac. J'en citerai un passage qui (B) lui est fort honorable.

* Pag. 374. col. 2.
† Il s'appelait nobilitas Aquitanus dicitur sicuti Ouerages, comme l'Abbé de Marolles le venant que au denombrement des Auteurs qui l'ont obligé.

PEYRE

tellement la creature devant le Createur, que le Createur dans ce systeme n'est lié d'aucune espece de loix à l'égard de la creature, mais il en peut disposer comme bon luy semble, & la peut faire servir à sa gloire par telle voye qu'il luy plaît, sans qu'elle soit en droit de le contredire. Cette opinion est d'ailleurs pleine d'incommodités, je l'avoué, & elle a des duretés qu'il est difficile de digerer. C'est pourquoy l'hypothese de Saint Augustin est sans doute preferable. Quel étrange dogme voit-on ici ! quoy ! un Professeur en Theologie ose debiter, qu'il y a des hypotheses indubitablement preferables à celle qui pose la divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'elevation où elle peut être conceüe ? N'est-il pas certain que tout ce que nous faisons, & tout ce que nous pensons doit avoir pour but non seulement la gloire de Dieu, mais aussi la plus grande gloire ? Nos opinions & nos actions ne doivent-elles point tendre ad majorem Dei gloriam ? Ce ne doit pas être la devise d'une compagnie particuliere, mais celle de tous les Corps, & de toutes les Communitez, mais celle de tous les particuliers. Ainsi un Theologien qui avoué d'un côté que le système des Supralap-saires tend à la plus grande gloire de Dieu, & y parvient mieux que toute autre supposition, & qui soutient de l'autre que l'hypothese de S. Augustin est sans doute preferable, tombe dans une penée profane & blasphematoire. Cette profanation ne se peut pas excuser sur les duretés du système des Supralap-saires, qu'il est difficile de digerer ; car sous pretexte de quelques difficultez de plus ou de moins, il ne doit pas être permis de preferer la moins grande gloire de Dieu à la plus grande, & de poser le souverain être dans un degré inferieur de grandeur & d'elevation. Si le système de St. Augustin étoit uni & facile, on ne seroit pas si surpris du mauvais goût de l'Auteur ; mais il avoué lui-même (a) qu'il y trouve des pesanteurs accablantes, & qu'il ne se tient sous ce fardeau, que parce que les methodes relâchées ne l'en peuvent delivrer. Par la même raison il devroit être Supralap-saire ; car si la supposition des Jesuites ne leve pas les embarras du système de St. Augustin, il est clair que l'hypothese de St. Augustin ne leve pas les duretés des Supralap-saires. Quand tout est bien compté & pesé, il se trouve que ceux-ci, & ceux qu'on nomme Infra-lap-saires soutiennent au fond la même chose : ils ne fauroient se faire grand mal les uns aux autres : les arguments ad hominem & les retorsions les tirent de tout. Vous avez ici en petit le caractère de ce Docteur : il n'y a mille justesse dans ses censures, nulle liaison dans ses dogmes : tout y est plein d'inconsequences ; l'inegalité, les contradictions, les variations regnent dans tous ses Ouvrages. Ceux qui prendroient la peine de les épêlucher, trouveroient à tout moment une matiere de critique comme celle-ci.

Concluons qu'un Manichéen qui prendra droit sur le soin extrême que l'on a d'inventer des hypotheses qui disculpent Dieu, & en tout cas de ne convenir jamais qu'on le fasse auteur du péché, soutiendra toujours hardiment & fierement que cet écueil est plus terrible que tout autre. Voyez la marge *.

(K) Les... Peres n'ont pas ignoré que la question de l'origine du mal ne fût tres-embarrassante. Un passage d'Origene me tiendra lieu de toutes les citations que je pourrais avancer. (b) Eitroga ad hoc nos totum in divinis scripturis des-cribitur, dicitur quod est in Phisicis huius, in temporibus que sunt in huius mundi in huius mundi. Si quis est locus in rebus humanis, scrutatu difficilis nature nostra ; inter hos merito numerari potest Malorum origo.

(A) Et Protestant.] Il étoit jusqu'à la delicate du zèle, si l'on veut tirer des conjectures d'une lettre de Mr. de Balzac à Mr. Conrart.

(c) Mais qui vous a dit, lui demanda-t-il, que j'aie vu de l'averfion pour les Huguenots ? Ce ne sauroit être ny Mr. Conrart, ny Mr. de Saumaise, ny Mr. Duillé, que j'ay tant loués, & tant celebrés, que j'ayme, que j'honore, que j'estime si particulièrement, & par une profession si publique. Il faut pas voulu faire difference entre la raillerie, & le sérieux, & que dans la liberté de nostre conversation il ait pris au criminel quelque parole qui venoit d'une intention innocente. Sans m'enfouter en matiere plus avant, je vous proteste, mon cher Monsieur que je n'ay pas plus d'averfion pour les Huguenots, que vous en avez pour les Catholiques.

(B) Un passage qui lui est fort honorable.] Le Courier de Vendredy m'apporta des nouvelles de nostre Monsieur de Peyraredé. Sçavez-vous bien que son nom fait desja beaucoup de bruit à Paris, & que les Celtes admirent les Aquitains ? Ou, s'il vous plaît que je le vous dicte d'une autre façon, & que je parle d'un Poëte poëtiqument, le Dieu de Scine est étonné d'où il si bien chanter les Muses de la Dordogne ne Pour moy, je suis ravy de leur derniere composition : & si les ames des bien-heureux pouvoient être évoquées par les charmes des beaux vers, je ne doute point que celle du Duc de Brezé ne descendist du Ciel, à l'heure même qu'on luy diroit : Tu nube serena Stellato fulgens apice, & radiante coronâ, Ad tua sacra veni, que nullo Regia luctu Concelebrat, sacrique Chori, sanctusque Sensus, &c. Aspice ut ipsi gemens, ingenti affixa feretro, Horridaque & laceris liget Victoria pennis, Quæ non inutilia.

(b) Origenes contra Celsum lib. 4. pag. 207. (c) Balzac lettre premiere à Conrart, liv. 1. pag. m. 25. 26.

(a) Ci-dessus page 758. lettre e.

* Il n'est pas vrai comme on l'assure dans Movers qu'il s'appellât d'Auzoles la Reine.

† N-billis Avernus. Ludov. Jacob. nû infra.

‡ Au tome 2. des Antiq. pag. 236. & suiv.

§ C'est une réponse à une lettre du Pere Bol-duc.

β Ludov. Jacob. Biblioth. Pontificia pag. 343

γ Pag. 455 lettre k.

* Balzac Lett. choi. livre 3. lettre 37. p. m. 378.

(a) Voyez les Antiq. de Mr. Bail let tom. 2. pag. 240. 241.

(b) Marol. Chantreau, dit-il (b), maintient que la commune de Marolles ne la fournit. Mr. le Febvre

PEYRE (JAQUES D'AUZOLES * LA) Gentilhomme † Auvergnat, l'un des plus ridicules Ecrivains du XVII. siecle, nous apprend à la tête de ses livres qu'il étoit fils de Pierre d'Auzoles, & de Marie Fabri d'Auvergne. Il ne meritoit pas que de savans (Z) hommes le refusassent, & cependant il eut cet honneur. On se moque de lui comme il faut dans † un Ouvrage de Mr. Baillet, en parlant du livre qu'il intitula † *Anti-Babau*. Il mourut d'apoplexie β à Paris le 19. de Mai 1642. J'ai dit quelque chose de lui dans l'article de Balzac γ, & je vais donner une preuve de la petitesse (Z) de son genie.

PEYRERE (ISAAC LA) natif de Bourdeaux, s'est rendu fameux par son *Traité des Preadamites*, (A) qui fut imprimé en Hollande l'an 1655. Il étoit alors de la religion, & il avoit une charge chez Mr. le Prince de Condé. Quoi qu'il n'eût point mis son nom à la tête de cet Ouvrage, on l'en connoissoit néanmoins pour l'Auteur, & de là vint qu'on l'emprisonna dans le Pais-Bas (B) Elipagnol. Il ne trouva point de meilleur moyen de fortir d'affaire, que

» *Que quondam tua castra, tuas comitatus trivemes,*
» *lisperio totius munit dum sa guine Pontum,*
» *Desert tu signa semel: nunc cadis acriba*
» *Invidiâ leure velit, suisque malignis*
» *Imputat, insanaque excusat crimina cladis, &c.*

» Vites-vous jamais rien de plus noble, ni de plus pathétique, que cette pauvre Victoire, affectée de la mort de ce brave Duc? Quel spectacle de la voir avec ses habits tout desheurez, & ses aisselles toutes rompues, faire penitence de la faute qu'elle croyoit avoir faite; de la voir attachée, & comme clouée à ce grand cerceuil, qu'elle baigne de ses larmes! Elle ne se peut consoler du malheur arrivé à Orbitello: elle voudroit bien en pouvoir accuser le mauvais destin: elle, &c. * » C'est ce que Mr. de Balzac écrit le 4. Decembre 1646.

(T) *Que de savans hommes le refusassent.* Son petit livre de la *vie perdurable* de Melchisedech imprimé l'an 1622. fut refusé par le Jésuite Salian. Son *Job* imprimé l'année suivante fut refusé par le Capucin Baldue, & par le Jésuite Petau (a). Il eût dû remercier ce Jésuite, & non pas avoir l'imprudencence de l'attaquer par un Ouvrage de chronologie qu'il intitula *disciple des tems*. C'est de lui qu'on parle sans le nommer dans la préface de la 2. partie du *Rationarium temporis* du Pere Petau, où l'on dit que de tant d'Ouvrages de chronologie, qui avoient paru jusques à ce tems-là, il n'y en avoit point de plus miserable que celui qui avoit pour titre *Sainte Chronologie*. La Peire en étoit l'Auteur, comme aussi d'un petit *in-folio* imprimé l'an 1629. & intitulé *la sainte Geographie, c'est-à-dire exacte description de la terre, & véritable demonstration du Paradis terrestre*. Je m'étonne que Vossius n'ait point placé cet Auteur dans sa longue liste des Chronologues.

(Z) *Une preuve de la petitesse de son genie.* L'Abbé de Marolles me la fournit. Mr. le Febvre

soixante-quatre jours, au lieu de trois cents soixante-cinq, & de quelque chose de plus, afin qu'elle commençât toujours par un Dimanche, & qu'elle fust toujours par un Samedi. Sans mentir, il sçait bien qu'il n'entendist pas admirablement sa science: car si en cela on vouloit suivre son sentiment, il se trouveroit que bien-toit le mois de Janvier se trouveroit en la fin du mois d'Avril, parce que l'on eût avoit toujours un jour & quelques heures de moins: ce qui estant perdu sur les mois, il faudroit infailliblement qu'ils changassent de saison; mais il ne put jamais entendre cela, & s'en mit en d'extranges coleres, d'où j'inférois que Mr. de la Peire n'estoit donc pas si merveilleux qu'il pensoit l'estre dans la science dont il faisoit profession. Il observa quelquefois dans ses disputes ce qui se pratique dans les exploits des Plaideurs; car il déclara où il avoit fait election de domicile. (c) Il (c) Baillet, data son Antibabau, A Paris de la maison de Mr. Couturier, homme de bien & d'honneur, où il faisoit sa demeure le 5. d'Avril 1631. Cela ne sent-il pas bien son petit esprit?

(A) *Des Preadamites qui fut imprimé en Hollande.* Mr. Heidanus fut accusé d'avoir eu part à l'impression de ce livre; mais il s'en justifia, & jamais l'accusateur n'osa repliquer. C'est ce que j'apprens de Petrus ab Andlo. (d) Ignorantiam Maresii sequitur ejus essentia & immane mendacium, quavis pena dignissimum. Eum scilicet qui familiam ducit inter hodiernos Cartesianos, obstetricatum fuisse editioni libri de Preadamitis inscripti. Sed cum vir ille doctissimus detestandam hanc calumniam publice à se sit analitum in parte secunda suarum considerationum de Sabbato & die Dominica pag. 31. Nec ille, qui, ut inquit Maresius, olim per indirectum id exprobraverat, cujus honorariam & profluvium hic lambere ac reformbere voluit noster, quicquam respondere poterit, hoc maledicentissima lingua spiculum inter scruta rejiceremus, nisi dudum in auctoris caput recidisset cum immortalis ejus ignominia. Vous trouverez dans le Supplément de Moreti le plan du livre des Preadamites, & le nom de plusieurs Auteurs qui le refusèrent. Ajoutez-y Mr. Des-Marets Professeur en Theologie à Groningue; car il publia en 1656. un Ouvrage qui a pour titre, *Refutatio sabbata Preadamitica, absoluta septem primarum questionibus, cum præfatione apologetica pro auctoritate sacra scriptura.*

(B) *Qu'on l'emprisonna dans le Pais-Bas Espagnol.* L'an (c) 1655. l'Evêque de Namur fit publier une Censure du livre des Preadamites, fait par le Sieur la Peyrere, touc-tois sans le nommer,

(c) Baillet, ubi supra pag. 242.

(d) Petrus ab Andlo animado ad vindictam diffinitionis pag. 10.

(e) Pierre de Saint Romuald, Journal Chronologique & Historique, 25. Decembre p. m. 677.

que de rejeter son dogme sur le principe des Protestans, & que de promettre d'aller à la Messé. Il fut à Rome, & y reçut * un bon accueil d'Alexandre VII. Il publia selon la coutume les motifs de son changement. Il a passé les derniers années de sa vie dans la † retraite. Il avoit été en Dannemarc à la suite de Mr. de la Thuillier Ambassadeur de France, & il y composa (C) deux relations qui ont vu le jour. Le *Menagiana* fait mention (D) de lui, comme on le verra ci-dessous. Le fragment de lettre que je produirai (E) apprendra quelques circonstances bien curieuses.

PEIRESC (NICOLAS CLAUDE FABRI, SEIGNEUR DE) Conseiller au Parlement d'Aix, néquit en Provence ‡ le 1. de Decembre 1580. Je pourrois joindre beaucoup de choses à celles que Moreri en a dites, mais le peu d'espace qui me reste en égard aux lettres de l'Alphabet qui suivent le P. me contraint de supprimer beaucoup d'articles, & de passer légèrement sur beaucoup d'autres. Je dirai seulement que jamais homme ne rendit plus de services à la Republique des Lettres que celui-ci. Il en étoit pour ainsi dire le Procureur General: il encourageoit les Auteurs, il leur fournissoit des lumieres & des matériaux, il employoit ses revenus à faire acheter, ou à faire copier les monumens les plus rares, & les plus utiles. Son commerce de lettres (A) embrassoit toutes les parties du monde: les experiences Philosophiques, les raretez de la nature,

* Voyez la remarque B.

† Voyez la remarque D.

‡ Dans le village de Besungenier, que Gassendi nomme en Latin Belgentium.

„ nommer, parce qu'il ne s'en estoit pas dit l'Au-
 „ their, encore qu'on ne le sceut que trop. Mais
 „ il en fut bien plus mal-traité pour ce mesme su-
 „ jet, estant à Bruxelles au mois de Fevrier (a)
 „ 1656. Trente hommes armez entrèrent d'in-
 „ sulte dans sa chambre & l'enleverent; puis
 „ l'ayant mené par de longs & divers detours des
 „ rucs de Bruxelles, ils le jetterent enfin dans
 „ la Tour de Turemberg, & cela du consente-
 „ ment de l'Archiduc Leopold. On luy dit que
 „ c'estoit de l'authorité de Monsieur le Grand Vi-
 „ caire de l'Archeveque de Malines. Enfin après
 „ avoir demeuré quelque temps en cette tour, il
 „ en sortit par le credit de son Maître Monsieur
 „ le Prince de Condé, & aussi-ôst par son avis
 „ s'en alla à Rome se jeter aux pieds du Pape,
 „ & se soumettre entièrement à sa volonté, luy
 „ & son livre, devenant par ce moyen Catholi-
 „ que avec tout le bon succès qu'il pouvoit souhai-
 „ ter. C'est ce qu'il a rapporté luy-mesme dans
 „ sa requeste autres - Saint Pere le Pape Alexan-
 „ dre VII., Voyez la remarque E.

(C) Deux relations qui ont vu le jour.] Il les fit pour la Mothe le Vayer son ami: l'une est celle de Groenland; l'autre celle d'Islande: elles sont toutes deux assez curieuses. J'ai cité quelque chose de la dernière dans l'article *Jonas*. Il la dedica à Mr. le Prince de Condé; & il temoigne dans l'épître dedicatoire qu'il a dessein d'écrire la vie de ce Heros. Je pense qu'il est Auteur de la relation de la bataille de Lens.

(D) Le *Menagiana* fait mention de lui.] Isaac (b) de la Pereyre de Bordeaux est l'Auteur d'un livre intitulé *les Prédamites*, où il pretend faire voir qu'Adam n'est pas le premier de tous les hommes. Ce bon homme demuroit en pension à Notre-Dame des Vertus chez les Peres de l'Oratoire. Il étoit toujours entêté de ses Prédamites, & aparemment qu'il est mort dans cette fantaisie. Il auroit été bien aise, s'il avoit sçu qu'il y a un Rabin qui a fait mention du Précepteur d'Adam. Mais ce Rabin étoit un Rabin, & c'est tout dire. Lors que le livre des Prédamites parut, il fut condamné à être brûlé par la main du bourreau. Je priay l'Auteur qui étoit de mes amis, de me l'envoyer avant qu'il fût mis en lumiere. Il comprit ma raisle-

„ rie, & me l'envoya avec ce vers d'Ovide, en
 „ changeant le mot d'*urbem* en celui d'*ignem* (c),
 „ Parve, nec invidio, sine me, liber ibis in ignem.

(E) Un fragment de lettre. . . apprendra quelques circonstances.] Comme je me fie peu à Pierre de St. Romald, j'ai voulu sçavoir d'un Gentilhomme de beaucoup de mérite, qui étoit alors chez Mr. le Prince de Condé, si ce bon Feuillant narre bien la chose. Voici la reponse qui m'a été faite. „ Je croi vous pouvoir parler juste sur ce „ que vous me demandez, parce que Mr. de la „ Peirere étoit fort de mes amis. Il fut arrêté à „ Bruxelles dans le tems que votre Auteur rapor- „ te: mais l'anecdote de cela est que feu Monfr. „ le Prince entra dans cette affaire, par le moyen „ d'un Jésuite son Confesseur, qui aimoit Mr. „ de la Peirere à sa religion près, dont il vou- „ loit qu'il changeât. On remua donc la machine „ du Prédamire; on l'arrêta, & on lui fit crain- „ dre les suites de ce livre, s'il ne changeoit de „ Religion. Le bon homme qui n'étoit pas oblit- „ né sur ce qui s'appelle Religion, en changea „ bien-tôt, & son maître lui donna de quoi aller „ querir son absolution à Rome, dont il ne fai- „ soit pas grand cas. Il revint chez son maître qui „ a toujours eu de l'amitié pour lui, & qui l'a en- „ tretenu depuis son retour en France, chez les „ Peres de l'Oratoire à Paris. Je l'ai vu là sou- „ vent, & trouvé très-peu Papiste: mais fort „ entêté de son idée des Prédamites, sur quoi il „ a écrit & parlé à ses amis en secret jusques à sa „ mort. Le Procureur General de cet Ordre qui „ est de mes amis, & qui l'aimoit, m'a donné „ à dîner avec lui, & lui fit avouer qu'il écrivoit „ toujours des livres, qu'il m'affûra tout bas qu'il „ seroient brûlez dès que le bon homme seroit „ mort. La Peirere étoit le meilleur homme du „ monde; le plus doux, & qui tranquillement „ croyoit fort peu de chose.

(A) Son commerce de lettres embrassoit.] Je viens d'apprendre par une (d) lettre de Mr. l'Abbé (d) Daire de Dijon le 21. de Fevrier 1696. que Mr. Thomassin Conseiller au Parlement d'Aix, a par devers lui dix mille lettres Peiresc, qui furent trouvées parmi les papiers de Mr. de Peirese, & qu'il en fait un triage: qu'il y en a quantité

(c) Suite du *Menagiana* pag. 28. édit. de Holl.

(a) Mr. Moreri se trompe donc quand il dit que la Perere se retraça par un livre imprimé à Rome l'an 1655. ses Imprimés ont mis 1555.

(b) Il faisoit dire Isaac la Peyrere. Mr. Moreri le devoit ainsi nommer & non la Perere.

ture, les productions de l'art, l'antiquariat, l'histoire, les langues étoient également l'objet de ses soins, & de sa curiosité. Vous trouverez le détail de toutes ces choses dans sa vie, composée élégamment & savamment (B) par Pierre Gassendi. Il ne sera pas inutile de remarquer que cet homme si celebre par toute l'Europe, & dont la mort fut pleurée par tant de Poëtes & en tant (C) de langues, & mit en deuil pompeusement les Humoristes * de Rome, étoit inconnu (D) à plusieurs François, hommes de merite & d'érudition. Il mourut

* Voyez la remarque B.

(b) Et carmina quidem la defuncti laudem Italicè, Latine, Græcè recitabant lectissima totius urbis ingenia: tunc brevis verò orationem copiosissimè sanè, & elegantem pronuntiavit Joannes Jacobus Buccardus delectus ad id munus Gassendi in vita Peireskii lib. 6. pag. m. 349.

quantité que ce fameux Sénateur avoit reçûs de son nom, elle voulut aussi réciproquement honorer sa mémoire, par des devoirs que jusques-là elle n'avoit rendus qu'à ceux par qui elle avoit esté gouvernée, & ce encores à cause de leur vertu & doctrine extraordinaire,, Naudé cite la - dessus Mr. Gassendi, qui dit qu'outre l'Oraison funebre que Mr. Bouchard y prononça en Latin, on (b) recita plusieurs éloges du defunt en vers Italiens, Latins & Grecs; apres quoi Naudé observe que le Baron de Rians qui parle de 40. langues, & Monsieur Gassendi qui ne fait mention que de trois, ont tous deux raison; car, dit-il (i), l'on ne celebré les loanges de Monsieur Peiresk dans l'Académie, & en presence des Cardinaux, qu'en trois langues; mais l'on adjoûte par apres au recueil qui en fut imprimé à Rome cette Panglossie, sive Genetris humani Lesus in funere delicii sui Nicolai Claudii Fabricii Poreciii, laquelle contient effectivement les éloges de ce grand personnage, en quarante idomes; & peut s'en suait que je ne diso aussi en autant de caracteres differens. D'où Scipion de Grammond, qui estoit present à cette ceremonie, & qui mourut quelque temps apres à Venise, prit occasion de composer ces vers, pour resjouguer combien cette Panglossie estoit avantageuse, tant audit Sieur Peiresk qu'à la ville de Rome:

Indus, Arabs, Medus, Gallus, Germanus, Etruscus, Anglus, Ithumaus, Sarmata, Grajus, Iberi, Et quicunque venit gelido de cardine, & uesto Eoisque plagis, occiduisque fomis; Omnes Fabricio concordî voce parentant, Qui norat proprios reddere cultus sonos. Proh superi! quanta est Romana potentia, quæ nunc Tot populis, & tot gentibus orâ aperit, Romana verè nunc clauditur orbis in urbe, Cui tam multifido competit ore loqui.

(i) Naudé ib. p. 141.

* On a tort de la nommer Pandeglossie dans Mevri, & puis dans les éditions de Hollande de mettre Lesus, au lieu de Lesus.

(a) Balzac lettre à Mr. l'Amilior. C'est la 2. au 2. partie des lettres choisies, p. 48. edit. de Hôll.

(b) Id. lettre 17. à Chapelain livre 1. p. m. 73.

(c) Mulla parloit quelquesfois; mais seulement comme d'un homme extremement curieux, grand amateur de relations & de nouvelles, grand chercheur de medailles & de manuscrits, grand faiseur de connoissance aux pais esfrangers, grand admirateur de tous les Docteurs de Leyden &c.

(d) Pierre Borel: son Auctarium ad vitam Peirescii sui imprimé à la Haye l'an 1655.

(e) Pag. 175. & seq.

(f) Naudé, dialogue de Monsieur p. 138.

(g) Id. ib. pag. 139.

Indus, Arabs, Medus, Gallus, Germanus, Etruscus, Anglus, Ithumaus, Sarmata, Grajus, Iberi, Et quicunque venit gelido de cardine, & uesto Eoisque plagis, occiduisque fomis; Omnes Fabricio concordî voce parentant, Qui norat proprios reddere cultus sonos. Proh superi! quanta est Romana potentia, quæ nunc Tot populis, & tot gentibus orâ aperit, Romana verè nunc clauditur orbis in urbe, Cui tam multifido competit ore loqui.

Balzac temoigne quelque mepris pour la Panglossie *. (k) A quoy songe le Seigneur Jean (l) Jaques avec son espouvantable titre de Panglossie? Pour aller jusque à quarante, il faut qu'il y ait vingt-trois que Scaliger ignoroit, & que l'ame du Parnasse soit louée en Basque & en bas Breton. Voilà dequoy faire une musique enragée sur vostre Parnasse. C'est introduire les Barbares dans ce lieu sacré, & n'estre pas moins coupable que ceux qui ouvrieroient les portes d'Italie, aux predecesseurs du Roy de Suede., Voyez aussi ce qu'il dit dans deux (m) autres lettres au même Mr. Chapelain.

(k) Balzac, lettre 26. à Chapelain, livre 4.

(l) C'est à dire Bouchard Bouffit Parnasse, ou il se nomme Joannes Jacobus Buccardus.

(m) La 28. du 4. livre, & la 1. du 5.

(D) Etoit inconnu à plusieurs François, . . . de merite. Balzac m'en fournit la preuve. Croyez-vous (n), au reste, que Monsieur de la Roche foucaut n'avoit jamais ouï parler de nostre Mr. de Peiresc, & que force autres personnes qui ne sont ni barbares, ni ignorans, ne le connoissoient non plus que luy? Vous voyez

(n) Balzac lettre 1. du 5. livre à Chapelain pag. 205. 206. par

rut le 24. de Juin 1637. Les Astrologues avoient prédit qu'il (E) auroit femme & enfans, & néanmoins il ne fut jamais marié.

PELLISSON (PAUL) a été l'un des plus beaux Esprits du XVII. siècle. La même raison qui m'a empêché de donner un long article de Mr. Menage, est cause * que je suis ici fort court. Tout ce que je pourrois dire de l'honneur particulier (A) que l'Academie Françoisé fit à Mr. Pellisson, & de sa louange qu'il mérita pendant les perfections qui lui furent faites, pour avoir été au service de Mr. Fouquet, tout cela, dis-je, & plusieurs autres endroits de sa vie ne trouveroient ici aucun Lecteur, qui n'en eût encore la memoire toute fraîche. Il ne seroit pas moins superflu de rapporter son application à ce que l'on apelloit en France la grande affaire, car les plaintes & les railleries des Protestans là-dessus sont conués de tout le monde. On est peut-être moins instruit d'une circonstance qui m'a été assurée par quelques personnes, c'est qu'il eût voulu que la grande affaire des conversions eût été toujours conduite selon la route qui avoit été suivie plusieurs années, sans aucun recours à ces Dragonnades qui seroient éternellement l'horreur des honnêtes gens, de quelcun nation, & de quelcun religion qu'ils soient. Il travailloit depuis long tems à un grand Ouvrage de Controverſe sur l'Eucharistie, qu'il n'eut pas le tems d'achever. Il en a (B) paru quelque chose après sa mort. On y trouve la subtilité de son esprit, & c'est tout ce qu'il y pouvoit mettre. On la trouve aussi dans ses reflexions (C) sur les differens de la religion; où il n'eut garde d'oublier ce que l'Eglise Romaine prétend être le grand écueil des Protestans, je veux dire les difficultez de la voye

E E E e e 2 de

par là que sa reputation estoit bonne, mais que c'est le Seigneur Italien qui a entrepris de la faire grande, & que sa Panglossie est plustost un effet de ses sollicitations, qu'un devoir volontaire dont les peuples se soient avisez. Voici un second passage. (a) Je suis très-persuadé du mérite de Monsieur de Byresé; mais c'est de sa reputation que je vous parlois, & vous savez qu'il y a un donum fama que tous les doctes ne possèdent pas, & qui fait connoître ceux qui le possèdent, non seulement du Senat & de l'Ordre des Chevaliers, mais encore du menu peuple & des artisans.

(a) Id. lettre 4. du même livre p. 212.

(E) Les Astrologues avoient prédit. Gassendi l'adversaire redoutable de ces gens-là, ne manqua point de leur marquer cette chaste; car ayant indiqué le jour & l'heure de la naissance de son Heros, il ajoute, (b) Quod attingo solum, ne videar circa temporis circumstantiam non fuisse satis diligens; non verò ut faciam haviolandi ansam conjecturis, quò jam post viri obitum, certius quam ante, fata retexam. Etenim mirum dictu est, quam multa mentii Astrologi fuerim, seu amos spectes, quibus non vixit; seu uxorem, & liberos, aliaque, quibus caruerit; seu cetera multa, qua est consequutus. Il faut donc corriger l'endroit du Menagiana, où nous trouvons ces paroles, Mr, Peiresc (c) avoit laissé à Mr. Gassendi cent volumes à choisir dans sa Bibliothèque; & il faut lut obliger le fils par la voye de la Justice à exécuter le testament de son pere.

(b) Gassendi in vita Peirescii lib. 1. circa init.

(c) Menagiana, pag. 2. de la 1. édit. de Holl. Cette fautive a été corrigée dans la 2. édition.

(d) C'est à dire de l'Histoire de l'Academie Françoisé. Cet Ouvrage de Mr. Pellisson a toujours passé pour un chef-d'œuvre. Voyez Mr. Baillet, Jugemens des Savans tom. 2. pag. 163.

(e) A la page 160. édit. de Paris 1672. in 12.

coise; elles y sont suivies du remerciement que cet Auteur prononça dans cette Assemblée le 30. de Decembre 1652.

(B) Il a paru quelque chose de son Ouvrage sur l'Eucharistie. Voyez l'extrait que Mr. de Beauval en donne dans son histoire (f) des Ouvrages des Savans, & celui de Mr. Cousin (g).

(C) Dans ses reflexions sur les differens de la religion. La premiere partie de cet Ouvrage fut imprimée à Paris en 2. volumes in 12. l'an 1686. Voyez l'extrait qui en fut donné dans les Nouvelles (h) de la Republique des lettres. L'année suivante l'Auteur le fit rimprimer avec l'addition d'un nouveau tome, intitulé Réponse aux objections d'Angleterre & de Hollande; ou de l'autorité du grand nombre dans la Religion Chretienne.

(h) Mois de Juillet 1686. art. après il y joignit un autre tome, divisé en 4. parties, & intitulé les chimeres de Mr. Jurieu: Réponse generale à ses lettres pastorales de la seconde année contre le livre des reflexions, & examen abrégé de ses propheties. On devine facilement les avantages qu'un esprit aussi délié que celui-là put remporter, sur un interprete chimerique de l'Apocalypse. On a rimprimé en Hollande tous ces Ouvrages de Mr. Pellisson. Voyez le Journal de Leipzig (k). Ils composent les 3. premieres parties des reflexions sur les differens de la Religion. La 4. partie fut publiée à Paris l'an 1692. & a pour titre; de la tolerance des religions.

(i) Du 12. d'Avril 1688. pag. 540. édit. de Holl. (k) Mois de Novembre 1689. pag. 564. & au supplément tom. 1. pag. 609.

Voici la note marginale que l'on trouve à la premiere page. Ces Objections sont de Mr. de Leibnitz, assez connu par son mérite. Elles furent envoyées en France par Madame la Duchesse d'Hanover à Madame l'Abbesse de Maubuisson sa sœur. On n'en savoit point l'Auteur en ce temps-là. Ceux mêmes qui savent par mille preuves l'étendue de genie de Mr. de Leibnitz, ne peuvent assez admirer qu'il puisse écrire aussi purement en François que ces objections sont écrites. Il est de ces hommes rares qui ne trouvent point de bornes dans la sphere du merite humain; ils la remplissent toute.

* L'éloge & l'abregé de la vie de Mr. Pellisson se trouvent dans plusieurs livres nouveaux qui courent par toute la terre, comme le Mercure Galant, le Journal des Savans, le Mercure Historique, les Lettres Historiques &c.

de l'examen. Cet écueil, si écueil y a, est plutôt celui de (D) Rome, que celui de Geneve, comme je l'ai dit ailleurs. J'en parle encore ci-dessous, & je dirai

(D) Plûtôt l'écueil de Rome que celui de Geneve, comme je l'ai dit ailleurs. J'voyez l'article Nicolle (a), vous y trouverez que ce Docteur après avoir objecté de grandes difficultez, n'a pu répondre à celles qu'on lui a faites. L'ordre vouloit qu'il satisfît aux objections qu'on lui retorqua, & qu'il nettoiyât la voye de l'autorité. Les embarras, ou pour me servir d'un vieux terme très-expressif, les encombrans qu'on y avoit entassez demandoient incessamment tout le travail de ses mains; & cependant il renvoya cette affaire à une autre fois, & même il n'osa pas y engager sa parole positivement. Au reste, dit-il (b), *Monfr. Jurieu traitant dans son livre deux questions principales, l'une du Système de l'Eglise, l'autre de l'Analyse de la foi, je n'ai dessein, dans ce Traité de n'attacher qu'à la premiere, en y joignant les consequences qui y ont du raport, & que Mr. Jurieu traite en divers endroits, & principalement dans son 3. livre. On verra dans la suite s'il y aura la même utilité à traiter de l'Analyse de la foi. Mais la question de l'Eglise est assez importante pour être examinée séparément, & par un ouvrage à part. Et c'est ce qu'on s'est proposé de faire ici.* Une infinité de gens ont jugé que ce partage fut fait avec artifice. L'une des deux pièces fut prise, & l'autre laissée; c'est que l'une promettoit que pour le moins la victoire seroit disputée, au lieu que l'autre menaçoit d'une défaite inevitable. Sur quoi il y a des gens qui ont conclu que Mr. Nicolle favoit très-bien que la voye de l'autorité n'est qu'une chimere, d'autres plus sages se sont contentez de croire qu'il ne doutoit point que ce ne fût le chemin que Dieu a marqué aux simples, quoiqu'il ne soit pas possible de satisfaire aux objections des Proteftans: de sorte que son silence ne doit point passer pour une preuve d'hypocrisie; mais pour un effet de cette prudence qui ne permet pas qu'on fasse conoitre aux heretiques qu'il y a des veritez importantes, qu'on ne peut bien soutenir contre les difficultez des adversaires. Je ne me mêle point de juger de ce qui se passe dans le cœur de l'homme; je n'ai donc garde de dire que Mr. Nicolle n'étoit pas persuadé de ce qu'il a dit dans l'un de ses livres. (c) Dieu n'a pas seulement livré le monde corporel aux disputes des hommes, selon l'Escriture: mais par un effet bien plus terrible de sa justice, il leur a même en quel que sorte abandonné les divins mysteres, & les veritez saintes qu'il leur a revelées, en permettant qu'elles fussent exposées à leur condatation, qu'elles devinsent le sujet de leurs contestations, & que des Sophistes temeraires s'en jouassent avec insolence dans leurs discours, & dans leurs écrits. Il est vray que l'on ne peut pas tout à fait dire de ces sortes de disputes, ce que le sage dit de celles qui ont pour objet les choses de la nature, que les hommes par toutes leurs recherches n'arrivent jamais à en connoître la verité: *Mundum tradidit disputationibus eorum, ut numquam inveniant opus quod operatus est.* Il est certain au contraire qu'elle ne laisse pas de paroître, & même d'éclater parmy les nuages que l'on tâche de repandre pour l'obscurcir, & que les personnes humbles, sensibles, & intelligentes ne laissent pas de la de-

(a) Remarque C.

(b) Nicolle, de l'unité de l'Eglise, à la fin de la preface.

(c) Prejuger, legiti-mes contre les Calvinistes, à la fin de la preface.

couvrir parmy ces embarras de questions & de faulx subtilitez dont on s'efforce de l'envelopper. Cela signifie que la controverse sur la voye de l'autorité, & sur la voye de l'examen, n'est pas une de ces choses que Dieu a livrées à la dispute des hommes, sans leur permettre de découvrir jamais ce qu'il a fait. Or quelques-uns s'imaginent que Mr. Nicolle croyoit le contraire: il avoit mille objections terrassantes contre la voye de l'examen: il savoit qu'on les retorquoit contre la voye de l'autorité, & qu'on y en joint de nouvelles qu'il lui étoit impossible de refoudre. Il croyoit donc que la voye par laquelle il faut discernir les veritez revelées, est toute semblable aux ouvrages de la nature, sur lesquels Dieu nous permet de disputer, sans souffrir (d) que nous en découvriions jamais le mystere. Encore un coup je n'ai pas la temerité de juger de la conscience d'autrui.

Mr. Pellisson n'a pas été plus heureux que Mr. Nicolle, à l'égard de la défensive. J'avois qu'il n'a pas eu beaucoup de peine à ruiner la distinction de l'examen d'attention, & de l'examen de discussion, & quelques autres; mais enfin il s'est trouvé court comme les confteres, quand il a fallu refoudre la retortion, & aplanir les difficultez de la voye de l'autorité. De forte que nous pouvons (e) repeter ici qu'il eût mieux valu pour l'une & pour l'autre Eglise, de ne remuer jamais cette question. Rien (f) n'est plus pernicieux que la methode de Mr. Nicolle. Car enfin s'il pouvoit une fois persuader le monde qu'il est impossible de trouver la verité par la voye de l'examen, comme il y travaille qu'à établir le Pyrrhonisme, & par conséquent qu'à ruiner la Religion. Chacun seroit alors ce raisonnement. Il est impossible de trouver la verité par la voye de l'examen. C'est de quoi Mr. Nicolle nous a convaincus. Il est évident qu'on ne sauroit la trouver par la voye de l'autorité, & que cette objection de Mr. Nicolle: *Quelle verité est tout autrement certain que le reste. Quel autre parti donc y a-t-il à prendre, que de renoncer pour un bon coup à l'esperance de jamais conoitre cette verité que tant de gens cherchent, & qu'il paroît bien que personne ne sauroit trouver? C'est là l'effet naturel de la methode de Mr. Nicolle, d'où l'on peut conclure combien elle est pernicieuse. Car enfin rien n'est plus opposé à la Religion que le Pyrrhonisme. C'est l'extinction totale, non seulement de la foi, mais de la raison, & rien n'est plus impossible que de ramener ceux qui ont porté leur égarment jusqu'à cet excès. Ces paroles sont d'un habile homme (g) qui a medité long tems, qui possède à fond l'art de raisonner, & qui a fait à Mr. Nicolle plusieurs objections nouvelles. Car non seulement il montre qu'au lieu d'employer avec prudence la voye de l'autorité, il faut conoitre quel est l'Eglise qui possède l'autorité; mais aussi que les raisons de Mr. Nicolle nous conduiroient nécessairement à la doctrine de la probabilité dans toute son étendue. Ce dernier point seroit fort contraire à Mr. Nicolle, qui a combattu si solidement le dogme de la probabilité. L'autre point embrasse une infinité de discussions. On ne peut conoitre où reside l'autorité, qu'en examinant quelles sont les marques de l'Eglise qui la possède,*

(d) Mundum tradidit disputationibus eorum, ut numquam inveniant opus quod operatus est.

(e) Voyez Nicolle pag. 663. col. 2.

(f) La Placette, l'article de l'Analyse de la foi, page 377.

(g) Voyez la preface de l'Analyse de la foi, page 370. Que rien n'est plus faux, rien plus pernicieux, & que cette objection de Mr. Nicolle: *Quelle verité est tout autrement certain que le reste.* Quel autre parti donc y a-t-il à prendre, que de renoncer pour un bon coup à l'esperance de jamais conoitre cette verité que tant de gens cherchent, & qu'il paroît bien que personne ne sauroit trouver? C'est là l'effet naturel de la methode de Mr. Nicolle, d'où l'on peut conclure combien elle est pernicieuse. Car enfin rien n'est plus opposé à la Religion que le Pyrrhonisme. C'est l'extinction totale, non seulement de la foi, mais de la raison, & rien n'est plus impossible que de ramener ceux qui ont porté leur égarment jusqu'à cet excès. Ces paroles sont d'un habile homme (g) qui a medité long tems, qui possède à fond l'art de raisonner, & qui a fait à Mr. Nicolle plusieurs objections nouvelles. Car non seulement il montre qu'au lieu d'employer avec prudence la voye de l'autorité, il faut conoitre quel est l'Eglise qui possède l'autorité; mais aussi que les raisons de Mr. Nicolle nous conduiroient nécessairement à la doctrine de la probabilité dans toute son étendue. Ce dernier point seroit fort contraire à Mr. Nicolle, qui a combattu si solidement le dogme de la probabilité. L'autre point embrasse une infinité de discussions. On ne peut conoitre où reside l'autorité, qu'en examinant quelles sont les marques de l'Eglise qui la possède,

(f) La Placette, l'article de l'Analyse de la foi, page 377. dit dans la page 370. Que rien n'est plus faux, rien plus pernicieux, & que cette objection de Mr. Nicolle: *Quelle verité est tout autrement certain que le reste.* Quel autre parti donc y a-t-il à prendre, que de renoncer pour un bon coup à l'esperance de jamais conoitre cette verité que tant de gens cherchent, & qu'il paroît bien que personne ne sauroit trouver? C'est là l'effet naturel de la methode de Mr. Nicolle, d'où l'on peut conclure combien elle est pernicieuse. Car enfin rien n'est plus opposé à la Religion que le Pyrrhonisme. C'est l'extinction totale, non seulement de la foi, mais de la raison, & rien n'est plus impossible que de ramener ceux qui ont porté leur égarment jusqu'à cet excès. Ces paroles sont d'un habile homme (g) qui a medité long tems, qui possède à fond l'art de raisonner, & qui a fait à Mr. Nicolle plusieurs objections nouvelles. Car non seulement il montre qu'au lieu d'employer avec prudence la voye de l'autorité, il faut conoitre quel est l'Eglise qui possède l'autorité; mais aussi que les raisons de Mr. Nicolle nous conduiroient nécessairement à la doctrine de la probabilité dans toute son étendue. Ce dernier point seroit fort contraire à Mr. Nicolle, qui a combattu si solidement le dogme de la probabilité. L'autre point embrasse une infinité de discussions. On ne peut conoitre où reside l'autorité, qu'en examinant quelles sont les marques de l'Eglise qui la possède,

(g) Ci-devant Ministre en Baarn; & présentement à Coppenhagen.

dirai par occasion qu'il y a des gens qui trouvent fort vraisemblable, que presque personne ne se fert jamais de la voye de l'examen proprement dit, quoi qu'on en parle

(a) La Placette, ib. p. 372.

de. (a) Il faut savoir le nombre précis de ces marques. Il faut savoir non seulement qu'il y en a tant, mais encore qu'il n'y en a pas davantage. Il faut savoir si ceux qui en comptent cent sont plus raisonnables que ceux qui en comptent quinze, ou douze, ou dix, ou six, ou seulement quatre. Quand on aura fixé le nombre des marques, il faudra examiner si elles conviennent à l'Eglise Romaine, plutôt qu'à l'Eglise Greque. Tout cela demande un long travail, & une suite pénible de discussions: de sorte qu'ayant voulu éviter la voye de l'examen, on s'y retrouve néanmoins nécessairement.

Il est à craindre qu'il ne s'éleve un tiers party qui enseignera que les hommes ne sont conduits à la vraie religion ni par la voye de l'autorité, ni par la voye de l'examen, mais les uns par l'éducation, & les autres par la grace. L'éducation sans la grace, & sans examen persuade simplement. La grace avec l'éducation, & quelquefois sans l'éducation & sans examen, ou avec un examen superficiel, persuade salutairement. *Gratia Dei sum quod sum*, doit dire chaque orthodoxe; par la grace de Dieu je suis ce que je suis. Je suis orthodoxe par (b) grace, & cela non point de moi, c'est le don de Dieu, non point par mes œuvres, par des recherches, par des discussions, afin que nul ne se glorifie. Que l'examen soit facile ou du moins possible, qu'il soit malaisé, ou même impossible, une chose est très-certaine,

(b) Confitez l'Épître aux Ephésiens chap. 2. v. 8. & 9.

* Notez que c'est la dissonance non pas de l'auteur de ce livre, mais de ce tiers party qu'on pourroit craindre. Il faut noter cela en plusieurs autres endroits.

* c'est que personne ne s'en fert. La plupart des gens ne savent point lire: parmi ceux qui savent lire la plupart ne lisent jamais les Ouvrages des Adversaires: ils ne connoissent les raisons de l'autre party, que par les morceaux qu'ils en trouvent dans les écrits de leurs Auteurs. Ces morceaux ne représentent qu'imparfaitement & très-faiblement les droits du party contraire. Pour connoître la force des objections, il faut les considérer placées dans leur système, liées avec leurs principes généraux, & avec leurs conséquences, & leurs dépendances. Ce n'est donc point examiner les sentiments de son adversaire, que de comparer simplement la réponse de nos Auteurs avec l'objection qu'ils rapportent; c'est juger de la force d'une roue par les seuls effets qu'elle peut produire étant détachée de sa machine. On ne peut donner à cela le nom d'examen qu'abusivement. Pour ce qui est des Docteurs qui mettent le nés dans les Ouvrages de l'Adversaire, ils employent toutes les forces de leur esprit non pas à chercher s'il a raison, mais à trouver qu'il a tort, & à inventer des réponses. Toutes les réponses qu'ils inventent leur paroissent bonnes, parce qu'ils ne se font jamais de la forte persuasion qu'il est hérétique. Cela non plus ne sauroit être nommé examen qu'abusivement. La premiere chose qu'il faudroit faire si l'on vouloit bien examiner, seroit de douter de sa religion; mais on croiroit offenser Dieu si l'on formoit là-dessus le moindre doute, on regarderoit ce doute comme une funeste suggestion de l'Esprit malin: ainsi l'on ne se met point dans l'état où St. Augustin remarque qu'il se faut mettre, quand on veut bien discernier l'orthodoxie d'avec l'hétérodoxie. Il faut, selon lui, se dépouiller de la pensée que l'on tient déjà la ve-

rité. *Ut (c) autem facilius mitescat, & non (c) August. inimico animo vobisque pernicioso mihi adversemi. ni, quovis iudice me impetrare à vobis oportet, ut ex utraque parte omnis arrogantia deponatur. Nemo nostrum dicat jam se invenisse veritatem: sic eam quæramus, quasi ab utrisque nesciat. Ita enim diligenter & concorditer queri poterit, si nulla temeraria presumptione invenia & cognita esse credatur.* Ceux qui disent que la corruption du cœur empêche l'homme hérétique de trouver la vérité, se trompent fortvent s'ils entendent (d) que (d) Voyez l'inclination à l'ivrognerie, à la paillardise, & aux autres plaisirs du corps, ou bien l'orgueil, l'avarice, &c. seduisent son jugement; mais ils ne se trompent pas, s'ils entendent que la préoccupation l'empêche de découvrir les bonnes preuves. Il examine les raisons des Orthodoxes, tout plein de cette persuasion qu'il possède la vérité, & qu'il offenserait Dieu, s'il s'imaginait que les preuves du party contraire sont solides. Il croit agir en fidèle serviteur de Dieu, s'il regarde ces raisons comme des sophismes, & s'il employe toute l'attention de son ame à inventer des réponses; & il ne sauroit croire que ses réponses soient mauvaises, puis que selon lui elles combattent l'erreur, & sont destinées au maintien de la vérité. Il se trompe, s'il s' imagine qu'il a bien examiné le système de l'autre party. Mais dites moi je vous prie, les Orthodoxes n'ont-ils pas une semblable persuasion, quand ils examinent la cause des hérétiques? Les uns & les autres sont semblables aux plaideurs: ils ne trouvent jamais solides les raisons de leurs parties; ils ont beau lire & relire les papiers qu'ils produisent, ils croient que ce ne sont que des chicanes; & après même que les Juges subalternes & souverains les ont condamnés, ils croient avoir raison, ils en appelleroient à un autre tribunal s'il y en avoit. D'où vient cela? N'est-ce pas de ce qu'ils examinent tout, avec une forte prévention d'avoir la justice de leur côté. Rien n'est plus capable de nous convaincre de l'inutilité de tout examen qui ne se fait pas sans prévention, que ce qui arrive tous les jours aux Nouveaux. Ils se persuadent que le party qu'ils épousent a la justice de son côté, & ils souhaitent passionnément qu'il triomphe. Ils sentiroient un chagrin mortel, si quelque lumière vive se présentoit à leurs yeux, qui les convainquit du droit & de la bonne fortune du party contraire. Voici l'effet de ces passions. Ils ne lisent les manifestes & les relations de l'ennemi que comme des faussetez; quelque probables que soient ses raisons, ils les rejettent; ils appliquent tout leur esprit à considérer ce que l'on y peut répondre. Or pendant qu'ils sont attentifs aux apparences spécieuses de la réponse, & nullement attentifs au beau côté de l'objection, ils n'acquiescent jamais d'autre conoissance que celle qui flate leurs préjugés. S'il court de mauvaises nouvelles, ils sont incredulés; ils inventent cent raisons pour les combattre, ils ne s'appliquent qu'à cela. S'il en court de bonnes, leur crédulité n'a point de bornes (e); les apparences les plus foibles leur tiennent lieu de forte preuves; ils travaillent ardemment à appuyer ces apparences, ils éloignent de leur imagination les apparences contraires, & ils passent ainsi l'année sans chagrin

contra ep. fundam. ut c. 3. le Commenaire Philosophique. 2. chap. 10. pag. 543. & suite, & part. 4. pag. 217. & suite.

CONSIDERATION des préjugés des Nouveaux.

(e) Notez qu'il y a une autre sorte de Nouveaux: ils sont ingratieux à leur crédulité n'a point de bornes (e); les apparences les plus foibles leur tiennent lieu de forte preuves; ils travaillent ardemment à appuyer ces apparences, ils éloignent de leur imagination les apparences contraires, & ils passent ainsi l'année sans chagrin

parle beaucoup. Je ne fais même si l'on ne pourroit pas assurer que les obstacles d'un bon examen, ne viennent pas tant de ce que l'esprit est vuide de science, que de ce qu'il est plein (E) de préjugés. On auroit tort d'imputer aux Protestans les bruits qui coururent, que Mr. Pellisson refusa de se (F) confesser pendant

chagrin & sans inquiétude, grâces à leur industrie qui écarte les objets desagréables; & qui crée en eux de beaux fantômes de jour en jour. Il n'y a qu'une évidence incontestable qui les puisse tromper; & s'ils s'examinent profondément, ils se pourront rendre témoignage qu'ils se payent des mêmes raisons pour se flatter, dont ils ne tiendront nul compte si elles étoient alléguées en faveur de l'ennemi. N'est-il pas vrai que si l'on n'examine pas mieux le pour & le contre dans les matières de religion, que dans les affaires du tems, cela ne mérite pas le nom d'examen? Et n'est-il pas vrai que le même esprit qui regne ordinairement dans les Nouvellistes, ardemment affectionné à un party, regne dans la plupart des personnes passionnées pour leur religion? Une bataille perdue afflige le Nouvelliste. Une bataille gagnée lui donne un très-grand plaisir. C'est pour cela qu'il épouille toutes les forces de son esprit à se convaincre que la bataille est gagnée; & si les preuves du contraire ne sont pas incontestables, s'il y a trois probabilités à alléguer pour le gain, contre 10. ou 12. probabilités pour la perte, il se convainc qu'elle est gagnée. On n'a pas moins de plaisir dans une dispute de religion, lors qu'on croit que l'adversaire est batu: on n'auroit pas moins de chagrin si l'on voyoit son triomphe. Ainsi de part & d'autre le chagrin à éviter, le plaisir à se procurer, empêchent que l'on n'examine équitablement, & font qu'on employe double poids, & double mesure.

Voilà ce qu'on pourroit craindre qu'un tiers party ne vint avancer, soutenant le droit & niant le fait; soutenant qu'il faut se conduire par la voye de l'examen, & que néanmoins personne ne marche par cette voye. Quoi qu'il en soit la différence est fort grande dans l'événement, car au lieu que ceux qui errent deviendroient peut-être Orthodoxes, s'ils n'étoient persuadés qu'ils le sont déjà, les Orthodoxes se garantissent peut-être de l'hérésie, parce qu'ils retiennent fermement la prévention qu'ils ont Orthodoxes.

(E) De ce qu'il est plein de préjugés.] Ceci n'a guère besoin de commentaire après ce qu'on vient de lire. L'exemple des plaideurs & des Nouvellistes dont je viens de me servir, est très-propre à faire comprendre qu'un homme qui est Juge & partie, est peu en état de bien discerner la vérité & la fausseté. Il y a deux fortes raisons qui ont établi, qu'il soit défendu à l'homme de soutenir ces deux personnages tout à la fois: l'une est prise du danger qu'il y auroit qu'il ne prononçât en sa faveur, lors même qu'il connoitroit son injustice; l'autre vient du péril qu'il y auroit qu'il ne crût avoir raison, lors même que la bonne cause de sa partie seroit aisée à connoître. Dans les disputes de religion chacun est juge & partie: car on n'examine point les raisons de son adversaire après s'être revêtu d'un esprit Sceptique & Pyrrhonien; on croitroit commettre un crime si l'on se mettoit en cet état: on examine donc étant bien persuadé, que la Religion que l'on professe est la seule véritable. Et nous voilà presque dans les passions des Nouvellistes exposées ci-dessus. Trois pro-

babilités du côté de notre préoccupation l'emportent sur 10. ou 12. de l'autre côté; & cela parce que l'attention de notre esprit se porte infiniment plus vers les probabilités qui plaisent, que vers celles qui chagrinent. Mr. Nicolle confirme cette pensée. (a) *Quelleque infinie que soit la disproportion qu'il y a entre Dieu & les creatures; le préface des Préjugés, pag. 4. édit. de Holl.* entre les choses éternelles & les temporelles, on ne laisse pas de préférer tous les jours à Dieu & aux biens éternels les moindres plaisirs, & les moindres intérêts du monde; parce que l'on sent vivement ces intérêts & ces plaisirs; & qu'au contraire on ne conçoit Dieu & les choses éternelles que foiblement. C'est en cette même manière que l'esprit se laisse emporter par les plus vaines lueurs, & les plus mauvaises raisons. Il n'a pour cela qu'à s'y appliquer fortement. Car cette application fait qu'il ne voit que celles-là, & qu'il s'en remplit tellement, que toutes les autres raisons n'y peuvent remplir d'entrée. La plupart des questions ne se doivent décider, que par la comparaison des raisons de part & d'autre. Et c'est presque toujours estre incertaines, que de se déterminer sur celles d'un seul parti. Mais qu'il est aisé de s'égarer dans cette comparaison, ou de n'y procéder pas de bonne foi! Combien y en a-t-il qui n'ont pas assez d'étendue d'esprit, pour comprendre tant de choses tout à la fois? S'ils s'attachent à la considération d'une raison, ils oublient les autres, & ainsi ils ne les comparent pas véritablement. C'est leur application présente qui les détermine, & c'est leur passion qui les applique; & par conséquent c'est leur inclination & non leur lumière qui est le principe de leur persuasion. Ce qu'il y a de plus terrible en cela, est qu'estant si facile d'une part que les hommes tombent dans l'erreur & l'illusion, il est très-difficile de l'autre qu'ils s'en retirent, parce qu'ils ne connoissent point les défauts qui les y ont engagés, & que n'ayant point d'autres yeux spirituels pour les discerner, ils jugent d'eux-mêmes & des autres choses par ces yeux mêmes qui sont malades. Ita fit ut animas de se ipso tum judicet, cum id ipsum quo judicet agrotet. Prenez bien garde 1. qu'en certains cas la vérité qu'on nous fâche est si manifeste que l'on ne sauroit venir à bout de la méconnoître. 2. Qu'il y a des procès civils, & des controverses où la vérité est si difficile à démêler de la fausseté, que les Juges les plus desintéressés, & que les Pyrrhoniens mêmes les plus habiles ne sauroient de quel côté se tourner. Il est donc vrai que les préjugés & les passions n'aveuglent pas en toutes rencontres, & que les difficultés de l'examen font quelquefois dans les objets.

(F) Refusa de se confesser.] Plusieurs personnes, après avoir lu la Gazette de Rotterdam du Lundi 16. Fevrier 1693. crurent que tout le mémoire qu'on y avoit inséré concernant Mr. Pellisson, étoit une pièce forgée dans la même ville, & que l'Auteur de cette Gazette, par des raisons de prudence, n'avoit pu se dispenser de publier ce mémoire. Cette opinion n'étoit pas exactement vraie; car il est certain qu'on avoit reçu en Hollande plusieurs lettres écrites de France, qui assuroient que

dant sa dernière maladie. Son frere aîné mourut jeune, & avoit déjà pris place entre les Auteurs. Cette famille a produit plusieurs personnes (G) illustres.

* * Il est Auteur d'un livre anonyme intitulé Mélanges de divers problèmes, imprimés à Paris l'an 1687. in 12. Voyez les Anti-Quitez de France de Borel.

P E N E -

(a) Gazette de Rotterdam du 16. de Février 1693. à l'article de Paris du 9. de Février.

(b) Ci-dessus lettre n.

(c) Mr. Pascal étant convalescent de sa dernière maladie se confessa à son ami, & fut cause que les Médecins l'accusèrent d'apostasie. Sur quoi il dit j'eusse voulu communier, mais puis que je vois qu'on est si surpris de ma confession, j'aurois peur qu'on ne le fût davantage. C'est pourquoy il vout mieux différer, & Monseigneur le Curé ayant eût de cet avis, il ne communia pas. Voyez sa vie p. 43.

(d) Mr. de Rencourt, Corrécteur des Comptes.

(e) Rencourt, Histoire de Louis XIV. p. 223. 224.

Dieu qui sache les causes. Mais ceux qui savent que cela n'est point dans l'édition de Paris, n'oseront produire ce témoin. J'ai su que l'édition de Hollande contient plusieurs choses, à quoy Mr. de Rencourt ne songea jamais. Notez que l'édition de Hollande contient au titre, A Paris, chez Claude Barbin, au Palais l'694. avec privilege du Roi. Ceux qui la trouveront dans quelque Bibliothèque d'ici à 40. ans, pourront-ils savoir qu'elle est supposée? Ne croiront-ils pas de bonne foi que tout ce qu'elle contient, fut publié à Paris par un Corrécteur de Comptes? Et si quelcun leur objecte que son édition ne contient pas ce profond silence, cette (f) rejection des Sacrements &c. & qu'ils falsifient l'histoire publique, ne produiront-ils pas un exemplaire qui sera vu aux yeux de mille témoins, A PARIS CHEZ CLAUDE BARBIN &c.? Prendra-t-on la peine de faire nommer des Experts pour la verification des éditions? Nullement: chacun suivra ses préjugés; & prendra pour l'édition supposée celle qui ne lui agréera pas. D'où l'on peut connoître combien est difficile à l'homme d'éviter l'erreur, au milieu de tant de tenebres que l'on repand par avance sur les années à venir. Nos predecesseurs n'ont pas moins songé à nous seduire, que l'on songe presentement à tromper la posterité. Et si pendant qu'un Auteur est plein de vie on ose falsifier ses Ouvrages, qui nous répondra que les manuscrits des Peres aient été respectés? Qui nous répondra qu'il n'y ait des gens qui souffrent persécution, pour soutenir l'artifice d'un corrupteur de Bibliothèques?

(G) Plusieurs personnes illustres. } (G) De (g) Pierre Borel, } la famille des Pellissons sont sortis Raymond Pellisson premier President à Chambéry; Pierre Pellisson second President au mesme lieu; Thomaas Pellisson Marechal des Legis de la Compagnie des Gendarmes de Guy de Maugiron, Gouverneur de Chambéry, & Grand-Prevost de Dauphiné; Benoist Pellisson seul Greffier Civil & Criminel du Parlement de Dauphiné, il y a six vingts ans, charge si considerable qu'elle est maintenant divisée en neuf, dont chacune vaut onze mil escus: Jean Pellisson de Comdieu principal du College de Tournon, qui a fait un Epitome de la Grammaire Latine que Despauter (h) a augmentée, & composa le premier la Grammaire Latine & ses regles, avec l'institution des enfans en un College, imprimée à Lion 1530. in 16. par Thibaut Payen, de France selon du Verdier en sa Bibliothèque Française. Il a aussi fait l'Eloge du Cardinal de Tournon, Despute, imprimé à Lyon chez Gryphius l'an 1534. in 4. Je pourrois encore faire icy un denombrement de beaucoup d'hommes illustres, sortis de cette ancienne famille depuis quatre cents ans, qui ont paru tant dans les Armes que dans la Justice, avec leurs illustres alliances, & parler d'un Louis Pellisson, dont le President Faber a témoigné le grand sçavoir, par l'honorable mention qu'il en a fait au Traité de erroribus pragmat. & en celuy de conjecturis, chap. 10. Comme aussi de Pierre & Jean-Jaques Pellissons, Conseillers au Parlement de Tolose & Chambre de l'Edict de Caîtres, hommes de sçavoir exempt, } plaire,

(f) Car il ne vout point parler particulierement aux Sacrements de l'Eglise Romaine. Rencourt ubi supra.

(h) Cet Auteur si connu dans les écoles de France par son ouvrage de Despauter, est de Non-Bien loin d'avoir augmenté l'Ouvrage de Jean Pellisson, telu ci abrégé le Despauter. Voyez l'Építome de la Bibliothèque de Gesner.

tout Paris étoit choqué de la maniere dont Mr. Pellisson avoit refusé de se confesser. Ainsi ces paroles de la Gazette, (a) Mr. Pellisson passahier de ce monde à l'autre, sans avoir voulu entendre personne sur le sujet de la Religion, sans communion & sans confession, n'étoient pas de l'invention du grand & mauvais Nouvelliste, sur qui les soupçons tomberent. Cela étoit fondé sur divers lettres qu'on avoit reçues de France. Mais, dira-t-on, ces lettres n'avoient-elles pas été écrites par des Protestans de Paris? Je n'en fai rien; je fai seulement que les Catholiques de Paris furent les premiers qui debiterent cette nouvelle, & qui en murmurèrent. Mademoiselle de Scuderi intime amie du defunt, fut affligée de ce bruit, & pria Mr. de Meaux de lui apprendre la verité. Ce Prelat lui écrivit une lettre qui fut imprimée. Il parut d'autres écrits & en France & en Hollande, & peu après on ne parla plus de cela. Ce qu'il y eut d'incontestable, fut que Mr. Pellisson mourut sans avoir communiqué, & sans s'être confessé. Il y eut là-dessus trois sortes de jugemens, comme il arrive presque toujours. Les amis de Mr. Pellisson soutinrent conformément au narré de Mr. de Meaux, qu'il avoit mandé un Confesseur; mais que sa fluxion le suffoqua avant que l'heure marquée à ce Confesseur fût venuë. Ses ennemis donnerent le plus mauvais tour qu'ils purent à toutes les circonstances. Les personnes neutres se contenterent de dire qu'il falloit laisser toute cette affaire au juge des cœurs, & n'affirmerent que le fait, sçavoir que Mr. Pellisson ne s'étoit pas confessé. Quant au reste, ils condamnerent ceux qui debiterent qu'il mourut (b) SANS AVOIR VU LE SUJET DE LA RELIGION; car cela suppose qu'il y eut des gens qui se presentèrent pour lui parler de Religion, & qu'il refusa de les entendre. Or, disent-ils, cela est très-faux. Ils ajoûtent qu'il est arrivé à plusieurs personnes (c) pieuses, d'avoir différé leur confession & leur communion dans leurs maladies; soit parce qu'elles ne croyoient pas être aussi malades qu'elles l'étoient; soit parce que des raisons de famille demandoient qu'on ne les crût pas au bord de la fosse. De tels delais ont la conscience n'a point de part, peuvent être cause qu'un homme meure sans confession. Quoi qu'il en soit, on alleguera sans doute contre Mr. Pellisson un Historien (d) Catholique, dont l'Ouvrage fut imprimé à Paris avec privilege du Roi l'an 1694. Vous trouverez ces paroles à la page 223. du 2. tome. (e) On parloit diversément de la Religion de Paul Pellisson; les uns disoient qu'il n'en avoit aucune; qu'il ne faisoit que s'accommoder aux tems; & que selon lui la Religion du Prince & celle qui servoit le plus à son ambition étoit toujours la meilleure. D'autres l'ont cru Protestant dans l'ame, & d'autres, Catholique de bonne foi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a professé ces deux Religions en divers tems de sa vie, & qu'il a paru zélé dans l'une & dans l'autre. Mais à l'heure de sa mort il n'en professa aucune ouvertement; car il ne voulut point participer aux Sacrements de l'Eglise Romaine, ni n'osa se dire Huguenot, mais il persista jusqu'à la fin dans un silence profond, dont il n'y a que

* *Apollo-dorus. Bibliothec. lib. 3. pag. m. 217. 218.*
 † Voyez dans l'art. icile d'Helene au texte pag. 29. ce qu'il conseille à Tyndare touchant le mariage d'Helene.
 ‡ *Pausanias lib. 3. pag. 93.*
 PENELOPE, fille d'Icarus frere de Tyndare Roi de Lacedemone, fut femme d'Ulyffe, & se rendit si celebre par sa chastete, qu'on la propose en exemple encore aujourd'hui, & qu'elle est passe'e en proverbe. On dit * qu'Ulyffe l'obtint par les bons offices de Tyndare, en recompense d'un † bon conseil qu'il avoit donne'. D'autres ‡ disent qu'il la gagna à la course, Icarus ayant declare' à ceux qui lui demandoient sa fille, qu'il la donneroit à celui qui courroit le mieux: Ulyffe fut celui-là. On le pourroit donc comparer à ceux qui courent un Benefice, & qui l'emportent pour avoir eu de meilleurs chevaux. Il ne put jamais se refoudre à demeurer à Lacedemone, comme son beau-pere le souhaitoit: il reprit le chemin d'Ithaque, & fut suivi par son epouse. Ce qu'elle fit lors que son pere courant après eux les attrapa en (A) chemin, merite d'être observe'. Ces

† *Pausanias lib. 3. pag. 93.*

* Voyez l'Histoire de l'Academie Françoise p. m. 61.

(A) Ibid. pag. 317.

(B) Ce livre de Pierre Boirel fut imprimé l'an 1655.

» plain, dont le premier a esté si grand joueur
 » d'Esches, qu'un Italien très-sçavant en ce jeu,
 » & qui cherchoit son semblable, ayant joué avec
 » luy *incognito*, & étant gagné, proféra ces
 » paroles: O, è, il diavolo, O il Signor Pellis-
 » sono. . . La famille des Pellissons est aussi des-
 » cendue * par les femmes de celle de du Bourg,
 » celebre par le grand Anne du Bourg Conseiller
 » au Parlement de Paris, & par Antoine du Bourg
 » Chancelier de France sous François I. & de
 » celle des Caraignes (dont mesme elle a herité)
 » & du President Mansencal. . . J'en dirois d'a-
 » vantage, si Jean Passelus n avoit fait un livre
 » exprès des louanges de Raymond Pellisson, & de
 » la ville de Chambery, imprimé à Lyon chez
 » Gryphius. L'Auteur dont j'emprunte ce long
 » passage, nous apprend dans un autre lieu (a) que
 » Claude Pellisson fut Chevalier de l'Ordre de Saint
 » Jean de Jerusalem il y a (b) deux cens ans, &
 » que les Pellissons sont sortis d'un Procureur Gene-
 » ral Anglois du Prince de Galles, lors qu'il étoit en
 » Guyenne.

(A) Ce qu'elle fit lors que son pere courant après eux les attrapa en chemin. Icarus n'ayant pu persuader à son gendre de demeurer à Lacedemone, tâcha d'obtenir de sa fille qu'elle voulût bien y demeurer; mais ses prieres ne purent point la porter à lui faire un aussi grand sacrifice, que l'est celui de preferer le logis du pere à la maison de l'époux. Elle partit donc avec Ulyffe, pour s'en aller à Ithaque. Son pere s'étant aperçu de cette évacion, monta sur son chariot, courut après eux, & les atteignit, & renouvella ses prieres auprès de sa fille. Ulyffe fatigué de cette persecution declara à Penelope, que si elle le vouloit suivre de bon gré, il en seroit fort aise; mais que si elle aimoit mieux s'en retourner à Lacedemone, il ne s'y opposeroit pas. Quoiqu'il en soit Penelope ne repondit rien, & qu'elle se contentât de baïsser son voile, Icarus ne laissa pas de decouvrir tout ce qu'elle avoit dans l'ame; il comptit très clairement qu'elle vouloit suivre son mari. Il y donna les mains, & fit ériger en ce lieu-là une statue de

(c) *Pausanias lib. 3. pag. 104.*

li pudicæ. (c) Ο δυσσοδός ή τούς αβή ήνεργετο, τήν η ή ευέλους σωμακαλοθών Πλευδότης ενόσταν, η ή παρ'α ενουδίου άναρχοσύν ής λαυδαίμονα, η ήν δουκηνάδαι φασιν εδέρ εγκλωσάφης ή πρής τή έρωτικα, Γκαρθη ήν ήν ή, άτε δι' ου- εις ώς βόλευαι άπέναι μετά Ο δυσσοδός, άφίν- ενιν άγαλμα ή άνέδρην Αιδος. ένταιθη γάρ τής εδά προέκασαν ήδη ή Πλευδότης λίγυον εγκλω- δαίον. Ulysses tandem victus hominis impostunitate, puella optinone dedit, vel se ut sequeretur, si id mallet; vel cum patre Lacedemone rediret: ibi illum sicut nihil sane respondisse, sed faciem tantum velasse: Icarium cum sibi probe nosse vide-

retur, quid illa animi haberet, ut cum Ulyssæ abi- ret, permisisset: signum vero pudoris ea in via parte dedidisset, quæ Penelope, cum faciem velavit, pervenerat. Voilà des traits bien marquez du caractère d'une honnête femme. La raison veut qu'une épouse suive son époux: la nature le demande. Cependant si on laisse à son choix ou d'aller avec son mari, ou de demeurer auprès d'un pere qui souhaite passionnément de le retenir, elle doit être faite d'une pudeur qui l'empêche de parler, & qui laisse seulement conoître par des signes le party qu'elle veut prendre. La modestie & la bienséance de son sexe ne permettent pas qu'elle declare sa pensée hardiment, & sans rougir. Icarus étoit un peu trop deraisonnable; il demandoit une preference qui ne s'accorde ni avec les loix de la nature, ni avec les droits matrimoniaux. Comme toutes choses sont instructives dans la parole de Dieu, on a observé que le Psalmiste n'emploie pas beaucoup de raisons pour persuader à une fille, qu'il faut preferer à la maison de son pere le logis de son mari. Il seroit fort inutile de s'étendre en raisonnemens, pour persuader une telle chose: c'est pourquoi le Saint Esprit se contente de promettre à cette fille, qu'elle sera heureuse en enfans, & que son mari l'aimera:

(d) *Esaïe* fille en beauté nonpareille, Enten a moi, & me prêter l'oreille: Il te convient ton peuple familial, Et la maison de ton pere oublier.

(d) *Esaïe* 45. selon la version de Marot.

Car notre Roi, notre souverain Sire Mouti ardemment, ta grand' beauté desire: Dorenavant ton Seigneur il sera, Et de toi humble obeissance aura.

(e) Il y a ici une promesse qu'on lui seroit de beaux presens. Et qu'elle seroit magnifiquement vêtue, mais cette promesse ne dit rien de nouveau pour une fille du Roi d'Egypte.

(e) Ne plains donc pas de quitter pere & mere, Car en lieu d'eux mariage prospere Te produira beaux & nobles enfans, Que tu feras par tout Roi triomphans.

Ce Pseaume est très-beau, lors même qu'on le detache de son sens mystique, & qu'on ne le considere simplement que comme une piece de poesie. Mais voici une traduction beaucoup plus belle, que ne l'est presentement le vieux Gaulois de Clement Marot:

Tu que (f) adeo regina audi, & rempctore conde: Nec mea dicta nega placidas demittere in aures: Jam nunc & patrum & patrem obliviscere, jam nunc Enx amo caros penitus depono propinquos:

(f) *Psalm.* 45. selon la version de Duchanant.

nouveaux mariez s'aiment fort tendrement, de forte qu'Ulyſſe fit tout ce qu'il put pour n'aller pas au ſiege de Troie. : mais toutes ſes rufes furent inutiles, il falut ſe ſeparer de ſa chere femme qui lui avoit donne un garcon. Il fut 20 ans ſans la revoir. Pendant cette longue abſence elle ſe vit recherchée par un grand (B) nombre de perſonnes qui la preſſoient de ſe declarer, mais elle eluda (C) leurs pourſuites juſques au retour de ſon mari, qui les extermina tous. On loué avec beaucoup de raiſon la prevoyance qu'elle eut de ne vouloir pas traiter Ulyſſe comme ſon mari, avant que de s'être bien éclaircie (D) qu'il étoit Ulyſſe. Sa vertu quoy que chantée par le plus grand de tous les Poëtes, & par

Voiez l'article Ulyſſe.

Unum oculis ſpecta, unum animo complectere regem :

Regem oculis animoque, uno qui pendet ab ore, Unius & pulchris deſixus vultibus haret. Hunc dominum agnoſce, & ſupplex venerare: nec ille Officio, ſtudioque tibi concedet.

Neu deſiderio nimium tangere tuorum Virgo, tibi dulcem patriſque & matris amorem Lemet aduſcens ſobolis generoſa propago: Quos regere imperio terras, totumque per orbem Adſpicias populos ſecpris franare ſuperbos.

(B) Recherchée par un grand nombre de perſonnes.] Voici les paroles d'un ſavant Commentateur. (a) Selon Homere le nombre des pourſuivans de Penelope, arrivoit juſques à 108. ven qu'il dit Odyſ. 16. qu'il y en avoit 52. de l'Iſle de Dulichium, 24. de l'Iſle de Same, 20. de l'Iſle de Zacynthe, & 12. d'Ithaque, tous leſquels nombres eſtant aſſemblez ſont juſtement 108. Encore Eſſartius ſur le 1. de l'Odyſſe augmente bien la ſomme, car il dit ſuivant l'opinion de quelques-uns, qu'ils étoient bien 300. Meziriac fait cette remarque pour juſtifier la traduction de ces paroles d'Ovide, quid... alios referam, qu'il a expliquées par ſ'en laiſſe plus de cent. Voyons tout le paſſage d'Ovide.

(D) Avant que de s'être bien éclaircie qu'il étoit Ulyſſe.] Meziriac après le paſſage que j'ai rapporté ailleurs (f), où l'on voit qu'Helene ſe laiſſa tromper à la reſſemblance qu'elle trouva entre Paris & ſon mari, nous apprend ce que l'on va lire. Eſſartius (g) ſur le 23. de l'Odyſſe. remarque que Penelope ſe gouverna bien plus prudemment; car encor qu'il luy ſembloit qu'elle reconnoiſſoit Ulyſſe, ſi (g) Meziriac ſubi eſt-ce néanmoins qu'elle ne luy fit aucune caſſe, & ne voulut point coucher avec luy, juſques à ce qu'il luy euſt dit beaucoup de particularitez, & qu'il luy euſt donné pluſieurs marques, pour l'aſſurer qu'il étoit vraiment ſon mary, & qu'elle ne pouvoit eſtre trompée. Cette precaution de Penelope doit ſervir de regle dans toute occaſion ſemblable; & ſi l'on commettoit un adultere pour n'avoir pas attendu un plein éclairciſſement, on ſeroit blâmée avec juſtice. C'eſt ce que Mr. Bagnage vient de remarquer dans un beau livre qu'il a donné au public. Suppoſons, dit-il (h), une femme qui transportée d'amour pour ſon veritable mari, court avec empreſſement à celui qu'elle prend pour lui: cette femme n'a point deſſein de ſe tromper; on ne ſçaitroit blâmer ſon ardeur; elle eſt legitime ſi elle tombe ſur ſon veritable mari: en un mot ſon ignorance eſt involontaire, & n'eſt cauſée que par un tendre empreſſement. Cependant ſi c'eſt un adultere qui a embraſſé cette femme, pourrta-on l'excuſer? Son ardeur & ſa precipitation ne lui donneront-elles aucune conſuſion? Ne les condamnera-t-on point? L'Auteur de la Critique de Mr. Maimbourg eſt du même ſentiment, ou peu ſ'en faut. J'ajoute cette reſtriction, parce qu'il donne à entendre, que ſi cette femme ne rejette pas l'examen par quelque motif blâmable, elle doit être excuſée. Voici ſes paroles, je mets

(i) en fait que ſi une femme trompée par la reſſemblance qui ſeroit entre ſon veritable mari, & un autre homme, accorderoit à cet autre homme tous les privileges du mariage, elle ne donneroit aucune atteinte à ſa chaſteté. Qu'on erie tant qu'on voudra, au Paradoxe, je le dis, & Maimbourg, je le repete, une telle femme ne ſeroit aucune injure réelle à ſon mari, & ſi ſeroit le plus injuſte de tous les hommes, ſ'il l'accuſoit d'avoir violé la foi conjugale; bien entendu qu'elle n'auroit pas aidé à ſe tromper. Car ſi l'impudence de recouvrer un mari, la faiſoit paſſer par deſſus tous les ſouppçons ſi s'leveroient dans ſon ame, à la veuë d'un homme qui reſſembloit à ſon mari, & qui ſe produiroit ſous ce titre; ſi de peur de ne goûter pas ſans remords les plaiſirs du mariage, elle ſe diſpenſoit de le bien examiner: en un mot ſi à force de ſouhaiter que ce fuſt ſon veritable mari pour les raiſons que j'inſinué, elle venoit à le croire, impoſant ſilence à tout ce qu'il tenteroit d'en douter, je rabattois fort de la bonne opinion que j'aurois conçue de ſon merite, & franchement je ne

blâ-

(a) Meziriac ſur les épiques d'Ovide pag. 101.

(b) Ovidius in epiſt. Penelope ad Ulyſſem.

(c) Meziriac p. 100. fait voir qu'il faut lire, quid tibi Pifandrum, Polybunum, Medontaque dirum.

(d) Meziriac ſubi ſupra pag. 40.

(e) Ovidius in epiſt. Penelope ad Ulyſſem.

(b) Baſnage, Traité de la conſcience 10. livre 1. p. 85. édit. d'Amſterdam 1676.

(i) Nouvelles lettres de l'Auteur de la Critique generale de Maimbourg, pag. 277. 278.

par une infinité d'Ecrivains, n'a pas laissé d'être exposée à la médifance. Quelques-uns ont dit que si ses Galans échouèrent, ce fut à cause qu'ils (E) aimoient mieux faire bonne chere aux depens d'Ulyffe, que de coucher avec sa femme.

(a) Id. ib. pag. 285. 286.

blâmerois pas trop son époux, s'il ne la croyoit chaste qu'à demi, & s'il comptoit son honneur parmi ceux qui sont chancellans. . . (d) La ressemblance naturelle qui se trouve entre deux hommes n'est presque jamais si parfaite, qu'elle ne se démente en quelque chose, d'où l'on peut conclure qu'une femme qui s'y laisse tromper, agit trop légèrement. En cela même l'exécuse ne lui manque point, car où trouve-t-on des femmes qui fassent difficulté de recevoir leur mari après quelques mois d'absence, si prudemment il n'avert sa qualité de mari? Le voyant entrer dans leur chambre sur la brune, avant qu'il y ait des chandelles, ne lui vont-elles pas au devant, & ne sont-elles pas prêtes à lui témoigner toutes sortes de complaisance, sans s'informer d'autre chose? Quelcun les blâme-t-il en cela? Si on ne les blâme pas, pourquoi blâmer une pauvre malheureuse trompée par un imposteur, qui auroit eu toutes les apparences du mari, que l'on en peut voir dans une chambre mal éclairée? Il est clair que si on la blâme, on doit blâmer toutes les femmes qui en usent ainsi avec leurs véritables maris; car selon la droite raison on ne juge pas des choses par le succès, & devant Dieu deux actions semblables dans leur cause ne changent point d'espece, quoy que l'une réussisse par accident, & que l'autre par accident ait de malheureuses suites. La solution de cette difficulté est de dire, que toute personne qui se conduit precipitamment est blâmable, soit qu'il en résulte du mal, soit qu'il n'en résulte pas. Pour agir raisonnablement, il faut bien examiner tout ce que l'on fait.

(b) Si quis cum uxore sua tanquam cum alieni concubabat, adulter erit, quamvis illa adultera non sit. Aliquis mihi venenum dedit, sed vim suam remittuntur cibo perdidit: venenum illud dando, sceleris se obligavit, etiam si non nocuit. Non minus latro est, cuius telum oppositum vestit elisum est. Omnia sceleris etiam ante effectum operis, quantum culpari factis est, perfecta sunt. Seneca de Constantia Sapientis cap. 7. p. m. 683.

(c) Hexameron rusticum pag. 104. 105.

Je remarquerai en passant une precaution de Seneca; il affirme qu'un homme qui connoit sa femme, persuadé que c'est la femme d'un autre, commet un adultere, & que la femme est innocente. Mais il ne retourne pas la proposition; il ne dit pas qu'un homme qui connoit la femme d'autrui, en croyant que c'est la sienne, ne pecheroit pas. Je mets en marge (b) les paroles de Seneca; elles prouveroient que Jacob ne commit pas un adultere la premiere fois qu'il connut Lea; mais que Lea commit ce crime; car elle savoit très-bien qu'elle n'étoit pas la femme de Jacob.

Je reviens à Penelope. Ceux qui auront connoissance d'un certain endroit de l'Hexameron rustique, croiroient peut-être qu'il ne faut guere admirer ses precautions, veu qu'Ulyffe se rendit suspect par le grand empressement qu'il témoigna de voir d'elle. (c) Ce qui me fait croire qu'Homere a voulu employer ici ce bel artifice, c'est l'impatience ou il fait voir Ulyffe au vingt-troisième livre, d'en venir aux dernières privautés avec sa femme. Elle ne l'avoit presque pas encore bien reconnu, & à peine lui avoit-il dit trois mots, qu'il commande brusquement & tout transporté à sa nourrice Euryclee, de leur aller preparer le lit pour se coucher. Voilà ce que conte Monfr. de la Mothe le Vayer Auteur de l'Hexameron rustique. C'est nous inspirer la pensèe, dira-t-on, que Penelope se desia de cette ardeur, & qu'elle s'imagina que cet homme ne faisoit tant le hâlé, que parce qu'il avoit

à craindre que la decouverte de son imposture ne le frustrât de ses desirs. Sans examiner ce qui se peut dire contre ces raisonnemens, je me contente d'une observation. La Mothe le Vayer nous trompe: il n'entend point ce qu'il allègue d'Homere; s'il eût bien examiné cet endroit de l'Odyssée, il eût su qu'Ulyffe ne demandoit pas qu'on lui preparât un lit où il pût coucher avec Penelope. Il demanda simplement un lit pour s'aller coucher, puis que sa femme ne daignoit s'approcher de lui, & qu'elle en usoit si cruellement. Voici ses paroles.

Δαίμονι, (d) ὡς εἰ σὶ γε γυναῖκιν ἠγλυτεράων Κῆρ ἀτέρμωνον ἔθικαν Ὀλύμπια δώματ' ἔχεντες. Οὐ μὲν κ' ἄλλῃ ὄδῃ γυνὴ τελευτῆν θυμῷ Ἀνδρῶν ἀφεισάη, ὅς οἱ κακὰ πολλὰ μὲνῆσσι Ἐλθεῖ ἐκασμῷ ἔπει ἐς πατρίδα γαῖαν. Ἀλλ' ἄγε μοι μάλιστα γέσσωον λέξῃ, ὄφρα ἂν αὐτὸς Λέξωμαι ἢ ἴδῃ τῆρ σιδήρεσσι ἐν φερεσι θυμῶν.

Infelix, tibi quidem supra feminas mulieres, Cor durum posuerunt [d] caelestes domos habitantes.

Non quidem alia sic mulier toleranti animo A viro procul staret, [ac recederet,] qui ei mala multa passus

Venisset vigesimo anno in patriam terram. Sed age, mihi nutrix serne lectum; ut & ipse Dormiam: certe enim huic [est] serenus in peccioribus animus.

La froideur de Penelope pour Ulyffe choqua Telemaque; il en censura la mere aussi librement que s'il n'eût parlé qu'à une sœur: Malheureuse mere, lui dit-il (e), vous êtes impitoyable, aucune femme ne se conduiroit envers son mari comme vous faites. Vous avez toujours le cœur plus dur qu'une pierre. On ne sauroit accuser Homere d'avoir violé le vraisemblable, car un tel langage est assez commun dans la bouche des grands garçons. Mais il n'auroit pas dû copier le naturel si fidelement. Il auroit valu faire parler Telemaque selon les idées du respect.

(E) Qu'ils aimoient mieux faire bonne chere. Horace suppose que Tirefias ne donna point à Ulyffe d'autre raison de la chasteté de Penelope. Si (f) votre patron aime les femmes, n'attendez pas qu'il vous prie, allez au devant & offrez lui avec un visage gai & content votre Penelope. Voilà ce que l'on conseille à Ulyffe, & voici sa reponse, Quoi vous imagineriez-vous que je puisse faire confesser Penelope à cela? Penelope, qui a été si sage & si vertueuse, que les longues poursuites de tous ses Amans n'ont jamais pu la sécher. Tirefias romlique, C'est que toute cette jeunesse qui estoit chez elle n'aimoit pas à donner beaucoup, & ne songeoit pas tant à l'amour qu'à la Cuisine. Voilà pourquoy vostre Penelope a été si sage. Mais si elle avoit une fois tâté d'un bon vieillard, & qu'elle eût partagé avec vous le profit, elle en seroit si friande, qu'elle ne le querroit non plus qu'un chien de chasse qu'on ne pean toute sanglante. Mr. Dacier qui traduit ainsi les vers d'Horace y a fait ce commentaire, Tirefias (g) ne donna à Ulyffe d'autre raison de la sagesse de sa femme, que l'avarice de ses

amans.

(d) Homer. Odyss. lib. 23. pag. m. 704.

(e) Ibid. pag. 700.

(f) Scortator erit, cave te roget: ultrò Penelopem facili positione tradite: putafce, Perdici poterit tam frugi, tamque pudica, Quam nequiret proci recto depeleto curfu? Venit enim magnum donandi pares juvenutus. Nec tantum Venneris, quantum studiosa culinæ. Sic tibi Penelope frugi est: quæ si femel uno De ne gustarit, tecum parita lucillum Ut canis à corio nuquam absterbitur uncto. Horat. Sat. 5. l. 2. v. 75. Nos numerus sumus & fruges consumere nati Sponit Penelopes. Id. epi. 2. l. 1.

(g) Dacier sur Horace tom. 7. pag. 411. suit de Hott.

femme. D'autres disent qu'effectivement ils (F) couchèrent avec elle, & que le Dieu Pan fut le fruit de leurs amours. C'est une opinion assez generale que ne

amants. Et ce qui rend cecy fort plaissant, c'est qu'il est fondé sur une plainte que Penelope leur fait elle-mesme, dans le XVIII. Liv. de l'Odyssée: qu'ils sont fort injustes: & que quand plusieurs rivaux poursivent une personne en mariage, ils font des sacrifices à leurs depens, & donnent des cadeaux & de beaux presens aux amis de leur Maître, au lieu de manger son bien. Ce reproche les piqua: ils s'aviserent donc de luy envoyer l'un une robe, l'autre un colier, celuy-cy des pendans d'oreille, celuy-là un bracelet, &c. Mais ju'ques alors (& c'est long temps après la conversation qu'Ulysse à icy avec Tirebas) ils n'avoient pas pensé à luy faire le moindre petit present. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils eussent si mal reüssis auprès d'elle; & je ne veux pas d'autre preuve, pour faire voir la faulxeté de ce que d'autres Auteurs ont écrit, qu'elle les avoit tous favorisés. J'ai raporté (a) quelques vers d'Ovide, qui temoignent que les soupirans de Penelope faisoient un furieux degât chez-elle.

(a) Dans la remarque B.

(b) Lucius Joannes Scoppa, Parisiensis Cal. lecturae. rum lib. 1. c. 32. ce livre fut imprimé l'an 1507.

(c) C'est à dire Ulysse.

(d) Acron, in 2. epist. Horatii lib. 1.

(e) Il n'est pas vrai que Lycophron dise cela.

(f) C'est le 2. du 3. livre des lectionum fubtilitatum de

Francisus Floridus Sabinus.

(g) Dans un poëme Italien nommé Pana: quod cum reditu cognovisset Ulysses statim abiit ad insulam Corinam, & ibidem obiit. En suite il assure que Duris de Samos a debitè, Penelopen prostituto pudore consuetudinem cum omnibus prociis habuisse: unde natus Pan qui caprimis pedibus Tragocetes vocabatur. François Floridus Sabinus a fait un (f) chapitre sur cette matiere: il trouve étrange que Petrarque (g) ait ajouté foi à Homere en faveur de Penelope, après avoir été assez équitable pour rejeter en faveur de Didon l'autorité de Virgile. Il remarque que ces deux Poëtes ont également reüssis, l'un à faire passer Penelope pour honnête femme, quoiqu'elle fût impudique, l'autre à faire croire que Didon étoit une malhonnête femme, quoiqu'elle eût vécu très-chastement. Il observe que Penelope a été nommée Βασίλειος κακῶς ὄψα par Lycophron, & il ne trouve pas bon que Tzetzes ait démenti ce Poëte. (h) Duris Samius antiquus scriptor, cujus Plutarchus Pliniusque alii que non pauci egregii scriptores mentionem faciunt, idem

asseruit, ut Joannes Tzetzes Lycophronis interpret ait, quamvis eum communi Gracie causse favens mentiri dicat. Illam vocem κακῶς ὄψα, ποενύσταν, hoc est scortantem exponens. Inquit autem: νῦν ἢ βασίλειον λέγει τὴν Πηνελόπην, κακῶς ὄψασαν ἢ, ἀνὴ τὰ ποενύσταν. Δῆρις δὲ ὁ σάμιος ἐν τῷ ᾠδῆ ἀγαθολέως, Φησι αὐτῷ συγγε- (i) Id. ib. νύστα πᾶσι τοῖς μνηστῆσι, ἢ γεννησάι τὸν Πάριον- κλην Πάνα. ὅπερ ἐκ ἀληθείας, ὁ δὲ ἔργον καὶ αἰῶνα (k) Id. ib. πηνελόπης. καὶ ἕτερος ἢ πᾶν διὸς καὶ ὕβριος. Id. ce passage est nunc Bassaram dicit Penelopen κακῶς ὄψασαν est dans la autem, hoc est scortantem. Duris enim Samius s. elegie in libro de Agathocle ipsam cum omnibus prociis du. i. li. coiffie, ac Pana hircina crura habentem genuiffe inquit. Quod verum non est. Hic enim Mercurii & alterius Penelopes filius fuit: alter autem (l) E'x Pan Jovis & Hybreos. Il pretend qu'Homere traitte γάρος par ce jeu de l'arc que Penelope proposa à ses galans a designé l'amoureux mystere, & l'essai qu'elle voulut prendre de leurs forces. Quid (i) verbis opus est? cum & ipse Homerus cujus praconio Penelopes laus constat, ex suis operibus id colligi posse voluerit? An forte ille propositus prociis arcus aliud significat & πᾶν, quam eam, ut juvenum vires experiretur, nam praecipue certamen quo se juvenes exercerent delegisse? At hoc quidem vel ex eo patet, quod his verbis venio ἐπιτενοσάι, id est nervum intendere, ad id quod volebat exprimendum, accommodatis admodum, frequenter utitur. Il pretend qu'Ovide ayant pe- netré toute la pensée d'Homere, nous a fait savoir que Penelope mit à cette épreuve ses galans, nam (k) & Ovidius Homerum idem inuisse vult cum ait libro primo amorum, Qui latus argueret, cornuus arcus erat. (m) Ex adulterio eam susceptum à Mercurio, matre Penelope.

(F) Qu'effectivement ils couchèrent avec elle, & que le Dieu Pan.] Quelques modernes ont pris plaisir à compiler de faux tomognages là-dessus. Lucius Jean Scoppa (b) cite en 1. lieu ce passage des Priapeés.

Ad vetulam tamen (c) ille suam properabat: & omnis

Mens erat in cunio Penelopeia tuo. Qua sic casta manes, ut jam convivia visas: Utque suutorum sit tua plena domus. E quibus ut scires quicunque valentior esset, Hac es ad arrectos verba locuta prociis:

Nemo meo melius nervum tendebat Ulysse: Sive illi laterum, seu fuit artus opus. Qui quoniam perit, modo vos intendite: qualem Esse virum sciero, vir sit ut ille meus.

Puis il cite ces paroles d'Acron (d), Penelope metrix fuit, qui amatores suos sua pulcritudine luxuriosos redderet. Après cela il ajoute que le Poëte Lycophron (e) a dit, Penelopen concubitum omnium procantium passam, ex eorum uno genuisse filium nomine Pana: quod cum reditu cognovisset Ulysses statim abiit ad insulam Corinam, & ibidem obiit. En suite il assure que Duris de Samos a debitè, Penelopen prostituto pudore consuetudinem cum omnibus prociis habuisse: unde natus Pan qui caprimis pedibus Tragocetes vocabatur. François Floridus Sabinus a fait un (f) chapitre sur cette matiere: il trouve étrange que Petrarque (g) ait ajouté foi à Homere en faveur de Penelope, après avoir été assez équitable pour rejeter en faveur de Didon l'autorité de Virgile. Il remarque que ces deux Poëtes ont également reüssis, l'un à faire passer Penelope pour honnête femme, quoiqu'elle fût impudique, l'autre à faire croire que Didon étoit une malhonnête femme, quoiqu'elle eût vécu très-chastement. Il observe que Penelope a été nommée Βασίλειος κακῶς ὄψα par Lycophron, & il ne trouve pas bon que Tzetzes ait démenti ce Poëte. (h) Duris Samius antiquus scriptor, cujus Plutarchus Pliniusque alii que non pauci egregii scriptores mentionem faciunt, idem

(b) Floridus Sabinus ibid.

asseruit, ut Joannes Tzetzes Lycophronis interpret ait, quamvis eum communi Gracie causse favens mentiri dicat. Illam vocem κακῶς ὄψα, ποενύσταν, hoc est scortantem exponens. Inquit autem: νῦν ἢ βασίλειον λέγει τὴν Πηνελόπην, κακῶς ὄψασαν ἢ, ἀνὴ τὰ ποενύσταν. Δῆρις δὲ ὁ σάμιος ἐν τῷ ᾠδῆ ἀγαθολέως, Φησι αὐτῷ συγγε- (i) Id. ib. νύστα πᾶσι τοῖς μνηστῆσι, ἢ γεννησάι τὸν Πάριον- κλην Πάνα. ὅπερ ἐκ ἀληθείας, ὁ δὲ ἔργον καὶ αἰῶνα (k) Id. ib. πηνελόπης. καὶ ἕτερος ἢ πᾶν διὸς καὶ ὕβριος. Id. ce passage est nunc Bassaram dicit Penelopen κακῶς ὄψασαν est dans la autem, hoc est scortantem. Duris enim Samius s. elegie in libro de Agathocle ipsam cum omnibus prociis du. i. li. coiffie, ac Pana hircina crura habentem genuiffe inquit. Quod verum non est. Hic enim Mercurii & alterius Penelopes filius fuit: alter autem (l) E'x Pan Jovis & Hybreos. Il pretend qu'Homere traitte γάρος par ce jeu de l'arc que Penelope proposa à ses galans a designé l'amoureux mystere, & l'essai qu'elle voulut prendre de leurs forces. Quid (i) verbis opus est? cum & ipse Homerus cujus praconio Penelopes laus constat, ex suis operibus id colligi posse voluerit? An forte ille propositus prociis arcus aliud significat & πᾶν, quam eam, ut juvenum vires experiretur, nam praecipue certamen quo se juvenes exercerent delegisse? At hoc quidem vel ex eo patet, quod his verbis venio ἐπιτενοσάι, id est nervum intendere, ad id quod volebat exprimendum, accommodatis admodum, frequenter utitur. Il pretend qu'Ovide ayant pe- netré toute la pensée d'Homere, nous a fait savoir que Penelope mit à cette épreuve ses galans, nam (k) & Ovidius Homerum idem inuisse vult cum ait libro primo amorum, Qui latus argueret, cornuus arcus erat. (m) Ex adulterio eam susceptum à Mercurio, matre Penelope.

asseruit, ut Joannes Tzetzes Lycophronis interpret ait, quamvis eum communi Gracie causse favens mentiri dicat. Illam vocem κακῶς ὄψα, ποενύσταν, hoc est scortantem exponens. Inquit autem: νῦν ἢ βασίλειον λέγει τὴν Πηνελόπην, κακῶς ὄψασαν ἢ, ἀνὴ τὰ ποενύσταν. Δῆρις δὲ ὁ σάμιος ἐν τῷ ᾠδῆ ἀγαθολέως, Φησι αὐτῷ συγγε- (i) Id. ib. νύστα πᾶσι τοῖς μνηστῆσι, ἢ γεννησάι τὸν Πάριον- κλην Πάνα. ὅπερ ἐκ ἀληθείας, ὁ δὲ ἔργον καὶ αἰῶνα (k) Id. ib. πηνελόπης. καὶ ἕτερος ἢ πᾶν διὸς καὶ ὕβριος. Id. ce passage est nunc Bassaram dicit Penelopen κακῶς ὄψασαν est dans la autem, hoc est scortantem. Duris enim Samius s. elegie in libro de Agathocle ipsam cum omnibus prociis du. i. li. coiffie, ac Pana hircina crura habentem genuiffe inquit. Quod verum non est. Hic enim Mercurii & alterius Penelopes filius fuit: alter autem (l) E'x Pan Jovis & Hybreos. Il pretend qu'Homere traitte γάρος par ce jeu de l'arc que Penelope proposa à ses galans a designé l'amoureux mystere, & l'essai qu'elle voulut prendre de leurs forces. Quid (i) verbis opus est? cum & ipse Homerus cujus praconio Penelopes laus constat, ex suis operibus id colligi posse voluerit? An forte ille propositus prociis arcus aliud significat & πᾶν, quam eam, ut juvenum vires experiretur, nam praecipue certamen quo se juvenes exercerent delegisse? At hoc quidem vel ex eo patet, quod his verbis venio ἐπιτενοσάι, id est nervum intendere, ad id quod volebat exprimendum, accommodatis admodum, frequenter utitur. Il pretend qu'Ovide ayant pe- netré toute la pensée d'Homere, nous a fait savoir que Penelope mit à cette épreuve ses galans, nam (k) & Ovidius Homerum idem inuisse vult cum ait libro primo amorum, Qui latus argueret, cornuus arcus erat. (m) Ex adulterio eam susceptum à Mercurio, matre Penelope.

Penelope vires juvenum tentabat in arcu Qui latus argueret, cornuus arcus erat. (m) Ex adulterio eam susceptum à Mercurio, matre Penelope.

Il n'a garde d'oublier ni le passage d'Horace, ni ce lui des Priapeés que j'ai déjà raportez, & il finit par le temoignage d'Herodote (l).

Dempster cite beaucoup d'Auteurs, mais sans nulle exactitude. Ayant à prouver que (nn) Pan étoit fils de Mercure & de Penelope, & que Mercure se changea en bouc lors qu'il jouit de cette femme, ce qui fit que les pieds de Pan furent semblables à ceux des chèvres, il cite (n) deux épigrammes de l'Anthologie, & un passage (o) d'Aufone, qui ne nous apprenent finon que les (p) La 84. & la 85. du chap. 12. du 4. avec Penelope. N'est-ce pas se moquer du monde de que de se servir de telles autoritez? Il dit qu'un ancien Historien nommé Lyfander, a ra- conté les mêmes choses que Duris touchant la mauvaise vie de Penelope: & il ajoute que Tzet- zes (p) raporte qu'Ulysse ne pouvant souffrir l'in- famie de son domestique, s'en retourna chez Cir- cé, & fut tué par Telemaque son fils; & que d'Amphi- Pausanias nous apprend qu'Ulysse repudia son épou- se à cause de ses adulteres, & se retira à Sparte & peu après à Mantinée où il mourut. Dempster attribué au mari ce que Pausanias (q) ne rapor- te que de la femme. Enfin il dit qu'on peut re- conoître les adulteres de Penelope aux presens qu'elle accepta, & au mariage qu'elle contracta avec le meurtrier de son mari: outre que pour

(l) Herodote ce est au 145. du 1. livre. (m) Ex adulterio eam susceptum à Mercurio, matre Penelope. (n) Dempster in Paralipomenis ad antiquitates Romanas Rosini lib. 3. c. 2. p. m. 432. (o) La 84. & la 85. du chap. 12. du 4. (p) In Ly. cophron. (q) Voyez la remarque H.

ne pouvant pas jouir d'elle ils (G) s'adresserent à ses servantes, & les debauchèrent. Les habitans de Mantinée contioient qu'elle mourut (H) dans leur ville. Ceux qui disent qu'Homere ne l'a tant louée que (I) parce qu'il étoit de ses descendans, ne raisonnent pas fort juste. On verra dans la remarque où

n'être pas trompée dans son choix, elle decouvroit par une tres-bonne épreuve celui qui étoit le plus vigoureux de tous les galans. *Probatique* (a) *Dempsterius lib. 18. Odyss. & matiti sui Ulyssis interfectori nuplit, ex quo conubio natus Italus Iul. Hygin. fab. capit. 127. Et ob id, ipse Ulysses apud Sabinum pœtam in responforis Epistolis :*

(a) Dempsterius lib. 18. pag. 433.

Tot juvenes inter, tot vina liquentia semper, Hæc inhiat quid credam? pigrore casta manes?

(b) Meziarius lib. 1. pag. 117.

Et procarum habito delectum, ut fortiori, valentiorque possit concubere, arcu tentabat singulos. Auctor incertus Priapeorum carminum: Fiez vous davantage aux citations de Meziarius. Il y a des Auteurs, dit-il (b), qui écrivent que Penelope ditant l'absence d'Ulysse fit un faux bond à son honneur, & qu'elle devint mere du Dieu Pan: Mais ces auteurs sont partagez en deux opinions. Les uns disent que Pan estoit fils de Mercure & de Penelope. De cette opinion est Herodote L. 2. Plutarque au traité des oracles qui ont esté. Le Scholiaste de Pindare en l'argument des Pythiques. Probus sur la 4. Eglouge de Virgile. L'usage au dialogue de Pan & de Mercure, & le Scholiaste de Theocrite sur le 7. Idylle: Mais ces deux derniers adjoignent, que (c) Pan eut affaire avec Penelope ayant pris la forme d'un bouc, & du vin que Pan misseau avec des cornes, & des pieds de chevre.

(c) Il faut lire dans Meziarius.

(d) Voyez la suite de ce passage en Ulysses pag. 777. lettre b.

(e) Joigneux à ces paroles ne Baribus in statium to. 1. pag. 335.

(f) Claridius Verderius, censura in auctores pag. 45.

(g) Homerus Odyss. lib. 22. p. m. 688.

(h) Id. ib. pag. 690.

Les autres disent que Penelope s'abandonna à tous ses poursuivans, & que de leur semence nûsle, nûsju le Dieu Pan. Ainsi Lycophron appelle Penelope Πανόρανη τανύς καστοπέλας, Putain paillardant honorablement, Iezetes dit la desjus. Δε que à Σαρπιο (d) Sec. . . . Certains Scholies (e) non encoir imprimiez, sur la Synrgue au Eleuse de Theocrite, touchent les deux opinions, disans que Pan, selon quelques uns, estoit fils de Mercure & de Penelope, & selon les autres, de Penelope & de tous ses poursuivans. Notez que Claude du Verdier (f) s'est mis en colere contre Lycophron: il ne lui peut pardonner d'avoir dit que Penelope se prostitua: il le refute par son propre Scholiaste, & par ces paroles d'Orvide, Penelope mansit, quamvis custode caret, Inter tamen multos intermetata procos. (G) Ils s'adresserent à ses servantes.] C'est ce qu'on peut lire dans l'Odyssée: on y voit aussi qu'après qu'Ulysse eut fait mourir les galans de son épouse, il commanda que les servantes qui avoient deshonore la maison par leurs impudicitez, fussent batues de coups d'épée jusques à ce qu'elles en mourussent; mais Telemaque les croyant dignes d'une mort plus ignominieuse, les fit pendre.

Τὸν αὖ δὴ ἐπὶ κρητῆρ' ἔπειθε κούρη χερῶν, Μυρτίῳ δ' ἠμετέρῳ ὅτι τὴν κούρησιν ἴκων. Ὡς αἰεὶ ἴφθι, καὶ πείρα νεὸς κούρησιν ἴκων. &c. Diverberate eisibus longe aculis, donec omnium Annas auferatis, & obliviscamur Veneris, Quam sub prois habebant, dum clam misererunt.

Hus vero Telemachus prudens incepit dicere, Abst' vero jam pura mente animam in auferam Uis, qua jam meo capio approbia ossiderim, Materque mea, apudque procos dormierunt. Sic dixit: & Junem nevis iugram proam habentibus &c.

Il est remarquable que de 50. servantes, il n'y en eut que (i) douze qui s'abandonnassent aux amans de Penelope. Il ne faut pas oublier qu'au sentiment d'Arstote, ceux qui se faisoient la Philosophie pour s'attacher aux autres sciences ressembloient aux amans de Penelope. Quelques-uns trouvent de l'exces dans cette pensée. (k) Cum Aristoteles de philosophiam studio completabatur, asserere non dubitavit eos qui reliquis artes consecrarent, hanc vero negligere, esse Penelops prois similes, qui ut honoris, cum domina potiri nequissent, ad ancillas divertebant. Cette comparaison cloche; car ces gens-là ne preferoient point les servantes à la maîtresse, comme ceux qui negligents la Philosophie pour s'appliquer à d'autres études: ils ne faisoient la cour aux servantes que parce que la maîtresse les rebutoit.

(H) Qu'elle mourut à Mantinée.] Pausanias (l) me fournit la preuve dont j'ai besoin: je me servirai des paroles de Meziarius, elles sont une fidele version, (m) Pausanias deservant l'un des chemins qui alloient de la ville de Mantinee, à celle d'Orchomene, dit ceci. Du costé droit du chemin on voit une butte un peu relevée, que les Arcadiens disent estre le sepulchre de Penelope: mais ils ne s'accordent pas à ce qui est écrit en la poëse qu'on appelle Theoprotide: car la il est dit qu'après le retour d'Ulysse de Troie, Penelope fit un fils à Ulysse, qui eut nom Philoporthes; au lieu que les Mantiniens asservent, qu'Ulysse ayant convaincu Penelope d'avoir elle mesme avéré ses poursuivans en sa maison, il la chassa d'aupres de soy, & qu'elle se retourna d'abord à Sparte, & quelque peu de temps après elle alla demeurer à Mantinee, ou elle acheva le reste de ses jours.

(I) Qu'Homere ne l'a tant louée que parce.] Meziarius ayant rapporté ce que disent quelques Auteurs touchant l'impudicité de cette Dame, se propose une objection, & la refute de cette maniere. Quant (n) à ce qu'on pourroit opposer à tous ces auteurs, qu'il n'y a point d'apparence qu'Homere nous ait proposé pour un vray miroir de chasteté, & ait donné tant de loüanges, à une femme impudique, & dirige sur toutes d'estre blâmée, il y a deux sort bonnes réponses. La premiere qu'Homere, qui selon l'opinion de plusieurs, vivoit du temps de la guerre de Troie, devint extrêmement amoureux de Penelope, & que pour son sujet il demeura longuement en Ithaque comme l'assure Hermifanax dans Athenée l. 13. c. 8.

(i) Τὸν αὖ δὴ ἐπὶ κρητῆρ' ἔπειθε κούρη χερῶν, Μυρτίῳ δ' ἠμετέρῳ ὅτι τὴν κούρησιν ἴκων. Ὡς αἰεὶ ἴφθι, καὶ πείρα νεὸς κούρησιν ἴκων. &c. (k) Cum Aristoteles de philosophiam studio completabatur, asserere non dubitavit eos qui reliquis artes consecrarent, hanc vero negligere, esse Penelops prois similes, qui ut honoris, cum domina potiri nequissent, ad ancillas divertebant. (l) Pausanias deservant l'un des chemins qui alloient de la ville de Mantinee, à celle d'Orchomene, dit ceci. Du costé droit du chemin on voit une butte un peu relevée, que les Arcadiens disent estre le sepulchre de Penelope: mais ils ne s'accordent pas à ce qui est écrit en la poëse qu'on appelle Theoprotide: car la il est dit qu'après le retour d'Ulysse de Troie, Penelope fit un fils à Ulysse, qui eut nom Philoporthes; au lieu que les Mantiniens asservent, qu'Ulysse ayant convaincu Penelope d'avoir elle mesme avéré ses poursuivans en sa maison, il la chassa d'aupres de soy, & qu'elle se retourna d'abord à Sparte, & quelque peu de temps après elle alla demeurer à Mantinee, ou elle acheva le reste de ses jours. (m) Pausanias deservant l'un des chemins qui alloient de la ville de Mantinee, à celle d'Orchomene, dit ceci. Du costé droit du chemin on voit une butte un peu relevée, que les Arcadiens disent estre le sepulchre de Penelope: mais ils ne s'accordent pas à ce qui est écrit en la poëse qu'on appelle Theoprotide: car la il est dit qu'après le retour d'Ulysse de Troie, Penelope fit un fils à Ulysse, qui eut nom Philoporthes; au lieu que les Mantiniens asservent, qu'Ulysse ayant convaincu Penelope d'avoir elle mesme avéré ses poursuivans en sa maison, il la chassa d'aupres de soy, & qu'elle se retourna d'abord à Sparte, & quelque peu de temps après elle alla demeurer à Mantinee, ou elle acheva le reste de ses jours. (n) Quant (n) à ce qu'on pourroit opposer à tous ces auteurs, qu'il n'y a point d'apparence qu'Homere nous ait proposé pour un vray miroir de chasteté, & ait donné tant de loüanges, à une femme impudique, & dirige sur toutes d'estre blâmée, il y a deux sort bonnes réponses. La premiere qu'Homere, qui selon l'opinion de plusieurs, vivoit du temps de la guerre de Troie, devint extrêmement amoureux de Penelope, & que pour son sujet il demeura longuement en Ithaque comme l'assure Hermifanax dans Athenée l. 13. c. 8.

je traite de ceci que Penelope survécut à Ulysse, & qu'elle se remaria. Je parlerai en particulier de la louange dont (K) Aufone la couronnée.

PERAXYLUS. C'est le nom que se donna Arnoldus Arlenius, pour designer en Grec sa patrie *. Ce fut un homme fort studieux, grand Grec, & qui recherchoit avec une peine incroyable les vieux manuscrits. Mr. de Thou + parle de lui sous l'année 1561. & declare qu'encore qu'il lui ait été impossible de deterrer le lieu & le jour de la mort d'Arlenius, il croit la devoir placer en ce tems-là. Il remarque que ce savant homme avoit consacré toutes ses veilles au bien du public, & que la posterité lui seroit toujours redevable de l'édition de Jofeph qu'il avoit donnée en Grec, sur l'excellent manuscrit de Dom Diego de Mendoza Ambassadeur de Charles-Quint à Venise. Il ajoûte qu'on ne voyoit que là les livres contre Appon, & qu'Arlenius étant sorti de chez Dom Diego, lors que ce Seigneur partit de Venise, se retira à Bâle où il exerça ses talens quelques années, & se servit heureusement du travail de Henri Etienne. Il faudra voir ce qu'en dit (A) Mr. Teissier. Le Traducteur de Monfr. de Thou a été

* Village de la Campine situé au delà d'une petite riviere qui passe par Boule-Duc, & qui se nomme la Dêse.
+ sub fin. l. 28.

e. 8. C'est pourquoi il ne faut pas s'estonner, s'il se montre si passionné à chanter les loüanges d'Ulysse & de Penelope. L'autre réponse est, qu'il y en a qui tiennent, qu'Homere estoit de la race d'Ulysse; estant fils de Telemachus & de Polyaste ou Epheste fille de Nestor. Ainsi dans un petit livre Grec; intitulé, le combat ou la dispute d'Homere & d'Ulysse, on trouve que l'Empereur Adrian demandant à la prophétesse Pythie quelle estoit la patrie d'Homere, & quels estoient ses pere & mere, il luy fut respondu.

Κυρισός μ' ἔπει γενεὴν καὶ πατρίδα γαίαν
Αἰθραῖος ἐστίν, ἰδὲ δ' Ἰθακῆσιός ἐστιν.
Τηλέμαχος δὲ πατὴρ, καὶ Νησῶν Ἐπιτάσῃ
Μήτηρ, ἢ μὴν ἔτιδε θεῶν πάλῃ πάντοθεν ἀνδρῶν.
Tu veux sçavoir de moy l'extraction cachée
De ce chanteur divin, & sa patrie aussi;
Ithaque est son pais, Telemachus est son pere,
La fille de Nestor, Epheste aux beaux yeux
Est celle dont nâsquit, le plus sage des hommes.

Ces deux réponses sont foibles; car si Homere eût été long tems à Ithaque pour faire l'amour à Penelope, il le faudroit mettre au nombre de ces galans dont il a dit tant de mal: car à moins que de se joindre à leur troupe, il auroit fait une figure bien triste, & il se seroit même exposé à plusieurs affronts perilleux. Ce n'étoient point des gens à souffrir qu'un particulier fit l'amour à Penelope, sans concerter avec eux. Ajoutez que ceux qui aiment une femme, s'avisent très-rarement de prendre pour le heros de leur poëme le mari de cette femme. De plus si Homere eût su que Penelope se prostitua à ce grand nombre de galans, l'amour qu'il eût eu pour elle l'eût poussé à la diffamer, bien loin d'être une raison qui le portât à lui donner tant d'éloges. La jalousie, le despit, la honte d'avoir aimé une femme qui s'étoit deshonorée, & qui ne l'avoit pas distingué d'une foule d'adorateurs mal-honnêtes gens, l'eussent violemment animé à la decrier. Enfin j'observe qu'il ne faut point recourir à d'autre raison qu'à celle-ci. Ulysse étoit le heros du poëme, il falloit donc nécessairement que son épouse y parût comme une heroine, ou pour le moins en honnête femme. Ce seroit pécher contre les regles les plus essentielles, que de ne point supprimer toutes les actions honteuses de la femme de son Heros. Meziriac ajoûte qu'Ulysse (a) ayant été tué par Telegonus, Minerve consilla à Telemachus, & à Penelope, & à Tele-

gonus, de porter son corps vers Circé, en l'isle d'Ææa, & de l'y ensevelir: & que par l'advis de la même Déesse, Telegonus épousa Penelope, & Telemachus se maria avec Circé. que de Telemachus & de Circé naquit Latinus, dont les Latins furent ainsi nommez; mais que de Telegonus & de Penelope sortit Italus, qui donna son nom à l'Italie. Voilà de beaux conseils, & bien dignes de Minerve: si Penelope les avoit suivis, je trouverois plus croyables ceux qui lui donnent une extrême debonnaireté pour ses soupçons, que ceux qui la representent si fidelle à son mari. Ce seroit trop que d'épouser le meurtrier involontaire d'Ulysse; mais elle auroit fait pis que cela, si l'on en croyoit Hygin, car elle auroit épousé le fils d'Ulysse.

(K) De la louange dont Aufone (b) l'a couronnée.] Merton ici un morceau des Entrécens de Balzac. (c) Les baisers de Penelope n'estoient presque pas connus à Telemachus son fils, par-per aanos, ce que son fils estoit un autre que son mari, au-Oicula, qu'elle reservoit tous ses baisers. Ces paroles ont plu à Monsieur le Marquis de Montausier, & je me doutois bien qu'elles luy plairoient. Mais il veut sçavoir, dites vous, le lieu où je les ay prises, & il veut absolument le sçavoir de moy, sans que vous vous en mesiez. Ce qui a plu à un homme dont tous les plaisirs sont honnestes, est la traduction, ou plustost la paraphrase de ce vers, qu'un Poëte Latin imita autrefois d'un Poëte Grec:

„ Oscula vix ipsi cognita Telemacho.
„ Je pourrois adjouster à la paraphrase qui est courte, un commentaire qui ne seroit pas long, & je suis d'avis de le faire, puis que vous m'invitez à parler. Ce Commentaire comprend ces paroles. Marie de Medicis (d) que nous savons n'avoir pas esté moins chaste, que les Poëtes nous figurent leur Penelope, avoit encore cecy de commun avec Penelope. Croiriez-vous bien que durant les quatre années de sa regence, elle ne busa pas une seule fois le Roy son fils? Je l'ay appris d'un vieux Courtisan de ce tems-là, qui se donna la liberté de luy dire, que ces marques exterieures d'affection estoient nécessaires pour se faire aimer & particulièrement des enfans, parce que d'ordinaire les effets les touchent moins que les apparences. (A) Ce qu'en dit Mr. Teissier (e).] Citant le Gyraldi (f) il observe qu'Arlenius a composé de belles épigrammes Greques & Latines, & qu'il eût excellé en la poësie, s'il ne se fût attaché à des études plus serieuses.

(a) Ibid. pag. 119. Il cite Hyginus cap. 127. & il avoit dit qu'un rajeun d'Eufranibus sur le 16. de l'Odyssée. Le Colophonien qui a écrit les Retours, dit qu'enfin Telemachus épousa Circé, & que Telegonus épousa Penelope.

(c) Balzac, entrécien 29. pag. m. 372.
(d) Id. ib. pag. 374.
(e) Teissier, additions Mr. de Thou t. 1. pag. 214.
(f) De Poët. sub temporis

été assez negligent (B) sur cet endroit. J'ai enfin averé que l'on a pris pour des Ouvrages (C) imprimez, les esperances que Gesner avoit données de cet Auteur: Je m'étonne que Swert & Valere André n'ayent eu nulle conoissance de Peraxylus. Il a été plus connu en Italie qu'au Pais-Bas. Voyez comment Corradus (D) le loué.

PEREIRA (GOMEZTUS) Medecin, Espagnol a vécu au XVI. siecle. Il se piqua de l'esprit de contradiction; car il affectoit de combattre les doctrines les mieux établies, & de soutenir des paradoxes. La liberté de philosopher étoit pour lui un grand charme, il s'en servit amplement, & jusqu'à l'abus. La matiere premiere (A) dont les Sectateurs d'Aristote faisoient tant de bruit, fut l'un des monstres

serieses. Il ajoûte sans citer qui que ce soit, que les Oeuvres imprimées d'Artenius sont les traductions suivantes: Dionis Coccei Romanae Historiae libri duodecim. Olympiodori Philosophi Platonici & Peripatetici, Commentarii ad Aristotelis Commentaria. Sermones quidam ex Plutarcho de moribus à nemine antehac versi. Plurima Orationes Chrysofomi, Theodoret, & aliorum S. S. Patrum antea non vise. Lycophronis Alexandrini sive Cassandram, & Isaci Tzetis in eam Commentaria editit & recognovit.

(B) A été assez negligent sur cet endroit. Il a traduit Arnoldus Arlenius (a) par Arnaud de Lens. Il a dit que cet Arnaud fut nommé Praxyle d'un nom qu'il s'étoit fait lui-même, & que l'exemple qu'il suivit dans l'édition de Joseph' appartenoit à Diego Auztado Mendosé. I. En vertu de quoi veut-il qu'Artenius & de Lens soient le même nom? II. Pourquoi supprime-t-il la cause du nom Peraxylus, que Mr. de Thou avoit exprimé? Trans Diefam animum qui Silvam seu Boscum-Ducis alluit vico ignobili natus, indeque nomine ingeniose ab ipso effecio Peraxylus nuncupatus. III. Pourquoi change-t-il Peraxylus en Praxyle? IV. A qui en veut-il avec son Diego Auztado? Que ne disoit-il Huitade? J'avertis que je ne m'adresse point à lui, quant aux choses qui peuvent dependre du peu de soin des Correcteurs d'Imprimerie, & que je n'ai vu sa version que dans le livre de Mr. Teiffier.

(C) Pour des Ouvrages imprimez les esperances. J'ai consulté le P. Labbe, Mr. Cave, Mr. du Pin, aux endroits où ils nous donnent la liste des Oeuvres de St. Chrysofome; j'y ai trouvé le nom de beaucoup de Traducteurs, mais jamais le nom d'Arnoldus Arlenius. Je ne l'ai point trouvé non plus dans les Auteurs qui traitent des éditions & des traductions de Dion. Des là j'étois presque convaincu, qu'Artenius n'a jamais fait sortir de dessous la presse les versions marquées par Mr. Teiffier. Or en cherchant la cause de cette erreur, j'ay trouvé qu'il la faut rejeter toute sur les Abbreviateurs de Gesner. Ils assûrent positivement qu'Artenius a traduit du Grec de Plutarque quelques Traitez de Morale, que personne n'avoit encore mis en Latin; qu'il a aussi traduit 22. livres de l'Histoire Romaine de Dion Cocceus; les Commentaires d'Olympiodore sur les Meteores (b) d'Aristote, & quelques Sermons & Traitez de Chrysofome, de Theodoret, &c. Quand je remonte jusques à Gesner, je trouve que ces traductions n'étoient qu'une moisson en herbe. Expectamus, dit-il (c), ab Arlenio nostro, si Deus vitam extendit, quosdam ex Plutarcho &c. Ceux qui ont abrégé Gesnerus disent bien qu'Artenius a traduit ces livres; mais ils ne disent pas que ces traductions ayent été publiées. Ils mar-

quent seulement qu'il fit imprimer Lycophron avec les Commentaires de Tzetzes, à Bale l'an 1545. & (d) puis Josephé dans la même ville, avec une preface, mais sans aucune traduction.

(D) Voici comment Corradus le loué. Il en parle en ces termes (e). Ita quidem (postulabatur a l'on interpretationes Epistolarum Ciceronis) ut Arnoldus Arlenius homo eruditissimus ex Germania ad me Regium usque venerit, & me suo, Joannis Opporini, Joannis Strabii, Magni Gruberi, aliorumque doctissimorum hominum nomine sit hortatus, eas ut primo quoque tempore foras darem.

(A) La matiere premiere . . . fut l'un des monstres. Arriaga l'un des plus subtils Scholastiques du XVI. siecle, nous prend les objections que l'on faisoit là-dessus à notre Pereira, & la foiblesse de quelques-unes de ces objections. Revenons (f) nommili referunt quandam Gomefium (f) Rod. Pereiram in sua Antoniana Margarita, negantem omnino materiam primam: contra quem plura congerunt argumenta, qua oportet examinare, ne rem seif. 1. certam incertis suademus rationibus. . . Hac p. m. 217.

(G) argumenta non urgent Gomefium. On lui objectoit entre autres choses que si sa doctrine étoit véritable il ne seroit pas permis de venerer les ossements ou les reliques des Saints; car après leur mort il ne resteroit aucune matiere qui leur eût appartenu. C'est l'une des 5. objections qu'il pourroit résoudre fort aisément, si l'on en croit Arriaga, qui observe (h) que l'on ne comprend pas le sentiment de ce Philosophe. Il se croit donc obligé de le rapporter fidellement, & puis il l'attaque par d'autres raisons. Pereira, dit-il, n'étoit pas assez insensé, pour soutenir que les formes n'étoient point reçues dans un sujet, & que l'homme n'étoit composé que d'ame. Il disoit seulement que le sujet à quoi les ames & les autres formes substantielles sont unies, est un composé des 4. éléments, & non pas une matiere premiere, & il attribuoit aux éléments la même simplicité que l'on attribuoit à la matiere premiere dans l'école d'Aristote. Fatetur (i) hic Author liberrimè, in homine (& idem est de aliis mixtis) ultra formam substantialem dari aliquod subiectum recipiens illam formam: neque enim tam amens erat hic Author, ut in homine & animalibus nihil aliud prater animam agnosceret, & post mortem illius nihil remanere doceret quod esset veneratione dignum in Sanctis, & in quo manerent plura accidentia, qua prius fuerant in homine vivo, putaretque cadavera nihil esse reale, sed apparens & deludens sensus nostros, vel saltem nihil illorum antea fuisse, quo satisfacit serè omnibus argumentis in oppositum. Verum in hoc recedit hic Author à vera & recepta sententia, quod illud commune subiectum non dicit esse materiam primam, sed ex quatuor elementis unitis, & inter se permixtis pu-

(e) In quaestura pag. 100. édit. Lugd. Batav. 1667.

(f) Rod. de Arriaga disputat. 2. Physica, pag. 100. édit. Lugd. Batav. 1667.

(g) Ibid. pag. 218.

(h) Hec argumenta non urgent Gomefium, multo aliter opinantem de entibus naturalibus quam isti Authores sentiant. Ibid.

(i) Id. ib.

(a) Il faut lire ad Aristotelis meteoira, & non pas ad Aristotelis commentaria.

(c) Bibliot. fol. 92. verso.

monstres qu'il se propofo d'exterminer. Ce qu'il mettoit à la place de cette matiere ne valoit * pas mieux, que ce qu'il en bannissoit. Il traita fort mal Galien sur la doctrine des fievres. Mais ce qu'il y eut de plus surprenant dans ses paradoxes, fut qu'il enseigna que les bêtes sont des machines, & qu'il rejeta l'ame sensitive qu'on leur attribuoit. On peut voir toutes ces choses dans le livre qu'il intitula (B) *Antoniana Margarita*. On prend que Mr. Descartes lui a dérobé le paradoxe sur l'ame des bêtes, & que Pereira n'en a pas été l'inventeur. Il faudra voir ce qui se trouve (C) là-dessus dans les Nouvelles de la Republi-

* Voyez la remarque 4.

que
tat coalescere. Elementa autem ipsa omnino adstruunt simplicia, sicut nos materiam primam vel formam substantialiorem dicimus essentialiter simplicem. Selon Arriaga la 3. des cinq objections avoit quelque force contre ce sentiment de Pereira, car elle prouvoit qu'un des élémens produit d'un autre, étoit une chose faite de rien naturellement. Pereira s'embarassoit peu de cela: il (A) soutenoit qu'il y a des creatures qui ont la puissance de créer, en quoi Arriaga trouve qu'il avoit raison.

(B) Le livre qu'il intitula *Antoniana Margarita*. Il fit allusion dans ce titre au nom de son pere, & à celui de sa mere. Voici ce que l'on en trouve dans l'Ouvrage de Dom Nicolas Antonio. (b) *Antoniana Margarita, opus Physicis, Medicis ac Theologis utile & necessarium*, Medicinae Campi 1554. fol. Francofurti deinde 1610.

Item nova veterisque Medicina experimentis & evidentibus rationibus comprobata primam partem, sive Antoniana Margarita secundam, quae quidem Medica est post priorem illam Philosophicam. Haec feliciter pars de Febribus tractat, cujus febris essentiam, causas & species esse usque in hac tempora ignota dilucide (uti Author ipse ait) demonstrat, Galenumque non dolo sed ignorantia excoecatum potissimum suis de hac re scriptis medicis posteris imposuisse evidenter docet. Un Anonyme (c) écrit en Espagnol contre lui l'an 1556. L'*Antoniana Margarita* est un livre qui est devenu fort rare. Il étoit à la Bibliothèque de Mr. Briot qui fut vendue à Paris l'an 1679. Mr. Faure l'y acheta: il l'eut pour deux Louis, & il me dit en me le montrant, qu'il n'avoit pas cru qu'on le lui feroit aller à si bon marché. Je pense que cet exemplaire est passé avec toute la Bibliothèque de Mr. Faure dans celle de Monsieur de Rheims.

La Bibliothèque (d) des Ecrivains Medecins m'apprend que hôte Pereira se nommoit *Georgius Gomez*, & que son *Antoniana Margarita*, in qua omnium pene morborum discursus proponuntur, fut imprimée à (e) Medine chez Antoine Grasbeet l'an 1554. & l'an 1587. & qu'il publia dans la même ville en 1558. un autre Ouvrage in fol. intitulé *nova veraque Medicina Christiana ratione comprobata*. Il y a de grosses fautes dans ce que Konig débite en parlant de cet Auteur. Bruta, dit-il (f), sensu praelata esse opere operoso & 30. annis elaborato, cui titulus Antoniana Margarita, ostendit verum est. Tout le monde ne devine pas que la particule non a été omise après praelata, & c'est une énigme, ou une matiere de risée pour ceux qui ne s'aperçoivent pas de cette omission. Ils sont capables de prendre Pereira pour le plus grand fou de la terre, puis qu'il a été capable de se tourmenter 30. ans durant à prouver que les animaux ont une ame sensitive. Ceux qui deviennent l'omission n'évitent pas tous les pieges; on tâche de leur faire accroire que ce Medecin Espa-

gnol n'a eu en vuë dans cet Ouvrage de 30. ans, que de prouver que les bêtes ne sentent point. Il n'est pas vrai qu'il ne traite que de cela, ce n'est qu'une très-petite partie de l'Ouvrage. Ex eo, continue König, omnia Cartesius haussit que de hystrorum anima commentatus est, Olaus Borrichius in epistola quadam aff. double fausseté. Nous verrons bien-tôt que Mr. Descartes avoit rejeté l'ame des bêtes, avant que d'avoir ouï dire qu'il y eût eu dans le monde un tel Pereira. Pour le moins est-il sûr que le livre de cet Espagnol n'auroit pu fournir à Mr. Descartes, que la pensée generale de la rejection du sentiment des animaux. Tout le reste est particulier au Philosophe François, & ne coule ni des hypothéses, ni des explications de Pereira. Nicolas Antonio n'a point parlé de la réponse aux objections de Palacios publiée par Pereira l'an 1555.

(C) Ce qui se trouve là-dessus dans les Nouvelles de la Republique des lettres. (g) Les plus fins (g) Nourrissement de la Repub. des lettres. s'efforcent de persuader qu'il n'y auroit jamais un homme assez fou pour oser soutenir (h) le contraire. Il s'en trouva un pourtant au siecle dernier, qui (i) osa dire ce paradoxe, dans le pais du monde, où l'on auroit le moins soupçonné qu'une doctrine si triviale prendroit naissance. On m'en tendra bien, si j'ajoute seulement, que ce fut coup d'apparence que l'Abbe de Fubert, qui avoit coûté trente ans de travail, & qu'il a retenu l'intitulé *Antoniana Margarita*, pour faire honneur au nom de son pere, & à celui de sa mere, que l'on croit qu'il n'auroit jamais deviné que l'Espagne, où la liberté des opinions est moins souferte, celle du corps ne l'est en Turquie, produiroit un Philosophe assez temeraire, pour soutenir que les animaux ne sentent pas? Cela valoit-il bien la peine d'en parler ici, pour la rareté du fait, & il est juste que nous ne supprimions point le nom de ce galant homme, qui a été le premier Auteur, que l'on sçache, de cet inouï paradoxe. Il s'appelloit *Gomez Pereira*, & vivoit dans le dernier siecle, & non pas dans le douzième, comme l'a dit un Docteur en Theologie nommé l'Abbe de Gerard, dans ses Entretiens sur la Philosophie des gens de Cour, Ce Gomez Pereira fut vivement attaqué par un Theologien de Salamanque nommé Michel de Palacios, & lui reprocha d'avoir osé mordre de ce qu'il avoit avancé, que les bêtes sont des Machines. Mais il ne fit point de secte, son sentiment tomba aussi-tôt. On ne lui fit point l'honneur de le redouter, de sorte qu'il n'étoit gueres plus connu à nôtre siecle, que s'il n'eût jamais été mis au monde, & il y a beaucoup d'apparence que Mr. Descartes qui li-voit peu, n'en avoit jamais ouï parler. On veut néanmoins qu'il ait puisé dans ce Medecin Espagnol l'opinion qu'il a eue touchant les bêtes, car en disant cela on croit lui ravir la gloire de l'in-

(a) Respondet Gomefius falsum esse nullam creaturam posse creare, nec facile hanc solutionem redargere ut infra patebit. Id. ib.

(b) Nicol. Antonius, Biblioth. Scrip. Hisp. tom. 1. pag. 474.

(c) Adversus hanc scripsit Anonymus Hispanum opusculum ita nuacuatum, Endecalogia contra Antoniana Margarita, Medicinae Campi 1556. 8. Id. ib.

(d) Lindenius renovatus pag. 328.

(e) Meibymna Duelli. lb.

(f) Konig. Biblioth. veteris & novae pag. 619.

(h) C'est-à-dire que les bêtes ne sentent pas.

que des lettres, & n'oublier pas qu'on y affirme une fausseté touchant l'époque de

l'invention, & c'est toujours autant de gagné sur lui. Quelque tems après on vit paroître dans ces mêmes Nouvelles l'extrait d'une lettre que l'Auteur avoit reçue de Paris, & qui contenoit entre autres choses ce que je m'en vais copier.

(a) *Nouv. de la Rep. de la Rep. 1684. art. 1. pag. 555. 556.*

(A) Il n'est pas vrai, comme vous le dites dans la page 23. que le sentiment de Mr. Descartes sur l'ame des bêtes, n'est que de ce temps, car on a disputé de cela autrefois, comme il paroît par ce passage de Saint Augustin de quantité animæ chap. 30. Quod autem tibi visum est non esse animam in corpore viventis animantis, quamquam videatur absurdum, non tamen doctissimi homines quibus id placuit DE F U E R U N T, neque nunc arbitrator D E E S S E. L'Auteur reçut une autre lettre qui l'avertit que cette opinion de Mr. Descartes étoit beaucoup plus ancienne que saint Augustin. Ce fut Mr. du Rondel qui écrivit cette lettre. L'extrait en fut inséré dans les Nouvelles du mois d'Octobre 1684. Je m'en vais le copier, & pour la satisfaction des lecteurs je mettrai en marge, dans quels livres on pourra trouver les autoritez citées.

(b) *Ibid. mois d'Oct. 1684. art. 1. pag. 555. & suiv.*

(b) Ce n'est pas seulement du temps de Saint Augustin, qu'on a douté de l'ame des bêtes; c'est aussi du temps des Césars, c'est-à-dire, plus de trois cens ans avant ce Pere de l'Eglise. Les Stoïciens ne paroissent d'autre chose; jusqu'à soutenir dans leurs Ecoles, qu'il n'y avoit que de la ressemblance entre nos actions, & celles des bêtes, & que dans les bêtes & dans les hommes, il y avoit une nature absolument différente. Ne vous allez pas imaginer, s'il vous plaît, qu'ils ne disoient cela, que de certaines actions dont nous n'avons que peu ou point de sentiment; comme de la digestion, de la sangification, de la conception, &c. Ils l'entendoient aussi des passions les plus vives, les plus vehementes, & les plus sensibles. Un lion, selon eux, ne se mettoit point en colere, quoi qu'il déchirât en pieces tout ce qu'il trouvoit devant lui dans l'Arene. C'est qu'il étoit dans les fremissements, & les bouillons de son sang, que par malheur ou autrement, des objets peu convenables à la nature de cet animal, avoient brouillé & effarouché. (1) *Impetus habent fera, rabiem, feritatem, incursum; iram quidem non magis quam luxuriam.* Pourquoi cela, à votre avis? C'est, Monsieur, qu'il arriva à un lion de la connoissance de Senecque, de sauver un malheureux, sans prétendre qu'on lui en fût gré, ni sans avoir eu aucune envie de bien faire; (2) *Quia nec voluit facere, nec bene faciendi animo fecit.* Et d'ailleurs, c'est que si les bêtes eussent été capables de se courroucer, elles auroient aussi été capables de pardonner. Or comme la clemence est un effet de la raison, & que les bêtes n'en ont point, ces Stoïciens concluoient que les bêtes n'étoient point susceptibles de colere, ni de toute autre passion. (3) *Irasci non magis sciunt quam ignoscere; & quamvis rationi inimica sit ira, nisi quam tamen nascitur, nisi ubi rationi locus est. Tota ferarum ut extra, ita intra, forma humane dissimilis est.* Cependant, Monsieur, un Cynique a dit tout cela plus de trois cens ans avant les Stoïciens de Rome. Il a cru & a enseigné en termes formels que les bêtes n'avoient ni sentiment ni connoissance. C'est

(1) *Senec. l. 1. de ira c. 3.*

(2) *Id. de benef. l. 2. c. 19.*

(3) *Id. de ira l. 1. c. 3.*

dommage, n'est-ce pas, que Pereira n'ait sçu tout cela? Il l'auroit bien fait valoir contre ceux qui l'accusoient de debiter une nouveauté étrange, & il se seroit bien moqué de la grande literature de ses adversaires. Voici les paroles du Cynique: (4) *διὰ τὸ τὸ, il parle des bêtes, τὰ μὲν πικρότερον, τὰ δὲ παθεσασίμων ὄντων, ἢ μὲν διανοεῖται μὲν ἀποδιδόντες; qu'à cause de l'épaisseur de leur temperament, & de la trop grande abondance de leur humidité, elles ne peuvent avoir de connoissance ni de sentiment. Je ne garantis pas ce raisonnement de Diogene, ne. On trouve dans les Nouvelles d'Avril 1685, la retractation du premier extrait. Lisez ce qui suit. (c) *Celui qui nous avoit avertis que St. Augustin temoigne que de son temps on soutenoit que les bêtes n'ont point d'ame, nous a écrit depuis peu qu'ayam consulté le Chapitre 30. du livre de quantité animæ, où on lui avoit dit que cela étoit contenu, il avoit trouvé qu'il n'y étoit nullement question du sentiment de Gomefus Percyra. Ainsi voilà à cet égard ma remarque rehabilitée & justifiée, savoir qu'avant Gomefus Percyra personne n'avoit enseigné que les bêtes sont des machines. Il ne resteroit plus qu'à mettre en question si les passages de Mr. du Rondel rapportez dans les Nouvelles d'Octobre prouvent bien ce qu'il pretend. Ces dernieres paroles obligent Mr. du Rondel à recueillir plusieurs preuves. Il vouloit m'en faire part; mais il a trouvé qu'elles s'étoient égarées; il ne s'est sauvé de cette dissipation que ce qu'on va lire.**

(4) *Plat. de Placit. Philos. lib. 7. c. 20. p. m. 909.*

(c) *Nouv. de la Rep. des lettres de Avril 1685. pag. 435.*

(d) *Mr. du Rondel dans un memoire qu'il m'a fait la grace de m'envoyer au mois de Mars 1696.*

(d) Il est certain que Diogene a dû ne point croire d'ame dans les bêtes par les principes de sa Physique, & par la fin de sa Morale. Se lon lui, il y a des êtres & des demi êtres. C'est par leur propre essence, que les premiers sont ce qu'ils sont, & c'est par participation ou par imitation, comme on parle chez les Cyniques, que les seconds peuvent passer avec les premiers. Ces seconds font de deux sortes. Les uns imitent l'esprit & affectent le mouvement circulaire, & les autres imitent l'ame, & se meuvent en ligne droite: *τὰ μὲν Νόον μιμνήσκουσι, τὰ δὲ ψυχῆν ἐν εὐθείᾳ.* Au mot de mouvement circulaire, vous devinez bien vite qu'il faut que ce soit les orbes des cieux. C'est cela même; mais sur tout c'est le Cercle Laçtée, auquel les Cyniques, aussi bien que d'autres Philosophes, assignoient l'origine des passions, *ἀπὸ δὲ τῶν περὶ τὸν ἕρκυδον σφαίρα.* Mais de la maniere que les anciens decrivoient la descente des ames au travers de ces cercles, il est impossible que les bêtes ayent pu avoir de veritables passions. Car en passant par la sphere de Jupiter, une ame se revêtoit d'ambition, comme de nonchalance dans celle de Saturne, de fierté dans celle de Mars, de l'envie de gagner dans celle de Mercure &c. De forte que comme on ne remarque point de semblables passions dans les bêtes, du moins de la maniere qu'elles se remarquent dans les hommes, il falloit qu'elles n'eussent point d'ame, sejour ordinaire des passions, ou qu'elles n'eussent seulement que des passions approchantes & contrefaites, & par quelque hazard d'imitation. C'est pour cela que les Cyniques rangeoient les bêtes parmi les corps qui se meu-

vent

de cette opinion (D) de Mr. Descartes. Si ce dogme est fort étrange il ne s'en faut pas étonner, car de tous les objets Physiques il n'y en a point de plus abstrus, ni

„vent en ligne droite, c'est-à-dire, parmi les
 „corps pesants qui tendent vers la terre. Effecti-
 „vement la nature des bêtes est toujours la mê-
 „me, & toujours dans sa détermination ordina-
 „re. Il n'y a ni différence, ni variété dans leurs
 „occupations. Elles sont toutes condamnées à
 „même règle, & leur capacité ne s'étend que
 „vers plus loin qu'à se loger & à se nourrir. C'est
 „pourquoi on a dit d'elles, qu'elles n'avoient que
 „de basses, pesantes & déprimées inclinations,
 „& que la Nature les avoit faites exprès pour
 „pancher vers la terre. *Prona sunt, & ex ipsa*
 „*quoque suscipiendi difficultate à superis recesserunt,*
 „*nec ullam divinarum corporum similitudi-*
 „*nem aliqua sui parte meruerunt, nihil ex men-*
 „*te sortua sunt, & ideo ratione caruerunt, duo*
 „*quoque tantum adepta sunt, sentire vel crescere,*
 „dit Macrobe avec cette restriction de Virgile
 „*Quantum non noxia corpora tardam Terrenique*
 „*debetant artus,* parce que ajoute-t-il, *in ani-*
 „*malibus hebescit usus anima densitate*
 „*corporis,* ce qui semble être traduit de Dioge-
 „ne, qui dit que les animaux ne peuvent connoi-
 „tre ni sentir, à cause de l'épaisseur & de
 „l'abondance de leur humidité. Voyez Plutarque
 „livre 5. chap. 20. Il semble, dis-je, que
 „Macrobe ait traduit Diogene, & il y a assez
 „d'apparence puis qu'il se sert du même mot :
 „mais je ne fais pas bien si Virgile, avec son *noxia*
 „*corpora,* a visé à ce que Diogene dit en suite,
 „que les bêtes sont comme des furieux dechus de la
 „raison, *διακείσθαι τῆς λογικῆς, περιετραπῆ-*
 „*σῆς τῆς ἡμετέρας.* Car bien que *noxia* empor-
 „te avec soi dommage & perte, néanmoins
 „*περιετραπῆς* paroît signifier davantage. Aussi un
 „Commentateur Cynique, pour nous le faire
 „bien concevoir, l'explique-t-il, par l'image
 „des Emergences & des Possédez. Il affirme
 „qu'au sortir des corps, lors que les âmes cher-
 „chent à se placer, si elles ne rencontrent que des
 „sujets où la raison n'ait point séjourné, les âmes
 „les suivent & les harcellent; & ne les informent
 „jamais comme un corps organique destiné pour
 „elles, *ὡςπερ οἱ ἐκλογιστῆς ἡμᾶς δαίμονες.* Voi-
 „là, me direz vous, des pensées Platoniques,
 „& qui ne reviennent gueres à ce que l'on s'ima-
 „gine du Cynisme. Je n'y ferois que faire.
 „C'est le Cynique Salluste qui le dit; & puis
 „Diogene n'étoit pas si éloigné du Platonisme
 „qu'on se le figure ordinairement. Un certain
 „Tiberianus nous apprend dans son Socrate, que
 „Diogene s'étoit saisi de tout le patrimoine phi-
 „losophique de Platon: *memores Platonis senten-*
 „*tia, cujus hereditatem Diogenes Cynicus inva-*
 „*dens, nihil ibi plus (1) aureâ linguâ invenit.*
 „Mais ce que je vous dis de Diogene, paroît
 „tra encore plus dans la fin de la Morale. Selon
 „lui, pour vivre comme il falloit en ce monde,
 „il falloit être insensible; & bien que cela paroît
 „se étrange & même impossible, il faut pour-
 „tant que ce Philosophe soit parvenu à cet état de
 „Philosophie, car l'antiquité est trop formelle là-
 „dessus, pour y avoir été trompée. Je ne sai
 „s'il se servit pour cela des leçons de Chiron,
 „desquelles parle Maxime de Tyr. Je ne fais pas
 „non plus, si ce fut sur les règles d'Antisthene,

„qui est l'Auteur de l'Apathie: mais comme il
 „étoit un Ange de Jupiter, envoyé aux hommes
 „pour leur apprendre ce que c'est que du bien & du
 „mal, à ce que pretend Epictète, je croirois
 „bien qu'il ne s'en raporta qu'à soi-même, &
 „qu'il n'écoula que son cœur. Comme il avoit
 „coutume de dire qu'il falloit opposer la raison aux
 „passions, le courage à la fortune, & la nature
 „aux coutumes, il entra enfin dans les desseins de
 „la Nature, & s'imagina que pour être un veri-
 „table enfant de cette bonne mere, il faloit res-
 „sembler aux bêtes, qui en sont une image si
 „naïve & si fidelle dans les lieux de leur naissan-
 „ce. Diogene donna donc dans cette opinion,
 „& s'y maintint par la pauvreté, par le jeune &
 „par les ascétiques qu'il a eu l'honneur d'inventer.
 „On dit qu'Alexandre le Grand, à la veille de
 „conquerir les Indes, & sûr déjà de ses desti-
 „nées, eut le courage de souhaiter être Dioge-
 „ne. Tant la sécurité lui parut digne d'envie!
 „Tant l'état des Cyniques lui sembla surpasser la
 „Nature! *Disputare cum Socrate licet, dubitare*
 „*cum Carneade, cum Epicuro quiescere, hominis*
 „*naturam cum Stoicis vincere, cum Cynicis*
 „*excedere.* A dire vrai, c'est un état af-
 „sez étrange que cette insensibilité, & il a tou-
 „jours coûté bien cher à quiconque y est arrivé;
 „*istuc nihil dolere, non sine magnâ mercede con-*
 „*tigit, inmanitatis in animo, stuporis in corpo-*
 „*re.* mais c'est un état bien commode pour les
 „malheurs de cette vie. Et qui est-ce des Payens
 „qui n'eût pas été bien aisé, qu'on eût dit de lui
 „ce qu'on a dit de certains peuples que vous con-
 „noissez? *Viciui herba, vestitui pelles, cubile*
 „*humus. Id beatius arbitrantur, quam ingenue-*
 „*re agris, illaborare domibus, suas alienasque*
 „*fortunas ipse metuque versare. Securi adversus*
 „*homines, securi adversus Deos, rem difficillimam*
 „*asscuti sunt, ut illis ne voto quidem opus sit.*
 „Si j'avois souvent à fournir à mes lecteurs une
 „érudition adoptée aussi rare, & aussi profonde
 „que celle-là, quel relief ne pourrois-je pas don-
 „ner à ce Dictionnaire! Nous rapporterons (b) des
 „passages d'Aristote qui semblent prouver qu'il a
 „pris les bêtes pour des machines.

(D) Une fausseté touchant l'époque de cette opinion
 de Mr. Descartes. }
 Gomefius (c) Pereira n'ayant
 point tiré son paradoxe de ses véritables princi-
 pes, & n'en ayant point pénétré les conséquen-
 ces, ne peut pas empêcher que Mr. Descartes ne
 l'ait trouvé le premier par une méthode Philo-
 sophique. Il ne laisse pourtant pas d'être fort
 probable, qu'il l'a trouvé sans l'avoir cherché;
 commença apparemment & finit ses medita-
 tions, sans songer à l'ame des bêtes, & sans avoir
 abandonné l'opinion qu'il en avoit eue dès son
 enfance, & ce ne fut qu'en considérant les suites
 de son principe, touchant la distinction de la sub-
 stance qui pense, & de la substance étendue, qu'il
 s'aperçut que la connoissance des animaux ren-
 verfoit toute l'économie de son Système. Peut-
 être même qu'il eut besoin qu'on lui fit cette
 objection, & qu'avant cela elle ne lui vint point
 dans l'esprit. C'est donc par pure nécessité
 qu'il a soutenu que les bêtes ne sentent point,
 S'il eût pu sauver ses principes sans cela, il n'eût
 pas
 G G G g g

(1) C'est l'art de bien vivre. On cite ce passage de Tiberianus à propos du Rameau d'or de Virgile.

(b) Dans la remarque H.

(c) Nouvelles de la République des lettres, Mars 1684. pag. 22.

ni de plus embarrassant que l'ame des bêtes. Les opinions extrêmes sur ce sujet sont ou absurdes, ou très-dangereuses, le milieu qu'on y veut garder est insoutenable. J'espère qu'on excusera la liberté que je vais prendre, de vuidier ici un réservoir de recueils touchant les dogmes des anciens (E) & des modernes, sur la

„ jamais attaquée une opinion qui non seulement „ avoit toujours paru indubitable à toute la terre, „ mais qui est aussi revêtue d'une évidence pres- „ que invincible. „ Pour savoir si cet Auteur s'est trompé, il faut joindre à ce passage l'éclaircissement qu'il en donna. On le trouve à la fin de sa preface, c'est-à-dire qu'il fut publié en même temps que le passage qui avoit besoin d'être éclairci. J'ai (a) dit dans le second article de ces Nouvelles, que Mr. Descartes commença apparemment & finit ses Meditations, sans songer à l'ame des bêtes, & sans avoir abandonné l'opinion qu'il en avoit eue dès son enfance. Ce seroit une erreur de fait, si j'entendois parler de ses six celebres Meditations, qui furent dédiées à la Sorbonne, & contre lesquelles on forma tant d'objections, car le Traité de la Methode, imprimé l'an 1637. avant ces six Meditations, fait voir clairement que Mr. Descartes croyoit déjà, que les bêtes n'ont point d'ame, Je déclare donc par les Meditations de Mr. Descartes, je n'ay pas entendu celles qu'il donna à la Sorbonne. Mon sens est qu'il acheva apparemment de bâtir dans son imagination un nouveau système, sans songer à l'ame sensitive des animaux. Or je ne doute pas qu'avant que de publier sa Methode, il n'eût déjà achevé dans son esprit la construction de son Ouvrage. Nonobstant cette explication il est certain que cet Auteur s'est trompé, car l'hypothese des automates est une des plus anciennes speculations de Mousr. Descartes, comme il paroît par les preuves que Mr. Baillet en a données. Voici les paroles. Supposser (b) que ces Ouvrages de Mr. Descartes sont de l'an 1619. c'est donner à son sentiment de l'ame des bêtes plus de vingt ans d'ancienneté au delà de l'époque, à laquelle ses Adversaires & quelques Sçavans avec eux avoient tâché de le fixer. Quand on saura que c'est dans ces Ouvrages de sa jeunesse que l'on a trouvé ce sentiment, on cessera peut-être de dire, qu'il commença & finit ses Meditations sans songer à l'ame des bêtes, & sans avoir abandonné l'opinion qu'il en avoit eue dès son enfance. On ne croira plus que ce ne fut qu'en considérant les suites de son principe, touchant la distinction de la substance qui pense, & de la substance étendue, qu'il s'aperçut que la connoissance des animaux venneroit toute l'economie de son système. On ne se persuadera plus que l'obligation de répondre aux objections qu'on luy a formées sur ce sujet, luy ait fait naître une pensée dont il n'a été redevable qu'à la liberté de son esprit. Il n'étoit encore dans aucune nécessité de soutenir que les bêtes n'ont point de sentiment, puis qu'il n'avoit pas le don de prévoir ce qui pourroit lui arriver vingt ans après. Il n'avoit pas alors de principes à sauver, n'en ayant encore établi aucun pour la Philosophie nouvelle: au moins n'avoit-il encore lu à cet âge, ni saint Augustin, ni Pereira, ni aucun Auteur de qui il auroit pu prendre le sentiment de l'ame des bêtes. Cinq ou six ans après, Mr. Descartes étant retourné de ses (1) voyages à Paris, découvrit ce sentiment à quelques-uns de ses amis, & leur fit reconnaître qu'il ne pouvoit s'imaginer que les bêtes fussent autre chose que des Automates. De sorte que ceux

(a) Ibid. à la fin de la preface.

(b) Baillet, en a données. Voici les paroles. Supposser (b) que ces Ouvrages de Mr. Descartes sont de l'an 1619. c'est donner à son sentiment de l'ame des bêtes plus de vingt ans d'ancienneté au delà de l'époque, à laquelle ses Adversaires & quelques Sçavans avec eux avoient tâché de le fixer. Quand on saura que c'est dans ces Ouvrages de sa jeunesse que l'on a trouvé ce sentiment, on cessera peut-être de dire, qu'il commença & finit ses Meditations sans songer à l'ame des bêtes, & sans avoir abandonné l'opinion qu'il en avoit eue dès son enfance. On ne croira plus que ce ne fut qu'en considérant les suites de son principe, touchant la distinction de la substance qui pense, & de la substance étendue, qu'il s'aperçut que la connoissance des animaux venneroit toute l'economie de son système. On ne se persuadera plus que l'obligation de répondre aux objections qu'on luy a formées sur ce sujet, luy ait fait naître une pensée dont il n'a été redevable qu'à la liberté de son esprit. Il n'étoit encore dans aucune nécessité de soutenir que les bêtes n'ont point de sentiment, puis qu'il n'avoit pas le don de prévoir ce qui pourroit lui arriver vingt ans après. Il n'avoit pas alors de principes à sauver, n'en ayant encore établi aucun pour la Philosophie nouvelle: au moins n'avoit-il encore lu à cet âge, ni saint Augustin, ni Pereira, ni aucun Auteur de qui il auroit pu prendre le sentiment de l'ame des bêtes. Cinq ou six ans après, Mr. Descartes étant retourné de ses (1) voyages à Paris, découvrit ce sentiment à quelques-uns de ses amis, & leur fit reconnaître qu'il ne pouvoit s'imaginer que les bêtes fussent autre chose que des Automates. De sorte que ceux

(1) V. la Lettr. Ms. d'Isaac Beeckman au P. Merfenne en 1631. d'où l'on juge que des long temps auparavant il avoit établi son dogme des Automates à ses amis de Paris.

qui trouveront de la difficulté à lui attribuer ce sentiment dès l'an 1619. en auroient moins pour croire que cette opinion lui est venue dans l'esprit au plus tard vers l'an 1625. Ils ne refuseront peut-être pas de s'en tenir au témoignage de Mr. Descartes (2) qui nous apprend qu'elle lui étoit venue quinze ou seize ans avant qu'il eût donné ses Meditations Métaphysiques. Au reste cette opinion des Automates, est ce que Mr. Pascal estimoit le plus dans la Philosophie de Mr. Descartes. L'honnêteté de Mr. Baillet a été si (c) grande, qu'il a refusé l'Auteur des Nouvelles de la République des lettres sans le nommer, & qu'au contraire il l'a nommé lors qu'il a été question d'une pensée qui lui paroissoit louable. Raportons aussi cet autre endroit: il concerne la même matiere. „ (d) Plusieurs ont „ cru que Mr. Descartes avoit deterré la fameuse „ opinion de l'ame des bêtes . . . dans le li- „ vre de Gouffier Pereira . . . Mais on a „ très-grande raison de douter que Mr. Descartes „ ait jamais ouï parler de Pereira, & que son li- „ vre qui a toujours été assez rare soit aisément „ tombé entre les mains d'un homme aussi peu cu- „ rieux de livres & de lectures, qu'étoit nôtre „ Philosophe. C'est tout dire pour lever les dou- „ tes sur ce sujet; que Mr. Descartes n'avoit pas „ encore vu le livre de Pereira l'année d'après la „ publication de ses (3) Meditations Métaphysi- „ ques, & qu'il avoit déjà fait connoître son sen- „ timent sur l'ame des bêtes plus de quinze ou „ vingt ans auparavant, selon ce qu'on en a dit „ au premier livre (4) de cette histoire. D'ail- „ leurs, comme l'a fort bien remarqué (5) Mr. „ Bayle, Pereira n'ayant pas tiré son paradoxe „ de ses véritables principes, & n'en ayant point „ pénétré les conséquences, il ne peut pas empê- „ cher que Mr. Descartes ne l'ait trouvé le pre- „ mier par une methode philosophique. Ce dog- „ me au reste n'étoit pas né avec Pereira: & du „ temps de (6) saint Augustin il étoit agité par de „ très-sçavans hommes, comme une chose qui „ ne laissoit pas de se bien soutenir, malgré l'ap- „arence d'absurdité que le vulgaire y trouvoit. „ Cette opinion étoit encore plus ancienne que „ St. Augustin, que Senéque même, & que les „ premiers Césars (7), selon l'observation de „ Mr. du Rondel, qui la fait remonter jusqu'aux „ Stoïciens & aux Cyniques. „ (E) Touchant les dogmes . . . sur l'ame des bêtes.] Presque tous les anciens Philosophes ont enseigné que cette ame étoit raisonnable. Il faisoit donc qu'ils crussent qu'elle ne différoit de celle de l'homme que sur le plus & le moins. Anaxagoras établissoit cette différence en ce que l'homme peut expliquer ses raisonnemens, & que les bêtes ne peuvent pas expliquer les leurs. P. 51. pag. 22. (4) Litt. 1. ch. 11. (5) Nouvell. de la Rep. des Lettr. 1684. pag. 22. (6) Tom. 2. pag. 11. Nouvelle de la République des Lettr. August. cap. 30. de Quantitate Anima. (7) Nour. de la Répub. ibid. pag. 191. (c) Plutarque, de Placitis Philosoph. lib. 5. cap. 20. pag. 908.

(2) Conferrez les Traités Mss. Thaurmannis Reçus en sa jeunesse: & un autre que'il cite dans sa Methode, comme fait longtemps auparavant, avec les Lettres du 3. tome pag. 63. du 2. tom. 230.

(c) C'est en quelque façon un excès de cérémonie préjudiciable à la liberté dont on doit jouir dans la République des Lettres: c'est y introduire les œuvres de Jurisdiction: il doit y être permis de nommer ceux qu'on refuse: il suffit de s'éloigner de l'esprit d'injureux, & mal-honnête.

(d) Baillet. ibid. 10. 2. pag. 537.

(3) Il manda au P. Merfenne ne qu'il n'avoit jamais vu ce Mss. du 23. Juin 1641.

(4) Litt. 1. ch. 11. (5) Nouvell. de la Rep. des Lettr. 1684. pag. 22.

(6) Tom. 2. pag. 11. Nouvelle de la République des Lettr. August. cap. 30. de Quantitate Anima. (7) Nour. de la Répub. ibid. pag. 191. (c) Plutarque, de Placitis Philosoph. lib. 5. cap. 20. pag. 908.

la nature de cette ame. Plusieurs trouveront que j'en dis trop : mais les savans ju-

est mentis quasi Interpres. Pythagoras & Platon ne s'éloignoient pas de cette pensée; puis qu'ils disoient que l'ame des bêtes raisonnable effectivement, (a) n'agissoit pas néanmoins selon la raison, à cause que la parole lui manque, & que ses organes ne sont pas bien proportionnez. Il seroit à souhaiter que Plutarque quiavoit donner aux matieres une si noble étendue quand il vouloit, n'eût pas été si Laconique en cette rencontre : mais quelque serré que soit son langage, il ne sauroit nous mettre en suspens à l'égard du dogme de Pythagore. On conoit assez clairement que selon ce Philosophe, l'ame des bêtes ne differe point substantiellement de l'ame de l'homme; car il enseignoit la transmigration des ames, c'est-à-dire qu'elles passoient indifféremment du corps d'un homme dans celui d'un animal, & du corps d'un animal dans celui d'un homme. Il n'y a guere de dogme qui ait eu plus de sectateurs que celui-là. Je ne pense pas qu'il y ait des Philosophes qui aient parlé plus avantageusement de l'ame des bêtes que Porphyre. Il leur a donné non seulement la raison, mais aussi la faculté de faire entendre leurs raisonnemens; & il a cru que leur langage a été intelligible à quelques personnes, & que l'homme ne les surpasse qu'en ce qu'il possède un raisonnement plus raffiné. Porphyrius (b) lib. 3. de abstinentia statuit naturam omnibus animantibus, quibus sensum & memoriam dedit, rationem quoque, imò & orationem, tam internam quam externam, tribuisse: additque, Apollonium Tyanaum, Melampum, Tiricham, & Thaletem, brutorum sermones didicisse atque intellexisse: quos nihil mirum si non intelligamus ipsi, qui plurimarum etiam nationum linguam minime callentis. Afferit itaque bruta rationem participare: neque per eam ab illis hominem simpliciter distingui; sed quod homini perfectum rationis acumen insit, illis imperfectum. Il prouve cela par des raisons, & par des autoritez: il cite Empedocle, Platon, & Aristote. Confirmer (c) istiusmodi dogma in primis ex mutua significatione, qua inter se bruta utuntur, quod in avibus potissimum apparet, qua sibi occurrunt vicissimque respondent. Deinde, ex admirabili solertia, curaque in futurum prospiciendi, utilia conselandi, declinandam adversa. Præterea, testimonio Empedoclis & Platonis, atque etiam Aristotelis, quos idem censuisse, ex eorum dictis scriptisque haberi ait. Ceux qui rapportent ces termes ne conviennent pas (d) qu'Aristote soit cité bien à propos; ils prétendent qu'il n'accorde aux bêtes qu'une image, ou qu'une copie de raison: & ils se moquent de ce prétendu langage intelligible à Tiresias, & à Melampus &c. sur quoi ils remarquent qu'un Rabin a suivi l'erreur de Porphyre, & qu'il a cru que Salomon entendoit le même langage. (e) Quod item addebat Porphyrius, bruta inter se colloqui, & à quibusdam intelligi, non na est, est ita esse crediderit quidam ex Hebrais doctoribus; teste Abulensii ad capit. 3. libri. 3. Regum, quæst. 11. asserens, eorum voces percalluisse Salomonem. Peut-être ne leur seroit-il pas bien facile de faire voir, que leur Aristote ait établi une différence substantielle entre l'ame des brutes & celle de l'homme; car de dire qu'il n'a point cru que les bêtes se conduisent par raison; ne seroit pas une bonne preuve; puis qu'il est certain que les enfans & les

frenetiques ont une ame de la même espee, que les personnes les plus raisonnables, & qu'il paroit plus de raison dans la plupart des animaux, que dans les enfans d'un an, & que dans les frenetiques. On pourroit donc croire qu'Aristote ne reconnoit qu'une différence du plus au moins entre l'ame de la bête, & celle de l'homme, c'est-à-dire, que la différence des organes faisoit, selon lui, que l'ame de l'homme raisonnoit subtilement, & facilement, & que celle de la bête ne raisonnoit que d'une façon confuse. On confirmeroit cela par la prétention de ceux qui disent (f) qu'il n'a point cru l'immortalité de l'ame.

Il faut prendre garde à une chose; c'est qu'on ne trouve pas que les anciens, lorsqu'ils ont quitté ou le stile poétique, ou le stile d'Orateur, aient reconu une véritable différence entre l'ame humaine & la matiere. Je ne parle pas de la matiere crasse, pesante, palpable; mais de celle que les Chymistes nomment esprits, & qui est aussi essentiellement corps & matiere que la bouë, & la chair le peuvent être. Selon cela on ne devoit point penser que l'ame des bêtes & celle de l'homme différassent autrement que du plus au moins, & selon divers degrez de subtilité; & par conséquent on a dû croire que la seule disposition des organes, est cause que la raison ne se développe pas dans les animaux, comme dans l'homme. Galien sans doute a été dans ce sentiment; car il n'a point cru que nôtre ame fût incorporelle; il ne la distinguoit point de la chaleur naturelle, & de l'harmonie du temperament (g). Je fai bien que plusieurs ont dit que l'ame de l'homme descendoit du Ciel; mais cela ne prouve pas qu'ils l'aient cru immatérielle. Outre que les Stoïciens ont enseigné que toutes les ames sans exception decouloient de la même source; (h) Persuasion us, à Deo, id est Mundi animâ, animam hanc esse. Lactantius: (1) Τὸν ἄλλων ὑποχρημασθὲν ἔχει τὰς ἐν τοῖς ζῴοις: Anima universi, partes esse animantium versus Animas, Omniumne animantium? omnium: sed alia aliis magis participant, ut sunt corpora & instrumenta. Est Socraticum: (2) Mundi animam, fontem animarum omnium esse. Sed illam, qua ratione uteretur, cognatam & participem, imò jam partem divinitatis esse. Plutarchus: (3) Ἡ δὲ ψυχὴ μεταγενέστερα νῦν καὶ λογισμῶν, ἀκέρων ἐστὶν ὅτις μόνον, ἀπὸ ἀγαθῶν καὶ κακῶν ἀπὸ αὐτῶν, ἀπὸ αὐτῶν ἑστίν: Anima mentis & ratiocinationis confors, non opus solum Dei, sed & PARS est; neque ab ipso, sed ex ipso est facta. Enimvero etiam alia (hac ratione) partes Dei, id est Physiolog. mundanae anima: sed ista scilicet eximit, & que proxime vim naturamque ejus referret. Pourvoient-ils donc croire que l'ame des bêtes fût dénuée du sentiment? Je ne pense pas qu'ils l'aient cru; & si Senèque l'a dit dans les passages que le docte Mr. du Rondel rapporte, il s'est refusé lui-même visiblement dans quelques autres. Lisez la dernière lettre, vous y trouverez qu'il ne refuse aux animaux que la raison, la sagesse, le vrai bien, la félicité; mais non pas le sentiment. (i) In quo non potest beata vita esse, nec id potest quo beata vita efficitur: beata autem vita bonis efficitur: in nullo animali non est quo beata vita efficitur: ergo in nullo animali bonum non est. Matum animal sensu comprehendit presentia: præteritorum reminiscitur, cum id incidit, quo sensus admonetur: tantum

(f) Pomponace a soutenu cela formellement. Voyez le discours de la Morale le Vayer sur l'immortalité de l'ame: il est au 4. tome de ses œuvres, édit. in 12.

(g) Voyez le livre intitulé Nic. Nancelii Trachyni Neovioudenensis de immortalitate animæ: voir aussi le passage de Galien qu'on cite dans les remarques de l'article Rorarius.

(h) Lipsius, de livre de Physiolog. lib. 3. disert. 8. pag. 934.

(i) In Zen.

(2) Apul. de Dogm. Plat.

(3) Quæst. Platonic.

(i) Seneca epist. 122. p. 77. 477.

jugeront que je ne dis pas le quart de ce qu'ils pourroient donner sur cette matiere.

quam equus remittitur vie, cum ad initium ejus admotus est. In stabulo quidem nulla via, quasvis sepe calcate, memoria est. . . . Nec illud nego, ad ea que videntur secundum naturam, magnos esse motus animalibus impetus & concitatos, sed inordinatos ac turbidos. Nannquam autem aut inordinatum est bonum, aut turbidum. Quid ergo, inquis, muta animalia perturbat & indispofite moventur? Dicerem illa perturbat & indispofite moveri, si natura illorum ordinem caperet: nunc moventur secundum naturam suam. Perturbatum enim id est, quod esse aliquando & non perturbatum potest. Solicitum est, quod potest esse securum. Nulli vitium est, nisi qui vitus potest esse. Multis animalibus talis ex sua natura motus est. Sed ne te diteneam, aliquod erit bonum in mutis animalibus, erit aliqua virtus, erit aliquid perfectum: sed quale? nec bonum absolute, nec virtus, nec perfectum. Hac enim rationalibus solis contingunt, quibus datum est scire, quare, quatenus, quemadmodum. Ita bonum in nullo est, nisi in quo ratio. Seneca pose un principe qui nous fera voir en quel sens il dit ailleurs, que les animaux ne se mettent point en colere, & qu'ils ne sont pas capables de conferer un bienfait. Il suppose qu'une nature qui n'est pas susceptible des deux contraires, ne l'est ni de l'un ni de l'autre: d'où il conclut que les bêtes n'étant pas capables d'agir selon l'ordre, & selon les regles de la raison, & ne pouvant pas avoir la vertu, ne font rien qu'on puisse nommer dereglé, deraisonnable, action vicieuse. Voilà pourquoi il ne nomme point colere la violence ou la fureur des lions; car selon les Stoïciens les passions étoient un vice, & par conséquent elles ne pouvoient tomber que dans un sujet qui possède la vertu & la raison, & qui est capable de parvenir à la perfection du sage. Dans une autre (a) lettre il établit fortement que les bêtes sentent: il n'eût pas pu s'exprimer plus clairement, s'il eût été de l'opinion de nos Scholastiques. Il va même plus loin qu'eux; car il soutient qu'elles sentent leur sentiment. (b) Qualis ad nos pervenit animi nostri sensus, quamvis naturam ejus ignoremus, ac scdem, talis ad omnia animalia constitutionis sue sensus. Necessè est enim id sentiant, per quod alia quoque sentiant: necessè est sensum ejus habeant, cui parent, à quo reguntur. Nemo non ex nobis intelligit esse aliquid, quod impetus suos moveat: quid sit illud, ignorat: & constans sibi esse scit: quid sit, aut unde sit, nescit. Sicut infantibus, sic quoque animalibus, principalis partis sue sensus est, non satis dilucidus, non expressus. En cela il ne fait que suivre les principes de la secte. C'est le propre des animaux, à ce que disoient les Stoïciens, de souhaiter leur conservation, & de favoriser que la nature les recommande à eux-mêmes.

(a) C'est la 121. où il prouve cette chose omnibus animalibus esse constitutionis sue sensum.

(b) Id. epist. 121. pag. 457.

(c) Diag. Laertius in Zenone lib. 7. n. 85. pag. m. 416.

(c) Τὸν ἢ πρῶτον ὁρμῶν Φασὶ τὸ ζῶον ἴσχειν ἐπὶ τὸ τρεῖς ἑαυτοῦ, οὐκ ἔστιν αὐτῷ ἢ Φύσις ἀπ' ἀρχῆς κατὰ Φύσιν ἢ Χρῆσις καὶ ἢ τῶν πρῶτων Περί τελευτῶν, πρῶτον οὐκ ἔστιν λέγοντες εἶναι παντὶ ζῴῳ τὴν αὐτῆς συστάσιν, καὶ τὴν τῶν αὐτῶν συνέσθησιν. Primam autem hanc animantis appetitionem fuisse dicunt, seipsum tuendi atque servandi, naturā sibi ipsam ab initio conciliante, ut Chryppus ait in primo De finibus, primum proprium cuique animanti dicens sui ipsius fuisse commendationem, hujusque conscientiam.

Quant aux Cyniques, le passage de Plutarque que Mr. du Rondel rapporte, contient nettement

qu'au dire de Diogene les bêtes ne sentoient pas. Je voudrois voir un peu plus au long la doctrine de ce Philopophe, car ce que Plutarque nous en dit est fort obscur; le commencement & la conclusion y detruisent le milieu. Elles participent à l'intelligence; voilà le commencement. Elles sont affectées à-peu-près comme les fous; voilà la fin. Les fous & les maniaques ne sentent-ils pas? Si on les eût comparés aux malades de lethargie, ou d'apoplexie, il y eût eu quelque liaison dans le discours. Quoi qu'il en soit, raportons tout le passage. (d) Διογενῶν, μετῆραν μὲν (d) Plus. αὐτὰ ἔνοητο καὶ αἰετοῦ, διὰ τὸ τὰ μὲν πικρὸν πρὸς de Placit. Philof. τὰ ἢ πλεονασμῶν ἢ ὑπερστίας, μὴτε διανοεῖσθαι. 1. 5. c. 20. μὴτε αἰσθάνεσθαι, περὶ Φερῶν ἢ αὐτὰ διακρίσσει, pag. 909. τοῖς μεμνημένοι. παραπαισῶν ἢ ἕρημονικῶν. Dioge. Voici la nes, rationis & aeris partem ea percipere, sed vel d'Amiot. ob crassiciem, vel ob abundantiam humoris neque Diogenes intelligere neque sentire: ac fere affecta esse eo modo que les que sunt insanientes, qui de mentis exerunt potestatem. Quel que puisse être le dogme de Diogene sur ce point-là, il est sûr que l'antiquité fournit beaucoup plus de gens qui le combattent, que de gens qui s'en approchent. Plutarque a fait un Traité (e) exprès pour montrer que les animaux & cipef- raisonment. L'ouvrage où il examine (f) si les animaux terrestres ont plus d'industrie que les animaux aquatiques, tend au même but. J'en tirai une observation qui me paroit importante, & pour l'abondance de leur humidité, & pour l'abondance de leur humidité, ils n'ont ni discours de raison ni sentiment, ne plus ne moins que ceux qui sont que fiteux par- ce qu'ils ont le cer-veau bles- sé & l'usage de la raison empêché.

(e) Περί τῶν αἰετῶν καὶ τῶν ἄλλων ζῴων ἢ ἄνθρωπος ἔχει ἢ σπέρματι, εἰ ἢ ἀπὸ τοῦ ὁ ζῴων ἢ ἐμψύχων τὸ μὲν, αἰσθάνεσθαι, τὸ ἢ, ἀναίσθητον εἶναι, αἰσθάνεσθαι καὶ τὸ μὲν, Φαντασιώματα, τὸ ἢ, ἀφαντασιώματα ὅτι τὸν τὸ ἐμψύχων αἰσθάνεσθαι εἶναι ἢ Φαντασιώματα πρὸς αὐτῶν ἢ δὲ ἕως ἐπιτελεῖσθαι ἀπαιτήσιν τὸ μὲν λογικῶν εἶναι ἢ ἐμψύχων, τὸ ἢ ἄλογον. Quod si quis postulet, ne natura sit manca, debere animaliorum alia rationem habere, alia esse bruta: invenietur qui eodem jure flagiet, animalium alia debere esse vi imaginandi prædita, alia ea cavere: alia sensum habere, alia non habere: sicut ut oppositas habitibus istis privationes equalibus veluti momentis natura habeat. Quod si hac postulare absurdum est, cum quodvis animal simul & sentiendi & imaginandi vim nasciturus: ne hoc quidem recte postulabitur, esse animalium alia ratione prædita, alia bruta. Peu après il refute les Stoïques, par une remarque de la même force. Les bêtes, disoient-ils, n'ont point de passions; leurs desirs ne font point desirs, mais quasi desirs &c. Que repondriez-vous donc, leur dit-il, si quelques-uns s'avoient de dogmatiser qu'elles ne voyent,

(f) Περὶ τῶν ζῴων ἢ ἄνθρωπος ἔχει ἢ σπέρματι, εἰ ἢ ἀπὸ τοῦ ὁ ζῴων ἢ ἐμψύχων τὸ μὲν, αἰσθάνεσθαι, τὸ ἢ, ἀναίσθητον εἶναι, αἰσθάνεσθαι καὶ τὸ μὲν, Φαντασιώματα, τὸ ἢ, ἀφαντασιώματα ὅτι τὸν τὸ ἐμψύχων αἰσθάνεσθαι εἶναι ἢ Φαντασιώματα πρὸς αὐτῶν ἢ δὲ ἕως ἐπιτελεῖσθαι ἀπαιτήσιν τὸ μὲν λογικῶν εἶναι ἢ ἐμψύχων, τὸ ἢ ἄλογον. Quod si quis postulet, ne natura sit manca, debere animaliorum alia rationem habere, alia esse bruta: invenietur qui eodem jure flagiet, animalium alia debere esse vi imaginandi prædita, alia ea cavere: alia sensum habere, alia non habere: sicut ut oppositas habitibus istis privationes equalibus veluti momentis natura habeat. Quod si hac postulare absurdum est, cum quodvis animal simul & sentiendi & imaginandi vim nasciturus: ne hoc quidem recte postulabitur, esse animalium alia ratione prædita, alia bruta.

(g) Plutarque de solertia animalium circa init. p. m. 960. C.

tiere. Ils jugeront la même chose à l'égard des autres endroits ou je suis un peu prolix. Je ferai en suite quelques (F) reflexions. Je remarquerai que Vosfius ne conoissoit point d'Auteur, qui avant Pereira (G) eût soutenu que les animaux ne sentent point. On verra dans la même remarque avec un peu d'étendue l'opinion de cet Espagnol. C'est en vain que l'on s'efforce de trouver dans Aristote les semences de la (H) doctrine de Mr. Descartes.

PERGE,

(a) Id. ib. p. 961. 5. & qu'elles n'entendent pas ; mais que leur vuë est quasi vuë. (d) Οὐκ οὐδαμῶς χηρσονται τοῖς λίγροις μηδὲ βλέπειν μηδὲ ἀκούειν, ἀλλ' ὡσάντι βλέπειν αὐτοῖς, καὶ ὡσάντι ἀκούειν μηδὲ φωνεῖν, ἀλλ' ὡσάντι φωνεῖν μηδὲ ὄρας ζῆω, ἀλλ' ὡσάντι ζῆω. Nescio quid responsum sint iis, qui animalia etiam non videre, non audire, non vocem emittere, sed quasi videre, quasi audire, quasi vocem edere, demique omnino non vivere, sed dumtaxat quasi vivere dicerent. Cela montre que Plutarque étoit persuadé, que jamais aucun Philosophe n'avoit rejcté l'ame sensitive des bêtes. Il faloit donc qu'il entendit l'opinion de Diogene autrement, que nous n'entendons le sentiment de Pereira.

(b) A l'article Rorarius. De peur d'être trop prolix, je renvoye à un autre (b) lieu la suite de cette compilation.

(F) Et d'y faire. . . quelques reflexions.] Je les renvoye à l'article de Rorarius.

(G) Vosfius ne conoissit point d'Auteur qui avant Pereira eût soutenu.] Il observe qu'il y a eu des Philosophes qui n'ont reconu nulle distinction entre la pensée & le sentiment. Il faloit conclure de là (c) ou que les bêtes raisonnoient, ou qu'elles ne sentoient point (d). La dernière partie de l'alternative, ajoûte-t-il, n'a plu à personne que je sache dans l'antiquité; mais elle a été soutenue dans le XVI. siecle par Gomefius Pereira. Hoc (e) constituto, consequitur, vel bestias non habere sensum, cum non habeant rationem, vel eas, cum Franciscus sensu pradate sint, etiam rationales esse. Prior sententia, quod sciam, veterum placuit nulli. Sed avorum nostrorum temporibus amplexus illam fuit Gometius Pereira, Philosophus ac Medicus Hispanus, in opere triginta à se amicis elaborato; quod, ab Antonii, & Margarite, parentum suorum, nominibus, Antonianam Margaritam inscripsit. Eandem opinionem tuetur in Margarita hujus apologia, qua objectionibus Michaëlis à Palacios, Theologi Salmanticensis, respondet. Utrobique docet, (ut verbis ejus insistant) illos motus brutales, quicunque in brutis visuntur, non fieri à brutis videntibus, aut audientibus, aut gustantibus, seu per quemcumque alium sensum exteriorem, seu interiorem, vitaliter sensificè immutatis: sed vel ab speciebus objectionum inductis in eorum organis, nostris sensitivis similibus, cum præsentia sunt sequenda, vel fugienda: vel à phantasmatis, cum hæc absunt. Nimirum censet ea, qua nos facultati sensitivæ tribuimus, proficisci à quadam sympathia, & antipathia: quemadmodum enim succinum trahit paleas, magnes ferrum; sic muta animalia trahit à speciebus rerum amicarum: à natura quippe hanc vim esse inditam rebus, ut non omnia moveant, sed res certas: itaque, re amica præsentis, maxillas animalis natura moveri ad illam recipiendam: re præsentis inimica, eandem natura refugere cibum, planeque averfari. Quod si natura voluisset sensum mutis dare animalibus, daturam etiam fuisset mentem: at ea sic habituras fuisset animas indivisibiles, eoque à corpore separabiles. Consideret bien deux choses; l'une qu'il n'expliquoit point par les principes de la Méchanique les mou-

vemens des animaux, mais par les qualitez occultes de l'antipathie, & de la sympathie; l'autre, qu'il rejettoit l'ame sensitive, parce qu'il ne croyoit pas qu'une chose materielle, divisible & mortelle fût capable de sentir: d'où il concluoit que si les bêtes avoient une ame douée de sentiment, elle n'étoit pas corporelle. Quand on lui representoit les actions des bêtes, celles d'un chien par exemple, il repondoit qu'il n'étoit pas nécessaire qu'elles procedassent d'une faculté sensitive, puis qu'autrement les Peripateticiens auroient tort de n'expliquer point par une ame raisonnable, tant d'actions que fait un chien semblables à celles de l'homme. Il avoit l'adresse de se prevaloir des endroits foibles de la cause de ses adversaires. C'est ce qui sauve presque toujours ceux qui s'engagent à foutenir des absurditez. Ictus (f) hocse Levi amictu exire se posse Pereira arbitratur. Putat enim, ut nos non ideo rationem tribuimus bestiis, quia tam multa actibus faciant simillima humanis: ita neque iis adscribendum esse sensum, est, quæ agant, simillima sint actibus anima sensitivæ. Nec eo movetur, quod tam dissimiles sint animantium actus, imò contrarii profusus: quia, ut ait, natura etiam pro rebus, in quas agit, contraria operetur. Unde Poëta:

Limus ut hic durefcit, & hæc ut cera liquefcit, Uno eodemque igni.

Sed longum estet omnia ex opere tam operoso hominis & acuti, & docti adferre pro ridicula sententia, quam diximus. J'ai cru qu'on seroit bien aise de trouver ici un échantillon de la doctrine & du genie de cet Espagnol.

(H) De trouver dans Aristote les semences de la doctrine de Descartes.] Le P. Pardies a tâché de les y trouver. Il ne sera pas peut-être inutile, dit-il (g), d'examiner un peu quelques endroits d'Aristote, pour voir si dans un si grand Philosophe on ne trouveroit point quelque chose qui pût autoriser une opinion, qui paroît maintenant si nouvelle & si sans des extraordinaires. Après cela il cite ceci, tiré du chapitre 9. du livre de Spiritu. » Que la chaleur soit un effet de la nature, cela ne peut pas souffrir grande difficulté: mais il est difficile de comprendre, comment la nature des corps scait employer si à propos la chaleur, & s'en servir comme d'un instrument pour donner à chaque chose ce qu'elle doit naturellement avoir, & imprimer sur chacune son caractère particulier, avec autant de justesse que si ces corps avoient de la connoissance & de la raison. Et (1) certainement il n'est pas possible que toutes ces choses se fassent ainsi sans connoissance, & sans la conduite du raisonnement: mais d'ailleurs on ne voit pas comment on peut attribuer à des natures materielles la faculté de connoître. D'attribuer tout cet artifice à la force du feu, des esprits, ou des corps les plus subtils; c'est ce qui ne se peut nullement: mais de dire aussi qu'au dedans de ces corps il se trouve quelque

(c) Vosfius, de origine & profectu idololatricæ l. 3. c. 41. pag. 939.

(d) Voyez Francisus Palefius de sacra Philosophia c. 55. pag. m. 274. où il dit un mot sur passants nominebus, Antonianam Margaritam inscripsit. Eandem opinionem tuetur in Margarita hujus apologia, qua objectionibus Michaëlis à Palacios, Theologi Salmanticensis, respondet. Utrobique docet, (ut verbis ejus insistant) illos motus brutales, quicunque in brutis visuntur, non fieri à brutis videntibus, aut audientibus, aut gustantibus, seu per quemcumque alium sensum exteriorem, seu interiorem, vitaliter sensificè immutatis: sed vel ab speciebus objectionum inductis in eorum organis, nostris sensitivis similibus, cum præsentia sunt sequenda, vel fugienda: vel à phantasmatis, cum hæc absunt. Nimirum censet ea, qua nos facultati sensitivæ tribuimus, proficisci à quadam sympathia, & antipathia: quemadmodum enim succinum trahit paleas, magnes ferrum; sic muta animalia trahit à speciebus rerum amicarum: à natura quippe hanc vim esse inditam rebus, ut non omnia moveant, sed res certas: itaque, re amica præsentis, maxillas animalis natura moveri ad illam recipiendam: re præsentis inimica, eandem natura refugere cibum, planeque averfari. Quod si natura voluisset sensum mutis dare animalibus, daturam etiam fuisset mentem: at ea sic habituras fuisset animas indivisibiles, eoque à corpore separabiles. Consideret bien deux choses; l'une qu'il n'expliquoit point par les principes de la Méchanique les mou-

(e) Vosfius ibid.

(f) Id. ib.

(g) Ignace Gaston Pardies de la conoissance des bêtes n. 69. pag. m. 136.

(1) V. Interpretationem Latinarum Injus loci.

6 Strabo l. 14. pag. 459.

7 Perge fanum antiquissimum de sanctissimo Dianae scimus esse, id quoque à se nudatum & spoliarum esse, ex ipsa Diana quod habebat iuri detrachum atque ablatum esse dico.

Cicero in Verrem orat. 6.

à Strabo ibid.

* Voyez Philostr. in ejus vita l. 1.

† Spanhem. de praef. & nisi n. n. pag. 782.

‡ Affectus Animae chap. 13. & 14.

§ Bauandrand Geogr.

(a) Pardies ubi supra n. 71. pag. 140.

(1) Hist. animal. c. 1.

(2) De Mem. & Rem. cap. 2.

(3) De Mem. & Rem. cap. 1.

(4) Ibid.

PERGE, ville de Pamphylie, auprès de laquelle sur un lieu fort élevé β l'on bâtit un temple de Diane. Il étoit fort ancien, γ & on l'avoit en grande veneration: & quoi que la Diane d'Ephese surpassât la Diane de Perge, celle-ci ne laissoit pas d'avoir bonne part à la devotion des peuples. Il s'y faisoit de tous les ans une assemblée, & c'est alors sans doute que l'on chantoit les Hymnes que Damophila contemporaine de Sappho avoit composées en l'honneur de cette Déesse, & qui se chantoient encore au tems * d'Apollonius de Tyane. Il y a plusieurs medailles † qui parlent de la Diane de Perge, Περγαια Ἀρtemis. C'est une des villes où St. Paul ‡ annonça la foi. Le fameux Geometre Apollonius Pergeus, dont on a un livre des Sections Coniques, en étoit natif. Elle est à present en mauvais état; le siege † Archiepiscopal en a été transféré à Attalia, l'une des 14. villes qui en dependoient auparavant. Perge est à 8. milles de la mer.

PERIANDER, Tyran de Corinthe. On l'a mis au nombre des sept Sages de la Grece; mais on auroit eu plus de raison de le ranger parmi les plus mechans hommes qui ayent jamais été; car il changea le gouvernement (A) de sa patrie,

» principe qui ait cette faculté de connoître, c'est
» ce qui passe toute admiration. Et nous avons
» le même sujet d'étonnement à l'égard de l'ame
» même des animaux, puis qu'elle est de même
» nature que le feu & les esprits. On voit par ce
» passage, c'est le Pere Pardies (a) qui parle, qu'A-
» ristote avoit tres-bien connu la difficulté qu'il y a,
» d'attribuer aux corps & aux bestes des connoissances.
» Mais ce qu'il n'a fait que proposer ici par voye
» d'admiration, il semble qu'il l'ait assuré nettement
» en un autre endroit, où en parlant des animaux,
» & les comparant les uns avec les autres, il dit ces
» paroles expresses. De (1) tous les animaux il n'y a
» que l'homme seul qui ait la faculté de penser. Ho-
» mo unus ex numero animalium omnium vim ob-
» tinent cogitandi. . . . Et quoi que les autres ani-
» maux soient pourvus de memoire, & capables de
» discipline, il n'y a pourtant que l'homme qui
» puisse se ressouvenir. Par ces paroles qu'Aristote
» a repetées mot à mot dans un autre (2) endroit, il
» semble qu'il ait accordé aux bestes la connoissance,
» puis qu'il les reconnoit pourvenüs de memoire; &
» que s'il les prive de connoissance, ce n'est que de cette
» sorte de connoissance, qui se fait avec une reflexion
» particuliere dans les deliberations, & dans la
» recherche que nous faisons pour nous ressouvenir.
» Mais il est certain qu'Aristote a distingué autrement
» la memoire & la reminiscence; car selon lui la me-
» moire ne consiste que dans une (3) image, & une re-
» presentation imprimée sur la substance de l'en-
» droit du corps où est le sens commun, à peu près
» de même que les figures sont représentées sur de
» la cire par l'impression des cachets: de sorte qu'à
» voir la memoire de quelques choses, c'est avoir les
» figures des choses ainsi représentées (4). Au lieu
» que la reminiscence emporte outre cela une certaine
» perception de l'esprit, qui sait qu'en se ressouvenant,
» on sçait cela même qu'on se ressouvient: ce qui
» est commun à toute sorte de pensées, puis qu'il est
» impossible de penser sans sçavoir que l'on pense. Ain-
» si Aristote disant que les bestes ne se ressouviennent
» nullement, & qu'il n'y a que l'homme qui ait la fa-
» culte de se ressouvenir, il ne s'agit point de verita-
» bles pensées, s'il a dit aussi, que l'homme seul entre tous
» les animaux étoit capable de penser. Ce philosophe
» a donc cru que les bestes n'avoient point de verita-
» bles pensées. Il ne reste apres cela, sinon qu'Aristote
» ait reconnu que les bestes étoient des automates,
» & qu'elles ne se mouvoient que par machine, & par
» des ressorts preparez. Et c'est aussi ce qu'il a dit bien
» clairement; car voici comme il parle, expliquant
» comment se fait le mouvement des animaux. Com-

me des machines qu'on appelle automates, dit-
il (5), dès lors qu'on les remue tant soit peu d'une
certaine maniere, sont incontinent leurs mou-
vemens par la force des ressorts debandez. . . .
Aussi les animaux se meuvent de même, ayant
des os & des nerfs comme autant d'instrumens
disposez par l'industrie de la nature, qui sont en
eux ce que sont dans les machines les pieces de
bois & de fer avec leurs ressorts. Il dit la même
chose ailleurs. Il peut se faire, dit-il (6), que dans
les animaux une chose en meuve une autre, & que
leurs corps soient comme ces merveilles automates:
car en effet, ils sont composez de membres qui ont
cette faculté, même lors qu'ils sont en repos, de
pouvoir faire certains mouvemens aussi-tost qu'on
les y determine. Et comme dans ces machines il n'est
nullement besoin que que qu'un y touche
actuellement, quand elles sont leurs mouvemens,
pourvu qu'on les ait auparavant touchées: aussi on
peut dire autant des animaux.

Ces passages sont beaucoup d'honneur à Aristote. Ils temoignent 1. qu'il a connu la mechanique que la nature a pratiquée dans le corps des animaux, & qu'elle y exerce journellement. 2. Qu'il a connu la difficulté inconcevable de la pensée de la matiere; mais enfin il n'a jamais avancé ni comme une chose constante, ni comme une supposition, que les bêtes ne sentent point: il ne les a pas depouillées de la pensée, en prenant ce mot comme le prennent les Cartesiens; mais en le prenant dans un sens particulier, pour ce que l'on nomme meditation, reflexion, delibération. Il n'y a nulle apparence qu'il ait défini la memoire comme le P. Pardies l'a définie; car cette définition ne met point de difference entre l'imagination & la memoire. Et en tout cas les bêtes ne seront jamais des machines, pendant qu'elles se pourront former l'image d'un objet absent: c'est ce qu'emporte la memoire, selon l'explication même du P. Pardies. Enfin ce Jesuite n'a eu aucun droit de se pourvoir, contre la critique qui a été faite (b) du Traducteur d'Aristote. Επιστήμη est une espece de pensée, & Scaliger. Voyez Pardies, ibid. n. 72. pag. 140. non pas en general la pensée; de sorte qu'encore que l'homme fût seul capable de Επιστήμη, comme le veut Aristote, il ne s'en suiviroit pas qu'il fût le seul qui pensât.

(A) Il changea le gouvernement de sa patrie. Diogene Laërce l'assure formellement. Οὐτὸς ἦν πᾶσι θεῖος, dit-il (c), δὲ πορθητός ἐγενετο, καὶ ἦ ἀγ- Periandro χῆν ἐς τυραννίδα μετέστη. PRIMUS hic ar. n. 98. l. 1. matius

(5) De Animal. mentione cap. 7.

(6) 2. De gen. anim. c. 1. post med.

(b) Par Scaliger. Voyez Pardies, ibid. n. 72. pag. 140.

(c) Diog. Laërt. in Periandro χῆν ἐς τυραννίδα μετέστη.

* Aristot. Polit. l. 5. c. 12.

† Ubi supra n. 98.

‡ Ibid.

celle de ce Monarque Lydien qui mangea (E) sa femme. Quelques Auteurs font assez simples, pour mettre cette action de Periarander au nombre des grands exemples de l'amitié conjugale. Il regna 44. ans, selon Aristote *, ou 40. selon Diogene † Laërce. Il florissoit environ la 38. Olympiade ‡. Mr. Moreri a (F) fait quelques fautes.

PERI-

à faire avec Melisse, apres même qu'elle eut rendu l'ame. Il fit donc publier que toutes les femmes de Corinthe eussent à se rendre au temple de Junon. Elles obéirent, & se parerent de tout ce qu'elles avoient de plus beau, comme pour un jour de fête; mais les Gardes que l'on fit cacher dans le temple les depouillerent toutes sans exception: les maîtresses & les servantes furent traitées de la même sorte. Tous leurs habits furent brûlez sur le tombeau de M. liffé. Cette femme étoit fille de Procles Tyran d'Epidaure, & du côté de sa mere elle appartenoit à de grands Seigneurs qui regnerent dans presque toute l'Arcadie (a). Un Auteur dans Athenée ne parle pas si avantageusement de la qualité de Melisse: il (b) assure que Periarander en devint fort amoureux la voyant verser à (c) boire à des Ouvriers.

(a) Diog. Laert. lib. 1. n. 94.

(b) Pythæneus lib. 3. de Regibus apud Athen. lib. 13. pag. 389.

(c) Ὡς οὖν ἔχει τοὺς ἑταίρους. Ope rariis vinctum ministrantem. Ibid.

(d) Rampalle, que le monde ne va pas en empirant p. 94.

(e) Athen. lib. 10. c. 3. pag. 415.

(E) Monarque Lydien qui mangea sa femme.] Le Sieur de Rampalle voulant prouver que nôtre siècle ne surpasse point en vices le tems passé, rapporte entre autres exemples d'intemperance la voracité de Maximin, celle d'Albinus, celle de Phagon, & celle d'Alfidamas; & puis il dit que (d) Cambyses Roi de Lydie soupa une nuit de sa femme. Il se trompe à l'égard du nom; je ne pense pas que l'on trouve qu'aucun Roi de Lydie se soit appellé Cambyses; & en tout cas il n'est pas vrai que celui qui devora sa femme s'appellât ainsi. Il s'appelloit Cambles. C'étoit un grand mangeur & un grand buveur. L'Historien qui en parle insinue qu'il commit ce crime sans savoir ce qu'il faisoit, & qu'il ne conut sa barbarie, que parce qu'il fenoit dans sa bouche la main de sa femme en s'éveillant. Il se tua, quand il fut que son action étoit connue. (e) Ξάνθου ἢ ἐν τοῖς Λυδικοῖς, Καμβόλητος φησὶ ἢ Βασιλεύσαντι Λυδῶν πολυφάγον γυναικὸς καὶ πολυπίτην, ἐπὶ ἧ ἡσθηματῶν. τῶτον οὐδὲ ποτε νυκτὸς ἢ ἑαυτῆ γυναικίκα κατακρεμίσσωντα κατὰ φάρον. ἔπειτα πηδῶν ἑὶν τῆ χεῖρα ἢ γυναικὸς ἐνέσταν ἐν τῷ σίματι, ἐαυτὸν δὲ καταφάγει καταβόησας ἢ πρᾶξιως γυναικῶν. Xanthus in Lydiae narrat Cambleta Lydarum olim regem, edacem, bibacem, gulosum fuisse, noctuque uxorem suam in frustra dissectam vorasse: deinde crastino mane, reperit conjugis manu, qua ad ejus os haeserat, recognita, & in vulgus sparsa, seipsum jugulasse. J'ai bien de la peine à croire que cela ne soit pas semblable aux contes de vieille, où les Geans mangeurs d'hommes sont si mêlez.

(f) Il ne marque que la fin du gouvernement monarchique de Corinthe: mais c'est la même chose que la mort de Periarander.

(F) Moreri a fait quelques fautes.] Je ne touche pas à ses pechez d'omission: chacun les pourra connoître en comparant son Periarandre avec le mien. I. Il s'apute mal lors qu'il dit que Periarandre commença son regne en la 38. Olympiade, & mourut en la 48. après avoir regné 44. ans. Il auroit pu dire cela, si Periarander ayant succédé à son pere au commencement de l'Olympiade 38. étoit mort sur la fin de l'Olympiade 48.. Mais en ce cas-là il auroit falu marquer cette précision. II. Il ne faisoit pas citer Eusebe, car il ne donne point la durée de 44. ans au regne de Periarander. Il en met le commencement au 1. an de l'Olympiade 38. & la (f) fin au premier an de l'Olym-

piade 48. Je trouve une grosse faute dans ces paroles de Scaliger. (g) Obiit (Periarander) anno ultimo Olympiadis XLVIII. Tyrannidem obtinuit an. XL. auctore Laërtio. Ergo ejus initium an. primo Olymp. xxxviii. ut hic recte assignatum. Il est faux, selon Eusebe, que Periarander soit mort la dernière année de l'Olympiade 48. Mais si Eusebe avoit mis la mort de ce Prince sous cette année-là, il ne s'accorderoit pas avec Diogene Laërce, qui ne l'a fait regner que 40. ans. Scaliger s'exprime mieux 5. pages (h) après. III. Periarander ne repondit point à ceux qui demandoient pourquoi il retenoit la domination, qu'il étoit aussi dangereux de la quitter, que de la perdre. Cette reponse est équivoque & embarrassée; elle est fautive dans tous les cas où l'on perd la domination avec la vie; car ceux qui la perdent de cette façon ne courent plus aucun risque. Il faisoit dire qu'il repondit, il y a autant de danger à se desfaire volontairement de la tyrannie, qu'à s'en laisser depouiller par ses ennemis. En François nous n'avons pas le privilege de parler obscurement. Il faut se precautionner contre la Critique, beaucoup mieux que les anciens ne le devoient faire. Je dis cela parce que je mets ici les termes de l'original. (i) Πότε ἑρωτηθεὶς τίς ἀξίον παραίτησθαι, ὅτι καὶ πρὸ ἐκείνου δόξαν, καὶ τὸ ἀφαιρέσθαι, κινδύον φέρον. Rogatus aliquando cur in tyrannide persisteret, quia, inquit, & sponte & invitum cedere aequo periculosum est. IV. A quoi bon citer (k) Solerate, qui ne dit rien de ce que l'on met dans l'article de Periarandre, & qui est même d'un sentiment opposé à celui que l'on adopte touchant l'âge de ce tyran? Il (l) le fait mourir 41. ans avant la 49. Olympiade. Je fai bien qu'en changeant la ponctuation (m) on aprocheroit son sentiment de celui d'Eusebe. Mais Mr. Moreri savoit-il cela? Et faut-il citer les gens sur des leçons disputées? Cela n'est permis qu'à ceux qui ont averti, qu'ils adoptent la correction d'un tel ou d'un tel Critique.

(g) Scaligero Olympiadis XLVIII. Tyrannidem obtinuit an. XL. auctore Laërtio. Ergo ejus initium an. primo Olymp. xxxviii. ut hic recte assignatum. Il est faux, selon Eusebe, que Periarander soit mort la dernière année de l'Olympiade 48. Mais si Eusebe avoit mis la mort de ce Prince sous cette année-là, il ne s'accorderoit pas avec Diogene Laërce, qui ne l'a fait regner que 40. ans. Scaliger s'exprime mieux 5. pages (h) après. III. Periarander ne repondit point à ceux qui demandoient pourquoi il retenoit la domination, qu'il étoit aussi dangereux de la quitter, que de la perdre. Cette reponse est équivoque & embarrassée; elle est fautive dans tous les cas où l'on perd la domination avec la vie; car ceux qui la perdent de cette façon ne courent plus aucun risque. Il faisoit dire qu'il repondit, il y a autant de danger à se desfaire volontairement de la tyrannie, qu'à s'en laisser depouiller par ses ennemis. En François nous n'avons pas le privilege de parler obscurement. Il faut se precautionner contre la Critique, beaucoup mieux que les anciens ne le devoient faire. Je dis cela parce que je mets ici les termes de l'original. (i) Πότε ἑρωτηθεὶς τίς ἀξίον παραίτησθαι, ὅτι καὶ πρὸ ἐκείνου δόξαν, καὶ τὸ ἀφαιρέσθαι, κινδύον φέρον. Rogatus aliquando cur in tyrannide persisteret, quia, inquit, & sponte & invitum cedere aequo periculosum est. IV. A quoi bon citer (k) Solerate, qui ne dit rien de ce que l'on met dans l'article de Periarandre, & qui est même d'un sentiment opposé à celui que l'on adopte touchant l'âge de ce tyran? Il (l) le fait mourir 41. ans avant la 49. Olympiade. Je fai bien qu'en changeant la ponctuation (m) on aprocheroit son sentiment de celui d'Eusebe. Mais Mr. Moreri savoit-il cela? Et faut-il citer les gens sur des leçons disputées? Cela n'est permis qu'à ceux qui ont averti, qu'ils adoptent la correction d'un tel ou d'un tel Critique.

(h) Ibid. p. 929. pag. 89.

(i) Diogen. Laertius lib. 97.

(k) Dans la 2. édition de Hollande on a mis Socrate.

(l) Apud Diog. Laërtium lib. 97.

(m) Voyez Menage in Laertium lib. 1. n. 34. p. 55.

Voici des paroles de Balzac qui se rapportent à Du PERIL la reponse de Periarander. (n) Le danger n'est pas moindre de se desfaire de la tyrannie, que de s'en saisir. Phalaris (1) estoit tout prest de la quitter; mais qu'il demandoit un Dieu pour caution qui lui respondist de sa vie, s'il se depouilloit de son autorité; & c'a toujours esté une commune opinion, que ceux qui ont pris les armes contre leur Pays, ou contre leur Prince, sont en quelque façon réduits à la nécessité de malfaire, pour le peu de seureté qu'ils trouvent à faire bien. Ils n'ont devenir innocens, de peur de se mettre à la mercy des loix qu'ils ont offensées, & continuent leurs fautes, à cause qu'ils ne pensent pas qu'on se contentast de leur repentance. Ce fut l'une des maximes dont Mecene se servit, lors qu'Auguste deliberoit avec lui & avec Agrippa, s'il rendroit au peuple Romain la liberté. Agrippa lui conseilla de le faire, & Mecenas de ne le point faire. Raportons ici les recueils du savant Meibomius. Tangit Xiphilinus, dit-il (o), ex parte caussum, qua motus Maccenas, Augustus suaserit, ut imperium retineret. Regnum nemp ju-

(n) Balzac au chapitre 45. du Prince, p. 33.

(o) Joan. Euseb. in Epist.

(p) Joan. Euseb. in vita Maccenatis

sum p. 87. 88.

PERIBÉE, en Latin *Peribæa*, fille d'Alcathous Roi de Megare, femme de Telamon Roi de Salamine, & mere d'Ajax. Voyez l'une des remarques de l'article *Telamon*.

PERICLES a été l'un des plus grans hommes qui ayent paru dans l'ancienne Grece. Ses ancêtres, tant du côté paternel que du maternel, étoient fort illustres. Il fut élevé avec tous les soins imaginables, & il eut entre autres maîtres Zenon d'Elée, & Anaxagore, deux des plus illustres Philosophes qui enseignassent dans Athenes. Il aprit de ce dernier entre autres choses à craindre les Dieux (A) sans superstition, & à donner une cause des éclipses qui servit un jour

(a) C'est à dire in Octavio cap. 13. Meibomius cite le chap. 29.

(b) Καλόν οὐκ εἶναι τὴν τυραννίδα χρῆσθαι, καὶ ἔχον δὲ ἀπολαύειν. Præclarum fundum tyrannidem esse, sed non habere exitum. Plut. in Solone pag. 85.

(c) Xenophon in Hieron, sive Tyrannico pag. 533. edit. Henr. Stephani 1561.

(ἔφη) ὅτι τυραννὶς ἴσως εὐέλκω μάλιστα τοῦτο λυσιτελοῦ ποιεῖται. μόνω δὲ αὐτῷ ὅτι ἔχον ἔτε κακὰ παθεῖσθαι τίς κακὰ λυσιτελεῖ. Et qui sit, inquit Hieron, ut si adeo misera res est tyrannidem gerere, idque te non fugit, non abjicias tam ingens malum? Neque tu, neque alius quisquam unquam lubens tyrannidem deposuit, ubi semel nactus est. Quomam, inquit, d Simonides, isto nomine miserima est tyrannidis, quod ab ea non licet discedere. Quomodo enim quisquam tyrannus unquam suffecerit ad pecuniam rependendam iis quos spoliavit? aut quomodo vincula repenserit iis quos destruxit in vincula? aut quomodo restituerit tot animas extinctas iis quos occidit? sed si cuiquam alteri, d Simo. ides, expedit laqueo finire vitam, scito, inquit, me compertum habere; ut id faciat nulli magis expedire quam tyranno, quandoquidem huic uni mala nec retinere nec deponere expedit. Denys le Tyran disoit qu'au lieu de retourner à cheval à la condition privée, il kaloit s'y laisser traîner par les pieds. Tite Live rapporte cela; mais il y joint une autre pensée qui encreve la premiere, ultima primis obstant, & qui detruit le lieu commun que je traite ici. On en va juger; car je rapporte tout le passage, (d) Sed evocatum eum (e) ab legatis Demarata uxor, filia Hieronis, inflata adhuc regis animis, ac multibet spiritum, admonet sapè usquepata Dionysii tyranni vocis: qua pedibus tractum, non insidentem equo resyransit à linguere tyrannidem dixerit debere. Facile esse mofe se desinare in trop grand pour d'um esse. Paululum sumeret spatium ad consulandum ab legatis: eo atretur ad accersendos ex Leontinis milites, quibus si pecuniam regiam pollicitus esset, omnia in potestate ejus futura. Hec milibria consilia Andronodorus neque tota aspernatus est, neque exemplo accepit. Il n'est pas nécessaire de suposer que la 2. maxime est de Denys; car selon toutes les apparences elle est de cette femme ambitieuse que Tite Live fait parler. Ciceron remarque (f) que ce tyran n'eût pu renoncer à la condition, & à la mauvaise vie sans le perdre.

(A) A craindre les Dieux sans superstition. Le peuple d'Athenes s'allarmoioit mal-à-propos, des qu'il paroissioit en l'air quelque phenomene peu commun. Il s'imaginioit que c'étoient des signes de la colere des Dieux. Le Philosophé Anaxagore delivra Pericles de cette crainte, en lui expliquant par des raisons naturelles l'apparition de ces meteores. Ainsi il lui inspira une religion plus raisonnable, qui n'étoit pas inquiétee par des frayeurs superstitieuses, & qui s'esperoit tranquillement les savenirs celestes. (g) Οὐ μόνον δὲ ταῦτα τῷ Ἀναξαγόρῃ συνουσίας ἀπέλαυσε Περικλῆς, ἀλλὰ καὶ δεισιδαιμονίας δοκῆς ἡμέτερον καθεπέριτες, ὅσην πρὸς τὰ μετέωρα θαυμάζοντες ἐργάζονται τοῖς αὐτῶν τε τίτων τις αἰτίας ἀγνοοῖσι, καὶ τὰ θεῶν δαιμονίῳ καὶ λαγυτομοίῳ ἐπιπέριτες. Plut. in Pericle p. 154. E, H H H b h

(d) T. Liv. lib. 24. pag. 17.

(e) C'est à dire Andronodorus, inflata adhuc regis animis, ac multibet spiritum, admonet sapè usquepata Dionysii tyranni vocis: qua pedibus tractum, non insidentem equo resyransit à linguere tyrannidem dixerit debere.

(f) Atque ei ne iniquitatem erretat irritaret, eaque committat ut saluum esse non possit esse coactus. Cicero

His enim se adolescentis imprensivis impudenter irretat, eaque committat ut saluum esse non possit esse coactus. Cicero Tufcul 5. fol. 275. C.

(g) Plut. in Pericle p. 154. E, H H H b h

* Voyez la remarque C. jour de (B) beaucoup aux Atheniens.

Il se signala par une * éloquence extraordinaire

πλαν αὐτῶν, ἢν ὁ Φυσικὸς λόγος ἀπαράττων, ἀντι-
τι τὸ Φοβερὰς ἢ Φλεγμαίνοντας δεσποταμίας,
πλὴ ἀρπαγῆ μετ' ἐπιδίων ἀγαθῶν εὐσεβείαν ἐνε-
ργεῖται. Nec verò hunc solum fructum tulit Peri-
cli Anaxagora usus, verum omni etiam liberavit
eum superstitione, qua terrorem ex rebus athenis
imprimis ignorantibus earum causas, & iis qui
verum divinarum metu pavent, percellunturque
rudes earum: quem eximens naturalis ratio, pro
virescens & astuante superstitione, securam inserit
cum bona spe religionem.

REFLECTION sur la doctrine des presages.

(a) Celle de Pericles, & celle de Thucydide, fils de Miltiades.

Ce que Plutarque raconte en suite de ces prodiges, merite d'être allegué. On apporta un jour à Pericles une tête de belier où il n'y avoit qu'une corne. Ce belier étoit né dans une maison de campagne de Pericles. Le devin Lampon declara que c'étoit un signe que la puissance des deux (a) factions qui étoient alors dans Athenes, tomberoit toute entre les mains de la personne chez qui ce prodige étoit arrivé. Anaxagoras s'y prit d'une autre maniere. Il fit la distinction de ce monstre, & y trouvant le crane plus petit qu'il ne devoit être, & d'une figure ovale, il expliqua la raison pourquoi ce belier n'avoit qu'une corne, & pourquoi elle étoit née au milieu du front. Ou admira cette methode de donner raison des prodiges; mais quelque tems après on admira Lampon, quand on vit abatuë la faction de Thucydide, & toute l'autorité entre les mains de Pericles. L'Historien dit là-dessus que le Devin & le Philosophe pouvoient être tous deux fort raisonnables, l'un pour avoir deviné l'effet, l'autre pour avoir deviné la cause. C'étoit l'affaire du Philosophe, ajoute-t-il, d'expliquer d'où & comment cette corne unique s'étoit formée; mais c'étoit le devoir du Devin de declarer pourquoi elle avoit été formée, & ce qu'elle presageoit. Car ceux qui disent que dès que l'on trouve une raison naturelle, on aneantit le prodige, ne prennent point garde qu'ils détruissent les signes artificiels aussi bien que les celestes. Les fanaux que l'on allume sur les tours, les quadrans solaires &c. dependent de certaines causes, qui agissent selon certaines regles, & néanmoins ils sont destinez à signifier certaines choses. Voilà ce qui se peut dire de plus specieux & de plus fort, en faveur du dogme vulgaire qu'Anaxagore vouloit combattre. Afin qu'un phenomene de la nature soit un prodige, ou un signe de quelque mal à venir, il n'est point du tout nécessaire que les Philosophes n'en puissent donner aucune raison; car quoi qu'ils le puissent expliquer par les vertus naturelles des causes secondes, il est très-possible qu'il ait été destiné à presager. N'explique-t-on point par des raisons naturelles la lumiere des fanaux? Cela peut-il empêcher qu'ils ne soient un signe de la route que les Pilotes doivent prendre? Avouions donc que Plutarque a soutenu l'opinion commune aussi doctement, qu'on la puisse soutenir. La cause efficiente trouvez n'exclut point la cause finale, & la suppose même nécessairement, dans toute action dirigée par un être qui a de l'intelligence. Sur quoi done se fondent les Philosophes, quand ils soutiennent que les éclipses étant une suite naturelle du mouvement des planetes, ne peuvent pas être un presage de la mort d'un Roi, & que le debordement des rivieres étant un effet naturel des pluies, ou de la fonte des neiges, ne

peut pas être un presage d'une sedition, d'un detronement, ou de tels autres malheurs publics? Je repons à cette demande, qu'ils se fondent sur ce que les effets de la nature ne peuvent être des pronostics d'un événement contingent, à moins qu'une intelligence particuliere ne les destine à cette fin. Il est visible que les loix de la nature laissées dans leur progrès general n'auroient jamais élevé des tours, n'auroient jamais allumé des feux sur ces tours pour l'utilité des Pilotes. Il a valu que des hommes s'en soient mêlez; il a valu que leurs volontez particulieres aient appliqué la vertu des corps d'une certaine façon, qui se rapporte à la fin qu'ils se proposoient. D'autre côté il est visible que les loix de la nature laissées dans leur progrès general ne fauroient produire des meteores, ou un debordement de rivieres qui avertisent les habitans d'un royaume qu'au bout de 2. ou 3. ans il s'élevera une sedition qui renverra la Monarchie de fond en comble. Il est visible qu'il faut qu'une intelligence particuliere forme ou ces meteores, ou ces grandes inondations, afin que ce soient des signes du changement du gouvernement. Or dès là ce sont des choses dont la Physique ne peut point donner de raison; car ce qui depend des volontez particulieres de l'homme ou de l'Ange, n'est point l'objet d'une science: la Philosophie n'en peut point marquer les causes. D'où il s'ensuit 1. qu'un événement dont la Physique donne la raison n'est point un presage de l'avenir contingent, & qu'un tel presage n'est point une chose qu'on puisse expliquer par les loix de la nature. Afin donc que Plutarque puisse dire raisonnablement que le Devin & le Philosophe rencontreroient bien, l'un la cause finale, l'autre la cause efficiente, il faut qu'il suppose qu'un esprit particulier disposa de telle sorte le crane de ce belier, que le cerveau se retrecissant, & aboutissant en pointe vis-à-vis du milieu du front, ne produisit qu'une corne qui sortit par cet endroit là. Il faut aussi qu'il suppose que cet esprit modifia de cette façon le cerveau de ce belier, afin que la ville d'Athenes fût avertie que la faction de Pericles opprimeroit la faction de Thucydide, & qu'elle obtiendroit seule tout le pouvoir. Mais cette supposition étant contraire aux idées qui nous apprenent qu'il n'y a que Dieu qui conoisse les événements contingens, ne peut être admise, & ainsi l'on ne sauroit adopter le dogme vulgaire des presages, sans reconnoître que Dieu produit par miracle, & par une volonte particuliere tous les effets naturels que l'on prend pour des pronostics. Selon cette supposition, les miracles proprement dits seroient presque aussi frequens que les effets naturels: absurdité prodigieuse! N'oubliez pas que si Dieu eût voulu faire un miracle, pour avertir les Atheniens que l'une de leurs cabales seroit éteinte, il n'auroit pas eu besoin d'étrecir le crane de ce belier. Il eût produit une corne au milieu du front sans rien changer dans le cerveau, & cela eût mieux marqué le prodige. Quoi qu'il en soit, j'espère qu'on ne trouvera pas mauvais que j'aye un peu réfléchi sur une pensée de Plutarque assez specieuse pour être capable de sembler solide à la plupart des lecteurs.

(B) Une cause des éclipses qui servit un jour de beaucoup. Raportons un passage de Plutarque: il

traordinaire, & par un courage intrepide, & il s'accommoda de telle sorte au goût du peuple selon les tems, qu'il s'acquit une autorité presque aussi (C) grande de sous un gouvernement Republicain, que s'il eût été Monarque. Il est vrai

(g) *Pericles* quam vocant Græci, cujus effector est orator, hanc Suedam appellavit Ennius. Eius autem Cethegum medullam fuisse vult, ut quam deam in Pericles laudat Pericles ait Epulis fecisset, hujus hic urbanis eodem tempore, & bellicis rebus. Nous avons ici une preuve de ce que j'aurai à dire, touchant la licence que se donnoient les Poëtes Comiques contre Pericles. Leurs traits fatiriques donnent du relief aux éloges qu'ils n'ont pu lui refuser, par rapport à son éloquence. Si l'on veut savoir le nom des Poëtes qui l'ont loué, il ne faudra que consulter Cicéron : il nous apprend (g) qu'Epulis a dit que la Déesse de la persuasion avoit son siege sur les lèvres de Pericles, & que l'éloquence de cet homme laissoit un aiguillon agreable dans le cœur de ses auditeurs (h). Diodore de (i) Sicile, & Pline le jeune nous ont conservé les paroles mêmes de ce Comique. (k) *Nec me praterit summum oratorem Periclem sic à comico Euripide laudari,*

(a) *Amiot dans la traduction de la vie de Pericles pag. 328. 329.*

il concerne une expedition navale au commencement de la guerre du Peloponese. » Comme (a) il fut prest à faire voile estans ja tous les gens embarquez, & lui-même monté dedans la galere Capitaineffe, il avint que le Soleil se couvrit d'éclipse, & le jour faillit : ce qui effroya merveilleusement toute la compagnie, » comme si ç'eust esté un fort sinistre & dangereux presage. Parquoy Pericles voyant le pilote de la galere tout esperdu, & ne sachant qu'il devoit faire, effendit son manteau, & lui se couvrit les yeux, puis lui demanda si cela lui sembloit mauvaise chose. Le pilote lui respondit, que non : & adonc lui dit Pericles, Il n'y a autre difference entre ceci & cela, sinon que le corps qui fait ces tenebres est plus grand que mon manteau qui te bouche les yeux. » Quintilien observe que Pericles delivra alors d'une grande crainte les Atheniens, (b) *An vero cum Pericles Athenenses Sols obscuratone territos, redditis ejus rei causis, metu liberavit : aut cum Sulpitius ille Gallus in exercitu L. Pauli de Luna desolatione disernerit, ne velut prodigio divinitus factu misum animi terrentur, non videtur esse usus oratoris officio ? Valere Maxime ne suspoc pas comme Plutarque que Pericles fût sur la flote ; il veut que cette leçon Astronomique ait été faite au milieu d'Athenes. (c) *Cum obscurato repente sole inustatis persusa tenebris Athenæ sollicitudine agerentur, interitum sibi caelesti denuntiatione portendi credentes, Pericles processit in medium, & que à præceptore suo Anaxagora pertinentia ad solis & lune cursum acceperat, disernerit : nec ulterius trepidare cives suos vano metu passus est. Frontin parle de l'explication de la flote, & non pas d'une explication d'éclipse. Pericles, dit-il (d), cum in castra ejus fulmen decidisset, terruissetque milites, advocata concione, lapidibus in conspectu omnium collisis, ignem excussit, sedavitque turbationem, cum docuisset similiter nubium attritu excuti fulmen.**

(b) *Quintilien lib. 10. tit. 1. Orator. lib. 1. c. 10. p. m. 55.*

(c) *Valerius Maximus lib. 8. c. 11. n. 1. externa.*

(d) *Frontin. Strateg. lib. 1. c. 12.*

(C) Une autorité presque aussi grande. . . que s'il eût été Monarque. On a dit que son éloquence lui avoit aquis cet empire. (e) *Pericles felicissimus naturæ incrementis, sub Anaxagora præceptore summo studio perpolitus & instructus, liberis Athenarum cervicibus jugum servitutis imposuit : egit enim ille urbem, & versavit arbitrio suo. Cumque adversus voluntatem populi loqueretur, jucunda nihilominus & popularis ejus vox erat. Itaque veteris comædia maledica lingua, quamvis potentiam viri perstringere cupiebat, tamen in labris ejus hominis melle dulciorem leporem fatabatur habitare : inque animis eorum, qui illum audierant, quasi aculeos quosdam relinqui predicabat. Valere Maxime ajoûte qu'il n'y avoit point d'autre difference entre Pisistratè & Pericles, sinon que l'un exerçoit la tyrannie par les armes, & l'autre sans armes. *Quid enim inter Pisistratum & Periclem interfuit, nisi quod ille armatus, hic sine armis tyrannidem gessit ? Pour donner un plus grand poids à ce témoignage de Valere Maxime j'observe qu'il l'a copié de Cicéron, (f) *Quid Pericles ? de cujus dicendi copia sic accepimus, ut quum contra voluntatem Atheniensium loqueretur pro sa-***

(e) *Valerius Maximus lib. 8. cap. 9. pag. m. 699. 700.*

(f) *Cicero de Oratore lib. 3. fol. m. 95. B.*

lute patria, severius tamen id ipsum, quod ille contra populares homines diceret, populare omnibus, & jucundum videretur, cujus in labris veteres comici etiam quum illi maledicerent, quod tum Athenis fieri licebat, leporem habitasse dixerunt, tantamque in eo vim fuisse, ut in eorum mentibus qui audissent, quasi aculeos quosdam relinqueret. At hunc non declamator aliquis ad clespydam latrare docuerat, sed, ut accepimus, Clazomenius ille Anaxagoras vir summus in maximarum rerum scientia. Itaque hic doctrina, consilio, eloquentia excellens, quadraginta annos præfuit Athenis, & urbanis eodem tempore, & bellicis rebus. Nous avons ici une preuve de ce que j'aurai à dire, touchant la licence que se donnoient les Poëtes Comiques contre Pericles. Leurs traits fatiriques donnent du relief aux éloges qu'ils n'ont pu lui refuser, par rapport à son éloquence. Si l'on veut savoir le nom des Poëtes qui l'ont loué, il ne faudra que consulter Cicéron : il nous apprend (g) qu'Epulis a dit que la Déesse de la persuasion avoit son siege sur les lèvres de Pericles, & que l'éloquence de cet homme laissoit un aiguillon agreable dans le cœur de ses auditeurs (h). Diodore de (i) Sicile, & Pline le jeune nous ont conservé les paroles mêmes de ce Comique. (k) *Nec me praterit summum oratorem Periclem sic à comico Euripide laudari,*

Πρὸς δὲ γ' αὖ πάλιν τὸν ἦ Περικὸς περὶ ἐπακρόβου ποταμοῦ χεῖρας. Οὐτως ἐκλήκει, καὶ μὴν ὄψιν ἤσκησαν, τὸ κέλερον ἐγκατέλιπε τοῖς ἀκρωθῶσις.

Vous trouverez dans le Scholiaste d'Aristophane ces mêmes vers d'Epulis avec quelques autres qui les precedent, & qui sont l'éloge de l'éloquence de Pericles, & l'éloge qui plaisoit, que l'on admiroit, & que l'on craignoit, (l) *Hujus suavitate maxime hilarata sunt Athenæ, hujus ubertatem & copiam admirata, ejusdem vim dicendi terroremque timerunt. Elle charmoit par sa douceur : elle donnoit de l'admiration par son abondance : elle épouvoit par sa force. Ne trouvons donc pas incroyable qu'elle ait fait regretter Pericles au milieu d'une Republique. Ses paroles ont été comparées au tonnerre. (m) *Qui (Pericles) si tenui genere uteretur, nunquam ab Aristophane poeta fulgurare, tonare, permiscere Græciam dictus esset. Ce passage de Cicéron a été paraphrasé par le jeune Pline. (n) *Adde, que de eodem Pericle comicus alter, ἤσκησαν, ἐσπῶντα, & erit ἔσπευκα τῶν ἐπακρόβου. Non enim amputata oratio & absissa, sed lata, & magnifica, & excessiva tonat, fulgurat, omnia denique perturbat amiserit. La première fois que Cicéron publia son livre il attribua ces paroles à Epulis, mais il reconut sa méprise dans un autre Ouvrage (o). Nous ne voyons que l'éclair & le tonnerre dans la citation d'Aristophane, mais nous verrons aussi la foudre si nous consultons Plutarque. Les Comedies, dit-il, que firent jouer les Poëtes de ce tems-là, esquelles il y a plusieurs paroles dites de lui, les unes à bon escient, les autres en jeu & avec rîse, témoignent que ce fut pour son élo-***

(g) *Pericles* quam vocant Græci, cujus effector est orator, hanc Suedam appellavit Ennius. Eius autem Cethegum medullam fuisse vult, ut quam deam in Pericles laudat Pericles ait Epulis fecisset, hujus hic urbanis eodem tempore, & bellicis rebus. Nous avons ici une preuve de ce que j'aurai à dire, touchant la licence que se donnoient les Poëtes Comiques contre Pericles. Leurs traits fatiriques donnent du relief aux éloges qu'ils n'ont pu lui refuser, par rapport à son éloquence. Si l'on veut savoir le nom des Poëtes qui l'ont loué, il ne faudra que consulter Cicéron : il nous apprend (g) qu'Epulis a dit que la Déesse de la persuasion avoit son siege sur les lèvres de Pericles, & que l'éloquence de cet homme laissoit un aiguillon agreable dans le cœur de ses auditeurs (h). Diodore de (i) Sicile, & Pline le jeune nous ont conservé les paroles mêmes de ce Comique. (k) *Nec me praterit summum oratorem Periclem sic à comico Euripide laudari,*

(b) Non quemadmodum de Pericle de Epulis scripsit Epulis, cum delectatione aculeos etiam relinqueret in animis eorum à quibus esset auditus. *Id. ib. pag. 62.*

(i) *Diod. Siculus lib. 12. c. 40. pag. m. 434.*

(k) *Plin. epist. 20. l. 1. pag. m. 60.*

(l) *Cicero in Bruto pag. 91.*

(m) *Id. in Oratore fol. m. 118. B.*

(n) *Plin. ubi supra pag. 61.*

(o) *Mihi quidem gratum, & erit gratius si non modo in libris tuis sed etiam in aliorum per librorum tuos Aristophanem reponeas pro Epulio.*

qu'il ne fut pas à couvert des railleries (D) fatiriques de la Comedie. Les Poëtes le diffamèrent sur plusieurs choses, & nommément sur ses amours pour Aspasia.

(a) Αἱ μάλιστα κωμωδία τῶν τρεῖς διδάσκαλων σπυρίου τε πολλῶς ἢ λογῶν ἀνεπίστοι Φωκίας εἰς αὐτοῦ ἐπὶ τῷ λόγῳ μάλιχα τῶν προσόντων. ἢ καὶ γυναικῶν ἀπαιθεῖαι θρηνησίων αὐτοῦ τῶν ἀγαθῶν κτλ. ἢ μὴ γυναικῶν ἀπαιθεῖαι θρηνησίων αὐτοῦ τῶν ἀγαθῶν κτλ.

quence principalement que lui fut donné le surnom d'Olympique; car ils disent qu'il tomboit, qu'il esclaireoit en haranguant, & qu'il portoit sur la langue une fondre terrible. Je me fers de la version d'Amiot, & je mets le Grec en marge (a). L'Auteur ajoute une réponse de Thucydide qui confirme bien cela. Comme Archidamus Roy de Laccedemone lui demandast un jour, lequel lui étoit le mieux de lui ou de Pericles, il lui répondit. Quand je l'ay jecté par terre en luitant, il fait si bien dire en le niant, qu'il fait croire aux assistans qu'il n'est point tombe, & leur persuadee le contraire de ce qu'ils ont veu.

Ne finissons pas encore ce qui concerne l'éloquence de Pericles. Quelques-uns veulent qu'il soit le premier qui ait écrit les harangues, avant que de les reciter. (b) Πρωτὸν γὰρ ἔγραψεν ἑνὸν ἀποκρίσιν εἶπε, ἢ πρὸς αὐτὸς ἀπεδίασαν. Primus scripsit orationem habuit in judicio, cum illi qui ipsum amecesserant ex tempore dicerent. C'est à tout ce me semble que Corradus se figure (c) que cela veut dire qu'il lisoit son manuscrit; car une harangue lue n'est guere propre à produire les effets que l'on attribue à l'éloquence de cet Orateur. Du tems de Quintilien on avoit encore quelques harangues de Pericles, mais cet habile Rheteur les trouvant disproportionnées à la haute reputation de ce grand homme, aprovoit le sentiment (d) de ceux qui les regardoient comme un Ouvrage supposé. (e) Cicero in Bruto negat ante Periclem scriptum quicquam quod ornatum oratorum habeat: ejus aliqua ferri. Equidem non reperio quicquam tanta eloquentia fama dignum: ideoque minus miror esse qui nihil ab eo scriptum putent: hac autem qua feruntur, ab aliis esse composita. Mais rien n'empêche que'une harangue mediocre recitée par un excellent Orateur n'en leve le monde. L'action (f) fait presque tout. Finissons par un passage de Thucydide, qui nous apprend que Pericles ayant le don & de refrener les Atheniens quand ils étoient trop hardis, & de leur donner du courage quand ils ne l'étoient pas assez, étoit dans le fond le Roi d'une République titulaire. (g) Ὅποτε γὰρ αἰδοῦντο πὺ αὐτοῦ παρὰ κριθὸν ὕβρει διαστάντας, λόγων καὶ ἐπιεικῶσιν ἔπι τῷ πρὸς αὐτῶν ἢ δειδιότας αὐτῶν ἀντικαθίστην πάλιν ἐπὶ τῷ ἑαυτοῦ ἐγγύροτῳ τοῦ λόγου μὴ διευκαταίαι, ἐργῶν ἢ ἑσπὸς ἢ πρῶτα ἀνδρῶν ἀρχῶν. Quoties itaque intelligebat eos qui ipsium intemperstere ferociterque conantes, orationis acrimonia detrebuit: quoties ab re formidantes, rimus ad fluctuam crigebat. Denique verbo quidem, popularis status, re autem ipsa, penes primarium virum principatus erat. Plutarque (h) a merveilleusement paraphrasé ce passage de Thucydide: il y joint fort à propos ce que dit Platon sur la force de l'éloquence: il observe aussi que les Poëtes se moquoient de la République qui accordoit tant de pouvoir à un seul homme, & qu'ils exhortoient Pericles à s'engager par serment à ne tyranniser point. (i) Αὐτὸν δὲ δοκιμάσει μὴ τυραννιστῆν καλεῶντες, ὡς ἀνεμύκτους πρὸς δημοκρατίαν ἢ βασιλείαν ἀπὸ αὐτῶν οὐκ ἐπιτρέψουσι. ὁ δὲ Τηλεκλέδης ἀπεδεδωκεῖται Φωκίαν αὐτῷ πρὸς Ἀθη-

vais πάλιν τε φόβος, αὐτὸς τε πὰς πλοῖος, τὰς μὲν δὲν, τὰς δὲ ἀνακλίον λάνα πύχην, τὰ μὲν εὐνοδοῦν, τὰ δὲ αὐτῶ πάλιν κατασάκηνσ σπονδας, δῖαμιν, κγάτος, εἰρηλοῦ, πλοῦτόν τ εἰδαμναίαν π. ἴψμινque jubent, ut ciusus fuit immo dica opes & intolerabiles libera civitati, tyrannidem se usurpaturum abjurare. Teleclides permisit et refert Athenienſes urbium tributa, ipsaſque aded urbes has ligare, illas solvere, muros lapideis nunc extruere, nunc eisdem demoliri, fudera, opes, vires, pacem, opulentiam fortunisque omnes.

(D) Des railleries fatiriques de la Comedie.] Cratinus, Teleclide, Eupolis, Platon le Comique, & Dexippus le fronderent, Plutarque ne le contente pas de le dire; il raporte aussi (k) leurs paroles. Mi. le Fevre de Saumur remarque (l) que Cratinus étoit ferme & hardi en ses compositions, & que la liberté de son stile n'épargnoit pas même les premiers Officiers de la Republique, le Grand & l'Olympique Pericles. Voyons aussi ce qu'il dit en un autre endroit. (m) Hermippe fit une chose que St. Augustin ignoroit sans doute: car ce grand Docteur, qui ne favoit pas tant de Grec qu'on pourroit bien croire, & qui est (n) doit plus soigneusement les matieres de la græce, que l'histoire Grecque, & les Poetes Comiques, dit en quelque endroit de la Cité de Dieu, que jamais la licence du theatre ne fut siz assez effrontée pour offenser Pericles: mais que Terence n'avoit pas fait scmpule d'offenser Jupiter meſme (o) ce passage se trouve dans l'Eunuque.) Il se trompe point donc; car Hermippe fit des vers contre Pericles, & jamais censure ne fut plus injuste que celle-ci; car il est très-faux que St. Augustin ait dit ce que le Critique de Saumur lui impute. Il a cité un long passage, où l'on deplore que le grand Pericles n'ait pas été épargné par les Poetes du theatre. (p) Quid autem hic (q) Auſenſerint Romani veteres, Cicero testatur in libris, quos de Republica scripsit, ubi Scipio disputans ait, lib. 2. c. 9. Nunquam comædie nisi consuetudo vite pateberet, probare sua theatris flagitia possissent. Et Græci quidam amigiores vitiosa sua opinionis quavidam convenientiam servaverunt, apud quos fuit etiam lege concessum, ut quod velles comædia nominatum, vel de quo vellet, diceret. Itaque sicut in eisdem libris loquitur Africanus, quem illa non attingit, vel potius quem non rexavit, cui pepercit? Esſo: populares homines improbos, in repub. scditiosos, Cleonem, Cleophontem, Hyperbolum lasti. Patiamur, inquit, est hujusmodi civis, à censore melius est quam à poeta notari: sed Periclem, cum jam sua civitati maxima autoritate plurimos annos domi & bello presuisset, violari vestibus, & eos agi in scena non plus deuit, quam si Plautus, inquit, nosse voluisset, aut Navius, Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilio Marco Catoni maledicere. Deinde pauld post nostra, inquit, contra duodecim tabula cum perpaucas res capite sanxissent, in his hanc quoque sancendam putaverunt, si quis aditavisset, sive carmen condidisset, quod infamiam faceret, flagitiumve alteri. Praclarè. Judicis enim ac Magistratum disceptationibus legitimis propositam vitium, non poetarum ingenis habere debemus, nec probrum audire, nisi ea lege ut responderet licet, & judicio

(k) Plut. in Pericle pag. 153. 154. 160. (l) Vie des Grecs pag. m. 90. (m) Ibid. pag. 81. 82. (n) Auſenſerint Romani veteres, Cicero testatur in libris, quos de Republica scripsit, ubi Scipio disputans ait, lib. 2. c. 9. Nunquam comædie nisi consuetudo vite pateberet, probare sua theatris flagitia possissent. Et Græci quidam amigiores vitiosa sua opinionis quavidam convenientiam servaverunt, apud quos fuit etiam lege concessum, ut quod velles comædia nominatum, vel de quo vellet, diceret. Itaque sicut in eisdem libris loquitur Africanus, quem illa non attingit, vel potius quem non rexavit, cui pepercit? Esſo: populares homines improbos, in repub. scditiosos, Cleonem, Cleophontem, Hyperbolum lasti. Patiamur, inquit, est hujusmodi civis, à censore melius est quam à poeta notari: sed Periclem, cum jam sua civitati maxima autoritate plurimos annos domi & bello presuisset, violari vestibus, & eos agi in scena non plus deuit, quam si Plautus, inquit, nosse voluisset, aut Navius, Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilio Marco Catoni maledicere. Deinde pauld post nostra, inquit, contra duodecim tabula cum perpaucas res capite sanxissent, in his hanc quoque sancendam putaverunt, si quis aditavisset, sive carmen condidisset, quod infamiam faceret, flagitiumve alteri. Praclarè. Judicis enim ac Magistratum disceptationibus legitimis propositam vitium, non poetarum ingenis habere debemus, nec probrum audire, nisi ea lege ut responderet licet, & judicio

(f) Voyez l'article Narni. (g) Thucydides lib. 2. pag. 141. edit. Francof. 1614. in fol. (h) Plut. ubi supra pag. 161. (i) Id. ib.

(a) Aug. lib. c. 12 pag. 180. 181.

(b) Nec à vobis sal-

tem istum meruerat honorem, ut quibus expellitis à vobis, eisdem ab his legibus propulsi- retis injurias. Majestatis sunt apud vos rei, qui de vestris i- cibus ob- mumura- verint ali- quid regi- bus. Magi- stratum in ordinem redigere, Senato- rem aut con- vitiis proferent, suis etia- decessis p- ciosissimum p- eis. Carmen malum confabre- re, quo fiam alic- riorum con- quincit & vita, decem- vidualibus scitis eva- dere no- luitis im- p- ne: ac ne vestras aures con- vitiis ali- quis pecu- latore pulcra- de, et acro- bus for- mulas con- stitulis injuriis. Sili Dii sunt apud vos superi in honora- ti, con- temptibi- les, viles: in quos jus est à vobis da- tum, qua- quisque voluerit dicere: turpitudi- num jac- re, quo- bus libido confixe- rit arque exco- gita- verit, formis. Anob. l. 4. p. 150. 151.

He suporta patiemment (E) ces medifances, & il auroit pu passer pour heurceux, s'il n'avoit pas été exposé à d'autres maux, mais il éprouva par bien

HHH b b 3 des

judicio defendere. Hæc ex Ciceronis quarto de Re- publica libro ad verbum excerpta arbitratus sum, nonnullis propter facilitatem intellectum vel prater- missis, vel paulatim commutatis. Cette faute de Mr. le Fevrie doit apprendre à tous les Auteurs à se desfer de leur memoire, & à n'alleguer jamais une chose, sans consulter tout de nouveau les li- vres où l'on se souvient de l'avoir lû. Il avoit lu dans St. Augustin que les Romains n'eussent pas permis que leurs Comedies offensassent Scipion, quoi qu'ils permissent que Terence choquât Ju- piter: ses idées se brouillerent; il mit Pericles à la place de Scipion, & par cette metamorphose il se crut tres-bien fondé à railler St. Augustin. Voyons les paroles de ce Pere de l'Eglise; elles font belles & sensées, & elles reprochent aux Le- gislateurs Romains un très-grand défaut; ils de- tendirent aux Poètes de medire des Magistrats; mais ils leur permirent de se moquer de leurs Dieux. (a) At Romani sicut in illa de Reip. dispu- tatione gloriatur Scipio, probris & injuriis poetarum subjectam vitam satanque habere noluerunt, capite etiam punire sciencies tale carmen condere si quis audeat. Quod erga se quidem satis honestè constituerunt, sed erga Deos suos superbè & irrel- ligiose. Quos cum scirent non solum patienter, sed etiam libenter poetarum probris maledicisque lace- rari, se potius hujuscè modi injuriis indignos esse duxerunt, seque ab eis etiam lege munierunt, il- lorum autem ista etiam sacris solemnitatibus miscue- runt. Itane tandem Scipia laudas, hanc poetis Ro- manis negatam esse licentiam, ut cuiquam oppro- brium infligerent Romanorum, cum videas, eos nulli Deorum pepercisse vestrorum? Itane plaris ti- bi habenda est existimatio vestra curia, quam Ca- pitoli, imò Romæ unius quam cæli totius: ut lin- guam maledicam in civis tuos exercere poeta etiam lege prohiberentur, & in Deos tuos securi, tan- ta convitia nullo Senatore, nullo Censore, nullo Principe, nullo Pontifice prohibente jacularen- tur? Indignum videlicet fuit, ut Plantus aut Na- rius Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilius M. Ca- toni malediceret: & dignum fuit, ut Terentius ves- ter flagitio Jovis optimi maximi adolescentium ne- quitiam conitaret. Amobe avoit fait déjà le mê- me reproche aux Gentils. Voyez la marge (b): ses paroles meritent bien d'être lûes.

(E) Il suporta patiemment ces medifances.] Nous ne lisons point qu'aucun des Poètes qui le maltraiterent, en ait été châtié. Il y a pourtant beaucoup d'apparence qu'il eût été bien facile à un homme d'un si grand credit, de punir l'auda- ce de ces gens-là. On le touchoit par les en- droits les plus sensibles, car on traitoit Aspasia de concubine impudente & chaude; on la traî- toit, dis-je, de cette façon sur le theatre. (c) Εν τῷ ταῖς κομῶν καὶ Οὐφάλης τὰ καὶ Διανέρα καὶ πάλιν Ἡῶα παρεστραρόβεται. Κρατῖ δ' ἀντικεῖς παλαιὴν αὐτῆν εἶχον ἐν τῶτοις, Ἡῶαν τε οἱ Ἀσ- πασίαν τιχτες, καὶ καὶ Διανέραν παλαιὸν κωμῶ- παδα. In comædiis nova Omphale & Dianæra, alias Juvo nominatur. Cratinus diseret pellicem appel- lavit bisce verbibus:

Junonem Aspasiam parit, Et impudicam & pellicem, invercundamque.

La polique avoit quelque part à cette indolence; car si Pericles avoit travaillé à fermer la bouche aux Poètes, il eût éclairé les Atheniens sur une chose qu'il étoit de son intérêt qu'ils ne vissent pas: ils eussent senti qu'ils ne retenoient que de nom le gouvernement Republicain, & que dans le vrai toute la puissance étoit réunie en une seule personne. Rien n'est plus capable d'empêcher le peuple de s'apercevoir de l'extinction de la liber- té, que la permission qu'on lui laisse de medire impunément, de ceux qui possèdent la réalité de la puissance monarchique, sous des noms qui n'ont rien d'odieux. Il importoit donc à Pericles de mepriser la licence du theatre: mais n'attribuons pas uniquement à l'artifice cette patience; il y en- toit de la grandeur; car jamais un homme aussi courageux & aussi vif qu'il l'étoit, n'eût supporté les injures avec la patience que l'on vit en lui, s'il n'eût eu une force d'ame extraordinaire. Lisez cet endroit de sa vie. (d) On conte qu'il y eut quelque-

(d) Amice fois un meschant esroné, qui fust tout un jour à dans la outrager de paroles difamatoires en pleine place, & à lui dire toutes les injures dont il se pouvoit avi- ser: ce qu'il endura patiemment sans jamais lui re- spondre un seul mot, despechant cependant quel- que affaire de consequence, jusques au soir qu'il se retira tout doucement en son logis, sans se monst- rer alteré en façon quelconque, combien que cest impor- tant-là le suivist toujours, en lui disant toutes les outr- ages qu'il est possible de dire: & comme il fust prest à entrer dedans son logis, estant desja nuict toute noire, il commanda à l'un de ses serviteurs qu'il prit une torche, & qu'il allast reconduire cest hom- me, & l'accompagner jusques en sa maison. La force de son courage & sa patience se monterent d'une façon éminente, au commencement de la guerre du Peloponnese. Les ennemis ravageoient l'Attique; & comme il n'étoit pas en état de les repousser, il se contenta de pourvoir à la sûreté d'Athènes. On murmuroit contre lui de sa con- duite; on faisoit des vers piquans contre lui; on le dechiroit; on le menaçoit. Il meprisa ce de- chainement, & se conduisit avec la derniere tran- quillité selon les lumiers. (e) Εὐχρητο τοὺς αὐτοὺς (e) Plur. λογισμοῖς, βραχέως φροντισῶν ἢ καταβοῶντων καὶ in Pericle δουραζανόντων. καὶ τοὶ περὶ αὐτοὺς ἦσαν ἦσαν φιλο- δεικτοὶ ἀποστέκοντο, περὶ ἧ ἢ ἐχθρῶν ἀπειλῶ- νες ἢ κατατροχῶνες. περὶ δ' ἦσαν ἀσφαλαὶ καὶ σωμα- ματα σθεῖς ἀσχυροῦ, ἐφ' ὧσιν ὄντες αὐτοὶ ἦσαν ἠρα- τήρων, ὡς ἀνδρῶν καὶ περιεμῆλων πρὸ παράγωγα τοῖς πολέμοις. ἐπεφύετο ἢ καὶ Κλέων ἦδη ἄλλο ἢ σθεῖς ἐμένον ἀεγῆς ἢ πολλῶν παρὰ δόλῳ. ἦσαν ἢ διμαγωγία. (f) Πάλιν αὐτὸν ἰδὼν ἐκινῶν ἦσαν τὸν ὄπερ κλέων, ἀπὸ πρῶτος ἢ σιωπῆ τὴν ἀδράκειαν Ε. καὶ τὴν ἀπέχθειαν ὀφειλόμενον. Sus sequens consi- lit, contempst obstreperentes & stomachantes: quam- vis multi enim amici obtunderent precibus, multi munitarent adversarii infestarenturque, multi carmina canerem & dicitaria proptosa, convitiisque mcesserent ejus imperium ut molle & prodens hosti- bus tempubl. Et verò etiam Cleon, incensam con- spiciens in illum civitatem, mordebat eum, avaram popularem captans. . . Verum istorum movit Peri- clem nihil: sed comiter & tacite tulit ignominiam & invidiam. Quel courage! Quelle constance! Quelle force ne voit-on point là!

(d) Amice fois un meschant esroné, qui fust tout un jour à dans la outrager de paroles difamatoires en pleine place, & à lui dire toutes les injures dont il se pouvoit avi- ser: ce qu'il endura patiemment sans jamais lui re- spondre un seul mot, despechant cependant quel- que affaire de consequence, jusques au soir qu'il se retira tout doucement en son logis, sans se monst- rer alteré en façon quelconque, combien que cest impor- tant-là le suivist toujours, en lui disant toutes les outr- ages qu'il est possible de dire: & comme il fust prest à entrer dedans son logis, estant desja nuict toute noire, il commanda à l'un de ses serviteurs qu'il prit une torche, & qu'il allast reconduire cest hom- me, & l'accompagner jusques en sa maison. La force de son courage & sa patience se monterent d'une façon éminente, au commencement de la guerre du Peloponnese. Les ennemis ravageoient l'Attique; & comme il n'étoit pas en état de les repousser, il se contenta de pourvoir à la sûreté d'Athènes. On murmuroit contre lui de sa con- duite; on faisoit des vers piquans contre lui; on le dechiroit; on le menaçoit. Il meprisa ce de- chainement, & se conduisit avec la derniere tran- quillité selon les lumiers. (e) Εὐχρητο τοὺς αὐτοὺς (e) Plur. λογισμοῖς, βραχέως φροντισῶν ἢ καταβοῶντων καὶ in Pericle δουραζανόντων. καὶ τοὶ περὶ αὐτοὺς ἦσαν ἦσαν φιλο- δεικτοὶ ἀποστέκοντο, περὶ ἧ ἢ ἐχθρῶν ἀπειλῶ- νες ἢ κατατροχῶνες. περὶ δ' ἦσαν ἀσφαλαὶ καὶ σωμα- ματα σθεῖς ἀσχυροῦ, ἐφ' ὧσιν ὄντες αὐτοὶ ἦσαν ἠρα- τήρων, ὡς ἀνδρῶν καὶ περιεμῆλων πρὸ παράγωγα τοῖς πολέμοις. ἐπεφύετο ἢ καὶ Κλέων ἦδη ἄλλο ἢ σθεῖς ἐμένον ἀεγῆς ἢ πολλῶν παρὰ δόλῳ. ἦσαν ἢ διμαγωγία. (f) Πάλιν αὐτὸν ἰδὼν ἐκινῶν ἦσαν τὸν ὄπερ κλέων, ἀπὸ πρῶτος ἢ σιωπῆ τὴν ἀδράκειαν Ε. καὶ τὴν ἀπέχθειαν ὀφειλόμενον. Sus sequens consi- lit, contempst obstreperentes & stomachantes: quam- vis multi enim amici obtunderent precibus, multi munitarent adversarii infestarenturque, multi carmina canerem & dicitaria proptosa, convitiisque mcesserent ejus imperium ut molle & prodens hosti- bus tempubl. Et verò etiam Cleon, incensam con- spiciens in illum civitatem, mordebat eum, avaram popularem captans. . . Verum istorum movit Peri- clem nihil: sed comiter & tacite tulit ignominiam & invidiam. Quel courage! Quelle constance! Quelle force ne voit-on point là!

(e) Plur. λογισμοῖς, βραχέως φροντισῶν ἢ καταβοῶντων καὶ in Pericle δουραζανόντων. καὶ τοὶ περὶ αὐτοὺς ἦσαν ἦσαν φιλο- δεικτοὶ ἀποστέκοντο, περὶ ἧ ἢ ἐχθρῶν ἀπειλῶ- νες ἢ κατατροχῶνες. περὶ δ' ἦσαν ἀσφαλαὶ καὶ σωμα- ματα σθεῖς ἀσχυροῦ, ἐφ' ὧσιν ὄντες αὐτοὶ ἦσαν ἠρα- τήρων, ὡς ἀνδρῶν καὶ περιεμῆλων πρὸ παράγωγα τοῖς πολέμοις. ἐπεφύετο ἢ καὶ Κλέων ἦδη ἄλλο ἢ σθεῖς ἐμένον ἀεγῆς ἢ πολλῶν παρὰ δόλῳ. ἦσαν ἢ διμαγωγία. (f) Πάλιν αὐτὸν ἰδὼν ἐκινῶν ἦσαν τὸν ὄπερ κλέων, ἀπὸ πρῶτος ἢ σιωπῆ τὴν ἀδράκειαν Ε. καὶ τὴν ἀπέχθειαν ὀφειλόμενον. Sus sequens consi- lit, contempst obstreperentes & stomachantes: quam- vis multi enim amici obtunderent precibus, multi munitarent adversarii infestarenturque, multi carmina canerem & dicitaria proptosa, convitiisque mcesserent ejus imperium ut molle & prodens hosti- bus tempubl. Et verò etiam Cleon, incensam con- spiciens in illum civitatem, mordebat eum, avaram popularem captans. . . Verum istorum movit Peri- clem nihil: sed comiter & tacite tulit ignominiam & invidiam. Quel courage! Quelle constance! Quelle force ne voit-on point là!

(f) Πάλιν αὐτὸν ἰδὼν ἐκινῶν ἦσαν τὸν ὄπερ κλέων, ἀπὸ πρῶτος ἢ σιωπῆ τὴν ἀδράκειαν Ε. καὶ τὴν ἀπέχθειαν ὀφειλόμενον. Sus sequens consi- lit, contempst obstreperentes & stomachantes: quam- vis multi enim amici obtunderent precibus, multi munitarent adversarii infestarenturque, multi carmina canerem & dicitaria proptosa, convitiisque mcesserent ejus imperium ut molle & prodens hosti- bus tempubl. Et verò etiam Cleon, incensam con- spiciens in illum civitatem, mordebat eum, avaram popularem captans. . . Verum istorum movit Peri- clem nihil: sed comiter & tacite tulit ignominiam & invidiam. Quel courage! Quelle constance! Quelle force ne voit-on point là!

des endroits la malignité de la fortune, & principalement dans (F) son domestique,

(F) Il éprouva la malignité de la fortune . . . dans son domestique. La femme qu'il épousa étoit fa parente, & avoit été déjà mariée à Hipponicus, dont elle avoit eu un garçon. Pericles eut d'elle deux fils, & s'en degouta. Elle de son côté n'étoit pas contente de lui, & consentit sans aucune peine à épouser l'homme qu'il lui proposa (a). Je ne croi point qu'elle eût tout le tort ; car Pericles le gouvernoit d'une maniere qui donnoit à son époux un juste sujet de se fâcher. Il aimoit ailleurs ; il entretenoit Aspasia, & il en étoit si coiffé qu'il l'épousa, quoi qu'elle fût dans une mauvaise reputation. Les medsans divulguent mille choses qui étoient fort propres à aigrir l'esprit de sa femme, & peut-être ne mentoient-ils pas en tout. Ils disoient que Phidias le plus excellent Sculpteur du monde, & l'Intendant general de tous les Ouvrages que Pericles faisoit faire pour l'ornement de la ville, attiroit chez lui les Dames, sous pretexte de leur montrer le travail des debauches, & de les livrer à Pericles. (b) Πάντα δ' ἡμῶν ἄνδρῶν ἐστὶν αἰσθητὴ καὶ πᾶσι τῶν τεχνιτῶν ἄλλ' Φιλίας Περικλέους. καὶ τὸ τοῦ αὐτοῦ Φρόνον, τῷ ᾧ βλάσφημίας ἰδύσκεν, ὡς ἐλευθέρως τῷ Περικλῆϊ γυναικῆς εἰς τὰ ἔργα Φιλίας καὶ Σπυρίδου μὲν ὁ Φρόνῳ, δεξιόμοι ἢ ἢ λόγον αἰ κωμικοῖ, πάλιν ἀσέληγεναι αὐτῷ καὶ ἐπέδασαν, εἰς τὴν Μενίππου γυναικῆ Διφθαλόντες, ἀνδρῶν Φιλία καὶ Σπυρίδου ἐστὶν εἰς τὴν Περικλέους ἐπιδοτοφίας, ὅς ἐταίρῳ ὡν Περικλέους, αἰτίαν εἶχε τῶνας ὁ Φρόνῳ τῶν γυναικῶν αὐτῶν Περικλῆς ἐπιδοτοφία. Omnia serē hic ob Periclis necessitudinem curabat, artificibusque praeerat omnibus: id quod huic convitiā, illi consilavit invidiam, quasi ingenuas matronas, ad spectanda opera commeantes, in gratiam Phidias Periclis recipere. Eos rumores excipiens comici, insolentem lasciviam ei impetere, ac Menippi uxorem amici atque in bello legati improperavere, Pylampisque avium vivaria, cui, quum familiaris Periclis esset, inspegebatur, ipsum multum quibus confusceat Pericles, subicere pavonis, (c) Amiot dans la version de la vie de Pericles pag. 309.

(a) Plut. ubi supra pag. 167.

(b) Id. ib. p. 160. C.

(c) Amiot dans la version de la vie de Pericles pag. 309.

(d) Ces oiseaux étoient alors d'un grand prix. Voyez Athenée lib. 14. c. 20. pag. 654. 655.

(e) Amiot ibid. pag. 329. 330.

phistes & maîtres de Rhetorique : car comme il fut avénu, qu'en un jeu de prix l'un des champions qui combattoient à qui lanceroit mieux le dard, eust par (f) mechef atéint & tué un Epilimius (g) Thessalien, il alloit par tout raconter, tant que Pericles avoit tout un jour esté à disputer avec Protagoras le Rhetoricien, à savoir qui devoit être jugé coupable de ce meurtre, selon la vraye & docturiere raison, le dard, ou celui qui l'avoit lancé, ou bien ceux qui avoient dressé le jeu de prix. Davantage Stefimbrotus éserit, que le bruit qui courut en la ville, que Pericles entretenoit sa femme, fut, scmé par Xantippus même. Tant y a que cette querelle & dissension entre le pere & le fils dura, sans jamais se reconcilier jusques à la mort. Il y a dans cette version d'Amiot une équivoque très-obscure, Pericles entretenoit sa femme. Etoit-ce sa propre femme ? Etoit-ce la femme de Stefimbrotus ? Etoit-ce la femme de Xanthippus ? Le premier sens, quelque ridicule qu'il soit, est le plus conforme de tous à la Grammaire Françoise. Ce n'est point celui de Plutarque. L'Historien a voulu dire que ce fut Xanthippus qui divulgua que sa femme avoit été debauchée par Pericles. On ne devineroit jamais cela, ni par les paroles Grecques de Plutarque, ni par la version Latine ; il faut le deviner par un autre endroit de l'Historien. Il dit dans la page 160. que Pericles fut accusé d'avoir eu à faire avec sa bru ; qu'en fut, dis-je, accusé par Stefimbrotus. (h) Στεφίμβροτος δὲ θάσθη δεινὸν ἀσέλημα καὶ μολύβδους ἐξενεγκὼν ἐπέδασεν εἰς τὴν γυναικῆ ὁ υἱὸς τῷ Περικλέει. Quum Stefimbrotus quoque Thesalus atroci scelere & fabuloso Periclem aspersisset in filium conjugem admissio? Moyennant ce passage l'on peut entendre celui-ci, qui autrement seroit un énigme. (i) Περὶ τῆς τιμῆς, καὶ τῶν ὠμῶν ἢ γυναικῶν ἀγέλης ἄσπῳ ἢ Ἐπιπίπῳ Φρόνῳ ὁ Σπυρίδου ἐστὶν εἰς τὸν ποδῶν ἀγέλης. Insaniam etiam à sua ipsius uxore Stefimbrotus per Xanthippum memorie prodidit vulgatum. En comparaison de ce chagrin domestique celui dont je vais parler n'est point grand ; mais considéré sans parallèle il n'est point petit. Pericles (k) avoit un Maître d'hôtel qui regloit avec tant d'économie toute la dépense de la maison, qu'on n'eût pas pu être plus en garde contre les frais superflus chez les plus petits bourgeois. Ces manieres épargnantes faisoient murmurer les fils de Pericles, & toutes les femmes du logis. N'étoit-ce pas un rabatoye pour le maître ? On peut croire assez raisonnablement, que Pericles ne s'estima point heureux de perdre ce fils aîné, qui lui donnoit si peu de satisfaction ; car la nature nous porte à aimer mieux la vie d'un fils que sa mort, quoi qu'il ne fasse pas son devoir. Mais on peut être assûé que ce grand homme vit avec douleur que la peste lui enlevoit son second fils, le seul enfant légitime qui lui restât. Il conserva sa constance à la mort de son aîné, & à celle de sa femme, & à celle de la plupart de ses amis & de ses parents : mais il ne put retenir ses larmes, quand il fut frappé de ce dernier coup. (l) Il ne rabaisit de rien la grandeur (m) Amiot & la hauteur de son courage, quelques malheurs qui lui survinssent, ni ne le vid-on jamais plover, ni mener duell aux funeraillies d'aucun de ses parens ou amis, jusques à la mort de Paralus le dernier de ses enfans

(f) Il faisoit dire par megarde. Voyez Græcæ Replique à Constantinople p. 438. Il y a un Grec d'Asie, c'est-à-dire un volontairement. (g) Amiot n'a rien inventé. (h) Il faisoit dire qu'Epitimus ou par megarde un chevalier grec, dit Plutarque à son avis. (i) Id. ib. p. 172. B. (k) Id. ib. pag. 162. (l) Amiot & la hauteur de son courage, quelques malheurs qui lui survinssent, ni ne le vid-on jamais plover, ni mener duell aux funeraillies d'aucun de ses parens ou amis, jusques à la mort de Paralus le dernier de ses enfans

tique *, car il fut malheureux & en femme, & en enfans. Il y a une reflexion * Tiré de à faire sur les (G) medifances qui coururent contre lui. Il mourut la 3. année. Plutarque dans la vie de Pericles.

enfans legitimes : car la perte de celui-là seul lui at- tendrit le cœur : encore se cha- il à se maintenir en sa constance naturelle, & se conserver en sa gra- vité acoustumée ; mais comme il lui vouloit mettre un chapeau de fleurs sur la teste, la douleur le for- ca quand il le vid au visage, de maniere qu'il se prit soudainement à escrire tout haut, & espandit sur l'heure grande quantité de larmes ; ce qu'il n'avoit jamais fait en toute sa vie. Cela me fait souve- nir d'un Roi d'Egypte dont parle Herodote (a) & d'une omission de Valère Maxime. (b) Pericles intra quadriduum duobus mirificis adolescentibus fil- iis spolatus ; iis ipsis diebus & vultu pristinum habitu retinente, & oratione nulla ex parte in- fractione concionatus est. Ille verò caput quoque so- litio more coronatum gerere sustinuit, ut nihil ex- vetere ritui propter domesticum vulnus detraberet. Je compte pour un notable desavantage les de- marches que fit Pericles en faveur de son batard. Il avoit fait faire une loi qui fut la ruïne de plu- sieurs personnes ; & puis en faveur de ce batard il demanda qu'on la cassât ; & il n'obtint cette gra- ce que par la pitié qu'on eut de ses infortunes.

(a) Lib. 3. c. 14. il ra- conte que Phamne- ritus ne pleura point la misere de sa fille, & celle de son fils, & qu'il pleura en voyant celle d'un de ses amis. Voyez là même ce qu'il repon- dit quand on lui deman- da la rai- son de cette conduite. Voyez aussi Montagne au chap. 2. du 1. livre de ses Essais.

(b) Val. Maxim. l. 5. c. 10. Voyez aussi Elien var. hist. l. 9. c. 6. Notez que Prota- goras dans Plutarque de conio- lat. ad Apollon. pag. 118. rapporte la même cho- se que Va- lere Maxi- me, si ce n'est qu'il mes 8. jours entre la mort de l'un des fils, & la mort de l'autre.

(c) Plut. ibid. pag. 172. E.

(d) Plut. ibid. pag. 160. E.

(G) Une reflexion à faire sur les medifances qui coururent contre lui. Cette reflexion est de Plutarque ; elle tend à faire voir l'incertitude de l'his- toire ; c'est un des moyens de l'époque dans le systéme du Pyrrhonisme historique. Plutarque ayant rapporté les medifances des Poëtes contre Pericles, & la calomnie énorme de Stefimbrosus, s'écric qu'il est malaisé de parvenir à la verité. Les Auteurs contemporains l'étouffent ou la pervertissent, les uns par haine, & par jalousie, les autres par amitié & par un esprit flateur. Ceux qui viennent après eux rencontrent le tems passé, comme une barriere qui les exclut de la co- noissance des veritables evenemens. (d) Οὐτως εἰκοιε πέντη χιλίων ἐναι καὶ δυσήνεστον ἰστῆσαι τῶνδε, ὅταν οἱ μὲν ὑπερον γερνόντες ἢ χερῶν

ἐχῶσι θνήσκουσιν ἐν τῇ γούσῃ ἢ περὶ γυμ- των. ἢ ἢ ἢ πρᾶξων ἢ ἢ βίαν ἡλικιώσιν ἰστῆσαι, (e) Ibid. τὰ μὲν θῆνοίς ἢ δυσμύκταις, τὰ ἢ χαριστικῶν ἢ κολαδιῶσιν, κωμῶντι ἢ ἀλαστῆρι τῶν ἀνδρῶν. (f) Καὶ τὶ ἦσαν. Tanta molis est & difficultatis assequi ex historia veritatem, quum posteriores, antequam cognoscant res, praveniantur tempore : aequalis τῶν βίαις rerum gestarum & hominum historia partim invi- dia & odio, partim gratia & adulatione oppri- mat & pervertat veritatem. Plutarque conoif- soit par experience ces difficultez. Il a été ob- ligé de dire (e) que la cause de la guerre du Pe- loponnense n'est guere connue. Qu'est ce qui le fera donc? La raison pourquoy cette cause étoit obscure a lieu en mille occasions. La gloire & la puissance de Pericles le rendoit odieux, & de là vint que les medifans inventerent cent menfon- ges contre lui. Ils voulurent à toute force lui im- puter les malheurs de cette guerre : les uns inven- terent ceci, les autres cela ; A quoi voulez-vous tant qu'un lécteur se determine, au milieu de tant de homines fortes de medifances? Dès qu'on le vit exposé à la haine de la multitude, il s'éleva plusieurs esprits in- fatiriques qui sacrifierent à cette haine (f), comme pes invi- à un mauvais genies, les vicémes qu'ils jugerent les plus convenables : or ils n'en trouverent point de plus propres que les injeres qui le diffamoient. Je mal- fai bon gré à Plutarque du peu d'égard qu'il a eu aux pretensions (g) des Megariens, quoi qu'elles fussent appuyées du temoignage d'Aristophane. Ils vind- étoient partie dans cette affaire contre Pericles, & l'on peut dire d'Aristophane & de tous les Poëtes comiques de ce tems-là, ce que l'on a dit depuis peu d'un Auteur (h) moderne, qu'ils ne sont capables que de faire donter des veritez les plus enleze- claires quand ils les avancent. Si Plutarque vivoit aujourd'hui, il assüreroit que notre posterité aura mille peines à discerner les histoires veritables de notre tems ; car on publie tant de faussetez, & on offre tant de vicémes au mauvais demon de la haine & de l'envie de peuples, que si les satiriques d'Athenes revenoient au monde, ils se regarde- roient comme des novices. D'ailleurs on publie tant d'éloges, que les flateurs de ce pais-là s'ils re- fusitoient, seroient convaincus qu'ils n'ont été (b) De l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld. Voyez l'ar- ticle Ar- nould pag. 378. lettre 4.

(g) Il s'is- voient que deux gar- ces d'Aspa- se avoient engagé Pe- ricles à une guer- re. Voyez les diffuses la remar- que M.

Je me souviens d'un très-beau passage de Plutarque où Pericles est mêlé. Quand on est cer- tain d'un fait, mais non pas de l'intention de l'au- teur, c'est une conduite mechante & maligne que de diriger ses conjectures vers le côté des mauvais motifs. C'est ce qu'ont fait les Poëtes Comi- ques : ils ont assüré que Pericles alluma la guerre du Peloponnese pour l'amour de la courtoisane Alc. (i) Amice a fort mal traduit ce- ci. Là où au contrai- re, dit-il, ce n'avoit été ni par dans les intentions du cœur, & suposent qu'elles ambition ont été mauvaises, sont montez au plus haut fom- met de l'envie, & de la malignité. (k) Εἰς μὲν δὲ αὐτῶν τῶν τότε pour rabatte

l'orgueil des Peloponneseis, & ne ceder en rien à ceux de Lacede- monie. Il y a au Grec ἐπιτομή τῆς φιλοτιμίας μῦθος εἰς τὸ ἔχειν τὸ ὄνομα Πηλοποννησίων, καὶ μὴ τοῦτο Λακεδαιμονίων ἰδίωσαν. (k) Plus. de malignitate Herodoti pag. 856. A.

† Thacydides lib. 2. pag. m. 118. c. étoit la 3 de la 87. Olym- pias.

de la † guerre du Peloponneſe, après une longue maladie qui lui avoit (H) af- foibli le jugement. Neanmoins un peu avant que d'expirer il dit une choſe très- ſenſée, & qui a fait faire à Plutarque une reflexion (I) ſolide ſur la nature de Dieu,

τοῖς ἄδικοις ἐπιφέρει τὴν παράγωγα ἐπιεικῶς αἰτίαν φαύλου ὑποπλήτου, καὶ καθήκεται τοῖς ἀδελφοῖς εἰς ὑποψίαν ἀτόπου πᾶσι τῶν ἀφανῶν πειρατέων τῶν πράξαντων αὐτῶν τὸ πεπερασμένον ἐμψανῶς ἢ διαμέλους ψίγγον . . . εὐδηλον ὅτι Φθόνος καὶ κακοθελείας ὑπερβολῶν ἢ ἄλλοισι. Praclaris enim & laudatis factis atque rebus maligni causam qui subjiciunt vitiosam, calumniamdoque in sinistras abducunt suspiciones de Latente ejus qui rem gessit consilio, quando ipsum factum palam vituperare non possunt . . . hos liquet ad summam invidiam & nequitiam nihil sibi fecisse reliquum. Je voudrois bien favoir si Duris de Samos, & Theophraste attribuerent à Aspasié les deux guerres que les Poètes lui imputerent. Harpocration les cite de la même maniere qu'il allegue Aristophane.

(a) Harpocration. in A'stophane. p. m. 19.

(a) Δοκίη ἢ θούον πολέμων αἰτία γερμέναι, ἢ τε Σαμιακά, καὶ ἢ Πελοποννησιακά. ὡς ἐστὶ μακρὸν ἔθος τὸ Δαρὶδ ὅτι ἢ Σαμίας, καὶ Θεοφραστῆς ἐκ τῶν τε πρώτων ἢ πολυμένων, καὶ ἐκ τῶν Ἄριστοφάνους Ἀγανώνων. Duvium bellorum, Samiaci & Peloponnesiaci causis censetur: ut è Davide Samio, Theophrasti libro quarto Politicorum, & ex Aristophanis Acharnensibus cognoscere licet. Mais que fait-on s'ils l'assu- roient de leur chef, ou s'ils rapportoient cela comme l'opinion des envieux de Pericles, & comme celle des Poètes?

(b) Amiot ubi supra p. 2-331.

(H) Longue maladie qui lui avoit affoibli le jugement.] (b) Il fut atteint de la peste non pas si violente ne si aiguë que les autres, ains foible & lente, & qui par long traict de temps, & avec plusieurs changemens lui amortit peu à peu la force & vigueur de son corps, & surmonta la gravité de son courage & de son bon jugement: & pourtant Theophrastus en ses morales, au lieu où il dispute si les mœurs des hommes se changent selon leurs aventures, & si les passions & afflictions du corps les peuvent tant alterer, qu'elles les facent issir hors des lices & des bornes de la vertu, recite que Pericles en cette maladie monstra un jour à l'un de ses amis, qui l'estoit allé visiter, ne fai quel charme pre-

(c) Page 960. col. 2.

servatif que les femmes lui avoient attaché comme un carcan autour du col, pour lui donner à entendre qu'il estoit fort mal, puis qu'il enduroit qu'on lui appliquast une telle folie. J'ai cité le Grec de Plutarque dans l'article (c) Desbarreaux. Il y a sans doute une faute dans le chapitre où Elien conte que Pericles, Callis, & Nicias ayant mangé tout leur bien avalerent un grand verre de ciguë. Ce fut la (d) dernière santé qu'ils se pointerent ne voulant plus vivre après qu'ils ne pouvoient plus faire bonne chere. Si la memoire d'Elien ne l'a point trompé, il faut dire que les Copistes ont écrit Pericles au lieu d'Epicles: car nous lisons dans (e) Athenée qu'Antocles & Epicles ayant resolu de vivre ensemble, & s'acquitant toutes choses à la volupté, s'ôtèrent la vie avec un verre de ciguë, lors qu'ils virent que tout leur argent étoit dépencé.

(d) Κάκιστος τελευτήσιος περίσσιον ἀδελφῶν περὶ πόρτας ἀποστρέψας αὐτοὺς ἐκ ἐπιποσειῶν ἀδελφῶν. Ciculam invicem propinantes extremam positionem quali è convivio ad interos migraverunt. Elian. varia hist. l. 4. c. 23.

(e) Athen. lib. 12. p. 2-537.

(I) Une reflexion solide sur la nature de Dieu.] Immediatement après les paroles que j'ai rapportées dans la remarque precedente, selon la version

(f) Amiot ubi supra.

d'Amiot, vous lisez ceci. (f) A la fin comme

il fut arrivé bien près de passer le pas de la mort, les plus gens de bien de la ville, & ceux qui estoient demourez encore vivans de ses amis, estans autour de son liêt, se mirent à parler de sa vertu, & de la grande puissance & autorité qu'il avoit eue, en pensant la grandeur de ses faits, & contant le nombre des victoires qu'il avoit emportées: car il avoit gagné neuf bataillons estant Capitaine general d'Athenes, & en avoit érigé autant de trophées à l'honneur de son país, & devoisoient de toutes ces choses entendre eux: comme s'il ne les eust point entendues, pensans qu'il eust ja perdu tout sentiment: mais au contraire ayant encore l'entendement sain, il avoit tout bien noté: si se prit à leur dire, qu'il s'efmerveilloit comme ils loioient si hautement ce qui lui estoit commun avec plusieurs autres Capitaines, & en quoi la fortune mesme avoit sa part, & cependant ils omettoient à dire ce qui estoit en lui le plus beau & le plus grand: c'est que nul Athenien, pour occasion de lui, n'avoit oncques porté robe noire. Voici la reflexion de Plutarque. Si (g) me semble que cela

seul rendoit son surnom d'Olympien, c'est-à-dire divin ou celeste, lequel autrement estoit trop arrogant & trop superbe, non odieux ni envié, ains plusost bien seant & bien convenable pour avoir eu la nature si benigne & tant debonnaire, & en si grande licence avoir conservé ses mains pures & nettes, ne plus ne moins que nous reprouons les (h) Dieux pour estre auteurs de tous biens, & cause de nuls maux, dignes de gouverner & regir tout le monde: non pas comme disent les Poètes, qui mettent nos esprits en troubles & en confusion par leurs folles fictions, lesquelles se contredisent à elles mesmes, attendu qu'ils appellent le ciel, où les dieux habitent, séjour très-assenré, & qui point ne tremble; & n'est point agité de vents ni ofusqué de neées, ains est toujours doux & serain, & en tout temps également esclavé d'une lumiere pure & nette, comme estant telle habitation propre & convenable à la nature souverainement heureuse & immortelle: & puis ils les desrivent eux-mesmes, pleins de dissensions, d'inimitiez, de courroux & d'autres passions, qui ne conviennent pas seulement à hommes sages & de bon entendement. Tout ce que Plutarque nous dit là contre les Poètes est très-bon, & très-solide: le reste est une beauté trompeuse, ce sont les fleurs empoisonnées, & qui couvrent un serpent, latet anguis in herba. On s'imaginera peut-être que je veux dire qu'il y a là-dessous quelques sentences du faux dogme d'Epicure touchant la tranquillité des Dieux, exemte de haine, & de colere, mais ce n'est point cela: ce n'est point le venin d'Epicure, c'est celui du Manichéisme que Plutarque nous presente. Nous avons vu ailleurs (i) qu'il s'est déclaré hautement pour le dogme des deux principes. Il y revient ici par la reflexion sur la reponse de Pericles. Il ne vent point comme Epicure, que Dieu jouisse d'un repos de faineant; il lui attribue l'action & la providence; mais ce n'est qu'une providence bienfaisante, distributrice de faveurs, & de bonheur. Ce n'est pas une providence qui s'irrite quelquefois, qui punit & qui châtie, qui ac-

(g) Id. ib. pag. 332.

(h) Καθαρίως τὸ τῶν θεῶν γένος ἀβύστος αἰτίων ἰσχυρῶν ἀναιτίων καὶ ἀκαταπαύτων φωνῶν, ἄσχυρος καὶ ἀσπασίμων τῶν ἰσχυρῶν, ὅς ἐστι πάντοτε ἰσχυρῶς ὡς ἄστειρος. Sicut dignam arbitramur deorum gentem, quæ per se est propitia, & nullius auctor malis, utrebis praërit & moderetur, non ut poëta. Plut. ib. p. 173. C.

(i) Dans l'article Manichéens page 527. 528.

Dieu, mais cet Auteur alloit trop loin :

il outroit l'idée de la bonté souveraine,

(a) Caelo tonantem credidimus Jovem regnare. Horat. Olf. 5. lib. 3. Namque Diæpiter Igni ca-ractæ nu-bila divi-dens &c. Id. Olf. 34. l. 1.

accéable de misères le genre humain. Il n'aprouve pas que Pericles porte le surnom d'Olympien, c'est-à-dire de divin & de celeste, parce que son éloquence éclairoit, tonnoit, lançoit la foudre, mais parce que son credit ne fut jamais employé à la vengeance, & ne fit jamais porter le deuil à quelque famille. Le goût de Plutarque n'étoit pas le plus commun : une infinité de gens reconnoissoient mieux la divinité de Jupiter (a) dans la foudre & dans le tonnerre, que dans la distribution des biens : les ceremonies de religion dans le Pa-ganisme le rapportoient beaucoup plus à détourner l'infortuné qu'on craignoit d'en haut, qu'à s'attri-ber les faveurs que l'on en pouvoit attendre. Il regnoit néanmoins une idée generale dans les es-prits, que rien n'étoit plus conforme à la nature divine que le bienfaiteur. L'épithete de très-bon precedoit celle de très-grand, lors qu'on louoit Ju-piter. Sed (b) ipse Jupiter, id est juvenis pater, quem conversis casibus appellamus à juvenando Jovem, à poetis Pater Divumque, hominumque dicitur, à Majoribus autem nostris Optimus, Maximus, & quidem ante Optimus, id est beneficentissimus, quam Maximus : quia majus est, certeque gratius prodesse omnibus, quam opes magnas habere. Le Philophe Antipater définissoit Dieu (c) un ani-mal heureux, immortel, & bon à l'homme. Il n'y avoit point de gens qu'on fût si enclin à déshé-ner, que ceux qui étoient les inventeurs des choses utiles. Person (d) ejusdem Zenonis auditor, eos dicit esse habitos Deos, à quibus magna utilitas ad vitæ cultum esset inventa, ipsaque res utiles & sa-lutares Deorum esse vocabulis nuncupatas : ut ne hoc quidem diceret, illa inventa esse Deorum, sed ipsa divina. C'étoit le chemin de l'apothéose si l'on en croit Plin. Deus (e) est mortali jurare mortalem, & hac ad æternam gloriam via. Hac pro-ceres iere Romani : hac nunc celesti passu cum liberis suis vadit maximus omnis avi rector Vespasianus Augustus, sessis rebus subveniens. Hic est vetus-tissimus referendi benemerentibus gratiam mos, ut tales nominibus adscribantur. Quippe & omnium aliorum nomina Deorum, & que supra retuli sile-riunt, ex hominum nata sunt meritis. D'autres tou-nant la chose d'une manière plus raisonnable, disoient que les Dieux avoient inspiré à l'homme l'invention des arts.

(b) Cicero de natura Deorum lib. 2. pag. m. 350.

(c) Ζῶον μακάριον ἡ ἀθάνατον καὶ εὐπαιδίστων ἀνθρώπων. Plut. de repug. Stoic. pag. 1051.

(d) Id. Cicero lib. 1. p. 60. Virgile s'est contenté de les placer aux champs Elysées. Invenit aut qui vitam excolere per artem. Quique sui memoris alios fecere memo-rando. Æn. l. 6. v. 603.

(e) Plin. lib. 2. c. 7. p. m. 143. 144.

(f) Op- pian. l. 2. ἀλλ' ἠνέκεν.

(g) Εὐ μὲν γὰρ εἶπα καὶ τὸν ἄνθρωπον, τὸς ἀνθρώπων πῶς τὸν μέλινα μεμύθηται τὸς θεῶς ἡδὲς ἄν ἰσχυροῦσεν. Bene quid- dam est homines tum maxi- tum Deos imitari cum benefi- cia conferunt. Strabo lib. 10. pag. m. 322.

Κεῖνοι (f) ἡ τέχνας πολυκερδῆς ἀνθρώποισι Δόξαν ἔχον, καὶ πάσαν ἐπιφροσύνην ἐδίδαξαν. Illi etiam artes multum lucrosas hominibus Dederunt habere, & omnem solertiam docuerunt.

Enfin on disoit que (g) la meilleure methode d'im-iter les Dieux étoit de faire du bien, & que ja-mais l'homme ne s'approchoit davantage de la na-ture divine, que lors qu'il fauvoit un homme. Ho-mines (h) ad Deos nulla re propius accedunt, disoit Ciceron à Jules Cesar, quam saltem hominibus dando. Nihil habet nec fortuna tua majus, quam ut possis, nec natura tua melius, quam ut velis conservare quamplurimos. Voici ce que les Scy-thes representent à Alexandre : si tu es un Dieu, tu dois faire du bien aux hommes, & non pas leur ôter ce qu'ils possèdent, (i) si Deus es, tribuere mortalibus beneficia debes, non sua eripere. La bon-té

(h) Cicero pro Ligario circa fin. (i) Q. Curtius lib. 7. c. 8. n. 26. Voyez Strabon lib. 10. rapportant plusieurs sentences semblables.

ne Theologie s'accorde avec toutes ces idées des anciens Payens. Il y a cent passages de l'Ecritu-re qui temoignent que Dieu est infiniment plus porté à user de misericorde, qu'à se servir de ri-gueur. Joignez à cela les belles paroles de Gregoi-re de Nazianze, qui nous apprenent que l'homme devient un Dieu à son prochain misérable lors qu'il le soulage. (k) Ἐὖς τὸ ἀνθρώπων θεὸς ἔχειν θεὸς μισοσύνῃ. εὐδὸν δὲ ἕως ὅς τοι εὖ εἶσθ. lib. 1. ποιεῖν, αὐθροῦν ἔχει θεὸς. Ego misero Deus Dei misericordiam imitando. Nihil enim tam ex Deo habet mortalis quam ut beneficia largiatur.

J'ai lu dans le voyage du Chevalier Drach, que les habitans de la nouvelle Albion prenoient les Anglois pour des Dieux, & qu'ils leur rendoient les honneurs divins, parce que leur montrant leurs playes, ils en recevoient des emplâtres & des on-guens qui les guerissoient. Les Espagnols au con-traire furent pris pour des Dieux dans l'Amérique,

à cause du mal qu'ils faisoient par leurs canons. On prit leur navire pour un oiseau qui les eût por-té du ciel en terre (l). Cela montre que deux choses opposées sont connoître Dieu à l'homme. L'une est le pouvoir qu'il a de faire du mal, & qu'il exerce si severement, l'autre est la bonté avec la- quelle il repand mille bienfaits sur le genre hu-main. On pourroit mettre en question, si l'une de ces deux choses se fait mieux connoître que l'autre. Tacite pretend que les Dieux ont plus à cœur de punir l'homme, que de le laisser en repos. Nec enim auquam, dit-il (m), atrocioribus populi Romani cladibus magis justis judiciis approbatum est, non esse cura deis securitatem nostram, esse ultra-nem. Un Journaliste soutient que les effets de la bonté sont plus étendus que les effets de la puni-tion. Voici ses paroles, (n) De toutes les ver-tus de Dieu, c'est la bonté, qui seroit la plus visi-ble, si les hommes se servoient de reflexion. Quelle bonté n'est-ce pas d'avoir attaché du plaisir à toutes les actions nécessaires, & de nous avoir rendus sus-ceptibles du plaisir en une infinité de façons. On a beau dire que nous sommes encore plus suscep-tibles du chagrin & de la douleur, cela n'est pas vrai, quand cela seroit vrai, nous ne devrions pas pour cela neconnoître la grande bonté de Dieu, puis qu'il ne nous seroit assés de voir que les plaisirs dont nous jouissons, viennent des loix qu'il a posées dans la na-ture, & qu'au contraire la plupart de nos chagrins naissent de l'usage que nous faisons de notre raison. Mais il n'est pas vrai que dans ce monde de l'homme souffre plus de maux que de biens, c'est notre ingratitude, notre orgueil, & notre humeur insatiable qui nous fait parler de la sorte. Falso

querieur de natura sua genus humanum, a forti ben-dit un celebre Historien dans la preface de la Guer-re de Jugurtha. Le genre humain est plus heureux qu'il ne mérite, & il est vrai au pied de la lettre que pour une douleur l'homme sent mille plaisirs, ex-cepté peut-être un petit nombre d'ames malheureu-ses, qu'un Payen assureroit avoir été produites par les destinnées dans quelque moment de deuil. Ovide remarque (p) qu'il y a plus de beaux jours dans l'année que de jours sombres : l'on peut dire au-si que les jours où l'homme se porte bien sont en plus grand nombre que les jours où il est malade. Mais peut-être aussi qu'il y a autant de mal dans 15. jours de maladie, que de bien dans 15. mois de santé, car le bien n'est bien qu'à proportion qu'on

(k) Na-zianz. Orat. de pauperum.

(l) Voyez la Morale le 1er jour de l'histoire.

(m) Tacit. hist. lib. 1. c. 3.

(n) Nou-velles de la Republique des lettres tome 6. pag. 603.

(o) Cette différence ne satis-fait pas un adver-saire diffi-cile, car il diroit que cela même que l'homme abuse de se raï-son pour se chagriner mal à propos, est un grand malheur.

Ça doit être nécessairement dans le partage des passions, de sorte que si on fait le parallèle de ces biens & de ces maux qui nous seroit assés de voir que les plaisirs dont nous jouissons, viennent des loix qu'il a posées dans la nature, & qu'au contraire la plupart de nos chagrins naissent de la faiblesse de notre raison, que de nos malades, la faim, le froid, &c.

(p) Si nu-merus an-no soles et nubila larent, Invenies nitidum sepius ille diem.

Ovid. Trist. l. 5. eleg. 8.

(q) Voyez l'u-ne des re-marques de l'article Xenophanes.

il ne vouloit pas que jamais elle pût nuire, & il aimoit mieux imputer le mal à une autre cause. Valere Maxime est tombé dans une erreur qu'il ne faudra pas laisser passer,

le sent: or on ne sent guere la fanté, quand on en jouit sans interruption. Prenez b en garde que je considère la fanté comme séparée des autres plaisirs, dont elle laisse jouir. Le Journaliste que j'ai cité eût pu alléguer un beau passage de Cicéron, où après un denombrement exact des utilitez, que l'homme tire des plantes & des animaux, on observe qu'il semblo que la providence ait travaillé pour les voluptez du genre humain, comme si elle eut été Epicurienne, Ex (a) quibus tanta percipitur voluptas ut interdum Provoca nostra Epicurea fuisse videatur. Quoi qu'il en soit l'homme se porte plus naturellement à reconnoitre le caractère de la nature divine dans les effets de la bonté, que dans les distributions des peines, & du malheur.

(a) Cicero de nat. Deorum lib. 2. pag. m. 549. Conferenz ce que David au Pseume 8. observe de la bonté avec laquelle Dieu fait servir les animaux à l'utilité de l'homme.

(b) Id. ib. pag. 559.

(c) Seneca epist. 41. p. m. 236. Voyez le même epist. 73. p. 305.

(d) Plut. de Stoic. religio. pag. 1051. D.

On a reconu les bontez de la providence dans les services que les grans hommes ont rendus à leur patrie. Multos (b) praterez & nostra civitas & Gracia tulit singulares viros, quorum neminem nisi jurante Deo talem fuisse credendum est. . . . nemo igitur vir magnus sine aliquo afflatu divino unquam fuit. Et Seneca dit en general que personne n'est homme de bien, & grand homme sans l'assistance de Dieu, (c) Bonus vir sine Deo nemo est. An potest aliquis supra fortunam, nisi ab illo adjutus, exsurgere? ille dat consilia magnifica, & erecta. In unoquoque virorum bonorum, (Quis D. us incertum est) habitat Deus. . . . Si hominem videmus interritum periculis, intactum cupiditatibus, inter adversa felicem, in mediis temporibus placidum, ex superiore loco homines videntem, ex a quo deos: non subibit te veneratio ejus? non dices: ista res major est altiorque, quam ut credi similis huic, in quo est, corpusculo possit? Vis istuc divina descendit: animum excellentem, moderatum, omnia tanquam minor transseuntem, quiquid timemus optavimusque ridentem, celestis potentia agitatur. Non potest res tanta sine adminiculo nummis stare. Itaque majore sui parte illic est, unde descendit. Quant aux maux, on se servoit de mille detours pour ne les attribuer pas à Dieu: on se faisoit un fantôme que l'on apelloit fortune à qui l'on imputoit les disgrâces: on se representoit je ne sai quels êtres malaisans de leur nature; & nous voyons ici Plutarque qui nous declare que les Dieux ne font que du bien. Ailleurs il se moque de Chrysispe, qui attribuoit le mal à la negligence & à la mechanceté des genies que Jupiter preposoit à certaines choses. To (d) η Φαυλος δαιμονιας ου παρενοιας εστι (les ταλαιπωριες εθιστησιαι καθι- σταντες πωρ οδω εινυ εγρηναω το θεω, καθωπιο βασι- λειωσ καρωτιε και ημωπλητοι σαρραπτιω και στρατηγιε διοικησιε επιτηρηπανθη, η πελαγοντοσ υπο τωτων αμελεωωωσ και περιουωωωσ τωσ αερατων; η μιν ει πορω το εσ αφηλικωσ μεμακτω τωσ παρμαστων, ετε κραπει πίντων ο θεωσ, ετε πατωτα η η οκαειωσ ληρον διοικησιω. Malos autem genios à providentia his praefici muneribus, qui non sit vntio vertendum Deo, qui tanquam rex malis & vncordibus sarrapis ac praefectis provincias mandaverit, patiaturque ab his despicit & contumeliose trahati optimos? Et quidem, si multum necessitatis admixtum rebus est: neque omnia Deus habebit in sua potestate, neque omnia secundum ejus rationem gubernabuntur. Ail- leurs encore il accuse d'une maligne impieté un

* C'est Herodote.

moi qu'il faut demander si l'homme est heureux, moi qui sai que tous les Dieux sont envieux & turbulens. (e) Ταυτ η θεωσ λαιδωροειμωσ εν τω Σολωνωσ παρρω- πειω τωι τε ερηκει, α Κροισι, επισταμωνιω με τι malignit. θεωσ παν εν φηρονεν τε η παραχωριεσ ετοιματωσ αν. Herodoti ερωτηθωνωσ παρ παραμωτων, α η αυτωσ εφρονειωσ των θεων, τω Σολωνωσ παρρωειμωσ, και ορθωτων τη βλασφημιω προς ηθωσ. Dis autem maledicens sub persona Solonis: Me, inquit, gnarum omne numeni invidium esse ac univultuosum; de rebus humanis interrogas. Suam enim de diis Soloni tribuens sententiam, malignitatem impio sermone adjunxit. Je suis sûr qu'il se fût moqué de la glose mitigée des anciens Prêtres de l'Etrurie. Ils attribuoient à Jupiter 2. sortes de toudre, l'une favorable, l'autre funeste, & ils preten. loient qu'il ne lançoit la seconde que par le conseil des autres Dieux; mais que de son propre mouvement, & sans l'avis de personne il lançoit l'autre. Cela n'eût pas contenté Plutarque: il ne croyoit pas qu'une bonté comme celle des Souverains debonnaire suffit à Dieu. Les bons Princes se plaignent à distribuer eux-mêmes les grâces, & à donner à leurs Ministres la commission de châtier; ils usent (f) de promittude quand ils recompensent, & de lenteur quand ils punissent. Ils font du bien avec joye, & du mal avec regret. C'est ressembler à un pere; mais encore un coup cette glose des Toscans eût fort déplu à Plutarque: il eût dit peut-être de leur Jupiter ce que d'autres disent d'un Empereur (g) qui a fott persecuté le Christianisme, & qui n'eût voulu pas commencer la persecution sans l'avis d'autrui. (h) Placuit ergo auctorum sententiam experiri. Nam erat virgo malitie. Cum bonum quid facere decrevisset, sine consilio faciebat, ut ipse laudaretur. Cum autem malum quomam id reprehendendum sciebat, in consilium malos advocabat, ut aliorum culpa adficeretur quidquid ipse deliquerat. C'est une finesse, c'est un artifice de vieux politique. Je m'en raporte à Pie IV. profectio- quando on le pressoit de terminer les disputes de la preséance entre les Ambassadeurs du Roi très- Chretien, & ceux du Roi Catholique: il se servoit de delais, & enfin il leur conseilla de s'en remettre à la decision du sacré College. Si ne vou- lut pas s'exposer seul aux mauvaises suites du juge- ment, & il plaifant même sur ce qu'il se contor- moit à la conduite de Jupiter. (i) Ad extremum utrique occulte suadere ut ad sacrum Cardinalium Collegium causam integram remitterent: interea a publicis in Pontificio sacello caeremoniis abstinere. Ratus ea ratione ob diversa Cardinalium studia pro- ducendum iusfite judicium, se certe à ferenda sen- tentia necessitate, atque adeo ab invidiâ subtrahendum. Nempé imitantum Principi Jovem facere dicebat: qui (ut est vetus Etruscorum disciplina commentum) ex duplici fulminum genere, prosperum ipse per se, ac infasum adhibito Deorum consilio contorquere solitus sit. C'est donc ainsi que l'esprit de l'homme, trop borné pour comprendre clairement que les miseres & les crimes dont la terre est toute couverte, puissent compatir avec l'être infiniement bon, s'est précipité dans l'hypothese des deux principes. Voilà ce que je voulois dire touchant l'observation de Plutarque.

(e) Id. de malignit. Herodoti pag. 858. 859.

(f) Sic piger ad poenas principis ad praemia velox. Quis quod dolet cogitur esse feroc. Claudianus.

(g) C'est Diocletien.

(h) Lac- tantius de moribus de la belle édition de Mr. Baudri. Voyez ses notes & celles de Columbus ib. parte 2. pag. 287.

(i) Famianus Strada dec. 1. lib. 4. pag. m. 175.

passer, & qui nous donnera lieu de mettre ici une (K) maxime de politique. La sœur de Cimon s'avisa un jour de critiquer la conduite de Pericles, & ne s'en trouva pas bien. La réponse qu'il lui fit nous fait conoître qu'il (L) avoit l'esprit

J'ajoute encore ce petit mot. Le proverbe (a) Τὸ γὰρ Ἕλληνας ἄνθρωπος ἔστιν ὁ θεὸς ἐκτρέφει, fait plus d'illusion qu'on ne s'imagine. Voyez la réponse (b) qui fut faite à Philippe de Comines, & celle d'un Chirurgien à un Moine de Saint Denis.

(b) Voyez l'article Gregoire I. p. 1291. lettre k.

(c) Eusebiana pag. 113. editio de Holl.

(d) Moyen de parvenir pag. 10. 578. 579.

(e) Virgil. Eclog. 1. v. 6.

(f) Voyez ses Colloques.

(g) Conférez le 19. vers.

(h) Melibee, D E N S nobis hæc otia fecit: Namque erit ille mihi semper Deus: illius aram Tityre, nobis, sæpe tenet nostris ab ovilibus imbuet agnus.

(i) Le bon Maturin Cordier (f) par une fraude piteuse bien pardonnable, faisoit accroire à ses petits Eco- liers que ces paroles étoient fort devotes. Il les traduisit en vers François qui commencent par, Melibee ce bien nous vient d'un Dieu seul sage. Ce n'étoit point la pensée de Virgile, il ne parle que (g) d'Augste.

(K) L'erreur de Valere Maxime nous donne- ra lieu de mettre ici une maxime.] Il dit qu'Aristo- phane dans l'une de ses Comedies inroduit Pericles revenant des Enfers, & declarant qu'il ne faut pas nourrir le lion, mais que si on le nourrit, & si on le laisse croître, il faut lui obeïr. (b) Aristophanis quoque altioris est prudentia preceptum, qui in comædia introduxit remissum ab inferis Athenen- sem Periclem, vaticinantem, non oportere in ur- be nutriri leonem; sin autem sit alius, obsequi ei convenire. Monet enim, ut præcipua nobilitatis Maximus, & concitati ingenii juvenes referuntur. Nimio verò favore ac profusa indulgentia passii, quò minus po- tentiam obtineant, ne impediatur: quòd stultum

(b) Valer. Maximus, lib. 7. c. 2. n. 7 in externis.

fit, & inutile, eas obsecrare vires, quas ipse fo- veris. C'est Eschyle & non pas Pericles qui dit cela dans Aristophane. Voici les vers de ce Poète.

Οὐ (1) γὰρ λέοντες σκόμενον ἐν πόλει τρέφουσιν, Μάλιστ' ἂν λέοντες μὴ ἐν πόλει τρέφουσιν. Ἢν δ' ἐκτραφῆσσι, ποῖς τρέψουσιν ὑπερεταῖον. Catulum ne alas leonis in republica, Ac maxime ipsum leonem ne alas ibi. Quod si quis alius; obsequendum moribus. (i) Aristophanes in Ranis, act. 5. sc. 4. p. m. 264.

Cette traduction est d'Erasme: il observe (k) que Valere Maxime cite ce passage, mais il ne le cen- sure (h) point d'avoir pris Pericles pour Eschyle. Il entend mieux cette sentence que Valere Maxi- me ne l'a entenduë; celui-ci raisonne de cette fa- çon; puis que vous avez élevé un homme vous devez considérer sa puissance comme vôtre ou- vrage; vous seriez donc fou si vous tâchiez de la détruire, & même vous ne pourriez pas en venir à bout. Ce raisonnement est pitoyable. Ce ne fut jamais la pensée du Poète Grec. Il vouloit dire sans doute que pour éviter les malheurs qui naissent de l'opposition que l'on veut former à une puissance que l'on a trop laissé croître, il vaut mieux céder au torrent. Admonet ænigma, ce sont les paroles d'Erasme (m), non esse forendam poten- tiam quæ leges possit opprimere: quod si forte talis quisquam exierit, non esse è rep. decertare cum illo, quem nequeas nisi magno resp. malo devincere. Tyrannus aut ferendus est, aut non recipiendus. On fait une grande faute dans les Republics, quand on laisse parvenir à une trop grande autori- té un sujet fastueux & entreprenant. Mais c'est une faute encore plus grande de s'opposer à cet homme, après qu'on la laissé devenir le maître. Il y a cent abus qu'on doit empêcher de s'introduire; mais quand ils le sont fortifiés, c'est bien souvent un moindre mal de les tolerer, que d'en entre- prendre la reformation. Ceux qui l'entrepren- dent sont presque tousjours comme Sylla (n), ils le ser- vent d'un remede pire que le mal. Un Historien a dit avec beaucoup de bon sens, qu'il eût mieux valu laisser en repos la Republique malade, & blessée, que de la remuer pour lui faire pren- dre des remedes, & pour mettre un aparçil à ses playes. (o) Expediebat quasi agræ sauciæque Respu- blicæ requiescere quomodocunque, ne vulnera cura- tione ipsa resunderentur. Je pourrois citer cent choses sur les inconveniens de certains remedes qu'on veut apporter aux maux publics, mais cela sentiroit trop la recherche des lieux communs.

(k) Erasme adag. 17. chil. 2. centur. 3. p. m. 451. (l) Leopardus, Emendat. l. 8. c. 12. (m) Ingratus L. Sylla, qui patriam durioribus remediis quam pericula erant, sanavit. Seneca de beneficiis, l. 5. c. 16. (n) Florus, lib. 3. cap. 23. Voyez les lettres de Balzac à Chapelain pag. 107. (o) Plut. in Pericle, p. 157.

(L) La réponse de Pericles à la sœur de Cimon fait conoître qu'il avoit l'esprit presant.] Il y a une grande opposition d'intérêts & de party entre Cimon & Pericles. Celui-ci devint supé- rieur à l'autre, & le fit banir (p). Ce ne fut pas son seul avantage, il contribua au rapel de Cimon. Cette marque de credit pour faire les choses & pour les defaire, ne fit qu'augmenter la jalousie dans la famille de Cimon: les victoires de Peri- cles augmentèrent encore cette passion. C'est pourquoy Elpinice sœur de Cimon, peu contente des éloges qu'on donnoit aux victoires de Peri- cles,

prît present. J'ai fait esperer qu'on verroit ici l'histoire de la (M) fameuse A s-

P A S I E ,

cles, ne fut pas assez maitresse de son depit pour ne les pas critiquer; il la rembarra en lui alleguant un vers qui portoit, ne vous fardes pas, vous êtes trop vieille pour cela. Raportons les paroles de Plutarque traduites par Amiot. (a) Ayant donc Pericles subjugué la ville de Samos il s'en retourna à Athenes, là où il fut honorablement inhumer les os de ceux qui estoient morts en cette guerre, & lui-même fit le blason funebre à leur loüange selon la coutume, dont il fut merveillement estimé: de forte que quand il descendit de la chaire où il avoit harangué, les autres dames de la ville luy venoient baiser les mains, & lui mettoient des chapeaux de fleurs, & des couronnes sur la teste, comme on fait aux champions victorieux, quand ils retournent des jeux où ils ont emporté le prix. Mais Elpinice s'approchant de lui, vrayement, dit-elle, ce sont de beaux faits que les vus, Pericles, & bien dignes de chapeaux de triomphe, de nous avoir perdu beaucoup de bons & vaillans citoyens, non point en guerroyant les Medois, Phuniciens, Barbares, comme fait mon frere Cimon: ains en destruisant une cité qui est de nostre propre nation & nostre alliée. A ces paroles respondit (b) Pericles tout doucement, en riant, ce vers d'Archilocus,

(a) Amiot dans la version de la vie de Pericles, p. 321. 322.

(b) Ταύτα τῆς Ἐλπίνης κει λέγει. σκε. Πηνελόπειαν δὲ λέγει ἀγαθὴν τὴν Ἀρχιλόου ποίησιν οὐκ αἰσιν ἰσοῦσιν, ὡς ἔειπεν. Sic fata Elpinice subriit Pericles, & submisit hoc ei respondit Archilochi,

Quando nimis es, inquit, tibi conuenit. Plut. in Pericle, p. 167.

(c) Id. ib. p. 157. E.

(d) Athen. lib. 13. p. 189. F.

Si vieille estant ne te parfume plus.

Qu'éût-on pu choisir de plus propre à mortifier cette Dame? On parle d une autre reponse qui n'est pas si glorieuse à Pericles. Il étoit l'un des accusateurs de Cimon dans une affaire capitale. Elpinice fut le suplier très-humblement de ne pas nuire à son frere, Vous êtes trop vieille, lui repondit-elle, pour resüir dans une telle sollicitation. Ἐλπίνης (c) ἡ πρὸς αὐτὸν τῶ Ἐλευθίου καὶ δευτέρου, μετὰ τὸν ἀπὸν, ὡ Ἐλπίνην, γενοῦσ ἐ, ὡς πειράματα τῆς ἀπορίας δρᾶσεν. Quum adisset autem eum supplex Elpinice, ridens, at enim amicus es, inquit, Elpinice: anus es nimium, quom us restamas transigat. Cela ne veut-il pas dire, si votre jeunesse ne pouvoit persuader qu'en m'accordant la jouissance de votre corps, vous payeriez les services que je rendrois à votre frere, je le seruirois, mais vous n'êtes point d'un âge à me faire souhaiter cette marque de reconnoissance, vous n'obtiendrez donc rien de moi? On pourroit repondre deux choses pour Pericles; la premiere qu'il ne parloit pas serueusement, la seconde qu'il n'auoit en vue que le mepris que seroient de la vieillisse d'Elpinice les autres personnes qu'elle tâcheroit de flechir. Une belle & jeune sollicituse de procès vient à bout de mille choses, que les prieres d'une vieille femme n'obtiennent point. Plutarque observe que nonobstant cette reponse, Pericles ne soutint l'accusation que foiblement, & par maniere d'acquit. D'autres disent qu'il trouua Elpinice fort à son goût, & qu'il jouit d'elle en recompense des bons offices qu'il rendit à Cimon. Les paroles que je cite nous apprenent que cette femme n'étoit pas fort difficile à gagner, car elle fut entretenue par son propre frere. (d) Καὶ Κίμωνος δὲ Ἐλπίνην τῆ ἀδελφῆ περιουσίας συνένειπεν, ὡς ὕστερον ἐκδηθήσης Καλλιπείας, καὶ Φυλακίδου τῆς Ἐλευθίου μητρῶνας. Cum Cimon Elpinice forte, quam post nuptium Callie dedit, contra leges abuteretur, exilique damnatus fuisset, ejus reditus mercedem Pericles accepit Elpinices concubitum.

Sans compter qu'elle s'abandonna à un (e) Peintre. Notez 1. qu'Athenée (f) fondé sur le témoignage d'Antisthene suppose qu'elle gagna le suffrage de Pericles pour le retour de son frere en lui accordant le déduit. 2. Que selon Plutarque elle reçut de Pericles, la reponse de rebut à cause de sa vieillisse, en le sollicitant pour un procès criminel de Cimon (g) antérieur au tems dont parle Athenée. Il est bon de noter cela, car si Plutarque eût parlé d'une sollicitation postérieure au rapel de Cimon, nous aurions sujet de croire que Pericles ne fut favorable à cet exilé, que pour s'acquiter de ce qu'il devoit à Elpinice. La reponse rapportée par Plutarque nous conduiroit à ce sentiment. Elpinice se souvenant que les dernieres faueurs accordées à Pericles l'auoient engagé à consentir que Cimon fût rapellé, se fût encore adressée à lui pour le prier de ne pas nuire à son frere embarrassé dans un procès criminel; mais Pericles lui auoit fait une reponse dont le sens seroit, N'esperer rien de vos sollicitations, vous n'êtes plus ce que vous étiez. lors que l'amoureux déduit que vous m'accordâtes me porta à rendre de bons offices à votre frere; vous êtes presentement trop vieille, pour meriter que je fasse un pareil échange de courtoisie avec vous, mais comme je l'ai déjà dit, Plutarque suppose que cette reponse fut faite avant l'Ostracisme de Cimon. Quoi qu'il en soit nous apprenons d'Athenée (h) que nôtre Pericles fut fort donné à l'amour.

(M) Qu'on verroit ici l'histoire d'ASPASIE.

(i) Cette femme étoit de Milet: elle marcha sur les traces de Thargelie, qui par sa beauté & par son esprit auoit gagné l'affection des principaux Grecs de l'Ionie, & les auoit engagé à favoriser le Roi de Perse. Aspasia étoit si habile que Socrate alloit chez elle, & y amenoit ses amis (k). Parlons plus clairement, & disons que ce fut elle qui lui enseigna la Rhetorique, & la Politique, (l) Ἀσπασία μὲν τοι ἡ σοφὴ ἔ Σωκράτους διδάσκαλος ἔ ἤ ποτε μὲν ἄφρονος. Aspasia sapiens famina Socratis in eloquentia studiis magistrat. Πλάτων ἐκ τῶ Μενέξενου ἔ Σωκράτην παρ' αὐτῆς φησὶ μαθεῖν τὰ πολιτικά. Platon in Menexeno restatur, Socratem ab ea didicisse politica (m). Ce qu'il y a de plus admirable est que ceux qui la frequentoient menoient chez elle leurs femmes, pour leur faire entendre ses discours & ses leçons, & neanmoins elle nourrissoit dans sa maison plusieurs Courtisanes. Τὰς γυναίκας ἀπορροισμῶς οἱ συμπόεις ἔγον εἰς αὐτῆς, καί περ ἡ κοσμικὴ σεβασίωσιν ἐργασίας, εἰδὲ στυμνὴ ἀδικα πειδιπικας ἐπινοήσας τρέφουσα. Feminaeque ad audiendam eam duxerunt familiares: licet officinam tractaret parum decoram & honestam, qua puellas ad questum corpore faciendum aleret (n). Elle entendoit bien la Politique, & l'on disoit que Pericles s'attachoit à elle, parce qu'elle auoit une grande intelligence des maximes du gouvernement; mais il y eut d'autres causes qui formerent leur liaison. L'amour fut de la partie: Pericles n'aimoit point fa femme, & la ceda de fort bon cœur à un autre, & puis il se maria avec Aspasia, & l'aima passionnément. L'Historien (o) dont j'emprunte tous ces faits rapporte (c) Id. ib. comme une preuve fort singuliere de cet amour, une chose qui passeroit aujourd'hui pour une preuve très-ridicule. Pericles, dit-il, n'alloit jamais au Senat, & n'en venoit jamais sans donner un baiser

(e) A Peintre. Notez 1. qu'Athenée (f) fondé sur le témoignage d'Antisthene suppose qu'elle gagna le suffrage de Pericles pour le retour de son frere en lui accordant le déduit. 2. Que selon Plutarque elle reçut de Pericles, la reponse de rebut à cause de sa vieillisse, en le sollicitant pour un procès criminel de Cimon (g) antérieur au tems dont parle Athenée.

(f) Ubi supra.

(g) Plut. in Pericle, p. 157. E. Voyez-le aussi in vita Cimonis, p. 487. E. où il cite Ste-simbratus Historien contemporain.

(h) H. & εἰς ἀνεπὶ πρὸς ἀφροδισια πρῶν κλεισθῶν.

(i) Fuit quidem ille ad uentrem multum propensus. Athen. ibid.

(j) Plut. in Pericle, p. 167.

(k) Id. ib.

(l) Athen. l. 5. p. 219. Voyez aussi Lucien de sollicitatione, p. m. 923. tomé 1.

(m) Harpocration, voce Ασπασία.

(n) Plut. ibid. C.

(o) Id. ib.

P A S I E , & je tiendrai ma parole. Voyez la remarque M. Je ferai auffi un petit

(a) Plut. baïser à Aspafie. (a) Αὐτός ἦ τῷ Ἀσπασίῳ λα-

ibid. D. εἰς ἔξω ἀμφερόδωτος καὶ ᾗ δὲ ἐξιών, ὡς φασί, καὶ εἰσιὼν ἀπ' ἀρχῆς, ἡσάμ' ἐλο καδ' ἡμέτερον αὐ-

(b) Α' 71. τῷ κτ' ἔ κατὰ Φιλῆν. Aspafiam uxorem duxit,

quam mire dilexit, nam, si ve exiret, si ve rediret à foro, salutabat semper eam osculo. Cct Auteur peut-être n'a pas bien pris ce qu'il avoit lu sur ce sujet. J'aurois mieux dire comme (b) l'insinué l'Auteur d'Athenée, que Pericles alloit voir Aspafie deux fois le jour, & qu'il la baïfoit en entrant & en sortant. Ce qui nous renvoie au tems qu'il ne l'avoit pas encore épousée. On a débité qu'il chassa fa femme, & que logeant avec Aspafie putain de Megare il se plongea dans la volupté, & qu'il dépensa pour cette garce une bonne partie de son bien. (c) Περιχλῆς ἦ τὸν Οὐλίμπιον Φησὶν Ἡρακλείδης ὁ Ποντικός ἐν τῷ

ὡς ἦ δὸντος, ὡς ἀπὸ κλέων ἐκ τῆς οἰκίας τῷ γυναικί, καὶ ἦ μὲν ἠδόντος βίον προέλειπε, φησὶ τε μετὰ Ἀσπασίας τ' ἐκ Μεγαρέων ἦτορας, καὶ τὸ πολὺ μίεθ' ἑῷς σίας ἐς ταύτην κατανάλωσε.

Periclem Olympium Heraclides Ponticus scribit, libro de voluptate, exactâ domo uxore voluptati se tradidisse, cum Aspasia scortâ Megaricâ (d) habitasse, & magnam rei familiaris partem in eam dilapidasse. Cette femme après la mort de Pericles s'attacha à un personnage de basse naissance, & l'éleva aux premières charges de la République (e). Ce qui témoigne que l'adresse de son esprit, & fa bonne langue ne trouvoient rien d'impossible. Il faisoit bien qu'elle entendit l'art de parler, puis que plusieurs Atheniens furent ses disciples de Rhetorique. Elle s'acquit une telle réputation, que le jeune Cyrus donna le nom d'Aspafie (f) à une maîtresse qu'il aimoit & qu'il estimoit uniquement. Nôtre Aspafie fut causée que la République d'Athènes attaqua les Samiens. Ils étoient en guerre avec les Milesiens pour la ville de Priene, dont chaque parti se vouloit attribuer la possession. Les Samiens remportèrent la victoire. Ainsi Aspafie pour servir les compatriotes pria Pericles de faire déclarer les Atheniens contre ceux de Samos (g). On dit aussi qu'elle fut la cause de la guerre de Megare, qui fut le commencement de celle du Peloponncsé; & que le motif d'Aspafie est bien honteux. Quelques jeunes Atheniens ayant trop bu s'en allerent à Megare, & y enleverent une famcule putain. Ceux de Megare par représailles enleverent deux filles de joye d'Aspafie. Voilà le sujet de sa colere: c'est ce qui fit, disoit-on, qu'elle employa tout son crédit pour faire que l'on attaquât les Megariens, à quoi Pericles étoit assez disposé. (h) Μεγαρεῖς ἦ . . . πᾶς αἰτίας εἰς Ἀσπασίαν καὶ Περιχλέα τρέπονται, ἡρώμιοι τοῖς πελοποννησίοις καὶ δημοῖσι τῶν τοῖς ἐκ τῶν Ἀρχαίων στραχίοις, Πόντιον ἦ Σιμαίον, ἰόντες Μεγάρα δε νεσάσι κλέπτουσι μεθυσσοτάθισον καδ' οἱ Μεγαρεῖς οὐδὲν αἰσίου πειθοσγυμῆσι, ἀντιέξικλεσαν Ἀσπασίᾳ πῶρα δύο. Megarites verò . . . causam omnem in Aspafiam detorquent & Periclem, allegantque celebratos & vulgatos bose versus Aristophanis ex Acharnibus,

(c) Plut. ibid. Voyez aussi Herodotus ubi supra & les notes de Valois.

(d) Plut. ibid. Voyez la remarque C de Pericle Cyrus.

(e) Plut. ibid. pag. 165. 166.

(f) Id. ib. p. 168. E.

Juvenes profecti Megaram ebrrii auferunt Simatham ex scortatione nobilem: Megarenfis hinc populus dolore percitus, Furat Aspafie duo scorta haud impiger.

Plutarque eut bien fait de rapporter les deux vers qui suivent ces quatre, car ils contiennent la conclusion que le Poète tire de ce recit, c'est que trois garces furent causées (i) que toute la Grece fut en guerre.

Κᾶντῦθεν ἀρχή τὸ πολέμου καταρτῆράη Ἐπιοὶ πᾶσιν, ἐκ τριῶν λαικασιῶν. Hinc initium belli prorupti Universi Græcis, ob tres meretriculas.

Athenée (k) qui a rapporté les six vers d'Aristophane, venoit de dire que l'Ecole d'Aspafie avoit peuplé de filles de joye tout le país. (l) Καὶ Ἀσπασία ἦ ἡ Σωκρατικὴ ἐνοσπορῶσα πᾶν ἡ καλῶν γυναικῶν, καὶ ἐπὶ ἠθῶν ἰσοτι τῶν παλαιῶν ἐταιρέων ἢ Ἐκλάτι, ὡς καὶ ὁ χαλεπὸς Ἀριστοφάνης ἐωδωσθησάμενος λέγει γυνὴ Πελοποννησιακῶν πόλεμον, ὅτι Περεκλῆς διὰ τ' Ἀσπασίας ἐβουθεῖ, καὶ ἔς ἀρπασθῆσας ἀπ' αὐτῆς Σερασιῶνας κατὰ Μεγαρέων, ἀνεβύσπισε τὸ κατὰ Μεγαρέων ψήφισμα τὸ δδέν. Dalechamp tourne ainsi ce Grec. Aspasia Socratica formosâ mulieres, & Scortas quidem multas, Athenis præbuit. Jam inde scortis abundavit Græcia, ut indicat facetus Aristophanes, Peloponnesiaci belli causam explicans, nempe ob amorem Aspasiae, & raptas à Megarensibus ejus ancillas, Periclem decretum luctuosum illud de bello Megarensibus indicendo, velut ignem fabello, excitasse, & accendisse: N'oublions pas les deux crimes dont Aspafie fut accusée par le Comedien Hermippus: ce ne furent pas des médisances de theatre, ou de Comedie, car Hermippus (m) se porta pour accusateur dans toutes les formes devant les Juges: il l'accusa d'impieté, & d'attirer chez elle des femmes pour les plaisirs de Pericles. Je ne fai pas bien si on pretendoit qu'elle eût fait ce maquereillage depuis que Pericles l'eut épousée: en ce cas-là le second crime eût été aussi extraordinaire que le premier; car il est presque aussi rare qu'une femme ferve de maquerelle à son époux, qu'il est rare qu'elle soit sans religion. Pendant que la cause fut plaidée Pericles employa tant de prieres, & tant de pleurs auprès des Juges, qu'il obtint l'absolution d'Aspafie. Il n'espéra pas la même grace pour Anaxagore que l'on avoit accusé d'irreligion en même tems, sous pretexte qu'il expliquoit les (n) Meteores par des raisons philosophiques: il le fit sortir d'Athènes pour le tirer du peril. (o) Ἀσπασίαν μὲν ἂν ἐξηγῆσαστο πελά πᾶν ὡδρῆ τ' διέλετο, ὡς τὸς κατὰ αἰῶν Αἰγάμης Φησὶν, ἀφῆς ὑπὲρ αὐτῆς δάκρυα, καὶ μὴ νοῦδι δειχῆς τῶν δικαστῶν Ἀναξαγόρην ἦ, φοβηθεῖς, ἢ ἐξέπειυε καὶ πᾶσπευλεν ἐκ τ' πέλους. At Aspafiam quidem eripuit Pericles precibus, pro qua vim lacrymarum in causa dicenda (ut scribit Æschines) profudit, obsecravitque judices: Anaxagoram trepidans ablegavit, atque ex urbe deduxit. Athenée cite un autre Auteur qui rapporte le même fait, & qui observe que Pericles courant risque de la vie avoit moins versé de larmes qu'il n'en versa dans le peril d'Aspafie. (p) Καὶ Φευγῆσους πῆλῃ αὐτῆς γραφῆν ἀσθησίας, λέγων ὑπὲρ αὐτῆς, πᾶσι να ἐδάκρυσεν, ἢ ὅτε ὑπὲρ ἔ βία καὶ τ' σίας ἐκινδύνοσεν. I I I I I 3

(k) Athen. lib. 13. p. 570. (l) Id. ibid. p. 569. (m) Α' σ' παρὰ τὴν ἰστορίαν ἀσθησίας, ἐπινοῶντα Ἐρμιππίου τὸ καμπεσας quidem multas, Athenis præbuit. Jam inde scortis abundavit Græcia, ut indicat facetus Aristophanes, Peloponnesiaci belli causam explicans, nempe ob amorem Aspasiae, & raptas à Megarensibus ejus ancillas, Periclem decretum luctuosum illud de bello Megarensibus indicendo, velut ignem fabello, excitasse, & accendisse: N'oublions pas les deux crimes dont Aspafie fut accusée par le Comedien Hermippus: ce ne furent pas des médisances de theatre, ou de Comedie, car Hermippus (m) se porta pour accusateur dans toutes les formes devant les Juges: il l'accusa d'impieté, & d'attirer chez elle des femmes pour les plaisirs de Pericles. Je ne fai pas bien si on pretendoit qu'elle eût fait ce maquereillage depuis que Pericles l'eut épousée: en ce cas-là le second crime eût été aussi extraordinaire que le premier; car il est presque aussi rare qu'une femme ferve de maquerelle à son époux, qu'il est rare qu'elle soit sans religion. Pendant que la cause fut plaidée Pericles employa tant de prieres, & tant de pleurs auprès des Juges, qu'il obtint l'absolution d'Aspafie. Il n'espéra pas la même grace pour Anaxagore que l'on avoit accusé d'irreligion en même tems, sous pretexte qu'il expliquoit les (n) Meteores par des raisons philosophiques: il le fit sortir d'Athènes pour le tirer du peril. (o) Ἀσπασίαν μὲν ἂν ἐξηγῆσαστο πελά πᾶν ὡδρῆ τ' διέλετο, ὡς τὸς κατὰ αἰῶν Αἰγάμης Φησὶν, ἀφῆς ὑπὲρ αὐτῆς δάκρυα, καὶ μὴ νοῦδι δειχῆς τῶν δικαστῶν Ἀναξαγόρην ἦ, φοβηθεῖς, ἢ ἐξέπειυε καὶ πᾶσπευλεν ἐκ τ' πέλους. At Aspafiam quidem eripuit Pericles precibus, pro qua vim lacrymarum in causa dicenda (ut scribit Æschines) profudit, obsecravitque judices: Anaxagoram trepidans ablegavit, atque ex urbe deduxit. Athenée cite un autre Auteur qui rapporte le même fait, & qui observe que Pericles courant risque de la vie avoit moins versé de larmes qu'il n'en versa dans le peril d'Aspafie. (p) Καὶ Φευγῆσους πῆλῃ αὐτῆς γραφῆν ἀσθησίας, λέγων ὑπὲρ αὐτῆς, πᾶσι να ἐδάκρυσεν, ἢ ὅτε ὑπὲρ ἔ βία καὶ τ' σίας ἐκινδύνοσεν.

(n) Φύσικα ἀσθησίας, ἐπινοῶντα Ἐρμιππίου τὸ καμπεσας quidem multas, Athenis præbuit. Jam inde scortis abundavit Græcia, ut indicat facetus Aristophanes, Peloponnesiaci belli causam explicans, nempe ob amorem Aspasiae, & raptas à Megarensibus ejus ancillas, Periclem decretum luctuosum illud de bello Megarensibus indicendo, velut ignem fabello, excitasse, & accendisse: N'oublions pas les deux crimes dont Aspafie fut accusée par le Comedien Hermippus: ce ne furent pas des médisances de theatre, ou de Comedie, car Hermippus (m) se porta pour accusateur dans toutes les formes devant les Juges: il l'accusa d'impieté, & d'attirer chez elle des femmes pour les plaisirs de Pericles. Je ne fai pas bien si on pretendoit qu'elle eût fait ce maquereillage depuis que Pericles l'eut épousée: en ce cas-là le second crime eût été aussi extraordinaire que le premier; car il est presque aussi rare qu'une femme ferve de maquerelle à son époux, qu'il est rare qu'elle soit sans religion. Pendant que la cause fut plaidée Pericles employa tant de prieres, & tant de pleurs auprès des Juges, qu'il obtint l'absolution d'Aspafie. Il n'espéra pas la même grace pour Anaxagore que l'on avoit accusé d'irreligion en même tems, sous pretexte qu'il expliquoit les (n) Meteores par des raisons philosophiques: il le fit sortir d'Athènes pour le tirer du peril. (o) Ἀσπασίαν μὲν ἂν ἐξηγῆσαστο πελά πᾶν ὡδρῆ τ' διέλετο, ὡς τὸς κατὰ αἰῶν Αἰγάμης Φησὶν, ἀφῆς ὑπὲρ αὐτῆς δάκρυα, καὶ μὴ νοῦδι δειχῆς τῶν δικαστῶν Ἀναξαγόρην ἦ, φοβηθεῖς, ἢ ἐξέπειυε καὶ πᾶσπευλεν ἐκ τ' πέλους. At Aspafiam quidem eripuit Pericles precibus, pro qua vim lacrymarum in causa dicenda (ut scribit Æschines) profudit, obsecravitque judices: Anaxagoram trepidans ablegavit, atque ex urbe deduxit. Athenée cite un autre Auteur qui rapporte le même fait, & qui observe que Pericles courant risque de la vie avoit moins versé de larmes qu'il n'en versa dans le peril d'Aspafie. (p) Καὶ Φευγῆσους πῆλῃ αὐτῆς γραφῆν ἀσθησίας, λέγων ὑπὲρ αὐτῆς, πᾶσι να ἐδάκρυσεν, ἢ ὅτε ὑπὲρ ἔ βία καὶ τ' σίας ἐκινδύνοσεν.

(o) Id. ibid. E. (p) Athenæus lib. 13. pag. 589. ex Antisthenes Socratico.

(q) Id. ibid. E. (p) Athenæus lib. 13. pag. 589. ex Antisthenes Socratico.

(r) Id. ibid. E. (p) Athenæus lib. 13. pag. 589. ex Antisthenes Socratico.

(s) Id. ibid. E. (p) Athenæus lib. 13. pag. 589. ex Antisthenes Socratico.

(t) Id. ibid. E. (p) Athenæus lib. 13. pag. 589. ex Antisthenes Socratico.

(u) Id. ibid. E. (p) Athenæus lib. 13. pag. 589. ex Antisthenes Socratico.

(v) Id. ibid. E. (p) Athenæus lib. 13. pag. 589. ex Antisthenes Socratico.

(i) Noies que Plutarque n'adopte point ce fait-ci. Voyez la remarque G, col. 2.

(k) Athen. lib. 13. p. 570.

(l) Id. ibid. p. 569.

(m) Α' σ' παρὰ τὴν ἰστορίαν ἀσθησίας, ἐπινοῶντα Ἐρμιππίου τὸ καμπεσας quidem multas, Athenis præbuit. Jam inde scortis abundavit Græcia, ut indicat facetus Aristophanes, Peloponnesiaci belli causam explicans, nempe ob amorem Aspasiae, & raptas à Megarensibus ejus ancillas, Periclem decretum luctuosum illud de bello Megarensibus indicendo, velut ignem fabello, excitasse, & accendisse: N'oublions pas les deux crimes dont Aspafie fut accusée par le Comedien Hermippus: ce ne furent pas des médisances de theatre, ou de Comedie, car Hermippus (m) se porta pour accusateur dans toutes les formes devant les Juges: il l'accusa d'impieté, & d'attirer chez elle des femmes pour les plaisirs de Pericles. Je ne fai pas bien si on pretendoit qu'elle eût fait ce maquereillage depuis que Pericles l'eut épousée: en ce cas-là le second crime eût été aussi extraordinaire que le premier; car il est presque aussi rare qu'une femme ferve de maquerelle à son époux, qu'il est rare qu'elle soit sans religion. Pendant que la cause fut plaidée Pericles employa tant de prieres, & tant de pleurs auprès des Juges, qu'il obtint l'absolution d'Aspafie. Il n'espéra pas la même grace pour Anaxagore que l'on avoit accusé d'irreligion en même tems, sous pretexte qu'il expliquoit les (n) Meteores par des raisons philosophiques: il le fit sortir d'Athènes pour le tirer du peril. (o) Ἀσπασίαν μὲν ἂν ἐξηγῆσαστο πελά πᾶν ὡδρῆ τ' διέλετο, ὡς τὸς κατὰ αἰῶν Αἰγάμης Φησὶν, ἀφῆς ὑπὲρ αὐτῆς δάκρυα, καὶ μὴ νοῦδι δειχῆς τῶν δικαστῶν Ἀναξαγόρην ἦ, φοβηθεῖς, ἢ ἐξέπειυε καὶ πᾶσπευλεν ἐκ τ' πέλους. At Aspafiam quidem eripuit Pericles precibus, pro qua vim lacrymarum in causa dicenda (ut scribit Æschines) profudit, obsecravitque judices: Anaxagoram trepidans ablegavit, atque ex urbe deduxit. Athenée cite un autre Auteur qui rapporte le même fait, & qui observe que Pericles courant risque de la vie avoit moins versé de larmes qu'il n'en versa dans le peril d'Aspafie. (p) Καὶ Φευγῆσους πῆλῃ αὐτῆς γραφῆν ἀσθησίας, λέγων ὑπὲρ αὐτῆς, πᾶσι να ἐδάκρυσεν, ἢ ὅτε ὑπὲρ ἔ βία καὶ τ' σίας ἐκινδύνοσεν.

(n) Φύσικα ἀσθησίας, ἐπινοῶντα Ἐρμιππίου τὸ καμπεσας quidem multas, Athenis præbuit. Jam inde scortis abundavit Græcia, ut indicat facetus Aristophanes, Peloponnesiaci belli causam explicans, nempe ob amorem Aspasiae, & raptas à Megarensibus ejus ancillas, Periclem decretum luctuosum illud de bello Megarensibus indicendo, velut ignem fabello, excitasse, & accendisse: N'oublions pas les deux crimes dont Aspafie fut accusée par le Comedien Hermippus: ce ne furent pas des médisances de theatre, ou de Comedie, car Hermippus (m) se porta pour accusateur dans toutes les formes devant les Juges: il l'accusa d'impieté, & d'attirer chez elle des femmes pour les plaisirs de Pericles. Je ne fai pas bien si on pretendoit qu'elle eût fait ce maquereillage depuis que Pericles l'eut épousée: en ce cas-là le second crime eût été aussi extraordinaire que le premier; car il est presque aussi rare qu'une femme ferve de maquerelle à son époux, qu'il est rare qu'elle soit sans religion. Pendant que la cause fut plaidée Pericles employa tant de prieres, & tant de pleurs auprès des Juges, qu'il obtint l'absolution d'Aspafie. Il n'espéra pas la même grace pour Anaxagore que l'on avoit accusé d'irreligion en même tems, sous pretexte qu'il expliquoit les (n) Meteores par des raisons philosophiques: il le fit sortir d'Athènes pour le tirer du peril. (o) Ἀσπασίαν μὲν ἂν ἐξηγῆσαστο πελά πᾶν ὡδρῆ τ' διέλετο, ὡς τὸς κατὰ αἰῶν Αἰγάμης Φησὶν, ἀφῆς ὑπὲρ αὐτῆς δάκρυα, καὶ μὴ νοῦδι δειχῆς τῶν δικαστῶν Ἀναξαγόρην ἦ, φοβηθεῖς, ἢ ἐξέπειυε καὶ πᾶσπευλεν ἐκ τ' πέλους. At Aspafiam quidem eripuit Pericles precibus, pro qua vim lacrymarum in causa dicenda (ut scribit Æschines) profudit, obsecravitque judices: Anaxagoram trepidans ablegavit, atque ex urbe deduxit. Athenée cite un autre Auteur qui rapporte le même fait, & qui observe que Pericles courant risque de la vie avoit moins versé de larmes qu'il n'en versa dans le peril d'Aspafie. (p) Καὶ Φευγῆσους πῆλῃ αὐτῆς γραφῆν ἀσθησίας, λέγων ὑπὲρ αὐτῆς, πᾶσι να ἐδάκρυσεν, ἢ ὅτε ὑπὲρ ἔ βία καὶ τ' σίας ἐκινδύνοσεν.

(o) Id. ibid. E. (p) Athenæus lib. 13. pag. 589. ex Antisthenes Socratico.

(p) Athenæus lib. 13. pag. 589. ex Antisthenes Socratico.

(q) Id. ibid. E. (p) Athenæus lib. 13. pag. 589. ex Antisthenes Socratico.

(r) Id. ibid. E. (p) Athenæus lib. 13. pag. 589. ex Antisthenes Socratico.

(s) Id. ibid. E. (p) Athenæus lib. 13. pag. 589. ex Antisthenes Socratico.

(t) Id. ibid. E. (p) Athenæus lib. 13. pag. 589. ex Antisthenes Socratico.

tit recueil de quelques erreurs qui (N) se raportent à cette femme. Je n'oublierai

(a) Le Fevre, Vie des Poëtes Grecs, p. 81.

(b) Ibid. p. 82.

(c) Circa libidines hœlit, potest quodque ut ferunt, ad vittandas virgines promprium, que libri audi, que ETIAM AB UXORE conquerebatur.

Sueton. in un certain mestier que Pericles ne haïsoit point. Ce Auguste, c. 71.

(d) Amiot dans la traduction de la Vie de Pericles, longues, &c. Ce que Mr. le Fevre dit de Livie se trouve dans Suetone: voyez la marge (c).

(e) Cicero de invention, lib. 1. fol. m. 30. A.

(f) Quintilien, cap. 11. p. 243.

(g) Vossius, Insinuat. oratoriar. lib. 3. c. 5. p. m. 400.

(h) Quintilien, plus in duabus Alpaliis. Id. ibid. in indice rerum & verborum.

(i) Falstus est Fabius, quique eum secutus est Brutonius in Apophthegm. Colomesius notis ad Quintilien. p. m. 224. episculor.

(k) Voici vous les titres de cet Auteur: L. Domitius quod Cicero his verbis transfert. Vossius (g) a critiqué cette faute, & s'est trompé à son tour; car il a cru que Quintilien admettoit (h) deux Aspasiens. Ce n'est point en cela que consiste la méprise; mais en ce que l'on a cru que l'Aspasie mentionnée dans le livre de Cicéron, étoit femme de Xenophon. Mr. Colomies a censuré cette faute de Quintilien (i), & a observé que (k) Brutonius l'a suivie. Je ne saurois me persuader que cette

beuvé vienne d'ailleurs que des Copistes; je croi que Quintilien avoit dit apud Æschinem Socraticum male respondit Aspasie Xenophonis uxor. Un Copiste presque demi savant le fera imaginer qu'il faloit mettre Aspasia; il aura cru que Quintilien avoit raporté le nom propre de la femme de Xenophon. Notez qu'Aspasie ayant reduit la femme par ses demandes captieuses à n'oser répondre, s'adressa tout aussitôt au mari, & lui faisant les mêmes questions, le fit rougir des troisième, & le reduisit au même silence; après quoi elle fit à tous deux une leçon bien sentée (l). Le docteur Leopardus ne sçavoit pas que Quintilien, comme nous l'avons aujourd'hui, a été cause de l'erreur de Brutonius, il s'est contenté de reprendre le moderne. Idem Brutonius, dit-il (m), eodem capite: (m) Leo-Aspasia, inquit, Xenophonis uxor quatenus esset (ut Pardus, emendat. multibre ingenium est) rerum alienarum appetens atque invida, interrogata, si vicina tua &c. Voyez la faute que Leopardus n'a point critiquée. Brutonius de la pure autorité vient suposer qu'Aspasie femme de Xenophon étoit avare & envieuse. Où a-t-il trouvé cela? Est-il permis de forger de telles choses? A quoi bon fa parenthèse? Au reste ayant montré à un savant Humaniste ma petite correction de Quintilien, il la trouva bonne, & me fit voir quelques jours après dans son édition de Quintilien Variorum, que Turnebe a déjà ainsi corrigé l'endroit.

Suidas a dit fausement que Pericles eut d'Aspasie deux garçons, Xanthippe & Paralus. Il les eut de son autre femme.

Lloyd a deviné à notre Aspasie un passage de Xenophon qui l'auroit pu rendre bien glorieuse; Lloyd, dis-je, qui nous debite qu'il s'agit là d'une Aspasie femme de Cleobule. Il se trompe visiblement; car en 1. lieu l'interlocuteur de Xenophon ne s'appelle pas Cleobule, mais Critobule. En 2. lieu Socrate qui est l'autre Interlocuteur ne parle point de la femme de Critobule; il parle d'Aspasie la Rhetoricienne, la savante; il dit qu'elle donnera à Critobule de meilleurs preceptes, que lui Socrate n'en sauroit donner. (n) Xenophon, in Oeconomico, pag. m. 482.

Un Commentateur de Minutius Felix n'est point exact dans les paroles que l'on va lire. De Pythagora referunt Diogenes Laërtius lib 8. & (z) Oraxalidam Mercurii filium, inde Euphorbum Panthi filium, mox Aspasiam nobile Periclis sortum, pag. 325. deinde Cratem Cynicium. Voilà trois demenagemens consecutifs de Pythagore: il passa du corps d'Æthalide dans celui d'Euphorbus; puis dans celui d'Aspasie, & enfin dans celui de Crates. Si le Commentateur étoit exact, on trouveroit cette liste toute entiere dans Diogene Laërce, & toute entiere dans Lucien; mais on n'en trouve qu'une partie dans l'un, & une partie dans l'autre. C'est une mauvaise maniere de citer. Je compte cela pour la 1. méprise de cet Auteur. La 2. consiste en ce qu'il raporte mal le narré de Diogene Laërce, où l'on trouve que Pythagore se vantoit d'avoir été successivement Æthalide, Euphorbus, Hermotime, Pyrrhus, Pythagore. 3. Il ne raporte pas mieux la narration de Lucien; car s'il l'avoit bien copiée, il auroit dit que l'ame

de

(l) Voyez Cicéron ubi supra.

(m) Leopardus, emendat. lib. 12. cap. 13.

(n) Xenophon, in Oeconomico, pag. m. 482.

(z) Oraxalidam Mercurii filium, inde Euphorbum Panthi filium, mox Aspasiam nobile Periclis sortum, pag. 325. deinde Cratem Cynicium. Voilà trois demenagemens consecutifs de Pythagore: il passa du corps d'Æthalide dans celui d'Euphorbus; puis dans celui d'Aspasie, & enfin dans celui de Crates. Si le Commentateur étoit exact, on trouveroit cette liste toute entiere dans Diogene Laërce, & toute entiere dans Lucien; mais on n'en trouve qu'une partie dans l'un, & une partie dans l'autre. C'est une mauvaise maniere de citer. Je compte cela pour la 1. méprise de cet Auteur. La 2. consiste en ce qu'il raporte mal le narré de Diogene Laërce, où l'on trouve que Pythagore se vantoit d'avoir été successivement Æthalide, Euphorbus, Hermotime, Pyrrhus, Pythagore. 3. Il ne raporte pas mieux la narration de Lucien; car s'il l'avoit bien copiée, il auroit dit que l'ame

blirai point les fautes que Monsieur Moreri (O) & un autre Ecrivain ont faites

de Pythagore fut premierement dans le corps d'Euphorbus ; puis dans celui de Pythagore ; puis dans celui d'Alpasic ; puis dans celui de Crates ; en suite dans celle d'un Roi &c. & en fin dans celle d'un coq. 4. Pour agir raisonnablement, il ne faisoit pas citer sur cette matiere un homme qui ne fait que badiner, & qui prend un siecle postérieur à Pythagore : il ne faisoit citer que ceux qui raportent ce que Pythagore disoit lui-même, en parlant de la part qu'il avoit eue aux transmutations de l'ame.

Les fautes de Mr. Moreri ne sont pas en fort grand nombre. Je ne le critique que sur une chose ; c'est qu'il a dit qu'Alpasic étoit très-savante en Philosophie & en Eloquence, & sur tout en Poésie. Je ne pretens pas disputer à cette femme ni la science philosophique, ni l'art de parler ; ce n'est point à cet égard que je m'érige en censeur de Mr. Moreri. Je dis seulement qu'il a eu tort de donner la Poésie, pour la science en quoi Aspasic excelloit le plus. Cela est si faux, qu'il y a lieu de douter qu'elle ait jamais fait des vers. Je pense qu'Athenée est le seul Auteur que l'on pourroit alleguer, si l'on vouloit soutenir qu'elle a entendu la Poésie : mais le témoignage de cet Auteur est bien foible pour cela ; car il ne dit autre chose, sinon qu'on avoit des vers qui étoient attribuez (a) à Alpasic, & qu'Herodicus avoit publicz. Pour marquer juste en quoi elle a excellé, il faut s'arrêter à la Rhetorique ; c'étoit son fort. Pericles ne de daignoit pas de reciter (b) les harangues qu'elle composoit. Elle entendoit mieux la Politique que la Philosophie, & puis que Pericles la consultoit sur l'art de regner, il ne faut pas trouver étrange que d'autres grands Politiques fissent un grand cas des conseils de femme. J'ai dit ci-dessus qu'elle enseigna cette science au grand Socrate.

(a) Εἰς τοὺς Φηγορίους αἰ ἀδελφῆς Ἰπποκράτους ἢ Κραδίριον. In carminibus ipsi attribuitur, & ab Herodico Craterio publicatis. Athen. lib. 5. p. 219. Gyrillidas de Poetis Græcis pag. 170. edit. 1696. dit qu'Athenée parle des vers d'Alpasic en d'autres endroits qu'il ne cite pas. Je n'ai pas universelle qu'il s'en acquit. Les trois (c) Auteurs que Mr. Moreri cite ne parlent point de cela. Je n'ai point trouvé cette circonstance dans aucun ancien Auteur : cependant je n'ose dire que Mr. Moreri l'ait inventée, ou que l'Auteur moderne qui aura pu la lui fournir, en soit l'inventeur ; je dis seulement que la possession où il s'est mis de ne citer rien que d'une maniere vague, m'empêche de m'inscrire en faux contre plusieurs fautes, & m'oblige à ne proposer qu'un doute. II. Puis que Plutarque n'a dit autre chose, si non que Pericles remporta une victoire sur les Sicyoniens (d) à Nemea, d'où vient que Monsieur Moreri assure que cette bataille fut donnée près le fleuve de Nemea ? III. En tout cas cette riviere n'est point assez considerable pour être nommée un fleuve. Les fautes qui suivent se trouvent dans le Supplément. IV. Pericles ne sortit point l'Isthme de Corinthe d'une borne muraille. On a confondu des choses qui different extrêmement l'une de l'autre. Il fit bâtir à Athenes ce qu'on appelloit la (e) longue muraille. C'étoit plutôt l'affaire des habitans du Peloponnese de fortifier l'Isthme de Corinthe, que celle des Atheniens. V. Plutarque & Herodote sont mal citez : le dernier ne fait aucune mention ni des apothegmes, ni des actions de Pericles ; & l'autre

ne dit qu'une partie des choses qui sont narrées dans le Supplément. Le beau mot amicus usque ad aras, n'étant point dans la vie de Pericles, il falloit citer le (f) livre où Plutarque le rapporte. VI. L'article du fils de Pericles est très-mauvais : personnel ne le sauroit lire sans croire que ce personnage commandoit en chef la flote des Atheniens, qui perdit celle de Lacedemone aux Iles Arginufes. Il fit des merveilles dans cette expedition, nous dit-on, & brûla la flote des ennemis. C'est ainsi qu'il eût falu s'exprimer, si l'on eût parlé d'un homme qui eût eu lui seul le commandement. On venoit de dire que les Atheniens le choisirent pour prendre la place d'Alcibiade. Cela est encore plus trompeur pour ceux qui n'ignorent pas qu'Alcibiade (g) avoit été Capitaine general des Atheniens. La verité est que (h) l'on choisit à la place d'Alcibiade dix Generaux, & que le fils de Pericles fut l'un de ces dix. Xenophon l'assure très-nettement, & il ne dit point que la flote Lacedemonienne fut brûlée ; il dit seulement (i) qu'elle fut battue, & qu'elle se retira diminuée de 70 vaisseaux. Notez que le Commandant de jour gagna dans cette bataille n'étoit point Pericles ; c'étoit (k) Thrasybule. Si l'on m'objecte que le Supplément de Moreri ne laisse pas ignorer que Pericles avoit des collegues, car on y trouve qu'il fut donné avec les sept autres Capitaines de l'armée de perdre la tête, je repons que cela n'empêche pas que ma censure ne soit juste. Un Auteur qui se contredit par l'emploi de certaines phrases qui s'entre-détruisent, narre mal un fait, brouille & trompe son lecteur. Voici une nouvelle tromperie. Un lecteur que cette dernière phrase auroit pu desabuser de la pensée qu'il auroit eue, que Pericles commandoit en chef, ne croira-t-il pas qu'il n'y avoit que 8. Commandans sur cette flote ? Il se trompera donc, car ils étoient dix : il est vrai qu'on n'en condamna que huit à perdre la vie. Il eût donc falu s'exprimer ainsi, il fut condamné avec sept autres. Xenophon (l) observe qu'on n'en fit mourir que six, & que les deux autres étoient absens. C'étoit lui ou Diodore de Sicile qu'il falloit citer dans le Supplément, & non pas Plutarque qui n'a parlé qu'en passant (m) du fils de Pericles, & sans circonstancier les causes de son supplice. Elles furent si injustes, que jamais il ne s'est rien vu de plus énorme. On fit mourir six Generaux qui venoient de remporter la plus insigne victoire, que les Grecs eussent jamais remportée sur les Grecs, & qui s'étoient signalez en bien d'autres occasions ; on les fit, dis-je, mourir, à cause qu'ils n'avoient pas enterré ceux qui étoient morts dans le combat ; & on n'eut aucun égard à la raison qui les disculpoit. On n'écouta point ce qu'ils alleguerent pour leur defense : c'est que ceux qu'ils avoient chargez de ce soin, furent battus d'une tempe que les empêcha d'exécuter (n) commission. Socrate l'un de leurs Juges s'opposa (o) vigoureusement à cette injustice ; mais ses raisons ne furent pas écoutées. La maniere dont ces braves gens souffrirent la mort, fut très-propre à rendre execrable cette iniquité. Diodore parla pour tous ; & au lieu d'imprecations ou de plaintes, au lieu d'éaler leurs services si mal reconus, il se contenta de souhaiter que leur supplice fûtoureux à la patrie, & de prier l'Assemblée

(f) C'est le Traité de vitiolis pudore, qui p. m. 531. desit celle de Lacedemone aux Iles Arginufes. Il Voyez aussi Aulus Gelle lib. 1. c. 3. (g) Voyez Plutarque dans la vie d'Alcibiade de p. 210. (h) Voyez Xenophon de p. 259. (i) Voyez aussi Diodore de Sicile l. 13 c. 100. (j) Xenophon ubi supra pag. 265. (k) Diodor. Siculus lib. 13. c. 97. (l) Xenophon ubi supra pag. 265. (m) Plut. in vita Periclis, sub fin. (n) Voyez la Vie de Socrate composee par Mr. Champenier pag. m. 168. (o) Voyez la Vie de Socrate composee par Mr. Champenier pag. m. 168.

* Plin le faites (P) touchant Pericles. Je parlerai aussi des fautes du suplément de Mr. Moreri.

PERSE (CAÏUS *) a été un des plus favans (A) hommes de son tems. Il fut Quefteur † l'an de Rome 608. & Pretreux deux ans après. Le Poëte Lucilius

blée d'accomplir les vœux qu'ils avoient faits pour obtenir la victoire. Ta (a) μέν οὐδ' ἡμῶν κροῦσέν τ'α σικανόχαι τῆ πόλει. τὰς δ' ἑσπερ τὸς νίκης δόξας ἐπαδέπερ ἢ πύχην κεκοῦλον ἡμᾶς δεσπόδωναι, καλῶς ἔχον ἡμᾶς φρονέου, ἢ τῷ Διὶ τῷ σὺνθεῖα ἔπιθῆκον ἢ τὰς σημαῖς βραδύ ἀπὸδιδε. τῶν τῶν εὐδαίμωνι, τὸς πολέμοις κερταυμαυμαυμαυ. Quod in capita nostra jam decretum est, id fastidium ac felix civitati bene eveniat. At vota pro victoria Dns nuncupata, quæ forsina reddere nos prohibuit, vos accurare pium & honestum est. Fortigitur servatori & Apollini & venerandis Deabus illa profolvitur. Horum enim numine invocato hostes profugavimus. L'Historien qui me fournit ces paroles, y ajoute une reflexion sur la fur, ur qui porta le peuple à cette injustice; le peuple, dis-je, animé par des Orateurs. Οὐρα (b) ἡ ἑδὶ μὲν τότε παροφρόνισ, καὶ παροφρόνισ ἀδίκως ἑστέρ φδμαυμαυών, τὸν ἑστέρ ἀπεισθέν εἰς ἀνδρας ἢ τιμωρίας ἀδὴ ἀπὸ τῶν ἑστέρων καὶ ἑστέρων ἀδίκως. Tam perdidit tunc populus insansivit, ut ab Oratoribus prater jus & fas exacerbatius, iram suam in viros, non modo nullâ penâ, sed magnis insuper laudibus & coronis dignos, exonerant. Mais faut-il donner ce nom à de telles gens? N'a-t-on pas défini l'Orateur, un homme qui entend l'art de parler, vir bonus dicendi peritus? Il ne faut donc point donner le nom d'Orateur, ou celui de Predicateur à un brouillon, à un factieux, à un scelerat qui abuse de son éloquence & de la force de ses poumons, pour pousser le peuple à des violences. On a vu ailleurs (c) que Thomas Hobbes voulant inspirer aux Anglois quelque dégoût pour l'esprit Republicain, fit une version de Thucydide. Cette pensée n'étoit pas mauvaise; mais il eût encore mieux fait s'il eût composé un Ouvrage de l'état intérieur d'Athènes. L'histoire que nous avons de ce peuple n'est guere propre qu'à imposer; elle nous frappe par son bel endroit; nous y sommes éblouis par les batailles de Marathon, & de Salamine, par des armées de mer & de terre; par des conquêtes; par l'opulence des habitans; par la pompe des spectacles; par la simplicité des édifices publics. Tout cela nous porte à croire que de vivre sous une autre forme de gouvernement, c'est être esclave. Mais si l'on voyoit une histoire où ces choses ne fussent touchées que légèrement, & qui étalât avec beaucoup d'étendue les tumultes des assemblées; les factions qui divisioient cette ville; les seditions qui l'agitoient; les sujets les plus illustres percutés, exilés, punis de mort au gré d'un Harangueur violent, on se persuaderoit que ce peuple qui se piquoit tant de liberté, étoit dans le fond l'esclave d'un petit nombre de cabalistes qu'il appelloit Demagogues, & qui le faisoit tourner tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon qu'ils changeoient de passions: à-peu-près comme la mer pousse les flots tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon les vens qui l'agitent. Vous chercheriez en vain dans la Macedoine qui étoit une Monarchie, autant d'exemples de tyrannie que l'histoire Athenienne vous en presente. En voilà trop; la digression est un peu longue.

(P) Les fautes qu'un autre Ecrivain a faites.] Il n'a point mis son nom à la tête de son Ouvrage. C'est un livre qui fut imprimé à Paris en 2. volumes in 12. l'an 1669. & qui a pour titre Histoire generale de la Grece. On y trouve (d) que Phidias fut accusé d'avoir en sa possession plusieurs deniers sacrés, qui lui avoient été donnez par Pericles. . . . Que les Atheniens (e) imposent ce sacrilege à Pericles, & qu'ils accusent Anaxagore le Philosophe son Precepteur d'en être complice, & de lui avoir donné ces enseignemens. Cet Auteur n'apas bien compris l'Historien qu'il copie; car voici ce que nous lisons dans Diodore de Sicile. On (f) accusa Phidias d'avoir détourné une grande somme d'argent au fu de Pericles, qui lui avoit donné à faire la statue de Minerve. Là-dessus les ennemis de Pericles poussèrent le peuple à mettre en prison Phidias, & à faire informer contre Pericles touchant un tel sacrilege. Ils accusèrent aussi Anaxagoras de dogmes impies, & envelopperent Pericles dans la même accusation. On ne sauroit soutenir qu'un Historien, qui représente ce fait de la maniere que l'Auteur moderne le presente, ne le falsifie, & ne le deguise notablement. Quelques pages après il dit (g) que Pericles ayant fait l'Oraison funebre qui se trouve au second livre de Thucydide. . . . fut si accueilli de caresses & de courtoisies par les Dames Atheniennes, qu'au sortir de la tribune elles l'embrasserent, luy baisèrent les mains, & couronnerent sa tête de fleurs, comme s'il retournoit triomphant des Jeux Olympiques. C'est confondre les tems: la harangue de Pericles rapportée par Thucydide, fut prononcée en l'honneur de ceux qui avoient été tuez au commencement de la guerre du Peloponnese. Mais alors les Dames ne firent point de caresses à l'Orateur. Si notre moderne avoit bien examiné Plutarque qu'il cite, il auroit su que Pericles reçut ces caresses après l'Oraison funebre, qu'il recita (h) pour ceux qui avoient perdu la vie dans la guerre de Samos. Il se passa environ 10. (i) ans depuis l'une de ces harangues jusqu'à l'autre. Voyons une autre meprise de cet Auteur. Après avoir rapporté les événemens des deux premières campagnes de la guerre du Peloponnese, il dit que Pericles fâché des reproches du peuple (k), harangua le Conseil d'Athènes, & representa plusieurs choses qui ne firent pas beaucoup d'impression sur les esprits, puis que (l) ce grand homme fut condamné à une amende pecuniaire. Mais (k) Hist. ajoute l'Historien (m), il fut élu derochef General de l'armée d'Athènes, auquel honneur il ne jouit pas long tems, car il mourut deux ans & six mois après. Il auroit donc vécu jusqu'à la 5. année de la guerre du Peloponnese; & néanmoins selon Thucydide (n) qui le savoit bien, il mourut deux ans & six mois après le commencement de cette guerre. Si l'on épéchoit ainsi toute cette histoire generale de la Grece, je pense qu'on y trouveroit par tout de telles creuxes.

(A) Un des plus favans hommes.] Ciceron en parle deux ou trois fois. Il intro duit (o) l'Orateur Crassus qui declare qu'à l'imitation du Poëte Lucilius, il ne souhaitte ni des Juges tout-à-fait igno-

(a) Diol. Siculus lib. 13. c. 101. p. in. 552. C'est à la page 221. de l'édition Greque & Latine 1604. in fol.

(b) Id. ib.

(c) A la page 99. de ce volume au texte.

(d) Hist. generale de la Grece. 10. 2. pag. 390.

(f) Diol. Siculus lib. 11. c. 39.

(g) Ibid. aut. 409.

(h) Voyez la remarque L. 1. livre 2.

(i) La guerre de Samos se fit dans la 84. Olympiade. Celle du Peloponnese commença en la 87.

(k) Hist. gener. de Grece p. 413.

(l) Ibid. p. 415.

(m) Ibid. p. 416.

(n) Thucydides lib. 2. p. m. 113.

(o) Cicero de Oratore, lib. 2. 1285,

cilius le redoutoit, & il avoia de bonne foi qu'il n'écrivoit pas pour de telles gens, & qu'il cherchoit des Lecteurs qui ne fussent pas aussi doctes que celui-là. Quelques-uns crurent que Persé fit la harangue qui fut prononcée par le Consul Caius Fannius, contre Caius Gracchus l'an 631. de Rome. La raison de ce sentiment fut que Fannius n'étoit qu'un mediocre Orateur, & que sa harangue étoit si belle, que d'autres crurent que plusieurs grands personnages y avoient contribué chacun selon sa portée. Dès lors ce n'étoit pas une chose sans exemple qu'un homme fit un discours, & qu'un autre le recitât. Néanmoins Cicéron refusa ceux qui ne donnoient point cette harangue à Fannius. Quelques-uns par une étrange erreur de chronologie (B) ont confondu nôtre Persé avec le Poète dont je vais parler.

PERSE (en Latin AULUS PERSIUS (A) FLACCUS) Poète satyrique

rans, ni des juges très-savans: & à ce propos il nous dit que Persé, l'un de ceux que ce Poète ne vouloit pas avoir pour lecteurs, étoit à-peu-près le plus savant personnage qu'on eût vu à Rome. Nam ut Caius Lucilius homo doctus & perurbanus dicere solebat ea que scriberet neque ab indoctissimis neque ab doctissimis legi velle, quod alteri nihil intelligerent, alteri plus forsasse quam ipse de se, quo etiam scripsit; Persium non curvo legere, hic enim fuit, ut noramus; omnium fere nostrorum hominum doctissimus; Lælium Decimum volo, quem cognovimus virum bonum & non illiteratum, sed nihil ad Persium; sic ego si jam mihi disputandum sit de his nostris studiis, nolim equidem apud rusticos, sed multo minus apud vos, malo enim non intelligi orationem meam, quam reprehendi. Ailleurs (a) Cicéron declare qu'il n'est point de l'humeur de Lucilius; il voudroit que Persé fût en état de le lire. Nec enim ut nôter Lucilius recusabo quo minus omnes mea legant. Utinam esset ille Persius; Scipio vero & Rutilius multo etiam magis, quorum ille iudicium reformidans Tarentinus ait se & Consensim & Siculis scribere. Pline s'étant voulu servir de la pensée de Lucilius, a mieux aimé la prendre dans Cicéron que dans sa source; & il paroît qu'il a eu égard à un passage de Cicéron, où la chose étoit rapportée avec des explications différentes de celles que l'on vient de voir. Præterea, c'est Pline (b) qui parle, est quadam publica etiam eruditiorum rejectio. Utitur illa & M. Tullius extranum ingeni aleam posuit, & quod miremur per advocatum defenditur. Nec (c) doctissimis: Manium Persium hæc legere nolo, Junium Congum volo. Quod si hoc Lucilius qui primus condidit stylinatum dicendam sibi putavit: si Cicero mutandum, præsertim cum de Republica scriberet, quanto nos causatus ab aliquo iudice defendimus. Ce passage de Cicéron étoit sans doute dans la préface de ses livres de la République; il pensoit alors non comme dans le 1. livre de finibus, mais comme dans le 2. livre de oratore. Ces variations ne doivent pas nous surprendre, car il y a matière & matière. Il est plus surprenant que toutes les fois qu'il a parlé de cette pensée de Lucilius, il ait amené divers personnages opposés à Persé; tantôt c'est Lælius Decimus, tantôt ce sont les Siciliens & les Tarentins, tantôt c'est Junius Congus. Cela peut venir ou de ce que Lucilius avoit entassé dans un même lieu plusieurs personnes, dont la pénétration ne lui étoit point redoutable, ou de ce qu'il employa la même pensée en divers endroits, tantôt contre celui-ci, tantôt contre celui-là: car l'opposition à un homme dont on declare qu'on craint la critique à cause de sa grande érudition, peut fournir incessamment un trait

satyrique, contre ceux qu'on souhaite de faire passer pour des ignorans, ou pour des demi-savans. C'est à quoi Lucilius visoit incomparablement davantage qu'à louer le favori de Persé. Il a pu dans l'un & dans l'autre de ces deux cas donner lieu à Cicéron de diversifier les personnages opposés à Persé: ainsi le P. Hardouin a fort bien fait de chasser du texte de Pline Lælius Decimus, pour y maintenir en vertu des meilleurs & des plus anciens manuscrits Junius Congus. Voyez (d) l'article de Lucilius.

(B) Quelques-uns ont confondu.] Fungerus (e) prenant fort mal à propos pour une façon de parler proverbiale ces paroles de Cicéron, nihil ad Persium, s'est imaginé encore plus mal à propos qu'il s'agissoit de la Persé, Poète satyrique; mais vers la fin de l'Empire de Tibère. C'est Vossius qui a remarqué ces deux fautes. Il deplore le grand nombre de semblables beuvés qu'il avoit trouvées dans les anciens & dans les modernes. (d) Pape Vellem, dit-il (f), ut juvenis hinc videat quam necessaria sit doctrina temporum, cuius neglectus spisse fædeque peccatur à viris alloqui non invidiosus. Quamquam nec tanti id foret, si unus ille (Fungerus) sic exorbitaret. Sexcenta id genus poteram ex aliis adserre, pluscula etiam ex veteribus ipsis.

(A) Aulus Persius Flaccus.] Ceux qui ont dit qu'on lui a donné le surnom de Flaccus, à cause qu'il a imité Horace, n'ont pas pris garde que son (g) pere portoit le même surnom, & n'ont pas mieux rencontré que quand ils ont dit qu'il a été appelé Severus à cause qu'il faisoit profession de la Philosophie Stoïque. C'est Casaubon qui me fournit ces deux remarques. Il croit à l'égard de la seconde qu'une inscription trouvée à Volterre a donné lieu à l'erreur. Voici l'inscription, A. Persius A. F. Severus V. an. VIIII. M. I. I. D. X. I. X. Cela suppose que ceux que ce grand Critique censure, ont prétendu que le titre de Severus avoit été donné à Persé à la manière d'un surnom de famille, & sur ce pied-là ils pourroient être censurés; mais s'ils n'avoient considéré ce titre que comme une epithete semblable à celle d'ardens que Juvenal (i) a donnée à Lucilius, il n'y auroit point lieu ce me semble de trouver mauvais qu'ils eussent jeté les yeux sur l'attachement du Poète à la Philosophie Stoïque, ni de prétendre qu'ils eussent eu quelque égard à l'inscription de Volterre. Personne n'a été plus digne que ce Poète de l'éloge de severité, veule ton impérieux de ses invectives & de ses censures: c'est la raison que Barthius a donnée de cet éloge. On a eu donc grand tort de lui appliquer la rigoureuse reprimende de Casaubon. C'est à Magyris (k) que j'en veux présentement; car après

Alii à C. Persio literato homine scriptam esse ajebant, illo quem significat valde doctum esse Lucilius; alii multos quod quibus que potuisset in illam orationem contulisse. Cicero in Bruto. Eam suasionem propter hanc causam credo fuisse. Quod Fannius in mediocriens manuscritis Junius Congus. Voyez (d) l'article de Lucilius.

Cicero in Bruto. Eam suasionem propter hanc causam credo fuisse. Quod Fannius in mediocriens manuscritis Junius Congus. Voyez (d) l'article de Lucilius.

(d) Pape Vellem, dit-il (f), ut juvenis hinc videat quam necessaria sit doctrina temporum, cuius neglectus spisse fædeque peccatur à viris alloqui non invidiosus.

(e) In notis ad proceriorum. Sexcenta id genus poteram ex aliis adserre, pluscula etiam ex veteribus ipsis.

(f) De Orat. l. 4. c. 11. & de Poët. Lat. p. 41.

(g) Vetus Scholasticus in vita Persii.

(h) Notis in vitam Persii.

(i) Sat. 1. C'est ainsi que Persé a donné celle de doctus à Catulle, &c.

(k) Eponymolog. Critic. p. 642.

(a) De finib. lib. 1. circa init.

(b) In præfat.

(c) C'est ainsi que le P. Hardouin corrige. Les autres éditions portent, hæc doctissimum Persium legere nolo, Lælium Decimum volo.

que sous l'Empire de Neron, étoit natif de (B) Volterre dans la Toscane. Il étoit Chevalier Romain, parent & allié des personnes du premier rang. Il étudia jusqu'à l'âge de 12. ans à Volterre, & puis il continua ses études à Rome sous le Grammairien Palemon, sous le Rheteur Verginius, & sous un Philosophe Stoïcien nommé Cornutus, qui conçut pour lui une amitié si particulière, qu'il y eut toujours entre eux une liaison très-intime. Perse a immortalisé dans * ses Ouvrages cette liaison, & la reconnoissance qu'il avoit pour les bons offices de cet ami. Il s'expliqua encore plus fortement sur ce sujet dans son testament, car il laissa beaucoup d'argent à Cornutus, & toute sa Bibliothèque : mais Cornutus ne se prevalut que des livres, & laissa l'argent aux héritiers †. Il conseilla à la mere de son ami de supprimer quelques poëties, que son fils avoit composées au commencement de sa jeunesse. Il jugea sans doute qu'elles ne repondroient pas à la grande reputation de celles qui avoient paru, & qui avoient été reçues du public avec tant d'admiration, que les exemplaires en furent d'abord enlevés. Voilà un modele à proposer à ceux qui publient tant de mauvais livres posthumes, sous l'esperance que la gloire du defunt leur servira de fauseconduit. On supprima entre autres Ouvrages de Perse, les vers qu'il avoit faits sur Arrie, cette illustre Dame Romaine, qui se tua pour donner exemple à son cher mari. Mr. Moreri (C) s'est fausement imaginé que ces vers étoient une satire contre

* Perseus, Satira 5. in fin.

† C'est à dire aux auteurs de Perse.

(f) C'est celui de Barbellemi Fontius dans son Commentaire sur

(a) VI. Avert. 1.

avoir raporté ces paroles de Barthius (a), Severum veteres libri ab auctoritate castigandi & invective in malos mores nominant, il ajoute, sed videtur huic vanissimo commento occasionem præbuisse inscriptio illa memoria avorum Volaterris inventa, ubi Aul. P E R S I I cujusdam octennis pueri sit mentio, cui cognomen fuit Severo. Casaub. not. ad Persii vitam. Cette application ne paroît point judicieuse.

(B) Nâsis de Volterre.] C'est de quoi tous les Auteurs ne demeuèrent point d'accord; l'Etrurie & la Ligurie sont en procès là-dessus. Perse se pourroit vanter d'avoir bonne part à la destinée d'Homere; deux grandes Provinces disputent à qui l'aura. L'Etrurie fonde son droit sur le témoignage de (b) quelques anciens qui disent que Perse étoit de Volterre. La Ligurie fonde le sien sur ces (c) paroles.

(b) L'Auteur de la Vie de Perse, Eusebe in Chion. Cassiodore in Faît.

Mibi nunc Ligus ora Intepet, hibernaque meum mare, qua latus ingens Dani scopuli, & multa litus se valle receptat Lunai portum est opera cognoscere civis.

(c) Pers. Sat. 6. 2. 6.

Elle prétend que le Poëte parle de sa patrie, & par conséquent qu'il étoit né dans le Portus Luna, qu'on nomme aujourd'hui le Golfe della Spetie. Don Gasparo Massa a traité doctement cette controverse, dans une dissertation imprimée à Genes l'an 1667. della vita, origine, & patria di Aulo Persio Flacco. Comme il croit que la ville

(d) Pers. 40.

(d) qu'on apelloit Luna, étoit située dans la Toscane, il n'a garde d'accorder ce qu'il a été la patrie de nôtre Poëte; car peu lui importeroit que Perse ne fût pas né à Volterre, si d'ailleurs il ne pouvoit pas le ravir à la Toscane, pour le revendiquer à la Riviere de Genes. Il le fait donc naître à Tugilia proche du Portus Luna, située dans la

(e) Aprosio della patria d'A. Persio. pag. 14.

Ligurie à 80. (e) stades de Luna. Remarquez bien qu'on distingue entre la ville de Luna & le Port de Luna. Louis Aprosio est dans les mêmes sentimens que Gasparo Massa, comme sa dissertation della patria d'A. Persio, imprimée à Genes l'an 1664. le témoigne. Voyez le fond qu'on peut faire sur le Sieur Moreri; il prétend qu'Aprosio soutient que Perse étoit de Volterre, & que Gaspar Massa dit qu'il étoit de Luna ou de la Spezzia. Cela est très-faux par raport à l'Aprosio, & très-peu

exact par raport au Massa. Au reste quoi que les raisons de ces deux Messieurs ne soient pas de celles à quoi on ne réplique rien de bon, elles sont assez probables, & si j'avois à choisir j'aurois mieux me ranger à leur sentiment (f), qu'à celui de Nell' ori d'Eusebe. J'avertirai mon lecteur que le Sopraggione ni non content d'avoir mis Perse dans la liste (g) des Ecrivains de la Ligurie, & d'en avoir donné quelques raisons, a fait imprimer à la fin de son Ouvrage les deux discours que j'ai citez.

(C) Mr. Moreri s'est fausement imaginé.] Je ne pense pas qu'il faille chercher ailleurs la cause de la meprise que dans ces paroles (h), Scripserat in pueritia Flaccus . . . paucos in sororem Thrasea & in Arria matrem versus qua se ante virum occiderat. Les Critiques (i) ont ainsi corrigé cela, in sororem Thrasea Arria matrem, ou Arriam (k) matrem. La preposition (l) in est équivoque, elle se prend quelquefois pour contre, & quelque-

fois pour sur. Or pour peu qu'on y prenne garde, on verra qu'elle doit être entendue ici de la seconde maniere; car quelle apparence que Perse ait écrit des vers contre une Dame qui étoit de ses parentes, dont la fille étoit mariée au meilleur de ses amis, & qui étoit morte de la maniere du monde la plus heroïque, selon les idées de la secte où nôtre Poete avoit été élevé? L'amitié de Perse & de Thrasea gendre de cette Dame dura près de dix ans; ce qui signifie comme Casaubon le remarque, que Perse ne vécut qu'environ dix ans depuis l'étrouite amitié qu'il contracta avec Thrasea. Or comme il n'a vécu que 28. ans, chacun voit que leur amitié commença pendant que Perse étudioit en Philosophie sous Cornutus (m); & apparemment ce fut depuis l'acquisition d'un tel ami qu'il fit les vers en question. L'âge de 18. ans & même celui de 20. porte fort bien le nom pueritia dans les Auteurs de la meilleure latinité. Rangeons ici tout de suite les autres fautes de Moren. Il dit que Perse avoit composé un livre contre Arria que son maître Cornutus lui fit brûler. En tout cas ce ne seroit point un livre, mais un petit nombre de vers, paucos versus. Son maître ne s'apelloit point Cornutus, mais Cornutus; & ce ne fut qu'après la mort de l'Auteur qu'il conseilla à sa mere la suppression de ces vers, & celle de tous les autres que son fils avoit composés dans sa jeunesse.

(f) C'est celui de Barbellemi Fontius dans son Commentaire sur Perse, imprimé à Venise en 1491. & d'Hippolite Luscinelli, qu'à celui de Nell' ori d'Eusebe. J'avertirai mon lecteur que le Sopraggione ni non content d'avoir mis Perse dans la liste des Ecrivains de la Ligurie, & d'en avoir donné quelques raisons, a fait imprimer à la fin de son Ouvrage les deux discours que j'ai citez.

(g) Impri-mé à Genes in 4. l'an 1667.

(h) Scholiast. in vita Persii.

(i) Casaubon. not. in vitam Persi.

(k) Gronovius in eand. vitam in edit. Sueton. Gratuliana.

(l) Voyez Casaubon in Pers. Sat. 1. p. 110.

(m) Cum primum pavido cultus mihi purpura cessit, Bullaque fuccinæcis aribus donata dependit, Me tibi suppositi. Pers. ad Cornutum Sat. 5.

Arrie. Ils étoient plutôt à sa louange, & on n'en sauroit raisonnablement douter, après l'amitié étroite de l'Auteur pour Thrasea gendre d'Arrie, * fa parente. Il étudia avec Lucain sous Cornutus, & se fit tellement admirer par ce condisciple, que quand Perse recevoit ses vers, Lucain avoit de la peine à retenir ses acclamations. Exemple rare parmi des Poètes de même volée. Il ne conut Senèque que fort tard, & ne put jamais goûter son esprit. Il vécut fort chaste-ment, & fut doux comme un agneau, & susceptible de honte tout comme une jeune fille: tant il est vrai qu'il ne faut pas juger des mœurs d'un homme par ses Ecrits; car les Satires de Perse sont devergondées, & toutes remplis d'agreur & de fiel. On croit qu'il n'épargna pas même le cruel Neron, & qu'il l'avoit désigné d'une manière (D) si intelligible, que Cornutus jugea à propos d'y

* Insi-
citur de-
cem fere
annis fun-
me dile-
ctus à Pre-
to Thrasca
est, ita ut
peregrina-
retur quo-
que cum
eo ali-
quando,
cognatam
cujus Ar-
riam (fille
de celle qui
refor-
se tua)
uxorem
habente.
Vetus Scho-
liasti. in
vita Persii.
Au lieu de
dilectus
apud Thra-
scam, je
meis, di-
lectus à
Pato Thra-
sea, selon
la correc-
tion de
Lipse in
Annal.
Tacit. lib.
16.
(a) Sece-
dit hu-
mumque
Elioditi, &
d'omi-
ni quales
aiperit
aures
Vocet re-
fert pav-
terryque
incur-
murat
haustre.
Ovid. Me-
tamorph.
lib. 11.
v. 186.
(b) Des-
preaux,
Satire 9.

nécess. Moreri nomme Virginius Fulvius le Rhetoricien sous lequel Perse étudia. Il devoit l'appeler Virginius Flaccus. Il dit que ce prétendu Virginius Fulvius, & Rheinius Palemon avoient eu soin de l'éducation de Lucain. A quoi bon cette remarque, puis qu'on ne devoit rien dire de l'amitié de Lucain pour Perse? Mais outre cela aucun des Auteurs qu'on cite ne pule de cette prétendue éducation. C'est à l'égard de Cornutus, que l'Auteur de la vie de Perse remarque qu'il enseigna Lucain & Perse dans le même tems. Nous verrons ci-dessous * la faute chronologique de Mr. Moreri.

(D) Désigné Neron d'une manière si intelligible.] Il s'étoit servi de ces paroles dans sa première satire;

Auriculas asini Mida rex habet.

Cornutus voulut qu'il les changeât en celles-ci.

Auriculas asini quis non habet?

Si Cornutus trouvoit là Neron désigné trop visiblement, sa précaution étoit sage, quoi que peut-être cet Empereur ne fût pas encore sorti de ses bons jours qui durerent cinq ou six ans. Mais d'où vient que ce correcteur ne touche point aux quatre vers in'érés dans cette même satire, & empruntez d'une tragédie de Neron? Y avoit-il lieu de le craindre, si l'on disoit le Roi Midas a des oreilles d'âne, lors qu'impunément on pouvoit donner ses vers pour le modèle d'une poésie ridicule? Je trouve là quelque sorte de difficulté, & peut-être ces quatre vers,

*Torva Mimalloenis implem cornua bombis,
Et raptum vitulo caput allatura superbo
Bassaris, & Lynceum Manas flexura corymbis
Evioningemmat: reparabilis adsonat Echo.*

n'étoient tout au plus qu'une raillerie indirecte, cachée, & toute-à-fait oblique: car si Neron eût été l'Auteur de ces vers, comment auroit-on osé les rapporter mot à mot pour s'en moquer, puis qu'on corrigea l'*auriculas asini Mida rex habet*? La disparate est trop étrange; d'un côté beaucoup de poltronnerie, ou de l'autre beaucoup de temerité. Achevons de debiter tous nos scrupules. Il me semble que Cornutus gête la pensée de son ami sans nécessité, ses allarmes me paroissent mal fondées. Perse s'étant fait représenter qu'il est dangereux de censurer les défauts d'autrui, & qu'il ne devoit pas même en parler à une fosse, reprend qu'il dira du moins à son livre enfoui sous terre ce qu'il a vu, savoir que le Roi Midas avoit des oreilles d'âne.

Men' mutire nefas, nec clam nec cum scrobe? nusquam.

Heic tamen infodiam. Vidi, vidi ipse, libelle, Auriculas Asini Mida rex habet.

C'est une allusion manifeste à l'histoire (a) du Barbier de Midas très-conuë de Neron; il n'y avoit donc pas beaucoup d'apparence que ce Prince trouvât mauvais qu'on rapportât fidelement le bel endroit de cette histoire, *auriculas asini Mida rex habet*. Si vous changez ces paroles en celles-ci *auriculas asini quis non habet*; ce n'est plus le propre texte du Barbier, ce n'en est qu'une imitation vague. Si on me dit qu'il vaut mieux affoiblir la grace d'une pensée, que d'irriter un tyran, je reviens à ma première charge, pourquoy n'ôtez vous les quatre vers; vous devez contraindre l'Auteur à les abolir, non seulement s'ils sont empruntez d'un poëme de Neron, mais aussi quand ils ne contiendroient que quelques-unes de ses phrases. En effet on doit tenir pour certain que Malherbe se seroit choqué de ces vers de Mr. Despreaux, quand même il n'y auroit pas été nommé.

*Irai-je (b) dans une ode en phrases de Malherbe
Troubler dans ses roseaux le Danube superbe
Delivrer de Sion le peuple gemissant
Faire trembler Memphis & palir le Croissant
Et passant du Jourdain les ondes allarmées
Cueillir mal à propos les palmes Idumées?*

Mr. Despreaux ne nomme personne quand il dit,

*Tout (c) chanvre ne peut pas sur le ton d'un Orphée, (c) Id. ib.
Entomer en grands vers la discorde étouffée;
Peindre Bellone en feu tonnant de toutes parts
Et le Belge effrayé fuyant sur ses remparts.*

Neanmoins qui doute que cela ne soit capable d'émouvoir la bile de quiconque y reconnoitra ses termes? Il me semble donc que le *torva Mimalloenis* &c. ne sauroit être ni un fragment des poésies de Neron, ni une parodie, ou une imitation de ses vers: car encore un coup s'il n'étoit pas homme à entendre raillerie sur le *auriculas asini Mida rex habet*, qui étoit une vieille histoire, il ne faloit pas s'espérer qu'il enduret qu'on fit des contes ridicules composez de ses expressions. C'est pourquoy n'en déplaise au vieux Scholiaste, je ne souferai point à ces paroles de Mr. Despreaux, jusques à ce que l'on ait levé mes scrupules; *Examinois Perse*, dit-il (d), qui écrivoit sous le regne de Neron. Il ne raille pas simplement les Ouvrages des Poètes de son tems, il attaque les vers de Neron même. Car enfin tout le monde sait, & toute la Cour de Neron le savoit, que ces quatre vers

* Dans la remarque E.

(a) Secce-
dit hu-
mumque
Elioditi, &
d'omi-
ni quales
aiperit
aures
Vocet re-
fert pav-
terryque
incur-
murat
haustre.
Ovid. Me-
tamorph.
lib. 11.
v. 186.
(b) Des-
preaux,
Satire 9.

(a) Sece-
dit hu-
mumque
Elioditi, &
d'omi-
ni quales
aiperit
aures
Vocet re-
fert pav-
terryque
incur-
murat
haustre.
Ovid. Me-
tamorph.
lib. 11.
v. 186.

(b) Des-
preaux,
Satire 9.

(c) Id. ib.

(d) Dis-
cours sur
la Satire.

reformer quelques termes *. Il mourut âgé de (E) 28. ans. Ses Panegyriques

* Tiré de sa Vie composée par un ancien Scholiaste.

torva Mimaloneis &c. dont Perse fait une raillerie si amere dans sa premiere satire, étoient des vers de Neron. Cependant on ne remarque point que Neron, tout Neron qu'il étoit ait fait poivre Perse, & ce tyran ennemi de la raison, & amoureux comme on fait de ses Ouvrages, fut assez galant homme pour entendre raillerie sur ses vers & ne crut pas que l'Empereur en cette occasion dût prendre les intérêts du Poëte.

Je laisse là ce scrupule ci. Casaubon pretend que les quatre vers en question étoient d'une (a) tragédie, intitulée (b) les Bacchantes, & pour prouver que Neron avoit composé une telle piece, il cite Dion qui dit seulement que Neron fit le Musicien à la representation des Bacchantes. Est-ce une preuve qu'il les eût faites? Outre que les vers hexametres n'avoient pas lieu, ce me semble, dans les Tragedies, & cependant les quatre vers dont il s'agit sont hexametres. Si ce doctre Commentateur avoit comparé sa pensée touchant torva Mimaloneis avec la preface sur la 4. satire, je doute qu'il eût persillé dans cette pensée. En effet il assure dans cette preface que le but principal de Perse, en faisant la 4. satire, étoit de censurer la conduite de Neron; mais qu'afin de ne se point faire des affaires, il deguisa tellement son but, qu'il ne se servit d'aucun trait qui designât la personne de ce Prince, & qu'il se menagea une retraite, en cas que son vint à l'accuser d'avoir eu en vuë le gouvernement. Casaubon remarque aussi que cette satire fut composée, avant que Neron eût fait connoître tout son mauvais naturel. Cujus (satiræ quartæ) est præcipuus erat Scopus in Neronem invidi, atque ipsam satiricè sate despicere. . . sic tamen poeta in hoc argumento indignationi suæ habenas laxavit, ut neque palam neque plenis velis in flagitiosissimum principem inveheretur, verum tectè & longè mollius quam vel natura ipsius ferebat, vel Neronis flagitia ac scelera merebantur. Nos autem putamus tum scriptam esse hanc satiram cum nondum totus invocaret Nero, cujus principum laude digna habuit multa. . . Probe verò norat Persus cum ad hanc satiram scribendam se accingeret, quamam rem & quam periculosam moliretur, Quamobrem consilio prudentissimo hoc argumentum Platonis imitatione sibi tractandum censuit, non solum nominibus inde petitis, sed etiam sententia propemodum universa; ut si quis forte Coryceus aut Cercops nomen ipsius deserret, probabili excusatione posset factum suum defendere quasi exercendi tantum stili causa petutum à libris summi philosophi argumentum latinis versibus tentasset complecti. Quam etiam ab omnibus illum videmus abstinuisse, quæ Neronis personam propriè erant denotatura. N'y a-t-il pas lieu d'être surpris qu'un homme qui est dans ce sentiment, ait cru que Perse osa tourner en ridicule les vers de Neron, & qu'il ne se servit d'aucun voile, mais qu'il les cita mot à mot? C'est, dira-t-on, que ce Prince ne se foucioit gueres de sa qualité de Poëte: mais il faudroit en donner de bonnes preuves, ou n'avancer point cela, car pour l'ordinaire (c) chacun est amoureux de ses poëties. La couronne ni le sceptre ne guerissent pas de ce défaut; & nous favons en particulier que Neron étoit plus sensible (d) à la censure de sa musique, qu'à celle de ses crimes. C'est un préjugé qu'entant que Poëte il n'étoit pas peu mal endurant. Ne banit-il point Cornutus, (e) &

ne pensa-t-il pas le faire mourir, pour avoir osé dire que Neron feroit trop de vers, s'il en composoit quatre cens livres, & que l'exemple de Chrysippe n'étoit pas à alleguer, puis que les livres de ce Philosophe étoient utiles à la vie humaine? N'entra-t-il pas en jalousie de metier contre Lucain, & ne lui fit-il pas defendre (f) de composer des poëties? Lucanum propria causa accendebat, quod sanam carminum ejus premebat Nero, prohibueratque ostentare, vanus ad simulatione *. De quoi Lucain fut si indigné, qu'il s'associa avec les conspirateurs qui tâchèrent de tuer ce Prince.

Je ne finirois jamais, si je m'engageois à citer tous ceux qui croyent que les quatre vers que Perse tourne si cruellement en ridicules, étoient de Neron. Je me contente de citer les notes qui ont été ajoutées à la nouvelle version de Petronne. * De tout temps il a été permis de critiquer les mauvais ouvrages qui paroissoient en public. Les défauts de l'esprit sont attaquables par tout, & cette liberté est aussi ancienne que le monde. Le Torva &c. qu'on lit dans (g) Juvenal, temoigne que Neron même, tout cruel qu'il étoit, a contenté de raison la-dessus, & qu'il n'a jamais songé à faire un crime d'Etat des critiques qui ont paru contre ses Ouvrages: Il n'a été chagrin que contre ceux qui faisoient mieux des vers que lui.

(E) Agé de 28. ans. J Cela paroît par les Consuls de la mort & de sa naissance. Il nâquit Fabio Persico, L. Vitello Coff. le 4. de Decembre & il mourut Rubrio Mario, Afrinio Gallo Coff. le 24. de Novembre. Or comme ces deux Consuls ne sont éloignés l'un de l'autre que de 28. ans, il s'ensuit que Perse a vécu 28. ans, à quelques jours près. Ainsi l'Auteur de sa vie s'uppota très-mal, lors qu'après avoir marqué avec tant de précision le jour & l'année de sa mort & de sa naissance, il mit fa mort à l'an 30. de son âge. S. Jérôme ne s'est pas trompé d'aurant, mais néanmoins il n'a pas été d'une exactitude assez précise. Il le fait naître l'an 2. de la 203. Olympiade; & mourir l'an 29. de sa vie, le second de la 210. Olympiade. Cela ne peut-être vrai qu'en appliquant sa naissance aux premiers mois de l'année, & la mort à des mois plus avancez: or outre que S. Jérôme ne fait point ces distinctions, nous avons vu que Perse est né au mois de Decembre, & qu'il est mort au mois de Novembre. Je suis plus surpris de l'acquiescement de Scaliger au calcul de S. Jérôme, que de l'erreur même de S. Jérôme. Scaliger trouve que ce Perre a compté avec raison 29. ans depuis le nombre 2050. jusques au nombre 2078. Il trouve aussi 29. ans entre les deux Consuls que j'ai marquez ci-dessus; mais il eût mieux fait de n'y en trouver que 28. Le premier de ces Consuls tombe sur l'an 34. de JESUS-CHRIST, le 20. de Tibere, & le 786. de Rome: l'autre tombe sur l'an 62. de J. CHRIST, le 8. de Neron, & le 814. de Rome. C'est selon la Chronologie de Calvisius. Mr. Moreri n'a rien d'exact sur ceci. Il met la naissance de Perse à la fin de l'an 32. de J. CHRIST, & sa mort à l'âge de 29. ans, au IX. du regne de Neron & le 62. de Grace. Pour pouvoir dire cela avec quelque ombre de raison il falloit ajouter qu'il étoit mort au commencement

(a) Hinc intelligimus Bacchus Neronis ejusdem argumenti fuisse cum Bacchis Eupipidis. Casaub. in 1. Satir. Persi pag. 142.

(b) Sunt autem Neronis versus ex ejus Bacchis, cujus carminis etiam Dion nominatum facit mentionem. Id. ibid. pag. 140. Vita istam pag. 134.

(c) Scriptissimum vir ingenio & scientia singulari Philoſophus artifices omnes opus suum adimare. Poetas tamen præcipue. Menag. epist. ad die. Carmin.

(d) Nihil æque doluit, quam ut malum se citharædonner de bonnes preuves, ou n'avancer point cela, car pour l'ordinaire (c) chacun est amoureux de ses poëties. La couronne ni le sceptre ne guerissent pas de ce défaut; & nous favons en particulier que Neron étoit plus sensible (d) à la censure de sa musique, qu'à celle de ses crimes. C'est un préjugé qu'entant que Poëte il n'étoit pas peu mal endurant. Ne banit-il point Cornutus, (e) &

(e) Xiphilini. in Nerone. cap. 41.

(f) Id. ib. Tacit. Ann. l. 15. c. 49.

* Tacitus, ibid.

* Pag. 24. du 1. tome. edit. de Holl. 1694.

(g) Il faut dire de Perse.

tes (F) auront beau faire & beau dire, il fera toujours vrai qu'il a écrit durement & obscurément. On pourroit presque le nommer le (G) Lycophon des Latins. Scaliger le pere, & plusieurs autres excellens Critiques * disent beaucoup de mal de lui. Peut-être se jetten-ils dans une extremite moins suportable, que ne le seroit une grande estime pour ce Poëte. Il y a des Genealogistes Italiens (H) qui pretendent que les Falconcini de Volterre descendent de son pere.

PERSONA (CHRISTOPHLE) Romain de naissance, & † Prieur du Couvent de Sainte † Balbine, de l'Ordre † des Guillelmites, sur le mont Aventin, a été recommandable dans le XV. siecle par l'intelligence du Grec. On dit qu'il

K K K k k 3

* Voyez les Poetes de Mr. Baillet, n. 1159. † Jovius, Eleg. cap. 116.

‡ Gesner dans sa Bibliothèque que dit, Sainte Albine.

‡ Id. ibid.

ment de la 62. année de l'Ere Chretienne; mais alors on eût dit une fausseté, puis qu'il mourut le 24. de Novembre. Il est donc certain selon le calcul de Mr. Moreti, que Perse seroit mort âgé de près de 30. ans. De plus l'an 32. de J.

(a) Il dit dans l'arsicla de Tibere que cet Empereur mourut l'an 23. de son regne, & le 37. de grace.

(b) Athena. Ligast. p. 80. 81.

(c) Dans les Prolegomenes du doct. Commentaire que l'auteur de l'édition de Juvenal & de Perse en Hollan- de 1696. in 4.

(d) Perfi stilus morosus, & ille inceptus qui cum legi vellet que scripserit, intelligi noluit que legerentur, quam nunc à nobis omnia intelliguntur. Ad fuit tempus cum inter ignota haberetur. Jul. Caesar Scaliger Poetic. lib. 6. cap. 6.

(e) Lucrētius lib. 1. v. 642.

Omnia (c) enim stolidi magis admirantur amantque Inversis qua sub verbis latitantia cernunt.

Les éloges que Quintilien & Martial lui donnent

me font souvenir de ceux qu'on donne à deux de nos Poëtes François. (f) Ce n'est point la quantité d'Ouvrages qui donnent l'immortalité. Deux feuilles de papier ont fait passer Perse jusques à nous: l'Abbé de Cerisy ira plus loing avec sa seule Metamorphose des yeux de Philis en Astres, que beaucoup d'Auteurs qui occupent de grandes places dans nos Bibliothèques, & le Temple (g) de la mort forcera mieux la rigueur des tems, que les six cens volumes de l'Evêque du Bellin. Cela ne s'accorde pas mal avec ces deux vers Latins.

Sapius (h) in libro memoratur Persus uno, Quam levis in tota Marsus Amazonide.

A quoi se rapporte fort bien ceci, (i) Multum & vera gloria quamvis uno libro Persus meruit.

(G) Le Lycophon des Latins. J'ai lu quelque (k) part que le sens des importuns volumes des Thalmudistes est si fort ignoré de nous, par l'envie qu'ils ont portée à leurs successeurs, qu'on pourroit couper & déchirer leurs livres avec plus de raison qu'un Pere ne faisoit les Satyres de Perse, disant que puis qu'il n'avoit pas voulu être entendu sur l'écorce & au dehors comme les autres écrivains, il vouloit voir au dedans s'il étoit plus intelligible.

Voici un autre passage où Lycophon & Perse sont accouplez. Il faudroit (l) pour mon regard s'écarter le livre de Tritheme par le beau milieu, comme quelqueun fit autrefois le poëme de la Cassandre de Lycophon, pour voir ce qu'il y avoit au dedans, puis qu'on n'y pouvoit rien discerner par le dehors. Ou bien comme on dit aussi avoir fait S. Hierôme des Satyres de Perse, dont ne pouvant assez bien comprendre à son gré les énigmes & obscuritez, dignum intellecturis (m) ignibus ille deat. Je voudrois une bonne caution pour cette dernière historiette, & pour les autres aussi; car je voi que Casaubon s'appuye sur le temoignage de S. Jérôme pour refuter les censeurs de Perse (n).

(H) Des Genealogistes Italiens. Voici une raison que François Stelluti (o) employe pour prouver que Perse étoit de Volterre. On tient, dit-il, par tradition que la famille des Falconcini descend de Flaccus Chevalier Romain pere de Perse, & cela est d'autant plus vraisemblable que le nom de Perse s'est conservé dans cette famille, & y a paru constamment depuis plus de trois siècles en çà. On répond que Perse n'eût ni frere ni enfans, que le surnom Flaccus étoit repandu dans plusieurs villes d'Italie, & que c'est à Genes que l'on a eu pendant plus de quatre cens ans la noble & illustre famille de Perse. Voyez la Dissertation de Gasparo Massa dont j'ai parlé ci-dessus. Hippolite Landinelli (p) dit qu'on montre à Volterre une maison qu'on pretend avoir été celle de Perse.

(f) Guerre des Auteurs, pag. 139.

(g) Mr. Lambert de l'Académie Française en est l'Auteur.

(h) Martial. Epigr. 29. l. 4.

(i) Quintilien. lib. 10. cap. 2.

(k) Au 1. tome des Conférences du Bureau d'Adresse.

(l) Ygenaire, Traité des cloffres. p. 12.

(m) Ex Oratio, Triff. l. 4. eleg. 10.

(n) Certe aliud qu'on n'y pouvoit rien discerner par le dehors. Quintilianus judicabat cum vera laude dignum pronunciarct, aliud Hieronymus cum disertissimum fatitium vocaret. Casaubon. ubi supra.

(o) Vie de Perse, au devant de la paraphrase Italienne du même Poëte.

(p) Nell'origine di Luni cap. 11. apud Mich. Jus. timiani Scritt. Liguri p. 108.

* König, Biblioth. v. 1. p. 100.

† Id. ibid. Buiilet, Jugem. 10. 3. n. 812.

‡ Prosper Mandosius Biblioth. Romana, centur. 1. n. 81. p. 59.

§ Eiten, Hist. Ju. liv. 12. ch. 17.

β Palaphatus de fabul.

γ Eiten ibid.

δ Palaphatus ib. Lucian. Dialog. mort. t. 1. p. 234.

(a) Jovius Eleg. c. 9.

(b) Id. ib. & cap. 116.

(c) Sous le mot Aretin. p. 342. remarque F.

(d) Gesner Biblioth.

(e) Du Fin, Bibl. des Auteurs Eccl. 10. 1. pag. 133. edit. de Holl.

(f) Gesner Biblioth. fol. 167. vers.

(g) Jovius de Hist. Græcis, p. 269. 270. Voyez le buste de arte historica, pag. 94.

qu'il * le fut apprendre dans la Grece même. Il a traduit en Latin Agathias, & quelques (A) autres Auteurs. On assure † qu'il mourut de peste l'an 1486. Vossius parle de lui (B) avec le dernier mepris. On dispute néanmoins à qui l'aura : les Augustins veulent qu'il soit de leur Ordre ; mais les Servites le reclament, & le mettent au Catalogue de leurs Auteurs ‡.

PHAON, de Mitylene dans l'île de Lesbos, étoit un bel homme, qui se fit extraordinairement aimer du sexe. La pauvre Sappho y fut prise comme bien d'autres, & le trouva si peu traitable qu'elle s'en desespéra, comme nous le dirons dans son article. Les Poëtes avec leur coutume de recourir au miracle à tout bout de champ, ont feint que cette beauté toute puissante sur les cœurs des Dames, lui avoit été donnée par la Deesse Venus, comme une récompense des services qu'elle en avoit reçus, lors qu'il étoit maître de navire. Il la prit † un jour dans son bâtiment sans s'informer qui elle étoit, & la passa avec toute sorte de promititude où (A) elle voulut. Il ne demanda rien ‡ pour sa peine, mais il ne laissa pas d'être bien payé. Venus lui fit présent d'un vase γ d'albâtre rempli d'un onguent, dont il ne se fut pas plutôt frotté, qu'il devint le plus beau de tous les hommes. Il mit en feu les femmes de Mitylene. La jeunesse lui devint, & ce qui s'ensuit. Il en abusâ, & il lui en coûta enfin la vie ; car on le tua sur

(A) Et quelques autres Auteurs.] Il mit en Latin l'Histoire des Goths composée par Procope ; mais ceux qui assurent avec Paul (a) Jove qu'il traduisit aussi l'Histoire que le même Procope a composée de la guerre des Perses, & de la guerre des Vandales, le trompent. Ce qu'il publia de

Procope fit connoître l'imposture (b) de Leonard Aretin ; j'en parle ailleurs (c). Il fit plusieurs autres versions ; celle (d) de livres d'Origene contre Celsus ; celle de 25. homilies de St. Chrysostome ; celle de quelques Traitez de St. Athanasé, & de quelques Traitez de Theophylacte. Elles ne font pas fort bonnes ; mais ni Paul Jove, ni tant d'autres qui parlent de lui, ne sauroient être excusables de n'en dire rien. Mr. du Pin est un honnête homme, pour trouver mauvais que je dise qu'il y a quelque obscurité dans ces paroles de son

1. tome. Le (e) Traite d'Origene contre Celse est divisé en 8. livres qui ont été publiez en Grec, il y a long-tems avec la traduction de Gelenius, & des notes d'Eschelus, & d'un nommé Christophle Persona, imprimé à Rome en 1471. & depuis très-correctement en Angleterre l'an 1658. En 1. lieu je remarque que le changement d'Hoeschelius en Eschelus est trompeur ; il porte à croire qu'il y a un Ecrivain qui a nom Eschelus, & qui differe du savant homme d'Ausbourg, à qui le public est redevable de l'édition de plusieurs livres en langue Greque. 2. Mr. du Pin fait entendre clairement que Persona n'a point fait une traduction de ce livre d'Origene, mais seulement quelques notes pour l'éclaircir. Cependant nous apprenons de Gesner (f), que cet Auteur dedia à Sixte IV. sa version Latine des 8. livres d'Origene contre Celsus. En 3. lieu les paroles de Mr. du Pin signifient que ces 8. livres furent imprimez à Rome l'an 1471. en Grec, avec la traduction de Gelenius, & avec des notes d'Eschelus & de Persona. C'est ce qu'on ne doit pas dire ; car Gelenius a vécu au 16. siecle, & l'édition Greque avec la version de Gelenius n'a paru qu'en 1605. Ce fut un present d'Hoeschelius.

(B) Vossius parle de lui avec le dernier mepris.] La publication du Grec de Procope, dit-il, fut un present d'autant plus considerable, que l'on n'en avoit que de mauvaises versions. Il ajoute que le très-impertinent Christophle Persona a omis beaucoup de choses, & débité plutôt ses songes que les pensées de l'Historien. (g) Esquisse

hoc egregii viri (Davidis Hoeschelii) beneficium eo magis, quod Latini interpretes toties abeant à Græcis : imprimis ineptissimus ille Christophorus Persona quatuor veterum Gothicarum libros vertit ; si vertisset, & non pervertisset dici is debet, qui multa adeo omittit, & in his, qua refert, totis nobis sua narrat somnia. Je raporte ailleurs (h) (i) A la une meprise de Vossius, que Sandius son Critique n'a pas relevée. Vossius assure (i) que les voleries de Leonard Aretin sur un livre de Procope, de terminer Periona à traduire Agathias. Il faisoit dire qu'elles le determinerent à mettre en Latin cet Ouvrage de Procope. (k) Procopium Latine loquentem fecit, non dubia in Leonardum Aretin- nunt consilata invidiâ, qui suppresso Græci auctoribus nomine Gothicam historiam tanquam è vultu scriptoribus decerpit pro sua Juliana Casarino Cardinali qui ad Varnam ab Amurathie casus perit, nullo pudore mancipavit. Vossius citant ce passage s'est livré lui-même aux Censeurs.

(A) Où elle voulut.] Il y a un passage de Lucien (h) qui nous apprend, non pas où elle se fit porter, mais où elle s'embarqua, Μῶν δὲ σὺ πῶτα ὠκεῖο ἐφ' ὧν τῶν Ἀφροδίτης ἐκ' ἧς διενεργήθησας εἶται σὺ ἐν ἑαίμῳ ἐδάκρυ νῆον ἐναῖο δὲ καλὸν ἐξ ἡσπέρης δὲ ἀέθροσεν. Num tu quoque, demande Simylus à Polystrate, ut & Phaon ille Venereum à Chio transvexisti, ut optanti tibi illa dederit juvenescere, ac demum formosum atque amabilem fieri ? On pourroit recueillir de ces paroles, que Phaon demanda pour récompense le retour de sa jeunesse & de sa beauté ; mais Palaphatus ne dit rien qui nous donne cette idée ; il dit que Phaon avoit été marinier toute sa vie, & qu'il n'avoit jamais fait aucune malhonnêteté à personne, ni rien fait payer pour le passage aux pauvres gens : qu'à cause de cela on l'admira dans l'île de Lesbos ; que Venus s'étant déguisée en vieille femme, se mit dans son bâtiment ; qu'il lui fit faire le trajet en diligence, & qu'il ne lui demanda rien, in point de payement ; mais que de vieux qu'il étoit, elle le rendit un beau jeune homme. Servius (m) touche cette histoire, & y ajoute cette particularité empruntée de deux Poëtes (n) Comiques, (n) Me- que Phaon fit bâtir un temple à Venus sur la montagne de Leucade, d'où une femme dont il étoit fort aimé s'étoit jetée dans la mer. Au reste, Lucien a cru que Phaon (o) étoit de l'île de Chio, & s'est trompé apparemment.

Page 342. du 1. tome. remarque F.

(i) Vossius de Hist. Lat. pag. 558.

(k) Jovius Eleg. cap. 116. pag. 258.

(l) Lucian. Dialog. mortuor. tom. 1. p. 234.

(m) Servius in Æn. 3. v. 279. Corrigez dans l'édition de Leide 1680. Ven. mutatum in navis formam, ce qui, in anus formam.

(n) Meander & Turpilus.

(o) In Naxigia 10. 2. p. 695.

sur le fait *, je veux dire, surpris en adultere. Quelques-uns ont dit que la vertu d'une (B) certaine herbe fut cause de l'amour que Sappho conçut pour lui.

PHASELIS, ville maritime dans la Lycie † sur les confins de la Pamphylie. Ce fut l'une des villes qui s'enrichirent le plus des pirateries des Ciliciens: c'est pour cela qu'elle ‡ fut ruinée par Publius Servilius, après les victoires qu'il remporta sur ces Corsaires. Elle étoit dans un pitoyable état (A), lors que Pompée y aborda après la bataille de Pharfale. On assure qu'elle fut battie par Mopsus †. On a fort parlé de cette ville à l'occasion d'une grace (B) miraculeuse

* *Ellen ubi supra.*
† *Srabo. lib. 14. pag. 478. Voyez aussi T. Live lib. 37. cap. 23.*

‡ *Nec mari submovisse contentius vallidissimi urbes durum & diutina præda abundantans, Phaselis & Olympon erexit. Ilaurumque ipsam arcem Cilicie. Florus lib. 3. c. 6.*

† *Pomponius Mela lib. 1. cap. 14.*

(B) La vertu d'une certaine herbe. C'est une chose étrange qu'on ne veuille pas que Sappho ait pu devenir passionnée d'un homme, par la seule force du temperament. Vous voyez que Pline en donne pour cause un principe aussi fabuleux que l'onguent de Venus: il a bien raison de dire (A) que la vertu de cette herbe tient du monstre. *Portentosum est quod de ea traditur, radicem ejus alterutrus sexus similitudinem referre, rarum inventum: sed si viris contigerit nas, amabiles fieri. Ob hoc & Phaonem Lesbium dilectum à Sappho.*

se soufmit ainsi gracieusement à luy, veu qu'elle a autrement toujours accoustumé de tourmenter & travailler fort asprement ceste coste-là, tellement que bien peu souvent elle cache & couvre des pointes de roc, qui sont toutes de rangs assez arées le long du rivage, au dessous des hauts rochers droits & coupeç de la montagne. Et semble que Menander mesme en une sienne comédie tesmoigne ceste miraculeuse felicité, quand il dit en se joüant :

Cecy me sent son grand heur d'Alexandre,
Car si quelqu'un je cherche, il se vient rendre
Incontinent devant moy de luy-mesme :
Si par la mer, qui maint homme fait blesme,
Il me convient aucun lieu traverser,
Je puis ainsi que sur terre y passer.

Toutesfois Alexandre mesme en ses epistres, sans autrement en faire si grand miracle, escrit simplement qu'il avoit passé par mer le pas qu'on appelloit vulgairement l'Esabelle, & que pour le passer, il s'estoit embarqué en la ville de Phaselide. On doit favoir gré à Plutarque d'avoir fait mention des lettres de ce Conquerant, car elles decident tout; elles convainquent d'imposture, ou de mensonge tous ceux qui ont decrit ce passage, comme quelque chose de surnaturel, & comme un miracle insigne. S'il y eût eu là quelque prodige, & quelque faveur extraordinaire d'Enhaut, Alexandre n'eût pas manqué d'en faire mention dans les lettres qu'il écrivit, touchant cette marche de son armée. Aucune raison de politique ne l'engageoit à se taire sur un événement si admirable, & plusieurs motifs importants le pouvoient en parler. Rien ne pouvoit être pour lui d'une conséquence plus décisive, que de convaincre toute la terre que les Dieux s'étoient declarez visiblement en sa faveur, qu'ils lui soumettoient les éléments les plus indociles, & que la nature renonçoit à ses coutumes, afin de hâter la ruine du Roi des Perfes. Il devoit donc écrire lui-même sur ce grand miracle à sa mere, à Antipater, à tous les peuples de la Grece, & par tout où il souhaitoit d'être connu. Il devoit prendre bien garde que ses lettres fussent revêtues de tout ce qui les pouvoit rendre authentiques, & cependant ce qu'il écrivit là-dessus fut le plus simple du monde. Qu'on ne dise pas qu'il ne vouloit rien devoir qu'à sa valeur; cela n'est pas vrai: nous avons fait voir dans son (g) article que la politique eut beaucoup de part à la furieuse ambition qu'il temoigna de passer pour Dieu. Toute sa conduite declare qu'il ne souhaitoit rien avec tant d'ardeur, que de voir les peuples persuadés de l'ascendant de sa fortune, & du bonheur invariable de sa destinée. On va mille fois plus loin avec cette reputation, qu'avec celle d'un très-brave & d'un très-habile Capitaine; car enfin tout le monde fait que la valeur & que la prudence d'un General ont des bornes; mais on s'imagine que rien n'ar-

SI ALEXANDRE a pu avoir des raisons de s'apaiser un miracle fait en sa faveur, (g) Voyez l'article Macedoine p. 451. col. 2. & celui d'Olympe F. marque F.

rière

(A) *Plinius l. 22. c. 8.*
(B) *Le P. Hardouin nous renvoie sur cela à un livre fausement intitulé Kirani Kirani pag. 37.*

(C) *Lucanus lib. 8.*

(D) *Strabo lib. 14. pag. 458.*

(E) *Joseph. antiq. jud. dai. liv. 2. sur la fin. Je me fers de la traduction de Genébrard, par ce qu'il que malice, & qui estoient en danger de leurs vies, sans que je le cite bien tôt pour une autre chose.*

(F) *Plutarque en la vie d'Alexandre chap. 6. pag. m. 154. 155. Je me fers de la version d'Amiot. Vous trouverez ce passage dans la page 673. & 674. de l'édition de Plutarque Greque & Latine.*

Te (c) primum parva Phaseli Magnas adit. Nam te metui vetat incola rarus, Exhaustaque domus populis, majorque carina Quam tua turba fuit.

Et néanmoins Strabon qui vivoit après Pompée, parle de Phaselis comme d'une ville considerable, & à trois ports. Il avoit égard apparemment à ce qu'elle avoit été, mais il auroit dû ne pas s'exprimer au tems present. (d) *Εἴρη Φασελίς, τρεῖς ἐγγυθεν λιμένας, πέντε ἀειδαῖον.* Ac deinde Phaselis, tres habens portus, urbs memorabilis.

(B) Grace miraculeuse que l'on pretendoit qu'Alexandre. Commentons par citer Josephes, qui ayant decrit le passage de la mer rouge se sert de cette remarque. (e) *Nul ne se doit esmerveiller de cecy comme de choses incroyables, si la mer a fait voye aux hommes premiers, qui pour lors n'estoient pas encores fort rusez, à controuver quelque chose qui soit que cela ait esté fait par le bon vouloir de Dieu, ou par le gré de la Nature: veu qu'il n'y a pas fort long temps, que la mer de Pamphylie a fait ouverture aux Macedoniens sous la conduite d'Alexandre le Grand, qui n'avoient point d'autre chemin pour passer: puisque Dieu avoit delibéré de se servir d'Alexandre & de ses gens pour destruire le Royaume de Perse: dequoy tous ceux qui ont redigé par escrits les faits de ce Roy, rendent tesmoignage. Mais je laisse à chacun sa liberté d'en penser ce que bon luy semblera. Il n'est pas vrai que tous les Historiens d'Alexandre ayent traité de miracle la maniere dont il passa le detroit de Pamphylie auprès de Phaselis. Nous allons citer un grand Auteur, qui fait clairement conoître qu'il n'arriva rien de miraculeux en cette rencontre,*

(f) La facilité avec laquelle Alexandre courut au long de la coste de Pamphylie, a donné occasion & matière à plusieurs Historiens d'amplifier les choses à merveilles, jusques à dire que ce fut un expès miracle de s'aventurer divine, que ceste plage de mer

leusé que l'on pretendoit qu'Alexandre y avoit reçû des Dieux. Je serai sur ce sujet une remarque comme je m'y * suis engagé.

PHI-

* A la page 456. de ce volume. même au xxxix.

† Ces paroles sont de Claudien in 3. Conjurati. Honoris Augusti v. 97. Cela regarde un prodige qui se voyoit à Gadofole la victoire sur Eugent l'an 394. Voyez Mr. Flebier, vie de Theodose l. 4. p. 479. edit. in 12. ¶ Barthelemi in Claudian. pag. 709. ¶ serv. Vous voyez le passage de Claudien. O nimum dilecte Deo, cui fundit ab antiis Aëolus armatas hiemes, cui militat aether, & conjurati veniunt ad classica venti.

rière les Conquerans pour qui la fortune s'est hautement déclarée, & qui ont le ciel & la terre, la mer & les vents à leur dévotion, † *Quis militat ather, Et conjurati veniunt ad classica venti.* De sorte que l'intei èt principal, l'intei èt le plus essentiel des Conquerans, est de passer pour des personnes que Dieu destine aux grandes revolutions, & qu'il favorise de ses miracles. Si cela nous fait rabatre quelque chose de leur gloire, par raport à leur courage ou à leur genie, ils en sont dedommagez avec usure par d'autres endroits. L'étendue de leurs conquêtes, le nombre de leurs victoires, la rapidité avec laquelle les grans exploits s'executent lors que la fortune les dirige, & qu'elle se charge presque de tout, sans se foucher du concours de la prudence, tout cela, dis-je, est un objet d'admiration cent fois plus éblouissant, que ces conquêtes bornées & mediocres qui ne sont duës qu'à la prudence la plus consommée, & qu'à l'impétuosité. Où sont les vertus humaines qui puissent nous inspirer le même respect, la même veneration, la même estime que nous concevons naturellement pour ceux que nous regardons comme des vaisseaux d'élite, destinez de Dieu à la fondation des Empires, ses favoris, ses mignons? On est bien plus admiré sur ce pied-là, que si l'on ne se recommandoit que par la prudence, & par le courage. Remarquez enfin qu'il y a des choses indépendantes de la valeur, & de la sagesse d'un Conquerant. Ces qualitez-là ne sont point capables d'entrouvrir la mer & les fleuves pour le passage d'une armée. Quand donc on avoué que la mer & les rivieres se font entrouvertes en sa faveur, & que par miracle elles ont fait place à ses troupes, on ne lui derobe point ses louanges pour en orner la fortune, car tout le monde est persuadé que le courage & l'habileté d'un grand Capitaine ne sont point capables de produire ces effets; toute la terre le regarderoit comme un insensé, ou se moqueroit de lui, s'il osoit dire qu'il avoit trouvé l'invention de faire passer une grande armée au travers d'un bras de mer, sans pontons & sans navires. On ne fauroit donc deviner de bonnes raisons qui eussent pu déterminer Alexandre à supprimer le miracle dont il s'agit: il faut donc conclure que s'il n'en fit point de mention dans les lettres qu'il écrivit concernant sa marche, ce fut à cause qu'il ne s'y étoit rien passé d'extraordinaire.

Je fortifie mon raisonnement par une très-bonne observation. Les Princes les plus ambitieux, les guerriers les plus avides de loüanges, ne sont pas aussi inventifs que leurs flatteurs, ni aussi ingénieux qu'un Panegyriste, à l'égard des choses qui peuvent donner du relief à la gloire d'un Conquerant. Puis donc que les flatteurs d'Alexandre, puis que les Orateurs & les Poetes qui l'ont encensé ont dit que la mer de Pamphylie retira ses flots, pour faciliter le passage de son armée, & qu'il se fit là un grand miracle, nous devons croire qu'ils étoient persuadez qu'en prenant ce tour, ils travailleroient plus utilement à éterniser sa gloire, & qu'ils la rendroient plus admirable. Il ne songea pas lui-même à cette invention; il n'égaloit pas en cette espece de ruses la fécondité des beaux esprits, celle des

flatteurs, celle des Rhetoriciens. C'est pourquoi il écrivit simplement & ingénument de quelle maniere il avoit franchi ce passage. S'il avoit usé de ruse, s'il avoit tâté le prodige par la crainte de diminuer sa gloire, en avouant que les Dieux l'avoient secondé, les flatteurs auroient bien su quel étoit son goût sur cette affaire; & s'y fussent accommodés, & n'eussent jamais parlé du miracle. Si nous avions tous les vers, & toutes les pieces volantes qui parurent la-dessus pendant la vie de ce Prince, nous y verrions bien des chimeres: mais comme presque toujours le fort de ces petits livres est de perir auiff-tôt ou même plutôt que leurs Auteurs, la posterité n'en a point été fatiguée. Il ne nous reste que la reduction que des Ecrivains plus graves y fient; & il n'est pas mal-aisé en consultant un habile Geographe, de se faire une juste idée de cette aventure. Strabon nous dit que le mont Climax est si proche de la mer de Pamphylie, qu'il n'en est separé que par un petit chemin que l'on peut passer à pied, quand cette mer est tranquille, mais qui est tout couvert d'eau quand cette mer est agitée. Alexandre plein de confiance en la fortune, donna ordre que son armée passât par cet endroit-là, sans attendre la belle saison qui eût fait écouler les eaux. Les soldats passerent ayant de l'eau jusques au nonbril: voilà tout le miracle. (A) Πέρι Φασσλιδα δ' ἐστὶ τὰ κή (A) Strabo, Σάλατιον γενὰ, δι' ὃν Ἀλέξανδρος περιήγαγε ἃ lib. 14. στρατεύων: ἐστὶ δ' ὄρος Κλίμαξ καλοῦμενον ἐπικρατεῖα ἢ τὸ Πλαμυδίον πελάγει, συνὴ ἀπληκίτων περὶ ὅσον ἐπὶ τῷ αἰγιαθῷ, ταῖς μὲν χειμῶσις γυμνοῦνται, ὡς τε εἶναι βῆσιμον τῆς ὁδοῦσι πλημμυροῦσι. δὲ τὸ πλάγιον, ἡδὲ ἢ κυμαίνον καλυπτοῦνται ἑκαπλοῦ ἢ μὲν αὐτῷ ὄρος ὑπέκασσις, πείρον ἐπὶ ἢ προσάντις ἐστὶ, τῷ δ' αἰγιαθῷ χερσὶν κή τε εὐδίασι. Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος εἰς χειμῶσις ἐμπέσων καίριον, ἢ τὸ πλέον ἐπιτρέπον τῇ ταχέῃ πρὶν ἀνεῖναι τὸ κύμα ἀρρησσι, ἢ ὅλον ἢ ἡμέραν εἰς ὅδασι ἤλυθε ἢ πορῶσαι ἐπιέθει, μέχρι εὐφῶ (b) Sup- λη βασιλιζομένων. Apud Phaselidem sunt ad mare angustia, per quas exercitum traduxit Alexander. Est enim ibi mons Climax, Pamphylia incumbens e i. n. n. 18. mari, & propter litus arcium relinquens transitum: Voyez aussi qui tranquillo mari nudatur, & à viatoribus per- son Index ambulari potest: mari exondante, fluctibus admo- sur Q. duntaxat duntaxat dum obtegitur. Alexander autem hyberniam inci- mot Pam- dit in tempestatem, cumque fortuna maximam phylia. eventus partem crederet, antequam desluerent unda profectus est: itaque contigit, ut totum diem milites per aquam iter facerent usque ad umbilicum in eam demersi. D'autres disent que les vents de Midi qui avoient soufflé plusieurs jours, & qui avoient inondé tout le chemin jusqua' au pied de la montagne, cesserent dès qu'Alexandre parut, & qu'il s'éleva un vent de Nord qui chassa les eaux vers le rivage. Freinschemius (b) cite les Auteurs qui ont parlé de cela, je m'en vais copier son texte & les citations. (1) Parte exercitus ad Pergesium urbem per montes premissa, ceteros ipse per litus ducebat, qua Climax mons Pamphylia mari imminens angustiam euntibus semitam relinquit, quoties mare tranquillum est; at quum aquas incubunt, fluctibus operitur. Idque hyeme frequens & prope perpetuum est. At Alexander nihil aque ac moram metuens, exercitum per aquas, 28.

(A) Strabo, Σάλατιον γενὰ, δι' ὃν Ἀλέξανδρος περιήγαγε ἃ lib. 14. στρατεύων: ἐστὶ δ' ὄρος Κλίμαξ καλοῦμενον ἐπικρατεῖα ἢ τὸ Πλαμυδίον πελάγει, συνὴ ἀπληκίτων περὶ ὅσον ἐπὶ τῷ αἰγιαθῷ, ταῖς μὲν χειμῶσις γυμνοῦνται, ὡς τε εἶναι βῆσιμον τῆς ὁδοῦσι πλημμυροῦσι. δὲ τὸ πλάγιον, ἡδὲ ἢ κυμαίνον καλυπτοῦνται ἑκαπλοῦ ἢ μὲν αὐτῷ ὄρος ὑπέκασσις, πείρον ἐπὶ ἢ προσάντις ἐστὶ, τῷ δ' αἰγιαθῷ χερσὶν κή τε εὐδίασι. Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος εἰς χειμῶσις ἐμπέσων καίριον, ἢ τὸ πλέον ἐπιτρέπον τῇ ταχέῃ πρὶν ἀνεῖναι τὸ κύμα ἀρρησσι, ἢ ὅλον ἢ ἡμέραν εἰς ὅδασι ἤλυθε ἢ πορῶσαι ἐπιέθει, μέχρι εὐφῶ λη βασιλιζομένων. Apud Phaselidem sunt ad mare angustia, per quas exercitum traduxit Alexander. Est enim ibi mons Climax, Pamphylia incumbens e i. n. n. 18. mari, & propter litus arcium relinquens transitum: Voyez aussi qui tranquillo mari nudatur, & à viatoribus per- son Index ambulari potest: mari exondante, fluctibus admo- sur Q. duntaxat duntaxat dum obtegitur. Alexander autem hyberniam inci- mot Pam- dit in tempestatem, cumque fortuna maximam phylia. eventus partem crederet, antequam desluerent unda profectus est: itaque contigit, ut totum diem milites per aquam iter facerent usque ad umbilicum in eam demersi. D'autres disent que les vents de Midi qui avoient soufflé plusieurs jours, & qui avoient inondé tout le chemin jusqua' au pied de la montagne, cesserent dès qu'Alexandre parut, & qu'il s'éleva un vent de Nord qui chassa les eaux vers le rivage. Freinschemius (b) cite les Auteurs qui ont parlé de cela, je m'en vais copier son texte & les citations. (1) Parte exercitus ad Pergesium urbem per montes premissa, ceteros ipse per litus ducebat, qua Climax mons Pamphylia mari imminens angustiam euntibus semitam relinquit, quoties mare tranquillum est; at quum aquas incubunt, fluctibus operitur. Idque hyeme frequens & prope perpetuum est. At Alexander nihil aque ac moram metuens, exercitum per aquas, 28.

PHILETAS, Grammaire, Critique & Poëte, étoit de l'île de Cos, & vivoit au tems d'Alexandre le Grand, & de Ptolomée I. du nom Roi d'Egypte, qui le donna pour Precepteur à son fils Ptolomée * Philadelphie. Il publia plusieurs poësies, dont il ne nous reste que des morceaux dans Athenée, & dans quelques autres (A) anciens Auteurs qui l'avoient cité. Il avoit tellement reüssi

* Suidas.
Voyez aussi
Strabon l.
14. p. 451.
dans

per iniqua, eodem ardore atque impetu rapiebat. Continui per eos dies Austri flaverant, qui mare in litus propellentes, omnia itineris vestigia altis paludibus opplent: adjuvæ etiam magnaque pluvia, ut ventis istis spirantibus solet, ruebant. sed adventante Alexandro subito exortus Aquilo cælum purgavit imbribus, undas rejectit in mare, & Macedonibus transitum aperuit. Sic quoque unius (1) diei itinere per incerta vada emergendum fuit, aqua ad umbilicum ferme pertingente. Tamani in periculo Alexandri fiduciam, ut ab ipsius ingenio profectam non dubio; ita frequentibus prodigiis & omnibus auctam confirmantibus fuisse crediderim: postquam decreto nuntius, clarissimis maximeque rebus se destinari concepit. Josephus n'a guere de jugement, lors qu'il compare le passage de la mer rouge avec celui de la mer de Pamphylie. Il a espéré que le miracle d'Alexandre persuaderoit aux Grecs celui de Moïse, mais il devoit craindre qu'on n'attribuât à des raisons naturelles le passage de la mer rouge, comme celui de la mer de Pamphylie est attribué aux vents de Nord. Si Genebrard s'étoit servi d'une injure moins atroce il ne faudroit pas blâmer la remarque qu'il a faite sur ces paroles de Josephus, (a) Les Egyptiens furent frustrés de leur attente ne sachans qu'une telle ouverture & voye n'estoit pas faite pour tous, ains pour les Hebreux seulement qui s'envoyoient pour se sauver, & non pour les ennemis qui les poursuivoient en deliberation de les ruiner & saccager. Voici sa note. (b) D'ici tu peux cognoître combien est exécrable l'impieeté de Joachim Vadian, qui a osé écrire en ses commentaires sur Meia que Moyse attendit l'opportunité du temps auquel la mer rouge devoit monter en l'Ocean & laisser le fond sec, comme advient deux fois le jour au mont de S. Michel en Normandie. Car outre ce que Dieu a voulu montrer sa puissance en ecy, la mer rouge par flux & reflux ou par descendant & montant, ne laissè jamais son auge, estant toujours pleine & couverte d'eau de fond en comble, comme il est certain par les Geographies & cartes marines. Josephus devoit s'abstenir d'autant plus soigneusement de son parallele, qu'il y avoit lieu d'aprehender que les Philosophes Grecs ne se prevalussent de ce que l'histoire sainte remarque, que

videatur, qui narrato Israelitarum transitu per rubrum mare, quo credibile probaret esse miraculum, simile quiddam Alexandro contigisse agnoscat, & ab omnibus affirmari tradit qui res ejus gestas literis mandarunt.

Notez qu'il est bien facile d'indiquer une difference capitale entre ce qui se passa proche de Phaselis, & ce qui se fit en Egypte. Le vent qui repoussa la mer rouge fut precedé d'une action humaine, qui fait voir que Dieu intervint là dedans d'une façon speciale. (c) Moïse avoit étendu sa main sur la mer. De plus il y eut là une chose que l'on ne feroit imputer au vent: la mer s'enleva, les Israélites la passerent à pied sec ayant de l'eau comme une muraille à droite & à gauche. Si l'on veut que le vent ait causé cette ouverture, il faudra que l'on convienne qu'il n'étoit pas naturel, c'est-à-dire qu'il ne souffloit que sur une très-petite portion de la mer, & que laissant en repos les eaux à droite & à gauche, il fit un chemin au milieu; il ne chassa que les eaux qui se trouvoient dans cet entre-deux, & soutint les autres de chaque côté. Si l'on me demande pourquoi il falut que ce vent soufflat toute la nuit, puis que Dieu n'a nul besoin des causes secondes pour dessécher en un moment un bras de mer, je repons que ce n'est pas aux creatures de preferir à leur Createur les manieres de sa conduite. Outre que peut-être ceux qui disent, que les miracles de l'ancienne loi étoient produits à l'occasion des volontés d'une creature, ne se trompent pas. Voyez ce que le P. Mallebranche & Mr. Arnaud (f) pensent là-dessus. Si l'Ange qui étoit chargé de la conduite du peuple Juif eût été la cause occasionnelle de tous les miracles de Moïse, il ne faudroit point s'étonner que l'action des corps, la violence des vents, &c. y aient été employées. On peut satisfaire par ce principe à plusieurs difficultez. Un Payen diroit peut-être, si l'on le langage de ceux qui faisoient tant de mention du genie des Empereurs, que le genie d'Alexandre fit cesser le vent de Midi, & forma un vent de Nord le jour que ce Conquerant venoit passer sur le rivage de Phaselis. Mais pour nous persuader cela il faudroit que l'on nous montrât, qu'en cas qu'Alexandre se fût tenu coi dans la Macedoine, un vent de Nord n'eût point succédé au vent de Midi le jour qu'il fit marcher son armée sur ce rivage. C'est une chose qu'il est impossible de prouver, & de conoître. On peut bien comprendre que ces Genies des Empereurs pourroient en se servant de leur Physique applicando alivis passivis, arrêter un vent, & en faire un autre; mais on ne peut pas savoir s'ils le font ou en un tel lieu, ou en un tel tems.

(e) Exalta ubi supra. Voyez la dissertation de Mansfr. le Clerc mentionnée dans l'histoire des Ouvrages des Savans, tome d'Orléans, p. 1605-1606-59. 60.

(f) Mr. Arnaud publia l'an 1685. une Dissertation sur la maniere dont Dieu a fait les miracles de l'ancienne loi par le ministère des Anges. Il y refuse le P. Mallebranche.

(g) On a mal cité Parthenius in Erot. dans Mavri à Particle Phil. Stobée citez. Il porte quelque chose de ses paginis dans le discours qui contient les matieres de consolation παρηγορη. Je suppose que le Philetas qui ils citent est ce- lui

(1) Strabo lib. 14.

(a) Josephus ubi supra selon la version de Genebrard.

(b) Genebrard à la marge de sa traduction de l'Écriture de Josephus, livre des antiquitez Judaïques, fol. 53. édit. de Paris 1604. in 8.

(c) Exode chap. 14. v. 21.

* Attribuez tout ceci à ces Philosophes Grecs dont on a parlé.

(d) Michael le Tellier avertis in Curium lib. 5. capite 151. undecimo pag. 193.

(d) Ut imperite, ne dicam impie, scississe Josephus

† Elegia princeps hæretur Calmachus, icu au sas confellio ne plurimorum Philetus occupavit. Quinil. inj. orat. l. 10. c. 1. Voyez aussi Proclus in Cheliso. mith apud Photium n. 139. † Nectantum Coobattis amata viro, Ovid. * Athen. l. 9. Suidas. † C'est sous ce titre que le Scoliaste d'Apolonius en parle en l. 4. apud Andr. Scholium in Procli Choroston. mais selon Vestius de Hist. Græc. pag. 401. ce s'ho li. se parle d'un poème que s'a eiu Templum. Fors jurat audentes, Coi sententia vatis, car il (a) n'est pas certain qu'il faille lire Coi plutôt que Cel, ou que Chii, ou que Prifici. (B) Se soit contenté de lui donner le second rang. J'en fais juge quiconque aura un peu considéré ces trois passages de Properece. Tu (b) satius memorem musis imitere Philetam, Et non iustati somnia Callimachi. Inter (c) Callimachi sat erit placuisse libellos, Et cecinisse modis Coe poeta tuis. Callimachi (d) manes & Coi sacra Phileta In vestrum queso me finite ire nemus. Je ne demande pas que l'on entende ces passages comme Joseph Scaliger les explique, car je croi qu'il se trompe quand il pense que Properece deconseille l'imitation du bouffi Callimachus, & quand au lieu de Coe poeta tuus, il lit pure poeta tuus, pour en conclure que Properece regarde Philetas comme celui de tous les Poëtes dont les vers étoient les plus doux. Je ne demande pas tout cela, je suis sûr que sans de telles machines on sentira que tout bien compté, Properece ne place point Philetas au dessous de Callimachus. Je ne sai pourquoi Elieii (e) a mis Philetas entre les Poëtes héroïques, ni pourq'oi Lorenzo (f) Crasfo fait dire à Callimachus que Philetas est au second rang en fait d'Elegie. (C) Du plomb à ses fouliers. Il mettoit des bales de plomb à ses pieds, si nous en croyons Athené, (g) ou des semelles de plomb à ses fouliers, si nous en croyons les Auteurs qu'Elieii copie; (h)

dans l'Elegie, que plusieurs lui donnerent la seconde place en ce genre de versification. Il n'est pas certain que Properece, bon juge de ces choses-là, se soit contenté (B) de lui donner le second rang. Or comme l'Elegie étoit principalement employée dans des occasions de tristesse, & dans les disgrâces des amans, on ne sauroit disconvenir que Philetas n'eût un talent tout particulier pour soutenir par sa mine, & par tout l'exterieur de sa personne, le caractère des poëmes où il excelloit, & pour prévenir le defect des occasions qui fait que les Muses s'engourdissent. Il étoit si petit & si menu, qu'il fut obligé de mettre du plomb (C) à ses fouliers, afin que le vent ne l'emportât pas. C'étoit le moyen de n'encourir point le reproche qu'on fait si souvent aux Predicateurs de Carême, lors qu'avec un teint frais & vermeil ils gemissent de la corruption du monde, & déplorent le mepris qu'on a pour les loix de la mortification. Cela leur conviendrait mieux, s'ils étoient aussi maigres que nôtre Philetas. D'ailleurs on comprend sans peine que très-souvent il pouvoit avoir raison de soupirer pour les eruantez de sa Bâtis; car un air comme le sien, un corps tellement atténué & decharné que le moindre coup de vent le pouvoit renverser par terre, n'étoit pas une fort bonne lettre de recommandation en fait d'amour. C'étoit peut-être ce qui l'avoit rendu si habile dans l'Elegie. Apparemment il n'avoit eu guerres de bonnes fortunes, il avoit de perpetuelles rebuffades à essuyer. Quoi qu'il en soit ce ne fut ni à ses bonnes, ni à ses mauvaises fortunes en matiere d'amour, que l'on imputa cet aneantissement éthique qui ensifin ôta du monde, ce fut à ses veilles & à ses études qu'on l'imputa dans (D) son épitaphe: ce qui seroit beaucoup plus avantageux à sa mémoire qu'il ne l'est, s'il avoit travaillé pour des choses bien importantes; mais le pauvre homme usa ses forces & sa fanté * à courir après les sophismes captieux & entortillez des Logiciens, & nommément après eclui qu'on apelloit le menteur, qui n'étoit qu'une (E) subtilité puerile. On croit qu'il donna à l'un de ses poëmes le titre de † Telephe, parce que son pere s'apelloit ainsi.

rationem mentiontem dictam exortulur peccatas: Nam corpore ob id itudium valido de attenuato is obit, quod infultptum ejus monumento declarat hoc epigramma Hoepes, Philetas sum mendax & captiosa ratio Me perdidit, vestipertiox que ac nocturne Auditorum carz. Athen. l. 9. p. 401. (k) Notim Propert. eleg. l. 1. 3. (l) Cicero de Druapat l. 2. (m) Dign. Laert. l. 2. (n) L qui quadring. 88. ad leg. Fale (o) Voyez Cicéron Academ. 4.

P H I

quoil qu'il n'ajoute point de foi à leur conte. La raison de son incredulité est qu'un homme qui n'auroit pas eu la force de résister au vent, n'auroit pas été capable de porter une si pesante chaussure. (D) Dans son épitaphe. J On doit à Athenée la conservation de ce fait particulier. Vous courez risque, dit-il (i), en adressant la parole à un curieux qui ne touchoit jamais à aucune viande, sans s'être informé depuis quel tems elle avoit le nom qu'on lui donnoit, d'user votre vie à ces sortes de recherches, comme Philetas usa la sienne à examiner un sophisme, car cette étude lui attenua le corps de telle manière qu'il en mourut. Cette inscription de son tombeau nous le temoigne. Sec. Muret allonge un peu plus qu'il ne faisoit le temoignage d'Athenée; car il fait dire (k) à cet Auteur que Philetas perdit la vie pour avoir trop étudié, & pour s'être chagriné de n'avoir pu decouvrir la solution d'un sophisme. Athenée ne parle point de ce chagrin. Si Muret en avoit parlé par conjecture, on n'auroit rien à lui dire; mais il se faut faire une religion de ne point imputer aux gens ce qu'ils n'ont point dit. Le lecteur a bien à faire de confondre nos paraphrases, nos gloses, nos conjectures, avec le texte des anciens que nous citons. (E) Qu'une subtilité puerile. Je le sophisme que les Grecs nommoient λειδύμων, est appellé mentiens par (l) Ciceron. C'est l'un des plus renomméz qu'Eubulide (m) successeur d'Euclide ad produits. Il consistoit en certains termes qui sembloient se détruire eux-mêmes, ou comme dit le Jurisconsulte Africanus (n), c'est une maniere de raisonner qui quicquid verum esse consilium, falsum esse reperietur. En vo ci un exemple (o): Si vous dites que vous mentez, & si en le disant vous dites la verité, vous mentez, or vous dites que vous mentez. Academ. 4.

(i) Kαθ' ἑαυτοῦ οὐ δύναται ἀνεπιτελεῖν τὰς ἐπιμαχίας ἀλλὰ τοῦ ἀντιπροσώπου. (k) λειδύμων. (l) Cicero de Invent. l. 1. c. 25. (m) Eubulides. (n) Africanus. (o) Cicero Academ. 4.

PHILOMELE, General des Phocéens, au commencement de la guerre qu'on nomma sacrée, ne trouva point de meilleur expédient pour résister aux ennemis * de sa patrie, que de s'emparer du Temple de Delphes. Il fit un voyage à Lacedemone pour communiquer ce dessein à Archidamus †, qui lui répondit qu'il ne pouvoit pas le s'conder ouvertement dans cette entreprise, mais qu'il lui fourniroit secrettement de l'argent, & des soldats. Avec ce secours Philomele s'empara du Temple, & fit main basse sur ceux qui lui résisterent. Il fut attaqué peu après par les Locriens, & les batit. Cette victoire lui enfla de telle sorte le courage, qu'il ôta du Temple de Delphes les ordonnances des Amphictyons. Il contraignit la Prêtresse à lui fournir un oracle. La réponse qu'il reçut ne pouvoit manquer de lui plaire, car elle portoit que toutes les choses qui lui seroient agreables lui étoient permises. Il se fit donner un acte de cette revelation, & la fit lire publiquement, afin qu'on fût qu'il agiroit désormais sous l'autorité & avec l'approbation de Dieu, quelque chose qu'il entreprit. Il envoya des Ambassadeurs à tous les peuples de la Grece. Les Atheniens & les Lacedemoniens (A) s'allierent avec lui; mais les Thebains & quelques autres se liguerent

* C'étoient les Thebains qui avoient fait commander à une armée de exorbitante les Phocéens par le Sénat des Amphictyons.
Diodor. Sicul. l. 16. c. 23.

† Il étoit Roi de Lacedemone.

contre.

mentez, & en cela vous dites la vérité, donc vous mentez, en disant la vérité. C'est un syllogisme où par la raison même qu'un homme dit la vérité, on lui prouve qu'il ne la dit pas. On peut faire le même sophisme en suposant qu'un homme qui se parjure, jure qu'il se parjure, car tout à la fois il jure la vérité, & par conséquent il ne se parjure point, & il jure une fausseté, & par conséquent il se parjure. On tiroit les mêmes conséquences contradictoires de ce que le Poëte Epiméide Candiot de nation, avoit dit que tous les Candiotis étoient menteurs. Les Stoiciens donnerent tête baissée dans ces fausses subtilitez de la secte de Megare. Les Logiciens d'aujourd'hui mettent quelquefois en jeu les propositions qu'ils appellent *seipsas falsificantes*; telle est celle-ci, *semper mentior*, je mens toujours. Il est clair qu'il ne faut qu'un peu de bon sens pour conoître l'illusion de ses fortes de sophismes, & néanmoins Aristote (a) declare fort serieusement que le menteur jette dans une extrême perplexité. J'aime beaucoup moins lui entendre dire cela, que de voir Senèque (b) qui se moque de la multitude de livres qui avoient été faits sur ce sophisme, *quid me desines in eo quem tu ipse pseudomonon appellas de quo tantum (c) librorum compositum est, ecce tota mihi vita mentitur, hanc coargue, hanc ad verum, si acutus es, dirige.*

(A) Les Atheniens & les Lacedemoniens s'allierent avec lui. Cette histoire nous apprend l'une des coutumes de la politique des Etats. On a déjà vu que (d) le Roi de Lacedemone bien loin de deconseiller à Philomele l'invasion du temple de Delphes, l'y encouragea, & lui en fournit les instrumens. Il ne fauva les apparences qu'en empêchant qu'on ne pût prouver, qu'il avoit pris hautement le parti de Philomele. Il donna ordre que l'autorité publique ne parût pas dans les secours d'hommes & d'argent qu'il fournit au general Phocéen. Comme le succès de l'entreprise n'étoit pas sûr, la prudence de mandoit sans doute qu'on ne commit pas la gloire de Lacedemone, par des demarches publiques contre l'interêt de la religion: mais parce que l'invasion de ce temple pouvoit nuire au peuple (e) qui se faisoit alors le plus redouter à tous les voisins, la politique vouloit qu'on favorisât le dessein impie de ceux qui vouloient subjuguier l'Oracle de Delphes. Voilà l'origine de la conduite du Roi de Lacedemone. Lors que le dessein eut été exécuté, on leva le masque; on se ligna hautement avec Philo-

mele, quoiqu'on dût avoir pour ennemis ceux qui declairoient qu'ils prenoient les armes pour remettre en liberté l'Oracle de Delphes, & pour punir l'impieté & le sacrilege des Phocéens. La ville d'Athenes, & celle de Lacedemone furent les plus promptes, & les plus ardentés à soutenir les usurpateurs du temple, soit pendant la vie de Philomele qui commença de le piller, soit pendant l'administration de ses successeurs qui en profanerent tous les tresors, ces anciens, & ces riches monumens de la pieté de tant de nations, & de tant de Princes. Cependant la ville d'Athenes se piquoit de religion; celle de Lacedemone s'en piquoit aussi. Les fêtes, les vœux, les sacrifices y étoient une grande affaire. Malheur à quiconque auroit osé dogmatifer la moindre chose contre le culte des Dieux: le plus grand Philosophe du monde auroit couru risque de la vie, s'il avoit eu cette audace. D'où vient donc que les Phocéens ont trouvé un si bon apui, & de si fidelles allies dans ces deux villes, après avoir commis une action impie, après avoir profané, & desolé le plus grand objet que l'on pût voir de la devotion de toute la Grece, & même de la devotion des barbares? En voici la raison: c'est qu'ils n'eussent pu être châtiés de leur impieté, sans que la gloire & la puissance des Thebains devinssent plus formidables qu' auparavant. Or les interêts politiques du peuple d'Athenes & du peuple de Lacedemone demandoient l'affoiblissement des Thebains: encore donc que l'interêt de la religion voulût que les Phocéens fussent châtiés, on trouva plus à propos de les soutenir, & de se liquer avec eux contre les Thebains chefs d'une espee de croisade, levée pour la liberté d'Apolon. De tout tems on a preferé le bien temporel de l'Etat, à celui de la religion.

Diodore de Sicile (f) observe que les Phocéens fournirent à ceux d'Athenes, & à ceux de Lacedemone plus de subsides, que le payement des troupes n'en demandoit. Ce n'étoit donc pas une alliance onereuse, mais elle étoit bien odieuse; car chacun s'apercevoit qu'Athenes & Lacedemone participoient au profit du sacrilege. Elles fournissoient des troupes aux Phocéens, & recevoient d'eux un subside plus que suffisant à la solde de ces troupes. Il y eut une autre affaire qui donna sujet de causer contre les Atheniens. Denys Tyran de Sicile envoyoit en Grece quelques simulacres d'or & d'ivoire, qu'il avoit dessein de consacrer au temple de Delphes, & au temple de

EXEMPLE que le bien temporel de l'Etat est preferé à la religion.

(f) Diod. Sicul. lib. 16. c. 58.

(a) Ethic. Nicom. l. 7. c. 3.

(b) Seneca. epist. 45.

(c) Chrysippe avoit fait 11 livres là-dessus. Diog. Laert. in ejus vita.

(d) Dans le corps de cet article.

(e) Aux Thebains.

PHRÆA* (JEAN) favant Anglois, enseigna les belles (A) lettres en Italie avec beaucoup de reputation. Il † traduisit de Grec en Latin quelques Traitez de Xenophon, & quelques livres de Diodore de Sicile. Avant cela il avoit traduit un † Discours de Synesius. Ce fut son (B) coup d'essai. Le Pape Paul II. fut si content de la traduction que ce docteur Anglois lui dedica, qu'il le voulut faire Evêque de † Baths, mais la mort ne permit point à Jean Phræa de jouir de cette faveur. Il † mourut (C) l'an 1465. avant que d'être installé. On crut que son concurrent l'empoisonna †.

PICARDS. C'est le nom d'une Secte qui outra l'erreur des Adamites à l'égard de la nudité, vers le commencement du XV. siecle. Le chef & le fondateur de cette heresie s'appelloit Picard. Il passa de Flandres en Allemagne, & penetra jusq'en Boheme. Il séduisoit, dit-on, les gens par des prestiges. Tant y a qu'en peu de tems il eut un grand nombre de sectateurs, hommes & femmes. Il leur ordonnoit d'aller toujours nus; c'étoit demander plus que ne faisoient les Adamites de Saint Epiphane, qui se contentoient de se depouiller dans leurs assemblées. Il se qualifioit d' fils de Dieu, & pretendoit que comme un nouvel Adam il avoit été envoyé au monde par son pere, afin d'y retablir la loi de nature, qui consistoit principalement, disoit-il, en deux choses, la communion des femmes, & la nudité de toutes les parties du corps. Il se cantonna dans une Ile de la riviere de Lusnik à sept lieues de Thabor, la place d'armes du famcux Zisca. Pour ses pechez il y eut une quarantaine de ses sectateurs qui ayant usé de main mise, attirèrent sur toute la troupe le bras & l'épée de ce redoutable General. Ces 40. Adamites étant allez en party, pillerent quelques maisons de campagne, & tuerent plus de 200. personnes. Là-dessus Zisca fit attaquer l'île, s'en empara, & fit passer au fil de l'épée tous les Picards, à la réserve (A) de deux auxquels il sauva la vie, afin d'apprendre de leur bouche quelle

(A) Voyez les Pensées sur les Cometes n. 118.

Voyez aussi ces paroles de Senèque au chap. 7. du 7. livre des bienfaits. Injuriarum sacrilegus Deo quidem non potest facere. quem extra istum sua divinitas possidet: sed puniuntur. quia tanquam Deo fecit. Opinio illud non obstruac sua obligat pena.

(b) C'est environ 20. millions.

(c) Id. Diodor. lib.

(d) Ibid.

(e) Celle de la version de l'enconium calvitiei. Voyez la remarque B.

(f) De Hist. Lat. pag. 634.

nefus soit difficile, puis que de tant de Savans qui ont traduit de Grec en Latin, il n'y en a point qui ait entrepris de le traduire. Voyons ses paroles.

(g) Nos vero etsi nonnullis persuasus rationibus, quas nunc consulto praterire libet, conversum ordinem magis ad doctrinam conducere arbitravimur: eam tamen modestia hanc nostram defensam opinionem, mihi Calvini neque mihi ipsi arrogare, neque quod secus alii fecerint, id vitio illi dare velim. Suis enim quisque in rebus, quid magis, quidve minus sibi conducatur, explorator est, & judex optimus. Itaque mihi in hoc à reliquis dissentienti, à Synesio summo philosopho, autoreque gravissimo, interpretationis initium auspicari placuit. Quos autem hic scripsit libros, tot ac tantis obstructi sunt difficultatibus, ut haud sciam si qua alia apud Græcos extent volumina, que cum his aut sententiarum perplexitate, aut obscuritate verborum ausim conferre. Cujus profecto rei argumentum est non mediocre, quod in tanto numero interpretum, quos nostra, quæ sine prior atas vidit, nemo unquam inventus sit, quod sciam, qui hujus auctoris opus aliquod attigerit. Ce que Phræa choisit à traduire parmi les écrits de Synesius, fut l'Éloge de la chaveté. Beatus Rhénanus fit imprimer cette traduction à Bâle l'an 1515, & y joignit un Commentaire. Le Pere Labbe, ni Mr. du Pin n'en font point mention.

(h) Par une transcription de chiffres on a mis 1456. au lieu de 1465. dans l'édition de Hollande.

(A) A la réserve de deux.] Mr. Varillas (i) prétend que l'on ne sauva aucun homme; mais que l'on sauva les femmes qui se trouverent grossesses. Il ajoute qu'elles ne voulurent point après leur accouchement renoncer au libertinage de leur secte, & qu'on fut contraint de les condamner au feu, où par p. 47. elles se jetterent en riant. Je ne sai pourquoy il s'écarte de la narration d'Enée Silvius, où l'on voit que Zisca ne fit quartier qu'à deux hommes, ann. 1420.

quelle étoit leur religion. On dit qu'encore qu'il n'y eût point de mariages re-
glez parmi eux, aucun homme ne couchoit avec une femme sans la permission
du Chef de la Secte. Il falloit que celui qui se sentoit de l'inclination pour quel-
cun de la prit par la main, & l'amenât à Picard, auquel il disoit, *Mon esprit s'est
échauffé pour celle-ci* * ; Picard lui repondoit, *Allez, croissez & multipliez.*
Un des grans principes de ces gens-là étoit, qu'il n'y avoit qu'eux au monde qui
fussent libres; le reste des hommes étant des esclaves, & sur tout lors qu'ils ca-
choient leurs parties naturelles. C'est ce que vouloient signifier ces femmes Pi-
cарdes qu'un Seigneur de Boheme tint en prison pendant quelque tems. Elles di-
soient que ceux qui portoient des habits, & principalement ceux qui portoient
des hauts de chauffe, ne devoient pas être estimez libres. Elles accouchèrent en
prison; & ayant été condamnées au feu avec leurs maris, elles le souffrirent en
riant & en chantant †. Il s'est trouvé parmi (B) les Anabaptistes quelques ré-
veurs, qui ont voulu renouveler l'extravagance des Picарds par rapport à la nu-
dité. Ces fortes de gens n'ont pas été moins en horreur aux Protestans qu'aux
Catholiques, comme le reconoit le Cardinal ‡ Hosiус. Cependant les Freres de
Boheme (C) ont été nommez *Picарds*, encore qu'ils n'eussent rien de commun
avec

* In hanc spiritus meus con-caluit.

† Ex Aenea Silvio de origine Ebohemor. c. 41.

‡ Lib. de utriusque speciei commun. apud Praetol. v. Fikardi.

*Adamitas omnes gladio delevit, duobus tantum re-
servatis, ex quibus gentis superstitionem cognosce-
ret.* Peut-être a-t-il voulu rectifier cette narra-
tion par un autre endroit de cet Historien, où il
est parlé de quelques femmes Adamites qui ac-
couchèrent en prison, & qui souffrirent avec joye
le supplice du feu: mais cet endroit-là ne sauroit
justifier Monfr. Varillas, puis que l'on y voit que
ces femmes étoient en prison avec leurs maris,
& qu'elles furent condamnées au feu avec eux.
Pour ajuster toutes les parties de cette piece, il
faut supposer ou que tous les Adamites n'étoient
pas dans l'île qui fut forcée par Zisca, ou que l'on
en avoit emprisonné quelques-uns avant que Zis-
ca fit ce massacre. Si on nie ces deux cas, il fera
faux qu'il n'ait épargné que deux Adamites. Au
reste les Protestans (a) l'ont fort loué de cette
action.

(B) *Parmi les Anabaptistes quelques reveurs.*]
J'ai touché ceci dans l'article des Adamites, &
j'ai même allégué Lindanus qui n'est pas un Au-
teur fort accredité. Mais voici un témoin beau-
coup plus digne de créance; c'est Lambert Horten-
sius (b) dans sa Relation des tumultes des Ana-
baptistes, dédiée aux Magistrats d'Amsterdam,
pendant que la memoire de ces choses étoit enco-
re toute fraîche. Il dit que le 13. Février 1535. il
se fit une assemblée de sept hommes & de cinq
femmes, à Amsterdam chez Jean Silbert, rue des
Salines. L'un de ces hommes nommé Theodor-
et Sator se disoit Prophete; il se coucha par ter-
re pour prier Dieu; & ayant achevé sa priere, il
dit à l'un de ses confreres qu'il avoit vu Dieu dans
sa majesté; qu'il avoit parlé à lui; que du Para-
dis il étoit descendu dans les Enfers; & que tout
considéré il avoit vu que le jour du jugement ar-
riveroit. On se rassembla le même jour; & après
avoir donné 4. heures à prier & à expliquer, voi-
là le Prophete qui ôte son casque & sa cuirasse, &
qui les jette au feu avec le reste de ses armes, &
se montre nud à toute la compagnie. Il ordonne
aux autres d'en faire autant: chacun obéit avec
tant d'exactitude, que l'on ne laisse pas même
sur la tête un bout de ruban pour tenir les cheveux
nouz. On jette tout au feu, pour en offrir à l'E-
ternel un holocauste. Aussi-tôt le Prophete or-
donne qu'on le suive, & qu'on fasse comme lui.
Ils sortent tous, & s'en vont courir les rues avec
des cris effroyables, *Va, va, va, divina vindic-
ta, divina vindicta, divina vindicta!* Malheur,

malheur, malheur, vengeance celeste, vengean-
ce celeste, vengeance celeste! Le peuple épou-
vanté de ces hurlemens, croit la ville prise par
l'ennemi, & sort en armes. La troupe nue est
faïste, & menée devant les Juges, & jette avec
dedain les habits qu'on lui aporte. Cependant le
feu faisoit du ravage dans les logis d'où cette in-
fame procession étoit partie, & on cut bien de la
peine à l'éteindre. Le 28. Mars on fit mourir les
sept hommes; & au bout de quelques jours on
punit de la même sorte neuf de leurs complices.
Un Ministre nommé Gui de Bres raporte cette
histoire dans un (c) livre contre les Anabaptistes
imprimé en 1565. Il n'a pas bien entendu la ma-
niere de dater à la Romaine, *tertio Id. Februarii,
quinto Kal. Mart.* dont Hortensius se sert; car il a
traduit le 3. Février, & le 5. de Mars. Il raporte
fidellement le reste, si ce n'est qu'il dit que ces
gens-là furent mis à la question, & puis batus &
frapcz. L'original Latin ne parle pas de la ques-
tion, & il faloit entendre par le mot *percussur*
le dernier supplice.

(C) *Les Freres de Boheme ont été nommez Pi-
cарds.*] On donnoit ce nom à tous ceux qui s'op-
posoient le plus fortement au Papisme dans la Bo-
heme; car voici de quelle façon Sleidan (d) divi-
se les Bohemiens, *Ad Bohemos quod artinet, sic
habet. A morte Joannis Husi in tres potissimum se-
ctas divisus est populus. Una est eorum qui Pontifi-
cem Romanum ut Ecclesie Principem, & Christi
Vicarium agnoscunt: altera eorum, qui censum
Domini percipiunt integram, & in Missis nonnulla
recitant lingua populari; ceteris autem in rebus à
Pontificis nihil differunt: tertia est eorum qui di-
cuntur Picardi; Pontificem hi Romanum & clien-
telam ejus omnem appellant Antichristum, & me-
retricem illam in Apocalypsi descriptam; præter bibli-
ca scripta nihil recipiunt; Sacerdotes & Episcopos
sibi deliquit ipsi, matrimonio nemini interdicit; &
mortuis nullas sacrum exequias; dies festos & cere-
monias habent perpaucas.* Mais Rudiger dans son
Histoire des Freres de Boheme, rejette (e) le
nom de Picарds qu'on leur imposoit, & il conjecture
que leurs ennemis le leur donnerent, afin de
les deshonorer par un si infame titre, comme si nous
n'eussions été, dit-il, que de miserables restes de
l'impudique Picарd, qui renouvelant l'ancienne
heresie des Adamites, introduisoit & des nuditez,
& des actions infames. Cette conjecture est assez
probable.

(a) Voyez Du Plestis Mornav Mystere d'iniquité pag. 512. & Rivet remarq. sur la réponse au Mystere d'iniquité 2. part. pag. 594.

(b) Il étoit Recteur du College de Naerden, son livre fut imprimé à Bâle l'an 1548.

(c) Il a pour titre la racine, source, & fondement des Anabaptistes ou Rebaptisés de nôtre tems. Voyez aussi l'histoire des Anabaptistes imprimée à Amsterdam l'an 1695. pag. 96 & suiv. On a mis en la possession de ces livres à la page 95.

(d) Sleidan, liv. 3. Voyez aussi Mr. de Thou au livre 6.

(e) Pag. 148.

avec ceux qui furent exterminés par Zisca presque à la façon de Pinterdit. Ceux qui *pretendent que Tandeme avoit renouvelé au XII. siècle l'herésie des Adamites, comme Picard la renouvela dans le XV. ne parlent pas exactement, puis qu'il n'est pas vrai que Tandeme † commandât à ses sectateurs de ne porter porter point d'habit. On a plus de raison de le dire des Turlupins, comme nous le dirons en son lieu.

PYLADE, natif de (A) Cilicie, a été un très-fameux Pantomime à Rome sous l'empire d'Auguste. Il perfectionna (B) par de nouvelles inventions l'art de danser une piece de theatre, comme je l'ai déjà dit dans l'article de Bathyllus. Il fit même ‡ un livre sur cette matiere. On pourra juger de l'habileté avec laquelle il executoit son art, si l'on considère qu'Auguste l'ayant rapellé à Rome †, d'où il avoit été chassé par cabale, fit un si grand plaisir au peuple, que ce fut l'une des raisons pour lesquelles on cessa d'être fâché de quelques loix incommodes que cet Empereur avoit faites. D'autres β n'attribuent point au credit d'une faction contraire le bannissement de Pylade; ils disent que ce fut une peine qu'Auguste lui infligea, à cause qu'il avoit montré au doigt (C) un des spectateurs. Mais il pourroit être que Mecenas, qui favorisoit Bathyllus le rival de Pylade, se servit de cette occasion pour éloigner celui-ci. Pylade eut un autre (D) concurrent nommé Hylas, qui avoit été son disciple. Macrobe nous apprend γ sur cela diverses particularitez: comme qu'il y eut un foulement

* Moreri au mot Adamites.

† Voyez son article.

‡ Athen. l. 1. c. 17. Suidas in Πυλάδω.

† Dio, l. 54.

β Sueton. in Augusto c. 45.

γ Macrobius Saturn. l. 2. c. 7.

(a) De Theatro lib. 1. c. 43. pag. m.

(b) Cette fautive est dans l'Anthologie de l'édition de Lambin 4. pag. 760.

(c) Pylades Ciliæ Pantomimus veteris ætatis ipse canebat & saltarent, prius chorus sibi & fistulas precinere fecit. In Chron. Euseb. ad ann. 1995.

(d) Salmast. in Vespisium pag. 836. Hist. Litte. Batav. in 8.

(e) Valer. Maxim. l. 2. c. 4. Voyez aussi Lucien de Saltatione p. m. 925. p. 1.

(f) C'est le 13. vers du 10. livre de l'Épique.

(A) Natif de Cilicie.] C'est ce qu'on voit clairement dans Suidas: la suite où il avoit marqué peut-être le nom de la patrie, est une obscurité que les Critiques n'ont pas encore dissipée. Boulenger (a) s'est imaginé une opposition chimerique entre ceux qui sont Pylade Cilicien, & l'Anthologie qui le fait venir, dit-il, de la ville de Thebes en Egypte; sur quoi il allegue ces paroles:

Εκ Θηβῶν Ἰταλῶν ἠγάγετο Βάκχος πρὸς θυμέλῃν Ἀνθρώποις Πυλάδης.

Il est quando Bacchus ex Thebis ad pulpitum Italicum hominibus Pylades adduxit. Cela ne veut dire sinon que Pylade fit voir aux Romains la représentation d'une chose qui s'étoit faite à Thebes.

On n'a jamais prétendu marquer par là qu'il fût de Thebes, ou qu'il y eût demeuré avant que de venir en Italie; & de plus il est évident qu'il ne s'agit ici que de Thebes dans la Beotie, où Bacchus & ses fêtes avoient leurs principales stations. Au reste Ἰταλῶν πρὸς θυμέλῃν est fort bien traduit par ad pulpitum Italicum, sur la scène ou sur le theatre d'Italie, mais ceux qui ont traduit (b) Italicum ad sacrificium, ont bronché très-lourdement.

(B) Par de nouvelles inventions.] J'ai marqué en gros dans l'article de Bathyllus le changement qui arriva sous Auguste aux danses des Pantomimes. Mais pour entrer ici un peu plus dans le détail, je dois dire que Pylade, si nous en croyons St. Jérôme (c), est le premier qui à Rome ait dansé au son des flageolets, & au chant du Chœur, & qu'avant lui les Pantomimes dansoient & chantoient eux-mêmes tout à la fois. Mr. de Saumaise ne consent point à tout cela: il montre que dès le tems de Livius Poète & Comedien, on épargna au Danseur la fatigue de chanter lui-même, & (d) qu'on lui donna un garçon qui chantoit, pendant qu'un autre jouoit de la flûte; mais il demeure d'accord que Pylade est le premier qui ait fait servir à la danse le chant du Chœur, & le son des flageolets, fistulas & chorum sibi saltantibus ut precinere curavisset. A quoi s'accorde ce qu'il repondit lors qu'Auguste lui demanda ce qu'il avoit joint à la danse, (e) ἄλλῶν συγγῆνον τ'

ἐνοπῶν, ὁμαδῶν τ' ἀνθρώπων, le son des flageolets & des flûtes, & la symphonie des hommes; c'est qu'avant lui il n'y avoit qu'une flûte destinée à l'usage des Pantomimes, & pour lui on en fit servir plusieurs. On apprend de Lucien que la danse de ces gens-là se faisoit aussi au son de plusieurs autres instrumens, cithara, cymbalorum, & de quelques batemens de pied qui, au sentiment de Saumaise, servoient à la même chose que le mouvement des mains, qu'on nomme aujourd'hui batte la mesure. Le même Auteur a (g) observé que ce fut principalement sous Auguste que la danse parvint à sa perfection. C'est un éloge pour Pylade, qui (h) se servoit de plusieurs instrumens, mixtum ritum qua apud majores vixit, & venustum induxisset novitatem.

(C) Montré au doigt un des spectateurs.] Auguste étoit donc bien indulgent pour les sifflets, car ce spectateur (i) sifflait Pylade. Si aujourd'hui à Paris un Comedien se vangeoit de ces gens-là à la manière de Pylade, il n'en seroit pas repris, Les nouvelles publiques nous apprennent qu'on a fait en France de terribles reglemens contre les sifflets, dont l'audace étoit montée au plus haut point. Le plaçet qu'un Poète presenta au Roi, pour faire en sorte que l'on reprimat leur fureur, est une fort jolie piece de poésie. Elle a paru dans le Mercure Galant, & puis dans le recueil que l'on publie tous les mois à la Haye. Ceux qui ont fait voir le jour à Euretteriana y ont inséré une épigramme sur l'origine des sifflets. On attribue cette piece à un Auteur fort illustre par ses Tragedies, mais la reputation du bel Esprit qu'on y maltraite est si bien établie, que cela ne lui sauroit faire de tort (k). Dans l'édition de Hollande on a mis (l) Historien, au lieu d'Historion.

(D) Un autre concurrent nommé Hylas.] Voici comme parle Macrobe (m). Hylas discipulum ut populus deinde inter utriusque suffragia divisus est. Quelques savans (n) prennent cet Hylas & Bathyllus pour une même personne: ils disent que le premier nom lui fut imposé parce qu'il tenoit dans le cœur de Pylade son maître, le même rang qu'Hylas avoit eu dans celui d'Hercule. En un mot ils se figurent ici un commerce de pederastie. Tout

popu-

(g) Ovid. l. 1. c. 17. Suidas in Πυλάδω.

(h) Macrobius Saturn. l. 2. c. 7.

(i) Pyladem urbe Italia summo moverit quod spectare à Paris un Comedien se vangeoit de ces gens-là à la manière de Pylade, il n'en seroit pas repris, Les nouvelles publiques nous apprennent qu'on a fait en France de terribles reglemens contre les sifflets, dont l'audace étoit montée au plus haut point. Le plaçet qu'un Poète presenta au Roi, pour faire en sorte que l'on reprimat leur fureur, est une fort jolie piece de poésie. Elle a paru dans le Mercure Galant, & puis dans le recueil que l'on publie tous les mois à la Haye. Ceux qui ont fait voir le jour à Euretteriana y ont inséré une épigramme sur l'origine des sifflets. On attribue cette piece à un Auteur fort illustre par ses Tragedies, mais la reputation du bel Esprit qu'on y maltraite est si bien établie, que cela ne lui sauroit faire de tort (k). Dans l'édition de Hollande on a mis (l) Historien, au lieu d'Historion.

(k) Voyez les lettres historiques du mois de Mars 1696. pag. 288. 289.

(l) Euretteriana pag. 7.

(m) Macrobius ubi supra.

(n) Sueton. in Augusto c. 45.

ξ Voyez la remarque E de l'article Bathyllus pag. 498.

† Nihil magis ratio magnoducti conuenire quam omnibus cogitare. Macrobius. ibid.

‡ Apud Macrobius ibid.

‡ Xiphil. in Trajan.

β Id. in Did. Julian.

γ Voyez Vellius inft. poet. l. 2. pag. 184. il refute Broliens qui a dit fur l'Anthologie qu'il n'y a eu que deux Pantomimes nommez Pylade.

δ Voyez Scaliger in Eufeb. pag. 169. Salmaf. in Vofp. pag. 634. edit. in 8.

ζ Carnutensis, & non pas Cornutenfis, comme dans Druftadius, ou Camutentis comme dans Lindenius Renouatus.

* Lindenius Renouatus marque jusqu'à 8. éditions.

* Horace Od. l. 1. 3.

(a) Voyez la remarque E de l'article Bathyllus pag. 498.

(b) Anthol. l. 2. c. 27. n. 8. p. m. 760.

(c) Lib. 4. variorum.

(d) Dionyf. l. 7. v. 18.

(e) Lib. de fpecul. Francofurt en 1688.

populaire ξ au fujet de cette concurrence, & qu'un jour Hylas danfant un cantique dont la fin étoit le grand Agamemnon, exprima la chofe par les geftes d'une perfonne qui mefureroit une haute taille. Pylade pour le critiquer s'étant écrié, *Vous le faites haut, mais non pas grand*, fut contraint par l'afsemblée à danfer le même cantique. Il le fit, & lors qu'il en fut au grand Agamemnon, il prit la pofure d'un homme qui meditoit †. Un jour qu'il danfoit la tragedie d'*Hercule furieux*, quelques perfonnes trouverent que fes pas n'alloient pas bien, il ôta fon mafque & dit aux ricurs, *Fous que vous êtes, ne voyez-vous pas que je représente un fou?* Il jetta des fleches ce jour-là dans la mêlée des fpectateurs; il en jetta aufli lors qu'il joüa ce perfonnage dans la chambre d'Auguste. Ce Prince ne fe fâcha point d'être traité de la même forte que le peuple Romain. Toutes ces chofes ont incomparablement plus de grace dans l'original ‡, les curieux feront fort bien d'y avoir recours. On trouve des épigrammes (E) dans l'Anthologie à l'honneur de notre Pylade. Il laiffa des difciples qui fe qualifierent fuccelfivement de fon nom. On voit fous Trajan un Danfeur † nommé Pylade particulièrement aimé de ce Prince. On en voit un autre que β Didius Julianus fit danfer dans le palais où Pertinax venoit d'être mafacré. Galien parle d'un Pantomime nommé Pylade γ, dont il decouvrit qu'une femme étoit éperdument amoureuse, & qui fans doute eft l'un de ces là. Les infcriptions de δ Gruterus parlent de quelques Pantomimes qui avoient ce même nom.

PINEAU (SEVERIN) en Latin *Pineus*, nâtim de ζ Chartres, publia à Paris où il exerçoit la Chirurgie, un livre Latin en 1598. qui a été reimprimé plusieurs fois θ. Il y traite des marques du pucelage des filles, & c'est apparemment ce qui a donné le plus de cours à cet Ecrit. On dit que (A) la traduction qui en fut faite en Allemand, & publiée à Francfort vers le commencement du XVII. fiecle, fut proferite par les Magistrats: ils ne trouverent pas bon que ces matieres fuffent traitées en langue vulgaire. L'Auteur compofa d'abord fon livre en François, & le voulut publier en cette (B) langue; mais quand il eut vu que les eflais qu'il en montra à quelques perfonnes, ne fervirent qu'à les exciter ou à des difcours lafcifs, ou à de mauvaises plaifanteries, il refolus de ne s'adrefler qu'aux gens doctes; & il mit à la fin de fa preface ces vers d'un ancien *:

*Odi profanum vulgus, & arceo:
Favete linguis: carmina non prius
Audita, Musarum sacerdos
Virginibus puerisque canto.*

P.Y.R.

cela me paroît amené de loin, froid & forcé. Perfonne n'a dit que Bathyllus ait été l'Ecolier de Pylade, comme Macrobe dit qu'Hylas le fut. Contentons nous donc de dire qu'apparemment l'un a été confondu avec l'autre, quant à l'affaire qui porta (a) Auguste à gronder Pylade, & croyons d'ailleurs qu'Hylas & Bathyllus ont été deux Pantomimes differens.

(E) Des épigrammes dans l'Anthologie.] Celle (b) que Boulenger & Lubin ont mal expliquée, attribuée à Pylade des mains qui difent tout, *πανφώνως*. On feroit un gros recueil, fi l'on entreprenoit de rafsembler tous les paffages où les anciens ont heureufement représenté le langage manuel des Pantomimes; contentons nous de mettre ici ce Latin de Caffiodore (c), *His sunt addita Orchestarum loquaciffima manus, linguofis digitis, silentium clamofum, expositio tacita*, & ce Grec de Nonnus, (d) *Νεώματα μὲθ' ἔχων, πάλαιον ἔσμα, δάκρυα Φωνῆν*. *Nutus sermonibus, manuum os, digitos vocem*. N'en difons pas davantage, laiffons là St. Cyprien (e) avec fon *cui ars fit verba manibus expedire*.

(A) On dit que la traduction.] J'apprens cette particularité dans une lettre qui (f) fut écrite à Goldaft. Un de fes amis nommé Segeth lui écrivit

vant de Hanaw le 5. d'Août 1607. le prie de lui acheter ce livre quoi qu'il coüte, & il le marque qu'il fouhaite d'autant plus de l'avoir, qu'il a ouï dire que le debit en avoit été defendu. *Si in libellum quendam Severini (g) Pevini de dignofendis (g) Lifex virginibus è Gallica in Germanicam linguam verfo Piaz.* *incidas, cum mihi quocumque precio compares, quod cum gratiarum actione reddetur. Audio iftic apud Spiessum excufum, & interdictum ejus venditione, quod fateor mihi calcar addidit ad pofendum.*

(B) Et le voulut publier en cette langue, mais quand il eut vu.] Son intention étoit bonne: il avoit defsein de rendre fervice aux Juges, qui fe trouvoient fort fouvent embarraflez dans certaines caufes où le fexe étoit complainant, tantôt d'avoir encore la virginité, tantôt de ne l'avoir plus. Au premier cas on fe plaignoit d'être mariée à un impuiffant, & au fecond d'avoir été violée. Il pouvoit y avoir de l'abus dans ces deux efpeces de plainte; il pouvoit y en avoir aufli dans l'information du fait, car ou bien les Matrones & autres Experts nommez d'office pour vifiter les parties, ne connoiffoient pas affez la nature, ou bien ils ufoient de tricherie. Voilà pourquoy le Sieur Pineau fe crut obligé de faire part au public de fes decouvertes, & de les rendre intelligibles à ceux qui n'entendoient pas le Latin. Mais d'autres raifons le firent changer de defsein. Voici ce qu'il

PYRRHON, Philopophe Grec, natif d'Elide au Peloponnese, fut disciple d'Anaxarque, & l'accompagna jusques aux Indes *. Ce fut sans doute à la suite d'Alexandre le Grand, d'où l'on peut conoître en quel tems il a fleuri. Il avoit exercé le metier de Peintre, avant que de s'attacher à l'étude de la Philosophie. Ses sentimens ne différoient guere des (A) opinions d'Arcefflas, car il s'en faloit bien peu qu'aussi bien que lui il n'enseignât l'incomprehensibilité de toutes choses. Il trouvoit par tout & des raisons d'affirmer, & des raisons de nier : & c'est pour cela qu'il retenoit son consentement après avoir bien examiné le pour & le contre, & qu'il reduisoit tous ses arrêts à un *non liquet, soit plus amplement enquis*. Il cherchoit donc toute sa vie la verité, mais il se menageoit toujours des ressources pour ne tomber pas d'accord qu'il l'eût trouvée. Quoi qu'il ne soit pas l'inventeur de cette methode de philosopher, elle ne laisse pas de porter son nom: l'art de disputer sur toutes choses, sans prendre jamais d'autre party que de suspendre son jugement, s'appelle le *Pyrrhonisme*: c'est son titre le plus commun. C'est avec raison qu'on le deteste (B) dans les Ecoles de

* *Diog. Laertius in Pyrrhone. lib. 9. tit. n. 61.*
† *Id. ib.*

(a) Severinus Pictorius, in præfat. ad Lector. pag. 22.

qu'il nous apprend. (a) *Te autem monitum volumus (amicæ lector) hoc opusculum primum nos Gallicum fecisse, si que in publicum proditurum decrevisse ad eorum sublevationem, qui iudicibus & parentibus referre debent de conformatione naturali, aut vitata pudendorum virginum nuptiarum aut in nuptiarum, quarum hæc maximam vim à procis integritati sue: illa vero nullam à mariis aut saltem sponsis indecilloribus & fatuis illatam fuisse consequuntur. Sed cum primis delineationes quibusdam exposuissimus, cognovissimusque horum alios ad lasciviam, alios ad viliquium & proccacitatem potius quam ad fructum aliquem ex eo sibi & republicæ utilem colligendum expetere, instituti nostri rationem mutavimus, atque in sermonem Latinum convertimus, philistrisque solis & literatis hominibus devorimus Horatii exemplo impulsu (b). Notez que son livre comprend deux parties. Dans la 1. il examine les marques de la virginité; & il soutient dans la 2. qu'il y a deux (c) os qui se separent lors que les femmes accouchent. Il exhorte les Medecins & les Chirurgiens à se souvenir de son hypothese; soit afin de faciliter la disjonction de ces deux os, soit afin de les rejoindre après que l'enfant est né. (d) Propterea mulieres in utero habentes, & pueros adhuc in eo degentes ac stabulantes non sic negligendos esse hortamur, sed omni auxilio & arte juvandos, ut non minus saltem diligentes se præbuisse videantur Medici & Chirurgi in partibus dilatandis, per quas exit fetus de utero matris, quam quum editus est, in istam constringentis solliciti sunt. Quod fit apte & convenenter, si medicamenta emollientis qua voles forma parata symphyibus prædicatorum osium pubis & illum adhibita fuerint, ut natura docet, atque ipsamet quantum potest, præstat. Que ossa his in symphyibus adeo vehementer restricta sunt reliquo vita temporis, ut citius alibi, puta, in medio sui frangerentur, quam à causa quadam proccacitatis ab invicem diducerentur, que tamen tempore partus distrahuntur.*

(b) Le meurtre d'Horace rapportez à la fin de cet article. L'application de ces vers est conforme au titre qu'un Al-lemand a donné à un livre De organo generacionis. Il l'a intitulé Sacra Eleusinia patrefacta. Voyez les Nouvelles de la Rep. de ses lettres. Feuilles 1684. pag. 535.

(c) L'os pubis & l'os ilium.

(d) Id. ib. p. 21. 22.

(e) *Diog. Laertius lib. 9. n. 61.*

c'étoit le dogme d'Arcefflas. Néanmoins j'ai mieux aimé laisser entre eux quelque différence, parce que l'esprit des Pyrrhoniens ne supose pas formellement l'incomprehensibilité. On (f) les a nommez Sceptiques, Zetétiques, Ephectiques, Aporetiques, c'est-à-dire examinateurs, inquisiteurs, suspendans, doutans. Tout cela montre qu'ils suposoient qu'il étoit possible de trouver la verité, & qu'ils ne decidoient pas qu'elle étoit incomprehensible. Vous trouverez dans Aulagelle qu'ils condamnoient ceux qui assurent qu'elle l'est; & Aulagelle voilà, selon cet Auteur, la différence des Pyrrhoniens & des (g) Academiciens: en tout le reste ils se ressembloient parfaitement, & ils se donnoient les uns & les autres les noms (h) que j'ai rapportez de la portez. Cum (i) hæc autem consimiliter tam Pyrrhonici dicant quam Academici, differre tamen inter sese & propter alia quadam, & vel maxime propterea scilicet existimati sunt, quod Academici quidem ipsum illud nihil posse comprehendit, quasi comprehendunt, & nihil posse discernit, quasi discernunt: Pyrrhonii ne id quidem ullo pacto videri verum dicunt, quod cap. 5. nihil esse verum videtur. Sextus Empiricus a trouvé une autre différence: Arcefflas pretendoit que la suspension fût bonne naturellement, & que l'affirmation fût mauvaise naturellement; mais selon Pyrrhon elles ne l'étoient qu'en apparence, & qu'il étoit à propos de suspendre, non secundum naturam, sed secundum id quod apparet. Dans le fond l'un n'étoit pas pour le doute avec plus d'ardeur que l'autre; & rien n'étoit plus facile que de les mettre d'accord. Il ne faloit que leur demander qu'ils s'expliquassent nettement & sincerement (l).

(f) Voyez Gassendi, in libro præcionali de Philosopho ubi universè c. 8. p. in. 24. Voyez aussi Aulagelle ubi infra.

(g) Il faut entendre ceux de la 2. Academie fondée par Arcefflas.

(h) Aulus Gellius lib. 11. cap. 5.

(i) Id. ib.

(l) Voyez le passage d'Arcefflas apud Eusebium præpar. Evangel. lib. 14. Postius ibid. pag. 106.

(B) *Qu'on le deteste dans les Ecoles de Theologie, où il tâche.* C'est par rapport à cette divine science que le Pyrrhonisme est dangereux; car on ne voit pas qu'il le soit guere ni par rapport à la Physique, ni par rapport à l'Etat. Il importe peu qu'on dise que l'esprit de l'homme est trop borné, pour rien decouvrir dans les veritez naturelles, dans les causes qui produisent la chaleur, le froid, le flux de la mer, &c. Il nous doit suffire qu'on s'exerce à chercher des hypotheses probables, & à recueillir des experiences; & ce j'ai fait fort assuré qu'il y a très-peu de bons Physiciens dans notre siecle, qui ne se soient convaincus que la nature est un abîme impenetrable, & que ses ressorts ne sont connus qu'à celui qui les a faits, & qui les dirige. Ainsi tous ces Philosophes sont à cet égard Academiciens & Pyrrhoniens. La vie civile n'a rien à craindre de cet esprit-là; car les Sceptiques

Theologie, où il tâche de puiser de nouvelles forces, qui ne sont que des chimères :

ne noient pas (a) qu'il ne se falût conformer aux coutumes de son país, & pratiquer les devoirs de la Morale, & prendre party en ces choses-là sur des probabilités, sans attendre la certitude. Ils pouvoient suspendre leur jugement sur la question, si un tel devoir est naturellement & absolument légitime; mais ils ne le suspendoient pas sur la question, s'il le faisoit pratiquer en telles & telles rencontres. Il n'y a donc que la Religion qui ait à craindre le Pyrrhonisme: elle doit être appuyée sur la certitude; son but, ses effets, ses usages tombent dès que la ferme persuasion de ses veritez est effacée de l'ame. Mais d'ailleurs on a sujet de se tirer d'inquietude; il n'y a jamais eu, & il n'y aura jamais qu'un petit nombre de gens, qui soient capables d'être trompez par les raisons des Sceptiques. La grace de Dieu dans les fidèles; la force de l'éducation dans les autres hommes; & si vous voulez même; (b) l'ignorance, & le penchant naturel à décider, sont un bouclier impenetrable aux traits des Pyrrhoniens, qui que cette secte s'imagine qu'elle est aujourd'hui plus redoutable qu'elle n'étoit anciennement. On va voir sur quoi elle fonde cette étrange prétention.

(a) Voyez Diogene Laërce à la fin de la vie de Pyrrhon.
(b) C'est un mot de Simonde, ces gens-là ne sont pas sages, fins pour être trompez par un homme comme moi. Balzac disoit la même chose des filles de son village. Agellius se plaignoit d'avoir à faire à des ennemis qui n'entendaient point la guerre, ses ruses étoient inutiles, il ne pouvoit tromper des trompes malaguerries. Voyez Plutarque dans sa vie vers la fin.

Il y a environ deux mois qu'un habile homme me parut fort aplemment d'une conference où il avoit assisté. Deux Abbés dont l'un ne favoit que sa routine, l'autre étoit bon Philosophe, s'échauffèrent peu-à-peu de telle sorte dans la dispute, qu'ils pensèrent se quereller tout de bon. Le premier avoit dit assez froidement, qu'il pardonneoit aux Philosophes du Paganisme d'avoir flotté dans l'incertitude des opinions; mais qu'il ne pouvoit comprendre que sous la lumière de l'Evangile il se feroit encore de misérables Pyrrhoniens. Vous avez tort, lui répondit l'autre, de raisonner de cette façon. Arcellas, s'il revenoit dans le monde, & s'il avoit à combattre nos Theologiens, seroit mille fois plus terrible qu'il ne l'étoit aux Dogmatiques de l'Ancienne Grèce: la Theologie Chretienne lui fourniroit des arguments insolubles. Tous les assistans ouïrent cela avec beaucoup de surprise, & prièrent cet Abbé de s'expliquer davantage; & ne doutèrent pas qu'il ne lui fût échappé un paradoxe qui ne tourneroit qu'à sa confusion. Voici ce qu'il répondit en s'adressant au premier Abbé. Je renonce aux avantages que la nouvelle Philosophie vient de procurer aux Pyrrhoniens. A peine connoissoit-on dans nos Ecoles le nom de Sextus Empiricus; les moyens de l'époque qu'il a proposés si subtilement n'y étoient pas moins inconnus que la terre Australe, lors que Gassendi (c) en a donné un abrégé qui nous a ouvert les yeux. Le Cartésianisme a mis la dernière main à l'œuvre; & personne parmi les bons Philosophes ne doute plus, que les Sceptiques n'ayent raison de soutenir que les qualitez des corps qui frappent nos sens, ne sont que des apparences. Chacun de nous peut bien dire, je sens de la chaleur à la présence du feu, mais non pas je sai que le feu est tel en lui-même qu'il me paroît. Voilà quel étoit le stile des anciens Pyrrhoniens. Aujourd'hui la nouvelle Philosophie tient un langage plus positif: la chaleur, l'odeur, les couleurs &c. ne sont point dans les objets de nos sens; ce sont des modifications de mon ame; je sai que les corps ne sont point tels qu'ils me pa-

(c) Dans son livre de sine Logica, cap. 3, à la page 72. & volume de ses Oeuvres édit. de Lion, 1698.

roissent. On auroit bien voulu en excepter l'étenduë & le mouvement, mais on n'a pu; car si les objets des sens nous paroissent colorez, chauds, froids, odorans encore qu'ils ne le soient pas, pourquoi ne pourroient-ils point paroître étendus & figurez, en repos & en mouvement, quoi qu'ils n'eussent rien de tel (d)? Bien plus; les objets des sens ne sauroient être la cause de mes sensations: je pourrois donc sentir le froid & le chaud; voir des couleurs, des figures, de l'étenduë, du mouvement, quoi qu'il n'y eût aucun corps dans l'Univers. Je n'ai donc nulle bonne (e) preuve de l'existence des corps. La seule preuve qu'on m'en peut donner doit être tirée (f) de ce que Dieu me tromperoit, s'il imprimoit dans mon ame les idées que j'ai du corps, sans qu'en effet il y eût des corps; mais cette preuve est fort foible; elle prouve trop. Depuis le commencement du monde tous les hommes, à la réserve peut-être d'un sur deux cens millions, croyent fermement que les corps sont colorez, & c'est une erreur. Je demande, Dieu trompe-t-il les hommes par rapport à ces couleurs? S'il les trompe à cet égard, rien n'empêche qu'il ne les trompe à l'égard de l'étenduë. Cette dernière illusion ne sera pas moins innocente, ni moins compatible que la premiere avec l'être souverainement parfait. S'il ne les trompe point quant aux couleurs, ce sera sans doute parce qu'il ne les pousse pas invinciblement à dire, ces couleurs existent hors de mon ame, mais seulement, il me paroît qu'il y a là des couleurs. On vous soutiendra la même chose à l'égard de l'étenduë; Dieu ne vous pousse pas invinciblement à dire il y en a, mais seulement à juger que vous en sentez, & qu'il vous paroît qu'il y en a. Un Cartésien n'a pas plus de peine à suspendre son jugement sur l'existence de l'étenduë, qu'un païsan à s'empêcher d'affirmer que le lait est blanc, que la neige est blanche, &c. C'est pourquoi si nous nous trompons en affirmant l'existence de l'étenduë; Dieu n'en fera pas la cause, puis que selon vous il n'est point la cause des erreurs de ce païsan. Voilà les avantages que ces nouveaux Philosophes procuroient aux Pyrrhoniens, & à quoi je veux renoncer.

Tout aussi-tôt l'Abbé Philosophe déclara à l'autre que pour esperer quelque victoire sur un Sceptique, il faut lui prouver avant toutes choses que la verité est certainement reconnoissable à des fausses quelques marques. On les appelle ordinairement criterium veritatis. Vous lui soutiendrez avec raison que l'évidence est le caractère sûr de la verité, car si l'évidence n'étoit pas ce caractère, rien ne le seroit. Soit, vous dira-t-il, c'est là où je vous attens, je vous ferai voir des choses que vous rejetez comme fausses, qui sont de la dernière évidence? Il est évident que (g) les choses qui ne sont pas différentes d'une troisième, qui ne diffèrent point entre elles: c'est la base de tous nos raisonnemens, c'est sur cela que nous fondons tous nos syllogismes, & néanmoins la revelation du mystere de la Trinité nous assure que cet axiome est faux. Inventez tant de distinctions qu'il vous plaira, vous ne montrerez jamais que cette maxime ne soit pas demontée par ce grand mystere. Il est évident qu'il n'y a nulle différence entre individu, nature, personne; cependant le même mystere nous a convaincus que

(d) L'Abbé Foucher propose cette objection dans sa critique de la recherche de la verité; le P. Malebranche n'y répond pas. Il en sent bien la force, voyez la citation suivante.

(e) Le P. Malebranche dans un éclaircissement sur la recherche de la verité. Qu'il est très difficile de prouver qu'il y a des corps, & qu'il n'y a que la Foi qui puisse nous convaincre qu'il y a effectivement des corps.

(f) Voyez le chapitre 28. du Traité de Mr. Arnaud des vraies & des fausses idées, où il refuse le suffrage éclaircissement du P. Malebranche par des raisons toutes différentes de celle-ci.

(g) Que sont idem un tertio sunt idem inter se.

meres: mais il peut avoir ses usages pour obliger l'homme par le sentiment de ses

que les personnes peuvent être multipliées, sans que les individus, & les natures cessent d'être uniques. III. Il est évident que pour faire un homme qui soit réellement & parfaitement une personne, il suffit d'unir ensemble un corps humain & une ame raisonnable. Cependant le mystere de l'Incarnation nous a appris que cela ne suffit pas. D'où il s'ensuit que ni vous ni moi ne saurions être certains si nous sommes des personnes; car s'il étoit essentiel à un corps humain & à une ame raisonnable unis ensemble de constituer une personne, Dieu ne pourroit jamais faire qu'ils ne la constituassent: il faut donc dire que la personnalité leur est purement accidentelle. Or tout accident est separable de son sujet en plusieurs manieres; il est donc possible à Dieu de nous empêcher par plusieurs moyens, d'être des personnes, quoi que nous soyons composez de corps & d'ame: & qui nous assurera qu'il ne se sert pas de quelcun de ces moyens pour nous depouiller de la personnalité? Est-il obligé de nous reveler toutes les manieres dont il dispose de nous? IV. Il est évident qu'un corps humain ne peut pas être en plusieurs lieux tout à la fois, & que sa tête ne peut pas être penetrée avec toutes les autres parties sous un point indivisible, & néanmoins le mystere de l'Eucharistie nous apprend que ces deux choses se font tous les jours: d'où il s'ensuit que ni vous ni moi ne saurions être certains si nous sommes distingués des autres hommes, & si nous ne sommes pas à l'heure qu'il est dans le Serrail de Constantinople, dans le Canada, dans le Japon, & dans chaque ville du monde, sous diverses conditions en chaque lieu. Dieu ne faisant rien en vain créeroit-il plusieurs hommes, lors qu'un seul lui peut suffire créé en divers endroits, & revêtu de diverses qualitez selon les lieux? Cette doctrine nous fait perdre les veritez que nous trouvons dans les nombres; car on ne fait plus ce que c'est que deux & trois; nous ne savons ce que c'est qu'identité, que diversité. Si nous jugeons que Jean & Pierre sont deux hommes, ce n'est qu'à cause que nous les voyons en divers lieux, & que l'un n'a pas tous les accidens de l'autre. Mais par le dogme de l'Eucharistie ce fondement de distinction est tout-à-fait nul. Il n'y a peut-être qu'une seule creature dans l'univers multipliée par la production en divers lieux, & par la diversité des qualitez: nous faisons de grandes regles d'Arithmetique, comme s'il y avoit beaucoup de choses distinctes (a). Chimeres que tout cela. Non seulement nous ne savons plus s'il y a deux corps; nous ignorons même s'il y a un corps & un esprit: car si la matiere est penetrable, il est clair que l'étendue n'est qu'un accident du corps; & ainsi le corps selon son essence est une substance non étendue; il peut donc recevoir tous les attributs que l'on conçoit dans l'esprit, l'entendement, la volonté, les passions, les sensations: il n'y a donc plus de regle qui nous fasse discerner si une substance est spirituelle de sa nature, ou si elle est corporelle. V. Il est évident que les modes d'une substance ne peuvent point subsister sans la substance qu'elles modifient; & néanmoins le mystere de la transubstantiation nous a fait savoir que cela est faux. Cela confond toutes nos idées; il n'y a plus de moyen de définir la substance; car si l'accident peut subsister

sans aucun sujet, la substance à son tour pourra subsister dependamment d'une autre substance à la maniere des accidens: l'esprit pourra subsister à la maniere des corps, comme dans l'Eucharistie la matiere existe à la maniere des esprits: ceux-ci pourront être impenetrables, comme la matiere est la penetrable. Or si en passant des tenebres du Paganisme à la lumiere de l'Evangile, nous avons appris la fausseté de tant de notions évidentes, & de tant de * definitions certaines, que sera-ce quand nous passerons des obscuritez de cette vie à la gloire du Paradis? N'est-il pas bien apparent que nous apprendrons la fausseté de mille choses qui nous paroissent incontestables? Profitons de la temerité avec laquelle ceux qui vivoient avant l'Evangile ont affirmé comme veritables certaines doctrines évidentes, dont les mysteres de nôtre Theologie nous ont revelé la fausseté.

Passons à la Morale. I. Il est évident qu'on doit empêcher le mal si on le peut, & qu'on peche si on le permet lors qu'on le peut empêcher. Cependant nôtre Theologie nous montre que cela est faux: elle nous enseigne que Dieu ne fait rien qui ne soit digne de ses perfections, lors qu'il souffre tous les desordres qui sont au monde, & qu'il lui étoit facile de prevenir. II. Il est évident qu'une creature qui n'existe point, ne sauroit être complice d'une action mauvaise. III. Et qu'il est injuste de la punir comme complice de cette action. Néanmoins nôtre doctrine du peché originel nous montre la fausseté de ces évidences. IV. Il est évident qu'il faut preferer l'utile à l'honnête, & que plus une cause est sainte, moins elle a la libeté de postposer l'honnêteté à l'utilité. Cependant nos Theologiens nous disent que Dieu ayant à choisir entre un monde parfaitement bien réglé, & orné de toute vertu, & un monde de tel que celui-ci, où le peché & le desordre dominant, a preferé celui-ci à celui-là, parce qu'il y trouvoit mieux les interêts de sa gloire. Vous m'allez dire qu'il ne faut point mesurer les devoirs du Createur à l'aune de nos devoirs. Mais si vous le faites vous tomberez dans les filets de vos ad-versaires. C'est là où ils vous veulent, leur grand but (b) est de prouver que la nature absolue des choses nous est inconnuë, & que nous n'en connoissons que certains rapports. Nous ne savons pas, si le sucre est doux en lui-même, nous savons seulement qu'il nous paroît doux quand on dix, & l'applique sur nôtre langue. Nous ne savons pas si cette action est honnête en elle-même & par sa nature, nous croyons seulement qu'à l'égard d'un tout voir tel, par rapport à certaines circonstances elle a que nous l'exterieur de l'honnêteté. Ce n'est plus cela à l'égard d'autres regards, & selon d'autres rapports. Voyez choisis que nous avons de la justice, & de l'honnête souffrent exception, & sont relatives. Songez encore que plus vous élevez les droits de Dieu au privilege de n'agir pas selon nos idées, plus vous ruinez le seul moyen qui nous reste de prouver qu'il y a des corps: ce moyen est que Dieu ne nous trompe point, & qu'il le seroit, si le monde corporel n'existoit pas. Montrer un spectacle à tout un peuple, sans qu'il se passât rien de hors de l'esprit, seroit un tromperie: si un Prince le faisoit, si un Prince le faisoit, si Dieu le faisoit nego, car les droits de

(a) Notez que si un corps peut être produit en plusieurs lieux, tout autre être, esprit, lieu, accident etc. pourra être multiplié de même, & ainsi on n'aura point une multitude d'êtres, on réduira tout à un seul être créé.

* Ceux qui tiennent la transubstantiation mettent l'essence de la matiere dans la faculté de recevoir l'etenduë, & ainsi de l'essence de toutes choses: rien d'arbitraire: tout est en soi: on cette capacité peut convenir à l'esprit &c. cela contredit les definitions.

ses tenebres, à implorer (C) le secours d'enhaut, & à se soumettre à l'autorité de la foi. Il faut prendre pour de mauvaises plaifanteries, ou plutôt pour des impostures,

Dieu sont tout autres que ceux des Rois. Outre que si les exceptions que vous faites aux principes de Morale sont fondées sur l'infinité incompréhensible de Dieu, je ne pourrai jamais m'assurer de rien: car je ne pourrai jamais comprendre toute l'étendue des droits de Dieu. Je conclus en cette manière. S'il y avoit une marque à laquelle on put connoître certainement la vérité, ce seroit l'évidence: or l'évidence n'est pas une telle marque, puis qu'elle convient à des faussetez; donc.

L'Abbé à qui tout ce long discours s'adressoit eut bien de la peine à s'abstenir des interruptions: il ne l'écouta qu'avec des marques de souffrance, & quand il vit qu'on ne parloit plus, il se mit dans (a) une étrange colere contre les Pyrrhoniens, & n'épargna pas le rapporteur des difficultez qu'ils puïssent dans les systèmes de Theologie. On lui repliqua modestement qu'on favoit bien que ce n'étoit que des sophismes, & de très-petites difficultez, mais qu'il seroit juste que ceux qui sont tant les fiers contre les Sceptiques, n'ignorassent pas l'état des choses. Vous avez cru jusques ici, continua-t-on, qu'un Pyrrhonien ne sauroit vous embarrasser, répondez moi donc; vous avez 45. ans, vous n'en doutez pas, & s'il y a quelque chose dont vous soyez assuré, c'est que vous êtes la même personne à qui l'on donna l'Abbaye de . . . il y a 2. ans. Je vais vous montrer que vous n'avez point de bonne raison d'en être certain. J'argumente sur les principes de notre Theologie. Votre ame a été créée: il faut donc qu'à chaque moment Dieu lui renouvelle l'existence, car la conservation des creatures est une creation continuelle. Qui vous a dit que ce matin Dieu n'a pas laissé retomber dans le néant l'ame qu'il avoit continué de créer jusques alors, depuis le 1. moment de votre vie? Qui vous a dit qu'il n'a point créé une autre ame modifiée (b) comme étoit la vôtre? Cette nouvelle ame est celle que vous avez presentement. Faites moi voir le contraire: que la compagnie juge de mon objection. Un savant Theologien qui étoit là prit la parole, & reconut que la creation étant une fois supposée, il étoit aussi facile à Dieu de créer à chaque moment une nouvelle ame, que de reproduire la même; mais que néanmoins les idées de sa sagesse, & plus encor les lumieres que nous puissions dans sa parole, nous peuvent donner une certitude legitime que nous avons la même ame en nombre aujourd'hui, que nous avions hier, avant hier &c. & il conclut qu'il ne faisoit point s'amuser à la dispute avec des Pyrrhoniens, ni s'imaginer que leurs sophismes puissent être commodément éludés par les seules forces de la raison: qu'il falloit avant toutes choses leur faire sentir l'infirmité de la raison, afin que ce sentiment les porte à recourir à un meilleur guide qui est la foi. C'est la matiere de la remarque suivante.

(C) Obliger l'homme . . . à implorer le secours d'enhaut. Un moderne qui avoit fait une étude plus particuliere du Pyrrhonisme, que des autres sectes, le regarde (c) comme le party le moins contraire au Christianisme, & celui qui peut recevoir le plus docilement les mysteres de notre religion. Il confirme son sentiment par quel-

ques raisons, après quoi il parle ainsi. Ce (d) La n'est donc pas sans sujet que nous croyons le système Sceptique, fondé sur une naïve reconnaissance de l'ignorance humaine, le moins contraire de tous à notre creation, & le plus approprié à recevoir les lumieres surnaturelles de la Foi. Nous ne disons en cela que ce qui est conforme à la meilleure Theologie, puis que celle de (1) Saint Denys n'enseigne rien plus expressément que la faiblesse de notre esprit, & son ignorance à l'égard sur tout des choses divines. C'est ainsi que ce grand Docteur explique ce que Dieu mesme a prononcé par la bouche de ses Prophetes, (2) qu'il a établi sa retraite dans les tenebres. Car cela étant, nous ne saurions nous approcher de luy, que nous n'entrions dans ces mystérieuses tenebres, d'où nous tirons cette importante leçon, qu'il ne se peut connoître qu'obscurément, couvert d'enigmes ou de nuages, & selon que dit l'école, en l'ignorant. Mais comme ceux qui ont fait de tout temps profession d'humilité & d'ignorance, s'accoutument bien mieux que les autres avec ces tenebres spirituelles: les Dogmatiques au contraire, qui n'ont jamais eu de plus forte apprehension que celle de faire paroître qu'ils ignorent quelque chose, s'y perdent incontinent, & leur presumption d'avoir assez de lumiere d'entendement pour s'imprimer toute sorte d'obscurité, fait qu'ils s'aveuglent d'autant plus qu'ils croient s'avancer dans des tenebres que notre humanité ne sauroit penetrer. Quoi qu'il en soit, je trouve que la Sceptique n'est pas d'un petit usage à une ame Chrétienne, quand elle luy fait perdre toutes ces opinions magistralles que Saint Paul deteste si fort. Il s'est étendu plus exactement & plus fortement sur cela dans (e) un autre livre.

Quand on est capable de bien comprendre tous les moyens de l'Epoque qui ont été exposés par Sextus Empiricus, on sent que cette logique est le plus grand effort de subtilité que l'esprit humain ait pu faire; mais on voit en même tems que cette subtilité ne peut donner aucune satisfaction: elle se confond elle-même, car si elle étoit solide, elle prouveroit qu'il est certain qu'il faut douter. Il y auroit donc quelque certitude, on auroit donc une règle sûre de la vérité. Or cela ruine le système; mais ne craignez pas qu'on en vienne là, les raisons de douter sont elles mêmes douteuses: il faut donc douter s'il faut douter. Quel chaos, & quelle gêne pour l'esprit! Il sembleroit donc que ce malheureux état est le plus propre de tous à nous convaincre que notre raison est une voye d'égarement, puis que lors qu'elle se deploye avec le plus de subtilité, elle nous jette dans un tel abîme. La suite naturelle de cela doit être de renoncer à ce guide, & d'en demander un meilleur à la cause de toutes choses. C'est un grand pas vers la religion Chrétienne car elle veut que nous attendions de Dieu la connoissance de ce que nous devons croire, & de ce que nous devons faire; elle veut que nous captivions notre entendement à l'obéissance de la foi. Si un homme s'est convaincu qu'il n'a rien de bon à se promettre de ses discussions philosophiques, il se sentira plus disposé à prier Dieu, pour lui demander la persuasion des veritez que l'on doit croire, que s'il se flatte d'un bon succès en raisonnant, & en disputant. C'est donc une heureuse disposition à

(a) Comparez ceci avec ce que la Moïse le Vayer raconte dans la 2. partie de ses Oeuvres.

(b) C'est-à-dire avec la reminiscence qui lui est reproduite s'il avoit continué de créer l'ame de l'Abbé.

(c) La Moïse le Vayer, de la vertu des Payens, au tome 5. de ses Oeuvres pag. 229. Voyez aussi les Dissertations de l'Abbé Foucher sur la Philosophie des Académiciens.

(1) Lib. 1. de myst. ph. c. 1. & 2.

(2) Posuit tenebras latibulum suum.

(e) Dans la 2. partie de la Prose évangélique, au v. tome de ses Oeuvres.

impostures, les contes d'Antigonus Carystius *, que Pyrrhon ne preferoit rien à rien, & qu'un chariot & un precipice ne l'obligeoient point à faire un pas en arriere ou à côté, & que ses amis qui le suivoient, lui sauverent fort souvent la vie. Il n'y a nulle aparence qu'il (D) ait été fou jusqu'à ce point-là; mais on ne doit pas douter qu'il n'enseignât que † l'honneur & l'infamie des actions, leur

* Apud Dingenem Laertium ubi supra n. 61. † Diog. Laert. ib. n. 61.

justice

la foi, que de conoitre les defauts de la raison, & de là vient que Mr. Pascal, & quelques autres ont dit que pour convertir les Libertins, il faut les mortifier sur le chapitre de la raison, & leur apprendre à s'en defier. Calvin est admirable sur cette pensée, car voici ce qu'il expose dans la Liturgie du Barême, c'est-à-dire voci par où il commence les leçons que l'on doit faire aux Postulans du Christianisme. En (a) cela donc Dieu nous admoneste de nous humilier & nous despitare en nous mesmes: & en ceste maniere il nous prepare à desirer & requerir sa grace, par laquelle toute la perversité & malediction de nostre premiere nature soit abolie. Car nous ne sommes point capables de la recevoir, que premierement nous ne soyons vuides de toute fiance de nostre vertu, sagesse, & justice, jusques à condamner tout ce qui est en nous. Or quand il nous a remonstré notre malheur, il nous console semblablement par sa misericorde, nous promettant de nous regenerer par son Saint Esprit en une nouvelle vie, laquelle nous soit comme une entrée en son Royaume. Cette regeneration consiste en deux parties, c'est que nous renoncions à nous mesmes, ne suivans point NOSTRE PROPRE RAISON, nostre plaisir & propre volonté: mais que CAPTIVANS NOSTRE ENTENDEMENT & nostre cœur à la sagesse & justice de Dieu, nous mortifions tout ce qui est de nous & de nostre chair: puis apres, que nous SUIVIONS LA LUMIERE DE DIEU, pour complaire & obtemperer à son bon plaisir, comme il nous le montre par sa Parole, & nous y conduir par son esprit.

(a) C'est-à-dire en nous disant qu'il nous faut renaitre.

inquisivimus, quæ à philosophis traduntur: præcipuè illa, quæ maximè repugnant pietati erga Deum: Illa, inquam, Epicuri ac Pyrrhonis, quò magis ea refellere possemus. Nupte Nicetas quidem fuerat Epicureus: Aquila verò Pyrrhonianus erat secutus, ut apud ipsum est Clementem in octavo Recognitionum libro (1), quod opus Græcè (1) Fel. non existat, sed Latine ex translatione Rufini Aquilejensis.

Notez que la Mothe le Vayer exclut les Pyrrhoniens de la grace qu'il a faite à plusieurs anciens Philosophes: ce qu'il nous va dire contient quelques faits qui appartiennent à cet article. Je (f) tiens pour desespéré le salut de Pyrrhon, & de tous les disciples qui ont eu les memes sentimens que luy touchant la Divinité. Ce n'est pas qu'ils fissent profession d'Atheïsme, comme quelques-uns ons cru. On peut voir dans (2) Sextus Empiricus qu'ils estoient l'existence de ce des Dieux comme les autres Philosophes, qu'ils leur rendoient le culte ordinaire, & qu'ils ne nioient pas leur providence. Mais outre qu'ils ne se font jamais determiner à reconnoître une cause premiere, qui leur fist mepriser l'Idolatrie de leur temps; il est certain qu'ils n'ont rien cru de la Nature Divine qu'avec suspension d'esprit, ni rien confessé de tout ce que nous venons de dire qu'en doutant, & que s'accommoder seulement aux loix & aux coutumes de leur siecle, & du pais où ils vivoient, Par consequent puis qu'ils n'ont pas eu la moindre lumiere de cette foi implicite, sur laquelle nous avons fondé l'esperance du salut de quelques Payens, qui l'ont possedée conjointement avec une grace extraordinaire du Ciel, je ne voi nulle apparence de croire qu'aucun Sceptique ou Pyrrhonien de cette trempe ait pu éviter le chemin de l'Enfer.

(f) La Mothe le Vayer, de la Voyer, de des Payens, p. 226. (2) Lib. 3. Pyrr. hyp. c. 1.

Quoi qu'il en soit il y a d'habiles gens qui soutiennent, que rien n'est plus opposé à la Religion que le Pyrrhonisme. C'est (b) l'extinction totale, non seulement de la foi, mais de la raison, & rien n'est plus impossible que de ramener ceux qui ont porté leur égarement jusqu'à cet excès. On peut instruire les plus ignorans. On peut convaincre les plus entetés, on peut persuader les plus incredules. Mais il est impossible, je ne dirai pas de convaincre un Sceptique, mais de raisonner juste contre lui, n'étant pas possible de lui opposer aucune preuve, qui ne soit un sofisme, le plus grossier même de tous les sofismes, je veux dire une petition de principe. En effet il n'y a point de preuve qui puisse conclure, qu'en supposant que tout ce qui est évident est veritable, c'est-à-dire qu'en supposant ce qui est en question. Car le Pyrrhonisme ne se consiste proprement, qu'à ne pas admettre cette (c) maxime fondamentale des Dogmatiques. Voyez Vossius (d) qui ayant dit que le Pyrrhonisme & l'Epicureïsme sont fort contraires à la religion Chretienne, confirme son sentiment par un passage de Clement Romain.

(b) La Placerte. Traité de la conscience, p. 377.

(c) Cette maxime étoit autrefois plus invincible, entre les païens par exemple des Stoïciens, qu'elle ne l'est depuis qu'on peut soutenir ad hominem aux Theologiens, qu'il y a des Propositions évidentes qui sont fausses. Voyez ci-dessus pag. 815. La dispute des deux Abbz.

(d) Vossius de Philofo. phoran ed. Adr. Turnebi, in Latinâ Perionii tralatione ex Parisiensî editione Somii fol. 596. Η κρισιμακτες ὅ καὶ τὰ φιλοσοφῶν, ἐξουθενῶσι τὴν ἀθεωτατά. λέγω δὴ τὴν Ἐπικουροῦ καὶ Πυρρωνίου, ἢ α καὶ μάλλον ἀνασκαδάζειν διωρισμένον. Accuratè etiam ea

(D) Qu'il ait été fou jusqu'à ce point-là.] Citons encore Mr. de la Mothe le Vayer. (g) Je (g) La scay bien qu'Antigonus Carystius disoit que Pyrrhon ne se fust pas voulu détourner ni pour un chariot, ni pour un precipice, ni pour la rencontre d'un chien enragé, & que ses amis seuls le preservoient de tous ces inconveniens. Mais pourquoi croivons-nous plutôt cet Antigonus, qu'Ænesidemus qui a écrit huit livres de la secte (3) des Pyrrhoniens, & qui assure que leur Chef ne commit jamais aucune de ces extravagances? Certes elles ont si peu d'apparence, & il est si difficile de s'imaginer comment un si grand nombre de Philosophes les auroient approuvées, que je serois conscience d'y deserer, quand elles ne seroient contredites par personne, & que le reste de la vie de Pyrrhon ne les convaincroit point de fausseté. En effet, on tombe d'accord qu'il vécut près de quatre-vingts dix ans, & qu'il passa la meilleure partie de ce temps-là dans les voyages, ayant esté trouver les Mages de Perse, & s'estant abouché dans l'Inde avec les Gymnosophistes. Est-il vraisemblable qu'un homme qui se precipitoit dans toute sorte de dangers, fust arrivé jusques à un si grand âge? Et qu'il eust pu avoir par tout assez d'amis pour le delivrer de tant de perils, qui sont pres-

(g) La Mothe le Vayer ibid. p. 213. 214. (3) Diog. Laert. Phooius in Bibl.

Ne pre-
uez pas
ceci à la
rigueur:
il n'aime
rien sans
doute la
faute que
la mala-
die eût.

justice & leur injustice, dependoit uniquement des loix humaines, & de la cou-
tume. Quelque abominable que soit ce dogme, il coule naturellement du principe
des Pyrrhoniens, que la nature absolue & interieure des objets nous est cachée,
& que l'on ne peut être assuré que de ce qu'ils nous paroissent à certains égards.
L'indifférence (E) de Pyrrhon fut étonnante: il n'aimoit rien, * & ne se fachoit
de rien; & jamais homme ne fut plus persuadé que lui de la (H) vanité des choses.

(f) Confe-
rez avec
ceci la
doctrine de
Diogene le
Cynique,
dont Mr.
du Rondel
parle
ci-dessus
dans l'ar-
tikel Perce-
tus p. 783.
col. 2.

que inévitable à ceux qui vont par le monde avec le
plus d'adresse & de prevoiance? Quoi qu'il en soit,
on le doit considérer comme Fondaient d'une grande
Compagnie, & par conséquent qui étoit sans doute
recommandable en beaucoup de façons. Votre mes-
me quand il n'y auroit que ce que nous lisons dans sa
vie, qu'il fut créé Souverain Pontife par ceux de
son pays, cela seroit suffisant pour montrer la ca-
lommie de ses ennemis, n'y ayant nulle apparence
qu'on eût donné une si importante charge à un hom-
me qui eût été sujet à de si grands caprices. . . .

Era suor de perigli un facripante
Ma ne perigli haveva cata la vita.

Il fit voir tout le contraire dans un grand peril de
naufrage. Il fut le seul que la tempête n'étonna
point; & comme il vit les autres saisis de crainte
& de tristesse, il les pria d'un air tranquille de re-
garder un pourceau qui étoit là, & qui mangeoit
à son ordinaire: voilà, leur dit-il, quelle doit
être l'infensibilité du Sage (f). Τῶν (g) δὲ ἐμαρτέον-
των ἐπονηθευσαμένων ἐπὶ χερσίν, αὐτὸς γαλη-
νὸς ὡν ἀνέβησεν πρὸς Δουχρὸν, δεῖξας ἐν τῷ ποσσὶ χυ-
εῖδιον ἰσθίον, καὶ εἰπὼν, ὡς χερὶ τὸ σπῆν ἐν τοιαύτῃ
καθησάτω ἀπαράξω. Navi aliquando vehēbatur, &

(g) Diog.
Laërt.
ibid. n. 68.

(h) Id. id.
n. 67.

(i) C'est le
146. vers
du 6. livre
de l'Iliade.

(k) Quasi
exinde
significat
non
hominum
modo,
perinde ac
foliorum
natura
caduca,
sed opinio
quoque
inconstans
& perinde
mutabilis

(a) Il ne composa jamais rien, de sorte qu'on ne
peut pas juger de sa capacité par ses œuvres. Mais
outre ce que nous en pouvons presumer sur sa gran-
de réputation, le seul privilege d'immunité que la
ville d'Elis sa patrie accorda en sa considération à
tous les Philosophes, & l'honneur que luy firent les
Athéniens (b) de luy donner des lettres de bourgeoisie,
qu'ils n'accordoient qu'à peu de personnes, nous
sont assez comprendre ce qui étoit de son mérite.

(E) L'indifférence de Pyrrhon.] Je n'en rapor-
terai qu'un exemple. Anaxarque étant tombé
dans un fossé, y fut vu de Pyrrhon sans en rece-
voir aucun secours. Pyrrhon passa outre sans dai-
gner lui tendre la main. On le blâma avec justice,
car il auroit dû aider en cet état un homme inconnu,
à plus forte raison devoit-il l'aider son Professeur.
Vous a'lez voir que le maître en faisoit plus que le
disciple sur ce point-là; car non seulement Ana-
xarque ne se plaignit point de Pyrrhon, & n'a-
prouva point qu'on le censurât; mais aussi il le
loua de cet esprit indifférent, & qui n'aimoit rien.
Que pourroit-on faire de plus surprenant sous la
discipline de la Trappe? (c) Καὶ ποτε Ἀναξαρχῆ
ἐς τέλημα ἐμπροσθέν, περιβῆν δὲ βουθήσας. π-
νὴν δὲ αἰσιμολύον, αὐτὸς Ἀναξαρχῆ ἐπέγνω τὸ
ἀδιὰφοροῦν ἃ ἀπερὸν αἰετῆ. Et cum aliquando Ana-
xarchus in scrobem incidisset, ille pertransiit nihil
ei opem ferens. Idque cum plerique culparent,
Anaxarchus ipse laudabat, ut indifferenter & sine
affectu se habentem. Ceci me fait souvenir d'une
repartie que l'Abbé de St. Real a raportée. Je
pourrois, dit-il (d), vous faire la reponse d'un an-
cien, à qui quelqu'un reprochoit que pour un Phi-
losophe il faisoit bien peu de cas de la Philosophie;
& c'est cela même, repliqua-t-il, qui s'appelle
philosophe. Voilà qui est digne & de Pyrrhon,
& d'Anaxarque.

(F) Persuadé que lui de la vanité des choses,] Il
meprisoit sur tout la nature humaine, & il ne se
laissoit point de repeter les paroles où Homere le
compare aux feuilles. (h) Θαυμαζών αὐτὸν, καὶ
συνεχῆς λέγων,

Οἷόν περ (i) φύλλον γενεῖ, πηθεῖ καὶ ἀνθρῶν.

Miratum eum (Homero) asidueque pronun-
tiare solitum ejus versutem, tale quidem genus ac mini-
mo vento est hominum, quale est foliorum. Selon Gal-
fendi il aimoit ce parallèle (k), à cause qu'il y
trouvoit la mortalité des hommes, & cette in-
constance de leurs opinions, qui les fait tou-
ner comme des feuilles au gré des vens. Il (l) fai-
soit grand cas des autres endroits d'Homere, où
les hommes sont comparez avec les oiseaux, &
avec les mouches; & où l'on décrit leurs infirmi-
tez, & leurs puerilités. (m) Καὶ οὐα συνεῖναι εἰς τὸ
ἀβήθαιον, καὶ νεοισσέον ἄμα καὶ παλαιακιδέες τῶν
ἀνθρώπων. Sicut & caetera illius, quibus infirmitas &
inania studia atque pueriles hominum motus indi-
cantur. Je m'étonne qu'on ne dise pas qu'il esti-
moit infiniment cette sentence d'Homere:

Τῶν δὲ νόθῳ ἐσὶν ἐπιχθονίων ἀνθρώπων,
Οἷον ἐπ' ἡμᾶς ἄγχι παρῆν ἀσθρῶντε θεῶντε.
Talis enim ipsorum est hominum mens terriolarum,
Qualem ipsi hominum & divum pater indit in horas.

Elle signifie que l'esprit des hommes est journa-
lier, & que Dieu leur donne leur provision de
raison comme une espece de pain quotidien, qu'il
renouvelle chaque matin. Cela quadre merveil-
leusement avec l'hypothèse des Pyrrhoniens: ils
cherchoient toujours; ils ne faisoient ferme nulle
part, à toute heure ils se sentoient prêts de raison-
ner d'une nouvelle maniere, selon les variations
des occurrences. Un certain Docteur en Theo-
logie en fait autant (n), si l'on en croit son adver-
faire

(l) Diog.
Laërt. ibid.
n. 68.

(m) Id. id.

(n) Sur
tous il ne
lui par-
donne
point ses
variations,
& se con-
tradictions
perpetuel-
les. Il lui
fait voir
qu'il éta-
blit des
principes
selon le be-
soin qui le
presse; &
que les
qu'ils com-
mencent à
l'incom-
moder, il
en subroge
de tout
contraires:
& pour

copier ses expressions, il lui reproche de raisonner au jour la jour-
née, & selon la passion qui est de tour à commander dans son ame.
Hist. des Ouvrages des Savans, Octobre 1694, dans l'extrait du
livre de Mr. Saurin, intitulé, Examen de la Theologie de Mr. Tur-
neu.

(a) La
Mothe le
Vayer ibid.
p. 227.

(b) Nous
verrons
dans la
remarque
H que cela
est faux.

(c) Diog.
Laërt. ubi
supra n.
63.

(d) Gesa-
rius, ou
Eusebius
devers,
p. 31. 32.
edit. de la
Haye.

(e) Stobaeus
sermone
118.

ses. Quand il parloit il se mettoit peu en peine si on l'écoutoit, ou si on ne l'écoutoit pas; & encore que ses auditeurs s'en lassent *, il ne laissoit point de continuer. Il tenoit menage avec sa sœur, & partageoit avec elle les plus petits soins (G) domestiques. Ceux qui disent qu'il obtint la bourgeoisie d'Athenes pour (H) avoir tué un Roi de Thrace, se trompent grossièrement. Je n'ai pas beaucoup de fautes à reprocher (I) à Mr. Moreri.

* Diog. Laërt. ubi supra n. 62.

(I) A'σίγοι... (Diogenes Laërtius, ubi supra n. 62)

P Y R

pour se garantir d'un chien qui le poursuivoit; il est difficile, répondit-il, de dépouiller l'homme (d).

(H) La bourgeoisie d'Athenes pour avoir tué le Roi de Thrace, se trompent.] La conformité de nom a été cause de ce mensonge. Un certain Pyrrhon (e) disciple de Platon obtint des Atheniens la bourgeoisie, pour (f) avoir tué Cotys Roi de Thrace. C'est de là que vient le mensonge de ceux (g) qui disent que nôtre Pyrrhon fit ce meurtre, & qu'il obtint cette récompense.

(I) Je n'ai pas beaucoup de fautes à reprocher à Mr. Moreri.] Cinq seulement. I. Ces paroles, Pyrrhon prétendoit que les hommes ne faisoient rien que par coutume, sont absurdes. Il n'étoit pas assez Antiquaris pour dire cela; il favoit bien qu'il y avoit des Philosophes qui soutenoient la différence naturelle entre la vertu & le vice, & qu'une infinité de personnes faisoient ces choses pour se conformer aux loix. Voici comment il se faisoit exprimer. Pyrrhon soutenoit que réellement aucune chose n'étoit ceci ou cela; & que la nature des choses dependoit des loix & de la coutume; c'est-à-dire que les hommes par leurs loix & par leurs coutumes établissoient, que certaines choses fussent bonnes, loüables, mauvâises, blâmables, &c. C'étoit sa doctrine. Si Diogene Laërce ne l'a pas ainsi entenduë, tant pis pour lui. Je parle de la sorte parce que ses termes ne sont pas si clairs, que quand on puisse soutenir qu'ils veulent dire, les hommes par leurs loix & par leurs coutumes font que chaque chose est telle ou telle. (h) Καὶ μέγιστος ἦν πάντων, μηδὲν εἶναι τῆ ἀληθείᾳ, νεώτερον δὲ ἢ ἄλλοι πάντες τὸς ἀνθρώπους περὶ αὐτῶν. ἢ ὅτι μέγιστον τὸδε ἢ τὸδε εἶναι ἔκαστον. Eadem ratione & de omnibus, nihil verè esse: ceterum lege atque consuetudine cuncta homines faciunt. Neque enim esse quicquam istud potius quam illud. II. Je ne sai où l'on a trouvé qu'il n'aimoit point qu'on l'interrompit dans ses meditations philosophiques. Diogene Laërce ne dit point cela, quoiqu'il le fasse amateur de la solitude, & (i) il dit même que ceux qui l'interrogeoient, n'étoient jamais mecontents de la réponse. III. Cette faute est assez legere en comparaison de celle-ci. Cependant on avouë qu'il vécut quatre-vingts dix ans. C'est prétendre qu'un homme qui se divertit à être seul, & qui n'aime pas lors qu'il medite que l'on vienne l'interrompre, ne doit pas vivre long-temps. Presque tous ceux qui meditent souhaitent passionnément qu'on leur laisse la liberté de le faire tout de suite; car la moindre interruption fait perdre du tems à se remettre dans les voyes: & (f) De magisteris Aristoteles servus dicitur d'Am. p. m. 445.

quand am arbotem comparat quibus de causa cum ab his qui aderant, agere admodum hominem respondisse. (e) Plac. a'σίφοις Colocem circa fin. p. 1126. Voyez aussi p. 542. de genenda republ. p. 816. (f) De magisteris Aristoteles servus dicitur d'Am. p. m. 445. (g) Diocles de dit dans Diogene Laërce ubi supra n. 62.

(b) Diog. Laërt. ubi supra n. 61. pag. 531. (i) Ibid. n. 64. (k) Voyez la remarque D.

faire, & néanmoins ce Docteur est fort décisif: il nie, il affirme magistralement & promettent. Les Sceptiques n'étoient pas plus réservés là-dessus qu'il y est hardi. Il faudroit n'empier pas sur leurs droits, & leur laisser le privilege de raisonner au jour la journée; ils se l'attribuent dans Cicéron. Au reste l'inconstance des opinions & des passions est si grande, qu'on diroit que l'homme est une petite République qui change souvent ses Magistrats.

(G) Les plus petits soins domestiques.] Il (t) portoit à vendre des poulets, des cochons de lait &c. au marché, & il balloit la maison, & y nettoyoit les meubles, tout comme s'il eût été la servante du logis. C'est que tout lui étoit indifférent; il ne croyoit pas qu'une chose valût mieux que l'autre. Ταύτην δὲ αἰτίας καθάρσιος ἀδελφείας, (b) Id. ib. donique indifferenter munditiam curabat (b). Il se demendoit quelquefois, car il se fêcha un jour contre sa sœur, & lors qu'on lui remontra que son chagrin ne s'accordoit pas avec l'indolence dont il faisoit profession, pensez-vous, répondit-il, que je veuille mettre en pratique pour une femme cette vertu? Χολήσας τι πέρι τῆ ἀδελφείας πρὸς τὴ λαβήμον ὀπίσιν, ὡς σὰς ἐν γυναίῳ ἢ ἐπιδελείᾳ τῆ ἀδελφείας. Cum sorori quandoque succensisset, argueretque illum quipsiam ut immemorem insinuat sui, non, inquit, muliercula documentum erit nostrae indifferentiae. Ne vous allez pas imaginer qu'il vouloit dire qu'il ne renonçoit pas à l'amour; ce n'étoit point la pensée: il vouloit dire que toutes sortes de sujets ne meritoient pas l'exercice de son dogme de ne se fâcher de rien. La cause de sa colere étoit fort indigne d'un Philosophe, & principalement d'un tel Philosophe; il se fêcha contre sa sœur parce qu'il avoit été contraint d'acheter les choses dont elle eut besoin pour offrir un sacrifice; & un ami qui avoit promis de les fournir avoit manqué à sa parole.

C'est ce que nous aprenons d'Eusebe. (c) Φιλίης τῆ ἀδελφῆς αὐτῆς θυσοῦς, ἔπειτα τῆ Φίλων πνὸς καταβολὴν τὰ πρὸς τὴ θυσοῦς, καὶ μὴ καθαρὰ μόνον, ἢ μόνον Πύρρονος πτωχίου, καὶ ἀνακαταπέτας, ἐπειδὴ πρὸς Φίλῳ ἔλεγε, ὡς ἐ ποιήσαίλο σήμερον τὰς λόγους, ἢ δὲ ἀξία τῆ ἀποψείας. εἰπὼν αὐτῶν, ἐν γυναικὶ δὲ δεῖ τῆ δουδαξίν αὐτῆς ποιεῖσθαι, καὶ τοὺ δικαίως ἀν ἄπεν ὁ Φίλῳ, ὅτι ματαία ἢ ἐν γυναικὶ, ἢ κυνὶ, ἢ πᾶσιν. Cum Philisti ejus soror sacrificium adoraret, quandam ex amicis, qui res ad illud necessarias pollicitus fuerat, promissis non stetit. Pyrrhonem igitur eos sumptus facere coactum, graviter id acerbeque cum ferret, ex suo illo amico audisse, parum se omnino suorum ex decretorum prescripto facere, atque ab omni perturbatione vacuum ostendere. Tum enimvero Pyrrhonem homini reposuisse, hujus rei fidem in muliercula causa fieri non debere. Cui sane amicus ille suis merito responderet, in muliere, in cane, in reliquis omnibus inane totum hoc disputandi genus futurum. Dans ces dernières paroles l'Auteur a fait allusion à la réponse que fit Pyrrhon, quand on le railloit d'avoir pris la fuite

(a) Diog. Laërt. ibid. n. 66.

(b) Id. ib.

(c) Aristoteles, apud Eusebium Praeparat. Evangel. lib. 14. cap. 18. p. m. 763.

(d) Diog. Laërt. ubi supra n. 61. pag. 531. (i) Ibid. n. 64. (k) Voyez la remarque D.

PYRRHUS, fils d'Achille & de Deidamie, fille de Lycomedes Roi de l'île de Scyros, nâquit dans cette île peu avant la guerre de Troie. Il y fut élevé jusqu'à ce qu'Ulyssè & Phenix l'en * vinrent tirer, pour l'amener à ce fameux siege après la mort de son pere. Il y alla nonobstant les pleurs de son (A) ayeul maternel. On avoit appris aux Grecs qu'ils ne prendroient jamais Troie sans le fils d'Achille. Sa grande jeunesse fut cause (B) qu'on lui donna le nom † de Neoptoleme, comme la couleur de ses cheveux ‡ avoit été (C) cause qu'on l'avoit appellé Pyrrhus. Il se montra digne du sang dont il étoit né; car il fut brave, brutal & feroce. Ses beaux faits d'armes, & ses bons conseils, ont été aussi admirables qu'il a plu à Homere ↓. long tems après, & à d'autres Poëtes. L'un de ses plus beaux combats fut contre β Eurypyle fils de Telephe. Il le tua; & cette victoire lui plut si fort, qu'à cette occasion γ la danse qu'on nomma Pyrrhique. Les danseurs devoient être armez de toutes pieces. Il fut plus hardi que tous les autres quand il fut question de se δ mettre dans le cheval de bois; & par l'exemple de son intrepidité il les delivra de la crainte dont ils se trouvoient saisis. La nuit de la prise il fit un carnage épouvantable ζ, & massacra même barbarement (D) le Roi Priam, sans respecter ni sa vieillesse, ni la sainteté du lieu où il s'étoit refugié. Avec la même barbarie il precipita du θ haut d'une tour le petit Astyanax fils d'Heçtor; & ce fut lui qui immola de ses propres mains λ Polyxene sur le tombeau d'Achille. Il n'eut pas la même dureté pour Andromaque veuve du vaillant Heçtor, il s'accouma de quelques restes de beauté qu'il lui trouva, & en fit sa femme μ ou sa concubine. Les Auteurs sont partagés sur le país où il alla après le saccagement de Troie; les uns disent qu'il s'alla mettre en possession du Royaume paternel, qui étoit Phthia ξ dans la Thessalie; les autres soutiennent qu'il s'en alla tout droit en Epire π, qu'il s'y établit & qu'il y fonda un Etat. On dit qu'Helenus fils de Priam, & bon Devin, qui lui échut dans le partage des prisonniers, lui φ conseilla de s'en retourner par terre, à cause des horribles tempêtes dont il prevoit que la flotte Greque seroit

* Sophocl. in Philoët.
 Voyez aussi Homere Odyss. lib. 11.
 † Eusebius in Il. 19.
 ‡ Servius in Æn. 2. v. 469.
 ↓ Odyss. lib. 11.
 Quintus Calaber l. 7. 8.
 β Quint. Calab. ib.
 γ Hesy-chius, & Scholiastes Pindari in Pyth. Ode 2.
 δ Homer. Odyss. 11.
 ζ Virgil. Æn. lib. 2. v. 500. 510.
 ξ Quint. Calab. lib. 13. Vide etiam Pausan. l. 10. pag. 343.
 φ Pausan. lib. 10. p. 342.
 λ Euripid. in Hecub. Lycophr. Ovidius Metam. lib. 13. Seneca in Troad. Hygin. cap. 110.
 μ Virgil. Æn. l. 3. v. 319. & ibi Servius.
 ξ Euripid. in Troad. Diçtyl. l. 6. Homer. Odyss. l. 4.
 π Pausan. l. 1. p. 10. Pindar. Nem. 7. Fastim. l. 17.
 φ Servius nôs supra.
 (a) La Mothe le Vayer, de la verité des Payens, tome 5. p. 217.
 (b) Cicero de amicis. c. 20.
 (c) Carol. Langius in Cicer. ut amicitia, p. 517. edit. Grev.
 (d) Lib. 18. p. 743.
 (e) Hygin. 62. 97.

copié fîdellement sur une autre chose; cette remarque seroit déjà achevée. Il a dit (A) que par le huitième moyen de l'époque, qui est celui de la relation, les Pyrrhoniens sont voir que nous ne jugeons des choses que par comparaison. Mr. Moterij ajoute à cela le terme de préjugez; les Sceptriques, dit-il, prétendent que nous ne jugeons que par préjugez ou par comparaison. Mauvaise disjonctive; car le moyen dont il s'agit là ne concerne point les préjugez; il ne concerne que les jugemens que nous faisons des qualitez relatives: telles sont la pesanteur, la dureté, la grandeur, la petitesse, &c.

(A) Novobstant les pleurs de son ayeul maternel. Cicero nous apprend cette particularité. Reçte etiam, dit-il (b), præcipi potest in amicitis, ne intemperata quadam violentia (quod persæpe fit) impediatur magnas utilitates amicorum, nec enim (ut ad fabulas redeam) Trojam Neoptolemus capere potuisset, si Lycomedem, apud quem erat educatus, multis cum lacrymis iter summi impediens, audire voluisset. Langius pretend qu'il y a là une erreur ou volontaire, ou involontaire; mais il se trompe. Voici ses paroles. (c) Quod de Neptolemo Lælius ait, omnes de Achille narrant. Itaque vel errat per memoriam Cicero: vel, quod potius credo, de industria Lælio, ut illa atate, Græcam carum fabularum ignoracionem concedit: quod etiam in Catone majore factum videmus; tametsi sisse jam senex Græcis literis sedulam operam (e) Carol. Langius in Cicer. ut amicitia, p. 517. edit. Grev. (d) Lib. 18. p. 743. (e) Hygin. 62. 97.

(B) Fut cause qu'on lui donna le nom de Neoptoleme. Pausanias (d) en rapporte une autre raison qui est pitoyable; savoir que Phenix lui donna ce nom, parce qu'Achille son pere avoit commencé fort jeune à porter les armes.

(C) La couleur de ses cheveux avoit été cause. Il y en a qui veulent (e) qu'il fut nommé Pyrrhus

par une autre raison; savoir parce que son pere s'appelloit Pyrrha (f), pendant qu'il étoit deguifé en fille à la Cour de Lycomedes. Ce fait ne devoit pas être fort connu aux Grammairiens, puis que Tibere les voulant embarrasser par des questions épineuses, leur demandoit (g) entre autres choses, comment s'appelloit Achille sous l'habit de fille.

(D) Et massacra même barbarement le Roi Priam. Virgile (h) décrit la chose en très-beaux termes:

Hoc dicens, altaria ad ipsa trementem
 Traxit, & in multo lapsantem sanguine nati
 Implicuit conam leva, dextraque coruscum
 Exaltat, ac lateri capulo tenus abdidit ossem.
 Hæc sinit Priami fatuorum: hic exitus illum
 Sorte tulit.

L'autel dont il est ici parlé est celui (i) de Jupiter Hercéen. Il est vrai que tous les Auteurs ne convenoient pas qu'on y eût tué Priam: quelques-uns (k) disent qu'il fut tiré de son palais par Neoptoleme; & qu'ayant été traîné au tombeau d'Achille, il fut décapité, & que sa tête fut portée au bout d'une pique par toute la ville. D'autres (l) soutiennent qu'on l'attacha du temple de ce Jupiter, & qu'en suite Pyrrhus le recontra à la porte de son palais, le tua. Il semble que d'autres ayent dit que ce fut auprès d'un autel de Mercure que Pyrrhus lui ôta la vie; c'est ainsi que le docteur (m) Meziriac interprete ces paroles de Quintus Calaber, Equis nati Bousis. Rhodoman les traduit ad aram Jovis Hermæ; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il faut corriger ce texte, en mettant ad aram Hercæi, au lieu de Equis. Voyez les notes de Dauquois sur ce Poëte à la page 35.

(f) Hygin. c. 96. Sionius Apollin. Carm. 9. v. 137.
 (g) Sueton. in Tiberio, cap. 71. Voyez dans Juvencal Sat. 7. des questions semblables.
 (h) Æn. lib. 2.
 (i) Eurip. in Troad. Seneca Agamem. Pausan. l. 4. p. 127.
 (k) Apud Servium in Æn. lib. 2. v. 506.
 (l) Lesches apud Pausaniam lib. 10.
 (m) Quintus Calaber l. 13. v. 222.
 (n) Sur les Epitres d'Ovide, p. 847.

roit batuë. On trouve assez à parent que Pyrrhus suivit ce conseil, quand on voit que durant sa route il fit la guerre à Harpalicus * dans la Thrace. Il épousa la belle Hermione † fille de Menelas & d'Helene; mais ce mariage ne fut point heureux; Hermione n'eut ‡ point d'enfans, & devint jalouse d'Andromaque, qui avoit donné un fils à Pyrrhus. La jalousie lui inspira le dessein † de se de faire de sa rivale, & de joindre la mort du fils avec celle de la mere: mais elle y trouva des obstacles; & comme son dessein avoit éclaté, & qu'elle craignoit le ressentiment de son mari, elle prêta volontiers l'oreille à Oreste, qui lui proposa de l'enlever, de la ramener à son pere, & de l'épouser. Aussi bien lui avoit-elle été promise (E) avant qu'à Pyrrhus. D'autres disent qu'Oreste voulant se venger de son rival, recourut à des moyens beaucoup plus funestes que n'auroit été de lui enlever une femme, avec laquelle on ne faisoit pas bon ménage, & qu'il lui ôta (F) ou lui fit ôter la vie dans le Temple même de Delphes. Il est assez certain que Pyrrhus y fut tué. Il n'est pas si certain qu'il y ait (G) été en-

* Voyez la suite de cette guerre dans l'article d'Harpalicus. † apud Hygin. c. 193. ‡ Hygin. c. 123. † Pherecydes apud Schol. Eurip. in Oreste. † Pausan. l. 1. p. 10. † Eurip. in Androm.

(E) Lui avoit-elle été promise avant qu'à Pyrrhus.] Ovide (a) rapporte que Tyndare son ayeul maternel l'avoit promise à Oreste durant la guerre de Troie, en l'absence de Menelas, qui pendant le même (b) tems promit à Pyrrhus de la lui donner. Sophocle cité par (c) Eustathius l'avoit ainsi débité dans une tragedie que nous n'avons plus. Euripide (d) dit au contraire qu'Hermione fut promise à Oreste par Menelas, afin d'empêcher qu'Oreste ne la tuât, comme il avoit tué Clytemnestre sa propre mere. Ce fut donc huit ans après la prise de Troie, que cette promesse de mariage se fit. Dans une autre (e) tragedie Sophocle arrange les aventures tout autrement; il dit que Menelas promit Hermione à Oreste avant le voyage de Troie; & qu'il la promit à Pyrrhus pendant le siege (f). Hygin a suivi une opinion particulière; c'est que Menelas malgré la promesse qu'il avoit faite à Pyrrhus devant Troie, donna sa fille à Oreste, & puis la lui ôta pour tenir son premier engagement, lors que Pyrrhus fut sen sommer à Lacedemone. Voilà bien des sentimens differens: mais où n'en trouve-t-on pas, & qu'y a-t-il là qui doit surprendre? Il faut plutôt s'étonner que les Auteurs ayent mis parmi les faits les intrigues d'une tragedie, & qu'ils nous raportent comme l'histoire d'Hermione & d'Oreste, ce qu'il a plu d'imaginer à un Poëte, pour remplir de merveilleux & d'incidens une piece de theatre. Ne seroit-on pas bien de loüir d'ici à mille ans, si l'on se faisoit un devoir de ne pas omettre dans l'histoire de Cesar & de Pompée, ce que les tragedies de Mr. de Scuderi & de Mr. Comille débitent sui les circonstances de la mort de ces deux illustres Romains? (F) Et qu'il lui ôta, ou lui fit ôter la vie.] Voici un fait sur lequel on met en ligne de compte les fictions des Poëtes tragiques; car en raportant les divers recits qui se trouvent dans les Ecrivains touchant la mort funeste de nôtre Pyrrhus, on n'oublie point ce qu'Euripide (g) a débité, c'est que Pyrrhus qui étoit allé à Delphes pour reprocher à Apollon la mort d'Achille, & pour le sommer de lui en faire raison, y retourna afin de lui faire des excuses de cette incartade, & afin d'apaiser sa colere. On a débité d'autres raisons de ce voyage. 1. Que Pyrrhus alla à Delphes (h) pour y offrir les depositions des Troyens. 2. Qu'il (i) fut demander à l'Oracle ce qu'il y avoit à faire, afin qu'Hermione sa femme lui donnât des enfans. 3. Qu'il (k) avoit dessein de piller le temple. Quoi qu'il en soit il fut tué dans ce temple par le (l) commandement d'Apollon, & ce fut un Prê-

tre dont le nom est parvenu jusques à nous qui le tua. Ce Prêtre s'appelloit *Machareus*, Μαχαρεύς, & c'est ainsi qu'il faut lire dans l'endroit du Scholiasse d'Euripide (m) où il est parlé de la mort de Pyrrhus; voici le passage selon l'édition vulgair: ἡ ἐπὶ τῆς χειρὸς αὐτοῦ κρητὰ διαπραχθεὶς τὸς Δελφῶς ἀφαιρέται τὴν κρητὰ αὐτοῦ. ἑαυτὸν ὃ κτείνε μαχαρεύς. Mr. de Meziriac (n) corrige au commencement *ἐπὶ*, & à la fin, *αὐτοῦ ὃ κτείνε Μαχαρεύς*; de sorte qu'au lieu de dire que Pyrrhus se tua de sa propre épée, il faudra dire que voyant que tout auprès du lieu de l'Oracle les Delphiens ravissoient les chairs de son sacrifice, il les leur ôta, & fut tué par *Machareus*. Cette cause de querelle se trouve dans le Scholiasse de Pindare, & dans (o) Ode 7. Pindare même. Mais la grande & la plus commune opinion est, que le principal Auteur de la mort de Pyrrhus fut (p) Oreste; soit en se mettant à la tête des Delphiens pour l'attaquer, après leur avoir fait accroire qu'il s'agissoit de prevenir le pillage de leur temple; soit (q) que sans y assister en personne; il eût suborné les assassins. Virgile lui attribue le coup.

Ast (r) illum erepta magno inflammatus amore conjugis, & scelerum furis agitatus Orestes, Excipit incautum patria qua obruncat ad aras. (r) Virg. Æn. l. 3.

Velleius Patereulus (s) & Hygin (t) affirment la même chose. (s) Patereul. lib. 1. c. 1.

(G) Il n'est pas si certain qu'il y ait été enterré.] Car il y a des Auteurs qui soutiennent que ses os furent dispersés sur les frontieres de l'Ambracie. Cujus ossa (v) per fines Ambraciae sparsa sunt quæ est in Epiri regionibus. (x) Ovide eût du même sentiment.

Nec tua quam Pyrrhi felicius ossa quiescant, Julia per Ambraciam qua jacuere vias. (x) In Idem v. 395.

Mr. de Boissieu dans son Commentaire sur ces deux vers reprend justement Casaubon, & Corradus, de les avoir entendus de Pyrrhus qui fit la guerre aux Romains, car il est constant par le temoignage de trois (y) Auteurs que ce Pyrrhus fut enterré honorablement. Il censure aussi Riccius qui applique à un autre Pyrrhus qu'au fils d'Achille ces mêmes paroles. D'ailleurs il est très-certain que l'on trouve de grandes autoritez pour prouver que nôtre Neoptoleme fut enseveli à Delphes. Les uns * disent que l'on montre son tombeau dans le bôcage consacré à Apollon: d'autres (z) observent qu'il fut enterré sous la porte du temple,

† Ovidius epist. Herm. ad Ore. (m) In Oreste. (n) Sur les epist. d'Ovide pag. 875. (o) Od. 7. Nem. (p) Eurip. in Androm. (q) Dicitur l. 6. Julin. l. 17. c. 3. Pausan. l. 2. pag. 72. (r) Virg. Æn. l. 3. (s) Patereul. lib. 1. c. 1. (t) Hygin. cap. 123. (v) Hygin. ibid. (x) In Idem v. 395. (y) Valer. Maxim. l. 5. c. 1. Plutarceus in Pyrrho. Auctor de viris illustrib. * Scrabo, lib. 9. (z) Scholiasse Pindari in o. v. 7. Nem.

terré. Il avoit eu trois femmes, Hermione dont il n'eut point d'enfans, Lanasse & Andromaque: il en eut de ces deux dernieres; mais on ne fait pas si les Rois qui ont possédé l'Epire jusques à celui qui fera la matiere de l'article suivant, descendoient des fils (H) de Lanasse, ou de ceux d'Andromaque: il y a partage sur cela entre les Auteurs. On convient seulement qu'ils descendoient de notre Pyrrhus.

PYRRHUS, Roi des Epirotès, issu du (A) precedent, & celebre par les guerres qu'il eut avec les Romains, a été l'un des plus (B) grans Capitaines de l'antiquité. Il étoit fils d'Æacide & de Phthie fille de Menon le Theffalien. Les commencemens de sa vie furent exposez à une violente persecution; car les Molosses qui avoient detroné Æacide, & tué tous ceux de ses amis sur lesquels ils avoient pu mettre la main, tâcherent de se saisir de son fils qui étoit encore en nourrice; mais on fit tant de diligence pour le sauver, que nonobstant leurs

pour-

temple, mais que Menelas le fit transporter dans le bois sacré. Pausanias (a) non content de dire que l'on voyoit son tombeau en sortant du temple sur la gauche; ajoute que ceux de Delphes faisoient tous les ans certaines expiations funebres en son honneur. Il est vrai qu'ils le traiteroient long tems (b) comme ennemi sans honorer sa memoire, puis qu'ils attendirent à l'honorer qu'il se fût montré au plus fort de la mêlée, combattant pour eux contre les Gaulois qui tâchoient de prendre la ville, & de faccager le temple. Dictys de Crete (c) & quelques autres temoignent aussi qu'il fut enterré en ce lieu-là.

(H) Descendoient des fils de Lanasse.] Justin (d) nous apprend que cette Lanasse peute-fille d'Hercule fut enlevée par Pyrrhus, qui la rencontra au temple de Jupiter Dodonéen. Il ajoute que Pyrrhus en eut 8. enfans, & qu'il eut pour successeur son fils Pialis. Meziriac lui (e) souvient, fondé sur le temoignage de Plutarque, que Lanasse étoit petite-fille d'Hylus: or Hylus étoit fils d'Hercule. D'autre côté il observe que selon Pausanias (f) celui qui succeda à Pyrrhus se nommoit Pichus, & étoit fils d'Andromaque.

(A) Issu du precedent.] Voyez la dernière remarque de l'article precedent, & la remarque E de l'article d'Andromaque. Mrs. Lloyd & Hofman n'ont pas eu assez d'attention, lors qu'ils ont adopté cette bevue de Charles Etienne, que Pyrrhus du côté de sa mere descendoit d'Achille, & du côté de son pere, d'Hercule; c'est d'Alexandre le Grand qu'on a dit cela, mais non pas de Pyrrhus. Il falloit dire tout le contraire, comme (g) a fait Aurelius Victor.

(B) L'un des plus grans Capitaines de l'antiquité.] Il étoit si brave que ceux qui voyoient son ardeur dans les combats, disoient qu'il faisoit revivre Alexandre à cet égard; & qu'au lieu que les autres Rois n'étoient la copie de ce Conquerant leur maître que par les habits de pourpre, par les Gardes du corps, par le panchement du cou, & par un haut ton de voix, Pyrrhus le representoit par la valeur, & par les belles actions. Il avoit composé des livres (h) de l'art militaire qui étoient une preuve incontestable de son habileté à camper, à mettre une armée en bataille, &c. & (i) il inventa l'art d'enseigner cette discipline par une espee de jeu d'échecs. Aussi auguration * de bonne heure que s'il vivoit, il seroit le plus grand Capitaine de son tems. Annibal lui donna le haut bout sur les plus grans Capitaines, lors qu'il dit à Scipion que Pyrrhus étoit le premier de tous, que lui Scipion étoit le second, & que lui Annibal étoit le troisième (k).

Mais il faut avouer que Tite Live raporte cela

tout autrement. Il dit qu'Annibal ayant donné la première place à Alexandre, & la seconde à Pyrrhus, s'attribua la troisième. *Que diriez-vous, lui dit alors Scipion, si vous n'aviez vaincu? En ce cas-là, lui repondit Annibal, je me croirois & au dessus d'Alexandre, & au dessus de Pyrrhus, & au dessus de tous les Capitaines du monde.* Raportons les paroles de Tite Live, afin qu'on voye d'où il a tiré ce fait. (1) *Claudius secutus Græcos Aetianus libros, P. Africanum in ea fuisse legatione tradit: eumque Ephesi collocatum cum Annibale. Et sermonem etiam unum refert, quo quærenti Africano, quem fuisse maximum imperatorem Annibal crederet, respondisse, Alexandrum Macedonum regem; quod parvâ manu innumerabiles exercitus judicaret, quodque ultimas oras, quas visere supra spem humanam esset, peragrasset. Quærenti demde, quem secundum poneret, Pyrrhum dixisse. . . Exsequenti, quem tertium duceret; haud dubiè se metipsum dixisse. Tum risum obortum Scipioni & subjersisse. Quidnam tu diceres, si me vicisses? Tum me verò, inquit, & ante Alexandrum, & ante Pyrrhum, & ante omnes alios imperatores esse. Et perplexum Punico astu responsum*

in ea terra, imperium esse mallent. Ajoutez à cela que Justin lui donne avec les vertus militaires une grande probité, & une grande sagesse de vie. (n) *Satis constant inter omnes auctores fama est, nullum nec ejus, nec superioris ætatis regem comitandum Pyrrho fuisse; raroque non inter reges tantum, verum etiam inter illustres viros, aut vitæ sanctioris, aut justitiæ probatoris visum fuisse. Ab altero scientiam ceteræ rei militaris in illo viro tantam fuisse, ut cum Lysimacho, Demetrio, Antigonio, tantis regibus, bella gerens, invidiosus semper fuerit. Illyriorum quoque, Sicularum, Romanorumque, & Carthaginiensium bellis, nunquam inferior, plerumque etiam victor extiterit, qui patriam certe suam angustam, ignobilemque, sana rerum gestarum, & claritate nominis sui, toto orbe illustrem reddiderit.* Ciceron (o) le loué aussi de beaucoup de vertu. Nous verrons dans la remarque L qu'il avoit fort bien le servir de ces machines d'intrigue, dont l'art est une des principales pieces des grans Capitaines.

(a) Pausanias lib. 10. pag. 341.

(b) Id. l. 1. pag. 4.

(c) Lib. 6. l. 17. c. 3.

(e) Sur les epur. d'Orvide pag. 861.

(f) Lib. 1.

(g) Pyrrhus rex Epirotarum patero genere ab Achille, materno ab Hercule oriundus.

(h) Ciceron en fait mention epist. fam. 25. l. 9.

(i) Pyrrhus peritissimus stratagematon fuit, primumque quemadmodum ea disciplina per calculos in tabula traederetur ostendit. *Donat. in Terent. Eunuch. act. 4. se. 7.*

* Antigonus augura celâ. *Plut. in vita Pyrrh. pag. 387.*

(k) Plutarchus lib.

(l) Titus Livius lib. 35. p. m. 852.

(m) Id. ib. Voyez aussi Marcellin. l. 24. mtr.

(n) Justin. lib. 25. sub fin. p. m. 452. 453.

(o) Cum duobus ducibus de imperio in Italia decertatum. Pyrrho & Annibale. *Ab altero propter prohibitam ejus non nimis alienos animos habemus, alterum propter crudelitatem semper hæc civitas oderit.* *Cicero de amicicia. cap. 8.*

pourfuites on le porta dans l'Illyrie chez le Roi Glaucias , qui le fit élever avec * Il avoit
 soin , & le rebatit dans son Royaume à l'âge de douze ans. Cinq ans après il y ^{époufa}
 eut une nouvelle fedition , qui fit perdre à Pyrrhus son Royaume. Il se retira ^{de l'Asie}
 chez son beau-frere * Demetrius. Il se trouva (C) avec lui à la memorable ba- ^{taille de}
 taille d'Ipsus † , & y donna de grandes preuves de son courage. La paix étant ^{à Rome 152.}
 faite entre Demetrius & Ptolomé Roi d'Egypte , on envoya Pyrrhus en otage ^{selon Cal-}
 à la Cour de ce dernier , où il se rendit tellement considerable qu'on lui fit ^{jusin.}
 épouser Antigone , que Berenice avoit eue de son premier mari avant que d'é- ^{† Il s'apel-}
 pouser Ptolomé. Ce mariage lui procura les assistances dont il eut besoin en ^{lou Nro-}
 troupes & en argent , pour rentrer dans son Royaume. Il le partagea avec l'u- ^{ptoleme.}
 surpateur † : mais ce partage ne dura gueres. Pyrrhus ayant su que cet homme ^{(a) Tiré de}
 tâchoit de le faire empoisonner , le prevint ; car l'ayant prié à diner il le tua ^{Plut. in vi-}
 sang froid Il songea peu après à satisfaire son ambition par la conquête de la Ma- ^{ta Pyrrhi}
 cedoine. Les demêlez des fils de Cassandre lui en fournirent l'occasion. Alexan- ^{pag. 388.}
 dre lui demanda du secours contre Antipater son ainé. On lui en donna ; mais ^{389.}
 on lui en fit payer plusieurs Provinces. Demetrius auquel Alexandre avoit de- ^{(b) Voyez}
 mandé aussi du secours , ne put venir à lui que fort tard ; & encore ne vint-il que ^{la remar-}
 trop tôt , puis qu'il tua Alexandre pour le prevenir , & se fit declarer Roi de ^{que B de}
 Macedoine. Cela fit naître une guerre entre lui & Pyrrhus , dans laquelle il se ^{l'article}
 donna un combat , d'où Pyrrhus qui fit merveilles de sa personne sortit victo- ^{Cleony-}
 rieux. L'irruption qu'il fit en suite dans la Macedoine auroit été très-heureuse , ^{me.}
 s'il n'eût salu se retirer precipitamment , & avec perte d'une partie de l'armée. ^{(c) Plu-}
 La paix qui se fit un peu après ne l'empêcha point de favoriser (D) les succès ^{tarch in}
 seurs d'Alexandre , dans le dessein qu'ils formerent d'attaquer Demetrius. Les Ma- ^{vita Pyr-}
 cedoniens abandonnerent celui-ci , & se donnerent à Pyrrhus , qui se voyant par ce ^{rhos: mais}
 moyen maitre de la Macedoine , ne laissa pas de la partager avec Lyfimachus. Il ^{Justin liv.}
 perdit fa moitié de la maniere qu'il avoit gagné le tout ; car les Macedoniens l'a- ^{23. ch 7.}
 bandonnerent pour se joindre à Lyfimachus , qui étoit de leur nation. Voilà ^{ce qu'éte-}
 donc Pyrrhus réduit à son patrimoine. Il n'y demeura pas long tems ; c'étoit un ^{lenns étoit}
 esprit inquiet , qui n'auroit su à quoi employer son tems s'il (E) n'eût attaqué ^{fil. de la}
 P^a p. 390.

OU

(a) Tiré de Plut. in vita Pyrrhi pag. 388. (b) Voyez la remarque B de l'article Cleonyme. (c) Plutarch in vita Pyrrhos: mais Justin liv. 23. ch 7. ce qu'éte lenns étoit fil. de la P. a p. 390.

(C) Se trouva avec lui.] Mr. Moreri debite qu'à la bataille d'Ipsus, la victoire favorisa le parti de Pyrrhus contre Antigonus & Demetrius. Il n'y a rien de vrai dans tout cela ; car lors le party de Pyrrhus étoit le même que celui d'Antigonus & de Demetrius ; ou pour parler plus exactement ; Pyrrhus n'assista à ce combat que comme un Avaturier ou un Volontaire du party de Demetrius. Mr. Hofman a suivi l'erreur de Monsieur Moreri.

* Voyez Plutarque ubi infra.

(D) Les successeurs d'Alexandre dans le dessein qu'ils formerent.] Pyrrhus succomba aisément à la tentation , lors que les Chefs de la ligue lui eurent representé qu'il n'y avoit point de prudence dans la conduite qu'il vouloit tenir. Il vouloit observer le Traité de paix pendant que Demetrius auroit une forte guerre sur les bras ; c'étoit perdre son occasion , & donner lieu à son voisin d'attendre avec avantage que la sienne fût venue. Pourquoi , disoit-on à Pyrrhus, n'aimez vous pas mieux conquerir la Macedoine sur un Prince qui ne sauroit la defendre, veu le grand nombre d'ennemis qui l'attaqueront , que vous exposer à la peine de defendre contre lui votre pais, lors qu'il aura fait un Traité de paix. On lui representa aussi certaines injures que Demetrius lui avoit faites ; il venoit de lui enlever sa femme avec l'île de Corfou. Pour entendre cela il faut savoir que Lanassa fille d'Agathocles Tyran de Syracuse, avoit apporté à Pyrrhus cette île en dot, mais voyant que son mari faisoit plus de cas de ses autres femmes que d'elle, la fantasia lui prit de chercher un autre époux : & comme Demetrius passoit pour le plus facile de tous les Princes à s'engager à de nouveaux mariages, elle lui proposa

de la venir joindre à Corfou où elle s'étoit retirée. Il le fit , & l'épousa , & laissa une gainison dans l'île (a). Voilà plus de raisons qu'il n'en faisoit , pour porter un Prince aussi ambitieux que Pyrrhus à observer mal un Traité de paix. Je dirai ici en passant qu'il eut d'Antigone un fils nommé Ptolomé , qui fut tué (b) par les Lacedemoniens ; que de Lanassa il eut Alexandre qui lui succéda , & que de Bircenna il eut Helenus (c) dont je parlerai dans la remarque P. Nous parlerons de ses filles dans l'article prochain.

(E) S'il n'eût été attaqué , ou s'il n'eût été attaqué.] Le caractère de Pyrrhus étoit une ambition demesurée , & un esprit remuant & incapable de repos. Plutarque (d) le compare à Achille.

Qui (e) languissoit d'estre tant de séjour Ne demandant que la guerre , & l'estour.

Il entendoit admirablement la (f) guerre ; il exécutoit avec un courage & une vigueur incomparable : mais il étoit beaucoup plus propre à gagner qu'à conserver , parce qu'à mesure qu'il faisoit quelques conquêtes il formoit de vastes desseins, imperia & se remy dissoit de nouvelles esperances qui l'empêchoient de songer aux moyens de conserver ce qu'il avoit déjà aquis. Antigonus le comparoit à un joueur , qui amene beau jeu , mais qui ne fait pas en profiter. On a dit la même chose (g) Livius d'Annibal ; Non omnia (g) nimirum eidem Dii. 23. Vide dedervnt , vincere seu Annibal, victoria uti nescit. rum l. 2. Ce défaut n'est point rare ; nôtre siecle a fait voir souvent que de part & d'autre on ne fait tirer aucun profit de ses victoires, Dieu menage ainsi les choses afin de ne pas trop accabler les gens

(f) Idem Plutarch. p. 400. Ut ad vincenda regna invictus habebatur, ita devictis acquiritur celeriter carebat. Tanto melius fludebat acquirere imperia retinere. Justin. l. 25. c. 4. (g) Livius c. 6. Voyez la p. 821. de ce Di. c. 6. Voyez la p. 821. de ce Di. c. 6.

ou s'il n'eût été attaqué, ainsi il prêta agreablement l'oreille (E) aux Tarentins, qui le prièrent de passer en Italie, pour être leur General contre les Romains. Cineas de Thessalie, disciple de Demosthene, deconseilloit ce voyage à Pyrrhus; mais il n'y gagna rien, sic erat in fais. Ce Prince passa * donc en Italie avec de fort bonnes troupes, & voyant que les Romains lui épargnoient une partie du chemin, il s'avança jusques auprès (G) d'Heraclée, vers la riviere de Siris, sans attendre que toutes les troupes des Alliez fussent prêtes, & offrit sa mediation au Consul Lavinus, qui lui repondit, que les Romains ne vouloient point de son arbitrage, & ne craignoient point son immitié. Il fut reconnoître l'armée Romaine, & avoia que ces barbares (H) n'avoient rien de barbare dans leur maniere de camper. Il se donna une bataille bien-tôt après, dans laquelle Pyrrhus courut grand risque, & qui fut extremement disputée: on pla sept fois de chaque côté, enfin la victoire se declara pour les Epirotes, par le (I) moyen des éléphants, dont l'odeur effarouchoit les chevaux Romains. Les suites de cette victoire furent grandes, quoi que Pyrrhus eût perdu bien de braves gens, & beaucoup de bons Officiers. Il fut maître de la campagne, & il s'avança jusqu'à 36 + milles de Rome: ce qui n'ébranla nullement la fermeté des Romains, & ne les obligea pas même à ôter à Lavinus le commandement, quoi qu'il y eût bien des gens qui se plainissent (K) de sa conduite. Pyrrhus souhaitant de

* L'an de Rome 473. le dernier de la 124. Olympiade.

† Euro-pius n'en met que 18 Florus que 10. Victor primo prælio Pyrrhus, dit-il. 10. tam remi nem Campaniam, Lirin Fregellæque populatus, prope capram urbem à Prenestini na arce prospexit, & vicini oculis trepidè civitatis sumo ac pulcè impievit. Lib. 1. cap. 18.

(a) Ovidius.

(b) Livius, lib. 37. Florus, lib. 2. c. 17.

(c) Méris Φυμ τω πειραματι διαταραχθησαν ταυτα ταυτα. Στρατηγικη η ιστορια η εν αρχη η εν οψη. Pares cum eis armis non essent, neque possent ea obfercim & pravitatem concionato rum suorum deponere.

Pliniar. lib. 1. c. 18.

(e) In Pyrrho, p. 395.

(f) Florus ubi.

gens tout à la fois. On pourroit citer mille sentences semblables à ces deux-ci. (a) Non minor est virtus quam quætere parva tueri: (b) Parari singula acquirendo facilius possunt, quam universa teneri.

(F) Il prêta agreablement l'oreille aux Tarentins.] Ce peuple se brouilla mal-à-propos avec les Romains, & dans la suite quoi (c) que la partie ne fût point égale, il ne fut jamais prendre la resolution de s'accorder avec eux. Certaines gens qu'on appelloit Demagogues mettoient tout en feu par leurs harangues, & n'inspiroient que des pensées de guerre, jusques à pousser le peuple à faire venir un Prince étranger, plutôt qu'à faire la paix. Quelle fut la suite de tout ce manège? C'est qu'il falut subir le joug des Romains, beaucoup, plutôt qu'on n'auoit fait sans cela.

(G) Apres d'Heraclée vers la riviere de Siris.] Florus (d) a fait une faute de Geographie quand il a parlé ainsi: Apud Heraclæam & Campanæ fluvium Lirin, Levino Consule, prima pugna. Mr. de Saumaise dans ses notes sur cet Auteur montre fort bien qu'Heraclée n'étoit point dans la Campanie, & que Florus a confondu la riviere Liris avec celle de Siris. Celle-là est dans la Campanie, mais non pas l'autre: or comme il étoit constant que la premiere bataille s'étoit donnée auprès d'Heraclée, l'erreur d'avoir confondu ces deux rivieres, a dû produire la bevue de transporter Heraclée dans la Campanie.

(H) Que ces barbares n'avoient rien de barbare.] Aurelius Victor lui fait dire en cette occasion une chose, qui pour avoir été transportée hors de la place n'a aucun sens. Viso, dit-il, Lavinus exercitum eandem sibi ait adversus Romanos, quam Herculi adversus hydræm, fuisse fortunam. Selon Plutarque (e) ce fut Cineas qui usa de cette comparaison, quand il eut vu la facilité avec laquelle les Romains avoient grossi leur armée depuis la premiere bataille, & quelle multitude d'habitans il restoit à Rome, après toutes ces nouvelles levées. Alors il y avoit du sens à se foyvenir des têtes rennaissantes de l'Hydre, mais il eût été absurde d'y foyger avant le premier combat. Comme les Auteurs semblent être de serment de ne jamais rapporter les choses les uns comme les autres, Florus (f) attribue à Pyrrhus même cette pensée: Video me planè Herculis fuisse procrea-

tum, cui quasi ab angue Læne tot caesa hostium capita de sanguine suo renascantur.

(1) Par le moyen des éléphants.] Les Romains (g) les appellerent boves luas, à cause, dit-on, qu'ils les virent pour la premiere fois dans la Lucanie lors de la guerre de Pyrrhus. Pline met cela sous l'an 472. & il remarque que sept ans après on en vit à Rome dans l'entrée d'un triomphe. Il semble que c'est supposer que cette guerre dura sept ans, & il faut dire selon Pline qu'elle finit l'an 479. Plutarque dit que Pyrrhus s'en retourna chez lui six ans après son depart. Le calcul de Calvisius que j'ai mis en marge met le commencement de la guerre à l'an 473. & la fin à l'an 478. Le P. Labbe met le commencement à l'an 474. & la fin à l'an 480. Quelle pitié, que sur des faits de cette importance on ne puisse pas être d'accord! Au reste les éléphants firent du bien & du mal à Pyrrhus; ils lui furent très-favorables à la premiere bataille: on ne les craignit gueres à la seconde; on (h) en blessa un, & on vit par là qu'ils n'étoient pas immortels: à la troisième ils causèrent bien du desordre parmi les troupes de Pyrrhus. Eadem fera, dit Florus, que primam victoriam abstulerant, secundam parvam fecerant, tertiam sine controversia tradidere. Voilà un Historien qui ne sçavoit pas que peu de lignes auparavant il avoit dit que Pyrrhus avoit été pleinement vaincu à la seconde bataille, ce qu'il confirme encore avant que de finir son chapitre. Il venoit de dire que les Romains ne cessèrent de mer que lors que la nuit les en empêcha, & que Pyrrhus fut le dernier des fuyards; & puis qu'il assure dans la recapitulation de son recit, que le camp de ce Monarque fut pillé deux fois, bis exuto castris, il faut qu'il ait appliqué le premier pillage à la seconde bataille. Que veut-il donc dire avec son secundam parvam fecerant?

(K) Qui se plainissent de la conduite de Lævinus.] Fabricius dit (i) que cette perte ne devoit pas être attribuée aux soldats Romains, mais à leur General, & que ce n'étoient point les Epirotes qui avoient vaincu les Romains, mais Pyrrhus qui avoit vaincu le Consul Lævinus. Pyrrhus s'étoit déjà donné à lui-même cet éloge; car il s'étoit crié, O qu'il seroit aisé de conquérir toute la terre, ou à Pyrrhus si les Romains

(g) Plin. l. 8. c. 6. Varr. de lingua Lat. l. 6.

(h) Cajus Minucius quartæ legionis habitus unius proboscide abscissa, mori posse bellas ostendit. Florus l. 1. c. 18.

(i) Plut. in Pyrrho. p. 394.

faire la paix, envoya (L) Cineas * à Rome. L'éloquence & les manieres infinuantes de cet Ambassadeur avoient ébranlé le Senat; mais la harangue d'Appius Claudius, qui se fit porter à l'assemblée, quoi qu'à cause de son grand âge, & de la perte de ses yeux, il eût renoncé aux affaires de la République, fit qu'on déclara à Cineas, que si Pyrrhus souhaitoit l'amitié du peuple Romain, il lui falloit attendre à en faire la proposition qu'il fut sorti d'Italie. Le Consul Fabricius fut moins malheureux que Lævinus, & fit une action qui valoit une bataille gagnée, par rapport à la véritable gloire d'une nation; ce fut d'avertir † Pyrrhus que son Medecin offroit de l'empoisonner. La bataille † qui se donna auprès d'Asculum fut très-vigoureuse. Il y a des Historiens qui disent que les Epirotes la gagnerent hautement; d'autres disent qu'on pouvoit (M) chicaner contre, & qu'on sonna la retraite de part & d'autre. L'armée de Pyrrhus étoit tellement diminuée, que quand on voulut le feliciter il repondit, *C'est fait de nous, si nous remportons encore une victoire.* Il fut donc ravi d'avoir un pretexte de tourner ses armes ailleurs, c'est-à-dire de passer † en Sicile, d'où on lui avoit envoyé des Ambassadeurs pour le prier de venir delivrer cette Ile du joug des Carthaginois, & de celui de plusieurs petits Tyrans. Cette expedition eut d'abord le plus favorable succès du monde; mais ces Insulaires avec leur esprit trop republicain pour l'humeur de Pyrrhus, ne purent souffrir qu'il changeât les manieres douces & civiles dont il s'étoit servi envers eux au commencement: ainsi par le même esprit qui les avoit engagez à recourir à sa protection, ils chercherent bien-tôt d'autres maîtres. Dans cette fâcheuse conjoncture il reçut très à propos des lettres des Tarentins, qui lui aprirent le besoin extrême où ils étoient de son secours, de sorte qu'il eut un beau pretexte de se vanter qu'il n'abandonnoit pas la Sicile, mais qu'il alloit secourir d'autres Alliez. Le trajet fut une affaire, les Carthaginois desirerent fa flotte, & les Mamertins incommoderent fort ses troupes après le débarquement. Ce fut alors β que Pyrrhus, quoi que blessé à la tête, se rua si impétueusement sur un barbare qui le desfoit, que du coup de sabre qu'il lui donna sur la tête, il lui (N) fendit tout le corps en deux. Dès qu'il

† Voyez la remarque D de l'article Fabricius.

† L'an de Rome 475.

† L'an de Rome 475.

β L'an de Rome 473.

Romains étoient ses soldats, ou aux Romains si Pyrrhus étoit leur Roi. *O quam (A) facile erat orbis imperium occupare aut mihi Romanis militibus, aut mi regem Romanis!*

(L) Envoya Cineas à Rome. A voir la bravoure de Pyrrhus, on diroit qu'il ne vouloit rien devoir qu'à son épée, mais ce seroit raisonner avec peu d'expérience. Les plus grands guerriers ont presque toujours mis en œuvre les intrigues, & les negociations. Pyrrhus avoit de coutume de se faire preceder par Cineas, afin que ce précurseur préparât les voyes; & lui aplanit les difficultés. Cineas venoit par son éloquence ce trait (b) d'Euripide, que tout ce que l'on peut faire avec le tranchant de l'épée, on le peut aussi faire avec des paroles. Pyrrhus confessa qu'il s'étoit rendu maître de moins de villes par ses armées, que par les beaux discours de Cineas (c). Il me semble que Cicéron ne rend pas assez de justice à Pyrrhus, lors qu'il l'enveloppe (d) sous cette dure sentence du Poëte Ennius, *Semper fuit stolidum genus Æacidarum, belli potentes sunt magis quam sapientiores*, & que l'exception qu'il y fait ne va que jusques à croire que ce Prince eût entendu l'équivoque de cet Oracle, *At te Æacida Romanos vincere posse*. Je remarquerai en passant que Cicéron se sert de quatre moyens, pour prouyer que cet oracle est de l'invention d'Ennius, 1. les Grecs n'en ont point parlé; 2. Apollon ne répondoit jamais en Latin; 3. il avoit cessé de répondre en vers au tems de Pyrrhus; 4. ce Prince n'eût pas été assez innocent pour n'en pas connoître l'illusion. Mais si on lui répondoit qu'Ennius avoit fait un vers Latin d'une réponse qui avoit été donnée en prose Greque, on renverroit la moitié de son édifice.

(a) Florus l. 1. c. 18.
(b) Oci πωρ ήκαπι λήθη ο βίος οίδος ο πωρ ήκαπι ο βίος οίδος
(c) Omne id expugnare verba compta ferrum quod minax possit. Florus in Pyrrho. p. 391. B.
(d) Plut. ibid.

(g) Cicero de Divinat. lib. 2.

(M) Qu'on pouvoit chicaner contre. Ce n'est pas une invention de notre siecle, que les vaincus ayent recours (ε) à la chicane par vanité, par mauvaïse honte, par politique; & qui peut-être cette sorte de mauvaïse foi ait plus de cours aujourd'hui qu'anciennement. Les Romains ne disputerent point à Pyrrhus le gain de la première bataille, mais ils ont eu des Historiens qui ont dit que l'avantage fut égal dans la seconde, ou même (f) que Pyrrhus y fut battu. Plutarque cite deux Auteurs dont l'un dit que les Romains perdirent à la première environ 15. mille hommes, & Pyrrhus 13. mille; l'autre dit que les Romains y perdirent 7. mille hommes, & Pyrrhus près de quatre mille. Quant à la seconde bataille l'un dit que les Romains y perdirent 6. mille hommes, & Pyrrhus 3505. comme il étoit porté par les registres de ce Prince; l'autre dit en general qu'il y demeura 15. mille hommes de part & d'autre. D'où paroît que Mr. Moreri n'a pas dû dire que la perte des Romains a été moindre dans les deux premières batailles, que celle des Epirotes. Il s'est trompé aussi sur le tems où il applique cette reflexion de Pyrrhus, *vous sommes perdus si nous vainquons encore une fois*: cette reflexion est postérieure à la seconde bataille. Au reste les deux Auteurs de Plutarque sont bien differens d'Eutrope, qui donne aux Romains tout l'avantage de cette journée-là. Pyrrhus, dit-il, *vulneratus est, elephanti interfecti, viginti millia caesa hostium, & ex Romanis tantum quinque milia. Pyrrhus Tarentum fugatus.* Frontin (g) fait monter la perte au même nombre de gens.

(e) Voyez la remarque F de l'article Fabricius.

(f) Voyez la copie de l'edition revuë de Florus dans la remarque I.

(g) Strabon. lib. 2. cap. 3.

(N) Il lui fendit tout le corps en deux. Voilà des coups de nos anciens Paladins, qui pourfendoient jus les arçons les Geans les plus ourdelez.

qu'il fût arrivé à Tarente, il se hâta de marcher contre les Romains, & perdit une bataille * auprès de Benevent: après quoi il ne songea plus qu'à s'en retourner en son païs, où tant de vicissitudes de fortune qu'il avoit eussées ne purent lui apprendre à se tenir en repos. Il s'engagea éternellement à de nouvelles expéditions. Celle de Macedoine lui fut heureuse; il batit l'armée d'Antigonus fils de Demetrius, & lui ôta la meilleure partie de son Royaume. Après cela il fit la guerre † aux Lacedemoniens à la sollicitation de Cleonyme ‡, mecontent de ce qu'il ne regnoit pas à Lacedemone: mais ils repoussèrent si vigoureusement ses rudes attaques, qu'ils le contraignirent à se contenter de faire le dégât chez eux, & d'y prendre des quartiers d'hiver. Sur ces entrefaites Aristias lui persuada d'aller à Argos, où il s'étoit élevé une faction entre cet Aristias & Aristippe. Ce dernier fut secouru par Antigonus. Pyrrhus interceda dans la ville par Aristias, ne put néanmoins s'en rendre maître; il salut se battre dans les ruës avec les habitans, & avec les troupes d'Antigonus; & ce fut là que Pyrrhus perdit † la vie, ayant reçu à la tête un coup (O) de tuile. Antigonus (P) en usa genereusement envers lui. On a débité des choses (Q) fort singulieres de Pyrrhus, comme qu'il guerissoit les maux de rate en y touchant de son pied droit; & que son gros orteil avoit des vertus divines β.

P Y R.

β Extrait de Plutarque en la vie de Pyrrhus.

évidez. Il est certain que Plutarque a rapporté des actions de Pyrrhus qui sentent le Heros de Romain, beaucoup plus qu'un Heros réel: il a bien fait de se munir de l'autorité d'Homere, (a) qui a remarqué quelque part que la bravoure est la seule entre toutes les vertus qui soit sujette à des transports fanatiques, & à des agitations de frenesie.

Τὴν ἀρετὴν μέγαν ἢ ἀνδρείου ὄρατος πόντος ἐνδυστάδου καὶ μακρὰς ἑρπυδίου. Fortitudinem unam identidem lymphaticam & phanaticam motu servi. Les nations septentrional. s. sous le Paganisme, croyoient que le Dieu Odin intendait des guerres inspiroit une fureur, qui faisoit que les plus toibles pouvoient résister à 10. hommes. *Horum primarius Deus erat Odinus, qui res bellicas dirigeret credebatur, furoremque hominibus, quem Berlicicum vocabant, immittere, quo qui correptus erat, vel decem alios poterat obfistere, utut infirmus extra raptum ac debilis (b).*

(a) Journal de Leffie 1690. pag. 30. dans l'extrait du livre de Thomas Bartholin. Antiquitatum Dani carum de causis contenta à Danis adhuc Gentilibus mortis.

(O) Un coup de tuile. Ce fut une femme qui de la fenêre jetta cette tuile sur la tête de ce Roi. Les Argiens pour donner du merveilleux à cet accident, & pour entretenir la credulité des peuples, publièrent que Ceres déguisée en femme avoit fait ce coup. Le Poëte Louccas ne manqua point d'insérer cette tradition dans l'Histoire qu'il composa des Argiens (c).

(P) Antigonus en usa genereusement envers lui. La tête de Pyrrhus ayant été coupée; vint entre les mains d'Alcyoncus qui la porta à son pere Antigonus. Celui-ci l'ayant reconuë chassa son fils à coups de bâton, l'apella cruel & barbare, se couvrit le visage, & pleura. Il fit en suite brûler honorablement cette tête, & le reste du corps de Pyrrhus. Alcyoncus se montra docile; car ayant trouvé Helenus fils de Pyrrhus, il lui fit bien des caresses, & le mena à Antigonus. Ce Princee joüa cette action, & dit à son fils qu'elle lui auroit été encore plus agreable, s'il eût été à Helenus le cherif manteau dont il le voyoit couvert. Il fit en suite mille amitez à Helenus, & le renvoja bien équipé dans le Royaume d'Eprie (d).

(Q) On a débité des choses fort singulieres de Pyrrhus. Quand il s'agissoit de guerir les maux de rate, il s'y preparoit par le sacrifice d'un coq blanc; après quoi le malade se couchoit par terre, & Pyrrhus lui pressoit doucement la rate avec son pied droit. Quelque pauvre que l'on fût, on le

trouvoit disposé à fournir de ce remede. On lui donnoit un coq, quand il avoit fait son sacrifice, & il avoit ce present pour très-agreable. Sa genitive supérieure étoit un os continu, où l'on voyoit des lignes qui marquoient le nombre des dents. La vertu divine du gros orteil de son pied droit parut quand on brula son cadavre; car on trouva cet orteil en son entier. Voilà ce qu'on lit dans Plutarque (e). On voit dans Plin (f) que c'étoit ce même orteil qui avoit le don de guerir, & Pyrrho, que n'ayant pas été endommagé par les flammes, il fut enterré à part dans un temple. Qui doute qu'il n'ait été honoré comme les saintes Reliques? Et pourroit-on reprocher après cela aux Payens, de n'avoir pas eu des Rois comparables aux Princes Chretiens qui guerissent la jaunisse, & les écrouelles? Puis que j'ai promis ailleurs (g) de parler ici d'une fausseté qui regarde Achille, il est juste que je la rapporte. Camerarius (h) ayant dit que le gros orteil de Pyrrhus avoit une vertu divine, & qu'il fut trouvé tout entier au milieu des flammes qui avoient brûlé le reste du corps, ajouta tout de suite qu'Homere assure la même chose touchant Achille. Caspar à Reies dit plus d'une fois, mais toujours d'une façon vague (i); que le doigt de Pyrrhus guerissoit les rateux; à quoi il ajoute en un endroit (k), qu'Homere écrit pres- que la même chose d'Achille. C'est Camerarius qui l'a trompé. Je voudrois bien savoir qui a trompé Camerarius. Il est faux qu'Homere ait rien avancé de semblable; & je doute qu'aucun autre parmi les anciens l'ait avancé. Cet orteil de Pyrrhus me fait songer à un conte que font les Rabins. Agrippa en fait mention. Ils disent qu'il y a dans le corps de l'homme un petit os qui s'appelle luç, qui n'est sujet à nulle rupture, & que le feu même ne peut vaincre, & dont nôtre corps regermera au tems de la resurrection des morts, comme une plante renaît de sa graine. (l) Est in humano corpore os quoddam minutum, quod Hebraei Luç appellant, magnitudine ciceris mundati, quod nulli ruptioni obnoxium, nec igne quidem vincitur, sed semper conservatur illa sum: ex quo (ut dicunt) velut planta ex semine, in resurrectione mortuorum corpus nostrum animale repullulascet. Je suis redevable de ce passage à Mr. le Professeur Drelincourt; & c'est avec la plus grande joye du monde que j'en fais ici un aveu public.

(e) In Pyrrho, p. 384.

(f) Lib. 7. cap. 2.

(g) Dans la page 83. du 1. volume, col. 2.

(h) Horar. succf. Centur. 3. c. 43.

(i) Il ne marque jamais que c'étoit le gros or-

te de Pyrrhus.

(k) Quaf. 28. n. 26.

(l) Agrippa. de oculis Philistinibus. lib. 1. c. 20. p. 10. 32.

(d) Ex Plutarcho. sub finem vite Pyrr. Voyez aussi dans Justin. l. 25. c. 4. Val. Max. l. 5. c. 1.

PYRRHUS, Roi d'Épire, petit-fils du précédent, succéda à son père Alexandre, & fut d'abord sous la tutelle de sa mère Olympias. Sa minorité rendit les Étoliens assez injustes, pour entreprendre de lui enlever une partie de l'Acarnanie. C'étoit celle qui étoit échue à son père dans un partage de conquête qu'il avoit fait avec eux. Olympias eut recours à Demetrius Roi de Macédoine; & pour l'engager plus fortement à la secourir, elle lui donna en mariage Phthia sa fille. L'Historien * nous laisse là, sans nous apprendre d'autres suites du dessein des Étoliens, que l'irruption qu'ils firent sur les frontières de l'Épire au tems de Ptolomé, frère & successeur de notre Pyrrhus. Il faut qu'il y ait là du vuide; car sans doute il se passa quelques années entre la minorité & la mort de Pyrrhus. Quoi qu'il en soit la Princesse Olympias recourut à des moyens trop violens, quand elle voulut s'opposer aux amourettes de son fils; car elle fit empoisonner (Z) une Maitresse qu'il avoit. Ptolomé qui succéda à Pyrrhus son frère, ne lui survécut pas beaucoup. Leur mère les suivit bien-tôt, ayant été accablée de la perte de ses deux fils. Il ne restoit que deux Princeses de la famille royale, Nereis & Deidamie, sœurs d'Olympias, & filles de Pyrrhus l'auteur de celui-ci. Nereis fut femme de Gelon Roi de Sicile. Deidamie fut tuée auprès de l'autel de Diane durant une sédition. Les Dieux pour punir ce crime affligèrent les Épirotes en tant de manières, qu'ils furent presque réduits à rien par la famine, & par les guerres civiles & étrangères.

PYTHAGORE est le premier des anciens Sages qui ait pris le (A) nom de Philosophe. Il florissoit au tems de Tarquin dernier Roi de Rome, & non pas au tems (B) de Numa, comme plusieurs le débitent. Il se rendit fort illustre

(Z) Fit empoisonner une Maitresse qu'il avoit. Elle étoit de (a) Leucade, & se nommoit Tigris. Mr. de Boissieu (b) rejetant toutes les interprétations qu'on a données à ces deux vers d'Ovide, Urque nepos dicti, nostro modo carmine, regis Cantabridum succos dame parente bibas.

tem respondisse, SIMILEM sibi videri vitam hominum, & mercatum cum, qui haberetur maximo ludorum apparatu totius Græciae celebritate: nam ut illic alii corporibus exercitatis gloriam, & nobilitatem corona peterent: alii emendi, aut vendendi quasi, & lucro ducerentur: esset autem quoddam genus eorum, idque vel maxime ingenium, qui nec plusquam, nec lucrum quærerent, sed visendi causa venirent, studiosque perspicerent, quid ægeretur, & quo modo: nem nos quasi in mercatus quandam celebritatem ex urbe aliqua, sic in hanc vitam ex alia vita, & natura profectos; alios gloria servire; alios pecunia: raros esse quosdam, qui, ceteris omnibus pro nihilo habitis, rerum naturam studiose intraverent: hos se appellare sapientia studiosos, id est philosophos: & ut illic liberalsimum esset, spectare, nihil sibi acquirentem, sic in vita longe omnibus studiis contemplationem rerum, cognitionemque præstare. Nec verò Pythagoras nominis solum inventor, sed rerum etiam ipsarum amplificator fuit.

(B) Et non pas au tems de Numa. Quant au jour natal du mot Philosophe, nous ne pouvons le marquer: l'année même de sa naissance nous est inconnue. On s'est contenté de nous dire que Pythagore tint ce discours (d) avant qu'il passât en Italie; & l'on ne marque que d'une manière vague en quel tems il y passa. Ce fut, nous dit-on, sous le regne de Tarquin. (e) Hanc opinionem de immortalitate animæ discipulus (f) ejus Pythagoras maxime confirmavit, qui cum regnante Tarquinio superbo in Italiam venisset, tenuit magnam illam Græciam cum honore & disciplina, tum etiam autoritate. (g) Pythagoras fuit in Italia temporibus illis quibus L. Brutus patriam liberavit. L'erreur (h) de ceux qui ont dit qu'il passa en Italie au tems du Roi Numa, lui est glorieuse; car on ne tombe dans cette pensée, que parce qu'on en crut que Numa n'auroit pu être si habile & si philosophe, s'il n'avoit été disciple de Pythagoras. Quant à l'arbitraire propter Pythagoræcorum admirationem, Numam quoque regem, Pythagoreum à posterioribus existimatum: nam cum Pythagora disciplinam,

a conjecturé qu'il s'agit là de notre Pyrrhus, & qu'Olympias sa mère ne lui fit pas plus de quartier qu'à Tigris sa concubine. Si cela est, Justin a été bien bon d'imputer la mort de cette Princesse au regret d'avoir perdu ses deux fils. Il ne faut pas donner un nom honorable au desespoir qui accableroit une mère bourlée de des remors de sa conscience, après avoir fait mourir son fils.

(A) Le premier... qui ait pris le nom de Philosophe. Avant lui ceux qui excellent dans la connoissance de la nature, & qui se rendoient recommandables par une vie exemplaire, étoient nommez Sages, σοφοί. Ce titre lui paroissant trop superbe, il en prit un autre, qui faisoit voir qu'il ne s'attribuoit pas la possession de la sagesse; mais seulement le désir de la posséder. Il s'appella donc Philosophe, c'est-à-dire amateur de la sagesse. Ce nom est demeuré depuis ce tems-là aux Professeurs de la science naturelle, & de la Morale. Cicéron va nous apprendre le pais natal de ce nouveau titre, l'occasion qui le fit naître, & sa signification. (c) A quibus ducti deinceps omnes, qui in rerum contemplatione studia ponebant, sapientes & habebantur, & nominabantur: idque eorum nomen usque ad Pythagora manavit atque quem, ut scribit auditor Platonis Ponticus Heraclides, vir doctus in primis, Philonem ferunt venisse. Voyez se, eumque cum Leonte, Principe Phtasorum, doctè, & copiosè disseruisse quadam: cujus ingenium, & eloquentiam cum admiratus esset Leon, quasi visse ex eo, qua maxime arte consideret: at illum artem quidem se scire nullam, sed esse philosophum: admiratum Leontem novitatem nominis, quassisse, quinam essent Philosophi, & quid inter eos, & reliquos interesset, Pythagoram au-

(a) Athen. lib. 13. p. 589.
(b) In lib. p. 65.
(c) Cicero, Tusculan. quasi. li. 5. circa init. Diogen. Laerte raconte à peu près la même chose. Voyez-le in proemio n. 12. où il cite Heraclides Ponticus & répi rès. in libro de femina septem diebus exanimi. Il dit que ce discours fut tenu dans Sicione. Voyez aussi ce qu'il dit dans la vie de Pythagore, où il cite Sosthenes in successioneibus.

* Justin. l. 23. c. 1. & seq.
† Athen. lib. 13. p. 589.
‡ Elle est époux de son frère Alexandre. Voyez Justin ubi supra.
§ Justin. ubi supra.

(d) Qui post hunc Philatum sermoneem in Italiam venisset, exornavit eam Græciam magna dicta est, & privatim & publice, præstantissimis & institutis & artibus. Cicero ibid.
(e) Idem thagore tunc de Italia. l. 1. f. 248.
(f) C'est à dire de Pherecydes.
(g) Cicero. Tuscul. lib. 4. initio.
(h) Ovide au 15. liv. des Metamorphoses.

tre par sa science, & par sa vertu, & il travailla utilement à reformer & à instruire le monde. Il faisoit que son éloquence eut beaucoup de force, puis que ses exhortations portèrent les habitants d'une grande ville plongée dans la débauche, à * fuir le luxe & la bonne chere, & à vivre selon les regles de la vertu. Il obtint même des Dames qu'elles se défilent de leurs beaux (C) habits, & de tous leurs

* Justinus lib. 20. c. 4. Je raporte ses paroles dans la remarque C.

- (a) Cicero, ubi supra.
- (b) Plut. in Numa, p. 65.
- (c) Id. ib.
- (d) Plin. lib. 74. c. 6. p. m. 99.
- (e) Cette guerre fut longue, & commença l'an 411. de Rome.
- (f) Vossius les allegue de Philoſoph. ſectio c. 6. n. 12. p. m. 39.
- (g) Cinq cens trente cinq ans depuis le commencement de son regne, Plin. l. 13. c. 13. Ce non pas emvour 400. après sa mort, comme dit Plutarque in Numa, p. 74.
- (h) T. Livius l. 40. p. m. 785.
- (i) Voyez Plin. l. 13. c. 13.
- (k) Eodem Romulo regnante Thales Mileſius fuiffe perhibetur unus è ſeptem ſapientibus; Anguſt. de civitate Div. lib. 18. (8. non opinio. 2. Que l'on crut peut-être perſuader par lib. 8. plus facilement le merite de ce Prince, en lui comme le donnant un ſi fameux Precepteur. Etoit-il aiſé de croire qu'un Barbare, ſans l'aide des Grecs, eût pu parvenir à ce haut point de capacité? Saint Auguſtin eût cru ſans peine que Numa fut l'un des diſciples de Pythagore; car il dit (k) que Thales a vécu pendant le regne de Romulus. Or nous ſa-

vons que Thales & Pherecyde ont été contemporains, & que Pythagore fut diſciple de Pherecyde. Quelques-uns (l) même prétendent que Thales le fut auſſi. Il eſt pour le moins certain qu'Anaximander diſciple de Thales; & Pythagore ont vécu en même (m) tems. Aucun des Commentateurs de Diogene Laërce ne nous avertit de la mauvaiſe verſion de ces paroles, Φιλοσοφίας (n) ἢ δὲ τὸ γινώσκαι ἀλογόχαϊ, ἢ τὸ δὲ ἄναξιμανδρῆς, ἢ ἢ τὸ πύθαγορος. ἢ ἀπὸ, Θαιῶς, ἀναξικροῦτος. Ceterum Philoſophia dua ſuevo ſuceſſiones: quarum altera ab Anaximandro; altera quæ Anaximandro fluxit. Anaximandri Thales auditor mandæ a ſuit. Il eſt viſible qu'elles ſignifient non pas que ſeulement Thales fut diſciple d'Anaximander; mais qu'au contraire Anaximander le fut de Thales.

Finissons ceci par un paſſage de Plin. (o), où il eſt dit que Pythagore étoit en Egypte lors que Semneſtertus y regnoit. Cela ſait un peu de peine, quand on ſe ſouvient que Pythagore alla en Egypte, avec des lettres de recommandation de Polycrate Tyran de Samos, à Amafis Roi d'Egypte. C'eſt ce que Laërce (p) aſſûre. Le Pere Hardouin (q) a cru lever la difficulté, en ſuppoſant que Pythagore alla en Egypte ſous le regne d'Amafis, & qu'il y fit aſſez de ſejour pour y voir la mort de ce Prince, & le regne de Semneſtertus y ſuccedeur. Mais cette ſuppoſition eſt combattue par Herodote (r), qui nous apprend que Cambyſes ſubjuga l'Egypte ſix mois après la mort d'Amafis, auquel Plamennitus ſon fils avoit ſuccédé. Il eſt vrai peut-être qu'on pourroit dire que le nom de Plamennitus, a été changé peu à peu en celui de Semneſtertus; & il ne faut pas oublier que Pythagore étoit en Egypte lors que Cambyſes ſ'en empara, car il fut l'un des esclaves que ce Monarque fit transporter en Perſe. Pythagoram (ſ) Ajunt inter captivos Cambyſe regis doctores habuiſſe Perſarum Magos, ac præcipue Zoroaſtrem omnis divini arcani antiſitem. Jean Bernard n'a pas trop bien reuſſi à critiquer Plin ſur ce paſſage; car (t) il lui oppoſe Eufebe comme diſant, que le regne de Semneſtertus commença en l'année 43. Olympiade, & ſinit en l'année 45. c'eſt-à-dire que le Roi Amafis monta ſur le trône environ 30. ans après la mort de Semneſtertus. Si cela étoit, il ne ſeroit pas poſſible de diſculper Plin. ou de le mettre d'accord avec Diogene Laërce. Mais ne ſoyons pas en peine pour lui: l'expoſé de Jean Bernard eſt faux: Eufebe ne parle point d'un Roi d'Egypte qui ait eu nom Semneſtertus.

(C) Que les Dames ſe défilent de leurs beaux habits.] Tout ce que Juſtin nous dit touchant la reforme introduite par Pythagoras dans la ville de Croton eſt ſi remarquable, que je n'en veux pas retrancher une ſyllabe. (v) Crotonam venit, populū in luxuriam lapſum, auctoritate ſua ad uſum frugalitatis revocavit. Laudabat quotidie virtutem; & vitia luxuria, caſuſque civitatum ea peſte perditarum enumerabat; tantumque ſtudium ad frugalitatem multitudinis provocavit, ut aliquos ex his p. m. 395. luxuriatos incredibile videretur. Matronarum quoque ſeparatam à viris doctriſnam, & puerorum à paren-

(l) Tzetzes l'afſûre. Voyez ſes paroles dans Mr. Menage in Laërtium, c. 1. n. 119.

(m) Diog. Laërce lib. 2. dit qu'Anaximandre mandæ a ſuit. Principalement du tems de Polycrate Tyran de Samos.

(n) Laërce in Proximo n. 13.

(o) In Obseculis quem Diogenes Augustus in circo magno ſta-tuit, ex-citius eſt à Semneſterco, quo re-gnante Pythagoras in Egypto fuit. Plin. lib. 36. c. 9. p. m. 297.

(p) Diog. Laërce lib. 2. n. 3.

(q) In hunc locum Plinius.

(r) Herodotus lib. 3. c. 14.

(ſ) Apulejus; Floridor. lib. 2.

(t) Joann. Bernardus in Boetium de conſol. Philoſoph. l. 1. p. 169.

(v) Juſtin. lib. 20. cap. 4.

leurs ornemens, & qu'elles en fissent un sacrifice à la principale Divinité du lieu. Il obtenoit de ses disciples les choses les plus mal-aisées à pratiquer : car il leur faisoit subir un noviciat * de (D) silence qui duroit pour le moins deux ans ; & il le faisoit durer jusqu'à cinq années pour ceux qu'il reconnoissoit les plus enclins à parler. Ce que j'ai dit en un autre endroit †, nous persuade du pouvoir de sa censure. Il les faisoit ‡ vivre tous en commun : ils quittoient la propriété de leur patrimoine, & apportoient leurs biens aux pieds du maître. On interpreta criminellement (E) cette concorde, & cela leur fut très-funeste. L'un de ses

* Aulus Gellius lib. 1. c. 9. † Dans l'article Hipponax pag. 96. lettre i.

princi- ‡ Omnes simul qui

parentibus frequenter habuit. Docebat nunc has pudicitiam, & obsequia in viros; nunc illos modestiam, & literarum studium. Inter hac velus genitricem virtutum frugalitatem omnibus ingerebat, consecutusque disputationum assiduitate erat, ut matrone auratas vestes, ceteraque dignitatis sua ornamenta, velut instrumenta luxuria deponeret, eaque omnia delata in Jmonis adem ipsi Dea confererent, præ se ferentes, vera ornamenta matronarum pudicitiam, non vestes esse. In juventute quoque quantum profugitatum sit, vixi seminarum contumaces animi manifestant. Les dernières paroles de cet Auteur tiennent un peu du fatigique; car voici comme il y raisonne: puis que Pythagore domta l'esprit opiniâtre de l'autre sexe, juge de ses gens progrès dans la correction des jeunes hommes. Il est fur que l'attachement (A) à la braverie est une piece de si grande resistance, qu'il n'y a rien qui fasse plus reflechir les traits des

(D) Un noviciat de silence.] C'étoit une rude discipline. (G) Ἐστὶ ἡ πάντων χαλεπώτατος ἐγκρατευσμάτων τὸ γλωσσίσι κελῆν, c'est-à-dire, la plus difficile victoire que l'on puisse remporter est de maîtriser sa langue. Voyez l'éloge que l'on donne dans les Distiques de Caton (h) à ceux qui savent se taire bien à propos. Servius (i) fait mention du noviciat de 5. ans, & voici ce qu'Apulée remarque de celui que l'on imposoit pendant près de 5. années aux disciples les moins retenus. Non (k) in totum tamen (Pythagorici) vocem desuescebant, nec omnes pari tempore elingues magisterium scellabantur; sed gravioribus viris brevi spatio suis videbatur taciturnitas modificata. Loquaces enim sermo in quinquennium, velut in exilium vocis mittebantur.

(E) On interpreta criminellement cette concorde.] On prit cette communauté d'étudiants pour une faction qui conspiroit contre l'Etat; on en fit perir 60. le reste s'enfuit. (1) Sed tercenti ex juvenibus cum sodalium juris sacramento quodam nexi separatam à ceteris civibus vitam exercebant, quasi certum clandestine conjurationis haberent, civitatem in se converterunt, que eos, cum in unam domum convenissent, cremare voluit. In quo tumultu sexaginta sermo periere, ceteri in exilium profecti. Ni ce passage de Justin, ni ce qui le suit, ne sont pas capables de nous apprendre si cette tempête fut excitée pendant la vie de Pythagore. En prenant droit sur tout ce narré, l'on doit plutôt croire que ce Philosophe ne fut point compris dans cette persecution, que de croire qu'il y eut compris. Il semble donc que Justin nous raconte là le même fait dont Polybe parle. Or selon Polybe (m) les Pythagoriciens furent brûlez dans la grande Grece, quelque tems avant la guerre que Denys tyran de Syracuse fit aux Crotoniates: il semble donc qu'ils ne furent point brûlez pendant la vie de leur maître; car il y a 120. ans regnavit (n) entre la destitution de Tarquin, & cette guerre de Denys contre Croton. Or Pythagoras (k) arriva en Italie sous le regne de Tarquin, & mourut à Metapont (o) après avoir séjouriné à Croton pendant 20. ans. Vossius (p) observe que Justin, Polybe, Porphyre, Jamblique parlent du même accident; or ces deux derniers observent qu'il ne se fauva de l'incendie que deux

antiqua confortium, quod re quod verba appellabatur noviciator. A. Gell. lib. 1. c. 9. Voyez aussi Lænce lib. 8. n. 10. (g) Jamulibus lib. 1. c. 31. (h) Proxi-mo Deo est qui sit ratione taceret. (i) Servius in illud Æneid. 10. v. 564. tactis regnavit Amyclis. (k) Arrivens in Floridus. (l) Justin. lib. 20. c. 4. Voyez la remarque de Vossius. (m) Voyez Epaminion-Cleodorus, p. m. 95. 105. (n) Justin. lib. supra. (o) Vossius de Philosophis p. 105. c. 6. n. 26. p. m. 38.

(a) Voyez l'article Perlander. p. 789. lettre e & f. (b) Au 1. volume de ce Dictionnaire, pag. 758. remarque E. (c) Voyez l'article Conecte. p. 891. 892.

(d) Voyez l'article Camille. p. 753. remarque C. (e) Theophrastus, Méthode d'étudier ce qu'on enseigne la Philosophie. l. 1. chap. 15. pag. 153.

(f) Claud. de Mallis Theodori Consulatu, v. 156. Il faut lire annon, & non pas & mens d'avarice & d'ambition, à mettre tous leurs biens en commun, à aimer le silence, la retraite & la contemplation. Qu'on ne vienne pas m'objecter que je représente ce Philosophe sous l'idée d'un Rhetoricien, ce n'est point mon intention: je suis fort persuadé qu'il n'attaquoit point le vice par des harangues semées de fleurs, & composées selon les regles, & selon les subtilitez brillantes que les Sophistes des siècles suivans mirent en usage. Mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse lui attribuer une éloquence merveilleuse, puis que ses discours étoient si persuasifs. La force de cette éloquence consistoit sans doute dans l'expression grave des raisons, & dans le poids qu'il donnoit à ses paroles par la sagesse de sa conduite. Il prêchoit d'exemple: son silence même étoit éloquent, & contribua autant que sa voix à la reforme, comme l'a fort bien remarqué un ancien Poëte.

Amon (f) Pythagora monitus amique silentis Famulum Oebalii luxum pressere Tarenti?

(g) Diog. Laërt. ibid. n. 7. Cornel. Nepos in Epaminonda. Elian. var. hist. lib. 3. c. 17.

(a) *Plus de Socrate. Genes. p. 383.*
 (b) *Id de Socrate. repugn. p. 1051.*
 (c) *Necessum esse ut pueri & virgines in laboribus & exercitationibus omnibus toleranter ac temperantia generibus congruentibus educantur; ut convalescentibus ipsi adhibeantur, & laborum amans, temperans & continentens eorum vita sit: ut de usu rei Veneres ferociter erudiantur; ac puerosque instituantur & educantur oporteat, ut intra vicellium annuum talem congressum nullo modo queant. Cum autem ad zetatem Veneri maturam pervenerint, hac raro utendum esse incontinentiam enim, bonamque corporis habitudinem, rarius conjunctas esse. Omeisius in Ethica Pythag. p. 38. ex Jambl. in vita Pythag. l. 1. c. 31.*
 (d) *Idem p. 39. ex eodem ibid.*
 (e) *Jamblicus ibid. cap. 27. apud Hesiodi quidem animam columnæ aræ vinculis adstricam, stridentemque vidisse. Homerum autem, Laert. lib. ex arbore pendente, serpenteque illum circumdantem. n. 21. p. 505.*

principaux soins fut de corriger les abus qui se commettoient (F) dans le mariage; il ne crut point que sans cela la paix publique, la liberté, une bonne forme de gouvernement, & semblables choses auxquelles il travailloit (G) avec un grand zèle, pussent rendre heureux les particuliers. Il est surprenant qu'un échaperent furent Philolaus & Lyfis. Il dit cela dans le Traité du (a) Genie de Socrate, & il y nomme Cycloniens ceux qui attachèrent le feu au Collège de Pythagore dans Metapont. Dans un autre livre il les appelle Cylooniens, & il observe qu'ils brûlerent Pythagore. (b) *Kai o Puthagoras Cylontos éμπαρηγός έσσο τ Κυλωνείων. Quod Pythagora vivo à Cylonis illatum est incendium.*
 (F) *Les abus qui se commettoient dans le mariage.* Il représenta que le but que l'on se doit proposer dans l'union des sexes est de produire legitimelement un autre soi-même; qu'il faut tâcher d'avoir des enfans bienfaits, sains & robustes, (c) qu'il les faut accoutumer au travail & à la sobriété; & les éloigner du plaisir venerien jusqu'à l'âge de 20. ans, & leur recommander en suite de ne s'y porter que de loin à loin. (d) condamnoit hautement ceux qui se portent à cette action apres avoir trop mangé, & plus encore ceux qui s'y portoit pendant qu'ils sont ivres. Il vouloit non seulement que les maris renonçassent au concubinage, mais aussi qu'ils observassent les loix de la chasteté & de la pudeur envers leurs épouses. Ils ne faisoient ni l'un ni l'autre, mais on dit que ses remontrances les touchèrent jusqu'au vis, & qu'ils travaillerent avec zèle à se reformer. *Fertur (e) & Pythagoras Crotoniatis oporteat, ut pellicum & illegitimarum feminarum consuetudine abduxisset, maritos etiam monuisse, ut erga uxores suas casti & pudici forent: quo factum, ut Crotoniata omnem incontinentiam & luxuriam, que tum temporis in urbe, ceu pestilentiam, grassabantur, e medio tollere laborarint.* Les habitans de Crotone menaient une vie fort réglée. Ils se marioient pour la forme, & les prenoient une épouse *ad honores*, ils la negligeoient, & la meprisoient, & ne s'attachoient qu'à des concubines. C'étoit donner un mauvais exemple; cette conduite est contagieuse: ils ne consideroient pas qu'il étoit à craindre que l'on ne les imitât, & peut-être qu'ils s'en mettoient peu en peine. La maxime *frangenti fidem frangatur eidem*, n'a que trop de lieu par raport à la fidelité conjugale. Ce fut un desordre que Pythagoras entreprit de corriger. Si nous en croyons Justin, il n'eut besoin que de la force de ses instructions, mais quelques Auteurs insinuent qu'elles se trouverent trop courtes, & qu'il falut recourir à une machine plus puissante: ce fut de feindre que l'on étoit descendu dans les enfers, & que l'on y avoit vu dans les tourmens les maris qui ne rendoient pas à leurs épouses le devoir du mariage. Cela le mit dans une grande consideration. (f) *Φησι δὲ Γεγονυμὸς κατεβάντα αὐτὸν εἰς αἴδη ἔμφο Ησιόδη ψυχῆν ἰδέναι πρὸς κίονι χρωακῶ δειδυμένῃν καὶ τήξασαν ἢ Ὀμήρη, καμακάμην ἐπὶ δένδρῳ, καὶ ὄφρα σέβει αὐτήν, ἀπὸ ὧν εἴπε σέβει θεῶν. καταξέμενος ἢ καὶ τὸς πρὸς θεῶντας σκευάσας ἢ αὐτῶν χρωακῆν. ἔτι καὶ διὰ τῶπο τιμηθῆναι ἐπὶ πῶν ἐν Κρότωνῳ.*
 Hieronymus verò descendisse ad inferos atque Hesiodi quidem animam columnæ aræ vinculis adstricam, stridentemque vidisse. Homerum autem, Laert. lib. ex arbore pendente, serpenteque illum circumdantem, propter ea quæ de diis juxerat. Eos item

(g) *Apud Diogenem Laert. lib. n. 41. pag. 521. 522. Voyez aussi le Schoiast. de Socrate. Sir. Menage in hunc locum. Laertii p. 372. 373. cite ces passages.*
 (h) *Cela paroît par les vers d'Ovide citez ci-dessous remarque M. Foretulus dit donc fausement le contraire. Constat (dir il, de Gallorum imper. & Philosph. l. 1. p. 109. Druidum imitatorum Pythagoram, de-sultoriam animatum migrationem non nisi teretiam asseruisse. Nam si perenni serie animas in alta atque corpora transcripsisset, quis quæ locus fuisset Elysiis campis, aut caeli sedibus? quod mirror fatyricis scriptoribus falsis admodum infulse derelictum. Quicunquæ inquit Pindarus, ter in utraque quod mirror fatyricis scriptoribus falsis admodum infulse derelictum. Quicunquæ inquit Pindarus, ter in utraque quod mirror fatyricis scriptoribus falsis admodum infulse derelictum. Quicunquæ inquit Pindarus, ter in utraque quod mirror fatyricis scriptoribus falsis admodum infulse derelictum.*
 cruciari qui suis uxoribus congrédi nolent: ejusque rei gratia à Crotoniatis honoratum. Cette histoire est sans doute la même que celle qu'Hermippus a rapportée. Il dit (g) que ce Philosophe étant arrivé en Italie s'enferma dans un logis souterrain, après avoir prié sa mere de tenir registre de ce qui se passeroit. Quand il se fut tenu là autant de tems qu'il le jugea à-propos, sa mere commença en étoient convenus lui fit tenir ses tablettes. Il vit les dates, & les autres circonstances des événemens: il sortit de ce lieu-là avec un visage pale, & tout defait; il assembla le peuple, & il assûra qu'il revenoit des enfers, & pour le persuader il recita ce qui s'étoit fait dans la ville. Il fit gemir & pleurer l'assemblée, tant ses auditeurs furent touchés de ce récit: ils ne doutèrent plus que ce ne fût un homme divin, & ils lui donnerent à instruire leurs femmes. Sans doute ce fut en cette occasion qu'il étonna les mauvais matins, en leur disant qu'on punit avec beaucoup de severité dans les enfers, ceux qui refusent à leurs femmes les carresses d'obligation. Apparemment il parla aussi des peines qui sont infligées aux femmes galantes, & nous devons croire que ce fut l'une des raisons qui obligèrent les Crotoniates à envoyer leurs épouses à son école. Remarquez bien la contradiction de ce grand maître. Il enseignoit d'un côté la metempsychose, sans (h) bornar aux trois demenagemens dont parle (i) Pindare: & de l'autre il osoit dire qu'il avoit vu dans les enfers l'ame d'Homere, celle d'Hesiodé &c. bien tourmentées. La metempsychose descendoit l'enfer, comme il le declare dans Ovide.
O genus attonitum gelida formidine mortis, Quid Styga, quid tenebras, & nomina vana rimetis, Materiem vatum, falsisque pericula mundi? Corpora sive rogos flamma, seu tabe vetustas Abstulerit, mala posse pati non ulla putatis (k).
 Mais il aime mieux s'acquérir de l'autorité, & se rendre propre à extirper la debauchee en se contredisant, que de suivre une methode bien liée de dogmatiser qui ne fût pas si utile.
 (G) *Ausquelles il travailloit avec un grand zèle.* Son affection pour le bien public le determina à porter ses instructions au palais des Grans (l) il n'eut pas de peine à comprendre que s'il tournoit du bon côté l'esprit des Princes, & des premiers Magistrats, il repandroit aisément & amplement sur les autres hommes les fruits de sa vita à philosophie. Il eut le bonheur & la gloire d'avoir formé des disciples qui furent d'excellens Legislateurs, un Zaleucus, un Charondas, & quelques autres (m). Qui dit Legislateur, dit un homme qu'on Saturni urbem. Elysii campis, aut caeli sedibus? quod mirror fatyricis scriptoribus falsis admodum infulse derelictum. Quicunquæ inquit Pindarus, ter in utraque quod mirror fatyricis scriptoribus falsis admodum infulse derelictum. Quicunquæ inquit Pindarus, ter in utraque quod mirror fatyricis scriptoribus falsis admodum infulse derelictum.

Philosophe aussi habile que lui en Astronomie, en Geometrie, & dans les autres parties des Mathematiques, se soit plu à debiter ses plus beaux preceptes sous le voile des énigmes. Ce voile étoit si épais, que les Interpretes y ont (H) trouvé une ample matiere de conjectures, & autant de sens mystiques qu'il leur a plu. Quelques-uns prennent au pied de la lettre l'ordre qu'il donnoit de ne manger point (I) de fèves. Il n'y a gueres de gens de ces siecles-là qui aient fait

(f) Dans l'article Epicure, p. 1050. col. 2.

autant (g) Hist. Demonstr. Euangel. profess. 4. c. 2. n. 8. p. 89. edit. Lips. 1604. Voyez aussi Maribam. Chron. Aegyptiac. Eccl. 11. p. m. 277. 278.

(h) Διὸς ἢ ἰσοψηφιστοῦ οἱ Πλάτωνος ἀκούειν ὡς ἰσοψηφιστῶν ὄντων ὁρῶντες τῆς τριπλοῦτος. Οὐ μὲν γὰρ ἀνέλιπε τῶν ἀνελίπτων ἀριθμῶν τῶν τετραγώνων. Πλάτωνος ἀνάξω φέρεται πρὸς τὴν ἐπιπέδου ἰσοψηφιστῶν ἐπιπέδου ἰσοψηφιστῶν. Ἰταque sanctissimum Pythagoraeorum Tetractyn, quam tam reverenter habuerunt, & per quam jurare etiam soliti leguntur, esse unum idemque cum nomine tetragrammato, quod à Judaeis ipsi acceperunt. . . . Aliam proinde viam demonstrat Auctor tetractyn istam explicandi, desumptam puta à methodo Pythagoraeorum mystica, qua dogmata sua jere per numeros certos indicare & explanare soliti. Mais n'oublions pas de dire, que Pythagore & ses successifs avoient deux manieres d'enseigner, l'une pour les initiatez, l'autre pour les étrangers & pour les profanes. La premiere étoit claire & devoilée: la seconde étoit symbolique & énigmatique. Voyez là-dessus un livre (k) de Jean Schefferus, Professeur à Upsale.

le, dis-je, dans la docte dissertation que j'ai indiquée en un (f) autre endroit. Mr. du Rondel en est l'Auteur. Cette methode symbolique d'enseigner a été fort en usage dans l'Orient, & dans l'Egypte. C'est de là sans doute que Pythagore l'avoit tirée. Il revint de ses voyages chargé des depouilles de l'étudion de tous les païs qu'il avoit vus. On pretend sur tout qu'il fit une ample moisson parmi les Juifs, & qu'il apporta bien des choses d'Ezechiel & de Daniel. On veut même que la tetractys soit, la même chose que le nom tetragrammaton, nom ineffable & tout rempli de mysteres, à ce que disent les Rabins. Consultez le savant Monsr. Haët. Adde, dit-il (g), & veri persimilem conjecturam Selden, & Wendelini, qua mirificam illam Pythagorae tetraactyn ipsum esse suspicantur Dei nomen τετραγράμματον ΓΑΥ, atque ejus notitiam à Daniele jam sene Pythagoram, cum in Babylonia degeret, accepisse. Danieli adjungi poterat & Ezechiel, ut ostendat infra. D'autres veulent que cette t. tractys, ce grand objet de veneration & de sermens, (h) ne fût autre chose qu'une maniere mysterieuse de dogmatiser par les nombres. Ex (i) hac ipsa tamen gentium notitia insite à quibusdam colligi ait, Pythagoraeorum Tetractyn, quam tam reverenter habuerunt, & per quam jurare etiam soliti leguntur, esse unum idemque cum nomine tetragrammato, quod à Judaeis ipsi acceperunt. . . . Aliam proinde viam demonstrat Auctor tetractyn istam explicandi, desumptam puta à methodo Pythagoraeorum mystica, qua dogmata sua jere per numeros certos indicare & explanare soliti. Mais n'oublions pas de dire, que Pythagore & ses successifs avoient deux manieres d'enseigner, l'une pour les initiatez, l'autre pour les étrangers & pour les profanes. La premiere étoit claire & devoilée: la seconde étoit symbolique & énigmatique. Voyez là-dessus un livre (k) de Jean Schefferus, Professeur à Upsale.

(I) De ne manger point de fèves.] Ceux qui expliquent cette defense litteralement, alleguent entre autres raisons que Pythagore fut instruit par les Egyptiens, & que même il se laissa circoncir, afin d'être admis à leurs plus secrets mysteres. (l) Δι' ἧς καὶ ἐλάττωτο, ἵνα δὴ καὶ εἰς τὰ ἄδύτητα καταβῶν, ἢ μυστικῶν παρ' Αἰγυπτίων ἐπιμαθῶν φιλοσοφῶν: Propter quos (Prophetas Aegyptios) etiam fuit circumcisus, ut adyta ingrediens Aegyptiorum mysticam disceret philosophiam. Or les Egyptiens s'abstenoient des fèves: ils (m) n'en sentoient point, & s'ils en trouvoient qui fussent crus sans avoir été semées, ils n'y touchoient pas. Leurs Prêtres pouvoient plus loin la superstition, ils n'osoient pas même jeter les yeux sur ce legume, ils le tenoient pour immonde, ils eussent (n) plutôt mangé la chair de leurs peres.

O O O O O 2 Il fut imprimé à Upsale l'an 1664. in 8. (l) Clem. Alexandrin. Strom. l. 1. p. 302. (m) Herodotus lib. 2. cap. 27. (n) Οὐρανὸν ἢ τὰς κερὰς φασὶν φῶς τῶν πατρῶν ἢ κύνων. Dicant se parentum capita citius esturos quam fabas. Sextus Empiricus Pyrrhonic. hy. oyyof. lib. 3. p. 156. Voyez aussi St. Chrylosôme Hist. mil. 2. in Joann.

qu'on doit regarder comme le meilleur présent qui puisse être fait aux Societez. Ceux qui ont donné des loix font plus dignes d'admiration, & d'une Jouissance immortelle, que les plus grands Conquerans. Neanmoins leur memoire n'est point passée jusqu'à nous avec le même fracas que celle des Cyrus, & des Alexandres; si s'en fait bien. C'est que nôtre esprit étant peu capable de conoitre la veritable grandeur, en attache fausement l'idée aux actions qui font du bruit. Il ne sauroit discerner le (a) grand d'avec l'éclatant, & ainsi la vie d'un homme qui s'occupe à remédier aux maux interieurs de l'Etat par de bonnes loix, est un objet qui ne frappe guere, c'est parce qu'un tel ouvrage se fait doucement. Mais si l'on subjuge des villes & des Provinces, si l'on fait périr des millions d'hommes, si l'on en reduit dix fois autant à l'aumône, on s'acquiert un nom tellement illustre, que la posterité le plus reculée n'en parle qu'avec des transports d'admiration. Quoiqu'il en soit ce sera éternellement une grande gloire pour Pythagoras, auprès de ceux qui savent juger des choses, que d'avoir fourni au monde quelques bons Legillateurs. Outre qu'il s'apliquoit fortement à pacifier les (b) guerres qui s'élevoient dans l'Italie, & les factions intestines qui troubloient les villes. Il ne faut faire la guerre, disoit-il souvent, qu'à ces cinq choses, aux maladies du corps, à l'ignorance de l'esprit, aux passions du cœur, aux seditions des villes, & à la discorde des familles. Voilà cinq monstres qu'il faut combattre à toute outrance par le fer & par le feu. Sussultisse (c) penitus omnes discordias, non à notis solum & familiaribus, eorumque posteris ad aliquot secula, sed ab omnibus omnino Italia atque Sicilia civitatibus, tam internestas quam externas, auctor est Porphyrius in ejus Vita: qui addit, hoc apophthegma crebro ei in ore fuisse, Eurgandum omni conatu, & igm atque ferro, & quibuscumque denique machinis precedentium; à corpore quidem morbum; ab anima, ignorantiam; à ventre, luxuriam; à civitate, seditionem; à familia, discordiam. Il ne faut pas s'étonner que les habitans de Crotona aient voulu que leur Senat se conduisit par les conseils d'un si excellent personnage. C'est Valere Maxime qui le dit, pour faire voir que l'autorité de Pythagore étoit reconuë hors de son College. Pythagore (d) tanta veneratio ab auditoribus tributa est; ut quae ab eo acceperant, in disputationem deducere nefas existimarent: Quinetiam interpellati ad reddendam causam; hoc solum respondebant, Ipsam dixisse: Magnus honor, sed schola tenuis. Illa urbum suffragis tributa est. Enixo Crotoniata studio ab eo petierunt ut senatum ipsorum, qui mille hominum numero consistebat, consilii suis uti pateretur. Le même Auteur nous apprend que plusieurs villes d'Italie se (e) ressentirent du bon effet des études de ce Philosophe.

(a) Voyez Pline le jeune epist. 16. l. 3. où il fait voir qu'aha, esse clariora, alia majora.

(b) Voyez la lettre qu'on pretent qu'il écrivit à Anaximenes, apud Laërt. lib. 8. n. 49.

(c) Menagius in Laërt. lib. 8. n. 50.

(d) Valer. Maximus lib. 8. c. 15. n. 1. in externis.

(e) Plurimis & opulentissimis urbibus effectus suorum studiorum approbavit. Id. ib. c. 7. n. 2. externis.

(H) Les Interpretes y ont trouvé une ample matiere de conjectures.] Voyez, par exemple, ce qu'ils ont dit sur ce precepte Pythagorique, ne t'assies pas sur le Chenix, Chœnici ne injudées: voyez

(i) Le Journal de Leffise 1685. dans l'extrait d'un livre Anglois de Jean Turner.

(k) De natura & constitutione Philisophiae Italicae, cap. 13. Ce livre

* Voyez Apulie in Floridis. autant * de voyages que lui. Il passé dans l'esprit de quelques personne pour un

Il faut donc croire, conclut-on, que Pythagore le disciple de ces gens-là interdisoit litteralement cette espece de legume. Plusieurs Auteurs graves parmi les anciens entendent ainsi cette interdiction. Quelques-uns ont dit qu'il aimo mieux se

(a) Voyez la remarque O.

(b) Anulus Gellius lib. 4. c. 11. p. m. 131.

(c) Aristoteles in libro de fabricis apud Drogem. Laert. in Pythagora lib. 8. n. 34.

(d) Anulus Gellius ubi supra.

(e) Voyez Eutriche Molice pag. 594. col. 1.

(f) Mauro Capriolo in libro della farina fol. 76. verso, dans un recueil de time piccevo. li. imprimé à Viennez 1603.

laisser tuér par ceux qui le poursuivoient ; (2) que de se sauver à travers un champ de fèves, tant il respectoit, ou abhorroit cette plante ! Il n'y a, je croi, qu'Aristoxene qui ait dit que Pythagore en mangeoit souvent. Aristoxenus (b) musicus vir litterarum veterum diligentissimus, Aristotelis philosophi auditor, in libro, quem de Pythagora reliquit, nullo sapius legumento Pythagoram dicit usum quam fabis : quoniam is cibus & subduceret sensum alvum & laxigaret. Verba ista Aristoxeni subscripti : Πυθαγόρας ἢ τῶν ἰσχυρίων μάξιμα τὸν κώμιον ἐδοκίμασε κίαν κινητικὸν τε ἴδι εἶναι, & διαφορητικόν. διὸ & μάξιμα κέρηται αὐτοῦ. Nos Savans ne font point grand cas de ce temoignage d'Aristoxene; ils suposent qu'il s'est trompé; ils regardent comme un fait certain cette abstinence Pythagorique, & ils en recherchent les causes. Arstote en a donné quatre ou cinq.

Il pretend (c) que ce Philosophe defendit de manger des fèves ou parce qu'elles ressemblent aux parties qu'on ne nomme pas, ou parce qu'elles ressemblent aux portes de l'enfer, ou parce qu'elles excitent à la luxure, ou parce qu'elles sont semblables à la nature de l'univers, ou parce qu'elles étoient employées dans l'élection des Magistrats. Ceux qui veulent que cette défense soit un precepte moral, & que Pythagore n'eût entendue qu'en un sens allegorique, se figurent qu'il a defendu par là à ses disciples de se mêler du gouvernement. Cela est fondé sur ce qu'en certaines villes on donnoit avec des fèves son suffrage, quand on procedoit à l'élection des Magistrats. D'autres veulent qu'il ait defendu le plaisir venerien. Voici un passage d'Auhgelle: il est tiré du chapitre où l'Autcur raporte & aprouve le temoignage d'Aristoxene, (d) Videtur autem de κώμιον non esitatio causam erroris fuisse, quia in Empedocli carmine quo disciplinas Pythagora secutus est, versus hic invenitur:

Δελοί, πᾶνδελιοί, κώμιον ἀπο γῆρας ἐγχεῖς.

opiniati enim sunt plerique κώμιον legumentum vulgo dicit. Sed qui diligentius inquisitione carmina Empedocli arbitrati sunt, κώμιος hoc in loco testiculos significare dicunt; eosque more Pythagora operite atque symbolice κώμιος appellatos, quia sunt eis τὸ νεῖν δεῖναι & αἶνον τῆ κώμιος; & genitura humana vim præbeant, iccircoque in Empedocli versu isto non à sabulo edendo, sed à rei venerea prolvio voluisse homines deducere. Le Mauro dans un poème où sous le nom della sava (e) il désigne quelque chose de lascif, joint ensemble l'opinion d'Aristoxene, & celle qui la combat.

Il pretend que Pythagore defendoit l'usage des fèves, c'est-à-dire le plaisir venerien; & que néanmoins il n'y avoit point d'aliment qui lui fût plus ordinaire que celui-là: il defendoit aux autres ce qu'il pratiquoit lui-même, & cette conduite si nous en croyons le Mauro est fort commune.

Non (f) se Natura mai cosa à ghiotta, Che senza quasi romperla co i denti Pare, ch'ogni persona se la inghiotta. E non certi Filosofi prudenti,

De quali fà Pitagora il maestro, Che vietava la Fava a quelle genti. Eran ribaldi, e ladri da cestro. Che ingannavan con arte gli ignoranti, E poi se ne mangiavano un canestro. Così fanno boggi certi mormoranti, Che ogni persona sepelissent viva, Chiamando Amore, Venere i furfanti. Riprendono in altrui la vita attiva, Et csi ogn'hor di vestro, e di mastino Hanno in uso l'attiva, e la passiva. Così Maometto già per torre il vino, Seppe persuader provincie, e regni Col suo sottile ingegno, e diavolino: Gli parve, che i plebei non fosser degni Di quel liquore, e così sempre al mondo Sovra la forza son stati glingegnii. Pitagora, ch'aveva pestato al fondo, E de le cose la ragione sapea, Ogni gran savio se a parer secondo. E de le Fave nemico pareva, Ma se ne confortava il gusto, e'l tatto, E d'altra cosa quasi non vivea.

(g) Anulus Gellius ubi supra.

(h) Il y a dans Cicero inflammation magna in cibis tranquillitati mentis quærenti vera contrariam. Il faut qu'Anul-gelle ait cité de memoire. Voyez Philippi Caroli Animadversiones in A. Gellium p. m. 266. 267.

Ciceron insinué que l'interdiction des fèves étoit fondée sur ce qu'elles empêchent de faire des songes divinatoires; & car elles échauffent trop, & par cette irritation des esprits, elles ne permettent pas à l'ame de posséder la quietude qui est nécessaire pour la recherche de la verité. Ex (g) eadem item opinione M. Cicero in libro de divinatione primo, hæc verba posuit; Juxta igitur Plato sic ad somnum proficisci corporibus affectis, ut nihil sit quod errorem animis perturbationemque afferat. Ex quo etiam Pythagoreis interdicitum putatur, ne faba vescerentur; quod habet inflationem magnam in cibis tranquillitatem (h) mentis quærentibus contrariam. Hæc quidem M. Cicero. Le docte Windet approfondit plus doctement que personne les raisons de cette abstinence: il s'attache principalement aux portes d'enfer. Nous avons vu qu'un de ces raisons de Pythagore étoit tirée de la ressemblance entre les fèves & ces portes-là. Windet rejette (i) ceux qui ont dit que par κώμιος, Pythagore avoit entendu la gorge des femmes, ou les testicules. Il se fixe au sens literal, mais il avoué que les fèves furent interdites par un principe de chasteté. Il débute une érudition exquise: il montre qu'au sentiment de

(i) Est qui unicus parum lituro tibicine de papillis muliebribus intellect; alii testes operite significari volunt. alii. alia que parumper attingit discipicere. Ja. Windet de vita suætorum sicut pag. 79. edit. Londin. 1677.

Pythagore descendre dans les enfers signifioit être engendré, & ne vouloir dire autre chose que le (k) Id. ib. changement que souffre une ame qui fort des regions superieures, pour s'unir sur la terre à un corps organisé. (k) Cum autem adhuc (localiter) sit regio naturæ corruptibilis, hinc Pythagoreis anima celeste solum veritatis atque iusticiæ visceribus dicuntur etiam κατακλιθεῖν εἰς ἄδης. Il montre que les fèves n'ayant point de nœuds dans leur tige ressemblent aux portes de l'enfer par où les ames ont toujours l'entrée libre, quand il s'agit de generation. Il ajoute que Pythagore considérant cette vie comme une espece de mort, ou d'exil, faisoit en forte qu'on n'engendré pas, Sive quod & qu'on s'efforcât de retourner aux lieux celestes. Atque (l) in eo Porta Inferni similis est Fabæ, ἡδὲ τὸ ἀγεννατον εἶναι, quod genium ex-fabæ solæ pers fit, ut loquitur (m) Aristoteles: vel ἡδὲ τὸ δὲ ἄλλω τετραῖδῳ, καὶ μὴ ἐγκλιπεῖδῳ ἴῳ μεταξὺ

(l) Id. pag. 110. 111.

(m) Apud Diogen. Lærtium lib. 8. n. 34. Ἡ ὄρι ἀδὲ πύλαις πύλαις ἀγεννατον γὰρ φάνερ. inferni januis (similes) sunt fabæ solæ pers fit, ut loquitur (m) Aristoteles: vel ἡδὲ τὸ δὲ ἄλλω τετραῖδῳ, καὶ μὴ ἐγκλιπεῖδῳ ἴῳ μεταξὺ non sunt.

(a) Nimis un insigne (K) Magicien: nous verrons sur quel fondement. Nous dirons aussi que le Sieur Naudé (L) l'en justifie. Il me resteroit cent choses à observer; mais

(a) Nimis un insigne (K) Magicien: nous verrons sur quel fondement. Nous dirons aussi que le Sieur Naudé (L) l'en justifie. Il me resteroit cent choses à observer; mais

(b) Confitez avec ce que... (c) id. id. (d) Theano Echolie...

(e) id. id. (f) id. id. (g) id. id. (h) id. id. (i) id. id. (j) id. id. (k) id. id. (l) id. id. (m) id. id. (n) id. id. (o) id. id. (p) id. id. (q) id. id. (r) id. id. (s) id. id. (t) id. id. (u) id. id. (v) id. id. (w) id. id. (x) id. id. (y) id. id. (z) id. id.

du sang sur un miroir ventru ce que bon luy sembloit, & qu'opposant ces lettres à la face de la Lune quand elle estoit pleine, il voyoit dans le rond de cet Astre tout ce qu'il avoit escrit dans la glace de son miroir. A quoy l'on peut encore adjoindre qu'il parut avec une cuisse d'or aux jeux Olympiques, qu'il se fit saluer par le fleuve Nessus, qu'il arrestra le vol d'un aigle, apprivoisa une Ourse, fit mourir un serpent, & chassa un bœuf qui gaisoit un champ de febves, par la seule vertu de certaines paroles. Et de plus qu'il se fit voir en mesme jour & en mesme heure en la ville de Croton & en celle de Metapont, & qu'il predisoit les choses futures avec telle assurance, que beaucoup tiennent qu'il fut nommé Pythagore, parce qu'il donnoit des réponses non moins certaines & veritables que celles d'Apollon Pythien. Ces paroles sont de Naudé qui nous avertit (f) qu'on peut recueillir cela (f) Ibid. de Jamblique, de Plin, de Tertullien, d'Origene, pag. 214. nes, de St. Augustin, d'Amman Marcellin, du Jésuite Delrio, & de Boissardus.

(L) Le Sieur Naudé l'en justifie. Consultez son Apologie des grans hommes; je n'en tirerai que ce qui suit. (g) Les preuves qui sont fondées (g) Ibid. sur la descente que ce Philosophe faisoit de manger pag. 225. des febves, & le moyen qu'il tenoit pour convertir leur suc en sang, se peuvent aussi facilement refuter que les precedentes, puisque Reublin se moque à bon droit de toutes les inepties que beaucoup de cervelles creuses & disloquées ont forgé sur cette descente, telles que devoit estre celle de Heronippus dans Diogenes, qui croyoit que Pythagore avoit mieux aimé se faire tuer sur le bord d'un champ de febves que de passer au travers pour se mettre à couvert de ses ennemis. Et si tant est qu'il les ait descendus, ce n'a esté pour autre raison que la premiere des cinq qu'en donne M. Moreau (2) au lieu que nous avons cité de son Commentaire sur l'Eschole de Salerne. . . (h) L'on peut dire pareillement qu'il n'y avoit rien d'extraordinaire en cette conversion qu'il faisoit des febves en sang, veu que M. Moreau monstre très-clairement en son dit Commentaire, que suivant les principes des Chymistes qui mettent la similitude & ressemblance pour causes de l'action, c'est une chose qui se peut faire & expliquer par raisons naturelles: sans toutesfois que l'on se doive persuader que Pythagore se servit de cet Elixir de febves, ou du sang humain pour escrire sur son miroir ventru: car outre le peu de raison qu'il auroit eu d'y employer plutôt le sang que quelque autre liqueur, Campanella (3) prouve par des raisons très-solides que (3) Lib. 4. cette operation est du tout impossible: & quand de sesu Agrippa (4) s'est vanté d'en avoir le secret, & Noel (5) des Comtes a escrit que du temps de François I. & Charles-Quint l'on sçavoit à Paris la nuit tout ce qui s'estoit passé le jour au Chateau de Milan, le premier ne le disoit que pour se vanter & mettre en vogue, ce que nous monstrerons plus amplement dans son Chapitre, & la relation de dernier est une pure fable & bourde controuvée par ceux qui ont voulu joindre la Magie aux armes de ces deux grands (i) Princes, comme l'on dit (i) Voyez que firent autresfois Ninus & Zoroastre, Pyrrhus & Cræsus, Nectanebus & Philippos de Macedone. pag. 1189. Ce qui nous doit faire juger que tout ce que l'on remarque

Je remarquerai en passant que l'Ecole de Salerne dans l'édition de René Moreau defend de manger des febves; Manducare fabam caveas, facit illa podagram. Les favans & amples recueils que ce Medecin a publicz sur ce precepte meritent d'être consultez. On y trouvera bien des remarques qui concernent Pythagore. (K) Pour un insigne Magicien. (e) Il a esté réputé Sorcier & Enchanteur, parce que premièrement il avoit long temps demeuré en Egypte, & s'estoit exercé en la lecture des livres de Zoroastre, où il avoit appris, comme il est à conjecturer, la propriété de certaines herbes qu'il nommoit Coracchia, Callicia, Menais, Corinthas & Aproxis, desquelles les deux premiers faisoient glacer l'eau quand elles y estoient mises, les deux suivantes estoient fort singulieres contre la morsure des serpens, & la dernière s'enflammoit soudainement de si long qu'elle voyoit le feu. Comme aussi en l'un de ses Symboles il defendoit expressément l'usage des febves, lesquelles suivant la mesme superstition il faisoit bouillir & les expoisoit quelques nuits à la Lune, jusques à ce que par un grand ressort de Magie elles vinssent à se convertir en sang, qui luy seroit peut-estre pour faire cet autre prestige duquel fait mention Calvus Rhodiginus (1) après Suidas & l'interprete d'Arsylophanes en la Comedie des Nautés, qui disent que ce Philosophe escrivoit avec

(a) Nimis un insigne (K) Magicien: nous verrons sur quel fondement. Nous dirons aussi que le Sieur Naudé (L) l'en justifie. Il me resteroit cent choses à observer; mais

du sang sur un miroir ventru ce que bon luy sembloit, & qu'opposant ces lettres à la face de la Lune quand elle estoit pleine, il voyoit dans le rond de cet Astre tout ce qu'il avoit escrit dans la glace de son miroir. A quoy l'on peut encore adjoindre qu'il parut avec une cuisse d'or aux jeux Olympiques, qu'il se fit saluer par le fleuve Nessus, qu'il arrestra le vol d'un aigle, apprivoisa une Ourse, fit mourir un serpent, & chassa un bœuf qui gaisoit un champ de febves, par la seule vertu de certaines paroles. Et de plus qu'il se fit voir en mesme jour & en mesme heure en la ville de Croton & en celle de Metapont, & qu'il predisoit les choses futures avec telle assurance, que beaucoup tiennent qu'il fut nommé Pythagore, parce qu'il donnoit des réponses non moins certaines & veritables que celles d'Apollon Pythien. Ces paroles sont de Naudé qui nous avertit (f) qu'on peut recueillir cela (f) Ibid. de Jamblique, de Plin, de Tertullien, d'Origene, pag. 214. nes, de St. Augustin, d'Amman Marcellin, du Jésuite Delrio, & de Boissardus.

mais je suis contraint d'être court, & j'évite tout ce qui se peut trouver dans Mr. Moreri: mais quoi qu'on y trouve la metempsychose, je ne laisserai pas de m'y arrêter (M) Je n'ai point marqué la patrie de Pythagore, parce que les

dît de ce miroir de Pythagore luy est aussi faussement attribué que l'Arithmetique superstitieuse & la roue de l'Onomantie, on que s'il l'a jamais mis en pratique c'estoit insaisissablement quelque jeu, prestige & subtilité: & pour conclure avec Suidas, *πειθιστον εστι κατ'αποδειξιν...* (a) Il n'y avoit aussi aucune apparence d'insister plus long temps sur ce que Pythagore fit mourir en prononçant certains mots un serpent qui faisoit beaucoup de dommage en Italie, parce que Boissardus qui nous donne Aristote pour garant de cette histoire, ne cite point le livre d'où il l'a prise, & que si on veut en rechercher la vérité de plus près, on trouvera qu'elle est totalement fautive, n'estant fondée que sur l'ignorance de ceux qui changent Socrates en Pythagore, & qui prennent pour argent comptant la fable qui est recitée du premier dans un livre des causes & proprietés des Elements que (1) Patrice montre avoir esté faussement attribué à Aristote. Mais cette inadvertance de Boissardus pourroit estre facilement excusée, s'il n'en avoit commis une beaucoup plus grande & remarquable, quand il cite Plutarque en la vie de Numa, pour autoriser l'histoire du Bausq que Pythagore (2) fit retirer d'un champ de sebes apres luy avoir chucheté quelque chose à l'oreille. Il eût mieux fait de confesser qu'il l'avoit traduite de Calus Rhodiginus qui cite véritablement Plutarque au commencement de son chapitre, mais sur un autre sujet que celui de cette fable, de laquelle on ne trouvera point qu'il ayt fait jamais aucune mention.

(a) Naudé *titid. pag. 237.*

(1) Discuffion *peripat. tom. 1. lib. 3.*

(2) Lib. 19. c. 7.

FABLES concer- nant les miroirs.

(b) Mezi- riac *sur les épitres d'Ovide pag. 607. 608.*

Je croi qu'on sera bien aise de trouver ici les paroles Greques du Scholiaste d'Aristophane corrigées par le savant Meziriac. Je conclurai ce discours, dit-il, (b) par une jolie remarque que font le Scholiaste d'Aristophane sur la Comedie des mées, & Suidas sur ces mots *Θαπειλαή γυνή*. d'une merveille de magie sur le sujet de la Lune. Voici les propres mots du Scholiaste. *Εστὶ δὲ καὶ Πυθαγόρας πείθειν ἄστρον καὶ κατόπιν τοῦτο. πληροστέλιον ἢ σελήνης ἄστρον, εἰς ἵσπερον ἐπιγράφειν αἰματι ἐπὶ βάλει, καὶ προειπὼν ἐτέρω, πῶς κατόπιν αὐτῆς, δεικνύει πρὸς τὴν σελήνην τὰ γράμματα, καὶ ἐπειὴ ἀνεπίσταν ὁ πλείστον εἰς τὴν ἢ σελήνης κύκλον, ἀναγκασθὲν πείνει τὴν ἐν τῷ κατόπιν γεγραμμένα, ὡς εἶπὶ ἢ σελήνης γεγραμμένα.* Il y a un jeu de l'invention de Pythagoras, qui se fait avec un miroir en ceste sorte. La Lune estant au plein, quelcun escrit dans un miroir tout ce qu'il veut, avec du sang, & ayant adverti un autre, il se tient derriere luy, & tourne vers la Lune les lettres escrites dans le miroir, alors cet autre là s'achant son regard attentivement dans le globe de la Lune, y liét tout ce qui est escrit dans le miroir, comme s'il estoit escrit dans la Lune. En ce passage j'ay corrigé deux fautes, mettant *πληροστέλιον* au lieu de *προστέλιον*, suivant l'opinion du docteur Meurjús en son livre des Jeux des Grecs, qui tire ceste correction de Suidas, & lisant aussi *ἀνεπίσταν* au lieu de *ἀπεισταν*. *Quam à Suidas, il semble qu'il n'a fait que transcrire ce passage mot à mot; mais dans tous les livres imprimez de cet auteur il y a plusieurs fautes. Vous trouverez dans Meziriac la correction de ces fautes. Consultez les remarques (c) sur le Berger extra-*

(c) Sur le 7. livre *p. m. 321.*

vagant. La chimere de Noël le Comte a passé dans plusieurs livres, tant il est vrai qu'on fait du tort au public en imprimant un ouï-dire! Il ne se trouve que trop d'Auteurs qui l'adoptent de main en main. Parce que le Feuillant Saint Romuald infera ce conte dans son thesore chronologique, le Pere l'Enfant l'a inferé dans son histoire generale de tous les siècles de la nouvelle loi.

La maniere, dit-il, (d) de sçavoir les choses absentes, sans Magie: il les faut écrire en grosses lettres sur un Miroir, & le presenter à la Lune, laquelle les fait connoître dans un autre Miroir où on la regarde. De cette maniere, François 1. faisant la guerre à Charles-Quint pour le Duché de Milan, où le sçavoir la nuit suivante à Paris. Si l'on raportoit de telles choses pour s'en moquer, on éviteroit la censure. C'est ainsi que Jean Leon a raporté une fable qui le debitoit en Egypte. Entre les Ptolomées, dit-il, (e) il y en eut jadis un Roy d'Alexandrie, qui pour rendre la cité asseurée, inexpugnable & qui peût sans danger éviter les durs efforts de ses ennemis, sent ériger cette colonne: & à la sommité d'icelle il fit poser un grand miroir d'acier, ayant telle vertu en soy, que tous les vaisseaus des ennemis qui passoyent devant cette colonne (estant le miroir decouvert) miraculeusement commençoient à s'embraser, & pour ce seul effet, l'avoit fait ainsi dresser sur la bouche du port. Mais on dit que les Mahometans à leur arrivée gaterent le miroir: au moyen dequoy il vint à perdre cette vertu non moins admirable que mystérieuse: puis seirent emporter la colonne. chose certes ridicule, & digne d'être proposée aux enfans: & non à ceux qui ont quelque jugement. Joignez à ceci ce que j'ai dit dans l'article (f) Mercale, & ces paroles de Guillaume Bouchet. (g) Il falloit que le miroir de cette femme fût faciné & garni de magie diabolique de Toledé: veu que ceux de Rhodes pouvoient voir les navires qui alloient en Syrie ou en Egypte en un miroir, lequel estoit pendu au col du soleil sur leur Colosse.

La fable des miroirs de Nostradamus ne vaut pas mieux que les precedentes. On veut qu'il ait vu dans des miroirs talismaniques l'avenir que l'on pretend qu'il a si heureusement revelé. (h) Fuit, qui naravit, speculis quibusdam Astrologia Nostradamum ad has pradiciones usum habent, ajunt è metallis, tanquam Planetis terrestribus, eadem configuratione, qua Planetæ in Thematibus Nataliis ponuntur, sub certis constellationibus specula fieri posse, in quibus futura cernantur. Talia specula non pro hominibus tantum, sed & nationibus, urbibus, seclis, ut illi ajunt, fabricari possunt.

(M) Je m'arrêterai un peu sur la metempsychose. On pretend que Pythagoras se glorifioit là-dessus d'un privilege tout particulier; car il se vantoit de se souvenir dans quels corps il avoit été avant que d'être Pythagoras. Mais il ne remontoit que jusqu'au siècle du siege de Troye. Il avoit été premierement Arhalde fils putatif de Mercure, & ayant à son choix de demander à ce Dieu tout ce qu'il voudroit, il lui demanda la grace de se souvenir de toutes choses même après

(d) David l'Enfant. Dominican Historie generale des siècles, au 11. de Juin pag. 347. Il cite Tresor Chronolog. pag. 519. tom. 1.

(e) Jean Leon, description d'Afrique fol. 358. édit. d'Amsterdam vers 1756. Je me fers de la traduction Française de Jean Temporal.

(f) Page 75. remarque L.

(g) Guillaume Bouchet, Serée 19. pag. m. 171. 172.

(h) Morlofius, Polybist. l. 1. c. 10. pag. 96.

les opinions varient fort là-dessus, les uns veulent qu'il soit Tyrrhenien, d'autres * A Sa-
le font Syrien, & d'autres le font naître dans l'île de Samos, & d'autres dans
l'île * de Cephalonie †, &c. On ne peut rien voir de plus beau dans des Phi-
losophes Payens, que ce qu'il disoit (N) de Dieu, & du but où nous devons

† Voyez
tendre, Farnabe in
Ovidium
Metam.

la mort. Quelque tems après il fut Euphorbus,
& reçut de Menelas une blessure au siege de
Troye. Après la mort d'Euphorbus il fut Her-
motime, & puis un pécheur de Delos nommé
Pyrrhus, & enfin Pythagoras, homme qui se
souvenoit de toutes ces transmigrations, & de ce
qu'il avoit souffert dans les enfers, & que les au-
tres ames y souffrent (A). Voici une petite con-
tradiction *; car si les ames en sortant d'un corps
passent en un autre, elles ne vont point dans les
enfes. Notre Philosophe dans Ovide ne re-
monte que jusqu'à Euphorbus.

(A) Ex
Heraclide
Pontico
apud Laër-
tium ubi
supra n. 4.
& 5.

* Confer
qua supra
pag. 840.
vers la fin
de la re-
marque F.

(b) Ovi-
dium, Me-
tamorph.
lib. 15.
v. 158.

(c) Lac-
tant. adim.
instituit.
lib. 3. c. 18.
p. m. 196.

(d) Aul-
Gellius
lib. 4. c. 11.
Voyez ci-
dessus l'ar-
ticle Peri-
cles p. 804.
lettre o.

(e) Hera-
clidius lib.
2. c. 123.
où il fait
néanmoins
le nom de
Pythago-
ras. Mais
Diodore de
Sicile lib. 1.
sub finem
ne le fait
point.

Pherecyde sur l'immortalité de l'ame, & qui l'a-
voient tant touché, qu'il abandonna tout d'un
coup le métier d'Athlete pour étudier en Philo-
sophie. (f) Quis nunc extremus idiota, vel qua (f) Au-
abjecta muliercula non credit anime immortalita-
tem, vitamque post mortem futuram? Quod apud
Græcos olim primus Pherecydes Assyrius cum dispu-
tasset, Pythagoram Santium illius disputations no-
vitate permotum ex athleta in Philosophum vertit.

(N) Que ce qu'il disoit de Dieu, & du but où nous
devons tendre. Il reconnoit l'unité de Dieu; (b) C'est
car il a dit que l'unité étoit le principe de toutes
choses, & que d'elle étoit sorti le sujet qu'elle
employa comme sa matiere, & que de son ac-
tion sur cette matiere sortirent les nombres, les commen-
figures, les éléments, le monde visible, &c.
(g) ἄρχῆν μὲν ἢ ἀπειρον, μονάδα ἐκ ἧ τῆ μο-
νάδ' ἀσείρισον δυάδα, ὡς ἀν ὄλων τῆ μονάδι αἰ-
δέειν. τῶ ὄντι ὑποσίνω &c. (h) Omnium rerum id quod
unum est, esse initium; ex eo genium quod in-
finitum est, profectum tanquam materiem illi ipsi
uni, quod causa est, subiectum esse &c. Il a dit n. 83.

que cette unité étoit Dieu, le bien, l'entende-
ment, l'esprit. (i) Τὴν μὲν μονάδα θεόν, ἢ
τάχον, ἥτις ἐστὶν ἡ ἔν ὅ- Φύσις, αὐτὸς ὁ νό-
ς. Unitatem Deum ac bonum qua sit Unius natura, l. i. c. 7.
ipsa mens. Casaubon (k) le fils rapporte un passage
de Stobéc qu'il faut corriger. Πυθαγόρας ἢ ἀρχῶν
τῶν μὲν μονάδα θεόν καὶ τ' ἀγαθόν, ἥτις ἐστὶν ἡ τῶ
νοῦς φύσις, ὁ αὐτὸς ὁ νοῦς, ἢ τῶ ἀσείρισον δυάδα, λαῖρεν.
ἢ τὸ κακὸν περὶ ἧ ἐστὶν τὸ ὄλον παρ' ὅ- Stobéc
avoit pris cela de Plutarque (l), il faut donc effa-
cer ἢ νοῦς, & mettre ἢ ἐν ὅ- La doctrine de
Pythagore n'est point là aussi orthodoxe que
dans le passage de Diogene Laërce; car selon Plu-
tarque il admettoit deux principes indépendans,
l'Unité, & le Binaire, & il donnoit au premier
l'essence divine, la bonté, l'entendement, & à
l'autre la nature d'un Demon, le mal, la matie-
re. Nous jugerons plus avantageusement de son
dogme, si nous le prenons dans Clement Alexan-
drin. (m) Οὐκ ἀπεκρυσθέν ἰδέε τὸς ἀμύδι τ' Πυ-
θαγόραν, οἱ Φασιν, Ὁ μὲν Θεός, εἶσι. ἢ ἔν ὅ-
ἢ ἔν ὅς πνευ ὑποῦσιν, ἐκτὸς τῶς διακοσμησῶ-
ἐν αὐτῶ ὄλῳ, ἐν ὄλῳ τῶ κίχλω, ἐπίσκοπῶ-
πάσις γενέσι, κῆσις τ' ὄλων αἰεί ἄν, ἢ ἐργῶ-
τας τ' αὐτῶ δυνάμιον ἢ ἐργῶν ἀπέδων, ἐν ἔργῶ-
αὐτῶν αὐτῶ, ἢς καὶ ψυχῶσις τῶ
ὄλῳ κίχλω, πᾶσιαν κίχσις. Nec verò prater-
mittendi sunt Pythagoræ sectatores, quippe qui di-
cant, Deum quidem unum esse, non ita tamen
ut quidam opinantur, quasi sit extra mundi admi-
nistrationem, sed est totus in ipsa, in toto circulo,
speculator totius generationis, universorum con-
temperatio, qui semper est, & suas facultates
deducit ad opus, omnium operum in calo illustrator,
pater omnium, mens & animatio totius circuli,
omnium motus. Le mal est que Pythagore en se re-
présentant Dieu comme le moteur de l'Univers,
& l'ame du monde, vouloit que nos ames fussent
des portions de Dieu. L'objection qu'on lui
proposé là-dessus dans Cicéron est insoluble.
Nam Pythagoras, qui censuit (Deum) animum
esse per naturam rerum omnem intentionem & con-
meantem, pag. 58.

(g) Diog-
Laërtius
ubi supra

(i) Plut. de
Placitis
Philosoph.

(k) Not. in
Diogenem
Laërte. in
lib. 8. n.
83.

(l) Après
ce qu'on
vient de
lire de
Plutarque
on lit.
Τῶ δ' ἀεί-
ρισον δυάδα
διείρηται ἢ
τὸ κακόν,
περὶ ἧ ἐστὶ
τὸ ὄλον
παρ' ὅ-
καρπος.

(m) Clem.
Alexandr.
in admo-
nit. ad
Gentes
p. 47. C.
Voyez aussi
Justin
Martyr
Oratio ad
Gentes
pag. 58.

(A) Cicero de natura Deor. lib. 1. p. m. 41. Consultez Minucius Felix qui a dit pag. m. 151. Pythagora Deus est animus per universum rerum naturam commens, & intentus: ex quo etiam animalium omnium vita capiat. Luciani dit la mē me esse lib. 1. c. 5. p. m. 14.

tendre; & aparemment il eût pouffé l'orthodoxie beaucoup plus loin, s'il eût eu assez de courage pour s'exposer au martyre. Les circonstances (O) de sa mort meamtem, ex quo nostri animi caperentur, non vidit distractione humanorum animorum discerni & dilacerari Deum: & cum miseri animi essent, quod perisique contingeret, tum Dei partem esse miseram: quod fieri non potest. Cur autem quicquam ignoraret animus hominis, si esset Deus? quomodo porro Deus ipse, si nihil esset nisi animus, aut infusus, aut insusus esset in mundo (a). Mais voici une pensée qui est simplement & absolument vraie, Clement Alexandrin la compare avec les paroles de St. Paul. Il n'y a que Dieu qui soit sage, disoit Pythagore (b). L'Auteur des Antiquitez Judaïques paroît fort content de ce que plusieurs Philosophes, & nommément celui-ci pensoient de la nature de Dieu, & il ne doate point qu'ils n'eussent parlé encore plus finement, s'ils n'eussent craint la perfection; car comme dit Platon, il n'est point sûr de dire la vérité touchant la nature divine à des ignorans.

chofes. (i) Hierocles, qui commentarios eruditissimos in Carmen Aureum Pythagorae reliquit, statim ab initio de Pythagorica Philosophia differens, appellat eam καθαρὴν ἢ πάλαιστα, purgationem, & perfectionem. Que duo cum subindidem officium ipsius duplex ac propositum, ut loco alio monstravi, duplicem videri possunt Pythagoras & Pythagorici habuisse philosophiam, quarum illa sit καθαρῆται, hæc vero τελειν, illa, que purgat à malis, separata à materia & corpore, liberat à vinculo & carcere; hæc, que perficit, evahat & reportat sustinens, & eis τὸ εἶδος ἢ πορώτατος ἔχειν, ut loquitur Hierocles, id est habitus prioris formam inducat, simileque faciat Deo. . . Id quod ipse indicat Hierocles in sequentibus, quando dicit, ὁ καθαῖτος (carmen aureum) ποσει φιλοσοφίας πρακτικῆς ἢ θεωρητικῆς τὰ καθόλου δόγματα, διὸν ἂν τις ἑαυτὸν καθαρὸν ἀπαλάσσει καὶ τὴν σάρκα θεῖον ὁμοίωσιν ἐντυγχάνει. Continet philosophia omnis practicæ ac theoreticæ decreta summa quibus quis & purgare se, & similem Deo facere valeat. L'Auteur que je citè allegue (k) plusieurs passages qui temoignent que, selon ce Philosophe, l'acquisition de la vérité étoit l'unique moyen de parvenir à être semblable à Dieu; mais que pour connoître la vérité il la falloit rechercher avec une ame purifiée, & qui eût domté les passions du corps, d'où il conclut ce que l'on va lire, (h) Ex istis, que superiori capite attulimus, manifestum est, philosophiam Pythagoricam id habere sibi maximum propositum, ut ad quandam similitudinem cum Deo sectatores suos ducat, id vero fieri alter non posse, quam si veritatem atque sapientiam pura integritaque mente investigaverit. Joignons à cela le temoignage de l'Anonyme qui avoit écrit la vie de Pythagore. Il dit (m) que les Sectateurs de ce Philosophe enseignoient qu'on se perfectionne en trois manieres. 1. En conversant avec les Dieux; car pendant ce commerce on s'abstient de toute mauvaise action, & l'on se rend semblable aux Dieux autant qu'une telle chose est possible. 2. En n'ayant qu'à bien aux autres, car c'est le propre de Dieu, c'est l'imitation de Dieu. 3. En sortant de cette vie. Les plus beaux presens que le ciel ait faits à l'homme, selon Pythagore (n), bene de font de dire la vérité, & de rendre de bons offices: ces deux choses, disoit-il, ressemblent aux œuvres de Dieu.

(i) Joannes Schefferus de natura Philosophia Italica cap. 10. p. 76.

(c) Apud Clementem Alexandr. Stromat. l. 4. p. 477.

(c) Καὶ ὅτι Πυθαγόρας ἢ Αναξαγόρας ἢ Πλάτων, καὶ οἱ μετ' ἐκείνων δὸπὸ τῆς σοφῆς φιλοσοφίας, καὶ οὐκ ἐπιπέτου ἀπαντες ἄνω φαίνονται, οὐδ' ἔστι θεῶν φύσεως περὶ φρονήσεως. ἀλλ' οἱ μὲν πρὸς ἐλπίαν φιλοσοφοῦντες εἰς ἀλλήλων δόξαις ἀποκαταζημιόμενοι, τὴν ἀλήθειαν δὲ δόγματι ἐξενεγκέοντες ἐπιτήρησαν. . . (d) Αὐτὸς δὲ Πλάτων ὁμολοῦσεν, ὅτι ἔτι ἀλλοτὴν οὐδ' ἔστι δόξαι εἰς τὴν ἑλλαν ἀγνοίαν οὐκ ἔστι ἀφάλαξ ἐξενεγκέον. Pythagoras enim, & Anaxagoras, & Plato, & post illos philosophi Stoici, & pene cuncti, videntur de divina sapientie natura. Sed hi quidem ad breve philosophantes, populo superstitionum opinionibus jam præoccupato veritatem dogmatis proferre timere. . . Ipse siquidem Plato confessus est, quia veram de Deo opinionem propter ignorantiam plebis proferre securum non est. Le même Joseph se assure (e) que Pythagore surpassé en pieté & en sagesie tous les anciens Philosophes. N'oublions pas cette observation de Plutarque: lors qu'il montre la conformité qui se trouvoit entre les pensées de Numa & celles de Pythagore: il dit (f) que Numa ne voulut point qu'on representât la divinité par des images, & que Dieu selon Pythagore est une nature impassible, qui ne tombe point sous les sens, & qui ne peut-être que l'objet de l'entendement (g).

(e) Josephi contra Apurrion. lib. 2. pag. 1071.

(d) Id. ibi. pag. 1076.

(e) Σοφίης ἢ τῆς πρὸς τὸ θεῖον εὐσεβείας πείνην, ὑπελιπερικῶν διευκρινῶν τῆς φιλοσοφίας ἁπλῶν. Sapiencia & divina pietate Philosopher omnes excellens. Id. ibi. 1. contra Apurrion. pag. 1046.

Quant au but de nos actions & de nos études, on ne peut rien voir de plus admirable, ni de plus Chretien que ce qu'en a dit Pythagoras; car il vouloit que l'étude de la Philosophie tendit à rendre les hommes semblables à Dieu. (h) Πρὸς τὴν θεῖαν ὁμοίωσιν ἀνάγει, ἢ τῆς Πυθαγορικῆς φιλοσοφίας ἢ τελειότατον σκοπὸν ἐκκαλῶσθαι, ad divinam similitudinem ducunt, Pythagoricæque philosophia finem perfectissimum ostendunt. Voilà l'éloge que l'on donne à une piece de poésie qui contient les dogmes de ce Philosophe. Ils contenoient deux parties que l'on pouroit fort bien comparer à la voye purgative, & à la voye unitive dont nos mystiques ont dit tant de belles

(f) Plut. in Numæ lib. 6. p. 67.

(g) Οὐδὲ γὰρ ἐπιπέτου μισῶσιν ἢ παθητόν, ἀφρατὸν δὲ τὸ ἀκαρπετὸν ἢ οὐροτὸν ἢ ἐπιλημμοκῆν ἢ οὐκ ἐπιπέτου. Neque enim ille sensu ut ulli dolori expositum rerum principium esse, sed invictis, incorruptum, sola mente existimavit apprehensibile. Id. Plutarchi. lib. B. (h) Hierocles in præfatione ad carmina aurea epicæ finem. Voyez aussi Stobée eclog. 11. cap. 3. où il dit, Σωκράτης, Πλάτων ταῦτα τὴν Πυθαγόρα, τὴν δὲ ὁμοίωσιν θεῶ. Socrates & Plato quemadmodum Pythagoras finem dixerunt, dei similitudinem.

l'acquisition de la vérité étoit l'unique moyen de parvenir à être semblable à Dieu; mais que pour connoître la vérité il la falloit rechercher avec une ame purifiée, & qui eût domté les passions du corps, d'où il conclut ce que l'on va lire, (h) Ex istis, que superiori capite attulimus, manifestum est, philosophiam Pythagoricam id habere sibi maximum propositum, ut ad quandam similitudinem cum Deo sectatores suos ducat, id vero fieri alter non posse, quam si veritatem atque sapientiam pura integritaque mente investigaverit. Joignons à cela le temoignage de l'Anonyme qui avoit écrit la vie de Pythagore. Il dit (m) que les Sectateurs de ce Philosophe enseignoient qu'on se perfectionne en trois manieres. 1. En conversant avec les Dieux; car pendant ce commerce on s'abstient de toute mauvaise action, & l'on se rend semblable aux Dieux autant qu'une telle chose est possible. 2. En n'ayant qu'à bien aux autres, car c'est le propre de Dieu, c'est l'imitation de Dieu. 3. En sortant de cette vie. Les plus beaux presens que le ciel ait faits à l'homme, selon Pythagore (n), bene de font de dire la vérité, & de rendre de bons offices: ces deux choses, disoit-il, ressemblent aux œuvres de Dieu.

(k) Ibid. cap. 7.

(l) Id. ibi. cap. 8. pag. 56.

(m) Apud Photium col. 249. pag. 1313.

(n) Διόνυσος ἐστὶ τὸ ἴδιον τοῦ θεοῦ, καὶ εἰς αὐτὸν ὁμοίωσιν ἀνάγει, ἢ τῆς Πυθαγορικῆς φιλοσοφίας ἢ τελειότατον σκοπὸν ἐκκαλῶσθαι, ad divinam similitudinem ducunt, Pythagoricæque philosophia finem perfectissimum ostendunt.

(O) Les circonstances de sa mort sont raportées diversement.] Il demeuroit à Crotone chez Milon avec les disciples, & on l'y brûla. Un homme qu'il n'avoit point voulu admettre dans cette société, mit le feu à la maison (p). Apparemment la physionomie de ce personnage n'étoit pas heureuse; car Pythagore ne recevoit pour disciples que ceux dont la mine lui revenoit, après l'avoir examinée selon les regles de l'art. C'étoit la 1. des demarches. (q) Iam à principio adolescentibus qui sese ad descendum obtrulerant, ἐφ' ὀνομαζόμενα. Id verbum significat, mores naturæque hominum conjectatione quadam de oris & vultus ingenio, de que totius corporis sile atque habitu, sciscitari. Eum, qui exploratum ab eo idoneusque fuerat, recipi in disciplinam statim jubebat. Il y en a qui disent (r) qu'il fut soupçonné de machiner l'usurpation de la souveraineté; & que pour aller au devant de cet-

(o) Elianus var. his. lib. 12. c. 59.

(p) Diogenes Laertius ubi supra n. 39.

(q) Aulus Gellius lib. 1. c. 9.

(r) Laërtius. ibi.

mort font raportées diversément. Je nommerai quelques Auteurs qui ont traité de (P) ses dogmes. Ce qui le concerne en tant que Medecin se voit dans l'Histoire de la Medecine.

P Y T H E A S , étoit natif de Marseille. La plus grande précision qu'on puisse donner, ce me semble, sur le tems où il a vécu, est de le mettre (A) au siecle

† Imprimé à Genève 1696. En composé par D. L. C. D. M. & A. David le Clerc Docteur Medecin.

(a) Αλλοι
ου μωδον
η πατριου
de κρητου
η δαδουαι
Capi pra
stat quam
has dare
pestum,
caedique
fatius est
quam
quicquam
loqui. Id.
ib. Meric
Cafaubon
conjecture
qu'au lieu
de λαδου
ou il faut
lire αδου
ου, vageri,
errer
miserable
ment.

te entreprise, les Crotoniates mirent le feu à son logis. Il se sauva au travers des flammes, & sortit hors de la ville; mais comme il entroit dans un champ de feves, il s'arrêta, & il aima (a) mieux se laisser tuer, que d'ouvrir la bouche, & que de gâter les feves. Selon Dicearque (b) il s'enfuit au temple des Muses à Metapont, & y mourut de faim après un jûne de 40 jours. D'autres disent (c) qu'au retour du voyage qu'il avoit fait à l'île de Delos, pour y fermer les yeux à son maître Pherecyde, & pour y enterrer, il termina lui-même le cours de sa vie en s'abstenant de nourriture. Selon d'autres (d) il mena tous ses disciples au secours des Agrigentins contre ceux de Syracuse; & ayant été batu il fut tué proche un champ de feves autour duquel il fuyoit. Cela ne s'accorde guere ni avec les 80. ans que l'on dit (e) qu'il a vécu, ni avec les (f) 90. encore moins avec les

(b) Id. ib.
n. 40.
(c) Id. ib.
(d) Id. ib.
(e) Id. ib.
n. 44.
(f) Id. ib.
(g) Tzet.
zes, Chil.
1. v. 366.
(h) Anonymus
apud Photium
pag. 133.

(g) 99. ou avec les (h) 104. années que d'autres lui donnent. Voyez surtout ceci les savans Recueils de Mr. Menage (i). Il n'oublie pas de citer Arnob; qui assure que Pythagoras fut brûlé viv dans un temple. (k) Pythagoras sanctus suspicione dominationis injusta virus concretaurus in sano est: numquid ea, que docuit vim propriam perdidit, quia non spiritum sponte, sed crudelitate appetitus effudit? Justin insinué qu'il mourut sans violence à Metapont, où il s'étoit retiré après avoir demeuré 20. ans à Croton; qu'il y mourut, dis-je, si admiré, que sa maison fut convertie en un temple, & qu'on l'honora comme un Dieu (l). Valere Maxime ne va pas si loin; mais il se declare hautement contre ceux qui disent qu'on le maltraita. (m) Cujus ardentem rogam plenis venerationis oculis Metapontus aspexit: oppidum Pythagorae quam suorum cinerum nobiliss. clarissime monumento.

(i) Menag.
in Diog.
Laert. pag.
371. &
374.
(k) Arnob.
lib. 1. pag.
23.
(l) Cum
annos 20
Crotonae
egisset,
Metapontum
migravit
ibi que deceit
sit, cuius
tanta admiratio
fuit, ut ex
domo ejus
templum
facerent,
eumque
pro Deo
colerent.
Just. lib.
20. c. 4.
p. m. 396.

(P) Quelques Auteurs qui ont traité de ses dogmes. Je me borne aux modernes. Guillaume Cantenus a mis en Latin les fragmens de Pythagore que Stobée a recueillis. Erasme (n), Philippe Beroaldus, le Gyraldi, Claude Minos, François Berni, Nicolas Scurelli & quelques autres ont fait des notes sur les symboles de ce Philosophe. Consultez aussi Lipse (o); les Commentaires de Rittershusius sur Malchus; la Dissertation d'Holstenius De vita & scriptis Pythagorae; le Pythagoras de Roderic de Castro; Paganinus Gaudentius De Pythagorae animarum transmigratione; le Dialogue d'Ambroise Rhodius De transmigratione; la Dissertation de Claude Lignier De secta Pythagorica; la Thèse de Marc Mappus De Ethica Pythagorae, soutenuë à Strasbourg sous le Professeur Schallerus; la Dissertation de Schilterus De disciplina Pythagorica; le livre de Jean Scheffer cité ci-dessus; le livre intitulé Ethica Pythagorica (p) composé par Magnus Daniel Ormeis Professeur à Altdorf. On peut voir aussi nôtre la Moche le Vayer dans l'Ouvrage de la vertu des Payens. On croit que les vers dorez de Pythagore sont l'Ouvrage de son disciple Lysis. Un ancien

Philosophe d'Alexandrie nommé Hierocles les commenta: nous avons son Commentaire commenté par le fils de Casaubon. Nous avons aussi les Commentaires qu'ont fait sur les mêmes vers Vitus Amerbachius, Theodore Marcilius, Henri Brem, Michel Neander; Jean Strafeusius, Guillaume Diezius, & Magnus Daniel Ormeis, J'avois oublié l'Ouvrage de Joachim Zehnerus (q).

(A) De le mettre au siecle d'Alexandre le Grand. Vossius ne s'en tient pas à une designation si (r) vague. Il le fait vivre sous Ptolomée Philadelphus. Le P. (s) Hardouin l'imite en cela. Mr. Moreni évalué cette designation à l'an 440. ou 445. de Rome; il devoit savoir que la premiere année du regne de Ptolomée Philadelphus tombe selon Calvilius sur l'an de Rome 468. On a des raisons de juger que Pytheas a fleuri avant ce tems-là. Vossius a montré (t) qu'Eratosthenes a écrit après Pytheas; mais il ne s'est point servi de la preuve la plus claire: il s'est contenté de le prouver par la raison, que Polybe ayant choisi entre autres Geographes Dicearque, Eratosthenes & Pytheas pour l'objet de ses censures, dit (v) qu'Eratosthenes avoit écrit le dernier de tous. Il y a une preuve plus positive que celle-là dans la même page, puis que Strabon y rapporte que Polybe s'est étonné qu'Eratosthenes ait cru ce qu'avoit écrit Pytheas. Polybe s'en étonnoit d'autant plus, qu'il remarquoit qu'Eratosthenes ajoûtoit foi à des choses que Dicearque n'avoit point crûes. Voilà donc Pytheas (x) manifestement Auteur avant qu'Eratosthenes & Dicearque fissent leurs livres de Geographie. Nous en tirerons ci-dessous quelques conséquences. Avant cela je dirai mon sentiment, sur les paroles où Strabon trouve ridicule la maniere dont Polybe vient de raisonner. Peut-être n'a-t-il pas bien pris la pensée de Polybe. Je croirois volontiers que cet habile homme raisonnoit comme ceci; Dicearque est un Auteur fort credible, & qui a commis mille fautes; cependant il a refusé de croire diverses choses racontées par Pytheas: il y a donc lieu de s'étonner qu'Eratosthenes qui est venu depuis, ait ajoûté foi à ces mêmes choses qu'il voyoit que Dicearque avoit rejetées. Or voici le raisonnement que Strabon impute à Polybe; Dicearque est un Auteur de grand jugement, & qui doit servir de regle; il est donc bien étrange qu'Eratosthenes ait cru Pytheas sur des choses que Dicearque n'avoit point crûes. En suposant que Polybe raisonne de cette maniere, Strabon a pu se moquer de lui, veu le grand nombre de fautes que Polybe avoit critiquées dans les écrits de Dicearque: mais encore un coup, je ne voudrois pas jurer qu'on ait bien entendu la pensée de Polybe. Je voudrois que nous pussions le verifier par une descente sur les lieux, nous apprendrions bien d'autres faits, que la perte de tant de livres de cet Auteur nous derobe. Je remarquerai en passant une faute dans la traduction Latine de Strabon. Toute la force de cette reprise, μήτε Διακρίεσθαι πιστεύουσα, y est énermée: il faloit pour bien rendre cet endroit, se servir de la même repetition que l'on trouve dans l'original. Le Lecteur en jugera

(q) Pastor
ae Super
intendens
scholam
genit.
Il public
à Laiffo
l'an 1603.
vitam &
fragmenta
Pythago
rae.
(r) De
Philologia
p. 55. au
traité de
Hist. Grec.
pag. 467.
Il ajoûte
cei cert
proximus
huc tem
pori fuit.
(s) In in
dice Plinii.
(t) De
Strabon.
l. 1. p. 71.
(v) Ajud
Strabon.
ci-dessus
la remar
que E.

(n) Val. Maxim. lib. 8. c. 7. n. 2. in ext. (o) Au commencement de ses Chilliades de proverbes. (p) Mantuod. ad Philosoph. Sicil. lib. 1. dissertat. 6. (q) Imprimé à Altdorf. 1693.

trois, semblable au poumon (D) marin, sur lequel la mer & la terre étoient suspendues, & qui seroit comme de lien à toutes les parties de l'Univers, sans qu'il fût possible d'aller là ni à pied, ni sur des vaisseaux. Il se vanta d'avoir vu cette substance qui ressembloit au poumon de mer, & pour le reste il avoia qu'il n'en parloit que par ouï-dire. Il se vançoit aussi d'avoir voyagé par tous les pais d'Europe qui sont sur la mer Oceane, depuis Cadix jusques au Tanais; & ce que Polybe ne pouvoit croire d'un petit * particulier comme lui, mal parvru d'argent. On avoüé † pour le moins qu'il n'a pas mal entendu les proprietéz des terres septentrionales, eu égard aux aspects du soleil; & ce qu'il disoit ‡ que les barbares leur montroient le lieu où cet astre s'en alloit dormir, & qu'il y avoit là des pais où la nuit ne duroit que trois heures, & d'autres où elle n'en dureroit que deux, ne sent point du tout la fable, & lui fait infiniment plus d'honneur qu'une autre chose que Pline rapporte après lui; c'est qu'il y avoit une Ile à une journée du pais des Guttons, peuple d'Allemagne, dans laquelle † on se seroit d'ambre au lieu de bois, pour faire du feu. On fera bien de consulter l'apologie que Pierre Gassendi (E) composa pour Pytheas à la priere de Mr. de Peiresc. Ces deux illustres Provençaux furent bien aisés de travailler à la gloire de leur Province, en soutenant la reputation d'un Ecrivain né à Marseille. Gassendi tout savant qu'il étoit, n'a pas laissé de se (F) tromper dans ses conjectures

Φοσι δ' ἐπὶ Πηλοῦ
 ἔστιν ἄνθρωπος
 ὃς ἐπὶ τῆς θαλάσσης
 εἶδεν αἰετὸν
 ἔχοντα ἐν τῇ
 χερσὶ αἰετὸν
 ἄνθρωπον
 ὃς ἐπὶ τῆς
 θαλάσσης
 εἶδεν αἰετὸν
 ἔχοντα ἐν τῇ
 χερσὶ αἰετὸν
 ἄνθρωπον
 Polybius
 autem id
 quocumque
 incredibile
 ait esse,
 privatim
 hominem,
 eumque
 pauperem
 tantum
 spaciū in
 terraque
 obivisse.
 Strab. l. 2.
 pag. 71.
 † Id. l. 4.
 pag. 139.

Pytheas en eût publié une relation, il pouvoit venir dans l'esprit de quelque Ecrivain Romancque, de choisir cette Ile pour la scène de ses chimeriques narrations. Je n'examine point si Photius a raison; il me suffit de prouver qu'on ne le refuse pas bien.

(D) Au poumon marin.] La Mothe le Vayer (a) remarque que c'est un zoophyte spongieux, auquel les Italiens ont donné un nom fort sale; & apres avoir raporté que Pytheas avoit soutenu que cette matiere étoit le lien de l'Univers, & qu'il avoit eu l'impudence d'en parler comme d'une chose qu'il avoit vue, il nous parle d'un bon Anachorete, qui se vançoit d'avoir été jusques au bout du monde, & qui disoit qu'il s'étoit vu contraindre d'y ployer fort les épaules, à cause de l'union du ciel & de la terre dans cette extrémité.

(E) Que Pierre Gassendi composa pour Pytheas.] En voici l'occasion. Lors que Mr. de Peiresc fit observer à Marseille en 1636. l'élevation solstittiale du soleil, on compara la proportion que l'on trouvoit entre l'ombre & le stile du quadrans; on la compara, dis-je, avec celle qu'Hipparque (b) dit que Pytheas avoit trouvée. Mr. Gassendi fut chargé d'écrire sur cette operation astronomique, & de justifier Pytheas en même tems contre les invectives de Strabon. Voluit (c) rursus (Peirescius) ut quoniam Strabo multa concessit adversus Pytheam, ipse in gratiam provincialis apologiam conscriberem, purgaremque virum qui primus Thulen insulam demonstravit, & quo non habet Occidens totus quem antiquiorem in doctis habet. Ce qu'il écrivit là-dessus se trouve au 4. tome de ses (d) Oeuvres. Il n'eut garde d'oublier que Cleomedes donne à Pytheas la qualité de Philolophe; & qu'Hipparchus ayant censuré Eudoxe, qui avoit dit qu'il y a une certaine étoile qui ne sort jamais de sa place, & qui est le pole du monde, loué Pytheas d'avoir enseigné que le pole est un lieu vuide d'étoiles, & qui fait une espee de quarré avec les trois étoiles les plus voisines. Hipparque à l'imitation d'Eratosthenes enrichit sa geographie du travail de Pytheas; & il ne faut pas s'étonner que celui-ci se soit trompé à l'égard du Tanais, veu l'ignorance où l'on étoit en ce tems-là des situations du Pont Euxin, de la mer Caspie, & du palus Mootide. Lors qu'Alexan-

dre fut parvenu sur les bords de la mer Caspie, on le crut arrivé au Pont Euxin. Gassendi ajoute plusieurs autres remarques à celles-là en faveur de Pytheas. On a pu voir dans les Nouvelles de la Republique (e) des lettres, qu'Olaus Rudbecke a pris vivement le party de ce Voyageur.

(F) N'a pas laissé de se tromper dans ses conjectures.] Il a cru que les Marseillois confus de n'avoir su que répondre, aux questions que Scipion leur avoit faites touchant la Bretagne, & d'en être animés d'ailleurs par ses conseils, resolurent d'en voyer reconnoître ce pais, & choisirent pour cela Pytheas qui étoit un bon Mathématicien. La Republique de Marseille étoit déjà puissante sur mer, & s'appliquoit beaucoup au commerce; elle pouvoit donc avoir envie d'être instruite, si son negoce retireroit quelque avantage de la decouverte de ces regions inconnues. On le vit par là l'objection que fait Polybe: il ne faut plus trouver étrange que Pytheas simple & pauvre particulier, ait pu fournir aux frais d'un si grand voyage. On pourroit sans cela répondre qu'une société de marchands, ou quelque riche citoyen auroit pu choisir Pytheas pour faire la decouverte, & l'équiper de toutes les choses nécessaires. Si Mr. Gassendi n'en disoit pas davantage, je n'aurois rien à lui critiquer; mais il dit que ce fut ou Scipion l'Africain, ou le pere ou l'oncle de ce Scipion qui demanda des nouvelles de la Bretagne aux Marseillois, au tems de la seconde guerre Punique commencée la 140. Olympiade. Cela ne peut être vrai, puis que Dicearque avoit lu le voyage de Pytheas. Mr. Gassendi pour éluder cette preuve dit, que les paroles de Strabon peuvent recevoir ce sens; c'est que les relations de Pytheas auroient pu déplaire à Dicearque; mais il est sûr que Strabon n'a pu vouloir dire cela: son partici-

pe (f) misthous, & toute la force de son raisonnement combatent cette explication. Godefroi Wendelin à qui Gassendi écrivit ces choses, lui répondit (g) sur la demande, en quel tems Pytheas avoit vécu, que c'avoit été au tems d'Alexandre le Grand: ce qu'il prouva 1. par les railleries de Dicearque contre Pytheas: 2. par la familiarité que Timée ennemi d'Agathocles avoit eüe avec Pytheas à Marseille pendant son exil; d'où Wendelin conclut que Pytheas a vécu avant Agathocles.

(a) Lettre 89. au tome 11. de ses Oeuvres. in 12. pag. 255.

(b) Apud Strabon. l. 2. p. 78.

(c) Gassendi in vita Peiresc. l. 5. Oper. 1. 5. p. 327.

(d) Pag. 524. & seq.

‡ Id. l. 4. pag. 139.
 † Apud Geminum in pagg. ad Phoenom.
 † Nicolas pro signo ad ignem uti eo, proximus Teutonien vention leur avoit faites touchant la Bretagne, & d'en être animés d'ailleurs par ses conseils, resolurent d'en l. 37. c. 2.
 (e) Mois de Février 1687. pag. 133.

(f) Voyez les Oeuvres de Gassendi tom. 6. pag. 483.
 (g) Voyez les Oeuvres de Gassendi tom. 6. pag. 483.

* Voyez l'attribution qu'il donna à Euz. Simon, inférie dans la Britannomachia de ce Fe. suite pag. 122. Il y a si mal nommé Jean de Plantainil.

† Voyez la même attribution.

‡ Voyez le passage de Rivier in Jesuita vapulante cite par Colomiés, Biblioth. Orient. pag. 182.

§ Et non pas Baptiste, comme l'appellent Jacques de Bergame, Leandre Alberti, Floridus Sabinius etc. Voyez les preuves dans Vossius de Hist. Lat. p. 89. Voyez aussi la remarque H à la fin.

¶ Volaterranus lib. 21. p. 777. d' Jovinis, élog. c. 19. § Et non pas Caliste II. comme dit Moreri.

⊕ Platina in Paulo II. fol. 330 verso. (A) Lib. 37. c. 2. (b) In md. Plin. (c) Pag. 855. (d) Voyez Elien Hist. l. 7. c. 7. il parle aussi de lui l. 14. c. 28. de quelques-uns. Florilegium Biblicum, Heb. Lat. (e) Pag. 751. (f) Plut. in Demost. Chaldaeo-Rabbinicum, là même en la même année. Un Lexicon Hebreu. Mr. Colomiés (g) parle d'un livre de Michel Beraud Ministre de Montauban sur la justification contre cet Auteur.

(B) Moreri a fait quelques fautes. J'ai l'arrestation que j'ai citée il paroît manifestement,

touchant cet Auteur, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait du profit à faire en lisant son apologie. Il ne faut pas confondre (G) nôtre Pytheas avec l'Orateur Athenien de ce nom, qui vivoit du tems de Demosthene.

PLANTEVIT-LA-PAUSE (JEAN) en Latin *Plantavitus Pausanus*, Evêque de Lodeve, étoit né au Chateau de Marcaflargues, maison de sa mere, au Diocèse de Nîmes. Il devint très-habile dans la connoissance des langues Orientales, comme le temoignent les (T) livres qu'il a publiez. Non seulement il étoit né de la Religion, mais aussi il avoit été Ministre de l'Eglise de Beziers*. Il se fit Catholique l'an 1604. & tout aussitôt il fut mandé à la Cour, où Henri le Grand lui fit beaucoup de caresses. Il s'en alla à la Fleche, pour y faire un nouveau cours de Theologie sous les Jésuites. Il en alla à la Fleche, pour aller à Rome †. Il fut l'un des Evêques du Languedoc qui ‡ s'engagerent dans la rebellion de Mr. de Mommorency. Mr. Moreri (Z) a fait quelques fautes.

PLATINE (BARTHELEMI β) en Latin *Platina*, Auteur d'une Histoire des Papes, a fleuri au XV. siecle. Il naquit dans un (A) village nommé *Piadena*, entre Cremonne & Mantouë, l'an 1421. Sa premiere profession fut celle des armes ¶; il la suivit assez long tems, après quoi il s'attacha à l'étude de la Philosophie, & y fit des progrès considerables. Il alla à Rome § sous le Pontificat de Ç Calixte III. & s'y étant fait conoitre du Cardinal Bessarion, il obtint quelques petits Benefices de Pie II. & puis la charge d'Abbreviateur Apoftolique. Paul II. successeur de Pie II. cassa tous les Abbreviateurs ¶, sans avoir égard aux sommes qu'ils avoient déboursées pour l'achat de cette charge, ni aux remontrances de Platine, qui le supplia très-humblement de faire juger leur cause par les Auditeurs

(b) In Chronie. ils disent qu'il mourut de peste.

(i) Commentar. Urban. l. 21. p. 777.

(k) In descriptione Italiae pag. 626.

(l) Hofmann in voce Platina, & Cave in Cartophylac. Eccles. Jac. Eclien Cartophylac. edit. Lips. pag. 309. sont censurés pour cela par Daniel Mollerus, d'illert. de Platina p. 4. Pope Elion. censura author.

(m) In vita Cononis p. 104. Ce Pape siegeoit l'an 686. (n) Da Cremona à Mantoua si va per una strada plana e diritta ove si trova Piadena (mon édition qui est de Vicenza 1622. porte Pianeda) Patria di Bartolomeo Platina.

cles. Cette consequence est très-mauvaise; car de ce qu'un voyageur contracte beaucoup de familiarité avec une personne bannie, il ne s'en suit pas qu'il soit plus vieux que celui qui a exilé cette personne. Outre cela, voici de nos gens qui font dire à un Auteur bien plus qu'il n'a dit. Wendelin nous renvoie à Plin (a), où nous lisons seulement que l'Iméc ajouta foi à Pytheas touchant l'ambre.

(G) Il ne faut pas confondre. Le P. (b) Hardouin applique à Pytheas de Marseille, ce que Plutarque dit d'un Pytheas dans la vie de (c) Demosthene; mais il ne faut point douter que le Pytheas dont Plutarque fait mention en cet endroit, ne soit le même Orateur Athenien dont il parle à la page 849. où il dit que Pytheas railloit Demosthene (d) de ce que ses harangues étoient l'huile. Dans la vie de Phocion (e) il parle du même Pytheas, comme d'un Orateur à grand caquet & insolent, que Phocion fut contraint de rabrouer. Suidas qui nous en donne la même idée, nous apprend qu'il se fauva de la prison où ses creanciers l'avoient mis, & qu'il se retira dans la Macedoine. Plutarque raconte que Pytheas fugitif d'Athenes se retira auprès d'Antipater, & lui rendit le plus de services qu'il pût avec ses harangues. Il eut alors (f) de grosses prises dans l'Arcadie avec Demosthene, qui tour banni qu'il étoit ne laissoit pas de se joindre aux Ambassadeurs des Atheniens, pour obliger les villes Greques à se liquer contre Antipater, dont Pytheas soutenoit la cause.

(A) Les livres qu'il a publiez. Voici le titre l. 14. c. 28. de quelques-uns. Florilegium Biblicum, Heb. Lat. à Lodeve 1645. Florilegium Rabbinicum, Heb. Lat. cum Bibliotheca Rabbinica, là même en la même année. Thesaurus synonymicus Hebraeo-Chaldaeo-Rabbinicus, là même en la même année. Un Lexicon Hebreu. Mr. Colomiés (g) parle d'un livre de Michel Beraud Ministre de Montauban sur la justification contre cet Auteur.

(B) Moreri a fait quelques fautes. J'ai l'arrestation que j'ai citée il paroît manifestement,

que le Sieur Plantevit-la Pause fit la ceremonie de l'abjuration à Beziers, & non pas à Bourges. Le bon Mr. Moreri a été trompé sans doute au mot Latin *Biterrensi*; il a cru que c'étoit la même chose que *Biterrensi*. Il. Je conjecture que par la même meprise on nous assure, que ce Prelat se retira au chateau de Margon dans le Diocèse de Bourges, & qu'il y mourut le 28. de Mai 1651. III. On ne peut pas dire qu'un Prelat se soit gouverné avec une grande prudence, depuis l'an 1625. jusqu'en 1648. lors qu'il est certain qu'il se déclara pour des rebelles l'an 1632. Ce peché d'omission est moins pardonnable, que celui qui se rapporte au ministère du Sieur la Pause, à ses études de la Fleche, & à quelques autres faits dont il ne paroît nulle trace dans le Dictionnaire de Mr. Moreri. IV. Cette expression, il fit une étude particulière de la Theologie dans le College de Foix à Tolose, est captieuse & très-mauvaise; elle porte à croire cette fausseté, que le College de Foix est une maison où l'on enseigne les sciences.

(A) Naquit dans un village nommé Piadena l'an 1421. Je ne trouve point d'Auteur qui ait marqué cette année, mais puis que Jacques de Bergame, & Mussæus (b) mettent la mort à l'an 1481. & que (c) Raphael Volaterran, & (k) Leandre Alberti assurent qu'il mourut l'année 1481. il s'en suit qu'il étoit né l'an 1421. Ceux qui disent (l) comme a fait Mr. Moreri, qu'il étoit né à Verone, se trompent: en voici la preuve, *Idem fecit Theodorus Hecarchus Ravenas qui quidem in magistratu mortuo non ita multo post Joannes Platina successit. Hunc ego crediderim dedisse nomen meo natali solo quo Platina appellatur in agro Cremonensi positum.* C'est Platine (m) lui-même qui parle. Les Italiens ne donnent point à ce village le nom de Platina, mais celui de *Piadena*. Cela paroît par la traduction Italienne de son ouvrage composé en Latin par André Schot. Je croi que Platine a été ainsi nommé à cause du lieu de sa naissance: son nom de famille étoit *Sacchus*, ou *Saccus*.

de Rote. Cette liberté fut mal reçue du Pape, & repoussée avec (B) beaucoup de fierté. Ces pauvres gens destituez de leur charge, firent pendant quelques jours tout ce qu'ils purent pour obtenir audience du Pape, & se virent rebutez avec le dernier mepris. Cela fut causé que Platine lui (C) écrivit une lettre, où il lui donnoit avis qu'ils s'en alloient par le monde, afin d'exhorter les Princes à convoquer un Concile, qui examinât si les Abbreviateurs avoient dû être cassez. Sa lettre fut prise pour un acte de felonnie. On le mit en prison chargé de fers, & on le laissa en cet état pendant quatre mois exposé (D) à mille peines. Après cela il fut mis en liberté à la priere du Cardinal François de Gonzague; & il reçut ordre de ne point sortir de Rome. Il s'y tint coi pendant trois ans, & en suite il retomba dans une nouvelle & plus cruelle persécution. On avoit persuadé au Pape que Callimachus avoit conspiré contre lui, & que Platine étoit l'un de ses complices. Plusieurs personnes furent mises en prison & à la question pour ce sujet. Platine passa par toutes ces rudes épreuves. Il se trouva que cette conspiration fut une chimere, & néanmoins on ne relâcha aucun prisonnier, car on auroit eu honte de (E) reconnoître que sur des soupçons mal-fondez, on avoit traité si cruellement des personnes de merite. Lors que l'accusation de crime d'Etat eut paru trop mal fondée pour en parler davantage, on passa (F) à l'accusation d'herésie, qui se dissipa enfin comme l'autre. Les prisonniers

(c) Revertus compedibus & quidem gravissimis media hieme sine foco, celsa in turri ac ventis omnibus expofita coercerentibus quatuor. Platina ubi supra fol. 351.

(d) Christophorus Veronenfis Pauli Medicus ad me veniens, bono inquit animo te esse jubet Paulus: ac de se bene sperare brevique futurum: scilicet quando id fore speraret. Responsa liber audientibus omnibus aderant: cum ita cito fieri posse ne levitatis & fœvitie argueretur pontifex, quod illos quos tanto tumultu concitato cepisset ac torquisset, ita veluti innoxios dimittet.

(e) Ibid.

(a) In Paulo II. fol. 350. verso.

(b) Ibid.

REFLEXIONS sur cette lettre qui decouvrent l'humour de Platine.

(B) Et repoussée avec beaucoup de fierté.] La réponse de ce Pape ressent fort l'Antichristianisme : il declara sans façon que tout le droit & toutes les loix étoient enfermées dans sa volonté. Voici le Latin de Platine (a). *Tentatur tamen ut ad quos res ipsa pertinebat hominem è sententia dimovere : atque ego certe qui horum de numero eram rogando etiam ut causa ipsa iudicibus publicis (quos Rotæ auditores vocant) committeretur. Tum ille torvis oculis me afficiens, ita nos inquit ad iudices revocas ? ac si ne scires omnia jura in sinu pectoris nostri collocata esse ? Sic stat sententia, inquit : loco cedant omnes, eam quo volunt, nihil eos moror : pontifex sum, mihi que licet pro arbitrio animi aliorum acta & rescindere & approbare.*

(C) Que Platine lui écrivit une lettre.] Nous allons voir de quelle teneur. *Ego vero, dit-il (b), tanta ignominia excitus quod mihi ac sociis meis coram non licebat, id agere per literas institui. Scripsi itaque epistolam his verbis. Si tibi licuit in diuina causa spoliaré nos emptione nostra iuxta ac legitima, debet & nobis licere conqueri illatam injuriam iustitiamque ignominiam. Rejetti à te ac tam insigni contumelia affecti dilabemur passim ad reges, ad principes, eosque adhorabimur ut tibi concilium indicant, in quo potissimum rationem reddere cogaris cur nos legitima possessione spoliaveris.* Cette lettre me paroît fort propre à faire connoître l'humour de Platine, & qu'il étoit trop mal endurant & trop entêté; mais d'ailleurs sincère : car puis qu'il a bien voulu communiquer au public la conduite qu'il avoit tenuë, quelque peu conforme qu'elle fût à son devoir, on a lieu de croire qu'il se plaisoit à écrire la vérité. Il est sûr qu'un sujet à qui son maître ôte une charge, n'est pas en droit de le menacer qu'il s'en plaindra aux autres Princes, & qu'il les exhortera à lui faire faire raison. Le Pape est souverain dans Rome, par rapport à la suppression, ou à l'établissement de certaines charges, & c'est né point à cet égard que l'on peut l'assujettir au Concile. C'étoit d'ailleurs une menace tout-à-fait désagréable pour un Pape que celle dont on se servit. On le menaçait d'un Concile: c'étoit le traiter comme on traite un jeune Ecclésiastique, quand on lui denonce qu'on le dira à son Precepteur. De plus je voudrois savoir si la suppression d'un College de Secretaires merite tant

de vacances, & vaut bien la peine de convoquer un Concile. Mais voilà le propre des esprits mal endurans, ils s'imaginent que rien n'est plus important au monde, que ce qui est important pour eux. Platine ne se mettoit guere en peine des autres abus; il vouloit que le Concile s'occupât principalement du dommage que les Abbreviateurs Apostoliques venoient de souffrir.

(D) Exposé à mille peines.] Car (c) on le laissa sans feu au cœur de l'hiver dans une tour exposée à toutes sortes de vents.

(E) De reconnoître que sur des soupçons mal-fondez.] Je ne sai si de tous les défauts de l'homme, la vanité n'est point celui qui fait commettre le plus de crimes. Combien de gens y a-t-il qui commencent une injustice avec une pleine persuasion qu'ils agissent justement? Ils connoissent bien-tôt qu'ils se sont trompez, mais leur orgueil ne permettant pas qu'ils reconnoissent leur faute, ils continuent l'injustice, afin d'empêcher qu'on ne sache qu'ils l'ont commencée mal à propos. Chacun aime mieux sauver sa réputation que celle de son prochain: & de là viennent les chicanes infinies des délateurs qui sentent qu'ils ont calomnié, & qui craignent d'en être convaincus. Voici un Pape (d) qui pour un faux point d'honneur, s'obstina à persécuter ceux qui contre ses premiers soupçons s'étoient trouvez innocens. Voyez l'article *Experiens*, remarque A, & B.

(F) On passa à l'accusation d'herésie.] C'est qui tum Platine qui le dit, *Neque hoc quidem contentus Paulus quos paulo ante conjurationis & majestatis accerserat, eosdem mutata sententia ob divulgatam fabulam hæreseos accusat (e).* Pomponius Lærus fut pris à Venise & amené à Rome. On lui faisoit un crime de ce qu'il changeoit les noms aux jeunes gens, & qu'au lieu d'un nom Chrétien, il leur donnoit un nom Payen. On prétend qu'il en usoit de la sorte, afin de les exciter davantage à l'honneur & à la vertu; mais il se contenta de répondre, que vous importez à vous & au Pape, s'il me plaît de me donner le nom de fenouil, pourveu que je le fasse sans malice? *Rotundus cur nomina adolescentibus immutaret, ut homo liber erat, quid ad vos, inquit, & Paulum si mihi seneienti nomen indo, modo id sine dolo ac fraude fiat.* Amore namque vetustatis antiquorum præ-

* Tiré de Plaine in vita Pauli 11.

† La Bibliothéque du Vatican fut dressée par ce Pape. Jovius ib.

‡ Voyez la remarque 1.

‡ Jovius ib.

(a) Platina ib. fol. 385. verso.

(b) ibid. fol. 389.

(c) In dubium, inquit Paulus disputando Deum vocabatis. Quod quidem omnibus Philosophis & Theologis nostrorum temporum obijci potest qui & Deum & omnes intelliguntis separatas disputandi ac veri inventiendi causa in dubium plerumque vocant. Ibid. Voyez l'article Maltonat pag. 520.

(d) Cum nemo eorum rei studiosior esset, quippe qui & itatus veterum undique ex tota urbe conquisitas in suas illas sedes quas sub Capitolio exstruchbat congregaret. Ibid.

(e) Ibid. fol. 389. verso & fol. 390.

sonniers n'obtinent leur liberté qu'au (G) bout d'un an. Le Pape faisoit esperer à Platine qu'il lui procureroit quelque bon établissement, & il l'empêcha ainsi de sortir de Rome. Deux ans se passerent dans la vaine attente de l'effet de ces promesses; après cela le Pape mourut d'apoplexie *. Son successeur Sixte IV. donna à Platine la charge de Bibliothécaire † du Vatican. Platine se trouva par ce moyen dans son élément. Il y vécut fort tranquille jusques à l'année 1581 qu'il mourut de peste ‡. Il laissa à Pomponius Lætus la maison qu'il avoit bâtie au mont Quirinal, avec le bosquet de lauriers d'où l'on tiroit les couronnes poétiques †. Je donnerai le catalogue (H) de ses écrits. Le Sieur Daniel Guillaume

elstra nominis repetebat quasi quedam calcaria que nostram juvenutem amulata. tunc ad virtutem incitarent (a). Outre cela on accusoit ces prisonniers d'avoir embrassé la secte de Platon, de mettre en dispute l'immortalité de l'ame & l'existence de Dieu, & de faire trop de cas du Paganisme, Multa (b) nobis objicit (Paulus) sed illud potissimum quod de immortalitate animorum disputarentur, tenebanturque opinionem Platonicam . . . in dubium, inquit Paulus, disputando Deum vocabatis. . . Præterea vero Paulus crimini nobis dabat, quod nimium gentilitatis amatores essemus. Ils répondirent 1. que s'ils aimoient Platon, ils ne faisoient qu'imiter le grand Augustin. 2. Que tous les Theologiens & les Philosophes de ce tems disuetoient sur ces mêmes veritez, & les revoquoient en doute dans la vue d'en trouver la certitude; car c'est la loi de la dispute de ne point tenir pour certain ce de quoi il est question, mais d'en supposer pour un tems l'incertitude, afin de chercher sans prejuge les raisons & les fondemens de la croyance que l'on en a (c). 3. Que selonc Saint Augustin l'opiniâtreté à descendre les erreurs fait l'heretique, mais que pour eux ils avoient été toujours soumis à la discipline de l'Eglise. Platine en particulier representoit l'innocence de ses actions; qu'il n'avoit jamais oublié de se confesser & de communier une fois l'an, & qu'il n'étoit jamais sorti de sa bouche aucun terme contre le symbole des Apôtres, ou qui sentit l'heresie. Nullum mihi sacinus impingit potest, non furtum, non latrocinium, non sacrilegium, non depectulatus, non parricidium, non raptus, non simonia. Vixi ut Christianum decebat: confessionem & communionem in anno semel præsertim intermisi nunquam. Nil ex ore meo exiit quod contra symbolum esset, aut hæresim saperet. Il remarque que personne ne temoignoit plus d'attachement aux antiquitez payennes que le Pape, qui ramassoit toutes les vieilles statues pour en orner son palais (d) &c. Tout cela n'empêcha pas que le Pape ne flétrit le nom d'Academicien, & qu'il ne déclarât heretiques tous ceux qui parleroient désormais d'Academie, ou tout de bon ou en raillant. Veteres (e) Academicos sequebantur, novos contemnentes qui in rebus ipsis nil certi ponebant. Paulus tamen hereticos eos pronuntiavit qui nomen Academia vel serio vel joco deinceps commemorarent. Junctus est hæc ignominia Platoni, ipse se teneatur. J'ai lu en plus d'un endroit, mais je ne saurois à présent en citer aucun, que ce Pape fut si ennemi des sciences, qu'il défendit de prononcer le mot de College, ou d'Academie. Ceux qui ont parlé ainsi se sont lourdement abusés: Paul II. ne condamna pas ceux qui parleroient d'Academie dans la signification de College, & de maison où l'on enseignoit les sciences. Il ne condamna que l'esprit sceptique & pyrrhonien des beaux esprits de son tems, qui sous pretexte de philosopher à la

maniere de Platon, le fondateur de l'ancienne Academie, reduisoient tout en probleme, & se faisoient craindre par raport aux fondemens de l'Evangile.

(G) Qu'au bout d'un an.] Ceci convainc de mensonge l'Abbé Tritheme, qui a dit que nôtre Platine ne fut de prison que par Sixte IV. après la mort de Paul deux (f). Quand un Auteur a fait lui-même l'histoire de ses malheurs, il faut s'en fier à lui, & ne pas croire qu'il ait besoin de nos amplifications. Tritheme se devoit regler à cette maxime, & consulter la vie de Paul II. composée par celui dont il a donné l'éloge: il y eût appris la véritable durée de sa prison, & ne l'eût pas allongée, & ne tromperoit pas encore aujourd'hui beaucoup de gens. A Paulo II. in carcere conjunctus, mensisque quattuor ipsos detentus est, donec à successore Sixto IV. liberatus (g).

(H) Je donnerai le catalogue de ses écrits. Le principal est l'histoire des Papes depuis Saint Pierre jusques à Sixte IV. auquel il la dedica. On en parle diversément: les Protestans y trouvent assez leur compte, & ont mis cet Auteur dans le catalogue des temoins de la verité (h). La Voyez ci-dessous le passage d'Illyricus. Qu'ilques Catholiques Romains l'accusent de peu de sincerité & de diligence. Neanmoins Panvinius n'a pas fait scrupule de publier cette histoire, avec des notes de sa façon, & s'y ajoutant la vie des Papes depuis Sixte IV. jusques à Pie IV. Cicarella poursuivant ce même projet, y a joint la vie des Papes depuis Pie V. jusques à Clement VIII. Cet Ouvrage de Platine fut imprimé la premiere fois à Venise l'an 1479. in folio. Olearius (i) s'est donc trompé, qui a cru que l'édition de Nuremberg 1481. est la premiere. Vous trouverez cette remarque (k) dans la dissertation du Sieur Mollerus, avec la liste de plusieurs autres éditions. Celle dont je me fers n'y est pas; elle est de Lion 1512. in 8. On y trouve ces paroles à la fin: Excellentissimi historici Platina in vitas summorum Pontificum usque ad Julium II. Pont. Maxi. præclarum opus feliciter explicuit. Ludum, impressum Gilberto de Villers Borbonio: impensis honestissimi viri domini Vincentii de Probanariis & Constantini Fradri. Anno domini millesimo quingentesimo duodecimo. Die vero xx i i. mensis Februarii. Le commencement de ce discours est fort trompé: il porte à croire que la vie de Platine s'est étendue jusques au Pontificat de Jules II. & néanmoins il paroit par des (l) vers Latins, imprimés la même année, & dans la même imprimerie, que Platine deceda sous Sixte quatrième,

(i) In abaco Patrolog. pag. 68.

(k) Il auroit pu dire que le P. Labbe de Script. Eccl. t. 4. pag. 174. est dans la même erreur qu'Olearius.

(l) Barthelemi

Aristobolus Auteur d'un poëme Latin inseré dans le recueil des vers funèbres publiés en l'honneur de Platine, dit dans son petit preambule qu'ayant succédé par le choix de Sixte à la charge de Bibliothécaire que Platine venoit de laisser vacant, & se trouvant logé dans la même chambre que Platine avoit occupée, il avoit senti &c.

(f) Multas a Paulo Papa II. calamitates sustulit, adeo ut bonis & dignitate spoliatus fuisset. In carcerem crudelissimi detrusus, usque ad mortem ipsius Pauli detentus fit. qui à Sixto mox liberatus &c. Trithem. de scriptor. Eccl. Boissard du la même chose apud Pope Blount. cen. Auditor. pag. 339.

(g) Bossius de compendia prudentia civilis, à la page 377. De ratione recensitis, & commentez par le docteur Mr. Crenius, à Leide 1696.

(h) Voyez Simon Goulart in Catalogo veritatis col. 1904.

(i) In abaco Patrolog. pag. 68.

(k) Il auroit pu dire que le P. Labbe de Script. Eccl. t. 4. pag. 174. est dans la même erreur qu'Olearius.

(l) Barthelemi

laume Mollerus, Professeur dans l'Academie d'Altorf, a publié depuis peu un Ecrit * curieux, qui m'a bien servi pour la construction de cet article. Il remarque qu'André Cortymius a † multiplié Platine en trois, ayant parlé d'un Platine Orateur, d'un Platine Historien, & d'un Platine Pere de l'Eglise. Il remarque aussi que Barthius (I) trouve un mystere fort criminel, en ce que Platine

* Dispensatio circularis de Platina Altorf. d. 17. Febr. 1694.

† In florilegio bibliorum 204. n. 10. & fol. 206. n. 4.

Le Sieur Mollerus n'a pas oublié la liste de quelques versions Allemandes, Italiennes, & Françaises de ce livre de Platine. Il parle d'une version Française imprimée à Paris l'an 1519. in fol. mais il ne dit rien d'une autre version plus moderne, faite par le Sieur Coulon, & publiée à Paris in 4. l'an 1651. Quant au passage d'Illyricus que j'ai promis, il contient ces termes.

Esti (a) Platina turpiter & impudenter Papis adulatus sit: tamen nimia ipsorum turpitudine ac malitia coactus aliquando, etiam subinducat Babylo-nia Meretricis nefanda scelera. In Marcellino queritur Papparum scelera eo excrevisse, ut vix apud Deum misericordia locum reliquerim: avaritiam, superbiam, neglectum Doctrinæ, & Religionis simulationem, mores etiam in prophanis detestandos, propalam esse, ut inde laudem querere videantur. In Pontificibus post millesimum annum, subinde repetit, Omnem pietatem & sanctitatem à Papis ad Cæsares migrasse. Je soulcraïois sans beaucoup de peine au jugement que Robert Chreyghon a porté de cet Ouvrage de Platine, Platinam, dit-il (b), auctorem secum & frigidum sape verba, sape sensus, multoties rerum experientia, nonnunquam integritas destituunt. Et quod magis nitentur nunquam lapsus est graviori quam in Eugenii vita, sub cuius temporibus floruit.

Voici le titre des autres livres de Platine. De naturis rerum: epistola ad diversos: de honesta voluptate & valetudine: de falso & vero bono: contra amores: de vera nobilitate: de optimo civi: Panegyricus in laudem Bessarionis: oratio ad Paulum II. de pace Italia componenda & bello Turcico indicendo: de Josephis lingua Latina. On imprima à Lion chez Gryphus l'an 1541. in 8. à la suite de Calii Apicii de re culinaria libri decem, cet autre livre, P. (c) Platina Cremonensis viri undecunq; doctissimi de tuenda valetudine, natura rerum & popina scientia ad amplissimum D. D. B. Roverellam S. Clementis Presbyterum Cardinalem libri decem. Ce travail étoit indigne de cet Auteur, & je ne m'étonne point que Sannazar s'en soit moqué par cette épigramme,

Ingenia & mores vitæque obitusque notasse Pontificum, arguta lex fuit historia; Tu tamen hinc laute tractas pulmenta culinae; Hoc Platina est ipso pascere pontifices.

N'ayant point le livre Italien qui a pour titre B. Scacchi Cuoco secreto di Papa Paolo II. opera, dove si tratta di diverse vivande &c. con le figure in 4. Venet. 1570. je ne puis dire si c'est une traduction des dix livres de Platine, de tuenda valetudine & popina scientia. Ce livre Italien est cité d'une autre manière par Lanzius: Estat, dit-il (d), memorabilis liber artis Apiciane de culina & architriclini officio di M. Bartholomeo Scappi cuoco secreto di Papa Pio V. qui nunc praefectus est (ait (1) ille) nostris intemis coquis, non sine ejusdem privilegio & approbatione inquisitorum haeretice pravitatis, Venetiis editus anno M. D. LXXI. sed & ante hunc Bartholomeum extant

Platine, Suetonii Pontificii de popina scientia libri x. ad Cardinalem Roverellam. Il paroît que Lanzius a été persuadé que son Barthelemi Scappi, nommé par d'autres Barthelemi Scacchi est différent de Platine. Peut-être ne l'est-il pas, car Scacchi est le vrai nom de famille de cet Auteur.

Quant à l'histoire de Mantouë composée par Platine, le Sieur Mollerus (f) assure que Lambecius la publia en l'année 1674. Il avoué néanmoins qu'il n'en a pu recouvrer aucun exemplaire, quelque soin qu'il se soit donné pour cela, & que Martin Disenbachius (g) soutient que cet Ouvrage n'a jamais paru. L'original de cette Histoire de Mantouë fut laissé par l'Auteur même à Gaudentius Merula, qui l'envoya à Oporin Libraire de Bâle, afin qu'il fût imprimé. Oporin mourut avant que de l'imprimer, & le laissa au fils aîné de son bon ami Theodore Zwinger (h). Il est certain que Lambecius le publia avec des notes à Vicence l'an 1675. in 4. Le 10. Giornale de Letterati 1676. en donne l'extrait, & nous apprend que cet Ouvrage est divisé en 6. livres. & non pas en 7. comme Possévin (i) l'assure, ou en 3. comme Vossius (k) l'a cru, & que Lambecius qui soutient contre Tricheme, Angelus Rocca, Raphael Volaterran, Boissard, & Vossius que Platine se nommoit Bapiste, & non pas Barthelemi, est combattu par un Bref du Pape qui se trouve dans la Bibliothèque du Vatican. C'est le bref où Platine fut déclaré Garde de cette Bibliothèque; il y est nommé Barthelemi. Cette preuve n'étoit pas connue à Vessius. Mr. Wharton (l) a observé que Richard Flensyngus qui connoissoit bien Platine, & qui l'a loué pompeusement (m), le nomme Barthelemi.

(1) Que Barthius trouve un mystere fort criminel.] Voici les paroles de Mollerus. (n) Improbis alicujus Platinam accusaturi ad Casp. Barth. animadverti, in Guil. Briton. lib. 6. Philipp. pag. 459. provocare solent, quippe ubi verba reperire liceat sequentia Augusti hoc dictum (nempe melius est Herodis porcum esse quam fibulinum, de quo vid. Macrobi. in jocis Augusti lib. 2. c. 4.) illustravit renascentibus literis B. Platina in primo suorum Pontificum nempe Domino & Deo nostro Jesu Christo. Qui improbe tamen hoc & profane, quod vita servatoris obituque utcumque commemoratis, gloriosissimam resurrectionem & mortuis & ascensionem in calum, ne uno quidem verbo attigit. Causa facile à sagacibus hominibus odoranda. Mollerus ne demeure point d'accord que Platine ait suprimé la resurrection & l'ascension de JESUS-CHRIST, sed tamen Platinam, dit-il, mortis & resurrectionis Christi meminisse ex principio statim vite S. Petri inspecto apparebit ubi verba occurrunt ista: post Christi mortem & resurrectionem completis jam diebus Pentecostes Spiritum S. accipere discipuli. Vous voyez comment il prouve que Platine a parlé de ces deux mysteres; mais il ne laisse pas de temoigner qu'il soupçonne quelque fraude dans la conduite de cet Auteur, sous prétexte que le chapitre destiné à JESUS-CHRIST ne contient

(f) De Platina pag. 26.

(g) De Platina VI. l. Improbis pag. 47.

(h) Disenbachius ibi apud Mollerum pag. 27.

(i) In apparatus sacro.

(k) De Hist. Laetis pag. 589.

(l) In append. ad Cave Hist. literar. Serier. Eccles. pag. 153.

(m) In libro 1. L. ubi reperire liceat sequentia Augusti hoc dictum (nempe melius est Herodis porcum esse quam fibulinum, de quo vid. Macrobi. in jocis Augusti lib. 2. c. 4.) illustravit renascentibus literis B. Platina in primo suorum Pontificum nempe Domino & Deo nostro Jesu Christo. Qui improbe tamen hoc & profane, quod vita servatoris obituque utcumque commemoratis, gloriosissimam resurrectionem & mortuis & ascensionem in calum, ne uno quidem verbo attigit. Causa facile à sagacibus hominibus odoranda. Mollerus ne demeure point d'accord que Platine ait suprimé la resurrection & l'ascension de JESUS-CHRIST, sed tamen Platinam, dit-il, mortis & resurrectionis Christi meminisse ex principio statim vite S. Petri inspecto apparebit ubi verba occurrunt ista: post Christi mortem & resurrectionem completis jam diebus Pentecostes Spiritum S. accipere discipuli. Vous voyez comment il prouve que Platine a parlé de ces deux mysteres; mais il ne laisse pas de temoigner qu'il soupçonne quelque fraude dans la conduite de cet Auteur, sous prétexte que le chapitre destiné à JESUS-CHRIST ne contient

(n) Pag. 29.

(a) Illyricus l. 19. Catal. veritatis apud Pope Blount ubi supra pag. m. 339.

(b) Robertus Chreyghon notis ad Sylvestri Sguropoli Historiam Concilii Florentini Sect. 5. cap. 2.

(c) On a mis un P. au lieu d'un B. Le Sieur Mollerus pag. 7. remarque qu'on a mal mis dans le Catalogue de la Bibliothèque de Mr. de Thou pag. 119. part. 1. Joh. Bapt. Platina. &c. pag. 182. part. 2. Petri Platina. Ce n'est pas la faute de ceux qui ont fait le Catalogue, c'est celle de ceux qui ont imprimé les Ouvrages de Platine.

(d) Orat. contra Italiam pag. m. 845. 846.

(1) M. Freber. Comm. ad Constant. Denat.

Platine n'a parlé ni de la resurrection, ni de l'ascension de JESUS-CHRIST. Mr. Varillas a fait (K) quelques fautes.

PLOTIN, Philosophe Platonicien a fleuri au troisieme siecle. C'etoit un esprit fort au dessus du commun des Philosophes, & dans lequel on remarquoit des idees d'une grande singularite. Il avoit honte d'etre loge dans un corps; c'est pourquoi il ne prenoit nul plaisir à dire ni d'où il étoit, ni de quelle famille il étoit sorti. Ce mepris pour tout ce qu'il avoit de materiel, fut cause qu'il ne voulut jamais se (A) laisser peindre: & si l'on n'eût pas trouvé un homme qui le peignit de memoire, ses disciples n'eussent pas eu à cet égard la satisfaction

* On ne laisse pas de savoir qu'il étoit né à Lycopolis, ville d'Egypte. Euanapius in Plotino.

(a) Certum autem est in vite Christiane descriptione neque resurrectionis e mortuis neque ascensionis in caelum mentionem ullam esse in eadem, non tam ob brevitate causam, ut aliqui suspicari sunt, quam ut nonnullorum ex opinione, insignior iniquitate Pontifices gloria mauret. Mullerus pag. 29.

(b) Dans les Anec. dotes de Florent. pag. 171.

(c) Οὐ γὰρ ἔδειξεν ἑαυτὸν εἰς τὸ φανεῖν ἑαυτὸν ἰδιώτην ἢ ἄλλου.

ὅτι οὐκ ἔδειξεν ἑαυτὸν ἰδιώτην ἢ ἄλλου. ὅτι οὐκ ἔδειξεν ἑαυτὸν ἰδιώτην ἢ ἄλλου.

Quasi aeternis non fatis hanc imaginem ferre sit quam natura nobis ab initio circumdedit: etiam censet imaginis hujus imaginem diuturniorem insuper posteris ut opus spectaculo dignum relinquendum? Porphyr. in vita Plotini vit.

tient rien touchant la resurrection & l'ascension du Messie. Il raporte sans le refuter le soupçon (A) que l'on a eu, que Platine avoit en vuë d'augmenter la gloire des Papes. J'avouë que tout ce que je comprends là dedans, est qu'il y a bien des personnes qui se rendent ridicules, à force d'affecter beaucoup de penetration. On cherche des vuës de politique dans les choses les plus simples & les plus indifferentes. Je voudrois bien que quelqu'un me dit quel avantage il revient aux Papes, de ce que Platine a parlé de la resurrection & de l'ascension de J. CHRIST, non pas dans le chapitre où il traite de JESUS-CHRIST, mais dans le chapitre suivant, où il traite de St. Pierre? Je croi que Platine seroit bien étonné, s'il apprenoit qu'on lui attribuoit de telles finesse si peu dignes de son pais.

(K) Mr. Varillas (b) a fait quelques fautes.] La I. consiste en ce qu'il assure que Platine n'a écrit à Cremona. II. Il n'est pas vrai que le Cardinal Besarion ait fait écrire à Platine la vie des Papes. III. Ni que cet Ouvrage ait été écrit avant le Pontificat de Paul second. Ces deux fautes se font clairement refutées par l'épître dedicatoire, où Platine dit deux fois qu'il a écrit l'histoire des Papes par ordre de Sixte quatrième. Tu itaque Theologorum ac Philosophorum princeps Maxime Pontifex hac hominum utilitate motus simulque dignitati ecclesiasticae consulens, non frustra MANDASTI ut res gestas Pontificum scriberem . . . si quid emolumenti ex hac scriptione nostra perceperint, tibi soli Pontifex optime gratias agant, cuius sanctissimo IMPERIO libenter OBTEMPERAVI. IV. Il n'est pas vrai que Paul second l'ait fait son Secretaire, ce fut Pie second qui lui conféra cette charge, & Paul second qui la lui ôta.

(A) Qu'il ne voulut jamais se laisser peindre.] Son disciple Amelius l'en pria inutilement: n'est-ce (c) pas assez, lui repondit-on, de traîner par tout avec nous cette image dans laquelle la nature nous a enfermez: croyez vous encore qu'il faille transmettre aux siecles futurs une image de cette image, comme un spectacle digne de leur attention? Qu'il y a de la grandeur dans cette pensée! il n'y a que de petites ames qui le puissent contester. Madame Des-Houlières a fait des vers admirables (d) sur la vanité qui porte les hommes à se faire peindre. L'elevation & la profondeur de sa Morale est incomparable: une Dame qui pense si noblement devoit paroître dans le siecle de Plotin; le nôtre n'en étoit point digne, on rampe trop aujourd'hui, on fait trop de eas du corps, & des biens de la fortune. On ne voit plus de Plotins. Madame Des-Houlières elle-même a (e) succombé à l'envie d'être peinte: el-hujus imaginem diuturniorem insuper posteris ut opus spectaculo dignum relinquendum? Porphyr. in vita Plotini vit. (d) Ils sont dans Le Mercure Galant du mois de Novembre 1693. (e) Quand j'étois vici celi étoit encore en vie. Elle est morte le 17. de Février 1694.

le a senti du plaisir en se voyant rajeunie par le pinceau de Mademoiselle Cheron, & en songeant qu'elle ne seroit pas inconuë par cet endroit-là, lors qu'elle ne seroit plus. Voici ce qu'elle dit de la Demoiselle qui l'a peinte.

Elle me rend ensin mes premieres couleurs, Par son art la race future Connoitra les presens que me fit la nature: Et je pus esperer qu'avec un tel secours, Tandis que j'errerois sur les sombres rivages, Je pourrai faire encor quelque honneur à nos jours, Oû je pus m'en flater: plaire & durer toujours Est le destin de ses Ouvrages.

Rajeunir en peinture & en effigie c'est peu de chose, me dira-t-on; avoir de la joye de s'imaginer que les siecles à venir n'ignoreront pas qu'on a été jeune & belle, c'est le contenter d'un honneur bien chimerique, me dira-t-on encore. Mais qui le fait mieux que la Dame dont je parle; & n'est-ce pas de là qu'elle tire le fin de sa reflexion? Voici les derniers vers de son poëme.

Hé, comment pourrois-je pretendre De guerir les mortels de cette vieille erreur, Qu'ils aiment jusqu'à la fureur, Si moi qui la condamne ai peine à m'en defendre? Ce portrait dont Apelle avoit été jaloux, Me remplit malgré moi de la flaterie attendue Que je ne savois voir dans autres sans courroux. Foible raison que l'homme vaine! Voilà quel est le fond qu'on peut faire sur vous Toujours vrais, toujours faux, toujours pleins d'injustices, Nous crions dans tous nos discours Contre les passions, les foiblesse, les vices Oû nous succombons tous les jours.

Cela donne un grand relief au triomfe que Plotin remporta sur la foiblesse generale; & tous les vrais Philosophes doivent avoir de la joye qu'un si beau triomfe ait été réservé pour un de leurs grands Heros. Plotin fut peint, je l'avouë: mais il n'en fut rien; Amelius mena un excellent peintre dans l'Auditoire. Ce peintre regarda Plotin autant qu'il voulut, & le peignit d'après l'image qu'il s'en étoit faite dans son cerveau: le portrait fut très-ressemblant, Amelius avoit pris la peine de faire corriger tous les traits qui avoient besoin d'être retouchez (f). Autre triomfe de Plotin. Il ne voulut jamais (g) dire ni le jour ni le mois de sa naissance. C'est qu'il ne souhaitoit point qu'on la celebrât avec des festins, & des sacrifices. Il ne manquoit pas de celebret de cette maniere celle de Socrate & celle de (h) Platon. N'étoit-ce pas le detacher des fumées d'un renom immortel?

Incertain si je trouverai une occasion plus naturelle.

(f) Id. Porphyr. ib. pag. 2. G. (g) Voyez Porphyr. dans la vie de Plotin.

(h) Voyez la même curcie.

tisfaction qu'ils demandoient. Je pense que par le même principe il refusa de se servir de (B) plusieurs choses qui passoient pour fort utiles à la santé: mais ce fut une autre raison qui le porta à rejeter l'usage des lavemens, qu'on lui conseilloit comme un bon remede aux douleurs de sa colique; il ne crut pas qu'il fût de la bienséance *, ni de la gravité d'un vieux Philosophe d'employer un tel remede. Il commença de fort bonne heure à paroître très-singulier dans son goût & dans ses manieres; car à l'âge de huit ans lors qu'il alloit déjà à l'école, il ne laissoit pas d'aller trouver sa nourrice, & de lui decouvrir les mammelles afin de teter, ce qu'il faisoit avidement. Il cessa d'en user ainsi avec elle, lors qu'on l'eut grondé comme un enfant importun. A l'âge de 28. ans il eut un desir extrême d'étudier en Philosophie: on le recommanda aux plus celebres Professeurs d'Alexandrie; mais il n'en fut point content, il revenoit de leurs leçons tout melancholique. Un de ses amis ayant su la cause de ce degout, n'y trouva point de meilleur remede que de le mener aux leçons d'Ammonius. Il ne conjectura point mal; car dès que Plotin eut ouï ce Philosophe, il confessa à son ami que c'étoit l'homme qu'il cherchoit. Il passa onze ans de suite auprès de cet excellent Maître, & devint un grand Philosophe. Mais les belles connoissances qu'il avoit acquises, ne servirent qu'à lui inspirer un desir ardent d'en acquerir de nouvelles, & de savoir ce que disoient les Philosophes Persans & les Philosophes Indiens. Il ne perdit point l'occasion qui lui fut fournie par la guerre que l'Empereur Gordien alla faire aux Perles †: il suivit l'armée Romaine, & s'en repentit sans doute; car il eut de la peine à sauver sa vie par la fuite, après que l'Empereur eut été tué. Il avoit alors 39. ans. L'année suivante il fit un voyage à Rome, & y fit des leçons de Philosophie. A la verité il y debitoit ce qu'il avoit ouï de son maître Ammonius; mais il n'imita point l'exemple d'Erennius & d'Origene ses condisciples, qui s'étant engagez avec lui de ne point communiquer au public les plus belles choses qu'Ammonius leur avoit apprises, avoient mal observé cette convention. Pour lui il fut dix ans à Rome sans composer aucun livre, & lors qu'il en eut composé une vingtaine, il ne les communiqua qu'à des gens dont il connoissoit l'esprit judicieux. Il étoit dans sa 50. année lors que Porphyre devint son disciple. Un disciple de cette force ne pouvoit manquer de lui donner de l'occupation. Porphyre ne s'arrêtoit point à des reponses superficielles; il vouloit qu'on lui expliquât à fond les difficultez; il falut donc que Plotin (C) pour traiter plus exactement les choses, composât des livres. Il en composa 24. pendant les six ans que Porphyre fut auprès de lui, & ces 24. joints aux 21. qu'il avoit faits avant l'arrivée de Porphyre, & aux 9. qu'il composa depuis que ce disciple fut sorti de Rome, font en tout 54. livres. Ils sont divisez en six (D) Enneades, & roulent sur des matieres bien abstraites. On y peut voir

* Καλιακή
 δὲ νόση
 ποδαλίας
 καταπονή-
 μισι· ἔτι
 κλυσιγέ-
 ῃσι· ἡσ
 ἐναι πρὸς
 τῷ πρῶ-
 τῳ λίγῳ
 ὑπομῖνι
 τὰς τοιαύ-
 τας θέα-
 τίας.
 Proinde
 cum saepe
 colico
 vexaretur
 morbo,
 semper
 clysteres
 tenuit ne-
 gans dece-
 rationes
 esulmodi.
 Porphyr.
 in vita
 Plotini
 pag. 1.

† En 243.

(a) Euret-
 ieriana,
 pag. 171.
 edit. de
 Holl.

(b) Οὐτὶ
 τὰς θείας
 κὰς ἀντιδι-
 ῶς λαβῶν
 ὑπέμεινε.
 καὶ δὲ τῶν
 ἡρώτων
 ζῶνι τὰς
 ἐν τῷ σώ-
 ματι·
 προσέειπεν
 λίγῳ.
 λατρεῖ δὲ
 ἀπρὸς ἡμέ-
 ρας. Neque
 theriacā
 antidota
 unquam
 accepit,
 cum nec
 ex anima-
 lium quo-
 que man-
 factorum
 corpori-
 bus capere
 escam se
 diceret.
 Abstinebat
 & balneis.
 Porphyr.
 ib. pag. 1.

MARQUE
 d'une
 Coquette.

tuelle d'employer une remarque que j'ai luë dans Euretiana, je la mets ici à bon compte. On reconnoit aisément les femmes coquettes à la maniere de s'habiller, au monde qu'elles reçoivent chez elles, à leurs domestiques, à leur façon de parler, mais on les reconnoit aussi au nombre des copies qu'elles font faire de leurs portraits. Une de ces femmes s'étant fait peindre un jour par Mademoiselle le Hay, elle fit faire cinq copies de son portrait. Eh mon Dieu, dit un Cavalier, pourquoi cette femme fait-elle faire tant de portraits? *Quoniam multi- plicata sunt iniquitates ejus*, dit agreablement Mademoiselle le Hay.

(B) De plusieurs choses qui passoient pour fort utiles à la santé. Il ne se servit jamais ni de preservatifs, ni de bains, & ne mangea pas même de la chair des bêtes privées (b). Il mangeoit peu, & il se privoit souvent du pain, ce qui avec la forte meditation de son ame étoit cause qu'il ne dormoit gueres.

(C) Que Plotin pour traiter plus exactement les choses composât des livres. Il est presque impossible de vuidier aucune question par de simples conferences, ou par des disputes de vive voix. On donne & on prend aisément le change, & on

oublie le commencement avant que d'être à la fin. Je ne m'écionne donc pas que Porphyre reduisit son maître à la necessité de s'expliquer par écrit. Plotin demeura d'accord que c'étoit le vrai moyen d'instruire à fond un disciple, mais il trouvoit aussi fort necessaire qu'avant qu'il mit la main à la plume, il entendit les objections, & barit le fer dans des conferences. C'est ce qu'il repondit à un homme qui se plaignoit des frequentes interrogations & repliques de Porphyre. *Nisi (d) dubitationes interrogante Porphyrio dissolvamus, commentari oratione perpetua quicquam in librum non valebimus*. Il disputa trois jours de suite sur les doutes que Porphyre lui proposoit, touchant la maniere dont notre ame est unie au corps.

(D) Divisez en six Enneades, & roulent sur des matieres bien abstraites. C'est à Porphyre que l'on doit attribuer l'arrangement, la division, & le titre des Ouvrages de Plotin. Ils regardent presque tous la Metaphysique la plus guindée, & il semble qu'en certains points ce Philosophe ne s'éloignoit pas beaucoup du Synoisisme. Il n'y a presque point de siecle où le sentiment de Spinoza n'ait été enseigné. Cet impie n'a que le malheureux avantage d'être le premier qui l'ait reduit en système selon la methode geometrique. Que

(d) Por-
 tationes
 interrogante
 Porphyrio
 dissolvamus,
 com-
 mentari
 oratione
 perpetua
 quicquam
 in librum
 non
 valebimus.

voir trois fortes d'âges (E) de l'esprit de leur Auteur. Ses manieres en composant (F) tenoient beaucoup de la singularité qui lui étoit propre, & faisoient qu'un fidele ami lui étoit très-nécessaire pour la revision de ses Ecrits. Il choisit Porphyre pour cette fonction preferablement à Gentilien Amelius, qui avoit été 24. ans son disciple, & qu'il estimoit beaucoup, comme on l'a pu voir en * un autre lieu. La consideration que les Romains eurent pour Plotin est incroyable. Il se fit des disciples jusques au milieu du Senat; & il y eut des Senateurs qui non contents d'être assidus à son auditoire, fortirent de la Magistrature pour mener une vie de Philosophe. Il inspira à des personnes de l'autre sexe une forte inclination pour l'étude de la Philosophie. Il y eut une Dame qui † voulut qu'il logeât chez elle, & qui avec sa fille prenoit un grand plaisir à l'entendre. Il passoit pour un homme si habile & si vertueux tout ensemble, que plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe à la veille de leur mort, lui confioient & leurs biens & leurs enfans, fils & filles, comme à une espece d'Ange gardien ‡. Il ne refusoit point cet embarras. Il avoit souvent la patience d'assister à la reddition des comptes des tuteurs. Il étoit l'arbitre de mille procès, & cela avec tant d'équité & d'honnêteté, qu'il ne se fit aucun ennemi pendant les 26. ans qu'il fut à Rome. Il ne trouva pas la même justice parmi toutes les personnes de sa profession, car un Philosophe † d'Alexandrie qui affectoit le premier rang, n'oublia rien pour le faire mepriser, & il se servit même de l'art magique pour le perdre. Je

* Dans l'article Amelius.

† Elle étoit sa fille se nommoient Gonnina.

‡ Haddai de...
 τὸν ἐπιση-
 νότεον φι-
 λσοφίας τῶ
 ἰατρῶν
 τίνων ἀπὸ-
 νίας τὰ ἐπι-
 ούσθαι, ἀ-
 κήσιν πα-
 εἰδόμενον
 ἰσθίᾶ τῶς
 ἀδύνας
 ὄντας, ἀ-
 ἰσθί τῶν τῶ
 ἐπισημῶ-
 να. Multi
 quintam
 viri multae
 & mulie-
 res generis
 nobilitate
 pollentate
 com morti
 jam pro-
 pinqua-
 rent, filios
 suos tum
 marum tum
 feminas
 una cum
 omni eor-
 um sub-
 stantia
 Plotino
 tanquam
 sacro cui-
 dam divi-
 noque
 custodi
 tradebant
 atque
 commen-
 dabant.
 Porphyr.
 libid.

Il s'appel-
 loit Olym-
 pius.
 (a) Τὸ ὄ-
 πταζαγῆ
 οὐκ ἔστιν ἔ-
 ὄ τῶν οὐ-
 ούσθαι.
 Porphyr.
 pag. 4. C.
 (b) Mr.
 Baillet au
 tome des
 Jugemens
 des Savans
 pag. 281.
 Et (suiv.
 raporte
 beaucoup
 de choses
 curieuses
 sur ceci.

vouloit dire Plotin quand il fit deux livres pour prouver, *unum (a) & idem ubique totum simul adesse* ? N'étoit-ce pas enseigner quel être qui est par tout est une seule & même chose? Spinoza n'en demande pas davantage. Plotin examine dans un autre livre s'il y a plusieurs ames, ou s'il n'y en a qu'une seule : *Utrum omnes animae una sint*. Il s'apliquoit beaucoup à l'étude des idées; il fit un livre pour examiner s'il y a des idées des choses singulieres, & un autre où il prouvoit que les objets intellectuels ne sont pas hors de l'entendement, *ὅτι ἐκ ἑῶν τῶν πρὸς τὸ νοητὸν, quod intelligibilia non sint extra intellectum*.

(E) *Trois sortes d'âges de l'esprit de leur Auteur.* Les premiers & les derniers livres qu'il composa sont fort au dessous des autres. On voit dans les premiers une force qui n'a pas encore toute sa crüe, & dans les derniers une force qui n'a plus toute sa crüe. C'est dans les écrits du milieu qu'on voit une force montée au plus haut degré. Voilà donc trois ordres de livres; il y en a 21. dans le premier; 24. dans le second; 9. dans le dernier. De ces neuf, les cinq premiers étoient moins foibles que les quatre autres; tant il est vrai généralement parlant que l'esprit passé par les mêmes vicissitudes que le corps: on conoit l'âge (b) d'un Auteur aux traits de sa plume, pres- que aussi facilement qu'aux traits du visage. Voici les paroles de Porphyre selon la traduction Latine. *Quemadmodum verò conscripti sunt alii quidem in aetate prima, alii verò in ipso vigore vite: alii denique desessio jam corpore, sic ferme libri vni similes ipsi declarant. Primi namque unus atque viginti, si cum proximè sequentibus conferantur, leviores vim habere videntur, nondum satis constans robur habentem. Qui vero medio tempore compositi sunt, virtutis florem praeserunt ad summum usque vigentem. Talesque sunt quatuor & viginti (exceptis quibusdam paucis) perfectissimi. Ultimi denique novem remissiores jam referant facultatem, idque postremi quatuor magis quam antecedentes declarant.* Cette traduction est de Marsile Ficin. Ce docteur personnage n'eut pas plutôt achevé de traduire Platon, qu'il fut de Jean Pic Comte de la Mirandole que Cosme de Medicis fouhaitoit la traduc-

tion de Plotin. Marsile ignoroit cela, parce que Cosme n'avoit pas voulu lui demander tout à la fois la version de ces deux Auteurs, & qu'il avoit trouvé plus raisonnable de lui faire conoître son desir touchant Plotin, après que la traduction de Platon auroit été achevée. Marsile entreprit ce nouveau travail, & en vint à bout. Il a non seulement traduit Plotin, mais il a fait aussi des sommaires & des analyses sur chaque livre. C'est ce qu'on nomme les Commentaires de Marsile Ficin. Ce mot est trompeur en cette rencontre; car on s'attend à voir des notes critiques sur le texte Grec, & des explications sur les passages difficiles & sur les pensées enveloppées de l'Auteur: voilà ce que l'on entend par commentaire. Ici la signification de ce mot est toute autre. J'ai cru ne devoit pas laisser mon lecteur dans les tenebres de cette équivoque, comme Mr. More- ri l'y a laissé.

(F) *Ses manieres en composant tenoient beaucoup de la singularité.* Il ne relisoit jamais ce qu'il avoit composé; il formoit mal les lettres, & ne distinguoit point les syllabes; il n'avoit nulle exactitude pour l'orthographe; toute son attention étoit sur les choses, & sur les pensées; il persevera toute sa vie dans ce train. Mais voici une chose bien admirable. Sa meditation étoit si forte, qu'il rangeoit dans sa tête tout un Ouvrage depuis le commencement jusqu'à la fin, & il suivoit si exactement ce qu'il avoit medité, qu'il n'y changeoit rien en écrivant. On eût dit que l'original interieur de son Ouvrage étoit la regle de sa plume, avec la même ponctualité, qu'un original écrit est la regle d'un Copiste. Il ne perdoit point de vue sa meditation, lors qu'on venoit l'interrompre pour quelque affaire: il transportoit son esprit sur cette affaire; il la traitoit; il la terminoit sans se detacher des idées de son Ouvrage; de sorte qu'après le depart de ceux qui l'avoient interrompu, il n'avoit point besoin de lire les dernieres lignes de son écrit, afin de savoir par où il faloit reprendre le fil. Les idées avoient toujours continué d'être presentes: il continuoit donc d'écrire sans chercher sur le papier où il en étoit demeuré, & il faisoit les liaisons tout comme s'il ne fût point sorti de la place (c).

(c) Voyez Porphyre in vita Plotini.

Je dirai dans les remarques comment on a pretendu que (G) les fortileges de cet homme furent repoussez, & par occasion je toucherai quelque chose de l'Esprit familier, & de la sagacité (H) surprenante qu'on attribue à Plotin. L'Empereur Gallien & l'Imperatrice Salonine eurent pour lui une extrême consideration, & sans les traverses de quelques Courtisans jaloux & malins, il eût obtenu ce qu'il demandoit, savoir qu'on fit rebâtir une ville de la Campanie, & qu'on la * lui cedât avec tout son territoire. Il avoit dessein d'y établir une colonie de Philosophes, & d'y faire pratiquer les loix ideales de la Republique de Platon. Quelques envieux l'accuserent de s'être enrichi des pensées de Numenius : mais Amelius prit la plume pour repousser cette accusation. Longin qui s'étoit laissé prevenir contre ce grand Philosophe, fit en suite beaucoup de cas de ses Ecrits, quoi qu'il avoué qu'il y trouvoit (I) de grandes obscuritez. Il écrivit contre

* Elle devoit être appelée Platonopolis.

(G) Que les fortileges de cet homme furent repoussez. Il éprouva que ses malefices retomboient sur lui-même, ce qui l'obligea d'avouer à ses amis, que Plotin avoit une ame dotée d'une extrême force, puis qu'elle faisoit réfléchir sur ses ennemis les traits qu'ils lui décochoient. Ce qu'il y a de plus admirable, est que Plotin s'aperçut des machinations magiques que l'on tramait contre lui, & de l'effet qu'elles produisirent sur leur propre auteur. Dans ce moment, disoit-il à ses amis, le corps d'Olympius est pliffé comme une bourse; ses membres se fissent les uns les autres. Porphyre qui donne cela pour un fait constant, tâche de le persuader par cette supposition: il dit que Plotin étoit sous la protection d'un Genie supérieur à celui des autres hommes, & que ce Genie n'étoit point de ceux que l'on appelloit Demons, mais de ceux qu'on appelloit Dieux. Il conte qu'un Prêtre d'Egypte évoqua dans le temple d'Isis à Rome l'Esprit familier de Plotin, en présence de Plotin même, & qu'il reconut que l'Esprit qui se presenta étoit un Dieu, & non pas un simple Demon; que tout aussi-tôt il felicita (a) Plotin de cette excellente prerogative; qu'on se preparoit à questionner cet Esprit, mais qu'il disparut incontinement, à cause qu'un ami commun qu'on avoit mené à ce spectacle, étouffa les oiseaux qu'on lui avoit donnez à garder. Plotin sachant que son Esprit familier étoit d'un ordre si éminent, portoit avec plus d'application vers lui la vue de son entendement. Il composa même un livre touchant les Esprits familiers, dans lequel il rechercha soigneusement la cause de leurs différences. Je remarque toutes ces choses pour deux raisons: la premiere, afin que l'on voye ici un petit échantillon de la doctrine Platonique touchant les Genies: la seconde, afin que l'on sache que le dogme de l'Ange Gardien dont on parle tant dans la Communion de Rome, & qui est un dogme de pratique, & accompagné de tout l'attrail du culte de Religion, est beaucoup plus ancien que la Religion Chretienne. Il n'y a point de système plus propre à faire faire fortune à la doctrine des Platoniciens bien & dûment rectifiée, que celui des causes occasionnelles. Je ne sai ce qui en arrivera; mais il me semble que tôt ou tard on sera contraint d'abandonner les principes mechaniques, si on ne leur associe les volontez de quelques intelligences; & franchement il n'y a point d'hypothese plus capable de donner raison des evenemens, que celle qui admet une telle association. Je parle sur tout des evenemens qu'on appelle casuels, fortune, bonheur, malheur; toutes choses qui ont sans doute leurs causes réglées & déterminées, par des loix generales que nous ne con-

noissons pas, mais qui assez vraisemblablement ne sont que des causes occasionnelles, semblables à celles qui ont agi nôtre ame sur nôtre corps. Voyez la savante dissertation de Mr. Dodwel sur le Genie, ou sur la fortune des Empereurs. Pour revenir à Plotin, il faut dire que la superiorité de son Genie tutelaire le rempli d'une extrême confiance. Amelius le prie d'assister à ses devo-

(b) Praesertim ad Hadrianum pag. 174 sequent.

otions, je veux dire aux sacrifices qu'il offroit dans des jours de solennité; c'est (c) à eux, repondit Plotin, à venir à moi, & non pas à moi d'aller à eux. Personne ne comprit la raison d'une si fiere reponse, & n'osa la lui demander. Vit-on jamais une Theologie plus cavaliere? (H) De la sagacité surprenante qu'on attribue à Plotin. Une veuve (d) fort honnête femme qui demouroit chez lui avec ses enfans, avoit perdu un colier. Plotin fit venir tous les domestiques, & les ayant bien considerez, voilà le voleur du colier, dit-il, en montrant l'un d'eux. Celui-ci nia nonobstant les coups de fouet qu'il eut à souffrir; mais enfin il confessa, & rendit le vol. Il pre-

(c) Examine ipsi potuitis, neque aules si sumus interrogate. Porphy. idia.

(d) Elle étoit tam excellâ de ses loque-predicitions: il en conut la vanité, & il refusa retour neque intel-

ditoit admirablement la destinée de ses écoliers: il jugea que Polemon seroit d'un temperament de cet adoueux, & ne viroit pas long tems. On me vit arriver ces deux choses. Porphyre avoit formé le dessein de se tuer; Plotin le devina, & le dere. Quo fut trouver tout-à-l'heure, & le détourna de cette veru pensée (e). Au reste, quoi que Plotin eût fort étudié l'Alstrologie, il ne (f) s'arrêta point à ses predictions: il en conut la vanité, & il refusa retour neque intel-

ligere ipsi potuitis, neque aules si sumus interrogate. Porphy. idia.

(e) Elle étoit tam excellâ de ses loque-predicitions: il en conut la vanité, & il refusa retour neque intel-

(f) Idem Porphy.

DE L'ESPRIT familier de Plotin.

(a) Maxima est illi deus spiritus familiaris, qui habetis pro Dæmone Deum neque ex inferiori genere sed duces fortibus familiarum. Porphy. idia.

† C'étoit l'un de ses disciples.
 † Ουρας πνευματικὸν τὸ ἐν ἡμῖν ἕστιν ἀνάγειν πρὸς τὸ ἐν τῷ πάλῳ ἕστιν... ἀφ' οὗ τὰ πνευματικά.
 Equidem jam annitor, quod in nobis divinum est ad divinum ipsum quod vixit in universis redigere, spiritum quo his verbis enitit.
 Porphyrius in vita Ploti.
 † C'est-à-dire Platon.
 270. de l'ère Chrestienne.

son Traité des idées, & contre ce que Porphyre avoit répondu pour soutenir ce Traité. Plotin eut diversément incommodité la dernière année de sa vie; un mal de gorge qui l'enroua jusqu'à l'empêcher de parler; des ulcères aux mains & aux pieds; une grande foiblesse de vuë. Il quita Rome quand il se vit en cet état, & se fit porter dans la Campanie chez les heritiers d'un de ses amis, qui lui fournirent tout ce qui lui fut nécessaire. Il eut aussi la consolation de connoître que Calpurnius †, qui avoit ses terres dans le voisinage, ne le laissoit manquer de rien. Il fit la plus belle mort qu'un Philosophe Payen puisse faire; car il mourut en prononçant ces paroles, *Je † fais mon dernier effort pour ramener ce qu'il y a de divin en moi, à ce qu'il y a de divin dans tout l'Univers.* Il mourut la 3. année de l'Empereur Claude, à l'âge de 66. ans. On aprit des nouvelles (K) tout-à-fait avantageuses du bon état de son ame. Amelius qui avoit eu la curiosité de s'en informer à l'Oracle d'Apollon, fut celui qui les reçut β, & qui les distribua aux bons amis.

PLOTINE (POMPEIA) femme de l'Empereur Trajan, a été ornée de grands éloges par quelques Auteurs. Elle n'étoit pas belle, γ & il paroît par ses medailles qu'il y avoit plus de gravité que d'agrémens dans son air; mais elle avoit beaucoup de prudence, & beaucoup de modestie. Trajan l'avoit épousée avant (A) que d'avoir été adopté par Nerva. Ce qu'elle dit la premiere fois qu'elle entra dans le palais imperial est très-digne de remarque. En montant l'escalier elle δ se tourna vers le peuple, & dit *qu'elle envroit là toute (B) telle qu'elle desiroit d'en sortir.* Sa conduite fut telle pendant tout le tems qu'elle regna φ, qu'on n'en fit aucune plainte. Elle refusa μ le titre d'Auguste; tout autant de tems que son mari refusa celui de pere de la patrie. Les conseils * qu'elle

β Tiré de la vie de Plotin composée par Porphyre.
 γ Tustan Comment. Histor. tom. 1. pag 428.
 δ Niphelin in Trajano.
 φ Id. ib.
 μ Plinius in Panegy.
 * Aurel Victor epitom in Juliano.
 (A) E'δωκ' ἐκείνῳ ὁ πρῶτος πορφυρίου πατρὸς τοῦ αἰδίου ἕστιν, ὅτι οὐκ ἔστιν ἄλλο πρὸς τὸ ἐν τῷ πάλῳ ἕστιν.
 Ipsi protestantur Deus civitatis nec formam nec ideam aliquam habens, sed super intellectum universalemque intelligibile in se ipso consistens.
 (b) Τὸ δὲ γὰρ αὐτῷ καὶ σκοπὸς ἦν, τὸ ἐπινοῦναι καὶ ἀλλοῖσιν τῷ ἐν αὐτῷ τῷ. ἔτι καὶ αὐτῷ, ἐν οὗτοι δὲ ἡμεῖς καὶ οὗτοι οὐκ ἔστιν αὐτῷ, τὸ σκοπὸν τῆς ἐργασίας αὐτῶν, καὶ ἡ δυνάμει. Finis namque Plotino signumque erat quod aciem mentis intenderet propinquare conjungique ipsi Deo omnibus ubique presenti: quater autem dum cum ipso veritatem hunc finem est affectus, non potentia duntaxat, inquam; sed actu quodam ineffabili consecutus. Porphyrius. ibid.

moins de l'obscurité d'un livre, que ceux qui ont l'esprit confus & embarrassé, & une penetration bornée.

(K) Des nouvelles tout-à-fait avantageuses du bon état de son ame. Apollon se trouva la verve si échauffée, quand Amelius le consulta sur le sort de son défunt maître, qu'il lui fit une réponse qui contient une cinquantaine de vers. Vo ci le précis de l'exposition que Porphyre en donne. Apollon declara que Plotin avoit été pacifique, debonnaire, vigilant; qu'il avoit continuellement élevé son ame pure vers Dieu, qu'il avoit aimé Dieu de tout son cœur; qu'il s'étoit détaché de cette misérable vie autant qu'il lui avoit été possible; & que s'élevant avec toutes les forces de son ame, & par tous les degrez que Platon enseigne, vers cette Divinité suprême qui surpasse tout entendement, il en avoit été éclairé; il avoit joui de la vision de cet Etre souverain, sans l'entremise des idées, mais en lui-même, & selon cette nature qui est au dessus (a) de toute intelligence. Porphyre prend là un peu d'halcine, pour nous dire qu'il a été une fois en sa vie honoré de cette vision à l'âge de 68. ans; que le but (b) auquel Plotin dirigeoit toutes ses pensées, étoit de s'unir au grand Dieu qui remplit tout l'Univers; & qu'il étoit parvenu quatre fois à cette fin, non en puissance seulement, mais par une efficace ineffable, pendant les six ans que lui Porphyre l'avoit fréquenté. Ne voilà t-il pas la voye unitive dont les mystiques nous parlent tant? Ne peut-on pas les accuser d'être plagiaires des Platoniciens? Ne voit-on pas aussi dans cet endroit les semences du Quietisme? Mais retournons à l'Oracle. Plotin avoit eu cet avantage, que lors qu'il sortoit du droit

chemin, les Dieux l'y reconduisoient en le remplissant de leur lumiere; si bien qu'on avoit pu dire qu'il avoit composé ses Ouvrages à la lueur des rayons celestes qui éclairoient son esprit. Voilà pour ce qui regarde cette vie. Après sa mort il étoit allé à l'assemblée des bienheureux, où regne la charité, la joye & l'amour d'union de Dieu; il avoit été chez les trois Juges de l'autre monde, Minos, Rhadamanthe, Éacus, non pas pour y rendre compte de ses actions, mais pour converser avec eux, & avec les autres Divinités qui les vont voir: en un mot il jouissoit de la vie bienheureuse. Je ne fais point excusé de la trop grande proflixité de ces remarques. Je suppose qu'on sera bien aisé de voir rassemblé en un même lieu non seulement ce qui concerne la personne de Plotin, mais aussi ce qui concerne ses dogmes, autant qu'une idée generale le demande.

(A) Avant que d'avoir été adopté par Nerva. Cela paroît par ces paroles de Pline (c). *Idem (c) In estis invecem, dit-il à Trajan, quod fustis, probatis ex aquo, nihilque vobis felicitas addit, nisi quod seire capistis quam bene uterque vestrum felicitatem ferat.* Et un peu après parlant de Plotine & de Marciana, il remarque qu'elles vivoient dans le palais de l'Empereur avec la même modestie, que si elles eussent été encore d'une condition privée, *neque enim unquam periclitabantur esse privata, que non deserviant.*

(B) Toute telle qu'elle desiroit d'en sortir. Mr. Moreri a figuré la pensée de Plotine: il dit qu'elle protesta en entrant la premiere fois dans le palais. *qu'elle étoit en état d'en sortir toutes les fois qu'on le souhaiteroit.* Ce n'étoit point son sens; elle souhaitoit que la grandeur de sa fortune ne lui changeroit point les mœurs; & que quand elle seroit obligée de quitter son poste, elle se trouverait le même cœur & la même moderation, qu'elle avoit dans cette prise de possession du palais imperial. Ce souhait est digne d'une grande ame, & regarde un b'en qui n'arrive que rarement, *honores mutant mores.*

Paneg. Trajan.

qu'elle donna à Trajan furent d'une merveilleuse utilité aux Provinces, puis qu'ils fervirent à faire cesser une infinité d'exactions & de violences. L'union qui fut entre elle & Marciana sœur de Trajan, n'est pas une petite marque de sa sagesse & de son bon naturel, car ordinairement il n'y a que des querelles & des factions entre (C) les femmes & les sœurs des Princes. Elle étoit avec Trajan lors qu'il mourut à Selinunte ville de Cilicie, l'an 117. de JESUS-CHRIST, & ce fut elle * qui porta à Rome les cendres de son mari accompagnée de Tatien, & de Matidie niece de Trajan. Elle rendit (D) plusieurs bons offices à Hadrien, & lui procura l'empire. Le monde a été toujours si rempli de médians, que la modestie de Plotine, & tant (E) d'autres bonnes & grandes qualités qui brilloient en elle, ne la sauverent point des mauvais soupçons. On la crut amoureuse (F) d'Hadrien, & l'on imputa à cette passion toutes les grandes dignitez auxquelles il fut élevé. Quelques-uns soutiennent que Trajan ne (G) l'adopta pas, mais que Plotine tenant cachée sa mort, fit parler d'une voix languissante un autre pour lui, afin que l'on entendit qu'Hadrien étoit déclaré fils & successeur de ce Prince. Il ne paroît pas qu'elle ait jamais eu des enfans. Lors qu'elle fut morte

* Spartian.
in Adriano
l. 5. p. 8.
m. 51.

Hadrien

(C) Des factions entre les femmes & les sœurs des Princes. Il est bon d'ouïr La-dessus le Panegyriste de Trajan. *Nihil est tam proum ad similitates quam emulatio, in feminis praesertim: ea porro maxime nascitur ex conjunctione, aliter equalitate, exardeat invidia, cujus finis est odium. Quo quidem admirabilibus existimandum est quod mulieribus duabus in una domo, parique fortuna, nullum certamen, nulla contentio est: sufficienti invicem, invidiam cedens, cuiusque utraque effusissime diligit, nihil sua putant interesse utram tu magis ames; idemque utriusque propositum, idem tenor vitae, nihilque ex quo sentias duas esse. On ne peut pas donner une idée plus avantageuse du mérite de deux Princesses. Pline s'entendoit merveilleusement en portraits, & il a bien raison de considérer cette concorde comme un avantage dont il falloit qu'il se félicitât Trajan; car la plupart du temps les Souverains sont misérables dans leur domestique, quelque honneur qu'ils puissent être au dehors, s'ils ont sous un même toit, mere, femme, sœur, belle-mere, fille, belle-fille, &c. Il n'en faut pas tant pour leur donner plus d'occupation que leur Etat ne leur en donne: la moitié ou le tiers de cela suffit. Mais quand je vois aujourd'hui des Panegyristes, qui représentent les Princesses non pas comme elles étoient, mais comme elles eussent été, si elles se fussent rendus conformes aux idées d'un Orateur, qui s'éleve le plus qu'il peut vers le sublime; quand je considère, dis-je, cela, je soupçonne que le jeune Pline a outré les choses.*

(a) Spartian. in Adriano, c. 2. pag. 23.
(b) Id. c. 4. pag. 38.
(c) Id. pag. 49.
(d) Id. pag. 46.
(e) Conferez avec cela ce que dit Tacite au ch. 24. du 3. livre des Annales. Ut valida divo Augusto in Remp. fortuna, ita domi improspere fuit ob impudiciam filiae ac nephis quas urbe depulit. Voyez l'article de Louis VII. pag. 391. lettre e. Et celui d'Helios l'ag. 43. lettre b.

(D) Elle rendit plusieurs bons offices à Hadrien. Ce fut elle (a) qui lui menagea d'épouser la petite-niece de Trajan, & qui lui (b) procura un gouvernement au tems de l'expédition contre les Parthes, & puis le second (c) Consulat, & enfin l'Empire (d).

(E) Bonnes & grandes qualités, qui brilloient en elle. Pline aussi s'ouvent qu'il le peut fait opposition entre les perfections de Trajan, & les imperfections des autres Princes. Il n'oublie pas le grand point du mariage. Il dit que plusieurs hommes illustres se sont deshonorés par là; mais que pour Trajan c'est un des beaux endroits de sa gloire. *Multis illustribus dedecori fuit aut inconstitius uxor assumpta, aut retenta patientius, ita foris claros domestica (e) destruebat infamia, & ne maximi civis haberentur hoc efficebat quod mariti minores erant. Tibi uxor in decus & gloriam cedit. Quid enim illa sanctius? Quid antiquius? Nonne si Pontifici Maximo deligenda sit conjunx,*

aut hanc, aut similem (ubi est autem similis) elegerit? Quam illa nihil sibi ex fortuna tua nisi gaudentium vendicat? Quam constanter non potentiam tuam, sed ipsum te reveretur? . . . Eadem quam modica cultu, quam parca comitatu, quam civilis incessu! Dans une (f) de ses lettres il lui (f) La 28. donne l'éloge de très-sainte femme. Irjungs nihil jucundissimum ministerium, ut ad Plotinam sanctissimam faminam litera tua perferatur.

(F) On la crut amoureuse d'Hadrien. Dion n'en parle pas en mots couverts. *Εξ ἐπιθυμίας Πωλιαίας*, dit-il en un endroit, *ἐπιθυμίας αὐτῆς Ἀδριανῶντος*, dit-il en un autre. Voilà comment le monde est malin. On ne fauroit voir une femme qui temoigne de l'affection à un homme, & qui s'empresse à le combler d'honneurs & de biens, qu'on ne s'imagine qu'elle l'aime criminellement. La différence d'âge b'en loin d'imposer silence à la satire, ne fait que la provoquer. On soutient que quand la patronne est fur le retour, grand-mere, si vous voulez, son empressement à élever un jeune homme, est une plus forte marque du commerce criminel, que si elle n'avoit que 20. ans. Elle n'aîmeroit pas tant sur les vieux ans, dit un satirique, si elle ne se croyoit obligée de payer les nuits qu'on lui donne, & qu'on pourroit passer ailleurs avec plus de charmes; elle s'empresseroit moins à servir, à recommander, à debourser, si elle ne vouloit faire durer le tribut. En un mot, le médisant porte ses vœux sur ces vers de Juvenal (g):

Cum te summo aut qui testamenta merentur Noctibus, in calum quos evadit optima summi Nunc via processus, vetula vesica bestia.

(g) Sat. t. v. 37.

(G) Que Trajan ne l'adopta pas. Dion (h) (b) In assure qu'Aptonien son pere qui étoit Gouverneur de la Cilicie, lui avoit dit qu'on avoit tenu cachée pendant quelques jours la mort de Trajan, afin de faire réussir l'intrigue de l'adoption; & que la chose avoit été reconuë par la lettre de ce Prince au Senat, laquelle n'étoit point signée de sa main, mais de celle de Plotine, ce qui n'étoit jamais arrivé. Voyez comment Mr. Dodwel refuse Dion dans ses doctes leçons (i) sur Spartien. Au reste, Dion n'est pas le seul qui dit 538. cela. *Nec desunt*, dit un autre (k), qui s'assione (k) Spartine mortuo jam Trajano Adrianum in adoptionem adsumtum esse prodiderint, supposito qui pro Trajano sepsi voce loqueretur. Qu'ime médisance vraisemblable est malaisée à refuter!

(i) Pag. 538.
(k) Spartian. c. 49. pag. 457.

* *Xiphilin* Hadrien qui lui avoit toujours témoigné une extrême (*H*) reconnoissance, ne manqua point de signaler ses regrets. Il porta le deuil pendant neuf jours; il fit des hymnes pour elle; il lui fit bâtir un Temple *; il la mit au rang des *Deesses* †. Il lui avoit déjà fait bâtir un palais à Nîmes ‡. On ne fait rien de la famille ni de la patrie de Plotine; & il est bien étrange que les Historiens de ce tems-là aient été assez negligens pour n'en rien toucher. Ils n'ont pas marqué non plus le tems de sa mort. Mr. de Tillemont *γ* croit avoir trouvé dans Dion de quoi conclure qu'elle mourut l'an 129. mais jusques à ce qu'il montre en vertu de quoi il pretend tirer cette conclusion, je ne concillerois à personne de s'y fier. Moreri qui met la mort de Plotine à l'année 122. ne sauroit prouver ce qu'il avance. Quant à ce qu'il ajoute qu'Hadrien lui fit bâtir à Nîmes un Temple, un Palais, & un Amphitheatre, il ne seroit pas plus aisé de le prouver. Spartien ne parle que d'une Basilique, sans marquer si Plotine vivoit ou ne vivoit pas encore.

POITIERS (DIANE DE) Maîtresse de Henri II. & fille (A) du Comte de Saint Vallier, abusa étrangement de sa faveur, soit pour amasser des richesses, soit pour admettre aux charges, ou pour en exclure, ceux qu'elle trouvoit à propos. On avoit de la peine à croire qu'étant si âgée elle eût pu captiver de telle

γ *Hist. des Empereurs* (H) Une extrême reconnoissance.] Tristan (a) rapporte qu'Hadrien avoit gratifié Plotine de grands legs par testament, en cas qu'il vint à mourir le premier; ce que j'apprens, ajoute-t-il, de la loi, Si Augustus legaveris, ff. de legat. & fideicommiss. livre 2. qui rapporte cela aussi. Si Augustus legaveris, & ca inter homines esse defierit; deficit quod ei relictum est, sicuti divus Hadrianus in Plotina Basilicam Imperator Antoninus in Faustina Augustæ persona constituit, cum ea ante inter homines esse defuisset quàm testator decederet.

(A) Et fille du Comte de Saint Vallier.] Il s'appelloit (b) Jean de Poitiers, & il étoit d'une tres-ancienne Maison, car un Aymar de Poitiers (c) ainsi surnommé, soit qu'il descendit des Comtes de Poitiers, soit pour quelque autre raison, épousa environ l'an 1184, l'héritiere de Valennois, en récompense de ce qu'il avoit secouru sa mere qui étoit

(b) Et non pas Aymar, comme l'appelle Mezerai, *Hist. de Henri II.* au commencement. Louis II. le dernier n'ayant point d'enfants mâles, ni guere d'affection pour Charles Seigneur de St. Vallier son oncle paternel, qui lui devoit succeder on les sieus; d'ailleurs étant sort endette par son mauvais menage & par ses debauches, il ceda & transporta à Charles Dauphin de France & à ses successeurs ces Contez, pour cent mille écus d'or, à la charge qu'ils demeueroient inseparablement unis au Dauphiné. Après sa mort qui arriva cette même année 1419. Louis fils de Charles de St. Vallier en voulut prendre le titre & la possession; mais le Dauphin devenu Roi l'obligea de lui ceder tous les droits qu'il y pouvoit pretendre, moyennant sept mille florins de rente perpetuelle qu'il lui assigna & aux siens. Quant à St. Vallier pere de Diane, il fut arrêté comme commandant de la rebellion du Connétable Charles de Bourbon; & il avoit eu la tête tranchée en Greve, si sa fille ne lui eût sauvé la vie, dit-on, en accordant à François premier ce qu'on nomme dernière faveur. Voici comme Mezerai en parle dans sa grande Histoire. (d) St. Vallier eut sa grace sur l'échafaut en Greve, par la beauté de Diane sa fille unique. En un autre endroit (e) il s'exprime ainsi en parlant de la même Diane. Les at-

(c) Mezerai, *Histoire de Charles VI.* pag. 578. du 2. vol. in fol. ad ann. 1418.

(d) *Tom. 2.* p. 936. ad ann. 1523.

(e) *Histoire de Henri II.* au commencement pag. 1058. du 2. tom.

traits de sa beauté avoient été si puissans dès l'an 1524. que toute la Cour avoit intercedé pour son pere convaincu de la rebellion de Charles de Bourbon; si bien qu'en sa faveur le Roi François lui avoit envoyé sa grace sur l'échafaut. On ne sauroit conclure de ces deux passages que la pudicité de la fille ait été le sacrifice offert à François I. pour obtenir de lui la grace du pere. Mais voici un 3. passage, où l'Historien s'explique très-clairement, sur l'oblation de cette victime propitiatoire, „ On

„ (f) fit le procès à Saint Vallier; il fut condamné à perdre la tête: mais comme il estoit en Greve sur l'échafaut, au lieu du coup mortel il recut sa grace. On dit que le Roy la luy avoit envoyée après avoir pris de Diane sa fille, âgée pour lors de quelque 14. ans, ce qu'elle avoit de plus pretieux; c'est change fort douce, à qui „ estime moins l'honneur que la vie, ou qui le fait confister dans l'éclat d'une faveur plus envieuse qu'innocente. „ L'Auteur des *Galanteries des Rois de France* ne parle pas si rondement; mais il en dit assez pour le faire entendre de tout le monde. Je rapporte ses paroles parce qu'elles contiennent des faits qui regardent l'histoire de notre Diane. Elle étoit fille, dit-il (g), de Jean de Poitiers Seigneur de St. Vallier, qui l'avoit mise fort jeune auprès de la Comtesse d'Angoulême; elle entra ensuite au service de la Reine Claude, en remarquant une qualité de fille d'honneur. St. Vallier ne se trompa pas dans les desseins qu'il avoit eus de s'attirer quelque protection à la Cour par les charmes de sa fille; car on peut dire qu'elle luy sauva la vie par les secrets ressorts qu'elle fit agir. St. Vallier avoit eu part à la revolte du Connétable de Bourbon, & avoit été assez malheureux pour se laisser prendre. On luy fit son proces, & il fut condamné à avoir la tête tranchée. Diane fut si étourdie quand elle apprit cette nouvelle, qu'elle crut ne devoir rien ménager pour garantir son pere d'un danger si pressant. Elle s'alla jeter aux pieds du Roy fondant en larmes, & luy demanda la grace de celui à qui elle devoit la vie. Elle parut à ce Prince si belle & si touchante en cet état, qu'elle en obtint tout ce qu'elle vouloit, & fit entrer dans son cœur l'amour sous le masque de la pitié. Elle conserva cette conquête jusques au voyage sainte que le Roy fit en Italie; & ce Prince essaya de cacher son infidélité à la Comtesse de Châteaubrian, pour qu'il avoit toujours de grands regards.

(f) Mezerai, *Abbrégé Chronol.* pag. 520. ad ann. 1523.

(g) *Tom. 1.* p. 195. Voyez dans la dernière une fautive qu'il a commise.

telle forte un jeune Prince, sans (B) le secours de la Magie. Mais des gens fort sensez ne recourent point à cela, & font de très-bonnes reflexions (C) sur le pouvoir d'une vieille Courtisane; & ils n'oublient pas de marquer la complexion amoureuse (D) de celle-ci. Le plus grand scandale vint de ce qu'on ne doutoit pas qu'elle ne se fût abandonnée * aux desirs de François I. pour (E) fau- * Voyez la remarque A. vcr la vie à son pere, & ainsi on ne voyoit pas sans indignation qu'une femme qui

(a) *Thuan.*
l. 3. p. 58.
ad ann.
1547.

(B) *Sans le secours de la Magie.*] Monfr. de Thou paroit donner dans cette supposition. *Diana (a) . . . amissa viro, is fuit Ludovicus Brez. aus magnus Normannia Senescallus, cum jam inclinata esset aetate, pbultris & magicis, ut creditur, artibus adeo sibi animum Henrici devinxit, ut nunquam alienata voluntate ad exitum usque vita in amore illo constanter perseveraverit.* Mezerai presente exactement toutes les raisons qui faisoient croire que cette femme s'étoit servie de sortileges, & il n'en paroit pas néanmoins persuadé. (b) A mesure que les années effaçoient les plus beaux traits de son visage, les grâces de son esprit & son adresse s'augmenterent; de telle sorte qu'à l'âge de 35. ans, qu'elle eût dû quitter la qualité de belle pour prendre celle de bonne, elle se rendit maîtresse absoluë du cœur de Henri. Et comme c'est l'ordinaire des peup- ples pour rendre les Favoris plus odieux, & la lâcheté des Princes qui s'y abandonnent plus excusable, de dire que leur affection a été pre- venuë par des charmes magiques, il y en eut qui publièrent qu'elle l'avoit enforcé avec des filtres. En effet c'étoit grand pitié de voir un jeune Prince adorer un visage decoloré, plein de rides; une tête qui grissonnoit; des yeux à demi éteints, & quelquefois rouges & pleins de chassie; bref, à ce qu'on tient, les restes in- fames de plusieurs autres: & l'on avoit sujet de s'étonner que ni le tems, ni l'honneur, ni les sages conseils, ni même quelque autre objet d'entre tant de rares beautez qu'il pouvoit choisir, ne pussent lui detourner les yeux de dessus celui-là. Mais ce n'est pas chose nouvelle ni merveilleuse, de voir un esprit ainsi charmé sans sortilege: il s'en est vu une infinité (c) d'ex- emples, & il n'est pas mal aisé d'en trouver des raisons. Nous allons voir ces raisons.

(c) *Voyez le 1. volume de ce Dictionnaire aux articles Caligula, Cyrus, Dellius, pag. 726. col. 1. pag. 864. Voyez aussi les articles Lais, Lamic.*

(d) *Nec quotus annus eat, nec quot sit aura requirere Consule: quod rigidus mune- ra Centor habet. Precipue, si flore caret, meli- que peracum Tempus, & albescentis jam legit illa comas. Utilis, ô juvenes, aut hec, aut serior etas; Iste feret segetes; iste seren- dus ager. Hoc quoque militi- tia est: hoc quoque quart opes. Adde, quod est illis ope- rum pra- dentia major: Solus & artifices qui facit, usus adest. Ille mun- ditus an- norum danus re- pendunt:*

(C) *Bonnes reflexions sur le pouvoir d'une vieille Courtisane.*] Voici la suite des paroles de Mezerai qui viennent d'être citées. „ Quand on n'auroit pas recours à ces qualitez secretes & semblables à celles de l'aimant, qui se rencontrent dans certaines personnes, les joignent par une con- spiration égale & mutuelle, ou en foumettant l'une à l'autre: on remarque que ceux dans lesquels la pitié domine, ne se detachent que difficilement de leur amour, quoi qu'ils quit- tent assez legerement leurs autres passions & desseins. Avec cela les premiers liens ne se rompent presque jamais; c'est pourquoi la res- contre d'une femme adroite & rusée, n'est pas moins dangereuse à un jeune homme qui entre dans le monde, que l'est un écueü à un pilote ignorant. Puis le soupçon qu'il s'étoit mis dans l'esprit sur l'intégrité de sa femme, le jet- ta plus ardemment entre les bras d'une autre. Et enfin en amour comme en guerre les rusés des vieux n'étant pas moins à craindre, que la vicieux & les efforts des jeunes, il ne faut pas s'étonner s'il fut si bien pris par les artifices d'une femme qui en avoit tant après. „ Ovide (d)

qui étoit un si grand maître dans l'art d'aimer, au- Et facient roit pu fournir une nouvelle raison à cet Historio- curâ, ne graphe de France; & peut-être que Mezerai ne videntur aus. l'eût pas omise dans un Ouvrage Latin. Quand Utque ve- on est les restes infames de plusieurs autres, on a is. Vene- été en bonne école, on fait mieux faire les exer- rem jun- gunt per- cices; on entend mieux le manage. Quoi qu'il mille figu- ras. en soit, l'Historien a raison de dire que les exem- ples du grand pouvoir d'une vieille Courtisane ne Inveniat plures nulla ta- font point rares. Voyez la note marginale c.

(D) *La complexion amoureuse.*] „ On pou- bella mo- voit appeler un enchantement sans charmes, dos Otus „ l'amour d'un jeune Roi pour une femme de 40. te ananli „ ans, & qui avoit eu deux ou trois enfans de l. 2. pag. „ son mari. . . . Le Roi l'aimoit à cause qu'elle m. 191. „ étoit sensible à l'amour; & ce temperament „ la portoit quelquefois à chercher ailleurs le „ comble du plaisir, comme elle trouvoit en lui „ le comble des biens & des honneurs. „ C'est Mezerai (e) qui dit cela; il nous porte à compa- (e) *Abregé Chronolog. l. 4. p. 643. ad ann. 1547.* rer en ce point Henri II. avec un homme qui en toutes autres choses étoit infiniment éloigné du merite de ce Prince. Nous lisons dans Suetone 1547. que Caligula à la fleur de sa jeunesse fut éperdu- ment amoureux de Cefonie, qui n'étoit plus jeune, & qui avoit eu trois enfans de son mari; mais d'ailleurs elle étoit d'une chaleur de temperament la plus lasive du monde (f). Ovide l'un des plus grands maîtres en ce metier, fait assez compren- dre qu'une telle complexion tient lieu de cent au- tres choses auprès des voluptueux; & que com- me l'insensibilité d'une chaste femme est un de- grement incommode, l'ardeur d'une maîtresse impudique est un merveilleux ragoût. C'est une malheureuse source d'infidelitez conjugales.

(f) *Voyez l'article Caligula pag. 726. col. 1. les- tre f.*

Odi (g) qua prabet, quia sit prabere necesse, (g) *Ovi- Siccacque de lana (h) cogit ipsa sua. dius de ar- te amandi l. 2. p. 191.*
Qua datur officio, non est mihi grata voluptas; Officium faciat nulla puella mihi.
Me voces audire juvat sua gaudia sassis, (h) *Con- Utque morer memet sustine amque roget. fer qua supra dans l'article Pays pag. 715. lettre d.*
Afficiam Domine victos amentis ocellos, Langueat, & tangi se vetet illa diu.

Tout ceci montre que Mezerai alloit au fait: le temperament lascif de la Seneschale supleoit au de- faut de la jeunesse.

(E) *Pour sauver la vie à son pere.*] Outre ce qui a été dit sur ce sujet dans la 1. remarque de cet article, j'observerai une circonstance que Mr. de Thou a rapportée, concernant la frayeur du Comte de St. Vallier. Ce malheureux homme étant mené au suplice, fut saisi d'une telle con- sernation, qu'il tomba dangereusement malade. Il falut qu'on le saignât plusieurs fois, & tout cela avec la bonne nouvelle de la grace ne fut point capable de lui remettre l'esprit, & de le guerir. La fièvre de St. Vallier passa depuis en proverbe.

(i) *Diana . . . patrem habuit Joannem Picavien- sem Sanvalerium, qui Caroli Borbonii conjuratio- nis particeps, cum apud Sacerdotem secreto rem- confessus*

(a) Le P.
Anselme
Palais de
l'honneur
pag. 555.

(b) Voyez
la dernière
remarque.

(c) Franciscus Lu
teius pro
fectus ad
Fanum
Petri Mo
nasterien
sis. . . ap
pult. . .
ibi duo
Borbonii
domestici
natione
Normani
(que na
tio vulgo
ur parum
fida notari
solet) Ar
pugius ac
Matigno
Borbo
nium cum
Cesare
coavenisse
atque ad
versus
Francis
cum multa
militia
indicant.
Belcarus
l. 17. n.
46. p. 530.

(d) Il est
appelé Ja
ques d'Ar
gouges
Sieur du
dit lieu
dans son
informa
tion, que
je viens de
rent point
la belle amie.
lire: elle
est infes
dans un
recueil de
divers
memoires
imprimé à
Paris l'an
1623. in 4.

(e) Varil
les, Hist.
de Fran
çois I.
l. 4. pag.
269.

(f) Adit
que de
plaisir
après la
mort du
Dauphin
François
son
fils, du
peu de
vivacité
qu'il voyoit
en ce
Prince
Henry, elle
luy dit
qu'il le
falloit
rendre
amoureux,
l. 1. p. 276.

(g) Voyez
le chapitre
de la
Genève
v. 4.

(h) Ce
melmes
est icy
fais
Pellu, p. 111
que l'An
teur ne
rien dire
qui soit
plus fort
que ce qui
precede.

qui avoit servi successivement de concubine au pere & au fils, eût la principale autorité dans le Royaume. C'est donner dans les vifions chimeriques, que de pretendre (F) que les liaisons de Henri II. avec cette femme ne passerent point la belle amitié. Elle fut connuë à la Cour pendant long tems sous le nom de

confessus esset à Sacerdote delatus, & ad mortem damnatus est: cum ad supplicium duceretur ex pavore in tam acutam febrem incidit, ut venia in gratiam filie que pulcritudine sua multorum profectionem benevolentiam demeruerat à Francisco imperatrata vix ad mentem & sanitatem sepius misso sanguine reduci poterit, unde Sarvaleriana febris apud nos in proverbium abiit. Il y en a qui assürerent (a) qu'il avoit vu la mort de si près & avec tant de frayeur, qu'étant ramené en sa maison (b), la fièvre continue le saisit si violemment qu'il en mourut. Monsieur de Thou debite que Saint Vallier fut deservé par le Prêtre à qui il s'étoit confessé de son complot. Mais presque tous les Historiens conviennent que deux Gentilshommes Normans qui étoient de cette trame le revelerent à François I. Les uns (c) leur imputent d'avoir suivi en cela le panchant dont on accuse ceux de leur Province; les autres disent que la démarche de leur Confesseur les engagea à reveler ce secret. Monsieur Varillas a suivi cette dernière opinion. Matignon & d'Argouges (d), dit-il (e), s'étant confessés à Pasques à un Curé de leur pays, d'avoir trempé dans une conspiration contre l'Etat, il leur ordonna de la reveler au Roi; & pour leur en montrer l'exemple, partit lui-même incontinent pour en informer Brezé grand Senechal de Normandie. Matignon & d'Argouges se croyant perdus, prirent la poste, & atteignirent le Roi à Saint Pierre le Monnier, où ils se jetterent à ses pieds, & meriterent leur grace par une deposition exacte de ce qu'ils sçavoient de la negociation du Connétable avec l'Empereur.

(F) De pretendre que les liaisons. . . ne passerent point la belle amitié. J'admire que Monsieur de Thou ait pu se résoudre à adopter cette chimere. Il faut l'entendre; il nous apprendra quelque chose d'assez curieux touchant l'origine de cette passion, & nous verrons que pour le moins il tombe d'accord que nôtre Diane étoit l'une des maitresses de François I. Il y étoit encore convié, dit-il (f), en parlant des courtes de bague à quoi Henri II. se plaisoit, par l'amour qu'il portoit à Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois sa Maitresse, qui avoit esté l'objet de ses premieres inclinations, & qui luy avoit éveillé l'esprit. On dit que le Roy François son pere, qui le premier avoit aimé cette Dame, luy ayant un jour tenuë quelque deplaisir après la mort du Dauphin François son fils, du peu de vivacité qu'il voyoit en ce Prince Henry, elle luy dit qu'il le falloit rendre amoureux, & qu'elle en vouloit faire son Gaiant. Le Roy qui le partageoit ses affections entre elle & la Duchesse d'Estampes, y consentit; mais voyant que la Cour véquît alors fort licentieusement, il fut croire qu'il ne s'estoit rien passé entre eux qui deüit donner sujet à la mesdisance, & que ce fut par calomnie qu'on jectoit par escriu dans la chambre de Henry, l'imprecation & la malédiction prononcée contre Riben (g): & mesmes (h) il n'est pas certain que Diane de Poitiers souffrit que cette amitié passât les bornes de la belle estime & de la galanterie. Pour preuve de cela; elle avoit eu des enfans de Louis de Brezé Comte de Maulevrier, Senechal de Normandie son mary,

& le Roy Henry second en laissa de legitimes & de naturels, sans qu'on remarque qu'il en soit sorti de leurs amours. La preuve alleguée par Mr. le Laboureur n'est point torte. Parlons mieux: elle ne signifie rien, & fait même contre lui; car sur ce pied-là il auroit eu tort de dire que François I. partagea ses affections entre Diane de Poitiers & la Duchesse d'Estampes. Nous ne lisons pas que ce Prince pere de plusieurs enfans, en ait jamais eu de Diane moins âgée quand il l'aimoit, que quand elle fut maitresse de Henri II. Je n'allegue point contre cette preuve la vieillesse que Varillas a donnée à la grande Senechale, lors qu'elle commença d'être aimée du Dauphin: je ne croi pas qu'elle fut à beaucoup près aussi chargée d'années que cet Historien l'assüre; mais je me contente de dire deux choses; l'une que la grande Senechale pouvoit être devenue infecunde avant l'âge de 40. ans par une incontinence trop deregulée; l'autre qu'il y a plusieurs mariages steriles entre un veuf & une veuve, qui avoient eu l'un & l'autre des enfans de leur premier mariage.

Si l'on vouloit nier l'inceste, il vaudroit mieux s'y prendre comme a fait Monsieur Varillas, que comme Monsieur le Laboureur; il vaudroit mieux, dis-je, nier que la Senechale eût été connue du pere, que de nier qu'elle l'ait été du fils. Quoi qu'il en soit, considérons les paroles du premier de ces deux Auteurs. (1) Je m'attens bien que l'on m'accusera d'avoir passé vous silence l'inceste prétendu, du de la même Duchesse de Valentinois avec le pere & le fils, c'est-à-dire, avec le Roi François premier, & avec le Roi Henri second. Mais je repons à cela deux choses; la premiere que de tous les Auteurs du temps que j'ay vu à la Bibliothèque du Roy, dans un recueil distribué en trente-sept volumes, je n'ai trouvé aucun Catholique qui ait parlé de cet inceste, & que ceux de l'ancienne Religion s'en sont abstenus avec autant d'exactitude, que les Calvinistes ont témoigné d'emportement à le particuliser. Outre que les mêmes Calvinistes ne s'accordent pas dans leurs satyres, puisque les uns prétendent que cette Duchesse n'étant encore connue dans le monde, que sous le nom de Diane de Poitiers, s'abandonna au Roi François premier, dans la seule vue de sauver par sa virginité la vie au Seigneur de Saint Vallier son pere, qui sans cela la devoit perdre dans quelques jours sur un échafaut, pour avoir été complice de la revolte du Connétable de Bourbon; & les autres soutiennent que ce fut au Bourceta, ble de Montmorency, premier Ministre & Favori de François premier, qu'elle se prostitua. S'il n'est pas mieux fondé en cela, qu'en ce qu'il ajoute touchant l'origine de la haine des Calvinistes pour la Duchesse de Valentinois, son procès est perdu; car c'est de moquer du monde, que de chercher cette origine dans le (k) testament de la Duchesse, plutôt que dans la cruelle persecution qu'ils souffrirent sous un regne, où tout dependoit des caprices de cette femme. Voici sans religion doute le sophisme à non causa pro causa.

(i) Varil
les, Pref.
de l'Histoi
re de Hen
ri II.

(k) Par le
quel elle
desheritoit
le Duc de
Bouillon
de son gendre
en cas qu'il
embrassât
la nouvelle

la grande Seneschalle, & puis sous celui de la Duchesse de Valentinois. Le premier de ces deux noms lui convenoit à cause qu'elle avoit été mariée avec Louis de Brezé, grand Seneschal de Normandie, dont elle eut deux filles (G) qu'elle maria très-avantageusement. Quant à l'autre nom; elle le prit à cause que Henri I. lui donna le Duché de Valentinois. Je ne pense pas qu'au tems qu'elle se rendit chef de party contre la Duchesse d'Estampes sous le regne de François I. elle fût aussi (H) âgée que Mr. Varillas l'assûre. On raconte des choses bien singulieres

res

(G) Deux filles qu'elle maria très-avantages-

(a) *Assésment.*] François de Brezé qui étoit l'aînée (a) épousa en 1538. Robert de la Marck I V. du nom Duc de Bouillon, Prince Souverain de Sedan, créé Marechal de France l'an 1547. Louïse (b) de Brezé l'autre fille du grand Seneschal, fut mariée à Claude de Lorraine Duc d'Aumale, frere du Duc de Guise qui fut tué par Poltrot. Mr. Varillas s'est fort égaré ici. Il (c) suppose qu'au commencement du regne de Henri II. la Duchesse de Valentinois & le Cardinal de Lorraine cherchent mutuellement à réunir leurs intérêts, afin d'affermir & d'augmenter leur credit, & que dans cette vue le Cardinal proposa le mariage du Prince de Joinville son frere aîné avec l'aînée des filles de la Duchesse: ce qui n'ayant point réussi, il falut que la Duchesse se contentât de marier son aînée avec le Duc d'Aumale frere puîné du Cardinal; après quoi elle maria (d) la 2. fille avec le fils du Marechal de Fleuranges, Prince de Sedan. C'est confondre les tems & les choses; car la fille aînée de la grande Seneschalle épousa Robert de la Marck, Prince de Sedan, en (e) l'année 1538. Henri Robert de la Marck leur fils eût-il épousé (f) en 1558. la fille du Duc de Mompenfier, si sa mere s'étoit mariée sous le regne de Henri second? Je ne dis rien d'Antoinette de la Marck, sœur de Henri Robert; laquelle fut mariée avec Damville second fils du Connetable de Mommorenci l'an 1558. selon Monsr. Varillas (g); car comme il observe qu'elle étoit presque nubile, il échaperoit à mon objection, & je ne fai point l'âge que la Demoiselle avoit alors. Ayant fait consulter (h) Monsr. d'Hozier qui a une connoissance si profonde des familles, & de l'histoire, j'ai vu que François de Brezé fille aînée de la grande Seneschalle fut mariée l'an 1538. avec Robert de la Mark, & que Louïse de Brezé la seconde fille fut mariée avec Claude de Lorraine Duc d'Aumale l'an (i) 1546. car Guillaume de Poitiers son oncle la nomme comme femme de ce Prince dans le testament qu'il fit le 12. de Mars 1546. Le President de la Place observe que le Duc d'Aumale se maria sous François I. à telles enseignes que le Roi ne voulut point que l'épouse (k) fût habillée en princesse le jour de ses noces. Ceci nous decouvre les illusions de l'Historien moderne de l'Amiral de Coligni. Il suppose que le Connetable de Mommorency étant remonté au comble de la faveur après la mort de François I. voulut marier Coligni avec l'heritiere de Laval. Coligni n'agrea point la proposition, & substitua d'Andelot son frere. Le Connetable s'imagina que ce refus étoit fondé sur la passion de Coligni pour la Demoiselle de Brezé, & pria ce jeune Seigneur (l) de ne plus vendre des visites si frequentes à cette fille, ou que ce ne fût du moins que dans le dessein d'éprouver si elle seroit de l'honneur de sa mere. Les visites néanmoins continuerent d'être frequentes. Après diverses intrigues que cet Auteur nous ra-

conte, il dit que Diane ayant deux filles (m) à marier chercha des partis qui l'aidassent à se soutenir; & jeta les yeux sur le Prince de Joinville, & en parla au Cardinal de Lorraine. On ajoute (n) que (m) l'id. Coligni representâ à ce Prince le deshonneur de cette alliance, & l'en degouta, & qu'en suite Diane maria sa fille au Duc d'Aumale cadet de ce Prince. J'admire tous les details de cet Auteur, & les vastes commentaires qu'il fabrique sur un petit mot de Brantome. Ce sont des copies fidelles de l'esprit de Varillas, Historien qui gâtera une infinité d'esprits, si quelque chose n'y remédie. Mais sans parler de ces pechez de l'histoire, disons seulement que Diane n'avoit point de filles à marier, lors que son galant Henri II. monta sur le trône. L'aînée de ses 2. filles fut mariée l'an 1538. & la cadete l'an 1546.

(H) Aussi âgée que Monsr. Varillas l'assûre.] Il faut l'entendre parler lui-même: avertissons seulement que ce qu'il va dire se rapporte à l'an 1544. „ La (o) Seneschalle étoit Maitresse du Dauphin, (o) Varillas, Hist. de François I. liv. 1. p. 97. „ comme la (p) Duchesse l'étoit du Roi: mais il n'y avoit point d'autre rapport que celui-là dans „ leurs corps & dans leurs esprits. La Duchesse „ n'avoit jamais été plus belle qu'elle étoit alors. „ Elle n'avoit rien perdu de l'éclat qui l'avoit fait „ passer aux yeux les plus fins, & à ceux mêmes de „ l'Empereur pour la beauté la plus accomplie de „ l'Europe, & la Seneschalle n'avoit presque plus „ aucun des attraits qui avoient sauvé vingt-un an „ auparavant la vie à Saint-Vallier son pere. La „ Duchesse n'avoit que trente-un an; & l'on soup- „ çonnoit que la Seneschalle en eût près de soixan- „ te, le soin qu'on avoit pris de chercher son Ex- „ trait Baptistaire ayant été inutile . . . la Du- „ chesse . . . ne se contraignoit point en parlant „ de la Seneschalle, au lieu que celle-ci cachoit „ sous de feintes demonstrations de respect & de „ complaisance, le depit qu'elle avoit du mépris „ que l'on faisoit d'elle. C'avoit été dans cette li- „ berté de langage qu'il étoit échappé à la Duches- „ se de dire, qu'elle étoit née le même jour que „ la Seneschalle avoit été mariée. Ce discours of- „ fensoit d'autant plus, qu'il pouvoit être veri- „ table; & qu'il reprochoit à la Seneschalle une „ égale impuissance de donner & de recevoir de „ l'amour, puis qu'on sçavoit qu'elle avoit demeu- „ ré long temps (q) sans trouver de mari. Elle le „ dissimula néanmoins tant que le Roi fut en par- „ faite santé; mais elle n'eut pas plutôt apperçu „ que Sa Majesté commençoit à décliner, qu'elle „ se fit sentir à la Duchesse que le temps appro- „ choit de se vanger d'elle. „ Je ne sai point d'où cet Auteur a tiré ces historiettes, mais elles me semblent un peu apocryphes. Voici de quelle maniere j'ouis un jour raisonner contre cela. En I. lieu, disoit-on, il n'y a point d'apparence que si Diane de Poitiers avoit eu 40. ans lors du procès de Saint Vallier, les Historiens eussent parlé d'elle comme d'un morceau de haut goût par rapport à François I. Une femme mariée, une

R R R r r

veuve

(b) Id. Palais de l'honneur pag. 448.

(c) Hist. de Henri II. l. 1. p. 44. 49. ad ann. 1547.

(d) Ibid. pag. 49.

(e) Le Pere Anselme ubi supra.

(f) Id. ib.

(g) Ubi supra l. 7. pag. 301.

(h) Par Mr. Fan- nison Avocat au Conseil.

(i) C'est peut-être à compter le commencement de l'année depuis Pâques.

(k) Commentaires de l'état de la religion & publique fol. 59. verso édit. 1565.

(l) Vie de Gaspard de Coligny, livre 2. pag. 87. édit. 1686.

(m) Ibid. pag. 102.

(n) Ibid. pag. 106.

(o) Varillas, Hist. de François I. liv. 1. p. 97.

(p) C'est-à-dire la Duchesse d'Estampes.

(q) Cela n'est pas vrai: voyez la dernière remarque.

tes tant sur la fermeté (I) qu'elle temoigna après la mort de Henri II. que sur la

veuve passèrent plutôt pour belles à l'âge de 40. ans, qu'une fille qui a le même âge. Elles sont plus à couvert du titre odieux de vieille femme, que l'autre ne l'est de celui de vieille fille, & par le mauvais effet des préjuges elles passeront plus aisément qu'elle pour une bonne fortune. En II. lieu Mezrai debite (a) que Diane n'étoit âgée que de 14. ans lors qu'elle sauva la vie à son pere. Cela est infiniment plus vraisemblable que de dire qu'elle avoit 40. ans. L'échange de la vie d'un criminel avec un vicieux pucelage, n'entre pas aussi aisément dans les esprits des lecteurs, que si l'on debite comme Mezrai, que la personne qui fit ce troc n'étoit âgée que de 14. ans, & même cela excusé micux la faute de François premier. III. Si la Senechale avoit eu près de 60. ans l'an 1544. elle en auroit eu 75. à la mort de Henri II. c'est-à-dire que le jour du fameux tournoi où ce Prince reçut la blessure qui l'ôta du monde, il auroit pris (b) pour livrée blanc & noir, à cause de la belle veuve qu'il servoit: une vieille de 75. ans eût été servie sur le pied de la belle veuve. Les Protestans à qui cette femme faisoit une si cruelle guerre, & qui s'en vengeoient à coups de plumes, auroient-ils oublié ce grand âge? Un jeune Roi amoureux transi & esclave d'une vieille de 70. ans, est quelque chose de si propre à être tourné en ridicule, que toutes les satires qui parurent contre Henri II. l'auroient déchiré de la maniere la plus insultante, & la plus bouffonne sur sa vieille carresse de maîtresse, si la Duchesse de Valentinois avoit eu cet âge-là. Le silence des satiriques qui se contentent de remarquer que Diane étoit en son automne, c'est-à-dire entre 40. & 50. ans, me paroît une puissante raison contre Varillas. Mais ce n'est point là le principal de l'objection: on insisteroit plus sur ce que Brantome raconte dans ses Memoires des Dames galantes. Il dit (c) que 2. ans après la mort de ce Prince les ennemis de la Duchesse de Valentinois la rechercherent d'amitié. Elle auroit donc vécu pour le moins 77. ans, d'où viendrait donc que selon Brantome (d) elle mourut à l'âge de 70. ans & demi? IV. On a de la peine à croire qu'en 1544. la Duchesse d'Étampes n'eût que 31. an; si cela étoit elle n'en eût eu que 13. quand elle devint maîtresse de François I. Passe pour cela, mais elle étoit fille d'honneur de Madame la Regente avant qu'elle fût aimée du Roi, & je doute qu'en ce tems-là oit l'éducation des enfans alloit moins vite que dans nôtre siecle, une fille de 12. ans fût assez faite pour entrer fille d'honneur chez la Regente. V. La jalousie engage les Dames de Cour aussi bien que les autres à des discours emportez, & à des menfonges violens, je ne le nie pas. Mais quand on se voit exposée aux yeux perçans d'une faction ennemie, on tâche de ne point dire des choses manifestement absurdes, ni des menfonges grossiers, & connus de toute la Cour. On ne pourroit point dire que la Duchesse d'Étampes eût rien retenu de cette conduite, si elle avoit osé dire qu'elle étoit née le jour que la Senechale se maria. Personne n'ignoroit à la Cour de France la date du deshonneur de la Duchesse: le retour d'Espagne de François I. étoit une époque trop insigne pour s'échapper de la memoire. Or c'étoit aussi l'époque des galanteries de la Demoiselle de Heilly. La Cour ne se souvenoit guere moins de la

grace qui fut envoyée sur l'échaffaut à St. Vallier: par conséquent on favoit la date du deshonneur de la Senechale, & on n'ignoroit pas que les époques des galanteries de ces deux Dames se suivirent de pres. Puis donc qu'il étoit connu à toute la Cour que la fille de St. Vallier ne se maria au grand Senechal de Normandie (e) qu'après que François I. eut joui d'elle, il faudroit que la Duchesse d'Étampes eût été folle, si elle avoit osé dire ce que Mr. Varillas lui attribue: *Je suis née le même jour que la Senechale se maria.* Car on la pouvoit convaincre d'impolure, & de mauvaise plaisanterie très-facilement. Nous verrons dans la dernière remarque que toutes ces réflexions ne sont pas justes.

L'Auteur des galanteries des Rois de France a copié toutes ces erreurs de Mr. Varillas; & les a même rendus pires en rapportant à (f) l'année 1547. ce que l'autre avoit rapporté à l'an 1544. De là naissent plusieurs nouvelles fautes. La Demoiselle de Heilly n'avoit que dix ans lors que le Roi coucha avec elle: St. Vallier obtint la grace l'an 1526. La prise d'Épernai & de Chateaufort, & le Traité de Crespi sont postérieurs à l'an 1546. Voici une autre faute de cet Auteur. Il dit (g) que François I. devint insensible pour toutes les autres personnes de la Cour, par la passion qu'il conçut pour Mademoiselle d'Hellé, dès qu'il fut revenu d'Espagne, & que Diane qu'il étoit mariée depuis long tems avec Louis de Brezé Senechal de Normandie, tâcha de se consoler du changement de ce Prince par les marques d'amour que lui donnoit le Dauphin. Il faut savoir que Henri II. n'avoit que 8. ans lors que son pere revint d'Espagne l'an 1526. sachez de plus qu'il ne fut Dauphin qu'en 1536. & que Diane étoit veuve lors que le Dauphin conçut de l'amour pour elle. Jugez si le narré de l'Auteur des galanteries est bien exact.

(1) La fermeté qu'elle temoigna après la mort de Henri II. Voici ce que Brantome nous en apprend. „(h) Il fut dit & commandé à Madame la Duchesse de Valentinois, sur l'approche-ment de la mort du Roy Henry second, & le peu d'espoir de sa santé, de se retirer en son hôtel de Paris, & n'entrer plus en sa chambre, „ autant pour ne le perturber en ses cogitations à Dieu, que pour imiter qu'aucuns luy portent. „ Estant donc retirée, on luy envoya demander quelques bagues & joyaux qui appartenoient à la Couronne, & eut à les rendre. „ Elle demanda soudain à Monsieur l'harangueur, comment, le Roy est-il mort? Non, Madame, „ me, répondit l'autre, mais il ne peut gueres tarder. „ Tant qu'il luy restera un doigt de vie, „ donc, dit-elle, je veux que mes ennemis sçachent, que je ne les crains point; & que je ne „ leur obéirai tant qu'il sera vivant. Je suis „ encor invincible de courage; mais lors qu'il „ sera mort, je ne veux plus vivre après luy; „ & toutes les amertumes qu'on me sçaurait „ donner, ne me feront que douxers au prix „ de ma perte; & par ainsi mon Roy vif ou „ mort, je ne crains point mes ennemis. Cette Dame monstra là une grande generosité de „ cœur; mais elle ne mourut pas, ce dira qu'il „ qu'un, comme elle avoit dit; elle ne laissa „ pourtant à sentir plusieurs approches de „ mort; & aussi plustost que mourir elle fit mieux „ de

(a) Abrégé Coronol. t. 4. p. 520. cela s'accorde avec ce qu'il dit dans la grande histoire que Diane âgée de 35. ans, se fit aimer du Dauphin. tom. 1. pag. 1678. La Flanchette dans son Histoire de François I. s'accorde à cela: Des son jeune âge, dit-il p. 14. elle racheta de son pucelage la vie du Sieur de Saint Vallier son pere, & depuis par un malheur fatal de la France étant en l'auonne de son âge avoit possédé le Roi Henri.

(b) Brantome, éloge de Henri II. pag. 39. du 2. tome.

(c) Tome 2. p. 328.

(d) Ibid. pag. 228.

(e) Cela est faux. voyez la dernière remarque.

(f) Tom. 1. p. 204. édit. de l'an 1699.

(g) Pag. 167.

(h) Dames galantes, tome 2. p. m. 327.

la durée (K) de sa beauté. Elle fut mortelle ennemie (L) des Protestans; & c'étoit sans doute une des plus remarquables scènes de la grande Comédie qui se jouë dans le monde, que le zèle de Religion qu'une telle femme faisoit paroître. S'il y a quelque chose dans les Memoires de Brantôme qui soit non seulement fade, mais digne d'exécration, c'est la bassesse qu'il a eue d'encenser la memoire

R R R r r 2 de

de vouloir vivre, pour montrer à ses ennemis qu'elle ne les craignoit point; & que les ayant veus d'autres fois trembler & s'humilier devant elle, elle n'en vouloit faire de mesme en son endroit: & leur monstra si bien teste & visage, qu'ils ne sceurent jamais luy faire de plaisir, mais bien mieux, dans deux ans ils la rechercherent plus que jamais, & rentrerent en amitié, comme je vis: ainsi qu'est la custume des Grands & Grandes, qui ont peu de tenuës en leurs amitiës & inimitiës, & s'accordent aisement en leurs differents, comme larrons en foire, & s'aiment & haïssent de mesme: ce que nous autres petits ne faisons pas; car ou il se faut battre, venger, & mourir; ou en fortir par des accords bien pontillez, bien tamisez & bien solemnisez; & si ne nous ent'aimons nous mieux.

(x) Ibid. pag. 128.

(K) Que sur la durée de sa beauté.] Le même Brantôme nous va dire ce que c'est. J'ai (x) veu Madame la Duchesse de Valentinois en l'âge de soixante dix ans aussi belle de face, aussi fraîche & aussi aimable comme en l'âge de trente ans; aussi fut-elle fort aimée & servie d'un des grands Rois & valeureux du monde. Je le puis dire franchement, sans faire tort à la beauté de cette Dame; car toute Dame aimée d'un grand Roy, c'est signe que la perfection habite & abonde en elle, qui la fait aimer: aussi la beauté donnée des Cieux, ne doit estre espargnée aux demy-dieux. Je vis cette Dame six mois avant qu'elle mourût si belle encor, que je ne sçache cœur de rocher qui ne s'en fût emeu, encor qu'apparavant elle se fût rompu une jambe sur le pavé d'Orléans, allant & se tenant à cheval aussi dextrement & disposément, comme elle avoit jamais fait; mais le cheval tomba & glissa sous elle, & pour telle rupture, & maux & douleurs qu'elle endure, il eût semblé que sa belle face s'en fût changée; mais rien moins que cela: car sa beauté, sa grace, sa majesté, sa belle apparence estoient toutes pareilles qu'elle avoit toujours eue, & sur tout elle avoit une très-grande blancheur, & sans se farder aucunement; mais on dit bien que tous les matins elle uisoit de quelques bouillons composés d'or potable, & autres drogues que je ne sçay pas, comme les bons Medecins & doctes Apoticaïres. Je croy que si cette Dame eût encor vescu cent ans, qu'elle n'eût jamais vieilli, fût de visage tant il estoit bien composé, fût de corps caché & couvert, tant il estoit de bonne trempe & belle habitude. C'est dommage que la terre couvre ce beau corps.

(b) Histoire ecclesiastique l. 2. p. 63.

(L) Mortelle ennemie des Protestans.] La cruelle persécution que les Reformez souffrirent sous le regne de Henri II. est attribuée par Theodore de Beze aux conseils de trois personnes, savoir le Cardinal de Lorraine, la Duchesse de Valentinois, & le Marechal de St. André. Le Cardinal, dit-il (b), avoit la consécration du Roi comme en sa manche, la Duchesse possedoit le corps non sans grande apparence de sorcelerie, veu qu'elle

avoit déjà passé son âge en très-mauvaise reputation, & n'avoit rien en soi qui pût par raison (si raison y a en telles passions) attirer ni retenir le cœur d'un tel Prince. Ces trois estant toujours à l'oreille du Roy, pour luy persuader deux points, à savoir que la Religion estoit ennemie de toute Monarchie, & principauté, & source de toute confusion: l'autre que le vray moyen de couvrir devant Dieu & les hommes tous les vices, esquels eux-mesmes l'entretenoient, estoit d'exterminer les adversaires de la Religion Romaine, seirent en sorte que dès le commencement de son regne il n'eut rien en plus grande recommandation, que de poursuivre à outrance la persécution & destruction des Eglises, commencée par le feu Roy son pere. Voici un témoignage de Brantôme (c). Sur tout elle étoit fort bonne Catholique & haïssoit fort ceux de la religion. Voilà pourquoy ils l'ont fort haïe & mesdit d'elle. Mais rien n'est plus fort que ce que conte Mr. Varillas. (d) Dans le testament qu'elle fit au temps qu'elle étoit le plus en faveur, & qu'elle ne revoqua point en mourant dix ou douze ans après, elle déclara dans le principal article, qu'elle étoit si fortement attachée à la foi Catholique, que s'il arrivoit par malheur que les Duchesses d'Aumale & de Bouillon ses filles, pour quelque cause ou pretexte que ce fût, l'abandonnoient pour suivre quelque une des nouvelles sectes, elle les frustreroit de sa succession, & donnoit tous ses biens aux Hôpitaux des lieux, où ils se trouveroient scituez. S'il n'y avoit qu'une de ses deux filles qui renoncât à la Foi Catholique, elle * lui donnoit l'autre moitié de sa succession qui lui auroit appartenu sans changement; & supposé que ses proches n'eussent pas le soin de faire exécuter sa dernière volonté avec assez d'exactitude, elle s'adressoit au Parlement de Paris, & le conjuroit par les offices qu'elle lui avoit autrefois rendus auprès du Roi Henri II. de suppléer au défaut de ses parens. Cet Historien remarque que cet article du testament ne fut point exécuté; la Duchesse de Bouillon professa ouvertement la reforme, & ne laissa pas de partager également la Duchesse d'Aumale. L'Auteur en prend occasion de donner des loüanges à la generosité des Guises, tant il est vrai, s'écrite-t-il, que la Maison de Guise a quelquefois pratiqué des actions de desintéressement & de generosité que l'on ne trouve point dans les Princes des autres Maisons. Il n'est pas long tems sans (e) refuser le fondement de cet éloge. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici. Rapportons un autre passage qui temoigne clairement l'aversion de la Duchesse pour ceux de la religion.

(c) Eloge de Henri II. au 2. tome de ses Memoires pag. 9.

(d) Histoire de Henri II. l. 1. pag. 36.

* L'Auteur s'explique mal qu'il veut dire.

(e) Il dit pag. 49. que le Cardinal de Lorraine qui ne négligeoit rien eut soin de faire inscrire dans le contrat du Comte d'Aumale, des clauses si avantageuses à la succession de sa belle mere.

(f) Elle n'avoit osé s'en expliquer à d'Andelot, car encore qu'elle n'aprehendât pas de vivre depuis vingt ans dans un commerce avec son Souverain defendu par les loix de l'Evangile, elle ne laissoit pas de vivre dans une delicatessé de conscience qui ne lui permettoit pas même de parler aux personnes soupçonnées d'heresie. Quel letravagance! Je prie mon lecteur de réfléchir sur cette bizarrerie de zèle qui est si commune.

(f) Varillas, ibid. livre 7. pag. 301. ad ann. 1578.

de cette Duchesse, & d'applaudir aux (M) complaisances excessives de Henri II. Mr. de Thou s'est bien gardé d'une si indigne flaterie: il a foudroyé (N) comme il faloit le Connetable de Mommorenci, qui avec toute fa fierté ne laissa pas de ramper auprès de cette impudique. Mr. de Mezerai (O) n'a point agi en flatteur. On l'a louée* de n'avoir pas poussé sa vengeance aussi loin qu'elle pouvoit contre la Duchesse d'Etampes, après la mort de François I. Les grans biens qu'elle avoit aquis lui furent d'un grand usage après la mort de Henri II. Elle s'en servit pour apaiser la Reine Mere, & se retira dans sa belle maison d'Anet; mais non pas, dit-on, sans avoir esluéy † une rude mercuriale de la part de Catherine de Medicis. Cette Reine fut épouvantée de l'offre que lui fit Tavernois, de couper le nés à la Duchesse de Valentinois: elle lui remontra que ce seroit sa perte; & il repondit qu'il lui seroit agreable de perir pour eteindre le vice, le malheur du Roi & celui de la France ‡. Pour conclusion j'examinerai le recit de ceux qui disent que son (P) pucelage fauva la vie à son pere; & je fournirai des dates

* Parillas Histoire de Henri II. livre 1. p. m. 33. 34.

† Voyez la remarque O.

‡ Memoires de Tavernois apud le Laboureur, addit. a Castel. neu. t. 2. pag. 573.

(M) D'applaudir aux complaisances de Henri II.] Que Brantome dise tant qu'il lui plaira que la Duchesse de Valentinois eut du courage, qu'elle fut belle jusqu'à l'âge de 70. ans, qu'elle étoit bonne cavaliere, personne ne s'en formalisera. Mais on ne sauroit souffrir qu'il ose dire qu'elle ne (a) conseilloit, prêchoit & persuadoit à son Roi que toutes choses grandes, hautes & genereuses. . . (b) Qu'elle evoit fort debonnaire, charitable, & grande aumosniere envers les pauvres, fort devotte & encline à Dieu, & qu'ausi porta-t-elle pour devisa un tonbeau . . . comme vivante seulement en Dieu, & qu'il faut que le peuple de France prie que jamais ne vienne favorite de Roi plus mauvaise que celle-là ni malsaisante. (c) On trouva fort estrange, ce grand don & immense, que celui nostre Roy à son avènement fit à madre Dame de Valentinois, de la confirmation de tous les Officiers de France, ainsi qu'est la custume au changement des Regnes & des Rois, dont il en sortit une grande finance pour le long temps que le Roy François avoit regné: un tel Roy pouvoit faire un tel don à une telle Dame, car c'estoit une partie casuelle, qui ne touchoit point son revenu, ny de domaine ny de ses subsides & tailles, & les Roys de ce temps-là estoient fort liberaux de telles parties casuelles, comme je tiens de bon lieu, & leur estoit reproché s'ils en faisoient estat, car de cela ils en recompensent leurs serviteurs, si non depuis nos derniers Roys, qui en ont fait party pour eux, & les afferment, à cause de leurs necessitez. Encore de ces demiers cette Dame n'en abusa point, car elle fit bastir & construire cette belle maison d'Anet, qui servira pour jamais d'une belle decoration à la France. On ne peut lire cela sans indignation; on se choque moins des éloges que François de Billon lui a donnez, & qui se réduisent à ceci, c'est (d) qu'elle étoit femme de parole & bienfaisante.

(a) Eloge de Henri II. pag. 9.

(b) Ibid. pag. 11.

(c) Ibid. pag. 10.

(d) Voyez le livre intitulé Le fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin construit par François de Billon Secretaire, imprimé l'an 1557. fol. 170.

(e) Thuan. Histor. l. 3. pag. 58.

(N) Mr. de Thou . . . a foudroyé comme il faloit le Connetable de Mommorenci.] J'assouillirois ses paroles si j'entreprendois de les traduire, c'est pourquoi je les rapporte en Latin. (e) Hac violenta & acerba regni initia subitri & moderato principe & qui alieno potius quam suo ingenio uteretur facile Ministris tributa sunt, sed precipue Diana Piclavensis superbi & impotentis animi femine, apud quam plurimum gratia valebat Lotharingi fratres & Santandreanus . . . Nijus femine arbitrio omnia regebantur, & Memorantius ipse ut auctoritatem & potentiam quam apud regem obtinebat incolorem tueretur morem gerere, & prudentiam ad turpe obsequium flectere satagebat, pessimo exemplo summi imperii ad impotentis femine libidinem profuturi, qua postremo ut jam in homines sic &

in ararium quod hominibus imperat potestatem arripuit, expulso Joanne Vallo sanctioris ararii questore, & in ejus locum successit Blondo Rupliciano homine suo. Il raporte en suite plusieurs autres extorsions (f) que cette sangsue du peuple employa pour satisfaire son avarice. Mr. de Mezerai (g) (f) Voyez remarque qu'à la fantaisie de cette rusée, le Roi changea aussi-tôt toute la face de la Cour.

(O) Mr. de Mezerai n'a point agi en flatteur.] Sicut de Voici ce qu'il dit en parlant de l'état où les choses furent reduites après la mort de Henri II. La Dame de Valentinois ne subsista guere long temps François à la Cour après le Garde des S. eaux Bertrand: elle en fut mise dehors à l'arrivée d'Olivier qu'elle avoit fait chasser, & on lui fit rendre honteusement les clefs du cabinet du Roi, & les pierres de la Cour Royale qui furent données à la Reine regnante. Ce n'étoit pourtant nullement pour satisfaction Olivier, mais pour contenir le juste ressentiment de Catherine, qui n'eût pu souffrir qu'avec bonte celle qui lui avoit si long tems derobé le cœur de son mari. Vous pouvez penser que cette Princeesse ne laissa pas sortir sans reproches & sans injures. Le Duc d'Anmale son genétre obtint qu'elle ne reçût pas un traitement plus sâcheux, & lui fit conserver les grans biens qu'elle avoit amassés de la confiscation des criminels, de la vente des Benefices, & par d'autres injustes voyes, parce qu'elle lui promit de l'instituer son unique heritier. Mais elle fut contrainte de donner à la Reine mere sa superbe Maison de Cheronceaux sur le Cher. C'est un extrait mitigé de la narration (i) du Sieur de la Planche.

(g) (f) Voyez sur cela Louis de Renier la Planche dans son Histoire de François à la Cour apres le Garde des S. eaux Bertrand: el. II. pag. 14.

(h) Histoire de France la r. 2. pag. 1058. ad ann. 1547.

(i) Ibid. tome 3. pag. 6.

(j) A la page 15. m. 16. dit-il Histoire de l'estat de France, tant de la Republique que que de la Religion, sous le regne de François II.

(P) Que son pucelage sauva la vie . . . & je fournirai quelques dates.] J'ai vu de Mr. d'Hoziere qu'elle épousa le grand Senechal de Normandie le 29. de Mars 1514. Ainsi Mezerai nous debite un grand mensonge, quand il rapporte (k) que le Roi avoit envoyé sa grace à St. Vallier, après avoir pris de Diane sa fille âgée pour lors de quatre ans, ce qu'elle avoit de plus precieuse. Il est indubitable qu'il veut dire qu'elle accorda sa virginité à François premier; il se trompe donc en deux choses; il ne fait pas qu'en 1523. elle devoit avoir pour le moins 20. ans; & qu'il y avoit 8. ou 9. ans qu'elle étoit femme. Il est bien aparent que ses paroles ne font que la paraphrase de celles du Sieur de la Planche que j'ai citées (l). C'est un Historien dont il a porté ce jugement. Regnier de la Planche, dit-il (m), étoit fils du Lieutenant general de Postiers, esprit adroit & petillant, mais malin & imbu des opinions de Calvin, & d'ailleurs confédant du Marechal de Montmorenci, par conséquent ennemi des Gaisfes. Voilà des qualitez fort ca-

(k) Mezerai, Abrégé Chronol. t. 4. pag. 520. ad ann. 1523.

(l) Dans la remarque H lettre A.

(m) Mezerai, Histoire de France, tom. 3. pag. 26.

dates qui decideront quelques disputes des Historiens. C'est une honte pour eux qu'ils se soient brouillez sur des faits aussi modernes que ceux-là.

P O L Y Æ -

pables d'empêcher que l'on ne s'informe si la grande Seneschalle étoit mariée depuis long tems, lors qu'elle sauva la vie à son pere. Ceux qui trouvent du mystere dans les moindres choses, s'imaginent que ce ne fut pas sans raison que François I. s'exprima ainsi dans la remission de St. Valter. Comme puis si agueres nostre cher & seul cousin Conseiller & Chambellan le Comte de Maulverrier, grand Seneschal de Normandie, & les parens & amis charnels de Jean de Poitiers Sieur de St. Valter, nous ayent en tres-grande humilité supplié & requis avoir pitié & compassion dudit de Poitiers Sieur de St. Valter &c. On se garda bien, disent ces speculatifs, de toucher à l'alliance qui étoit entre le grand Seneschal & le criminel, on n'eut garde de dire qu'il intercedoit pour le pere de sa femme: on craignit que cela ne fit songer aux soupçons & aux medifances qu'on avoit à craindre, veu la jeunesse & la beauté de la Dame qui avoit sollicité pour la vie de son pere. Mais laissons là ces vaines subtilitez, & considerons plutôt la remarque de Varillas. Il n'a trouvé, dit-il (a), aucun Catholique qui ait parlé de cet inceste, ceux de l'ancienne religion s'en sont abstenus avec autant d'exactitude, que les Calvinistes ont temoigné d'emportement à le particulariser. Il ne parle que des Ecrivains de ce tems-là distribuez en trente sept volumes. Je voudrois avoir le tems d'examiner s'il y eut des livres grans ou petits, composez par des Catholiques sous le regne de François I. ou sous le regne de Henri II. ou il fût parlé de cette cause de la grace qui fut accordée à Saint Vallier, & s'exhorte à bien éplucher cela tous ceux qui le peuvent faire, & qui peuvent y avoir quelque intérêt. Au moins Mr. Varillas ne peut-il nier qu'au XVII. siecle, les Ecivaains Catholiques n'ayent parlé des amours de François I. pour la grande Seneschalle. Mr. le Laboureur (b) ne les nie point. Mr. de Mezerai en parle plus clairement que la Planché, & nous avons cité un moderne qui n'a jamais été de la religion, & qui confirme ce que l'on voudroit traiter de libelles huguenots. J'ai rapporté (c) ses paroles, mais je n'ai pas observé qu'il dit fausement que la jeune Diane entra au service de la Reine Claude en qualité de fille d'honneur. Cette Reine étoit fille de Louis XII. elle épousa François I. le 14. de Mai 1514. & ne fut Reine qu'au mois de Janvier suivant. Or Diane fut mariée à Louis de Brezé le 29. de Mars 1514. elle n'a donc point été fille d'honneur de la Reine Claude. Un (d) de mes amis a eu la bonté de me marquer qu'elle perdit son mari l'an 1531. & qu'elle lui fit construire un magnifique mausolée dans l'Eglise de Notre-Dame à Rouen: qu'elle mourut l'an 1566. âgée de 66. ans & 27. jours, & que son corps git à Anet. D'ailleurs Hilarion de Coste (e) remarque qu'elle mourut le 26. d'Avril 1566. De tout cela il résulte qu'elle étoit née le 31. de Mars 1500. & que la Duchesse d'Etampes habloit ridiculement, lors qu'elle s'attribuoit une si grande jeunesse en comparaison de cette rivale. Ceci nous donnera lieu de rectifier ce qui se trouve de peu exact dans les passages que j'ai rapportez ci-dessus, touchant l'âge de la Duchesse de Valentinois. Le Minime que j'ai cité infinuë assez clairement l'inceste. Citons-le un peu au long; il

nous apprendra quelques faits qui appartiennent à cet article. Après (f) la mort de Louis de Brezé (f) Hilarion mary, le Roy Henri II. qui l'aymoit grandement, & qu'elle possedoit entierement, luy donna le titre de Duchesse de Valentinois, dont elle jouit jusques au jour de son decés, qui fut le 26. Avril de l'an 1566. & fut inhumée dans la belle Chapelle qu'elle avoit fait bastir en son Chasteau d'Anet (que les Poetes de son temps appelloient Dianet) après avoir partagé ses biens entre sa 2. fille Louise Duchesse d'Anmale, & les enfans de l'aisnée. Par son testament elle a ordonné que si elle decedoit à Paris son corps fust premierement porté à l'Eglise des filles penitentes, & delà à Anet, & fait voir l'averfion qu'elle avoit de la R. P. R. Les devises de Diane Duchesse de Valentinois, estoient plus propres à Diane Duchesse d'Angoulême. La premiere estoit un dard ou une fleche, (symbole des armes de la chaste Diane, Devise de la Chaste) avec ces mots Latins, sur un ruban qui entourait le dard, C O N S E Q U I T U R Q U O D U M Q U E P E T I T, Elle obtient tout ce qu'elle demande. Elle temoignoit par cette devise la faveur qu'elle avoit près du Roy Henri II. & le pouvoir quelle avoit sur l'esprit de ce Prince, qui ne luy pouvoit rien refuser; comme aussi sur tous les Grands de ce Royaume, & vers le Roy François I. ayant obtenu de ce Monarque la grace pour son pere le Seigneur de St. Valter, qui pour avoir favorisé la retraite de Charles Duc de Bourbon hors de la France, fut arrefté prisonnier par le commandement du mesme Roy, & condamné à avoir la teste trenchée. Ce qui toutesfois ne fut pas executé, sa Majesté luy ayant envoyé sa grace à l'instance de cette Dame. . . Diane (g) (g) Id. ib. de Poitiers avoit encore cette autre devise, de laquelle le corps estoit un tombeau, d'où sortoit une fleche entourée de quelques branches & surmonté d'un arbre verdoyant, avec ces mots: S O L A V I V I T I N I L L O, En iceluy elle vit seule; comme voulant dire que la seule esperance de la resurrection nous fait vivre au plus profond des sepulchres. Cette belle devise, ny la troisieme, qui estoit une Diane victorieuse de Cupidon, qu'elle avoit terrassé & mis sous ses pieds, avec cette inscription Latine, (i) O M N I U M V I C T O R E M V I C I, J'ay vaincu le vainqueur de tous, ne furent pas pratiquées en effet par Diane Duchesse de Valentinois; mais bien par Diane Duchesse d'Angoulême. Notez que tous les Auteurs que je cite representent mal la faveur que l'on obtint pour St. Vallier: elle ne fut pas aussi grande que l'on s'imagine: on ne fit que commuer la peine de mort en une prison perpetuelle, & tout-à-fait rude. Voici les termes de sa remission. (h) Sçavoir fait (i) Un prieur lui sons que nous à ces causes & ayant consideration auf dits services & principalement à celui que ledit que deux grand (i) Seneschal nous a fait comme dit est; la-dite peine de mort avons de nostre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, commuë & s'estoient commuons en la peine cy-apres declarée. C'est à confessez à luy de crime d'Etat, perpetuellement entre quatre murailles de pierre; il en averte la Cour, & sous la disposition des s. Gen. tra son boire & manger, demeurant au reste le contenu en l'Arrest de la Cour contre luy donné ou à donner.

(A) Ci-dessus remarque F lettre i.

(b) Voyez la remarque F.

(c) Dans la remarque A lettre g.

(d) Mr. Tannison, Avocat au Grand Conseil à Paris.

(e) Eloges des Dames illustres tom. 1. pag. 519.

(1) Au cas-bines des Medailles de la Bibliothegue des Minimes de la Place Royale.

(h) Voyez le recueil de divers Memoires imprimé à Paris l'an 1623. pag. 58.

(i) Un prieur lui ayant dit que deux grand (i) Seneschal nous a fait comme dit est; la-dite peine de mort avons de nostre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, commuë & s'estoient commuons en la peine cy-apres declarée. C'est à confessez à luy de crime d'Etat, perpetuellement entre quatre murailles de pierre; il en averte la Cour, & sous la disposition des s. Gen. tra son boire & manger, demeurant au reste le contenu en l'Arrest de la Cour contre luy donné ou à donner.

* Polyæ-
nus scrip-
tor au-
tiquus,
elegans,
scutus,
eruditus
& quod ad
rem facit
haudqua-
quam ari-
stocratico.
sed
qui utram-
que mili-
tiam (sa-
garum in-
quam &
togatam)
secutus est.
Cassanb.
epist. dedi-
cat. Polyæ.

† Chron.
l. 1. apud
Vossius
de Histor.
Græci
pag. 404.

‡ Notis in
eum locum
Eusebii
apud Vos-
sium ibid.

‡ Academi-
ques. l. 2.

β Nicol.
Antonio,
Biblioth.
Scriptor.
Hispan. 10.
1. p. 196.

γ Voyez
Nicol. An-
tonio ib.

δ Dans la
page 769.
& 840. du
1. volume.

(a) C'est-
à-dire
dans la
conter-
grie du
Palais à
Paris.

(b) Pa-
quier, re-
cherché de
la France
liv. 8. ch.
39. p. m.
741.

(c) Le dit
Grand Se-
nescal...
nous a des-
couvert les
machina-
tions faites
contre per-
sonne, nos en-
fants, &
notre
royaume.
Recueil de
Memoires
pag. 38.

POLYÆNUS, Auteur Grec d'un recueil de (A) stratagèmes, étoit né dans la Macedoine. Il dedia cet Ouvrage aux Empereurs Antonin & Verus, dans le tems qu'ils étoient en guerre avec les Parthes. Il étoit déjà fort vieux; & il leur dit que n'eût été son grand âge, il auroit très-volontiers porté les armes pour leur service en cette rencontre; mais que cela même ne l'empêchera pas de leur fournir quelque chose de guerrier, savoir les ruses de guerre que les anciens avoient mises en usage. Je ne fai point si Casaubon a eu des autoritez plus formelles que celle-là, pour soutenir que Polyænus * n'avoit pas moins été homme d'épée, qu'homme de robe: mais s'il n'a eu que celle-là, je ne le crois point trop bien fondé. La profession d'Orateur & d'Avocat qu'il lui donne est plus certaine, veu que Suidas l'appelle Rheteur. On peut aussi apuyer l'autre profession de Polyænus sur le remoi gnage de Suidas, puis qu'il lui attribue non seulement un Ouvrage touchant la ville de Thebes, mais aussi trois livres de Tactique, ou de l'art de ranger les armées en bataille. Cependant ce n'est point une preuve nécessaire qu'un homme ait été soldat. Combien y a-t-il de gens qui écrivent sur des matieres dont ils ne savent que la theorie? Suidas fait mention d'un POLYÆNUS Sophiste, natif de Sardes, qui vivoit (B) sous Jules Cesar, & qui publia des plaidoyers, & trois livres du triomphe Parthique &c. Il y a un troisième POLYÆNUS, qui étoit d'Athenes, & qui est cité par Eusebe †. Je ne saurois dire quel homme c'étoit. Sealiger ‡ même n'en a pu rien dire. Ciceron † parle d'un POLYÆNUS qui avoit passé pour grand Mathematicien, & qui embrassant en suite les sentimens d'Epicure, soutint que toute la Geometric étoit fausse.

PONCE (CONSTANTIN) brûlé en effigie à Seville l'an 1559. s'appelloit Constantin de la Fuente, en Latin *Constantinus Fontius*. Quelcun ayant pris une lettre pour une autre, un P au lieu d'un F, a été cause que ce Docteur est infiniment plus connu sous le nom de Constantin (A) Ponce, qui ne lui appartient pas, que sous son nom veritable. Quoi qu'il en soit ce fut un homme de grand merite, Docteur β en Theologie, Chanoine de Seville, & Predicateur de Charles-Quint. Il suivit en Angleterre Philippe II. & ce fut là sans doute qu'il prit goût à la doctrine des Protestans, pour laquelle il fut faisi par l'Inquisition, & destiné au dernier supplice. Il ne vécut pas jusques à l'auto de fe, où il devoit servir de spectacle au peuple. Les Historiens Espagnols disent ordinairement qu'il le tua; d'autres aiment mieux dire qu'il mourut de maladie; mais tout le monde convient que l'Inquisition produisit une effigie qui le representoit, & qui fut brûlée le jour γ de l'auto de fe. Plusieurs disent qu'il étoit Confesseur de Charles-Quint, & qu'il assista au lit de la mort, & jusqu'au dernier soupir: mais nous avons montré ci-dessus δ qu'il fut seulement son Predicateur, & qu'on le mit en prison avant la mort de sa Majesté Imperiale. Il composa (B) quel-ques

donner en toutes autres choses en sa force & vigueur, & en tout & par tout executé entierement. Si vous pretendiez inferer de là que tout ce qu'on conte des faveurs de Diane est faux, on vous arrêteroit bien-tôt par les lettres de surseance que François I. fit expedier au plus vite, ordonnant au Parlement de tenir ledit St. Valier au lieu (a) où il étoit, jusques à ce que sa Majesté en ordonnât autrement. On vous citera Paquier qui étoit persuadé, que (b) si St. Valier n'eût été prevenu de mort, il eût à la longue été restitué en tous ses honneurs en effet. Si l'on ajoute que le crime de ce prisonnier étoit des plus punissables sans remission, on vous fera bien comprendre que la dernière faveur accordée par sa fille fut payée ce qu'elle pouvoit valoir, & au delà, car son pere se trouvoit enveloppé dans un complot qui regardoit même la personne du Monarque. C'est ce que le Roi declare dans (c) ses lettres de remission.

(A) D'un recueil de stratagèmes.] Il est divisé en 8. livres. Casaubon est le premier qui l'ait publié en Grec. Il le publia l'année 1589. avec des notes, & avec la version Latine de Justus Vultreus qui avoit déjà paru en 1550. Nous en avons une édition & plus belle & plus correcte depuis l'an 1690. par les soins de Pancratus Masfivicius, Principal de College à Delit.

(B) Qui vivoit sous Jules Cesar.] Vossius (d) (δ) De impute à Suidas d'avoir dit que ce Sophiste a vécu sous Caligula. Moreri & Konig le mettent sous pag. 227. le même Empereur; mais il est certain que Sui- Voyez aussi pag. 480. das Pa placé sous Jules Cesar, ὄντι τῷ πρῶτῳ καίοντι γὰρ γὰρ. Charles Etienne le fait vivre sous Cesar, & sous Marc Antoine, & entend par le triomphe dont Suidas fait mention celui que Marc Antoine obtint sur les Parthes. Il a dû sous-entendre, & il eût bien fait de le dire, que ce triomphe est celui de Ventidius (e).

(A) Sous le nom de Constantin Ponce.] C'est le nom que Mr. de Thou lui donne. Le P. Paul (f) de Ventidius le lui a donné aussi, & n'en a point été repris par Pallavicin, qui d'ailleurs lui a relevé quelques fautes concernant cet Espagnol. Voyez la page 769. & la 840. du 1. volume de ce Dictionnaire.

(B) Il composa quelques livres.] Un Sommaire in 4. de la doctrine Chretienne imprimé en Espagne l'an 1629. in 4. par Anvers. Six Sermons sur le 1. Pseaume de David, imprimés en la même langue & au même lieu l'an (g) 1556. Un grand Catechisme. La Confession du pecheur. Des Commentaires sur les Proverbes de Salomon; sur l'Ecclesiaste; sur le Cantique des Cantiques, & sur Job. Dom Nicolas (h) Antonio semble croire que les Sermons ne sont pas sur le Pseaume premier, mais sur

(d) Hist. Græc. pag. 227. Voyez aussi pag. 480.
(e) Plutarque in Antonio. Et Valere Maxime l. 6. c. 10.
(f) Hist. du Concile de Trente triomphe de Ventidius.
(g) Epir. Biblioth. Gesner.
(h) Biblioth. Script. Hist. t. 1. pag. 196. sur

ques livres, que l'Inquisition d'Espagne a mis dans son Index sans nulle reserve *. Le Martyrologe des (C) Protestans fait mention de lui.

POQUELIN † (JEAN BAPTISTE) Comedien fameux, connu sous le nom de **MOLIERE**, étoit fils d'un valet de chambre Tapissier du Roi, & nâquit à Paris environ l'an 1620. Il fit ses Humanitez sous les Jesuites au College de Clermont. On le destinoit au Barreau, mais au sortir des Ecoles de Droit il choisit la profession de Comedien, par l'invincible penchant qu'il se sentoit pour la Comedie, toute son étude & son application ne furent que pour le theatre. Sa premiere Comedie fut celle de l'Etourdi: il l'exposa au public dans la ville de Lion l'an 1653. S'étant trouvé quelque tems après en Languedoc, il alla offrir ses services à Mr. le Prince de Conti, qui le reçut avec des marques de bonté tres-obligeantes, donna des appointemens à sa Troupe, & l'engagea à son service tant auprès de sa personne, que pour les Etats de Languedoc. Ayant paillé le Carnaval à Grenoble l'an 1658. il vint s'établir à Rouën. Il y séjourna pendant l'été; & après quelques voyages qu'il fit à Paris secretement, il eut l'avantage de faire agréer ses services & ceux de ses camarades à Monsieur, qui lui ayant accordé sa protection, & le titre de sa Troupe, le presenta en cette qualité au Roi & à la Reine Mere. Cette Troupe commença de paroître devant leurs Majestez & toute la Cour le 24. d'Octobre 1658. sur un Theatre dressé exprés dans la salle des Gardes du vieux Louvre, & eut le bonheur de plaire, de forte que sa Majesté donna ses ordres pour l'établir à Paris. La salle du petit Bourbon lui fut accordée, pour y représenter la Comedie alternativement avec les Comediens Italiens. On lui accorda la sale du Palais royal au mois d'Octobre 1660. Molier obtint une pension de mille francs l'an 1663. Sa Troupe fut arrêtée tout-à-fait au service de sa Majesté l'an 1665. & il continua jusques à sa mort à donner des pieces qui eurent un grand succès. La dernière de ses Comedies fut *Le malade imaginaire*. II

* *Constantino de la Fuente Autor condenado: todas sus obras en qualquier lengua, y especialmente la Confesion del Pecador. Ind. libr. prohib. p. m. 229.*

† *Et non par Po-clain, comme dans Moleri.*

sur le Pseaume 50. & qu'ils ne different pas de la Confession du pecheur. Il se trompe: cette Confession est une priere un peu moins longue qu'un Sermon: elle est dans le livre des Martyrs (a).

(a) *Au livre 8. fol. 507. verso & suiv.*

(C) *Le Martyrologe des Protestans fait mention de lui.* On y voit qu'Egidius, Constantin Fontius, & Varquias furent les premiers qui presque d'un même tems decouvrirrent les tenebres d'Espagne (b). On dans seville les trois piliers de verité: ils prêcherent dans Espagne avec un grand zèle, & avec beaucoup de fruit. Egidius fut élu par Charles-Quint à l'Evêché (c) de Tortone; mais l'Inquisition en fut si fâchée, que pour l'empêcher de parvenir à la Prelature, elle lui fit un long & rude procès. Pendant ces persecutions Fontius étoit au Pais-Bas, Predicateur & (d) Confesseur de Charles-Quint. Revenant à Seville après le decès d'Egidius, (e) il reprit de grand courage les crres de sa charge precedente: & l'affection qu'aparavant luy portoit le peuple, & à ses predications ne se trouva refroidie n'amoindrie. La

(b) *Histoire des Martyrs livre 8. fol. 507. verso, edit. 1582. in fol.*

(c) *Voyez l'article Charles-Quint pag. 840. col. 2.*

(d) *Les Historiens Espagnols nient qu'il ait été son Confesseur. Voyez le vol. de ce Dictionnaire pag. 769.*

(e) *Hist. des Martyrs fol. 506. verso.*

debilité & langueur de corps dont il fut affligé, ne l'empêcha de pour suivre sa charge, se confortant par remedes ordinaires que Dieu donne pour recouvrer la force & la santé du corps. Il soutint plusieurs combats contre les Prestres & Moines, & contre Waldeffe Archevesque de Seville, President du Conclave de l'Inquisition. Et combien que ses adversaires fussent merveilleusement animez contre luy, si est-ce que par une subtilité d'esprit il desvournoit tellement tous leurs coups, qu'ils ne le pourroient amener à une confession ouverte de sa foy, pour avoir meilleure prinse sur luy. Mais Dieu finalement arracha de luy par le moyen qui s'ensuit, une declaration entiere de sa verité, coupant broche à toutes ses subtilitez & subterfuges, desquels il s'estoit par trop couvert contre sa conscience. Le moyen de la decouverte fut que ses livres de contrebande tomberent entre les mains de l'Inquisition, quelque peine qu'il se fût donnée pour les cacher. On (f) y trouva entre autres un grand livre

(f) *Ibid. fol. 507.*

tout escrit de sa main, auquel il traitoit de ces points, comme les Inquisiteurs declarent par leur propre sentence publiquement prononcée; à sçavoir, De l'estat de l'Eglise: De la vraye Eglise, & de celle du Pape, l'appellant Antechrist: Du Sacrement de l'Eucharistie, & de l'invention de la Messe, de laquelle il disoit le monde estre enforcele à cause de l'ignorance de la sainte Esriture: De la Justification de l'homme: Du Purgatoire, qu'il appelloit teste de loup & invention monachale pour le ventre: Des Bulles & Indulgences du Pape: des merites des hommes: De la Confession, & de plusieurs autres points. Ce livre veu & produit, les Inquisiteurs luy demandans s'il recognoissoit son écriture, il leur respondit touché à bon escient sans plus tergiverser, que tout estoit escrit de sa main, & le soustenoit estre veritable: & leur dit, Ne travaillez plus à chercher tesmoins contre moy; vous avez ample declaration de la foy que je tien; faites de moy ce qu'il vous plaira. Il demeura depuis en prison deux ans entiers, où il devint malade à cause du mauvais traitement (combien qu'il se souciait peu de sa nourriture) & aussi de l'extrême regret & ennuy qu'il avoit de la dispersion de l'Eglise, & de la vehemente ardeur du soleil qui eschauffoit sa prison comme une fournaise: si que finalement un flux de ventre avec escorchement de boyaux le fit mourir, & rendre une ame bien-benheureuse au Seigneur. . . Ils firent semer des bruits qu'il s'estoit fait mourir luy-mesme, en se coupant une veine avec une piece de verre rompu, pour éviter l'ignominie du supplice qui luy estoit tout appresté. Les enfans en chantoient aussi des chansons après sa mort, qui avoyent esté composées par les suppôts de l'Inquisition. Au jour du triumphe on presenta son corps deterré, en un fantôme de paille acconstrit d'habillemens, mis en une chaire au lieu du mort, tenant une des mains levée, & l'autre sur ladite chaire, le plus artificiellement qu'ils le seurent contraires au naturel. J'ai fait ici comme ailleurs; je n'ai rien changé au vieux langage.

* Voyez la remarque C. imprimé, & dont je donne * quelques fragmens. Ce qu'il y a de plus étrange est qu'on a dit que sa femme † étoit sa fille. Il avoit une facilité incroyable † à faire des vers; mais il se dennoit trop de liberté d'inventer de nouveaux termes, & de nouvelles expressions: il lui échappoit même fort (D) souvent des barbarismes. Vous trouverez dans Mr. Baillet † ce qu'il faut juger de son talent.

P O R.

† Voyez la remarque C.

paration, & qu'elle ne pouvoit plus souffrir un homme, qui avoit toujours conservé des liaisons particulières avec la (a) de Brie, qui demouroit dans leur maison, & qui n'en étoit point sortie depuis leur mariage. Les soins que l'on prit pour appaiser la Moliere furent inutiles; elle conceut dès ce moment une aversion terrible pour son mary; & lors qu'il se vouloit servir des privilèges qui lui étoient dus par le mariage, elle le traitoit avec le dernier mépris. Enfin elle porta les choses à une telle extrémité, que Moliere qui commençoit à s'apercevoir de ses méchantes inclinations, consentit à la rupture qu'elle demandoit incessamment depuis leur querelle; si bien que sans arrêt du Parlement, ils demeurèrent d'accord qu'ils n'auroient plus d'habitude ensemble. Pendant ce ne fut pas sans se faire une grande violence, que Moliere résolut de vivre avec elle dans cette indifférence; & si la raison lui faisoit regarder sa femme comme une personne, que sa conduite rendoit indigne des caresses d'un homme honnête, sa tendresse lui faisoit envisager la peine qu'il auroit de la voir sans se servir des privilèges que donne le mariage. Il y revint un jour dans son jardin d'Autent, quand un de ses amis nommée Chappelle, qui s'y venoit promener par hazard, l'aborda, & le trouva plus inquiet que de coutume: il lui en demanda plusieurs fois le sujet. Moliere qui eut quelque honte de se sentir si peu de confiance pour un malheur si fort à la mode, résista autant qu'il put; mais comme il étoit alors dans une de ses plemitudes de cœur si connues par les gens qui ont aimé, il céda à l'envie de se soulager, & avoua de bonne foi à son ami, que la manière dont il étoit forcé d'en user avec sa femme, étoit la cause de l'accablement où il se trouvoit. Chappelle qui le croyoit être au dessus de ces sortes de choses, se raila de ce qu'un homme comme lui, qui savoit si bien pendre le foible des autres hommes, tomboit dans celui qu'il blâmoit tous les jours, & lui fit voir que le plus ridicule de tous étoit d'aimer une personne qui ne répond pas à la tendresse qu'on a pour elle. Pour moi, lui dit-il, je vous avoue que si j'étois assez malheureux pour me trouver en pareil état, & que je fusse fortement persuadé que la personne que j'aurois accordé des faveurs à d'autres, j'aurois tant de mépris pour elle, qu'il me guerroit infailliblement de ma passion; encore avez vous une satisfaction que vous n'aurez pas si c'étoit une maîtresse, & la vengeance qui prend ordinairement la place de l'amour dans un cœur outragé, vous peut payer tous les chagrins que vous cause votre épouse, puis que vous n'avez qu'à la faire enfermer; ce sera même un moyen assuré de vous mettre l'esprit en repos. Moliere qui avoit écouté son ami avec assez de tranquillité, l'interrompit pour lui demander s'il n'avoit jamais été amoureux: oui, lui répondit Chappelle, je l'ai été comme un homme de bon sens doit l'être, mais je ne me serois pas fait une si grande peine pour une chose que mon honneur n'auroit souffert de faire, & je rougis pour vous de vous trouver si incertain. Je vois bien que vous n'avez encore rien aimé, lui répondit Moliere, & vous avez pris la figure de l'amour pour l'amour même. Je ne

vous rapporterai point une infinité d'exemples, qui vous feroient connoître la puissance de cette passion; je vous ferai seulement un récit fidèle de mon embarras, pour vous faire comprendre combien on est peu maître de soi, quand elle a une fois pris sur nous l'ascendant que le temperament lui donne d'ordinaire. Pour vous répondre donc sur la connoissance parfaite que vous dites que j'ai du cœur de l'homme, par les portraits que j'en expose, tous les jours au public, je demeurerai d'accord que je me suis étudié avant que j'ai pu à connoître leur foible; mais si ma science m'a appris qu'on pouvoit fuir le peril, mon experience ne m'a que trop fait voir, qu'il étoit impossible de l'éviter, j'en juge tous les jours par moi-même. Il fait en suite l'histoire de son mariage; & après quelques reflexions il ajoute. (b) Je me suis donc déterminé à vivre avec elle comme si elle n'étoit pas ma femme. Mais si vous savez ce que je souffre, vous sçavez bien de moi; ma passion est venue à un tel point, qu'elle va jusqu'à entrer avec compassion dans ses intérêts, & quand je considère combien il m'est impossible de vaincre ce que je sens pour elle, je me dis en même temps, qu'elle a peut-être la même difficulté à dévivre le penchant qu'elle a d'être coquette, & je me trouve plus de disposition à la plaindre qu'à la blâmer. Vous me direz sans doute qu'il faut être Poète pour aimer de cette manière; mais pour moi je croi qu'il n'y a qu'une sorte d'amour, & que les gens qui n'ont point senti de semblables délicatesses, n'ont jamais aimé véritablement. . . . (c) N'admirez vous pas que tout ce que j'ai de raison, ne serve qu'à me faire connoître ma foiblesse sans en pouvoir triompher? Je vous avoue à mon tour, lui dit son ami, que vous êtes plus à plaindre que je ne pensois; mais il faut tout espérer du temps; continuez cependant à vous faire des efforts.

Voilà quel étoit le fort de ce bel esprit. Au milieu des acclamations de toute la Cour, brillant de gloire, l'admiration de toute la France & des pais étrangers, il étoit rongé de mille chagrins domestiques. Son mariage lui étoit & l'honneur, & le repos: il n'avoit pas même la consolation de haïr sa croix; je veux dire la personne qui lui causoit tant de troubles. C'est ici que l'on pouvoit dire, *Medecum queri-toi toi-même*: Moliere qui divertissoit tant le public, divertissez-vous vous-même. Vous jouiez tout le monde; vous donnez de si bons conseils aux pauvres cocus; profitez tout le premier de vos railleries. Il a peut-être dit mille fois avec Horace (d), j'aurois mieux passer pour le plus chef de tous les Auteurs, & être content, que d'avoir un si grand esprit, & un genie si admiré, & souffrir tant d'inquietudes.

(D) Il lui échappoit . . . des barbarismes. J'en pourrois marquer cent exemples; mais je me bornerai à deux, que je tire d'une piece que l'on a mise à la tête de ses Oeuvres dans quelques éditions. C'est un remerciement au Roi; il y donne un tour merveilleux, & peut-être n'a-t-il rien fait de meilleur en matière de petits Ouvrages. Considérez bien ces 4. vers: il s'adresse à sa Muse.

VOUS

(b) Ibid. p. 28.

(c) Ibid. p. 30.

(d) Præteritum scripseris delirius increpatus videbis.

Dum mea delectent mala membra, non desinat illi dentibus falant. Quam facere, & fingi. Horat. lib. 2. epist. 2. v. 125.

PORSENA (CHRISTOPHE). Cherchez PERSONA.

PORTUGAL (ALFONSE VI. DU NOM ROI DE) nâquit le 28. d'Août 1643. A peine avoit-il atteint l'âge de sept ans, que l'on aperçut en lui des grains de folie. Ce dereglement d'esprit ne diminua point son ambition; il fit seulement qu'elle se montra plus à decouvert; car le Prince Dom Theodose frere ainé d'Alfonse étant mort le 15. de Mai 1653. Alfonse ne dissimula point sa joye. Il fit voir qu'il avoit parlé sincèrement, lors que dès le premier jour de la maladie il avoit dit, qu'il ne seroit pas affligé qu'elle fût mortelle, puis qu'il y gagneroit une couronne. Il se vit possesseur de cette couronne sous la regence de sa mere * le 15. jour de Novembre 1656. Ses mauvaises qualitez se debor-

* Elle s'a-
pelloit
Louise
Françoise
de Gus-
man. Son
mari qui
de Duc de
Bragance
étoit deve-
nu Roi de
Portugal
en l'année
1610.
mourut le
6. de No-
vembre
1656.

*Vous pourriez aisément l'étendre,
Et parler des transports qu'en vous font éclater
Les surprenans bienfaits, que sans les meriter
Sa liberale main sur vous daigne repandre.*

Cela veut dire, selon le sens de l'Auteur, que sa Muse avoit reçu de grans bienfaits, encore qu'elle ne les merita point; mais selon la Grammaire cela signifie, qu'encore que le Roi ne méritât point ces bienfaits, il ne laissoit pas de les repandre sur la Muse de Moliere. C'est donc s'expliquer barbarement. Voici l'autre exemple :

*Les Muses sont de grandes prometteuses,
Et comme vos sœurs les causeuses
Vous ne manquerez pas sans doute par le bec.*

Le sens de l'Auteur est que sa Muse ressembleroit à ses sœurs qui ont beaucoup de babil; mais selon la Grammaire cela signifie clairement & uniquement, qu'elle ne manqueroit pas de caquet comme les autres Muses en manquent. Remarquez bien que par *barbarisme* je n'entens pas des expressions, ou des paroles tirées des autres langues, & inconnues à la Françoisé; j'entens un arrangement qui choque les regles, & que nos bons Grammairiens regardent comme barbare.

On voit dans le même poëme *Marquis reponssable*; terme barbare. On y voit *prevenant amas*; autre terme barbare; car le mot *prevenant* n'est en usage qu'au figuré, & ne signifie pas un homme qui est passé devant d'autres.

(A) *Faisoit mille violences & mille excès.*] La relation (a) qui me fournit cet article m'apprend, (b) qu'il couroit avec ces gens-là par les rues; qu'il entroit dans des lieux scandaleux où ils faisoient mille violences aux femmes; qu'il ne fortoit jamais la nuit avec eux, que le lendemain on ne racontât cent histoires tragiques, qu'enfin il étoit redouté par tout comme une bête feroce; que bien qu'il vit des femmes prostituées chez elles, on ne laissoit pas de lui en amener dans son palais; qu'il se vantoit même de faire avec elles

de tels excès, que comme ils étoient beaucoup au delà de la vraisemblance, on n'en croyoit rien. Après la retraite de la Reine mere il fit deux (c) 1611. troupes, l'une à pied, l'autre à cheval, qu'il apela-
loit basse & haute patrouille, qu'il composa des plus
scelerats du Royaume. Il estoit toutes les nuits
avec ces troupes, & attaquoit indifféremment tous
ceux qu'il trouvoit. Ceux qui l'accompagnoient
portoiert d'ordinaire leurs épées sans fourreaux, pour
être plus prestes à executer ses ordres, & pour mieux
surprendre le monde ils les noircissoient, de peur que
l'éclat du fer ne decouvrit leur intention. Ceux qui
raportoiert les leurs sanglantes recevoient de gran-
des loüanges du Roi. Ses debauches (d) alloient
de même pas que ses emportemens: ou il al-
loit chez les femmes de mauvaise vie, ou on lui
en menoit dans une maison de campagne auprès
d'Alcantara, & ses Favois l'entretenoient dans
cette inclination, pour tâcher à dissiper le bruit
qui couroit de son impuissance.

(B) *Travaillèrent à la disgrâce de la Reine.*]
Ils n'avoient pas tort de croire qu'elle travailloit à faire tomber la couronne sur la tête de son second fils, car dans les raisons de la nullité du mariage imprimées à la fin de la relation, on n'a pas oublié de dire, que ven l'incapacité & l'impuissance du Roi Alfonse la Reine sa mere qui en étoit bien persuadée, en ayant fait faire une consulte secreta entre ses Medecins . . . avoit resolu pendant sa regence de faire tomber le sceptre entre les mains de l'Infant son second fils. Alfonse s'en vengea; il (e) prenoit plaisir qu'on parlât de toutes les actions de la Reine devant lui avec peu de respect: Quel-ques personnes s'assembloient la nuit au dessous des fenêtres de la Reine, aux heures qu'elle s'enfermoit pour faire ses prieres, pour lui casser ses vivres & lui dire des injures si atroces que la plume ne les peut écrire. Un jour de la conception de la Vierge; le Roi (f) en presence de toute la Cour passa devant la Reine qui étoit placée dans sa Tribune, sans lui faire la civilité ordinaire. Le jour qu'elle se retira le Roi parut tout-à-fait content, & (g) l'ayant accompagnée dans la maison de cam-
p. 90.

(a) J'en donne le titre à la marge de cet article à la page 875.

(b) Pag. 19.

salut qu'elle executâ au mois de Mars 1663. un dessein qui peut-être n'étoit pas aussi enraciné dans son ame qu'elle le faisoit paroître ; je parle du dessein de se détacher du monde, pour ne songer plus qu'à l'affaire du salut. Après qu'elle se fut retirée dans une maison de campagne, le Roi lâcha la bride plus que jamais à son mauvais naturel, jusqu'à ne faire aucun cas de l'extérieur (C) de la Religion : ce qui marque que ses Favoris (D) mêmes n'étoient pas capables de le gouverner. Ils furent quelques tems trois ou quatre ; mais enfin le Comte de Castelmelhor supplanta les autres, & eut l'adresse de s'affermir en mettant sur le tapis la découverte (E) d'une horrible conspiration. L'Infant * Dom Pedro devint suspect d'avoir voulu se faire Roi, & reçut tant de sujets de chagrin qu'il se retira de la Cour, après que le Roi eut fait son entrée publique à Lisbonne avec fa

* Il étoit
frère uni-
que du
Roi.

nouvelle

gne qu'elle avoit choisie, il la quitta à la porte de la première chambre, sans lui rendre aucune civilité : Il s'en retourna la nuit à cheval avec beaucoup de gaieté, s'approchant des literes & des carrosses qu'il rencontra pour dire aux Dames des paroles deshonnetes & licencieuses. Peu avant qu'elle mourût elle fit savoir son état à ses deux fils : l'Infant en pleura, (a) mais le Roi bien loin d'en être touché railloit son frere de sa tendresse, & s'opposa au dessein qu'il avoit de partir sur le champ. Il est certain que cette Reine eut une infinité de chagrins à devorer à cause de son fils Alonse. C'est la destinée de la plupart des Souverains, & ce n'est point la plus petite misere qui accompagne leur condition. Il n'y a point de personnes à qui les enfans soient si nécessaires, ni qui en reçoivent plus de déplaisirs. Quand ils n'ont point d'enfans ils sont temoins ou des brigues qui se forment pour leur succession, ou des honneurs excessifs que l'on rend hors de leur famille : quand ils en ont, quelles jaloufies ne sentent-ils pas à la vuë des adorations du soleil levant ? Trop heureux encore, si on a bien la patience de les laisser dominer jusqu'à leur mort naturelle ; c'est sur eux principalement qu'on a dû dire le *filius (b) ante diem patris inquiri in annos.*

(a) Relat.
p. 110.

(b) Ovil.
Metam.
lib. 1.

(c) Relat.
p. 97.

(C) Ne faire aucun cas de l'extérieur de la religion.] Voici comme parle (c) l'Auteur qui me sert d'original. „ Il avoit si peu de respect pour la religion, que sans aucun sujet il se faisoit dire „ la Messe aux jours ordinaires dans sa chambre „ pen tant qu'il étoit au lit, & à une heure induë. „ Il n'alloit jamais aux jours de fête à la tribune „ qu'il n'eût dimé, ce qui faisoit que la Messe ne s'a- „ chevoit dans la chapelle qu'à l'heure que Vêpres „ se faisoient dans les autres Eglises. Comme il „ ne pouvoit absolument se dispenser d'entendre „ la predication, il ordonna aux Predicateurs d'a- „ bréger leurs sermons, ce qui fut cause que les uns „ furent exilés pour n'avoir pas obéi à cet ordre, „ & les autres s'abstinrent de prêcher. Il y en „ eut néanmoins quelques-uns qui eurent la har- „ diesse de crier contre ces desordres, mais ce fut „ sans effet, parce qu'il y en avoit d'autres qui „ par des flateries dont ils entremessoient leurs „ sermons, rendoient ce zèle inutile. „

(D) Ses Favoris mêmes n'étoient pas capables de le gouverner.] Ils avoient sans doute assez d'esprit, pour connoître que d'un côté il n'y avoit rien qui exposât sa couronne à plus de dangers que le mépris des saintes ceremonies, & de l'autre que rien n'étoit plus capable de couvrir ses dereglemens, qu'un extérieur de devotion. Il étoit donc de leur intérêt de lui inspirer cette politique : puis donc qu'ils ne le rendirent pas assidu aux exercices publics de la devotion, & qu'ils ne le dres-

serent pas à un air dévot pour ces heures-là, ce qui encore plus que la charité, couvre multitude de pechez, il faut croire qu'ils ne le purent. De quelle stupidité ne pourroit-on pas les soupçonner, s'ils avoient permis à un jeune Prince flexible à leurs volontez de s'attirer la haine des Predicateurs, par un ordre aussi desagréable & aussi mortifiant que l'est celui d'être court ? N'étoit-ce point les blesser à l'endroit le plus sensible ? Il s'en trouva qui aimeroient mieux (d) se faire exiler, ou ne chercher point du tout, que d'obéir à cet ordre. Autre chose en quoi ce Prince ne menageoit aucunement les Predicateurs, Il se moquoit des Cometes, & cela de la maniere du monde la plus extravagante. Voici ce que porte la relation. „ Il „ paroissoit dans ce tems-là une Comete ; le Roi „ ayant ouï dire qu'elle presageoit ou la mort des „ Rois, ou le changement de leurs États, lui dit „ de dessus sa terrasse mille injures, lui donna „ mille noms infames, & lui tira un coup de pistolet. „ Il étoit facile de lui faire heureusement son horoscope, veu les gens qu'il irritoit, & les folies qu'il faisoit.

(d) Voyez
la remar-
que préce-
dente.

(E) De s'affermir en mettant sur le tapis la découverte d'une horrible conspiration.] C'est un artifice que l'on est souvent contraint de mettre en usage ou pour prevenir les conspirations, ou pour se desfaire des gens suspects, c'est dis-je, une ruse souvent nécessaire que de publier qu'on a decouvert un furieux complot. N'importe qu'au bout du compte on ne puisse convaincre personne, on a jetté des allarmes, & on a pris des mesures pour tenir les gens en respect. Le Comte de Castelmelhor fit (e) croire au Roi qu'on vouloit lui ôter sa couronne, & en même tems courir le bruit qu'il avoit decouvert cette conjuration par une revelation divine. Il accusoit la Reine, le Duc de Cadaval, & plusieurs autres disgraciés. Il fut donc résolu que l'on feroit des informations de cette prétendue conjuration. . . . Cette enquête dura long tems, soit qu'on voulust faire voir qu'on n'y apportoit pas de passion, ou pour augmenter la terreur des accusez en exagerant ce qu'on seignoit de decouvrir chaque jour Quoy que les informations ne chargeassent point les accusez, quelqu'un voulut persuader qu'ils n'estoient pas pour cela innocents, mais l'intégrité des Juges fut mesbranable, & presque tous conclurent en faveur de l'innocence. Les accusez demanderent assez qu'on leur fît voir dequoy on les accusoit, mais on ne voulut jamais delivrer de copie des charges. Et cette information qui devoit être annullée, parce qu'elle ne contenoit point de preuves contre les accusez, fut consignée par le credit des favoris comme une main armée prête à descharger son coup dans une autre occasion sur la teste des accusez. Cette politique étoit fine.

(e) Relat.
p. 100.

nouvelle épouse le 29. d'Août 1666. La Reine Mere étoit morte le 28. de Fevrier de la même année. La nouvelle Reine étoit une Princesse Françoisse †, mais de la Maison de Savoye. Elle obligea par ses prières l'Infant à revenir à Lisbonne: il y reçut mille chagrins. La Reine éprouva aussi en plusieurs rencontres la mauvaise humeur du Roi. Ce ne furent plus que plaintes & que brouilleries. L'éloignement du Comte de Castelmelhor sur les instances réitérées de l'Infant n'avança point les affaires de ce Prince. Le rapel d'Antoine de Sousa de Macedo, Secrétaire d'Etat, fut un coup de foudre si assommant pour la Reine, qu'elle ne voulut plus voir personne excepté le Roi, qui ne lui disoit que des choses choquantes & malbonnêtes. Ce Secrétaire d'Etat avoit extrêmement offensé la Reine, & elle avoit obtenu qu'il fût privé de sa charge, mais il y rentra d'une manière insultante. L'Infant résolut de le chasser à quelque prix que ce fût, & il se rendit au ‡ Palais avec une si bonne escorte, que le Secrétaire n'osant plus se confier à la protection du Roi, se retira. On fit en suite consentir le Roi à convoquer les Etats pour le premier de Janvier 1668. mais avant que ce terme fût venu la Reine employa une terrible batterie: elle se retira dans un Couvent le 21. de Novembre 1667. fit favoir au Roi qu'elle avoit dessein de s'en retourner en France, & déclara aux Dames qui l'accompagnoient que son mariage n'avoit jamais été consommé. Elle en faisoit mention dans la lettre qu'elle avoit écrite à son mari putatif. Voilà donc un procès d'impuissance intenté à Dom Alfonso, Prince qui avoit tant vanté ses prouesses * par rapport aux femmes. Dès qu'il eut appris ce que la Reine lui écrivoit, il s'en alla au Couvent où elle s'étoit retirée & en auroit fait rompre les portes, si l'Infant ne l'eût empêché. Le lendemain il dit à son frere avec beaucoup d'emportement, & en termes malbonnêtes, qu'il étoit plus homme qu'on ne pensoit. La Reine déclara devant plusieurs Conseillers d'Etat, & plusieurs Officiers de la Couronne, le sujet de sa retraite, & le dessein où elle étoit de faire déclarer nul son mariage. Elle écrivit au † Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Lisbonne, pour le prier de connoître incessamment de ce procès. Tout aussi-tôt on parla de la marier avec l'Infant. Le Bref de dispense ne tarda gueres à venir. En un mot la diligence fut telle à tous égards, que le 23. de Novembre 1667. Dom Pedro se mit en possession du palais royal, & que le 2. d'Avril suivant il épousa Mademoiselle d'Aumale, puis qu'il falloit ainsi l'appeler encore. Le Chapitre avoit prononcé sentence (F) sur la nullité du mariage le 28. de Mars precedent. J'ai oublié de dire que quand Dom Pedro prit possession du palais, il s'assura de la personne du Roi, qui le même jour signa un écrit, par lequel il reconnoissoit que de son propre mouvement il se demettoit de son Royaume en faveur du Prince son frere. Les Etats du Royaume reconurent Dom Pedro pour Prince Regent. Il ne tint qu'à lui de se faire proclamer Roi, & d'ajouter à l'autorité royale dont il étoit revêtu, un titre qui ne laisse pas d'avoir ses usages, lors même qu'il trouve les gens en possession de tout le pouvoir monarchique. L'Espagne se servit adroitement de cette révolution pour conclure β un Traité de paix, à quoi la ligue qui avoit été conclue en 1667. entre la France & le Portugal eût pu apporter de l'obstacle, si la paix ne fût devenu nécessaire à un Royaume qui venoit de changer de maître par de telles procédures. Voilà ce que j'ai tiré d'un livre γ imprimé à Amsterdam. Je ne me (G) rends point garant de ce qu'il contient, & si j'avois en main des memoires authentiques, 1668.

† Elle s'appelloit Marie-Françoise-Elizabeth, & étoit née le 21. de Juin 1646. du mariage de Charles-Amedée de Savoie, Duc de Nemours, avec Isabelle de Vendôme, fille du Duc de ce nom, fils naturel d'Henri IV.

‡ En Octobre 1667. * Voyez la remarque A.

† L'Archevêché n'avoit alors.

β Il fut conclu le 13. Fevrier 1668. Voyez Viquefort de l'Am bassad. to. 1. p. 367.

γ Intitulé Relation des troubles arrivés dans la Cour de Portugal, en l'année 1667. &c.

(A) Relat. mariage.] Cette sentence (a) temoigne que les deux parties avoient fait chacune de son côté tout de leur mieux pour la consommation du mariage, sans y avoir pu réussir, de quoi toute la faute devoit être attribuée au mâle. Voici un peu au long les termes dont on se servit. Il aparoit que pendant ce (b) tems-là ayant tâché tous deux de consommer le mariage, ils n'ont pu y parvenir, quoi qu'ils y aient apporté le soin & la diligence requise, & ce à cause de l'impuissance du Prince qui procede d'une infirmité qu'il eut dès son enfance, & qui est presentement tout à fait incurable. Ce qui se justifie plus que suffisamment par les moyens aprouvez par le droit; de sorte que l'empêchement est tenu du moins pour moralement assuré; après quoy il n'est point besoin d'inspection ny de preuve plus grande,

(a) Relat. p. 218.

(b) C'est-à-dire l'espace de 10. mois.

comme celle de trois années, ou d'un autre tems arbitraire. Tout cela ayant esté examiné avec le surplus des actes conformément aux loix, on juge le mariage entre lesdits Serenissimes Prince & Princesse contracté de fait, & non de droit, & on le déclare nul, & que lesdits Prince & Princesse pourront disposer de leurs personnes, comme bon leur semblera, & faire une division de biens suivant la forme de leurs contrats.

(G) Je ne me rends point garant de ce qu'il contient.] Qui n'entend qu'une partie n'entend rien; je serois ravi de lire quelque réponse du Comte de Castelmelhor à l'Auteur de la Relation. Une chose me fait quelque peine; si les folies de Dom Alfonso étoient telles que cet Auteur les represente, elles ne pouvoient pas être inconnues aux Ambassadeurs, ou aux Envoyez du Roi

ques & anecdotes du party contraire, je les produirois sans aucune partialité, ni pour ni contre Dom Alfonse, afin que mes Lecteurs pussent mieux juger de cette affaire. Ce Prince bien loin d'appeler de la sentence qui le declaroit impuissant, y acquiesça tant de vive voix, que par écrit. Les nouveaux mariez ayant déjà vécu quelque tems ensemble, demanderent pour plus grande precaution une dispense du Pape, confirmative de celle que le Cardinal de Vendôme, Legat à latere en France, leur envoya avant qu'ils se mariaissent. Le Pape leur accorda tout ce qu'ils voulurent. Il est certain que la Reine allegua de grands motifs (11) de conscience, pour se faire demarier *; & qu'on seroit fort deraisonnable

* Tiré de la même relation.

Roi très-Christien, & s'ils les conoissoient, ils ne pouvoient pas ignorer que ce Prince étoit dans l'état où l'on ne permet pas aux particuliers de disposer de leur patrimoine. On enferme les gens qui ont de telles folies; ou pour le moins on les dépose sous la tutelle de la parenté. D'où vient donc que les Ministres de France n'avertirent point le Roi leur maître quand on traitoit du mariage de Dom Alfonse, que c'étoit un fou qu'il faudroit lier au premier jour, ou garder à vue; & qui d'ailleurs étoit estimé impuissant? Quelcun a dit que les Princesses sont des victimes que l'on immole à des intérêts d'Etat. Jamais cela ne fut plus vrai qu'à l'égard de Mademoiselle d'Aumale. Les Favoris de (a) Dom Alfonse subornèrent une femme, pour lui faire dire que le Roi lui avoit fait un enfant. Depuis elle jura que c'étoit une fausseté. L'Auteur de la Relation (b) appuye beaucoup sur le serment de cette femme; mais c'est à tort; on doit compter pour rien ce qu'elle dit; car puis qu'elle fut capable de mentir à la sollicitation d'un favori, elle pouvoit bien mentir contre un Prince prisonnier & prêt à être déposé. En bonne justice on ne devoit point faire valoir ces sortes de retractations pour un témoignage: quiconque se laisse (c) suborner pour dire, se peut également laisser suborner pour se dédire.

(a) Relation p. 96.

(b) Page 248.

(c) Confer que supra dans l'article Calvino pag. 736. col. 1.

(11) *Allegua de grands motifs de conscience pour se faire demarier.* Ceci a besoin de commentaires, car sans cela on croiroit que la Reine se desiant des irrutions du temperament, & ne se sentant pas assez forte contre les inclinations de la nature, auroit voulu recourir au remede établi de Dieu, qu'elle n'avoit point trouvé en la personne de Dom Alfonse. En un mot on se persuadoit qu'elle n'avoit point le don de continence, & que pour faire son devoir devant Dieu, par raport à la chasteté, elle avoit besoin d'un mari. Mais ce seroit mal interpreter les motifs de conscience qu'elle allegua. Il est donc necessaire pour prevenir les faux jugemens du lecteur, d'expliquer ici ce que c'est.

En 1. lieu Dom Alfonse nonobstant son impuissance réelle ne laissoit pas d'être extrêmement débordé, lascif, & impudique; il pechoit donc necessairement de ce côté-là, & faisoit pecher la Reine: car les Casuistes les plus relâchez conviennent que sans certaines conditions, qui ne se rencontrent pas dans les vains amusemens & dans les inutiles efforts d'Alfonse, c'est un crime d'impudicité à un mari de s'approcher de sa femme, & à une femme de souffrir les approches de son mari. Le papier même ne sauroit souffrir en François de plus grands élargissemens; & c'est un prejuge favorable à cette Reine, car il n'y a point d'apparence qu'à moins d'une extrême necessité, une personne de son rang dont les demarches sont exposées à la vue de toute la terre, eût voulu s'engager dans un procès où il falloit remuer cent

choses qui faisoient tant de violence à la pudeur.

En 2. lieu la Reine favoit que le Roi & son Favori ne consentiroient jamais que Dom Pedro se mariât; puis donc que le Roi étoit incapable d'avoir des enfans, elle ne pouvoit plus dissimuler, sans exposer le Royaume de Portugal à des revolutions funestes. A quoi non seulement son affection pour ce Royaume, mais aussi sa conscience repugnoient beaucoup.

En 3. lieu le Roi avoit de coutume quand il se vouloit divertir avec quelque fille, d'employer un précurseur: c'étoit quelqu'un de ses Favoris qui rompoit la glace; après quoi le Prince faisoit tout ce qu'il pouvoit afin d'entrer par la breche, pendant qu'elle étoit fraîche faite. Or il avoit eu dessein de se servir de cette ruse envers la Reine; ainsi l'honneur & la conscience engageoient cette Princessesse à se tirer d'entre les mains d'un tel mari.

Ces trois faits ont besoin de preuve. Voici donc ce que les (d) raisons de la nullité nous apprennent.

(d) Relation pag. 251.

Sur le premier point, nous y lisons ce qui suit, „ La conscience qui sans cesse invitoit intrieurement sa Majesté, & luy persuadoit qu'après „ une experience de 16. mois assez longue & assez ennuyéuse elle se devoit separer du Roy, sans „ en vouloir faire une plus grande, veu même „ qu'ayant assez reconnu par celle-là son impuissance inremediable, & en ayant à diverses fois „ consulté avec son Confesseur, pour traiter avec „ plus de sûreté une affaire de si grande importance, le même Confesseur apres y avoir murement songé, & étudié ce qu'il avoit à reoudre pour satisfaire à son devoir, declara devant Dieu qu'il ne croyoit plus, que sa Majesté voyant ce qui se passoit deust davantage „ violenter sa conscience, en habitant plus longtemps avec le Roy. „ Sur le second point je renvoie à la page 252. de la Relation.

Ce qui suit regarde le troisième point. La Reine voyoit son honneur, (e) qui lui a toujours été (e) Ibid. infiniment plus cher que la couronne & que sa propre vie, „ exposé à de grands dangers, avec de „ grands & legitimes fondemens, desquels „ quelque necessité qu'il y ait en parler, l'honneur & la pudeur ne permettent pas de dire „ ici, que ce qu'on ne peut pas absolument passer sous silence, pour en pouvoir juger. L'un „ est que le Roy sachant bien qu'il ne pouvoit jamais avoir des enfans, il temoignoit cependant „ une extrême passion d'en avoir, pour se retablir sur le throne par le moyen de cette opinion, „ & aneantir la contrainte que l'on avoit communément, & qu'il faisoit que tout le monde avoit „ de son impuissance, ce qui le tourmentoit plus „ que l'impuissance même: d'où vient que plus „ il se sentoit impuissant, & plus il s'empressoit „ de temoigner le contraire, s'abandonnant à „ toute sorte de femmes, & croyant par ce moyen „ de

nable si l'on expliquoit malignement la (I) melancolie profonde qui parut sur son visage, dès qu'elle eut été convaincue du defect de son mari. Dom Alfonse fut envoyé dans l'île de Tercere, où il demeura plusieurs années: mais sur la crainte que l'on eut que les ennemis de l'Etat ne l'en tiraissent, pour exciter des troubles dans le Royaume, on le transporta en un lieu plus sûr. Ce fut dans le chateau de Cintra, à sept lieues de Lisbonne. Il y mourut d'apoplexie le 12. de Septembre 1683.*

POZZUOLO, en Latin *Puteoli*, ville du Royaume de Naples, n'a plus que de chetifs restes de son ancienne splendeur. Elle fut bâtie † par les Samiens l'an 4. de la 64. Olympiade, qui étoit le 232. de Rome. On la nomma *Dica-archia*.

* Du Mer-
cur Ga-
lant du
mois d'Or-
tobre 1683.

archia.

† En séb.
in Chron.

„ de se maintenir la Couronne sur la teste, & faire
„ mourir de douleur le Prince son frere qu'il haïssoit
„ soit plus que la mort, parce qu'il disoit & fa-
„ voit pour certain que sa Majesté n'auroit jamais
„ d'enfans, à cause de son impuissance. L'autre
„ est que la Reine n'ignoroit pas ce qui estoit
„ alors caché, & que les juges ont scû depuis
„ par la propre declaration des personnes interes-
„ sées, c'est que lors que le Roy vouloit jouir de
„ quelque fille, ne pouvant pas en venir à bout
„ à cause de son impuissance, il la faisoit coucher
„ dans sa chambre & en sa propre preséence avec
„ quelqu'un de ses favoris, pour se faciliter en
„ suite le contentement qu'il y pouvoit prendre,
„ quoi qu'effectivement il n'y fist rien après non
„ plus que devant, comme appert de la deposition
„ qu'en ont faite les personnes à qui cela est arrivé,
„ & qui l'ont juré sur les Saints Evangiles. Et
„ ce qui donna plus d'apprehension à la Reine,
„ que le Roy, qui n'avoit pour regle que le de-
„ reglement même, & la vaine estime de sa puis-
„ sance simulée, sans avoir égard ni à son hon-
„ neur ni à sa conscience, eust quelque sembla-
„ ble dessein sur elle, ce fut les continuelles sol-
„ licitations qu'il luy fit faire sur la fin du mois
„ d'Avril de l'année 1667. par les plus intimes
„ favoris Enriguez de Miranda, & le
„ Comte de Castelmoglior, avec la Marquise sa
„ mere, Dame d'honneur de sa Majesté, de
„ passer la nuit de son appartement, où le Roy
„ n'avoit fait jusques-là aucune difficulté de la ve-
„ nir trouver, en celuy de sa Majesté pour cou-
„ cher avec luy, contre les formes anciennes, &
„ les coutumes ordinaires du palais, & sans au-
„ cune necessité qui eust tant soit peu d'apparen-
„ ce: & parce que la Reine s'en excusa à diver-
„ ses fois, & le plus doucement qu'il luy fut possi-
„ ble, alleguant pour raisons, non pas celle qui
„ luy donnoit le plus d'apprehension dans l'inté-
„ rieur, * car elle auroit autrement encore sacrifié
„ cette nouvelle peine à la volonté du Roy, par
„ un effet de la soumission que cette Princesse a
„ toujours eue pour elle, mais bien l'apprehen-
„ sion & la pudeur qui sont capables d'empêcher
„ toute femme d'honneur, & plus encore une
„ Princesse & une Reine, comme elle, de faire
„ sans aucune necessité, un changement si ex-
„ traordinaire, qui auroit sans doute fait parler
„ de sa reputation, & de celle de sa Majesté, le
„ Roy se mit dans une telle colere, qu'il voulut
„ avec violence la nuit du même jour la faire for-
„ tir du lit, pour le suivre dans son appartement,
„ mais après beaucoup de menaces & plusieurs
„ paroles assez nudes, tenant la main au poignard,
„ il luy dit qu'elle eust à s'y refouder en 24. heu-
„ res, passé lesquelles si elle ne faisoit la nuit
„ d'après ce qu'il vouloit, il juroit qu'il la tireroit
„ par force, ou la feroit traîner par 4. de ses va-

„ lets, ce qui causa à la Reine toute sorte de dou-
„ leurs les plus sensibles; c'est pourquoy elle en
„ fit faire le lendemain ses justes plaintes au Com-
„ te par la bouche de son Confesseur, pour le
„ prier d'y remedier, luy protestant de mourir
„ plustost que de faire ce que le Roy vouloit, ou
„ autre chose qui fust indigne d'elle. Cela joint
„ à la crainte qui resta fortement imprimée dans
„ l'esprit de la Reine, a esté cause que depuis el-
„ le ne s'est jamais crüe en seureté, & n'a pas ju-
„ gé d'y pouvoir estre, tant qu'elle demeureroit
„ exposée, comme elle le seroit bien plus à l'ave-
„ nir, à un danger d'où elle auroit eu de la peine
„ à se tirer une autrefois, aussi heureusement
„ qu'elle avoit fait celle-là; veu même que celle
„ à qui sa Majesté se devoit plus fier en de pareil-
„ les occasions, favorisa Dame d'honneur, estoit
„ la même de qui elle avoit plus de sujet de se me-
„ fier, à cause du conseil dont il a esté parlé, par-
„ ce qu'elle estoit mere du Comte favori du Roy,
„ & qu'elle remontoit ouvertement estre fort
„ passionnée de voir des enfans à la Reine, de
„ quelque maniere que ce pult estre, pour éta-
„ blir par ce moyen sa fortune & celle de son fils,
„ ayant dit expressément au Confesseur dans la
„ conférence qu'ils avoient eue ensemble sur cet-
„ te matiere-là pour tâcher de l'induire de la part
„ du Roy & de la sene, à faire consentir la Reine
„ à ce changement de lit & d'appartement, que
„ ce ne seroit que pour cinq ou six nuits, passé
„ lesquelles elle luy permettoit de faire retourner
„ le Roy vers la Reine, de même qu'il faisoit
„ auparavant. „

(I) La melancolie profonde qui parut sur son vi-
sage.] Si l'on me demande comment je sai que
la Reine fut melancolique, je donnerai tout aussitôt
mon temoin. Je le trouve dans les raisons de la nullité (4).
Lisez bien ce qui suit, La (4) Relat. p. 250.
„ premiere fois que le Roy coucha avec la Reine,
„ ce qui fut 3. ou 4. jours après qu'elle fut arrivée
„ en Portugal, son impuissance fut si bien con-
„ nue à cette Princesse, nonobstant son innocen-
„ ce, & quoi qu'elle ignorast ce que c'estoit que
„ des choses de cette nature, que son Confesseur
„ qui la vit extraordinairement melancolique, &
„ qui craignoit avec raison la verité de ce que l'on
„ avoit apprehendé, ayant pris la liberté de luy
„ demander hors de confession, avec toute la mo-
„ destie, l'honnesteté & la confiance que sa char-
„ té pouvoit luy permettre, si ce que l'on avoit dit
„ avoit quelque fondement ou apparence de veri-
„ té, ou bien si elle pouvoit esperer de voir bien-
„ tost des fruits de son mariage, elle luy repondit,
„ comme l'on peut voir dans les pieces, mais j'eusse
„ d'une maniere qui luy fit bien conoître ce qu'el-
„ le jugeoit deja de l'estat de son mariage, & de
„ l'impuissance du Roy à procréer des enfans. „
„ J'ai envie de voir un livre * qui vient de paroître.
„ Mai 1696.

* Je mets
ici un No-
ta bene,
parce que
l'Auteur
s'exprime
d'une fa-
çon si em-
barassée,
qu'on ne
peut com-
prendre ce
qu'il veut
dire si l'on
n'est bien
attentif.

* On vient
de m'aver-
tir que
l'histoire de
cette Reine
est compo-
sée par le Pere
d'Orléans
mais j'eusse
parlé de
Paris de-
puis le
mois de
Mai 1696.

* Et par contraction
 Dicarchia
 Les Poëtes
 Latins je
 font seruis
 de ce mot
 pour la de-
 signer, lors
 même
 qu'elle s'a-
 pelloit Pu-
 teoli.
 † Strabo,
 lib. 5.
 ‡ Livius,
 lib. 24.
 § Id. lib.
 32. & 34.
 ¶ Voyez aussi
 l'inscrip-
 tion rapor-
 tée par
 André
 Schottus,
 in ymne-
 radio Ita-
 licae parte
 3.
 * Voyez
 les Anti-
 quitez de
 Pozzuolo,
 composées
 par Scipion
 Mazzella.
 † Id. ib.

archia *. Elle apartint quelque tems à ceux de Cumes †, qui en firent leur port. Les Romains la subjuguerent β pendant la seconde guerre Punique, l'an 538. de Rome, & y mirent une bonne garnison. Ils l'érigerent en γ Colonie vingt ans après, & lui changerent son nom en celui (A) de *Puteoli*. Ce fut l'un des meilleurs (B) ports qu'ils eussent sur cette mer-là. Elle devint très-considérable δ par la beauté des édifices publics que l'on y bâtit, je veux dire par ses temples, par ses cirques, par ses theatres, & par les amphitheatres. Les maisons de campagne que les plus riches bourgeois de Rome, & Cicéron entre autres, firent bâtir aux environs de cette ville, contribuèrent encore plus à la rendre illustre ζ. Quelques-uns disent que sa (C) pourpre étoit préférée à celle de Tyr. Je ne dis rien de ses bains, chacun sait qu'ils (D) furent très-renommez: ils le font encore. Auguste θ & Néron λ y envoyèrent de nouvelles colonies. Elle fut reduite ξ en cendres par Alarie l'an 410. de l'Ere Chretienne, & par Genserik l'an 455. Quatre-vingt dix ans après on environ elle fut prise par Totila, qui la fit demanteler, & faccager si furieusement, qu'elle demeura inhabitée pendant seize années. Les Grecs l'ayant rebâtie elle se retablit peu-à-peu, de sorte qu'elle étoit une bonne place lors que Romuald II. du nom Due de Benevent s'en rendit le maître l'an 715. & la desola par le fer & par le feu. Elle fut pillée par les Hongres au X. siecle. Après plusieurs changemens de maître, elle tomba enfin au pouvoir d'Alfonse d'Aragon Roi de Naples dans le XV. siecle. Les tremblemens de terre ont fait d'étranges ravages dans cette ville en divers tems, & sur tout l'an 1538 ‡. L'endroit où Galiendi en a parlé me donnera lieu d'observer une (E) meprise de son Abbreveiateur. Je parle aussi de la bevüé de (F) Benjamin de Tudele. Il y a dans le Dictionnaire de Moreri un renvoi † qu'il eût falu corriger.

¶ Frontin.
 de Colon.
 λ Tacit.
 Annal.
 l. 14.
 ξ Scip.
 Mazzella
 id.
 † Tiré de
 même
 Scipione
 Mazzella
 ‡ Pozzuolo
 chetrez
 Pozzuolo.
 Il falloit
 dire,
 cherchez
 Pouzol ou
 Pozzuolo.
 (a) Strabo,
 que Pline ne
 parle pas de la
 pourpre, mais
 d'une
 espece de vermillon
 où il entroit de la
 pourpre.
 (b) Seneca
 Voici les paroles
 de Mazzella. (c) Fu
 da gli antichi
 tenuta in gran stima
 la purpura, che si
 faceva in Pozzuolo,
 che per la bontà &
 eccellenza sua
 era avanzata quella
 di Tiro, de Getulico,
 e del Lano. In
 Augusto conco,
 ch'erano purpure
 pretiosissime. Di
 che Plin. nel 35. lib.
 al 6. capo della
 purpura parlando
 così scrive. Quare
 Puteolanam potius
 laudatur, quam
 Tyriam aut
 Getulicam, unde
 preciosissima
 purpura. Il
 devoit considerer
 que le mot
 Puteolanum se
 raporte à
 purpurissimum
 è creta
 argentaria, dont
 Pline venoit de
 faire mention;
 les femmes
 1696 in 8. (d)
 s'en servoient
 pour se farder.
 (d) Ses
 bains. . . furent
 très-renommez.
 † Voyez le
 Traité du
 Medecin Jean
 Elhus de Balneis
 puteolanis, corrigé
 & augmenté
 par Scipione
 Mazzella: il est
 imprimé à la
 fin des
 Antiquitez
 de Pozzuolo.
 On y trouve
 quelques vers
 Latins
 composés par
 Alcadinus à la
 louange de ces
 bains-là. Cet
 Alcadinus étoit
 né à Syracuse,
 & fut envoyé à
 Salerne par son
 pere pour y
 étudier. Il y
 fit tant de
 progrès en
 Philosophie &
 en Médecine,
 qu'on le vit
 passer bien-tôt
 de la condition
 d'Écolier à celle
 de Professeur
 de ces deux
 sciences.

(A) En celui de Puteoli.] Ou à cause de la multitude des puits, ou à cause de la mauvaise odeur des eaux chaudes (a).
 (B) L'un des meilleurs ports.] C'étoit là que les navires marchands d'Alexandrie avoient leur étape. Voyez ces paroles de Seneca. (b) *Subito hodie nobis Alexandrinae naves appaeruerunt, quae praemitti solent & nunciare secutura classis adventum: tabellarias vocant. Gratus illorum Campaniae adpectus est: omnis in pilis Puteolorum turba consistit. . . In hoc annuum discursu prosperantium ad litus, magnam ex pigritia mea sensu voluptatem.*
 (C) Quelques-uns disent que sa pourpre étoit préférée à celle de Tyr.] Scipion Mazzella le pretend, & allegue Pline: il est certain neanmoins (a) Strabo, que Pline ne parle pas de la pourpre, mais d'une espece de vermillon où il entroit de la pourpre.
 (b) Seneca Voici les paroles de Mazzella. (c) *Fu da gli antichi tenuta in gran stima la purpura, che si faceva in Pozzuolo, che per la bontà & eccellenza sua era avanzata quella di Tiro, de Getulico, e del Lano. In Augusto conco, ch'erano purpure pretiosissime. Di che Plin. nel 35. lib. al 6. capo della purpura parlando così scrive. Quare Puteolanam potius laudatur, quam Tyriam aut Getulicam, unde preciosissima purpura.* Il devoit considerer que le mot *Puteolanum* se raporte à *purpurissimum è creta argentaria*, dont Pline venoit de faire mention; les femmes (d) s'en servoient pour se farder.
 (D) Ses bains. . . furent très-renommez.] Voyez le Traité du Medecin Jean Elhus de *Balneis puteolanis*, corrigé & augmenté par Scipione Mazzella: il est imprimé à la fin des *Antiquitez de Pozzuolo*. On y trouve quelques vers Latins composés par Alcadinus à la louange de ces bains-là. Cet Alcadinus étoit né à Syracuse, & fut envoyé à Salerne par son pere pour y étudier. Il y fit tant de progrès en Philosophie & en Médecine, qu'on le vit passer bien-tôt de la condition d'Écolier à celle de Professeur de ces deux sciences.

ces. La reputation qu'il s'aquit dans la Medecine le fit souhaiter à la Cour de plusieurs Princes. Il guerit l'Empereur Henri VI. qui étoit tombé dangereusement malade dans le Royaume de Naples, & depuis ce tems-là il fut fort aimé de cet Empereur, qui le combla de presens. Après la mort de Henri il s'attacha au service de l'Empereur Frideric II. & composa à sa priere les vers de *Balneis puteolanis* dont je parle. Il florissoit l'an 1191. & il vécut 52. ans (e). Thomas Bartolin l'a publié dans sa liste des Medecins Poëtes.
 (E) Une meprise de son Abbreveiateur.] Galiendi raporte que les tremblemens de terre produisent quelquefois des montagnes dans les continens, & des Iles dans la mer. A l'égard des montagnes il allegue ce qui arriva auprès de Pozzuolo l'an 1538. *Mirabilis videri potest, dit-il (f), enasis ex opposito non modo in Continentibus montes, sed etiam in medio mari insulas. Nam quem Simon Portius ita describit, ut fuerit una nocte ad pluviam M. passuum altitudinem, ex punicibus, cineribusque congestus; id nempè sub finem Septembris, anni M. D. XXXVII. Quoi que Mr. Bernier fût un habile homme, il ne laissa pas de meconnoitre dans ces paroles une chose qui y est toute visible. Il ne songea pas que puteolanus se doit raporter à terra motus, il en fit un Auteurs. Ce qui n'est pas moins surprenant, dit-il (g), c'est de voir naître en une nuit des montagnes de pierres-pouces & de cendres dans le milieu d'un continen, comme raporte Puteolanus. Cela me fait souvenir de l'Hexameron rustique, où l'on remarque (h) que du Pinet dans sa traduction Françoise de Pline (i) a fait deux gentilshommes Romains de deux especes de marbre, l'un nommé Lapis Numidicus, & l'autre Sinandicus, & que Coellefteau (k) a mis le Capitaine Corfinus, au lieu de la ville de Corfinium.
 (F) De la bevüé de Benjamin de Tudele.] Il dit non seulement que la ville *Puteoli* s'appelloit *Syraculum**

PRAT

(e) Tiré de Scipione Mazzella pag. 260.

(f) Galiendus Physica lib. 3. membro 1. lib. 1. c. 6. pag. 50. oper. tom 2.

(g) Epist. de consil. de consil. de consil. de consil.

(h) Bernier, Abbrevege de la Philosophie de Galiendus tom. 5. pag. 127. édit. de Lion 1684.

(i) Hexameron rustique que p. 30.

(j) Au chap. 1. du 31. livre.

(k) Au chap. 18. du 3. livre de la traduction de non seulement que la ville *Puteoli* s'appelloit *Syraculum*

PRAT (ANTOINE DU) Chancelier de France sous le regne de François I. & puis Cardinal, étoit d'Issoire en Auvergne. On convient que c'étoit un fort habile homme, mais non pas que ce fût un homme de bien. Entre autres choses on le blâme du Concordat, qui fut passé entre Leon X. & François I. l'an 1516. On pretend qu'il introduisit par là dans le Royaume un (A) usage pernicieux, qui transféroit à la Cour le choix des Evêques, ce qui étoit le moyen de

rentum anciennement, mais aussi qu'elle fut bâtie par Tinsfan Hadar-Ezer qui redoutant le Roi David avoit pris la fuite. (a) *Uterius profectus sui Puteolos quondam Surrentum dicitam, urbem magnam, quam olim condidit Tinsfan Hadar-Ezer, quem metu Davidis regis (in pace quiescentis) au fugisset.* Ces deux faussetez ont été notées par Mazzella (b), & par (c) Constantin l'Empereur, & depuis encore par (d) Pinedo qui remarque qu'il est fait mention de ce Tinsfan Hader au 2. livre de Samuel, chap. 8. v. 3. & que le faux Joseph fils de Gorion debite la même fable au chapitre 3. du 1. livre. On voit là l'esprit de la nation Judaïque, & même de toutes les autres. Chaque peuple s' imagine que les grands hommes ont été cause d'une infinité d'évenemens dans les pais les plus éloignez. David dont le nom fut inconnu en Italie jusques à ce que les Romains lurent Joseph, & qui preceda d'environ 3. siècles la fondation de Rome, fit tant de peur à Romulus, si l'on en croit Benjamin, que ce fondateur de Rome creusa un chemin de 15. milles sous les montagnes auprès de Puteoli; pour se cacher. (e) *Hinc per millia quindecim sub montibus iter conficiunt. Operis auctor est Romulus qui Romam condidit, atque hæc omnia fecit cum sibi a Davide Israelitarum rege & Joabo exercitus duce metueret. Alia etiam cum supra, tum infra moenes urbis Neapolis exstruxit.* Voici la note de Constantin l'Empereur: elle contient une exclamation qui n'est pas trop forte vu l'impertinence de ce Rabin. *Quis (f) ad tantum stuporem non obstruisset? coactans sacri Davidem & Romulum, quon trecenti est circiter annis post Davidem regnare cepisset. Quod in dubium vocari non potest; sed ex diversis historicis constat, & passim à Chronologis observatum, quorum verba repetere necesse non est in tanta luce. Huic parallelum est, quom Romulum talparum more in terram ac longissimas specus se recepisse fingit, sive eas metu Davidis, qui ante aliquot secula mortem obierrat, excavasse scribit. Quis ad hujusmodi non stomachetur? si nos ita aberraverimus, quam superbe nobis Judæi insultarent.*

(a) Benjam. itiner. p. 14. edit. Lugd. Bat. 1633.

(b) Mazzella, antichità di Pozzuolo p. 4. & 5.

(c) L'Empereur notis in Benjam. itinerat. pag. 159.

(d) Pinedo, in Stephanum Byzantinum voce di. καύσιον. pag. 236.

(e) Benjam. ibid. pag. 15.

(f) L'Empereur ubi supra.

(g) Dialogue entre deux paroissiens de St. Hilaire du Mont, sur les Ordonnances contre la traduction de Mont. pag. 37. du 1. tome des pieces concernant cette traduction.

(h) L'an 1528.

(i) Ibid. pag. 38.

Sanction, c'est à dire la pure observation des anciens Canons en l'Eglise de France, & d'avoir fait le concordat du Roy François I. avec Leon X. qui a ruiné en France toute la Discipline Apostolique, a aboli les élections Canoniques, & a soumis l'Eglise de France à une déplorable servitude. L'Archevêque d'Ambrun prit le parti de ce Chancelier, & tâcha de rendre odeux à la Cour les Janfenistes, comme fi en condamnant le Concordat ils envioient à Sa Majesté les avantages qu'elle en retire. Ils s'efforcèrent, dit-il, (k) d'ôster (k) Requête un avantage signalé à sa Courtoisie: ils declament le présent au Roi dans la page 10. du premier libelle, contre le Concordat qui fut fait entre le Roi François I. & le cherevêque Pape Leon X. C'est ce bon Prelat, disent-ils d'Ambrun parlant du Chancelier du Prat, Cardinal & Archevêque de Sens, auquel on attribue d'avoir osté la Pragmaticque Sanction, c'est à dire, la pure observation des anciens Canons &c. . . Ils en veulent à ce grand homme, parce qu'en un Concile qu'il tint dans sa Province de Sens, en l'an 1528. il descendit les Traductions de la Bible en langue vulgaire. Ces paroles furent critiquées; on s'étonna (l) qu'il parlât du Concordat d'une maniere (l) Remarques sur la requête de l'Archevêque d'Ambrun pag. 271. de ce même 11. me.

si peu digne de son caractère. Il devoit apprendre des Historiens les plus celebres & des procédés verbaux du Clergé de France, de quelle maniere les Evêques, les Parlemens, & les gens de bien ont toujours regardé ce Traité. Il ne devoit pas ignorer que l'on a fait long temps en plusieurs Eglises des prieres publiques aux Prônes des Paroisses, pour en demander à Dieu l'abolition, par le retablissement des élections Canoniques; ainsi comme on peut voir par divers Rituels, comme par celui de Vannes imprimé à Lion, & par un autre de Clermont imprimé en 1608, par l'ordre de feu M. le Cardinal de la Rochefoucault. Et enfin puisque l'autorité de M. l'Archevêque de Paris luy est sans doute fort considerable, il devoit au moins en parler comme fait ce Prelat dans la vie de Henry IV. où il rapporte pag. 229. que l'Assemblée generale du Clergé se tenant à Paris l'an 1599. fit une grande remonstrance au Roy par laquelle les Prelats le prioient de ne point charger sa conscience des nominations aux Evêchez, Abbayes, & autres Benefices ayant charge d'ames. Et il ne devoit pas faire paroître moins de lumiere qu'un Prince comme Henry le Grand, élevé dans l'hercisme & nourri dans les armées, qui ne laissa pas de répondre à cette remonstrance du Clergé, comme M. de Paris le rapporte ensuite; qu'il reconnoissoit que ce qu'ils luy avoient dit touchant les nominations des Benefices estoit veritable, mais qu'il n'étoit pas l'auteur de ces abus. Ajoutons encore ceci. (m) Il n'est point vrai que les Ecrivains de Port-royal aient sujet d'en vouloir au Chancelier du Prat, à cause qu'il a defendu les Traductions en langue vulgaire dans le Concile de Sens de l'an 1528. parce qu'il n'a jamais fait cette defense, s'estant contenté simplement de défendre qu'on imprimât les

de faire tomber les mitres sur des têtes beaucoup plus remplies de l'esprit du monde, que de la science & de la vertu que doivent avoir les Pasteurs des ames.

Mais

Livres sacrez sans l'autorité de l'Ordinaire, ce qui ne regarde point La Traduction de Mons qui a esté approuvée par l'Ordinaire du lieu où elle a esté imprimée. Il n'est pas véritable non plus qu'on ait tort de ne parler pas du Cardinal du Prat comme d'un grand homme, & qu'on doive faire un crime à l'Auteur des Dialogues de ce qu'il en a parlé comme il a fait, puisqu'il faut n'avoir aucune connoissance de nostre Histoire, pour ne sçavoir pas qu'il a esté plus décrié que personne par les Ecrivains de son temps. Belcarus Evêque de Metz l'appelle Bipedum nequissimus; & l'accuse d'avoir fait condamner à la mort le Sieur de Semblancé par des Juges corrompus. C'est apparemment de luy que Budée fait l'étrange éloge qui est au commencement de la page 260. (1) de son Livre intitulé Forrenfia.

(1) Lib. 3. ment de la page 260. (1) de son Livre intitulé Forrenfia.

Il est certain que le Concordat amena d'horribles abus dans la collation des Benefices, & de là vint que sur les plaintes des trois Etats du Royaume assemblés à Orleans l'an 1560. il fut fait un reglement qui auroit pu remettre les choses en fort bon train, s'il eût été observé. En voici la teneur. *Tous Archevesques & Evêques seront désormais si tost que vacation adviendra, eleuz & nommez, à sçavoir les Archevesques par les Evêques de la Province & chapitre de l'Eglise episcopale: Les Evêques par l'Archevesque, & Evêques de la Province, & chanoines de l'Eglise episcopale, appelez avec eux douze notables Gentilshommes qui seront eleuz par la Noblesse du diocèse, & douze notables bourgeois, qui seront aussi eleuz en l'hôtel de la ville archevescopale, ou episcopale. Tous lesquels convoquez à certain jour par le chapitre du siege vacant, & assemblez, comme dit est, s'accorderont de trois personages, des suffisances & qualitez, requises par les saints Decrets & Conciles, agez au moins de trente ans, qu'ils nous presenteront: pour par nous, faire election de celui des trois que voudrons nommer à l'Archevesché ou Evêché vacante. Afin que mes lecteurs connoissent les maux à quoi l'on croit que cette ordonnance remedieroit, je raporte les paroles d'un Commentateur. (2) Si les loix tant divines que humaines eussent esté observées par ceux qui en sont estat & profession, ou en sont ministres & executeurs, cest article seroit véritablement estimé & tenu pour superflu. Car les loix & saintes ordonnances anciennes avoient baillé reglement es choses y comprises tout tel qu'il est icy arresté. Mais la calamité du temps, l'audace humaine, l'avarice, la faveur des plus grands, avoit tout alteré & corrompu, & s'en alloit de pis en pis, si le bon & meur jugement de nostre Prince, ou de ceux qui luy assistent, n'y eust enfin obvié. Par faveur, amitié & argent les idiots & ignorans asniers tenoient & possédoient les gros benefices, les hautes dignités, & grandes prelatures. Et d'autant qu'ils n'avoient ne la capacité ne l'experience de discerner le mal du bien, & au contraire, & ne favoyent constituer difference entre la vertu & le vice, ils en usoyent tout ne plus ne moins qu'ils l'entendoient: Et le plus souvent estoient créés Evêques encorcs non à plein façonnés dedans la matrice de leurs meres. Dont s'est*

largement & à bon esçient ressentie toute la Chrestienté. Et ne se font peu tenir les peuples desolés d'asprement murmurer, se voyant conduits par telle maniere de gens, ou par leurs suffragans, lieutenans, & vicaires de mesme faïne que leurs maistres: lesquels impoyent temerairement aux nations de Dieu, charges & faix insupportables, & qu'ils ne vouloyent eux-mesmes toucher du bout du doigt: jusques à ce que le Seigneur a ouvert les yeux, les cœurs, & les bouches du pauvre peuple esperdu, pour voir, parler, & se plaindre, des Princes, pour entendre, & du Roy, pour juger en équité, & droicteure. Il me semble que nous avons occasion d'esperer de Charles IX. nostre Roy, ce que les Augures, Mages ou Prophetes humains disoyent d'Auguste Cesar: souz lequel la monarchie fut si bien policée, & florit en toute felicité, & prospera en tout accroissement & grandeur. Par cest article-cy nous voyons, que les gens de bonne vie, honneste conversation, & bien verrez aux lettres recevroient le preme & guerdon de leurs labeurs, les ignares seront rejettez & reculez, les jeunes meus & incitez de travailler à monter au theatre excellent de veru: Les enfans de la mamelle ne seront plus (comme au passé) élevez es dignitez, qui emportent charge trop pesante pour leurs foibles espauls, & sont trop de dure digestion pour leur estomach: & mesmement en ce que touche la religion: où fault ordonner des gens exquis, de grande probité, chasteté & sanctimonie, mortifiez, despoillez de leur vieille peau, & desquels les esgullons chamels soient esteints, ou par l'age, ou pour l'amour du Seigneur. Car commettre au regime de l'Eglise des ignorans & des enfans qui ne savent regir, gouverner, ne conseiller eux mesmes, est chose estrange, exorbitante, & autant repugnante à tout droict divin & humain, que qui seroit tuteur un pupille à un autre pupille, mener l'aveugle à l'aveugle. . . Ce bon Roy Loys douziesime voyant telle faute estre entre les ecclesiastiques de son temps disoit que les asnes avoient meillur temps, que les chevaux: car les chevaux (disoit-il) vont en poste à Rome, me courtir les benefices, & dont plusieurs asnes sont pourvez. Par cela on ne s'est peu tenir de les vesperizer par mille pasquilles & libelles fameux: & a on jeté ces vers au regret de l'élection perdue, contre les usurpateurs d'icelle, & les prouex indignement des dignitez Ecclesiastiques.

*Au temps passé l'Esprit Saint estoit
Ceux, dont soloit l'Eglise estre servie.
En ce temps-là, vertu fruit produisoit:
Car les esleuz estoient de sainte vie.
Mais maintenant les mondains par envie
Ont usurpé la sainte election,
Dont s'en ensuy humaine affection:
Et par ainsi tous vices procedez
Sont des Pasteurs: qui nous sont concedez
Par les chevaux, par la poste, & par dons.
Trop n'ieux vaudroit les estre à trois dez:
Car à l'hazard ils pourroyent estre bons.*

Si

(2) *Jou-
chin du
Chancelier
Advocat
au grand
Conseil,
sommaire
exposition
des Ordon-
nances du
Roi Char-
les IX.
fol. 7. ver.
fo. edit. de
Paris 1568.*

Mais on peut repondre que du tems des élections (B) l'Eglise étoit aussi mal servie, qu'elle le fut sous le Concordat. J'ai bien de la peine à croire le dialogue raporté par quelques Historiens. Il concerne la confidence que l'on veut que le Cardinal du Prat (C) ait faite de l'envie d'être Pape. Quelques Auteurs dif-

fent

Si je fais un jour l'article de Genebrard, comme je l'espère, je n'oublierai pas le livre (a) qu'il publia, pour faire voir la nécessité de retablir les élections canoniques. Il appelloit le Concordat un mystere d'iniquité.

(B) Du tems des élections l'Eglise étoit aussi mal servie. Nous avons vu dans les remarques précédentes la raillerie de Louis XII. Il y avoit donc bien des abus sous la pragmatique Sanction, & avant le Concordat. L'Archevêque d'Ambrun soutient (b) que le Concordat a retranché les abus, les simones & les cabales qui se faisoient autrefois dans les Elections. Mais voici un Abbé Commandataire qui s'étend beaucoup sur ces desordres.

(a) Il fut brûlé par le bourreau. Voyez la dissertation de Natalis Alexandre, in Selecta historice Ecclesiasticæ capitula sæculi 15. Et 16.

(b) Davi sa requête au Roi contre la version de Mons pag. 272. 273. du 1. tome des pièces concernant cette version.

(c) Brantôme, Mémoires 10. 1. au discours de François 1. pag. 271. Et suiv.

« (C) J'ay ouï conter à une grande Dame, d'avoir
 « entendu dire autrefois à ce grand Roy Fran-
 « çois, que le sujet qui le porta le plus à faire le
 « concordat avec le Pape Leon, pour abolir du
 « tout les élections des Evêques, Abbez, & au-
 « cuns Priores, & s'en prevaloir des nominations,
 « fut les grands abus qui s'y faisoient en telles élec-
 « tions parmi les Moines, car sans aucun égard
 « à la suffisance, bien que de ce temps-là ne s'en
 « trouvoit gueres dans les cloistres, ny de sçavoir
 « non plus. . . ils éliisoient le plus souvent ce-
 « luy qui estoit le meilleur compagnon, qui ai-
 « moit plus les gares, les chiens, & les oiseaux,
 « qui estoit le meilleur biberon, bref, qui estoit
 « le plus debauché, afin que l'ayant fait leur Ab-
 « bé, ou Prieur, par après il leur permist faire
 « toutes parcelles debauches, dissolutions & plai-
 « sirs, comme de vray l'en faisoient auparavant
 « très-bien obliger par bons sermens, & faisoit
 « qu'ils le tinssent par amour ou par force. Le pis
 « estoit quand ils ne se pouvoient accorder en
 « leurs élections, le plus souvent s'entrebatoient,
 « se gourmoient à coups de poing, venoient aux
 « braquemars & s'entrebleissoient, voire s'entre-
 « tuoient; bref, il y avoit plus de tumultes, ligue,
 « & brigues qu'il n'y a en la creation du Recteur
 « de l'Université de Paris, que j'ay veu autrefois,
 « je ne sçay si cela dure. De plus aucuns éliisoient
 « quelque simple bon homme de Moine qui n'eust
 « osé grouiller, ny commander faire autre chose
 « sinon ce qui leur plaisoit, & le menaçoient s'il
 « vouloit trop faire du galant & rogue supérieur.
 « D'autres éliisoient par pitié quelque pauvre here
 « de Moine, qui en cachette les deroboit ou fai-
 « soit bourse à part, & mourir de faim ses Reli-
 « gieux, dont s'en trouvoient de grandes plain-
 « tes & autant d'appauvrissement de l'Abbaye. . .
 « Bref, une infinité d'abus se commettoient en
 « ces élections & creations, que je tairay pour
 « ce coup. De plus ce grand Roy considerant les
 « bons services que la Noblesse luy faisoit ordi-
 « nairement, & ne la pouvant recompenser des
 « finances de son domaine, & des deniers de ses
 « tailles, car il falloit le tout convertir aux frais
 « de ses longues & grandes guerres, il trouva
 « meilleur de recompenser ceux qui l'avoient bien
 « servy de quelques Abbayes & biens d'Eglise,
 « que les laisser à des Moines cloitraux, gens
 « inutiles, disoit-il, qui ne servoient de rien qu'à
 « boire & manger, taverner, jolier, ou à faire

« des cordes d'arbalestes, des poches de furet,
 « à prendre des cornils, de siffler des linottes,
 « voilà leurs exercices, & faire une debauche que
 « l'oisiveté leur apportoit; aussi disoit-on en pro-
 « verbe commun alors, il ne fait rien non plus
 « qu'un Prestre ou un Moine; aussi disoit-on,
 « avare & paillard comme un Prestre & un Moi-
 « ne, ainsi que dit l'Italian, *Prestri, fratri Mo-
 « nachi & pulli, mai non son satulli. . .* (d) Or il
 « faut noter que s'il y a eu des abus en ces élec-
 « tions & creations Monachales, il y en a bien
 « eu autant es Canoniales & celles des Evêques,
 « qui pour avoir les voix des Chanoines & de
 « ceux qui en tenoient les principales dignitez,
 « on les gagnoit & achetoit à purs deniers, les
 « autres on les corrompoit par presens & pro-
 « messes de force bien pour l'avenir. De sorte
 « que cela s'appelloit plustost une vraye simonie,
 « qu'une legitime & sainte election, prenans
 « exemple sur plusieurs Papes de ce temps-là,
 « qui gagnoient ainsi les voix & les suffrages des
 « Cardinaux. Bien souvent aussi faisoient-ils en
 « leurs Chapitres des tumultes, seditions, ligue,
 « & brigues, jusques à s'entrebattre, se frapper,
 « se tuer & s'entrebleser, comme cela s'est fait
 « autrefois en Allemagne que j'ay ouï dire, car
 « les Chanoines estoient mauvais garçons, com-
 « me encore ils sont, & s'aydoient aussi bien de
 « l'espee que du breviaire. Les Evêques élevez
 « & parvenus à ces grandes dignitez, Dieu sçait
 « quelles vies ils menotent, certainement ils
 « estoient bien plus assidus en leurs dioceses qu'ils
 « n'ont esté depuis; car ils n'en bougeoient,
 « mais quoy? c'estoit pour mener une vie toute
 « dissoluë après chiens, oiseaux, festes, banquettes,
 « confrairies, nopees, & putains, dont ils en
 « faisoient des ferrails, ainsi que j'ay ouï parler
 « d'un de ce vieux temps, qui faisoit rechercher
 « de jeunes, belles, petites filles, de l'âge de
 « dix ans, qui promettoient quelque chose de
 « leur beauté à l'avenir, & les donnoit à nourrir
 « & élever qui çà qui là parmy leurs paroisses &
 « villages, comme les Gentils-hommes de petits
 « chiens, pour s'en servir lors qu'elles seroient
 « grandes. Tout cela leur estoit permis, car nul
 « n'eust osé leur remontrer ny censurer, tant ils
 « estoient craints & ne craignoient nullement
 « d'estre scandalisez. J'en dirois davantage, mais
 « je ne veux pas scandaliser. Nos Evêques d'au-
 « jour'huy sont plus discrets, au moins plus sages
 « hypocrites, qui cachent mieux leurs vices noirs
 « (me dit un jour un grand personnage :) & ce
 « que j'en dis des uns & des autres, tant du vieux
 « temps que du moderne, & de leurs abus, ce
 « n'est pas de tous, à Dieu ne plaïse, car de l'un
 « & de l'autre temps il y en a eu force gens de
 « bien, tant de reguliers que seculiers, & de
 « très-bonne & sainte vie, comme encore il y en
 « a force & y aura, moyennant la grace de Dieu,
 « qui aime & n'abandonne jamais son peuple. . .

(C) Il concerne la confidence. . . de l'envie d'être Pape. Messieurs de Port-royal n'oublièrent pas de représenter à l'Archevêque d'Ambrun, ce que Laurent Capelloni conte touchant la mort

sent qu'il feignit une retention (D) d'urine pour se tirer d'un peril. Il n'y a point

(a) Remarques sur la requête de l'Archevêque d'Ambrun pag. 272.

d'Antoine du Prat. (1) Clement VII. dit cet Auteur, estant mort, le Cardinal du Prat se laissa tellement posséder par le desir deregulé de devenir Pape, qu'il osa se presenter devant le Roy pour luy dire que le temps estoit venu qu'il le pouvoit faire Pape. Le Roy voulant voir jusqu'au bout où son ambition le porteroit s'arresta, pour luy laisser dire tout ce qu'il vouloit. Le Cardinal ajouta donc, que si sa Majesté le vouloit favoriser de son autorité auprès du College des Cardinaux afin d'obtenir qu'ils le fissent Pape, il n'en auroit que le nom: mais que ce seroit le Roy qui en auroit l'effet. Le Roy voyant l'ambition excessive de cet homme, & considerant les difficultez extrêmes de cette entreprise qui ne se pouvoit executer qu'avec de grandes sommes d'argent, répondit, Par ma foy, Monsieur le Chancelier, l'appetit des Cardinaux est si grand que je n'ay nulle envie de le contenter. Le Cardinal reparut, que si le Roy estoit dans ce dessein, il auroit bien le courage de trouver quatre cent mil escus pour l'executer. Mais le Roy luy reparti, vous pouvez bien, Monsieur, avoir la somme que vous dites; mais pour moy je n'ay nulle envie d'entrer dans cette entreprise. Cette reponse du Roy fit venir à luy le Cardinal, & luy fit connoistre la faute qu'il avoit faite non tant d'avoir remoiné son ambition, que d'avoir decouvert ses thesors. Il en entra donc dans un tel desplaisir qu'il en devint malade, & son mal qui estoit leger au commencement s'accrut extrêmement, ayant appris que le Roy scavoit qu'il estoit au lit avoit commandé qu'on saisisst ses meubles & son argent, ajoutant à ceux qui luy en firent des plaintes de la part du Cardinal, qu'il le traitoit comme il luy avoit conseillé de traiter les autres: de sorte, dit cet Historien, que le Cardinal en mourut Dieu scait comment (Dio fa come) peu content & peu satisfait. Il est bon de ne pas omettre que ces Messieurs firent sentir au Prelat qu'il ne pouvoit pas douter de ce conte, après l'approbation qu'il avoit donnée au livre qui le contient. Voilà, disent-ils, (b) la mort de ce grand homme dont il n'est pas permis de parler desavantageusement sans offencer M. d'Ambrun. Et cependant il est remarquable que cette Histoire est rapportée dans la vie des Cardinaux du Steur Aubert imprimée chez Soli en 1645. à la teste de laquelle on voit une approbation authentique de MESSIRE GEORGE D'AUBUSSON, où il declare que la verité de l'Histoire y est exactement representée, de sorte qu'il est assez étrange que ses grands emplois luy ayant si tost fait perdre le souvenir de ses premieres études.

(b) Ibid.

(c) Hist. de François premier, liv. 7. pag. 231. édit. de Holl.

(d) Id. ib. pag. 242. 243.

(e) L'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres, tom. d'Avril 1684. art. 8. p. 629. marque l'an 1534. se voyant sur le diction de Hollan de François I. de Varillas.

raporte certaines choses, tantôt appliquées à un tel tems, & à une telle personne, tantôt à d'autres. (f) C'estoit un peccadille de la Cour telle que celle du Roy François I. pour attraper les escus du Cardinal Marcellus. Le Roy avoit besoin d'argent, Melancthon qui dit avoir très-bien cognu le Cardinal, le raconte ainsi. Le Roy fit courir le bruit par les despêches que son courrier lui apporta de Rome, que le Pape Paul y estoit mort. Il manda ce Cardinal qu'il cognoissoit estre ambitieux aspirant au Papat, & lui raconta ce faux bruit. Voici son fruit. Il monstre au Roy le grand interest qu'il y avoit pour le Roy & son Estat, qu'un tel y seroit eslu qui lui fût bon ami. Ouy, dit le Roy, & si on t'y voit voir pour voir? Le Cardinal y transporte ses desirs. Il faut de l'argent pour cela dit le Roy, & pour le present je n'en ai point. L'autre presente deux tonneaux d'or. C'est assez dit le Roy j'y adjousterai aussi du mien. Les autres lettres puis après, disent que le Pape vivoit encore sans qu'il avoit esté malade. Le Cardinal le dit au Roy & redemanda son argent. C'estoit fait, la response fut, Je reprendrai mon Ambassadeur: pour l'argent, si le Pape n'est pas mort il mourra: ceste repartie fit la triste departie.

L'Auteur qui me fournit ces paroles cite un livre (g) de Melancthon que je n'ai point, je ne puis donc pas répondre de son exactitude, mais je trouve dans un autre Ouvrage de Melancthon un fait qui semble tenir le milieu entre celui-là, & celui du Capelloni. Le voici tout de son long, (h) Rex Gallia, pater Francisci, indigebat subito pecunia. Itaque per alium quendam ad suum Cancellarium ex Roma, & per postam mittit ei literas, significans Papam esse mortuum. Ledit literas, mox properat Cancellarius ad Regem, ei nunciatus tanquam aliquid novi. Rex legit literas, simulans se inesse, & interrogat quid sibi sit faciendum? Respondit Cancellarius, consiliosimum esse mittere Romanum legatum, & aliquid constituere Papam, qui sit à partibus regis Gallia. At rex: ad eam rem opus est pecunia, sicut dicitur: Nulla pecunia est satis magna, aspirant ad Pontificatum. Cancellarius dicit, se adhuc habere duas thomas auri, utrum sufficient? Respondit Rex: Bene est, & ego aliquid pecunia addam. Cura igitur manum thomam auri perferri ad me. Postquam eam Rex acceperat, subornat alium munitum afferentem ei literas, Papam adhuc vivere, & non esse mortuum. Egregium sane inventum, quo quasi cornicum oculos confixit, & avarum per suam avaritiam decipit. Ici ce n'est point François I. qui met la main à la bourse de son Chancelier, c'est un autre Roi de France pere de François. Or comme le pere de François I. n'a pas été Roi, il faudroit dire que Melancthon parle de Henri II. pere de François II. mais François II. est-il un Prince que l'on doive designer tout court par le seul nom de François? Manlius n'a point fait d'honneur à son maître, en publiant un recit où les personnes sont designées si mal. Je laisse au lecteur le soin de chercher les differences qui se trouvent entre les trois contes que j'ai rapportez.

(D) Qu'il feignit une retention d'urine.] Com- bien (1) d'un autre costé en pourrions-nous nommer à qui la maladie seule a sauvé la vie, comme autrefois à Anguste? Et combien y a-t-il

(f) Jerome de Pontus, Discours de Melancthon du Saint Esprit liv. 5. pag. 1090.

(g) Il cite Dom. p. 3. fol. 171.

(h) Joannes Manlius in locorum communium Collectionis ex lectionibus Philippi Melancthonius excerp. pag. 375. edit. Francof. 1568. Ce livre pourvoit en quelque façon être intitulé Melancthoniana.

(i) La Mothe le Vayer, Discours de la santé & de la maladie au tome 8. de ses Œuvres pag. 185. 186.

point d'apparence qu'il ait ignoré la langue Latine (E) au point que Jonfson l'assûre. On a remarqué qu'il aimoit beaucoup la chair (F) d'ânon, & qu'il fut cause que d'autres l'aimèrent.

PRETEXTAT (PAPYRE) en Latin *Papyrius Prætextatus*, se rendit celebre à Rome dès son enfance, par la force de taire un secret que sa mere vouloit savoir. Il est parlé de cela dans le Supplément de Moreri; mais on y a ôté tout le sel du conte. C'est ce qui m'oblige à narrer la chose (A) plus fidelement.

„ a-t-il qui n'ont évité la mort, que pource qu'on
 „ croyoit, vcu leur infirmité, qu'ils en estoient
 „ à la veille ? (1) *Multorum mortem disfulit mor-*
 „ *bis, & saluti illis fuit videri perire.* La crainte
 „ qu'on eut que le Cardinal du Prat ne mourût
 „ d'une faulx retention d'urine, dont il abusa ses
 „ Medecins, beuvant secretement celle qu'il ren-
 „ doit, le fit sortir de prison du regne de Fran-
 „ çois I. Et nous avons vu un Favori de Hen-
 „ ry III. faire si à propos le moribond, pour
 „ couler quelque fâcheux temps sous Henry IV.
 „ qu'il a depuis vécu trente ans sous le feu Roi en
 „ parfaite santé. J'ai quelque soupçon que les
 „ idées de la Mothe le Vayer ne se soient un peu
 „ brouillées. On ne parle point, ce me semble,
 „ d'aucun emprisonnement de nôtre Du Prat; mais
 „ on dit que (a) le Cardinal de la Balsüe se mit à boire
 „ son urine, afin que sur l'apparence d'une retention
 „ de cet excrement Louis onzième le tirast de captivi-
 „ té. Ce sont les paroles de la Mothe le Vayer; il
 „ cite la vie de Louis XI. composée par Pierre
 „ Matthieu: cette citation est juste (b). Et quoi
 „ qu'il se puisse faire que deux Ministres d'Etat em-
 „ ploient en divers tems la même ruse pour se ga-
 „ rantir d'un mal, je ne croi pas que les deux his-
 „ toires raportées par cet Auteur soient veritables:
 „ il est encore plus facile qu'il ait confondu le tems
 „ & les personnages. Bien d'autres l'ont fait, &
 „ le feront à l'avenir

(a) Id. *l'histoire de Louis XI. par Pierre Matthieu li. 10. n. 3 p. m. 574.* Il y a un mot & beavoit & beavoit si secretement son urine que l'on croit que telle retention le seroit mourir. Le Roi le fait vider, les medecins disent que sa vie est desespérée &c.

(b) Voici les paroles de Pierre Matthieu li. 10. n. 3 p. m. 574. Il y a un mot & beavoit & beavoit si secretement son urine que l'on croit que telle retention le seroit mourir. Le Roi le fait vider, les medecins disent que sa vie est desespérée &c.

(c) Jo. Jonfsonus de Natura constantia f. 73. edit. Amstel. 1632. *set, mulos per molossos intelligi existimavit; & post animadverso errore, molossos se pro muletis accepisse, duplicata insentia subjunxit.* Notez que Jonfson ne cite personne, quoi qu'ailleurs pour les moindres bagatelles, il soit fort exact à citer les livres d'où il les a pris. Concluez qu'il ne savoit cela que par ouï dire.

(E) Qu'il aimoit beaucoup la chair d'ânon. En cela il ressembloit à Mecene, qui fut le premier qui mit en vogue cette viande - le. (d) *Pullos eorum (asinarum) epulari primus Mecenas instituit, multum eo tempore prælato onagrîs: post cum interit auctoritas saporis.* Après la mort de ce Favori on se degouta de la chair d'ânon; elle retourna à son ancien prix. Meibomius observe que l'on vit le même flux & reflux au tems d'Antoine du Prat. (e) *Simile quid de Antonio Pratenfis, Gallia Cancellario refert Johannes Bruyerinus lib. xxi. de re cibaria cap. xx. Etate nostra, inquit, Antonius Pratenfis, Gallia Cancellarius,*

imitator existit Mecenas in eo genere escæ (carnis nempe asinæ) quam avidissimus; verum & cum ipso gratia quoque illius carnis sepulta est. L'Ouvrage de Meibomius étant assez rare, j'espere qu'on ne trouvera pas mauvais, que je ne me borne point à avertir mon lecteur que l'on y voit divers exemples de la servitude du goût. Plusieurs seront bien aisés de lire ici les faits mêmes, qui temoignent que la flaterie fait renoncer l'homme au temperament de son palais, & qu'un Favori est capable non seulement de mettre à la mode les habillemens qui lui plaisent, mais aussi les viandes qu'il trouve bonnes. (f) *Potuit vero (Mecenas) & gula tantum aut peculiaris sibi appetitus gratia cibo isto vesiti capisse familiaris: quem deinde ob ipsius auctoritatem alii, quasi assentatione quadam, carivorem & in pretio habuerunt, donec ab habitu Mecenas rursus vilescebat, quod usi venire in ejusmodi rebus fere solet. Sic accipensere Plinius refert lib. ix. cap. xvxi, nullo in honore fuisse suo, id est, Trajan tempore: quem tamen Serenus Sammonicus apud Macrobiurn Saturn. lib. i. i. i. cap. xvi. docet, tum apud antiquos fuisse in pretio, tum post Plinium suo avo gratiam ejus ad epulas quasi postlimino redisse. Sic Horatius rhombum & ciconiam nullo in cibis usi fuisse scribit, antiquam id docuisse vir pratorius, sive is fuerit, dubitantibus Acron & Porphyrione, Afellius, sive Rufus, aut Sempronius. Et addit, mergos, vile alias cibi genus, si quis asfos dixerit futuros suaves, juvenutem Romanam pravi doctem id facile credituram. Versus sunt Serm. lib. i. i. Sat. i. i.*

Tutus erat rhombus, tutoque ciconia nido, Donec vos antdor docuit pratorius. Ergo Si quis nunc mergos suaves edixerit asfos, Parebit pravi docilis Romana juvenutem.

Nec dissimile quid contigit superiori seculo Romæ. De Hadriano V I. cum Pontif. Max. narrat Paulus Jovius (g) &c.

(A) A narrer la chose plus fidelement. Le Senat n'ayant pu conclure une grande affaire qui avoit été agitée, la renvoya au lendemain, & recommanda le silence jusques à ce que l'arrêt eût été formé. Le jeune Papyrius qui avoit suivi son pere au Senat selon l'usage du tems, fut questionné par sa mere sur ce qui s'étoit passé dans la compagnie: il repondit qu'on avoit recommandé de n'en parler pas, & qu'ainsi il ne lui étoit pas permis d'ouvrir la bouche. La curiosité de la Dame devint plus impetueuse par cette reponse. Le jeune garçon se trouva plus importuné qu'auparavant, & il fut contraint de recourir à un mensonge, pour se delivrer de cette persecution, sans desobeir au Senat. Il dit à sa mere qu'on avoit delibéré sur la question, s'il seroit plus important à la Republique de donner deux femmes à un mari, que de donner deux maris à une femme. La Dame consternée par ce discours, fort brusquement pour donner l'allarme aux autres femmes; de

(1) Sen. 444. 79.

(a) Id. l'histoire de Louis XI. par Pierre Matthieu li. 10. n. 3 p. m. 574.

(b) Voici les paroles de Pierre Matthieu li. 10. n. 3 p. m. 574. Il y a un mot & beavoit & beavoit si secretement son urine que l'on croit que telle retention le seroit mourir. Le Roi le fait vider, les medecins disent que sa vie est desespérée &c.

(c) Jo. Jonfsonus de Natura constantia f. 73. edit. Amstel. 1632.

(d) Plinius lib. 8. c. 43.

(e) Job. Meibomius Prætextat. (e) Simile quid de Antonio Pratenfis, Gallia Cancellario refert Johannes Bruyerinus lib. xxi. de re cibaria cap. xx. Etate nostra, inquit, Antonius Pratenfis, Gallia Cancellarius,

(f) Id. pag. 167. 166.

(g) Meibomius rapporte ici ce que J'ai cité dans l'article d'Hadrien Pl. p. 14.

ment. J'indiquerai même la source un peu mieux que l'on n'a fait : cela est ici de (B) quelque importance.

PRYNN

de sorte que le lendemain on en vit une grosse troupe à la porte du Senat, qui suploient la larne à l'œil, que l'on ordonnât plutôt le mariage d'une femme avec deux hommes, que le mariage d'un homme avec deux femmes. Les Senateurs ne comprenoient rien au tumulte de ces femmes attroupées; mais le jeune Papyrius les tira de peine, en leur racontant de quelle maniere il lui avoit salu étude. la curiosité de sa mere. Il fut admiré de la compagnie, & on ordonna qu'à Pavenir il seroit le seul enfant qui assisteroit au Senat. Voilà

(A) Ei puero potes cognomen tum honoris gratia inditum prætectatus, obloquendo tacendique in zitate prætextata Prudentius lib. 1. c. 23.

(b) Id. ib.

(c) Ut non parve rei prodigium illam verendum cuncti sexus impudicam infantiam pavescerant. Macrobius Saturn. lib. 1. c. 6. p. m. 211.

(d) Sous le mot Papyrius.

(A) Origine (a) du surnom de Prætextatus. Nous sommes redevables de ce récit à Aulugelle, dont je ne raporte que ces paroles. (b) Secretum rei & silentium deberi puer affirmans animam ejus ad inquirendum everberat. Quart igitur compressus violentissime. Tum puer, matre urgente, lepidi atque festivi mendacii consilium capit. Actum in senatu dixit, utrum videretur utilius magisque de republica esse, imitine ut duas uxores haberet, an ut una apud duos nupta esset. Hoc illa ut audivit, animo compavescit: domo trepidans egreditur: ad ceteras matronas desert quod audiverat. Pervenit ad senatum postera die matrum familias caterva, lacrymantem atque obsecrantes orant una potius ut duobus nupta fieret, quam ut unum dua. Senatores ingredienti in curiam, qua illa mulierum intemperies & quid sibi postulat iſthac vellet, mirabantur. Puer Papyrius in medium curiæ progressus, quid mater audire instruxisset, quid ipse matri dixisset, rem, sicuti fuerat, denarrat. Senatus fidem atque ingenium pueri deſcultatus conſultum facit, ut posthac pueri cum patribus in curiam ne introeant, nisi ille unus Papyrius. Macrobe a copié cela presque mot à mot; mais il y a joint une circonstance qui n'est point dans Aulugelle; il dit que les Senateurs (c) regarderent comme un prodige de mauvais augure qu'il les étonna, la hardiesse de veingondé de ces femmes.

Le Continuateur de Moreri s'est trompé ici deux fois. I. Il suppose (d) que Papyrius dit à sa mere que le Senat avoit ordonné qu'un homme se marieroit à deux femmes. Il falloit dire qu'il lui fit croire qu'on avoit examiné, si cela seroit plus avantageux à la Republique, que d'ordonner qu'une femme épousât deux hommes. II. Il suppose que ces Dames demanderent au Senat que les femmes eussent le même avantage, que celui qu'on avoit accordé le jour precedent aux hommes, & qu'il fut permis à chacune d'elles d'avoir deux maris. C'est assés le conte; et il n'y reste plus aucun agrément: c'est même aveugler ces Dames sur leurs intérêts, car que pouvoient-elles gagner par les fins de leur requête? N'est-il pas visible que tout bien compté, leur condition eût été plutôt empirée qu'améliorée, si chaque homme eût eu deux femmes, & chaque femme deux maris? Le mieux qu'elles pouvoient esperer étoit de se retrouver aux mêmes termes; car si chacune eût pu dire j'ai deux maris, elle eût pu aussi dire je les partage avec une autre. Deux moitiés font-elles plus qu'un entier? Je sai bien qu'on peut imaginer divers cas où ce leur seroit un avantage; mais par d'autres endroits, & en divers autres cas qu'il est facile d'imaginer, le desavantage balancerait l'avantage, & peut-être même qu'il le surpasseroit,

(B) Il est ici de quelque importance d'indiquer la source. La seule autorité d'Aulugelle ne m'empêcheroit pas de m'imaginer que c'est un conte fait à plaisir; mais je n'ose me persuader cela quand je considere que c'est une chose que le grave Caton le Censeur a débitée dans une harangue. Afin donc que les lecteurs soient mieux en état de bien juger de ce fait, il ne se faut pas contenter (e) de leur apprendre que Macrobe le raconte; tout collecteur de bons mots & d'historiettes comme lui est fort sujet à caution. Les bons mots & les bons contes font très-souvent des choses forgées dans le coin d'un cabinet. Ceux qui les inventent ne voulant point perdre leur peine, les font courir dans le monde; & pour s'en mieux divertir, & les faire mieux passer, ils les attachent à certains lieux, & à certaines personnes, avec toutes les circonstances les plus capables d'en persuader la verité. Quand ces inventions divertissent, & leur offrent une matiere de médifance, elles s'impriment dans la memoire facilement, & passent de bouche en bouche. Il s'en fait des recueils que l'on imprime souvent; mais les connoisseurs se contentent d'en louer l'esprit & le sel, s'ils y en trouvent; ils ne prennent point cela pour des faits certains. Voilà ce qu'on doit juger de plusieurs contes, & de plusieurs pointes qui se lisent dans Macrobe. C'est donc un temoin peu valable, à l'égard de cette émotion des Dames Romaines. Et ce fait Aulugelle qu'il a copié merite d'avoir plus de créance; il n'est pas si éloigné du tems où la chose seroit arrivée; mais tous ceux qui se contentent de le citer en cette rencontre, manquent de discernement. C'est Caton qu'il faut citer; car c'est de Caton qu'il a tiré cette histoire; il n'allègue point les propres paroles de ce Censeur; il n'avait pas alors sous sa main l'Original, mais il en raporte le sens. Historia, dit-il (f), de Papyrio Prætextato dicta scriptaque est à M. Catone in oratione, qua talis usus est ad milites contra Galbam, cum multa quidem venustate atque luce atque munditia verborum. Ea Catonis verba huic proferus commentario indididescem, si libri copia fuisset id temporis, quum hæc dicitur. Quod si non virtutes dignitatesque verborum, sed rem ipsam scire quaris, sermè ad hunc modum est. Il y a quelque apparence que cette aventure est vraie, puis qu'un homme de ce poids, le grave Caton, c'est tout dire, la débita dans une harangue qui fut publiée. Je sai bien que ce Censeur railloit quelquefois (g); mais ce n'étoit point le lieu ni le tems ou une personne comme lui auroit voulu plaisanter. On n'objectera peut-être que Tite Live, qui n'oublie pas un autre mutinerie des Dames Romaines, ne dit rien de celle-ci; mais il est facile de répondre à cette objection, qu'il en a parlé peut-être dans les livres de son histoire qui sont perdus. Disons en passant que cette autre mutinerie fut excitée contre la loi qui défendoit les ornemens. On parloit de la supprimer. Quelques Tribuns vouloient qu'elle subsistât; quelques autres en demandoient la cassation. Notre Caton qui étoit Consul cette année (h), harangua vigoureusement (i), pour le maintien de la loi, & contre la liberté que les femmes avoient prise de s'attrouper, & de faire mille vœux dans toutes les rues. Néanmoins

(e) Dans le supplément de Moreri on ne cite que Macrobe.

(f) Aulus Gellius libi supra.

(g) Les Censeurs mesme, Madame, quey qu'il semble que la tristesse

(h) Les Censeurs mesme, Madame, quey qu'il semble que la tristesse

(i) Voyez la harangue dans le 34 livre de Tite Live au commencement.

(h) C'étoit l'an de Rome 558.

(i) Voyez la harangue dans le 34 livre de Tite Live au commencement.

PRYNN (GUILLAUME) Jurisconsulte Anglois, fit extremement parler de lui durant les guerres de Charles I. & du Parlement. Il entroit dans son caractère beaucoup d'inconstance, & beaucoup d'impetuosité. Il se declara d'une maniere si violente contre les Episcopaux, que ses procedures passerent pour criminelles, & l'exposerent à une peine ignominieuse; car la sentence de ses Juges porta qu'on (A) lui couperoit les oreilles. Cela fut executé, & lui servit de beaucoup lors que les choses furent portées à une rupture totale entre le Roi & le Parlement. Il fut regardé comme un Confesseur illustre de la bonne cause, qui portoit sur son corps les flétrissures glorieuses du pur Evangile. Il fut l'un des membres de la Chambre des Communes, & fit paroître beaucoup d'animosité contre le party royal; néanmoins ou par inconstance, ou par quelque mécontentement particulier, il se radoucit avec le tems, & merita qu'on l'emprisonnât. Il composâ un petit livre dans (B) sa prison, où il representa fortement aux

(e) Wolf-gangus Meyers S. Th. D. & Verbi stium in Ecclesia Basil. Minister senior, epistola dedicatior. Fulcimentum Gladii.

(f) Baillet, au 1. tome des Anti pag. 426.

on cassa la loi: les Tribuns qui s'y oppoioient furent obligez d'y descendre, voyant leurs maisons assiégées par ces mutins. (a) Capitulum turba hominum savenium adversantiumque legi complebatur. Matriona, nulla nec auctoritate, nec reverentia, nec imperio virorum, contineri lumine poterant: omnes vias urbis, aditusque in forum obfidebant: viros descendentes ad forum orantes, ut florentem republica, crescente indies privata omnium fortuna, matronis quoque pristinum ornatum reddi paterentur. Augebatur hac frequentia mulierum indies; nam etiam ex oppidis conciliabulisque conveniant. Jam & consules pratorisque, & alios magistratus adire & rogare audebant. Ceterum minime exorabilem alterum utique consulum M. Porcium Catonem habebant; qui pro lege, qua abrogabatur, ita diseruit. . . (b) Hac quum contra legem proque lege dicta essent, aliquanto major frequentia mulierum postero die sese in publicum effudit, unoque agmine omnes tribunorum (c) januas obfederunt, qui collegium rogationi intercedebant: nec ante abstiterunt, quam remissa intercessio ab tribunis esset. Nulla deinde dubitatio fuit, quin omnes tribus legem abrogarent, amo vigesimo post abrogata est, quam lata.

Disons en passant qu'il se commet tant de fautes dans la maniere de citer, qu'il seroit bon que l'on en donnât des regles. Les plus petites choses peuvent être reduites en art: si celle-là y étoit reduite, elle remedieroit à quelques abus. Je voudrois qu'en donnant ces regles, on marquât jusqu'où les Auteurs doivent porter la licence d'ajouter du leur aux faits qu'ils rapportent. Nous avons vu que Macrobe amplifie un peu la narration d'Aulugelle. Un Jesuite Espagnol l'a beaucoup plus étenduë: il affirme que ce jour-là les Senateurs revinrent plus tard de l'assemblée, & que ce fut la raison pourquoi la mere de Papyrius lui demanda quelle affaire les avoit tant occupez.

(d) Como el negocio era pesado, y los votos no se concertavan, salieron aquel dia los Senadores algo mas tarde de su consejo de lo que solian: lo qual Philosophia fue ocasion para que la madre del Papyrio le preguntasse, porque causa se havian detenido tanto en el Senado. Il suppose que cet enfant fit réponse que l'affaire que l'on avoit agitée, devoit demeurer sous le seau d'un grand secret, jusques à ce qu'elle eût été terminée un autre jour. Ces circonstances ne sont pas dans Aulugelle, ni dans Macrobe; je croi pourtant que s'il y a quelque faute à les avancer, elle est petite, & je trouve l'Auteur Espagnol plus inexcusable, d'avoir cité non seulement ces deux Ecrivains anciens, mais aussi Alexander ab Alexandro, Volaterran, & Charles Etienne.

(A) Qu'on lui couperoit les oreilles.] Un Ministre de Bale semble dire qu'on le condamna aussi à être exilé hors du vieux monde, & à être transporté dans quelque Ile de l'Amerique; mais il est plus raisonnable de croire qu'il a entendu qu'on le condamna à passer ses jours dans un cachot. Voici ses paroles. (e) Author noster Prynnus, Bastwicus & Burtonus, trium Facultatum Doctores, carcerem quod contra istam tyrannidem hiscere ausi fuissent auribus mutilati, extra anni solisque viam expulsi sunt quo longa tate perinuerunt. Voici un passage de Mr. Baillet, qui nous apprend le tems & le lieu où Guillaume Prynn eut les oreilles coupées. On y verra aussi quelques autres faits; c'est pour cela que je le raporte tout entier. „ (f) L'on trouve à la verité un ANTI-ARMINIANISME de Guill. Prin ou Prynn: mais ce titre attaque moins la personne des Dogmatistes, sans, que la nature, & la qualité des Dogmes des Remontrans. Son Ouvrage ne tend qu'à „ montrer la perpetuité du sentiment de la predication aboliue, telle que la tiennent les contrepredicateurs, & particulièrement de l'infortuné Guill. Laud (g) Archeveque de Cantorbery. C'est le même qui eut les deux oreilles coupées par la main du Bourreau, dans la cour du Palais de Westminster le 30. de Juin de l'an 1637. pour sa Tragedie du violencé du Sabbat, & de l'esprit des Evêques; & qui ayant été condamné à cinq mille livres sterlin, avec un Medecin nommé Bastwick, & un Curé de Londres nommé Bourton, fut jeté dans une prison qui devoit être perpetuelle. Mais les troubles du Royaume estant survenus, il fut mis en liberté (h) à la mort de Charles I. & même associé aux membres du Parlement. Il fit de puis un nombre prodigieux de livres, la plupart en langue vulgaire, & fut fait Garde des Archives de la Tour de Londres. Il mourut il y a environ dix-huit ou dix-neuf ans.

(B) Un petit livre dans sa prison.] On le trouve dans le Recueil de diverses pieces, qu'un Royaliste fit imprimer l'an 1649. & qui a pour titre Sylloge variorum Tractatum, Anglico quidem idiomate & ab Autoribus Anglis conscriptorum sed in linguam Latinam transfatorum, quibus Caroli Magnæ Britan, Franciæ, & Hiberniæ Regis innocentia illustratur, & parricidium injustissimè & inhumane in illum perpetratum, à Pseudo-Parlamento & perduelli exercitu luce clarius declaratur. Accessit Responsum per necessarium ad declarationem seu provocacionem M. Joannis Cooke. Autorem.

(g) Voici un passage de Mr. Smith, in vita Camdeni p. 56. Illo Archiepiscopo Laud (h) in carcerem detulso, Gulielmus Priamus, ob feditiosos libellos stigmatibus innotuit, in D. Archiepiscopia, tum ut si quoquam, quod fœdus criminibus obiectis aliqualem induceret contorem, occurrisset, inde exerceperet, tum ut quantum erat documentorum, quod Viro innocentissimo eisdem diluendis, cum pro Tribunali sitendus esset, de capite dicturus, usui esse poterit, quoque auferret. animo malevolo involavit. Voyez l'article Camden, remarque M.

(a) Titus Livius lib. 34. tit. p. m. 621.

(b) Id. ib. pag. 65.

(c) C'est à dire de Marcus & de Publius Brutus Trium du peuple qui s'opposèrent à la proposition que leurs Collegues vouloient faire d'abroger la loi Oppia.

OBSERVATION sur la maniere de citer.

(d) Juan de Torres, primera parte de la Philosophia moral de principes, lib. 1. pag. 59. edit. de Barcelonne 1598.

Parlementaires qu'ils ne devoient point faire le proeés au Roi ; & que l'armée qui opprimoit la liberté du Parlement, étoit dirigée par les conseils des Jésuites. Il avoit déjà fait un livre pour animer le Parlement à exterminer (C) par les loix penales tous les Sectaires qui formoient l'Independantisme. Si ce qu'on lui attribué touchant l'auteur de (D) l'incendie de Londres est veritable, c'étoit un homme bien visionnaire. Il a composé une infinité de livres, (E) où il fait paroître beaucoup de lecture. Il * mourut le 24. d'Octobre 1669. à l'âge de 69. ans.

PRIOLO † (BENJAMIN) Auteur d'une Histoire de France depuis la mort de Louis XIII. jusqu'en l'année 1664. étoit fils d'un Ministre de St. Jean d'Angeli.

* Wiete, in Diario Biographico.

† Et non pas Praulcau comme dans Sorberiana, ni Prioleau comme dans la 200 lettre de Patin.

(a) Quam injuste, perfide, perjure, crudeliter hac gellia fiat in Unctum Domini, auctor hujus scripti quamquam omnium minime Regi obnoxius liberrime & fidelissime exponit.

(b) Dans le Journal des Savans du 26. d'Avril 1688. Voyez aussi l'Épître des Ouvrages des Savans, mois de Mars 1688. pag. 334.

(c) Vossius, epist. 462. F. m. 409. col. 1.

(d) C'est sans doute une fautive d'impression : les lettres de Vossius sont toutes pleines de semblables fautes quant aux noms propres. Vous trouverez à la page 210. des lettres relatives à ces Thesoretatio, pour Mestretatio. C'estoit Mr. Mesrezar Ministre de Paris.

re I. V. A. R. L'Écrit de Guillaume Prynne est intitulé, Breve Memento ad praesens Non-Parlamentarium conventiculum, tangens ipsorum praesentes inventiones & processus ad deponendum & supplicio afficiendum Carolum Stewardum legitimum suum Regem : per Guilielmum Prynnum, Armigerum, membrum Domus Communium, & captivum sub exercitu Tyrannide : qui, ut apparet, arma fert contra Domos Parliamenti, suos quosdam Dominos : quarum membra nunc violenter capit & demet captiva, durante ipsorum illegali licentia. Celui qui le traduisit en Latin observe, que c'est l'Ouvrage d'une personne tres-peu (a) attachée au Roi.

(C) A exterminer par les loix penales.] Il dedia ce livre à la Chambre des Communes. J'en ai la version Latine imprimée l'an 1649. L'Auteur de cette version étoit un Ministre Suisse nommé Wolfgang Meyer. Voici le titre de l'Ouvrage, Guilielmi Prynny Angli Armigeri Aula Lincolnensis, Fulchmentum Gladii Christianorum Regum, Principum & Magistratum : Quo ipsorum Haereticos, Idololatrias, Schismaticos, Sectarum Auctores, & Blasphemias, pro criminis gravitate puniendi auctoritas, jus ac potestas testimoniis Veteris ac Novi Testamenti, editis & praxi Christianorum Imperatorum, Regum, Statuum & Magistratum : sanctionibus item & statuti Regni Angliae : consensu denique optimorum tam veteris quam recentioris Ecclesiae Doctorum, & Politicorum, contra hodiernos Ecclesiae Anglicanae turbatores, veterum Donatistarum, & Monasteriensium Aurbaptistarum amulos, solidissime vindicatur. Tout ce qui le peut dire en faveur du droit du glaive contre les erreurs, se trouve là ; les raisons, les autoritez, le passage, la decision des Docteurs, celle des confessions de foi. Le Pere de Sainte Marthe Benedictin François, s'est fort servi de ce livre pour justifier le droit de la suppression de l'Edit de Nantes. Voyez sa reponse aux plaintes des Protestans, ou l'Extrait que Mr. Cousin (b) en donne. Dès l'an 1643. Prynne s'opposa avec beaucoup de vigueur aux Independans, qui s'imaginoient que l'abolition de l'Épiscopat seroit inutile, ou même prejudiciable, si après cela l'on devoit être soumis au gouvernement synodal des Puritains. Voici ce que Vossius écrivit à Grotius au mois de Septembre 1643. (c) Unum est in quo non satis conveniat illis, qui se Episcopis opponunt. Multi omnem vendide Ecclesiae potestatem penes presbyterale collegium esse volunt. Alii vero ajunt hoc jugum gravius Episcopali. Quare contendunt, singulis id committendum Ecclesiasticis, ut secundum Dei verbum, populum doceant, & gubernent. Atque sic ab Episcopalis & Presbyteralis (sicut vocant) distincti, independentes nuncupantur. Pimus (d), cujus magna adeo in Parlamento est auctoritas, prioris esse sententia dicitur, sed multi hac parte ei adversantur, qui caetera convenire videntur. Estque plurimorum id judicium, utcumque

infraita omni Regis potestate, & abolito Episcopatu, geminum agerent triumphum, eos inter sese nox commisionem iri ; quia multi non à Presbyteri potestate minus, quam Episcoporum abhorreant. Voilà une marque du penchant des hommes vers les extremitez. Une partie des adversaires de l'Épiscopat vouloit abolir les Classes, les Colloques, les Synodes Presbyteriens, & pretendoit que ce joug étoit plus insupportable que celui de la Hierarchie. Prynne s'oposa fortement à ces gens-là, & s'il en eût été cru, on les eût punis corporellement. Voyez son Fulchmentum gladii.

(D) Touchant l'auteur de l'incendie de Londres.] Si ce que je vais dire n'avoit pas été imprimé, je ne le rapporterois point. (E) Cette pen-sée . . . me fait souvenir de l'extravagance de Henry Guillaume Prinn Anglois. . . Ce fou soutenoit d'un Gentilhomme de mes amis qui me l'a redit, que c'étoit le Pape Alexandre VII. qui avoit mis le feu à Londres en 1666. & qu'il étoit passé en Angleterre de la re deguisé en Charbonnier.

(E) Une infinité de livres, où il fait paroître beaucoup de lecture.] Voici ce qu'on trouve dans le Diarium du Sieur Witte (f), GUIL. PRYNNE, Anglus, Surastrica-Somersetensis, Collegii Oxoniensis Oxoniae Commensalis, Artium Baccalarius. . . Libri quosdam admodum, Theologici mirum, Historici, Politici & Polemici argumenti conscripsit ad 170. adversaria potius quam opera unicipari meretur, adeoque (g) ipsum penes Tostatum aquisse videtur. . . Libros à se conscriptos moriens Hospitio Lincolnensi quod Londini est, legavit, qui voluminibus xxxviii in fol. & 4. de continentur. Raportons quelques paroles de Schoockius, qui temoignent que l'on a donné à Prynne la louange d'avoir lu beaucoup, & qui le feront conoître pour un Puritan rigide, qui ne pouvoit pas même souffrir que l'on bût à la santé les uns des autres. (h) Is est qui augustio elogio ab eodem (D. Voetio) condecoratur in disput. de ebrietate, & quidem secundum hanc formulam : in 4.

Diffusa eruditionis Jurisconsultus Gul. Prynne, (i) cum generis nobilitate non rara pietate conspicuus, in Tract. Anglico, adversus Salutes conscripto. Liber hic Prynny (de quo viro ante aliquot annos tam amplus rumor per Britanniam & Belgium fuit) si responderet ejusdem Tractatus de Spectaculis, (nam hunc solum vidi) dixerim, quod eam solum vim fortem esse agnoscat, quae fuerit unita. Faeritne vero Prynny pus, solus Deus novit, quem D. Voetius quando sa-pet, nimis quam liberalis sit in titulo illo concedentis. Certo, hoc non possim cognoscere ex ejusdem libro de Spectaculis, nisi pariter Pharisaei sui fuerint agnoscenti, eo, quod cuminam & anethum decimarent.

(*) Le Grand. Histoire du divorce de Henry VIII. Roi d'Angleterre, pag. 111. qui avoit mis le feu à Londres en 1666. & qu'il étoit passé en Angleterre de la

(f) At 24. Oct. 1669. (g) Voilà un adeo de Tostat ne resistent. (h) Martini Schoockius, exercitium 20. pag. 302. edit. 1663.

(i) L'Édition de cette disputation dont je me sers, (c'est celle de 1667. au volume 4. de l'ouvrage de Voetio) est intitulée de ebrietate, & quidem secundum hanc formulam : in 4. Disputatio de ebrietate, & quidem secundum hanc formulam : in 4.

d'Angeli. Le livre * où j'apprens cela ajoute que ce Ministre avoit été Moine, & étoit bataré d'un noble Vénitien. Que Priolo étudiant en Médecine à Padouë, fut rencontré par Mr. de Rohan, qui le prit à son service en qualité de Médecin, puis de Secrétaire. Qu'il se mêla dans l'intrigue, & fit valoir son Latin, menaçant les Ministres d'une histoire satyrique, dont il recita des fragmens dans les compagnies. Qu'il accompagna Mr. de Longueville à Munster, & transporta sa famille de Genève, où il avoit épousé la fille de Michaeli, à Paris, & changea de religion. Qu'il fit à Paris bien des choses pour excroquer de l'argent à Talleman, au Comte de Tonnerre, au Prince de Marsillac &c. J'ai oui dire qu'il mourut à l'Hopital de Lion. Il se représente comme un homme que (A) la fortune avoit fort persécuté, & qui avoit eu mille chagrins à devorer. Son Histoire n'est point (B) flatueuse. Si Patin l'avoit connue lors qu'il en jugea, il n'en auroit point parlé comme il a fait. La meilleure édition de cet (C) Ouvrage est celle de Leipsic 1686. Je ne sai ce que devinrent les autres livres (D) que Priolo promettoit. C'est dommage qu'ils n'ayent pas vu le jour.

PRIS-

(A) Comme un homme que la fortune avoit fort persécuté.] Il declare qu'il n'entreprend d'écrire l'histoire, que pour dissiper sa melancholie au milieu des avertissez qui l'accabloient. (a) Inter maximas erumnas natus est hic factus, quem liberis erant, si licuisset. Passim notabuntur vestigia minus alacris animi. Quid respondeam, non habeo. Humana imbecillitatis ingenis atrocissimi necessitas. Non fama, sed requies mihi quaesita, fallendis innumeris tadis, ipse me damnavi in haec arenam. Nous verrons fur cela un grand détail, si l'on imprimoit la vie composée par lui-même. C'est l'un des livres qu'il promettoit au public, comme on le verra ci-dessous (b).

(a) Benjam. Priolus, lectioni ad calcem historia.

(b) Dans la remarque D.

(B) Son Histoire n'est point flatueuse. Si Patin l'avoit connue.] Ce que j'en ai rapporté dans l'article de la Marechale de Guebriant, suffit à faire connoître que Priolo s'approchoit plus de la médifance, que de la flaterie. Après ce qu'il a conté de la Duchesse de Longueville, on doit être persuadé de sa hardiesse à dire du mal. Patin se fonda sur des vraifemblances qui le tromperent, lors qu'il écrivit ceci, (c) Monsieur Priolo au qui a autrefois été Secrétaire de feu Monsieur de Rohan, a fait l'Histoire de France en Latin, depuis la mort du feu Roy, in gratiam Mazarini: son livre est intitulé Conatus Historici: il y aura bien là dedans de la flaterie; mais cela est de l'essence du siecle auquel Dieu nous a reservez.

(c) Patin, lettre 200. pag. 190. du 2. tome.

(C) La meilleure édition de cet Ouvrage est celle de Leipsic.] L'Auteur voulant pressentir le goût du public, ne fit imprimer d'abord que le premier livre: ce fut à Paris chez Cramoisi l'an 1662. Trois ans après on vit paroître tout l'Ouvrage imprimé à Charleville in 4. Le lieu de l'impression appartenant au Duc de Mantouë, fait soupçonner que Priolo n'obtint pas en France la permission d'imprimer. Cette histoire n'est pas intitulée Conatus Historici, comme Patin le debite, mais Benjamin Prioli ab excessu Ludovici XIIII, de rebus Gallicis Historiarum libri XII. Elle fut imprimée in 12. à Utrecht bien-tôt après. L'édition de Leipsic 1686. in 8. est preferable à toutes les autres; car on y trouve quelques lettres que l'Auteur avoit supprimées dans l'édition de Charleville; & de fort bonnes tables alphabetiques; & outre cela des notes bien instructives & bien curieuses. On y trouve aussi une traduction Latine, de ce qui fut dit de cet Ouvrage dans le (d) Journal des Savans. Mr. Gallois prit un tour si ingénieux pour dire ce qu'il pensoit de cet Ouvrage, que l'Auteur avoit raison d'être mecontent, & n'avoit nul

(d) Du 22. de Février 1666.

bon pretexte de se plaindre; tant il est vrai qu'il y a des railleries qui fâchent, dont on n'oserait paroître fâché. Le Traducteur Latin n'a pas conservé par tout la finesse de la raillerie: j'ose même dire que non seulement il a éuervé la dernière periode, mais aussi qu'il l'a falsifiée. Mon Lecteur en va juger. Voici les paroles du Journaliste. (e) Si je ne m'étois point proposé de m'abstenir de dire mon sentiment des livres dont il est parlé dans ce Journal, le style de cette histoire seroit peut-être la chose à laquelle je trouverois le moins à redire. Comparez cela avec ce Latin: Ita ut nisi omnino propositum esset abstinere à librorum judicio, de quibus in his Ephemeridibus nomulla (f) solent de proferri, diceretur fortasse, stylum hujus historiae ejus esse generis, in quo vix quicquam occurrat quod correctionem mereatur. Ce Traducteur suppose que Mr. Gallois a dit que le style de Priolo est d'une telle nature, qu'on n'y trouve presque rien qui merite d'être corrigé. Il s'en faut bien qu'il n'ait dit cela: sa pensée est que l'Histoire dont il parle merite moins de censures quant au style, qu'à l'égard du reste. Il eût valu donc traduire, in stylo hujus historiae pauciora quam in ceteris omnibus fortasse reprehenderem. Notons que l'Auteur ne s'étonna point de ce que l'avant-coureur de son Ouvrage deplut à quelques esprits feveres, & même aux devots: il prit cela pour une marque du merite de sa production, procul terri-ci & morosi, dit-il (g), immo devoti. Tales me carpsent lecto primo meo libro. Eorum flagello patientiam indulsi, Boni argumentum talibus displicere. Il avoué (h) qu'il n'a jamais été au College, qu'il n'a jamais vu d'Academie. Pourquoy donc, demandera-t-on, reconoit-il dans son épitre dedicatoire au Doge & au Senat de Venise, qu'il doit à l'Academie de Padouë ses premieres instructions? Primum illa vestra Antenorea alitrix meae... me suis preceptis imbuvi. Je repons qu'il ne se contredit pas; son sens est qu'il a appris de lui-même tout son Latin, sans l'aide d'aucune Ecole; mais pour les sciences il ne pretend point cela; il reconoit que les Professeurs de Padouë ont été ses maîtres.

(e) Journal des Savans du 22. Février 1666. pag. m. 159. 160.

(f) On ne sait à quoi se rapporte cet adjectif. Et quelque fois qu'on lui donne ce ne peut être celui de l'original.

(g) Dans son avis au Lecteur à la fin du livre.

(h) Esti nullas scholas nec Academies unquam viderim, & nullo nisi meo proprio ingenio meo tamem non tamem debet arbitrari nisi Latinis sermonibus beneperit.

(D) Les autres livres que Priolo promettoit.] Voici ce que porte la dernière page de son Histoire. Opera Benjamin Prioli brevi edenda. Vitanda in vita, seu de stultitia humanae gentis, Lib. IV. Quaestionum naturalium, seu de re plantaria veterum & recentiorum, Lib. III. Opus Enumeratum, triginta amorum Meditatio, quod jam celebratur sub apertiori titulo, & falsò nonnulli sibi

V V V v v

af

* Idem vanillimus & plus iusto in hator profanarum rerum scientia, quin & Magicas artes ab adolescentia eum exercuisse creditum est. Sulpicius Severus sacra hislor. lib. 2. pag. m. 103.

† Ce Rheteur est cette Dame furent instruits par un certain Marc Egyptien. On dit qu'il étoit dans Moryri que ce Marc instruisoit Priscillien.

‡ L'an 331. Entre autres Evêques de Bourdeaux. Voyez Hauteferre, rerum Aquitanicarum li. 5. c. 5. pag. 323.

§ De quo vide Alteserram ib. c. 3. p. 316. 317. Et Anthonium in Prefat. for. n. 5.

(a) Sulpicius Severus sacra hislor. lib. 2. p. 162. 103.

(b) Id. ib. pag. 103.

(c) Maimbourg, Histoire du Pentecostes de St. Leon li. 1. pag. 42. 45. edit. de Holl. il cite en marge les paroles de Sulpice Severus.

PRISCILLIEN, Heresiarque Espagnol, vivoit au IV. siecle. Il avoit de fort belles (A) qualitez, l'esprit vif, beaucoup d'éloquence & d'érudition: il étoit laborieux, sobre & sans avarice. L'envie de trop apprendre qui le porta dans sa jeunesse à étudier * la Magie, le disposa à prêter l'oreille au Rheteur Heliadius, & à une Dame qui avoient donné dans quelques erreurs des Gnostiques. Il s'en laissa infecter, & employa toute son adresse (B) à les repandre. Il attira plusieurs personnes: l'autre sexe sur tout courroit après lui: il y eut même des Evêques qui s'attachèrent à sa secte. Ce venin s'étant glissé en plusieurs villes, on travailla vigoureusement à l'arrêter. On assembla un Synode à Saragoisse, où les Evêques Aquitains se trouverent. Priscillien y fut condamné par contumace avec tous ses adherans; & l'on recourut au bras séculier pour les chasser de toutes les villes. Cette condamnation étonna si peu ces heretiques, qu'ils confererent le caractère d'Evêque à Priscillien. Il sortit d'Espagne avec Instantius & Salvianus, deux Prelats de son party, & prit le chemin de Rome, pour s'aller justifier auprès du Pape. En passant par l'Aquitaine ils y firent beaucoup de disciples. Euchrocia femme (C) du Rheteur Delphidius † les reçut

asscripserunt. De Vita & Gestis Henrici Robanni Ducis. De Vita & Moribus Casari Cremonensi. Vita Benjamin Prioli. Judicium de Scripioribus Græcis & Latinis. Epistolatum Semium ad Maximus Europe. Proceres centuria singularis.

(A) Il avoit de fort belles qualitez.] Voici ce qu'en dit Sulpice Severus. (a) Ab his (Agape quidam non ignobili muliere, & rhetore H. Ipidio) Priscillianus est instructus, familia nobilis, preditoribus opibus, acer, iniquus, facundus, multa lectione eruditus, disserendi ac disputandi promptissimus: felix profecto, si non pravo studio corruptisset optimum ingenium, profusus multa in eo animi & corporis bona carneret. Vigilare multum, famem, sitim ferre poterat, habendi minime cupidus, utendi parcissimus.

(B) Il employa toute son adresse à les repandre. . . l'autre sexe.] Citons encore Sulpice Severus. (b) Is ubi doctrinam extrinabilem aggressus est, multos nobilitum, pluresque populares auctoritate persuadendi & arte blandiendi allicit in societatem. Ad hoc mulieres novarum rerum cupide, sinxerunt, & ad omnia curioso ingenio, catervatim ad eum confuebant. Quippe humilitatis speciem ore & habitu pretendens, honorem sui & reverentiam cunctis iniecerat. Jamque paulatim perfidia istius tabes, plevæque Hispania pervaserat: quin & nonnulli episcoporum depravati, inter quos Instantius & Salvianus, Priscillianum non solum consensione, sed sub quadam etiam conjuratione susceperant. Citons aussi l'ample paraphrase que Mr. Maimbourg a faite de ce Latin. (c) Comme cet Heresiarque voyoit d'une part, & savoit par son experience, ce que l'homme a naturellement beaucoup de

(c) Maimbourg, Histoire du Pentecostes de St. Leon li. 1. pag. 42. 45. edit. de Holl. il cite en marge les paroles de Sulpice Severus.

penchant à la volupté, qui corrompit tout le monde avant le deluge; & que de l'autre il connoissoit assez les foibles des peuples, & principalement des femmes, qui se laissent prendre aisément à une belle apparence de piété; il contrefit si bien le Saint, qu'il n'y eut jamais un plus grand hypocrite que cet imposteur. En effet, jamais homme ne parut plus dégagé du monde dont il affectoit un très-grand mepris en toutes choses, en ses habits simples & pauvres, en son maintien, en ses paroles, en son air modeste, humble & mortifié, en sa maniere de vivre fort austere, & en ses aumônes, qu'il faisoit libéralement de ses grands biens, ne parlant au reste que de penitence, de jûnes, de veilles, d'oraïson, & de mepris de toutes les choses du monde, pour s'unir parfaitement

à Dieu. De sorte qu'il aquit bien-tôt dans toute l'Espagne la reputation d'un Grand homme de Dieu, & d'une fort sublimé sainteté, qui lui attira la veneration de tout le monde. Sur tout, les femmes qui se laissent surprendre plus facilement à ces apparences trompeuses, & dont la curiosité, qui leur est si naturelle, leur fait aimer le nouveauté, l'extraordinaire & l'éclat, principalement en matiere de devotion, courroient en foule à lui, pour le mettre sous la direction, ce qu'il ne fût encore que Laïque. Et comme d'ailleurs il estoit sçavant, qu'il parloit bien, & qu'il sçavoit admirablement l'art de persuader, & de s'influencer adroitement dans les esprits, en les flattant d'une maniere fine & spirituelle: il se vit en peu de tems Chef d'un fort grand party repandu dans la plupart des Provinces de l'Espagne, non seulement de femmes & de peuple, mais aussi de gens de qualité & d'Ecclesiastiques, entre lesquels il y avoit mesme quelques Evêques, qui aussi bien que tous les autres, s'attachoient à luy comme à un grand Saint. . .

(C) Euchrocia femme du Rheteur . . . & plusieurs autres femmes . . . quitterent tout.] Si nous en croyons la chronique scandaleuse, on concevoit par l'esprit, & on finissoit par la chair. Euchrocia fut d'abord charmée par la devotion extérieure de cet heretique, & par les beaux discours de spiritualité qu'elle lui entendoit faire, mais insensiblement il la charma par toute autre chose: il coucha avec elle; & l'engrossa. Si quelcun m'objeete que les paroles Latines que je citerai bien-tôt, signifient que cette aventure concerne Procula fille d'Euchrocia, je ne ferai point l'opiniâtre, je reconnoitrai que c'est peut-être le meilleur sens qu'on puisse donner à l'original. L'exterieur de devotion que Priscillien affectoit depuis long tems, ne lui avoit pas fait oublier que la jeune Procula étoit preferable à sa mere. Voici le Latin. Iter (d) eis præter interioreni Aquitaniam fuit: ubi tum ab imperitis magnifice suscepti, sparsere perfida semina, maximeque Elysianam plebem, sane tum bonam & religioni studentem, pravæ predicationibus pervertere: à Burdigala per Delphinum repulsi, tamen in agro Euchrocia aliquantisper morati, insecere nonnullos suis erroribus. Inde iter captum ingressi, turpi sane pudibundoque comitatu, cum uxoribus atque alienis etiam faminis, in quibus erat Euchrocia, ac filia ejus Procula: de qua fuit in sermone hominum, Priscilliani

(d) Sulp. Severus ubi supra pag. 165.

reçut dans sa maison de campagne, & fut si charmée de Priscillien qu'elle le suivit par tout. Plusieurs autres femmes furent seduites par ces gens-là, & quitterent tout pour être de leur voyage. Le Pape refusa de les ouïr: St. Ambroise en fit autant: mais la Cour imperiale fut plus indulgente. Ils y obtinrent un rescrit qui ordonnoit qu'on les retablît dans leurs Eglises. Ils retournerent en Espagne, & y trouverent tant de credit qu'Ithacius leur accusateur, appellé à rendre compte de sa conduite comme perturbateur de l'Eglise, s'enfuit dans les Gaules. Il y agrit de telle sorte le Tyran Maxime contre ces sectaires, qu'ils reçurent ordre de se trouver au Concile de Bourdeaux. Instantius y fut condamné. Priscillien ayant vu la condamnation de son camarade, demanda d'être renvoyé à Maxime. On y consentit. Ses accusateurs le suivirent à la Cour, & poussèrent si chaudement cette affaire, qu'ils le firent condamner * au dernier supplice †. Je rapporterai le caractère d'Ithacius, (D) le principal promoteur de la mort de Priscil-

* L'an
385.

† Tiré de
Sulpice
Severe,
Hiflor.

lien, Sacr. lib. 2.

cilliani supra gravidam, partum sibi graminiibus abegisse. Ce fut un bonheur (a) pour Delphidius de mourir jeune, car il n'eut pas le deplaisir de connoître la debauche de sa fille, & le supplice de sa femme. Chacun sait qu'Euchrocia fut punie du dernier supplice en même tems que Priscillien (b).

Un Panegyriste de Theodosie declama eloquemment contre cette cruauté: il ne pardonna point à Maxime d'avoir fait mourir la femme d'un Poëte illustre accusée d'être trop devote. (c) *De virorum moribus loquor, cum descensum recorder ad sanguinem seminarum, & in sexum cui bella parconi non patre servium? Sed mirum graves suberant, invidiosaque causa ut mico ad panam clavi ratis matrona raperetur.* Objécibatur enim, atque etiam exprobrabatur mulieri vidue nimia religio, & diligens culta divinitas. Il y a des gens qui s'étonnent que Priscillien ait pu attirer tant de devotes, puis qu'il méloit une impureté si choquante dans sa prétendue dévotion. Il avoua (d) à ses Juges qu'il avoit tenu des assemblées nocturnes & impudiques avec des femmes, & qu'il se mettoit tout nu dans l'exercice de l'oraison.

Mais c'est par cela même, disent d'autres gens, qu'il faisoit grossir sa troupe, & qu'il attiroit le fixe. C'est la pensée de Mr. Maimbourg. Citons encore la paraphrase un peu trop amplifiée qu'il nous donne des paroles de Sulpice Severe, (e) Depuis qu'on est prevenu d'un homme qu'on croit être Saint, on se soumet aveuglément à tout ce qu'il ordonne, & l'on prend sans aucune repugnance toutes ses décisions comme des Oracles, particulièrement quand elles sont favorables aux inclinations de la nature corrompue. Ainsi ce scelerat n'eut pas grand peine de persuader à ses disciples, que pourvu nudum que l'esprit qui vient de Dieu luy soit parfaitement uni, par une certaine espece d'oraison qu'il leur enseignoit, on pouvoit, & même on devoit abandonner la chair à toutes ses concupiscences, sans que Dieu y prenne interesi, & le trouve mauvais, puis qu'elle n'est point de lui, & qu'elle ne vient que du mechant princepe, de même que le mariage. C'est sur ce detestable dogme que les femmes qui n'aimoient pas leurs maris les quittoient malgré qu'ils en eussent (1), & les maris aussi leurs femmes, mes de l'humeur desquelles ils ne s'accoutumeroient plus, & que les uns & les autres, comme tous ses disciples, faisoient à son exemple tout ensemble l'oraison, comme s'ils eussent été dans l'état d'innocence, & se fouilloient en suite de toutes sortes d'impuretez. Car c'est là qu'aboutissent ordinairement ces nouvel-

les doctrines, ces enthousiasmes, & ces nouveaux genres d'oraison plus fanatiques que mystérieux, de certains faux illuminez, & prétendus spirituels, qui commençant par l'esprit, pour tromper le monde, ne manquent gueres de finir par la chair.

(D) *Le caractère d'Ithacius, le principal promoteur de la mort de Priscillien.* C'étoit un Evêque Espagnol, impudent & debauché, & qui faisoit toutes choses à ses passions. Il fit bien connoître que l'amour de la verité ne l'animoit pas, & qu'il ne pouvoit à bout la perfection de ces heretiques, que par un principe de vanité. Ses premieres demarches l'engagerent à mettre le tout pour le tout: il cherchoit l'honneur du triomphe; il vouloit montrer la force de son credit, & celle de ses intrigues; il n'eut pu souffrir que l'on s'aperçût qu'il ne gaignoit pas son procès; il remuait ciel & terre auprès du Tyran Maxime, afin d'obtenir la victoire par la faveur du bras seculier. Et comme il craignoit les traverses des personnes sages & judicieuses, il eut l'impudence, & la maligne politique d'accuser de Priscillianisme tous ceux qui lui deplaisoient. Dès qu'on s'appliquoit à la lecture ou au jeûne, on étoit décrié comme complice de cette secte par ce violent persecuteur. N'eût-il point l'audace d'en accuser Saint Martin, qui l'exhortoit à se depouiller du personnage de sollicitateur de procès, & qui suploit Maxime de ne point repandre le sang de ces heretiques. Voilà les ruses detestables de la plupart des accusateurs d'heresie: on les renouvelle dans chaque siècle, & le monde s'y laisse duper encore aujourd'hui, comme si elles ne faisoient que de paroître. L'Historien que je vais citer mérite cent beaux éloges, pour avoir dit que les Priscillianistes ne lui étoient pas plus desagréables que ceux qui les acculoient. (f) *Secuti etiam accusatores Ithacius & Sulpicius Ithacius Episcopi: quorum studium in expugnandis hereticis non reprehenderem, si non studio vincendi plus quam oportuit certassent. Ac mea quidem sententia est, mihi tam reos quam accusatores displicere. Certe Ithacium nihil pensi, nihil sancti habuisse desino. Fuit enim audax, loquax, impudens, sumptuosus, ventri & gula plurimum imperitiosus. Hic stultitia eo usque processerat, ut omnes etiam sanctos viros, quibus aut studium inerat lectionis, aut propositum erat certare jejuniis, tanquam Priscilliani socios aut discipulos, in crimen accesserent. Ausus etiam miser est, ea tempestate Martino episcopo, viro plane Apostolis conferendo, palam obhellare heresis insaniam. Namque tum Martinus apud Treveros constructus, non desinebat increpare Ithacium, ut ab accusatione desisteret:*

V V V V V 2
Maximum

(a) Minus
maiorum
manere
expertus
Dicit
Medio
quod avi
raptus es.
Errone
quod non
deviantis
filix
Pœnaque
Ictus con-
jugis.
Antonius
in Prefe-
sor. n. 5.
p. in. 160.

(b) Sulpic.
Severus
ubi supra
pag. 170.

(c) Latinus
Paganus,
in Panegy-
rico Theo-
doso dicto,
c. 29. pag.
m. 509.

(d) Nec
dissentien-
tem ob-
ferens se
studuisse
doctrinis
nocturnis
etiam
turpium
facinora-
rum egisse
conventus,
quod orare
solum
noctentem
pronon-
ciavit.
Sulpic.
Severus ib.
pag. 170.

(e) Maim-
bourg, ubi
supra pag.
45. 46.

(f) Sever.
l. 2.

(f) Sulpic-
ius Seve-
rus ubi
supra pag.
168. 169.

lien, & quelles furent les suites de (E) cette rigueur. St. Martin Evêque de Tours refusa de communiquer avec les Evêques qui avoient pouffé Maxime à ces violences, & s'étant enfin laissé extorquer un acte de communion avec eux, il en fut très-affligé tout le reste de sa vie ; & il crut même que ce fut pour cette raison que la grace des miracles ne batit plus que d'une aile en sa personne. Il y eut (F) d'autres Evêques qui l'imiterent, dans le dessein de ne pas admettre à leur communion Ithacius & ses adherans. Il s'en consola sans peine pendant la vie du tyran Maxime son protecteur, & l'objet de ses flateries ; mais lors qu'il eut

injustices dureront aparemment autant que le monde.

(E) Quelles furent les suites de cette rigueur.] Les paroles de Mr. Flechier, l'une des plus belles plumes de son siecle, sont si belles qu'en les copiant ici, je suis assuré de remporter l'approbation de tous mes Lecteurs. „ (f) Cette exécution fut la source de plusieurs desordres : car le sup- plice de cet Heresiarque ne fit que fortifier son heresie. Ceux de sa secte luy firent des fune- railles magnifiques, & l'honorèrent comme Martyr ; & ceux qui l'avoient fait condamner, abusant de leur credit, & de la faveur de la Cour, persécuterent impunément les gens de bien. C'estoit (1) assez pour leur estre suf- fect, que de jeûner, & d'aimer la retraite ; c'estoit un crime que d'estre plus sage & plus reformé qu'eux. Ceux qui leur avoient déplu estoient d'abord Priscillianistes, sur tout quand ils pouvoient estre des victimes agreables à la colere du Prince, ou enfler son tresor de leurs (2) depouilles, car ils ostioient la vie & les biens selon leur caprice, & ils conservoient l'amitié du Tyran par des calomnies, des cruautés, & d'autres actions semblables aux fiennes. „

(F) Il y eut d'autres Evêques qui l'imiterent.] Continuant à montrer les mauvâses suites du suplice de Priscillien, je me sers ici des termes de Mr. Maimbourg. Ils valent mieux que la traduction que j'en pourrois faire. „ (g) Ce qu'il y eut en ceci de plus deplorable, c'est que cette action d'Ithacius fut cause qu'il se fit pour un temps une espece d'assez dangereux schisme dans les Gaules. Car d'une part un Evêque d'une grande autorité, nommé Theognostus, l'ayant hautement condamnée, & s'ellant mesme en suite separé de sa Communion, fut suivi en cela de la plupart des Evêques, qui crurent comme luy qu'ils ne pouvoient communi- quer avec un homme qui avoit deshonoreré & son caractère & l'Eglise, en se fouillant du sang de ceux desquels il avoit procuré la mort. Mais d'autre part, plusieurs gagez par Ithacius, dont ils estoient ou les complices ou les appro- bateurs, se joignirent à luy, & se voyant for- tement appuyez de la faveur du Prince qui soutenoit Ithacius, ils s'assemblerent tous à Treves en une espece de Concile, ou plutôt en un Conciliable, où il fut absous & déclaré juri- diquement innocent, par la sentence qu'ils rendirent en sa faveur. „ Il raconte en suite comment St. Martin refusa de communiquer avec eux, jusques à ce qu'il eût compris qu'en le relâchant il obtiendrait de Maxime la revocation de l'ordre de faire main basse sur tout ce qu'on pourroit decouvrir de Priscillianistes. St. Martin (i) n'aimoit pas qu'on punît de mort les heretiques, & il craignoit que plusieurs Catholiques des plus gens de bien ne fussent enveloppez dans ce massacre, parce qu'on prenoit pour des Priscillianistes ceux qui par leur air modeste

(a) Quoad vique Martinus Treveris fuit, dilata cognitio est: & mox diffellurus egregia autoritate à Maximo elicitur sponfionem, nihil cruentum in reos constitendum. Sed postea Imperator Per Magum & Rufum episcopos depavatus, & a minoribus consiliis deflexus, causam praefecto Evodio permisit, viro acri & severo. id. p. 169.

(b) Id. ib. p. 170.

(c) Lætinus Pacatus auct. in tyrann. Max. lib. 1. c. 1.

(d) Cognoſce quam multa esse oporteat in eo qui alterum accuset. Primum integritatem atque innocentiam singulare. Nihil est enim quod minus ferendum sit, quam rationem ab altero vitæ repolice eum, qui non possit sine redere.

Cicero in Verrem lib. 1. fol. 22. B.

Maximum orare, ut sanguine infelicium abſimeret: factu superque sufficere, ut episcopali sententia hereticis judicari ecclesis pellerentur. L'intercession de Martin fut si puissante, que pendant qu'il fut à Treves on ne proceda point au jugement de ces malheureux (a) ; mais dès qu'il en fut party quelques Evêques gagnerent Maxime, & le pouſerent à violer la parole qu'il lui avoit donnée. Priscillien fut condamné au dernier supplice, & alors Ithacius pleinement content desista de l'accusation, c'est-à-dire qu'il ne parut pas contre lui devant les Juges, lors qu'il fut question de confirmer la sentence. Artifice grossier, & dont Sulpice Severe se moque très-justement. Ceterum (b) Ithacius videns quam invidiosum sibi apud episcopos foret, si abeufato, etiam postremis rerum capitulum judicis astitisset (etenim iterari judicium necesse erat) subtrahit se cognitioni frustra calido jam scelere perfecit. Latinus Pacatus traite selon leur merite ces Evêques sanguinaires, il exagero comme il faut le scandale qu'ils donnoient, en portant leurs mains impures & sanglantes sur les choses les plus sacrées. Il decrie l'iniquité du tyran Maxime, qui cherissoit & qui protegeoit de tels Prelats. Quid (c) hoc majus poterat intendere accusator sacerdos? sunt enim, fuit & hoc delatorum genus, qui nominibus amicitias, reveras autem satellites, atque ad id carnifices, non contenti miseris avitiis evolvisse patrimonios, calumniabantur in sanguinem, & vitas premebant reorum jam pauperum. Quinetiam cum judicis capitulis astitissent, cum gemitus & tormenta miserorum auribus ac luminibus haussissent, cum lictorum arma, cum damnatorum frenas tractassent, pollicus pœnali manu contactu ad sacra referabant, & carinomas quas incessaverant mentibus, etiam corporibus imprabant. Hos ille (d) Phalaris in amicis habebat, hi in oculis ejus, atque etiam in oculis erant: nec injuria, a quibus tot simul vitæ veniebant, avaro divitiarum bona, cruento innocentium pœna; impio religionis injuria.

Nous pouvons remarquer dans Ithacius une autre chose en quoi les accusateurs les plus vehemens lui ressemblent. Il n'y avoit point d'Evêque qui eût été plus embarrassé que lui à rendre raison de sa conduite, & néanmoins il étoit le plus ardent à diffamer & à poursuivre les autres. Ce desordre est prodigieux, comme les Payens l'ont remarqué : ils ont dit (e) que l'innocence est la qualité la plus nécessaire à ceux qui accusent. Mais ordinairement c'est de quoi les accusateurs se mettent le moins en peine. Il y a tel homme dont les livres sont tout remplis d'absurditez, de contradictions, de profanations, de nouveautez, de paradoxes très-dangereux, & d'heresies, qui n'a pas laissé d'accuser de fausse doctrine une infinité de gens : & s'il avoit eu un Maxime à sa devotion, on n'eût entendu parler que de personnes depolées, profrites, anathematifées, pour ne rien dire de pis. Ces irregularitez, & ces

(f) Flechier, Hist. de Theodose le Grand, l. 3. p. 303. ad ann. 385. Edit. de Paris 1712. p. 1680.

(1) Sulpic. Sever. de vita S. Mart.

(2) Pacatus in Panegyric.

(g) Maimbourg ubi supra pag. 57. 58.

(b) Id. ib. p. 168. 169.

(i) Id. ib.

eut perdu cet apui, il reçut le châtement de sa faute. Le Pape Leon (G) ne fut pas aussi delicat que St. Martin; il approuva le suplice de Priscillien. Monfr. * Voyez la remarque G. Maimbourg se sert d'une distinction qui n'est pas fort loin du * ridicule. Je n'examine point si ces heretiques croyoient & faisoient tout ce qu'on leur attribue; je dis seulement qu'il semble qu'on ait condamné en eux un sentiment que l'on a canonisé (H) en la personne de St. Augustin.

* Voyez la remarque G.

† Voyez le Moreri de Hollande, dans l'addition à l'article de Priscillien.

PRO-

modeste & mortifié paroissent estre d'une vie plus reguliere & plus reformee que les autres, sans faire aucun discernement de ces hypocrites Priscillianistes d'avec les vrais & solides devots. Croyant donc que (a) de deux maux il devoit choisir le moindre, il ceda pour un peu de tems à la violence qu'on lui faisoit, & il assilla avec ces Evêques à la ceremonie de l'ordination de Felix Evêque de Trefves. . . . Dès le lendemain il s'en retourna fort triste, & se repentant bien fort de l'avoir faite, & s'estant aperceue que ce don de miracles, dont (1) Dieu l'avoit avantage, n'operoit plus en luy si souvent qu'il faisoit auparavant, il tâcha de reparer par sa penitence la perte qu'il venoit de faire. Pour le schisme d'Ithacius il ne dura plus gueres, parce que Maxime son protecteur ayant esté desait quelque temps après par le (2) Grand Theodose, & tué dans Aquilée par les soldats, il fut abandonné de tous les Evêques de son parti, & puni de l'exil, où il mourut.

(G) Le Pape Leon . . . approuva le suplice de Priscillien.] Mr. Maimbourg (b) reconoit que jusqu'à lors les heretiques n'avoient pas été punis de cette maniere; mais il soutient qu'on peut très-justement user contre eux de cette rigueur, comme on a depuis souvent fait. Et sans parler, continué-t-il, de ceux qui ont prouvé dans leurs Ecrits qu'il estoit non seulement permis, mais aussi très-bon d'en user ainsi: il ne faut que voir ce qu'a écrit sur cela saint Leon, lors que devant, comme nous le dirons bientôt, les ordres nécessaires pour agir en Espagne contre l'heresie de Priscillien, il loué Maxime de cette action, & dit: (3) Que la rigueur & la severité de sa justice contre cet Heresiarque & ses disciples que ce Prince fit mourir, a esté d'un fort grand secours à la clemence de l'Eglise. Car bien qu'elle se contente de la douceur du jugement que les Evêques portent selon les Canons contre les Heretiques obstinez, & qu'elle ne veuille point de sanglantes executions: elle ne laisse pas d'estre beaucoup aidée & bien soutenue par les severes Constitutions des Empereurs, puis que la crainte d'un si rigoureux suplice fait quelquefois que les Heretiques recourent au remede spirituel, pour guerir la maladie mortelle de leur heresie par une vraie conversion. Le même Maimbourg soutient (c) que la principale faute d'Ithacius, fut de s'adresser à un Tribunal seculier dans une cause purement Ecclesiastique, & de procurer la mort de ces heretiques avant qu'il put, ce qui est contraire aux loix de l'Eglise. C'est pourquoi, dit-il, quand les Ecclesiastiques imploreroient contre eux le secours des Princes & des Magistrats, ils protestent toujours qu'ils souhaitent tellement leur correction, que neanmoins ils ne demandent point qu'on les punisse du dernier suplice, mais plutôt qu'on leur fasse misericorde, laissant toutefois les Juges en liberté d'agir selon les loix pour le bien de l'Eglise & de l'Etat. C'est ce qu'on peut appeler une distinction illusoire. C'est une pure mommerie: c'est du moins une conduite si éloignée de la gravité d'un

tribunal qui agit serieusement, qu'on ne peut trouver étrange que l'Inquisition soit tournée en ridicule à ce sujet. Vous demandez aux Princes qu'ils fassent des loix contre l'heresie: vous les louiez à perte de vue lors qu'ils établissent sa peine de mort contre l'heretique: vous leur livrez celui que vous avez déclaré heretique: c'est donc vous proprement parlant qui êtes cause de sa mort. Quand vous dites aux Magistrats que vous ne demandez pas son suplice, vous donnez la comedie (d). Et au reste, pourquoi ne demandez-vous pas la même faveur pour les assassins? Car selon vous un heretique est pire qu'un empoisonneur, & qu'un meurtrier. Jamais la maxime d'Aristote, *postro uno absurdo multa sequuntur*, n'a été plus veritable qu'en cette matiere ci. L'absurdité de soumettre les opinions au glaive des Magistrats entraîne après soi mille absurditez, & jette dans mille contradictions ceux qui la soutiennent. Notez que l'Inquisition condamne à la mort, & ne se contente pas de declarer qu'on est heretique (e).

(H) Un sentiment que l'on a canonisé en la personne de St. Augustin.] Voici 3. choses certaines: 1. St. Augustin croit que l'homme est déterminé invinciblement ou au mal par sa corruption naturelle, ou au bien par le Saint Esprit. 2. Cette doctrine ôte à l'homme le franc arbitre, en prenant ce mot pour la liberté d'indifference. 3. La doctrine de St. Augustin a été autorisée par l'approbation solennelle de l'Eglise. Or nous allons voir que les Priscillianistes furent condamnés pour avoir détruit le franc arbitre, en (f) soumettant la volonté de l'homme à une fatale nécessité qui l'enferme, sans qu'elle puisse s'y opposer. C'est à dire qu'on les condamna parce qu'ils ruinoient le franc arbitre, en prenant ce mot non pas (g) pour la faculté d'agir volontairement, & par une pente très-agreable, mais pour la puissance de choisir entre deux contraires. Ils furent donc condamnés pour une doctrine qui a été approuvée dans St. Augustin. Considerons bien de quelle maniere le Pape Leon les refute. (4) S'il est permis de croire & d'enseigner cette doctrine, on ne doit plus ni recompenser la vertu, ni punir le crime; ni & toutes les loix non seulement humaines, mais aussi divines, n'ont plus de force, & peuvent estre violées impunément, parce qu'on ne peut ni jamais prononcer en jugement, ni en faveur des bonnes actions, ni contre les mechantes, si une fatale nécessité pousse & emporte par son mouvement celui de la volonté. (h) Peut-on douter après cela, je continué (i) à me servir des expressions de Mr. Maimbourg sans adopter tout ce qu'il dit, que Saint Leon ait cru ce que la Foy nous oblige de croire, sçavoir que la grace efficace nous fait tellement agir, qu'elle ne nous impose aucune nécessité, mais qu'elle nous laisse inviolable nostre libre arbitre, ou la liberté d'indifference, par laquelle nous pouvons prendre lequel il nous plaira des deux partis, & faire ou le bien par la grace, ou le mal de nous mesmes. Je croi sans peine qu'ils

(d) Voyez Jurieu, Apologie pour la reformation, tom. 2. pag. 241. 257. édit. in 4.

(e) Voyez la même Apologie ibid.

(f) Maimbourg ubi supra pag. 65.

(g) Il est impossible de supposer qu'aucun heretique ait jamais été à l'homme cette faculté.

(h) Quo si id credit licet, & doceri, nec virtutibus primum, nec vitia debentur. Omnia que non solum humanarum Legum, sed etiam divinarum Constitutionum decreta solventur. de malis aribus ult. lum poterit esse judicium. in utramque partem fatalis necessitas motum mentis impellit. s. Leo, epist. 93.

(i) Id. Maimb. ib. pag. 66.

(j) Je me suis servi de la traduction qu'il a faite du passage de St. Leon, ib. p. 65. 66.

(a) Id. ib. pag. 60. où il cite ces paroles de Sulpice Sever. dial. 3. Sarius ælimans ad horam cedere, quam his non consuleret quorum cervicibus gladius imminerebat.

(1) Sever. ibid.

(2) Id. de var. ill. c. 2.

(b) Ibid. pag. 50.

(3) Profuit du ista diciturio Ecclesiastica lenitate, quæ est sacerdoti contenta iudicio crucientis refugit ultiones: tamen Christianorum Principum Constitutionibus adiuvatur, dum ad spirituale nonnunquam recurrunt remedium, qui timent corporale supplicium. s. Leo Ep. 95. ad Turib.

(c) Ibid. pag. 57.

β Suidas.

γ Euseb. in Chron.

δ Plato in Menone pag. 435.

ζ Suidas.

ε Plat. & Denys d'Hal. dans la vie d'Isocr.

λ Plato in Hippia maj. pag. 1246.

* Denys d'Halicarnasse dans sa lettre à Pompée blâme Platon d'avoir médisé de Prodicus & de plusieurs autres.

† In vita Sophist. l. 1. pag. 500.

PRODICUS, natif β de Julis dans l'île (A) de Cea, l'une des Cyclades, contemporain de Democrite, & de Gorgias Leontin, & disciple de Protagoras, a été l'un des plus celebres Sophistes de la Grece. Il florissoit dans γ-la 86. Olympiade, & il eut entre autres disciples Euripide, Socrate δ, Theramene ζ & Isocrate θ. Il ne dedaigna point d'enseigner en particulier dans Athenes, encore qu'il y fut avec le caractère d'Ambassadeur de la part de ses compatriotes, qui λ lui avoient déjà conféré plusieurs autres emplois publics: & encore que la grande aprobation que sa harangue avoit obtenue des Atheniens le jour de son audience publique, semblât devoir l'engager à n'exercer son talent qu'en pareilles occasions. Platon qui parle de lui assez souvent, & même avec éloge, mais non pas sans se souvenir quelquefois de * l'ironie, la figure favorite de Socrate son grand Interlocuteur, insinué l'envie de gagner de l'argent porta Prodicus à tenir école. Il en gagna effectivement beaucoup à ce metier. Philostrate † ne s'éloigne point de cette pensée de Platon; car il attribué à Prodicus ces deux qualitez, l'une d'avoir aimé l'argent, l'autre de l'avoir employé à se divertir. Il alloit de ville en ville faire parade de son éloquence, & quoi qu'il le fit d'une façon (B) mercenaire, il ne laissa pas de recevoir de grans honneurs à Thebes, & de plus grans encore à Lacedemone. On a fort parlé de sa declamation à cinquante (C) drachmes, περιηκει δὲ δραχμῶν, qui fut ainsi nommée,

différoient de St. Augustin dans l'explication des causes qui determinent la volonté; mais il faisoit necessairement qu'ils fussent d'accord avec lui sur ce point de fait, c'est que le principe qui la pousse ne lui permet pas ou de s'arrêter, ou de reculer, ou de s'écarte à côté. Or c'est sur cela que tombent les raisons du Pape Leon quand il refut ces heretiques; il est donc certain qu'en leur personne il refut St. Augustin, & qu'il n'a pu approuver ce Pere, sans adopter quand cela venoit de lui, ce qu'il avoit rejeté venant de la secte Priscillianiste. Je n'examine point s'il raisonne bien, je dis seulement que toutes les preuves qu'il tire soit des peines & des recompenses, soit des loix & des jugemens, seroient mauvaises contre cette secte, si elles n'étoient pas bonnes contre le système de St. Augustin. Remarquez bien que St. Leon argumente par les suites que pouvoit avoir le dogme de la fatale necessité, & qu'il ne dit pas que ces heretiques enseignassent ces consequences. Cela montre qu'il en veut au dogme même, independamment du principe sur lequel ils le fonderoient, & des conclusions qu'ils en tiroient actuellement. J'ai dû ajoûter cette note, parce qu'elle fortifie mon texte.

- (a) In Protagora & passim alibi.
- (b) In vita Isocr.
- (c) In vita Isocr.
- (d) In Protagora.
- (e) Voyez Wolfius in Isocrat. vitam. & Menage in Diog. Laert. pag. 419.
- (f) Ibid.
- (g) In vit. Sophist. pag. 440.
- (h) Caseneuve, Commentaire sur les Epîtres de Philoftrate, pag. 42.

Ἐσώματ'. Et voici le François. Prodicus natif de Chio & fils de Gryllus, fut en telle reputation, qu'estant en prison en Beotie, Xenophon donna un plege pour sa personne, le voulut entendre. 1. Ce n'est pas à Prodicus, mais à Xenophon qu'il faisoit donner la qualité de fils de Gryllus. Caseneuve le dit lui-même dans la page 43. & néanmoins lors qu'il censure la version dans la page 42. il pretend qu'il faut dire, Prodicus natif de Cio & fils de Gryllus &c. 2. C'est Xenophon, & non Prodicus, qui étoit emprisonné; & néanmoins il n'y a personne qui en lisant cette version, ne se figure que Xenophon s'engagea à représenter le prisonnier Prodicus. Si Caseneuve n'a pas ignoré que ce Sophiste n'étoit point de l'île de Chio, il n'a pas mieux su pour cela d'où il étoit, car il le fait natif de l'île de Cio, que nous nommons à present standia, dit-il. Cela est faux; il étoit natif de l'île de Cea, ou Coos, qu'on nomme presentement Zea. Moreni en le faisant de l'île de (i) Cos, n'a fait que suivre l'erreur de gens qui en favoient plus que lui. Erasme l'appelle Coam dans la page 394. des ses Adages. Autant en fait Charles Etienne dans son Dictionnaire; ce qui n'a point été corrigé ni par Mr. Lloyd, ni par Mr. Hofman. Ils n'ont point corrigé non plus ce qu'il impute fausement à Suidas; c'est d'avoir fait Prodicus de l'île de Chio. Mr. Menage (k) pretend qu'il s'est glissé une faute dans le 1. chapitre du 3. livre de Quintilien, où Prodicus est appellé Chius. Je n'ai point trouvé cette faute dans les éditions que j'ai consultées. Mr. Maucroix dans sa traduction du grand Hippas imprimée à Paris l'an 1685. fait Prodicus de l'île de Cos.

(B) D'une façon mercenaire.] Voyez Philostrate (l) & Platon. Celui-ci dit (m) que les jeunes gens des plus riches & des plus nobles familles attirez par Prodicus, par Gorgias, par Polus, par Hippas, qui alloient par les villes, leur donnoient grandes sommes d'argent, & leur promettoient outre cela beaucoup de reconnaissance, pendant qu'ils negligoient de se faire instruire par leurs concitoyens, qui les eussent enseignez gratuitement.

(C) De la declamation à cinquante drachmes.] Je me suis servi du terme de declamation, sans m'oter le droit d'en substituer un autre, si la raison

(i) Dans l'édition de Hollande on a mis Col: c'est une faute d'impression.

(k) In Laert. pag. 419.

(l) In vit. Sophist. pag. 488.

(m) Platon, in Apolog. Socr. pag. 15. & 16. & in Theage pag. 93.

mée, à ce que disent quelques favans, parce que chaque auditeur étoit obligé de lui payer * cinquante drachmes, qui font plus de 4. écus de nôtre monnoye. Il falloit que Prodicus eût un style bien éloquent (D) puis qu'il étoit fort couru quoi qu'il eût la voix † defagreable. On dit que Xenophon (E) étoit pri-

* Hofmann in Prodicio ne parie que de cinq drachmes.
† Δουχίονος ἢ Βαφύ φθέρυγιον

fon le demande. Le mot Grec *Ῥητορίας* dont Platon & Suidas se sont servis, me paroît signifier une harangue semblable dans ses circonstances à ces plaidoyez qu'on appelle d'apparat, c'est-à-dire une harangue où l'Auteur étale toute sa theorique, & se propose de se signaler tant à cause de l'importance de la matiere, qu'à cause de l'affluence des auditeurs. Ceux qui traduisent *Ῥητορίας* par *specimen edere*, n'entendent pas mal la chose; car ils donnent à entendre qu'un Orateur fait montre de toutes ses forces, comme s'il étoit appellé à faire chef-d'œuvre. Je pense que de là est venu que les harangues du plus grand éclat, qui sont celles où l'on fait un panegyrique ou une invective, ont été attribuées par les Rhetoriciens au genre de cause qu'ils appellent de monstiatif, *Ῥητορίας*. Quoi qu'il en soit, il y a quelque difficulté sur l'Ῥητορίας πεντηκονταδραχμῶν de Prodicus. Suidas dit que Prodicus est le premier qui l'a faite: il nous laisse là, & ne nous explique point ce que c'est. Vossius (a) lui attribue pourtant d'avoir dit, que tous ceux qui vouloient entendre cet Orateur, lui payoient cinquante drachmes, c'est-à-dire quatre écus de France, & deux reaux d'Espagne. Il est fort apparent que Vossius s'en fia à (b) Crescollius, & ne passa point plus loin. Il se sert précisément de la même évaluation de monnoyes dont ce Jesuite s'étoit servi; mais au lieu que dans le livre du Jesuite, cette somme de quatre écus & deux reaux payée à Prodicus par chaque auditeur, n'est qu'une explication du texte de Suidas, ou une consequence qu'on en tire, c'est dans Vossius le témoignage formel de Suidas. Jugez quelles precautions on doit prendre contre le commun des Auteurs en fait de citer, puis qu'il échappe de telles licences à un homme comme Vossius. Voyons ce qu'il avoit dit en (c) autre livre. Il avoit rapporté comme un fait tiré d'Aristote, que quand Prodicus s'apercevoit que ses auditeurs ne l'écoutoient pas, il avoit accoutumé de leur proposer quelque chose de son art, lequel d'ailleurs il n'enseignoit qu'au prix de 50. drachmes. Le passage (d) d'Aristote paroît susceptible de deux sens; l'un que Prodicus avoit une certaine harangue toute remplie de traits si vifs, qu'on n'avoit qu'à en proposer quelun aux auditeurs, pour chasser l'assoupissement qui les faisoit baillier; l'autre qu'il avoit un Traité de Rhetorique, où étoient contenus plusieurs secrets particuliers, propres à reveiller l'attention des auditeurs, quelque distraits, ou quelque las qu'ils pussent être. Selon le premier sens, il avoit une harangue qu'il gardoit pour les grandes fêtes, c'est-à-dire pour les auditeurs qui en payoient cinquante drachmes; & selon l'autre il avoit contre le sommeil des auditeurs un recueil de bons remedes, qu'il ne communiquoit qu'à ceux qui lui en payoient ce prix. Ceci me fait souvenir d'un (e) Professeur en Philosophie fameux parmi les Protestans de France, qui n'enseignoit certains sophismes qu'à ceux qui lui en payoient la taxe qu'il y mettoit. Vossius a suivi le premier de ces deux sens dans l'un de ses livres, & le dernier dans un autre. Il seroit assez mal aisé de determiner lequel est le plus veri-

table, veu la brieveté qu'Aristote & Suidas ont affectée en parlant de ce sujet; cela, dis-je, seroit assez mal aisé, si Platon ne nous faisoit pas conoître que l'Ῥητορίας πεντηκονταδραχμῶν de Prodicus étoit plutôt une leçon qu'une harangue. Socrate avec son air moqueur ne se trouve pas en état de bien discourir sur la nature des noms, par-tout ce qu'il n'avoit pas ouï l'Ῥητορίας à cinquante drachmes, qui selon Prodicus instruisoit de tout ce myllere; il (f) n'avoit ouï que celle d'une drachme *ἑξήκονταδραχμῶν*. Crescollius (g) n'a point entendu ce dernier mot; il s'est imaginé fautive-ment que Platon s'en est servi pour qualifier la même chose qu'il avoit nommée auparavant *πεντηκονταδραχμῶν*. Mademoiselle le Ferre a mieux compris ce que c'est. Prodicus, dit-elle (h), étoit le plus vain de tous les hommes, & il avoit si bonne opinion de son savoir, qu'il n'enseignoit jamais la moindre chose pour rien. Il avoit des discours tout prêts à tout prix, d'une obole jusqu'à cinquante drachmes.

disc. diffi- nē & in- jucundē loquens. de Philostr. pag. 500. Vossius aussi Platon in Protog. pag. 220. (f) Nō dē ἡ ἐκ ἀνομοῦ ἀλλὰ τῆς δραχμῆς. Platon in Cratylō pag. 165. (g) Plato qui rem eandem memorat, ea causā

(D) Un style bien éloquent.] C'est ce qu'on peut prouver par le témoignage de plusieurs nominaux Auteurs. Maxime de Tyr (i) donne à Prodicus la beauté de l'expression, *καλλιλογίας*, comme son véritable caractère. Marcellin (k) lui donne le choix exact des paroles. Themistius dit que ses harangues étoient pleines d'ornemens & d'agrémens, *πλουτείας τε καὶ γέμοντες ἡδονῆς*. Je ne crois pas que Naudé (l) ait eu raison de le mettre parmi les Sophistes, qui sans s'être préparé haranguoient sur quelque matiere qu'on leur proposoit. Philostate (m) nous porte à juger tout le contraire, lors qu'il dit non seulement que Gorgias fut le premier qui s'exposa à cette épreuve, mais aussi qu'il le fit afin d'effacer la gloire que Prodicus aqueroit par des harangues bien travaillées, qu'il alloit réciter de ville en ville. Voulant rencherir sur un Orateur qu'il (n) railloit de la repetition de mêmes piéces usées, il prit le party d'abandonner son éloquence au hasard des occasions. Il ne faut pas douter que la subtilité de ses pensées ne secondât le beau style dans les harangues de Prodicus, & qu'il n'ait contribué autant pour le moins qu'aucun autre, à faire que les Athéniens défendissent aux Sophistes de plaider des causes. On ne voulut plus souffrir (o) que les (p) subtilitez de ces gens-là fissent paroître juste ce qui étoit injuste. Voyez le proverbe *Προδικὸς σοφῶν*, plus habile que Prodicus. Erasme (q) y a fait un faux pas, en croyant qu'il s'agit là non de Prodicus le Sophiste, mais d'un autre. Voyez aussi les Nuées d'Aristophane. Que le Poëte raille le tant qu'il vandra, on peut recueillir de son discours que nôtre Sophiste passoit pour un homme de beaucoup d'esprit & de beaucoup de savoir.

(h) Re- sur les (i) Disser- tat. 7. m. (k) Dans la vie de Thucydide auquel il attribue une imité τῆς τῶ Προδικῶ ἐπὶ τοῖς ὁμοίωσι ἀκριβολογίας. (l) Dans le 1. de Naudé liber. (m) pag. 87. dans la recension de differtationis de studiis in- situendis. (n) impri- mē 1645. où l'on voit Prodicum Chium. La dernière fautive est

(E) Xenophon étoit prisonnier.] Charles (r) voit Prodicum Chium. La dernière fautive est sans doute de Naudé. (m) In vit. Sophist. p. 487. (n) Εὐκρίτων τὸν Προδικὸν αἰετὸν δὲ τῆς πολλῆς ἀρετῆς ἀγαθῆς ἐπαφῆς ἰατρῶν τὸν τῶ κατὰ. Id. pag. 488. (o) Id. ibid. (p) Voyez le consisté par Caseneuve sur les lettres de Philostate p. 42. ch. 43. (q) Titm in Dictionario Historico &c. tum in eo quod in 8. editis & cui titulus Dictionarium nominum propriorum &c.

(a) Quanti orationes ejus fieri soleant, illud arguit, quod qui audire eum vellet, is Suida recte quin drachmas persolveret, hoc est quatuor coronatos Gallicos, ac duos insuper regales Hispanicos. De Rhetor. pag. 69.
(b) Theatr. Rhetorum l. 3. c. 5. pag. 178.
(c) Instit. Orator. l. 3. c. 2.
(d) Tiro dicitur, ut patet in Prodicus, uti videtur in ἐκείνῳ ἀκριβοῦς παρρησιαῖον τῆς πρὸς ἀκριβοῦς παρρησίας. Hoc autem est, ut dixit Prodicus, cum dormitant audientes inferre aliquid demonstrationis quin drachmarum ipsi. Aristot. l. 3. c. 14.
(e) David de Roton.

β Philosoph.
Pag. 499.
* Ev adō-
vauo καυοις
αμην κεν-
ουσι ἀν-
δρεσθιωου
τοῦ νῆο.
Athenis
huista
ciuta
murtus
eit quasi
juvencis
corram-
peret.
Suidas.

fonnier dans la Beotie, & souhaitant de l'entendre β, chercha & trouva une caution, & fut satisfait de sa curiosité. Il n'y a guere de harangues qui ayent été plus citées, ou qui ayent plus donné lieu aux applications, que celle où nôtre Sophiste seignit (*F*) que la vertu & la volupté deguiffées en femmes se présentent à Hercule, & tâcherent à l'envi de l'attrinere. Les Atheniens le firent * mourir comme corrupteur de la jeunesse. Si eût été seulement la corruption indiquée par Aristophane † dans l'une de ses Comedies, lors qu'il disoit, *Cet homme a été gâte ou par les livres, ou par Prodicus, ou par la conversation des grands parleurs*, la peine eût été un peu excessive. Mais il y a quelque apparence qu'on l'accusa d'enseigner à ses disciples (*G*) l'irreligion. Je ne fai si d'autres Auteurs que Plutarque ont dit, que sa complexion étoit (*H*) infirme & très-malade.

PRODICUS, heretique du II. siecle ‡, fondateur de la secte des Adamites, suivit les abominables pensées de Carpocrates, & y ajouta † du sien l'impudence (*A*) des copulations en public entre les deux sexes; car il ordonna la

† Idem
Suidas.
‡ Voyez
la remar-
que A de
l'article
Adamites.
‡ Oἱ β-
προδρομῖς
ἀποφῆναι
τοῦ Καρ-
ποκράτου
προδοκῶντος
ἐβγῆκον.
Hic ad
decreta
Carpocra-
tis adject
palam &
publicè
scotari.
Theodor.
haeret.
fabul. l. 1.
c. 6.

(α) Lib. 2.
α τῶν οὖ-
νῶν. livre
de memo-
rabilibus
Socratis.

(β) Offi-
cior. l. 1.
c. 32. epi-
stol. 12. ad
famul. l. 5.

(c) Lib. 9.
c. 2. More-
ri cite mal-
c. 1. Ex ci-
tation de
Xenophon
l. 1. est fort
mauvaise
y ayant
plusieurs
Ouvrages
de Xeno-
phon divi-
sez en li-
vres.

(d) Orat.
4. int.

(e) In
Somnio.

(f) Berobot
dans ses
Scholies sur
ce passage
de Henri
Etienne fait
Prodicus ou de l'île de Cos, ou de l'île de Chios; & en
disant que c'étoit un homme summe auctoritatis, il montre qu'il
avoit donné dans l'un des Dictionnaires de Gb. Etienne. (g) Sext.
Empir. advers. Mathem. (h) Cicero de natura Deorum lib. 1.
c. 28. fin. pag. m. 170.

lostrate. Il s'explique comme si cet Auteur avoit dit que Prodicus étoit un homme d'une si grande autorité, que Xenophon ayant été pris dans la Beotie, & l'ayant donné pour caution, obtint la liberté d'aller chez lui. Mr. Lloyd & Mr. Hoffman ont retenu cette faute de Charles Etienne mot pour mot.

(F) *Que celle où Prodicus seignit que la vertu.* Je me suis servi du mot de harangue, tant parce que Philostrate m'a conduit à cette idée, que parce que la profession de Prodicus y mene tout droit. Il n'est pas apparent qu'une fiction de cette nature ne lui ait servi de sujet de declamation. Il est pourtant vrai que Xenophon (α) qui nous en donne le précis, l'a donné comme l'extrait d'un Ouvrage composé touchant Hercule, & τῷ συρ-
ροχῆματι τῶ ἀδῆ β' Ἡρακλῆδὸς. Mr. Charpentier en parle d'une façon plus déterminée dans sa traduction Française, au livre que le docteur Prodicus, dit-il, a composé de la vie d'Hercule. Suidas nous apprend que c'étoit un livre intitulé ἄγγελος, les Heures; mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse appeller harangue cet Ouvrage de Prodicus. J'ai dit que cette fiction a été souvent citée & appliquée, & j'ai eu raison de le dire. Ciceron (β), Quintilien (c) & Maxime de Tyr (d) en parlent; mais Silius Italicus cité par Moreri n'en parle point. Il feint quelque chose de semblable en l'honneur de Scipio n l'Africain. (e) Lucien a imité aussi cette fiction. Entre les modernes je me contenterai de citer Henri Etienne, qui en parle dans l'exhortation qu'il a mise au devant de (f) sa version Greque du Catechisme de Geneve.

(G) *D'enseigner à ses disciples l'irreligion.* Sextus Empiricus (g) le compte parmi les Athées; Ciceron le fait aussi, quoi qu'avec plus de detour; car il lui attribue d'avoir enseigné que la gratitude humaine a été cause que l'on a cru qu'il y a des Dieux. Cela est aussi contraire à la bonne Theologie, que si l'on disoit avec d'autres, *primus in orbe Deos fecit timor*, c'est la crainte qui est l'inventrice de la Religion; ou avec d'autres, c'est la prudence des Politiques qui l'a inventée, pour tenir en bride la populace. Ciceron fait voir que l'opinion de Prodicus ruïne en effet la Religion.

(H) *Quid ? si qui dixerunt rotam de Diis immortalibus opinionem scilicet esse ab hominibus sapientibus Reipub. causam, ut quos ratio non posset, eos ad of-*

ficiam religio duceret, nonne omnem religionem funditus sustulerunt? Quid Prodicus Chius? qui ea qua professent hominum vita Deorum in numero habita esse dixit, quam tandem religionem reliquit?

(H) *sa complexion étoit infirme.* Plutarque observe qu'il faut se régler à la vigueur des personnes, & non à leur âge, quand on veut les engager aux emplois publics; & qu'ainsi un vieillard robuste n'en doit pas être dispensé, comme il étoit juste d'en dispenser Prodicus dans sa jeunesse. Voilà l'occasion qui le porte à nous apprendre l'infirmité de ce personnage. Il l'accomple avec un homme (i) si maigre & si foible, que cela merite d'être rapporté. Je me sers de la version d'Amiot. (k) Comme donc celui qui voudroit suader à Prodicus le Sophiste ou à Philetas le Poète, qui étoient tous deux jeunes, mais greslés, foibles, malades (l), & la plupart du temps attachez au lit pour leur maladie, qu'ils s'entremissent des affaires publiques, seroit une beste sans jugement: aussi seroit celui qui descendroit à tels vieillards comme étoient un Phocion, un Masinisse Africain, & un Caton Romain, d'exercer office publique.

(A) *Et y ajouta du sien l'impudence des copulations en public.* La seule preuve que Theodoret en apporte est que Prodicus ordonna la communauté des femmes, c'est-à-dire que dans ces repas que les anciens Chrétiens appelloient Agapes, chacun jouit de sa chacune sans choix ni regle, mais selon que le hasard la lui faisoit rencontrer à tâtons parmi les tenebres de la chambre. C'est cela qu'ils appelloient communier, & être initié au mystere. Je ne vois point que Theodoret ait raison d'attribuer à Prodicus ce supplément de doctrine, venu que Clement Alexandrin sur la foi duquel il parle, impute (m) tout cela à Carpocrate: car après avoir rapporté non pas en extrait de quelqueun de leurs Ecrits, mais sur un simple oui ejuismodi dire, cette infame coutume d'ôter les chandelles & de s'accoupler, il dit que Carpocrate devoit établir ces loix pour des chiens, pour des pourceaux, & pour des boues. Il ne croyoit donc jam. à quibus ve-
sint mu-
heribus
exigere
Carpocra-
ter (divi-
na enim
nefas est
dicere)
legis obe-
dientiam.
pas

(i) Voyez
l'article
Philetas.
com.

(k) Plu-
tarque, ut
sensu fir-
gentibus
respublica
p. 791. E.

(l) Nūq-
uam, ἰσχυρο-
ῦς δὲ τῶν ῥα-
δοῦν ἡς τὰ
πολλὰ ἀπο-
κεκῆται, &
ἀσθενῆς ὄν-
τως.
Integra
quidem
citare ve-
rum gra-
ciles & ob-
infirmitate
valentis
tudinis
crebro de-
cumben-
tes.

(m) Stro-
mat. l. 3.
pag. 430.

(n) Μελ-
τισσαῖος δὲ
ἐν τῶν ἀσθε-
νῶν τῶν
κατασῆται,
μετ' ἁλλήλων
τῶν πρὸς ἀν-
δρῶν ἰσοστά-
σις ὄντων
ἀπαιτιῶν
τῶν τῶ Καρ-
ποκράτου
ἢ καὶ τῶν
ἄλλων διὰ
τὴν ἰσοστά-
σιν.

communauté des femmes: de sorte que dans les festins publics chacun se jettoit sur la premiere qui lui écheoit, après qu'on avoit ôté les chandelles; & on se pre- tendoit que cette impudicité étoit la ceremonie mystique de l'initiation. Les ames les moins pieuses fremissent, quand elles voyent que si-tôt après la mort des Apôtres, la doctrine de l'union mystique qui doit être entre les fideles, fut in- terpretée de la conjonction charnelle de l'homme avec la femme; & qu'on osa soutenir que la veritable participation aux mysteres consistoit en cela. Que pou- voit-on attendre d'un homme qui comme nôtre Prodicus croyoit que les ames étoient * envoyées dans les corps, non pas afin d'y être punies, mais afin que par toutes sortes de voluptez elles rendissent leurs hommages aux Anges qui avoient créé le monde? Les sectateurs de Prodicus se vantoient † d'avoir les li- vres secrets de Zoroastre; & ils soutenoient ‡ qu'il ne faisoit point invoquer Dieu, ni s'exposer à un martyre par la confession de la verité.

PSAMMITICHUS, Roi d'Egypte, 640. ans avant la naissance de Je- sus-CHRIST, étoit fils de Necus, que Sabacus Roi d'Ethiopie avoit fait mourir lors qu'il s'empara de l'Egypte. Le fils auroit eu le même sort, s'il ne se fût sauvé en Syrie. On le rapella après la retraite de Sabacus, & il fut l'un des douze grands Seigneurs qui gouvernerent l'Egypte. Chacun avoit sa portion, mais ils agissoient de concert, & plutôt comme des associés ou des collegues, que comme des Princes voisins. Psammitichus s'attira l'envie des onze autres, soit parce que les richesses qu'il avoit acquises par le moyen des droits qu'il levait sur les marchandises, l'avoient fortifié de l'alliance des étrangers, soit parce qu'il s'étoit trouvé dans le cas d'un (A) oracle qui promettoit la réunion de la cou- ronne sur une seule tête. Ils le releguerent donc dans des marais, où il seroit peut-être demeuré toute sa vie, s'il n'eût été averti que des étrangers avoient fait une descente en Egypte, & qu'ils pilloient le plat pays. C'étoient des Ioniens & des Cariens. Comme on lui vint dire que c'étoient des hommes (B) d'airain, il

pas des parties en ces occasions, & pour abandonner tout au hasard. Les Carprocraticnes fa- voient donc à-peu-près où seroit leur chance, & n'étoient pas entierement dans le cas dont parle un Poëte Romain.

Athenée; il (c) fait dire à Herodote que les Pré- tres Egyptiens beuvoient dans des coupes d'airain, & que l'on ne trouve pas que les Rois mêmes, quand ils sacrifioient en public, se servissent d'une coupe d'argent: de sorte que Psammitichus qui étoit le plus jeune des Rois fit ses libations avec une tasse d'airain, pendant que les autres les firent avec des tasses d'argent. Lisez le chapitre 151. du 2. livre d'Herodote, & vous verrez qu'A- thenée rapporte ce fait le plus infidèlement du monde, Son Traducteur le traite à-peu-près avec la même infidélité; voici le Grec, *ψαμμιτιχον γέν νεώτερον ὄντα τῶν ἄλλων βασιλέων χρυσεῖ φιά- λῃ σπένδει, τῶν ἄλλων ἀργύρεαι σπενδόντων*, & voici le Latin, *Itaque Psammitichum aliis regibus posteriorum libasse argentea phiala, superiores autem ena.*

(B) Que c'étoient des hommes d'airain.] Psam- mitichus réduit à un petit pied par la jalousie des autres Rois, consulta un Oracle de Latone qui étoit dans la ville de Butis, & qui passoit pour le meilleur de toute l'Egypte. Il lui fut répondu que la vengeance lui viendroit par mer, lors qu'on apercevrait des hommes d'airain. Les Corsai- res qui avoient débarqué en Egypte étoient armez de toutes pieces; on n'avoit jamais vu là des hommes ainsi armez; on crut donc qu'ils étoient d'airain, & on en porta la nouvelle à Psammiti- chus. Dès lors il eut fort bonne opinion de l'o- racle qui lui avoit paru jusques-là indigne de sa foi. Quel dommage qu'Herodote dont les nar- rations ont tant d'agréemens n'ait point vécu dans un autre siecle, ou n'ait point compris la diffé- rence qu'il y a entre une Histoire & une piece de poésie. Dans celle-ci il ne faut gueres denouer les choses sans un miracle, sans quelque chose de surnaturel; il faut quoi qu'il en coûte que le lec- teur tombe dans l'admiration; mais il faut de la

(a) Robert & Antoine le Chevalier d'Agneaux ont ainsi traduit, Puis de plus jeunes amoureux Cherche entre les banquetts vineux Du mari: ni ne fait eslite A qui crablement de son corps Quand les chandelles font de- hors Elle offre l'esbat illi- cite &c. Horace, Od. 6. l. 3. Je dois ajouter que sur une autre circonstance Theodoret n'a pas eu toute l'exactitude neces- saire dans la citation de Clement Alexandrin. On fait dire de Prodicus ce qui est dit propre- ment & directement de quelques autres, & qui ne peut-être appliqué à Prodicus qu'en general, & avec plusieurs détours de raisonnement. (A) D'un Oracle qui promettoit.] L'oracle leur avoit dit que celui d'entr'eux qui seroit les li- bations dans une coupe d'airain, auroit seul tout le Royaume. Il arriva que le dernier jour d'une fête solennelle, comme ils étoient tous dans le temple de Vulcain prêts à faire les libations, le Prê- tre qui leur devoit bailler la coupe d'or dont ils se- rvoient pour cette ceremonie, se trompa au nombre; il n'aporta qu'onze tasses. Que fit Psammitichus qui étant le dernier de tous n'avoit point de tasse? il ôta son casque, & s'en servit pour les libations. Les autres Rois se souvinrent de l'oracle, & pour en empêcher l'effet ils cus- sent ôte la vie à Psammitichus, s'ils n'eussent avec- ré qu'il n'avoit aucune part à la meprise du Prê- tre. Je ne fais point de moyen de disculper

(a) Robert & Antoine le Chevalier d'Agneaux ont ainsi traduit, Puis de plus jeunes amoureux Cherche entre les banquetts vineux Du mari: ni ne fait eslite A qui crablement de son corps Quand les chandelles font de- hors Elle offre l'esbat illi- cite &c. Horace, Od. 6. l. 3. (b) Herod. l. 2. c. 151. etc (b).

Id. ib. & l. 5. c. 27. * Id. l. 5. c. 10. & 20. † Clem. Alexand. Strom. l. 1. pag. 304. ‡ Ib. l. 7. pag. 721. † Tertull. in Scor- piac. c. ult.

β Hera. Jos. l. 2. c. 152. γ Ibid. c. 147. δ Diodor. Sicul. l. 1. c. 66.

(c) Lib. 6. pag. 231.

(d) Herod. ib. c. 152.

il conçut de grandes esperances, à cause d'un oracle qui lui avoit été rendu. Il alla voir ce que c'étoit, & ayant engagé ces étrangers à demeurer avec lui, il s'en servit utilement pour se rendre maître de toute l'Égypte. Il eut beaucoup de reconnaissance pour eux, & β il leur donna des terres auprès du Nil au dessous de la ville de Bubaste. Depuis ce tems-là il eut toujours des étrangers à sa solde, & il leur γ donna même le pas sur les soldats de sa nation dans la guerre qu'il fit en Syrie. Les Egyptiens en furent si indignez, qu'il y en eut deux cens mille qui le quitterent. Il furent s'établir (C) en Ethiopie, & rependirent fort cavalierement (D) aux raisons qu'il leur fit entendre pour les obliger à revenir. Il n'oublia rien pour reparer ce dommage, & il s'appliqua principalement à faire fleurir le commerce: il caressa les étrangers, & il leur donna toute sorte de protection, faisant cesser la barbarie qui avoit été exercée contre eux sous les régnes precedens. Il fit alliance avec les Atheniens & avec quelques autres nations Greques, & voulut que ses enfans apprissent leurs disciplines δ. Il donna aussi ζ plusieurs enfans à instruire aux Cariens & aux Ioniens qu'il avoit placez sur les bords du Nil, & ce fut la première fois que des gens d'une autre langue s'établirent en Égypte. Par ce moyen, comme le remarque θ Herodote, les curieux qui dans la suite des tems voyagerent en ce pais-là, y trouverent des personnes qui les entendirent, & qui leur interpreterent les choses. Nous examinons ailleurs η si la ville de Naucratis fut bâtie sous le regne de Psammitichus par ceux de Milet. Ce Prince regna (E) 54. ans, & mourut λ l'an 3. de la 40. Olympiade, laissant μ son royaume à son fils Necus. Il fut enterré à Sais sa patrie, la capitale de la basse Égypte, il y fut, dis-je, enterré ν dans le temple de Minerve, & c'est là aussi ξ que les Saitains enterrerent tous leurs Rois. Il fut le π premier Roi d'Égypte qui but du vin: il fit chercher les σ sources du Nil, & pour decouvrir quel étoit le plus ancien peuple du monde, il fit élever deux enfans de telle sorte qu'ils n'entendirent parler personne, & parce qu'à l'âge de deux ans ils prononcèrent un mot qui signifioit le pain dans la langue de Phrygie, il salut que les Egyptiens cessassent de s'attribuer la première antiquité, & la cedassent aux Phrygiens τ. Jamais siege ne fut plus long que celui que Psammitichus mit devant la ville d'Azote *, car il ne la prit qu'au bout de 29. ans. Il eut moins de gloire de cette prise, que de l'adresse avec laquelle il arrêta un furieux torrent qui alloit inonder tout son royaume. Les Scythes ayant batu les Medes domoient dans toute l'Asie, & s'en alloient tout droit en Égypte. Psammitichus les joignit dans la Palestine, & fit tant par ses prestes & par ses prieres qu'ils rebrouillèrent chemin, & ce fut alors que quelques-uns d'eux pillerent à Ascalon le temple de Venus Uranie †. Mr. Moreri ni ses Continuateurs ne se sont gueres fouciez de ce Monarque, puis qu'au lieu de mettre dans son article les choses qui lui appartiennent, & qui comme on vient de voir ne sont ni en petit nombre, ni peu curieuses, ils n'y ont mis que des faits qui regardent ses successeurs.

PTOLOMÉE Roi d'Égypte XI. du nom, fut surnommé *Aulètes*, à cause de son inclination excellente à jouer de la flûte. Il succéda à son ‡ pere vers

simplicité, & du naturel dans les événemens qu'un Historien rapporte, un lecteur de bon goût a droit de croire s'il n'y trouve point cela, que l'Auteur l'en a ôté pour faire place à ses fictions, & à ses machines du merveilleux. Je m'étonne qu'Herodote ait laissé à glaner après lui. Il n'a point du Oracle rapporté par Polyenus (a). Le Dieu Hammon avertit le Roi Tementes de se donner garde des coqs. Un homme de Carie avertit Psammitichus, qu'aucun peuple avant les Cariens n'avoit mis des crêtes sur les casques. Il n'en falut pas davantage pour obliger Psammitichus à lever grand nombre de Cariens,

(C) Ils furent s'établir en Ethiopie.] Strabon (b) dit qu'ils obéissoient à une Reine à laquelle il le de Meroé appartenoit, & qu'ils occupoient proche de cette Ile la Province de Tenefis, & une Ile au dessus de celle de Meroé. Pline (c) citant Aristoteleon parle de ces mêmes fugitifs, & d'une ville nommée Efar où ils avoient habité pendant trois siecles. La position qu'il lui donne ne s'accorde pas avec Ptolomé, ni avec ce que Strabon vient de nous dire.

(D) Et rependirent fort cavalierement aux raisons.] Psammitichus les fit d'abord exhorter par leurs Capitaines, & puis il fut en personne les cautechiser; il les exhorta à songer qu'ils abandonnoient leur patrie, leurs femmes & leurs enfans. Ils lui rependirent tout d'une voix en frappant leurs boucliers avec leurs lances, *Nous trouverons assez de patries pendant que nous pourrons manier ces armes, & nous ne manquerons jamais ni de femmes ni d'enfans, tandis que nous pourrons nous servir de ces autres pieces-ci.* Ils avoient impudemment decouvert leur nudité, quand ils acheverent cette réponse. (d) *Precibus ad sententia mutationem eos sollicitans, templi; patriam; uxores; liberos; recordari jubet. Tum universi hastas clypeosque pulsantes, contenta voce respondent, quoad arma in potestate habebant, sacile sibi patriam reperiuros; redullis quoque tumulis genitalia ostentant, nunquam sibi uxores aut liberos desore, quamdiu his sint instruiti, distant.*

(E) Regna 54. ans.] Herodote (e) le temoigne: Ensebe ne fait durer ce regne que 44. ans, Mr. Moreri le fait durer 58. ans.

β Herod.

l. 2. c. 154.

γ Diodor.

Sicul. ib.

c. 67.

δ Id. ib.

ζ Herodot.

l. 2. c. 154.

θ Ibid.

η Dans

l'article

Naucratis.

λ Calvi-

sius, Hel.

vicus &c.

μ Herod.

l. 2. c. 158.

ν Strabo l.

17. p. 551.

ξ Herod.

l. 2. c. 169.

π Plutar.

de Isid.

† 38. 373.

σ Athen.

l. 8. p. 345.

τ Herod.

l. 2. c. 20.

* Ibid.

c. 157.

† Id. l. 1.

c. 105.

‡ Il s'a-

ppelle

Ptolomé

Lathurus.

(a) Poly-

enus Str-

ab. l. 7.

n. 3.

(b) Lib.

16. p. 530.

l. 17. pag.

541.

(c) Lib. 6.

c. 30.

(d) Dis-

cor. Sicul.

lib. 1. c. 67.

p. m. 59.

(e) Herod-

ot. lib. 2.

c. 157.

vers le commencement † de la 175. Olympiade, & l'an de Rome 673. Il chargea l'Egypte de gros impôts, afin de payer les sommes immenses qui lui étoient nécessaires pour aquerir, & pour conserver l'amitié du peuple Romain. Cela le rendit odieux; & comme d'ailleurs il concourut le mepris de ses sujets, par la foiblesse avec laquelle il permit que les Romains subjugaissent l'île de Cypre, il fut chassé du Royaume. Il se retira à Rome, & y demanda long tems la protection & les assistances de la Republique pour son rétablissement. Sa negociation fut traversée en mille manieres; & enfin n'esperant plus rien il sortit de Rome, & s'en alla à Ephese. Il y obtint des lettres qui ordonnoient à Gabinus de le rétablir dans son Royaume. Cet ordre fut executé heureusement par Gabinus †. J'ai dit ailleurs † que ce devint Berenice fille ainée de ce Monarque, & je dirai ici qu'Arfinoë (Z) sa fille cadete regna quelque tems: mais à proprement parler ce fut la fameuse Cleopatre son autre fille qui recueillit la succession.

PUCCIUS (FRANÇOIS) né à Florence dans une illustre famille, quitta l'Eglise Romaine dès qu'il eut examiné les disputes de religion qui s'éleverent en France au tems de Calvin. Il étoit à Lion lors qu'il se porta à ce changement de croyance. Il s'en alla en Angleterre, où il étudia en Theologie à Oxford, & puis à Londres. Après quoi il alla en Suisse, où il eut une dispute avec Socin sur l'état du premier homme. Cela porte à croire qu'il passoit pour orthodoxe dans l'esprit des Protestans; mais on se tromperoit fort si l'on en jugeoit ainsi. Il avoit des opinions pour lesquelles Mrs. de Bâle le chassèrent. Il s'en retourna à Londres, où on le mit en prison à cause des dogmes qu'il debitoit. Dès qu'il fut en liberté il se transporta au Pais-Bas, & il provoqua Socin à une dispute verbale. Ils disputèrent plusieurs fois dans la Pologne en presence de l'Eglise de Cracovie, & ne purent s'accorder. C'est pourquoi Puccius rompa avec les sectaires de ce pais-là, se mit à la suite de quelques personnes qui (A) étudioient la Magie, & alla avec eux à Prague, où il reprit sa premiere profession, je

† Voyez Calvisius ad hunc animum.
† Voyez l'Article Berenice. pag. 573. 574.

† Ibid.

(b) Dum Puccius in hac venturari Elize expectatione totus est. dumque magicien, tous deux étoient Catholiques; mais ils seipsum promettoient une prompte & generale reformation, que Dieu feroit dans le Christianisme par leur entremise. Ils se vantoient d'un commerce familier avec les Anges; le Medecin ne voyoit ni n'entendoit rien, mais il écrivoit exactement tout ce que son compagnon se vantoit de voir, & d'ouïr. Socin & plusieurs autres personnes exhorterent Puccius à ne point suivre ces deux personnages; on ne gagna rien sur lui, il fut à Prague avec eux, & se réunit à la profession Romaine, sur quoi il écrivit une longue lettre à Socin, où il assina qu'un des Anges qui se faisoient voir à l'un de ces deux Messieurs s'étoit adressé à lui Puccius nommément, & l'avoit poussé à abjurer les erreurs. (i) Statim autem fere ut Pragam pervenit, factus est Papista, & ministros pontificios adiens, sue ab Ecclesia Romani olim defensionis veniam, convenienti satisfactione exhibita, impetravit. Ac mox huc ad amicos & præsertim

* Dans l'Article Arfinoë.

(a) Cesar de Bello civil. l. 3. sub fin. Lucanus l. 10. sub fin.

(b) Hirtius de Bello Alexandr. circa vit. p. m. 378.

(c) Ibid. p. m. 396.

(d) De bello civil. lib. 5.

(e) Hoornbeek. Ad paras. ad contraversif. Sochimanas, p. 52.

(f) Dans sa 2. lettre à Martine R. decius.

(g) Librum . . . cui titulum fecit de Bibliis ocellis, de que Eliæ qui ex aperiturus est. Socin. epist. 3. pag. 380. vol. 1. Biblioth. fratrum Bolognorum.

(Z) Arfinoë sa fille . . . regna quelque tems.] * C'est ici que je m'aquitte de la promesse que j'ai faite de repater la trop grande brieveté de Mr. Moreri. Je dis donc qu'ARFINOË (a) se deroba du palais, pendant qu'on preparoit toutes choses pour attaquer Jules Cesar, qui avoit en la puissance le jeune Roi. Elle se en alla à l'armée des Egyptiens, & y exerça le commandement avec Achillas: & comme il s'éleva bientôt une forte mesintelligence entre elle & Achillas, chacun voulant commander seul, elle le fit tuer par l'Eunuque Ganymede (b). Mais Cesar ayant mis en liberté le jeune Prince, il salut qu'Arfinoë cedât la place à son frere. Après la victoire de Cesar, & la mort du jeune Ptolomée, Cesar trouva bon (c) pour la sûreté de Cleopatre, qu'Arfinoë sortit d'Egypte. Nous aprenons d'Appien (d) que Megabyze Prêtre de Diane à Ephese la reçut chez lui comme Reine; peu s'en salut qu'il ne fût puni de mort à cause de ce bon office, lors que Marc Antoine par complaisance pour Cleopatre eut fait mourir Arfinoë dans Milce. Il fit saisir Megabyze, pour le bon accueil qu'il avoit fait à cette Princesse. Cleopatre le relâcha à la priere des Ephesiens.

(A) Qui étudioient la Magie.] L'Auteur que j'ai cité se sert de ces termes, (e) in comitatum se dedit aliquorum magia studiorum quibuscum Pragam pervenit. Il vaut mieux consulter Socin, qui a parlé de cette retraite de Puccius un peu plus au long (f). Il dit que cet homme ayant été condamné par les arbitres de la dispute qu'il avoit eue avec lui dans Cracovie, ne se tint pas pour vaincu, mais qu'on ne voulut plus l'écouter: le Synode des Unitaires ne daigna lire son nouvel écrit. Socin ajoûte qu'il reçut de lui un livre Italien touchant (g) le seau appoë à l'Ecriture. Puc-

cius disoit qu'on ne pouvoit rien comprendre dans ce divin livre, & qu'il falloit attendre l'avènement de ces deux hommes dont il est parlé au chapitre onzième de l'Apocalypse; qu'ils expliqueroient tous les mysteres de la Bible, mais qu'avant cela il ne falloit pas se servir de cette regle pour vuider les differens de la religion. Il croyoit que ces deux hommes paroïtroient bientôt, parce qu'il comptoit les 1260. jours du regne de la bête pour autant d'années, & qu'il faisoit commencer ce regne au Concile de Nicée. Il se promettoit (b) un grand emploi sous le ministère, ou sous la mission de ces deux hommes, & pendant qu'il se flatoit de ces esperances il fit conoissance avec deux Anglois de la suite du Palatin Laski, qui revenoit de l'Ambassade d'Angleterre. L'un d'eux étoit Medecin, l'autre avoit été Magicien, tous deux étoient Catholiques; mais ils seipsum promettoient une prompte & generale reformation, que Dieu feroit dans le Christianisme par leur entremise. Ils se vantoient d'un commerce familier avec les Anges; le Medecin ne voyoit ni n'entendoit rien, mais il écrivoit exactement tout ce que son compagnon se vantoit de voir, & d'ouïr. Socin & plusieurs autres personnes exhorterent Puccius à ne point suivre ces deux personnages; on ne gagna rien sur lui, il fut à Prague avec eux, & se réunit à la profession Romaine, sur quoi il écrivit une longue lettre à Socin, où il assina qu'un des Anges qui se faisoient voir à l'un de ces deux Messieurs s'étoit adressé à lui Puccius nommément, & l'avoit poussé à abjurer les erreurs. (i) Statim autem fere ut Pragam pervenit, factus est Papista, & ministros pontificios adiens, sue ab Ecclesia Romani olim defensionis veniam, convenienti satisfactione exhibita, impetravit. Ac mox huc ad amicos & præsertim

* Tiré d'itornbeck, Apparat. ad controuersas Soci-nianas, p. 52.

je veux dire qu'il rentra dans la Communion Romaine *. On dit qu'il (B) fut brûlé à Rome. C'étoit un homme qui n'auoit (C) aucune science, & qui donnoit dans le fanatisme. Mais la principale doctrine dont il s'entêta, fut que les honnêtes gens (D) seroient sauuez même dans le Paganisme. Mr. (E) Baillet parle de lui.

PUTEANUS (ERYCIUS) Auteur d'une (A) infinité de livres, néquit à Venlo en Gueldres le 4. de Novembre 1574. Il fit ses premieres études à

scribam ad me, ad quem hac de re bene longas literas dedit, de suo, ut ipse loquitur, ad Catholica Sanctaque Dei Ecclesia gremium reditu diligenter scripsit, asserens, se verbis unius ex illis Dei Angelis, qui sociis illis suis responsa dare solent, ad se nominatim loquentis, monitum atque impulsu id fecisse, daturumque errorem suum tandem agnouisse. La lettre de Socin où se trouvent ces paroles fut écrite au commencement de l'année 1586. il n'y auoit pas long tems que Puccius étoit retourné dans le Papisme. Au reste il exerçoit la marchandise dans Lion quand il commença de goûter les dogmes des Protestans: sa noblesse lui permettoit cette profession sans dérogeance, selon les principes des Italiens, je dis sa noblesse, car on assure qu'il étoit véritablement de la famille des Pucci, d'où étoient fortis trois Cardinaux. Scias (a) Socin. (a) eum ante plures annos, cum Lugduni, quamvis ex nobili admodum familia, qua etiam tres Cardinales habuit, natus, ut patria ipsius adeoque totius nostrae Etruria mos fert, mercaturam exercebat, exortibus illis de religione in Gallia distiduis, qua necdum sopita sunt, statuit, mercatura relicta, se totum studio Sacrarum Literarum tradere, ut quid sentiendum in nostra religione esset, dilucide, cognoscere posset.

(a) Socin. pag. 379.

(b) Ab Archiepiscopo Salisburgensi captus tandem, & Romam missus, in rogo perierit. Miscralius, Synagm. Hist. eccl. p. m. 560.

(c) Les Sieurs Papin & de Verfe.

(d) Giob. Voetius, Disputat. Theolog. to. 2. pag. 234. 235.

(e) Voyez ci-dessus Plannerus.

scripta opposuerunt, ex Reformatis Franciscus Iunius, ex Lutheranis Lucas Osiander, ex Pontificis Nicolaus Serrarius. De hominis istius uirvofali amadob. x. ex scriptis, de ingenio & moribus ex epistolis Socini iudicare poteris Epist. 3. quae est ad Matth. Radecum Secret. Gedanens. Puccius prior Socinum satis sarcasice perstrinxerat in collatione de Mortalitate, qua postea typis edita fuit in 4.

(D) Les honnêtes gens seroient sauvez.] Tobie Pfannerus sur la foi de deux personnes qu'il cite lui attribue ce sentiment. (f) Franciscus Puccius (f) Tob. Fedelinus, Roma quidem postea nescio quâ de causa combustus, ignorationem & incredulitatem Evangelii, vel defectum Baptisti ad salutem nulli obsecutus, se, modo fideat vita inculpata, quoad externos mores, nec praesalâ quicquam neget: inesse omnibus naturaliter hanc facultatem, ut possint & velint salvi fieri, etiam absque seruitio questionum Theologicarum, ut Osiander (1), & post hunc Joh. Ludovicus Hartmannus (2), testantur.

(F) Mr. Baillet (g) parle de lui.] Il nous apprend que Luc Osiander publia un livre l'an 1593. contre un François Puccius, & que ce livre pourroit bien être le même que celui qui a pour titre

(2) I. L. Anti-Puccius. Il ajoute ces paroles. François Puccius ne me paroit autre qu'il Auteur du Puccianisme, c'est-à-dire d'une nouvelle secte qui a duré trois jours, & qui est demeurée ensevelie sous les pierres dont elle fut accablée par les Calvinistes, les Lutheriens, & les Catholiques. En venant au peu plus haut, je trouve que ce Puccius pourroit bien être le même que Francesco Pucci de Florence, qui s'étoit retiré à Basse, & qui eut quelque contestation avec l'heresiarque Socin sur l'esset du premier homme avant sa chute l'an 1577. & qui tenoit l'immortalité de toutes les creatures, & par conséquent de l'homme par la creation. Mais je n'assurerai pas que ce Florentin (b) soit le même que ce Franciscus (b) il est Puccius Fildinus, dont il est parlé dans la premiere classe de l'Index des Auteurs & des livres condamnés sous le nom du Concile de Trente, où l'on a remarqué que c'est fausement que cet homme a pris le nom de Pucci. Notez que l'on cite un Anti-Puccius composé par Fauste Socin, mais ce n'est pas le titre du livre, on cite ainsi pour abrégé. Cet Ouvrage est composé de 4. p. cees: il contient 1. un petit discours de Puccius touchant l'immortalité de toutes les creatures avant le péché. Ce font dix theses, contenant chacune l'un des dix arguments; sur quoi il établissoit son paradoxe. (i) Intitulé, 2. La reponse de Socin à ces dix theses. 3. La reponse de Puccius à cette reponse. 4. La réplique de Socin: elle est fort longue & fort travaillée. Tout cela se trouve sous le titre general de statu primi hominis ante lapsum disputatio, dans le 2. volume de la Bibliothèque des Fieres Polonois.

(k) Witte, (A) Auteur d'une infinité de livres.] Voyez en Memoriam la liste dans la Bibliothèque de Valere André, & dans le theatre du Chiffini, il est plus complet dans (k) le Sieur Witte. Ce font presque tous petits

(f) Pfannerus, Theolog. lib. IV. cap. 46. tit. (1) Osiand. Cent. XVI. lib. IV. cap. 46. tit. (2) Ibid.

(i) Tom. IV. Period. 6. Peric. 16. Exerc. 67. (pag. 701.)

(b) Voyez aussi page 371.

certains que c'est le même.

(k) Witte, Philofo-phorum pag. 567.

à Dordrecht, d'où il passa à Cologne pour y faire sa Rhétorique, & son cours de Philosophie au College des Jésuites : après quoi il fut étudier en Droit à Louvain, & y reçut le degré de Bachelier au mois de Juin 1597. Il profita beaucoup aux leçons de Juste Lipsé, qui conçut pour lui une estime & une amitié particulière. Il passa en Italie l'an 1597. & s'arrêta quelque tems chez Jean Ferdinand de Velafcos, Gouverneur du Milancz, puis il s'en alla à Padouë, & logea chez le celebre * Pinelli. On l'en tira l'an 1601. pour le faire Professeur en éloquence à Milan. Il s'acquit beaucoup de gloire dans cet emploi, de sorte qu'on l'honora de la charge d'Historiographe de sa Majesté Catholique; & qu'en 1603. la ville de Rome l'aggregea lui & sa posterité au nombre de ses bourgeois, & de ses Patriciens. Il prit le degré de Docteur en Droit à Milan, *more rituque majorum* †. Il y prit aussi une femme ‡ l'an 1604. & en eut beaucoup d'enfans. Il se loué beaucoup (B) & d'eux & d'elle dans ses lettres. Il se transporta à Louvain l'an 1606. pour y succeder à la chaire de Professeur que Juste Lipsé avoit occupée avec tant de gloire. Il fut fort considéré dans le Pais-Bas, & y posséda le titre d'Historiographe du Roi d'Espagne, & celui de Conseiller de l'Archiduc Albert. Il fut même Gouverneur du Chateau de Louvain †. Vous trouverez dans Moresi qu'il (C) mourut l'an 1646. Ce fut un homme de merite & d'érudition, & d'un grand (D) commerce de lettres. Il affectoit de repandre dans

(a) Voyez Mr. le Poëte dans la Vie des Poëtes Grecs. f. m. 141. 142. Il attribué cette pensée au Poëte Callimachus. Voici les paroles de Callimachus rancoribus rancoribus par Athenie au commencement du 3. livre. Τὸ μὲν γὰρ βιβλίον ἴσον ἔλεγετο εἰς αὐτὴν μὲν ἀλόκακον. Magnū librum parum esse dicebat magno.

(b) Voyez le livre qui a pour titre, Eryci Puteani Martyre. mata Aca demica. Lisez aussi ces paroles du 2. tome, (d) Il est vrai que ce Puteanus passoit pour un babillard, & pour un grand faiseur de petits livres, mais il étoit d'ailleurs fort habile homme.

(c) Colomies. Ouseules. P. 124. 125. Edit. d'Utrecht 1669. (d) Baillet 10. 2. des Jugemens des Savans p. 272.

(e) Eryc. Puteanus, Epistolar. selectarum apparatus. epist. 10. centurie 4. p. m. 10.

petits Ouvrages, & jamais homme ne parut plus persuadé que lui de la maxime d'un Poëte Grec, (a) qu'un grand volume est toujours un grand mal. Il est facile de multiplier le nombre de ses productions publiques, lors que l'on fait mettre sous la presse tout ce qu'on écrit. Notre Puteanus étoit frappé d'une telle maladie : il n'est pas jusqu'au (b) Recueil des temoignages qu'il donnoit à ses Ecoeliers, qui n'ait vu le jour. Mr. Colomies a publié une chose qui ne sauroit être mieux placée qu'en cet endroit-ci. (c) Mr. Vossius m'a dit, que Moret fameux Imprimeur d'Anvers, reprochant à Erycius Puteanus successeur de Lipsé, qu'il ne faisoit que de petits livres, celui-ci luy répondit, que Plutarque & plusieurs autres Auteurs de l'Antiquité en avoient aussi bien fait que luy. Alors Moret luy repliqua, croyez-vous que vos livres que je ne puis débiter, soient aussi bons que ceux de Plutarque? Ce qui mit Puteanus en colere, & le fit sortir de la Boutique de Moret. Voyez Mr. Baillet au 1. tome des Jugemens des Savans page 447. Lisez aussi ces paroles du 2. tome, (d) Il est vrai que ce Puteanus passoit pour un babillard, & pour un grand faiseur de petits livres, mais il étoit d'ailleurs fort habile homme. (B) Il se loué beaucoup de sa femme & de ses enfans. Il n'y a rien de plus agreable qu'une bonne femme, écrivoit-il a un ami, j'en parle par experience: la mienne me paroît toujours jeune & belle, car quoi qu'elle ait souvent accouché, elle conserve les charmes de son visage. *Il la (e) mihi semper juvenula, semper pulchra; quia & atatis florem, & forma decus, toties jam peperera servat. Imò illa mihi bone est, & qualem ex Apicula nasci Simonides voluit. Opportunè hic igitur illud Theognidus usurpam:* Οὐδὲν Κούρ' ἀγαθὸς γλυκεριώτερον ἐστὶ γυναικίης. Μάρτυς ἔργου, σὺ δὲ μετ' ἴγνην ἀληθεύεις.

Vin & Latine dicam?
Nil xure bona, Cyrene, est jucundius: hujus Cum tibi sim testis, tu mihi testis eris.

Voilà ce qu'il écrivoit l'an 1626. Cela ne remploit point le cœur d'un Poëte Romain: la fem-

me de Puteanus paroïssoit encore jeune & belle à son mari, c'est parce qu'elle étoit encore. L'importance est de la paroître lors même qu'on ne l'est plus. Voici le souhait du Poëte.

Candida (f) perpetuo reside, Concordia, lecto, Tamque pari semper sit Venus aqua jugo. Diligat illa semper quondam: sed & ipsa marito, Tunc quoque cum fuerit, non videatur anus.

Dans une autre (g) lettre écrite l'an 1617. Puteanus nous apprend qu'elle lui avoit donné quatre garçons & quatre filles, & qu'il avoit perdu trois garçons. Il paroît fort content d'avoir des filles (h), & il en allegue le sujet. Il eut depuis d'autres enfans males. Son fils Fauste (i) porta les armes, mais cela ne dura guere, il se fit Carde de deuchallé (k) au bout de deux ans, pour imiter en quelque façon Jean Etienne son frere qui avoit pris l'habit de Jésuite. Puteanus parle encore de deux autres fils, dont l'un nommé Juste étoit Secrétaire de l'Archevêque de Compiègne, l'autre nommé Maximilien étoit apud de son pere (l).

(C) Qu'il mourut l'an 1646. Mr. Bullart ne suppose point cela, car (m) il dit que Puteanus né le 4. de Novembre 1574. mourut âgé de 70. ans, après avoir été Professeur en Histoire près de 40. ans à Louvain. C'est dire sans nul detour qu'il mourut l'an 1644. Lorenzo Crasso (n) s'a-buse beaucoup le faisant mourir l'an 1624. il s'est égaré pour n'avoir pas fait assez d'attention à ces paroles du Ghilini; (o) L'anno m. d. c. xxi. fu il Puteani da malattia oppresso, perciò scrisse questo Diario Epitaffio da metterli sopra la sua sepoltura. Il est clair que cela ne signifie sinon qu'il fut fort malade cette année-là. Le Sieur Witte (p) met la mort de Puteanus à l'an 1646. le 71. de sa vie: il faisoit dire le 72. Il la met à la même année 1646. dans (q) l'abregé qu'il nous donne de la vie de ce Professeur. Valere André est l'Auteur de cet abregé; on peut donc s'y fier.

(D) Et d'un grand commerce de lettres. Ce la paroît par ses lettres qu'il a publiées, & encore plus par ce passage de Mr. Bullart. Enfin (r) cette doctrine qui le rendit considérable dans les premières Cours de l'Europe, & qui porta presque

* Moresi suppose faussement que Dwellit demeurait à Milan. C'est à dire selon les anciennes ceremonies. † Qui étoit de la Tour. ‡ Marie Magdelene Catherine de la Tour. Turriana. Tiré de Valere André Biblioth. Belgica, p. 206.

(f) Martialis. Epigr. 13. lib. 4.

(g) C'est la 65. de la 1. centurie.

(h) Ibid. p. 27. 28.

(i) Voyez la 28. lettre de la 4. centurie.

(l) Elle fut écrite l'an 1626.

(k) Voyez la 55. de la 28. centurie.

(m) Baldo étoit Secrétaire de l'Archevêque de Compiègne.

(n) Lor. Crasso. Historia de Poeti Greci p. 193.

(o) Ghilini, 40. ans à Louvain. C'est dire sans nul detour qu'il mourut l'an 1644.

(p) In il Puteani da malattia oppresso, perciò scrisse questo Diario Epitaffio da metterli sopra la sua sepoltura. Il est clair que cela ne signifie sinon qu'il fut fort malade cette année-là.

(q) In Memoribus Philofofi. p. 565. Konig

(r) Bulplus par ce passage de Mr. Bullart. Enfin (r) cette doctrine qui le rendit considérable dans les premières Cours de l'Europe, & qui porta presque

ses productions ce qu'on appelle traits d'esprits. Cela lui renflissoit quelquefois ; mais en bien des rencontres il choquoit le naturel, & tombait dans un jeu de mots un peu forcé. Il publia un Ouvrage intitulé (E) *Statera belli & pacis*, qui

(d) Voyez les *Abis de Mr. Baillet*, 10. 2. pag. 256.

tous les Princes, tous les hommes doctes, les Ambassadeurs des Roys, & les Generaux d'Armées de son temps, à luy donner des marques de leur amitié, & de leur estime par des lettres, de lesquelles on trouva plus de seize mille redigées par ordre en sa Bibliothèque.

(E) Un Ouvrage intitulé *Statera belli & pacis*, qui . . . pensa le ruiner.] Ce livre fut imprimé pendant qu'on négocioit un traité de treve entre la Majesté Catholique & les Provinces Unies l'an 1633. L'Auteur conseilloit la paix, & faisoit voir que la continuation de la guerre nuirait beaucoup au Pais-Bas Espagnol : il s'expliqua trop nettement sur les avantages que les ennemis avoient déjà remportez, & sur les victoires qu'ils pouvoient attendre. Voffius son bon ami, & l'homme du monde le plus pacifique, je veux dire le plus éloigné de certains Auteurs, qui pour animer le peuple à continuer la guerre, lui étoient mille descriptions artificieuses de ses forces, & de la foiblesse de l'ennemi, fut fâché que Puteanus

Hispanis obnoxium, & paci ut dicitur, adversum, qui etiam causa esse putatur, cur decem jam mensibus, nulla ex Hisp. litera ad eorum nos. . . Insuper quoque Cardinalis, qui jam in Burgundia, non minus quam Eugenia, illi bene volunt. Denuo rogo, & bene faciant, neque ob magnam hanc gravissimum animadvertant, in vrum candoris melle penitus imbutum. La chose se termina selon les souhaits de ce Medecin. Il ne faut pas que j'omette qu'un anonyme écrivit contre cet Ouvrage de Puteanus. Cette reponse fut intitulée (d) *Anti-Puteanus, sive Politico-Catholicus stateram Puteani inducias expendentis alia statera expendens*. J'ai un petit livre d'acorum ordine. (e) qui contient la *statera* de Puteanus, & la reponse de l'anonyme, avec 2. lettres où se trouve le jugement d'un Hollandois sur cette reponse. L'Auteur de ces lettres soupçonne que l'anonyme étoit un homme (f) d'Eglise, & même un Moine (g), & il le tourne en ridicule pour avoir dit que (h) le courage & la prudence ne se trouvent que dans l'Eglise Catholique; que les finances de la Hollande s'épuisoient; qu'elle faisoit gemir son peuple sous la rigueur des impôts; que les troupes étoient poltronnes; que ses victoires lui avoient été plus prejudiciables que profitables; & que le Roi d'Espagne se pouvoit passer commodément des villes qu'il avoit perduës; que les Hollandois devoient leurs conquêtes à la trahison, & qu'ils les avoient achetées beaucoup plus qu'elles ne valoient. Au premier jour, lui dit son Critique, p. 451. il nous apprendra qu'il est utile à l'Espagne que (i) nos troupes aillent camper au cœur du Brabant, Principe car les terres en deviendront plus fertiles par le fumier que nos chevaux y laisseront. (j) *Nec minus ridiculus est, cum tributis & exactionibus supra quam fas est Batavos premi queuntur, qui ipsos census se Dominis suis debere, & felicitatis sua ac fortunarum non nisi spicilegium esse credunt. . . ratione, quia Catholice quoque uoluntatem, nec prudentiam agnoscit, hac fretus, Audire verba: Ad nunc 90. in sola Turnhoutanam & Flandricam? An & tuic Henrici Bergh culpa terga verit Hispanus? Et quando quaso Regi Hispaniarum ac suis persuadebit, Sylviam Ducis, Vesaliam, Venloam, Ruramundam, Trajectum ad Mosam, expugnata ad Scaldin & alibi castella, viclam Bercam nobis nocere? Regem vero suo commodo iis carere? quia non sine magnis impensis ea vicimus. Dicit propediem, utile esse Brabantis, exercitus nostros in ipso pene Brabantia metallo stare & in hostilio ali, ut ab eorum multitudi stercorati agri uberiores segetem ferant. On conoit depuis long tems (k) l'Auteur de cette critique; c'est Barleus. J'ai un autre petit (l) livre, qui outre la *statera belli & pacis* & de l'*Anti-Puteanus*, contient une dissertation politique de Puteanus De iudiciis Belgicis, & une lettre de Lipse, & des notes (m) sur cette lettre, & quelques autres petits écrits. La lettre de Lipse fut écrite de Louvain le 3. de Janvier 1595, à un grand Seigneur qui lui demandoit, belhomme an potius inducis expendant Regi Hispaniarum cum Gallo, Anglo, Batavo. Elle est pleine de*

(e) Imprimé Colmopoli, apud Batavum patria libertatis & pacis amantissimum, in 12.

(f) Imprimé ca- vet, ne alius esse videatur quam ex sacrorum ordine. Barleus epist. 214. p. 458. 10. 1.

(g) Videtur cucullum galicam induisse, aut galica cucullum, ita amice conjuranti. & ex eodem ordine jim

Theologo jam milite digna audis. Idem epist. 213. p. 451.

(h) In nos troupes aillent camper au cœur du Brabant, Principe car les terres en deviendront plus fertiles par le fumier que nos chevaux y laisseront. (i) Nec minus ridiculus est, cum tributis & exactionibus supra quam fas est Batavos premi queuntur, qui ipsos census se Dominis suis debere, & felicitatis sua ac fortunarum non nisi spicilegium esse credunt. . . ratione, quia Catholice quoque uoluntatem, nec prudentiam agnoscit, hac fretus, Audire verba: Ad nunc 90. in sola Turnhoutanam & Flandricam? An & tuic Henrici Bergh culpa terga verit Hispanus? Et quando quaso Regi Hispaniarum ac suis persuadebit, Sylviam Ducis, Vesaliam, Venloam, Ruramundam, Trajectum ad Mosam, expugnata ad Scaldin & alibi castella, viclam Bercam nobis nocere? Regem vero suo commodo iis carere? quia non sine magnis impensis ea vicimus. Dicit propediem, utile esse Brabantis, exercitus nostros in ipso pene Brabantia metallo stare & in hostilio ali, ut ab eorum multitudi stercorati agri uberiores segetem ferant. On conoit depuis long tems (k) l'Auteur de cette critique; c'est Barleus. J'ai un autre petit (l) livre, qui outre la *statera belli & pacis* & de l'*Anti-Puteanus*, contient une dissertation politique de Puteanus De iudiciis Belgicis, & une lettre de Lipse, & des notes (m) sur cette lettre, & quelques autres petits écrits. La lettre de Lipse fut écrite de Louvain le 3. de Janvier 1595, à un grand Seigneur qui lui demandoit, belhomme an potius inducis expendant Regi Hispaniarum cum Gallo, Anglo, Batavo. Elle est pleine de

(i) Id. ib. p. 454.

(k) Ces 2. lettres sont la 213. & la 214. de celles de Barleus.

(l) Imprimé à Leyde en officina Elzeviriana l'année 1633. in 12.

(m) Nota seu strictura politica ad Just. Lipsi epistolam.

(a) Voffius, epist. 199. p. m. 218. Cateletere est dicitur de mois de Juillet 1633.

(b) Joh. Beverwyckius, epist. ad Voffium. C'est la 172. p. m. 111. 112. Elle est datée du 8. de Juillet 1633.

(c) Ce n'étoit pas la premiere édition; car il fut imprimé d'abord au Pays-Bas Espagnol in 4.

se fit des affaires en publiant de tels livres. (a) *Hic diebus haut latus accepi, optimum, & disertissimum virum Ericum Puteanum, in periculum, aut certe molestias aliquas incidisse. Scripsit stateram Belli, & Pacis, quo nonnullis de partium suarum impotentia prolatus, comphres offendit. Nosti fastium Hispanorum, & Principum aures, quorum nec has, neque illi veritatem accipere sustinent. Itaque nisi nossem multos ei in aula Bruxellens, quò vocatus est, amicos esse: nisi quoque ingenium, & eruditionem illius estimari scirem, fuisstri aliquid vererer. Nunc optima non omnino despero. Utinam non aliud audire cogar, quam quod olim in simili serè negotio, à Phalaride ajunt fuisse dictum Simonidi, Μόλιον εὐλ Μερσὼν ἰσχυρὸς τρωί. Il communiqua son inquietude à un Medecin de Dordrecht, qui lui répondit que Puteanus avoit agi imprudemment, & qu'en Hollande on ne pardonneroit pas une telle faute. (b) De Cl. Puteano quod scribis, valde me percussit, quamvis tale quid metuerem, cum legissem stateram, doctè magis, quam prudenter scriptam. Accepi ab eo literas, statera jam edita, quam tamen prater morem suam non misit. Eam Catzius Haga (ubi in pressam) quoque nosti, nec hoc nostro melius) ex conventu ordinum, ubi cum plausu excepta, attulit, & mihi legendam tradidit. Deus bone! quàm bonus ille Belga, tam malus Politicus. Non bic ferremus, qui talia de nobis, qua ille de Rege, la premiere de importuna Archid. legatione, & similia. Ac nisi amici omnia pro illo, est quod metuanus vicem optimi, & elegantissimi ingenii. Il ajoute qu'on l'avoit cité à Bruxelles, & qu'on devoit continuer à l'interroger; que le Pretident Rose lui étoit contraire, mais que d'autres personnes importantes le protegeoient, & qu'on esperoit que leur protection le sauroit. On fera sans doute bien aise de trouver ici le nom de ces proteçteurs: c'est une partie de l'histoire de Puteanus. Ob amicos quos plurimos habet, nihil illi periculi fore putabat. Sibi addidissimum habet, Varambonum Archiepiscopum Casariensem insanti à sacris, Chifletium Medicum, qui plurimum apud Ser. Inf. possunt, & alios, sed infestum Rosam Presidentem*

(d) Voyez les *Abis de Mr. Baillet*, 10. 2. pag. 256.

(e) Imprimé Colmopoli, apud Batavum patria libertatis & pacis amantissimum, in 12.

(f) Imprimé ca- vet, ne alius esse videatur quam ex sacrorum ordine. Barleus epist. 214. p. 458. 10. 1.

(g) Videtur cucullum galicam induisse, aut galica cucullum, ita amice conjuranti. & ex eodem ordine jim

Theologo jam milite digna audis. Idem epist. 213. p. 451.

(h) In nos troupes aillent camper au cœur du Brabant, Principe car les terres en deviendront plus fertiles par le fumier que nos chevaux y laisseront. (i) Nec minus ridiculus est, cum tributis & exactionibus supra quam fas est Batavos premi queuntur, qui ipsos census se Dominis suis debere, & felicitatis sua ac fortunarum non nisi spicilegium esse credunt. . . ratione, quia Catholice quoque uoluntatem, nec prudentiam agnoscit, hac fretus, Audire verba: Ad nunc 90. in sola Turnhoutanam & Flandricam? An & tuic Henrici Bergh culpa terga verit Hispanus? Et quando quaso Regi Hispaniarum ac suis persuadebit, Sylviam Ducis, Vesaliam, Venloam, Ruramundam, Trajectum ad Mosam, expugnata ad Scaldin & alibi castella, viclam Bercam nobis nocere? Regem vero suo commodo iis carere? quia non sine magnis impensis ea vicimus. Dicit propediem, utile esse Brabantis, exercitus nostros in ipso pene Brabantia metallo stare & in hostilio ali, ut ab eorum multitudi stercorati agri uberiores segetem ferant. On conoit depuis long tems (k) l'Auteur de cette critique; c'est Barleus. J'ai un autre petit (l) livre, qui outre la *statera belli & pacis* & de l'*Anti-Puteanus*, contient une dissertation politique de Puteanus De iudiciis Belgicis, & une lettre de Lipse, & des notes (m) sur cette lettre, & quelques autres petits écrits. La lettre de Lipse fut écrite de Louvain le 3. de Janvier 1595, à un grand Seigneur qui lui demandoit, belhomme an potius inducis expendant Regi Hispaniarum cum Gallo, Anglo, Batavo. Elle est pleine de

(i) Id. ib. p. 454.

(k) Ces 2. lettres sont la 213. & la 214. de celles de Barleus.

(l) Imprimé à Leyde en officina Elzeviriana l'année 1633. in 12.

(m) Nota seu strictura politica ad Just. Lipsi epistolam.

qui fit beaucoup de bruit, & qui pensa le ruiner. Néanmoins c'est un Ouvrage qui témoigne qu'il étoit plus éclairé sur les véritables intérêts de sa Majesté Catholique, que ceux qui ne s'occupent que des affaires d'Etat. On lui attribua faussement une satire contre (F) le Roi Jaques. On assure qu'il rendit un très-grand service * au Roi de Pologne. Ceux qui voudront voir les louanges que divers Savans lui ont données, & les honneurs que lui ont faits quelques Princes, n'auront

* Voyez la remarque H.

pleine de malignité contre la Hollande, & de maximes raffinées de Politique †. L'Auteur des notes les refuta solidement, & maltraita Lipsé. Voyez les plaintes qu'en fit le (d) Jésuite Petra Sancta.

L'événement a justifié que Puteanus avoit raison; car si l'Espagne avoit conclu ou une paix, ou une trêve avec les Provinces Unies l'an 1633. elle se seroit épargné bien des chagrins & bien des pertes, & peut-être qu'elle seroit aujourd'hui dans une posture plus florissante. Je ne pretens pas exalter ce Professeur; il eût mieux fait de se contenir dans sa sphère: la prudence ne permet pas que l'on publie toutes sortes de vérités; mais il ne faut pas croire que son livre ait appris rien de nouveau à la Hollande; on y connoissoit assez le mauvais état du Pais-Bas Espagnol. C'est la première chose dont les Politiques prennent instruction par rapport à leur ennemi, & le peuple en croit ordinairement plus qu'il n'y en a. Quoi qu'il en soit, ce Professeur ne médita pas assez sur les paroles de Salluste qui lui mit au commencement de son livre, & qui lui montraient si bien les raisons pourquoi il est dangereux de donner conseil aux Princes. Ils ont assez d'autres gens à consulter; l'avenir est inconnu aux plus sages têtes; & fort souvent les mauvais conseils sont suivis d'un bon succès: tant il est vrai que la fortune dispose des choses selon son caprice. C'est Salluste qui parle ainsi. *Scio ego, dit-il (b), quam difficile atque asperum sit, in fit, consilium dare regi, aut imperatori; potestremo cuiquam mortali, cuius opes in excessu sint: quippe cum & illis consulatorum copia adsint; neque de futuro quisquam satis callidus, satique prudens sit. Quæritiam sæpe prava magis, quam bona consilia prosperè eveniunt: quia pleræque res fortuna ex lubricine sua egrotat.* On se repent mille fois d'avoir suivi le conseil des bonnes têtes, parce qu'il arrive des choses qui font juger, que si l'on avoit suivi une autre route, l'on auroit frappé de grands coups. Ceux à qui l'on a affaire font des fautes dont on ne les croyoit point capables. Un bon Conseiller ne compte point sur ces fautes: il distine de donc des entrepises qu'un fou, ou qu'un étourdi proposent; & il se trouve que ces fautes imprévues, ou d'autres événements inopinés auroient rendu inmanquable l'entreprise, si l'on s'y étoit engagé. Le plus sûr est de ne se pas ériger en donneur d'avis sur les affaires publiques. Salluste en connoissoit bien les raisons.

(F) Une satire contre le Roi Jaques. En voici le titre *Is. Casauboni Corona Regia, id est Panegyrici cuiusdam verè auctri, quem Jacobo I. Magnæ Britannia &c. Regi, fidei defensori delineatur, fragmenta ab Euphormione inter schedas & manuscriptas inventa, collecta, & in lucem edita 1615. pro officina regni Jo. Bill Londini. Monst. Almeloveen me præta ce livre (c) l'an 1693. Il étoit alors très-rare; mais Mr. Thomasmus l'a fait imprimer depuis dans son *Historia sapientiæ & stultitiæ humanae*. Il ne se peut rien voir de plus satirique; jamais les plus méchants Princes ne fu-*

rent plus mal traités par un Ecrivain médisant, que le bon Roi Jaques est déchiré là par le terrible Scioppius; car il ne faut point douter que Scioppius ne soit l'auteur de cette sanglante pièce. Nous allons citer un homme qui nous apprendra que Puteanus se défendit publiquement d'en être l'auteur. Non (d) *potuit satyricorum manus effugere (d) Morho-Jacobus Britannia Rex, ut ut doctissimus & laudatissimus Princeps: cui sub specie Panegyrici Postumum à Casaubono scripti, cuius quasi fragmenta inter schedas ejus reperta, per insignem nequitiam; continuo mysterismo horrenda flagitia obijciuntur. Lepidè alioquin scriptus liber est; cui titulus, Casauboni Corona Regia, &c. . . Refertur in Georgii Richterii vitæ Epistolæ ejus præfixâ pag. 21. de Colloquio cum Erycio Puteano accepisse Richerium, quod Puteanus ejus libelli auctor habitus fuerit: cuius rei verò sanam ille imisidè dectans velut Apologia loco scriptum quoddam exhibuerit, cui nomen, Perjurium RUFFI & GIBBOSI, præfatus, quo delatorum suorum virulentia ac fustiferitati satis fuisse obvium existimaverit.* Ces paroles de Mr. Morhof n'ont pas été bien entendues dans l'extrait que l'on a donné de son livre. On

peut aussi mettre dans le même rang les satires qui attaquent l'honneur des personnes les plus vertueuses, comme celle qui a pour titre *Casauboni Corona Regia, &c.* qui a été attribuée sans aucun fondement à Mr. du Puy, & qui impute à Jaques I. Roi d'Angleterre des crimes énormes, dont Mr. du Puy l'a suffisamment justifié dans son *Perjurium Ruffi & Gibbosi*. Il y a deux fautes là-dedans. I. L'auteur de l'extrait a cru sans doute, qu'Erycius Puteanus est l'illustre Pierre du Puy dont Mr. Rigault a fait la vie. Quand on dit tout court Mr. du Puy en parlant de livres & de Savans, on doit entendre celui-là, on doit entendre le Bibliothécaire du Roi de France; cet homme admirable qui avec son digne frere fournissoit tant de secours aux hommes de lettres, & qui tenoit de si doctes conférences. II. Il n'est pas vrai que l'auteur dont parle Morhof ait justifié le Roi Jaques des crimes énormes qu'on lui impute dans cette satire, il s'est seulement justifié d'avoir écrit ce méchant libelle, & a marqué l'envie maligne de ses delateurs. Rapportons un passage bien curieux. On (f) attribue en-

core à Jean Barclai une satire très-mordante écrite contre Jacques Roy de la grande Bretagne, intitulée *Corona Regia, dans laquelle sous le nom secretiveux de Panegyrique, il attaque vivement le regne de Henry VIII. l'origine & le combat de la Reine Elisabeth, & sur tout la naissance & les actions de Jacques, qu'il déchire par un discours autant ingénieux qu'il est injurieux. La curiosité a fait glisser ce libelle par toute l'Europe; & ce Prince s'y voyant depeint avec des couleurs si noires, procura de ses Alliez que l'on fit une exacte recherche de l'auteur pour le punir. Quelque soucy estant tombé sur Eric Patean, Professeur de l'Eloquence en l'Université de Louvain, l'Archiduc Albert fit informer contre luy; mais il fut trouvé innocent.*

† Cette lettre de Lipsé avoit déjà été refusée l'an 1618. par Jean Guald. Avocat de la Haye.
(a) Dans Lipsé, pag. 341. col. 2.

(b) Sallustius, Orat. 2. ad Casarem de republica ordinanda tit. p. m. 527.

(c) C'est un in-douze de 127. pages.

(e) Bibliotheca univ. verselle tome 13. p. 23.

(f) Bibliothèque de l'Académie des Sciences 10. 1. pag. 198.

n'auront qu'à lire la Censure (G) de Pope Blount, & l'Academie (H) de Bullart *. L'un des principaux amis qu'il eût à Milan étoit Secretaire du Conseil, & s'appelloit Jean Baptiste Saccus. Je rapporterai quelque chose touchant la maniere dont Puteanus éleva (I) une jeune fille, à laquelle cet ami prenoit in-

QUEL-

* Voyez aussi Mr. Baillet Jugement des Savans tom. 3. n. 503. p. 406.

(a) Pope Blount, Censura Authorum p. 639.

(b) Il fut imprimé à Paris l'an 1603.

(c) Bullart, Acad. des. des Sciences, to. 2. pag. 230.

(d) Ce que je sursime ici se trouve dans la remarque D.

(e) Erycius Puteanus, epistola ad Joh. Baptistam Sacrum, apud Martinum Kempium Dissertat. v. 6. de officio, n. 6. p. 626.

(G) La censure de Pope Blount.] Mais retracez en ces paroles, (i) inter præcipua Gallia ornamenta, dum viveret, merito suo semper habitus est Erycius Puteanus. Elles sont citées de la preface de Casaubon sur l'Histoire Auguste, mais 1. notre Puteanus n'étoit point François: 2 il n'étoit pas fort connu lors que Casaubon publia ce livre (b): 3. il a vécu près de 40. ans depuis que ce livre de Casaubon fut publié.

(H) Et l'Academie de Bullart.] Vous y trouverez ceci. „ Ce (c) fut cette grande doctrine qui „ ayant gagné le cœur d'Urban VIII. porta ce „ grand Pontife à luy envoyer son portrait dans „ une medaille d'or de grand poids, avec quel- „ ques exemplaires de ses ouvrages: ce fut cette „ même doctrine qui obligea le Cardinal Frede- „ ric Borromée, à le recevoir en son Palais lors „ qu'il retourna à Milan, & à luy faire part de ces „ precieuses Reliques de son oncle saint Charles „ Borromée, que ce sçavant homme a données „ à l'Eglise Collegiale de saint Pierre à Louvain. „ Ce fut encore cette doctrine qui le fit aimer „ tendrement du Comte de Fuentes Gouverneur „ de Milan, & depuis de l'Archiduc Albert, qui „ après l'avoir placé dans la Chaire de Juste Lipsie, „ le recut encore avec honneur au nombre de ses „ Conseillers. Enfin ce fut cette doctrine qui le „ rendit considerable dans les premiers Cours de „ l'Europe (d). . . . Il a eu la gloire de sauver la „ vie au Roy de Pologne, par l'explication d'un „ écrit énigmatique, formé en caractères incon- „ nus, que personne ne pouvoit lire ni entendre, „ & qui cachoit une detestable conjuration contre „ ce Prince. „

(I) Dont Puteanus éleva une jeune fille.] Il écrivit à son ami qu'il ne souffroit point qu'elle se laissât baiser. Cela, disoit-il, est dangereux pour des Italiennes: nos filles Flamandes le peuvent souffrir sans risque & impunément: elles n'y entendent point de finesse, elles ignorent qu'il y ait dans les caillades, & dans les applications des livres aucune leçon d'amour; mais celles de votre pais en savent bien les conséquences, c'est pourquoi j'ai fait apprendre à celle-ci la langue de notre pais, & nos coutumes excepté celle de baiser. Si je ne rapportois pas les propres paroles de cet Auteur, on croiroit peut-être que j'amplifie; je les rapporte donc, & on verra que j'extenué sa pensée.

De (e) puella vestra quid scribam? valet, viget, jam matura viro, jam plenis nubilis annis. Mores & linguam quoque nostram dicit, tamen oscula non libat. Sic eam habeo, ut educata est. Scis tu; ut constringi vas cito Samium solet. Pudica quidem Belgarum oscula, sed tamen oscula: & insinuentur nullo honestius, quam si autur. Abhorreo illa ab hoc ritu debet, & si pudicitia alumna esse velit, illesum usque quoque verecundia florem servare. Nesciunt nostra virgines ullum libidinis rudimentum oculis aut osculis inesse, ideoque frun-

tur. Vestra sciunt. Si nostra esse hac quoque incipiet, particeps candoris nostri erit, & casta immunitatis capax. Kempius cite tout ce passage dans sa docte & curieuse compilation de osculis, & nous renvoie à un Professeur en Philosophie dans l'Academie de Leyde. Ce Professeur traitant de la temperance, l'une des 4. vertus Cardinales, se propose entre autres questions celle-ci; (f) Quæ est illa consuetudo quæ in Parisiis viget, quæ in Italia non viget, quæ in Belgis viget, quæ in aliis nationibus non viget? Il répond que cette coutume est fort ancienne, mais que plusieurs Sages de l'antiquité l'ont condamnée comme peu chaste. Il cite Socrate qui vouloit qu'absolument on s'en abstint, n'y ayant rien qui excite davantage le feu de l'amour que les baisers. Il cite Senèque qui a taxé d'impudence une fille, parce qu'elle regut un baiser d'un Prêtre chez qui elle étoit allée. Il dit que les anciens se persuadoient qu'un baiser donnoit (g) une vive atteinte à la pudeur, & il le prouve par ces paroles d'Ovide,

Oscula qui sumpsit, si non & cetera sumpsit Hac quoque que data sunt: perdere dignus erat.

Sa conclusion ou sa décision est celle-ci, que les baisers de ceromonie ne sont point contraires à la chasteté, veu que rien n'empêche qu'on ne les donne sans aucun mauvais desir, & qu'il ne faut pas croire que tout le monde soit si facile à être ému, que les baisers de civilité ne puissent être tout-à-fait honnêtes. (h) Neque existimandum est, omnium esse tam prævium & irritabilem ad libidines naturam, quin citra violationem castitatis, ac citra libidinem ullam, id genus mediocum, officii testandi causa, adhiberi possit. Cette décision & la raison sur quoi on la fonde sont solides & valables. Mais que peut-on voir de moins sensé que l'allegation d'Ovide, car les paroles de ce Poëte ne concernent que les baisers des amans? Ce Professeur est très-blâmable de les avoir rapportées sur un tel sujet: il devoit chasser de sa these toute l'érudition qu'il y a fourrée, & s'en tenir comme Puteanus à la différence des climats. Les mêmes familiaritez qui sont dangereuses en Italie, ne le sont pas ou le sont bien moins dans les pais septentrionaux: c'est sans doute la pensée du Professeur de Louvain, car il ne faut pas pretendre qu'il ait eu en vuë les salutations d'adieu, ou celles qui se pratiquent au retour d'un long voyage. Il n'y a nulle apparence qu'en pareils cas il exceptât de la coutume sa jeune Italienne. Il y avoit assez d'autres occasions où il lui pouvoit prescrire un regime particulier, & où elle eût pu conformement aux (i) lumieres de sa nation, éprouver ce que dit Horace (k).

(f) Questio tertio. An cum legibus castitatis, quæ temperantia est spectet, bene conveniat recepta illa apud nostrates Belgas, aliqua nationis, consuetudo, qua peregrini oscula aliquis nescitibus, videtur, ac virginibus, quando eas humanitati causa salutari? Adrianus Hoerboord, exercitat. Ethic. 44. p. m. 173.

(g) Osculo pudicitiam virginis delibari celesbant veteres, unde illud Ovidii. Id. ibid.

(h) Id. ib. (i) Nesciunt nostra vestra virgines v. v. vestra sciunt. Voyez ci-dessus lettre e.

(k) Oscula que Venus quinta parit ut Nectaris imbut. Horat. lib. 1. Ode 13.

Q.



UELLENEC (CHARLES DE) Baron du Pont en Bretagne, fit une grande figure sous le nom de Soubise parmi ceux de la Religion durant le regne de Charles IX. Il prit le nom de Soubise lors qu'en 1568. il épousa Catherine de Parthenai, fille unique de Jean de Parthenai Seigneur de Soubise. Nous marquons * ailleurs quelques-unes des conjonctures où il temoigna son courage, & comment il se defendit † contre les massacreurs de la St. Barthelemi, sous lesquels enfin il succomba. La curiosité de quelques Dames de la Cour par rapport à son corps nu, qui fut rangé avec plusieurs autres devant le Louvre, a déjà été marquée ‡. Le procès d'impuissance qu'on lui (A) avoit intenté, fut la ver-

* Dans l'article Soubise (Jean de Parthenai).
† Dans l'article Parthenai.
‡ page 733. col. 1.

table ‡ 161.

(A) *Qui lui avoit été intenté.*] Mr. de Thou dit expressément que ce fut la belle-mere, & non la femme qui intenta ce procès. Mr. Varillas dit la même chose dans les deux éditions du Charles IX. Mezerai ne fongant pas assez à la conséquence, a dit de la femme ce que Mr. de Thou n'avoit dit que de la belle-mere. Je l'ai relevé

(a) Dans la remarque C de l'article de Catherine de Parthenai.

dessus (a) pour l'honneur & la gloire de Catherine de Parthenai; car encore qu'une femme puisse tenter un tel procès sans qu'il y aille de son honneur, il est néanmoins vrai qu'elle est plus louée de ne le pas tenter, & sur tout lors qu'elle est aussi jeune que l'étoit alors l'heritiere de Soubise. Il y a certaines (b) actions qui ne sont pas un péché, & qui n'impriment pas une note d'infamie ni de fait ni de droit; cependant parce qu'il vaudroit mieux ne les point faire que de les faire, elles ont je ne sai quoi qui ternit la reputation: & ainsi un Historien doit prendre garde de ne point les imputer à ceux qui ne les font pas: il ne lui est point permis de manquer d'exactitude, & de confondre la mere avec la fille, la sœur avec la sœur. Plus un Historien est celebre, plus doit-il être circonfpect; car lors qu'il est fort celebre, il devient une source publique, il tient lui seul lieu d'Archive à je ne sai combien d'Ecrivains repandus sur la face de la terre. Combien se trouvera-t-il d'habiles (c) gens qui ne croiront pas faillir en suivant Mr. Mezerai?

(b) Dans l'Escale on nomme certaines qualités, perfection simplici-ter simpliciter. Toute qualité melior ipsa quam non ipsa, est de cette espece.
(c) Franciscus Quelle-rius Dux à Britan- nia, cui ab uxore Catharina Parthenia Subizia impo- nentia- rite accu- sato di- vortium intentaba- tur. Ur. Hiber. Hist. etiol. to. 2. p. 353.

J'ai dit ailleurs (d) quelque chose qui pourra servir d'excuse à la Dame de Soubise, & sans doute ce qu'elle fit contre son genre a besoin d'apologie. Un tems de persecution comme celui où elle vivoit, n'étoit point propre à de semblables procédures. Une Eglise sous la croix, & sous les armes en même tems, & qui n'est dans cet état que pour maintenir la reformation de la doctrine, & celle des mœurs, ne doit point traîner devant des Juges de contraire religion un jeune mari sous pretexte d'impuissance. Il est même vrai qu'en tout tems & en tout pais les procès de cette nature sont très-peu d'honneur à celles qui les intentent, & soit qu'elles parviennent à obtenir un autre mari, soit qu'elles n'y arrivent pas, elles font pour l'ordinaire un objet de raillerie & de mépris tout le reste de leur vie. C'est avec quelque raison, car les demarches qu'il faut qu'elles fassent sont si contraires à la pudor, cette vertu qui est l'ornement & la couronne de leur sexe, & sans quoi elles ne sauroient avoir de part à la gloire humaine, qu'on ne peut avoir de l'estime pour une personne qui est capable de les faire.

I. C'est déjà beaucoup que de confesser publiquement qu'on ne peut se contenir. Or toute femme qui intente de tels procès, declare devant tout le monde qu'elle a ce défaut: elle en livre un (e) acte qui demeure dans les Grefes, & qui fournit un sujet de raillerie à tous les plaisans, & même un sujet de crainte au nouveau mari. Car s'il se trouve obligé à faire de longs voyages ou s'il lui survient une longue maladie, quel fond fera-t-il sur la vertu d'une femme qui s'est confessée de son incontinence, au vu & au fu de toute la terre.

(e) Notez qu'on ne veut pas dire qu'elle se soit avouée en propres termes: on fait bien que pour l'ordinaire elles ne parlent que de l'envie louable d'avoir des enfans mais le public ne se paye pas de cela; il interprète la chose au sens que je marque.

II. L'interrogatoire qu'il faut subir devant les Juges est si delicat, & si gênant pour une femme d'honneur, qu'on ne peut avoir bonne opinion d'une fille qui est capable de franchir cette barriere, & de répondre sur de tels faits. Je dis d'une fille, parce que presque toujours celles qui accusent leurs maris se vantent d'être pucelles; & il faut bien qu'elles s'en vantent lors que c'est leur premier mariage, comme il arrive ordinairement. Un Avocat embarrassa étrangement une fois la complaignante. Il lui demanda en presence de plusieurs personnes si son mari l'avoit carellée, baisée, embrassée: elle dit qu'oui: & qui vous a dit que cela ne suffit pas, lui demanda-t-il? où avez-vous appris le reste? Si vous-avez votre pucelage comme vous le pretendez, vous ne devez pas savoir que votre mari est impuissant: & si vous le savez, c'est un signe que vous avez éprouvé ce que d'autres hommes peuvent faire. Il la pressa de telle sorte qu'il la fit rougir, & avouer qu'elle ne pouvoit répondre à des questions si embarrassantes. Raportons en Latin tout ce narré.

(f) *Erumpit interdum inverecunda intemperies mulierum . . . Erumpit inquam impudens, & in Saresburiensis in facie erubescientium populorum, genialis tori revelat & deudat arcana, & de mariti frigiditate con- queritur, allegans hanc sufficientem & evidentem causam: repudii vel divortii causam, quod senivir est, & inutilis matrimonio, qui non est promptus ad co- nceptum. Eleganter quidem Gausfridus de Heronum villa, familiaris meus, unius talium in causa ju- rismodi consudit audaciam. Cum enim ei patro- nus datus esset à judice celebrato ut putabatur divortium, & mulier generosa audientibus amicis & suffragatoribus, advocato ut sit diligentius merita causa sue exponeret, scrutatus est ab ea vir prudens, an alium maritum quandoque habuerit. Quod cum illa negasset, quasi verum an adhuc virgo esset, dicens: hoc sibi inquisitum, & situ permes- sarium, ne à discreto judice caperetur occasione ali-*

(f) Jean- Polierati- co, sive de- rialium. & 11. pag. 77. 504-505.

table cause qu'on voulut être si curieux. Mr. de Thou ne debite point que la Reine

qua in sermone. Illa vero hoc (verecunde tamen, eo quod sibi non bene credebatur) aseruit. Et ille, an simul de noctu dormire confueverit, & se invicem osculari & amplexari maritus & ipsa, inquisivit. Qua omnia cum illa sateretur: unde ergo, inquit patronus, nosti virgo pudicissima, prudentissima, pudoratissima, quod effecit tecum virum non impleverit, & totius matrimonii iura non persolvit? Quis te docuit, quid sit coitus, ut enim tecum coisse neges, inter tot oscula, tot amplexus, qui te pro libitu quoties voluit pertractavit licentia maritali? Nam & quedam annuntia certum est se invicem osculando miserari. Alia se tenuit tangendo concipiunt. Et sunt qui suo gravidante calore, ab aere temperato impragnantur, & pariunt. Hic illa tandem erubuit, hoc solum dicens, se quid ad huiusmodi captiones biseret, non habere.

III. Il faut se refoude à fournir la visitation des parties les plus secretes; les autres peuves sont trop infirmes, c'est pourquoy les Juges ont recourus à celle-là, & ordonnent l'inspection de pieces: on fait visiter la femme par des experts pour favoir si elle a été deslorée. Où est la pudeur de celles qui osent faire des procès qui doivent avoir de telles suites? De quelle impudence ne doivent elles pas être aimées? Il y eut un Avocat au Parlement de Paris au commencement du regne de Louis XIII. qui écrivit fortement contre la visitation, & qui s. servit de deux argumens, l'un que'elle est honteuse, l'autre qu'elle est incertaine. C'est aujourd'huy, dit-il (a), la premiere chose que l'on ordonne en ces proces, le mariage ayant esté contracté avec une fille, de laquelle visitation, la femme estant raportée vierge & non corrompue, on tire toute la preuve de l'impuissance de l'homme, & le fondement de sa condamnation...

(a) Vincenz Tagliarelli. Discours de l'impuissance de l'homme & de la femme, ch. 4. p. 57. édit. de Paris 1612.

(b) Ibid. p. 58.

(c) Ibid. p. 60.

(b) telle visitation est deshonneste, & contre la pudeur qui doit estre au sexe féminin, parant odieuse & à evner: n'y ayant rien plus recommandable en la femme que ceste pudeur. Gratia verecundia mulieris super aurum, dit l'Eclesiastique au 7. chapitre, en celle mesme ment qui se dit fille & vierge, Quæ seipsum debet erubescere, & nudam videre non posse, dit saint Hierosime. Epistola citata ad Laxam. De institutione filiarum, & saint Ambroise en son epistre 64. Nihil sanctius in virgine quam verecundia, & au livre premier des Offices, Est pudicitia comes verecundia, & encore au livre de l'Institution de la Vierge chapitre premier, In virgine est dos quedam verecundia, que taciturnitate cognoscitur, de sorte que celle qui se plaint de l'impuissance de son mary, & permet pour parvenir à la separation que des hommes la desconvrent, voyent & manient les parties que nature veut qu'elle cache, doit estre estimée impudente & sans honte. . . . (c) La femme (dit Herodote au commencement de son histoire) despoille la honte avec sa chemise. Et saint Cyprian, De habitu virginum, tractatu 2. Simul cum amiciu corporis, pudor ponitur. Plin. au livre 7. chapitre 17. de son histoire naturelle, dit que l'on trouve les corps des hommes noyez, toujours sur le dos & la face en haut, ceux des femmes au contraire sur le ventre & le visage contre bas, comme voulant Nature soigneuse de leur honneur, cacher ce que l'on ne peut voir honnestement en elles; Quasi pudori defunctarum parente Natura, mesmes que ce depouillement & denudation a esté autrefois un

espece de supplice, comme dit Nicephore au livre 7. chapitre 8. de son histoire, & Tacite, libro de moribus Germanorum, parlant de la peive des femmes adltereres. Pour ceste seule raison plusieurs ont trouvé mauvaises & reprouve ces visitations. Saint Ambroise en la mesme epistre 64. reprenant Syragrus Evêque de Verone, d'avoir ordonné qu'une Religieuse accusée d'impudicité seroit visitée, use de ces mots. Quid sibi velit, & quò spectet quod Obfreticem adhibendam credideris non possum advertere; itane ergo liberum erit accusare omnibus, & cum probatione destiterint, petere genitalium secretorum inspectionem? & addicentur semper sacra virgines ad huiusmodi lubricia, que & visu & auditu horrii & pudori sunt? Quæque in alienis aurbis sine danno pudoris resonari non queunt, ea possunt sine eius tentari verecundia? Par où se voit que ce grand personage avoit horreur d'ouïr seulement parler de ces visitations, tant s'en faut qu'il les approuvât: adjoustant n'avoir jamais leu que l'on visitât les filles. Il ne se trouve point aussy que les Romains, qui n'ont rien ignoré de ce qui est de la raison quand aux mœurs, se soient servis de ce moyen pour convaincre leurs Vestales suspectes & accusées d'inceste, combien qu'ils fussent fort severes en la recherche & punition de ce crime. . . . (d) Dont se peut colliger & conclure que les Romains en ces donbes ne satisfoient pas à visiter les femmes pour s'en esclarcir & tirer preuve par là de leur virginité ou corruption, comme l'on fait aujourd'huy, soit qu'ils estimassent telle preuve trop incertaine & non suffisante pour y asseoir jugement, soit qu'ils la rejetassent pour estre deshonneste & contraire à la pudeur feminine, qui leur estoit en telle recommandation, que le mesme Valere dit au livre second chapitre premier, parlant de Spurius Carvilius qui repudia sa femme parce qu'elle estoit sterile, qu'ils ne vouloyent pas permettre qu'on lui touchast ni visitast. Quò matronale decus, munimento verecundia tutius esset, in jus vocanti corpus ejus attingere non permisissent, ut involata manus alienæ tactu relinqueretur. Eu quoy ne leur ressembloit pas ceux qui ordonnent incertainement en ces proces de separation, que la femme sera visitée, encore qu'ils pourvoient commencer plus honnestement, & avec plus de raison par la visitation de l'homme, sans à ordonner celle de la femme par apres si besoin estoit, sans aller si viste ny les faire visiter en mesme temps & sans intervalle, pour plus tost parvenir à la separation, comme si c'estoit chose fort pressée, & qui ne se peust differer que le public n'en fust grandement interessé.

IV. Il faut se refoude au congrès, car presque toujours les autres moyens de decouvrir l'impuissance sont insuffisans. Or on ne sauroit comprendre qu'une femme qui n'a point perdu toute honte, puisse penser sans horreur aux circonstances d'un congrès; car apres que les parties ont preté serment (e) qu'elles tâcheront de bonne foi & sans d'simulation d'accomplir l'œuvre de mariage sans y apporter empeschement de part ni d'autre, apres aussi que les Experts ont juré qu'ils feront fidelle raport de ce qui se passera, les uns & les autres se retirent en une chambre pour ce preparer où l'homme & la femme sont derechef visitéz, l'homme afin de sçavoir s'il a point de mal. . . . La femme pour considerer l'estat de sa partie honteuse, & par ce moyen cognoistre la difference de son ouverture & dilatation

* Vous trouverez dans Mr. du Pin Biblioth. tom. 2. pag. 278. édit. de Holl. un beau de cette lettre de S. Ambroise à Syragrus.

(d) Ibid. p. 63.

(e) Ibid. p. 123.

ne Mere ait voulu voir si ce proeés étoit bien ou mal fondé. Nos autres celebres Histo-

dilatation avant & apres le congrez, & si l'intromission y aura esté faite ou non. . . En (1) quelques proeés (comme en celui de De Bray) les parties sont visitées niés depuis le sommet de la teste jusques à la plante des pieds en toutes les parties de leur corps, etiam en podice, pour sçavoir s'il y a rien sur elles qui puissent avancer ou empêcher le Congrez, les parties honteuses de l'homme lavées d'eau tiède (c'est à sçavoir à quelle fin) & La femme mise en un demy bain, ou elle demeure quelque temps. Cela fait l'homme & la femme se couchent en plain jour en un lit, les Experts presens, qui demeurent en la chambre ou se retirent (si les parties le requierent on l'une d'elles) en quelque garde-robe ou galerie proche, l'hus entre-ouvert toutefois, & quand aux Matrones se tiennent proche du lit, & les rideaux estans tirez, c'est à l'homme à se mettre en devoir. . . . Ensn les parties ayans esté quelque temps au lit, comme une heure ou deux, les Experts appellez, ou de leur propre mouvement quand il s'enmyent en ayans assez de subjeét, si sine viri, s'approchent, & ouvrens les rideaux s'informent de ce qui s'est passé entre elles, & vsistent la femme derechef, pour sçavoir si elle est plus ouverte & dilatée que lors qu'elle s'est mise au lit, & si l'intromission a esté faite, anst en facta sit emissio, ubi, quid, & quale emissum. Ce qui ne se fait pas sans bongie & lunettes à gens qui s'en servent pour leur vieil âge, ny sans des recherches fort sales & odieuses. & font leur proeés verbal de ce qui est passé au Congrez, ou (pour mieux dire) de ce qu'ils veulent, qu'ils baillent au Juge estant au mesme logis en une salle ou chambre à part avec les Procureurs & Praticiens en Cour d'Eglise attendans la fin de cest acte. Ce n'est pas le tout, il est permis au mari, s'il réüssit, de faire venir les experts. Voici encore un passage de l'Avocat de Paris. (A) De Bray dont on parle tant, & du proeés auquel se voyent des factums de part & d'autre impriméz. . . . Au premier Congrez (y estant allé par deux fois à divers jours) arrexaerat sufficenter ad cocundum, ac substantiam serosam & aequosam extra vas emiserat, quia non poterat dici verum semen, sed non intromiserat, selon que le rapporteroit (2) trois Medecins, trois Chirurgiens, & trois Matrones presens: les Juges toutefois sans s'arrester à ce desaut naturel, n'y à l'imperfection de la semence, ordonnerent auparavant que de prononcer desuitivement, que (3) De Bray viendroit derechef au Congrez, si bon luy sembloit (comme voulsant dire qu'il n'y avoit pas assez fait manquant l'intromission) & ayant déclaré qu'il ny vouloit plus aller, & que sa partie l'avoit empêché aux deux fois qu'il y avoit esté, il fut separé à sçavoir seulement d'avoir fait l'intromission au Congrez, n'y ayant preuve au proeés de la virginité de sa partie: & est à noter que quand il (A) alla au Congrez pour la denxième fois, les Juges l'advertirent s'il faisoit l'intromission, & appeller les Experts à fin qu'ils la vissent, & en peussent tesmoigner. Par ou se voit que l'on ne considere pas en ces proeés, La qualité de la semence ny si l'homme arrigit, etiam sufficenter ad cocundum, mais que l'on vent & demande une intromission oculaire (chose tres-deshoneste). Ce Jurisconsulte n'a-t-il pas raison de l'entenir (B) que le congrez est non seulement plus propre à opprimer la verité qu'à la mettre en evidence, mais aussi qu'il est deshoneste & brutal? N'a-t-il pas

raison d'opposer à l'impudence de celles qui le demandent, ce reste de honte qui se voit dans les lieux publics. Les femmes publiques mesmes, dit-il (C), s'enferment & cachent. Est aliqua etiam prostituta modestia (dit le même Senecque) & illa p. 153. Il corpora publico objecta ludibrio aliquid, quo infelix patientia lateat, obtendunt, adeo quodammodo lupanar verecundum est: & Ovide:

Ignoto Meretrix corpus junctura Quiriti, Oppobita populum submovet antè fera.

Il allegue (d) aussi ces belles paroles de St. Augustin. Opus ipsum quod libidino peragitur, non solum in quibusre stupris ubi latebra ad subterfugienda hominum judicia requiruntur: verim etiam in usu scortorum (quam terrena Civitas licitam turpitudinem fecit) quamvis id agatur quod ejus Civitatis nulla lex vindicat, devitat tamen publicum etiam permissa & impunita libido conspectum: & verecundia naturalis, habent provivum Lupanaria ipsa secretum, facillisque potuit impudicitia non habere vincula prohibitionis, quam impudentia removere latibula illius sedatis. Quid concubitus conjugalis qui secundum matrimonialium prescripta tabularum proceandorum sit causa liberorum? nonne & ipse, quamvis sit licitus & honestus, venotum ab arbitris cubite conquirat? nonne omnes famulos, atque ipsos etiam Paranympbos, & quoscumque ingredi qualibet necessitudo permiserat, antè mixturam foras quam vel blandiri conjux conjugii possit? Nec ipsi filii, si qui jani inde nati sunt, testes serii permittuntur.

Voilà les procédures qu'il faloit subir, lors que l'heritiere de Soubize étoit en proeés avec le Baron du Pont. Elles feroient tort à l'illustre mere du Duc de Rohan, à cette heroïne qui se signala au Siege de la Rochelle, elles lui feroient tort, dis-je, si l'on se pouvoit figurer que dans sa plus grande jeunesse, la pudere ne l'empêcha pas de s'adresser à son mari une affaire où il faloit qu'elle jouât un tel personnage. C'est pourquoi j'ai eu grand soin de la desculper, en rejetant sur la mere toute cette machination; j'ai tâché aussi d'excuser la mere. Quand j'ai dit qu'en ce tenz-là il faloit passer par ces procédures, j'ai eu égard à l'arrêt du Parlement de Paris qui (e) fit defense le 18. de Fevrier 1677. aux Juges civils & ecclesiastiques, 579. du Tableau Royal de la Rochelle, 7. édition, 1696. C'est d'ordonner à l'avenir la preuve du congrés dans les causes de mariage, Il est surprenant qu'une compagnie qui a été toujours composée de têtes si sages, se soit avisée si tard d'abolir une coutume comme celle-là. (f) Il y a beaucoup plus de dissolutions de mariage depuis environ cent ans que plus ample, le congrés est introduit en France, qu'on n'en avoit vu auparavant. C'est pourquoi le Parlement de Paris ayant enfin jugé que le congrés étoit ennemi de la chasteté, & qu'il n'étoit pas la véritable marque de la virilité d'un homme, fit defense le 18. Fevrier 1677. par un arrêt so-preface qui ennel Sec. Ces paroles font d'un fort habile Medecin qui venoit de dire. (g) Que le con-grés qui fut autrefois aboli par l'Empereur Jus-tinien comme opposé à la pureté du Christianisme, n'a été rétably que par quelques abus de notre siecle. Car il est l'infamie des sexes & le deshonneur de nos temps: & je ne sçay si dans l'histoire l'on en pourroit trouver des

(1) Ibid. (2) Ibid. (3) Ibid. (4) Ibid. (5) Ibid. (6) Ibid. (7) Ibid. (8) Ibid. (9) Ibid. (10) Ibid. (11) Ibid. (12) Ibid. (13) Ibid. (14) Ibid. (15) Ibid. (16) Ibid. (17) Ibid. (18) Ibid. (19) Ibid. (20) Ibid. (21) Ibid. (22) Ibid. (23) Ibid. (24) Ibid. (25) Ibid. (26) Ibid. (27) Ibid. (28) Ibid. (29) Ibid. (30) Ibid. (31) Ibid. (32) Ibid. (33) Ibid. (34) Ibid. (35) Ibid. (36) Ibid. (37) Ibid. (38) Ibid. (39) Ibid. (40) Ibid. (41) Ibid. (42) Ibid. (43) Ibid. (44) Ibid. (45) Ibid. (46) Ibid. (47) Ibid. (48) Ibid. (49) Ibid. (50) Ibid. (51) Ibid. (52) Ibid. (53) Ibid. (54) Ibid. (55) Ibid. (56) Ibid. (57) Ibid. (58) Ibid. (59) Ibid. (60) Ibid. (61) Ibid. (62) Ibid. (63) Ibid. (64) Ibid. (65) Ibid. (66) Ibid. (67) Ibid. (68) Ibid. (69) Ibid. (70) Ibid. (71) Ibid. (72) Ibid. (73) Ibid. (74) Ibid. (75) Ibid. (76) Ibid. (77) Ibid. (78) Ibid. (79) Ibid. (80) Ibid. (81) Ibid. (82) Ibid. (83) Ibid. (84) Ibid. (85) Ibid. (86) Ibid. (87) Ibid. (88) Ibid. (89) Ibid. (90) Ibid. (91) Ibid. (92) Ibid. (93) Ibid. (94) Ibid. (95) Ibid. (96) Ibid. (97) Ibid. (98) Ibid. (99) Ibid. (100) Ibid.

(1) Cela se voit par le rapport de dernier Congrez date du 21. Avril 1578.

(2) Tugereau, ibid. p. 31. 32.

(3) C'est rapport est au 14. jour de May ensui-vant.

(4) Cela se voit par les rap-ports, & par le proeés verbal de dernier Congrez.

(5) Voyez le chapitre 7. de son Traité.

Historiens ne le disent pas non plus. On le trouve néanmoins dans quelques

exemples qui ne soient ridicules. C'est une loy qui blesse la pudeur. Elle est trop dure & trop injurieuse à l'homme. Il y faut faire voir à tout le monde des parties que la Nature a cachées avec tant de soin; & chercher même aux témoins d'autres témoins que nous suivons, lors que nous suivons les ordres de la Nature. Car quelle honte est-ce de montrer en plein midi ce que nous avons soin de cacher même pendant la nuit. Ce n'est qu'un prétexte de Divorce, & qu'un effet de la lascivité & de l'audace des femmes. Ce sont elles-mêmes qui ont fait naître dans l'esprit des Juges la pensée d'une épreuve aussi peu sûre, qu'elle est deshonneste. De mille hommes il n'y en a peut-être pas un qui puisse sortir victorieux du congrès public. Il y a long tems qu'on s'est plaint de cet abus. L'Avocat que j'ai cité, & qui vivoit au commencement du XVII. siècle, montra fortement l'injustice de cette coutume. Voyant croire le desordre, il tâcha de s'y opposer. Et

(a) Tagerreau uti supra, pag. 7. & 8.

d'autant, dit-il (a), que les séparations pour l'impuissance des hommes sont aujourd'hui plus fréquentes qu'elles n'ont jamais esté, encore qu'il n'y ait pas d'avantage d'hommes impuissans que par le passé sans être rares de tout tems (ceux au moins auxquels l'on n'eût pu appercevoir quelque signe en les visitant soit que le défaut soit naturel ou accidentaire) & que de dix séparations qui se font à peine s'en trouvera il une où l'on ait peu remarquer quelque défaut en l'homme par la visitation; ce qui fait esbahir & murmurer beaucoup de gens: j'ay avec plus de song recherché d'où cela pouvoit provenir. Il observe qu'il y avoit bien des gens qui favorisoient ces dissolutions de mariage. (b) Ne pouvant croire qu'il y ait tant d'impudence & si peu de conscience en celui qui se plaint, que sans raison il demande la separation, tellement qu'aussi-tost que tels procès se présentent, ils precipitent leur jugement à la condamnation de l'accusé d'impuissance, & si c'est l'homme, & il refuse par pudeur, & pour autres considerations d'aller au Congrès, ou ne fait l'intercession, y allant, ils le tiennent pour impuissant, nonobstant qu'il ne paroisse autre défaut en luy, disans si c'estoit eux qu'ils y seroient bien paroître leur puissance & valleur, à quoy ils seroient (peut être) bien empêchez s'ils estoient en semblable peine, pour la honte, la crainte, la facherie, la haine, & autres difficultez qui accompagnent nécessairement un tel acte & en empêchent l'exécution. Il donne un détail sur cela qui est fort curieux, & fort raisonné. Je le copie sans craindre que les personnes sages le trouvent mauvais, car pourquoy s'offenseroit-on de trouver ici ce qu'un Auteur grave a publié dans Paris avec privilège il y a plus (c) de 80. ans, & qui n'a pour but que d'inspirer de l'horreur pour des coutumes malhonnêtes, & illégitimes. (d) Et est chose étrange & quasi incroyable, qu'un tel acte blâmé par des Payens pour sa turpitude & pour être contre Nature (c'est à dire contre la pudeur qui est naturellement en tous hommes selon Saint Augustin) ait esté reçu entre les Chrétiens, & par des gens d'Eglise auxquels devoit paroître une honneste plus grande qu'aux autres hommes: il est vray qu'il n'y a pas fort long tems qu'on a commencé à se servir de ce moyen, introduit premièrement (comme il

(b) ibid. p. 9. & 10.

(c) La 2. édition du livre de Tagerreau de laquelle je me sers, est de l'an 1612.

(d) Id. ib. p. 159. & suiv.

est à presumer) parce que quelque impudent pour luy en separation, avoit demandé le Congrès: se vantant d'y faire paroître sa puissance, ce qu'on luy auroit permis, y ayant à cela plus d'apparence que de raison: à fin aussi (peut-estre) de détourner les femmes d'entreprendre tels procès, pour n'en venir jusques à un acte si deshonneste: mais ce moyen n'a servy ny pour découvrir la vérité & la puissance des hommes, ny pour détourner les femmes de ces poursuites: au contraire elles en ont esté rendues plus hardies, sçachans bien que l'intromission requise au Congrès pour empêcher la separation, depend d'elles, ne pouvant être

faite par quelque homme que ce soit, (e) sans leur consentement volontaire ou forcé, & que c'est un moyen certain & infailible pour gagner leur cause à certe separation. Et si (qui est le pis) on a fait coutume & stile d'ordonner le Congrès aux procès de separation pour l'impuissance des hommes, les formes anciennes observées ou négligées à son occasion, jusques à la que l'on contrainct par prison les hommes à aller au Congrès, s'ils n'y vont de leur bon gré, ou ne consentent la separation: chose si absurde que l'on ne croiroit jamais qu'elle se fist, si on ne la voyoit. Or celle coutume ayant esté introduite sans valable raison, ne devoit être suivie ny continuée. *Quod enim non ratione introductum est, sed errore primum, deinde de consuetudine obtentum est, in aliis similibus obtinere non debet. l. Quod non ratione. De legibus & senatus-consultis.* Outre la honte qui

accompagne le Congrès suffisante pour en empêcher l'exécution, ses circonstances le rendent impossible: à savoir la crainte qu'un homme a de tant de gens qui le voyent, visitent & manient, du rapport desquels depend sa reputation & la ruine ou conservation: aussi de haillir à exécuter ce qu'il a entrepris & qui luy est de si grande importance. La facherie en laquelle il est à l'occasion du procès honteux, & le rendant la fable & risée d'un chacun. La haine aussi qu'il porte à sa partie luy procurant cela, au lieu qu'elle luy devoit procurer son honneur & son bien. Joint la contrainte dont on use en son endroit, le mettant en prison s'il ne va de son bon gré au Congrès, ou ne consent la separation: toutes lesquelles choses pour être les vrais remèdes d'amour & formellement contraires à son œuvre & action principale, qui requiert un secret, une assurance, une amitié, & un esprit non traversé de honte, de crainte, de hayne, & de facherie, rendent indubitablement l'effet & exécution du Congrès très-difficile, voire impossible, ainsi qu'a remarqué Ambroise Paré au livre 28. de ses Oeuvres, de la 6. édition, ou il traite, *Du Rapport de l'impuissance de l'homme & de la femme*, ce qui n'est pas aux premières éditions à fin que le Lecteur ne s'y abuse. Et faudroit qu'un homme fust sans honte ny apprehension, pire qu'aucunes bestes, pour exécuter le Congrès nonobstant ces empêchemens: comme dit Saint Augustin &c.

Mr. Venette est trop galant homme, pour trouver mauvais que je croye qu'il se trompe sur ce qu'il dit de Justinien. J'ai oui dire à de fort fa-

ques (B) livres. Je dirai dans une remarque pourquoi je donne à ce Gentil-homme le (C) nom *Quellenec*.

(a) Tagereau *ibid.* p. 4. & 5.

(b) C'est-à-dire au chapitre 3. du 1. livre.

(c) Poberatem autem veteres qui dem non solum ex annis, sed etiam ex habitu corporis in masculis estimant. Nostra autem Majestas dignum esse castitate non solum temporum existimans, bene putavit quod in feminis etiam antiquis impudicum esse vitium est, in inspektionem habitudinis corporis, hoc etiam in masculis extendere. *Ita nota nostra sancta Constitutione promulgata, pubertatem in masculis post decimum quartum annum completum illico incipit accipere dispoſitum: antiquitatis normam in feminis bene positam, in suo ordine relinquentes, ut post duodecim annos completos viripotentes esse credantur. Insunt. lib. 1. titulo 22.*

(d) Menagiana, pag. 291. 292. édit. de Holl.

QUILLET (CLAUDE) natif de Chinon en Touraine, a été un des bons Poètes Latins du XVII. siecle. J'ai marqué ailleurs * l'occasion qui l'engagea à se retirer en Italie. J'ajoute ici, qu'étant à Rome, & fréquentant la maison de l'Ambassadeur de France, qui étoit le Marechal d'Étrées, il y entra pour

* Dans l'article de Grandier. p. 179. col. 2.
* Sorbieriana, p. 25. 173. édit. de Holl.
Y T Y y 3

vans Jurisconsultes qu'il ne paroît aucune trace de congrés dans l'ancienne jurisprudence, & que c'est une abomination inventée dans ces derniers siècles. Citons encore Vincent Tagereau. » Or (d) nonobstant que le mariage de sa premiere institution & par la loy Evangelique, soit insupportable sinon par la mort de l'un des conjoints, » au moins en sorte que les parties séparées se puissent marier à autres, & qu'il ne se trouve point que les Juifs, les Grecs, ny les Romains, entre lesquels le divorce étoit en usage, eussent loix touchant les mariages des impuissans, sinon les Atheniens une faicte par Solon, par laquelle le étoit permis à la femme mariée à un homme inhabile à charnellement habiter avec elle, d'habiter avec qui il luy plairoit des parens de son mary. Et les Romains une autre faicte par l'Empereur Justinien pres de treize cents ans apres la fondation de Rome (ne s'en trouvant aucune faicte auparavant) par laquelle il permit le premier aux femmes, plus par faveur que par raison ny selon le droit divin, de faire divorcer, ce avec leurs maris impuissans, & de les repudier, comme il fit plusieurs autres loix en faveur des femmes, à la persuasion de l'Imperatrice Theodora qui le pouvoit & luy faisoit faire tout ce qu'elle vouloit, ainsi qu'a écrit le mesme Bodin en sa Republique, (b) au lieu cité, & au chapitre deuxiesme du cinquesme livre; les Canonistes toutefois à l'imitation de Justinien, ont donné semblable permission aux femmes en cas d'impuissance de leurs maris, en sorte qu'elles se peuvent marier à un autre homme apres la separation; ayans aussi permis le mesme aux hommes mariez à femmes trop étroictes, ce que n'avoit pas fait Justinien, ne se trouvant aussi quasi point de telles femmes. On aura pu se tromper à l'égard de Justinien, parce qu'il ne vouloit plus souvrir que l'on decidât de la puberté des males par l'inspektion de leurs parties honteuses. Il la fixa à l'âge de 14. ans, soit qu'ils fussent vigoureux, soit qu'ils ne le fussent pas: il regarda comme un usage très-malhonnete ce qui s'étoit pratiqué jusques alors. Il se (c) crut obligé de rencherir sur l'honnêteté des Romains qui defendirent à l'égard des filles de regler l'âge de puberté par l'inspektion. Mais ils ne le defendirent pas à l'égard des mâles.

Finissons cette digression par un passage du *Ménagiana* qui nous apprendra que cet abus du congrés avoit cessé d'être si frequent. Ceux qui aiment la diminution des scandales apprendront ceci avec édification. (d) *Un Officiel du tems de Mr. de Gondy, de qui l'on ne me vient pas à la memoire, m'a dit que pendant quarante ans qu'il avoit exercé sa Charge, il n'avoit ordonné le congrés qu'une seule fois. C'étoit à un menuisier. Comme il faisoit fort bien son devoir dans la preuve, me quand nous étions chez nous, nous n'aurions pas eu la peine de venir ici ?*

(B) Dans quelques livres.] Jean Latus Pro-

seffeur à Francker (e) dit que la Reine donna ordre que l'on cherchât le corps de Soubise, Gentilhomme soupçonné d'impuissance, & qu'après qu'on l'eut trouvé, elle y considéra les parties naturelles avec de grands éclats de rire, en presence d'un grand nombre de ses Dames. » *Subijit nobilis qui frigida & minimè ad procreandum solobolem apta natura esse dicebatur cadaver jus sit investigari Regina, inventum (f) pudenda illius, cum suarum pedisequarum numero comitatu non sine magno & effuso risu inspexit.* » Un fait de cette nature auroit-il été inconu à d'Aubigné? & s'il l'avoit su auroit-il bien été capable de ne pas le mettre dans son Histoire? Son silence est assurément ici un coup de partie, & d'autant plus qu'il observe (g) que les Dames contemplerent en Soubise s'il étoit incapable de mariage pour ce qu'il étoit en procès. Mr. Varillas n'auroit point eu cette action de la Reine mere, car il ne l'épargne point sur des choses de moindre importance, ou de plus grande importance que celle-là. En parlant du siege de Rouën il dit (h), que l'on blâma la Regente d'avoir amené le Roi son fils dans les Forts de Charlevoix, aussi-tôt qu'ils eurent été pris, comme si elle eût eu dessein d'accoutumer au carnage les yeux de ce jeune Prince, & que l'on trouva mauvais qu'elle eût regardé trop curieusement le corps nu d'une fille morte qui s'étoit travestie en homme pour augmenter le nombre des défenseurs, tant on est jaloux de ne rien pardonner aux Grands. Un autre Professeur de Francker * soutient que la Reine chercha fort curieusement l'impuissance de Soubise.

(C) *Le nom Quellenec.*] C'est ainsi que Mr. Varillas le nomme dans la 2. édition de son *Charlevoix* l. IX. Or comme cette édition a été rectifiée sur les remarques (i) de Mr. d'Hozier le plus grand Genealogiste de France, il n'y a point de doute qu'il ne faille ainsi nommer le Baron du Pont, marié avec l'heritiere de Soubise. Ce nom est tout defiguré dans la plupart des Historiens, ce qui apparemment doit son origine à une faute d'impression. Les Imprimeurs de Mr. de Thou mirent *Quellereum Pontium*; au lieu de *Quellenecum Pontium*, de là vint que Mr. de Mezerai nomma ce Baron *Quellere-Pontivy*: c'étoit (j) faire deux fautes, car Pontivy étoit un Seigneur de la Maison de Rohan. Cette dernière faute ne se trouve point dans l'Abregé Chronologique, mais seulement dans la grande Histoire. Disons en passant qu'il nomme *François* dans l'Abregé, celui qu'il avoit nommé *Charles* dans la grande Histoire. Mr. de Thou & la 2. édition de Varillas donnent le nom de Charles au Baron du Pont. C'est donc à cela, ce me semble, qu'on s'en doit tenir. Mr. Varillas dans la premiere édition se servit du terme de *Kuellevé*. C'étoit encore la faute des Imprimeurs de Mr. de Thou: si l'on y changea l'orthographe, c'est apparemment que l'on se souvint que plusieurs familles nobles de Bretagne mettent un K dans leurs noms. Un celebre Auteur (k) a dit depuis peu *Franciscus Quelletrius dux à Britannia*.

* Dans l'article de Grandier. p. 179. col. 2.

* Sorbieriana, p. 25. 173. édit. de Holl.

(e) Compend. histor. p. 179. col. 2.

(f) Ce mot fait la note ci-dessus.

(g) D'Arbigny, Hist. 10. 2. p. 545.

(h) Varillas, Hist. 10. 2. p. 545.

(i) Voyez la lettre publique par Mr. de Mezerai.

(j) Voyez la lettre publique par Mr. de Mezerai.

(k) Hist. Critique de Varillas.

* Cujus cadaver cum reliquis ante Regiam projectum à Regina ejusque puellis dispoſitum. Huber, de Variis.

* Cujus cadaver cum reliquis ante Regiam projectum à Regina ejusque puellis dispoſitum. Huber, de Variis.

* Cujus cadaver cum reliquis ante Regiam projectum à Regina ejusque puellis dispoſitum. Huber, de Variis.

* Cujus cadaver cum reliquis ante Regiam projectum à Regina ejusque puellis dispoſitum. Huber, de Variis.

* Cujus cadaver cum reliquis ante Regiam projectum à Regina ejusque puellis dispoſitum. Huber, de Variis.

* Cujus cadaver cum reliquis ante Regiam projectum à Regina ejusque puellis dispoſitum. Huber, de Variis.

* Cujus cadaver cum reliquis ante Regiam projectum à Regina ejusque puellis dispoſitum. Huber, de Variis.

„ Secrétaire (A) de l'Ambassade. „ Je ne fai point par quelle raison il se cha- grina contre le Cardinal Mazarin, mais il est sûr qu'il parla (B) très-mal de cet- to Eminence, dans un poëme qu'il publia l'an 1655. Ce Cardinal reçut l'insulte avec la dernière debonnaireté, & se contenta si (C) facilement des excusés de l'Auteur qu'il lui promit une Abbaye. Le poëme dont je parle contient des cho- ses (D) que Mr. Baillet a fort condamnées. L'Abbé Quillet compo- sa d'au- tres (E) Ouvrages qui n'ont pas été publicz.

QUINTE, CURCE, en Latin *Quintus Curtius Rufus*, a composé une Histoire d'Alexandre. Elle est belle & bien écrite, & ainsi l'on a tort de croire qu'un Auteur du moyen tems (A) l'ait composée: mais on a raison de s'étonner que

(A) Il y entra pour Secrétaire de l'Ambassade.] „ (a) Cette place fut brigüée par Mr. de Lionne „ sur lequel il l'emporta, & de Lionne se jecta „ au service de Mr. Mazarin faute de meilleur „ emploi, & au refus de Quillet, qui choisit & „ prit le pire, ainsi que l'événement l'a verifié ; „ car l'un est mort sans avoir davantage avancé „ sa fortune, & l'autre est monté heureusement „ aux premières charges de l'Etat. „ Ces parti- cularitez sont curieuses, mais je ne sai pas si elles sont exactement vrayes.

(B) Qu'il parla très-mal de cette Eminence.] Vous trouverez dans la suite du *Menagiana* (b) ce qu'il dit contre elle.

(C) Et se contenta si facilement des excusés.] Cela merite d'être raporté tout du long tel qu'on le trouve dans la suite du *Menagiana*. „ (c) La

Callipédie de Mr. Quillet déguisé sous le nom „ *Calvidius Letus*, est un très-beau Poëme Latin. „ Quelque mecontentement qu'il eut, fit qu'il y „ inféra quelques vers contre Mr. le Cardinal Ma- zarin & sa famille. Il fit imprimer ce Livre „ en Hollande. Le Cardinal l'ayant sçu, fit aver- tir Mr. Quillet de lui venir parler; mais au lieu „ de lui remontré du ressentiment, il se plaignit „ seulement avec douceur de ce qu'il l'avoit si peu „ menagé dans ce Poëme. Vous sçavez, ajouta- „ t-il, qu'il y a long-temps que je vous estime „ & que si je ne vous ay pas fait du bien, c'est „ que des importuns m'obèdent & m'arrachent „ les grâces; mais je vous promets que la pre- miere Abbaye qui vaquera sera pour vous. Mr. „ Quillet touché de tant de bonté, se jecta aux „ genoux du Cardinal, lui demanda pardon „ & promit de corriger son Poëme de telle ma- niere qu'il en seroit content; le suppliant dès „ lors de vouloir bien souffrir qu'il le lui dediast „ ce que le Cardinal lui permit. En effet, il fit „ imprimer cette seconde Edition corrigée in „ octavo à Paris en 1656. & la dedia à Mr. le „ Cardinal, qui peu de temps auparavant lui „ avoit donné une Abbaye considerable, dont la „ mort l'empêcha de jouir long-temps. La pre- miere Edition de ce Livre qui est la plus rare „ est imprimée in quarto à Leide en 1655. Celle „ de Paris est plus ample.

(D) Contient des choses que Mr. Baillet a fort condamnées.] Voici ce qu'il dit. „ (d) Cet Abbé „ voulant apprendre aux hommes à faire de beaux „ Enfans, a tâché de réduire tous les Preceptes „ de ce nouvel Art en quatre livres de vers Latins, „ sous le titre de *Callipédie*. Quoi qu'il n'ait point „ dit au public où il avoit appris tant de raretez „ on ne laisse pas de remarquer que pour un Ab- bé, il en sçavoit plus que les plus experimen- tez d'entre les Laïcs, & qu'il estoit capable de „ donner des leçons à la Nature mesme. . . .

(d) Fige- rons sur les Poetes, tome 5. p. 61.

„ On (e) dit qu'il y a des endroits bien touchez, (e) *Ibid.* „ mais que l'on y trouve aussi des descriptions sur p. 62. „ le sujet de la generation, qui sont tout-à-fait „ infames & indignes d'un homme qui a quel- „ ques sentimens d'honnesteté; & qu'il semble „ par tout s'estre fait honneur de la lecture de „ Petrone. C'est pourquoy il faut prendre pour „ de simples compliments de civilité les Eloges „ que Monsieur Costar fait de la *Callipédie*, dans „ une Lettre qu'il a écrite à l'Auteur (i). „ (i) C'est

(E) D'autres Ouvrages qui n'ont pas été pu- blicz.] L'Abbé de Marolles ayant parlé (f) du poëme de la *Callipédie*, & de quelques autres vers Latins & François dont Quillet lui avoit fait „ present, continué de cette maniere, Il avoit

composé un autre grand poëme Latin de douze li- vres sous le nom de *Henriciade* en l'honneur du Roi Henri IV. Mais je ne sai si cet Ouvrage, non plus que sa version de toutes les *Satyres de Juvenal* en vers François, verra jamais le jour, puis qu'il faut aujourd'hui payer les Editions des plus grands livres.

„ mesme en Latin, ne sont presque point lus. Je n'en dirai point le detail qui donneroit de l'étonnement. Je croi que c'est de l'*Henriciade* que Costar a dit ce que l'on va voir. „ (g) Il me fache que vous „ m'ayez pris ces mots de convoiter & de con- voitise. Car je m'en servirois le plus à propos „ du monde, pour exprimer la passion que j'ay „ de voir la suite de vostre divin Poëme Latin, „ dont vous m'avez envoyé le commencement. „ Si le reste est de mesme force, il est aussi loin „ au dessus de la belle *Callipédie*, que la belle „ *Callipédie* est au dessus de tous les Ouvrages de „ cette nature que nostre siecle a produits. Quel „ regal pour moy, MONSIEUR, si vous me „ tenez vostre parole, & si vous m'apportez ici „ quatre mille vers du merite de ceux que je viens „ de lire. „ (g) Costar, „ Lettre à „ l'Abbé „ Quillet. „ C'est la „ 520. de 2. „ 520. pag. „ 598.

(A) Qu'un Auteur du moyen tems l'ait composé.] Citons un passage de Guy Patin. „ (b) Etes

vous bien assuré que *Quinte-Curce* ait vécu „ sous Tybere. Il y en a qui precedent que „ c'est sous Auguste, poussés à cela par sa belle „ Latinité; d'autres sous Vespasien, avec quel- „ que apparence de raison. J'ay cu autrefois „ un Regent qui avoit une opinion particuliere „ de *Quinte-Curce*. Il disoit que son Livre „ n'étoit qu'un Roman; que le Latin veritable- „ ment en étoit beau; mais qu'il y avoit de „ grandes fautes de Geographie. . . . Le même „ Maître nous disoit que l'Auteur de ce Livre „ étoit un savant Italien qui le fit il y a environ „ 300. ans. Que nul Ancien n'avoit cité *Quin- te-Curce*, & que c'étoit un nom supposé. Qu'il

„ étoit; „ (b) Patin, „ lettre 44. „ pag. 186. „ 187. de 1. „ tome.

que personne n'en ait fait mention avant * le X. siecle. On doit être moins surpris d'y trouver des faits incroyables, que de n'y en pas rencontrer un plus grand nombre. L'Auteur a eu même la sagesse d'aller au devant du reproche de crédulité (B) qu'il avoit à craindre. J'ai dit ailleurs † que la lecture de son livre fut capable

* Voyez dans la remarque A les paroles du P. le Tellier, & la réflexion que j'y fais.

„ étoit là-dedans parlé du fleuve Indus, du
 „ Gange & autres parties des Indes, qui étoient
 „ inconnus à ces Anciens qui ont vécu devant
 „ Ptolomé, qui est le premier & le plus an-
 „ cien Auteur qui ait fait mention de la Chine
 „ sous le nom de Sinae... Tout cela est une
 „ Controverse... dont j'espère d'apprendre la
 „ solution dans l'Édition qui se fait en Hollande
 „ du beau Livre de feu Monsieur Vossius, des
 „ Historiens Latins. Il y a quelque chose à
 „ critiquer dans ce discours. 1. Il est très-faux
 „ qu'avant Ptolomé l'Indus, le Gange, & autres
 „ parties des Indes fussent inconnues. Strabon &
 „ Pline qui ont vécu l'un sous Auguste, l'autre sous
 „ Vespasien parlent de ces deux rivières. Or Pto-
 „ lomée a vécu sous Marc Aurele. 2. Quelle
 „ preuve est ce que ceci? Quinte-Curce fait men-
 „ tion de quelques rivières inconnus à ces anciens
 „ qui ont vécu devant Ptolomé; donc c'est un Ou-
 „ vrage fabriqué vers le milieu du X. IV. siecle.
 „ N'est-il pas sûr que dès le siecle de Ptolomé on a
 „ pu parler des fleuves & des Provinces dont il avoit
 „ fait mention? 3. Puis que Quinte-Curce ne s'est
 „ point servi du mot Sinae pour marquer la Chine,
 „ il n'y avoit aucune raison d'observer qu'avant Pto-
 „ lomée personne n'avoit employé ce mot. Notez
 „ que la lettre de Patin est datée du 15. de Septem-
 „ bre 1650. & que dans une lettre du 14. de Juin
 „ de la même année, il parle en homme qui avoit
 „ lu l'Ouvrage de Vossius. D'où vient donc qu'il
 „ en parle ici comme d'un livre qui est sous la
 „ presse? Quant au reste le Regent de Guy Patin ne
 „ se trompe pas, lors qu'il assure que nul ancien
 „ n'avoit cité Quinte-Curce. On ne sauroit être assez
 „ étonné de ce silence: c'est une infortune très-
 „ particulière. Cet Historien a de commun avec
 „ plusieurs autres que nous ne sachions ni d'où il
 „ étoit, ni quand il vivoit, & que son Ouvrage
 „ ait été tronqué, & corrompu. Mais il est peut-
 „ être le seul Auteur de mérite que personne n'ait
 „ cité pendant tant de siècles. Acidalius s'en mit
 „ un peu en colere. *Ille autem, dit-il, (a) vix*

Curii ac vetustum, sed supposititium recentioris
cujusquam scriptoris factum esse, qui post renatas
litteras, felici veterum imitatione eximiam scri-
benâ facultatem adeptus, opus hoc suum Romano
sub nomine prodire voluerit. On pourroit recueillir
de ces paroles qu'on a commencé au X. siecle
à citer cet Historien, & cependant ce Scholiaste
Dauphin ne nomme personne qui en parle avant
le X. V. siecle; car Antoine Panormita est le
plus ancien Auteur qu'il ait allégué, dans le cata-
logue des témoignages en l'honneur de Quinte-
Curce. Ce catalogue est beaucoup plus ample
dans Freinsheimius, il ne contient néanmoins au-
cun Auteur qui ait précédé Panormita. Je ne fai
pourquoi l'Abbé de la Roque attribué (c) au P. le
Tellier d'avoir dit, qu'il ne se trouve personne
avant le milieu du XV. siecle qui ait mis Quinte-
Curce au nombre des Historiens (d). Il est sur que
ce Jésuite ne marque pas le XV. siecle, mais le X.
j'ai cité ses paroles. La preuve qu'il a produite
contre ceux qui veulent, que cette histoire d'A-
lexandre ait été forgée depuis la restauration des
belles lettres, n'est pas convaincante. Il dit
qu'un certain Gaultier composa un poëme inti-
ulé Alexandreis, qui bien souvent n'est composé
que des paroles de Quinte-Curce mises en (e)
vers, & que ce Poëte a vécu au XII. siecle.
Ne pourroit-on pas répondre qu'un Auteur mo-
derne ayant voulu composer une histoire d'A-
lexandre, & la debiter comme l'Ouvrage de
Quinte-Curce, se servit beaucoup du poëme de
ce Gaultier, & qu'il mit en prose tous les en-
droits qui lui plurent? Pour moi qui ne saurois
me persuader qu'aucun savant du XV. siecle ait
été capable d'écrire en Latin avec ce goût, &
avec cet air d'antiquité que l'on trouve dans
Quinte-Curce, je n'ai pas besoin d'autre raison
qui me convainque que l'Auteur de cette histoire
a vécu avant Suetone. J'approuve donc ceux qui
consentent Angelus Decembrius d'avoir dit que
Quinte Curce a puisé dans (f) la fontaine d'Ar-
rien. Je sai qu'Isac Pontanus savant personnage
aprouvoit beaucoup l'opinion de Decembrius,
mais il n'étoit pas infallible. Nos quoque, dit-
il (g), post Decembrium aliquot ad varios datus
epistolis... idem adstruximus ac demonstravimus
post eum Trajani & Adriani claruisse, & Taciti
insuper maximi Authoris imitatore esse, ejusque
non semel verba ac dictionem expressisse, & usum (h)
subinde us vocibus que non nisi ab authoribus ejus
evi usurpantur. C'est dire précisément que
Quinte Curce a fleuri après le siecle de l'Empe-
reur Hadrien: d'où viennent donc les efforts que
fait Pontanus dans deux autres (i) lettres, pour
montrer que les passages de cet Auteur que les
uns appliquent à Auguste, les autres à Claude,
opus suum ou bien à Vespasien, se doivent entendre de
Trajan?

(B) Du reproche de crédulité qu'il avoit à de politia craindre.] J'emprunte ceci de la Mothe le Vayer.

† Dans l'article Naples, benâ facultatem adeptus, opus hoc suum Romano pag. 642. lettre f.
 (c) L'Abbé de la Ro. que n'ayant dit ce que j'ai cité, & quelques autres. C. Cela prouve qu'il lui attribué tout ce qu'il revoit de di-re.
 (d) J'ou-nal des Sa-vans du 18. Avril 1678. pag. 149. édit. de Holl.
 (e) Quo-rum con-jecturam vel una resellit Gualteri Belgæ Alexan-dreis, jam inde usque à duode-cimo ære Christianæ seculo condita, ex unius sæpe Cur-tii vocibus in versum redactis.
 (f) Michael le Tellier ubi supra.
 (g) Gæ-rorum & Arriani constat historiam, ex quo-rum fon-tibus hic scriptor... opus suum excudit. Aug. De-cembrius de politia literaria.

(h) Pontanus, epist. ad Wicquesfortium. C'est la 75. de celles que Mr. Mathæus a publiées à Leide l'an 1695. (i) Ecrites à Vossius. Ce sont la 87. & la 97. du recueil que Mr. Mathæus a publié l'an 1695.

(c) Quo-rum con-jecturam vel una resellit Gualteri Belgæ Alexan-dreis, jam inde usque à duode-cimo ære Christianæ seculo condita, ex unius sæpe Cur-tii vocibus in versum redactis.
 (f) Michael le Tellier ubi supra.
 (g) Gæ-rorum & Arriani constat historiam, ex quo-rum fon-tibus hic scriptor... opus suum excudit. Aug. De-cembrius de politia literaria.

(a) Valens Acidalius Animadu. ad lib. 4. Curtii.
 (b) Mi-chael le Tellier, in præfat. ad Cur-tium in usum Del-phini.

(B) Du reproche de crédulité qu'il avoit à de politia craindre.] J'emprunte ceci de la Mothe le Vayer.

(c) L'Abbé de la Ro. que n'ayant dit ce que j'ai cité, & quelques autres. C. Cela prouve qu'il lui attribué tout ce qu'il revoit de di-re.
 (d) J'ou-nal des Sa-vans du 18. Avril 1678. pag. 149. édit. de Holl.
 (e) Quo-rum con-jecturam vel una resellit Gualteri Belgæ Alexan-dreis, jam inde usque à duode-cimo ære Christianæ seculo condita, ex unius sæpe Cur-tii vocibus in versum redactis.
 (f) Michael le Tellier ubi supra.
 (g) Gæ-rorum & Arriani constat historiam, ex quo-rum fon-tibus hic scriptor... opus suum excudit. Aug. De-cembrius de politia literaria.

(h) Pontanus, epist. ad Wicquesfortium. C'est la 75. de celles que Mr. Mathæus a publiées à Leide l'an 1695. (i) Ecrites à Vossius. Ce sont la 87. & la 97. du recueil que Mr. Mathæus a publié l'an 1695.

capable de guerir un Roi de Naples. Nous avons une très-belle version Française * de son Ouvrage. Le docté Freinshemius a fait de beaux commentaires sur cet Historien, & composé le supplément des deux premiers livres, & de quelques autres endroits qui lui sont perdus. La préface de Mr. le Tellier fait voir qu'il est plus croyable que Quinte Curce a vécu sous l'Empereur Claude, que de dire qu'il a vécu sous Vespasien. En marquant les fautes (C) de Mr. Moreri, j'aurai occasion d'indiquer quelques autres choses. Le Cardinal du Perron admiroit (D) trop Quinte Curce.

(D) Vossius de Hist. Latinis pag. 152. (E) Tacitus Annal. l. 11. (F) Auteurs qui il parvint aux charges il étoit en

QUIN-

(a) La Mothe le Vayer, Jugement sur les principaux Historiens, pag. 204. du 3. tome. (b) Confitez ceci avec Curcie Phasialis pag. 812. col. 2. les paroles de Quinte Curce sont notables. In ipso tabernaculo reus conspicuus est fons quem quatuor taverant subito exiitisse fuxerunt, reque ipse credi voluit donum Dei id fuisse. Lib. 7. c. 10. n. 14. (c) Elle est dans mon édition in 12. des Oeuvres de la Mothe le Vayer à Paris 1681. à la page 197. du 3. tome.

Il dit (a) qu'Arrien est des plus retenus au sujet des prodiges, mais que Quinte Curce l'est encore davantage. Il n'en fait point d'autre preuve que ce qu'ils ont écrit d'une ou deux fontaines miraculeuses qui s'ouvriraient de nouveau aussitôt qu'Alexandre le monarque serupuleux d'un tel conte. (1) Quinte-Curce, qui ne parle point de la source d'huile, rapporte qu'en creusant des puits on trouva une fontaine dans la tente du Roy, & que n'ayant esté aperçue qu'assez tard, on fit courir le bruit qu'elle étoit toute nouvelle, Alexandre (b) mesme étant bien-aise qu'on croyst que c'estoit une grace du Ciel, & un don que Dieu luy faisoit. Pour faire voir bien clairement avec quelle circonspection cet Historien a toujours traité les choses dont on se pouvoit douter, je mettrai ici les termes dont il accompagne la narration de ce chien qui se laissa couper les membres pièce à pièce au Royaume du Sophite, plutôt que de demordre & laisser la prise du Lion. (2) Equidem, dit-il, plura transcribo, quam credo. Nam nec affirmare sustineo de quibus dubito, nec subducere que accipi. Il faut appliquer ce passage à l'endroit du mesme livre, où sur la maladie de Ptolomee un serpent montra l'herbe qui le devoit guerir à Alexandre dans son plus profond sommeil. En effet, lorsqu'on témoigne par de semblables modérations qu'on ne veut rien imposer à la crédulité d'un Lecteur, il ny a rien qui ne se puisse écrire, comme nous l'avons tantost montré au Chapitre de Tite-Live. (C) En marquant les fautes de Mr. Moreri, j'aurai occasion. 1. Il n'a point eu de bonne raison de donner à Quinte Curce le titre de Chevalier Romain. Cette qualité n'est point donnée au Quintus Curtius de Cicéron, ni au Curtius Rufus de Tacite, ni au Q. Curtius Rufus de Suetone, trois personnages dont l'un a été nôtre Historien, comme veulent quelques Savans. Il. L'excellence de son style est une mauvaise cause de douter s'il n'est pas plus ancien que Tite Live, car au contraire c'est une raison de penser qu'il n'a point vécu avant Tite Live, mais en même tems. Il est plus aisé de rencontrer un style rude, en remontant au delà de Tite Live, qu'en s'arrêtant à son siècle. N'est-ce pas le siècle d'or du style Latin? III. Il n'est pas vrai que Quinte Curce au 10. Livre ni ailleurs fasse une digression sur la Jaculé de son siècle. Il faisoit dire sur la sècherité. Je ne remarque cela que pour faire voir le peu d'attention de Mr. Moreri: il copioit sans jugement jusqu'aux fautes d'impression. Celle-ci s'étoit glissée (c) dans la Mothe le Vayer, il l'a copiée fidèlement, quoi qu'il fût facile de s'apercevoir de la correction qu'il en faisoit faire. IV. Suetone ne dit point que Quintus Curtius Rufus grand Rheteur ait vécu au tems de Tibere, Nous n'avons point ce qu'il a dit de ce Rheteur, on n'a su qu'il en ait parlé que par une liste qu'on

trouvée dans un manuscrit. Vossius (d) peut-être ne se trompe point en conjecturant par l'âge de ceux qui précèdent, & de ceux qui suivent ce Rheteur dans cette liste, qu'il a vécu au tems de Tibere; mais il ne s'en suit pas qu'il soit permis d'assurer que Suetone l'a placé sous cet Empereur. V. Il ne faisoit pas prétendre que le Quintus Curtius Rufus de Suetone, soit le même Curtius Rufus dont Tacite (e) fait mention. Celui de Tacite étoit fils d'un Gladiateur, & parvint au Consulat, sans avoir jamais (f) enseigné la Rhetorique. VI. On a grand tort de s'otourner de ce que Quintilien qui n'a laissé à nommer aucun Historien de considération, dans le dixième livre de ses Institutions écrites sous Domitien, ne dit mot de l'Histoire de Quinte Curce. Ce qu'on dit là de Quintilien est faux: il ne parle tout au plus que de 4. Historiens, & c'est pour quoi son silence (g) ne sert de rien à ceux qui l'allouent comme une preuve, que Quinte Curce n'avoit pas encore publié son livre. VII. Comptons donc ceci pour une nouvelle faute, ce (h) qui ne peut-être excusé qu'en presposant que de son tems cet Ouvrage n'étoit pas encore publié. Toutes ces fautes le trouvent dans (i) la Mothe le Vayer. VIII. Raderus n'a point fait de suppléments sur Quinte Curce, mais des commentaires. Je ne dis rien des mauvaises (k) citations. Je dirai par occasion que les suppléments de Christophle Brunon parurent l'an 1545. Cet Auteur enseignoit les belles lettres à Munich, & dedia son Quinte Curce au Duc de Baviere. Postevin (l), & Jacques (m) Gourdon avèrent que Quintianus Stoa avoit suplé ce qui nous manque de Quinte Curce, mais Freinshemius (n) n'a jamais vu ce supplément. D'autres (o) Me. le Tellier avoient ajouté ce que Colomies observe sur l'édition de Quinte Curce Lugduni apud Paulum Frelon (p) C'est. 1615. 12. Cette édition, dit-il, (p) qui est peu à dire le comie, à ceci de particulier, qu'outre les Suppléments ordinaires; attribuez à Christophle Bruno Moine de Baviere, elle en a d'autres copiés sur un Manuscrit de la Bibliothèque de Saint Vitor, supra pag. par Jean Masson, Archevêque de Bayeux, frere 197. 158. de Pape Masson, assez connu parmi les Savans. (q) Moreri ces Suppléments, dont les deux Massons n'ont point été découverts l'Authent, sont de François Petrarque, il faisoit si nous en croyons Scaliger dans les seconds Scaligerana: In Bibliotheca S. Victoris, dit-il, primus liber Q. Curtii erat, sed deprehendi esse compositionem à Petrarca, Ajoutons encore ceci: Vassan écrivit un jour à Goldast qu'on verroit bien-tôt le 1. livre de Quinte Curce. (r) Est in manibus Pap. Massonii liber ille 1. Quenti Curtii hæcenus desideratus quem ubi prius publicaverit sibi exhibebo. (s) In Chronol. cap. 20. n. te Curce. » Une page de Quinte Curce avut 31. aut 32. mieux Proleg. c. 3. (n) Freinshem. ibid. (o) La Mothe le Vayer ubi supra. pag. 199. (p) Colomies Biblioth. choisie pag. 184. 185. (q) Voyez la 31. lettre du recueil des lettres écrites à Goldast publié l'an 1688.

(D) Vossius de Hist. Latinis pag. 152. (E) Tacitus Annal. l. 11. (F) Auteurs qui il parvint aux charges il étoit en (G) Quod argumentum valdus temper mihi videri est, quam quod à de 4. Historiens, & c'est pour quoi son silence (G) Quintilian ne sert de rien à ceux qui l'allouent comme une preuve, que Quinte Curce n'avoit pas encore publié son livre. VII. Comptons donc ceci pour une nouvelle faute, ce (h) qui ne peut-être excusé qu'en presposant que de son tems cet Ouvrage n'étoit pas encore publié. Toutes ces fautes le trouvent dans (i) la Mothe le Vayer. VIII. Raderus n'a point fait de suppléments sur Quinte Curce, mais des commentaires. Je ne dis rien des mauvaises (k) citations. Je dirai par occasion que les suppléments de Christophle Brunon parurent l'an 1545. Cet Auteur enseignoit les belles lettres à Munich, & dedia son Quinte Curce au Duc de Baviere. Postevin (l), & Jacques (m) Gourdon avèrent que Quintianus Stoa avoit suplé ce qui nous manque de Quinte Curce, mais Freinshemius (n) n'a jamais vu ce supplément. D'autres (o) Me. le Tellier avoient ajouté ce que Colomies observe sur l'édition de Quinte Curce Lugduni apud Paulum Frelon (p) C'est. 1615. 12. Cette édition, dit-il, (p) qui est peu à dire le comie, à ceci de particulier, qu'outre les Suppléments ordinaires; attribuez à Christophle Bruno Moine de Baviere, elle en a d'autres copiés sur un Manuscrit de la Bibliothèque de Saint Vitor, supra pag. par Jean Masson, Archevêque de Bayeux, frere 197. 158. de Pape Masson, assez connu parmi les Savans. (q) Moreri ces Suppléments, dont les deux Massons n'ont point été découverts l'Authent, sont de François Petrarque, il faisoit si nous en croyons Scaliger dans les seconds Scaligerana: In Bibliotheca S. Victoris, dit-il, primus liber Q. Curtii erat, sed deprehendi esse compositionem à Petrarca, Ajoutons encore ceci: Vassan écrivit un jour à Goldast qu'on verroit bien-tôt le 1. livre de Quinte Curce. (r) Est in manibus Pap. Massonii liber ille 1. Quenti Curtii hæcenus desideratus quem ubi prius publicaverit sibi exhibebo. (s) In Chronol. cap. 20. n. te Curce. » Une page de Quinte Curce avut 31. aut 32. mieux Proleg. c. 3. (n) Freinshem. ibid. (o) La Mothe le Vayer ubi supra. pag. 199. (p) Colomies Biblioth. choisie pag. 184. 185. (q) Voyez la 31. lettre du recueil des lettres écrites à Goldast publié l'an 1688.

QUINTIN (JEAN) Professeur en Droit Canonique à Paris dans le XVI. siecle, étoit d'Autun. Il ne manquoit ni de savoir, ni de genie. Il avoit d'abord goûté ce qu'on appelloit les nouvelles opinions, & il déclara sa pensée là-dessus assez clairement dans une harangue, pour s'attirer une tempête qui le contraignit à decamper (A) de Poitiers; mais sa foi qui n'étoit qu'à (B) tems, ne fut point à l'épreuve d'une longue persécution. Il s'accommoda bien-tôt après d'un bon Benefice qu'on lui procura dans l'Ordre des Chevaliers de Malthe*; & lors qu'il revint de cette Ile où il avoit été domestique du Grand Maître, il fut élevé à la charge de Professeur en Droit Canonique à Paris l'an 1536. L'action qui donna le plus grand sujet de parler de lui, fut la harangue qu'il prononça au nom du Clergé dans les Etats d'Orléans au mois de Decembre 1560. S'il n'eût point suivi une route fort batuë depuis plusieurs siecles, en demandant au nom du Clergé que l'on procedât par les voyes les plus rigoureuses contre ceux de la nouvelle religion, on seroit plus étonné de sa demande: mais quelque longue que fût la possession de cet esprit sanguinaire, on ne put s'empêcher d'être surpris qu'un Ecclesiastique se fût chargé d'une (C) telle sollicitation. Quintin n'avoit

* Donjat. Fran. Canon. lib. 5. cap. 8. p. 620.

„ mieux que 30. de Tacite. . . . Quinte Curce est „ le premier de la Latinité, si poli, si terse, „ & est admirable qu'en ses subtilitez il est facile, „ clair & intelligible. Je mets Florus le plus haut „ après lui, c'est tout fleur, il est si elegant, „ Monsieur de Tyron qui estoit un grand homme „ pour juger des sçiles mettoit Q. Curce au pre- „ mier (a) rang. J'aimerois mieux louer cet His- „ torien avec quelque restriction, comme a fait „ Fanianus Strada. At Q. Curtio, dit-il, (b) quam- „ quam iis virtutibus exornato, quibus constat aut „ heroicus eum temporibus vixisse, aut dignum fuisse „ qui viveret, non desuere, qui obijcerent quasi- „ interdum medicamenta candoris, & numerorum „ usum paulo intemperantiorum. Balzac (c) repro- „ che le même défaut à un Ecrivain moderne, & „ se sert des mêmes mots que ce Jésuite. Cela foit „ dit en passant pour decouvrir un petit larcin.

(a) Per- ronian. au mot sçiles, pag. m. 307.

(b) Fa- mian. Sira. da, pro- lusion. Academ. lib. 2. pro- luf. 3. pag. m. 266.

(c) Dans une lettre Latine à Mr. Silhon. p. m. 194.

(d) La Place, De l'état de la Religion, & de la Republiq. liv. 4. fol. 151.

(e) Histoi- re Ecclef. tome 1. p. 436.

(f) Hist. Ecclef. 10. 1. p. 63.

(g) Saint Marth. x. 111. 20.

Chretiens, c'est-à-dire les heretiques, ne fussent point admis en la conversation & congregation des sujets Chretiens, & que désormais tout commerce de quelconque marchandise (livres ou autre) fut interdit, nié & defendu à tous heretiques, ajouta ces terribles paroles. Donques est notre requête juste, raisonnable, sainte & Catholique, accompagnée de l'express commandement de Dieu, qui vous enjoint, Sire, de la nous interimer & accorder, re- petant en divers lieux & par diverses fois son dit commandement. Il parle des Idolâtres & Gentils altierez de la loi: les heretiques entre les Chretiens sont estimez, prins & reputez pour tels: les mots de ladite loi de Dieu s'ensuivent, Garde toi bien de jamais faire amitié, d'estre confederé, de contracter mariage avec eux: garde toi qu'ils n'habitent en la terre; n'aye aucune compassion d'eux; bales; frappe-les jusques à interecion (qui est la mort.) Et s'ensuit la raison du commandement, afin que d'aventure ils ne te fassent pecher contre moi, si tu crois leurs opinions; qui te sera une offense & scandale dont s'ensuivra ma fureur contre toi, & bien-tost après je t'effacerai du tout. Sire, & vous, Madame, pour le salut de vos aines, pour la manutention de vostre sceptre, gardez vous bien de ces horribles & formidables menaces. Voilà, Sire, ce que en toute simplicité, obedienc, humilité, submission & correction vostre Clergé de France propose & remontre à vostre Majesté touchant l'honneur & service de Dieu en vostre Royaume, & pour l'extirpation & abolition de ce qui lui est contraire, savoir des seites & heresies. On trouve toute entiere la Harangue de Quintin dans l'Histoire du President de la Place. Il est clair que les (h) très-humbles & devots Orateurs du Clergé proposoient l'effusion du sang, si elle étoit necessaire, puis qu'ils ramenoient le Roi à l'ordure & à la menace de Moïse; outre que Quintin avoit déjà dit très-expresément, que sa Majesté sorte & armée de fer devoit resister aux heretiques; qu'à cette fin, non autre, Dieu lui avoit mis le glaive en main, pour defendre les bons, & punir les mauvais, & que nul ne peut nier que l'heretique ne soit mauvais capitalement, ergo punissable capitalement.

(h) C'est ainsi que Quintin parle.

Le Clergé de France s'est conduit plus finement 125. ans après; car en haranguant le Roi quelques mois avant la revocation de l'Edit de Nantes, il déclara qu'il ne demandoit point à sa Majesté l'usage de sa puissance pour l'extirpation des heretiques. Cet artifice n'est pas dans le fond fort fin, & je ne sai si la franchise trop ingénue

Z Z Z z z

voit pas prévu la vigueur que les chefs des Protestans devoient temoigner dans cette assemblée; encore moins avoit-il prévu la sensibilité qu'il devoit avoir pour la critique de sa harangue. S'il avoit prévu ces choses, il se fût sans doute tenu à Paris, & eût mieux aimé expliquer quelque Decretale à des Ecoliers, qu'aller faire des leçons de cruauté au Roi son maître, en presence des trois États du Royaume. L'Amiral de Châtillon (D) se plaignit si hautement de la harangue de Quintin, que le Roi & la Reine Mere manderent cet Orateur, pour lui faire rendre raison de ce qu'il avoit avancé. Il repondit qu'il n'avoit fait que suivre les ordres & les memoires du Corps pour lequel il avoit porté la parole. On ne fut pas content de cette reponse *, il falut qu'il s'engageât à declarer devant l'assemblée des États, qu'il n'avoit point eu en vuë l'Amiral de Châtillon & il s'acquitta de sa promesse. Mais ce qui le chagrina davantage, fut qu'on fit courir des (E) railleries & des censures contre sa declamation. Il ne put digerer ce morceau; il s'en affligea de telle sorte qu'il en tomba malade, & qu'il en mourut vers le commencement d'Avril 1561. Il fut enterré à Paris au Chœur de

* Commentaires de l'Etat de la Religion & Republique l. 1. fol. 152. Thuanus lib. 27.

(e) Passim vero in cum dictoria jactari, libellos affigi: ille denique palam irrideri: tandemque seu contume-

de l'an 1560. n'est pas preferable à la dissimulation de l'an 1635. Lisez ces paroles de Mr. Claude. (a) Plainement, les véritables auteurs de la persécution ne se font point cacher, mais autant qu'ils ont pu, ils ont fait cacher le Roi. . . . (b) Quand ils sont venus aux dernières extremitez, & à la force ouverte, alors ils se font cacher, autant qu'ils l'ont pu, & ils ont fait paroître le Roy dans toute son étendue. On n'a entendu que ces sortes de discours, le Roy le veut, le Roy en a fait son affaire, le Roy va plus loin que le Clergé ne souhaiteroit. Par ces deux moyens ils ont en l'adresse de ne s'attribuer de cette persécution que la partie la moins forte, & la moins violente, & de charger de la plus élatante & de la plus odieuse, la personne même du Roy.

(D) L'Amiral de Châtillon se plaignit si hautement. Il avoit été designé de telle sorte dans quelques endroits de la harangue, que chacun avoit jetté les yeux sur lui: & d'ailleurs on l'avoit designé par des caracteres fort choquans, & on avoit assez fait connoître qu'on cherchoit à l'accabler d'infamie, & à le perdre. Voici l'un de ces endroits. Premierement, Sire, nous supplions que si quelque fossyeur de vieilles hereses déjà mortes & ensevelies, par impieté se ingeroit, & voudroit introduire & renouveler aucune secte ja condamnée (comme sont in universum toutes celles de ce calumnieux & seditioneux tems) & à cette fin presentast requeste, demandast temple, & permission d'habiter en ce Royaume. . . . Que tel porteur de requestes comme fauteur d'heretiques, soit lui-même tenu & déclaré pour heretique, & que contre lui comme tel soit procédé selon la rigueur des constitutions canoniques & civiles, ut auferatur malum de medio nostrum. En voici un autre. Gaius Capitaine General des gens tant à pied que à cheval de l'Empereur Arcadius l'an 410. ou 12. machinant contre la couronne de son Roi, le voulant chasser de l'Empire; pour couvrir son malin vouloir, & cacher sa production, ne trouva meilleur moyen que de lui demander en la ville de Constantinople un particulier temple, pour prier (disoit-il) & chanter avecque les siens, qui tous estoient heretiques tels que sont aujourd'hui ces demandeurs d'Eglises.

(E) On fit courir des railleries. L'Auteur des commentaires De statu Religionis & Republica in regno Gallia, ne decide point précisément que ces railleries & les pasquinades qu'on afficha en divers endroits contre Quintin, ayant été cause

de sa mort (c); il fait une alternative entre cela, & les troubles de la conscience. Le President de la Place & Mr. Varillas n'usent point d'alternative; & celui-là ne rate point les raisons que l'on alleguoit pour justifier Quintin. Voici les paroles. Aucuns (d) disent que ceux qui le blâmoient en cet endroit, ne consideroient pas que sa leçon lui avoit esté donnée par escript: laquelle aussi il prononça en lisant, l'ayant escripte entre ses mains, sans faire aucun geste ne mouvement accoutumé aux harangueurs, ayant pour tesmoings & contrevoileurs de ce qu'il lisoit les principaux Prelats du Clergé, Les Cardinaux & autres. Toutesfois si eût-ce que tel acte ayant esté fait par lui, il mourut bien peu de jours après, deplaisant de voir plusieurs escripts publiés à l'encontre de lui. Ecoutons maintenant l'autre Historien. Les zelés Calvinistes, dit-il (e), ne surent pas si moderer; car ils publierent un libelle si sanglant contre Quintin, divisé en trois parties, dont la premiere contenoit les ignorances grossieres, la seconde les calomnies manifestes, & la troisieme les omissions malicieuses de la harangue, que ce Docteur plus sensible qu'il ne devoit être, se mit au lit après avoir lu ce libelle, & n'en releva pas. Si Mr. Varillas avoit pris la peine de lire ce libelle, il ne l'auroit pas appelé sanglant: c'est un écrit de trois pages en forme de remontrance à la Reine, qui ne lui fut point presenté, & qui ne vint qu'en peu de mains. Il est tout entier dans l'Histoire Ecclesiastique (f) de Theodore de Beze, & n'a nullement l'air de libelle ou de satire, mais plutôt d'une piece de procès produite devant les Juges, selon le style & les formalitez ordinaires. On ne fait presque que coter les chefs de plainte; & au bas des calomnies cottées on ajoute ces paroles, Ces accusations requerous nous estre prouvées, nous offrans à subir justice, à la condition que les accusateurs soient aussi à faulte de preuve chastiez, selon la gravité des crimes à nous si calomnieusement imposez. Il y a beaucoup d'apparence que le chagrin mortel de cet Auteur produita de quelques autres écrits. Mr. de Thou se fert du nombre pluriel, (g) & remarque que Quintin étoit d'ailleurs un bon homme, & qu'autrefois il avoit tout de bon songé à la reformation de l'Eglise. Il ne faloit pas se jouer alors à ceux de leur côté. Voici un homme à qui il en coûta la vie, pour avoir voulu declamer à tors & à travers

(d) La Cardinaux & autres. Toutesfois si eût-ce que tel acte ayant esté fait par lui, il mourut bien peu de jours après, deplaisant de voir plusieurs escripts publiés à l'encontre de lui. Ecoutons maintenant l'autre Historien. Les zelés Calvinistes, dit-il (e), ne surent pas si moderer; car ils publierent un libelle si sanglant contre Quintin, divisé en trois parties, dont la premiere contenoit les ignorances grossieres, la seconde les calomnies manifestes, & la troisieme les omissions malicieuses de la harangue, que ce Docteur plus sensible qu'il ne devoit être, se mit au lit après avoir lu ce libelle, & n'en releva pas. Si Mr. Varillas avoit pris la peine de lire ce libelle, il ne l'auroit pas appelé sanglant: c'est un écrit de trois pages en forme de remontrance à la Reine, qui ne lui fut point presenté, & qui ne vint qu'en peu de mains. Il est tout entier dans l'Histoire Ecclesiastique (f) de Theodore de Beze, & n'a nullement l'air de libelle ou de satire, mais plutôt d'une piece de procès produite devant les Juges, selon le style & les formalitez ordinaires. On ne fait presque que coter les chefs de plainte; & au bas des calomnies cottées on ajoute ces paroles, Ces accusations requerous nous estre prouvées, nous offrans à subir justice, à la condition que les accusateurs soient aussi à faulte de preuve chastiez, selon la gravité des crimes à nous si calomnieusement imposez. Il y a beaucoup d'apparence que le chagrin mortel de cet Auteur produita de quelques autres écrits. Mr. de Thou se fert du nombre pluriel, (g) & remarque que Quintin étoit d'ailleurs un bon homme, & qu'autrefois il avoit tout de bon songé à la reformation de l'Eglise. Il ne faloit pas se jouer alors à ceux de leur côté. Voici un homme à qui il en coûta la vie, pour avoir voulu declamer à tors & à travers

(e) Varillas, Chay-las, l. 1. pag. 18. (f) Sane ob id moribilibus ac dicituris petitum tantum dolorem cepit, ut contracto inde morbo paulo post decesserit, homo aliqui minime malus, sed Decretalis juris quam reurum agendum peritia clarior, & qui serio de emendanda Ecclesia aliquando cogitaverat. Thuanus lib. 27.

(h) Pag. 56.

QUINTIN. QUINTUS CALABER. 913

l'Eglise (F) de Saint Jean de Latran. Je marquerai les Ouvrages (G) qu'on a de lui. Pierre Ramus le choisit pour l'un des juges de la dispute qu'il soutint contre Govea l'an 1543. mais Quintin & l'autre * juge choisi par Ramus ne voulurent pas se mêler de cette affaire, lors qu'il fut question de prononcer la sentence †.

QUINTUS CALABER, Poëte Grec, a vécu (A) au V. siècle, si l'on s'en raporte aux conjectures de quelques Savans. Il a composé un gros supplément de l'Iliade, dans lequel on trouve la guerre de Troyc depuis qu'Hector eut été tué, jusques à ce que la ville eût été ruinée. Le Cardinal Bessarion est le premier qui ait fait (B) conoitre ce poëme. Il le trouva dans l'Eglise de Saint Nicolas, proche d'Otrante dans la Calabre; & voilà pourquoy l'Auteur a été nommé *Quintus Calaber*. D'autres s'attachant davantage à l'exacritude, le nomment *Quintus*, ou plutôt *Coimus Smyrneus*; car ils croyent qu'il étoit de Smyrne. Ceux qui disent qu'il y enseigna (C) la jeunesse, ne me semblent pas bien fondez.

* C'étoit un Docteur en Médecine nommé Jean de Beaumont.

† Voyez le livre de Jean de Launois, De varia Aristotelis fortuna, cap. 13. p. m. 52. & ci-dessous les remarques de l'Article Ramus.

(F) De Saint Jean de Latran. On y voit son épitaphe (a) en ces termes :

Quintinus Doctor, librorumque Hellus summus,
Dum nulla lapis alterius tentatur orexi,
Dumque fidem pro qua calamo pugnavit & ore
Fortiter, affligi videri, acris & dolet, ex hoc
Orbe, invitis, non virivis, migrat amicis.
Obiit nona Aprilis 1567.

Voyez comment on attribué au regret de voir l'Eglise affligée, ce que les autres attribuent au regret de s'être vu lui-même personnellement baffoué. C'est un subtilage que les faux devots ont depuis long tems mis à tous les jours.

(G) Les Ouvrages qu'on a de lui.] *Melita Insula descriptio. Tractatus de ventis, & nautica buxula ventorum indice. Scholia in Tertulliani librum de prescriptionibus hereticorum (b). Repetita Praelectiones Capituli de multa providentia, de praevidis & dignitatibus, & Cap. novit. de judicis. Le sujet de cet Ouvrage est la pluralité des Benefices, & l'Aristocratie de la Religion Chrétienne. Odoginta quinque Regula seu Canones Apostolorum, cum vetustis Joannis Monachi Zonare scholiis Latine modo versis. Speculum Sacerdotii. Synodus Gangrensis explicata commentariolis ex Gratiani distinctione trigesima. Haereticorum Catalogus & Historia ex Gratiano. Il avoit traduit en Latin le Syntagma Canonum Gracorum, composé par le Moine Matthieu Blastares. Cette traduction n'est qu'en manuscrit dans la Bibliothèque du Roi (c).*

(A) A vécu au V. siècle, si l'on s'en raporte aux conjectures.] Rhodoman (d) soutient avec beaucoup de raison qu'il n'a point vécu avant les grandes conquêtes du peuple Romain; car il introduit le Devin Calchas, qui prédit qu'Enée regneroit en Italic, & y laisseroit une race qui étendrait son empire depuis l'Orient jusqu'à l'Occident :

Εν (e) τῷ ἔμῳ μέρει τοῦ ἀσπιδίου,
Ἀρχεὶς ἐπὶ ἀντιόχου τοῦ ἀκαμάτου δόξεν ἔλθῃ.
Ejusque exinde progenies regnet,
Donce ad ortum & occasum insuperabilem imperii
fines extendat.

(f) Outre cela il fait mention (f) des exercices du cirque, tels qu'ils étoient en usage sous les Empereurs Romains. On doit donc être persuadé qu'il n'a point vécu avant les premiers Césars : mais cette conoissance étant trop vague pour contenter

un esprit curieux, on a tiré de son style une conjecture plus limitée: on a cru que le caractère de sa Muse est si semblable à celui de Tryphiodore, de Coluthus &c. qu'il faut dire qu'ils ont vécu en même tems. Character (g) ipse carminis ἰερακωτικώτερον elaboratus ostendit, cum Coluthi (qui ad quintum Christi nati seculum poema lepidissimum de Helenes raptu conscripsit) aetate viginti annorum, aequalem aut viciniam fuisse. Enimvero si dictionem Coimi, Coluthi, Tryphiodori, Musae, (illum dico, qui Leandri Herusque amores cecinit) & Nomi, ad examen Criticum vocarum, simillimam & serè eandem sermonis ideam structuramque rationem deprehendes: unde etate quoque propinquas inter se fuisse ratiocineris. • Ce que Rhodoman ajoûte que le nom Coimus, Latin d'origine, insinué que ce Poëte fut honoré de la bourgeoisie Romaine, est une pauvre confirmation de ce qu'il venoit de dire, car quand même ce Poëte Grec auroit vécu avant Cicéron, il auroit pu recevoir à Rome l'honneur de la bourgeoisie. Reinesius (h) est bien fondé à se moquer de ceux qui prétendent qu'il a vécu sous quelqueun des Empereurs de la Maison Julia. Ils se fondent sur l'oracle de Calchas; & ils prétendent que Neron étant le dernier de la famille du 1. César, il faut que le Poëte ait vécu pour le plus tard sous le regne de Neron. Mauvaise maniere de tirer des consequences! Encore aujourd'hui nos Poëtes pourroient introduire Calchas avec cette prédiction, quoi que l'Empire Romain soit démembré depuis plusieurs siècles. Coimus n'avoit que faire de considerer les Empereurs qui se disoient descendus d'Enée: il lui suffisoit que la ville fondée par Romulus issu d'Enée, dominât ou eût dominé en Orient & en Occident.

(B) Est le premier qui a fait conoitre ce poëme.] Citons un passage de Constantin Lascaris, Poësis autem Homericissimi Quinti jam multo tempore omnibus ignota fuit, & tanquam extincta: sed propius Bessarion Niceas Cardinalis Tusulanus, ille sane quam bonus & vere doctus, & ut Homericis dixerim, similibus Deo vir, aliaque plurima in nos, & hanc ex Apulia cum servasset, volentibus tradidit, quam & ipse olim desiderabam (i). Très-peu de gens avoient fait mention de ce poëme (k). Cela doit diminuer nôtre surprise sur le silence qu'on a gardé pendant tant de siècles à l'égard de Quinte-Curce. La première édition de nôtre Poëme est celle d'Alde Manuce: elle étoit pleine (l) de fautes.

(C) Qu'il enseigna la jeunesse à Smyrne.] Laifons raisonner Rhodoman. Puis que nôtre Coimus

(g) Rhodo manus ibid. fol. 11 verso.

(h) Thom. Reinesius, epist. 67. ad Ruper. p. 593.

(i) Constant. Lascaris, in Grammatica, apud Lorenco Crasso, Historia dei Fotii Graeci p. 436.

(k) Hujus praeter unum atque alterum e Graecis, & quidem recentioribus, nemo in scriptis suis mentionem facit. Rhodoman. in Praefat.

(l) Gesner in Bibliotheca, fol. 575.

(a) Vide Doujat. ubi supra.

(b) Epit. Biblioth. Gesneri.

(c) Doujat. Praefat. Canon. lib. 5. cap. 8.

(d) Laurent. Rhodomanus, in praefat. ad Coimus ad Coimus Smyrneum.

(e) Coimus Smyrneus lib. 13. v. 340. p. m. 650.

(f) Lib. 6.

dez. Le docté Reinsefus pretend qu'il ne le faut pas distinguer d'un (D) Gram-
mairien nommé Corintus, dont on a un livre sur les Dialectes. La meilleure
édition

tus témoigne qu'il a nourri les brebis des Muses dans le beau jardin de Smyrne, il faut croire qu'il regentoit une école bien fameuse sur ce rivage d'Ionie. Ce n'étoit pas une école triviale, car il dit que ses disciples étoient illustres; il étoit donc de ces Professeurs en Philosophie & en Eloquence que l'on appelloit Sophistes. Voilà le précis du raisonnement de ce Critique. Raportons plus au long son Latin. Ex (a) indicio isto, quod de se ipse facit, Musarum oves in liberali Smyrna hortu se passisse testatur; scholam in Ionie litore isto nec infrequentem nec incelebrem habuisse Poëtam nostrum, colligere est. Nec triviale magisterium id fuisse apparet inde, quod oves suas, id est discipulos, nobiles seu sancta illustres, (ωειδαλεια) epitheto satis emphatico, appellat, unde si divinare licet, id tandem elicimus. Coitum fuisse ex professione illorum, quos Sophistas, id est philosophia & eloquentia magistros, Grammaticos, qui Poëtarum interpretes erant, & juventutis scholastica doctores; florens adhuc Græcia indigetabat. Quid enim aliud per Musarum hortum & oves, præter quam scholam, & discipulos in ea doctrina & eloquentia studii addidos, intelligi existimemus? Peu auparavant il avoit parlé ainsi: Cum (b) tota ejus vita ignorantia tenebris involuta sit, patria tamen sola vindictis inde asserta est. Nam libro XI V. & hanc & vita quodam modo genus exprimit; ubi se Musarum ovibus pascendis Smyrna operam dedisse profiterur. Nous allons voir un exemple d'égarement d'imagination qui nous surprendra. Raportons d'abord les paroles Greques de Coitinus: celles ne sont pas dans le 14. livre comme Rhodoman l'assûre, mais dans le 12. & contiennent une invocation aux Muses, au sujet du catalogue de ceux qui eurent assez de courage pour entrer dans le cheval de bois.

(a) Rhodoman, ubi supra fol. 112. v. 307. se.

(b) Ibid. pag. 2.

(c) Coitinus Musarum lib. 12. v. 307. pag. 610.

(d) Se Musarum ovibus pascendis Smyrnæ operam dedisse profiteretur. Rhodoman. ubi supra.

(e) Vossius de Poëtis Græcis. p. 81.

Τὸς (c) μοι νῦν καὶ ἕκασον ἀνεροποιῶσι σίφα μῦσαι
Ἐσπέθ', ὅσαι κατιέθονον ἐτα πολυχανδία ἔπασα.
Τί μοι δὲ πάσων μοι εὐί φρεσι θῆκαί ἀειδίω,
Περί μοι ἀμείψι περὶ ἐκασοῦ δὲναδὲ ἴσθων,
Σμυρῆνις ἐὶ διαπέθοισι πελάκλυτα μίλα νέμωνι,
Quos mihi nunc singularim exquirenti, Musa perspicuè
Recensete, quotquot in multicapem equum con-
scenderunt.
Nam vos omnigenum animo meo carmen indidistis,
Antequam mihi circa genus lanugo spargeretur,
In campis Smyrna inclutas oves pascenti.

Vous voyez clairement que cet Auteur dit aux Muses qu'elles le firent Poète, lors que n'ayant point encore de barbe, il étoit berger dans les campagnes de Smyrne. Cela peut - il signifier qu'il enseignoit la jeunesse; que son école étoit celebre, que ses disciples étoient illustres? Un garçon à qui la barbe n'est pas encore venue, peut-il exercer une telle profession? Est-il possible que Rhodoman ait été si peu attentif, lui qui a travaillé sur ce Poète plusieurs années, lui qui en a fait une traduction Latine, & un abrégé en vers Grecs & en vers Latins? Ou avoit-il vu que Coitinus se vante d'avoir nourri (d) les brebis des Muses? Voyons présentement la parelle d'un autre Savant. Nunc (e) versissimulus Smyrnaum nun-

cupam: quia ipse lib. xiv. dicat, se ωειδαλεις sive illustribus Musarum ovibus Smyrna pascendis, operam dedisse: ex quo si de patria haud certo colligitur, saltem videmus scholam non infrequentem præstantium discipulorum habuisse Smyrna. Vossius sans prendre la peine de consulter Coitinus, n'a fait que suivre la preface de Rhodoman: il en a tiré la mauvaise citation du livre 14. & la fautive glose des brebis des Muses, avec toute la consequence que ce Traducteur en a recueillie. Lui & les autres Savans font mille fois de semblables choses. J'admire que Reinsefus ait approuvé que l'on explique de cette manière ces vers de Coitinus: il veut lui aussi qu'ils nous apprenent que ce Poète regentoit dans une école de Smyrne. Convenit autem, dit-il (f), ut quod maxime, Grammatico, qualis fuit Corintus, ludimagistri officio fungi & docere pueros, quod nos ter de se profiteatur (g) l. 1. versibus dulcissimis: neque falsi sunt viri docti imprimis Parthalius, & diligentissimus ejus recensitor ac interpres Laur. Rhodomannus, qui eos de institutione scholastica apud Smyrneneses interpretati sunt. Il a plus de raison dans les paroles suivantes, où il rejette l'opinion de ceux qui disent que Coitinus n'a prétendu autre chose en cet endroit-là, que de se vanter de suivre Homere. (h) Dubitoque igitur quatenus ita simpliciter esse, qui Smyrnæ oves pascere idem esse ac Homerum sequi, quem bona pars Smyrnaum censuit, credere velit, aut ita perspicacem qui duo ista eadem esse videre possit. Mihi quidem tam beato esse nondum contigit, & habeo pro violenta & à sensu Poëta alienissima eam expositionem. Je ne saurois me persuader qu'il y ait là d'autre mystère, qu'une imitation d'Hésiode. Jettez les yeux sur ce passage de Mr. le Fevre. (i) Hésiode devint Poète en gardant ses moutons: & vous l'en croirez, s'il vous plaît, car il l'a dit lui-même: & ceux qui l'ont dit depuis, ne l'ont dit que sur la foi du Poète, ou sur le rapport des bergers de Beotie, à qui cette aventure avoit paru si heureuse, qu'ils en firent une chanson qui ne se trouve plus aujourd'hui. Notre Coitinus, si je ne me trompe, a voulu dire que les Muses lui avoient fait la même grâce, qu'elles avoient faite à Hésiode (h). Au reste, c'est sans aucune ombre de raison que Volaterran & quelques autres le font Romain, & que Gesner (l) s'est imaginé que Volaterran ne parle pas du même Poète, dont Aldus publia les 14. livres derelictorum ab Homero. Les Abbreviateurs de Gesner n'ont pas corrigé cette faute; ils ont donné, comme lui, en deux articles le Quintus Poëta Romanus de Volaterran, & le Quintus Calaber imprimé par Aldus.

(f) Thom. Reinsefus epist. 67. ad Ruper- tum pag. 593.
(g) Il fa- loit dir l. xiv.
(h) Reine- fus ibid.
(i) Le Fe- vre, Vie des Poëtes Græcis. pag. m. 10.
(k) Confer- qua supra dans l'ar- ticle El- chyle. re- marque C.

(l) In Bi- blioth. fol. 575. où il raporte les paroles de Volaterran.
(m) Reine- fus ubi supra pag. 591.

(n) Non autem nisi quendam Grammaticum & consummate peritix literatorem ista Paraleipomena scripsisse patet imprimis ex accurata & curiosa valde locorum descriptione, quæ diligentius multo enarrat, quam aliquis de vulgo Poëta faceret; ut cum &c. Reinsefus ibid.

(D) D'un Grammairien nommé Corintus.] Voici les paroles de Reinsefus. (m) Fuit Corintus Grammaticus, cujus libellum de dialectis ad Studium quandam juvenem scriptum habemus editum cum adpendice H. Stephani, eamque citat Joh. Petrus Nunnep. not. ad Phrynichum Sylburg. spicil. ad Herod. Beuleius not. ad Lucr. l. 1. c. 6. Joh. Talenton, l. 2. rer. recondit. c. 19. à cujus vero nomine xiv. v. amissa una literalis vel præteritisa à primo descriptore exiit xiv. v. Il faut avouer que le changement de xiv. v. en xiv. v. a pu se faire facilement, & que (n) l'esprit grammairien

édition du (E) poëme de Quintus Calaber est celle de Rhodoman. Quelques Critiques admirent Cointus; d'autres en parlent avec beaucoup de mepris. Voyez les passages citez par Lorenzo Crasso *, & les Jugemens de Monfr. Baillet †. Un certain Udenus Nisielus le louë en certaines choses, & le blâme en quelques autres. Voyez les *Progymnasmata*: c'est un Ouvrage Italien.

* *Lor. Crasso, Istorici de' Poeti Greci pag. 436. & suiv.*
† *Baillet, Jugem. sur les Poëtes to. 2. n. 1195. pag. 524. & suiv.*

R.

RACAN (HONORAT DE BEUIL, MARQUIS DE) fils d'un Chevalier des Ordres du Roi, nâquit à la Roche Racan en Touraine le 1589. Il étoit page ç du Roi l'an 1605. & comme il commençoit à faire des vers, il le fit conoître à Malherbe, dont il prit ce qu'il a jamais su de la poësie Française. . . Cette connoissance & l'amitié qu'il contracta avec Malherbe, dura jusques à sa mort, arrivée le 4 en 1628. Il entra dans l'Academie Française au tems de sa fondation, & il y fit lire ç un discours contre les Sciences le 9. de Juillet 1635. S'il eût été à Paris il l'eût prononcé lui-même, mais il étoit dans sa Province. Il fit imprimer ce discours avec quelques-unes de ses poësies ç. Il mourut l'an 1670. Sa place d'Academicien fut donnée à Mr. de la Chambre Curé de St. Barthelemi. Il lui arriva un jour de faire un quatrain tout-à-fait semblable à celui d'un Poëte (A) qu'il croyoit n'avoir jamais lu.

¶ *Pellisson, Hist. de l'Academie Française p. m. 344. & Je dirai dans la remarque qu'il avoit fait sur l'an 1608.*
¶ *Vie de Malherbe pag. 5. & Ibid. pag. 6.*

RACAN. Pellisson ubi supra pag. 102.

regne beaucoup dans le poëme de nôtre Auteur. Reinesius le prouve amplement. Il observe que le Grammairien Corintus a vécu après Jean Philoponus, au 6. ou au 7. siecle, & qu'on ne sauroit le faire plus jeune puis que Tzetzes l'a cité. Voilà qui m'étonne, car il y a de vastes espaces de tems entre le 7. siecle & celui de (A) Tzetzes. (b) *Fuit autem post Johannem Gram. Alexandrinum, d. Philoponum, teste ipso in proœm. l. de dial. inter media etatis Græcos seculo sexto septimove, quibus Græcia est à pristina poltria degenerasset plurimum, viros tamen doctos & memorandos aliquos aluit. . . . Patet sunt, quos nominare possumus istorum temporum: Johannes Stobæus, Georgius Pifides, Theophyl. Simocætes, Thomas & Coprogenius magister, Euphronius, Moschopulus, Chæroboficus, Demetrius Triclinius, Georg. Syncellus, Eustathius, & extremo octavi Photius, & qui ex ejus doctissimis epistolis noti sunt: prioribus inter memoratos etiam adferri debet Corintus iste. Fuisse in æstimo & non inferiorem tempore quam determinavi inde apparet, quod laudantur à Ζεταζουπικωτάτω Tzetze in Chiliad. & comm. ad Lycophr. ubi de Machæone.*

„ souvent à Mr. Corneille, qu'il avoit fait dans „ son Polyeucte, au sujet de la Fortune, ces deux „ vers si celebres,

„ Et comme elle a l'éclat du verre,
„ Elle en a la fragilité,

„ Sans savoir qu'ils fussent de Mr. de Vence: car „ ils sont originairement de Mr. de Vence, qui „ les avoit faits dans son Ode au Cardinal de Richelieu, quinze ans avant que Mr. Corneille les „ eût faits dans son Polyeucte. Il est assez ordinaire de se rencontrer ainsi dans la pensée & „ dans l'expression des autres. Porphyre dans un „ fragment de son livre de la Philologie, rapporté par Eusebe au chapitre troisième du dixième „ livre de la Preparation Evangelique, fait mention d'un certain Aretades, qui avoit fait un „ Traité tout entier de ces sortes de rencontres. . . . Il est, dis-je, assez ordinaire de „ concourir ainsi & dans la même pensée, & dans „ la même expression des autres: & particulièrement quand on a vu autrefois cette même „ pensée & cette même expression, comme Mr. d'Andilli, Mr. Chapelain & Mr. Furetiere, „ avoient veu sans doute ce vers de Malherbe, & „ Mr. Corneille ces deux de Mr. de Vence; car „ il arrive souvent qu'une chose nous demeure „ dans l'esprit, & que l'auteur de cette chose „ s'efface de nostre memoire. Mais ce qui est „ arrivé à Mr. de Racan est tout-à-fait extraordinaire. En l'année 1608. étant en garnison à „ Calais, âgé de 19. ans, il fit ces quatre vers,

„ *Æstimo qui vœdura la morti épouventable,*
„ *Et la suite l'horreur de tous les animaux;*
„ *Quant à moy je la tiens pour le point désirable*
„ *Où commencent nos biens, & finissent nos maux.*

„ Quelque tems après étant à Paris, & recitant „ ces vers, comme étant de luy, à son ami Irvante, son ami luy dit, qu'il ne donnoit point dans „ ce panneau; qu'il savoit fort bien que ces vers „ estoient de Mathieu, & que c'estoit le premier „ quatrain

(a) Tzetzes vivait à la fin du XII. siecle. Voyez la préface de Nicolas Gerbelius sur Tzetzes.

(b) Id. ib. pag. 592.

(c) Menage observations sur Malherbe, domau. pag. 254. & suiv. Il a inséré tout cela dans l'Antiquité. Baillet t. 2. p. 207.

(d) C'est à dire d'arbitres de la paix, de foudres de la guerre qui est dans la paraphrase du Parnasse 145. faite par Malherbe.

RAIMARUS (NICOLAS) Astronome du XVI. siecle. Cherchez URSUS.

RAYNAUD (THEOPHILE) Pun des plus fameux & des plus savans Jesuites du XVII. siecle, étoit né à Sospello * au Comté de Nice ; mais ayant été fort longue, & traversée de plusieurs disgraces ; (B) néanmoins il ne se laissa jamais persuader de sortir de la Compagnie pour s'aggreger à quelque autre Communauté, encore qu'on lui offrit ailleurs de grans avantages. Il étoit extrêmement laborieux, & ne perdoit que fort peu de tems soit à manger, soit à écouter (C) des devotes. Son grand plaisir étoit de faire des livres, & de s'attacher aux fonctions de son caractère. Le nombre des livres qu'il a composé est prodigieux. Il en publia quelques-uns qui furent flétris par (D) l'Inquisition.

Ce

* C'est ce que signifie le titre Cespitellensis qu'on lui donne pour désigner sa patrie.

„ quatrain de son livre intitulé *Les Tablettes de la*
 „ *vie & de la mort.* Mr. de Racan qui n'avoit ja-
 „ mais veu ce livre, contesta long-temps & opi-
 „ niastrément que Mathieu ne pouvoit avoir fait
 „ ces vers ; & ne se rendit là-dessus, que lors
 „ qu'livrant les luy fit lire dans ce livre de Ma-
 „ thieu, avec le plus grand estonnement du mon-
 „ de. Je ne doute point de cette histoire, étant
 „ très-persuadé que Mr. de Racan, qui me l'a
 „ souvent racontée, & en présence de plusieurs
 „ personnes, est un homme très-vertible. Mais
 „ je doute fort de ce que dit Leonardo Salvati,
 „ au livre premier de ses Avertissemens de la lan-
 „ gue Italienne, qu'un Poëte de son temps, qui
 „ n'avoit jamais veu les Sonnets du Cardinal
 „ Bembo, en avoit fait de tout semblables. „
 „ Vous voyez que Mr. Menage met beaucoup de
 „ différence entre l'aventure de Racan, & celle des
 „ autres Poëtes qu'il a nommez : il trouve dans cel-
 „ le-là quelque chose de plus extraordinaire. Jen
 „ jugerois autrement, si j'avois à dire ce que j'en
 „ pense. Il n'y a guere de gens qui ignorent que l'on
 „ fait apprendre aux enfans bien élevez, quelques
 „ maximes de pieté & de Morale : & qu'avant mê-
 „ me qu'ils sachent lire, on tâche de leur faire re-
 „ tenir par cœur quelque couplet sententieux. Les
 „ Protestans choisissent quelques endroits des Psea-
 „ mes de David, ou même, comme les Catholi-
 „ ques, quelques quatrains de Pibrac, ou d'un au-
 „ tre (a) Poëte de même force, dont on ne manque
 „ en aucun pais. Sans doute le petit Racan dès l'âge
 „ de 5, ou 6, ans avoit ouï dire à sa Gouvernante ou
 „ à sa mere quelq'un de ces beaux quatrains, ou
 „ de ceux du Sieur Mathieu, que l'on relie ordinaie-
 „ rement avec Pibrac. Les idées qui s'en imprime-
 „ rent dans son cerveau se bouchèrent, & demeu-
 „ rerent en cet état quelques années : elles se debou-
 „ cherent dans la suite, & se représenterent à lui
 „ comme un objet tout nouveau, & sans reveiller
 „ le souvenir particulier de l'Auteur, ou de l'Ouvra-
 „ ge d'où elles venoient. Il crut donc être l'Auteur
 „ de ces 4. vers, quoi que dans le fond ils ne fus-
 „ sent autre chose qu'une reminiscence mutilée. Si
 „ l'on s'examinoit attentivement, on trouveroit
 „ qu'en mille rencontres ce que l'on croit inventer,
 „ est une pensée qu'on a ouï dire, ou que l'on a
 „ luë ; mais on n'a point retenu cette circonstance.
 „ Je m'en vais citer des vers de Moliere, qui con-
 „ firmement ce que j'ai dit sur l'éducation des enfans.
 „ Voyons la censure d'une coquette : c'est un pere
 „ qui parle à sa fille :

(b) Moliere, Sganarelle ou le cocu imaginaire scene 1.

Voilà (b), voilà le fruit de ces empressemens,
 Qu'en vous voit nuit & jour à lire vos Romans :
 De colibers d'amour votre tête est remplie,

Et vous parlez de Dieu bien moins que de Clélie.
 Jettez moi dans le feu tous ces méchants écrits,
 Qui gâtent tous les jours tant de jeunes esprits ;
 Lisez moi comme il faut, au lieu de ces sonnettes,
 Les quatrains de Pibrac, & les doctes Tablettes
 Du Conseiller Mathieu, ouvrage de valeur,
 Et plein de beaux diction à reciter par cœur :
 La guide des pêcheurs est encor un bon livre,
 C'est la qui en peu de tems on apprend à bien vivre,
 Et si vous n'aviez leu que ces moralitez,
 Vous sauriez un peu mieux suivre mes volonteZ.

(A) Il a passé pour François.] Alegambe a dit nettement qu'il l'étoit ; (c) Natione Gallus, patria Cespitellensis. Ce Latin renferme ce qu'on nomme dans les écoles *contradictionem in adjecto* ; car Cespitellum ou Sospitellum est incontestablement en Italie. Voyez Monfr. Baudrand sous ces deux mots. Le Pere Ouldoini a censuré Alegambe de cette faute, & il a mis nôtre Theophile au nombre des Ecrivains néz en Ligurie. Le Sorprani l'y a mis pareillement (d). Ils ont plus de raison que Sotwel, qui ne s'exprime qu'en doute. Natione Gallus, dit-il (e), an potius Italia? patria Cespitellensis in Comitatu Niucensi.

(B) Traversée de plusieurs disgraces, néanmoins il ne se laissa.] Voici les paroles de Sotwel (f) *Vocationis sua religiofa tenacissimus, quamvis & utilis & honorifica extra societatem ei promittentur à Primoribus, si hanc inter aspera que subintrarent de patiebatur, deserere vellet, nunquam eos auscultare voluit.* Voyez ci-dessous (g) le passage de Monconys, & celui (h) d'un Janfeniste.

(C) Soit à manger, soit à écouter des devotes.] Il étoit fort fobre, & ne demouroit à table qu'un quart d'heure ; & lors même que son grand âge pouvoit mettre ses entretiens avec des femmes hors de tout peril & de tout soupçon, il ne leur prêtoit l'oreille que dans des cas de nécessité, & achevoit en peu de mots. Je ne suis ici que le Traducteur de Sotwel. *In victu valde abstinentis, paucis & communibus semper usus cibis, vix amplius uno quadrante dabat mensa. Puritatis amator summus, mulierum colloquia cum erant necessaria, etiam senex, paucis verbis desinebat.* Il eût bien voulu que tous les autres Ecclesiastiques l'eussent imité en cela, comme il le témoigne dans son livre *De sobria alterius sexus frequentatione.* Mais cette morale pour l'ordinaire n'est point du goût des Directeurs de conscience ; ils s'ennuyent peu avec leurs devotes, s'il en faut juger par la longueur de leurs entretiens, & par la repetition fréquente de leurs dialogues.

(D) Qui furent flétris par l'Inquisition.] Il se donna tant de mouvemens pour faire lever la cen-

(d) Ouldoini & Sorprani ont publié le Catalogue des Auteurs de cette partie de l'Italie.
 (e) Natam. Sotwel. Biblioth. Scrip.
 (f) pag. 757.
 (g) Id. ib. pag. 758.
 (h) Dans la remarque 1.
 (i) Sotwel. ibid.

Ce coup le frapa sensiblement. Il chargea sa colere sur les Jacobins, par un Ouvrage * où il ramassa une infinité de choses tirées de leurs Ecrits, qui n'avoient pas été censurées quoi qu'elles le méritassent. Les demêlez qu'il a eus avec quelques Jacobins, & avec bien d'autres gens, ont été fecons en écritures injurieuses, & pleines d'aireur; car on ne fauroit nier qu'il n'eût l'esprit satirique & fort piquant. Il mourut † d'apoplexie à Lion le dernier d'Octobre 1663. Les Bibliothecaires de sa Compagnie ne s'accordent pas sur (E) son âge, c'est pourquoy je ne deciderai point s'il a vécu 79. ans, comme l'assûre Mr. Gallois dans un Ouvrage qui me va fournir de bons morceaux touchant le

* Intitulé Decimunitate Cyriacorum à censuris. + Idus apoplexia migravit ad Dominum. Sotwel, Bibliotheca Script. Societ. Jeseu pag. 758. Cela ne s'accorde point avec le passage de Monconys, et deslous remarque l.

(a) Postea ab auctore emendata, ab eadem sacra congregatione anno 1659. recudi permiffa sunt & liberè distrah. 1d. ib. p. 759.

(b) 1d. ib.

(c) L'Auteur des Lettres Historiques, mois de Mars de Mars 1596, pag. 245.

(d) Alegambe ubi supra pag. 757.

(e) Sotwel ubi supra pag. 757.

(f) Gallois, Journal des Savans du 14. de Mars 1667, pag. m. 127.

(g) Gallois, ibid.

caractere d'esprit censuré, qu'enfin il obtint la permission de les faire reimprimer, moyennant qu'il les corrigéât (a). Ces Traitez sont (b) celui de *Martyro per pestem*, celui de *Communione pro mortuis*, & celui de *confixione librorum*. Comme les goûts sont differens, il ne faut point s'étonner que ce Jésuite ait pris à cœur une disgrâce de cette nature, quoi que d'autres Ecrivains la craignent si peu, qu'ils font quelquefois bien aises que leurs Ouvrages paroissent dans l'Index, ou fâchent les Inquisiteurs. C'est bien souvent une preuve qu'un livre est bon. Voyez ce qu'un habile (c) homme a rapporté depuis peu à l'occasion de la censure des *Acta Sanctorum*.

(E) Ne s'accordent pas sur son âge.] Alegambe (d) dit que le Pere Theophile âgé de 16. ans entra dans leur Ordre l'an 1602. mais selon le P. Sotwel (e) il y entra l'an 1592. âgé de 16. ans. Puis donc qu'il mourut l'an 1663. il a vécu selon le P. Alegambe 77. ans, & selon le Pere Sotwel 87. Or s'il avoit vécu 87. ans, cette expression du Pere Sotwel seroit mauvaise *Ologenario* major . . . migravit ad Dominum: elle n'est bonne que pour des gens qui ont peu vécu au delà de leur année 80. Mr. Gallois me paroît plus digne de foi que ces Bibliothecaires, quand il dit (f) que le Pere Theophile a vécu 79. ans. C'est une chose étrange que les Jésuites mêmes chargés d'office de faire l'éloge de leurs Ecrivains, ne fâchent pas nous marquer combien a vécu l'un des plus celebres.

(F) Touchant le caractere d'esprit de ce Jésuite.] Il n'étoit pas possible de parler plus pertinemment de l'édition de tous les Ouvrages de cet Auteur, que Mr. l'Abbé Gallois en parle dans son Journal du 14. de Mars 1667. Cette édition comprend 19. volumes in folio: elle parut à Lion l'an 1665. Cet habile Journaliste ayant fait conoître en peu de mots le contenu de chaque volume, nous donne ce jugement. » (g) On voit par les Ouvrages de cet Auteur, qu'il avoit l'esprit » hardy & décisif, l'imagination vive, & une » memoire prodigieuse. Ces avantages de la » nature joints au travail infatigable avec lequel » il s'étoit appliqué à l'estude depuis les premières années de sa jeunesse, jusqu'à l'âge de 79. ans » qu'il est mort, l'avoient rendu un des plus sçavans hommes de son siecle. Mais il estoit trop » piquant & trop satyrique; ce qui luy avoit attiré l'inimitié de quantité de personnes. Son » stile quoy que d'auteurs très-net, paroît obscur à cause qu'il affecte de se servir de termes » difficiles & de mots tirés du Grec. Il a aussi » quelquefois des pensées assez extraordinaires, » comme lors qu'ayant à traiter de la bonté de » nostre Seigneur dans un chapitre du 11. Volume, il l'intitule *Christus bonus, bonus, bonum*. Sa grande érudition luy fournissant une infinité de choses sur toutes sortes de matieres, il s'é-

loigne souvent du sujet dont il s'estoit proposé d'écrire; comme dans le Traité de la Rose benite: dont il employe une bonne partie à examiner de quelle maniere on observoit le Carême dans la primitive Eglise. On peut encore remarquer qu'il n'a pas assez donné à son genie, se contentant de rapporter ce qu'il avoit lû dans les anciens Auteurs, & se servant souvent de leurs paroles pour exprimer ce qu'il auroit pu être mieux dit luy-même. Tout cela n'empêche pas que ses Ouvrages ne meritent d'être estimés, & ne soient très-utiles à ceux qui s'appliquent à la Theologie & à la Predication. Voici ce qu'il dit en particulier touchant le 15. & le 16. volumes, intitulés *Heterosita spiritualia*.

(h) Cet Auteur y traite de plusieurs coutumes suspectes que l'excez du zele où le relâchement ont introduites dans le culte de Dieu & des Saints, dans les bonnes œuvres que l'on fait pour soulager les ames qui sont en Purgatoire, dans l'usage des Sacrements, & dans tous les autres exercices de pieté. Il examine toutes ces devotions douteuses avec beaucoup de severité: il condamne les unes, il defend les autres, & il appuie son jugement de quantité de sçaves vantes remarques tirées de l'histoire Ecclesiastique & des Peres. C'est particulièrement dans cette matiere qu'il a triomphé: car comme il estoit piquant & satyrique, il ne réussissoit jamais mieux que lors qu'il falloit critiquer & reprendre. Voyons aussi ce qu'il dit touchant les Ouvrages qui n'ont pas été inferés dans les 19. volumes. (i) On ne les a point mis dans ce recueil pour des raisons particulieres. On n'y trouve point les Apologies contre Hurtado, qu'il a intitulées *De pilationes*, parce que ce Religieux est d'un Ordre qu'on appelle en Italie Pelosi. On n'y voit point le livre dans lequel il traite, si l'on peut se confesser par lettres; ny celui qui est intitulé *Hipparchus*, ou l'examine s'il est permis aux Religieux de se mesler du trafic. On n'y a point mis non plus le *Traité de Immunitate Cyriacorum à censuris*, qui est contre les Jacobins, ny celui qui a pour titre, *Religio Bestiarum*, ou la predetermination des Thistes est refutée; ny un autre qui est contre le *P. s. w. r. a. Combefs*. Il manque encore dans ce recueil quelques autres Traitez de cet Auteur, qui sont faciles à connoître par le Catalogue de ses œuvres qu'il a fait imprimer plusieurs fois. Il vouloit faire un volume de tous ces livres, & l'intituler *Apopompeus*, qui est le nom que les Juifs donnoient à cette ville me qu'ils chargeoient de maledictions, & qu'ils abandonnoient au desert: mais la mort interrompit qu'il com- p. 124. 125. (k) To- quem Apopompeum vocant alii pont obitum Theophilii sine approbatione supereritorum Societatis; unde hæc illam tan- quam par- tum legitimum non agnoicit. Sotwel ubi supra pag. 759. (l) Gallois ibid. pag. 118. 119. (m) Parce que tous les traitez les perfections ou le culte de la Vierge. 1d. ib. pag. 118.

pag. 758. Cela ne s'accorde point avec le passage de Monconys, et deslous remarque l.

(i) 1d. ib. pag. 124. 125.

(k) To- quem Apopompeum vocant alii pont obitum Theophilii sine approbatione supereritorum Societatis; unde hæc illam tan- quam par- tum legitimum non agnoicit. Sotwel ubi supra pag. 759.

(l) Gallois ibid. pag. 118. 119.

(m) Parce que tous les traitez les perfections ou le culte de la Vierge. 1d. ib. pag. 118.

Encore ce petit mot de Mr. Gallois. Ce (l) qu'il y a de plus remarquable dans le 7. volume, intitulé (m) *Marialis* est le second Traité qui est pour

descendre

d'esprit de ce Jésuite. Il étoit fort estimé de (G) Mr. Patin; mais non pas des Jan-
senistes, qu'il avoit fort mal-traitéz. Ils ne l'ont pas (H) épargné à leur tour.

(d) Mr. le Gallois es-
Ses desjus pag.
917. lettre
g lui re-
proche
d'affecter
de se servir
de mots
étrangers du
Grec.

defendre la devotion du Scapulaire; & le cinquième,
qui peut servir de preuve pour faire voir la grande
érudition & la fécondité de l'esprit de cet Auteur.
Car ayant à preschier sur les sept Antiemmes solemnel-
les, que l'Eglise chante avant la Feste de Noël,
& qui commencent par un O; il ne prit que cette
seule lettre pour le sujet de ses Sermons; & dans la
fertilité de ce sujet il trouva une infinité de belles
choses dont est composé ce Traité.

(a) Qui
Patin let-
tre 318. à
la page
663. du 2.
tome.

(G) Fort estimé de Mr. Patin. } (a) Marti-
nus Schookius qui a écrit beaucoup de livres . . .
est aussi savant que ces anciens Sophistes qui dis-
putoient & écrivoient de tout ce qui se pouvoit
savoir. Lui & Comingus en Allemagne font
en cette façon de science & d'écrire les plus sa-
vants hommes de l'Europe. Le P. Theophile
Raynaud les passoit tous deux: car il étoit Je-
suite, & avoit sa Theologie Romaine & Loyo-
lique en suprême degré dans l'esprit: mais
sans cela, & le respect qu'il avoit pour ses Su-
perieurs, il étoit bien capable de s'échaper, &
d'en faire plus que trois aunes, en toute sorte
de matières: car outre la doctrine & la mer-
veilleuse memoire qu'il avoit, il donnoit à tous
ses ouvrages & à tous ses livres un tour de per-
fection, qui n'appartenoit qu'à un grand mai-
tre. . . Voici un autre passage. (b) Si jamais
vous voyez le Pere Theophile, obligez moi de l'as-
surer de mes services, & luy demander quand ce
sera que nous verrons sa réponse à un livre imprimé
contre luy à Amsterdam en 8. intitulé, Antidotus
duplex contra duplex venenum, &c. 8. Hispania,
1657. L'Imprimeur a caché, ou déguisé le nom
de sa ville, car il a été imprimé en Hollande, &
non pas à Seville, je luy en ay envoyé un, & il m'a
depuis mandé en me remerciant, qu'il luy respon-
droit bien-tôt. J'ay plusieurs lettres céans de ce bon
Pere, & suis de ses amis, même j'en suis un peu
glorieux, car il est fort sçavant homme, in gene-
re multipli: je vendrois bien qu'il eût fait imprimer
beaucoup de pieces MS. qu'il a devers soy, il a
bien de la doctrine en tous ses livres. Ces eloges
sont d'autant plus considerables, qu'ils viennent
d'un homme qui avoit plus de penchant à dire du
mal qu'à dire du bien, & qui ne gardoit pas le si-
lence sur les défauts qu'il croyoit trouver dans les
livres de ce Jésuite. Citons le encore. (c) L'Au-
teur du Sanctus Georgius Cappadox est un homme
rare, singulier & tres-sçavant, hormis qu'il se
fait poissonner la veille de Pâques, & qu'il affecte
d'écrire d'une manière qui n'est plus en usage, &
néanmoins tous ses livres sont bons, est enim vir
multi-jugæ eruditionis ac infinitæ lectionis, com-
me disoit Monsieur Grotius, de feu Monsieur de
Saurmaise: le style du P. Theophile Raynaud redol-
let Liplianum, quo tamen est multo deterior;
il n'y a aujourd'hui aucun Auteur qui écrive de même,
si ce n'est peut-être Monsieur Blondel notre Doyen,
qui bien qu'il soit un des plus sçavans hommes du
monde, affecte cette espèce de barbarie, & eadem
scabiè laborat cum Tertulliano, Liplianus seu
Liplio minus vel Liplio minus, qualis aliquando
fuit Erycius Puteanus, Petrus Guterus, Theo-
philus Raynaudus, & pauci alii quos fama obscu-
ra recondit. J'avoué que je ne saurois compren-
dre sur quel fondement on accusé ce Jésuite

(b) Id. let-
tre 209.
pag. 230.
du même
vol. Voyez
aussi la
lettre 245.
pag. 372.
du même
volume.

(c) Id. let-
tre 173.
pag. 65 du
même vol.

d'affecter un style coupé, obscur, pointilleux,
rempli de ce que l'on nomme Archaismes. J'ai
lu plusieurs de ses livres, & j'y ai trouvé par tout
un autre langage, un style qui approche beaucoup
plus du prolixé, que du court, un style qui prend
ses ailes, & qui ne se gêne point par des coupé-
rés, par des suspensions, & par de semblables
défauts des sages de Lipsé. Il n'est point poli,
à la vérité, mais s'il est rude & barbare, ce n'est
point par l'affectation de la vieille latinité, de cette
latinité farcie de phrases de Plaute ou de Grec-
ques (d), qui fait les délices de quelques Savans; c'est
plûtôt par le mélange de plusieurs termes en-
pruntés des Scholastiques. Je remarque même
qu'il censura dans l'un de ses adversaires l'emploi
de quelques mots Grecs: on lui répondit (e) que
ce n'étoit pas à lui à parler de Grec, veu qu'il
ignoroit cette Langue. On lui avoué qu'il entend
bien la Latine, mais cet avec n'est pas (f) de
grand poids, puis qu'il vient d'une personne qui
faisoit des solecismes dans chaque page. (g) Bar-
bararum lexicon, & solecismorum tanta ubertas est in
Hurtado opere, ut remum diligenter adhibita, nota-
re grammaticas ejus scribilibus liberet, totum pe-
ne ejus volumen esset exscribendum. Vix tres li-
neas exarat, quin solecismorum adeo pinguis conta-
minet, ut miserationem moveat. (h) Thomas Hur-
tado. . . vix unquam emisit periodam qui non
fordet scribilibus aliqua grammatica, & indigna
colaphizatione Priscianus. On en rapporte quatre
exemples dans la même page. Deus (i) exparef-
cit nos: opus bene executum: debet populus magnus
exhortari ad communionem: agendum esse de (k)
tâchis. On mit à la (l) fin du livre une liste
particulière des fautes qu'il avoit donnez à Priscien,
s'il m'est permis de me servir de la métaphore de
ce Jésuite. Son adversaire fe defend mal à des-
sus: j'imite les peres, dit-il (m), Nomen in mul-
tis patribus invenitur similes non ita vigorose in
Latinitate locutiones? Et il dit (n) que Jean Bu-
sée a fait une table de plus de 250. barbarismes de
Pierre de Blois.

(e) Mira
hominis
Buccafati
audi auda-
cia, ex eus
cum fit,
vult de
coloribus
judicare,
& cum
proflus
idiotis fit
Greci
idiomatius
judicare
de vocibus
Grecis. . .
quid vis
apparere
ferularius
& cum
Mag. in
utraque
lingua?
eti enim
Latinam
bene cal-
leat, at
Grecam
ignoras.
Hurtado
in diphici
antidoto
pag. 433.

(f) Voyez
Hurtado
ib. pag. 10.
(g) Leo Jdg.
Savinus
apud Hur-
tado, antid.
pag. 437.
(h) Id.
apud eum-
dem p. 10.
(i) Pour
dire nous
fait peur.
(k) Pour
dire atton-
chemens.
(l) Voyez
Hurtado
ibid. pag.
437.
(m) Ibid.
cune reparacion
devant la mort
aux personnes
qu'il avoit
tant mal-traitées.
(n) Janfenite
est l'Auteur
de ce qu'on
valire. (p) Le
Pere Theophile
Raynaud étoit
Jésuite dès l'âge
de 16. ans, est
mort âgé de
plus de 80. ans
dans la Societé,
dont il avoit
été élu, supra
pag. 124.

(H) Les Jansenistes ne l'ont pas épargné à leur
tour. } Son dix-huitième volume (o) est rempli des
Ouvrages qu'il a écrits contre le P. Gibieux, Monsr.
Arnaud, Mr. de Luçon, & quelques autres Au-
teurs. On ne peut pas nier qu'il ne les ait souvent
traitéz avec trop d'aigreur. Aussi dit-on qu'il avoit
résolu de retrancher de ces Ouvrages beaucoup de
choses, si la mort ne l'eût point prevenu. Ces der-
nières paroles du Journaliste ne sont autre chose
que le rapport d'un petit mensonge officieux, car
il est sans apparence que la dernière édition des
Ouvrages du Pere Raynaud ne soit pleinement
conforme à ses intentions. Lisez ce narré, vous
verrez qu'on y remarque que ce Jésuite ne fit au-
cune réparation devant la mort aux personnes qu'il
avoit tant mal-traitées. Un Jansenite est l'Au-
teur de ce qu'on valire. (p) Le Pere Theophile
Raynaud étoit, (q) Savoyard qui s'étant fait
Jésuite dès l'âge de 16. ans, est mort âgé de
plus de 80. ans dans la Societé, dont il avoit
été élu, supra pag. 124.

(o) Ibid.
cune reparacion
devant la mort
aux personnes
qu'il avoit
tant mal-traitées.
(p) Janfenite
est l'Auteur
de ce qu'on
valire. (q) Le
Pere Theophile
Raynaud étoit
Jésuite dès l'âge
de 16. ans, est
mort âgé de
plus de 80. ans
dans la Societé,
dont il avoit
été élu, supra
pag. 124.

(p) Cela n'est pas exact: Il étoit né sujet du Duc de Savoye, mais
non pas en Savoye. (q) Addition à la 3. lettre du Prince de Conti
au Pere de Champs pag. 69. édit de Cologne 1689.

Ses ennemis firent courir d'étranges (1) bruits sur le genre de sa mort. Monconys

esté sur le point de partir, y ayant esté fort mal-traité: *inter aspera que subinde patiebatur*, &c. disent les Jésuites mêmes dans le Catalogue de leurs Auteurs. Il devoit bien s'y attendre après avoir composé plusieurs ouvrages contre les des-reglemens de la Societé, tel qu'est celui qui a pour titre: *Theophili Eugemii Protocataphis seu prima Societatis Jesu institutio restauranda*, où il donne l'idée de la reformation qu'il souhai-toit que l'on fit de la Compagnie pour la retai-blir dans son premier esprit; & un autre, qu'il appella: *Hipparque, du Religieux Marchand*, contre l'application au trafic qu'il voyoit par tout dans la Societé. Ils desavouent aussi un Traité de la dispense des vœux (*De exsolatione à votis*) qu'ils disent n'avoir pas esté approuvé par les superieurs, & contenir quelque chose touchant St. Ignace qui n'est pas conforme à la vérité; comme aussi ce qu'il écrit dans son livre contre l'ex-Jésuite Jule Clement Scot Italien, que les Declarations sur les constitutions des Jésuites ne sont pas de St. Ignace, mais du P. Lainez second General. Ce fut apparemment l'un des deux premiers qui fut cause que les Jésuites le mirent en prison, où il fut assez long tems. C'estoit un homme franc & hardi dans ses sentimens, mordant & satyrique dans sa maniere d'écrire, & qui n'avoit pas mauvaise opinion de lui-même. Temoin ce qu'il dit en rapportant l'éloge qu'un Ecivain heretique lui avoit donné: *Que jamais cet homme n'avoit dit que cela de vrai.* C'est encore quelque chose de singulier que ce qu'il fit l'an de son Jubilé dans la Societé. Il celebra une Messe magnifique, & un Jésuite montant en chaire fit son Panegyrique en sa presence. Ce Pere avoit as-sûrement une lecture prodigieuse, Vint volumes in folio de ses ouvrages imprimez sont voir avec quelle facilité il écrivait. Il seroit à souhaiter que c'eût esté aussi avec jugement, avec prudence, avec modestie, avec charité & par l'unique motif de l'amour de la vérité. On n'auroit pas vu tant de livres pleins d'emportemens & de calomnies outrées contre plusieurs particuliers, tel qu'est l'infame libelle intitulé: *Arnaud de Bresse resuscité dans Arnauld de Paris*, ni l'écrit plein de faussetez & de fiel qu'il publia contre tout l'Ordre de St. Dominique sous ce titre: *De Immunitate Avorum Cyriacorum à Censura: Diatriba Petri à Valle clausa S. T. D.* Cet Ouvrage a esté condamné à Rome, aussi bien que plusieurs autres comme ceux, *De la communion pour les morts.* Du martyr par la peste. * *De la censure des bons & des mechans livres.* Et le 20. volume que ses amis firent imprimer après sa mort. . . . Ce Pere mourut à Lion d'apoplexie le dernier d'Octobre 1663, sans avoir jamais fait aucune réparation des mediances, des outrages & des calomnies dont un grand nombre de ses écrits sont remplis.

(a) Monconys, voyages 2. partie pag. 336. & suiv. édit. de Lyon 1665. ad ann. 1664.

(b) C'est-à-dire à un Jésuite de Lansbergue en Baviere.

(1) Ses ennemis firent courir d'étranges bruits . . . Monconys . . . les refuse.] Le passage que je vais copier est un peu long, n'importe: on y trouvera des faits que le rapporteur peut-être ne croyoit pas. (a) Comme je (b) lui dis que j'étois de Lyon, il me demanda aussi-tôt des nouvelles de la mort du Pere Theophile Ray-

naud: je lui dis que je me trouvai à Lyon quand il mourut, & que mon frere, qui étoit venu de Paris, lors qu'on lui fit l'operation de la taille, m'en avoit souvent entretenu. Il me tira lors une lettre du Pere Henschenius, dont j'avois vu la Bibliothèque à Anvers, dans laquelle il lui écrivoit que les Jacobins ont fait courir le bruit en Flandres, & à Rome, que le Pere Theophile étoit mort enragé, que les Jésuites l'avoient privé des Sacremens, qu'il couroit par leur Couvent de Lyon, citant comme un damné, *Philistini sper me*; & qu'ayant été enterré *sepulturâ Ajini*, on l'avoit trouvé le lendemain deterré, & son corps tout livide, parce que les Diabes l'avoient batu toute la nuit: je lui dis que c'étoit une calomnie grossiere, & un bruit ridicule: car le bon homme avoit cessé par foiblesse depuis 15. jours de dire la Messe, & communioit tous les jours; il avoit fait trois Confessions generales au Pere du Lieu, la semaine qu'il mourut; & même le matin du jour de son deces, qui arriva l'année passée à la veille de tous les Saints, après en avoir eu de vives presentimens, il dit adieu trois fois au Frere qui l'aïdoit à s'habiller, l'assurant qu'il ne lui donneroit plus de peine, & retournant de la Chapelle, où il avoit ouï la Messe & communiqué, il dit à un Frere qu'il rencontra, qu'il avoit demandé à Dieu d'aller passer au Ciel la fête de tous les Saints, & un moment après, environ demi-heure après la Communion, il expira entant dans sa chambre entre les mains d'un autre bon Frere, & ainsi s'accomplit la Prophetie qu'il avoit faite, qu'il mourroit en sa soifitane, & dans sa chambre, qu'il avoit tant aimées toutes deux; que nulle persecution ne l'avoit pu detacher de l'état qu'il avoit embrassé en son enfance, n'ayant jamais quitté durant soixante ans la retraite de sa cellule, que pour des œuvres de charité, comme pour confesser le moindre païsan qui se presentoit, à quel temps que ce fut. Je lui dis que l'Eglise de Lyon lui fit un service solemnel, au Chapitre de St. Just, où s'est tenu un Concile; que les Carmes & les Chartreux avoient fait de même à Lyon, & par tout leur Ordre, & que la Congregation des Messieurs de Lyon avoit voulu dire l'Office en leur Chapelle, & assister en corps à ses obseques. Je lui dis que mon frere même, qui ne croyoit pas legerement aux revelations, m'avoit dit souvent, que quand le Pere Theophile étoit fort affligé dans Avignon à l'occasion de son livre de *Negotiatio Religiosa*, un Carme dechaussé l'étant allé recommander aux prieres d'une Carmelite, qui est à Avignon en odeur de sainteté, sans vouloir le nommer, cette fille lui repondit, que celui pour lequel il demandoit des prieres étoit un des plus savants de l'Eglise, & très-agreable à Dieu: mais que pour exercer sa vertu & croître son merite, nôtre Seigneur l'avoit voulu mortifier en la chose pour laquelle il avoit eu plus de passion, qui étoient ses livres, dont toute la gloire & la recompense lui étoient reservées après la mort, & qu'alors toutes les Provinces du monde les recherchoient avec empressement: comme je vis qu'il m'écoutoit avec un extrême plaisir, j'ajoutai ce que Monsieur le Prieur Jugeact de

A A A A A

„Lyon

nys en parle, & les refuse. J'aurai quelque petite chose à dire (K) contre Moreri. Au reste le P. Raynaud deguifloit souvent (L) son nom à la tête de ses Ouvrages.

RAMUS

„ Lyon m'avoit appris de la modestie du Pere
 „ Theophile, laquelle ses adversaires devoient
 „ imiter, sçavoir qu'il avoit refusé l'Evêché de
 „ Geneve, après la mort du Neveu du Bien-
 „ heureux; que Dom Felix de Savoye, & tout le
 „ Senat de Chambery, ayant obtenu le consente-
 „ ment du Duc Charles Emanuel, le seul Pere
 „ Theophile s'y opposa, & les pressa si fort qu'ils
 „ furent contraints de cesser, ce que le dit Prieur
 „ m'a assuré sçavoir de science certaine, mais qu'il
 „ étoit lui-même témoin d'un acte de la plus he-
 „ roïque vertu, puis qu'ayant eu ordre de feu
 „ Monsieur de Bourdeaux, & quelques autres,
 „ de presenter au Pere Theophile lois de ses ad-
 „ versitez, des Benefices, & deux mille livres de
 „ rente, avec caution bourgeoise dans Lyon, s'il
 „ vouloit seulement employer sa plume à écrire
 „ en faveur de certaine doctrine, le Pere Theo-
 „ phile répondit à Monsieur Juge est ces belles pa-
 „ roles, en baissant sa soufane, qu'il aimoit mieux
 „ mourir persecuté dans cet habit, que vivre bien
 „ à son aise en manquant de fidélité à Dieu à
 „ qui il l'avoit votée. Si les Moines sont capa-
 „ bles de faire courir de tels bruits contre un Jé-
 „ suite, faut-il s'étonner des fables qu'ils ont débitées
 „ touchant la mort de Luther, & de Calvin &c. ?

(K) *Quelque petite chose à dire contre Moreri.*

I. Tout ce qu'il a dit de bon se trouvant en propres termes dans le Journal (a) des Savans, il ne faisoit pas laisser ignorer aux lecteurs d'où il avoit pris cet article. C'est un péché d'omission qui merite ici la note de plagiaire, & l'application de ces paroles de Plinie: (b) *Obnoxii profecto animi & infelicit ingenii est deprehendi in furto malle, quam mutuum reddere.* II. Il n'est pas vrai que le P. Theophile avoit choisi pour titre du Recueil de ses livres Apopompais, qui est le nom que les Juifs donnoient à cette victime qu'ils chargeoient de maledictions & qu'ils abandonnoient au desert, mais on n'a pas jugé à propos de les intituler ainsi. Le titre d'*Apopompais* n'étoit destiné qu'au recueil particulier de quelques écrits, que l'Auteur n'insera pas dans ses 19. volumes. Nous avons vu ci-dessus les paroles de Mr. Gallois, qui sont si claires, & si précises, qu'on ne comprend pas que Mr. Moreri ait pu ne les pas entendre. N'eût-il point fallu que ce Jé suite eût perdu le jugement, s'il avoit voulu que tous ses Ouvrages portassent ce titre? Il a dû le réserver nécessairement pour quelques Traités de contrebande. Son intention a été suivie, comme nous l'apprend le Pere Sorwel: ce qui convainc Mr. Moreri d'une nouvelle omission. III. Les Ouvrages de Theophile Raynaud n'ont pas été imprimés l'an 1667. L'édition en fut achevée l'an 1665. Ce qui a trompé Mr. Moreri, est d'avoir vu qu'on en parloit dans le Journal des Savans du 14. de Mars 1667. Cela doit porter les Journalistes à marquer toujours l'année de l'impression. Ils ne le faisoient pas au commencement, & sur tout lors qu'ils craignoient en la marquant de faire conoître qu'ils parloient d'un livre qui avoit perdu la grace de la nouveauté. IV. Il n'est pas vrai que ce Jé suite ait vécu au XVII. siècle. Cette faute ne se trouve que dans la 2. édition de Hollande.

(L) *Deguifloit souvent son nom à la tête de ses Ouvrages.* Mr. Baillet trouvera là de quoi s'occuper, dans le beau recueil qu'on attend de lui sur les Auteurs deguifz. Il doute (c) si ce Jé suite a pris le nom d'*Anselmus Solerius* dans le livre de *pileo*, ceterisque capitibus, mais puis que ce livre se trouve dans le 13. volume (d) des Ouvrages de ce Pere, il faut être sûr qu'il l'a composé. Mr. Placcius (e) n'a pas eu raison de croire qu'il parut d'abord anonyme, dans l'édition de Lion 1655. in 4. dédié à Petrum de Mar-
 (c) Dans la liste qu'il a mise à la fin de son Ouvrage intitulé Auteurs deguifz.
 (d) Voyez Sorwel, ubi supra pag. 758.
 (e) Placcius de anonymis n. 602.
 (f) Maccari pag. 130.

in 12. on y mit le nom d'*Anselmus Solerius Cemelienfis*. Il est certain que l'Auteur dans l'édition de Lion 1655. se qualifia *Anselmus Solerius Cemelienfis*, en dedicant son Ouvrage ad *Petrum de Mavidat*. Disons donc que Placcius a ignoré bien des choses sur cet article; & il n'a point tu les noms qui ont paru dans la première édition, Maccari est une espece de contradiction (je dis ceci en passant) c'est au sujet de la Chronique de Flavius Dexte. (f) *Illud* (Chronicon) ab ipso (g) *BIVARIO*, vel *VIVARIO* conscriptum creditur Gabriel Pennotus & Matthæus Rademus, contra quos ipse tamen Apologus sese binis defendit quas approbavit Carolus Viseh Bibl. Cisterciensis p. 114. & Th. Raynaud. de mal. & bon. lib. pag. 139. sibi seve contrarius pag. 164. Voilà comme parle Mr. Placcius: il pretend que nôtre Jé suite ayant approuvé dans la page 139. les Apologies du Moine Espagnol, les desapprouve dans la page 164. Rien moins que cela: il les meprise assez clairement dans la page 164. & plus nettement encore dans la page 139. (h) *Flavius Dextri Chronicon nuper vulgatum, suppositum fuisse Dextro late contendit Gabriel Pennotus in Canonico Regularium historia. Quamvis enim, ipso S. Hieronymo teste, ratum sit, Flavianum Dextrum scripsisse Chronicon quod eadem D. Hieronymo inscripserit; tamen hoc Chronicon nuper vulgatum, illud ipsum esse genuinum, cuius S. Hieronymus meminit, multa sunt quæ distant. Nec quæ adversus libri illius suppositionem, profertur Bivarus commentator ac defensor, & Melchior Incofer lib. pro epistola Deiparæ ad Methanenses à cap. 42. m. 46. explent revera legentium animum.* Voilà ce qu'il dit dans la page 139. & voici de quelle manière il s'exprime dans la page 164. (i) *Id. id. Dextri Chronicon quod nuper prodit, magna excitavit dissidia. Aliquod Chronicon verè fuisse à Dextro conscriptum, constat, cum S. Hieronymus eius sibi à Dextro inscripti meminisset; sed an id quod nuper prodit, sit verum illud Dextri Chronicon, controversa est. Multi hoc Chronicon esse suppositum ab aliquo, cui honor gentis sue cordi esset, contendunt, & acriter Pennotus in Canonico Regularium historia. Ce Jé suite prit le nom de *Stephanus Emonerius* (k) en écrivant pour les équivoques contre Barnes; celui de *J. Heribertus* (l) imprimé à Dyonis dans son traité (1) Latin des Eunuques; celui de *Leodegarius Quintinus Hadanus* en 1675. écri-*

(a) C'est le Journal que j'ai cité ci-dessus, remarque F.

(b) Plinius in prefat.

(f) Placcius in Pseudonymorum n. 294. pag. 185.

(g) C'est un Espagnol, Moine de Cîteaux, il publia cette Chronique de Flavius Dextro.

(h) Bivarus est un Espagnol, il publia cette Chronique de Flavius Dextro.

(i) Id. id. pag. 164.

(k) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

(l) Imprimé à Dyonis in 3. l'an 1675.

(m) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

(n) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

(o) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

(p) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

(q) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

(r) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

(s) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

(t) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

(u) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

(v) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

(w) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

(x) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

(y) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

(z) Voyez Barnes pag. 435. col. 1.

RAMUS (PIERRE) en François de la Ramée, a été l'un des plus fameux Professeurs du XVI. siecle. Il * étoit né dans un village du pais de Vermandois en Picardie l'an 1515. Son ayeul s'étoit retiré en ces quartiers-là après avoir perdu tous ses biens, lors que sa patrie fut reduite en cendres au (A) pais de Liège, par le dernier Duc de Bourgogne. Il falut qu'il gagnât sa vie le reste de ses jours à faire & à vendre du charbon. Il laissa un fils qui gagna la sienne à labourer †, & qui fut le pere de nôtre Ramus, c'est-à-dire d'un homme qui a été le jouët de la fortune; car sa vie fut une alternative perpetuelle d'élevation & d'abaissement. L'envie d'apprendre l'ayant porté ‡ dès l'âge de huit ans à s'en aller à Paris, & la misere l'ayant contraint d'en sortir, il y retourna le plutôt qu'il put, & n'y trouvant point les moyens de subsister il en partit une seconde fois; mais la passion des études fut si grande en lui, que le malheur de ces deux voyages ne l'empêcha point d'aller chercher tout de nouveau une condition dans cette ville. Il y fut entretenant pendant quelques mois par un de ses oncles; après quoi il se vit contraint (B) d'être valet au College de Navarre. Employant le jour à servir ses maitres, & la plupart de la nuit à étudier †, il fit des progrès si considerables, qu'à sa reception au degre de Maître es Arts, il β s'engagea à soutenir le contrepied d'Aristote sur tout ce qu'on (C) lui voudroit objecter: mais

* Theophilus Banofius, in vita Petri Rami p. 2.

† Ex eodem ibid.

‡ Ibid. p. 3.

† Ex eodem ibid.

β Jo. Thomae Freigius, in vita Petri Rami pag. m. 10.

il

écrivait contre Hurtado &c. Ce Hurtado étoit un Moine Espagnol qui fit imprimer à Amsterdam le livre dont Patin (a) a fait mention; on y trouve (b) des railleries sur les titres que Theophile Raynaud donnoit à ses livres. Ne lui en déplaise ces titres étoient quelquefois ingenieux; qui ne vaudroit lire un Ouvrage intitulé *Les spiritualitez, heteroclités, & les anomalies de la pieté?* C'est le titre du 15. & du 16. volume des *Ocuvres* de ce Jésuite, *Heteroclitia spiritualia & anomala pietatis*. Voilà donc, dit-on, des heteroclités dans la Religion aussi bien que dans la Grammaire; y voilà des anomalies aussi bien que dans la lune.

(A) Reduite en cendres au pais de Liège.] Cela ne s'accorde ni avec Mr. Moreri, ni avec Mr. Teiffier. Celui-là dit que l'ayeul de Ramus avoit été obligé durant les guerres de sortir de Bourgogne, & qu'il s'étoit retiré dans le Vermandou; celui-ci dit (c) que Pierre Ramus étoit descendu d'une famille noble qui tiroit son origine de la ville d'Ereux, car son ayeul ayant été chassé de son pais, & deponillé de ses biens par les Bourguignons, chercha un asile dans le Vermandou. Ainsi selon Mr. Moreri l'ayeul de Ramus étoit Bourguignon, mais selon Mr. Teiffier il étoit Normand. Je puis vous assurer qu'il n'étoit ni l'un ni l'autre; il étoit du pais de Liège. Voici ma preuve. (d) Parentes Rami agricolæ fuerunt pauperissimi. Avus certe, ut ipse commemorat in Præfatione Regiæ suæ profectonis, in Eburonum gente familia in primis illustri fuit: sed patria à Carolo Burgundionum duce capta, & incensa, in Vermandouorum agrum profugus, ob paupertatem carbonariam artem exercuit. Tous les bons Geographes vous diront que les Eburons & les Liegeois font le même peuple.

(B) D'être valet au College de Navarre.] J'ai suivi Banofius & non pas Joseph Scaliger. Celui-ci pretend que Ramus alla valet à Paris. Ramius (e) ad annum usque decimum nonum, ne quidem primas notas didicerat, inserviebatque Dom. de la Brosse (f). Lutetiam deductus tantum famulus promerit maximo discendi desiderio percitus, ut quamvis repugnante ingenio tardo, rudi & stupido; reatus le compugnante, quod majus est, institutione serâ: Labore & diligentia in id literarum decus pervenirent, quò pervenisse vix credibile sit, ita ut anno trigesimo contra Aristotelem scripserit meliori stylo

quam posterioribus annis. J'ai de la peine à croire tout ce que nous conte là le grand Scaliger: il n'y a nulle apparence que Ramus ait vécu jusqu'à l'âge de (g) 19. ans sans savoir lire, ni qu'il eût l'esprit hebeté, pesant, stupide. En tout cas il est faux qu'il eût 30. ans lors qu'il commença d'écrire contre Aristote; car son livre après mille contestations fut condamné le 10. de Mai 1543. Il n'avoit alors que 28. ans. J'aurois mieux donc croire Banofius, qui raconte qu'à l'âge de huit ans nôtre la Ramée fit un voyage à Paris de son propre mouvement &c. (h) Anno ætatis suæ circiter octavo sponte Lutetiam venit, & inde bis adductus violentia temporis, bis eodem tamen, quam libertis resulantibus ventis reversus, & ardentibus discendi studio incensus, ab Honorato Carpentario avunculo vitulum per aliquot menses perexiguum accepit, ut artes addiceret: deinceps necessitate coactus multos annos duram servitutem in collegio Navarræ servivit. Sed quum interdum dominis suis fidelem operam præstitisset, nocte, Cleanthis Philosophi exemplo non dissimili, oleo & lucerna disciplinarum lumen brevi tempore tantum sibi comparavit, ut arrium liberalium laurea sit donatus. Mais voici une forte preuve contre Banofius: je la tire des propres paroles de Ramus rapportées par Jean Freigius, (i) Confiteor vitam mihi totam acerbissimis fluctibus jactatam esse. Puer vix è cunis egressus duplici peste laboravi: juvenis invita modisque omnibus repugnante fortuna Lutetiam ad capeendas artes ingenuas veni, inde bis abductus violentia temporis, bis eodem tamen quamlibet resulantibus ventis reversus, atque eò ardentiore discendi studio incensus, quò vehementius prohibebar. Si Ramus n'avoit eu que huit ans la premiere fois qu'il fut à Paris, eût-il employé le mot juvenis? n'eût-il pas dû se servir du mot de puer? eût-il manqué de le faire?

(C) Je contrepied d'Aristote sur tout ce qu'on lui voudroit objecter.] Le Tassoni regarde cela comme une audace condamnabile, Ma più audace, dit-il, (k) fu la prova di Pietro Rami, autore per altro poco degno d'essere nominato. Questi dovendo secondo l'uso di Parigi sostenere conclusioni prima che fosse creato Maestro, per bizzarria d'ingegno propose questa sola a qualunque volesse argomentare, dando libero campo à tutti. Quocunque ab Aristotele dicta sint, falsæ, & commentitia esse.

(a) Ci-dessus page 918. lettre b.

(b) Voyez la préface du Duplex Antidotus etc. etc.

(c) Teiffier, addit. à Mr. de Thou. to. 1. pag. 371. & deponillé de ses biens par les Bourguignons, chercha un asile dans le Vermandou. euit. 1696.

(d) Theophilus Banofius, in vita Petri Rami pag. 2.

(e) Scripserant prima pag. 127.

(f) Mr. Teiffier ib. croit que Scaliger d'une Dame; mais Dom. est aussi le compugnante, quod majus est, institutione serâ: Labore & diligentia in id literarum decus pervenirent, quò pervenisse vix credibile sit, ita ut anno trigesimo contra Aristotelem scripserit meliori stylo

(g) Mr. Teiffier ib. citant Scaligerana. ne son livre après mille contestations fut condamné le 10. de Mai 1543. Il n'avoit alors que 28. ans.

(h) Banofius, ubi supra p. 3.

(i) Johanes Thomae Freigius, in vita Petri Rami p. 7. ex Schekiano epistologo Rami.

(k) Alessandri Tassoni, Pensieri prima che fosse creato Maestro, per bizzarria d'ingegno propose questa sola a qualunque volesse argomentare, dando libero campo à tutti. Quocunque ab Aristotele dicta sint, falsæ, & commentitia esse. pag. 375.

* *Id. ib.* il faut noter * qu'avant cela il avoit fait dans les écoles un cours de Philosophie qui avoit duré trois ans & demi. Il se tira heureusement des objections qui lui furent faites un jour entier. Ce succès lui donna l'envie d'examiner plus à fond la doctrine d'Aristote, & de la combattre vigoureusement : mais il ne s'attacha guere qu'à perfectionner la Logique. C'est à cela qu'il rapportoit toutes ses lectures, & les leçons même d'éloquence qu'il faisoit à la jeunesse †. Les deux premiers livres qu'il publia, l'un intitulé *Institutiones Dialecticæ*, l'autre *Aristotelicæ animadversiones*, exciterent de grans (D) troubles dans l'Université de Paris.

† *Id. pag.*
10. & 11.

La quale havendo eccitati contra di lui tutti gl'ingegni, tutte le professioni, tutte le scuole; egli nondimeno con tanta prontezza, e sottigliezza di risposte la difese, che se rimaner confusa, e stupida la Città di Parigi: E ben ne' suoi libri appariscono ancora i segni della sua audacia. Le bon est qu'il ne nie pas que le foudrenant ne defendit cette These avec tant de subtilité, que tout Paris s'en étonna. (A) Voyons ce que Freigius peut nous dire sur cette aventure. Lutetia magistrum titulum suscepimus, pro more & consuetudine scholarum liberam disputandi copiam exanimatoribus facere cogebatur. Problema igitur sumpsit: Quæcumque ab Aristotele dicta essent, commenticia esse. Attoniti novitate & insolentia problematis Magistri nostri, cum auctoritatem Aristotelis (qua tanquam scuto, sese ad omnes insultus nimirum consueverunt) sibi creptam viderent, irrito conatu per diem integrum, Magistrandum (ut barbari barbare vocant) oppugnarunt. Ex hoc fortuito successu ansam deinceps serio & libere in Aristotelem animadvertendi & inquirendi arripuit.

(D) Exciterent de grans troubles dans l'Université de Paris. L'ordre eût voulu que les Professeurs de Paris qui admiraient Aristote, eussent refusé par des écrits & par des leçons les livres de Ramus; mais au lieu de se renfermer dans ces justes bornes des guerres Academiques, ils traînerent cet Antipateticien devant les Juges criminels, comme un personnage qui sapoit tous les fondemens de la religion. Ils firent tant de vacarmes que la cause fut portée au Parlement de Paris; mais dès qu'ils s'aperçurent qu'elle y seroit examinée équitablement & selon les formes, ils la tirèrent de ce tribunal par leurs intrigues, & la firent évoquer au Conseil du Roi.

(b) *Excitavit de grans troubles dans l'Université de Paris qui admiraient Aristote, eussent refusé par des écrits & par des leçons les livres de Ramus; mais au lieu de se renfermer dans ces justes bornes des guerres Academiques, ils traînerent cet Antipateticien devant les Juges criminels, comme un personnage qui sapoit tous les fondemens de la religion. Ils firent tant de vacarmes que la cause fut portée au Parlement de Paris; mais dès qu'ils s'aperçurent qu'elle y seroit examinée équitablement & selon les formes, ils la tirèrent de ce tribunal par leurs intrigues, & la firent évoquer au Conseil du Roi.* (b) *Vix Aristotelicæ animadversiones lectæ erant, cum Petrus Ramus repente non ad humanam aliquam, & literis usitatam disputationem ab Academia vocatur, sed ad Prætorii tribunalis capitalem contentionem per certos homines falso Academia nomine rapitur, novique & ante hunc diem inauditi criminis accusatur, quod Aristoteli repugnando Theologiam & artes enervaret. Hac enim oratione Aristotelicæ adio instituta est. Hinc Aristoteleorum clarioribus agitur ad summum Parisiensis Curia consilium traducitur: deinde cum legitimo iudicii more res agi, atque apertius iniquissima fraudis invidia percipi videretur, novis artibus à Senatu Parisiensi ad regiam cognitionem disjicitur. Le Roi ordonna que (c) Maître Antoine de Govea, qui s'estoit présenté à impugner & débattre lesdits livres, & ledit Ramus, qui les suspenoit & descendoit, estoient & nommeroit de chacun costé deux bons & notables personnages commoissans les Langues Grecques & Latines, & expérimentez en Philosophie. En suite de cette ordonnance Govea & Ramus choisirent chacun deux personnes: Pierre Danés & François Vicomercat furent choisis par Govea: Jean Quintin Docteur en Decret, & Jean de Beau-*

mont Docteur en Medecine furent choisis par Pierre Ramus. Le Roi éleut pour le cinquième Maître Jean de Salguac Docteur en Theologie, Raportons l'exposé des lettres patentes. Par devant (d) lesquels ledits de Govea & Ramus eussent (d) C'est-esté ouïs en leur disputes & débats, jusques à ce que pour interrompre l'affaire, iceluy Ramus se seroit porté pour appellant desdits Censeurs, dont nous le Roi advertis eussions decerné nos lettres à nostre Prevost de Paris, ou à son Lieutenant, pour contraindre ledits de Govea & Ramus à passer leur disputes, afin que par ledits Censeurs nous fust domé ledit advz, non obstant ledit appel & autres appellations quelconques, suivant lesquelles nos lettres, eussent ledits de Govea & Ramus decevch comparu pardevant ledits Censeurs, & voyant que par iceluy Ramus ledits livres ne se pourroient soutenir, eust déclaré n'en vouloir plus disputer, & qu'il les soumettoit à la censure des dessusdits; & comme on y vouloir proceder, ledits de Quentin & Beaumont, l'un après l'autre, eussent déclaré ne s'en vouloir plus entremettre. Au moyen dequoy eust iceluy Ramus esté sommé & requis d'en estre & nommer deux autres. Ce qu'il n'eust voulu faire, & se fust du tout soumis aux trois autres dessus nommez, lesquels après avoir le tout veu & considéré eussent esté d'advz, que ledit Ramus avoit esté temeraire, arrogant & impudant d'avoir reproché & condamné le train & art de Logique recçu de toutes les nations, que luy mesme ignoroit, & que parce qu'en son livre des Animadversions il reprenoit Aristote, estoit évidemment connu & manifeste son ignorance. Voire qu'il avoit mauvaise volonte, de ram qu'il blasmoit plusieurs choses, à quy il ne pensa oncques. Et en somme ne contenoit fondit livre des Animadversions que tous mensonges, & une maniere de medire, tellement qu'il sembloit estre le grand bien & profit des lettres & sciences, que ledit livre fust du tout supprimé: Semblablement l'autre dessusdit intitulé Dialecticæ Institutiones, comme contenant aussi plusieurs choses fausses & estrangeres. Raportons aussi le dictum de l'ordonnance. ,, Sçavoir faisons, que veu par nous ledit avis, & eu sur ce autres avis & deliberations, avec plusieurs sçavans & notables personnages, ,, estans les nous, avons condamné, supprimé ,, & aboly, condamnons, supprimons, & abolissons ledits deux livres, l'un Institutiones Dialecticæ, l'autre Aristotelicæ Animadversiones, & ,, avons fait & faisons inhibitions & defenses à ,, tous Imprimeurs & Libraires de nostre Royaume, ,, me, pays, terres & seigneuries, & à tous autres nos sujets, de quelque estat ou condition ,, qu'ils soient, qu'ils n'ayent plus à imprimer ,, ou faire imprimer ledits Livres, ne publier, ,, vendre, ne debiter en nosdits Royaume, pays, ,, terres & seigneuries, sous peine de confiscation ,, desdits Livres, & de punition corporelle, soit ,, qu'ils soient imprimez en iceux nos Royaumes, ,, me, pays, terres & seigneuries, ou autres ,, lieux

(a) *Freigius ubi supra pag. 9. 10.*

(b) *Audomarus Talerius in sua ad Carolum Lotharingum Cardinalium Academia, apud Lauterbachum, in variis Aristotelis fortuna pag. 57. 58. edit. Paris. 1653.*

(c) *Ce sont les termes des lettres patentes du Roi datées le 10. de Mai 1543. Voyez Lauterbachum in variis Aristotelis fortuna pag. in. 51.*

Paris. Il falut que François I. s'en mêlât, évoquant à foi le procès qui pendoit au Parlement de Paris entre Ramus & Antoine Govea. On donna des Juges aux parties, pour prononcer sur le différent après qu'elles auroient disputé. Govea eut tout l'avantage qu'il pouvoit pretendre : les livres de Ramus furent interdits par tout le Royaume, & leur Auteur fut condamné à n'enseigner plus la Philosophie. Ses ennemis firent paroître leur (E) joye avec un éclat surprenant,

„ lieux non estants de nostre obeyssance : & sem-
„ blablement audit Ramus de ne plus lire les-
„ dis livres, ne les faire écrire ou copier, pu-
„ blier, ne semer en aucune maniere, ne lire en
„ Dialectique ne Philosophie en quelque manie-
„ re que ce soit, sans nostre expresse permission :
„ Aussi de ne plus user de telles meditations & in-
„ vectives contre Aristote, ne autres anciens
„ Auteurs recuus & approuvez, ne contre nos-
„ tre dite fille l'Univerfité & supposés d'icelle,
„ sous les peines que dessus. Si donnons en man-
„ dement & commettons &c. (A) „

Qui n'entend qu'une partie n'entend rien : c'est pourquoy il est bon que je raporte le recit qu'un ami de Ramus a publié de toute la procedure. Ramus pour obeir aux ordres de sa Majesté comparut devant les cinq Juges, quoi qu'il y en eût trois qui fuslent les grans ennemis. On disputa deux jours. Il fournit que la Dialectique d'Aristote étoit imparfaite, puis qu'elle ne contenoit ni definition ni division : les deux juges qu'il avoit choisis declarerent par écrit le premier jour, que la (b) definition est nécessaire dans toute dispute bien réglée : les trois autres declarerent par écrit (c) que la Dialectique peut être parfaite sans definition. Le lendemain ils reconurent par écrit que la division est nécessaire dans la Dialectique ; mais voyant que Ramus en concluoit qu'il avoit raison de condamner la Logique d'Aristote, puis qu'elle n'avoit pas été divisée, ils renvoyerent l'affaire à un autre jour ; & comme ils s'aperçurent qu'ils s'étoient eux-mêmes embarrassés de telle sorte, qu'ils ne pouvoient se degager avec honneur, ils declarerent qu'il falloit recommencer la dispute, & tenir pour non avenu tout ce qui s'étoit passé pendant les deux jours. Ne non damnaretur Ramus, novum consilium inivit ut ab initio tota disputatio retextatur, & adhuc injudicata induceretur, proque nihil haberetur (d). Ramus se plaignit hautement de ce procédé, où non seulement les Juges faisoient paroître qu'ils le vouloient condamner, mais aussi qu'ils castoient eux-mêmes leur jugement : il les recusa, il appella de tout ce qu'ils pourroient faire. Son apel fut déclaré nul par François I. qui ordonna que les cinq Juges prononceroient en dernier ressort, & définitivement sur cette affaire. Les deux Juges choisis par Ramus se retirerent, voyant bien qu'ils n'assisteroient au jugement (e), que comme temoins de l'injustice que l'on preparoit. Les trois autres prononcerent tout ce que leur passion leur suggera ; & on prevint de telle sorte l'esprit du Roi par de faux rapports, qu'on obtint la confirmation de leur jugement. (f) *Hac omnia Regis, licet omnium Regum & humanissimi & literarum amantissimi, tamen per falsas & improbitissime confictas calumnias induciti, auctoritate confirmantur.* Notez que le Roi declare dans ses patentes, que Ramus se fournit du tout à ces trois Juges, après le desistement des deux autres. Ce fait est faux, si l'on en croit l'Auteur que je cite, car après avoir raporté que les deux Juges renoncèrent à la

procedure, il ajoute que Ramus en fit autant, & que les trois autres le condamnerent sans l'avoir ouï. (g) *Idemque Ramus ipse non sine stomacho, cum à tribus illis contumeliose illuderetur, fecit, & se tempora sperare dixit, quibus tales judices de suo facto nequaquam parem essent voluptatem percipituri. Ita vi victa, vel certe hominum quorumcumque opinione ad tempus oppressa causa est. Condemnantur igitur triumvirali sententia, non modo indicta, sed incognita plane causa, animadversiones Aristotelicae.* Prenez bien garde que l'on narre ainsi la chose, non pas dans un livre anonyme, mais dans un écrit qu'Omar Talon dedia au Cardinal de Lorraine. Si l'on s'y fie, on rejettera comme une fable ce que conta Pierre Galland. Il dit que François I. ayant pris les invectives continuelles d'un certain Sophiste contre Aristote, contre Ciceron, & contre Quintilien, avoit resolu de l'envoyer aux galeres ; mais que Castellan lui suggera un autre genre de punition ; ce fut d'engager ce Sophiste à une dispute, où il seroit voir la folle par le silence à quoi on le reduiroit. Le Roi goûta cet expedient ; & lors qu'il eut su la confusion que ce personnage avoit regue, il se contenta de cette peine : C'est de Ramus que Pierre Galland veut parler ; mais souvenons-nous qu'il étoit fon grand ennemi. *Cum (h) in hac schola ante annos octo Sophista famosus Musis iratus natus, gloria popularis sui inextinguibili preceps, Aristotele, Cicerone & Quintiliano petulantè & ignorantè vexatus, nullum finem inquevis auctorem classicum de bacchandi facturus videretur, priusquam presentem literarum statum labefactasset, & ad suam libidinem perventisset, permulti doctrina & virtute conspicui homines audaciam tam prodigiosam indignissime tulerunt. Cunque de eo apud regem ita conquesti essent, ut ille, pro sua perpetua in literas & literarum Professores benevolentia, hunc indignandum ad remum damnatum triremibus addicere statueret, Regis animum faceti lepore suavitare emollium, ad mitiorem sententiam traxerunt. Sophistam nugantem & inepte philosophantem ab humanissimo Rege nullo capitali supplicio puniendum esse. Verum cum doctis hominibus coram gravibus disceptatoribus in disputationis certamen commissum, argumentis convincendum, & ratione aliqua leviori ad sanitatem reducendum. Quorum sententia cum illum Rex insensita, impudentia & temeritatis damnatum, silentiique pœna multatum vidisset, facile acquievit, neque acerbius quicquam in eum statuit.*

(E) Firent paroître leur joye avec un éclat surprenant. Ils firent plus de fracas à proportion, que les Princes les plus fastueux n'en affectent après la prise d'une grande ville, ou après le gain d'une bataille très-importante. La sentence des trois Juges fut publiée en Latin & en François dans toutes les rues de Paris, & dans tous les lieux de l'Europe où on l'a put envoyer. On fit des pieces de theatre avec un grand apparat, dans lesquelles Ramus fut basoïé en mille manieres, au milieu des acclamations & des applaudissemens Aristoteliciens. (i) *Triumphus de tam nobili gius p. 17. victoris*

(g) Id. id.

(h) Petrus Gallandus in vita Petri Castellani p. 45. pag. 75-76.

(a) Voyez Launoi ibid.

(b) Omnem disputationem que via & ratione procederet definitio. ne profici debere. Autem Talus ubi supra apud Launoum ib. p. 58.

(c) Ad Dialecticæ artis perfectionem definitio nihil opus esse. Id. ib.

(d) Id. ib.

(e) Ex eo autem confectu se discere quia se non socios consilii, sed injuriam que Ramo fieret adhibitos testes intelligere. Id. ib.

(f) Id. ib. apud Launoum ib. p. 59.

* *Throph.*
Banofius
nbi supra
pag. 7.

† *Id. ib.*

‡ *Voyez*
la remar-
que L.

§ *Id. pag.*
7. Ch. 8.

¶ *Jo. Tho-*
mas Frei-
gius ubi
supra pag.
18. Ch. 10.

‡ *Ramus*
in oratione
habita an-
no 1551.
pag. m. 9.

nant. Ceci se passa l'an 1543. L'année suivante * la peste fit du ravage dans Paris, & dissipa presque tous les Écoliers du College de Prele: mais Ramus s'étant laissé persuader d'y enseigner, attira bien-tôt beaucoup d'auditeurs. La Sorbonne le voulut faire chasser de ce College, & n'en put venir à bout: il fut maintenu dans la Principauté de cette maison par arrêt du Parlement †. Il trouva en si bon patron en la personne du Cardinal de Lorraine, qu'il obtint de Henri II. la mainlevée ‡ de sa plume & de sa langue l'an 1547. & la charge de Professeur Royal en Philosophie & en Eloquence au mois de Juillet 1551. Le Parlement de Paris l'avoit déjà maintenu dans la liberté de joindre les leçons de Philosophie avec celles d'Eloquence †. Cet arrêt avoit mis fin à plusieurs persecutions que Ramus & ses Écoliers avoient souffertes. On les avoit chicané en (F) plusieurs manieres, & devant les Juges academiques, & devant les Juges civils §, pendant l'hyver γ de l'année 1551. Dès qu'il se vit Professeur Royal il se sentit un nouveau zèle pour perfectionner les sciences, & il y travailla avec plus d'ardeur, malgré la haine de ses ennemis qui n'étoient jamais en repos, & qui prirent même pour une matiere de procès en crime d'innovation, la maniere dont lui & ses collegues prononçoient (G) la lettre Q. Ils poussèrent si loin leurs attentats, qu'il fut obligé de disparoitre. Il alla sous le bon plaisir (H) du Roi se cacher à Fontainebleau,

victoria mirificus agitur, tristis illa & horrenda Triumvirum sententia impressis & Latina & Gallica oratione libellus, non modo per hujus urbis compta, sed per orbis terrarum loca omnia, quò expectari (a) potuit, promulgatur. Ludi magno apparatu celebrantur, ubi spectantibus & plaudentibus Aristoteles, omni ludibrii & conviti genere Ramus afficitur.

(F) On les avoit chicané, en plusieurs manieres.] Je ne raporte pas le detail de ces vexations; je vous renvoie à (b) Freigius: je dis seulement que lors qu'on se fut aperçu que les autres plaintes ne faisoient pas assez d'impression, on accusa Ramus de pervertir la jeunesse par des semences d'heresie & de Pyrrhonisme. (c) Unius primam accusationem gravissimam audivit, Ramum Academicum nominavit, & inaudita calumnia describens, humanarum divinarumque rerum hostem & inimicum, qui de humanis divinisque legibus addiditaret, de quibus dubitare discipulos suos doceret: qui lubricos Divi Augustissimi locos suis auditoribus ad effrenatam & impiam libertatem proponeret, qui (quò facilius incantis animus abuteretur) omnes Logicas disputationes tolletet.

(G) Prononçoient la lettre Q.] Les Professeurs royaux corrigerent entre autres abus celui qui s'étoit glissé dans la prononciation du Latin. Quelques Ecclesiastiques suivirent cette reforme, malgré le chagrin des Sorbonistes contre cette innovation. Mais un Beneficié se trouva fort mal d'avoir deplu là-dessus à la Sorbonne; elle le fit depouiller de ses revenus: il se pourvut au Parlement; & comme les Professeurs royaux craignoient qu'il ne succombât sous le credit de la Faculté de Theologie, pour avoir osé prononcer la langue Latine selon leur reforme, ils se firent obligez de le secourir: ils allerent donc à l'audience, & representèrent si vivement à la Cour l'indignité d'un tel procès, que l'accusé fut absous.

(d) *Id. ib.*
pag. 24.

Quas (d) novas turbas innovata pronuntiatio peperit? Sub annum millesimum quingentesimum quinquagesimum, cum Professores regii sinceriores Latina lingua pronuntiationem sensim introducere coepissent, molestè secebam cum aliis, tum presertim Sorbonici, inveteratam loquendi consuetudinem Gallorum improbari, ut quæ pueri didicissent, senes perdenda sateri cogenterent: in primis verò de sono ipsius literæ Q. ambigebatur: regis sic, uti debet, cum sequente a pronuntiandis, Quisquis,

Quamquam: Sorbonici verò consuetudine vernaculis, Kisky, Kankam. Jam cum sacris addiditum hominem ob genuinam pronuntiationem amplissimis preventibus Sorbonici spoliandum curassent, & lite coram Senatu Parisiensi contestata, ne miser ille ob grammaticam heresim (ut illi vocabant) theologice fructibus jure excederet, periculum esset: professores regii, & inter hos Petrus Ramus sacro agmine in Curiam convolant, & judicii insolentiam presati, quod Jureconsulti de legibus regis disputare soliti, ad grammaticorum leges disjunctandas sese dimississent, iudices ita commoverunt, ut sententia suis non modo sacerdotem absolverent, sed & impunitatem de Grammatica pronuntiatione disputandi tacito assensu in perpetuum stabilirent. Ergo Kis & Kalis, & Kantus, & Miki, & similes Gottisimi & barbarissimi erant in Parisiensi Academia ante regios professores usitati: quos barbarissimos si collega aliquis imitari noller, acerbe & convinielose accipiebatur, quod collegii consuetudinem violare diceretur. E schola regia tum primum Quis, Qualls, Quantus, Mibi, Latine & Romane sonnerunt, & pudor fuit, regis Professoribus tanquam regis ipsius voci palam reclamare. C'est une aventure si étrange & si incroyable, que je n'ai pas cru que je dusse omettre aucune parole de celui qui la raconte. Il en raporte tout de suite une autre qui m'étonne encore plus, & dont je voudrois bien voir les monuments dans les Archives; car sans cela je ne conseilerois à personne d'y ajouter une entiere foi, non plus qu'au procès de Kankam & Kisky. Voici cette autre aventure. Il falut contraindre par l'autorité publique plusieurs Docteurs de Paris, à renoncer à cette these qu'ils soutenoient opiniâtement, ego amat est une aussi bonne phrase que ego amo. Citons Freigius, (e) *Id. ib.* *credibile propè dictum est, sed tamen verum & editis libris proditum, in Parisiensi Academia Doctores exiisse, qui mordicus inreuerent ac defenderent. Ego amat, tam commodam orationem esse, quam Ego amo, ad eamque pertinaciam comprimendam consilio publico opus fuisse. Mon incredulité ne m'empêche pas de dire qu'il se passa bien des choses au X V. I. siècle dans la Faculté de Theologie de Paris, qui la font rougir aujourd'hui quand elle y songe. Elle en fut bien bernée.*

(H) Sous le bon plaisir du Roi se cacher à Fontainebleau.] Je voudrois bien que Freigius n'eût pas supprimé les circonstances de cette retraite: je voudrois

bleau *, où à la faveur des livres qu'il trouvoit dans la Bibliothèque royale , il continua ses travaux geometriques, & astronomiques. Mais dès qu'on fut qu'il étoit là, il ne s'y crut plus en sûreté, & il falut qu'il s'allât cacher successivement en divers endroits †. Pendant ce tems-là la Bibliothèque fut pillée au College ‡ de Prele. Il reprit la possession de sa charge après la paix qui fut traitée l'an 1563. entre Charles IX. & les Protestans. Il s'y maintint avec vigueur, & s'attacha principalement à faire fleurir les études de Mathematique, jusqu'à la seconde guerre civile l'an 1567. Alors il fut obligé de quitter Paris, & de se jeter entre les bras des Huguenots †. Il étoit à leur armée lors de la bataille de St. Denys. La paix ayant été faite peu de mois après, il fut retabli dans sa profession, mais comme il previt que la guerre recommenceroit bien-tôt, il ne voulut point être exposé à une nouvelle tempête. Il demanda donc au Roi la permission d'aller voir les Academies d'Allemagne. Cela lui fut accordé. Il fit ce voyage l'an 1568. & reçut par tout de grans honneurs β. Il revint en France après la troisième guerre †. l'an 1571. & perit miserablement au massacre de la St. Barthelemi, comme on le peut voir dans le passage de Mr. de Thou que Moreri a rapporté. C'étoit sans doute un grand (I) Orateur, un homme fort universel, & doté de très-belles qualitez morales; éloigné de (K) l'avarice, sobre, chaste, craignant Dieu,

* Freigius id. p. 26. † Id. pag. 18. ‡ Id. pag. 50. β Id. ib. & pag. 59. † Id. sur ce qu'on marque qu'il harangua à Bâle l'an 1571. (g) Tho. Freigius ubi supra pag. 35. (b) Id. ib. (i) Solebat in patriam proficiscens bonis indolis juvenes pauperes suis fovere, coëque in Academia Prele la bonis informabat discipulis: ex quo (g) refusa des professions qui auroient été fort lucratives, & aima mieux regenter dans le College de Prele où il n'avoit point de gages publics. Il n'acceptoit point les presens que ses disciples lui fimoient. (h) Il refusa d'aller en Pologne, quoi qu'on lui promit de payer liberalement les éloges qu'il donneroit au Duc d'Anjou. Il répondit que l'éloquence ne doit pas être mercenaire, & qu'il faut que la qualité d'homme de bien se trouve dans un Orateur. (k) Inter cetera referam quod cuidam respondit, qui in Poloniam legatus, Ramo, ut secum proficisceretur ad Henrici, qui nunc est, Galliarum regis laudes decantandas, magno pretio persuadere conatus est. At respondit, ait, oportet Oratorem non tantum dicendi peritum, sed virum bonum esse: nec viri boni lingua venalis esse debet. Nous aprenons là un fait digne de remarque; c'est que Monluc se voulut servir de l'éloquence de Pierre Ramus pour éblouir les Polonois, afin de leur donner plus d'envie de choisir le Duc d'Anjou pour leur Roi; car il ne faut pas revoquer en doute, que celui qui fit à Ramus la proposition que j'ai rapportée, ne fut le même Monluc Evêque de Valence, qui negocia si heureusement l'élection de Henri III. & qui se servit entre autres moyens de l'éloquence de quelques personnes, qui étoient jusqu'à quel point par leurs vers & par leurs harangues les châtiez du Duc d'Anjou. Il eut le bonheur d'éviter le piège d'une maxime d'Horace (l). La temperance de Ramus fut exemplaire; il se contentoit du bouilli; il mangeoit peu à diner; il fut 20. ans sans boire du vin, & ne commença d'en boire que par ordre des Medecins; il couchoit sur la paille; il se levait de grand matin; il étudioit tout le jour (n); il garda le celibat avec une pureté qui ne fut pas même soupçonnée; tant de quelque tache; & il évitoit comme un poison les conversations malhonnêtes (o).

voudrois sur tout qu'il en eût marqué le tems; mais peut-être que s'il se fût hasardé d'en coter l'année, il n'y eût pas mieux réussi, que quand il a dit que les animadversions de Ramus furent condamnées (a) l'an 1545. avec défense à leur Auteur de se mêler de Philosphie; mais que Ramus rehabilité par le Roi Henri (b) à la sollicitation du Cardinal de Lorraine, fit une harangue l'an 1546. de studii philosophia & eloquentia conjungendis. Quoi qu'il en soit, il insinua clairement que le Roi n'osant accorder à Ramus une protection ouverte, l'envoya à Fontainebleau pour le sauver de la fureur de ses ennemis. (c) Paucis mensibus per reliqua Geometria mysteria pervassisset, nisi cursus industria per fatalem quandam calamitatem abruptus fuisset. Acceptis igitur à rege literis, ad regiam Fontibellaquei bibliothecam profectus, mathematicas superiorum temporum prælectiones ab initio plenas & uberius retraxit & consideravit. . . (d) Hac meditationem solitudo cervorum ac sylva diutius occidere non potuit. In Italiam tum cogitavit, quò ipsum Bononia honorificè invitatar. In Germaniam nostram ipsius illis mathematicum amoribus charissimam sæpe respexit, sed viis omnibus terror mortis intentus ac pavor: rumor etiam Praeci sui indignis modis direpti, tum bibliotheca charissimis quibusque rebus spoliata ac depopulata, ad regiam Vincennarum propius urbem revocatur: quin alia vis etiam gravior accidit, ut è Vincennis per invia itinera profugiendum esset, & subinde variis in locis delitescendum: in fuga tamen & latebris otium lucemque reperit. Banosius (e) nous apprend que Ramus se retira à Fontainebleau pendant la premiere guerre de religion.

(1) Un grand Orateur.] Je n'en veux point d'autre preuve que ce temoignage de Brantome: il contient un fait qu'on ne trouve pas ailleurs. Voici ce que dit Brantome, en donnant la liste des hommes savans que Henri II. entretenoit. (f) Monsieur Galandius Torticolis en l'art d'Oratoire; mais Monsieur Ramus son ennemy le passoit, qui estoit un fort disert & éloquent Orateur, & peu s'en est-il veu de semblables, car il avoit une grace inégale à tout autre, qui se couroit davantage son éloquence, jusques-là qu'au bout de quelque temps luy s'estant rendu Huguenot, & estant en la compagnie de Messieurs le Prince & Amiral, au voyage de Lorraine, & leurs Reistres qu'ils avoient fait venir

, ne voulant passer vers la France, qu'ils n'eussent de l'argent, apres qu'ils en eurent un peu touché par quelques boucillemens que les Huguenots entre eux, & que Monsieur Ramus les eust haranguez, ils en furent gagez, & menez au cœur de la France pour faire assez de maux.

(K) Eloigné de l'avarice, sobre, chaste.] Il quorum (g) refusa des professions qui auroient été fort lucratives, & aima mieux regenter dans le College de Prele où il n'avoit point de gages publics. Il n'acceptoit point les presens que ses disciples lui fimoient. (h) Il refusa d'aller en Pologne, quoi qu'on lui promit de payer liberalement les éloges qu'il donneroit au Duc d'Anjou. Il répondit que l'éloquence ne doit pas être mercenaire, & qu'il faut que la qualité d'homme de bien se trouve dans un Orateur. (k) Inter cetera referam quod cuidam respondit, qui in Poloniam legatus, Ramo, ut secum proficisceretur ad Henrici, qui nunc est, Galliarum regis laudes decantandas, magno pretio persuadere conatus est. At respondit, ait, oportet Oratorem non tantum dicendi peritum, sed virum bonum esse: nec viri boni lingua venalis esse debet. Nous aprenons là un fait digne de remarque; c'est que Monluc se voulut servir de l'éloquence de Pierre Ramus pour éblouir les Polonois, afin de leur donner plus d'envie de choisir le Duc d'Anjou pour leur Roi; car il ne faut pas revoquer en doute, que celui qui fit à Ramus la proposition que j'ai rapportée, ne fut le même Monluc Evêque de Valence, qui negocia si heureusement l'élection de Henri III. & qui se servit entre autres moyens de l'éloquence de quelques personnes, qui étoient jusqu'à quel point par leurs vers & par leurs harangues les châtiez du Duc d'Anjou. Il eut le bonheur d'éviter le piège d'une maxime d'Horace (l).

(l) La temperance de Ramus fut exemplaire; il se contentoit du bouilli; il mangeoit peu à diner; il fut 20. ans sans boire du vin, & ne commença d'en boire que par ordre des Medecins; il couchoit sur la paille; il se levait de grand matin; il étudioit tout le jour (n); il garda le celibat avec une pureté qui ne fut pas même soupçonnée; tant de quelque tache; & il évitoit comme un poison les conversations malhonnêtes (o).

(a) Id. ib. pag. 14.

(b) Henri II. ne commenca de regner qu'en l'an 1547. Ramus fut interdit l'an 1543.

(c) Freigius ubi supra pag. 26.

(d) Id. ib. pag. 28.

(e) Banosius, in vita Ramii pag. 20.

(f) Brantome, Mémoires des hommes illustres, tom. 2. pag. 55.

pauperes suis fovere, coëque in Academia Prele la bonis informabat discipulis: ex quo (g) refusa des professions qui auroient été fort lucratives, & aima mieux regenter dans le College de Prele où il n'avoit point de gages publics. Il n'acceptoit point les presens que ses disciples lui fimoient. (h) Il refusa d'aller en Pologne, quoi qu'on lui promit de payer liberalement les éloges qu'il donneroit au Duc d'Anjou. Il répondit que l'éloquence ne doit pas être mercenaire, & qu'il faut que la qualité d'homme de bien se trouve dans un Orateur. (k) Inter cetera referam quod cuidam respondit, qui in Poloniam legatus, Ramo, ut secum proficisceretur ad Henrici, qui nunc est, Galliarum regis laudes decantandas, magno pretio persuadere conatus est. At respondit, ait, oportet Oratorem non tantum dicendi peritum, sed virum bonum esse: nec viri boni lingua venalis esse debet. Nous aprenons là un fait digne de remarque; c'est que Monluc se voulut servir de l'éloquence de Pierre Ramus pour éblouir les Polonois, afin de leur donner plus d'envie de choisir le Duc d'Anjou pour leur Roi; car il ne faut pas revoquer en doute, que celui qui fit à Ramus la proposition que j'ai rapportée, ne fut le même Monluc Evêque de Valence, qui negocia si heureusement l'élection de Henri III. & qui se servit entre autres moyens de l'éloquence de quelques personnes, qui étoient jusqu'à quel point par leurs vers & par leurs harangues les châtiez du Duc d'Anjou. Il eut le bonheur d'éviter le piège d'une maxime d'Horace (l). La temperance de Ramus fut exemplaire; il se contentoit du bouilli; il mangeoit peu à diner; il fut 20. ans sans boire du vin, & ne commença d'en boire que par ordre des Medecins; il couchoit sur la paille; il se levait de grand matin; il étudioit tout le jour (n); il garda le celibat avec une pureté qui ne fut pas même soupçonnée; tant de quelque tache; & il évitoit comme un poison les conversations malhonnêtes (o).

Dieu, zélé pour la Religion Reformée; mais il étoit un peu opiniâtre & contredifant; & l'on veut même qu'il ait derobé * à Vives ses inventions. Il temoigna une grande fermeté (L) dans ses disgraces. Les Ministres ne l'aimoient guere, car il se rendit en quelque forte Chef de party pour faire changer la discipline. Son dessein fut éludé, & renversé même dans un (M) Synode National. J'au-

* Voyez Keckerman in praecipuis legibus tract. 2. c. 5.

(L) Une grande fermeté dans ses disgraces.] Tout autre que lui eût quitté Paris apres l'arrêt foudroyant de François I. dont ses adversaires se glorifioient avec tant d'insultes; mais il tint bon dans le College de Preley, & les laissa crâbler tant qu'ils vulerent. Il ne repondit rien aux écrits qu'on publia contre lui. Il n'auoit osé, me dira-t-on, car le Roi lui fit defense de rien dire qui concernât la Philosophie. Le silence est peut-être la chose du monde la plus difficile à un Auteur attaqué, & dechiré de toutes parts. Voila pourtant une chose dont Ramus a été capable. Laissons-le dire à un Auteur qui l'a exprimé fort bien. Adversus (a) continuumelias Doctorem quamlibet & eruditissimum hominum perpetuum silentium iuraverat, Nil Goveano, Gallandio, Peronio, Turnebo respondit: nil ingenii & doctrinae per universam Germaniam principi Melanchthona respondit: nil alius Germanus, nil italis nonnullis respondit. Cumque divulgatis per orbem terrarum Gallica & Latina lingua probris esset notatus, publicis libris ignominiosissime traductus: conficta lingua, vinctis manibus prohibitus quicquam de philosophia vel publice vel private dicere, scribere, cogitare etiam (si non tantum potuisset imperari) prohibitus esset: adversus tantas tot acerbitatum plagas, unicum patientiae remedium adhibuit, in amoque seipsum illud habuit: Grata superveniet, quae non sperabitur hora. Cet Auteur a oublié une circonstance qui pouvoit donner un grand relief à ce triomphe; je veux dire à la force de se taire, dont il loué Pierre Ramus. Ce Professeur recouvra au bout de 4. ans la liberté de la plume, & la liberté de la langue par rapport à la Philosophie. Il nous l'apprend lui-même dans la premiere harangue qu'il prononça depuis qu'il fut Professeur royal. (b) Misero Rex Henricus, Hercules videlicet Gallicus, adjut, meque quarto abhinc anno ad postulationem Caroli Lotharingi Cardinalis, & linguis solvit, solutoque Eloquentia & Philosophia docenda, exercenda, illustranda potestatem fecit. Voici d'autres preuves de sa confiance. La premiere fois qu'il expliqua sa Logique dans le College de Cambrai, les émissaires de ses ennemis n'oublièrent rien pour lui faire perdre patience, & pour le contraindre d'abandonner sa leçon: ils sifflèrent; ils firent des huées; ils batirent des mains & des pieds. En vain; il ne se deconcerta pas; il s'arrêtoit de tems en tems jusques à ce que les cris cessassent, & il acheva ainsi sa leçon à plusieurs reprises. Cette fermeté les étonna, & rabattit dans la suite leur audace. (c) Anno 1552. cum in Cameracensi schola frequentissimo auditorio suam dialecticam auspicaretur, ab annulis clamores, strepitus, sibilis ingentes per summam penitentiam excitari coepere. Hac insolentia nihil ipse permotus, cum se oratorem praesertit, ut multum diuque licet obnitenibus adversariis, per intervalla tamen clamorum, incredibili constantia, nec minori cum gloria peroravit. Quae ejus virtute confirmati ini-

(a) Freigius ubi supra pag. 34.

(b) Ramus in oratione habita anno 1551. circa init. pag. m. 7.

(c) Freigius ubi supra.

mici, in posterum minus ei fuere molesti. On lui fit les mêmes insultes (d) à Heidelberg, & avec aussi peu de succès, pendant les leçons qu'il y fit l'an 1568. Cela nous montre qu'il s'étoit rendu odieux à plusieurs personnes en Allemagne aussi bien qu'en France, pour avoir osé écrire contre Aristote. Il est vrai qu'il l'avoit fait d'un air un peu trop altier, & qu'il avoit temoigné trop d'affection de se pouiller ce Philosophe de toute sa gloire: il lui étoit autant qu'il pouvoit les Ouvrages qu'on lui attribuoit; & quand il le reconnoissoit pour l'Auteur de quelques-uns, il en condamnoit la doctrine, & passoit jusqu'à l'investiture contre la personne, par la description odieuse de vices & des actions d'Aristote (e). Voyez les harangues que Perionius publia l'an 1544.

(M) Son dessein fut... renversé dans un Synode national.] Il vouloit introduire dans l'Eglise le gouvernement democratieque: il pretendoit que la puissance des clefs conférée au peuple par JESUS-CHRIST, ne doit être commise aux Confesseurs, qu'afin qu'ils forment les premiers deliberations, ou les premiers jugemens, qui soient en suite propozés au peuple, & qui ne puissent passer pour loi, qu'en cas qu'ils soient confirmés par les suffrages des chefs de famille. Il disoit que sans cela l'on introduisoit dans l'Eglise l'Oligarchie & la tyrannie. Son sentiment fut examiné dans un Synode (f) National qui le rejetta. Theodore de Beze travailla de toutes ses forces à la rejection de cette democratie ecclesiastique, qui dans le vrai seroit une source de confusions, & une pure anarchie. Il craignoit que si Pierre Ramus n'acquiesçoit au jugement du Synode, cela ne causât beaucoup de troubles; car il le prenoit pour un grand brouillon. Voici ses paroles. (g) Pseudodialecticus ille, quem ego apud jam pridem docti multi cognoverunt, contentione non parvam excitavit de tota Ecclesiastica ordine, quam inquit Democraticam esse oportere, non Aristocraticam, sola aeternorum presbytero relinquent. Synodus ob eam causam Nemausi in mente Majo coacta, cui etiam interfui, dogma istud plane, meo judicio, absurdum & perniciosum, velle futatis contrariis omnibus argumentis damnavit, cui se cum suis paucis ille obsequatur, bene erit: sin minus, certe turbas dabit homo ad turbanda optima quoque comparatus. Ramus n'étoit pas assez fou pour demander l'abolition de la discipline; il attaquoit (h) seulement la jurisdiction des Confessaires, & des Synodes; il pretendoit que le peuple devoit juger de la doctrine, choisir les Ministres, excommunier & absoudre. On soupçonne qu'il vouloit cela, afin de renouveler dans l'Eglise le pouvoir des Demagogues d'Athènes, ou celui des Tribuns de Rome; car comme il étoit fort eloquent, il eût excité dans l'assemblée du peuple telles passions qu'il lui auroit plu. Ille

(d) Proinde minus debet mirum videri, si dum libera legatione regis permissis, terribi. vii bello ardente Gallia in Heidelbergensi Academia principit autoritate ad profitendum adductus, consilium amulorum clamores invicto animo pertulit, tanta quidem constantia ut adversarios sine penitentia pudore merito debuerit. d. ib.

(e) Voyez Keckerman in praecipuis Legibus au mois de Mai 1572. (f) Theodor. Beza, episc. 67. ille est date du 1. 1572. (g) Condebat non ad disciplinam, sed penes quos esset ecclesiastica gubernatio: volebat enim non penes paucos, sed penes universam Ecclesiam esse judicium doctrinae electionem, & abjectionem ministrorum, excommunicationem, & absolutionem. Simler, in vita Bullingeri fol. 45. (h) Theodor. Beza, episc. 68. de même date que l'autre.

rouis eu bien plus de choses à rapporter sur son chapitre, si je n'avois évité de re-
peter ce qu'on trouve dans Moreri, & dans les amples recueils de Mr. Teiffier
outre que je n'ai pu consulter un livre * que j'ai eu autrefois en main, & qui con-
tient un grand nombre de particularitez. Je ferai quelques petites observations
sur le recit (N) de ces deux Messieurs, dans lesquelles on trouvera l'éclaircisse-

* La vie de Pierre Ramus composée par Nancelius. Mr. Teiffier n'en a rien dit dans sa Bibliotheca Bibliothecarum.

(i) Antiquitez de Paris pag. 563. edit. de Paris 1639. in 4.

(l) Mallent ex te ipso tuum hoc de oranda nostra schola neannmoins des compliments; on lui écrivit des consilium, hominètez; mais après tout on lui declara qu'il n'y avoit point pour lui de chaire de Professeur à Geneve; toutes les places étoient remplies; les fonds destinez aux gages des Professeurs ne pouvoient être augmentez; & l'Academie étoit resoluë à ne point souffrir d'autre système que celui d'Aristote. (m) Duo tantum obstant quo minus quod optas, & nostrum collegium alioqui vehementer cuperit, conmodè nunc conscri posse videtur. Unum, quod nullus nunc sit in schola vacuus locus, nostrorum verò semes adeo ac penè nulla sint facultates, ut nec augere possint professorum numerum, nec constitutis antea stipendiis, que sanè perexiguasunt, quicquam adicere; alterum, quod nobis certum ac constitutum sit & in ipsis tradendis Logicis, & in cæteris explicandis disciplinis ab Aristotelis sententiis ne tantillum quidem deflectere. Hac ad te ingenuè scribo ex veterè formula, Inter bonos bene agere oportet. Voilà une chose notable. Lors qu'on voulut donner à Ramus un bel emploi hors du Royaume, il le refusa plusieurs fois; & lors qu'il en souhaitoit un à Geneve, il ne put l'avoir. (n) Teiffier, audite aux éloges tom. 1. pag. 373. 374.

ut semper à Spiritu sancto regatur, solaque des-
βελουατα presbyterio relinquens, nihil vult ra-
tum haberi, nisi quod presens populus rogatis ex-
presfisque suffragis decreverit, quod ni fiat, cla-
mmat Oligarchiam ac Tyrannidem invehi in Eccle-
siam, nihil interea Ochlocratiam reformidans, in
qua nimirum ipse, & ejus similes dominantur. Con-
tendunt idem quibusvis etiam iduotus prophetandi
partes in Ecclesia concedendas, huc detorto Pauli
loco ex cap. prioris ad Cor. 14.

(N) Observations sur le recit de Mrs. Moreri
& Teiffier. I. J'ai déjà marqué (a) leur méprise
touchant le país de l'ayeul de Pierre Ramus. II. Ils
rapportent une saute de Mr. de Thou sans la corri-
ger. Ce grand homme supose (b) que Pierre Ra-
mus ayant enseigné les belles lettres, la Philoso-
phie, & puis les Mathematiques dans le College
de Prele, & en suite dans le College royal, forgea
(c) enfin une fausse Philosophie opposee à
Aristote. Il se trompe; Ramus debuta par at-
taquer Aristote, comme on l'a vu (d) ci-dessus.
III. Ce qu'ils disent de la fondation d'une chaire de
Mathematique est vrai; mais on est porté à croire
par leur recit, que Ramus pendant sa vie fai-
soit compter cinq cens francs toutes les années à
celui qui remplissoit cette chaire. Je ne pense pas
que ce soit cela. Son intention fut apparemment
qu'après sa mort on prit cette somme sur son re-
venu, pour être comptée au Professeur qui seroit
choisi conformément aux conditions qu'il avoit
prescrites. Son testament est rapporté tout entier
par (e) Banofus: il le fit le (f) 1. d'Août 1568.
étant prêt à s'en aller voyager pour voir les Aca-
demies étrangères. Il ordonna par ce testament
que des 700. livres de rente dont il jouissoit sur
l'Hôtel de ville de Paris, cinq cens servissent de
gages à un Professeur qui enseigneroit pendant 3.
ans l'Arithmetique, la Musique, la Geometrie,
l'Optique, la Mechanique, l'Astrologie, la
Geographie dans le College royal; & il nomma
pour le premier Professeur qui jouiroit de ce re-
venu Frideric Reifnerus. Il y a sur ceci une fau-
te si puerile dans les Recherches de Paquier, que
je n'ose la reprendre. (g) Ce docte homme avoit par
un long travail de quarante-cinq ans tiré de son es-
pagne cinq cens livres de rente, à prendre sur l'Hos-
tel de ville de Paris, dont il legua cent livres à un
sien oncle maternel, cent autres à un sien neveu en-
fant de sa sœur meirine, & les cinq cens livres res-
tans à celui qui par son savoir se trouveroit le plus
digne de la chaire des Mathematiques. Voilà ce
que dit Paquier: voilà un exemple de ces absen-
ces de jugement dont j'ai parlé (h) autrefois: cel-
le-ci est pire que si l'on disoit dans une addition
d'Arithmetique 3. fois 7. font 22. Paquier a de-
vant ses yeux une somme de 500. francs; il en
ôte cent d'un côté, & cent de l'autre, & nean-
moins il y trouve encore 500. francs: il lit & re-
lit sa periode sans voir le mecompse. Si ce n'est
pas lui qui a fait la saute, il la faudra imputer au
Correcteur de son Libraire. Au reste Ramus n'é-
toit âgé que de 53. ans lors qu'il testa, où pren-
drons-nous donc les 45. ans de son travail & de

son épargne? Le Perc du Breul (i) supose que Ra-
mus ne legua que cinquante francs à son Mathe-
maticien. IV. Mr. Moreri a raison de dire que
nous voyons dans les lettres de Beze, que Ramus
souhaitoit de se retirer à Geneve, ou il demandoit
d'être Professeur en Philosophie. Les deux lettres
que Beze lui écrivit sont remarquables, & te-
moignent clairement que leur amitié étoit fort
peu. La premiere de ces deux lettres est datée
du 30. de Septembre 1569. On y satisfait à quel-
ques plaintes de Ramus; mais c'est en lui decla-
rant que l'on condamnoit sa Logique, & sa ma-
ladie inveterée de censurer les plus grans Au-
teurs, & qu'on aprouvoit ses adversaires. Illud
(k) ego multis saepe dixi, & ad te ipsum scripsi non
temere, ut tu putas, neque vel eorum quodvis, vel
ullo, ita me bene Deus amet, maledicendi studio,
sed quoniam tuum istud in summis omnibus & extra
omnem judiciorum aksam positus scriptoribus repre-
hendendis cacochæthes probare nunquam potui, ac ne
nunc quidem possum. Miror autem a me requiri
quod tam nulli doctissimi viri tam accuratè & ver-
bis & scriptis presertim, quibus summo consen-
suum in Aristotelem animadvertiones profusus dis-
plicuisse non ignoras. Cum istis si ferre non potes ut
à te dissentiam, tuo sanè judicio fruerè. Voilà
les douceurs que Beze lui écrivit. Dans l'autre
lettre il se plaint que Ramus ne lui ait point com-
munié son dessein touchant le Professorat en
Philosophie dans l'Academie de Geneve; & il
prend cela pour une marque de desiance (l). Il
touchoit au but; car assurément Pierre Ramus ne
s'attendoit pas que Beze lui fût favorable, & il
n'avoit point de raison de s'y attendre. On lui fit
neanmoins des compliments; on lui écrivit des
consilium, hominètez; mais après tout on lui declara
qu'il n'y avoit point pour lui de chaire de Professeur
à Geneve; toutes les places étoient remplies; les
fonds destinez aux gages des Professeurs ne pou-
voient être augmentez; & l'Academie étoit resoluë
à ne point souffrir d'autre système que celui
d'Aristote. (m) Duo tantum obstant quo minus quod
optas, & nostrum collegium alioqui vehementer cu-
perit, conmodè nunc conscri posse videtur. Unum,
quod nullus nunc sit in schola vacuus locus, nos-
trorum verò semes adeo ac penè nulla sint facultates,
ut nec augere possint professorum numerum, nec
constitutis antea stipendiis, que sanè perexiguasunt,
quicquam adicere; alterum, quod nobis certum
ac constitutum sit & in ipsis tradendis Logicis,
& in cæteris explicandis disciplinis ab Aristotelis
sententiis ne tantillum quidem deflectere. Hac ad
te ingenuè scribo ex veterè formula, Inter bonos
bene agere oportet. Voilà une chose notable. Lors
qu'on voulut donner à Ramus un bel emploi hors
du Royaume, il le refusa plusieurs fois; & lors
qu'il en souhaitoit un à Geneve, il ne put l'avoir.
V. Mr. Teiffier nous apprend ceci sur les vocations
que ce Philosophe refusa. (n) Après la mort de Ro-
mulus Amasée, la ville de Bologne lui offrit mille dra-
cats pour l'obliger à remplir sa place. Le Roi de Po-
logne tâcha de l'attirer à Cracovie. Jean Roi de
Hongrie le demanda pour lui donner la conduite de
l'Ac-

(k) ego multis saepe dixi, & ad te ipsum scripsi non temere, ut tu putas, neque vel eorum quodvis, vel ullo, ita me bene Deus amet, maledicendi studio, sed quoniam tuum istud in summis omnibus & extra omnem judiciorum aksam positus scriptoribus reprehendendis cacochæthes probare nunquam potui, ac ne nunc quidem possum. Miror autem a me requiri quod tam nulli doctissimi viri tam accuratè & verbis & scriptis presertim, quibus summo consensus in Aristotelem animadvertiones profusus displicuisse non ignoras. Cum istis si ferre non potes ut à te dissentiam, tuo sanè judicio fruerè.

(l) Mallent ex te ipso tuum hoc de oranda nostra schola neannmoins des compliments; on lui écrivit des consilium, hominètez; mais après tout on lui declara qu'il n'y avoit point pour lui de chaire de Professeur à Geneve; toutes les places étoient remplies; les fonds destinez aux gages des Professeurs ne pouvoient être augmentez; & l'Academie étoit resoluë à ne point souffrir d'autre système que celui d'Aristote.

(m) Duo tantum obstant quo minus quod optas, & nostrum collegium alioqui vehementer cuperit, conmodè nunc conscri posse videtur. Unum, quod nullus nunc sit in schola vacuus locus, nostrorum verò semes adeo ac penè nulla sint facultates, ut nec augere possint professorum numerum, nec constitutis antea stipendiis, que sanè perexiguasunt, quicquam adicere; alterum, quod nobis certum ac constitutum sit & in ipsis tradendis Logicis, & in cæteris explicandis disciplinis ab Aristotelis sententiis ne tantillum quidem deflectere.

(n) Après la mort de Romulus Amasée, la ville de Bologne lui offrit mille dracats pour l'obliger à remplir sa place. Le Roi de Pologne tâcha de l'attirer à Cracovie. Jean Roi de Hongrie le demanda pour lui donner la conduite de l'Ac-

(i) Antiquitez de Paris pag. 563. edit. de Paris 1639. in 4.

(j) Antiquitez de Paris pag. 563. edit. de Paris 1639. in 4.

(k) ego multis saepe dixi, & ad te ipsum scripsi non temere, ut tu putas, neque vel eorum quodvis, vel ullo, ita me bene Deus amet, maledicendi studio, sed quoniam tuum istud in summis omnibus & extra omnem judiciorum aksam positus scriptoribus reprehendendis cacochæthes probare nunquam potui, ac ne nunc quidem possum. Miror autem a me requiri quod tam nulli doctissimi viri tam accuratè & verbis & scriptis presertim, quibus summo consensus in Aristotelem animadvertiones profusus displicuisse non ignoras. Cum istis si ferre non potes ut à te dissentiam, tuo sanè judicio fruerè.

(a) Dans la remarque A.

(b) Thuanus lib. 52. pag. 1078. ad ann. 1572. Sponte fuit la même saute, ad ann. 1572. n. 15.

(c) Postremo erroneam in Philosophicis doctrinam invehi, Aristotelem voce & scriptis importuna ne oppugnans. Id. Thuan. ib.

(d) Dans la remarque D.

(e) In vita Rami pag. 15. & suiv.

(f) Et non le 8. comme l'insure Paquier recherche de la France. lib. 9. ch. 19. pag. m. 835.

(g) Paquier, Recherches de la France. lib. 9. ch. 19. pag. m. 835.

(h) Dans l'article Carius pag. 808. remarque C.

† Scrip-
tans tam
miserè
pingeret.
ut in le-
gendis
ipsis scri-
ptis typo-
graphus
insularet.
Ferrus à
S Romual-
do, Valen-
tis, in con-
tinnatione
Chronici
Admarii,
p. 344.

(a) Bano-
sius in vita
E. Rami,
p. 9. Voyez
aussi Frei-
gius in vi-
ta ejusdem,
p. 36. &
41.

(b) An-
demar.
Talusus in
Academia,
apud Lau-
noium de
varia Ari-
stotelis for-
tuna, pag.
59.

(c) Bano-
sius ubi
supra, pag.
28.

(d) L'Éli-
son dont
je me sers
est de
Francfort
1579, mais
la Vie de
Ramus que
est à la
tête, &
qui sert
d'Épître
de l'éditeur
à Philippe
Sudry, est
datée du 1.
de Janvier
1576.

(e) Il s'it
à l'Épître
les Images
du Collège
de Prele,
& les ca-
cha. Voyez
la citation
suivante.

(f) Bano-
sius ubi
supra,
p. 19. &
20.

ment de quelques faits. Il publia beaucoup de livres, dont vous trouverez le catalogue dans Mr. Teiffier. Son écriture n'étoit presque pas lisible, & donnoit beaucoup de peine aux Imprimeurs †. Sa Secte a été assez (O) florissante pendant

l'Academie de Wîsenburg. Ces paroles de Mr. Teiffier repondent à ce Latin de Banofius. Nulla (a) est Christiani orbis natio que Rami sapientiam non amaverit, & premio laudando redimere studuerit. Amisso enim Romulo Amaseo, qui mille ducatorum stipendiis in celeberrima Bononiensi Academia docuerat, Angelus Papius totius Academia consensu illum in demortui locum evocavit. Ab Andrea Duditio Imperatoris legato Cracoviam est invitatus, Joannes Rex Panoniae Albe Julia administranda magna proposita mercede proficere voluit, & chirographo Regio obsequavit. Ce n'est donc point à Mr. Teiffier, mais à Banofius que s'adressera cette petite censure. Romulus Amaseus mourut l'an 158. plusieurs années après que le Pape Paul III. Peut tiré de la profession de Boulogne. Ramus ne fut donc point apelé pour remplir la place que la mort de ce Romulus laissoit vacante; il faisoit dire qu'on lui offroit cette profession, lors qu'Amaseus la quitta pour aller instruire à Rome le petit-fils du Pape Paul trois. Que si elle ne lui fut offerte qu'après la mort d'Amaseus, il faisoit dire simple-ment qu'on lui offroit à Boulogne un emploi très-honorabile & très-lucratif, celui-là même qu'Amaseus y avoit eu autrefois. Car enfin c'est nous tromper que de nous dire que Ramus refusa la chaire, que la mort de Romulus Amaseus laissoit vuide; c'est nous debiter que Romulus Amaseus mourut à Boulogne dans sa profession; or cela est faux. VI. Mr. Moreri se trompe, quand il dit que par le jugement que les Commissaires de François I. rendirent, Ramus fut banni. On lui descendit seulement de se mêler de Philosophie; & tout aussitôt il se mit à enseigner les belles lettres dans le Collège de Prele. Je m'imagine que ces paroles Latines d'Omer Talon auront trompé ou Monfr. Moreri, ou ceux qu'il a copiez. (b) Auctori Animadversionum & Institutionum toto Philosophia regno velut aqua & igni, gravi etiam pana addita, interdicitur, ne unquam vel scribendo, vel docendo in ullam Philosophia partem ingrederetur. Faute d'attention quelcun s'est imaginé qu'on banit Ramus de tout le Royaume de France, & n'aura pas retenu qu'on ne le banit que de tout l'empire de la Philosophie, toto Philosophia regno. VII. Mr. Moreri ajoute qu'on l'accusa d'herésie, à cause du livre intitulé De Religione Christiana, qui fut imprimé à Francfort quelque tems après sa mort. Ce livre ne fut point connu pendant la vie de l'Auteur: on en sauva (c) l'original lors que sa Bibliothèque fut pillée, & on le porta en Allemagne où Banofius le fit imprimer (d) l'an 1576. Je crois qu'on peut desfer tous les amis de Mr. Moreri, de prouver que jamais Ramus ait souffert aucune persecution pour ce livre-là. On avoit assez d'autres preuves qu'il étoit bon Protefiant: une harangue publique; une action qui sentoit un peu (e) l'Iconoclaste, & la reponse qu'il fit à un important, qui lui demandoit pourquoi il alloit à la Messe si rarement. Il en pouvoient convaincre. (f) Hujus zelo inflammatus, publica concione Patrisiensis scholae monachos graviter adjuovit, ut puriorem Theologiam ex Evangelio, relicti Sophistarum lacunis, discerent. Idola gymnasiu Praelei amoveri & recondi jussit ne conspicerentur. Misse

autem raro intererat. Interrogatus vero hac de re à viro gravissimo, strenue respondit, E toto Vetere Novoque Testamento nihil quidquam magis à novissimis Christianis depravatum & corruptum esse, quam secundum mandatum Legis & Cene Sacramentum, ut homo in utroque per speciem religionis in execrabilem idololatriam laberetur. Il se tint caché pendant la premiere guerre civile: il suivit le Prince de Condé dans la seconde, & il professa hautement en Allemagne pendant la troisième les sentimens de Calvin. Il communia (g) à Heidelberg avec ceux de la Religion. Il dit entre autres choses dans une harangue publique à Bâle: qu'il avoit eu le bonheur de la composer au même lieu où Calvin avoit écrit son Institution. (h) Inter Academia Basilienfis hospites Joannes Calvinus praecipue commemorandus est lumen Galba, lumen Christianis per orbem terrarum Ecclesiae, lumen in hoc ipso (in quo haec mediator commentorque) hospicio praecipue perspetuum: hic enim tantum luminis fates (ut Catharina Petta lectissima matrona sanctitate singulari ingenii virificae capta tum Calvinum, modo etiam Rami hospita saepe ac juvene mibi narravit) primum sunt incense: hic illustres illa Christiana institutionis caelestis vigiliae sunt exaratae & elaboratae. Enfin étant retourné en France après la premiere paix, il obtint de Charles IX. une permission speciale de professer la nouvelle Religion, avec des appointemens considerables. (i) Impetrat ergo à Rege stipendia per ampla, non tantum privato studio artium meditando scribendoque illustraret, sed etiam ut, sublati impedimentis, reformatae Religionis sanctissimis exercitiis in postremum liberius fruereetur. VIII. Mr. Teiffier (k) assure que Ramus aprit de lui-même, & sans Precepteur, la Philosophie. Cependant Ramus lui-même a fait favoir au public, qu'il avoit fait un cours de Philosophie dans les Colleges, qui avoit duré selon la coutume trois ans & demi. Cùm (l) tres annos sexque menses, in philosophia scholastica ex Academia nostra legibus possissem: Logici Organi libris cognoscendis, disputandis, meditandis (ex omnibus enim Aristotelicis libris, Logici praecipue toto triennio tempore clamantur & reclamantur) cùm, inquam, tempus illud ita traduxissem, & jam ut absolutus artium scilicet magister, philosophia laurea donatus essem: subdacta aetatis meae ratione &c. IX. Selon Mr. Teiffier il aprit de Jean de la Péne les Mathematiques; mais selon Freigius il fut le (m) maître de ce Jean de la Péne, & il l'établit pour son substitut dans la charge d'enseigner les Mathematiques. X. Voyez le numero quatre de cette remarque, vous jugerez s'il (n) paroit par 2. lettres que Beze lui écrivit en 1570. qu'il avoit fait dessein de se retirer à Geneve, & que Beze lui temoigna beaucoup de bienveillance.

(g) Cam Heidelberg una apud Immanuel Tremellium anno septuagesimo vivemus, Gallicis concionibus sumper intererat, & sacrae Coenae, edita primum fidei confessione, cum magno Dei timore & cultus divini reverentia non semel communicavit. Ib. ibid. pag. 25.

(h) Ramus in Basilica, p. 58.

(i) Bano-
sius ubi
supra, pag.
24.

(k) Teiffier ubi supra, pag. 372.

(l) Freigius ubi supra, pag. 10.

(m) Joan. Penam suae disciplinae alumnorum nactus, Mathematici oneris fasce ali-quantisper fuit sublevatus & exoneratus. Freig. ibid. p. 23. & 29.

(n) Teiffier ubi supra.

(g) Cam Heidelberg una apud Immanuel Tremellium anno septuagesimo vivemus, Gallicis concionibus sumper intererat, & sacrae Coenae, edita primum fidei confessione, cum magno Dei timore & cultus divini reverentia non semel communicavit. Ib. ibid. pag. 25.

(h) Ramus in Basilica, p. 58.

(i) Bano-
sius ubi
supra, pag.
24.

(k) Teiffier ubi supra, pag. 372.

(l) Freigius ubi supra, pag. 10.

(m) Joan. Penam suae disciplinae alumnorum nactus, Mathematici oneris fasce ali-quantisper fuit sublevatus & exoneratus. Freig. ibid. p. 23. & 29.

(n) Teiffier ubi supra.

dant quelque tems. Il faudra faire une remarque contre (P) Paquier, où l'on verra quelque chose touchant Mercerus.

RANGOUZE, Auteur François sous le regne de Louis XIV. ne m'est point connu par ses beaux endroits ; car on ne nomme point ainsi l'industrie avec laquelle un Auteur fait mettre à profit ses Epitres dedicatoires. Ce n'est pas que cette industrie très-mauvaise moralement parlant, ne puisse tenir un rang fort considerable parmi ce qu'on nomme (A) bonnes qualitez naturelles ou acquises.

Le

ter les raisons defavantageuses pourquoi cette secte se multiplioit, car ils ne pouvoient souffrir que l'on allouât les Progres comme une marque de sa verité. (a) *Et miramur ad hac quid rei sit, cur ea contra quam scribimus philosophandi ratio locum inveniat hoc seculo in plerisque Germaniæ provinciis, etiam in his, de quibus id nunquam quisquam vel metui posse videbatur. Non est sane causa hujus per Germaniam & Angliam etiam ac Scotiam incrementi (nam in Italia, Hispania & Gallia etiam ipsa planè obscura est philosophia Ramea fama) sed hæc causa est, quod casum optimam commodè non agimus.* Ces paroles font tirées d'un chapitre de Keckerman, où (b) l'on trouve une critique assez sensée de la methode des Ramistes. Cet Auteur loué (c) beaucoup un écrivain que David Pareus publia contre eux l'an 1589. J'ai dit ailleurs (d) que ce grand Theologien n'estoit moit guere leur fondateur. Keckerman se plaint beaucoup du Ramiste Hennings Rememans qui s'emporta furieusement contre Theodore de Beze, & contre Zacharie Ursin au sujet de Ramus. Il parle aussi d'un autre Ecrivain Ramiste fier & enporté qui s'appelloit Caspar Pfaffradius. (e) *Scimus Philosophos Rameos quodam eloquentia fastu plerumque in alios (magistri sui indole) despumare: exempla sunt in luce: ex quibus unum illud proferam, quod & recens est, & præ reliquis insignæ, M. Henningi Rennemanni Saxonis, qui pro Ramea Philosophia Dissertationem ante annos circiter tres (f) scribere non potuit, quin maledicam linguam stringeret non tantum in Clarissimum Philosophum Philippum Scherbium, sed & eos viros, qui Ecclesiam Christi adversus Raptus furorés, & Heterodoxorum sophismata tot, tantis, tam tota Europa suspensis scriptis juverunt. . . . (g) Clarissimum dico Theodorum Bezan, cujus ille Epistolæ de P. Ramo scriptas, velut anathematicas livide exagitat; & item summum illum atque admirabilem æque Philosophum ac Theologum Dominum Zachariam Ursinum; & pie memoria, cujus de P. Rami Dialecticæ & Rhetoricæ scriptum ad voluntatem Eriderici 3. Electoris Palatini principis, merito certe, si quisquam unquam princeps, cognomentum Pii adepti, judicium, furentem vocat Rami execrationem.* Paquier rapporte (h) qu'ès Universitez qui sont sous la domination du Landgrave de (i) Hain, ils ont banni la Philosophie d'Avistote pour embrasser celle de Ramus, se donnant ceux qui étudient en Dialectique le nom & titre de Ramistes. Pour dernière preuve je me servirai de ces paroles de Scaliger, (k) *Ramus étoit un homme docte, mais on en fait trop grand état. . . . Ramus magnus fuit vir, sed magni nimis fit.* Le Ramisme pensa s'introduire dans les Universitez de Hollande, mais l'opposition de Scaliger & de quelques autres lui fit donner l'exclusion. Cajus Ramificæ Philosophiæ introduction in Academiis Belgii cordatiorés & intelligentiores sortiter obtulerunt, quos inter Joannes Scaliger fuit seculi Phoenix emittit (l). Une lettre (m) d'Isaac Pontanus écrite l'an 1629. m'a-

prend que les Professeurs d'Harderwic conseillèrent à l'Academie de Leide de permettre que l'on enseignât indifferement ou la Logique de Ramus, ou celle de Du Moulin.

(P) Une remarque contre Paquier.] Il observe (n) que la Fon se plaint (o) qu'un Ramus & (n) Pa-Mercerus qui avoient sourvoyé de l'ancienne religion, furent les chefs de la brigade qui obligea le Parlement de Paris en 1564. à n'accorder pas aux Jesuites ce qu'ils demandoient. Il lui repond que ni Ramus ni Mercerus ne s'en remuerent en leur particulier, & qu'ils furent seulement de la partie

comme leurs autres confreres Professeurs du Roi. Il la reponse ajoute (p) que Mercerus estoit si esloigné de brigues qu'il ne connoissoit que les livres Hebreux, avec lesquels il communicoit tous les jours sans cesse; grand & superlatif en cette langue, voire au jugement des plus doctes ayant le dessus de tous les Juifs, en tout le demeurant des affaires du monde, un vrai chiffre. Après cela voici ce qu'il dit. Les Jesuites ont fait imprimer en l'an 1595. le (1) Plaidoyé de Verforis: luy voulam tourner en envie cette cause contre l'Universite, met en avant non que Mercerus, ains Ramus & Gallandius s'esloyent rendus quier ibid. sollicitateurs de cette cause; mais cela fut trouvé si esloigné de toute verisimilitude, qu'on l'eslima une hyperbole, pour l'inimitié ouverte qu'ils s'esloyent portez de tout temps, laquelle les accompagna jusques à la mort. Inimie dont Rabelais, Lucian de nostre siecle, en la preface de son 3. livre, & depuis le gentil Poëte Joachim du Bellay, en l'un de ses plus signalez poëmes, s'en mocquerent par placards exprès qui sont les plus beaux de leurs livres. D'ailleurs Gallandius ne fut jamais autre que de la Religion Catholique, Apostolique, Romaine. Paquier oublie le meilleur moyen de refuter ce plaidoyé, c'est que (q) Gallandius l'adversaire de Pierre Ramus étoit mort depuis cinq ans lors que Verforis plaida la cause des Jesuites. Rabelais n'est pas bien cité, il faloit citer la preface du 4. livre.

(A) Parmi ce qu'on nomme bonnes qualitez naturelles ou acquises.] Toutes les langues se peuvent plaindre de leur sterilité; les unes plus, les autres moins: elles la sentent principalement par rapport aux choses qui sont privées de la perfection qui leur est due. Si cette perfection est une vertu morale, on nomme mauvaises ces choses-là: si elle est une vertu physique, on leur donne aussi le nom de mauvaises. D'autre côté on nomme indifferement bonnes celles qui possèdent la vertu morale de leur espece, & celles qui possèdent la vertu physique de leur condition. Un Juge inique est appellé mauvais Juge: un Peintre ignorant est appellé mauvais Peintre: on appelle bon Juge celui qui est équitable, & bien éclairé: on appelle bon Peintre celui qui fait faire de beaux tableaux. Nous sentons là que les mots nous manquent, puis que nous sommes contraints de designer par celui de bon, & par celui de mauvais cent choses d'une nature très-differente. On ne doit donc pas s'étonner que j'aye mis

(a) Keckerman in Pragogn. Logici, tract. 2. c. 4. p. m. 133.
(b) Voyez aussi la preface de cet Oeuvre. gé de Keckerman.
(c) Ibid. cap. 6. p. 187.
(d) Dans Pareus, pag. 727. eol. 2.
(e) Idem Keckerman. ibid. cap. 5. sub fin. p. 169.
(f) Ce livre de Keckerman fut imprimé l'an 1599.
(g) Ibid. p. 170.
(h) Paquier ubi supra chap. 18. p. 834.
(i) Il veut dire Heffe.
(k) Scaligeran. 2. p. 201.
(l) Samuel Marefus in prefat. Indicii præcipuar. controversarum theologicarum ad Cornelium Witsichium.
(m) Imprimé dans le recueil de Mathieu Pan 1695. C'est la 99.

(n) Pa-Mercerus, Ca-techisme des Jesuites, liv. 1. chap. 6. p. m. 45.
(o) Voyez de la Fon pour les Religieux de la Com-pagne de Jesus, au plus de Simon Marion pag. 28.
(p) Par-rus, ibid. p. 46.
(q) Du Breuil, An-tiquitez de Paris p. m. 66.
(1) Aux feuillets 24. & 22. du plaidoyé de Verforis.

Le Sieur de Rangouze la possédoit (B) éminemment, comme il paroitra par mes remarques.

RAPIN (NICOLAS) fit deux metiers qui se trouvent rarement en une seule personne, celui de Prévôt des Marchaux, & celui de Poëte. Il ne faisoit guere de fautes dans celui de Poëte; mais il en commit de si énormes dans l'exercice

au nombre des bonnes choses l'industrie du Sieur Rangouze, après l'avoir excluë du rang des vertus morales. Elle est bonne au même sens que nous donnons cet éloge à la memoire, à la vue, à l'ouïe, à l'odorat, &c. quand ces facultez ont la perfection ou que la nature leur a destinée. Toute science, sans en excepter même celle des ruses & des tromperies, est une espece de perfection: la subtilité de l'esprit est un avantage naturel, tout comme la stupidité & la foiblesse sont de grandes imperfections. Moralement parlant la science des tromperies n'est ni bonne ni mauvaise, mais physiquement parlant c'est une fort bonne qualité, c'est un avantage, c'est une perfection. Une simplicité d'esprit qui n'est capable ni de tromper ni d'éviter d'être trompé, est physiquement parlant un défaut, & une mauvaise qualité. Si l'on reduit en pratique l'art de tromper, il devient moralement parlant une très-mauvaise chose, c'est un crime punissable; mais quand on punit sur la rouë certains voleurs dont l'industrie, & d'autres qualitez naturelles étoient parvenues au souverain degré de la perfection en leur espece, on ne laïc pas d'admirer ce qu'il y avoit en eux de bien physique: on deteste seulement le mauvais usage qu'ils en avoient fait. Disons donc en general que l'adresse de s'enrichir soit dans les finances, soit dans le negocié, est un bien & un avantage naturel qui merite d'être estimé, quand on le separe de l'abus qu'en peuvent faire les hommes. Il faut dire la même chose de l'industrie d'un Auteur qui s'enrichit par le travail de sa plume, & par la souplesse avec laquelle il trafique d'Epitres dedicatoires, & d'exemplaires envoyez deçà & delà. Vous ne sauriez nier qu'un tel homme n'ait une forte d'esprit, & une espece de sagacité & de finesse qui sont une perfection naturelle, que l'on devoit admirer à certains égards, sauf le droit de la mépriser, & de la blâmer à cause de ses abus, & de ses suites. Les personnes équitables distribuent inégalement leurs censures à cette classe d'Auteurs; car ils n'accablent point de tous les traits satiriques que Furrierie a rassemblé dans (a) la somme dedicatoire, ceux qui chargez d'une nombreuse famille, sans patrimoine, sans pension du public, n'ont point d'autre voye de subsister que les revenus de leur plume. On excuse alors la multiplicité de leurs dedicaces, & on admire bien moins que chacun de leurs Ouvrages soit divisé en plusieurs tomes dediez à autant de gens differens, & que les secondes éditions soient dediez à de nouveaux Mecenes; on admire, dis-je, bien moins cela, que l'on n'admire qu'ils viennent à bout de trouver au bout de leur plume la subsistance honorable de leurs femmes, & de leurs enfans, & que ce soit l'unique pivot sur quoi ils fassent rouler toute une grande famille. On étend en leur faveur une regle qu'un bel-Esprit a proposée, pour justifier ceux qui s'appliquent à des bagatelles. Voici ses paroles. Qui

(a) Elle est imprimée à la fin du Roman Bourgeois.

(b) Pellisson, Discours sur les Ouvrages de Mr. Sarrazin p. m. 39. & 40.

(b) ne sçait d'ailleurs que des raisons très-solides vous arrachent quelquefois à des Ouvrages qui semblent ne l'être pas, & qu'un devoir caché & obscur, l'em-

porte souvent sans injustice sur cet autre devoir public & éclatant? Cet homme que vous blâmez, a trouve peut-être que pour retablir sa sante qui est ruinée, pour se defendre de la mauvaise fortune, pour le bien d'une famille dont il est l'appuy, il luy est plus utile de travailler à des Charçons qu'à des Traitez de Morale & de Politique. Si cela est, je le diray hardiment, la Morale & la Politique, elles-mêmes lui ordonneront de faire des Charçons, & c'est une injustice sans exemple, de condamner les occupations d'autrui, dont on ne sçait ny les motifs, ny les circonstances.

(B) Le Sieur de Rangouze la possédoit éminemment.] Costar m'en fournit la preuve. » (c) A Dieu ne plaie que je veuille faire comparaison » avecque le Sieur de Rangouze, dont l'éloquence » lui a acquis quinze ou seize cens pistoles depuis » huit mois, & que l'on peut appeller le Chérilus » en prose de nostre temps. Chérilus inculcra qu' » veribus & male natus scutulis acceptos regale nis- » misna Philippos. Par la regle de l'Evangile . . . » un arbre est bon, qui porte de si bons fruits. » Quand même la Fable auroit dit vray, celui » des Jardins des Hesperides, dont les Poëtes » parlent tant, valoit bien moins, puis que selon » un Scholiaste Grec, de grande foy & de gran- » de autorité, cet arbre ne portoit les pommes » d'or qu'en sa saison, & non pas toute l'année. » Citons un autre témoin: ce sera l'illustre Made-

moiselle de Scuderi. Elle parle d'un Auteur (d) qui avoit trois Epitres toutes prestes pour un même livre, pour trois personnes fort différentes en condition & en merite: ayant résolu d'employer celle dont il pourroit tirer le plus d'utilité, & faisant menager cela par une tierce personne. Et en effet, il dedia le livre à la personne qui luy en donna le plus, quoy que de moindre merite. Elle dit en suite, qu'un Auteur, qui n'est plus ayant préparé une Epitre, qui pouvoit passer pour un grand Panegirique, la supprima; parce qu'avant la fin de l'impression, celui à qui il dedioit le livre fut disgracié. Elle ajoute, qu'un homme du Dauphiné ayant fait le Panegirique du Cardinal de Richelieu, & le trouvant mori quand il arriva, il en fit le Panegirique de la Reine Mere Anne d'Autriche. Et j'ay veu aussi qu'un Auteur, après avoir fort loué un homme vivant, & l'avoir loué justement, il luy ôta toutes les loüanges qu'il luy avoit données, sans qu'il eût fait nulle autre chose qui l'en rendit indigne; sinon qu'il étoit mori, sans avoir pu donner à cet Auteur ce qu'il croyoit meriter. Tous ces exemples, poursuit-elle, sont fort particuliers. Mais on m'en a conté un assez plaisant d'un nommé Rangouze, qui avoit fait un Recueil de lettres qu'il avoit fait imprimer sans chiffre. De sorte que le Rebeur de ce livre mettoit celle que l'Auteur vouloit la premiere: & par ce moyen tous ceux à qui il donnoit ce volume, se voyant à la teste, s'en trouvoient plus obligés. Cela me paroît bien bizarre, & il faut aimer autant à dedier, qu'un habile Medecin Italien, qui avoit travaillé sur les Aphorismes d'Hippocrate, dedia chaque livre de ses Commentaires à un de ses amis; & la table à un autre.

(c) Costar, lettre 50. de la 2. partie, pag. 115.

(d) Mademoiselle de Scuderi, Comtesse de la 2. partie, pag. 115.

cice de la Justice, que sans le credit de ses patrons on l'auroit puni (A) de mort. C'étoit un homme d'esprit, & qui ne se laissa point debaucher par les Ligueurs. Il suivit * Henri III. fuyant de Paris, & composa plusieurs vers contre la faction des Seize. Il eut beaucoup de part à l'ingenieuse (B) satire du Catholicon d'Espagne. Après la mort de son fils qu'il avoit pourvu de ses emplois †, il se retira à Fontenai-le-Comte sa patrie, & mourut (C) l'an 1609. Je rapporterai des circonstances de sa mort (D) qui m'ont paru fort curieuses. Il fut enterré

* Sequi. tus est Henricum III. cum fratribus suis Parisiensibus Lutetiam pulserunt, & Calvotum Turonum multum in egressum carminum in omnibus Parisiensibus quod fecerunt deum capitibus conscribit, vulgavit. Contumax. Thuanus lib. 2. fab. fin.

B B B b b b 3

fans

(A) Sans le credit de ses patrons, on l'auroit puni de mort.] Je n'ai qu'un témoin là-dessus, on en croira ce qu'on voudra. (a) Tous ces gens de Fontenay ne valent rien, & Monsieur Rapin, à qui j'ay sauvé la vie: il le confessa bien: il est fils d'un Prestre. Il estoit Maire en sa ville de Fontenay, & fit mourir quelques gens de la Religion, tellement qu'aux grands jours il fut poursuivy par tous ceux de sa ville, & Catholiques & Reformez, & de toute la noblesse du Bas Poitou. Je m'opposay seul à tout cela; il m'avoit corrompu par ses vers, & sçavoit bien que j'avois grand credit. Après Monsieur le President du Harlay, je luy fis sauver la vie, tellement qu'il aime maintenant ceux de la Religion.

„ reufement son ame, entre les mains de ceux „ qu'il avoit persecutés toute sa vie sans les cog- „ noistre. Or s'estant confessé, ce qu'il fit avec „ un très-vif ressentiment de ses fautes, devant „ que de recevoir le St. Sacrement, la chambre „ du petit More où il deceda, toute pleine des plus „ apparens de la ville, il fit cette confession ge- „ nerale de toute sa vie passée, en trois articles, „ 1. Que jamais il n'avoit esté Huguenot ny bran- „ lant dans sa croyance, quoy qu'il eust veu & fa- „ miliarierement paumy eux, & grandement hay „ les Jéuites. 2. Qu'il avoit vescu tres-lieen- „ tieusement, & qu'il ne pensoit pas que Dieu „ l'eust peu prendre en autre moment de sa vie, „ qui l'eust trouvé dans sa grace. 3. Que tout le „ bien qu'il se souvenoit avoir fait depuis ses „ jeunes ans, ç'avoit esté d'empescher que L'A- „ T H E I S M E ne s'enseignast publiquement dans „ Paris, & puis se tournant vers nos Peres là „ presens, leur raconta brievement l'histoire „ pour nostre instruction. Car il disoit que de „ son temps il se trouva un certain maraud dans „ Paris, homme incogneu, d'esprit souple & „ remuant, lequel s'estant glissé dans la familia- „ rité de ces sept braves Esprits qui faisoient la bri- „ gade, ou la Pleyade des Poëtes, dont Ronfard „ estoit le Coryphée, il commença de semer de „ très-melanchans & abominables maximes con- „ tre la divinité, lesquelles avoient desja esbran- „ lé quelques-uns de la troupe, d'autant que nos „ ames sont plus susceptibles du mal que du bien, „ de façon, dit-il, que m'appereuvant que l'affaire „ flottoit, & la nouveauté de cette doctrine char- „ moit quelques-uns d'entre nous, nous fumes „ quatre qui nous opposâmes à cette furie, & „ qui ramenâmes l'esprit balançant des autres „ trois, & de plusieurs autres perfonnes de nostre „ cognoissance, que ce galand avoit halené & „ gâté par sa hantise. Ronfard fut le premier, „ dit-il, qui suivant l'ardeur de mon courage, „ cria au loup, & fit ce beau poëme contre les „ Athées, qui commence:

„ O ciel, ô terre, ô mer, ô Dieu Pere commun &c.
„ Tournebi fit une belle harangue contre luy,
„ Sainte Marthe une excellente poëie en vers
„ lambiques, qui porte pour titre, I N M E-
„ Z E N T I U M, sans le nommer autrement,
„ d'autant que c'estoit un vau-rien qui ne meritoit
„ pas de souiller & profaner le papier de son nom;
„ & nous ne desistâmes point, disoit Rapin,
„ jusques à ce que nous eûmes fait condamner
„ cet infame par Arrest de la Cour à perdre la vie,
„ comm'il fit estant pendu & puis bruslé publi-
„ quement en la place de Creve: sans nostre for-
„ te opposition je me craindrois, disoit-il, que
„ la France ne fust maintenant un esgouff d'A-
„ theisme, si principalement il eust trouvé dit
„ support dans nos esprits, pour autoriser ces
„ maximes. Telles furent les dernières paroles
„ de Rapin, „

(a) Scali- ger, in Scaligeran. vocé Ra- pin, p. m. 201.

(b) Notes sur le Catholicon, p. 385. edit. 1696.

(1) D' Au- bigné s. 3. Ne se ferot-il point peut-être regle sur ce que dans le volume in 4. des Oeuvres de Rapin imprimées à Paris en 1610. on ne trouve que trois Epigrammes Latines qui passent partie du Catholicon? Cette reflexion de l'Auteur des Nouvelles notes est folle.

(c) Ro- dolph. Botereius de rebis in Gallia gestis Commentar. lib. 16. pag. 567. 568.

(d) To. 1. pag. 408.

(e) Lib. 2. in fine.

(f) Bail- let, Jugem. sur les Fictes, to. 4. p. 102. L'Auteur des notes sur le Catholicon ubi supra.

(g) Garasse Doctrine curieuse, liv. 2. pag. 124. & suiv.

(h) Moreri s'est donc trompé en disant que Rapin mourut à Tours.

(B) Beaucoup de part. . . au Catholicon d'Espagne.] Les notes de Mr. du Puy qui ont paru dans l'édition de cette satire l'an 1677. nous apprenent que la harangue de l'Archevêque de Lion, celle de Roze, & celle que d'Engoulevant devoit prononcer sont l'Ouvrage de Rapin. Si cela est (b) d'Aubigné ne devoit pas entreprendre de desabuser ceux qui attribuoient à ce bel esprit la Satyre Menippée toute entiere, pour dire en suite qu'il n'y contribua que quelques vers seulement (1): bigné s. 3. Ne se ferot-il point peut-être regle sur ce que dans le volume in 4. des Oeuvres de Rapin imprimées à Paris en 1610. on ne trouve que trois Epigrammes Latines qui passent partie du Catholicon? Cette reflexion de l'Auteur des Nouvelles notes est folle.

(C) Et mourut l'an 1609.] (c) Botereius, le (d) Mercure François, & le (e) Continuateur de Mr. de Thou parlent de sa mort sous cette année. Le P. Garasse que je citerai bien-tôt, dit qu'il se trouva l'an 1608. en Decembre à la mort de Mr. Rapin; qui fut precedé d'une langueur de quelques semaines. Or comme Mr. Moreri rapporte que Rapin mourut le 15. Fevrier 1608. je m'imagine que Garasse a voulu dire que ce galant homme tomba malade au mois de Decembre 1608. & qu'il mourut quelques semaines après. Si c'est sa pensée, il refuse Mr. Moreri, non pas quant au jour, mais quant à l'année de la mort. Quoi qu'il en soit, je me range du côté de ceux qui disent que Rapin mourut l'an 1609. Je voi néanmoins dans le sentiment de Mr. Moreri plusieurs (f) perfonnes exactes.

(D) Des circonstances de sa mort. . . curieuses.] Voici un fort long recit du Pere Garasse: mon lecteur en jugera ce qu'il lui plaira. (g) L'an MDCVIII, en Decembre je me trou- vay dans (h) Poictiers à la mort de feu Monsieur Rapin, lequel ayant vescu l'espace de soixante & quatorze ans avec un assez grand libertinage, suivant la fougue du siecle & de ses premieres humeurs, qui l'engagerent en des cognoissances assez dangereuses, après avoir languy quelques semaines, mourut entre les mains de quatre Peres de nostre Compagnie, avec un res- sentiment merveilleux de ce qu'il rendoit si heu-

sans pompe, mais quelques-uns prétendent qu'on ne suivit pas en cela ses dernières (E) intentions. Il avoit été fort contraire aux (F) Protestans, & puis aux * Jésuites. Il avoit † acquis entre ses amis cet éloge, qu'il étoit le plus vaillant soldat, & le plus vaillant Conseiller du monde. Moreri vous apprendra d'autres choses.

* Voyez la remarque D.

† Garasse, Docteur curieux, p. 122.

‡ Ex Nazian. Sotwello, Biblioth. Scriptor. Societat. p. 717.

§ Voyez le passage du Bienagiana dans la remarque F.

¶ Son article dans le Supplément de Moreri est tiré de là.

RAPIN (R E N É) Jésuite celebre, nâquit à Tours l'an 1621. & entra dans la Compagnie l'an 1639. Il y fit profession du quatrième vœu, & y enseigna les belles lettres pendant neuf ans. Il en avoit fait une étude particulière, & il lit voir par quelques (A) harangues Latines, qu'il pouvoit traiter les plus beaux sujets avec beaucoup d'art, & avec beaucoup d'éloquence. Il excella dans la Poësie (B) Latine; & s'étant enfin hasardé d'écrire en François, il y réussit admirablement. Il a composé en cette langue plusieurs Traitez de littérature & de pieté, que le public a fort bien reçus. Quelques-uns le trouvent trop décisif, pour un homme qui paroit avoir plus de bon goût & plus de délicatesse, que de profondeur d'érudition. Il mourut à Paris le 27. d'Octobre 1687. On vit paroitre son éloge le mois suivant. C'est un écrit assez court, & fort bien tourné. Il y est depeint rempli des plus belles qualitez qu'un honnête homme & un bon Chretien puissent posséder β. On y voit entre autres choses que son zèle pour les

(E) Qu'on ne suivit pas en cela ses dernières intentions.] Le Pere Garasse fera encore ici mention. Feu Maître Gaucher de Sainte Marthe, dit-il (a), honora son Maître Rapin son bon

(a) Garasse, ubi supra liv. 7. pag. 922. 923.

ami, d'un éloge tres-honorable & plein de verité, auquel il dit, que Delatus est Fontenaium, & modico funeri apparatu, quemadmodum Testamentum præscripterat, sepultus; mais il importe pour l'honneur de Rapin, de savoir particulièrement l'histoire, ainsi qu'elle se passa, & que j'en puis estre tesmoign oculaire. Il est donc vray, que feu Maître Nicolas Rapin, estant au lit de la mort l'an M. D. C. V. I. I. I. durant les froidures du grand Hyver, avoit fait son Testament, devant que de se confesser au Pere Jaques de Moucy, par lequel il avoit ordonné que son corps seroit porté depuis Poitiers jusques à Fontenay, à la mesme façon, que celui de Bude fut porté depuis la rue de sainte Avoye jusques aux Celestins, c'est à sçavoir, sans torche, sans pompe, sans compagnie, sur un chariot harnaché de noir, un garçon marchant devant avec une cloche & une lanterne seulement: mais comme on luy eust fait entendre que cette façon de faire pourroit estre de mauvaise odeur, & confirmer l'opinion que plusieurs avoient eu de son libertinage en sort de Religion, il changea d'avis, & fit un codicille, par lequel il revoquoit sa premiere volonté, & au lieu de son cuisinier, lequel il avoit fait son executor Testamentaire, il pria le Pere François Sobier, la present, qui devoit prescher le Carême de l'an mil six cens neuf à Fontenay, de faire en sorte que son corps fust ensevely honorablement, à la Catholique, avec les prieres & suffrages ordinaires, auxquels il tesmoigna avoir une grande & particuliere confiance: il est vray que par la faute de ses heritiers son codicille ne fut pas executé precizement comme il l'avoit ordonné, mais sa fin, sa confession, ses larmes, & l'histoire que j'ay racontée au second livre tesmoignent qu'il mourut en très-bon Catholique.

(b) La vraye & entiere Histoire des troubles, liv. 12. fol. 387. édit. de la Rochelle 1573.

(F) Fort contraire aux Protestans.] Nous avons ouï l'-dessus Joseph Scaliger, mais ce qui suit contient une preuve plus expresse, car on y apprend que ceux de la religion se rendant maîtres de Fontenai l'an 1570. ne voulurent jamais comprendre le Maître Rapin dans la capitulation: ils n'empêchèrent pourtant point qu'il n'échappât. Les assiegez (b), sommés de se rendre n'eurent

plustost demandé composition de vie, armes & bagues sauves, qu'elle leur fut donnée par Soubize, (nommé Chef en l'absence de la Nouë, attendant la resolution du Conseil de la Rochelle) & tenué par les Protestans: qui les laisserent aller à Niort, porter les nouvelles de ceste reddition, faire le vingthuitième Juin, sans l'avis du Maire Rapin: lequel extremement hay par les Protestans: soit pour s'estre formellement bandé contre eux: soit pour avoir esté auteur de ce que Landereau s'estoit rangé du parti contraire, estoit curieusement recherché de tous pour le faire mourir. Mais voyant la ville rendue, & ses compagnons fortir, (avec lesquels les Protestans ne voulurent jamais commettre le Maire) desguisé en serviteur, se cache dans la maison d'une povre femme: d'où il envoye prier Cressonnere le retirer, qui le fit seurement conduire hors la ville: puis se retira dans Niort avec les autres.

(c) Le Pere Rapin avoit été Precepteur de ce neveu du Cardinal

(A) Par quelques harangues Latines.] En voici les titres, Serenissima Republica Venetae Trophæum ob debellatum Turcam & restitutam Societatem Jesu. A Paris 1657. in fol. Trophæum sumæ Eminentissimi Cardinalis Mazzarini ib. 1657. 1661. in fol. Lacryma (c) in alumnii sui Alphonsi Mancini tumulum nepotis ejusdem Cardinalis, ibid. 1658. L'assise Sorwel in Pacis triumphalia ad Em. Cardinalem Mazzarinum, ibid. 1659. in fol. Pax Ithenidis cum scriptoribus, ib. 1659. in fol. Pacifer Delphinus, ibid. p. 717. in fol. Joignez à cela son Elogium Francisci Fouquet defuncti, ib. 1669.

(d) Et non pas l'an 1661. comme ni tumulum nepotis ejusdem Cardinalis, ibid. 1658. L'assise Sorwel in Biblioth. Musis, ib. 1659. in fol. Pacifer Delphinus, ibid. p. 717. in fol.

(B) Il excella dans la poësie Latine.] Voyez du 9. Fesles Ecloga sacra cum dissertatione de carmine pastorali, imprimées à Paris 1659. in 4. & son Christus patiens carne heroico, imprimé dans la même ville l'an 1674. in 12. Mais sur tout voyez 1666.

(e) Voyez le Journal de 1665. & celui du 10. Mai 1666.

(C) Voyez la Hortensis culture disciplina. Cet Ouvrage imprimé in 4. à Paris l'an 1665. y fut réimprimé in 12. l'an 1666. le Journal des Savans Poëtes, etc. en (e) parla avec de fort grans éloges. Consultez Mr. Baillet (f) qui sur le chapitre du Pere Rapin considéré comme Poëte, a ramassé une ample moisson de remarques toutes curieuses, & la mè à Paris plüpart à la gloire de ce Jésuite. Voyez aussi l'Journal des Savans de l'an 1682. où il est parlé du recueil (g) de toutes les poëties du Pere Rapin. in 12.

(f) Baillet sur les Jugemens de 1682. p. 275. & suiv.

(g) Imprimé sur les Jugemens de 1682. en deux volumes

les interêts de la religion, & pour l'honneur de la Compagnie, lui fit entreprendre il y a plus de vingt ans un grand Ouvrage, où il a travaillé constamment sans nulle apparence de le voir paroître, & que Dieu lui a fait la grace d'achever avant sa mort. Ce grand Ouvrage est l'Histoire du Janfenisme. Le Pere Rapin n'étoit pas le moins dangereux adversaire de ce party: il l'attaqua par l'endroit (C) foible dans un Ouvrage Latin qu'il publia en 1658. Les Janfenistes ont bien crié contre une lettre anonyme qu'il mit au (D) jour depuis ce qu'ils nomment la paix de l'Eglise. C'est une plaisante chose que de voir paroître ce Jésuite sur le pied d'un (E) Medecin dans quelques Bibliothèques. On n'a pas bien rapor-

té

* Notez qu'on ne veut pas dire que le dogme de la Grace soit l'endroit foible du Janfenisme; on veut dire que l'endroit foible de ce dogme est le lieu qu'il donne aux declarations sur l'injustice des peines Es.

(a) Imprimé à Paris l'an 1658. in 8.

(b) Voyez le livre de Mr. Ju. rieu intitulé, Jugement sur les methodes d'expliquer la Grace.

(c) Voyez La Morale pratique des Jésuites to. 8. p. 97.

(C) Il attaque le Janfenisme par l'endroit * foible.] Son Ouvrage (a) est intitulé *Dissertatio de nova doctrina, seu Evangelium Janfenistarum*. J'ayoué que je ne l'ai point lu, & je croi que la plupart des gens doctes dans les pais étrangers peuvent dire la même chose; mais j'ai ouï dire à un habile homme le tour que le Pere Rapin y a pris. Il supose un Janfeniste qui s'en va porter la lumiere de l'Evangile dans les pais infidelles, & qui annonce sincerement son systême de la grace; savoir que de toute éternité la plupart des hommes ont été predestinez aux supplices éternels, & les autres à la gloire du Paradis; que Dieu l'auteur de cette predestination absolue ne voulant point manquer de pretextes pour colorer ses arrêts de damnation, se declare aux hommes qu'il ne tient qu'à eux de se sauver, qu'ils n'ont qu'à faire ce qu'il leur commande: il les menace, il les exhorte; cependant il fait très-bien qu'il leur commande l'impossible, qu'ils n'ont point la force d'obeir, & qu'il refuse à tous les hommes, excepté à ses élus, la grace efficace sans laquelle il est impossible de se convertir, & d'avoir même un bon mouvement. Le P. Rapin supose que les Infidelles qui entendent un tel Evangile, s'étonnent étrangement qu'on leur fasse un tel portrait du bon Dieu, & qu'ils demandent pourquoi il envoie des Predicateurs à des gens qu'il voit incapables de se convertir, s'il ne leur donne une grace qu'il s'est engagé par ses decretz éternels à leur refuser. Le Janfeniste du Pere Rapin replique que Dieu en use de cette maniere, afin de rendre les hommes inexcusables, & plus dignes des supplices de l'enfer. On lui replique qu'un tel motif n'est point digne de l'être infiniment bon, & qu'il n'est nullement propre à ôter à l'homme les moyens de se défendre devant le trône de Dieu; qu'il laisse le droit de dire qu'on n'est point tenu à l'impossible, & que jamais un législateur n'inflige des peines, qu'en suposant que les infracteurs des loix ont eu la force de les observer: de là vient qu'on ne punit pas les frenétiques. On peut aisément s'imaginer ce qu'un Moliniste qui fait tourner à son avantage une pensée, a pu faire repliquer de part & d'autre, après avoir enfilé l'affaire comme je viens de le raporter. Mais outre cent autres bonnes reponses, on lui peut dire ceci, c'est qu'un Janfeniste qui prêcherait les Infideles du Japon ou de la Chine pour la premiere fois, ne seroit pas assez bête pour debuter par le dogme de l'extinction du franc arbitre, ou par celui de la predestination absolue. Il prêcherait à la Pelagienne, comme un de nos plus rigides predestinateurs (b) dit qu'il faut faire, & il renverroit son Janfenisme au tems que ses Neophytes n'auroient plus besoin de lait, & seroient capables d'une viande ferme. Ce sont des mysteres que l'on ne doit decouvrir qu'aux initiatez.

(D) Une lettre anonyme qu'il mit au jour.] Elle est écrite au Cardinal Cibo, & datée du (c)

mois de Juillet 1680. Il en parut une traduction Française en Hollande l'an 1684. datée du 30. d'Août 1683. Voyez ce qu'en dit le Nouvelliste (d) de la Republique des lettres. Quant aux plain-tes des Janfenistes contre ce livret du P. Rapin, voyez entre autres Ouvrages le 8. tome de la Morale pratique. Vous y trouverez aussi (f) que le P. Estrix Jésuite Flamand est l'Auteur du livre *De fraudibus hereticorum*, qui a paru sous le faux nom de François Simonis, & que (e) le Pere Rapin a trouvé ce livre si beau qu'il en a fait une traduction libre en François, & que pour y donner plus de poids, il l'a dediée aux Archevêques & Evêques de France, avec une preface, où il reconnoît que les Ouvrages de François Simonis écrits en Latin & impriméz à Cologne, ont donné occasion au sien, & ont servi de memoires pour le composer. Cet Ouvrage du P. Rapin est intitulé, *Artifices des heretiques*: il fut imprimé à Paris l'an 1681. & reimprimé la même année dans le Pais-Bas.

(E) Ce Jésuite sur le pied d'un Medecin.] On ne lui donne pas cette qualité dans la nouvelle édition de Vander Linden de scriptis Medicis (g), mais on y place ses Hortorum libri, & puis en gros toutes les Oeuvres, *Opera omnia, Lugduni Batavorum 1672. in 12.* Je ne dis rien de Bartholin qui a rangé ce Jésuite dans son catalogue (h) des Medecins Poëtes, car il ne lui ôte pas sa qualité de Jésuite, mais on ne peut passer sous silence ce qui a été déjà remarqué par Mr. Baillet. Voici ses paroles, (i) Mr. Konigius coupe le Pere Rapin en deux, & dit, 1. Henricus Rapinus quatuor libros Hortorum anno 1671. edidit. Il parle en suite de Nicolas Rapin du Poutou, qui est le grand Prevost de la Connetable dont nous avons fait mention en son lieu; puis il ajoute, 2. Renatus Rapinus Medicus anno 1659. claruit. Opera ejus Medica prodierunt anno 1672. Extant ejusdem Elogæ sacræ, item, Hortus Epigrammatum. Voyez la page 678. Ce qu'il apelle le des Ouvrages de Medecine n'est autre chose que les 4. livres des Jardins, dont il n'avoit vu que le titre de l'édition d'Utrecht qui parut en l'année qu'il a marquée. Il est aisé de decouvrir la source des autres bevûës. Ce n'est pas que d'autres Auteurs étrangers, comme Mr. de Beughem en Hollande & Mr. Lipenius en Allemagne, n'ayent mis aussi le P. Rapin parmi les Medecins. Mais on ne peut pas les accuser d'erreur tant qu'ils ne se sont pas trompez dans le nom, la personne, & l'ouvrage de l'Auteur, & qu'ils ne se sont pas expliqués sur sa profession. Ce n'est pas que j'aye en aucun dessein de relever un desunt d'exactitude dans Mr. Konigius, qui n'a rien fait en cette occasion que ce qui est assez ordinaire aux Bibliothecaires qui parlent des livres étrangers qu'ils n'ont point vûs, mais pour faire voir au contraire combien cette consideration rend excusables ceux qui entreprennent de semblables Ouvrages, & qui ne peuvent éviter les inconveniens de cette nature.

(d) Au mois de Janvier 1686. pag. 97. Et

(e) A la page 50.

(f) Ibid. p. 51.

(g) Voyez Lindenius renovatus p. 938. on marque que les Hortorum libri ont été imprimés à Paris l'an 1661.

(h) Thom. Bartholin. de Medicis Poësis pag. 136.

(i) Baillet. Jugemens sur les Poëtes. to. 4. p. 293. 294.

⁊ Voyez quelque chose a sa justification dans les Nouvelles de la Republique des lettres, Mars 1686. pag. 356. On avoit parle de cet Ouvrage dans les Nouvelles de Février pag. 237. * Il étoit au Collège des Jésuites. † Tiré de Spizelius, in templo honoris P. 93-94.

ré dans le *Menagiana* les circonstances de son demêlé avec (F) son confrere Francois Vavaiseur. Ses ennemis s'efforcèrent de l'exposer au ressentiment du feu Prince de Condé, par le tour malin qu'ils donnerent à son Traité du sublimisme 7.

REIHING (JAQUES) Professeur en Theologie à Tubinge, étoit d'Augsbourg, & d'une de ces anciennes familles qu'on nomme *Patriciennes*. Il naquit l'an 1579. On l'envoya faire ses études à Ingolstadt; & il y fit des progrès qui plurent beaucoup à ses maitres *. Lors qu'il fut à l'âge où l'on donnoit aux anciens Romains la robe virile, il fit vœu de prendre l'habit de Jésuite, s'il reievoit d'une maladie dangereuse dont il étoit accablé. Il guerit, & il accomploit son vœu, malgré les oppositions de sa mere †. Il fit son noviciat à Landsberg ‡; & il se rendit en suite fort celebre dans son Ordre. Il enseigna les Humanitez à Inspruck, & la Philosophie & la Theologie à Ingolstadt; & il s'acquita si bien de ces charges, qu'il fut jugé digne du Doctorat en Theologie par le General Aquaviva. Il y fut promu à Dillingen †; & il se sentit un nouveau zèle depuis ce tems-là pour la defensé de la Communion de Rome: de sorte que ses Supérieurs le donnerent en qualité de Predicateur antique à Wolfgang Guillaume Duc de Neubourg, qui avoit (A) quitté tout fraîchement la Religion Protestante,

(d) Celle qu'il eut avec le R. Maimbourg. (e) *Menagiana* Baillet 10. p. 339. (f) Vous trouverez à la fin du livre de epigrammate édit. 1672. trois livres assez petits d'Epigrammes de Vavaiseur. Il publia en 1675. un appendix & du 3. livre. & quelques sems livres de 4. livre. (g) Ces Rapin. Remarquons encore deux choses. (e) paroles se trouvent dans l'Année d'Epigrammes, il ne fut pas satisfait de ce qu'avoit écrit de lui-même. Ces paroles sont de Mr. Menage. (h) Rapin. reflex. sur la poésie en general de lui-même. Ces paroles sont de Mr. Menage. (i) Vavaiseur, remarques sur les nouvelles reflex. pag. 21. & suiv. (k) Voyez Rapin ibid. n. 15. (l) Page plusieurs faussetez, prophanes, & plusieurs impietez & allui devoit a ses Dieux: on avoit même cité le Pere Rapin (k) comme témoin de cela. Je dirai en passant que le censeur ne releva pas toutes les fautes qui se trouvent dans les Reflexions sur la poetique, & que s'il avoit voulu critiquer les autres Ouvrages de cet Ecivain, il y auroit rencontré assez de choses à reprendre. Voyez l'article (l) d'Aristote.

† Raufchervus in Laud. fun. nabri Reihingi apud Vite memor. Theol. pag. 897. † Il. ib. pag. 898. (a) *Menagiana* pag. 60. 61. de la 1. édit. de Holl. (b) *Menagiana* pag. 83. de la 2. édition de Holl.

(F) Les circonstances de son demêlé avec . . . Vavaiseur.] Je raporte tout entier le passage du *Menagiana*, parce qu'il confirme une chose qu'on a touchée dans le corps de cet art cle. (a) Le Pere Rapin n'avoit pas la capacité qu'il talloit pour faire le parallele de Virgile & d'Homere. Mr. le Fevre de Saumur (a) l'avoit convertit en ce tems-là, lui fournit les passages Grecs qu'il a citez. Après qu'il eut achevé de lire son *Parallele d'Aristote & de Platon* chez Mr. le premier President de la Moignon; je lui dis que je n'y avois trouvé qu'une faute, sçavoir, qu'en parlant de la Colophonienne que Platon avoit aimée, il avoit dit qu'elle étoit jeune; au lieu que l'Epigramme Grecque où il en est parlé, marque que l'amour s'étoit placé dans ses rides. Sur cela Mr. l'Abbé Tallemant dit que le Pere étoit excusable, & qu'il n'avoit pas cru qu'un homme aussi sage que Platon dût aimer une vieille. Le Pere Rapin faisoit bien des vers Latins, mais il n'étoit pas d'une grande érudition. Ils ont eu de grands demêlés le Pere Vavaiseur & lui, & il a fait acheter toute l'impression du livre de *Epigrammate* de ce Pere, où il écrit contre lui, par l'autorité de Mr. le premier President, afin de le supprimer; de sorte que c'est un livre extrêmement rare. Tout ce qu'on dit là du livre de *Epigrammate* du Jésuite Vavaiseur est faux; voici de quelle maniere on le rectifié dans la 2. édition. (b) Il a eu de grands demêlez avec le Pere Vavaiseur au sujet du livre des Reflexions sur la poetique d'Aristote, qu'il fit imprimer chez Muguet sans y mettre son nom. Le P. Vavaiseur qui n'étoit pas content de lui, mit au jour peu de tems après des Remarques sur ces reflexions, dans lesquelles l'Auteur reflexif, qu'il seim de ne pas connoître, est fort mal mene. Le P. Rapin fit grand bruit, & se plaignit hautement du procede de son confrere, qui répondit qu'il ne devoit s'en prendre qu'à lui-même, & que s'il eût dit qu'il étoit l'Auteur des Reflexions, jamais il n'auroit écrit contre. Le temperament que l'on trouva pour accommoder ces Peres fut de supprimer les Remarques du P. Vavaiseur, ce qui se fit par l'autorité de Mr. le premier President de Lamoignon; de sorte que ce livre qui est imprimé chez Billaine en 1675. & qui ne contient que 141. pages; est devenu fort rare. Voyez la Critique generale (c) de Monfr.

Maimbourg, vous y trouverez quelque chose sur ce demêlé, & sur une autre (d) querelle du Pere Rapin. Remarquons encore deux choses. (e) paroles se trouvent dans l'Année d'Epigrammes, il ne fut pas satisfait de ce qu'avoit écrit de lui-même. Ces paroles sont de Mr. Menage. (h) Rapin. reflex. sur la poésie en general de lui-même. Ces paroles sont de Mr. Menage. (i) Vavaiseur, remarques sur les nouvelles reflex. pag. 21. & suiv. (k) Voyez Rapin ibid. n. 15. (l) Page plusieurs faussetez, prophanes, & plusieurs impietez & allui devoit a ses Dieux: on avoit même cité le Pere Rapin (k) comme témoin de cela. Je dirai en passant que le censeur ne releva pas toutes les fautes qui se trouvent dans les Reflexions sur la poetique, & que s'il avoit voulu critiquer les autres Ouvrages de cet Ecivain, il y auroit rencontré assez de choses à reprendre. Voyez l'article (l) d'Aristote.

(A) Qui avoit quitté tout fraîchement la Religion Protestante.] Martin Raufcherus qui fit l'oraison funebre de Reihing, ne dit rien qui nous porte à croire que ce Jésuite ait contribué au changement de religion du Duc de Neubourg. (a) Biblioth. Theophile Spizelius (m) a gardé le même silence: le Pere Alegambe (n) l'a gardé aussi. Ils se contentent tous trois de dire qu'un peu après que ce Prince eut changé de religion, le Pere Reihing lui fut donné pour Predicateur. Quelques Auteurs néanmoins assurent que ce Jésuite fut le ritratti grand Convertisseur du Duc de Neubourg, & historici overo qu'il le gagna par des interêts humains. Voici historica les paroles d'un Journaliste dans l'extraict de l'un des impudés Ouvrages de Mr. Leti. (o) Les Princes de romano in Germania, no in Germania, Scritta da Gregorio Leti.

(c) A la 4. lettre.

& qu'ils le chargerent d'écrire contre cette Religion. Il ne songeoit nuit & jour qu'à former des arguments qui renverfissent de fond en comble la Confession des Lutheriens; mais comme ses adverfaires lui oppofoient éternellement la fainte Ecriture, il fe vit contraint de confulter ce divin livre, & d'y faire ferme, afin d'en tirer s'il étoit poffible les armes qui lui étoient néceffaires dans ce combat. Cette étude lui fit comprendre qu'il foutenoit la mauvaife caufe. Il quitta donc fon emploi, & fe retira (B) à la Cour de Wirtemberg, où il embraffa la profeflion du Lutheranifme. On le fit Profefleur en Théologie à Tubinge, Predicateur ordinaire, & Directeur d'un College. Il remplit habilement toutes ces fonctions, & fit des livres qui furent fort bien reçus. Les Jefuites n'oublierent aucune forte de (C) promeffes & d'attraits pour le faire revenir: mais ce fut en vain;

(1) Pag. 162. Religion, par d'aflez (1) bonnes raifons de Politique, que l'on pourra voir dans l'Auteur. Mais ce qu'il y a de fuprenant, le Convertiffeur lui même embraffa enfuite la Religion Proteftante, pour réparer en quelque forte la brèche qu'il lui avoit faite, en détachant le Duc de Neubourg de fon corps. L'Abbé Pacichelli, & Baccati Secrétaire de celui qui étoit alors Nonce à Cologne, citez par l'Auteur, attribuent ce changement à un occulto giudicio di Dio; mais il n'eft pas fort difficile à concevoir, pour les Proteftans, qu'un homme, qui étudie la Controverfe, change de fentimens & trouve que les Proteftans ont raifon: de même qu'un Prince paffe, par intérêt, de la Religion Proteftante à la Catholique. Il n'y a pas plus de miracle en l'un, qu'en l'autre, & l'on n'a point de fujet de dire, avec un perfonnage de la *Filli di Sciro*:

„ Le vie de gli Dei
 „ Sono ofcure & ritorte
 „ Ch'il crederebbe? in somma
 „ E il cielo un Laberinto, in cui fi perde
 „ Chiunque va per ifpirarne i futi. „

(a) Dans l'article Jarige pag. 160. col. 1. où j'ai dit que Reihing confribua tant &c.

(b) Venerat sub auspiciis incunctis anni supra millefimum fecentefimum primi in aulam. *Martinus Raufcherus in laudat. Funebri Reihingi apud Witte, memor. Theolog. pag. 903.*

(c) *Panlus Freherus, in Theatr. wirorum illustr. pag. 431.*

qu'il y a 2. fautes d'impreffion dans le recit de Freherus; & que pour les rectifier il faut dire que Reihing fortit de la Cour du Duc de Neubourg le 5. de Janvier 1621. & qu'il prêcha à Tubinge le 22. de Janvier de la même année. Ne foyez pas étonné du long examen qu'on lui fit subir. Les Proteftans fe défient fort d'un Jefuite, & ils étoient alors en Allemagne dans un état où la défiance étoit néceffaire. D'ailleurs il eft rare de voir un Jefuite de réputation quitter fon Ordre pour fe faire Proteftant; ainfi l'on fe figure qu'une telle rareté tient du prodige, & doit être examinée foigneufement, afin qu'on decouvre fi elle eft un bon prefage, ou l'avantcoureur de quelque mal. Le Duc de Wirtemberg ayant fu que le P. Reihing étoit venu pour changer de religion, affembla fes Theologiens & leur donna ordre de le bien examiner. Ils foutinrent le perfonnage de Catholiques, & propoferent à ce Pere pendant 8. jours les difficultez que l'on objecte aux Proteftans. Il y repondit de telle forte, qu'il fit paroître qu'il avoit comparé enfemble les 2. religions avec beaucoup d'attention, *Furo (d) Mar-*
obis Auditores: toto illo, quo res ferò utrinque
alta eít, octiduo, ea in omnibus, & quidem car-
dinalibus fidei noſtra articulis deponiſit & exhibi-
bit fundamenta, ut neminem non in admirati-
onem fui converteret: Sacra etiam Scriptura testi-
monia, quibus noſtrorum ſententia firmari ſole,
ita in numero habebat, ita illi præcipui textus
erant in mundo, ac ſi totam etatem in ſcholis no-
ſtris inſumpſiſſet. Qua profectò non rudem & no-
vitium, ſed aliquem in hac militia veteranum ar-
guebant. Ayant paſſé par cette épreuve on le
jugea digne de l'adoption, & on lui dit ce que
Priam (e) declara à Sinon. (f) Soluto conventu
Letum ex aula carmen accipit.

Quisquis es, amiſſos hinc jam obliſcere Grajos:
 Noſter eris,

(C) Les Jefuites n'oublierent aucune forte de promeffes. Plus les Proteftans fe glorifioient de la conversion d'un perfonnage ſi celebre, plus les Jefuites étoient fâchez de l'avoir perdu. Il s'étoit fait eftimer dans la Compagnie (g) par ſes bonnes mœurs, par ſon éloquence, & par ſon érudition, c'eſt pourquoi ſon changement affligea tout l'Ordre, & on employa mille moyens pour le regagner. Le Pere Keller lui promit toutes fortes d'avantages, avec une pleine liberté ou de retourner chez les Jefuites, ou d'être Chanoine, ou de vivre dans le monde. Il lui donna la carte blan-

(d) *Martinus Raufcherus in ſupra pag. 903.*
 (e) *Virgilius Æneid. lib. 2. v. 148.*
 (f) *Raufcherus ibi pag. 905.*
 (g) Voyez le fragment d'une lettre du Jefuite Jean Agricola Predicateur d'armée du Comte de Tilly. Voyez, ce fragment in oratione funebri Reihingi apud Witte ubi ſupra pag. 898. 899.
 (h) *Raufcherus ibid. apud Witte pag. 912.*

vain, il meprisa leurs cajoleries, tout de même que les medifances (D) qu'on fit

pingues conditiones & propter quas vel vadinonium deserui poffet, Reihingo obtulit? videlicet optionem illi permisserat, utrum in Lojala familia manere, an verò in Canonicum aut Laicum se componere eligeret: dummodo ad suum Romanæ Ecclesiæ rediret. Proferbat hanc in rem chartam puram, quam Itali biancam vocant, cui inscriberet, quicquid animo collibitum esset suo: nec de approbatione Superiorum dubitaret. Conrad Reihing Jesuite qui étoit Recteur de College à Angsboung, & s'ire de converti, ne cessoit de lui écrire pour l'exhorter à revenir dans le giron de l'Eglise (a); plusieurs autres Jesuites lui écrivoient sur le même ton. Christophle Grenzeng son Provincial fut le premier qui le repella: il lui promit que la Compagnie lui ouvrirait les entrailles de la misericordie. (b) *Quid dicam de literis Christophori Grenzeng Provincialis, qui primus ex omnibus à fuga illum retrahere tentavit cum hoc monito: quod Societas redeunti viscera miserationis & benignitatis recludat? Le General même Mutius Vitelleschi le fit assurer avec mille protestations de sincerité qu'on le recevoirait à bras ouverts, & qu'on n'en useroit pas envers lui comme on en avoit usé envers Marc Antoine de Dominis, mais le plus cordialement du monde. Reihing ne s'y fia point, ou plutôt il fut si persuadé que l'Eglise qu'il avoit quittée n'étoit pas bonne, qu'il persévéra inébranlablement dans la Protestante. Le Jesuite George Stengelius avoit dans des Ecrits imprimés, que leur Compagnie avoit reçu une grande playe par la sortie de ce sujet. (c) *Nec sibi dissimulavit hoc ipsum Georgius Stengelius, qui in scriptis suis hæcenus publicatis, non uno loco conqueritur, ingens discessione Reihingi, Societati sua vulnus esse inflictum. Il n'y a presque point d'Ordre de Religieux d'où les Protestans ayent tiré aussi peu de profelytes, que de celui dont Reihing sortit. Cela augmentoit la sensibilité des Jesuites, au lieu de la diminuer. Vous allez connoître par ces paroles combien les Protestans triomphent d'une telle singularité. (d) *Quod quidem factum, quam illustre, quam admirabile, quam insperatum rarumque nobis acciderit, ne commoneque quidem vos opus est. Clericum Regularem, & Societatis Ignatiana Patrem ad castra transfere Evangelicorum, contra quos hæcenus omni impetu steterat: sive ut latine dicam, Jesuitam fieri Lutheranum, res est in primis memorabilis, & in tabulis eternitatis referenda. Res, cujus prædicatio, multorum adhuc seculorum ingenia, ipsamque posteritatis memoriam fatigabit. Res: quam nemo (e) hodie aut fando acceperit, aut oculorum fide fuerit arbitratus. La France n'a guere vu de ces exemples: elle en vit un l'an 1647. lors que Jarrige se fit de la religion. J'ai lu dans un livre de Vocéus (f) que Daniel Peirol qui écrivit contre le P. Coton, & qui fut Ministre & Professeur à Montauban, étoit sorti de chez les Jesuites.***

(D) *Que les medifances qu'on fit, courir.]* On fit des vers contre lui en langue Allemande qui le diffamoient horriblement, & l'on repandit des lettres dans les villes & dans les Cours d'Allemagne pour le dépendre comme un scelerat. On le traitoit de parasite, qui avoit preferé la bonne chere & les bons vins à la solitude & à l'oraison: on l'accusoit d'avoir été trop grand Contrifan auprès des Dames, & d'avoir conçu tant d'amour

pour une fille qu'il la debauchait, & l'engrossa; l'enflure du ventre, ajoutoit-on, ayant decouvert le crime, il salut s'enlur pour éviter l'infamie & le châtement, (g) *Circumvolitarunt vernacula lingua insanes rithmi, & calumniose litera, aulas, urbes, oppida perniciosissime pererrant. Narrarunt aula Palatina parasitum: gynecæes affeciam: argenteos orbis, exquisitas fercula, & liquorum illius Dei, qui olim Indos expugnari, præ lectione, præ oratione, præ solitudine amasse: vitæ calibus quietem deliciis prætulisse: Flora & Veneris, non Societatis Sacerdotem fuisse: salacitatis libidine priuriisse: speciosam puellam impudicè deperiisse: inclinasse virginem, & infami compressu gravidasse: cumque illa utriusque an plus aquo immunescentem celare non posset, deserto vadinonio, mali factoris infamiam, & penam metuentem erupisse. Reihing refuta ces medifances, par une belle apologie (h) qu'il envoya à la Cour de Wirtemberg. Il se passa une chose qui fit paroître hautement son innocence. Le Duc de Baviere envoya 3. Deputez à cette Cour, favoir Henri de Stein, le Jurisconsulte Faber, & le Pere Keller Jesuite Recteur du College de Munich. Ils furent chargez de demander qu'on leur rendit ce transfuge & ce deserteur, & ils étalerent tous les crimes dont on l'accusoit. Le Duc de Wirtemberg leur fit repondre que (i) si Reihing étoit coupable de ces crimes, ils n'avoient qu'à proceder contre lui juridiquement, qu'il leur donneroit des juges integres qui prononceroient sur l'accusation sans nulle partialité; mais que si le Profelyte étoit innocent, il étoit juste qu'on le laissât en repos dans l'exercice de la religion qui lui paroïssoit la meilleure. S'il arrivoit, ajouta le Duc, que mes deux Predicateurs abandonnassent leur religion, je ne voudrois pas sortir de ma chambre pour ce sujet, je n'en renuerois pas le pied, *subjunxit hoc manifeste loco generosissimus Princeps. Quod si fors hodie eveniret, utrumque que Aula meæ Concionatorem à Religione sua desicere: eorum causa, non pedem quidem unicum extra limen promovetum (k).* Le Pere Keller s'aboucha alors avec Reihing, & lui reprocha cette citade de déreglemens qui avoient donné lieu à tant de chansons & à tant de lettres satiriques. L'accusé se défendit sur tous ces points avec beaucoup de vigueur, & se purga même par serment en presencé des trois Ducez du Duc de Baviere. (l) *Memores responsi istius, quod tibi, comitibusque tuis, in præsentia vivorum honoratissimorum, manus pectori adnota, & sublatissimè in caelum oculis carapulle instat reorssit. Ego, inquit ille, in conspectu Cælestis illius Arbitri hic confitto, qui que nos gerimus, auditeque & videt. Coram divina ejus Majestatem, te agnosco me peccatorum non infimum: sed hunc testem invoco, vacare me culpa omnium, quæ imputantur, probrorum: fallentem vinum, dicet, qui nunquam fallitur. Keller n'ayant pu rien obtenir de l'ancien confitère, se retira en lui disant, *Eve vous a fait tomber.* Sa pensée étoit que l'envie de fe marier avoit contraint Reihing à renoncer au Jesuitisme, & au Papiisme. Ce fut à quoi se reduisirent enfin toutes les accusations; les autres disparurent, mais on s'obstina à soutenir qu'il n'étoit passé à la Communion Protestante, qu'à cause qu'il étoit devenu amoureux**

(a) Voyez Kaufscherus ibid. pag. 913.

(b) Id. ib. pag. 913.

(c) Rauscherus ib. pag. 899.

(d) Id. ib. pag. 904.

(e) Cet Auteur avoit oublié sans doute la conversion d'Hésimuliers: J'en parle dans l'article Jarrige pag. 179.

(f) Gistorius Fœderis in contrariis. nite Maria pag. 21.

(g) Rauscherus ubi supra pag. 905.

(h) Id. ib. pag. 906.

(i) Si hæc crimina, quorum reum postularent, deterrerent, veritate nitentur: fas esse, & potestatem ipsi in Aula adversus eum legem experiri: habituros judicem neutri parti obnoxium, sed ex æquo & bono jure dicentem. Sin autem &c. Id. ib. pag. 908.

(k) Id. ib. pag. 906. ceci est une apostrophe de l'Orateur au Pere Keller.

fit courir contre lui. Il devint hydropique la fixième année de sa conversion, & fut

reux. On ajouta qu'après s'être marié, & avoir eu bien des enfans, il fut si chargé d'entraves qu'il n'eut point la force de retourner à la confession de la verité, & qu'il fortit de ce monde pour aller dans les enfers. Voilà le reproche que lui a fait Alegambe. (a) *Prolapsus in turpes amores, ordinem, fidemque transfuga deseruit, factus errorum magister: dicitur dein domum pellice proxore, susceptis compluribus liberis, ita miser implicatus est, ut ad veritatis confessionem redire non sustineret. Sic in aeternam mortem occubuit.* C'est un lieu commun trop rebatu, & trop usé: je m'étonne que l'on ne se lasse point de le proposer. On l'a tourné en cent manieres, & il s'est trouvé des gens remplis de passion qui ont mieux aimé le faire servir contre le gros du party, que contre les Profelytes. Ils ont dit que le premier

soin (b) des Proteftans en faveur d'un Moine, ou d'un Prêtre qui passe dans leur Communion, est de lui chercher une femme; c'est le ciment qu'ils employent pour l'incorporer à leur Secte, & pour l'y tenir fermement clo. Ils se persuadent que de tels oiseaux de proye ne peuvent être mieux attirés, ni mieux apprivoisés que par ce morceau de chair. Que cela est grossier: je ne le rapporte que comme un exemple des brutalitez à quoi s'émancipent assez souvent les Controversistes.

(c) *Quincetiam ausim dicere eos studiosius multo laborare in quaerenda quamprimam, & faciat conjugii glutino alliganda uniceque transfuga concubina, quam in indaganda vite preterita ratione ac moribus. Illud quippe certo credum non posse id genus accipitres vel effrauctus accessit, vel meliùs circumavi, quem si ejusmodi carnis illicio inescuntur. Le Pere Reihing avoit bien prévu sans doute qu'on l'attendroit là, & qu'il seroit exposé à ces dures railleries s'il semarioit, mais il se mit au dessus de cette crainte; il eut plus d'égard aux dogmes du grand Apôtre des nations qui veut que l'Evêque se marie, & qui a mis entre les doctrines du Diable la defense de se marier. Il se maria donc l'année suivante, & choisit dans sa patrie une (d) épouse qu'il n'avoit jamais vuë. C'étoit une fille d'élite & de fort bonne maison, belle, sage, ornée de toutes sortes de vertus.*

(e) *Altero, postquam in hanc urbem venit, anno, cum Tarsonis Apostoli mandatum animo secum versaret, quo EPISCOPUM unius Uxoris Virum esse iussit, & quo nomine ipse ille Gentium Doctör doctrinam matrimonio interdicentium appellaret, animum ad conjugium appellit, exemploque suo petens illud Enripidis comprobavit: Fatalium viro sceminæque torum esse.*

Remarquez bien que Reihing & l'Auteur de son Oraison funebre, expliquent comme un precepte les paroles de St. Paul: ils pretendent que l'Apôtre ordonne aux Pasteurs de l'Evangile d'être mariez, & de ne l'être qu'à une femme. Ce seroit sans doute la véritable interpretation des paroles de St. Paul, si on les prenoit à la lettre, je veux dire selon les loix de la Grammaire; car les termes qui designent le mariage de l'Evêque avec une seule femme sont autant regis par le mot

(f) *Δὴ δὲ, il faut (f), que ceux qui designent l'irreprehensibilité, la sobriété, la prudence, la gravité, la modestie, l'équité, la moderation, & le desintéressement de l'Evêque. Comme donc il seroit absurde de pretendre que St. Paul laisse à la*

liberté des Pasteurs d'être sobres, modestes, irréprehenibles &c. ou de ne l'être point, il est absurde de pretendre qu'il laisse à leur choix ou d'épouser une femme, ou de n'en épouser aucune; cela, dis-je, est absurde, si l'on s'attache au sens pur literal, & si l'on suppose que St. Paul a observé l'exacritude de la Grammaire. Je ne parle point d'une exactitude rigoureuse comme celle qu'on observe dans les articles d'un Traité de paix, où l'on pese toutes les expressions, afin d'empêcher les abus que l'on pourroit craindre d'une équivoque, ou de l'omission d'une particule. Je ne parle point non plus de l'exacritude severe de ces Grammairiens scrupuleux, pedans, ou puristes, qui aimeroient mieux employer trois heues a corriger une periode, que de souffrir qu'il y restât quelque negligence. Je parle d'une methode de s'expliquer nettement & sans confusion, comme feroient les gens de bon sens dans une lettre où ils donneroient des ordres à un precepteur. S'ils lui écrivoient, *Nous voulons que nos enfans prient Dieu deux fois le jour, qu'ils aillent au temple deux fois la semaine, qu'ils ne jurent point, qu'ils ne soient point querelleux, qu'ils obéissent à leur mere, qu'ils aillent à la Comedie tous les Lundis,* il regarderoit tout cela comme des preceptes; il ne s'imagineroit point qu'on laisse à sa discretion ou de mener ses élèves à la Comedie tous les Lundis, ou de ne les y point mener: car il suposeroit que ses maîtres en ce cas-là n'eussent point lié nous voulons avec qu'ils aillent à la Comedie; & qu'ils eussent changé de verbe, qu'ils eussent dit par exemple, *& nous vous permettons de les mener à la Comedie tous les Lundis.* Il faut donc demeurer d'accord que si un Sophiste s'opiniâtroit à soutenir que tout ce que dit St. Paul des qualitez d'un Evêque est d'obligation, il ne seroit pas facile de le rejeter; & qu'il faudroit lui demander humblement qu'il trouvât bon qu'on se departît des rigueurs grammaticales: veu qu'il n'est point aparet que cet Apôtre ait voulu exclure de l'Episcopat ceux qui pourroient vivre dans la continence, omiez d'ailleurs de tous les talens requis. On voit par là qu'un attachement trop scrupuleux au sens literal de l'Ecriture, seroit fort souvent une source d'illusion, & que l'axiome *summum jus summa injuria*, doit être considéré & consulté en bien des rencontres par les interpretes. On voit en même tems qu'il faut faire non pas ce que les Apôtres ordonnent selon le sens grammatical, mais ce que le bon sens nous dicte qu'ils ont eu dessein d'ordonner. St. Paul selon la Grammaire commande le mariage aux Evêques, mais la raison nous montre qu'il n'a pretendu leur defendre que la polygamie. C'est donc à cela qu'il s'en faut tenir. Reihing & ses semblables ont tort de trouver là un commandement de se marier; on n'y en trouve raisonnablement que la permission: mais leur erreur est beaucoup plus digne d'excuse, que la hardiesse épouvantable que l'on s'est donnée d'interdire le mariage aux Ecclésiastiques. Les peuples ne se laveront jamais devant Dieu, de la lâcheté qu'ils ont eue de souffrir que l'on abrogeât les loix de St. Paul, claires, precises, intelligibles s'il en fut jamais. Ils en ont été bien punis par le deluge effroyable d'impuretez qui a souillé leurs familles, & ils n'en sont pas quittes encore. Disons en passant que l'on a traité l'Ecriture dans le

(a) Allegambe ubi supra. Notez que Sotuel a sevriné tout l'art de la de Faques Reihing.

(b) Confessez avec ceci les Nouvelles lettres de la Critique generale de Maimbourg pag. 497-498.

(c) Facetius Qualiterus Tabula Chronographica, Sac. II. cap. 6. pag. m. 636.

(d) Elle s'appelloit Marie Velser, & étoit fille d'Antoine Velser, Ministre & Virum & fortum & formæ ornamentis conspicua lectissimaque Virgo. Raufcherus ubi supra pag. 209.

(e) Id. ib. REFLEXION sur le passage où Saint Paul semble commander aux Evêques d'être mariez.

(f) Δὴ δὲ, τὸν ἱεροκ. πρὸς ἀριστ. λαπίον ἐβ. ναι, πρὸς ὑποτακτικὸν ἀπόστολ. γρ.

φῶτατος, αὐθῆτος &c. Oporet ergo episcopum inter- preheabilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem &c. 1. ad Timoth. cap. 3. v. 2.

7 Tiré de Spizelius ubi supra pag. 95. & 99.

* Rhodomanus, epist. de licent. Summi Smyrnaei Quoniam de de patr. illust. pag. 219.

† Leurs Ancêtres vivoient fonde dans le Monaste

re de ce nom par le concil de Lincoln & de Melancthon Voyez l'epitre dedicatee au Cardinal de Bourbonnais.

‡ Voyez la même epitre dedicatee.

§ Voyez la remarque B.

(a) Rauscherus ib. p. 916. Michaelis Synt. histor. Eccles. p. m. 778. met mal cette mort à l'an 1624.

(b) Rauscher. ibid.

(c) Horrentis conscientie moribus mortalitatis lineæ jam viciniari coepit. ibid. pag. 917.

(d) Id. ib.

(e) Rauscherus ib. pag. 920.

fut suffoqué d'un caterre quelque (E) tems après 7. On fit courir de nouveaux mensonges (F) sur sa mort. Je donnerai le catalogue de (G) ses Ecrits.

RHODOMAN (LAURENT) naquit l'an 1546. au village de * Saffowert, appartenant aux Comtes de Stolberg dans la haute Saxe. Les belles dispositions qu'il fit paroître pour les sciences dès sa plus tendre jeunesse, porterent ces Comtes à l'entretenir dans le Colleege d'Ilfeld. Il y demeura six ans, & il y fit de si beaux progrès sous Michel Neander †, qu'il fut en suite capable d'enseigner à la tête des meilleurs (A) Colleges, & dans de fameuses Academies. Sur tout il devint habile dans la langue Greque. Il faisoit des vers Grecs que les meilleurs connoisseurs ‡ ont admirez. Ses vers Latins, & son Ouvrage de Chronologie, n'ont (B) point plu à Scaliger. Il a fort bien réussi dans la traduction Latine

Christianisme à-peu-près comme le Code de Justinien. On est bien aise quand le Droit coutumier est conforme au Droit écrit; mais si l'on trouve mieux son compte au Droit coutumier qu'au Droit écrit, on se passe de toute conformité. Le Christianisme pendant plusieurs siecles n'a point été un pais de Droit écrit.

(E) Suffoqué d'un caterre quelque tems apres.] Voici une nouvelle omission de Spizelius: il ne marque ni le jour ni l'année de la mort de Reihing. Pour suppléer à ce defaut, je dirai que cet Ex-Jésuite deceda (a) le 5. de Mai 1628. Il étoit allé aux bains selon l'avis des Medecins, & s'étant couché pour prendre quelque repos, il s'endormit, & ne se reveilla plus. Son Panegyriste appelle cela une mort heureuse, telle qu'Auguste la souhaitoit & à soi-même, & aux siens. Ultimum (b) maximumque mortalium votorum nactus, & hoc optavit, quam ille orbis Regnator Augustus olim sibi suscipere exoptavit.

(F) Courir de nouveaux mensonges sur sa mort.] On l'annonça avant qu'elle fût venue, on attribua son hydropisie à la vengeance celeste; on déclama sur ce qu'il mourut sans communier; on soutint qu'aux approches de la dernière heure (c) il fut bourré cruellement par les remors de sa conscience; enfin on divulgua qu'à l'article de la mort, il chanta la palinodie en présence des voisins. Il est bon de noter ces choses; elles portent témoignage sur l'aveuglement, & sur la fureur des passions, fruits de la crédulité & du faux zèle, la peste de la raison, & la ruine du bon sens.

(d) Vidimus volentes e vicinia chartas, immo ab Allobrogibus usque in manus nostras pervenerunt literæ, que cum in superna via meta positum, Evangelium egerasse, & in presentia vicinorum, ipsiusque D. PREGITZER palinodiam cecinisse loquerentur. O lingua! ô calami! ô animorum effrons nequitiæ! Pudor & verecundia quò recessistis? Aliter tu loqueris Reverende Pregrizere.

(G) Le catalogue de ses écrits.] Son premier Ouvrage fut imprimé à Cologne l'an 1615. sous le titre de *Mun civitatis sanctæ, hoc est fundamenta xxi. religionis Catholica quibus insistent Serenissimus Princeps Neoburgicus, Luthersanus abdicato in Ecclesiam pedem intulit.* Il étoit alors ouvré Papiste. Balthasar Meisnerus, Fabrice Ballécourt, & Matthias Hoe écrivirent contre lui. (e) Meisnerus è thesibus scalam centum & quadraginta gradus altam fabricavit, qua MUROS BABYLONIS ROMANÆ, ET CONFABACTIA PAPISTICÆ RELIGIONIS FUNDAMENTA demoliebatur. Bassicourus TUBA DEI armatus, AD SUBVERTENDOS MUROS Ecclesia Romanæ progressus, eos velut illa Hierichimus manns

nno clangore diffare & solo aquare est aggressus. Ultimus Matthias Hoe Enchiridion opposuit, in quo Romana fidei nebula clarissima Scripturarum luce discutiebantur. Il replica aux deux premiers par un Ouvrage qui fut imprimé à Neubourg l'an 1617. En voici le titre: *Excubiæ Angelicæ Civitatis Sanctæ pro defensione xxi. fundamentorum Catholicorum Balthasari Meisnero præconi Lutherauo, & Fabricio Bassicourt, Tibicini Calviniano oppositæ.* Sa replique à Matthias Hoë n'a paru qu'en Alleman: le titre répond à ceci, *Enchiridion Catholicorum Manuali D. Hoë oppositum.* Voyons le titre des Ouvrages qu'il publi depuis son entrée dans la Confession d'Augsbourg. *Liquæ Pontificiæ contriti; quibus, adjuvante DOMINO, liberatis, Liberatori suo Ter Opt. Max. libenter merito publicas gratias in Academia Tubugensis dicere voluit.* Tubinge 1622. in 4. Germanicæ, ibidem eodem anno in 4. *Dissertatio de vera Christi in terris Ecclesia, adversus larvatum Jesuitam Dillingensium:* ibid. 1622. in 4. *Aranorum opera, quas contra laqueos Pontificios contritos, texturam improbam suspenderit Georgius Stengelus, Simon Schattensseffer, & Laur. Forerus, Stilo Reihingi dejecta:* ibid. 1623. in 4. *Apologeticus pro dissertatione sua, de Ecclesia Christi:* ibidem 1624. in 4. Il publi en Allemand (f) la retractation du livre qu'il avoit fait contre le Docteur Matthias Hoë.

(A) Enseigner à la tête des meilleurs Colleges, & dans.] Voici ce qu'il dit lui-même. *Eosque (g) in his, & deo usi sumus, progressus feci, ut (g) in nobilitate inde peroratum, & illustriss. principum informatione neque immaturæ neque instructivæ applicaret; Scholarum etiam bene constitutarum administrationi debite presiceret.* Les lieux où il enseigna sont ainsi marquez dans son programme funebre (h). *Docuit Walcerodi, docuit Ienæ, docuit Stralefundi, docuit denique Wittebergæ, atque ita docuit ut eruditione, sedulitate ac dextertate secundus haberi nequim debeat.* Il fut Professeur en langue Greque à Iene pendant sept ans, & Professeur en histoire à Wittemberg pendant 4. années (i).

(B) N'ont point plu à Scaliger.] Voici ce qu'il disoit en conversation. (k) *Rhodomanus doctissimus in Poesi Græca, sed in Latina imperitus & infelix. . . . Bonum Diadorum Siculum edidit; joly homme, qui latinus, comme Leopardus, qui ètrot (k) Scabou Grec. Jay tant escrit touchant Rhodomanus en Allemagne, que les lettres ont esté monstrées au Duc de Saxe qui l'a appellé d'une escole triviale de Pomeranie, à Wittemberg; c'est un personnage très-laid & rustique. . . . Il est Poète & bon Grec; il a fait une Chronologie, ou il s'est proposé de contredire tout le monde, & moy aussi.* Il y a

(f) A Tubinge l'an 1623.

(b) Daniel Sennertus in Pro. grammate apud Henningum Witte. memor. Philo soph.

pag. 24.

(i) Id. ib. pag. 25.

(k) Scabou Grec. Jay tant escrit touchant Rhodomanus en Allemagne, que les lettres ont esté monstrées au Duc de Saxe qui l'a appellé d'une escole triviale de Pomeranie, à Wittemberg; c'est un personnage très-laid & rustique. . . . Il est Poète & bon Grec; il a fait une Chronologie, ou il s'est proposé de contredire tout le monde, & moy aussi.

Il y a en

Latine de Diodore de Sicile. Il eut enfin la Chaire de Professeur en Histoire dans l'Academie de Wittemberg, où il mourut le 8. de Janvier 1606. Je donne la liste de ses (C) principaux Ouvrages. Il avoit obtenu l'honneur de Poëta laureatus. Nicolas RHODOMAN * son fils a publié quelque chose.

R H O D O P E , fameuse Courtisane, contemporaine d'Esôpe, & esclave dans la même maison que lui, étoit de Thrace †. Xanthus le Samien la transporta en Egypte, où Charaxus Marchand de Mitylene ‡, & frere de Sappho, devint si amoureux d'elle, qu'il l'acheta une grosse somme d'argent. Par ce moyen elle acquit la liberté, & comme elle étoit fort belle, & que la ville de Naucratis où elle fixa son séjour étoit pleine de gens riches & voluptueux, elle amassa de grans biens en s'abandonnant au metier de Courtisane ¶. Il ne faut pas pourtant croire qu'elle y ait assez gagné, pour pouvoir faire bâtir l'une (A) de ces pyramides qui ont été mises entre les sept Merveilles du monde. Herodote

* Konig. Biblioth. pag. 689.

† Herodot. lib. 2. c.

‡ Ville de l'Isle de Lesbos.

¶ Tiré d'Herodote, ibid. c. 135.

reçette

en son livre, les plus grandes sadases du monde. Les Chronologistes ont bien fait des fautes; Rhodomianus ressur sur son vieux temps: il se met à prononcer comme Vulcainus. Rhodomianus carmina Latina non bene scribit, sed Græca bona; bonus est Græcis in Poëta.

(C) La liste de ses principaux Ouvrages.] Il traduisit en Latin le poëme Grec de Coïnte de Smyrne, ou de Quintus Calaber touchant la prise de Troye, & il y joignit quelques corrections. Quant aux Commentaires qu'il avoit faits sur cet Auteur, je ne pense pas qu'ils ayent été imprimez, c'est en fait que Mr. Moreri & d'autres assurent qu'ils sont fort estiméz. Je me fers d'une édition

(a) de cet Ouvrage dans laquelle il y a deux poëmes Grecs & Latins de Rhodoman: l'un a pour titre ΙΑΙΑΣ ΜΙΚΡΑ, & contient un abrégé de l'Iliade, & de Quintus Calaber: l'autre sous le titre de ΤΡΟΙΚΑ contient l'építome de la guerre de Troye, ex variis auctoribus excerpta. On y voit aussi la harangue où Dion Chrysofotome a soutenu que Troye ne fut point prise, on l'y voit, dis-je, accompagnée de la traduction Latine de Rhodoman avec des Scholies. Voici le titre de quelques autres Ouvrages. (b) Historia

vita & doctrina Martini Lutheri carmine heroico descripta. (c) Descriptio Historie Ecclesie sive populi Dei Politie ejusdem & rerum præparatum, qua in illo populo acciderunt, Græco carmine, cum versione Latina e regione textus Græci, Francof. 1581. in 8. Poësis Christiana, id est, Palestinæ seu Historie sacra Græco-Latine libri IX, Marpurgi 1589. Francof. 1590. 1630. in 4. Argonautica, Thebaica, Ilias parva: Lipsi. 1588. in 8. Tabula Etymologie Græca: ibid. 1590. in 8. Memnonis Historia de Republica Heraclienfium, & rebus Ponticis Eclogæ: seu excerptæ & abbreviatæ narrationes in Sermonem Latinum translata: Helmstadii 1591. in 4. Epithalamia sacra: Kenæ 1594. in 4. Ex Memnone, de Tyrannide Heracleæ Pontica Ctesia & Agatarchide excerptæ historia Græcæ & Latine parvi ex Laur. Rhodomani interpretatione: Genevæ 1597. in 8. Theologie Christiana tyrocina, carmine Heroico Græco-Latino in V. libros digesta: Lipsiæ 1597. in 8. Sa Germanide n'étoit pas imprimée quand il mourut: on la louë fort dans son programme funebre. (d) Inprimis opus illud auro contra æstimandum, quod de origine, moribus ac rebus gestis veterum Germanorum Græcè scripsit, & Germanidem inscripsit. Quod opus unicum tale est, ut animum atque ingenium hominis excellentem, charitateque patria insigniter flagrantem, abunde ostendat. Le Sieur Witte (e)

La rangée parmi les livres imprimez de Rhodo-

man, mais il ne dit pas en quelle année on la publia à Wittemberg.

(A) Pour faire bâtir l'une de ces pyramides.] Plin n'en parle pas en doutant, mais peut-être qu'il n'en croyoit rien, & qu'il n'usa de ce style que pour avoir lieu de debiter des subtilitez. Il dit que la grandeur & la magnifique structure des pyramides n'est pas ce que l'on doit le plus admirer dans cette merveille du monde; le plus grand miracle, continuë-t-il, est qu'une fille de joye ait gagné assez de richesses, pour faire construire celle de ces pyramides que l'on estime le plus.

(f) Hac sunt pyramidarum miracula: supervenitque illud, ne quis regum opus, miretur minimum ex his, sed laudatissimum, à Rhodope meretricula factam. Æsopi fabularum Philosophi confert à quoddam & contubernalis hæc fuit, majore miraculo tantas opes meretricio esse conquistas questu. Cette tradition n'étoit que l'ouvrage des hableries de la Grèce. Herodote qui n'étoit pas d'une humeur fort difficile par raport aux contes, ne laisse pas de refuter celui-ci. Il (g) soutient que la pyramide dont on attribuoit la construction à Rhodope, fut bâtie plusieurs années avant le regne d'Amasis, sous lequel cette Courtisane vécut. Il ajoute (h) qu'encore qu'elle eût amassé beaucoup de bien, elle n'eût pas pu fournir aux frais immenses de cet édifice. Il le prouve par une très-forte raison. On sait, dit-il, à quoi se montoient les richesses de cette femme; car on voit à Delphes les broches de fer qu'elle y consacra, & à quoi elle employa la dime de tout son bien. Ces broches étoient destinées à rôtir des beufs. Les Prêtres du Paganisme n'étoient pas fort délicats: ils trouvoient fort agreable l'odeur du gain, quelque puante qu'en fût la source; & c'est d'eux que Vespasien pouvoit apprendre la maxime, (i) lueri bonus est odor ex re qualibet. Ils recevoient de bon cœur les offrandes des putains-publiques, & les consacroient au milieu des monumens les plus celebres de la religion des peuples: c'étoit immortaliser le crime de ces Courtisanes, comme elles le souhaitoient. Rhodope ne destina la dime de son butin à faire des broches, que pour s'ériger dans la Grèce un monument éternel. (k) ΙΙΔ. μισοὶ δὲ ῥοδῶπιος μνημῖον αὐτῆς ἐν τῇ Ἐλλάδι καταλιπέως, πῆγμα πειροκλήθης ἔσσο. τὸ μὴ πυργάει ἀλλὰ ἐξάρμηκτον, καὶ ἀνακείμενον ἐν ἱερῷ, τῶσι ἀναθέσθαι ἐς Δελφῶσι μνημόσυνον ἐαυτῆς, τῆς αὖ δεκάτης ἢ χρημάτων πειροκλήθης δεκάτης βωπιόνης πολυδὸς σιδηρῆς, ὅσον ἐνεχώρησε ἢ δεκάτη οἱ, ἀπέπεμπε ἐς Δελφῶσι. οἱ καὶ νῦν ἐπισημεῖσθαι, ὅπως μὲν ἔσθωμῶ ἢ Χροὶ ἀνέθεσεν, ἀντίον ἢ αὐτῆς ἐν νῶ. Quum enim optaret memoriam sui in Græcia relin-

(f) Plinius, lib. 36 c. 12. p. m. 302.

(g) Herodot. lib. 2. c. 134.

(h) Id. ib. c. 135.

(i) Juveni. Sap. 14. v. 204. Prover. Suetone in Vespasiano c. 23.

(k) Id. Herodotus ibid.

(a) C. B. celle de 1614.

(b) Witte, ubi supra pag. 28.

(c) Id. ib. pag. 27.

(d) Sennerius ubi supra apud Witte pag. 24.

(e) Ubi supra.

* Athen.
lib. 13.
p. 196.
† Tiré de
Presp.
Mandrosus
Biblioth.
Rom. cent.
5. p. 344.
345.
‡ Initialle.
Expof-
ition de la
doctrine
de P'Eglife
Catholi-
que.
§ Marc-
niacentis.
Voyez Co-
lonnés,
Gallia
Orient.
p. 163.
¶ Voyez
Baudrand
vove Mar-
cinicum.
d Pellifon,
Hif. de
l'Acad-
mie Fran-
çoife, p. m.
229.
ζ Voyez-
en la lifte
dans l'Inf-
toire de
l'Academie
p. 376.
377. Et
dans les
Jugemens
de Mr.
Bailler fur
les Poetes,
n. 1486.
⋈ Voyez
Bailler,
Jugemens
des Savans
tome 4.
n. 949.
p. 549.
qui nous
renvoie au
Paruffe
Reformé,
p. m. 20.
Et fuiv.

rejette cela comme une fable. Il faut traiter de la même sorte ce que (B) l'on raconte de son foulier. Athenée * croit que la Courtifane Dorica, Maitresse du frere de Sappho, a été confondue par Herodote avec Rhodope.

RICCI (MICHEL ANGE) créé Cardinal par le Pape Innocent XI. le premier jour de Septembre 1681. naquit à Rome l'an 1619. Il aime les Mathematiques, & y fit de grans progrès, comme on le peut conoitre par son Traité De maximis & minimis, reimprimé deux ou trois fois. Il a fait deux doctes dissertations, dont l'une se trouve inserée dans les Oeuvres du Cardinal Brancaccio, & l'autre dans l'Épître de Carlo Dati ad Philaleikos. Il s'attacha depuis avec une extrême ardeur à l'étude de la Theologie. Il a été loué par des Auteurs fort celebres, par Gallendi, par René François Suiffe, par le Cardinal Pallavicini, par Mr. Fabrici &c. Il a ramassé une Bibliothèque très-considerable †. Il avoit passé par divers emplois avant que d'arriver au Chapeau, & entre autres par celui de Secretaire de la Congregation des Indulgences & des Reliques, & par celui de Conseiller du S. Office. Il possédoit ces charges en 1678. lors qu'il approuva le livre ‡ de Mr. l'Evêque de Condom.

RYER (ANDRÉ DU) Sieur de Malezair, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Chevalier du saint Sepulchre, a vécu au XVII. siecle. Il sejourna assez long tems à Constantinople pour le service du Roi, & puis il fut Consul de la nation Françoisé en Egypte. Il aprit beaucoup de Turc & d'Arabe, comme il l'a remeigné (C) par ses Ecrits. Il étoit de β Marcigny, petite γ ville sur la Loire aux frontieres du Forez.

RYER (PIERRE) Parisien, entra δ dans l'Academie Françoisé à la place de Farot le 21. de Novembre 1646. Il est Auteur d'une infinité de versions Françoises, & de quelques pieces ζ de theatre. Les Auteurs qu'il a raduits sont pour la plupart Grecs ou Romains : à l'égard des Grecs il n'a fait que mettre †. en nouveau François les vieilles versions, tout au plus il s'est reglé sur les traductions Latines : & pour ce qui est des anciens Auteurs Latins, il a souvent ignoré ce (A) qu'ils vouloient dire. Cela lui est arrivé aussi quelquefois dans la

traduction
Turque. Quatre ans apres il publia dans la même ville la version Françoisé du Gullistan, ou de l'empire des Roses, composé par Sadi Prince des Poètes Turcs & Persans. Mais son principal Ouvrage est la traduction Françoisé de l'Alcoran; elle a été imprimée diverses fois. Il la publia après avoir exercé en Egypte le Consulat de la Nation. Cela paroît par le témoignage avantageux que lui en donnerent les Consuls de Marseille le 12. de Fevrier 1633. & qu'il a mis à la fin de cette version.
(A) Il a souvent ignoré ce que les anciens vou-
loient dire. Cela lui est arrivé aussi. (f) Bailler,
mauvaise de ses traductions au jugement de plu-
sieurs est celle des œuvres de Ciceron, quoy qu'il y
ait passé plusieurs endroits qu'il n'a point entendus
sur tout dans les Oraisons; & que pour se tirer d'af-
faire, & pour empêcher le vuide, il y ait mis à la
place de petits galimatias propres à éblouir & à em-
barasser les jeunes gens (g). On en veut à lui, si je
ne me trompe, dans ces paroles de P'Hexameron
rustique. «(h) Celuy qui a mis en François le
beau livre de Ciceron, qui regle les devoirs de
l'amitié, n'a pas mieux rencontré dans la tra-
duction de ces mots, Aggrigentium doctum quen-
dam virum, qu'il a traduits en ces termes, un
sevant personnage nommé Aggrigentius, sans
s'appercevoir que Ciceron parle d'Empedocle
Aggrigentiu, le designant par le nom de sa pa-
trie Aggrigentum, ou Agragat, ville de Sicile.
Outre qu'il n'y eut jamais aucun homme de let-
tres, dont le propre nom fût Aggrigentius, il
même Ecivain dans sa traduction de Valere
Maxime dès le premier chapitre, exemple qua-
trième, page sixième, traduit ricio tabernacu-
lum capium, on avoit touché par hazard au ta-
bernacle; au lieu de mettre, l'on avoit failli aux
cer-

quere, fecit opus quod ab alio excogitatum non est
neque donatum, idque donavit in templo Delphico
monumentum sui. E decima enim suarum operum
tot è servo venis ad boves torrendos fecit, ad quot
facienda sufficeret decima ipsa: qua Delphos misit:
qua nunc inoque populi sint & regione templi, post
aram quam Chii donaverunt. Les loix (a) Judaï-
ques ne fustroient pas cette impureté.
(B) Ce que l'on raconte de son foulier. Un jour
qu'elle se baignoit, & que es servantes gardoient
ses habits, un aigle vint fondre sur l'un des sou-
liers, & l'enleva, & le porta à Memphis, & le
laissa tomber sur le giron de Plamitichus. Ce
Prince étoit alors sur son tribunal pour rendre jus-
tice. Il admira la beauté de ce foulier, & la con-
duite de cet aigle, & donna ordre que l'on cher-
chât par toute l'Égypte la Dame à qui ce vol
avoit été fait, On la trouva; on la lui mena; il
en fit sa femme (b). Je n'en crois rien. Ce n'est
pas que la fortune ne se plaist à de tels jeux, (c) ή
τις παροδίζου ή τή αδίκωτη Φιλδοσ ερηφεί ή τυχρ,
inopinatorem atque inexpectatorem amans fortuna.
Rhodope esclave avec Elope se seroit bien con-
tentée d'epouser ce monstre d'homme, les choses
eussent bien changé: elle eût été la femme d'un
grand Monarque, & au nombre des personnes,

Quales (d) ex humili magna ad fastigia rerum
Extollit, quoties voluit fortuna jocari.
Notez en passant que l'esprit peut prevenir auprès
d'une Belle les mauvais effets de la laideur. Elope
le plus laid de tous les hommes (e) toucha nean-
moins le coeur de Rhodope.
(C) Comme il l'a temoigné par ses Ecrits. Il
fit imprimer à Paris en 1630. une Grammaire
(a) Tiré
d'Ellen.
v. r. Hif.
lib. 12. cap
23 Voyez aussi Strabon. l. 17. p. 576. (e) Elianus ibid.
(4) Juvenal. Sat. 3. v. 39. (e) Herodot. ubi supra, cap. 134.
(f) Bailler,
Jugemens
des Savans
tome 4.
p. 549.
(g) On
ajoute que
le Pece
P'Hexa-
cion se
plaint sou-
vent des
fautes
qu'il a fai-
tes dans
tout son
Ciceron.
(h) Hexa-
meron rus-
tique.
p. 27. 15.

quere, fecit opus quod ab alio excogitatum non est
neque donatum, idque donavit in templo Delphico
monumentum sui. E decima enim suarum operum
tot è servo venis ad boves torrendos fecit, ad quot
facienda sufficeret decima ipsa: qua Delphos misit:
qua nunc inoque populi sint & regione templi, post
aram quam Chii donaverunt. Les loix (a) Judaï-
ques ne fustroient pas cette impureté.
(B) Ce que l'on raconte de son foulier. Un jour
qu'elle se baignoit, & que es servantes gardoient
ses habits, un aigle vint fondre sur l'un des sou-
liers, & l'enleva, & le porta à Memphis, & le
laissa tomber sur le giron de Plamitichus. Ce
Prince étoit alors sur son tribunal pour rendre jus-
tice. Il admira la beauté de ce foulier, & la con-
duite de cet aigle, & donna ordre que l'on cher-
chât par toute l'Égypte la Dame à qui ce vol
avoit été fait, On la trouva; on la lui mena; il
en fit sa femme (b). Je n'en crois rien. Ce n'est
pas que la fortune ne se plaist à de tels jeux, (c) ή
τις παροδίζου ή τή αδίκωτη Φιλδοσ ερηφεί ή τυχρ,
inopinatorem atque inexpectatorem amans fortuna.
Rhodope esclave avec Elope se seroit bien con-
tentée d'epouser ce monstre d'homme, les choses
eussent bien changé: elle eût été la femme d'un
grand Monarque, & au nombre des personnes,

(a) Tiré
d'Ellen.
v. r. Hif.
lib. 12. cap
23 Voyez aussi Strabon. l. 17. p. 576. (e) Elianus ibid.
(4) Juvenal. Sat. 3. v. 39. (e) Herodot. ubi supra, cap. 134.

(f) Bailler,
Jugemens
des Savans
tome 4.
p. 549.
(g) On
ajoute que
le Pece
P'Hexa-
cion se
plaint sou-
vent des
fautes
qu'il a fai-
tes dans
tout son
Ciceron.
(h) Hexa-
meron rus-
tique.
p. 27. 15.

duction des modernes, je veux dire de Mr. de Thou, & du Pere Strada. On croit que ses traductions seroient meilleures, si les Libraires l'avoient (B) un peu mieux recompensé; mais comme ils ne lui donnoient que peu de chose par feuille, il étoit contraint pour subsister avec sa famille de se hâter extremement. * En non Il mourut l'an * 1656. On trouve dans le (C) Menagiana quelque chose qui le concerne, & que je rapporterai.

RIGO. Mereri.

ceremonies qui se doivent observer, lors qu'on prend le lieu des augures nommé tabernacle. Faut de d'avoir entendu ces mots, tabernaculum capitum, comme ils doivent estre pris en ce lieu-là, & pour n'avoir pas sçu l'usage des Augures, il a cru que cela se devoit prendre comme parmi les Juifs, où d'autres que les Levites n'avoient pas le droit de s'approcher du Tabernacle. Joignons à cela un passage des Nouvelles de la Republique des lettres.

(a) Mr. Teissier a remarqué quelques fautes dans la version de Mr. du Rier: celle-ci entre autres. Mr. de Thou en parlant de Jean Rivius qui étoit mort l'année 1553. avoit dit que annos cum seculo numerabat, ce qui signifie que Rivius étoit mort âgé de 53. ans. Mr. du Rier a dit au contraire, qu'il mourut âgé de cent ans. S'il a fait de telles fautes en traduisant un Auteur moderne, dont le sens quelque élegant qu'il puisse être, est plus aisé à attraper, que ne l'est celui des anciens, il est croyable qu'il s'est quelquefois abusé en traduisant Cicéron. Aussi voit-on dans les Commentaires du Jésuite Lescaopier sur les livres De natura Deorum, des plaintes continuelles contre la version du pauvre (b) Mr. du Rier. J'ai observé une autre faute que Mr. Teissier a relevée; c'est sur ces paroles de Mr. de Thou. (c) Hulrico Nuteno equiti Franco. . . quadamtenus comparandus, que Du Rier a ainsi traduites: On peut en quelque sorte le comparer à Ulric Heutin Chevalier François. Voici la critique de Mr. Teissier. (d) Nutten étoit Allemand né dans la Franconie, & non pas François, comme l'a écrit Mr. du Rier, qui n'a pas entendu la signification du mot Latin Francus. Mr. Teissier a laissé passer une bevüé semblable dans l'article de Duaren. (e) Eauqe (Duaren Opera) Cujacius ipse plurimi semper fecit, cum ex quatuor Francisus qui eadem aiate eandem scientiam profitebantur, unum Duarenum mi placere, ceteros jus tantum deliquirre diceret. Ces paroles de Mr. de Thou ont été traduites par du Rier en cette maniere. Cujas même faisoit un grand etas des Oeuvres de Duaren, & disoit que des 4. Professeurs François qui enseignoient en même tems la même science, il n'y avoit que Duaren qui luy plut &c. Quelle meprise! S'imaginer que Francisus soit le nom d'un peuple, & non pas un nom de batême. Le sens de Mr. de Thou est celui-ci: il y avoit en même tems quatre Professeurs en Jurisprudence, qui avoient pour nom de batême François; & de ces quatre, Duaren étoit le seul pour qui Cujas eut de l'estime. Les trois autres étoient François Baudoin, François Hotman & François Roaldes. J'ai trouvé plusieurs autres fautes dans la version de Mr. de Thou. Joignons à tout ceci la bevüé que Colomies a observée. Voici ses paroles. (f) Mr. du Rier. . . a fort obligé les ames pieuses, en tournant ces Pseaumes (g) en nôtre langue aussi poliment qu'il a fait. Il y a seulement un endroit, où je souhaitois qu'il eût pris garde au Latin un peu de plus près. C'est à la page 17. & suiv. de la seconde édition, où Mr. de Rier tourne: &

comme si j'étois encore enfant à l'âge de cent ans, tout vieux & tout cassé que je suis, je fais encore les actions d'un enfant. Il falloit tourner suivant le Latin: Et comme si j'étois âgé de cent ans, je fais dans l'âge où je me trouve toutes les actions d'un enfant. Si ces Pseaumes sont d'Antoine Roi de Portugal, la faute de Mr. du Rier est inexcusable; car il est constant que ce pauvre Prince n'avoit pas soixante quatre ans quand il est mort.

(B) Si les Libraires l'avoient un peu mieux recompensé. A la suite des paroles que j'ai rapportées des Nouvelles de la Republique des lettres, vous trouverez ceci. (b) Ce qui doit apprendre à plusieurs petits Auteurs qui ne savent que le peu de Latin qu'ils ont rapporté du College, à ne point se hasarder de traduire. Cela demande plus d'habileté que l'on ne pense, & veut des gens qui ne le fassent pas pour vivre. Je le dis sans faire aucune allusion à ce passage du Dictionnaire de Mr. Richelet p. 110. de la (i) seconde partie. Feu du Rier travailloit pour du pain, c'est-à-dire, travailloit pour subsister seulement. Mr. Baillet nous va fournir deux passages. (k) a-t-on jugé que son érudition & la connoissance de qu'il avoit des langues, n'étoient pas de grande étendue; & qu'étant aux gages des Imprimeurs qui les faisoient subsister, ils ne luy donnoient pas assez de loisir pour pouvoir faire quelque chose de lime & d'achevé. Voilà le premier passage: l'autre est encore plus divertissant. (l) Des Ecrivains de cette espèce qui se sont résolus de ne jamais reculer, ou qui par le choix de leur institut, ou par le mauvais état de leurs affaires sont tombés dans la nécessité de toujours avancer, quel qu'obstacle qu'ils puissent rencontrer, se croient estropiez s'ils étoient retranchés quelque chose. Et c'est principalement dont la subsistance dépend du poids & de la mesure de leurs écrits, s'imagineroient perdre un sou, en tirant un mot inutile ou mal placé de leurs ouvrages. C'est par ce motif que Guillaume Xylander, Louis Dolce, Jean Baudoin, Pierre du Rier & plusieurs autres Ecrivains mercenaires & gagez par les Libraires, se sont obligés d'allonger & de grossir de tout leur possible les écrits qu'ils mettoient sous la presse: de sorte que pour sauver & conserver leur vie, ils ont bien voulu s'écarter & perdre leur réputation, les uns par la nécessité de faire des traductions à 30. sols ou à un écu la feuille: les autres de faire des vers à quatre francs le cent, quand ils étoient grands, & à quarante sols, quand ils étoient petits, comme le rapporte Monsieur (n) Furetiere. Recourez à ce que j'ai dit de Car-

(i) C'est partie. Feu du Rier travailloit pour du pain, c'est-à-dire, travailloit pour subsister seulement. Mr. Baillet nous va fournir deux passages. (k) a-t-on jugé que son érudition & la connoissance de qu'il avoit des langues, n'étoient pas de grande étendue; & qu'étant aux gages des Imprimeurs qui les faisoient subsister, ils ne luy donnoient pas assez de loisir pour pouvoir faire quelque chose de lime & d'achevé. Voilà le premier passage: l'autre est encore plus divertissant. (l) Des Ecrivains de cette espèce qui se sont résolus de ne jamais reculer, ou qui par le choix de leur institut, ou par le mauvais état de leurs affaires sont tombés dans la nécessité de toujours avancer, quel qu'obstacle qu'ils puissent rencontrer, se croient estropiez s'ils étoient retranchés quelque chose. Et c'est principalement dont la subsistance dépend du poids & de la mesure de leurs écrits, s'imagineroient perdre un sou, en tirant un mot inutile ou mal placé de leurs ouvrages. C'est par ce motif que Guillaume Xylander, Louis Dolce, Jean Baudoin, Pierre du Rier & plusieurs autres Ecrivains mercenaires & gagez par les Libraires, se sont obligés d'allonger & de grossir de tout leur possible les écrits qu'ils mettoient sous la presse: de sorte que pour sauver & conserver leur vie, ils ont bien voulu s'écarter & perdre leur réputation, les uns par la nécessité de faire des traductions à 30. sols ou à un écu la feuille: les autres de faire des vers à quatre francs le cent, quand ils étoient grands, & à quarante sols, quand ils étoient petits, comme le rapporte Monsieur (n) Furetiere. Recourez à ce que j'ai dit de Car-

(C) Dans le Menagiana quelque chose qui le concerne. Je crois que Mr. du Rier étoit de Paris. Il étoit comme Xilandre qui s'amusoit à traduire, & il étoit mort avant que d'avoir achevé la traduction de l'Hist-

(b) Nouv. de la Rep. des lettres, Octobre 1684. art. 2. p. 774 dans l'extrait des Eloges tirez de Mr. de Thou, publiez & commentez par Mr. Teissier. (i) C'est partie. Feu du Rier travailloit pour du pain, c'est-à-dire, travailloit pour subsister seulement. Mr. Baillet nous va fournir deux passages. (k) a-t-on jugé que son érudition & la connoissance de qu'il avoit des langues, n'étoient pas de grande étendue; & qu'étant aux gages des Imprimeurs qui les faisoient subsister, ils ne luy donnoient pas assez de loisir pour pouvoir faire quelque chose de lime & d'achevé. Voilà le premier passage: l'autre est encore plus divertissant. (l) Des Ecrivains de cette espèce qui se sont résolus de ne jamais reculer, ou qui par le choix de leur institut, ou par le mauvais état de leurs affaires sont tombés dans la nécessité de toujours avancer, quel qu'obstacle qu'ils puissent rencontrer, se croient estropiez s'ils étoient retranchés quelque chose. Et c'est principalement dont la subsistance dépend du poids & de la mesure de leurs écrits, s'imagineroient perdre un sou, en tirant un mot inutile ou mal placé de leurs ouvrages. C'est par ce motif que Guillaume Xylander, Louis Dolce, Jean Baudoin, Pierre du Rier & plusieurs autres Ecrivains mercenaires & gagez par les Libraires, se sont obligés d'allonger & de grossir de tout leur possible les écrits qu'ils mettoient sous la presse: de sorte que pour sauver & conserver leur vie, ils ont bien voulu s'écarter & perdre leur réputation, les uns par la nécessité de faire des traductions à 30. sols ou à un écu la feuille: les autres de faire des vers à quatre francs le cent, quand ils étoient grands, & à quarante sols, quand ils étoient petits, comme le rapporte Monsieur (n) Furetiere. Recourez à ce que j'ai dit de Car-

(a) Nouvelles de la Rep. des lettres, Octobre 1684. art. 2. p. 774 dans l'extrait des Eloges tirez de Mr. de Thou, publiez & commentez par Mr. Teissier. (b) Notez que Lescaopier ne seroit que la version des livres de natura Deorum. (c) Thuan. lib. 13. p. 271. ad ann. 1554. (d) Teissier Adit. aux Eloges, to. 1. p. 91. (e) Thuan. lib. 23. p. 471. ad ann. 1559. (f) Colomies, Biblioth. ecclésiast. p. 145. (g) C'est-à-dire, Psaumes confessionnelles inventés en serinio Antonii Portugali Regis, Lutetia 1599. 16.

(b) Nouv. de la Rep. des lettres, Oct. 1684. art. 2. p. 774 dans l'extrait des Eloges tirez de Mr. de Thou, publiez & commentez par Mr. Teissier. (i) C'est partie. Feu du Rier travailloit pour du pain, c'est-à-dire, travailloit pour subsister seulement. Mr. Baillet nous va fournir deux passages. (k) a-t-on jugé que son érudition & la connoissance de qu'il avoit des langues, n'étoient pas de grande étendue; & qu'étant aux gages des Imprimeurs qui les faisoient subsister, ils ne luy donnoient pas assez de loisir pour pouvoir faire quelque chose de lime & d'achevé. Voilà le premier passage: l'autre est encore plus divertissant. (l) Des Ecrivains de cette espèce qui se sont résolus de ne jamais reculer, ou qui par le choix de leur institut, ou par le mauvais état de leurs affaires sont tombés dans la nécessité de toujours avancer, quel qu'obstacle qu'ils puissent rencontrer, se croient estropiez s'ils étoient retranchés quelque chose. Et c'est principalement dont la subsistance dépend du poids & de la mesure de leurs écrits, s'imagineroient perdre un sou, en tirant un mot inutile ou mal placé de leurs ouvrages. C'est par ce motif que Guillaume Xylander, Louis Dolce, Jean Baudoin, Pierre du Rier & plusieurs autres Ecrivains mercenaires & gagez par les Libraires, se sont obligés d'allonger & de grossir de tout leur possible les écrits qu'ils mettoient sous la presse: de sorte que pour sauver & conserver leur vie, ils ont bien voulu s'écarter & perdre leur réputation, les uns par la nécessité de faire des traductions à 30. sols ou à un écu la feuille: les autres de faire des vers à quatre francs le cent, quand ils étoient grands, & à quarante sols, quand ils étoient petits, comme le rapporte Monsieur (n) Furetiere. Recourez à ce que j'ai dit de Car-

RIGORISTES. C'est le nom qu'on donne dans le Pais-Bas Espagnol aux Janfenistes, & aux Peres de l'Oratoire, & en general à ceux qui suivent les maximes β les plus opposées au relâchement de la Morale. Si l'on étoit de l'humeur de Prateolus on composeroit une secte de ces Casuistes, afin d'insulter l'Eglise Romaine sur ses divisions. On les accuse faussement γ d'ordonner aux penitens de manger du foie, & à des filles de prendre des chemises (A) toutes moites, ce qui en fait, dit-on, mourir quelques-unes.

ROBERVAL, Professeur en Mathematique à Paris, contemporain de Mr. Descartes, & son grand ennemi. Voyez Mr. Baillet δ, & Sorberiana.

ROCHEFOUCAUD (ALEXANDRE DE LA) Abbé de Saint Martin ζ, frere de ce Comte de Randan qui fut tué à la bataille d'Issoire, & de François Evêque de Clermont, qui a été depuis Cardinal, s'engagea très mal-à-propos dans les fourberies de Marthe Broslier, prétendue possédée. Nous avons dit dans l'article de cette Marthe, qu'enfin le Parlement de Paris l'ayant fait conduire à Romorantin par le Prevôt, défendit à son pere de la laisser sortir hors du lieu sans la permission du Juge. Nonobstant cette defense le pere & la fille s'en allerent avec nôtre Abbé en Auvergne, & puis à Avignon. Le Parlement * de Paris eut beau ajourner par deux fois l'Abbé, & ordonner enfin, veu sa contumace, la saisie du revenu de ses Benefices, cette troupe ne laissa point de gagner pais, & d'aller à Rome, s'imaginant † que la possédée joueroit mieux sur ce grand theatre, & qu'elle trouveroit plus de credulité dans le lieu qui est la source de la croyance. L'Evêque ‡ de Clermont étoit si suspect d'avoir inspiré cette équipée à son frere, qu'on le condamna aussi à la perte de ses revenus ecclesiastiques. Henri IV. bien averti des mechans deslins que l'on couvoit lâ-dessus, donna ordre à Mr. de Silleri son Ambassadeur, & au Cardinal d'Osaff, d'éventer la mine, & de prevenir le Pape avant que cette troupe de Comediens jouât ses pieces. Ils executerent cet ordre soigneusement, & d'ailleurs le Cardinal d'Osaff (B) gagna les Jesuites; si bien que l'Abbé de Saint Martin à son arrivée à Rome, le trouva destitué des principales ressources sur lesquelles il avoit compté. Les Jesuites l'abandonnerent, & le Pape que l'on avoit premuni, ne fit rien qui donnât atteinte à l'arrêt du Parlement de Paris contre la prétendue demoniaque. Ce fut à l'Abbé à recourir aux supplications très-humbles tant pour lui, que pour son frere, auprès du Roi Henri IV. Peu de tems † après il tomba malade, & mourut de chagrin à ce qu'on disoit, d'être venu de si loin se faire mespriser. Marthe & son pere delaissez de tout le monde, n'eurent plus d'autre refuge que les Hôpitaux.

α La mode de ces Mesfieurs est nommée le Rigorisme.

γ Voyez les difficultez proposees à Mr. Steyner, 1. partie, pag. 31.

δ Baillet, Vie de Descartes, to. 1. p. 304. où il dit 2. fautes dans le dernier volume de Mezerai. Voyez aussi son Traite des Auteurs deguisez, pag. 145.

ζ Mezerai, Abregé Chronolog. ad ann. 1559. p. m. 209. 206.

* Thuanus lib. 123. circa init.

† Mezerai ibid.

‡ Thuanus ibid.

‡ Mezerai ubi supra. Voici ce qu'en dit Mr. de Thou: Ita fabula de Marthe à Spiritu obsessi omnino evanuit. isto Summarina qui spe sua fallus in aula illa defectus esse exoratur, ex more moribus, & Marthe patreque ejus ex xenodochiorum stipe miseram vitam vixit solentibus.

RODON (DAVID DE) Professeur en Philosophie premierement à Die, puis à Orange, & enfin à Nîmes, étoit du Dauphiné. C'étoit un des plus subtils Dialecticiens qui fussent en France; & il n'y avoit guere de Scholastiques Espagnols ou Hibernois qui le surpassassent sur le chapitre des Univerfaux, & des êtres de raison, & sur les speculations creuses & abstraites des categories, & des dependances de la forme syllogistique. Mais s'il étoit en cela les Logiciens de l'Ecole les plus raffinez, il les surpassoit de beaucoup dans les matieres de Physique, car il adopta le sentiment des modernes, & l'hypothese des atomes, pour expliquer comme Gassendi par des principes mechaniques plusieurs effets de la nature.

toire de Mr. de Thou. Pour éviter la depense, il demeurait hors de Paris, encore plus loin que les Piquepuces, où il logeoit avec une femme & des entans. J'allay le voir une fois en compagnie. Il nous regala de cerises cueillies dans un petit jardin qu'il avoit. Il a fait une tragédie sous le titre d'Alcyonée. C'est une piece admirable, & qui ne cede en rien à celle de Mr. Corneille. Il y a des vers merveilles, & elle est très-bien entendue. Mondory y faisoit bien son personnage.

(A) De prendre des chemises toutes moites. Je ne croi pas qu'un Casuiste de bon sens, quelque severé qu'il soit, ordonne jamais une telle penitence à une fille, encore qu'il fût question de remédier à des tentations d'impudicité fort violentes; mais il y a des gens à qui la Morale rigide gêne si fort le jugement, qu'il n'est pas hors d'a-

parente qu'on ait quelquefois traité ainsi une jeune creature, qui revcloit trop d'infirmitez au confessionnal; & puis que François d'Assise se preferirait une femme (a) de neige, il auroit bien pu preferir à d'autres une chemise mouillée.

(B) Le Cardinal d'Osaff gagna les Jesuites. Il parla en particulier au Pere Sirmond Secretaire de leur General (b); & après lui avoir montré les ordres du Roi, il lui representa qu'il étoit (c) Elle doit être au devant Aquaviva.

à craindre que l'acction de cet Abbé ne fût un obstacle au rappel des Peres Jesuites, à cause que de la nouvelle tition de toutes ses Oeuvres qui va paroitre. On écrit ceci au mois de Mai 1696.

(a) Voyez le 1. volume de ce Dictionnaire, p. 1181.

(b) Il s'appelloit Aquaviva.

(c) Elle doit être au devant Aquaviva.

nature. Son Cours de Philosophie se vendoit bien; l'Imprimeur y fit un gain considerable, & principalement au Cours abrégé; car l'autre rebutoit un peu par l'étendue trop prolixé des disputes scholastiques. De Rodon écrivit un livre de *supposito*, où il se déclara hautement pour Nestorius contre St. Cyrille; non pas en admettant deux personnes, mais en soutenant que Nestorius ne les admit point, & que St. Cyrille confondit les deux natures de JESUS-CHRIST. Il ne fit en cela que suivre les traces (A) d'un Gentilhomme Provençal, qu'il avoit connu sans doute, & qui de Catholique Romain étoit devenu très-bon Huguenot. Ce sentiment du Sieur de Rodon est un (B) incident, ou un épisode de la

(A) *Que suivre les traces d'un Gentilhomme Provençal.* Il s'appelloit Gilles Gaillard. Il embrassa la Religion Reformée environ l'an 1630. & se retira à Orange, où il fit le Panegyrique du Prince Frideric Henri. Il n'oublia point de publier les motifs de sa conversion. Voyez le livre qu'il intitula le *Profelyte Evangelique*. Voici ce qu'on trouve touchant son livre *De supposito*, dans une lettre que Sorbier écrivit à Vossius l'an 1646. en lui envoyant l'exemplaire dont l'Auteur lui faisoit present, (a) *Illi (Aegidio Gaillardo nobili Gallo) nuper venit in mentem nescio quid circa Nestorium; quasi peperam in Ephesina synodo fuerit livore Cyrilli haeresios infamatus damnatusque; exaque de re edidit librum; cui titulus est De Supposito.* L'apostille de cette lettre est considérable; car on y voit (b) qu'un des plus doctes Ministres a eu la même opinion.

(B) *Un incident ou un épisode de la fameuse dispute.* C'est ce qu'on va voir dans un long passage de Mr. Saurin, l'un des deux Tenans de cette dispute. (c) C'est un admirable homme que Mr. Jurieu! Les erreurs se purifient en passant par son canal; & ce qui est hérésie dans les autres est orthodoxie en lui, en vertu de son zèle impétueux & intolérant. Dans sa première Apologie qu'il donna au public après le Synode de Leide, il fait l'histoire de la naissance & du progrès de cette pemicieuse cabale d'Hérétiques, Sociniens ou Socinianiens, indifférens & demi Athés, dans laquelle il enveloppe tous ceux qu'il veut immoler à la haine publique. Il rapporte plusieurs particularitez de cette cabale, pour avoir un prétexte honnête de faire l'énumération de ses vertus, & le catalogue de ses prouesses. Entre les caractères d'hérésie qu'il découvre dans quelques Théologiens, il met l'approbation qu'ils donnoient au livre de feu Mr. Derodon intitulé *De supposito*, lequel il qualifie deux fois dans une demi page le *malheureux livre De supposito*. Il avertit que ce *malheureux livre* fut brûlé à Thoulouse: grande marque de reprobation pour un livre! J'avoue que l'Auteur avoit été soupçonné de quelques erreurs: peut-être avoit-il donné lieu à ces soupçons, en ne suivant pas toujours le chemin battu, & en étendant peut-être un peu trop loin sa liberté philosophique. On lui fit quelques fois des affaires sur sa doctrine; & il en fortit à son honneur. L'an 1664. je le vis à Genève, où il étoit réfugié, ayant été banni de France, pour avoir composé un livre intitulé *Le Tombeau de la Messe*. Je m'entretins souvent avec lui sur diverses matieres, & je le trouvai toujours parfaitement orthodoxe. Il mourut à Genève la même année 1664. si je ne me trompe, peu de tems après que j'en fus parti pour la Hollande. J'appris que sa fin avoit été fort édifiante, & qu'il avoit rendu une con-

„ fession de foi dont on avoit été satisfait. Mais „ quoi qu'il en soit, des sentimens secrets de ce „ Philosophe, & des choses qu'il peut avoir dites „ dans les conversations, ou écrites dans d'autres „ Ouvrages, le *Traité De supposito* n'en doit pas „ répondre: il n'est comptable que de ses propres „ erreurs. Quand un homme est suspect, on „ doit bien être en garde sur lui, & bien épulcher „ toutes ses paroles, *ne lateat anguis in herba.* „ Mais il ne faut pas changer ses sentimens ortho- „ doxes en erreurs, ni toutes ses erreurs en hérési- „ ques. Cette réflexion va, non pas à justifier „ pleinement le *Traité De supposito*, mais à ex- „ cuser dans l'esprit d'un homme, qui a lui-même „ besoin d'excuse & de grace. On ne peut guère „ res deviner ce que Mr. Jurieu trouve à dire dans „ cet Ouvrage, si ce n'est la même liberté de con- „ damner le titre de Mere de Dieu donné à la Ste. „ Vierge, qu'il prend lui-même dans une de ses „ Lettres Pastorales. Ce Philosophe explique le „ terme de *Suppositum* d'une maniere tout-à-fait „ orthodoxe, tant à l'égard des personnes divi- „ nes, qu'à l'égard des personnes humaines. Dans „ l'explication de la personne de JESUS-CHRIST „ après son Incarnation, il choisit le sentiment le „ plus généralement reçu, & le moins exposé „ aux mauvaises conséquences, & aux chicanes „ des Hérétiques. Il est vrai qu'il prend le party „ de Nestorius contre Cyrille, & contre les Pe- „ res du Concile d'Ephèse, dont il croit qu'Eua- „ ngele a hérité son hérésie. Mais si c'est là une „ erreur, c'est une erreur de fait, qui n'imprime „ pas un caractère de malediction sur un livre. „ Où est donc le venin de ce livre infortuné? Il „ est uniquement dans l'avertion que l'Auteur fait „ paroître contre le titre de *Deotokos*, *Mere de „ Dieu*, & dans la mauvaise humeur où il est con- „ tre Cyrille, & contre les Théologiens de son „ party, qu'il regarde comme les Patriarches * de „ l'idolatrie. Le Censeur de ce Philosophe ne va „ pas si loin que lui contre les personnes; mais il „ a tous les mêmes sentimens que lui à l'égard du „ dogme. Il épargne ceux qui ont introduit le „ terme en question dans le langage de l'Eglise; „ pour le terme même, il le traite sans miséri- „ corde. Selon lui, Cyrille n'étoit pas idolâtre: „ son péché ne consistoit que dans un zèle mal- „ entendu. Mais ce mot fatal *Deotokos* a été la „ source de l'idolatrie, & même l'occasion de „ l'hérésie Nestorienne. Remettons encore une „ fois devant les yeux à notre zéléateur de l'ortho- „ doxie, & particulièrement de l'orthodoxie an- „ ti-Nestorienne, ses propres paroles.

L'Auteur met ici un long extrait des Pastorales de son adversaire, où le titre de Mere de Dieu est condamné comme la source de l'idolatrie; après quoi il patle de cette maniere. (d) L'Auteur du livre *De supposito* n'a rien dit de plus fort que cela dans le fonds. Car si Mr. Jurieu pré-

D D D d d d

(d) *Idem Saurin, ibid. pag. 870.*

tend

(a) Voyez la 432. des lettres écrites à Vossius, p. 285.

(b) Audito Joh. Croium in eadem esse sententia in qua Gaillardus nominatur.

(c) Saurin, Examen de la Théologie de M. Jurieu, p. 807. & suiv.

* Voyez dans l'article Nestorius le remarque sur le terme de mere de Dieu, soit la source de l'idolatrie, & le fondement de la Ste. Vierge.

la fameuse dispute qui s'est élevée entre deux Ministres de Hollande, & qui n'est pas encore finie. J'en toucherai quelque chose dans les remarques; & je n'omettrai

„ tend que ce Philosophe a refusé absolument à la
 „ bien-heureuse Vierge le glorieux titre de Mere
 „ de Dieu, on dira qu'il l'a fait au même sens que
 „ Mr. Jurieu le fait lui-même. On ne peut pas
 „ prouver le contraire par son livre. Et puis que
 „ cet Auteur reconnoît en J E S U S - C H R I S T,
 „ une seule personne aussi bien que deux natures,
 „ & que selon les principes de sa Philosophie,
 „ actions & passions sont suppositivum, maxime
 „ qu'il allègue fort souvent, on a lieu de croire
 „ qu'il ne moit pas que la Ste. Vierge ne fût la
 „ mere de celui qui est Dieu, de celui qui est une
 „ personne divine. Et en effet il lui donne le titre
 „ de mere de Christ, après avoir reconnu que
 „ Christ est une seule personne, Dieu & homme
 „ tout ensemble, & même une personne divine,
 „ dont la personnalité réside proprement dans le
 „ Verbe. Quelle grande difference y a-t-il donc
 „ entre l'adicheté de ce Philosophe, & celle de
 „ nôtre Théologien? Pourquoi celui-là est-il hé-
 „ rétique, & celui-ci orthodoxe, lors qu'ils pen-
 „ sent & disent la même chose sur une matiere?...
 „ Pour moi, je me suis hautement déclaré contre
 „ la délicatesse & du Théologien & du Philoso-
 „ phe. Je persûte dans cette declaration: je des-
 „ approuve leur hardiesse & leur esprit de singula-
 „ rité: je condamne leurs erreurs & leurs égare-
 „ mens: je les blâme tous deux, mais je n'ana-
 „ thématise ni l'un, ni l'autre. . . . J'ai quel-
 „ fois admiré le zèle de Mr. Derodon, un zèle
 „ protestant, anti-Papiste, & anti-idolâtre. Il
 „ traite tous les Pasteurs Reformez, d'Anges de
 „ Laodicée & de Pasteurs tiédés; parce que nous
 „ ne voulons pas excommunier Cyrille, & les
 „ Peres du Concile d'Ephèse. Voilà un zèle af-
 „ sez extraordinaire pour un Philosophe. Mais
 „ c'est une grande mollesse à Mr. Jurieu, de par-
 „ donner à Cyrille & aux Peres du Concile d'E-
 „ phèse l'introduction de l'Idolâtrie. Le système
 „ de Mr. Derodon est plus lié que celui de Mr.
 „ Jurieu. Mr. Derodon met Cyrille & les Peres
 „ du Concile d'Ephèse au rang des Idolâtres dont
 „ ils sont les peres. Mr. Jurieu veut separer l's
 „ peres des enfans, après avoir accusé ceux-là d'ê-
 „ tre la cause du crime de ceux-ci. Toute la dif-
 „ ference entre Mr. Derodon & Mr. Jurieu est
 „ que, selon Mr. Derodon, Cyrille & les Peres
 „ du Concile d'Ephèse agissoient & raisonnaient
 „ conséquemment: ils étoient idolâtres, & ils
 „ établissoient l'idolâtrie: & que selon Mr. Ju-
 „ rieu, ces Peres composant un Concile œcumé-
 „ nique, ont établi la plus outrée de toutes les
 „ idolâtries, sans être idolâtres eux-mêmes.

La replique de Mr. Jurieu à tout cela est fort longue, & chargée de plusieurs pieces. Je n'en tirerai que les morceaux qui ont du rapport à De Rodon. (a) Le livre de Rodon De supposito est rare, & nous ne l'avions point encore vu, lors que nous avons composé une feuille volante sous le titre de l'Idée des sentimens de Mr. Saurin. C'est pourquoy on doit conter pour rien tout ce que nous en avons dit dans ce petit Ouvrage. Depuis cela le livre de Rodon nous a été fourni par un illustre ami. Et après l'avoir examiné, nous n'y avons pas trouvé d'herésie formelle, mais bien une temerité prodigieuse, une passion énorme de rendre Cyrille odieux,

(a) Jurieu, Religion de Latitudinaire, pag. 270.

de noircir le Concile d'Ephèse. Point de fidelité au reste dans ses citations, & encore moins de bonne foy dans ses interpretations, & une pure sophistique dans ses preuves. Ainsi nous croyons cet Ouvrage digne du feu auquel le Parlement de Toulouse l'a condamné. Car c'est un moyen insaisissable de decrier les saints mysteres, que de faire passer pour heretiques ceux qui les ont defendus. L'Auteur étoit un de ces Latitudinaires qui parurent il y a plus de quarante ans dans les Provinces du Midi, & dont il semble que Petit Professeur en Theologie à Nîmes étoit le fauteur. Au moins cela paroît par les extraits que le Sieur d'Huiffseau grand Latitudinaire en a produits, pour la justification de son livre De la réunion du Christianisme. De Rodon plein de l'incerter commun de sa secte, travaille de tout son cœur à rendre les anciens odieux & inepuisables. . .

(b) De Rodon le plus grand & peut être (c) le premier des ennemis de Cyrille contre les modernes, étoit un pauvre petit Sophiste ignorant dans l'antiquité, il étoit Professeur en Philosophie, & se faisoit un grand honneur de sa subtilité. Or les Sçavans & les Sages savent ce que c'est qu'un homme subtil à la Peripateticienne. C'est un Sophiste; & c'étoit aussi le caractère de Rodon. Il a voulu se distinguer & s'immortaliser, en declarant la guerre à Cyrille & au Concile d'Ephèse. Et son livre est composé exprès pour le compare d'avoir été Eutychie, c'est parlé de lui à dire d'avoir confondu les deux natures, & des sorte.

deux en avoir composé une seule; & pour prouver au contraire que Nestorius a été très-orthodoxe. On ne sçauront dire combien nos Latitudinaires elevent haut cet Ouvrage. La premiere fois que je l'ay vu, c'est entre les mains de Mr. Rayon, qui me le donna comme un excellent livre. Mr. Saurin luy a donné souvent le même éloge en ma presence. Juyent très-digne de deux personnes parfaitement ignorantes dans les matieres de l'antiquité! Rodon est du même caractère. Il s'est mêlé d'un metier qu'il ne sçavoit pas. Il avoit emprunté, ou dérobé tout ce qu'il dit contre St. Cyrille, d'un ami dont il parle souvent, & duquel il promet une histoire complete des demêlés de Cyrille & de Nestorius; il ne le dissimule pas. . . . (d) A l'ignorance il faut joindre la malignité, car rien n'est plus malin, ny de plus mauvaise foy que la dispute de cet homme contre Cyrille.

Je ne fais point de reflexions là-dessus; car apparemment la replique de Mr. Saurin sera imprimée avant que j'acheve cet Ouvrage; & c'est dans cette replique que les Lecteurs pourront rencontrer l'adecouverte des jugemens temeraires, & des autres fautes de Mr. Jurieu. Je dis seulement qu'il n'y a nulle apparence que De Rodon ait songé à favoriser la prétendue faction Latitudinaire; car il soutient Nestorius non pas en le regardant comme le patron (e) de l'union morale du Verbe avec la nature humaine, mais en le considerant comme orthodoxe sur l'union hypostatique; & il maltraitait Cyrille, que parce qu'il le confidere comme l'auteur de la confusion Eutychie de St. Cyrille deux natures. Sans doute il n'a prétendu que charger les Papistes, & leur faire honte de l'oppression où ils tiennent la memoire des innocens, tandis qu'ils elevent jusques aux nuës un heretique qui eut pour lui le bras seculier, la faveur de l'Empereur, & la cabale predominante d'un Concile.

(b) Id. ib. p. 270.

(c) Si Pon avoit su ce qui con-

cerne Gil-

lard

voyez la

remarque

A) on

n'est pas

remarque

de la

de des sorte.

deux en avoir composé une seule; & pour prouver

au contraire que Nestorius a été très-orthodoxe. On

ne sçauront dire combien nos Latitudinaires elevent

haut cet Ouvrage. La premiere fois que je l'ay vu,

c'est entre les mains de Mr. Rayon, qui me le donna

comme un excellent livre. Mr. Saurin luy a donné

souvent le même éloge en ma presence. Juyent

très-digne de deux personnes parfaitement ignorantes

dans les matieres de l'antiquité! Rodon est du

même caractère. Il s'est mêlé d'un metier qu'il ne

sçavoit pas. Il avoit emprunté, ou dérobé tout ce

qu'il dit contre St. Cyrille, d'un ami dont il parle

souvent, & duquel il promet une histoire complete

des demêlés de Cyrille & de Nestorius; il ne le dis-

simule pas. . . . (d) A l'ignorance il faut joindre la

malignité, car rien n'est plus malin, ny de plus mau-

vaaise foy que la dispute de cet homme contre Cyrille.

(e) Notez

que Mr.

Jurieu

declare

pag. 277.

que la haine

de Latitudinaires

contre

St. Cyrille

vient de ce

qu'il fit

condamner

l'union

morale du

Verbe qui

est leur

idole.

mettra point l'accusation specieuse (C) intentée à ce Philosophe, d'avoir été fort ignorant sur les faits de l'antiquité ecclésiastique. Il se mêla de controverse, & irrita tellement les adversaires, qu'ils obtinrent un arrêt du Roi qui le banit du Royaume * l'an 1662. si je ne me trompe. Il se retira à Geneve, & y mourut deux ans après ou environ. On ne fut pas toujours satisfait de sa doctrine dans son party, & on lui suscita là-dessus quelques affaires; mais il s'en tira honorablement. Je ne fai si les Synodes ou les Consistoires se formalisèrent de ce qu'il nioit, que la conservation des creatures fut une (D) creation continuele.

* Ce fut à cause d'un livre qu'il avoit intitulé, Tombeau de la Messe.

ROHAN + Voyez la remarque B.

cile. Si l'on vouloit même pousser un peu loin la curiosité, l'on assureroit qu'il n'eut point d'autre motif que de secourir l'innocence, en faisant paroître que c'est à tort que Nestorius est regardé comme un heretique. Il n'y a point nécessairement un principe de malignité dans la conduite d'un homme qui maltraite St. Cyrille. Jamais peut-être un chef de party n'a moins mérité qu'on le menageât: si le gouverna d'une maniere si violente & si furieuse, qu'il ne merite pas qu'on le remercie d'avoir soutenu la verité, en cas qu'il l'ait soutenue: s'il l'a trouvée, c'est par hazard; c'est par accident. Des chevaux fougueux qui prennent le frein aux dents, & qui ne se cassent point la tête contre les murailles de l'écurie, parce que leur impetuositè les a conduits vers une porte qui par bonheur étoit entrouverte, sont l'image de certains Docteurs qui rencontrent l'orthodoxie, malgré cent passions impetueuses qui les transportent, & qui leur font violer toutes les regles. Tous les lieux communs de Mr. Jurieu pour justifier St. Cyrille, & pour condamner Nestorius, peuvent servir à justifier celui-ci, & à condamner celui-là. Il seroit facile d'en montrer l'essai.

plusieurs semblables preuves de l'ignorance de Rodon sur la matiere.

Si j'avois le livre du Sieur de Rodon, je dirois mon sentiment sur ce fait-ici; mais ne l'ayant pas, je me borne à dire que les paroles que son censeur en a citées ne prouvent point ce qu'il pretend. Elles remoiquent que de Rodon s'est engagé à prouver comme une chose inouïe, non pas qu'on ait accusé Cyrille d'être l'auteur des erreurs d'Eutyches, mais que Cyrille, & les autres Peres qui assistèrent au 3. Concile Oecumenique, étoient heretiques, & auteurs de l'Eutychianisme. Cela émerge (E) les preuves que l'on allegue de l'ignorance de ce Philosophe, & montre que son censeur a perverti, ou n'a point connu l'état de la chose. Si c'est une meprise nous la devons excuser, ven l'embarras où il a dû être ayant à jouer le personnage d'Apologiste des mêmes gens qu'il avoit satirisez. Figurez vous un homme qui pour répondre à Mr. de Meaux a fait un portrait hideux des premiers Peres, & qui pour répondre à Mr. Saurin doit faire l'éloge des mêmes Peres. Est-ce le moyen de favoir ce que l'on dit? Comment se posséder entre deux abîmes de cette nature? Un Auteur battu de ses propres armes, & qui ne peut se défendre qu'en se relutant lui-même, qu'en se contredisant pitoyablement, un Auteur, dis-je, qui s'égaré, & qui se perd dans cette situation, est-il responsable d'une bevue? La necessité n'a point de loi: voilà son apologie. Mais cette apologie ne satisfait pas aux justes plaintes du public: tous les lecteurs ont droit de dire, pour qui nous prenez vous? Sommes vous des gens dont on se doive jouer avec si peu de padeur? Quand vous ne pouvez répondre à un ennemi qu'en supposant que les Peres sont heretiques, vous les chargez d'heresies: & parce qu'au bout d'un an vous avez besoin qu'ils soient orthodoxes, afin qu'ils vous debarassent d'un autre ennemi, vous les faites blancs comme la neige. Où est la bonne foi? où est la honte?

(E) Il y a une très-grande difference entre son censeur qui ne voit son Conale est heretique, & soutient qu'un particulier sur autrui accusé d'être heretique. On peut avancer sur la 1. pretension comme une chose inouïe, sans prétendre que l'accusation du particulier soit un fait nouveau.

(C) L'accusation specieuse. . . . d'avoir (a) Jurieu été fort ignorant.] Il (a) est très-vraisemblable qu'il n'avoit pas jeté les yeux sur les actes du Concile d'Ephèse. Il ne faut que le titre de son livre pour s'en convaincre. *Disputatio de supposito; in qua plurima hæcenus inaudita de Nestorio tanquam Orthodoxo, & de Cyrillo Alexandino, atisque Episcopis in Synodum Ephesi coactis, tanquam hæreticis, & dans la page 71. de son livre il dit. Rem novam & hæcenus inauditam jam demonstrandam suscipimus &c. Scilicet Cyrillum Alexandrinum & alios Episcopos qui tertio Concilio Oecumenico interfuerunt fuisse hæreticos, & Ambroses hæresis Eutychiana. Quel prodige d'ignorance & de hardiesse! Si cet homme avoit seulement jeté les yeux dans les Auteurs, du cinquième siecle, & sur tout dans les actes du Concile d'Ephèse, pourroit-il dire que l'accusation contre Cyrille d'avoir été l'Auteur de l'heresie Eutychienne qui confond les deux natures, est inouïe? Ce qui lui fut reproché par tous les Nestoriens & par une infinité d'autres, qui ne l'étoient pas, par Jean Evêque d'Antioche, par lequel Cyrille fut excommunié sur le pied de ce qu'il confondoit les deux natures, & attribuoit à la nature divine toutes les infirmités, qui ne conviennent qu'à la nature humaine de Jesus-Christ. L'Auteur étale plusieurs autres preuves semblables, qui font voir que St. Cyrille fut accusé de cette heresie, & il conclut par ces paroles. (b) Après cela nous avançons son accusation contre Cyrille comme une nouvelle découverte & une chose inouïe, c'est une sottise, une ignorance & une vanité insupportable. Nous pourrions trouver*

(D) Fut une creation continuele.] C'étoit nier une doctrine qui pour être fort commune dans les Ecoles des Espagnols & des Hibernois, n'en est pas moins évidente. Il faut rejeter les notions les plus manifestes, ou tomber d'accord qu'un être tiré du néant par la vertu infinie du createur, ne peut avoir en lui-même aucune cause de son existence: il ne peut donc continuer d'exister que par la même vertu qui l'a produit au commencement: il est donc créé dans tous les momens de sa durée; c'est-à-dire il n'existe à chaque moment, qu'à cause que Dieu continue de vouloir ce qu'il a voulu, lors que cet être a commencé d'exister. Cet acte de la volonté divine ne peut point cesser d'être creatif pendant qu'il subsiste, puis qu'il l'a été au premier moment de l'existence de la creature. Les objections du Sieur de Rodon se refusent facilement: elles sont les mêmes à-peu-près que ce les que Mr. Bernier (d) a proposées.

(d) Voyez le livre de Mr. Bernier intitulé à Amster. l'an 1685. Traité du libre & du volontaire.

(a) Jurieu ubi supra p. 279.

(b) Id. ib. p. 281.

ROHAN (RENE'E DE) fille β de Louÿs de Rohan IV. du nom, Seigneur de Guemené, fut par accident l'occasion d'un meurtre, qui pensa exciter beaucoup de desordres à la Cour de France peu après la (A) mort de François II. Elle étoit veuve de François de Rohan, Seigneur de Gié, & se voyoit recherchée par le Comte de Laval γ . Le batard de Bueil fils du Comte de Sancerre, & l'un des plus * renommez entre les braves qui servoient d'épée de chevet au Duc de Guise, voulant s'opposer à cette recherche, ne s'étoit pas contenté de devenir rival de ce Comte, mais avoit de plus insolemment publié que cette veuve, en suite d'une promesse de mariage écrite & signée de sa main, lui avoit accordé les dernières faveurs. Son dessein n'étoit peut-être, que de détourner Laval & ses autres rivaux de la recherche de cette Dame; mais Laval jugea que l'offense étoit de celles (B) qui ne se lavent que dans le sang. Il n'estima pas assez le batard pour lui faire l'honneur de se battre contre lui; il le prit à son avantage & le tua dans Orleans. Le † Connetable de Montmorency approuva l'action, & sollicita la grace de Laval: la Maison de Guise au contraire sollicita la vengeance de ce meurtre, & se trouva si supérieure en credit dans le Conseil, qu'il falut que le Roi de Navarre, dont le palais servoit d'azile à Laval, le fit evader la nuit. On saisit ses biens en suite ‡. Ceux qui disent (C) que le Connetable prit le party du meurtrier parce qu'il étoit de sa Maison, ne se trompent point. Notre Renée épousa René de Laval †, & en troisièmes noces Jean de Laval, Marquis de Nelle.

ROHAN

(a) C'étoit posées. Un Professeur (a) en Philosophie dans l'Academie de Puylaurent fit un Traité contre de Rodon sur ce sujet, & le refusa solennement. Ce Professeur avoit eu diverses prises avec lui dans Nîmes, & j'ai oui dire qu'il avoit eu part à un Ouvrage qu'on intitula l'impieeté decouverte, & qui fut fait contre de Rodon. J'ai même oui dire que Mr. Claude alors Ministre de Nîmes, prêta sa plume aux ennemis de ce Philosophe pour la construction, ou du moins pour la correction de cet Ouvrage. La plaisante chose que de dire que Dieu dans le sentiment de Gassendi, & de David de Rodon, contribué à conserver les créatures, en empêchant qu'on ne les détruisît. Et qui est-ce qui les détruiroit, puis qu'il n'y a dans l'Univers que deux sortes d'être, Dieu & les créatures? Cette occupation seroit aussi vaine que la vigilance d'un berger contre les loups, dans un pais où il n'y a point de loups, & où même il ne pourroit y en avoir. Qu'on ne me dise pas qu'un corps en détruit un autre, que le feu détruit le bois, qu'un homme tue un autre homme &c. car ce n'est point là une destruction de la créature; ce n'est qu'un échange de modifications: les modes ou les accidens ne passent pas pour le terme de la creation, c'est la substance qui est créée.

(A) Peu après la mort de François II. Mr. Varillas (b) dit que ce fut trois jours après la mort de ce Prince, mais il s'est trompé pour n'avoir pas assez pris garde au Latin de Mr. de Thou. (c) *Triduo post de Vicedomin Carnutum morte allatum est . . . in idem tempus incidit Buelii . . .* (c) *Thuan. lib. 25. p. 525.* Si l'on avoit considéré ce qui precede, on auroit vu que ce *triduo* se rapporte au 21. (d) de Decembre, date d'une resolution de laquelle l'Historien venoit de decrire le précis. Sur ce pied-là on auroit su à Orleans la mort du Vidame le 24. de Decembre. Or François II. étoit mort le 5. du même mois; il se seroit donc passé plus de trois jours entre le décès du Roi, & le meurtre du batard de Bueil. Je ne releve pas cette faute sans savoir qu'elle est de nulle importance; mais il n'est pas inutile de marquer à son lecteur ce qui fait errer les Ecrivains. Au reste je ne pretens pas

que le Vidame de Chartres soit mort 15. ou 16. jours après le Roi, j'ai seulement voulu dire qu'en se réglant sur Mr. de Thou, il faudroit en juger à-peu-pres ainsi; mais au fond je ne conseilerois à personne de s'y régler. Ma raison est que Mr. de Thou a suivi le President de la Place, qui n'a observé en cet endroit aucune exactitude chronologique. Car voici son ordre; François II. mourut le 5. de Decembre 1560. le Roi de Navarre cede la Regence à la Reine mere; on fait un reglement le 21. de Decembre; trois jours apres on apprend que le Vidame de Chartres est mort; les principales difficultez ayant été écartées par ce reglement, on refoud de tenir les Etats, malgré les protestations d'une partie des Deputez; le Cardinal de Lorraine tâche d'obtenir la commission de haranguer pour les trois Ordres du Royaume; il ne l'obtient point, on tue le batard de Sancerre sur ces entretaines; enfin les Etats s'assemblent le 13. jour de Decembre. (e) Buelius, qui est le modèle que Mr. de Thou a suivi: de sorte qu'on ne peut fixer là-dessus ni le jour que le Vidame mourut, ni le jour que le batard fut tué.

(B) Etoient de celles qui ne se lavent que dans le sang. Selon les malheureuses maximes du lebar, un point d'honneur on n'en sauroit juger d'une autre maniere, veu la mollesse des Juges contre les mesdificances qui s'trécusent la reputation d'une femme. Renata Mettez en justice un franc calomniateur sur ce point-là, mettez y un sansaron indiscret, n'en feront-ils point quittes pour un desaveu, ou pour une retractation; qui n'empêche pas que les soupçons, & les coups de langue ne continuent. Voilà ce qui porte les duellistes à se faire justice eux-mêmes. Le batard de Sancerre s'y attendoit bien, & il se fioit sans doute (c) à son courage & à son adresse, plus qu'à la justice de sa cause; car quelle justice peut-il y avoir à dire, même sans mentir, qu'on a obtenu des faveurs de cette nature? Mais la maniere dont on l'attaqua rendit inutile sa defense.

(C) Ceux qui disent. Le President de la Place est de (f) ceux-là; Loué étoit soutenu, dit-il, de la part du Connetable, pour être ladite Dame petite niece dudict Connetable, & icelui de Loué son

β P. Anselme, Hist. des Grands Officiers, p. 536.
 γ René de Laval, Seigneur de Loué.
 * Varillas, Hist. de Charles IX. to. 1. p. 8.
 † Id. ibid.
 ‡ Id. ibid.
 † Le P. Anselme ibid.

(e) Buelius, qui est le modèle que Mr. de Thou a suivi: de sorte qu'on ne peut fixer là-dessus ni le jour que le Vidame mourut, ni le jour que le batard fut tué.
 (f) De la Place de la Reine, & Repub. liv. 2. sur la venue

ROHAN (ANNE DE) fille de René de Rohan & de Catherine de Parthenai, heritiere de Soubise, a été aussi illustre par sa pieté & par son esprit, que considerable par sa naissance. Elle étoit sœur du Duc de Rohan, le pilier de ceux de la Religion pendant les guerres civiles sous Louis XIII. J'ai déjà dit en un autre endroit *, qu'elle soutint avec une fermeté heroïque les incômoditez du siege de la Rochelle, qui furent si dures, que pendant trois mois elle fut reduite à vivre de chair de cheval, & de quatre onces de pain par jour. L'Historien † qui m'apprend cela ajoûte, qu'elle refusa avec sa mere d'être comprise dans la capitulation, & qu'elles demurerent prisonnières de guerre. Il lui donne cet éloge, qu'elle fut celebre par sa pieté exemplaire à toutes les personnes de sa Religion, & par son savoir au dessus de son sexe. Elle faisoit très-bien des vers: L'excellent (A) poëme qu'elle fit sur la mort de Henri IV. en est une preuve. Ce qu'on raconte de son (B) Hebreu est singulier. Elle mourut à Paris sans avoir jamais été mariée, le 20. de Septembre 1646. en sa 62. année. La Demeiselle de Schurman lui écrivit quelques lettres, qui sont dans le recueil de ses opuscules.

* Dans l'article de Catherine de Parthenai.

† Hist. du Duc de Rohan, à Paris 1656.

ROY (JAQUES LE) Baron du Saint Empire, & Seigneur de Saint Lambert, issu d'une ancienne (A) & noble famille originaire de France, s'est acquis beau-

venu de ligne directe masculine du Comestable Matthieu de Montmorency aussi bien qu'icelui Comestable. Mr. de Thou (a) fait la même observation à l'égard de René de Laval, *Unde magna rursus irarum seges inter Gufianos & Momorantios orta est, cum illi Sauceræ Comiti adessent, hi Lavallum uti ex Matthæi Momorantii Equitum Magistri stirpe profectum tulerentur.* Je ne saurois comprendre pourquoi Mr. Varillas qui avoit dit dans la premiere (b) édition du Charles IX. que le Comte de Laval étoit de la Maison de Montmorency, l'a effacé dans la seconde. Je comprends fort bien pourquoi il l'a effacé que ce Comte étoit beaufrere des Châtillons, c'est une fausseté manifeste, mais l'autre fait n'est-il pas conforme à la genealogie que Du Chene (c) a publiée de la Maison de Montmorency?

(A) L'excellent poëme qu'elle fit.] D'Aubigné qui louoit peu, en a mis une partie à la fin de son histoire, & s'est servi de cette preface. *Je laisse parler mieux que moi Anne de Rohan Princesse de Leon, & de tous ceux qui écrivirent bien en ce tems, de laquelle l'esprit vint entre les delices du ciel, écrivit ainsi.*

Quoi? faut-il que Henri ce redouté Monarque Ce dompteur des humains, soit dompté par la Parque?

Je ne raporterai pas ces deux vers, s'ils ne me donnoient une matiere de critique. Mr. Pellisson ayant (d) dit, *Que Malherbe tenoit pour maxime que les adjectifs qui ont la terminaison en é masculin ne devoient jamais être mis devant le substantif, mais après; au lieu que les autres qui ont la terminaison feminine pouvoient être placés, avant ou après suivant qu'on le jugeroit à propos; qu'on pouvoit dire par exemple ce redoutable Monarque, ou ce Monarque redoutable, & tout au contraire qu'on pouvoit bien dire ce Monarque redouté, mais non pas ce redouté Monarque;* Mr. Pellisson, dis-je, ayant parlé de la sorte continué ainsi, *Je n'ai pas pris cet exemple sans raison & à l'aventure car j'ai souvent oui dire à Mr. de Gombaud qu'avant qu'on eût encore fait cette reflexion, Mr. de Malherbe & lui se promenant un jour ensemble, & parlant de certains vers de Mademoiselle Anne de Rohan où il y avoit,*

Quoi faut-il que Henri, ce redouté Monarque, Mr. de Malherbe assure plusieurs fois que cette fin

lui plaisoit, sans qu'il pût dire pourquoi, que cela l'obligea lui-même d'y penser avec attention, & que sur l'heure en ayant decouvert la raison, il la dit à Mr. de Malherbe qui en fut aussi aise que s'il eût trouvé un tresor, & en forma depuis cette regle generale. Or voici une observation de Mr. Menage qui n'est pas trop bien fondée. Mr. de Gombaud, dit-il (e), m'a aussi souvent conté cet entreveu qu'il eut avec Malherbe, mais non pas tout à fait de la sorte que Mr. Pellisson l'a rapporté, car il m'a toujours dit que ce fut lui qui s'aperçut que redouté Monarque ne valoit rien. Quoi qu'il en soit, cette regle ou de Malherbe ou de Mr. de Gombaud . . . est absolument fautive; il le prouve par des exemples, & fait voir que Malherbe même ne l'a point suivie, puis qu'il a dit en deux endroits assez souvent. Mais ce n'est point là mon but; je pretens que Mr. Menage a entendu les paroles de M. Pellisson, comme si elles signifioient que c'étoit Malherbe & non pas Mr. de Gombaud qui avoit trouvé d'où venoit la faute du vers en question; car s'il ne les avoit pas ainsi entendus, il n'auroit pas pu se servir de l'alternative dont il s'est servi, *cette regle ou de Malherbe ou de Mr. de Gombaud.* Il est visible que cela veut dire que la regle est de Malherbe; si l'on s'en rapporte au narré de Mr. Pellisson, & qu'elle est de Gombaud, si l'on s'en rapporte à ce que lui Monsr. Menage en a appris de la propre bouche de Monsr. Gombaud. Mais il est encore plus visible que Monsr. Pellisson attribue la decouverte à ce dernier, & nullement à Malherbe. Qui s'étonnera que manque d'application on n'entende pas quelquefois les Auteurs Latins?

(B) De son Hebreu est singulier.] Elle lisoit la Bible en cette langue, & au lieu de chanter les Pseaumes en rime Françoisé dans le temple comme les autres, elle les meditoit en Hebreu. *Hanc*

(f) *illustriissimam & sapientissimam Principem Hebraicis Literis haud leviter fuisse tinctam testis sunt avrânos Rev. Patens, dum Parisius degeret; quotiescumque enim ipsam adiret, Ver. Testamenti caput aliquod Hebraicè legentem inveniebat, & quod mirere, ne in Ecclesia quidem hocce studium deseruit, cum etiam illic, dum Hymni Davidici decantarentur, ipsa interim Hebraicè idiomate mente se ex Hebraeo in Gallicum sermone*

(A) Ancienne & noble famille.] Les ancêtres veria.

(a) Thuanus ubi supra.

(b) Tome 1. pag. 8. édit. de Holl.

(c) Anselme, Hist. des grands Officiers de la Couronne, p. 19.

(d) Hist. de l'Acad. Françoisé.

(f) Colomusius in Gallia Orientali, p. 165.

(g) Hujus in Hebraicis peritiam Philomat Aquinas Epistola Pizafat in capitula Patrum, à Gailicum sermone

beaucoup de reputation par les Ouvrages qu'il a donnez au public. Il est d'Anvers, où il naquit le 28. d'Octobre 1633. Dès qu'il fut en âge de voyager, le Baron † LE ROY son pere l'envoya aux plus fameuses Academies de l'Europe, & à son retour il lui resigna les charges qu'il possédoit, & qu'il avoit bien exercées à la Cour de Bruxelles. Nôtre Baron s'acquitta si exactement de ces mêmes charges, que le Marquis de Caracene Gouverneur du Pais-Bas le fit aller en Espagne, pour informer sa Majesté Catholique Philippe IV. de l'état de son gouvernement. Après s'être dignement acquité de sa commission, il revint au Pais-Bas, & ne se put accorder avec le Marquis de Castel Rodrigo qui en étoit Gouverneur; c'est pourquoi il prit la resolution de renoncer à ses emplois, & se retira à une terre qu'il avoit proche d'Anvers. Sans cela il se fût poussé bien avant dans les affaires, & dans les charges politiques: mais la Republique des lettres eût perdu, car il n'eût pas eu le loisir dont il a joui, & qu'il a si bien employé à composer des Ouvrages (B) qui ont vu le jour. Voyez la remarque B.

RONSARD (PIERRE DE) Poëte François, de noble (A) Maison, naquit dans le Vendomois la même année que François I. fut pris prisonnier de vant Pavie. Cette circonstance du tems a fait faire (B) des reflexions peu judicieuses

du Baron le Roy sortirent de France pour suivre le Duc de Bourgogne Philippe le Bon, & s'établirent dans le Pais-Bas.

(B) Des Ouvrages qui ont vu le jour.] Le premier Ouvrage qu'il entreprit depuis sa retraite, fut la notice du Marquisat (a) du Saint Empire, *Notitia Marchionatus sacri Romani Imperii*. Elle fut imprimée à Amsterdani s'ob l'an 1678. Voyez les Nouvelles (b) de la Republique des lettres. Il publia en suite dans la même ville l'an 1683, un Ouvrage intitulé, *Achates Tiberianus, sive gemina Casarea, antiquitate, argumento, arte, historia profusus incomparabilis, D. Augusti apothecisun, Imp. Caf. Tiberni, Augustae Juliae Domus sereni & iconae, gentisque bello caspias representans, notis historicis illustrata*, in fol. Voyez le Journal de Leclerc, & celui (d) de Paris. Il a fait imprimer en 1693, à Amsterdani in folio, qui a pour titre *Topographia Historica Gallo-Brabantiae, qua Romandae oppida, municipia & domini illustrantur, atque Monasteria, Nobiliumque Praetoria, Castellanae in as intesa exhibentur*. On ne sauroit désirer un détail plus particulier de ce qu'on nomme le Brabant Wallon, & si l'on avoit une semblable notice de toute l'Europe, l'on auroit un magasin inepuisable d'éclaircissements & d'instructions. J'ajoute qu'il a commenté la Chronique de Baudouin d'Avesnes, & qu'il travaille (e) presentement à commenter celle d'Alberic, Moine des Trois Fontaines, laquelle n'a jamais été imprimée, & dont on desire depuis long tems la publication. Il a publié depuis peu (f) un livret de 13. pages intitulé, *Praedictio Antoniae Bourignon de visitatione urbis Bruxellarum per ignem*, où après une courte description des maux que cette ville souffrit le 13. d'Août 1695, par le bombardement des François, il rapporte ce que l'on trouve touchant Antoinette Bourignon dans le supplément de Moreti, & ces paroles d'une lettre de cette fille, (g) *Je ne voi point que je me puisse arrêter à Bruxelles, encore bien que j'ayois toutes les permissions requises, ne ce seroit aussi pour peu de tems, d'Aula la 12. de*

(a) *Annales de la capitale de ce Marquisat, qui est l'une des 17. Provinces du Pays-Bas.*

(b) *Mois de Septembre 1685. art. 5. pag. m. 1004*

(c) *Alla Emulor. Lipsienf. 1684. pag. 255.*

(d) *Journal des Savans du 19. Mars 1705.*

(e) *L'an 1696.*

(f) *A Amsterdani 1696.*

(g) *Ces paroles sont tirées d'une lettre écrite de Gand à Mr. de Cori le 15. de Janvier 1666. C'est jûs que ce seroit aussi pour peu de tems, d'Aula la 12. de la 2. partie d'Alf. voir que à pour retr. Tombeau de la faulfe Theologie.*

(A) De noble Maison.] Louis de Ronsard son pere (b) fut Chevalier de l'Ordre & Maître d'hôtel de François I. qui le choisit pour accompagner François Dauphin de Viennois, & Henri Duc d'Orléans ses enfans en Espagne, pendant qu'ils y furent en hostage pour le Roi leur pere. Il épousa Jeanne de Chandrier dont la Maison étoit alliée à celle de la Trimouille &c. & par conséquent à celle de Craon; (1) De laquelle sont descendus par l'alliance de l'Empereur Mathilde les Roys d'Angleterre: de manière qu'il (k) mettoit en évidence que Ronsard estoit allié au seizième ou dixseptième degré d'Elizabeth Roine d'Angleterre. On pretend que Louis de Ronsard étoit issu d'un Baudouin cadet d'une grande Maison (l), sur les confins de la Hongrie & de la Bulgarie lequel (m) avoit amené dans son pays de Thrace, mais je croi que nous pouvons mettre tout cela au nombre de tant de chimères, que la plupart des Maisons nobles racontent de leurs premiers fondateurs. Elles aiment passionnément à se dire issues des pais les plus éloignez, & de quelque calet de noble race, brave avanturier, dont les beaux exploits meriterent cent recompenses du Prince qu'il vint servir. S'il n'y avoit que 3. ou 4. familles qui contaient de telles choses, on n'auroit pas tant de penchant à s'en moquer. Au reste l'Autcur que je cite n'a fait que traduire en prose ce que Ronsard avoit raconté de son extraction, dans l'une (n) de ses élegies. Du Perron (g) fit ce même conte, mais au lieu de la Bulgarie, il mit la Moravie. Le Recueil des plus belles pieces des Poëtes François imprimé l'an 1692. contient (r) une vie de Ronsard où on le fait originaire de Hongrie & de Bulgarie. Si cela n'est pas absurde, c'est du moins une falsification; car la tradition de cette famille ne donne pas deux patries à ses ancêtres, mais seulement une, sur les confins de la Hongrie & de la Bulgarie. Ce sont les termes de Claude Binet & voilà à quoi on s'expose lors qu'on veut changer les termes de ses originaux, soit pour abréger, soit qu'on les trouve trop vieux. Il ne faloit pas supprimer cet le mot de confins.

(b) *Biens, Vie de Ronsard, au 9. tome des Oeuvres de Ronsard, in 12. pag. 113. Notez que du Perron dans l'Oraison funebre de Ronsard, au même volume p. 189. ne dit pas que*

(k) *C'est-à-dire le degré d'Elizabeth Roine d'Angleterre. On pretend que Louis de Ronsard étoit issu d'un Baudouin cadet d'une grande Maison (l), sur les confins de la Hongrie & de la Bulgarie lequel (m) avoit amené dans son pays de Thrace, mais je croi que nous pouvons mettre tout cela au nombre de tant de chimères, que la plupart des Maisons nobles racontent de leurs premiers fondateurs. Elles aiment passionnément à se dire issues des pais les plus éloignez, & de quelque calet de noble race, brave avanturier, dont les beaux exploits meriterent cent recompenses du Prince qu'il vint servir.*

(l) *Biens ibid.*

(m) *Id. ib. pag. 113.*

(n) *Id. ib. pag. 112.*

(r) *C'est à Bellain.*

(s) *Idem Binet ibid. p. 113.*

‡ Philippe le Roi, Seigneur de Ravensbroughem, &c. de Saint Lambert en Brabant.

(a) *Annales de la capitale de ce Marquisat, qui est l'une des 17. Provinces du Pays-Bas.*

(b) *Mois de Septembre 1685. art. 5. pag. m. 1004*

(c) *Alla Emulor. Lipsienf. 1684. pag. 255.*

(d) *Journal des Savans du 19. Mars 1705.*

(e) *L'an 1696.*

(f) *A Amsterdani 1696.*

(g) *Ces paroles sont tirées d'une lettre écrite de Gand à Mr. de Cori le 15. de Janvier 1666. C'est jûs que ce seroit aussi pour peu de tems, d'Aula la 12. de la 2. partie d'Alf. voir que à pour retr. Tombeau de la faulfe Theologie.*

(b) *Biens, Vie de Ronsard, au 9. tome des Oeuvres de Ronsard, in 12. pag. 113. Notez que du Perron dans l'Oraison funebre de Ronsard, au même volume p. 189. ne dit pas que*

(k) *C'est-à-dire le degré d'Elizabeth Roine d'Angleterre. On pretend que Louis de Ronsard étoit issu d'un Baudouin cadet d'une grande Maison (l), sur les confins de la Hongrie & de la Bulgarie lequel (m) avoit amené dans son pays de Thrace, mais je croi que nous pouvons mettre tout cela au nombre de tant de chimères, que la plupart des Maisons nobles racontent de leurs premiers fondateurs. Elles aiment passionnément à se dire issues des pais les plus éloignez, & de quelque calet de noble race, brave avanturier, dont les beaux exploits meriterent cent recompenses du Prince qu'il vint servir.*

(l) *Biens ibid.*

(m) *Id. ib. pag. 113.*

(n) *Id. ib. pag. 112.*

(r) *C'est à Bellain.*

(s) *Idem Binet ibid. p. 113.*

dicietifs. Il pensa perir le jour même de sa naissance; mais ce peril fut accompagné d'un incident qui a donné lieu à des traits (C) d'esprit aussi peu solides que

„sonniere. . . un Samedi 11. de Sept. 1524.
 „Auquel jour, le Roy François I. fut prins de-
 „vant Pavie. Et pourroit on douter si en mesme
 „temps la France receut par ceste prinse mal-en-
 „contreuse un plus grand dommage, ou un plus
 „grand bien par ceste heureuse naissance: à la-
 „quelle estoit advenue comme à d'autres de grands
 „personnages, d'estre remarquée d'une si me-
 „morable rencontre. Ainsi que la naissance du
 „grand Alexandre fut signalée & comme esclai-
 „rée par l'embracement du Temple de Diane en
 „la ville d'Ephece. „ Voilà sans doute une belle
 „compensation, & la France bien dedommagée de
 „la prison de son Roi: malheur qui mit le Royau-
 „me à deux doigts du precipice, & qui fut la cau-
 „se d'une longue suite de pertes honteuses & fu-
 „nestes à la nation; la voilà, dis-je, bien de-
 „dommée, puis qu'elle acquit ce jour-là un bel
 „esprit qui l'a enrichie de plusieurs milliers de vers
 „en sonnets & en madrigaux d'amour, en stances,
 „en hymnes, en odes &c. Ceste pensée de Clau-
 „de Binet ne pourroit être soufferte que dans quel-
 „que poësie de Panegyriste, encore y auroit-elle
 „besoin d'indulgence, & n'éviteroit jamais la
 „censure d'hyperbole froide parmi les gens de bon
 „goût. Ce fut sans doute ce qui obligea du Perron
 „à ne la point faire paroître dans l'oraïson funebre
 „(a) de Pierre Ronfard. Qu'en dira-t-on donc
 „lors qu'on la verra en prose dans une histoire, je
 „veux dire dans la vie de Ronfard. Mais que dira-
 „t-on de Mr. de Thou, ce grave, ce venerable
 „Magistrat, qui a débité fort serieulement la mê-
 „me pensée, dans une histoire generale qui est un
 „chef-d'œuvre. *Natus erat* (Petrus Ronfardus)

dit-il, (b) *eodem quo infeliciter à nostris ad Tici-
 num pugnatum est, anno, ut ipse in Elegia ad
 Remigium Bellaqueum scribit, quasi Deus jactu-
 ram nominis Gallici eo prælio factam & securum
 ex illo veluti nostrarum rerum interitum tanti viri
 ortu compensare voluerit.* Remarquez bien que
 Mr. de Thou ne met pas à un même jour la nais-
 „sance de ce Poëte & la bataille de Pavie: il ne les
 „met qu'à la même année. Mais Claude Binet
 „ne trouvant point là un assez beau jeu, ni assez de
 „merveilleux, assura que ces deux choses arriva-
 „rent le même jour. Il se trahit lui-même, il de-
 „couvre son mensonge; car il assigne l'onzième
 „jour de Septembre 1524. à la naissance de son
 „Poëte, & toute la terre sait que François I. fut
 „bani devant Pavie le 24. de Fevrier 1525. le concors
 „d'année ne laïssé pas d'être vrai selon la
 „façon de compter de ce tems-là; car on n'avoit
 „pas encore réglé en France que l'année commen-
 „çât le 1. jour de Janvier: elle ne commençoit
 „qu'à Pâques, & ainsi la bataille de Pavie étoit
 „contenue dans l'année 1524. Qu'on ne dise pas
 „qu'il y a faute d'impression dans le livre de Binet:
 „cela n'est pas vrai: lors que cet Auteur nous conte
 „que Pierre Ronfard mourut le 27. de Decembre
 „1585. il (c) lui donne 61. ans 3. mois & 16.
 „jours de vie. Il Pa donc cruné l'onzième jour
 „de Septembre 1524. d'où en passant nous recuei-
 „llons une erreur (d) de Sainte Marthe. Mais ne
 „dissimulons point qu'il y a ici quelque incertitude
 „qui le pourroit excuser. On ne sait que par un
 „passage de Ronfard qu'il soit né la même année

que François I. fut pris; pour le moins est-il cer-
 „tain que du Perron n'allegua point d'autre preuve
 „contre ceux qui n'étoient pas de ce sentiment.
 „Quant au tems de sa naissance, dit-il, (e) il y en
 „a diverses opinions: les uns pensent qu'il soit né
 „Perron, Oraison funebre de
 „l'an cinq cens vingt deux, & par ainsi mort en son
 „an climatique, chose que l'on a remarqué arriver
 „à beaucoup de grands personnages: les autres s'ar-
 „restent à ce qu'il en a escrit, ayant signalé l'année
 „de sa nativité par la prise du grand Roy François,
 „comme souvent il se rencontre de ces fortunes nota-
 „bles à la naissance des hommes illustres: là où nous
 „pouvons encor observer en passant, que la prise de
 „ce Roy devant Pavie, qui est l'accident duquel il
 „a voulu marquer l'année de sa nativité, se rencon-
 „tre justement en un mesme jour, que celui auquel
 „nous celebrons la memoire de sa mort, qui est la
 „feste de saint Matthias (f). Cette preuve unique
 „de du Perron se trouvera foible, quand on saura
 „que Ronfard dans l'un de ses poëmes s'est donné
 „un âge qui ne convient point à un homme né
 „l'an 1524. ou l'an 1525. Voici ses paroles; elles
 „sont un peu grossieres, & peu convenables au
 „sujet; car il étoit question de répondre à des ad-
 „versaires mordans & railleurs, qui l'accusoient en-
 „tre autres choses d'une vie voluptueuse.

Tu (g) dis que je suis vieil, encore n'ay-je atteint
 Trente & sept ans passez & mon corps ne se plaint
 D'ans ny de maladie, & en toutes les sortes
 Mes nerfs sont bien tendus, & mes veines bien fortes;
 Et si j'ay le teint palle & le cheveu grisou,
 Mes membres toutesfois ne sont hors de saison.

Le poëme où il parle ainsi fut composé quel-
 „ques semaines après la mort du Duc de Guise (h),
 „& par consequent au printems de l'an 1563. Un
 „homme qui n'eût eu alors que 37. ans seroit né
 „l'an 1526. & sur ce pied-là nous ne devrions pas
 „blâmer Scevole de Sainte Marthe. Il est un peu
 „surprenant que nôtre Poëte n'ait pas bien sa
 „quand il étoit né.

(C) *Traits d'esprit aussi peu solides que ces re-
 flexions*] „(i) Peu s'en falut que le jour de sa
 „naissance ne fust aussi le jour de son enterre-
 „ment: car comme on le portoit baptizer du
 „château de la Poissonniere en l'Eglise du lieu,
 „celle qui le portoit traversant un pré, le laissa
 „tomber par mesgarde à terre, mais ce fut sur
 „l'herbe & sur les fleurs, qui le recurent plus
 „doucement: & eut encor cet accident une au-
 „tre rencontre, qu'une Damoiselle qui portoit
 „un vaisseau plein d'eau Rose & d'amas de divers
 „ses herbes & fleurs selon la coutume, pensant
 „aider à recueillir l'enfant, luy renversa sur le
 „chef une partie de l'eau de senteurs, qui fut un
 „prefage des bonnes odeurs, dont il devoit rem-
 „plir la France, des fleurs de ses doctes escrits.
 „Voilà ce qu'on appelle *congetti* au delà des Monts.
 „Mr. le Pays ne manqua pas de rimer sur cette
 „pensée, lors qu'il fit l'Histoire de la Muse de Ron-
 „fard. (k) Il naquît d'un Chevalier de l'Ordre le
 „jour que François I. fut pris à la Bataille de Pavie,
 „& l'on a dit à sa gloire, que la France ne se fut
 „jamais consolée d'un jour si malheureux, si ce
 „mesme jour ne luy avoit domé un si Grand Homme.

(e) Du Perron, Oraison funebre de Ronfard, l. 1. p. 190.

(f) J'ai rapporté tout le passage, afin de montrer ce que j'ai dit ci-dessus, lettre a, que du Perron ne se servoit pas de la pensée du prétendu delomagement de la prison de François I.

(g) Ronfard, Reponse à quelque Ministre, p. 86. du 9. tome de ses Oeuvres in 12.

(h) Voyez l'Épître qui est au devant de ce poëme.

(i) Claude Binet, ubi supra, p. 25. 114.

(k) Le Pays. Titres de noblesse de la Muse Amoureuse, à la page 182. 182. de la 2. partie des nouvelles Oruvres, edit de Hollande 1687.

(a) Voyez ce dessous lettre f.

(b) Thou. lib. 82. sub finem. p. m. 43. ad ann. 1585.

(c) Binet, ubi supra p. 156.

(d) Neque scragellum unum etatis annuum excedit (Ronfardus) articuli morbo vestivime vexatus. Sammarthian. Eleg. lib. 1. p. m. 30.

que ces reflexions. Il se mit à la tête de (D) quelques soldats dans le Vendomois l'an 1562. & fit un aussi grand carnage qu'il lui fut possible de ceux de la Religion.

Le jour de sa naissance faillir à estre celui de sa mort. Une Demoiselle (a) qui le portoit du Château de la Poissonniere, où il estoit né, à l'Eglise de la Paroisse, où il devoit estre baptisé, le laissa tomber imprudemment: mais par bonheur ce fut dans un pré, & sur des fleurs, & tout le mal qu'il receut, ce fut d'estre tout mouillé de l'eau-rose, que qu'on portoit suivant la coutume pour ce Baptême.

Ce ne fut point sans doute un effet du hazard, Je croy qu'on peut sans badinage, Dire que ce fut un presage De la fortune de Ronfard; Un presage certain qui fit alors comprendre, Combien de bonne odeur Ronfard devoit répandre, Un presage certain que les neuf doctes Sœurs, Dont il devoit chanter la gloire, Pour éterniser sa memoire Luy seroient quelque jour des couronnes de fleurs.

(D) A la tête de quelques soldats. Donnons le narré de Theodore de Beze (b) le plus grand mal fut que parmi les images, le commun rompit quelques sepulchres de la maison de Vendosme, chef aujourd'hui de la maison de Bourbon, ce qui fut trouvé tresmauvais & à bon droit. Adonc ceux de la religion Romaine voyans ces choses, & que quant à la noblesse du pays les uns estoient allés trouver le Prince à Orleans, les autres s'estoient jetés dans la ville du Mans, commencerent à venir ceux de la Religion en merueilleuse sujetion. Entre autres Pierre Ronfard Gentilhomme doué de grandes graces en la poésie Francoise entre tous ceux de nostre temps, mais au reste ayant loué sa langue pour non seulement fouiller sa veine de toutes ordures, mais aussi meslure de la Religion & de tous ceux qui en font profession, s'estant fait Prestre se voulut mesler en ces combats avec ses compagnons. Et pour cest effect ayant assemble quelques soldats en un village nommé d'Evaille dont il estoit Curé, fit plusieurs courses avec pilleries & meurtres. Mr. de Sponde pretend que la Noblesse du Vendomois élut le Prêtre Ronfard pour son chef; j'aurois mieux m'en tenir à la narration de Theodore de Beze. Raportons néanmoins les paroles de cet Annaliste; nous y trouverons d'autres choses à corriger. (c) *Arma quoque sumens nobilitas, ducent sibi elegit Ronfardum, qui insolentiam profanorum non ferens, multos ex his male multavit: quamquam curionatum Evaille tenebat, loci amunitate aut commoditate captus. Neque enim is erat, qui libertatem suam, atque aded licentiam poeticam, sacerdotalis muneris necessitate tanquam compede ad gravitatem eâ functione dignam veller adstringere: sed homo generosus, & à teneris annis inter nobiles pueros Caroli Ducis Aureliani Francisci I. filii in aula, & postea militariibus studiis in Angliâ & Scotia innutritus, aequam literis sub Io. Aurato operam daret, & divinum ingenium ad poeticam appelleret, inter pacate vitæ oblectamenta etiam armorum curam & anorem vitæ intrinsecus. C'est nous faire entendre que Ronfard ne s'étoit chargé d'une Cure que pour son plaisir, & qu'il s'acquittoit des fonctions du sacerdoce cavalierement. Si cet Auteur avoit su que ce pretendu Curé avoit*

eu chez le Roi d'Ecosse le même grade que chez le Duc d'Orleans, se fût-il servi de la distinction qu'il a employée? eût-il dit que Pierre Ronfard fut élevé page chez ce Duc, & aprit le métier des armes sous le Roi d'Ecosse? Reçûsons cela, & sachons que ce jeune homme fut (d) donné pour page au Dauphin l'an 1536. trois jours avant que ce Prince decedât. De là il fut donné à Charles Duc d'Orleans second fils du Roi, où il continua quelque temps fort agreable à son maître. . . qui pour lui faire voir du pays le donna Page à Jaques de Stuart Roi d'Ecosse qui estoit venu épouser (e) Madame Magdeleine fille du Roi Francois, (e) il l'éleva Le Roi d'Ecosse l'emmena en son Royaume où il demeura (f) deux ans, & en Angleterre six mois après quoi il retourna en France, & se retira vers le Duc d'Orleans son maître qui le retint Page en son Escurie, & qui le despescha pour quelques affaires en Flandres & Zelande avec charge expresse de passer jusques en Ecosse, ce qu'il fit. . . Retourné qu'il fut de ce voyage, ayant atteint seulement l'age de 15. à 16. ans, ayant esté au Duc d'Orleans cinq ans & jusques à son decez, & depuis à Henry qui fut depuis Roi, l'an 1540. fut mis en journa en la compagnie de Lazare de Baif. . . qui alloit Ambassadeur pour le Roi à la Diette de Spire (g) mi.

Ce recit nous montre 1. que Ronfard n'avoit point appris le métier des armes en Ecosse, autrement que chez le Duc d'Orleans, & autrement que tous les Pages des Princes l'apprenent. 2. Que Mr. de Sponde s'est mal exprimé, & qu'il n'a point su que notre Poëte étant en Ecosse n'avoit qu'environ 13. à 14. ans, & qu'à son retour en France on le mit Page chez le frere du Dauphin. On m'objectera peut-être que je ne dois pas refuter cet Annaliste, par la narration de Claude Binet, toute remplie de fautes. C'est une difficulté si l'on veut, mais qui ne m'empêche point de croire que Claude Binet ne se trompe point, à l'égard du temps que Pierre Ronfard fut donné Page au Roi d'Ecosse. Il se trompe néanmoins fort grossièrement dans son calcul; car si Ronfard avoit été au Duc d'Orleans cinq ans & jusques à son decez, il auroit servi ce Prince jusqu'en l'année 1545. & si depuis ce temps-là il eût été au service du Dauphin Henri, comment seroit-il possible qu'il eût été mis en suite auprès de Lazare de Baif l'an 1540? D'ailleurs il est vrai (h) que Lazare de Baif allant de la part du Roi en Allemagne avec le caractère d'Ambassadeur l'an 1540. prit avec lui nôtre Ronfard qui sortoit de Page. Quoi qu'il en soit, Mr. Varillas a donné dans le panneau que Mr. de Sponde a tendu à ses lecteurs. (i) On inventa de nouveaux supplices pour punir les Calvinistes de Vendôme, à cause que les plus emportez d'entr'eux avoient fouillé dans les Sepulchres des Ancêtres du Roy de Navarre: Et le fameux Poëte Ronfard, Gentilhomme du Pays, qui lassé de la Cour & de vivre peu accommodé dans sa maison, avoit accepté la Cure d'Evailles, reprit les armes, qu'il avoit autrefois portées en Ecosse & en Angleterre. Il s'en excusa depuis, en disant agreablement, que n'ayant pu defendre ses Paroissiens avec la Clef de S. Pierre, que les Calvinistes ne respectoient ny ne craignoient, // il

(a) Binet ne dit point que la Demoiselle la portât: il dans la distinction de celle qui le portoit.

(b) Beze. Hist. Eccl. liv. 7. pag. 537-538.

(c) Sponde dans l'Annal. eccl. ad ann. 1562. n. 16. p. m. 621. 622.

(d) Binet ubi supra. p. 115.

(e) Du Perron, dans l'Oratoire de Ronfard, p. 193. dit qu'il se. (f) Binet, ibi. pag. 115. (g) Binet, ibi. pag. 115. (h) Voyez les vers d'Antoine de Baif par Mr. Menage. (i) Varillas, Hist. de Charles IX. to. 1. p. 171. Hist. de Holl. ad ann. 1562.

Religion. Cela fut causé qu'on fit imprimer contre lui à Orléans quelques pièces fort sanglantes, où l'on suposoit qu'il étoit Prêtre. Il se défendit (E) en vers, & nia qu'il fût revêtu de ce caractère. Ce qu'il y a de bien certain est qu'il avoit

„ il avoit pris l'Épée de S. Paul, & se mettant à
 „ la teste de la Noblesse voisine, avoit garany
 „ du pillage son Eglise & sa Paroisse. „ Vous
 voyez qu'il suposé fausement que Ronfard porta
 ses armes en Ecosse & en Angleterre.

(E) Il se défendit en vers, & nia qu'il fût
 Prêtre. Le Ministre Chandieu & Florent Chretien
 étoient les Auteurs des pièces que l'on publia
 contre lui à Orléans. Le premier se déguisa sous
 le nom de A. Zamariel B. de Mont-Dieu, & le
 second sous celui de François de la Baronnie (a).
 Voici ce qu'en dit le P. Garasse : „ (b) Ces deux
 „ hommes luy firent une Mercuriale sanglante
 „ qui s'appelle la Metamorphose de Ronfard en
 „ Prêtre, ou le Temple de Ronfard, & là de-
 „ dans ils le taxent nommément d'avoir enseigné
 „ l'Atheïsme.

(a) Con-
 sultez la
 Doctrine
 curieuse
 du Pere
 Garasse,
 p. 126. &
 1022. &
 la Croix
 du Maine
 p. 88.

(b) Garaf-
 se ibid.
 p. 126.
 127.

„ Je l'ay ven découvrir tout ainsi qu'Epicure
 „ Qui attacheois au ciel un Dieu qui n'a la cure
 „ De ce qu'on fait en bas, & en parlant ainsi
 „ Tu monstrois que de luy tu n'avois grand soucy, &c.

„ . . . Mais Ronfard a reparty solidement à leurs
 „ scurrilités & impertinences dans le Poëme, qui
 „ porte pour titre *Des miseres du temps*, auquel
 „ il proteste &c. „ Garasse s'est abusé : le poë-
 me *des miseres du temps* n'est point la reponse à
 Zamariel, & à la Baronnie. Ce que Ronfard
 fit pour se défendre contre eux est intitulé, *Repon-
 se aux injures & calomnies de je ne scay quels pre-
 dicameceaux & Ministreaux de Geneve*. La rai-
 son qui anima les Protestans à faire des vers con-
 tre ce Poëte, est rapportée imparfaitement & par
 Binet, & par Mr. Varillas. L'un dit qu'ils le
 maltraiterent pour se venger des poëties qu'il
 avoit faites contre eux; l'autre assure qu'ils le fa-
 tiriserent à cause de ses exploits d'armes. Il falloit
 joindre ensemble ces deux raisons; car il est cer-
 tain qu'ils le fronderent parce qu'il avoit employé
 contre eux la plume & l'épée avec beaucoup de
 fureur. Voici les paroles de Binet. Cela (c)
 „ donna occasion à Ronfard de s'opposer à cette
 „ nouvelle opinion, & amener les Misés au se-
 cours de la France, faisant voir le jour à ses
 „ remontrances, qui furent jugées de tant d'ef-
 „ ficace pour combattre les ennemis de la religion
 „ Catholique, que le Roy & la Roynie sa mere
 „ l'en gratifierent, comme aussi fit le Pape Pie V.
 „ qui l'en remercia par lettres expresses: ce qui
 „ fut causé que ceux de la nouvelle opinion com-
 „ mencerent à l'attaquer, & dresserent un poëme.
 „ fort Satyrique & mordant contre luy, qu'ils
 „ nommoient le Temple de Ronfard, où en
 „ forme de tapisseries ils depeignoient sa vie: ils
 „ firent aussi quelques responses à ses remontran-
 „ ces où estoit ce tiltre, la Metamorphose de Ron-
 „ fard, dont les auteurs furent un A. Zamariel
 „ & B. de Montdieu Ministres, le dernier des
 „ quels il designe assez par ces vers de la reponse
 „ qu'il luy fit, le comparant à Sisyphe

(c) Binet
 ubi supra
 p. 138.
 139.
 Voyez aussi
 l'Oraison
 funebre
 par du
 Perron,
 p. 197. où
 l'on ne
 trouve que
 la même
 raison que
 Binet alle-
 gue.

„ Qui remonte & repousse aux enfers un rocher
 „ Dont tu as pris ton nom. „

Binet coupe là un Auteur en deux; A. Zamariel
 B. de Montdieu n'est qu'un seul homme. Passons
 aux paroles de Varillas. De (d) li vinrent l'éproua- (d) C'est-
 ble satyre que Florent Chretien, alors passionné à dire de
 Calviniste & Precepteur du Prince de Navarre ce que
 écrivit sous le nom du Ministre de la Baronnie, contre avoit pris
 le mesme Ronfard, & la Réponse de celui-cy, où les armes
 il montra que l'indignation estoit capable de luy contre les
 faire composer de plus beaux Vers que la nature, Protestans.
 quoy que son genie fût incomparable pour la poësie (e). (e) Varil-
 li n'a pas raison de dire que Florent Chretien *lus, Hist.*
 écrivit sous le nom d'un Ministre, ni de croire qu'il de Charles
 n'y eût que lui qui fatirifât Ronfard. Nous avons X. liv. 3.
 vu qu'il avance après Theodore de Beze & Mr. 172.
 de Sponde que ce Poëte étoit Curé, mais nous
 allons voir qu'ils se trompent.

Or (f) sus mon frere en Christ, tu dis que je suis (f) Ron-
 Presse: fard, Re-
 J'atteste l'eternel que je le voudrois estre, parse à
 Et avoir tout le chef & les dos empesché, quelque
 Dessous la pesanteur d'une bonne Eveché; Ministre,
 Lors j'arroy la couronne à bon droit sur la teste, p. m. 80.
 Qu'un rasoir blanchiroit le jour d'une grand feste,
 Ouverte, large, longue, allant jusques au front,
 En forme d'un Croissant qui tout se curve en rond.

Ronfard dans ces vers ne nie-t-il pas formelle-
 ment qu'il fût Prêtre? Et l'eût-il osé nier s'il l'eût
 été? Disons un mot pour excuser les Ministres
 qui lui donnerent ce titre. Il avoit reçu les Or-
 dres, & il faisoit des fonctions ecclesiastiques au
 Chœur avec les habits sacerdotaux; c'est lui-même
 qui le raconte.

(g) Mais quand je suis aux lieux où il faut s'aire voir (g) Id. ib.
 D'un cœur devotieux l'office & le devoir, p. 94.
 Lors je suis de l'Eglise une colonne ferme,
 D'un surpeltis onde les espauls je m'arme,
 D'une haumusse le bras, d'une chape le dos,
 Et non comme tu dis suite de croix & d'os:
 C'est pour un Capelan, la mienne est honorée
 De grandes boucles d'or & de frange dorée:

Je (h) ne perds un moment des prieres divines: (h) Ibid.
 Dès la pointe du jour je m'en vais à matines, p. 95.
 J'ay mon brevetaire au poing, je chante quelquefois,
 Mais c'est bien rarement car j'ay mauvaise voix,
 Le devoir du service en rien je n'abandonne,
 Je suis à Prime, à Sexte, & à Tierce, & à
 Nonne,
 J'oy dire la grand Messe, & avecques l'encent
 (Qui par l'Eglise est ars comme parfum se sent,) (i) Menage,
 J'honore mon Prelat des autres l'ontrecapasse, Anti-
 Qui a pris d' Agenor son surnom & sa race. Baillet, 10.
 Apres le tour s'uy je viens pour me r'assoïr. 2. p. 341.

C'est ce qui fit croire à ceux de la Religion qu'il
 étoit Curé. Notez que Mr. Menage (i) s'imagi-
 ne qu'un Ministre nommé de Montdieu écrivit
 contre Ronfard: il se trompe, c'est le nom de
 guerre que le Ministre Chandieu voulut prendre (l) Colo-
 à la tête de cet écrit. Mr. Baillet (k) juge que miers,
 Florent Chretien prit ce faux nom. Mr. Colo- Biblioth.
 miés (l) accuse à tort la Croix du Maine de n'a- choisie,
 p. 202.

avoit en commende quelques Benefices, & entre autres le Prieuré de St. Cosme proche de Tours. Il y mourut le 27. de Decembre 1585. & y fut enterré d'une maniere peu distinguée: mais 24. ans après on y érigea en son honneur (F) un beau monument. La goute lui fit souffrir des douleurs cruelles. On dit que ses debauches (G) l'exposèrent à ce malheur. Il y a dans ses Ouvrages un nombre infini de poësies galantes, qui nous apprenent qu'il eût * trois Maitresses principales. La derniere ne lui servit (H) que d'amusement, & de sujet poëtique.

* Voyez La remarque H.

(g) *Uranus supra.*
(h) *Binet, ubi supra p. 118.*

voir point si dans sa Bibliothèque, page 88. que Florent Chretien a écrit contre Ronfard sous le nom de François de la Baromie. Je raporte ailleurs (a) ce que Ronfard répondit sur l'acte de Paganisme qu'on lui reprochoit.

(a) Dans l'article Jodelle, p. 175.

(F) On y érigea en son honneur un beau monument. Joachim de la Chetardie, Conseiller Clerc au Parlement de Paris, fut Prieur Commendataire de St. Cosme 20. ans après la mort de Ronfard: il ne put souffrir que le tombeau de ce Poëte illustre fut (b) privé de distinction, & d'inscription. C'est pourquoi faisant reparer le monastere, il y fit un tombeau de marbre qu'il orna d'une (c) épitaphe, & d'une statue de Ronfard faite par un excellent Sculpteur. (d) *Cam magni Ronfardi cineres populari loculo, muto & illiterato jacere videtur, melior aequiorque illis qui ejus optimis exuvii ditati sunt, tandiu manes esse neglectos non tulit, ac Ronfardum illum. . . Chetardius marmoris altaria serne, statua ad viventes similitudinem verissime expressit, à Phidias Lutetiano donavit, brevi nota & elogio.* On donne dans ces paroles Latines un coup de dent aux heritiers de Ronfard, comme s'ils n'avoient pris aucun soin de sa memoire: cependant il est certain que Gallandius lui fit faire de magnifiques funerailles dans le College de Boncour dont il étoit principal. (e) *Testamento condito quo heredem scripsit Johannem Gallandium juvenentis Parisiensis optimi moderatorem, cujus hospitium cum Lutetia esset, familiarissime utebatur qui dignam tanti viri memoria gratiam rependens ei exequiis perthonorificis poëta in schola Beodhana sua parent. vir.* Voici une description de ces funerailles.

(b) Voyez le despt de Paquier, Recherch. liv. 7. ch. 11. p. 648. voyant une sculpture si pauvre.

(c) Vous la trouverez dans Borel, ubi supra pag. 567.

(d) Rodolphe Dote, reus, Commentar. de rebus in Gallia gestis. lib. 16. p. 560. ad ann. 1609.

(e) *Téman, Hist. lib. 83. sub fin. p. m. 43. col. 1.*

(f) *Binet, ubi supra, p. 159. 160.*

(f) Le Sieur Galland n'ayant enseveli Patrice qu'il luy portoit sous un mesme tombeau, faisant ce que la France devoit, fit dresser un magnifique appareil en la Chapelle de Boncour, là où furent celebrées & imitées ses funerailles fort solennellement le Lundy vingt-quatriesme de Fevrier, 1586. de toutes mis en Musique nombrée, animé de toutes sortes d'instrumens, fut chanté par l'élite de tous les enfans des Muses, s'y estans trouvez ceux de la Musique du Roy suivant son commandement, & qui regretta à bon escient le trespas d'un si grand personnage, ornement de son Royaume. Je n'aurois jamais fait, si je voulois descrire par le menu les Oraisons funebres, les Eloges & vers qui furent ce jour faitez à sa memoire; & combien de grands Seigneurs avec ce genereux Prince Charles de Valois accompagné du Duc de Joyeuse & du Reverendissime Cardinal son frere, auxquels Ronfard appartenoit, honorerent ceste pompe funebre, à laquelle l'élite de ce grand Senat de Paris daigna bien assister, comme à un acte public, suivie de la fleur des meilleurs esprits de la France. Apres dîner le Sieur du Perron prononça l'Oraison funebre avec tant d'éloquence, & pour laquelle ouïr l'affluence des auditeurs fut si grande que Monseigneur le Cardinal de Bourbon,

& plusieurs autres Princes & Seigneurs furent courtrains de s'en retourner pour n'avoir pu forcer la presse.

(i) *Ronfard, ubi supra, pag. 86.*

(G) Que ses debauches l'exposèrent à ce malheur. Il étoit bien fait de sa personne, bien vigoureux & robuste, & comme il avoit d'ailleurs beaucoup d'esprit, & beaucoup d'inclination pour les plaisirs, on peut juger qu'il ne manqua pas aux occasions de se divertir avec le sexe, & que ces occasions lui manquèrent encore moins. Il ruina les forces de son vigoureux temperament par sa vie voluptueuse, comme le remarque Monsieur de Thou. (g) *Verim homo ut ingenio sic forma & corporis robore insignis donec l'annam vitam soluta licentia nimis genio indulgeret, valetudinem firmissimam debilitavit, acerbissimis arthritidis doloribus extrema aetate conflatus.* Il étoit fort sourd, & l'on avoué dans sa vie qu'une grande cause qui lui attirerent cette infirmité fut, qu'il étoit fort enclin à l'usage du vin.

(h) *Id. ib. p. 93.*

(i) Voyez ce qui a été dit de Malherbe dans son article, p. 521.

(m) *Binet, ubi supra, p. 129.*

(n) Ce fut donc l'année 1544. néanmoins Binet venoit de dire que Ronfard étoit sourd, & l'on avoué dans sa vie qu'une grande cause qui lui attirerent cette infirmité fut, qu'il étoit fort enclin à l'usage du vin.

(h) pendant qu'il estoit en Allemagne il fut contraint de boire des vins tels qu'on les trouve, la plus grande part souffrez & mixtionnez. C'est un abus; il y a d'excellens vins en Allemagne, & si Ronfard n'en eût guere bu, ils ne lui auroient causé aucun mal. On lui reproche dans les Ecrits d'Orleans qu'il avoit été fort debauché.

Tu (i) n'accuses, Casard, d'avoir en la verolle: Un chaste Predicant de fait & de parole Ne devoit jamais dire un propos si vilain: Mais que sort-il du sac? cela dont il est plein.

Tu (k) te plains d'autre part que ma vie est lascive, En delices, en jeux, en vices excessive: Tu mens meschamment, si tu n'avois suiry Deux mois, tu fus, suirais bien en quel est tu je vy.

(H) La derniere maitresse ne lui servit que de sujet poëtique. Voyons d'abord ce qui concerne les deux premieres. (m) Ronfard s'estant enamouré d'une belle fille Blefienne qui avoit nom Callandre, le vingt uniesme jour d'Avril en un voyage qu'il fit à Blois où estoit la Cour, ayant lors atteint l'âge de (n) vingt ans, résolut de la chanter, tant pour la beauté du sujet que du nom, dont il fut épris aussi-tost qu'il l'eust veü, ainsi que par un instinct divin, nement inspiré: ce qu'il semble assez vouloir donner à cognoistre par ceste devise qu'il print alors, Ω Δ Ο Ν Ω Ε Μ Α Ν Η Η Ν., Les vers qu'il fit sur cette maitresse furent trouvez trop obscurs, c'est pourquoi (o) il delibera d'escrire en stile plus facile, les amours de Marie, qui estoit une belle fille d'Anjou, & laquelle il entend souvent le nom du Vin de Bourgeuil, parce que c'est là d'Anjou le lieu où elle demouroit, & où il la vid premierement, s'estant trouvé là avec un sien amy qui estoit Bâif: il l'a fort aimée apres avoir fait l'Amour à Cassandre dix ans, & icelle quitée par quelque jalouse conceü. Voici l'histoire de ces troisièmes amours. (p) Il voulut finir & couronner ses autres

(i) *Id. ib. p. 148.*
Dans la Vie de Ronfard, au recueil des plus belles pieces des Poëtes François, imprimé l'an 1692 on assure qu'il devoit être amoureux de Callandre à Blois, étant auprès du Duc d'Anjou. Il n'y avoit point en ce temps-là de Duc d'Anjou.

(o) *Binet, ibid. supra, p. 133.*
(p) *Id. ib. p. 142. 143.*

Il plaïda contre Joachim du Bellai, pour recouvrer quelques odes (I) qu'on lui detenoit, & qu'on lui avoit derobées adroitement. Ils s'accorderent en suite, & vécurent en bons amis. Il auroit mieux réussi à faire des vers galans, s'il n'avoit pas pris pour modele les anciens Poëtes. Il se rendit dur (K) & obscur par le trop frequent emploi de leurs fables. Il s'émancipa même quelquefois comme eux à mêler dans ses Ouvrages quelques (L) expressions obscenes; & en general

par les Somets d'Helene, les vertus, beautez, & rares perfections de laquelle furent le dernier & plus digne objet de sa Muse, le dernier parce qu'il n'eut l'heur de la voir qu'en sa vieillesse, & le plus digne parce qu'il surpassa aussi bien que de qualité, de vertu, & de reputation les autres precedens sujets de ses jeunes amours, lesquels on peut juger qu'il aimoit plus familièrement, & non cestuy-cy qu'il entreprit plus d'honorer & louer, que d'aimer & servir. Tefmoin le titre qu'il a donné à ses louanges imitant en cela Petrarque, lequel comme un jour en sa poëse chaste & modeste on l'ouïoit devant la Roïne mere du Roy, sa Majesté l'excita à escrire de pareil stile, comme plus conforme à son âge, & à la gravité de son sçavoir: & ayant, ce luy sembloit, par ce discours occasion de voir sa Muse à un sujet d'excellent merite, il print le conseil de la Roïne pour permission, ou plustost commandement de s'adresser en son lieu, qui estoit une des filles de sa chambre, d'une tres-ancienne & tres-noble maison en Saintonge. Ayant continué en ceste volonté jusques à la fin, il s'unit quasi sa vie en la loüant. Et parce que par son gentil esprit elle luy avoit souventourny d'argument pour exercer sa plume, il consacra à sa memoire une fontaine en Vandosmois, & qui encor aujourd'huy garde son nom.

Le Recueil des plus belles pieces des Poëtes François tant anciens que modernes, imprimé à Paris l'an 1692. contient une vie de Ronfard où j'ai trouvé une faute qu'il est bon de rectifier ici. Il (a) chanta la gloire d'Helene de Sugeris, qui estoit une des filles d'honneur de la Reïne, & pria le Cardinal du Perron de faire une preface au commencement de ces Poëses galantes, dans laquelle il le conjuroit de dire qu'il avoit aimé cette fille honnestement. Le Cardinal luy repondit qu'au lieu de preface, il n'y avoit qu'à mettre le portrait (1) d'Helene de Sugeris au commencement de son livre. Comme du Perron n'étoit qu'un jeune homme quand Ronfard mourut; ce n'eût pas été à lui que ce grand Poëte auroit demandé une preface. La verité est qu'il ne s'adressa à personne pour un tel service: ce fut la Dame qui demanda cette preface au Cardinal du Perron. Qui on lit le Perromiana, l'on y trouvera ces (b) propres termes. C'est ce que je dis une fois à Mademoiselle de Surgeres, qui me prioit chez Monsieur de Retz que je fisse une épître devant les galvres de Ronfard, pour montrer qu'il ne l'aimoit pas d'amour impudique. Je lui dis au lieu de cette épître il y faut seulement mettre votre portrait.

(I) Recouvrer quelques odes qu'on lui detenoit. Voilà un procès fort singulier; je ne doute pas que Ronfard ne s'y échauffât autant, que d'autres feroient pour recouvrer l'heritage de leur pere. Son Historien manie cela doucement, il craint de bleffer le demandeur & le defendeur: le dernier soutenoit devant les Juges le personnage le plus odieux, mais l'autre ne laissoit pas de leur aprêter un peu à rire. N'ôtions rien de la narration de Claude Binet. (c) Ainsi que le bruit courroit des Amours de Cassandre, & de quatre livres d'Odes,

que ja Ronfard promettoit à la façon de Pindare & d'Horace, comme le plus souvent les bons esprits sont jaloux les uns des autres: Du Bellay, qui avoit sur le mesme sujet d'Amour, chanté son Olive, apres luy voulut s'essayer aux Odes sur l'invention & crayon de celles de Ronfard, qu'il trouva moyen de tirer & de voir sans son sçu: il en composa quelques unes, lesquelles avec quelques Somets sans mot dire, pensant prevenir la renommée de Ronfard, il mit en lumiere sous le nom de recueil de Poëse, qui engendra en Ronfard finon une envie, à tout le moins une raisonnable jalousie contre de Bellay, jusques à tenter action contre luy pour le recouvrement de ses papiers, lesquels ayant retiré par droit, non seulement ils quitterent leur querelle, mais Ronfard ayant incité du Bellay à continuer ses Odes, redoublerent leur amitié, & jugerent que telles petites ambitions sont les plus douces & ordinaires pestes des cœurs genereux: & que comme les esprits jaloux de gloire facilement se courroucent, aussi promptement se reünissent-ils.

(K) Il se rendit dur & obscur. On s'en plaindit dès ce tems-là, ce qui fit que ses partisans le commenterent. Les Amours de Cassandre furent commentez par Muret: le 1. livre de ses Amours pour Marie fut commenté par Remi Belleau, & le 2. par Nicolas Richelet: ses sonnets pour Helene, les 5. livres de ses Odes, & ses hymnes furent commentez par le même Richelet: toutes les pieces de la 9. partie de ses Ouvres ont regulé même honneur de Claude Garnier, Outre

(d) diverses pieces de la 1. partie Pierre de Marcellus a commenté la Franciade qui fait la 3. le Doge royal qui fait la 4. les Elogues, Masarades, & Cartels qui font la 5. les Elegies qui font la 6. & les poëmes qui font la 8. Jean Beth Avocat du Roi à Fontenai le Comte a commenté * les hymnes. On pouste à bout le pauvre Ronfard dans le Par-nasse Reformé, en luy reprochant ses tenebres impenetrables sans le secours d'un bon commentateur. On luy allegue en particulier son je ne suis point ma guerriere Cassandre &c. Croyez vous tout de bon, lui demande-t-on, (e) que votre Cassandre pour qui vous aviez fait ce Sonnet, en eût une pensée si avantageuse; Peut-on s'imaginer qu'elle comit de Frete que vous luy donnez; Pensez-vous que le Dolope soudart, le Myrmidon, le Corebe insensé, & le Gregeois Penelée luy fussent des noms fort intelligibles; & n'étoit-ce rien pour une fille que d'avoir à déchiffrer toutes les fables du siege de Troye?

(L) Quelques expressions obscenes. Je n'en citerai qu'un exemple allegué par Mr. Menage, dans l'endroit où il luy reproche d'avoir employé des fables obscures. Nous ne devons employer, dit-il (f), que les fables qui sont connues de tout le monde. Ronfard, pour en avoir employé qui ne sont connues que des Savans, & qui ne se trouvent que dans les Scholastes, comme est celle qu'il a rapportée dans ces vers de l'Ode 21. du livre 2. & qu'il a prise du Scholaste de Nicander,

Ny les fleurons que diffama
E E E e e 2

Venus,

COMMENTAIRES SUR RONFARD.

(d) Baillet, Jugemens sur les Poëtes, 10. 3. n. 1335. p. 371.

* Colomesf. observat. sacra pag. 54.

(e) Par-nasse reformé, p. 91. 92. édit. de Holl.

(f) Menage, Observat. sur Malherbe, p. 531.

(a) Recueil des plus belles pieces. co. 1. pag. 241. 242. édit. de Holl.

(1) Parce qu'elle estoit laide.

(b) Voyez l'article Gournai, p. 1274. col. 2.

(c) Binet, nôtis supra, p. 129. 130.

* Baillies, Jugemens sur les Poëtes. 3. part. n. 1335.

† Sur le 13. livre, p. 647. & suiv.

ral il tomba dans plusieurs profanations, & repandit trop de Paganisme sur ses poëties, qui furent pourtant payées (M) d'un bien sacré. Les jugemens sont fort partagés sur la qualité de ses productions, comme on le verra dans Mr. Baillet*. Voyez aussi les remarques du † Sieur Sorel sur le Berger extravagant: on y trouve un detail de critique assez curieux & assez solide contre ce Poëte.

(d) Id. ib. p. 652.

R O R A -

Venus, alors que sa main blanche
Au milieu du Lis renferma
D'un grand Aine le roide manche,

Au lieu d'acquérir la reputation de Docte, a acquis celle de Pedant. Voici la note de Nicolas Richet sur ces quatre vers de Ronfard. (a) Cela se lit dans les Alexipharmacs de Nicandre. Et ne sçait-on pas comment il se peut entendre du 1. lys, que le mesme Nicandre appelle ailleurs, les delices de Venus: & de fait que nostre Auteur en doute aucunement, quand en ceste mesme Ode il parle encore du Lys, & ce seroit une superfluité de parler deux fois d'une mesme fleur. Or Nicandre dit, que ce fleuron, quel qu'il soit, voulut un jour contester de beauté contre Venus, qui par despit & en vengeance enferma au milieu de ses fucilles la ver-gogne d'un aine.

(a) Richet, lit. sur le 2. livre des Odes de Ronfard, p. m. 306.

... - - - Τὸν ἀπέσπευον, ἀφ' ἧ
Οὐβὴν ἐγιδραίνεσκες χροῖος ὄμμα, ἐν δὲ νεφρίοις
Ἀραδὴν μεσάτοισιν ἀνδρῶν ἐπίλασσε
Διὸν βρομῆντος ἐναλδήσασα κορυμῶν.

(M) Qui furent pourtant payées d'un bien sacré. Consultez le Sieur Sorel; il dit que les Odes de Ronfard, (h) qui sont à la loiange de quelqu'un, ne manquent pas d'imiter Pindare, & pour les autres qui sont indifferentes, elles sont quasi toutes prises d'Anacreon, tellement que l'on n'y void presque autre chose, sinon que possible demain nous ne serons plus qu'un peu de poussiere, & qu'il faut jouir du temps quand nous l'avons, & s'adonner à boire ou à faire l'amour, ce qui semble estre des preceptes d'un homme qui ne croit point l'immortalité de l'ame. Les Hymnes n'exhortent pas beaucoup plus à la vertu; les unes ne sont que des repetitions de ce qui est dans Homere & les autres Poëtes, comme les Hymnes de Calais & Zethes, & de Castor & Pollux, ce qui n'est guere à propos; car il n'est pas besoin d'aller chanter des loianges à ces person-nages imaginaires. Pour l'Hymne d'Hercule comparé à Jesus-Christ tant en sa naissance qu'en ses labeurs, c'est une chose qui ne scauroit donner de la devotion; car ces applications si esloignées nous sont plus tost rive, que de nous faire songer à nous repentir de nos fautes. Apres avoir fait l'analyse de

(b) Sorel, Remarques sur le 13. livre du Berger extravagant, pag. 648.

(c) Id. ib. p. 650.

cette Hymne, il ajoute. (c) J'aymerois mieux bannir tout-à-fait les fables des Payens, que de les penser corriger, en les appliquant ainsi à des mysteres sacrez. Il est dangereux de laisser traicter ces sujets à des Poëtes. Vous voyez que si vous voulez un peu penetrer les choses, les mysteres de nostre religion sont profanez: car les rapports ne sont que dans la superficie. Quelle insame est-ce de rapporter l'adultere de Jupiter à l'incarnation du Verbe éternel? Il faut dire aussi que la Vierge est representée par Alceme; & pour l'Ange Gabriel qui annonça la conception, & le saint Esprit qui y opera, ce sera Mercure qui representera cela. O pauvre Poëte! Si vous voulez expliquer ainsi toute la fable d'Hercule, regardez ce que vous sçaites;

car il y a là-dessous des pensées si abominables, & que la plume me tombe de la main quand j'y songe. Vous me direz que vous n'en avez rien touché: faisons, mais pour peu qu'un homme soit subtil, ne voudra-t-il pas voir tous les rapports de votre fable, & puis pense qu'il la comparaison d'Hercule à Jesus-Christ, n'est-elle pas indigne par tout? N'oublions pas qu'il excuse un peu ce Poëte. (d) J'ay veu aussi des mo-ralités sur le Roman de la Rose, où les plus lascives choses qui s'y voyent estoient expliquées pour nostre creation, & nostre redemption, & pour la vie éternelle: mais il y avoit là encore des imaginations execrables, ce que je ne croy pas pourtant que l'Auteur eust fait autrement que par innocence, & pour suivre la simplicité de son siecle. Aussi je ne doute point que Ronfard n'ait eu l'intention très-bonne, son Hercule Chretien: mais il n'a pas fait ce qu'il esperoit. Pour les autres Hymnes, si l'on parle de celle de l'Eremité, de la Justice, des Demons, & des autres semblables, il nous y forge beaucoup de Divinité qu'il falloit laisser aux Grecs, Critiquant les Hymnes des quatre faisons, le chef-d'œuvre de ce Poete, si l'on ne s'en rapporte (e) à son Oraison funebre, & à Pa-

(e) Ceux qui auront veu les Hymnes des quatre faisons, ne voudraient pas en trouver peu de ces qui n'ont en ceste honnesté curieuse, confirmés assez mon opinion, & attesteront qu'il est presqu'impossible de jeter les yeux dessus, que l'on ne se certain rassurément d'esprit, & que l'on ne se

quiere (f), il y remarque mille defauts, & même une lourde contradiction. Quoi que les fictions quelque soient volontaires, il ne faut pas qu'un mesme Poëte ait deux diverses opinions dans un mesme ouvrage, & neantmoins dans une hymne suranne qui doit dependre de la premiere, puisque les quatre sont accomplies, Ronfard dit que la nature royant qu'elle avoit beau passer la main dessus le ventre du temps son mary, & fourecher sa jambe sur la sentinelle en chatouillant sa chair, qu'il n'estoit plus propre à l'amoureux desir, elle estoit devenue amoureuse du Soleil avec lequel elle coucha, & en eut les quatre saisons pour enfans. Voici donc une autre naissance (g). N'a-t-il pas un juste sujet de condamner des inventions si grossieres? Devoit-il lui pardonner d'avoir dit à son (h) Helene, qu'elle n'oublie point le jour des Cendres, d'en venir prendre à son cœur que le feu d'amour a bruslé? N'estoit-il pas juste qu'il condannât plusieurs autres profanations de nos Poëtes, & les recompenses dont ils furent gratifiez? Le plus fascheux de cecy, dit-il (i), est que l'on a veu que des beneficez de ce siecle, estoient ceux qui escrivirent en ce stile plus librement que les autres, comme s'il leur eust esté permis de se jouer des choses sacrees, à cause qu'ils avoient en maniment. L'en les mettoit au nombre de ceux qui n'estoient point tant les Pasteurs du peuple, que de leur ventre, dont ils cherchoient seulement la pasture; & comme l'on les voyoit parler d'un langage profane, les personnes seculieres prenoient la hardiesse d'en faire autant, ce qui apor-toit un grand prejudice à la Religion. J'en connoy encore assez qui ne sont pas dans les charges de l'Eglise, mais qui desirent y parvenir, quoy qu'ils n'ayent autre vertu que de sçavoir escrire des choses pleines d'impieté & d'impudicé. Ce sont de nos mouches de Cour qui bourdonnent dans les Palais des Princes, & les vont importuner incessamment

car il y a là-dessous des pensées si abominables, & que la plume me tombe de la main quand j'y songe. Vous me direz que vous n'en avez rien touché: faisons, mais pour peu qu'un homme soit subtil, ne voudra-t-il pas voir tous les rapports de votre fable, & puis pense qu'il la comparaison d'Hercule à Jesus-Christ, n'est-elle pas indigne par tout? N'oublions pas qu'il excuse un peu ce Poëte. (d) J'ay veu aussi des moralités sur le Roman de la Rose, où les plus lascives choses qui s'y voyent estoient expliquées pour nostre creation, & nostre redemption, & pour la vie éternelle: mais il y avoit là encore des imaginations execrables, ce que je ne croy pas pourtant que l'Auteur eust fait autrement que par innocence, & pour suivre la simplicité de son siecle. Aussi je ne doute point que Ronfard n'ait eu l'intention très-bonne, son Hercule Chretien: mais il n'a pas fait ce qu'il esperoit. Pour les autres Hymnes, si l'on parle de celle de l'Eremité, de la Justice, des Demons, & des autres semblables, il nous y forge beaucoup de Divinité qu'il falloit laisser aux Grecs, Critiquant les Hymnes des quatre faisons, le chef-d'œuvre de ce Poete, si l'on ne s'en rapporte (e) à son Oraison funebre, & à Pa-

quiere (f), il y remarque mille defauts, & même une lourde contradiction. Quoi que les fictions quelque soient volontaires, il ne faut pas qu'un mesme Poëte ait deux diverses opinions dans un mesme ouvrage, & neantmoins dans une hymne suranne qui doit dependre de la premiere, puisque les quatre sont accomplies, Ronfard dit que la nature royant qu'elle avoit beau passer la main dessus le ventre du temps son mary, & fourecher sa jambe sur la sentinelle en chatouillant sa chair, qu'il n'estoit plus propre à l'amoureux desir, elle estoit devenue amoureuse du Soleil avec lequel elle coucha, & en eut les quatre saisons pour enfans. Voici donc une autre naissance (g). N'a-t-il pas un juste sujet de condamner des inventions si grossieres? Devoit-il lui pardonner d'avoir dit à son (h) Helene, qu'elle n'oublie point le jour des Cendres, d'en venir prendre à son cœur que le feu d'amour a bruslé? N'estoit-il pas juste qu'il condannât plusieurs autres profanations de nos Poëtes, & les recompenses dont ils furent gratifiez? Le plus fascheux de cecy, dit-il (i), est que l'on a veu que des beneficez de ce siecle, estoient ceux qui escrivirent en ce stile plus librement que les autres, comme s'il leur eust esté permis de se jouer des choses sacrees, à cause qu'ils avoient en maniment. L'en les mettoit au nombre de ceux qui n'estoient point tant les Pasteurs du peuple, que de leur ventre, dont ils cherchoient seulement la pasture; & comme l'on les voyoit parler d'un langage profane, les personnes seculieres prenoient la hardiesse d'en faire autant, ce qui apor-toit un grand prejudice à la Religion. J'en connoy encore assez qui ne sont pas dans les charges de l'Eglise, mais qui desirent y parvenir, quoy qu'ils n'ayent autre vertu que de sçavoir escrire des choses pleines d'impieté & d'impudicé. Ce sont de nos mouches de Cour qui bourdonnent dans les Palais des Princes, & les vont importuner incessamment

quiere (f), il y remarque mille defauts, & même une lourde contradiction. Quoi que les fictions quelque soient volontaires, il ne faut pas qu'un mesme Poëte ait deux diverses opinions dans un mesme ouvrage, & neantmoins dans une hymne suranne qui doit dependre de la premiere, puisque les quatre sont accomplies, Ronfard dit que la nature royant qu'elle avoit beau passer la main dessus le ventre du temps son mary, & fourecher sa jambe sur la sentinelle en chatouillant sa chair, qu'il n'estoit plus propre à l'amoureux desir, elle estoit devenue amoureuse du Soleil avec lequel elle coucha, & en eut les quatre saisons pour enfans. Voici donc une autre naissance (g). N'a-t-il pas un juste sujet de condamner des inventions si grossieres? Devoit-il lui pardonner d'avoir dit à son (h) Helene, qu'elle n'oublie point le jour des Cendres, d'en venir prendre à son cœur que le feu d'amour a bruslé? N'estoit-il pas juste qu'il condannât plusieurs autres profanations de nos Poëtes, & les recompenses dont ils furent gratifiez? Le plus fascheux de cecy, dit-il (i), est que l'on a veu que des beneficez de ce siecle, estoient ceux qui escrivirent en ce stile plus librement que les autres, comme s'il leur eust esté permis de se jouer des choses sacrees, à cause qu'ils avoient en maniment. L'en les mettoit au nombre de ceux qui n'estoient point tant les Pasteurs du peuple, que de leur ventre, dont ils cherchoient seulement la pasture; & comme l'on les voyoit parler d'un langage profane, les personnes seculieres prenoient la hardiesse d'en faire autant, ce qui apor-toit un grand prejudice à la Religion. J'en connoy encore assez qui ne sont pas dans les charges de l'Eglise, mais qui desirent y parvenir, quoy qu'ils n'ayent autre vertu que de sçavoir escrire des choses pleines d'impieté & d'impudicé. Ce sont de nos mouches de Cour qui bourdonnent dans les Palais des Princes, & les vont importuner incessamment

(f) Pa-quier, Recherches, liv. 7. ch. 11. p. m. 646.

(g) Sorel, ubi supra, p. 653.

(h) Idem, remarques sur le 14. livre, pag. 733.

(i) Id. ib. pag. 738. 739. 740. pour ce

RORARIUS (JERÔME) Nonce de * Clement VII. à la Cour de Ferdinand Roi de Hongrie, a composé un Ouvrage qui merite d'être lu. Il entreprend d'y montrer non seulement que les bêtes sont des animaux raisonnables; mais aussi qu'elles se servent de la raison mieux que l'homme. L'occasion qui l'engagea à faire ce livre est curieuse & tout-à-fait singuliere. Il s'étoit trouvé dans une conversation, où un savant homme avoit dit que Charles-Quint n'égaloit pas les Othons, ni Frideric Barberouffe. Il n'en falut pas davantage pour faire conclure à Rorarius, que les bêtes sont plus raisonnables que l'homme, & tout aussitôt il se mit à composer (A) un Traité sur ce sujet. Ce fut au tems que Charles-Quint faisoit la guerre à la ligue de Smalcalde. Ce livre n'est pas mal écrit, & il contient quantité de faits singuliers sur l'industrie des bêtes, & sur la malice de l'homme. Ceux qui concernent l'habileté des animaux, embar-

* Rorarius. quod animalia bruta ratione utantur melius homine. lib. 1. pag. 57. edit. Amstelod. 1674.

E E E e e e 3 raffent

pour ce que l'on craidicy que les recompenses les plus convenables que l'on puisse donner à des Poètes, ce sont des benefices. Abominable costume! de donner le bien de l'Eglise à des gens qui ne seroient pas recompensez, s'ils n'avoient servy de maqueriaux à leur maître, comme l'on voit dans leurs vers amoureux qui sont faits pour les passions desreglées des Princes & des Roys. Il est vray que Saint Gelais a esté Evêque, que Desportes a esté Abbé, & que Ronfard a eu (a) quelque benefice, & qu'il prioit mesme le Roy de faire sa Lyre croissée, comme si la vraye recompense de ses diverses Poësies eust esté un Evêché, qui ne se doit donner qu'à un homme dont les paroles & les œuvres sont saintes: mais ce ne sera pas moy neantmoins, qui blasmera tous ces gens-là pour ce sujet; car je croy pieusement que leurs Poësies libertines ont esté faites en leur jeunesse, & que depuis ils en ont fait penitence, se rendans dignes d'estre ce qu'ils estoient.

Ces dernieres paroles s'accordent à l'égard de nôtre Poète, avec ce que Monfr. Baillet en a dit, (b) C'est rendre un bon office à la memoire de Ronfard, d'avertir le public que dans ses dernieres années il a condamné ce que la licence & l'amour du libertinage luy avoient fait écrire contre l'honneur & la pureté des mœurs. Il avoit commencé mesme de reformer sa Muse, & il s'estoit reduit à ne plus composer que des Poësies Chrétiennes le reste de ses jours. Non content de pourvoir à la seureté de sa conscience pour l'avenir, il fongeoit encore à l'expiation du passé, par la suppression de plusieurs productions entieres de sa jeunesse, & le retranchement de tous les endroits qui il n'approuvoit pas dans les piecés, dont le fonds n'étoit pas entierement mauvais. Mais on peut dire qu'il s'y comporta plustost en pere qui ne peut se dépouiller de la tendresse pour ses enfans, qu'en juge incorruptible, Monfr. Menage (c) oppose à cela ces paroles de Claude Binet: Ayant

(a) Il jouissoit des Benefices de Croix-val &c. de St. Cosme.

(b) Baillet, Jugemens sur les Poëtes, to. 3. p. 394. 395.

(c) Anti-Baillet, tome 2. p. 341.

(d) Claude Binet ubi supra pag. 143.

(e) Etiam dum animam ageret aliquot p̄is verbi non penitentis factis cum tectis operibus editi sunt. Thuanus, lib. 53. sub finem.

(f) Brantome, Mémoires des Rois de France, l. 1. p. 173.

lacion se mit à lire tout entierement l'hymne de la mort, qui est très-bien fait, & propre pour ne point abhorrer la mort, ne s'aydant autrement d'autre livre spirituel, ni de Ministre, ni de Confesseur.

(A) A composer un Traité sur ce sujet. Il y a deux Epitres dedicatoires à la tête de cet Ouvrage; l'une à l'Evêque d'Arras datée du 1. de Mars 1547. l'autre au Cardinal Christophle Madruce Evêque de Trente. Cet écrit demoura enseveli près de cent ans dans les tenebres des Bibliothèques. Enfin Naudé le fit imprimer en France, & le dedica à Mrs. du Puy. Son Epitre dedicatoire est datée de Paris le 9. d'Avril 1645. On l'a imprimé en Hollande (g) plus d'une fois. Je ne fais

pourquoi on l'a mis parmi les livres de Medecine dans le Lindenius renovatus. Je suis sûr qu'on m'accusera de me munir quelquefois de preuves sans necessité; mais on auroit tort de le pretendre à l'égard de ce que j'ai avancé touchant le motif de cet Ouvrage de Rorarius. Si je ne citois ses propres paroles, on auroit lieu de penser que j'ai feint l'idée d'un Ecrivain chimerique pour divertir mon Lecteur; car que peut-on voir de plus grotesque, qu'un homme qui ne prend la plume pour mettre le genre humain au dessus des bêtes, que parce qu'un Savant trouve mauvais que l'Empereur Charles-Quint aspire à la Monarchie univcrselle, sans avoir les qualitez d'un Othon le Grand, ou d'un Frideric Barberouffe? Il est donc très-necessaire que je prouve ce que j'ai dit là-dessus. (h) Exram, illustissime Princeps, (c'est Rorarius qui parle) paucis ante diebus, ubi de Ca-

(g) Je me sers de l'édition d'Amsterdam 1694. in 12.

sare sermo habebatur, & fuit doctissimus aliqui Madruvir, qui diceret, nescire quo odore olens Christianum Carinum orbem ditionis sue facere niteretur. Haberet in se saltem quo cum Othobibus, aut Federico Renobarbo conferri posset. Movit (sateo) mihi stomachum, dignum immortalitate Principem illis postponi: qui licet insignes fuerint, si tamen in unum omnes congerantur, hujus magnitudini non sufficiant. Itaque in mentem mihi venit animalia bruta sepe ratione uti melius homine, idque duobus libellis ostendi. Il ne s'est pas contenté d'une seule declaration: il avoit déjà marqué ceci dans une autre Epitre dedicatoire. (i) Scripseram libellos duos, in quibus ostenderam animalia bruta sepe ratione uti melius homine; idque feceram, ut quorundam impudentiam, anne potius demerentiam retunderem: Atrebasen-

(h) Rorarius, Epist. dedicat. ad Madruvirum.

(i) Idem, Epist. dedicat. ad Episcopum Atrebasensem.

qui maximi omnium Imperatorum Caroli Quinti splendorem intueri non valent. Lisez le reste de cette Epitre, vous y trouverez un homme prevenu en faveur de Charles-Quint, & un grand flatteur. Bien d'autres gens lui ressembloient, & lui ressemblent.

raffient tout à la fois les sectateurs (B) de Mr. Descartes, & les sectateurs d'Aristote: ceux-là nient que les bêtes ayent une ame; ceux-ci soutiennent qu'elles en ont une douée de sentiment, & de memoire, & de passions, mais non pas de raison. C'est dommage que le sentiment de Mr. Descartes soit si difficile à soutenir, & si éloigné de la vraisemblance; car il est d'ailleurs (C) tres-avantageux à

(a) Voyez dans Lipse. epist. 50. centur. 1. miscellan. plusieurs actions surprenantes des elephans. Cette lettre est un commentaire par exemples sur les paroles de Plin qui seront citées dans la remarque D. Voyez touchant les chevaux le même Lipse cent. 3. ad Belgas ep. 56. & touchant les chiens cent. 1. ad Belg. ep. 44.

(b) Teftatur litterarum monumenta, fuffite grege cullorem, cui equum ut matrem iniret, nunquam inducere poterit; & quoniam ambo eximia specie erant, fraude tamen illuliffe, velatis oculis, ne matrem videret: detracto postmodum operimento, & agnito, cum matre concubitu, pecciffie praxurpita, & se patrai fecleris reum pefundedit. Maris hac virtus: alibi femina, fiquidem in Reatinio agro equa hcerato prius auriga, qui Hagieta auctor fuerat, eundem exitum habuit. Rorarius, l. 2. p. 72.

(B) Embarrassent tout à la fois les sectateurs de . . . Descartes & . . . d'Aristote. Cela ne demande point de preuve à l'égard des Cartesiens; il n'y a personne qui ne conoisse qu'il est difficile d'expliquer, comment de pures machines peuvent faire ce que font les animaux. Prouvons donc seulement que le Peripatetisme se trouve dans un embarras extrême, quand il faut donner raison de leur conduite. Tout Peripateticien qui entend dire que les bêtes ne sont que des automates, objecte d'abord qu'un chien batu pour s'être jeté sur un plat de viande, n'y touche plus quand il voit son maître le menaçant d'un bâton. Mais pour faire voir que ce phenomene ne sauroit être expliqué par celui qui le propose, il suffit de dire que si l'action de ce chien est accompagnée de conoissance, il faut nécessairement que le chien raisonne: il faut qu'il compare le present avec le passé, & qu'il en tire une conclusion: il faut qu'il se souvienne & des coups qu'on lui a donnez, & pourquoi il les a reçus: il faut qu'il conoisse que s'il le voit fur le plat de viande qui frappe ses sens, il seroit la même action pour laquelle on l'a batu; & qu'il conclûe que pour éviter de nouveaux coups de bâton, il doit s'abstenir de cette viande. N'est-ce pas un véritable raisonnement? Pouvez-vous expliquer ce fait par la simple supposition d'une ame qui sent, mais sans réfléchir sur ses actes, mais sans reminiscence, mais sans comparer deux idées, mais sans tirer nulle conclusion? Examinez bien les exemples (a) que l'on compile, & que l'on objecte aux Cartesiens, vous trouverez qu'ils prouvent trop; car ils prouvent que les bêtes comprennent la fin avec les moyens, & qu'elles preferent en quelques rencontres l'honnête à l'utile; en un mot qu'elles se conduisent par les regles de l'équité, & de la reconoissance. Rorarius dit (b) qu'il y a eu des chevaux qui ont refusé de couvrir leur mere, ou qui l'ayant fait sans le savoir, trompez par les artifices d'un valet, se sont jettez dans un precipice, après avoir eu conoissance de ce qui s'étoit passé. Ce qu'il dit, & ce que d'autres rapportent de l'ardeur avec laquelle quelques chiens ont travaillé à procurer un bon secours à leur maître, à vanger sa mort &c. sont des choses absolument inexplicables selon l'hypothese des Aristoteliciens. Ainsi toute leur dispute contre les disciples de Mr. Descartes est une peine perdue; on n'a besoin que de l'adresse dont Pereira se servit. Vous reconnoissez, disoit-il à ses adversaires, que les animaux sont plusieurs choses qui ressemblent à ce que fait l'ame raisonnable, & que néanmoins leur ame n'est point raisonnable. Pourquoi donc me defendez-vous de soutenir qu'ils sont plusieurs choses qui ressemblent à ce que fait l'ame sensitive, sans que leur ame soit (c) sensitive? Je ne m'étonne pas que M. Descartes ni les sectateurs ne se soient pas prevalus de l'endroit du Code de Justinien (d), où il est dit que les bêtes sont incapables de faire une

injure, veu qu'elles ne sentent point. Il est manifeste que le mot sensus dans cette loi se doit prendre pour dessein & intelligence.

(C) Très-avantageux à la vraie foi. Ce qui porte les Cartesiens à dire que les bêtes sont des automates, est que selon eux toute matiere est incapable de penser. Ils ne se contentent pas de dire qu'il n'y a que les substances spirituelles qui puissent faire des reflexions, & enchaîner une longue suite de raisonnemens, ils soutiennent que toute pensée, soit qu'on la nomme reflexion, meditation, progrès du principe à la consequence; soit qu'on la nomme sensation, imagination, instinct, est d'une telle nature, que la matiere la plus subtile & la plus parfaite en est incapable, & qu'elle ne peut se trouver que dans les substances incorporelles. Par ce principe il n'y a point d'homme qui ne se puisse convaincre de l'immortalité de son ame: chacun fait qu'il pense, & par consequent s'il raisonne à la Cartesienne, il ne peut douter qu'entant qu'il pense il ne soit distinct du corps: d'où il s'en suit qu'à cet égard il est immortel; car la mortalité des creatures ne consiste qu'en ce qu'elles font composées de plusieurs parties de matiere, qui se separent les unes des autres. Voilà un grand avantage pour la Religion; mais il sera presque impossible de le garder par des raisons philosophiques, si l'on accorde que les bêtes ont une ame materielle qui perit avec le corps; une ame, dis-je, dont les sensations & les desirs font la cause des actions qu'on leur voit faire. Voyez la remarque F. Les utilitez theologiques du dogme de Mr. Descartes touchant les bêtes automates ne se bornent pas à cela: elles se repandent sur plusieurs principes importants; car on ne peut les soutenir avec quelque force, dès qu'on admet dans les bêtes l'ame sensitive. Si St. Augustin a soutenu ces principes, qu'il y reconoit cette espece d'ame dans les bêtes; & s'il ne s'est pas mal trouvé de la liaison de ces deux choses, il a été plus heureux que sage. (e) Des principes qu'il a soigneusement examinez, & fortement établis, il suit manifestement que les bêtes n'ont point d'ame, ainsi que le fait voir Ambroise Victor (f) dans son sixième volume de la Philosophie Chretienne. L'auteur qui me fournit ces paroles, suppose que ce saint Docteur sachant trop bien distinguer l'ame du corps, pour penser qu'il y avoit des ames corporelles, admettoit une ame (g) spirituelle dans les bêtes. Or voici l'échantillon qu'il nous donne des principes que Saint Augustin soutenoit, & qui sont incompatibles avec cette ame des bêtes. (h) Quelques-uns de ces principes de St. Augustin sont, que ce qui n'a jamais peché ne peut être sujet de mal; or selon lui-même la douleur est le plus grand des maux, & les bêtes en souffrent. Que le plus noble ne peut avoir pour sa fin le moins noble; or selon lui l'ame des bêtes est spirituelle & plus noble que les corps, & néanmoins elles n'ont point d'autre fin que les corps. Que ce qui est spirituel est immortel, & l'ame des bêtes qu'on suppose spirituelle est sujette à la mort. Il y a bien d'autres semblables principes dans les ouvrages de St. Augustin,

(e) Mallebranche, Eclaircissements sur le 6. livre de la Recherche de la vérité. p. m. 380. 381.

(f) C'est un faux nom que s'est donné un Pere de l'Oratoire.

(g) Il est certain, quoi qu'en dise le P. Mallebranche, que St.

Augustin a cru que dans des bêtes étoit une ame sensitive & corporelle. Vix brutorum, dit-il dans le 4. chap. de la conoissance de la véritable vie.

(h) est spiritus vitalis constantis de aëre & sanguine animalis, sed sensibilibus, melioriam habens intellectu carens, cum carne mortaliens, in aëre evanescentes. Voyez aussi le chap. 23. de spiritibus animalibus & animantibus.

(i) Mallebranche, de la branchede la mort. Ibid. à la semblables principes dans les ouvrages de St. Augustin,

(c) Voyez l'article Pereira, p. 787. lettre f. (d) Nec enim potest animal injuria recesse quod sensu caret. Voyez Grotius, Flor. spat. ad Jus Justinianum, pag. 124. edit. Amstel. 1643. in 12.

à la vraie foi. Il n'est point sujet aux conséquences très-dangereuses de l'opinion

tin, dont on peut conclure que les bêtes n'ont point d'ame spirituelle telle qu'il l'admet en elles. Je ne suis pas trop persuadé que St. Augustin ait cru que l'ame des bêtes est une substance incorporelle; mais quoi qu'il en soit, le second principe qu'on nous donne ici en exemple, est incompatible avec l'opinion de ce grand Docteur; car ce qui conoît est plus noble que ce qui ne conoît point: or pour le moins St. Augustin attribuoit du sentiment à l'ame des bêtes; il la croyoit donc beaucoup plus noble que le corps; il soutenoit donc d'un côté que le plus noble ne peut avoir pour sa fin le moins noble; & de l'autre, que l'ame des bêtes plus noble que leur corps, n'avoit d'autre fin que leur corps. Cela, direz-vous, importe peu à la Religion. Vous vous trompez, répondra-t-on; car toutes les preuves du péché originel empruntées des maladies & de la mort, à quoi les petits enfans sont assujettis, tombent par terre dès que vous supposerez que les bêtes sentent; elles sont sujettes & à la douleur & à la mort; elles n'ont pourtant jamais péché. Ainsi vous raisonnez mal quand vous dites, que les petits enfans endurent du mal, & meurent; ils sont donc criminels; car vous supposez un faux principe, & dementi par la condition des bêtes, sçavoir que ce qui n'a jamais péché ne peut point souffrir de mal. C'est néanmoins un principe de la dernière évidence; il coule nécessairement des idées que nous avons de la justice & de la bonté de Dieu; il est conforme à l'ordre immuable; à cet ordre dont nous concevons clairement que Dieu ne s'écarte pas. L'ame des bêtes confond cet ordre, & renverse ces idées si distinctes: il faut donc demeurer d'accord que les automates de Mr. Descartes favorisent extrêmement les principes selon lesquels nous jugeons de l'être infini, & par lesquels nous soutenons l'orthodoxie. Lisez ce qui suit.

(a) On intéressa d'abord la Religion dans cette cause (b), par l'espérance que les Anti-Car-tésiens conquirent de ruiner par là les machines de Mr. Descartes; mais on ne sçavoit assez dire le bien qui en est venu aux Sectateurs de ce Philosophe. Car ils croyent avoir montré qu'en donnant aux bêtes une ame capable de connoissance, on ruine toutes les preuves naturelles de l'immortalité de notre ame. Ils ont fait voir que leur sentiment n'avoit point de plus opiniâtres ennemis que les impies, & que les Epicuriens, & qu'on ne sçavoit faire plus de dépit à ces méchans Philosophes, qu'en les défarmant de toutes les fausses raisons, qu'ils empruntent de l'ame des bêtes, pour conclure qu'il n'y a entre elles & nous, que la différence du plus au moins. C'est une chose assurée, qu'il n'y a point de gens qui affectent plus que les impies, d'approcher les bêtes de la perfection de l'homme. Voilà comment la Secte de M. Descartes a mis la Religion dans ses intérêts. Mais elle ne s'est pas contentée de cette raison. Elle s'est élevée jusques à la nature de Dieu pour y chercher des argumens invincibles contre la connoissance des bêtes, & on peut dire qu'elle y en a trouvé d'assez bons. L'Auteur de la Recherche de la vérité en a répandu le plan dans quelques endroits de ses Ouvrages. Le P. Poisson de l'Oratoire a traité à fond de celui qui est fondé sur ce principe de S. Augu-

tin, que Dieu étant juste, la misère est une preuve nécessaire du péché, d'où il s'ensuit que les bêtes n'ayant point péché, ne sont point sujettes à la misère, or elles y seroient sujettes, si elles avoient du sentiment, donc elles n'ont point de sentiment. Vous trouverez à la suite de ces paroles l'extrait d'un (c) livre où l'on montre que si les bêtes ont une ame connoissante, (d) il s'ensuit 1. que Dieu ne s'aime point lui-même, 2. qu'il n'est point constant, 3. qu'il est cruel & injuste. Il ne s'aime point lui-même, car il eût créé des ames capables de connoissance & d'amour, sans les obliger à l'aimer & à le connoître: il les eût créées pour être dans l'état du péché, & par conséquent il les auroit dispensées de la loi de l'ordre, qui est pourtant la loi souveraine & indispensable. L'état du péché est de s'arrêter aux creatures comme à la dernière fin: c'est ce que font les ames des bêtes selon l'opinion commune. Selon la même opinion ces ames retournent dans le néant dès que les bêtes cessent de vivre; où est donc la constance de Dieu? Il crée des ames, & il les aneantit bien-tôt. Il n'en use pas de même à l'égard de la matiere, il ne la détruit jamais; il conserve donc les substances moins parfaites, & détruit les plus parfaites. Cela est-il d'un Agent sage? L'ame des bêtes n'a point péché, & cependant elle est sujette à la douleur & à la misère; elle est soumise à tous les desirs de la creature qui a péché. De quelle maniere traitons nous les bêtes; nous les faisons s'entre-dechirer pour notre plaisir, nous les égorgons pour nous nourrir; nous fouillons dans leurs entrailles pendant leur vie, afin de satisfaire notre curiosité, & nous faisons tout cela en conséquence de l'empire que Dieu nous donne sur les bêtes. Quel désordre que la creature innocente soit assujettie à tous les caprices de la creature criminelle! Il n'y a point de Casuiste qui croye qu'on peche en faisant conhatre des taureaux contre des doges Sec. & en se servant de mille ruses & de mille violences à la chasse, & à la pêche pour détruire les animaux, ou en se divertissant à tuer des mouches comme faisoit Domidien. N'y a-t-il pas de la cruauté & de l'injustice à soumettre l'ame innocente à tant de malheurs? On se delivre de toutes ces difficultez par le dogme de Mr. Descartes. Je m'en vais donner la liste de quelques Ouvrages qui ont été publiez en faveur de ce sentiment.

Une preface de Mr. Schuyt: elle est à la tête de la traduction Latine de l'homme de Mr. Descartes. Un Traité d'Antoine (e) le Grand, De *carentia sensus & cognitionis in brutis*. Une lettre de Mr. de (f) Cordermoi à un sçavant Religieux de la Compagnie de Jesus, imprimée l'an 1668. Le Traité de l'ame des bêtes qui fut imprimé à Lion l'an 1676. & dont un Prêtre d'Ambrun nommé Dilly est l'Auteur. Les entretiens sur la Philosophie par Mr. Rohault. Les notes du Pere Poisson sur la methode de Mr. Descartes. Le *Brutum Cartesianum* d'Arnouldus Geulinx. C'est un Ouvrage postume qui fut publié l'an 1688, par Mr. Langenhert, bon Cartésien, mais non pas sur ce qui concerne l'ame des bêtes (g), quoiqu'il ait mis en forme geometrique les raisons qui prouvent que les bêtes ne sentent point. Plusieurs sectateurs de Mr. Descartes en font long-temps-là,

(c) *Initium*. La bête transformée en machine. L'Auteur est Darmanion.

(d) *Novv.* de la Rep. des lettres ibid. p. 23.

(e) Voyez touchant cet Auteur le livre de scriptis adepositis de Deckerius, p. 321. 387. édit. 1656. Dans l'une des lettres de Mr. Armand au P. Maltebranche, il y a qu'Antoine le Grand est un Religieux de St. François.

(f) Cette lettre parut anonyme; mais j'entens de Mr. de Bailliet, vie de Descartes 10.2. pag. 444. que Mr. de Cordermoi en est l'Auteur.

(g) Voyez le Journal de Leisive, Novemb. 1688. pag. 624.

(a) *Nouvelles de la Republ. des lettres, Mars 1684. pag. 26. 27.*

(b) *C'est-à-dire dans la dispute contre Descartes touchant l'ame des bêtes.*

nion ordinaire. Il y a long tems-tems qu'on a soutenu que l'ame des (D) bêtes est

gez-là, ils l'abandonnent quant au dogme des automates. Mr. Craanen Professeur en Philosophie, & puis en Médecine à Leide, a été un grand zelateur de ce Philosophe, jusques à souffrir pour lui, & ce qui est peut-être plus admirable, jusques à ne vouloir pas l'abandonner à l'égard du dogme de la glande pineale; mais il se moquoit de ceux qui disent que les bêtes ne sentent pas. Mr. Regis l'un des plus celebres Cartesiens qui soient aujourdai n'est pas allé si avant; il s'est contenté de dire que (a) quelque penchant qu'il puisse avoir à donner aux bêtes une ame distincte du corps, il aime mieux suspendre son jugement à cet égard. On pourroit mettre le livre du Pere Pardies sur la conoissance des bêtes, parmi ceux qui ont été faits pour l'opinion de Mr. Descartes; car on y trouve les raisons des Cartesiens proposées très-fortement, & réfutées très-faiblement.

Je crois néanmoins qu'il ne se negligea point dans la 2. partie de son Ouvrage, & qu'il y fit tout ce qu'il put pour soutenir l'ancienne opinion: mais ayant fait aussi tout ce qu'il pouvoit pour représenter fidèlement le beau côté de la nouvelle, il a donné lieu à quelques-uns de soupçonner qu'il n'avoit pas eu un véritable dessein de combattre Mr. Descartes. Raportons le jugement d'un de ses confreres. (b) Il n'y a rien de plus séduisant que les expositions que fait le Pere Pardies dans son Livre intitulé De la conoissance des bestes, où mettant le Cartésianisme dans toute sa force sur ce point, il va presque jusqu'à convaincre ses lecteurs

(a) Pierre Sylvaus Regius, système de Philosophie, liv. 7. part. 2. p. 126. du 5. tome, edit. de Lion 1691. in 12.

(b) Suite du voyage de la monde de Descartes, p. 9. C. 10. édition de Amsterdam, 1696.

(c) Vossius de origine & progressu idololatris, lib. 3. c. 4. in. p. m. 938. 939.

(1) Senfus est cogitatio mentis.

(2) Laërt. lib. 5. sive in Stratonem.

(3) Laërt. in Pyrrho.

(4) Cap. de homine, sive pag. 201. edit. Aurelian.

(d) Plutarch. de solertia animalium p. 951. A.

(e) Vossius ubi supra p. 940.

(f) Pyrrhoniarum Hypotyposif. lib. 2. c. 5. κλέρον, ἀνα κ' ἢ ἢ, & ὁμοίως δεικνύει ἐπι πάντας,

nullum est animal rationis expert; sed omnia sunt intelligentia, & scientia capacia. Hanc sententiam Parmenidi, Empedocli, & Democrito, tribuit Stobaeus in Eclogis Physicis (6). Anaxagoras quoque interdum in hanc opinionem inclinavit; 93. edit. teste Aristotele lib. 1. de anima cap. 11. (7); ubi agrosit quidem, non uno loco dicere, mentem esse ejus causam, quod recte, & pulchre se habet: sed addit, alibi trudere, τὸν νόον εἶναι τὴν αἰτίαν τῆ ψυχῆ ἐν ἀπαιτοῖς ὅσιν ἀσάγγειον αὐτὸν τοῖς ζωοῖς καὶ μεγάλους καὶ μικροῖς, καὶ τιμωτοῖς, καὶ ἀτιμωτοῖς. Idem esse mentem, & animam: mentem enim omnibus inesse in malibus, tam parvis, quam magnis; tam vilioribus, quam honestioribus. Je laisse là l'opinion qui a été si commune dans l'Antiquité, que les corps vivans contenoient une ame qui étoit une portion de l'ame du monde. Je conviens que la suite naturelle de ce dogme est de dire que l'ame des bêtes, est de la même nature que celle de l'homme, mais cela ne prouve pas que les bêtes soient raisonnables acuellement: car on pourroit soutenir que les portions de l'ame du monde qui sont unies à certains corps perdent la force de raisonner; & puis que les partisans de l'ame du monde n'enseignoient pas que l'ame des plantes fut raisonnable, il faloit qu'ils crussent que leur doctrine n'étoit point un engagement à soutenir que les bêtes raisonnassent. Ne patiens donc point de cette opinion, quoi que Virgile l'ait alléguée comme le moyen le plus capable d'expliquer tout ce qu'il venoit de dire des qualitez des abeilles.

(f) Virgil. Georg. lib. 3. v. 219.

(g) Euseb. Hist. eccl. lib. 2. cap. 18. p. m. 59.

(h) Dans l'art de Percira, p. 78.

(i) Galenus in exhortat. ad Art. lib. stud. initio, apud Ant. de exercitiis sensus pag. 10.

(k) Creticis animalibus quoniam rationalem istam vitam non attribuit.

Laërtius de opificio Dei cap. 2.

(l) Id. de ira Dei, cap. 7.

(m) p. 519.

est raisonnable. Les Philosophes de l'Ecole se trompent fort si en rejetant cela, ils

ri ? Atqui sunt animalia, quæ talibus suis diversis, & plures exitus pandant; ut si quod periculum incidit, fuga pateat obfessis; quod non facerent, nisi inesse illis intelligentia, & cogitatio. Alia provident in futurum. Il ne faut pas croire pour cela qu'il ait prétendu que l'ame des bêtes est spirituelle & immortelle, car en ce tems-là on ne voyoit pas clairement la liaison qui se trouve entre la pensée, & la spiritualité. Arno- be n'enseigne-t-il pas clairement que l'ame humaine est mortelle de sa nature, qu'elle périra totalement dans les enfers par l'activité des tourmens, & qu'elle ne durera toujours dans le Paradis que par une pure grace de Dieu ? Ne soutient-il pas qu'une nature immortelle & non composée est incapable de sentir de la douceur ? Il en sentoit, il ne croyoit donc pas que son ame fut un être spirituel, immatériel, immortel.

animaux avoient une religion. Xenocrate le Carthaginien ne nioit pas que Dieu ne leur fût conu; Democrite a dû croire la même chose, s'il a raisonné conséquemment: c'est du moins la prétention de Clement d'Alexandrie. (e) Καθὼς γὰρ εἶπεν τὴν οὐρανὸν ὁ θεὸς ἐνοίας Ξενοκράτης ὁ Καρχηδόνιος (f) Plin. οὐκ ἀπεπλήθει, καὶ ἐν τοῖς ἀλόγοις ζωαῖς Δημόκριτος. (g) Dio, τὸ δὲ καὶ μὴ βέλγη, ἐμολογήσατο ἰσθὰ τὴν ἀκαλοῦσθαι τῶν δογματικῶν τὰ δὲ αὐτὰ πεποίηκεν εἰδωλα (h) Pagan. τοῖς ἀνθρώποις ὡρασιπλοῦτα, καὶ τοῖς ἀλόγοις ζωαῖς. lib. 8. cap. 39. 1. unit. 300. τῆς θείας δόξας. Ut summam quidem dicam, p. m. 120. Xenocrates Carthaginensis non spem omnium abijcit, quin etiam in rationis expertibus animalibus fit Dei (b) Pagan. noitia. Democritus autem, etsi noluit, consistebat, de tur per dogmatum consequentiam: scriit enim eas transire in homines incurrentes, & in animas rationes expertes, ex divina essentia. Pline met la religion entre les vertus morales des Elephas. Maximum est elephas, dit-il (f), proximumque (1) Cap. humanis sensibus: quippe intellectus illis sermōnis 25. patrii, & imperiorum obedientia, officiorum (1) A que, qua didicere, memoria: amoris, & glorie chap. 3. de voluptas: imo vero, (qua etiam in homine rara), l'Ecclésiaste probitas, prudentia, aequitas: religio quoque fide- rum, Solisque ac Luna veneratio. Auctores sunt, in Mauritania saltibus ad quendam amnem, cui nomen est Amilo, miscentes Luna nova, greges eorum descendere: ibique se purificantes solemniter in aqua circumspersi, atque ita salutato sidere in silvas reverti, viulorum fatigatos pra se ferentes. Aliena quoque religionis intellectu, creduntur maria transire non ante naves descendere, quam invictati rectoris iurejurando de reditu. Visque sunt seculi egritudine, (quando & illas moles in seculum morbi) herbas supin in calam jacentes, veluti reluce precibus allegatas. Dion (g) raporte une partie de ces choses. Pourroit-on croire que plusieurs ciples de Platon ôtaient aux bêtes le raisonnement, eux qui trouvoient si probable qu'elles étoient immortelles à l'égard de l'ame, comme l'observe Paganinus Gaudentius. Quod (h) si dicitur cas apud Platonicos solas animas rationales esse immortales, respondebit Aleinos non esse id prosum exploratum. Nam postquam dixit animas rationales secundum Platonem esse immortales, mox subiungit: (1) Utrum verò & irrationales, ambiguum esse videtur: & quamvis ipse sentiat esse probabile eas esse mortales, indicat tamen id inter Platonicos non fuisse certum. Je ne dis rien de Salomon qui semble dire formellement (i) que l'ame de l'homme & celle des bêtes sont d'une même nature; car il ne faut point prendre ses paroles au pied de la lettre, il faut leur donner un meilleur sens (k): mais il nous sera fort permis de croire que plusieurs Rabbins ont donné aux bêtes l'ame raisonnable.

(a) Arnobius, adversus Gentes, lib. 2. p. m. 52.

(b) Nihil est quod nobis pollicetur spes castas, id quod nobis à quibusdam dicitur viris, immoderata sui opinionione sublati, animas immortales esse. Deo, rerum ac principii gradu proximas dignitatis, genitore illo ac patre prolatis, divinitas, sapientias, doctas, neque illa corpora attrédatione contigens. Id. ibid. p. 53.

(c) Id. ib. p. 54.

(d) Id. ib. p. 55.

(e) Clem. Strom. lib. 8. cap. 3. p. 590. (f) Plin. lib. 8. cap. 1. unit. (g) Dio, lib. 39. p. m. 120. (h) Pagan. Gaudentius, de transiōne imaginis in homines incurrentes, & in animas rationes expertes, ex divina essentia. Pline met la religion entre les vertus morales des Elephas. Maximum est elephas, dit-il (f), proximumque (1) Cap. humanis sensibus: quippe intellectus illis sermōnis patrii, & imperiorum obedientia, officiorum que, qua didicere, memoria: amoris, & glorie voluptas: imo vero, (qua etiam in homine rara), probitas, prudentia, aequitas: religio quoque fiderum, Solisque ac Luna veneratio. Auctores sunt, in Mauritania saltibus ad quendam amnem, cui nomen est Amilo, miscentes Luna nova, greges eorum descendere: ibique se purificantes solemniter in aqua circumspersi, atque ita salutato sidere in silvas reverti, viulorum fatigatos pra se ferentes. Aliena quoque religionis intellectu, creduntur maria transire non ante naves descendere, quam invictati rectoris iurejurando de reditu. Visque sunt seculi egritudine, (quando & illas moles in seculum morbi) herbas supin in calam jacentes, veluti reluce precibus allegatas. Dion (g) raporte une partie de ces choses. Pourroit-on croire que plusieurs ciples de Platon ôtaient aux bêtes le raisonnement, eux qui trouvoient si probable qu'elles étoient immortelles à l'égard de l'ame, comme l'observe Paganinus Gaudentius. Quod (h) si dicitur cas apud Platonicos solas animas rationales esse immortales, respondebit Aleinos non esse id prosum exploratum. Nam postquam dixit animas rationales secundum Platonem esse immortales, mox subiungit: (1) Utrum verò & irrationales, ambiguum esse videtur: & quamvis ipse sentiat esse probabile eas esse mortales, indicat tamen id inter Platonicos non fuisse certum. Je ne dis rien de Salomon qui semble dire formellement (i) que l'ame de l'homme & celle des bêtes sont d'une même nature; car il ne faut point prendre ses paroles au pied de la lettre, il faut leur donner un meilleur sens (k): mais il nous sera fort permis de croire que plusieurs Rabbins ont donné aux bêtes l'ame raisonnable.

Le fameux Maimonides a cru sans doute qu'elles raisonnent, car il leur attribue une espee de ment de franc arbitre. Mr. Arnaud a raison de lui objecter qu'il s'enfuit de là qu'elles peuvent être punies, sur l'ame ou recompensées après la mort. Si je raporte un peu au long ce qui precede cette reflexion de Mr. Arnaud, c'est à cause de certains faits qui nous apprenent l'opinion de quelques Juifs sur les animaux. Ce grand Rabin (l) explique cinq opinions touchant la providence qui sont toutes, à ce qu'il croit, aussi anciennes que les Prophetes. La 4. de ces opinions (m) étendoit à tout la providence de Dieu, & ne nioit pas le libre arbitre de l'homme.

(e) Clem. Strom. lib. 8. cap. 3. p. 590. (f) Plin. lib. 8. cap. 1. unit. (g) Dio, lib. 39. p. m. 120. (h) Pagan. Gaudentius, de transiōne imaginis in homines incurrentes, & in animas rationes expertes, ex divina essentia. Pline met la religion entre les vertus morales des Elephas. Maximum est elephas, dit-il (f), proximumque (1) Cap. humanis sensibus: quippe intellectus illis sermōnis patrii, & imperiorum obedientia, officiorum que, qua didicere, memoria: amoris, & glorie voluptas: imo vero, (qua etiam in homine rara), probitas, prudentia, aequitas: religio quoque fiderum, Solisque ac Luna veneratio. Auctores sunt, in Mauritania saltibus ad quendam amnem, cui nomen est Amilo, miscentes Luna nova, greges eorum descendere: ibique se purificantes solemniter in aqua circumspersi, atque ita salutato sidere in silvas reverti, viulorum fatigatos pra se ferentes. Aliena quoque religionis intellectu, creduntur maria transire non ante naves descendere, quam invictati rectoris iurejurando de reditu. Visque sunt seculi egritudine, (quando & illas moles in seculum morbi) herbas supin in calam jacentes, veluti reluce precibus allegatas. Dion (g) raporte une partie de ces choses. Pourroit-on croire que plusieurs ciples de Platon ôtaient aux bêtes le raisonnement, eux qui trouvoient si probable qu'elles étoient immortelles à l'égard de l'ame, comme l'observe Paganinus Gaudentius. Quod (h) si dicitur cas apud Platonicos solas animas rationales esse immortales, respondebit Aleinos non esse id prosum exploratum. Nam postquam dixit animas rationales secundum Platonem esse immortales, mox subiungit: (1) Utrum verò & irrationales, ambiguum esse videtur: & quamvis ipse sentiat esse probabile eas esse mortales, indicat tamen id inter Platonicos non fuisse certum. Je ne dis rien de Salomon qui semble dire formellement (i) que l'ame de l'homme & celle des bêtes sont d'une même nature; car il ne faut point prendre ses paroles au pied de la lettre, il faut leur donner un meilleur sens (k): mais il nous sera fort permis de croire que plusieurs Rabbins ont donné aux bêtes l'ame raisonnable.

ils se persuadent qu'ils éviteront les suites fâcheuses de l'opinion (E) qui donne aux bêtes l'ame sensitive. Ces Messieurs ne manquent ni de distinctions,

(d) Dans les petites dissertations qui sont au commencement du 2. tome de ses œuvres de l'édition de 1676. on dispute s'il est vrai qu'il ait retracé l'opinion qu'on l'accusoit d'avoir avancée. touchant la spiritualité de l'ame des bêtes, où l'on la compare avec l'opinion de Descartes, & celle des Philosophes qui ont partiellement traité cette question. Journ. des Savans du 18. Janv. 1677. pag. m. 28.

(a) Arnaud, ibid. p. 246.

(b) Id. et. gimus.

(c) Joan. Crollius, Ethica Christiana lib. 2. cap. 1. pag. m. 65. 66.

* Voyez ci-dessous pag. 964. col. 1. ce que je cite de Franzini. Vous y trouverez où Dieu ordonne que les bêtes soient punies.

me. Maimonides objecte plusieurs inconveniens aux sectateurs de cette opinion, (a) Ils disoient qu'il étoit un Ouvrage de la sagesse de Dieu, de ce qu'il y avoit des hommes qui sans avoir péché naissoient avec beaucoup de défauts, & qu'il étoit meilleur d'être ainsi que de n'être point. Nous ne comprenons pas, dit ce Docteur Juif, quelle bonté il peut y avoir en cela, sed nos istam bonitatem non intelligimus. (b) Quand on leur demandoit quelle justice il y avoit dans la mort des bêtes, quel péché elles avoient commis, & pourquoy Dieu vouloit, puis que sa providence s'étendoit à tout, qu'un Rat innocent fût déchiré par un Chat, ils répondoient, que Dieu l'avoit ainsi ordonné, mais qu'il récompenseroit ce Rat dans le siècle à venir. Cela étoit fort ridicule, de vouloir qu'il y eût un paradis pour les bêtes. Mais ce Rabbin donne luy-même un peu de lieu à cette rêverie, quand il attribue une volenté aux animaux irraisonnables, aussi-bien qu'aux hommes. Omnia pariter animantia irrationalia morerunt voluntate sua. Car s'ils avoient une volenté, on auroit peine à dire pourquoy ils ne seroient pas capables de bien & de mal, de punition & de récompense.

Les Sociniens ne vont pas si loin que Maimonides; ils ne donnent point aux bêtes une volenté proprement dite, ni un franc arbitre proprement dit, ils ne les font pas susceptibles de la vertu & du vice, ni des peines & des récompenses proprement parlant. Ils disent néanmoins que la raison, la liberté, & la vertu se trouvent en elles imparfaitement & analogiquement, & qu'elles se rendent dignes de peine, & de récompense en quelque façon. Si l'on ne veut pas m'en croire, qu'on lise ce que je vais copier. Quia (c) homo inter animantia solus ratione proprie dicta praeitus est, in illum etiam solum tum voluntas, tum virtus & vitium, tum denique praemium & poena cadit. In bruta tamen animalia cadit aliquid singulari istorum analogum, in ea praesertim, quae sunt perfectiora, & disciplina aliquid capaciora. Est enim in illis primum aliqua facultas rationi respondens, quam nonnulli rationem inferiorem vocant, quae non de rebus modo jucundis, ac utilis quodammodo ratiocinantur, & de ratione illorum adpiscendorum dispiunt; sed etiam viam sibi à Deo praescriptam, seu rectam quandam vivendi rationem naturae suae consentaneam, quae honestati analogae est, agnoscunt. Inde sequitur facultas altera, voluntati quodam modo respondens, in qua nonnulli est libertatis. Hinc aliquid etiam virtuti & vitio simile, seu recte & praevae factum: quorum illud est, cum bruta naturae suae ductum sequuntur, hoc cum à naturali via exorbitant. Unde tandem etiam aliquid praemii aut poenae, & huic quidem maxime simile. Unde bestias etiam à Deo * puniunt, aut poenas certas lege illis constitutas, cernimus: quae de re legatur Socius in Anti-Puccio. Quemadmodum ergo rationem humanam etiam * iustitiam, & proprie hoc nomine appellamus, & brutis eam adimimus (dicimus enim irrationalia seu ratione carentia) ita & cetera omnia. Rursus quemadmodum improprie & per analogiam rationem brutis tribuimus, ita & cetera omnia. Je ne sai si Guillaume de Paris l'un des grans Ge-

nies de son siècle, a pu se défendre d'aller un peu au delà de ce sentiment; car on veut (d) qu'il ait enseigné que l'ame des bêtes est spirituelle, & l'on ne demeure pas d'accord qu'il ait jamais retracé ce dogme. Voyez la citation l de cette page.

Pour venir aux modernes, j'observerai que (e) Valla & (f) Antoine Cittadin ont reconu de la raison dans les animaux. Montagne s'est déclaré pour ce sentiment, & l'a soutenu avec tant de soin, qu'il semble qu'il ait voulu que l'apologie de Raimond Sebon, fût en partie celle des bêtes. Charon l'a suivi en cela, comme en plusieurs autres choses. Un (g) Médecin de la Rochelle ayant écrit contre Charon, fut refusé à son tour par l'une des meilleures plumes qui aient écrit en François sur des matières de Philosophie. Je parle de Mr. de la Chambre, Médecin de Mr. Segurier Chancelier de France. Le Médecin de la Rochelle repliqua (h) ; son antagoniste en fut tant, & intitula son Ouvrage Traité de la connoissance des animaux, où tout ce qui a été dit pour & contre le raisonnement des bêtes est examiné. J'observe en passant qu'Isaac Vossius (i) estime qu'à l'égard du langage, la condition des animaux est beaucoup meilleure que la nôtre, veu qu'ils se communiquent plus promptement, & peut-être plus heureusement leurs pensées que nous ne faisons. Un (k) Allemand le critique là-dessus. Je parlerai ci-dessous (l) du sentiment de Sennert.

(E) Suites fâcheuses de l'opinion qui donne aux bêtes l'ame sensitive. Rien n'est plus divertissant que de voir avec quelle autorité les Scolastiques s'ingèrent de donner des bornes à la connoissance des bêtes. Ils veulent qu'elles ne connoissent que les objets singuliers & matériels & qu'elles n'aient que l'utile & l'agréable,

qu'elles ne puissent réfléchir sur leurs sentimens & sur leurs desirs, ni conclure une chose d'une autre. On diroit qu'ils ont fouillé plus heureusement dans les facultés & dans les actes de l'ame des bêtes, que les plus experts Anatomistes dans les entrailles des chiens. Leur temerité est si grande, que quand même le hasard auroit voulu qu'ils trouvaissent la vérité, ils seroient indignes de loüange, & même d'excuse. Mais donnons quartier là-dessus; accordons leur tout ce qu'ils supposent; qu'en esperent-ils? S'imaginent-ils que par ce moyen ils obtiendront s'imaginez-ils que De Dieu fait raisonner, qu'on doit convenir que l'ame de l'homme n'est pas de la même espèce que celle des bêtes? Cette pretension est chimérique. Il est évident à quiconque fait juger des choses, que toute substance qui a quelque sentiment, fait qu'elle sent; & il ne seroit pas plus absurde de soutenir que l'ame de l'homme conoit actuellement un objet sans conoitre qu'elle le conoit, qu'il est absurde de dire que l'ame d'un chien voit un oiseau, sans voir qu'elle le voit. Cela montre que tous les actes des facultés sensitives sont de leur nature & par leur essence réflexifs sur eux mêmes. Le Pere Maignan qui malgré toutes ses lumieres a croupi dans les erreurs, & dans la crasse de l'Ecole à l'égard de l'ame des bêtes,

(e) Valla. Dialectic. cap. 9. apud Vossium ubi supra pag. 940.

(f) In lib. 1. Post-analyt. c. 3. apud eundem ibid.

(g) Charon dans ses considérations sur Charon.

(h) Sa réplique est intitulée, De l'instinct & de la connoissance des animaux, à la Rochelle 1646. in 8.

(i) Isaacus Vossius, de Poematum cantu & versibus rhythmi, pag. 65.

(k) Job. Cyprianus, in Historiæ animalium continuatione, p. 20.

(l) Dans l'une des remarques de l'article Sennert: j'y nomme quelques modernes qui ont cru que l'ame des bêtes est un esprit.

ni d'exceptions, ni de hardiesse à décider que les actes de cette ame ne passent jamais certaines bornes qu'ils leur prescrivent : mais tout ce verbiage confus & impene-

avoué pourtant que pour sentir une chose, il faut connoître le sentiment que l'on en a. *Id quod vocamus sentire, dicitur, (a) non est sine cognitione ejus rei quae dicitur sensibilis: cum autem nihil externum sit per se sensibile; sed tantum per suam actionem; adeoque actio ejus sit primario sensibilis: & cum insuper nos non dicamur alienus agentis actionem sentire, si ea dum in nobis sit, omnino lateat nos; consequenter id quod vocamus sentire, non est sine cognitione actionis, quae sit in nobis sentiendis; imo quia sentire nihil aliud ex parte sentiendis dicitur, praeter eam cognitionem; consequens est ipsum sentire, quatenus se tenet ex parte sentiendis, consistere in eo quod est agnoscere se pati; quod coincidit cum eo quod est agnoscere actionem in se receptam, seu passionem suam.* Il faut donc dire que la memoire des bêtes est un acte qui les fait resouvenir du passé, & qui leur apprend qu'elles s'en souviennent. Comment donc ose-t-on dire qu'elles n'ont pas le pouvoir de reflexion sur leurs pensées, ni de tirer une consequence? Mais encore un coup ne disputons point sur cela; permettons à ces Philosophes de bâtir très-mal leurs suppositions: servons nous uniquement de ce qu'ils enseignent. Ils disent que l'ame des bêtes aperçoit tous les objets des cinq sens externes; qu'elle juge qu'entre ces objets il y en a qui lui conviennent, & d'autres qui lui sont nuisibles; & qu'en consequence de ce jugement elle desire ceux qui lui conviennent, & abhorre les autres: & que pour jouir de l'objet qu'elle souhaite, elle transporte ses organes au lieu où il est, & qu'afin de fuir l'objet qu'elle abhorre, elle éloigne ses organes du lieu où il est. Je conclus de tout cela que si elle ne produit point d'autres actes aussi nobles que ceux de notre ame, ce n'est point sa faute, ou qu'elle soit d'une nature moins parfaite que l'ame de l'homme; c'est seulement que les organes qu'elle anime ne ressemblent point aux nôtres. Je demande à ces Messieurs s'ils trouveroient bon qu'on dit que l'ame d'un homme est d'une autre espece à l'âge de 35. ans, qu'à l'âge d'un mois; ou que l'ame d'un frenetique, d'un hebeté, d'un vieillard qui tombe en enfance, n'est pas substantiellement aussi parfaite que l'ame d'un habile homme. Ils retourneroient sans doute cette pensée comme une erreur très-grossiere, & ils seroient bien; car il est sûr que la même ame qui dans les enfans ne fait que sentir, mediter & raisonner d'une maniere solide dans un homme fait; & que la même ame qui fait admirer sa raison & son esprit dans un grand homme, ne seroit que raderer dans un vieillard, qu'extravaquer dans un fou, que sentir dans un enfant. On seroit dans une erreur craffe, si l'on pretendoit que l'ame de l'homme n'est susceptible que des pensées qui nous font conués. Il y a une infinité de sensations, & de passions, & d'idées dont cette ame est très-capable, quoi qu'elle n'en soit jamais affectée pendant cette vie: si on l'unissoit à des organes differens des nôtres, elle penseroit autrement qu'elle ne fait aujourd'hui; & les modifications pourroient être beaucoup plus nobles que celles que nous éprouvons. S'il y avoit des substances qui dans des corps organisés eussent une suite de sensations, & d'autres pensées beau-

coup plus sublimes que les nôtres, pourroit-on dire qu'elles sont d'une nature plus parfaite que notre ame? Non sans doute; car si notre ame étoit transportée dans ces corps-là, elle y auroit cette même suite de sensations, & d'autres pensées beaucoup plus sublimes que les nôtres. Il est aisé d'appliquer ceci à l'ame des bêtes. On nous avoué qu'elle sent les corps, qu'elle les discerne, qu'elle en souhaite quelques-uns, qu'elle en abhorre quelques autres. C'est assez; elle est donc une substance qui pense, elle est donc capable de la pensée en general: elle peut donc recevoir toutes sortes de pensées, elle peut donc raisonner, elle peut connoître le bien honnête, les Universaux, les axiomes de Metaphysique, les regles de la Morale &c. car comme de ce que la cire peut recevoir la figure d'un cachet, il s'ensuit manifestement qu'elle est susceptible de la figure de tout cachet, il faut dire aussi que dès qu'une ame est capable d'une pensée, elle est capable de toute pensée. Il seroit absurde de faire ce raisonnement, *Ce morceau de cire n'a reçu l'empreinte que de 3. ou 4. cachets, donc il ne peut pas recevoir l'empreinte de mille cachets. Ce morceau d'étain n'a jamais été une assiete, donc il ne peut pas être une assiete, & il est d'une autre nature que cette assiete d'étain que je voi là.* On ne raisonne pas mieux quand on assure, *L'ame du chien n'a jamais eu que des sensations &c. donc elle n'est point capable des idées de Morale, ni des notions de Metaphysique.* D'où vient qu'un morceau de cire porte l'image du Prince, & qu'un autre ne la porte pas? C'est à cause du cachet qui a été appliqué sur l'un, & non pas sur l'autre. Ce morceau d'étain qui ne fut jamais une assiete, le fera dès que vous le jetterez dans le moule d'une assiete. Jettez de même cette ame de bête dans le moule des idées universelles, & des notions des arts & des sciences, je veux dire unissez là à un corps humain bien choisi, ce sera l'ame d'un habile homme, & non plus celle d'une bête.

On voit donc que les Philosophes de l'Ecole font hors d'état de prouver que l'ame de l'homme, & l'ame des bêtes soient de différente nature. Qu'ils disent & qu'ils repètent mille & mille fois, *celle de l'homme raisonne, & conoit les Universaux & le bien honnête, celle des animaux ne conoit rien de tout cela; nous leur repondrons, ces differences ne sont que des accidens, & ne sont point une marque d'une distinction spécifique entre des sujets.* *Aristote & Cicéron à l'âge d'un an n'avoient point eu de pensées plus sublimes que celles d'un chien, & s'ils eussent vécu dans l'enfance 30. ou 40. ans, les pensées de leur ame n'eussent été que des sensations, & de petites passions de jeu, & de gourmandise; c'est donc par accident qu'ils ont surpassé les bêtes, c'est à cause que les organes dont leurs pensées dependoient ont acquis telles & telles modifications, à quoi les organes des bêtes ne parviennent pas.* *L'ame d'un chien dans les organes d'Aristote ou de Cicéron, n'eût pas manqué d'acquiescer toutes les lumieres de ces deux grands hommes.*

Cette consequence est très-fausse; une telle ame ne raisonne pas, & ne conoit pas les Universaux, donc elle est d'une nature differente de l'ame d'un grand Philosophe; car si cette consequence

(a) Emmanuel Maiguan, Philosophie nature, cap. 24. n. 2. p. m. 527. Voyez aussi Cassinore de Toulouze, Atomi Peripatetice, ca. 12. 4. p. 70. où il rapporte en abrégé la définition du P. Maiguan, & celle-ci de Casserius. Sensus est objecti in organo formaliter suscepti dignatio, & les approuve.

impenetrable ne fert de rien pour établir une différence (F) spécifique entre l'ame

sequence étoit bonne, il faudroit dire que l'ame des petits enfans n'est pas de la même espee que celle des hommes faits. A quoi songez vous donc Philosophes Peripateticiens, lors que vous osez pretendre que si l'ame des bêtes ne raisonne pas, elle est substantiellement moins parfaite que les ames qui raisonnent? Il faudroit premierement que vous prouvassiez que le defect de raisonnement dans les bêtes procede d'une imperfection réelle & interieure de leur ame, & non pas des dispositions organiques dont elle depend. Mais c'est ce que vous ne sauriez jamais prouver; car il est clair qu'un sujet qui est capable des pensées que vous donnez à l'ame des animaux est capable du raisonnement, & de toute autre pensée: d'où il résulte que s'il ne raisonne pas actuellement, c'est à cause de certains obstacles accidentels & externes, je veux dire à cause que le createur de toutes choses a fixé chaque ame à une certaine suite de pensées, en la faisant dependre des mouvemens de certains corps. C'est ce qui fait aussi que les enfans à la mammelle, les fous, & les frenetiques ne raisonnent pas.

On ne peut songer sans horreur aux suites de cette doctrine, l'ame de l'homme & l'ame des bêtes ne different point substantiellement, elles sont de même espee, l'une acquiert plus de lumieres que l'autre, mais ce ne sont que des avantages accidentels, & dependans d'une institution arbitraire. Cette doctrine coule necessairement & inevitablement de ce qui s'enseigne dans les Ecoles sur la connoissance des bêtes. Il s'ensuit de là que si leurs ames sont materielles & mortelles, les ames des hommes le sont aussi, & que si l'ame de l'homme est une substance spirituelle & immortelle, l'ame des bêtes l'est aussi. Consequens horribles de quelque côté que l'on se tourne; car si pour éviter l'immortalité de l'ame des bêtes, on suppose que l'ame de l'homme meurt avec le corps, on renverse la doctrine d'une autre vic, & l'on s'ape les fondemens de la religion. Si pour conserver à notre ame le privilege de l'immortalité, on l'étend sur celle des bêtes, dans quels abimes se trouvera-t-on? que ferons nous de tant d'ames immortelles? y aura-t-il aussi pour elles un paradis & un enfer? passeront-elles d'un corps à un autre? seront-elles aneanties à mesure que les bêtes meurent? Dieu créera-t-il incessamment une infinité d'esprits, pour les replonger si-tôt après dans le neant? Combien y a-t-il d'infecés qui ne vivent que peu de jours? Ne nous imaginons pas qu'il fust de créer des ames pour les bêtes que nous connoissons. Celles que nous ne connoissons point sont encore en plus grand nombre. Le microscope nous en fait decouvrir par milliers dans une goutte de liqueur. On en decouvrirait bien d'autres, si l'on avoit des microscopes plus parfaits. Et qu'on ne dise pas que les infecés sont des machines; car on expliqueroit plutôt par cette hypothese les actions des chiens, que les actions des fourmis & des abeilles. Il y a peut-être plus (a) d'esprit, & plus de raison dans les animaux invisibles, que dans les plus gros. Nous allons voir les vains efforts que fait l'Ecole, pour établir une différence spécifique entre l'ame de la bête & celle de l'homme.

(F) Une difference spécifique entre l'ame humaine & celle des bêtes.] Ils disent que l'ame des

bêtes est une forme materielle, mais que l'ame de l'homme est un esprit que Dieu crée immediatement. Mais comment prouver-ils cela? Je suppose qu'ils ne raisonnent que sur les principes de la lumiere naturelle, sans recourir à l'Ecriture ni aux dogmes de la religion, & je leur demande une bonne preuve que l'ame des bêtes soit corporelle, & que la nôtre ne le soit pas. Ils m'allégueront la beauté & l'étendue des connoissances humaines, & la petitesse, la grossiereté, & l'obscurité des connoissances animales; & ils concluront qu'un principe corporel sera capable de produire les connoissances des bêtes, mais non pas les reflexions, les raisonnemens, & les idées universelles, les idées de l'honnête qui se trouvent dans l'ame de l'homme; & par consequent cette ame doit être d'un ordre supérieur à la matiere, elle doit être un esprit. Ne leur disons plus qu'ils assurent temerairement que l'ame des bêtes ne raisonne pas, & qu'elle n'a point d'idée du bien honnête: renouons à cette objection; disons seulement qu'il est mille fois plus difficile de voir un arbre, que de connoître l'acte par lequel nous le voyons; de sorte que si un principe materiel est capable de connoître une infinité de choses qui se passent au dehors, il sera beaucoup plus capable de connoître ses propres pensées, de les comparer ensemble, & de les multiplier: ainsi les reflexions, & les conclusions & les abstractions de l'homme ne demandent pas un principe plus noble que la matiere. Un fort habile

Peripateticien en tombe d'accord: laissons-le parler: son aveu sera plus persuasif que mes objections. (b) Si une fois vous admettez, que tout ce qui se passe de plus admirable dans les Bestes, peut se faire par le moyen d'une ame materielle; ne viendrez-vous point bien-tôt à faire le pas, & à dire, que tout ce qui se passe en l'homme, peut se faire aussi par le moyen d'une ame materielle? . . . Si vous mettez une fois que les Bestes sans aucune ame spirituelle sont capables de penser, d'agir pour une fin, de prévoir le futur, de se ressouvenir du passé, de profiter de l'expérience par la réflexion particulière qu'elles y font; pourquoi ne direz-vous pas que les hommes sont capables d'exercer leurs fonctions sans aucune ame spirituelle? Après tout, les operations des hommes ne sont point autres que celles-là, que vous attribuez aux Bestes: s'il y a de la difference, ce n'est que du plus & du moins; & ainsi tout ce que vous pourrez dire, ce sera que l'ame de l'homme est plus parfaite que celle des Bestes, parce qu'il se ressouvent mieux qu'elles, qu'il pense avec plus de réflexion, & qu'il prévoit avec plus d'assurance: mais enfin vous ne pourrez pas dire que leur ame ne soit toujours materielle. Vous direz peut-être que dans l'homme il se trouve des operations qui ne sçauroient convenir aux Bestes, ni proceder d'autre principe que d'une ame spirituelle: & ces operations sont les connoissances universelles; le raisonnement par lequel nous tirons une connoissance de l'autre: les idées que nous avons de l'infini & des choses spirituelles, qui ne tombent point sous les sens: Mais ceux qui viennent qu'il y ait aucune connoissance dans les Bestes, ne nient pas pour cela que ces pensées & ces raisonnemens ne soient en nous, puis que nous les expérimentons nous-mêmes: Ainsi ils ont toujours le même droit que vous, de prouver l'existence de l'ame raisonnable.

Mais

(a) Voyez les paroles de Plin citées dans l'article Menage.

(b) Vardes, de la connoissance ce des bêtes, n. 49. & p. 100. & suiv.

l'ame humaine & celle-là. L'Auteur qui a le mieux refuté Mr. Descartes sur l'ame des

Mais d'ailleurs ils ajoutent que toutes ces operations que vous trouvez si extraordinaires, ne diffèrent que comme le plus & le moins des operations que vous attribuez aux Bêtes: & certainement il semble qu'agir pour une fin, profiter de l'expérience, prévoir l'avenir, (ce qui selon vous convient aux Bêtes) ne doit pas moins procéder d'un principe spirituel, que ce qui se trouve dans les hommes. Car enfin, qu'est-ce qu'une connoissance universelle, sinon une connoissance qui convient à plusieurs choses semblables, comme le portrait d'un homme conviendrait à tous les visages qui lui ressembleroient? Qu'est-ce qu'un raisonnement, sinon une connoissance produite par une autre connoissance, comme nous voyons qu'un mouvement est produit souvent par un autre mouvement? Certes si l'on met une fois que la pensée, l'intention, & la réflexion, peuvent provenir d'un corps animé par une forme matérielle, il sera bien difficile de prouver que le raisonnement & les idées de l'homme ne sauroient provenir que d'un corps animé aussi par une forme matérielle.

Je prie tous mes lecteurs de prendre garde à la malheureuse situation où se trouvent les Scholastiques, par rapport au dogme de l'ame sensitive. Ils alléguent contre Descartes les actions les plus surprenantes des animaux, ils les choisissent exprès pour le confondre plus à coup sûr; mais après cela ils éprouvent qu'ils se font trop avancez, & qu'ils ont fourni des armes à leur adversaire, pour ruiner la différence spécifique qu'ils souhaitent d'établir entre notre ame & celle des animaux. Ils voudroient bien que l'on oublie tous ces exemples de ruse, de precaution, de docilité, de connoissance de l'avenir, qu'ils ont étalez avec tant de pompe afin de montrer que les bêtes ne sont pas des automates; ils voudroient que l'on ne songeât qu'aux actions grossières d'un bœuf qui ne fait que paître: mais il n'est plus tems d'exiger cela; on employe ces mêmes exemples à les confondre, & à leur prouver que si une ame matérielle est capable de toutes ces choses, elle pourra faire tout ce que l'ame de l'homme produit; il faudra seulement donner à l'ame des bêtes plus de degrez de raffinement; ne faut-il pas qu'on suppose que l'ame d'un chien ou d'un singe est moins grossiere que l'ame d'un bœuf?

En un mot s'il n'y a qu'une ame spirituelle qui puisse produire les actions d'un gros lourdaut de porcsin, je vous soutiendrai qu'il n'y a qu'une ame spirituelle qui puisse produire les actions d'un singe: & si vous dites qu'un principe corporel est capable de produire tout ce que les singes font, je vous soutiendrai qu'un principe corporel pourra être cause de tout ce que font les gens stupides, & que pourvu que l'on subtilise la matiere, & qu'on la degage de ce qui s'appelle terrestreitéz, phlegmes &c. elle fera cause de tout ce que font les habiles gens.

Il se trouve des Auteurs qui insinuent que puis que l'ame de l'homme est douée de franc arbitre, & que celle des bêtes est destituée de liberté, il faut qu'il y ait entre elles une différence spécifique, que l'une soit un esprit, & que l'autre soit corporelle. Le Jésuite Theophile Rainaud publia un petit livre l'an 1630. qu'il intitula (a) Calvinismus bestiarum religio. Son principal (b) but étoit de prouver que la doctrine des

Dominicains reduit l'homme à la condition des bêtes, en le depouillant du libre arbitre. *Præcipue (c) ex eo capite pronunciat Catholici, censens (c) Calvini duntaxat esse, Calvinismum esse religionem bestiarum, quod juxta placita Calviniana; homo redigatur in Religionem ordinem bestiarum, & hominis gradum ac dignitatem diatriba 2. excidat. Ad quod solidè probandum, duæ propositiones visæ illi sunt stabilienda. Una est, hominem in ratione hominis, constitui per libertatem. Altera est, libertatem everti per Calvinismum.*

Il suppose que le caractère de l'homme, je dis le caractère qui le distingue de la bête, est la liberté d'indifférence; car pour ce qui est de la liberté qui ne consiste que dans l'exemption de contrainte, ou dans la spontanéité, aucun Scholastique ne peut nier qu'elle ne se trouve dans les animaux. Faisons voir qu'il est très-faux qu'une ame douée du libre arbitre, soit d'une autre espèce qu'une ame qui ne le possède point. L'ame des enfans & celle des fous est destituée du libre arbitre, & cependant elles sont de la même espèce que l'ame la plus amplement pourvue de liberté. Joignez à cela que les partisans de la liberté d'indifférence conviennent qu'elle cessera après cette vie, & néanmoins ils reconnoissent que l'ame de l'homme est sur la terre la même substance que dans le ciel, ou dans les enfers. Il est donc visible que la liberté d'indifférence n'est point un attribut essentiel de la creature; mais une concession, ou une faveur accidentelle dont le Createur la gratifie: & par conséquent les ames qui n'obtiennent pas cette concession, ne sont pas pour cela d'une autre espèce que celles qui la reçoivent. C'est donc très-mal raisonner que de se servir de cet argument: l'ame des bêtes est destituée du franc arbitre, & l'ame de l'homme n'en est point destituée, donc l'ame des bêtes est matérielle, & l'ame de l'homme est spirituelle. Poussons plus avant, & disons que ceux qui admettent l'ame sensitive, n'ont aucune bonne raison d'ôter aux bêtes la liberté. Ne disent-ils pas qu'elles font cent choses avec un plaisir extrême, & qu'elles s'y portent en conséquence du jugement qu'elles ont fait de l'utilité des objets, jugement qui a excité en elles l'envie de s'unir à ces objets? Si la liberté ne consiste que dans l'exemption de contrainte, & dans une spontanéité qui soit précédée du discernement des objets, n'est-il pas absurde de nier que les animaux soient libres? Un chien qu'il cite affamé n'a-t-il pas la force de s'abstenir d'un morceau de viande, lors qu'il craint d'être batu s'il ne s'en abstient? N'est-ce pas avoir la force d'agir & de n'agir pas? Son abstinence vient sans doute de ce qu'il compare sa faim avec des coups de bâton, & qu'il les juge plus insupportables que ne l'est sa faim. Prenez garde à tous les actes humains que l'on attribue à la liberté d'indifférence, vous trouverez que jamais l'homme ne les suspend, ou ne choisit l'un des deux contraires, que parce qu'ayant comparé le pour & le contre, il a trouvé ou plus de motifs de suspension que d'action, ou plus de motifs de cette action, que de celle-là.

Faisons encore parler le Jésuite qui a écrit contre les Cartésiens, (d) il est mal-usé de separer ainsi le raisonnement d'avec la pensée: & il est ce semble bien facile de prouver, que dès lors qu'une substance est capable de penser, elle est aussi capable de raisonner, qu'elle est pourvue d'une volon-
Lib. 1. p. 2.

(a) Voyez Mr. Baillet, Vie de Descartes, to. 1. pag. 224.

(b) Il dispute à la vérité contre Calvin; mais c'est afin de conclure contre les Dominicains, qu'il prétend être semblables à Calvin sur ce dogme, ce qu'il conclut contre Calvin.

(c) Paroles ubi supra n. 52. pag. 104. 105. Notez qu'il cite l'exemple d'un chien qui avoit appris à chanter sans partie avec son maître. Il cite, Vide Horarium oratione peculiaris de ratione brutor. Il faisoit citer, Rorarius. quod animalia bruta utantur ratione melius homine.

des bêtes, nous auroit fait beaucoup de plaisir s'il avoit pu nettoyer (G) le fentiment

ré & d'un libre-arbitre, & en un mot, qu'elle est en état d'agir comme les hommes. Les anciens Philosophes, & même les Peres de l'Eglise, ont prouvé que nous avions un libre-arbitre par cet argument general, que tout ce qui est capable de connoître, peut connoître le bien & le mal, c'est à dire, ce qui luy est bon, ou ce qui luy est mauvais: que par consequent, en considerant ces deux objets, il peut les comparer ensemble, il peut délibérer, il peut se déterminer pour en choisir l'un à l'exclusion de l'autre, en quoy consisté l'usage de nôtre liberté. Et cela est si vray, que la definition que nous retenons encore aujourd'uy de la liberté prise en general, est celle-cy, *Facultas agendi cum ratione, la faculté d'agir avec connoissance de cause, ce cum ratione signifie cela.*

L'une des plus fortes preuves que l'on aporte de la liberté de l'homme, est tirée de la punition des malheureux. Toutes les societez sont convenues de les châtier exemplairement, & d'étendre même en certains cas sur leurs cadavres une longue peine à la vuë de tout le monde, on les prive de la sepulture, & on les fait servir de spectacle sur les rouës & sur les gibets. Si l'homme n'agissoit pas librement, si une necessité fatale & inevitable le determinoit à une certaine suite de pensées, le vol & le meurtre ne devoient pas être châtiés, & l'on ne pourroit espérer aucun fruit de la punition des coupables; car ceux qui veroient sur une rouë le cadavre d'un malheureux, ne seroient pas moins feumés qu'apparavant à cette force majeure qui les fait agir, sans leur laisser aucun usage de liberté. Cette preuve du libre arbitre n'est pas aussi forte qu'elle le paroît; car encore que les hommes soient persuadez que les machines ne sentent point, ils ne laissent pas de leur donner cent coups de marreau, quand elles sont brutaqués, s'ils jugent qu'en aplattissant une rouë, ou une autre piece de fer, ils les remettent au train ordinaire. Ils seroient donc fustiger un coupeur de bourse, quand même ils sauroient qu'il n'a point de liberté, pourveu que l'experience leur eût appris qu'en faisant foûlletter les gens, on les empêche de continuer certains actions. Mais en tout cas si cette preuve du libre arbitre a quelque force, elle sert manifestement à faire voir que les bêtes ne sont pas destituées de liberté *. On les châtie tous les jours, & on les corrige par là de leurs defauts. Ochin au commencement de ses Labyrinthes examine toutes les raisons qui nous persuadent que nous agissons librement; & il dit entre autres choses contre celle qui est tirée de la punition des malheureux, que si les Juges étoient assûrez qu'en faisant pendre un cheval qui auroit tué un homme, & en le laissant pendu long tems sur les grans chemins, on empêcheroit les autres chevaux de faire du mal, ils se seroient de ce supplice toutes les fois qu'un cheval auroit estropié ou tué quelcun, par ses ruades ou par ses morsures (a). Apparemment il ne savoit pas qu'on se fait de ces spectacles en quelques païs, pour contenir dans leur devoir les bêtes feroces. Rorarius en a été témoin oculaire; il a vu deux loups pendus au gibet dans le païs de Juliers; & il observe que cela fait plus d'impression sur les autres loups, que la marque d'un fer chaud, & la perte des oreilles &c. n'en fait sur un voleur. Il dit aussi qu'en Afrique l'on attache en croix

quelques lions, afin d'étonner les autres, & que l'on s'en trouve bien. *Solei (b) in Africa crucifigere leones, si qui deprehendantur urves obsidere, quod in senectâ faciunt: quoniam ad persequendas feras vires non suppetunt; cuius pœna metu, nec urgeat fames, desunt: & nos ab Agrippina Colonia Duram versus equitantes, in illa vasta sylva, vidimus duos caligatos lupos, non secus quam duos latrones surca suspensos: quo similes pœna formidine à maleficio reliqui deterreamur. At inter homines quotidie reperimus, quibus ob admissa furta tergus virgis cesum, abscessisse auricula, signatæ genæ, truncata altera manus, erutus oculus, nec adhuc à furia se continere possunt, donec laqueus vitæ finis exciterit.*

(G) S'il avoit pu nettoyer le fentiment ordinaire. On a fait beaucoup de cas, & avec beaucoup de raison, d'un livre (c) qui a pour titre le Voyage du Monde de Descartes. On y trouve de tres-grandes difficultez proposées agreablement & vivement aux Cartesiens, & fort bien poussées. Celles qui concernent l'ame machinale des bêtes, sont ce me semble les meilleures qui se puissent proposer. L'Auteur avouë de bonne foi le peu d'adresse qu'eurent d'abord les Peripateticiens, contre ce grand paradoxe de Mr. Descartes, & l'avantage que les sectateurs de celui-ci en tiroient. Il se sert habilement des consequences fâcheuses qu'on peut inférer de ce paradoxe; car il montre que les argumens des Cartesiens nous conduisent à juger que les autres hommes sont des machines. C'est peut-être l'endroit le plus foible de la place, & cela confirme une pensée très-judicieuse que l'on peut avoir de la nature des connoissances humaines. Il semble que Dieu qui en est le distributeur agisse en pere commun de toutes les sectes, c'est à dire qu'il ne veuille point souffrir qu'une secte puisse pleinement triompher des autres, & les abimer sans ressource. Une secte terrassée, mise en deroute, n'en pouvant plus, trouve toujours les moyens de se relever, des qu'elle abandonne le party de la defensive, pour agir offensivement par diversion, & par retonion. Le combat des sectes est toujours ce que fut pendant quelque tems celui des Troyens (d) & des Grecs, la nuit que Troye fut prise: tour à tour elles se vainquent l'une l'autre, selon qu'elles changent les paradoxes en réponses. Le Cartesien n'a pas plûtôt renversé, ruiné, aneanti l'opinion des Scholastiques sur l'ame des bêtes, qu'il éprouve qu'on peut le battre par ses propres armes, & lui montrer qu'il prouve trop; & que s'il raisonne conséquemment il renoncera à des opinions, qu'il ne pourroit abandonner sans s'exposer au ridicule, & sans admettre des absurditez qui sautent aux yeux; car d'ailleurs on est l'homme qui oseroit dire qu'il n'y a que lui qui pense, & que tous les autres sont des machines? Ne le regarderoit-on pas comme un personnage plus extravagant, que ceux qu'on enferme dans les petits maisons, ou que l'on sequestre de toute société humaine? Cette consequence du dogme Cartesien est un fâcheux rabat-joye: elle est semblable aux pieds du pan; c'est une laideur qui mortifie la vanité que le brillant du plumage avoit inspirée. Quoi qu'il en soit, il faut convenir que tout l'avantage du Pere Daniel contre l'opinion de Monsieur Descartes consiste dans les objections qu'il a proposées, & nullement dans les réponses qu'il a faites aux objections

* Notez bien cette question que Rorarius se propose hist. animal. sacræ parte 1. c. 2. p. m. 16. Quæri autem non potest an non potest animal sit rationalis anima in brutis. cum Genes. 9. v. 5. Deus ipse vindicare velit sanguinem hominum in brutis detraquês, s'ils jugent qu'en aplattissant une rouë, ou une autre piece de fer, ils les remettent au train ordinaire. Ils seroient donc fustiger un coupeur de bourse, quand même ils sauroient qu'il n'a point de liberté, pourveu que l'experience leur eût appris qu'en faisant foûlletter les gens, on les empêche de continuer certains actions. Mais en tout cas si cette preuve du libre arbitre a quelque force, elle sert manifestement à faire voir que les bêtes ne sont pas destituées de liberté *. On les châtie tous les jours, & on les corrige par là de leurs defauts. Ochin au commencement de ses Labyrinthes examine toutes les raisons qui nous persuadent que nous agissons librement; & il dit entre autres choses contre celle qui est tirée de la punition des malheureux, que si les Juges étoient assûrez qu'en faisant pendre un cheval qui auroit tué un homme, & en le laissant pendu long tems sur les grans chemins, on empêcheroit les autres chevaux de faire du mal, ils se seroient de ce supplice toutes les fois qu'un cheval auroit estropié ou tué quelcun, par ses ruades ou par ses morsures (a). Apparemment il ne savoit pas qu'on se fait de ces spectacles en quelques païs, pour contenir dans leur devoir les bêtes feroces. Rorarius en a été témoin oculaire; il a vu deux loups pendus au gibet dans le païs de Juliers; & il observe que cela fait plus d'impression sur les autres loups, que la marque d'un fer chaud, & la perte des oreilles &c. n'en fait sur un voleur. Il dit aussi qu'en Afrique l'on attache en croix

(a) Je n'ai pas presentement sous ma main ce livre d'Ochin, je cite de mémoire ce qu'il dit & j'en suis sûr que je ne raporte pas presentement la version de ses paroles; mais je suis sûr que je raporte sa pensée.

(b) Rorarius, ubi supra, lib. 2. p. 109.
(c) Le Pere Daniel. Feuille de Cuën, passe pour l'Auteur de cet Ouvrage.

(d) Nec soli pœnas dant sanguine Teucris: Quondam victis redit in præcordia virtus. Victoresque cadunt Dardani. Virgil. Æneid. lib. 2. v. 366.

timent ordinaire. Un grand Esprit d'Allemagne ayant compris ces difficultez,

tions des Cartesiens. Il ne nie pas qu'ils n'embarassent étrangement par leurs questions, mais il soutient qu'à leur tour ils sont questionnez d'une maniere qui n'est pas moins embarrassante, & que l'on peut faire (a) de bonnes représailles. Vous cherchiez inutilement dans son écrit la solution des difficultez physiques, morales, & theologiques que l'on propose aux Peripateticiens sur l'ame des bêtes; il se contente de vous repondre que s'il y a là des choses qu'on ne comprend point, il y en a aussi de semblables dans l'hypothese de Mr. Descartes. (b) La definition de l'ame de la bête, une substance capable de sensation, c'est-à-dire, de voir, d'entendre, &c. est aussi claire que la definition Cartesienne de l'esprit, une substance qui pense & qui raisonne. Ce sont les paroles du P. Daniel: il les prouve en suite aussi bien qu'on puisse. Un peu auparavant il avoit dit (c) que l'ame des bêtes n'est ni matiere ni esprit, mais un être moyen entre les deux qui n'est pas capable de raisonnement ni de pensées, mais seulement de perception & de sensation. S'il ne dit rien de meilleur, il s'en faut prendre non pas à ses lumieres, mais à la nature du sujet.

Il me permettra de dire que son hypothese est infoutenable, & qu'elle ne peut résoudre aucune difficulté. Ces deux termes, matiere, esprit, semblent d'abord opposez d'une maniere à souffrir quelque milieu; mais quand on y regarde de près, on comprend qu'on peut les reduire à l'opposition contradictoire. Pour cela il suffit de demander si la substance qui n'est ni corps ni esprit, est étendue, ou non étendue. Si elle est étendue, on a grand tort de la distinguer de la matiere: si elle n'est pas étendue, je demande en vertu de quoi on la distingue de l'esprit; car elle convient avec l'esprit dans la notion de substance non étendue, & nous ne saurions comprendre que cette notion soit divisible en deux especes; veu que l'attribut specifique qu'on voudroit donner à l'une, ne nous paroitra jamais incompatible avec l'autre. Si Dieu peut joindre la (d) pensée avec un être non étendu; il la pourra joindre aussi avec un autre être non étendu, n'y ayant rien que l'étendue qui nous paroisse rendre la matiere incapable de pensée. Pour le moins nous concevons clairement qu'une substance non étendue qui peut sentir, est capable de raisonner: & par conséquent si l'ame des bêtes est une substance non étendue capable de sensation, elle est capable de raisonner: elle est donc de la même espece que l'ame de l'homme; elle n'est donc pas une substance moyenne entre le corps & l'esprit. Voici une demande du Pere Daniel. Les (e) Cartesiens nieront-ils la possibilité de cette espece d'être, capable uniquement de sensation? Et où est ce respect que leur maître a taché de leur inspirer pour la toute-puissance d'un Dieu, qui peut faire, selon luy, qu'un triangle n'ait pas trois angles, & que deux & deux ne fassent pas quatre; & qui cependant n'auroit pu faire un être, qui n'eût que des sensations? Cette question embarrasseroit un homme qui auroit fait veu de ne s'écartier jamais de ce que Descartes a dit; mais on ne voit pas de Cartesiens qui s'imposent cet esclavage, & Pon est bien sûr que Mr. Descartes n'auroit osé assurer serieusement, que Dieu peut faire deux pieds de cire susceptibles de 3, ou 4. figures, & incapables de

toutes les autres. Qu'il ait cru là-dessus ceci ou cela, ses disciples ne croiront jamais manquer au respect qui est dû à Dieu, s'ils disent qu'un être capable uniquement de sensation, n'est pas plus possible qu'un morceau (f) de cire capable uniquement de la figure quarrée. Pour ce qui concerne un être qui n'eût que des sensations, ils le croiront très-possible, tout de même qu'il seroit possible qu'un certain morceau de matiere fût toujours rond, si Dieu vouloit y empêcher éternellement la transposition des particules. N'en deplaie au Pere Daniel, il ne s'est pas aperçu qu'on donne le change quand on dit d'abord, un être capable uniquement de sensation, & puis un être qui n'eût que des sensations. La possibilité du premier est inconcevable: celle du second est manifeste. Mais comme un morceau de cire ou Dieu empêcheroit incessamment la transposition des particules, seroit de la même espece qu'un morceau de cire où le changement des extremités produiroit incessamment une nouvelle figure; disons aussi qu'une substance que Dieu banneroit toujours aux sensations, seroit de la même espece qu'une substance qui s'éleveroit jusques au raisonnement.

Il me reste à faire voir l'inutilité de l'hypothese de ce Jesuite. 1. On a besoin d'un système qui établisse la mortalité de l'ame des bêtes: or c'est ce qu'on ne trouve point dans un être moyen entre le corps & l'esprit, car un tel être n'est point étendu: il est donc indivisible, il ne peut perir que par annihilation; les maladies, le feu, le fer ne sauroient l'atcindre; il est donc à cet égard de même nature, & de même condition que les esprits, que l'ame de l'homme. 2. Nous avons besoin d'un système qui établisse une difference specifique entre l'ame de l'homme & l'ame des bêtes: or c'est ce que nous ne trouverons point par cet être moyen, car si l'ame des bêtes n'étant ni corps ni esprit a néanmoins des sensations, l'ame de l'homme pourra fort bien raisonner encore qu'elle ne soit ni corps ni esprit, mais un être moyen entre les deux. Le passage de la privation du sentiment à la perception d'un arbre, & au discernement de cet arbre, est une action plus difficile que le passage de la sensation au raisonnement. 3. Nous avons besoin d'un système qui donne raison de l'industrie surprenante des abeilles, des chiens, des singes, des éléphants; & vous nous venez donner une ame de bêtes qui n'a que des sensations, qui ne pense point, qui ne raisonne point. Songez y bien, vous comprendrez qu'une telle ame ne suffit pas à l'explication des phenomenes. Le P. Daniel l'avoué dans un autre endroit de son Ouvrage, où il paroît ne donner aux Peripateticiens que l'avantage de la possession: car après avoir touché les difficultez du Cartesianisme par raport aux bêtes, il ajoute,

(g) Les Peripateticiens ont aussi leurs difficultez, à résoudre, on n'en peut pas doter: mais fussent-elles encore plus grandes de beaucoup qu'elles ne sont, tandis que les Cartesiens n'auroient rien de meilleur ni de plus intelligible à nous dire, il faut s'en tenir là, & raisonner sur ce point particulier, comme sur toute la philosophie un grand Ministre d'Etat, il y a vingt-cinq ans. On luy conseilloit de ne point s'astreindre à son Fils aisné l'ancienne Philosophie, parce que, lui disoit-on, il n'y a dans cette Philosophie que des miseres & des folies. On m'a dit aussi

(a) Suite du voyage du monde de Descartes, p. 75.

(b) Ibid. p. 84.

(c) Ibid. p. 82, 83.

(d) Je prens ce mot au sens des Cartesiens, c'est-à-dire pour une modification generique, qui comprend sous soi les sensations, les reflexions, les raisonnemens &c. comme autant d'especes.

(e) Suite du voyage du monde, p. 84.

(f) On entend ici par morceau un assemblage de différens corpuscules. C'est pour pres venir la difficulté d'un atome misse, qui croit que la figure d'un atome est immuable essentiellement.

(g) Suite du voyage du monde, p. 105.

a fourni des ouvertures qui (H) meritent d'être cultivées. Pour revenir à Rorarius,

aussi, repondit-il, qu'il y a bien des sadafes & des chimeres dans la nouvelle; ainsi, condamna-t-il, folie ancienne, folie nouvelle, je croy qu'ayant à choisir, il faut preserer l'ancienne à la nouvelle.

(a) Voyez son article p. 670. col. 2.

(H) A fourni des ouvertures qui meritent d'être cultivées.] Il (b) approuve le sentiment de quelques modernes, que les animaux sont organisez dans la semence; & il croit d'ailleurs (c) que la matiere toute seule ne peut pas constituer de veritable unité, & qu'ainsi tout animal est uni à une forme qui est un être simple, indivisible, veritablement unique. Outre cela il suppose (d) que cette forme ne quitte jamais son sujet, d'où il résulte qu'à proprement parler il n'y a ni mort ni generation dans la nature. Il (e) excepte de tout ceci l'ame de l'homme; il la met à part, &c. Cette hypothese (f) nous delivre d'une partie de l'embarras. Il n'est plus question de repondre aux objections accablantes que l'on fait aux Scolastiques. L'ame des bêtes, leur dit-on, est une substance distincte du corps; il faut donc qu'elle soit produite par creation, & destruite par annihilation; il faudroit donc que la chaleur (g) eût la force de créer des ames, & de les (h) aneantir; & que peut-on dire de plus absurde? Les reponses des Peripateticiens à cette objection ne meritent pas d'être rapportées, ni de sortir de l'obscurité des classes où on les debite à de jeunes écoliers: elles ne sont propres qu'à nous convaincre que l'objection est invincible à leur égard. Ils ne se tirent pas mieux du precipice où on les jette, quand on les engage à trouver du sens & quelque ombre de raison, dans la production continuelle d'un nombre presque infini de substances, qui sont destruites totalement peu de jours après, & quoi qu'elles soient beaucoup plus nobles, & beaucoup plus excellentes que la matiere qui ne perd jamais son existence. L'hypothese de Mr. Leibnitz pare tous ces coups; car elle nous porte à croire 1. que Dieu au commencement du monde a créé les formes de tous les corps, & par conséquent toutes les ames des bêtes: 2. que ces ames subsistent toujours depuis ce tems-là, unies inseparablement au premier corps organisé dans lequel Dieu les a logées. Cela nous épargne la metempsychose, qui sans cela seroit un asyle où il faudroit se sauver necessairement. Afin qu'on voye si j'ai bien compris sa pensée, je mets ici une partie de son discours.

(b) Voyez le Memoire de Mr. Leibnitz, insere dans le Journal des Savans du 27. Jan. 1695. p. 449. edit. de Holl.

(c) Ibid. p. 445.

(d) Ibid. p. 447.

(e) Ibid. p. 448. 450.

(f) Mr. Bernier, dans sa Relation des Gentils de l'Indoustan, p. m. 200. rapporte une opinion à peu pres semblable des Philosophes de ce pays-là.

(g) On fait eclorre des poulets en mettant les œufs dans un four que l'on chauffe par degrez. Cela se pratique dans l'Égypte.

(h) On peut faire mourir plusieurs sortes d'animaux, en les mettant dans un four un peu trop chaud.

(i) Journal des Savans, ubi supra pag. 449.

(g) On fait eclorre des poulets en mettant les œufs dans un four que l'on chauffe par degrez. Cela se pratique dans l'Égypte. (h) On peut faire mourir plusieurs sortes d'animaux, en les mettant dans un four un peu trop chaud. (i) Journal des Savans, ubi supra pag. 449.

„ matiere confuse. Cela m'a fait juger enfin qu'il n'y avoit qu'un seul party raisonnable à prendre, & c'est eclui de la conservation non seulement de l'ame, mais encore de l'animal mesme, & de sa machine organique; quoi que la destruction des parties grossieres l'ait reduit à une petiteffe qui n'échape pas moins à nos sens, que celle où il estoit avant que de naître. Aussi n'y a-t-il personne qui puisse bien marquer le veritable temps de la mort, laquelle peut passer long-temps pour une simple suspension des actions notables, & dans le fonds n'est jamais autre chose dans les simples animaux: témoin les Resuscitations des mouches noyées, & puis ensevelies sous de la craye pulverisée, & plusieurs exemples semblables, qui sont assez connoître qu'il y auroit bien d'autres resuscitations, & de bien plus loin, si les hommes estoient en estat de remettre la machine. . . . Il est donc naturel que l'animal ayant toujours esté vivant, & organisé, (comme des personnes de grande penetration commencent à le reconnoître) il le demeure aussi toujours. Et puis qu'ainsi il n'y a point de premiere naissance, ni de generation, entièrement nouvelle de l'animal, il s'ensuit qu'il n'y en aura point d'extinction finale, ni de mort entiere prise à la rigueur metaphysique, & que par conséquent au lieu de la transmigration des ames, il n'y a qu'une transformation d'un mesme animal, selon que les organes sont pliez differemment, & plus ou moins developpez.

Je dirai par occasion qu'il y a des gens qui croient que le sujet primitif auquel nôtre ame est unie, sort avec elle de nôtre corps quand nous mourons. Mr. Poiret ne s'éloigne pas de ce sentiment, & il croit même que Moïse apurat le jour de la transfiguration, avec le vrai corps qui accompagna son ame au sortir de cette vie; c'est-à-dire, selon lui, lors que cette ame bien-heureuse ne fit que quitter l'écorce, ou l'enveloppe qui couvroit le corps subtil auquel elle étoit unie. Il donne au cadavre le nom d'écorce ou de rouille, par rapport au vrai sujet qui est uni avec l'ame. Voici ses termes. (k) Cum Deus sit constans in suis operibus, maxime in precipuis, & quoad fundamenta labora, consideritque mentes quasdam, humanas nempe, corporibus annexas; probabile non est, id anima & opus vel per aliquod tempus ex toto interrumpi atque destrui: & ex historiis sacris habemus, Moisen, cujus cadaver omnino cecidit, cum Elias apparuisse Apostolis Christum in transfiguratione radiantem spectantibus: id quod sine corpore, cui mens fuerit juncta, fieri non poterat. Nonnulli ad corpus ex aëre assumptum recurrunt: at quidni id ex ipso Moysi corpore (& sic de cateris) esset, portio nempe materiae illius internae spiritatoris, subtilioris & purioris, qua deposito cadavere, seu regimine vel cortice aut scabie vel rubigine quadam, exhalaret, & menti adhuc unita, ejus regimine, secundum Dei placitum, dirigeretur? Il a publié quelques objections qui lui furent envoyées de Sedan. On lui objecta entre autres choses (l) que l'exemple de Moïse ne prouve rien, parce qu'ain que ce grand Prophete fût vu des Apôtres, il auroit fallu ajoûter beaucoup de matiere à celle qui seroit sortie de son cadavre avec son ame. Or s'il eût fallu lui donner plus de la moitié d'un corps étan-

(k) Poiret, Cogitat. de Deo, malo. in appendice n. i. pag. 611. edit. Amstelod. 1685.

(l) Idem Respon. ad prima. object. p. 666.

rarius, je ne croi pas me tromper lors que je me persuade qu'il étoit natif de Pordenone (I) en Italie. Je voudrois avoir lu le plaidoyé * qu'il composa pour les rats. Il fut imprimé dans le pais des Grisons l'an 1548. Il y a quelque chose de semblable dans les Ecrits † du President Chassané. Nous acheverons de donner ici ‡ le recueil dont on a vu la principale partie dans l'article de Pereira.

* Oratio pro muribus adversus Nicolaï Boschi collectum. Augustæ Rhetice ad Phil. Uhard. Draudius, Biblioth. P. 1093.

ROSE

† Voyez Mr. de Thou, lib. 6, p. 126. ‡ Voyez la remarque D.

étranger, il n'y a nul inconvenient à dire que toute la matiere qui fut vuë en lui ce jour-là étoit étrangere. Mr. Poiret répondit (a) que la matiere subtile qui sort du corps avec l'ame, est à la vérité trop deliée pour fraper nos sens grossiers; mais que quand Dieu nous fait des extraordinaires, nous pouvons la voir. On l'avertit qu'il y a des Scolastiques qui admettent une quintessence, pour être le lien de l'ame humaine avec les organes formez des 4. éléments, & pour être son vehicule quand la mort la fait deloger. Ils disent aussi que ce vehicule est le sujet des peines que les reprovez endurent avant la resurreccion. (b) Ob-

(a) Poiret Respons. ad primas object. pag. 697.

(b) Ibid. p. 696.

(c) Ibid. p. 697.

† Le Platonicien anonyme Auteur du Philosphia vulgaris re-turata imprimé l'an 1690. dit qu'Okam, Maître de l'école, & pourtant avec une parfaite conformité aux choses de dehors. . . Que ses perceptions internes lui arrivent par sa propre constitution originale, c'est-à-dire représentative (capable d'exprimer les estres hors d'elle par rapport à ses organes) qui lui a été donnée dès sa creation, & qui fait son caractère individuel. D'où il résulte qu'elle sentiroit la faim & la soif à telle & telle heure, quand même il n'y auroit aucun corps dans l'Univers; quand même il n'existeroit rien que Dieu & elle. Il a expliqué (e) sa pensée par l'exemple de deux pendules qui s'accorderoient parfaitement: c'est-à-dire qu'il suppose que selon les loix particulieres qui font agir l'ame, elle doit sentir la faim à une telle heure; & que selon les loix particulieres qui reglent le mouvement de la matiere, le corps qui est uni à cette ame doit être modifié à la même heure, comme il est modifié quand l'ame a faim. J'attendrai à preserer ce systéme à celui des causes occasionnelles, que son habile Auteur l'a perfectionné; je ne saurois comprendre l'enchaînement d'actions internes & spontanées, qui seroit que l'ame d'un chien sentiroit de la douleur immédiatement après avoir senti de la joye, quand même elle seroit seule dans l'Univers. Je comprends pourquoi un chien passe immédiatement du plaisir à la douleur, lors qu'étant bien assainé, & mangeant du pain, on lui donne subitement un coup de bâton; mais que

son ame soit construite de telle sorte, qu'au moment qu'il est frapé il sentiroit de la douleur, quand même on ne le fraperoit pas, quand même il continueroit de manger du pain sans trouble ni empêchement, c'est ce que je ne saurois comprendre. Je trouve aussi fort incompréhensible la spontanéité de cette ame avec les sentimens de douleur, & en general avec toutes les perceptions qui lui déplaisent. D'ailleurs la raison pourquoy cet habile homme ne goûte point le systéme Cartésien, me paroît être une fausse supposition; car on ne peut pas dire que le systéme des causes occasionnelles, fasse intervenir l'action de Dieu par miracle (f), Deum ex machina, dans la dependance reciproque du corps & de l'ame; car comme Dieu n'y intervient que suivant des loix generales, il n'agit point là extraordinairement. La vertu interne & active communiquée aux formes des corps, selon Mr. Leibnitz, conoit-elle la suite d'actions qu'elle doit produire? Nullement; car nous favons par experience que nous ignorons, si dans une heure nous aurons telles ou telles perceptions: il faudroit donc que les formes fussent dirigées par quelque principe externe dans la production de leurs actes. Cela ne seroit-il pas le Deum ex machina, tout de même que dans le systéme des causes occasionnelles (g)? Enfin comme il suppose avec beaucoup de raison, que toutes les artes sont simples & indivisibles, on ne sauroit comprendre qu'elles puissent être comparées à une pendule; c'est-à-dire que par leur constitution originale, elles puissent diversifier leurs operations, en se servant de l'activité spontanée qu'elles recevroient de leur createur. On conçoit clairement qu'un être simple agira toujours uniformément, si aucune cause étrangere ne le detourne. S'il étoit composé de plusieurs pieces comme une machine, il agiroit diversément, & parce que l'activité particuliere de chaque piece pourroit changer à tout moment le cours de celle des autres; mais dans une substance unique, où trouvez-vous la cause du changement d'operation?

(f) Ibid. (g) Consultez les objections qui ont été faites à Mr. Leibnitz par Mr. S. F. (c'est Mr. Foucher) dans le Journal des Savans du 12. de Septembre 1695. pag. 639. & suiv.

(h) Hieronymus, in Joannes Baptistæ, & Cornelius Amalthei. On a de sa patrie. Proximum est patria mea Sacillum imprimé leurs Poésies Latines à Amster-dam l'an 1689. avec une preface de Mr. Gravins.

(I) Qu'il étoit natif de Pordenone en Italie. J'voici sur quoi je me fonde. Il dit que Sacille est proche de sa patrie. Proximum est patria mea Sacillum imprimé publico stipendio humaniores litteras profectetur, cujus sub ductu pueritia mea & rudimentum deposui) amandam flumine. Cette parenthese n'est pas ici superflue; elle nous apprend où nôtre Rorarius fit ses premieres études; & que les (h) trois freres qui ont rendu si celebre le nom d'Amalthee, n'étoient pas les seuls de ce nom qui fussent savans. Il est certain que Sacille n'est pas loin (i) de Portus Naonius, ou de Pordenone, comme l'appellent les Italiens, ou de Portenau, comme le nomment les Allemans (k). L'Epitre dedicatoire du livre de Rorarius à l'Evêque d'Arras, est datée de Portus Naonius: & il y a un Medecin qui étoit de la même ville, & qui se nommoit Nicolas RORARIUS. Il est Auteur d'un livre qui fut imprimé à Venise l'an 1566. & l'an 1572. & qui a pour titre

(i) Voyez Lelandre Alverti, in descriptio-ne Italiae, p. m. 750. (k) Voyez Bandrand au mot Portus Naonius.

A Notes
sur le Ca-
tholicon
d'Espagne.
p. 196. Et
suiv. edit.
1696.
Voyez aussi
la page 91.

7 Thuanus
lib. 120.
p. 827.

8 Lavevius
in Historia
Collegii
Nazarri.
p. 1019.
Et seq.

9 Bau-
drand in
Rhoda.

* Tiré
d'une Re-
lation du
sieur de
Rofes pu-
blié en
1693.

† Quel-
ques uns
disent Des
Rosiers.

‡ Mr. de
Thou dit
Sorellus
Rofarius
au livre
34. p. 687.
Et Sorel-
lus Rofa-
rius au
livre 52.
p. 1088.

§ La Croix
du Maine
p. 173.

(a) Beze,
Histoire
Ecclesiast.
liv. 11.
p. 244.

(b) C'est-
à-dire l'an
1563.

ROSE (GUILLAUME) Predicateur de Henri III. & Evêque de Senlis, le plus enragé ligueur qui fut en France. Voyez les notes sur le Catholicon β: mais ajoutez y cette circonstance, c'est que n'ayant pas voulu quitter les habits épiscopaux lors que le Parlement de Paris lui fit faire amende honorable le 5. de Septembre 1598. il la fit en cet équipage γ. Mr. de Launoy est fort blâmable d'avoir repandu δ tant d'éloges sur ce Prelat, sans y mêler pour le moins quel-ques centures. C'est un scandale donné.

ROSES, ville de Catalogne. Ce n'étoit qu'une Abbaye ζ lors que Char-les-Quint y fit bâtir une ville & une forteresse, à trente-cinq toises de la mer, en rase campagne. Cette ville a la mer Mediterranée à son midi, la plaine de Lam-purdan & un étang à son couchant, & les Pyrénées à son levant & à son septen-trion. Elle est fortifiée de cinq bastions revêtus de pierre de taille. Elle perfec-tura dans l'obeissance lors que toute la Catalogne se revolta en l'année 1640. pour se donner à la France. Du Pleffis-Pralin l'affligea en 1645. & s'en rendit maitre après 57. jours de tranchée ouverte. Cela lui valut le bâton de Marechal. Les Espagnols ayant recouvré presque toute la Catalogne durant la guerre civile de France, ne purent néanmoins reprendre Rosés. Ils la tinrent bloquée pendant neuf mois, & reduisirent la garnison à la dernière famine, mais à l'aprophe du secours de France ils le retirèrent. Ce fut en 1653. Rosés leur fut rendu par la paix des Pyrénées l'an 1659. Ils l'ont perduë (Z) l'an 1693. Le golfe de Rosés a plus de quatre lieues de circuit, & commence au bout des monts Pyre-nées au chateau de la Trinité, & finit à-peu-près à la petite ville d'Empurias. Il n'a point de ports; ce n'est qu'une plage où ni les vaisseaux ni les galeres ne fauroient aborder, parce qu'il n'y a pas assez d'eau. Mais entre le chateau de la Trinité & la ville il y a un petit enfoncement de mer, où les gros bâtimens en une necessité peuvent s'arrêter pendant quelque tems. A une lieue & demie au delà du chateau, allant vers le Rouffillon & hors du golfe, il y a un bourg nommé Capdequiers, qui depend du gouvernement de Rosés, & qui a un assez bon port *.

ROSIER † (HUGUES SUREAU, DU) en Latin *Hugo Sureau* † *Rofarius*, fut un celebre Ministre de l'Eglise d'Orleans sous le regne de Charles IX. Il étoit né ‡ à Rosoy en Tierache dans la Province de Picardie. On le mit en prison à Orleans l'an 1566. parce qu'on le crut (A) Auteur d'un livre rempli de maximes

Contradictiones, dubia & paradoxa in libros Hippocratis, Celsi, Galeni, Aetii, Aeginete, Avicenna cum eorundem conciliacionibus. Voici ce qu'on dit de cet Ecrivain dans Lindenius Renovatus. *Nicolaus Rorarius Urinensis Medicus, vixit circa A. C. 1563. Renatus Moreau de V. S. in Pleu-rit.* Cela ne veut pas dire qu'il étoit d'Udine; mais seulement qu'il y pratiquoit la Medecine. Ainsi Mr. Konig a fait une faute quand il a dit, *Rorarius* (Nicol.) de Portumone, *Uinensis collegii conciliacionum contradictionum in scriptis Medicorum anno 1566.* L'omission du mot *Medicus* après *Uinensis* jette dans l'erreur: elle fait croire que ce Medecin étoit d'Udine, & que de Portumone étoit un surnom de sa famille.

(Z) Ils l'ont perduë l'an 1693.] Le Marechal Duc de Noailles y mit le siege sur la fin du mois de Mai, & obligea le Gouverneur Dom Pedro Robi à capituler dès le 9. de Juin. Le chateau de la Trinité à l'entrée du golfe de Rosés, & à portée du canon de la place, fut pris quatre jours après.

(A) On le crut Auteur d'un livre rempli de maximes seditiones.] Voici ce que Theodore de Beze nous apprend de ce libelle. (a) Il fut imprimé sous main en (b) ce temps là dans Lyon, sans y apposer le nom de l'auteur ni de l'imprimeur, un livre intitulé, *La defense civile & militaire des innocens & de l'Eglise de Christ, forgé vrayement en la boutique de quelque esprit malin & sedition: lequel livre estant tombé entre les mains de quel-ques gens de bien on fit tout ce qu'on peut pour sa-*

voir d'où il venoit, mais il ne fut possible d'en savoir la verité, hormis qu'il y avoit de grandes conjectures que Charles du Moulin Advocat & Jurisconsulte celebre du Parlement de Paris, qui pour lors estoit à Lyon & avoit suivi le parti de ceux de la religion dès le temps du Roy Henry, en estoit l'auteur: ayant toujours devant & depuis monstré un esprit par trop fantastique. Mais tant y a qu'il s'en excusa mesmes avec grands sermens, soit à tort ou à droit. Lyon étoit alors au pouvoir des Protestans: Soubise qui y commandoit chargea les Ministres d'examiner cet Ouvrage; voyons le jugement qu'ils en porterent. (c) Nous Minis-tres de la parole de Dieu en l'Eglise Reformée de Lyon . . . apres avoir invoqué le nom de Dieu, & veu un certain livre puis n'a gueres imprimé, intitulé, La defense civile & mili-taire des hommes & de l'Eglise de Christ: certifications & tesmoignons iceluy estre plein de fausse & mauvaise doctrine, conforme en au-cuns pointés à celle des Anabaptistes induisant les hommes à sedition, rebellion, & deso-bissance aux Rois & Princes contre l'exprés commandement & ordonnance de Dieu: & ce d'autant plus que l'auteur d'iceluy abuse de plu-sieurs tesmoignages & exemples des Escriptures Sainctes, lesquelles il applique tresmal à son propos contre le vray sens & saine intelligence d'icelles, comme nous sommes pres de mon-ster & maintenir par la parole de Dieu: au moyen de quoy nous desirons, & entant que besoin est requérons que ledit livre soit totale-

ment

maximes feditieuses. Mais comme il n'en fut pas convaincu, il fut mis en liberté.

Lui

», ment aboli, afin que les hommes ne soient in-
sectés de telle feditieuse & pestilente doctrine. »
En conséquence de cette censure, Soubise ordonna

(a) que tous ceux qui auroient ce livre le lui
apportassent dans 24. heures, & que tous ceux qui
le vendroient, ou le distribueroient fussent pendus,
sans aucune forme & figure de procez, & il

(b) le fit brûler par (b) le bourreau dans les 4. principales
places de la ville le 12. de Juin 1563.

(c) Ainsi passerent les affaires touchant ce livre,
ajoute Beze, auquel plusieurs années depuis fut
accusé comme en étant auteur du Rosier Ministre
d'Orleans qui n'estoit lors à Lyon ains à Orleans, ne
sachant non plus ce qui se faisoit lors à Lyon, que
le gouvernement des Indes. Si en fut il recherché,
mené prisonnier à Paris avec grand bruit, comme
si ceux de la religion approuvoient ceste doctrine.
Mais Dieu voulut que la verité fut tantost connue,
combien que du Rosier eust sorte partie, nommément
Birague, qui quelques années apres fut gouverneur
indigne de Lyon. Mr. de Thou rapporte
en deux mois les procedures qui furent faites contre
ce livre; mais il observe (d) qu'on l'attribua
fausement au Jurisconsulte Charles du Moulin.
Le titre de cet Ouvrage n'a pas été bien rapporté
par Mr. Deckherrus. Eodem (superiori seculo)
dit-il, (e) non expresse Authoris nomine vulgaris li-
bellus de pœclate principis Lugduni combustus &c.
L'un des censeurs de Mr. Deckherrus temoigna
à l'occasion de ces paroles une incertitude qu'il ne
devoit pas avoir; il douta si cet Ouvrage étoit
différent du livre qui fut imprimé à Paris l'an
1589. & qui a pour titre, Traité de la puissance des
Rois contre le Roi de Navarre. S'il avoit lu que du
Moulin étoit (f) mort long tems avant qu'on parlât
des droits du Roi de Navarre, il auroit dit
positivement que ces deux livres différoient beau-
coup l'un de l'autre, & voici un non liquet qui ne
lui fait pas honneur. (g) An vero iste tractatus idem
sit de quo Cl. Deckherrus pag. 338. loquitur tan-
quam Lugduni combusto, & falso adscripto Caro-
lo Molino J. C. fed quem alii tribuunt Hugoni
Sorello Roserio, non mihi liquet.

(d) Quem nonnulli, fed itallo, Carolo Molino J. C. alii Hugoni Sorello Roserio tribuunt. Thom. lib. 34. p. 667. ad ann. 1563.

(e) Deckherr. de scriptis adalepotis pag. 338.

(f) Il mourut l'an 1566.

(g) Petrus Bellius epistola ad Almeloveenium de scriptis adalepotis ad calcem tractatus Deckherrii pag. 371. edit. 1686.

(h) Davila, delle guerre civili di Francia lib. 4. pag. m. 160. ad ann. 1566.

libelle feditieux. Mais 1. ce Ministre n'étoit point
nâif d'Orleans. 2. Il ne prêchoit point contre
le pouvoir du Roi; car si les sermons eussent été
feditieux, il n'eut pas été difficile de le convain-
cre de rebellion. Birague son ennemi qui le fit
emprisonner comme l'Auteur d'un libelle, n'eût
point perdu ses poursuites faute de preuves: s'il
n'en eût point eu de bonnes à l'égard du livre,
il en eût trouvé de convaincantes à l'égard des
predications. Ainsi la liberté que ce Ministre
recouvra, montre clairement que les sermons n'é-
toient pas tels que Davila les représente. 3. Je ne
saurais croire que le livre brûlé à Lion ensem-
blât qu'il fût permis de tuer les Rois; je me persuade
que s'il avoit contenu une doctrine aussi execrable
que celle-là, les Ministres qui le censurèrent l'au-
roient foudroyé plus terriblement qu'ils ne le
firent. J'avoüe que la Croix du Maine Auteur
Protestant, debite que du Rosier a écrit entre au-
tres livres François, (i) cettui-cy par lequel il (i) La
s'efforce de monstrier qu'il est loisible de tuer & Roy, Croix du
& Royne, ne voulans obeir à la Religion Pretendue, Biblioth.
Reformée, & porter le party des Protestans: mais François
je m'assûre qu'il dit cela sans avoir lu le libelle que
Soubise fit brûler: il n'en parle, si je ne me
trompe, que sur la foi des Auteurs qu'il cite.
Voilà de ceci, continuë-t-il, l'histoire Française de
nostre temps de la dernière edition augmentée par
Jean le Frere de Lavai, & encors Belleforest au
2. volume de ses grandes Annales de France fol.
1689. 1633. &c. Mr. Varillas qui n'étoit pas
homme à extenuer l'atrocité de ce libelle, nous le
représente comme un Ouvrage où l'on combat-
toit l'autorité monarchique. Chacun voit qu'en-
tre cela & la doctrine qui autorise le meurtre des
Rois, il y a une différence infinie. Il est nécessai-
re que je rapporte tout le passage de cet Historien.

(k) Soubise avant que (l) d'en sortir, y fit brûler (k) Varil-
par la main du Bourreau un Livre feditieux qui ve-
noit d'y estre imprimé. Les Calvinistes l'attribuoient
au celebre Jurisconsulte Charles du Moulin; & il
y a de l'apparence que c'estoit par dépit de ce qu'il
estoit le seul des François, qui n'avoit pas voulu
renoncer à la Seite de Luther pour suivre la leur: Holl.

car au reste le Livre n'estoit, ny du genie, ny du
stile de du Moulin. Il estoit à proprement parler (l) C'est-
une satire contre toutes les Monarchies Chrestiennes,
qu'il pretendoit ruiner par des passages de l'Ecriture
Sainte, tronquez ou détournéz de leur véritable
sens. Les Auteurs Catholiques disent que ce fut
un Ministre Calviniste. Que ce ne fut pas là le
premier de leurs attentats par écrit contre la Royauté;
& qu'ils avoient trois ans auparavant en mil
cinq cens soixante tenu un Synode dans la Ville de
Châlons sur Saone, où l'égalité des conditions avoit
esté établie pour le privilege le plus constant de la
liberté Evangelique, que le Sang de J. CHRIST
avoit méritée aux véritables Chrestiens. Mais ce
Synode ne se trouve point dans le Recueil (i) des
vingt-six premiers de ceux de la Religion Pretendue
Reformée en France. Il n'en paroit rien ailleurs
que dans les écrits de leurs Aversaires; & de plus
me.

(i) Je n'ay veu entre ceux de Lome- que dans les écrits de leurs Aversaires; & de plus me.
il n'est pas vray-semblable que leurs Ministres se
fussent ingerez d'abord & sans la participation de
Calvin, d'établir pour fondement de leur Religion
un Paradoxe refuté si solidement dans la morale
d'Aristote, & si dangereux qu'il alloit à renverser
non seulement le Calvinisme qu'il s'agissoit d'asfer-
mir,

Lui & un autre Ministre disputèrent en la même année (B) contre deux Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, chez Mr. le Duc de Nevers, à l'instance du Duc de Mompensier, qui esperoit que cette dispute seroit revenir la Duchef-

snir, mais encore toutes les Societez Civiles de quelque nature qu'elles fussent. Il n'y a point là beaucoup de choses dont les Reformez se puissent plaindre; ils doivent au contraire se louer de l'équité de cet Auteur qui les justifie assez fortement. Mais sa note marginale a été un piège pour des personnes fort doctes. Leur faute quoi qu'excusable est de grande conséquence, Je dis qu'elle est excusable; car les François mêmes ont besoin de beaucoup d'application, pour ne prendre pas cette note de l'Historien au même sens qu'on l'a prise dans le Journal de Leipsic. La premiere pensée qui se presente quand on lit la note de Mr. Varillas, est qu'il a vu dans les manuscrits de Lomenie le Synode que les Protestans n'ont point inseré au Recueil de leurs 26. premiers Synodes. C'est ainsi que les Savans Journalistes de Leipsic l'ont entendu. Ce sens fait beaucoup de tort aux Reformez; car si l'on trouvoit dans le Recueil de leurs Synodes parmi les manuscrits de Lomenie un Synode de l'année 1560. decidant l'égalité des conditions, cela porteroit à croire qu'ils auroient fait la-dessus une decision Pan 1560. quoi qu'en suite ils eussent jugé à propos de la supprimer, avec les actes de cette assemblée. Il est donc juste que chacun sache que l'article Le de la note marginale se rapporte non pas à Synode, mais à recueil. M. Varillas veut dire qu'il a vu entre les recueils de Lomenie, le recueil des 26. premiers Synodes des Reformez, & qu'il n'y a point trouvé le Synode de 1560. où l'on pretend que fut decidée l'égalité des conditions. Les Journalistes de Leipsic lui font dire tout le contraire.

(a) *Acta Eruditor. Lips. 1691. p. 31.*

(b) *Il faut dire Cabillon: car Catalaunum est Châlons sur Marne, ou selon Varillas le Synode dont il s'agit se tint à Châlons sur Saône: ville qui en Latin nom Cabillonum.*

(a) *Ex Manuscriptis Lomenianis decretum Synodi à Reformatis Catalauni habita allegat, quo contra regiam potestatem statuerunt, æqualitatem conditionis humana: inter potissima privilegia libertatis Evangelicæ esse, quam Christus suo sanguine veris Christianis promeruerit.*

(B) *Disputerent . . . contre deux . . . Docteurs de la Faculté.*] Le Duc de Mompensier se persuada que la Duchesse de Bouillon abandonneroit le Calvinisme, pourvu qu'elle voulût écouter le Docteur Vigor. Il consentit même que le Ministre de Spina fut present, lors qu'elle entendroit parler ce Docteur. Pour le satisfaire Mr. le Duc de Bouillon & l'Amiral de Coligni arrêterent les conditions d'une conference. Elle se devoit tenir chez lui le 1. jour de Juillet 1566. De Spina accompagné de Barbaite, Ministre de la Reine de Navarre, s'y rendit au jour marqué. On leur demanda s'ils vouloient faire les prieres selon la coutume des Eglises Reformées avant que de commencer la conference: ils repondirent qu'ils y étoient resolus; & parce qu'ils ne voulerent jamais demordre de la resolution de commencer par une priere à haute voix dans le lieu où se feroit la dispute, on rompit tout le projet: ils sortirent sans avoir fait autre chose que de rejeter les divers expediens qu'on leur proposa, pour les obliger à ne point faire de priere. Le Docteur Ruzé leur dit que s'ils vouloient prier il sortiroit de la chambre, & iroit pisser durant la priere. Il leur proposa de ne prier que mentalement, ou d'aller prier dans une maison voisine. Toutes ces pro-

positions furent rejetées, & ainsi point de conference (c). On ne manqua pas de dire qu'ils avoient sui le combat; Mr. l'Amiral soutint le contraire devant le Roi & la Reine, & qu'ils seroient toujours prêts à conférer avec les Docteurs, & à défendre par l'Ecriture la confession de leurs Eglises. La-dessus le Duc de Nevers s'employa auprès de leurs Majestez, pour le renouement de la conference. Les conditions en furent réglées; les Docteurs Vigor & de Saintes d'une part, les Ministres de Spina & Sureau de l'autre commencerent la dispute chez lui le 9. de Juillet 1566, & la continuerent plusieurs jours. Il y a des Historiens qui assûrent que Hugues (d) Sorel fut tiré de la prison: Mezerai (e) & Vanillas sont de ceux-là: raportons les paroles du dernier, (f) *Le Duc de Mompensier crut que le moyen le plus propre pour ramener la Duchesse de Bouillon sa fille à la communion de l'Eglise Catholique, étoit une conference publique de deux Docteurs avec autant de Ministres, & pourverture s'en fit à Paris dans l'Hôtel de Nevers. Les Docteurs furent Simon Vigor, depuis Archevesque de Narbonne; & Claude de Saintes, depuis Evêque d'Evreux. Les deux Ministres devoient estre Jean de l'Espine, dont on a déjà parlé, & Charles Barbaite qui avoit esté Carme: mais Barbaite ne s'estant pas trouvé en estat de conférer, les Calvinistes prièrent occasion de demander que Hugues Sorel des Roisers fust mis en sa place. Des Roisiers estoit un Ministre mis en prison, pour avoir composé un libelle de l'autorité des Magistrats, où il pretendoit qu'il estoit permis d'exterminer en toute maniere un Souverain de Religion contraire. Ce crime mervint au moins une perpetuelle prison: mais ses sollicitations de ceux de son party, & le credit du Duc de Mompensier, obtinrent sa grace. On voulut offrir à la Duchesse de Bouillon le pretexte de se plaindre, qu'on ne lui eut pas donné les deux Ministres qu'elle estimoit les plus forts à la dispute (1); & le respect dû à la qualité des personnes presentes, fit qu'elle se passa sans emportement. Mais cette moderation n'empescha pas les Catholiques & les Calvinistes de publier qu'ils avoient eu l'avantage. La verité n'en fut pas memes elevée par l'évenement; puis que si d'un costé &c. L'écrit des Ministres semble nous apprendre que Du Rosier étoit sorti de prison, avant qu'on parlât de le faire dispenser. Car ayant ouï dire que Vigor étoit malade, & que Saintes étoit parti de Paris, ils craignerent que les conferences inextricables ne demourassent trop long tems en cet état; ils souhaiterent donc de s'en retourner chacun chez soi, & representerent (g) qu'ils ne s'étoient trouvez à Paris que par accident, à sçavoir que de Spina y estoit venu pour passer outre, & faire un voyage en Anjou: & que l'autre, qui estoit Ministre de l'Eglise d'Orleans, il n'y estoit nagues sorti de prison, où il avoit esté mené le mois de Juin precedent, sous une fausse accusation apostée par les ennemis de l'Eglise de Dieu, qui le chargeoyent d'estre auteur d'un livre: qui y pernicieux & meschant, escrivit contre l'obeissance au Roy, qu'on doit aux Rois & Princes. Parquoy ce lui estoit incommodité bien grande de séjourner long temps en une ville où il n'estoit point allé de son gré. Claude de Saintes fit * imprimer les Actes de cette dispute.*

(c) Tiré de la preface des Actes de la Conference tenue à Paris es mois de Juillet & d'Avout 1566. entre deux Docteurs de Sorbonne & deux Ministres. Je me sers de l'édition d'Anvers ceux-là: raportons les paroles du dernier, (f) *Le Duc de Mompensier crut que le moyen le plus propre pour ramener la Duchesse de Bouillon sa fille à la communion de l'Eglise Catholique, étoit une conference publique de deux Docteurs avec autant de Ministres, & pourverture s'en fit à Paris dans l'Hôtel de Nevers. Les Docteurs furent Simon Vigor, depuis Archevesque de Narbonne; & Claude de Saintes, depuis Evêque d'Evreux. Les deux Ministres devoient estre Jean de l'Espine, dont on a déjà parlé, & Charles Barbaite qui avoit esté Carme: mais Barbaite ne s'estant pas trouvé en estat de conférer, les Calvinistes prièrent occasion de demander que Hugues Sorel des Roisiers fust mis en sa place. Des Roisiers estoit un Ministre mis en prison, pour avoir composé un libelle de l'autorité des Magistrats, où il pretendoit qu'il estoit permis d'exterminer en toute maniere un Souverain de Religion contraire. Ce crime mervint au moins une perpetuelle prison: mais ses sollicitations de ceux de son party, & le credit du Duc de Mompensier, obtinrent sa grace. On voulut offrir à la Duchesse de Bouillon le pretexte de se plaindre, qu'on ne lui eut pas donné les deux Ministres qu'elle estimoit les plus forts à la dispute (1); & le respect dû à la qualité des personnes presentes, fit qu'elle se passa sans emportement. Mais cette moderation n'empescha pas les Catholiques & les Calvinistes de publier qu'ils avoient eu l'avantage. La verité n'en fut pas memes elevée par l'évenement; puis que si d'un costé &c. L'écrit des Ministres semble nous apprendre que Du Rosier étoit sorti de prison, avant qu'on parlât de le faire dispenser. Car ayant ouï dire que Vigor étoit malade, & que Saintes étoit parti de Paris, ils craignerent que les conferences inextricables ne demourassent trop long tems en cet état; ils souhaiterent donc de s'en retourner chacun chez soi, & representerent (g) qu'ils ne s'étoient trouvez à Paris que par accident, à sçavoir que de Spina y estoit venu pour passer outre, & faire un voyage en Anjou: & que l'autre, qui estoit Ministre de l'Eglise d'Orleans, il n'y estoit nagues sorti de prison, où il avoit esté mené le mois de Juin precedent, sous une fausse accusation apostée par les ennemis de l'Eglise de Dieu, qui le chargeoyent d'estre auteur d'un livre: qui y pernicieux & meschant, escrivit contre l'obeissance au Roy, qu'on doit aux Rois & Princes. Parquoy ce lui estoit incommodité bien grande de séjourner long temps en une ville où il n'estoit point allé de son gré. Claude de Saintes fit * imprimer les Actes de cette dispute.*

(1) Les Actes en sont imprimés.

(g) *Actes de la conference. p. 323.*

* *L'an 1568. selon tous les Bibliographes pour passer outre, & que j'ai consulté. Il n'y a point d'autre relation que ce soit la 1. édition qui a été faite par le rapport de la relation des Ministres, qui ont été avec lui.*

fe de Bouillon sa fille à la Catholicité: mais son attente fut vaine. Du † Rosier † ^{† Voyez dans Mr. de Thou l. 52. pag. 1088. un long recit de tous ces.} racheta sa vie pendant le massacre de la Saint Barthelemi, en abjurant la religion; & comme tout aussitôt il fut employé à exhorter le Roi de Navarre, le Prince de Condé &c. à fe réunir à la communion Romaine, & qu'il fut en cela tout le succés que la Coür de France eût pu souhaiter, on le jugea un sujet très-propre à être érigé en Convertisseur. C'est pourquoy on l'employa à ce ministère en plusieurs endroits de Paris; & on fut si content de ses progrès, qu'on l'envoya avec le Jesuite Maldonat au pais Messin, où la moisson étoit grande. Il harangua, il (C) cria contre le schisme; mais il n'étoit point persuadé de ce qu'il disoit: car quelques Ministres ayant trouvé l'occasion de lui parler en particulier, & de lui représenter la faute qu'il avoit faite, il parut tout disposé à la reparer. Il quitta donc Maldonat, & se retourna à Heidelberg, où il reprit la profession Reformée. Il ne put jamais regagner l'estime dont on l'avoit honoré dans le party; & il se feroit vu non seulement fort méprisé, mais aussi fort misérable, s'il n'eût trouvé une place de Correcteur d'imprimerie * à Francfort ^{* Voyez la remarque D.} chez André Wechel. Il mourut de peste (D) dans cette ville-là avec toute sa famille. Pendant son voyage de Metz † il fut prié d'aller à Sedan, pour con- ^{† Voyez Mr. de Thou ubi supra.} vertir la même Duchellé de Bouillon, qui avoit été le sujet de sa conférence avec

G G G g g 3 deux

(C) Il harangua, il cria contre le schisme, mais Je ne saurois mieux faire que de me servir des paroles de l'Historien des Eglises. Le Maréchal de Retz Gouverneur du pais Messin, „ (a) estoit „ un autre moyen, ayant fait venir à Metz un „ malheureux Ministre revolté, nommé du Rozier accompagné d'un docteur Jesuite Espagnol, nommé Maldonat, estimé le plus docteur „ & le plus subtil de tous ceux de sa faculté: comme aussi du Rozier avoit fait à Paris tout ce „ qu'il avoit peu pour en faire revolter d'autres, „ jusques à faire imprimer une abjuration, & autres livres pleins de fausseté: & de meschante „ conscience, au lieu qu'au paravant il avoit acquis „ reputation d'homme docteur comme il estoit à la „ vérité, ayant mesme été choisi pour la dispute „ tenue à Paris contre les docteurs Vigor & de „ Saintes. La revolté de ce personnage fut en „ grand scandale à plusieurs, laquelle il tâcha de „ rabiller depuis tellement qu'ellem, mais jamais depuis on ne cognoit en luy un sens raffiné, „ ni conscience droite, & finalement est mort de „ peste avec sa femme & tous ses enfans en la ville „ de Francfort. Pour revenir à nostre histoire „ estans ces deux arrivés à Metz, & la plus part „ que parlant de la succession des Evêques, qu'il „ disoit estre la marque de la vraye Eglise. „ On

(b) Id. ib. ajoute (b) qu'estant en partie convaincu en sa propre conscience, & ainsi admonesté par gens de bien d'avoir pitié de soy mesme, il pria qu'on luy aydst à sortir de ce bourbier, ce qu'on fit, & fut conduit ce pauvre miserable en l'Eglise d'Heydelberg, où il reconnut aucunement ses fautes, dont il publia un petit traité contraire à ceux qu'il avoit fait imprimer à Paris. Nous allons entendre ce qu'un Ex-Ministre fort méditant a publié. (c) Ils redoutoient grandement que du Rosier n'ensouffrît ce (d) point d'avantage. Pour cette cause aucuns de Sedan allerent vers luy en un lieu appelé Chemery, où ils luy persuaderent bien-tôt (selon qu'il étoit homme timide, incertain, & croyant de léger que s'il retournoit à Paris avec Maldonat, pour certain on le feroit mourir apres avoir triomphé de luy, & que Monsieur de Bouillon en avoit eu advertissement: (e) qui étoit faux) outre plus que Maldonat en avoit donné quelque enseigne, disant, qu'il seroit encore le jagor :

(a) C'est à dire les Ministres de Sedan.

(b) Celui de la vocation des Ministres.

tellement qu'à Metz ils firent tant par persévérance, qu'il se départit de sa compagnie, sans dire à Dieu, & se retourna en Allemagne: pourquoy faire, on luy fournit argent: & depuis, par plusieurs fois on luy cueilleite, de plus de 250. livres, pour luy envoyer (e). Il me souvient, a-t-il dit ailleurs (f), (g) Martheu de Lauigny, Declarateur & retourneur au sein de l'Eglise Chrétienne & Catholique. Mais eux voyans que ce crime, & quel-situation quez autres communs, comme d'être caymand, des faussetés, supposément ordinaire, & homme sans résolution, n'étoient, sol-toient assez suffisans pour le deprimer, aucuns d'en-159-tr'eux s'attaquerent à l'honneur de sa femme, publiantz qu'elle s'étoit prostituée à quelques chanoynes (f) De-sense de Mathieu pour les raisons, que j'ayme mieux laisser en la consi-deration de ceux qui l'ont veüe, & cogneu, que les écrire.

(D) Il mourut de peste. C'est ce que Beze nous a déjà debité; & c'est aussi ce que Philippe Lonicerus va nous apprendre. (g) Ex improvviso (g) Phil. signidem anno superiore, in ipsa Vindemia, peste Rempublicam nostram tunc infestante, ex hac vita, non sine magno doctorum virorum, quibus ille notus erat, tuoque cum primis dolore, ex hac misera vita, in caelestem illam avocatus est. Il parle ainsi à Jean Fichard Syndic de la ville de Francfort, en lui dedicant un écrit postume de nôtre Sureau, savoir la version Latine d'un Ouvrage (h) de Jean Corras. Si Lonicerus (h) L'Ar-voit daté son Epître dedicatoire, nous saurons exactement en quelle année du Rosier mourut, L'année de mon édition ne me sert de rien, c'est se contre le Pan 1588. Il est très-certain que ce Ministre ne mourut point l'année d'apparavant; il étoit déjà mort lors que Theodore de Beze publia son Hist. Arrière-Curtore des Eglises Pan 1580. Citons un autre passage de Lonicerus où du Rosier est fort loué. Quae (i) sit humanarum rerum fragilitas, Fichard clarissime, superiore anno pramatura sua morte, etiam nos non ille Hugo Sureau, non sine doctissimorum virorum suspirio, restatus est. Qui cum laudatissime tate, Andrea Wecheli, viri optimi & humanissimi, Typographiae strenuam nevarer operam, talen sue in- (i) C'est le d'histoire, quam exacta, non solum Latine & Graecommencement de ce, verum etiam Hebraicae & Chaldaicae linguae Epître notitia ornabat, laudem consequutus est, ut omnibus bonis & doctis viris esset gratissimus.

deux Docteurs Catholiques. Il ne gagna rien sur l'esprit de cette Dame. Je parlerai de (E) ses Ecrits.

ROTAN (JEAN BAPTISTE) Ministre de la Rochelle, fut fort estimé pour son esprit, & pour son érudition; mais on le soupçonna d'avoir (A) trahi le party, en favorisant sous main l'envie qu'avoit Henri IV. d'aller à la Messé. On debite qu'ayant promis de se laisser vainere en disputant avec du Perron, en présence de ce Prince l'an 1593. les remors de la conscience ou la vanité l'obligèrent à faire semblant d'être (B) malade, pour ne pas entrer en lice. Il continua

(E) Je parlerai de ses écrits.] Il en a fait plusieurs en François si nous en croyons la Croix du Maine (a) qui n'en cotte que deux, celui du meurtre des Rois, & un traité touchant sa confession de foi avec abjuration de la profession Huguenotique &c. imprimé à Paris l'an 1573. nous avons vu ci-dessus qu'il en fit un touchant son retour à l'Eglise Reformée. Il avoit publié à Orleans quelques Ouvrages de controverse, avant le massacre de la Saint Barthelemi. Cela paroît par les reponses de Gentien Hervet mentionnées (b) dans la Croix du Maine. Si le Sieur Konig avoit dit que Hugo Sureau mit en Latin un arrêté du Parlement de Toulouse, il ne seroit point censurable, mais il s'est servi de cette expression, (c) edidit arrestum Parliamenti Tholosani in casu admirabili matrimoniali An. 1588. Elle est viciée en 2. manieres 1. Elle ne distingue point si Sureau est le traducteur ou l'Auteur, ou simplement le publicateur de cet Arrêt. 2. Elle fait agir un homme mort, car Sureau ne vivoit plus Pan 1588. Il y a une infinité de telles fautes dans les Bibliographes.

(A) On le soupçonna d'avoir trahi le party.] D'Aubigné raconte (d) que le Ministre Rotan, Piemontois (e), profond Theologien & Philosophe subtil, eut envie d'être homme de Cour, & qu'il crut que le tiers party qui se forma quelque tems après la mort de Henri troisième, seroit une breche par où il pourroit entrer dans les affaires.

Il se joignit à Morlas qui avoit les mêmes vûes, & puis ils concertèrent l'un & l'autre avec du Perron les moyens d'engager le Roi à se faire Catholique. Ils furent favorablement traités par les Directeurs des Finances, ce qui attira d'autres personnes dans leur faction. Rotan & Morlas dispuoient sur diverses Theses contre du Perron & devant le Roi, & prevariquant donnoient lieu à cet esprit monstrueux en savoir, si bien que cette éloquence facile & merveilleusement agreable s'estoit insinuée en la bonne grace du Roi dès le siege de Rouën . . . Sur ces entrées, chascun donnant occasion à son compaignon, ils mirent sur le bureau le changement de religion. Notez que Rotan commença à goûter la Cour, lors qu'il y sollicita (f) quelques deniers qu'il avoit prestez, ou plusost fait prestier par autrui à Geneve, pour les levées de Sausi.

Cela nous montre qu'il ne se renfermoit pas dans les fonctions de son caractère: il se méloit de politique. Soyons donc un peu moins surpris de ce qu'il n'eut pas plutôt humé l'air de la Cour, qu'il songea à faire fortune, en preferant ses interêts, à ceux de sa religion. (g) Il fut député à Mante avec plusieurs autres, pour représenter au Roi les griefs du party, mais il s'étoit fait choisir en particulier pour disputer contre du Perron. Or avoit-il promis de faire une prevarication subtile, de laquelle étant sur le point, il avint que quelque gloire, ou quelque crainte le fit tellement chanceler, qu'il aimait mieux seindre une maladie: fut mis en sa place le Ministre Berand, de Montauban:

leur dispute fut aigüé d'une part & d'autre, sur la suffisance ou insuffisance de l'Escripture, & les termes de l'Epistre à Timothée. Sur ce point cette conference fut rompue par la defence des Ecclesiastiques.

(B) Faire semblant d'être malade, pour ne pas entrer en lice.] Nous venons de voir que d'Aubigné conte cela: ajoûtons à la narration celle de l'Historien de l'Edit de Nantes. Elle nous apprend que la conduite de Rotan fut approuvée dans un Synode National. (h) Rotan Ministre celebre fut soupçonné d'avoir donné les mains à ces artifices, soit qu'on l'eût en effet charmé par l'esperance de quelques bienfaits, soit qu'il seignit d'y entendre pour se faire deputer; parce que cette commission étoit alors assez importante, pour faire honneur à ceux à qui on la donnoit. On ouvrit donc une conference, où du Perron entra comme assuré de la victoire, par la collusion de son adversaire. La dispute roula sur la suffisance de l'Ecriture, & sur l'interpretation du 16. verset du 3. Chapitre de la 11. Epitre de St. Paul à Timothée. Mais Rotan n'ayant pas osé, ou par honneur ou par conscience, être aussi lâche qu'on disoit qu'il l'avoit promis, seignit une maladie, qui le tira d'embarras. Berand Ministre de Montauban prit sa place: mais la conference n'alla pas loin, quand on vit qu'il n'y avoit plus rien à esperer de la fraude concertée avec Rotan. Le Clergé trouva moyen de la rompre, sans qu'il parût la fuir: & de leur côté les Ministres s'offrirent à la recommencer toutes les fois qu'on leur en donneroit l'occasion. Mais parce que ces offres n'empêcherent point le Clergé de se vanter d'avoir fait reculer les Ministres, Berand & Rotan firent approuver au Synode National qui se tint à Montauban l'année suivante, ce qu'ils avoient fait à la conference. Berand fit passer Rotan sous son ombre: & cette approbation étoit sa leçon qu'on avoit eue de la collusion de celui-cy avec les adversaires. On ne voit point clairement ni par ce récit, ni par celui de d'Aubigné, si Rotan fit le malade après quelques conferences, ou avant toute conference. C'est pourquoy afin de donner à mon lecteur une conoissance plus distincte de ce fait, je m'en vais dire ce qui s'en trouve dans un autre Historien. Parmi ces Deputez, dit-il (i),

il y avoit nombre de Ministres, entre autres un nommé Rotan Grison de nation, lequel s'estoit vanté d'estre encor à la Rochelle, qu'il vaincroit tous Docteurs Catholiques en dispute, & se le persuadoit, mesmes pour faire paroître que telle estoit son opinion, il avoit fait acheter un nombre de livres depuis la Rochelle jusques à Mante. A cela luy ayda beaucoup le sieur du Plessis, Gouverneur de Saumur. . . . (k) Le jour assigné, ledit Sieur du Perron, & le Ministre Rotan, apres certains preambules de desff & de respect tout ensemble, protestans de part & d'autre, n'estre meus que du zèle de la verité, entrerent en matiere, sur la suffisance de la parole de Dieu. Cet Historien ayant rapporté le précis des objections, & des responses, en homme partial contre ceux de la religion, finit

(i) Pierre Vitor Cuyet, Chronologie des Notables Catholiques en dispute, & se le persuadoit, mesmes pour faire paroître que telle estoit son opinion, il avoit fait acheter un nombre de livres depuis la Rochelle jusques à Mante. A cela luy ayda beaucoup le sieur du Plessis, Gouverneur de Saumur. . . . (k) Le jour assigné, ledit Sieur du Perron, & le Ministre Rotan, apres certains preambules de desff & de respect tout ensemble, protestans de part & d'autre, n'estre meus que du zèle de la verité, entrerent en matiere, sur la suffisance de la parole de Dieu. Cet Historien ayant rapporté le précis des objections, & des responses, en homme partial contre ceux de la religion, finit

(a) La Croix du Maine, Biblioth. Françoises, p. 173.

(b) Ref. p. 173. (c) Hugo Sureau dit des Rois, Maître d'Escole à Orleans. L'Anti-Hugues, en réponse à Hugues Sureau dit des Rois, imprimé par Chesneau, l'an 1566. Id. ibid. Voilà un Anti dont Mr. Baillet n'a point parlé.

(e) Konig, Biblioth. pag. 786.

(d) D'Aubigné Hist. Universelle liv. 3. ch. 24. p. m. 497. ad ann. 1593.

(f) D'auvres les font Grison. Voyez ci-dessus le passage de Cuyet.

(g) Id. ib.

(h) Id. ib. livre 4. chap. 11. pag. 505.

(h) Histoire de l'Edit de Nantes 10. l. 1. p. 112. ad ann. 1593.

(i) Pierre Vitor Cuyet, Chronologie des Notables Catholiques en dispute, & se le persuadoit, mesmes pour faire paroître que telle estoit son opinion, il avoit fait acheter un nombre de livres depuis la Rochelle jusques à Mante. A cela luy ayda beaucoup le sieur du Plessis, Gouverneur de Saumur. . . . (k) Le jour assigné, ledit Sieur du Perron, & le Ministre Rotan, apres certains preambules de desff & de respect tout ensemble, protestans de part & d'autre, n'estre meus que du zèle de la verité, entrerent en matiere, sur la suffisance de la parole de Dieu. Cet Historien ayant rapporté le précis des objections, & des responses, en homme partial contre ceux de la religion, finit

nua, dit-on, de prevariquer tout le reste de sa vie, & il devoit travailler avec de (C) Serres dans un Synode national à un projet frauduleux; mais ils moururent l'un & l'autre avant la tenuë de ce Synode. Rotan avoit enseigné la Theologie * dans la Rochelle, & publié un (D) Ouvrage sur la controverse de la Cène. Mr. Maimbourg pourra être (E) critiqué.

ROTTERDAM, est une des plus considerables villes de Hollande. Sa situation sur la Meuse lui est extremement favorable pour le commerce. Il ne faut point douter que son nom ne vienne de ce qu'elle fut bâtie à l'embouchure de la Rotte †. On ne fait point en quel tems elle a commencé d'être bâtie, mais on fait qu'environ l'an 1270. elle fut érigée en ville; car on y fit des remparts, & on lui donna des privileges ‡. Rien ne l'a plus fait connoître que d'avoir été la patrie (A) du grand Erasme. Elle n'a pas été insensible à cette gloire. Elle a

* Cum Rupellam rediisset (Andreas Rivetus) publice profitem-tem audivit Joannem Baptistam Rotanum Italum, doctissim. & eloquentissimum Doctorem, qui scholam Theologi-

(a) Idem ainsi. (a) Rotan se trouva lors un peu confus, & se mit sur les loüanges dudit Sieur du Perron, puis sur l'Assemblée congediée pour ce jour-là. Depuis Rotan ne se trouva plus en la conference. En sa place vint Berault Ministre de Montauban, lequel dans les six jours suivans fut pourmené par ledit Sieur du Perron, par omnes locos dialecticæ, sur le mot *scipitru*, faire sage. Il fut allegué des Histoires, des Poësies, des Mathematiques, de la Philosophie, Physique, Morale, Metaphysique, Scholies, & Commentaires; dont ledit Berault s'escrima à droit & à revers: mais en tout ce qu'il fist pour prouver que ce mot signifioit ou comprenoit suffisance, il ne le put prouver. Ainsi apres avoir loüé ledit Sieur du Perron, il dit en paroles couvertes qu'il n'estoit venu preparé pour disputer. Ainsi finit ceste conference, & les Ministres de la Religion pretendü Reformée s'en retournerent chacun aux Provinces d'ou ils estoient.

(C) Travailler avec De Serres... à un projet frauduleux. Je n'ai lu cela que dans d'Aubigné: il raconte les adresses dont on se servoit à la Cour afin de corrompre les Ministres, & puis il dit, (b) Sur tout ceste effiace parut es Ministres Rotan, Serres, Cahier, Morlas & De Vaux. Tout le secret de tels desseins, & notamment de la ruse de Mantes declaré par ce dernier, qui alla confesser sa prevarication à plusieurs personnes notables avecques cris d'epouvantement. D'Aubigné fut l'une de ces personnes. Apres avoir depose sa confession & ses soupçons dans un sein, dit-il (c), il mit entre mes mains trois brevets; l'un de deux mil cinq cens escus; les autres deux un peu moindres, que j'ai rendus à ses heritiers. Dans la Confession Catholique de Sancy il feint que Cahier raconte toutes ces choses, & il l'introduit qui affirme ce que (d) lui d'Aubigné n'avoit osé affirmer, sur les circonstances de la mort de ce De Vaux. (e) Comme j'estois en cette agonie, c'est Sancy qui parle, j'aperceus Mr. Cahier se promenant en la basse-cour. Je cours luy demander qu'estoit devenu le Ministre de Vaux. Monsieur, dit-il, ce malheureux, apres les belles promesses qu'il avoit faites à Monfr. d'Evreux, & argent recen pour les executer, il luy prit une sèvre poltronne, & s'en alla d'icy en son pais, criant & brailant que la cause de Dieu estoit trahie par luy, & cinq de ses compagnons, lesquels il desguoit sans nommer. Il adoussoit à cela que Dieu luy seroit pardon, qu'il alloit à sa maison, rendre son ame entre ses mains, aussi-tost qu'il seroit à Milaud. Il s'offrit cependant d'escrire des lettres à Mr. d'Evreux, lesquelles portoyent creance pour quelque habile homme, & sur lesquelles Mr. d'Evreux desconvroit la prevarication de la dispute de Mantes, & les autres preparatifs de Ro-

han (f) & de Serres, que vous savez avoir promis leur perse entreuisse de bonne heure. Les Huguenots furent si simples que de refuser son offre, disans que le regne de Christ ne s'establit point par ruses... Je (g) demandai comment se peuvent aujourd'hui couvrir Rohan (h) & Serre & les autres? Ces deux-là, respond Cahier, n'ont que faire de couverture; car ils sont couverts de terre. Je vous diray comment. Si-tost qu'ils eurent seen la confession de De Vaux, ils s'encouragerent l'un l'autre par lettres, se font estre pour le Sinode National de Montpellier, avec resolution de passer le Rubicon, & avant faire retraite essayer de gagner quelque chose avec les confederés. Mais le malheur fut si grand, qu'ils font tous deux morts à l'ouverture du Synode. L'Auteur des Notes sur la Confession de Sancy, remarque (i) que ce Synode est celui de Montpellier, contre lequel Rebolou composa en 1600. la satire intitulée, *Actes du Synode universel de la sainte Reformation*. Voyez le reste de la note.

(D) Et publié un Ouvrage sur la controverse de la Cene. Il fut imprimé à la Rochelle, & intitulé *Traité orthodoxe de l'Eucharistie*. Le Docteur Jule Cesar Bulenger le refuta par un Ouvrage qui fut imprimé à Paris, chez Federic Morel l'an 1598. in 8. Il y renvoye dans la preface de sa response Catholique, au livre de Mr. du Pleffis Mornai sur l'Eucharistie.

(E) Mr. Maimbourg pourra être critiqué. Raporçons d'abord ses paroles. (k) Que n'ont-ils pas dit pour deshonorer la memoire des Sieurs de Sponde Lieutenant Général à la Rochelle, Salette Conseiller du Roy de Navarre, De Morlas Conseiller d'Estat & Surintendant des Magazins de France, du Fay, de Clairville, Rohan, & de cent autres de leurs plus celebres Ministres, qui apres avoir esté parmi eux de fort honestes gens, & les premiers de leur Consistoire, sont par une étrange metamorphose devenus tout-à-coup de grands scelerats, & les derniers de tous les hommes, pour avoir abjuré le Calvinisme? Il suppose dans ce passage 1. que Du Fay étoit Ministre. 2. Qu'il y a eu un Ministre nommé (l) Rohan. 3. Que ces deux pretendus Ministres abjurerent la Religion Reformée. Tout cela est faux. On les regarda comme de faux freres; mais il ne paroît pas que Rotan ni Du Fay soient morts actuellement & ouvertement Papistes.

(A) Que d'avoir été la patrie du grand Erasme. Si Homero avoit été aussi estimé pendant la vie qu'il l'a été après sa mort, ç'auroit été en vain que plusieurs villes auroient aspiré à la gloire de l'avoir produit; car celle qui auroit eu véritablement cet avantage, en auroit donné des preuves

con-
Theologi-
cam apen-
tuerat.
Menfius,
Athens.
Bavau.
p. 316.
† C'est le
nom d'une
riviere.
‡ Boxbor-
nius,
Theat.
p. m. 281.
(f) Il
faut dire
Rotan.
(g) Con-
fession Ca-
tholique de
Sancy ibid.
p. 439.
(h) Lisez
Rotan.
(i) Notes
sur la Con-
fession de
Sancy, pag.
573.

(b) D'Aubigné, 10. p. liv. 5. ch. 1. pag. 625.

(c) Id. ib. p. 626.

(d) Consul-tez les originaux, je me raporte pas cela.

(e) Confes- sion Ca- tholique de Sancy, liv. 2. ch. der- nier, pag 438. edit. 1693.

(k) Maim-
bourg, preface de
l'Histoire
de la Li-
gue.
(l) Il a été
trompé par
la fausse
d'impref-
sion qui
s'est glissée
dans la
Confession
Catholique
de Sancy.

fait bien son devoir (B) pour honorer la memoire de cet illustre personnage, dont

incontestables, avant que la longueur du tems eût pu fournir à d'autres villes matiere de chicaner & de brouiller. Voilà pourquoi on ne voit pas de disputés sur la patrie d'Erasme: la grande reputation où il a été pendant sa vie a prevenu ces sortes de contestations: Roterdam a compris de bonne heure ses interêts, & a tellement affermi pendant que les choses étoient fraîches les titres de possession, & de la gloire qui lui revient d'être la

patrie de ce grand homme, qu'on ne peut plus lui rien disputer sur ce sujet. Il a fallu être alerte, car le tems auroit pu verser mille tenebres sur une naissance comme celle-là, puis que la mere dont la condition étoit mediocre, n'avoit cherché à Roterdam que les moyens de cacher cette naissance. Pour ce qui est de la conception, il la faut laisser toute entiere à la ville de Tergou, qui ne la compte pas pour un petit avantage. Que seroit-ce si cette conception n'étoit pas souillée d'un double peché originel, ou plutôt d'un peché actuel par dessus l'originel? Il s'est trouvé un Bourguemaître (A) de cette ville, qui a voulu l'enrichir même de la nativité d'Erasme, & ne laisser à Roterdam que l'éducation. Mais il a beau le dire & le repeter, & à telles enseignes que les Registres du Convent de Stein ont conservé le dépôt de son mensonge, toute la terre est persuadée qu'Erasme n'est point né à Tergou, mais à Roterdam. En voici l'aveu des parties interessées.

Une lettre des Bourguemaîtres & des Conseillers de Tergou inserée dans la description du Pais-Bas, traduite de l'Italien de Louis Guicciardin, contient ces paroles, *Oriundus (h) etiam hac urbe magnus ille Desiderius Erasmus, Goudæ enim conceptus & utero gestatus, ROTERODAMI (quo cum ad parientium viciniam esset mater se certa de causa contulerat)* IN LUCEM EDITUS EST. On montre dans la Bibliotheque de Tergou une tête d'Erasme, qui peut passer pour un monument public des renonciations de cette ville à la pretension de sa naissance; car l'inscription qui est autour de cette tête, temoigne qu'il a été conçu à Tergou, & qu'il est né à Rotterdamm.

Depuis peu Mr. Almeloveen a renouvelé la dispute de ces deux villes par un incident curieux (i): il pretend qu'Erasme est plutôt bourgeois de Tergou, que bourgeois de Roterdam, parce que selon les loix le lieu où les enfans naissent par hasard, n'est point censé leur patrie. Si dans le cours d'un voyage une femme accouche dans une ville; si elle n'a point dessein de s'arrêter dans cette ville; si elle a fait ailleurs élection de domicile, on ne regarde point son enfant comme citoyen ou bourgeois de cette ville; on lui donne pour patrie le lieu où son pere & sa mere sont établis. Sur ce pied-là Erasme devoit être plutôt appellé *Goudanus* que *Roterodamus*, car son pere & sa mere demeuroient à Tergou; & si sa mere n'accoucha point de lui à Tergou, mais à Roterdam, ce fut un pur accident. Elle s'absenta pour cacher sa faute; elle s'alla confiner dans une ville voisine pour quelques jours seulement, & jusques à ce qu'elle se fût delivree du fardeau qu'à sa grande honte elle portoit dans son sein (d).

Je remarquerai en passant, que quelques Auteurs François se fondant sur un droit fort suranné, je veux dire sur l'ancienne Geographie, & sur la division des Gaules mentionnée dans les Com-

mentaires de Jules Cesar, ont voulu faire honneur de la naissance d'Erasme à leur nation. Robert Cenalís (e) Evêque d'Avranches a dit nettement que la France est le pais d'Erasme, & qu'elle lui est bien obligée, *ut pote homini in Gallia nato*: Erasme a favorisé cette pretension; car il a dit quelquefois (f) que la Gaule étoit son pais, & il en a pris part comme à un honneur fait à sa patrie, aux lumieres que l'éradition de Budé verroit sur la France. Quelques Allemans ne purent regarder cela qu'avec des yeux de jalousie, & supplier humblement Erasme, de ne (g) point fouffrir que la France le derobât à leur pais: sa reponse assainée de beaucoup d'affection pour les sciences, & de modestie aboutit à ceci; qu'il étoit né sur les confins de la Gaule & de l'Allemagne, mais un peu plus près de la premiere que de la dernière. *An Batavus sim non mihi satis constat. Hollandum esse me negare non possum, ea in parte natum ut si Cosmographorum pieturis credimus magis vergat ad Galliam quam ad Germaniam, quamquam extra controversiam est totam eam regimen in confinio Gallia Germanique esse.* De là vient qu'il (h) dit dans une autre lettre, qu'il n'affûre pas qu'il soit François, mais qu'il ne le nie pas non plus; regardant cela comme une chose problematique. *Gallum esse me nec assero, nec inficio, sic natus ut Gallus ne an Germanus sim anceps haberi possit.*

(B) Pour honorer la memoire de cet illustre personnage. La ville de Roterdam a voulu 1. que la maison où naquit Erasme fût honorée d'une inscription, qui aprit à tous ses habitans, & à tous les étrangers cette glorieuse prerogative. 2. Que le College où le Latin, le Grec & la Rhetorique sont enseignés, portât le nom d'Erasme, & qu'il lui fût consacré par l'inscription du frontispice. On en substitua une de pierre l'an 1549. Espagnols l'ayant renversée l'an 1572. on cut soin de la (i) redresser, dès qu'on fut exempt de leur tyrannie; & enfin on lui en érigea une de (k) bronze en 1622, qui est admirée des connoisseurs. Elle est dans la grande place de la ville, au bord d'un canal, sur un piedestal orné d'inscriptions, & entouré d'un balustré de fer. Si la matiere de ces différentes Statués est montée par degrez à un plus haut prix, Erasme a eu cela de commun avec les Divinitez de l'ancienne Rome; car non seulement les offrandes des particuliers n'étoient pas d'abord de la qualité la plus relevée,

Nunc (l) te marmoreum pro tempore fecimus; at tu si futura gregem suppleverit aureus esto;

mais aussi celles des villes & des nations entieres commençoient par des choses communes,

Fictilibus crevere Diis hac aurea templa.

Il y a peu de voyageurs, qui faisant la relation de ce qu'ils ont vu dans les Provinces Unies, ne parlent de la statué d'Erasme. Mr. Joli Chanoné de Paris en a touché une circonstance, que je la m'en vai rapporter. (m) Il venoit de faire mention de cette statué, & de la maison où Erasme est né: puis il ajoûte, que la grande reputation du personnage rend ces deux choses - à quoy que petites - les plus considerables de la ville, bien qu'en effet on

(a) Il étoit de Leiden, & s'appelait Reynoldus Snoyus. (voyez le Journal des Savans 1690. pag. 540.) Il a publié plusieurs livres, & a eu de beaux emplois. Il avoit été ami d'Erasme. Val. André Dissertus a lu dans les papiers du Baron de Stein, où Erasme a demeuré plusieurs années, ce que dit ce Snoyus. Bibl. Belgica pag. 175.

(b) Pag. m. 204. edit. 1716.

(c) Dans ses Aménités Theologico-Philologice p. 40. & seq. edit. Amsterdam. 1694.

(d) Voyez la lettre d'un Jurisconsulte nommé Mr. Costerus écrite à Mr. Almeloveen sur ce sujet, & inserée dans les Aménités Theologico-Philologice.

Dispute entre l'Allemagne & la France touchant Erasme.

(e) Hist. Gallie l. 1. fol. 30. 39.

(f) Et pristinum illam laudem non strefferat Gallia. Nihil enim veterat eum ditione Germanum esse, & veterum Cosmographorum descriptione Gallum. Erasmi epist. 7.

(g) Ne patriam ut si Galliam sibi me asserat, sed ingenue fatear Bataviam esse Germaniam. Gal. lum esse me nec assero, nec inficio, sic natus ut Gallus ne an Germanus sim anceps haberi possit.

(h) Verbetum den die dans ses Elages, que les soldats Espagnols qui étoient en garnison à Rotterdamm, ne se porteroient à cette violence, qu'après avoir été animés par les invectives qu'un Moine de leur nation prétendait contre Erasme, & que le Statué de la même statué, mais en fit faire une autre.

(i) Verbetum den die dans ses Elages, que les soldats Espagnols qui étoient en garnison à Rotterdamm, ne se porteroient à cette violence, qu'après avoir été animés par les invectives qu'un Moine de leur nation prétendait contre Erasme, & que le Statué de la même statué, mais en fit faire une autre.

(k) Quenstedt, de Patr. illustriam videtur. 121. se trompe de ne de la faire de marbre.

(l) Virgil. personage rend ces deux choses - à quoy que petites - les plus considerables de la ville, bien qu'en effet on ne p. 145.

(m) Voyez les plus considerables de la ville, bien qu'en effet on ne p. 145.

dont (C) elle reçoit un si grand éclat. Elle est le siege de l'Amirauté de la Meuse.

ROVENIUS (PHILIPPE) Archevêque de Philippe, & Vicair Apotolique dans les Provinces-Unies, étoit né à Deventer *. Il a publié divers Ouvrages, & un entre autres de *Republica Christiana*, qui fut imprimé l'an 1648. J'en cite un morceau, afin de montrer l'étrange (Z) jargon de quelques devotes qu'il condamne fortement.

RUA (PIERRE) s'avant Espagnol, qui enseigna les belles lettres dans Soria (A) sa patrie, à vécu au XVI. siecle. Il publia trois lettres † contre An-

(a) Lib. 2. cap. 54.
(b) C'est une fautive il faloit mettre 1549.
(c) Puit, dit Mon. ster, imago Erasmi ad vivum expressa. advenienti (Philippe) oppolita, que exerto brachio gratulorium carmen Principi offerebat.
(d) Voyag. part. 2. p. 129, 130.
Toutes ces fautes de Monconis se trouvent dans un livre qui a été imprimé l'an 1692. & qui a pour titre, Teatro Belgico. Voyez-y l'endroit qui concerne Rotterdam.
(e) Enté Silviois fut mention des tourbes dans un livre qu'il publia l'an 1458.
Foyez Martinus Schoebadius de Turffis, p. 3.
(f) Acad. des Sciences, vol. 2. p. 162.
(g) Prosp. pag. 10. 3.
(h) Acad. des Sciences, 10. 2. p. 159.
(i) Epist. prefata Operibus Erasmi. Voyez aussi Quenstedt à la page 121. de son Dialogue de patrii illustrium doctrina & scriptis vitorum.

* Valere André Biblioth. Belg. pag. 778.
† Intitulées, Cartas del Bachiller Rua. Nicol. Anton. Biblioth. Hispan. 10. 2. p. 187.
(k) Philip. Rovenius de Resul. Christiana pietatis exercitia approbata ab Ecclesia, vel à Patri. lib. 1. cap. bus commendata: nihil crepou nisi unione cum Deo, cum uisatur proprio (si non peiori) spiritui: jactent transubstantiationes mysticas, cordis concentrationes: potentiarum, imo omnis sui esse, annihilationem, combatum essentie creata & Divinitatis: Spirituale Sacramentum inseparabilitatis, somnium omnium affectionum, absorptionem & liquefactionem in amplexu sponsi, triplicem animæ hierarchiam, orationem in inquiete passiva, abbreviatam spiritualement, cordis silentium, meditationes negativas, uniones supersensuales, puteum & gurgitem annihilationis, amorem Desicium, transformantem, inientem, stringentem, amplexantem, suavitatem cor auferentem, surgentem sponsuberta, ruminantem collum, absorbenem entibususum, insensibilitatem & oblivionem omnium inducentem, abyssalem cum Deo identificationem, conscriptionem Desicam, incendientem & consumentem cor: elevationem ad suavitatem caelestem ex infernali Linguore, improversionem super caelestem, caliginem & unbram Dei, allocutiones internas, elevationes incognitas, extensiones & applicationes amorosas, anima suspensionses, deliquum, suspiria, mortem sensuum & omnium affectuum, ecstasiam continuam, justitium ratiocinii, cordis contactum & patefactionem, liquefactionem, influxum, inflammationem, assultus qui ferri nequeant, penetrationes ad intima, vulnerationes, constrictiones, alibigationes inseparables, aspectus penetrantes & oblectantes, voces tremulas, murmura columbina, gustus suavissimos, odores gratissimos, auditus melodice caelestis, hypermysticas Dei & anime perichoreses, impudentiam spiritualement, aspirations Myrsantropicæ, ignem sine carbone, flammam sine des Au corpore, holocaustum meridianum in viscerali & tenens mystic medullari penetrabilitate, contactum mirabilem & suavissimum, obscure noctis gaudia & caliginem. Hac pœnas & similia sesquipedalia verba in nova pietatis sibola inter sponse electos Magistros, & discipulas curiosos, adeo frequenter tenero proferuntur palato, ut intus in visceribus sentiantur (1).
(1) Le Docteur Scillingfleet a recueilli des auteurs mystiques quelques pœnas & similia sesquipedalia verba in nova pietatis sibola inter sponse electos Magistros, & discipulas curiosos, adeo frequenter tenero proferuntur palato, ut intus in visceribus sentiantur (1).
Voyez son Traité du Romanisme de l'Eglise Romaine, p. m. 240.
207
Petrus

ne pent pas les appeller petites, puis que (a) Sebastien Minster raporte en sa Cosmographie, que Philippe Roy d'Espagne, fils de l'Empereur Charles V. allant au mois de Septembre de l'année (b) 1545, à Rotterdam, cette statue fut érigée (c) pour honorer sa joyeuse avènement, & qu'on mit à la main d'Erasme un poème en son honneur pour lui presenter, & qu'en suite le Roy, Marie Reine d'Hongrie & tous les Princes qui les accompagnoient, étans échauffez de l'amour qu'ils avoient pour la memoire d'un si grand personnage, allerent visiter avec respect la maison & la chambre où il étoit né. Mr. de Monconis (d) n'en dit pas tant; il se contente de marquer la posture de la statue, & de rapporter les inscriptions de la petite maison; si ce n'est qu'il dit qu'Erasme a donné l'invention (e) de la tourbe, & la maniere de voiles pour aller à tous vents, comme vont les barques & les hies: ce qui me semble aussi peu vrai que ce qu'il venoit de dire, que l'Escault & le Rhin joints passant devant la ville de Rotterdam, & en côtoyant une partie, entrent encore par 2. grands canaux en dedans. Mais Mr. (f) Bulart nous confirme le passage de Mr. Joli; car il dit que lors que Philippe I. entra solennellement en la ville de Rotterdam, comme Prince Souverain du Pays-Bas, le Senat fit mettre pour son plus grand ornement la statue d'Erasme au naturel devant la maison où il étoit né, vêtu en habit Ecclesiastique, tenant une plume de la main droite, & presentant de la gauche au Prince un rouleau dans lequel on lisoit,

Serenissimo Hispaniarum Principi D. Philippo à Burgundia Desiderius Erasmus Rôtterodamus.

Rotterodamus ego non inficiabor Erasmus, Ne videar civis deseruisse meos. Ipsorum instinctu, Princeps clarissime, saluum Ingressum precor ad limina vestra tuum, Atque hinc quo possim studio, commendo popellum Maxime præsidiis Casare nate tuis. Te Dominum agnoscent omnes, te Principe gaudent Nec quicquam taro charius orbe tenent.

(C) Dont elle reçoit un si grand éclat. Je ne voi guere d'Autours, qui en écrivant quelque chose sur la vie d'Erasme, ne fassent attention à l'éclat qu'il a répandu sur sa patrie. C'est par là que Du Verdier (g) Vau-Privas, & Mr. Bulart (h) deburent dans l'éloge qu'ils ont fait de cet enfant de Rotterdam. Les paroles de (i) Rhenanus à ce sujet sont trop belles pour n'être pas rapportées. Natus est, dit-il à l'Empereur Charles V. abavi uti Frederici III. Ang. primis Imperii amnis ad quatum Calend. Novembris, Roterodami in Hollandia tua inferioris Germania Provincia, quam olim Batavi possederunt, nunc magis notam studio sis omnibus obituus indigena Erasmi incunabula,

quam veterum incolarum memoria quamlibet bellico robore praeslantium. Hoc alumno Roterodamum oppidum se semper jactavit, & doctis viri commendatum. Je pourrais citer bien des Autours, qui pour relever la gloire de Rotterdam, joignent ensemble ces deux choses; l'une qu'elle est la patrie du grand Erasme; l'autre qu'elle lui a érigé une statue.

(Z) L'étrange jargon de quelques devotes. Voici ce qu'il dit de certaines Religieuses, qui affectoient des pratiques particulières de devotion, & de spiritualité. (k) Non raro etiam superbia aliam quam consilium habent, ut ambulent in magnis & mirabilibus super se, ut viscant illis ordinaria pietatis exercitia approbata ab Ecclesia, vel à Patri. lib. 1. cap. bus commendata: nihil crepou nisi unione cum Deo, cum uisatur proprio (si non peiori) spiritui: jactent transubstantiationes mysticas, cordis concentrationes: potentiarum, imo omnis sui esse, annihilationem, combatum essentie creata & Divinitatis: Spirituale Sacramentum inseparabilitatis, somnium omnium affectionum, absorptionem & liquefactionem in amplexu sponsi, triplicem animæ hierarchiam, orationem in inquiete passiva, abbreviatam spiritualement, cordis silentium, meditationes negativas, uniones supersensuales, puteum & gurgitem annihilationis, amorem Desicium, transformantem, inientem, stringentem, amplexantem, suavitatem cor auferentem, surgentem sponsuberta, ruminantem collum, absorbenem entibususum, insensibilitatem & oblivionem omnium inducentem, abyssalem cum Deo identificationem, conscriptionem Desicam, incendientem & consumentem cor: elevationem ad suavitatem caelestem ex infernali Linguore, improversionem super caelestem, caliginem & unbram Dei, allocutiones internas, elevationes incognitas, extensiones & applicationes amorosas, anima suspensionses, deliquum, suspiria, mortem sensuum & omnium affectuum, ecstasiam continuam, justitium ratiocinii, cordis contactum & patefactionem, liquefactionem, influxum, inflammationem, assultus qui ferri nequeant, penetrationes ad intima, vulnerationes, constrictiones, alibigationes inseparables, aspectus penetrantes & oblectantes, voces tremulas, murmura columbina, gustus suavissimos, odores gratissimos, auditus melodice caelestis, hypermysticas Dei & anime perichoreses, impudentiam spiritualement, aspirations Myrsantropicæ, ignem sine carbone, flammam sine des Au corpore, holocaustum meridianum in viscerali & tenens mystic medullari penetrabilitate, contactum mirabilem & suavissimum, obscure noctis gaudia & caliginem. Hac pœnas & similia sesquipedalia verba in nova pietatis sibola inter sponse electos Magistros, & discipulas curiosos, adeo frequenter tenero proferuntur palato, ut intus in visceribus sentiantur (1).

(A) Daus Soria sa patrie. Il semble d'abord qu'il n'y ait aucune conformité entre André Schottus, & Dom Nicolas Antonio. L'un dit,

* Ville du
pays de
Hohein.
† Ob eru-
ditionis,
judicique
Præfanti-
tiam, mo-
rumque
integritate-
tem, in
magno &
apud ipsos
& alios
eruditos
fuit pre-
tios. *Malle-
rus, Iffage-
ge ad Hift.
Cherfonefi
Cimbrica,
partie 3.
p. 106.*

‡ Id. ibid.
§ Sandius,
in Biblioth.
Austriacit.
p. 114.

¶ Nulli ut
popula-
rem hunc
suum in
viam re-
vocaret,
pepercit
opera, sed
peritiam
suum ejus
superare
non po-
tuit. *Mol-
lerus ibid.
p. 107.*

‡ Flebier,
Hystoire de
Theodose.
liv. 4. pag.
433. edit.
de Paris
1680. in
12.

§ Né à
Eluse, selon
Claudian.
C'étoit
alors la
capitale du
pays, qu'on
nomme au-
jourd'hui
l'Armax-
gac dans
la Gafco-
gne pro-
prement
dite.

(a) Andr.
Schottus,
Biblioth.
Hifpan.
p. 507.

(b) Nicol.
Anton.
Biblioth.
Scripitor.
Hifpan. to.
2. p. 187.

(c) Andr.
Schottus
ibid.

toine de Guevara, qui sont très-doctes & très-curieuses, où il refuta une infinité de faussetez que cet Auteur avoit publiées, & le ridicule subterfuge dont il le vit se servir. C'est ce qu'on verra (B) dans le passage d'André Schottus que je raporte. Mr. Moreri est (C) tombé dans une insigne bévue.

R U A R U S (M A R T I N) Ministre Socinien, étoit né à Krempen * en Allemagne. Il fut infecté des heresies Sociniennes par Ernest Sonerus Professeur à Altdorf, qui les enseignoit secretement. Il s'y obstina de telle sorte, qu'il aimoit mieux perdre son patrimoine, que de renoncer à cette secte. Il se fit fit estimer & au dedans & au dehors, par son jugement, par son savoir, & par ses mœurs. Il fut Recteur du College de Racovie, & puis Ministre des Sociniens de Dantzic, soit dans la ville, soit au bourg de Strassin, & il mourut dans cet emploi l'an ‡ 1657. à l'âge de 70. ans †. Il l'exerçoit déjà l'an 1635. comme il paroît par le voyage (A) de Jaques Ogier. Il est Auteur de (B) quelques Ecrits qui ont été imprimez. Le fameux Calixte employa tous les moyens β dont il se put aviser pour le convertir, pendant le Colloque de Thorn l'an 1645. mais il n'y put rien gagner.

R U F I N, Favori de l'Empereur Theodose, „ étoit Gaulois γ, de la Pro-
„ vince d'Aquitaine δ, d'une condition mediocre, mais d'un esprit élevé, sou-
„ ple

(a) Petrus Rhus Numantinus primum Abula, post Numantia in patria amos plurimos ad extremam usque aetatem bonas literas docuit; & l'autre, Petrus (b) Rha, Sorienfis, Abula primum, mox in patria urbe juvenutem humanioribus imbuuit literis ad extremam usque aetatem: mais dans le fond ils disent la même chose. Soria bâtie proche les ruines de Numance, est nommée Numantia par quelques-uns, & entre autres par André Schottus.

(B) On verra dans le passage d'André Schottus. Le voici. (c) In quo egregie versatum fuisse testantur epist. 3. Hispanice scripta eruditionis plena, & humanitatis satis copiosa: quibus Ant. Guevarra (qui tum solus doctriam, & eloquentia arcem tenere videbatur) errores, mendaciaque in historiis antiquorum, veteribusque monumentis lapidum, & nummorum explicandis, egregie resellit. Valde ut mirer Gallos, Guevarra epistolas conversas Ameco titulo decorasse, manibusque ita tenere solitos, ut pro oculis circumferant, que tot mendacis, quot versibus scatero dicantur. Rhus itaque de tot millibus multa indicavit, facemque prastulit, ne quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 4. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 5. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 6. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 7. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 8. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 9. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 10. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 11. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 12. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 13. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 14. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 15. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 16. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 17. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 18. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 19. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 20. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 21. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 22. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 23. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 24. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 25. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 26. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 27. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 28. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 29. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 30. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 31. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 32. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 33. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 34. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 35. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 36. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 37. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 38. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 39. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 40. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 41. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 42. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 43. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 44. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 45. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 46. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 47. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 48. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 49. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 50. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 51. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 52. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 53. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 54. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 55. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 56. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 57. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 58. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 59. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 60. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 61. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 62. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 63. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 64. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 65. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 66. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 67. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 68. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 69. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 70. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 71. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 72. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 73. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 74. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 75. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 76. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 77. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 78. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 79. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 80. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 81. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 82. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 83. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 84. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 85. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 86. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 87. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 88. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 89. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 90. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 91. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 92. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 93. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 94. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 95. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 96. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 97. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 98. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 99. quis posthac credulus in errore induceretur. Epist. 100. quis posthac credulus in errore induceretur.

(B) Auteur de quelques écrits. Il a fait des notes sur le Catechisme des Eglises Sociniennes de Pologne: ces notes furent ajoutées à l'édition qui fut faite de ce Catechisme l'an 1665. Elles se trouvent aussi à l'édition de 1680. Il a fait d'autres notes sur le même Ouvrage qui n'ont pas été imprimées (e). On a deux centuries de ses lettres: la 1. fut imprimée à Amsterdam chez David Ruarus fils de l'Auteur l'an 1677. avec une preface de Joachim Ruarus s frere de David. La 2. fut imprimée l'an 1681. chez le même David qui y joignit une preface. Ces lettres (f) sont bien curieuses. On l'a cru Auteur (g) de la version Allemande du Nouveau Testament faite à Racovie, & publiée l'an 1630. mais c'est une erreur. (h) Quos salvi mihi constat, tum ex Sandio (i), illam Joham. Crellio & Joach. Stegmanno Seniori vindicante, tum ex indicio Filii quem nosse reliquit, cognominis, Amstelodami viventis, à quo, adornatam eam credi à Christoph. Oforodo ac cœteris aliquot, revisam autem esse à tota Societate, & in hac parente suo, ac praesationem tandem à Crellio adjectam, A. 1684. 133. sum edoctus.

(C) Mr. Moreri est tombé dans une insigne bévue. Il a dit que Pierre Rhus a fait un Traité De

Lege Julia, Poppæ, Cornelia, Falcidia &c. de Medicina & Emphyrea; & il a cité l'Ouvrage du P. Schottus. Quel monstre! Ce Pere ne dit-il pas très-clairement, non que Rhus fit un Traité de ces matieres, mais que sa 2. lettre fut destinée à montrer les faussetez de Guevara sur plusieurs autres matieres, & en particulier sur celles-là? D'ailleurs la loi Julia & la loi Poppæ ne sont pas deux loix, mais une seule. Le Pere Schottus le marque assez nettement: il ne met point de virgule entre Julia & Poppæ.

(A) Par le voyage de Jaques Ogier. Cet Auteur étoit à Dantzic l'an 1635. à la suite du Comte d'Avaux Ambassadeur de Sa Majesté tres-Christienne. Il raconte qu'il fut abordé dans une boutique de Libraire par un certain Ruardus, (il faloit dire Ruarus) avec qui s'entre tint en Latin pendant deux heures, & puis en François. Aggessus me est quidam N. Ruardus, quocum per duas horas collocutus sum Latine, ac deinde Gallice, qui me ad ades suas adeundas invitavit. Didici postea ab aliquo, eum esse Arimorum Pastorem: sunt quippe Gedani hujusmodi homines, qui gnilium clam congregantur, inscio vel dissimulante Senatu (d).

(B) Auteur de quelques écrits. Il a fait des notes sur le Catechisme des Eglises Sociniennes de Pologne: ces notes furent ajoutées à l'édition qui fut faite de ce Catechisme l'an 1665. Elles se trouvent aussi à l'édition de 1680. Il a fait d'autres notes sur le même Ouvrage qui n'ont pas été imprimées (e). On a deux centuries de ses lettres: la 1. fut imprimée à Amsterdam chez David Ruarus fils de l'Auteur l'an 1677. avec une preface de Joachim Ruarus s frere de David. La 2. fut imprimée l'an 1681. chez le même David qui y joignit une preface. Ces lettres (f) sont bien curieuses. On l'a cru Auteur (g) de la version Allemande du Nouveau Testament faite à Racovie, & publiée l'an 1630. mais c'est une erreur. (h) Quos salvi mihi constat, tum ex Sandio (i), illam Joham. Crellio & Joach. Stegmanno Seniori vindicante, tum ex indicio Filii quem nosse reliquit, cognominis, Amstelodami viventis, à quo, adornatam eam credi à Christoph. Oforodo ac cœteris aliquot, revisam autem esse à tota Societate, & in hac parente suo, ac praesationem tandem à Crellio adjectam, A. 1684. 133. sum edoctus.

(d) Carol. Ogerius, in itinere Polonico, pag. 418. 419.

(e) Tiré de Sandius in Biblioth. Austriacit. cap. 24. p. 309.

(f) Erudite & lectu digne: eam esse Arimorum Pastorem: sunt quippe Gedani hujusmodi homines, qui gnilium clam congregantur, inscio vel dissimulante Senatu (d).

(g) v. Matth. Zimmermanni Dissert. inaug. de acceptatione, pag. 27. & 31. apud Mollier, ibid.

(h) Mollierus ibid.

(i) In Biblioth. Austriacit. p. 94. 116.

„ ple, infinuant, poli, propre à divertir un Prince, & capable mefme de le fer-
 „ vir. Il vint à la Cour de Constantinople, il s'y fit des amis & des protecteurs
 „ il fut connu de Théodofe, il luy plût. Il ménagca fi bien ces commencemens
 „ de fortune, qu'il parvint en peu de temps à des emplois confidérables. L'Em-
 „ pereur luy donna la Charge de Grand-Maître de fon Palais *; le fit entrer
 „ dans tous fes Confeils, l'honora de fon amitié & de fa confiance, & le fit en-
 „ fin Confül avec fon fils Arcadius. Cét homme fe maintint comme il s'eftoit
 „ avancé, par fon adreffé pluftoft que par fa vertu. Son ambition croiffoit avec
 „ fa fortune. Il cherchoit à s'enrichir des dépouilles de ceux qu'il opprimoit par
 „ fes calomnies †. C'eftoit allez pour être fon ennemi, d'avoir un mérite extra-
 „ ordinaire, & de pouvoir luy difputer le rang qu'il tenoit. Comme il craignoit
 „ néanmoins de perdre l'amitié du Prince s'il ne confervoit fon eftime, il paroif-
 „ foit modeste & defintereffé. Il couvroit fes mauvais confeils de prétextes de
 „ justice, ou de politique; & fçavoit fi bien faire valoir fes bonnes qualitez, &
 „ cacher les mauvaics, que l'Empereur, tout éclairé, & tout jaloux qu'il eftoit
 „ de fon autorité, eftoit bien fouvent trompé, & gouverné fans s'en apperce-
 „ voir. Les principaux ‡ Seigneurs de la Cour ne purent voir l'élevation de ce † Zoz.
 „ Favori fans en être piquez. . . . Ils conspirerent enfemble contre luy, & refô-
 „ lurent de le perdre: „ mais leurs efforts (A) n'aboutirent qu'à leur propre rui-
 „ ne, ou à l'affermiffement de fon credit. Il fe fit batifer avec un (B) grand
 „ faste

* Zoz. imp.
 l. 4. Ambr.
 Ep. 53.

† Clau-
 dian. l. 1.
 contra
 Ruff.

(2) Zoz.
 l. 4.

(3) Ambr.
 ep. 53.

(c) Fle-
 chier, ubi
 supra pag.
 486. ad
 ann. 394.

(4) So-
 zom. l. 8.
 c. 17.

(A) Leurs efforts n'aboutirent qu'à leur propre ruine, ou à.] Ceux qui conspirerent fa perte furent (a) Timafe & Promote, qui venoient de commander l'armée, & de vendre des services importants. . . . Tatien, qui avoit gouverné tout l'Orient en l'absence de Théodofe. . . . & Procele fils de Tatien, Gouverneur de Constantinople, jeune homme, hardi & entreprenant. Ruffin averti de tous leurs desseins prévint l'esprit de l'Empereur, & luy representa, (b) Que les graces qu'il recevoit tous les jours de Sa Majesté, le rendoient odieux à toute la Cour; Que quelque soin qu'il eust d'arrester par fa retenue les murmures de ses envieux, il se formoit tous les jours des factions & des cabales contre luy; Qu'il succomberoit infailliblement si la main qui l'avoit élevé ne le soustenoit; Qu'il reconnoiffoit son peu de mérite, & qu'il ne s'estimoit que par les bontez que Sa Majesté avoit pour luy, & par la reconnoiffance qu'il en auroit toute la vie. Après avoir engagé l'Empereur à le proteger, il songea non seulement à se garder des surprises, mais encore à perdre ses ennemis. . . . S'estant trouvé dans le Conseil avec Promote, ils y eurent diverses contestations. (1) L'Empereur en estant sorti, leur dispute se renouvella: l'un & l'autre vouloit soustenir ses avis; ils s'échauffèrent insensiblement. Ruffin en estant venu à des paroles offensantes, Promote s'emporta, & luy donna un soufflet. . . . L'Empereur, à qui Ruffin alla sur le champ faire ses plaintes, en fut extrêmement irrité. Il protesta hautement, Qu'il estoit las de souffrir ces divisions & ces intrigues, & ceux qui en estoient les auteurs; Qu'il leur apprendroit à vivre en paix, & à considérer les perfonnes qu'il affectionnoit; & que si ces jaloufies qu'on avoit contre Ruffin ne finissoient, il le mettroit si fort au dessus de ses envieux, qu'ils seroient forcez de le respecter & peut-estre de luy obéir. Ce Prince, qui parloit en Maître, & qui sçavoit se faire craindre quand il falloit, prononça ces paroles avec tant de chaleur, que personne n'osa plus murmurer. Il chassa Promote de sa Cour, & donna presque en mefme temps à Ruffin la charge de Préfet du Prétoriaire. La nouvelle dignité de ce Favori, & la promotion de l'Empereur, dont il estoit affecté, luy

donnerent lieu de se venger plus facilement de ses ennemis. Promote ne survécut pas long-temps à cette disgrace: car ayant reçu ordre d'aller joindre l'armée, & de marcher contre les Bastarnes qui pilloient la Thrace, il fut tué dans une embuscade par un parti de ces Barbares: plusieurs accusèrent Ruffin de cette trahifon. La mort (2) de Procele ne fut pas moins funeste. Ce Ministre le fit accuser de plusieurs crimes, corrompit les Commissaires qu'on luy avoit donnez, les obligea sous-main de le condamner à mort, & fit en sorte que la grace que Théodofe luy envoyoit n'arrivoit qu'après l'exécution. Il avoit traversé Tatien (3) dans des affaires de famille; & Timafe n'eust pas esté plus heureux que les autres, s'il n'eust recherché l'amitié de ce Favori, & s'il ne se fût rendu complice de ses crimes.

(B) Batifer avec un grand faste.] Mr. Flechier nous en donne une belle description, précédée d'un preambule qui vaut un portrait de main de maître; c'est pourquoi je raporte un peu au long ce qu'il raconte. „ (c) Ruffin, qui gouvernoit absolument l'Empire en l'absence de Théodofe. . . . avoit long-temps couvert sa vanité & son ambition sous les apparences d'une modestie affectée; & foit pour donner bonne opinion de soy à l'Empereur qui l'aimoit, „ foit pour donner moins d'ombrage aux Courtisans qui lui envioient sa fortune, il devenoit tous les jours plus puissant, sans paroistre plus orgueilleux. Il cherchoit foudrement les moyens de s'enrichir; & quoy qu'il fût naturellement porté au faste & au bruit, son avarice retenoit son orgueil. Mais lors qu'il se vit affûré de la faveur de son Maître, & comblé des biens qu'il en avoit receûs, ou qu'il avoit luy-mefme injustement aquis, il s'abandonna à son naturel, & devint insolent dès qu'il crut pouvoir l'estre impunément. Il se fit grand nombre de créatures, marcha avec un train plus superbe qu'il n'estoit féant à un particulier, & fit bâtir des maisons plus magnifiques que les Palais mefmes des Emperereurs. Un de ses principaux soins avoit esté de faire bâtir près d'un Fauxbourg de Calcedoine appellé, le Fauxbourg du Chefine (4), une maison de plaifance si vaste,

faite l'an 394. Le deuit qu'il eut de voir Stilicon au dessus de lui après la mort de Theodose, le porta à des entreprises de trahison qui le perdirent. ** abusé de la foiblesse de son maître; il brouilla les Empires & les Empereurs, par ses intelligences secretes avec les Huns, les Gots & les Alains, & il voulut se rendre souverain, ou pour le moins independant & de ses maîtres & de ses ennemis.* Il fut tué l'an 395. Voyez Moreri. Sa mort fit cesser les doutes qui avoient agité Claudien, sur la question s'il y a une providence: il n'en douta plus dès qu'il vit la chute de cet insolent & de cet injuste Favori. Je ferai quelques (C) reflexions sur ses paroles.

* Flechier, ibid. pag. 500.

† Ce seroit selon Mr. Flechier, pag. 427. l'an 397.

R U G.

„ vaste, qu'on eust prise pour une Ville, & si
„ riche en ornemens & en meubles précieux,
„ qu'on avoit peine à croire qu'un particulier eust
„ pu fournir à ces dépenses excessives. D'un
„ côté s'élevait une grande Eglise en l'honneur
„ des Apostres Saint Pierre & Saint Paul; de
„ l'autre paroissait en perspective sur une éminen-
„ ce voisine, un Monastère qui devoit servir pour
„ suppléer au défaut du Clergé de cette Eglise.
„ Dès que ces bastimens furent achevez, Ruffin
„ résolut de se faire baptiser, & de célébrer en
„ mesme temps, avec tout l'appareil imagina-
„ ble, la Dédicace de cette nouvelle Eglise. . .

(a) Flechier, ibid. pag. 488.

(1) Theodoret. l. 1. c. 31. Sozomen. lib. 2. c. 4. Pallad. in Lausiac. c. 4.

„ (1) Méchant avec un peu de Religion beaucoup
„ d'ostentation & de faste, (1) il convoqua les
„ Evêques de toutes les parties de l'Orient, sur
„ tout ceux qui occupoient les premiers Sièges,
„ Il supplia mesme, par des Lettres réitérées,
„ les plus fameux Solitaires d'Egypte, de quitter
„ leur solitude pour venir assister à cette célèbre
„ cérémonie. Le rang qu'il tenoit dans l'Em-
„ pire, dont il avoit la principale direction sous
„ le Prince Arcadius, fit qu'un grand nombre
„ d'Evêques partirent au premier avis qu'ils re-
„ ceurent, & emmenèrent avec eux les plus saints
„ personnages de leurs Provinces. L'Assemblée
„ fut tres-nombreuse. Il s'y trouva trois Patriar-
„ ches, Nectaire de Constantinople, Théophi-
„ le d'Alexandrie, & Flavien d'Antioche. Gré-
„ goire Evêque de Nisèe, Amphiloque d'Ico-
„ gne, Paul d'Héraclée, Dioscore d'Héliopolis,
„ & plusieurs autres célèbres Prelats s'y étoient
„ rendus des premiers. Les principaux de la No-
„ bleffe & du Clergé, & une multitude infinie
„ de Peuple y accoururent, les uns pour honorer
„ cette feste, les autres pour faire leur cour à ce
„ Favori, plusieurs pour satisfaire leur curiosité.
„ Ce fut dans le mois de Septembre que se fit
„ cette cérémonie. L'Eglise étoit tendue de
„ riches tapisseries; l'Autel étoit d'or & de
„ pierres. La Consécration se fit avec tout
„ l'ordre & toute la magnificence qu'on pouvoit
„ souhaiter. Après que les Offices furent ache-
„ vez, on procéda avec la mesme pompe au
„ Baptême de Ruffin. Le Patriarche Nectaire
„ le lui administra, & le fameux Evagre de Pont
„ qu'on avoit fait venir d'Egypte avec le Solitaire
„ (2) Pallad. in Lausiac. Ammoné, receut au sortir des Fonts (2) cet
„ homme régénéré, qui ne conserva pas long-
„ temps son innocence. Ainsi se termina cette
„ solennité qui auroit été des plus saintes & des
„ plus magnifiques de l'Eglise d'Orient, si elle
„ n'eust été accompagnée d'un luxe profane, & si
„ si ce Ministre, par ses actions & par ses injus-
„ tices, n'eust voulu regagner sur les Peuples les
„ sommes excessives qu'il sembloit avoir em-
„ ployées pour Dieu en cette occasion.

* Ils concernent la providence divine.

(C) Quelques reflexions sur les doutes * de Claudien.] Il déclare que le bel ordre qui regne dans

la nature le portoit à croire qu'elle est dirigée par les loix très-sages d'un Dieu infini, mais que le désordre qui regne parmi les hommes, la prospérité des mechans, le malheur des gens de bien, le pouvoient à suivre l'hypothese d'Epicure, que le hazard avoit été l'artisan de toutes choses, & que les Dieux ne se mêloient pas de la conduite du monde. Enfin, dit-il, le supplice de Ruffin a calmé mes inquiétudes; je prononce un arrêt d'absolution en faveur des Dieux; je ne me plains plus que les mechans ayent acquis tant de puissance, ils ne font elevez que pour tomber de plus haut. Il nous dira mieux cela lui-même.

*Sæpe (b) mihi dubiam traxit sententia mentem,
Curant Superi terras, an nullus inesset
Rector, & incerto sterneret mortalia castra.
Nam cum dispositi quassissimæ sœdera mundi,
Prescriptosque maris sinus, antiquæ meatus,
Et lucis, noctisque vices: tunc omnia rebar
Constituta firmata Dei, qui lege moveri
Sidera, qui fruges diverso tempore nasci,
Qui variam Phœben alieno jussisset igne
Compleri, Solemque suo: porrexerit undis
In ora: tellurem medio libraverit axe.
Sed cum res hominum tanta caligine volvi
Adspicerem, lætisque diu florere nocentes,
Vexarique pios: rursus lævescilla cadebat
Religio, causaque viam non sponte sequebat
Alterius, vacuo quæ currere semina motu
Affirmat, magnanque novas per inane figuras
Fortuna, non arte, regi: quæ Numina sensus
Ambiguo vel nulla putat, vel vesicia nostri.
Abstulit hunc tandem Ruffini pennis tumultum,
Absolvitque Deos. Jam non ad culmina verum
Injustos crevisse queror, tolluntur in altum,
Ut lapsu graviores manent.*

(b) Claudien. in Ruffin. lib. 1. init.

J'ai promis dans (c) l'article du Marechal d'Ancre (c) Voyez l'article Concini p. 890. remarque F. de parler ici des reflexions de Balzac, sur une pensée de Malherbe qui ressemble à celle de Claudien: je n'aurois de ma promesse. (d) Il est
„ vray qu'on parloit ainsi, avant que la Religion
„ Chrestienne eust reformé le langage. On ac-
„ cusoit les Dieux de tout le mal que faisoient les
„ hommes. La Providence divine estoit prise
„ tous les jours à partie, par quelqu'un qui se
„ plaignoit que les choses du monde n'alloient pas
„ comme il eust voulu. C'EST TYRAN HEU-
„ REUX PORTE TESMOIGNA-
„ GE CONTRE DIEU. C'est un an-
„ cien mot allégué par vostre Cicéron; Et il
„ n'est rien de si vulgaire dans les vers des Poëtes
„ payens; que le crime de leurs Dieux & de leur
„ Destin: *Crimen Deorum, Favorum crimen, &c.*
„ Cinthia est malade, & si elle meurt de sa ma-
„ ladie, dit le Poëte amoureux de Cinthia, une si
„ belle Mort sera le crime du Dieu de la Médecine.

(d) Balzac Sacrate Clémentin p. m. 237.

„ Tam formosa tuum Mortua crimen erit.

„ Depuis

RUGGERI* (COSME) Florentin, s'introduisit à la Cour de France sur le pic de grand Astrologue, au tems que Catherine de Medicis favorisoit ces gens.

* Balzac, *Socrate Chretien* p. m. 253. le nomme Coline Roger.

„ Depuis Constantin même, & sous les enfans „ de Theodosé, il y a des exemples de ces blas- „ phemes Poëtiques, & de cette profane liberté. „ Si Rufin n'eust esté puni de ses crimes, on al- „ loit appeller les Dieux en justice, comme fau- „ teurs & complices de Rufin :

„ Abskult hunc tandem Rufini pana (a) timorem „ Absolvitque Deos.

„ Un de nos Poëtes a dit je ne sçay quoi de sem- „ blable; Mais en verité d'une excellente manie- „ niere, & fa copie passé tous ses originaux. Je „ vous la propose comme un chef-d'œuvre, dans „ cette Ode qu'on peut opposer aux plus belles & „ aux plus achevées de l'Antiquité. Le Dieu de „ Seine parle à un Favory, qui passoit sur le „ Pont-neuf., Je ne copie point les vers de Mal- „ heibe que Balzac rapporte; vous en trouverez la „ conclusion dans la page 890. du 1. volume de ce „ Dictionnaire. Joignons au passage de Balzac ces „ paroles de Mr. Menage, (b) Cette pensée au reste, „ Et le ciel acculé de supporter les crimes Est resolu „ de se justifier, n'est pas originellement de Clau- „ dien: elle est de plusieurs autres Auteurs qui ont „ esté long temps devant lui. Cicéron au livre troi- „ sième de la Nature des Dieux: Diogenes quidem „ Cynicus dicere solebat, Harpalum, qui tempo- „ ribus illis prædo felix habebatur, contra Deos „ testimonium dicere, quòd in illa fortuna tam diu „ viveret. Et en un autre endroit du mesme livre: „ Improborum igitur prosperitates, secundaque „ res redarguunt, ut Diogenes dicebat, vim omnem „ Deorum ac potestatem, Martial:

Nullo esse Deos, inane cœlum „ Affirmat Silius, probatque, quòd se „ Factum, dum negat hæc, videt beatum.

Senèque a dit dans ce sens, Deorum crimen, „ Sylla tam felix; & un ancien Comique Grec,

Ὅτι δ' ὄνειδος, τὰς κακὰς ἐδαμνοῦν.

(a) Il fa- „ loit dire „ tumult. Mr. „ Menage „ Observat. „ sur Mil- „ herbe, „ pag. 431. „ n'a pas re- „ levé ce „ qui pro- „ quo de „ Balzac, „ dont il ra- „ porte les „ termes.

(b) Menage. „ Obser- „ vations sur „ Malherbe, „ p. 432.

(c) Bar- „ thius, ad „ Claudian- „ in Rufin. „ lib. 1. tit. „ p. m. 1078. „ & seq.

(d) Apud „ Regem „ Prophe- „ tam „ Psalm. 73. „ & 93. „ Hic ubi „ cap. 23. „ Habæac „ cap. 1. „ Mita- „ cham c. 3. „ Barthius „ ibid. pag. „ 1081.

(e) Voyez „ l'article „ Pays, pag. „ 716. col. 2.

(f) Plin. „ lib. 2. c. 7. „ p. m. 147.

(g) Notez „ que Costar, „ dont j'ai „ rapporté les „ paroles „ dans l'ar- „ ticle „ d'Hercule „ p. 73. col. „ 2. vers la „ fin, a ou- „ tré les eba. 10. & cæca etiam existimata, vaga, inconstans, „ ses: Plinè „ incerta, varia, indignorumque saurix. Huic omnia „ ne dit point „ expensa, huic omnia feruntur accepta: & in tota „ ratione mortalium, sola utramque paginam facit. „ Adeoque obnoxiz sumus sortis, ut Sors ipsa pro Deo „ tant hono- „ rée que „ lors qu'on „ & injurie.

nisme, la prosperité des mechans a fait murmur- „ rer contre Dieu, & inspiré plusieurs doutes sur „ la providence. D'autre côté on a répondu tou- „ jours & par tout à cette objection: puis donc „ qu'elle n'a jamais cessé de revenir nonobstant „ toutes les reponses, il faut conclure qu'elle a quel- „ que chose de fort specieux, & je ne fais quelle „ proportion avec nôtre entendement qui fait qu'elle „ y rentre sans nulle peine, (h) l'en chassit on à „ coups de fourche. On droit qu'elle se pourroit „ attribuer comme la palme ces belles paroles, cur- „ vata, resurgo; les reponses peuvent bien me faire „ plier un peu, mais je me redresse tout aussi-tôt. „ Il n'est pas question d'examiner si elle est solide; „ car il faut être tres-persuadé qu'elle est fautive, „ qu'elle ne vaut rien, mais peut-être n'est-il pas „ hors de propos de mettre en question si Claudien „ s'en est bien tiré.

Il pourroit y avoir des gens qui lui diroient, „ vous n'avez pas pris le bon chemin; la seule „ reponse que vous deviez faire à votre difficulté étoit „ de considérer l'idée vaste & immense de l'être „ souverainement parfait, & d'en tirer cette con- „ sequence: il est l'Auteur de toutes choses, il les „ gouverne toutes, il ne se fait donc rien qui ne „ soit regi & conduit d'une maniere infiniment „ sage, infiniment juste, infiniment admirable. „ Voilà sans doute le bon party, & la véritable voye „ de lever les doutes: faites taire la raison; obligez „ la d'aquiescer à l'autorité; Dieu l'a dit, & cetera „ &c; Dieu l'a fait, Dieu l'a permis: cela est „ donc vrai, & juste, sagement fait, sagement „ permis: Si vous voulez descendre dans le detail „ des raisons particulieres, vous n'en verrez jamais „ la fin, & après mille disputes vous serez con- „ traint de revenir à la raison de l'autorité, à l'idée „ immense de l'être souverainement parfait. Mais „ puis qu'il y faudroit revenir, n'en sortons point, „ tenons nous là immobiles, & inébranlables, „ mettant le doigt sur la bouche, imposant silence „ à nos petites lumieres, persuadez qu'en ces choses „ là le meilleur usage de la raison est de ne point „ raisonner. Faisons sentir plus vivement les mo- „ tifs de cette conduite. Quand on s'engage dans „ la dispute, on doit pretendre qu'on fera voir à „ son adversaire qu'il a tort; mais on ne doit pas „ pretendre qu'il aquiescera à nos premieres ou à „ nos secondes reponses. Les loix de ces sortes de „ combats demandent que chaque partie replique à „ l'autre, autant de fois qu'elle pourra opposer rai- „ sonnement à raisonnement, & jusques à ce que „ l'on soit venu aux premiers principes. Si je puis „ montrer à un homme que sa these choque les no- „ tions communes, & que la mienne est une suite „ naturelle & necessaire de ces notions, j'ai droit „ de ne le plus écouter, & de lui fermer la bouche „ par cet axiôme, adversus negantem principia non „ est disputandum: mais si je ne donne à ses objec- „ tions qu'une solution probable, contre laquelle il „ puisse alleguer de nouveaux doutes, revêtus d'une „ probabilité égale, ou presque égale à celle de ma „ solution; je n'ai point de droit d'exiger de lui „ qu'il aquiesce à mes reponses; je dois chercher „ de nouvelles solutions à ses nouvelles difficultez; „ & si je n'en trouve point d'évidentes, ou qui ne „ soufrent point de repartie specieuse, c'est à moi à „ me

(h) C'est „ nature. „ Naturam „ expellias „ furca, ta- „ men us- „ que recur- „ ret. Horat. „ epist. 10. „ lib. 1.

CONSIDÉ- „ RATION „ sur les „ methodes „ de repon- „ dre aux „ doutes „ touchant „ la provi- „ dence. „ Loix de la „ dispute.

gens-là. C'étoit un homme d'esprit, & qui passoit pour savant : d'ailleurs il étoit hardi jusques à l'effronterie, pour se fourrer dans le grand monde, & il s'intri-

me retirer du combat sans m'attribuer la victoire; car autrement j'imiterois les Convertisseurs de France. Ces Messieurs commencèrent environ l'an 1680. à offrir de conférer sur la religion avec leurs freres errans; ils leur promettoient d'ôûir leurs doutes, de les éclaircir, de les instruire cordialement; mais après avoir répondu 2. ou 3. fois ils ne souffroient plus la contradiction, ils vouloient que l'on se fôumit à leurs éclaircissimens, à faute de quoi ils prononçoient que l'on étoit opiniâtre. Il eût mieux valu prononcer cela d'abord: il est ridicule d'entrer dans les discussions, quand on ne veut pas souffrir que son adversaire replique cent & cent fois, s'il a autant de fois de quoi combattre nos solutions, & s'il nous peut alleguer contre la dixième replique une instance aussi probable, que le pouvoit être l'objection qu'il a proposée à la these principale. Voilà dans le vrai l'état des disputes. On attaque vôtre these; vous repondez: mais vôtre reponse est bien souvent plus exposée aux difficultez que la these même. Il est donc juste que vous refutiez la replique: vous repondez tout de nouveau je ne fai quoi, qui fait maître de nouveaux doutes plus plausibles que les premiers; il faut donc les examiner, & ainsi à l'infini, à moins que vous n'engagiez dans vôtre parti les notions (a) communes, pour en accabler vôtre antagoniste. Voilà les loix du combat; si vous n'avez pas dessein de les observer, il vaut mieux n'entrer point en lice, & dire tout court il faut croire cela sans raisonner: Dieu l'a dit, cela doit suffire.

(a) On ex: m: ici en general par notions communes, sous les principes dont les deux parties contestantes tombent d'accord.

Ce procedé seroit injuste, si l'état de la question étoit celui-ci, Dieu a-t-il parlé? mais il ne l'est point lors qu'on dispute avec des personnes qui reconnoissent l'existence de l'Etre souverainement parfait, & qui se forment des doutes sous pretexte que les gens de bien sont malheureux, & que les mechans prosperent. La seule reponse qu'il faut faire à ces doutans est celle-ci. Vous êtes persuadé de l'existence d'une nature souverainement parfaite; croyez donc qu'elle gouverne toutes choses parfaitement bien: car si vous ne tirez pas cette consequence du principe que vous admettez, vous ignorerez les premieres regles du sens commun, vous seriez capable de raisonner de cette maniere, le soleil est incapable de produire les tenebres, donc il les a produites. Pour faire mieux comprendre qu'il s'en faut tenir à cette courte reponse, & à ce principe general de l'existence de Dieu, je m'en vais montrer à quoi l'on s'expose, quand on veut descendre au detail des raisons particulieres. Premierement il est sûr qu'en ce cas-là on est obligé de suivre un homme dans ses repliques, jusques à ce qu'on le puisse payer d'une raison à quoi il n'ait rien à opposer de raisonnable: ce sont les loix de la dispute, comme je l'ai remarqué ci-dessus. En second lieu il est sûr que vos raisons particulieres seront combattues à l'infini, par d'autres raisons également specieuses pour le moins. Montrons-le par un petit échantillon. Nôtre Poète auroit allegué à un autre la même raison qui dissipa tous ces doutes; il lui auroit dit, puis que Rufin a été puni, il y a une providence qui gouverne toutes choses sagement & justement. La prosperité de ce mechant homme ne prouvoit

pas que la providence fût endormie, mais au contraire qu'elle lui preparoit peu-à-peu un rude supplice; elle l'élevoit afin qu'en tombant de plus haut, il se brisât mieux & se fracassât tous les os, tolluntur in altum ut lapsu graviore ruant. Si vous ne savez que cela, lui auroit-on pu repondre, vous ne tenez rien; vôtre solution pour être forte (b) vicille, n'en est pas meilleure; vous vous tirez d'une grande difficulté par une plus grande; vôtre particule U T fait horreur, on n'en sauroit foutenir l'idée sans frissonner. Vous donnez à l'Etre souverainement parfait, & par consequent d'une bonté infinie, un motif & une cause finale qui bien loin de contenir quelque vestige de bonté, sont le caractère le plus tyrannique & le plus malin que l'on puisse concevoir. C'est comme si l'un de nos Empereurs voulant infliger le dernier supplice à quelques-uns de ses domestiques, leur donnoit des Gouvernemens, & souffroit qu'ils y exerçassent toutes sortes d'extorsions, & qu'ils succéassent le peuple jusques aux nouëlles; c'est, dis-je, comme s'il souffroit cela, afin d'avoir lieu de les châtier plus severement. Si vous avez osé dire de Theodose ce que vous dites de Dieu, qu'il n'élevoit Rufin au plus haut sommet de la faveur que pour l'écraser plus sûrement, & plus rigoureusement; & afin de faire voir à ses peuples sa puissance souveraine d'élever & d'abaissier, il vous eût fait pendre comme un Poète satyrique qui l'eût diffamé insolemment. Claudien sans doutes s'apercevroit de l'énormité de son U t, & de sa cause finale, & demanderoit que l'on ne prit pas ses termes à la rigueur & au criminel. Il droit que la providence n'avoit pas comblé de biens l'infame Rufin, dans la vue de lui faire plus de mal, mais dans l'esperance que ce Favori en seroit un bon usage. Il ajouteroit que suivant les loix naturelles la chute des corps est d'autant plus rude, que le lieu d'où ils tombent est élevé, & qu'ainsi l'ordre a voulu que l'élevation de Rufin aggravât sa peine, lors que ses abus continuels des graces du ciel ont demandé son châtement. Cela n'ôte pas la difficulté, lui repondroit-on; l'esperance ne se trouve point dans la nature divine, elle fait infailliblement tout ce qui arrivera: elle a su très-certainement l'abus que seroit Rufin des faveurs celestes; il (c) valoit donc mieux le prevenir, que de preparer à ses crimes tolerez plusieurs années un châtement qui ne sauroit reparer le mal qu'il a fait, l'oppression de tant d'innocens, la mort de tant de personnes, la ruine de tant de familles. C'est une pauvre satisfaction pour une Province que son Gouverneur a desolée, que d'obtenir simplement qu'il soit châtié; l'arrê (d) la laisse dans sa misere, & rend quelquefois plus douce la condition du criminel. Je ne pouffe pas plus loin les repliques que le Poète pourroit faire, elles sont en fort grand nombre, je n'en doute point: mais les repliques de son adversaire ne seroient pas moins nombreuses, & ressembleroient toujours à celles qu'on vient de voir, c'est-à-dire qu'elles seroient plus proportionnées que celles de Claudien aux notions de nôtre esprit, & aux idées selon lesquelles nous jugeons de la perfection d'un gouvernement. Je suppose qu'après une longue dispute on lui diroit, je croi aussi

(b) Juvenal. Sat. 10. v. 104. avoit déjà dit touchant Scjan, Nam qui nimios optabat honores, Et nimias poscebat opes, numero praebat Excelle turris tabulara, unde altior esset Casus, & impulsisse preceps immane ruinae.

(c) Cur omnium crudelissimi tam diu Cinna regnavit? At dedit poenas. Prohiberi melius fuit, impedireque ne tot summos viros interficeret, quam aliquando poenas dare. Cicero de natura Deorum. lib. 3. p. m. 679.

(d) Exul ab octava Marius bibit & fruitor Diis Iratis: ut tu victrix provincia ploras. Juvenal. Sat. 1. v. 49. bien

s'intriguoit beaucoup *. Il obtint de Catherine de Medicis l'Abbaye de Saint Mahé en basse Bretagne. Il avoit fait l'horoscope de tous les Seigneurs de la Cour, & s'y étoit pris de la maniere qu'il avoit cru la plus propre à tirer d'eux quelque présent †. Il s'acquit enfin la reputation de Devin & de Magicien, & se trouva envelopé l'an 1574. dans l'affaire de la Mole (A) & de Coconas, accu-

sez (c) Sext. Empiric. ibid.

(d) Postet denique cum Sexto Empyrico lib. 1. (il faut 3.) Pyrrhonius l'article Pyrrhoniens, page 752. colonne 2. Je cite un Jésuite (d) qui remarque qu'Arnobe avoué que cet argument est insoluble.

(A) Dans l'affaire de la Mole, & de Coconas. C'étoient deux Favoris du Duc d'Alençon frere du Roi Charles IX. qui avoient poussé leur maître à des desseins fort criminels, ou qui l'y avoient aidé. Je veux croire qu'on leur imputa quelques faux crimes; mais ce qu'il y avoit de réel dans l'accusation suffisoit à les envoyer justement sur l'échafaut. Citons premierement Mezerai, nous citerons en suite le Laboureur. On (e) avoit trouvé chez la Mole une image de cire, qu'un Cosme Rogier Florentin & grand Charlatan luy avoit accommodée, pour charmer une Dameselle dont il estoit amoureux. La Reyne Mere vouloit qu'on creust qu'elle avoit esté faite pour devouer le Roy, & il le nia toujours fortement: mais il ne laissa pas d'avoir le col coupé, & Coconas avecque luy. On dit que deux Princefles qui en estoient amoureuses firent dérober leurs testes, & les embaumerent pour les garder; un autre de leurs complices fut rompu sur la roué, & Rogier envoyé aux galeres. La Reyne Mere fort credule en matiere de Devins & de Sorcieriers, Pen tira quelque temps après pour s'en servir. L'Auteur que je vais citer nous apprendra que la Reine Mere auroit voulu que l'on pendist Cosme, & ce n'est point à elle qu'il attribue la delivrance de ce Galerien: je l'appelle ainsi qu'il fut fait Alexandre que qu'il ne rama point effectivement. Tour- tai (f) fut condamné à être pendu, & à souffrir, auparavant la question. Enquis si un nommé Cosme Italien sçavoit quelque chose, se, dit qu'il y a un Italien, homme noir qui n'a le visage bien-fait, qui joue des Instrumens, qui a quelquefois chaussettes rouges & quelquefois de ras-fetas & toujours de noir habillé, & est ledit Italien puissant homme qui frequente & est chez la No- me, mais ne sçait s'il sçait quelque chose de l'en- treprise. Voici de quelle maniere Monsr. Laboureur commente cela. (g) Cet Italien est le Cosmo Rogieri duquel j'ai desia (h) parlé, que la Reine elle mesme avoit mis auprès du Duc son fils, sous pretexte de luy enseigner la langue Italienne, mais en effet pour servir d'Espion; sur l'avis ou sur la peur qu'elle eut qu'il se des- soit

ira Dei cap. 13. Sed rectè respondet Scot. Eccl. Theophil. Raynaudus, Theolog. naturalis, distinct. 5. n. 166. pag. m. 532. 533. (e) Mezerai, Abrégé Chronolog. tome 5. pag. 180. ad ann. 1574. (f) Le Laboureur, Aulit. à Castelnaud, to. 2. p. 408. (g) Id. ibid. (h) Savoir dans la page 401. où on lit ces paroles: Il n'y a gueres de criminels aussi qui ne souffrent toute sorte de gehennes, si leur vie depend de leur confession. C'est ce que temoignera icy Cosmo Rogieri duquel nous parlerons cy-après; qu'on sçavoit estre l'un des principaux du secret, & qui avoit manqué de fidélité à la Reine, qui l'avoit mis auprès du Duc pour lui servir d'Espion.

bien que vous que tout ce qui s'est passé dans l'affaire de Rufin, est juste, sage, parfait par rapport à Dieu; mais ce n'est pas à cause de vobis raisons, elles sont plus propres à faire naître des doutes, qu'à calmer l'irrésolution de l'esprit. Servez vous en néanmoins auprès de ceux qui s'en voudroient contenter, mais n'en dites mot aux grans raisonneurs; l'idée de l'Être souverainement parfait leur doit suffire, & leur suffist, quand ils usent bien de leur raison. J'ai connu des gens qui avoient lu plusieurs fois la Consolation de Boece, & qui demouroient fort surpris de la difference qu'ils avoient toujours remarquée entre les objections & les réponses de cet Auteur. Boece étoit tout ensemble un habile Philosophe, & un grand homme de bien. Accablé du poids énorme de sa disgrâce, & l'ame plongée dans la tristesse, il supposé que la Philosophie le vient consoler. Il lui fait plusieurs objections sur la providence; la Philosophie y répond tout de son mieux: mais au lieu que les difficultez de Boece sont à la portée des esprits les moins penetrans, & qu'elles percent de leur vive lumiere les entendemens les plus sombres, on n'a pas trop de l'attention la plus recueillie, & de la vivacité la plus prompte, pour comprendre quelque chose dans les solutions. La Philosophie ne peut cacher sa desiance, elle demande presque toujours qu'on lui permette les circuits, & de remonter plus haut; & quelque solide que puisse être ce qu'elle debite, le malheur de nôtre esprit veut qu'on n'y comprenne quelquefois rien: si elle nous convainc, c'est presque toujours sans nous éclairer. Voilà ce que disent quelques lecteurs de Boece. Ils m'ont fait

prendre garde qu'un très-subtil Professeur du XVII. siecle a menagé plus adroitement que lui l'honneur de la Philosophie, car après avoir introduit un Payen qui se propose mille doutes sur la providence, il ne lui donne point d'autre expedient que la (a) grace du St. Esprit.

Il ne faut pas que je finisse cette remarque sans observer l'injustice de certaines gens, qui croient que lors qu'on rejette les raisons qu'ils donnent d'un dogme, on rejette le dogme même. Il y a une difference capitale entre ces deux choses; ceux qui ont de l'équité, & un bon esprit ne manquent pas de les distinguer, & souffrent fort patiemment, & sans nul mauvais soupçon que l'on combatte la temerité des Orthodoxes, à l'égard des argumens foibles dont on se sert trop souvent pour soutenir la verité. Ce n'est pas qu'il ne se puisse commettre bien des abus là-dedans; car par exemple les Pyrrhoniens sous le pretexte de ne combattre que les raisons des Dogmatiques à l'égard de l'existence de Dieu, sapoient effectivement le dogme même. Ils (b) declaroient d'abord qu'ils s'accordoient au train general, sans s'attacher à aucune secte particuliere, qu'ils convenoient qu'il y a des Dieux, qu'ils les honoroient, qu'ils leur attribuoient la providence; mais qu'ils ne pouvoient souffrir que les Dogmatiques eussent la temerité de raisonner sur cela: en suite de quoi ils les combattoient par des argumens qui

(a) Unde Philosophus notiter ethnicus tot difficultatibus oppressus, nisi afflatus divino animetur ad cognitionem Dei unius ac distincti ab universo nunquam asferget. Claudius Berigar dicit in prooves libros Ployst. Aristot. etresio 20. in fine. (b) Sext. Empiricus, Pyrrhon. hypotyp. lib. 3. c. 1.

fez. entre autres crimes d'avoir employé le sortilege contre la vie de Charles IX. Il est appellé * Cosme l'italien dans ce procès, dont l'issüe fut pour lui qu'on le condamna aux galeres; mais la Reine Mere † l'en tira quelque tems après. Il avoit persuadé à la Mole, & à plusieurs autres, qu'il favoit faire des images de cire, les unes pour inspirer de l'amour aux femmes, les autres pour faire mourir en langueur telles personnes que l'on voudroit ‡. Il commença en 1604. à faire des Almanachs, & il continua d'en faire toutes les années. Il les parlesmoit de sentences tirées des Auteurs Latins †. Il vécut beaucoup, & se trouva β seul de reste de tous les Courtisans Italiens de Catherine de Medicis. Il mourut à Paris l'an 1615. & comme il avoit déclaré hautement & insolemment qu'il mourroit (B) Athée, son corps fut traîné à la voirie. On l'avoit accué l'an 1598. d'avoir

* *Mercurio*
François,
10. 4. p. 46.
ad ann.
1615.

† *Voyez la*
remarque
A.

‡ *Ibid.*
p. 47.

β *Ibid.*

β *Garaffe,*
vbi supra.

„ soit un party pour le preserer en la succession du
„ Royaume après la mort de Charles IX. au Roy
„ de Pologne son frere, & pour s'opposer à son
„ retour en France. Il avoua depuis à quelqu'un,
„ qu'après avoir donné quelques avis à la Reine,
„ il decouvrit que la partie seroit si forte pour la
„ haine qu'on avoit conceüe de la St. Barthelemy,
„ & pour la cruauté dont ce Prince estoit suspect,
„ outre que par ce moyen la Reine & la Maison
„ de Guise devoient encore gouverner; que ne
„ doutant pas qu'elle ne deüst reüssir par une mu-
„ tuelle conspiration des Grands, des Secretaires
„ d'Etat & de plusieurs du Parlement, il se reso-
„ lut de suivre la fortune de son Maître. Il en
„ fut encore plus persuadé, quand après luy avoir
„ revelé le secret qu'il avoit avec la Reine, le Duc
„ luy confia tous ses dessein & se servit de luy
„ pour amuser sa mere de quelques menus rap-
„ ports de peu de consequence, par lesquels il
„ s'entretenoit avec elle & penetroit dans ses sen-
„ timens. Un personnage de cette importance
„ luy donna grande part en l'affaire; mais la Rei-
„ ne ayant tout decouvert le fit arrester prisonnier
„ comme les autres, & luy fit faire son proces;
„ avec peu de succes neantmoins, par ce qu'il sou-
„ tint bravement la question ordinaire & extraor-
„ dinaire sur plus de quatre vingt Chefs, & mes-
„ me sur plusieurs que luy mesme avoit revelez,
„ sans vouloir rien dire, tant de la conspiration
„ que pour les Medailles charmées qu'il estoit ac-
„ cusé d'avoir faites, l'une du Roy Charles pour
„ le faire mourir, & les deux autres pour le Duc
„ d'Alençon & pour la Molle son Favory, qui
„ les portoient au chapeau & qui devoient servir à
„ entretenir entr'eux une amitié inviolable: mais
„ qui en esfet devoient faire perir la Molle, qui
„ sur cette frivole assurance tranchoit du grand
„ incomparablement avec tout le monde, & bien
„ loing de trouver des Amis dans sa disgrâce, eut
„ pour témoin contre luy son propre Maître &
„ ce bon amy; comme si nos Heurs de Lys en-
„ voyées du Ciel à ce qu'on dit, n'avoient pas
„ une vertu d'enhaut contre les charmes. S'il est
„ vray que Cosme en debitât, il en garda un soit
„ bon contre la corde, & qui luy reüssit de Floren-
„ tin à Florentine. Catherine de Medicis le vou-
„ loit voir pendre & il ne voulut pas; & toute la sa-
„ tisfaction qu'elle eut, fut de le voir à la Chaif-
„ ne, où il n'eut autre peine que du voyage de
„ Marseille: il y fit des amis qui obligerent le
„ Capitaine de sa Galere à le loger chez luy, &
„ jamais fa maison ne fut si fréquentée pour sa
„ consideration que pour celle de cet illustre For-
„ gat, qui en fit une Academie de Mathemati-
„ ques & d'Astrologie Judiciaire, & qui avoit
„ un Garde, qui sembloit plus luy estre donné

„ par honneur que pour l'observer, & poir em-
„ pêcher qu'il n'échappât. Mir. de Thou as-
„ sure que la Mole avoit une image de cire piquée
„ au cœur, & que Ruggeri ayant été mis en justi-
„ ce comme Magicien, fut sauvé par la Reine
„ mere. Je raporterai les paroles de Monsieur de
„ Thou dans la remarque E, avec les reponses de
„ la Mole.

(B) *Hautement & insolemment qu'il mourait*
Athée.] Raportons les propres termes du Mercurio
Francois. La (a) vieilleste, les gouttes & la gra-
velle l'ayant reduit à deux jours pres de la mort, ses
amis le conseillerent de penser à Dieu, & firent ven-
ir le Curé de la paroisse, qu'il ne voulut voir: on
luy mena des Capucins, il se moqua d'eux. Et
comme on luy eut representé de se mettre en bon estat
pour pouvoir obtenir la grace de Dieu, & craindre
le jugement dernier. Fols que vous estes, leur dit-
il, allez, il n'y a point d'autres diables que les enne-
mis qui nous tourmentent en ce monde, ny d'autre
Dieu, que les Roys & Princes, qui seuls nous peu-
vent avancer & faire du bien. Si vous aimez
mieux la paraphrase d'un Jesuite que la simplicité
de ce recit, lisez ce que l'on va copier. Les (b) gouttes & la gravelle, . . . ainsi que deux
Sergens de la mort, s'estant faisi de luy comme
d'un homme de mauvaise & difficile paye, le
conformerent à pieces, & luy firent neant-
moins la faveur de luy laisser le jugement touf-
jours entier & net pour se recognostre, s'il eüst
voulu respondre à leurs sermons: Estant au lit
à quatre jours de la mort, le Curé de St. Me-
dard le visita, & tacha de luy remonstrer son
devoir: mais il ne le voulut pas escouter: on a
recours aux Peres Capucins pour voir s'il s'en
pourroit tirer quelque bonne parole, ils pren-
nent la peine de le voir par l'entremise de quel-
ques-uns de ses amis, ils luy remonstrerent la ri-
gueur des jugemens de Dieu; la force & mali-
ce de Satan en ce dernier passage, & qu'il se-
roit bien de se mettre en bon estat, à quoy pre-
nant la parole, il leur dit d'un accent enragé &
desesperé. Foux que vous estes, allez, for-
tez de ma chambre, & sçachez qu'il n'y a point
d'autres Diables au monde que nos ennemis qui
nous causent du mal durant nostre vie, ny d'au-
tre Dieu que les Roys & les Princes qui nous
font du bien: j'ay vescu en cette creance, &
en cette creance je veux mourir. Ils n'oublie-
rent ny douceur de paroles, ny rigueur de me-
naces pour le remettre en bon chemin, mais ce
fut en vain, car deslors il alla tousiours profes-
sant de plus en plus de tres-horribles blasphem-
mes, comme Lucilio sur le buscher: jusques à
ce qu'enfin il finit sa malheureuse vie comme
Judas, *Infelicem spiritum non emisit sed amisit,*
„ le

(a) *Mer-*
curio Fran-
çois, 10. 4.
pag. 46.

(b) *Garaffe*
Doctri-
ne curieuse.
p. 156.
157.

d'avoir attenté par des (C) sortileges à la vie de Henri IV. il fut interrogé là-dessus par Mr. de Thou, & renvoyé sans châtement. Le recit que je ferai * de cette aventure nous apprendra l'effronterie de ce scelerat, & la faveur où il étoit auprès des Dames. Il y auroit bien des reflexions à faire sur ce qu'un tel personnage, ne croyant (D) ni Dieu ni Diable, s'amusoit néanmoins à l'Astrologie, &

* Dans la remarque D.

„ le bruit de son desespoir fut aussi tost espandue „ par tout Paris, il fut chargé des maledictions „ du peuple, & son corps fut exemplairement „ jetté à la voyrie, comme estant indigne de la „ sépulture commune. „ *

(C) *Attenté par des sortileges à la vie d'Henri IV.* Pendant que ce Prince étoit à Nantes en l'année 1598, on lui defera Cosme Ruggeri comme coupable de ce crime. On disoit que ce personnage qui étoit alors Ecclesiastique avoit au chateau de Nantes un cabinet particulier, où il s'enfermoit tous les jours sous le pretexte de peindre, mais en effet pour y donner des coups d'aiguille à une image de cire semblable au Roi. Il avoit fait esperer que par ce moyen il causeroit à ce Prince une langueur mortelle qui le consumeroit peu-à-peu. (A) *Cosmus Ruggerius tunc sacris adiectus ad regem delatus fuerat, quasi ipsius vitæ detestandis magis artibus pernicem malitus esset. Nam in arce Nannetensi specie pingendi cellam peculiarem habuisse, in qua cercam imaginem, qua regis speciem refereret, diis epodis excantatam cotidie acue flegebat, eaque re fore sperem fecerat, ut rex mox mortifero languore sensim absumeretur.* Le Roi donna ordre à Monsieur de Thou & à un autre d'informer de cette affaire. Cosme interrogé juridiquement, répondit d'abord à l'objection qui lui fut faite, & qui fut fondée sur ce qu'il avoit soufert la question pour une semblable cause l'an 1574. Il soutint qu'on l'avoit alors calomnié, & que son innocence fut reconuë par les Juges; (b) que les soupçons de Magie dont plusieurs personnes l'avoient chargé, n'étoient fondés que sur la science particuliere qu'il avoit de l'Astrologie; car on s'étoit figuré que sans l'aide des Demons, il n'eût pu prédire tant de choses, quoi qu'on seroit du Roi de Navarre, & du Prince de Condé, & que Catherine de Medicis lui demanda s'il n'avoit point fait leur horoscope, qu'il lui répondit qu'il l'avoit fait, & qu'il connoissoit par là qu'ils ne causeroient aucun trouble dans le Royaume. Il ajouta que cette reponse fit évanouir les résolutions pernicieuses qu'on avoit prises contre eux: qu'il s'en étoit ouvert à la Nouë, & l'avoit prié de leur en donner avis, afin qu'à l'avenir ils se conduisissent d'une maniere à confirmer ce qu'il avoit répondu à Catherine, & qu'il n'avoit répondu que par l'affection qu'il leur portoit; car ce n'étoient pas des choses que l'Astrologie fût capable de decouvrir certainement (c). Il conclut qu'il esperoit que sa Majesté se resouvenant d'un si bon service, y auroit beaucoup plus d'égard qu'aux accusations malignes & calomnieuses de ses delateurs. Mr. de Thou rapporta au Roi toutes ces choses: ce Prince après quelques tours de promenade demeura d'accord que la Nouë l'en avoit entretenu en ce tems-là, & donna ordre que l'on

mit Ruggeri en liberté, & qu'on ne fit plus d'informations contre lui. Les Dames avoient déjà obtenu la grace de ce miserable, qui parut bien-tôt à la Cour fort familier avec elles. (d) *Intermissa ulterius in Cosmum inquisitio & ipse libertati restitutus fuit, & in arcam familiaritatem cum gynaeco venit, cujus favore à Rege, cum hac diceret, jam gratia in arcana facta fuerat.* Mr. de Thou raporte en suite une chose qui ne doit pas être omise. Ruggeri eut l'impudence de dire que ce ne fut pas lui, mais un Jardinier de même nom, qui fut accusé, & châtié au tems de la Mole, & il imposa de telle foite qu'il obtint une pension d'Historiographe. (e) *Homo impudensissimus perditissimus postea ausus est palam dicere que ad annum IXXXIII. de Cosmo Ruggerio commemorantur, ad se minime pertinere, sed Thuanum obitoris cuiusdam cognominis tunc postulati errore allucinatum esse; eoque vesania venit, ut emendicatum stipendio in aula obtineret, ut scribenda historia munus sibi demandaretur.* Admirez l'impudence du personnage. On avoit les repones juridiques qu'il fit aux deux Commissaires qui l'interrogerent à Nantes, on les avoit, dis-je, bien signées de sa main, & il y reconoissoit qu'il étoit le même Cosme Ruggeri qu'on avoit calomnié dans l'affaire de la Mole, mais il soutenoit que les Juges l'avoient absous honorablement. Ce dernier fait temoigne aussi son impudence, car les actes de ce procès sont foi qu'on le condamna aux Galeres. (f) *Id. ib. C. Iis (f) confessionibus eundem se esse minime dicitur, sed per calumniam accusatum, & postea honorifice, sicuti jam dixi, dimissum; in quo rursus insigniter mentitus est, nam ex archyvis Curie titulum constat, eum post questionem ad tirenicis damnatum esse, sed aulicorum in hoc hominum genus prono favore penam remissam fuisse, & cum duceretur, vinculis exemptum in aula statim comparuisse.* Ajoutons encore ceci, Pendant l'interrogatoire de Nantes on representa à Ruggeri, que l'Astrologie judiciaire étant une chose impie, & indigne d'un Chretien, il avoit grand tort de s'en mêler lui qui étoit Prêtre. Il s'excusa (g) le mieux qu'il put, & parla même avec mepris de cette science, & fit serment que depuis qu'il étoit Prêtre il n'avoit dressé aucun horoscope.

(D) *Ne croyant ni Dieu ni Diable s'amusoit néanmoins à l'Astrologie & à la Magie.* Remarquez bien quelle fut sa confession en mourant. Il n'y a point d'autres diables, déclara-t-il (h), que les ennemis qui nous tourmentent en ce monde, ni d'autre Dieu que les Rois & Princes qui seuls nous peuvent avancer & faire du bien. Il ajouta selon Garasse (i). *J'ai vescu en cette creance, & en cette creance je veux mourir.* Si cette addition est du cru de ce Jesuite, je ne pense pas qu'il ait excédé les droits de la paraphrase; car on doit tenir pour une chose presque indubitable que tout vieillard qui meurt Athée, a vécu long tems Athée. Ce n'est point au lit de la mort, ni même au declin de l'âge que l'on se jette dans ce precipice; au contraire (k) presque tous les esprits forts, libertins, mecreans, &c. renoncent à leurs im-

(d) Id. ib. B.

(e) Id. ib.

(f) Id. ib. C.

(g) Ipse se potuit verbis etiam ele-rata ca, & inter alia adje-cit ac religiose assermavit, se postquam factis additus esset, postea dicit, nuquam natus tales curam horum fecisset. Id. ib. D & E.

(h) Mercurio Fran-çois ubi supra pag. 46.

(i) Garasse l'artiele Bion, pag. 560. re-

(k) Voyez l'artiele Bion, pag. 560. re-

* Spizelinus in Scrutiniis Atheismi p. 130. a tort de le mettre parmi les Athées brûlez vifs.

(a) Thuanus de vita sua lib. 6. ad ann. 1598. p. 1233. col. 1. C.

(b) Ob id autem periculum suspectum fuisse, quod Astrologie periculum certiorum ac sibi cum paucis cognitam horarum conscientiarum scientiam calerent, cujus opere ad ductum cum multa multis praedixisset, in eam venisset opinio-nem, quasi occultam cum malis spiritibus familiaritate hæc dicitur. Id. ibid.

(c) Id autem non tam ex arte, quam adfectu erga ipsos bene animato fecisset, qui per modum esset, ut per astrologia rationem praestari non possent. Id. ib. col. 2. A.

& à la Magie ; car c'est une opinion generale parmi les Chrétiens, que s'il y a des

(a) C'est à-dire orthodoxes en regard de la providence de Dieu, au Paradis, & à l'Enfer.

(b) Merc. François, ubi supra p. 47. Voyez aussi le Continuateur de Mr. de Thou l. 6. P. 537.

(c) Garaf. se, ubi supra, P. 155.

(d) C'est à-dire au sens que La Mole fut descapé.

pietez dans leurs maladies, & meurent en faisant des declarations (a) orthodoxes. Il est donc très-vraisemblable que nôtre Cosme étoit depuis fort long tems tout tel que lors qu'il mourut. Que vouloient donc dire les horoscopes qu'il faisoit, & ces images de cire qu'il distribuoit comme des causes d'amour, & de maladie? Voilà des choses qui s'accordent mal ensemble : tous ceux qui parlent de sa fin y font cette reflexion. Il (b) avoit jadis fait croître . . . qu'il savoit faire des images &c. & TOUTESFOIS cest Atheiste ne croyoit pas qu'il y eût des diables. (c) Les plus sages des lors (d) jugeoient qu'il n'avoit aucune connoissance des Negromanties, & EN EFFECT L'ISSUE de sa vie l'a montré clairement. Il est sûr que ne croyant l'existence d'aucun esprit distinct de l'ame de l'homme, il n'a pu regarder que comme des fables tout ce que l'on conte de la Magie, ce n'étoit donc que pour attraper de l'argent, qu'il se vantoit de favoir faire des images capables de faire aimer ou d'ôter la vie. Il connoissoit lui-même la vanité de ses promesses, & l'inutilité des coups d'aiguille donnez aux images. Il n'est pas si certain qu'il reconût la vanité de l'Astrologie : un homme d'esprit & de favoir conoit clairement qu'un morceau de cire formé en figure d'homme, ou de femme, & piqué au cœur, n'est point capable de produire dans un sujet éloigné ou l'envie de se marier avec une telle personne, ou quelque autre sorte de passion. Il conoit évidemment qu'un morceau de cire qui represente Henri IV. & que l'on approche du feu à Nantes, ou que l'on pique en divers endroits dans la même ville, n'est point capable de causer une fièvre lente & mortelle à ce Monarque dans Paris. Ainsi tout homme qui a de l'esprit, du sens, du favoir, & qui est persuadé que ces images de cire ont la vertu dont on parle, conoit très-certainement que leurs effets sont produits par un Esprit invisible, qui agit immédiatement & physiquement sur telles ou telles personnes pendant que ces images sont reduites en tel ou en tel état. Puis donc que Ruggeri ne reconnoissoit aucun Esprit de cette nature, il conoissoit clairement que ces images étoient privées de toute vertu. Mais il ne paroit pas avec la même évidence, que les corps celestes sont incapables de produire sur la terre une infinité d'effets. On n'ignore point que des gens qui ont passé pour Athées, ont paru très-persuadez de l'efficace des influences des astres, à l'égard même des actions libres de l'homme, & de ce qu'on nomme fortune, ou evenemens contingens. Il n'est donc pas sûr que Cosme Ruggeri ait connu la vanité de l'Astrologie judiciaire. Je croi pourtant qu'on peut dire sans beaucoup de temerité, veu le tour de son esprit (e), qu'il ne debitoit des horoscopes qu'à la maniere des imposteurs, sans y ajouter nulle foi, & pour extorquer de l'argent.

(e) On a vu dans la page precedente, lettre c. qu'il assura que l'horoscope du Roi de Navarre &c. celui du Prince de Condé promettoient qu'ils ne renouvelleroient point, &c. cependant l'Astrologie ne le lui avoit pas appris.

On m'objectera peut-être qu'il est aussi difficile de s'imaginer qu'un tel astre, situé de telle sorte dans la figure de nativité, est une cause physique du bon accueil que fait un Prince à un homme de 50. ans qui le saluë à une telle heure, que de se persuader que des images de cire piquées au cœur, produisent un acte d'amour à cent lieues loin dans l'ame d'une personne. Je repons qu'il y a beaucoup de gens, à qui cet effet de l'astre paroît aussi chimerique, que cet effet de l'image ; je

fuis du nombre de ces gens-là ; mais encore un coup, on se peut faire illusion plus facilement à l'égard de l'efficace des astres, qu'à l'égard de l'efficace de ces figures de cire. On ne sauroit m'alleguer un homme savant, qui ait cru que ces figures par elles-mêmes, & sans l'entremise d'aucun Esprit font aimer, font mourir à cent lieues loin ; & on peut alleguer des personnes doctes, qui ont cru que sans le secours des Anges bons ou mauvais, les planetes de l'horoscope d'un homme font cause de ses aventures les plus fortunées. On conçoit très-clairement qu'un morceau de cire piqué, chauffé, modifié, comme il vous plaira, à Nantes, n'est cause physique de rien à Rome ; mais on fait par experience que la vertu du Soleil produit mille choses sur la terre physiquement, & en qualité de vraye cause ; c'est pourquoy on tombe dans l'illusion, & on s' imagine que les autres astres étendent aussi jusques sur la terre leurs operations : & dès lors on gagne bien du pais peu à peu, on se trouve enfin en état de les regarder comme la cause de tout.

Pour le dire en passant, c'est une illusion qui devoit être reprimée plus severement qu'elle ne l'est, car s'il étoit vrai que par la voye des horoscopes on devinât le bonheur ou le malheur des personnes, les circonstances de leurs mariages & de leur mort, &c. s'il étoit vrai, par exemple, qu'une operation astrologique eût decouvert à Gauric que le Roi Henri second seroit tué en duel, il faudroit mettre l'Astrologie au nombre des arts magiques, & de ces manieres de deviner qui sont fondées sur un pacte avec le Demon. La peine que prennent les Astrologues de dresser une figure de nativité, & de consulter les regles qu'ils ont établies sur la distinction des Signes, sur les proprietés des Maisons, sur les differens aspects des Planetes, &c. cette peine, dis-je, seroit semblable à celle que les Magiciens se donnent (f) de tracer des cercles, d'y faire plusieurs postures, de prononcer certaines paroles, &c. De part & d'autre ce que seroit l'homme ne seroit qu'un signe d'infestation, à la presence duquel un mauvais Ange agiroit d'une certaine maniere. Il est visible, quand on y est attentif sans préjugé, que les ceremonies magiques, un cercle, une reverence, une baguette dirigée successivement vers les quatre points cardinaux de l'horison, certaines paroles prononcées, certains mots écrits sur des morceaux de papier, &c. ne sont pas plus incapables de guerir un homme dangereusement malade, ou de faire mourir un homme qui se porte bien, que les horoscopes sont incapables de faire conoitre si un homme se mariera heureusement, s'il sera aimé des Princes, s'il sera exilé ; si ses richesses consisteront en terres ou en argent ; s'il mourra sur mer, on dans un fief de ville. Cela prouve qu'un Astrologue seroit d'autant plus punissable, que ses horoscopes rencontreroient plus certainement la voye de l'avenir ; car la certitude de ses predictions seroit une marque qu'il executeroit exactement les ceremonies, à la presence desquelles les Demons auroient établi par leur pacte primitif de reveler l'avenir. Cela prouve encore que l'Astrologie judiciaire ne seroit être une voye de deviner que comme le fas, le miroir, la fumée, & cent autres (g) abominations. D'où je conclus que l'in-

Qu'on voit l'Astrologie judiciaire decouvrir l'avenir, elle seroit une espece de Magie noire.

(f) Voyez dans la 12. lettre de Cyrano Bergerac une longue description des ceremonies magiques.

(g) Voyez en le catalogue philosophique dans le chapitre 35. d'un livre imprimé à Paris, & puis en Hollande l'an 1692. intitulé, Remarques ou reflexions critiques, morales & historiques sur les plus belles & les plus agreables peccées... des anciens & des modernes.

des Diables il y a un Dieu, & que ceux qui ne croient point un Dieu, ne croient

dulgence des tribunaux ecclésiastiques & seculiers pour les Astrologues judiciaires, est très-criminelle. On a de très-bonnes loix civiles & canoniques contre ces gens-là. Un Professeur de Padoue (a) les a recueillies exactement dans un Ouvrage qu'il publia à Venise l'an 1662. mais on ne les execute pas. Jean Baptiste Morin Professeur Royal à Paris, n'a-t-il pas joui tranquillement de ses pensions & de ses charges jusques à sa mort, quoi qu'il travaillât à des horoscopes au vu & au su de tout le monde, & qu'il se vantât publiquement d'y posséder une merveilleuse habileté (b) ? S'il avoit eu la hardiesse de soutenir que le culte des Reliques est blâmable, on l'eût dégradé dès le lendemain; on l'eût chassé honteusement; & si de puissans patrons l'eussent osé protéger, tout le Clergé se seroit ému, & ne seroit point rentré dans le calme avant la destitution de cet impie. Quelle acception d'erreurs ! On lui laissa pratiquer impunément toute sa vie un art qui dans le fond ne peut être que magique, s'il est une voye de connoître l'avenir. Notez, je vous prie, qu'il est mal aisé de comprendre qu'on le puisse deviner par le secours du Demon; car quelque vaste qu'on suppose la science des Anges, elle ne paroît pas renfermer l'enchaînement de tous les objets qu'il faut connoître, pour dire certainement que telles ou telles choses arriveront; & il seroit absurde de dire que Dieu le leur revele, toutes les fois qu'ils veulent executer le malheureux pacte qu'ils auroient fait avec l'homme. L'Abbé Furetiere (c) expose très-nettement cette objection; mais il oublie le principal; il ne dit pas que la liberté de l'homme seroit une pure chimère, si les Anges pouvoient deviner ce qu'un homme pensera d'ici à 10, ans; s'ils pouvoient, dis-je, le deviner par la connoissance de la liaison qui est entre les causes naturelles & leurs effets.

Rien ne seroit plus absurde que de demander, s'il est possible que Ruggeri ne croyant ni Dieu, ni Anges bons ou mauvais, ait cru que ses images de cire fussent de quelque efficace; mais il ne seroit pas absurde de le demander à tous les Athées. On croit ordinairement que toute personne qui nie l'existence de Dieu, nie aussi par une suite nécessaire l'existence de tous les Esprits, & l'immortalité de l'ame. Je ne m'étonne point qu'on croye cela; car je ne pense pas qu'il y ait d'exemple * de la défunion de ces deux blasphèmes; je veux dire ou qu'il y ait jamais eu d'Athée qui ait enseigné l'existence des Demons, & l'immortalité de l'esprit humain; ou qu'il y ait jamais eu d'homme persuadé de la Magie, sans croire que Dieu existe. Il se trouve des Chrétiens orthodoxes dans tout le reste; mais qui ne sauroient se persuader que les mauvais Anges se mêlent de rien, & qui rejettent sans exception tout ce qui se dit de la Magie, & de la Sorcellerie. S'ils se contentoient de dire qu'il n'y a que l'Ecriture qui puisse prouver l'existence & l'opération des mauvais Anges, il ne faudroit pas s'étonner de leur sentiment; car il est certain que la raison fournit de fortes difficultés contre l'empire du Diable, fondées sur les notions que l'on a de la sagesse & de la bonté de Dieu; mais c'est une entreprise fort téméraire, pour ne rien dire de pis, que de vouloir accorder avec l'Ecriture la rejection de tout le pouvoir du Diable. Quoi qu'il en soit,

cette conséquence est fautive & injuste, vous ne croyez point qu'il y ait des Diables, vous ne croyez donc point qu'il y ait un Dieu. Quant à cette autre conséquence, vous ne croyez point qu'il y ait un Dieu, vous ne croyez donc point qu'il y ait ni de bons Anges, ni de mauvais Anges, elle paroît très-certaine; car comme je l'ai déjà dit, on ne trouve point d'exemple qui la combatte. Voici une autre conséquence qui paroît certaine, il y a des Diables, donc il y a un Dieu. On est tellement persuadé de la justesse & de la nécessité d'une telle conclusion, qu'on affirme sans balancer que ceux qui nient l'existence des Demons, dérobent aux orthodoxes une preuve incontestable de l'existence de Dieu. J'avoue que je n'ai encore trouvé personne qui ne m'ait paru très-persuadé, que l'existence du Diable prouve nécessairement & invinciblement que Dieu existe; & vous ne voyez point d'homme tant soit peu flottant sur cette (d) dernière vérité, qui ne nie presque tout à plat qu'il y ait des Anges. J'avoue néanmoins que je n'ai pas assez de lumières, pour voir cette grande liaison que tout le monde aperçoit entre ces deux choses, il y a des Diables, donc il y a un Dieu. Mettant à part l'Ecriture, pour ne raisonner que par les principes de la Métaphysique, ne peut-on pas soutenir que Dieu n'a point créé d'autres Esprits que l'ame de l'homme? Si vous demandez pour-quoi un être si puissant n'a point donné l'existence à d'autres Esprits, on vous répondra c'est qu'il ne lui a point plu: il a produit toutes choses avec une souveraine liberté; plus de celles-ci, moins de celles-là; sa volonté toujours infiniment sage a été sa seule règle. Que pouvez vous dire contre une telle raison? Adressez-vous à un Athée, demandez-lui pourquoi il nie l'existence des Demons, vous verrez qu'il ne répondra rien qui vaille; & que si vous le pressez, vous le réduirez bientôt à se taire. Osera-t-il dire que l'Univers étant infini, éternel, l'être souverainement parfait, qui existe nécessairement, ne contient rien qui surpasse l'homme en lumières & en connoissance? Quoi! parce que l'homme a deux yeux, un nez, une bouche, un cerveau, des nerfs & des veines, il doit avoir en partage tout ce qu'il y a d'esprit, & d'industrie dans la nature? Par tout ailleurs il n'y aura ni volonté, ni entendement, ni passions, ni art d'appliquer les corps les uns aux autres? Si vous pouviez m'alleguer qu'il a plu à un Agent libre de ne donner de la connoissance qu'aux êtres qui ont un cerveau, vous m'arrêteriez tout court; mais vous ne reconnoissez point une telle cause. Tout existe, tout agit selon vous nécessairement; vous ne sauriez donc me dire pourquoi la matiere impalpable seroit moins ingénieuse, que celle que nous nommons chair & sang, homme, bête, &c. & si vous raisonnez bien, vous devez croire que puis que l'être infini pense dans l'homme, il pense par tout ailleurs; & que s'il y a sur la terre plusieurs corps vivans qui s'entr'aiment, ou s'entre-haïssent, & dont les uns oppriment les autres; il y a aussi dans l'air ou ailleurs des composez qui aiment l'homme, & des composez qui le haïssent, qui ont plus d'esprit & plus de puissance que l'homme.

(e) On entend ici par ces êtres le genre humain. Voilà les bons Anges; voilà les mauvais Anges. En un mot, puis qu'un Athée ne peut nier qu'il n'y ait des êtres mechans, envieux, vindicatifs,

(a) Dem. Joseph Maria Mazzuglia Clerc Raguier, dans sa Ploudomantia veterum & recentiorum explosa, sive de fide divinationibus adhibenda.

(b) Voyez l'histoire de ce Norm.

(c) Voyez le Furetieriana, pag. 199. & sive. edit. de Brusselles.

SI LA conséquence est bonne de l'existence des Demons à celle de Dieu.

* Voyez ci-dessous la restriction que l'on apporte à ceci en parlant des Orientaux.

(d) C'est à-dire sur l'existence de Dieu.

(e) On entend ici par ces êtres le genre humain.

croient pas qu'il y ait des Diabes. Je dirai quelque chose sur cette pensée. Il faudra noter les fautes (E) du Pere Garaffe.

SADEUR

tifs, qui se divertissent du mal d'autrui, & qui par l'application des corps produisent des changemens étranges dans la nature conformément à leurs passions, il se rendra ridicule s'il ose nier qu'outre ces êtres mechans qui sont l'objet de ses yeux, il n'y en ait plusieurs autres qu'il ne voit pas, & qui sont encore plus malins & plus habiles que l'homme. On peut donc dire que si l'Univers n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, il contiendrait nécessairement de mauvais Anges, tout comme il contient des loups, & des hommes; mais s'il est l'ouvrage de Dieu, il n'est nullement nécessaire qu'il contienne ceci ou cela, & par conséquent l'existence des Demons n'est pas une preuve aussi forte que l'on s'imagine de l'existence de Dieu: elle est plus propre à fortifier le (a) Manichéisme, qu'à soutenir la foi orthodoxe. Je ne propose ceci que comme un problème à examiner.

Voilà comment il seroit possible, quoi qu'apparemment cela ne soit jamais arrivé, que des hommes aussi Athées à certains égards que l'étoit Ruggeri, crussent néanmoins que des images de cire moyennant certaines ceremonies, fissent aimer, ou mourir à cent lieues loin. Ils ne prendroient ces ceremonies que pour un signal de convention, qui détermineroit un Diable à produire certains effets, par l'application des corps dont les forces lui seroient conues.

Je vous prie de prendre garde que jusqu'ici je n'ai en égard qu'aux connoissances que nous avons des sentimens du vieux Paganisme, & de ceux des Européens modernes; car j'avoue que ce qu'on rapporte de la Religion des Orientaux, me doit interdire les expressions generales que j'ai employées. On nous assure (b) que les Siamois ne reconnoissent aucune Divinité, & que cependant (c) ils croient le retour & l'apparition des esprits, qu'ils craignent les morts, & qu'ils pratiquent certaines ceremonies pour les apaiser. Outre (d) cela ils sont presque en toutes rencontres des prières aux bons Genes, & des imprecations contre les mauvais. Voilà des gens fort capables de devenir Magiciens sans croire de Divinité.

La relation que j'ai citée ajoute, que (e) les Indiens croient aujourd'hui comme les anciens Chinois, des ames tant bonnes que mauvaises repandues par tout, auxquelles ils ont distribué, pour ainsi dire, la toute-puissance divine. Cela signifie qu'ils ne reconnoissent aucun Dieu suprême, mais une infinité de Genes les uns bons, les autres mechans; ils peuvent donc être tout à la fois Athées & Magiciens. Les Savans de ce pais - li ont mis entre leurs idées une liaison un peu plus conforme à celle des Européens, car si d'un côté ils font Athées, ils nient de l'autre l'existence des Esprits & l'immortalité de l'ame. (f) Plusieurs relations de la Chine assurent que les Gens de lettres, qui sont en ce pais-là les citoyens les plus importants, ne regardent les ceremonies des superstitieuses que comme des devoirs civils, auxquels ils ne veulent aucunes prières; qu'ils n'ont aujourd'hui aucun sentiment de Religion, & ne voyent ny l'existence d'aucun Dieu, ny l'immortalité de l'ame, & qu'encore qu'ils rendent à Confucius un culte extérieur dans les temples qui lui sont consacrez, ils ne lui demandent pour-

tant pas la science que les Gens de lettres du Tonquin lui demandent. Ce culte extérieur de Confucius n'est donc qu'une mommerie à leur égard; ils ne s'y conforment que par politesse. Lisez encore ceci, vous y apprendrez qu'en étant l'intelligence suprême, ils ont aussi renversé l'intelligence des êtres inferieurs. (g) Peu à peu les Gens de lettres, c'est à dire ceux qui ont des Grades de littérature, & qui seuls ont part au Gouvernement, étant devenus tout-à-fait impies, & n'ayant pour-tant rien changé au langage de leurs prédécesseurs, ont fait de l'eau du Ciel, & de toutes les autres ames, je ne sçay quelles substances aériennes, & dépourvues d'intelligence; & pour tout Juge de nos œuvres, ils ont établi une fatidule aveugle, qui fait, à leur avis, ce que pourroit faire une Justice toute-puissante & toute-clairée.

(E) Notez les fautes du Pere Garaffe. 1. Il dit (h) qu'environ 15. jours devant le deces de Cosme Ruggeri l'an 1615, on (i) vit courir dans Paris un petit livret qui portoit pour titre, Histoire épouvantable de deux Magiciens estranglez par le Diable la semaine dernière. Mais dans le Mercure François (k) on assure que la mort de ce Ruggeri produisit ce petit livre. Il ne faut point douter que l'Auteur de ce Mercure ne soit plus exact, & plus croyable que l'Auteur de la Doctrine curieuse, & ainsi toutes les moralitez de ce dernier, fondées sur le mystere des bruits precurleurs, tombent par terre. N'oublions pas ces paroles du Mercure.

(l) Le premier de ces deux Magiciens estoit ce renommé affoncteur Cesar, qui a tiré de l'argent de tous les chretiens de son temps, pour leur faire voir des Diabes, ou pour leur faire trouver des thresors, & puis s'est moqué d'eux. On le suscitoit par son Diable, & toutesfois il est encores vivant prisonnier dans la Bastille. Et le second est Abbe de Saint Mahe. II. Continuons de faire parler Garaffe, (m) Il arriva l'an MDLXXIV. que La Mole & Coconas (n) ayant esté condamnez par Arrest de la Cour, comme convaincus de sortileges & enchantemens à l'occasion de la mort du Roy Charles IX. Cosme Ruggeri fut enveloppé dans leurs accusations, comme leur ayant pressé la main sorte par ses Negromanties. La Mole & Coconas furent punis du dernier supplice pendant la vie de Charles IX. Il n'est donc pas vrai qu'ils le furent à l'occasion de sa mort. Il ne paroît point que leurs sortileges se rapportassent à la vie de ce Prince, & Pon ne peut pas dire qu'ils en ayent esté convaincus. Voici un extrait des réponses qui furent faites par La Mole pendant la question. (o) Remontré qu'il avoit des images de cire en sa maison qui avoient deux trous, en la teste, a dit que non. Interrogé que c'est de l'image de cire que l'on dit avoir trouvée en sa maison, a dit, ah! mon Dieu, si j'ay fait image de cire pour le Roy je veux mourir. Interrogé des figures d'or qui sont à son chapelain, a dit qu'il n'en sçait rien. Dereches attaché aux boucles & anneaux, a dit qu'il ne sçait ce qu'il a dit, a esté renvü le peut tretteau & admonesté de dire la verité, a dit, Messieurs, je ne sçay autre chose sur la damnation de mon ame, je ne sçay autre chose devant le Dieu vivant sur ma damnation. Vray Dieu éternel, mon Dieu, je ne sçay rien si l'image de cire a esté faite pour le Roy ou pour la Reyne.

(g) Id. ib. chap. 23. n. 14. pag. 514. Conterter qua supra pag. 520. de eod. volume. l. 1. d. lettre d.

(h) Garaffe. Doct. curieuse. liv. 2. sect. 3. p. 155. (i) Id. ibid. p. 154. Voyez aussi l'auteur de Mr. de Thou ubi infra.

(k) Ubi supra pag. 47.

(l) Ibid.

(m) Garaffe ibid. p. 155.

(n) Il faut dire Coconas.

(o) Le L. Aldin. à Castelnaud. tome 2. p. 411.

(a) Mr. de Her infiste dans un rapport à reprocher aux Theologiens qu'ils interjettent le Manichéisme, par l'empire qu'ils attribuent aux Diables. Puis qu'ils se fondent sur l'écriture, il n'est de leur reprocher cela. Ici je ne considère les choses que selon la Philosophie.

CONSIDERATION sur la Religion des Orientaux.

(b) La Relation de Siam, to. 1. chap. 22. n. 6. p. 1050.

(c) Id. ib. chap. 20. n. 20. pag. 481.

(d) Id. ib.

(e) Id. ib. ch. 23. n. 8. p. 508.

(f) Id. ib. chap. 20. n. 4. pag. 467. 470.

S.



SADEUR (JAQUES) Auteur d'un nouveau voyage de la Terre Australe, imprimé l'an* 1692. Son pere s'appelloit † Jacques Sa- * Nottz que co li- vre avoit déjà été imprimé à Rennes l'an 1676. in 12. † Pag. 2. édit. de Hell. in 12.

* Nottz que co li- vre avoit déjà été imprimé à Rennes l'an 1676. in 12.

† Pag. 2. édit. de Hell. in 12.

rogé où est ladite image de cire, & si Cosme luy a porté, a dit que ladite image de cire est pour aimer sa Maistresse qu'il voudroit épouser, laquelle est de son pays, & qu'on la voye on verra que c'est la figure d'une femme, & que ledit Cosme a ladite image, & que ladite figure a deux coups dans le cœur, & que ainsi la baillera. Interrogé que c'est la maladie du Roy, a dit, faites moy mourir si le pauvre la Molle y a jamais pensé, & a supplié qu'on fassé venir Cosme: lequel dira que ce n'est autre chose que cela. Interrogé où est ladite image de cire, a dit que Cosme l'a, & est faite pour une femme, & n'a donné charge audit Cosme de faire autre chose, & que ledit Cosme lui a baillé ledit coup au cœur. Interrogé pourquoy il lui bailleroit ledit coup au cœur, a dit qu'il ne sçait. Luy a esté baillé de l'eau, & a dit qu'on l'oste, & il dira la vérité. A esté mené devant le feu, & admonesté de dire la vérité de cette image de cire, a dit, je revoie mon Dieu, & qu'il me damne éternellement, si c'est pour autre chose que ce que j'ay dit. Donnons aussi un extrait des confessions que l'on extorqua à Coconas par la question. (a) Interrogé que c'est de l'image de cire, a dit qu'il n'en sçait rien, & que Cosme & La Molle s'entretiennent comme les doigts de la main. Interrogé s'il sçait qu'on ait fait quelques portraits ou caractères contre le Roy, a dit que non, & qu'il en parloit en bas à un Capitaine de cette ville, qui luy a dit qu'ils avoient rompu toutes les bagues de la Molle, & avoit demandé audit Capitaine s'ils avoient rompu une grosse bague comme le doigt, & que s'il y avoit quelque chose on le trouveroit là. Il dit encore que quant à attenter à la

, tre tenu pour grand Astrologue judiciaire, & , savant extraordinairement en ce mestier: de fa- (d) Oride parlan- de Medée. Voyez Eronmann de fabrication, lib. 3. part. 5. cap. 6. p. m. 718. Il cite aussi Horace, Sat. 8. l. 1. in Paratit. cod. de Mælicæ, & Mathemat.

(d) Oride parlan- de Medée. Voyez Eronmann de fabrication, lib. 3. part. 5. cap. 6. p. m. 718. Il cite aussi Horace, Sat. 8. l. 1. in Paratit. cod. de Mælicæ, & Mathemat.

(e) Il est pourtant vrai que ces images sont quel- quefois destinées à donner de la haine. Voyez Servius sur ces paroles de Virgile, eclog. 8. v. 50. Linus ut hic dure- scit, & hæc ut cera li- quefcit Uno eodemque signi.

Devolet (d) absentes, simulacraque cerea fugit Et miserum tenues in jecur urget acus.

J'observe que le Mercure François ne dit point comme Garasie que Cosme promet des images, pour charmer les cœurs d'amour ou de haine (e). Il promettoit des images (f) les unes pour faire rendre des femmes amoureuses de ceux qui les recherchoient, & les autres pour faire mourir en langueur telles personnes que l'on voudroit, en prononçant leurs noms & invoquant certains Démons. Voyez en marge (g) un plaisant conte touchant les filles de Tameilan. IV. Les paroles suivantes ne sont pas bien raisonnées. (h) Ce malheureux... voula jusques à l'an M. DC. IV. en ce mestier infame, tout Abbé qu'il estoit, servant aux passions desreglées de tous les courtisans desbauchez: depuis cette année M. DC. IV. il commença à prendre une autre route; car il s'employa à s'ai- re des Almanachs, les uns sous le nom de Quelbe- ruis

(f) Mer- cure Fran- çois ubi supra pag. 47. Voyez aussi le Continuan- teur de Mr. de Töou, l. 8. p. 537.

(g) Audivi ab aliquibus qui didicim Tameilanum diu noverunt, in qua mirabiliter profecerunt, que incantationes, & exorcizationes, & IMAGINES contra provincias quas sibi subjicere voluit facere confueverunt, que plerumque effectum fortiter fuerunt. Theodoricus à Niem, de schismate, lib. 2. p. m. 114. (h) Garasie, ubi supra, p. 156.

(a) Le Laboureur ibid. pag. 412. 413.

(b) Thuan. Histoir. lib. 57. p. 64. col. 1. A. Voyez d'Andigné, qui n'a fait ici non- ceut autres que l'ancien sicutam, & acui in corde talem consistabat, quem in rei usum id faceret, & cujus opera ad id uteretur; respondit, ut puellam quandam in Provincia, quam efficitim perieribat, hæc arte ad nutu se redaman- dum accenderet, id fecisse; eaque in re usum opera Cosmi Rugerii Florentini, qui mox comprehensus unuoverfle to. 2. liv. 2. chap. 6. p. m. 688. riter utebatur, periculo exemptus est. III. Garasie n'est point exact dans les paroles que je vais copier. (c) Cet homme s'estant arraché de ce mauvais pas par la faveur de sa maistresse, se laissa chatouiller à cette malheureuse envie d'ef-

(c) Garasie ubi supra p. 156.

Cap de Finisterre, où leur vaisseau échoua : l'enfant fut sauvé comme par miracle, & donné à un habitant de cette côte; & puis ayant été encore sauvé d'un naufrage, il entra chez une Dame * Portugaise, avec le fils de laquelle il étudia. Il fut pris par des Pirates l'an 1623. Il pensa périr dans un troisième naufrage; il fut sauvé par un vaisseau qui alloit aux Indes; & il fit un quatrième naufrage, qui lui donna lieu par des accidens que personne n'est obligé de croire, d'aborder à la terre Australe. La maniere dont il dit que cela fut fait, & qu'il vainquit les bêtes farouches qui le vouloient déchirer, & qu'il se retira enfin de ce pais-là après un séjour de 32. ans †, & qu'il arriva à l'Isle de Madagascar, est quelque chose de si étrange, que je ne pense pas qu'il y ait des inventions plus grotesques ni dans l'Arioste, ni dans l'Amadis. Aussi n'est-ce point sur le pied d'un personnage réel & d'une histoire véritable, que je fais ici mention de Jaques Sadeur, & de son voyage de la Terre Australe; je n'en ai voulu parler que parce que j'en avois fait mention dans mon article d'Adam, & afin de donner un supplément aux chimères d'Antoinette Bourignon: car il faut sçavoir que Jaques Sadeur, qui se dit Hermaphrodite, rapporte que c'est ce qui le délivra de la mort, dans un pais où chaque personne a les deux sexes, & où ‡ l'on traite de monstres marins à qui l'on ne fait nul quartier, tous les hommes de notre Continent. *Tous les Australiens, dit-il, †, ont les deux sexes; & s'il arrive qu'un enfant naisse avec un seul, ils l'étouffent comme un monstre.* Il ne s'explique pas assez nettement (A) sur la maniere dont ils engendrent: mais il ne laisse pas de nous faire entendre bien clairement, que les enfans β viennent dans leurs entrailles comme (B) les fruits viennent sur les arbres; qu'ils φ vivent sans ressentir aucune

rus, d'autres sous le nom de Vamernus, ou du pelerin pleureux de Savoye. On venoit de joindre la fabrique des images de cire & l'étude de l'ACTROLOGIE, comme des choses dont l'une est la preuve de l'autre, & puis tout d'un coup on nous vient dire qu'aussi-tôt que Cosme s'employa à faire des Almanachs, il renonça à distribuer de ces images aux Courtisans debauchez. Il y a là outre la contradiction, un mauvais raisonnement. Rien n'empêche qu'en faisant des Almanachs, on ne continué d'être Charlatan par rapport à ces images. Le Mercure François ne s'accorde pas avec Garasse, sur tous les noms supposés qui paroissent à la tête des Almanachs de Ruggeri. Comparez les paroles du Jésuite avec celles-ci. (a) Depuis l'an mil six cens quatre il avoit fait d'an en an des Almanachs, les uns sous le nom de Querberus, d'autres sous les noms de Vamernus & du Velerin Pleureux de Savoye, lesquels il illustroit de Vers ou Sentences des meilleurs Poètes & Orateurs Latins.

(A) Sur la maniere dont ils engendrent. Il dit que (b) dans tout le tems qu'il a été parmi eux, il n'a pu venir à bout de connoître comment la generation s'y fait, & qu'ils ont une si (c) grande aversion pour tout ce qui regarde les premiers commencemens de la vie, qu'un an on environ après son arrivée deux Australiens lui en ayant entendu dire quelque chose, ils se retirèrent de lui avec autant de signes d'horreur que s'il eût commis quelque crime.

(B) Comme les fruits viennent sur les arbres. J'ai rapporté ailleurs (d) un passage d'Antoinette Bourignon (e), où elle dit que le péché a défiguré dans les hommes l'ouvrage de Dieu, & qu'au lieu d'hommes qu'ils devoient être, ils sont devenus des monstres dans la nature divisés en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leurs semblables seuls, comme se produisent les arbres & les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes, incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre & avec douloureux & miserables. Si vous exceptez l'influence du péché, la doctrine de cette femme & celle du Philophe Australien se ressembleront comme

deux gouttes d'eau. Je m'étonne qu'ils n'ayent pas pris garde ni l'un ni l'autre que leur prétendue supériorité des plantes sur l'homme, par rapport à la faculté d'engendrer, est une fautive supposition, car il est bien vrai que chaque plante produit sa graine, son fruit, sa semence independemment d'une autre plante de différent sexe; mais il n'est pas vrai qu'elle produise une autre plante en elle même, & par elle même. Qu'a-t-elle donc de plus que l'homme? Est-ce que l'homme ne produit pas en lui-même, & sans le concours de l'autre sexe, la semence virile qui est comme la graine ou le noyau dans les plantes, d'où sort un autre individu? Oûi, dira-t-on, mais sans la conjonction avec l'autre sexe, cet autre individu ne sortira point de la semence virile. Pensez-vous, repliquerai-je, que la semence des plantes n'ait pas besoin d'être reçue dans une matrice, afin de devenir une plante? Ne faut-il pas qu'elle soit reçue dans la terre? N'est-ce pas une dépendance d'autrui aussi grande, mais moins délectable que celle que vous trouvez de l'autre côté, vous Mademoiselle Bourignon, & vous Jaques Sadeur? Il est certain que selon leur hypothese, l'état parfait de l'homme ne seroit point comme celui de la plante sur ce fait-là; l'homme produiroit en lui-même & par sa seule vertu, non pas de quoi faire un autre homme dans un autre sujet, mais un autre homme. La plante ne fait point cela; elle fait en elle même ce de quoi la terre fait sortir un autre plante. Je me souviens à ce propos d'avoir lu dans la Bibliothèque (f) Française de (f) Pag. Du Verdier les vers suivans. 726.

J'ai vu vis sans fantosme
Un jeune Moine avoir
Membre de femme & d'homme
Et enfans concevoir
Par lui seul en lui-même
Engendrer enfant
Comme sont autres femmes
Sans Ousfil emprunter.

Ils sont tirez d'un poëme de Jean Molinet intitulé,

* La Com
te de
Vilafra
ca.

† Pag. 92.

‡ Pag.
147.

† Pag. 59.
62.

β Pag. 92.

φ Pag. 69.

(a) Merc.
François,
nûi supra
p. 46.

(b) Pag.
60. 92.

(c) Pag.
91.

(d) Dans
la renner
que C de
l'artiele
d'Adam.

(e) Preface
du nou
veau Ciel.

(f) Pag.
726.

une de ces ardeurs animales les uns pour les autres; qu'ils n'en peuvent même entendre parler sans borreur; que leur amour n'a rien de charnel ni de brutal; qu'ils se suffisent pleinement à eux-mêmes; & qu'ils n'ont besoin de rien pour être heureux & vivre contents. En un mot les raisonnemens qu'il prête à un vieillard Australien, supposent que chaque individu est la cause unique & totale des enfans qu'il met au monde. Il l'introduit faisant des difficultez * contre la genera-
 tion qui depend de deux personnes, dont l'une est le pere, & l'autre la mere. Ce vieillard conclut que sans les deux sexes l'homme ne lauroit être parfait ni entier, il le conclut, dis-je, de ce que l'unité de sexe fait avoir besoin de la conjunction de l'autre pour produire. Sadeur comprit tellement ces principes & leurs consequences, que pour montrer qu'il les comprenoit il se servit † de ces †
 paroles: *Je faisais reflexion sur la maniere d'agir du souverain Etre, je voyois bien que la creature ne pouvoit mieux lui ressembler qu'en agissant seule comme lui en ses productions, & qu'une action qui se faisoit par le concours de deux personnes, ne pouvoit être aussi parfaite que celles qui se faisoient par une seule & même personne.* Voilà donc les peuples de la Terre Australe dans les principes de la Bourignon; & peu s'en faut qu'on n'ait lieu de croire que Jaques Sadeur, qui qu'il soit, a voulu nous insinuer que ces gens-là (C) ne descendent point d'Adam, mais d'un Androgyne, qui ne dechut point comme lui de son état d'innocence. Ce tour-là seroit assez bien imaginé pour tromper la vigilance des Censeurs de livres, & pour prevenir les difficultez du privilege, en cas qu'on voulût faire tenter fortune à un système (D) Preadamitique. Si la Peyrere se fût

tulé, Recollection des merveilles advenûes de son tems. Voilà un Hermaphrodite encore plus singulier, que celui dont Mr. de Beauval a fait mention dans l'Histoire des (a) Ouvrages des Savans. On pouvoit lui appliquer les paroles qu'on applique au Porc-épi, *seque jaculo, sese pharetra, sese utitur arcu.* Il étoit lui-même son arc, ses fleches, & son carquois. L'hypothese de Mr. Voffius (b) n'est point d'une telle portée.

(C) *Que ces gens-là ne descendent point d'Adam.* Il leur attribué bien des choses qui ne conviennent qu'à l'état d'innocence: comme de n'avoir (d) point de honte de leur nudité, de s'aimer tous d'un amour cordial, de ne se quereller jamais, de ne favoir ce que c'est que le mien & le tien, d'avoir tout commun entre eux avec une bonne foi & un desintéressement admirable, d'enfantier (d) sans douleur, de ne sentir (e) aucun mouvement d'impudicité, d'être forts, robustes, & vigoureux, sans que leur santé soit jamais altérée par la moindre maladie, de faire peu de cas de la vie, en comparaison du repos éternel qui la suit, & après lequel ils soupirent. Il est vrai qu'ils ne font guere orthodoxes sur ce repos éternel; car il ne consiste pas selon eux dans la vision beatifique, mais dans la privation de l'existence particulière & individuelle, ils disent qu'après la mort on n'existe qu'en general dans un (f) genie universel, qui se communique par parties à chaque particulier, & qui a la vertu lors qu'un animal meurt de se conserver jusques à ce qu'il soit communiqué à un autre. Tellement que ce Genie s'éteint en la mort de cet animal, sans cependant être détruit, puis qu'il n'attend que de nouveaux organes & la disposition d'une nouvelle machine pour se rallumer. C'est un galimatias aussi absurde que l'ame du monde de quelques anciens Philosophes. Sadeur fait ces gens-là un peu cavaliers sur la Religion; ils se contentent (g) d'adorer l'Etre incomprehensible sans en jamais parler; ils s'imaginent que c'est l'offenser par l'endroit le plus sensible, que de faire de ses divines perfections le sujet de leurs entretiens; de sorte qu'on peut dire que leur grande religion est de ne point parler de

religion. Cela ne sent point l'état d'innocence; l'homme doit glorifier son Createur par les paroles aussi bien que par ses pensées; & il ne sert de rien d'alleguer, comme fit le vieillard Australien à Sadeur, que l'on s'expose à parler de Dieu autrement qu'il ne faut, quand on se hasarde d'en parler; car cela prouveroit trop, & devoit porter à ne penser jamais à l'Etre incomprehensible. Voici ce qu'on trouve là-dessus dans le livre de ce pretendu voyageur. Il avoit dit à son (h) vieillard qu'en Europe Dieu est le sujet des plus agreables & des plus necessaires entretiens, & sur la question qui lui fut faite, si les raisonnemens qu'on fait sur cet être incomprehensible sont semblables, il avoit avoué de bonne foi que les sentimens étoient fort partagez dans les conclusions que chacun tiroit souvent des mêmes principes, ce qui causoit plusieurs contestations fort aigres, d'où naissent souvent des haines très-envenimées, & quelquefois même des guerres sanglantes, & d'autres suites non moins funestes. Ce bon vieillard, poursuivit-il, repliqua avec beaucoup de naïveté, que si j'avois répondu d'une autre maniere il n'auroit pas parlé davantage, & auroit eu le dernier mepris pour moi, étant, disoit-il, très-assuré que les hommes ne pouvoient parler d'une chose incomprehensible, qu'ils n'en eussent des opinions fort differentes, & même tout à fait contraires. Il faut être aveugle, ajoûta-t-il, pour ignorer un premier principe, mais il faut être infini comme lui pour en pouvoir parler exactement; car puis que nous reconnoissons qu'il est incomprehensible, il s'ensuit que nous ne pouvons en parler que par conjecture, & que tout ce que nous en pouvons dire peut bien contenter les curieux, mais ne sauroit satisfaire les personnes raisonnables. Et nous aimons mieux nous taire absolument, que de nous exposer à debiter quantité de faussetez touchant sa nature. Il y a quelque chose de si specieux dans ces paroles, qu'un honnête homme m'a assuré que les ayant luës à son valet, & lui ayant demandé qu'en dis-tu, La Fleur, on lui répondit, par bleu, Monsieur, ce vieillard n'étoit pas manchot, je voudrois lui ressembler, je serois bien sage.

(D) *A un système Preadamitique.* Sadeur dit que

(a) Mois de Nov. 1692. pag. 125.

(b) Hermaphroditi ut plurimum vere sunt mulieres non difcrepantes à ceteris nisi excessu membri quo viros imitantur, quoque omnia ea que viri peragunt non in suum tantum, sed & virilem quoque sexum prodigiosi iam frangendo venerem, ut merito Seneca epist. 95. de illis dixit, Di illas de quo male per dant, adeo perversum commenta gens im pudicitia, viros trahunt. Istaacus Volfius Commentar. in Catul. pag. 287.

(c) Pag. 60.

(d) Pag. 93.

(e) Pag. 69.

(f) Pag. 90.

(g) Pag. 83.

* Pag. 71.

† Pag. 69.

(h) Pag. 58.

fût servi de ce tour, il se seroit épargné bien des affaires. Cyrano Bergerac s'en aida un peu dans ses voyages de la Lune & du Soleil. L'Auteur de * l'Histoire des Scvarambes n'a pas négligé peut-être cette finesse. Disons en passant que l'Auteur de la Religion du Medecin (E) tenoit quelque chose du goût des Australiens. Par occasion j'expliquerai ici plus exactement que je ne l'ai fait ailleurs †, ce qui concerne les (F) Androgynes Platoniques.

SAINT-

* Voyez le jugement que Morhofius fait de lui à la page 75. de son Polyhistor.

† Dans l'article d'Adans pag. 94. col. 2.

(a) Pag. 217.

(b) Archonticus apud Epiphan. ha. ref. 42.

(c) Voyez la remarque B de l'article d'Evê.

(d) Thomas Browne. Religio medici. parte 2. sect. 9. pag. m. 397.

(e) Et si rectè inceptas illas ac nugas, quas vir cum muliere agit, quoties foemina voluptate uti decrevit, consideremus, nihil illius tunc fingi posse reperimus. Sed ob liberorum procreandum necessitatem, humanique generis conservacionem, Deus proclives nos ad ejusmodi nugas ac voluptates esse voluit. Annotata ad religionem Medici pag. 403.

que (a) les Australiens comptent plus de douze mille revolutions de solstices depuis le commencement de leur Republique, & qu'ils debitent qu'ils tirent leur origine d'une Divinité, qui d'un seul soufle produisit trois hommes desquels tous les autres sont venus; qu'ils ne font commencer les Européens que cinq mille revolutions après eux, & que l'origine qu'ils leur donnent est tout à fait ridicule; car ils disent qu'un serpent d'une grosseur demesurée & amphibie s'étant jetté sur une femme pendant son sommeil, & en ayant joué sans lui faire autre mal, cette femme se reveilla sur la fin de l'action, de laquelle elle eut tant d'horreur qu'elle se precipita dans la mer; le serpent la porta jusqu'à une Ile voisine, où elle se repentit de son propre desespoir, & accoucha de deux enfans l'un mâle, l'autre femelle, qui firent paroître tant de marques de malice, que leur mere en devint inconsolable: le serpent s'aperçut de ses ennuis, & lui fit conoitre par signes qu'il la remettrait en son pays si elle vouloit. Il l'y ramena effectivement, puis vint rejoindre ses deux petits qui s'accouplerent & multiplierent. Ne diroit-on pas que c'est une mechante allusion à la fable de quelques Heretiques, que (b) le serpent tentateur engrossa Eve de deux enfans (c) ?

(E) L'Auteur de la Religion du Medecin tenoit quelque chose. Je voudrois, dit-il, qu'à la maniere des arbres nous pussions multiplier sans aucune conjunction, ou qu'enfin il se trouvât quelque autre moyen de procréer des enfans que celui qui est en usage; car certainement il n'y a rien de plus sot, ni de plus indigne d'un homme sage, rien ne couvre de plus de honte, & n'atterre davantage la noblesse & la grandeur de nôtre ame, que de songer quand cette chaleur est passée, à quel point l'on a été impertinent. Ce n'est pas, ajoute-t-il, que j'aye trop d'éloignement de ce sexe plein de charmes; au contraire je suis d'un naturel à admirer, & à aimer tout ce qui est beau; je m'attache même avec un plaisir extrême à une belle peinture, ne sût-ce que celle d'un cheval. Ceux qui entendent le Latin vont voir qu'il dit effectivement tout ce que je lui fais dire. (d) *Mihi satis placeret, si nobis etiam arborum more citra conjunctionem procreare liceat, sive alia quæpiam reperitur rerum propagandarum ratio, quam coitionis illa vulgaris. & trivialis: nihil profecto ineptius est, aut viro sapiente indignius, nihil quod mentis celsitudinem turpius dejectiat, quam si animo jam deservente reputet, quam insigniter ineptierit. Nec tamen hæc ita quæquam interpretari velim, quasi à sexu illo dulcissimo aliamotiore animo sum, immo ultro admiror, & amplector, quicquid pulchrum est. Summa cum voluptate elegantis cuiquam pictura in heræo, etiamsi equi tantum fuerit.* Celui qui a fait des notes sur cet Ouvrage de Thomas Browne, observe que (e) les sotiles dont l'Auteur parle étant nécessaires au genre humain, il a fait que les hommes y fussent fort adonnez. Il cite quelques passages de St. Augustin où les choses sont un peu outrées; car non seulement on y

trouve la degradation de la partie superieure de l'ame, son interregne, son detronement par ces fortes de carelles: non seulement on y trouve que le sexe n'est point obligé à se marier, & que ceux qui le font meritent plus d'être admirez que d'être imitez; mais aussi que le devoir qu'ils se rendent est un peché veniel. (f) *Conjugalis concubitus generandi gratia non habet culpam: concupiscentia verò satanda, sed tamen cum conjuge propter fidem thori venialem habet culpam: adulterum verò sive fornicato letalem habet culpam: ac propter hoc melior est quidem ab omni concubitu continentia, quam vel ipse matrimonialis concubitus, quæ sit causa gignendi.* Hæc habet August. in lib. de bono conjugal. c. 6. in Soliloquiis c. 10. Si, inquit, ad officium pertinet sapientis (quod nondum comperi) dare operam liberis, quisquis hujus rei tamen gratia concumbit, mirandus mihi videri potest, at verò invidandus nullo modo. Le même Commentateur amene sur ces paroles de Thomas Browne, *nihil ineptius aut viro sapiente indignius, l'autorité de St. Augustin.* (g) *Hinc Augustin. in libro soliloquiorum cap. 10. Nihil, inquit, esse sentio, quod magis ex arce dejectiat animum virilem, quam blandimenta foemina, corporumque ille contactus, sine quo uxor haberi non potest.*

(F) Ce qui concerne les Androgynes Platoniques. Platon supposé qu'au commencement du monde il y avoit trois fortes d'hommes; les uns étoient seulement mâles, d'autres seulement femelles, & d'autres mâles & femelles tout ensemble. Ceux ci sont les Androgynes. Tous les individus de ces trois especes avoient chacun quatre bras, & quatre pieds, deux visages tournez l'un vers l'autre & posez sur un seul cou, quatre oreilles, deux parties genitales, & ainsi du reste. Ils marchoiient droit, mais quand il étoit question d'aller plus vite ils faisoient des culbutes. Ils étoient robustes & hardis, de sorte qu'ils entreprirent de faire la guerre aux Dieux. La Cour celeste tint conseil sur cette affaire, & se trouva fort irresolue; car d'exterminer le genre humain à coups de foudre, comme on avoit exterminé les Geans, ce n'étoit pas le profit des Dieux. (h) Qui leur auroit après cela offert de l'encens & des sacrifices? D'autre côté il n'étoit pas à propos de souffrir l'audace, & l'insolence des hommes. Voici comment Jupiter coupa le neut; il les partagea tous en deux: mais il naquit de là un grand inconvenient, car chaque moitié tâchoit de se réunir à l'autre, & hominum quand elles se rencontroient, elles s'embrassoient si tendrement, & avec tant de plaisir, qu'elles ne pouvoient se refoudre à se separer, Ainsî elles se laissoient mourir de faim. Jupiter remedia à ce desordre: il transposa les parties naturelles, & se fit en sorte que le plaisir des embrassades cessât après un certain tems, afin que chacun pût aller vaquer aux affaires. Platon ajoute que les mâles qui sont l'une des moitié d'un Androgyne, sont fort adonnez aux femmes, & que les femelles qui sont l'une des moitié d'un Androgyne, aiment

(f) Ibid.

(g) Ibid.

(h) Ai τινος αὐτῶν τῶν ἀποφθόνων ἰσχυροῦς. Extincto cultus vesce laissent mourir de faim. Jupiter remedia à ce desordre: il transposa les parties naturelles, & se fit en sorte que le plaisir des embrassades cessât après un certain tems, afin que chacun pût aller vaquer aux affaires. Platon ajoute que les mâles qui sont l'une des moitié d'un Androgyne, sont fort adonnez aux femmes, & que les femelles qui sont l'une des moitié d'un Androgyne, aiment

ment

S A I N T - C Y R A N (JEAN DU VERGER DE HAURANNE, AB- * Sous le
BE DE) Pun des Patriarches du Janénisme, étoit de Bayonne. Moreri en par-
le *. Je pourrois ajouter beaucoup de choses à celles qu'il en a dites, mais je
les renvoye à un autre tems. C'étoit un fort savant homme; cela paroît par son
Ouvrage † contre la Somme Theologique du Pere Garaffe, & par ceux qu'il fit
contre les Jesuites, & dont le Clergé de France fit faire ‡ l'éloge l'an 1646.
L'Auteur n'y mit pas son nom; il se déguisa dans les derniers sous celui de Pe-
trus Aurelius, pour les raisons que ses amis ont † raportées. Peu de gens sa-
vent qu'il soit l'Auteur d'une (A) Apologie des Evêques qui prennent les armes.

ment ardemment les hommes. Il pretend que les
femelles qui aiment d'autres femelles sans se sou-
cier du mâle, sont une moitié de ces anciennes fem-
elles qui étoient doubles, & que les mâles qui
sont enclins à l'amour des mâles, sont une moitié
des anciens mâles qui étoient doubles (d). Ceux
qui voudront voir des reflexions sur ce qu'Eusebe

(b) prend que Platon a derobé à Moïse cette
idée des Androgynes, feront bien de consulter le
commentaire de (c) Louis le Roi. Il avoué

que (d) Mercurus & Quinquatre lecteurs du Roy
en Hebreu l'ont beaucoup aidé en cest endroit.
Il trouve que Marfile Hicin s'est trompé souvent.
Ce seroit temps perdu, dit-il, (e) de m'arrestier

à reprendre ce personnage en tous les endroits ou il
a sailly, traduisant Platon: mais plusieurs luy con-
vient rendre grâces, du labeur qu'il a prins volun-
tairement, pour aider à la posterité, amendans
à son pouvoir l'ancienne traduction, & cependant
essayer de supplier son defaut sans aigreur. . . .

Le (f) bon Seigneur n'étoit gueres expert en Grec
ny en Latin, & sa failly insinuellement traduisant cest
auteur, mesmement en telles difficultez qui de-
pendent de la cognoissance de l'antiquité, ou de na-
ture. J'en ay conféré avec Monsieur de Montpel-
lier & à Messieurs Turnebus & Goupil Professeurs
du Roy, & m'a secouru chacun à son pouvoir.
Ce Monsieur de Montpellier est celui qu'il loué
au feuillet 50. en ces termes. Estant en doute sur

(d) l'intelligence de ce lieu, je l'ay communiqué à mes-
sieurs G. Peltissier Evêque de Montpellier, personna-
ge de grand jugement es secrets des bons auteurs; mesmement
en l'observation & cognoissance des choses naturelles, esquelles il est autrui exercé qu'il
(e) y ait esté homme depuis les anciens, lequel en ce
(f) passage, & en tous autres ou je l'ay requis, m'a
secouru humainement. Pour divertir son lecteur
il raporte un poëme qui merite d'être lu. Apres
ces longues & emmyellées expositions d'un passage de
(g) telle importance, dit-il, (g) devant que passer ou-
tre, j'adjonsteray une poësie que j'eût autrefois au
propos de l'Androgine Mess. Amboine Heroet, à
present Evêque de Digne, & l'adressé au sen Roy
Francois pere des bonnes lettres. Et ce pour don-
ner quelque recreation aux lecteurs. Je reciteray
voluntiers ceste composition, tant pour ce qu'elle est
dressée sur l'exemple de Platon, que pour son ele-
gance, aussi pour reduire en memoire l'amitié &
familiarité que j'ay eue avec l'auteur, cependant
que j'étois en court Monsieur le Chancelier Olivier,
personnage tres-savant & tres-savant, avec lequel il
estoit ordinairement (h). Vray est qu'il n'a du tout
suyvi Platon, comme chacun pourra cognoistre en
les consultant: Mais s'est joué poëtiquement, en
estant & adjonstant ainsi que lon luy sembloit.
Voici le commencement de ce poëme.

At premier aage que le monde vivoit
D'herbe, de gland: trois sortes y avoit

D'hommes, les deux telz qu'ilz sont maintenant,
Et l'autre double estoit, s'entretenant
Ensemblement tant mâle que femelle.

Il faut penser, que la façon fut belle:
Car le grand Dieu qui vivre les faisoit,
Faitz les avoit, & bien s'y congnoissoit.

De quatre bras, quatre pieds, & deux testes
Estoyent formez ces raisonnables bestes.
La teste vaut mieux, pensée que dulle,
Et se verroit plusloist peinte qu'escrie.

Chacun estoit de son corps tant aysé,
Qu'en se tournant il se trouvoit baïse:
En estendant ses bras, ou l'embrassoit:
Voulant penser, ou le contrepoissoit:

En soy voyoit tout ce qu'il vouloit veoir,
En soy trouvoit ce qu'il falloit avoir:
Jamais en lieu ses piedz portez ne l'eussent,
Que quand & luy ses passetemps ne l'eussent.

Si de son bien luy plusloist mal user,
Facile estoit envers soy s'excuser.
De luy n'estoit fait ne raport, ny compte,
Ne congnoissoit honnesteté, ny honte.

Si de son cœur sortoyent simples desirs,
Il y envoït tant de doubles plaisirs,
Qu'en y pensant chacun est incité
A maintenir, que la felicité

Fut de tel temps, & le siecle doré.

(A) Qu'il soit l'Auteur d'une Apologie des Evê-
ques qui prennent les armes.] Considerex ces paro-
les de Mr. Joly. Les (i) Chanoines de Munster
doivent estre nobles de seize quartiers, à ce qu'ils
disent; & ils se picquent tellement de noblesse & de
milice, que j'ay veu en écrit sur la tombe d'un Cha-
noine, qu'il mourut à la guerre estant Capitaine.
Aussi sont-ils d'ordinaire peindre leurs genealogies &
leurs armes dans un cloistre qui est à costé de l'Egli-
se, ou ailleurs en quelque lieu public: qui est un
exemple, lequel ne me semble pas plus imitable que
tous les autres, qui furent recueillis & mis dans le
livre intitulé l'Apologie de l'Evêque de Poitiers,
en l'année 1615, lequel un docte personnage qui vi-
voit alors appelloit aussi plaisamment que raisonna-
blement l'Alcoran de l'Evêque de Poitiers, quoi-
qu'il l'Auteur de ce livre, qui ne voulut pas y met-
tre son nom, ait bien fait depuis parler de luy dans
le monde pour d'autres ouvrages de doctrine Eccle-
siastique & de pieté qui valent beaucoup mieux. Mr.
Joly n'en voulut pas dire davantage, quoi qu'il
fût très-bien qu'il parloit de nôtre Jean du Ver-
ger. Cet Evêque de Poitiers fut le Mecene de ce
docte Bayonnois, & lui resigna l'Abbaye de Saint
Cyran en (k) l'année 1620. J'ai lu dans quelque
Compilateur que Jean du Verger (l) étant Prin-
cipal de Colleege dans sa patrie, & aprenant
cet Evêque avoit besoin ou d'un Lecteur, ou d'un
Bibliothecaire, fut lui offrir ses ser-
vices, & qu'ils furent acceptez. Voetius n'ou-
blia point cette aventure guerriere de l'Evêque de
Poitiers

† Voyez l'article Garaffe C & D.
‡ Par Mr. Godeau.
§ Voyez l'écrit du Ce Jesuite Vauvassier

intitulé Antonius Godelellus Episcopus Grassienis an elogii Aureliani Scriptor idoneus.

¶ Dans le Dialogue de deux paroliers de S. Hilire du Mois, pag. m. 45.

(i) Joly, Voyage de Munster p. 80. 81.

(k) Voyez Moreri.

(l) Scholarcha Baïonensis . . . qui audiens quod Episcopus Pictaviensis Lectore vel Bibliothecario opus haberet adit eum, & ejus servitio profusus fetradidit à quo paulo post parvam Abbatiam S. Cyrani accepit. Petrus à Sto. Romano in continuatione Chronici Ademari pag. 453. ad ann. 1638.

(a) Tiré de Platon in contrivis pag 1185. 1186.

(b) De Prapar. Evang. lib. 12. c. 7.

(c) Ludovicus Regius. Il a traduit en François plusieurs dialogues de Platon, & a traduit en François le Festin. Il y a joint des commentaires.

(d) Fol. 45. edit. de Paris 1559. in 4.

(e) Fol. 51.

(f) Fol. 52.

(g) Fol. 53.

(h) La Croix du Maine dit qu'Heroet n'est pas de Paris & qu'il étoit paroit au Chancelier Olivier.

Ce paradoxe est moins surprenant, que celui dont il se rendit le défenseur dans son (B) *Casus Regius*. Il mourut l'an 1643. On dit que l'éloge qui lui avoit été donné dans la *Gallia Christiana* de Mrs. de Sainte Marthe, deplut si fort à l'Assemblée du Clergé, qu'elle ordonna (C) qu'il fût effacé.

SAINT-CYRE a été un des braves du party Huguenot sous le regne de Charles IX. Il s'appelloit (A) Tanneguy Bouchet de Puy-Greffier. Il fut * un des chefs de ce qu'on appelle la conspiration d'Amboise; & après la 1^{re} journée de Dreux on l'envoya pour Gouverneur à Orleans, sur l'avis que l'armée Royale vouloit assiéger cette ville. Il amena les troupes ‡ de Guyenne au Prince de Condé après la Bataille de St. Denys, & il fut tué à celle de Moncontour, étant l'un des † plus anciens & résolus Gendarmes de France. Nous apprenons plus distinctement sa bravoure dans l'Histoire de d'Aubigné: „L'étonnement des Reformat-
mez, dit-il β, ne fut point tel, que s'alliez en grosses troupes ils ne fissent sou-
vent des charges à ceux qui les pressoient, bien qu'ils eussent aux fesses les
compagnies des Marechaux de Camp qui n'avoient point combatu; & de ces
charges de retraite la principale gloire est aux Reitres, pourveu qu'ils permet-
tent à S. Ciré Puy-Greffier d'en avoir sa part. Ce vieillard ayant rallié trois
Cornettes au bois de Mairé, & reconu que par une charge il pouvoit sauver sa
vie à mille hommes, son Ministre qui lui avoit aidé à prendre cette résolution,
l'avertit de faire un mot d'harangue; à gens de bien courte harangue, dit le
bon homme, Freres & compagnons, voici comment il faut faire; là-dessus
couvert à la vicelle François d'armes argentées jusques aux greves & solletrés,
„ le

* D' Au-
big. t. 1.
pag. 125.

† Id. pag.
236.

‡ Castel-
naud Me-
moir. l. 6.
c. 8.

† Ce sont
les sermes
de la Feje-
liniere.

β Hist. l. 5.
c. 18. pag.
437. ad
ann. 1569.

(a) Giler-
tus Voetius
in disputa-
ta causa
Papacius,
lib. 2. sect.
2. p. 689.

Poitiers, dans la liste qu'il donna de quelques Ecclésiastiques qui ont pris les armes. Ce Prelat est à la queue de ce catalogue. (a) *Henricus Ludovicus Ruspiposus Episcopus Pithaviensis non solum arma tractavit, & armato populo armatus pravit, ut Pithavio nonnullis ex Patriis quibus diffidebat egeret: sed etiam Apologiam edidit anno 1615. adversus eos qui dicebant, non licere Ecclesiasticis in casu necessitatis ad arma recurrere: sub cujus finem Catalogum bene longum tenuit Cardinalium & Episcoporum qui tempore necessitatis arma tractarunt, Joannis Columna Legati Gregorii IX. contra Fridericum, Arnaldi Pelgriue Vasconis contra Venetos, Aegidii Albornos Cardinalis Toletani, cum Rege Castilia contra Mauros, & contra Ludovicum Bavarum & aliorum complurium, quorum nomina ibidem legi possunt, simulque videri nullam coegisse necessitatem ut viri Ecclesiastici ad id negotium admoventur, quando laicorum ducum satis larga copia suppeteret.*

(B) Le paradoxe dont il se rendit le défenseur dans son *Casus Regius*.] Jen'ai point lu cet Ouvrage, mais on pretend qu'il y soutient qu'il y a 34. cas où un homme se peut tuer innocemment. (b) *Paulo ante (obitum) composuerat librum inscriptum Casus Regius, ubi attulerat 34. casus in quibus quilibet poterat libere se ipsum interficere. Unde unus ex discipulis ejus nomine Mestier arripuit nuper occasionem se ipsum interficiendi, cum Meis esset. Le Pere Paul a été à cet égard dans les principes des Stoïciens, car lors qu'on lui declara que le Pape le vouloit faire enlever, il repondit entre autres choses. (c) Qu'au cas qu'il le fist prendre vis pour le conduire à Rome, que le Pape ne pouvoit pas douter que toute sa puissance ne pût aller jusqu'à empêcher, qu'un homme n'ait plus de pouvoir sur sa propre vie, que tous les autres ensemble, & qu'aïnfi il ne pût disposer de sa vie avant que le Pape eust avoit le plaisir de la lui faire perdre en public. Je ne fai si beaucoup de gens ont pris garde à cette maxime de Fra-Paolo.*

(b) Petrus
à Sto. Ro-
mualdo
ubi supra
pag. 472.
ad ann.
1643.

(c) Vie du
Pere Paul
pag. 194.
195. edit.
de Leide
1661. in
12.

(C) *Qu'elle ordonna qu'il fût effacé.*] Le Feuillant St. Romuald y a nous le conter. „ Le

(d) fils d'un des freres jumeaux de Sevole de (a) *St. Romuald*.
„ Sainte Marthe, depuis peu decedé, avoit don-
né le jour en leur nom à quatre grands Tomes
„ in folio, portant pour titre *Gallia Christiana*, Chronol.
„ & parlant de cet Abbé, luy avoit donné un
„ Eloge comme au plus grand Orthodoxe & au
„ plus saint personnage qui eut vescu de nos
„ jours: mais l'Assemblée generale du Clergé de
„ France l'a fait rayer par un decret exprés.

(A) *Tanneguy Bouchet.*] Il descendoit de (e) *Le Laboureur*,
„ ris l'an 1372. & en suite reçu President en la
„ grand Chambre le 29. Avril 1389. originaire de
„ de la Province d'Auvergne, & qui fut pere de
„ Jean Sieur de Puy-Greffier en Poitou, Ancé.
„ tre paternel des Seigneurs du Puy-Greffier de
„ Sainte Gemme, & de Villiers-Charlemagne,
„ & de ce Tannegui Bouchet; „ que (f) l'Histo-
rien la Popeliniere nomme mal *Du Bouchet*. La
„ branche ainée de cette famille tomba en quenouil-
le, en la personne de François Bouchet Dame de
Puy-Greffier, qui épousa Artus de Cossé Seigneur
de Gonnor Marechal de France, & en la person-
ne d'une autre François Bouchet demie-sœur de
celle-là, & femme en premieres noces d'André
de Foix Seigneur d'Asparoth, & en secondes de
François de la Trimouille Comte de Benaon (g) *Id. ib.*
Raportons en passant une petite aventure de Fran-
çoise de Bouchet femme d'Artus de Cossé. Elle
fut cause que l'on ôta à son (h) mari la charge de
Sur-Intendant des Finances, où il avoit gagné la
premiere année de quoi payer toutes ses dettes,
& puis encore une fois autant d'argent qu'il en
avoit dû. Il mena sa femme saluer Cathérine de
Medicis. C'étoit une provinciale qui n'avoit ja-
mais vu la Cour, & qui eut la naïveté de remercier
sa Majesté de la Surintendance, comme d'une gra-
ce qui leur avoit donné lieu de s'acquiescer & de s'enri-
chir. Le Marechal qui étoit present à ce compli-
ment peüta contre la soif de sa femme, mais la
Reyne s'en rejouit, parce qu'elle trouva quelque chose
de plaisant dans un aveu si sincere, & que la Dame
avoit revelé ce qui se feroit pour perdre son mari, s'il
venoit à déplaire à cette Reine.

(e) *Le Laboureur*,
Adit.
aux Mem.
de Castel-
naud t. 2.
pag. 795.

(f) *Id. ib.*
La pag. 794.

(g) *Id. ib.*
la Char-
les 1. l. 1.
7. ad ann.
1567.

(h) *Id. ib.*
la Char-
les 1. l. 1.
7. ad ann.
1567.

le visage decouvert, & la barbe blanche comme neige, âgé de quatre-vingt & cinq ans, il donne vingt pas devant sa troupe, mena batant tous les Marciaux de Camp, & sauva plusieurs vies par sa mort. Il n'étoit pas moins vertueux que vaillant, comme il le temoigna par la (B) punition de l'adultere.

SAINTE-CROIX (PROSPER) créé Cardinal par Pie IV. avoit été Avocat Consistorial & Auditeur de Rote. Il fut Nonce en Allemagne, en Portugal, en Espagne & en France. Catherine de Medicis lui fit donner l'Archevêché d'Arles, ou il empêcha avec une severité toute particuliere que la Religion Protestante ne s'établît. Il mourut à Rome le 4. d'Octobre 1589. à l'âge de 76 ans. Je parlerai (A) de ses livres. Comme ce fut lui qui au retour de la Nonciature de Portugal fit connoître le (B) tabac en Italic, on donna le nom de *Santa croce* à cette herbe *.

* Ex Profpero Mandosio, Bibliothec. Romana; & Olausino Athen. Roman.

K K K k k k 2 SAINTE

(B) Par la punition de l'adultere.] Le fait est fort singulier. Voyons comment Theodore de Beze (a) le rapporte. Le 26. de Mars 1563. le Sieur de Saint-Cyre autrement Puygrestier, qui avoit été établi Gouverneur de la ville d'Orleans des lors que le Prince en étoit sorti, homme de bien & grand ennemi du vice, fit une execution nouvelle & notable es personnes de Deslandes Seigneur du Moulin autrefois Secretaire du Roy, & de Godard femme de Jean Godin Lieutenant du Prevôt des Marchaux de Blois, lequel portant les armes en l'armée, du Moulin cependant suborna sa femme à Orleans, pour lequel crime d'adultere il fut pendu & étranglé avec elle en la place du Marivoi; ce qu'étant rapporté à la Cour fut trouvé si étrange, que plusieurs n'eurent point de honte de dire que quand il n'y auroit que ce point en la Religion Reformée, ils n'en seroient jamais. La reflexion est fort naïve; & en effet comment le sauver dans une Religion qui ne renvoie point à Dieu la peine des usurpateurs du droit matrimonial, mais qui les livre au bras seculier, pour leur faire souffrir le dernier supplice. Il n'en faut pas davantage à bien des gens pour les degoûter d'une Communion; c'est pis que la condamnation des polygames qui a detournée du Christianisme quelques Infidelés. Si le temoin que j'ai allegué est suspect, en voici un (b) autre qui n'est pas de la religion, & qui narre la chose très-majestueusement. *Pridie judicium non hujus seculi nec tunc secundum Francia mores, ubi adulterium non puniri magni nominis Jurisconsultus Joan. Faber olim dixit, Aureliani latum est contra Landam Molinum, qui Godardam Jo. Godini uxorem dum vir in castris esset corrupisse convictus, ad mortem damnatus est, amboque Landi & Godarda in publica platea laqueo suspensi sunt, Pigreresio presci moris ac severitatis virgo qui à Condo urbi propositus fuerat judicium urgeat, & grassantibus vitii exemplo opus esse dicente; quod tamen in aula adeo male acceptum est, ut plerique summa impudentia palam testarentur se à Protestantibus semper alienos futuros, & vel ob eam causam nunquam in eorum verba juraturos esse, qui adulteris hucusque impunitis nova & apud nos inaudita severitate pœnam capitis statuerent.* Ces gens de Cour étoient bien fondez à dire que la rigueur de Puygrestier étoit hors de mode; que dis-je hors de mode? le Jurisconsulte Faber (c) cité par Mr. de Thou dit formellement, qu'on n'a jamais ouï dire que l'adultere ait été puni en France. Or peu de gens étoient capables de ne dire pas à cet égard, gardons nous (d) de nous l'écarter. Il faut aussi demeurer d'accord que cette jurisprudence ne dura gueres parmi les Protestans; elle suivit la maxime, *nulum violentum durabile.* Elle le maintint à Geneve (e) plus long tems; mais enfin elle y a dispa-

ru, & en general on peut dire à la honte des Chretiens, que de tems immemorial ils ont laissé abolir les loix penales que plusieurs nations payennes avoient établies contre l'adultere. Il n'y a gueres de crime qui jouisse mieux que celui-là du benefice de l'impunité; ceux qui en demandent la punition doivent être beaucoup plus certains qu'ils deviendront la fable du voisinage, & l'objet de la risée publique, que d'espérer une bonne issue de leur cause. Je ne pretens pas approuver en tout les loix penales du Paganisme sur ce point, car qu'y avoit-il de plus horrible que la coutume que Theodose abolit à Rome. On y condamnoit les femmes (f) pour cette faute à demeurer dans une petite cellule, & à s'y prostituer à tout venant; & afin que tout le monde contât que la peine étoit executée, il faloit que l'execution s'en fit au son des cloches.

(A) Je parlerai de ses livres.] Les livres qu'on a de lui sont, *Decisiones Rote Romanae. Gallicanum rerum Commentaria. Epistole ad Federicum Nauscam aliosque.* Diverses Harangues, *Constitutiones lane artis à Sixto V. in Urbe cretae.* Les Jesuites du College Romain ont en manuscrit son *Traité De Officio Legati*, & un volume de ses lettres (g).

(B) Fit connoître le tabac.] Mandosio rapporte plusieurs vers de Castor Duranti qui font foi de cela, & qui érigent cette herbe, si Diis placet, en Panacée.

(f) Sacrares Hist. Eccles. l. 9. cap. 18. Voyez l'article Babelot p. 423. col. 2.

(g) Ex Profpero Mandosio Biblioth. Roman. & Olausino Athen. Roman.

Nomine que Sancta Crucis herba vocatur, ocellis subvenit, & sanat plagas, & vulnera jungit, Discutit & strumas, cancrum, cancrosoque sanat Ulcera, & ambustis prodest, scabiemque repellit, Discutit & morbum cui cessit ab impete nomen, Calefacit & siccit, stringit, mundatque, resolvit Et dentum & ventris mulcet capitisque dolores; Subvenit antiquæ tussi, stomacoeque rigenti Renibus & spleni cossert, utroque, venena Diræ sagittarum domat, icibus omnibus aris Hac eadem prodest; gingivis proficit atque Conciliat somnum: nuda ossaque carne revestit: Thoracis vitis prodest, pulmonis itemque, Que duo sic præstat non ulla potentior herba, Hanc Sanctæ Crucis Prosper quum Nuncius esset Sedis Apostolicae Iustranas missus in oras Huc adportavit Romana ad commoda gentis, Ut proavi Sanctæ lignum Crucis ante tulere Omnis Christiadam quo nunc respublica gaudet, Et Sanctæ Crucis illustris Domus ipsa vocatur Corporis atque anima nostræ studiosæ salutis.

C'est pousser bien loin le panegyrique, que de mettre le tabac en parallele avec le bois de la vraye croix.

(a) Beze, Histoire Eccles. l. 6. sur la fin.

(b) Mr. de Thou l. 37. int. ad ann. 1563.

(c) In § ex non scripto Inst. de jur. nat.

(d) Voyez Paris au le Sieur du Cathedra des Jf. suites.

(e) Voyez la Critique de Calprenede de Maimb. letr. 9.

* Voyez la opinion est fort ancienne, & fort generale encore aujourd'hui, quoi qu'il n'y ait point de dogme qui ait été refuté par de plus fortes raisons *. Vous trouverez le

thodius contra sectas quam sequuti sunt primi Catholici Imperatores. Il y aprouve le dernier supplice des heretiques, & il declare que si l'on n'eût pas éteint en France les feux qu'on y avoit allumez pour faire perir le Calvinisme, cette secte ne se fût pas repandü. (a) *Audivi Severum Sulpitium de Priscilliani historia, quasi tabulam absolutiouis per domos judicium aliquorum circumlatam, cum adhuc in Gallia exercebantur iudicia de capite pro religione ex Christianissimorum regum editis, atque ex ea historia plus damni nostre fidei, quam à Calvino libris & emissariis illatum. Non enim altro citroque mirepide commecissent, & ad factionem tot homines sollicitassent, si consagratio non fuisset temere restricta, & à nonnullis quasi fides publica data religionis & Reipub. perturbatoribus.* Toute la force de son livre est tirée de l'usage & de la pratique; car pour des raisons il n'en donne guere, & il n'en donne point de bonnes. Tous ceux qui compareront sans préjugé les argumens de l'intolerance, avec ceux de la tolerance, avoueront qu'il n'auroit pu en donner de telles, quand même il auroit été beaucoup plus habile qu'il ne l'étoit. Les raisons des Tolérans ont été mises dans la derniere évidence par quelques Auteurs modernes. Voyez les prefaces de l'Historien de

l'Edit de Nantes; le livre (b) qui a pour titre *Traité de la liberté de conscience, ou de l'autorité des Souverains sur la religion des peuples, opposé aux maximes de Hobbes & de Spinoza, adoptées par le Sieur Jurieu dans son Histoire du Papisme, & dans son Systeme de l'Eglise*; le Commentaire philosophique sur ces paroles de l'Evangile *contrain les d'entrer*; la lettre Latine imprimée à Terrou l'an 1689. Mr. de Beauval (c) la donna à Mr. Bernard Ministre François, fort connu par ses Ouvrages, & très-capable d'avoir fait un livre d'un raisonnement si bien poussé; mais on a su très-certainement qu'il n'en étoit point l'Auteur, & l'on croit qu'il la faut donner à un Anglois, dont les livres de Metaphysique, de Morale &c. paroissent souvent dans les Journaux. Mais sans s'engager à des lectures de longue haleine, on n'a qu'à lire un Ecrit fort court, qu'un illustre Magistrat (d) d'une ville de Hollande composa à Londres l'an 1685. Il a pour titre *H. V. P. ad B * * * de nuperis Angliae notibus Epistola, in qua de diversorum à publica religione circa divina sentimentium differuntia tolerantia.* Cette lettre fut imprimée à Rotterdam l'an 1685. en Latin, en François & en Flamand.

Il faut bien que les raisons des Tolérans soient pressantes, puis que ceux qui ont employé toutes les soufleffes de leur esprit, & tous les artifices de leur plume pour y répondre, ont été contraints de recourir à la malhonnêteté, & de reconnoître que l'on ne doit pas étendre les loix penales jusques au dernier supplice des heretiques (e). Leur malhonnêteté s'est montrée en ce qu'ils ont tâché de persuader, que les Tolérans sont fauteurs des Sociniens; qu'ils sont mal intentionnez contre le gouvernement, & qu'ils ôtent aux Puissances souveraines l'un des plus beaux droits dont Dieu les ait revêtus. C'est un procedé tout-à-fait lâche & inique: à ce compte il ne faudroit pas blâmer les cruels arrêtés qui ont envoyé sur les

bâchers tant de Huguenots en France, au Pais-Bas, en Espagne & en Italie; car ce sont des cruautés contre lesquelles les Sociniens declament de toutes leurs forces. Ils ne se declaient pas moins contre les Papisstes, qui ont fait mourir les personnes dont le Martyrologe des Protestans fait mention, que contre ceux qui ont fait mourir Servet, Gentilis &c. En un mot, il ne faudroit plus écrire contre le Pape, ni contre les Juifs & les Turcs; car il est visible que ce sont des gens que Socin & ses disciples n'épargnent pas, & qu'ils refutent de leur mieux. Que il c'est manquer au respect dû aux Souverains, que de faire voir qu'ils ne doivent pas établir des loix penales contre ceux qui errent dans les matieres de foi; si c'est ôter aux Puissances l'un des plus beaux droits que Dieu leur donne, nos derniers fauteurs de l'intolerance seront complices de ce crime, puis qu'ils soutiennent que l'on n'en doit pas venir jusqu'à l'effusion du sang. N'est-ce pas ôter aux Souverains le plus beau fleuron de leur couronne? Le droit du glaive ne les rend-il pas les maîtres de la vie & de la mort des mallicieux? Mais de plus n'est-ce pas satiriser les Magistrats de Hollande, & les exposer à la haine de leurs sujets, que de soutenir que Dieu leur a mis en main le glaive, tant pour chatier ceux qui violent la premiere table du Decalogue, que pour chatier ceux qui violent la seconde? Si cela est vrai, la tolerance qu'ils ont pour l'idolatrie n'est-elle pas aussi criminelle, que la tolerance qu'ils auroient pour les meurtriers, & pour les voleurs de grans chemins? De plus y auroit-il rien de plus ridicule, que de se contenter de la peine du bannissement, contre des personnes qui seroient profession publique d'athéisme, & d'empoisonner, sans distinction d'âge ni de sexe? Voyez la dispute de Mrs. de Wallenburgh (f), sur la question si supposé que les Magistrats ayent droit de reprimer les heretiques par des loix penales, ils peuvent les faire mourir. C'est à quoi ils reduisent la dispute contre les Lutheriens; car ils prennent à partie le fameux Cherrard, qui a bien voulu que l'on employât de telles loix contre les Sectaires, mais non pas le dernier supplice. Ils lui font voir invinciblement que son exception est frivole. Mais pour voir la confusion des Intolérans, il suffit de prendre garde qu'il leur échape de dire, que les Souverains qui s'oposent à l'introduction de la vraye foi sont fort loüables. (g) *Je ne saurois blâmer, dit l'un d'eux, les Suisses qui ne peuvent souffrir que de nouvelles sectes prennent naissance chez eux. La Hollande est pleine de dissidentes Religions. Il eust esté à souhaiter qu'on eust étouffé ces dissidentes dans leur naissance.* Comme c'est un Ministre qui dit cela, on fit voir deux absurditez dans son discours. Ni les Cantons Catholiques, ni les Cantons Reformez, lui dit-on, ne veulent pas souffrir de nouvelles sectes, est-ce donc à cet égard que vous ne les sauriez blâmer? Cette lettre est-ce là le zèle dont vous devez estre enflammé pour la propagation de votre Religion? Quoy! ne devriez-vous pas souhaiter avec ardeur que les Cantons Catholiques permissent les Reformez chez eux, & ne devriez-vous point les blâmer hautement de ce qu'ils ne veulent pas écouter ni Jesus, ni ses Prophetes? Certes vous estes un bon Apôtre de Christ.

(a) *Frater Claudius de Sanctis, in Metrodoro quam sequuti sunt principes cap. 13. fol. 112. verso.*

(b) *Imprimé à Amsterdam 1687. in 12.*

(c) *Histoire des Ouvrages des Savans mois de Septembre 1689. art. 2.*

(d) *Monfieur P A E R S. Voyez en son éloge dans les Nouvelles de la République des lettres, mois d'Octobre 1685. art. 2. pag. 1093. 1094. de la 2. édition. Ce grand homme mourut le 8. d'Octobre 1686.*

(e) *Voyez la 8. lettre du raisleu du Socinisme.*

(f) *Voyez leur livre De unitate Ecclesie lib. 6. part. 1. cap. 2. & sequent. pag. 222. & sequent. edit. Cologne 1676. in 4.*

(g) *Espirit de Mr. Arnaud, to. 2. p. m. 335.*

(h) *Lettre de Mr. Arnand, sur son livre intitulé l'Espirit de Monsieur Arnaud, pag. 11. Cette lettre est-ce là le zèle dont vous devez estre enflammé pour la propagation de votre Religion? Quoy! ne devriez-vous pas souhaiter avec ardeur que les Cantons Catholiques permissent les Reformez chez eux, & ne devriez-vous point les blâmer hautement de ce qu'ils ne veulent pas écouter ni Jesus, ni ses Prophetes? Certes vous estes un bon Apôtre de Christ. On*

le titre de fes autres livres dans l'Histoire du College de Navarre. Moreri & du Sauffai ont commis des (G) fautes indignes d'excuse. Notez aussi que nôtre de Saintes avoua qu'il fut soupçonné pendant quelque tems (H) de n'être pas éloigné du Calvinisme ; & qu'il representa le Cardinal de Lorraine comme un fidele (I) persecuté.

SAL-

(a) Ibid. pag. 8. 9.

On lui avoit déjà représenté ce qui suit. (a) *Si vos sentimens eussent esté suivis en ces bien-heureuses Provinces... la Religion Protestante n'y auroit jamais eu cours... Et si l'Espagne eût toujours eu le dessus, & qu'elle eût étouffé ces desordres dans leur naissance, vous ne seriez pas si à votre aise sur l'habit que vous portés ; car bien loin que la Reformée fût la dominante, à peine s'auvoit-on ce que c'en est. En verité les Reformés vous sont bien obligés.*

(G) *Moreri & du Sauffai ont commis des fautes indignes d'excuse.*] Je ne dis cela que de quelques-unes. I. J'ai déjà (b) marqué la meprise de Mr. Moreri, touchant le pais natal de Claude de Saintes. II. Bien loin qu'à son retour du Concile il ait assisté au Colloque de Poissy ; il n'alla au Concile qu'après la tenuë de ce Colloque. III. Comment est-ce que Charles IX. mort le 30. de Mai 1574. l'auroit pu nommer à l'Evêché d'Evreux l'an 1575 ? Je ne doute point que nôtre Docteur avant la mort de ce Prince n'eût demandé cette prelatüre, & n'eût obtenu des promesses ; mais il est certain qu'il n'obtint la nomination que sous le regne de Henri trois. Il le raconte lui-même, & cela sans dissimuler (c) le reproche que son (d) Mecene lui fit d'avoir brigüé des Evêchez dans les Provinces éloignées, pour se delivrer de la servitude de la Cour. *Quomodo (e) Christianissimi Regis Caroli mors intercessit, ne qua factione vel gratia mutaretur, quod semel Principi placuerat. Quibus potuit precibus apud Regina matrem, novum Regem, Regisque fratrem, optimos maximos Principes, & Sanctitatem vestram, ac fratrum Cardinalium classem egit, ut si mihi maneret Episcopatus ; nec prius quievit, quam accepit promotionis mea diploma ad te perferri. Quod accidit illis diebus, quibus Avenione, non amis, sed curis Ecclesia ac reipublica confectus, agebat (f) animam : quasi moriens hanc mihi cum Episcopatu tradidit & commendavit.* Cela montre que sa nomination fut expediee à la Cour de France, & envoyée à la Cour de Rome au mois de Decembre 1574. mais comme ses Bulles n'arriverent qu'en 1575. Mr. de Launois a dû dire qu'il fut promu à l'Episcopat l'an 1575. Voici les grosses fautes. IV. Les Novateurs de Mr. Moreri avoient si peu de credit à la Cour de France, pendant que Claude de Saintes n'étoit pas rebelle, que s'ils avoient entrepris de l'y noircir par des calomnies, ils lui auroient fait du bien plutôt que du mal. Il se peut faire qu'ils ayent représenté à Henri III. persecuté par la Ligue autant qu'eux, les excès de cet Evêque mutin, mais en cela ils n'étoient point calomniateurs. V. Quelle absurdité que de pretendre qu'ils l'ayent empoisonné ? Il ne pouvoit plus leur nuire, car encore qu'il eût échapé par grace la main du Bourreau, il devoit vivre tout le reste de ses jours dans une prison. VI. N'avoir rien dit de son procès, & de la cause pour laquelle on le jugea digne de mort, est un peché d'omission impardonnable. Monsieur de Sponde a montré l'exemple de ce peché à Mr. Moreri : la Muse qui pre-

sède à l'Histoire ne peut regarder de tels Ecrivains que comme de grans pevaricateurs. Mr. de Launois s'est mis à couvert de ce reproche ; il a indiqué l'Auteur qui nous apprend la punition de cet Evêque, & il a trouvé très-juste son châtiement. (g) *Anno MDXCI. decessit perpetuo mancipatus carceri propter ea, quæ Jacobus Augustus Thuanus memoria tradidit in Historiarum libro CI. Sic virum tantum, & de Ecclesia olim tam bene meritum pervisse valde dolendum, nisi perreundi causa id jusse posuisset.*

Voici les fautes d'André du Sauffai. I. Il dit que Claude de Saintes étoit (h) Professeur l'an 1533. dans un Monastere de Chanoines Regulariers. II. Il le fait aller au Concile de Trente avant la tenuë du Colloque de Poissy. III. Il le fait assister l'an 1576. à un Concile provincial de Rouën ; mais ce Concile ne fut tenu qu'en 1581. comme nous l'apprend Mr. de Launois (i), qui ajoute que Claude de Saintes publia l'année suivante une traduction Française des actes de cette assemblée, dont il avoit été le (k) promoteur & le directeur. IV. Ce heros invincible de l'Eglise Gallicane ne se tint pas renfermé dans ces limites ; si nous en croyons du Sauffai : lui & Simon Vigor disputèrent contre de Spina & du Rosier deux des principaux Ministres, & en triompherent. C'est-à-dire que l'Evêque d'Evreux non content d'avoir assisté à un Synode provincial l'an (l) 1576. & d'avoir mis en bon ordre & en lumiere les ordonnances Synodales de son Diocese, entra en conference réglée avec ces Ministres. Quel anachronisme ! Cette conference fut tenue 8. ou 9. ans avant que nôtre de Saintes fût Evêque. V. Il mourut l'an 1591. & non pas l'année precedente. VI. C'est une pevarication inexcusable de nous parler de la mort de ce Prelat en lui donnant l'éloge d'eximius, sans dire un mot de sa rebellion, ni de sa doctrine abominable, ni de l'infame saplice qu'il pensa souffrir. Ce que le Sieur du Sauffai dit de lui contient 15. lignes. Combien de fautes n'eût-il point faites dans un éloge de 15. pages ?

(H) *De n'être pas éloigné du Calvinisme.*] Ces soupçons furent fondez à ce qu'il pretend, sur ce que dans la dispute de l'hôtel de Nevers il parut infiniment plus moderé qu'au Colloque de Poissy. (m) *Ego qui Pisiaci habebam acrior, & tantum non seditiosus, anno superiore in collatione facta cum Spina & Rosco Ministris, credebam mutatus, ac paulo momento ad Calvinismum posse impelli, quoniam de pristina vehementia tantum remiseram quantum in domino Vigoreo Calvinistis infestissimo Doctore magis ac magis cernebam inflammari & exardescere.* Notez que Beze (n) le nomme Apostat, & qu'il se vante d'en avoir reçu des lettres remplies d'éloges. Il le (o) represente Courtisan des Princes Lutheriens, & cultivant l'amitié d'un (p) Ministre Suisse.

(I) *Le Cardinal de Lorraine comme un fidele persecuté.*] Si l'on en croit Claude de Saintes, ce Cardinal étoit fort malade de la froissure de Joseph (q) C'étoit Bullinger, son

(g) Lan-nous ubi supra pag. 173.

(h) Ordinis Sancti Augustini Canonico-regularium... 1533. Professeur. Anar. du Sauffai de Script. Ecclesiast. continuat. p. 38. edit. Colon. 1684. in 4.

(i) Lan-nous, ubi supra pag. 172.

(k) Synodum provinciale... promovit. rexit. composuit. Id. ib.

(l) Selon le calcul du Sr. du Sauffai.

(m) Sen-tentia in responsione ad Apolog. Bezae. apud Lan-nous ubi supra pag. 169. 170.

(n) Beza ad Claud. de Saintes Apologia i. p. 297. Oper. io. 2.

(o) Ibid.

(p) C'étoit Bullinger, son

(c) Ante omnia me ut fugitivum servam in-cerepavi, quem non ignoraret quod me in libertatem à servitute aulica, at-que ejus comitatu assererem. Claud. Sanctissimus, hanc mihi cum Episcopatu tradidit & commendavit. Epist. de-lieatior. libri de Eucha-ristia. ad Gregorium XII.

(d) C'est à dire le Cardinal de Lorraine.

(e) Sanctissimus ibid. (f) Le Cardinal de Lorraine mourut à Avignon le 26. de Decembre 1574.

SALMACIS, fontaine d'Halicarnasse, qui efféminoit, dit-on, ceux qui en (A) buvoient, ou qui y entroient. Les Poëtes pour donner raison de cette mauvaïse qualité, suposèrent qu'une Nymphé passionnément amoureuse d'Hermaphrodite, fils de Venus & de Mercure, se jetta dans cette fontaine pendant qu'il s'y baignoit, & l'embrassa étroitement; mais que ses careïles & (B) ses prières n'ayant pu toucher le cœur de cet insensible, elle supplia les Dieux de faire

son ame juste, en voyant les maux de l'Eglise. Il mouroit tous les jours au milieu des tribulations & des angoïsses que la cause de Dieu lui faisoit souffrir, & il se préparoit continuellement au martyre; car chaque jour il apprenoit des nouvelles qu'on attentoit à sa vie, & il disoit quelquefois allons & mourons aussi avec lui. Per (a) annos

(a) Sancti. fere sexdecim a comitatu illustissimi Principis, ac maximi Cardinalis Caroli Lotharingi, nisi alicujus officii publici causa, non recessi, nec ille me studio-rum tantum, sed ad externos omnium profectuum, colloquiorum & negotiorum multorum, que diffi-cillimis Gallia temporibus ipsi contra hereticos inci-derunt, me participem fecit, ut tentationum & passionum, quibus per tot annos quotidie moriebatur, & omni hora de vita periclitabatur, cui quoties nunciabatur, paratas esse insidias, tam parum timi-dus, quam nimium esse putabatur, solebat ad me conversus dicere: Sequeris Sacerdotem Levitæ, ali-quando vero: Eamus, & moriamur cum illo. Cum desereretur ab intimis, addebat: Scilicet passionum erunt & consolationis. Ceux qui savent la vie de ce Cardinal pour avoir lu Mezerei, & d'autres Auteurs Catholiques, ceux, dis-je, qui savent fa mondanité, son orgueil, ses voluptez, son credit, sa puissance (b), les maux qu'il faisoit à ceux de la religion peuvent-ils voir sans tire la description qu'on nous fait de ses pieuses souffrances? Dans un autre Ouvrage nôtre de Saintes de-mande à Dieu de fortifier le Cardinal son serviteur, pericuté pour la bonne cause. Beze se moqua de lui à ce sujet. (c) Omittam vero libens tuon ple-rasque illius libelli ineptias, veluti quod invitum sese à suis sodalibus huc pertractum dicit, ac tandem etiam suo Cardinali virtutem & constantiam in per-secutionibus precatur, que quidem non sine risu legi possunt. Je fais reflexion depuis long tems sur une chose qui embarrasseroit beaucoup les Asiati-ques, s'ils vouloient prendre conoissance de nos histoires du XVI. & du XVII. siecle par rap-port aux troubles de religion. Chaque Eglise se plaint d'être le party souffrant, & regarde ses victoires comme le moyen dont Dieu s'est servi pour la delivrer de l'esclavage, & du carnage dont elle étoit menacée. Il n'est pas necessaire que je prouve que c'est le langage des Protestans, par rap-port aux belles conquêtes de Gustave Adolphe; prouvons seulement que les Jesuites s'exprimoient ainsi, en considerant les heureux succés de l'Empereur. Voici l'extrait d'une lettre qui fut écrite à Jacques Reihing par un Jesuite, Predicateur du fameux Comte de Tilli. Rem (d) nostram, id est Catholicorum. . . bene se habere hoc doce-ret bellum, in quo jam quarto anno versor cum Illu-strissimo Comite de Tilli, &c. Erant mira Con-silia nostrorum Adversariorum: sed quam mirabi-lis in altis Dominus & moliebantur nobis internecio-nem, incidendum in soeam, quam fecerunt: & ut libenter nostri hostes consentirent, nunquam de-dissent, quod acceperunt, beneficium Vite. Ut vel inde pateat, que pars furorem, que sequatur equi-tatem.

(b) Voyez son article. Et principalem-ment ce qu'on y a dit de Brantôme.

(c) Beza, ad Clarad. de Xaintes, Apolog. 1. in Op. ro. 2. pag. 288.

(d) Johau. Agricola, in Epist. ad Jacobum Reihingum, apud Henning. Witte. Memoria Theologor. in Orat. funebri Reihingi, pag. 912. 913.

(A) Ceux qui en buvoient, ou qui y entroient. Strabon ayant dit que la fontaine Salmacis étoit dans Halicarnasse, ajoutez qu'elle étoit dissimée comme ayant le don de rendre voluptueux, mous & lâches ceux qui en buvoient. (e) Διαβεβηχ. μέν γὰρ οὐδ' ὄπισθεν, οἷς μαλακώσασσι τὸς πόδας ἀπ' αὐτῶν, νεστοί quo de causa insanus quod ex o-bibentes mollicem contraherent. Mais Ovide su-pose qu'il faloit entrer dans cette fontaine pour éprouver ce malheureux changement.

(B) Ses prières n'ayant pu toucher le cœur de cet insensible. Hermaphrodite commença de voyager par le monde dès qu'il eut 15. ans. C'é-toit un très-beau gargon; la Nymphé Salmacis ne Peut pas plûtôt aperçu sur les bords de fa fontaine, qu'elle en devint amoureuse. L'impatien-ce (k) qu'elle eut de jouir de lui ne l'empêcha point de se parer, & de se farder avant que de l'al-proler joindre. Son compliment ne contint que peu perab adire, Quam se compo-suit, quam circumspexit amiculus, Et finxit delicté à votre épouse pour l'amour de moi; si meruit formosa videri.

(f) Ovid. Metam. lib. 4. fab. 11. v. 285.

(g) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(h) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(i) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(j) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(k) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(l) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(m) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(n) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(o) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(p) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(q) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(r) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(s) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(t) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(u) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(e) Strabo, lib. 14. p. 451.

(f) Ovid. Metam. lib. 4. fab. 11. v. 285.

(g) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(h) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(i) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(j) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(k) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(l) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(m) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(n) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(o) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(p) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(q) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(r) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(s) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(t) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(u) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(v) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(w) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(x) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(y) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

(z) Ibid. v. 387. Il dit au 15. livre vers. 319. Cui non audita est obscenæ Salmacis unda?

en forte qu'elle se trouvât toujours dans la posture où elle étoit. Sa requête fut exaucée: son corps & celui d'Hermaphrodite ne firent qu'une personne, où l'on remarquoit la différence des sexes. Hermaphrodite s'étant aperçu de ce changement, obtint de Venus & de Mercure par ses prières, que les eaux de cette fontaine eussent la vertu d'effeminer. Strabon & Vitruve nient qu'elles eussent cette vertu, & donnent d'autres * raisons du mauvais bruit où elles étoient. On a * tord de dire que ce fils de Venus & de Mercure (C) nâquit avec les deux sexes; & que Pierre Gregoire pretend que ce fut Mercure qui temoigna tant d'indifférence pour la Nympe Salmacis.

SAM-

Ces paroles firent rougir le jeune homme, mais sa honte & son silence n'arrêterent point l'ardeur de la Nympe: elle ne cessa de lui demander des baisers, pour le moins de ceux que l'on donne à une femme: elle alloit enfin lui sauter au cou, lors qu'il lui déclara qu'il prendroit la fuite si elle ne se tenoit en repos (d). Ce coup de foudre la fit retirer, mais elle ne perdit pas toute espérance; elle se cacha dans des broisselles, d'où ayant vu Hermaphrodite dans l'eau, elle fut si embrasée qu'elle se jeta toute nue dans la fontaine. Elle se laissa de lui, elle le baïsa malgré qu'il en eût, elle le patina, & le ferra de telle sorte qu'il ne put jamais se dégager; mais c'est tout ce qu'elle en eut: il persista dans sa froideur.

„ sur l'amour, ou sur telle autre matiere qu'on „ voudra, on trouve au bout du compte, que „ les choses sont bien comme elles sont; & que „ la reforme qu'on pretendroit y apporter, gâte- „ roit tout. „ Il seroit difficile de répondre de ce qui arriveroit, en cas que le sexe qui résiste devint l'agresseur, & que le sexe qui attaque prit le party de la défensive. Les conjectures qu'on peut former sur un petit nombre d'avances trop précipitées, qui ont très-mal réussi au sexe dont le party est de résister, ne sont point sûres. Le nombre de telles avances qui ont réussi est apparemment plus grand. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en mille & mille rencontres où le sexe masculin se tient sur la défensive, il temoigne beaucoup de foiblesse, il résiste peu, il succombe lâchement. Convaincu qu'on l'a trompé, qu'on la trahi, résolu de se venger de la perfidie, menaçant, pestant, jurant de ne voir jamais cette infidèle, il se radoucit comme un mouton dès qu'on le flatte, dès qu'on soupire, dès qu'on jette une ou deux larmes (d). Voyant que certains choses qu'on lui demande sont injustes, honteuses, ruineuses, il se propose de ne les pas accorder; mais peut-il s'en défendre si on l'en prie avec quelque importunité, & s'il écoute les cajoleries & les ruses de sa coquette? C'est un grand abus que de compter sur la résistance: la défensive se- roit en mauvaises mains si la nature la lui avoit confiée. Il vaut mieux la laisser où elle est. Souvenons nous des foiblesse de Moliere (c).

(C) Nâquit avec les deux sexes, & . . . que ce fut Mercure qui temoigna tant d'indifférence.] Un Auteur moderne nous conte que Venus ayant été engrossée par Mercure, fit un enfant qui participoit des deux sexes. *Venerem (f) à Mercurio compressum autumant (Poëte) talem prolem p. 872. gemisse, quæ sexum utrumque participavit, sicuti apud Ovidium lib. 4. Metamorph. videre est, dum scribit:*

Mercurio puerum & divâ Cithereïde natum
Najades Ideis emtrivere sub antris,
Cujus erat species, in quâ materque paterque
Cognosci possent, nomenque traxit ab illis.
Item:
Nec duo sunt, sed forma duplex, nec fœmina
dici,
Nec puer ut possit, neutrumque & utrumque
videtur.

Tamest eundem ex Mercurio & Salmacide, unâ su Nympharum Najadum genitum dicat Petrus Gregorius in Syntagma. Jur. univ. lib. 7. cap. 2. num. 8. Il y a là deux faussetez: les deux derniers vers que l'on cite ne concernent point l'état où étoit ce fils de Venus, avant que Salmacis l'eût embrasé; il n'avoit alors que le sexe masculin; ils concernent l'état où il se trouva après que les prières de Salmacis eurent été exaucées. Il y a 1692.

L L L L L

une

(a) Po-
fcenti
Nymphet
fine fine
fororia
faltem
Ofcula,
jamque
manus ad
eburnea
colla fe-
renti,
Delinis?
aut fugio,
tecumque
ait, illa
relinquo.
Ovid. lib. 1.
v. 334.
(b) Id. ib.
v. 357.

*Veste (b) procul jacta, mediis immittitur undis,
Pugnanteque tenet, lucantiaque oscula carpit,
Subjacetque manus, invitatque pectora tangit:
Et nunc hac juveni, nunc circumfunditur illæ.
Denique nitentem contrâ, elabique volentem
Implicat ut serpens, quam regia sustinet ales.*

*Perstat Atlamiades, speratque gaudia Nympha
Denegat: illa premit, demissaque corpore toto
Sicut inhaerebat, Pugnes licet, improbe, dixit,
Non tamen effugies. Ita diu jubeat, & istum
Nulla dies à me, nec me deducat ab isto!
Vota suos habuere deos.*

Ce fut alors que la Nympe demanda aux Dieux la grace de n'être jamais séparée de l'objet qu'elle tenoit entre ses bras. On lui accorda cette grace, & voilà l'origine des Hermaphrodites.

Personne n'ignore les moralitez que l'on a tirées de cette fable, mais tout le monde ne connoît pas le mystère que quelques-uns y découvrent. Ils prétendent que les anciens ont voulu apprendre par là, qu'il ne faut point que le beau sexe entreprenne les attaques, qu'il doit laisser ce party aux hommes, & se tenir sur la défensive. Si l'on changeoit les rôles, disent-ils, on verroit une grande decadence dans l'empire de l'amour; les femmes à la vérité attaqueroient vivement, vigoureusement, furieusement; mais les hommes se défendroient encore mieux, & tout cela n'aboutiroit qu'à des monstres, & à des prodiges. Voyez Mr. de Fontenelle dans le Dialogue de Sappho & de Laure. Les conclusions que l'on y prend font celle-ci. (c) Les hommes se défendroient trop bien. Quand on veut qu'un sexe résiste, on veut qu'il résiste autant qu'il faut pour faire mieux goûter la victoire à celui qui la doit remporter, mais non pas assez, pour la remporter luy-même. Il doit n'être ny si foible qu'il se rende d'abord, ny si fort qu'il ne se rende jamais. C'est là nostre caractère, & ce ne seroit peut-être pas celui des hommes. Croyez-moy, après qu'on a bien raisonné ou

(c) Fontenelle. Dialogues des morts anciens avec les modernes. p. 47. édit. de Holi.

* Voyez la remarque A.

(d) Et quod nunc tute tecum iratus cogitas: Egone illum? que illum? que me? quæ non? fine modo? Mori me malim: sentiet qui vit siem. Hæc verba me hercule una falsâ lacrumula. Quam oculis tendo. Mors vix vi expresserit. Respondeo: & te utro accusabis, & ei dabis. Ulro supplicium. Terent. Eunuch. act. 1. scena 1.

(e) Voyez Poquelin.

(f) Jacob. Molæri, Cameræ Elector. Brandeb. & Regini-nis Nio-Marchicus Advocatus, patriæque Franco-Viadrinae Juris Practicus, in Dissert. Juridico-Politalogico de Herma-phrodite, eorumque jure. cap. 1. p. 145. Ce livre fut imprimé l'an

SAMBLANCAI (JAQUES DE BEAUNE, BARON DE) Surintendant des Finances sous François I. fut condamné à être pendu pour crime de peculât. Cette sentence trop rigoureuse fut executée, mais on justifia sa memoire quelque * tems après. Je raporte un peu au long les circonstances (A) de ce procès, telles qu'on les trouve dans un Ouvrage de Mr. Varillas.

SAM-

* Varillas, Hist. de François I. livre 3. p. m. 216.

(a) Il faut mettre ici 4.

(b) C'est l'onzième dans les bonnes éditions.

(c) Voyez dans l'article Sauteur, pag. 970. le véritable recit des Androgynes de Platon. Mr. Mollerus ubi supra p. 147. raporte la chose tous comme Gregoire de Toulouse.

(d) E' assidua. Non par xilios vor. Nomen infame relictum. Plaz in Convivio, p. m. 1187.

(e) Licet etiam Hermaphroditus qui turpiter & facti & patitur advenus & averfus impudicus. ut docet Suidas in voce Hermaphroditus. Jacobus Mollerus ubi supra p. 147.

(f) Varillas. Hist. de François I. liv. 3. p. 214. Ann. 1522. édit. de Hill.

(1) Dans le procès criminel de Jacques de Bonalnes, Seigneur de Samblançay, Tresorier de l'Espagne.

une infirmité de semblables preuves dans les Auteurs. Voici les paroles de Gregoire de Toulouse. Non secus quam & illi niganitur qui cum fabula Ovidii lib. (a) Metamorph. fab. 10. (b) narrent Androgynem factum ex Salmacide una Nympharum Nisjadum, & filio Mercurii. Ce Jurisconsulte venoit de dire que selon Platon tous les hommes au commencement étoient androgynes, mais qu'ayant été separez en deux, il n'en resta que le nom, qui devint même honteux. Il y a là du vrai & du faux. Platon ne dit pas que (c) tous les hommes étoient androgynes, mais il observe que ce nom-là étoit un (d) opprobre. Il a raison, car outre que Pon dispute si les hermaphrodites sont des monstres, on donne (e) ce nom aux plus infames debauchez. Il y a un livre intitulé, l'Isle des Hermaphrodites nouvellement découverte, avec les mœurs, loix, coutumes & ordonnances des habitans d'icelle. C'est une satire assez ingenieuse de la Cour de Henri III.

(A) Les circonstances de ce procès.] Le Roi sachant que Lautrec n'avoit pas reçu les sommes qui lui avoient été destinées, manda Samblançay. (f) Et au lieu de l'appeler son pere, comme il avoit accoutumé, le regarda de travers, & lui demanda pourquoi il n'avoit pas fait tenir à Lautrec, les trois cens mille écus qui lui avoient été si solennellement promis. Samblançay qui ne connoissoit pas encore le danger où il étoit, répondit avec l'ingénuité qui lui étoit naturelle, que le même jour que les assignations pour le Milanéz étoient dressées, la mere de Sa Majesté étoit venue à l'Espagne, & avoit demandé d'être payée de tout ce qui lui étoit dû jusques-là, tant en pensions & gratifications, que pour les Duchés de Valois, de Touraine & d'Anjou, dont elle étoit donataire: Qu'il lui avoit représenté qu'en lui donnant tout-à-la-fois une si grosse somme, le tresor Royal seroit épuisé, & le fond destiné pour le Duché de Milan divertis, contre ce que le Roi avoit ordonné le matin en sa presence, & dont elle avoit demeuré d'accord: mais que cette Princesse s'étoit obstinée à ne rien rabattre de ses pretentions, & l'avoit menacé de le perdre, s'il ne lui donnoit point tout ce qu'elle lui demandoit; & sur ce qu'il lui avoit remontré qu'il y alloit de sa réte, si Lautrec ne trouvoit point d'argent à son arrivée dans Milan, elle avoit reparti qu'elle avoit assez de credit auprès du Roi pour le mettre à couvert de toute poursuite, & qu'il n'auroit qu'à dire lors qu'on lui demanderoit compte du divertissement des deniers destinés pour l'Italie, qu'il (1) l'avoit fait par son ordre. Le Roi pour achever de s'éclaircir manda sa mere, & Samblançay repeta devant elle tout ce qu'il venoit de dire, dont elle entra dans une telle colere, que le respect qu'elle devoit à son fils, ne l'empêcha pas de donner un démenti à Samblançay, ni de demander au Roi justice contre ce teneiraire, qui la vouloit rendre criminelle de l'exz Majesté: mais comme on eût pu justifier par la datte des quittances qu'elle avoit laissées au tresor royal, qu'elle avoit touché l'argent destiné pour Lautrec, elle avoit bien d'avoit demandé le payement de ses pensions, mais elle soutint que Samblançay lui avoit donné de l'argent,

sans lui dire que c'étoit le même qui devoit passer à Milan. Elle ma tout le reste de ce qu'avoit dit Samblançay, & poursuivit sa detention avec tant d'auteur, en protestant néanmoins que ce n'étoit que pour se mieux justifier du crime qu'il lui imputoit, que le Roi fut obligé de le faire arrêter dans l'ann-chambre. . . . (g) Samblançay ne fut pas plutôt prisonnier, qu'on lui donna des (h) Commissaires. . . . Le peculât fut le seul crime sur lequel on instruisit le procès; & Samblançay fut condamné à mort, soit que les Juges appréhensassent d'irriter sa partie en opinant à de moindres peines, ou qu'ils fussent prevenus de la pensée qu'on ne pouvoit long-temps manier les deniers du Roi les mains nettes. L'execution fut publique. . . . Tous les Auteurs ne conviennent pas des circonstances que l'on veut de rapporter, & il y en a qui pretendent que Samblançay perit par une autre intrigue de Cour. Ils disent (2) que la mere du Roi n'avoit tiré de lui les sommes qu'elle lui demandoit, qu'après lui en avoir donné des quittances écrites & signées de sa propre main: mais que le principal (3) Commis de ce Tresorier de l'Espagne devint extraordinairement passionné pour une Demoiselle de la mere du Roi, qui lui persuada de dérober les quittances de cette Princesse, ce qui fut fait: que la mere du Roi assurée par là de perdre impunément Samblançay, quand il lui plairoit, mit absolument d'avoir reçu de lui aucun argent; & que Samblançay ne trouvant plus dans son cabinet de quoi la convaincre, fut pris & condamné dans les formes: que son supplice fut public; mais que la verité demeura cachée, jusques à ce que la mere du Roi étant sur le point d'expirer, la revela au Roi, & lui en demanda pardon. Enfin il y a des Manuscrits qui solemnellement que le moyen qu'on usa pour perdre Samblançay, fut de lui demander une somme immense pour les pressantes nécessités de l'Etat. Qu'il voulut s'en excuser sur ce que non seulement le tresor Royal étoit vide, mais encore que le Roi lui étoit redevable de plus de trois cens mille livres; & que l'on prit de là pretexte de lui demander un compte exact de son administration. Qu'il le rendit dans les formes; & que comme il avoit mis un ordre merveilleux dans ses papiers, il justifia que Sa Majesté lui étoit relictuaire de ce qu'il avoit dit: Que l'affaire en eût demeuré là, si Samblançay eût été aussi grand Politique qu'il étoit grand Financier; mais qu'il céda à contre-temps à la demangeaison de poursuivre en justice ceux qui l'avoient injustement accusé, c'est-à-dire, qu'il ne fut pas content de s'être défendu avec tant de gloire, & qu'il s'obstina de plus à pretendre d'être remboursé sur le champ de ce que le Roi lui devoit; quoi que personne ne sçût mieux que lui, que Sa Majesté n'étoit point alors en état de le payer: Que Samblançay s'en trouva mal, puis que les Ministres ne pouvant autrement se desfaire de ses importunités, gagnèrent un homme de Tours nommé Prevôt son Commis, qui lui déroba les quittances de toutes les affaires secretes: Qu'après que l'on eut en main ce qui empêchoit de le convaincre de Peculât, on l'arrêta, & on lui donna des Commissaires tirés des Parlemens de Paris & de Bourdeaux: Qu'il demanda d'être renvoyé

(g) Varillas ibid. p. 215.

(h) Qui furent le Chancelier du Prat, qui devoit sa fortune à la mere du Roi. le President Genêt, & quelques autres

Conseillers amis du Chancelier. Varillas ibid. p. 216.

Beaucarier me semble plus croyable. qui dit non que le Chancelier du Prat, bipedium omnium nequillimus, fuit l'un des Commissaires. mais qu'il les ehoisit. Belcarius. l. 17. n. 12.

(2) Vers la fin de la vieillesse Cronique d'Angers.

(3) C'étoit Genêt, qui fut depuis President.

renvoyé

SAMBLANCAI (GUILLAUME DE BEAUNE, BARON DE) fils du precedent, fut pere de IV. fils & d'une fille, qui firent beaucoup de figure à la Cour de France. I. Jaques de BEAUNE, Baron de SAMBLANCAI, Vicomte de Tours &c. fut l'aîné de tous. Il fut Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre, & ne laissa qu'une fille qui fit extremement parler d'elle par sa beauté, & par ses galanteries, sous le nom de Madame de *Sauve. Le III. fils de Guillaume de Beaune fut connu sous le nom de Monsieur de la Tour d'Argi, & fut pere de Marie de BEAUNE, femme d'Anne de Montmorency, Marquis de Turi. Le IV. fut † Chancelier de Catherine de Medicis, Evêque du Puy, & Abbé † de Royaumont. Il mourut l'an 1565. J'ai fauté le II. parce que j'avois tant de choses à en dire, que j'ai voulu lui destiner un à l'linea. La fille fut mariée en premieres noces † à Louis Burgensis, premier Medecin du Roi, & Seigneur de Montgaugier, & puis elle fut la quatrième femme de Claude Gouffier, Marquis de Boissi, Duc de Rouanez, & grand Ecuyer de France. Elle mourut sans enfans. Brantome β dit qu'avant que de s'appeller Madame de Rouanez, elle s'appelloit Madame de Chateaubrion. Il ajoute qu'elle fut fort favorisée de la Reine sa maîtresse Catherine de Medicis. Il a raison; Mr. (A) de Thou le dit aussi.

RENAUD DE BEAUNE, II. fils de Guillaume, a été Archevêque de Bourges, & puis de Sens sous le regne de Henri IV. & l'un des plus éloquens & des plus favans Prelats de ce tems-là. Mais ce qui le distingue davantage est qu'il n'abandonna point, comme firent tant d'autres Ecclesiastiques, les loix du Royaume à l'égard de la succession à la couronne. Il soutint jusques à la fin qu'encore que le Roi de Navarre fût heretique, c'étoit à lui que le Royaume de France appartenoit legitimement après la mort de Henri III. Il deploya pour soutenir cette these aux Conferances de Surcne γ, tout ce que le Droit & l'Ecriture peuvent fournir de plus specieux: mais ni son esprit, ni son éloquence, ni son faveur, ne persuaderent pas les Deputez de la Ligue, car outre qu'ils étoient resolu de ne point ceder, soit qu'ils fussent soit qu'ils ne fussent point repondre

L L L l l l 2

aux

γ En 1593.

δ Thuau: ibid.

ε Ante mortem: du comiti: mento illud apud singula: rem amicum: sic eum vocat: bar: depon: fuit: ejus: à lui: comme à son ami: particulier: qu'elle: confia: que: executorem: ipsum: nominavit: id. ibid.

renvoyé devant son Ordinaire qui étoit l'Archevêque de Tours, en vertu de ses Lettres de Tonsure qu'il montra; mais que l'Archevêque qui étoit son fils mourut alors: Que Samblancay fut (1) condamné à être pendu, & executé le quatorze d'Août mil cinq cents vingt-trois à l'âge de soixante deux ans: Qu'il fut conduit au gibet de Montaucon à une heure après midi, & qu'il chicanâ sa vie jusqu'à sept heures du soir, dans l'esperance que le Roi lui enverroit sa grâce sur Péchelle, comme Sa Majesté l'avoit envoyée à Saint Vallery sur l'échaffaut: mais que celui qui l'assistoit à la mort lui ayant enfin déclaré qu'elle ne viendrait (2) point, il s'abandonna au bourreau, après avoir dit qu'il comissoit trop tard, qu'il valoit mieux servir le Maître du Ciel que ceux de la terre; & que s'il eût fait pour Dieu ce qu'il avoit fait pour le Roi, il en eût été mieux recompensé. Il paroit néanmoins par les Epigrammes du celebre Poete Clement Marot, où l'on apprend beaucoup de particularitez de la vie de François Premier qui ne sont pas ailleurs, que Samblancay mourut generousement, & que la timidité de celui qui le conduisoit de vint au supplice, ne servit qu'à donner du lustre à son

Le premier narré de cet Auteur est la paraphrase de Beaucaire, qui (a) remarque que Lautrec, ayant parlé trop librement des amourettes de la mere du Roi, avoit encouru l'indignation de cette Princesse.

(A) Mr. de Thou le dit aussi. Il dit (b) que Marguerite de (c) Beaune femme de Claude Gouffier, Marquis de Boissi, sœur de Renaud de Beaune Archevêque de Bourges, procura de beaux emplois à son frere, à cause qu'elle étoit dans une grande faveur à la Cour; jusques-là que ce fut en consideration de son mariage avec le Marquis de

Boissi, que l'on érigea Rouannez en Duché. Commendatione (d) sororis Margarite gratiose in aula femine, que sub id Claudio Guferio Bossii marchioni & Rodanna ob id creato Luci magno Francie sustifero nupsit, maximis janti negotiis adhibitus, etiam Francisci Alenconi Ducis Cancellarius fuit. Voilà à quoi servent les filles dans une famille: elles sont quelquefois la seule cause de l'elevation de leurs freres & de leurs parens. Renaud de Beaune avec toutes les grandes qualitez auroit peut-être croupi toute sa vie dans une fort mediocre condition, si la faveur de sa sœur ne l'avoit mis sur les voyes, & ne lui avoit fourni les moyens de faire conoitre ce qu'il valoit, & d'être recompensé des premiers services par des emplois plus considerables. Cet Historien ajoûte que la famille de Beaune & celle de Thou étoient liées depuis long tems d'une très-étroite amitié; & qu'après la triste mort de Jaques de Beaune Surintendant des Finances, ses enfans abandonnez de tout le monde, & à la Cour, & à la ville, comme il arrive toujours en pareils cas, avoient trouvé un refuge chez les de Thou; que Renaud de Beaune avoit logé quelque tems chez Augustin de Thou ayeul de l'Historien; & que dès lors on comit avoit parlé du mariage de Christophle de Thou teitastils d'Augustin, avec Marguerite de Beaune sœur de Renaud; qu'encore que ce projet n'eût point eu de suite, cette Dame conserva toujours beaucoup d'amitié pour Christophle de Thou, & se employa pour lui dans le tems de sa faveur, plus que pour personne excepté ses freres; que ce fut à lui comme à son ami particulier qu'elle confia son testament, plusieurs années avant que de rendre l'ame. Elle le nomma de plus l'executeur de ce testament (e).

(1) Dans la Pratique criminelle de Bouchel.

(2) Dans les Annales d'Aquitaine.

(a) Eam (carum) ad matrem Lautrecio infestam, quod de ejus impudicitia liberius loquutus fuisset, rejecerit.

Belcarins, Comment. rerum Galliar. lib. 17. n. 12. p. 509.

(b) Thouan. p. m. 1194.

(c) Mr. de la Bourbeur, Addit. à Castelinau, to. 1. pag. 322. & le P. Anselme, Hist. des grands Officiers de la Couronne, p. 469. Parleient Claude.

aux raisons des Royalistes, ils avoient à leur tête Pierre d'Epinae Archevêque de Lion, qui ne cedoit ni en esprit, ni en éloquence, ni en faveur à Renaud de Beaune, & qui allegua aussi bien (B) que lui & les loix divines, & les loix humaines, de forte qu'après plusieurs beaux discours il falut chercher (C) un autre biais, & recourir au changement de Religion du Roi de Navarre. Ce fut la seule chose qui coupa le noeû Gordien. Les plaidoyers de Renaud de Beaune font (D) aujourd'hui plus d'honneur au Clergé de France, qu'ils ne firent alors de bien à Henri IV. Mr. de Thou dit une chose assez singuliere de ce Prelat, c'est

(B) Il allegua aussi bien que lui & les loix divines, & les loix humaines. Mr. de Thou a inferé dans le 106. livre de son histoire le pris de ce qui fut allegué de part & d'autre. Cayet (a) le rapporte encore plus amplement, & dit (b) entre autres choses que l'Archevêque de Bourges ne pouvant nier que chacun alleguât divers exemples, & se servoit de l'autorité des Ecritures pour prouver de ses opinions, & la retournoit en divers sens, se retrancha dans cette maxime, qu'on pouvoit avoir l'intelligence de l'Ecriture, invoquant l'esprit

(a) Au liv. 5. de la Chronologie nouvelle.

(b) Ibid. fol. 170. verso.

de Dieu qui le demandoient, & imprimoit en leur ame la cognoissance de la verité, *intellectum bonum dat peccentibus eum.* Il ajouta, que la voix de JESUS-CHRIST & de ses Apôtres étoit évidente, & la predication continuelle des Chrétiens qu'il falloit craindre Dieu, honorer le Roi, rendre à Dieu ce qui lui étoit dû, & à Cesar ce qui lui appartenoit; que toute ame devoit être sujette aux Puissances ordonnées de Dieu. . . . Mais qu'il ne se vouloit plus arêter plus longuement à contredire les lieux & exemples alleguez, qui ne pouvoient empêcher de se résoudre à ce qui étoit commandé par l'expresse parole de Dieu. Son sens, ce me semble, est celui-ci; quand on allegue l'Ecriture pour soutenir le pour & le contre, le vrai moyen de se retirer des embarras où nôtre raison se confond, c'est d'implorer humblement les lumieres du Saint Esprit. Avec le secours de ces lumieres on peut discernir le party qu'il faut choisir; on conoit qu'il faut prendre pour sa regle les ordres exprés de Dieu, & non pas certains exemples particuliers, qui semblent être des exceptions à ces ordres. Cette maxime paroît raisonnable; mais je ne vois pas qu'elle puisse terminer les differens; car chaque party se vantera d'avoir demandé humblement les lumieres du St. Esprit, & soutiendra si l'interêt de sa cause le demande, qu'il faut interpreter les commandemens par les exemples, c'est-à-dire que l'on est dans le cas où il faut imiter les exemples des Maccabées &c. & non pas se conformer au precepte de St. Paul, que toute ame soit sujette aux Puissances superieures. Ainsi il faut demeurer d'accord que pendant que les Souverains n'auront point de meilleur appui de leur Majesté, que les dogmes des Theologiens, ils s'appuyent sur des girouettes qui tourneront selon le vent de l'interêt, & qui traiteront la parole de Dieu en nés de cire, au grand scandale des consciences timorées, & au grand contentement des profanes & des Libertins, qui sont ravis de pouvoir dire de l'esprit dont les Prophetes & les Apôtres ont été inspirez, ce que les Protestans disent de celui qui fait parler les Papes *ex Cathedra*, & les Conciles; qu'il se comporte en pere commun des Thomistes & des Scotistes; qu'il tempere de telle sorte ses expressions, que chaque

party y trouve sa cote part; qu'il ne veut ni desformer ceux qui se soulèvent, ni les bien couvrir contre les traits de ceux qui perseverent dans l'obeissance; en un mot qu'il fait ce que l'on pratique dans les villes neutres: on y vend des armes aux deux partis.

(C) Il falut chercher un autre biais. Monfr. Maimbourg rapporte agreablement & nettement ce qu'il avoit tiré de Victor Cayet. Les deux Chefs de la deputacion de part & d'autre, dit-il (c), deux des plus adroits & des plus eloquens hommes de leur siècle, étoient un peu trop habiles, & soutenoient avec trop d'esprit & de force leur sentiment, pour pouvoir s'accorder en disputant l'un contre l'autre. L'Archevesque de Bourges dans les trois harangues qu'il fit pour établir sa proposition, & pour la confirmer en refusant ce qu'on luy avoit répondu, n'omit rien de tout ce qu'on pouvoit dire de plus fort, pour persuader à ceux de la Ligue ces trois points, qu'il soutint toujours constamment jusqu'à la fin, comme autant de veritez incontestables. 1. Que l'on est obligé de reconnoître & d'honorer comme son Roy, celui auquel le Royaume appartient par le droit inviolable d'une succession legitime, sans avoir égard ni à la Religion qu'il professe, ni à ses mœurs. 2.

Que le Roi Henri IV. n'étoit ni Payen ni Arrien, ni persecuteur de l'Eglise & des Catholiques, & résolu d'abandonner ses erreurs des qu'on l'auroit instruit de la verité. 3. Qu'il falloit que tous les François le reconnoissent, & puis qu'ils travaillassent de concert à l'instruire. L'Archevêque de Lion (d) répondit par ordre à ces 3. points, & (d) *ibid.* déclara que pendant que le Roi de Navarre seroit heretique, on n'auroit aucun commerce avec lui. L'Archevêque de Bourges repliqua avec une grande force; mais voyant les Ligueux inébranlables, il leur aprit que le Roi étoit tout résolu à se convertir (e). Voilà un Roi bien souverain; il ne peut pas même obtenir que ses sujets ayent la bonté de lui permettre de servir Dieu selon les lumieres de sa conscience; & c'est une honte au Christianisme d'avoir introduit dans l'Univers un si grand renversement de l'ordre. C'est aux sujets à demander la liberté de conscience à leur Souverain; & en voici qui la lui refuse.

(D) Font aujourd'hui plus d'honneur au Clergé de France. La Ligue a fourni aux Protestans une foule d'objets on terrassans, contre les maximes seditieuses de la Cour de Rome, adoptées par une infinité de laïques & d'Ecclesiastiques. Ces objets on auroient beaucoup plus de force, si tout le Clergé de France avoit suivi la rebellion; mais puis qu'un des principaux Prelats parlant pour une partie considerable des Catholiques, soutint si solennellement le dogme de l'obeissance, on s'imagine n'avoir rien à craindre désormais, & que les Actes de la Conference de Surene peuvent fournir & des armes defensives, & des armes offensives.

(c) Hist. de la Ligue liv. 4. p. m. 465.

(d) *ibid.* p. 468.

(e) *Ibid.* p. 472.

c'est qu'il étoit (E) un très-grand mangeur. J'ajoute * qu'il fut d'abord Con- * *Thuan.*
seiller au Parlement de Paris, en suite Président des Enquêtes, & puis Maître *de vita*
des Requêtes, après cela Evêque de Mande, & Chancelier du Duc d'Alençon *propria,*
fils de Henri II. Il avoit une mémoire admirable; car 40. ans après qu'il eut fait *lib. 3. p. 101.*
ses Humanitez sous Jaques Tufan, & sous Jaques Stracel, il se souvenoit des
beaux endroits qu'ils lui avoient fait apprendre dans les bons Auteurs Grecs & La-
tins, & il les apliquoit de fort bonne grace & fort judicieusement, quoi que les
grandes affaires qui lui passoient par les mains fussent effacer de sa mémoire ces
vieilles idées, qu'il n'avoit pas le loisir de rafraîchir †. † *Id. ibid.*

SAMSON, Juge du peuple de Dieu. Je ne rapporterai pas son histoire: elle
est contée de tout le monde, & on la put lire dans Moreri, & plus amplement
encore dans le † Dictionnaire de la Bible. Je remarquerai seulement une chose † *Composé*
qui me paroît fort singulière. Quelques-uns veulent que par les paroles de l'E- *par Mr.*
criture qui nous apprenent que les Philistins le firent moule, il faut entendre *Simon,*
qu'ils le firent coucher (A) avec leurs femmes, afin d'avoir de la race d'un si *Ducteur en*
brave homme. L'allegorie que la Morhe le Vayer a trouvée dans les actions de *Theologie,*
ce Heros, est beaucoup plus ingénieuse que véritable. Il veut † qu'elles repre- *& imprimé*
sentent le Philosophe Sceptique. *à Lion*
1693.

SAN-

† Voyez
son Traité
Sceptique

† Il n'avoit

pas le sens

commun,

au 9. tome

de ses

Ouvrages,

p. 286. &

suiv.

† Il n'avoit

pas le sens

commun,

au 9. tome

de ses

Ouvrages,

p. 286. &

suiv.

† Il n'avoit

pas le sens

commun,

au 9. tome

de ses

Ouvrages,

p. 286. &

suiv.

† Il n'avoit

pas le sens

commun,

au 9. tome

de ses

Ouvrages,

p. 286. &

suiv.

† Il n'avoit

pas le sens

commun,

au 9. tome

de ses

Ouvrages,

p. 286. &

suiv.

† Il n'avoit

pas le sens

commun,

au 9. tome

de ses

Ouvrages,

p. 286. &

suiv.

† Il n'avoit

pas le sens

commun,

au 9. tome

de ses

Ouvrages,

p. 286. &

suiv.

† Il n'avoit

pas le sens

commun,

au 9. tome

de ses

Ouvrages,

p. 286. &

suiv.

(E) Qu'il étoit un très-grand mangeur.] A peine
avoit-il (a) dormi 4. heures, que la faim le con-
traignoit de se lever pour déjeuner. C'est ce qu'il
faisoit régulièrement à une heure après minuit, ou
même plutôt. Il se reposoit jusqu'à quatre heu-
res, & puis il se mettoit à table: il faisoit la mê-
me chose à 8. heures: il dinoit à l'heure ordina-
ire: il faisoit une collation quatre heures après: il
soupoit amplement à l'heure ordinaire, & il fai-
soit encore une collation avant que de se coucher.
Il ne mangeoit point à la Françoisé, car pour le
moins il étoit une heure à table durant l'hiver, &
cinq quarts d'heure durant l'été. C'est pour cela
qu'il n'aimoit point à manger hors de chez lui; &
lors qu'un grand Prince qui l'avoit invité souvent,
sans l'avoit jamais trouvé desiré d'excuses, lui
demanda la raison de ce refus, il eut pour respon-
se, vous ne mangez pas en homme, mais en
chien; c'est-à-dire, vous vous hâtez trop. Il lui
promit de remédier à cet inconvénient, & lui
tint parole; car il donna ordre au Maître d'Hôtel
de prendre garde lors que ce Prelat y seroit, que
les services se suivissent d'un peu loin. (b) *Cibum*
autem ita per otium sumebat, ut sumendo horam
integram impenderet hieme, estate, in qua tardior
orexis, hora etiam quadrantem adderet, & ambu-
lantibus, quales in aula nostra, cum summo-
perere offendeatur; adeo ut cum sepius à principe
primario ad prandium invitaretur, & toties se ex-
cusaret, rogatus qui id faceret, facete responde-
rit, illum non humano sed canino more prandium
usurpare, se finatim nimis epulas intelligens. Quo
intellecto ille cum se non solum laute quod semper
faciebat, sed prolixè accepturum promissit, & eo
invitato semper structorem monebat, ut missibus
adponendis legitimum tempus interponeret. Autre
singularité: cette prodigieuse masse d'alimens ne
l'apaisant point: il (c) n'étoit jamais assoupi,
ni attaqué de vapeurs; il étoit toujours disposé
au travail d'esprit; car pour celui du corps, il s'en
gardoit bien; il n'osoit se promener de peur d'ir-
riter son appetit. (d) In tanta ciborum, quibus ale-
batur copia, cum nec membrorum agitatione, nec
deambulationibus, ne exuperantem appetitum pro-
traheret, corpus exerceret, naturam succo nimio
turgentem medicamentis purgantibus crebro adjuva-
bat, que medica rei non ignavis domi per homines
(d) Id. ib. peritos sibi parabat. Itaque raro agrotabat, &

(a) *Thuan.*
de vita
propria,
lib. 3. circa
init. pag.
1194.

(b) *Id. ib.*

(c) *Nun-*
quam
commo-
tior aut
somnolen-
tior visus,
nulla gra-
vedine aut
dolore ca-
pitis tene-
batur.
semper
aque sui
compos &
ad omnia
paratus,
extra ne-
gotia
quiescit
& confa-
bulaciones
sestabat.
Id. ibid.

(d) *Id. ib.*

quamvis in summa corporis pigrizia mens semper la-
boraret, nunquam satigabatur. Ce que dit Mr.
de Thou de ces repas de la Cour de France pris à
la hâte, & comme en marchant, qui ne plaisoient
pas à notre René de Beaune, me fait souvenir
d'un conte que j'ai ouï dire plus d'une fois. On
fait que feu Mr. de Turenne a commandé des ar-
mées où il y avoit plusieurs Officers étrangers.
Ils louoient la bonne chère de sa table; mais ils
ne pouvoient souffrir que les repas fussent si courts,
& principalement lors qu'ils remarquoient que
les Officers François s'étoient à peine levez,
qu'ils demandoient que ferons-nous. Helas! di-
soient les étrangers, nous étions si bien à table;
on auroit dit à votre impatience que vous aviez
de grandes affaires à expédier, il se trouve que
vous ne savez que faire. Pourquoi ne pas demeu-
rer où vous êtes, & y laisser les autres, puis que
vous êtes en peine à quoi employer le tems?

(A) Qu'ils le firent coucher avec leurs femmes.]
Selon cela on trouveroit une nouvelle conformité
entre son histoire & celle d'Hercole. Quoi qu'il
en soit, il est sûr que le mot Hebreu qui veut dire
moudre, se prend quelquefois en un sens obscen.
Ce que la Bible de Geneve a traduit au livre de
Job (e) que ma femme meule à un autre; signifie (e) *Job.*
selon la Vulgate, que ma femme devienne la con- *chap. 31.*
cubine d'un autre, *scortum alterius sit uxor mea.*
Mais Job diroit-il la même chose deux fois de
suite, demandera-t-on? car il est clair que les
paroles suivantes, & que les autres se couvrent sur
elle, & super illam incurventur alii, signifient la
prostitution. Cette difficulté n'est rien, car tous
les anciens Ecrivains tant les sacrez que les profa-
nes, nous fournissent mille exemples de telles re-
dités. Ces paroles des lamentations de Jeremie
(f) selon la version de Geneve, ils ont pris les jeu- *(f) Chap.*
nes gens pour moudre, signifient selon la Vulgate, *5. v. 12.*
ils ont abusé impudiquement de la jeunesse, *adolefcenti-*
bus impudice usi sunt. Mais voici un passage de
St. Jérôme rapporté par Drusus qui nous donnera
la preuve dont j'ai besoin. (g) *In tertio decimo (g) Dru-*
commentariorum super Jesaiam cap. 47. ad locum, (g) Quæ-
Tolle molam, mole farinam, ita scribit, (Hic-
ronymus) quia sequitur denuda turpitudinem (Hic-
tiam, etiam mola ab Ebraeis figuratiter intelli-
tur: quod scilicet in morem scorti victorum li-
bidini pateat. Illudque quod in Judicum libro

* Tiré de
Dion Ni-
colas An-
tonio, Bi-
blioth.
Scriptor.
Hispan.
10. 1. pag.
362. 363.
† In Bibl.
Scriptor.
Societ. Je-
su p. 436.
‡ In ead.
Biblioth.
p. 767.
§ Voyez la
remarque
C lettre e.
¶ In ead.
Biblioth.
p. 767.
* Si de
uberima
& subtili-
sima spur-
cillarum
omnigen-
narum
ventilatio-
ne agitur,
nemo un-
quam eam
laudem
Thomæ
Sanchez
eripiet ;
quin om-
ni pri-
mus Sa-
cramen-
tum ma-
trimonii
cum tant
cogitatio-
nem ser-
mone que
licentia,
imaginan-
sionem po-
tius quam
judicio
duce, ver-
sari ;
quantum
ante ip-
sum Ec-
clesia ab-
iitio
Christiani
nominis
nec vide-
rat, nec
audierat.
Petrus
Aurelius
in Vmâciis
censuræ.

SANCHEZ (FRANÇOIS) Professeur en Medecine à Toulouſe, né à Braga dans le Portugal, fut transporté à Bourdeaux pendant son enfance par son pere, qui étoit un fort ſavant Medecin. Il voyagea en Italie, & s'arrêta quelque tems à Rome, d'où étant repassé en France il étudia à Montpellier, & y reçut le Doctorat en Medecine à l'âge de 24. ans. Les guerres de Religion l'ayant contraint de sortir de cette ville, il s'en alla à Toulouſe, où il enseigna la Philosophie pendant 25. ans, & la Medecine pendant onze années. Il mourut âgé de plus de 70. ans. On voit (Z) sa vie à la tête de ses Oeuvres *. C'étoit un grand Pyrrhonien, comme je le dis dans la remarque.

SANCHEZ (THOMAS) Jesuite Espagnol, né à Cordouë l'an 1551. entra dans la Compagnie l'an 1567. L'austerite de sa vie, sa sobriete, ses macedinations, son application à l'étude, sa chastete sont des prodiges, si ce qu'Alegambe † & Soruel ‡ en racontent est veritable. Il mourut à Grenade le 19. de Mai 1610. & y fut enterré † magnifiquement β. Son erudition n'est pas douteuse, il en a donné des preuves publiques dans le gros (A) volume qui fut imprimé à Genes l'an 1592. & dans les quatre volumes in folio qui parurent après sa mort. Il seroit à souhaiter que l'Ouvrage imprimé à Genes, & puis en plusieurs autres villes, donnât autant de preuves de γ son jugement, que de son esprit & de son savoir ; car la temerité qu'il a eue d'y expliquer une multitude incroyable de questions sales & horribles, peut produire de grands desordres. On s'en est plaint (B) amerement ; & tout ce qui a été dit pour la justification

de Samson scribitur, ad molam cum à Philistim esse damnatum, hoc significare voluit, quod profobole robustissimorum vitorum hoc in Allophy-las mulieres facere sit compulsus. Drosius (a) observe que molere en ce sens obscene signifie l'action du mûle, c'est pourquoy il fait une glose sur les paroles de Job. Molere in hoc sensu virus tribui solet. De lingua Latina loquitur, in qua notissimum illud, alienas (b) permolere uxores. Forſan apud Jobum passivè jamendum, molatur alteri, ab altero, hoc est. ut sensus sit, molat alter uxorem meam. Je trouve bien raisonnable ceux qui ne sauroient se persuader que les Philistins ayent été assez de bonnaires, pour se venger si humainement d'un homme qui avoit été leur fleau, & qu'ils haïssent comme la peste. Un tel chariment n'eût guere de plu à Samson, car il aimoit fort les femmes ; on l'eût bien nourri, bien entretenu, en un mot on l'eût traité comme l'on traite les ânes d'Avanjuéz, & les étalons d'un haras. Il n'y auroit eu à craindre que la (c) contrainte.

(Z) On voit sa vie à la tête de ses Oeuvres.] L'Auteur de cette vie nommé Raimond Delastus avoit été son disciple. La plupart des écrits de Sanchez roulent sur la Medecine ; ils furent imprimés à Toulouſe in 4. l'an 1636. On y joint quatre Traitez de Philosophie qui furent imprimés in 12. à Rotterdam l'an 1649. En voici les titres, Quod nihil scitur. De divinatione per somnum ad Aristotelem. In librum Aristotelis Physiognomicon Commentarius. De longitudine & brevitate vite. Le Traité Quod nihil scitur (d) represente ingenieusement & subtilement la vanité de ce qu'on appelle sciences, étude, composition de livres &c. Il avoit paru avant l'édition de toutes les Oeuvres de son Auteur ; car j'apprens de Barthius (e) qu'on reimprima en Allemagne l'an 1618. deux dissertations, l'une de Maturin Simonius, qu'on diffi. Docteur Italien de litteris peregrinibus, l'autre de François Sanchez Docteur Espagnol, quod nihil scitur. Sanchez entendoit la Geometric, & (f)

il fit des objections à Clavius auxquelles il pretendit que ce Jesuite n'avoit pas bien repondu.

(A) Dans le gros volume qui fut imprimé à Genes.] Il traite à fond de ce qui concerne le mariage. On pretend que Clement VIII. declara que jamais personne n'avoit examiné avec plus de diligence, ni éclairci avec plus d'exactitude les controverses qui le raportent à ce Sacrement. (g) Vehementer admittitur est subtile hominis acumen, peracere judicium, raram perspicacitatem, singularem & exquisitam in rebus indagandis solertiam, in tradendis facillimam methodum, Societas. in evolvendis citandisque Antioribus exactissimum & p. 767. planè indefessum studium ; serioque pronuntiavit, nullum iniquam Scriptorem exuisse, qui dubias de Matrimonio controversas tibius & accuratis enodasset. Parmi tous ces grands éloges il n'y en a guere qui lui fasse plus d'honneur, que celui qui se rapporte à l'exactitude de citer. C'est un talent beaucoup plus rare que l'on ne pense ; & je suis bien aise que Dom Nicolas Antonio en fasse ce jugement. (h) Celebratur (ne id taceam quod minime vulgare est) inter alias doctes Thomæ diligentia quædam singularis in allegandis fideliter scriptoribus quorum testimonis utitur. Diverſes personnes ont abrégé ce gros Ouvrage de matrimonio ; les uns (i) en rangeant les matieres selon l'ordre alphabetique, les autres en retenant l'arrangement de l'Auteur. Les autres volumes de nôtre Sanchez contiennent ou l'explication des preceptes du Decalogue, ou celle des vœux monastiques, ou celle de plusieurs questions de Jurisprudence.

(B) On s'en est plaint amerement.] (k) Pent estre avés vous ouï parler d'un gros volume fait in 12. par Thomas Sanchez, de Matrimonio. Vous ne scauriez aborder une boutique de libraire à Anvers ou à Liege, que vous ne listés ce titre, c'est en grosses lettres. Ce livre est l'ouvrage d'un Jesuite, ou tous les cas de conscience concernant le Mariage sont traités. Il contient plus d'impuretés que tous les livres Italiens les plus infames. Voicy comme en parle le Clergé de France par l'un de ses membres. Ce prodigieux volume (l) de Matrimonio, contient un examen tres subtil de toutes les impuretés imaginables ;

Terent. Heautontim. act. 4. se. 6. init. (d) Jean Ulric Widdius le refusa dans des testes inutiles Quod aliquid scitur, soutenues à Lezic l'an 1664. (e) Barthius in Stratum, tom. 1. pag. 447. (f) Delastus in eius vitæ, apud Nicol. Antonium, Biblioth. Script. Hispan. 10. 1. p. 365. (g) Nicol. Antonium, Biblioth. Scriptor. Hispan. 10. 2. p. 252. (h) Nicol. Antonium, Biblioth. Hispan. 10. 2. p. 252. (i) Faisnes ont abrégé ce gros Ouvrage de matrimonio ; qu'en donna selon l'ordre alphabétique, les autres en retenant l'arrangement de l'Auteur. Les autres volumes de nôtre Sanchez contiennent ou l'explication des preceptes du Decalogue, ou celle des vœux monastiques, ou celle de plusieurs questions de Jurisprudence. (j) Faisnes ont abrégé ce gros Ouvrage de matrimonio ; qu'en donna selon l'ordre alphabétique, les autres en retenant l'arrangement de l'Auteur. Les autres volumes de nôtre Sanchez contiennent ou l'explication des preceptes du Decalogue, ou celle des vœux monastiques, ou celle de plusieurs questions de Jurisprudence. (k) Pent estre avés vous ouï parler d'un gros volume fait in 12. par Thomas Sanchez, de Matrimonio. Vous ne scauriez aborder une boutique de libraire à Anvers ou à Liege, que vous ne listés ce titre, c'est en grosses lettres. Ce livre est l'ouvrage d'un Jesuite, ou tous les cas de conscience concernant le Mariage sont traités. Il contient plus d'impuretés que tous les livres Italiens les plus infames. Voicy comme en parle le Clergé de France par l'un de ses membres. Ce prodigieux volume (l) de Matrimonio, contient un examen tres subtil de toutes les impuretés imaginables ;

cation (C) est foible, & néanmoins il y a des Casuistes qui continuent tous les jours à publier de pareilles faleztez.

SAPPHO,

ables; c'est un cloaque qui renferme des choses horribles & qu'on n'oseroit dire. On l'appelle avec justice un ouvrage bonteux, composé avec une curiosité énorme, horrible & odieux par la dilige- gence & l'exaltitude qui y regne, à penetrer dans des choses monstrueuses, sales, infames & diaboliques. Il est impossible de comprendre comment un Auteur peut avoir renoncé à la pudeur jusqu'à pouvoir écrire un tel livre, puis qu'aujourd'hui un homme qui n'a pas despoillé toute honte peut effroyablement en le lisant. Le reste de la censure est encore plus fort, mais je souffre trop en la traduisant. Cela n'est point vieux, car elle n'est que de l'an 1632. Je croi qu'on a tort d'attribuer cette censure au Clergé de France; car cette assemblée ne donna point ordre à Petrus Aurelius d'examiner cet Ouvrage, & d'en porter jugement au nom du Clergé. J'avoué qu'elle approuva les Ecrits de Petrus Aurelius; mais néanmoins c'est à exprimer peu exactement, que de soutenir qu'elle a dit par l'un de ses membres tout ce qui se trouve dans ces écrits-là. Mr. Rivet se contente d'attribuer à la Sorbonne cette censure, & cela même n'est point exact; car sous pretexte que ce corps de Theologiens donne son approbation à un livre où un certain Ouvrage est maltraité, on ne peut pas dire que la Sorbonne ait censuré cet Ouvrage. On ne dit cela que lors qu'elle procede elle même selon les formes contre quelque livre, & qu'elle en qualifie les propositions. Je ne pense pas qu'elle ait jamais procedé de cette maniere contre le volume de Sanchez; & si elle l'avoit fait, je ne ferois croire que Theophile Raynaud l'eût osé nier, comme il le nie dans ces paroles, (a) Volo per hanc occasionem non siscere, quàm iniquè ac malignè. . . Thomas Sanchez, laceratus sit à quibusdam fori * rabulis, quorum vita spurcitas, & sicut heteroclitum, alij jam pridem prodiderunt. Sed & haereticus. . . magno hio zelo concitantur, quod recens admodum petulanter fecit Ludimagister Bernensis Christophorus Luthardus, ad parallelum Calvinii cum priscis haereticis Simonianis: spurciloquia sua in Sanchez, MENDACITER affingens Academia Parisiensis. Quoi qu'il en soit citons le Ministre qui n'a point parlé exactement. (b) Nec omniter non debeo & lectori meo invidere, laude dignissimum Sorbonae Parisiensis Censuram in Librum Thome Sanchez, prout ea habetur in vindictis Censuræ à doctores Sorbonicis approbatis, & à Petro Aurelio editis, pag. 517. & seqq. De illo opere Matrimoniali, inquit, dicere speratim possimus, esse opus non gloriandum, sed pudendum; tam immani curiositate, tam invisa in rebus spurcissimis & infandis facogitate horrendum, ut mirum sit pudoris alicujus hominem, ea sine rubore scripsisse, quæ quivis modestior ingenii vix sine rubore legat. Portenta ista sunt, non scripta, animorum insidiat, non mentium subsidia, incentiva libidinum, schola flagitiorum, non honeste disciplina, non scientia Christiana instrumenta. Infelix scientia, quæ omnes perdere, paucos jurare nata est. Que circa fordes & sterquilinia volenda & revolanda volutur, ut ejus doctorem jure cum Scarabæo conferas, vel cum iis qui latrinariam faciant.

(C) Qui a été dit pour sa justification est foible.] Les censures de cet Ecrivain peuvent prendre deux choses; l'une qu'il n'a pu repandre sur le papier un si grand detail d'impuretez sans être impudique; l'autre qu'il n'a pu communique au public la conoissance de tant de dereglements monstrueux, sans faire un grand prejudice aux bonnes mœurs: étant certain que plusieurs personnes se portent à ces abominations, quand elles apprenent qu'on les pratique. Il faut donc qu'un homme sage & rélé pour le salut de son prochain, évite soigneusement de faire conoître les faleztez qu'il decouvre dans le tribunal de la confession; car on doit être assuré que ceux qui n'en favent rien, s'en abstiendront beaucoup mieux que ceux qui en favent l'énormité, & la turpitude.

Sur la 1. de ces 2. accusations, les amis de Sanchez repondent que c'étoit un homme (d) d'une vertu admirable, & d'une parfaite chasteté. Sa virginité immaculée l'accompagna jusques au tombeau, disent-ils, & le jour qu'on l'enterra chacun s'empressoit ou de baiser, ou de faire toucher à son rosaire ce cadavre couvert de fleurs, & tout brillant d'une beauté virginalle. Ad (e) communis parentis funus (sic enim vocabant) adventu illustissimus Archiepiscopus, gravissimusque Senatus Regius: confluxere sacrorum Ordinum viri Religiosi; urbu universa Nobilitas, & promissa plebis innumera multitudo, qui defuncti corpus floribus conspersum, & eximia quadam specie ac virginali nitore micans certatim conabantur vel rosarius contingere, vel osculis suppliciter venerant. Ils nous renvoient à quelques Auteurs qui ont loué la pureté de sa vie. (f) Ejus innocentiam & vitam purissimam exhibent Crombetius l. 2. de studio perfecti. cap. 12. & Joannes Boerghesius l. cui titulus est Societas Jesu, Deiparæ sacra cap. 20. C'est nous dire que son esprit & son imagination se remplissoient de ces vilaines matieres, sans que son cœur & son corps en sentissent la contagion. Bien des gens se persuadent que cela n'est guere moins difficile, que d'être comme les enfans Hébreux dans la fournaise de Babylone sans se brûler. Mais après tout il ne seroit pas impossible que l'horreur que l'on concevoit pour ces abus execrables du mariage, & le desir de les corriger, conservassent l'innocence d'un Auteur qui se vau- treroit dans ces ordures, d'un Auteur, dis-je, dont l'âge, le temperament, & l'éducation seroient de puissans preservatifs contre les fouillures de la chair. On a lieu de croire que des Auteurs qui s'amuseut trop aux explications des Priépes, & des endroits sales de Catulle & de Martial, ne sont pas fort chastes; & il n'est que trop certain qu'il y a eu des Commentateurs qui ne se sont arrêtés sur ces matieres, & qui ne les ont approfondies, & curieusement épluchées, que parce qu'ils étoient fort impudiques. Cependant on ne doit pas faire de cela une regle generale; car le seul desir d'étaler beaucoup de lecture, & un favori peu commun, est bien capable d'engager un Humaniste à commenter amplement les Poëtes at j'ai parlé. Les premieres lectures de ces poëses donnent de vives atteintes à la vertu, & sur tout à celle des jeunes gens: peu-à-peu on

inter alia nonnullorum Jesuitarum de his argumentis scripta, in quibus explicatur talia, quæ vix diabolus ipse, Audium omne adhibendo, possit ubi non solum genera, species, sed & modos omnes, objecta, subiecta, circumstantias, ita minutatim examinant, ut nemo Sans ea profectâ fuisse judicet à mente purâ & castâ. Inter quos eminet Thomas Sanchez Hispanus Jesuita. in prolixo tractatu de matrimonio. Idem Rivetus ibid. (d) Homo viræ purissimè innocensissimeque actæ, & nulla unquam graviore labe taminatæ. . . Callimonia tantam decus, ut virginitatis florem in tumulum intulerit. Sætel ubi supra. Sanchezem, hominem sanctissime me vixit & perpetuo virginis unitatis candore nitentem, ne graves scriptores prodiderunt. Tb. Raynaud. ubi supra. (e) Sœnel, ibid. (f) Theoph. Raynaud. Hispanica 2. cap. 10. s'y p. 362.

(a) Theophil. Raynaudus, de multis & bonis libris. n. 87. p. m. 53.

* Dans son Hopletheca pag. 362. il parle ainsi. Thomas Sanchez à plusieurs fois rabulis spurcis audivit, quod in Opere de Matrimonio, librum nonum qui est de debito conjugalitatis interfecti spurcissimi, & multa charis commiserit quæ alicujus fælo sentit & verrecunditæ contraditione, vix legi possint.

(b) Andr. Rivetus, Explicat. decalogi, Oper. 10. 1. p. 1400. col. 2.

SAPPHO a été une des plus renommées femmes de toute l'antiquité, par ses vers & par ses amours. Elle étoit de Mitylene * dans l'île de Lesbos, & vivoit

* Strabo, lib. 13. p. 425. Strabon in Samos.

s'y endurcit, & il y a tel Critique qui après avoir lu diverses fois Catulle & Martial, ou pour y chercher l'éclaircissement de quelque vieille coutume, ou pour les orner d'un commentaire, n'est non plus ému de leurs saletez, que s'il lisoit un aphorisme d'Hippocrate. Il arrive à ces Critiques ce qui arrive aux Medecins & aux Chirurgiens, qui à force de manier des ulcres, & de se trouver exposez à de mauvaises odeurs, se font une habitude de n'en être point incommodés. Dieu veuille que les Confesseurs & les Casuistes dont les oreilles sont l'égoût de toutes les immondices de la vie humaine, se puissent vanter d'un tel endurcissement. Il n'y en a que trop sans doute qui n'y parviennent jamais, & dont la vertu fait naufrage à l'ouïe des dereglemens de leurs penitentes. Mais cela ne tire point à conséquence contre celui-ci ou celui-là en particulier; c'est pourquoy nous serions fort temeraires, si nous assûrions que Thomas Sanchez ne possédoit pas cette insensibilité, & qu'il s'infestoit des ordures très-puantes qu'il renuait avec tant d'application: & après tout il a une excuse que les plus chastes Commentateurs des Catalectes ne sauroient avoir; car il peut dire qu'il n'a mis la main à ces vilénies, que pour tâcher d'en purger le monde. C'est par là que l'on s'efforce de répondre à la 2. accusation, beaucoup plus embarrassante que la premiere.

(a) Voyez l'article Albert, pag. 164. remarque D.

J'ai dit ailleurs (a) ce que l'on allegue pour justifier Albert le Grand qui se trouve dans le même cas. Ses amis pretendent qu'il faut qu'il y ait des livres où les Confesseurs puissent rencontrer les instructions nécessaires, contre les desordres dont on leur fait confidence; & qu'ainsi un grand Docteur comme lui a dû écrire là-dessus. C'est ce qu'on répond aussi en faveur de Sanchez. Les questions sales, & les impudicitez énormes qu'il examine si exactement, nous dit-on, servent de beaucoup aux directeurs de conscience. Il ne faut donc point s'en scandaliser: trouve-t-on mauvais qu'un Medecin pour le bien de ses malades remuë leurs excrémens? Cette consideration determina les Jesuites à ne point ôter du livre de Sanchez les obscenitez dont on se plaignoit. L'un d'eux exposa entre autres choses, qu'ayant à juger l'une des plus impures matieres qui s'y voyent, il n'eût jamais pu refondre les difficultez insurmontables qui se presentoient, s'il n'eût eu les solutions de cet Auteur. Fuisse (b) autem eam de

(b) Theoph. Raynaud. Hystoth. lib. 1 pag. 362.

Matrimonio scripturam necessariam, audire memini ex homine & probatorum morum severitate, & eruditione clarissimo, P. Valerio Reginaldo. Is cum in quadam Provinciali Congregatione, à nonnullis meticulosis propostum esset ut opus Patris Thomae Sanchez de Matrimonio truncaretur ea tractatione, cujus factor toties pro tribunalibus à malevolis Casuisticis extra causam ingestus erat; graviter contestatus est, nihil esse in eo opere conscientiarum duntaxat arbitris conscripto, quod offensionem merito moveret. Cum non modo apud Jurisperitos, (Tiraquellum præsertim in legibus Comunalibus,) tetriora absque necessitate ad merum curiositatis pabulum legantur, sed etiam apud alios de Matrimonio Scriptores, nec non apud summissas eadem occurrant; quæ omnia Lybitina addicere, & impos-

sibile & damnosum foret. Apud Sanchez certè, quod maxime spurcum ac vel lectu sedum videri poterat, sibi aliquando ad diducandum fuisse propositum; & nisi ex eo Autore enodationem habuisset, salebras sibi inexpedibiles fuisse futuras. Itaque non plus offendi quemquam debere, ea fatidorum dubiorum tractatione ad directionem penitentium necessaria, quam succensamus, cum Medici olida ejectionem in ægri bonum & curationem emoveant. L'Abbé de Saint-Cyran, sous le nom de Petrus Aurelius, avoit refusé par avance cette mauvaise raison. Il foutint que cet Ouvrage pouvoit faire de très-grans maux, & ne pouvoit rendre que peu de service. En étalant aux yeux du public une infinité de lascivitez infames qui se commettent dans le lit nuptial, on scandalise les bonnes ames, on excite la curiosité des uns, la lubricité des autres, &c. Que si les directeurs de conscience ont à prononcer sur de tels faits, il vaut bien mieux qu'ils recourent à la vive voix des Docteurs qu'à un Ouvrage public, où il est bien mal aisé de rencontrer, selon les mêmes circonstances, le cas dont il est question. Il faut avouer que cette remarque est bien solide. Les Catholiques Romains ont eu grand tort de n'imiter pas les sectes de l'ancienne Philosophie, où l'on n'enseignoit jamais par écrit tout le système: on en reservoit une partie pour être enseignée de vive voix aux disciples favoris. Celle là ne se conservoit que par tradition. Le Pape auroit dû défendre aux Casuistes de rien imprimer touchant les cas de luxure: il auroit dû faire en sorte que l'instruction des Confesseurs soit à l'égard des demandes, soit à l'égard des penitences sur ce grand chapitre, se communiqué de des uns aux autres en particulier, ou tout au plus en manuscrit sous le sceau d'un grand secret. Citons Petrus Aurelius. (c) Modestiorum (c) Petrus Aurelius in vindictis centurie, scientiam. Maluerunt ista nefarii à paucis, quorum forte interesset, quam sciri à plurimis ad pestilentissima curiositatis illecebram, ad cupiditatum fomitem, ad publicum dedecus, dum promiscue, maximis voluminibus, ante ora omnium propositis, explicantur. Nam & raro usu venit ut talium nefandorum cognitione sit opus, & cum usu venit, tutius viri probi, Ecclesiasticarum rerum peritiores consuluntur, qui ista ex aquo & bono, & ex Ecclesiastica disciplina comparatione diducunt, quàm ex libro quopiam publice noxio aut periculoso, ubi aliquid generatim tantum, aut obscure, aut à presententi negotio remotè, ut serè accidit, scriptum sit, questionis fortasse diversissime expositione privato cuiusque iudicio repetatur. Atque ita hæc non observat Ecclesia, donec Thomas Sanchez superiorum seculorum castiorem modestioremque consuetudinem spernens, prodigioso volumine, vclut CLOACA ingenti, sanda insandaque convolvit.

Les autres raisons de Theophile Raynaud ne sont pas meilleures. Il cite (d) de longs passages de St. Chrysostome, qui prouvent que ce Pere de l'Eglise a représenté vivement & naïvement les impuretez infames de ce tems-là. Il fait voir (e) que St. Epiphane a décrit de la même sorte les saletez des Gnostiques, & que St. Cyrille s'est fer-

(d) Th. Raynaud. Hystoth. lib. supra pag. 362. 363.

(e) Ibid. p. 364.

voit du tems d'Alcée son compatriote, & du tems de Stéfichore, c'est-à-dire en la (A) 42. Olympiade, six cens dix ans avant J E S U S - C H R I S T . Elle avoit com-

vi de la même liberté pour decrire celles des Marnichéens. Il soutient (a) qu'Hincmar dans l'Ouvrage sur le divorce de Lothaire & de Telberge, a parlé plus falement que Thomas Sanchez. Il dit que les excusés que St. Chrysofome, St. Epiphane, St. Cyrille, & Hincmar ont faites à leurs auditeurs ou à leurs lecteurs, peuvent servir d'apologie à son confrere. Il rapporte (b) ce que Raoul de Flavigni a observé, contre la fausse délicatesse de ceux qui blâmoient les termes sales dont Moïse s'est servi dans le Levitique. Mais il est si facile de s'apercevoir de la différence qui se trouve entre ces exemples, & la conduite de l'Ecrivain Espagnol, que je ne m'amuse pas à donner des preuves de la foiblesse, ou de l'inutilité de ce parallèle. Il n'y a point aujourd'hui de fameux Prédicateur, qui oût prendre à cet égard la liberté que St. Chrysofome & St. Cyrille se sont donnée. Si quelque Ecrivain de l'ancienne Eglise doit être imité là-dessus, c'est Salvien dont Theophile Raynaud allegue ces belles paroles. (c) *Quæ quidem omnia tam flagitiosa sunt, ut etiam explicare ea quisquam atque eloqui salvo pudore non valeat. Quis enim integro verecundia statu, dicere queat illas vocum ac verborum obscenitates, illas novum turpitudines, illas gestum sordiditates? quæ quanti sunt criminis, vel hinc intelligi potest, quod & relationem sui interdicunt. Nomnulla quippe etiam maxima scelera, incolumi honestate referentis, & nominari & argui possunt, ut homicidium, Introcinium, adulterium, sacrilegium, ceteraque ip*

(a) Concursus est solum de mittere in sparcias longæ fœdiores quam uipiam apud Sanchez le-ganur. Theophil. Raynaud. de malis & bonis libris, pag. 53. Voyez aussi son Apologie de la p. 303.

(b) Idem Theophilus Raynaud p. 364. *De malis omnibus tam flagitiosa sunt, ut etiam explicare ea quisquam atque eloqui salvo pudore non valeat. Quis enim integro verecundia statu, dicere queat illas vocum ac verborum obscenitates, illas novum turpitudines, illas gestum sordiditates? quæ quanti sunt criminis, vel hinc intelligi potest, quod & relationem sui interdicunt. Nomnulla quippe etiam maxima scelera, incolumi honestate referentis, & nominari & argui possunt, ut homicidium, Introcinium, adulterium, sacrilegium, ceteraque ip*

(c) Salvianus de provulgentia, lib. 6. p. m. 199. 200.

(d) Apologie de Sanchez sur les paroles de Cicéron Philipp. 2. *quædam earum turpitudinum probrostrate res evenit arguenti: ut cum absque dubio honestus sit qui accusare ea velit, honestate tamen integra, calogni & eo liberior accusare non possit.* Voilà l'opinion de Salvien touchant les impuretez du theatre: il falloit avoir de l'honneur & de la pudeur pour les condamner, mais il eût fallu avoir de l'impudence pour les decrire (d). C'est le modele que Sanchez & plusieurs autres Casuistes se devoient donner. Je dis plusieurs autres, car (e) il n'est ni le premier, ni le dernier qui ait écrit de cette maniere. Voyez Mr. Jurieu dans l'Apologie des Reformateurs au chapitre que j'ai cité. Concluons que c'est une chose bien blâmable & bien déplorable, qu'il y ait tant de livres de cette nature; mais il est infiniment plus déplorable que les saletés qu'ils contiennent soient des crimes effectifs. Les Scholastiques se sont tant plus à s'ibellifer, que même dans les matieres de Morale; ils ont agité des questions fort inutiles, & des faits qui n'arrivent point; & vous voyez à tout moment les Casuistes distinguer entre la pratique & la theorie, & se proposer des cas metaphysiques & imaginaires. Ce fut apparemment l'une des raisons qui firent juger à Mr. Rivet, que les infamies qui se lisent dans Thomas Sanchez avoient été inventées par cet Auteur; c'est pourquoi se trouvant à Aix la Chapelle avec un Jésuite, il lui dit qu'il ne pouvoit assez s'étonner qu'un homme qui avoit fait vœu de continence, supôt des abominations qui ne se pratiquoient pas. Je voi bien, lui répondit le Jésuite, que vous n'avez jamais été assis aux Confessionaux; on y entend des énormitez

(e) Ita factum videmus ante Sanchez, ac post eum à plurimis, ut mirum sit huic æstum efferuisse in unum Sanchez. Raynaud. Hoislor. p. 304.

plus atroces & plus sales que celles-là: de forte qu'il est nécessaire que les Confesseurs soient munis d'une tablature, sur quoi ils se puissent regler pour imposer des penitences. Mr. Rivet repliqua en souriant; il est bien étrange que vous vous glorifiez si fort de la sainteté de votre Eglise, puis que selon votre aveu il s'y pratique des choses dont les Payens mêmes ignoroient le nom. *Hæc (f) ego cum ante aliquot annos objicerem Jesuitæ (f) Rivet. cuidam Aquigrani, adderemque me non existimare reperiri exempla talium abominationum, meque valde mirari ab homine castitatem professore fuisse excogitatas: Regerebat, me nunquam fuisse admortum audiendis confessionibus, atrociora multo & spurciora seipissime audiri ab ore confitentium, ut necessario opus sit confessorius institui super istis, ut velint herere talibus occurrentibus peccatis, juxta quæ est injungenda penitentia. Subridens, dicebam, mirum igitur esse quod tantopere gloriantur de sanctitate Ecclesie sue, in quâ, & sæpe, ut ille futebatur, ea perpetrarentur, quæ apud Ethnicos ne nominata quidem fuerant.* Nous ne pouvons pas conoître les petits secrets domestiques des anciens Payens, comme l'on conoit ceux des païs à confession auriculaire; ainsi l'on ne sauroit bien répondre si le mariage a été aussi brutalement deshonoreré parmi les Payens, qu'il l'est parmi les Chrétiens: mais du moins est-il probable que les Infidèles ne surpassoient point à cet égard plusieurs personnes persuadées de tous les dogmes de l'Evangile. Ceux pour qui le livre de Sanchez est fait sont des gens qui se confessent, & qui subissent la penitence que leur Confesseur leur impose. Ils croyent donc ce que l'Ecriture nous enscigne du paradis & de l'enfer; ils croyent le Purgatoire, & les autres dogmes de la Communion de Rome; & les voila au milieu de cette persuasion tout plongez dans des ordures abominables, qu'on ne peut nommer, & qui attirent de cruels reproches sur la tête des Auteurs qui osent en faire mention. Je remarque cela contre ceux qui se persuadent que la corruption des mœurs procede de ce que l'on doute, ou de ce que l'on ignore qu'il y ait une autre vie après celle-ci.

(A) En la 42. Olympiade. } Cela refute pleinement le conte qu'on a débité des amours d'Anacreon & de Sappho; car encore qu'il ne faille pas mettre entre eux l'intervalle de cent ou de six vingt ans, que (g) Mademoiselle le Fevre (g) Profane y a mis, il est pourtant vrai que leurs âges ne s'accordent pas assez pour un commerce de galanterie. On peut fort bien supposer qu'en la 52. Olympiade Anacreon étoit capable de se sentir; mais puis que les Chronologues mettent Sappho, dans la 42. Olympiade, il en faut conclure qu'elle étoit alors dans sa principale reputation, & qu'elle pouvoit avoir quelque 30. ans. Or quand elle se precipita, elle étoit fort amoureuse d'un jeune homme, qu'elle s'étoit cru capable de regagner: il n'y a donc aucune apparence qu'elle ait vécu jusques au tems qu'Anacreon vint au monde, & on peut-être très-assuré qu'il n'a pu la voir ni en devenir amoureux. C'est donc pour donner carrière à son esprit qu'Hermestanax suposa qu'elle fut aimée d'Anacreon. (h) *Εν ταύτῳ ὁ Ἑλληνας lib. 13. p. 599.*

(f) Rivet. in Decalog. adverb. 13. Oper. 10. 1. p. 1400. col. 1.

(g) Profane

(h) Athanasius lib. 13. p. 599.

* Suidas ibid.

† Scervius in Virg. Diap. Haliacarn.

‡ Anibol. lib. 1. cap. 67. Anionius Ep. 18. 32.

composé * un grand nombre d'Odes, d'Epigrammes, d'Elegies, † d'Epithalamies &c. Tous les vers rouloient sur (B) l'amour, & avoient des graces si naturelles & si touchantes, qu'il ne faut point s'étonner qu'on l'ait apelée la dixième Muse ‡. Il ne nous reste d'un si grand (C) nombre de poëties, que certains petits morceaux que les anciens Scholiaſtes en ont citez, & qu'une Hymne à Venus, & une Ode a l'une de ſes Maitreſſes ; car il faut ſavoir que ſa paſſion amoureuse ſ'étendoit ſur les (D) perſonnes mêmes de ſon ſexe, & c'eſt ce qui

(h) Spiradine amor vivuntque commili calores Æolice ſubibus puellæ. Horat. O. 9. l. 4.

(i) Aute di adactylis munitissima pugi phrygiæ, & diæ tuis mactis anafipsi tui utro tibi xagulus, diuotatim Iphia autem vere igni mixta loquittur, & per carmina calorina corde concep- tum emittit. Plutarchus de amore, p. 702.

(m) De colloe, verborum, c. 61.

(n) Nipi vides c. 9.

(o) Voyez dans le Commentaire d'Isaac Voſſius ſur Catulle p. 113. ces deux pieces de Sappho corrigees.

(p) Dans la Vie de Sappho.

(q) Τι τοσούτον η Πυθία πεινάσας ἀν' ἀμύμον τῆ γριπτοῦ δ' ἔθου. τίνα τῶν ἐστρατολόγων ἔταξ ὁ αὐτὸς καὶ τὰ μολύβια τῶν νόμων ἔξῃ.

Ἀνακρέοντα τὸν μὴ κατὰ Κύρον ἢ Πολυκράτη γενόμενον, τὸν ἴκατ' Ἀλυζῆτιν τὸν Κοῦρος πατέρα. . . . Ἱγῶμαι παῖζον τὸν Ἑρμειανῶντα περὶ πάντας τὸ ἔρωτος. In his salutarium Hermesianax qui Sappho carnam Anacreonti fuisse putas, cum ea sub Alyate Crasi patre vixerit, Anacreon vero sub Cyro & Polyrate, . . . Hermesianactem per lusuſm de Anacreonti amore id scripſiſſe arbitror. D'autres (a) par la même licence poétique firent courir certains vers où Anacreon faiſoit le galant de Sappho, & ou celle-ci lui repondoit. Diphilus (b) Poète comique donna pour Galans à Sappho dans l'une de ſes Comedies Archilochus & Hipponax. C'eſt encore le même jeu d'eſprit. Mademoiſelle de Seuderi n'a donc point mis en uſage l'anachroniſme ſans des exemples qui ſont dans le cas, & pour ainſi dire les mêmes en nombre, lors qu'elle a ſuppoſé (c) qu'Anacreon fit l'amour à Sappho. Si Sappho eût été telle qu'elle paroît dans le Grand Cyrus, ç'auroit été la perſonne la plus achevée de ſon ſiecle. La Demoiſelle qui l'a rendu un ſi grand modele de perfection, a porté long tems le nom de Sappho dans les Ouvrages d'eſprit où l'on parloit d'elle; c'étoit faire beaucoup d'honneur à l'ancienne Sappho, puis que l'on donnoit ſon nom à une fille (e) qui écrivoit parfaitement bien & en vers & en proſe, & dont la vertu étoit admirée. Au reſte il y a lieu de penſer que ſi Anacreon & Sappho ſe fuſſent vus dans leurs jeunes ans, ils ſe ſeroient fait l'amour, & que nous ſaurions des nouvelles plus certaines des bonnes fortunes du Galant, que nous n'en ſavons de celles (g) d'Alcée. Peut-ête même ſe ſeroient-ils mariez enſemble; mais je ne ſai ſi la concorde auroit pu regner entre eux; ils aimoient trop pour cela chacun ſon ſemblable. Je ne ſai point où Mr. le Fevre (f) a trouvé que Diphilus ait fait mention de leurs amours; ce devoit être dans Athenée qui neanmoins ne le dit pas. J'ai déjà dit que Mademoiſelle le Fevre a mis entre eux deux un intervalle de cent ou de ſix vingt ans; mais j'ajoute que cela ne s'accorde point avec ce qu'elle poſe d'abord en fait, qu'Anacreon a été contemporain de Solon, d'Eſope, de Cyrus, de Crefus & de Piſſistrate. Ces deux dernieres remarques ſont également contre (g) le pere & contre la fille.

(a) Chastumaleon apud Athen. lib. 13 p. 599.

(b) Apud eundem ibid.

(c) Dans le Grand Cyrus.

(d) Et de qui on peut tout dire, Caltor hoc & non doctior illa fait. Marital Epigr. 68. lib. 7.

(e) Voyez l'article d'Alcée.

(f) Vie des Poëtes Grecs, p. m. 49. Madlle. le Fevre le dit auſſi dans la vie d'Anacreon.

(g) Mr. le Fevre, dans la Vie des Poëtes Grecs, met Anacreon à la 72. Olympias de; & dans ſes notes Latines ſur Anacreon il le fait contemporain de Solon, d'Eſope, de Crefus, de Piſſistrate &c.

(h) Pausanias, lib. 1. p. 23.

(i) Id. lib. 9. p. 302.

(k) Plutarch. in Demetrio, p. 277.

Stratonice ſa belle-mere, & que n'oſant pas le declarer il fit le malade, & que la cauſe de ſon mal ayant été reconnuë, il devint l'époux de Stratonice par la deſmiſſion de ſon pere: mais toutes les fois qu'on parle de cette aventure, on ne remonte pas comme l'on devoit juſques à Sappho qui fournit au Medecin les expediens qui lui étoient neceſſaires. Quand on vouloit deſigner les poëſis de cette femme par leur véritable caractère, on les appelloit ſes feux (k) & ſes amours. Plutarque l'a comparée à ce Cacus ſils de Vulcain, de qui les Romains avoient écrit qu'il jetoit feu & flamme par la bouche; c'eſt une compoſition de feu, dit-il, que ce (l) qu'elle chante, ſes vers ſont une expulſion de la flamme qu'elle a dans le cœur.

(C) Il ne nous reſte.] L'Hymne à Venus a été conſervé par le moyen de Denys d'Halicarnaſſe (m), qui l'allegua pour un exemple d'une perfection qu'il vouloit caractéſer. Par une ſemblable vue Longin (n) nous a conſervé l'ode à une Maitreſſe. Catulle (o) a traduit une partie de cette ode; toutes ces circonſtances ſont une preuve de l'eſtime ſinguliere qu'on faiſoit des vers de Sappho.

(D) S'étendoit ſur les perſonnes mêmes de ſon ſexe.] On ne ſauroit blâmer la charité de Mademoiſelle le Fevre (p), qui a tâché pour l'honneur de Sappho de rendre le fait incertain; mais je la crois trop raifonnaſſe pour ſe taſcher que nous en croyions nos propres yeux. L'ode que Longin a raportée n'eſt point du ſtyle d'une amie qui écrit à ſon amie: tout y ſent l'amour de concupiſſence; ſans cela Longin, cet habile connoiſſeur, ne ſeût pas donnée comme un modele de l'art avec lequel les grands maitres peignent les choſes: il n'eût pas, diſ-je, donné comme un exemple de cet art la maniere dont on ramaffe dans cette ode les ſymptômes de la fureur amoureuse, Τα συμβαίνοντα ταῖς ἐρωτικαῖς μακρίαις πεινάσας, & Plutarque n'auroit point allegué cette même ode, afin de prouver que l'amour eſt une fureur divine, qui cauſe des enthouſiaſmes plus violens, que ne l'étoient (q) ceux de la Prêtrefſe de Delphes, ceux des Bacchantes, & ceux des Prêtres de Cybele. On étoit ſi perſuadé au tems d'Ovide que Sappho avoit aimé les femmes comme les hommes les aiment, qu'il ne ſait point de difficulté de l'introduire ſiſant un ſacrifice à Phœon de ſes compagnes de debauché.

Nec (r) me Pyrrhades Methymniadeſſe puella, Nec me Lesbiodum cetera turba jurant. Viliſ Anaclone, viliſ mihi candida Cydno: Non oculis grata eſt Arthis, ut ante meis. Atque alia centum quas non ſiſe crimine amavi Improbæ

οὐκ ἔστιν. Plutarch. ubi ſupra pag. 763. La traduction poétique de cela ſe trouve dans ces vers d'Horace, Ode 16. lib. 1. ſi au lieu de ira, vous mettez amor: Non Dindymene, non adytis quatit Mentem ſacerdotum incola Pythius, Non Liber æque, non acuta Sic geminat Corybantæ æra, Tristes ut iræ. (r) Ovidius, ep. Sapph. ad Phœon.

Pa le plus decriée. Suidas nous a conservé le nom de trois amies * de Sappho, qui la perdirent de reputation, & qui se diffamèrent elles-mêmes par l'étrange singularité que l'on imputoit à leur commerce. Il nous a conservé aussi le nom de trois Ecolieres de Sappho, qu'elle ne manqua pas apparemment d'initier à ses mysteres. Comme Lucien n'en remarque pas que les femmes de l'île de Lesbos, qu'il dit avoir été fort sujettes à cette passion, l'eussent prise de Sappho, il en faut mieux s'imaginer qu'elle la trouva toute établie dans son pays, que de l'en faire l'inventrice. Quoi qu'il en soit Sappho a passé pour une insigne *Tribade*; & quelques-uns pensent que c'est pour cela qu'on lui a donné le (*E*) surnom d'*Hommesse* †. Si elle avoit eu pour but de se passer de l'autre moitié du genre humain, elle se trouva frustrée de son attente; car elle devint éperdument amoureuse de Phaon, & fit en vain tout ce qu'elle put pour s'en faire aimer. Le jeune homme la méprisa, & la contraignit par ses (*F*) froideurs à se jeter du haut

aissé que l'on pense de savoir au vrai ce qu'Horace a voulu dire avec son *mascula Sappho*; mais s'il a prétendu lui reprocher ses amours contre nature, il est aisé de connoître qu'il a fort mal pris son tems. L'épithete seroit bien froide, & amenée de trop loin sans aucune necessité. Il y a néanmoins des gens doctes qui ne l'entendent pas autrement. Chabot (*c*) met entre ceux-là l'Interprete de Juvenal, & Porphyriion ancien Scholiaste d'Horace; & nous donne Domitius pour son garant à l'égard de ce dernier. Il entend sans doute Domitius Calderianus, dont je n'ai point le (*d*) commentaire sur Martial; mais selon Chabot on y trouve que Porphyriion a interpreté le mot *mascula*, & selon le propre & selon le figuré, *vel quia Sappho in poetico studio versata est in qua sapius enituit, vel quia tribus dissimata fuit.* Cruquius qui a publié les vieux Scholiastes d'Horace, n'a point publié ces paroles de Porphyriion. Pour ce qui est de l'Interprete de Juvenal cité par Chabot, la raison veut que nous le prenions pour le Scholiaste de ce Poëte; or je ne trouve point qu'il dise ce qu'on lui impute; c'est Britannicus (*e*) qui le dit sur le 47. vers de la 2. satyre. Quoi qu'il en soit des anciens Commentateurs, il est certain que les modernes rapportent ordinairement trois opinions sur le sens de *mascula Sappho*. 1. Que ce mot veut dire que Sappho avoit été une *Tribade*. 2. Qu'il designe l'attachement qu'elle avoit eu pour les sciences, au lieu de manier le fusil & la quenouille. 3. Qu'il signifie le courage qu'elle eut de faire le fait de *Leucade*. Ce dernier sentiment est celui de Scaliger (*f*), & de (*g*) Turnebe, & se confirme puissamment par ces vers (*h*) d'Aufone.

Improbe, multarum quod fuit, unus habes.

Lesbides insuamem quia me fecisfis amata, Desinite ad carbas turba venire meas.

(a) Od. 13. l. 2. & ibi. Lamlinus. Cratylus. Mr. Dacier. Horace est un autre témoin contre elle, (a) dans les plaintes qu'il suppose qu'elle faisoit des filles de Lesbos, Et *Æoliis sibiobis queventem Sappho puellis de popularibus*; car si elle avoit eu à se plaindre de ce que les Dames de son pays porroient envie à son mérite, elle n'auroit pas choisi les jeunes filles pour le sujet de ses plaintes; mais parce qu'elle leur avoit parlé d'amour, & que la plupart avoient été ou trop simples, ou pour mieux dire trop habiles pour s'y laisser attraper, & que celles qui avoient répondu à sa passion l'avoient couverte d'opprobre, voilà pourquoi elle s'est plainte de jeunes filles. Ce vers d'Ovide, *Desinite ad carbas turba venire meas*, montre que les femmes de Lesbos rendoient justice à Sappho sur ses beaux vers. Au reste je laisse à décider à quel que nouveau P. Sanchez, si une femme mariée qui auroit répondu à la passion de Sappho auroit commis adultere, & enrôlé son époux dans la grande confrairie proprement parlant. Je ne fais point si cette question a pu échapper à l'inepuiuable curiosité des Casuistes sur les causes matrimoniales.

Fortifions tout ceci par le témoignage d'un Bel-Esprit qui n'a point cru que la complaisance pour Mademoiselle le Fevre dût aller jusques à l'approbation de la peine qu'elle a prise en faveur de Sappho. Après la mort de son mari, dit-il (b), quoi que jeune, Sappho renonça au mariage, mais non pas au plaisir d'aimer. Elle avoit l'ame trop passionnée pour s'en pouvoir passer; ce qu'on peut aisément juger par la tendresse qui est repandue dans ses poëtes, & qu'elle a mise sans contredit au dessus de tous les Poëtes en ce point. Aussi se sentant trop faible pour vaincre un penchant aussi violent que celui-là, elle s'y abandonna toute entiere, & aimade toutes les manieres dont on peut aimer; allant même fort au delà des bornes que la modestie & la pudeur prescrivent naturellement à son sexe. En vain prétendrait-on la justifier là-dessus; on ne le peut qu'aux dépens de la vérité: & ny son averfon pour l'amour honteux de Charaxus, ny tous les honneurs qu'elle a reçus des Lesbies, ne la peuvent laver d'une tache que tous ceux qui ont parlé d'elle n'ont pu déguiser, malgré les eloges qu'ils lui ont donnez; & que ses ouvrages ont encore bien plus clairement. On conte plusieurs belles personnes au nombre de ses tendres amies.

(a) Od. 13. l. 2. & ibi. Lamlinus. Cratylus. Mr. Dacier. Horace est un autre témoin contre elle, (a) dans les plaintes qu'il suppose qu'elle faisoit des filles de Lesbos, Et *Æoliis sibiobis queventem Sappho puellis de popularibus*; car si elle avoit eu à se plaindre de ce que les Dames de son pays porroient envie à son mérite, elle n'auroit pas choisi les jeunes filles pour le sujet de ses plaintes; mais parce qu'elle leur avoit parlé d'amour, & que la plupart avoient été ou trop simples, ou pour mieux dire trop habiles pour s'y laisser attraper, & que celles qui avoient répondu à sa passion l'avoient couverte d'opprobre, voilà pourquoi elle s'est plainte de jeunes filles. Ce vers d'Ovide, *Desinite ad carbas turba venire meas*, montre que les femmes de Lesbos rendoient justice à Sappho sur ses beaux vers. Au reste je laisse à décider à quel que nouveau P. Sanchez, si une femme mariée qui auroit répondu à la passion de Sappho auroit commis adultere, & enrôlé son époux dans la grande confrairie proprement parlant. Je ne fais point si cette question a pu échapper à l'inepuiuable curiosité des Casuistes sur les causes matrimoniales.

Fortifions tout ceci par le témoignage d'un Bel-Esprit qui n'a point cru que la complaisance pour Mademoiselle le Fevre dût aller jusques à l'approbation de la peine qu'elle a prise en faveur de Sappho. Après la mort de son mari, dit-il (b), quoi que jeune, Sappho renonça au mariage, mais non pas au plaisir d'aimer. Elle avoit l'ame trop passionnée pour s'en pouvoir passer; ce qu'on peut aisément juger par la tendresse qui est repandue dans ses poëtes, & qu'elle a mise sans contredit au dessus de tous les Poëtes en ce point. Aussi se sentant trop faible pour vaincre un penchant aussi violent que celui-là, elle s'y abandonna toute entiere, & aimade toutes les manieres dont on peut aimer; allant même fort au delà des bornes que la modestie & la pudeur prescrivent naturellement à son sexe. En vain prétendrait-on la justifier là-dessus; on ne le peut qu'aux dépens de la vérité: & ny son averfon pour l'amour honteux de Charaxus, ny tous les honneurs qu'elle a reçus des Lesbies, ne la peuvent laver d'une tache que tous ceux qui ont parlé d'elle n'ont pu déguiser, malgré les eloges qu'ils lui ont donnez; & que ses ouvrages ont encore bien plus clairement. On conte plusieurs belles personnes au nombre de ses tendres amies.

Et de nimbo salum Leucate minatur
Mascula Lesbicus Sappho peritura sagittis.

Voyez l'article *Leucade*, & la remarque suivante. (F) La contraignit par ses froideurs. Mademoiselle le Fevre rapporte que Sappho ne put s'empêcher de suivre Phaon dans la Sicile, où il s'étoit retiré pour ne la plus voir, & que pendant son séjour dans cette île, elle fit les plus beaux vers du monde; & même selon toutes les apparences l'hymne à Venus que l'on a encore, où elle demande si ardemment le secours de cette Déesse. Ses prieres, comme il y parut, ne furent pas exaucées; les vers doux & tendres qu'elle (*i*) composa si souvent sur ce sujet ne lui servirent de rien; lieu de Phaon fut cruel à toute outrance. La malheureuse Sappho se vit contrainte à faire le fait dangereux c'est ainsi que je puis nommer à juste titre le ridicule.

M M M m m 2 mede

* Ovide en nomme deux autres, epist. Sappho ad Phaon. Voyez la remarque D.
† Dialog. Mezer. 1. 2. p. 714.
‡ Mascula Sappho Hor. epist. 19 l. 1. Aufonius cupid. crucif.
(c) In Horat. epist. 19. l. 1.
(d) Chabot le cite in epigr. ad Philæmin præte de Juvenal, & Porphyriion ancien Scholiaste d'Horace; & nous donne Domitius pour son garant à l'égard de ce dernier. Il entend sans doute Domitius Calderianus, dont je n'ai point le (d) commentaire sur Martial; mais selon Chabot on y trouve que Porphyriion a interpreté le mot *mascula*, & selon le propre & selon le figuré, *vel quia Sappho in poetico studio versata est in qua sapius enituit, vel quia tribus dissimata fuit.* Cruquius qui a publié les vieux Scholiastes d'Horace, n'a point publié ces paroles de Porphyriion. Pour ce qui est de l'Interprete de Juvenal cité par Chabot, la raison veut que nous le prenions pour le Scholiaste de ce Poëte; or je ne trouve point qu'il dise ce qu'on lui impute; c'est Britannicus (e) qui le dit sur le 47. vers de la 2. satyre. Quoi qu'il en soit des anciens Commentateurs, il est certain que les modernes rapportent ordinairement trois opinions sur le sens de *mascula Sappho*. 1. Que ce mot veut dire que Sappho avoit été une *Tribade*. 2. Qu'il designe l'attachement qu'elle avoit eu pour les sciences, au lieu de manier le fusil & la quenouille. 3. Qu'il signifie le courage qu'elle eut de faire le fait de *Leucade*. Ce dernier sentiment est celui de Scaliger (f), & de (g) Turnebe, & se confirme puissamment par ces vers (h) d'Aufone.
(i) Ovid. *ô quod Æoliis sibiobis queventem Sappho puellis de popularibus*

en bas d'une roche, pour mettre fin à sa flamme devorante. Quelle (G) dureté ! Il y avoit déjà bien du tems qu'elle étoit veuve d'un des plus riches hommes de l'île d'Andros, nommé Cercala *, duquel elle eut une fille nommée Cleis. C'est ainsi que s'appelloit la mere de Sappho. Pour fon pere je ne dirai point quel étoit fon nom, puis qu'il me le faudroit choisir entre huit †; car il y a tout autant d'hommes ‡ dont elle a passé pour la fille. Elle avoit trois freres, dont l'un nommé Charaxus † trafiquoit de vin de Lesbos en Egypte, & y devint amoureux d'une fameuse Courtisane, que quelques-uns nomment Rhodope, mais Sappho l'a nommée Doricha. Elle (H) gronda fort son frere sur ce vilain engagement. On dit que ceux de Mitylene lui firent l'honneur après sa mort de faire (I) graver son

* *Suilas ubi supra.*
 † *Id. ibid.*
 ‡ *Conferez la remarque & de l'article d'Anacreon.*
 † *Strabo lib. 17. p. 556. Athen. lib. 13. p. 596.*

(a) *Meander apud Strabon. l. 10. p. 311.*

(b) *Scaliger in Anthonium, Chistid. eruesc.*

(c) *Anthon. Epigr. 92.*

(d) *Stat. lib. 5. silv. 3. v. 154.*

mede où elle eut recours, qui fut de s'en aller sur le promontoire de Leucade, & de s'élançer dans la mer. On croyoit alors que c'étoit le vrai moyen de faire cesser les peines qu'on souffroit en aimant, & l'on appelloit ce lieu-là le fait des amoureux. Quelques-uns (a) ont voulu dire que Sappho fut la premiere qui essaya cette methode de guerir; d'autres aiment mieux (b) dire qu'elle fut la premiere femme qui fit ce fait; mais qu'avant elle quelques hommes l'avoient fait. Plusieurs Poetes ont parlé de ce desespoir de Sappho. L'un d'eux (c) ayant épuisé tous les conseils qu'il pouvoit donner à un amant malheureux, & le renvoyant enfin au grand remede de tous les maux, le fert de cette expression :

*Quod sibi suaserant Phædra & Elissa dabunt
 Quod Canace, Phyllisque, & Castidita Phæoni.*

Et voici ce que dit Stace (d) :

*Stesichorusque ferox, salinsque ingressa viriles
 Non formidata temeraria Leucade Sappho.*

(G) *Quelle dureté!*] La cruauté de Phaon ne nous surprendra pas tant, si nous faisons reflexion que Sappho n'étoit qu'une veuve sur le retour, qui n'avoit jamais été belle; qui avoit fait mal parler d'elle durant sa virginité, & qui ne gardoit nulles mesures à temoigner la violence de son amour. Un homme qui est tant soit peu delicat, ne demande point qu'on le recherche avec si peu de bienfiance; il en tire de mauvais augures. Ajoutez à cela que Sappho ne pouvoit avoir la grace de la nouveauté; chose qui peut repaier quelquefois, même auprès des gens delicats, le defaut de la beauté, & de la fleur de la jeunesse. Phaon savoit tout ce de quoi elle étoit capable; les arbres & les gazons en avoient été les confidens; & peut-être que sa fuite venoit plutôt d'épuisement, que d'indifférence. Prelez bien ce qu'elle lui écrivit elle-même par la plume d'Ovide :

*Hæc quoque laudabas, omnique à parte placebam
 Sedrum præcipue cum sit amoris opus.
 Tunc te plus solito lascivia nostræ juvabat,
 Crebraque mobilitas, apraque verba joco:
 Quinque, ubi jam amborum fuerat confusa voluptas,
 Plurimus in lasso corpore languor erat.*

*Invenio stram que sæpe cubilia nobis
 Præbuit, & multa texit opaca coma.
 Agnovi pressas noti mihi cespitis herbas,
 De nostro curvum pondere gramen erat.
 Incubui tetragique locum qua parte fuisti.*

(e) *Fragment de lettre rapporté par Mad le Fevre.*

Elle n'étoit point alors capable d'entendre raison, comme quand elle représenta (e) à un jeune homme qui la recherchoit en mariage, qu'étant plus

image (f) *In Phædro, p. m. 1214. Athenæus la nomme aussi la belle Sappho, l. 13. p. 596. & Plutarque aussi de amore, p. 763. & Julien l'Apollon. epist. ad Alypium Cæsar.*

agée que elle ne le vouloit point épouser. Plus Phaon eût été jeune, plus l'auroit-elle touché son fait. Si j'ai dit qu'elle n'avoit jamais été belle, c'est parce que j'ai cru preferable à l'autorité de Platon, qui (f) l'a nommée la belle Sappho, l'autorité d'Ovide qui la fait parler ainsi :

*Si mihi difficilis formam natura negavit,
 Ingenio forma damna rependo neca.
 Sum brevis. At nomen quod terras impleat omnes
 Est mihi: mensuram nominis ipsa fero.
 Candida si non sum: placuit Cepheia Perseo.*

(g) *Orat. 8. p. m. 86.*

Mademoiselle le Fevre m'avoit donné l'exemple de ne m'en point fier à Platon, ni à Athenée; car elle a dit que Sappho n'étoit pas belle; qu'elle n'étoit ni grande ni petite, qu'elle avoit le teint fort brun, & les yeux extrêmement vifs & brillans. Que dirai-je de Maxime de (g) Tyr, qui pretend que comme elle étoit noire & petite, Socrate (h) ne l'a nommée belle qu'à cause de la beauté de ses vers.

(H) *Et gronda fort son frere.*] Voici comment Ovide nous apprend cette particularité :

*Asis inops frater victus meretricis amore,
 Misistaque cum turpi damna pudore tulit,
 Factus inops agili peragit freta cavula remo,
 Quasque male amisit, nunc male querit opes.
 Me quoque, quod monui bene multa fideliter, odit,
 Hoc mihi libertas, hoc pia lingua dedit.*

Jugez de quelles reprefailles il pouvoit user, & de quel poids pouvoient être les remontrances d'une telle sœur. Athenée (i) remarque que les invectives contre la Courtisane de Naucratis, étoient fondées sur les sommes excessives qu'elle s'étoit fait donner. Herodote donne le nom de Rhodopis à la Courtisane, & (k) dit que Charaxus qui dépensa une grosse somme pour la racheter, fut fort maltraité par les invectives de Sappho sa sœur.

(I) *Faire graver son image.*] Je remarquerai à ce sujet que Lambin, pour n'avoir pas entendu un passage de Pausanias (l), a dit fausement qu'il y avoit dans la foreteresse d'Athenes une statue de Sappho. Anacreontis Teii, dit-il (m), qui majore ex parte res amatorias scripsit, statua in arce Atheniensium prima post Sapphonem locata est. Voici le Grec. Τὴ δὲ Ἐσθλοῦ πύργου ἐστὶν Ἰννακίων ὁ Τεῖος, πρῶτον ἔειπεν ὅτι Ἀερίων τὴν πύργον ἔθηκεν ἐρωτικῶς πύργον. Il est évident que ces mots Grecs ne veulent dire autre chose, sinon que la statue d'Anacreon a été mise auprès de celle de Xanthippe; la statue, dis-je, d'Anacreon, qui est le premier après Sappho, qui ait consacré à des matieres d'amour la plupart des choses qu'il a écrites.

(b) *Id est Plato ubi supra.*

(i) *Ἦν ἡ κατὰ Σαπφῶν φῶν ἰσχυρῶν ἡ Χαροῦσα τὴ ἀδελφὴ αὐτῆς κατὰ ἰσχυρίων εἰς τὴν Νάυκρατον ἀνεπίσητον ἀπὸ τῆς πρῆγουσας διὰ τὸν αἰῶνα εἰς τὸν αἰῶνα τῆ Χαροῦσα ἡσχυρῶν.*

(k) *Quam pulcra Sappho Charaxi fratri suo mercuratur gratia Naucratis profecto nave dilectam versibus suis profcendit.*

(l) *quod multa illum pecunia emunxit. Athen. lib. 12. c. 7. p. 596.*

(m) *Herodot. lib. 2. c. 135.*

(n) *Ex lib. 1. p. 23.*

(o) *Lambini. in Horat. Od. 17. l. 1.*

image sur leur monnoyè. Quelques Auteurs font mention d'une (K) autre Sappho.

S A R A , sœur & (A) femme d'Abraham , fut la fidelle compagne de tous ses voyages. Elle étoit déjà mariée avec lui, lors * qu'ils se retirèrent d'Ur de ^{Genese} Chaldée, ^{xl. 29.} ^{31.}

(K) D'une autre Sappho. Mr. Moreti dit qu'il y a des gens qui mettent une seconde fille de ce nom. d'Erichée qui faisoit des vers, & que c'est le sentiment d'Athenée, li. 13. Athenée ne dit pas que cette autre Sappho fût Poëte, ni qu'elle fût d'Eri-

(a) Ville de l'île de Lesbos.

thrée; il dit qu'elle étoit d'Ereç (a), Courtisane de son metier, & qu'elle fut amoureuse de Phaoon. Selon ce sentiment la grande Sappho, la Sappho de Mitylene qui faisoit de si beaux vers, pourroit être réhabilitée sans beaucoup de peine dans une bonne reputation; on n'auroit qu'à transporter sa mauvaise renommée sur l'autre Sappho. Le mal est qu'un passage mutilé d'Athenée, fécondé tant

(b) Lib. 12. c. 19. var. hist.

qu'on voudra du témoignage d'Elion (b), ne doit pas nous servir de guide préférablement à mille autorités qui le combattent. Mr. Lloyd & Mr. Hofman nous avertissent de bien distinguer deux Sapphos; l'une d'Ereçie, & l'autre qui fut aimée de Phaoon, comme on le voit, disent-ils, dans Athenée au livre 13. Cela est copié de Vof-

(c) Toffius de Poët. Grac. pag. 17.

fius (c), & n'en est pas plus vrai; car Athenée ne parle là que d'une Sappho native d'Ereç, qui fut fort amoureuse de Phaoon: si elle en fut aimée ou non, c'est ce qu'il ne nous apprend point. Suidas pourroit nous jeter dans l'incertitude, s'il n'y avoit pas apparence qu'il a divisé ce qui devoit demeurer uni. Il nous donne deux Sapphos; ce qu'il dit de la première appartient inconcevablement à celle qui a tant excellé dans la poésie lyrique; ce qu'il dit de la seconde, favoir qu'elle étoit de Mitylene dans l'île de Lesbos; qu'elle se précipia du promontoire de Leucade dans la mer, à cause qu'elle aimoit Phaoon; qu'elle faisoit jouer des instrumens; qu'elle avoit composé des vers lyriques, ne convient pas moins certainement à la première. Ainsi je ne voi nulle raison fort valable pour admettre deux femmes de ce nom-là, principalement s'il faloit les distinguer l'une de l'autre, par les qualitez dont Suidas & Charles Etienne les partagent.

(A) Sœur & femme d'Abraham. Cela est si clair par le chapitre 20. de la Genese, que sans la mauvaise habitude que l'on se fait, de sacrifier le sens naturel des paroles de l'Ecriture aux moindres difficultés qu'on envisage, il n'y auroit pas deux sentimens là-dessus. Prenons bien les circonstances du fait. Abraham étant venu au pais des Phillistins, y fit passer Sara pour sa sœur. Sur cela Abimelec Roi du pais crut que c'étoit une fille à marier, ou une veuve, & qu'ainsi rien n'empêchoit qu'il n'en fit l'une de ses femmes. Il la fit donc venir chez lui: mais ayant su par une revelation qu'elle étoit mariée avec Abraham, il la lui rendit en se plaignant de leurs mensonges, qui l'avoient exposé à un grand malheur. Je dis leurs mensonges; car d'un côté Abraham avoit dit de sa femme, c'est ma sœur; & de l'autre, Sara avoit dit de son mari, c'est mon frere. Abraham s'excusa en premier lieu sur la crainte qu'il avoit eue qu'on ne le tuât, s'il disoit que Sara étoit sa femme; en second lieu sur ce qu'elle étoit verita-

(d) Genese xx. 12.

blement sa sœur, fille de mon pere, dit-il (d), bien qu'elle ne soit pas fille de ma mere. Après quoi il tâcha de justifier son épouse, en disant

qu'il lui avoit demandé comme une grace, que par tout où ils voyageroient elle déclarât qu'il étoit son frere. J'admire qu'on ne voye pas dans ce discours, que Sara étoit non pas la sœur uterine d'Abraham, mais la sœur de pere. Voici mes raisons.

I. En premier lieu, si Sara n'eût pas été la sœur d'Abraham en cette maniere, l'apologie de son mari n'eût fait que tromper de plus en plus le bon Prince, qui lui avoit reproché sa precedente dissimulation; car il n'étoit pas possible qu'en ajoutant soi aux excuses de ce Patriarche, on ne prit Sara pour la vraie & propre sœur d'Abraham du côté du pere, & jamais homme vivant n'auroit deviné par ce discours, qu'elle n'étoit que la niece d'Abraham. J'en fai jugs tous ceux qui seroient capables de sentir quelles idées un tel discours a dû & pu exciter dans l'esprit d'Abimelec. Il est vrai que je demande qu'ils sachent se b en ce cas porter dans toutes les situations, & dans toutes les circonstances de cette aventure. Il est inutile de suposer que Sara étoit fille d'Haran, & par conséquent petite-fille du pere d'Abraham; & d'ajouter qu'un neveu (e) est quelquefois appellé frere, & qu'un petit-fils est quelquefois nommé fils; cela, dis-je, ne sert de rien en cet endroit, parce que les circonstances veulent qu'Abraham n'ait puis les mots que dans leur signification la plus propre; faute de quoi il eût dû passer pour un homme qui vouloit faire illusion à Abimelec.

II. De plus à quoi lui pouvoit servir cette distinction, fille de mon pere, fille de ma mere, si dans le fond il n'avoit voulu signifier sinon qu'il étoit oncle de Sara? Posez le cas qu'il ait pu traiter de sœur celle qui n'étoit que sa niece; à quoi songe-t-il de remarquer que sa mere n'étoit point l'aïeule de cette niece? C'est, dira-t-on, qu'il vouloit représenter ingénument le degré de sa parenté à l'égard de Sara. Mais pourquoi donc se sert-il du mot de fille dans une signification ambiguë? Que ne l'employe-t-il dans son véritable sens, comme je suppose qu'il fait? Outre que l'ingénuité dont on parle seroit fort à contre-tems; elle affoiblirait l'apologie du Patriarche; car elle seroit paroître moins forts les liens de la parenté. Si l'on m'objecte que dans ma supposition cette même ingénuité affoiblit l'apologie plus qu'elle ne la renforce, je donnerai une raison pourquoi Abraham declara que Sara n'étoit point sa sœur uterine. On mettoit de la différence entre le mariage d'un homme avec sa sœur de pere & de mere, & le mariage d'un homme avec sa demiesœur. Les Atheniens (f) qui permettoient d'épouser la sœur de pere, défendoient d'épouser la sœur de mere, & leur défendoient d'épouser la sœur de pere. Quelques-uns ont dit que comme la communauté de sang est plus certaine entre un frere & une sœur uterine, qu'entre un frere & une sœur de pere, la permission de So-

lon a été généralement parlant moins odieuse (b), que la permission de Lycurgue. Dira-t-on après cela que dans ma supposition, Abraham auroit dit

qu'il étoit son frere, & qu'elle n'étoit que sa niece; à quoi songe-t-il de remarquer que sa mere n'étoit point l'aïeule de cette niece? C'est, dira-t-on, qu'il vouloit représenter ingénument le degré de sa parenté à l'égard de Sara. Mais pourquoi donc se sert-il du mot de fille dans une signification ambiguë? Que ne l'employe-t-il dans son véritable sens, comme je suppose qu'il fait? Outre que l'ingénuité dont on parle seroit fort à contre-tems; elle affoiblirait l'apologie du Patriarche; car elle seroit paroître moins forts les liens de la parenté. Si l'on m'objecte que dans ma supposition cette même ingénuité affoiblit l'apologie plus qu'elle ne la renforce, je donnerai une raison pourquoi Abraham declara que Sara n'étoit point sa sœur uterine. On mettoit de la différence entre le mariage d'un homme avec sa sœur de pere & de mere, & le mariage d'un homme avec sa demiesœur. Les Atheniens (f) qui permettoient d'épouser la sœur de pere, défendoient d'épouser la sœur de mere, & leur défendoient d'épouser la sœur de pere. Quelques-uns ont dit que comme la communauté de sang est plus certaine entre un frere & une sœur uterine, qu'entre un frere & une sœur de pere, la permission de So-

lon a été généralement parlant moins odieuse (b), que la permission de Lycurgue. Dira-t-on après cela que dans ma supposition, Abraham auroit dit

qu'il étoit son frere, & qu'elle n'étoit que sa niece; à quoi songe-t-il de remarquer que sa mere n'étoit point l'aïeule de cette niece? C'est, dira-t-on, qu'il vouloit représenter ingénument le degré de sa parenté à l'égard de Sara. Mais pourquoi donc se sert-il du mot de fille dans une signification ambiguë? Que ne l'employe-t-il dans son véritable sens, comme je suppose qu'il fait? Outre que l'ingénuité dont on parle seroit fort à contre-tems; elle affoiblirait l'apologie du Patriarche; car elle seroit paroître moins forts les liens de la parenté. Si l'on m'objecte que dans ma supposition cette même ingénuité affoiblit l'apologie plus qu'elle ne la renforce, je donnerai une raison pourquoi Abraham declara que Sara n'étoit point sa sœur uterine. On mettoit de la différence entre le mariage d'un homme avec sa sœur de pere & de mere, & le mariage d'un homme avec sa demiesœur. Les Atheniens (f) qui permettoient d'épouser la sœur de pere, défendoient d'épouser la sœur de mere, & leur défendoient d'épouser la sœur de pere. Quelques-uns ont dit que comme la communauté de sang est plus certaine entre un frere & une sœur uterine, qu'entre un frere & une sœur de pere, la permission de So-

(e) Lotb neveu d'Abra-

ham est nommé son frere Genes.

xv. 16. mais cet exemple ne sert de rien à ceux qui supposent que Sara étoit sa sœur de Lotb, car le titre de frere en ce cas-là seroit plutôt donné à Lotb comme à son frere que comme à son neveu.

(f) Voyez les mêmes dans Muret l. 15. c. 5. var. lect. & dans Gebhardus in Corn. Nelle potem vit. Cimonis.

(b) Filia patrii (soror, non uterina)

jure conjugabatur Noa- chidiquoniam inter gentes ratio consanguinitatis pariter non habebatur. Tarchius apud Hist. lib. 1. c. 78. var. lect.

Chaldée, pour s'en aller à Charan. La sterilité dont elle avoit été affligée dans sa patrie, ne la quitta point dans les païs étrangers, & c'est ce qui lui fit prendre la

sans necessité qu'il n'étoit point le frere uterin de sa femme; comme dans la suposition contraire il auroit dit tout-à-fait inutilement, que sa mere n'étoit point l'ayeule de Sara?

III. Ajoutez que si Abraham n'a voulu dire autre chose, si ce n'est que son pere Tharé étoit l'aycul de Sara, il a pris les termes de pere & de sœur dans une signification étendue, & moins propre. Pourquoi donc a-t-il déclaré que sa mere n'étoit point la mere de Sara? Ne l'étoit-elle point au sens qu'il prenoit le mot de pere, par rapport à Tharé; c'est-à-dire n'étoit-elle point l'ayeule de Sara, tout de même que Tharé en étoit l'aycul? On croit de tirer de cette grande difficulté, en suposant qu'Haran étoit le pere de Sara, & qu'il n'étoit point frere uterin d'Abraham. On donne donc deux femmes à Tharé, & l'on supose qu'il eut Haran de l'une, & Abraham de l'autre. Par conséquent si Sara étoit fille d'Haran, son aycul étoit le pere d'Abraham; mais son ayecule étoit différente de la mere d'Abraham. Je repons que tout cela tombe par terre, dès que l'on supose que ce Patriarche se sert des mots *sœur & fille* dans une signification étendue; car sur ce pied-là il est certain que la mere d'Abraham est la grand'mere des enfans d'Haran, soit qu'elle ait engendré Haran, soit qu'elle ait été seulement la femme de celui qui l'engendra. Dès que vous quittez la signification propre & rigoureuse des termes qui désignent la parenté, & que vous suivez l'usage qui s'observe dans les familles, le mot de mere convient aux femmes par rapport à tous les enfans de leurs maris, & par conséquent celui de grand'mere leur convient par rapport à tous les enfans de tous les enfans de leurs maris: de sorte que si Abraham avoit pris les termes dans la signification étendue, que le style de l'amitié ou de la civilité a introduite dans les familles, il n'auroit point dû nier, comme il fit, que sa mere fût l'ayeule de Sara. On voudroit bien pouvoir dire qu'il prenoit les mêmes mots tantôt dans leur signification propre, tantôt dans leur signification moins propre. Mais ne seroit-ce pas suposer qu'il se jouoit en sophiste de la bonne foi d'Abimelec?

I V. Ma quatrième raison est prise de ce qu'on ne sauroit suposer avec quelque fondement, que Sara ait été adoptée par Tharé. Si cela étoit, Abraham eût pu se servir de sa distinction sans sortir de l'exacétude; car en ce cas-là son pere auroit pu être appellé le pere de Sara dans une signification assez propre. Mais voici de quoi ruiner ce subterfuge: on n'y a recours qu'afin d'éviter l'inceste; or on ne l'évite point par là, puis que la fraternité fondée sur l'adoption proprement dite, ne mettoit pas moins d'obstacle aux mariages que la fraternité naturelle. Selon les loix (a) un frere qui auroit épousé sa sœur d'adoption, auroit commis un inceste proprement dit.

V. Voilà d'où je tire l'une de mes bonnes raisons. Si quelque chose devoit nous déterminer à ne prendre pas au pied de la lettre la declaration précise que fait Abraham, que *Sara est véritablement sa sœur, fille de son pere, mais non pas de sa mere*, ce seroit le mariage incestueux qui résulte de cette fraternité. Mais cela même ne (b) re-

fute-t-il pas ceux qui disent que Sara étoit la niece d'Abraham? Ne convient-on pas que ce degré de parenté rend incestueux les mariages? Il faut donc que nos adverfaires cherchent des excuses à l'inceste d'Abraham. S'ils en trouvent, ce sera autant pour eux que pour nous; la difference n'étant que du plus au moins, il ne nous sera pas difficile de donner à leurs raisons l'étendue qui nous sera nécessaire; veu sur tout que Jacob ne se fit pas le moindre scrupule d'être marié tout à la fois avec deux sœurs, ce qui en d'autres tems eût été une chose abominable. Clement Alexandrin compte pour si peu de chose cette difficulté, qu'il nous dit tout froidement que les paroles du Patriarche nous (c) enseignent qu'il ne faut point épou-

ser sa sœur uterine. Il est certain qu'on ne manque point de bonnes raisons pour justifier là-dessus ce Patriarche; je ne les raporte pas; on les trouvera facilement dans d'autres livres. Je me contente d'avertir ici ceux qui voudront m'accuser de faire trop bon marché de la conscience d'Abraham, par rapport au crime d'inceste; qu'avant que de venir à moi, il faudra passer sur le ventre à un grand nombre de (d) Theologiens anciens & modernes, Catholiques & Protestans. Je ne fais pas grand cas de ce qu'on trouve dans les Annales (e) d'Eutychieus, que la premiere femme de Tharé mere d'Abraham avoit nom *Jona*, & que sa seconde femme mere de Sara avoit nom *Teheytha*, mais c'est toujours une marque qu'il y a une ancienne tradition pour le sentiment que j'ai suivi.

V I. Autre raison. Si Sara n'étoit point la fille de Tharé, mais sa petite-fille, il faudroit qu'elle fût fille ou d'Haran, ou de Nacor. Or elle n'est fille ni de l'un ni de l'autre. En voici la preuve. Il est dit dans la Genese (f) que la femme de Nacor s'appelloit Milca, & qu'elle étoit fille d'Haran, pere de Milca & de Jisca. Puis qu'on nomme cette dernière, sans en avoir la raison que l'on avoit de nommer l'autre (car on ne lui donne point de mari comme à l'autre) il faut croire que si Haran avoit eu d'autres filles, on les eût nommées tout d'un tems, & sur tout que l'on n'auroit pas oublié Sara, puis qu'on venoit de parler de son mariage avec Abraham. Soit donc conclu qu'Haran n'avoit que 2. filles, Milca & Jisca. Cette raison est si convaincante, qu'elle contraint plusieurs de nos adverfaires à suposer que Sara & Jisca sont la même personne. Ils font bien de l'honneur à l'Historien sacré. O l'admirable Ecrivain que ce seroit, si dans trois lignes il donnoit deux noms différens à une femme, sans avertir que ce ne sont que les deux noms d'une seule & même personne! Voyez dans le chapitre 22. de la Genese la liste des enfans de Nacor; vous n'y trouvez point Sara: & vous y voyez que son premier né étoit venu au monde depuis qu'Abraham étoit sorti de son païs; car ce fut au retour de la montagne de Morija, où Abraham avoit voulu immoler son fils Isaac, qu'il ouit dire que Milca avoit donné huit enfans à Nacor son mari, savoir *Huts son premier né* &c. De plus seroit-il possible que si Sara avoit été fille d'Haran, l'Ecriture n'eût jamais parlé de Lot comme de son frere?

V II. Il est facile de répondre à ceux qui objectent les paroles de (g) l'Ecriture, où Sara est nommée

(a) Inter fratrem sororem que nuptias esse co-dum utroque parente, sive altero tantum nati sunt: veterum si per adoptionem tor facta sit quando manet adoptio, etiam nuptias prohiberi: at si per emancipationem adoptionem dissoluta sit, postea inter eos ritum inibi connumbium. Justin. l. 1. infans. Voyez l'article Octavie pag. 680. au texte.

(b) Voyez Rivet in Genes. Heidegg. Hist. Patriarch. t. 2. p. 79.

(c) Ταῦς ἀποκαταλείβει τὸν δῖον ἀγαθὸν αὐτῶν ἡδὺν πρὸς τὴν ἑαυτῶν διδασκαλίαν. Docteurs cas que exca-dem matre sunt non esse du-cendas uxores. Stromat. l. 2. p. 421.

(d) A Clement Alexandrin, à S. Jérôme, à Lisonian, à Olesher, à Olesher, à Soius, au P. Petan, à Coloman, au P. Abram, à Musculus, à Piscator, à Heidegger &c.

(e) Pag. 66. apud Heidegg. pag. 78.

(f) Chap. xi. v. 29.

(g) Genese xli. 31.

la resolution de se donner un substitut auprès d'Abraham, afin de pouvoir devenir mere en la personne de ce substitut, puis qu'elle ne le pouvoit être en sa propre personne. Agar sa servante qu'elle choisit pour cet emploi fut bien-tôt enceinte, & la paya d'ingratitude *. Elle se mit à la mepriser: mais Sara ne pouvant souffrir cette insolence, usa si amplement du plein droit que son mari lui donna sur Agar, qu'elle la contraignit en peu de tems à s'enfuir de la maison. On a pu voir en un autre endroit † le retour de cette ingrante, & les extremitez où elle se vit reduite lors qu'elle eut été encore chassée. Nous ne les repetons point. Il vaut mieux dire qu'enfin par une benediction particuliere de Dieu Sara devint grosse à l'âge de 90. ans, & qu'elle accoucha d'un fils qui eut nom Isaac. Elle vécut 127. ans ‡. Il ne faut point oublier qu'elle fut très-belle, & que sa beauté, & la complaisance qu'elle eut pour son mari de ne se point dire son épouse, mais sa sœur, l'exposèrent à deux (B) enlevemens, où sa pudicité au-

* Genes. xvi.

† Dans l'article d'Agar.

‡ Moyse dit faussement 137.

(d) Il accouit Abraham, Quod matrimonii sui inamissimus mundinator avertit

nommée la belle-fille de Tharé, car une femme mariée se confidre plutôt par les relations du mariage, que par celles de la naissance.

(B) A deux enlevemens.] Ils se ressemblent comme deux goures d'eau. Dans tous les deux Abraham supprime qu'il étoit le mari de Sara; il veut qu'elle dise qu'il est son frere, il fait cela de peur qu'on ne le massiere si l'on vient à savoir qu'il eût son mari, & afin qu'on lui fasse du bien pour l'amour d'elle, quand on aura cru qu'elle n'est point son épouse. Dans tous les deux le ravisseur punit d'Enhaut, avant qu'il puisse satisfaire sa passion, restitué Sara, comble de presens le mari, & lui reproche ses mensonges. Le premier de ces enlevemens fut fait en Égypte par le Roi Pharaon: le second fut fait en Guerar par Abimelec Roi des Philistins. Sara étoit âgée de 65. ans pour le moins lors que Pharaon l'enleva, & de 90. au second enlevement; car elle avoit dix ans (a) moins que son mari, & leur voyage d'Égypte est postérieur à la sortie de Charan, c'est-à-dire à (b) la 75. année d'Abraham. Quant au voyage de Guerar, il fut fait après l'annonce de la naissance d'Isaac, c'est-à-dire lors qu'Abraham avoit atteint la centième année de sa vie. Qu'on fasse tout ce qu'on voudra, cette histoire est une preuve qu'Abraham craignoit plus la mort, que le deshonneur conjugal, & qu'il n'étoit rien moins que mari jaloux. Il remet aux soins paternels de la providence l'honneur & la pudicité de Sara; mais il prend les devans pour la conservation de sa vie, & il ne neglige pas les moyens humains. Ne vouloir pas reconnoître l'infirmité de la nature corrompue, c'est s'aveugler volontairement. Ce Patriarche auroit pu dire en cette rencontre, *homo sum, humani à me nihil alienum puto*. Ceux qui croient que la crainte du peril le faisoit mal raisonner se trompent; il n'y a point de crainte de Dieu en ce pays-cy, disoit-il,

(c) & ils me tueroient à cause de ma femme. Il croit donc que ceux qui ne seroient point scrupule de tuer un homme, en seroient d'enlever une femme mariée. Ouï il le croyoit, & avec raison. Le bien de la societé, plus sans doute que l'amour de la vertu, a fait regarder le rapt d'une femme mariée comme une injustice criante, dont les Souverains mêmes ont eu à craindre de fâcheuses suites; mais on ne trouvoit pas fort mauvais qu'un grand Seigneur s'accomodât d'une femme non mariée, pour augmenter le nombre de ses concubines. Ainsi Abraham raisonnant solidement pouvoit être fort assuré, que pour le moins la crainte des hommes empêcheroit les Egyptiens, & les Philistins de lui enlever sa femme, & de le

laisser vivre, lui qui seroit un témoin perpetuel de la violence qu'on auroit faite à une femme mariée. La conclusion raisonnable de cela étoit de craindre qu'on ne se desit de lui secretement, afin de retenir Sara sans que personne pût dire qu'on l'avoit enlevée à son mari; car le public n'auroit pas eu conoissance de ce mari, si on l'eût bien-tôt depeché. Cette crainte n'est pas le plus mauvais endroit de la piece. Qui ne fait l'empressement qu'eut David de se desaire sous main du mari de sa maîtresse? L'envie d'être bien traité comme frere de la belle Sara est plus blâmable, que la peur d'être tué. Detestons néanmoins le brutal emportement de Faustus le Manichéen (d), & contentons nous de ce que dit S. Jérôme sur tout ceci. S. Chryostôme (f) & S. Ambroise (g) y ont trouvé la matiere d'un beau panegyrique pour la charité de Sara, qui voulut bien en faveur de son mari exposer sa pudicité à tous les risques du naufrage. Origene étoit bien d'un autre avis; il trouvoit tant de scandales dans le sens literal, qu'il se sauva dans les types & dans les allegories. Alioquin, dit-il, (h) *que nobis edificatio erit legentibus Abraham tantum Patriarcham non solum nuntium esse Regi, sed pudicitiam conjugis prodidisse? Quid nos edificat tantum Patriarcha uxor, si putetur contaminationibus exposta per convenientiam maritalem?* Hac Judæi putent & si qui sunt amici litera non spiritus. D'autres (i) recourent à l'inspiration, & pretendent qu'Abraham fut dirigé par un esprit prophetique. C'est le moyen de ne demeurer jamais court. Il faudroit seulement menager mieux ce remede, & ne s'en servir que comme de l'extrême onction. Je voi des (k) gens qui l'appliquent à notre Sara, touchant la priere qu'elle fit à son mari de coucher avec sa servante. Quant à ceux qui disent (l) pour excuser Abraham, que sa vie étoit si nécessaire à l'accomplissement de la promesse de Dieu, qu'il devoit la conserver au depens de toutes choses, jusques à l'honneur de sa femme inclusivement, ils ne voient pas qu'ils se refusent eux-mêmes: ils emploient pour sa justification ce qui lui fait son procès, car si sa vie étoit nécessaire aux decrets de Dieu, il devoit être assuré que personne ne le tueroit.

Les Casuistes relâchez, & protecteurs des équi-

vis causâ duobus regibus Abimelech & Pharaoni diversis temporibus, Saram conjugem forenem mentibus, quod erat pulcherrimum concubium venditavit. Vile Augustinum contra Faustum l. 22. c. 33.

(e) Il parle de la femme de son mari, qui expose sa pudicité à tous les risques du naufrage.

(f) Homil. 32. in Genes. Vobis, Vobis, que A de Patriarcha Abimelech, p. 36.

(g) Extrema adit, forenem se ejus afferent, contenta si ita esset necesse, periclitari pudore potius quam virum salute: ut tueretur maritamentia est germanitatem, ne invidiatores pudoris ejus tanquam amulum & vindicem uxoris necarent. Ambrosius.

brof. de Abrah. c. 2. (h) In cap. 6. Genesios. Heidegger. p. 149. pretend qu'Origene a insulté & censuré Abraham quod per convenientiam maritalem Saram contaminationibus expoluit. Mais comment lui attribuerait-il cela, puis qu'il rejette le sens literal? (i) Paulus Burgenfis apud Heidegg. pag. 149. (k) Joseph. Antiq. l. 1. c. 10. (l) Apud Heidegger. ubi supra.

(a) Il est dit Genes. xv. 1. 17. qu'elle avoit 90. ans lors qu'Abraham en avoit 100.

(b) Genes. xxi. 4.

(c) Genes. xx. 11.

roit fait naufrage si Dieu n'y eût mis (C) la main. Une providence toute particulière la garantit de ce naufrage, & la rendit à son mari l'honneur sain & sauf, outre les bienfaits dont il fut comblé par les deux Princes qui devinrent amoureux d'elle. Cela pouvoit adoucir la fâcheuse experience qu'il avoit faite des embarras où se trouvent ceux qui traînent avec eux une belle femme; embarras quelquefois plus grands que s'ils voyageoient avec une laide. On ne peut bien d'iculper (D) Abraham & Sara en ces rencontres, non plus que sur l'affaire d'A-

gar;

équivoques se prevalent extremement de cette conduite du Patriarche. Voyez la dernière (a) réponse aux Provinciales, voyez, dis-je, les Entre-tiens de Cleandre & d'Eudoxe.

(a) Pag. 128. & suiv. édit. de Holl. 1696.

(C) Si Dieu n'y eût mis la main. L'Écriture ne nous dit pas quel fut le mal qui empêcha Pharaô de jouir de Sara; elle (b) dit seulement que Dieu le frappa de grandes playes, ensemble sa maison. A l'égard d'Abimelec, l'Écriture (c) dit d'abord que Dieu ne fit que le menacer en songe de le faire mourir avec tout ce qui étoit à lui; mais sur la fin du chapitre elle remarque qu'à la priere d'Abraham, Dieu guerit Abimelec, sa femme & ses servantes, & qu'après cela elles enfanterent; car ajoute l'Écriture, l'Éternel avoit entièrement refermé toute matrice de la maison d'Abimelec à cause de Sara femme d'Abraham. On auroit, je pense, plutôt eût les Interprètes, que de les empêcher de faire des conjectures sur ces playes de Pharaô: le champ est plus vaste à cet égard que par rapport à Abimelec; veu que l'Écriture semble nous déterminer quant à celui-ci à une sorte de maladie. Mais apparemment on a jugé de l'un par l'autre; & comme il est très-probable que le châ-timent perlonel d'Abimelec tomba sur les parties destinées à la generation, veu que ce fut là que sa femme & ses servantes furent affligées, on a cru que la chose se passa de même (d) à l'égard de Pharaô. Les Rabins (e) ont dit qu'il fut tourmenté d'une gonorrhée si violente, qu'il ne prenoit pas même plaisir à songer aux femmes, tant s'en-faut qu'il fût en état d'en jouir. Ils ajoutent que Sara avoit un Ange Gardien, qui frapoit de telle sorte tous ceux qu'elle vouloit qu'il frappât, qu'ils n'avoient ni l'envie ni la force de s'approcher d'elle; & que ce fut par le ministère de cet Ange qu'elle fut preservée des persécutions lascives de Pharaô. Philon (f) se contente de dire que ce Prince sentoît des douleurs & des chagrins si insupportables, qu'il n'avoit garde de songer aux plaisirs d'amour; il ne songeoit qu'à son mal, & aux moyens de s'en délivrer. Toute sa Cour fut affligée du même fleau; & cela parce que les Courtisans avoient contribué ou applaudi à l'enlèvement de Sara. Eupolemon (g) dit que la peste gagna la maison de Pharaô, & que les Devins ayant répondu que l'enlèvement d'une femme étoit la cause de ce mal, Pharaô rendit Sara à son mari sans l'avoir touchée. Joseph (h) ajoute les seditions à la peste. Un moderne (i) qui lui en veut le critique sur cela assez vivement. La raison sur quoi il se fonde est qu'une sedition populaire n'empêche pas un Roi de se divertir avec une femme, & n'a point non plus que la peste une relation particulière avec le péché de Pharaô. Cet Auteur veut donc que le châ-timent de ce ravisseur, ait affligé les parties qui auroient été l'instrument de la debauché, & il confirme sa pensée par cette maxime du Sage (k), per quæ peccat quis per eadem & torquetur. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que Sara n'ait demeuré quelque

(b) Genes. 21. 17.

(c) Genes. xx.

(d) Voyez Pererius in Genes. c. 12. v. 17.

(e) Apud Lyranium citante Saliano pag. 413.

(f) In lib. de Abrab.

(g) Apud Eusebium prep. l. 9. c. 4.

(h) Lib. 1. c. 8.

(i) Salian. t. 1. pag. 413.

(k) Cap. 11. v. 17.

tems dans la maison de ses ravisseurs: cela est du moins indébitable quant au dernier enlèvement, puis qu'on eut le loisir de s'apercevoir qu'à cause d'elle il étoit tombé une clôture de matrice si generale chez le Roi Abimelec, qu'il ne s'y parloit plus d'accouchement. De là naît cette petite difficulté. Ce Prince rendit Sara tout aussi-tôt qu'il eut été averti en songe, qu'elle étoit mariée à Abraham; il n'en fut donc averti qu'après l'avoir retenu quelque tems dans sa maison. Or qu'en vouloit-il faire, puis que jusqu'alors il l'avoit laissée en repos? Ftoit-ce pour cela qu'il l'avoit prise? Ceux qui font ces objections ignorent la mode des Princes Orientaux. Ils ont plusieurs femmes, & on leur en envoie d'autres de tems en tems; mais il ne faut pas croire qu'ils les caressent à tour de rôle; il y en a dont le tour ne vient jamais, encore qu'elles soient très-belles. Abimelec se contenta de l'acquisition de Sara, & de favori qu'il en jouiroit quand il voudroit; mais Dieu y pourvit avant que ce Prince eût choisi son heure. Disons la même chose de Pharaô. Je ne pense pas qu'il fût un assez puissant Monarque, pour observer les ceremonies qui se pratiquoient à la Cour de Pése, où une (l) femme qui plaisoit au Roi étoit un an à se bien laver & parfumer, avant que de lui être livrée. Ne nous arrêtons donc pas à la conjecture de S. (m) Jérôme, qui explique par ce moyen pourquoi Sara fut quelque tems à ne rien faire chez Pharaô; mais croyons pourtant de ce dernier Roi ce que nous disions tout à l'heure de celui des Philistins, ou bien disons qu'ils furent frappez de maladie dès le premier jour de l'enlèvement. Joseph témoigne qu'Abimelec fut si malade, que les Medecins desespéroient de sa guerison. D'autres Medecins la nature de son mal; ils disent qu'il (n) souffroit de si violentes douleurs aux parties qu'on ne nomme pas, que quand il l'auroit voulu il ne lui auroit pas été possible de remplir la loi du congrés. Au reste S. Chrysostôme (o) & S. Jérôme ne s'accordent gueres, puis que celui-là soutient qu'il ne fut pas un moindre miracle de la puissance de Dieu, pour faire que Sara sortit pure & nette de chez Pharaô, que pour faire que Daniel demeurât impunément au milieu des lions affamés, & les trois enfans Hebreux au milieu des flammes. Il y a une petite différence à remarquer entre les deux narrations de Moïse; il a dit expressément qu'Abimelec ne s'approcha point de Sara, & il n'a point dit si Pharaô s'en approcha, ou ne s'en approcha point. Theodoret (p) a cru que l'Historien sacré s'est servi de cette precaution à l'égard d'Abimelec, afin de fermer la bouche à la medifance, veu que Sara accoucha la même année qu'elle avoit été chez ce Prince.

(l) Efler. ch. 2.

(m) In iradit. Hebraic. in Genes. v. 19.

(n) Tradunt quidam cum in veretro ita esse divinitus percussam ut nec coire cum muliere possent nec dum vellet & magnis ea in parte cruciatibus afflictareretur.

(o) Pererius in Genesim c. 20. sub fin.

(p) Hemil. 3^e. in Genes.

(q) Apud cumdem Pererium in cap. 12. v. 19.

(D) On ne peut bien d'iculper Abraham. Car outre ce qui a été dit ci-dessus, ne seroit-il pas le bouclier de la medifance doctrine des équivoques, si une fois il étoit certain que ni lui ni Sara n'ont point menti? Ceux qui combattent la mauvaise morale

gar, & c'est à tort que l'on s'emporte * contre Calvin, qui leur a dit leurs veritez là-dessus. Il faut s'éloigner également de l'irreverence de Fauſus † le Manichéen, & de la superſtitieufe flaterie de quelques autres. La beauté de Sara eut une ſingularité qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'elle dura pour le moins juſqu'à l'âge (E) de 90. ans. On en donne diverſes raiſons, c'est, dit-on, qu'elle n'avoit

* Voyez Rivet in exercit. 27. c. 1. oper. pag. 333. Heidegg. Hiſt. patr. 1. 2. p. 151.

morale d'un Leſſus & de quelques autres Jeſuites, mettent en fait que c'eſt mentir, que de faire des reponſes qui ne ſe raportent pas à l'intencion de celui qui vous interroge. Ces reponſes ont beau ne contenir que la verité, elles ne laiſſent pas d'être menteuſes, car par exemple ſi un ſils de Caïn interrogé juridiquement qu'il étoit, par des gens qui auroient eu en vue de conoitre qui étoit ſon pere, avoit répondu que Caïn étoit ſon oncle, il n'auroit rien dit qui ne fût vrai, puis qu'il eſt certain que ſa mere étoit ſœur de Caïn : cependant ſa reponſe n'auroit pas été exemte de tromperie. Il en va de même de Sara. Abimelec lui demanda ce qu'elle eſt à Abraham : il a tout le droit imaginable d'interroger, puis qu'il eſt Roi du païs ; ſon but eſt de ſavoir ſi Sara eſt une femme mariée ou non ; il doit regler ſa conduite là-deſſus envers elle. On lui repond, *Je ſuis la ſœur d'Abraham*, ſon mari qui lui a ſuggeré cette reponſe dit de ſon côté, *Je ſuis le frere de Sara*. N'eſt ce point la même choſe dans ces circonſtances que ſi l'on avoit répondu, *La relation de frere & de ſœur eſt la principale qui ſont entre nous*, & cette reponſe n'eût-elle pas été une menagerie formelle ? Si l'on demandoit à un homme parfaitement inſtruit de tous les ſecrets d'une grande conſpiration, *qu'en ſavez vous*, & qu'il repondit *je n'en ſai que cela*. Un (a) Commentateur de la Genèſe voulant prouver que les mariages entre le frere & la ſœur étoient inconnus du tems d'Abraham, ſe fert de cette remarque ; dès que Sara diſoit qu'elle étoit ſœur d'Abraham, on ne la croyoit plus ſa femme ; donc ces deux relations paroifſoient incompatibles. Ce raifonnement eſt faux : car ſuppoſez tant qu'il vous plaira que ces mariages ayent lieu dans un païs ; l'uſage y ſera que la ſœur depuis ſes nocces ne ſoit plus nommée ſimplement, tout court, la ſœur de ſon mari, mais ſa femme ; de ſorte que toute ſœur qui ne ſera point qualifiée la femme d'un tel, mais ſeulement ſa ſœur, ſera enſeée dès lors n'être point ſa femme : & voilà pourquoi Abraham & Sara trompoient neceſſairement & viſiblement les Egyptiens & les Philifſins, en ſupprimant la relation de mariage, & en ne parlant que de celle de fraternité ; quoi que d'ailleurs ces peuples n'igno-raſſent pas la compatibilité de ces relations. Mais c'étoit aſſez pour être trompez par Abraham, qu'ils ſuſſent que l'une engloitifſoit l'autre, à peu près comme la qualité de pere abſorboit celle d'oncle en la perſonne de Caïn, par raport à ſes enfans. En un mot la ſupreſſion d'une verité eſt un menſonge eſſentiel ; toutes les fois qu'elle eſt destinée à faire faire de faux jugemens à l'auditeur, & que ſelon l'uſage de la langue dont on ſe fert, il ne peut que faire un faux jugement. Abraham & Sara ſont dans le cas. Ceux qui nient que les mariages entre le frere & la ſœur fuſſent connus aux Chananéens, devroient lire le chapitre du Levitique où les mariages entre certains parens ſont in-

terdits au peuple de Dieu, N'oublions pas qu'Iſac ſe ſervit de la diſſimulation de ſon pere par un ſemblable principe ; il dit lui auſſi de peur qu'on ne le tuât, que Rebecca (b) étoit ſa ſœur.

(E) La beauté de Sara . . . dura . . . xxxvi 9.

juſqu'à l'âge de 90. ans.] On le prouve par le chapitre 20. de la Genèſe, où il eſt dit qu'Abraham étant allé au païs de Guerar, n'y voulut paſſer que pour le frere de Sara, ce qui fut cauſe que le Roi Abimelec la manda pour l'épouſer. La naiſſance d'Iſac avoit été déjà annoncée à ce Patriarche ; or ſa femme avoit 90. ans lors de cette annonciation, donc &c. Je ſai bien que l'Ecriture ne dit pas en cet endroit que Sara fût belle, mais il n'eſt pas difficile de le recueillir des circonſtances de ce voyage. On ſait par le chapitre 12. que la raiſon qui obligea Abraham à dire en Egypte que Sara étoit ſa ſœur, étoit qu'il la voyoit belle, & qu'il craignoit qu'on ne le tuât afin de mieux poſſéder cette beauté. Sara ne ſe fut pas plutôt montrée, qu'on la prit pour l'amener au Roi Pharaon. Qui doute qu'Abraham n'ait diſſimulé ſon mariage dans le païs de Guerar par un ſemblable motif ? Il declare lui-même (c) qu'il avoit eu peur qu'on ne le tuât à cauſe de ſa femme ; il ſavoit donc qu'elle étoit encore aſſez belle pour inſpirer de l'amour. L'événement parle avec encore plus de clarté là-deſſus, car tout aſſi-tôt que Sara eut été vue par le Roi de Guerar, il la fit venir chez lui à deſſein d'en faire ſa femme. C'étoit ſans doute pour ſa beauté ; car de dire avec le P. Sallian qu'il la prit comme une venerable veuve qui entendoit le menage, & comme la ſœur d'un homme avec lequel il lui ſeroit très-avantageux de s'allier, c'eſt ſe faire des illuſions. Apatement Abraham n'alloit au païs des Philifſins que pour y chercher un remede à la famine qui le talonnoit ; il étoit donc fort facile au Roi du païs de s'acquérir Abraham ſans ſacrifier à cela un mariage avec une veuve de quatre vint dix ans. Il auroit acheté bien cher l'amitié du Patriarche, ſi Sara eût été delabrée comme on l'eſt à cet âge-là. Poſons donc en fait qu'elle étoit encore une belle femme. Un bon Pere (d) Capucin de Paris s'eſt imaginé plaiſamment qu'Abimelec n'enleva Sara, qu'afin de s'entretenir avec elle ſu la devotion ; c'étoit, dit-il, un ſaint homme & un Prophete qui compta pour un bonheur ſignalé la conſervation familiere de Sara ſur les matieres de l'autre vie. Il crut que cette Reverende Mere lui apprendroit bien des choſes concernant le regne de Dieu. Mais auroit-il été châtié pour des intentions auſſi ſpirituelles que celles-là ? Quelles viſions ! La chair & le ſang auroient été ſans doute plus mêlez dans leurs entretiens que la devotion, ſi on l'avoit laiſſé faire.

N'écoutons point la penſée de Hugues de St. Victor ; les conſequences en ſont dangereuſes, n'ouvrons point de breches dans l'Hiſtoire Sainte, les profanes y entreroient par là comme des loups dans la bergerie, afin d'y faire mille ravages. Hugues de Saint Victor (e) pretend que Moïſe n'a point mis à ſa place l'enlevement de Sara par Abimelec,

† Voyez la remarque B. lettre d.

(b) Genèſe

(c) Genèſe xx. 11.

(d) Bon-ducus de Eccleſ. an. legem l. 3. c. 4. apud Heidegg. pag. 157.

(e) Apud Perrivian l. diſput. in Genèſ. c. 20.

(a) Per-
vius in ca-
put 11.
diſput. 16.
Bellarmii
raiſonne
de même
l. de Ma-
trin. c. 23.

Deinde id accidit Sara ob firmam eius castitatem & continentiam. quippe quæ statim ut fecit se sterilem & invalidam ad generandum abstinuit à copula carnali, ut supra ostendimus super illis verbis que sunt in capite 18. Postquam consensus & Dominus meus vetulus est, voluptas dabo.

Pererius in Genes. c. 20. v. 2. Torneilius & Cornelius à Lapide font de ce faitement. † Non sic admirabile fait quod ex petra in deserto fecerint fontes aquarum quando illam viderunt Moyses percussit, hie de vulva jam emortua puerum nasci, & lactis fontes fecerunt. Chrysof. Homil. 46. Portabat uterum gravem talis mater que inanis ambulare vix poterat. . . Miracida minima quas in vacuo folles subducti ficci detrimen ta lavarent. lactei fontis ubertate tenduntur. Auguſt. Serm. 68. de temp.

n'avoit point eu d'enfans, & qu'elle avoit β renoncé à tout (F) commerce de mariage depuis qu'elle s'étoit vuë sterile. Et en cas que ces raisons ne contentent pas, on y ajoûte une providence toute particuliere de Dieu, qui mit à couvert, dit-on, la beauté de Sara de toutes les atteintes de la vieillesse, entre autres motifs afin d'éprouver (G) la foi d'Abraham. C'est à quoi ne prenoient point garde ceux qui dans la chaleur de leurs Homilies exaggeroient † avec tant de force sa caducité, afin de faire trouver plus digne d'admiration le lait dont ses mammelles se remplirent. On pretend † qu'elle en eut une si grande abondance, qu'elle fut obligée de prendre plusieurs enfans à nourrir; & que le jour qu'Isaac fut sevré, elle donna à teter à tous les enfans de ceux qui avoient été priez au festin. On ajoûte qu'elle voulut nourrir elle-même son enfant, afin de refuter tous les soupçons que son âge pouvoit faire naître qu'Isaac fût un enfant supposé. Saint Chrysoſtome * approuve cette pensée. Il n'y a nulle apparence que cette sainte femme soit morte de douleur, à la nouvelle qu'Isaac avoit été immolé par Abraham; & nous pouvons hardiment mettre ceci entre les fables des † Rabins. Joseph temoigne que Sara mourut peu après le retour de son mari & de son fils: mais selon son propre calcul elle auroit encore vécu douze ans; car il dit avec l'Ecriture qu'elle en avoit 90. quand elle enfanta Isaac, & 127. quand elle mourut; & d'autre côté il assure qu'Isaac étoit âgé de 25. ans lors que son pere le voulut sacrifier.

SAWICKI

melec, mais sous un tems loigné du veritable de plus de 30. ans. Encore un coup soutenons que Sara avoit l'âge que je lui donne, lors qu'Abimelec voulut l'épouser. Ne recourons pas à l'expedient de ceux (a) qui disent, qu'il n'est pas plus admirable que Sara ait été belle à 90. ans, que de voir aujourdui une belle femme âgée de 40. car, disent-ils, la vie des femmes en ce tems-là alloit jusqu'à 130. ans, comme aujourdui elle va à 80. Ne leur en déplaise, ils ne calculent pas bien: où trouveroient-ils selon leur supputation cet amortissement de la matrice de Sara dont parle l'Apôtre (b) ? Pourquoi n'auroit-elle (c) plus eu ce qu'on accoutume d'avoir les femmes ? où seroit cette foi tant celebrée par rapport à l'annonciation de la naissance d'Isaac ? Est-il si étrange aujourdui qu'une femme conçoive à 40. ans ? Rajustons leur calcul. 90. ans font à 130. à-peu-près comme 56. à 80. C'est donc avec nos beautés de 56. ans qu'il faut comparer Sara. Or j'avoûé qu'encore qu'il soit très-rare qu'une femme de 56. ans soit jugée digne d'être enlevée pour sa beauté, & encore moins d'être destinée au lit d'un Souverain, comme un morceau d'indes & royal, il s'en trouve quelques-uns qui ont encore de beaux restes à cet âge. Voyez ce que j'ai rapporté ailleurs de Brantôme concernant Jeanne d'Aragon, & la Duchesse de Valentinois. Ainsi sans recourir aux miracles, qu'il faut menager le plus qu'on peut pour les grands besoins, nous pouvons dire que la bonne constitution de Sara, & l'exemption des couches, & des fonctions de nourrice, ont pu la conserver belle femme jusques à 90. ans. Procope (d) pense que quand elle fut rendue habile à concevoir, elle recouvra la beauté qu'elle avoit perdue; & que Dieu par une faveur speciale lui fit tout à la fois ces deux presens. A lui Procope permis.

(F) A tout commerce de mariage.] J'ai cité Pererius; mais il est bon de voir ici sur quoi il fonde le fait. Il se sert de ces paroles de Sara, Postquam consensus & Dominus meus vetulus est voluptas

ti operam dabo (e) ? c'est-à-dire selon la version (e) Gense de Geneve, Etant vieille aurai-je plaisir ? davan. xviii. 12. tage Monseigneur est veil. Ce sont deux difficultez que Sara se fit, après avoir ouï la promesse qu'on faisoit à Abraham que sa femme accoucherait l'année suivante, il faudroit donc, dit-elle, que (f) S Luc nonobstant mon grand âge je recusse les careſſes de mon mari, c'est la premiere difficulté, mais mon mari n'est-il pas trop vieux pour cela, c'est la seconde. De sorte que selon Pererius, elle eût employé à-peu-près la même objection que la Sainte Vierge, comment se (f) fera ceci veu que culti senje ne connois point d'homme. Je ne croi pas qu'on puisse raisonnablement nier à cet Auteur, que les paroles de Sara ne signifient qu'alors elle & son mari gardoient une parfaite continence; mais tout le reste n'est que conjecture: savoir qu'il y avoit déjà quatorze ans qu'ils étoient convenus de cette abstinence mutuelle, c'est-à-dire depuis qu'Abraham étoit devenue la concubine d'Abraham. Mais supposons que cela soit; il en faudroit inferer que Sara mit une fin aux joyes du mariage, quand elle fut parvenue à l'âge de 75. ans. Or à quoi fongeoit Pererius de tirer de là une des raisons, pour quoi la beauté de cette Dame s'étoit conservée jusqu'à l'âge de 90. ans ? L'usage, dit-il (g), immodéré du plaisir venerien fait bien-tôt vieillir les femmes, & les enlaidit étrangement. Soit. J'en laisse la discussion aux Medecins. Mais s'enfuit-il de là qu'une abstinence totale de cet exercice ne juroit un effet tout contraire à l'égard du sexe; je veux dire qu'elle recule la vieillesse, & qu'elle conserve la beauté ? Il n'y a point de Logique qui reconnoisse aucune force dans cette espèce de consequences generalement parlant, veu le grand nombre de chosés dont les deux extremités sont mauvaises, & pernicieuses, tant pour le corps, que pour l'ame. En particulier la consequence dont il est ici question, est fortement combattue par la (h) Medecine. Mais quand même on auroit la complaisance de l'accorder à Pererius, de quoi lui seriroit-elle par raport à Sara, qui selon lui ne commença à se lever des droits matrimoniaux qu'à l'âge de 75. ans ?

(G) Afin d'éprouver la foi.] Cela paroît d'abord étrange, car on ne conçoit gueres de plus grand

† Voyez Pererius in Genes. c. 21. Salian. p. 473. 474. * Homil. 45. in Genes. † Ils le disent avand Tolstam; voyez salian pag. 480. (a) Pererius ibid. (b) Rom. iv. 19. (c) Genes. xviii. 11. (d) Addit. Ploccopus divinitus cum fecunditate Saræ reſtauratum fuisse pristinam pulchritudinem. Cornel. à Lapide in Genes. p. 149.

in Genes. cap. 20. d'opus. 1. in Genes. cap. 20. d'opus. 1. Gafpar à Roies, Elyho Campo, quæst. 46. ou il faut-tient quod omnimoda coitus magna damna parit praferunt in aſtu fuerit, in feminis frequenter in viris rarissimi & cum minori noxa. grand

SAWICKI (GASPARD) Jésuite, étoit né à Vilna en Lithuanie l'an 1542. * Tiré de la Bibliothèque des Jésuites composée par Alegambe pag. 152. Il entra dans la Société des Jésuites à Rome l'an 1566. & après avoir fait ses études de Theologie, il s'en retourna dans la Pologne, & enseigna les Controverses à Vilna. Il fut Préfet des Novices pendant neuf ans à Cracovie, & Supérieur de la Maison professée pendant cinq ans dans la même ville. Il eut ailleurs d'autres emplois non moins honorables. Il se mêla aussi de prêcher. Il suivit les Ambassadeurs du Roi de Pologne en Moscovie, & leur fut d'un grand secours pendant les trois ans d'étroite prison qu'il passa avec eux. Nonobstant son âge & ses maladies il fut obligé d'accepter la charge de Procureur des Jésuites à Rome, & s'en acquitta; mais il mourut en chemin comme il retournoit en Pologne. Ce fut dans le chariot proche de Francfort sur l'Oder le 19. de Janvier 1620. Il fit plusieurs (T) livres, où au lieu de son véritable nom il en mettoit de supposés *. Il a fort mal-traité (Z) Erasme dans un Ouvrage qui a paru sous le nom de Gaspar Cichocki.

SCALÀ (BARTHELEMI) sçavant homme dans le XV. siècle, nâquit à Florence le 14. de Mars l'an 1424. Il étoit fils d'un (A) Meunier; mais il s'avança par son industrie

grand bonheur temporel que la beauté perpétuelle de ce qu'on aime. Quels vœux y-a-t-il aussi favorables à de nouveaux mariez, que de leur dire qu'on souhaite qu'ils ne paroissent jamais vieux l'un à l'autre?

rez. le Reverend Pere Theophile, tachez de savoir de lui qui est un certain Gaspar Chicocius lib. 1. Alloquiorum, qui a écrit contre Erasme, & où ce livre a été imprimé. Il ne nous apprend point si cet oracle fut consulté, ni quelle fut sa réponse. Pour moy je confesse ingénument que je n'ai point vu ce livre; ceux à qui j'ai voulu m'en informer m'ont avoué franchement, qu'ils ne souvenoient pas d'avoir jamais ouï parler d'un tel Auteur: mais voici ce que j'en sai. C'est un Jésuite nâtif de Vilna en Lithuanie nommé Gaspar Sawicki, qui a écrit en Latin sous le nom de Gaspar Cichocki, comme nous l'apprend (f) le P. Alegambe, auquel je m'étonne que les Alloquia cités par Theophile Raynaud aient été inconnus. Il n'en dit rien; il parle seulement d'un Dialogue entre un Courrier & un Barelier, c'est peut-être une partie des Alloquia. Je dis peut-être, parce que selon le P. Alegambe, l'Auteur s'est nommé Lunowski dans ce Dialogue, & l'a composé en Polonois. (g) Le Pere Sottel Continuateur d'Alegambe, qui ajoûte quelquefois aux articles de son predecesseur, n'a rien ajoûté à celui-ci.

Il a changé l'orthographe du faux nom de son Auteur en Sawicki, car il a mis Cichochi au lieu de Cichocki d'Alegambe. Cette dernière orthographe est plus conforme au genre de la langue Polonoise. König a fait mention de cet Auteur dans sa Bibliotheca vetus & nova, mais il le nomme Gaspar Chicocius, & le fait nâtif de Tamow, qui est un lieu de la Province d'Ofeciana en quibus Heterodoxorum errores resutare conatur. Voilà sans doute le livre en question, & un Luthérien mieux instruit des livres composés par un Jésuite, que ceux qui ont fait le Catalogue des Ecrivains de la Societé. Remarquez en passant que le même Auteur est cité sous quatre noms differens; Cichocki par Alegambe; Cichochi par (h) Sottel; Chicocius par Theophile Raynaud, & Chicocius par König. (1) De la Bibliothèque de Draudius: il n'est ni dans le Catalogue de celle de Mr. de Thou, ni dans le Catalogue de celle d'Oxford.

(a) Mar. Dial. l. 4. epigr. 13. Diligat (d) ipsa senem quondam, sed & illa marito tunc quoque cum fuerit non videatur anus.

Mais prenez y garde de près, vous trouverez que pour un homme qui doit voyager en famille, une belle femme n'est pas un petit fardeau, & en tout cas Abraham en a été un exemple. Quelle peur n'a-t-il pas eue d'être tué, & à quels expedients sâcheux cette crainte ne l'a-t-elle pas obligé de recourir? Quoi qu'il en soit, un celebre Theologien de Zurich (b) a parlé de cette maniere. Puto pulcritudinis Saræ causam non fuisse aliam quam supernaturalis Dei donum & speciale ejusdem providentiam, qui eam in extrema senectute voluit fieri suam rem Ifaci, atque simul carum fidei & patientie Abrahami, qua in hac ob formam uxoris immissa tentatione non parum explorata fuit.

(X) Il fit plusieurs livres, où au lieu de son véritable nom.] L'Anatonia consilii editi de stabilienda pace Regni Polonia, Jesuitis pulsus, parut l'an 1511. sous le nom de Gaspar Cichocki. Il publia en Polonois un Dialogue, Curioria & Nauta in quo de violenta Gedanensium Monialium S. Brigittæ per Hæreticos facta proseriptione narratio instituitur, & il y prit le nom de Lunowski. Il a fait sous celui de Jean Golubski, Replica rumorum Posnaniensium ab hæretico Ministro per Prussiam sparsorum. Triplica contra duplicem Ministrum Tormentensium. Mirabilis concordia, seu potius verissima rabies Evangelicorum inter se, contra Joannem Timiecki Hæreticum (c).

(Z) Il a fort mal-traité Erasme.] Le P. Theophile Raynaud ayant rapporté des choses déavantageuses à Erasme (d) renvoie son lecteur à Gaspar Chicocius; Videndus qui varios ejus impietates & adversus eum judicia sapientum addensat Gaspar Chicocius, lib. 1. Alloquiorum cap. 19. & 20. Guy Patin qui connoissoit bien les livres, & qui avoit une très-belle bibliothèque, demeura court fur celui-là; & apparemment il ne crut point qu'à Paris on lui en pût donner des nouvelles, puis qu'il fit consulter l'oracle à Lion, je veux dire l'Auteur même qui avoit cité Chicocius, Permettez (e) moy, dit-il à son ami de Lion, de vous faire une petite importunité, quand vous ver-

(k) Alegambe le nomme Cichochi d'Alegambe. Cette dernière orthographe est plus conforme au genre de la langue Polonoise. König a fait mention de cet Auteur dans sa Bibliotheca vetus & nova, mais il le nomme Gaspar Chicocius, & le fait nâtif de Tamow, qui est un lieu de la Province d'Ofeciana en quibus Heterodoxorum errores resutare conatur. Voilà sans doute le livre en question, & un Luthérien mieux instruit des livres composés par un Jésuite, que ceux qui ont fait le Catalogue des Ecrivains de la Societé. Remarquez en passant que le même Auteur est cité sous quatre noms differens; Cichocki par Alegambe; Cichochi par (h) Sottel; Chicocius par Theophile Raynaud, & Chicocius par König. (1) De la Bibliothèque de Draudius: il n'est ni dans le Catalogue de celle de Mr. de Thou, ni dans le Catalogue de celle d'Oxford.

(A) Fils d'un Meunier.] C'est Leandre Albert qui me l'apprend; Bartholomæus Scala, dit-il (l), vir doctus, ut potius Mæsarum alumnus, l. 12. des quam inter rotas molarum natus videretur. Scala lettres de l'écrit lui-même qu'il étoit de basse extraction. Pelitien ni nudus (m), omnium rerum bonarum egenus ad temp. vilissimus ortus parentibus, multa cum sile, in 4.

(a) Mar. Dial. l. 4. epigr. 13.

(b) Heidegg. Hist. Patr. t. 2. pag. 148. avant lui Rivet avoit dit la même chose Oper. t. 1. pag. 277. O Pererius in Genet. l'avoir dit avant Rivet.

(c) Tiré d'Alegambe, Bibliotheca, Scriptores Societatis Jesu pag. 152. 153.

(d) Errote. m. de malis ac bonis lib. 25.

(e) Patin. tom. 2. lett. 286.

* Tiré de la Bibliothèque des Jésuites composée par Alegambe pag. 152.

(f) Biblioth. script. Societ. Jesu pag. 152.

(g) Naumannel Sotuelius Biblioth. S. ript. Societ. Jesu pag. 281. edit. Romæ.

(h) Je ne trouve point cette note dans les livres de Geogr.

(i) C'est une erreur: il entra chez les Jésuites en 1566, n'en dit rien; il parle seulement d'un Dialogue entre un Courrier & un Barelier, c'est peut-être une partie des Alloquia. Je dis peut-être, parce que selon le P. Alegambe, l'Auteur s'est nommé Lunowski dans ce Dialogue, & l'a composé en Polonois. (g) Le Pere Sottel Continuateur d'Alegambe, qui ajoûte quelquefois aux articles de son predecesseur, n'a rien ajoûté à celui-ci.

(k) Alegambe le nomme Cichochi d'Alegambe. Cette dernière orthographe est plus conforme au genre de la langue Polonoise. König a fait mention de cet Auteur dans sa Bibliotheca vetus & nova, mais il le nomme Gaspar Chicocius, & le fait nâtif de Tamow, qui est un lieu de la Province d'Ofeciana en quibus Heterodoxorum errores resutare conatur. Voilà sans doute le livre en question, & un Luthérien mieux instruit des livres composés par un Jésuite, que ceux qui ont fait le Catalogue des Ecrivains de la Societé. Remarquez en passant que le même Auteur est cité sous quatre noms differens; Cichocki par Alegambe; Cichochi par (h) Sottel; Chicocius par Theophile Raynaud, & Chicocius par König. (1) De la Bibliothèque de Draudius: il n'est ni dans le Catalogue de celle de Mr. de Thou, ni dans le Catalogue de celle d'Oxford.

(m) Scala, epist. ad Aug. Politian. c'est la 16. de la 12. des lettres de Pelitien écrit lui-même qu'il étoit de basse extraction. Pelitien ni nudus (m), omnium rerum bonarum egenus ad temp. vilissimus ortus parentibus, multa cum sile, in 4.

* Politian. epist. 3. l. 5. & ep. 18. l. 12.

† Comme eulx du genre Jemini, monitum du genre masculin. Polit. epist. 8. & 16. l. 12.

β Voyez le 12. livre des lettres de Politien Tous trois voyez aussi 3. lettres de Scala dans le 5.

γ Scis autem tu quoque litera illum scriptura publica scriptas rejectis, nobilitate dedisse fontanas, que prima odii livorisque in me tui causa extitit. Polit. epist. 18. l. 12.

δ Vossius de hist. Lat. pag. 616.

ζ Vossius ibid.

η Id. ib.

θ Cum Politiano... maledicentissimi mis epistolus littere extenderat. Jovius elog. c. 25.

ι Nihil jam Græcæ doctum esse satis ad laudem putabat, nisi tota patrii sermonis facultas Romanæ facundie jungeretur. PROP. TER. Florentie Alexandram eruditum ingenium puellam uxorem duxit. Id. ibid. (a) Politian. epist. 18. lib. 12. (b) Scala, ibid. (c) Politian. epist. 18. lib. 12.

industrie & par son savoir. Il fut domestique de Cosme de Medicis, en suite de quoi les Florentins (B) l'éleverent de degré en degré à diverses charges considerables, & l'annoblirent, & le mirent dans le Senat. Il fut aussi * Secretaire de cette Republique. Il écrivoit passablement bien en Latin pour ce tems-là; mais il lui échappoit des barbarismes †. Politien ayant un peu critiqué un petit poëme de Scala, ouvrit la porte à une querelle qui s'aignit beaucoup β par les reponses & par les repliques. On pretend qu'il y avoit déjà un γ mauvais levain dans le cœur de Scala, à cause que plusieurs lettres qu'il avoit écrites au nom de la Republique n'avoient point plu à Laurent de Medicis, qui en avoit donné d'autres à faire à Politien. Quoi qu'il en soit, Scala travailla à l'Histoire de Florence, depuis la fondation de la ville jusques à l'an 1450. Son Ouvrage comprend vingt livres, dont il ne put mettre la dernière main qu'à cinq, à cause que la mort l'empêcha de continuer. Il vécut néanmoins 73. ans, n'étant decedé qu'en l'année 1497. Il a composé aussi la vie de Vitalien Borromée, & une harangue à (C) Innocent VIII. δ &c. Alexandra S C A L A sa fille fut savante en Grec & (d) Olivier Facobus La publicis in 4. on en parle dans le 4. Journal d'Italie 1677.

SCALA (ALEXANDRA) fille de Savans, étoit elle-même savante & en Grec, & en Latin ζ. Son pere dont je viens de parler s'appelloit Barthelemi Scala. J'ai parlé en son lieu de Michel Marulle son époux. Politien vécut avec elle en meilleure intelligence qu'avec lui. Il la loua souvent en Grec; elle lui répondit en la même langue η. C'étoient des vers de part & d'autre, dont on a fait un recueil qui a été imprimé: mais ce que Marulle & Politien s'écrivirent n'étoit rien moins que des compliments †; c'étoit une guerre d'érudition dans toutes les formes; l'animosité & les injures y regnoient donc. La raison de Marulle † pour se marier avec Alexandra Scala, fut qu'il se (A) vouloit perfectionner dans la connoissance du Latin, si nous en croyons Paul Jove; mais si nous en croyons son mari elle étoit très-belle & très-vertueuse; & pour-quoi douteroit-on que ces qualitez, & les charges de son pere ne lui eussent procuré d'être recherchée par Marulle? Ce seroit une chose tout-à-fait édifians que de voir ce Poëte faire des vers à la (B) louange de sa femme; car nous n'en voyons

(d) Olivier Facobus La publicis in 4. on en parle dans le 4. Journal d'Italie 1677. (e) Christophe Barthelemi La publicis. On en parle dans le même Journal d'Italie.

* Cette question a été traitée par Heinsius. Voyez dans Baudouin amores la lettre. An & qualis viro literato sit ducenda uxor? On y joint la dissertation d'un anonyme, De tum ad Laurentium Medicum, quos miris encomiis exornat Ficinus in 8. libro epistolarum (f).

les, savoir (d) l'Histoire Florentine, & la vie de (e) Vitalien Borromée. Je ne saurois dire si ses Apologues que Marulle Ficin eltimoit beaucoup, & la lettre qu'il écrivit sur la question si l'homme sage se doit marier, ont * vu le jour. Apologi centum ad Laurentium Medicum, quos miris encomiis exornat Ficinus in 8. libro epistolarum (f).

(A) Qu'il se vouloit perfectionner.] Mr. Varillas paraphrasant à son ordinaire ce qu'il trouve dans les livres, encherit sur Paul Jove de cette maniere; L'amour (g) qu'ent Mauulle pour la langue Latine lui fit épouser la fille de Barthelemi Scala (h) qui l'entendoit & la parlait admirablement bien. Elle la lui montra si bien, que Laurent de Medicis le trouva capable de traduire les œuvres morales de Plutarque. J'ai déjà montré que Marulle faisoit (f) des vers Latins, avant qu'il se mariât avec Alexandra Scala. Ainsi Paul Jove en a dit trop, & Monsieur Varillas au lieu de le rectifier nous l'amplifie. On pourroit comparer sa plume aux lunettes.

(f) Percontatus, de scripior. Florentinus pag. 24. (g) Anecd. de Flor. pag. 179. (h) Les Impri-meurs ont mis Scula.

(B) Faire des vers à la louange de sa femme.] Il ne faut pas croire que tous ceux qu'on voit à la louange d'Alexandra Scala dans les poëses de Marulle, ayent été faits depuis qu'elle fut mariée avec lui; on ne pourroit tout au plus le soupçonner que de cette petite Epigramme (i).

Quod tam tota decens, formosaque tota venusta Rara quidem, sed non unica Scala mea es; At quod casti, decens, at quod formosa pudica Dispercam si non unica Scala mea es.

(i) Lib. 4. p. m. 80.

voyons plus gueres de (C) cette nature ; le mariage tarit ordinairement cette veine poëtique , qui avoit tant coulé pour une Maitresse : mais il ne paroît pas qu'il fût son mari lors qu'il faisoit des vers pour elle. Cette doctë Florentine mourut en 1506*.

SCHESTED (ANNIBAL) Seigneur Danois de beaucoup d'esprit & de merite, épousa une fille de Christian IV. Roi de Dannemarc, frere de la Comtesse Eleonor, dont il sera parlé dans l'article du Comte Wilefeld. On a publié β que ce Comte & Monsieur Schested aimèrent tout à la fois la Comtesse Eleonor, & que cette rivalité fut la source de la grande haine qui a regné entre eux deux toute leur vie. Ils étoient toujours appointez contraires, & lors que Mr. Schested plaida la cause du Roi qui vouloit repudier sa femme, Mr. Wilefeld plaida pour la Reine. Les Juges prononcèrent en faveur de la femme contre le mari ; & la concorde revint peu après. Mr. Wilefeld épousa la Comtesse Eleonor, son rival épousa depuis l'une des sœurs de cette Comtesse : mais il ne se desit point de sa haine ; & l'on pretend qu'il en donna de 7 sâcheuses marques, lors que ce Comte étoit detenu prisonnier à Malmoë par les Suedois. Le Chevalier de Terlon δ nous apprend que Mr. Schested fut pris prisonnier proche de Copenhagen par un party Suedois, & que les caresses que le Roi de Suede lui fit, le rendirent suspect à la Cour de Dannemarc, comme d'autre côté les Suedois le soupçonnerent de s'être laissé prendre, afin de pouvoir donner des avis à Copenhagen de ce qui se passoit dans leur camp. Ce Chevalier dit là-dessus, qu'Annibal Schested a temoigné toujours au Roi de Dannemarc *outré beaucoup de respect, tout le zèle & toute la fidelité qu'un Prince peut attendre du plus affectionné de ses sujets.* Il fut envoyé Ambassadeur en Suede après le Traité de paix conelu le 27. de Decembre 1659.

* Vossius ubi supra.

β Voyez la liure intitulé le Comte d'Ulfseld Nouvelle historique imprimé à Paris en 1677.

γ Voyez les remarques de l'article Wilefeld.

δ Memair. pag. 141. édit. de Holl.

ε Voyez la vie de Dan-uid Paroiss pag. m 8. 11. 12. 25.

ζ Il avoit été disciple de Melanchthon à Wirtemberg durant 9. ans.

SCHILLING (CHRISTOPHLE) a été un des Savans du XVI. siecle, principalement en Grec ζ. Il étoit natif de Francostein dans la Silesie, & en suite dans le Palatinat, & enfin il fut reçu Medecin dans l'Université de Padouë. La raison qui le fit sortir d'Hirschberg, est qu'il se brouilla au sujet de l'Eucharistie avec Balthasar Tilefius, Ministre du lieu ; car il inferoit dans le Catechisme qu'il dictoit à ses disciples, certaines choses qu'il tenoit ζ de Melanchthon, & qui ne plaisoient pas à

N N N n n 3

*Nam cum Pividum reputo commercia sacra,
Jam non ulterius unica, Scala dea es.*

*Aucturam numerum novem sororum
Castro carmine, castiore vita.*

Mais si on y prend bien garde, on verra qu'il n'y a point ici d'expression qui signifie le mariage ; *mea Scala* peut signifier tout aussi bien une maitresse qu'une femme ; & nous voyons que Marulle se fert de la même marque de tendresse envers Sappho,

*Hoc Sappho melior mea,
Cujus facta domi dictaque plurima
Prestant ingenium inquinant.*

Il n'étoit pas encore son gendre, lors qu'il lui parloit de cette façon ; cela est clair.

(C) *Nous n'en voyons plus gueres de cette nature.* Il y a bien des Poëtes modernes qui croiroient que l'on ne pourroit pas plus fortement leur reprocher d'avoir prodigué leur encens à toute la terre, que si l'on disoit qu'ils avoient loüé jusques à leurs femmes. Ils s'imagineroient que cette expression auroit plus de force, que de dire qu'ils auroient loüé depuis le sceptre jusques à la houlette, & depuis le cedre du liban jusques à l'hyssope de la paroi. Ils croiroient que cette idée donneroit à leurs flateries la même étendue, que l'on a entendu donner à l'amour dans les vers suivans (d).

(d) Histoire d'Amour. des Gazetes.

(e) Ovidius. Trist. l. 4. eleg. 9.

*Je penserois n'être pas malheureux,
Si la beauté dont je suis amoureux
Pouvoit en fin se tenir satisfaite
De mille amans avec un Favori ;
Mais j'embrage que la coquette
Aime encor jusque à son mari.*

(f) Tullius. de Familiis. l. 1. c. 12.

Les plus galans Poëtes de l'antiquité ne se piquoient point d'une si faulle & d'une si absurde délicatesse. Ovide (e) a extremement loué sa femme ; Martial (f) a bien voulu que la posterité épig. 21. fût informée que sa femme parloit bien, & qu'elle l'empêchoit de regretter le séjour de Rome. Je ne parle point de Stace (g) qui a tant loué sa femme.

(g) Stat. l. 3.

(a) Epig. l. 4. pag. m. 71.
(b) Lib. 3. pag. 64.
dit-il (a), en loüant les bonnes mœurs qu'Alexandra Scala aprenoit dans le service des Muses. Tous les autres vers qu'il a faits pour elle se rapportent manifestement au tems qui preceda leur alliance. Il y en a où il la loüe (b) ce qu'à l'âge d'environ 15. ans elle faisoit des vers admirables.

*Cum versu reseras novem sorores,
Vix lustris bene adhuc tribus peractis,
Cum dulci sale serisque blandis
Ipsum jam superes puella patrem,
Quo nihil gravior sacetisque est.*

Dans cette même Epigramme il la traite de *mea Scala*, & neanmoins on ne sauroit croire qu'il fût déjà son mari. Voyons ce qu'il dit au pere.

(c) Lib. 3. pag. 54.
*Plus (c) multo tamen, ô beate amice, est
Quod Scalas Latio pater dedisti,*

* *Touanus*
Lib. 98.
Darwin
lib. 11.
§ Selon
Seckendorf,
Hist. Lu-
ther. l. 3.
p. 93. Ce
fut l'an
1495.

7 Le Car-
dinal Pal-
latin ubi
infra dit
que ce fut
Clement
VII.

8 *De Bi-
blioth.
Orim.
Tralib.
Altamura,
p. 271.*

ζ *Id. ibid.
Rupip-
zous, No-
menclar.
Cardinal.
p. 20. 125.
Lettres de
Principi,
l. 3 fol. 33.
Ughellus
10. 6. in
Archiep.
Capuan.*

θ *O'loinus,
Athen.
Roman.
p. 596.*

ξ *Elle est
au feuillet
33. au 3.
livre, im-
primé à
Venise en
1584. Et
au feuillet
124. verso
de la tra-
duction de
Belleforest.*

π *Palavic.
Istor. del
Concil. l. 3.
c. 17. ex
relatione
Legati So-
riani, Mr.
Seckendorf,
Hist. Lu-
ther. l. 3.
p. 92. re-
jette cela.*

† *Alta-
mura ubi
supra.*

‡ *Mr. Sec-
kendorf,
ubi supra,
observe
qu'elle n'a
jamais été
élervée en
Allemagne
à la dignité
de Cam-
te; Et que
Gaspard de
Schomberg
étoit d'une
branche
collaterale
à celle du
Cardinal de Schomberg.*

à Tilefius. La conclusion de cette querelle fut que Schilling perdit sa charge, comme nous l'avons déjà remarqué dans l'article de David Parcus. Il se retira au Palatinat, où l'Électeur Frideric III. Pétablit Récteur du College qu'il fonda en ce même tems à Amberg. Ce fut l'an 1566. Il devint en suite Récteur du College d'Heidelberg, d'où je pense qu'il sortit à cause de quelque dispute sur la preséance. Il est (Z) Auteur.

SCHOMBERG (THEODORIC DE) Gentilhomme Allemand, servit dans l'armée des Reîtres que le Prince Jean Casimir fils de l'Électeur Palatin amena en France, au secours de ceux de la Religion l'an 1567. & fit une action très-courageuse (A) au passage de la riviere de Seine. Il continua depuis à rendre beaucoup de services, jusques à ce qu'il fut tué à * la bataille d'Ivry l'an 1590. ayant donné de grandes preuves de valeur, & contribué notablement à la victoire que Henri IV. remporta.

SCHOMBERG (NICOLAS DE) Cardinal & Archevêque de Capouë dans le XVI. siecle, étoit Allemand, de la noble & ancienne famille de Schomberg dans la Misnie. Il avoit été Jacobin, & ce fut Savonarola qui lui en donna l'habit à Florence β l'an 1497. & qui par ses predications lui avoit fait naître l'envie d'entrer dans cet Ordre; car Schomberg n'étoit allé en Italie que pour un voyage de curiosité. Il eut diverses charges parmi les Dominicains; il enseigna la Théologie dans Rome & dans Florence; il fut Prieur dans le Couvent de cette dernière ville; & il devint Procureur General de l'Ordre par le choix du celebre Thomas de Vio qui en étoit General, & qui s'est tant fait conoitre sous le nom de Cardinal Cajetan. Leon X. donna à γ Schomberg l'Archevêché de Capouë l'an 1520. Clement VII. le fit l'un de ses plus intimes Conseillers, & l'envoya en France pour y negocier une paix entre Charles-Quint & François I. Comme il n'étoit pas des plus agreables à la France, il n'obtint qu'à peine la permission de se trouver aux conférences de Cambrai, où il contribua beaucoup à la paix qui y fut conclue. Paul III. l'éleva à la dignité de Cardinal Prêtre du titre de S. Sixte d l'an 1535. On dit qu'avant ζ même qu'il fût revêtu de la pourpre il pensa être nommé Pape, dans les Conclaves où Hadrien VI. & Clement VII. furent élus. On le prononça cinq (B) Sermons devant le Pape Jules II. sur la tentation de JESUS-CHRIST, qui furent fort estimés. Il y a quelques-unes de ses lettres θ dans le recueil de celles des Princes, & une entre autres ξ sur la mort de Thomas Morus Chancelier d'Angleterre. On dit π qu'il étoit cousin de la Religieuse qui épousa Luther. Il mourut à Rome le 9. de Septembre 1537. âgé d'un peu plus de 65. ans, & fut enterré au Couvent de la Minerve, auprès du Cardinal Cajetan son bon ami †. Consultez le Lutheranisme de Seckendorf, à la page 92. du troisieme livre.

SCHOMBERG (GASPAR DE) Comte de Nantueil, Gentilhomme Allemand d'une ancienne † famille dans la Misnie, se trouvant en France durant les guerres de Religion, se fit tellement estimer que Charles IX. l'attacha à son service. Il avoit été d'abord engagé dans le party Huguenot, car pendant qu'il † étudioit à Angers en 1562. il se mit à la tête des Protestans, pour empêcher que les Catholiques ne se rendissent les maîtres de la ville; & la chose n'ayant pu lui réussir, il se retira auprès du Prince de Condé, qui l'envoya en Allemagne porter des lettres au Duc des Deux-ponts, afin de hâter les levées qu'on en attendoit, & au Landgrave de Hesse, pour en obtenir secours d'hom- (c) *D'Au- bigne, to. 1. l. 4. ch. 15.* mes & d'argent. Il devint en suite Royaliste, & traversa beaucoup les desseins de

(Z) Il est Auteur. On a un Recueil (a) de ses poëties Grecques & Latines imprimé à Geneve l'an 1580. & quelques (b) lettres sur des questions de Medecine dans un Recueil de pieces imprimé en 1598. à Francfort.

(A) Action très-courageuse au passage. Les Royalistes avoient jetté des planches cloüées de cerles & de chausses trapes dans le gué, & se tenoient en bataille de l'autre côté de la riviere. Les Protestans placèrent quatre cens arquebuziers à des saules sur le bord de l'eau, pour la garde de ceux qui avec râteaux purgerent le gué. Schomberg se jetta dans la riviere au travers de tout cela,

& fit une charge si rude sur les ennemis, qu'il en mit quarante sur la place, & qu'il rapporta deux drapeaux au Prince de Condé, qui n'ayant point

d'Ordre de Chevalerie à lui donner, lui mit autour du cou une chaîne de deux cens écus à la tête de l'armée (c).

(B) Il prononça cinq Sermons. Il les prononça l'an (d) 1505. On les imprima l'an 1511. Des l'année suivante ils furent reimprimés (e) à Leipzig, où on les imprima encore (f) l'an 1684. parce que les exemplaires en étoient devenus fort rares. Altamura n'a pas raison de dire que ces Sermons furent prononcés devant le Pape Leon X. car ils étoient sortis de dessous la presse avant la creation de ce Pape.

(d) *Secken- dorf, Hist. Lutheran. lib. 3. pag.*

(e) *Par les soins de Jean de Schlemuz son cousin. Evêque de Misnie. Sc. kend. ibid.*

(f) *Alta Eruditor. Lips. 1684. p. 496.*

(a) *Touan. lib. 30. (a) König Biblioth. 128. 734. (b) Linden. renovat. pag. 183.*

de son premier maître. Il l'empêcha (A) adroitement en 1568. d'être secouru des troupes du Prince d'Orange. Il fut envoyé souvent en Allemagne pour y faire des levées ; & il s'acquitta avec beaucoup d'honneur du β commandement qu'il eut de ces troupes. Mais il n'étoit pas moins propre aux affaires du cabinet, qu'à celles de la guerre, comme il le remontra en plusieurs importantes négociations. Mr. de Thou y négocia avec lui l'accommodement du Duc de Mercœur, & plusieurs affaires concernant l'Edit de Nantes, lui donna de très-grands éloges ; il assure que c'étoit un homme de grand esprit, & d'une prudence admirable, très-habile dans le métier de la guerre, adroit & expérimenté dans les négociations, d'une éloquence mâle qui persuadoit aisément, d'une probité singulière, civil, magnifique, officieux & obligeant envers tout le monde. Il remontra un zèle tout particulier pour le bien & pour la gloire de la France, sous trois Rois consécutifs pendant 35. ans. Il aimoit les gens de lettres ; & pour tout dire en peu de mots, il faisoit toutes choses avec tant d'honneur & de desintéressement, que les dignitez dont il se trouva toujours revêtu, ni les grandes affaires qui lui passèrent par les mains en paix & en guerre, n'empêchèrent pas qu'il ne laissât une infinité de dettes. Il mourut de mort subite dans son carrosse auprès de la porte S. Antoine, en revenant de Conflans, où il avoit assisté à un Conseil que Henri IV. y avoit tenu, pour nommer des Commissaires executeurs de l'Edit de Nantes. Ce fut le 15. de Mars 1599. Il avoit été naturalisé en 1570. & pourvu quelque tems après du Gouvernement de la Haute & Basse Marche. Il avoit épousé Jeanne Chateigner de la Rochepezai, veuve de Henri Clutin Sieur d'Oisil, Ambassadeur de France à Rome, de laquelle il (B) eut deux fils & trois filles. Je n'ai pu encore trouver de qui étoit fils le jeune Schomberg, qui fut tué au fameux duel de Quelus & d'Entraguet l'an 1578. Il étoit un des seconds de ce dernier ; & ce fut la première fois que les seconds se bati-

β Magnis Germanorum exercitiis cum supremi castrorum Tribuni dignitate praeuit. Thuanus lib. 122. Mr. le La. boureur, Addit. aux Memoires de Castelnau, dit qu'il est ce commandement sous le titre de Colonel des Bandes noires.

γ Voyez la Vie de Mr. de Thou, & son Histoire lib. 122. ad ann. 1599.

δ Le P. Anselme, Hist. des grands Officiers, p. 248.

ζ Journal de Henri 11.

θ Mezerai's Abrégé chronolog. ad ann. 1578.

* Anselme ibid.

\dagger Elle mourut le 6 Janvier 1602.

\ddagger Ibid. aussi p. 257.

SCHOMBERG (HENRI DE) fils du precedent, a été Marechal de France, & d'un merite fort distingué, tant à cause de ses belles actions, qu'à cause de ses belles qualitez de son esprit & de son ame. On peut voir la suite de ses emplois & de ses actions dans Moreri, qui l'avoit copiée du P. Anselme. Il eût bien fait de copier aussi ce qui suit, c'est * que Henri de Schomberg fut marié en premières noces l'an 1599. avec François d'Epinaï \dagger , sœur & heritiere de Charles Marquis d'Epinaï en Bretagne ; & en secondes noces l'an 1631. avec Anne de la Guiche, fille & heritiere de Philibert de la Guiche, Grand Maître de l'Artillerie de France. Il eut du premier lit Charles de Schomberg, dont il sera parlé ci-dessous, & une fille qui a été mariée à Roger du Plellis, Duc de la Roche-Guyon, Chevalier des Ordres du Roi, & premier Gentilhomme de la Chambre. Il sortit du second mariage une fille posthume, qui fut baptisée à Paris le 5. Mars 1633. & qui a été mariée à Charles de Rohan, Duc de Mombazon, & Prince de Guemené.

SCHOMBERG (CHARLES DE) fils du precedent, a été Duc d'Halluin par son mariage avec la Duchesse de ce nom, & Marechal de France. La suite de ses dignitez & de ses exploits se voit dans le Dictionnaire de Moreri, où elle a été transportée mot-à-mot du livre du P. Anselme \ddagger . On eût dû copier

(A) Il empêcha adroitement. Je me servirai des propres termes de D'Aubigné. Après de Soissons, dit-il (a), Gaspard Schomberg vint de la part du Roi au Prince (b), avec lequel il traitoit d'une composition generale, pour en secourant son armée d'argent lui faire reprendre l'Allemagne ; mais en particulier il menagea si bien la plupart des Capitaines, que quand le Prince leur parla d'aller joindre le Prince de Condé, il les trouva tous froids Theologiens & mauvais Parisiens ; discourans de la justice des armes, sans oublier le droit des Rois, & les affaires qu'ils avoyent en leur pays. Schomberg s'en revint ayant recu quelques injures, & mesmes un soufflet de la main de Gents ; & le Prince fut contraint d'aller vers Strasbourg vendre toute sa vaisselle d'argent, sa tapisserie, ses meubles, ses habillemens de reserve ; partager tout cela aux chefs, leur donnant (sinoi ce qu'il devoit) au moins ce

qu'il pouvoit : & puis leur engagea la Principauté d'Orange, & Monfort, avec obligation de les payer du principal & de l'interest dedans douze ans : & lui & ceux qui estoient de meilleure volonté, se joignirent au Duc des Deux-Ponts, se preparant lors pour les guerres de France. Voyez Mr. Varillas à la vie de Charles IX. sous l'an 1568. mais principalement Mr. de Thou au livre 43. sous la même année.

(B) Deux fils & trois filles. Henri dont je donne l'article ; Annibal qui fut tué dans la guerre de Hongrie contre les Turcs ; Catherine qui mourut avant son pere, sans laisser d'enfans de son mariage avec Louis de Barbançon Sieur de (c) Anselme, Hist. des grands Officiers, p. 248.

(c) Anselme, Hist. des grands Officiers, p. 248.

* Le livre intitulé, L'état présent de la France, imprimé en 1697. dit p. 89. que cette Anne d'Haluin avoit épousé en secondes nocces Henri de Foix, Comte de la Valette, Comte de Candale, fils aîné du feu Duc d'Eproun, lequel elle se fit separer pour épouser Monsieur de Schomberg.

(A) Lettre portée, A Cologne, chez Pierre Marceau.

(b) Supplément à la dissertation sur le Sermon de S. Polycarpe.

(c) Scarron le faisoit.

aussi qu'Anne * Duchesse d'Haluin sa femme mourut de la petite verole à Nan-teuil sans enfans, au mois de Novembre 1641. & qu'il se remarqua le 24. de Sep-tembre 1646. avec Marie de Hautefort, Dame d'atour de la Reine, fille de Charles Marquis de Hautefort, de laquelle il n'a point eu d'enfans. Cette Ma-rie de Hautefort a été fort célébrée par Scarron, & par d'autres Poëtes, pour sa vertu : mais un (A) satirique moderne lui a porté une furieuse estocade. Elle eut beaucoup de part à l'amitié de Louis XIII. & souffrit une (B) disgrâce qui releva sa reputation, au lieu de la diminuer.

(A) Un Satirique moderne.] C'est l'Auteur d'un livre qui fut imprimé (a) à la Haye l'an 1687. sous le titre de *Memoires de Mr. L. C. D. R. concernant ce qui s'est passé de plus particulier sous le regne du Cardinal de Richelieu, & du Cardinal Mazarin.* On n'a jamais bien su qui a fait ce livre ; on a seulement débité par conjecture que c'étoit un homme qui avoit été Secrétaire de Madame la Comtesse de Soissons, niece du Cardinal Mazarin. Il a sans doute de l'esprit ; mais on ne vit jamais un tel embaleur de toutes sortes de contes, ni un tel compilateur de toutes les rap-odies satiriques qu'on peut apprendre dans les au-berges, & dans les armées. Il dit dans la page 93. que la Duchesse de Chevreuse apprehenda que La Porte, qui de petit vaillant qu'il étoit de son metier avoit été par elle installé jusques dans son lit, ne la sacrifiait à la Marechale de Schomberg, qui après avoir résisté à l'amour du Roi, n'avoit pu se- lon le bruit commun se défendre de celui d'un hom- me de si basse étoffe. Avant que de rapporter ce que Mr. l'Abbé Faydit a publié là-dessus, je fais cette petite remarque ; c'est que le tems dont il s'agit là est celui qui a coulé entre la mort du Cardinal de Richelieu, & celle du Roi Louis XIII. Or en ce tems-là le Marechal de Schomberg n'avoit pas encore épousé la Dame qui est ici en question, c'est donc mal à propos qu'on la qualifie comme l'on fait. Ecoutons maintenant Mr. l'Abbé Faydit.

„ J'avois, dit-il (b), que ce qui me determina „ quand je composai mon livre, de mettre tout „ au long cet endroit de Celle, fut uniquement „ le dessein de consoler en effet par l'exemple de „ la très-sainte Vierge une Dame très-vertueuse, „ que la calomnie avoit eu l'audace d'attaquer sur „ son honneur, avec autant d'injustice que de „ cruauté. Ceux qui me conoissent savent que je „ fais profession depuis long tems, d'honorer „ une illustre Duchesse & Marechale de France, „ qui ayant été dans sa jeunesse l'ornement & „ l'admiration de la Cour, autant à cause de son „ éminente piété, qu'à cause de sa beauté & de „ son esprit, est devenuë dans sa vieillesse l'édifi- „ cation de toute la ville, par les exemples conti- „ nuels de ses vertus, & la joye de tous ceux „ qui la voyent, par la douceur de ses entretiens. „ Mais comme il n'y a rien de si pur que la calom- „ nie n'attaque, il s'est trouvé un insolent Ecri- „ vain, qui dans un livre plein de faussetez inti- „ tulé *Memoires de M. L. C. D. R.* a eu l'effron- „ terie de repandre sa faterie sur une si belle vie, „ & sans songer que cette Marechale dont il parle „ si mal, est celle-là même que les Poëtes (c), „ naturellement satyriques, appelloient dans sa „ jeunesse *Sainte Haut.* . . . il n'a pas craint par la „ plus lâche & la plus ridicule de toutes les médi- „ sances, de lui donner pour Galant un homme „ qu'elle n'a jamais ni vu ni connu. Un jour donc „ que j'étois allé chez elle, je la trouvai un peu „ étonnée de se voir si indignement traitée dans

„ cet impertinent livre ; je ne pus m'empêcher „ de lui dire pour la consoler, que la T. S. Vier- „ ge même, qui étoit la plus pure de toutes les „ creatures, n'avoit pu ou voulu éviter les calom- „ nies des insolens, & que peu de tems après sa „ mort il s'étoit trouvé un Letivain celebre, qui „ avoit eu l'impudence d'assurer, qu'elle avoit eu „ un commerce criminel avec un homme d'épée nom- „ mé PANTHER, & que c'étoit de lui qu'elle „ avoit eu J. C. Comme cela lui parut nouveau, „ & capable d'ailleurs de la consoler, elle me te- „ moigna que je lui ferois plaisir de lui copier ce „ passage.

J'ai cru ne devoir rien retrancher de ce discours, car tout m'y a paru propre à être de quelque usage, ou pour les uns ou pour les autres. J'y join- drai une observation ; c'est qu'on ne devoit pas souffrir que tant de gens eussent la hardiesse de dis- simer les plus grans noms. Je conois bien des personnes qui gemissent de l'impunité de cette li- cence. On la trouveroit plus supportable, si ces Auteurs satiriques étoient assés de ce qu'ils de- bitent ; mais le plus souvent ils n'en ont nulle cer- titude, & quelquefois même ils savent qu'ils mentent, & ils retournent opiniâtrément de se retracter, si on mettoit en évidence leurs calom- nies. Ils n'imiteroient point l'acte d'honnête hom- me, qui a paru dans le Mercure politique du mois de Decembre 1695. Copions cet endroit-là. Voici les paroles de l'Auteur de cet Ouvrage. (d) Puis que je suis sur le chapitre du feu Arche- vêque de Paris, je me sens obligé de dire que je suis marri d'avoir rapporté (e) ce que dit l'Auteur de l'Es- prit de Mr. Arnaud au sujet de Madame la Mar- chale, Duchesse de la Meilleraye. L'Auteur de cette Satire qui a avancé indistinctement tant de faits qui d'Août, se sont trouvez faux, l'a mis du nombre de quel- ques Dames, avec lesquelles on pretend que cet Archevêque étoit en commerce de galanterie ; & cepen- dant il est certain que cette Duchesse n'a jamais de sa vie parlé à ce Prelat. C'est le temoignage que tout Paris lui rend. Je suis convaincu que Mad- ame de la Meilleraye s'est fort peu souciée qu'on ait parlé de ce commerce chimérique, sur la foi d'un Auteur qui ne passera jamais pour canonique. J'ai bien voulu néanmoins pour mon propre intérêt des- avouer ce que j'avois dit, quoi qu'à la vérité je n'en crusse rien, comme je l'insinuai assez.

(B) A l'amitié de Louis XIII. & souffrit une disgrâce qui.] On voit assez amplement cette amourette dans les Intrigues galantes de la Cour de France. Le Cardinal de Richelieu, nous dit- on, s'allarma de cette passion du Roi, encore que Mademoiselle de Hautefort n'eût pas (f) la même penetration, ni l'esprit aussi capable d'intri- gues que la premiere (g) Maitresse ; il s'en allarma, dis-je, après qu'il eut decouvert qu'elle ne se gou- vernoit que par les conseils de Mademoiselle de Cheverault. Lui & St. Mans (h) presserent telle- ment le Roi, qu'il envoya ordre à ces deux filles de sortir

SCHOM-

(d) Mer- cure histo- rique & politique, mois de Decembre 1695. pag. 661. 662.
(e) C'est dans le Tome XIX. mois d'Août, p. 189.
(f) Intri- gues gal- lantes de la Cour de France, to. 2. pag. 183. édit. 1695.
(g) La Demoiselle de la Fayette.
(h) Intri- gues galantes de Louis XIV. p. 186. fortit

SCHOMBERG (FRIDERIC DE) créé Marechal de France le 30. de Juillet 1675. tué au fameux passage de la Boyne en Irlande le 10. de Juillet 1690. l'un des plus grans Capitaines de son siecle, & celui qui a commandé des armées sous un plus grand nombre de Rois, & qui a été élevé aux dignitez éminentes en plus de pais, meriteroit ici un long article; mais n'ayant point reçu les memoires que j'attendois, je suis contraint de le renvoyer à un autre tems. C'est un de ces grans hommes dont l'histoire doit être donnée à faire à un habile Ecrivain. Je ne doute pas que Monsieur le Duc de Schomberg son digne fils n'ait déjà songé à procurer cet honneur à sa * Maison, & ce beau present à la Republique des lettres.

SCHOT (REGINALD) Gentilhomme Anglois, composa un livre dont on brûla tous les exemplaires †, qu'on en put trouver. Il tâcha d'y faire voir que tout ce qui se raconte des Magiciens & des sortileges est chimerique. La premiere partie de cet Ouvrage fut mise en Flamand, & imprimé † l'an 1609. & fut beaucoup d'impression sur les esprits. Mr. Voetius (Z) s'en plaint beaucoup.

SCIOPPIUS † (GASPAR) l'un des plus fameux Ecrivains du XVII. siecle, étoit Allemand. Ses ennemis ont publié touchant (A) sa famille beau-

sortir incessamment de la Cour, & elles entrerent d'abord dans un Convent à Paris; mais le Cardinal ne les y laissa pas long-tems, & les obligea à se retirer, Mademoiselle de Chevreault en Poitou, & Mademoiselle de Hautefort à une de ses terres à quarante lieues de la Cour. Cette passion du Roi étoit mêlée d'un grand respect & d'une grande jalousie. (a) Il n'osoit s'emparer à la moindre liberté avec cette Demoiselle, comme on en pourroit juger par ce que je vay dire. Un jour la Reyne ayant recu un billet dont elle vouloit faire quelque mystere, l'attacha à la tapisserie de sa chambre pour n'oublier pas d'y faire réponse, & le Roy étant entré peu de tems après, la Reyne ne voulant pas qu'il vit ce billet, commanda à Madame de Hautefort, qui étoit sa Dame d'honneur, de le prendre & de le ser- rer, ce qu'elle fit. Le Roi voulut le lui ôter, & ils se débattirent assez long-tems en badinant; mais Madame de Hautefort ne pouvant plus se défendre, mit ce billet dans son sein, un azile assuré pour luy; car le Roy n'osa y toucher, & n'eut plus la moindre curiosité de le voir. Voilà des preuves de son respect; & en voici de sa jalousie. Le Marquis de Gevres fut tué pendant qu'on dispoisoit toutes choses pour son mariage avec Mademoiselle de Hautefort. Le Roi †, (b) étant entré quelques jours après dans la chambre de cette Dame, la trouva à genoux devant son prier-Dieu, & s'en étant approché sans faire bruit, vit qu'elle lisoit les Vêpres des morts, & s'imaginant que c'étoit pour le Marquis de Gevres, en conceut une si forte jalousie, qu'il demeura six semaines sans vouloir entendre parler d'elle, quoi qu'il lui eût proposé lui-même le mariage du Marquis; ce qu'on peut attribuer aux caprices ordinaires de l'amour, qui regarde souvent comme un mal les choses qu'il a souhaitées. Je demande de n'être considéré ici que comme copiste; car je ne garantis point que cet Auteur ait eu de l'exac- titude pour le fond de cette affaire, & encore moins qu'il n'y ait pas fait des transpositions de tems & de lieux. J'ai quelque petit scrupule sur ce conte de la fuite du Mengiana. (c) Madem. de Schomberg Hautefort étoit du nombre des Dames que le Roi Louis XIII. voyoit ordinairement; mais elle se degouta de la Cour, & se retira aux Magde- lonnettes. Mr. l'Abbé de la Victoire y étant allé pour la voir lui dit: Madame, c'est donc pour faire hon- neur au Roy que vous vous êtes retirée ici? Je fais là-dessus 3. petites observations. 1. Cette Da-

me n'a jamais pu être nommée Mademoiselle de Schomberg; car ce dernier nom ne lui appar- tint qu'après qu'elle eut épousé le Marechal de Schomberg. 2. Sa retraite de la Cour fut involontaire. 3. Je ne saurois croire qu'entre tant de fortes de Couvens où elle pouvoit le retirer, elle ait choisi les Magdelonnettes, lieu destiné à la penitence publique en quelque façon.

Au reste Madame de Hautefort fut encore disgraciée sous la regence d'Anne d'Autriche. Voyez les (d) Stances que Benferade fit là-dessus.

(Z) Mr. Voetius s'en plaint beaucoup.] Le passage que je vais citer servira de preuve & de commentaire à cet article. (e) Reginaldus Scot nobilis Anglus magia crimen aperte negavit, & ex professo oppugnavit, omnes ejus mirabiles effectus aut ad melancholiam, aliose naturales morbos, aut ad artem, industriam, & agilitatem hominum figmentis & prestigis suis illudentium, aut ad stolidas imaginationes, dictorum magorum, aut ad vanas nugas & sêctiones eorundem magorum referens. Ejus liber tit. Discoverie of Withercraft in Anglia combustus est; quem nominatim etiam perstringit Serenus. Magnæ Britannia Rex Jacobus in Dæmonologia, eamque tangit diffusissima erudi- tions Theologus Johannes Raynoldus, in cens. lib. Apocryph. tom. 2. prælect. 169. In eisdem, sed ininominatum calamum strinxit eximus & subælii recitæ de judicii Theologus, Guillem. Perkinsus in tractatu de Balsanologia. Pars libri istius Reginaldi Scoti clentica (nam reliqua in editione Anglicana conjurationes continebat) in Belgicum idioma translata est, ante annos aliquot Lugd. Batav. per Thomam Basson. ex illius libri lectione; seu fonte perenni, non pauci editi. de ab illo tempore docti & indocti in Belgio fluctare, Holl. & de Magna one Πρωτογεν & Δεσπονηζεν, (ut Liber- tatis & Semilibertatis insecta est patria nostra) quin ego ignorantia sepe prolabi, ut non inique illis applicari potuerit, quod Serenus. Rex Jacobus in Dæ- monologia subditio suo Reginaldo Scoti: esse quasi novos Sadduceos: cum omnes diabolorum opera- tiones, & apparitiones suaverit exhibant, tan- quam amularum, aut superstitionis metuculosa phantasmata ac fabellas.

(A) Touchant sa famille beaucoup de choses hontenses.] On a publié (f) qu'il naquit dans un village où son pere étoit fossoyeur, hoc respillone atque aditno in pago quodam non ignoto, natus est Gasser Schoppius; que son pere ayant fait un jour une fosse trop petite, & ne voulant pas prendre la

* Elle est différente de celle dont étoient issus les Marechaux de Schomberg mentionnez dans les articles precedens. Voyez Sackendorfs Hist. Lutheran. l. 3. p. 92. littera b. où il montre qu'elle avoit son siège sur la Rhin au Diocèse de Trèves. Theodorice de Schomberg, de Schomberg, de supra, est de celle-ci, si l'on s'en raporte à l'Etat de la France, tome 2. p. 166. édit. 1680. † Voyez ubi infra pag. 544. † Voyez Diffusæ, l. 1. tit. 10. 3. p. 573. † Son crai nom étoit Schoppius, mais il se commo- deroit à la pro- nunciation italienne. † Voyez l'histoire de la chan- gea en Scioppius. (d) Elles sont au 5. volume du recueil des plus belles piéces des Poètes François, imprimé l'an 1692. p. 187. (e) Voyez le titre de la Vie & parentes Gasp. Schoppi, imprimé à Leide 1609. avec Con- sultatio fabulæ Burdo- peinte num.

(a) Intrig. galantes. l. 1. d. pag. 184.

(b) Ibid. p. 185.

(c) Suite du Mengiana, pag. 379. édit. de Holl.

coup de choses honteuses. Il étudia à Amberg, puis à Heidelberg, en suite à Aلدorf, & cela aux dépens de l'Electeur Palatin. Après un séjour considerable à Ingolstadt, il retourna à Aلدorf, & publia des Ouvrages de Critique, qui le remplirent de faste: il ne put voir sans orgueil sa grande jeunesse (B) jointe à un merite imprimé. Il fit un voyage en Italie, & après quelque séjour à Vero-

no,

peine de bêcher tout de nouveau, coupa les pieds au cadavre. (a) *Hiberno quodam tempore, terra firmiter gelu constricta, sepeliendum accepit cadaver, cui jam sepulchrum effoderat, sed mensura breviora quam pro mole: ibi vir fortissimus, ne tanto in frigore terra deducenda esset, pedibus cadaver mutilavit, & in fossam quam sepulchrum verius recondit. Qu'ayant amassé quelque argent, il s'en alla en Pologne où il servit chez un Imprimeur; qu'en suite il fut Colporteur, allant de village en village à la maniere des Savoyards, pour vendre de petites marchandises; qu'il abandonna ce metier, & qu'il s'encôla; qu'il revint au Palatinat après la mort de l'Electeur Frederic III. & qu'il y obtint une (b) charge peu considerable; qu'il se mit à vendre du blé, & qu'il y gagna quelque chose; qu'on lui donna la judicature d'une autre ville; qu'au bout d'un an il s'enrôla pour l'expédition de Cologne, & qu'il y obtint la charge de Prevôt d'armée; qu'après la mort de l'Electeur Louis il retourna à son premier poste, & s'y fit un bon Maunier, qu'il fut envoyé dans une ville mutinée, & qu'il y commanda les soldats; qu'il y fut braffeur de biere; qu'il y étoit avec sa femme & avec sa fille, mais qu'il ne leur permettoit de voir personne. Sa femme, ajoutée-t-on, étoit du pais de Hesse, & avoit suivi un homme en Hongrie qui l'entretenoit. Dès le lendemain qu'il fut tiré elle coucha avec Schoppius, qui la reprisa depuis de telle sorte, qu'il la faisoit travailler comme une servante, sans la voir, sans lui parler. Au contraire (c) il la faisoit manger à sa table la servante, & l'admettoit à son lit de tems en tems. La fille fidelle compagne de la mere dans cet état de reclusion, épousa un scelerat qui auroit perdu la vie par la main du bourreau pour le crime de bestialité, s'il n'eût pris la fuite. En son absence sa femme se prostitua à un autre, & devint grosse. On la mit en prison, & si elle n'eût trouvé moyen de s'échaper, on l'auroit punie publiquement de son adultere. (d) *Hec ne fratre tali indigna esset, scelerato nupti homini, qui (honor sui verecundis attribus) constante matrimonio obstruit: cum vacua enim consuevisse convictus est, & effugiendi causa supplicii uxore deserta se subduxit; qua superstita inaroso illo ac fugitivo, alteri cuidam suam copiam fecit, ac mox pregnantis facta est. Ob id flagitium, cum in carcere conjecta, supplicium vix evasura esset, vinculis perforatis in Austriam pervenit, relicta adulterina apud patrem sobole. In Palatina sane ditione, deprehensa si fuerit, publicam animadversionem non evadet. Enfin on dit que nôtre Scioppius se vanoit d'être barard d'un Gentilhomme de Etanconie nommé Munster, & qu'il se donnoit ce nom-là; mais qu'une Dame de cette noble famille le convainquit d'imposture, & lui defendit avec menaces d'usurper cette qualité. (e) *Quoties symbolum amicitia in adolescentium philothecas, qui mos hodie obtinet, reserere solebat, totidem literis nomen consignabat: G. S. à Munster, addito ad Scalgeri exemplum, FUIMUS TROES. Donec Ingolstadtii à nobilissima ejus gentis matrona convictus est, cujus ta-***

(a) Ibi. pag. 138.
(b) In prefectura Burek-trefwiciana, tenuit officium ac vile obtinuit, quod Notarium sive Actuarium prefecture vocare possit. 16. pag. 139.

(c) Contra vero, quasi veris viciorum vicibus, ancillae fortissimo Herculi adherere cibum una capere, & si res ita terret, thorum genialem occupare. 14. ibid. pag. 141.

(d) 16. pag. 142. 143.

(e) Ibid. pag. 141.

men minis nondum absterri potuit, quin Italus, ad quos postea profectus est, gentilem hominem, ut Longobardi vocant, se Germanum esse persuaderet.

Il est certain que Scioppius s'est qualifié Gentilhomme toute sa vie, & qu'ayant sur les medifances que les amis de Scaliger avoient publiées, il comparut (f) devant les Juges civils de la Chambre Apostolique à Rome, pour être reçu à faire preuve de sa noblesse, & de sa bonne conduite; & que les temoins qu'il amena ayant été interrogés juridiquement, on lui delivra un acte sellé Gubini du seau de la Chambre Apostolique, par où il paroît que les temoins deposerent qu'il étoit né Gentilhomme, & de legitime mariage. (g) *Sibi ex publica fama & multorum, quid scire poterint, testimonio constare, Scioppium legitime natum & ex nobili familia oriundum esse, tametsi majorum nobilitatem paupertatis injuria prope jam exstinctam ejus demum pater virtute sua gestigisse honoratissimis muneribus & officiis suis excavit.* 14. pag. 31.

Il dedia à son pere l'un (h) de ses livres, où il ne dit autre chose (i) de ses ancêtres, si ce n'est que son bisayeul vécut 110. ans, & sa bisayeule 105. Il fit un voyage au Palatinat l'an 1608. pour recevoir la succession de son pere, ou plutôt pour en obtenir la main levée; car on dit que les Magistrats sen étoient levés à cause des malversations de son pere, par rapport aux droits du Prince sur la biere, & à tels autres impôts. (k) *Patre mortuo ad matrem adenda hereditatis causa venisse dicitur, que à Magistratu eam ob causam sequestrata putatur, quod pater... publicum veridical quod de bonis ac rebus inferri arario solet, fraudavit, cujusmodi ibi fures, aut saltem Norimberga, feverissime plebuntur. Il ma ce peccat, & allega d'autres raisons pourquoy il ne pouvoit pas jouir de son patrimoine (l).*

(B) Sa grande jeunesse jointe à un merite imprimé.] Mr. Baillet qui l'a mis avec raison dans le catalogue des enfans celebres en parole ainsi. (m) Nous pouvons envisager l'amour qu'il a tenu, moigné pour l'étude des lettres, & son travail infatigable que Dieu a presque toujours recompensé d'un grand succès, comme un exemple qui mérite d'être proposé aux jeunes gens. (n) Otavio Ferrari Milanois celebre Professeur de Pa-

doué, semble nous assurer qu'il estoit homme de lettres dès son enfance, & qu'il ajouta, que dès l'âge de seize ans il publia des livres qui ont mérité l'admiration des vieillards. Les paroles d'Otavio Ferrari sont celles-ci. (o) *Ab incunata etate ita totus literis affixus fuit, ut sexto decimo anno libros vulgares quos senes admirantur, in uno anno libros vulgares quos senes admirantur, profectus, qui eruditionis specimen dedisse, ut vix tribus lustri principis expletis non unum opus publici juris faceret, quod exalta etate judicium, totiusque antiquitatis solidam cognitionem pre se ferret. Mais pour mieux faire, je joins de Scioppius par l'instruction qu'il nous va fournir. Nous verrons qu'il avoit 17. ans à peu près lors qu'il publia son premier livre: c'étoient des vers Latins. Extant typis Hei-*

(f) Voyez le Livre intitulé Oporini du seau de la Chambre Apostolique, par où il paroît que les temoins deposerent qu'il étoit né Gentilhomme, & de legitime mariage. (g) Sibi ex publica fama & multorum, quid scire poterint, testimonio constare, Scioppium legitime natum & ex nobili familia oriundum esse, tametsi majorum nobilitatem paupertatis injuria prope jam exstinctam ejus demum pater virtute sua gestigisse honoratissimis muneribus & officiis suis excavit. 14. pag. 31. (h) Ses parents de thes de Schoppius. (i) Vita & parentes de thes de Schoppius. (k) Patre mortuo ad matrem adenda hereditatis causa venisse dicitur, que à Magistratu eam ob causam sequestrata putatur, quod pater... publicum veridical quod de bonis ac rebus inferri arario solet, fraudavit, cujusmodi ibi fures, aut saltem Norimberga, feverissime plebuntur. 152. (l) Voyez les Amphiotes de Scioppiana pag. 190. (m) Baillet, enffans celebres pag. 244. (n) Otavio Ferrari Milanois celebre Professeur de Pa-245. (o) Proba-son. pag. 202. (p) Othavio Ferrarino, in uno anno libros vulgares quos senes admirantur, profectus, qui eruditionis specimen dedisse, ut vix tribus lustri principis expletis non unum opus publici juris faceret, quod exalta etate judicium, totiusque antiquitatis solidam cognitionem pre se ferret. (q) Id. in nobis va fournir. Nous verrons qu'il avoit 17. ans à peu près lors qu'il publia son premier livre: c'étoient des vers Latins. Extant typis Hei-

ne, il s'en retourna en Allemagne, d'où il repassa en Italie, & publia à Ferrare un panegyrique du Roi d'Espagne, & de Clement VIII. Il tâcha de s'avancer à la Cour de Rome, & se servit de plusieurs moyens indusfrieux: mais sa fortune ne laissa pas d'être mediocre, & il n'en fut guere content *, au milieu des titres (C) pompeux qu'il se donnoit. Avant son premier voyage d'Italie il avoit jointé à Gifanius la piece que j'ai rapportée ailleurs †. Il se fit Catholique Romain environ l'an 1599. Je ne fais pas bien la raison qui l'irrita contre les Jésuites; mais il est certain qu'il fut leur grand ennemi, & qu'il les (D) déchira cruellement

* Tiré d'un livre intitulé Vita & parentes Gasp. Schoppia Germano quodam contubernali ejus conscripta, imprimé à Leim

de avec les Confutatio fabula Burdonum.

† Dans l'article Gifanius pag. 1236. col. 2.

(i) Voyez les Amphitodes pag. 40. & sequent.

(ii) Ib. pag. 40. 41.

(k) Ib. pag. 43. 44.

(l) Vita & parentes Schoppia pag. 156.

(m) Vita & parentes Gasp. Schoppia pag. 146.

(n) On assure dans l'écrit que

delbergenfisbus impressa complura Scioppii carmina anno 1593. cum haud etiam septimum decimum atatis annum compleisset, antiquaria illa plus satis, sic tamen ut variam eruditionem accurata probatissimorum auctorum lectione comparatam passim praesentant: quo ipso tempore etiam Dialectica & Rhetorica aequales & correctiores suos, illustres nobilissimosque adolescentes, cum eos a magistris suis negligi doleret, docere, ausus est (A). Pour savoir combien de livres il publia avant l'âge de 24. ans, il ne faut que jeter la vue sur cette liste. Souvenons nous qu'il étoit né le 17. année l'an 1593, comme il vient de nous l'apprendre. (b) Versiculum libri quatuor. Editi Noribergae in 8. apud Paulum Kaufmannum Anno 1595. Disputatio de Injuriis apud eundem in 4. Anno 1593. Supplementum Lectionum libri quinque. Apud eundem in 8. Anno 1597. Commentarius de Arte Critica. Noribergae in 8. apud Valentinum Furrmannum Anno 1597. Notationes Criticae in Phaedrum cum Rittershusii in eundem scriptorem Commentario edita Lugdun Batavor. in 8. apud Fr. Raphelengium Anno 1597. Libellus de sua (c) ad Catholicos migratione, deque auctoritate Ecclesiae in sacra scriptura interpretanda. Editus Roma apud Zanetum in 8. 1599. Epistola de varis fidei controversiis ad primarium quandam Germaniam Jurisconsultum. Ingolstadt in 4. apud Angermarium Anno 1599. Il faut ajouter à cette liste le commentaire sur les Priapees, dont l'Épître dedicatoire est datée d'Ingolstadt l'an 1595. L'Auteur affecta de ne le point faire paroître dans le catalogue de ses Ouvrages, parce que ses ennemis lui faisoient un crime d'avoir commenté un recueil de vers aussi impur que les Priapees. Il se (d) défendit très-mal contre ce reproche; il tâcha de persuader que ce commentaire étoit un Ouvrage de Goldast, qui par une insigne supercherie l'avoit publié comme un Ouvrage de Scioppius: en tout cas il prétendit que Scalliger qui avoit fait des commentaires sur les Priapees & sur Catulle, & Douza qui en avoit fait sur Petrone lui devoient servir de bouclier. Mais c'étoit donner le change; car le véritable sujet de l'accusation n'étoit pas qu'il eût commenté des vers impudiques, mais qu'il eût (e) rempli d'un si grand détail d'ordures son commentaire. Outre que'il y avoit inferé une complainte, sur ce que les hommes n'ont pas reçu de la nature la même force que les moineaux. On ne laissa pas tomber cet endroit, on le berna bien là-dessus dans la satire, (f) Hercules tuam fidem. Il le meritoit assurément, car voici sa réflexion. (g) Cum Ingolstadtii agerem, vidi è regione Musai mei passerem cotum viciis reperentem, & inde adeo ad languorem datum, ut avolaturus in terram decideret. En sortem inquam. Hoc passeribus datum, negatum hominibus? Nequis facinus hujusmodi imitari audeat, sciam ut Picos qui aureos montes colum, divinis ille solus superet. Prae milite. Plurimo omnes eum sectantur vas faminis scilicet. Je croi pouvoir dire que si l'un de ses Ouvrages

formoit quelque prejagé defavantageux contre ses mœurs, tous les livres en general étoient une preuve qu'il n'étoit point debauché, car s'il eût perdu du tems à faire l'amour, & à boire, il n'eût pu produire les écrits qu'il publioit. Ils ne pouvoient être que le fruit d'une soite application, & ils demandoient un attachement continué & opiniâtre à l'étude, & à la conversation des Savans. Aussi voyons nous qu'il (h) prend à témoin les Professeurs de l'Academie d'Altdorf, & ceux d'Ingolstadt, que la vie qu'il avoit menée étoit toutte différente de celle de la jeunesse qu'ils instruisoient. Il cite un poème qu'il publia, pour exhorter le Recteur Wesenbecius à faire cesser les debauches des Ecoliers. Cum (i) Petrus Wesenbecius Jurisconsultus Academia Reitor creatus fuisset, longum Scioppius carmen Noribergae imprimendum dedit, quo corruptos juvenis motes acerbe describit, ipsumque Rectorem cohortatur, ut disciplinam restituere, frenam nimis laxatam contrahere, nominatim vero crististorum pileorum usu & nocturnis commissivanda juvenutis concursationibus interdiceret Academicis velit, in continuaces verò & refractarios severe ammadvertat. Il allegue une Epître dedicatoire où il declara pourquoy il avoit peu d'amis, & pourquoy les Ecoliers le regardoient comme un misantrope, c'est qu'il fuyoit leurs collations, leurs promenades, leurs ivrogneries, & qu'il demouroit colé à son cabinet depuis le matin jusques au soir. (k) Freqventes istas adolescentibus comotationes ut Jugam suadere mihi potest vel valetudinis ratio, quam diligenter cordi habeo, vel consilium quod ameis praceptoribus neglectus, & ceteroquin ingenio non nimis docili praeditus jam olim cepi, de studiis solidum diem ab usque mane ad vesperam sine ulla potu & cibo naviter persequendis, vel cura denique quam in majoribus meis imitandis ponere decrevi &c. Aliis itaque qui pro divinitate & facilitate ingenii sui, ad que ego impenso labore meo & indefesso studio adpiro nihil agendo vel commessando consequuntur, per me quidem potare, plurimosque sibi hac comitate sua amicos parare licet: dum mihi vicissim hoc non agere largiantur, ut quam illi ex cauponis ego ex laboribus voluptatem capiam, & laudem continentia, ut ego voco, ut illi, Morositate, à majoribus meis acceptam & in me transfusam, studiosè conservem &c. Il passe à bon droit pour avoir été un malhonnête homme, mais ses fautes, comme celles de quelques autres Savans orgueilleux, satiriques & emportez, étoient non pas des deréglements du corps, mais des vices de l'esprit.

(C) Des titres pompeux qu'il se donnoit.] Il (l) Vita & fut fait Patrice de Rome, Chevalier de St. Pierre, Conseiller de l'Empereur, Conseiller du Roi d'Espagne, Conseiller de l'Archiduc, (1) Comte Palatin: enfin on le vit paré du titre de Comte de Clara Valle.

(D) Qu'il déchira cruellement les Jésuites dans plusieurs libelles.] On assure dans l'écrit que

0 0 0 0 0 2

(a) Opusculum Graecum ubi supra pag. 39.

(b) Ces titres sont pris de l'Indiculus des Ouvrages de Scioppius qui est à la tête des Amphitodes Scioppianæ.

(c) Freberrus se trompe donc à la page 775. de son theâtre, où il dit que Scioppius se fit Pasteur l'an 1601.

(d) Voyez les Amphitodes Scioppiana pag. 102. & seq.

(e) Lusus diversorum in Priapum poetarum liberò commentario illustravit, quo post hominum memoriae, nihil fecit ab illo cinere aut libidini omnium proficuto in lucem editum fuisse, omnes fatentur. Vita & parentes Gasp. Schoppia pag. 142.

(f) Pag. 50. Voyez aussi Meric Casauboni pietas p. 21.

(g) Scioppius, commentatur in Priapeis carm. 25. pag. 137. Edit. 1664. in 8.

dans plusieurs libelles, sous divers masques de nom. D'autre côté il se dechaînoit avec la dernière fureur contre le party Protestant, jusques à pousser les Prin-

ccs

que j'ai cité plusieurs fois, qu'avant qu'il changeât de religion il fit imprimer des vers où il apelloit leur Compagnie, *Iberam parriaticalem cohortem*, & qu'en suite il les attaqua violemment dans un Ouvrage que plusieurs personnes virent à Rome, *Quos petulantissimo postea scripto quod Romæ plurimi viderunt, & è quo nonnulla hic adfertur poterant, petivit.* On rapporte un fragment de lettre qui temoigne qu'il dit long tems après son apostasie, qu'il y avoit dans (a) c.à. l'Ordre peu de Savans, & tres-peu d'honnêtes gens. Il repond (b) à l'égard du poëme, qu'il y parla des Jesuites selon les idées que Gifanius lui en donnoit, mais il nie que ces vers-là ayent vu le jour. Il s'inscriit en faux (c) contre le fragment de lettre, & il avoué seulement qu'il n'approuve pas en tout la conduite des Jesuites, & qu'il (d) ne sauroit se résoudre à leur faire sa cour, bien qu'il reconnoît que Dieu est l'auteur de leur Institut, & que leur Compagnie est non seulement très-utile au Christianisme, mais aussi très-necessaire: de forte qu'il est assuré que s'ils observent exactement leurs statuts, on verra bien-tôt l'herésie dans le tombeau. *Tamen*

(a) Inter Jesuitas viros eruditos paucissimos bonos reperiri ait. Ibid. pag. 155.

(b) Oporinus Grubinius ubi supra pag. 126.

(c) Ibid. pag. 129.

(d) Neque etiam ut multum Italus præfertim & Græciensis Jesuitis benedicturum inducere potest. 16.

(e) Ibid.

(f) Défense des nouveaux Chrétiens 1. part. ch. 1. art. 1. p. m 5.

(g) C'est-à-dire l'Auteur de la Morale pratique.

(h) Morale pratique, 10. 3. pag. 124.

(i) Id. ib. pag. 125.

(e) *Societatis Jesu institutum ab ipso deo auctore profectum, totique respublica Christiana non modo summo opere utile, sed omnino etiam necessarium esse credit, cui si convenienter vivant, qui religioso Sacramento ei se obtinuerunt, propediem fore confidit, ut ad sibi vices mutatur, Hæresique lesus fuit, neque cuiquam sine scelere aliter videri posse, persusum habet.* Pour savoir s'il changea de sentiment, on n'a qu'à lire ces paroles du P. de le Teller. (f) *Il ne faut pas qu'il se fasse honneur du dessein de la conversion des Jesuites, comme s'il en estoit le premier Auteur. Il y a long-temps que la gloire en est dévée à son digne predecesseur le fameux Gaspar Scioppius, qui a tant écrit sur ce sujet-là, en ayant fait la matiere de plusieurs libelles. On ne doit pas s'étonner que ceux qui ont hérité de sa haine implacable contre les Jesuites, soient animés aussi du zele bizarre & hypocrite de cet Ecrivain, le plus furieux & le plus décrié calomniateur qui fut jamais, de l'aveu de tout le monde, ny de voir qu'ils marchent encore aujourd' huy sur ses traces.* Mr. Anauld attaqué dans ce passage a repondu bien des choses: j'en vai copier quelques-unes. (h) *Etes-vous scrutateurs des cœurs pour decider hardiment, que ç'a été par une haine implacable contre les Jesuites, que Schioppus plus a parlé en divers livres fort desavantageusement de vôtre Societé, & que s'il y temoigne du zèle pour l'Eglise, ce ne peut avoir été qu'un zèle hypocrite.* Si cela se souffre, quelle vertu ne pourra-t-on point décrier en la faisant passer pour hypocritie. . . . (i) *On n'a aucun intérêt à la reputation de Schioppius bonne ou mauvaise. Mais comme ceux mêmes qui le traitent le plus mal demeurent d'accord que ç'a été un fort grand esprit, & fort habile dans la Critique & dans les lettres humaines, il merite bien qu'on en dise quelque chose, & qu'on oppose les grandes loüanges que vous lui avez données autrefois, à vos furieuses declamations. Schioppius a eu trois fortes d'ennemis qui ont contribué à le décrier, comme trop emporté & trop satyrique. Les premiers ont été les*

Protestans qu'il avoit abandonnez pour se faire Catholique, & en particulier Joseph Scaliger & ses partiâns, qui regardoient ce prétendu Prince de Veronne comme le heros de leur secte. Ils furent fur tout choquez de ce qu'il avoit blessé leur Scaliger par la partie la plus sensible, en faisant passer pour une table fa prétendue naissance des Princes de Veronne, en quoi les personnes les plus judicieuses conviennent maintenant qu'il avoit raison. Les seconds de ses ennemis ont été les gens de lettres. Il se les attira sur les bras par une trop grande attache à la pureté du Latin. Peut-être que personne depuis le siecle d'Auguste n'a mieux sçu que lui les finesses de cette langue. Mais il y étoit si pointilleux, qu'il ne pouvoit souffrir qu'on prit aucun mot dans une autre signification, que celle dans laquelle on le prenoit à Rome dans les meilleurs tems, ou qu'on lui donnât une autre construction, & c'est ce qui lui faisoit trouver des Barbarismes & des Solécismes dans presque tous les Auteurs de ce tems-ci qui se picquoient de bien écrire en Latin. Il eût servi la Republique des Lettres, s'il eût contenté de remarquer ces fautes en termes civils, doux & honnêtes. Mais il le faisoit d'une maniere trop dure & trop piquante, jusques à dire que d'avoir pris un tel mot dans un tel sens, cela meritoit (k) *na-tivité*. Cela étoit sans doute fort vilain & tort pedantefque: mais ce n'étoit pas une raison suffisante de le charger de tant d'injures, & de dans la République des Lettres de toutes les bêtes farou-ches. Car ceux qui tiroient aussi bien que lui tant de vanité de bien parler Latin, pouvoient mépriser ces bassesses, & profiter de ses reprehensions. Mais qu'il On sçait que la nation des Philologes est fort colere; Qu'ils sont forts sujets à s'emporter sur des verveilles; & que souvent le reproche d'un Solécisme ne leur est pas moins sensible, que si on reprochoit à un honnête homme d'avoir trahi son ami. Et comme ils sçavent dire des injures en fort beaux termes, ils inspirent tous passions à beaucoup de gens. Voilà ce qui a fait le plus grand décri de Schioppius. La Critique trop libre & trop vehemente avec laquelle il a attaqué un grand nombre des Auteurs les plus estimés pour le siècle, a fait soulever contre lui presque tout le peuple Latin. Vous avez été, mes Peres, ses troisièmes & derniers ennemis. Mais il faut remarquer, que tant qu'il n'a attaqué que les Protestans, les Scaligers, & les Philologues, vous l'avez combié de loüanges; vous lui avez même pardonné, qu'il eût blâmé vôtre maniere d'enseigner les lettres humaines, & vous n'avez point trouvé mauvais qu'il fût loüé & estimé par les Papes, les Rois, & les Empereurs. Il a fait imprimer un petit livre en 1636, où pour se defendre contre ceux qui le déchiroient, il rapporte un Bref d'Urbain VIII. au Roi tres-Chrétien qui lui est fort honorable, & d'autres lettres de l'Empereur Ferdinand II. du Roi Catholique Philippe IV. des Ducs de Florence & de Mantoue: & des témoignages fort avantageux du Cardinal Bellarmine, & de beaucoup d'autres Jesuites, qui loüent son esprit,

(k) Voyez le passage que je cite ci-dessous dans la remarque E.

ces à l'extirper par les (E) voyes les plus sanguinaires. Il ne se contenta pas de vomir sa rage sur Scaliger, sur * Casaubon, & sur du (F) Plessis Mornay, &c. * Voyez la remarque 5. il ataquâ même le Roi (G) d'Angleterre sans aucun menagement; & de là vint que l'Ambassadeur de ce Prince à la Cour d'Espagne se servit des voyes de fait contre un Ecrivain si insolent, qui en suite se glorifia (H) des playes que l'on crut

„ prit, sa doctrine, son éloquence, son zèle,
 „ sa vertu, son intégrité, sa piété, sa foi, sa
 „ prudence, sa sagesse, & sa pénétration dans le
 „ sens de l'écriture, qui font profession de l'ad-
 „ mirer comme un homme célèbre par toute la
 „ terre, & qui l'appellent le Roi des sçavans :
 „ Perillastri viro Gaspari Scioppio eruditiorum Re-
 „ gi. Croyez-vous, mes Peres, qu'il vous soit
 „ aisé de persuader le public qu'un homme dont
 „ vous avez dit tant de bien pendant tant de tems,
 „ soit devenu tout d'un coup le plus méchant hom-
 „ me du monde, & que son zèle pour l'Eglise
 „ dont vous parliez avec éloge, soit devenu un
 „ zèle bizarre & hypocrite, parce qu'il l'a avertie
 „ dans quelques livres de ce qu'il trouvoit à redire
 „ dans votre conduite, comme ont fait avant lui
 „ & après lui tant de personnes recommandables
 „ par leur piété, Arias Montanus, Lanusa, Louis
 „ Sotelo, Diego Colallo, Dom Jean de Pala-
 „ fox, & beaucoup d'autres. Que s'il a excédé
 „ dans les manières, & dans un air trop aigre,
 „ ou qu'il ait rapporté des faits trop scandaleux,
 „ on ne le soutient point en cela. Mais il faudroit
 „ que vous l'eussiez convaincu de fausseté par sept
 „ ou huit exemples bien vérifiés, pour avoir droit
 „ de vous faire croire lors que vous l'appellez le
 „ plus furieux calomniateur qui fut jamais.

Mr. Baillet (a) nous apprend que Scioppius a pris un grand nombre de masques, pour pouvoir attaquer avec plus d'impunité non seulement divers particuliers de considération, mais principalement tout le corps des Jésuites contre lesquels il a composé plus de xxx. Traitez différens sous les seuls titres sont horreur. Il promet de le démasquer dans le Traité des Auteurs déguisez sous les titres différens de Juniper de Ancone, de D-nius, d'A Fano Sancti Benedicti, de Grouppé, de Guib-nius, de Hay, de Krigfoeder, de Sateo, de Vargas, & de quelques autres. Voyez dans Mr. Placcius (b) le titre d'un prodigieux nombre de livres, publiez ou préparez par Scioppius contre les Jésuites.

(E) Pousser les Princes à extirper les Protestans par les voyes les plus sanguinaires. Il ne faut que voir le livre qu'il publia à Pavie l'an 1619. sous le titre de *Gass. Scioppii Consilium Regii Classicum belli sacri, sive Helidus redivivus, hoc est ad Carolum V. imperatorem Augustum Sausoria de Christiani Caesaris erga Principes Ecclesie rebelles officio, deque veris compescendorum Hæreticorum Ecclesiae in pace collocanda rationibus*. La réponse que lui fit un (c) Luthérien de Strasbourg vaut la peine d'être luë : elle a pour titre *Tribs pacis occenta Scioppiano belli sacri classico, Salpistæ Theodosio Berenico, Norico, historiarum & patriæ studioso*. Voyez aussi le Traité de (d) Justus Meyer, intitulé *Juris publici capitalis questio, sint ne Protestantes jure Casareo hæretici & ultimo supplicio affectendis, contra sanguinarum Cass. Scioppii Classicum*. On peut voir aussi le livre intitulé *Cancellaria Hispanica*, on y trouve quelques (e) extraits de ce livre de Scioppius. Notez qu'il se glorifie d'avoir été le principal architecte de la Ligue Catholique, qui fit tant de mal aux Protestans en Alle-

magne. Ayant publié le catalogue de ses exploits, (f) Ta-pour faire voir au public comment il a fait valoir les (g) talens que Dieu lui avoit commis, il met au 7. lieu, (g) *Fœdus Catholicum in Germania, cujus primum auctorem, & auctorem fuisse Scioppium, literis ipsius Caesaris manu conscriptis, & Trevirensis Electoris testimonio doceri potest: sicut etiam Comes Tillius in poculi aurati, quod ei donavit, inscriptione, fœderis illius primum auctorem appellat: qui scyphus apud Benedictinos Wengartenses etiamnum servatur.*

(F) Et sur du Plessis Mornay.] La fureur avec laquelle il s'efforce de le tourner en ridicule † dans son (h) *Alexipharmacum regium selli dyaconum & veneno aspidum sub Philippi Mornai de Plessis Impera Papatus historia abdito oppositum, & Seren. D. Jacobo Magna Britannia Regi, sereno Januari loco muneri missum*, est si outrée, que je ne pense pas qu'en puisse rien faire de plus sanglant contre un Auteur. Je pourrois faire, dit-il (i), un juste volume des solecismes, des barbarismes, & des autres fautes d'él cution que j'ai trouvées dans le (k) Mystere d'iniquité, mais je veux épargner aux Calvinistes la douleur de voir leur Hec-tor digne non seulement de la fessée de Casaubon le chef des Pedans, *Alpha Cathedraliariorum*, mais aussi des verges du moindre Caïste, quem quinque virgator ubere virgidentia afficiat, & multiplicem jacintra natis expiare culpam cogat.

(G) Le Roi d'Angleterre sans aucun menagement.] Voyez entre autres livres son *Ecclesiasticus auctoritati Serenissimi D. Jacobi Magna Britannia Regis oppositus*, imprimé l'an 1611. & son *Collyrium regium Britannia Regi graviter ex oculis laboranti muneri missum*, imprimé la même année.

Mais sur tout voyez sa (l) *Corona Regis*, que je persiste à soutenir que (m) c'est son Ouvrage. Ferrarius qui l'a tant loué, lui reproche comme un grand défaut d'avoir critiqué & satirisé toutes sortes de personnes, sans épargner même les Puissances souveraines, & les têtes couronnées. *Cum (n) quæ de ejus ingenio, doctrina, immensisque in re literaria laboribus insitari non possent, quæ essent totius Orbis testimonio comprobata, venit accusacionem nimiamque ejus ingenii asperitatem, judiciumque subausterum, omnibusque infestum arguabat. Nam ne ipsi quidem Regibus supremisque potestativis unquam peperisset, cum nimia, ac panè Cynica detrahendi libidine omnes ordines non solum multo sale defricaret, sed in omnem verborum etiam pretextatorum amaritudinem effusus, ipsa literarum capita virosque superum cultu reverendos totis voluminibus concideret, asperissime facietis jocum ac ludibrium faceret.* La principale raison pourquoy son *Ecclesiasticus* fut brûlé à Paris, étoit l'insolence qu'il avoit eue d'y reprendre de sanglans ouvrages contre Henri le Grand (o).

(H) Se glorifia des playes.] J'ai déjà cité le livre où il rend compte de l'emploi de ses talens : on y trouve que les domestiques de l'Ambassadeur d'Angleterre attaquèrent Scioppius dans Madrid l'an 1614. & croyant l'avoir tué s'écrièrent, courage, courage : nous avons enfin ôté du monde

(f) Ta-pour faire voir au public comment il a fait valoir les (g) talens que Dieu lui avoit commis, il met au 7. lieu, (g) *Fœdus Catholicum in Germania, cujus primum auctorem, & auctorem fuisse Scioppium, literis ipsius Caesaris manu conscriptis, & Trevirensis Electoris testimonio doceri potest: sicut etiam Comes Tillius in poculi aurati, quod ei donavit, inscriptione, fœderis illius primum auctorem appellat: qui scyphus apud Benedictinos Wengartenses etiamnum servatur.*

(g) Voyez le livre intitulé, *Gasp. Scioppius de prædia humanatum ac divinarum literarum.*

† Entre autres choses sur l'exhortation au Roi Jacques de faire la guerre au Pape.

(b) C'est un in 4. de 79. pages, imprimées à Mayence l'an 1612.

(i) Pag. 32.

(k) C'est à dire dans l'édition Latine.

(l) Voyez l'article Puteanus, p. 901. remarque F.

(m) Voyez Ferrarius in Mantissa Ant. ana-tomie Juris, p. 63.

(n) Olla-minibus concideret, asperissime facietis jocum ac ludibrium faceret. La principale raison pourquoy son *Ecclesiasticus* fut brûlé à Paris, étoit l'insolence qu'il avoit eue d'y reprendre de sanglans ouvrages contre Henri le Grand (o).

(o) Voyez le Continuateur de Mr. de Thou liv. 5. p. 314. ad ann. 1612.

(a) Baillet, Jugemens des Savans, vol. 3. p. 477.

(b) Placcius, de Anonymis, cap. 9. n. 248. p. 67. 68.

(c) Matth. Berneggerus, Praefaceur en Histoire.

(d) Professeur en Droit à Strasbourg.

(e) Adjectif en fin sub finem Strassburg. Scioppia, ni ex clafico belli sacri.

(a) *Gasparrus Scioptius Padua leu- manarum ac diuina- rum lite- rum pag. 26.*

(b) *Lettre de Scioptius au Pere Fulgen- ce Theolo- gien de la Republique de Venise. Elle est datée de Padoue le 9. de Juin 1626. Mr. Colomesi l'a inserée dans ses Obserua- tions sa- crees pag. 6. & seq.*

(c) *So bene che egli per ignoranza ed inad- vertenza scrisse molte cose di tal ma- niera che un Padre di San Be- nedetto, mio allie- vo, dice di haver raccolto due mila errori di suoi An- nali, ed è lo giudicio che im- porti non poco, che quest' huomo si diseredi- tato, come nemico della glu- riosità di tutti i Souani Principi, li quali volle an- cora in temporalibus log- gettare al specimen est Ecclesie & Sedis Apostolicae defensionis. Papa. Ioh. I. Contra Gallos à quibus Ecclesiasticus ejus publicè crematus fuit, quem tamen libram Cardinalis Bel- larminus, aliique magui Theologi summissè tulerunt Laudibus. 2. Contra Regem Anglia, cujus librum quatuor diuersis libris editis prosigauit: qui proprie- reu scripto publico remedium ei uolentum fuit comminatus, ejusque libros in foro exurendos curauit. In Mimotandem, seu Comedia ludico coram se acto personam ejus induci fecit, hancque in ipsum penam statuit, ut saucibus fume elisis (s) animam- pium, Padua per inferiores gutturem exploderet: velut in Hæ- retici Elenchomeni prefaceione videtur est. 3. Con- tra Principes Protestantes fœderis Hallensis socios, qui Rotemburgi in concilio decreuerunt, ipsi Scioptio sublato omnino opus esse: qua oratori Hispanico D. Baltasari Zunica causatus, ut eum Germanis*

crut qu'il avoit reçus en cette rencontre. Passant par Venise l'an 1607. il eut une conference avec Fra-Paolo, où il employa les promesses & les menaces, pour tâcher de le gagner au party du Pape. Cela joint peut-être à d'autres motifs, fut cause qu'on l'arrêta prisonnier pendant quelques jours. On lui en a fait des (I) reproches mal circonstanciez. L'une des choses dont il se piquoit

ce grand Papeste. (A) Sicariorum undecim de fami- lissis Oratoris Anglici, qui cum anno 1614. Ma- driti Scioptium multis vulneribus, ut rebantur, confossum pro mortuo reliquerent, ita sibi per viam rem praedare gestam gratulantes audiebantur: Eug- ge, jam tandem magnum illum Papiam jura- lavimus. Qua de re typis descripta extat Narratio, qua Legatus Latio inscribitur. Mr. Colo- mies a publié une lettre où Scioptius declare qu'il a été persécuté par les Protestans, & qu'ils lui ont tiré des arquebuses & des estocades, jus- ques à croie qu'ils l'avoient tué; mais qu'encore qu'il se fût rendu odieux aux heretiques, pour avoir écrit fortement en faveur de l'autorité ecclésiasti- que des Papes, il se regarderoit comme un hereti- que plus pernicieux que Luther & que Calvin, s'il écrivoit selon les principes de Baronius en fa- veur de la prétendue puissance Papale sur le tem- porel des Rois. (b) Io per difender l'Apostolato del Papa ho scritto tanti libri, quante forse missio- nario delle archibugiate, e stoccate, & mi lascio- ro per morto. Ma Dio mi guardi che non mi mer- ta mai a dir una parola sola in difesa del Dominio, con che mi farei maggior heretico che Lutero e Cal- vino, si como piu volte con vostra D. Reverendissima mi sono dichiarato, e spero di morir buon Catolico Romano à dispetto della Corte Romana e di tutti i suoi adulatori. Il paroît par la fin de ce passage, que l'Auteur n'étoit guere satisfait de la Cour de Rome. Il venoit de dire (c) qu'il importe que Baronius soit decredité comme l'ennemi des Sou- verains, & de reconnoître que les Annales de ce Cardinal contiennent plusieurs mensonges, & qu'un Benedicteïn y en avoit recueilli deux mil- le (d). Scioptius ne parloit pas de la sorte, quand il écrivoit contre le Roi Jaques son Ecclesiasticus qui fut brûlé à Paris. Il se glorifie de la scitri- fure de ce livre, & il raconte que son effigie fut pendue en Angleterre dans une farce qu'on joua devant le Roi. Il dit même que la ligue Protestan- te decida, qu'il étoit du bien public que Scioptius fût mis à mort; ce qui obligea l'Ambassadeur de sa Majesté Catholique à l'envoyer à Milan. Voi- ci le sixième article des comptes qu'il rend de son administration. (e) Contentus Moris: cujus librum Papa. Ioh. I. Contra Gallos à quibus Ecclesiasticus ejus publicè crematus fuit, quem tamen libram Cardinalis Bel- larminus, aliique magui Theologi summissè tulerunt Laudibus. 2. Contra Regem Anglia, cujus librum quatuor diuersis libris editis prosigauit: qui proprie- reu scripto publico remedium ei uolentum fuit comminatus, ejusque libros in foro exurendos curavit. In Mimotandem, seu Comedia ludico coram se acto personam ejus induci fecit, hancque in ipsum penam statuit, ut saucibus fume elisis (s) animam- pium, Padua per inferiores gutturem exploderet: velut in Hæ- retici Elenchomeni prefaceione videtur est. 3. Con- tra Principes Protestantes fœderis Hallensis socios, qui Rotemburgi in concilio decreuerunt, ipsi Scioptio sublato omnino opus esse: qua oratori Hispanico D. Baltasari Zunica causatus, ut eum Germanis

relicta Mediolanum concedere juberet, Insubria- que Praesidi salutem ejus literis accuratissime com- mendarat.

(1) Des reproches de sa prison de Venise mal circonstanciez. Il s'en faut tenir à la narration de Fiere Fulgence. La (g) voici. Dans ce temps que ces controverfes estoient desia accommo- dées à Venize, y arriva Ga' par Scioptius hom- me beaucoup connu au monde par tant de livres qu'il a fait imprimer: il venoit de Rome pour passer, comme il disoit, en Allemagne, où il alloit pour y porter, comme on apprit, un es- crit injurieux à la Republique, pour l'y faire im- primer, & autres écritures remplies d'impie- tés, comme celle d'un certain Religieux Do- minicain nommé Thomas Campanella. . . (b) Que ce fust pour cette raison, ou pour quel- que autre cause la lettre, il est certain qu'il tom- ba dan la disgrâce, & que par ordre public il fut arrêté trois ou quatre jours, apres lesquels on luy ordonna de se retirer promptement. Avant que ce malheu luy arrivast il eut confe- rence avec le Pere, dans laquelle ils discou- rurent fort long- temps des belles lettres, & particulièrement de la doctrine des anciens Stoi- ques, qu'il profesloit vouloir retirer de l'obscuri- té, & mettre à la plus grande lumiere du monde, aussy bien que beaucoup d'autres de ses seavantes penées, y entre- messant mesmes beaucoup de matieres d'Estat, & plus particu- lierement de celles des Protestans d'Allemagne. Apres quoy prenant le mesme Pere à part, il commença à luy remonstrer, que le Pape en qua- lité de grand Prince avoit les mains fort longues; qu'ainsy il ne pouvoit qu'il ne luy mes-arrivast, puis qu'il tenoit avoir esté beaucoup offensé par luy; qu'aussy n'eust-il pas manqué de l'avoir des- ja fait tuer, s'il eust voulu s'en venger de cette sorte. Mais que le Pape n'avoit autre dessein que de le prendre vif, & entre- enlever de Ve- nize mesmes, pour le conduire à Rome; non obstant quoy il s'offrit luy, pourveu qu'il le con- sentist de traiter la reconciliation, avec autant d'avantage & d'honneur qu'il en pourroit sou- haïter; affirmant encore qu'il avoit commis- sion de faire bien des traités avec des Princes, Allemans, mesme touchant leur conversion, Le Pere respondit qu'il ne seavoit pas avoir fait aucune chose, pour laquelle Sa Sainteté deust se tenir offensée (i) . . . (k) Qu'au reste il le re- mercioit de sa bonne affection, ne se mettant pourtant en aucune peine de tous ses avis, & ne se voulant departir en aucune façon de l'im- terest du public, puis qu'il n'en avoit entrepris, la defence, qu'apres grande connoissance de la justice de la cause. Ses deux propositions, de faire tuer, ou enlever tout vif le Pere, furent trouvées bien estranges & presqu'incroyables; cependant par ce qui arriva un peu apres, on peut aisément juger que Scioptius ne parloit pas en l'air; mais qu'il y avoit long-temps qu'on avoit conceu ses desseins contre le Pere. Party qu'il fut de Venize il fist un discours satyrique, au-

(g) *Vie du Pere Paul pag. 191. edit. de Leide 1661.*

(h) *Ibid. pag. 192.*

(i) *Dans ce que je suprime cet. est con- tenu le passage de l'homicide de soi-mé- me que je raporte ci-dessus article Saint-Cyran*

(k) *Vie de Pere Paul, pag. 195.*

quid

le plus étoit la belle Latinité. Il trouvoit des barbarismes dans les écrits des modernes les plus estimez pour leur éloquence, & il n'épargna pas même le plus éloquent (K) Auteur de l'ancienne Rome. Il merita sous le caractère de Grammairien le titre * odieux qui fut donné à Diogene sous le personnage de Philospho. C'est tout dire. Il s'étoit fait tant d'ennemis qu'il craignit enfin de manquer d'une retraite assurée. Il avoit beau se tenir coi dans Padouë, & s'amuser à des chimeres apocalyptiques (L), dont il importunoit le Cardinal Mazarin:

* Voyez dans la remarque K le passage de Lambecius.

„ quel parlant de l'entre-veuë de luy & de ce Pe-
„ re, il attesta l'avoir connu pour homme non
„ indocte ni (x) timide, „

(a) Voyez vita & parentes Gasp. Schoppij pag. 150.

(b) Ibid. pag. 150. 151.

(c) Scio-
pius Mon-
nae jam
edice & in
tranquilo
Scio-
pius Veneta
ad-
biduana
carcere-
ratione, cum
Paulum
Servitum
incolentis
ac minaci-
ter allocu-
tum sus-
cepit.
Lingels-
heim. epist.
& ad Bon-
gasium
elle edic-
tæ du 7.
de No-
vembre
1607.

(d) Opor-
tunitus Gria-
binus ubi
supra pag.
162. 163.

(e) Voyez Placcius de Anonymis & Pseudonymis in appendice pag. 33.

(f) Le Journal de Leibfic. du mois de Juin 1690. de l'ancienne Rome.] Lisez ces paroles de Balzac. (g) L'accusateur de Cicéron dont vous me demandez des nouvelles, c'est le redoutable Schiopijs. Il a fait imprimer un livre à Milan, dans lequel il accuse Cicéron d'incongruité & de barbarisme. Il n'y en a qu'un seul exemplaire en France, & Messieurs Dupuy me le prestèrent lors que j'étois à Paris. Cette injustice faite à Cicéron seroit une consolation à Scali-

ger, s'il revenoit aujourd' huy au monde. Mais au premier jour je m'attens que le mesme Schiopijs fera un autre livre, par lequel il entreprendra de prouver que Caton étoit un meschant homme, & Jules Cesar un mauvais soldat. Dès l'âge de 20. ans il trouvoit que Phedre se resentoit quelquefois (h) de la barbarie de la Thrace son pais natal. Faut-il s'étonner après cela qu'il accuse (i) d'incongruité Scaliger, Lipsic, Casaubon, Monfr. de Thou, Possevin (k), Voffius Strada &c. Ses censures sont quelquefois bien fondées, mais non pas toujours. Voyez ce que

(b) Voyez Schesser dans la vie de Phedre. Cet Auteur se trompe dans la preface nommant Casaubon.

(i) Voyez son Scaltuite du College de Rome a travaillé à l'apologie de ce dernier; mais je ne fai point si son travail a été traité par.

(k) Le Medecin. Auteur d'une histoire de la Maison de Gonzague &c.

(l) C'est l'opinion de Borrichius l'apostrophe de la Lettre de Borrichius &c. ont publié sur cette matiere. Olai Borrichii commentio Hercules Coprophorus, où il avoit rassemblé une multitude infinie de barbarismes & de solecismes. C'est là qu'il devoit montrer les fautes de style de Jules Cesar Scaliger. Pelez bien ces paroles de Lambecius; & seriproelles representent parfaitement toute l'importunité chicanesque de ce Critique. (o) Homo, ut sermonis notissimum est, ingeni maligni, & oris maledicentissimi, qui propter presantissimorum & de re literaria optime meritorum virorum invidas ac injurias calumnias, merito Canis Grammaticus appellatur.

(m) Nommé Pierucci. Voyez Borrichius ib. p. 268.

(n) Voyez son Alexi-pharmum.

(o) Lambecius appell. Mazarin.

(p) Naudé Dialogue de Mazarin p. 454.

le (b) docte Bôrrichius a fait contre luy pour la descente de Voffius, & du Pere Strada. Un (m) Jesuite du College de Rome a travaillé à l'apologie de ce dernier; mais je ne fai point si son travail a été traité par. Ceux qui osent condamner magistralement de barbarisme ou de solecisme certaines phrases, s'exposent beaucoup; car combien de fois leur a-t-on montré dans les Auteurs qu'on nomme Classiques, les termes & les expressions qu'ils avoient blâmées? La difficulté qui se trouve dans ces sortes de disputes, paroitra sensiblement à ceux qui prendront la peine d'examiner les livres de Jean Vorstius, De Latinitate merito aut falso suspensa; ceux de Christophle Cellarius, De Latinate media & infima aetate, & De barbaris & idiotis sermonis Latini; & ceux que Voffius, Borrichius &c. ont publié sur cette matiere. Pour revenir à Scio pius, il faut dire qu'il promettoit un Ouvrage intitulé Hercules Coprophorus, où il avoit rassemblé une multitude infinie de barbarismes & de solecismes. C'est là qu'il devoit montrer les fautes de style de Jules Cesar Scaliger. Pelez bien ces paroles de Lambecius; & seriproelles representent parfaitement toute l'importunité chicanesque de ce Critique. (o) Homo, ut sermonis notissimum est, ingeni maligni, & oris maledicentissimi, qui propter presantissimorum & de re literaria optime meritorum virorum invidas ac injurias calumnias, merito Canis Grammaticus appellatur.

(L) Chimeres apocalyptiques dont il importunoit le Cardinal Mazarin.] Voici un fait qui n'est pas des plus connus. Naudé voulant refuter la plainte que l'on faisoit que ce Cardinal ne repondoit pas à toutes les lettres qui lui étoient écrites, dit (r) Que l'Office de premier Ministre en France, est comme une nasse où tous les esprits fols, melancholiques, hypochondriaques, extravagants se viennent prendre, comme un escueil où le vaisseau des fols, navis illa narragonia sive stultifera Bremii, se vient briser, & comme l'ayman pour attirer à soy tous les esprits creux qui font dans le Royaume. De façon que si le premier Ministre estoit obligé de lire tous les desleins chimeriques, toutes les propositions extravagantes, tous les advis ridicules & impertinens que ces esprits luy adressent, il n'auroit pas assez de temps pour les lire, ny pour les examiner, quand bien mesme il quitteroit

(r) Nommé Pierucci. Voyez Borrichius ib. p. 268.

(s) Voyez son Alexi-pharmum.

(t) Naudé Dialogue de Mazarin p. 454.

„ toutes

il ne laissoit pas de craindre quelque attentat sur sa vie. Cela porte à croire qu'on n'a pas dit sans raison qu'il jetta les yeux sur la Hollande, & qu'il temoigna quelque envie de rentrer dans la Communion (M) des Protestans. On parle

„ toutes ses occupations plus serieuses, pour ne
 (a) Naudé „ vacquer qu'à celles-là seulement. . . . (a) Il
 ib. p. 455. „ me souvient d'avoir connu depuis cinq (b) ans
 (b) Ce li- „ trois hommes de vertu signalée, & de doctri-
 vre de „ ne extraordinaire, dont le premier qui est le
 Naudé fut „ Sieur Catrius Chanoine de la ville d'Arras, lous-
 l'ans 1649. „ tient qu'il y a une montagne d'or en la Palesti-
 „ ne, que la Sainte Ecriture promet aux Chres-
 „ tiens, après qu'ils auront surmonté les Tures,
 „ & que Dieu veut qu'on luy rebastisse un temple
 „ au milieu d'Hiemusalem, dont il a fait graver le
 „ plan, avec toutes les preuves & explications de
 „ son dire tirées de la Ste. Ecriture: l'autre qui
 „ est le Sieur Scioppius, dont le nom est assez con-
 „ nu par toute l'Europe, pretend qu'il n'y a ja-
 „ mais eu Pere ny Docteur de l'Eglise, qui ait
 „ mieux entendu la Ste. Ecriture, ny plus assu-
 „ rément connu par icelle la fin du monde, &
 „ les secrets de l'Apocalypse que luy: & le troi-
 „ siesme nommé le Docteur Colombi, est main-
 „ tenant après pour faire assembler un Concile
 „ General, où l'on puisse terminer en faveur du
 „ Roy de France, les pretensions qu'il a sur la
 „ Navarre, & sur la Franche-Comté, & a mes-
 „ me dressé tous les Decrets & Canons qu'il y
 „ conviendra faire a cette fin. Or je scay assen-
 „ rément, pour avoir vu une partie des écritures
 „ que ces trois hommes ont envoyées au Car-
 „ dinal, afin d'appuyer ces desseins chimeriques
 „ sur son autorité, que si le dit Cardinal eust esté
 „ si peu judicieux que de les vouloir considerer,
 „ ils luy auroient plus taillé d'affaires, que le plus
 „ habile de ses Secretaires n'en auroit pu expedier.
 „ Et parce que chacun se pique de Politique, il
 „ s'enfuit aussi que le nombre des fols & extrava-
 „ gans est plus grand parmy ceux de cette profes-
 „ sion là, qu'entre les personnes d'autre condi-
 „ tion; ce qui multiple pareillement le nombre
 „ des advis, conseils, desseins, memoriaux &
 „ semblables pieces, qui ne font pas moins im-
 „ pertinentes les unes que les autres, ny moins
 „ propres à faire perdre le temps aux Ministres
 „ auxquels on les adresse, s'ils estoient si simples
 „ que de s'y amuser. Et néanmoins parce qu'ils
 „ ne le font pas, & qu'ils connoissent soudain par
 „ l'experience & la connoissance qu'ils ont des
 „ affaires, *quid solidum crepet*, ces Messieurs
 „ les Melancholiques & Hypochondriaques, se
 „ croyans rebutez, prennent de là occasion de
 „ les blasmer, de dire que l'on ne respond point
 „ aux lettres de consequence, car ils se persuadent
 „ que leurs folies sont telles, *juxta illud*,

„ *Quisquis amat vanam, vanam putat esse Dianam.*

„ Que l'on neglige les grandes affaires, les moyens
 „ assurez d'avoir de l'argent, de faire la paix, de
 „ sauver le Royaume, pour s'amuser à des baga-
 „ telles, pour se jouer avec des singes; & ils
 „ sont si bien à force de se plaindre & de crier,
 „ que l'on accuse un pauvre Ministre, qui n'a pas
 „ quelquefois le loisir de respirer, de ne se pas
 „ acquitter de sa charge; de trop deférer à ses
 „ plaisirs; de negliger les lettres qu'on luy escrit
 „ les advis qu'on luy donne; de n'estre pas digne

„ de la charge qu'il exerce, & finalement, si on
 „ les vouloit croire,

„ *Collige sarcinulas dicit libertus & exi,*
 „ *Jam gravis es nobis.* „

Bien des gens me blâmeront sans doute de n'avoir pas retranché de ce passage tout ce qui n'appartient pas à Scioppius; mais je l'en voye à beaucoup d'autres Lecteurs, qui prendront un grand plaisir aux reflexions de Gabriel Naudé que j'ai raportées.

Voilà quelle fut la catastrophe de Scioppius: après avoir employé plusieurs années à critiquer, à mordre & à déchirer toute la terre, il se tourna du côté des Propheties de l'Ecriture; il en chercha la clef, & (r) il se flata d'y avoir trouvé celle que St. Pierre y a laissée, & que personne n'avoit découverte. Fatigué, lassé de tant de combats, & de tant de coups donnez & reçus, il s'enferma dans ce donjon; il se fixa à ce travail; il s'imposa cette tâche pour sa vieillesse. Trop heureux encore s'il renonça tout-à-fait à la satire, & s'il n'eut point quelque envie d'exciter les peuples à de grandes revolutions, en leur annonçant que les promesses de l'Apocalypse seroient bien-tôt accomplies. Tous ceux qui se sont mêlez d'un tel travail, n'ont pas attendu comme lui qu'ils fussent las de medire: quelques-uns au contraire y ont aiguisé leurs armes, & en sont devenus plus fatiriques. Quelques-uns aussi n'ont eu en vue que d'exciter les passions, & de remuer les peuples. Vous trouverez le plan de l'Ouvrage de Scioppius dans une lettre qu'il écrivit de Padoue le 20. de

Fevrier 1642. Il ne nous renvoyoit pas à longs jours, & il reduisoit en systême l'art prophetique. *Quatuor libellos*, disoit-il (d), *istis indicibus seu titulis jam confectos habeo*. 1. *Fons sapientie in hunc usque digito monstratus, hoc est, Eclogæ ex Sacra Scriptura & sanctis Patribus de Sacra Scriptura studio, ejusque studii necessitate, utilitate, adjumentis & temporibus*. 2. *Clavis scientia ad aperienda regni colorum mysteria propedem consummanda*, p. m. 225. *hoc est; Specimen Exegeseos Propheticae in Psal. 45.* 3. *Annunciatio regni Christi ac populi Christiani in orbem terra futurum usque ad novissimum annum & expeditionem Gog & internecionem ejus*, pag. 225. 4. *Systema artis prophetandi, continens ejus artis finem, officia, materiam subjectam & instrumenta, exemplo Galeni in systemate artis Medicae*.

(M) Quelque envie de rentrer dans la Communion des Protestans.] Mr. Arnauld ne le pouvoit croire. (e) Il y a une chose qui donneroit une très-méchante opinion de Scioppius, si elle étoit vraie: c'est qu'il eût voulu sur la fin de ses jours transiger & traiter de sa Religion avec les Hollandois, & que pour cet effet il eût écrit à Leyde qu'il se seroit prosternant si on le vouloit recevoir. Mais il y a si peu de vraisemblance à cela, qu'il faudroit avoir un autre garant qu'Hormus pour se le persuader. Il paroît dans tous ses livres tant de zele pour la Religion Catholique, & tant d'éloignement pour les hérétiques qu'il avoit quittez, qu'il n'y a nulle apparence qu'il ait voulu retourner à sa premiere Religion. Il avoit

(c) Me Jam exe-
gosi seu
prophetia
scripturæ
quam S.
Petrus vo-
cat) plus
quingenta
foita ex-
ca ipsa
pleviffe,
ca ipsa
clave ad
aperienda
jus my-
steria
usum
quam
idem Apo-
stolus no-
bit reli-
tamen à
quoquam
adhuc in-
tellectam.
Scioppius
epist. ad
Vossium.
C'est la
334. des
lettres
écrites à
Vossius
p. m. 225.
(d) Sciopp.
epist. ad
Vossium
pag. 225.
(e) Morale
Tom. 3.
chap. 6.
pag. 129.
130.
de

parle diversément de l'année de sa mort, mais je croi qu'on la doit (N) mettre à l'an 1649. On ne peut nier que ce ne fût un très-habile homme; & s'il avoit eu autant

de plus de si grands talens, outre qu'il étoit de naissance, que s'il avoit été assez misérable pour avoir cette pensée, il n'auroit trouvé que trop de Princes Protestans qui l'auroient reçu à bras ouverts, sans avoir été obligé de demander du pain aux Professeurs de Leyde, qu'il avoit cruellement offensez par la manière dont il avoit traité Joseph Scaliger leur heros, & leur idole. Voilà tout ce que je pouvois dire n'ayant point le livre d'Hornius Mais j'en viens de recevoir le passage entier, que j'ay fait mettre au bas de la page, parce qu'il suffit de le lire pour n'y ajouter aucune foi, tant il est plein d'emportement & de fureur contre les Catholiques en general, & contre Scioppius en particulier, accusant les uns du dessein barbare d'égoyer tous les Protestans, & l'autre d'avoir été l'instituteur de cette cruelle résolution. Voici le passage qui fut envoyé à Monsieur Arnauld: je le tire de la (a) page 386. de l'Histoire Ecclesiastique de George Hornius, que Mr. Leidecker a continuée, & commentée. Nunquam res Evangelicorum in majori posita erant discrimine, quam post illam Bohemiorum calamitatem. Jesuitæ enim jam quasi parva de Universa Germania, imo omnibus Evangelicis, victoriam, insolenter triumphabant, ac nil nisi eadem Protestantium spirabant, quodam flagitiosissimo Grammatico, & ob scelera Altorfi Norvicorum commissis infamiter, Caspare Schoppio, ex Palatinatu superiore Neogora oriundo, sed indigno, qui tam præstanti nationi apud posteros accensuræ, (sive, ut se appellari Italiane malebat, Scioppio) homine in apostasiam prolapsis, elasticum canente & totale excidium Protestantium promittente, ac suadente: qui tamen nihil nisi miserabilis literator fuit, ut opera ejus incepta & maligna ostendunt, ac extrema senectus, scriptis Patavio, ubi præ Jesuitarum, vitæ ejus insulamium, metu deltescebat, Leidam literis, transitionem iterum ad Evangelicos offerebat, si in gratiam reciperetur, sed rejectus Apostata contentusque ob vanitatem fuit. Je n'ai guere lu d'Autour qui ait parlé de ce dessein de Scioppius, sans le fonder sur le témoignage d'Hornius. Cela me tente de croire que l'on n'a qu'un seul témoin, & je doute que cela fuffisè dans un fait de cette nature. J'ai oui dire à un favant Luthérien, que les lettres de Scioppius sur ce sujet ont été entre les mains de Boecelius. Mais pourquoy donc ne les a-t-on pas publiées, car on ne sauroit ignorer que beaucoup de gens ne traitent de fable ce récit d'Hornius? C'est pour le moins une indiscretion qui meritoit d'être censurée par le Senat Academique. C'est faire tort à la très-illustre Université de Leyde, que de publier qu'elle rejette les offres de Scioppius. Cette conduite n'eût été conforme ni à la prudence humaine, ni à la charité Chretienne. Il eût été glorieux aux Protestans de regagner un tel personnage; & d'ailleurs l'Eglise ne doit-elle pas toujours tendre les bras à ses enfans revoltés? Ne doit-elle point aller chercher, à l'exemple du bon pasteur, toutes les brebis égarées? A plus forte raison pecheroit-elle, en fermant la porte aux brebis qui demanderoient de rentrer dans le bercail. Etoit-il impossible que Scioppius ne se repentit? Pouvoit-on décider certainement que, ses demandes étoient une foublerie? Et en tout cas n'eût-on pas pu pren-

dre garde qu'il ne fit du mal? Notez qu'il remarque dans sa lettre à Vossius, que les livres prophetiques qu'il souhaitoit de faire imprimer, ne contenoient rien qui fût contraire à la Communion de Rome. Il fait assez entendre qu'il reconnoit l'injustice & l'usurpation de la Cour de Rome, mais il ne dit rien qui insinué qu'il eût dessein de se retirer chez les Protestans. (b) Vix autem sperare audeo, fore ut quicquam islorum in graphico Italia edendi venia mihi detur, non quod quicquam in eis vel decretis Romana Ecclesia de fide, vel bonis moribus adversetur, sed quod mores Curia Romana omnes Ecclesia leges jam olim in potestatem suam perduxerint, nec jam cuiquam fas sit quicquam tale dicere aut scribere, quale ipsi Pontifices in D. Bernardo, Brigitta & Catharina Senensis non modo verè relictæ dictum fas sunt, sed etiam prosaluberrimo fidelium dogmate religiose observari voluerunt. Notez aussi que cette lettre contient toutes sortes d'honnêteté, & plusieurs marques de confiance à l'égard de Vossius. (N) On doit mettre sa mort à (a) l'an 1649.] Ce que je m'en vai citer de Mr. Baillet, fera connoître que peu de gens favent quand Scioppius quitta cette vie. Cette incertitude l'auroit desolé, s'il l'avoit prévu au tems qu'il faisoit un si grand bruit par toute l'Europe. (d) Je n'ai pu encore savoir nettement le temps de sa mort. Mr. (1) Patin le Pere l'a marquée en 1649. Mr. (2) Lambecius témoigne qu'il faisoit encore des livres en 1652. D'autres semblent avoir prolongé sa vie au delà de l'an 1660. Monsr. (3) Galois parlant de luy en 1665. témoigne qu'il estoit mort depuis peu de tems. Mr. (4) Konigius écrivait en 1678. dit de luy, Paucis abhinc annis vivere desit. Joignons à cela que d'autres mettent sa mort à (e) l'an 1663. De tous ces Ecrivains - là celui qui rencontre le mieux est Mr. Patin; car il est sûr que Scioppius mourut l'an 1649. Ferrari en parle comme d'un homme qui n'étoit plus; il en parle, dis-je, ainsi dans une harangue (f) qu'il recita (g) la 16. année de sa profession de Padouë. Or il connoit de (h) Per professeur dans cette Université l'an (h) 1634. Il parloit donc de la sorte l'an 1650. D'où l'on doit conclure que Mr. Patin n'avoit pas été mal informé à l'égard de l'an mortuaire, lors qu'il écrivit le 13. de Juillet 1649. ce que je m'en vais copier. ,, (i) La mort est fort sur les gens de lettres c'est ,, année; depuis que Mr. Hofman & Mr. Piétre ,, sont morts, nous avons aussi vû mourir icy Mr. (k) Carro- ,, des Veteaux, qui avoit été Précepteur du feu ,, lus Patinus ,, Roy; Monsieur Justel Secrétaire du Roy, sa- ,, in Lyceo ,, vant homme qui avoit autrefois été au Maré- ,, Patavino ,, chal de Bouillon: outre cela sont décédés en ,, pag. 15. (l) Guy ,, Hollande Messieurs Vossius & Spanheim; & ,, Patin les- ,, en Italie Paganinus Caudentius, & Gaspar ,, re 15. de ,, Scioppius qui a écrit il y a environ 43. ans un li- ,, la 1. édi- ,, vre fort infame contre l'incomparable Joseph ,, tion. p. 12. ,, Scaliger. Ce Scioppius étoit en sa jeunesse Lu- ,, de la 2. à ,, thérien; & il se fit Catholique Romain par la ,, die 1. tome ,, lecture des Annales Ecclesiastiques de Baro- ,, edit. de Ge- ,, neve 1691. ,, nius, à ce qu'il disoit. Puis il s'en alla à Rome ,, (k) D'au- ,, où il fut fait domestique du Cardinal Madruce, ,, tres diffé- ,, Il se voulut alors faire (k) Jésuite; mais ceux-ci qu'il l'a ,, quitta leur ,, crurent été, qu'il leur Compagnie. Voyez Mr. Baillet, Fugem. t. 3. n. 535. pag. 476. C'est une erreur. Voyez Amphot. Sciopp. pag. 169.

(b) Scioppius, epist. ad Vossium, pag. 225. 226. ubi est datae die 20. de Februario 1642. (c) Comme a fait Mr. Wite in diario bio-graphico. (d) Baillet, in eis vel decretis Romana Ecclesia de fide, vel bonis moribus adversetur, sed quod mores Curia Romana omnes Ecclesia leges jam olim in potestatem suam perduxerint, nec jam cuiquam fas sit quicquam tale dicere aut scribere, quale ipsi Pontifices in D. Bernardo, Brigitta & Catharina Senensis non modo verè relictæ dictum fas sunt, sed etiam prosaluberrimo fidelium dogmate religiose observari voluerunt. Notez aussi que cette lettre contient toutes sortes d'honnêteté, & plusieurs marques de confiance à l'égard de Vossius. (N) On doit mettre sa mort à (a) l'an 1649. (a) Bibl. vet. & nov. (b) Obiit anno 1663. octogenario major, Pope-Blount censura auctororum pag. 692. Il auroit vécu 87. ans s'il étoit resté jus- qu'en 1663. (c) Calli qui a pour titre funus literatorum. (d) Per sexdecim annos in Patavino Gymnasio Rhetoris par- tes implet. (e) La mort est fort sur les gens de lettres c'est année; depuis que Mr. Hofman & Mr. Piétre sont morts, nous avons aussi vû mourir icy Mr. Carrolus Patinus in Lyceo Patavino pag. 15. (f) Guy Hollande Messieurs Vossius & Spanheim; & en Italie Paganinus Caudentius, & Gaspar Scioppius qui a écrit il y a environ 43. ans un livre fort infame contre l'incomparable Joseph Scaliger. Ce Scioppius étoit en sa jeunesse Luthérien; & il se fit Catholique Romain par la lecture des Annales Ecclesiastiques de Baronneve 1691. (k) D'ailleurs diffé- rentes éditions de l'ouvrage ont été faites, qu'il leur

(A) Edit. Lugd. Bat. 1687. en faveur de ceux qui ont une autre édition que ce passage se trouve au numero 6. du 3. article du 3. période.

autant de moderation & de probité, que de savoir & d'esprit, on le compteroit justement parmi les Heros de la Republique des lettres. Son application au travail, sa memoire (O), la multitude de ses écrits, son feu, son éloquence, son ascendant sur ses ennemis sont des choses surprenantes: mais ses victoires lui coûtèrent cher, il falut qu'il essuyât mille injures; & il se defia (P) même quelquefois de la

enrent qu'il valoit mieux qu'il demeurât seculier, & qu'il leur pourroit rendre de plus notables services, ce qu'il fit écrivant contre Scaliger. Il fit quelques voyages pour eux en Allemagne & à Venise, déguisé (a). Puis il fut fait pensionnaire de l'Empereur: mais cuisin il se déclara ennemi de l'Empereur & des Jésuites, & se retira pour la sûreté de sa personne à Padoue, où il a vécu en assurance de tant d'ennemis, après avoir obtenu de la Republique de Venise pardon de sa vie passée. Il est soupçonné d'être le plus grand Auteur de plusieurs livres vrets faits depuis 15. ans contre les Jésuites, & entr'autres de *Anatomia Societatis, & de Stragensis Jesuitarum*. Il a dit autrefois à un de ses amis, qui est fort le mien, que le Cardinal Baronius l'avoit sollicité par lettres, lorsqu'il étoit en Allemagne, de se faire Catholique, & qu'en ce cas-là il luy promettoit qu'il le feroit devenir (b) Cardinal: que Baronius luy-même s'espéroit de devenir Pape après Paul V.

(O) Son application au travail, sa memoire, la multitude de ses écrits... son ascendant sur ses ennemis. Le Ferrari va nous apprendre qu'il étoit nuit & jour; que pendant les 14. dernieres années de sa vie il se tint enfermé dans une petite chambre, & qu'il ne faisoit rouler la conversation que sur les sciences avec ceux qui le visitoient; qu'il eût pu comme un autre Esdras rétablir la Sainte Ecriture si elle se fût perdue, & qu'il en citoit des passages tout d'une haleine plusieurs heures de suite avec une telle presence de memoire, que les assistants ne pouvoient assez l'admirer, veu que d'ailleurs il en tiroit des doctrines fort singulieres, & ignorées des plus savans. Le nombre de ses Ouvrages surpassoit le nombre de ses années. Ayant parlé de sa faveur auprès des Papes, & de plusieurs Princes, comme aussi des emplois publics dont il fut chargé, on continué de cette maniere. (c) *Donec inanium pertesus in se ipsum recederet, & paritum Mediolani, paritum in hac Urbe (d) victuris aeternum libris bona fide posteritatis negotium transgereret. Eos libros in ore fame in commendatione omnium versari. Quumque per omnes fere disciplinas capax ingenium circumtulerit, duo tamen in ipso sine exemplo satis exprimi, nedum laudari posse, judicii vim in aliorum scriptis aestimandis, & ad latine orationis censuram exigendis miram, atque exactam, tantam vero sacrarum literarum peritiam, quantum fortasse nullus ad hanc diem, quantumque nemo credat, qui illam auribus non usurparit. Ut, quod olim de Esdra dictum est, deperditis linguae sanctae Codices solus reparare poterit. Scilicet usque ad extremum senectum, nuntio rebus humanis remisso, noctu diuque in sacrarum literarum commentatione incredibili labore versarum, ut ipsum aduentibus per plures horas uno veluti spiritu insinua sacrae paginae loca insinuat memoria felicitate stupentibus, atque attonitis representaret, atque ex ipsis divinae sapientiae penetrabilibus arcanis etiam doctissimi ignorata exprimeret. Nimirum cum raro alias prodire in publicum soleret, extremis temporibus*

quatuordecim annos domo, ac sermo angusto cubiculo clausum diebus noctibus iugentem lucubrare perpetuo solitum, cumque à doctis miseretur, ne unquam à literis abscederet raris, ac festivis de re literaria sermionibus profunda eruditiois fructus uberrimos communicare consuevisse, hancque ipsi ludum, hoc otium, hoc laborum levamen semper fuisse. Nec mirum si atate exacta plures libros à se confectos, quam annos numeraret, egressum operari vel magnam Bibliothecam instruere possent, ipse vixit ac perambulans Bibliothecam merito appellaretur.

L'ascendant qu'il eut sur ses adversaires est une espece de prodige. Nous avons cité ci-dessus un passage des Enfants celebres, où l'on avoué (e) que Dieu a presque toujours recompensé d'un grand succès son travail intatigable. Raportons la suite de ce passage (f) Dieu ne permit pas que le travail excessif de ses études le fist mourir, ou qu'il fût injuste à sa (santé): mais il voulut le souffrir dans le monde pendant une vingtaine (g) d'Olympiades & peut-estre plus, pour l'exercice de ses des-seins & pour l'exercice de bien des gens.

(P) Qu'il essuyât mille injures, & il se defia même. Peu apres la publication du Scaliger hypobolimitas on vit paroître quelques écrits fort outrageans contre lui. Badius en vers, Heinsius (h) en prose prirent le parti de Scaliger. Un autre fit une satire sanglante intitulée *Vita & parentes Gasparis Schoppij*. Scaliger ne demeura pas les bras croisez, il publia *consultatio fabula Burdonum* (i) sous le nom de Janus Rutgersius, qu'il ne designa que par les lettres initiales J. R. Barthius se mit de la partie, & fit 3. satires contre nôtre Scioppius: j'en parle ailleurs (k). Voici le titre de quelques autres écrits contre le même homme. (l) *Alberti de Albertis Lydium lapis ingenij, spiritus ac norum Gasparis Schoppij. Ejusdem vindiciae generales adversus famosum Scioppij libellos in Jesuitas à Munich 1649. in 12. Henrici Wottoni Epistola de G. Scioppio cui propter argumenti similitudinem etiam alia adjecta sunt, à Amberg 1657. L'un des principaux Tenans des Jésuites contre lui fut le Pere Laurent Forens qui publia *Grammaticus Proteus, areariorum Societatis Jesu Dadalus de-dolatus, & genuino suo vultu representatus: acc- cedit auctorum animadversio in Gasparis Scioppij Ecclesiasticam astrologiam, à Ingolstadt 1656. in 8. Appendix ad Grammaticum Proteum quid de revelatione Alphonsi de Vargas sit sentiendum, là même en la même année en 8. Les Jésuites, ce sont les paroles de Mr. Baillet, (l) nous le depeignent comme le plus grand frippon & le plus scelerat des hommes, & comme la peste publique des Lettres & de la société humaine. En effet les plus grands hommes du siecle se plaignoient de luy presque tous d'une voix, Catholiques, Heretiques, & les Des-istes même, & tous donnoient leurs suffrages pour sa proscription. parce qu'il attaquoit indifferemment tout le monde, qu'il déchiroit la reputation des plus honnêtes gens avec autant de plaisir que d'impudence, & qu'il faisoit gloire de n'épargner ny la qual-ité ny le merite. Ferrarius (m) qui l'a tant loué**

(a) Cela seroit faux: le premier voyage qu'il fit en Allemagne despuis son Catholisme me fut en l'année 1607. qu'on l'arrêta à Venise pendant quelques jours. Il parut en Allemagne avec sa suite, & comme étant au service de l'Archiduc Ferdinand (voyez vita & parentes Gasp. Schoppij pag. 157. 158) Il dina même à Amberg avec le Prince d'Anhalt Gouverneur du Palatinat: & en regnoit des honneurs: voyez Amphot. Sciopp. pag. 129. 130.

(b) Voyez Amphothi d's Sciopp. pag. 109.

(c) Othacius Ferrarius, in proloquio cuius vultus Funus literarum.

(d) C'est à dire à Padoue.

(e) Baillet, Enfans celebres pag. 244.

(f) Ibid. pag. 245.

(g) Mr. Baillet dans le 3. volume de sa Jugem. des Sp-ans pag. 477. dit qu'il a été en plus de 50. ans. Il est sur qu'il n'en a vécu que 73.

(h) C'est lui qui fit la satire intitulée Hercules tuam fidem sive Munificus hypobolimitas, & un autre écrit intitulé *Vita & parentes Gasparis Schoppij*. Na sive Apothecosis Lucretii Vespilonis.

(i) Voyez *Thomasius prefat. in orationes Muresii* pag. 24.

(k) Dans l'article Barthius p. 490. remarque Q.

(l) Baillet, Jugem. des Scav. vol. 3. pag. 476. 477.

(m) Ita multorum in te odia concitasse: ut amaras ipse quoque hiltoriae audire cogercetur, bellique plurquam civilium Mularum pacem inquietaret. Ferrar. ubi supra. re-

la pointe redoutable & du tranchant de sa plume. Il possédoit toute la * Bible * Voyez sur le bout du doigt. Il n'est pas vrai qu'il n'ait point voulu (Q) se laisser peindre. Il laissa plusieurs manuscrits (R) qu'on loué beaucoup. Je n'ai pu trouver les éloges de Jules César Capaci, où l'on fait mention de lui honorablement. Il a paru deux livres sous le nom d'Andreas SCHIOPPIUS frere (S) de Gaspar. C'est un nom supposé.

SEBONDE (d) Thom. Bartholin. de legendis libris, pag. 65. 66.

reconoit qu'on le contraignit d'entendre des histoires mal-plaisantes.

J'ai dit qu'il ne se fia pas toujours à sa plume ; & voici le fait. Un grand fanfaron dans la République des lettres se plaisoit à maltraiter Scioppius, & à le ranger au plus bas étage des gens d'étude. Il le menaça même d'un livre qui le convaincroit aux yeux de toute la terre de n'être qu'un franc ignorant. Scioppius lui envoya signifier qu'il eût à se taire, & que s'il continuoit à le chagriner il se feroit des affaires, non pas au tribunal du Patnaïse devant les Muses, mais au tribunal des Magistrats ; que Scioppius mettant bas les armes de l'érudition, n'emploieroit point d'autres écritures que celles que les Greffes de Boulogne lui pourroient fournir. Qu'il y seroit lever les informations, & la sentence par laquelle ce personnage fut déclaré convaincu de plusieurs crimes. Voilà, dit-il, de quelles armes je me servirai, s'il continué de m'importuner. Quand cet homme eut cette menace, il abandonna le dessein d'écrire contre Scioppius, mais il continua de parler. Nicus Erythreus raconte cela fort galement ; on sera bien-aise de voir son Latin ; la chose manquoit de les principaux agréments, si je ne la donnois pas selon les termes de mon

(a) Nicus Erythreus Pinacoth. p. 241. Il parle d'un certain Zoilus Ardellio. C'est sans doute un nom supposé.

(b) Confitez avec ceci ce qui sera dit dans les remarques de l'article Thomas.

(c) Scioppius fait mention de sa taille douce dans la page 51. Et 150. des Amphoterdes Scioppianæ. On la voit dans le Théâtre de Paul Freherus ad pag. 766.

le fait, il ne faut pas s'arrêter beaucoup à la conjecture : rapportons seulement ses paroles ; on y verra d'autres exemples un peu plus certains. (e) Fen (d) Adduci nunquam potuit, Caspar Scioppius, p. 12. dans quinquam sape ab amicis rogatus, ut effigiem suam vel coloribus pictorum vel ari calatorum committeret. Nescio an sese in metu, quod adversariorum, etc. quos & magnos & multos habuit, praestigias timeret. Hinc maluit cum Accio Poeta, voluminum non imaginum certamina exercere. Certè nec Pa-lavottus, nec Vellerus (e), nec Pinellus, Viri magui se viros depingi voluerunt, sicut Calceolarius in Museo prodidit. Bartholin auroit pu jointre aux 3. exemples de Calceolarius un Roi (f) de Lacedemone, le Philosophé (g) Plotin, & un celebre (h) Theologien d'Angleterre, &c.

(R) Plusieurs manuscrits qu'on loué beaucoup. Lisez ces paroles de Mr. Morhof. (i) Tibri Scioppia Vita au commencement. (j) Morhof. Polybisti. lib. 1. lucem, cum indignatione eruditorum, vident ; de e. 7. p. 62. quibus legendus est Gregor. Let. Ital. regnante part. 3. lib. 3. pag. 325. Magna hujus libri expectatio apud literatos est, & qui viderint, ita commendant, ut in illo genere nil simile à quoquam scriptum illis esse videatur. Ce Pieruccius est apparemment celui que Scioppius a orné de tant d'éloges dans sa lettre à Vossius, & qui auroit soutenu en Hollande une profession en Philosophie. Scioppius l'avoit pris chez lui, & l'avoit institué son héritier universel (k).

(S) Andreas SCHIOPPIUS frere de Gaspar. ... est un nom supposé. On croit (l) que le Jésuite Garasse est l'Auteur des deux satires intitulées, Pune, Andreae Scioppia Casparis fratris Horoscopus Anticotus, ejusque germanorum Martille-Virdusten, vii, & Hardivilleri vita, mors, cenotaphium, 1614. in 4. Apoteosis (m) : l'autre, Andreae Scioppia Casparis fratris Elixir Calvinisticum, seu lapis Philosophæ reformata à Calvino Geneva primum effusus, deinde ab Isaaco Casaubono Londini politus, cum testamentario Anticotus codice nuper invento (n). Montfr. Bailet (o) remarque fort bien que Gaspar Scioppius n'a point eu de frere qui ait écrit, mais qu'en matiere de satyres le prétendu André meritoit d'être le frere de Gaspar. Le fils d'Isaac Casaubon a fait la même remarque. Pereau, dit-il, (p) nisi meruerit hic homo, quisquis sit, ut Gasparis Schoppii frater credatur esse. Il venoit de dire, Certum est tale illud esse scriptum ut ipse Gaspar Schop. illius author esse ponerit : adeo mendacis & calumniis refertum est, adeo plenum maledictis & conviciis, &c. Un peu après il parle d'une satire dont Gaspar Scioppius étoit l'Auteur, comme Eudæmon Joannes (q) le reconoit. Cette satire est intitulée, Holofernis Kriffaderi Landspersa Bavari responsio ad epistolam Isaaci Casauboni, Regii in Anglia Archipadagogi, pro viro clarissimo Gaspare Scioppio (r). Casaubon y est accusé non seulement de ne favorer pas la langue Latine, mais aussi de

* Voyez la remarque A à la fin.
 (a) Meric. Confusion. 1614. p. 21.
 (b) Scribitur hic nebula patrem meum postquam legerat hunc bellum, ex deprecatione vitæ reouitaf. fe, atque inde vivente defiffie. Item ibid. p. 24.
 (c) Ibid. p. 25.
 (d) Ibid. p. 20.
 (e) Baillet. Jugensus dno savant. tome 3. p. 476.
 (f) Hanc. Casaubon. ia Epist. (1) Id. Casaub. Exercit. 1. in Baron. p. 109. M.
 (g) In Appar. Eronis. fact. 33. p. 123. ed. 1. Genev. 1663.
 (h) Voyez la 20. lettre du 5. livre Supplementum sectionum de Gaspar Scioppius.
 (i) Voyez l'Épître dédicatoire des Commentaires de Frontoninus sur Quinte Curce.
 (k) Voyez les vers qu'il fit pour Philippe Pâleur, à la tête du Lexicon Criticum de P. Carus.

maquerelage, de fornication, d'adultere & de larcin, & de quelque chose de pis encore. (a) *Ille meo patri, quem sui ipse spectatiffima semper integritatis fuisse, supra, firta, lenocina, adulterata, (hæc ipsi enim crimina illi impingit, & alia quoque vel dicta facta) audeat obicere? mirum mihi videtur & incredibile, nisi quod Schoppium cogito.* La lecture de cet Ouvrage, si Pon en croit Scioppius (b), jeta Casaubon dans une melancolie qui le fit mourir. Meric Casaubon (c) refuse cela par le journal de son pere, où Pon trouve sous le 8. des Ides de Mars le mepris qu'on fit de cette satire. Casaubon y ayant lu les infamies que l'on divulguoit contre lui & contre son pere, & contre sa femme, écrivit dans son journal qu'il se glorifioit de souffrir avec sa famille tous ces opprobres pour le nom de J. C H R I S T. Son fils met en marge qu'il n'y a rien contre la mere dans ce libelle de Scioppius. Il accuse d'Atheisme ce satirique, & voici de quelle maniere il prouve cette accusation. Scioppius a recueilli les plus beaux endroits de l'Écriture qui nous defendent d'injurier notre prochain, & cependant le Traité ou il se étale est une satire très-violente: il a donc voulu faire conoître au public qu'il se moque de l'Écriture. (d) *Quam intenderet alios inauditio exemplo calumniari, & omni convitiorum genere profecti, congerit præcipuos è S. Scripturis locos quibus vetatur aliis ullam omnino contumeliam facere, aut convitium dicere: non ne ut omnibus palam faciat, quo loco Dei mandata habeat, homo perditus, atque Deo ipsi (horresco referens) illudat?* Joignez cela avec ces paroles de (e) Mr. Baillet, Casaubon (1) l'appelle la plus cruelle de toutes les bêtes farouches, & il prend dans un autre de ses ouvrages (2) que Scioppius étoit ennemi déclaré de Dieu, & qu'il avoit trouvé dans un de ses Livres des blasphemés execrables contre l'autorité divine de l'Écriture sainte. Mais notez que ces blasphemés ne sont autre chose que des expressions outrées, sur l'autorité que les Catholiques Romains pretendent que Dieu a donnée à l'Eglise pour interpreter l'Écriture. *Ducit hodie samham, ce sont les paroles de Casaubon (f), inter hujus generis hæreticos hostis Dei certiffimus Scioppius, in cuius Ecclesiastico leviter inspecto, multas legi superioribus diebus adversus rās doctrinæ Scripturæ, blasphemias læge diversiffimas.*

Après cette digression je reviens au Pere Garasse, pour dire qu'il n'eût su choisir de fraternité mieux assortie que celle qu'il se donna. Mr. Baillet (g) observe qu'il y avoit au commencement de nôtre siècle un A idrè S C H O P P I U S dans la Saxe qui étoit Lutheranien, mais on ne me persuadera pas, ajoute-t-il, qu'il fust proche parent de Gaspar. Je ne saurois rien dire sur ce sujet, je sai seulement que nôtre Scioppius traite (h) de Cousin Conrad Schoppus, savant personnage qui étoit encore en vie l'an 1633. Il (i) enseignoit la Rhétorique à Berne, & il avoit été Professeur en éloquence & en poésie à Heidelberg (k). Je ne

voudrois pas répondre que Conrad Schoppus (l) Taillur de Francfort (m), l'un des chefs de la sedition excitée dans cette ville l'an 1614. & decapité deux ans après (n), ne fût point parent de Gaspar. Il y a eu un Ministre nommé Conrad Thous, lib. SCHOPPIUS, qui fit imprimer (u) quelques Sermons en Latin.

(A) Professeur en Médecine &c.] J'ai suivi Mr. de Maullac, qui lui donne tous ces titres dans ses Prolegomenes sur Raymond Martini. *Secundum est, (m) Draudus ille, Ryzymundus Sebonde nec Dominicanus, nec in Hebraicis aliisque linguis Orientalibus valde versatum fuisse, quantum enim ex Judæo Christianum nobis representet Michael a Monte toto capite Apologiar. . . Sed tantum Hispanicum & Barcinonensem atque in Academia Tolosana Medicinæ Professor, & Philosophiæ, sacraque scientiæ, eoque gradu illic insignitum.* L'abrégé de la Bibliothèque de Gesner rapporte le titre d'un livre (o) qui est un dialogue, inter Ramundum Sebundum Artium, Medicinæ ac Theologiæ Professorem & Dominicum Semmverbum. Je viens de parcourir tout exprès cette Apologie de Sebonde, pour voir si on l'y représente comme un Juif devenu Chretien: je n'ai pas eu le bonheur d'y rencontrer aucun vestige de cela; mais comme je n'ai pas relûé ligne pour ligne, je ne pretens point nier à tous égards ce que Mr. de Maullac affirme. Il me suffit d'assurer que Montagne ne dit presque rien de Sebonde dans toute cette longue Apologie, si vous en exceptez le commencement. Notez que Gesner (p) le nomme *Sebeyde*, & qu'il dit en marge qu'on le nomme autrement *Sabunde*. Le titre qui est au devant du prologue du livre des Créatures dans l'édition de Strasbourg 1496. est pour ce dernier nom; *Compositus a venerabili viro magistro Ramundo de Sabunde in artibus & medicina doctore, & in sacra pagina egregio Professore.*

(B) En fait un cas tout particulier.] Voyez la remarque suivante, & la remarque D.

(C) Il le traduisit en nôtre langue.] Je m'en vai rapporter l'histoire de cette traduction; cela peut servir à faire conoître Sebonde. Écoutez (q) celui qui l'a traduit. « Pierre Brunel (r) homme de grande réputation de savoir en son tems, ayant arrêté quelques jours à Montaigne en la compagnie de mon pere avec d'autres hommes de sa sorte, lui fit prendre au delogier d'un livre qui s'intitule, *Theologia naturalis sive liber creaturarum Magistri Raymundi de Sebonde.* Et parce que la langue Italienne & Espagnole étoient familières à mon pere, & que ce livre est bâti d'un Espagnol baragouiné en terminaison Latines, il esperoit qu'avec bien peu d'aide il en pourroit faire son profit, & le lut recommanda comme livre très-utile & propre à la saison en laquelle il le lui donna; ce fut lors que les nouveautez de Luther commençaient d'entrer en credit. . . . Or (s) quelques jours avant (t) qu'il fût mort mon pere ayant de fortune rencontré ce livre sous un tas d'autres papiers abandonnez,

(l) Voyez le Continuateur de Mr. de Thou, lib. 7. p. 433.
 (m) Id. lib. 9. p. 638.
 (n) Fait mention dans sa Bibliothèque classique.
 (o) C'est le même que Viola antimax.

(p) Gesner in Bibliotheca.

(q) Montaigne, Essais, liv. 2. ch. 12. p. m. 184.

(r) Il faisoit dire Brunel.

(s) Ibid. p. 185.

une (D) apologie, qui est le plus long chapitre de ses Essais. Peu de gens * *Essai*,
ont bien connu en quel temps vivoit Sebonde, ni ce qu'il étoit. Montagne s'éton-
ne qu'un tel Auteur ait pu demeurer dans une si grande obscurité ; *L. 2. ch. 12.*
p. 186. du
2. tome. *Tout ce que*
nous en savons, dit-il *, *c'est qu'il étoit Espagnol, faisant profession de Medecine* *dir. de Pa-*
ris 1659.
in 12. *à Thoulouse il y a environ deux cens ans.* Scaliger dans une lettre † écrite en l'an-
née 1606. dit qu'il y avoit 230. ans ou environ que Sebonde avoit vécu à Tou-
louse. Cela n'est pas trop conforme à l'Abbé Tritheme ‡, qui place la mort de
ce Medecin à l'année 1432. Les autres erreurs de Scaliger concernant ce per-
sonnage, ont été remarquées en un autre endroit †. Il l'a pris pour un Moine
de l'Ordre de St. Dominique, & lui a attribué un Ouvrage contre les Juifs intitu-
lé *Pugio fidei*, dont l'Auteur s'appelle Raymond Martini. Nôtre Sebonde a
été entièrement inconnu à Dom Nicolas Antonio ; & n'a pas été fort connu à ce
P P P p p p 3 prodige

me commanda de le lui mettre en François. Il
fait bon traduire les Auteurs comme celui-là, où
il n'y a guere que la matiere à représenter ; mais
ceux qui ont donné beaucoup à la grace & à
l'élégance du langage ils sont dangereux à en-
treprenre, nommément pour les rapporter à un
idiome plus foible. C'étoit une occupation
bien étrange & nouvelle pour moi ; mais étant
de fortune pour lots de loisir, & ne pouvant
rien refuser au commandement du meilleur pere
qui fut onques, j'en vins à bout comme je pus,
à quoi il prit un singulier plaisir, & donna charge
qu'on le fit imprimer, ce qui fut executé après
sa mort. La Croix du Maine met cette im-
pression à l'an 1569. Ces dialogues (a) de la na-
ture de l'homme (c'est ainsi qu'il intitule l'Ouvrage
de Raymond Sebon traduit par Montagne)
ont été imprimez à Paris chez Gabriel Buon l'an
1569. & chez Gilles Gourbin audit an. Du Ver-
dier (b) ne se fert point du même titre, & ne mar-
que point une si ancienne édition. Voici com-
me il parle. *Le livre des creatures. Auteur Ray-*
mond Sebon contenant 330. chapitres imprimé à
Paris 8. chez Gilles Gourbin 1581. J'ai vu, pour-
suit-il, une autre traduction dudit livre en fort vil
langage. Ces dernières paroles montrent qu'il
n'entend point parler de la traduction que Jean
Martin (c) publia en 1551. Une autre raison nous
en peut convaincre, c'est que Jean Martin n'a pas
traduit le même livre que Montagne. Le livre
que Jean Martin a traduit comprend sept dialogues.
Or l'Ouvrage de Sebonde traduit par Montagne
n'est point en forme de dialogue, il est divi-
sé en 330. chapitres, comme le remarque du
Verdier ; & il est très-certain qu'il n'y a qu'un
homme qui parle dans le livre de Sebonde qui
contient 330. chapitres. Inferons de là que la
Croix du Maine a mal rapporté le titre de la tra-
duction composée par Montagne, & que les
Dialogues de Sebonde ne sont qu'un plat rechauf-
fé ; car il paroît par le titre même de la traduction
qu'ils contiennent les mêmes choses que le livre
des creatures. Voici le titre. (d) *La Theologie*
naturelle de Raymond Sebon comprise en sept dia-
logues intitulez autrement, de la nature de l'hom-
me. Voyez ci-dessous les titres des Ouvrages de
ce Docteur.

(a) *Bi-*
blioth. pag.
329.

(b) *Bi-*
blioth. pag.
872.
au mot
Michel de
Montai-
gne.

(c) *Ibid.*
p. 720.

(d) *Id. ib.*

(e) *Mon-*
tagne ubi
supra pag.
186.

(D) Il en fist une Apologie.] Il nous dit (e) lui-
même pourquoi. Je trouvai belles les imagi-
nations de cet Auteur, la contexture de son
ouvrage bien suivie, & son dessein plein de
piété. Parce que beaucoup de gens s'amuse-
nt à le lire, & notamment les Dames à qui nous
devons plus de service, je me suis trouvé sou-
vent à-même de les secourir, pour decharger

leur livre de deux principales objections qu'on
lui fait. Sa fin est hardie & courageuse car il
entrepren par raisons humaines & naturelles.
d'établir & verifier contre les Athéistes tous les
articles de la religion Chretienne. C'est ce qui
donna lieu aux deux objections que Montagne fe
proposa de refuter. Il y eut des gens qui dirent (f)
que les Chretiens se font tort de vouloir appuyer leur
creance par raisons humaines, qui ne conçoit que par
soi, & par une inspiration particuliere de la grace di-
vine ; d'autres dirent (g) que les arguments de Sebon-
de étoient faibles & inepes à verifier ce qu'il veut, &
entreprirent de les choquer aisément. Montagne fe
eut obligé de répondre aux (h) premiers avec
douceur & avec respect, parce qu'il lui sembla
qu'il y avoit quelque zèle de pieté dans leur objec-
tion : mais il faut, dit-il (i), secourir les autres un peu
plus rudement, car ils sont plus dangereux & plus
malicieux que les premiers. Le moyen qu'il prit eut
de leur arracher des poings les chetives armes de leur
raison, en leur montrant le neant & l'ignorance
de l'homme, & la majesté divine à laquelle seule
appartient la science. Ceux qui connoissent Mon-
tagne se peuvent aisément imaginer la vaste car-
riere qu'il se donna. Le jugement qu'il fait des
raisons de son Auteur est quelque chose de trop
édifiant, pour ne devoir pas trouver ici quelque
place. *A dire la verité*, dit-il (k), *je le trouve (l) pag.*
si ferme & si heureux à établir par des raisons na-
turelles les articles du Christianisme, que je ne
pense point qu'il soit possible de mieux faire en cet
argument là, & croi que nul ne l'a égale. . . Je
m'enquis autrefois à Adrianus Turnebus qui savoit
toutes choses que ce pouvait être de ce livre, il me re-
pondit qu'il pensoit que ce fut quelque quintessence
tirée de St. Thomas d'Aquin, car de vrai cet esprit
là plein d'une érudition infinie & d'une subtilité ad-
mirable, étoit seul capable de telles imaginations. . .
Je fai, poursuit-il, *(l) un homme d'autorité nour-*
ri aux lettres, qui m'a confessé avoir été ramené des
erreurs de la mecreance par l'entremise des argu-
ments de Sebonde. Tout le monde n'a pas jugé de
ce livre aussi favorablement que Montagne. Le P. (m) Prole-
Theophile Raynaud (m) en a parlé avec mepris,
Theolog.
nat. n. 86.
& un Professeur (n) Lutherien s'est fort moqué de
Comenius, qui a dit (o) que Sebonde a prouvé si
demonstrativement tout ce qui concerne la co-
noissance & la gloire de Dieu, & la constance
& le salut de l'homme, qu'on ne sauroit rien al-
leguer contre. Ce Professeur soutient qu'en plu-
sieurs choses qui ne sont pas fort obscures cet Es-
pagnol a raisonné pitoyablement, & il en donne
pour exemple l'explication des causes qui pro-
duisent la discorde parmi les hommes.

(f) *Mon-*
tagne ibid.
p. 187.

(g) *Ibid.*
p. 202.

(h) *Pag.*
187.

(i) *Pag.*
202.

(j) *Pag.*
201.

(k) *Pag.*
201.

† *Dans la*

remarque
C de l'ar-
ticle Mar-
tini.

(f) *Mon-*
tagne ibid.
p. 187.

(g) *Ibid.*
p. 202.

(h) *Pag.*
187.

(i) *Pag.*
202.

(k) *Pag.*
186.

(l) *Pag.*
201.

(m) *Prole-*
gomen.
Theolog.
nat. n. 86.

(n) *Jacob.*
Thomasius.
Prefat. 77.
Lijf. 168.

(o) *Comen-*
nus. De
uno neces-
sario, c. 6.
p. 49.

prodige de memoire, & de connoissance des livres & des manuscrits, Gabriel Naudé, qui en * parlant de ce qu'a dit Scaliger touchant Galatin & Sebonde, n'y a observé aucune faute. On verra dans une remarque ce qui concerne les autres (E) Ecrits de nôtre Sebonde.

* Bibliogr. Politi.

SEGLA (GUILLAUME DE, SIEUR DE CAIRAS) étoit Conseiller au Parlement de Toulouſe vers le commencement du XVII. siecle. Il fut Rapporteur dans un procès criminel, qui a été mis parmi les huitoires (A) tragiques du tems, & pour l'éclaircissement duquel Monsieur de Verdun, premier President au Parlement de Toulouſe, prit toutes les peines imaginables. Les accusés furent enfin convaincus, & châtiés selon leur merite: & comme Guillaume de Segla avoit une conoissance très-exacte de cette affaire, il fut exhorté par ce premier † President à la donner au public. La lettre Latine qu'il en reçut a été mise au devant du livre qu'il publia, dans lequel on voit outre le narré des procédures, cent trente-une observations remplies (B) d'érudition. La famille de Segla subsiste encore à Toulouſe, & possède des charges au Parlement.

† En 1611. Mr de Verdun étoit alors premier President du Parlement de Paris.

SEYMOUR (ANNE, MARGUERITE, & JEANNE) trois sœurs illustres par leur science en Angleterre dans le XVI. siecle. Elles composèrent cent quatre distiques Latins sur la mort de la Reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François I. qui furent traduits peu après en Grec, en François, & en Italien, & imprimés à Paris l'an 1551. sous le titre de *Tombeau de Marguerite de Valois Roynie de Navarre*. Nicolas Denifot ‡ qui avoit (A) été Precepteur de ces trois doctes Angloises, fit un recueil qui comprenoit les traductions

‡ Il se faisoit appeller Comte d'Alinois, Aleinous Comes en Latin & comis le Chancelier de l'Hôpital le qualifioit.

(E) Les autres Ecrits de nôtre Sebonde. Ses autres Ouvrages sont, (a) *Quæstiones disputatae. Viola anima per modum dialogi de hominis natura tractans ad cognoscendum se, Deum & hominem, & omne debitum quo Deo obligatur & proximo, Colonia apud Henricum Quenel 1501. in 4.* Les dialogues de *Natura hominis*, imprimés à Lion en 1568. sont apparemment le même livre que *Viola anima*; celui-ci ne diffère de la *Theologia naturalis* que quant à la forme. Cela est clair par la seule consideration de ces titres; *Theologia naturalis, sive liber Creaturarum, specialiter de homine & de naturæ ejus in quantum homo, & de his que sunt ei necessaria ad cognoscendum se ipsum & Deum, & omne debitum ad quod homo tenetur & obligatur tam Deo quam proximo.* L'Auteur étoit de ces gens qui après avoir publié un livre qui les contente, ou qui leur fait de l'honneur, le produisent de tems en tems sous différentes parures, à l'exemple de ces Cuisiniers qui servent la même viande apprêtée en différentes façons. Je n'ai vu personne qui ne donnât pour la première édition de la *Theologia naturalis* celle de Paris 1509. cependant j'en ai une de Strasbourg *in folio* en lettre Gothique de l'année 1496.

(a) Voyez l'Épître de la Bibliothèque de Gesler.

(A) Parmi les *histoires tragiques du tems.* On en trouve la narration dans le (b) *Mercur* François. Violante de Bats Espagnole de nation & fort impudique consentit à l'assassinat de son mari, fâchée de ce qu'il ne lui laissoit pas la liberté qu'elle souhaitoit de recevoir ses galans, dont le principal étoit un Moine Augustin Professeur en Théologie dans l'Université de Toulouſe. Il s'appelloit Pierre Arias Burdeus, & étoit né à Grenade en Espagne. Lui & un Conseiller au Sénéchal furent les principaux directeurs de l'assassinat. Le mari de cette femme fut tué de 17. coups au mois de Juillet 1608. Burdeus convaincu d'adultère & de meurtre fut condamné à perte la tête, & à être en suite écartelé, ce que l'on exécuta au mois de Fevrier 1609. Violante fut aussi punie du dernier supplice, avec quelques autres de ses Ruffiens. L'adultère de Burdeus (c) demeura vérifié par nombre suffisant de témoins, sçavoir par

(b) *Tome 1. fol. 215. verso & suiv. de l'ann. 1609.*

(c) *Segla, Hist. tragique, pag. 14. & suiv.*

une femme qui lui souffrit & à Violante les avoir vus en l'action mesmes dans le bois de la messairie de Lannuquet appartenante à un convent de Religieuses, & autre qui disoit les avoir vus aller seuls dans ledit bois. Il y avoit encor d'autres témoins singuliers, l'un desquels les avoit vus entrebaïser lascivement à table dans un sien jardin à nu des faux-bourgs de la ville: l'autre les avoit vus deux fois dans une chambre l'espace de deux heures. . . . Mais d'abondant estoit ceste malversation qualifiée de sacrilege, y ayant occasion de soupçonner qu'il avoit abusé de Violante dans un confessionnal en l'Eglise St. Jacques, par deux résolutions qui deposingent qu'il demeura deux heures entieres dans ledit confessionnal avec une demoiselle de stature assez haute, telle qu'estoit Violante. Encor estoit ceste malversation accompagnée d'inceste, & d'adultère spirituel, parce que Violante estoit sa fille de confession, qu'il avouoit avoir confessé deux ou trois fois en la chapelle Notre Dame, qui est au cloître du convent des Angullins. Et pour le regard du meurtre, le bruit commun &c.

(B) *Observations remplies d'érudition.* A la maniere de ce tems-là elles sont entrelacées des passages les plus curieux des anciens Auteurs. Ceux qui concernent les desordres de l'amour, & les artifices des Courtisanes n'y ont pas été oubliés. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1613. in 8. Corras Conseiller au Parlement de Toulouſe, & Rapporteur du procès de ce mani-posteur qui se disoit Martin Guerre, avoit déjà donné l'exemple d'un semblable Commentaire sur un procès & un Arrêt.

(A) *Denifot qui avoit été Precepteur.* Ronfard merite d'être entendu là-dessus, quoi que ses phrases se sentent de la barbarie où la langue François étoit encore.

Denifot se vante heuré
D'avoir oublié sa teyre,
Et passer de demeuré
Tous ans en voir Angleterre,
Et d'avoir cogné vu yeux,
Où les Amours gracieux

tions de leurs distiques, & quelques autres vers tant à leur louange, que sur la mort de la Reine de Navarre, & le dedia à (B) Marguerite de Valois Duchesse de Berri, sœur de Henri II. Le peu (C) d'exactitude de ceux qui avoient parlé de ce recueil; a été cause que j'assurai dans mon Projet que les distiques étoient un Ouvrage différent des Épitaphes de la Reine de Navarre. Je corrige ici cette erreur, & j'avoué de bonne foi que la lecture du Tombeau de cette Reine m'a fait conoitre que mes conjectures étoient fausses. Ce qui doit apprendre que sur des matieres de fait il faut être fort réservé à conjecturer. Il vaut beaucoup mieux suspendre son jugement, jusques à ce que l'on ait vu toutes les pieces. Je cassé mes * censures par raport à Mrs. Joly & Moreri; & je reconois en particulier qu'ils sont excusables d'avoir appellé PRINCESSES les trois sœurs SEYMOUR, car ils ont pu voir cette qualité à la tête du recueil publié à Paris par Denisot; mais je persiste à soutenir qu'elles n'étoient point Princeesses. Elles ont été louées par divers Auteurs, & nommément par (D) Ronfard, &

* Voyez l'aveu de toutes ces fautes dans l'extrait d'une lettre du 23. de Mars 1693. insérée dans le Courier Galant du mois d'Avril 1693.

*Doucement leurs fleches dardent
Contre ceux qui vous regardent :
Voire & d'avoir quelquefois
Tant levé sa pesteuse,
Que sous l'outil de sa vois
Rabota votre jeunesse,
Vous ouvrant les beaux secrets
Des vieux Latins & des Grecs,
Dont l'honneur se renouvelle
Par votre Muse nouvelle.*

L'Ode d'où ces vers ont été tirez fut imprimée dans le Recueil des distiques; mais Ronfard y changea bien des choses depuis ce tems-là. Je me fets des dernieres éditions.

(B) *Dedia le tout à Marguerite.* Le Chancelier de l'Hopital n'oublia point cette circonstance dans les vers qu'il fit pour cette savante Princeesse. Voici comme il parle :

*Et tibi judicium, tibi doctas Delius aures
Præbuit ac regale referjit pectus honestis
Artibus: eximiam raramque in principe laudem.
Tantum nulla decus tulit unquam regia virgo.
Immeros hac causa viros, ut condere carmen
Utque suos vellent tibi consecrare labores
Impulit: hac fuit iis scribendi causa poetis,
Virginibusque tribus vestigia pressa terendi.
Atque hic longinquis sua cepit prima Britannis
Aureus incrementa liber sermone Latino.
Inde per Eurypos & formidabile nautis
Invadens spatium Belgas devenit & urbem
Parthiam, novus hospes iis perque ora mansuet.
Res placuit nostris argumentumque poetis:
Continuoque alii maternâ vertere lingua
Grecâ alii, atque Italâ, max & nova jungere
versis
Collibuit, justique voluminis addere formam.*

(C) *Le peu d'exactitude.* Ronfard nomme les distiques de ces trois sœurs une *Chanson Chretienne*. Richelet son Commentateur remarque que c'étoient des *Distiques Chretiens*. L'un & l'autre se font bien gardez d'insinuer quelque chose, qui pût faire soupçonner que ces Distiques regardoient la feuë Reine de Navarre. Le Chancelier de l'Hopital s'en est gardé avec autant de soin qu'eux. Qui auroit songé sur cela à des épitaphes de Reine? Les Poëtes de quoi remplissent-ils ordinairement que de flateries outrées ces sortes d'Ouvrages? Qu'y a-t-il de plus éloigné du caractère des Quatrains de Pibrac, ou des distiques de Michel Verin, que les pleurs des Poëtes sur le

tombeau des Grands du monde? J'ai (a) donc cru que des distiques qualifiez *Chretiens*, étoient non des éloges funebres, non de l'encens prodigué, mais des sentences morales. De plus fins que moi y eussent été trompez. Cependant depuis que j'ai vu l'Ouvrage, je dois reconoitre qu'il y a plus de moralitez Chretiennes, que de louanges poëtiques, dans quelques-uns des vers des trois sœurs Seymour.

(D) *Et nommément par Ronfard.* Il fit une Ode (b) pour ces trois Angloises, où entre autres louanges il assura, que si Orphée les entendoit il ne voudroit être que leur écolier :

*Mais si ce harpeur fameux
Oyoit le chant des Serenes,
Qui somme aux bords escumeux
Des Albionnes arenes,
Son luth Payen il feroit,
Et disciple se rendroit
Deffous leur chanson Chretienne,
Dont la voix passe la sienne.*

*La science auparavant
Si long tems Orientale,
Peu-à-peu marchant avant,
S'apparoit Occidentale;
Et sans jamais se borner
N'a point cessé de tourner,
Tant qu'elle soit parvenue
A l'autre rive incogneüe.
Là de son grave sourci
Vint assoler le courage
De ces trois Vierges ici,
Les trois seules de nôtre âge,
Et si bien les sut tenir,
Qu'ores on les oit chanter
Maint vers jumeau, qui surmonte
Les nôtres, rouges de honte.*

Je remarquerai par occasion que Richelet, qui a fait un Commentaire sur les Odes de Ronfard, n'a pas entendu le penultième des vers que l'on vient de voir. Il est évident que *maint vers jumeau* signifie les cent distiques de ces trois Angloises, ou ces vers qu'elles firent aller deux à deux, à l'exemple de Caton & de Michel Verin. Néanmoins le Commentateur s'est trouvé là dans les tenebres les plus épaisses: il croit que *jumeau* signifie qui se ressemble, parce, dit-il, qu'elles sont sœurs, ou c'est allusion aux croupes de Parnasse qui sont doubles & jumelles, où les Poëtes vont

(a) Voyez le Projet de ce Dictionnaire pag. 364. 365.
(b) C'est la 3. du 5. livre.

par (E) N. Herberai Sieur des Effars, si connu par la traduction François d'Amadis de Gaule.

SELEMNUS, riviere de l'Achaïe, avoit été un jeune Berger très-beau garçon. La Nymphe Argyra en devint si amoureuse, qu'elle fortoit du fond de la mer pour aller coucher avec lui. Mais quand les années eurent fait passer la fleur de la beauté de Selemnus, la Nymphe cessa de l'aller trouver. Le jeune homme en mourut de regret, & fut métamorphosé en riviere par la Deesse Venus. Ce changement ne le guerit pas de sa passion, il fut que Venus s'en mêlât; elle lui accorda la grace de lui faire oublier cette Nymphe. On dit que depuis cela cette riviere eut une vertu admirable; c'est que les personnes qui s'y baignoient, de quelque sexe qu'ils fussent, ne se souvenoient plus de l'objet de leur amour*. Pausanias a raison de dire que si l'eau du Selemnus avoit une telle (A) vertu, elle seroit préférable à de grosses sommes d'argent.

* Ex Pausania lib. 7. p. 229.

+ In studiis philosophiæ eos profectus fecit, ut anno 1597. die 3. mens. Apr. ... laurea philosophica interter 58. candida. tos quarto loco ornatus sit. Vita Sennerti in lumine Operum.

SENNERT (DANIEL) Medecin illustre, naquit le 25. de Novembre 1572. à Breslaw, où son pere étoit Cordonnier. Il fut envoyé à l'Academie de Wittemberg l'an 1593. & y fit de grands progrès en Philosophie & en Medecine.

vous apprendre à former parfaitement un vers, qu'il appelle jumeau comme qui diront Parnassien. Jugez si les Commentateurs des anciens Poètes ne nous en sont pas bien à croire, puis que ceux qui se mêlent d'expliquer les Poètes de leur tems & de leur nation, sont sujets à de semblables égaremens. Il me seroit aisé de montrer que Murret, qui a commenté quelques poëtes de Ronsard, n'en a pas toujours bien entendu le François.

(E) N. Herberai. } Les loüanges qu'il donne aux trois seurs Angloises, sont contenues dans une lettre qu'il leur écrivit. & qui fut mise à la tête du Recueil des Epitaphes de la Reine Marguerite.

(A) Avoit une telle vertu, elle seroit préférable.] Il ne faut pas croire tout ce que les Poëtes & les faiseurs de Romans font debiter aux personnes amoureuses: il y a de l'hyperbole dans les descriptions de leurs souffrances; mais il faut pour tant convenir que l'amour est une source inépuisable de malheur & de desordre. C'est une passion très-nécessaire sur la terre pour y conserver les animaux; c'est l'ame du monde à l'égard de cette espèce de creatures; & il est même très-certain que la providence a uni à une passion si nécessaire mille charmes, mille douceurs, mille agrements, mais d'autre côté elle y a joint une infinité d'amertumes. Combien y a-t-il de gens qui en perdent le boire, le manger, le dormir, la santé, l'esprit? Le nombre de ceux qui en meurent est plus grand que l'on ne pense; ceux qui s'en pendent sont rares à la vérité; mais il s'en trouve pourtant. Tout cela regarde ceux qui aiment sans être aimez. Quant à ceux qui sont aimez autant qu'ils aiment, ils payent bien cher leurs plaisirs; car pour ne rien dire des égaremens de leur raison, ni de l'opposition qui se trouve si souvent entre leurs véritables intérêts, & leur amour; opposition qui les expose à une infinité de traverses & de chagrins; ne sont-ils pas assez malheureux par la seule jalouse, qui accompagne presque toujours leur passion? Peut-on concevoir un état plus triste, plus pitoyable, plus affreux que celui d'une personne jalouse? Qu'elle ait raison, ou qu'elle n'ait pas raison de concevoir de la jalouse, c'est la même chose; son tourment n'en est pas moindre; les chimères, les fantômes de son imagination ne le persécutent pas moins, le feu qui le mine & qui le consume n'en est pas plus supportable. Disons donc avec nôtre Auteur, que s'il y avoit dans le monde

une riviere qui pût guerir les amans, elle vaudroit mieux que l'or. (a) *εἴ τι δ᾽ ἐμὲσιν ἀδελφείας τῶν λέ- εὖθευε
γῶ πύλιπτον χρηματίου πρῶτον ἐσὺν ἀνδράγατος τὲ ἐπειθε
ἵδωσθαι & Σελᾶμν. Quod nisi commentitium esset, consuler
quavis pecunia videri posset ha Selemni aqua, consuler
preciosior. Ce seroit de cette eau - là qu'il fau- Pindare.
droit dire ἀρεσὺν ἀπὸ ἰδῶσθαι; mais en suite il ne fau- Od. 1.
droit point parler de l'or sans le mettre soit au A. 10. 10. 10.
dessous (b). Voyez la marge. Le Zuccolo a de- ὕδωρ ἃ δὲ
point naïvement les fureurs de la jalouse, lors χροῖας,
qu'il introduit dans ses dialogues un personnage u. De peccato
extraordinairement affamé des doux plaisirs de p. 10.
l'amour, & résolu néanmoins à y renoncer, pour- πρὸ
veu que l'objet qu'il aime ne se l'adoucissee pour πρὸς
personne. (c) Non bogia cuore di sì ghiardata le- ἀδελφείας
ma, che basti a resistere a quel reo veleno di Gelosia, Optima
quidem
est aqua:*

*Che, mentre con la sfumata il gelo mesce,
Tutto il Regno d'Amor turba, e contrista.*

*fami altera, e slegnosia la mia Delia, purche non
rivolga cortese, e pia lo sguardo sovra altero:
un fia scarfa de' suoi favori: avara delle sue gra-
tie, che tutavia,*

*- - - Un più gentile
Stato del mio non e sotto la Luna,
Sì dolce e del mio amaro la radice.*

*Ma non posso già soffrire, che i begli occhi sereni,
i quali accifero nel mio petto fiamma inestinguibile
d'Amore, habbiano a rischiarare il fosco d'Horatio
co' i raggi della lor luce.*

*Si neghi a me, purché a ciascun si neghi;
Che, purché altri non splenda il mio bel Sole,
Ne le tenebre ancor vivo beato.*

Ne pouvant se promettre ce pis-aller, il se desole; il ne se soulage qu'en mandissant la jalouse, comme un monstre soit des enfers. (d) *Ma, se (d) Id. II. il mio male rimane affatto senza rimedio, non mi p. 137. si toglia almeno, d'ho sfogbi in qualche modo il mio cordoglio co' i lamenti, e co' i pianti.*

*O sorella di morte, onde veniste,
D'invidia figlia, fiero, horribil mostro,
Che fai miei giorni lagrimosi, e tristi;
Tornati a l'infemale, oscuro chiostro,
Che troppo co' tuoi morsi il seu m'apristi,
Onde il velen, la piaga, e'l dolor mostro.*

CONSIDERATIONS sur la jalouse.

na. Il vit l'Academie de Leipzig, celle d'Iéne, celle de Francfort sur l'Oder, & puis il alla à Berlin l'an 1601. pour y apprendre la pratique de la Medecine. Mais il ne s'y arrêta guere, il s'en retourna bien-tôt à Wittemberg, & y fut promu au Doctorat en Medecine le 10. de Septembre de la même année, & un an après à la charge de Professeur en la même Faculté. Il fut le premier qui introduisit l'étude de la Chymie dans cette Université; & il s'acquit (A) une grande reputation par ses Ouvrages, & par sa (B) pratique. Il se maria trois fois, & n'eut point d'enfans de ses deux dernieres femmes; mais il en eut sept de la premiere. Il mourut de peste à Wittemberg le 21. de Juillet 1637 *. La liberté qu'il osa prendre de contredire les anciens lui suscita des adversaires: mais rien ne fut plus mal reçu que le sentiment qu'il avança sur l'origine des ames. Il croyoit que la semence de tous les êtres

* Tiré de sa Vie ibid. Voyez aussi son Oraison funebre prononcée par Auguste Buchnerus. Elle est dans les Memoires Medico-

dinaire des Scolastiques, que les formes substantielles sont tirées de la puissance de la matiere, *educantur à potentia materiae*. Il rejettoit la vertu plastique que (h) plusieurs Auteurs ont attribué à la semence. Il crut donc qu'il falloit admettre le sentiment de quelques Auteurs anciens & modernes, que l'ame est dans la semence avant l'organisation, & que c'est elle qui forme cette machine admirable que nous apellons corps vivant. Il cite (i) deux beaux passages, l'un de (k) Galien; l'autre de (l) Tittelmannus, qui contiennent la description de l'artifice qui s'observe dans les plantes & dans les animaux. Le dernier de ces deux Auteurs trouve un plus grand sujet d'étonnement dans la maniere ordinaire des generations, que dans la premiere production des especes animées; & en effet on comprend mieux que Dieu produisit immédiatement des plantes & des animaux, que l'on ne comprend que la semence ait la vertu de produire l'organisation; cette machine si industrieusement construite, qu'en comparaison de cela tous les ouvrages des Mathematiciens ne sont que grossièreté, & qu'une invention d'enfant. (m) *Quod hæc humani corporis dispositio ex operatione est virtutis, quæ latet in paterno semine (sacchismus, & vix nominanda substantia, quæ absque abominacione nemo conspicit) quodque in eo tam præclara latet virtus, corpus tam admirabile se efficiendi ac fabricandi, quod tota istius admirabilis dispositionis efficacia in illo realiter existat, id nobis merito in immensum aggravat pondus considerationis nostræ, id profusus stupidus & attonitus reddit, cogitque exclamare nos, & voce aperta confiteri, quod non solum ipse magnus sit in semetipso, neque solum magnus in magnis, sed & in abjectissimis, contemptibilissimisque & minimis gloriosus.* Galien n'a pu comprendre quelle est la cause ordinaire d'un ouvrage si excellent; mais nôtre Sennert s' imagine que les ames contenues dans la semence, ont chacune dans son espeece la faculté & l'industrie d'organiser la matiere. Esi (n) *vero Galenus causam, unde illa omnia fiunt, se (n) Sennert invenire posse desperavit, nihilque hæc in re vel proponere potuisse, atque idcò magnâ tristitia affectum esse testatur*, lib. de fact. format. cap. 6. *tamen si considerasset, istas operationes animæ cujusque speciei proprias esse, non ita difficulter cognoscere potuisset, ab anima in semine latente istas operationes provenire.* J'aurois mieux dire comme Galien qu'en n'y voit goutte, que d'attribuer à une ame cachée dans un petit œuf, l'habileté nécessaire à construire un corps de fourmi, un corps de poulet, &c. Sennert a réussi fort bien à refuter les hypotheses differentes de la naissance; mais il admet certaines choses que l'on ne sauroit

(b) Vide Jacobum Schegkium lib. 1. de plast. seminibus fac. admirabile que nous apellons corps vivant. Il cite (i) deux beaux passages, l'un de (k) Galien; l'autre de (l) Tittelmannus, qui contiennent la description de l'artifice qui s'observe dans les plantes & dans les animaux. Le dernier de ces deux Auteurs trouve un plus grand sujet d'étonnement dans la maniere ordinaire des generations, que dans la premiere production des especes animées; & en effet on comprend mieux que Dieu produisit immédiatement des plantes & des animaux, que l'on ne comprend que la semence ait la vertu de produire l'organisation; cette machine si industrieusement construite, qu'en comparaison de cela tous les ouvrages des Mathematiciens ne sont que grossièreté, & qu'une invention d'enfant. (m) *Quod hæc humani corporis dispositio ex operatione est virtutis, quæ latet in paterno semine (sacchismus, & vix nominanda substantia, quæ absque abominacione nemo conspicit) quodque in eo tam præclara latet virtus, corpus tam admirabile se efficiendi ac fabricandi, quod tota istius admirabilis dispositionis efficacia in illo realiter existat, id nobis merito in immensum aggravat pondus considerationis nostræ, id profusus stupidus & attonitus reddit, cogitque exclamare nos, & voce aperta confiteri, quod non solum ipse magnus sit in semetipso, neque solum magnus in magnis, sed & in abjectissimis, contemptibilissimisque & minimis gloriosus.* Galien n'a pu comprendre quelle est la cause ordinaire d'un ouvrage si excellent; mais nôtre Sennert s' imagine que les ames contenues dans la semence, ont chacune dans son espeece la faculté & l'industrie d'organiser la matiere. Esi (n) *vero Galenus causam, unde illa omnia fiunt, se (n) Sennert invenire posse desperavit, nihilque hæc in re vel proponere potuisse, atque idcò magnâ tristitia affectum esse testatur*, lib. de fact. format. cap. 6. *tamen si considerasset, istas operationes animæ cujusque speciei proprias esse, non ita difficulter cognoscere potuisset, ab anima in semine latente istas operationes provenire.* J'aurois mieux dire comme Galien qu'en n'y voit goutte, que d'attribuer à une ame cachée dans un petit œuf, l'habileté nécessaire à construire un corps de fourmi, un corps de poulet, &c. Sennert a réussi fort bien à refuter les hypotheses differentes de la naissance; mais il admet certaines choses que l'on ne sauroit

(a) Voyez *Mercklinus in Lindenio renovato.* (A) Une grande reputation par ses Ouvrages. Ils sont en grand nombre, & ils ont été imprimés souvent en France & en Italie. La dernière édition, si je ne me trompe, est celle de Lion 1676. Elle est divisée en 6. volumes in folio. La division des precedentes n'étoit qu'en 3. tomes (a). (B) Et par sa pratique. Les malades recouroient à lui de toutes parts, & il ne refusoit à personne son assistance. Il prenoit ce qu'on lui donnoit pour ses peines, & n'exigeoit rien; il rendoit même aux pauvres (b) ce qu'ils lui donnoient. La peste fut plus de sept fois à Wittemberg pendant qu'il y profesloit; mais jamais il ne se mit à l'écart; jamais il ne refusa de secourir les malades. L'Electeur de Saxe qu'il avoit guéri d'une grande maladie l'an 1628. le mit au nombre de ses Medecins ordinaires, & lui laissa néanmoins la liberté de demeurer à Wittemberg. Plusieurs Ducs, Princes, Comtes & Gentilshommes se servirent heureusement de ses remedes, & de ses conseils dans leurs maladies. Nicolas Sapieha Grand Port' Enseigne de Lithuanie ne sachant que faire pour retablir sa santé, s'adressa aux Medecins de Padouë. Ils lui conseillerent de se mettre entre les mains de Sennert (c). Suivant cet avis il fit un voyage à Wittemberg, & s'en retourna guéri. (d) Polonus. . . non vidit tantum atque coram admirabili beneficio etiam, cum vidisset, discessit. Ut vivuntium, intelligeret, nil supra verum narrasse sanam: & cap. 1. pag. pauciora propendiam retulisse: expertus novissimè optulatore felicissimum; quem Medico eruditissimi principem salutarerat ante. (C) Que la semence de tous les êtres vivans est animée. Les difficultez qu'il trouvoit dans les autres opinions le conduisirent à ce sentiment. Il trouvoit absurde ce que disent ordinairement les Scolastiques (e), que les formes substantielles ne sont point produites; car, disent-ils, c'est un composé naturel, & non pas à ses parties, que l'attribut d'être produit doit convenir. Il ne s'accoutumoit point de l'opinion d'Avicenne, qu'il y a une intelligence celeste preposée à la formation des ames, qui ne se fait des semences que comme d'un instrument. (f) *Avicenas animas viventium non à parentibus, sed à quadam formam datrix, seu ut Scaliger Exerc. 97. loquitur, formarum promacunda intelligentiam quam Colodecam nominat, provenire statuit, docetque celestem hanc mentem uti semine tanquam instrumento ad producendum animam vegetantem & sentientem.* Il ne s'accoutumoit pas mieux de l'opinion de (g) Fernep, que les Cieux forment les ames, & qu'ils les envoient dans une matiere bien préparée. Il se moquoit, & il faisoit bien, de l'opinion or-

(a) Voyez Mercklinus in Lindenio renovato. (b) Pauperibus honoraria asserebantur ea restituit. Vita Sennerti in limine Operum. (c) Ibid. (d) Augustus Buchnerus in orat. funebri Sennerti, apud Witte memor. Medico. pag. 97. (e) Tolerantibus, Cominibriensibus & aliis. (f) Polonus. . . non vidit tantum atque coram admirabili beneficio etiam, cum vidisset, discessit. Ut vivuntium, intelligeret, nil supra verum narrasse sanam: & cap. 1. pag. pauciora propendiam retulisse: expertus novissimè optulatore felicissimum; quem Medico eruditissimi principem salutarerat ante. (g) Fernepius, lib. 1. de abditis causis plantaribus in lo. is. acriter defendit omnem animam à celo proficisci, & à celo animam omnem in materiam preparatam & idoneam immitti. Id. ibid. p. 124.

cette semence produit l'organisation. On l'accusa de blasphème & d'impicté, sous

(a) *Sennert. ibid. p. 132. col. 1. & 2.*

fauroit comprendre. Il veut (a) que les ames n'ayent point de quantité, & qu'elles soient indivisibles, & que néanmoins elles se puissent multiplier chacune dans son espece; c'est-à-dire que l'ame d'un chien produise plusieurs autres ames de chien. Ce seroit une véritable creation, & un ouvrage plus difficile que la conversion de la matiere de la semence en un corps organisé. Si l'hypothese qu'on a inventée depuis la mort lui avoit été connue, je pense qu'il l'auroit admise de tout son cœur. C'est celle dont j'ai parlé ci-dessus (b), & qui a fourni de si belles ouvertures à l'illustre Mr. Leibnitz; c'est celle des Physiciens modernes, qui ayant decouvert par le microscope qu'il y a des animaux dans la semence, estiment que les corps vivans sont organisés avant que de naître, & aparemment depuis l'origine des choses. Cela les conduit à cette pensée, que depuis le commencement du monde les ames ont continué d'être unies au même corps organisé, & que la generation ou la naissance n'est que l'extension ou l'accroissement de l'individu, qui est le sujet primitif & continuel de l'ame; que ce sujet n'est point detruit par la mort; qu'il ne fait que perdre les parties de matiere dont il s'étoit agrandi; qu'il en recouvre de nouvelles dans une autre renaissance &c. Cette hypothese dissipe les difficultez inconcevables où l'on se trouve reduit, quand on veut assigner la cause de l'organisation. Recourir à Dieu comme à la cause immediate, ce n'est point philosopher. Recourir aux loix generales de la communication du mouvement est une pauvre ressource; car puis que de l'aveu de toutes les sectes ces loix ne sont pas capables de produire, je ne dirai pas un moulin ou une horloge, mais le plus grossier instrument qui se voye dans la boutique d'un Serrurier, comment seroient-elles capables de produire le corps d'un chien, ou même une rose & une grenade? Recourir aux autres ou aux formes substantielles, c'est un pitoyable asyle. Il faut ici une cause qui ait l'idée de son ouvrage, & qui conoisse les moyens de le construire: tout cela est nécessaire à ceux qui font une montre & un vaisseau; à plus forte raison se doit-il trouver dans ce qui fait l'organisation des êtres vivans. Il est bien sûr que les autres n'ont point l'idée d'un corps humain, & qu'ils ignorent la maniere de le construire. Les Peripateticiens avoient que la forme substantielle des plantes, & celle des bêtes, ne conoissent pas comment il faut modifier la matiere, pour lui donner les organes qui sont dans un arbre & dans un poulet. Elles ne font donc point la cause de cette organisation. Ceux qui disent qu'elles en font la cause, quoi qu'elles ne sachent pas l'artifice de cet ouvrage, sont mille fois plus absurdes que ceux qui diroient que l'homme peut faire une horloge sans y songer; sans en avoir jamais eu l'idée; sans savoir ce qu'il fait, ni ce qu'il cherche.

(b) *Dans l'article Rorarius, p. 966.*

SI LES loix generales du mouvement suffisent à l'organisation.

Cette objection ruine l'hypothese de Sennert; car il n'auroit osé dire que l'ame qu'il admettoit dans la semence des plantes, & dans la semence des animaux, avoit l'idée de tous les organes des plantes & des animaux, & qu'elle fauroit la maniere de les construire, & de les placer où il falloit. On lui eût donc fourni un très-bon soulagement, si on lui eût enseigné qu'il y a des individus organisés dans la semence; car il est

plus facile de concevoir qu'une ame unie à de tels individus les peut faire croître, qu'il n'est facile de comprendre qu'elle peut organiser une goutte de liqueur, & la convertir en un corps de chien.

Je conois d'habiles gens qui se vantent de comprendre, que les loix generales de la communication du mouvement; quelque simples, quelque peu en nombre qu'elles soient, fussent à faire croître un *fatus*, pourveu qu'on suppose qu'elles le trouvent organisé. Mais j'avoue ma foiblesse; je ne saurois bien comprendre cela. Il me semble qu'afin qu'un petit atome organisé devienne un poulet, un chien, un veau &c. il est nécessaire qu'une cause intelligente dirige le mouvement de la matiere qui le fait croître; une cause, dis-je, qui ait l'idée de cette petite machine, & des moyens de l'étendre, & de l'agrandir selon ses justes proportions. On m'avouera, je m'assure, qu'il n'est pas plus concevable que les loix du mouvement soient la seule cause de la construction d'une petite maison; qu'il est concevable qu'elles la changent en un grand palais, où chaque chambre, chaque porte, chaque fenêtr &c. garde les mêmes proportions que l'Architecte du petit logis avoit observées. Si ces deux choses sont également difficiles, pourquoi croirions-nous que les loix du mouvement, incapables d'organiser un point de matiere, auront la vertu si elles le trouvent organisé, de le convertir en un animal mille fois plus gros, toutes les proportions observées dans un nombre presque infini d'organes de différente nature; les uns mous, les autres fluides, les autres durs &c. Je trouverois donc assez vraisemblable que l'accroissement du *fatus*, organisé si l'on veut depuis le commencement du monde, est dirigé par une cause particuliere qui a l'idée de cet ouvrage, & les moyens de l'agrandir, comme un Architecte a l'idée d'un édifice, & des moyens de l'agrandir, quand il execute un plan qu'il trouve tout fait, & qu'il pose sur sa table. Une infinité de gens m'avoueroient que les animaux se developent dans la matrice; qu'ils s'y nourrissent; qu'ils y croissent par la direction d'une providence: mais ils pretendront que c'est Dieu (c) qui dirige tous ces effets. Je leur declare qu'ils sortent de la question; car nous ne cherchons pas ici la premiere cause, l'auteur general de toutes choses; nous cherchons la cause seconde, la raison particuliere de chaque effet. *gnol. au chap. 1. du Traité de l'usage des chambres, celui des fenêtr, celui des portes, &c. qu'enfin ils se contentassent d'admirer la providence de Dieu, qui auroit construit un édifice très-commode à l'homme, ne les prendroit-on pas avec raison pour des ignorans? Ils ne sauroient pas que cet édifice a été bâti par les hommes, & qu'un Architecte humain a dirigé la situation des pierres, celle des planches &c. selon les fins qu'il se proposoit. A la verité c'est de Dieu que l'homme reçoit cette intelligence; mais ce n'est point Dieu qui est la cause prochaine, naturelle & immediate de cet édifice. Disons la même chose à l'égard de la machine des arbres, & de celle des animaux: elle*

(c) *Al. ranza, Jurisconsulto. Españole. legitimo. ayant rejeté toutes les causes que l'on allegue de la formation de notre corps, l'attribués à Dieu.*

(a) Voyez l'Article Morin, pag. 611. col. 2.

† Henr. Morus, de anima l. 2. c. 4.

(b) Voyez ci-dessus p. 1039. lettre f.

(c) Sennert. uti supra cap. 9. p. 137.

(d) Abs que divina voluntate & peculiari organo homines gratia, si fuit, forme humane non nisi peritiam essent quam beatorum lib. cap. 14. p. 147.

(e) Medecin & Philosophe à Groningue.

(f) A Erasmus 1528. m. 8. Voyez Lindemus

(g) Joh. Freitagus in Apolog. Christiani Atalantici p. 18.

Elle est à la tête du livre intitulé, Nova sectæ Sennertianæ Paracelsicæ recensio Philosophiam & Medicinam introducens, quæ antiquæ veritatis oracula, & Aristotelicæ ac Galenicæ doctrinæ fundamenta convellere & stripius eroderentur moluntur novatores, de cæcitate & insidiosa impostura & amfira. l. 1637. m. 8.

fous (D) pretexte qu'il enseignoit que l'ame des bêtes n'est pas materielle; car on pretendit que c'étoit la même chose que d'enseigner qu'elle est aussi immortelle

le depend de la direction particuliere de quelque cause seconde, qui a reçu de Dieu les lumieres & l'industrie qu'il faut employer à cet ouvrage. La difficulté est de dire quelle est cette cause seconde. Quelques uns (a) veulent que la forme substantielle de chaque mixte soit un esprit, que Dieu a doué des connoissances nécessaires à produire le temperament, & les effets de ce mixte. Henri More qui a cru la préexistence des ames †, enseignoit qu'en s'unissant avec la matiere, elles s'y bâtissent elles-mêmes un logis organisé. Cette hypothese est combattuë par l'ignorance où nous sommes de ce qu'il faut faire, pour ranger ensemble des nerfs, des veines, des os &c. On pourroit répondre que l'ame oublie toutes ces idées dès que son logis est fait, parce que la grossiereté des organes du corps humain rompt le commerce qu'elle avoit auparavant avec des causes occasionnelles fort subtiles. Mais j'aurois mieux supposé que l'ame même ne dirige point les mouvements qui sont croître son fetus; j'aurois mieux attribuer cette direction à un autre esprit. Ceux qui voudroient rectifier les suppositions (b) d'Avicenne, diroient qu'il y a une intelligence créée qui préside à l'organisation des animaux, & qui en fait comme une espece de manufacture generale; qu'elle a sous soi une infinité d'ouvriers; les uns pour le corps des oiseaux, les autres pour celui des poissons &c. tout de même que dans nos villes nous voyons diverses fortes d'Artisans; les uns font des montres, les autres font des habits &c.

(D) D'impieété sous pretexte qu'il enseignoit que l'ame des bêtes étoit immortelle. Il (c) rejette l'opinion de ceux qui soutiennent qu'elle n'est pas d'une nature plus noble que les elements, & il veut que de sa nature elle soit aussi immortelle que l'ame de l'homme; de sorte que si celle-ci ne perit pas avec le corps comme l'autre, c'est par (d) une grace particuliere du Createur. Il ne pouvoit pas nier qu'il n'attribuât aux ames des bêtes une nature incorporelle; car il avoit dit qu'elles ne sont point produites de la matiere, & il se moquoit de l'éducation des Scolastiques: ma s'il s'abstenoit de dire qu'elles fussent immortelles. Freitag (e) qui écrivit contre lui avec beaucoup de fureur, ne manqua pas de lui objecter qu'il enseignoit des impietéz & qu'il blasphemoit: de là vint que pour le justifier on fit voir le jour (f) à un Ouvrage qui a pour titre, De origine & natura animarum in brutis sententiæ clarif. Theologorum in aliquot Germaniæ Academiis, quibus simul Daniel Sennertus à crimine blasphemia & hæresis à Joh. Freitag ipsi intentato absolvitur. Freitag sonnait le tocin s'adressa à toutes les Academies de la Chretieneté, & à tous les amateurs de l'orthodoxie, & les anima puillamment à ne point souffrir ces pernicieuses innovations. Il demanda aux Theologiens s'ils soutiroyent l'opinion impie que attribue l'immortalité à l'ame des bêtes, qui ramenoit la Metempsychose &c. (g) Advirent ne Theologi impiam illam de actu formarum entitativo, quo animis brutorum talis assignatur essentialis & substantia, quæ extra propriam quam informant materiam, alibi subsistere & existere possint opinionem? quæ Metempsychosæ reducitur, Palm-

genesi adstruitur, & secundum animabus immortalitas comparatur. Evenerunt commentum de generatione formarum corruptibilium ex nihilo, & diametro sacra scriptura adversum & innuunt? Il suppose que la plupart des Professeurs de Wittemberg voudroient étouffer ces monstres; mais que le credit de leur collegue les empêche de se remuer. Non ignoro Reverendos & celeberrimos Theologia in Academiâ Witbergica Professores, ceteroque Clarissimos Professores & Philosophos, paucis de sacæ Sennertiana, qui ab ipsius auspiciis dependent, & spua Sennerti linguam, quod ejus promotione gaudeant, exceptis, non tantum dissentire, sed & omni constatu velle, ut errores hi in ipsâ herbâ supprimantur, verum ita cobiberi quod adversus ipsum Vajovem Sennertum magnatum quorundam favore solum subnixumque vix nutre & hiscere ausim (h). Sennert se plaint qu'on lui imputât des consequences qu'il n'enseignoit point, Malitia verò est, dit-il, (i) quod passim opiniones mihi affingit, que mihi nunquam in mentem venerunt. Inter quas non postrema est, quod scribit, me statere bestialium animarum immortalitatem. Pro bono viro Freitagium non habeo, in quo non monstraverit locum, in quo statuerim, animalium, equi, bovis, leonis, asinis, anatis, corvi, & similibus brutorum esse immortales, & post mortem supervesse. Consequentia verò, quibus torcularum id è meis opinionibus extorquere vult, nulla sunt. Etsi enim insectorum, & spome naturam forme corpore organico ad sensum dissoluto in materia infusa seminis sese habent aliquandiu consistere possunt: tamen immortales non sunt, sed suo tempore abolerentur. Neque idem animæ brutorum immortales, quia ex nihilo a Deo creatæ sunt. Neque enim immobilis, ut putat regula est, quod aliquid quod sensu sit, in nihilum redigi nequeat. Longè rectius J. C. Scaliger, exerc. 307. sect. 20. scribit &c. Il ne seroit pas impossible que Sennert qui qu'il habile homme ne se soit pas aperçu, que les consequences qu'on lui attribua couloient naturellement de son principe, mais il est encore plus vraisemblable qu'il s'en apercevoit bien, & qu'il n'osoit en faire semblant, propter metum Judæorum. Il aima donc mieux par la rejection de ces consequences s'exposer à l'accusation de mal raisonner, & de brouiller un système, que d'encourir toutes les suites qu'auoit pu avoir le dogme de l'immortalité des bêtes. Quoi qu'il en soit, tout Philosophe qui se pique de raisonner conséquemment, aimera toujours mieux dire qu'il ne conoit point ce que c'est que l'ame des bêtes, que de soutenir d'un côté qu'elle est produite de rien, independamment de la matiere, & de soutenir de l'autre qu'elle n'est pas une creature, & qu'elle retourne dans le neant dès que l'animal cesse de vivre. Voilà les embarras de Sennert; son Apologiste (k) declare positivement que l'ame des bêtes est faite de rien, & que cependant elle n'est pas un être créé. Il cite Dammhaver (l) qui a montré par l'exemple des especes intellectuelles, que tout ce qui est fait de rien n'est point produit par creation. Il cite Thummus (m) qui a montré la même chose, par l'exemple des habitudes de l'ame. C'est ainsi que les Peripateticiens cludent tout par des argumens ad hominem. Freitag

(h) Joh. Freitag. ibid.

(i) Sennert. uti supra.

(j) Sennert. uti supra.

(k) Sperlingen pag. 182. du livre dont je viens de donner le titre.

(l) Dammhaverus, in Collegio Pfsch. disp. 6.

(m) Thummus in Disputat. de iradict.

relle que l'ame de l'homme. Il rejetta cette consequence; il n'osa pas dire comme font d'autres, que l'ame des bêtes (E) subsiste après la mort du sujet qu'elle

(c) Substantiam incorporatam docturunt Joannes Scotus Erigena, lib. 3. de divisione nature, n. 41. Lippius in Metaphysica magna lib. 2. c. 5. p. 386. elle, adversus Basilium & Gregorium Nyssenum disputans vitam separatas a corpore non amittere; hic quoque junctas in necesse existere atque modo aliquo supervenire opinatur, forte cum universis olim in nihilum redigenda. Joann. Cyriacus, Hist. animal. p. 24.

tag ne cessé de reprocher à Daniel Sennert l'immortalité de l'ame des bêtes; il se laisse aller à l'enthousiasme poétique, pour exhorter les animaux à pousser des cris de joye & de triomphe; il pretend que l'on renouvelle les réveries de Paracelsé, qui enseignoit que toutes les ames revenoient au monde de tems en tems. (a) Plaudite aut, oves & boves, lupi & scarabai, & vestra & quicquid usquam erabonum est.

(a) Sperlingen ubi supra pag. 206. 207.

(b) Mendacium est brutorum animas nobis immortales & post mortem superstites esse. Mendacium est, nobis animas illas ubique esse, & absque omni in mundo vagari materia. Mendacium est, nobis ortum ac interitum hominum & brutorum unum eundemque esse. Mendacium est, nobis bruta & homines formâ similes & materialitates esse. Ibid. pag. 210.

Vita equidem vestris animis à funere restat, Restat & in corpus posse redire novum. Felices animæ quod ubiis esse potestis, Dum triplicis mundi flamma resolvat opus. Dicite quæ vobis statio & fortuna superfit, Cum ruat in præscum machina trina Chaos?

Subjicit. Hi scilicet sunt fructus floresque nova doctrine à Paracelso profecta, quam Christiani etiam (proh pudor!) fere amplecti non erubescunt, qua statuitur formas rerum præter humanam corruptibilium, officio informationis sanctas, essentiali & essentiali suam servare, ubi Paracelsus addit eas ire ad Orcum & Uliadum suum, & quotannis aut certis temporibus redire in mundi theatrum, & assumptio fabricatoque corpore personam suam pro ævo sibi destinato suscipere, eaque depositâ vicissim ad suosibi avos & proavos immortalique quiete beatos redire. Sperlingen (b) répond en deux mots que ce n'est pas sa doctrine, ni celle de Sennert: il avoué donc facilement qu'ils ne savent guere tirer d'un principe les consequences qui en naissent, & qu'ils attribuent à Dieu une conduite fort étrange; c'est d'ordonner la creation d'une multitude presque infinie de substances incorporelles, qu'il doit abolir & anéantir peu de tems après. La chaleur produit tous les ans une infinité de petites bêtes, qui ne vivent que jusques au premier froid. Quel desordre que tant d'ames spirituelles soient anéanties, parce qu'il arrive quelque changement dans les organes des animaux! Notez que les Philosophes de l'École ont employé contre les Cartesiens la même ruse, dont Dannhaver, & Thummus se servirent. Ils ont fait voir par des exemples qu'il y a des choses produites de rien, qui ne sont pas proprement créées. Les accidens de la matiere leur ont fourni ces exemples, mais les Cartesiens leur ont répondu que ces accidens ne sont pas des êtres distincts du sujet qu'ils modifient; ainsi les raisons qui prouvent que les formes substantielles seroient des êtres créés, sont à convert de la retorsion. Les Cartesiens reduisent au seul mouvement local tous les changemens de la matiere, & ils pretendent que ce mouvement n'est autre chose que le corps même, entant qu'il reçoit l'existence avec de nouvelles relations. Il faut donc qu'ils reconnoissent que la matiere entant que mué est créée, & qu'il n'y a que Dieu qui puisse produire le mouvement; car il n'y a que Dieu qui puisse créer. Cela iroit bien, si les Scholastiques ne recouroient à d'autres exemples, mais ils demandent si les actes libres de l'ame de l'homme sont distincts de l'ame. S'ils en sont distincts, voilà des êtres produits de rien qui neanmoins ne sont pas créés: rien n'empêche donc qu'on ne

RETORSION des Scholastiques contre les Cartesiens.

puissé dire que les formes substantielles ne sont point créées. S'ils n'en sont pas distincts, l'ame de l'homme entant qu'elle veut le crime est créée; ce n'est donc point elle qui forme cet acte de volonté; car puis qu'il n'est pas distinct de la substance de l'ame, & qu'elle ne faisoit se donner à elle-même son existence, il s'ensuit manifestement qu'elle ne se peut donner aucune pensée. Elle n'est donc pas plus responsable de ce qu'elle veut le crime hic & nunc, que de ce qu'elle existe hic & nunc. Les Cartesiens ne savent de quel côté se tourner, pour se defendre de cette objection: leur embarras remet sur pied le dogme des formes substantielles, & toutes les chimères de l'École, parce qu'il se trouve que les arguments qui les avoient renversés prouvent trop. Voilà le sort de la dispute; elle renait de ses cendres; le parti qui étoit prêt à rendre les armes trouve enfin quelque retorsion qui lui redonne des forces, & le terrain qu'il avoit perdu: il le chicane comme auparavant.

(E) Comme font d'autres que l'ame des bêtes subsiste. Jean Scot Erigene (c) a soutenu non seulement qu'elle n'est pas materielle, mais aussi qu'elle continue de vivre après la mort de la bête. Jean Lippius Professeur en Theologie à Strasbourg a enseigné la même chose. Henri More Theologien de Cambridge avoué qu'elle subsiste hors du corps, & il trouve assez probable qu'en cet état elle continue de vivre, mais il n'ose pas l'affirmer: il allegue seulement les raisons du pour & du contre (d). J'ai verifié ce qu'un Professeur de Leipsic lui attribue. Morus (e) & subsistit (animas brutorum) & in corpora alia recurrens. meare tradit cap. 5. Ce Professeur dit une chose assez curieuse; c'est qu'un certain personnage avoit enseigné depuis peu d'années que si l'homme n'eût point péché, les bêtes eussent toujours vécu, & qu'elles refuseroient avec les hommes pour être transportées au ciel: c'est le sentiment des Turcs. (f) Absurdissime omnium M. B. Semigenitibus & semi Christianis ante paucos annos cum (g) Joann. Cyriacus, Hist. animal. p. 24.

(d) Henr. Morus de anima, l. 2. c. 6. n. 105. p. m. 106. (e) Joann. Cyriacus, Hist. animal. p. 24. (f) Id. ibid. (g) Substantiam incorporatam docturunt Joannes Scotus Erigena, lib. 3. de divisione nature, n. 41. Lippius in Metaphysica magna lib. 2. c. 5. p. 386. elle, adversus Basilium & Gregorium Nyssenum disputans vitam separatas a corpore non amittere; hic quoque junctas in necesse existere atque modo aliquo supervenire opinatur, forte cum universis olim in nihilum redigenda. Joann. Cyriacus, Hist. animal. p. 24.

atque eadem tamen licet nunc moriantur, cum homines illos saltem in nubibus olim resuscitanda, & ab hoc centro mundi ad liberiora celi spatia transferenda; quod somnium olim Muhammedis à Turcis hodie credit, restitit Joh. Andreas in libro de Confusione Sectæ Muhammedicæ. Il observe que Taurillus (g) a enseigné que l'ame des bêtes est spirituelle, & que neanmoins elle meurt avec le corps. Taurillus donna peut-être dans la dispute, pour ne se point faire des affaires: il aimoit mieux faire tort à sa raison qu'à sa fortune. Peut-être aussi que lui & Sennert, par principe de religion, se persuaderent que Dieu detruisoit l'ame des bêtes, afin qu'il n'y eût que l'ame de l'homme qui subsistât éternellement. C'étoit peut-être l'opinion du plus habile Rabin qui ait fleuri au XVII. siècle; car voulant prouver que l'ame des bêtes altera, ne subsiste point après cette vie, comme fait l'ame de l'homme, il ne se ferd point de raisons qui soient empruntées de la condition interieure, ou de l'essence de ces ames. La plaisante raison que celle-ci: nous longéons souvant, dit-il, que nous voyons id. ibid.

(c) Substantiam incorporatam docturunt Joannes Scotus Erigena, lib. 3. de divisione nature, n. 41. Lippius in Metaphysica magna lib. 2. c. 5. p. 386. elle, adversus Basilium & Gregorium Nyssenum disputans vitam separatas a corpore non amittere; hic quoque junctas in necesse existere atque modo aliquo supervenire opinatur, forte cum universis olim in nihilum redigenda. Joann. Cyriacus, Hist. animal. p. 24. (d) Henr. Morus de anima, l. 2. c. 6. n. 105. p. m. 106. (e) Joann. Cyriacus, Hist. animal. p. 24. (f) Id. ibid. (g) Substantiam incorporatam docturunt Joannes Scotus Erigena, lib. 3. de divisione nature, n. 41. Lippius in Metaphysica magna lib. 2. c. 5. p. 386. elle, adversus Basilium & Gregorium Nyssenum disputans vitam separatas a corpore non amittere; hic quoque junctas in necesse existere atque modo aliquo supervenire opinatur, forte cum universis olim in nihilum redigenda. Joann. Cyriacus, Hist. animal. p. 24.

avoit rendu vivant. Il avoit une opinion assez singuliere sur la cause des metaux & des minéraux: il en attribuoit la (F) formation à des êtres intelligens & spirituels.

SER-

voyons des personnes decedées; mais jamais l'on ne voit en songe aucun animal après sa mort, quoi qu'on l'ait nourri chez soi familièrement. Spizelius a raison de rejeter cette logique, il devoit aussi rejeter le fait. Une infinité de gens peuvent dementir le Rabin; ils font mille songes où leurs chiens & leurs chevaux morts se trouvent enléz. Satis

(a) Spizelius, in Serutinio Arselimi pag. 125.

(b) C'est-à-dire l'Historia animalium sacra, compoſite par Wolfgangus Franzius Docteur en Theologie, où l'on trouve ces paroles c. 2. p. m. 14. Scientiam est aur.

(c) Job. Cyprianus ubi supra pag. 27.

(d) Honoratus Fabri, de generat. hominis lib. 7. propositi. 50. pag. 535. edit. Norimberg. 1677.

ducit ex scriptura creſcite & multiplicamini. . . . (e) plusquam inane est. . . . ſed hac mittimus, (e) Il dit ſinamusque hominem, ut egregium medicum, ita en un avrix medocrem Philoſophum, & proſus Catholicum (f). Mais quelque mepris qu'il faiſſe de la Philoſophie de ce Medecin, il trouve invincibles ſes difficultez contre l'opinion commune des Scolastiques, à l'égard de l'ame des bêtes. Il abandonne ces gens-là, & toutes les hypotheſes que Sennert a combatus, & il ſe réduit à dire que cette ame n'eſt point produite de nouveau, qu'elle n'eſt pas un être abſolu, qu'elle n'eſt qu'une reſultance d'une certaine mixtion des 4. éléments (g). Cette penſée eſt abſurde, & nous conduiroit à dire la même choſe de l'ame humaine.

(F) Il attribuoit la formation des metaux à des êtres intelligens.] Il ne diſoit pas ce que ſon Critique lui imputoit, qu'une pierre produiſoit une autre pierre, & un morceau d'or un autre morceau, mais il diſoit que certains eſprits dont il ignoroit la demeure, & qui n'étoient qu'en certains endroits, ſe vont fourrer dans les mines & dans les carrieres, & y produiſent les différentes eſpeces de foſſiles que l'on y trouve. Laifſons lui dire ſes penſées, il n'en eſt pas l'inventeur, elles lui ſont communes avec plufieurs autres ſavans. (h) Multoſe & illud mihi aſſingit; quaſi ſtatuum in lib. de conſenſ. & diſſenſ. cap. 9. quod lapis lapidem, gemma gemmam, metallum metallum generet. Neque enim tam ſtultus ſum, ut credam, hunc adamantem, hanc cryſtallum, hoc aurum generare alium adamantem, aliam cryſtallum, aliud aurum, ſicut planta una aliam, aut bos bovem, (hac enim generatio ſolum viventium eſt) generat. Hac verò met, Anſelmi Boëtii, & aliorum doctorum Virorum mens eſt, omnia metalla, lapides, gemmas, que hæcenus è terra cruenta ſunt, & adhuc eruuntur, omnia in prima creatione ſecundum individua creata non eſſe, ſed ſodinas gemmarum & metallorum quod Aleg. loc. pluriſibus hiſtorum probavi, iterum repleri: & eſſe quosdam ſpiritus formam architectonicam metallorum & gemmarum in ſe continentes, qui in terra, quiſque ſecundum ſuam ſpeciem, producant metalla, lapides, gemmas, iſque figuram, colorem, & alia propria accidentia tribuant, & bos ſpiritus in ſodinas & matrices gemmarum & metallorum ſeſe diſſindere, atque iſta metalla & gemmas producere. Idque eſſe formas metallorum multiplicari, dixi. E quibus autem ſedibus & locis ſpiritus illi proveniunt, nobis ignotum eſt, ut pote ignorantis quantum globi terreni in terra conſtitutio ſit. Hoc certum eſt, ſpiritus iſtos non ubivis terrarum reperiri, ſed in quibusdam ſaltem locis. Cela paroît abſurde; mais quand on ſonge 1. qu'en bonne Philoſophie il faut aſſigner une autre cauſe des phenomenes que la volente de Dieu: 2. que la terre ni les qualitez élémentaires des foſſiles, ni leurs formes ſubſtantielles ne paroiffent point capables d'aucun eſſet qui demande un tel ou un tel arrangement des parties, un choix, un diſcernement de ce qui eſt propre; quand, diſ-je, on ſonge à cela, & que d'ailleurs l'on ne ſauroit concevoir que les loix du mouvement puiſſent ranger les particules de la

(e) Il dit ad un avtre endroit Sennertus fruſtra ſe torquet & recurrit ad ſuum Creſcite & multiplicamini fruſtra alios ignorantia accuſat. rerum illarum Philoſophum ſatis imperitus. Id. lib. 5. de gener. animal. propoſ. 66. p. 178.

(f) Il faut lire ce me ſemblable Acatholium.

(g) Voyez ſon livre 5. De generatione animalium propoſ. 56. & ſeq. pag. 164.

(h) Daniel Sennertus epiſcopa ad Joh. Sperlingen eſt dans le Traité de hiſtorum qui a pour titre De ſtatibus de origine formarum.

SERBELLON, famille Italienne, qui a donné plusieurs personnes de marque, comme on le verra ci-dessous. Les fables* genealogiques la font descendre de Cerdubellius, Chef des Espagnols au tems de Scipion l'Africain. Il y a, dit-on, quelques siecles qu'elle se divisa en trois branches, parce qu'il y eut trois freres qui sortant de la Bourgogne où leur famille fleurissoit, s'en allerent l'un au Royaume de Valence, l'autre à Naples, & l'aîné de tous à Milan. La branche d'Espagne se transporta long tems après en Sardaigne, où elle subsiste encore. Celle de Naples est éteinte, ou a été réunie avec celle de Milan, qui a eu plus d'éclat que toutes les autres, & qui fait figure encore à present †. C'est d'elle que sont sorties les personnes dont je vais parler.

* Gio. Petro de Ciescenzani nel suo Amfiteatro Romano apud Prioratum. Scen. d'huom. illustri.

† Priorato. Ibid.

SERBELLON (JEAN PIERRE) fut pere & oncle de plusieurs personnes illustres. Il se maria en l'année 1506. avec Elisabeth Rainoldi, qui étoit d'une famille noble & ancienne dans Milan, & qui fut tante de Jean Baptiste Rainoldi, President du Senat de la même ville. Il eut de ce mariage cinq fils & deux filles; l'une des deux filles fut Religieuse, l'autre épousa le Comte de Macagno. L'aîné de ses fils nommé Gabriel fut un très-grand Capitaine. J'en parlerai à part. Le second nommé Jean Baptiste prit le petit collet, s'attacha à la Cour de Rome, fut fait Evêque de Cassano dans la Calabre, n'y résida point à cause qu'on lui fit faire dans Rome plusieurs maneges d'importance, & fut déclaré par le Pape Pie IV. Châtelain du château S. Ange, pour tout le tems que durerait son Pontificat. Le troisième fils de Pierre Serbellon s'appelloit Fabrice, il aura un article pour lui tout seul. Le quatrième fils eut nom Jean Antoine, fut Evêque de Foligno, & puis de Novare, & le premier Cardinal que le Pape Pie IV. créa l'an 1560. Il fut Gouverneur de plusieurs villes de l'Etat Ecclesiastique, Legat de Perouse & de la Romagne, Evêque d'Ostie & de Velletri, & mourut Legat du Sacré College l'an 1591. C'étoit un fin Politique, qui eut part aux plus secretes negociations de la Cour de Rome sous les Papes Pie IV. Pie V. Gregoire XIII. & Sixte V. Comme il étoit cousin de Pie IV. il n'eut pas de peine à obtenir de grandes prerogatives pour le College des Docteurs de Milan. Il trouva plus de difficulté à les faire confirmer par Sixte V. qui avoit résolu de les abolir: mais enfin il en vint à bout, & il les fit même amplifier. Le dernier des fils ne se mêla que de ses affaires domestiques. Nôtre Serbellon eut une sœur nommée Cecile, mariée l'an 1485. à Bernard (A) de Medicis. De ce mariage sortirent six (B) fils & sept filles ‡.

‡ Tiré du Comte Gualdo Priorato. Scena d'huomini illustri.

‡ En 1547.

‡ En 1552.

SERBELLON (GABRIEL) fils aîné du precedent, a été un guerrier de grande reputation au XVI. siecle. Il fut Chevalier de Malthe & grand Prieur de Hongrie. Il donna des preuves de sa valeur en descendant Strigonie contre les forces Ottomanes, & se signala .j. au fameux passage de l'Elbe, & à la bataille qui se donna tout aussi-tôt, où Charles V. triompha si glorieusement du Duc de Saxe. Il étoit Lieutenant General dans l'armée Imperiale. Il le fut aussi en Italie dans celle du Marquis de Marignan son cousin, pendant la guerre de Sienne, & ce fut à lui que cette place se rendit enfin. Il avoit déjà subjugué β Salusses dans le Piemont, pour l'Empereur Charles V. Après la prise de Sienne il soumit plusieurs autres places de la Toscane, qui ne vouloient point reconoitre la Maison de Medicis, & ayant été déclaré General de la Sainte Eglise tant par mer que par terre sous le Pontificat de Pie quatre, il recouva Areoli, il fit faire plusieurs forteresses

(A) Confer que supra dans l'article Moirin p. 611. remarque M.

(B) Bernardo della nobilissima familia de Medicis, che si era trasferito ad habitare da Fiorrenza in Milano come scrive Bernardo Corrio.

matiere précisément comme elles le doivent être pour faire de l'or, un diamant, une émeraude &c. ni choisir celles qui sont propres, on trouve de la vraisemblance dans cette opinion de Sennert (A). Les vertus des corps, les loix generales font elles rien dans nos boutiques, & dans nos laboratoires, sans nôtre direction? Feroient-elles jamais un fouler, un gan, une aiguille, si l'homme ne s'en mêloit? Comment donc se peut-on persuader, qu'elles produisent sans aucune direction une infinité d'Ouvrages, mille fois plus difficiles à faire que nos horloges?

(A) Bernard de Medicis.] Priorato semble aprouver (B) ceux qui ont dit que ce Bernard étoit de la famille de Medicis, qui est devenu souverain dans Florence, mais bien d'autres gens donnent le nom de Medequin à la famille de Pie IV. & non pas celui de Medicis.

(B) Sortirent six fils & sept filles.] Jean Jacques l'aîné des fils fut le celebre Marquis de Marignan, l'un des premiers Capitaines de son siecle. Le second ayant été créé Cardinal par Paul III. fut élu Pape en 1559. & prit le nom de Pie IV. Deux des autres fils de Cecile Serbellon furent successivement Marquis de Marignan après la mort de leur aîné: Gabriel leur frere servit dans les armées de Charles V. avec beaucoup de courage: le plus jeune des freres mourut enfant. Dès sept filles il n'y en eut que deux, savoir Marguerite & Claire, qui demeuraient dans le monde; les cinq autres furent enfermées dans des Couvens. Marguerite se maria avec le Comte Gilbert Borromée, & fut mere de St. Charles Borromée, Claire fut femme du Comte Marc (C) d'Altaemps. J'ai parlé ailleurs (D) d'un Cardinal issu de ce mariage.

(C) Tiré du Comte Gualdo Priorato Scen.

(D) Dans l'article Altaemps.

teresses dans l'Etat Ecclesiastique, fortifier le chateau S. Ange, rebâtir Civita Vecchia, & travailler à diverses choses de cette nature; car il étoit un très-habile Ingenieur, & c'est pour cela qu'après la mort de Pie IV. il fut envoyé par le Roi d'Espagne au Royaume de Naples & en Sicile, afin qu'il y visitât toutes les places, & qu'il ordonnât ce qu'il trouveroit à propos. Etant passé par occasion dans l'île de Malthe, il y traça le plan, & y fit jetter les fondemens de la nouvelle ville *. Le Duc d'Albe le voulut avoir avec lui dans la celebre expedition du Pays-Bas †. Serbellon avoit la charge de General de l'Artillerie, & alloit tous-jours devant pour preparer les chemins, de sorte qu'il eut beaucoup de part à la gloire de cette fameuse marche, l'une des plus singulieres operations qu'on ait jamais vuës en ce genre-là. Quoi que l'Ingenieur Paciotti, que le Duc d'Albe avoit obtenu du Duc de Savoye, soit celui qui dirigea la construction de la citadelle d'Anvers, il est néanmoins vrai que Serbellon eut l'intendance supérieure de cet Ouvrage ‡. Il retourna quelque tems après en Italie, & se trouva à la bataille de Lepanthe, où il acquit beaucoup de gloire. Il y étoit Capitaine General §. de l'Artillerie. & Chef d'une escadre de galeres Espagnoles. Il opina si fortement qu'il falloit donner bataille, qu'il en fit prendre la dernière resolution à Dom Juan d'Autriche. L'année d'après il commanda dans la Sicile, & fut fait Viceroy de Tunis. Les Turcs ayant pris la Goulette, le vinrent assieger avec tant de troupes dans Tunis ¶, où la citadelle qu'il faisoit bâtir n'étoit pas encore achevée, qu'après avoir été repoussé en quatorze assauts, enfin ils prirent la place de vive force. Il demeura leur prisonnier, & fut mené à Constantinople. On l'échangea (A) avec 36. Officiers Turcs que l'on avoit pris à la bataille de Lepanthe. La ville de Milan sa patrie temoigna publiquement sa joye, lors qu'il y arriva en 1575. Il fut Lieutenant General du Marquis d'Aimonte Gouverneur du Milanais pendant les deux années suivantes, c'est-à-dire qu'il gouverna seul ce païs; car à cause de la peste le Gouverneur n'avoit pas osé y demeurer. Serbellon reçut ordre après cela de s'en aller aux Pais-Bas, pour y commander immédiatement sous Dom Juan γ. Il y mena deux mille hommes levez dans le Milanais. Ce Prince avoit pour lui une grande consideration, & lui donnoit le titre de pere. Il lui confia le soin de faire hâter le plus qu'il pourroit la construction de la citadelle de Namur δ; mais la maladie qui les (B) faisoit tous deux retarder l'ouvrage. Dom Juan qui n'étoit que dans la 33. année de son âge, mourut de sa maladie: Serbellon, quoi qu'agé de plus de 70. ans, guerit de la sienne ζ. Il eut beaucoup de part à la (C) prise de Maftricht, & repassa en Italie vers la fin de l'an 1579. On l'avoit choisi pour être General de l'armée que Philippe II. vouloit envoyer en Portugal, pour se saisir du Royaume dès que le Cardinal Henri seroit mort: mais il n'eut pas le tems de couronner sa glo-

* Ex Priorato ubi supra.

† Ez 1567.

‡ Ex Strada de bell. Belg. l. 6. Dec. l. 6. Op. 7.

§ En 1571.

¶ En 1574. Voyez Mr. de Thou l. 58.

γ Ex Priorato ubi supra.

δ En 1578.

ζ Ex Strada ubi supra l. 10.

(A) On l'échangea avec 36. Officiers.] Ce fut Gregoire XIII. qui fit cet échange. Nec (a) multo ante redierat Gabriel Serbellonus ex Tunetana captivitate in libertatem assertus à Gregorio XIII. commutatione captivorum qui navalis victoria reliqui Adriana mole atinebantur, charum in primis Austriaco ac partibus caput, exactaque non magis etatis quam disciplina militaris exemplum.

(B) La maladie qui les faisoit tous deux.] Strada (b) remarque à cette occasion que les symptômes étant les mêmes, tous les Medecins excepté celui du (c) Duc de Parme assurèrent que Dom Juan gueriroit, & que Serbellon ne gueriroit pas. Cependant celui-ci le trouva convalescent le jour que l'autre mourut, ce qui changea en éloges les risées à quoi Pennoni avoit été exposé. Trois choses le pouvoient faire passer pour temeraire; la vieillesse de celui qu'il ne condamnoit pas, la jeunesse & la qualité de celui qu'il condamnoit, mais comme la succession de Dom Juan regardoit le Duc de Parme, il ne faut pas tant s'étonner de la franchise de Pennoni.

(C) A la prise de Maftricht.] Selon Priorato ce fut Serbellon qui prit cette ville, & il y entra tout le premier. Je n'ai osé en dire autant, cela n'est point vraisemblable vu l'âge de ce grand Capitaine. Ce seroit l'action d'un avan-

turier, car il faut se souvenir que cette place fut prise d'assaut. Priorato fait une haute omission assez surprenante; il ne parle point du premier voyage de Serbellon au Pais-Bas; & quoi qu'il lui attribue la construction de la citadelle d'Anvers; qui se rapporte au premier voyage, on remarque facilement qu'il n'a point su que le Duc d'Albe eût amené avec lui Gabriel Serbellon; il ne parle de la citadelle d'Anvers qu'après avoir parlé du voyage de 1577. & de la prise de Maftricht. Mr. de Thou parle d'un Comte Cernelon, Chevalier de Malthe & Prieur de Hongrie, qui n'est autre que notre Gabriel Serbellon, & cependant il les distingue, car après avoir dit (d) que le Duc d'Albe fit bâtir la citadelle d'Anvers par le conseil de Chapin Vitelli, & de ce Comte Cernelon qui avoient été visiter le lieu, il remarque que le premier qui commanda dans la citadelle fut Gabriel Serbellon. Cum arcis custodia primo cum idoneo praesidio attributa esset Gabrieli Serbellonio Mediolanensi spectata virtutis Ducis, cujus aliquoties à nobis supra facta mentio est. Il est sûr qu'il designe deux personnes, & que celui dont le Duc d'Albe prit conseil, & qu'il envoya sur les lieux, étoit Gabriel Serbellon: Antuerpia (e) arcem fundat. (e) Strada l. 41. pag. 830.

(d) Thuanus l. 41. pag. 830.

(e) Strada l. 7.

rieuse vie par ce grand exploit. Il mourut au mois de Janvier 1580. prêt à passer en Espagne *. Un de ses fils fut tué au siege de Tunis †.

* Ex Priorato ibid.

‡ Thuan. l. 58. p. 76.

§ Priorato ibi supra.

‡ Id. ib.

SERBELLON (JEAN) sixième fils de Jean Baptiste Serbellon, Comte de Castillon, & Seigneur de Romagnano, a été un grand Capitaine au service du

(A) Qu'il exerça dans Orange.] Ayant promis (a) ailleurs de parler ici de ces cruautés, je ne puis mieux faire que de copier un (b) Auteur qui passe pour bon Catholique. Il nous apprend que Fabrice Serbellon Gentilhomme Milanois, d'ancienne famille & de longue experience, qui s'abandonnoit à la plus grande partie des vices de son pays, comme il en possédait les vertus, se joignit aux Catholiques de Provence que les Comtes de Sommerive, de Saze, de Carces &c. avoient assemblée, & leur persuada (c) d'entreprendre sur Orange. Il l'investit dans le tems que toute la garnison en étoit sortie, & se prevalant de cette favorable conjoncture, il fit donner un assaut dès que sa batterie eut fait une breche raisonnable.

(b) Parillet Hist. de Charl. I. X. t. 1. pag. 202. 203.

(c) Le 6. Juin 1562.

Pendant l'assaut les Catholiques restez dans Orange, luy en ouvriront une porte. Il entra par là, & ses gens se contentèrent d'abord de tuer tout ce qui se trouva sous les armes; mais ils renouvelèrent en suite les exemples d'une inhumanité la plus raffinée que les Tyrans avoient autrefois inventée. Ils employerent leur industrie à faire que ceux qui avoient esté assez malheureux pour éviter leur première furie, se sentissent mourir, & ne les tuèrent qu'à petits coups. Ils en précipitèrent sur des pieux; sur des halberdars, sur des épées & sur des piques. Ils en pendirent à la cheminée, & les brûlerent à petit feu. Ils prirent plaisir à couper les parties secretes; & leur rage ne pardonna ny aux enfans, ny aux vieillards, ny aux malades, ny aux moissonneurs, quoy qu'ils ne leur eussent point trouvé d'autres armes que leur faucille. Les femmes & les filles n'en furent pas quittes pour la perte de leur honneur, & pour estre en suite abandonnées aux Cotizans, car on les mit en butte aux arquebuses, & on les pendit aux fenestres. Les garçons furent aservez pour servir au comble de l'abomination. Et pour ajoûter la moquerie à l'injure, les Dames qui avoient mieux aimé mourir que d'assouvir l'impudicité des vainqueurs, furent exposées nûes à la risée publique avec des cornes enfoncées dans les parties que la pudeur defend de nommer. Et il y en eut de l'un & de l'autre sexe lardéz avec des tirets de papiers coupez des Bibles de Geneve. On ne pardonna pas même aux Catholiques qui avoient ouvert la porte, & après qu'on leur eut marqué une place, & promis qu'ils y seroient en secreté avec leurs femmes & leurs enfans, on les tailla tous en pieces. Il

ne se trouva que cent neuf Soldats dans le Château, qui ne fussent pas pour le desordre, demanderent à capituler. On leur accorda tout ce qu'ils proposerent; mais ils ne furent pas plutôt sortis qu'on les envelopa; & ceux qui ne furent pas jûgez dignes de mourir par la main des soldats, furent précipitez du haut du rocher. Après que le pillage eut esté mis en secreté, les vainqueurs travaillerent à la demolition des murailles d'Orange; & Serbellon persuada qu'il y auroit de la folie à laisser si proche du Comtat d'Avignon, une ville considérable dont le Souverain estoit Calviniste, y fit mettre le feu qui réduisit moniment en cendres le Palais de l'Evêque, & trois cens maisons avec ceux qui s'y estoient cachez. L'embrasement eût continué sans une ploye extraordinaire qui l'éteignit en un moment, & rendit inutile le soin de ceux qui attisoient le feu. Il y a long tems que d'Aubigné (d) avoit dit que les Historiens Catholiques crivoient ce qu'il rapporte touchant les inhumanitez exercées à Orange. Il avoit sans doute en vuë Mr. de Thou; qui (e) conté le tout aussi fortement qu'en vient de le voir dans le passage de Varillas, & aussi fortement que Theodore de Bèze (f) l'avoit rapporté. Il avoit, dis-je, en vuë Mr. de Thou, & il avoit ses raisons pour s'abstenir de le citer nommément. On m'avouera que l'Historien que je copie est d'une plus grande autorité ad hominem, veu le tems où il a écrit.

(B) Les Commandans des Troupes Françaises.] Il est remarqué dans la relation (g) du saccage de Orange, que ce fut à la sollicitation du Comte de Suse qu'on mit le feu au chateau, à l'Evêché, & en divers autres endroits, & que l'on rasa une partie des murailles. Il satisfit son avarice non moins que sa cruauté, car il prit du plus beau & meilleur butin, & en meubla sa maison. Voilà les gens que nous autres petits particuliers accablons de panegyriques, sur leur prétendu zèle pour la foi & pour la gloire de Dieu; les Monluc, les Tavannes, les Suzes, les Guises seront en benediction jusques à la fin des siècles parmi les devôts de la Communion Romaine; & que faisoient-ils pour leur Religion que s'enrichir, & que piller, & que dominer. Dieu leur en devoit tenir sans doute un grand compte, s'il vouloit ne demeurer pas en réste. O combien l'homme, à quantum est in rebus inane!

(d) D'Aubigné t. 1. pag. 204.

(e) Thuan. l. 31. p. m.

(f) Bèze Hist. Eccl. l. 11. p. 121.

(g) Bèze ibid.

(h) Perizonius Sat. 1.

du Roi d'Espagne dans le XVII. siecle. Il étoit né à Milan. Ses premiers faits d'armes font de l'an 1616. Il aprit à Rome les preparatifs qu'on faisoit dans le Milanéz contre le Duc de Savoye, & tout aussitôt il se rendit auprès du Comte Jean Pierre son frere, Mestre de Camp, & General de l'Artillerie, & Gouverneur de Gattinara. Il s'appliqua au service avec tant de ponctualité, qu'il fut facile de conoitre qu'il étoit né pour les armes, & qu'il s'y pousseroit un jour. Son frere ayant été tué à Verceil en reconnoissant la place, on lui donna son Regiment. Il augmenta dans ce poste l'estime qu'on avoit conçue pour lui. Il fut blezé d'une mousquetade au siege de Verceil, & il perdit son Regiment quelque * tems * En après; mais le même Duc de Feria qui avoit reformé ce Regiment, lui en donna un autre de trois mille hommes d'Infanterie en 1620. lors des troubles de la Valteline. Les deux Religions en étant venuës aux mains dans ce pais-là, nôtre Comte Serbellon eut ordre d'y aller soutenir les Catholiques; & l'on peut croire qu'il n'usa point de trop de douceur envers les autres, puis que le Gouverneur de Milan fut content de lui, & de son zèle, & qu'il lui en rendit un très-ample temoignage à la Cour: c'est tout dire. Cela n'empêcha pas qu'on ne reformât son Terce, lors que la Valteline eut été mise en dépôt entre les mains de Gregoire XV. mais les troubles y ayant bien-tôt recommencé, on y renvoya Serbellon; on lui redonna son Terce; on amplifia ses commissions; & on fut très-content de la maniere dont il s'opposa aux (A) troupes Françoises. On lui temoigna cette satisfaction par les charges qu'on lui conféra; on le fit Conseiller au Conseil suprême d'Espagne l'an 1625. Commissaire General dans le Milanéz en 1627. General de l'Artillerie & Gouverneur du Montferrat en 1628. Il servit sous le Marquis de Spinola au fameux siege de Casal, & quelques années après il passa en Allemagne, pour servir en qualité de Capitaine General de l'Artillerie sous le Duc de Feria. Depuis la mort de ce Duc jusques à l'arrivée du Cardinal Infant, il commanda en chef l'armée d'Alsace. Il fit des merveilles à la bataille (B) de Nortlingen gagnée sur les Suedois le 6. de Septembre 1634. & ayant suivi en Flandres le Cardinal Infant, il établit des quartiers d'hiver au pais de Liege, & obtint permission au printems suivant d'aller chez lui. Il rendit de grands services au Roi d'Espagne contre le Duc de (C) Rohan dans la Valt-

(A) Aux troupes Françoises.] Je n'ai pas suivi le detail de mon Auteur; cela n'eût fait dire des faussetez. Priorato veut qu'en 1624. & 1625. soient arrivées les choses suivantes. 1. On remit sur pied le Regiment de Serbellon. 2. Il garda si exactement les postes qu'on lui avoit confiez dans la Valteline, que le Marquis de Cœuvres qui commandoit les troupes Françoises, ne put jamais gagner un pouce de terre de ce côté-là. 3. Serbellon envoyé contre le Duc de Savoye, assiegea & prit Nice de la Paille. 4. Il retourna à ses anciens postes de la Valteline, où le Colonel (a) Papenheim avoit commandé en son absence. 5. Le Duc de Rohan succéda au Marquis de Cœuvres, & non plus que lui il ne put faire aucun progrès à cause de la vigilance de Serbellon. 6. Serbellon rappellé à Milan pour des affaires plus pressantes, laissa le commandement au Mestre de Camp Gasco. 7. Le Duc de Rohan averti de ce changement s'avança jusqu'à Gravedone. 8. Serbellon fut aussitôt renvoyé pour l'arrêter, & l'obligea sur le bruit de son retour à mettre le feu au palais du Duc d'Alviti, & à se retirer, pour ne se commettre pas avec un si vaillant Capitaine. L'Historien ayant parlé de toutes ces choses, ajoûte qu'en reconnoissance de tous ces services Serbellon fut honoré de la charge de Conseiller au Conseil suprême d'Espagne au mois de Juillet 1625. Il est indubitable qu'il y a du faux dans son exposé; le Duc de Rohan ne commanda point dans la Valteline en ce tems-là. Le Marquis de Cœuvres y fut depuis que la France prit les voyes de la force en 1624. jusques à l'exécution du Traité de paix en 1627. Le Duc de Rohan étoit alors af-

sez occupé en France aux guerres de Religion. Pour ce qui regarde la résistance de Serbellon, si grande, selon Priorato, que le Marquis de Cœuvres ne put jamais gagner un pouce de terre, ce n'est pas un fait que je veuille refuser par les historiens qui font mention des progrès de ce Marquis; car on me pourroit répondre que Priorato n'entend point toute la Valteline, mais seulement un certain canton, où il se pourroit faire que les armes de France n'eussent pas pu penetrer. Mais on peut dire la verité cette échapatoire seroit assez pitoyable, & peu fondée sur les expressions de l'Auteur. Je puis le convaincre par lui-même d'avoir confondu les tems: en effet lors qu'il raconte dans un autre (c) Ouvrage ce qui s'est fait à la Valteline, il met sous l'année 1636. la course du Duc de Rohan à Gravedone. Il a raison alors, allors di-

(B) A la bataille de Nortlingen.] Il fut posté sur une hauteur que le Conseil de guerre tenu la veille de la bataille, jugea de la dernière importance pour le succès de cette grande journée. Les Suedois n'en jugerent pas autrement, veu qu'ils employerent tous les efforts imaginables pour se faire saisir de ce poste; mais Serbellon les repoussa toujours vigoureuement. Aussi eut-il la satisfaction de s'entendre dire ces agreables paroles par le Cardinal Infant, en présence du Roi de Hongrie, *Conde por Dios y vos tenemos la vittoria* (d).

(C) Contre le Duc de Rohan.] Ceci se rapporte aux années 1635. & 1636. L'Auteur a raison, rapport à ce tems-là, de donner le pais de la Valteline pour scène au Duc de Rohan & au Comte Serbellon; mais je doute qu'il rapporte fidelement ce qu'ils firent; car il suppose qu'y ayant trois corps

(a) Celui qui fut tué à la bataille de Luizen.

(b) Grande, selon Priorato, que le Marquis de Cœuvres ne put jamais gagner un pouce de terre, ce n'est pas un fait que je veuille refuser par les historiens qui font mention des progrès de ce Marquis; car on me pourroit répondre que Priorato n'entend point toute la Valteline, mais seulement un certain canton, où il se pourroit faire que les armes de France n'eussent pas pu penetrer. Mais on peut dire la verité cette échapatoire seroit assez pitoyable, & peu fondée sur les expressions de l'Auteur. Je puis le convaincre par lui-même d'avoir confondu les tems: en effet lors qu'il raconte dans un autre (c) Ouvrage ce qui s'est fait à la Valteline, il met sous l'année 1636. la course du Duc de Rohan à Gravedone. Il a raison alors, allors di-

(c) Histoire de la guerre de Flandres, tome 1. page 111.

(d) Priorato ibid.

* Ex Gualdo Priorato ubi supra.

Valteline, pendant qu'on levoit en Allemagne l'armée qu'on avoit deffiné de lui faire commander. On trouva plus à propos de l'envoyer en Catalogne, où il fut Mestre de Camp General (D) l'an 1637. Il forma un très-beau deffein qui fut d'assiéger Leucate, dont la prise eût extrêmement embarrassé la France; mais il fut contraint d'en lever le siege. Il fut blessé de divers coups en remplissant tous les devoirs d'un bon General; & à peine fut-il guéri de ses blessures, qu'il devint malade à n'en pouvoir rechaper. Il mourut à Perpignan le 21. de Fevrier 1638. Il avoit épousé Donna Luïsa, fille du Marquis Jean Jérôme Marin, issu de Thomas Marin Duc de Terreneuve. Il laissa plusieurs enfans de ce mariage, dont l'aîné fut fait Marquis de Romagnano par sa Majesté Catholique *.

(a) Imprimée à Paris en 1666. & en Hollande en 1667, in 12.

(b) D'autres appellent Fornemont.

(c) Histor. desl. guerres de Ferdinand &c.

(d) Ibid. l. 10. p. m. 337.

(e) Merr. François, tome 21. p. 502.

(f) Fu chiamato dal Re in Spagna, e fatto Mastro di Campo Generale dell' esercito di Catalogna.

Nel passò d'Italia in quelle parti hebbe il comando sopra tutti i Generali e capi da guerra di quell' esercito.

... benche prima del combattimento havesse fatta instanza per altri uomini, o almeno quattro, fu dal Conte Duca Priore del Re mantenuto con lettere affettuose in speranza grandissima non mai fosse solo.

Scena. a. b. m. illustri.

(g) Vossius, Latini, p. 109.

(h) A la page 304.

de troupes pour la France, le Duc de Rohan qui commandoit l'un de ces corps, tâcha toujours de se joindre avec les deux autres, ce qui auroit pu causer un très-grand dommage aux Espagnols; mais que le Comte empêcha toujours cette jonction. Tout cela est visiblement faux, si l'on s'en rapporte à l'Histoire (a) du Duc de Rohan. On y montre qu'il avoit auprès de lui toutes ses troupes; mais qu'il étoit situé de telle maniere, qu'il avoit les Allemans d'un côté, & les Espagnols de l'autre. Fernemont (b) commandoit les Allemans; Serbellon commandoit les Espagnols. Le Duc batit trois fois de suite les Allemans; après quoi il attaqua Serbellon retranché avantageusement à Morbeigne, & le batit. Voilà une chose dont Priorato ne dit pas un mot. Cependant il est difficile d'en douter, veu que cette Histoire du Duc de Rohan, sur tout ce qui regarde ses exploits de la Valteline, est toute fondée sur des memoires qui ont fait l'air d'être bons. Mais qu'est-il besoin de recourir à des memoires?

Priorato dans un autre livre (c) ne parle-t-il pas de la défaite des Allemans, & ne dit-il pas que Serbellon fut bien battu à Morbeigne? On n'a besoin que de son propre témoignage, pour refuter tout ce qu'il a dit dans l'éloge de Serbellon, par rapport au Duc de Rohan. N'oublions pas ce qu'il rapporte concernant Fornemont; c'est (d) qu'il se brouilla avec Serbellon, pour ne lui avoir pas donné dans une lettre les titres qu'il étoient dus.

(D) Mestre de Camp General. Cela ne signifie point qu'il eut le commandement en chef de cette armée; car il est certain qu'il relevoit du Duc de Cardonne. Il est vrai que la presence de ce Duc ne diminua point l'autorité du Mestre de Camp General pendant le siege de Leucate, car il n'y assista point en personne; & il y eut (e) une Relation Françoisé, où pour refuter ceux qui avoient publié qu'il étoit resté mort au champ de bataille, on assura qu'il n'avoit pas été present au combat, & qu'à l'exemple des Rois Catholiques il s'étoit contenté d'être le chef spirituel & invisible de cette armée, se reservant le titre de General pour en laisser faire les fonctions à Serbellon. Priorato ne s'est pas assez nettement expliqué; il n'y a personne qui ne crût sur ses expressions (f), que le Comte relevoit immédiatement de la Cour d'Espagne.

(A) Quelques fautes de la Popelinere, d'André Schot, &c. La Popelinere confond ce Poëte avec l'Orateur Cassius Severus. Il en a été censuré par Vossius (g); mais Vossius ne le devoit pas citer in sua Historia; pour ôter l'équivoque il faloit dire in sua Historia Historiarum; car c'est dans l'Histoire (h) des Histoires que se trouve ce

dont il s'agit, & non dans l'Histoire des guerres civiles, où néanmoins il seroit aisé de soupçonner que l'Auteur auroit commis la faute; les Historiens modernes faisant quelquefois des digressions, ou des reflexions qui leur donnent lieu de débiter ce qu'ils favent de l'antiquité. La Popelinere n'a point parlé exactement de Cornelius Severus; il lui donne trois professions différentes; celle d'Historien, celle de grand Orateur, & celle de Poëte Epique. La dernière suffisoit; on ne lui en trouve point d'autre dans les anciens Ecrivains qui parlent de lui. Il est vrai qu'on trouve quelques vers de sa façon parmi (i) des fragments empruntez de diverses pieces d'éloquence; mais celui qui a mis ensemble tous ces morceaux ne dit rien pourtant qui fasse conoître, que Cornelius Severus ait jamais fait profession de Rhetorique, ou d'art Oratoire. C'est néanmoins, si je ne me trompe, ce qui a fait illusion à Petrus Crinitus, & puis à la Popelinere qui l'a suivi. Crinitus (k) donne pour constant que Cornelius Severus s'occupa plusieurs années à declamer, pendant qu'Asinius Pollio, Pompeius Sulo, Aelius Fuscus, Sextilius Hena, Cassius Pius, Porcius Latro, & Aufidius Bassus exerçoient la même profession. Voilà justement une partie des gens que Senèque met en jeu, & dont il rapporte les fleurs de Rhetorique ramassées en differens bouquets. La Popelinere donne 4. de ces mêmes Declamateurs pour confieres à Cornelius Severus; c'est toujours le même fondement, savoir que Senèque a fait entrer dans ses centons quelques vers de ce Cornelius.

Le Jésuite André Schottus est entré de part dans cette meprise, puis qu'ayant fait un Traité De claris apud Senecam Rhetoribus, il y a donné un article à Cornelius Severus; il l'a même commencé par une faute, car il applique à Cornelius, ce qui dans le texte de Senèque ne se doit entendre que de Sextilius Hena Poëte Espagnol. Celui-ci avoit fait un poëme qui commençoit par ce vers,

Defendit Cicero est, Latiaque silentia lingua.

Cornelius Severus tourna mieux cette pensée en disant,

Abstulit una dies avi decus, itaque iusta Conticuit Latia tristis sacundia lingua.

Sur quoi Senèque declare, qu'il ne veut point louer son compatriote d'avoir fait un fort bon vers sur la mort de Cicéron, puis qu'il en étoit sorti un autre beaucoup plus beau, savoir celui de

(i) Dans Senèque le pere, Sueton. lor. 2. & 7.

(k) De Poët. Lat. c. 57.

Col.

dré Schot, &c. Voyez Monsieur Moreri, dont je (B) marque aussi quel-⁴ Sous le mot Seve-
ques meprises. rus.

SEVERE (SULPICE) florissoit vers le commencement du V. siecle. Il a été illustre par sa naissance, & plus (A) encore par sa vertu. Ayant paru avec éclat dans le Barreau, il se maria très-avantageusement*, & * Voyez la remarque B.
perdit bien-tôt sa (B) femme, après quoi il renonça au monde, & se fit Prêtre. On ne peut douter qu'il ne fût de la Province (C) d'Aquitaine, mais il n'est pas indubitable † qu'il fût du Diocèse d'Agen. La premiere édition de ses li-<sup>† il dit que Flav-
badius Evêque d'Agen étoit son Evêque.</sup>
vres est (D) peu connue. Comme on peut voir son histoire dans le Dictionnaire de Moreri, & dans la Bibliothèque de Mr. du Pin, je ne m'y arrête pas.

SICYO.

Comelius Severus. Le P. Schottus au contraire lui fait dire, qu'il ne veut pas louer son compatriote Cornelius Severus d'avoir fait &c. puis qu'il en étoit sorti un autre beaucoup plus beau, favoir celui de Cornelius Severus: ce qui auroit peu de grace, & n'est point du tout le sens de l'Auteur. Il n'est pas vrai d'ailleurs que Cornelius Severus fût Espagnol; ce Jesuite ne l'a point mis non plus dans (a) le catalogue des anciens Ecrivains de la nation.

Vossius dans l'un (b) de ses livres attribué au vieux Scholiaste (c) de Perse d'avoir cité ce vers de notre Severus, *Pinea frondosi dum murmurat Apenini*; mais dans un autre (d) livre il attribue cela au vieux Scholiaste d'Horace, & se trompe.

(B) Moreri dont je marque quelques meprises.] I. On ne doit jamais citer en François Quintilien sous le nom de Fabius: cela est équivoque & barbare. II. Il ne faisoit pas confondre les deux Senèques. Celui qui a fait les Controverses est le pere de l'Auteur des lettres à Lucilius; cependant Mr. Moreri les cite comme une seule personne.

III. Il faisoit citer la lettre 79. de Senèque, & non pas la 69. IV. Il faisoit citer les *Suasoires*, & non pas les Controverses de Senèque. V. Il faisoit dire *Severus*, & non pas *Severa* dans le vers d'Ovide qu'on a rapporté. VI. Cette citation *Senèque, in Contr. sua 6.* est vicieuse en trois manieres; il auroit fallu mettre un point après *Senèque*, & citer la 7. *Suasoire*, & non pas (e) la 6. & banir *Contr.* C'est demander trop de choses à Mr. Moreri, il n'étoit pas homme à s'informer s'il y a de la difference entre les Controverses de Senèque & les *Suasoires*. Quoi qu'il en soit, les Lecteurs qui l'en croiront ne douteront pas que l'un des livres de Senèque n'ait pour titre *Controversæ Suasoria*: erreur facile à connoître par la simple vuë des bonnes éditions.

(A) Et plus encore par sa vertu.] Lisez ces paroles de Gennadius, (f) *Vir genere & litteris nobilitis, & paupertatis atque humilitatis amore conspicuus*, mais sur tout lisez ces vers de Paulin Evêque de Nole.

*Testis adest docto mirabilis ore Severus
Et totâ Christum cordis virtute secutus
Insignis mundi ritibus, sed clarior illâ
Quâ mundum tenuit sancta virtute fidei,
Nobilitate potens, sed multo extentius idem
Nobilior Christi cultu, quam sanguinis ortu.*

(B) Et perdit bien-tôt sa femme, après quoi.] Cela se prouve par une lettre que Paulin lui écrivit (g): *Tu frater dilectissime, ad Dominum miraculo majore conversus es, quia etate florentior, laudibus abundantior, oneribus patrimonii levior, substantia facultatum non egentior, & in ipso ad-*

huc mundi theatro, id est forti celebritate diversans, & sacundi nominis palmam tenens, repentinâ impetu discussisti servile peccati jugum, & lethali carnis & sanguinis vincula rupisti. Neque te divitiæ de matrimonio familia consularis adgesse, neque post conjugium peccandi licentia, & celebs juvenus ab angusto salutis introitu, & arduo itinere virtutis, in mollem illam & spaciosam multorum viam revocare potuerunt.

(C) Qu'il ne fût de la Province d'Aquitaine.] Gennadius (h) le temoigne, mais ces paroles de (i) Severus Sulpice Severus le prouvent plus fortement. *sed dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba scilicet, vereor ne offendat vestras minium urbanas aures sermo rusticior.* Ce passage est pris d'un dialogue dont les interlocuteurs sont Posthumien, Sulpice Severus, & Gallus. Notez Gennadius je vous prie le compliment de ce dernier; il dit aux deux autres qu'il a peur étant Gaulois, que son langage ne paroisse rude & barbare aux oreilles délicates des Aquitains. Il se regarde comme (k) une oye parmi des cygnes. Cette modestie, cette humilité étoient fondées sur l'état d'alors: en ce tems-là les Aquitains étoient la fleur, l'ornement & la gloire de toutes les Gaules, en fait d'esprit & d'éloquence. C'étoit dans l'Aquitaine que se rencontroient les meilleurs Poëtes, les meilleurs Rhetoriciens, & les plus excellens Orateurs de tout l'Empire Romain. J'ex-
cepte les Grecs, je ne parle que de ceux qui écrivoient en Latin. Voyez la liste des illustres Aquitains que Mr. de Hauteferre a recueillie (l).

(D) La premiere édition est peu connue.] Les Abbreviateurs de Gesner, le Pere Labbe, Mr. Cave, Mr. du Pin &c. qui ont indiqué tant d'éditions de cet Auteur, n'ont rien dit de celle-là. Le public en fut redevable à Mathias Flacius Illyricus, qui ne designa son nom que par les premieres lettres, ce qui fut cause qu'un Catholique Romain lui donna des louanges dont il eut regret en suite, ayant su que c'étoit un Luthérien. C'est le P. Vavassur qui conte cela dans un écrit satirique contre Mr. Godcau. *isto sermone pado, dit-il, (m) quumvis minus turpiter, utpote minus ac privatus, atque in causa leviore, clarissimus se scriptor deceptum scripsit, & doluit. Cum enim mirificis laudibus excelsisset eum, qui primus perlegamus Sulpitii Severi libros edidisset in lucem, neque thesaurum hunc, quem teneret solus, invidisset divinis literatis ac doctis, eumque cum propter tantum beneficium, tum maxime modestie nomine suspiceret, quod celasset nomen, literas modo M, & F, adscriptisset: intellectum est posterius, Matthiam Flacium esse ejusmodi, hominem non solum non modestum, qui hoc modestie causa non scieisset, sed etiam impurum & nequam hereticum, qui in centurias Magdeburgenses multa de suo, non*

(a) Bibliotheca Hispanica 10. II.

(b) Vossius de Poëtis Latinis, p. 33.

(c) Id. de Hist. Lat. p. 109.

(d) Ce Scholiaste cite ce vers ad Sat. 1. v. 95.

(e) Vossius de Poëtis Lat. p. 33. cite la 6.

(f) Gennadius, de Scripior. Ecclési. 5. 19.

(g) Paulin évêque.

(h) Gennadius.

Sous le mot Seve- rus.

* Voyez la remarque B.

† il dit que Flav- badius Evêque d'Agen étoit son Evêque.

Cela ne prouve pas qu'il fût de Diocèse.

(i) Severus de Sulpitius Aquitainus est Provincie Martini ubi supra.

(k) Sulpitius Severus de vita S. Martini lib. 3.

(l) Argutus inter Arreperie anier olores. Virgili eclog. 9. v. 36.

(m) Ant. Dadijus Alseferri, Rerum Aquitanianum libri quinque.

(n) Paulus Romanus Romanus Camillo Helychio Antonius Goullius Epitropus Graffensis an Elogii Aureliani Scripior ilonens, p. 33.

* Eusebe in Chron. scyppose qui Abraham natus l'an 22. du regne d'Europ. second Roi de Sicyone, qui succede a Egialeus, dont le regne avoit dure 52. ans. † Auguff. de Civit. Du l. 18. c. 19. ‡ Clilicii panni & undulati hifto. Renat. Moreau in vita Jacobi Sylvii. † Ex eod. ioid.

SICYONE, ville du Peloponnese, & le plus ancien Royaume qui ait été dans la Grece. On dit * que le premier Roi de Sicyone s'apelloit Egialeus, & que le commencement de son regne preceda de 72. ans la naissance d'Abraham. Le dernier Roi s'apelloit Zeuxippus: il étoit le vingt-sixième, & il regna 32. ans. Après lui la forme du gouvernement fut changée: ce furent les Prêtres qui exercerent l'autorité souveraine. Ce Royaume dura (A) 962. ans; il finit lors qu'Heli étoit souverain Sacrificateur & Juge des Juifs. Le culte que les Sicyoniens rendoient à Bacchus n'étoit pas la moins (B) ridicule piece de la religion Payenne.

SYLVIVS (FRANÇOIS) Professeur en Eloquence, & Principal du College de Tournai à Paris vers le commencement du XVI. siecle, étoit d'Amiens, ou son pere Nicolas du Bois travailloit † en camelot. Ce Nicolas eut 15. enfans, onze fils, & quatre filles. François étoit le troisième, & ayant été destiné aux études, il devint sçavant, & s'établit à Paris. Il latinisa son nom de famille selon la coutume du tems. Il fit venir auprès de lui deux de ses freres, & les instruisit fort bien aux Humanitez, l'un nommé Jean devint Chanoine d'Amiens, & Curé de Monceaux, l'autre nommé Jaques devint un très-docte Medecin, comme on le verra au prochain article. François Sylvius trouva une extrême barbarie dans les Colleges; mais il travailla puissamment à rétablir l'usage du beau Latin, & il fut l'un des bons tenans que les belles lettres eurent en France. Il fit connoître aux Ecoliers les bonnes sources du langage, & leur recommanda de telle sorte la lecture de Ciceron, qu'il ne tint pas à lui que cet Orateur Romain ne devint le seul modele du (A) style †. Il est vrai qu'avant que d'en venir

(f) Notez que ces points dans les livres imprimez de cet Auteur: il l'auroit écrit à Balzac: sa lettre tomba entre les mains de Girac, qui en insera dans cet endroit de sa Responce ce qu'il jugea à propos.

(A) Augustin de Civitate Dei l. 18. c. 19. (B) Leonardus Coquans in hunc locum Augustini, p. 605. editionis Francof. 1661. (C) Dictionnaire de l'Académie de la langue Françoise, tome 1. p. 101. (D) De l'imitation de la vie de Jesus Christ, par le R. P. de la Motte, p. 101. (E) Horace, lib. 2. Od. 19.

tacito nomine, contulisset. Ut dictum nollet proferri laudator, & cum bene, sed falsa de altero opinio, & ridicula credulitatis sua pœniteret. (A) Ce royaume dura 962. ans.] Il a duré 3. ans moins, si l'on s'en raporte à St. Augustin (a). Le Commentateur (b) de ce Pere a fait 2. fautes en peu de mots. Il attribue à Eusebe d'avoir assigné à ce Royaume la durée de 862. ans, & il ajoute que par l'addition des années on trouve 972. ans, & qu'en joignant ensemble les années particulieres de chaque Roi de Sicyone on ne fait que 962. ans. Eusebe compte par la naissance d'Abraham, & il suppose que ce Patriarche nâquit l'an 22. d'Europ, second Roi de Sicyone qui avoit succedé à Egialeus; dont le regne dura 52. ans. Faites une regle d'addition, vous trouverez la 2. faute que je censure. (B) N'étoit pas la moins ridicule piece de la religion Payenne.] Ils adoroient Bacchus sous un nom si sale, qu'il n'y a que des gens très-effrontez qui le puissent proferer dans une conversation libre. C'est le nom que de telles gens donnent aujourd'hui aux Sages-femmes. Clement d'Alexandrie a raison de reprocher cette turpitude aux Gentils. Les Sicyoniens, dit-il, (c) adorent Bacchus entant qu'inspecteur des parties honteuses des femmes: ils lui ont assigné ces parties comme son domaine, son departement, la province. Mr. Costar s'est donné en prose une licence plus que poetique, lors qu'il s'est servi de ces paroles de Clement Alexandrin pour expliquer quelques vers d'Horace. Sa liberté ne demoura point impunie; Mr. de Girac lui en fit la guerre cruellement sous l'ironie que l'on va lire. (d) Je n'imiterai pas fa mauvaise humeur; au contraire je trouve qu'il a parfaitement réussi dans l'explication qu'il a donnée à ces vers du même Poëte (e),

„ Nymphesque discentes, & aures „ Capripedum Satyrorum acutas. „ Je n'ay pas voulu, dit Mr. Costar (f), vous „ écrire une chose assez plaisante des Escoliers de „ Bacchus, de peur que ma Lettre ne tombast en „ d'autres mains que les vostres. Mais je seray „ plus hardy icy, parce que je m'imagine que ce „ memoire sera plus secret. J'ay leu dans Clement „ Alexandrin que Bacchus estoit adore chez les Sicyo- „ niens sous le titre de χοροφύλακον (1), qui signi- „ fie en bon François Si cela est, ne „ me demandez point ce qu'il faisoit en remotis „ avec ces belles filles. Assurément, pas une ne „ s'en savra. Il les palpa toutes à la renquette, & „ voilà la belle leçon qu'il leur donnoit. Je pense „ Monsieur, qu'elles n'avoient que faire de tabler „ sur tout l'écrire, mandez-moy, je vous en sup- „ plie, à la premiere commodité, ce que vous en „ pensez. &c. J'ay grand regret que je n'y estois „ car je pense que c'estoit un plaisant Docteur que „ ce Bacchus, & qu'il faisoit beau le voir en cette „ estat là. Il avoit-eu un honeste homme de Pré- „ cepteur, qui estoit de bon exemple, & qui dit „ de belles moralitez, dans les Cyclopes d'Euripide. „ Je ne demande point à Mr. Costar ce qu'il „ vouloit faire de ces Nymphes. Mais s'il avoit „ esté de ce temps-là, nous n'aurions pas sçeu de „ si belles choses. Je croy pourtant qu'il me par- „ donnera bien, si j'ay laissé en blanc deux ou „ trois mots, que je ne sçay personne qui eût „ l'impudence de les écrire, ou de les proferer „ que le maître ou le disciple de Bacchus, je veux „ dire, Silene, & Mr. Costar. „ Mr. Menage „ sachant que le mot porcus en Latin, & χοίριον en „ Grec, étoient en usage pour signifier la partie se- „ mine qu'on ne nomme pas, s'est servi de cette „ érudition pour nous donner (g) l'Étymologie de „ l'épithete sous laquelle Bacchus étoit adore dans „ Sicyone. (A) Ne devint le seul modele du style.] René „ Moreau exprime cela en beaux termes dans la vie „ de Jaques Sylvius: je ne raporte point ici ses pa- „ roles,

„ Bacchum in remotis carmina rupibus „ Vidi docentem, credite Posteri

(1) Quindi χοροφύλακος, Cunnii contrafacto, cognome ut Bacco presso à Sicioni, secondo lo scilicet Clemente Alessandrino nell' Ammonitione alleganti: il qual cognome viene anche da Es. hilo attribuito à Bacco. Menag. Origini della lingua Italiana, in voce Poeta, p. 33.

nir là, ilavoit été lui-même dans (B) la crafte du mauvais Latin, comme on le peut conoitre par quelques-unes de ses compositions. Il publia (C) divers Ouvrages. Il ne faut pas oublier une chose qui lui est bien glorieuse, c'est qu'afin que les Ecoliers profitassent des bons endroits de Martial, sans corrompre leurs mœurs par la lecture des faletez qui ne font que trop ordinaires à ce Poëte, il en procura une édition (D) repurgée de beaucoup de ces faletez.

SYLVIVS (JAQUES) frere du precedent, a été un des plus celebres Medecins du XVI. siecle. Il nâquit à Amiens l'an 1478. & fit ses Humanitez à Paris sous François Sylvius son frere. Il aprit dans cette école, & il enseigna dans le College de Tournai un Latin incomparablement plus pur que celui que l'on enseignoit depuis long tems, & de là vint que ses Ecrits se distinguèrent avec tant d'avantage par l'élegance du style. Comme son inclination le portoit à la Medecine, il se contenta d'avoir apris un peu d'Hebreu sous le celebre Vatable, & il reserva toutes ses forces pour d'autres preliminaires, c'est-à-dire pour apprendre le Latin & le Gree à fond. Il est vrai qu'il s'apliqua aussi à l'étude des Mathematiques avec beaucoup de diligence, & qu'il y fit assez de progrès pour inventer des machines, qu'il presenta au Prevôt des Marchands & aux Echevins de la ville de Paris. Lors que le tems fut venu de s'apliquer tout entier à la Medecine, il la chercha dans ses sources, & s'enfonça de telle sorte dans la lecture d'Hippocrate & de Galien, qu'il ne faisoit qu'examiner & que traduire ces deux Auteurs. Il conut par là l'importance de l'Anatomie, & s'y attacha si ardemment, qu'il y devint consommé autant que son siecle le pouvoit permettre. Il n'étudia pas avec moins d'exactitude la Pharmacie, & il fit plusieurs voyages afin de voir sur les lieux les remedes que differens pais produisent. A son retour dans la capitale il se mit à faire des leçons, qui lui valurent bien de l'argent, or c'est ce (A) qu'il ne cherchoit que trop. Il expliquoit en deux ans tout un cours

† Voyez la remarque C.

roles, mais pour l'Epigramme de Gilbert Ducheri qu'il a raportée tout du long, je la mets ici toute entiere :

FRANCISCI SYLVII RHETORIS TUMULUS.
 Quod nunquam potuit multorum exercitus olim
 Barbariam Francis snibus exigere ;
 illud militibus ter centum Sylvius egit,
 Quo duce habet regnum lingua Latine suum.
 Rem vero aggressus majorem, ut clarior esset
 Romani principes Tullius eloquit.
 O mortem properam, Lachesisque brevissima pensa
 Re prope consecuta Sylvius appetit.

(B) Divers Ouvrages.] Progymnasmatum in artem Oratoriam Centuria tres. Des Commentaires sur 21. Oraisons de Cicéron, sur le Traité de Senebute, & sur les Paradoxes du même; & sur les lettres de Politien, & (a) de quelques autres hommes illustres. Ce dernier Ouvrage a été reimprimé plusieurs fois. La troisième édition est de l'an 1526. Il la dedie à Eustache de Croi Evêque d'Arras, qu'il avoit instruit pendant quatre ans à Louvain; d'où nous pouvons recueillir qu'il avoit eu quelque regence dans cette Université.

(C) Une édition repurgée de beaucoup de ces faletez.] Le Pere Vavasseur qui pouvoit tirer avantage de ce qu'on reprochoit aux Jesuites d'avoir mutilé Martial, n'a pas voulu frauder nôtre Sylvius de la primauté qui lui est due à cet égard. Voici comme il parle. (b) Quod utinam scissimus primū rem tantam, tam utilem omnibus, tam necessariam juventuti, eaque nobis solida & integra laus & propria manseret, capisse vel sic de virtutis ac morum disciplina bene mereri. Sed est qui hanc nobis lauream praxiperevit, antequam etiam nati, ut sic dicam, essemus. Anno enim superioris seculi decimo quarto Franciscus quidam Sylvius, Ambia-

nus, in Academia Parisiensis qui tum degeret ac literas publice profiteretur, quasi Angia stabulum purgaturus, hinc se laborem Herculeum suscepisse declaravit, horrenda quidem & insolenter ac barbarè scripta epistola, facile ut appareat potiorum ei curam fuisse morum quam Latini sermonis; sed ex qua tamen intelligatur &c. Il nous donne en suite le titre de cette édition. M. Valerii Martialis Epigrammatum lectioris castimonia dignorum liber: ubi omnia Veneris illius despende quasi irritamenta, quibus passim sordidatus lectorum nares corrigebat, accurata Francisci Sylvii Ambianensis diligentia deletis spongia detergi sunt & clara. Il nous donne aussi le titre de l'Épître dedicatoire. Reverendum in Christo Patrem D. Nicolai Constaninum, & D. Hadrianum Henoncurium, Horestea amicitie ferrunine conferruminatos Franciscus Sylvius Ambianus salute plurima imperavit. Il nous apprend que cette Epître dedicatoire est d'un style fort barbare, & très-different de celui que l'Auteur aquit quelque tems après. Respondi inscriptioni fœda & ridicule etiam informis qua sequitur epistola, quem sermonem tamen sum Sylvius, quod vix credas, (c) Montaiseri, aliquot post annis ita emendavit, ut à se totus diversus & alius planè scriptor esse videatur. La conclusion de cette Epître est telle: Sylvio vestro qui literarum hæc bonas segetes ab illis officiū lingua turpitudine multa sumperantibus discriminavit, plausibiliter adplaudre. Enfin il dit que Martial ne fut pas assez repurgé & qu'il a vu dans cette édition de Sylvius quelques termes tout-à-fait sales. Vidi ego hunc ipsum librum à Jacobo Kerveio, Christi anno 1535. publicatum, hæc inscriptione quam modo posui, hæc epistola qua castissima & sanctissima omnia promitteret, nudis tamen & prætextatis aliquot vocibus spurcum atque infamem.

(A) C'est ce qu'il ne cherchoit que trop.] Une avarice prodigieuse a terni l'éclat de plusieurs bon-

R R R r r r z nes

(a) Gesner, in Biblioth.

(b) Vavasseur, for de Epigrammate, p. 255. & seq.

(c) Le P. Vavasseur parle dans tout son Ouvrage a Mr. le Duc de Montausier.

de Medecine tiré d'Hippocrate & de Galien, & il aquit une reputation si étendue, qu'on venoit à lui de tous les endroits de l'Europe. Mais avant qu'il eût pu se faire conoître avec tout ce grand éclat, il lui falut essuyer la mauvaise humeur des Medecins de Paris, qui trouverent fort mauvais qu'un homme qui n'avoit reçu nulle part le grade de Docteur en Medecine, entreprit d'enseigner cette science dans la premiere ville du Royaume. Ces murmures l'obligerent à s'en aller à Montpellier en 1530. pour y prendre ses degrez. Il y séjourna quelque tems, & puis il reprit la route de la capitale sans s'être fait recevoir Docteur. Son avarice ne s'accoutoit (B) point des frais qu'il eût falu faire. Passant

* *Symphoria*
Chempier,
& Jérôme
Du Mont.

par Lion il y publia à la priere de deux * Medecins une dispute de *vini exhibitione in febribus*. C'est le premier Ouvrage qu'il ait fait sortir de dessous la presse. Quand il fut à Paris il songea à s'accoutoir avec les Medecins, afin qu'ils lui permissent d'enseigner; & il publia une Grammaire Françoisë: Ouvrage qui lui avoit coûté beaucoup de travail, & qui devoit être suivi d'un autre qui n'a jamais paru, & qui traitoit des origines de nôtre langue. Il fut reçu (C) Bachelier en Medecine au mois de Juin 1531. & il paroît par les registres de la Faculté qu'en 1535. il enseignoit au College de Tricquet, pendant que Fernel enseignoit au College de Cornouaille; mais celui-ci n'avoit que peu d'auditeurs; Sylvius en (D) avoit une foule. La difference venoit de ce qu'il faisoit des dissections,

nes & belles qualitez de nôtre Jaques Sylvius. Le grand nombre de ses auditeurs devoit faire qu'il ne prit pas garde de bien près si chacun lui payoit sa taxe; cependant il étoit d'une si grande rigidité là-dessus, qu'il faisoit un bruit horrible, dès qu'on ne lui payoit pas les cinq (a) sous par mois à quoi se montoit son Minerval. Il fut une fois si en colere de ce (b) qu'un ou deux de ses Ecoliers ne lui avoient point payé son mois, qu'il jura qu'il ne seroit plus de leçons, si les autres ne chassoient ceux-là, ou ne les contraignoient au paiement. Il vivoit de la maniere du monde la plus mesquine; il ne donnoit que du pain sec à ses gens; & il passoit sans feu tout l'hiver. Deux choses lui servoient de remede contre le froid; il jetoit au balon, & portoit une grosse bûche sur ses épaules du plus bas de sa maison jusques au grenier. Il disoit que la chaleur qu'il gaignoit à cet exercice, faisoit plus de bien à la santé que celle du feu. Il ne faut pas s'étonner qu'il eût amassé bien de l'argent avec un genre de vie si féroce, ni qu'il eût caché ses pistoles sous la terre. Il avoit une maison dans le fauxbourg St. Marceau, où l'on disoit qu'il avoit caché 500. ducats: quelques-uns soutinrent qu'ils les avoient vus dans une bourse rouge; un Magicien confirmoit cela, & demandoit la moitié de ce thesor pour la peine de l'indiquer: mais on eut beau chercher, & beau remuer la terre, on ne trouva pas un sou. Quand on (c) demolit la maison que Sylvius avoit possédée à la rue St. Jacques; quand, dis-je, on la demolit afin de la rebâtir, les Maçons y trouverent quelques pistoles, & l'on soupçonna qu'il y en avoit en beaucoup d'autres de cachées (d). Buchanan (e) avoit fait un distique en forme d'Epitaphe, après cette terrible leçon, où Sylvius voulut qu'on chassât les deux pauvres Ecoliers qui ne l'avoient point payé. On pretend (f) que le jour des funeralles ce distique fut affiché par quelques-uns de ses auditeurs à la porte de l'Eglise (g). Le voici:

(a) *Henri*
Etienne,
Apologie
d'Hierodote
p. m. 166.
dit que
c'estoit un
teson.

(b) *Henri*
ibid.
assure
qu'il fut
present
à cette
action.

(c) *En*
1615.

(d) *Ex*
Renato
Moreau in
ejus vita.

(e) *Henri*
Etienne
ibid.

(f) *Sever.*
Sammar-
tianus
Elog.

(g) *Moreri*
dit, à la
porte de
la maison;
il ne pre-
nd pas
garde à
l'epi-
taphe qu'il
écrit.

(h) *Vbi*
supra.

Sylvius hic strus est, gratis qui nil dedit unquam,
Mortuus & gratis quod legis ista, dolet.

C'est-à-dire selon la version de (b) Henri Etienne:

Ici git Sylvius auquel onq en sa vie
De donner rien gratis ne prit aucun envie,
Et ores qu'il est mort, & tout rongé de vers,
Encores ha depuis qu'on lit gratis ces vers.

On fit une autre satire contre lui que Moreau donne à Henri Etienne, & qui lui reproche assez plaisamment son avarice. Ce libelle étoit un dialogue intitulé *Sylvius ocreatus*, dont l'Auteur prenoit le nom de *Ludovicus Arribayenus Mantuanus*. Il étoit vrai que Sylvius peu avant sa mort s'étoit fait donner ses bores pour s'asseoir auprès du feu, & qu'il avoit rendu l'ame tout boté. L'Auteur de la satire feignoit que Sylvius avoit mis ses bores, afin de traverser l'Acheron sans se mettre dans la barque, & sans qu'il lui en coûtât rien. On prenoit occasion de lui reprocher le plaisir qu'il avoit pris à s'en aller causer dans la boutique d'un Cordonnier; ce qui étoit assez étrange dans un homme si savant, & qui n'étoit gueres sociable. Un de ses disciples nommé Jean Melet, se deguisant sous le nom de Claude Burgenis, répondit à cette satire (t).

(B) *Son avarice ne s'accoutoit point des frais*
qu'il eût falu faire. René Moreau avoit oui dire à un vieux Medecin de Montpellier, que Sylvius avoit promis aux Professeurs de cette Université, d'attirer de tous les coins du Royaume dans leur ville un grand nombre d'Etudiants, s'ils vouloient l'aggreger à leur corps sans qu'il lui en coûtât rien; & que cette proposition n'ayant pas été acceptée, il prit le party de retourner à Paris, pour y demander à Messieurs de la Faculté la permission d'enseigner.

(C) *Il fut reçu Bachelier en Medecine.* Les registres de la Faculté qui prouvent ce fait, resistent invinciblement ceux qui voudroient soutenir après Ranchin (k), que Sylvius a été Medecin de Montpellier, car puis que son Baccalaureat est postérieur à son voyage de Montpellier, il est hors de doute qu'il ne revint point de ce voyage avec la qualité de Docteur en Medecine; & d'ailleurs on sait très-certainement qu'il ne sortit point de Paris depuis son Baccalaureat (l).

(D) *Sylvius en avoit une foule.* Il avoit fait imprimer à l'usage de ses Ecoliers la Pratique de Marc Gattinaria: on pretend qu'il en fut vendu neuf

(i) *Ex*
Renato
Moreau
ubi supra.

(k) *In Ca-*
lalego
Doct.
Monsp.

(l) *Mo-*
reni ibid.

fections, & qu'il montrait les plantes, & la preparation des remedes, ce que Fernel ne faisoit pas. L'an 1548. Vidus Vidius, Professeur en Medecine dans le College Royal, ayant été attiré en Italie, on ne trouva personne plus capable de remplir sa place que Sylvius. Il hesita pendant deux ans s'il accepteroit cet emploi, mais enfin il l'accepta en 1550. & l'exerça jusques à sa mort, qui arriva le (E) 13. Janvier 1555. C'étoit la 77. année de sa vie *. Il fut enterré au cimetiere (F) des pauvres Ecoliers. Il ne fut jamais marié, & il temoigna même de l'averfion pour les femmes. Il avoit eu plus de soin de purger son style de la barbarie qui regnoit dans les Ecoles, que de se defaire lui-même de ses manieres (G) rudes & un peu sauvages. Il avoit tellement juré sur les paroles de Galien, qu'il se rendit le defenseur opiniâtre de ses erreurs. Il n'y eut que l'Astrologie (H) judiciaire en quoi il l'abandonna. Je dirai quelque (I) chose de ses Ecrits. Il fut fort brouillé avec (K) Vesalius.

SIMON

cens exemplaires dans un jour ou deux, & que le Libraire fut obligé d'en faire une seconde (a) édition. Un Poëte (b) qui fit son Epitaphe assuré, que mille yeux le regardoient attentivement lors qu'il faisoit ses leçons :

*Quem certa methodo medicis de rebus agentem,
Assidue in ludo totius princeps terra,
Mille acri assidue spectabant lumina visu.*

Moreau évalué ecla à cinq cens auditeurs, & cite Sylvius lui-même qui ne s'en donne que quatre cens, (c) auditoribus circiter quingentis. Sur ce pied-là Moreau n'a pas eu raison de dire que l'Ecole de Sylvius pouvoit être comparée à celle de Theophraste (d), où il y avoit deux mille disciples. Henri Etienne (e) ne parle que de deux ou trois cens Ecoliers de Sylvius.

(E) Le 13. Janvier 1555. C'étoit la 77. année de son âge.] René Moreau cite pour cela cinq temoins, savoir Mizault, Pa'chalis Gallus, Arrivabenus (f), Claude Burgensis, & la Croix du Maine. Mais il remarque en même tems que Sainte (g) Marthe & (h) Gesner l'ont fait vivre seulement 63. ans, que Du (i) Breul a mis sa mort au 1. jour de Fevrier 1554. & que Nancelius & Rouville l'ont fait fleurir en 1557. & 1560. Mon édition de Du Breul qui est de l'an 1639. in 4. met la mort de Sylvius à la 63. année de la vie, & au 10. Janvier 1554. Moreri, (k) Merklin, (l) Freherus ont donné dans l'erreur de Sainte Marthe.

(F) Au cimetiere des pauvres Ecoliers.] Il l'avoit ainsi ordonné par son testament. Ce cimetiere est au devant du College de Montaigu. L'enterrement se fit avec pompe toute l'Université y assista, & les Medecins y furent en robe rouge. Le nom de ce cimetiere me fait souvenir du Traité que Sylvius composa en faveur des Ecoliers pauvres : le titre est, *De victus ratione facili ac salubri pauperum Scholasticorum.* Il leur prescriit une dicte qu'il dit que Dieu lui a mis au cœur de publier, & il entre dans un detail qui seroit rir les gens de ce siecle, moins traitables qu'on ne l'étoit en ce tems-là. Il recommande aux Ecoliers qui se reveillent la nuit de bien touffer & cracher, & leur donne bien de petits expediens pour s'empêcher d'avoir froid au lit. *Ut citius incalescas pedes etiam in nates reductos, in lectum inspira.*

(G) De ses manieres rudes.] Il railloit peu, il seroit peu de sa gravité, mais quand il vouloit s'humaniser par quelque trait de raillerie, il ne s'approprioit qu'à demi. Voici la seule gentillette qu'on en compte; il dit un jour qu'il étoit

defait de trois bêtes, de son chat, de sa mule, & de sa servante.

(H) Il n'y eut que l'Astrologie judiciaire.] Jamais elle n'avoit été si en vogue, tant à la Cour qu'à la ville, que du tems de Sylvius; † cependant il la combatit avec force, toutes les fois que l'occasion s'en presenta. Après avoir dit un jour à Turnebe (m) son bon ami pis que pendre des Astrologues, il l'assura qu'il avoit souvent pris la peine au commencement de l'an de parcourir tout l'Alinanach, & de marquer tems seréin, par tout où ils mettoient tems pluvieux : vent par tout où ils mettoient calme; tems couvert par tout où ils mettoient serémité; & qu'ayant pris garde à l'événement, il avoit trouvé par le calcul au bout de l'année, qu'il avoit été de beaucoup meilleur Astrologue qu'eux.

(I) Je dirai quelque chose de ses écrits.] Les principaux livres qu'il a composés, & qui l'ont le plus fait conoitre sont, *Methodus medicamentorum componendi ad usum medicorum concinnata; Libri de medicamentorum simplicium delectu in Pharmacopoeorum gratiam conscripti; Castigationes & emendationes in Joannem Mesuatum.* Ses livres d'Anatomie furent expliquez publiquement par les Professeurs de Paris. Son Traité de mensibus mulierum servit de texte aux leçons publiques de Louis Duret. Ce même Traité & celui de generatione hominis furent traduits en François par Guillaume Chretien Medecin de Henri II. Ses Traitez d'Anatomie & de Pharmacie ont été traduits en François, & reimprimez plusieurs fois. Ce sont apparemment ceux-là qui furent expliquez publiquement par un des plus entêtez disciples de Vesalius. Or c'est beaucoup dire, ven la haine qui a regné (n) entre lui & Vesalius. On a une (o) édition in folio des Oeuvres de Sylvius procurée par les soins de René Moreau, qui a mis à la tête la vie de ce grand homme. Nous en avons extrait cet article. Cette vie est d'une si bonne main, qu'il seroit à souhaiter que l'Ouvrage (p) d'où elle a été tirée fût imprimé. Elle est suivie d'une longue tirade d'éloges de Sylvius recueillis de divers Auteurs, par où l'on peut aisément conoitre que c'étoit un homme fort estimé.

(K) Fort brouillé avec Vesalius.] Ce dernier a causé à Sylvius le plus grand chagrin qu'il ait jamais eu. Le fort de Sylvius avoit été l'Anatomie, & il preparoit un Ouvrage sur cette matiere qu'il regardoit comme son chef-d'œuvre. Sur cela voici Vesalius qui publie en 1541. son *Opus Anatomicum* si bien travaillé, si étoffé de belles figures, que tout le monde l'admire. Vesalius avoit été trois ans auditeur de Sylvius; nouveau

* Tiré de sa vie composée par René Moreau. Elle est à la tête de ses Oeuvres.

† Notez qu'au lieu de cependant il faut dire qu'il n'aurait pu le faire sans la bonté de son étoile.

(m) Turnebus, par tout où il étoit. ad Cardinal. Lotharingum, principaux livres qu'il a composés, & qui l'ont le plus fait conoitre sont, Methodus medicamentorum componendi ad usum medicorum concinnata; Libri de medicamentorum simplicium delectu in Pharmacopoeorum gratiam conscripti; Castigationes & emendationes in Joannem Mesuatum.

(n) Voyez la remarque K.

(o) Celle dont je me sers est de Genève 1635. L'Epître dedicationnelle est datée du 1. Sep. 1629.

(p) De Illustribus Medicis Parisiensibus, par René Moreau.

(a) Moreau in vita Syl. vii.

(b) J. V. Moreau in vita ibid.

(c) Praefat. libri de offibus.

(d) Diog. Laert. in vita vita.

(e) Ubi supra.

(f) Voyez ci-dessus la remarque A.

(g) In Eleg.

(h) In 2. Catal. libr. Galeni.

(i) In An. Paris.

(k) In Lindenio renovato.

(l) In Theatro Virorum eruditione claror.

Aballerus, Voyage ad
Lysiam
Cherioses,
Cinorice,
part 3.
pag. 103.
y Page
155. col. 2.
d Lib.
Fromondus
Crisp. Dr.
Spuria
causa Pa-
patus. esp.
45. p 284.
z Biblioth.
Anticrit.
pag. 143.
* Strabo
lib. 6.
p. 182.
† Id. lib.
† Id. lib.

(a) Sylvius
ita exar-
sit in iras
tantoque
odio com-
morus est
in Vela-
lium, pri-
mo ut ni-
hil à Gale-
no scrip-
tum pro-
latumque
esse con-
tenderet
quod ve-
ritati non
esset con-
suetum; se-
cundo ut
nulla ha-
bita ratio-
ne aratis
& gravita-
tis iure,
imperu
quodam
mentis
fervidiore
elatus an-
sam de-
clamandi
in Vesa-
lium
(quem
Vesallum
appella-
bar) lin-
guis die-
bus ari-
peret, &
contum-
eliosus ex-
ciperet,
quam vel
ipse pro-
dentium
longa re-
rum expe-
rientia
compara-
tam, vel
Vesallus eb-
ludabile
suum in-
strumum
ad utilita-
tem pu-
blicam
destina-
tum mereretur. Ren. Moreau in Vita Sylvi. (b) Voyez l'article
Janfenius. pag. 155. col. 2. (c) Elle est datée d'Emmeric le
12. de Fevrier 1622. (d) Intitulé, Desperata causa Papatus.
Voyez la page 762. ch. suite.

SIMON ou SIMONIS (THEODORE) nâtit β de Berchtede dans le
païs de Holstein. Voyez la remarque I de l'article *Janfenius* γ, & joignez y ce
qui suit. Fromond δ ioutient que ce personnage ayant été mis en liberté, abjura
ses heresies à Louvain, & reçut de Janfenius de quoi payer sa dépense au cabar-
et, & de quoi faire son voyage. On ajoûte qu'il s'étoit desfrôqué à Magdebourg
avant qu'il vint à Louvain. Je parlerai de la reponse qui fut (Y) faite à ce re-
cit. Il y a des gens qui sont capables de s'imaginer qu'un certain livre fort im-
pie regarde nôtre Simonis, c'est pourquoi (Z) j'avertis ici que cela est faux. Il
changea son nom en celui de *Philippus Cosminus* ζ.

SIRIS, riviere d'Italie, à l'embouchure de laquelle il y avoit une ville nom-
mée SIRIS, porta successivement plusieurs (A) autres noms. On disoit que
cette ville fut bâtie par les Troyens, & pour preuve de cela on y monroit un
simulacre de la Minerve de Troye *. On le monroit encore du tems de Strabon,
comme une Image miraculeuse; car elle baïsoit les yeux, & l'on en don-
noit pour cause l'horreur qu'elle eut lors que les Ioniens prirent la ville, & qu'ils
n'eurent aucun respect pour ce simulacre. Plusieurs habitans s'étoient sauvez au-
près de cette Minerve, & imploroient là dans un asyle qu'ils croyoient inviola-
ble l'humanité du vainqueur; mais on n'eut aucun égard à leurs prieres, on les
arracha barbarement de cet asyle †. La Déesse n'eut pas le courage de contem-
pler cette irreverence. Voilà pourquoi elle avoit les yeux sichez en terre. Ce
n'étoit pas la premiere fois qu'un spectacle affreux l'avoit obligée à détourner sa
vuë: elle avoit déjà fait cela dans Troye ‡ quand on viola Cassandre. L'Auteur
dont

l'ouvrage est le sujet de chagrin; le disciple suplante le maître.
D'ailleurs il attaque Galien, & non seulement
l'Accuse de plusieurs fautes qui ne l'étoient pas
peut-être, mais il le convainc d'erreurs très-
réelles. Quel moyen de souffrir cela, quand on
passe comme faisoit Sylvius pour le grand resta-
urateur, & pour le premier trucheman de Ga-
lien? Sylvius ne garda aucunes mesures; il sou-
tint (a) que Galien n'avoit rien écrit qui ne fut
vrai, & il lâcha tellement la bride à sa colere, qu'il
déclamoit éternellement contre son Critique.
Les Medecins de l'Empereur, & même quel-
ques Courtisans qui haïsoient Vesallius à cause de
sa presumption, & de son merite jettoient de
l'huile dans le feu. Cette querelle fut seconde en
livres, & l'on peut en conoître le progrès si on
lit l'Ouvrage de Sylvius in *Vesallium*; la lettre de
Vesallius de *China radice*, l'écrit de François Puteus
in *Vesallium*, celui de René Hener in *Sylvium*;
les observations Anatomiques de Fallope, &
l'Apologie de Cuneus contre Puteus.

(Y) De la reponse qui fut faite à ce recit.]
Je ne repete (b) point ce qui concerne le voyage
de Simonis à Louvain, & ses conferences avec
Janfenius. Je dirai seulement qu'après s'être
tiré de cette ville, il composa un Ecrit de *falsis*
principiis fidei pontificia ejusque idololatria, qu'il
envoya à Janfenius l'an 1631. Il y exposoit les
motifs de sa conversion, & il espéra que ce Doc-
teur lui repondroit. Il se trompa; ce silence le
fit revenir à la charge: il lui écrivit une (c) lettre
pour le presser de repondre, & il la fit imprimer.
On y voit l'histoire de son emprisonnement.
Cette lettre fut inserée dans un (d) Ouvrage de
Voetius l'an 1635. Ce fut ce qui engagea From-
ond à parler de ce Simonis dans sa reponse à ce
livre de Voetius. Il raconta les choses avec très-
peu de bonne foi, si l'on s'en raporte à la repon-
se qui lui fut faite. Voyez la lettre apologétique
que Simonis lui adressa. Elle est à la tête de son

Traité De *statu & religione propria Papatus ad-
versus Cornelium Janfenium Episcopum Iprensem*,
imprimé à Leide l'an 1638. Il soutient que
Fromond a falsifié & supprimé plusieurs circon-
stances du fait; il nie qu'il ait abjuré la foi Ro-
maine à Louvain; il avoue qu'il a vécu quelque
tems dans l'Ordre de Premontré, mais qu'il en
sortit avant (e) l'émission d'aucun vœu.

(Z) Un certain livre fort impie regarde nôtre
Simonis.] Savoir en general que le nom Simonis
est au titre d'un tel livre, & que Theodore Si-
monis a été successivement Lutherien, Papiste,
Lutherien & Socinien; & qu'il a été Recteur
d'un College Socinien dans la Pologne, & que
le livre dont il s'agit fut imprimé en Pologne,
sont des choses qui peuvent faire juger que cet
Ouvrage est de ce Socinien; car on ne prend pas
toujours garde au tems. Voilà le sujet de cette
remarque. Ceux qui voudront savoir quelque
chose touchant cet écrit impie, n'ont qu'à lire ce
passage de Spizelius. (f) De *Atheismo in Polonia*, (f) Spize-
luis. in
ex *Atheo libello*, Cracovia anno 1588. tit. Simo-
nis Religio, autore incerto edito, *judicium fieri*
poterit in quo præter portenta innumera hæc quoque
verba reperimus: Credo in tria, Cælum,
Terram, & Cæli formam, in Cælum patrem,
atque Creatorem omnium, in terram omnium
matrem, atque nutricem, & in Cæli formam
omnia sentientem, & intelligentem. Ede ita-
que, bibe, lude, jam Deus figmentum est.

(A) Qui porta successivement plusieurs autres
noms.] Consultez Clavier (g) qui vous apprendra (g) Clau-
ver. Ital.
qu'on l'a nommée *Leuternis*, *Polieum*, *Herac-
clium*. Il dit que les Tarentins ayant bâti Hera-
clée à 3. milles au dessus de l'embouchure du Si-
ris, y transporterent les habitans de Siris: de sor-
te que la ville de Siris depuis ce tems-là ne fut que
le port de la ville d'Heraclee. Selon Etienne de
Byzance la ville de Siris fut nommée *Polieum* par
les Troyens, mais selon Tzetzes elle s'appelloit
Polieum, avant que d'être nommée Siris. On
peut recueillir de Lycophon, de Strabon, &
du même Tzetzes que *Leuternis* fut son premier
nom (h).

(e) A voti
monastici
& ordinis
religione
liber in
hunc uf-
que diem
perstitit.

(f) Spize-
luis. in
Scrutinio
Atheismo.
p. 43. 44.

(g) Clau-
ver. Ital.
Antiq. lib.
4. cap. 14.
pag. 736.
Eptom.
Eunon.

(h) Clau-
ver. ibid.

(A) Παροιμίαι
μὴν ἔτι καὶ
τὸ ἴδιον
ροῦντιν ὡς
τὴν παρὰ
καλλιμάχου
φασίοντες,
καὶ ἀπὸ τῆς
τῶν ἐν Λαίῳ
ἀπεροῦσι
καὶ κατὰ
τὸν Κασπαί-
ον ἕως Βασ-
σιλῆον, ἀπὸ τῆς
καλλιμάχου
διειρησάμην.
Ποῦν δὲ
ἰτανοῦσι τῶν
τοιαύτων
πειρὴν ἔχει
Ἰλιε κισσο-
μετρίαν
ἕξασιν ὡς
φασὶν οἱ
συγγραφεῖς
καὶ τῆς ἐν
Γαίῳ, καὶ ἐν
Λακωνίᾳ, καὶ
ἐν Δακίῃ, καὶ
ἐν Σαρδί-
νῳ, Ἰταλῶν
Αἰθῶν κισσο-
μετρίας, ὡς
ἐκείνων ἰσο-
μετρίαν.
Καὶ τὸ τῶν
Τρωάδων ἐν
Ταλησσησίᾳ
συγγραφεῖς
πικρὰ καὶ
καὶ ἀπὸ τῶν
φασίοντες,
καὶ τῶν δι.
καὶ τῶν ἐν.
Enimvero
proter-
vum est
figere,
simula-
rum ali-
quod non
modo non
fuisse
comivere,
scicut ime-
ginem Vi-
nerae Ilii
ferunt
oculos
avertisse
cum vio-
laretur
Cassandra:
sed fabula
que fertur
simula-
rum
etiannum
convivens
confici.
At multo
proter-
vius est
remarqué
ab Ilio
allata fa-
bulari,
que fertur
proter-
vum po-
nunt.
Nam &
Romae, &
Lavinii, &
Lyceria, &
& Sirididi
& Minerva
haberetur
Hicæ,
quasi ab
Ilio allata:
& facinus mulierum
Trojanarum multis
adferribur locis, eoque
fides ei derogatur
cùm fieri tamen poterit.
Sirabo lib. 6. p. 182.
(B) Mémoires, pag. 122. ad. ann. 1641.
(C) Il parle de la
princesse Marie de Gonzague, qui étoit alors à Amiens.

don't j'emprunte ces faits les accompagne d'une reflexion judicieuse, (B) sur le grand nombre d'Images qu'on pretendoit que les Troyens avoient consacrees depuis leur disperſion. Mr. de Marolles, Abbé de Villeloin, a (C) renouvelle cette remarque, au ſujet de la multiplication frequente d'une même Relique. J'ai marqué ailleurs * la faute de Florus touchant la riviere Siris.

SIXTE IV. créé Pape l'an 1471. étoit General des Cordeliers, nâtif de Savone †, & se nommoit François de la Rouère. Platine lui attribue toutes sortes de bonnes qualitez, un grand fâvoir, une ardente charité pour les pauvres, † Ou une grande liberalité envers les Princes que les Turcs avoient oprimez, † Ou d'Albitzola, prince de Savone. admirable exactitude à faire rendre justice, & un grand ſoin de repârer les ruines de Rome, & de l'embellir. Il ne diſſimule point les deux défauts dont on le blâmoit: 1. d'avoir commis beaucoup d'injuſtices (A) en faveur de ſes creatu-

* Dans l'Article Pyrrhus, p. 834. remarque G.
† Ou d'Albitzola, prince de Savone.
(d) Mois de Sept. 1687. art. 5 p. 999.
Il examine l'ſt y a de l'impression à multiplier ces choses.
(e) Relations hist. pag. 221. édit. de Lion 1676.
(f) Duplessis Mornai, ex Volaterrano & Onuphrio, dans le Mystere d'Iniquité, p. 557.
(g) Duplessis ibid.
(h) Volaterran.
(i) Baptiste Euglob. Es. factior. memorabil.
(k) Simon Goulart dans sa continuation du Catalogus vetustium, les aplice Sines, avec ce qui a été dit ci-dessus des dépenses du Cardinal Pierre Riets. Græſer in Myſterii 544. se prononce de ces variations, ren-

(B) Reflexion judicieuse sur le grand nombre d'Images.] C'est une impudence, dit-il, que d'oser ſeindre non ſeulement qu'autrefois un simulacre baiffa les yeux, mais même qu'on peut aujourdui montrer un tel simulacre. C'est une impudence encore plus grande, que d'oser parler d'un bon nombre de tels simulacres apportez de Troye. On ſe vante à Rome, à Lavinie, à Luceria, à Siris, d'avoir la Minerve des Troyens, & l'on appliqué à divers lieux l'action des femmes Troyennes; & ainſi quoi qu'elle ne ſoit pas impoſſible, elle paroît indigne de foi. (A) Je cite le Grec en marge pour ceux qui ne ſont jamais contents s'ils ne voyent les expressions originales, & afin de me diſpenſer d'une rigoureuse traduction. Strabon penſe ſolidement; car ſi ce n'est pas un caractère certain de fauſſeté que de voir les variations des Hiſtorienſes, c'est un pretexte fort legitime de ſuſpendre ſa croyance: & dès qu'on voit que plufieurs villes ſe glorifient de la poſſeſſion de la même image miraculeuſe, c'est une très-forte preſomption que toutes ſ'en vantent à faux, & que le même artifice, le même interêt les porte toutes à debiter leurs traditions.

(C) L'Abbé de Villeloin a renouvelle cette remarque.] Il faut l'entendre lui-même, (h) Comingen me on luy (e) monſtroit la teſte de Saint Jean nervez Ilii ferunt oculos avertisse cum violaretur Cassandra: ſed fabula que fertur ſimularum etiamnum convivens confici. At multo protervius est remarqué ab Ilio allata fabulari, que fertur protervum ponunt. Nam & Romæ, & Lavinii, & Lyceria, & Sirididi & Minerva haberetur Hicæ, quasi ab Ilio allata: & facinus mulierum Trojanarum multis adferribur locis, eoque fides ei derogatur cùm fieri tamen poterit. Sirabo lib. 6. p. 182. (B) Mémoires, pag. 122. ad. ann. 1641. (C) Il parle de la princesse Marie de Gonzague, qui étoit alors à Amiens.

l'Évangile n'a rien obſervé d'une particularité ſi rare: mais comme je le vis ému pour maintenir le contraire, je luy cedai avec toute ſorte de reſpect: & ſans examiner la choſe plus avant, ni luy rapporter une autorité de Saint Gregoire de Nazianze, qui dit que tous les ofſemens de St. Jean Baptiſte furent brûlez de ſon temps par les Donatiſtes dans la ville de Sebaste, & qu'il n'en reſta qu'une petite partie du Chef, qui fut portée en Alexandrie, je me contentai de luy dire que la tradition d'une Eglife auſſi venerable que celle d'Amiens ſuffiſoit pour autoriser une créance de cette qualité, bien qu'elle ne fuſt que de quatre cents ans, & que ce ne fuſt pas un article de Foy. Cependant on ſe munit de force representations de ce St. Reliquaire, & le bon Eccleſiaſtique demeura très-faiſant. L'Auteur (d) des Nouvelles de la Republique des lettres parlant d'un livre qui traitoit du St. Sûaire, indiqua cette penſée de l'Abbé de Villeloin, & raporta ces paroles de Mr. Patin le ſils, Je (e) ne ſuis ſûché que de voir trop ſouvent le portrait de Vicige peiné par St. Luc, car il eſt certain qu'on ſe trompe dans la plus grande partie, n'étant pas vraisemblable que Saint Luc ait tant de ſois peint la Vierge.

(A) Beaucoup d'injuſtices en faveur de ſes creatures.] (f) Il fut plus que tout autre indulgent aux ſicns, & à leur occaſion eſt blaſmé d'avoir fait & accordé plufieurs choſes prater ſas juſtice, contre tout droit divin & humain. Les trois Cardinaux de ſa première promotion furent

(g) Pierre Riets de Savonne, qu'il avoit nourri petit garçon, avec Hieroſime ſon frere, enfans de ſa ville (non ſans myſtere) & Julian ſils de ſon frere, qui ſui depuis Jules II. Il donna de grans Benefices à Pierre, homme ſi debordé en luxe qu'il ſembloit eſtre né pour perdre l'argent, ayant depensé (i) en deux ans qu'il veſcut Cardinal deux cents mil eſcus pour ſon ordinaire, laiſſé ſoixante mil eſcus de dettes, & force riches meubles, & mourut tout pourri de voluptez. à l'âge de (h) 28 ans. Il donnoit (i) d'ordinaire à ſa garſe Trefſa des patins tous convertis de perles. Jupiter le ſâché dans les enfers par ces paroles de Baptiſte Mantuan

At tu implume caput, cui tanta licentia quondam
Femineo ſuit in coitus, una ſurta putabas
Hic quoque prætextu mixta impunite relinqui?
Sic meruit tua sæda Venus &c.
Nous verront ci-deſſous que Mr. Jurieu applique ces (k) vers au Pape Sixte, quoi qu'il eût lu dans Du Pleſſis qu'ils furent faits ſur le Cardinal dont nous parlons. Coſteſteau ne nie point les glemens de ce Cardinal, & il ajoute que Sixte ne

res ; 2. d'avoir excité la guerre mal à propos dans l'Italie. Il ne parle point des impuretez abominables à quoi l'on pretend que ce Pape prêta la main ; car on pretend qu'il repondit une requête par laquelle on lui demandoit la permission d'exercer la Sodomic pendant trois mois de l'année. J'ai suivi ce (B) fait à la trace,

(a) Coeffe-
teau, Re-
ponse au
Mystere
d'iniquité,
p. 1205.

vencontra (a) gueres mieux en Hierosme, si nous voulons adjoûter soy aux Hstorien, excepté toutesfois qu'il n'estoit nullement addonné aux voluptés, sinon seulement au plaisir de la chasse. Ce Hierosme ayant esté fait par le Pape Prince d'Imola & de Friuli, espousa la bastarde du Duc de Milan ; & en faveur de ce mariage Sixte donna un Chapeau de Cardinal à Asagne fils du Duc. Sixte eleva encore Leonard fils de son frere, & luy fist espouser une bastarde du Roy Ferdinand, le cream Gouverneur de Rome. Comme celuy-là fut mort, il avança en sa place un autre sien neveu frere... du Cardinal Julien, & le fist Prince de Sorre & de Senogaille, qui fut marié à Jeanne fille de Federic de Montefelro Duc d'Urban ; & de ce mariage sortit François Marie, qui après la mort de son oncle Guy Ubalain decedé sans hoirs mâles, succeda par adoption à la Duché d'Urban. Mr. du Pleffis nous (b) va conter une action abominable. Sixte avoit envie pour l'accroissement de son Hierosme, de se rendre maître de Florence ; & Laurents & Julian de Medicis lui faisoient obstacle. Il pratique François Pazzi, chef de la faction contraire, pour entreprendre sur leur vie ; & pour mener l'affaire plus sûrement envoye à Florence Raphael Riere Cardinal de saint George, jeune homme, neveu de Hierosme, pour enhardir les conspirateurs. Un jour donc de Dimanche en l'Eglise de sainte Reparde, ils attaquerent les Medicis au milieu du service ; Julian y est tué, Laurents blessé, que les Marquilliers retirèrent en la Sacrifie, &c.

(b) Uli
supra,
p. 556.

(B) [J'ai suivi ce fait à la trace.] L'an 1686. Mr. Jurieu publia ses Prejugez legitimes contre le Papisme, & y dit entre autres choses (c) que Sixte IV. étoit debauché & vicieux au delà de tout ce qui se peut imaginer, & c'est de luy, ajouta-t-il, qu'un Auteur (d) Papisste a écrit qu'on luy presenta une requête de la part de la famille du Cardinal de Ste. Lucie, à ce qui leur fut permis d'exercer l'acte de Sodomic durant les trois plus chauds mois de l'année, Juin, Juillet & Août. Il ecrivit au bas de la requête, soit fait ainsi qu'il est requis. C'est pour luy que Baptiste Mamuan, Auteur qui vivoit en ce temps-là, a fait ces vers :

(c) Tome
1. p. 246.

(d) Voyez
à la fin de
cette re-
marque
pag. 1057.
lettre c.

At tu impulme caput cui tanta licentia quondam
Fœminicos fuit in coitus : tua furta putabas
Hic quoque pretextu mitræ impunita relinquit,
Sic meruit tua sceda Venus: sic prodiga in omnem
Nequitiam, ad virtutis opus tua avata libido,
Illa Dionæ Cythereia munera conchæ,
Illa pudicitiam quibus impugnare solebas,
Et noctes emere & nudæ indulgere palestræ.

C'est un Demon que le Poëte introduit parlant à Sixte IV. descendu dans les enfers, en lui disant que sa Mitre Papale & sa tête pelée ne l'empêcheront pas de recevoir la rétribution de sa luxure, de ses impuretez, de ses sales amours, & de ses exercices veneriens auxquels il a donné tant de jours & tant de mois. Il cite à l'égard de la requête Westellius Groningensis Tractatu de Theatro Ecclæs. indilig. J'ai oui dire qu'un fort honnête homme, & bien

de la Religion, ayant lu cela fut trouver Mr. Jurieu dans son cabinet, pour le prier de lui faire voir l'Auteur qui rapportoit une chose si monstrueuse ; & que Mr. Jurieu lui avoua de bonne foi qu'il ne l'avoit point ; mais que cela se trouve dans plusieurs bons Ecrivains. L'honnête homme se retira fort content de cette réponse. Pour moi j'avoüé que je ne m'en serois pas contenté ; j'eusse voulu qu'on eut donné à Mr. du Pleffis Mornai la gloire qui lui est due, d'avoir fourni ce passage à l'Auteur des Prejugez. En un mot il eût falu ajoûter à la citation cette queüe, apud Du Pleffis Mornai, Myst. d'iniquité pag. 557. Mais cette queüe, si elle avoit été ajoutée à la citation, ne m'auroit pas empêché de pousser plus loin mes recherches ; car enfin on doit s'informer comment Mr. du Pleffis a su que Westellius de Groningue a rapporté une telle chose. Elle est si étrange, & si éloignée de la vraisemblance, qu'on ne doit la croire que sur la foi de ses yeux. J'ai donc tâché de trouver cet Ouvrage de Westellius, & n'ayant pu en venir à bout, j'ai cherché ce qu'on au Mystere repondit à Du Pleffis. La réponse de Coeffeteau m'a paru foible ; car il se reduit à recuser le témoin tant à cause de son herésie, qu'à cause de l'impudence de sa deposition. Il doit ici suffire au illo libo-lecteur, dit-il (e), de sçavoir que Westellius a esté un heretique. Certes il a mesmes de l'esfronterie à publier ce qu'il a escrit, tant s'en faut qu'on se puisse imaginer qu'il se soit trouvé des hommes si perdus d'ame & de conscience, qui ayent voulu penser à ce qu'il impose à Sixte & aux Cardinaux de saint Sixte & de sainte Lucie. Je ne sçay comme un Cavalier a eu le front de coucher ces ordures dans ses escrits. Par la Coeffeteau demeure d'accord que Westellius avance le fait ; or c'est accorder à Du Pleffis tout ce qu'il peut souhaiter. Le Jesuite Gretser se tire bien mieux d'affaire ; il nie que Westellius ait dit cela, & il prouve fa negation (f) te verbum. Parce que le Traité des Indulgences cité par Mr. Du Pleffis, & publié par Goldast bon Calviniste, ne contient pas un seul mot touchant la requête présentée au Pape. 2. Parce que Flacius Illyricus ayant tiré des Oeuvres de Jean Westellius tout ce qu'il crut favorable à son dessein, n'alle-qua pas ce qui concerne cette requête. Il résulte de la manifestation que ni Flacius Illyricus, ni Goldast, les hommes du monde qui connoissent li- mieux ces sortes de livres, n'ont trouvé dans au- cune Bibliothèque un manuscrit des Ouvrages de Westellius, ou sût contenu le fait avancé par Du Pleffis. Il ne nous reste donc que l'autorité d'exceptif-Baleus, qui ayant narré ce fait (g) nous en donne pour gatan le livre des Indulgences Papales com-posé par Westellius de Groningue. Je ne me suis point arrêté ici : j'ai voulu voir la réplique contre Coeffeteau ; elle vient d'un très-habile Ministre, qui avoit autant de lecture qu'homme de son siecle. Il n'ignoroit point ce que Gretserus avoit répondu ; il n'y oppose pas la plus petite syllabe ; ce qui montre que Gretserus n'est menteur, à l'égard de ce qu'il affirme touchant l'édit de Goldast, & touchant Illyricus. Il faut donc conclure que l'on ne fait que sur la foi de Ba-

leus
(f) Sed in
de mul-
gentis Pa-
pibus)
prouv
mo primo
Goldast
ce à Gol-
Casto Cal-
vulgatus
est; nul-
lum peni-
tus de hac
inexpia-
bil
enormia-
rum repe-
ritur nec
quod mi-
reris. Il-
lyricus in
Catalogo
ejus me-
minit, eo
ubi
ex operi-
bus West-
ellii, ex
ad sum-
forum
facere
credebat,
Gretserus
in exami-
nibus
Mystorii
plissani,
p. 1207.
(g) Cent.
8. cap. 50.
(h) André
Rivet.
Voyez son
livre 2.
parrie, pag.
625.

trace, & j'en dirai ma pensée dans les remarques. Il choque (C) extrêmement la vraisemblance. Sixte mourut l'an 1484. du chagrin, dit-on, qu'il conçut en apprenant (D) que la paix étoit conclue entre le Duc de Ferrare & les Vénitiens. Agrippa dit une chose (E) de lui qui merite d'être rapportée. Moreri remarque

leus, que Wesselus ait parlé de la requête en question.

Cela étant, je dis que pour nous venir parler encore de cette requête, il faut être un misérable compilateur, qui copie & qui entasse sans jugement tout ce qu'il trouve dans les Ecritains de son party; car enfin si l'Auteur des Préjugés eût considéré ce qu'il faisoit, n'eût-il pas prévu que l'on s'inscrirait en faux contre la requête, & ne se fût-il pas préparé à la soutenir? Mais en s'y préparant, n'eût-il pas bien-tôt connu que le poste n'est point tenable? Et dès lors un Auteur sage eût renoncé à cette objection. Introduisons un adversaire qui l'attaque là-dessus. Prouvez moi, lui dira-t-il, que Sixte IV. ait accordé pour trois mois par an l'exercice de la Sodomie à ceux qui le lui demandoient. On répondra que Wesselus de Groningue l'assure dans son livre des Indulgences. Cela n'est pas vrai, repliquera l'adversaire; voici ce livre de Wesselus publié par un Protestant, vous n'y trouvez point ce fait. Illyricus autre Protestant qui avoit tant feuilleté Wesselus, ne l'y trouva point non plus. Vous calomniez donc Wesselus. Non, répondra-t-on, je ne le calomnie point, car Balus lui attribue ce dont il s'agit. Mais, répondra l'adversaire, si vous aviez le sens commun, espérez-vous que l'autorité d'un témoin aussi décrié, aussi detesté que celui-là dans la Communion de Rome, balancera le silence d'Illyricus, & l'édition de Goldast? Pourquoi non, repliquera-t-on: les Papistes ont effacé de l'Ouvrage de Wesselus cet endroit-là, de sorte qu'Illyricus & Goldast n'ont pu l'y trouver; mais Balus avoit eu un exemplaire qui n'étoit pas mutilé. Et moi, dira l'antagoniste, je vous soutiens que Balus s'est servi d'un exemplaire, où quelcun qui ne valoit pas mieux que lui avoit copié cette fautive piece, si Balus même n'a pas été l'imposteur; & après tout c'est à vous à me montrer un manuscrit de Wesselus qui vous favorise, & que vous puissiez opposer à l'édition de Goldast qui vous confond. Je ne voi point ce qu'on pourroit repliquer; & ainsi je trouve Mr. Jurieu dans le cas de ces imprudens accusateurs dont Cicéron (a) s'est moqué, qui n'ont pas le mot à dire des qu'on leur nie ce qu'ils affirment. Il n'y a point d'homme sage qui ne demeure d'accord, que pour accuser il ne fust pas de croire le crime; mais qu'il faut être en état de le prouver à ceux qui le nient. Croyez tant qu'il vous plaira que Sixte IV. est coupable de cette affreuse abomination, & que Wesselus l'a publiée; vous ne l'affirmez pas dans un livre si vous avez du jugement, & si vous preives ne font pas meilleures que celles de Mr. Jurieu. Au reste je ne pretens pas que cette critique porte contre Monsieur du Plestis Mornai: il écrivoit dans un tems où les esprits n'étoient pas si difficiles; & il n'avoit point de connoissance de l'édition de Goldast (b).

J'oublois de remarquer qu'il faut être ou très-ignorant, ou de très-mauvaise foi, pour soutenir que Wesselus est Papiste. S'il l'étoit, Luther lui donneroit-il cet éloge? (c) *Prodit in Wesselus, vir admirabilis ingenii, rari & magni spiritus,*

quem & ipsum apparet esse vere theodidactum, quales prophetavit fore Christianos Esaias: neque enim ex hominibus accepit judicari potest, sicut nec ego. Hic si mihi antea jusset lectus, poterat hostibus meis videri Lutherus omnia ex Wesselo hausisse, adeo spiritus utriusque conspirat in unum, &c.

(C) Il choque extrêmement la vraisemblance. Mon dessein n'est point d'extenuer les dereglements des personnes que l'on accuse d'avoir présentée cette requête, je les aggrave plutôt; car je soutiens que si ces gens-là étoient capables de la présenter, & de se servir de la permission qu'on leur auroit accordée, ils n'avoient pas assez de conscience pour se foucier d'une telle permission. Assurez vous que de telles gens n'attendoient pas à se plonger toute l'année dans le crime, que le Pape eût répondu leur requête. Et puis quelle nécessité y avoit-il de dresser une requête dans les formes, & d'en attendre la réponse par écrit? Ne suffisoit-il pas de dire cela à l'oreille, & d'obtenir à voix basse la permission, sans s'exposer à rendre temoins de son impudence abominable plusieurs personnes? Enfin on me persuaderoit plutôt la vérité que la vraisemblance d'un tel fait. Les gens les plus criminels gardent presque toujours le decorum, quand il leur est inutile, ou même nuisible de le violer. Si ce Pape vouloit accorder un privilege, il le pouvoit faire verbalement, sans commettre sa reputation. S'il l'accorde par écrit, il n'apaise pas mieux la conscience des supérieurs, & il s'expose au danger d'être convaincu d'une infamie execrable par sa propre signature. Les habiles scelerats sont-ils de ces faites?

(D) Du chagrin, dit-on, qu'il conçut en apprenant que la paix. Il avoit déclaré à la Republique de Venise, en faveur du Duc de Ferrare, une guerre qu'il vouloit faire durer; mais les allies l'abandonnerent, & firent la paix sans le consulter. Le chagrin qu'il en conçut irritant sa goutte, l'emporta au bout de 5. jours. Voilà un beau Vicaire du Prince de paix, qui a déclaré bienheureux dans son Evangile ceux qui procurent la paix. *Quum (d) pacem à sociis prater ejus voluntatem & consensum fieri conspiceret, ex animi uti putatur dolore, podagra insuper aggravante qui in ultimis annis maxime laborabat, in quintum diem expiravit.* Il étoit digne des épitaphes que les Poètes (e) lui dressèrent.

(E) Agrippa dit une chose. Mr. du Plestis l'a rapportée en ces termes. *Entre les maqueriaux de ces derniers tems, fut remarquable Sixte 4. qui construit à Rome un noble Bordeaux. . . Les Courtisanes de Rome paient par chaque semaine un Jule au Pape, duquel le revenu annuel passe quelquesfois vingt mille Ducats, & est tellement cest office affecté aux principaux de l'Eglise, que le loier des maquerelages est comé avec les revenus des Eglises; Car, dit-il, j'ai vu autrefois faire le conte de Mornai, en ceste sorte, Il a deux benefices, une Cure de 20. ducats, un Prieuré de quarante, & trois pautans au bordeaux, qui lui rendent chascun semaine 20. Jiles (f). Ceux qui voudront voir les paroles d'Agrippa n'ont qu'à lire ce qui suit.*

(f) Ibid. p. 557.

(a) Jam invideo magnitudo tuo, qui te tanta mercede . . . nihil sapere doceat. Quod est enim minus non dico Orationis, sed hominis, quam id obijcere adversario. quod ille si verbo negarit, longius progredi non possit qui obijcerit?

Cicero, Philipp. 2. p. 552. edit. Abrami. Ex in alterum ne dicas, que cum tibi falsi responsa sint cruciatas. Id. Orat. pro Caelio. Joignez à cela ces paroles de Lactance: *Tempus est hominum ingeniosum dicere id quod si neget probare non possit. Insuper. divin. l. 3. c. 28.*

(b) Le 1. tome de sa Monarchie ne parut qu'après le Mystère d'iniquité.

(c) Luther dans une Preface mise au devant d'un Ouvrage de Wesselus. Voyez la Bibliothèque de Gesner, fol. 628.

(d) Volaterran. lib. 22. p. 819.

(e) Non potuit fieri vis ulla extinguere Sixtum; Auditor tandem nomine pacis, obijt. Item. Die unde Aletho pax ista refundi, & usque Tam subito reticent prelia? Sixtus obijt.

(f) Les Courtisanes de Rome paient par chaque semaine un Jule au Pape, duquel le revenu annuel passe quelquesfois vingt mille Ducats, & est tellement cest office affecté aux principaux de l'Eglise, que le loier des maquerelages est comé avec les revenus des Eglises; Car, dit-il, j'ai vu autrefois faire le conte de Mornai, en ceste sorte, Il a deux benefices, une Cure de 20. ducats, un Prieuré de quarante, & trois pautans au bordeaux, qui lui rendent chascun semaine 20. Jiles (f). Ceux qui voudront voir les paroles d'Agrippa n'ont qu'à lire ce qui suit.

(f) Ibid. p. 557.

que que ce Pape se fit agreer à la Maison de la Rouère, sort illustre dans le Piemont. Elle y possédoit un étrange (F) privilege.

SMIGLECIUS (MARTIN) natif de Leopole en Pologne, se fit Jésuite à Rome l'an 1581. & y étudia les sciences avec une extrême application, & avec beaucoup de progrès. Ayant été renvoyé en Pologne, il enseigna quatre ans la Philosophie dans Vilna, & dix ans la Theologie. Il fut Recteur de divers Colleges, & Supérieur de la Maison professé à Cracovic. Il mourut à Kalifs après une longue maladie le 26. de Juillet 1618. à l'âge de 56. ans *. Il s'étoit fort appliqué à la Controverse tant contre les Protestans, que contre les Unitaires. Cela paroît par les livres (I) qu'il publia. On fait un grand cas de (Z) sa Logique.

* Tiré de
Sotuel.
Biblioth.
Scriptor.
Societas.
Jesuita, pag.
592-593.

† Voyez la
remarque
D, à la
fin.

‡ *Æneas
Silvius*
epist. 112.
lib. 1. apud
Panzierol.
ubi infra.

SOCIN (MARIANUS) Jurisconsulte celebre, nâquit à Siene le 4. de Septembre 1401. Il enseigna le Droit Canonique à Padouë, & puis à Siene. On peut voir par ses † Ouvrages qu'il l'entendoit parfaitement bien. Il reçut dans sa patrie tous les honneurs qui étoient dus à son grand merite. Elle le deputa une fois au Pape Pie II. qui le declara Avocat Consistorial, & qui lui donna mille marques d'une estime particuliere. Il étoit de (A) petite taille, mais fort vigoureux. Ce fut l'homme le plus universel ‡ de son siecle. Il rabatu un jour très-facilement la vanité de (B) Politien. Ce qu'il repondit à ceux qui lui deman-

recentioribus temporibus Sixtus Pontifex Maximus Roma nobile admodum lupanar extruxit. . . . Mala alii magistratus . . . in civitatibus suis lupanaria construxerunt foventque, nonnihil ex meretricio questu citam exarvio suo accumulantes emolumentum: quod quidem in Italia non rarum est, ubi etiam Romani scorta in singulis hebdomadibus Julios pendunt Pontifici, qui census annuus nonnunquam viginti nulli ducatos excedit, adeoque Ecclesia procerum id minus est, ut una cum Ecclesiarum proventibus citam lenocinorum numerent mercedem. Sic enim ego illos supplicantes aliquando audivi; Habet, inquentes, ille duo beneficia, unum curatum aureorum viginti, alterum prioratum ducatorum quadraginta, & tres putanas in burdello, que reddunt singulis hebdomadibus Julios viginti (d).

(a) *Agripa de l'antiquité
scientiar.
c. 64. to. 2.
Operum,
p. 135.*

(F) Un étrange privilege.] C'étoit un droit sur le puelage des filles que leurs vassaux épousoient. Un Cardinal de cette Maison jetta dans le feu la patente de ce privilege. Cot. (b) costume da pagani & da gentili, su gia in Piemonte, & il Cardinale Illustrissimo Hieronimo della Rovere parimenti diceva haver egli stesso abbruciato il privilegio, che havea di cio la sua Casa (c). Ces paroles sont d'un Auteur qui vivoit au commencement du XVII. siecle.

(b) *L'Auteur
venoit
de celle que
Malcolme
Roi d'E.
XVII. siecle
cette avoit
établie.*

(c) *Bonifacio Pan-
noxi,
Avvertimenti
Politici, to. 1.
p. 253.*

(d) *Voyez
Alezambe
& Sotuel,
in Biblioth.
Scriptor.
Soc. Jesu.*

(e) *Ale-
zambe ibi.
p. 211.
col. 2.*

(I) Par les livres qu'il publia.] Je ne parle point de ceux qu'il fit en sa langue maternelle, parmi lesquels il y en a (d) qui sont destinés à refuter les Ariens; je me contente de donner le titre de ceux qu'il fit en Latin, & pour cela je n'ai qu'à copier le Pere Alegambe. Latine (e) edidit de Zacharia Propheta pro Christi divinitate illustri testimonio, adversus Fausti Socini Anabaptista cavillationes, Vilna MDCCVI. in 4. Notum Gordium, seu, De Vocatione Ministrorum, Cracovic MDCCIX. in 4. Nova Monstra novi Arianismi. Nyssa MDCCXII. in 4. Verbum Caro factum, seu, De Divina Verbi Incarnati Natura, contra novos Arianos, Cracovic MDCCXIII. in 4. Refutationem vane Dissolutionis Nodi Gordii de Vocatione Ministrorum, contra Joannem Volkeltum Ministrum Arianum. ib. MDCCXIV. in 4. De erroribus novorum Arianorum, lib. 11, contra Valentinum Smalciun, Ibid. MDCCXV. in 4. De Christo vero & naturali filio Dei, ejusque pro nobis satisfactioe, adversus Valentinum

Smalciun Arianum, lib. 11. Accessit Responso ad refutationem C. errorum Smalcio objectorum. Ibidem MDCCXV. in 4. De Baptismo, adversus Hieronymum Moscovitum Arianum, lib. 1. Ibidem eodem anno ac formâ. De Ordinatione Sacerdotum in Ecclesia Romanâ, contra Jacobum Zabosovium Calvinianum Ministrum. Cracovic MDCCXVII. De Notis Ministrorum, lib. 11. contra eundem. MDCCXVII. Vanam sine viribus itam Ministrorum Evangelicorum. Colonia apud Antonium Boëtzervum MDCCXI. in 16. Refutationum Epicherimatis missionem Ministrorum Evangelicorum propugnantis, MDCCXII.

(Z) Un grand cas de sa Logique.] „ Smiglecius (f) Jésuite Polonois, fut un des derniers (f) *Ratin Reflexions, sur la Logique, v. 8 p. m. 383.* „ Dialecticiens, qui écrivit sur la Logique d'Aristote le plus subtilement, & le plus solidement „ tout ensemble. Il a penetré par la sagacité de son esprit, ce qu'il y avoit à approfondir en „ cette science, avec une clarté & une justesse, „ qu'on ne trouve presque point ailleurs. Sa „ Logique est un bel ouvrage. „ Ce temoignage d'un confrere ne paroitra point fiateur à ceux qui seront capables de juger d'un livre de cette nature. Les Anglois ont rendu justice à cet Ouvrage de Smiglecius; ils l'ont fait reimprimer en leur país.

(A) Il étoit de petite taille.] Voici ce qu'E. (g) *Æneas Silvius* son compatriote, qui a été Pape sous le nom de Pie II. a dit là-dessus. (g) *Nihil est preter formam naturæ invidi. Homuncio est, nasci Panzirol. ex mea familia. (h) debuit cui parvorum hominum est De claris legum interpretib.*

(B) La vanité de Politien.] Ce grand Critique qui eut dû se contenter de la louange d'être p. 458. fort habile dans les belles lettres, pretendit aussi à celle de Jurisconsulte du premier ordre. Il dit un jour qu'il seroit capable de surpasser en leçons de Droit civil le fameux Accurse, mais dès la 1. Piccolomini. question que lui fit notre Socin il demeura court.

(i) *Senel etiam Angelum Politianum virum græcis, latinisque literis impense eruditum, cum Senis in robus ibid. Juris civilis interpretationibus se vel Accursium superataturum jactabundus gloriaretur, leniter correxit, ab eo enim interrogatus Angelus, quis esset in jure suis hæres, ob imperitiam obtulit, ac per doctore suffusus sua audacia penas dedit (1).*

(h) *Pie II.
étoit de la
Maison
de la
Piccolomini.*

(1) *Corras.
lib. 2.
cap. 16.*

manderent pourquoi il discontinuoit ses leçons, depuis qu'il avoit (C) une femme, est curieux. Il mourut à Siene le 31. de Septembre 1467. Voyez son éloge dans les lettres de Pic II *. Il laissa plusieurs enfans, & un fils (D) entre autres qui le surpassa.

SOCIN (MARIANUS) petit-fils † du précédent, ne se rendit pas moins illustre que son ayeul dans la profession du Droit. Il nâquit à Siene le 25. de Mars 1482. & ayant été reçu Docteur en Jurisprudence à Siene à l'âge de 21. ans, il y enseigna cette science plusieurs années de suite, après quoi il fut appellé à Pise, où il l'enseigna pendant sept ans. Il fut rapellé à Siene, d'où au bout d'un an il s'en alla à Padoué, pour y être Professeur en la même science. De là il fut occupé à Boulogne la chaire qu'Alciat y laissa vacante par son retour à Pavie l'an 1540. Les pensions & les privileges dont il fut gratifié à Boulogne furent si considerables, qu'il n'en voulut point sortir, quoi qu'on lui offrit en plusieurs autres Academies une condition très-avantageuse. Il épousa à Siene Camille Salvetra, que la mort lui enleva après 46. années de mariage. Cette longue coutume de coucher avec une femme ne lui permit plus de s'en passer; il (A) s'abandonna à l'inc continence, & par ce moyen il contracta des maladies qui l'incommo-derent si fort, qu'enfin la violence des remedes dont il se servit l'accabla entièrement, & l'envoya au tombeau le 19. d'Août 1556 †. Si l'on en croit Panzirole † il eut 7 treize enfans, dont deux seulement lui survécurent, Celsus & Philippe. Celsus qui étoit Professeur en Droit Canonique à Boulogne, y obtint après la mort de son pere la profession en Droit Civil, & la quitta. Panzirole devoit favor qu'il restoit à Marianus un troisiéme fils nommé Lelius SOCIN, (B) le premier

(C) Depuis qu'il avoit une femme,] Il repondit simplement, je suis marié; mais replications, Socrate n'interrompit point ses leçons depuis qu'il le fut: c'est, reprit-il, pa ce que Xanthippe étoit de mauvaise humeur, & laide peut-être, au lieu que j'ai une belle femme & complaisante. (a) Uxore ducta, cum docendi munus intermississet, interrogatus, cur id non continuaret, se conjugem duxisse repon dit; (i) cum vero replicaretur, Socratem nunquam philosophiam ob uxorem desertuisse, subjicit, illum molestam, & forte turpem Xanthippen, se autem formosam, & obsequentem habere.

(D) Il laissa... un fils... qui le (b) surpassa.] Savoir Barthelemi SOCIN né à Siene le 25. de Mars 1437. Il enseigna le Droit à Siene, & puis à Pise où on l'appella l'an 1474. Sa reputation surpassant celle de tous les Jurisconsultes de son tems il fut appellé à Ferrare, où il profesla pendant 4. années: après quoi il fit la même fonction à Boulogne, d'où on le fit revenir à Pise au moyen d'une pension de mille ducats. Il s'éleva une extreme emulation entre lui & Jason Mainus; ils s'échauffoient tellement à la dispute, que Laurent de Medicis alla tout exprès à Pise, pour se regaler d'un tel spectacle. Il passa diverses fois d'Academie en Academie, & enfin une espeece de paralytic de langue l'ayant empêché de parler, il ne fit plus que la fonction d'un Avocat consultant. Il mourut à Siene l'an 1507. (c) Ses maeurs ne repondoient pas à son esprit; il fut debauché, & il fit tant de depenses blâmables, qu'il le salut enlever aux frais du public. (d) Il liberalibus vero moribus insignem doctrinam maculasse dictus est, qui christianum, & alexandro supra modum deditus, non modo debitis lectionibus quandoque auditoribus fraudasse, sed infonnes etiam noctes turpiter egisse dicitur. Eo vitio paternis opibus consumptis, & universa, quam docendo, & de jure respondendo plurimum coegerat, pecunia effusa, ad extremam inopiam deductus est, usque adeo ut nec quod funeris suppeteret, post se reliquisset dicitur. Eam ob causam semper egens undique pecuniam avaris con-

quirere cogebatur. La memoire lui manqua en deux occasions insignes. (e) Memoria imbecillitate bis inter orandum excidit. Primo cum anno MCCCCXCII. a Republica Senensi Alexandro VI. Pont. Max. sua civitatis nomine gratulatum missus in prima prope oratione, quam illi Angelus Politianus dicitur, desecit, quod ubi Pontifex deprehendit, manum sublevans satis sibi notam viri filii virtutem esse dixit, eumque Advocati Concistorialis titulo honoravit. Idem iterum illi Venetis contigit, ubi dum apud Augustinum Barbadium Reipublica Principem dicere conatur, excidentibus que antea excogitaverat, nihil exprimere potuit. On a recueilli en 4. volumes (f) ses consultations avec celles de son pere. Ils ont fait chacun outre cela plusieurs autres livres qui sont imprimez.

(A) Il s'abandonna à l'inc continence.] Représentons cela par les paroles de Panzirole. (g) Apud eos (Bononienfes) Camillam uxorem LXXII. annum agemem amisi, quicum annis XLVI. vixerat. Postea uxori affectus parum continenter vixisse dicitur; unde contracto morbo non semel egrotavit, ac demum dum presentanis remedis sibi mederi conatur, potentium pharmacorum vi oppressus LXXXIII. ætatis anno decessit.

(B) Nommé Lelius SOCIN, le premier Auteur de la Secte Socinienne.] Il (h) nâquit à Siene l'an 1525. Ayant été destiné au Droit par son pere, il commença de bonne heure à chercher les fondemens de cette science dans la parole de Dieu; & par cette étude il decouvrit que l'on enseignoit dans la Communion de Rome plusieurs choses qui étoient contraires à la revelation. Voulant penetrer de plus en plus le vrai sens de l'Ecriture; il étudia le Grec & l'Hebreu, & même l'Arabe, & sortit promptement de l'Italie, pour s'en aller dans des pais Protestans. La crainte contribua aussi à cette retraite; car il favoit bien qu'on ne souffroit pas dans la patrie les sentimens particuliers dans les matieres de religion. Il commença à voyager l'an 1547. & il employa 4. années à voir la France, l'Angleterre, le Pais-Bas, l'Allemagne & la Pologne; & puis il se

(a) Panzi-rolus ubi supra. (b) Tiré de Panzirole ubi supra glo. 1. part. 2. n. 25. (c) Eneas Sylvius, de dictis factis Al-fonsi Regis, lib. 3. c. 27. (d) Eo provectus est ut patrem superaverit Panzirol. ibid. lib. 2. c. 126. p. 276. (e) Tiré de Panzirole ubi supra p. 275. & suo. (f) Id. ib. p. 279. (g) Bibliotheca Antiquar. p. 18.

premier Auteur de la secte Socinienne. Alexandre Socin fils du même Ma-

rianus,

(a) Voyez la Vie de Faustus Socin, & la tête du 1. volume de la Bibliotheca Fratrum Polonorum.

(b) Ibid.

(c) Son pere. comme je l'ai déjà dit, mourut à Bialoga l'an 1556.

(d) Circa annum 1558. & 1559. literis Polonis atque Bohemice Regum muniri voleat, ut securus in urbe Veneta cum amici de patrimonio agere posset. Tunc profecto paruit apud plebique Germanice atque Polonice proceres, ipsosque adeo Reges, quantum is gratia potuerit. Summis enim illud in epos causa apud Ludovicum Pium Venetiarum atque Cosmum Heuric Ducem certatum est. Vita Fausti Socini pag. 2.

(e) Tiré de la Vie de Faustus Socin.

(f) Circa annum 1546. illustrat cum locis suis idem Italis, quorum numerus quatuoraginta excedebat, in Veneta ditione,

fixa à Zurich. Il se fit conoître aux plus savans hommes de ce tems-là, qui lui temoignerent par les lettres qu'ils lui écrivirent l'estime qu'ils avoient conçue pour lui : mais comme il leur fit conoître par les doutes qu'il leur propoisoit qu'il se lassoit gagner au poison de l'herésie Arienne, ou Photinienne, il se rendit fort suspect. Calvin lui donna de bons avis la-dessus l'an 1552. *Quod (a) pridem restatus sum, serio iterum monco, lui écrivit-il, nisi hunc querendi pruritum mature corrigas, metiendum esse, ne tibi gravia tormenta accersis.* Socin profitant de cet avertissement, & plus encore du supplice de Servet, ne decouvrit ses pensées qu'en teins & lieu, & se gouverna avec tant d'adresse qu'il vécut parmi les ennemis capitaux de ses opinions, sans en recevoir aucune injure. Exemple que l'on propose dans la vie de son neveu à ceux qui se precipitent temerairement au martyre, plus avides quelquefois d'une grande reputation, que remplis de zèle pour la verité. (b) *Sciant, quos nimis veri libertas in periculis saepe intempestiva præcipitat, ipsam illam, quam propugnant, veritatem in circumspici prudentie lenitate, quam in effreni zelo plus habere præsumunt. Ut qui utro suis discrimibus occurrunt, magis ad privatam laudem, quam ad publicam emolumentum rationem scifinare videantur.* Il trouva quelques disciples qui écoutèrent avec respect ses instructions: ce furent des Italiens qui erroient en Allemagne & en Pologne. Il communiqua aussi ses erreurs à ses parens, par des écrits qu'il leur fit tenir à Sicene. Il fit un voyage en Pologne après la mort de son (c) pere, & obtint du Roi (d) quelques lettres de recommandation auprès du Doge de Venise, & auprès du Duc de Florence, afin qu'il pût faire sûrement à Venise le séjour que l'intérêt de ses affaires demandoit, car il vouloit recueillir la succession de son pere, & régler cela avec ses parens. Ce voyage de Pologne tombe vers l'an 1558. Sa famille fut en ce tems-là dispersée: elle étoit suspecte d'herésie; Camille son frere fut mis en prison; quelques autres furent en la fuite, son neveu Faustus fut de ceux là. Lelius retourna en Suisse, & mourut à Zurich au mois de Mai 1562. Faustus étoit alors à Lion, & en partit promptement dès qu'il fut la mort de son oncle. Il arriva à Zurich avant que l'on eût détourné aucun des papiers de Lelius; il s'en mit en possession, & les fit valoir dans la fuite (e). On trouve d'autres circonstances dans la Bibliothèque des Antitrinitaires. Lelius Socin né l'an 1525, commença de conférer sur des matieres de religion l'an 1546. avec plus de 40. personnes. Ils s'assembloient en secret sur les terres des (f) Venitiens, & revoquoient principalement en doute le mystere de la Trinité, & celui de la satisfaction de JESUS-CHRIST. Ochin, Valentin Gentilis, & Paul Alciat assistoient à ces conferences. Elles furent decouvertes; quelques-uns de ces Novateurs furent pris, & condamnés au dernier supplice; les autres se disperserent. La chronologie de cet Auteur ne va pas bien, puis qu'Ochin abandonna l'Italie environ l'an 1542. Zanchius temoigne que Lelius Socin tâcha de l'empoisonner de les heresies, non pas en les fontenant formellement, mais en les proposant comme des doutes, & par forme de dispute. C'étoit un homme, ajoute-t-il, qui savoit fort

bien le Grec & l'Hebreu, & fort réglé dans ses mœurs. (g) *Entus Lelius, nobili honestaque familia natus: bene Græce & Hebraice doctus, vitæque etiam externæ incolpate: quarum rerum causa mihi quoque intercesserat cum illo non vulgæ amicitiæ; sed homo fuit plenus diversarum heresum: quas tamen mihi nunquam proponebat, nisi disputandi causa: & semper interrogans, quasi cuperet doceri.* Lors que Zanchius pouloit ainti, il étoit certain que ce Lelius avoit (h) composé une paraphrase du premier Chapitre de Saint Jean toute remplie de Photinanisme. Le même Lelius fit un Dialogue l'an mil cinq cens cinquante quatre contre l'écrit que Calvin avoit publié touchant le droit de faire mourir les heretiques. *Calvinus & Vaticanus* sont les interlocuteurs de ce (i) Dialogue: quelques-uns donnent cet Ouvrage à Castalon, mais d'autres, comme (k) Cloppembourg & (l) Hoornbeck, l'attribuent à Lelio Socin. On lui attribue aussi l'Ouvrage de *Hereticis capitali supplicio non affectendis*, qui fut publié (m) sous le faux nom de *Minus Celsus Senensis*, & l'on a plus de raison de le faire, que de le donner à Faustus Socin. Quelques-uns (n) pretendent que Lelio est l'Auteur d'un livre intitulé, *Martini Belli Dialogus Lelius de hereticis gladio coercendis*, publié contre Calvin, & ils tâchent de le prouver contre Mr. Placcius, par le temoignage de la Bibliothèque des Antitrinitaires. Notez que Mr. Placcius (o) donne ce Dialogue à Castalon, & qu'il nous renvoie à la vie de Calvin, comme à un Ouvrage où Beze se vante d'avoir refusé ce livre de Castalon; mais il est certain que Beze n'y fait aucune mention d'un écrit qui ait pour titre *Dialogus Lelius*. Il y parle seulement d'un *sermone* qu'il attribue à Castalon, & contre lequel il fit un livre. Ce qu'il nomme *Sarrago* est intitulé *De Hereticis, an sui persequendi, & omnino quomodo sit cum eis agendum, Lutheri & Brentii, aliorumque multorum tum veterum tum recentiorum sententia. Liber hoc tam turbulento tempore pernecessarius, & cum omnibus, tam potissimum principibus & magistratibus nihilominus, ad discendum, quodnam sit eorum in re tam controversa, tamque periculosa, officium; & continet les Traitez suivans, MARTINI BELLI præfatio, in qua quid sit hereticus, & quidnam eum eo agendum sit, demonstratur. MARTINI LUTHERI sententia, 2. édition de cet Ouvrage de l'an 1534. Mais Placcius de Pleudon p. 176. fait mention d'une édition de 1577. Christlingæ in 8. qui apparemment n'est pas la premiere.*

(p) *Teiffier, Adit. aux Eleg. 10. l. p. 238. & non pas 237. comme cite le Sieur Faber.*

(q) *Placcius de Pseudonymis, p. 161. (p) Summa controversæ, pag. 563. de la 2. édition, & 442. de la premiere. (q) Job. Albertus Esber. Sa Decas ecclesiam sus imprimee l'an 1609. (r) Teiffier, Adit. aux Eleg. 10. l. p. 238. & non pas 237. comme cite le Sieur Faber.*

collegia colloquia que de religione, in quibus positum &c. Biblioth. Antitrinit. p. 18.

(g) Zanchius, in præf. libr. de tribus Elo. tom. 2. ad Biblioth. Antitrinit. p. 19.

(h) Il a composé l'an 1562. Biblioth. Antitrinit. pag. 21.

(i) Il fut imprimé en Hollande l'an 1612. avec quelques pièces de même nature. L'auteur n'est point nommé.

(k) In præf. compendiosi Sociniani consulti.

(l) In Summa controversæ.

(m) La Bibliothèque des Antitrinitaires p. 176. 2. édition de cet Ouvrage de l'an 1534. Mais Placcius de Pleudon p. 176. fait mention d'une édition de 1577.

(n) Christlingæ in 8. qui apparemment n'est pas la premiere.

(o) Job. Albertus Esber. Sa Decas ecclesiam sus imprimee l'an 1609. (r) Teiffier, Adit. aux Eleg. 10. l. p. 238. & non pas 237. comme cite le Sieur Faber.

rianus, & pere de Fauste Socin dont je vais parler, mourut fort (C) jeune, & avec la reputation d'un docte Jurisconsulte. Nous avons quelques (D) Ouvrages de son pere.

SOCIN (FAUSTE) petit-fils du precedent, & le principal fondateur d'une très-mauvaise secte qui porte son nom, & qui nonobstant les persecutions, a fleuri assez long tems dans la (A) Pologne, nâquit à Siene le 5. de Decembre

L'Auteur d'un livre publié sous le nom de Martin Bellius, dans lequel il veut prouver que l'on ne doit pas punir les heretiques. Voilà donc deux temoins dont le dernier ne dit pas ce qu'on lui impute, & l'autre se trompe: mais voyons si l'objection qu'on a faite à celui-ci est solide. On oppose à Placcius la Bibliothèque des Antirinitaires, comme si nous y lisons que le Martin Bellii Dialogus Lælius de hereticis gladio coercentis, est un Ouvrage de Lælius Socino tributur, allegata in hanc sententiam auctoritate Johannis Cloppenburgii & Hoornbeckii. Consultez la page 64. de cette Bibliothèque, vous y trouverez qu'on croit que Lælius Socinus Senensis a pris le nom de Minus Celsus Senensis dans un Ouvrage, De hereticis non capitali supplicio asciendis. Consultez la page 20. vous y trouverez que l'Ouvrage fait par Dialogues entre Calvinus & Vaticanus, sur la these que le droit du glaive ne doit point s'étendre sur les heretiques, est attribué à Lælius Socin par Cloppenbourg, & par Hoornbeck. Il n'est pas besoin que j'avertisse qu'il n'y a guere d'exacritude là-dedans. Pour ce qui concerne les autres écrits de Socin l'oncle, consultez la même Bibliothèque.

N'oublions pas le passage d'Hoombeck que l'on y rapporte, & qui témoigne l'estime que Melanchthon avoit conçu pour Lælius Socin. Il servira d'éclaircissement à ce qui a été dit ci-dessus du voyage qu'il voulut faire à Venise. (b) *Uti Zanichium, quamdiu cum eo viveret, mirifice se felicit Lælius, familiariter bono viro Philippo Melanthoni, quo cum triennio exegit familiariter, adeo imposuit, ut Philippus pro eo tanquam optimo viro a. c. 1510 1511. intercesserit tum ad Imp. Maximilianum 11. tum ad Polonia Regem Sigismundum, ut horum nomine Lælius Legati vicem Venetiis obire, eaque ratione paternam hereditatem, sibi, ob consuetudinem cum Protestantibus in Germaniâ, interclusam adire tutius possit. Au reste le Pere*

(c) Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, liv. 12. p. 331. 352. édit. de Holl.

(d) Voyez son article, p. 129.

(e) Voyez l'article Alciat, p. 178. col. 2.

(f) Voyez la Vie de Fausti Socini par son fils, p. 2.

(g) Maimbourg ibid. p. 361.

(A) Alexandre Socin. . . pere de Fauste Socin mourut fort jeune, & avec la reputation. Il reçut à Siene le bonnet de Docteur en Droit l'an 1530. Il avoit déjà soutenu à Padouë pendant cinq jours, & à Siene pendant deux jours trois cens theses avec beaucoup de succès. Après son doctorat il expliqua les Institutes dans sa patrie, & puis il fut appelé à Padouë pour y être Professeur ordinaire. Les querelles qui s'éleverent entre lui & les autres Professeurs l'obligèrent à s'en retourner à Siene, où il continua d'enseigner publiquement. Il alla à Macerata l'an 1540. pour professer la Jurisprudence dans l'Academie que l'on venoit d'y fonder, & il y mourut le 26. d'Avril (h) 1541. Il avoit épousé Agnes Petrucci fille de Burgesio Petrucci, & de Victoria Piccolomini. Ce Petrucci ayant succédé à Pandolphe son pere qui avoit été le chef de la Republique de Siene, ne se maintint pas long tems dans son poste: il en fut chassé par une faction contraire, & il mourut peu après. Victoria Piccolomini sa veuve, seœur, niece ou cousine d'une infinité de grans Seigneurs, supporta cette disgrâce avec beaucoup de constance, & vécut 56. ans depuis sa viduité, toujours dans la pratique des vertus les plus essentielles à son sexe. Sa fille élevée d'une si bonne main se montra digne de son éducation, & fut mariée avec Alexandre Socin jeune homme de beaucoup d'esprit. Voilà le pere & la mere de Fauste Socin. *Relicta principis vidua Victoria animum, quem in prioris fastigii splendore nunquam sustulerat, tam iniqua rerum vicissitudine frangi non permisit. Itaque amis quinquaginta sex, quibus mariti vita & communi fortuna superstit, singulari modestia & spectata integritate ac pudicitia vidui status solitudinem toleravit. Filiam Agnetam, quam, ut tanto genere dignum erat, sanctissimis moribus imbuerat, Alexandro Socino in matrimonium dedit, patricio quidem juveni, sed tamen privato. Is fuit Fausti nostri pater. Si Panzirole avoit su de quelle maniere Fauste Socin tourna ses études, il n'auroit pas dit ce que l'on va lire. (l) Ex eo (Alexandro) & Agnete ex Burghesia Pandulfi Petrucci Senarum principis nepte natus, Faustus preclari ingenti juvenis parentum vestigia secutus esse speratur.*

(B) Quelques Ouvrages de Marianus Socin.] Le Catalogue d'Oxford marque un *Consilium in materia monetaria*, imprimé à Cologne l'an 1591. On pretend qu'il est (m) l'Auteur des distinctions de Bartole imprimées à Venise l'an 1564. & que ses consultations ont fourni le livre des opinions communes publié par un Musculus.

(C) Et qui nonobstant les persecutions a fleuri assez long tems dans la Pologne. Sigismond Auguste accorda la liberté de conscience aux sectes qui avoient rompu avec l'Eglise Romaine. Elles ne faisoient point de Corps separés au commencement, mais quand les Evangeliques eurent obtenu les sentimens des Unitaires, ils ne vulerent plus communiquer avec eux; il se forma donc deux Communions. Cette rupture commença

(D) *Alciat junior Jurisconsultum principis vocati sunt. Vita Fausti Socini, initio. (k) Ibid. (l) Panzirole ibid. p. 342. (m) Scrip-tiones Bartoli, quas Venetis A. MDLXIV. edidit, & Socino vindicavit, Simon Scharidius. Etiam ex illis consiliis collectæ sunt communiones Doctorum opinionones, editæ ab Erasmo Musculo Hanjens. Hoornbeck. Adversus ad Socinam. contravers. p. 50.*

bre 1539. Il étudia peu dans sa jeunesse, il ne fit qu'effleurer les Humanitez, & il n'aprit que les élémens de la Logique. Les lettres que son oncle Lelius écrivoit

à Cracovie par les soins de Gregoire Pauli. Les Unitaires eurent diverses Eglises dans la Pologne & dans la Lituanie, les unes dans (a) les grandes villes, les autres à la campagne sur les terres des Gentilshommes. Ils établirent leur metropole à Racovie dans la petite Pologne; ce fut là qu'ils célébrèrent leur Synode tous les ans, ce fut là qu'ils érigerent un College, & qu'ils dressèrent une imprimerie. Il y avoit des Catholiques qui envoyoit leurs enfans à ce College; il y en avoit aussi qui se rangeoient à la Communion de ces heretiques. Quelques Protestans le faisoient de même, & l'on voyoit sortir de l'imprimerie de Racovie une infinité d'Ouvrages qui se repandoient dans les pais étrangers. Cet état de prospérité fut interrompu l'an 1638. car quelques Écoliers du College de Racovie ayant brisé à coups de pierre une croix de bois qui étoit posée sur un grand chemin, la Diete de Varsovie ordonna que ce College fût demoli, que l'Eglise de Racovie fût fermée, que l'imprimerie des Unitaires fût détruite, & que les Ministres & les Regens fussent bannis (b). Cela fut exécuté. Quelque tems après les Juges de Lublin ruinèrent l'Eglise de Kifelin, & celle de Beresc dans la Volinie, sous pretexte que les Ministres de Racovie & les Supôts du College s'y étoient réfugiés. La Diete de l'an 1647. banit Jonas Slichtingius, pour avoir publié un livre intitulé *Confessio Christiana*, & l'on fit brûler ce livre par la main du bourreau. Mais nonobstant ces disgrâces les Unitaires eurent beaucoup de lieux d'exercice dans ce Royaume jusques à l'année 1658. Alors ils furent chassés; on profita du pretexte que quelques-uns d'eux donnerent, en se mettant sous la protection du Roi de Suede, qui avoit presque conquis toute la Pologne. On n'alléguait pas néanmoins cette raison dans l'édit de bannissement, car on auroit craint de choquer les Suedois, qui avoient stipulé une amnistie generale pour tous les sujets du Roi de Pologne qui leur avoient adheré pendant l'invasion. On fonda la peine d'exil uniquement sur la doctrine de ces gens-là; on pretendit que pour attirer la benediction de Dieu sur le Royaume, il en faisoit banir ceux qui nioient la divinité éternelle du fils de Dieu. On leur commanda donc d'en sortir, & l'on établit la peine de mort contre ceux qui ne se soumettroient pas à cette ordonnance: on confisca tous leurs biens, on défendit sous la même peine à toutes personnes de les secourir en quoi que ce fût, ni de leur temoigner dans leur exil aucune marque de (c) bienveillance. *Quum Suedi Poloniam invassissent, & ple- raque ejus loca occupassent, ita ut & provincia multa missis legatis Regi Suecorum ut victori sese subjecerent, & exercitum ipsi cum Ducibus suis eidem sese addicerent, quia ex Unitariis nonnulli etiam ad Suecorum patrocinium & protectionem confugerant, quamvis multi eorum nullam cum Suedis inirent societatem, post Suecorum discessum, omnes ii quos Arianos vocant, publica regni constitutione, 1658. non praxertu perduellionis, ne Suedi, qui per tractatus amnestiam in qui ipsis ad- heserant pacis sunt, offenderentur, sed directe ob religionem, ob id quod Jesu Filii Dei praxaternam, quam vocant, Deitatem non agnoscent, extorres*

alii sunt, ut scilicet Deus hisce blasphemis amotis, omnia prospera illi regno tribueret: ita ut nisi patriam excederent, accusati pena capitali subjecerentur: bona quoque eorum fisco publico sunt applicata: & vetitum ne quisquam eos ullo modo juvare, vel extra solum patrium exsulantes, aliquo benignitatis ac benevolentia indicio prosequi debeat, alioqui eidem cum ipsis pena obnoxius futurus (d). Les Sociniens ne se font jamais relevez de ce rude coup: ils se disperferent comme ils purent dans la Transilvanie, dans la Sicilie, dans la Prusse &c. Il y a un grand défaut dans ces paroles Latines, car elles innovent une insigne fausseté; favoit que les biens des Unitaires furent confisquez, & elles ne contiennent pas la permission qu'on leur accorda d'être deux ans dans le Royaume, pour donner ordre à leurs affaires. Ordinairement ceux qui se plaignent de leurs souffrances, suppriment tout ce qui pourroit affoiblir l'idée de la dureté de leur persecuteur. Afin donc que mon lecteur sache le vrai état de la chose, il faut que j'en donne cet autre narré. (e) Comme durant la dernière guerre que les Suedois firent en Pologne, on decouvrit que les Ariens ou Sociniens, voulant s'élever sur les ruines de l'Etat, avoient intelligence avec Ragozki Prince de Transilvanie, qui avoit attaqué le Royaume en même tems; les Seigneurs Catholiques, dans la Diète generale de Varsovie en l'année mil six cents cinquante-huit, prirent cette occasion pour exterminer de la Pologne cette abominable heresie, laquelle pourroit encore attirer de plus grands Heux de Dieu sur l'Etat, qui n'avoit pas été loin de sa ruine. Les Nonces Lutheriens & Calvinistes, qui se trouvoient à cette Diète, craignant que la Loy qu'on seroit contre ces heretiques ne fût un prejugé contre eux-mêmes, & qu'en suite on ne leur fit un pareil traitement, s'unirent pour s'y opposer. Mais comme ils étoient tres-peu en comparaison des Catholiques, & qu'on les tira d'intérest en leur laissant la liberté, & que d'ailleurs ils n'aimoient pas les Ariens, qu'ils avoient déjà demandé plus d'une fois que l'on ne souffrît pas dans la Pologne, on fit enfin, d'un commun consentement, une Loi, par laquelle l'Arianisme fut proscrié, & les Ariens & Sociniens compris sous le même nom, furent obligés, ou d'abjurer leur heresie, ou de sortir de tout le Royaume, dans deux ans, qu'on leur donna pour vendre leurs biens. Cette Loi, que l'on confirma depuis dans les autres Diètes generales, ne fut pas de celles à qui le tems ôte insensiblement la force qu'on leur avoit donnée, dans la chaleur du zèle que l'on conçoit de tems en tems contre les desordres publics. Elle fut exécutée, comme elle l'est encore aujourd'hui. (f) Voyez les deux lettres imprimées à la fin de l'Histoire Reformationis Polonice, de l'an 1658. leur donna trois ans de terme pour vendre leurs biens, & qu'en suite on leur retrancha l'un de ces trois ans: (g) de sorte que le jour de leur depart fut fixé au 10. de Juillet 1660. On p. 294. ne

(a) Comme à Cracovie, à Lublin, à Novograd.

(b) Je citerai dans la remarque L un Auteur, qui nie que le Diete de la Diete portât tout cela.

(c) Tiré de la Preface du 1. volume de la Bibliotheca Fratrum Polonorum.

(d) La même page 2.

(e) Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, liv. 12. pag. 375. 376. du 3. tome, édit. de Hout.

(f) Voyez les deux lettres imprimées à la fin de l'Histoire Reformationis Polonice, de l'an 1658. leur donna trois ans de terme pour vendre leurs biens, & qu'en suite on leur retrancha l'un de ces trois ans: (g) de sorte que le jour de leur depart fut fixé au 10. de Juillet 1660. On p. 294. ne

écrivait à ses parens, & qui les imburent eux & * leurs femmes de plusieurs se- * Hos in-
menées d'herésie, firent impression sur lui, de sorte que ne se sentant pas inno- ter quo-
cent, il prit la fuite comme les autres, lors que l'Inquisition se mit à persecuter que, fug-
cette famille. Il étoit à Lion quand il aprit la mort de son oncle, & il en partit gerendæ
promptement pour se mettre en possession de tous les écrits du défunt. Il re- veritatis
passa en Italie, & se rendit si agreable au Grand Duc, que les charmes qu'il mirus ar-
trouva dans cette Cour, & les emplois honorables qu'il y exerça, l'empêcherent tificæ Læ.
pendant douze ans de se souvenir qu'il avoit été regardé comme celui qui mettroit jus, eja
la dernière main au système de Theologie Samofatenienne, que son oncle Lelius femina
avoit ébauché. Enfin la recherche des veritez évangéliques lui paroissant parferat,
éritable aux delices de la Cour, il s'exila volontairement, & s'en alla en Allema- longis li-
gne l'an 1574. & n'écouta point les exhortations que le Grand Duc lui fit faire cet terra-
de revenir. Il s'arrêta trois ans à Bâle, & y étudia la Theologie avec beaucoup rum spa-
d'attention; & s'étant jetté dans des principes fort éloignez du système des tificæ
Protestans, il se mit en tête de les soutenir, & de les repandre; & pour cet effet il studio fo-
composa un Ouvrage (B) de *Jesu Christo Servatore*. Il disputa à Zurich contre vebat, ut
François Puccio au commencement de l'année 1578. Les différens que nonnullo-
François David avoit fait naître, par ses mauvais dogmes touchant les honneurs rum ux-
& la puissance du Fils de Dieu, causoient beaucoup de désordre dans les Egli- res igno-
ses de Transilvanie. Blandrata homme fort autorisé dans ces Eglises, & à la tus adhuc
Cour, apela Socin comme un instrument capable de faire cesser ces troubles, & absens
le logea avec François David; mais celui-ci ne se laissa point défabuser, il soutint in partes
hautement son opinion, & si hardiment qu'on l'emprisonna. Sa mort qui suivit traxerit.
bien-tôt après exposa Socin à la médisance; quoi qu'on soutienne qu'il n'eût
T T T t t t

ne peut guere rien voir de plus lamentable que la description qu'ils font des maux qu'ils souffrirent depuis l'an 1648. jusqu'à leur sortie de Pologne. On leur fit cent avanies pendant les deux ans de permission: ils ne purent fe faire de leurs biens qu'à très-vil prix: on aggrava leur misere par toutes sortes d'artifices. Ils n'oubliant pas l'infraction publique des Edits perpetuels & irrevocables, & des fermens royaux à l'ombre desquels ils vivoient depuis près d'un siecle: encore moins oubliant-ils d'observer que ce furent (a) les Ecclesiastiques qui pourfissent les Etats du Royaume à cette infraction, & le Roi Jean Casimir à violer le serment qu'il avoit donné depuis dix années. Caput id primum odium Theologicum & furor vulgi; vis deinde confecti sacerdotis occupata auctoritate Comitiorum, rescisis, projectis, spretis, pro omnium Dissidentium pace ac securitate, quâ annis admodum centum gravissimus invidiavit, severissimus legibus, gravissimis statutis, pactis, fœderibus, promissis que omnium ordinum sanctissimo scito & conceptissimo Regum, hujus nominatum & quidem ter repetito jurjurando, sepè & nuperrime erant religiosissime & amplissime renovata, asserta atque confirmata; ut vim juris obtinerent inviolabilis atque æterni. Deux pages après ils rapportent le serment que fit le Roi l'an 1648. & puis ils disent: (b) Decimo post anno, octavo videlicet quinquagesimo mense eodem, Papali perique sacino incantati, Ordines Regni, ac fidei sue, honoris ac conscientie religiosissimis nexibus obligata turpiter oblitii, percussis qui rectè sentiebant violentis clamoribus & minaci turbâ, Sanctissimam & Saluberrimam pacis legem, tot Comitiorum cautionibus, pactis, fœderibus, stipulationibus, tot Regum à Sigismundo Augusto continua serie succedentium, publicis Sacramentis firmissime constitutam, & nuper adeo tam sollicitè ac solemniter stabilitam nobiscum proscribunt, nosque hoc ferunt, & natali solo exterminant diro decreto. Pour connaître les vexations qu'ils avoient souffertes avant la revocation

des Edits; il ne faut que lire le Latin que je vais citer: on y verra deux choses, l'une que le Roi & la Republique de Pologne frappent successivement plusieurs coups avant que d'en venir à la fourdre. C'est ainsi que la France s'est conduite contre ceux de la religion. L'autre que les Unitaires attribuoient tous les malheurs de la Pologne aux persecutions que les se ctes séparées de la Communion du Pape, avoient souffertes dans ce Royaume contre la foi des Edits. (c) Poloniam deinde infansio omine commemorant, patriam nostram; (c) Apolo- que dum non tantum nobis, sed etiam Evangelicis, gia pro- & aliis, contra jurisjurandis & fœderum fidem, variate templa adimit, exercenda religionis libertatem la- accusata, besactat, & variis pressuris ob diversum in sacris aditus sensum, infestam sese prebet; vindicem Dei ma- Ordinum num in se provocavit, & iis sese cladibus & calami- Hollandia, ratibus involvit, quarum necdum finem videmus pag. 40. ullum: qua quamdiu sartam rectam curvis servavit conscientie & religionis libertatem, altissima pace, & omnium bonorum felicitate cumulata floruit; sed ubi vinculum illud, equali lege omnes de rebus di- vinitis dissentientes continens, solvi cepit, omnia

In pejus ruere, & retro sublapsa referri.

C'est ainsi qu'ils parlent dans un écrit qu'ils adresserent aux États de la Province de Hollande l'an 1654.

(B) Un Ouvrage de *Jesu Christi Servatore*.] (d) Nommé Jacques Covert. Il y dispute contre un Maître (d) de Paris, qui s'en allant à Francfort, & passant par Bâle logea avec lui. Ce livre fut imprimé l'an 1595. par un (e) Hoorn- disciple de l'Auteur. On y mit le nom de Socin, Apparatus qui auparavant n'avoit point paru à la tête de ses ad contro- Ouvrages. (e) Disputationem illam edidit postmo- vers Soci- dum Socini amicus & sequax, Elias Arctifertius, nianus, Polonus, An M D X C V. prefixo, quod nunquam p 51 ante factum in aliis scriptis fuerat, Auctoris nomi- (f) Dans ne. Je dirai bien-tôt (f) pourquoi il fut si long la revoca- tems sans mettre son nom aux livres qu'il publoit, que E.

(a) Histor. Reform. Polonica, p. 290.

(b) Ibid. p. 293.

C'est à dire avant la revocation de l'Edit de Nantes en 1685.

(c) Apolo- que dum non tantum nobis, sed etiam Evangelicis, & aliis, contra jurisjurandis & fœderum fidem, variate accusata, aditus sensum, infestam sese prebet; vindicem Dei ma- Ordinum Hollandia, pag. 40.

(e) Hoorn- beeck, in Apparatus ad contro- vers Soci- nianus, Polonus, An M D X C V. prefixo, quod nunquam p 51

(f) Dans la revoca- tems sans mettre son nom aux livres qu'il publoit, que E.

point de part aux conseils qui furent donnez au Prince de Transylvanie pour opprimer François David. Il se retira en Pologne l'an 1579. & souhaita d'entrer dans la Communion des Unitaires, mais comme il différoit d'eux sur quelques points, & qu'il ne vouloit pas garder le silence, on le rejeta assez durement. Il ne laissa pas d'écrire en faveur de leurs Eglises, contre ceux qui les attaquoient. Le livre qu'il fit contre Jaques Paleologue fournit un pretexte à ses ennemis, pour irriter le Roi de Pologne; & néanmoins c'étoit un livre qui ne prêchoit rien moins (C) que la sédition. Mais encore que la seule lecture de cet Ouvrage pût suffire à réfuter les delateurs, Socin jugea à propos de sortir de Cracovie après quatre ans de séjour, & de se réfugier chez un Seigneur * Polonois. Il vécut plus de trois ans sous la protection de plusieurs Seigneurs du Royaume, & il épousa même une fille de bonne Maison. Il la perdit l'an 1587. ce qui l'affligea (D) prodigieusement; & pour comble d'affliction il se vit privé des revenus (E) de son patrimoine, par la mort de François de Medicis Grand Duc de

* *Christo-
phorus
Morstinus
Pawlikowii
Dominus.*

(C) *Qui ne prêchoit rien moins que la sédition.*] Il y condamne si fortement la prise d'armes des sujets contre leur Prince, & les Theologiens Protestans qui ont dit qu'il étoit permis de s'opposer aux oppresseurs de la liberté de conscience, que jamais peut-être les partisans les plus oultrés de la puissance arbitraire & despotique des Souverains n'ont parlé plus nettement. Il parle plutôt comme un Moine qui auroit vendu sa plume pour faire haïr la reformation Protestante, que comme un fugitif d'Italie. Voici ces paroles. (a) *Vestris belli gerendi Christiano populo concessibus factum est, ut contra ipsum magistratum Christi nomine gaudens populus arma capere non dubitaverit, vobis part. non modo assentientibus, & approbantibus, verum etiam suadentibus, atque impellentibus, & libris præterea editis, id esse posse, & debere fieri publice contestantibus, ac contententibus. Testis est hodie eorum, quæ dico, orbis ipse terrarum, qui hæc fieri aut vidit, aut certissima fama accepit, sed testes potissimum sunt duæ nobilissima provinciæ, Gallia, & Germania inferior, quæ civili sanguine jam diu madent, atque redundant, eo quod permissum sit, ex certis quibusdam causis populo, seu populi parti, adversus dominum & principem suum bellum gerere licere. Itaque hæc ætate nostra ab istis, qui Christianos se esse præ cæteris jactant, per speciem Christianæ religionis asserende, id fieri vidimus, quod barbari atque esserati homines facere exhorrescunt, ut scilicet contra proprios reges arma ferant. Et tamen (si Deo placeat) eos, qui ob prædictam causam sive in ipsa acie, sive alibi ceciderunt, & obruticati sunt, in martyrum Christi numerum referri, publice audivimus. O seculum. Hi numerum sunt, ut dixi, vestrarum belli gerendi concessionum fructus. Egregi vos scilicet magistratum defensores estis, qui populos contra magistratum, id est reges suos armatis, dum, magistratu jubente, bella justè geri posse docetis. Rege enim tyranno factio (quod quid sit, quilibet suo modo interpretatur) non regem amplius, sed populum ipsum, sive aliquem ex regni proceribus magistratum esse, vulgus hominum, vobis ipsis indicantibus, vel certe armantibus, contendit, quibus auctoribus, ex vestra disciplina, tyrannum illum, ut ipsi putant, ejusque vim armis repellere, cumque eo aperte bellum gerere non dubitant. Unde quot ingentia mala necessario proficiantur plus satis jam experientia novimus, quæ misere deplorari magis quam apte verbis explicari possunt. Hoorntbeck ayant cité tout ce long passage y joint une courte réfutation; & observe (b) entre autres choses qu'une critique li maligne de la conduite des Hollandois contre*

(a) *Socin. in libro de Magistrate, ad vers. Paleologum, p. 144. Hoorntbeck ibid. p. 58.*

(b) *Hoorntbeck ibid. p. 59.*

Philippe II. auroit pu être alleguée par les Etats Generaux, lors qu'ils chasserent la secte Socinienne l'an 1598. Je m'étonne que Cocceius qui a écrit un autre passage de ce livre de Socin, ait ignoré que cet heretique a condamné nommément les guerres des Hollandois contre l'Espagne. Les paroles de Cocceius meritent ici une place: nous y apprendrons qu'en 1654. les Sociniens donnoient de très-beaux éloges à la conduite que Socin avoit tant blâmée l'an 1581. (c) *Socinus contra Paleologum p. 261. dicit: Ex quo intelligi potest, quam præpollere se gerant, qui arma adversus eos, qui dominantur, capiunt, ut (quemadmodum ajunt ipsi) Dei cultum & religionem tueantur. Ita Socinus A. C. 1581. locutus est. Neque est, puto, qui credat, eum non harum provinciarum proceres designasse. Nunc Eques laudat scilicet illustrium Ordinum pro præsumta ista libertate conscientie gestum bellum, & Deum hanc præclaram Rempublicam elegerit dicit, ut illius libertatis, in dicitur, sedes esset. Mais remarquez en passant qu'il n'y a rien dont un delateur ne soit capable; car on defera Socin (d) au Roi de Pologne comme l'Auteur d'un libelle séditieux; & néanmoins ce libelle condamnoit ouvertement tous les Auteurs qui permettoient aux sujets de se soulever, & de s'engager en juges de la question si le Prince regne tyranniquement.*

(D) *Il perdit sa femme l'an 1587. Ce qui l'affligea.*] Sa douleur fut si vive que sa santé en souffrit beaucoup: il se trouva incapable d'étudier pendant quelque tems: il ne pouvoit chasser la langueur qui s'étoit faicte de son corps. Cette femme quelques mois avant sa mort avoit accouché d'une fille, qui a été mariée à un Gentilhomme Polonois dont elle eut des fils & des filles. (e) *Filiam Agnetem sustulit circa Pemeccosten annis 1587, ætatis 48, ex qua, cum post mortem patris Stanislao Wiszawatio Equiti Polono nupsisset nepotes nepotisque etiamnum supersunt. Eodem anno in Septembri amisit uxorem Elisabetham: quem casum viro luctuosum & æcerbum gravis egritudo corporis excepit: adeo quidem pertinax, ut per aliquos menses studiorum usum interciperet.*

(E) *Privé des revenus de son patrimoine par la mort de François de Medicis.*] Pendant la vie d'Isabelle de Medicis sœur du grand Duc, & femme de Paul Jourdain des Ursins, les efforts des Inquisiteurs qui demandoient que cet heretique fût depouillé de tous ses biens furent inutiles. Quand elle fut morte, le grand Duc lui-même eut soin de la protéger. Il le fit priver de revenir; & il l'assura qu'en tout cas, il le laisseroit jouir de ses

(c) *Cocceius in examina A. Elogia Equitis Poloni. p. 141.*

(d) *Stenphanus tunc Regnum Poloniz obtinebat.*

(e) *Ejus aures accusator imbut seditione. Indignum esse, si auctori vago auter dier pendat quelque tems: il ne pouvoit chasser la langueur qui s'étoit faicte de son corps. Cette femme quelques mois avant sa mort avoit accouché d'une fille, qui a été mariée à un Gentilhomme Polonois dont elle eut des fils & des filles.*

(f) *Libellus contra Paleologum designabat. Qui licet aliud non postulare in nocentium testimonium, quam sui ledionem declinari tamen periculum placuit.*

(g) *Vita Fausti Socini, fol. 227. r. 2.*

(h) *ibid.*

(i) *ibid.*

de Florence. La consolation qu'il eut de voir que ses sentimens furent enfin approuvez par plusieurs Ministres, fut extremement troublée l'an 1598. car il reçut mille insultes à Cracovie, & l'on eut bien de la peine à le sauver des mains de la populace. Il perdit ses meubles, & quelques-uns de ses manuscrits, qu'il regreta (F) extraordinairement. Il perdit entre autres celui qu'il avoit composé contre les Athées. Pour se delivrer* de tels perils, il se retira à un village éloigné d'environ neuf milles de Cracovie, & il passa tout le reste de ses jours chez Abraham Blonski Gentilhomme Polonois. Il y mourut le troisiéme de Mars 1604 †. Sa Secte bien loin de mourir avec lui, se multiplia dans la suite considerablement : mais depuis qu'elle fut chassée de Pologne l'an 1658. elle est fort dechuë, elle est fort diminuée quant à son état visiblé, & qu'elle devient plus nombreuse de jour en jour : & l'on croit qu'en l'état où sont les choses, l'Europe s'étonneroit de se trouver Socinienne dans peu de tems, si de puissans Princes embrassoient publiquement cette heresie, ou si seulement ils donnoient ordre que la profession en fût dechargée de tous les desavantages temporels qui l'accompagnent. C'est le sentiment de plusieurs personnes, & ce sentiment les inquiete & les allarme. Mais d'autres pretendent qu'on n'a que faire de rien craindre là-dessus, & que les Princes n'embrancheront jamais une Secte qui desapprouve (G) la guerre, & l'exercice des Magistratures. Cela même, disent-ils, degoûtera toujours les particuliers, car il y a bien peu de gens qui soient capables de renoncer (H) à l'ambition & aux armes. Il ne faut pour en être con-

* Cum ad tam barbarum sevitie exemplum minz quoque accederent, Cracovia Luclaviciavis migravit, si in pagum ultima sua habitatio ne atque obitu nobilem, novem circiter milliariibus Cracovia distitum; ubi aliquot annos, ulius mensa & adibus viri nobilissimi Abrahami Blonscii vicinus Stronito visit. Vita Fausti Socini fol. 3.

ses revenus, & lui recommanda seulement de ne pas mettre son nom à ses Ouvrages. Voilà sans doute une faveur bien particuliere dans un païs où la Cour de Rome est si puissante. (d) Ne qua calamitatis species abesse, eadem fere tempestate, per mortem Francisci Magni Ducis Hetruria, fructus bonorum ejus, quem quotannis ex Italia capiebat, penitus ipsi fuit ereptus. Sane aliquanto ante, criminatorum acerbitate ac nimis Pontificum, bona ejus in periculum venerant. Sed Isabella Medicea Magni Ducis Hetruria sororis, que Paulo Jordano Ursino, quem supra memoravimus, nuptia fuerat, dum vixit, enixis studio, & postea ipsius Francisci Magni Ducis benevolentia, factum est, ut illo superstitio annos ex iis redditus Socinus caperet. Adeo nondum illic meritorum ejus exoleverat memoria, ut literis ac precibus, damnati & exulis, pridem destituti ac sepe repudiati, principes difficillima in re gratificarentur. Humanissimi quoque literis compellatus, & in posterum quoque bono animo esse justus est, quamdiu vita illis superpeteret, dum ne in libris edendis nomen suum publice extare pateretur. Sed tunc illos principes infestum Socini fatum abstulerat.

(F) Manuscripts qu'il regreta extraordinairement.] Les Ecoliers de Cracovie ayant excité quelques personnes de la lie du peuple, on entra dans le logis de Socin; on l'arracha à demi nu de sa chambre, tout malade qu'il étoit; on le promena par les rues; on cria qu'il le faloit pendre; on le batit; & ce fut avec une extrême peine qu'il fut delivré des mains de cette canaille par un Professeur, Sa maison fut pillée, il perdit ses meubles, mais cette perte ne lui fut pas aussi sensible que celle de quelques écrits, qu'il auroit voulu racheter au prix de son sang. Laissons parler son Historien. (b) Anno 1598. commota per Scholasticos infima plebis sece, ager tunc & forte curanda valetudini intentus, extrahitur de cubiculo seminudus, & per forum ac celeberrimas plateas, deponitur ad supplicium plerisque, contumeliose raptatur. Tandem in illa furentium colluvie pessime militatus, à M. Padovina Professore Cracoviensi egre furenti multitudini eripitur. Directas tunc

sarcinas & suppellectilem, quaque alia rapi potuerit, longe morari dolore tulit, atque scriptorum quorundam jacturam irreparabilem, quam ipsius vita impendio sese redempturum fuisse saepe professus est. Perivi ibi una insignis contra Atheos labor, quem ressellendis ingeniosis magni ejusdem Viri commentis suscepit.

(G) Les Princes n'embrancheront jamais une secte qui desapprouve la guerre.] Combien voyons nous de Souverains qui trafiquent de leurs sujets, comme un particulier trafique de ses chevaux & de ses moutons? Ils levont des troupes non pas afin de défendre leurs frontieres, ou afin d'attaquer leurs ennemis; ma's afin de les envoyer pour de l'argent au service d'autres Princes. Ils sont ravis d'avoir des sujets qui soient prêts à s'en aller au premier coup de tambour; cela leur est fort utile; ils seroient donc bien fâchez de les voir Sociniens : leurs finances s'en trouveroient mal. D'autre côté la plus part des Souverains de l'Europe font ou à faire des irruptions sur les états de leurs voisins, ou à se liguier avec ceux qui sont en guerre; & il leur importe que l'on sache qu'on ne les attaqueroit point impunément. Dans toutes ces vuës il n'y a rien de plus inutile que de commander à des gens, qui sont engagez par principe de religion à ne porter point les armes. On fait un conte qui n'est peut-être qu'une plaisanterie; c'est que le Roi de Pologne attaque par les Cosaques rebelles & par les Tartares, & ayant besoin de tous ses sujets pour repousser l'ennemi, fit dire aux Sociniens de prendre les armes. Ils repondirent que leur conscience ne pouvoit souffrir qu'ils repandissent le sang humain, ni qu'ils fissent aucun mal à des creatures raisonnables. Là-dessus on leur proposa d'aller à l'armée, sans mettre de bales à leurs mousquets : vous ferez nombre, leur disoit-on, cela servira de quelque chose; on nous craindra davantage; ils eurent bien de la peine à goûter cet expedient. Voyez la remarque suivante, à la fin.

(H) Qui soient capables de renoncer à l'ambition & à la guerre.] Ceux qui aiment la guerre sont innombrables, & font pouffez par des motifs

(a) Vita F. Socini ibid.

(b) ibid. fol. ** 3.

vaincu, que jeter les yeux sur l'expérience ; il ne faut que considérer ce qui se pratique

bien imperieux. Les Gentilshommes & ceux qui vivent noblement sont animés ou par la seule passion de s'avancer, & d'acquies de la gloire, ou avec cette passion, par celle de se delivrer de l'indigence. Les soldats sont animés par la paresse, & par la debauche : ils esperent d'être la plupart du tems sans travailler ; ils esperent de piller, & de fourrager, & d'avoir en abondance le bon vin & les putains. Dans toutes les villes du monde ceux qui sont d'un rang à pretendre aux charges, y aspirent avec ardeur, & se donnent mille mouvemens pour y parvenir. En vient-il une à vaquer, vous voyez tout aussi-tôt plusieurs concurrens qui de longue main se sont frayé le chemin par des brigues, & par des largesses : marque évidente que le desir des honneurs & des dignitez est fort vif, & fort general. D'où l'on doit conclure que la religion Socinienne n'est pas faite pour tout un peuple, ni pour le grand nombre ; elle n'est propre qu'à certains temperamens choisis : & s'il est vrai qu'un Pape ayant ouï dire que les Protestans ne soufiroient ni l'adultere ni la fornication, s'écria (a) qu'ils ne seroient pas de longue durée, on peut assurer que son pronostic eut été plus juste, s'il l'eût appliqué à une Secte qui renonce aux armes, & aux dignitez.

(a) Voyez l'Article Abeliens, pag. 32. lettre d. Si l'a rejection des mysteres est un bon moyen d'attirer des sectateurs.

Qu'il me soit permis de communiquer ici à mes lecteurs une observation que j'ai ouï faire, contre ceux qui disent que tous ces esprits Italiens qui se jeterent du Calvinisme dans un nouvel Arianisme, se proposeroient de former un plus gros parti, que ne l'étoit celui des Reformateurs d'Allemagne & de Geneve. On suppose que sans douter des mysteres ils seignent de les combattre, afin d'attirer beaucoup de monde. C'est un pesant joug pour la raison, (b) que de captiver son entendement à la foi des trois personnes de la nature divine, & à celle d'un Dieu homme ; on soulage donc infiniment les Chretiens lors qu'on les delivre de ce joug ; & par consequent il est croyable qu'on se fera suivre par une foule de peuple si on leur ôte ce grand fardeau. Voilà pourquoy ces transfuges d'Italie transplantés dans la Pologne n'ont la Trinité, l'Union hypostatique, le peché originel, la predestination absolue &c. Ils crurent que si Calvin secouoit la nécessité de croire toutes les choses incomprehensibles que la transubstantiation enferme, attira à foi bien des gens, ils seroient encore plus de progrès par la rejection de tout ce que ce Docteur avoit retenu d'inconcevable. Mais on peut répondre qu'ils eussent été bien fols, & bien indignes de l'éducation Italienne, s'ils eussent pris cette voye de s'embler. Les mysteres speculatifs de la religion n'incommodent guere les peuples : ils s'attachent à la verité un Professeur en Theologie, qui les medite avec attention pour tâcher de les expliquer, & de satisfaire aux objections des heretiques. Quelques autres personnes d'étude qui les examinent avec une grande curiosité peuvent aussi être fatiguez de la resistance de leur raison ; mais tout le reste des hommes sont là-dessus dans une parfaite tranquillité ; ils croyent, ou ils croyent croire tout ce qu'on en dit, & ils se reposent doucement dans cette persuasion. On seroit donc presque visionnaire, si l'on se perloidoit que le bourgeois & le paisan, l'homme de guerre, le Gentilhomme seroient delivrez d'un pesant joug,

(b) Voyez l'Esprit des Mir. Arnaud, 10. 1. chap. 6. pag. 211.

pourveu qu'on les dispensât de croire la Trinité & l'union hypostatique. Ils s'accommodent beaucoup mieux d'une doctrine mystérieuse, élevée au dessus de la raison, incomprehensible ; on admire beaucoup plus ce que l'on ne comprend point ; on s'en fait une idée plus sublime, & même plus consolante. Toutes les fins de la religion se trouvent mieux dans les objets qu'on ne comprend point : ils inspirent plus d'admiration, plus de respect, plus de crainte, plus de confiance. Si les fausses religions ont eu des mysteres, c'est qu'elles ont été forgées par le finge de la veritable. Dieu par une sagesse infinie s'est accommodé à l'état (c) de l'homme, en mêlant les tenebres avec la lumiere dans sa revelation. En un mot il faut convenir que dans certaines matieres l'incomprehensibilité est un agrément (d). Si l'on n'inventoit une hypothese que pour des Philosophes, si l'on vouloit qu'elle méritât le titre de la Religion du Medecin, on se croiroit apparemment obligé d'en écarter les doctrines difficiles à comprendre ; mais en même tems il faudroit que l'on renonçât à la vanité de se faire suivre par la multitude. Si l'on vouloit travailler pour cette passion on seroit comme le Heros de Lorenzo Gratian (e). Mais accordons que ces Italiens ont été assez idiots, pour s'imaginer qu'ils delivreroient le peuple d'une charge bien accablante, en le dispensant de croire la Trinité &c. Voudra-t-on aussi que nous accordions qu'ils se figurent que l'interdiction des dignitez, & de la guerre, ne seroit pas un joug mille fois plus dur que celui qu'ils vouloient rompre ? Sera-t-on assez deraisonnable pour demander que nous ayions de telle idée de ces gens-là, sans qui avoient de l'esprit, & de l'artifice, on ne le nie point ? Voici sans doute le denouement de la question. Lors que des personnes habiles voulant fonder une secte, choisissent le chemin du relâchement, & se proposent de substituer une doctrine non épineuse à une doctrine incommode, on peut bien pretendre qu'ils ne choisissent pas la methode la plus capable de réussir, mais on ne doit pas supposer qu'ils se contentent de la suppression des mysteres speculatifs, & qu'ils aggravent tout le poids de la pratique, & qu'ils aggravent même le joug des preceptes. C'est néanmoins ce que l'on suppose touchant les Auteurs de l'herese Socinienne ; on se trompe donc. Ils sont plus rigides que le reste des Chretiens sur l'interdiction de la vengeance, & sur le renoncement aux honneurs du monde : ils ne cherchent point d'adoucissemens, ni d'explications figurées dans les textes de l'Evangile qui se rapportent aux mœurs. Ils ont ramené la severité des premiers siecles, qui n'approuvoient point que l'homme fidele se mêlât de Magistratures, (f) & qu'il eût aucune part à la mort de son prochain ; jusques-là qu'ils ne vouloient pas que l'on accusât les malfauteurs. L'interdiction

(c) Selon Cesar ces éias seroit vicieux. Communis fit vitio natura, dit-il, ut invisilis, latenti. bus arguis rebus magis confidamus, vehementiusque exterramur. De Bello civili lib. 2. c. 4.

(d) Malame de Sa. blé dit dans l'une de ses Maximes (c'est la 39.) On fait plus de cas des hommes quand on ne connoit pas jusqu'où peut aller leur suffisance ; car l'on presume toujours d'avantage des choses que l'on ne voit qu'à demi.

(e) Cet Auteur dit, Que est Heros elique incomprehensibilis de caudal: & qu'il se fait connoître sans se laisser comprendre. Gran treta en el arte de entender, dos ostentarse al conociamiento, pero no a la comprehension.

(f) Voyez le P. Bouhours, Entretiens d'Arille, p. m. 54.

(f) Non enim cum occidere Deus vetat, latrocinari non tantum prohibet, quod ne per leges quidem publicas licet, sed ea quoque non sunt moneta, que apud homines pro licitis habentur. Ita neque militare justo licet, cuius militia est in ipsa injuria, neque vero accusare quemquam crimine capitali, quia nihil distat, utrumne ferro, an verbo potius occidas, quoniam occisio ipsa prohibetur. Itaque in hoc Dei præcepto nullam profus exceptionem fieri oportet, quin occidere hominem sit semper nefas, quem Deus sanctum animal esse voluit. Laëtant. lib. 6. cap. 20. pag. 25. 426.

pratique journallement. Ils alleguent encore d'autres (I) raisons très-capables de persuader que cette Secte n'est guere propre à s'amplifier. Ceux qui disent que les Provinces Unies (K) lui donnent une pleine liberté de conscience, ne savent

tion des charges & de la guerre est un fardeau plus pesant, que l'interdiction de la vengeance; car elle exclut les expediens & de se tromper soi-même, & de tromper le public. Ceux qui préchent le plus fortement qu'il faut renoncer à la vengeance, trouvent mille distinctions pour éluder ce precepte. Les uns disent qu'ils ne haïssent point leur prochain tant qu'homme, mais autant qu'ennemi de Dieu: les autres protestent qu'ils ne lui font point de mal pour venger une querelle particulière, mais pour l'intérêt de Dieu. C'est rentrer par des detours dans le grand chemin de la vengeance, dont on avoit fait profession de s'être écarté. Quelques-uns se trompent eux-mêmes, d'autres ne sont que des hypocrites qui trompent le monde; mais sur le renoncement à la guerre & aux dignitez, il n'y a nul faux fuyant; il faut de toute nécessité faire ce qu'on préche; la pratique ne peut pas être séparée de la théorie: on n'a ni distinctions, ni équivoques. C'est donc une gêne très-effective, ce n'est pas une macération passagere, comme celle de ceux qui se donnent la discipline une fois l'an: c'est un état perpétuel, & continuel. Disons donc que ces fugitifs d'Italie n'étoient point des fourbes; ils s'étoient trompez en subtilisant, & en consultant avec trop de deference la lumiere naturelle; & s'ils ont gardé une partie du Christianisme, & non pas l'autre, c'est que leur premier principe de ne rien admettre qui choquoit directement les lumieres de leur raison, les a conduits à ceci ou à cela. C'est apparemment la cause du choix qu'ils ont fait: s'ils eussent été des fourbes avides de sectateurs, ils s'y fussent pris d'une autre maniere. Condamnons donc leur principe, comme une voye d'égarément, & n'usurpions point la place de celui qui fonde les reins & les cœurs. Leur principe avilit la religion, & la convertit en Philosophie. La grandeur, l'autorité & la souveraineté de Dieu demandent que nous cheminions ici par foi, & non point par vue. Un politique Espagnol a dit sagement, que c'est une souveraineté que de tenir ses pensées & ses résolutions fort secretes. (A) *Si todo exceso en secreto, lo es en candal; sacramentar una voluntad sera soberania. . . . Arguye eminencia de caudal penetrar toda voluntad agra; y concluye superioridad saber celar la propria.*

Mais voici de quoi detromper ceux qui se flatent que l'éloignement des armes & des dignitez, sera toujours un puissant obstacle aux progrès de cette secte. Ce n'est point un article de la foi Socinienne qu'il faut renoncer aux Magistratures & à la guerre. Les Sociniens sont en cela plus indulgens aux passions que les Mennonites. Ils ne se font point un scrupule d'exercer des charges en Transilvanie, & apparemment ils prendroient les armes comme le reste des hommes, s'ils avoient un Souverain de leur religion.

(1) *Ils alleguent encore d'autres raisons.* Car comme la plupart des gens sont plus portez à acquiescer à des preuves de sentiment, qu'à suivre le fil d'une infinité de conséquences enchainées avec methode, & sur des notions distinctes, & qu'ils peuvent même se choquer bien-tôt &

facilement des paradoxes où la raison se precipite, on peut assurer avec quelque vraisemblance que le système des Sociniens n'est guere propre à gagner les peuples. Il est plus propre à conduire au Pyrrhonisme les gens d'étude, & les esprits qui ne s'occupent que d'examen, & que de speculations. Ses adversaires y rencontreroient toujours des endroits foibles, qui leur fournissent les moyens d'en aliener le monde; l'éternité de la matiere, l'étendue de Dieu, la limitation de cette étendue, celle de la science divine, celle des peines de l'Enfer sont des doctrines Sociniennes, qui étant représentées avec un peu d'éloquence aux Souverains & aux peuples, leur peuvent donner beaucoup d'horreur. S'il est commode à chaque particulier de ne pas craindre les supplices de l'autre vie, il est encore plus incommode de songer qu'on a tous les jours à faire avec des gens qui ne les redoutent pas. Il n'est donc point de l'intérêt des particuliers, qu'aucun dogme qui est capable de diminuer la peur des Entiers s'établisse dans le pais; & il est assez probable que les Predicateurs de cette espece de relâchement, choqueront toujours le public beaucoup plus qu'ils ne lui plairont. Quelcun a dit que (b) *les mêmes personnes qui rejettent l'Evangile à cause de l'austerité de sa morale, rejetteroient encore avec plus d'horreur une Religion qui leur commanderoit de se souiller dans les plus infâmes déreglemens, si on la leur presentoit lors qu'ils sont en état de raisonner, & avant que d'être ensevelis dans les prejugez de l'éducation.* Il a raisonné sur cela, mais il a omis l'une des meilleures reflexions; il n'a point touché à l'amour propre, à l'intérêt personnel. Il est vrai qu'un méchant homme trouveroit son compte, par rapport à sa conscience, dans une doctrine qui lui permettroit l'empoisonnement, l'adultere, le parjure &c. mais par bien d'autres endroits il ne l'y trouveroit point. Il a mere, femme, sœurs & nièces qui le chagrineront mortellement, si elles se disamoient par leurs impudicitez. Il y a plus de gens qui le peuvent empoisonner, voler, tromper, &c. qu'il n'y en a contre qui il puisse commettre ces mêmes crimes. Chacun est plus capable d'être offensé que d'offenser; car entre 20. personnes égales, il est manifeste que chacune a moins de force contre 19. que 19. * contre une. Il est donc de l'intérêt de chaque particulier, quel que corrompu qu'il soit, que l'on enseigne une Morale très-propre à intimider la conscience.

(K) *Que les Provinces-Unies donnent aux Sociniens. . . ne savent guere l'histoire.* Les Unitaires ont fait plusieurs tentatives pour s'établir en Hollande. La premiere est attribuée à Erasme Jean Recteur de College à Anvers, qui publia un Ouvrage l'an 1585. où il ne mit point son nom, & qui a pour titre, *Antithesis doctrinae Christi & Antichristi de uno vero Deo.* Zanchius le refusa l'année suivante. La seconde tentative fut celle de Comeille Daems, Jurisconsulte de Malines, qui se transporta de Tergou le lieu de sa résidence à Utrecht, pour y semer quelques traites de Socin en manuscrit. Les Magistrats en ayant eu connoissance le voulurent arrêter; mais il prit la fuite, ses papiers furent saisis. Il les recouvra quelques

(A) Voyez le Pere Bouhours, Entretiens d'Arife, p. m. 201.

* Et cela sans qu'on suppose que les 19. agissent de concert contre la 20.

* Apologie pour la Religion des Hollandois, par Jean Brun, imprimée l'an 1675.

† A la page 173.

‡ Dans la remarque L.

(a) Tiré de Gubernius Voetius, Dissert. 10. 3. p. 811.

(b) Hoornbeek, Apparatu ad controversas Socinianas, pag. 98.

(c) Id. ib.

(d) Voetius Polit. Eccl. tom. 1. lib. 4. p. 533.

(e) Hoornbeek, ib. pag. 97.

(f) A Adam Francius Ministre de Clausembourg.

(g) Magnam in his terris Socinianorum messem esse. Id. ibid.

(h) Voyez l'article Volkelius.

(i) Voetius ibid. pag. 532.

(k) Inter alias motivas hanc suggererent, quod hac ratione toti orbi Christiano foetidium redderetur federatum Belgium. Id. ibid.

(l) Oportere ut Regnum Poloniam admodum fectat. Id. ibid.

(m) Id. ib.

favent guere l'histoire, & se verront solidement refutez, s'ils lisent ce * qui fut repondu aux lettres de Mr. Stoupp. Ils y verront la date † d'un grand nombre d'Ordonnances publiées contre les Sectaires, & je dirai ‡ quelque chose de celles qui se rapportent aux Sociniens, & je m'étendrai un peu plus (L) sur celle de l'an mois après, parce que le gouvernement de la ville passa en d'autres mains. La troisième tentative fut celle d'Ostoroode, & de Vaidove, qui vinrent de Pologne à Amsterdam l'an 1598. avec quantité de livres Sociniens imprimez & manuscrits qu'ils commencèrent à faire traduire en Flamand (a). Les Magistrats ayent fait saisir tous ces livres les envoyerent à l'Academie de Leide, & puis aux Etats Generaux, & avant cela ils firent une rude censure à ces deux Sociniens, & leur commanderent de se retirer. Les Etats Generaux ayant après le jugement des Theologiens de Leide sur ces Ouvrages, ordonnerent qu'ils fussent brûlez en presence d'Ostoroode, & de Vaidove, & que ces deux personnaages eussent à se retirer hors des Provinces Unies dans 10. jours (b). Le jugement des Theologiens de Leide fut que ces Ecrits ne differoient guere du Mahometisme, & qu'ils contenoient des blasphèmes qui ne pouvoient être tolerez parmi les Chretiens sans une extrême impieté. (c) Scripta ista ad Turcissimum proxime accedere, & veram aternamque Deitatem Christi Fili Dei, & Spiritus S. officium Christi, beneficia ejus salutaris, & Baptismi sancti institutionem, & nostram Religiosum erga eum officium evortere, & similia multa adeo blasphemia, ut sine gravissima impietate nec in vulgus sperari, nec inter Christianos ferri possint conimere. L'an 1617. Adolphe Venator Ministre d'Alcmaer fut relegué dans une Ile, pour avoir fait un Ouvrage qui venoit le Socinien, quod portenta Sarmatica speret (d). Le schisme des Arminiens a favorisé l'entrée du Socinianisme dans la Hollande; car ils ne refusent pas la Communion Ecclesiastique aux Sociniens. De sorte que ceux-ci ont pu sejourner dans plusieurs villes des Provinces Unies sans y être reconus. Le (e) Prince de Transilvanie intercepta une lettre l'an 1638. par laquelle le Socinien Jean Sartorius demeurant à Amsterdam, faisoit savoir à un (f) Ministre de sa secte qu'il y avoit en Hollande beaucoup (g) de gens de leur parti. Il est certain qu'en ce tems-là ils avoient gagné quelques sectateurs, & que leurs livres se repandoient. Pour arrêter cette licence le Magistrat d'Amsterdam condamna au feu quelques écrits (h) de Volkelius l'an 1642. Les Synodes de Hollande ont montré leur zèle pour empêcher la propagation de cette heresie. Ils (i) presenterent une Requête aux Etats de la Province l'an 1628. où ils les animerent par plusieurs raisons à ne la point tolerer, & ils exposerent entre autres choses (k) qu'en la tolerant on rendroit puante à toute la Chretienité la Republique des Provinces Unies. Cette remontrance fut imprimée, & refutée. Ceux qui la refutent repondirent à cette raison particuliere, qu'il (l) faloit donc que la Pologne fut extremement puante, puis qu'elle accordoit la liberté d'exercice aux Sociniens. Mr. Voetius dit là-dessus qu'il n'est pas vrai que la Pologne la leur eût jamais accordée, & que'elle montra bien le contraire quelques années après par les mauvais traitemens qu'elle leur fit. (m) Sed infelices illi historici perperam praesupponebant, Regis & regni concessio-

nem; qua nulla erat (n), nec unquam fuerat: (n) Les Sociniens fontient le contraire de ces passages citez ci-dessus remarque A. Voyez aussi la remarque L. lettre g.

(L) Je m'étendrai un peu plus sur l'ordonnance de l'an 1653. Je ne sai pas ce que les Etats de Hollande repondirent l'an 1628. à la remontrance de leurs Synodes, mais j'ai lu les actes de ce qui fut fait en pareil cas l'an 1653. Les Deputez des mêmes Synodes leur remontreirent que les sectateurs de Socin, gens qui renversoient tout le Christianisme, la resurrection des morts, l'esperance de la vie éternelle &c. osoient venir dans les Provinces Unies, & principalement en Hollande pour y pervertir les fideles, & pour déchirer l'Eglise: qu'on savoit assez le zèle que les Ragotski avoient fait paroître contre ces heretiques dans la Transilvanie, & ce qui avoit été decerné contre eux en Pologne l'an 1638. & l'an 1647. Qu'on les avoit chassés de la Pologne, qu'on avoit ruiné leur temple, leur Bibliothèque, leur imprimerie, parce qu'ils avoient sous la presse un livre très-scandaleux contre le mystere de la Trinité. (o) Quemadmodum Rakociana do-

(o) Voyez la Reponse de Cocceius ad Apologiam Equitum Polonorum, fol. 2 verso. (p) Ibid. (q) Decretum est, ut non tantum protervia de infidelitate Sectariorum, ut oportet, corrigatur, sed & idonea Edicta adversus omnia gravia peccata, scandalosos libros, & scripta Sociniana, & similia, publicentur & proponantur. Ibid. (r) On en specifie plusieurs dans la remontrance.

Quemadmodum Rakociana doctores in Transilvania adversus hos errorum seminatores zelaverunt; quid anno 1638. & 1647. in Polonia contra ipsos actum sit, quomodo ex Polonia sunt ejeti, & ipsorum bibliotheca dispersa, ipsorum sacros disjectus, templum, schola, typographicum, ipsi adempta, quod liberum sub prelo haberent sine inscriptione, Tormentum throno Trinitatem deturbans, in recenti memoria est. Que les Etats Generaux procederent vigoureusement contre eux l'an 1598. Qu'en 1639. par la suggestion de l'Ambassadeur d'Angleterre toutes les Provinces furent averties de l'arrivée de quelques Sociniens, & exhortées de prevenir tout de bon ce mal par leurs decrets. Qu'en l'année 1640. les Etats de Hollande notifierent au Synode d'Amsterdam leur resolution, portant que pour ce qui est de la proscription des Sociniens, & de leurs livres, on en ordonneroit ce qui seroit necessaire tout aussi-tôt qu'on sauroit plus exactement l'état de la chose. (p) Anno 1640. Synodo Amsterodamensi hoc decretum illustrissimum & prepotentium Ordinum inimitatum est: Quod attinet Socinianorum exclusionem & librorum ejus Secta, sciuntur, si accuratus Illustrissimus Ordinibus doceantur, Socinianos aut libros ipsorum in hac provincia apparere, ipsos tunc promie adversus ipsos & ipsorum libros prout res exegerit, statutos. Que les Etats Generaux avoient ordonné le 17. de Juillet 1651. conformément à l'avis des Etats de la Province de Hollande donné le 12. d'Avril precedent (q), que l'insolence des Sectaires fût reprimée de la bonne sorte, & qu'on publiât de bons Edits contre les livres Sociniens &c. Après cela les Deputez des Synodes representent qu'il est manifeste que ces Heretiques rôdent le pais, qu'ils s'efforcent d'y gagner des sectateurs, & qu'ils repandent plusieurs (r) mauvais livres; que ce sont les plus dangereux ennemis que l'Eglise puisse avoir, puis

l'an 1653. Il n'y a nulle aparence dans l'accufation qu'un Auteur moderne a publiée,

puis qu'outre qu'ils font rufez, & devots en aparence, ils propofent une doctrine qui ne paffe pas la portée de la raifon. On finit 1. par fupplier très-humblement leurs Illuftrés Seigneuries d'aller de bonne heure au devant du mal, en procedant contre les perfonnes, & interdisant les conventicules & les livres: 2. par temoigner que l'on efpere qu'enfin elles executeroient les ordonnances déjà données. (a) Rogant fubmiffè Illuftrium VV. DD. cultores, Deputati Synodorum Australis & Borealis Hollandia, ipfarum nomine, ut huic malo in tempore obviam eatur, ut in perfonas ftatuatur, ut conventicula ipforum & libri prohibeantur, ut prala & typographia ifto ftercore non contaminentur, & officina tam damnofa merce vacuentur.

Les Etats de Hollande communiquerent à la faculté de Theologie de Leide cette requête Synodale, & lui en demanderent fon fentiment. La Faculté repondit qu'il ne fe pouvoit rien voir de

(b) plus horrible ni de plus abominable que la feûte Socinienne; qu'elle ne différoit que tres-peu du Paganifme; qu'il étoit certain qu'elle fe gliffoit dans le païs, & qu'il faloit prier Dieu d'inspirer au Souverain une ferme & fainte refolution d'éloigner tous ces blafphêmes, & d'abolir de fi mechans livres. Confilium fapiens, utile aver-tendis omnibus blafphemis, & abolendis tam noxiis libri. Là-deffus les Etats firent un Edit, par lequel ils defendirent à toutes perfonnes de quelque état ou condition qu'elles fuiffent, de porter aucune des heresies Sociniennes dans le païs, ou de les communiquer à d'autres, & de tenir pour cet effet aucune afsemblée. Ils declarerent que tous les contrevenans feroient banis la premiere fois de la Province, comme des blafphemateurs du nom de Dieu & perturbateurs du repos public; & qu'en cas de recidive ils feroient punis comme on le trouveroit à-propos. Ils defendirent auffi fous de grieves peines l'impreffion & le debit des livres Sociniens, & ils ordonnerent que cet Edit fût publié & affiché par tout où befoin feroit, afin que perfonne n'en pretendit caufe d'ignorance. Voilà ce qu'ils decretèrent le 19. de Septembre 1653. Le Senat (c) d'Utrecht publia un femblable Edit l'an 1655.

Les Sociniens ne garderent pas le fíence; ils employerent l'une (d) de leurs meilleures plumes à compofer une Apologie qui parut l'an 1654. fous le titre de Apologia pro veritate accufata ad illu-striffimos & potentiffimos Hollandia & West-Frifiae Ordines, confcripta ab Equite Polono. Cette piece eft bien écrite; toutes les foupçonneffes de Part y font obfervées; il y regne par tout un grand air de moderation, avec la hardieffe artificieufe de nier les accufations. L'Auteur fe fert des mêmes raifons (e) generales que Tertullien a employées dans fon Apologetique, & Calvin dans l'Epítre dedicatoire de fon Inftitution, & plusieurs autres Reformateurs dans des Ecrits contre les inftances de la Sorbonne. C'eft un inconvenient inevitable; la fauffe Eglife qui demande la tolerance, & qui fe plaint des loix penales, allegue les mêmes lieux communs que la vraye Eglife qui fe trouve dans le même cas. La vraye Eglife qui demande aux Souverains l'extirpation de la fauffe, employe les mêmes motifs, & les mêmes preuves que la fauffe allegue, en demandant l'extirpation de la veritable. Il feroit à fouhaiter que des

Communions fi differentes dans le fond, ne fe reffemblaffent pas dans l'emploi du même fíle, & de la même topique; mais c'eft un bien que l'on ne fe peut promettre dans ce monde. Le mal eft à cet égard fans remede; il faut que l'homme ait entre autres exercices celui de chercher le droit réel au milieu de cent pretendans, qui tiennent le même langage quant aux raifons generales. Mais pañons à une autre obfervation.

Quand on prefente des requêtes contre un par-ti, il n'y a rien que l'on doive plus éviter que l'al-legation des faits dont on n'eft pas bien inftruit, ou qui ne font que des preuves équivoques; car on fe trouve refuté quelque tems après d'une maniere qui ne plaít pas. Par exemple, le Chevalier Polonois foutient 1. que les (f) Ragotski n'ont jamais perfecuté les Sociniens, & qu'ils les avoient (g) toujours maintenus dans la liberté de

confcience qu'ils leur avoient promise, & les y maintenoient encore. 2. Qu'il ne faloit pas tirer avantage des vexations à quoi les Sociniens étoient expofez dans la Pologne, ni de la demolition du temple de Racovie, puis que les Evangeliques y fouffroient les mêmes traverses, & qu'ils y recouroient à Vilna un traitement tout femblable à divit celui de Racovie deux ans après, & fous le même pretexte. (h) Poloniam deinde, inaufufo omne com-memorant, patriam noftram; qua dum non tantum nobis, fed etiam (i) Evangelicis, & aliis, contra jurifjurandi & foderum fidem, templa adi-mit, exercenda religionis libertatem labefactat, & variis preffuris, ob diverfum in facris fenfum, (j) Voyez in feftam fefta prebet; vindicent Dei manu in fe Jean provocavit. . . . (k) Eversum nobis fuerit Ra-covia templum, quanquam de everfione templi de-crevitum nihil habet, eo quo dicunt anno: fed eodem exemplo eversum eft & Vilna Evangelicus biennio 532. & post funm templum. Pulsi fuerunt Miniſtri Ra-covia, quanquam Miniſtri Racovia decreto pulsi non que ſunt, ſed ſoli Profefſores; pulsi ſunt & Vilna; pro-ſcripti fuerunt illi; proſcripti ſunt & iſti; & qui-dem illi ipſi, qui paulo ante Racoviano caſui ex au-toritate bone inſultaverant. Sic in nobis captum, in Eu-an-gelicis, qui permiferant, ulterius progreſſum eſt exem-plum. Exempla enim tramites quorundam, nec li-nux, tan-tibi conſiſtunt, ubi capere. Occaſio & pretextus rei par des utriuſque injuria & calamitatis innocentibus in-ferenda ſunt idem, nenipe imago juvenili quorum-tantio par dam temeritate violata. 3. Qu'il n'étoit pas vray des procès que la dilgrace de Racovie eût été fondée ſur l'impreſſion d'un Ouvrage, dont le titre étoit ou-trageux à la Trinité. Il le prouve démonſtrative-

(f) Apo-logia pro veritate accufata, p. 39.
(g) Qui-bus hæc illuſtriffi-ma Do-mus pa-cem & libertatem
(h) Ibid.
(i) Ibid.
(j) Ibid.
(k) Ibid.
(l) Ibid.
(m) Ibid.
(n) Ibid.
(o) Ibid.
(p) Ibid.
(q) Ibid.
(r) Ibid.
(s) Ibid.
(t) Ibid.
(u) Ibid.
(v) Ibid.
(w) Ibid.
(x) Ibid.
(y) Ibid.
(z) Ibid.

(c) Voer-tius, Polit. Ecclef. 10. 1. p. 533.

(d) Celle de Jonas Slichtingius. Voyez la Biblioth. des Antiqu. pag. 130.

(e) Je me ſervi de cette építete, parce que les circonſtances par rapport à la rigueur des loix penales épc. ne font point les mêmes qu'ici dans l'Apologie de Tertul-lien & de Calvin.

(b) Ibid. ce ment par le decret de la Diète, qui ne fit aucune mention d'un tel livre, & qui n'auroit pas man-qué de n parler, ſi c'eût été la raifon de punir ainſi leur ſeûte. Il ajoûte que Jean Latus, le ſeul Auteur qui ait parlé de la pretendue impreſſion de ce livre, ne dit pas pourtant qu'elle ait été caufe de la ruine de leur Ecole & de leur imprimerie.

(h) Ibid. Nam caufa diſturbationis Racoviana, quam accuſatores noſtros coram vobis pro vera venditare non pudet, ipſo Decreto Comitiali manifeſta vanitatis Lati Coar-guitur. Ajunt enim cauſam fuiſſe, quod li-brum habuerimus ſub pralo, hoc titulo, Tormen-tum throno Trinitatem deturbans. Nullus liber unquam hoc titulo inter nos exſtitit, nedum ut ſub pralo fuerit. . . . Auctor (x) iſtius commentii fuit édition Latus quidam, Moravus, qui profugum ſeſe ex de 1661. Moravia,

(l) Ibid. p. 41. ce ment par le decret de la Diète, qui ne fit aucune mention d'un tel livre, & qui n'auroit pas man-qué de n parler, ſi c'eût été la raifon de punir ainſi leur ſeûte. Il ajoûte que Jean Latus, le ſeul Auteur qui ait parlé de la pretendue impreſſion de ce livre, ne dit pas pourtant qu'elle ait été caufe de la ruine de leur Ecole & de leur imprimerie. (l) Ibid. p. 42.

(f) Apo-logia pro veritate accufata, p. 39.
(g) Qui-bus hæc illuſtriffi-ma Do-mus pa-cem & libertatem
(h) Ibid.
(i) Ibid.
(j) Ibid.
(k) Ibid.
(l) Ibid.
(m) Ibid.
(n) Ibid.
(o) Ibid.
(p) Ibid.
(q) Ibid.
(r) Ibid.
(s) Ibid.
(t) Ibid.
(u) Ibid.
(v) Ibid.
(w) Ibid.
(x) Ibid.
(y) Ibid.
(z) Ibid.

publiée, que l'on enseignoit secrètement (M) leurs heresies à Port-Royal. Je n'expose

Moravia, religionisve an rebellionis causa oblitus; sed odii in nos ex suorum disciplina concepti non immemor, in ipsa patria nostra, qua exulem benignè suscepit & fovit, eo protervia progressus est, ut nobis patria civibus insultare ausus fuerit, edito suorum pleno libello; inter quos & hæc de libro isto fabula est. Et tamen hic ipse, quamvis vanus Auditor, dicit quidem illo ipso tempore, quo res Ecclesie nostrae Racovia sunt eversa, deludasse nostros in extrudendo isto pestifero, quem ait, libello: sed hanc fuisse causam adversariis illarum everendarum non dicit: Juventus, inquit, Scholæ an fam præbuit, quæ effigiem crucis dejecerat. Sed narrationi illius per se vana, quo speciosior esset, assuendum aliqui fuit ab accusatoribus. Cocceus publicæ unæ reponit fort solide à ce manifeste des Sociniens l'an 1656. Je l'ai principalement consultée à l'égard de ces 3. points; car je m'attendois à y trouver la confusion de l'Apologiste; mais je n'y ai rien trouvé ni sur le 1. ni sur le 2. article; & quant au 3. je n'y ai vu si ce n'est que le bruit courut qu'au tems du desordre de Racovie, les Sociniens avoient sous la presse un tel Ouvrage.

(A) Cocceus in Examine Apologiae Epistolis Poloni, pag. 138.

(b) Apologia Equitis Poloni, p. 73-74.

(c) Ibid. p. 76.

(1) Act. xxiv. 15.

(2) 2. Cor. v. 11. 12. Vide Confess. vindic. cap. 20.

(d) Servez-vous de ces comme d'une preuve de ce que j'ai observé dans l'article d'Origene pag. 699. col 1.

(e) Negari à suis impiorum resurrectionem, negat Eques. Citat in margine Confess. vindic. cap. 20. Ipsa Confessio Belgica, que Apologiz adjungi solet, in capita distincta non est. Quod libri sit Confess. vindic. adhuc ignoro. Cocceus ubi supra p. 220.

(A) *Quam causam habuerim Poloni eripienda vobis Racovia, non disputo. Certum est, eo tempore vulgatum fuisse rumorem, tale, quale libellus Depuratorum memorat, scriptum sub prelo sudasse.* Il ne faudroit jamais s'appuyer sur des bruits vagues & sans maitre, dans des pieces juridiques, comme sont des remontrances d'un Synode à son Souverain, destinées à obtenir la suppression d'une secte. Dans les accusations qui regardent la doctrine, il est plus aisé de se defendre sur ce que l'on a pu avancer qui n'est point exact: par exemple, on mit en fait dans la remontrance, que les sectateurs de Socin détruisent la resurrection des morts, & l'esperance de la vie éternelle. La Faculté de Theologie de Leide assura pareillement qu'ils nient avec les Sadduciens la vie de l'ame separée de son corps, & la resurrection des impies. Le Chevalier Polonois soutint qu'en cela on les calomnioit. (b) *Quis non cupiat animas etiam corporibus carentes vivere, agere, intelligere; Dei conspectu & gaudiis celestibus perfrui, pro nobis, in corpore adhuc, tanquam in carcere agentibus, Deum orare, nostrique curam gerere? quis non pedibus in hanc sententiam eat? . . .* (c) *Nos ammirum, quamdiu sine corporibus sunt, statum, Deo relinquimus, certissima fide, que propria Christianorum est, mortuorum resurrectionem complexi. . . Negare nos ajuat, impiorum resurrectionem. Nos vero cum Apostolo, (1) spem habemus in Deo, resurrectionem fore mortuorum, justorum & injustorum; justorum ad vitam æternam gaudia, injustorum ad ignis æterni supplicia. Et (2) hunc terrorem Domini, (qui haudquaquam vanus in ullis futuris est) scientes, homines suademus, Deo autem manifesti sumus, speramus vero etiam conscientis vestris fore manifestos (d).* Cocceus ne fut point reduit au silence par cette denegation, que l'on apuyoit sur un Ouvrage en quelque façon liturgique, pour le moins authentique, puis que c'étoit l'apologie de la Confession de foi: il (e) avoua qu'il ignoroit ce que c'étoit que ce livre; mais il eut des citations à donner; il eut de quoi disputer; il fut que dire.

Je dirai en passant que rien n'a été plus prejudiciable aux Sociniens, qu'une certaine doctri-

ne qu'ils avoient crû fort propre à lever le plus grand scandale, que les esprits philosophes puissent prendre de notre Theologie. Tout grand raisonneur qui ne consulte que la lumiere naturelle, & cette idée brillante d'une bonté infinie, qui moralement patlant constitue le principal caractère de la nature divine, se choquera de ce que dit l'Ecriture sur la durée infinie des supplices de l'Enfer; & principalement s'il y ajoute les paraphrases & le détail (f) des explications qui se trouvent dans plusieurs livres. *Deus optimus maximus* étoient les titres courans & ordinaires de la nature divine, selon le langage des anciens Payens: c'étoit leur style de formule en parlant de Dieu, & ce style ne connoissoit point *Deus severissimus, implacabilissimus*. Ce style contenoit deux épithetes, qui à proprement parler n'étoient que l'image & que l'expression d'une seule qualité, je veux dire d'une bonté souveraine; car afin que la bonté se deploye comme il faut, elle doit être accompagnée de la grandeur. Et qu'est-ce, je vous prie, que la grandeur? Est-elle autre chose que magnanimité, générosité, munificence, magnificence, effusion de biens? Cette idée naturelle qui a fait parler ainsi les Gentils, trouve sa confirmation dans l'Ecriture; car il y regne, si j'ose m'expliquer ainsi, une affectation perpennelle de relever la bonté de Dieu sur les autres attributs. Faire du bien, user de misericorde, c'est l'occupation quotidienne & favorite de Dieu, selon l'Ecriture: châtier, punir, user de rigueur, c'est son œuvre non accoutumée & mal plaisante. Ainsi tant qu'on en demeure là, & qu'on ne se soumettra point humblement à quelques textes de l'Evangile, on regardera avec horreur le dogme des tourmens & des supplices infinis de tous les hommes, à quelques-uns près. Les Sociniens desérant trop à la raison, ont mis des bornes à ces supplices, d'autant plus soigneusement, qu'ils consideroient qu'on seroit fouter les hommes seulement pour les faire souffrir, & sans avoir en vue ni le profit du souffrant, ni celui des spectateurs; ce qui n'a jamais eu d'exemple dans un tribunal bien réglé. Ils ont cru que cela aprioviferoit au Christianisme

(g) *En langue vulgaire, Dirk Raphaels Camp-huyken, Il étoit né l'an 1586. & il mourut à Horrum l'an 1627. Il est Auteur de plusieurs livres. Voyez la Bibliothèque des Anturimins.* (h) *Cocceus ibid. p. 305.*

(M) *Enseignoit secrètement leurs heresies à Port-Royal.* L'Auteur de la Politique du Clergé de (i) *Politi- que du Clergé de France, France, dit-il (i), de croire que l'Eglise Romaine est la véritable*

CONSIDERATION sur le dogme de l'éternité de l'Enfer.

(f) Voyez le livre intitulé, Les merveilles de l'autre monde, composé par un Chanon de Riez nommé Arnoux.

(g) En langue vulgaire, Dirk Raphaels Camp-huyken, Il étoit né l'an 1586. & il mourut à Horrum l'an 1627. Il est Auteur de plusieurs livres. Voyez la Bibliothèque des Anturimins.

(h) Cocceus ibid. p. 305.

(i) Politi- que du Clergé de France, dit-il (i), de croire que l'Eglise Romaine est la véritable

n'expose point en particulier ce qui concerne les opinions & les livres de Socin. On

table Eglise; qu'on s'y doit tenir inseparablement
 attaché, & qu'on ne s'en devoit jamais separer:
 mais cependant ils n'ont aucune attache à ses dog-
 mes, ni aucun respect pour son culte. Jamais ces
 sortes de gens ne furent en si grand nombre dans ce
 Royaume. Il y en a d'entr'eux qui poussent leur in-
 credulité si avant, qu'elle va jusqu'à revoquer en
 doute les plus importantes veritez du Christianis-
 me. Ils sont Sociniens, ne croyent ni le mystere de
 la Trinité, ni celui de l'Incarnation. Je sçay là-
 dessus des choses si particulieres que je n'en sçavois
 douter. Je ne vous les diray point, parce que cela
 ne servirait qu'à vous scandaliser. Et ce qui est de
 plus terrible, c'est que ce n'est pas là seulement la
 Religion de nos jeunes Abbez, c'est la Theologie de
 quelques Societez graves, sages, & qui sont une
 grande parade de la pureté de leurs mœurs, & de
 leur attachement pour la foy Catholique. Voyons
 ce que Mr. Arnaud repondit à cet Auteur. » Il
 » (a) faut n'avoir ni honneur ni conscience, pour
 » attribuer à un grand nombre de personnes des
 » crimes noirs & atroces, lors que tout le monde
 » peut facilement reconnoître, que des accusa-
 » tions si horribles ne sçavoient estre fondées
 » que sur une pure calomnie. Or qui ne voit
 » qu'on ne peut penser autre chose de ce que dit
 » cet Ecrivain. Il peut y avoir en France, mê-
 » me parmi des Abbez, quelques personnes assez
 » impies, pour ne croire ni la Trinité, ni l'In-
 » carnation: mais il faut autre chose pour pou-
 » voir dire, sans le rendre coupable d'une infame
 » calomnie, que c'est aujourd'huy la Religion de
 » nos jeunes Abbez. Il faut qu'on soit assuré qu'il
 » y a au moins une grande partie de ces jeunes
 » Abbez, qui n'ont point d'autre Religion que
 » celle-là. Or comment le pourroit-il sçavoir?
 » Ceux qui seroient assez malheureux pour estre
 » dans ces sentimens impies, seroient-ils assez
 » foux pour s'en ouvrir au tiers & au quart, &
 » pour s'exposer par là à ce qu'ils en auroient à
 » apprehender? Et cette folie sur tout pourroit-
 » elle estre commune à tant de personnes, qu'on
 » pût dire, sans apprehender de passer pour im-
 » posteur, que c'est la Theologie des jeunes Ab-
 » bez? Cependant il a l'effronterie de le suppo-
 » ser comme une chose tellement connue, qu'il
 » le ne luy sert que de prelude pour autoriser une
 » medifance beaucoup plus noire, qui luy fait as-
 » surer, comme une chose dont il est bien certain,
 » que quelques Societez graves, sages, fort re-
 » glées dans leurs mœurs, & qui passent pour
 » Catholiques, ne croyent non plus que ces Ab-
 » bez, ni l'Incarnation ni la Trinité. Et ce qui
 » est de plus terrible, dit-il, est que ce n'est pas
 » seulement la Religion de nos jeunes Abbez, c'est
 » la Theologie de quelques Societez graves, sages,
 » & qui sont une grande parade de la pureté de
 » leurs mœurs, & de leur attachement pour la foy
 » Catholique. Cela passe toute impudence, d'at-
 » tribuer non à quelques particuliers, mais à des
 » Societez, & non à une seule, mais à quelques
 » Societez, à qui il donne de grandes louanges
 » de sagesse & de reglement dans les mœurs, de
 » ne pas croire les premiers mysteres de la Reli-
 » gion Chrétienne; & de hipposer que cela peut
 » estre, sans qu'aucun de ceux qui pourroient ar-
 » rester le cours d'un si abominable desordre en
 » sçût rien, ou que le sçachant on le souffrît: &

» enfin de s'imaginer que le monde sera assez sot,
 » pour croire une chose si incroyable, sur la foy
 » d'un homme de paille, qui dit dans un écrit
 » sans nom: Je sçay là-dessus des choses si parti-
 » culieres, que je n'en sçavois douter: en ajout-
 » par une méchante finetie: Je ne vous les diray
 » point, parce que cela ne servirait qu'à vous scan-
 » daliser. On a de la peine à concevoir que la
 » hardiesse à calomnier ait pu aller jusques là. On
 » n'a pas néanmoins tant de sujet d'en estre sur-
 » pris dans un Calviniste. Il n'a fait, &c.

Il n'y avoit pas moyen de se taire après avoir
 été poussé à bout de cette façon: aussi a-t-on vu
 que l'Auteur de la Politique du Clergé n'est point
 demeuré muet: raportons ce qu'il a dit pour sa
 justification. Il s'est persuadé, dit-il (b) en par-
 lant de Mr. Arnaud, qu'on avoit voulu designer de Mr.
 les Jansenistes par ces Societez graves, sages, Arnaud,
 & qui sont une grande parade de la pureté de leurs p. 196.
 mœurs, & de leur attachement pour la foy Ca-
 tholique. Peut-estre n'a-t-il pas tort. Nous (c) Notez
 ne sçavons pas quelles étoient les pensées de l'Auteur le peu de
 de la Politique du Clergé. Mais je sçay bien qu'il y a un cas
 à lieu de soupçonner ces Messieurs d'avoir une Theo-
 logie qui n'est guere Chrétienne, & qui approche de
 de la Theologie Socinienne. Cela me fait de la peine
 ne, d'estre obligé à dire ce que nous pensons là-des-
 sus, & ce que nous avons lieu de penser. Nous n'ose la Po-
 n'aimons point à accabler des miserables, & qui sont
 déjà chargés de la haine publique. Et certainement
 si ces Messieurs ne nous y forçoient, nous n'exposeri-
 ons pas aux yeux du public ce qui est capable de sou-
 tenir ce soupçon. Mais ils nous poussent à bout; &
 si ce que nous allons dire leur déplaît, il faut qu'ils
 s'en prennent à eux-mêmes. Nous ne voudrions pas
 prononcer d'une maniere aussi positive qu'on fait
 Filleau & le Jésuite Meynier, que ceux qu'on ap-
 pelle Jansenistes sont de veritables Déistes, enne-
 mis des Mysteres de la Religion Chrétienne.
 Mais il est vray qu'il leur est échappé de dire des choses
 contre la Divinité de Jesus-Christ, qui donnent
 lieu de soupçonner qu'ils cachent dans le cœur de ter-
 ribles mysteres. Faites un peu d'attention, je
 vous prie aux preuves qu'il va donner. Ces Mes-
 sieurs, dit-il (d), ne font point de difficulté d'avouer (d) Esprit
 que la Divinité de Jesus-Christ n'est pas suffisant de Mr.
 ment prouvée par l'Ecriture Sainte. . . L'Auteur Arnaud
 (e) de la Perpetuité de la Foi demande, (f) pour
 quoy Jesus-Christ n'a-t-il pas fait connoître sa divi-
 nité en termes si clairs qu'il fut impossible de les élu-
 der. De ces paroles & de celles-ci, Dieu n'a pas (e) Id. ib.
 voulu que les veritez de la foy fussent proposées aux
 hommes avec la dernière évidence, l'Auteur de la 103.
 Politique du Clergé conclut que les Jansenistes
 ont ce principe: La (g) Divinité de Jesus-Christ (g) Esprit
 & la Trinité ne sont pas clairement exprimées dans
 l'Ecriture. Après cela il nous dit, que ce prin-
 cipe est faux de toute fausseté, car il n'est pas vray
 que les passages qui prouvent la divinité de Jesus-
 Christ puissent être en façon du monde éludés. Il n'y
 a point de passages si clairs, on le sait bien, conti-
 nué-t-il, sur lesquels les heretiques n'imaginent,
 & n'ayent inventé des chicanes. Mais si l'on appelle
 cela éluder, il n'y a rien dans l'Ecriture, rien mê-
 me dans tous les livres du monde & dans le langage
 de hommes, qui ne puisse être éludé. Il prouve
 cela en montrant de quelle maniere l'on pourroit
 faire des chicanes sur les textes de l'Evangile qui

(a) Ar-
 naud,
 Apologie
 pour les
 Catholi-
 ques, 2.
 part. ch. 4.
 p. 31. &
 suiv.

(b) Esprit
 de Mr.
 Arnaud,
 10. 1. ch. 6.

(c) Notez
 le peu de
 cas
 de la Po-
 litique du
 Clergé.

(d) Esprit
 de Mr.
 Arnaud
 ibid. pag.
 197.

(e) Id. ib.
 p. 198.

(f) Page
 de la 103.

(g) Esprit
 de Mr.
 Arnaud
 ibid. pag.
 201.

* *Daniel Hartnaccius in continuatione Jo. Miralii Synagm. Histor. Ecclis.* On le peut apprendre en gros dans le Dictionnaire de Moreri. Un Historien Allemand * a redigé en 229. propositions la doctrine des Sociniens.

SOM-

(a) *Espirit de Mr. Arnaud ubi supra p. 203. & suiv.*

(b) *Ibid. p. 205. & suiv.*

(c) *Ibid. p. 209.*

(d) *Ibid. p. 211.*

(e) *Ibid. p. 212.*

(f) *Pag. 213. jusqu'à pag. 219.*

(g) *Ibid. p. 220.*

(h) *Ibid.*

(i) *Ibid.*

(k) *Noter que l'Auteur écrit son livre l'an 1683.*

affirment l'humanité de J. CHRIST, & sur les (a) Canons du Concile de Nicée, & sur un passage qui seroit fait à plaisir (b), pour être la preuve la plus claire & la plus distincte qui se puisse imaginer de la Trinité & de l'Incarnation. En 2. lieu il assure que (c) c'est la dernière de toutes les lâchetés, & la plus grande de toutes les prévarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proie à l'incrédule des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs. . . . Cet (d) aveu, que la Divinité du Fils n'est point suffisamment expliquée dans la Revelation écrite, est justement ce qui confirme les Sociniens dans leur herese, & ce qui peut porter les autres à l'embrasser. En 3. lieu il dit (e) que Mr. Arnaud doit reconnoître, que jusqu'au Concile de Nicée il a été permis de nier la Divinité de Jesus-Christ sans risquer son salut, & que si l'article de la Divinité du Fils n'a point été un article de foy nécessaire au salut durant trois cens ans, il n'a pu le devenir par la decision d'un Concile, parce que selon les plus raisonnables Docteurs de l'Eglise Romaine, du nombre desquels Messieurs de Port-Royal sont, l'Eglise, le Pape, ni les Conciles ne scauroient faire de nouveaux articles de foy. D'où il s'ensuit, qu'encore aujourd'hui la Divinité du Fils n'est pas un point de foy, pour lequel on puisse dire anatheme à ceux qui le nient. Aussi en s'avancant de principe en principe, il est clair qu'on n'a pas mauvais raison de soupçonner Mr. Arnaud de ne point croire les mysteres de l'Incarnation & de la Trinité, ou du moins de ne les pas regarder comme des affaires capitales dans la Religion. En 4. lieu il prouve (f) que ces Messieurs ont fait paroître qu'ils n'avoient pas une grande deferençe pour l'autorité de l'Eglise. Cela étant, conclut-il (g), les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation d'une part ne pouvant être prouvez par des textes de l'Ecriture qui ne puissent être éludés, selon ces Messieurs; & d'autre part n'étant appuyez que sur des decisions pour lesquelles ils ne croyent pas qu'on doive avoir une soumission aveugle, il est clair que ces mysteres n'ont plus de fondemens sermes, & que dans la Theologie de Port-Royal ils ne peuvent être tout au plus que des problemes. En 5. & dernier lieu il nous regale d'un conte, qu'il fait preceder d'un preambule qui vaut son pesant d'argent. (h) *Fajoutez-y une histoire, dit-il (h), que je ne donne au public qu'avec repugnance, & après avoir long-temps combattu. Si ces Messieurs ne nous pouvoient pas avec tant d'injustice & tant de cruauté, nous n'en serions jamais venus là. Mais on ne doit plus rien à un homme comme Mr. Arnaud, qui viole si hautement les loix de la charité & de la sincerité.* Voici l'abregé de cette histoire. Il (i) y a environ (k) 15. ou 20. ans qu'un jeune homme, fils d'un Tresorier de France de la Generalité d'Orleans, nommé Picaut, ou Picot, destiné à l'Eglise, étudioit à Paris dans la Maison de Messieurs de Port-Royal. La conversation d'un Ministre revolté, & quelques lectures le convainquirent que le Pape est l'Antechrist; il fit là-dessus un écrit pour son usage; & ayant lu que cet écrit étoit tombé entre les mains du Directeur, & que sa famille en étoit avertie, il s'écha-

pa. (l) Il vint au Perche où il avoit un Bene- (l) *Ibid. p. 222.*
fice; afin d'essayer d'en tirer quelque argent.
Il tomba hazardement entre les mains d'un
Gentilhomme Huguenot, distingué pour la
naissance, & particulièrement pour le merite.
Ce Gentilhomme, fort éclairé & habile dans
les matieres de Religion, le poussa fort loin sur
les causes qui le portoit au changement; &
en passant d'un sujet à l'autre, il decouvrit que
ce jeune homme avoit les sentimens des Soci-
niens sur les mysteres de la Trinité & de l'In-
carnation, & qu'il étoit armé de toutes leuts
mechantes difficultez: mais à cela près fort
plein des opinions de l'Eglise Romaine, & fort
peu disposé à recevoir les dogmes des Refor-
mez, excepté celui-là, que le Pape est l'An-
techrist. Le Gentilhomme fut extrêmement
surpris de voir que ce jeune homme étoit Soci-
nien. Il luy demanda où il avoit pris ces opi-
nions. Le jeune homme repondit sans myste-
re, qu'il les avoit prises dans la Maison de Port-
Royal où il avoit étudié; qu'il y avoit là dedans
diverses personnes qui avoient ces sentimens:
qu'on defendoit aux Novices & aux Etudiants
de lire les livres de Calvin & des Calvinistes;
qu'aussi ne les avoit-il jamais lus: mais que pour
les Ouvrages des Sociniens, ils n'étoient point
enfermez dans un lieu à part de la Bibliotheque
de la Maison, & que les lisoit qui vouloit. En
suite ce jeune garçon se fauva en quelque Pro-
vince éloignée, & sortit enfin de France pour
éviter la persecution de ses parens. Et l'on a
scu depuis, que ceux qui avoient travaillé à l'in-
fuir, n'avoient jamais pu venir à bout de le
defaire de son Socinianisme. Nous oublie-
rions l'une des meilleures pieces du fac, si nous
ne raportions pas ce qui suit. L'Auteur (m) de (m) *Ibid. p. 224.*
l'Apologie pour les Catholiques, qui verse des tor-
rens de bile à la rencontre d'un mot qui le chagrine
tant soit peu, ne manquera pas de se recrier en cet
endroit contre l'impudence, contre la fourbe & la
calomnie. Il n'y aura pas, selon luy, assez de feu
dans les enfers pour punir l'auteur d'une si horrible
medifance. Mais je veux bien l'avertir, que je ne
me reus garand que de ceci. 1. C'est que ce jeune
homme a fait cette histoire, & l'a faite à un grand
nombre de personnes tres-dignes de foy, & d'une
probité parfaitement reconnüe. 2. Que ce jeune
homme étoit véritablement Socinien en sortant des
mains des Theologiens de Port-Royal, & qu'il avoit
appris le Socinianisme dans leur Maison. Du reste
on ne scauroit dire, si ce qu'il ajoutoit est vray, que
ses maîtres fussent infelices de la même herese. Mais
on ne voit aucune raison qui ait obligé cet Etudiant à
inventer une si horrible calomnie. Et cela, joint à
la maniere dont ils ont parlé des mysteres de la Tri-
nité & de l'Incarnation, peut faire, sinon une preuve,
au moins un tres-violent soupçon. Voilà ce que
nous en savons, & ce que nous avions à en dire.
Le Public formerà ses sentimens là-dessus comme il
luy plaira. C'est ce que l'on gagne à pousser les gens
à bout.

Cet Auteur ne croyoit pas que la repliche de
Mr. Arnaud ne contiendroit que peu de paroles, il
s'attendoit à des torrens de reflexions & d'excla-
mations, car il avoit une opinion merveilleuse
des

SOMMONA-CODOM. C'est ainsi que les Siamois appellent un certain homme extraordinaire, qu'ils croyent être parvenu à la suprême félicité *.

Je n'en

** Voyez la Louhere, Relation de Siam, to. 1. chap. 22. n. 4. et p. m. 500. 501.*

des effets de l'histoire. Mais Mr. Arnaud se contenta de la refuter en peu de mots, & avec beaucoup de moderation, pour un homme qui faisoit fort bien se mettre en colere. Voici ce qu'il dit. „ Il (a) a voulu faire croire qu'on avoit à „ Port-Royal de l'éloignement du Calvinisme, „ mais qu'on y avoit un grand penchant pour les „ heresies des Sociniens, & voicy la preuve qu'il „ en donne. On instruisoit à Port-Royal dans „ les lettres humaines de jeunes enfans de condi- „ tion, qu'on travailloit en même temps à élever „ dans la pieté. Ils n'avoient la plupart que 10. „ 12. ou 14. ans, & le plus âgé en avoit à peine „ 16. C'est pour eux qu'ont été faites les Me- „ thodes Grecques & Latines, & les racines Gre- „ ques en vers François. Ecoutons maintenant „ ce que Mr. Jurieu nous conte dans son fameux „ livre de l'Esprit de Mr. Arnaud. Il dit qu'on „ leur cachoit avec grand soin les livres des Cal- „ vinistes : mais que pour ceux des Sociniens on „ les leur laissoit lire tant qu'ils vouloient : & que „ c'est par la lecture de ces livres qu'un de ces en- „ fans qu'il nomme, & qu'il dit qui estoit d'Or- „ leans, s'estant entêté de erreurs des Sociniens „ avoit quitté l'Eglise, & s'estoit fait Huguenot. „ Or tout cela est faux de la dernière fausseté. Il „ n'y a jamais eu d'enfans à Port-Royal du nom „ & de la famille dont il est dit qu'estoit celui-là „ & il n'y en a mesme jamais eu aucun de la ville „ d'Orleans. Et le fondement de tout cela, qui „ est qu'on laissoit lire à des enfans de cet âge-là „ des livres des Sociniens, ne montre que trop „ qu'il n'y a rien qu'on ne doive attendre d'un „ homme, qui est capable de debiter des menson- „ ges si horribles & si incroyables. „

On pourroit faire plusieurs reflexions sur la peine que l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnaud s'est donnée, pour convaincre de Socinianisme le Port-royal, mais je n'en ferai que trois.

La I. est que si quelqu'un accusoit de la même chose cet Ecrivain, il trouveroit toute faite l'instruction de ce procès dans l'Esprit de Monsr. Arnaud, car il n'auroit qu'à bâtir ce syllogisme.

Un homme (b) qui croit d'une part que les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation ne peuvent être prouvez par des textes de l'Ecriture qui ne puissent être éludés, & qui d'autre part n'a pas une soumission aveugle pour les decisions des Conciles, est Socinien.

Or l'Auteur de l'Esprit de Monsieur Arnaud croit cela, & n'a pas cette soumission :

Donc il est Socinien.

La majeure de ce Syllogisme est évidemment la doctrine de cet Auteur, car voulant justifier ce qu'il avoit dit (c) que le Socinianisme étoit la Theologie de quelques Societez graves, c'est-à-dire de Messieurs de Port-Royal, il s'est servi d'une preuve qu'il a tirée de ce qu'ils enseignent que la divinité de JESUS-CHRIST n'a pas été revelée avec assez d'évidence, & de ce qu'ils ont donné lieu de soupçonner qu'ils ne croyent pas qu'on soit obligé de se soumettre aux Conciles. Il faut donc qu'il prenne cela pour un signe non équivoque de l'heresie Socinienne, autrement il ne se purgeroit pas de calomnie; son accusation seroit mal prouvée, & il demeureroit

chargé de la note d'un faux accusateur. Protivons donc seulement la mineure. Elle a deux parties: la dernière n'a pas besoin d'être prouvée; car il est assez manifeste qu'un Ministre Protestant n'a pas une soumission aveugle pour les Conciles; & vous trouverez la preuve de la première dans ces paroles. (d) *Je n'aviens que je veuille diminuer la force & la lumiere de ces caracteres de la divinité de l'Ecriture: Mais j'ose asseurer que si l'on n'y en a pas un qui ne puisse être éludé par les prophanes. Il n'y en a pas un qui fasse une preuve, & à quoi l'on ne puisse répondre quelque chose: & considérez tous ensemble, quoi qu'ils aient plus de force que séparément, ils n'en ont pas assez pour faire une demonstration morale. Il seroit inutile de m'objecter que ce passage ne regarde point la divinité de J. CHRIST; car en vain prétendrait-on que Dieu nous a revelé évidemment la divinité de son Fils dans l'Ecriture, si l'on soutenoit qu'il n'est point clair que l'Ecriture soit la parole de Dieu. Mais de plus cet Auteur est en procès avec un autre Ministre (e) sur la question si la foi de nos mysteres suppose l'évidence du témoignage, & il a pris là-dessus non seulement la négative, mais il soutient aussi que l'affirmative est un sentiment pernicieux. Voici un autre coup qu'on lui peut donner de ses propres armes. Vous avez dit (f) qu'il n'est pas vrai que les passages qui prouvent la divinité de J. CHRIST puissent être éludés. Vous avez dit qu'ils sont aussi clairs que les passages qui concernent son humanité, & aussi clairs que la decision du Concile de Nicée, & qu'aucun texte que l'on voudroit faire à plaisir. C'est dire que les chicanes à quoi ils pourroient être exposez sont aussi vaines, que les chicanes que l'on seroit contre un texte dressé à plaisir. D'où vient donc que vous avouez (g) que les caracteres de la divinité de l'Ecriture peuvent être éludés? D'où vient que vous dites que les objections des Sociniens sont considerables? Voici vos paroles. (h) *Les preuves de l'Ecriture qui établissent la Trinité, l'Incarnation, la nécessité de la grace ne sont pas dans le dernier degré d'évidence; ces mysteres souffrent & de l'Eglise reçoivent des difficultez, non seulement par égard à la raison humaine, mais aussi par rapport à l'Ecriture sainte, où il y a plusieurs textes qu'on a besoin de reconcilier avec la verité. Si quelqu'un croit que les difficultez des Sociniens contre les mysteres, & celles des Pelagiens contre la grace sont vaines & de nulle consideration, ils se trompent & n'y font pas attention. Ce sont des difficultez tres-reelles & qui méritent d'être éclaircies; Souvenez vous que dans l'Esprit de Monsr. Arnaud, (i) c'est la dernière de toutes les lâchetés, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proie à l'imcredulité des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs, c'est-à-dire en leur avouant comme vous faites, que (k) *Jesus-Christ n'a pas fait connaître sa divinité en termes si clairs, qu'il fut impossible de les éluder.***

(a) Voyez ses deux livres contre Mr. Saurin.

(e) Voyez les deux livres contre Mr. Saurin.

(f) Esprit de Mr. Arnaud en saison du monde éludé. Vous avez dit qu'ils sont aussi clairs que les passages qui concernent son humanité, & aussi clairs que la decision du Concile de Nicée, & qu'aucun texte que l'on voudroit faire à plaisir. C'est dire que les chicanes à quoi ils pourroient être exposez sont aussi vaines, que les chicanes que l'on seroit contre un texte dressé à plaisir. D'où vient donc que vous avouez (g) que les caracteres de la divinité de l'Ecriture peuvent être éludés? D'où vient que vous dites que les objections des Sociniens sont considerables? Voici vos paroles. (h) Les preuves de l'Ecriture qui établissent la Trinité, l'Incarnation, la nécessité de la grace ne sont pas dans le dernier degré d'évidence; ces mysteres souffrent & de l'Eglise reçoivent des difficultez, non seulement par égard à la raison humaine, mais aussi par rapport à l'Ecriture sainte, où il y a plusieurs textes qu'on a besoin de reconcilier avec la verité. Si quelqu'un croit que les difficultez des Sociniens contre les mysteres, & celles des Pelagiens contre la grace sont vaines & de nulle consideration, ils se trompent & n'y font pas attention. Ce sont des difficultez tres-reelles & qui méritent d'être éclaircies; Souvenez vous que dans l'Esprit de Monsr. Arnaud, (i) c'est la dernière de toutes les lâchetés, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proie à l'imcredulité des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs, c'est-à-dire en leur avouant comme vous faites, que (k) Jesus-Christ n'a pas fait connaître sa divinité en termes si clairs, qu'il fut impossible de les éluder.

(g) Ci-criture peuvent être éludés? D'où vient que vous dites que les objections des Sociniens sont considerables? Voici vos paroles. (h) Les preuves de l'Ecriture qui établissent la Trinité, l'Incarnation, la nécessité de la grace ne sont pas dans le dernier degré d'évidence; ces mysteres souffrent & de l'Eglise reçoivent des difficultez, non seulement par égard à la raison humaine, mais aussi par rapport à l'Ecriture sainte, où il y a plusieurs textes qu'on a besoin de reconcilier avec la verité. Si quelqu'un croit que les difficultez des Sociniens contre les mysteres, & celles des Pelagiens contre la grace sont vaines & de nulle consideration, ils se trompent & n'y font pas attention. Ce sont des difficultez tres-reelles & qui méritent d'être éclaircies; Souvenez vous que dans l'Esprit de Monsr. Arnaud, (i) c'est la dernière de toutes les lâchetés, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proie à l'imcredulité des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs, c'est-à-dire en leur avouant comme vous faites, que (k) Jesus-Christ n'a pas fait connaître sa divinité en termes si clairs, qu'il fut impossible de les éluder.

(i) C'est la dernière de toutes les lâchetés, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proie à l'imcredulité des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs, c'est-à-dire en leur avouant comme vous faites, que (k) Jesus-Christ n'a pas fait connaître sa divinité en termes si clairs, qu'il fut impossible de les éluder.

(k) Jesus-Christ n'a pas fait connaître sa divinité en termes si clairs, qu'il fut impossible de les éluder.

(l) Voyez l'Esprit de Mr. Arnaud ibid. pag. 193.

Ma II. reflexion est que si ces preuves du Socinianisme de Messieurs de Port-royal étoient

V V V V V 2
bonnes,

(a) Arnaud, Dissertation sur le prétendu bonheur du plaisir des sens, p. 13. 14

(b) Voyez l'Esprit de Mr. Arnaud, ubi supra, pag. 220.

(c) Dans la Politique du Clergé, p. 90.

(d) *Je n'aviens que je veuille diminuer la force & la lumiere de ces caracteres de la divinité de l'Ecriture: Mais j'ose asseurer que si l'on n'y en a pas un qui ne puisse être éludé par les prophanes. Il n'y en a pas un qui fasse une preuve, & à quoi l'on ne puisse répondre quelque chose: & considérez tous ensemble, quoi qu'ils aient plus de force que séparément, ils n'en ont pas assez pour faire une demonstration morale. Il seroit inutile de m'objecter que ce passage ne regarde point la divinité de J. CHRIST; car en vain prétendrait-on que Dieu nous a revelé évidemment la divinité de son Fils dans l'Ecriture, si l'on soutenoit qu'il n'est point clair que l'Ecriture soit la parole de Dieu. Mais de plus cet Auteur est en procès avec un autre Ministre (e) sur la question si la foi de nos mysteres suppose l'évidence du témoignage, & il a pris là-dessus non seulement la négative, mais il soutient aussi que l'affirmative est un sentiment pernicieux. Voici un autre coup qu'on lui peut donner de ses propres armes. Vous avez dit (f) qu'il n'est pas vrai que les passages qui prouvent la divinité de J. CHRIST puissent être éludés. Vous avez dit qu'ils sont aussi clairs que les passages qui concernent son humanité, & aussi clairs que la decision du Concile de Nicée, & qu'aucun texte que l'on voudroit faire à plaisir. C'est dire que les chicanes à quoi ils pourroient être exposez sont aussi vaines, que les chicanes que l'on seroit contre un texte dressé à plaisir. D'où vient donc que vous avouez (g) que les caracteres de la divinité de l'Ecriture peuvent être éludés? D'où vient que vous dites que les objections des Sociniens sont considerables? Voici vos paroles. (h) Les preuves de l'Ecriture qui établissent la Trinité, l'Incarnation, la nécessité de la grace ne sont pas dans le dernier degré d'évidence; ces mysteres souffrent & de l'Eglise reçoivent des difficultez, non seulement par égard à la raison humaine, mais aussi par rapport à l'Ecriture sainte, où il y a plusieurs textes qu'on a besoin de reconcilier avec la verité. Si quelqu'un croit que les difficultez des Sociniens contre les mysteres, & celles des Pelagiens contre la grace sont vaines & de nulle consideration, ils se trompent & n'y font pas attention. Ce sont des difficultez tres-reelles & qui méritent d'être éclaircies; Souvenez vous que dans l'Esprit de Monsr. Arnaud, (i) c'est la dernière de toutes les lâchetés, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proie à l'imcredulité des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs, c'est-à-dire en leur avouant comme vous faites, que (k) Jesus-Christ n'a pas fait connaître sa divinité en termes si clairs, qu'il fut impossible de les éluder.*

(e) Voyez ses deux livres contre Mr. Saurin.

(f) Esprit de Mr. Arnaud en saison du monde éludé. Vous avez dit qu'ils sont aussi clairs que les passages qui concernent son humanité, & aussi clairs que la decision du Concile de Nicée, & qu'aucun texte que l'on voudroit faire à plaisir. C'est dire que les chicanes à quoi ils pourroient être exposez sont aussi vaines, que les chicanes que l'on seroit contre un texte dressé à plaisir. D'où vient donc que vous avouez (g) que les caracteres de la divinité de l'Ecriture peuvent être éludés? D'où vient que vous dites que les objections des Sociniens sont considerables? Voici vos paroles. (h) Les preuves de l'Ecriture qui établissent la Trinité, l'Incarnation, la nécessité de la grace ne sont pas dans le dernier degré d'évidence; ces mysteres souffrent & de l'Eglise reçoivent des difficultez, non seulement par égard à la raison humaine, mais aussi par rapport à l'Ecriture sainte, où il y a plusieurs textes qu'on a besoin de reconcilier avec la verité. Si quelqu'un croit que les difficultez des Sociniens contre les mysteres, & celles des Pelagiens contre la grace sont vaines & de nulle consideration, ils se trompent & n'y font pas attention. Ce sont des difficultez tres-reelles & qui méritent d'être éclaircies; Souvenez vous que dans l'Esprit de Monsr. Arnaud, (i) c'est la dernière de toutes les lâchetés, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proie à l'imcredulité des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs, c'est-à-dire en leur avouant comme vous faites, que (k) Jesus-Christ n'a pas fait connaître sa divinité en termes si clairs, qu'il fut impossible de les éluder.

(g) Ci-criture peuvent être éludés? D'où vient que vous dites que les objections des Sociniens sont considerables? Voici vos paroles. (h) Les preuves de l'Ecriture qui établissent la Trinité, l'Incarnation, la nécessité de la grace ne sont pas dans le dernier degré d'évidence; ces mysteres souffrent & de l'Eglise reçoivent des difficultez, non seulement par égard à la raison humaine, mais aussi par rapport à l'Ecriture sainte, où il y a plusieurs textes qu'on a besoin de reconcilier avec la verité. Si quelqu'un croit que les difficultez des Sociniens contre les mysteres, & celles des Pelagiens contre la grace sont vaines & de nulle consideration, ils se trompent & n'y font pas attention. Ce sont des difficultez tres-reelles & qui méritent d'être éclaircies; Souvenez vous que dans l'Esprit de Monsr. Arnaud, (i) c'est la dernière de toutes les lâchetés, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proie à l'imcredulité des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs, c'est-à-dire en leur avouant comme vous faites, que (k) Jesus-Christ n'a pas fait connaître sa divinité en termes si clairs, qu'il fut impossible de les éluder.

(h) Les preuves de l'Ecriture qui établissent la Trinité, l'Incarnation, la nécessité de la grace ne sont pas dans le dernier degré d'évidence; ces mysteres souffrent & de l'Eglise reçoivent des difficultez, non seulement par égard à la raison humaine, mais aussi par rapport à l'Ecriture sainte, où il y a plusieurs textes qu'on a besoin de reconcilier avec la verité. Si quelqu'un croit que les difficultez des Sociniens contre les mysteres, & celles des Pelagiens contre la grace sont vaines & de nulle consideration, ils se trompent & n'y font pas attention. Ce sont des difficultez tres-reelles & qui méritent d'être éclaircies; Souvenez vous que dans l'Esprit de Monsr. Arnaud, (i) c'est la dernière de toutes les lâchetés, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proie à l'imcredulité des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs, c'est-à-dire en leur avouant comme vous faites, que (k) Jesus-Christ n'a pas fait connaître sa divinité en termes si clairs, qu'il fut impossible de les éluder.

(i) C'est la dernière de toutes les lâchetés, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proie à l'imcredulité des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs, c'est-à-dire en leur avouant comme vous faites, que (k) Jesus-Christ n'a pas fait connaître sa divinité en termes si clairs, qu'il fut impossible de les éluder.

(k) Jesus-Christ n'a pas fait connaître sa divinité en termes si clairs, qu'il fut impossible de les éluder.

n'en parle que (A) pour avoir lieu d'examiner une objection très-subtile que Mr. du Rondel m'a proposée, contre ce que j'ai avancé dans l'article * de Lu-

* Pag. 426. col. 2. à la fin de la remarque 1.

bonne, il s'en suivroit que toute l'Eglise Romaine seroit Socinienne; car ce qu'ils ont dit de l'obscurité de l'Ecriture est un dogme universel dans cette Eglise. D'ailleurs il y a fort peu de Catholiques Romains, qui attribuent au Pape d'être infaillible sur les matieres de fait. On n'a attribué pas même aux Conciles Oecuméniques ce privilège. Les Jansenistes n'ont jamais nié l'infaillibilité de ces Conciles sur les matieres de droit, & ils ont même reconu que les cinq propositions étoient herétiques, au sens auquel ils ont prétendu que les Papes les ont condamnées. Ce qu'ils ont dit de particulier pour la justification des Religieuses qui refusoient de signer certains formulaires, & d'aquiescer à des mandemens Episcopaux, est d'une telle nature que tous les Moines en diroient autant, s'ils se trouvoient inquiétez par des Evêques. Combien de procès ont-ils avec leurs Prelats? Combien de fois se pourvoyent-ils contre eux par des apels ou à des Synodes, ou au Pape? N'est-ce pas un signe manifeste qu'ils ne croient pas que l'on doive sacrifier ses lumieres à l'autorité des tribunaux subalternes? J'avoue qu'il y en a quelques-uns qui disent qu'un Religieux doit obéir aveuglément à son Supérieur; mais ce n'est que par rapport à la discipline, & aux observances, & ils ne se croiroient pas obligés de lui obéir, s'il leur commandoit de croire ce qu'ils savent être condamné par les décisions des Conciles. De sorte que si le Port-royal est Socinien, puis qu'il a dit d'un côté que l'Ecriture ne contient pas évidemment nos mysteres; & de l'autre, que l'on ne doit pas signer contre les lumieres de la conscience un mandement episcopal, ou une Bulle qui ne prononce que sur un fait, il n'y a point d'Academie, ni de Communauté Religieuse dans la Catholicité qui ne soit Socinienne. Admirez donc le discernement de l'adversaire de Mr. Arnaud; confessons que jamais homme ne fut plus heureux que lui à choisir des preuves. Il est fort assuré que si les Jésuites se trouvoient jamais dans le même cas où le Port-royal s'est trouvé, ils seroient le même † manage que le Port-royal a fait. Seroyent-ils pour cela Sociniens?

† Pendant la Congrégation de Auxiliis, Clement VIII. ne leur étant pas favorable, ils soutinrent publiquement dans Rome qu'il n'étoit pas de foi que Clement VIII. fût Pape. D'autres enseignement qu'il n'étoit pas infaillible. Voyez l'histoire de cette Congrégation imprimée l'an 1687 p. 49. on y cite Matthieu Hist. de France, liv. 2.

Ma III. reflexion regarde les soins extrêmes que cet Auteur prend de se disculper envers le public, sur ce qu'il revele le secret du nommé Picaut ou Pico. Il craint d'accabler le Port-royal, il declare qu'il a long tems combattu avant que d'oser lancer ce coup de foudre; il ne l'auroit jamais fait si ces Messieurs eussent été moins injustes, & moins cruels envers son parti; il s'aplaudit néanmoins de les avoir terrassés, c'est ce que l'on gigne, conclut-il, à pousser les gens à bout; Cela n'a-t-il pas tout l'air d'une preuve convaincante? Ne diroit-on pas que c'est une de ces productions, qui dans un procès ne laissent à la partie aucun lieu de se pourvoir, & de chicaner. Mais il se trouve au bout du compte qu'il n'objecte à Messieurs de Port-royal qu'un récit, qu'il n'ose pas garantir; il ne fait si cela est vrai. Qui le croira donc, puis qu'il en doute lui-même, étant d'ailleurs assez simple pour s'imaginer que son histoire imprimeroit à ces Messieurs une flétrissure si honteuse, qu'il craint d'avoir fait un acte de cruauté? Qu'il n'aye point cela sur la conscien-

ce: il peut-être fort assuré que de tels contes ne feront jamais d'impression sur des esprits desintéressés, ni même sur les Jésuites. Je ne voudrois pas nier que Picaut n'eût dit cela; mais il le faut comparer à ces soldats deserteurs, qui racontent mille fables sur l'état des villes assiegées dont ils s'échappent. J'ai un livre imprimé à Cologne chez Pierre Marteau l'an 1679. Il a pour titre *Traité des Parlemens ou Estats generaux composé par Pierre Picault*. Voilà sans doute notre fugitif, car il y a beaucoup de Socinianisme dans cet Ouvrage. Lors qu'un homme grave, & de beaucoup de reputation quitte son pais & son Eglise, on peut faire fond sur ce qu'il en conte. C'est ce qui me fait croire que l'Auteur de la Politique du Clergé ne favoit ce qu'il disoit avec son prétendu tiers parti, & ce grand nombre de Sociniens dont il suppose que la France est pleine; car lors que je demandai il y a deux (a) ou trois ans à un fameux (b) Pere de l'Oratoire, s'il étoit vrai qu'il y eût beaucoup de Sociniens parmi les Ecclesiastiques de France, il me repondit que presque personne n'y connoissoit les ouvrages & les dogmes de ces gens-là. Il se trouvoit par tout des moctrens, & des doutans, mais ce ne sont pas des Sociniens.

Concluons que l'Auteur de la Politique du Clergé n'ayant pu donner des preuves de l'accusation atroce qu'il a publiée contre le Port-royal, demeure dûment chargé de la note d'un franc calomniateur. Il faut comparer ses preuves à celles d'un homme qui ayant dit que le Gouverneur d'une place est traître à son Souverain, le pourvoit 1. en lui imputant une conduite qui seroit celle de tous les autres Gouverneurs, & celle des Gouverneurs qu'il reconnoitroit fidèles: 2. en publiant quelque fois centes, qu'un soldat sorti de la place auroit fait aux ennemis.

(A) Que pour avoir lieu d'examiner une objection. Mr. du Rondel ayant lu la page 426. du 2. volume de cet Ouvrage, sur la bonté de m'écrire qu'il craignoit que l'on ne la combatit & par des exemples, & par des raisons, (c) Car à Siam & en autres pays où l'on croit en Sommona-Codom, c'est un dogme incontestable que ce Dieu ne se mêle de quoi que ce soit dans son Nireupan, & laisse aller sur la terre toutes choses à leur gré, & ce pendant on ne laisse pas de le prier, de l'invoquer & de tâcher par toute sorte d'efforts de l'imiter dans la pratique des vertus. Voyez le 1. tome de Mr. de la Loubere. Mais quand il n'y auroit ni Sommona-Codom ni tout autre Dieu en ce monde, de cela seulement qu'on parle de Dieux, & qu'on attache à ces idées la toute la beauté des mœurs, il se trouveroit parmi les hommes force gens qui aspireroient à ce degré de gloire. La nécessité où je me trouve réduit de renvoyer une infinité de choses à un autre tems, me contraint ici à mon grand regret de supprimer toute la suite de la belle lettre de Mr. du Rondel, mais j'en mettrai le précis dans ces 3. ou 4. mots; il représente fortement le pouvoir de l'admiration, & il montre par de grans exemples que la seule envie d'imiter un beau modele, a porté les hommes à des actions très-difficiles.

Repondons en 1. lieu à l'objection qu'il a fondée

(a) On écrit ceci en Feuilles 1696.

(b) C'est Mr. le Vassor, qui est aujourd'hui à

Londres, qui est fort connu par ses Ouvrages, qui a professé la Théologie dans l'Oratoire, & qui conçoit parfaitement l'état civil & ecclesiastique de France.

(c) Lettre de Mr. du Rondel du 28. de Janvier 1696.

erece, *Que la foi de l'existence de Dieu, sans la foi de la providence, ne peut pas être un motif à la vertu.*

SOPHRO.

foncée sur la conduite des Siamois, & pour mieux développer cette matiere raporton d'abord les paroles de l'Historien. „(a) Sommona-Codom „ avant de mourir ordonna qu'on luy consacra „ des statues & des Temples, & depuis sa mort „ il est dans cet état de repos, qu'ils expriment „ par le mot de Nireupan. Ce n'est pas un lieu „ mais une manière d'être: car à parler juste, „ disent-ils, Sommona-Codom n'est nulle part, „ & il ne jouit d'aucune félicité: il est sans nul „ pouvoir, & hors d'état de faire ny bien ny mal „ aux hommes: expressions que les Portugais ont „ rendus par le mot d'anéantissement. Néan- „ moins d'autre part les Siamois estiment Som- „ mona-Codom heureux, il luy adressent des „ prières, & luy demandent tout ce dont ils ont „ besoin: soit que leur Doctrine ne convienne „ pas avec elle-même: soit qu'ils portent leur „ Culte au de-là de leur Doctrine: mais en quel- „ que sens qu'ils attribuent du pouvoir à Sommo- „ na-Codom, ils conviennent qu'il n'en a que „ sur les Siamois, & qu'il ne se mêle point des „ autres Peuples, qui adorent d'autres hommes „ que luy. „ Vous voyez là manifestement que les Siamois disent le pour & le contre de leur Sommona-Codom. Ils disent qu'il ne jouit d'aucune félicité, & d'autre part ils l'estiment heureux. On peut donc croire qu'encore qu'ils disent qu'il est sans nul pouvoir, ils l'estiment fort puissant: il ne faut donc pas s'étonner qu'ils lui adressent des prières, leurs idées sont si confuses qu'elles leur permettent d'affirmer le blanc & le noir d'un même objet. Quand ils le considerent d'un certain sens ils en disent une chose, & quand ils le considerent d'un autre sens, ils la nient. Les notions de leur esprit sont différentes du sentiment de leur cœur; c'est pourquoi leur théorie ne s'accorde pas avec leur pratique: mais quoi qu'il en soit nous devons croire qu'ils n'invoquent point Sommona-Codom, entant qu'ils croyent qu'il n'a nul pouvoir, & qu'il ne se mêle de rien, mais entant qu'à certains égards & par des maximes de sentiment, plus fortes pour l'ordinaire sur le peuple que les dogmes précis & distincts des spéculatifs, ils lui attribuent quelque puissance. L'Historien insinué clairement qu'ils lui attribuent quelque pouvoir; en quelque sens, dit-il, qu'ils lui en attribuent, ils conviennent qu'il n'en a que sur les Siamois. Voilà ma 1. remarque: j'y ajoute cette observation. Ils sont très-persuadez qu'il y a des choses qui conduisent l'ame ou au malheur éternel, ou au bonheur éternel, & que tout ce qu'ils peuvent faire en l'honneur de Sommona-Codom est beau, loisible, juste, propre à conduire au souverain bien. Ainsi quand même ils enseigneroient constamment & sans aucune ombre de contradiction qu'il ne se mêle de rien, qu'il n'a nul pouvoir, qu'il n'entend point les prières qu'on lui adresse, ils devroient s'adresser à lui dans leurs besoins, & pratiquer les vertus qui lui ont été agréables; car ce doit être selon eux le chemin de la suprême félicité. Je dis donc que leur devotion, & leur Morale pratique ne combat point ce que j'avance; car ils ont en même tems & la foi de l'existence, & la foi de la providence. Il est vrai qu'ils ne donnent point la pro-

vidence à Sommona-Codom, mais il suffit qu'ils la donnent à quelque autre chose, & qu'ils attendent d'elle la récompense de leurs bonnes œuvres.

(b) ils n'ont pas moins perdu que les Chinois l'idée de la divinité, mais ils ont pourtant conservé cette ancienne maxime qui promet des récompenses à la vertu, & qui menace le crime de châtimement; ils attribuent donc cette justice distributive à une fatalité aveugle; c'est de cette fatalité qu'ils attendent leur bonheur s'ils vivent bien: c'est elle qui leur tiendra compte des honneurs qu'ils auront rendus à Sommona-Codom. Pour comprendre leur impiété, il ne faut que jeter les yeux sur celles des gens de lettres Chinois: ce sont (c) ceux qui ont des grades de littérature, & qui seuls ont part au Gouvernement. Ils sont devenus tout-à-fait impies, & n'ayant pourtant rien changé au langage de leurs prédécesseurs, ont fait de l'Ame du Ciel, & de toutes les autres Ames, je ne sçay quelles substances aériennes, & dépourvues d'intelligence; & pour tout Juge de nos erreurs, ils ont établi une fatalité aveugle; qui fait, à leur avis, ce que pourroit faire une Justice toute-puissante & toute-éclairée. Ils prétendent que c'est une chose toute-conforme aux Principes de la Nature, que par des sympathies secrètes, mais certaines, entre la Vertu & le bonheur, & entre le Vice & le malheur, la Vertu soit toujours heureuse, & le Vice toujours malheureux. Voilà donc les Chinois & les Siamois fort différens d'Epicure: ils nient l'existence de Dieu, & admettent une providence, au lieu qu'Epicure rejettoit la providence, & reconnoissoit l'existence de la Divinité. Il ne faut donc pas trouver étrange que les Siamois invoquent Sommona-Codom, & qu'ils s'efforcent d'imiter la belle vie; mais il faudroit trouver étrange qu'Epicure eût invoqué Jupiter; & qu'il se fût fait une grande violence en l'honneur des Dieux; car il étoit persuadé que ses prières & ses efforts ne lui seroient de rien. Les Siamois croyent au contraire que le culte de leur Heros leur attire une belle récompense: la fatalité aveugle, les loix & les sympathies naturelles qui ont lié selon eux la vertu avec le bonheur, & le vice avec le malheur, sont un motif & un frein aussi puissant, que le sauroit être la foi d'une providence éclairée.

Examinons à cette heure l'autre partie de l'objection. Je conviens qu'on peut admirer & honorer un objet, sans se proposer d'autre récompense, que la seule satisfaction de rendre justice au mérite; mais je ne saurois convenir qu'il y ait des gens capables de l'invoquer, & de combattre leurs inclinations, & de lui offrir des sacrifices dans la vue d'obtenir ses bonnes grâces, & d'appaiser sa colere, s'ils sont bien persuadez 1. qu'il ne se mêle de rien; qu'il ne se soucie de rien; que la mauvaise vie des hommes ne lui déplaît pas, & que leur bonne vie ne lui est pas agreable. 2. Qu'il n'y a aucun autre être qui puisse récompenser les hommages qu'ils rendroient à celui-là, ni châtier la complaisance qu'ils auroient pour leurs passions. Voilà le fondement de la maxime que j'ai avancée, que la foi de l'existence de Dieu sans la foi de la providence, ne peut pas être un motif à la vertu, ou un frein contre le vice. Mais quoi,

SOPHRONIE est le nom qu'on donne à une Dame Romaine, dont Eusebe louë le courage & la chasteté. Je ne saurois bien dire où l'on a trouvé son nom; car Eusebe ne l'a point nommé ni dans le chapitre * 14. du 8. livre de son Histoire Ecclesiastique, ni dans le 34. chapitre du 1. livre de la vie de Constantin. Il dit seulement que cette Dame étoit mariée au Gouverneur de Rome, & qu'ayant su que les Archers dont Maxence se servoit pour se faire amener les femmes qu'il avoit dessein de violer, étoient déjà entrez dans sa maison avec une permission extorquée de son mari, elle demanda un peu de tems sous pretexte de se parer; qu'en suite se voyant seule dans sa chambre, elle se plongea une épée dans le sein, & fit conoître par cette action à son siecle & aux suivans, qu'il n'y a que la vertu chretienne qui soit invincible, & à l'épreuve de la mort. Voilà ce qu'en dit Eusebe. Il ne dit point qu'elle ait demandé permission à son mari, & pardon à Dieu, de ce qu'elle alloit executer; ni que l'Eglise lui ait rendu témoignage de la verité de son martire par la declaration de sa sainteté. Ce sont des gloës que le Sieur Moreri, trompé par (A) Charles Etienne, attribué faussement à l'Historien.

* Moreri cite 17. après Charles Etienne & plusieurs autres Dictionnaires.

(a) Epicure est un sectateur qui ne craint que l'homme qui ne craint que l'homme meurt.

(b) Je ne propose ceci que comme un problème que Mr. du

SOU

dira-t-on, des hommes pleins d'admiration pour une nature excellente, sainte & heureuse, & honorée par toute la terre, ne pourront-ils pas se la proposer comme un modele de leur vie; & dans le dessein de l'imiter, ne pourront-ils pas combattre leurs mauvaises inclinations, & tendre vers la vertu avec des efforts extraordinaires? Je repons qu'ils le pourront, pourveu qu'ils croyent que cette pénible imitation les rendra semblables à cette nature, ou leur procurera quelque autre gloire d'un très-grand prix. Mais des lors la foi de la providence sera jointe en eux avec la foi de l'existence divine; ils croiront ou comme les Samoïs & les Chinois, que la nature des choses a uni ensemble par une fatalité aveugle, le bonheur avec la vertu, & le malheur avec le vice; & que l'imitation d'un Sommona-Codom les mettra un jour en possession d'un état semblable au sien; ou ils croiront qu'un Législateur intelligent a designé des couronnes, à ceux qui auront choisi pour leur modele la vie sainte & heureuse des Dieux immortels. Au pis aller ils espereront que le genre humain sera assez équitable pour admirer leur vertu, & pour la récompenser glorieusement; & que peut-être ils parviendront un jour à l'apothéose. La gloire de Miltiade eut un grand pouvoir sur Themistocle, quoi que Themistocle n'esperât rien de Miltiade; je l'avoué: aujourd'hui la memoire des Alexandres & des Césars ne peut-être pas remuer si vivement les passions, qu'elle fera entreprendre les choses les plus difficiles? Néanmoins on est très-persuadé que ces Conquerans ne savent pas ce qui se fait sur la terre, & qu'ils ne peuvent faire ni aucun bien, ni aucun mal. J'avoué tout cela: mais Themistocle ne savoit-il pas qu'en imitant Miltiade, il parviendroit à la même gloire que Miltiade? Ceux qui marcheroient aujourd'hui sur les traces des Alexandres & des Césars, ne sauroient-ils pas que les trophées, les panegyriques, l'immortalité du nom seroient le prix & la récompense glorieuse de leurs fatigues? Ainsi tous les exemples que l'on sauroit alleguer de la force de l'admiration, & de celle de l'imitation, suposent & établissent l'existence d'une cause qui récompense le travail de l'admirateur, & celui de l'imitateur. Ils ne font donc rien contre ma these. Voici encore une reflexion: la foi de l'existence divine, sans celle de la providence, ne doit point passer pour un motif à la vertu, si tout ce qu'elle peut produire peut être produit par la seule idée de l'hon-

nête, & par la seule envie d'être loué: or la seule idée de l'honnête, & la seule envie d'être loué, peuvent produire tout ce que l'admiration & l'imitation des Dieux d'Epicure seroient capables d'operer. Cela devient manifeste quand on l'examine attentivement. Donc &c. Je n'ai pas voulu tirer davantage de ce qu'un sectateur d'Epicure, ne pouvoit pas se flater qu'en imitant les vertus des Dieux, il (a) posséderoit un jour leur beatitude; cela n'eût pas été à propos, puis que Mr. du Rondel ne suppose pas que l'objection regarde aussi Epicure. Voyez la marge (b).

(A) Moreri trompé par Charles Etienne. Comme l'article de Sophronie n'est pas bien long dans Charles Etienne, je le rapporterai tout entier. *Sophronia matrona Romana, altera Lucretia Christiana, cum vim Decii Principis videret se passuram, consentiente viro arrepto gladio seipsum transfixit, ac inter sanctas mulieres est relata.* Euseb. lib. 8. cap. 17. Voilà d'où Mr. Moreri a pris que Sophronie est appelée la Lucretie Chretienne, & c'est déjà une faute; car c'est donner une trop grande étendue aux paroles du Dictionnaire Latin. Le *consentiente viro* qui se devoit rapporter à *passuram*, & non pas à *arrepto gladio*, fut un piège pour Moreri; une virgule mal mise lui ayant fait croire que cette Dame ne se tua pas, sans en avoir demandé la permission à son mari, le fit donner dans un mensonge. Peut-être que la virgule n'y fait rien; car si vous en mettez une après *passuram*, & une après *viro*, comme font Mrs. Lloyd & Hofman, l'équivoque ne sera pas moindre. Un Auteur exact & zélé pour ses Lecteurs auroit mis *passuram* après *viro*, & alors on n'eût pas été en balance. Je n'ai que faire de marquer le reste. Je dirai seulement que Mr. Moreri n'a point adopté toutes les fautes de Charles Etienne; il a ôté *Decii Principis*, & substitué le tyran Maxence à Decius. Lloyd & Hofman n'ont pas corrigé une seule lettre. Je m'étonne que Rivet ait dit (c) qu'Eusebe rapporte touchant Sophronie qu'après avoir prié Dieu à genoux, comme pour s'immoler à JESUS-CHRIST sa chasteté, elle se tua en presence du tyran Maxence. Cela apprend que lui aussi est de ceux qui citent après les modernes, sans consulter les originaux. J'avois eu meilleure opinion de lui. Je n'étois pas étonné que Rivet ait dans son *Officina*, & Dedicimatur dans sa *Sylva vocabulorum* eussent fait les mêmes fautes que je trouvois dans Charles Etienne. Ces Auteurs-là ne songeoient point à vérifier.

(c) Euseb. lib. 8.

Historie refert de Sophronia præfcti Romanæ urbis uxore quod cum animadvertet maritum metu mortis proteritum, prodidisse pudicitiam suam Maxentio Tyranno, cum prius dehis genibus Deum orasset, tanquam pudicitiam suam Christo immolaturam, pectus eorum confero transfixit. Andr. Rivetus in Genes. exercit. 73. oper. 1.1. p. 281. J'ai rapporté coram eo à Maxentio; ce peut-être le faut-il rapporter à mari. Rivet a commis ici un fautive.

SOUBISE, ville de Xaintonge, qui a donné son nom à bien des personnes de qualité. Elle passa dans la Maison de Rohan en l'année mil cinq cents soixante & quinze, par le mariage de Catherine de Parthenai, fille & héritière de Jean de Parthenai l'Archevêque, avec René de Rohan II. du nom. Ce Jean de Parthenai, connu sous le nom de Soubisé, va faire le sujet d'un article.

SOUBISE (JEAN DE PARTHENAI, SEIGNEUR DE) est l'un des Heros du XVI. siècle parmi les Protestans de France. Il commença à s'instruire de leurs sentimens à la Cour * du Duc de Ferrare, lors que Renée de France, fille de Louis XII. & femme de ce Duc, y recueillit quelques Apôtres de la Religion Reformée, & embrassa leur Theologie. Etant de retour en France, il s'employa (A) avec un grand zèle à la propagation des veritez qu'il avoit connues, & peu s'en faut que Catherine (B) de Medicis ne devint sa prosélyte. Dès le commencement de la crise qui rendit la guerre inevitable entre les deux religions en 1562. il fut l'un des plus considerables affociez du Prince de Condé, qui le choisit pour commander dans Lion, lors que cette grande ville qui s'étoit déclarée pour la Cause, ne parut pas être en de bonnes mains sous le Baron des Adrets. Soubisé justifia merveilleusement le choix que l'on fit de sa personne pour la garde d'une telle place, car malgré tous les embarras qu'il lui valut effluer, il la conserva, & il en rendit bon compte. Il y fit cent coups de main. Le Duc de Nemours y allia en vain, & la Reine mere tâcha en vain de le surprendre par des negociations. Il fut mêlé fort avant dans les soupçons touchant le meurtre du Duc de Guise, & l'on trouve même que les depositions de Poltrot le chargerent considerablement: neanmoins c'est l'opinion des plus équitables (C) Ecrivains de la Communion de Rome, qu'il n'eut point de part à cette action abominable. Il avoit été J. Gentilhomme de la Chambre du Roi, & il fut fait Chevalier β de l'Ordre le 7. Decembre 1561. Il avoit commandé l'armée de (D) Henri II. en Toscane, & pour me servir des termes

* Varillas, Hist. de l'heres. l. 10. sur la fin.
 † Voyez Varillas Hist. de Charl. IX. l. 1. pag. 212. 215. édit. de Hollande, mais principalement voyez Bezae Hist. Eccles. l. 11.
 † Varil. ib. pag. 235.
 † Bezae l. 3. p. 257.
 β Le Laboureur A. d. d. à Casteln. t. 1. pag. 378.

fier. Decimator me paroît plus juste que tous les autres à l'égard de l'allusion à Lucrece; il ne dit pas, comme Moreti, que Sophronie ait été appelée la Lucrece Chretienne; mais qu'elle pourroit porter ce nom avec justice: *Cassitata nomine celebri, ita ut altera Lucretia Christiana non immerito dici possit.*

(A) Il s'employa avec un grand zèle. Voici ce que l'Histoire des Eglises Reformées remarque touchant la reformation de la ville de Soubise. *Quant (a) à Soubize le Seigneur du lieu, homme de singularité versus Dieu, avoit déjà tellement fait que plusieurs de sa terre étoient bien instruits. Ce que voyant ce bon (b) vieil homme, s'employa tellement en l'œuvre du Seigneur, que chacun tenoit pour un œuvre miraculeuse le labeur qu'il prenoit, étant toutes les nuits sans dormir (à cause qu'on n'osoit s'assembler que de nuit & bien secretement) esquelles il alloit par les lieux circonvoisins, étant souvent contraint de se sauver dans les bois, & y passer les nuits. En somme le Seigneur se servit de lui tellement, qu'en peu de tems tout à l'environ la Messe fut quittée d'une grande partie du peuple.*

(B) Que Catherine de Medicis ne devint sa prosélyte. Je citerai un Auteur (c) qui a lu une vie manuscrite de Soubisé, où il a trouvé sans doute bien des particularitez. L'Admiral se trompoit seulement, dit-il, en ce qu'il étoit persuadé que Catherine de Medicis étoit Calviniste dans l'ame; mais tout autre que lui s'y seroit également trompé. Soubisé lui faisoit part des longues conferences qu'il avoit tous les jours avec cette Princesse sur le Calvinisme. Il assûroit qu'elle n'en étoit pas moins instruite que la Reine de Navarre. Il supposoit qu'elle y eût du moins autant d'inclination. . . . La Duchesse de Montpensier étoit toujours présente à ces

entretiens, & temoignoit d'être si persuadée des discours de Soubisé, qu'elle s'opposa autant qu'elle put au dessein de son mari, de mettre dans un cloître leurs trois dernières filles. . . . Et de fait à l'article de la mort où la dissimulation n'est plus d'usage, la Duchesse manda Jean Malot Ministre de Paris, & lui demanda la Cene à la Calviniste, ce qui lui fut refusé. En un autre lieu (d) Mr. Varillas nous apprend, que Soubisé qui, lassé des ligueurs de la Regente l'avoit enfin quittée, assûroit qu'encore qu'elle n'eût pas le courage de se déclarer Calviniste, elle ne seroit pas fâchée qu'on l'y contraignît. Il n'avoit pas trop de tort d'en juger ainsi; témoin ce qu'elle dit (e) en apprenant la fausse nouvelle du triomphe des Protestans à la bataille de Dreux, He bien, il faudra donc prier Dieu en François. Témoin encore les grandes carresses qu'elle fit alors aux amis des nouvelles opinions. Elle eût été bien-tôt resignée à l'abjuration du Papisme, s'il eût eu du dessous, & à procurer à Soubisé la gloire de très-grand Convertisseur. Mr. Varillas avoué (f) qu'elle se jeta dans le party Catholique plus par nécessité que par choix.

(C) Des plus équitables Ecrivains. Mr. le Laboureur n'a point fait de difficulté de publier ces paroles (g) fort notables. „ La conspiration de Poltrot ne se fit point avec participation de l'Admiral de Châtillon, du Comte de la Rocheaucourt, & des Seigneurs de Soubisé & de Feuquieres. . . . Cela ne se peut croire de personnes de cette qualité; & il est si mal prouvé par les interrogatoires du meurtrier, qu'il est aisé de voir qu'il n'avoit autre dessein en les accusant, que de s'avouer des Chefs d'une Faction qui avoit les armes à la main. „

(D) L'armée de Henri II. en Toscane. Si nous en croyons Brantome, cet emploi avoit eu

(a) Bezae Hist. Eccles. l. 2. ad ann. 1559. pag. 199.
 (b) Il parle d'un Ministre nommé Michel Malot âgé de plus de 60. ans.

(c) Varillas Hist. de Charl. IX. t. 1. p. 60.

(d) Mr. Varil. ib. p. 139.
 (e) Mezerai Abr. Chron. t. 5. p. m. 72.
 (f) Varil. las, ubi supra pag. 332.

(g) A. d. d. à Casteln. t. 2. pag. 225.

* Labour.
ib. p. 804.
† ib. pag.
378.
‡ Varillas
Charl. IX.
t. 1. pag.
275.

‡ D'Au-
bigné t. 1.
pag. 396.

β Vraye
Hist. des
troubles
l. 13.

γ D'Au-
bigné ib.
pag. 475.

δ Id. ib.
pag. 546.

ϕ C'étoit
un procès
d'impusif
fauc.

ζ Dans
l'article
Quellenec,
Et dans la
remarque
C de l'ar-
ticle Par-
thenai

de meohans cotez. Il dit (a) que fut l'affaire de Poltroz Monsieur de Soubise fut accusé ingrat de force gens, car ayant été deservé par les Siemois de plusieurs choses qu'il avoit faites en Toscane, y ayant charge au regne du Roi Henri, & prest à estre en grande peine, Monsieur de Guise interceda pour lui. Je ne fai pas de quel droit Mr. Varillas (b) developpe & paraphrase ce texte aussi fortement que voici. Au retour de la guerre de Sieme où l'on pretendoit que Soubise se fut mal comporté, tant à la guerre que dans la distribution des Finances, ses ennemis ayant formé contre lui des accusations, qui alloient à lui ôter l'honneur & la vie tout ensemble, le Duc de Guise l'avoit hautement protégé.

(a) Me-
mir. t. 3.
vie du Duc
de Guise.

(b) Charl.
IX. t. 1.
pag. 327.

(c) La vie
mémor-
crise de
Soubise
ayud Va-
rill. Charl.
IX. t. 1.
pag. 331.

(d) Varill.
p. 277. a
l'occasion
de la treve
que des
Adreuz
concluz
pour les
Protestans
du Dau-
phiné, &
à laquelle
il étoit de
faire con-
sentir Sou-
bise.

(e) Me-
moires t. 3.
de Guise.

(f) D'Au-
bigné t. 1.
pag. 123.

de Mr. le Laboureur *, il étoit homme de grande menée & de grand service. Il mourut en † 1566. âgé ‡ d'environ 54. ans. Il avoit épousé la fille ainée de la Maison d'Aubeterre, Antoinette Bouchard. C'étoit une Dame (E) fort zélée pour sa Religion. Ils ne laisserent qu'une fille: ce fut Catherine de Parthenai, dont j'ai fait mention en son lieu. Le premier mari qu'elle eut, savoir le Baron du Pont en Bretagne, prit le nom de SOUBISE; c'est ce Soubisé qui paroît avec honneur dans toutes les operations les plus remarquables de la seconde & de la troisième guerre civile. Il fut fait prisonnier † à la bataille de Jarnac en 1569. mais il s'évada par adresse. La Noué ayant été blessé au siege de Fontenai-le-Comte l'année suivante β, Soubisé commanda en chef, & se rendit maître de la place. En la même année il reçut deux blessures au siege de Naintes γ. Il fut tué à la (F) Saint Barthelemi, après s'être défendu comme un lion. Les Dames δ furent curieuses de regarder sur quoi pouvoit être fondé le φ procès qu'on lui avoit suscité. J'en parle ailleurs ζ.

SOUBISE (BENJAMIN DE ROHAN, DUC (A) DE) perit-fils du precedent, & fils de René de Rohan II. du nom & de Catherine de Parthenai, seconda vigoureusement les entreprisés du Duc de Rohan son frere, soit pour secourir les Rochelois, soit pour maintenir en France le parti de ceux de la Religion. Il avoit appris le metier des armes en Hollande sous le Prince Maurice; & il fut un des Gentilhommes ξ François qui se jetterent dans Bergue, lors que les Espagnols Passiegerent Pan 1606. Il soutint le siege de St. Jean d'Angeli en 1621. contre une armée que le Roi Louis XIII. commandoit en personne; & il obtint en rendant la place abolition du passé, sous promesse (B) d'obeissance pour

de meohans cotez. Il dit (a) que fut l'affaire de Poltroz Monsieur de Soubise fut accusé ingrat de force gens, car ayant été deservé par les Siemois de plusieurs choses qu'il avoit faites en Toscane, y ayant charge au regne du Roi Henri, & prest à estre en grande peine, Monsieur de Guise interceda pour lui. Je ne fai pas de quel droit Mr. Varillas (b) developpe & paraphrase ce texte aussi fortement que voici. Au retour de la guerre de Sieme où l'on pretendoit que Soubise se fut mal comporté, tant à la guerre que dans la distribution des Finances, ses ennemis ayant formé contre lui des accusations, qui alloient à lui ôter l'honneur & la vie tout ensemble, le Duc de Guise l'avoit hautement protégé.

(E) Une Dame fort zélée pour sa Religion. Sur le bruit qui courut que les Catholiques avoient dessein de la prendre, de la mener aux portes de Lion, & de menacer de l'y poignarder avec sa fille sous les yeux de son mari, s'il ne rendoit cette Place, Soubise lui envoya Poltroz, qui retourna avec des lettres de cette Dame, pour l'exhorter de les laisser toutes deux partir, & de demeurer fidele à son party (c). Voilà une digne femme d'un homme qui temoigna (d) une aversion insurmontable pour tous les Traitez separéz, & qui protesta de n'en signer jamais d'autres, que celui qu'il verroit signé de la main du Prince de Condé. Elle étoit aussi très-digne sœur du Vicomte d'Aubeterre qui abandonna tout pour la Religion, & s'assujettit à une vie fort dure. Voici ce qu'en dit Brantome (e). „Il étoit fugitif à Gene-

ve faiseur de boutons de son metier, comme étoit la loi introduite qu'un chacun d'eux eût un metier & en vécut, tel Gentilhomme & Seigneur qu'il étoit, & ledit Aubeterre, bien qu'il fût de bonne maison, étoit de celui de faiseur de boutons; moi en passant une fois à Geneve, je l'y vis fort pauvre & miserable. De puis il fut pris à la sedition d'Amboise, & condamné comme les autres; mais Mr. de Guise par la priere de Mr. le Marechal de St. André, lui fit pardonner & sauver la vie, „ Quelques-uns ont dit (f) qu'à la recommandation de la Da-

me de Soubise, le Conseiller Fumée fut remis en liberté, lors qu'il couroit le même peril qu'Anne du Bourg; mais d'autres (g) attribuent cela aux expéditions que Soubise suggera à la Reine mere, qui de longue main lui portoit faveur. Catharina, Franc. II. c'est Mr. de Thon (h) qui parle, in gratiam Joannis Parthenai Soubise reguli sibi percarari, & Fumee amicissimum sua commendatione apud judices illius causam non parum sublevarisse creditur. Il y a bien de l'apparence que d'Aubigné a pris la femme pour le mari.

(F) Fut tué à la St. Barthelemi.] Mr. Varillas pretend que depuis l'action de Poltroz, Soubise n'alla qu'une fois à la Cour, d'où il disparut avant que d'avoir été remarqué, tant il apprehendoit que ceux de la Maison de Guise n'eussent pas été persuadés des faits qu'on publioit, pour assouvir la deposition d'un assassin qui avoit été son domestique. Sur ce pied-là il ne seroit point allé aux noces du Roi de Navarre, ou aux Vêpres Parisiennes, s'il avoit été en vie; & ce seroit une nouvelle preuve que le Soubisé de D'Aubigné étoit le Baron du Pont (i).

(A) Duc de.] Je lui donne ce titre à l'exemple de celui qui publia en 1666. la vie du Duc de Rohan. Cet Auteur n'a fait que suivre le chemin battu. Cependant il faut reconnoître que jamais la Seigneurie de Soubise n'a été érigée en Duché, & que le Geographe Du Val (k) qui l'assûre, le (l) Dans son livre intitulé la France, fait sans raison. C'est un abus qui regne terriblement dans les Maisons nobles de France, d'attacher à une même terre tantôt un titre, tantôt un au chap. autre, sans attendre les lettres d'érection. Ne de Xaintonge. voit-on pas les fils des Ducs porter tous le titre de Marquisat, le nom des terres dont leurs peres s'appellent Ducs? Bien davantage; il y a des terres qui ne font plus dans une famille, & cependant les personnes de cette famille prennent le nom de ces terres; l'un s'en dit Marquis, un autre Comte, (l) Adit. te, l'autre Vicomte ou Baron &c. Mr. le Laboureur (b) declame de la bonne sorte contre cela. (B) Sous promesse d'obeissance pour l'avenir.] Castelnau tom. 2. Celui qui repondit au Manifeste du Duc de Sou- pag. 797. bife

me de Soubise, le Conseiller Fumée fut remis en liberté, lors qu'il couroit le même peril qu'Anne du Bourg; mais d'autres (g) attribuent cela aux expéditions que Soubise suggera à la Reine mere, qui de longue main lui portoit faveur. Catharina, Franc. II. c'est Mr. de Thon (h) qui parle, in gratiam Joannis Parthenai Soubise reguli sibi percarari, & Fumee amicissimum sua commendatione apud judices illius causam non parum sublevarisse creditur. Il y a bien de l'apparence que d'Aubigné a pris la femme pour le mari.

(F) Fut tué à la St. Barthelemi.] Mr. Varillas pretend que depuis l'action de Poltroz, Soubise n'alla qu'une fois à la Cour, d'où il disparut avant que d'avoir été remarqué, tant il apprehendoit que ceux de la Maison de Guise n'eussent pas été persuadés des faits qu'on publioit, pour assouvir la deposition d'un assassin qui avoit été son domestique. Sur ce pied-là il ne seroit point allé aux noces du Roi de Navarre, ou aux Vêpres Parisiennes, s'il avoit été en vie; & ce seroit une nouvelle preuve que le Soubisé de D'Aubigné étoit le Baron du Pont (i).

(A) Duc de.] Je lui donne ce titre à l'exemple de celui qui publia en 1666. la vie du Duc de Rohan. Cet Auteur n'a fait que suivre le chemin battu. Cependant il faut reconnoître que jamais la Seigneurie de Soubise n'a été érigée en Duché, & que le Geographe Du Val (k) qui l'assûre, le (l) Dans son livre intitulé la France, fait sans raison. C'est un abus qui regne terriblement dans les Maisons nobles de France, d'attacher à une même terre tantôt un titre, tantôt un au chap. autre, sans attendre les lettres d'érection. Ne de Xaintonge. voit-on pas les fils des Ducs porter tous le titre de Marquisat, le nom des terres dont leurs peres s'appellent Ducs? Bien davantage; il y a des terres qui ne font plus dans une famille, & cependant les personnes de cette famille prennent le nom de ces terres; l'un s'en dit Marquis, un autre Comte, (l) Adit. te, l'autre Vicomte ou Baron &c. Mr. le Laboureur (b) declame de la bonne sorte contre cela. (B) Sous promesse d'obeissance pour l'avenir.] Castelnau tom. 2. Celui qui repondit au Manifeste du Duc de Sou- pag. 797. bife

(i) Cela est inconcevable.

(k) Dans son livre intitulé la France, fait sans raison.

(l) Dans son livre intitulé la France, fait sans raison.

pour l'avenir. Il ne laissa pas sur la fin de la même année de se rendre maître de Royan. Au mois de Février 1622. il s'empara d'Olonne, & se rendit tellement maître de la campagne dans le bas Poitou, que ses partis allerent faire des prisonniers jusques à cinq lieus de Nantes. Cette supériorité ne lui dura gueres; car on l'attaqua si vertement dans l'Isle (C) de Rié peu après qu'il Peut subjugée, que l'on y dissipa toutes ses forces. Il se retira à la Rochelle, où il essuya bien des marques de mepris & de mecontentement; ce qui l'obligea de passer d'autant plutôt en Angleterre, afin d'y demander du secours. Sur l'avis qu'on en reçut à la Cour de France, on le déclara criminel de leze-majesté au premier chef, le quinzième de Juillet 1622. Il trouva moyen d'équiper quelques vaisseaux, nonobstant le refus de sa Majesté Britannique; mais ils perirent à Pleimouth par une tempête. Au commencement de * l'année 1625. il se laissa de l'Isle de Ré, & fit une entreprise sur Blavet ou Port-Louis en Bretagne, qui ne lui réussit qu'à demi; car c'étoit alléz son étoile que de (D) n'être pas fort heureux dans les vastes projets qu'il formoit. Il se laissa du port, & de six navires de guerre qu'il y trouva: les troupes de débarquement s'emparerent de la ville; mais ayant trouvé de la résistance au Fort, il fit rembarquer son monde, & se retira, non (E) sans laisser quelques vaisseaux échouez. L'un de ceux qu'il prit, nommé la Vierge Marie, étoit monté de 80. pieces de canon, & avoit coûté plus de deux cens mille écus. Il eut le déplaisir de se voir desavoué par ceux de la Religion, quoi que l'on ne doutât pas qu'il n'eût concerté toutes choses avec

X X X x x x

* On met cet événement sous l'an 1624. dans le Ministère du Cardinal de Richelieu.

(e) Voyez Mercure Franc. t. 8. pag. 559.

(g) Claude Malinbre Hist. de la rébellion t. 2. p. 225.

(h) L'Auteur de l'Histoire du Duc de Rohan à Paris 1666. s'en dit plusieurs fois en son Histoire à Mr. Esauvrit & à la merci des mouquetades il fit couper à Toc.

(a) Mercure Fr. t. 11. pag. 262.

(b) Mémoire. pag. 37. édit. de Holl.

(c) Mercure Franc. t. 11. p. 891.

(d) Ibid. pag. 882. Voyez aussi le Ministère du Cardinal de Richelieu ad ann. 1625. pag. 179. édit. de Holl.

bisé en 1625. prétend (a) que ce Duc demanda pardon au Roi en sortant de St. Jean d'Angeli, & qu'il jura de lui demeurer à jamais très-fidèle sujet & serviteur; de ne plus porter les armes contre son service, pour quelque cause & pretexte que ce fût, & de n'adhérer plus aux unions, associations & assemblées qui se feroient sans l'autorité & pouvoir de Sa Majesté. Il prétend aussi que les Historiens Reformez se sont bien gardés d'insérer en leurs Histoires ce serment fait par Mr. de Soubise, & par ceux qui sortirent de St. Jean avec lui; mais qu'il se trouve au Gresse de la Prevôté de l'Hôtel, & dans les Mémoires du Sieur de Modene grand Prevôt de France, imprimez à Tholose l'an 1621.

(C) Dans l'Isle de Rié.] Mr. de Puysegur a confondu cette défaite avec l'échec que reçut le Duc de Soubise dans l'Isle de Ré l'an 1625. Après le siege de Montpellier, dit-il (b), quatre ans se passerent sans aucune guerre contre ceux de la Religion. Le Roy fit construire un Fort près de la Rochelle. . . Puis il alla dans l'Isle de Ré avec son armée commandée par Monsieur le Prince. Monsieur de Soubise qui avoit quatre mille hommes dans cette Ile fut battu. Voilà comment la conformité des noms fait faire des anachronismes. La victoire de l'Isle de Rié où Louis XIII. fut en personne, preceda le siege de Montpellier; mais ni lui ni Monsieur le Prince ne furent point à celle de Ré, postérieure à ce siege.

(D) De n'être pas fort heureux.] Si les relations faites par les Catholiques Romains ne lui reprochoient que cela, on ne les pourroit pas soupçonner d'une aigreur trop passionnée, mais elles vont jusqu'à l'accuser de peu de courage. C'est pousser trop loin l'insulte. On (c) prétend qu'un grand Seigneur dit au Roi, Sire, Mr. de Soubise ayant sui votre presence à Rié, & ayant maintenant encor sui celle de votre Amiral en l'Isle de Ré, il faut croire s'il continué qu'il sera un jour le plus vicel Capitaine de votre Royaume. Les mêmes relations dissent (d) qu'il ne se mêta point au combat de l'Isle de Ré, & qu'aussi-tôt qu'il en vit le mauvais succès, il se sauva à la hâte dans une chaloupe sans chapcau ni épée. On veut même que son

Capitaine des Gardes ayant vu cette épée, dit qu'il falloit bien qu'elle lui sût tombée du baudrier, parce qu'il étoit bien assésur qu'il ne l'avoit pas mise à la main. Les fautes (e) sur la deroute de l'Isle de Rié sont encore plus outragantes. On lui a fait un autre reproche bien différent de celui-là, (f) c'est qu'à son retour d'Angleterre, il fit jurer à un Gentilhomme qui étoit à lui que s'il voyoit son vaisseau prêt d'être pris, & qu'ils ne pussent plus recacher, de mettre le feu dans les poudres pour les faire tous brûler, choisissant plutôt cette mort que de faire triompher ses ennemis de leur prise. Mais pour donner aux Lecteurs une desiance mieux fondée des histoires que le parti Catholique publioit, il faut que je rapporte une medifance qui a tout l'air d'une de ces calomnies qu'on repand parmi le peuple, afin de nourrir le zèle par le remuement des passions. On publia (g) que quand ceux d'Olonne demanderent à capituler, Monfr. de Soubise leur repondit arrogamment & impudemment qu'on lui choisit les plus belles filles qui fussent entr'eux pour en bailler la curée à ses favoris, après s'en être préalablement saoullé, ou qu'on lui baillât cent mille écus; que l'une & l'autre de ces conditions ayant été rejetées, il leur promit de les excemter du pillage moyennant 20. mille écus, 80. pieces de canon, & 3. vaisseaux, & qu'il ne laissa pas de les piller, quoi qu'ils lui eussent accordé toutes ces choses.

(E) Non sans laisser quelques vaisseaux échouez.] Pour faire voir la partialité de ces relations, je rapporterai ici ce qu'un Auteur (h) Catholique nous apprend sur cette entreprise de Blavet. Il dit que le Duc de Soubise avec trois cens soldats & cent matelots seulement attaquâ si vigoureusement le grand Vaisseau nommé la Vierge, qu'après quelque résistance il y entra l'épée à la main, l'emporta, & tous les autres en suite. . . Et que le port ayant été débouché avec des gens, une chaîne de fer & un gros cable, il s'y trouva enfermé pendant trois semaines, mais que le vent venant à changer il s'en servit & à la merci des mouquetades il fit couper à Toc. coups de hache la chaîne & le cable, sortit avec les vaisseaux du Roi, & s'alla emparer de l'Isle d'Oleron. Pourquoi supprimer dans le Mercure ces endroits avantagieux?

* Tiré de
divers ca-
lendes du
Mercur
François.

† Voyez
les auteurs
galantes de
Cecin. Atr.
Monage fit
des vers
Grecs sur
ce qu'on
ordonna à
cette Da-
me de se
louguer
dans la
mer ayant
été mordue
d'un chien
Ces vers
sont très-
bons, ils
sont à la
page 178.
de ses poé-
sies, edit.
Amstel.
1667.

‡ Uti ita
annos
cum secu-
lo compu-
taverit qui
lucem
cum inci-
piente an-
no & secu-
lo primam
vidit.
Heidanus
ubi infra.
Il se trom-
pe en pre-
nant l'an-
née 1600.
pour la
premiere
du XVII.
siècle.
C'est la
derniere
du XVI.
plusieurs
font cette
faute.

(a) Missif.
du Card.
de Richelieu
pag.
m. 177.

(b) T. II.
pag. 874.

(c) Atpolo-
gie pour
les Eglises
Reformées
de France
imprimée
en 1615.
ci. ap. 10.

le Duc de Rohan son frere, dans les conferences qu'il avoit eues avec lui à Castres pendant l'automne de l'année 1624. Il publia un Manifeste dont on crut que la Milletiere, qui se qualifioit *Intendant de l'Admirauté des Eglises*, étoit l'Auteur: & en attendant le tems propre pour faire une descente du côté de Bourdeaux, il se rendit formidable par la prise de plusieurs vaisseaux marchands, & tint en échec toute la côte depuis l'embouchure de la Garonne, jusques à l'embouchure de la Loire. Il entra dans la Garonne l'onzième de Juin 1625. avec une flotte de 74. voiles, & fit descente dans le Medoc, & s'empara de Castillon. Au bout du compte cette grande équipée fut peu de chose; il falut qu'il s'en retournât bien-tôt dans l'Isle de Ré, d'où s'avançant quelques jours après vers la flotte des ennemis, il brûla (F) l'Amiral de Hollande; ce qui obligea la Cour à hâter les entreprises qu'on meditoit pour nettoyer toute cette côte. Le Duc de Montmorenci Amiral de France, assisté des vaisseaux Hollandois, batit la flotte de Soubise. On le chassa de l'Isle de Ré, & puis de celle d'Oleron, & on le contraignit de se retirer en Angleterre *. Il y fut un instrument très-puissant pour faire obtenir aux Rochelois les secours qu'on leur envoya; & lors que malgré tous ces secours cette ville eut été soumise, il ne se fucia point de jouir en France du benefice de l'Amnistie; il aima mieux demeurer en Angleterre, où il mourut sans posterité, & d'où il tâcha de nuire à la Cour de (G) France autant qu'il lui fut possible. Le nom de SOUBISE subsiste encore dans la Maison de Rohan en la personne de François de Rohan, fils d'Hercule de Rohan Duc de Mombazon, lequel François de Rohan s'appelle Prince de Soubise. Il épousa le 16. d'Avril 1663. Anne de Rohan, fille de Henri Chabot & de Marguerite de Rohan, heritiere du Duc de Rohan. Il est Capitaine des Gendarmes, & s'est signalé en diverses occasions, à la bataille de Senef par exemple, où il eut la jambe cassée. La Princesse de Soubise son épouse, a été Dame d'honneur de la feuë Reine de France, & a passé pour une des plus grandes beautez de la Cour. Les Auteurs du tems l'ont fort louée. Sa vertu & sa sageffe n'ont pas eu moins d'éclat que sa beauté. Les Nouvellistes de Hollande ont débité, que le Prince de Soubise est un de ceux qui ont rendu leur commission de Lieutenant General, pour n'avoir pas été compris dans la promotion des Marechaux de France qui s'est faite au mois de Mars 1693.

SPANHEIM (FRIDERIC) Professeur en Theologie à Leide, a été une personne d'un très-grand merite. Il nâquit à Amberg dans le haut Palatinat le premier jour de † Janvier 1600. & fut élevé avec un grand soin sous les yeux d'un pere (A) qui étoit non seulement docte, mais aussi fort considéré à la Cour

Electo-

(F) Il brûla l'Amiral de Hollande.] Je n'ai point encore vu d'Auteur qui ait refusé solennement le reproche qui a été fait au Duc de Soubise, d'avoir faulx sa parole à l'Amiral Hollandois. On dit rien l'un contre l'autre, pendant les negociations de paix qui se faisoient à la Cour; mais que Soubise tirant avantage de la parole que cet Amiral lui avoit donnée, le prit au depourvu, & à la faveur du vent & de la marée arriva sur lui dans une demie heure, & fit attacher à son vaisseau deux pataches jointes ensemble pleines de feu d'artifice, qui le brûlerent en peu de tems. Le Mercur François ajoute (b) qu'il y avoit eu des otages donnez de part & d'autre. Il faut croire que l'attaque ne demuroit pas sans repartie, lors qu'on Pacculoit en cela d'infidelité. L'Historien Catholique du Duc de Rohan ne fait aucune mention de ce reproche; il dit que Soubise ayant su que Maury, & Hautin Amiral de Zelande venoient pour le charger avec quarante vaisseaux, il alla au devant d'eux, coula a fonds cinq de leurs vaisseaux, & leur tua plus de quinze cens hommes. Je viens de lire ce que l'Auteur Protestant qui s'est déguisé sous le nom de Theophile Misathée, a publié (c) pour la justification de Soubise. C'est quelque chose, mais je voudrois une meilleure discussion, & une plus exacte verification.

(G) Nuire à la Cour de France autant.] Car il paroit par une Declaration (d) de Louis XIII. (d) Voyez les di-
ques-nus de ceux qui avoient été envoyez par les
Sieurs de Soubise & de la Valette pour corrompre le
fidélité de plusieurs François, étoient tombez entre
les mains de sa Majesté, & avoient avoué que les-
dits de Soubise & de la Valette . . . traitoient
avec le Roi d'Espagne pour faire une descente en Bre-
tagne & Aulnis, ou en la riviere de Bourdeaux.
pag. 366.

(A) D'un pere qui étoit non seulement docte.] Il s'appelloit Wigand SPANHEIM; il étoit Docteur en Theologie, & Conseiller Ecclesiastique de l'Electeur Palatin. Il épousa Renée Toffan, fille de Daniel Toffan Ministre d'Orleans, & puis Professeur en Theologie à Heidelberg. Daniel Toffan avoit épousé Marie Couët Parisienne, fille de Philibert Couët Avocat au Parlement de Paris, laquelle s'étoit retirée à Orleans avec sa mere & deux feurs pour la Religion l'an 1562. Toffan fuyant la persecution se retira par des chemins detournez à Montargis, où sa femme accoucha d'une fille dont la Duchesse de Ferrare Renée de France fut la marraine. Cette Duchesse fille de Louis XII. zélé de tout ce qui se peut pour l'Eglise Reformée, recueilloit à Montargis autant de Refugez qu'elle pouvoit; mais ce que dit Heidanus n'est pas vrai, qu'elle y ait retenu Daniel

Electoral. Après avoir étudié dans le College d'Amberg jusques en l'année 1613. il fut envoyé l'année suivante à l'Academie d'Heidelberg, qui étoit alors dans un état très-florissant. Il y fit tant de progrès & dans les langues, & dans la Philosophie, qu'on vit bien qu'il seroit un jour un grand homme. Il retourna chez son pere l'an 1619. & fut envoyé bien-tôt à Geneve pour y étudier en Theologie. Les malheurs du Palatinat le firent résoudre à épargner à son pere les frais de sa pension; c'est pourquoi il s'en alla dans le Dauphiné l'an 1621. & demeura trois ans chez le * Gouverneur d'Ambrun en qualité de Precepteur. Il entra deux fois en conference réglée sur des matieres de controverse, comme c'étoit assez la coutume en ce tems-là, & sortit d'affaire glorieusement. Il retourna à Geneve, & puis il vint à Paris, où il trouva un bon (B) parent qui étoit Ministre de Charenton, & qui lui deconseilla d'accepter la profession de Philosophie à Laufanne que Mrs. de Berne lui offrirent. Il fit un voyage de quatre mois en Angleterre l'an 1625. & après avoir fait encore quelque séjour à Paris, ils s'en retourna à Geneve, il y disputa une chaire de Philosophie l'an 1626. & l'emporta. L'année suivante il se (C) maria avec une Demoiselle originaire du Poitou. Il se fit recevoir Ministre quelque tems après, & il succéda l'an 1631. à la profession en Theologie, que Benoît Turretin laissoit vacante. Il s'acquitta de ses fonctions & en habile homme, & en homme infatigable: de sorte que sa reputation se repandant de toutes parts, fit jetter les yeux sur lui à plusieurs Academies, qui foushaiterent de s'honorer par son moyen. Celle de Leide fut la plus heureuse de toutes dans ses recherches: il en accepta la vocation. Mais on ne sauroit exprimer les efforts que firent ceux de Geneve pour le retenir, ni les marques d'estime & de tendresse qu'ils lui temoignerent à son depart. Il se fit recevoir Docteur en Theologie à Bâle, pour s'accommoder à l'usage du pais où il alloit; car ni à Geneve, ni dans les Academies que ceux de la Religion avoient en France, les Professeurs en Theologie ne se faisoient point grader Docteurs; cela ne leur eût servi de rien. Il partit de Geneve l'an 1642. après y avoir été Professeur en Theologie onze ans de suite. Il se trouva Recteur lors qu'on y celebra le Jubilé, ou l'année seculaire de la Reforme, & il fit sur ce sujet-là une très-belle harangue. Il arriva à Leide le 3. jour d'Octobre 1642. Il y soutint, & même il y augmenta la reputation qu'il y avoit apportée; mais il ne vécut que jusques au mois de Mai 1649. Ses grans travaux lui abregerent la vie. Les leçons & les disputes academiques, les predications, les livres qu'il composoit, beaucoup de soins domestiques, beaucoup de visites, ne l'empêchoient pas d'entretenir un grand commerce de lettres. Il faisoit outre cela qu'il fit des visites chez la Reine de Boheme, & chez le Prince d'Orange. Il étoit fort considéré dans ces deux Cours. La Reine Christine lui fit l'honneur de lui écrire, pour lui apprendre combien elle l'estimoit, & combien elle s'étoit pluë à la lecture de ses Ouvrages. Il en (D) publia plusieurs. Il laissa sept enfans, dont les deux

* Jean de Bonne, Baron de Vitrolle.

† Premièrement avec le Pere Hugues, Jésuite d'Avignon, qui prêchoit le Carême à Ambrun; & puis avec un Cordelier de Naples.

‡ Il étoit Ministre de l'Eglise Wallonne de Leide.

§ Tiré de son Oraison funebre, ainez prononcée par Heidanus le 21.

de Mai 1649. C'est une bonne piece.

(e) Id. ib. p. 18.

(f) Ibid. p. 19.

(g) Ibid. p. 19. & 20.

(a) Ex Heilino, in Orat. funeb. Frid. Spanheim. p. 6. & 7.

(b) De Wigando Spanheimio nihil aliud mihi compertum est nisi singularis plane & exquisitæ pietatis hominem fuisse, nec Theologica solum sed & Philologica eruditissimum, & instructissimum, & linguarum Latine imprimis & Græcæ callentissimum. Id quod ex literis quæ in operibus Philologicis Christiani Beckmanni... leguntur constat. Heidanus, Orat. funeb. p. 7.

(c) Theatr. renton. pag. 406.

(d) Heidanus ibid. p. 17.

niel Tossan jusques en l'année 1575. Nous dirons dans l'article de Tossan en quelle année il se retira à Montargis, & de Montargis. Sa fille Renée (c'est la filleule de la Duchesse de Ferrar) fut mariée à Wigand Spanheim, & mere de nôtre Frideric, & de deux filles (a). Wigand étoit un homme fort pieux, savant Theologien, & bon Humaniste. On le peut voir par les lettres qu'il écrivoit à Christien Becman (b). Il mourut l'an 1620. tenant entre ses mains une lettre de son fils laquelle l'avoit fait pleurer de joye. Le Scur Frerher raporte (c) cette particularité comme tirée de l'Oraison funebre de Frideric Spanheim, mais il se trompe en cela, elle n'y est point du tout. *Lectio affixus postquam literas à filio Geneva accepisset eas præ gaudio rotas lachrymis conserpsit, & tenaciter ambabus manibus retinuit, donec in Christo exspiravit A. 1620.*

(B) Un bon parent qui étoit Ministre de Charenton. Il s'appelloit Samuel Durant: je ne saurois bien specifier cette parenté, car le Latin de mon Auteur est équivoque, (d) Humanissimè à Samuele Durantio... cognato suo (erat enim Durantii mater soror avia parentis ejus) exceptus est.

L'équivoque se trouve dans la parenthèse; on ne fait si parens se prend là pour le pere ou pour la mere. D'ailleurs chaque homme ayant deux ayeules, il faudroit parcourir bien des familles pour trouver la bisayeule de nôtre Spanheim, sœur de la mere de Durant. Ce qu'il y eut de bon, c'est que Durant laissa (e) toute sa Bibliothèque à nôtre Frideric Spanheim.

(C) Il se maria avec une Demoiselle originaire du Poitou. Le Latin d'Heidanus (f) la nomme *Carlottam à Portu*. Je crois que cela veut dire Charlotte du Port. Elle étoit fille de Pierre du Port Seigneur de Mouillepiep & de Boismasson, Conseiller du Roi & Commissaire des vivres dans les armées de sa Majesté, fils unique de Joachim du Port Gentilhomme Poitevin, Seigneur de Mouillepiep. La mere de Pierre du Port nommée Jeanne du Chene étoit fille unique de Joseph du Chene (Seigneur de la Violette, Conseiller & Medecin du Roi) & d'Anne de Trie fille de Marguerite Budé, qui avoit pour pere le savant Guillaume Budé (g).

(D) Il publia plusieurs Ouvrages. A la priere de l'Envoyé de Geneve à Rome, il composa

β Fzre nel Spanheim.

* Voyez aussi l'Ouvrage que j'ai cité dans l'article Abderc, pag. 14. lettre c. & les cinq lettres qu'il a écrites à Mr. MORILL, fameux Antiquaire & grand Médailliste. Elles sont imprimées avec le Specimen univerſitatis num. maxie antiquæ, que leſt Mr. Morel a publié à Leipſic l'An 1695.

† Voyez dans la 2. édition du Morel de Hollande, ſous le mot Spanheim, toute la ſuite des emplois qu'il a exercés auprès des Princes.

‡ Fridericus Spanheimus. J. On écrit ceci l'An 1696.

(a) Imprimé en 1633.

(b) Imprimé en 1634.

(c) Il a ſigné à l'Épître de dédicatoire du Commentaire hiſtorique F. S. c'eſt à dire Frideric Spanheim. Il s'étoit ſervi de la même ſignature à l'Épître de dédicatoire de Geneva reſtituta. Le Catalogue d'Oxford met ces deux Ouvrages ſous le nom inconnu de F. S. Si on le rimpri me on peut à coup ſûr y ajouter ces paroles, id eſt Fridericus Spanheimus. (d) Heidanus ibid. pag. 38. & ſeq.

(e) Il remarque qu'elle fut traduite de François en Flamand & en Allemand. (f) C'eſt la 19. lettre de celles qui ſont à la ſuite du recueil de ſes lettres à Mr. Courart. (g) Heidan. p. 32.

aincz ſont devenus très-illuſtres. Le premier β eſt conſommé dans la ſcience des medailles, comme le temoigne ſon Traité *De præſtantia & uſu numiſinatum* *, & dans toute forte de literature; & d'ailleurs ſes Ambaſſades lui donnent un rang glorieux parmi les hommes † d'État. C'eſt une perſonne d'un merite extraordinaire. Le ‡ ſecond eſt Profefſeur en Theologie à Leide depuis long tems, & paſſe avec juſtice pour l'un des plus conſiderables ſujets qui ſoient aujourd'hui dans l'Egliſe Reformée. Il eſt Auteur de pluſieurs livres qui lui ont acquis une grande reputation, & il continue d'en † publier toutes les années, dont les Journaliſtes ne manquent pas de parler avec éloge. Pour revenir à leur pere, je dois ajouter qu'il étoit rigide ſur (E) le fait des innovations, & qu'il n'épargnoit en cela ni amis, ni ennemis. Il ne put garder le ſilence envers Mr. Amyraut, & il ne vécut pas aſſez pour repliquer de la maniere qu'il auroit voulu. Ses adverſaires (F) ſ'en glorifient. Un homme qui ne doit pas être ſuſpect de flatèrie, lui a donné des louanges que l'on verra (G) ci-deſſous.

SPI-

fa un livre qui a eu beaucoup de debit, ſous le titre de *Soldat Suedois* (a). Ce livre fut ſuivi bien-tôt après du (b) *Mercuræ Suiſſe*. Il publia en 1639. un Commentaire hiſtorique de la vie & de la mort de Meſſire Chriſtoſe Vicomte de Dhona, à la priere de la veuve. Six ans après il publia des Memoires ſur la vie & la mort de la Sereniſſime Princeſſe Louiſe Juliane Electrice Palatine, née Princeſſe d'Orange. L'entreprit cet Ouvrage à la priere de la Reine de Boheme. Ce ſont tous (c) livres anonymes. Le Trône de grace, de jugement & de gloire ſont trois ſermons, d'une longueur exceſſive à la verité, & d'un François un peu antique, mais d'ailleurs ils contiennent d'excellentes choſes. Le premier fut prononcé à Charenton. Ses *dubia Evangelica* en 3. parties, compoſés à Geneve, à l'occaſion des objections qu'un certain Antoine, qui de Chretien s'étoit fait Juif, avoit ſemées entre les Propoſans, ſont un bon livre. Son *Chamierus Contractus* fut entrepris en faveur des Propoſans, qui ne pouvoient pas ſe ſervir commodément de la vaſte Panſtratie de Chamier. Pendant ſon ſejour à Leide il fit contre l'hypotheſe d'Amyraut *Exercitationes de gratia univerſali*, en 3. vol. in 8. Item *Epistolam ad Cottierium de conciliatione gratia univerſali*. Il fit auſſi une lettre ad *Buchananum de controverſis Anglicanis*, & *Vindiciæ de gratia univerſali* (d). C'eſt une replique à Mr. Amyraut qu'il ne put point achever, & qui ſe ſent de la condition des écrits poſthumes. L'Auteur que je cite a oublié une lettre que Mr. Spanheim écrivit au Prince Edoüard, lors qu'il eut changé de religion. Puis qu'il a parlé d'une lettre (e) de conſolation ſur la mort d'un ſils unique, il pouvoit parler auſſi de cette autre lettre. Il ne faut pas oublier les harangues de Mr. Spanheim, ce ſont de très-bonnes pieces, c'eſt principalement ce qu'il faut dire de l'Oraïſon funebre du Prince d'Orange Frideric Henri. Voyez le remerciement (f) que Balzac lui écrivit après l'avoir lue.

(E) Il étoit rigide ſur le fait des innovations.] Sa maxime étoit qu'il faloit ſe battre contre ſes propres freres, de quelque façon qu'ils bleſſaſſent Orthodoxie; negligant les petits maux, diſoit-il, on eſt cauſe qu'ils produiſent quelquefois les plus pernicieux defordres. *Sape proſcientem auctrivimus* (g) ſe licet mallet cum Eccleſia hiſtibus con-

*gredi, tamen & bellum illis etiam fratribus indicendum judicare, qui vel data opera, vel ex ignoſcentia & infirmitate per cumulos illam ſubruerem. Quod enim initio parvum videtur, id ſepe neglectum magna incendia dare in progreſſu. Cum cui ſemel patrociniū commodavit ei mordicus inheret, & ſepe error non detectus cum occulte ſerpit, placere incipit, & tandem pudor eſt retrahere qua ſemel defendens. Il y a cent belles raiſons à alleguer pour foutenir ce lieu commun, & cette grande maxime; mais afin qu'elles puiſſent perſuader, il faut qu'elles ſoient foutenues de la bile naturelle. Avec cet ingredient elles produiſent preſque toujours la conviction; ſans cela on les trouve foibles, & on leur oppoſe cent autres belles maximes. Heidanus remarque que celui qu'il loué étoit d'un temperament (h) qui prenoit ſeu aſſément. Ce feu eſt une lumiere merveilleuſe pour monter que les raiſons de la tolerance ſont de mauvaiſes raiſons, & que ceux qui croient aux armes, aux armes, bella, horrida bella, ont bien pénétré le fond des choſes. (i) *Tros Rutulæſive ſua nullo diſcrimine habebat, amis, parens, alitez, n'importe, donnons ſeulement; per calcatum perge patrem* (k); c'eſt pour la verité.*

(F) Ses adverſaires ſ'en glorifient.] Voyez le paſſage que Coloméiſ (h) cite d'un Ouvrage de Mr. Amyraut.

(G) Lui a donné des louanges que l'on verra ci-deſſous.] Je parle du Sieur Sorbier: tout ce qu'il dit de Mr. Spanheim meſme d'être copié; on y voit des faits particuliers que les curieux ſont ravis d'apprendre, & qui après tout appartient au deſſein de ce Dictionnaire. Barleus, dit-il (m), ayant ſait une Oraïſon funebre en vers ſur la mort du Prince d'Orange, & le Docteur Spanheim en ayant prononcé une en proſe, il ſupporta tres-impatiemment l'inégalité de leur recompènſe: car, comme diſoit plaisamment Monſieur de Saumaïſe, on ſit une étrange bévue, donnant la page de Cavalier au Fantaiſin, & celle de Fantaiſin au Cavalier. Barleus n'eut que cinq cens livres, & l'autre eut cinq cens eſcus. De ce dernier je ne vous puis dire que ce que l'on publioit lors qu'il fut decédé; que Saumaïſe l'avoit tué, & que Morus avoit eſté le poignard. L'hiſtoire eſt longue, & pour la toucher en peu de mots, je n'ay à vous dire, ſi ce n'eſt que Mr. de Saumaïſe n'aimoit point ſeu Mr. Spanheim, par quelque jalouſie d'eſprit & de reputation dans l'Eſchole; que pour le mortifier il ſit appeller en Hollande Mr. Morus, duquel il ne cognoiſſoit que le nom, mais qui eſtoit le ſleau & l'averſion de ſon Collegue; que le Docteur remua ciel

(h) Oſt. etiam ut ipſe fatebatur, ſuit, & ſubtilis non nihil habuit. que inſig. ſtammulæ momento incendebatur, ac ſine fune & nidore diſpergebatur. Heidan. ubi ſupra pag. 33.

(i) Virgil. Æn. l. 10. v. 103.

(k) Ita apud illum præponderabat amor veritatis, ut nulla amicitie jura, nulla neceſſitudines, nullus metus illum à defendenda illa avertere potuiſſent. Heidan. ibid. p. 32.

(l) Coloſſia Gallia Orientalis, p. 206.

(m) Sorbier, lettre 64. pag. 442. 443.

SPINOZA (BENOÏT DE) Juif de naissance, & puis deserteur du Judaïsme, & enfin Athée, mais Athée de système, & d'une (A) methode toute nou-

(a) Voyez l'article Abumillimus, p. 51. col. 1.

(b) Bespierrez Remarques curieuses sur Ricaut, Etat present de l'Empire Ottoman, p. 648.

(c) Pietro della Valle, jets tout differents; il assisistoit tous les Mercredis au Conseil de Son Altesse, qui l'attiroit à la Haye; il étoit Recteur de l'Université; & parmy toutes ces occupations, il ne laissoit pas de faire la recepte & la despense de sa maison, qui étoit pleine de pensionnaires.

LISTE de quelques personnes qui ont eu le sentiment de Spinoza.

(d) Asseruit Deum esse materiam primam, quod nec in ante eum deliraverat. Theop. Raynaud. Theol. naturalis, distinct. 6. n. 6. p. 563.

(e) Albertus in 1. Phys. tract. 3. cap. 13. apud Pererium de communibus principibus, lib. 5. c. 12. p. m. 309. 310.

(f) Is est opinor, quem inter sodales suos memorat Plutarchus II. sympos. 3. Thomassinus Differtat. 14. ad Phil. Stoic. p. 199.

(g) Ad. lib. 1. Thomæ contra Gentil. c. 17. f. 13. ed. Lugd. A. 1586. Thomaf. ib. p. 200.

Philosophe de la secte d'Epicure, mais pour le moins tant qu'on m'avoué qu'il l'avoit tres-bien qu'il n'inventoit pas ce dogme. Ne l'avoit-il pas appris de son maître? n'étoit-il pas le disciple de cet Amalthe dont le cadavre (h) fut deterré, & re-

(b) Voyez Præcolus in Elencho Larsium, voce Almaricus. Deum esse creaturam. Deum ideo dicitur finis omnium, quod omnia reverentia sunt in ipsum, ut in Deo immutabiliter conquiescant, & sicut alterius natura non est Abraham, aliteris Isaac, sed unius atque ejusdem: sic dixit & ad omnia esse unum, & omnia esse Deum. Dixit veritas enim, Deum esse essentiam omnium (i) creaturarum. Je n'oserois dire que Straton Philosophe Peripateticien ait eu la même opinion; car je ne

fai pas s'il enseignoit que l'Univers ou la Nature fût un être simple, & une substance unique: je fais seulement qu'il la faisoit inanimité, & qu'il ne reconnoissoit d'autre Dieu que la Nature, Nec audientis ejus (Theophrasti) auditor Strato is qui Physicus appellatur, qui omnem vim divinam in natura sicutam esse censet, quæ causas gignendi, augendi, minuendi habeat, sed careat omni sensu ac figura (k). Comme il se moquoit des atomes & du vuide d'Epicure, on pourroit s'imaginer qu'il & Odone n'admettoit point de distinction entre les parties del'Univers; mais cette consequence n'est point necessaire. On peut seulement conclure que son opinion s'approche infiniment plus du Spinozisme, que le système des atomes. La voici plus ample-

(i) Hæc de Amalthe tract. de Concord. Metaph. cum Log. Part. IV. Oper. 21. tab. 20. lit. N. ex Hoffenii & Odone Tufculano. Thomafius ubi supra pag. 200.

(k) Cicero de nat. Deorum, isti Deo immunitatem magni quidem maneris. Sed lib. 1. p. m. quam Sacerdotes Deorum vacationem habeant, quanto est æquius habere ipsos Deos? Negat opera Deorum se uti ad fabricandum mundum. Quæcumque sint docet omnia esse facta natura, nec ut ille qui asperis, & levibus, & hamatis, uncinatisque corpusculis concreta hæc esse dicat interjecto inani, somnia censet hæc esse Democriti non decentis, sed optantis. Ipse autem singulas mundi partes persequens, quicquid aut sit, aut fiat, naturalibus fieri, aut saltem esse docet ponderibus & motibus: sic ille & Deum opere magno liberat, & me timore.

On a même lieu de croire qu'il n'enseignoit pas, comme faisoient les Atomistes, que le monde fût un ouvrage nouveau, & produit par le hasard; mais qu'il enseignoit, comme font les Spinozistes, que la nature Pa produit nécessairement & de toute éternité. Les paroles de Plutarque je vais citer, signifient, ce me semble, si on les explique comme il faut, que la nature a fait toutes choses d'elle-même & sans connoissance, & non pas que ses ouvrages ayent commencé par un cas fortuit, (m) Τελειωτὸν τὸ κείμενον αὐτὸν ἢ ζῶον εἶναι τὸ ἢ φύσιν ἐπεδου τῶ ἢ τῶ ἄλλῳ. ἀρχὴν δὲ ἐξ ἐδδόναι τὸ ἀδύνατον, εἴτε εἴτω περὶ αἰετῶν τῶ φύσιν πῶ ἢ ἐκ τῶν. Denique mundum ipsam animal esse negat (Serato) vultque naturam sequi temerarios fortuna impetus, initium enim rebus dare spontaneam quandam naturam vim, & sic deinceps j'y ai ab eadem natura physicis motibus imponi finem. Cette traduction (n) est meilleure que celle d'A-

nouvelle, étoit d'Amsterdam. Je n'ai pu apprendre rien de particulier touchant

fa

(a) Tū
πάλαι Πι-
πεδύθησαν
ὁ κοροφάσι
τέλειον
Σωκράτης
Ποσειδέ-
των
religio-
rum sum-
mus Stra-
to. Plin.
ubi supra.

(b) Læ-
tant. de
vra Dei,
cap. 10.
P. m. 533.

(c) Ego
ferim aut
Platonem
aut Peri-
pateticum
Strato-
nem, alter-
fecit
Deum sine
corpore,
alter sine
animo?
Seneca in
libro con-
tra Super-
stitiones,
apud Au-
gustin. de
Civitate Dei
lib. 6. cap.
10.

(d) C'est
un Atinome
Français.
Son livre
imprimé à
Paris l'an
1689. C'est
un ouvrage
initiale,
Historia
Scholastica
de Ipe-
cichus
Eucharis-
tici, five
de forma-
rum ma-
terialium
natura sin-
gularis ob-
servatio ex
propheta
sacrisque
Autoribus.
Il en est
parlé dans
l'Historie
des Ora-
ges de
Séneque.
Septième
1690. pag.
13.

(e) Seneca,
de Consti-
tutione
naturæ lib.
2. c. 45.
Voyez-le
aussi dans
l'Esprit de
Séneque
p. m. 281.
Il s'agit
de ce qui
est dit.
Quid est autem, cur non existimes in eo divini aliquid existere, qui Dei pars est? Totum hoc quo continetur, & unum est, & Deus: & socii ejus sumus & membra. (f) Lucan. Pharsal. lib. 9. v. 578.

mioi, & que celle de Xylander; elle a néanmoins quelque chose qui ne répond pas à l'idée qu'on se doit faire du sentiment de ce fameux Philosophe, le plus grand (a) de tous les Peripatéticiens: les termes temerarii fortune impetus derangent la symmetrie de son système; & nous voyons que Laëtanse le distingue de celui des Epicuriens; il en ôte le cas fortuit. Qui nolunt, dit-il (b), divina providentia factum esse mundum, aut principii inter se temere coeuntibus dicunt esse concretam, aut repente natura exiisse. Natura verò (ut ait Straton) habere in se vim gignendi, & vivendi, sed eam nec sensum habere ullum, nec figuram: ut intelligamus, omnia quasi sua sponte esse generata, nullo artifice, nec auctore. Utrumque vanum, & impossible. Notez que Seneca (c) a mis dans les deux extrêmes opposées le dogme de Platon, & celui de Straton; l'un ôtoit le corps à Dieu, & l'autre lui ôtoit l'ame. Je croi avoir lu dans l'Ouvrage du Pere (d) Salier sur les especes de l'Eucharistie, que plusieurs anciens Philosophes ou herétiques ont enseigné l'unité de toutes choses; mais n'ayant plus ce livre-là, je ne dis ceci qu'en passant.

Le dogme de l'ame du monde qui a été si commun parmi les anciens, & qui faisoit la partie principale du système des Stoïques, est dans le fond celui de Spinoza. Cela paroîtroit plus clairement si des Auteurs geometres l'avoient expliqué, mais comme les écrits où il en est fait mention, tiennent plus de la methode des Rhetoriciens, que de la methode dogmatique, & qu'au contraire Spinoza s'est attaché à la précision, sans se servir du langage figuré qui nous derobe si souvent les idées justes d'un corps de doctrine: de là vient que nous trouvons plusieurs differences capitales entre son système, & celui de l'ame du monde. Ceux qui voudroient soutenir que le Spinozisme est mieux lié, devroient aussi soutenir qu'il ne contient pas tant d'orthodoxie; car les Stoïciens n'ôtoient pas à Dieu la providence; ils réunissoient en lui la connoissance de toutes choses; au lieu que Spinoza ne lui attribuoit que des connoissances séparées, & très-bornées. Lisez ces paroles de Seneca.

Eundem (e) quem nos Jovem intelligunt, custodem RECTOREMQUE universi, animum ac spiritum, mundani hujus operis dominum & artificem, cui nomen omne convenit. Vis illum satum vocare? non errabis. Hic est, ex quo suspensa sunt omnia, causa cæssarum. Vis illum providentiam dicere? recte dicis. Est enim, cujus consilio huic mundo providetur, ut inconcusus est, & altus suos explicet. Vis illum naturam vocare? non peccabis. Est enim, ex quo nata sunt omnia, cujus spiritu vivimus. Vis illum vocare mundum? non falleris. Ipse enim est, totum quod vides, totus suis partibus inditus, & se sustinens vi sua.

Lisez aussi le discours de Caton dans le 9. livre de la Pharsale, & sur tout considérez-y ces trois vers: Estne (f) Dei sedes nisi terra, & pontus, & æer, Et cælum & virtus? Superos quid querimus ultra? Juppiter est quodcumque vides, quocumque moveris.

Je remarquerai en passant une absurdité de ceux qui soutiennent le système de l'ame du monde. Ils disent que toutes les ames & des hommes, & des bêtes, sont des particules de l'ame du monde, qui se réunissent à leur tout par la mort du corps: & pour nous faire entendre cela, ils comparent les animaux à des bouteilles remplies d'eau, qui floteroient dans la mer. Si Pon castoit ces bouteilles, leur eau se réuniroit à son tout; c'est ce qui arrive aux ames particulieres, disent-ils, quand la mort détruit les organes où elles étoient enfermées. Quelques-uns même disent que les extases, les songes, les fortes meditations réunissent l'ame de l'homme à l'ame du monde, & que c'est la cause pourquoi l'on devine l'avenir, en composant des figures de geomance (g). Il est facile de voir la fausseté du parallele. La matiere des bouteilles qui flotent dans l'Océan est une cloison, qui empêche que l'eau de la mer ne touche l'eau dont elles sont pleines; mais s'il y avoit une ame du monde, elle seroit repandue dans toutes les parties de l'Univers, & ainsi rien ne pourroit empêcher l'union de chaque ame avec son tout; la mort ne pourroit pas être un moyen de réunion. Je m'en vais citer un long passage de Mr. Bernier, qui nous apprendra que le Spinozisme n'est qu'une methode particuliere d'expliquer un dogme qui a un grand cours dans les Indes.

Il (h) n'est pas que vous ne sçachiez la doctrine de beaucoup d'anciens Philosophes, touchant cette grande ame du monde, dont ils veulent que nos ames, & celles des animaux, soient des portions. Si nous penetrons bien dans Platon & dans Aristote, peut-être que nous trouverions qu'ils ont donné dans cette pensée. C'est là la doctrine comme universelle des Pendets Gentils des Indes; & c'est cette même doctrine qui fait encore à present la Cabale des Soufys, & de la plupart des gens de lettres de Perse, & qui se trouve expliquée en vers Persiens si relevés & si enfiés dans leur Goul-tchen-raz ou parlerre des Mysteres, comme ç'a été celle-là même de Flud que notre grand Gaslenny a refusée si doctement, & celle où se perdent la plupart de nos Chymiques. Or ces Cabalistes ou Pendets Indous que je veux dire, poussent l'impertinence plus avant que tous ces Philosophes, & pretendent que Dieu ou cet Êstre souverain qu'ils appellent Achar, immobile, immuable, ait non seulement produit ou tiré les ames de sa propre substance; mais generalement encore tout ce qu'il y a de materiel & de corporel dans l'Univers; & que cette production ne s'est pas faite simplement à la façon des causes efficientes, mais à la façon d'une Araignée qui produit une toile qu'elle tire de son nœmbil, & qu'elle reprend quand elle veut. La creation donc, disent ces Docteurs imaginaires, n'est autre chose qu'une extraction & extension que Dieu fait de sa propre substance, de ces rets qu'il tire comme de ses entrailles, de même que destruction n'est autre chose qu'une reprise qu'il fait de cette divine substance, de ces divins rets dans luy-même; en sorte que le dernier jour du monde qu'ils appellent Maperlé ou Præla, dans lequel ils croyent que tout doit être détruit, ne fera autre chose qu'une reprise generale

(g) Nihil hic attingo de arte prothetica daque Geomantia, quibus ipse Fludus plurimum tribuit. Est enim Mens cogitando sic in seipsam colligens, ut abstrahi possit, ut humanas res contemplatur velut è quadam specula: attamen quod illa possit, quando hoc mortali circumvestitur corpore, ita uniti animi mundam, ut sicut illa omnia cognoscit, ita ipsa participat facti cognitionis hujusmodi: quod illa item in hac extasi regat ad exprimendam varia punctula, ex quibus effectus sive arbitrarios, sive fortuitos colligere liceat; hoc aut longe fallor, aut fabulam sapit. Gaslenny, in examine Philosoph. Fludæ, n. 29. Opusculum 10. 3. p. 247.

(h) Bernier, Suite des Mémoires sur l'Empire du grand Mogol, p. 202. & suiv. édit. de Holl.

sa famille; mais on a lieu de croire qu'elle étoit pauvre, (B) & très-peu considerable. Il étudia la langue Latine sous un Medecin * qui l'enseignoit à Amsterdam, & il s'apliqua † de fort bonne heure à l'étude de la Theologie, & y employa plusieurs années, après quoi il se consacra tout entier à l'étude de la Philosophie. Comme il avoit l'esprit geometre, & qu'il vouloit être payé de raison sur toutes choses, il comprit bien-tôt que la doctrine des Rabins n'étoit pas son fait: de sorte qu'on s'aperçut aisément qu'il desapprouvoit le Judaïsme en plusieurs articles; car c'étoit un homme qui n'aimoit pas la contrainte de la conscience, & grand ennemi de la dissimulation; c'est pourquoi il déclara librement ses doutes, & sa croyance. On dit que les Juifs lui offrirent de le tolerer, pourveu qu'il voulût accommoder son extérieur à leur ceremoniel, & qu'ils lui promirent même une pension annuelle; mais qu'il ne put se résoudre à une telle hypocrisie. Il ne s'aliéna néanmoins que peu-à-peu de leur Synagogue, & peut-être auroit-il gardé plus long tems quelques mesures avec eux, si en sortant de la Comedie il n'étoit été attaqué traitreusement par un Juif, qui lui donna un coup de couteau. La blessure fut legere, mais il crut que l'intention de l'assassin avoit été de le tuer. Dès lors il rompit entièrement avec eux, & ce fut la cause de son excommunication. J'en ai cherché les circonstances, sans avoir pu les deterrer ‡. Il composa en Espagnol une Apologie de sa sortie de la Synagogue. Cet Ecrit n'a point été imprimé, on fait β pourtant qu'il y mit beaucoup de choses qui ont en suite paru dans son *Tractatus Theologico-Politicus*, imprimé à Amsterdam † l'an 1670. livre pernicieux & detestable, où il fit passer toutes les semences de l'athéisme qui se voit à decouvert dans ses *Opera posthuma*. Mr. Stoupp insulte mal-à-propos (C) les Ministres de Hollande, sur ce qu'ils n'avoient pas répon-

* Nommé François Vandenberg.

† Voyez la remarque E.

‡ Tiré d'un Memoire communié au Libraire.

β Voyez le livre de Mr. Van Til, Ministre & Professeur en Theologie à Dordrecht, intitulé, Het Voorhot der Heidenen voor de Ongeelovigen gecopent, pag. 2.

„ rale de tous ces rets que Dieu avoit ainsi tirés de
 „ luy-mesme. Il n'est donc rien, disent-ils, de
 „ réel & d'effectif de tout ce que nous croyons
 „ voir, ouïr ou flaire, goûter ou toucher; tout ce
 „ monde n'est qu'une espece de songe & une pu-
 „ re illusion, en tant que toute cette multiplicité &
 „ diversité de choses qui nous apparoissent, ne sont
 „ qu'une seule, unique & mesme chose, qui est
 „ Dieu mesme; comme tous ces nombres divers
 „ que nous avons, de dix, de vingt, de cent, de
 „ mille, & ainsi des autres, ne sont enfin qu'un
 „ ne mesme unité repetée plusieurs fois. Mais de-
 „ mandez-leur un peu quelque raison de cette ima-
 „ gination, ou qu'ils vous expliquent comme se
 „ fait cette sortie & cette repitite de substance, cet-
 „ te extension, cette diversité apparente, ou com-
 „ me il se peut faire que Dieu n'étant pas compo-
 „ sé, rel, mais Biapék, comme ils avoient, & in-
 „ corruptible, il soit neantmoins divisé en tant de
 „ portions de corps & d'ames; ils ne vous paye-
 „ ront jamais que de belles comparaisons; que
 „ Dieu est comme un Ocean immense, dans le-
 „ quel se mouveroient plusieurs fioles pleines
 „ d'eau; que ces fioles quelque part qu'elles pûs-
 „ sent aller, se trouveroient toujours dans le
 „ mesme Ocean, dans la mesme eau, & que se
 „ venant à rompre, leurs eaux se trouveroient en
 „ mesme temps unies à leur tout, à cet Ocean
 „ dont elles estoient des portions: ou bien ils
 „ vous diront qu'il en est de Dieu comme de la
 „ lumiere, qui est la mesme par tout l'Univers,
 „ & qui ne laisse pas de paroître de cent façons
 „ différentes * des objets où elle tombe, ou selon
 „ les diverses couleurs & figures des verres par où
 „ elle passe. Ils ne vous payeront jamais, dis-je,
 „ que de ces sortes de comparaisons qui n'ont au-
 „ cune proportion avec Dieu, & qui ne sont bon-
 „ nes que pour jeter de la poudre aux yeux d'un
 „ peuple ignorant; & il ne faut pas espérer qu'ils
 „ vous répondent solidement, si on leur dit que
 „ ces fioles se trouveroient veritablement dans
 „ une eau semblable, † mais non pas dans la mes-

„ me, & que c'est bien me semblable lumiere
 „ par tout le monde, mais non pas la mesme, &
 „ ainsi de tant d'autres fortes objections qu'on
 „ leur fait; ils reviennent toujours aux mesmes
 „ comparaisons, aux belles paroles, ou comme
 „ les Soufys, aux belles Poésies de leur Goul-
 „ chen-raz. „

(B) *Pauvre & très-peu considerable.*] On fait que Spinoza n'auroit pas eu de quoi vivre, si l'un de ses amis ne lui eût laissé par son testament de quoi subsister. La pension que la Synagogue lui offrit nous porte à croire qu'il n'étoit pas riche.

(C) *Mr. Stoupp insulte mal-à-propos.* . . . sur ce qu'ils n'avoient pas répondu.] Il est Auteur de quelques lettres, intitulées *La Religion des Hollandois*. Ce livre fut composé à Utrecht l'an 1673, pendant que les François en étoient les maîtres. Mr. Stoupp y étoit alors en qualité de

Lieutenant Colonel d'un Regiment Suisse. Il s'éleva depuis jusques à la charge de Brigadier, & il seroit monté plus haut, s'il n'avoit été tué à la (a) journée de Steinkerken. Dans les lettres dont je parle il affecta de decrire odieusement la multitude de sectes qu'on voit en Hollande. Voici ce qu'il dit du Spinozisme. „ Je (b) croirois ne vous avoir point parlé de toutes les religions de ce pais, si je ne vous disois quelque chose d'un homme illustre & savant; c'est ainsi qu'on me l'a représenté. Il a un grand nombre de sectateurs, absolument attachez à ses sentimens. Il est né Juif, & a nom (c) Spinoza: il n'a ni abjuré le Judaïsme, ni embrassé le Christianisme; on peut donc dire qu'il est mechant Juif & mechant Chretien. Il y a quelques années qu'il composa un livre Latin, intitulé (d) *Tractatus Theologico-Politicus*, où il paroît avoir eu pour but principal la destruction de toutes les religions, & particulièrement de la Judaïque, & de la Chretienne, & d'introduire l'Athéisme, & la liberté de toutes les sectes. Il soutient qu'elles furent inventées pour l'utilité que le public en reçoit, afin que chacun vive honnêtement, & obéisse

† Et non pas à Hambourg comme on a mis dans le titre.

(a) Au commencement du mois d'Août 1692.

(b) Notez que je ne me sers pas de ses paroles, car je n'ai pu trouver son livre; mais en ayant une traduction Italienne imprimée à Paris l'an 1674. j'ai traduit ce passage de l'Italien. Il est le lien. Il est tiré de la 3. lettre.

(c) Ma traduction Italienne le nomme Spinoza.

(d) L'Italien porte *Tractatus Theologico-politicus*.

* Il y a sans doute ici une faute d'impression dans le livre de Mr. Bernier; il faut lire, selon la diversité des objets &c.

† Notez que les Spinozistes ne répondent pas mieux à la distinction perpe- tuelle dont on les accuse, entre même & sembla- ble.

du au *Traçtatus Theologico-Politicus*. Il n'en parle (D) pas toujours pertinement. Lors que * Spinoza se fut tourné vers les études philosophiques, il se degouta

* *Præfat. Operum posthum.*

,, obéisse à son Souverain, & s'applique à la vertu, ,, non par l'esperance de recevoir quelque recom- ,, pense après cette vie, mais à cause de l'excel- ,, lence même de la vertu, & des avantages qu'en ,, retirent dans ce monde ceux qui la pratiquent. ,, Il ne dit pas ouvertement dans cet ouvrage l'o- ,, pinion qu'il a de Dieu, mais il ne laisse pas de ,, l'insinuer, & de lui ôter le voile. Il dit hau- ,, tement (a) que Dieu n'est pas comme on s'ima- ,, gine un être doué d'une intelligence infiniment ,, parfaite, & heureux, & que ce n'est autre cho- ,, se que la vertu de la nature repandue dans toutes ,, les creatures. Ce Spinoza est en Hollande: il ,, a demeuré à la Haye quelque tems, où il étoit ,, visité de tous les curieux, & même des fem- ,, mes de qualité qui se piquent d'avoir de l'esprit ,, au dessus du sexe. Ses sectateurs n'ont pas la ,, hardiesse de se produire, car son livre renverse ,, de fond en comble les fondemens de toutes les ,, autres religions, & pour cela il a été con- ,, damné par une ordonnance publique des Etats, ,, & le débit en a été défendu. On ne laisse ,, pas de le trouver publiquement. Il ne s'est ,, point encore trouvé de Theologien dans ce ,, pays, qui ait eu assez de courage pour écrire ,, contre les dogmes que cet Auteur a debitez. ,, J'en suis d'autant plus surpris, qu'y ayant ,, dans cet Ouvrage une grande connoissance de ,, l'Hebreu, & des coutumes & ceremonies des ,, Juifs, & de leur Philosophie, les Theolo- ,, giens ne feroient dire qu'il ne vaut pas la peine ,, d'être refuté. S'ils continuent dans ce silence, ,, on pourra pretendre ou qu'ils manquent de ,, charité, ne faisant aucune réponse à un livre si ,, pernicieux, ou qu'ils approuvent les opinions de ,, cet Auteur, ou qu'ils n'ont pas assez de forces ,, pour le combattre.

On imprima une reponse à ces lettres de Mr. Scoupp l'an 1675. Elle a pour titre la veritable religion des Hollandois, avec une Apologie pour la religion des Etats Generaux des Provinces Unies de France, d'Angleterre, & de Suisse, par Jean (b) Brun. Voici le précis de ce qui concerne Spinoza dans cette reponse. Je (c) crois que Stoupe se trompe, quand il dit qu'il n'a point abjuré la religion des Juifs, puis qu'il ne renonce pas seulement à leurs senti- mens, s'estant soustrait de toutes leurs obser- vations & de leurs ceremonies; mais aussi qu'il mange & boit tout ce qu'on lui propose, fut-ce même du lard, & du vin, qui viendroit de la cave du Pape, sans s'informer s'il est Cascher ou Nefech. Il est vrai qu'il ne fait pas profession d'aucune autre, & il semble estre soit indiffé- rent pour les Religions, si Dieu ne lui touche le cœur. S'il soutient toutes les opinions com- me Stoupe les lui attribue, ou s'il ne les sou- tient pas, je ne le rechercherai pas, & Stoupe se feroit passé, avec plus d'élevation, d'en parler. Il s'en pourra justifier lui-même, s'il veut. Je n'examinerai pas non plus, s'il est l'Auteur du livre qui a pour titre *Traçtatus Theologico- Politicus*. Au moins l'on m'assure, qu'il ne le veut pas reconnoître pour son fruit; & si l'on doit croire au titre, il n'est pas imprimé en ces Provinces, mais à Hambourg. Mais pre- nous que ce mechant livre soit imprimé en Hol-

lande; Messieurs les Etats ont tâché de l'étouf- fer en sa naissance, & l'ont condamné, & en ont défendu le débit, par un decret public, dès aussi-tôt qu'il vit le jour en leurs pais, comme Stoupe lui-même le confesse en la page 67. Je sçai bien qu'il s'est vendu en Angleterre, en Allemagne, en France & même en Suisse, aussi bien qu'en Hollande; mais je ne sçai pas s'il a esté défendu en ces pais-là. Messieurs les Estats encor presentement, que je suis oc- cupé à écrire ceci, temoignent leur pieté, & le descendent de nouveau avec plusieurs autres de cette trempe. Quant aux plaintes & aux reproches qu'on n'eût pas refuté ce livre, l'Auteur répond 1. que puis (d) qu'il a été imprimé à Ham- bourg, au moins comme porte le titre, on devoit plutôt se plaindre des Theologiens de cette ville-là que des Hollandois. 2. Que (e) ce pernicieux écrit tendant à la subversion de tout le Christianisme, les Catholiques Romains, & les Lutheriens n'étoient pas moins obligez de s'y opposer que les Reformez; & entre les Reformez, les Theologiens de l'Alle- magne, de France, d'Angleterre, & de Suisse, se devoient avoir aqitez de leur devoir aussi bien que les Theologiens de Hollande. 3. Qu'on peut faire les mêmes reproches à Monfr. Stoupe. Pourquoi ne l'a-t-il pas refuté lui-même? 4. Que le livre de Spinoza n'est pas plus pernicieux que le sien; car si l'un enseigne l'Atheisme ouvertement, l'autre le fait covertement. L'un montre autant d'indifference pour les Religions que l'autre. L'en- nemy caché, qui nous vient attaquer à la fourdine & sous apparence d'amitié, est beaucoup plus dan- gereux, que celui qui nous attaque ouvertement. Il faut crier contre l'ennemy caché, pour en avertir un chascun; au lieu que tout le monde est sur ses gardes contre l'ennemy manifeste. C'est peut-être pour ce sujet, que les Theologiens, tant Suisses que Hollandois, ont jugé qu'il n'étoit pas nécessaire de se preser tant pour refuter Spinoza, croyant que l'honneur de sa doctrine se refuse assez d'elle même, d'autant plus qu'il n'y a rien de nouveau dans ce Traité, tout ce qu'il contient ayant esté mille fois recuit par les profanes, sans avoir pourtant (graces à Dieu) fait grand mal à l'Eglise. 5. Que lui Jean Brun (g) a couché plusieurs remarques contre ce detestable livre sur le papier, qu'il auroit peut-être publiées si les malheurs de la guerre ne l'en avoient empêché, Quoi que je croye néanmoins, continué-t-il, avoir employé mon tems plus utilement à d'autres ouvrages: je ne l'ai même jamais jugé si pernicieux que le libelle diffamatoire de Stoupe. 6. Qu'enfin (h) le Traité de Spinoza a été refuté par un excellent homme en Hollande, qui étoit tres-bon Theologien, aussi bien que grand Philo- sophe, c'est à sçavoir par Monsieur Mansfeldt, Pro- fesseur en sa vie à Utrecht. Cette refutation sans doute auroit paruë plus tôt, si l'auteur n'eût esté pre- venu par la mort. Et je m'assure qu'il auroit esté refuté long-tems par d'autres, si Stoupe avec ses complices, par cette sanglante guerre, n'y avoient mis des obstacles. On verra ci-dessous (i) le titre de quelques autres reponses faites à ce livre de Spinoza.

(D) Il n'en parle pas toujours pertinement.] Ne dit-il pas que selon Spinoza l'on a inventé les reli-

(a) Il faut supposer une chose que le Traçtatus Theologico-Politicus ne distingue pas, c'est que ce. i. je rapporte aux discours que tenoit Spinoza à ses amis. Parlando altamente che Dio non è un esser cre. ces paroles du Traducteur font un sens contraire.

(b) Il étoit alors Ministre en Theologie à Nimegue. Il est presentement à Groningue. Son nom en Latin est Brau- nius, & a pour la tête de plusieurs li- vres.

(c) Page 158.

(d) Page 160.

(e) Ibid. les P. 101.

(f) Ibid.

(g) Ibid. le P. 162.

(h) Ibid.

(i) Ibid. P. 164.

(j) Ibid.

(k) Ibid.

(l) Ibid.

(m) Ibid.

(n) Ibid.

(o) Ibid.

(p) Ibid.

(q) Ibid.

(r) Ibid.

(s) Ibid.

degoûta bien-tôt des systêmes ordinaires, & trouva merveilleusement son compte dans celui de Mr. Descartes. Il se sentit une si forte (E) passion de chercher la verité, qu'il renonça en quelque façon au monde pour mieux vaquer à cette recherche. Il ne se contenta pas de s'être debarassé de toutes fortes d'affaires, il abandonna aussi Amsterdam, à cause que les visites de ses amis interrompoient trop ses speculations. Il se retira à la campagne, il y medita tout à son aise, il y travailla à des microscopes, & à des telescopes. Il continua cette vie après qu'il se fut établi à la Haye, & il se plaisoit tellement à mediter, & à mettre en ordre ses meditations, & à les communiquer à ses amis, qu'il ne donnoit que très-peu de tems à recréer son esprit, & qu'il laissoit quelquefois passer trois mois tout entiers sans mettre le pied hors de son logis. Cette vie cachée n'empêchoit pas le vol de son nom, & de sa reputation. Les Esprits forts (F) accouroient à lui

(b) Mr. Fabricius Professeur en Theologie à Heiuelberg, & Conseiller de l'Electeur Palatin, écrit cette lettre

à Spinoza par ordre de son maître le 16. de Fevrier 1673. La lettre suivante est la réponse de Spinoza à Mr. Fabricius. Notez qu'alors il étoit encore de l'Avre pour le Traictat Theologico-Politico.

(c) Voyez le Supplement au Moriri de Spinoza.

(d) Voyez à la fin de ses Opera posthuma son abrégé de la Grammaire Hebraïque.

(e) Tam exactam linguæ Græcæ cogitationem non habeo, ut hinc provinciam suscipere audeam. Spinoza in Trattatu Theologico-Politico, cap. 10.

(f) Extrait d'une lettre écrite de Paris le 27. d'Avril 1696.

(g) Voyez l'article Patin, page 744.

religions afin de porter les hommes à s'apliquer à la vertu, non pas à cause des recompenses de l'autre monde, mais à cause que la vertu est en elle-même fort excellente, & qu'elle est avantageuse pendant cette vie ? N'est-il pas certain que cet Athée n'a jamais pensé à cela, & qu'il n'eût peu raisonner ainsi sans se rendre ridicule ? Toutes les religions du monde, tant la vraie que les fausses, roulent sur ce grand pivot, qu'il y a un juge invisible qui punit, & qui recompense après cette vie les actions de l'homme, tant exterieures qu'interieures. C'est de là que l'on suppose que decoule la principale utilité de la religion ; c'est le principal motif qui eût animé ceux qui l'auroient inventée. Il est assez évident qu'en cette vie les bonnes actions ne conduisent pas au bien temporel, & que les mauvaises sont le moyen le plus ordinaire & le plus sûr de faire fortune : afin donc d'empêcher l'homme de se plonger dans le crime, & de le porter à la vertu, il auroit été nécessaire de lui proposer des peines, & des recompenses après cette vie. C'est la ruse que les esprits forts attribuent à ceux qu'ils prétendent avoir été les premiers Auteurs de la religion. C'est ce que Spinoza a dû penser, & c'est sans doute ce qu'il a pensé : ainsi Mr. Stoupp ne l'a point compris à cet égard, & l'a entendu tout de travers. Je m'étonne qu'on ait laissé cette faute dans le supplément de Moreni, à un article qui porte le nom de Mr. Simon. Notez que ceux qui nient l'immortalité de l'ame & la providence, comme faisoient les Epicuriens, sont ceux qui soutiennent qu'il faut s'attacher à la vertu à cause de son excellence, & parce qu'on trouve dans cette vie assez d'avantages à la pratique du bien moral, pour n'avoir pas sujet de se plaindre. C'est sans doute la doctrine que Spinoza auroit étalée, s'il avoit osé dogmatifer publiquement.

(E) Une si forte passion de chercher la verité.] La preuve de ces paroles, & de plusieurs autres qu'on peut lire dans le corps de cet article, se tire de la preface des Oeuvres posthumes de cet Auteur. Fuit (a) ab ineunte aetate literis immixtus, & in adolescentiâ per multos annos in Theologia se exercuit; postquam verò eo aetatis pervenerat, in quâ ingenium maturefcit, & ad verum naturas indagandas aptum redditur, se totum Philosophia dedit: quum autem nec præceptores, nec harum Scientiarum Auctores pro voto ei saceret satis, & ille tamen summo sciendi amore arderet, quid in hisce ingenii vires valeret, experiri decrevit. Ad hoc propositum utendum Scripta Philosophica Nobilissima & summi Philosophi Renati des Cartes magno ei seruitur adjuvamento. Postquam igitur sese ab omnigenis occupationibus, & negotiorum curis, veri-

tatis inquisitioni magnâ ex parte essentibus, liberasset, quò minus à familiaribus in suis turbaretur meditationibus, urbem Amstelædanam, in qua natus, & educatus fuit, deseruit, atque primo Renoburgum, deinde Voorburgum, & tandem Hagam Comitû habitatum concessit, ubi etiam IX. Kalend. Martii anno supra millesimum & sexcentissimum septuagesimo septimo ex Pithis hanc vitam reliquit, postquam annum aetatis quadagesimum quartum excessisset. Nec tantum in veritate perquirendâ totus fuit, sed etiam se speciatim in Opticis & vitris, que Telescopis ac Microscopiis inservere possent, torquendis, polendisque exercuit; nisi mors eum intempèstiva rapuisset, (quid enim in his efficere poterit, satis ostendit) præstantiora ab eo fuissent speranda. Licet verò se totum mundo subduxerit, & lauerit, plurimis tamen doctrinâ, & honore conspicuis Viris ob eruditionem solidam, & magnamque ingenii acumen innotuit: ut videre est ex Epistolis ad ipsum scriptis, & ipsius ad eas Responsionibus. Plurimum temporis in Natura rerum perscrutandâ, inventis in ordinem redigendis, & amicis communicandis, minimum in animo recreando insumpsit: quin tantus veritatis expiscandæ in eo ardor exaravit, ut, testantibus hiis, apud quos habitabat, per tres continos menses in publicum non prodierit; Quinimò, ne in veritatis indagine turbaretur, sed ex voto in eâ procederet, Professorem in Academia Heidelbergensi, ei à Serenissimo Electore Palatino oblatum, modestè excusavit, nisi ex (b) Epistola quinquagesimâ tertîâ & quartâ perspicitur. Par cette Theologie qu'il étudia si longtemps, il faut entendre celle des Juifs. On (c) l'accuse de n'avoir point été savant dans leur literature, & dans la critique de l'Ecriture. Il est pour le moins certain qu'il entendoit mieux la langue Hebraïque que la langue (e) Grecque.

(F) Les Esprits forts accouroient à lui de toutes parts.] Je ne nommerai qu'un Poëte François qui est fort loué dans le Euretierianna. Voici ce qu'on habile homme m'en a écrit. „(f) Mr. d'Heuguerchi, & maître de Madame des Houlières, a eu assez de reputation à Paris de son vivant, & pag. 136. „elle subsiste encore quoy qu'il soit mort il y a quatorze ans. Il est vray que son merite n'estant pas imprimé, pour parler Mr. Menage, sa reputation n'a pu s'étendre comme celle de bien d'autres, qui à Paris n'ont jamais joui d'une reputation aussi grande que la sienne. C'estoit „un homme d'esprit & d'érudition, ayant le plaisir avec raffinement, & debauché avec art & delicateffe; mais il avoit le plus grand des dons, dont un homme soit capable: il se piquoit d'Atheïsme & faisoit parade de son sentiment

(a) Præfat. Operum posth. b. D. S.

* Tiré de la Préface de ses Œuvres posthumes. Voyez la remarque E.

† Voyez la remarque F.

‡ Tiré du Mémoire communiqué au Libraire.

§ Voici le titre de cet Ouvrage: Renati Des Cartes Principiorum Philosophiæ pars I. & II. more Geometrico demonstrata per Benedictum de Spinoza Amstelodamensem. Accesserunt eisdem Cogitata metaphysica in quibus difficultiores, quam tam in parte Metaphysicæ generali, quam specialiter occurrunt, quaestiones breviter explicantur.

avec une fureur & une affectation abominable. Il avoit composé trois différents systèmes de la mortalité de l'ame, & avoit fait le voyage d'Hollande exprès pour voir Spinoza, qui cependant ne fit pas grand cas de son érudition. A la mort les choses changerent bien, il se convertit, & vouloit porter les choses à l'excès: son Confesseur fut obligé de l'empêcher de recevoir le Viatique au milieu de sa chambre la corde au col. D'Henault n' étoit point de naissance; son pere étoit Boulenger & lui avoit esté d'a bord Receveur des tailles en Forés où il n'avoit pas bien fait ses affaires. Il a montré à Madame Des Houlières tout ce qu'il savoit & croyoit s'avoit: on pretend qu'il y paroît dans les ou-taphysicæ, vrages de cette Dame. J'ay vu entre autres remarquer ces vers de (a) l'Idille du Ruiffeau:

„ Courez, ruiffeau, courez, fuyez & reportez,
„ Vos ondes dans le sein des mers dont vous sortez;
„ Tandis que pour remplir la dure destinée
„ Où nous sommes assujettis
„ Nous irons reporter la vie infortunée
„ Dans le sein du neant d'où nous sommes sortis. „

(a) To. 1. pag. 164. Vous trouverez cet Idille dans le Courier Gallant du mois de Mai 1693. p. 552.

(b) Voyez l'article Plotin, p. 874. col. 2.

Il est sûr qu'une personne qui parleroit de la sorte dogmatiquement, nieroit l'imortalité de l'ame, & admettroit la creation proprement dite. Mais pour l'honneur de Madame des Houlières, disons qu'elle n'a suivi que des idées poétiques qui ne tirent point à conséquence. C'est ainsi qu'à l'imitation des anciens Poètes elle a dit ailleurs (b), qu'après nôtre mort nôtre ame erre sur les rivages de l'Enfer. Ce n'eût pas été sa croyance, si Monsieur d'Henault lui eût enseigné ses impietez. Ne jugeons point d'elle par des phrases poétiques. Ce n'est pas qu'on ne puisse cacher beaucoup de libertinage sous les privilèges de la versification.

Feu Mr. le Prince de Condé qui étoit presque aussi savant que courageux, & qui ne haïssoit pas la conversation des Esprits forts, souhaita de voir Spinoza, & lui procura les passeports nécessaires pour le voyage d'Utrecht. Il y commandoit alors les troupes de France. J'ai ouï dire qu'il fut obligé d'aller visiter un poste le jour que Spinoza devoit arriver, & que le terme du passeport expira avant que ce Prince fût retourné à Utrecht: de

sorte qu'il ne vit point le Philosophe Auteur du *Tractatus Theologico-politicus*; mais il avoit donné ordre qu'en son absence on fit un très-bon accueil à Spinoza, & qu'on ne le laissât point partir sans un présent. L'Auteur de la réponse à la religion des Hollandois parle de ceci en cette manière. „ (c) Avant que de quitter ce chapitre, il faut que je reconnoisse l'étonnement que j'ai de voir que Stoupe ait tant voulu déclamer contre ce Spinoza, & qu'il dise qu'il y en a beaucoup, coup en ce pais-icy qui le visitent, veu qu'il avoit fait & cultivé une si étroite amitié avec lui, pendant qu'il étoit à Utrecht. Car l'on m'a assuré que le Prince de Condé, à sa sollicitation, l'a fait venir de la Haye à Utrecht, tout exprès pour conférer avec lui, & que Stoupe l'a fort loué, & a vescu fort familièrement avec lui. „

(G) Pour précurseur... l'Écrit pseudonyme de jure Ecclesiasticorum,] Mr. Dartis inscrivant dans son Journal quelques objections contre un livre (d) de Mr. de la Placette, dit que les personnes de bonne foi (e) qui abaisent l'autorité Ecclesiastique, & qui élèvent en même tems d'autant plus l'autorité temporelle... ne prennent pas garde qu'ils donnent en cela dans le premier panneau que Spinoza a tendu pour ouvrir la porte à ses impietez. Cette conjecture est fondée sur la date de deux ouvrages que cet homme pernicieux mit au bre 1694, l'un en 1663, & l'autre en 1670. Le premier a pour titre Lucii Antistii Constantis de jure Ecclesiasticorum liber singularis, quo docetur: Quodcumque Divini humanique juris Ecclesiasticis tribuitur, vel ipsi sibi tribuunt, hoc aut falsò impieque illis tribui, aut non aliudè quam à suis, hoc est, ejus Reipublicæ sive Civitatis Prodiis, in qua sunt constituti, accepisse. Le second est son *Tractatus Theologico Politicus* qui a fait beaucoup plus de bruit que le premier. Le stile & les principes de ces deux ouvrages sont si uniformes, qu'il n'y a qu'à les confronter pour être pleinement convaincu qu'ils sont du même Auteur. Et il ne faut aussi que les lire l'un après l'autre, pour voir qu'il n'a décrié les droits & l'autorité des Ecclesiastiques dans le premier, & qu'il n'a élevé en même tems celle des Rois & des Magistrats, que pour faire une planche aux impietez, qu'il a debitées dans le second.

(c) Bruns Veritable Religion des Hollandois, pag. 164.

(d) Celui de la conscience.

(e) Journal de Hambourg du Lundi 26. d'Octobre 1694. p. 133.

primé l'an 1665. Tous ceux qui ont (H) refuté le *Tractatus Theologico-Politicus*, y ont decouvert les semences de l'Atheïsme; mais personne ne les a developées

(H) Tous ceux qui ont refuté le *Tractatus Theologico-politicus* y ont decouvert... mais personne ne.] J'ai déjà parlé de la réponse posthume d'un (a) Professeur en Philosophie dans l'Academie d'Utrecht. Ajoutons qu'un Socinien nommé François Cuper qui mourut à Rotterdam l'année (b) passée, intitula sa réponse à ce livre de Spinoza, *Arcana Atheismi revelata, philosophice & paradoxe refutata*. C'est un *in quarto* imprimé à Rotterdam 1676. Mr. Yvon disciple de Labadie, & Ministre des Labadistes dans leur

(a) Nomme Regnier de Mansvelt. Son Ouvrage fut imprimé à Amsterdam 1674. in 4.

(b) C'est à-dire l'an 1695.

(c) Sous celui de Traité des ceremonies superstitieuses des Juifs tant anciens que modernes des Juifs de la cleft du sanctuaire.

(d) Il étoit alors Pere de l'Oratoire: s'est fait Protestant depuis ce temps-là.

(e) Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois de Mars 1696. art. 3.

(f) Saldemus in Ovis Theologicis p. 25.

(g) Voyez comment il parle du *Tractatus Theologico-Politicus* dans la page 23.

(h) Je croi qu'il a écrit contre qu'on s'écrit contre le *Tractatus Theologico-Politicus*.

(i) C'est un *in quarto* de 100. pages.

tâché d'enveloper, & de deguïser, & le refuta solidement. On fut surpris de voir qu'un homme qui ne faisoit point profession des lettres, & qui n'avoit que fort peu (k) d'étude, eût pu penetrer si (k) il subtilement tous les principes de Spinoza, & les renverser heureusement, après les avoir reduits par une analyse de bonne foi dans l'état où ils pouvoient le mieux paroître avec toutes leurs forces. J'ai ouï parler d'un fait assez singulier, on m'a raconté que cet Auteur ayant réfléchi une infinité de fois sur sa réponse, & sur le principe de son adversaire, trouva enfin qu'on pouvoit reduire ce principe en demonstration. Il entreprit donc de prouver qu'il n'y a point d'autre cause de toutes choses qu'une nature qui existe nécessairement, & qui agit par une nécessité inamuable, inevitable, & irrevocable. Il observa toute la methode des Geometres, & après avoir bati la demonstration, il l'examina de tous les côtes imaginables; il tâcha d'en trouver le foible, & ne put jamais inventer aucun moyen de la detruire, ni même de l'affoiblir. Cela lui causa un veritable chagrin; il en gemit, il en soupira, il pestoit contre sa raison, & il prioit les plus habiles de ses amis de le secourir, dans la recherche du défaut de cette demonstration. Neanmoins il n'en laissoit point tirer de copies: ce fut contre la parole donnée que François Cuper la copia * furtivement. Cet homme rempli peut-être de la jalousie d'Auteur, car il avoit travaillé contre Spinoza avec beaucoup moins de succès que Jean Bredenburg, se servit quelque temps après de cette copie pour l'accuser d'être Athée. Il la publia en Flamand avec quelques reflexions; l'accusé se defendit en la même langue; il parut plusieurs écritures de part & d'autre que je n'ai point lues, car je n'entens point le Flamand. Orobio (l) Medecin Juif fort habile, & le Sieur Aubert de Versé (m) se mêlerent de cette querelle, & prirent parti pour Cuper. Ils soutinrent que l'Auteur de la demonstration étoit Spinoziste, & par conséquent Athée. Autant que je l'ai pu comprendre par ouï-dire, celui-ci se defendit en faisant valoir la distinction ordinaire de la foi & de la raison. Il pretendit que comme les Catholiques & les Protestans croyent le mystere de la Trinité, encore qu'il soit combattu par la lumiere naturelle, il croyoit le franc arbitre, quoi que la raison lui fournisse de fortes preuves que tout arrive par une nécessité inevitable, & par conséquent qu'il n'y a point de religion. Il n'est pas aisé de forcer un homme dans un tel retranchement. On peut bien crier qu'il n'est point sincere, & que nôtre esprit n'est pas fait de telle sorte, qu'il puisse prendre pour vrai ce qu'une demonstration Geometrique lui fait paroître très-faux: mais n'est-ce point s'ériger en juge dans un cas où l'incertitude vous pourra être objectée? Avons nous droit de decider de ce qui se passe dans le cœur d'autrui? Connoissons nous assez l'ame de l'homme, pour prononcer que telles ou telles combinaisons de sentimens n'y peuvent trouver de fond? N'a-t-on pas bien des exemples de combinaisons absurdes, & qui approchent bien plus du contradictoire que celle que Jean Bredenburg alleguoit? car il faut noter qu'il n'y a point de contradiction

(k) Il avoit dans sa preface que ne se sentant pas la force de s'exprimer en Latin, il avoit composé son livre en Flamand, & qu'il avoit fait traduire en Latin.

* Je viens d'apprendre que Cuper a toujours nié cela, & qu'il a toujours protesté, comme s'il étoit ami, qu'il trouva la demonstration parmi les papiers du Sieur Hartigh-velt dont il herita.

(l) J'ai vu le Traité qu'il publia à Amsterdam l'an 1684. intitulé. Certamen philosophicum propugnatae veritatis divinae ac naturalis, adversus J. B. principia, &c. Il est en Latin & en Flamand.

(m) J'ai vu quelques choses de ce qu'il publia en la même année, sous le nom de Latinus Serbatus Sartenis. Cela est en Latin & en Flamand.

Mr. l'Archevêque de Reims. J'ajoute que le Pere (d) le Vassor a bien refuté Spinoza dans son Traité de la veritable religion, imprimé à Paris l'an 1688. Voyez le Journal des Savans du 31. de Janvier 1689, les Nouvelles de la Republique des lettres, & l'Histoire des Ouvrages des Savans de la même année. Mr. van Til (e) Ministre de Dort a fait de bons livres en sa langue, pour maintenir contre cet impie la divinité & l'autorité de l'Ecriture. Le passage que je vais citer de Mr. Saldemus, nous donnera le nom de quelques autres refutateurs. Ce Ministre trouve mauvais qu'on eût répondu à Spinoza en langue vulgaire; il craint que les gens curieux & amateurs de paradoxes n'apprenent par ce moyen ce qu'il vaudroit mieux qu'ils ignorassent toute leur vie. (f) Neque desuere, qui se (g) abominandus ipsius Hypothesis voce calamoque opposuerunt. Nos inter suere Batelerius, Mansveldius, Cuperus, Mulsus, &c. qui omnes an aequè feliciter contra eum decertarint, non sine ratione à quibusdam dubitatur. Hos secutus postmodum est Guilielmus Blyenbergius (h), civis Dordracenus, qui idiomate etiam vernaculo confodere ipsum laboravit; cuius licet nesciam, an consilio satis tuto; tum quod, quem oppugnat, Adversarius sermone illo non scripserit, tum quod periculo vix careat, ne pestilentissimum impudentissimi Novatoris venenum, plus iusto fere curiosum, & in paradoxa proclive, prosperat tandem & transfat.

Parlons du Sieur Jean Bredenburg. C'étoit un bourgeois de Rotterdam, & qui y publia un livre (i) l'an 1675. intitulé *Jaannis Bredenburgii enervatio tractatus Theologico-politici, una cum demonstratione, geometrico ordine disposita, NATURAM NON ESSE DEUM, cuius esset contrarium prae dictus tractatus unice immititur*. Il y mit

la dernière évidence ce que Spinoza avoit

car il faut noter qu'il n'y a point de contradiction

velopées aussi nettement que le Sieur Jean Bredembourg. Il est moins facile de satisfaire à toutes les difficultez de cet Ouvrage, que de ruiner de fond en comble le système qui a paru dans ses *Opea postuma*; car c'est la plus monstrueuse hypothese qui se puisse imaginer, la plus absurde, & la plus (1) diametralement

entre ces deux choses: 1. la lumiere de la raison m'apprend que cela est faux; 2. je le croi pourtant, parce que je suis persuadé que cette lumiere n'est pas infallible, & parce que j'aime mieux deferer aux preuves de sentiment, & aux impressions de la conscience, en un mot à la parole de Dieu, qu'à une demonstration metaphysique. Ce n'est point croire & ne pas croire en même tems une même chose. Cette combinaison est impossible, & personne ne devoit être reçu à l'alleguer pour sa justification. Quoi qu'il en soit, l'homme dont je parle a temoigné que les sentimens de religion, & de l'esperance d'une autre vie avoient tenu ferme dans son ame contre sa demonstration; & l'on m'a dit que les signes qu'il en donna durant sa dernière maladie, ne permettent point de mettre en doute sa sincerité. Mr, l'Abbé de Dangeau

(a) Voyez son 3. dialogue à la fin, ou l'extrait dans les Nouvelles de la République des lettres Août 1684. art 6. pag. m. 605.

(a) parle de certains gens qui ont la religion dans l'esprit, mais non pas dans le cœur; ils sont persuadés de la verité, sans que leur conscience soit touchée de l'amour de Dieu. Je croi qu'on peut dire qu'il y a aussi des gens qui ont la religion dans le cœur, & non pas dans l'esprit. Ils la perdent de vue dès qu'ils la cherchent par les voyes du raisonnement humain; elle échape aux subtilitez & aux sophismes de leur Dialectique; ils ne favent où ils en sont pendant qu'ils comparent le pour & le contre: mais dès qu'ils ne disputent plus, & qu'ils ne font qu'écouter les preuves de sentiment, les instincts de la conscience, le poids de l'éducation &c. ils sont persuadés d'une religion, & ils y conformeront leur vie autant que l'infirmité humaine le permet. Cicéron en étoit là; on n'en peut guere douter quand on compare ses autres livres avec ceux de *natura Deorum*, où il fait triompher Cotta de tous les interlocuteurs qui soutenoient qu'il y a des Dieux.

(1) La plus monstrueuse hypothese... la plus diametralement opposée aux notions les plus distinctes.} Il suppose (b) qu'il n'y a qu'une substance dans la nature des choses, & que cette substance unique est douée d'une infinité d'attributs, & entre autres de l'étendue & de la pensée. En suite de quoi il assure que tous les corps qui se trouvent dans l'Univers sont des modifications de cette substance, entant qu'étendue; & que par exemple les ames des hommes sont les modifications de cette substance, entant que pensée: de sorte que Dieu l'être nécessaire, & infiniment parfait, est bien la cause de toutes les choses qui existent, mais il ne differe point d'elles. Il n'y a qu'un être, & qu'une nature, & cette nature produit en elle-même, & par une action immanente, tout ce qu'on appelle creatures. Il est tout ensemble agent & patient, cause efficiente, & sujet; il ne produit rien qui ne soit sa propre modification. Voilà une hypothese qui surpasse l'entassement de toutes les extravagances qui se puissent dire. Ce que les Poëtes Payens ont osé chanter de plus infame contre Jupiter & contre Venus, n'approche point de l'idée horrible que Spinoza nous donne de Dieu; car au moins les Poëtes n'attribuoient point aux Dieux tous les crimes qui se commettent, & toutes les infirmités du

monde; mais selon Spinoza, il n'y a point d'autre agent & d'autre patient que Dieu, par raport à tout ce qu'on nomme mal de peine & mal de coulpe, mal physique & mal moral. Touchons par ordre quelques-unes des absurditez de son système.

I. Il est impossible que l'Univers soit une substance un que; car tout ce qui est étendu a nécessairement des parties, & tout ce qui a des parties est composé; & comme les parties de l'étendu ne subsistent point l'une dans l'autre, il faut nécessairement ou que l'étendu en general ne soit pas une substance, ou que chaque partie de l'étendu soit une substance particuliere, & distincte de toutes les autres. Or selon Spinoza, l'étendu en general est l'attribut d'une substance. Il avoué avec tous les autres Philosophes, que l'attribut d'une substance ne differe point réellement de cette substance; il faut donc qu'il reconoisse que l'étendu en general est une substance: d'où il faut conclure que chaque partie de l'étendu est une substance particuliere; ce qui ruine les fondemens de tout le système de cet Auteur. Il ne fauroit dire que l'étendu en general est distincte de la substance de Dieu; car s'il le disoit, il enseigneroit que cette substance est en elle-même non étendue; elle n'eût pu donc jamais acquerir les trois dimensions qu'en les créant, puis qu'il est visible que l'étendu ne peut sortir ou émaner d'un sujet non étendu, que par voye de creation. Or Spinoza ne croyoit point que rien ait pu être fait de rien. Il est encore visible qu'une substance non étendue de sa nature, ne peut jamais devenir le sujet des trois dimensions; car comment seroit-il possible de les placer sur un point mathématique? Elles subsisteroient donc sans un sujet, elles seroient donc une substance: de sorte que si cet Auteur admettoit une distinction réelle entre la substance de Dieu & l'étendu en general, il seroit obligé de dire que Dieu seroit composé de deux substances distinctes l'une de l'autre, savoir de son être non étendu, & de l'étendu. Le voilà donc obligé à reconqître que l'étendu & Dieu ne font que la même chose; & comme d'ai leurs il soutient qu'il n'y a qu'une substance dans l'Univers, il faut qu'il enseigne que l'étendu est un être simple, & aussi exempt de composition que les points mathématiques: Mais n'est-ce pas se moquer du monde que de soutenir cela? N'est-ce point combattre les idées les plus distinctes que nous ayons dans l'esprit? Est-il plus évident que le nombre millenaire est composé de mille unités, qu'il n'est évident qu'un corps de cent poudes est composé de cent parties réellement distinctes l'une de l'autre, qui ont chacune l'étendu d'un pouce?

Qu'on ne vienne point nous alleguer des reproches contre l'imagination, & les préjugés des sens; car les notions les plus intellectuelles & les plus immatérielles, nous sont voir avec la dernière évidence, qu'il y a une distinction très-réelle entre des choses, dont l'une possède une qualité que l'autre ne possède pas. Les Scolastiques ont parfaitement bien retenu à nous marquer les caractères, & les signes infallibles de la distinction.

Quand

(b) Voyez entre ses Oeuvres postumes, ce qu'il a écrit sur l'Ethica.

Que selon Spinoza Dieu & l'étendu sont la même chose.

Qu'il est composé de parties de substance particuliere.

ment opposée aux notions les plus distinctes de l'esprit humain. On diroit que la providence a puni d'une façon particulière l'audace de cet Auteur, en l'aveuglant de

Quand on peut affirmer d'une chose, nous disent-ils, ce qu'on ne peut pas affirmer de l'autre, elles sont distinctes : les choses qui peuvent être séparées les unes des autres, ou à l'égard du tems, ou à l'égard du lieu, sont distinctes. Appliquant ces caractères aux 12. pouces d'un pied d'étendue, nous trouvons entre eux une véritable distinction. Je puis affirmer du cinquième qu'il est contigu au sixième, & je le puis nier du premier & du second &c. Je puis transposer le sixième à la place du douzième ; il peut donc être séparé du cinquième. Notez que Spinoza ne sauroit nier, que les caractères de distinction employez par les Scolastiques ne soient très-justes ; car c'est à ces marques qu'il reconnoît que les pierres & les animaux, ne sont pas la même modalité de l'être infini. Il avoué donc, me dira-t-on, qu'il y a quelque différence entre les choses. Il faut bien qu'il l'avoué ; car il n'étoit pas assez fou pour croire qu'il n'y avoit point de différence entre lui, & le Juif qui lui donna un coup de couteau, ni pour oser dire qu'à tous égards son lit & sa chambre étoient le même être, que l'Empereur de la Chine. Que disoit-il donc ? Vous allez le voir : il enseignoit non pas que deux arbres fussent deux parties de l'étendue, mais deux modifications. Vous serez surpris qu'il ait travaillé tant d'années à forger un nouveau système, puis que l'une des principales colonnes en devoit être la prétendue différence entre le mot *partie*, & le mot *modification*. A-t-il bien pu se promettre quelque avantage de ce changement de mot ? Qu'il évite tant qu'il vouldra le nom de partie, qu'il substitue tant qu'il vouldra celui de modalité, ou de modification ; que fait cela à l'affaire ? Les idées que l'on attache au mot *partie* s'effaceroient-elles ? Ne les appliquera-t-on pas au mot *modification* ? Les signes & les caractères de différence sont-ils moins réels ou moins évidens, quand on divise la matière en modifications, que quand on la divise en parties ? Visions que tout cela. L'idée de la matière demeure toujours celle d'un être composé, celle d'un amas de plusieurs substances. Voici de quoi bien prouver cela.

LES MODALITÉS incompatibles demandent des sujets distincts.

Les modalités sont des êtres qui ne peuvent exister sans la substance qu'elles modifient ; il faut donc que la substance se trouve par tout où il y a des modalités ; il faut même qu'elle se multiplie à proportion que les modifications incompatibles entre elles se multiplient : de sorte que par tout où il y a 5. ou 6. de ces modifications, il y a aussi 5. ou 6. substances. Il est évident, nul Spinoziste ne le peut nier, que la figure carrée, & la figure circulaire sont incompatibles dans le même morceau de cire. Il faut donc nécessairement que la substance modifiée par la figure carrée, ne soit pas la même substance que celle qui est modifiée par la figure ronde. Ainsi quand je voi une table ronde, & une table carrée dans une chambre, je puis soutenir que l'étendue qui est le sujet de la table ronde, est une substance différente de l'étendue qui est le sujet de l'autre table ; car autrement il seroit certain que la figure carrée, & la figure ronde se trouveroient en même tems dans un seul & même sujet ; or cela est impossible. Le fer & l'eau, le vin & le bois sont incompati-

bles ; ils demandent donc des sujets distincts en nombre. Le bout inférieur d'un pieu fiché dans une rivière, n'est point la même modalité que l'autre bout : il est entouré de terre, pendant que l'autre est entouré d'eau ; ils reçoivent donc deux attributs contradictoires, être entouré d'eau, n'être pas entouré d'eau ; il faut donc que le sujet qu'ils modifient soit pour le moins deux substances ; car une substance unique ne peut pas être tout à la fois modifiée par un accident entouré d'eau, & par un accident qui n'est point entouré d'eau. Ceci fait voir que l'étendue est composée d'autant de substances distinctes que de modifications.

II. S'il est absurde de faire Dieu étendu, parce que c'est lui ôter sa simplicité, & le composer d'un nombre infini de parties, que dirons-nous quand nous songerons que c'est le réduire à l'incompatibilité de la matière, le plus v.l de tous les êtres, & celui que presque tous les anciens Philosophes ont mis immédiatement au dessus du rien ? Qui dit la matière dit le théâtre de toutes sortes de changemens, le champ de bataille des causes contraires, le sujet de toutes les corruptions, & de toutes les generations ; en un mot l'être dont la nature est la plus incompatible avec l'immuabilité de Dieu. Les Spinozistes soutiennent pourtant qu'elle ne souffre nulle division : mais ils soutiennent cela par la plus frivole, & par la plus froide chicannerie qui se puisse voir. C'est qu'ils prétendent qu'afin que la matière fût divisée, il faudroit que l'une de ses portions fût séparée des autres par des espaces vuides ; ce qui n'arrive jamais. Il est bien certain que c'est très-mal définir la division. Nous sommes aussi réellement séparés de nos amis, lors que l'intervalle qui nous sépare est occupé par d'autres hommes rangés de file, que s'il étoit plein de terre. On renverse donc & les idées & le langage, quand on nous soutient que la matière réduite en cendres & en fumée ne souffre point de séparation. Mais que gagneroit-on, si nous renoncions à l'avantage que nous donne leur fautive manière de définir le divisible ? Ne nous resteroit-il pas assez de preuves de la mutabilité, & de la corruptibilité du Dieu de Spinoza ? Tous les hommes ont une idée fort claire de l'immuable ; ils entendent par ce mot un être qui n'acquiert jamais rien de nouveau ; qui ne perd jamais ce qu'il a eu une fois ; qui est toujours le même & à l'égard de sa substance, & à l'égard de ses façons d'être. La clarté de cette idée fait que l'on entend très-distinctement ce que c'est qu'un être mobile ; c'est non seulement une nature dont l'existence peut commencer & finir ; mais une nature qui subsistant toujours quant à sa substance, peut acquerir successivement plusieurs modifications, & perdre les accidents ou les formes qu'elle a eues quelquefois. Tous les anciens Philosophes ont reconu, que cette suite continuelle de generations & de corruptions qui se remarque dans le monde, ne produit ni ne détruit aucune portion de matière, & de là vient qu'ils ont dit que la matière est *ingenerable* & *incorruptible* quant à sa substance, encore qu'elle soit le sujet de toutes les generations, & de toutes les corruptions. La même matière qui est du feu à cet-

L'IMMUTABLE de Dieu est incompatible avec la nature de l'étendue. Que la matière souffre actuellement la division de ses parties.

de telle sorte que pour fuir des difficultez, il se foit jetté dans des embarras infiniment

(*) Epître de S. Jacques ch. 1. v. 17.

(b) Quo tenentur virtus in tantum Protea nolo? Horat. Epist. 1. lib. 1. Sæpe notatus Cum tribus annellis, modo lava Prifcus iuani. Vixit in æqualis, clavum ut mutaret in horas: Ædibus ex magnis subito le conderet unde Mundior exivit vix libertinus honeste. Jam mox, chus Romæ, jam mallet doctus Athenis Vivere: Vertumnus, quot. quod sunt, natus iniquis. Idem Sat. 7. lib. 2. v. 8.

(c) Virgil. Georg. lib. 4. v. 457. Voyez aussi Horace Sat. 3. lib. 2. ils ont pris cela d'Homere Odyss. lib. 4.

(d) Ovid. Metam. lib. 11. fab. 8. f. m. 262. 263.

(e) Id. ib. lib. 14. fab. 16. v. 647. & seq.

Dieu ne peut point être le sujet d'incertitude des pensées de l'homme, puis que ces pensées sont contraires les unes aux autres.

te heure, étoit du bois auparavant; tous ses attributs essentiels demeurent les mêmes sous la forme de bois & sous la forme de feu; elle ne perd donc, elle n'aquiert donc que des accidens, & des façons d'être lors que le bois est changé en feu, le pain en chair, la chair en terre &c. elle est cependant l'exemple le plus sensible & le plus propre qu'on puisse donner d'un être muable, & subsiste actuellement à toutes sortes de variations, & de changements intérieurs. Je dis intérieurs, car les différentes formes sous lesquelles elle existe ne sont point semblables aux variétés d'habits, sous lesquelles les Comédiens se font voir sur le theatre. Le corps de ces Comédiens peut subsister sans aucune sorte de changement ou d'alteration sous mille sortes d'habits; le drap & la toile, la soye & l'or ne s'unissent point avec celui qui les porte; ce sont toujours des corps étrangers, & des ornemens externes; mais les formes qui sont produites dans la matière lui sont unies intérieurement & pénétrativement; elle est leur sujet d'incertitude, & selon la bonne Philosophie il n'y a point d'autre distinction entre elles & la matière, que celle qui se rencontre entre les modes & la chose modifiée. D'où il résulte que le Dieu des Spinozistes est une nature actuellement changeante, & qui passe continuellement par divers états qui diffèrent intérieurement & réellement les uns des autres. Il n'est donc point l'être souverainement parfait, dans lequel il (a) n'y a ni ombre de changement ni variation quelconque. Notez que le Protée des Poëtes, leur Thetis, & leur Vertumne, les images & les exemples de l'incertitude, & (b) le fondement des Proverbes qui désignent l'instabilité la plus bizarre du cœur de l'homme, auroient été des Dieux immuables, si celui des Spinozistes étoit immuable; car jamais on n'a prétendu qu'il leur arrivât un changement de substance, mais seulement de nouvelles modalités. Si quelque lectré a besoin ici d'un entre-mets, qu'il lise ces vers de Virgile touchant Protée (c).

Verum, ubi corruptum manibus, vincisque tenebis, Tūn variæ illudent species, atque ora serarum: Fiet enim subitò sus horridus, atraque tigris, Squamosusque draco, & sulvâ cervice leona: Aut acrem flamma sonitum dabit, atque ita vincis Excidet: aut in aquas tenues dilapsus abibit. Sed, quando ille magis formas se vertet in omnes, Taniò, nate, magis contende tenacia vimla: Donec talis erit mutato corpore, qualem Videris, incepto tegeter cum lumina somno.

A l'égard de Thetis voyez (d) Ovide; voyez-le aussi touchant (e) Vertumnus, & consultez outre cela le 4. livre de Properté à la 2. élegie.

III. Nous allons voir des absurditez encore plus monstrueuses, en considérant le Dieu de Spinoza comme le sujet de toutes les modifications de la pensée. C'est déjà une grande difficulté, que de combiner l'étendue & la pensée dans une seule substance; car il ne s'agit point ici d'un alliage comme celui des métaux, ou comme celui de l'eau & du vin. Cela ne demande que la juxtaposition: mais l'alliage de la pensée & de l'étendue doit être une identité; le pensant & l'étendu sont 2. attributs identifiés avec la substance: ils sont donc identifiés entre eux, par la règle fondamentale

le & essentielle du raisonnement (f) humain. Je suis sûr que si Spinoza avoit trouvé un tel embarras dans une autre secte, il l'auroit jugé indigne de son attention; mais il ne s'en est pas fait une affaire dans sa propre cause: tant il est vrai que ceux qui censurent le plus dédaigneusement les pensées de leur prochain, sont fort indulgens envers eux-mêmes. Il se moquoit sans doute du mystère de la Trinité, & il admiroit qu'une infinité de gens osassent parler d'une nature terminée de trois hypostases, lui qui à proprement parler donne à la nature divine autant de personnes qu'il y a de gens sur la terre. Il regardoit comme des fous ceux qui admettant la transsubstantiation, disent qu'un homme peut être tout à la fois en plusieurs lieux, vivre à Paris, être mort à Rome &c. lui qui soutient que la substance étendue, unique & indivisible, est tout à la fois par tout, ici froide, ailleurs chaude, ici triste, ailleurs gaye &c. Cela soit dit en passant: mais considérez avec attention ce que je vai dire. S'il y a quelque chose de certain & d'incontestable dans les connoissances humaines, c'est cette proposition-ci, *Opposita sunt que neque de se invicem, neque de eodem tertio secundum idem, ad idem, eodem modo atque tempore vere affirmari possunt*. On ne peut pas affirmer véritablement deux termes contraires d'un même sujet, aux mêmes égards & au même tems; par exemple on ne peut pas dire sans mentir, *Pierre se porte bien, Pierre est fort malade: il nie cela & il l'affirme*: bien entendu que les termes ont toujours le même rapport, & le même sens. Les Spinozistes ruinent cette idée, & la falsifient de telle sorte, qu'on ne sait plus où ils pourront prendre le caractère de la vérité; car si de telles propositions étoient fausses, il n'y en a point qu'on pût garantir pour vraies. On ne peut donc rien se promettre d'une dispute avec eux; car s'ils sont capables de nier cela, ils nieront toute autre raison qu'on voudra leur alléguer. Montrons que cet axiome est très-faux dans leur système & posons d'abord pour maxime incontestable, que tous les titres que l'on donne à un sujet pour signifier ou ce qu'il fait, ou ce qu'il souffre, conviennent proprement & physiquement à sa substance, & non pas à ses accidens. Quand nous disons le fer est dur, le fer est pesant, il s'enfonce dans l'eau, il fend le bois, nous ne prétendons point dire que sa dureté est dure, que sa pesanteur est pesante &c. ce langage seroit très-impertinent: nous voulons dire que sa substance étendue qui le compose résiste, qu'elle pèse, qu'elle descend sous l'eau, qu'elle divise le bois. De même quand nous disons qu'un homme nie, affirme, se fâche, careste, loue &c. nous faisons tomber tous ces attributs sur la substance même de son ame, & non pas sur ses pensées, tant qu'elles sont des accidens ou des modifications. S'il étoit donc vrai, comme le prétend Spinoza, que les hommes fussent des modalités de Dieu, on parleroit faussement quand on diroit, Pierre nie ceci, il veut cela, il affirme une telle chose, car réellement & d'effet, selon ce système c'est Dieu qui nie, qui veut, qui affirme, & par conséquent toutes les dénominations qui résultent des pensées de tous les hommes, tombent proprement & physiquement sur la substance de Dieu. D'où il s'en-

(f) Quæ sunt idem nisi tertio, sunt idem inter se.

suiv

niment plus inexplicables, & si sensibles que jamais un esprit droit ne sera capable

de le faire que Dieu hait & aime, nie & affirme les mêmes choses, en même tems, & selon toutes les conditions requises, pour faire que la règle que j'ai rapportée touchant les termes oppoz soit fautive: car on ne sauroit nier que selon toutes ces conditions prises en toute rigueur, certains hommes n'aiment & n'affirment ce que d'autres hommes haïssent & nient. Passons plus avant; les termes contradictoires vouloir & ne vouloir pas conviennent selon toutes ces conditions en même tems à differens hommes; il faut donc que dans le système de Spinoza ils conviennent à cette substance unique & indivisible qu'il nomme Dieu. C'est donc Dieu qui en même tems forme l'acte de vouloir; & qui ne le forme pas à l'égard d'un même objet. On varie donc de lui deux termes contradictoires, ce qui est le renversement des

(a) Duo contradictoria non possunt esse simul vera: de qualibet re vera est affirmatio vel negatio.

(A) premiers principes de Metaphysique. Je sai bien que dans les disputes de la transubstantiation, on se sert d'une chicane qui pourroit venir ici au secours des Spinozistes. On dit que si Pierre vouloit à Rome une chose qu'il ne voudroit pas à Paris, les termes contradictoires vouloir & ne vouloir pas ne seroient point veritables à son égard; car puis qu'on suppose qu'il ne veut à Rome, on mentiroit en disant qu'il ne veut pas. Laissons leur cette vaine subtilité; disons seulement que comme un cercle quarré est une contradiction, une substance l'est aussi, quand elle a & de l'amour & de la haine en même tems pour le même objet. Un cercle quarré seroit un cercle, & il ne le seroit pas: voilà une contradiction dans toutes les formes; il le seroit selon la supposition, & il ne le seroit pas, puis que la figure quarrée exclut essentiellement la circulaire. J'en dis autant d'une substance qui hait, & qui aime la même chose; elle l'aime, & ne l'aime pas, rien ne manque à la contradiction; elle l'aime, car on le suppose, elle ne l'aime pas, veur que la haine est essentiellement exclusive de l'amour. Voilà ce que c'est que la faulx délicatesse. Notre homme ne pouvoit souffrir les moindres obscuritez ou du Peripatetisme, ou du Judaïsme, ou du Christianisme; & il embrassoit de tout son cœur une hypothese qui allie ensemble deux termes aussi oppoz que la figure quarrée & la circulaire, & qui fait qu'une infinité d'attributs discordans, & incompatibles, & toute la variété & l'antipathie des pensées du genre humain, se verifient tout à la fois d'une seule & même substance très-simple & indivisible. On dit ordinairement *quod capita tot sensus*, autant de sentimens que de têtes; mais selon Spinoza tous les sentimens de tous les hommes sont dans une seule tête. Raporter simplement de telles choses c'est les refuter, c'est en faire voir clairement les contradictions; car il est manifeste ou que rien n'est impossible, non pas même que 2. & 2. soient 12. ou qu'il y a dans l'univers autant de substances que de sujets, & que ne peuvent recevoir en même tems les mêmes denominations.

AUTRE PREUVE de ce que dessus, tirée de la mechaneté des pensées de l'homme.

IV. Mais si c'est physiquement parlant une absurdité prodigieuse, qu'un sujet simple & unique soit modifié en même tems par les pensées de tous les hommes, c'est une abomination execrable quand on considère ceci du côté de la Morale. Quoi donc? l'être infini, l'être nécessaire, l'être souverainement parfait ne sera point ferme, constant, & immuable? Que dis-je immuable,

il ne sera pas un moment le même; ses pensées se succéderont les unes aux autres sans fin & sans cesse; la même bigarrure de passions & de sentimens ne se verra pas deux fois. Cela est dur à digerer, mais voici bien pis. Cette mobilité continuelle gardera beaucoup d'uniformité en ce sens, que toujours pour une bonne pensée l'être infini en aura mille de fotes, d'extravagantes, d'impures, d'abominables. Il produira en lui-même toutes les folies, toutes les rêveries, toutes les saletez, toutes les iniquitez du genre humain: il en sera non seulement la cause efficiente, mais aussi le sujet passif, le *subjectum inhesionis*: il se joindra avec elles par l'union la plus intime qui se puisse concevoir; car c'est une union penetrative, ou plutôt c'est une vraie identité, puis que le mode n'est point distinct réellement de la substance modifiée. Plusieurs grans Philosophes ne pouvant comprendre qu'il soit compatible avec l'être souverainement parfait, de souffrir que l'homme soit si mechant & si malheureux, ont (b) supposé deux principes l'un bon & l'autre mauvais; & voici un Philosophe qui trouve bon que Dieu soit lui-même & le patient, & de tous les crimes & de toutes les miseres de l'homme. Que les hommes se haïssent les uns les autres, qu'ils s'entraïassent au coin d'un bois, qu'ils s'assemblent en corps d'armée pour s'entre-tuer, que les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus; cela se comprend: parce qu'on suppose qu'ils sont distincts les uns des autres, & que le tien & le mien produisent en eux des passions contraires. Mais que les hommes n'étant que la modification du même être, n'y ayant par conséquent que Dieu qui agisse; & le même Dieu en nombre qui se modifie en Turc, se modifiant en Hongrois, il y ait des guerres & des batailles, c'est ce qui surpasse tous les monstres, & tous les deréglements chimeriques des plus folles têtes qu'on ait jamais enfermées dans les petites maisons. Remarquez bien, comme je l'ai déjà dit, que les modes ne font rien, & que ce sont les substances seules qui agissent & qui souffrent. Cette phrase, *la douceur du miel chatouille la langue*, n'est vraie qu'autant qu'elle signifie que la substance éternelle dont le miel est composé chatouille la langue. Ainsi dans le système de Spinoza tous ceux qui disent *les Allemans ont tué dix mille Turcs*, parlent mal & faulxement, à moins qu'ils n'entendent, *Dieu modifié en Allemans a tué Dieu modifié en dix mille Turcs*: & ainsi toutes les phrases par lesquelles on exprime ce que sont les hommes les uns contre les autres, n'ont point d'autre sens veritable que celui-ci, *Dieu se hait lui-même, il se demande des graces à lui-même, & se les refuse; il se persecute, il se tue, il se mange, il se calomnie, il s'envoie sur l'échafaut &c.* Cela seroit moins inconcevable, si Spinoza s'étoit représenté Dieu comme un assemblage de plusieurs parties distinctes; mais il l'a réduit à la plus parfaite simplicité, & à l'unité de substance, à l'indivisibilité. Il debite donc les plus infames & les plus furieuses extravagances qui se puissent concevoir, & infiniment plus ridicules que celles des Poëtes touchant les Dieux du Paganisme. Je m'étonne que qu'il ne s'en soit pas aperçu, ou que les ayant envisagés il se soit opiniâtré à son principe. Un bon Esprit aimeroit mieux desfricher la terre avec les dents

(b) Voyez les articles Manichéens, Marcionites, Pauliciens.

(c) Laible de Saturne devorant ses propres enfans, est moins déraisonnable que ce qui assure Spinoza.

Ceux qui se plaignent que les Auteurs qui ont entrepris de le refuter n'ont pas reüssi, confondent les choses : ils voudroient qu'on leur

levit

dens & les ongles, que de cultiver une hypothese aussi choquante, & aussi absurde que celle-là.

AUTRE
PREUVE
de ce que
deslus
tirée de la
misere de
l'homme.

(a) Omnis enim per se Divinum natura necesse est Immortalis. Summa cum pace fruatur, Semotum ab nostris rebus, seu junctaque longes. Nam privata doloris est omnia, privata periculis, ipsa suis pollens opibus, nihil indiget quoque nostri. Nec bene promeritis capitur, nec tangitur ira. Lucret. lib. 1. v. 57. Les Epicuriens donnoient aux Dieux tout ce qu'Honneur leur donne dans ces paroles si souvent repetees. Μάκιστος δ'εοίσις, Beati Dii temper existentes.

(b) Les maximes de Plutarque sont en ompati avec l'hypothese que Dieu soit sujet à la mort, quant à ses parties, ou à ses modalitez, qu'il soit comme la matiere, le sujet des generations, & des corruptions, qu'il destruisse ses modalitez, qu'il s'entretienne de cette ruine. c. Plutarch. adversus Stoicos. pag. 1075. A. (d) Les auteurs que je leur donne dans la premiere remarque, n'ont pas approfondi de leur principe.

V. Encore deux objections. Il y a eu des Philosophes assez impies, pour nier qu'il y eût un Dieu; mais ils n'ont point poussé leur extravagance jusques à dire que s'il existoit, il ne seroit point une nature parfaitement heureuse. Le bonheur étoit la propriété la moins separable qu'ils enfermaient dans son idée: ceux qui lui étoient l'autorité, & la direction du monde, lui laissoient au moins la félicité, & une immortelle beatitude (a). Ceux qui le faisoient sujet à la mort, disoient pour le moins qu'il étoit heureux toute sa vie. C'étoit sans doute une extravagance qui tenoit de la folie, que de ne pas réunir dans la nature divine l'immortalité & le bonheur; Plutarque refute très-bien cette absurdité des Stoïques: je raporte ses paroles un peu au long, tant à cause qu'elles prouvent une pensée que j'avance ci-dessus, que parce qu'elles (b) combattent le Spinozisme. (c) Καὶ τοὺς ἐπιχώριον τις ἀν' ἰθύνει βαρβαρίους ἢ ἀγρίους θεῶν μὴ νοεῖν. θεῶν δ' ἡ νοῦν, μὴ νοῦν ἢ ἀφ' ἑαυτοῦ μηδὲ αἰδίων, ἀνθρώπου οὐδὲ εἰς γένεσιν. οἱ γὰρ αἱθεὶς περὶ ἀφ' ἑαυτοῦ ὄντες, θεοδωροὶ, καὶ διαγροὶ, καὶ ἴππωνες, οὐκ ἐτόλμησαν εἰπεῖν τὸ θεῶν ὅτι φθαρτὸν εἶναι, ἀλλ' ὅσοι πάντες τῶν πτωχῶν ἢ ἀφ' ἑαυτοῦ τὸ μὴ ἀφ' ἑαυτοῦ τῶν ὑπάρχον μὴ ἀσπληνοῦντες, τὸ θεῶν ἢ ἢ σπληνὸν φιλοφρονεῖται, ἀλλὰ χρεῖστος καὶ κλεινότερος ἢ ἡμετέρας ἀπορίας (ὡς ἔπος εἰπὲν) τῶν λόγων θεῶν ἢ ἄνθρωπων, πῶς γὰρ, ἢ αἶμα, πῶς ἡλιαν, ἢ δόξα τῶν τοσούτων ἀφ' ἑαυτοῦ οὐδὲ αἰδίων ἀσπληνοῦσιν, πῶς μὲν τὸ αἰθερ εἰς ὃν πάντες καταναλισκόμενοι τὸς ἀποίας. ὡς τε τῶν τὸ φθίρειν σπληνοῦν τὸ φθίρειν μὴ ἀπενεκτέρον. ἀδενεῖα γὰρ τινὲς τὸ μεταβάλλον εἰς ἕτερον φθίρειται, καὶ τὸ τοῖς ἀποίας εἰς ἑαυτὸ φθίρειν μὴ φθίρειν οὐδέποτε. Ac fieri sanè potest, ut incidat aliquis in homines barbaros & feros, qui Deum esse nullum putent: deum esse qui existimet: sed eundem non secutum interitum, non aeternum, inventum esse ne unus quidem homo. Certè qui aethel appellatur quod negarent esse deos, Theodorus, Diagoras, Hippo: non ausi sunt dicere deum esse interitum obnoxium, sed non crederunt aliquid esse ab interitu immune, ac talem naturam aliquam esse posse negantes, utritiam de deo reliquerunt in medio. Chryssippus verò & Cleanthes, cum implevisent (ut sic dicam) suis diis caelum, terras, aërem, mare dicunt nullum horum ab interitu liberum aut sempiternum statuerunt: solo Jove excepto, in quem reliquos omnes consumi putant, ut jam is perdat, quod nihil est quam perire melius. Est enim inbecillitas ut perendo in alium transire, ita interitu aliorum in se transierunt nutririque servari.

Mais quelque folie que fût cette rêverie des Stoïciens, elle n'étoit point aux Dieux leur bonheur pendant la vie. Les Spinozistes font peut-être les seuls (d) qui ayent réduit la Divinité à la misère. Or quelle misère? quelquefois si grande qu'il se jette dans le desespoir, & qu'il s'aneantiroit s'il le pouvoit; il y tâche; il s'ôte tout ce qu'il se peut ôter; il se pend; il se precipite, ne pouvant

plus supporter la tristesse affreuse qui le devore. Ce ne sont point ici des declamations; c'est un langage exact & philosophique: car si l'homme n'est qu'une modification, il ne fait rien; ce seroit une phrase impertinente, bouffonne, burlesque, que de dire la joye est gaye, la tristesse est triste: c'est une semblable phrase dans le système de Spinoza, que d'affirmer l'homme pense, l'homme s'afflige, l'homme se pend &c. Toutes ces propositions doivent être dites de la substance dont l'homme n'est que le mode. Comment a-t-on pu s'imaginer qu'une nature indépendante, qui existe par elle-même, & qui possède des perfections infinies, été sujette à tous les malheurs genre humain? Si quelque autre nature la contraignoit à se donner du chagrin, à sentir de la douleur, on ne trouveroit pas si étrange qu'elle employât son activité à se rendre malheureuse; on diroit, il faut bien qu'elle obéisse à une force majeure; c'est apparemment pour éviter un plus grand mal qu'elle se donne la gravelle, la colique, la fièvre chaude, la rage. Mais elle est seule dans l'Univers; rien ne lui commande, rien ne l'exhorte, rien ne la prie. C'est sa propre nature, dira Spinoza, qui la porte à se donner à elle-même en certaines circonstances un grand chagrin, & une douleur très-vive. Mais, lui repondrai-je, ne trouvez-vous pas quelque chose de monstrueux & d'inconcevable dans une telle fatalité?

V.I. Si je ne me souvenois que je ne fais pas un L'HYPOTHÈSE livre contre cet homme, mais seulement quelques petites remarques en passant, je trouverois bien d'autres absurditez dans son système. Finissons par celle-ci. Il s'est embarqué dans une hypothese qui rend ridicule tout son travail, & je suis bien assuré qu'à chaque page de son Ethique on peut trouver un galimatias pitoyable. Premièrement je voudrois savoir à qui il en veut, quand il rejette certaines doctrines, & qu'il en propose d'autres. Veut-il apprendre des veritez? Veut-il refuter des erreurs? mais enfin en droit de dire qu'il y a des erreurs? Les pensées des Philosophes ordinaires, celles des Juifs, celles des Chrétiens ne sont-elles pas des modes de l'être infini, aussi bien que celles de son Ethique? Ne sont-elles pas des réalitez aussi nécessaires à la perfection de l'Univers, que toutes ses speculations? N'émanent-elles pas de la cause nécessaire? Comment donc ose-t-il prétendre qu'il y a là quelque chose à rectifier? En second lieu ne pretend-il pas que la nature dont elles sont les modalitez agit nécessairement, qu'elle va toujours son grand chemin, qu'elle ne peut ni se détourner, ni s'arrêter, & qu'étant unique dans l'Univers, aucune cause extérieure ne l'arrêtera jamais, ni ne la redressera. Il n'y a donc rien de plus inutile que les leçons de ce Philosophe. C'est bien à lui qui n'est qu'une modification de substance, à prescrire à l'Etre infini ce qu'il faut faire? Cet Etre l'entendra-t-il? & s'il l'entendoit, pourroit-il en profiter? N'agit-il pas toujours selon toute l'étendue de ses forces, sans favori ni où il va, ni ce qu'il fait? Un homme comme Spinoza se tiendroit fort en repos s'il raisonnoit bien. S'il est possible qu'un tel dogme s'établisse, diroit-il, la nécessité de la nature l'établira sans mon Ouvrage: s'il n'est pas possible, tous mes écrits n'y feront rien.

levât (K) pleinement les difficultez sous lesquelles il a succombé, mais il leur devoit suffire que l'on renverlat totalement sa supposition, comme l'ont fait les plus

(K) Qu'on leur levât pleinement les difficultez sous lesquelles Spinoza a succombé. On ne le trompera pas, ce me semble, si l'on suppose qu'il ne s'est jetté dans le precipice, que pour n'avoir pu comprendre ni que la matiere soit éternelle & différente de Dieu, ni qu'elle ait été produite de rien, ni qu'un Esprit infini & souverainement libre, createur de toutes choses, ait pu produire un ouvrage tel que le monde. Une matiere qui existe necessairement, & qui néanmoins est destituée d'activité, & soumise à la puissance d'un autre principe, n'est pas un objet dont la raison s'accommode. Nous ne voyons nulle convenance entre ces trois qualitez: l'idée de l'ordre combat une telle association. Une matiere créée de rien n'est pas concevable, quelques efforts que l'on veuille faire pour se former une idée d'un acte de volenté, qui convertisse en une substance réelle ce qui n'étoit rien auparavant. Ce principe des anciens, *ex nihilo nihil fit, rien ne se fait de rien*, se presente incessamment à notre imagination, & y brille d'une maniere si éclatante, qu'il nous fait lâcher prise, en cas que nous eussions commencé de concevoir quelque chose dans la creation. Enfin qu'un Dieu infiniment bon, infiniment saint, infiniment libre, pouvant faire des creatures toujours saintes & toujours heureuses, ait mieux aimé qu'elles fussent criminelles & malheureuses éternellement, est un objet qui fait de la peine à la raison; & d'autant plus qu'elle ne sauroit comprendre l'accord de la liberté (a) de l'homme, avec la qualité d'un être tiré du néant. Or sans cet accord, elle ne sauroit comprendre que l'homme puisse meriter aucune peine sous une providence libre, bonne, sainte, & juste. Voilà trois inconveniens qui obligent Spinoza à chercher un nouveau système, où Dieu ne fût pas distingué de la matiere, & où il agit necessairement, & selon toute l'étendue de ses forces, non pas hors de lui-même, mais en lui-même. Il résulte de cette supposition, que cette cause nécessaire ne mettant aucunes bornes à sa puissance, & n'ayant pour regle de ses actions ni la bonté, ni la justice, ni la science, mais la seule force infinie de sa nature, a dû se modifier selon toutes les realitez possibles, de sorte que les erreurs & les crimes, la douleur & le chagrin, étant des modalitez aussi réelles que les vertez, & les vertus, & les plaisirs, l'Univers a dû contenir de tout cela. Spinoza croyoit satisfaire par ce moyen aux objections Manichéennes contre l'unité de principe. Elles n'ont de force que dans la supposition qu'un principe unique de toutes choses agit par choix, & qu'il peut faire ou ne pas faire, & qu'il limite sa puissance selon les regles de la bonté, & de l'équité, ou selon l'intimité de la malice. Suposant cela (b) on demande, si ce principe unique est bon, d'où vient le mal? S'il est mauvais, d'où vient le bien? Spinoza repondroit, mon principe unique ayant la puissance de faire le mal & le bien, & faisant tout ce qu'il peut faire, il faut de toute nécessité qu'il y ait du bien & du mal dans l'Univers. Pesez, je vous prie, dans une juste balance les trois inconveniens qu'il a voulu éviter, & les suites extravagantes & abominables de l'hypothese qu'il a

suivie, vous trouverez que son choix n'est ni celui d'un homme de bien, ni celui d'un homme d'esprit. Il laisse des choses dont le pis que l'on puisse dire, est que la foiblesse de notre raison ne nous permet pas de conoître clairement qu'elles soient possibles, & il en embrasse d'autres dont l'impossibilité est manifeste. Il y a bien de la difference entre ne comprendre pas la possibilité d'un objet, & en comprendre l'impossibilité. Or voyez l'injustice des Lecteurs. Ils veulent que tous ceux qui écrivent contre Spinoza, soient obligez de leur mettre sous la main, & dans la dernière clarté les veritez qu'il n'a pu comprendre, & dont les difficultez l'ont poussé ailleurs; & parce qu'ils ne trouvent point cela dans les écrits anti-Spinozistes, ils prononcent que l'on n'a pas réussi. Ne suffit-il pas que l'on renverse l'edifice de cet Athée? Le bon sens veut que la coutume soit maintenue contre l'entreprise des innovateurs, à moins qu'ils n'apportent de meilleures loix, & de cela seul que leurs pensées ne vaudroient pas mieux que les établissemens qui jouissent de la possession, elles meritoient d'être rejetées, quand même elles ne seroient pas plus mauvaises que les abus qu'elles combattoient. Soumettez-vous (c) à la coutume, doit-on dire à ces gens-là, ou donnez nous quelque chose de meilleur. A plus forte raison est-il juite de rejeter le système des Spinozistes, puis qu'il ne se degage de quelques difficultez, que pour s'engager dans des embarras plus inexplicables. Si les difficultez étoient égales de part & d'autre, ce seroit pour le système ordinaire qu'il faudroit prendre party, puis qu'outre le privilège de la possession, il auroit encore l'avantage de nous promettre de grans biens pour l'avenir, & de nous laisser mille ressources consolantes dans les malheurs de cette vie. Quelle consolation n'est-ce pas dans ses disgraces, que de se flater que les prieres qu'on adresse à Dieu seront exaucées, & qu'en tout cas il nous tiendra compte de notre patience, & nous fournira un magnifique dedommagement? C'est une grande consolation que de se pouvoir flater que les autres hommes desereront quelque chose à l'instinct de leur conscience, & à la crainte de Dieu. Cela veut dire que l'hypothese ordinaire est en même tems & plus veritable, & plus (d) commode que celle de l'impieté. Il suffiroit donc pour avoir plein droit de rejeter l'hypothese de Spinoza, de pouvoir dire, elle n'est pas exposée à de moindres objections que l'hypothese Chretienne. Ainsi tout Auteur qui montre que le Spinozisme est obéur & faux dans ses premieres propositions, & embarrassé d'absurditez impenetrables & contradictoires dans ses suites, doit passer pour l'avoir bien refuté, encore qu'il ne satisfis point clairement à toutes ses objections. Reduisons tout à peu de mots. L'hypothese ordinaire comparée à celle des Spinozistes en ce qu'elles ont de clair, nous montre plus d'évidence: & quand elle est comparée avec l'autre en ce qu'elles ont d'obéur, elle paroît moins opposée aux lumieres naturelles, & d'ailleurs elle nous promet un bien infini après cette vie, & nous procure mille consolations dans celle-ci; au lieu que l'autre ne nous promet rien hors de ce monde, & nous prive de la confiance dans nos prieres, &

(c) Si melius quid habes, accerses, aut imperium fer. Horat. epist. 5. lib. 1.

(d) J'ai déjà dit dans l'article Socin. pag. 1067. col. 2. qu'il est de l'intérêt de chaque particulier que tous les autres soient consciencieux, & craignant Dieu.

(a) C'est à dire de la liberté d'un individu.

(b) Detiora vellet, nostri fuerit fortasse defectus: posse vero contra innocenciam, quae sceleratus quique conceperit, in peccante Deo, monstri simile est: unde haud injuria tuorum quidem familiarum quevisit. Si quidam Deus, inquit, est, unde malum? bona vero unde, si non est? Boetius, de Consol. Philos. lib. 1. p. 104.

plus (L) foibles mêmes de ses adverfaires. Il ne faut pas oublier que cet im-

pie

dans les remors de nôtre prochain; l'hypothefe ordinaire est donc preferable à l'autre.

(L) Comme l'ont fait les plus foibles mêmes de ses adverfaires. Je ne m'érigerai point en Maître des ceremonies, pour placer ces Messieurs-là ou aux plus hauts rangs, ou aux plus bas. Je me contenterai de nommer ceux (a) qui sont venus à ma conoissance. Mr. Velthuyfe (b) publia un livre contre Spinoza l'an 1680. Il a pour titre *Traâttatus de cultu naturali, & origine moralitatis*. Quatre ans après le Sieur Aubert de Verfé mit au jour un livre qu'il intitula, *L'impie convaincu ou dissertation contre Spinoza, dans laquelle l'on rejette les fondemens de son Atheisme* (c). Mr. Pointet inféra dans la 2. édition (d) de ses penfées de Deo, anima & malo, un Traité qui a pour titre, *Fundamenta Atheismi eversa, sive specimen absurditatis Atheismi Spinoziani*. Enfin on vit paroître l'an 1690, un livre posthume de Mr. Wittichius, intitulé *Anti-Spinoza sive examen Ethices Benedictii de Spinoza, & commentarius de Deo & ejus attributis*. Ajoûtez à tout cela un Ecrit Flamand cité (e) par Mr. Saldenus. Vous trouverez dans tous ces Ouvrages le renversement des principes de Spinoza; vous y trouverez que dès le commencement de son Ouvrage il avance de fausses propositions; ainsi ce qu'il en conclut dans la suite ne peut être d'aucune force. On peut le laisser courir tant qu'il vaudra: que peut-il faire en courant beaucoup, s'il s'égare des les premiers pas? Notez que les plus grands admirateurs reconnoissent que s'il avoit enseigné les dogmes dont on l'accuse, il seroit digne d'exécration, mais ils prétendent qu'on ne l'a pas entendu. (f) Si igitur prædicti philosophi intentio vel opinio sui naturam cum Deo hoc modo tam sãde confundere, judico illi ab adverfariis justè impetitum atque condemnatum, imò & memoriam ejus in omne ævum execrandam esse: attamen quia de alicujus intentione solus potest judicare minimus cordium perscrutator Deus, nobis nihil aliud restat nisi ut judicemus de opinione quæ continuatur in scriptis quæ memoratus vir in lucem emisit; & licet inter illius adverfarios habeantur etiam perspicacissimi, puto tamen eos puto horum scriptorum genuinum sensum esse. Ces paroles tirées d'un livre de ses disciples imprimé à (g) Utrecht l'an 1684, font voir clairement que les adverfaires de Spinoza l'ont tellement confondu & abimé, qu'il n'en reste d'autre moyen de leur repliquer que celui dont les Jansenistes se font servir contre les Jésuites, qui est de dire que son sentiment n'est pas tel qu'on le suppose. Voilà à quoi se réduit son Apologifte. Afin donc qu'on voye que personne ne sauroit disputer à ses adverfaires l'honneur du triomphe, il suffit de considérer qu'il a enseigné effectivement ce qu'on lui impute, ou qu'il s'est contredit miserablement, & n'a su ce qu'il vouloit. On l'accuse d'avoir dit que tous les êtres particuliers sont des modifications de Dieu. Il est ma-

nifeste que c'est sa doctrine, puis que sa 14. proposition est celle-ci: *Præter Deum nulla dari neque concipi potest substantia*, & qu'il allègue dans la 15. *quicquid est, in Deo est, & nihil sine Deo esse neque concipi potest*: ce qu'il prouve par la raison que tout est ou mode ou substance, & que les modes ne peuvent ni exister ni être conçus sans la substance. Quand donc un Apologifte

parle de cette maniere; s'il étoit vrai que Spinoza eût enseigné que tous les êtres particuliers sont des modes de la substance divine, la victoire de ses adverfaires seroit complète, & je ne voudrois pas la leur contester, je ne leur conteste que le fait, je ne crois pas que la doctrine qu'ils ont très-bien retournée soit dans son livre: quand, dis-je, un Apologifte parle de la force, que lui manque-t-il qu'un aveu formel de la défaite de son Heros; car évidemment le dogme en question est dans la Morale de Spinoza? (h)

Il faut que je donne ici un exemple de la fausseté de ses premières propositions: il servira à montrer combien il étoit facile de renverser son système. Sa 5. proposition contient ces paroles, *in rerum natura non possunt dari due aut plures substantia ejusdem natura seu attributi*: voilà son Achille, c'est la base la plus ferme de son bâtiment; mais en même tems c'est un si petit sophisme, qu'il n'y a point d'Eccler qui s'y laissent prendre, après avoir étudié ce qu'on nomme *paralogicalia*, ou les cinq voix de Porphyre. Tous ceux qui regentent la Philosophie de l'Ecole apprenent d'abord à leurs auditeurs ce que c'est que genre, qu'espèce, qu'individu. Il ne faut que cette leçon, pour arrêter tout d'un coup la machine de Spinoza. Il ne faut qu'un petit *distinguo* conçu en ces termes, *Non possunt dari plures substantia ejusdem numero natura sive attributi, concedo; non possunt dari plures substantia ejusdem specie natura sive attributi, nego*. Que pourroit dire Spinoza contre cette distinction? ne faut-il pas qu'il l'admette par rapport aux modalités? L'homme selon lui n'est-il pas une espèce de modification, & Socrate n'est-il pas un individu de cette espèce? Voudroit-il qu'on lui soutint que Benoît Spinoza, & le Juif qui lui donna un coup de couteau n'étoient pas deux modalités, mais une seule? On le pourroit faire invinciblement, si la preuve de l'unité de substance étoit bonne; mais puis qu'elle prouve trop, car elle prouve qu'il ne pourroit y avoir dans l'univers qu'une modification, il faut qu'il soit des premiers à la rejeter. Il faut donc qu'il sache que le mot *idem* signifie deux choses, ou identité, ou similitude. Un tel, disons nous, est né le même jour que son pere, & mort le même jour que sa mere. A l'égard d'un homme qui seroit né le 1. de Mars 1630. & mort le 10. d'Avril de Fevrier 1655. & dont le pere seroit né le 1. de Mars 1610. & la mere seroit morte le 10. de Fevrier 1635. la proposition seroit veritable selon Spinoza ne les deux sens du mot même. On le prendroit pour semblable dans la 1. partie de cette proposition, mais non pas dans la seconde. Pythagore & Aristote, selon le système de Spinoza (i), étoient deux modalités semblables. Chacune avoit toute la nature de modalité, & néanmoins l'une différoit de l'autre. Disons en autant de deux substances: chacune possède toute la nature & tous les attributs de la substance, & néanmoins elles ne sont

(b) L'A. Apologifte que j'ai cité s'écrit dans la page 14. qu'il ne peut y avoir qu'une substance dans l'U. divers.

SPINOZA a ignoré que le mot *idem* se prend quelquefois pour *similis*.

(i) Notez en passant que par le principe que font que Spinoza ne fut *idem* avec Pythagore & Aristote ne fussent un seul homme: crant enim *idem* uni tertio, nempe substantie Dei.

(a) Notez que je ne parle que de ceux qui ont refusé les Oeuvres posthumes de Spinoza.

(b) Exhorté à cela & aidé par feu Mousr. PAETS (de quo supra dans l'article Saintes, p. 996. lettre d) à qui il le deda.

(c) Voyez les Nouvelles de la République des lettres, Octobre 1684. pag. 862.

(d) A Amsterdam 1685. Voyez les mêmes Nouvelles d'Avril 1585. pag. 450.

(e) Citedessus pag. 1089. lettre b. L'Auteur avoit nom Blyenberg: c'estoit un Marchand de Dordrecht, mort en 1696.

(f) Auteur anonyme Speciminis ætatis ratiocinantis naturalis & artificialis, pag. 113.

(g) On a mis au titre Ham-burgi, comme dans le Traâttatus Theologico-Politi-cus.

pie n'a point conu les dependances inevitables de son systême, car il s'est moqué de l'aparition * des Esprits, & il n'y a Philosophe qui ait (M) moins de droit de la nier. Il doit reconoitre que tout pense dans la nature, & que l'homme

* Voyez ses lettres 76. & 78. l'homme

pas une substance, mais deux. Raportons ce qu'a dit un Espagnol, contre ceux qui par un Sophisme tout semblable à celui de nôtre Spinoza, s'étoient figurez que la matiere premiere ne différoit point de Dieu. (A) Quis non obstupescat

(a) Bene-dictus Pe-terius, De communi-bus princi-pis. lib. 5. cap. 12. p. m. 309.

ullo tempore aliquos aded despientes, & in clarissima luce cecidentes, qui Deum esse materiam primam & constantem asseverarent, & pugnaciter deum s'enderent? At qua ratione tam stultam & impiam opinionem confirmabant? Si materia prima & Deus (inquunt) non sunt idem, ergo differunt inter se, quacumque autem differunt, ea necesse est aliquo differre, quare composita esse oportet ex eo in quo conveniunt, & ex eo in quo differunt; cum igitur nec in Deo nec in materia prima ulli sit compositio, nulla quoque differentia inter ea esse poterit; quare necesse est esse unum & idem. Vide quam levi argumento in tam gravem errorem seu potius amentiam induciti sum, non intelligentes discrimen, quod est inter differens & diversum, quod etiam traditur ab Aristotele 10. lib. Metaphys. text. 12. Differunt enim inter se, quacumque in aliquo conveniunt & in aliquo distinguuntur; ut homo & leo conveniunt in genere, quia uterque est animal, & distinguuntur per proprias differentias, alter enim est rationis participes, alter vero expers: Diversa autem sunt quacumque seipsos distinguuntur, quoniam sunt simplicissima. Il y a bien peu d'idées dans nôtre esprit qui soient plus claires que celles de l'identité. On la brouille, j'en conviens, & on l'applique très-mal dans le langage ordinaire; les peuples, les fleuves &c. passent pour les mêmes peuples, & les mêmes fleuves pendant plusieurs siècles; le corps d'un homme passe pour le même corps pendant soixante ans ou plus; mais ces expressions populaires & abusives ne nous ôtent point la règle sûre de l'identité, elles n'effacent point de nôtre ame cette idée, Une chose dont on peut nier ou affirmer ce qui ne peut être nié ou affirmé d'une autre chose, est distincte de cette autre. Lors que tous les attributs de tems, de lieu &c. qui conviennent à une chose conviennent aussi à une autre chose, elles ne sont qu'un seul être. Mais nonobstant la clarté de ces idées, on ne sauroit dire combien il y a eu de grands Philosophes qui ont créé la-dessus, & qui ont réduit à l'unité toutes (b) les ames & toutes les intelligences, quoi qu'ils reconussent que les unes étoient unies à des corps, auxquels les autres n'étoient pas unies. Ce sentiment étoit si commun en Italie dans le X V I. siècle, que le Pape Leon X. se crut obligé de le condamner, & de soumettre à de grieves (c) peines tous ceux qui l'enseigneroient. Voici les paroles de sa Bulle datée du 19. de Decembre 1513. Cum diebus nostris Zizania seminator nonnullos perniciosissimos errores in agro Domini seminare sit ausus, de natura praesertim animae rationalis, quod videlicet mortalitas sit aut unica in cunctis hominibus, & nonnulli temere Philosophantes secundum saltem Philosophiam verum esse asseverent: Contra hoc, sacro approbante concilio, damnannus & reprobannus omnes asseverentes, Animum intellectivam naturalem esse aut unicam in cunctis hominibus, aut hoc in dubium vertentes: cum illa. . . immortalis, & pro corporum quibus insundatur multitudinem singulariter multiplicabilis & multiplicata & multipli-

(c) Omnes hujusmodi erroris adfectionibus inhaerentes, veluti damnatissimas haereticas feminantes per omnia ut detestabiles & abominabiles haereticas & infideles, Catholici cum fidei labefactantes, vitandos & puniendos fore decrevi.

canda sit. C'étoit couper une grosse branche du Spinozisme. Observons qu'il y a des Philosophes qui brouillent étrangement l'idée de l'identité, car ils soutiennent (d) que les parties du continu ne sont point distinctes avant la separation actuelle. On ne peut rien dire de plus absurde

(M) Qui ait moins de droit de nier l'aparition des Esprits. Je l'ai dit (e) ailleurs; quand on suppose qu'un Esprit souverainement parfait a tiré les creatures du sein du neant, sans y être déterminé par la nature, mais par un choix libre de son bon plaisir, on peut nier (f) qu'il y ait des Anges. Si vous demandez pourquoi un tel Createur n'a point produit d'autres esprits que l'ame de l'homme, on vous repondra, tel a été son bon plaisir, fiat pro ratione voluntas: vous ne pourrez opposer rien de raisonnable à cette réponse, à moins que vous ne prouviez le fait, c'est-à-dire qu'il y a des Anges. Mais quand on suppose que le Createur n'a point agi librement, & qu'il a épuisé sans choix ni règle toute l'étendue de sa puissance, & que d'ailleurs la pensée est l'un de ses attributs, on est ridicule si l'on soutient qu'il n'y a pas de Demons. On doit croire que la pensée du Createur s'est modifiée non seulement dans le corps des hommes, mais aussi par tout l'Univers; & qu'outre les animaux que nous conoissions, il y en a une infinité que nous ne conoissions point, & ou à la qui nous surpassent en lumieres & en malice, autant que nous surpassons à cet égard les chiens & les bœufs: car ce seroit la chose du monde la moins raisonnable, que d'aller s'imaginer que l'esprit de l'homme est la modification la plus parfaite qu'un être infini, agissant selon toute l'étendue de ses forces, a pu produire. Nous ne concevons nulle liaison naturelle entre l'entendement & le cerveau; c'est pourquoi nous devons croire qu'une creature sans cerveau est aussi capable de penser, qu'une creature organisée comme nous le sommes. Qu'est-ce donc qui a pu porter Spinoza à nier (g) ce que l'on dit des Esprits? Pourquoi a-t-il cru qu'il n'y a rien dans le monde qui soit capable d'exciter dans nôtre machine la vue d'un spectre, de faire du bruit dans une chambre, & de causer tous les phenomenes magiques dont les livres font mention? Est-ce qu'il a cru que pour produire tous ces effets, il faudroit avoir un corps aussi massif que celui de l'homme, & qu'en ce cas-là les Demons ne pourroient pas subsister dans l'air, ni entrer dans nos maisons, ni se dérober à nos yeux? Mais cette pensée seroit ridicule: la masse de chair dont nous sommes composez est moins une aide, qu'un obstacle à l'esprit & à la force (h). Une machine animée plus petite dix mille fois qu'une fourmi, pourroit être plus capable de produire de grans effets qu'un éléphant; elle pourroit decouvrir les parties insensibles des animaux & des plantes; & s'aller placer sur le siege des premiers ressorts de nôtre cerveau, & y ouvrir des valvules dont l'effet seroit que nous (i) viissions des fantômes, & enten-

(e) Dans l'article Ruggeri, p. 987.

(f) Bien entendu qu'on met le à part l'autorité de l'Ecriture, & qu'on declare qu'on ne raisonne que philosophiquement.

(g) Voyez sa lettre 76. 78. 60.

(h) C'est-à-dire à la force médiante, & ou à la faculté d'expliquer les instrumens les plus propres à la production des grans effets.

(i) Notez en passant que rien n'est plus commun de choses qui ne se voient pas.

Un Ingénieur petit comme un main, mais, gre, pale, fait plus de choses qu'on ne s'en seroit imaginé.

2000. fauanges plus fortes que Milan.

(i) Notez en passant que rien n'est plus commun de choses qui ne se voient pas.

ten; qui apperoissent se forment un corps humain, ou s'ils prennent quelque cadavre. Tout cela leur est inutile: il suffit qu'ils meurent les nerfs optiques & acoustiques, comme les meurent la lumiere réfléchie d'un corps humain, & l'air qui sort de la bouche d'un homme qui parle.

(A) Le Chevalier Digby, si je ne me trompe, le soutient aussi.

(e) Dans l'article Ruggeri, p. 987.

(f) Bien entendu qu'on met le à part l'autorité de l'Ecriture, & qu'on declare qu'on ne raisonne que philosophiquement.

(g) Voyez sa lettre 76. 78. 60.

(h) C'est-à-dire à la force médiante, & ou à la faculté d'expliquer les instrumens les plus propres à la production des grans effets.

(i) Notez en passant que rien n'est plus commun de choses qui ne se voient pas.

l'homme n'est point la plus éclairée & la plus intelligente modification de l'Univers. Il doit donc admettre des Demons. Toute la dispute de ses partisans sur les miracles (N) n'est qu'un jeu de mots, & ne sert qu'à faire voir de plus en plus l'inexactitude de ses idées. Il mourut, dit-on, bien persuadé de son Athéisme, & il prit des precautions pour empêcher qu'en (O) cas de besoin son in-

constance

rendissions du bruit, &c. si les Medecins connoissent les premieres fibres, & les premieres combinaisons des parties dans les vegetaux, dans les mineraux, dans les animaux, ils connoitroient aussi les instrumens propres à les deranger, & ils pourroient appliquer ces instrumens comme il seroit necessaire, pour produire de nouveaux arrangements qui convertiroient les bonnes viandes en poison, & les poisons en bonnes viandes. De tels Medecins seroient sans comparaison plus habiles qu'Hippocrate, & s'ils étoient assez petits pour entrer dans le cerveau, & dans les visceres, ils gueriroient qui ils voudroient, & ils causeroient aussi quand ils voudroient les plus étranges maladies qui se puissent voir. Tout se reduit à cette question, est-il possible qu'une modification invisible ait plus de lumieres que l'homme, & plus de machanceté? Si Spinoza prend la negative, il ignore les consequences de son hypothese, & se conduit temerairement & sans principes. On pourroit faire sur cela une longue dissertation, où l'on previeudroit tous ses subterfuges, & toutes ses objections. Conferez avec ceci ce que l'on a observé dans l'article * de Lucrece, & dans celui d'Hobbes †.

(N) La dispute des Spinozistes sur les miracles n'est qu'un jeu de mots. L'opinion ordinaire des Theologiens orthodoxes est que Dieu produit les miracles immediatement, soit qu'il se serve de l'action des creatures, soit qu'il ne s'en serve pas. L'un & l'autre de ces deux moyens sont un temoignage incontestable qu'il est au dessus de la nature; car s'il produit quelque chose sans l'emploi des autres causes, il se peut passer de la nature; & jamais il ne les employe dans un miracle, qu'après les avoir detournées de leur cours: il fait donc voir qu'elles dependent de sa volonté, qu'il suspend leur force quand il lui plait, ou qu'il Applique d'une façon differente de leur determination ordinaire. Les Catholiques qui le font la cause prochaine & immediate de tous les effets de la nature, supposent que quand il fait des miracles il n'observe point les loix generales qu'il a établies; il y fait une exception, & il applique les corps tout autrement qu'il n'auroit fait, s'il avoit suivi les loix generales. Là-dessus ils disent que s'il y avoit des loix generales, par lesquelles Dieu se fût engagé à motiver les corps selon les desirs des Anges, & qu'un Ange eût souhaité que les eaux de la mer rouge se partageassent, le passage des Israélites ne seroit pas un miracle proprement dit. Cette consequence qui émane necessairement de leur principe, empêche que leur definition du miracle n'ait toutes les commoditez qu'on doit souhaiter; il vaudroit donc mieux qu'ils disent que tous les effets contraires aux loix generales qui nous sont connus, sont des miracles, & par ce moyen les playes d'Egypte, & telles autres actions extraordinaires rapportées dans l'Ecriture, seroient des miracles proprement parlant. Or pour faire voir la mauvaise foi, & les illusions des Spinozistes sur cette matiere, il suffit de dire que quand ils rejettent la possibilité des miracles, ils al-

leguent cette raison, c'est que Dieu & la nature sont le même être: de sorte que si Dieu faisoit quelque chose contre les loix de la nature, il seroit quelque chose contre lui-même; ce qui est impossible. Parlez nettement & sans équivoque; dites que les loix de la nature n'ayant pas été faites par un Legislatéur libre, & qui conût ce qu'il faisoit, mais étant l'action d'une cause aveugle & necessaire, rien ne peut arriver qui soit contraire à ces loix. Vous alleguez alors contre les miracles votre propre these; ce sera la petition du principe, mais au moins vous parlerez rondement. Tirons-les de cette generalité; demandons leur ce qu'ils pensent des miracles rapportez dans l'Ecriture. Ils en nieront absolument tout ce qu'ils n'en pourroient pas attribuer à quelque tour de souplesse. Laissons leur passer le front d'airain qu'il faut avoir, pour s'inscrire en faux contre des faits de cette nature, attaquons les par leurs principes. Ne dites vous pas que la puissance de la nature est infinie? & le seroit-elle s'il n'y avoit rien dans l'Univers qui pût redonner la vie à un homme mort? Le seroit-elle s'il n'y avoit qu'un seul moyen de former des hommes, c'est celui de la generation ordinaire? Ne dites vous pas que la connoissance de la nature est infinie? Vous niez cet entendement divin, où selon nous la connoissance de tous les êtres possibles est réunie; mais en dispersant la connoissance, vous ne niez point son infinité. Vous devez donc dire que la nature conoît toutes choses, à-peu-près comme nous disons que l'homme entend toutes les langues; un seul homme ne les entend pas toutes, mais les uns entendent celles-ci, & les autres celles-là. Pouvez vous nier que l'Univers ne contienne rien qui conoisse la construction de notre corps? Si cela étoit, vous tomberiez en contradiction, vous ne reconnoitriez plus que la connoissance de Dieu fût partagée en une infinité de manieres: l'artifice de la construction de nos organes ne lui seroit point connu. Avouiez donc si vous voulez raisonner conséquemment, qu'il y a quelque modification qui le conoît: avouiez qu'il est très-possible à la nature de resusciter un mort, & que votre maître confondoit lui-même ses idées, & ignoroit les suites de son principe, lors qu'il disoit (a) que s'il eût pu se persuader la resurrection de Lazare, il auroit brisé en pieces tout son système, il auroit embrassé sans repugnance la foi ordinaire des Chretiens.

Cela suffit pour prouver à ces gens-là qu'ils dementent leurs hypotheses, lors qu'ils nient la possibilité des miracles: je veux dire, afin d'ôter toute équivoque, la possibilité des evenemens racontez dans l'Ecriture.

(O) Pour empêcher qu'en cas de besoin son inconstance ne fût reconnue. Je veux dire qu'il donna bon ordre qu'en cas que l'approche de la mort, ou les effets de la maladie le fissent parler contre son système, aucune personne suspecte n'en fût témoin. Voici le fait; ou du moins voici ce qu'en dit un Auteur moderne. (b) C'est peut-être que les Athées ne desrent la louange que soiblement? Mais que peut-on faire de plus que ce qui

* Page

475.

† Page

133.

(a) On ne se assure qu'il n'y a rien de tel à ses amis.

(b) Pensées diverses sur les Consequences, m. 181. pag. 267. 268. Voyez l'histoire des Ouvrages des Savants, Mars 1689. pag. 32.

constance ne fût reconuë. S'il eût raisonné conséquemment, il n'eût pas traité de chimerique la peur (P) des Enfers. Ses amis pretendent que par modellic il

** Les Pen-
sées sur les
Civiles
Fureurs
imprimées
l'an 1663;*

fut fait par Spinoza, un peu avant que de mourir ? La chose est de * fraîche date, & je la tiens d'un Grand homme, qui la fait de bonne part. C'étoit le plus grand Athée qui ait jamais été, & qui s'étoit tellement infatué de certains principes de Philosophie, que pour les mieux méditer, il se mit comme en retraite, renonçant à tout ce qu'on appelle plaisirs & vanitez du monde, & ne s'occupant que de ces abstruses meditations. Se sentant près de sa fin, il fit venir son hôteffe, & la pria d'empêcher qu'aucun Ministre ne le vint voir en cet état. Sa raison étoit, comme on l'a feu de ses amis, qu'il vouloit mourir sans dispute, & qu'il craignoit de tomber dans quelque sottise de sens, qui lui fît dire quelque chose dont on traitât avantage contre ses Principes. C'est-à-dire qu'il craignoit que l'on ne débitât dans le monde, qu'à la veüe de la mort, sa conscience s'étoit reveillée, l'avoit fait dementir de sa bravoure, & renoncer à ses sentimens. Peut-on voir une vanité plus ridicule & plus outrée que celle-là, & une plus folle passion pour la fausse idée qu'on s'est faite de la constance ?

(P) Il n'eût pas traité de chimerique la peur des Enfers.] Qu'on croye tant qu'on voudra que cet Univers n'est point l'ouvrage de Dieu, & qu'il n'est point dirigé par une nature simple, spirituelle, & distincte de tous les corps ; il faut pour le moins que l'on avoue qu'il y a certaines choses qui ont de l'intelligence, & des volontez, & qui sont jalouses de leur pouvoir, qui exercent de l'autorité sur les autres, qui leur commandent ceci ou cela, qui les châtient, qui les maltraitent, qui le vengent severement. La terre n'est-elle pas pleine de ces sortes de choses ? Chaque homme ne le fait-il pas par experience ? De s'imaginer que tous les êtres de cette nature se soient trouvez précisément sur la terre, qui n'est qu'un point en comparaison du monde, c'est assurément une pensée tout-à-fait déraisonnable. La raison, l'esprit, l'ambition, la haine, la cruauté seroient plutôt sur la terre que par tout ailleurs ? Pourquoi cela ? en pourroit-on bien donner une cause bonne ou mauvaise ? Je ne le croi point. Nos yeux nous portent à être persuadé que ces espaces immenses que nous apellons le ciel, où il se fait des mouvemens si rapides & si actifs, sont aussi capables que la terre de former des hommes, & aussi dignes que la terre d'être partagés en plusieurs dominations. Nous ne favons pas ce qui s'y passe, mais si nous ne consulons que la raison, il nous faudra croire qu'il est très-probable, ou du moins possible, qu'il s'y trouve des êtres pensans qui étendent leur empire, aussi bien que leur lumiere sur notre monde. Ce que nous ne les voyons pas, n'est point une preuve que nous leur soyons inconnus ou indifferens : nous sommes peut-être une portion de leur Seigneurie : ils font des loix, ils nous les revelent par les lumieres de la conscience, & ils se fâchent violemment contre ceux qui les violent. Il suffit que cela soit possible, pour jeter dans l'inquietude les Athées ; & il n'y a qu'un bon moyen de ne rien craindre, c'est de croire la mortalité de l'ame. On échaperoit par là à la colere de ces esprits : mais auement ils pourroient être plus redoutables que Dieu lui-même. Je m'explique. Il y a des gens qui croyent un

Dieu, un Paradis & un Enfer ; mais ils se font des illusions en se figurant que la bonté infinie de l'Être souverainement parfait, ne lui permet pas de tourmenter éternellement son propre ouvrage. Il est le pere de tous les hommes, disent-ils, il châtie donc paternellement ceux qui lui desobeïssent, & après leur avoir fait sentir leur faute, il les remet en grace auprès de lui. C'est de la sorte qu'Origene raisonnoit. D'autres suposent que Dieu ôtera l'existence aux creatures rebelles, & qu'avec un *quem das finem Rex Magne laborum*, on l'apaisera, on l'attendra. Ils poussent si avant leurs illusions, qu'ils s'imaginent que les peines éternelles dont il est parlé dans l'Écriture ne sont que comminatoires. Si de telles gens ignoroient qu'il y eût un Dieu, & qu'en raisonnant sur ce qui se passe dans notre monde, ils se persuadassent qu'ailleurs il y a des êtres qui s'interessent au genre humain, ils ne pourroient en mourant se delivrer d'inquietude, qu'au cas qu'ils crussent la mortalité de l'ame : car s'ils la croyoient immortelle, ils pourroient craindre de tomber sous le pouvoir de quelque maître farouche, qui auroit conçu du chagrin contre eux à cause de leurs actions ; c'est en vain qu'ils espereroient d'en être quittes pour quelques années de tourment. Une nature bornée peut n'avoir aucune sorte de perfection morale : elle peut fort bien ressembler à nos Phalaris & à nos Nerons, gens capables de laisser leur ennemi dans un cachot éternellement, s'ils avoient pu posséder une autorité éternelle. Espera-t-on que les êtres maléfians ne dureront pas toujours : mais combien y a-t-il d'Athées qui pretendent que le Soleil n'a jamais en de commencement, & qu'il n'aura point de fin ? Voilà ce que j'entendois, lors que j'ai dit qu'il y a des êtres qui pourroient paroître plus redoutables que Dieu lui-même. On se peut flater en jettant la vue sur un Dieu qui est infiniment bon, & infiniment parfait, & on peut tout craindre d'une nature imparfaite ; on ne fait si la colere ne durera point toujours.

Pour apliquer tout ceci à un Spinoziste, souvenons-nous qu'il est obligé par son principe à reconnoître l'immortalité de l'ame ; car il se regarde comme la modalité d'un être essentiellement pensant. Souvenons nous qu'il ne peut nier qu'il n'y ait des modalitez qui se fâchent contre les autres, qui les mettent à la gêne, & à la question, qui font durer leurs tourmens autant qu'elles peuvent, qui les envoient aux galeres pour toute leur vie, & qui seroient durer ce supplice éternellement, si la mort n'y mettoit ordre de part ou d'autre. Tibere, Caligula, cent autres personnes ^{(a) Spinoza, faiseur de microscopes, devoit croire que l'homme n'est or-} sont des exemples de ces sortes de modalitez. Souvenons-nous qu'un Spinoziste se rend ridicule, s'il n'avoue que tout l'Univers est rempli de modalitez ambitieuses, chagrines, jalouses, cruelles, car puis que la terre en est pleine, il n'y a nulle raison de s'imaginer que l'air & les cieux n'en soient pas pleins. Souvenons-nous enfin que l'essence des modalitez humaines, ne consiste pas à porter de grosses pieces de chair. Socrate étoit Socrate le jour de sa conception, ou peu après (a) ; ^{crante} tout ce qu'il avoit en ce tems-là peut subsister en son entier, après qu'une maladie mortelle a fait cesser la circulation du sang, & le mouvement du ^{sa mere} ^{l'ent con-} ^{ceur} ^{pu.}

* C'est pour cela qu'il y a des gens qui croyent qu'il ne faut pas le refuter. Voyez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Juin 1694. art. 6. pag. m. 358. 359.

† Confitez les lettres; vous verrez que les réponses n'ont jamais de rapport à l'état de la question.

il souhaita de ne pas donner son nom à une (Q) Secte. Il n'est pas vrai que ses sectateurs soient en grand nombre. Très-peu de personnes sont soupçonnées d'adhérer à sa doctrine; & parmi ceux que l'on en soupçonne il y en a peu qui l'ayent étudiée; & entre ceux-ci il y en a peu qui l'ayent compris, & qui n'ayent été rebutez des embarras & des abstractions impenetrables * qui s'y rencontrent. Mais voici ce que c'est: à vuë de pais on appelle Spinozistes tous ceux qui n'ont guere de religion, & qui ne s'en cachent pas beaucoup. C'est ainsi qu'en France on appelle Sociniens tous ceux qui passent pour incredules sur les mysteres de l'Evangile, quoi que la plupart de ces gens-là n'ayent jamais lu ni Socin, ni ses disciples. Au reste il est arrivé à Spinoza, ce qui est inevitable à ceux qui sont des systêmes d'impieté; ils se couvrent contre certaines objections, mais ils s'exposent à d'autres difficultez plus embarrassantes. S'ils ne peuvent se soumettre à l'orthodoxie, s'ils aiment tant à disputer, il leur seroit plus commode de ne point faire les dogmatiques. Mais de toutes les hypothéses d'Atheïsme celle de Spinoza est la moins capable de tromper; car comme je l'ai déjà dit, elle combat les notions les plus distinctes. Les objections naissent en foule contre lui; & il ne peut faire que des reponses † qui surpassent en obscurité la thesé même qu'il doit soutenir. Cela fait que son poison porte avec soi son remede. Il auroit été plus redoutable, s'il avoit mis toutes ses forces à éclaircir (R) l'hypothésé des Chinois.

SPON

cœur dans la matiere dont il s'étoit agrandi: il est donc après sa mort la même modalité qu'il étoit pendant sa vie; à ne considerer que l'essentiel de sa personne: il n'échape donc point par la mort à la justice, ou au caprice de ses persecuteurs invisibles. Ils peuvent le suivre par tout où il ira, & le maltraiter sous toutes les formes visibles qu'il pourra acquerir.

On pourroit se servir de ces considerations, pour porter à la pratique de la vertu ceux mêmes qui crouvroient dans les impietez de semblables sectes: car la raison veut qu'ils craignent principalement d'avoir violé des loix revelées à leur conscience. C'est à la punition de ces fautes qu'il seroit plus apparent que ces êtres invisibles s'interresseroient.

(Q) De ne pas donner son nom à une secte.] Raportons les termes de la preface de ses Opera posthuma, & n'en retranchons rien. *Nomen Auctoris in libri fronte, & alibi literis dumtaxat initialibus indicatum, non aliâ de causâ, quam quia paulo ante obitum expresse petivi, ne Nomen suum Ethica, cuius impressionem mandabat, praefigeretur; cur autem prohibuerit, nulla aliâ, ut quidem videntur, ratio est, quàm quia noluit; ut Disciplina ex ipso haberet vocabulum. Dicit etenim in appendice quarta partis Ethices capite vigesimo quinto, quod, qui alios consilio, aut re juvare cupiunt, ut simul summo fruantur bono, minime studebunt, ut Disciplina ex ipsis habeat vocabulum; sed insuper in tertia Ethices parte Affectuum Desunt. XLII. ubi quid sit subito explicat, eos, qui tale quid perant, non obscurè, ut Glorie cupidos, accusat.*

(R) A éclaircir l'hypothese des Chinois.] Un Pere de l'Eglise a fait un aveu, que peut-être l'on ne pardonneroit pas aujourd'hui à un Philosophe; c'est que ceux mêmes qui nient la Divinité ou la providence, alleguent des probabilités tant pour leur cause, que contre leurs adversaires. *Deos*

(a) Arno. èius ad versus Genes, lib. 2. p.m. 81.

(a) *nonnulli esse abnegant: proorsu arbitrate se alii an sint usquam dicunt: alii vero existere, neque humana curare: immo alii perhibent, & rebus in- teveste mortalium, & terrenas administrare rationes. Cum ergo hæc ita sint, neque aliter fiat, quin sit unam ex omnibus verum, pugnant tamen argumentis omnes, neque singulis deest id, quod*

probabilitèr dicant, sive cum suis res asserunt, sive cum alienis opinionibus contradicunt. S'il avoit raison, ce seroit peut-être principalement à l'égard de ceux qui suposent un grand nombre d'ames dans l'Univers distinctes les unes des autres, dont chacune existe par elle-même, & agit par un principe interieur & essentiel. Elles ont plus de puissance les unes que les autres &c. C'est en quoi consiste l'Atheïsme qui est si generalement repandu parmi les Chinois. Voici comment on s' imagine qu'ils ont obscurci peu-à-peu les vraies idées. (b) Dieu, cet Etre si pur & si parfait, est devenu tout au plus l'ame materielle du monde entier, ou de sa plus belle partie, qui est le ciel. Sa providence & sa puissance n'ont plus été qu'une puissance & une providence bornées, quoy que pourtant beaucoup plus étendues que la force & la prudence des hommes. . . . La doctrine des Chinois a de tout temps attribué des esprits aux quatre parties du monde, aux astes, aux montagnes, aux rivières, aux plantes, aux villes & à leurs fosses, aux maisons & à leurs foyers, & en un mot à toutes choses. Et tous les esprits ne leur paroissent pas bons: ils en reconnoissent de mauvais, pour être la cause immediate des maux & de plusieurs autres que la vie humaine est sujette. . . . (c) Comme donc l'ame de l'homme étoit, à leur avis, la source de toutes les actions vitales de l'homme; ainsi ils donnoient une ame au Soleil, pour être la source de ses qualitez & de ses mouvemens; & sur ce principe les ames repandues par tout, causant dans tous les corps les actions qui paroissent naturelles à ces corps, il n'en falloit pas davantage pour expliquer dans cette opinion toute l'economie de la nature, & pour suppléer la toute-puissance, & la providence infinie, qu'ils n'admettoient en aucun esprit, non pas même en celui du Ciel. A la vérité, comme il sembleroit que l'homme, usant des choses naturelles pour sa nourriture, ou pour sa commodité, a quelque pouvoir sur les choses naturelles, l'ancienne opinion des Chinois, donnant à proportion un semblable pouvoir à toutes les ames, supposoit que celle du Ciel pouvoit agir sur la nature, avec une prudence & une force incomparable.

(b) La Loubere. Relation de Siam, 10. 1. chap. 23. n. 2. pag. 503. 504. Voyez l'article Sommona-Codom, pag. 1075. (c) Id. La Loubere ibid. n. 3. p. 505. 506.

SPON (CHARLES) Medecin de Lion. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres *.

SPON (JACOB) Medecin de Lion & Antiquaire, fils du precedent. Voyez les memes Nouvelles †.

* Au mois de Juillet 1684. art. 5.

† Au mois de Fevrier 1686. art. 9.

‡ Suidas in Egeus. pag. 2.

STEPHANUS ou ETIENNE de Byzance, étoit un habile Grammairien, qui a vécu au V. siecle ou au VI. Il composa un Dictionnaire, où il marquoit les noms (A) adjectifs qui conviennent aux habitans de chaque pais, & de chaque ville, en vertu du nom substantif de ce pais, & de cette ville; & il y joignit un grand nombre d'observations empruntées de la Mythologie, & de l'Histoire, qui faisoient conoitre l'origine des villes & des colonies, leurs changemens & leurs differences. Cela prouvoit également l'exaetitude & la lecture de l'Auteur. Il ne nous reste de cet Ouvrage qu'un assez mechant abregé, que le Grammairien Hermolaus s'avisâ d'en faire ‡, & qu'il dedia à l'Empereur Justinien. Quelque grand que soit le ravage que ce beau livre a souffert, par le peu

de parablement plus grandes que la prudence & la force humaines. Mais en même temps elle reconnoissoit dans l'ame de chaque chose, une force interieure, independante par sa nature du pouvoir du Ciel, & qui agissoit quelquefois contre les desseins du Ciel. Le Ciel gouvernoit la nature comme un Roy puissant: les autres ames luy devoient obeissance: il les y seroit presque toujours, mais il y en avoit qui se dispensoit quelquefois de luy obeir. J'avoué qu'il est absurde de suposer plusieurs êtres éternels, independans les uns des autres, & inegaux en force les uns aux autres; mais cette suposition n'a pas laissé de paroître vraye à Democrite, à Epicure, & à plusieurs autres grands Philosophes. Ils admettoient une quantité infinie de petits corps de differente figure, incréés, se mouvans d'eux-mêmes, &c. Cette opinion (a) est encore fort commune dans le Levant. Ceux qui admettent l'éternité de la matiere ne disent rien de plus raisonnable, que s'ils admettoient l'éternité d'un nombre infini d'atomes; car s'il peut y avoir 2. êtres coéternels & independans quant à l'existence, il y en peut avoir cent mille millions & à l'infini. Ils doivent même dire qu'actuellement il y en a une infinité; car la matiere, quelque petite qu'elle soit, contient des parties distinctes. Et remarquez bien que toute l'antiquité a ignoré la creation de la matiere; car elle ne s'est jamais departie de l'axiôme, *ex nihilo nihil fit*. Elle n'a donc point conu qu'il étoit absurde de reconoitre une infinité de substances coéternelles, & independantes les unes des autres quant à l'existence. Quoi qu'il en soit de l'absurdité de cette hypothese, elle n'est point assujettie aux inconveniens épouvantables qui abiment celle de Spinoza. Elle donneroit raison de beaucoup de phenomenes, en assignant à chaque chose un principe actif, aux unes plus fort, plus petit aux autres; ou si elles étoient égales en force, il faudroit dire que celles qui emportent la victoire ont fait une ligue plus nombreuse. Je ne fais s'il n'y a point eu de Sociniens, qui ait dit ou cru que l'ame de l'homme n'étoit point sortie du sein du neant, existe & agit par elle-même. Sa liberté d'indifference couleroit de là manifestement.

(A) Les noms adjectifs qui conviennent aux habitans. Le titre *περι πόλεων, de urbibus*, qu'on donne ordinairement à cet Ouvrage, n'est ni celui que l'Auteur, ni celui que l'Abbreviateur y avoient mis. Le veritable titre du livre étoit *ἑθνικά*: & de là vint qu'Hermolaus intitula *ἑθνικὸν ἐπιπέτυον* l'abregé qu'il lui plut d'en faire. (b) Mais com-

me plusieurs personnes se sont avisées en divers temps d'abreger cet abregé, & d'en retrancher jusques au nom & à l'Épître Dédicatoire du premier Abbreviateur, il n'est pas étrange que les anciens titres du Livre se soient perdus. A la place de ceux-là quelques demi-sçavans ont substitué celui de *περι πόλεων*, parce qu'ils ont crû que le principal but de l'Auteur avoit été de faire un Ouvrage de Géographie. Ils se sont trompez, car il n'avoit proprement dessein que de faire un Ouvrage de Grammaire, pour expliquer les noms dérivez des Peuples, des Villes, & des Provinces, comme si quelqu'un expliquoit grammaticalement les termes de Parisien, de François, de Flamand, de Liégeois, &c. & monroit la diversité presque infinie qui régné dans la formation de ces termes dérivatifs. C'est ainsi que l'on rapporte dans les Nouvelles de la Republique des lettres le sentiment de ceux qui ont publié Etienne. On auroit pu critiquer ce sentiment; car il n'y a nulle apparence que le dessein principal de ce Grammairien ait roulé sur l'explication de ces termes dérivatifs. C'étoit aparemment la plus petite partie de son projet, & un accessoire de son Ouvrage. J'avoué qu'il est fort soigneux de marquer ces sortes de noms, mais cela n'occupe que très-peu de place en comparaison des faits qu'il rapporte, & des temoignages qu'il cite. Et que seroit-ce si nous avions tout l'Ouvrage? Nous y verrions une ou deux lignes par article pour l'explication du nom adjectif formé du nom de la ville, & nous verrions quelquefois des pages toutes entieres dans un seul article. Je croi sans meilleur avis que le titre *ἑθνικά* se rapporte à toutes les observations qui se peuvent faire sur un peuple, sur une ville, sur un lieu, tant qu'on se borne aux origines, & à l'histoire géographique. Voyez dans la remarque G le passage du Pere Lubin. (c) Ce qu'il y a de plaisant, c'est que quand on cite l'Auteur de ce Livre, on l'appelle *Stephanus de Urbibus*: d'où est venu que bien des gens ont pensé que *de Urbibus* étoit le nom de famille de cet Auteur, & que pour traduire son nom en François, il falloit l'appeller *Etienne des Villes*. Le P. Lubin avoit envie de se servir de ces termes dans ces Tables Géographiques sur Plutarque; mais ayant consulté Messieurs de l'Academie Française, il ne put jamais leur faire goûter son dessein. Il se plaint en quelque façon de leur dureté dans son *Mercuré Géographique* (d). Il a grand tort de s'en plaindre.

(a) Voyez le livre anonyme imprimé l'an 1690 à Amsterdâ, & intitulé *Philosophia vulgaris refutata*.

(b) Nouvelles de la Republ. des lettres, mois de Juillet 1684. art. 4. p. 485.

(c) Nouv. de la Rep. des lettres, ibid. pag. 486.

(d) Pag.

de jugement de son Abbreviateur, & en suite par l'ignorance des Copistes, les Savans n'ont pas laissé d'en tirer bien des lumieres, & de croire qu'il n'y avoit point d'anciens Ecrits qui méritaient plus que celui-là d'être éclaircis & corrigez par les soins de la Critique. Sigonius, Casaubon, Scaliger, Saumaïse *, &c. se font exercez sur cet Ouvrage : mais il n'a paru (B) en Latin qu'en l'année 1678. Cette édition qui est d'Amsterdam, fut suivie de celle de Leide dix ans après. Les Hollandois firent courir par avance quelques feuilles de ces éditions, ce qui empêcha le Pere (C) Lubin de publier cet Auteur, sur lequel il avoit fort travaillé. Le fragment d'Etienne (D) touchant Dodone ne permet pas de douter, qu'Hermolaus n'ait retranché mille bonnes choses de l'Ouvrage, & comme il ajoute quelquefois du sien, on ne sauroit dire au (E) vrai si Etienne de Byzance faisoit profession du Christianisme : car qui fait si les passages où il paroît parler

* Voyez La Bibliothèque choisie de Colomiers p. 46. & suiv. il y est parlé de plusieurs Auteurs qui ont travaillé sur celui-ci.

(B) Il n'a paru en Latin qu'en 1678.] On avoit 3. éditions Grecques, celle d'Alde Manuce, celle de Junte, & celle de Xylander ; mais quoi que ce dernier se fût engagé à donner incessamment sa version Latine, & que celui qui a continué la Bibliothèque de Gesner ait assuré le public, que le livre de notre Etienne fut publié par Xylander en Grec & en Latin l'an 1568. il est sûr néanmoins qu'on ne l'a vu en cette maniere qu'au tems que je marque. Un Juif Portugais nommé Pinedo le publia à Amsterdam l'an 1678. avec une traduction Latine de sa façon & un commentaire (a). Au bout de six ans Mr. Rijk Professeur à Leide y publia les notes de Luc Holstenius sur ce même livre d'Etienne, lesquelles il avoit eues du Cardinal François Barberin. On fit dans la même ville de Leide une nouvelle édition d'Etienne l'an 1688. Elle est en Grec & en Latin comme celle de Pinedo, la traduction Latine est de la façon de Berkelius (b). Ce Traducteur y a joint un ample & savant commentaire. Ses

remarques sur les dernières lettres sont moins étendues, & moins remplies d'érudition ; c'est qu'il mourut avant que l'ouvrage fût achevé d'imprimer. Mr. Gronovius a notablement contribué à rendre meilleure cette édition.

(C) Ce qui empêcha le Pere Lubin de publier cet Auteur.] Ce contre-tems le chagrina, & le contraignit à dire bien des duretés à la nation Hollandoise. Copions ici les paroles d'un Journaliste. (c) Puis que nous avons parlé du Pere Lubin, n'oublions pas le dépit qu'il a conçu contre toute la Hollande, depuis qu'il a sçu qu'on y faisoit imprimer *Stephanus de Urbibus*, traduit en Latin, & commenté. On verra le chagrin avec lequel il en parle, si on consulte la page 63. de son *Mercurius Géographique*. La cause de sa douleur est, qu'on l'a supplanté malicieusement, à ce qu'il dit, & qu'on lui a dérobé le fruit de ses longues veilles. Il y avoit dix ans qu'il traduisoit ce Livre-là, il en avoit corrigé les fautes des trois éditions, à la faveur des deux Manuscrits Grecs de la Bibliothèque du Roi, qui lui avoient été très-obligeamment prêtés, par M. Carcavi ; il avoit fait des Notes Géographiques dessus, rempli les vuides ; & conservé toutes les autorités des Auteurs cités, avec les Originaux que nous avons ; les personnes qui avoient vu son Manuscrit s'étonnoient du travail, & voyoient que tout d'un coup les Hollandois répandirent par toute l'Europe les premières feuilles de leur édition, afin d'empêcher qu'aucun Libraire ne s'engageât à faire imprimer le livre. C'est assurément un rude coup pour un Auteur, & principalement pour un Religieux de S. Au-

(a) Voyez le jugement qu'en fait Colomiers dans sa Bibliothèque choisie pag. 46.

(b) Il étoit Recteur du Collège de Desf.

(c) Nouvelles de la République des lettres, nos supra pag. 487.

gustin qui alloit montrer qu'il étoit consommé dans le Grec, & dans la Critique, ce que l'on ne croit pas dans le monde sans en avoir des preuves parlantes. Il est si vrai qu'on est de difficile croyance sur cela, que le Dictionnaire de M. l'Abbé Baudrand ayant fait sçavoir que *Stephanus de Urbibus* avoit été traduit & orné de sçavantes notes par R. P. Lubin, le Sieur Pinedo écrivit à Paris expressément pour sçavoir ce qui en étoit, & eut pour réponse, que Monsieur Baudrand avoit débité cela *in fide patrum*.

(D) Le fragment d'Etienne touchant Dodone.] Il fut tiré d'un manuscrit fort ancien qui étoit dans la Bibliothèque de Mr. Seguier Chancelier de France. Tenuus Professeur dans l'Ecole illustre de Nîmege fut le premier qui le publia. Il y joignit une traduction Latine avec des notes. Berkelius en fit une seconde édition (d) qui contenoit une traduction nouvelle qu'il en avoit faite, & quelques remarques. Pinedo en fit une troisième édition, & la publia à la fin de son *Stephanus* avec des notes. Mr. Gronovius en fit une 4. (e) Elle étoit l'an 1681. où l'on peut voir les 3. versions précédentes : il y joignit quelques doctes dissertations.

(E) On ne sauroit dire au vrai si Etienne. . . La réflexion d'un Journaliste me paroît propre à faire sentir aux Ecrivains de ces derniers siècles, le peu de pouvoir qu'ils ont sur leurs préjugés ; car ils ne font presque point de livre, où la maniere mal-honnête dont ils parlent des autres religions, ne fasse connoître celle qu'ils professent. Voici la réflexion. (f) Au reste quoy que Lucas Holstenius ait cru qu'Etienne de Byzance étoit Chrétien, ce n'est pas une chose hors de dispute. On est dans la même peine à l'égard d'Amnian Marcellin : les uns disent qu'il étoit Payen, les autres soutiennent qu'il ne l'étoit pas. Je conclus de là que les Ecrivains de ce siècle sont insinuellement plus passionnez, ou plus entêtés, qu'on ne l'étoit anciennement. On trouveroit-on des Dictionnaires Géographiques, & Historiques, ou bien des Histories, qui ne fassent voir la partialité de l'Auteur ou pour ou contre l'Eglise Romaine. On ne disputera point dans les siècles à venir si Mr. Moreti, si l'Abbé Baudrand, &c. étoient Catholiques ou Réformez. On connoît jusques dans des Rudimens de Grammaire la Sette du Grammaticien. Si j'avois à prononcer, j'aurois mieux dire que notre Etienne étoit Chrétien (g), que de dire avec un fort savant homme (h) qu'il étoit Payen, & s'il avoit toujours rapporté les opinions ridicules du Paganisme sans les critiquer, ce ne seroit pas un crim.

(f) Nouve. de la République des lettres, nos supra, p. 486.

(g) Voyez dans la préface de Berkelius les endroits qui prouvent qu'Etienne étoit Chrétien.

(h) Non est igitur audiendus Septimius Florens Christianus, quem non pudentum autorem Ethnicum appellare, in Commentariis suis ad Aristoph. Irenam. pag. 77. Berkelius libid.

parler en Chretien sont de lui? Mr. Moreri merite (F) d'être censuré. Le Pere Lubin a raison (G) de croire qu'on rendroit un bon service aux Lecteurs, si l'on marquoit dans les Dictionnaires Geographiques les noms adjectifs des habitans. Si j'en étois cru, on les mettroit dans la seconde édition du Dictionnaire de Furetiere. Mr. Colomiés * a raporté quelques paroles de Scaliger (H) qui me paroissent fort obscures.

STILPON, natif de Megare, a été l'un des plus celebres Philosophes de l'antiquité. Il fut disciple ou d'Euclide même, ou des disciples d'Euclide, & il s'acquit une telle reputation par son éloquence, & par la subtilité de son esprit, que l'on quittoit en foule les autres Ecoles, pour s'en aller à Megare profiter de ses leçons †. Dans un voyage qu'il fit à Athenes, il put remarquer que les artisans quittoient leurs boutiques pour le voir ‡. Il ne demeura point sans reponse, quand on voulut faire (A) des plaisanteries sur cette curiosité. Quelques-uns prétendent qu'outre sa femme legitime il entretenit une (B) Maitresse; mais cela est peu certain. Il étoit de son naturel fort adonné au vin & aux femmes, † Diogen. Laërtius, lib. 2. n. 113. ‡ Id. ibid. n. 119. &c.

(F) Mr. Moreri merite d'être censuré. Car il renvoye son lecteur à un Ouvrage qui n'a jamais paru, & il ne dit rien de l'édition de Pinedo. Le Pere Augustin de Lubin, dit-il, de l'Ordre de Saint Augustin l'a traduit en Latin, & y a ajouté des remarques très-sçavantes. Voyez sa traduction. Y a-t-il un homme au monde qui oût douter après la lecture de ces paroles, que le Stephanus du Pere Lubin ne fût actuellement en vente? Je croi que Mr. Moreri étoit dans la bonne foi, mais cela n'empêchoit point qu'il ne trompât ses lecteurs. Il avoit lu dans Mr. Baudrand, (a) Quod (opus Stephani) nunc Latinum reddidit, restituit & notis illustravit doctissimus P. Augustinus Lubin Augustinianus, & il ne donta point après un tel témoignage qu'il ne pût parler aussi positivement qu'il parla. Mr. Baudrand a profité de la reflexion de Pinedo (b); il a fait favoir dans sa nouvelle édition que l'Ouvrage du P. Lubin n'est pas (c) encore imprimé. On ne devoit jamais oublier une telle clause, quand on fait mention des Ouvrages qui sont encore dans le cabinet de leur Auteur.

(G) Le P. Lubin a raison de croire. Voici le passage que j'ai promis ci-dessus. On y trouvera entre autres choses la pensée de cet Auteur touchant le dessein d'Etienne. Le dessein de Stephanus de Urbibus étoit, dit-il, (d) d'apprendre l'Histoire Grecque à ses écoliers, & afin que dans la lecture ils ne prissent pas le peuple d'une ville, pour celui d'une autre, il s'est étudié parlant des villes, d'en observer τὰ ἑνικά, que nous pouvons traduire les noms familiers (e), que l'on donne à ces peuples, dérivez du nom de la ville, dont ils sont habitans: comme par exemple ἀττικὰ τὰ ἐνικὰ ἀττικῶν, ἀθηνῶν ἢ ποδῆρας ἀθηνῶν.

Nous avons bien sujet de desirer, que quelque sçavant homme fasse la même chose des noms Latins des villes, y ajoutant le nom dérivé, dont on nomme leurs habitans: comme de Roma, Romanus, de Carthago, Carthaginensis; On le pourroit faire aussi dans notre Langue, & cette occupation ne seroit pas indigne d'un bel esprit, de remarquer comme on appelle les habitans de nos Villes, & de nos Provinces, que l'habitant de la Bretagne, est appelé Breton, de l'Anjou, Angevin, de Paris, Parisien, & ainsi des autres; la lecture de nos Histoires seroit plus agreable, & on ne verroit pas tant de fautes en notre Langue; ces mots dérivés ne devoient pas manquer aux Dictionnaires de Geographie.

(H) De Scaliger qui me paroissent fort obscures. Pinedo n'a point marqué dans sa preface que

„ Nicolas Sophianus avoit possédé un Stephanus „ entier: Præter alios codices Græcos, dit Scaliger „ dans une lettre à Gruterus, quos Nic. Sophianus „ habebat erat & integer Stephanus cum toto & A „ „ quæ hodie imperfecta circumferri non ignoras (f). „ Je ne comprends rien là-dedans: un Dictionnaire tout entier avec toute la lettre K & L, est une énigme pour moi. C'est comme si l'on disoit qu'un homme a lu tout le Nouveau Testament, avec l'Evangile de Saint Jean & les Actes des Apôtres.

(A) Faire des plaisanteries sur cette curiosité. On s'empresse de vous voir, lui dit quelqu'un, on vous admire comme une bête sauvage; cet empressement ressemble à celui que l'on temoigne quand il est venu quelque meneur d'ours, ou d'élephans. Vous vous trompez, répondit-il (g), (g) Ονομαζοῦσι οὖς αἱ θηρία αἱ ἀνθρώπων ἀνθρώπων, ἀδελφοί. Admirantur te, comme si l'on disoit que les hommes qu'il voyoit n'ayant pas la réalité & la perfection humaine, ne lui paroissent que de faux hommes; ils en avoient le nom, & c'étoit veluti beluæ. Sur ce pied-là Stilpon homme véritable, homme réellement & d'effet, a dû passer dans Athenes pour un animal plus rare, & plus digné d'admiration, & de faire quitter leur besogne aux Artisans, que les bêtes les plus extraordinaires que les Indes pussent fournir.

(B) Il entretenit une Maitresse; mais cela est peu certain. Diogene Laërce n'avance cela que sur la foi d'un Ecrivain de petit nom. (h) Καὶ γινώσκω (h) Ἰσημῆς ἦν, καὶ ἐπαίρησεν Νικαρέτην αἰς Φινεὶ πα καὶ Ονήτωρ, ἅς πρὸς ἑαυτὴν ἔμελλε Νικαρέτην ἡμετέραν, ἅς πρὸς ἑαυτὴν ἔμελλε Νικαρέτην ἡμετέραν, ἅς πρὸς ἑαυτὴν ἔμελλε Νικαρέτην ἡμετέραν. Ac præter uxorem quam duxerat, Nicarete etiam pellice utebatur, ut Onetor ait. Si cette médisance eût eu quelque fondement, Athénée n'eût pas oublié d'en faire mention, lui qui prend à tâche de decrier tout le monde de ce côté-là, & en particulier les Poètes, les beaux Esprits, & les Philosophes. Or il se contente de dire que Nicarete Courtisane illustre par sa naissance & par son sçavoir, avoit ouï les leçons de Stilpon. N'eût-il pas ajouté qu'elle fut sa concubine, s'il eût eu ce qu'Onetor conte? (i) Νικαρέτην ἡμετέραν (i) Νικαρέτην ἡμετέραν, ἅς πρὸς ἑαυτὴν ἔμελλε Νικαρέτην ἡμετέραν, ἅς πρὸς ἑαυτὴν ἔμελλε Νικαρέτην ἡμετέραν. (k) Ἰσημῆς ἦν, καὶ ἐπαίρησεν Νικαρέτην αἰς Φινεὶ πα καὶ Ονήτωρ, ἅς πρὸς ἑαυτὴν ἔμελλε Νικαρέτην ἡμετέραν, ἅς πρὸς ἑαυτὴν ἔμελλε Νικαρέτην ἡμετέραν. Megarensis quoque Nicarete non obscura & ignobilis meretrix fuit, sed & autre Natalium splendore, & doctrinâ perquam amabilis. Philospho namque Stilponi operam dederat. Voyez dans la remarque suivante le témoignage

* Uti supra.

† Diogen. Laërtius, lib. 2. n. 113.

‡ Id. ibid. n. 119. &c.

(f) Colom. m. ubi supra, pag. 49.

(g) Ονομαζοῦσι οὖς αἱ θηρία αἱ ἀνθρώπων ἀνθρώπων, ἀδελφοί. Admirantur te, comme si l'on disoit que les hommes qu'il voyoit n'ayant pas la réalité & la perfection humaine, ne lui paroissent que de faux hommes; ils en avoient le nom, & c'étoit veluti beluæ. Sur ce pied-là Stilpon homme véritable, homme réellement & d'effet, a dû passer dans Athenes pour un animal plus rare, & plus digné d'admiration, & de faire quitter leur besogne aux Artisans, que les bêtes les plus extraordinaires que les Indes pussent fournir.

(h) Καὶ γινώσκω (h) Ἰσημῆς ἦν, καὶ ἐπαίρησεν Νικαρέτην αἰς Φινεὶ πα καὶ Ονήτωρ, ἅς πρὸς ἑαυτὴν ἔμελλε Νικαρέτην ἡμετέραν, ἅς πρὸς ἑαυτὴν ἔμελλε Νικαρέτην ἡμετέραν.

(i) Νικαρέτην ἡμετέραν (i) Νικαρέτην ἡμετέραν, ἅς πρὸς ἑαυτὴν ἔμελλε Νικαρέτην ἡμετέραν, ἅς πρὸς ἑαυτὴν ἔμελλε Νικαρέτην ἡμετέραν.

(k) Ἰσημῆς ἦν, καὶ ἐπαίρησεν Νικαρέτην αἰς Φινεὶ πα καὶ Ονήτωρ, ἅς πρὸς ἑαυτὴν ἔμελλε Νικαρέτην ἡμετέραν, ἅς πρὸς ἑαυτὴν ἔμελλε Νικαρέτην ἡμετέραν. Megarensis quoque Nicarete non obscura & ignobilis meretrix fuit, sed & autre Natalium splendore, & doctrinâ perquam amabilis. Philospho namque Stilponi operam dederat. Voyez dans la remarque suivante le témoignage

(a) Ad Philipp. Ferrarum Alexandri Lexicon Geographicum tomo 2. fol. 357. citante Pinedo in prefat.

(b) Cum hujus ferutandi gratia ad amicum quemdam literas dedissem, ille lepide rescripsit. illud à Michaele Antonio Baudrand dictum fuisse in fide parentum. Pinedo ibid.

(c) Ejus opus notis nondum editis illustravit P. Augustinus Lubin. Baudrand. Geograph. tomi 2. P. 444.

(d) Meropis Breton, de l'Anjou, Angevin, de Paris, Parisien, & ainsi des autres; la lecture de nos Histoires seroit plus agreable, & on ne verroit pas tant de fautes en notre Langue; ces mots dérivés ne devoient pas manquer aux Dictionnaires de Geographie.

(e) Le terme de familiers paroit ici très impropre.

(i) Athen. lib. 12. p. 596. (k) Il avoit parlé d'une Courtisane dans la page 593.

& cependant on ne voyoit pas qu'il s'enivrât, ou qu'il vécût impudiquement: il avoit corrigé par (C) l'étude de la Philosophie les mauvaises inclinations du temperament. La crainte des Dieux ne lui avoit point rendu ce bon office; car on le compte parmi (D) les Athées, ou parmi ces Philosophes qui n'avoient guere de religion. Quelques-uns donnent pour une preuve de son impieté une chose qui lui (E) arriva dans un temple, & peut-être n'ont-ils point de tort. Il avoit

(h) Quæritur primum in ca quaestione quæ est de natura Deorum, sicut ne Dii, necne sint? Difficile est negare credo, si in concione ne quaratur; sed in hujusmodi sermone Cicero de etiam vera dicere periculosum est; ils eussent mis pratique au lieu de etiam. Dans un certain sens ils eussent dit vrai; car (k) les Payens ne souffrirent pas qu'on substituât aux pernicieuses & ridicules idées de la nature divine, les idées de l'unité, & de la simplicité souverainement parfaite du vrai Dieu.

glorieux que l'on a rendu à la chasteté parfaite de ce Philophe.

(C) Corrigé par l'étude de la Philosophie les mauvaises inclinations.] Tout ceci nous est appris par un passage de Cicero. (A) Stilponem Megaricum philosophum, acutum sanè hominem, & probatum temporibus illis accepimus. Hunc scribunt ipsius familiares & ebriosum, & mulierosum fuisse: neque hoc scribunt vituperantes, sed potius ad laudem: vitiosam enim naturam ab eo sic edomitam, & compressam esse doctrina, ut nemo unquam violentum illum, nemo in eo libidinis vestigium viderit. Nous verrons ci-dessous les beaux éloges que Plutarque (b) & Athenée (c) ont donné à sa vertu.

(a) Cicero. De fato, circa init. fol. m. 324 B.

(b) Voyez la remarque II. à la fin.

(c) Voyez la remarque X.

(d) La Mothe le Vayer, Dialogue de la diversité des Religions, p. m. 358. 359 C'est le dernier des cinq dialogues d'Orasius Tubero.

(e) Il faut lui dire Bion.

(f) Il faut lui dire Theodore.

(g) Diog. Laert. lib. 2. n. 117. p. 148.

(D) On le compte parmi les Athées, ou parmi ces Philosophes.] Il déclara ses sentimens avec trop de liberté; de sorte que les superstices dont il se servoit pour rectifier ses expressions dans l'Areopage, n'empêcherent pas qu'on ne le banit. Servons-nous des paroles du Sieur de la Mothe le Vayer; nous les corrigerons en même tems où il en sera besoin. (d) Stilpon alloit la bride plus en main, car se voyant interroger hors de saison par Crates, si nos prieres & nos honneurs n'étoient pas agréables aux Dieux, il lui repartit gentiment que ce n'étoit pas une demande à faire en pleine riée, mais bien seul à seul & dans un cabinet, qui est la

meisme responce que fit (e) Dion à un autre, qui lui demandoit s'il y avoit véritablement des Dieux ou non, & dont use aussi fort à propos le grand Pontife Cotta envers Vellejus, qui supposoit qu'il estoit fort difficile de nier l'estre des Dieux: Credo (dit-il), si in concione queratur, sed in ejusmodi sermone & confeslu facillimum. Mais ce bon Stilpon se trouva une autrefois bien plus empêché, cite qu'il fut devant les Areopages, pour avoir dit que la Minerve de Phidias n'étoit pas un Dieu, dont il se tira néanmoins avec assez de souplesse, disant qu'il l'estimoit Deesse & non pas Dieu, faisant distinction entre le mâle & la femelle. Ce qui convia Theodoron (f) à lui demander au partir de là, s'il avoit veu Pallas sous sa juppe, pour parler si pertinemment de son sexe: si est-ce qu'il n'évita pas le bannissement auquel il fut condamné pour cette liberté. Pour contenter tout le monde, je rapporterai la chose selon les termes de l'original. (g) Κράτης αὐτὸν ἐρωτῆσαι, εἰ οἱ θεοὶ χαίρουσι τοῖς σπερμικνοῖσι καὶ εὐχραῖς, φασὶν εἶπεῖν, Περὶ τούτου μὴ ἐρώτατε, ἀνδρες, ἐν ἑδρῇ, ἀλλ' ἂν μόνον. τὸ δ' αὐτὸ καὶ Βίωνα ἐρωτῆσέν τε εἰ θεοὶ εἰσιν, εἶπεῖν,

Οὔκ' ἂν ἐμὲ σκεδάσεισθε ὄχλον πελαπέριε πέρτερον.

Quum rogasset illum Crates an Dii precationibus ac divinis honoribus gaudeant, Noli me inquit, fatue, in via de bisce rogare, sed solum ac seorsum. Hoc ipsum & Bionem interrogatum, an sint Dii, dixisse tradimus,

Tune fenex turbam à nobis propellere curas?

Diogene Laërce parle sans doute de Bion Boryf-

theute, l'un des plus hardis Athées dont l'antiquité fasse mention. La conformité de sa pensée avec celle de Stilpon, est fort défavantageuse à ce dernier. Le Cotta de Cicero n'étoit guere plus orthodoxe, puis qu'il ne trouvoit difficile de nier qu'il y eût des Dieux, qu'au cas que l'on eût à craindre les daleurs & la colere du peuple (h). Ces gens-là eussent fait un grand changement à la maxime que Balzac (i) a rapportée, de divinis etiam vera dicere periculosum est; ils eussent mis pratique au lieu de etiam. Dans un certain sens ils eussent dit vrai; car (k) les Payens ne souffrirent pas qu'on substituât aux pernicieuses & ridicules idées de la nature divine, les idées de l'unité, & de la simplicité souverainement parfaite du vrai Dieu.

Nous allons donner une preuve de l'aveuglement le plus grossier du Paganisme. Que peut-on s'imaginer de plus étrange, que l'opinion ridicule des Athéniens, nation d'ailleurs fort ingénieuse, & fort éclairée, que l'opinion, dis-je, ridicule où ils étoient touchant les statues des Dieux? Ne s'imaginoient-ils pas que l'ouvrage des Sculpteurs devoit un Dieu, dès qu'il étoit consacré à quelque Dieu? Ne croyoient-ils pas que la Minerve de Phidias étoit la Déesse même qui étoit sortie de la tête de Jupiter? Ils avoient sans doute cette folle imagination; car s'ils ne l'eussent point eue, il n'eût pas fallu que Stilpon eût recouru à la distinction qui l'employa, pour se défendre contre les accusateurs. Voici son crime; il demanda un jour si Minerve la fille de Jupiter étoit un Dieu. On lui repondit qu'elle l'étoit. Mais, repliqua-t-il, cette Minerve est l'ouvrage de Phidias, & non pas la fille de Jupiter; elle n'est donc pas un Dieu. Il (f) fut desferé pour cela à l'Areopage; & ne nia rien; il pretendit s'être servi d'un langage exact; Minerve, dit-il, n'est pas un Dieu, mais une Déesse, car les Dieux sont mâles. Il est clair que si les Payens avoient reconnu une véritable distinction entre les statues, & les Dieux à qui elles étoient consacrées, il n'eût point fallu que Stilpon se fût défendu par la différence des Dieux mâles & des Dieux femelles. Cette voye de justification ne valoit rien, puis que le mot θεός parmi les Grecs, & celui de Deus parmi les Latins (m) convenoient tres-proprement aux Déeses. La meilleure apologie eût été de dire, que Minerve à la verité étant que fille de Jupiter étoit un Dieu; mais que cette piece de mental dont Phidias avoit fait une statue, qui avoit été consacrée à Minerve, n'étoit point un Dieu. Cette apologie, dis-je, eût été fort bonne, si l'on eût plaqué devant d'autres gens; mais elle ne valoit rien dans l'Areopage; & c'est pour cela que Stilpon ne s'en servit point: il n'ignoroit pas qu'on étoit persuadé que les Dieux s'incorporoient dans leurs statues, & qu'ainsi les statues étoient metamorphosées en Dieux par la force de la consecration.

(E) Une chose qui lui arriva dans un temple. Il étoit défendu à tous ceux qui avoient mangé de

negare credo, si in concione ne quaratur; sed in hujusmodi sermone Cicero de etiam vera dicere periculosum est; ils eussent mis pratique au lieu de etiam. Dans un certain sens ils eussent dit vrai; car (k) les Payens ne souffrirent pas qu'on substituât aux pernicieuses & ridicules idées de la nature divine, les idées de l'unité, & de la simplicité souverainement parfaite du vrai Dieu.

OPINION étrange des Payens touchant les statues des Dieux.

(k) Voyez ci dessus les paroles de Josephus dans l'histoire de Pythagore, pag. 346. lettre d.

(f) Ego si deus sum, non sum opus Phidias, & non sum filia Jupiteris, ergo non sum deus.

Quæritur primum in ca quaestione quæ est de natura Deorum, sicut ne Dii, necne sint? Difficile est negare credo, si in concione ne quaratur; sed in hujusmodi sermone Cicero de etiam vera dicere periculosum est; ils eussent mis pratique au lieu de etiam. Dans un certain sens ils eussent dit vrai; car (k) les Payens ne souffrirent pas qu'on substituât aux pernicieuses & ridicules idées de la nature divine, les idées de l'unité, & de la simplicité souverainement parfaite du vrai Dieu.

(m) Voyez les notes de Mr. Me-

avoit une extrême indifférence pour les biens de la fortune, & il ne regardoit comme son bien que les qualitez de son ame. Cela paroît par la (F) reponſe qu'il fit après la ruine de ſa patrie. Il comptoit même pour (G) rien l'infamie de ſa fille; car on ne put jamais lui faire avouer que ce fût ou un deshonneur, ou une

ſail, d'entrer dans le temple de la Mere des Dieux. Stilpon ſe foucia ſi peu de cette deſenſe, que non ſeulement il entra au temple de cette Déeſſe, après avoir bien mangé de l'ail, mais qu'auffi il y coucha. Il crut voir en ſonge la Déeſſe qui lui diſoit, *Stilpon, vous qui êtes Philoſophe, violez-vous ainſi les loix ſaintes?* Il lui ſembloit qu'il lui repondit, *Donnez moi à manger quelque choſe de meilleur, je vous promets d'abandonner l'ail.* Mr. Menage allegue ce fait comme une preuve (a) de l'irreligion de ce Philoſophe. Eſſectivement cela a tout l'air d'un homme profane, qui ſe moquoit & de la loi, & de la Déeſſe. J'avoûé qu'Athenée qui raconte cette aventure, en a jugé tout autrement; car il l'allegue comme une marque de la temperance de Stilpon.

(b) *Στίλπονος δὲ ἦν κατεπαχὴν τῶν ἐγκράτειαν κατεφάρων σκευῶν καὶ κατακοιμηθεὶς ἐν τῷ ἱερῷ ἔμειπεν τῶν ἱερῶν ἱερῶν ἀπέριπτο ἢ τῶν τῶν τῶν φασγάνων μὲν ἐπέσπευον. Ἐπιπρὸς δὲ αὐτῷ δὲ ἱερῷ ἔχεν ὄντας, καὶ εἰπόντες ὅτι φιλόσοφος ὢν ὁ Στίλπονος ἀφ' ἑξαίρεται τὰ νόμιμα; καὶ ἢ δοκεῖν διαποριάζειν καὶ τὰς ὄντας. αὐτὸ δὲ μοι παρήρησεν ἐδιδίκεν, καὶ σκευῶν ἐξ ἑρησίου.* Enimvero Stilpo ſua conſiſus temperantia, non ideo perterritus eſt, quod cum altum comedisset in templo matris Deum obdormiverit. Arcebatur enim delubro qui horum quidquam guſtaſſet. Eſt porro ſomnum capienti, adſans Dea cum diceret, *Philophus es, o Stilpon, & ſacræ tamen leges violas, viſum ſibi fuiſſe hac reſpondere in ſomnis, Præbe mihi quod edam, & alio non veſcar.*

(F) La reponſe qu'il fit après la ruine de ſa patrie. Demetrius Poliorcetes ayant ſubjugué Megare, donna ordre qu'on épargnât le logis de Stilpon, & que tout ce qu'on y auroit pris fût reſtitué. Je narre le fait comme Diogene Laërce le rapporte (c). Si j'avois à le deſire de mon chef, j'y ajoûterois quelque choſe; je dirois que le ſoldat pillâ le logis de Stilpon, ſans avoir égard aux ordres de Demetrius; mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit: la queſtion eſt que Demetrius écrivit à Stilpon, pour lui demander un état de tout ce qu'il avoit perdu au pillage de la ville. Stilpon lui repondit qu'il n'y avoit rien perdu, puis que perſonne ne lui avoit enlevé ſon ſavoir & ſon eloquence. Il ajoutâ pluſieurs conſeils pour lui inſpirer l'humanité, & la noble envie de faire du bien aux hommes; & il le toucha de telle ſorte, que ce Prince ſe conforma à cette inſtruction. Je croi qu'il y a de bons devoirs qui en ſeroient bien autant; mais je croi auffi qu'il y en a qui ſe conduiroient par la maxime, *charité bien ordonnée commence par ſoi-même.* Si un Prince après le pillage d'une ville, leur promettoit la reſtitution de tous leurs eſtets, ils profiteroient aſſûrément de cette occaſion pour lui inſpirer la clemence, & pour lui recommander l'intérêt des peuples; mais ils ſe ſ'oublieroient pas; ils lui enverroient une liſte exacte de toutes leurs pertes; ils ſeroient en forte d'en être dedommagé avec quelque uſure. Mais voici un Philoſophe qui n'étoit rien moins que devot; qui ne ſe ſert de ſi faveur auprès d'un Prince victorieux, que pour le porter à faire ceſſer les deſordres de la guerre, & à reprendre ſes

bienfaits ſur les peuples; il n'envoÿe point la liſte qu'on lui demande du dommage qu'il a ſouffert. Sa maïſon a été pillée; on lui offre un ample dedommagement; mais il repond qu'il n'a rien perdu, & que ſon bien ne conſiſtoit pas en des choſes que les ſoldats lui puſſent prendre. Cela eſt ſans doute fort genereux. Je voudrois que Senèque n'eût point ſupolé que Stilpon avoit perdu & ſa femme & ſes enfans; car c'eſt pouſſer un peu trop loin la Philoſophie, que de ſe vanter qu'en ce caſ-là même on n'a rien perdu. C'eſt apparemment une fauſſe gloſe de Senèque, il n'y a que lui qui (d) faſſe mention de cette perte. (e) *Omne intra ſe bonum terminabit, & dicit quod Stilpon ille dixit, Stilpon quem Epicuri epistola inſequitur. Hic enim capta patria, amiffis libertis, amiſſa uxore, cum ex incendio publico ſolus, & tamen bonus exiret, interroganti Demetrio, cui cognomen ab exitio urbium Poliorcetes fuit, Num quid perdidiffet? Omnia, inquit, bona mea mecum ſunt. Ecce vir fortis ac strenuus, ipſam hoſtium ſub victoriam vicit. Nihil, inquit, perdidit. Dubitare illum coëgit, an viciffet. Omnia mea mecum ſunt. Juſtitia, virtus, temperantia, prudentia, hoc ipſum, nihil bonum putare quod eripi poſſit. On dit que (f) Ptolomée furnommé Soter ayant pris Megare, offrit de l'argent à Stilpon, & le pria de ſ'embarquer avec lui. Ce Philoſophe accepta un peu d'argent, & reſuſa l'honneur de ſuivre ce Prince en Egypte. Il ſe retira dans l'île d'Égine, juſqu'à ce que Ptolomée ſ'en fût retourné dans ſon Royaume. C'eſt une grande marque de deſinſpiration, terreflement, quoi qu'elle ſoit bien au deſſous de la precedente,*

(G) Il comptoit même pour rien l'infamie de ſa fille. Il la maria à Simmias: on ne dit point ſi le mari de cette impudique ſupporta tranquillement ſon deshonneur; mais on aſſûre que l'indifférence du pere fut exceſſive. La conduite de votre fille vous deshonne, lui dit-on un jour. Point du tout, repondit-il, elle n'eſt pas plus en état de ternir ma reputation, que moi d'embellir la ſienne. (g) *Τούτους δὲ καὶ ἑβόλον βιότους, ἐπεὶ τις σέβει τὸ Στίλπονον, ὡς κατακοιμῆσθαι αὐτὸν ὁ δὲ οὐ μάλιστον (εἶπεν) ἢ ἐγὼ τῶν τῶν κορυφῶν. Ἦα dum laſcivius viveret, Stilponique à quodam renuntiatum eſſet eam ſibi probo eſſe, Non, inquit, iſta majori mihi probo eſt, quam ego illi ornamento. Voyez dans Plutarque (h) de quelle maniere il ſoutint, que les pechez de ſa fille n'étoient un malheur qu'à elle. Heureux les gens qui peuvent ainſi tourner leur ame. Il y a eu bien des Savans à qui une telle indifférence auroit été neceſſaire pour le repos de leur vie; car leurs filles ou leurs femmes ont très-mal vécu; & je croi qu'un pareil deſordre n'eſt pas aujourd'hui ſans exemple. Fernel (i) & Druſius (k) ont été dans cette categorie. Cujas y étoit auffi. (l) La fille de ce grand homme étoit d'un tempérament ſi amoureux, qu'en core que Mr. le Préſident de Thou, qui ſans doute avoit remarqué cette raiſon de ſe hâter, lui eût trouvé un mari dès qu'elle eut 15. ans, il ne put empêcher qu'elle ne devançât le mariage. Et depuis ſes noces elle continua ſi ouvertement ſes galanteries,*

(d) Diogene Laërce n'en parle point. ni Plutarque dans les deux endroits où il rapporte la répoſe de Stilpon, ſavoir au traité de éducation des puerorum, p. 5. & au traité de tranquillitate, pag. 475.
(e) Seneca, epist. 9. p. m. 178.
(f) Seneca de conſtantia ſapientis, cap. 5.
(g) Id. ib. n. 114.
(h) Plus. de tranquillitate animi, pag. 468.
(i) Voyez Fernel, p. 1137.
(k) Voyez l'arricelle Druſius, core que Mr. le Préſident de Thou, qui ſans doute avoit remarqué cette raiſon de ſe hâter, lui eût trouvé un mari dès qu'elle eut 15. ans, il ne put empêcher qu'elle ne devançât le mariage. Et depuis ſes noces elle continua ſi ouvertement ſes galanteries, des lettres, Juin 1686.
(l) Nouv. de la Rep. des lettres, que p. m 722.

(a) Fuit Stilpon parcum Deorum cultor & infrequens, imo ad hoc. Narrat Athenæus X. 5. in Templo matris Deum alium &c. Menagius in Laerti. lib. 2. n. 117. p. 126.

(b) Athe-næus lib. 10. cap. 5. p. 422.

(c) Diog. Laër. ubi ſupra, n. 115.

une infortune pour lui. On ne sauroit approuver les innovations de sa Logique, il en banit les (H) Univerfaux: & quand même on fuposeroit qu'il ne le fit que pour

que son mari qui étoit un honnête Gentilhomme en mourut de chagrin. Elle en époufa un autre, & alla de mal en pis. L'Auteur dont s'emprunte ces paroles, venoit de dire que les Ecoliers qui alloient faire avec elle tout ce qu'ils vouloient, appelloient cela commenter les Oeuvres de Cujas, & qu'il y en avoit qui pour le respect dû à la memoire du pere, se levoient de cet infame commerce. On dit qu'un Colleague de Cujas n'eut point cette difcretion, & que même pendant la vie du pere il careffoit de trop près la fille. Comme il s'apelloit le Comte, il répondit par une équivoque maligne à cette demande de Cujas, Vous venez voir souvent ma fille, que faites vous ensemble? Nous faisons de petits contes, lui reponfit-il. Paul Manuce fut enrôlé dans la même categorie. Il avoit mis fa fille dans un Couvent, & il elperoit par là d'être delivré du foim penible de la garder, mais apres même qu'elle eut fait les vœux, elle lui écrivit lettre fur lettre pour lui declarer, que s'il ne la retiroit de cette clôture, elle la romproit furtivement. Le pauvre homme fit plusieurs voyages, & employa tant de sollicitations, qu'il obtint à la Cour de Rome la difpenfe que fa fille fouhaitoit. La voilà donc dans le monde: elle y prit bien-tôt un mari; & quoi que ce fût un honnête homme, elle ne laiffa point de fe deborder dans toutes fortes de diffolutions. Son pere ne succomba point à ce chagrin, ni aux incommoditez que les restes d'une maladie venerienne lui cauloient de tems en tems; mais il le fentit avec beaucoup d'inquietude. Lisez ces paroles d'Imperialis. (a) Sacris in claustris jupridem conjecta filia, eo demencia, ac feroris adrepta est impetu, ut inde se clam egressam munaretur misero patri, nisi omnino studio ipsam extrahere nitetur. Quo factum, ut is plurimum itinerum vexatione, morofaque apud Romanos judices prehensatione, ager animo, adficiusque corpore, tandem hujusmodi poculum, licet per amaram, tamen iusti necessitate questum exorbere fit coactus, infulato exemplo virginem pluribus annis Deo dicatam, mundanis nerum angustis devovendi, que cum postea honesto conjugi nupta, prava se libidinis sadam indole, infelicitateque peregerit, incistmo is mavore correptus, reliquum vita sollicita cogitatione traduxit. Quum vero etiam ei accesserint venusta luis gallica inquinamenta, quibus alternatim vel temporum, vel locorum, vel vicium ladebatur mutatione, deterrimam proors vite conditionem sortitus videri potuit, nisi commoderato semper, infractoque animo, eam se perferre singulis ostendisset. Il y a eu des Savans qui avoient tout à la fois une femme & une fille impudiques. Barnabé Brisson étoit de ceux-là, si Pon en croit Scaliger (b). Quelques autres ont eu tellement la moitié de cette infortune, qu'on ne parle point de leurs filles. Tel étoit Paul Perusinus, ce faisant homme que Boccace a tant loué, & que Robert Roi de Naples aimoit beaucoup. On lui fit porter des cornes, & quand il fut mort, les plus (c) beaux écrits perirent par la trahison de son épouse. Je pourrais donner ici des listes, ou fins compter les Savans de la chambre basse, quos fama obscura recondit, on verroit bien de grands noms; mais il faut laisser ce soin à celui qui prendra la peine de travailler sur le chapitre que Pie-

rius Valerianus (d) a commencé. Il fera bien de ranger à part dans une classe, ceux qui ont été malheureux par le mariage. Tous ces gens-là avoient besoin de l'indifférence de nôtre Stilpon, (H) Il en banit les Univerfaux.] Comme il étoit un disputeur (e) à toute outrance, il chassa même les especes. Qui dit l'homme, ne dit rien ni de celui-ci ni de celui-là; il ne parle pas plutôt de l'un que de l'autre; il ne dit donc rien de perfonne. L'herbe qu'on me montre n'est point l'herbe; car l'herbe existoit il y a mille ans; elle n'est donc point l'herbe que vous me montrez. Voilà le raisonnement de Stilpon (f). On s'imaginera peut-être qu'il ne propofoit ces objections, que pour se jouer d'une équivoque que la construction Greque des termes lui fournilloit, & à quoi les langues vivantes ne font point sujettes. Il y a une grande différence en François entre ces 2. propositions, Pierre est l'homme, Pierre est un homme. La premiere est fautive, & contre l'usage; la 2. est veritable; & on ne se fert guere que de celle-là: mais les Grecs & les Latins se seroient servis des mêmes termes, s'ils avoient voulu dire que Pierre est l'homme, & que Pierre est un homme. De la vient que Stilpon pouvoit fupfer, que s'il demandoit en montrant un chou, Qu'est-ce que cela, on lui repondoit, C'est le chou. Or il pouvoit repliquer, Vous vous trompez; le chou existoit il y a mille ans; il n'est donc point ce que je vous montrez. Cette influence, cette petite ergoterie seroit aujourd'hui sans nul fondement, puis qu'on repondroit à la demande de Stilpon, n'est un chou, & non pas c'est le chou. Ne faut-il donc pas pretendre que ce Philofophe n'avoit d'autre vue, que de s'égayer à proposer des chicaneries, en se fondant fur le tour de l'expression? Je ne croi point que l'on doive en demorer-là: je croi qu'il avoit une autre pensée, & qu'il vouloit tout de bon que l'on rejettât les termes univeffels, & ce qu'on appelle predicables dans les Ecoles d'Aristote. Il y avoit quelque chose de réel dans fon objection, elle paffoit le jeu de mots. Il vouloit dire ce me femble que l'espece n'est point affirmée des individus, & qu'ainfi c'est une chimere que les especes. L'homme n'est point plutôt celui-ci que celui-là; il ne signifie pas mixtus Jean que Pierre; & il ne signifie donc perfonne. Nous trouvons plus clairement fa pensée dans Plutarque que dans Diogene Laërce. Nous aprenons de Plutarque que Colotes declama violemment contre Stilpon, & qu'il l'accusa de bouleverser la vie humaine: car comment pourroit-on vivre, difoit Colotes, si le nous étoit pas permis de donner le nom de bon ou de capitaine à un homme, & s'il faloit dire homme est homme, & puis à part bon est bon. (g) Τραγω- (g) Πλειδίου ἔπαρχος τῶ Στίλπονι, ἡ τὸν βίον ἀναρπάζειν ἔπειθε ἑστ' αὐτῶν, λέγοντας ἕτερον ἕτερον μὴ κατηγὸς ἀγαθόν, μηδὲ ἀνθρώπου σοφτηγόν, ἀλλὰ ἀνθρώπου ἀνθρώπου, ἢ χημῆς, ἀγαθὸν ἀγαθόν, ἢ σοφτηγόν σοφτηγόν. Tragediam adversus Stilponem, excitat, atque ab eo vitam tolli, quod dixisset, Alterum de altero non predicari. Quomodo enim, inquit, vivemus, si non dicamus hominem bonum, hominem imperatorem, sed hominem hominem scorsim, &c.

(a) Joannes Imperialis, in Musico historico, p. 108.

(b) In Scalligeranis, voce Mirron.

(c) Quem librum maximo hujus operis incommodo Billee impudice conjugis crimine, eo defuncto, cum pluribus aliis ex libris ejusdem, perditum comperi. Doecacus de Genealogia Deor. lib. 15. cap. 6. apud Vossium de Hist. Lat. p. 526.

(d) Il a fait un livre qui a pour titre, De infelicitate literatorum.

(e) Adversus omnes species in suis nominibus, ut dicitur in Diogen. Laert. ubi supra, n. 119.

(f) Apud Diogen. Laert. ibid.

(g) Pleidii eparchos tou Stiloni, h ton bios anarpazein epithe est' auton, legontas heteron heteron mu kategoria agathon, mhd' anthrwpon softhron, alla anthrwpon anthrwpon, h khmies, agathon agathon, h softhron softhron. Tragediam adversus Stilponem, excitat, atque ab eo vitam tolli, quod dixisset, Alterum de altero non predicari. Quomodo enim, inquit, vivemus, si non dicamus hominem bonum, hominem imperatorem, sed hominem hominem scorsim, &c.

pour se moquer des Sophistes, il faudroit blâmer son goût, & ses fausses subtilitez.

STOFLER

bonum bonum, ducem ducem. Par cette objection de Colotes on conoit que Stilpon ne pretendoit point que l'on affirmât une chose d'une autre, mais que chaque chose fût affirmée d'elle même, sans que jamais l'attribut d'une proposition eût plus d'étendue que le sujet. Voici son fondement: afin que deux choses soient affirmées l'une de l'autre, il faut qu'elles ayent la même nature; car dans toute proposition affirmative & veritable, l'attribut & le sujet sont réellement le même être. Or l'homme & le bon ne font pas de même nature; la definition de l'un difere de celle de l'autre, on ne peut donc pas joindre ensemble le bon & l'homme, l'un ne peut pas être affirmé de l'autre. Pareillement le courir ne fauroit être attribué au cheval; c'est une action qui est définie autrement que le cheval. De plus si vous affirmiez d'un homme qu'il est bon, & d'un cheval qu'il court, c'est-à-dire si vous affirmiez que le bon & l'homme font la même chose, & que le cheval & le courir font la même chose, (a) comment pourriez vous affirmer que les aimens, & que les medicaments sont bons, que les lions & que les chiens courent? Voilà des subtilitez de Dialectique qui vont à bouleverser tout le langage, & qui reduiroient le genre humain ou à se taire, ou à parler ridiculement: & néanmoins un Sophiste aguerrî à la dispute, & à la chicanerie des abstractions, donneroit bien de la peine à ses adversaires, s'il entreprenoit de fournir jusques au bout l'opinion de Stilpon. On ne l'arrêteroit pas du premier coup par la distinction des attributs in concreto, & in abstracto, & par le secundum id quod importat in obliquo, ou in recto: il faudroit bien travailler sur la question *utrum universale maneat in actuali predicacione*. Ces vetilles si memorables en elles-mêmes, & si peu capables d'embarrasser un esprit solide, pourroient pousser jusques dans le Spinozisme un esprit mal fait: *Haec nuda seria ducunt in mala*; car ceux qui nient les attributs universels, ne fauroient admettre des individus qui se ressemblent. Il faut qu'ils disent que deux êtres dont l'attribut de substance seroit affirmé véritablement, seroient une seule & même substance; ce qui est dire en termes équivalens, qu'il n'y a qu'une substance dans tout l'Univers. Le sens commun est ici d'accord avec les notions les plus évidentes de la Philosophie. Un païsan conçoit clairement & sans se tromper, que toute l'essence de l'homme convient à chaque homme, & doit être affirmée de chaque homme, & que néanmoins chaque homme est distinct de tous les autres. Il conçoit donc clairement que la même essence qui est affirmée de Pierre n'est point affirmée de Paul; mais que l'essence qui est affirmée de l'un est semblable à celle que l'on affirme de l'autre. Les Scotistes se font égarez pitoyablement là-dessus, avec leur *universale formata à parte rei*. Les subtilitez les plus fatigantes ne peuvent rien contre ces notions dans un bon esprit; & lors même qu'on n'est pas capable de les résoudre, on a droit de s'en moquer. Je me souviens d'une dispute publique, où l'un des argumentans tâcha de prouver qu'il n'y avoit point d'Universaux. Il s'y prit de cette maniere. S'il y en avoit, les genres auroient deux especes au

dessus d'eux: or cela est impossible, car une espèce ne peut pas diferer de l'autre: je le prouve. La diference d'une espèce est entierement semblable à la diference de l'autre, il n'y a donc pas deux especes. La consequence est bonne, & je vais montrer par un exemple la verité de l'antecedent. Le raisonnable, diference specifique de l'homme, ne difere en rien de l'irraisonnable, diference specifique de la bête. Le raisonnable ne difere point réellement de l'ame humaine, il est donc une substance; l'irraisonnable (b) ne difere point réellement de la bête; il est donc une substance. Ainsi le raisonnable entant que substance ne difere point de l'irraisonnable. Comment donc en difere-t-il? Est-ce qu'il y a en lui quelques entitez ou quelques realitez qui ne font point dans l'irraisonnable? Mais ces entitez sont-elles des accidens ou des substances? Si elles sont des substances, elles ne font pas que le raisonnable difere de l'irraisonnable. Si elles sont des accidens, elles ont l'essence de l'être; or l'irraisonnable l'a aussi, il leur culte de ressembler donc parfaitement; elles ne peuvent donc pas être cause qu'il difere du raisonnable. Dira-t-on qu'elles diferent de l'être, puis qu'elles ont l'attribut de l'inherence que l'être n'a pas. Je replique, l'inherence est un être, elle ne fait donc pas que l'accident difere de l'être; & si vous me repondez que l'inherence enferme quelque autre chose que l'être, je renouvelle mon instance: cette autre chose contient necessairement l'essence de l'être, elle est donc semblable à l'être, & vous aurez toujours à dos cette objection, quand même vous suposerez à l'infini que le caractère constitutif de l'inherence contient quelque chose qui a quelque chose de plus que l'être. Cette objection prouve que l'être n'a point au dessus de soi la substance & l'accident, & que la substance n'a point au dessus de soi le corps & l'esprit, & par consequent qu'il n'y a point d'Universaux, *quod erat probandum*. Le soutenant ne comprit rien à cette difficulté; son President ne la comprit guere mieux. La compagnie n'y comprit rien, & pensa siffler celui qui argumentoit. C'étoit sans doute la meilleure voye de le faire taire; son argument étoit nul de toute nullité, car il proueroit qu'il n'y a point de diference entre le blanc & le noir, la douleur & le plaisir.

Revenons à Stilpon. On blâme Colotes de deux choses; l'une est qu'il fit le declamateur contre les subtilitez de ce Philosophe, sans les résoudre categoriquement; l'autre est qu'il choisit à critiquer une doctrine qui n'avoit été avancée que par forme de jeu (c) d'esprit, & pour se moquer (e) Plutarches ergoteurs de ce tems-là, en leur donnant un os à ronger. Ce choix de Colotes a d'autant plus irrité Plutarque, qu'il y avoit cent belles choses à dire en l'honneur de Stilpon, desquelles Colotes ne dit pas un mot. Vous allez voir dans les paroles de Plutarque, qu'il falloit que Stilpon fût parfaitement honnête homme. (d) Μετά τῶ Σωκράτει (d) Plut. ἢ Πλάτωνα προσμάχεται Στίλπονι, καὶ τὰ μὲν ἀληθῆ ἐνά δόγματα καὶ τὸς λόγους τῶ ἀνδρός, οἷς ἐαυτὸν τε κατεχέσται καὶ πατρίδα καὶ φίλος, καὶ τῶν βασιλέων τὸς πρὸς αὐτὸν ἀσθάσαντας, ὅτε γέγραφε, εἰδὼς ὅσον ἐὼ φρόνημα ἐν ψυχῇ μὴ πρῶστῆτος καὶ μετριοπαθείας. ἀντὶ παιζῶν καὶ χαριώδους πρὸς τὸς σοφιστὰς

(a) Et ubi ubi quod ubi ubi... (b) On entend ici par irraisonnable les attributs qui sont des substances... (c) Plutarches ergoteurs de ce tems-là... (d) Μετά τῶ Σωκράτει ἢ Πλάτωνα προσμάχεται Στίλπονι... (e) Plutarches ergoteurs de ce tems-là...

(b) On entend ici par irraisonnable les attributs qui sont des substances... (c) Plutarches ergoteurs de ce tems-là... (d) Μετά τῶ Σωκράτει ἢ Πλάτωνα προσμάχεται Στίλπονι... (e) Plutarches ergoteurs de ce tems-là...

(e) Plutarches ergoteurs de ce tems-là... (d) Μετά τῶ Σωκράτει ἢ Πλάτωνα προσμάχεται Στίλπονι... (e) Plutarches ergoteurs de ce tems-là...

S T O F L E R (J E A N) fameux Mathematicien & Astrologue, nâquit à Justinge dans la Suabe le 10. de Decembre 1452. La bassesse de la naissance ne l'empêcha point de s'avancer dans les études jusqu'à se faire admirer. Il cultiva son esprit selon les talens principaux qu'il avoit reçus de la nature; car se sentant propre aux Mathematiques, il s'y appliqua beaucoup plus qu'à toute autre chose. Il les enseigna à Tubinge avec tant d'habileté, qu'il s'acquit une merveilleuse reputation. Les livres (A) qu'il publia soutinrent & augmentèrent la gloire que ses leçons lui avoient acquise *: mais il ne réussit pas dans les pronostics qu'il eut la hardiesse de publier. Il avoit denoncé un grand (B) deluge pour l'année

1524.

* Tiré de Melchior Adam. in Vita Philo. sophorum, p. 73. 74.

δοξαίαν περιβαλε γέλασι αὐτοῖς, ἐνδὸς μνησθεῖς, ὅτι μὴδὲν εἶπὼν πρὸς τῆτο, κἀδὲ λίσσας τῶν πρῶτων ἡγῆτα, τραγωδίαν ἐπέχει τῶ Στίλπονι. Post Socratem & Platonem Stilpo oppugnatur. Hujus quidem vera decreta, & sermones, quibus seipsum, patriam, amicos regesque ipsi operam navantes exornavit, tum animi elevationem mansuetudini & affectuum mediocritati conjunctam, Colotes non retulit. Quas vero jocans ille sophistis ridensque objecit sententias, harum unam allegans, cum neque reflexisset neque solvisset ipse probabilitatem, tragediam adversus Stilponem excitat.

(A) Les livres qu'il publia.] Son *Kalendarium Romanum Magnus* dédié à l'Empereur Maximilien fut imprimé (a) l'an 1518. Il avoit fait imprimer à Tubinge ses tables Astronomiques l'année d'auparavant. Il publia aussi *Rationem compositionis Astrolabiorum*; & *Cosmographicas* aliquot descriptiones, de *Sphæra Cosmographica*, hoc est, de globi terrestris architectura; de duplici terra projectione in planum, hoc est, qua ratione commodius charta *Cosmographica*, quas *Mappas mundi* vocant, designari queant. Un commentaire Latin sur la Sphère de Proclus, & un Traité en Allemand sur la dimension par l'astrolabe, & par le quart de cercle, & la supputation des conjonctions & des oppositions, avec la censure des anciens cycles, & la prédiction des (b) éclipses. Ses Ephemerides commencent selon Vossius (c) à l'an 1432. & finissent à l'an 1525. mais selon Melchior Adam elles commencent à l'an 1532. & s'étendent aux 20. années suivantes. Vossius est plus croyable que Melchior Adam. Celui-ci a pris sans doute pour tout l'Ouvrage ce qui n'en étoit qu'une continuation.

(b) Tiré de Melchior Adam, in Vita Philo. sophorum, p. 74.

(c) Vossius, de Scient. Mathem. p. 186.

(B) Denoncé un grand deluge pour l'année 1524. & il avoit jeté la terreur.] Niphus ayant remarqué l'étonnement qui avoit saisi les peuples depuis cette prédiction de Stoffler, publia un livre pour faire voir que l'on n'avoit rien à craindre de ce prétendu deluge. (d) *Cum statim à publicata Joan. Stoclerci Ephemeride diluvii istius prænuentia, Augustinus Niphus ut homines à gravi timore liberaret, quem ipsa omnibus incurrerat, libellum suum de falsa diluvii prognosticatione Carolo V. obtulisset, non desuit &c.* La terreur étoit passée du peuple jusques aux Princes, & même jusqu'aux Savans; à quoi contribua sans doute l'accord de quantité d'Astrologues à divulguer cette menace, parmi lesquels il se trouva quelques Astrologues des plus habiles. Cirvellus Professeur en Théologie à Complute publia un livre en langue vulgaire, où sans condamner en general les precautions que l'on prenoit contre le deluge, il se contentoit de condamner en particulier les fausses dépenses à quoi il voyoit que l'on s'engageoit; il ouvrit des expédiens de se garantir de l'inondation à juste prix. Ceux qui avoient leurs maisons proche de la mer, ou des rivières, les abandonnoient, &

(d) Nau. deus, in Judicio de Augustino Nipho, pag. 48.

vendoient à grosse perte leurs chams & leurs meubles. *Simile (e) falsis hujusmodi, & extrema demencia prognosticis, fuisse illud mihi persuasum, quo non vulgarij Ephemeridum consecratorum diuntaxat, sed ex Astronomis peritioribus multi, supremam ex imaginaria quadam clavione, cunctis mortalibus perniciem impendere contendeant, adeoque rumoribus illis, vulgarij hominum animos perturbarent, ut metus etiam ad sapientiores pervenerit. Nam Petrus Civellus Hispanorum omnium sui temporis doctissimus, cum Theologia, in alio Complutensi Gymnasio Lectoris munere fungeretur, & vero multos, ut ipsemet inquit, fluxus, vel mari finitimos populos, jam stupido metu percussos, domicilia ac sedes mutare vidisset, ac prædia, supellectilem, bonaque omnia, contra jultum valorem sub auctore distrahere, ac alia loca vel altitudine, vel siccitate magis secura requirere, sui officii esse putavit, in publica ille consertatione, quam de nihilo excitari persuasum non habebat; Consilium vernaculo ac materno idiomate conscribere, ut passim ob omnibus legeretur, quo singulis modum præscriberet, impendens ejusmodi calamitatis præcavenda: atque adeo ita rebus suis consulendi, ut minimum ab illa danum reciperent.* Le grand Chancelier de Charles-Quint consulta sur cette consertation Pierre Martyr, qui lui répondit que le mal ne seroit pas aussi funeste qu'on le craignoit; mais que sans doute ces conjonctions des Planetes produiroient beaucoup de dérègles. Le Duc d'Urbain eut besoin qu'un bon Philophe lui prouvât dans un écrit imprimé, que la crainte de ce deluge étoit mal fondée. *Quod (f) rumor ille non per Hispanias modo, sed longe lateque per Europam disseminatus fuerit, testem sistere possum Petrum Martyrem, qui de illo à Carolo V. magno Cancellario perennitatus, ipsi huic in modum ex Valleoletto respondet, epistola 20. libri 34. Quid ego sentiam de pluvii, in initio anni quarti & vigesimi prædictis ab Astronomis interrogas, veras fore conjunctiões illas omnium Planetarum, & inisdem locis scio, in materiis præcipue dispositis, & particularibus regionibus aliquid magni parituras arbitror; sed neque ausum eorum sententias approbare, qui ore aperto absolute fore alluviem ita generalem vociferantur, ut neque mari, aut ulli terrarum parti, sit ignoscendum, quin horrenda sint incommoda perpeffura, &c. Neque verò tantum Cancellarius ille se ex eorum numero esse ostendit, quos vanissimus diluvii metus percellerat, sed Urbini Dux non prius ab eodem liberari potuit, quam Paulus de Middelburgo Forosempromiensis Episcopus, variis rationibus Mathematicis, & Philosophicis, quas postea typis commisit, ei liquido demonstrasset, inanem esse prorsus metum omnem, quem de futuro diluvio conceperat.* Guy Rangon general d'armée à Florence, apprehenda que les raisons d'Augustin Niphus ne rassürassent Char-

(e) Idem Nau. deus ibid. p. 46. 47.

(f) Idem Nau. deus ibid. p. 46. 47.

1524. & il avoit jetté la terreur dans toute l'Europe : l'événement le confondit. Quelques-

Charles-Quint, & ne le portassent à négliger les precautions nécessaires; c'est pourquoi il engagea un celebre Medecin à écrire contre cet Ouvrage de Niphus, afin d'obliger Sa Majesté Imperiale à pourvoir à sa sûreté, & à nommer des Inspecteurs qui visitaient le terrain dans les Provinces, & qui marquaient les endroits où les hommes & les bêtes seroient les moins exposez aux eaux du deluge. (a) Non desuit Thomas quidam Philologus patria Ravennas, & celeberrima fama Medicus, qui è vestigio libellum quidam de vera diluvii prognosticatione, ad eundem Imperatorem misit, cum Praefatione, quam isthuc maxima parte referre, non alienum à proposito duxerim Ne ex illo conventu tuo lyderum in piscibus, diffortunium quodquam pateretur, Guido Rangonus Rei Florentinae armorum generalis gubernator, me monuit, & excitavit, ut de futuro diluvio anni MDXXIII. exactam ad te compositionem dirigeremus; Quatenus amoto Suefiani Philosophi, jam impresso errore, locis huc maximo diluvio subditis, & ab hoc ipso alienis, diligentius circumspicis, & annotatis, humanum genus & cætera viventia, vel tu ipse ad minus (nam ubi Imperatoris periculum, hic pro viribus & manū, & corpore, & ingenio utendum) ab eo diffortunato & horribili aspectu liberareris. Il y eut (b) d'autres Ecrivains qui imiterent ce Medecin. La terreur fut si grande en France que plusieurs personnes en pensèrent perdre l'esprit. In Gallia parum absuit quin ad insaniam homines non paucos, periculi metu adegerit, quemadmodum apud Joannem Bochellum scriptorem Annalium Aquitania; Claudium Duretum cap. 27. libri de fluxu & refluxu maris; Spiritum Roterium ordinis sancti Dominici, & sacra apud Tolosites fidei quæstorem, in refutatione doctrinae ejusdem Astrologi; Augerium Ferrerium in libro quem scripsit adversus Rempubliam Bodini; Albertum Pighium in Astrologie defensione ad Augustinum Niphum: Euforgium à Bello loco Poëtam vernaculum in Rhythmis suis: multosque alios videre est (c). Lisez ces paroles de Bodin; (d) Dieu a promis que le deluge n'advientroit plus, & a tenu fa promesse: car combien que la grande conjonction de Saturne, Jupiter & Mars advint au signe des Poissons l'an m. d. xxxiiii. alors que tous les Astrologues d'Asie, d'Afrique, & d'Europe predictoyent le deluge universel, & qu'il se trouva plusieurs mescreans qui firent des arches pour se sauver: & mesmes à Toulouse le President Auriol, quoy qu'on leur prechast la promesse de Dieu, & son serment de ne faire plus perir les hommes par le deluge: Il est bien vray que l'année apporta de grands orages, & inondations d'eaux en plusieurs pais: si est-ce qu'il n'advint point de deluge. Un Critique de Bodin nia le fait à l'égard d'Auriol, mais voici ce qu'on repliqua: (e) Je pense n'avoir rien omis, horsmis quelques choses legeres & frivoles, & qui ne meritent response. Et entre autres quand vous dites en la pag. 47. qu'Auriol ne fit pas un bateau pour se sauver du Deluge que les astrologues avoyent predicté devoir advenir, l'an 1524. & que c'estoit pour pescher. Et neantmoins vous dites que le bateau est sur quatre pilliers: ce n'est pas la coutume de poser les bateaux sur des pilliers. Mais j'ay leu un livre contre les Astrologues compose par un Jacobin nommé Spiritus

Roterus Inquisiteur de la Foy, lors qu'il étoit à Toloze, que m'a presté Raymond l'Esbon de Parnyes qui s'est habité par deça, & m'a conté l'occasion qu'il print de composer ce livre contre un Astrologue, qui estoit lors à Toloze, qui se mesloit de deviner, & dire la bonne & male aventure par les Astres: mais en ce livre il escrivit avoir veu que Auriol fit faire à Toloze une arche pour se sauver du Deluge. Il le pouvoit mieux sçavoir que vous, qui n'estiez au lieu ni au temps d'Auriol. Et quant à ce que vous dites en la meisme pag. que Bodin a grand tort, d'avoir escrit que Auriol estoit President, & qu'il n'estoit que Docteur Regent au droit Canon, que vous qualifiez homme audacieux, riche & sçavant, Bodin a failli & mal ariolé en ce lieu. Le Septentrion ne fut pas exempt de ces allarmes: en voici la preuve. (f) Mali istius independentis metum ad extremum usque Septentrionem pervasisse, testatur manifeste Cornelius Scæpperus Neoportuensis, cum inter causas quibus fuit compulsus, ut librum adversus Astrologos de significationibus conjunctionum superiorum Planetarum anni MDXXIV. conscriberet, eas potissimum enumerat. Adde me neque in Astrologiam scribere, sed in eos tantum, qui falsa predictione totum in cos orbem converterant. Neque enim solum vulgo eam rem persuaserunt, sed summis etiam Regibus, & Principibus. Occurrunt quæ hæc de re perunctatus est serenissimus Princeps D. Christianus Danica, Suevia, Norvegiaque Rex, occurrunt & crebra vulgi suspiria, tamdiu mala sibi ominantis: quem autem hominum non impellerent hæc lacrymæ? quem non permoveret impostura, incitaret iniquitas?

Nous avons vu que Bodin rapporte que les playes & les inondations firent du ravage en divers endroits; pendant l'année de ce pretendu deluge; mais il y a des Auteurs plus dignes de foi qui assurent que le mois de Fevrier 1524. fut fort sec & fort serain contre l'ordinaire. Or c'étoit le tems de la conjonction, c'étoit le tems que les Astrologues avoient marqué au deluge: de forte qu'il semble que la secheresse extraordinaire de ce mois de Fevrier arriva expès pour la confusion de ces gens-là. Cardan & Origan n'ont pu pardonner à Stofler l'infamie qu'il attira sur leur metier, par un pronostic si contraire à l'événement: laissons parler le docteur Gassendi. (g) Memorabile certè est, quod in historiis, ac omnibus partibus superioris seculi libris legitur; cum Astrologi ob plures Conjunctiones magnas, & nonnullas medio creis in Aqueis Signis celebrandas, præ dixissent mense Februario anni MDXXIV. fore Diluvium generale, ac stragem tantam, quanta fuisset ante id tempus inaudita; adeo ut non paucis conserrnatis per Galliam, Hispaniam, Italian, Germaniamque annis, apparassent navigia, aut comportatis farnis, aliisque rebus necessariis, petissent loca editiora; concessissent tamen, ut totus Februius serenissimus, pulcherrimasque existerent; plane, ut si opera data comparatus fuisset variis Astrologorum refellendis (cum sit alioquin insolitum, abire Februium implerium) quod ne ipsi quidem Cardano (1), & Origano (2) dissimulare licuit; delentibus illud de futuro Diluvio judicium fuisse non sine Astrologia infamia à Stoflero prolatum. Prenez (1) Lib. 7. garde que Bodin homme credule, & infatué introd. 3. d'Astrologie, repare le mieux qu'il peut la honte de

(f) Nau-
deus ubi
supra pag.
50.

(g) Gaf-
sendus.
Physica
lib. 2. lib.
6. Oper.
10. 1. pag.
729. col. 1.

Bachell. in
Annal.
Aquit.
Bodin. 4.
de Rep. 2.
Duret. de
fist. & rivi.
mar. c. 37.
&c.

(1) Lib. 7.
aphor 34.
(2) 2. Par.
inrod. 3.

(a) Nau-
deus ibid.
p. 48.
(b) Quem-
admodum
contingit
aliquando
ut cæcus
cæcum
ducatur, sic
nonnulli
alii Philo-
logum
hunc licet
aberran-
tem se-
quuti
sunt; ex
quibus
Nicolaus
Peranzus
non vatic-
inium de
vera dilu-
vii pro-
gnostica-
tionem, cum
xx. inun-
dationum
historiam,
Anconæ
edidit.
Mihique
præterea
videre
contigit,
cujusdam
Mitolæus
de terra
sancta,
Oranis
Prædicato-
rum de
Observan-
tia, sacra
Theologia
Doctores,
Regentis
studii in
Conventu
Mineræ,
& Meta-
physicam
in Romano
Cynnaus
profertus
libellum,
in defen-
sionem As-
trologum,
judican-
tium ex
conjunctio-
nis Pla-
netarum in
Piscibus
anno
MDXXIV.
diluvium
futurum.
Hunc
enim ve-
luti con-
ceptis
verbis,
operi suo
titulum
fecit. Id.
ibid. p. 49.
(c) Id. ib.
(d) Bodin,
de la Re-
publique,
liv. 4.
p. m. 550.
(e) René
Herpin,
Apologie
pour la Re-
publique
de Jean
Bodin, page
derniere.

Quelques-uns disent qu'il annonça la fin du monde pour l'an 1586. (C) Je croi qu'ils se trompent: & je ne fai s'il faut croire ceux qui debitent qu'il avoit fait des prediCTIONS sur (D) l'année 1588. On ne s'accorde point sur les circonstances de sa mort: les uns pretendent * qu'il mourut de peste à Blaubeurs le 16. de

* Melch. Adam ibid. p. 74.

(e) Nau-daus ubi supra pag. 45. Con-

Fevrier

de Stoffer; car d'un côté il fait entendre que s'il n'arriva pas un second deluge l'an 1524. ce fut à cause que Dieu l'empêcha pour ne manquer pas à sa promesse; & de l'autre il étale les malheurs dont la Chretieneté fut affligée apres cette conjunction des planetes: & pour trouver mieux son compte il recourt à des fautes; car il nous parle (a) de la guerre des Païllans en Allemagne, & de la ligue contre le Roi de France qui fut pris, & de la conquête de Rhodes par les Turcs. Cette ligue avoit été subjuguée l'an 1522. J'aurai bientôt à rapporter une autre supercherie de cet Ecclésiastique.

(a) Bodin de la République liv. 4. p. 553.

(C) La fin du monde pour l'an 1586. Je croi qu'ils se trompent. J'ai ici en vû Mr. Petit Intendant des Fortifications. Voici ses paroles, (b) Stoffer n'avoit-il pas predict qu'en l'année 1524. il y auroit de si grandes inondations, que si le monde ne devoit point finir par le feu, qu'il y auroit pour lors un deluge universel, à cause des grandes conjunctions des Planetes qui se faisoient dans des Signes d'eau? Ce qui intima tellement toute l'Europe, que beaucoup de gens se retirèrent sur des montagnes avec des provisions de toutes choses. D'autres preparent des Barques & des Navires pour se sauver de ces grandes eaux; & cependant le mois de Fevrier, où toutes ces choses devoient arriver, fut entièrement fec contre l'ordinaire de la saison, à la honte de l'Astrologie. N'avoit-il pas dit aussi qu'en l'année 1586. après une Eclipsé de Soleil au mois de May, & la conjunction de toutes les Planetes, le Monde devoit finir par la furie des vents & des tempestes, ce qui se trouva ridicule. Je croi qu'on pourroit repondre hardiment à sa seconde demande par un non, & qu'il est faux que nôtre Jean Stoffer ait predict rien de semblable pour l'année 1586. En premier lieu ses Ephemerides ne s'étendent pas si avant. En second lieu cette année-là n'a point pour son caractère ni une eclipsé de Soleil au mois de Mai, ni la conjunction de toutes les Planetes. J'ai decouvert ce me semble ce qui a trompé cet Auteur: il avoit lu dans Cassendi à la suite de ce qui concerne la prediction du deluge, le recit d'une prediction touchant l'année 1186. Se fiant trop à sa memoire quelque tems apres, il aura cru que Cassendi reproche à Stoffer une seconde bevue, & sur cette suposition il aura dû mettre 1586. au lieu de 1186. Pour confirmation de ma conjecture, on va voir que l'an 1186. a les deux marques que j'ai rapportées, une eclipsé de soleil (c), & la conjunction de toutes les planetes: citons les paroles de Cassendi. (d) Simile vaticinium fuit, quod ex Rigordo Scaliger (1) refert, scribente Astrologos tantum portendisse exitium, à ventorum, tempestatumque vehementia, ob Planetas tam inferiores, quam superiores coituros mensè Septembris anni M C L X X X V I. præcunte Solis defectione X I. Kal. Maij, ut rerum suam imminere à nemine dubitaretur, cum evenus tamen postea coaruerit ejusde Oraculi vanitatem. Naudé observe qu'il fit très-beau tems, lors que l'on devoit sentir des tempestes effroyables, selon

(c) Non pas au mois de Mai, comme dit Mr. Petit, mais le 21. Avril. Mr. Petit fautive attention ne fut de au Kal. de Cassendi.

(d) Godefroid ubi supra.

(1) Praefat. in Manul.

les menaces des Astrologues. (e) Vide sodes apud Rigordum, quid anno Christi M C L X X I X. accidit. Orientales Astrologi omnes, literis per totum orbem missis, tam secure quam si Regio diplomate res ipsa saucita fuisset, edixerant, anno d'Espagne septimo post, qui fuit M C L X X X V I. Planetas non solum omnes tam inferiores, quam superiores, in unum coituros in eundem locum, scilicet post Eclipsim Hinc præfalam x i. Kalend. Mai. Indage tantum ex vendicantur, & tempestatum violentia periculi securitatum, ut ferme rebus humanis, extremum finem erit veniminere assererent. Quid igitur postea factum fuit, ut est, nisi ut mortales innumeros, qui per totum illud septennium, vitam sibi præ metu, & periculum colerum expectatione accedam putaverant, in eundem termino ab Astrologis illis præfinito, molles potius Favonii, quam Aquilones, & blanda sedataque Autumnii temperies, quam nebula vel perturbata exciperet? Bodin a fait ici un tour de filou; il a supposé que les Astrologues n'avoient point predict de grans vents, mais de grandes revolutions d'orientat. Il a voulu par là sauver leur honneur, car par quelque bout qu'on prenne l'histoire du monde, on y trouve des revolutions dans l'espace de 15. ans. Nous trouvons aussi, dit-il, (f) que magnas strages factas hautes & basses planetes furent conjointes: alors nihil anque les Astrologues d'Orient, par lettres écrites de notatum tous costez, comme dit la cronique de saint Denis, est, quod menserent tous les peuples de changements de Re-publicques, qui depuis advindrent: vray est que chardus, l'historien a failli en ce qu'il dit, qu'il y eut aussi eclipsé de Soleil le x i. Avril (g), & le v. du mois eclipsé de Lune: chose impossible par nature. Rigordus.

(D) Des prediCTIONS sur l'année 1588. Année (h) que tous les Astrologues judiciaires avoient dans leurs pronostics appellée la merveilleuse année, pource qu'ils y prevoient si grand nombre d'accidens étranges, & tant de confusion, si non dans les causes naturelles, qu'ils avoient asseuré que si elle ne voyoit la fin du monde, elle en veroit au moins un changement universel. L'Auteur du Mercure Gallo-Belgique assure que Stoffer trouva autant de malheurs dans les pronostics de l'an 1588. que Regiomontanus c'est tout dire, (i) Joannes Regiomontanus, Mathematicus summus, aliquando antequam Roma anno à partu Virginis 1475. etatis sua 42. in vivis esse desit, prognosticum seu vaticinium in hæc serè sententiam edidit:

(e) Naudé ubi supra pag. 45. Con-

(f) Bodin ubi supra p. 557.

(g) Ap. Remondin c'est une erreur du Copiste, car tous les Auteurs marquent cette eclipsé au mois d'Avril.

(h) Perefixe. Hist. de Henri le Grand, p. m 92.

(i) Janfanius Docimus Præfatus, in Mercurio Gallo-Belgico, ad vit. anni 1589.

Post mille expletos à partu virginis annos, Et post quingentos rursus ab axe datos, Octogagesimus octavus mirabilis annus Ingruet, & secum tristitia fata trahet. Si non hoc anno totum male condecit orbis, Si non in nihilum terra fretumque ruat; Cuncta tamen mundi sursum ibunt arque dorsum Imperia, & Luctus undique grandis erit.

Eadem Joannes Stafferus, insignis Astrologus: & apud Wolvstro seculo generosissimus Hero Henricus Ranzonius, in suo de annis climatæticis & imperiorum periodis libello, vaticinatus est. Cet Auteur imite p. 1028.

Bodin,

Fevrier 1531. les autres content qu'il mourut d'une blessure (E) que la chute d'une planche lui fit à la tête dans son cabinet. On ajoûte qu'il avoit prévu qu'il courroit risque de sa vie. Il eut beaucoup d'amitié pour Munster son disciple, & cela servit beaucoup à la Republicque des lettres; car sans les copies qu'il lui avoit laissé tirer de ses écrits, ils eussent été perdus pour jamais, lors que le feu

en fit perir les originaux *.

STROZZI (PHILIPPE) d'une ancienne & riche famille de Florence, fut l'un de ceux qui après la mort de Clement VII. travaillèrent le plus ardemment à remettre leur patrie en liberté, par l'expulsion d'Alexandre de Medicis.

Quand il vit que leurs sollicitations à la (A) Cour de Charles-Quint ne ser-

voient

12. d'Avril 1674. imprimé la fin de la Dissertation sur les Comètes, p. 338. (d) On fit courir à l'occasion de l'eclipsé de 1674. un discours en Allemand & en François, sous le nom du Sieur Andreas, auteur qualifié Mathématicien de Padoue, & tantôt de Prague, avec une attribution de la Chancelerie de Memninguen. Id. ibid. p. 326. (e) Serbus Calvisius, ad ann. 1531. pag. m. 1165. (f) De morte ejus sic non nemo, penses quem fides cito. Vossius in addit. libri de scient. Mathem. p. 450. (g) Rabelais, épître S. p. 29. (h) Idem p. S. & suiv. (i) C'est à dire que les Cardinaux Salviati & Rodolphe étoient allés à la Cour de Charles-Quint à Naples.

duquel vouloit ledit Duc confisquer les biens qui ne sont petits: car apres les Fourques de Aunbourg en Allemagne, il est estimé le plus riche Marchand de la Chrestienté; & avoit mis gens en cette ville pour l'empoisonner ou tuer quoy que ce fust. De laquelle entreprise adverti, impetra du Pape de porter armes; & alloit ordinairement accompagné de trente soldats bien armez, à point. Ledit Duc de Florence, comme j'en pense adverti, que ledit Strozzy avec les susdits Cardinaux s'estoit retiré par devers l'Empereur, & qu'il offroit audit Empereur quatre cens mille ducats, pour seulement commettre gens qui informassent sur la tyrannie, & meschance dudit Duc, parti de Florence, constitua le Cardinal Cybo son Gouverneur, & arriva en cette ville (k) le lendemain de Noël. Dans la lettre 13. Rabelais raconte (l) que ces Cardinaux & Strozzi avec ses eseus, n'avoient rien fait envers l'Empereur de leur entreprise, combien qu'ils luy eussent voulu livrer, au nom de tous les forestiers & bannis de Florence un million d'or du content, parachever la Rocqua, commencée en Florence, & l'entretenir à perpétuité aux garnisons competentes au nom dudit Empereur, & par chacun au luy payer cent mil ducats, pourveu & en condition qu'il les rennis en leurs biens, terres & liberté premiere. En suite l'Auteur nous parle des honneurs qui furent faits au Duc de Florence par Charles-Quint, Depuis, ajoûte-t-il (m), les susdits Cardinaux, l'Evêque de Xaintes & Strozzy n'ont cessé de solliciter. L'Empereur les a rennis pour resolution finale à sa venue à Florence. . . Et a tant finement procedé de ne communisatis par devant l'Empereur, qu'ils ne veulent autre Seigneur que luy. Vray est-il qu'il a bien chassé les forestiers & bannis.

(E) D'une blessure que la chute . . . On ajoûte qu'il avoit prévu.] On trouve quelque chose sur cela dans Sethus Calvisius. Johan. Stofferus, dit-il, (e) Justin-gensius, Mathematicus insignis, certo die sibi periculum ruinâ imminere praveriderat, & quia ades eulum ruinâ imminere praveriderat, & quia ades suas satis firmas noverat; convocat in Musæum suum viros eruditos, quorum consuetudine & sermonibus recrearetur: Orta inter sobria pocula disputatio: ad controversiam explicandam & superiori loco librum de promiti: sed laxato clavo asser, in quo stabant libri, in caput ejus decidit, & insigne vulnus infelicis seni infligit, ex quo mortuus est die 16. Febr. Tubingæ. Vossius a ignore que ce fait le voye dans Sethus Calvisius, car il ne le rapporte que sur la foi d'un (f) quidam.

(A) Leurs sollicitations à la Cour de Charles-Quint.] On trouve quelque chose sur cela dans les Épitres de Rabelais. Les Cardinaux Salviati & Rodolphe allerent à Naples avec nôtre Strozzi l'an 1536. pour engager l'Empereur à retablir dans Florence le gouvernement Republicain. Ils n'y réussirent pas, (g) J'entends que leurs affaires n'ont eu expedition de l'Empereur, telle comme me ils esperoient; & que l'Empereur leur a dit peremptoirement qu'à leur requeste & instance; ensemble du feu Pape Clement: il avoit constitué Alexandre de Medicis, Duc sur les terres de Florence & Pise; ce que jamais n'avoit pensé à faire, & ne l'eussé fait. Maintenant le depasser, ce seroit aile de basselleurs, qui sont le fait, & le desfait. Pourtant qu'ils se delibressent les les Cardinaux Salviati & Rodolphe étoient allés à la Cour de Charles-Quint à Naples. (h) J'entends que c'est (i) pour l'affaire de Florence, & pour le différend qui est entre le Duc Alexandre de Medicis, & Philippes Strozzis,

† Voyez la remarque A vers la fin. (k) C'est à dire à Rome. (l) Rabelais p. 55. (m) Observé sur les Épitres de Rabelais p. 61. (n) François de Pavie, Baron de Forquevaux, Vies de plusieurs grands Capitaines, p. 379. (o) & Bartholomé Valory meilleurs BANQUIERS que capitaines, se laisserent forcer à Montemulio. Ses richesses pour un citoyen, ajoûte-t-il (p), estoient demesurées. (q) Pierre Estroffe non obstant ses pertes & ses dépenses passées, avoit encore quatre cens mille escus aux banques de Venise & de Lion, du reste de l'heritage de feu Philippe son pere. Il vint trouver François I. au camp de Marolles avec une compagnie de deux cens arquebussiers à cheval, qui lui avoit coûté plus de cinquante mille escus. C'est Brantome qui me l'apprend, & (f) Brantome Ibid. & p. 283.

voient de rien, il recourut à une methode plus courte, & plus criminelle; ce fut (B) de faire assassiner l'usurpateur pretendu. Il engagea à ce complot une personne qui l'executa, mais le succès de cette entreprise fut plus funeste à la liberté des Florentins, que ne l'eût été la decouverte de toute la conspiration. La mort d'Alexandre de Medicis fit place à un successeur beaucoup plus propre que lui à affermir une nouvelle souveraineté. Il batit les mecontents : Strozzi fut fait prisonnier, & ne trouva point d'autre ressource que de (C) se tuer lui-même. Il avoit épousé Clarice de Medicis, proche parente de Leon X. de laquelle il eut plusieurs enfans, & entre autres Pierre S T R O Z Z I , Marechal de France, dont il est parlé dans le Dictionnaire de Moreri *. Il n'est pas vrai que la Religieuse qui a fait des hymnes en Latin fut (D) sœur de ce Marechal.

SULA-

* On y cite le Baron Forquevauls, il faisoit dire le Baron de Forquevauls.

(a) Philippe Strozzi Colonel General de l'Infanterie Françoise. Voyez Moreri, & le Pere Anselme qu'il a copié.

(b) Balzac Entrées 34. ch. 6. P. m. 330.

(c) Il faisoit dire niece.

* Lors que Balzac écrivoit ceci il faisoit long tems que ce Robert étoit mort.

(d) Balzac ibid. pag. p. 331. 332.

en avoit beaucoup sauvé à Venise, où il se tint quelque temps, & y eut son fils Monsieur (a) Strozzy. Helas ! ce brave Seigneur a bien brouillé & despendu tous ces grands moyens au service de nos Roys : car à ce que j'en tiens de son fils, & de ses anciens serviteurs, de plus de cinq cents mille escus, qu'il avoit vaillant quand il vint au service de nos Rois, il est mort n'ayant pas laissé à son fils vaillant vingt mille escus. C'est despojer cela.

(B) Ce fut de faire assassiner l'usurpateur pretendu.] Je serois le plus blâmable de tous les hommes, si j'esperois de commenter plus elegamment ce texte, en me servant de mes paroles, qu'en me servant des expressions de Balzac; c'est pourquoi je ne change rien dans la preuve qu'il me fournit. (b) Philippe Strozzi mari de Clarice de Medicis, sœur (c) du Pape Leon, ne pouvant souffrir le regne du Duc Alexandre de Medicis, exhorta Laurens de Medicis son cousin, de conspirer contre la vie du Duc Alexandre, & de rendre la liberté à sa Patrie. Laurens luy temoigna toute disposition à une entreprise si dangereuse, mais il apprehenda que deux filles qu'il avoit, ne courussent risque de leur honneur, à cause de la confiscation de ses biens, qui estoit assurée. Philippe respondit à cela, que cette apprehension ne devoit pas le retenir, & l'assura que quel que fust le succès de son action, il seroit espouser ses deux filles à deux de ses fils. Ce qui arriva, d'autant que Laurens n'ayant sçeu recueillir le fruit du meurtre du Duc Alexandre, & s'estant sauvé apres le coup, Philippe voulut s'acquiter religieusement de sa parole, & donna Laodamie de Medicis à Pierre Strozzi, depuis Marechal de France son fils, & Madeleine, à Robert Strozzi, mort * n'agueres à Rome.]

(C) D'autre ressource que de se tuer lui-même.] Servons nous encore des expressions de Balzac. (d) Le même Philippe apres la mort du Duc Alexandre, résista à l'établissement de Cosme son successeur, premier Grand Duc de Toscanne. Mais ayant perdu contre luy la bataille de Marone, près de Florence, il fut retenu prisonnier; & ne pouvant souffrir d'estre en la disposition de son ennemy, qu'il croyoit le devoir faire empoisonner, ou mourir ignominieusement, se resolut de se tuer de ses propres mains, dans la prison. Avant qu'exécuter cette étrange resolution, il fit son Testament, dont j'ay veu l'Original à Rome, parmi les papiers du feu Seigneur Pompée Frangipane, où entre autres dispositions cet homme, que l'Antiquité eust adoré, ordonne, & prie ses enfans, sans de vouloir deterrer ses os, du lieu où on les aura mis dans Florence, & les vouloir tran-

porter à Venize; afin, dit-il, que s'il n'a pu avoir le bonheur de mourir dans une ville libre, il puisse jouir de cette grace après sa mort, & que ses cendres reposent en paix, hors de la domination du vainqueur. Cela fait, il gravit avec la même pointe du poignard dont il se tua, sur le manteau de la cheminée de la chambre où il estoit detenu, ce vers de Virgile,

Exoriarè aliquis nostris ex ossibus ultor.

Ce que ses enfans exécuterent fidèlement, estant venus en France, au service du Roy, contre l'Empereur Charles-Quint, qui avoit fondé la domination des Medicis à Florence. Il ne faut point oublier, que le même Philippe Strozzi, à l'entrée de son Testament, se moigne avec beaucoup de confiance, d'esperer, de la misericorde de Dieu, le pardon de sa mort, puis qu'il la feroit en homme d'honneur, pour le soutien de la liberté; apres la perte de laquelle, il croyoit, qu'une personne libre avoit le congé de mourir. Mais les loix del'Evangile sont contraires à cette croyance, & la nouvelle Rome appelle desespoir, ce que l'ancienne appelloit grandeur de courage. Elle excommunique aujourd'huy, ce qu'elle eust autrefois déité.]

Notez (e) que l'un des motifs qui pousserent Strozzi à se tuer, fut la crainte du peril à quoi il exposeroit ses amis, par les aveux qu'on extorqueroit de lui dans la question. Cela paroît par l'Ecrit qui fut trouvé dans sa chambre. Il y reprochoit au Cardinal (g) Libo ami & confident Confeiler du Duc sa trop grande cruauté, & l'exhortoit de se soulver maintenant de ce sang dont il s'estoit montré tant alteré; & quant à moi, ajoutoit-il, puis que je n'ai peu aider mes amis durant ma vie, je ne veux point leur nuire apres ma mort. . . . Bel exemple des miseres humaines, s'écrit le Baron de Forquevauls, & du peu de certitude des choses du monde ! Philippe Estrozze qui sort peu de mois auparavant estoit l'un des hommes d'Italie des plus estimés & honorés, non seulement pour ses richesses, mais pour un citoyen estoient demeurer, ny pour l'antiquité de sa race qui avoit honorablement continué depuis plusieurs centaines d'années, mais aussi par son agreable conversation, pour sa magnificence & liberalité, pour sa (h) doctrine & pour la pratique & connoissance qu'il avoit des choses du monde, est contraint de devenir captif en la ville qu'il a voulu conserver libre; & de mourir de ses propres mains pour éviter la cruauté de celles de ses ingrats citoyens.

(D) Que la Religieuse qui a fait des hymnes sœur de ce Marechal.] Brantome qui l'assure se trompe.

(e) Voyez le Baron de Forquevauls, ibid. pag. 381. (f) Forquevauls ibid. pag. 382. (g) Il faisoit dire Cibo. (h) On convient qu'il étoit savant. Fortes non sunt, qui aliquibus desiderant potius, qui fuit prichoiati, aut calamitate oppressi, manus sibi intulerunt, qualis paucis annis ante Philippus Stroffius, opibus florens, literis non invidius, ceteris felix, si sua forte contentus, partibus adversis non favit. Rorarius, quod animalia brutia ratione utantur melius homine, pag. 15.

SULACHA * (SIMON) Religieux Nestorien de l'Ordre de St. Pacome, se retira de l'obéissance de son Patriarche, & s'unit à l'Eglise Romaine. Ceux qui comme lui avoient secoué le joug, l'éurent pour leur Patriarche, & l'envoyèrent à Rome, où le Pape Jules III. lui confirma le Patriarchat † en 1552. Sulacha fit sa confession de foi à Rome, qui fut traduite en Latin par Masius, avec la lettre que ces Nestoriens écrivirent à Jules III. pour le prier de confirmer l'élection qu'ils avoient faite de Sulacha, & pour lui demander sa protection contre une famille qui conservoit depuis long tems le Patriarchat ‡. Ce fut le sujet de leur division : plusieurs d'entr'eux ne purent souffrir que cette charge demeurât toujours dans une même famille; or la famille qui en avoit déjà joui plus de deux cens ans, ne vouloit point s'en deslâcher. Simon Sulacha de retour en Orient, établit son Siege patriarchal à Caramit ville de Mesopotamie, & prit le titre de Patriarche des Assyriens, & ordonna plusieurs Evêques & Archevêques. Les Turcs le firent mourir à la sollicitation des schismatiques. On élut pour son successeur un Moine de St. Pacome, qui se nommoit †. Hebed-Jesu. J'en ai parlé sous ce nom-là, & sous celui d'Abdissi: ayez recours à ces articles. Fra-Paolo β infinuë que par politique la Cour de Rome fit grand bruit de cette ambassade des Nestoriens, afin de soutenir sa reputation en Europe par des fantômes. Je rapporterai dans une remarque ce que dit (A) cet Historien.

* Voyez la remarque A de l'article Hebed-Jesu.

† Petrus Strozzi de Dogmate Chaldaeor. apud Aubert. Miraeum, Polie. Eccl. lib. 2. c. 5.

‡ Voyez l'histoire Critique du Levant par le Sieur de Monty, ch. 7.

§ Strozzi, apud Miraeum ibid.

B B B B b b 2 TABOR

(a) Brantome uoi supra pag. 294.

(b) Colomies, Bibliothéque choisie, pag. 207.

(c) Voyez l'éloge de cette Religieuse dans l'itinerarium de Cojse, to. 2. p. 97. & suiv.

(d) Voyez son éloge parmi ceux que l'Empereur Masson a composés, to. 2. pag. 223. Voyez aussi Mr. Tessier Adit. aux ages tirez de Mr. de Thou, to. 1. p. 275. & to. 2. p. 188. edit. 1696.

(e) Le Pape Anselme, Hist. des Grans Officiers pag. 287. le nomme Flaminio d'Altaba.

(f) Julien, Préjugés les plus bizarres contre le Papiisme, to. 2. pag. 227. citant Tolet. in secundum Luc. post. annotat. 31.

(g) Il faut dire Strozzi.

trompe. Il eut une sœur, dit-il (a), Religieuse, & Abbesse d'une Abbaye en Italie, très-bonnière Dame, très-sçavante en lettres divines & humaines, & sur tout en poésie Latine. Elle fit en vers Latins plusieurs beaux hymnes & cantiques spirituels, qui se font chanter, autres fois aux Eglises d'Italie, par grand admiration & devotion: encore ay-je ouy dire, qu'ils se chantaient en aucunes Eglises. Mr. Colomies n'a point connu cette sœur de Brantome; il le cite (b) pour confirmer ce qu'il venoit de citer de Mr. de Thou, à la louange de Laurence Strozzi Religieuse Dominicaine qui mourut l'an 1591. âgée de 77. ans, & dont les hymnes furent imprimées à Paris dix ans après (c). Cette Religieuse n'étoit point sœur de Pierre Strozzi Marechal de France, comme l'a cru Mr. Colomies sur la parole de Brantome, elle étoit sœur de Kyriaque Strozzi (d) Professeur en Philosophie & en langue Grecque à Florence, & puis Professeur à Boulogne, & enfin à Pise, fils de Zacharie Strozzi issu de mêmes ancêtres que nôtre Philippe. On a plus de raison de dire que la femme du Seigneur Flaminio (e) étoit sœur de Pierre Strozzi Marechal de France. Voici ce qu'en dit Brantome. „ Elle eut „ aussi une autre sœur, la Segnore Madelaine „ Strozzy, femme tres-habile, spirituelle, hors „ du commun, & fort belle, que j'ay veü de „ mon jeune temps à Rome. Elle avoit espou- „ sé le Seigneur Flaminio, Comte de l'Anguilare, „ qui commandoit à des galeres avec le Prieur de „ Capouë son beau frere: lequel Comte fut fils „ de ce brave Comte d'Anguilare, qui fut tué au „ service du Roy François premier. „ Cette Madelaine pourroit bien être la même dont il est parlé dans les Préjugés legitimes contre le Papiisme, à l'occasion d'un petit coffre d'acier contenant entre autres reliques le prepuce de nôtre Seigneur. (f) La commission fut donnée à une Dame devote nommée Madelaine (g) Strotia de developper ces precieux tresors, & de les mettre en

ordre. Quand elle en fut au petit sac où étoit le prepuce elle voulut delier la corde du sac, mais ses doigts jusqu'à trois doigts devinrent roides & sans mouvement, on cria miracle, & la commission d'ouvrir le petit sac fut donnée à Mademoiselle Clarice, fille de Madame Strotia, vierge & assez jeune pour pouvoir être assurée de sa virginité. Car il falloit des doigts vierges pour toucher à ce prepuce vierge. Lisez la suite de ce passage dans l'original: elle est d'un vis satirique, qui tourne fort plaisamment en ridicule bien d'autres choses, que l'imprudence de ceux qui écrivirent tant de chimeres touchant les reliques.

(A) Ce que dit cet Historien.] On trouve dans son (b) Ouvrage que le Pape reçut avec beaucoup de magnificence le Patriarche, que toutes les Eglises d'entre l'Euftrate & les Indes lui envoyoiient; qu'il le fit sacrer Evêque; qu'il lui donna le pallium de sa propre main dans un Consistoire secret; qu'il le renvoya en son pais, & le fit accompagner par quelques Moines qui entendoient le Syriaque; qu'à Rome & par toute l'Italie l'on ne parloit que du nombre immense de Chretiens qui étoient en ce pais-là, & des grandes acquisitions que le Saint Siege y venoit de faire; que l'on s'entretenoit principalement du grand nombre d'Eglises (i) qui étoit à Muzal, ville, disoit-on, qui étoit l'ancienne Assur située sur le Tigre, au voisinage de Ninive; qu'on mettoit sous la jurisdiction de ce Patriarche les villes du plus grand renom; Babilone, Tauris, Arbelle où Darius fut vaincu par Alexandre; Ecbatane que d'autres nomment Seleucie & Nisibe, & plusieurs Provinces de l'Assirie & de la Perse; . . . que toutes ces choses furent imprimées, & lues avec beaucoup de curiosité. Il y avoit sans doute plus de fausseté que de réalité là-dedans; & c'étoit une chose bien entendüe selon la prudence humaine, que de faire sonner si haut le nom de tant de fameuses villes.

β Hist. du Concile de Trente, liv. 5. au commencement.

(b) Fra-Paolo, Histoire du Concile de Trente, liv. 5. au commencement.

(i) La confession de foi de ce Patriarche en compte 15. étoient tenues par les Nestoriens, & trois par les Jacobites. Voyez Mr. Anvois, lot de la Housfaye, traduit. de Fra-Paolo, ibid.

T.



TABOR (JEAN OTTON) celebre Jurisconsulte Allemand, naquit à Bautzen *, capitale de la haute Lusace, le 3. de Septembre 1604. Il fit ses études de Philosophie & de Droit à Leipsic, & se rendit capable avant l'âge de vingt ans, d'expliquer à ses camarades les Paratitles de Wesenbecius. Il passa de l'Université de Leipsic à celle de Strasbourg, & puis il voyagea en France au tems de la prise de la Rochelle. Il ne fut pas plutôt de retour chez lui, qu'il s'engagea à voyager en Italie avec deux jeunes Gentilshommes dont il étoit Gouverneur, mais il survint des obstacles à ce voyage. Il fut reçu Docteur en Droit à Strasbourg le 10. de Novembre 1631. Les guerres d'Allemagne lui ôtèrent une partie de son patrimoine, & reduisirent en cendres sa patrie l'an 1634. Il y exerçoit alors la charge d'Avocat & de Syndic de la ville. Il fut appellé peu de jours après ce desastre pour succeder à Joachim Clutenius, qui avoit laissé vacante une chaire de Professeur en Droit à Strasbourg. Il suivit cette vocation, & se vit honoré bien-tôt du premier poste dans la Faculté de Droit. Il se fixa dans cette ville jusques en l'année 1656. quoi qu'on lui eût offert de divers endroits plusieurs charges très-honorables: mais enfin cette année-là il se sentit plus disposé à demenager. Le retablissement † de la paix, le regret d'avoir perdu une épouse avec laquelle il avoit vécu 22. ans, le degout qui lui prit du lieu où elle étoit morte, & quelques autres mecontentemens à quoi le grand merite a accoutumé d'exposer, envoyerent nôtre Tabor au pais de Mecklembourg, pour y être Chancelier du Duc. Il quitta bien-tôt ce poste, pour se redonner tout entier à ses études: mais avant que de retrouver le repos de son cabinet, il fut obligé d'aller à la Cour de Saxe, & à celle de l'Empereur, pour les affaires de ce Duc. Il se retira à Giesse en 1659. & y fut Chancelier ‡ de l'Université, & Conseiller du Landgrave de Hesse Darmstat. Diverses raisons l'obligèrent à demenager encore, ce qu'il fit en 1667. pour se retirer à Francfort, où son fils ainé étoit Avocat. Il ne fut point là non plus qu'ailleurs exempt de chagrins. Il mourut le 12. de Decembre 1674. Il avoit publié en divers tems plusieurs livres sur des matieres de Droit, qui avoient eu beaucoup de debit: c'est ce qui faisoit que les exemplaires en étoient devenus fort rares, & de là vint qu'un Professeur de Leipsic nommé Mylius, en fit un recueil le plus exact qu'il lui fut possible, qu'il publia en deux volumes *in folio* † l'an 1688. Mr. Praschius ancien Bourgmaitre de Ratisbonne, & genre de Tabor, mit sous la presse un petit Ecrit β en l'année 1675. contenant le narré (A) de la vie de son beau-pere.

TACHUS, Roi d'Egypte, au tems γ d'Artaxerxes Ochus. La domination des Perles étoit si odieuse aux Egyptiens, qu'il ne fut pas difficile à Tachus de faire soulever beaucoup de monde, mais il eut besoin du secours des Grecs, pour se maintenir dans la dignité dont on l'avoit revêtu. Il n'ignoroit point la valeur & l'experience d'Agefilas Roi des Lacedemoniens; c'est pourquoi il le prit à son service. Agefilas quoi qu'agé de plus de 80. ans, ne refusa point ce party. Il leva des troupes avec l'argent qu'il avoit reçu de Tachus, & les conduisit en Egypte, sans se soucier qu'on le blâmât d'avoir accepté un emploi si peu digne de son rang & de sa reputation. Il fut bien-tôt mecontent de Tachus, qui au lieu de lui laisser le commandement general des troupes, ne lui laissa commander que les étrangers, & donna à l'Athenien Chabrias la dignité d'Amiral, & retint pour lui le caractère de Chef sur toutes choses. Agefilas attendit à temoigner son ressentiment, qu'une occasion favorable s'en présentât; & il la trouva bien-tôt. Nestanabe parent de Tachus commandoit une partie de l'armée; il la debauchea de l'obeissance de Tachus, & se fit élire Roi par les Egyptiens. Cela fait il envoya des Ambassadeurs au Roi Agefilas, pour le

prier

(A) Le narré de la vie.] A certains égards le detail n'y peche point par défaut, mais sur les choses dont le public auroit pu avoir le plus de curiosité, on en demeure à des notions fort generales, & on se contente de nous dire, *Si tantas virtutes aliquo vitiorum confinio lesti, si in vita nunquam*

vel doctrina offendit, aut justam causam paulo acrius defendit, exemplo docuit illustri nihil in humanis rebus perfectum, aut superbia concessum esse, quo maneat SOLI DEO GLORIA. C'est la conclusion de l'Ecrit de Mr. Praschius, dont j'ai tiré cet article.

* *Budiffi-
na en
Latin.*

† *Restitu-
ta pax,
erepta
conjug., &
hic inna-
tum loci
tadium,
tum caus-
se alie
que in-
sectari
solent
magis
virtutes.
Mausol.
Jo. Otton
Taboris.*

‡ *On lui
donne ces
qualitez
au titre de
la nouvelle
édition de
ses Oeu-
vres.*

† *Lippe
apud Joh.
Frieder.
Gledit-
solum.*

β *il est
intitulé.
Mauso-
leum Jo.
Otonis
Taboris
J.C.*

γ *Vers la
104.
Olympiad.*

prier de se joindre à lui, & ne manqua pas de lui faire de magnifiques promesses. Tachus de son côté n'oublia rien pour le retenir. Chacun de ces concurrens envoya des Deputez à Lacedemone. Agefilaus y en envoya aussi, mais beaucoup plus afin de recommander les interêts de Néctanabe, qu'afin de recommander ceux de Tachus. Il reçut un plein pouvoir de faire tout ce qu'il jugeroit le plus à propos pour le bien de sa patrie, & il jugea qu'il étoit beaucoup plus utile aux Lacedemoniens d'abandonner Tachus, que de le maintenir; de sorte qu'il passa au service de Néctanabe avec les soldats qu'il commandoit: ce qui, comme Pa-remarké son Historien, ne meritoit pas d'être appellé autrement que trahison, quelque couverture qu'on y donnât de l'utilité publique. Tachus ainsi abandonné s'enfuit où il put *, & je ne croi point que l'Histoire l'ait jamais retrouvé. Quelques-uns † ont dit qu'il se retira en Perse. Il faut bien que tout bon asyle lui manquât, puis qu'il se refugioit chez un Prince qui ne le pouvoit regarder que comme un chef de rebelles. Athenée donne au ressentiment d'Agefilaus une cause fort différente de celle qu'on vient de voir, mais j'aimerois beaucoup mieux (Z) en croire Plutarque, qu'Athenée.

* Tiré de Plutarque in vita Agefilai.

† Theopompus & Lycetas Noucrati-tes, apud Athenæum lib. 14. p. 616.

TACITE (‡ CAIUS CORNEILLE) Historien Romain, a fleuri dans le premier siècle. On ne fait rien de ses ancêtres, & aparemment la gloire de sa famille commença en sa personne. Son premier emploi, dit-on, fut celui de Procureur (A) de Vespasien dans la Gaule Belgique. Etant retourné à Rome, il reçut de l'Empereur Tite un grade † plus honorable. Il fut Prêteur (B) sous

‡ D'autres lui donnent pour premier nom Publius, & en font repris.

B B B B b b 3

Pem-

† Voyez la remarque A.

(Z) En croix Plutarque qu'Athenée.] Ce dernier attribué tout à un mot de raillerie; il veut (a) que Tachus se moquant d'Agefilaus en le voyant de petite taille, lui ait dit, Une montagne a été en travail d'enfant, Jupiter en a eu peur, elle s'est dérivée d'une souris, αἰδὲν ὄπος, φόβος δ' ἐφόβητο, τὸ δ' ἐρέων μόνον. Il ajoute qu'Agefilaus se mit en colere, & qu'il répondit, vous éprouverez un jour que je suis un lion. La menace fut suivie de son effet, car une sedition ayant été excitée contre Tachus, il se vit abandonné d'Agefilaus, & contraint de s'enfuir en Perse. Je ne trouve point de vraisemblance en cela. Premierement Plutarque qui raporte assez au long le mepris que les Egyptiens feroient d'Agefilaus en le voyant si mal équipé, & de si mauvaise mine, & en connoissant son mauvais goût par le choix qu'il fit sur les presens qu'on lui avoit envoyez, ne dit point que Tachus se soit mêlé de ces railleries. Il dit bien que la foule de monde qui accourut au rivage, pour voir ce grand Capitaine dont la renommée parloit tant, lui appliqua la fable de la montagne qui enfante une souris; mais il ne dit point qu'Agefilaus ait répondu la moindre chose, & Tachus n'étoit point là. Le bon mot qu'Athenée fournit au Roi de Lacedemone, auroit trouvé sans doute place dans le recueil que Plutarque nous a laissé des Apophthegmes de ce Prince, s'il s'étoit venu d'une bonne tradition. De plus y a-t-il apparence qu'un homme qui avoit tant de besoin d'Agefilaus, ait été assez imprudent pour l'irriter par une si piquante raillerie? Je ne nie pas que Plutarque (b) n'ait observé qu'Agefilaus eut à souffrir de la vanité de Tachus; mais encore un coup, cet Historien n'auroit pas oublié en ce lieu-là le conte de la montagne, & la vive réponse d'Agefilaus. Je croirois volontiers qu'il faudroit reduire à ceci la narration d'Athenée; on rapporta au Roi de Lacedemone que les Egyptiens après l'avoir vu si petit, lui dont ils s'étoient fait une grande idée, avoient parlé de la montagne qui enfante un rat; il répondit aparemment; ils verront bien-tôt se battre comme un lion, cette souris qu'ils ont vue sur le rivage. Il ne pretendoit point menacer Tachus, mais le remplir d'esperance. J'ai ouï dire que des Generaux François se trouvant en Alle-

magne, & remarquant qu'on n'y avoit pas bonne opinion de certains Regimens qu'ils y commandoient, où l'on ne voyoit pas de grands corps, ni de grosses masses de chair bien nourries, & bien vetues, rassuroient les gens par ces paroles, Vous verrez ces petits soldats, maigres & decharnez, aller au feu comme des lions, & faire plier les plus gros colosses. Quoi qu'il en soit, on peut voir dans ce conte d'Athenée vrai ou faux une leçon importante; c'est que les Princes ne doivent (c) jamais offrir personne par des railleries: il leur en coûte bon quelquefois.

(A) De Procureur de Vespasien.] Vous trouverez ces paroles dans la vie de Tacite composée par Juste Lipse, Initium dignitatis illi sub Vespasiano fuit, à quo Plinio auctore, procurator datus Gallie Belgica rationes Principis administravit. Je citerai ci-dessous (d) ce qu'a dit Pline, & on y verra qu'il n'a fait aucune mention de Vespasien. Pourquoi donc le cite-t-on, comme un Auteur qui nous apprend que cet Empereur donna à Tacite cette charge? Est-ce parce que l'on a trouvé que Tacite l'a exercée sous l'Empire de Vespasien? Mais cela donne-t-il le droit d'attribuer aux Auteurs ce qu'ils n'ont point dit? Quoi qu'il en soit, on ne doute guere que Tacite n'ait possédé cet emploi sous Vespasien, & voici sur quoi on se fonde: (e) Dignitatem nostram à Vespasiano inchoatam, à Tiro auctam, à Domitiano longius provectam non abnuerim. C'est Tacite qui parle. Nous verrons ci-dessous (f) si cette opinion est bien-fondée.

(c) Voyez les Nouveaux de la République des lettres, Mars 1684. pag. 47.

(d) Dans la remarque K.

(e) Tacitus Histor. lib. 1. c. 11.

(f) Dans la remarque K.

(B) Il fut Pretreur sous l'Empire de Domitian.] On consultera Vertranius met cette Preture sous le 9. Consulat de cet Empereur, mais il l'eût dû mettre (g) sous le 14. car Tacite nous apprend qu'il étoit Pretreur (h) c'étoit lors que Domitian celebra les jeux seculaires: l'an 841. or il est certain qu'il les celebra étant Consul (i) de Rome pour la 14. fois. Citons Tacite: (i) Is (Domitianus) quaque edidit ludos saculares; iisque intentum Cn. Cerialium sacerdotio Quindecimviri praeclarum, ac magistratum potissimum exsequabantur officia curiamoniarum.

(g) Lipse in consuetudine in Vita Taciti.

(h) C'étoit l'an 841. de Rome selon Lipse, ou le 840. selon Cn. Cerialium.

(i) Tacitus Annal. lib. 11. c. 11.

(*) Athen. lib. 14. p. 616.

(b) E. πάλιν τὸν ἀδελφὸν καὶ ἐπίτονον ἄνθρωπον ἄριστον βασιλευσίνων. Dein de reliqua Aegyptii insolentia & vanitate fatigatus. Plutarch. in vita Agefilai. p. 617.

* Telle-
mont,
Histoire des
Empereurs
tom. 2.
1. part.
p. 351.
edit. de
Bruxelles.

(A) 849.
selon Cal-
vinius.

(b) Plineus
epist. 1.
lib. 2.

(c) Utrius-
que Prin-
cipis ra-
tiones
pæter-
mitto,
suis nar-
ratis libris
Imperato-
ris Domi-
tiani com-
positis.

Tacitus,
Annal. lib.
11. c. 11.

(d) Voyez
Tacite au
commen-
cement de
son Histoi-
re.

(e) Idem
Hist. lib. 1.
cap. 1.

(f) Voyez
les preuves
que Lise
en donne
dans la
Preface de
son Com-
mentaire
sur l'Histoi-
re de
Tacite.

(g) Corbe-
ge doit
ad Vitur-
gim Mo-
nasterium
est, à
questore
Pontificio
nere in-
venti, qui
eos ad
Leonem
X detulit,
ac in
loco quin-
gentos
accepit
aureos.
Vossius de
Hist. Lat.
lib. 1. cap.
30. p. 159.

(h) Ils
furent
imprimez
à Rome
l'an 1515.

(i) C'est
que leur
manuscrit
fut décou-
vert avec
elle, & que
qu'ils au-
roient de-
couverts.

l'empire de Domitien, & Consul (C) sous Nerva. Mais toutes ces dignitez ne lui donnent qu'une gloire fort petite, si on la compare à celle qu'il s'est procurée par les travaux de la plume. Ses Annales & (D) son Histoire sont quelque chose d'admirable, & l'un des plus grans efforts de l'esprit humain; soit que l'on y considere la singularité du style, soit que l'on s'attache à la beauté des pensées, & à cet heureux pinceau avec lequel il a su peindre les deguisemens & les fourberies des Politiques, & le foible des passions. Ce n'est pas qu'il n'y ait bien à reprendre (E) dans l'affectation de son langage, & dans celle de rechercher les motifs secrets des actions, & de les tourner vers le criminel; mais c'est un grand éloge pour son esprit, que de voir l'estime que plusieurs Princes (F) ont eue pour les Ouvrages. Un Auteur moderne en a fait ce jugement: Tertullien* l'ac-

(C) Et Consul sous Nerva.] Il fut subrogé en la place de Virginus Rufus, qui étoit mort dans son 3. Consulat l'an de Rome (a) 850. & il Phonnora d'une harangue funebre. (b) Laudatus est à Consule Cornelio Tacito, nam hic supremis felicitati ejus cumulus accessit, laudator eloquentissimus.

(D) Ses Annales & son Histoire.] Il fit l'Histoire avant les Annales, car il nous renvoie (c) à l'Histoire dans l'onzième livre des Annales; il nous y renvoie, dis-je, touchant des choses qui concernent Domitien: or il est sûr (d) que son Histoire s'étendoit depuis l'empire de Galba inclusivement, jusques à celui de Nerva exclusivement. Il desinoit un Ouvrage particulier au regne de Nerva, & au regne de Trajan, & c'étoit l'occupation qu'il reservoit pour sa vieillesse; je ne croi pas qu'il ait pu executer ce dessein. (e) Quod si vita suppelletet, principatum Divi Nerve, & Imperium Trajan, uberiorum securiorumque martirium senectuti seposui: rara temporum felicitate, ubi sentire quæ velis, & quæ sentias dicere licet.

Ces paroles montrent qu'il commença son Histoire après la mort de l'Empereur Nerva, & pendant la vie de Trajan. En effet il donne au premier le titre de Divus qu'il ne donne pas à l'autre. Il ne nous reste que 5. livres de son Histoire: ce n'est que la plus petite partie; car ils ne comprennent pas un an & demi: or tout l'Ouvrage devoit comprendre environ 29. ans. Ceux qui numérotent ces cinq livres comme la suite des Annales divisées en 16. livres sont blâmables; puis qu'il est certain que les Annales doivent être considérées (f) comme un Ouvrage séparé. L'Auteur les composa après qu'il eut achevé l'histoire: celles commençoient à la mort d'Auguste, & s'étendoient jusques à celle de Neron. Il ne nous en reste qu'une partie, savoir les 4. premiers livres, quelques pages du 5. tout le 6. & depuis l'onzième jusques au 15. & une partie du 16. les deux dernières années de Neron & une partie de la précédente nous manquent. C'étoient les derniers livres furent trouvez en Allemagne par un Receveur de Leon X. Il les apporta à ce Pape, & en reçut une gratification de 5. cens écus. Philippe Beroalde eut ordre de les (h) publier. Je me foudrois d'avoir oui dire à feu M. Faure Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, que Leon dixième ayant publié un Bref par lequel il promettoit non seulement des Indulgences à ceux qui découvriraient les manuscrits de Tacite, mais aussi de l'argent & de la (i) gloire, il y eut un Allemand qui fureta toutes les Bibliothèques, & qui trouva enfin quelques livres des Anciens dans le Monastere de Convey. Il les alla presenter au Pape, qui les reçut avec un plaisir extrême,

(k) Notez que Mr. Faure dit-
soit qu'il
avoit lu ce
livre dans
la Preface
de la 1.
édition de
ces livres
de Tacite.
Voyez l'é-
loge de Mr.
Faure dans
le Journal
des Savans
des 16.
Nov. 1693.
pag. 673.
edit. de
Holl.

& qui lui demanda quelle recompense il souhaitoit. L'Allemand se contenta d'être remboursé de la dépense qu'il avoit faite pour aller voir les Bibliothèques, soit dans son voyage de Rome. L'Icon jugea que c'étoit trop peu, & lui fit donner davantage, & voulut lui laisser le soin de publier ce Tacite, afin d'en tirer de la gloire & du profit. Mais l'Allemand s'en excusa, sur ce qu'il manquoit de l'érudition nécessaire (k).

(L) La 16.
17. 18. du
2. volume
dans l'edit.
de Luffie
1672.

(E) Qu'il n'y ait bien à reprendre dans l'affectation de son langage & dans.] Muret a fait trois de Luffie (l) harangues pour répondre à ceux qui ont critiqué Tacite. Leur critique étoit trop aigre, elle étoit injuste à certains égards, il n'a donc pas été difficile à l'Apologiste, bon Orateur & subtil Rhetoricien, de l'éluder. Vous apprendrez dans ces harangues ce qu'on reproche à Tacite. Vous l'apprendrez aussi dans les (m) prolusions de Farnien Strada. C'est un des plus redoutables adversaires de Tacite. Il déplut par là à (n) Paganinus Gaudentius, qui non seulement lui critiqua (o) plusieurs endroits de son Histoire du Pais Bas, mais tâcha aussi de justifier Tacite. Ce Gaudentius n'étoit pas un rude champion: il favoit un peu de beaucoup de choses, & n'aprofondissoit rien. Magus imprime l'épître in titulis quam inebuit. . . . nihil in ingenio solidum, cum per artes & disciplinas peregrinaretur 1646.

(p) Ollav.
Ferraris
in prolu-
sione cui
titulus.
Litteratur
fuo lu-
1646.

(q) Voyez son livre de Candore politico magus imprimé à Pise l'an 1646.

(r) Paulus Ferraris in prolusione cui titulus. Litteratur suo luo 1646.

(F) Que plusieurs Princes ont eue pour les Ouvrages de Tacite.] Le Pape Paul III. avoit usé tout son exemplaire à force de le relire. Cosme de Medicis premier grand Duc de Florence faisoit ses delices de cette lecture. Muret nous va nus dire tout cela en plus beaux termes. (r) Paulus III. P. M. quo nullum sapientiorum senem nostra vidit atas, Tacitum sæpe relegendo contriverat, neque ullum profanum scriptorem a quo libenter legebatur. Cosmus Medicus, qui primus Magnus Etruria Dux fuit, homo factus ad imperandum, qui eam, que vulgo fortuna dicitur, in consilio & prudentia consistere docuit, Taciti libros in deliciis habebat: 342. edit. eorumque lectione avidissime fruebatur. Neque non hodie multi ant Principum, aut eorum, qui de summis rebus à Principibus in consilium adhibentur, eundem studiosissime legunt, & quasi pro magistro quodam prudentia habent. Faisons suivre ce Latin par un passage de Balzac. Il est tiré d'une lettre qu'il écrivit à d'Ablancourt le 4. de Juin 1643.

(s) Balzac
Lettre à
d'Ablan-
court. C'est
la 21. du
12. livre.
de la 2.
partie des
lettres
1643.
édition
d'Amsterd.
1656.

„ le vray, il me semble que cetuy-cy s'est fait ebouler,
„ plus doux & moins épineux, depuis qu'il a
„ passé par vos mains. L'importance est que
„ vous ne vous estes point sali en maniant de sales
„ 1656.

cuſe de nous debiter beaucoup de menſonges. Non ſeulement il eſtoit ennemi de la véritable religion, mais on voit en divers endroits qu'il n'en avoit point du tout. Son ſtyle eſt aſſurément aſſez obſcur; il eſt meſme quelquefois dur, & n'a pas toute la pureté des bons Auteurs de la langue Latine. Cependant ſon art à renfermer de grands ſens en peu de mots, ſa vivacité à depeindre les évènements, la lumière avec laquelle il penetre les tenebres du cœur corrompu des hommes, une force & une éminence d'eſprit qui paroît par tout, le font regarder aujourd'huy preſque genealement comme le premier des Hiſtoriens. On en a fait (G) tant de verſions, & on l'a tant commenté, que cela ſeul pourroit compoſer une raifonnable Bibliotheque. J'aurai quelques fautes à reprocher (H) à Juſte Lipſe,

„ matieres, & que parmi les ordures de la Poli-
 „ tique voſtre Morale s'eſt conſervée en ſa pureté.
 „ Un Philoſophe Stoïque du dernier Siecle, com-
 „ me vous diriez Juſte Lipſe, a eu la meſme paſ-
 „ ſion que vous: Un grand Capitaine, comme
 „ vous diriez le Marquis Spinola, a fait en ſa
 „ langue la meſme traduction, quoy qu'elle n'ait
 „ point eſté publiée: & je vous apprens ce ſecret,
 „ que je tiens d'un de ſes plus particuliers Conſi-
 „ dens. „ Joignez à cela ce paſſage de Guy Patin:

(a) Patin
 lettre 196.
 pag. 171.
 de 2. tome.
 (b) Dans
 la remar-
 que D.
 (c) Petrus
 Andreas
 Canonhe-
 rius, Phi-
 loſophia,
 Medicina,
 ac Sacra
 Theologia
 Doctör
 Romanus,
 in Differ-
 tationibus
 politicis ac
 diſcuſſibus
 variis in
 C. Corneli
 Taciti An-
 nales
 libros, pag.
 66. edit.
 Francoſ.
 1610.

(G) On en a fait tant de verſions, & on l'a tant commenté, Mr. Amelot de la Houſſaye qui a traduit en François les fix premiers livres des Annales, a mis au devant de ſa traduction un diſcours critique, où vous trouverez le nom de pluſieurs perſonnes qui ont travaillé ſur cet Ecrivain. Vous y apprendrez le jugement que l'on fait de leur travail, & du ſtyle & de la morale de Tacite.

Tout cela eſt fort curieux. Mais ne croyez pas que ce Traducteur François parle en general de tous ceux qui ont écrit ſur Tacite, ou qui l'ont mis en d'autres langues; il ne parle que des principaux. Je voudrois que Pierre André Canonheri eût nommé les onze Commentateurs qu'il a voulu deſigner dans ces paroles: (c) *prater hos ſunt undecim qui Tacitum notis & commentariis illuſtraverunt.* Il venoit de donner une longue liſte de ceux qui ex profeſſo de jure ſtatuſ criſerperunt. Cette liſte contient 8. pages in quarto. Je conois des gens de bon goüt qui ſont grand cas des commentaires de critique ſur Tacite, comme eſt celui de Juſte Lipſe, & qui meſprisent beaucoup les commentaires politiques dont l'Italie inſatua l'Allemagne; car dès que les Allemans eurent vu les diſſertations de Scipione Annimato, traduites en Latin par Chriſtophe Pflugius Gentilhomme de Miſnie, ils aimerent un peu trop à commenter de cet air-là les Ouvrages de Tacite. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe profiter de leurs écrits, & principalement de ceux de (d) Bocclerus. Ce que Bernegger a compoſé ſur le même Hiſtorien eſt mêlé de literature & de politique. Auſſi l'intitule-t-il *quaſtiones miſcellanea.* Les François ne mordent guere à la grape, lors que Jean Baudoin joignit à ſa (e) traduction de Tacite, accompagnée de notes, une traduction de Scipione Annimato.

(H) Quelques fautes à reprocher à Juſte Lipſe.] I. J'ai déjà (f) marqué qu'il fait dire à Pline plus qu'il ne ſeut. II. Il aime mieux croire que Tacite eſt le premier de ſa famille qui ait joui des

honneurs, & que cette famille n'étoit guere il-
 luſtre, que de croire que ſon pere ait eu des char-
 ges, & néanmoins dans un autre endroit il en-
 tend du pere ce que Pline conte d'un Cornelius
 Tacitus Chevalier Romain, & Procureur du Do-

maine dans la Gaule B. Igique. Comparons en-
 ſemble ces deux paſſages de Lipſe. Voici le 1.
 (g) *Pater avuſque honores geſſerint, & ad temp.
 acceſſerint, necne, ut re veuſta & incerta nihil i. mi.
 adſtrmem. propius à vero abeſt, ipſum primum
 ju imaginis & honores in ſamiliam non nimis illu-
 ſtrem inuſiſe. Initium dignitatis illi ſub Veſpaſia-
 anno ſuit, à quo, Plinio auctore, procurator datus pius audi-
 Gallia Belgica, rationes Principis adminiſtravit, que dignitas equeſtri ordini diu peculiaris ſuit.* *patrem vum
 Voici l'autre, il ſert de commentaire à ces paro-
 les de Tacite, dignitatem noſtram à Veſpaſiano in-
 choatham. Comment cela, demande Lipſe? Quo-
 modo (h), quare Procurator ſub illo Belgica? E ſuis ju-
 Plinio id ſuſpicere, ſed ſuſpicere tantum, imò ve-
 rius id ceperis de hujus patre. Intellige ergo dig-
 nitatem ejus inchoatham à Veſpaſiano, quod ab eo
 Latiavian ſactus, & relatus in ordinem primum.*

Lipſe veut dans le premier de ces deux paſſages, que Pline temoigne que Tacite fut honoré d'une
 commiſſion ſur Veſpaſien; & il veut dans l'au-
 tre que cela s'entende du pere de Tacite. En ce
 dernier cas cet Hiſtorien auroit eu pour pere un
 Chevalier élevé par l'Empereur à des emplois qua-
 m honorables; & ce que Lipſe ne trouvoit point
 a parent, ſeroit néanmoins très-vrai. Perſonne ne
 peut nier que cette charge de Procureur ne fût ho-
 norable; on lui attribua l'autorité de (i) juriſ-
 diction, & ſans apel, ſous l'Empereur Claude.

Conſultez le docté (k) Gutherius; & quoi qu'Aut-
 guſte eût conſéré cette charge (h) à des Afran-
 chis, Tacite ne laiſſe pas de la regarder comme l'apan-
 tage des Chevaliers, *utrumque avum procurato-
 rem Caſarum habuit (Agricola) que equeſtri no-
 bilitas eſt (m).* III. Lipſe aſſure que Tacite
 ayant blanchi dans le Barreau, consacra ſes vieil-
 les années à la compoſition de l'hiſtoire. *Hiſtoria
 ſcribenda ſenex demum vacavit, cum reliquum eta-
 tis in ſoro & cauſis orandis egieſet.* Mais ſi cela
 eſt, d'où vient que Tacite declare qu'il entre-
 prend d'écrire une hiſtoire, qui s'étendra depuis
 la mort de Neron juſques à celle de Domitian,
 & qu'il reſerve pour ſa vieillesſe l'empire de Ner-
 va, & l'empire de Trajan? (n) *Quod ſi vita ſup-
 pednet, principatum divi Nerva, & imperium
 Trajani, ubertorem ſecurioreque materiam ſene-
 ſcenti ſepoſui.* On pourroit appliquer ici à Lipſe le
 proverbe, *Sorex ſuo iudicio perit.* Il nous (o) apprend
 qu'il a deterré à-peu-près l'année natale de Ta-
 cite. Voici comment. Pline le jeune preſque (p)
 auſſi âgé que Tacite, étoit dans ſa 18. année lors
 que ſon oncle mourut, c'eſt-à-dire, ſelon Lip-
 ſe,

(g) Juſt.
 Lipſius, in
 Vita Taciti
 in limino
 Commentar.
 ad
 Tacitum.

(h) Lipſius
 in Tacit.
 (i) Eodem
 anno ſaxo
 reus
 ta vox
 Principis,
 pavem vum
 reus
 habendam
 à procura-
 toribus
 modo (h),
 E ſuis ju-
 ac ſi ipſe
 ſtatuiſſet.
 Ac ne for-
 tuito pro-
 lapſus vi-
 deretur,
 Senatus
 quoque
 conſulto
 autem
 plenus
 quam
 antea &
 ubertus.
 Tacitus,
 Annal. lib.
 12. c. 60.

(j) Eodem
 anno ſaxo
 reus
 habendam
 à procura-
 toribus
 modo (h),
 E ſuis ju-
 ac ſi ipſe
 ſtatuiſſet.
 Ac ne for-
 tuito pro-
 lapſus vi-
 deretur,
 Senatus
 quoque
 conſulto
 autem
 plenus
 quam
 antea &
 ubertus.
 Tacitus,
 Annal. lib.
 12. c. 60.

(k) Gu-
 therius, de
 Officiis
 domus
 Auguſtae,
 lib. 3. cap.
 33.

(l) Dio,
 lib. 53.
 p. 506.

(m) Tacit.
 in Vita
 Agricolae.
 c. 4.

(n) Tacit.
 Hiſtor. lib.
 1. cap. 1.

(o) Lipſius
 in Vita
 Taciti.

(p) Voyez
 l'écriture 20.
 du 7. livre
 de Pline.

à la Mothe (I) le Vayer, & à Moreri; & l'on trouvera dans mes remarques divers

fe, la 2. année du regne de Tite. Il étoit donc né l'an de Rome 816. Il faut donc que Tacite un peu plus âgé que lui, soit né la dernière année de l'Empereur Claude, ou plutôt la première année de Neron. Là-dessus je dis qu'il n'avoit donc que 44. ans, lors que Trajan monta sur le trône; & comme rien ne nous engage à reculer le commencement de son travail au delà de la 2. ou de la 3. année de ce Prince, il s'enfuit manifestement qu'il n'étoit point vieux quand il commença de s'y appliquer. Il est sûr qu'en suposant qu'il entreprit cet Ouvrage dans la 45. année, on conçoit bien mieux qu'il ait eu le tems de l'achever, & de s'engager en suite aux Annales, qu'il conduisit depuis le commencement de l'Empire de Tibere, jusques à la mort de Neron. Et notez qu'en travaillant aux Annales, il se proposoit (a) une nouvelle entreprise, pour quand il les auroit achevées. Notez aussi que sa maniere d'écrire demandoit beaucoup de tems; tout y sent la peine, la meditation, la lime, l'étude, le *sestiva* lente. Enfin observez que les lettres que Pline le jeune lui écrivit, soit pour le prier de faire mention de lui, soit pour lui communiquer des memoires touchant la mort de son oncle, (b) semblent être de l'an 102. ou 103. c'est-à-dire de l'an 5. ou 6. de Trajan. Or il est certain que Tacite travailloit alors à son Histoire; & comme il y a beaucoup d'apparence qu'il n'étoit pas loin du tems où les feux du Mont Vesuve firent périr Pline le Naturaliste, la 1. ou la 2. année de Titus, on peut bien juger qu'il ne tarda guere depuis l'installation de Trajan, à commencer son Ouvrage. IV. Lipse conjecture (c) que l'Histoire de Tacite contenoit 20. livres. Il se fonde sur ce qu'elle comprenoit un intervalle de 21. ans, & que les cinq premiers livres n'exposent que les actions d'une année & de quelques mois. Il y a là une fausseté de fait, & un oubli prodigieux de ce que demande la regle des proportions. Il y a plus de 28. ans entre la mort de Neron & celle de Domitien, qui sont les deux bornes de l'Histoire de Tacite: & jamais homme qui saura la regle de trois ne raisonnera de cette façon; si 15. mois occupent 5. livres, 21. ans en occupent 20. Remarquez bien que les années qu'on a perduës de l'Histoire de Tacite, ne sont guere moins fécondes en évènements, à tout prendre, que le tems qui nous en reste. St. Jérôme (d) dit que Tacite a composé en 30. livres l'Histoire des Empereurs, depuis Tibere jusques à la mort de Domitien. On ne peut tirer aucun profit de cet témoignage, parce que l'Histoire de Tacite ne commence pas à la mort d'Auguste; & il n'y a point d'apparence que cet Ouvrage & ses Annales n'ayent contenu que 30. livres. Ainsi St. Jérôme ne s'est pas bien exprimé. Voyez la marge *.

La plupart de ces meprises de Juste Lipse ont passé dans les Ecrits des plus sçavans hommes qui ayent parlé de Tacite historiquement. Je les excuse; car qui auroit pu se persuader qu'un si habile Ecrivain les eût commises dans un Ouvrage très-conté, & tourné d'une maniere à persuader que l'Autour en avoit pesé attentivement toutes les paroles? Je ne pense pas que sa conjecture soit mauvaise quant à l'année natale de Tacite; & par là nous convainquons d'une erreur grossiere François Garraffé, qui a cru que la Pharfale de Lucain (e) est

postérieure à l'Histoire de Tacite. Voici ses paroles. La (f) première objection „ pourra être (f) *Ga-* „ de ceux qui estiment que Dieu se plaisir à nos *raffi*, „ desordres, & prend plaisir de nous voir accueil- *Somma* „ lis de tempestes, de rebellions & de guerres; *theologi-* „ comme si nous avions un Dieu barbare & vin- *que, pag.* „ dicatif, qui se baignast dans le sang des hom- *440. 441.* „ mes: telles sont à peu près les objections pom- „ peuses, & les Athéïsmes sententieux de Tacite „ & de Lucain, qui fut estimé de son temps le „ pere des Athées; car ils disent en termes ex- „ près. *Tot Romanae Republicae cladibus manife-* „ *stum est fuisse cura Diis VINDICTAM, non* „ *fuisse SALUTEM: c'est à dire par tant de* „ *ruynes, & par les divers desordres qui ont se-* „ *coué la Republique de Rome, il se void clairement* „ *que les Dieux ont soin de se vanger de nous, non* „ *pas de nous secourir, Ce sont les paroles de Ta-* „ *cite au premier livre de l'Histoire: & Lucain* „ *l'ayant peut-être emprunté de luy, comme un* „ *apôtre qui emprunte le venin de la vipere, disoit en* „ *termes sort resonans,*

„ *Felix Roma quidem, civisque habitura superbos,* „ *si LIBERTATIS Superis tam cura fuisse,* „ *Quam VINDICTA placet, &c.*

„ Rome, dit-il, seroit la plus heuvense ville du „ monde, si Dieu s'estudioit aussi soigneusement à „ nostre liberté, qu'il s'estudie à ses vengeances par- „ ticulieres.

(I) *A la Mothe le Vayer & à Moreri.*] Le premier de ces deux Auteurs dit (g) que les douze dernières années de Neron manquent dans les Annales de Tacite. Cela est faux; il ne nous manque que les deux dernières années, & une partie de la precedente. C'est la J. faute. La II. est de dire que l'Histoire de cet Auteur s'étendoit jusques à l'heureux gouvernement de Trajan. Nouveau mençoné: elle finissoit à la mort de Domitien. III. il n'est pas vrai que selon les conjectures de Lipse nous ayons perdu dix livres de l'Histoire de Tacite; car selon ces conjectures cet Ouvrage comprenoit 20. livres: puis donc qu'il ne nous en reste que cinq, nous en aurions perdu 15. au sentiment de ce Critique. IV. Il ne faisoit pas dire (h) qu'il y a 21. *an pour le moins* (b) *Ibid.* depuis Galba jusques à Nerva. C'est une faute de p. 203. Lipse que j'ai refutée, & que Vossius (i) a com- (i) *Vossius* mise aussi. V. L'on (k) ne doit pas s'étourmer, si de *de Hist.* Tacite ayant imité Thucydide, & l'un aussi bien *Lat. pag.* que l'autre suivi Demosthene. . . le premier a retenu je ne sai quoi de l'aspérité ou austerité qu'on a toujours remarquées dans le style de ces deux Grecs. Ces paroles de la Mothe le Vayer contiennent un furieux anachronisme; car Demosthene a été postérieur de beaucoup à Thucydide. VI. (l) L'Empereur Tacite dans cette suprême dignité du monde où il se trouvoit, ne laissa pas près de deux cens ans depuis la mort de l'Historien dont nous parlons, de se glorifier du nom qui leur étoit commun, s'estimant mesme honoré de l'avoir eu pour ancêtre, & d'être reconnu pour un de sa posterité. Il fit mettre sa statue dans toutes les Bibliothèques, & décrivit tous les ans dix fois ses livres, afin qu'ils passassent de main en main, & de siecle en siecle, comme ils ont fait, jusques au nostre. Cette narration n'est point exacte; elle suppose que cet Empereur regna un certain

(a) Sed aliorum exitus, simul ceteri illius actus memorabiles, si effectus in quere tendi, plures ad curas vitam produxero. Tacitus, *Annal. lib. 3. cap. 24.*

(b) *Tillamont. Hist. des Empereurs. to. 2. 1. part. p. 350.*

(c) *Lipfius in prefat. Comment. ad Histor. Taciti.*

(d) *Hieronym. in Zachariam, l. 5. c. 14. apud Vossium de Hist. Lat. p. 159.*

* Notez que le livre que nous considérons le 5. dans l'histoire de Tacite, est cité comme le 5. par Terullien in libello de spectaculis.

(e) Il mourut sous Neron.

(g) *La Mothe le Vayer Jugement sur les principaux Historiens, p. 207. du tome 3. edit. in 12.*

(i) *Vossius de Hist. Lat. pag. 159.*

(k) *La Mothe le Vayer ibid. p. 209.*

(l) *Ibid. p. 216.*

divers faits qui se raportent à la vie de Tacite. Il fut marié avec la fille d'Agri-

cola, (i) Vossius de Hist. Lat. p. 160.

certain nombre d'années ; car sans cela il seroit absurde de dire qu'il fit faire tous les ans telle ou telle chose. Il est néanmoins certain que son regne ne dura qu'environ six mois. D'ailleurs cette narration suppose que l'événement a répondu aux intentions de cet Empereur ; c'est-à-dire que les livres de Tacite ont passé de siècle en siècle jusques au nôtre, selon le dessein du Prince qui les fit tant copier : & néanmoins il ne nous en reste qu'une petite partie. Je ne m'étonne guere que les soins de cet Empereur ne nous aient procuré la conservation de tous les Ouvrages de son parent ; car vu la courte durée de son empire, je pense que l'exécution de ses ordres fut bien peu de chose. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il ordonna. (a) Cornelium Tacitum, scriptorem histo-

Paul Jove, celle de Tacite étoit une terre couverte de ronces. (i) Imo & Alciatus vir sane egregius non dubitat affirmare dictionem ejus pra illa Pasilli Jovii esse sententia. Condonemus tale judicium tanto viro, & cogitemus ex amore Jovii proficisci. C'est parler en copiste de copiste. La lettre d'Alciat n'est guere flatteuse, si on l'examine bien. Passons aux paroles de Ferret. (k) Tanto acuminis, tantoque parolice res Romanas mandavit litteris Tacitus, ut nemo certe legatur in suo genere illi comparandus ; nam quamvis carerevintore, & puritate lingua, abeunte jam Romano sermone in peregrinas formas, atque figuras, fucant tamen, & sanguinem rerum incorruptum retinuit, idemque tam multa paucissimis complexus est, ut attentis lectoris in animo aculeos relinquat, in-

ria Augusta, quod parentum suum cuminde diceret, in omnibus bibliothecis collocari jussit : & ne lektorum incuria deperiret, librum per annos singulos decies scribi publicitus in (b) evicis archis jussit, & in bibliothecis poni. V. 11. La Mothe le Vayer conclut ce chapitre par ces paroles. „ (c) Aussi „ (scit-on que Tacite ne se mit à écrire, qu'après „ d'êta fort avancé dans l'âge, après l'Empire de „ Nerva, & sous celui de Trajan, comme nous „ l'apprenons de luy-même. „ C'est faire deux fautes ; car en premier lieu l'Historien ne parle point de son âge, & en second lieu il est très-faux qu'on puisse conclure sa vieillesse, de ce qu'il composoit son Ouvrage sous l'empire de Trajan. Voyez la (d) remarque precedente. V. 111. Les vacarmes de la Mothe le Vayer contre deux Jurisconsultes, qui ont parlé de l'avantage de la latinité de Tacite, me paroissent une grosse faute. Il trouve ces deux personnages (e) plus dignes de pitié dans un tel delire, que de réponse...

„ (m) La Mothe le Vayer n'oi dit rien de son âge. „ (n) Voyez la 17. remarque du 2. vol. de Muret. „ (o) Muret. ibid. p. m. 354. Mr. l'Abbé Niebon, paroitra nécessairement un peu bien gâté. Il n'y a point de lieu de se mettre tant en colère contre Alciat, & contre Ferret. Il ne falloit point amplifier les murmures, & les invectives de Muret. Il n'a dit ni la vérité, ni sa faiblesse, quand il a dit que les multieties des anciens Auteurs parloient mieux & entendoient mieux la langue Latine, que les plus habiles d'entre les modernes ne la parlent & ne l'entendent : quorum cogit & multiones multo melius quam omnes nos Latine & intelligebant & loquebantur (d) Il eût pris cette hyperbole pour une offense, si un autre homme eût voulu l'y envelopper : & qui doute qu'il ne crût être beaucoup plus habile en Latin que les bourgeois ordinaires de l'ancienne Rome. Il pouvoit avoir raison, car il est certain qu'il y a des étrangers qui sans avoir vu la France, parlent mieux, & entendent mieux nôtre langue que plusieurs François ne la parlent & ne l'entendent ; & je suis sûr que Calaubon & Saurmaise écrivoient mieux en Latin qu'en leur propre langue. Si Mr. de Tillemont (p) étoit traité aujourd'hui comme Alciat a été traité, on trouveroit beaucoup de pedanterie dans cette censure. Balthasar Boniface grand admirateur de Tacite, ne laisse pas d'avouer que son style est dur. stylus (q) magis gravis quam elegans, asper enim parumque divriusculus est, atque à Latina lingua candore discedens.

(a) La Mothe le Vayer ubi supra pag. 219. (b) Nomencl. ro 111. (c) Ibid. p. 210. (d) Ibid. p. 212. 213. (e) Elle est à la tête du 1. vol. des Hist. de Paul à te rationem, cur lacteam Livii ubertatem non sis affectus : postquam & te omnino pigrum salutis sobrietatem imitari, & satis tibi fuerit pauculos tantum flores ex Q. Curtii pratis, sepius quam ex Cor. Taciti sententis, arguta manu decerpisse. Notez en passant que Vossius n'avoit point lu cette lettre ; car s'il l'eût vue, il eût mieux représenté la pensée de l'Auteur ; il ne lui eût point attribué une prévention excessive, qui l'engageoit à prétendre qu'en comparaison de l'Histoire de

Paul Jove, celle de Tacite étoit une terre couverte de ronces. (i) Imo & Alciatus vir sane egregius non dubitat affirmare dictionem ejus pra illa Pasilli Jovii esse sententia. Condonemus tale judicium tanto viro, & cogitemus ex amore Jovii proficisci. C'est parler en copiste de copiste. La lettre d'Alciat n'est guere flatteuse, si on l'examine bien. Passons aux paroles de Ferret. (k) Tanto acuminis, tantoque parolice res Romanas mandavit litteris Tacitus, ut nemo certe legatur in suo genere illi comparandus ; nam quamvis carerevintore, & puritate lingua, abeunte jam Romano sermone in peregrinas formas, atque figuras, fucant tamen, & sanguinem rerum incorruptum retinuit, idemque tam multa paucissimis complexus est, ut attentis lectoris in animo aculeos relinquat, in-

„ (m) La Mothe le Vayer n'oi dit rien de son âge. „ (n) Voyez la 17. remarque du 2. vol. de Muret. „ (o) Muret. ibid. p. m. 354. Mr. l'Abbé Niebon, paroitra nécessairement un peu bien gâté. Il n'y a point de lieu de se mettre tant en colère contre Alciat, & contre Ferret. Il ne falloit point amplifier les murmures, & les invectives de Muret. Il n'a dit ni la vérité, ni sa faiblesse, quand il a dit que les multieties des anciens Auteurs parloient mieux & entendoient mieux la langue Latine, que les plus habiles d'entre les modernes ne la parlent & ne l'entendent : quorum cogit & multiones multo melius quam omnes nos Latine & intelligebant & loquebantur (d) Il eût pris cette hyperbole pour une offense, si un autre homme eût voulu l'y envelopper : & qui doute qu'il ne crût être beaucoup plus habile en Latin que les bourgeois ordinaires de l'ancienne Rome. Il pouvoit avoir raison, car il est certain qu'il y a des étrangers qui sans avoir vu la France, parlent mieux, & entendent mieux nôtre langue que plusieurs François ne la parlent & ne l'entendent ; & je suis sûr que Calaubon & Saurmaise écrivoient mieux en Latin qu'en leur propre langue. Si Mr. de Tillemont (p) étoit traité aujourd'hui comme Alciat a été traité, on trouveroit beaucoup de pedanterie dans cette censure. Balthasar Boniface grand admirateur de Tacite, ne laisse pas d'avouer que son style est dur. stylus (q) magis gravis quam elegans, asper enim parumque divriusculus est, atque à Latina lingua candore discedens.

Pour ce qui est de Mr. M O R E R I , on peut le reprendre I. d'avoir relevé trop haut la naissance de Tacite. II. D'avoir assuré que Tacite étoit fort vieux en commençant son histoire sous l'Empire de Trajan. III. Et que l'Auteur même le remarque. Il a évité les beuvés de Charles Etienne, car il n'a point fait fleurir cet Historien (r) depuis l'Empire de Tibere l'an 767. de Rome, jusques au tems de Vespasien l'an 822. Il n'a point dit que (s) Tacite Orateur illustre sous Hadrien, Tacitus.

C C C C e e e

(i) Vossius de Hist. Lat. p. 160. (k) Tanto acuminis, tantoque parolice res Romanas mandavit litteris Tacitus, ut nemo certe legatur in suo genere illi comparandus ; nam quamvis carerevintore, & puritate lingua, abeunte jam Romano sermone in peregrinas formas, atque figuras, fucant tamen, & sanguinem rerum incorruptum retinuit, idemque tam multa paucissimis complexus est, ut attentis lectoris in animo aculeos relinquat, in-

cola, duquel il a fait la vie. Plusieurs croyent qu'il un fils, dont Pline raporte (K) une chose assez extraordinaire. C'est une vifion que de (L) pretendre

(b) Voyez les notes & emendations du P. Hardouin sur le 7. livre de Pline. n. 65. pag. 119.

(i) Dans son Commentaire sur ces paroles de Pline pag. 37.

* Cela me seroit douter qu'il fut le pere de l'Historien.

(k) Tillemont, to. 2. 1. part. n. 348.

(1) Rationis honore utitur fecundum.

(2) Il n'est pas l'Historien. (3) Il n'est pas l'Historien. (4) Plin. n. 77. auquel Pline ecriroit. n'est pas l'Historien, comme le croit Vossius de Hist. Lat. l. 1. c. 30. p. 158.

drien a vécu jusques au tems des Vespasiens, & qu'ils l'éleverent aux dignitez, & que son histoire s'étend depuis Auguste jusqu'à Hadrien. Mrs. Lloyd & Hofman ont adopté toutes ces dernieres fautes. Je croi que Charles Etienne les copia de

(a) Gesner in Biblioth. notæ Publicus, fol. 572. vers. (b) Gesner, qui les avoit copiés de Volaterran (b).

(K) Un fils dont Pline raporte une chose assez extraordinaire.] La voici selon la version de Du Pinet. „ On lit és Chroniques qu'à Salamine, „ un nommé Euthymènes eut un fils qui en trois „ ans creut de trois coudées, lequel estoit fort „ lourd, & pesant, & d'allure, & d'entende- „ ment ; & néanmoins avoit desja chargé le poil „ follet, & avoit la voix ferme : toutesois quand „ il eut trois ans accomplis, il mourut subitement „ d'un retirement des nerfs. De moy, j'ay veu „ quasi le semblable fait, hors mis qu'il n'avoit „ point de poil au penil, au fils de Cornelius Tacitus Chevalier Romain, & Receveur & Thresorier de la Gaule Belgique. Je raporte ce vieux Gaulois, afin d'avoir lieu de dire qu'il y a des gens qui pretendent que le Traducteur n'entend pas bien son original. Voici les paroles de Pline selon l'édition du Pere Hardouin. Invenimus (c) in monumentis Salaminæ Euthymeni filium, in tris cubita triennio adolevisse, incessu tardum, sensu hebetem, & jam puberem sacrum voce robustum, absinaprum contractione membrorum subita, triennio circumacto. Ipsi non pridem vidimus eadem ferme omnia, præter pubertatem, in filio Cornelii Taciti Equitis Romani, Belgicæ Galliæ rationes procurantem. Cela veut dire selon quelques-uns que le fils d'Euthymenes étant cru de trois coudées en trois ans, commença tout aussitôt à décroître, & fut consumé au bout de trois ans. Il vécut donc 6. ans. Je ne decide point sur ces deux versions, mais celle de Du Pinet ne me semble point la pire (d). Je m'arrête davantage à ceci. On ne sauroit prouver par ce passage que notre Tacite ait eu de l'emploi en Gaule, car il n'est pas vrai que Pline parle de lui. Souvenons nous que Tacite ne se maria, qu'après qu'Agricola son beau-pere eut exercé le Consulat. En voici la preuve. (e) Consul egregie tui spei filium juveni mihi despondet, ac post consulatum collocavit, & statim Britannia præpositus est. Le Consulat d'Agricola, selon l'opinion la plus probable (f),

(c) Plin. lib. 7. cap. 16. p. m. 36. 37.

(d) Voyez Saumais in Solinum to. 1. p. 44.

(e) Tacit. in Vita Agricolæ, cap. 9.

(f) Voyez Tillemont, note 2. sur l'histoire de Vite, p. m. 853. 854.

(g) Voyez le même ibid. note 4. p. 855.

tombe sur l'an 77. de JESUS-CHRIST; il faut donc dire que Tacite se maria l'an 78. Or Pline mourut (g) l'an 79. ou l'an 80. Il n'a donc point vu à Tacite un fils qui eût à 3. ans une taille extraordinaire. Prenez garde qu'il fait mention de cette cruë prodigieuse dans le 7. livre de son Histoire naturelle, Ouvrage divisé en 37. livres. Il y a donc beaucoup d'apparence qu'il avoit vu cela quelques années avant qu'il achevât cet Ouvrage. De plus il marque qu'il avoit vu cela depuis long tems, nos pridem vidimus. Je sai bien que le P. Hardouin a corrigé ces paroles, & qu'il a mis non pridem vidimus. Laissons lui passer cette correction, elle ne sauroit nous être prejudiciable: puis que quand même l'on supposeroit que Pline fit ce chapitre de son histoire peu de jours après avoir vu ce gros enfant, il ne seroit pas possible que le Chevalier Romain dont il parle fût notre Tacite. C'est pourquoi nous assurons hardiment

que la raison pour laquelle ce Commentateur a mis non pridem, au lieu de nos pridem, est nulle; il s'est fondé (b) sur la fausse supposition qu'il s'agit-là de l'Historien dont je traite ici. Il lui applique (i) l'inscription rapportée par Reinellus; mais il devoit prendre garde qu'elle fut faite * par Cornelius Verus Tacitus. Or personne n'a jamais mis Verus parmi les noms de Tacite. Il peut avoir eu pour pere, c'est Mr. de Tillemont (k) qui parle, Coïneille Tacite, Chevalier Romain, Intendant de la Belgique, [c'est-à-dire apparemment ce] Cornelius Verus Tacite, dont on a une inscription trouvée dans le pays de Juliers, faite (1) lors qu'il alloit exercer une seconde intendance. [Ainsi il aura esté Intendant de la Belgique, & de la basse Germanie ou cit Juliers.] Cet Intendant eut un fils dont Pline (2) le naturaliste raporte quelque chose d'extraordinaire en marquant qu'il estoit mort alors: [ainsi ce n'est pas l'Historien.] Ceux qui voudront désormais donner à Tacite un emploi en Gaule sous Vespasiens, ne seront pas mal de chercher de meilleures preuves que le passage de Pline. Conviendrait-il d'habiles gens qui s'y sont trompez? Lipsé (l) & Vossius ne sent pas les seuls. Il y en a même qui l'on pourroit censurer, encore qu'ils pussent pretendre raisonnablement que Pline a parlé de notre Tacite; car ils suposent qu'il a eu de grans emplois militaires, & qu'il a gouverné la basse Allemagne en qualité de Proconsul. Ils veulent même que s'étant alors instruit de meurs & des loix des Allemans, il ait écrit là-dessus pendant son Proconsulat l'Ouvrage que l'on a encore. (m) Florus ditusisme in militari nybanaque disciplina & Proconsul Germaniam inferiorem obtinuit, quo tempore Germanorum mores, instituta, Auspici Tacitus tanta diligentia persequitur, ut uni Tacito suam antiquitatem Germani acceptam ferant. Balthasar Boniface (n) a copié ces paroles de Bodin sans rien changer. Mr. Pichon a voulu dire sans doute que Tacite fut Gouverneur de la Belgique. Ce titre est trop fort. Quoi qu'il en soit voici ce qu'il dit. Hoc (o) autem oportet esse Tibi Tacitum accepitorem, quod olim in Gallia tua, & quidem Belgicæ, qua maxime rectoris impatiens, obtinuit Imperium, & quod hic forsitan ea ipsa menditatus est, & usu dicitur, qua scriptis mandaret, ac posteris relinqueret.

(i) Dans son Commentaire sur ces paroles de Pline pag. 37.

* Cela me seroit douter qu'il fut le pere de l'Historien.

(k) Tillemont, to. 2. 1. part. n. 348.

(1) Rationis honore utitur fecundum.

(2) Il n'est pas l'Historien. (3) Il n'est pas l'Historien. (4) Plin. n. 77. auquel Pline ecriroit. n'est pas l'Historien, comme le croit Vossius de Hist. Lat. l. 1. c. 30. p. 158.

(L) Que de pretendre que Domitien Pexilla.] Quelques-uns ne se contentent pas de l'assurer, ils comptent même la durée de cet exil; ils la font monter à dix ans, & puis ils la font cesser par l'efficace d'une intercession qui flechit Domitien. Cet exil en general n'est fondé sur aucune preuve; & quant à sa durée il est refusé invinciblement par des paroles de Tacite rapportées ci-dessus (p). Ce sont celles où il nous apprend qu'il exerçoit la Preture à Rome, lors que Domitien fit celebrer les jeux seculaires. Ils furent celebrez l'an 7. de l'empire de Domitien, & (q) depuis ce tems-là ce Prince ne vécut pas tout-à-fait 8. ans. Je sai bon gré à Tacite d'avoir observé que cette erreur doit sa naissance à une coutume populaire.

(m) Bodin. de Methodo Historiæ, p. m. 84.

(n) Balb. Bonifacius, de Scripitoribus Historia Romanæ. (o) Tacitus Pichon, Epistola delectatoria Taciti ad Delphinum. (p) Dans la remarque E. (q) Voyez Lipsé in Vita Taciti.

que Domitien l'exila, & c'en est peut-être une autre que de dire qu'il (M) vécut 80. ans.

TAISNIER (JEAN) en Latin *Taisnerius*, étoit d'Ath dans le Hainaut*. Il fut Précepteur des Pages de Charles-Quint, & il suivit cet Empereur à l'expédition de Tunis. Il fit des leçons de Mathématique dans Rome & dans Ferrare; & après avoir voyagé long tems, il se consacra tout entier à faire des livres †: mais comme il choisit une matière très-indigne d'un homme de jugement, il perdit ‡ toute sa réputation. Il s'amusa à la Chiromancie; & quoi qu'il eût fait avoiron qu'il y étoit fort heureux, il ne laissa pas de dégoûter (A) par le professeur de son livre, ceux qui avoient souhaité de profiter de ses instructions. Plusieurs personnes furent assez simples pour lui envoyer la †. peinture de leur main, afin d'apprendre de lui quelles seroient leurs aventures. Consultez le Dictionnaire de Moreri, & l'Académie de Bullart. On y parle fort au long de notre Taisnier: si c'est avec l'ordre & avec l'exactitude nécessaires, c'est ce que nous examinerons une autre fois. On n'y trouve rien touchant le crime de (B) plagiaire dont il a été accusé.

* *Valer. Andreas Doffulus, Bist. Belg. p. 570.*

† *Jacobus Philippus Tomasinus, Eleg. vororum illustrium, pag. 161. 162. edit. Patav. 1630.*

‡ *Bullart, Acad. des Sciences, to. 2. pag. 288. 289.*

TAKIDDIN,

accusé.] On prétend qu'il ne se contentoit pas de dérober quelque pensée, mais qu'il s'approprioit des Ouvrages tout entiers que d'autres avoient publiés. Gabriel Naudé lui fait ce reproche, à l'égard d'un livre de Barthelemi Coeles touchant la Physionomie, & à l'égard d'un Ouvrage de Pierre le Pelerin touchant l'aiman. Il le dit même comme il faut avec des brigandages exercez avec une telle audace. Ce n'étoit point agir en flou, en coupeur de bourse dans la République des lettres, mais en voleur de grans chemins; & en Corsaire de Barbarie: le cas étoit prévôtal sur le Parnasse. Voyons de quelle manière Gabriel Naudé exerce justice. Inter (g) recentiores qui artem ejusmodi (de crifum phyfiognomicam) scriptis explicarunt, plerique luptiores semper habent Augustinum Niphum, & Carolum Baldum, eruditissimos Aristotelis commentatores: Bartholomæumque Cochitem Bononiensem cujus integrum librum convasavit, ac in suum opus mathematicum transfudit, Joannes Taisnerus, plagiarius insignis, & imprudenter longe Horatii Corniculæ, cum præterea tractatum etiam de Magnete, à Petro Peregrino Gallo quondam editum, furto vindicavit. Quod equidem velut per transmissum observandum esse duxi, ut suis bene de Republica literaria meritis honos asseratur, & ipse Taisnerus, nam ubi Regali conspectus in auro nuper & ostro, Migret in obscuras furaci mente tabernas.

(g) *Gabriel Naudé, Bibliotheca politica, p. m. 62. 63.*

(b) *Theomastus, de Plagio luptiores semper habent Augustinum Niphum, & Carolum Baldum, eruditissimos Aristotelis commentatores: Bartholomæumque Cochitem Bononiensem cujus integrum librum convasavit, ac in suum opus mathematicum transfudit, Joannes Taisnerus, plagiarius insignis, & imprudenter longe Horatii Corniculæ, cum præterea tractatum etiam de Magnete, à Petro Peregrino Gallo quondam editum, furto vindicavit. Quod equidem velut per transmissum observandum esse duxi, ut suis bene de Republica literaria meritis honos asseratur, & ipse Taisnerus, nam ubi Regali conspectus in auro nuper & ostro, Migret in obscuras furaci mente tabernas.*

(i) *Joannes Benedictus Patricius Venetus, Philosophus, in præfatione libri de Gnomoniarum solarium usu, Ce livre fut imprimé à Turin l'an 1574. in folio. Vossius n'est rien dit de cet Auteur dans son livre de Scientiis Mathematicis. On y verra & des instructions universelles par rapport à ces voleries, & des faits particuliers touchant notre homme. D'ailleurs le livre dont je tire tout ceci est fort rare. (i) Si hos non laudamus d'Osford. On y parle de lui sous le nom de Joh. Baptistilla de Beacdictis, & puis sous celui de Joh. Baptistilla Benedictus.*

Thomastus n'a point ignoré cette accusation publique intentée à Taisnier; il en a fait mention dans (b) sa liste des plagiaires: mais il n'a point su, & Naudé peut-être ne le savoit pas non plus, qu'en l'année 1574, un Mathématicien d'Italie publia des plaintes sanglantes, & une invective atroce contre le même plagiaire. Tout ce qu'il a dit là-dessus mérite d'être transporté sur cette page. On y verra & des instructions universelles par rapport à ces voleries, & des faits particuliers touchant notre homme. D'ailleurs le livre dont je tire tout ceci est fort rare. (i) Si hos non laudamus qui aliquid ab aliis sunt mutuati, quid de manifestis suribus dicemus, qui vel ipsa integra aliorum volumina sibi imprudenter adscribunt, & quasi steriles ac scelerati plagarii, vivitium filiorum (est enim haud dubie legitima proles quicquid secundum ingenium longo studio concepit, & peperit) miserandas insipientium piis parentibus orbitates, & se summa cum jactantia, eorum operum autores mentiuntur, quæ magna cum infamia raperunt, ut fecit impurissimus

(i) *Si hos non laudamus qui aliquid ab aliis sunt mutuati, quid de manifestis suribus dicemus, qui vel ipsa integra aliorum volumina sibi imprudenter adscribunt, & quasi steriles ac scelerati plagarii, vivitium filiorum (est enim haud dubie legitima proles quicquid secundum ingenium longo studio concepit, & peperit) miserandas insipientium piis parentibus orbitates, & se summa cum jactantia, eorum operum autores mentiuntur, quæ magna cum infamia raperunt, ut fecit impurissimus*

C C C C C C C 2

laire, qui fait qu'on aime à se figurer sous des disgrâces insignes les hommes illustres. Cette erreur a pu aussi être fondée sur un faux raisonnement. On a conclu que puis que Domitien s'étoit érigé en persécuteur des honnêtes gens, il n'épargna point Tacite qui étoit un homme d'honneur, & de beaucoup de réputation. Ces conséquences-là sont trop populaires; les Auteurs ne devoient pas les tirer. (A) *Ex Juliano sub Domitiano quidam tradiderunt, magis tamen ut opinor, pro more vulgi, qui magnis viris insignes casus adingere amat, quam quod ejus rei certus auctor sit. Ego legendo non aliud comperio, quam abfuisse cum aliquot annis ab urbe, idque eo ipso tempore quo Julius Agricola fecer ejus mortem obierit coss. Pompejo Collega, & Cor. Prisco, non tam exiit necessitate, ut arbitrator, quam radio temporum & cupiditate otii. Nam quod videm, ut omni ex parte tam anxie diligentia consilet, decennium in exilio egisse scribunt, ac demum exortato Domitiano restitutum, Latine ut loquar, inanis fabula est. Jobserve qu'en-core que cet Historien (b) ait décrit très-fortement la tyrannie de Domitien, il n'a point insinué que la tempête soit venue jusques à lui personnellement. Au contraire il reconoit qu'il a de l'obligation à ce Prince, & (c) il craint qu'on ne le soupçonne de déguiser la vérité par reconnoissance. Un homme qui a été exilé ne parle guere de la sorte.*

(A) *Lippus ibid.*

(b) *In Vita Agricola, cap. 2. 44. 45.*

(c) *Voyez le commencement du 1. livre de son Histoire.*

(d) *Canon herius in Vita Corn. Taciti in limine discursuum politico-rum.*

(e) *Jacob. Philippus Tomasinus, Eleg. pag. 162.*

(f) *Id. ib. p. 161.*

(M) *Qu'il vécut 80. ans.]* Le témoin que je vais citer n'est pas d'un grand poids, (d) *Vixit annos 80. ut legitur in lib. 3. Thef. Histor.* (A) *De dégoûter par la professeur de son livre.]* Consultez Jacques Philippe Tomasinus, vous y trouverez ces paroles, (e) *Uno volumine quacuque Chiromantiam attingerem complexus est. At crescente illo in vastam molem factum est ut studentium animos defatigarit quos sibi proposuerat erudiendos. Si vous voulez savoir le credit que ce personnage s'étoit acquis par ses hableries chiromantiques, lisez ce passage du même Auteur. Divinandi (f) munere ex manuum lineis temperamenti signa, & animi characteres varios colligebat, & spretis geniturarum laboriosis supputationibus, ignaras curiosorum mentes, rerum suarum seiscitantes eventus, vaticiniis circumducebat. Jamque Viri quoque gravissimi fide prædictionibus illius haberi captâ, et typos manuum suarum lineis effigiarum undique demandabant, & ab eisdem ore, ut de privatis rebus statuerent, pendebant.* (B) *Touchant le crime de plagiaire dont il a été*

(B) *Touchant le crime de plagiaire dont il a été*

TAKIDDIN, Auteur Mahometan, dont sans doute nous verrons bientôt la vie dans la Bibliothèque Orientale * de feu Mr. d'Herbelot. Je n'en toucheraï qu'une chose, c'est qu'il disoit † que le Calife Almamon seroit infailliblement puni de Dieu, pour avoir troublé la devotion des Musulmans par l'introduction des études philosophiques. Cette pensée n'a rien de particulier: elle a paru dans tous les pais du monde, & dans tous les siècles, & encore aujourd'hui l'on voit une infinité de gens qui se plaignent de Mr. Descartes, & des autres grans Philosophes modernes, comme de la cause du mepris que tant de personnes témoignent pour la devotion, & pour les mystères des Chrétiens. Cela pourroit donner lieu à un (A) ample commentaire.

TALAUUS,

* Elle a été
paroitre
à Paris la
fin de cette
année
1695.

† Fieri
non posse
quin Deus
certas de
Almamo-
ne penas
sunderet,
quod
scientiis
philoso-
phicis in-
troducitis
Moliam-
medano-
rum pie-
tatem in-
terpella-
verit. See
Philadus in
Commenta-
riis ad
Tograi
poemas,
anon. Pe-
ca. luum
notis in
focimen
H. flor.
Arabum,
p. 166.

mus omnium Joannes Taisnerus Hamonius, Qui opusculum nostrum, demonstrationis proportionum motuum localium contra Aristotelem, & alios philosophos, jamdiu antea a nobis editum, & iterum impressum l'année même salutis 1554. ita integrum sibi dejunxit, ut nihil præter authoris nomen immutaverit, quid enim mutavisset, qui nec percipere poterit, quæ in ea disputatione continerentur? Nomen vane ab omni mathematica facultate alienus, qui merito propter crassissimam ignorantiam verebatur, ne vel aliquæ syllaba sublata, aut addita totius tractationis inficeretur substantia. Creditur (ut opinor) ne jam vita sanctum qui furti nunquam argui posse confidit, & non intellexit suam temeritatem, qui seipsum nullo argumentis qualis esset prædidit; dum vix inflato inanis sese juris doctorem, & simul etiam musici sacelli rectorem asseruit, quasi jura docere sit musici, aut jurisperiti sacellum regere, & dum de magnetis, & moribus, tractatus emisit, usquam in titulis se mathematicum nominavit, sed poetam, eo quod eruditior poeta, aut musici, aut jurisperiti, esse de naturalibus moribus corporum differere. Debebat saltem & in hoc mentiri infans impostor, ut se mathematicum in titulis prædicaret, ut in præfatione ad lectorem ejusdem usurpatis opusculi fecit, dum se matheosæ publicè legisse Ferraræ, & alibi, trecentis, & pluribus auditoribus prædicat, cujus numeri auditorum ne sextam quidem partem quisquam vidit in Italia, in auditorio cujusvis (etiam primi nominis) mathematici: quis inquam hos infames laudaverit in Flavianam legem committentes? ac non potius juxta Constantinum Casaris sententiam, ad Celsum Aphricæ Vicarium rescribentis, bestiis subjiciendos censet?

(A) Donner lieu à un ample commentaire.] On pourroit dire mille choses là-dessus tant pour la question de fait, que pour la question de droit. J'y serai pourtant fort court, car j'ai déjà plus de copie qu'il ne m'en faut pour achever ce volume. A l'égard du fait, je me contente de dire qu'on a toujours soupçonné les Philosophes de n'avoir guère de religion. Les anciens Rhetoriciens après avoir dit qu'entre les propositions probables, les unes étoient fondées sur ce qui arrivoit presque toujours, & les autres sur l'opinion ordinaire, alleguoient d'abord ces deux exemples, les merces aiment leurs enfans: les Philosophes ne croyent point qu'il y ait des Dieux, (a) Probable est id quod ferè fieri solet, aut quod ferè solet fieri, probabile hujusmodi est: SI MATER est, diligit filium: SI AVARUS est, negligit injurandum. In eo autem, quod in opinione positum est, hujusmodi sunt probabilia: Insuper apud inferos penas esse præparatas: Eos, qui philosophia deum operant, non arbitrari deos esse. Apulée remarque que presque tous les anciens Philosophes

avoient été acculez ou de nier qu'il y eût des Dieux, ou de s'attacher à la Magie. (b) Hec ferè communi quodam errore imperitorum philosophis objectantur: ut partim eorum, qui corporum causas veras & simplices rimantur, irreligiosos putent, eoque tant Deos abinere; ut Anaxagoram, & Leucippum, & Democritum, & Epicurum, ceterosque rerum naturæ patronos: partim autem, qui providentiam mundi curiosius vestigant, & impensius Deos celebrant, eos verò vulgò Magos nomenclat: quasi sacere etiam sciunt, quæ sciunt fieri: ut olim fuerit Epmenides, & Orpheus, & Pythagoras, & Orpheus. Notre Takiddin n'eût pas livré à la justice divine le grand Almamon, ce fauteur des sciences, et introducteur des études philosophiques, s'il n'eût remarqué les mauvais effets de ces études. Ils avoient jeté des doutes dans les esprits; ils avoient ouvert les yeux à bien des gens sur les fustices de la secte Mahometane, & dès là le culte, la piété, la devotion avoient souffert un prodigieux affoiblissement. Il se trouvoit des Docteurs (c) qui soutiennent que les Philosophes Arabes ne fuivoient que le Mahometisme qu'en apparence, & qu'ils se motuoient en effet de l'Alcoran, à cause qu'ils y rencontroient des choses contraires à la raison. Vous ne sauriez ôter de l'esprit d'une infinité de gens que Descartes & Gassendi croyoient aussi peu de la réalité, que les fables de la Grèce. Vous auriez la même peine à persuader le monde que les sectateurs de ces deux grans Philosophes sont bons Catholiques, & que s'ils avoient la permission d'enseigner publiquement leurs principes, ils ne feroient pas bien-tôt tous les fondemens de la Religion Romaine. Les Protestans n'ont pas une meilleure opinion des dogmes de Mr. Descartes. Generalement parlant ou soupçonne les Cartesiens d'irreligion, & que leur Philosophie est très-dangereuse dans le Christianisme: de sorte que selon le sentiment d'une infinité de personnes, les mêmes gens qui ont dissipé dans notre siècle les tenebres que les Scholastiques avoient repandues par toute l'Europe, ont multipliés les Esprits forts, & ouvert la porte à l'Atheisme, ou au Pyrrhonisme, ou à la mecrance des plus grans mystères de l'Evangile. Mais ce n'est pas seulement aux études de la Philosophie que l'on impute l'irreligion, c'est aussi à celle des belles lettres; car on pretend que l'Atheisme n'a commencé à se faire voir en France que sous le regne de François I. & qu'il commença de paroître en Italie lors que les Humanitez y fleuroient. Moins (d) nous avons de lumieres étrangères, dit un Auteur Catholique, plus nous montrons de soumission pour la Foy; & les siècles les plus scavans, dit Baronius, ont été souvent les plus infideles. Les Allemands nous parut sous le regne d'Almanfor,

(b) Apuleius in Apologia, p. m. 291.

(c) Tostatus. m. c. 23. Ex. quæst. 20. reterit quod Philosophi inter Sacra non recipiant propter hoc Alcoranum.

Idem probat Calix. quoniam in effect. de l'Alcoran, à cause qu'ils y rencontroient des choses contraires à la raison. Vous ne sauriez ôter de l'esprit d'une infinité de gens que Descartes & Gassendi croyoient aussi peu de la réalité, que les fables de la Grèce. Vous auriez la même peine à persuader le monde que les sectateurs de ces deux grans Philosophes sont bons Catholiques, & que s'ils avoient la permission d'enseigner publiquement leurs principes, ils ne feroient pas bien-tôt tous les fondemens de la Religion Romaine. Les Protestans n'ont pas une meilleure opinion des dogmes de Mr. Descartes. Generalement parlant ou soupçonne les Cartesiens d'irreligion, & que leur Philosophie est très-dangereuse dans le Christianisme: de sorte que selon le sentiment d'une infinité de personnes, les mêmes gens qui ont dissipé dans notre siècle les tenebres que les Scholastiques avoient repandues par toute l'Europe, ont multipliés les Esprits forts, & ouvert la porte à l'Atheisme, ou au Pyrrhonisme, ou à la mecrance des plus grans mystères de l'Evangile. Mais ce n'est pas seulement aux études de la Philosophie que l'on impute l'irreligion, c'est aussi à celle des belles lettres; car on pretend que l'Atheisme n'a commencé à se faire voir en France que sous le regne de François I. & qu'il commença de paroître en Italie lors que les Humanitez y fleuroient. Moins (d) nous avons de lumieres étrangères, dit un Auteur Catholique, plus nous montrons de soumission pour la Foy; & les siècles les plus scavans, dit Baronius, ont été souvent les plus infideles. Les Allemands nous parut sous le regne d'Almanfor,

Annnotata ad Religionem Medici, lib. 1. sect. 22. p. m. 146. in hæc verba, Cum Philosophia pugnanti-bus.

(d) Clavigny de Sainte Honorine, Discernement & usage des livres suspects, p. 82. Notez que je n'allègue point comme un fait certain ce que Baronius dit, Les siècles les plus scavans, ont été souvent les plus infideles. Les Allemands nous parut sous le regne d'Almanfor, qui

(a) Cicero de inventione lib. 1. fol. m. 29.

TALAU S, Roi d'Argos, petit-fils* de Lynceé l'un des 50. gendres de Danaus, & fils d'Abas, ou de Bias, perdit la couronne & la vie par les machinations d'Amphiaraus. Son fils Adrafte fut obligé de s'enfuir à Sicyone, ou selon quelques-uns il épousa la fille du Roi Polybe, & lui succéda. D'autres veulent qu'il lui ait succédé, à cause que sa mere étoit fille unique de Polybe. Voyez l'article d'Adrafte. Il y en a qui disent que celui qu'Amphiaraus détrôna & fit mourir, étoit Pronax fils de Talau S. Voyez le Scholiaste de Pindare sur la 9. Ode des Nemées, où il nous apprend sur quoi pouvoient être fondées les prétentions d'Amphiaraus; c'est que Melampus ayant guéri les filles de Prætus Roi d'Argos, qui étoient devenues infensées, eut pour recompense la moitié du Royaume d'Argos, laquelle il partagea avec son frere Bias. Or Melampus laissa un fils nommé Antiphates, qui fut pere d'Oicle, & grand-pere d'Amphiaraus.

TAMIRAS fut mandé de la Cilicie dans l'île de Cypre, pour enseigner la science des haruspices. Le Temple de Venus qui étoit à Paphos fut consacré par Cinyras, & l'on disoit que cette Deesse conçue & née dans la mer, avoit abordé en ce lieu-là; mais on eut recours à cet homme de Cilicie pour l'établissement dont j'ai parlé. On avoit réglé les choses de telle sorte, que les descendants de Cinyras & ceux de Tamiras devoient presider aux ceremonies; mais afin que la famille royale eût quelque prééminence, celle de Tamiras (A) lui ceda bien-tôt sa part; ainsi on ne consulta plus que le Prêtre de la famille de Cinyras †.

TANAQUIL, femme de Tarquinius Priscus Roi de Rome, étoit née à Tarquinus dans la Toscane. Elle y fut mariée avec Lucumon, fils d'un homme qui s'y étoit réfugié quand on le chassa de Corinthe sa patrie. Lucumon heritier de tous les biens de son pere se trouva fort riche, & comme d'ailleurs la famille de Tanaquil étoit des plus nobles de la ville, il espéra de s'avancer aux dignitez; mais étant fils d'un étranger il rencontra de grands obstacles ‡. Tanaquil fut in-

* Schol. Pindari in Od. 8. Pylh. & 9. Nem.

† Ex Tercito Hist. l. 2. c. 3.

‡ Tiré de Tito Live lib. 1. pag. m. 23.

(b) Jurien, apud Saurin. Examen de la Théolog. pag. 98. Voyez les réflexions que Mr. Saurin fait sur cela, ibid.

* Voyez Plutarque de Iside & Osiride pag. 378.

(c) Saint Cyran cite ce passage de St. Grégoire de Neocesæe in panegy. dans son Ouvrage contre la Somme Théologique du P. Garasse. 10. 2. p. 33. & 70.

(d) Joann. Spencerus, de Legisibus Hebraeorum lib. 2. cap. 3. sect. 1. sub fin. p. 225. edit. Hag. 1686. Il se sert de ce passage pour prouver que les lois de Moïse étoient des lois civiles, & non des lois divines.

(e) Meursius, in Cypro, pag. 50.

C C C C C C C 3

qui fut le plus sçavant Monarque de son siècle; & je ne trouve pas d'athées chez nous avant le regne de François premier, ni en Italie, qu'après la dernière prise de Constantinople, qu'Argyropile, Theodore de Gaze, George de Trebizonde, avec les plus célèbres hommes de la Grèce, se retirèrent après des Ducs de Florence. Ce qu'il y a de certain c'est que la plupart des beaux Esprits, & des savans Humanistes qui brillèrent en Italie, lors que les belles lettres commencent à renaitre, après la prise de Constantinople, n'avoient guere de religion. Mais d'autre côté la restauration des langues savantes, & de la belle littérature, a préparé le chemin aux Reformateurs, comme l'avoient bien prévu les Moines & leurs partisans, qui ne cessent de declamer & contre Reuchlin, & contre Erasme, & contre les autres fleaux de la barbarie. Ainsi pendant que les Catholiques Romains ont sujet de deplorer les suites qu'ont eues les études des belles lettres, les Protestans (a) ont sujet d'en louer Dieu, & de l'en glorifier. Ils n'ont pas sujet d'en user ainsi à l'égard de la nouvelle Philosophie, qui renverse si démonstrativement la transubstantiation & toutes ses suites; car on abuse des mêmes armes pour attaquer les dogmes les plus essentiels. En un mot le sort de l'homme est dans une si mauvaise situation, que les lumieres qui le delivrent d'un mal le précipitent dans un autre. Chassez l'ignorance & la barbarie, vous faites tomber les superstitions, & la sote credulité du peuple si fructueuse à ses conducteurs, qui abusent après cela de leur gain pour se plonger dans l'oisiveté, & dans la debaucherie; mais en éclairant les hommes sur ces desordres, vous leur inspirez l'envie d'examiner tout, ils épluchent, & ils subissent tant, qu'ils ne trouvent rien qui contente leur miserable raison. Quoi qu'il en soit, j'ai ouï dire à des personnes bien sages, qu'il n'y a point de prudence dans l'af-

fection qui regne un peu trop de rendre suspects d'impieté les Philosophes; car quel scandale ne seroit-ce point pour les ignorans, s'ils prenoient la peine d'y faire beaucoup d'attention, que de voir que selon la pretention de quantité de Docteurs, la foi ne se trouve guere parmi les grans Philosophes, que la devotion est principalement le partage du menu peuple, & (b) que ceux qui ont le plus examiné les caractères de divinité de l'Ecriture Sainte, sont ordinairement les moins pieux & les moins devoirs? Il seroit beaucoup plus édifiant d'enseigner avec Plutarque, * que la Philosophie est le remede de l'impieté & de la superstition, & avec Origene, que sans la Philosophie personne ne sauroit être véritablement pieux, *Omnino nec pius erga communem omnium Dominum esse absque Philosophia quemquam censet* (c). Le mélange de bien & de mal qui se rencontre dans toutes les choses humaines, se voit ici d'une façon distinguée. Les Philosophes Arabes reconurent par leur Philosophie que l'Alcoran ne valoit rien; mais plusieurs Juifs au contraire ont abandonné leur religion pour embrasser la Philosophie payenne, qui leur monroit, disoient-ils, que Moïse leur avoit prescrie des loix superflues. *Multis (d) à Judæorum gente adeo persuasa est olim hæc opinio, quod, sub initia regni Saracenicæ ad Philosophiam Ethnicam defectionem fecerint, quod iis leges hæc pauca inutilis & supervacaneæ viderentur.* Ainsi le même principe qui sert quelquefois contre le mensonge, rend quelquefois de mauvais offices à la verité.

(A) Celle de Tamiras lui ceda bien-tôt sa part.] Helychius fait néanmoins mention de certains Prêtres de l'île de Cypre qui s'appelloient *ταμιράδων*, Tamirade. Cette orthographe des manuscrits d'Helychius a donné à Meursius un juste sujet (e) de remarquer qu'il faut écrire dans Tacite Tamiras, au lieu de *Thamyras*.

(a) Voyez les réflexions de Mr. Jurien, Apolog. pour les Reformateurs. pag. 66. & suiv. du 1. vol. in 4. par ce que Monfr. Maimbourg, Hist. du Calvin. pag. 4. avoit dit, que la voye qui fut prise par François I. pour faire re-fleurir dans son Royaume la gloire des lettres, fut par un malheur qu'il ne prévint pas, ce qui donna l'entrée dans son Royaume à l'herésie.

* Cum
divitiz
jam anti-
mos face-
rent, au-
xit ducta
in mari-
monium
Tanaquil,
summo
loco nata.
& quæ
haud faci-
le iis, in
quibus na-
ta erat,
humiliora
sineret ca-
quæ in-
nospitit.
Spernen-
tibus
Etruscis
Lucumo-
nem exule
advena
ortum,
ferre in-
dignita-
tem non
potuit,
oblitaque
ingenite
eius pa-
triam ca-
ritatis,
du modo
virum ho-
noratum
videret,
consilium
migrandi
ad Tarqui-
nis cepit.
Livius id.

(A) Ce fut Tanaquil qui expliqua ce presage.]
Comme ils furent arrivés au Janicule, un aigle
descendit doucement sur leur chariot, & enleva
le chapeau de Lucumon, & après avoir volé
quelque tems au dessus d'eux avec de grans cris, il
renvoya le chapeau fort proprement au même lieu.
Tanaquil assise auprès de son mari l'embrassa, &
Passura d'une très-grande fortune, en luy expli-
quant les circonstances de ce presage. Ils entre-
rent donc dans Rome pleins de hautes esperances.
(a) Ad Janiculum sorte venium erat: ibi ei carpen-
to sedenti cum uxore, aquila suspensis demissa leni-
ter alis pileum aufert: superque carpentum cum
magno clangore volitans, rursus velut nimisteris
divinitus missa, capiti apte repont: inde sublimis
abiit. Accepisse id augurium leta dicitur Tanaquil;
perita, ut vulgo Etrusci, caelestium prodigiorum
iudicet. Excelsa & alia sperare complexa virum
jubet: cum altum ea regione caeli & ejus Dei mun-
dum venisse: circa summum culmen hominis auspi-
cium fecisse: levasse humano superpositum capiti
1. cap. 34.
decus, ut divinitus eadem redderet. Has spes cogi-
tationesque secum portantes, urbem ingressi sunt.
Voyez aussi
Dionys.
d'Halicar-
nasse lib. 2.
cap. 70. la
cause y est
mixte cir-
cônstante
que dans
Tite Live.

† Ex eod.
lib.

(a) Titi
Livius lib.
1. cap. 34.
p. m. 25.
Voyez aussi
Dionys.
d'Halicar-
nasse lib. 2.
cap. 70. la
cause y est
mixte cir-
cônstante
que dans
Tite Live.

(b) Tiré de
Tite Live
lib.

(c) Ville
d'Italie,
que Tar-
quinus
Priscus af-
fega, sub-
jugua, ste-
citez &
étrus.
Dionys.
Halicarn.
lib. 3. cap.
73.

dignée du mepris que l'on avoit pour son mari, & ne pouvant se résoudre à per-
dre l'éclat où elle étoit née, elle ne songea qu'à sortir de Tarquinie, pour aller
chercher ailleurs les occasions de s'élever *. Ainsi elle représenta à son époux
qu'il falloit aller s'établir à Rome, où de quelque pais qu'on fût les personnes de
mérite pouvoient espérer les plus hautes charges. Lucumon suivit ce conseil,
& eut un presage de sa grande fortune avant que d'entrer dans Rome. Ce fut
Tanaquil qui expliqua ce (A) presage, car elle s'y entendoit extrêmement. Il
se fit nommer Tarquinus. Il gagna l'estime & l'amitié des Romains; & il s'insinua
de telle sorte dans les bonnes grâces du Roi, que les charges qu'il en obtint
lui donnerent lieu d'aspirer à la couronne, & de réussir dans cette ambition. Il
fut tué dans son palais l'an 38. de son regne. Tanaquil ne se deconcerta point
par ce rude coup: elle se conduisit si habilement, qu'elle fit tomber la couronne
sur la tête de Servius Tullius son gendre, dont elle avoit auguré (B) la bon-
ne fortune depuis long tems †. Sa memoire fut venerée dans Rome pendant
plusieurs siècles; on y conservoit les (C) ouvrages de ses mains, & on attri-
buoit

de si bas lieu, devoit être plus mystérieuse. Ils
supposèrent donc qu'Octavia veuve du Prince de
Corniculie, servit quelque tems chez Tanaquil
avant que d'être afranchie, & que pendant la
servitude elle aperçut à la cheminée la figure d'un
membre viril. Elle en avertit le Roi & la Reine.
Le Roi temoin oculaire de ce prodige en fut
étonné: la Reine qui (d) se connoissoit en pres-
sages autant que le plus habile Augure qui fût dans
route l'Étrurie, dit à son mari que selon l'arrêt
des destinées, il devoit naître au palais royal une
personne d'un mérite plus qu'humain, qui auroit
pour pere la figure qui paroïsoit à la cheminée,
& pour mere la femme qui auroit à faire à cette
figure. Tarquin apprenant de quelques experts
en telles matieres, que Tanaquil expliçoit très-
bien ce prodige, résolut de faire coucher avec ce
membre la femme qui l'avoit vu la premiere:
on l'habilla donc comme une épousee, & on la
mena dans la chambre où étoit cette figure. On
ly laissa seule; elle y fut conuë par quelque Genie,
soit que ce fût Vulcain, soit que ce fût le Dieu
domestique. Depuis ce tems-là cette figure ne
parut plus. Octavia devint grosse, & accoucha au
tems ordinaire (e). On a débité à-peu-pres la
même chose touchant la mère de Romulus (f).
S'il n'y avoit eu des Annalistes à Rome long tems
avant qu'on y enseignât la Rhetorique, je croi-
rois que l'on auroit converti en relations histori-
ques les declamations que les Sophistes faisoient
faire à leurs Écoliers; car il est assez probable
qu'on permettoit aux jeunes Rhetoriciens de
féindre tout ce qu'ils vouloient dans un essai de
Panegyrique. On cherchoit à voir dans ces fic-
tions s'ils avoient l'esprit inventif, & s'ils sa-
voient bien tourner, & bien manier un lieu com-
mun. On ne les blâmoit donc pas s'ils supposoient
une origine divine, miraculeuse, & tout-à-fait sur-
prenante. Cela eût produit de très-grans abus,
si les plus jolies pieces de ces jeunes hommes
eussent été conservées dans les Archives, & si au
bout de quelques siècles on les eût prises pour des
relations. Que fait-on si la plupart des ancien-
nes fables ne doivent pas leur origine à quelque
coutume de faire louer les anciens Heros le jour
de leur fête, & de conserver les pieces qui avoient
paru les meilleures. Voyez ce qui sera dit touchant
les Martyrologes dans l'article Valerius.

(C) On y conservoit les Ouvrages de ses mains.]
Varron contemporain de Cicéron assure, qu'il
avoit vu au temple de Sangus la quenouille &
le fusil de Tanaquil, chargés de la laine qu'elle
avoit

(d) Tiré de
Tanaquil
d'Halicar-
nasse lib. 4.
cap. 25.
p. m. 25.
Voyez aussi
Dionys.
Halicarn.
lib. 3. cap.
73.

(e) Voyez
Plutarque
in vita
Romuli,
p. 18.

(f) Tiré
de Dionys.
d'Halicar-
nasse lib. 4.
cap.

buoit de grandes vertus (D) à sa ceinture. St. Jérôme * observe que Tarquin * Notior étoit moins connu que son épouse. La vertu insigne de cette Reine, ajoute-t-il, est trop avant imprimée dans la memoire de tous les siècles, pour en être jamais effacée. Il semble pourtant qu'on puisse inférer de quelques passages des anciens

Auteurs, nomina jam abscondit antiquitas, hanc rara inter feminas virtus, altius seculorum omnium memoria, quàm ut excedere possit, infixit. Hieronymus. *advers. Joannian.*

avoit filée, & que l'on gardoit au temple de la Fortune une robe royale qu'elle avoit faite, & que Servius Tullius avoit portée. Plin qui le rapporte ajoute que c'étoit à cause de cela que les filles qui se marioient, étoient suivies d'une personne qui portoit une quenouille accommodée, & un fuseau garni de fil. Il dit aussi que cette Reine fut la première qui fit de ces tuniques tissues, que l'on donnoit aux jeunes garçons quand ils prenoient la robe virile, & aux filles qui se marioient. Mr. Moreri a fait ici une lourde faute, il a pris les titres de Plin pour de nouveaux soldats, au lieu de les prendre pour les garçons qui venoient de se défaire de la robe d'enfance, de la *prætexta*.

triguanque que Tanaquil. On vouloit honorer par ces monumens la memoire d'une femme qui n'étoit guere sortie de sa maison, & qui s'étoit occupée de sa quenouille: étoit-ce le caractère de Tanaquil? Je repons qu'à la vérité ce fut une habile Reine, une femme d'affaires, une femme d'Etat, & qui temoigna beaucoup de prudence, & beaucoup de fermeté dans les occasions: mais cela n'empêche point qu'elle n'ait pu s'attacher à sa quenouille & à son aiguille, comme à des occupations ordinaires.

(D) De grandes vertus à sa ceinture. Si j'avois dit qu'on la regardoit comme une source de miracles, je me ferois mal exprimé; car les Romains n'avoient pas recours à cette ceinture comme à une cause morale, mais comme à une cause physique. Ils supposoient que Tanaquil avoit trouvé d'excellens remèdes contre les maladies, & qu'elle les avoient enfermez dans sa ceinture. C'est pourquoi ceux qui alloient en ôter quelques racures, se persuadoient qu'elles leur apportoient la guérison, non pas à cause que l'ame de cette Reine recompenseroit leur foi, mais à cause qu'ils enleveroient quelques particules des remèdes qu'elle y avoit mis. Ainsi l'on ne peut pas faire des comparaisons exactes, entre ceux qui recourent à la statue de Tanaquil pour en froter la ceinture, & ceux qui tâchent d'avoir une piece de l'étole de St. Hubert, ou qui font toucher leurs chapelets à quelque relique. De part & d'autre il y a beaucoup de crédulité. Je laisse aux gens de loisir à examiner si l'ancienne Rome égale en cela la nouvelle, & pour les aider un peu dans cette recherche, je rapporte les paroles de mon témoin.

(f) Sextus Pompeius Festus, de verborum significacione, prædica. *cap. 4.* *Caja Cecilia uxor Tarquinii Prisci invenisse existimatur, & immixtisse zona sua qua præcincta statua ejus est in ade Sancti qui Deus Dius Fidius vocatur, ex qua zona periclitantes vamenta stant: ea vocari ait prædica quod mala prohibeant.* Ce que Plin rapporte de la côte de Pelops est tout autrement miraculeux; on la monroit comme un remede, (g) Elide solebat ostendi Pelopis colla quam eburneam affirmabant. Voilà une relique à miracles parmi les Payens; car Plin venoit de dire qu'il y a des gens dont certains membres (h) ont la vertu de guerir les maladies. Il faut donc qu'il pretende que cette partie de Pelops avoit cette faculté. On ne peut donc condamner Charles Etienne, que de n'avoir pas donné une marque de distinction entre ce qu'il inferoit des termes de Plin, & ce que Plin rapporte. Il ne faut jamais négliger cela: ceux qui le négligent sont cause que plusieurs Auteurs citent comme les paroles d'un ancien, ce qui n'est que la paraphrase & les conséquences d'un moderne. Voici les paroles de Charles Etienne: (i) Ad quem quidem hinc etiam Pelopis mortem varia morborum sanabantur genera, & multiplicia edebantur miracula. Plin. libro decimo nono, capite tertio.

Mrs. Lloyd & Hofman ne recitent quoi que ce soit dans ce passage, non pas même la fautive citation. Un Auteur François qui vivoit au XVI. siècle debite

(f) Sextus Pompeius Festus, de verborum significacione, prædica. *cap. 4.*

(g) Plinius lib. 25. *cap. 4.*

(h) Quondam partes medicæ sunt, sicuti diximus de Pyrrhi regis pollice.

(i) In Dictionario, voce Pelops.

(k) Plin dit colla, & non pas numerus. Mais il est le seul qui parle de la côte de Pelops sous les autres

parlent de l'épau: l'usage de Pelops insignis eburno. Virgil. Georg. lib. 3. v. 7.

(a) Plin. lib. 8. cap. 48. p. 10. 218. 229.

(b) Festus remarque que Tanaquil prit à Rome le nom de Caia Cecilia. Son mari pour s'accommoder à l'usage des Romains, se fit appeler Lucius Tarquinus, comme le remarque Denys d'Halicarnasse lib. 3. cap. 71.

(c) Verius Plutarchus in quest. Rom. pag. 271. uxorem aut fuisse (Caiam Ceciliam) unius de Tarquinii liberis: eidemque in templo Sancti statuam præfisse temporibus postquam cum sandaliis & fuso, qua domi acta vira indubitate argumento essent. Il est plus raisonnable de croire que cette Caia Cecilia, dont la statue d'airain, les sandales & le fuseau se voyoient au temple de Sancus, étoit la femme du premier Tarquin, que de croire qu'elle étoit la femme d'un fils de Tarquin. Je fais bien que Denys d'Halicarnasse suppose (d) que le premier des Tarquins eut un fils qui fut marié, & qui fut le pere des deux gendres de Servius Tullius; mais ni lui, ni aucun Historien ne font mention du merite de la femme qui étoit épouse de fils de Tarquin. Il faudroit pourtant qu'elle eût été fort illustre, si les Romains lui avoient fait les honneurs que nous trouvons dans Plutarche. Auroit-elle été la femme de l'un des fils du dernier Tarquin? Mais les Romains étoient-ils capables d'honorer d'une maniere si distinguée la bru d'un tyran, qu'ils avoient chassé avec toute sa famille, & dont la memoire leur fut toujours execrable? Auroit-elle été la première femme de Tarquin le superbe? Je fais bien que c'étoit (e) une honnête femme, mais son merite n'est point comparable à celui de Tanaquil? Elle ne regna jamais, elle mourut jeune, & ainsi elle n'eut point les occasions de faire paroître ce qu'elle valoit, comme Tanaquil qui vécut long tems sur le trône. Disons donc que les monumens que l'on voyoit au temple de Sancus appartenoient à cette Reine, & non à l'épouse d'un fils de Tarquin: disons hardiment que Festus & Plin, ou plutôt Verrus & Varron ont mieux rencontré que Plutarche: mettons ceci entre les meprises de ce dernier qui sont en grand nombre. On m'objectera peut-être que ces sandales & ce fuseau ne conviennent pas à une Reine aussi in-

(d) Har. duimus in Plinium, ibid.

(e) Lib. 4. cap. 4.

(f) Idem Dionys. Halicarn. lib. 6. 33. p. 213. edit. Lat. 178. 1615.

Auteurs, qu'on la regardoit comme une femme qui avoit été trop (E) impetueuse. Il n'est pas vrai qu'elle fut en vie lors que Tarquin le Superbe fit mourir son frere, ni qu'elle (F) ait été la mere de ce Tarquin. L'Historien qui a fait voir

debite une chose qu'il n'eût pu prouver. Les Tarquins, dit-il, (a) avoient fait eriger une statue au milieu de leur logis qui avoit des fouliers de chambre seulement, une quenouille & son fuseau, afin que ceux qui suivroient leur famille imitassent leur assidue assiduité en mesangeans sans partir de la maison. Voilà l'état où l'on a réduit ce que j'ai cité de Plin touchant la statue de Tanaquil. Chacun se mêle de changer quelque circonstance dans ce qu'il cite; par ce moyen les faits se gâtent, & se pervertissent bien-tôt entre les mains de ceux qui les citent.

(E) Qui avoit été trop impetueuse. Voilà ce que bien des gens concluent de ces paroles de Juvenal, (b) Consultis iuterica lento de funere matris, Ante tamen de te TANAQUIL tua, & de ces paroles d'Aufone, (c) Tanaquil tua nesciat istud. Tu contenne alos. Il semble que cela signifie qu'on donnoit le nom de Tanaquil aux femmes qui faisoient trop les maîtres. C'est le sentiment de Scaliger, (d) Uxorera sanctissimam Paulini, cujus invenit Ambrosius Epist. xxxvii. vocat Tanaquilem Aufonius, videns scilicet: quia ei erat addictus Paulinus. Et, ut ex eodem loco Ambrosii cognoscimus, videtur secutus uxoris consilium Paulinus in secessu Nolano. Quare vocat eam feminam Tanaquilem poeta ioster: quia illi temporibus ita solebant uxores vocare, qui imperabant maritis. Il confirme cela par un passage de Sido-rius Apollinarius, où l'on voit que la femme de Chilperic qui pouvoit beaucoup sur son mari est nommée Tanaquil. Elle est comparée aussi à Agrippine. (e) Quod principaliter medetur assiduis, temperat L'nomnonem nostrum Tanaquil suis, & ante mariti virgosa susurrorum secre complotis, oportunitate salis sermonis erudat, cujus studio factum scire vos par est, nihil interim queis fratrum communium apud autinum communis patroni juniorum Cybratarum veneno nocuisse, neque quicquam (Deo propitiate) nocitura; si modo, quandiu praesens potestas Lugdunensem Germaniam regit, nostrum suumque Germanicum praesens Agrippina moderetur. Voilà un Prince sous la direction de sa femme: mais comme cette direction tournoit au bien des sujets, elle fait honneur à Tanaquil. On en doit conclure que si le premier Tarquin étoit gouverné par son épouse, ce n'étoit pas un malheur. Un autre Commentateur d'Aufone observe que Paulin (f) ne trouva pas bon qu'on eût comparé sa femme à une Reine ambitieuse & Magicienne, il eût mieux aimé qu'on l'eût comparée à Lucrece *

(F) Il n'est pas vrai qu'elle fut en vie lors que. . . ni qu'elle ait été la mere. Les deux filles de Servius Tullius & de Tarquinie, fille de Tarquinus Priscus & de Tanaquil, furent mariées à Lucius Tarquinus & à Aruns Tarquinus. C'étoient deux freres qui ne se ressembloient en rien, non plus que leurs deux épouses: l'un étoit un honnête homme; l'autre un scelerat: l'une des Tullies étoit une honnête femme; l'autre ne valoit rien. Celle-ci avoit été mariée à l'honnête homme; l'autre au scelerat. La mechante Tullie proposa au mechant Tarquin de se marier ensemble; elle lui promit de se desfaire de son mari, & lui fit

promettre de faire mourir sa femme, & avant que de se quitter ils se plongerent (g) dans l'inceste. Aruns Tarquinus fut empoisonné bien-tôt après par sa femme; & Tullie l'aînée par son mari; en suite de quoi les auteurs de ce parricide ne tarderent guere à se marier ensemble, bien moins sans l'opposition du Roi que de son consentement, mais non prohibente Servio quam approbante (h). Fabius Pictor debita dans son Histoire Romaine, que Tanaquil enterra Aruns Tarquinus. Il en est fort censuré par (i) Denys d'Halicanasse, qui lui montre que Tanaquil auroit eu alors 125. ans. En voici la preuve. Tarquinus Priscus (k) avoit pour le moins 25. ans, lorsqu'il alla s'établir à Rome. Il est très-probable que sa femme en avoit 20. Or ils ariverent à Rome la 1. année du regne d'Ancus Marius, seulement quelques Historiens, ou la 8. selon quelques autres. Prenons ce dernier party; car s'ils n'y ariverent pas plus tôt, ils n'y ariverent pas plus tard, puis que les Historiens s'accordent à dire qu'Ancus Marius la 9. année de son regne, envoya Tarquinus contre les Latins en qualité de General de la Cavalerie. Puis donc que ce Prince regna 24. ans, il s'ensuit que lors qu'il mourut Tarquin étoit parvenu à la 42. année plus ou moins, & Tanaquil à l'année 37. de son âge. Si vous joignez à cela les 38. ans du regne de ce Tarquin, vous trouverez qu'il mourut à l'âge de 80. ans, & qu'il laissa Tanaquil âgée de 75. Or Aruns mourut la 40. année (l) du regne de Servius Tullius successeur de ce Tarquin. Si donc Tanaquil eût été ar en vie, elle auroit eu 115. (m) Il n'y a rien de plus juste que ce calcul de Denys d'Halicanasse, ni rien de plus legitime que la liberté qu'il se donne de censurer la negligence de Fabius Pictor. (n) Οὐτως ἀλίγον ἐστὶν ἂν τὰς ἰσθμιαῖας αὐτῆς τὸ ἄλλ' ἢ ἔβλεπαν ἃ ἀλλοθίας ἐλλείπειν. Adeo parum laboris hic scriptor impendit perquirenda veritatis historica. Il convainc d'une semblable negligence le même Pictor, & plusieurs autres Historiens, qui ont assuré que deux Tarquins, gendres de Servius Tullius, étoient fils du Roi Tarquin. C'étoit écrire les choses sans prendre garde aux absurditez qui en resuitoient. (o) Παύσιος γὰρ ἀπειροσκόπιος καὶ παθόμενος οὐ Τυλλία ἀξιοῦν αὐτῶν ταύτων ἐξενήνεγκεν ἢ ἰσθμιαῖας ἀρτίως ἐξήνεγκεν αὐτῶν ἀδελφῶν τε τελευτήσαντες ἐστότων. Omnino enim inconsiderate ac negligenter historiam hanc prodiderunt scriptores Latini non excussis absurdis & impossibilibus quibus fides ipsorum elevetur. Voyons les preuves. Puis que anno regis Tanaquil, quand elle perdit son mari, étoit âgée de 75. ans, le plus jeune de ses fils auroit eu alors 25. années; car les freres cessent d'enfanter après leur année cinquanteîme. L'autre fils auroit eu 27. ans. Ennéant-ils été assez simples pour souffrir que Tanaquil les privât de la couronne, en faveur de Servius Tullius? Eût-elle été assez folle & assez dénaturée pour le en exclure? L'Auteur presente fortement toutes ces absurditez. Il ajoûte que si Tarquin le Superbe avoit eu 27. ans, lors que Tarquinus Priscus fut tué, il en auroit eu plus de 70. quand il detronna son beau-pere, & plus de 95. quand on le chassa de Rome; & en-

(a) Eranc. Tuller. Tourangeois, d.in. son Philosoph. tome. p. 120. édit. de Paris 1773.

(b) Juvenal. nat. Sat. 6 v. 563.

(c) Aufon. epist. 23. v. 31.

(d) Scalig. in Aufon. epist. 23. p. m. 678.

(e) Sidon. Apollinar. epist. 7. lib. 5.

(f) Moleste tulle videtur Paulinus in epistola ad Ausonium prima & Lucretiae illi pudicissimae matrone comparari melius quam isti Tanaquil ambiciosa meliori, & sive. Virgilius in Aufoniam. epist. 23. p. 678.

* Nec Tanaquil mihi, sed Lucretia conjux, sic illi, en un autre endroit.

(g) Αἰσθημα. nos. d'aj. 102. v. 13. (h) Tullius. aut. 1. d. 10. v. 12. (i) Denys. d'Halicanasse. lib. 2. p. 134. (k) Tarquinus Priscus. (l) Denys. d'Halicanasse. lib. 1. p. 129. (m) Denys. d'Halicanasse. lib. 1. p. 129. (n) Denys. d'Halicanasse. lib. 1. p. 129. (o) Denys. d'Halicanasse. lib. 1. p. 129.

voir que cela est faux, a mieux réussi à refuter (G) ses predecesseurs, qu'à évi- ter de se meprendre.

TAN. 1. volume.

environ 110. lors qu'il cessa de faire la guerre en personne au peuple Romain. Cependant on le represente comme à la fleur de son âge quand il usurpa le trône. Il commandoit au siege d'Ardee quand les Romains le detronerent. Il tacha pendant 14. ans à se retablir, se trouvant à des (a) batailles, & faisant toutes les fonctions d'un General. Quelques Historiens ayant vu ces absurditez, ont supposé qu'il n'étoit point fils de Tanaquil, mais d'une certaine Geganie seconde femme de Tarquinius Priscus. Mais outre qu'ils alleguent cela sans preuve, n'y ayant point de monumens qui fassent mention de Geganie, ils s'embarassent dans plusieurs difficultez: ils doivent pretendre que Tarquinius Priscus âgé d'environ 80. ans, & ayant deux filles mariées, se remaria neanmoins, & fit des enfans. Ces dernières objections de Denys d'Halicarnasse ne sont pas trop fortes; car on pourroit lui répondre que Geganie fut épousée avant que Tarquin fût si âgé, & qu'elle ne seroit point la seule femme qui eût accouché étant mariée à un homme d'environ 80. ans; & qu'un Roi qui n'a que des filles souhaitte, quelque âgé qu'il soit, pourveu qu'il se sente de la vigueur, d'essayer s'il pourra avoir des fils. L'Historien oublie l'une des plus fortes difficultez qu'il eût pu mettre en avant; il ne dit pas que la tradition generale porte, que Tanaquil menagea si bien l'intrigue après la mort de Tarquin, qu'elle éleva sur le trône Servius Tullius. Cela renvoye Geganie au pais des fables, & des étres de raison. Comment ne s'étonneroit-on pas après tout cela, de voir que Denys d'Halicarnasse (b) n'ait trouvé qu'un seul (c) Auteur, qui ait dit que les deux gendres de Tullius n'étoient point fils du premier Tarquin, mais les petits-fils. Le sentiment de ce seul Auteur est celui que ce grand Historien a adopté. Tite Live n'a pu en le même discernement; il a mieux aimé suivre la foule (d), & s'est acablé d'un tas de difficultez qui sont tort à sa memoire. Voyez la dissertation de Laurent Valla sur ce sujet. On a de la peine à comprendre qu'un aussi grand homme que Tite Live, ait été capable de commettre toutes les fautes qu'il a commises, dans le recit des avantures des Tarquins. La plus grande objection qu'on puisse opposer à Denys d'Halicarnasse, est de dire que Tanaquil n'eût point travaillé à élever sur le trône Servius Tullius son gendre, si elle eût eu deux petits-fils; mais on peut répondre qu'ils étoient encore au berceau, & que l'état des affaires demandoit un successeur qui fût en âge de regner vigoureusement, & par lui-même. Elle a dû donc preferer son gendre à ses petits-fils.

(G) L'Historien... a mieux réussi à refuter... qu'à éviter de se meprendre. Il est tombé dans ses propres pieges; car il a donné à Tanaquil une fille, dont il est aussi absurde qu'elle soit la mere, qu'il est absurde que Lucius Tarquinius, & Anus Tarquinius soient ses fils. Il pretend (e) que Brutus étoit fils de Tarquinie, fille de Tarquinius Priscus, & de Tanaquil; & il dit que Brutus étoit fort jeune, lors que son pere & son frere aîné furent mis à mort par les ordres de Tarquin le Superbe, Servons-nous contre lui de ses raisons. Si la mere de ce Brutus étoit fille de Tanaquil,

elle avoit 25. ans lors que son pere fut assassiné, & 69. lors que Tarquin le Superbe usurpa le trône. Brutus auroit eu donc alors pour le moins 19. ans. Il n'y a point d'apparence que Tarquin ait fait mourir son beau-frere & son neveu, la même année qu'il ôta la vie à Servius Tullius. Il est probable qu'il avoit la politique de laisser des intervalles entre ses grans crimes. Disons donc que Brutus avoit pour le moins 20. ans lors qu'on fit mourir son pere; mais s'il eût eu cet âge, n'eût-il pas bien eu le tems de faire paroître son esprit? Il en faut infiniment pour ne se jamais demettre, quand on veut cacher un grand cœur, un grand genie, un grand dessein, sous l'exterieur d'un homme hebeté. Il réussit admirablement à tenir toutes ces choses enveloppées, sous les fausses apparences d'une ame stupide. Il avoit donc beaucoup d'adresse, & de grandes qualitez; il les eût donc fait conoître avant la mort de son pere; il auroit donc eu le même sort que son frere aîné; le tyran les eût fait mourir tous deux, pour ne pas craindre que la mort de leur pere fût vengée. Il faut donc dire que Brutus n'avoit pas fait encore paroître ses qualitez naturelles. Il n'avoit donc pas 19. ans lors que Tullius fut detroné. Donnons luy en 15. comme nous faisons dans (f) article; il sera né l'an 54. de la vie de sa mere, ce videri vo- luit, quasi cognatum; sed

Laurent Valla fait valoir contre Tite Live l'argument tiré de l'âge des fils de Tarquin, comme si cet Historien avoit déclaré que Brutus & Tullius étoient de même âge; mais je ne voi pas que Tite Live dise cela, & qu'on le puisse inferer de ce que Brutus les suivit à Delphes. Cet argument seroit très-fort contre Denys d'Halicarnasse, qui nous apprend (g) que le mariage de Tarquin & de Tullie tombe sur l'an 40. du regne de Servius Tullius; d'où il s'ensuit que les enfans de Tarquin n'avoient que 2. ou 3. ans lors que leur pere s'empara du trône. S'il faisoit donc que Brutus fût à-peu-près du même âge, il seroit né l'an 65. ou 66. de la vie de sa mere. Je ne voudrois point preser cette preuve; car encore que cet Historien nous Or on le aprene que Tarquin voulut que Brutus (h) fût élevé avec ses enfans, il n'est pas permis de lui imputer d'avoir pretendu qu'ils ne fussent pas beaucoup plus jeunes que Brutus. Un garçon de 18. à 20. ans peut fort bien être donné pour compagnon à des Princes de 7. ou 8. ans, & sur tout lors que cette familiarité, vaine apparence d'honneur, n'est destinée qu'à leur servir de jouet. Dans le fond il faut reconnoître necessairement qu'ils étoient plus jeunes que lui; car il avoit des enfans assez âgés pour se mêler dans une conspiration, lors que (i) l'aîné des fils de Tarquin n'avoit pas encore 30. ans. Notons une autre faute de Denys d'Halicarnasse. Il dit 1. que si Tarquin le Superbe eût été fils du premier Tarquin, il auroit eu 27. ans lors que le premier Tarquin fut tué, 2. Que Servius Tullius ne l'eût surpassé (k) que de 3. ans. 3. Que Servius Tullius posseda 40. ans la couronne, qui fut mise sur sa tête après la mort du premier Tarquin. 4. Que cela étant Tarquin le Superbe auroit eu plus de 70. ans, lors que Servius Tullius fut detroné. Cette consequence est

(g) Dionys. Halicarn. lib. 4. pag. 234.
 (h) Διονυσίου τῷ πρώτῳ τῶν ἑλλήνων παλαιῶν ἐπιγράμματα, ἢ διὰ τῶν ἑλλήνων ἀρχαίων παλαιῶν πάλαι, ἢ διὰ τῶν ἑλλήνων ἀρχαίων παλαιῶν πάλαι, ἢ διὰ τῶν ἑλλήνων ἀρχαίων παλαιῶν πάλαι.
 (i) L'année que Tarquin fut chassé.
 (k) Tullius auroit été plus âgé que Brutus.
 (l) Tullius auroit été plus âgé que Brutus.
 (m) Tullius auroit été plus âgé que Brutus.

(a) Selon Tite Live l. 2. p. 48. il posséda son charriot contre le Dictateur Romain à la tête de l'armée, & fut blessé.

(b) Ubi supra. p. 213.

(c) Lucius P. J. Frugi.

(d) Hic L. Tarquinius, Priscus, et Tarquinii regis filius neposne faceret. parum liquet: pluribus tamen auhoribus filium crediturim. Titus Livius, lib. 1. p. m. 29. d.

(e) Dionys. Halicarn. lib. 4. pag. 264.

TANDEMUS*, Heretique qui s'éleva en Allemagne sous l'Empereur Henri V. environ l'an 1124. & qui repandit particulièrement ses erreurs parmi les bourgeois d'Anvers. C'étoit un laïque qui avoit la langue bien pendue, & qui surpassoit en subtilité d'esprit, en éloquence, & en bien d'autres choses les plus grands Clercs de son tems. Il étoit magnifique (Z) dans ses habits, sa table étoit bien servie, & il se faisoit suivre par trois mille hommes armez, avec lesquels il venoit à bout de ce que les attraites de son langage n'avoient pu faire. Il avoit tellement infatué ses sectateurs, qu'ils buvoient de l'eau qui lui avoit servi de bain, & qu'ils la gardoient comme une relique. Il y a lieu de s'étonner, & peut-être aussi de ne s'étonner pas, qu'il ait pu séduire beaucoup de gens avec des doctrines, & avec des actions aussi choquantes qu'étoient les siennes. Il soutenoit que ce n'étoit point une action de sensualité, mais plutôt de spiritualité, que d'avoir à faire avec une fille en présence de sa mère, & avec une femme à la vue de son mari; & il mettoit en pratique ce beau dogme. Il tuoit ceux qu'il ne pouvoit pas persuader. Il n'attribuoit aucune vertu au Sacrement de l'Eucharistie; & il ne reconnoissoit point de distinction entre les laïques, & ceux qui avoient reçu les Ordres. Un Prêtre avec lequel il se trouva dans un bateau, lui donna un coup sur la tête qui le tua. Ses erreurs ne furent pas d'abord extirpées, mais enfin on fit revenir dans le giron de l'Eglise les devoiez. Norbert † fut le principal instrument de leur conversion: il toucha de telle forte & les hommes & les mes, qu'ils rapportèrent les hosties qu'ils avoient gardées pendant dix ans ou dans quelque trou, ou dans quelque coffre ‡.

† C'est le fondateur de l'Ordre de Premonstré.

‡ Præstolus voce Tandemus ex Sigeberto.

TAPHIENS, peuples situés vers l'Acarnanie, les mêmes que les Teleboes. Voyez les remarques sur l'article TELEBOES.

TARPA (SP. METIUS, ou MÆCIUS) étoit un Censeur, ou un Critique des poésies qui devoient être recitées sur le theatre. Il avoit quatre Collegues, & il falloit (A) que l'un d'eux donnât son approbation aux piéces, avant qu'el-

lres-mauvaise; & plutôt que de l'imputer à l'Historien, j'aurois mieux dire que les Copistes ont fauté le mot *neque*, *quatuor*; car il ne pouvoit pas ignorer que Servius Tullius a régné 44. ans.

Avez vous pris garde, me disoit l'autre jour un homme, qu'Henri Glareanus (a) après avoir lu la dissertation de Laurent Valla, & les argumens de Denys d'Halicarnasse contre l'opinion de Fabius Pictor, ne laisse pas d'adopter cette opinion? C'est sur ce pied-là qu'il dresse l'Arbre genealogique des Tarquins. Il donne pour fils au premier Tarquin les 2. gendres de Servius Tullius. Il lui donne aussi pour fille la mere de Brutus. Qu'Etienne (b) Paquier ait commis la même (c) faute, je ne m'en étonne pas tant; car peut-être n'avoit-il jamais ouï parler de l'Ecrit de Laurent Valla, ni observé la dispute de Denys d'Halicarnasse contre Fabius Pictor, & contre les autres Historiens de Rome. Je fais bien l'aveu qu'a fait Glareanus, que le sentiment de Denys d'Halicarnasse est soutenu de bonnes raisons, *multis id ac dignissimis asserens argumentis*. Generalement parlant elles sont les mêmes dont Laurent Valla s'est servi. Je croi néanmoins avec Glareanus qu'il ne les avoit pas dérobées à cet ancien Historien; il avoit lu les anciens Auteurs; mais enfin de plus savans hommes que lui ignorent en composant que telles ou telles choses se rencontrent ou dans Plutarque, ou dans Diodore de Sicile &c. Il proteste qu'il ne savoit pas que Denys d'Halicarnasse se fût servi de ces preuves; & il est beaucoup plus franc que Perrot & Politien, à reconnoître d'où il emprunte ce qu'il ne prend pas de son fond. (d) *Nisi quis Dionysium ab eo non lectum, atque eum sumpsit hoc ingenio explicatum contendant, quod ipse fatetur in prioribus defensione adversus Benedictum Morandum quendam. Nam ut de Valla aliud suspicer ejus candor obstat. Liberè enim ac*

(a) Glareanus in annotationibus ad lib. 1. T. Livii, p. m. 40.

(b) Dans la 7. lettre du 9. livre fol. m. 361.

(c) Excepté qu'il avoit que Brutus fut confondu avec Tarquin fol. 361. vers. 1. en quoi il se trompe.

(d) Glareanus ubi supra.

ingenuè ubique fateri solet, per quos profecerit, & unde habuerit quod scripserit: secus certe atque Perotus in suo cornu, aut in suis operibus Politianus, gloriosi ac popularis auræ captatores, ut mihi quidem visum est, nisi bona litera eis multum debent. J'étoitai patiemment cet homme, & je lui fis voir en suite que Glareanus se declare assez manifestement contre Tite Live, & qu'il avertit qu'il ne donne la genealogie des Tarquins, que selon le plan de cet Auteur. J'alleguai aussi une raison assez probable, contre ceux qui veulent que Valla ait été ici un plagiaire; c'est qu'il ne s'est point servi d'une observation (e), qui pouvoit donner de nouvelles forces à ses argumens, & que Denys d'Halicarnasse lui eût pu fournir.

(Z) *Magnifique dans ses habits.* Voilà un coup de maillé pour Moreri, qui a dit (f) que Tandemus avoit renouvelé l'herésie des Adamites. Ceux-ci avoient pour leur caractère de distinction le dogme de la nudité, & personne ne remarque que Tandemus ait voulu que l'on montrât tout son corps, comme Adam & Eve le montreroient avant leur chute. Il aimoit au contraire le luxe dans les habits, *In (g) pretioso habitu & vestibus deauratis incedens.*

(A) *Il falloit que l'un d'eux.* Nous trouvons cette particularité dans l'un des Scholastes d'Horace, sur ces paroles de la 10. satire du 1. livre.

--- *Hæc ego ludo
Quæ nec in æde sonent certantia iudice Tarpa,
Nec redeant iterum atque iterum spectata theatris.*

Metius Tarpa, dit-il, fut *iudex criticus, auditor astidus poematum & poetarum in æde Apollinis seu Musarum, quo convenire poëta solèbant sive que scripta recitare, quæ nisi a Tarpa aut alio critico, qui numero erant quinque, probarentur, in scenam non mus.*

(e) Denys d'Halicarnasse mentionne que Lucumen alla à Rome ls 8.

(f) Tandemus avoit renouvelé l'herésie des Adamites.

(g) Tandemus avoit renouvelé l'herésie des Adamites.

Or Laurent Valla se contente de l'y faire vivre 10. années.

(f) Sous le mot Adamites.

(g) Tandemus avoit renouvelé l'herésie des Adamites.

qu'elles fussent produites sur la scène. Pour cet effet on donnoit un rendez-vous aux Poëtes dans le Temple d'Apollon Palatin : ils y lisoient leurs Ouvrages, & on prononçoit après cela sur leur destinée. Les connoisseurs n'étoient pas toujours contents du goût de Tarpa, cela paroît par un * passage de Cicéron. Il est pourtant vrai qu'Horace qui n'épargnoit pas trop les gens, ne dit (B) rien de ce Critique qui ne le puisse faire plus estimer, que mépriser.

TASSO (TORQUATO) Poëte Italien, l'un des grans Esprits du XVI. siècle. Voyez sa Vie composée par Mr. l'Abbé Decharnes. C'est un Ouvrage très-curieux, & qu'il est facile de trouver. J'ai recueilli beaucoup de fautes que plusieurs Auteurs ont faites en parlant de cet Italien, mais je suis forcé de les renvoyer à un autre tems.

TAVERNIER (JEAN BAPTISTE) Baron (A) d'Aubonne, l'un des plus grans Voyageurs du XVII. siècle, naquit à Paris l'an 1605. L'inclination naturelle qu'il avoit à voyager s'augmenta beaucoup par les choses qu'il voyoit (B), & qu'il entendoit tous les jours dans le logis de son père. Il commença de si bonne heure à contenter cette passion, qu'à l'âge de 22. ans il avoit vu les plus belles regions de l'Europe, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, la Pologne, la Hongrie, & l'Italie. Il fit six voyages en β Turquie, & aux Indes, pendant l'espace de 40. ans, & par toutes les routes que l'on peut tenir. Il en faisoit un septième lors qu'il y mourut à Moscou, au mois de Juillet 1689. Il avoit gagné de grans biens par le commerce qu'il faisoit en porcellaines, & néanmoins il se vit incommode sur ses vieux jours, à cause de la malversation d'un de ses neveux δ , qui dirigeoit dans le Levant une cargaison de deux cens vingt-deux mille livres d'achat en France, qui devoient avoir produit plus d'un million. On croit que l'espérance de remédier à ce désordre, le porta à entreprendre son dernier voyage. Il avoit ramassé un grand nombre d'observations, mais il n'avoit guéré appris ni à parler ni à écrire en François; & ce n'est point lui qui a dressé les (C) relations qu'il nous a don-

* Reliquas partes dici tu confitebor. Meas his delectationibus quas tibi pice ad arbitrium tuum comparas: tibi autem erant ea perpetua que scilicet Sp. Mœtius probavit. Cicero, ep. 1. l. 7. ad famul. Imprimé à Paris l'an 1690. & réimprimé en Hollande. Voyez l'histoire des Ouvrages des Savans mois de Décembre 1690. pag. 160. Sa taille douce au devant au 1. tome de ses voyages marque qu'il avoit 73. ans en 1679. Tavernier, préface au 1. tome de ses voyages. Voyez la lettre de ce même tome. y voyez le Mercure Galant de ce tems-là. l'ind. (c) Fils aîné du célèbre Monsieur du Questes, le plus grand homme de son tems en France. (d) A Paris in 4. en 1687. les 2. rimprimés en Hollande in 12. (e) A Paris in 4. Je ne s'en en 1687. réimprimé en Hollande in 12. (f) Tavernier, Histoire de la conduite des Hollandois en Asie chap. 1. pag. 241. du 3. tome de ses Relations, édit. de Hollande.

deserebantur. Voilà une charge qu'on peut comparer à celle qu'ont les Censeurs de livres, dans les pais d'Inquisition, mais c'étoit une charge proprement dite, tant à cause de la peine d'ouïr tant de lecteurs, qu'à cause du double peril que l'on couroit. Les pieces rejettées vous attiroient le ressentiment terrible de l'Auteur, *genus irritable natum*, & celles qui étoient admises pouvoient ne pas plaire au peuple, ou aux personnes de bon goût.

(B) Ne dit rien de ce Critique.] Horace parle encore de lui dans sa lettre de *arte Poëtica*, & voici en quels termes.

Si quid tamen olim
Scripseris, in Meti descendat judicis aures,
Et patris, & nostras.

Vossius (a) après avoir observé qu'Achille Statius (b) avoué, qu'il ne se souvient point d'avoir rien lu touchant ce Metius Tarpa, ailleurs que dans la 10. satire du 1. livre d'Horace, dit qu'il en est aussi fait mention dans la 10. satire du 1. livre, & repete ce qu'Horace y dit de Tarpa. On voit bien que c'est là l'effet d'une grande distraction. Vossius savoit qu'Horace a parlé deux fois de ce Critique, savoir dans la 10. satire du 1. livre, & dans sa lettre de *Arte Poëtica*; & ne songeant pas que l'endroit conu à Statius est celui de la 10. satire, il l'y renvoie. On ne fait pas s'il s'aperçut de cette meprise après l'impression; car encore qu'il y ait dans ses *addenda* plusieurs choses qu'il veut être insérées à la page où Achille Statius vient sur les rangs, & que le passage qui concerne Metius dans la lettre de *Arte Poëtica* soit du nombre de ces choses, on ne se voit pas averti qu'il faille rien corriger à cette page.

(A) Baron d'Aubonne.] Ayant été anobli par le Roi de France, il acheta cette Baronnie qui est située au pais de Vaud, proche le Lac de Genève, dans le Canton de Berne. Il fut obligé de s'en desfaire ou pour payer ses dettes, ou pour les préparatifs du dernier voyage des Indes. Elle fut achetée par Monsieur du (c) Questes, qui s'y retira après la revocation de l'Edit de Nantes. Il la posséde encore, & y reside, ayant mieux aimé cette retraite, que les grans emplois qu'il eût pu prétendre en changeant de Religion.

(B) Les choses qu'il voyoit & qu'il entendoit dans le logis de son père.] Son père natif d'Anvers fut s'établir à Paris, & y fit un fort beau trafic de Cartes de Geographie. Les curieux qui en achetoient chez lui tous les jours, discouroient à perte de vuë sur les pais étrangers. Le jeune Tavernier sentit croître son inclination à la vuë de tant de Cartes, & à l'ouïe de tous ces discours.

(C) Ce n'est point lui qui a dressé les relations.] Elles parurent (d) en deux volumes l'an 1679. & contiennent ses six voyages. Depuis cela il mit au (e) jour une Relation de l'interieur du Serrail, & quelques Traitez singuliers, comme une Relation du Japon, & du Royaume de Tunquin; l'Histoire de la conduite des Hollandois en Asie, &c. C'est dans ce dernier Traité qu'il a medité violemment de ceux qui gouvernent les affaires de la Compagnie des Indes Orientales; & il est juste de remarquer qu'il declare dès l'entrée, qu'il ne (f) blâme pas la conduite des Hollandois en général; au contraire il en fait un grand éloge. Je ne s'en en 1687. touche point ici, ajoute-t-il, le corps des Etats réunis Généraux quo je respecte; je ne parle que des particuliers de in 12.

DDDD d d d 2

(f) Tavernier, Histoire de la conduite des Hollandois en Asie chap. 1. pag. 241. du 3. tome de ses Relations, édit. de Hollande.

* Horat. epist. 2. lib. 2.

(a) Vossius de imitat. & recitat. Veterum pag. 53.

(b) Notis ad Hor. 10. sat. l. 1.

* Voyez la
remarque
C.

nés. Il y en a une où il dit beaucoup de mal des Hollandois *. Il a été furieusement injurié dans l'Esprit de Mr. Arnauld; & l'on croit qu'il eût demandé justice de cet affront ou aux Tribunaux civils, ou aux Tribunaux ecclesiastiques de Hollande, s'il n'eût considéré que son adversaire se couvrirait du pretexte d'avoir vengé le pais, & la religion. Ceux qui ont goûté cette raison de sa patience, se sont étonnez qu'il n'ait (D) point payé quelque Auteur qui le vengeât. Mr.

Chap-

tieliers avec lesquels j'ai peu de mesures à garder, après les injustices qu'ils m'ont faites en plusieurs occasions. Si l'on veut favoir le nom de ceux qui ont mis en ordre ses Memoires, on n'a qu'à lire ce qui suit: c'est Mr. Chappuzeau qui parle.

(a) Defen- (a) A son retour en 1668, se voyant beaucoup
se des Sp. de bien, il (b) s'avisâ d'acheter la Baronnie
Samuel d'Aubonne au Canton de Berne; il vint à Ge-
Chappuz. neve pour ce sujet, & logea quelque tems chez
z au cen- moy. L'amitié fut alors renouée; mais à une
tre une fa- condition fort oncreuse, qui étoit de donner
tite intiu- quelque forme à son cahos, comme vous nom-
de Mr. Ar. naud p. 7.

(b) C'est- (b) Pere Raphaël pauvre Capucin, qui demouroit
à dire Mr. depuis long tems à Ispaham. Je l'amusay plus de
Tavernier. 2. ans dans l'esperance qu'il eut que je luy prête-
rois ma plume: mais enfin perdant patience, &
me trouvant à Paris où j'étois appelé pour mes
affaires, quelque repugnance que j'eusse pour
bien des raisons à faire ce qu'il vouloit, dequoy
plusieurs de mes amis ont été temoins, il trou-
va enfin le moyen de m'y engager par une force
superieure. Il employa pour cela le credit de
Monsieur le premier President de Lamoignon,
qui ayant parlé au Roy de cette affaire, à ce
qu'il me fit entendre, me dit que sa Majesté de-
suroit de voir les voyages de Tavernier, & que
celuy-cy ne pouvant trouver d'autre homme que
moy dont il pût s'accommoder pour ce travail,
il ne falloit pas le reculer davantage. Monsieur
de Lamoignon, & Monsieur de Bavielle son fils
aimoient à Pentendre habler de ses voyages, &
le premier étant d'ailleurs curieux de medailles,
il en avoit receu un bon nombre de Tavernier,
comme celuy-cy me l'a souvent dit, ce qui l'o-
bligéoit par reconnaissance à prendre les in-
terêts. Ainsi, Monsieur, si vous sçaviez com-
bien j'ay été mortifié, pour ne pas dire marti-
risé pendant plus d'un an qu'a duré ce miserable
travail, par l'esprit buseque du mari, & par l'es-
prit ridicule de la femme, vous n'aurez sans
doute pas eu assez de cruauté pour m'insulter sur
une chose que je n'ay faite qu'à mon corps de-
pendant, avec une horrible repugnance, &
sans aucun fruit. C'est ce que beaucoup d'hon-
nêtes gens pourroient encore vous temoigner.
Vous sçavez d'ailleurs, Monsieur, que lors
qu'il fallut venir au chapitre de la conduite des
Hollandois en Asie, les amis à qui Monsieur
Tavernier communiquoit ses memoires, qu'il
tiroit pour la plupart de sa tête, & qu'il me dic-
toit en son patois, sans avoir rien d'écrit que ce
qu'il avoit eu du Capucin, le dissuaderent au-
tant qu'ils purent de toucher cette corde: j'en
fis de même, & ni eux, ni moy n'ayant pu ve-
nir à bout d'un homme que vous avez bien de-
peint, je luy declarai nettement, qu'il pouvoit
chercher un autre que moi pour coucher sur le
papier un pareil discours. Après les éloges ma-
gnifiques, qu'avec autant de reconnaissance que
de justice je donnay il y a vingt ans à la nation

Hollandoise, dans le premier volume de mon
Europe Vivante, dont il s'est fait deux éditions
en François, & une traduction en Alleman;
après, dis-je, tous ces éloges qui paient du
cœur, & qui sont si bien fondez, aurois-je pu
lâchement me dementir, & avoir une si hon-
teuse complaisance? Sur mon refus donc, qu'
nous brouilla quelques jours, & faillit à nous
brouiller pour jamais, Monsieur Tavernier eut
recours au Sr. de la Chapelle Secretaire de Mon-
sieur de Lamoignon, dont j'ai parlé. Il luy pré-
ta sa plume; & c'est le même, qui après que
je fus de retour à Geneve, écrivit le troisième
volume des Relations dudit Tavernier, où se
trouve l'Histoire du Japon, & dans lequel ou
par imprudence, ou par malice, il fait parler
un Protestant dans le langage de Rome. Il
m'est facile de prouver mon *Alibi*, & que j'é-
tois à Geneve avec ma famille, & non à Paris,
lors que ce troisième volume fut écrit & im-
primé.

Il ne sera pas inutile que j'avertisse mes Lec-
teurs, que les Jesuites se sont plaints (c) des re- (c) Dans
lations de Tavernier. Voyez ce que Mr. Arnaud le 2. volume
leur a repondu (d). me de la
dessein des

(D) Se font étonnez qu'il n'ait point payé quel-
que Auteur qui le vengeât. } Quoi que Mr. Ta-
vernier n'eût point fait les livres qui ont paru sous
son nom, il étoit pourtant obligé de se regarder (d) A la
comme Auteur, & d'agir sur ce pied-là par ra- fin du 3.
port à ceux qui le voudroient critiquer. Je veux tome de la
dire que selon l'ordre, & selon les loix de la Morale
publique des lettres, il ne devoit opposer que livre Pratique.
& en dernière instance de ces sortes d'accusations.
Il ne faut donc pas que cet Auteur se pourvoye de-
vant d'autres Juges. Ce seroit temoigner trop clai-
rement sa foiblesse, ce seroit changer l'ordre des
choses, & vouloir supléer à son ignorance par le
credit qu'on espereroit de trouver à force d'intri-
gues au tribunal des Magistrats (e). Mais j'excepte (e) Confe-
de cette regle les Auteurs que l'on attaque en leur ssez ce qui
honneur; car si un Critique ne se contente pas de sera dit
dans les
reprocher une mauvaise version, un faux principe, remarques
de l'article
&c. s'il reproche aussi un deshonneur de famille, Thom. de
un vol, un adultere, un crime d'Etat &c. il est
fort permis de le traduire devant les Juges secu-
liers. L'accusé quelque habile qu'il puisse être,
& sans temoigner qu'il se desie de sa plume, peut
fort bien passer d'un tribunal à un autre, & en
declinant la jurisdiction du public, avoir son re-
cours aux Magistrats, & aux loix que les Souve-
rains ont établies contre les libelles difamatoyes.
Je ne dis pas qu'il soit obligé d'y avoir recours;
car il peut se contenter de la voye courte du de-
mentir;

Chappuzeau maltraité dans le même livre à son occasion, ne s'est (E) point tû tout-à-fait.

T A U R E L L U S (N I C O L A S) Medecin & Philosophe, nâquit à Mombelliard le 26. de Novembre 1547. Il fut reçu Maître en Philosophie à Tubinge l'an 1565. & lors que les Magistrats de Nuremberg établirent une Academie à Altdorf l'an 1581. ils lui confererent la profession en Medecine *. Il Pexerça en habile homme; mais pour avoir voulu s'écarter du chemin batu, il se fit des ennemis, & il se commit avec les Theologiens. Ceux d'Heidelberg le diffamerent (A) comme un Athée. Il † mourut à Altdorf au mois de Septembre 1606. † Id. ib.

* Tiré de Melchior Adam, in vitis Medicorum pag. 403.

† Id. ib. C'étoit

(a) Voyez l'article Magni pag. 458.

menti, à l'exemple du Pere Valerien (a) : il peut avec un *mentiri impudenssime*, couvrir de honte ses accusateurs, & se justifier pleinement; à moins qu'ils ne prouvent leurs accusations. De sorte que tout Auteur strapé de la foudre du bon Pere Valerien, passera devant tous les Juges équitables pour un calomniateur public, lors qu'il n'aportera point de bonnes preuves des injures qu'il a vomies contre l'honneur de son prochain. Son silence justifie pleinement ceux qu'il avoit accusez, *aliove non probante absolvitur reus*. Comme donc l'insulte que Tavernier avoit reçue dans l'Esprit de Mr. Arnaud passoit les bornes d'une critique, & tenoit beaucoup du libelle diffamatoire, il étoit permis à cet Auteur de porter ses plaintes aux Magistrats, ou aux Consiltoires. Il n'y étoit pas obligé necessairement; mais il auroit pu le faire sans sortir de l'ordre que les Auteurs critiquez doivent observer. Il fit du bruit (b) dans les cabarets, & dans les rues; il menaça, il marqua même le jour & l'heure où il paroîtroit au Consiltoire Wallon de Rotterdam, pour demander l'execution des loix canoniques contre le Ministre qui l'avoit deshonoré: mais ce furent de vaines menaces; il se retira tout doucement, & n'intenta nul procès. Et pour dire la verité il n'étoit guere en état de tirer raison de cette insulte, soit qu'on considere le credit de sa partie, soit qu'on regarde le pretexte dont elle eût pu se couvrir. Elle n'auroit pas manqué d'exaggerer les outrages contenus dans le Traité de la conduite des Hollandois. Sa cause seroit devenue favorable par cet endroit-là; encore que les personnes judiciaires n'ignorassent pas la difference qu'il faut faire entre un Auteur qui medit des Hollandois en general, ou de la puissance souveraine des sept Provinces Unies; & un Auteur qui condamne la conduite d'une poignée de Hollandois negocians dans un autre Monde, à 2000. lieues de leurs maîtres. Tavernier n'a fait (c) que la dernière de ces 2. choses. Aussi est-il sûr qu'il n'y eut presque personne qui approuvât les boutades & les faillies de l'Esprit de Mr. Arnaud contre ce fameux Voyageur. De quoi se mêle l'Auteur de cette satire, disoit-on, qui a requis cela de ses mains? Avoit-il reçu une commission speciale de repondre? S'il s'est ingeré de le faire de son propre mouvement, que n'a-t-il pris le party d'opposer relation à relation, faites à faits, au lieu d'entasser des injures personnelles? Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'en peu de mots il a dit presque autant de mal des Hollandois que Tavernier, comme Mr. Chappuzeau (d) l'en a convaincu. Notez que Tavernier étant en Hollande depuis la publication de son 3. volume, y reçut des honnêtetés & des caresses. Voyez ce que Mr. Leti (e) dit là-dessus; la chose est curieuse. Voyez aussi touchant la question si Tavernier a été patient les (f) Entretiens sur la Cabale chimerique.

(b) Voyez les Entretiens sur la Cabale Chimerique pag. 202. Et suiv.

(c) Voyez ci-dessus remarque C lettre f.

(d) Chappuzeau, ubi supra pag. 8.

(e) Dans la dissertation qu'il a misé au devant de la Monarchie Universelle del Rè Luigi XIV. imprimée à Amsterdam 1689.

(f) Page 201. Et suiv.

Mais si l'on peut l'excuser de ne s'être point pourvu devant les Juges civils, ou devant les Juges ecclesiastiques contre l'Auteur de l'Esprit de Monsieur Arnaud, on ne peut trouver allez étrange que pour le moins il ne se soit point servi des armes d'Auteur, je dis des armes d'emprunt, car pour lui il n'eût pas été capable d'écrire trois lignes sans des barbarismes effroyables. Pour dix pistoles il eût pu trouver des gens qui l'eussent vengé avec usure. Il n'y a point d'Ouvrage qui ait donné plus belle prise que l'Esprit de Monsieur Arnaud, & rien n'étoit plus aisé que d'en confondre l'Auteur. Cependant par un exemple d'impartialité que l'on n'avoit jamais vu, & qu'on ne verra peut-être jamais, cet Ouvrage est demeuré sans reponcé. Il y auroit à dire sur ce sujet une infinité de choses curieuses; j'avois dessein de m'y arrêter un peu, ou même beaucoup; mais il me reste trop peu de feuilles dans ce volume, à proportion des materiaux encore plus importans que je voudrois employer; & que je suis obligé de renvoyer en partie à un autre travail, faute de place. Je supprime donc tout ce que j'avois ramassé touchant cet article.

(E) Mr. Chappuzeau . . . ne s'est point tû tout-à-fait.] Il a été diffamé de la maniere du monde la plus sanglante & la plus cruelle dans l'Esprit de Mr. Arnaud, & néanmoins il a gardé le silence pendant sept ans, quoi qu'il eût à dire de très-bonnes choses pour sa justification, comme il le montra enfin l'an 1691. par un (g) Ecrit qu'il (r) Ce sont deux lettres écrites au Sr. Pierre Jurieu l'Auteur du libelle. Il le contievain de faulxer sur plusieurs chefs; & quoi qu'il lui dise des choses assez piquantes, il ne sort ja- mais des bornes de la sagesse & de la moderation: il lui represente même charitablement & chre- tiennement les devoirs evangeliques. En un mot on diroit que c'est un Ministre, mais un veritable Ministre non offensé qui parle à un seculier, & non pas un seculier offensé qui s'adresse à un Ministre son offenseur.

(A) Qui le diffamerent comme un Athée.] Gilsbert Voet va nous en apprendre l'occasion. Il se fait faire cette demande. (h) Cur Theologi Heidelbergenses ante annos aliquot Nicol. Taurellum philosophum non ignobilem, dixerint Atheum Me- dicum, in literis ad Deputatos Synodi Holland. super libro & causâ Contr. Vorstii perscriptis? Et an non faltem miserint in alienam messem, & indignè traduxerint istius aliorumque similitum magnorum virorum inventa ad illustrandam & persciendam philosophiam? Et il y repond. Arbitror eos respexisse paradoxa non pauca que imprimis compendio Metaphysico, & Triumpho Philosophiæ inspergit; & ad divina ac Theologica passim applicat: quibus limites communis hodierno Christianismo Theologia transiliri, & dogmata nonnulla conquassari, atque adeo Scepticis, Libertinis, alijs-

(h) Gilsb. Voetius dicitur.

pag. 200.

* Paulus Fraberus in Theatro virorum illustrium 1310.

† Quintus Calaber l. 5. v. 546.

‡ Fulvius l. 44. c. 3.

‡ Lib. 1. pag. 33.

§ Diſſys Cret. lib. 5. Voyez ci-deſſous la remarque C.

¶ Diſſys ibid.

‡ Apud Servium in Æn. l. 1. v. 619. où au lieu de Thocomifam il faut lire Tecmeſſam.

¶ Tecmeſſam, ſeu au lieu de Turriſcan il faut lire Euryſſican.

C'étoit un tems de contagion ; & dès * qu'il vit que l'une de ſes ſervantes avoit la peſte, il abandonna de nuit ſon logis, mais il y retourna un peu après, & mourut le même jour. Il publia quelques livres qui firent (B) aſſez de bruit.

TECMESSÉ, fille d'un Prince (A) Phrygien, devint captive lors que les Grecs ravagerent tous les pais ſituez au voifinage de Troye. Ajax trouva cette priſonnière ſi à ſon gré, qu'il en fit ſa concubine. Elle oublia peu-à-peu la chute de ſa Maifon, & conçut tant d'amitié pour Ajax, qui lui promettoit de la faire Reine, qu'elle fut extrêmement (B) affligée de ſa mort. Il avoit eu d'elle un fils qui fut nommé Euryfaces, & qui regna dans Salamine après la mort de Telamon pere d'Ajax. Teucer ſecond fils de Telamon voulut revenir à Salamine, après s'être établi dans l'île de Cypre, mais ‡ Euryfaces l'en empêcha. Les Atheniens honorerent d'une façon particulière Ajax & ſon fils. Pausanias temoigne † que les honneurs qu'ils leur avoient decernez ſubſiſtoient encore de ſon tems, & qu'on voyoit encore à Athenes un autel d'Euryfaces. Je ne trouve rien touchant l'autre fils que Dictys de Crete § donne à Ajax, & qu'il nomme Achantides. Sa mere s'apelloit Glauca. Il fut mis auſſi bien qu'Euryfaces entre les mains de Teucer, lors que les Grecs s'embarquerent pour s'en retourner chez eux ¶. Quelques-uns ont dit ‡ que la colere de Telamon contre Teucer, vint de ce que Teucer ne ramena point avec lui Tecmeſſe & Euryfaces. Il s'étoit mis ſur un vaiſſeau qui avoit fait plus de diligence que les autres.

que ſanctiſic & ſecundi generis Athei cauſam nimis iradi non immerito metuendum eſt. De intentione illius viri nolimus judicare, nec cetera ejus inquirimus. Alii etiam judicamus de ingenioſiſſis ipſius diſputationibus, in naturalibus contra Piccolomineum, Ceſalpinum, aliſque phyſicos: ubi omnem libertatem ſocraticam tollere nolimus: nec theologici hoc ſori eſt, ſed medici, phyſici, mathematici: quomodo viceverſa, metaphyſica, pneumatica, & theologica naturalia non tam, neſum ſolus, phyſico-medici & mathematici ſori ſunt, quam theologici. Videant ergo júniores, ut cum judicio legant philoſophemata ejus, que naturalia tranſcendunt. Quoi que cet Auteur celebre n'ait pas voulu condamner bien nettement les Theologiens d'Heidelberg, il nous donne lieu de croire qu'ils allerent un peu trop vite. Il faut garder de telles acufations pour les bonnes fêtes, il ne faut pas les mettre à tous les jours. On voit que d'autre côté il rend juſtice à ce Profefſeur, qui avoit certainement bien de l'eſprit, & qui diſputoit ſubtillement. Un paſſage que j'ai cité au 1. volume (d) nous apprend qu'il a été acufé d'Atheiſme par ce même Theologien; mais il faut que je diſe ici que les termes de l'original ne ſont pas ſi forts. Ils ne le traitent que de pouſſeur de paradoxes: (b) Aſſertio paradoxorum Taurelli.

(B) Il publia quelques livres.] Une methode des pronostics de Medecine; des notes ſur les Oeuvres d'Arnaud de Villeneuve; Diſcuſſions Phyſice de mundo contra Piccolomineum: Diſcuſſiones Phyſice & Metaphyſice de celo adverſus eundem: Alpes caſe, c'eſt un livre contre Ceſalpin: de inſiniti continui ſectione: de rerum aternitate.

J'ai cité ailleurs (c) un livre où il debite un ſentiment particulier ſur l'ame des bêtes. Voyez les titres inferéz dans le paſſage de Mr. Voet à la remarque precedente.

(A) Fille d'un Prince Phrygien.] Dictys de Crete (d) le nomme Teuthrantes. Il dit qu'Ajax le tua ſolitario certamine. Chacun traduira ce Latin comme bon lui ſemblera, & peut-être y aura-t-il des lecteurs qui le tourneront par un douël. En ſuite Ajax prit, pillá, & brûla la ville de ce Phrygien, dont la fille Tecmeſſe fut amenee avec le reſte du butin, & adjugée à Ajax lors

que l'on fit les partages. Poſt paucos dies expugnata atque incenſa civitate magnam vim prede abſtrahit, abducens Tecmeſſam ſilam regis. . . . Ac Ajaxem Telamone natum captivæ dominum Tecmeſſæ. Horat. Oid. 4. l. 2. que l'on tua en prenant la ville. Voici comme (f) Taurelle parle Tecmeſſe à Ajax.

Σὺ γὰρ μὲ πατρίδ' ἠΐσωρας δαρή
καὶ ἀντίρ' αἰὶν' ἢ μάρα (b) τὸν Φύσαντρά με
καθ' ἕλεον ἴδρα βουαρτίμους οὐκίτρας.
Tu enim mihi patriam vaſtaſti bello
Matrem juſſulisti, mors vero patrem
Abripuit ad manes qui apud inferos ſunt.

(B) Extrêmement affligée de ſa mort.] Sophocle & Quintus Calaber imitent des expreſſions aſſez tendres. Le premier ſuſoſe qu'elle employa beaucoup de prieres pour l'empêcher de ſe tuer, & qu'elle le pria de ne la point laiſſer expoſée par ſa mort à mille infortunes, qu'elle l'en pria, dis-je, par (i) le ſouvenir des plaiſirs qu'il pouvoit avoir goûtéz auprès d'elle.

Ἄνδρά τι χρεῶν
Μνήμην προσένοι, περιπνέει π πᾶ πάθος
Decet enim virum
Memorem eſſe, ſi quid illi ſuave accidit.

Le Scholiſte dit ſur cela que Tecmeſſe fait (k) ſouvenir Ajax modeſtement & avec pudeur de ce qui s'étoit paſſé dans leur lit, & non pas avec la groſſiereté dont Euripide ſe fert quand il fait parler Hecube. Ο' δέ γε Εὐριπίδης μαρτυροῦντά τινι εἰσάγει τὴν Εὐαδὴν λέγονσαν Πρὸς Φίλας δὴν' εὐφρόνας δεῖξας ἀναξ; Ἡ τὸν ἐν εὐνῇ φιλτάτων ἀεπασματόων χάριν πν' ἔχει παῖς ἐμῶν, κείνος δ' ἔγωγ; Quel proſtituera ma fille de ces tendres embraſſemens dont vous jouirez dans ſon lit & Notre Theatre eſt autrement delicat que celui d'Athenes. On ſifferoit juſques aux plus excellentes pieces de Mr. Racine, pour une naïveté ſemblable.

(a) Dans l'article de Goulleus pag. 1263. lettre 1.

(b) Voetiſ in Theologi-co-philolo-phicis Co-rollariis.

(c) Dans l'article Sennert pag. 1042. lettre g.

(d) Lib. 2.

(e) Movit Ajaxem Telamone natum captivæ dominum Tecmeſſæ. Horat. Oid. 4. l. 2.

(f) Taurelle.

(g) Il le nomme Teuthrantes.

(h) Voici ce que le Scholiſte dit ſur ce mot, Σὺ γὰρ μὲ πατρίδ' ἠΐσωρας δαρή καὶ ἀντίρ' αἰὶν' ἢ μάρα τὸν Φύσαντρά με.

(i) Voyez les notes de Camerarius ſur ce mot.

(j) Comparez avec cela ces paroles de Didon, Si bene quid de te merui, fuit aut tibi quicquam Dulce meum.

(k) Αἰδοῦμαι μοῦνος δὲ πόντον ἵπτα μίμνησκον τὰ τῆς εὐφρονας.

tres. Pausanias * observe que la posterité d'Ajax n'a pas été fort illustre, & il en donne pour raison la vie privée d'Ajax. C'est une fausse (C) raison, ce me semble. Je ne eroi pas que le Pere Lescapopier ait dû dire, que Jules Cesar com-
 posâ une Tragedie (D) intitulée Tecmessa.

TELAMON, fils d'Æacus (A) & d'Endeis, est un des principaux Heros de l'Histoire fabuleuse. Il avoit deux freres, savoir Pelée & Phocus, mais il n'étoit frere de ce dernier que du côté de son pere. Il s'éleva une telle jalousie entre Phocus & les deux autres, que ceux-ci complotèrent de le tuer. Ils prirent leur tems en jouant au palet ensemble. Les uns disent que ce fut Pelée qui tua Phocus, en lui jettant sur la tête son palet; les autres font Telamon auteur de ce coup: & on convient assez generalement que celui qui ne le fit point, ne β laissa pas d'être complice de l'action. C'est ainsi (B) qu'Æacus en jugea, car il ne chassa pas moins γ Pelée que Telamon. Celui-ci se retira dans l'Isle de Salamine, où renoit Cychreus, qui δ lui donna sa fille Glauque en mariage, & le fit son successeur. D'autres disent ζ que ne laissant point d'enfans, il choisit Telamon pour son heritier. Ce qu'il y a de certain c'est que Telamon regna dans l'Isle de Salamine. Après la mort de Glauque il épousa Peribée (C), fille d'Alcaothous fils de Pelops, & Roi de Megare. De ce mariage

* Lib. 2. pag. 71.
 † Apollodor. l. 3. p. 11. 230.
 ‡ Pausanias, l. 1. pag. 72. Notez que selon Diodore de Sicile, pelée le fit par megarde.
 † Apollod. lib. Plutarch. in Parall. c. 25.
 β Apollodor. ibid.
 γ Il renoit dans l'Isle d'Ægine.
 δ Diodor. Sicul. l. 6. c. 10.
 † Apollod. ibid.
 ζ L'Eschomodi Græcis noninibus, vocalis u à præcis Latinis interjecta est, non tantum ubi carmen exigeret, ut ait ille; sed ubique passim, quod ita mos ferret, ceron. de etiam in soluta oratione. Atque ille mos tenuit usque ad Julium Cæsarem, qui Tragediam de Tecmessa primus scripsisse ferunt, & ita pronuntiarit jusuisse. Itaque post Tecmessam captum est dici, uti hodieque dicimus, Alcmena, & Alcmæon: verum Hercules & Æsculapius prævaluerunt, & adhuc intercalariam retinent vocalem. Le Grammairien Victorin s'étoit contenté de dire que Jules Cesar commença la contraction de ces mots. Lescapopier n'avoit qu'à lire l'Ouvrage d'un de ses confreres, il y eût trouvé ceci. (k) Scribit Victorinus lib. 1. veteres nunquam e, & in conjunxissent usque ad Julium Cæsarem, qui primus Alcmæonem, Alcmena, Tecmessa, quos prius Alcmæonem, Tecmæssam, Alcmæonem scribebant. Je ne pense pas que Suetone eût oublié cette piece de theatre de Jules Cesar, si elle eût été dans la nature des choses.

(C) C'est une fausse raison.] Je n'objecterai point à Pausanias qu'il a dit (a) qu'Ajax succéda à son grand-pere (b) maternel Roi de Megare; je veux bien lui accorder qu'à cause qu'Ajax decéda avant Telamon son pere, sa condition fut toujours celle d'un homme privé; mais je nie que ce puisse être la raison qui a rendu les descendans moins illustres que ne l'ont été ceux de Teucer, second fils de Telamon: ceux-ci ont régné dans l'Isle de Cypre jusques à Evagoras pour le moins. Voilà donc des descendans de Telamon qui ont fait belle figure pendant plusieurs siècles. Pourquoi? c'est parce que Teucer regna, mais parce qu'Ajax ne regna point, ses descendans n'ont pas été fort illustres. C'est ainsi que Pausanias raisonne. Encore un coup c'est mal raisonner, car Euryfaces fils d'Ajax succéda au Royaume de Salamine après la mort de Telamon, tout (c) comme s'il eût été fils de Roi. Mais voici la cause du peu d'éclat de ses descendans. Il eut un fils nommé Philéus qui trouva le Royaume de Salamine contre la bourgeoisie d'Athenes. Pausanias (d) nous l'apprend. Dès lors la posterité d'Ajax dépourvée de l'autorité souveraine, & reduite à la condition bourgeoise d'un Athenien, n'a pas dû briller comme celle de l'autre fils de Telamon. Elle eut en la personne de Miltiade, issu de ce fils d'Euryfaces, tout l'éclat qu'une Maison non souveraine peut avoir; mais enfin ce n'étoit point porter le sceptre, comme le portoit la posterité de Teucer. Remarquons que Philéus, qui selon Pausanias étoit fils d'Euryfaces, & petit-fils d'Ajax, étoit fils d'Ajax selon (e) Herodote. Il fut selon le même Herodote la tige des Æacides Atheniens dont Miltiade descendoit. Plutarque (f) veut que Philéus & Euryfaces, tous deux fils d'Ajax, ayent cédé aux Atheniens la propriété de l'Isle de Salamine, moyennant la bourgeoisie d'Athenes qu'on leur donna. Il ajoute qu'Euryfaces habita à Brauron dans l'Attique, & Philéus à Melite (g), & que Philéus donna son nom aux Philaïdes qui étoient un des peuples de l'Attique, celui dont Pisistrate étoit sorti. Etienne de Byzance met le peuple Philaïdes sous la tribu Ægide (h), & dit que Philéus qui donnoit son nom à ce peuple étoit fils d'Ajax & de Lyfide fille de Caronus, fils de Lapithus.

Jesuite observe que les Romains insererent la voyelle u dans plusieurs mots Grecs, & que cet usage subsista jusques à Jules Cesar, qui fut le premier Auteur d'une tragedie de Tecmessa. Citons ses paroles. In (i) Alcmæna, Alcmæon, Tecmessa, Hercules, Æsculapius, & aliis ejusmodi Græcis noninibus, vocalis u à præcis Latinis interjecta est, non tantum ubi carmen exigeret, ut ait ille; sed ubique passim, quod ita mos ferret, ceron. de etiam in soluta oratione. Atque ille mos tenuit usque ad Julium Cæsarem, qui Tragediam de Tecmessa primus scripsisse ferunt, & ita pronuntiarit jusuisse. Itaque post Tecmessam captum est dici, uti hodieque dicimus, Alcmena, & Alcmæon: verum Hercules & Æsculapius prævaluerunt, & adhuc intercalariam retinent vocalem. Le Grammairien Victorin s'étoit contenté de dire que Jules Cesar commença la contraction de ces mots. Lescapopier n'avoit qu'à lire l'Ouvrage d'un de ses confreres, il y eût trouvé ceci. (k) Scribit Victorinus lib. 1. veteres nunquam e, & in conjunxissent usque ad Julium Cæsarem, qui primus Alcmæonem, Alcmena, Tecmessa, quos prius Alcmæonem, Tecmæssam, Alcmæonem scribebant. Je ne pense pas que Suetone eût oublié cette piece de theatre de Jules Cesar, si elle eût été dans la nature des choses.

(A) Fils d'Æacus & d'Endeis.] Les enfans de Telamon descendoient du sang divin par bien des endroits. Æacus étoit fils de Jupiter. Endeis étoit fille du Centaure Chiron, fils de Saturne. Peribée femme de Telamon & mere d'Ajax, étoit fille d'Alcaothous. Celui-ci étoit fils de Pelops, dont Tantale fils de Jupiter étoit pere.

(B) C'est ainsi qu'Æacus en jugea.] Il est bon d'entendre ce qu'en dit (l) Pausanias. Quelque tems après la fuite de ces deux freres, Telamon envoya un Deputé à Æacus, pour lui protester que le meurtre avoit été commis par megarde. Æacus lui fit réponse qu'il se gardât bien de venir dans l'Isle; mais que s'il vouloit se justifier, il parlât ou sur un vaisseau, ou sur quelque digne qu'il feroit faire. Telamon choisit ce dernier party; il fit une digne auprès du port, & y plaïda sa cause; mais n'ayant pas été jugé innocent, il se retira tout de nouveau.

(C) Il épousa Peribée fille d'Alcaothous.] Entendre que l'histoire que Plutarque (m) avoit empruntée

(k) Mar-tin. del Rio Syn-tag-mat. tra-gæci parte ultima. Mr. du Rondel m'a indi-qué ce pas-sage.

(a) Lib. 1. pag. 40.
 (b) Il s'appelloit Alcaothous.
 (c) Jus-tin. l. 4. c. 3.
 (d) Lib. 1. pag. 33.
 (e) Lib. 6. c. 35.
 (f) In vita Solonis pag. 83.
 (g) C'étoit un quar-rier d'A-thènes où il y avoit entre au-tres des-sices publiques un temple d'Euryfa-cès, selon Mr. Spon voyag. de Grece t. 2. pag. 441.
 (h) Mr. Spon ibid. pag. 476. prouve par un marbre qu'il le faut ran-ger sous l'Œniet.

(l) Lib. 2. pag. 72.
 (m) In Præ-ræclis pag. 212. n. 27.

sortit (D) Ajax ce grand guerrier, dont nous parlons en son lieu. On parle d'une troisième femme de Telamon, de laquelle il eut un fils nommé Teucer. Cette femme est Hefione*, fille de Laomedon Roi de Troyc, & sœur de Priam: & voici comment le mariage se fit. Telamon suivit Hercule lors qu'il salut châtier Laomedon, qui ne vouloit point payer à Hercule ce qu'il lui avoit promis. On le força dans sa ville capitale; & parce que Telamon fut le premier qui monta sur les murailles de Troyc, Hercule lui fit present d'Hefione. Telamon se signala en plusieurs autres rencontres à la suite de ce même General, comme dans

* Apollod. ubi supra.

tée d'Arctades touchant Telamon ne soit parvenue jusqu'à nous qu'en un miserable état, on ne laisse pas de conoitre qu'il a voulu dire que Telamon s'étant trop divertit avec Peribée, trouva à-propos de s'évader. Le pere de la fille s'apercevant de cette avanture, & croyant que le coup étoit parti de quelqu'un de ses sujets, donna ordre à l'un de ses Gardes de jeter Peribée dans la mer. Le garde mu de compassion aima mieux la vendre; le vaisseau qui la portoit aborda à Salamine, Telamon y acheta Peribée qui accoucha d'Ajax.

(a) Mezeriac sur les épiques d'Ovide pag. 275.

(b) Apollodor. l. 3. Parisiana l. 1. p. 15. & 40.

(c) Sophocles in Ajace, Pin. L. rari Isthm. ad. 6. Diodor. Siculus l. 4. Hyginus c. 97.

(d) Nepotianus d'antiquitez Hyginus Metastasis non Aristophorica. Justam vero illius conjugem fuisse Melibeam Ajacis matrem. Ister lib. 14. rerum Atticarum ad Athen. lib. 13. p. 557.

Un savant (a) homme croit qu'au lieu d'Épicharm il faut lire Mégare dans ce passage de Plutarque, vu que la plupart des Auteurs conviennent que la mere d'Ajax étoit fille d'Alcathous Roi de Megare. On est moins d'accord sur le nom de cette Dame: les uns la (b) nomment Peribée, les autres (c) Eribée. Il est visible que cette difference n'est venue que de la faute de quelque Copiste qui oublia une lettre, ou qui en mit une de trop au commencement du nom de la mere d'Ajax. Ceux qui copierent son exemplaire garderent la faute; & ainsi il y eut diversité de leçons: & puis les Auteurs se conformerent à l'exemplaire qu'ils avoient acheté. C'est d'une semblable source qu'est venu le nom de Melibée, que la mere d'Ajax porte aujourd'hui dans Athenée. Cet Auteur raconte qu'elle fut mariée avec Thesée selon (d) les formes. Il nomme quelques autres femmes dont Thesée s'étoit emparé haut la main; il nomme deux autres femmes de ce même Prince desquelles Hesiodé a fait mention, & enfin il dit que Pherecydes lui donne aussi Pherebée. En voilà 4. qui se doivent reduire à une; Peribée, Eribée, Melibée, Pherebée, sont quatre noms d'une seule femme qui se font multiplier par la faute des Copistes. Si la polygamie de Thesée n'avoit point plus de realité par rapport aux autres femmes, que par rapport à la Melibée d'Athenée, & à la Pherebée de Pherecydes, je le garantirois monogame à l'épreuve de la discipline de Tertullien. Il y a plus de difficulté dans ce qui suit. La mere d'Ajax a été femme legitime de Thesée; mais quand? Est-ce après la mort de Telamon, ou avant que d'épouser Telamon? Au premier cas il faudroit dire que Thesée a survécu à la destruction de Troyc, ce qui est faux; & qu'il auroit eu une envie bien extravagante de se marier, puis qu'il auroit choisi une femme si âgée, ce qui choque toute vraisemblance. Il vaut mieux donc dire qu'il épousa Peribée avant qu'elle se mariât avec Telamon. Mais en ce cas-là que ferons nous de Philoïette de Plutarque? Au lieu d'une jeune fille que Telamon croyoit avoir debauchée, il faudroit dire qu'il n'attrapa que des restes, que ce que la mort ou le degout avoit fait quitter à un autre, qu'une veuve en un mot, ou qu'une repudiée. Rien de tout cela ne quadre à la narration de Plutarque, & ne peut être appuyé sur d'autres Auteurs. Il paroît par un passage de Pindare

(e) que Telamon étoit déjà marié avec Peribée, lors qu'Hercule vint le prier de l'accompagner à la guerre qu'il vouloit faire à Laomedon. Sur ce pied-là Thesée auroit repudié sa femme d'assez bonne heure. Quoi qu'il en soit, souvenons nous que (f) Peribée fut l'une des filles que les Athéniens furent obligés de livrer à Minos. Thesée lui fut livré en même tems, & s'opposa avec beaucoup de fermeté au dessein qu'eut Minos d'attenter à l'honneur de Peribée. Cela peut nous faire croire que Thesée devint amoureux de cette fille pendant ce voyage, car elle étoit fort belle, & qu'il l'épousa peu après. Je ne sai même s'il se contint jusques apres le retour; car les Heros de l'ancienne Grece étoient de dangereux compagnons de voyage pour une fille, c'étoient de grands faiseurs d'enfans. Ils étoient fort capables de garantir le beau sexe de la violence d'un qu'Alcathous tyran, mais il ne couroit pas moins de risque entre les mains de semblables liberateurs, & jamais il ne fut plus nécessaire qu'à leur égard de demander, sed (g) quis custodiet ipsos custodes? Voyons de quelle maniere Thesée parla à Minos. Dicitur (h) cum Theseus Cretam ad Minos cum septem virginibus & sex pueris venisset, Minos de virginibus Peribeam quandam nomine, candore corporis inducum comprimere voluisset, quod cum Theseus se passurum negaret, ut qui Neptuni filius esset, & videret contra tyrannum pro virginis incolumitate decertare &c. Hyginus rapporte après cela comment Thesée fount les preuves d'extraction divine. La chose est curieuse: jamais preuves de noblesse ne furent aussi difficiles que celles-là.

(D) De ce mariage sortit Ajax.] Je croi que Dares le Phrygien est le seul Auteur qui dise, qu'Hefione fille de Laomedon fut la mere d'Ajax, & qu'à cause de la parenté, Ajax & Hector après s'être bien batus, se firent bien des caresses & bien des presens. La foudre des Auteurs est d'une toute autre opinion, j'avoir que Peribée, ou Eribée fut la mere d'Ajax, & qu'Hefione fut la mere de Teucer. Je ne m'arrête point à la supposition de Sophocle (i), que la mere d'Ajax étoit en vie quand ce malheureux Prince se tua, car un Poëte n'y regarde pas de si près en faisant une tragedie; outre que Telamon auroit pu avoir en même tems pour femmes Peribée & Hefione. Il est sûr que Sophocle (k) dit que Teucer étoit barard, né d'une femme qui avoit été prise à la guerre. C'étoit Hefione, comme nous l'apprend Servius: Ejus (Laomedontis) filia Hefiona, dit-il, (l) belli jure sublata, comiti Telamoni tradita est qui primus ascendit murum, unde Teucer natus est, nam Ajacem ex alia constat esse procreatum. Le Scholiaste d'Homere sur ces mots de (m) l'Iliade, καὶ οὐ νόθον πατρὸς εὐρύα, & te spiritum licet existentem, dit qu'Hefione prisonniere de guerre fut donnée à Telamon qui en eut Teucer, & que cette origine Troyenne fut cause que l'enfant porta ce nom.

(e) Isth. mir. ad. 6.

(f) Pausanias l. 1. pag. 15. Voyez aussi pag. 40. où il conclut de est en-voi de Peribée que

Megare suscitavit par-rie de l'Etat Sicile dit Alca-thonus erat Athenien.

(g) Juven. Sat. 6. v. 345.

(h) Hygin. Poët. Diadema de Sicile dit Astron. l. 2. c. 5.

(i) In Ajace.

(k) Ibi.

(l) In Ju. l. 1. v. 619.

(m) Lib. 3. v. 184.

dans la guerre * des Amazones, dans celle des Meropes, & † dans le combat contre le geant Alcyonée. Il avoit été de l'expédition des β Argonautes, & s'il n'alla point au siège de Troye, ce fut apparemment la vieillesse qui l'en empêcha. Il y envoya ses deux fils. L'on monroit encore du tems de Pausanias, proche le port de Salamine, le rocher où γ il s'assit, pour fuir des yeux autant qu'il pourroit le vaisseau sur lequel ils s'embarquerent, afin d'aller au δ rendez-vous general de la flote Greque. Il étoit encore en vie quand les Grecs revinrent de Troye. Il fut sans doute très-fâché de la mort de son fils Ajax, mais il temoigna plus de chagrin de ce que Teucer ζ son autre fils ne l'avoit point empêchée, ou vengée. Il ne voulut point le recevoir, il le chassa honteusement. On a remarqué θ de lui, aussi bien que de Pelée son frere, qu'il eut un fils qui le surpassa. Voyez la destinée des descendans d'Ajax dans l'article *Teumesse*, & celle des descendans de Teucer dans l'article de ce nom.

TELEBOES, peuples insulaires au voisinage de l'Acarnanie, desquels peut-être il y a long-tems qu'on ne seroit plus mention, s'ils n'avoient indirectement beaucoup de raport à la naissance d'Hercule; mais à cause de ce raport ils sont connus jusques dans les basses classes des Colleges. Ou sont les Ecoliers qui ne sâchent pas qu'Alceme ne conçut Hercule, pendant qu'Amphitryon son mari faisoit la guerre aux Teleboes? &c. La raison pourquoy il leur fit la guerre, est qu'Alceme avoit promis d'épouser celui qui la leur seroit. Mais pour sâvoir d'où vint qu'elle haïssoit ce peuple, il faut reprendre la chose d'un peu plus haut. Mestor fils de Persée, eut de son mariage avec λ Lyfidice une fille ζ que Neptunus enleva, & qu'il amena dans les Iles Echinas, où il l'engrossa d'un fils qui fut (A) nommé Taphius. Ce Taphius établit une colonie dans Taphe, & en nomma les habitans (B) *Teleboes*, à cause du ↓ grand chemin qu'il crut avoir fait.

(A) D'un fils qui fut nommé Taphius. On lit dans le Scholiaste (a) d'Apollonius, que le fils de Neptune & d'Hippochoë se nomma * Pterelas, & qu'il eut deux fils, favoit Teleboas & Taphus, qui allerent demander à Electryon les biens d'Hippochoë leur grand' mere; & n'en pouvant point avoir raison, ils recoururent à la force, & tuerent bien des gens. On gaigne une generation par ce moyen; de sorte que la narration en est d'autant plus recevable. On est choqué de voir dans Apollodore, qu'Electryon est attaqué par les arriere-petits-fils de la fille de son frere Mestor. Il y a une autre chose qui n'est pas bien developpée dans Apollodore concernant Taphius. Cet Auteur dit (b) que Taphius regnoit à Mycenes avec Electryon, lors que les six fils de Pterelaus allerent redemander à Electryon le Royaume de Mestor pour leur ayeul maternel. Cet ayeul n'étoit autre que Taphius; il regnoit avec Electryon à Mycenes; Electryon n'avoit point d'autre Royaume que celui-là: quel Royaume lui pouvoit-on donc demander pour Taphius? Remarquez bien que selon le (c) Scholiaste d'Apollonius, tout le Royaume de Persée fut possédé en commun après sa mort par ses quatre fils, qui étoient Alcée, Sthenelus, Mestor & Electryon. Suivant cela on ne pouvoit avec justice rien pretendre au Royaume de Mestor pour Taphius, que Taphius n'eût déjà. Quoy qu'il en soit, nous aprenons de ce Scholiaste que Taphus fils de Pterelas donna son nom à l'île de Taphe; & que son frere Teleboas donna le sien aux peuples dont nous parlons en cet article, qui avoient leur habitation principale dans l'île de Taphe. C'est l'une des étymologies; j'en ai déjà raporté une autre; le reste se pourra voir ci-dessous. Il est certain que le même peuple a été nommé indifféremment (d) *Taphii* & *Teleboas*.

(B) Et en nomma les habitans Teleboes. Etienne de Byzance nous apprend que le país des Teleboes, ou la Teleboïde, étoit une partie de l'Acarnanie, & qu'elle emprunta ce nom de Teleboas, après avoir eu celui de Taphion. Aristote (e) dit une partie de cela, puis qu'il assure que les Teleboes occupoient un quartier de l'Acarnanie. Il dit (f) aussi qu'un certain Lelex natif de Leucade, eut une fille dont le fils nommée Teleboas eut 22 garçons de ce même nom. Ce qu'Etienne de Byzance vient de nous dire, est directement contraire à Strabon (g), qui assure que les Iles des Taphiens, dont l'une s'appelloit Taphos, avoient été nommées au commencement les Iles des Teleboes. Il ajoûte qu'Amphitryon les subjuga, & qu'il les donna à Cephale fugitif d'Athenes, qui l'avoit aidé à les subjuger. Quelques-uns (h) ont cru que l'île de Cephalonie fut donnée alors à Cephale, qui lui fit porter ce nom, & qui (i) devint en suite maître de l'Acarnanie. Il commenta à faire le (k) fut de Leucade. On trouve que les Teleboes (l) ont été de grans voleurs. Voici ce que dit le Scholiaste d'Apollonius, sur un (m) passage où ce Poëte appelle les mêmes gens Teleboes & Taphiens. L'île de Taphos est l'une des Echinas; les Teleboes qui auparavant demeuroient dans l'Acarnanie, Pont habitée; c'étoient de grans voleurs (n); ils allerent au Royaume d'Argos enlever les vases d'Electryon pere d'Alceme. Il y eut blicia apud combat, dans lequel Electryon & ses fils furent tués. C'est pourquoi Alceme fit publier que sa personne seroit le prix de la vengeance d'Electryon; & par ce qu'Amphitryon s'engagea à le venger, elle devint son épouse. Nos Dictionnaires disent ordinairement qu'Amphitryon avoit vengé la mort du frere d'Alceme. C'est une faute; elle avoit perdu plusieurs freres; & dans Apollodore c'est la vengeance de ses freres qu'elle demande à quiconque voudra être son mari. Dans le Scholiaste d'Apollonius elle demande la vengeance de son pere.

E E E E E

Quelque

(k) Ibid. pag. 315. 317. Voyez l'article Leucade. (l) Strab. p. 316. Voyez les preuves que Bochart en donne, Geograph. sacr. l. 1. c. 23. & ci-dessous la remarque F. (m) Lib. 1. v. 747. (n) Ἀπόδοτος ὁμοεικός τοῦ τῆροτος.

(a) In Argonaut. l. 1. v. 747.
* Je le nomme tantôt Pterelas, tantôt Pterelaus, selon que l'oreille me le dit.
(b) Pag. 59.
(c) Ubi supra.
(d) Voyez Eustath. in Odyss. l. 1.
(e) Ibid. pag. 315. 317. Voyez l'article Leucade. (f) Strab. p. 316. Voyez les preuves que Bochart en donne, Geograph. sacr. l. 1. c. 23. & ci-dessous la remarque F. (m) Lib. 1. v. 747. (n) Ἀπόδοτος ὁμοεικός τοῦ τῆροτος.

* Pindar. Nem. od. 3.
† Id. ib. od. 4. & Isthm. od. 6.
β Apollon.
γ Valer. Flaccus Argon. Passim.
δ Panf. l. 1. p. 34.
ε C'étoit à Antide, dans l'île d'Enbee.
ζ Voyez l'article Teucer.
η Vinceris ut Ajax Preterit Telamone. ut Pelea vici Achilles. Juven. Sat. 14. v. 213.
θ Fille de Pelops (c) d' Hippodamie Apollod. l. 2. p. 97.
ι Nommée Hippoboe. Id. ib.
κ On les nomme aujourd'hui Curzolaires. Elles sont à l'embouchure du Golfe de Lepante.
λ Τηλεβοας ἰθαλιων ὄνη τὰς τῆς περὶ τῆς ἰσθμ. ἰδ. v. 159.
μ vocavit, id est quod procul à patria.
ν Acarnanum Repurum blicia apud Strabon. l. 7. p. 222.
ξ In Leucadii-um re-pub. apud Strab. ib.
η Lib. 10. pag. 316.
θ Ibid. pag. 314.
ι Ibid. pag. 317.

fait. Il eut un fils nommé Pterelaus, qui fut pere de six garçons & d'une fille. Ces six garçons étant allez à Mycenes pour redemander le Royaume de Mestor, ne purent rien obtenir d'Electryon Roi de Mycenes, fils de Perfée & frere de Mestor. C'est pourquoy ils pillerent son pais. Les fils d'Electryon voulant repousser la force par la force, furent tous tuez. Leur pere se préparoit à venger leur mort, quand il fut tué par un accident * assez étrange. Alceme sa fille fut contrainte de se retirer à Thebes; & ne voulant point laisser (C) impunie la mort de ses freres, elle promit d'épouser celui qui la vengeroit. Amphitryon s'offrit à le faire, & assembla le plus de troupes qu'il put, & fit une descente au pais des Teleboes. Il ravagea quelques-unes de leurs lles; mais il ne put prendre Taphe, qu'après que Comætho qui étoit devenu amoureux de lui, eut attaché (D) à son pere Pterelaus le cheveu d'or qui le rendoit immortel. Amphitryon

* Voyez l'article d'Amphitryon.

Quelque qui pro quo, quelque faute d'impression aura fait qu'au lieu de *paris*, les Auteurs que Charles Etienne copia dirent *fratris*; & voilà une faute qui dure encore. Voici deux étymologies. (a) *Τηλεβόαι δὲν οἱ παῖδες, ἦτοι ὅτι τῆλε οὐκ ἄνευτος δὸτ' ἀργος τὰς βίβας ἀπὸ τῆλε βίβας ἔπτερεῖα ἔβασιλος οὖν.* Mr. Lloyd attribue bien des choses au Scholiaste d'Apollonius que je n'ai pas rencontrées. 1. Qu'Herodote raconte que Perfée laissa quatre fils. Il *saloit dire Herodote*. 2. Que l'un des quatre s'appelloit Alarus: il *saloit dire Aleaus*. 3. Qu'un autre s'appelloit Nestor: il *saloit dire Mestor*. 4. Qu'Electryon avoit repondu d'une somme d'argent pour Hippothoë: le Scholiaste ne dit point cela. 5. Qu'Alceme épousa Amphitryon, Seigneur Thebain très-puissant: le Scholiaste n'a garde de parler Thebain; Amphitryon ne l'étoit pas. 6. Que le Royaume des Teleboes donné à Cephale, vint par droit de succession au pouvoir d'Ulyse: je ne trouve rien de cela dans le Scholiaste. Voyez Lloyd au mot *Taphe*. Son article est le même que celui de Charles Etienne. Il ne faut pas oublier que les Teleboes s'établirent dans une Ile de la Grande Grece; dans cette Ile que la retraite de Tibere rendit si fameuse. C'est Tacite qui nous l'apprend, *Græcos (b) ea tenuisse, Capreasque Telebois habitatas fama tradit.* Virgile (c) temoigne la même chose. Aufone & Stace n'en font pas moins.

(a) Schol. Apoll. ubi supra. Voyez aussi Eustath. in l. 1. Odyss.

(b) Annal. l. 4. c. 67.

(c) Virgil. Æn. l. 7. versu 734.

(d) Æn. l. 1. Tacit. Ann. l. 4. c. 67.

(e) Silv. 5. l. 3. v. 100.

(f) Ipsus que Amphitryon Regem Pterelam sua obtinuit manu. Plaut. Amphit. Act. 1. sc. 1. v. 95.

(g) Post ob virtutem hero Amphitryoni est patera donata aurea. Qui Pterelaus potest Rex solus sit. l. 6. v. 104.

Quem generasse Telon Scethide Nympha en fit présent à Alceme; & puis quand le vrai Amphitryon voulut la chercher parmi ses hardes, & averer si on l'avoit déjà donnée à sa femme, comme elle le soutenoit, cela fit un jeu fort surprenant dans la Comedie de Plaute. Ce Poëte n'inventoit pas tout cela; car, (i) l'Historien Charon de Lampsaque qui vivoit à la soixante, quinziesme Olympiade, c'est-à-dire 478. ans, avant nôtre Seigneur, a écrit que l'on voyoit encore de son tems à l'Academie cette coupe, qui fut donnée à Alceme; qu'elle étoit longue, un peu évidée par le milieu, & qu'elle avoit les bords un peu renversez. Comme les Ouvrages de Charon ne subsistent plus, j'ai cherché l'Auteur qui le cite, & j'ai trouvé dans (k) Athenée, que Charon de Lampsaque au livre qu'il avoit fait des frontieres, avoit assuré qu'on montoit encore de son tems à Lacedemone la coupe dont Jupiter fit un présent à Alceme, lors qu'il prit la figure d'Amphitryon. Je n'ai point trouvé que Charon ait laissé la description de cette tasse; c'est Macrobe (l) qui l'a decrite; Macrobe, dis-je, prenant droit sur ce que Pherecydes avoit (m) dit, que le vase donné par Jupiter à Alceme étoit un *carchesium*. Athenée temoigne que Pherecydes & Herodote d'Heraclée ont dit cela; & il raporte comment Callixene a decrit le *Carchesium*. On ne peut douter que Macrobe n'ait tiré de là ce qu'il en dit, & qu'il ne faille corriger son texte par celui d'Athenée, comme le remarque Casaubon. Voici ce qu'on lit dans Macrobe (n). *Plautus infustum nomen reliquit, atque in fabula supra.*

Sen tibi Bacchei vineta madentia Gauri, Teleboanque domos, trepidus ubi dulcia nautis Lumina noctivagæ tollit Pharus amula luna.

(C) *Laisser impunie la mort de ses freres.* On a vu dans la remarque precedente, qu'il ne faut point parler de ceci au nombre singulier; & qu'il y a des Auteurs qui contre le sentiment d'Apollodore font perir Electryon avec ses fils: de sorte qu'Alceme ne parla point de ses freres, mais de son pere, quand elle demanda vengeance à son futur époux. (D) *A son pere Pterelaus.* Plaute suppose qu'Amphitryon (f) tua de sa propre main Pterelaus, & qu'il eut pour sa part du butin la coupe (g) d'or de ce Prince. Il est permis aux

Poëtes de supposer de semblables choses, quelque fausses qu'elles soient. Mais au reste je ne pense pas que la savante Mademoiselle le Fevre ait raison d'accuser Plaute d'un petit anachronisme. Il est certain, dit-elle (h), que Pterelaus ne vivoit pas du tems d'Amphitryon, puis qu'il étoit fils de Taphius, qui étoit fils d'une niece d'Alcée pere d'Amphitryon, & par consequent la cousine germaine d'Amphitryon étoit grand mere de Pterelaus. Cette genealogie est prise d'Apollodore: j'ai déjà dit que cet Auteur est moins degagé que le Scholiaste d'Apollonius. Néanmoins on ne suivoit ici le plaisir de Plaute; car puis qu'Apollodore raconte que Pterelaus étoit en vie lors qu'Amphitryon lut l'attaquer, Plaute n'a point inventé que ces deux chefs vécurent en même tems; il l'a pu trouver dans les monumens historiques. Ce n'est donc point lui qui a fait l'anachronisme. Il est tout autrement étonnant que les fils de Pterelaus fissent la guerre à Electryon, oncle paternel d'Amphitryon, comme ils la lui font dans Apollodore.

Parlons un peu de la tasse de Pterelaus. Jupiter en fit présent à Alceme; & puis quand le vrai Amphitryon voulut la chercher parmi ses hardes, & averer si on l'avoit déjà donnée à sa femme, comme elle le soutenoit, cela fit un jeu fort surprenant dans la Comedie de Plaute. Ce Poëte n'inventoit pas tout cela; car, (i) l'Historien Charon de Lampsaque qui vivoit à la soixante, quinziesme Olympiade, c'est-à-dire 478. ans, avant nôtre Seigneur, a écrit que l'on voyoit encore de son tems à l'Academie cette coupe, qui fut donnée à Alceme; qu'elle étoit longue, un peu évidée par le milieu, & qu'elle avoit les bords un peu renversez. Comme les Ouvrages de Charon ne subsistent plus, j'ai cherché l'Auteur qui le cite, & j'ai trouvé dans (k) Athenée, que Charon de Lampsaque au livre qu'il avoit fait des frontieres, avoit assuré qu'on montoit encore de son tems à Lacedemone la coupe dont Jupiter fit un présent à Alceme, lors qu'il prit la figure d'Amphitryon. Je n'ai point trouvé que Charon ait laissé la description de cette tasse; c'est Macrobe (l) qui l'a decrite; Macrobe, dis-je, prenant droit sur ce que Pherecydes avoit (m) dit, que le vase donné par Jupiter à Alceme étoit un *carchesium*. Athenée temoigne que Pherecydes & Herodote d'Heraclée ont dit cela; & il raporte comment Callixene a decrit le *Carchesium*. On ne peut douter que Macrobe n'ait tiré de là ce qu'il en dit, & qu'il ne faille corriger son texte par celui d'Athenée, comme le remarque Casaubon. Voici ce qu'on lit dans Macrobe (n). *Plautus infustum nomen reliquit, atque in fabula supra.*

(b) Remarq. sur l'Amphit. pag. 251.

(i) Ce sont les pareilles de Aladée le Fevre ubi supra pag. 276. On verra en les comparant avec celles de Macrobe, si sa traduction est bonne.

REMARQUE: sur la tasse de Pterelaus.

(k) Lib. 1. c. 475.

(l) Meminit carchesium Pherecydes in libris historiæ atque Jovem Alcemenæ precium concubitus carchesium aureum dono dedisse.

Macrob. Saturn. l. 5. c. 21.

(m) Æn. l. 7. v. 104.

(n) Ubi supra.

phitryon ne garda point ces conquêtes, il les laiffa à Cephale & à Elée, qui l'avoient aiffisté dans cette guerre. Voilà ce que nous aprenons d'Apollodore *. Si j'ai pu trouver ailleurs quelque chofe qui puiife le rectifier ou l'éclaircir, ou faire mieux conoitre ce qui appartient à cette matiere, on le verra dans les remarques. On y trouvera même des (E) obfervations fur quelques endroits de l'Amphitryon de Plaute, & fur les notes (F) de Mademoifelle le Fevre.

TEL-

Amphitryone pateram datam : cum longe utriusque poculi figura diverfa fit : patera enim ut & ipsum nomen indicio est , planum ac patens est : carcestum vero procerum & circa medium partem compressum , anatum mediocriter , ansis à summo ad infimum pertinentibus . Or voici le texte d'Athenée. Καλλιξένου ὁ Πάριος ἐν τοῖς αἰεὶ Ἀλεξανδρίας Φησὶν , ὅτι πατήριον ἐστὶ ἐπιπυκνὸς σφαιροειδὸς εἰς μέσον ἐπιπέδου , ὡς ἔχειν καὶ γὰρ ἡ ποσειδάωνος καλλιξένου . Callixenus Rhodius tradit in suis libris de Alexandria , carcestum esse poculum oblongum , in medio leniter compressum , auribus utrinque ad fundum usque descendentibus . Il est visible que l'adverbe *mediocriter* dans Macrobe, se doit joindre avec *compressum*, & non pas avec *ansatum*. Un Copiste ne fait gueres difficulté, s'il croit qu'un adverbe depend d'un certain adjectif, de le mettre devant ou après cet adjectif. Personne ne croit rien gâter en écrivant *ansatum mediocriter*, plutôt que *mediocriter ansatum*. Mais quelquefois il importe extrêmement de ne point prendre cette liberté, lors par exemple que l'adverbe n'appartient pas à *ansatum*.

(E) Des observations sur quelques endroits de l'Amphitryon de (a) Plaute.] I. Ce Poëte suppose que c'étoit Creon Roi de Thebes qui faisoit la guerre aux Telebois, pour tirer raison des grands maux qu'ils avoient faits au peuple Thebain.

(b) *Victis hostibus legiones revertunt domum, Duello extincto maximo, atque intermeccatis hostibus, Qui multa Thebano populo objecerunt acerba funera.* Id vi & virtute militum victum atque expugnatum opidum'it, Imperio atque auspicio heri mei Amphitryonius maxime. Prada atque agro adoreaque affecit populares suos, Regique Thebano Creonti regnum stabilivit suum.

C'est renverser cette histoire par ses fondemens, puis que les Auteurs tombent d'accord, qu'Amphitryon ne s'engagea à cette entreprise, qu'à fin de châtier les Telebois qui avoient tué le pere, ou pour le moins les freres d'Alceme. Il ne pouvoit épouser Alceme sans la venger des Telebois. Voilà le sujet de la guerre. Creon n'y entra que par complaisance pour Amphitryon, ou même par reconnaissance du service qu'il avoit reçu de lui (c). Ce fond historique pouvoit fournir beaucoup d'autres noms au Poëte, s'il avoit voulu le menager. Il a ravallé la condition de son Heros; il ne l'a fait que le General des troupes d'un autre Prince, dans une guerre entreprise pour les intérêts de cet autre Prince; au lieu que selon l'histoire Amphitryon agit en chef pour ses intérêts, & n'amene avec lui que des troupes auxiliaires, dont il donne aux Chefs le país qu'il gagne. II. Plaute fait embarquer les troupes au port d'Eubée, lequel il nomme Perlique par une anticipation trop licentieuse. Ce n'est pas le plus grand mal: on est beaucoup plus choqué de voir

qu'il ne trouve pas un port plus commode, à des gens qui devoient voguer vers les Iles Echinades. Quel circuit, bon Dieu, ne faut-il point faire pour aller là, si l'on s'embarque à l'île d'Eubée? III. L'accouchement d'Alceme est un incident mal amené, & qui engage le Poëte à renverser de fond en comble la tradition. Tous ceux qui ont parlé de la naissance d'Hercule, ont supposé que Jupiter sous la forme d'Amphitryon jouit d'Alceme, pendant une nuit qu'il avoit eu soin de rendre plus longue que ne sont les autres. Il faisoit bâtir sur ce fond-là, l'ormer, l'embellir; mais il ne faisoit pas supposer une seconde visite: il ne faisoit pas que Jupiter revint à la charge sous le même personnage la veille de l'accouchement. Cela choque non seulement la tradition, mais aussi l'auditeur & le lecteur. Ce (d) n'est plus tendresse; c'est brutalité. Une femme prête d'accoucher de deux garçons, n'est pas un objet à produire sur le theatre; tant s'en faut qu'il faille feindre le plus grand des Dieux si affamé d'un tel objet, que la longueur ordinaire de la nuit ne lui fût pas pour contenter sa passion. S'il avoit trouvé des charmes tout particuliers dans les caresses de la Dame, qui lui fissent souhaiter une seconde entrevue, il ne devoit pas la différer jusques à la veille de l'accouchement. Une si grande patience passé le vraisemblable. On ne fauroit parler à cette objection; car de dire que Plaute fait durer sa piece neuf mois, seroit le jeter dans un plus profond abîme, & ignorer ces paroles de Mercure (e):

Hodie illa pariet filios geminos duos.

Cet *hodie* se rapporte au même jour qu'il avoit chassé Sofie dans la premiere scène. IV. Jene suis pas pour ceux qui disent que l'accouchement d'Alceme sans douleur, choque trop directement ce que les Grecs avoient conté des artifices de Junon; & c'est à quoi, disent-ils, l'on ne doit pas s'engager sans une extrême nécessité. Un Poëte qui prend pour le sujet de sa Tragedie la mort de Polyxene, peut changer cent choses dans la tradition; mais s'il supposoit qu'Achille ne demanda point qu'elle lui fût sacrifiée; s'il fouloit aux pieds les faits capitaux de cette histoire, il n'agiroit pas selon les regles. A quoi sert à Plaute qu'Alceme ne sente point de douleur?

Dum (f) hæc aguntur, interea uxorem tuam Neque gementem, neque plorantem nostrum quisquam audivimus. Ita profecto sine dolore peperit.

Cette difficulté me paroît fautive; car il étoit nécessaire pour le denouement de l'intrigue, qu'il parût quelque chose de miraculeux dans l'accouchement d'Alceme. Il s'agissoit de justifier sa chasteté, & de calmer les allarmes d'un mari jaloux; il faisoit donc que le Poëte interessât Jupiter dans cette affaire. Il pouvoit donc, & il devoit abandonner ce qu'on a dit de Lucine (g).

(F) Et sur les notes (h) de Mademoiselle le Fevre.] Elle (i) cru que Plaute s'est servi du mot

* Biblioth. l. 2. p. 97. & seq.

(d) Voyez ci-dessus l'article d'Alceme pag. 187. col. 2.

(e) Act. 1. sc. 2. (f) Act. 5. sc. 1.

(g) Quin nunc quocidius artus Dum loquor horror habet, parque est meminit doloris, Septem ego per noctes tu tidem cruciata dicebus, Fessa malis tendentique ad cælum brachia, magna Lucinam nixoque pares clamore vocabam, Illa quidem venit, sed præcorrupta meumque Que donare caput Junoni vellet iniquare.

Alceme apud Ovidium Met. l. 9. Voyez aussi Pausanias l. 9. pag. 290.

(h) Confer qua supra. remarque D.

(i) Not. pag. 310.

(a) Confer qua supra. remarque D.

(c) Act. 1. se. 1. v. 23. Mercure avoit déjà dit dans le prologue. Is nunc Amphitruo præfatu'it legionibus Nam cum Telebois bellum'it Thebano populo.

(e) Voyez Apollodore l. 2. p. m. 97. & seq.

+ Voyez les Mémoires qu'il a publiés sur la femme des Cardinaux au Parlement de Paris, & contre l'érection de Carrières en Métropole.

+ Sous le titre de Bibliotheca Telleriana, in fol.

4. On écrit ceci au mot de Finlet 1696.

8. Prologue l. 5. c. 3. la femme Titianus; Strabon l. 14. p. 457. Etienne de Byzance.

7. Que Lyciam finit urbs Telmessus. l. 11. l. 5. c. 27. Mela l. 1. c. 15. Vide ibi H. Vossium.

* Livius l. 37.

(a) Il dit qu'elle étoit fille de Péloé, & qu'Amphitryon étoit fils d'Alcée.

(b) Voyez l'artice Gorgophone pag. 1262. col. 1.

(c) All. 4. se. 4. v. 53.

(d) Nor. pag. 311.

(e) Schol. Apollon. in Argon. l. 1. v. 747.

(f) Madle. la Fevre, dans sa préface.

TELLIER (MICHEL LE) Chancelier de France, mort le 30. d'Octobre 1685. Voyez son éloge dans le Dictionnaire de Moreri. Il laissa deux fils, dont l'un a fait un grand bruit par toute l'Europe sous le nom de (A) Marquis de LOUVOIS: Pautre est un des plus illustres Prelars de l'Eglise Gallicane, par son savoir, & par la vigueur avec laquelle il a toujours soutenu les prééminences & les droits de sa dignité, & redressé les faux pas des Regulus de son Diocèse. Il est Archevêque de Rheims. Il a dressé l'une des plus belles Bibliothèques qui soient en France. Voyez le Catalogue qu'il en donna au public le 1. Pan 1693. Il continué .j. tous les jours à Penrichir de toute sorte de livres, & il en laisse l'entrée libre à tous les curieux, qui ont besoin de profiter de cet admirable magazin d'érudition.

TELMESSE, en Latin *Telmessus B*, ville maritime aux extremitez γ de la Lycie, au pied d'une montagne de même nom, laquelle est une partie du mont Cragus. Cette ville fut donnée par les Romains* à Eumenes, lors qu'ils eurent

reconcilioit avec les Barbares; ou leur faisoit perdre le souvenir des injures qu'ils pouvoient avoir reçues. Sur quoi par forme de replique il demanda, si Jupiter quitte sa mauvaise humeur à cause qu'on joue l'Amphitryon de Plaute? Il est bien certain que l'institution des jeux publics avoit eu pour cause quelque malheur de la République, & quelque dessein d'honorer solemnellement à l'avenir la Divinité dont on craignoit le courroux; mais en suite la celebration anniversaire n'en étoit point affectée au tems des malheurs publics; elle alloit son train dans l'abondance comme dans la disette, & on y faisoit même plus de dépenses de toute nature durant la prospérité de l'Etat, que durant l'adversité.

(A) Sous le nom de Marquis de LOUVOIS,] Il mourut à Versailles le 16. de Juillet 1691, dans sa 51. année. Il étoit Ministre & Secrétaire d'Etat, & revêtu de plusieurs emplois. On ne sauroit faire mieux son éloge, qu'en disant que toute l'Europe fut persuadée que sa mort seroit plus utile aux affaires des Alliez, que le gain d'une bataille rangée, & que la conquête de deux ou trois places. Monsieur de Barbecieu l'un de ses fils, a succédé à la charge de Secrétaire d'Etat. Monsieur l'Abbé de LOUVOIS son autre fils aime extrêmement les lettres. Il se fit admettre à la sortie de l'enfance, par les solutions qu'il donna aux difficultez qui lui furent proposées sur Homere, en présence de beaucoup de monde. Lisez ce passage de la suite du Menagiana, (g) Mr. l'Abbé de L. . . . qui dans un si jeune âge fait paroître tant de science dans la langue Greque, m'a fait l'honneur de me citer sur ce sujet, & de louer l'application de ces deux vers dans une illustre assemblée, qui fut tenuë chez lui il y a quelque tems en présence des plus habiles gens du Royaume, qui lui proposerent des difficultez sur Homere, auxquelles il répondit avec une présence d'esprit admirable. Une des plus considerables fut celle que lui proposa Mr. l'Abbé Faydit, savoir si Homere avoit fait quelque mention des Juifs dans ses livres de l'Illide ou de l'Odyssée. Il répondit qu'il n'en avoit fait nulle mention, & que le mot *Israhélites* ne se trouvoit point dans Homere, &c. Voyez dans l'original l'instance de Mr. Faydit, & la replique qui lui fut faite. Il n'est pas besoin d'avertir que l'Ouvrage qu'on a imprimé en Hollande l'an 1695. sous le titre de Testament politique du Marquis de Louvois, est une piece supposée. Personne n'en doute; mais tout le monde ne sait pas que l'Auteur de cette piece demeure à Paris, & qu'il est Catholique de naissance.

Ego (C) idem latrones hostes bello & virtute contudi Electryonem perdididerunt, nostra & Germanos conjugis

Achiam, Aetoliam, Phocidem. Per freta Ionium & Aegeum, & Creticum Vagati, vi vorabant pirata.

Mademoiselle le Fevre (d) l'accuse d'avoir changé ici l'histoire; car Electryon ne fut point tué par ses ennemis. Ce fut Amphitryon lui-même qui le tua par megarde, en jettant sa massue contre un bœuf. J'avoüé que Plaute en cela s'éloigne d'Apollodore; mais il y a (e) eu des Auteurs qui ont débité que les Teleboes tuèrent Electryon. Je finis par cette remarque, (f) J'ai choisi l'Amphitryon, parce que c'est une des plus belles pieces de Plaute, & que les anciens l'estimoient si fort, que sous le regne de Diocletien on la faisoit encore jouer dans les malheurs publics, pour apaiser la colere de Jupiter.

Arnobé dans le livre 7. ponit annos Jupiter, si Amphitryon fuerit actus, promociatusque Plautinus? Quoi, Jupiter s'apaise, si on fait jouer l'Amphitryon de Plaute? Je ne croi pas qu'Arnobé pretende que les Payens choisissent le cas de quelques malheurs publics; de quelque irruption de Barbares; de quelque peste; de quelque famine, pour représenter l'Amphitryon: mais voici, ce me semble, sa pensée. Il trouve mauvais que les Payens eussent mis entre les actes de Religion la solennité des jeux publics, & qu'ils eussent consacré ces jeux à quelque Divinité. Il demande la raison de cette conduite, & il suppose qu'on lui répond qu'en celebrant ces jeux-là, on

(g) Suisse du Menagiana pag. 294. édit. de HOLL.

eurent defait Antiochus; mais les Lyciens la recouvrerent * après que le Royau-
 me d'Eumenes eut été ruiné. Ce qui a fait le plus parler d'elle , est le naturel
 prophétique de ses habitans. Tout le (A) monde y naissoit devin; les femmes
 & les enfans y recevoient cette faveur de la nature. Ce fut là que (B) Gordius
 alla se faire interpreter un prodige qui l'embarraffoit: il en aprit l'explication sans
 être obligé de passer la porte; car ayant rencontré une belle fille à l'entrée de
 Telmessé, il lui demanda quel étoit le meilleur Devin auquel il se pût adresser.
 La fille s'enquit tout aussi-tôt de ce qu'il avoit à proposer au Devin, & l'ayant su,
 elle lui en donna le sens; & ce fut une très-agreable nouvelle: sa reponse fut que
 le prodige promettoit une couronne à Gordius. En même tems la Prophétesse
 s'offrit à lui en mariage. La condition fut acceptée, comme un commencement
 du bonheur qu'on lui annonçoit. Cicéron (C) a cru que ceux de Telmessé &
 des environs devinrent grands observateurs des prodiges, à cause qu'ils habi-
 toient un terroir fertile qui produisoit plusieurs singularitez. Mais d'autres re-
 montent plus haut, & nous parlent d'un Telmessus † grand Devin qui fut fon-
 dateur de cette ville, & dont les reliques étoient venerées par les habitans. Elles
 reposoient sous leur autel d'Apollon, qui β étoit son pere. Voilà selon les pre-
 jeux du Paganisme, d'où devoit sortir l'esprit de divination qui se faisoit tant re-
 marquer dans cette ville. Telmessus pendant sa vie avoit enseigné l'art de devi-
 ner, & il devoit après sa mort l'inspirer à ses devots. Ajoutons à cela que sa me-
 re, fille d'Antenor, avoit été possédée de ce même esprit. Apollon ‡ l'en avoit
 investie après avoir couché avec elle, métamorphosé en petit chien. Si l'Ouvra-
 ge d'Etienne de Byzance n'étoit pas aussi mutilé qu'il est, nous y apprendrions
 quelque chose de particulier touchant Telmessus. On y † entrevoit qu'il fonda
 la ville dont il s'agit ici; & qu'il étoit venu des climats Hyperboréens à l'oracle
 de Dodone, avec un compagnon de voyage, qui fonda une ville dont les habi-
 tans furent Devins. C'est une grande presumption qu'une semblable vertu fut
 conférée à Telmessus, tant pour lui que pour ceux qui bâtiroient autour de l'au-
 tel qu'il fit construire, conformément à l'Oracle. Il faut croire que cet autel
 E E E E e e e 3 étoit

* Sirab. pag. 458.
 † Sub Apollinis arula quæ Telmessi apud oppidum videtur, Telmessium esse conditum vatem, non scriptis constantibus indicatur? Arnob. l. 6. pag. 193.
 ‡ Voyez Suidas ubi infra.
 † Id. Dionysii.
 ‡ In voce γαλακτρία. On l'y nomme Τηλμισσίδης.

(a) Arrien. de expedit. Alex. l. 2. pag. m. 85. 86.

(b) Nec postea quisquam dixit quoniam modo venit Telmessium religiosissimam urbem, quando transisset ad Thessaliam urbem. Plin. lib. 70. c. 1. Le P. Hardouin sur l'autorité de bons manufactis met mæres au lieu de urbes.

(c) Lib. 6. vers. 451. vide Hardouin. in Plinium, tom. 4. pag. 771.

(d) Lib. 11. c. 7.

(e) Voyez le Juslin de Mr. Grevius pag. 230.

(A) Tout le monde y naissoit Devin.] Je ne veux pas qu'on m'en croye sur ma parole; c'est pourquoy je cite un Historien (a) considerable. Τὸν δὲ (γάρδιον) ἐκαταχρήντα τῆ ὄψει, ἵεναι κοινώσαντα ὑπὲρ β' θεῶν ὡς τὸ τῶν τελεμασῶν τὸς μάντιες. εἶναι δὲ τὸς τελεμασῶν σφῆδὸς τὰ θεῶν ἕξουσιον, καὶ σφῆδον ὅσο γένος δεδόξῃ ἀπὸ τῆς γυναικὸς καὶ πατρὸς τῶν μαντιέων. Gordium spectaculo attonitum, Telmessenses vates communicanda rei causa adisse, (esse enim Telmessenses peritissimos prodigiorum interpretes, & vaticinandi scientiam ipsis pariter atque uxoribus & liberis ab ortu instam esse). Pline (b) semble nous enseigner que la ville de Telmessé qu'il nomme très-religieuse, avoit été un des principaux sieges de la Magie; il ne fait pas difficulté de l'associer à la Thessalie à cet égard. Or il n'y eut jamais de país plus décrié sur le chapitre des sortileges que la Thessalie,

Somnia, terrores magicos, miracula, sagas, Nocturnos leumores, portentaque THESSALIA ridens?

Horace qui parle ainsi dans la 2. épître du 2. livre, se sert souvent d'une pareille expression; & il le paroit par Lucain que (c) Thessalia ou Thessalis tout court signifioit une Sorciere. A le bien prendre le passage de Pline n'est pas moins significatif sur le caractère des Telmessiens, que le passage d'Arrien. Voyez ce qui sera cité de Cicéron ci-dessous.

(B) Ce fut là que Gordius alla se faire expliquer.] Cette histoire est dans Justin (d); mais pour l'y trouver il ne faut pas suivre la leçon ordinaire; il faut au lieu de vicina urbis lire Telmissi urbis, ou Telmissina urbis, selon la (e) correction des plus habiles Critiques. Voici le passage sur ce pied-là. Gordius cum in his regionibus bubus conductis araret, aves enim omnis generis circumvolare

caperunt. Profectus ad consulendos augures vicina urbis, obviam in porta habuit virginem eximie pulchritudinis; percontatus eam quem potissimum augurum consuleret, illa audita causa consulendi, genera artis ex disciplina parentum, regnum ei portendi, respondit, polliceturque se & matrimonii & spei sociam. Tam pulchra conditio, prima regni felicitas videbatur. Ce qui confirme puissamment cette correction, est qu'Arrien (f) en recitant l'avanture de Gordius, dit en termes positifs qu'il s'adressa aux Devins de la ville de Telmessé. La suite n'est pas conforme dans toutes les circonstances à la narration de Justin; mais cela importe peu presentement à nôtre fait. Je ne laisse pas de dire que la traduction d'Arrien a fourni Telmessium où il ne faisoit pas. Ce ne fut point à l'assemblée des habitans de Telmessé, que le chariot porta Midas accompagné de son pere & de sa mere, mais à celle des Phrygiens.

(C) Cicéron a cru.] Deux passages fort près l'un de l'autre font la preuve que je veux apporter ici. Le premier contient ces paroles. (g) Licet (g) Cicero, videre & genera quadam & nationes huic scientia deditas. Telmessus in Caria est, qua in urbe excellit Aruspicum disciplina. Voici l'autre. Tum Caria tota præcipueque Telmessenses quos ante dixi, quod agros uberrimos maximeque fertiles incolunt, in quibus multa propter fecunditatem fungi gignique possunt, in ostentis animadvertendis diligenter fuerunt. Comme Telmessé étoit aux extrémités de la Lycie, elle étoit fort voisine de la Carie; c'est pour cela que Cicéron l'a mise dans cette dernière Province. Etienne de Byzance l'y met aussi; mais il ajoute que Philon & Serabon la mettent dans la Lycie, & qu'elle sert de borne à ces deux Etats.



étoit dans le temple d'Apollon * Telmessien. Ceux de Telmesse avoient nommément beaucoup (D) de foi pour les songes. Aristandre qui étoit de cette ville, & qui fut l'un des plus habiles Devins de son tems †, avoit composé un Ouvrage sur cette matiere. C'est aparemment lui qui moyenna le Traitè que sa patrie fit avec Alexandre. Arrien a parlé de cet accord dans son premier livre. Je ne croi pas qu'on doive confondre (E) la ville de Termesse avec celle de Telmesse: il vaut mieux, ce me semble, en faire deux villes, & conserver le nom (F) de Telmesse à celle qui étoit sur les frontieres de la Lycie.

TENEDOS, Ile de la mer Egée, proche le continent de l'Asie vis à vis de Troie. Quelques-uns disent † qu'avant que Tenes fils de Cygnus y abordât, elle étoit inhabitée, & s'appelloit Leucophrys. Ce fut donc lui qui commença à y conduire des habitans. Il regna sur eux avec une si grande équité, qu'on l'honora d'une façon très-particuliere pendant sa vie, & qu'après sa mort on le mit au nombre des Dieux, comme je le dirai en parlant de lui. Il bâtit une ville, & il fut causé que l'Ile fut nommée Tenedos †. Dans la suite des tems on aimoit mieux

(h) Bochart Geograph. sac. l. 1. c. 6.

(D) *Beaucoup de foi pour les songes.* C'est Tertullien qui nous l'apprend. *Telmessenses*, dit-il (a), *nulla somnia evacuans, imbecillitatem conjectationis incusans*. Son sens est, ce me semble, que ceux de Telmesse croyent que tous les songes signifient quelque chose; qu'il n'y en a point qui soit vuide de realité; & que l'impertection de nos lumieres est cause que nous n'entendons pas ce que chaque songe signifie.

(E) *Je ne croi pas qu'on doive confondre la ville de Termesse avec celle de Telmesse.* Strabon le distingue si nettement l'une de l'autre, qu'il ne laisse aucun lieu de douter. La maniere dont il caractérise la situation (h) de Termesse, montre que c'étoit une ville de Pisidie, proche le col où l'on passoit le mont Taurus pour aller à Mylas; c'est pourquoi Alexandre voulant degager ce passage, commandé par la ville de Termesse, la fit demolir.

(F) *Il dit.* Pour ce qui est de (i) Telmesse, ce Geographe la met à l'entrée de la Lycie, bien au deçà du Xanthus, & beaucoup plus encore au deçà de Phafelis ville maritime, qu'il place assez pres du mont Solyme, & de Termesse (d) *ville de Pisidie*, dit-il. Confirmons tout ceci par Arrien. Des qu'il a parlé de l'entrée d'Alexandre dans la Lycie, il dit (e) que ce Conquerant s'aquit la ville de Telmesse par un Traitè; qu'en suite il passa le Xanthus; qu'il s'empara de la ville de ce nom, & de plusieurs autres qui se rendirent; qu'il marcha vers la Province de Mylias; qu'il s'allura de la place, d'où il envoya une partie de ses troupes à Perge par les montagnes, & marcha avec le reste le long de la mer; qu'il s'avança jusques à Side; qu'il rebrouilla vers Aspende qui n'avoit pas tenu sa promesse; qu'il la contraignit de se rendre; qu'il alla à Perge, & de là dans la Phrygie; mais que comme la ville de Telmesse habitée par des Barbares, Pisides de nation, se trouva sur son chemin, il falut la prendre; que cela ne fut point facile à cause que cette place étoit sur une montagne escarpée, & que les habitans s'étoient saisis d'une montagne voisine; de sorte qu'ils étoient maîtres du detroit ou du defilé que ces 2. montagnes laissoient entre elles. Voilà justement la ville que Strabon nomme *Termesse*; & il est plus clair que le jour qu'Arrien parle de deux villes différentes, lors qu'il dit (f) que son Heros fit un Traitè avec Telmesse en entrant dans la Lycie; & qu'il affega (g) Telmesse en marchant de Perge dans la Phrygie. Il ne s'agit plus que de savoir si ces deux villes doivent être nommées toutes deux Telmesse, comme elle le sont dans Arrien, ou

si celle de Lycie doit avoir le nom de Telmesse, (i) *Apud Ezech. Spanhem. de usu Ep. numism. pag. 477. 478.* & celle de Pisidie le nom de Termesse, comme elles l'ont dans Strabon, dans Etienne de Byzance & dans Suidas; car le sentiment de quelques grands hommes qui réduisent tout à une ville, qui ait nom ou Termesse, ou Telmesse, ne paroît point soutenable. Celui qui (h) corrige dans Strabon *Termesse* par *Telmesse*, à contre lui l'autorité d'une (i) medaille, sur laquelle on lit d'un côté ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, & de l'autre ΣΟΛΥΜΟΣ. Cela prouve manifestement que la ville de Pisidie que Strabon appelle *Τεγμωσός* est bien nommée; car puis que le côté (k) qui étoit sur le promontoire de Termesse s'appelloit Solyme, & que les Termessiens s'appelloient aussi Solymes, il est clair que le peuple qui à cette grande affinité avec les Solymes, doit avoir le nom exprimé dans la medaille: or c'est le nom des Termessiens; donc Mr. Bochart a eu tort de lire *Telmessus* & *Telmessusenses* dans ce passage de Strabon; & voilà une de ses étymologies par terre. Il dit que Caubaon a trouvé dans les manuscrits *Τεγμωσός*, au lieu de *Τεγμωσός*. Il faut les corriger par la medaille. Il ajoute qu'Eustathius en citant Pellatrus; Strabon a dit *Τεγμωσός*; mais Saumaïse lui pouvoit apprendre qu'Eustathius n'a pas bien (l) fait de se servir de ce nom, & que d'ailleurs il a très-mal (m) entendu ce qu'il a cité.

(k) Τεγμωσός ἀγοράς ὁ ὑπερωκεανός ὀψ. ἀπόδο. καλῶτερον Σόλυμο. ἢ αὐτοῦ. ὁ ἴσχυρος Σόλυμο. οὗ Σόλυμο. οὗ καλῶτερον. Et factum tumulus qui sit pra Terpra Termessium.

(l) Malè Τεγμωσός vocat Eustathius. Salmass. Exercit. Plinian. pag. 784.

(F) *Conserver le nom de Telmesse.* Comme il y a plusieurs medailles (n) où l'on voit l'inscription ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, il reste à savoir s'il ne faudroit pas nommer *Termesse*, cette ville de Lycie qui fait la matiere de cet article. Je croi, sans meilleur avis, qu'il la faut nommer *Telmesse*, car autrement il faudroit regarder comme corrompus non seulement les passages qu'on a (o) indiqués de Polybe, d'Arrien, d'Aristide, de St. Gregoire de Naziance, de Ciceron & de Tite Live; mais aussi un grand nombre d'autres, de niras Eustathii in Strabonis verbis referendis. où le Devin Aristandre est surnommé *de Telmesse*.

Il se seroit donc glissé une faute? Cela iroit loin. Il vaut donc mieux admettre deux noms; celui de Termesse pour la ville de Pisidie, & celui de Telmesse pour la ville de Lycie, où les gens étoient si sujets à l'inspiration. Corrigez avec Mr. de Saumaïse l'endroit d'Arrien, où la ville de Pisidie est nommée *Τεγμωσός*. Malè *apud Arrianum* (p) *Τεγμωσός vocatur quae est Τεγμωσός*.

(n) Spanhem. ubi supra.

(o) Id. ib. pag. 478.

(p) Salmass. ubi supra.

(a) *Quasi Termessenses, c'est. a. d. re. Tenni fides. Stephan. de urbid.*

(a) *Tertull. de anima c. 46.*

(b) *Strabo l. 13. f. 433. Ep. l. 14. pag. 438.*

(c) *Id. l. 14. p. 457. 458.*

(d) *Τεγμωσός ἱστανισσός ἴσι Περσίδας. pag. 458. Τεγμωσός ἴσι Περσίδας. pag. 454.*

(e) *De exercit. Alex. l. 1. pag. 69. Ep. seq.*

(f) *Pag. 69.*

(g) *Pag. 75. 76.*

mieux debiter qu'il n'y avoit point conduit la premiere colonie ; mais qu'il y abonda comme (A) par miracle, & que les habitans eurent d'abord tant de respect pour un homme qui étoit si manifestement protégé des Dieux, & en suite tant d'admiration pour ses belles qualitez, qu'ils lui y confererent la Royauté. Voilà comment tous les peuples ont donné du merveilleux à leurs vieilles traditions. Quoi qu'il en soit, les aventures de Tenes ne peuvent pas avoir précédé le tems de Priam, puis que Tenes perdit la vie y lors qu'Achille faccagea Tenedos, durant la guerre de Troie. Alors l'Isle étoit particulièrement (B) consacrée à Apollon *Smintheus*. Ce fut derriere cette Ile que les Grecs cachèrent leur flotte, quand ils firent semblant de quitter leur entreprise, & c'est ce qui a fait plus parler (C) de Tenedos que toute autre chose, & qui encore aujourd'hui fait voler ce nom par toute la terre. Cependant cette Ile a été recommandable pour de meilleures raisons. On y exerçoit une justice fort β severe : il y croissoit le meilleur origan du y monde : on y faisoit des vases de terre * qui étoient eslimez : les raisins, les épis & la Ceres qui paroissent sur ses medailles ↓, temoignent qu'elle abondoit en blé & en vin, (cela dure encore (D) aujourd'hui) & il n'y avoit point ailleurs d'aussi belles (E) femmes que là. Je ne dis rien de la singularité

(A) Comme par miracle.] Son pere trompé par les calomnies de sa femme le mit dans un coffre, & le jeta dans la mer. J'en parlerai ci-dessous *. Je n'ai point trouvé dans les Auteurs que j'ai consultez les circonstances de sa conservation ; mais je trouve dans Muret (a) que Neptune aycul de Tenes vint au secours de son petit-fils, & que le coffre ayant été porté à l'Isle de Leucophrys, y fut ouvert par les habitans, qui n'eurent pas plutôt su ce que c'étoit, qu'ils defererent la royauté à Tenes &c.

(B) Particulièrement consacrée à Apollon Smintheus.] Homere le temoigne clairement dans le 1. livre de l'Iliade, lors qu'il met cette priere à la bouche du Prêtre Chryses.

(b) Audi ΚΑΘΩΙ (b) μεν ἀρροδοτοζ ὅς χροσον ἀμφιβιθικας Kιλλαν τζ αζέην, τενιδου τζ φι ανδρασερ Σμινθεζ.

Sraron (c) a confirmé par ce passage ce qu'il venoit de dire, qu'il y avoit un temple d'Apollon Smintheus dans l'Isle de Tenedos. Il y avoit de semblables temples dans quelques autres villes du voisinage (d), & la commune opinion est qu'Apollon fut honoré sous ce nom-là, à cause qu'il avoit tué les rats qui ruinoient les biens de la terre. Sa statue dans le temple de Chrysa avoit un rat sous ses pieds. Selon la dialecte du país *σμινθος* signifioit un rat. On recouroit à d'autres raisons que celle que j'ai alleguées : voyez ce que Monfr. Cuper a doctement recueilli sur ce sujet dans ses Monumens antiques (e).

(c) Lib. 13. pag. 415.

(d) Id. ib.

(e) Ad ralecon Harpocraton, edit. 1667. pag. 212.

(f) En. lib. 2. v. 21.

Est (f) in conspectu Tenedos notissima fama Insula, dives opum, Priami dum regna manebant, Nunc tantum sumus & statio maledicta carinis. Huc se proventus deserto in litore condunt.

(g) Ibid. v. 254.

Et (g) jam Argiva Phalanx instructis navibus ibat A Tenedo, tacite per amica silentia luno.

(D) Cela dure encore aujourd'hui.] Mr. Spon qui a été sur les lieux, assure (h) que l'Isle de Tenedos est fertile en bons vins dont elle fournit Constantinople, & que les muscats y sont excellens, & qu'on y trouve autant de gibier qu'on veut, mais β particulièrement des lievres & des perdrix. Wheler son compagnon de voyage dit (i) qu'elle est fertile en blé & en vin, & principalement en muscats dont on porte la plus grande partie à Constantinople. Voyez le supplément de Moreri.

(E) Il n'y avoit point ailleurs d'aussi belles femmes.] Il y a de quoi s'étonner qu'un fait de cette nature n'ait pas été rapporté par plusieurs Auteurs. Athenée qui avoit tant lu, & qui a cité tant d'Écrivains, n'auroit pas cité le seul Nymphodore, s'il en avoit connu d'autres qui eussent fait la même remarque. Quoi qu'il en soit voici ce qu'il dit.

(h) Καὶ Νυμφόδωρος δ' ἐν τῷ τῆς Ασίας περιπλῶς καθύστερος Φησὶ γίνεσθαι γυναικας τῶν πενταχθῶν γυναικῶν ἐν Τενέδῳ τῆ τροικῆ νήσῳ. Nymphodorus autem in Asia circumnavigatione Tenedas feminas (ea Troja vicina insula est) omnes alias ubivis terrarum mulieres pulcritudine superare tradit. Un témoin qui avoit fait ou décrit le tour de l'Asie est d'un grand poids, & en vaut cent qui n'auroient jamais voyagé, ou qui n'auroient pas étudié l'histoire Geographique. Encore que Theophraste n'assûre pas ce que Nymphodore avance, il peut néanmoins être allegué en temoignage ; veu qu'il a dit (h) que comme parmi les barbares il y avoit des Juges qui conoissoient de la sagesse & de l'economie des femmes, afin de décider qui étoient celles qui surpassoient en cela les autres ; il y avoit pareillement à Tenedos, & à Lesbos certains Juges qui faisoient la même chose, touchant la beauté des femmes : tant on étoit persuadé qu'il faisoit porter honneur & respect aux dons mêmes de la fortune & du corps. C'étoit une charge bien delicate que celle de ces Juges de Tenedos. Les Dieux mêmes la refusèrent, & Paris eût fort bien fait de les imiter, car il acheta chèrement la ruse (m) dont il s'avisâ, & la possession d'Helene qu'il obtint pour sa sentence. Mais cet événement fabuleux ne faisoit pas beaucoup d'impression ; car non seulement il se trouvoit des personnes à Lesbos & à Tenedos qui vouloient être Juges en matiere de beauté, mais aussi dans une ville du Peloponnesse, où tous les ans il se faisoit une dispute de beauté, (n) & on distribuoit un prix à la femme qui avoit vaincu ses concurrentes.

(i) Vide Spanhem. de rebus in insulis. de rebus in insulis. de rebus in insulis.

(l) Apud Athen. pag. 610.

(m) Il avoit été jugé par les Plaisants misésiens que Paris étoit le plus beau homme de son siècle.

(n) Nicias ville du Peloponnesse, où tous les ans il se faisoit une dispute de beauté, & on distribuoit un prix à la femme qui avoit vaincu ses concurrentes.

Cela

Voyez Diodore de Sicile ib.

Plur. quast. Gr. pag. 297. Pausan. l. 10. p. 330.

Voyez l'article Tenedos.

Anti. plones apud Athen. l. 1. c. 22.

Voyez aussi Julius Pollux l. 6. c. 10. & Enstatius in ll. 2.

Plutar. cibus in insulis. de rebus in insulis. de rebus in insulis.

Vide Spanhem. de rebus in insulis. de rebus in insulis.

(i) Videl. pag. 103.

(k) in Asia circumnavigatione Tenedas feminas (ea Troja vicina insula est) omnes alias ubivis terrarum mulieres pulcritudine superare tradit. Un témoin qui avoit fait ou décrit le tour de l'Asie est d'un grand poids, & en vaut cent qui n'auroient jamais voyagé, ou qui n'auroient pas étudié l'histoire Geographique. Encore que Theophraste n'assûre pas ce que Nymphodore avance, il peut néanmoins être allegué en temoignage ; veu qu'il a dit (h) que comme parmi les barbares il y avoit des Juges qui conoissoient de la sagesse & de l'economie des femmes, afin de décider qui étoient celles qui surpassoient en cela les autres ; il y avoit pareillement à Tenedos, & à Lesbos certains Juges qui faisoient la même chose, touchant la beauté des femmes : tant on étoit persuadé qu'il faisoit porter honneur & respect aux dons mêmes de la fortune & du corps. C'étoit une charge bien delicate que celle de ces Juges de Tenedos. Les Dieux mêmes la refusèrent, & Paris eût fort bien fait de les imiter, car il acheta chèrement la ruse (m) dont il s'avisâ, & la possession d'Helene qu'il obtint pour sa sentence. Mais cet événement fabuleux ne faisoit pas beaucoup d'impression ; car non seulement il se trouvoit des personnes à Lesbos & à Tenedos qui vouloient être Juges en matiere de beauté, mais aussi dans une ville du Peloponnesse, où tous les ans il se faisoit une dispute de beauté, & on distribuoit un prix à la femme qui avoit vaincu ses concurrentes.

(l) Apud Athen. pag. 610.

(m) Il avoit été jugé par les Plaisants misésiens que Paris étoit le plus beau homme de son siècle.

(n) Nicias ville du Peloponnesse, où tous les ans il se faisoit une dispute de beauté, & on distribuoit un prix à la femme qui avoit vaincu ses concurrentes.

Cela

Cela

Cela

Cela

* Dans l'article Tenedos.

(a) Variar. l. 1. c. 12.

(b) Audi me argenteum arcum gemrens, qui Chrysiam tuercis Cilianique valde divinum, Tenedoque fortiter imperas Smintheus.

(c) Lib. 13. pag. 415.

(d) Id. ib.

(f) En. lib. 2. v. 21.

(g) Ibid. v. 254.

Les endroits de ce Roman auxquels l'Ecolier s'attache le plus, & de dont par conséquent les impressions sont les plus durables, sont le commencement & la fin du jeu du cheval de bois.

* In portum Tenedon pervenit, ubi Helenam missam aliquo intravit.
Dares Phryg. de excid. Troja.

† Pausanias l. 10. p. 330.
‡ In Verrem l. 3.

§ Whaler, voyage 2. pag. 103.
Strabon l. 13. p. 415.
luis Dome 80. stades de circuit.
C. 40. au canal qui la separe de l'Asie.

¶ Spou, voyage 2. l. 2. p. 173.
Eclit. de Holl.

§ Stephan. in Tenedo.

ζ Strabo l. 6. p. 187.

(a) Theophraste, apud Athen. ib. remique que cela se pratiquoit à Elee.

(b) De Erythra Oraculis p. 399.

(c) Voyez ci-dessus la remarque H & l'article Tenes.

(d) Virg. Ez. Spanhem epist. ad Laur. Beger.

(e) In Tenedo. Συνοχη 30.

(f) Geograph. sic. p. 2. l. 1. c. 9.

(g) Josephus Ismaëlis, Angelus, qui vivoit au XIII. siècle.

(h) Voyez l'article d'Helene à la remarque l.

gularité de (F) ses écrivissés. Ce fut à Tenedos, selon quelques-uns *, qu'aborda la flotte de Paris après l'enlèvement d'Helene, & qu'avec ses cajoleries le Galant dissipa les (G) chagrins de cette Belle. Les habitants de Tenedos ne se trouvant pas assez forts pour se maintenir dans l'indépendance, se soumièrent à la ville d'Alexandrie située dans la Troade. Ils étoient riches au tems de Cicéron; cela paroît par ses harangues †. On jugea trop à la (H) rigueur l'affaire qu'ils eurent à Rome touchant leurs immunités: Cicéron les protegeoit; mais il ne fut pas assez secondé. Cette Ile peut avoir environ dix lieues de tour β, & n'est qu'à deux lieues & demie de la terre ferme d'Asie. Les Turcs y ont une forteresse, qui n'est qu'une tour avec un boulevard garni d'environ 15. canons. Les Venitiens s'en étoient rendus maîtres pendant la guerre de Candie, mais les Turcs la reprirent par le moyen d'un tonneau de sequins, avec lequel ils gagnèrent le Commandant γ. Aristote δ avoit composé un livre de la Republique des Tenediens. Zoilus ζ avoit écrit leur éloge, & y avoit débité un grand mensonge, savoir que la riviere d'Alphée avoit sa source dans l'Ile de Tenedos. Les Gazettez parloient souvent de cette Ile, pendant que les Venitiens occupoient celle de Chio, dont ils s'étoient emparez l'an 1694.

TENES, ou Tennes, fils de Cygnus, donna son nom à l'Ile de Tenedos, y ayant pris terre lors que son pere l'eut abandonné dans un coffre à la merci de la mer. Cygnus usa de cette rigueur, pour avoir été trop credule envers sa femme, belle-mere (A) de Tenes. Cette femme s'étoit plainte d'avoir (B) été violée

Cela devoit encore du tems d'Athenée. On pouvoit pardonner cette émulation aux femmes, mais il est fort étrange que les hommes (a) aussi ayent disputé ce prix. (T) La singularité de ses écrivissés.] Leur écaïlle representoit une hache; & c'est pour cela (b), selon Plutarque, que les habitants de Tenedos consacrerent une hache dans le temple de Delphes. J'aurois mieux dire qu'ils la consacrerent, parce que les manieres qui s'observoient dans leurs tribunaux, & qui mirent en proverbe (c) la hache de Tenedos, les porterent à choisir une hache pour les armoiries de leur pais. Il paroît par leurs medailles que c'étoit leur symbole (d) perpetuel. Suidas (e) a parlé de ces écrevisses de Tenedos: il dit qu'on les trouvoit dans un ruisseau au quartier nommé *Afferina*. Mr. Bochart (f) remarque fort bien qu'il faut lire *A'stiov*, & non pas *A'stēvās*, veu que Plutarque dit expressément que les écrevisses de Tenedos dont l'écaïlle étoit semblable à une hache, se trouvoient dans un lieu qui s'appeloit *A'stiov*. Joint que selon Helychius les premiers habitants de cette Ile ont été nommez *A'stēvōi*, nom qui pourroit bien être procedé du lieu qui fournissoit les écrevisses. Cette conjecture de Mr. Bochart, & les corrections qu'il fait dans la traduction de ce passage de Suidas, sont cent fois meilleures que toutes les imaginations étymologiques qu'il étale, herissées d'Hebreu jusques aux dents, pour faire venir de la Phenicie les Tenediens.

(G) Dissipa les chagrins de cette Belle.] On ne pouvoit rien dire de plus modeste que ce qu'a dit le pretendu Dames Phrygien, *alloquio mitigavit*. Celui qui l'a (g) paraphrasé en vers ne s'est point tenu dans des bornes si étroites: il a poussé la chose aussi loin qu'elle pouvoit être poussée, & n'a rien laissé à suppléer à l'imagination des lecteurs. Il est vrai qu'il leur laisse deux pierres d'achoppement dans le chemin; l'une est qu'il suppose que Paris ne jouit d'Helene qu'après avoir abordé à l'Ile de Tenedos; cela n'est ni vraisemblable, ni conforme à l'Iliade, où l'Ile de Cranaë beaucoup moins éloignée que Tenedos du lieu de l'enlèvement, est la scène (h) de la faveur entiere. L'au-

tre difficulté se tire des riches presens que Paris est obligé de donner, pour obtenir ce qu'il souhaitoit. Cela choque le decorum, dans l'esprit de ceux qui tiroient la belle Helene: l'Auteur s'en est aperçu, & de là vient cette exclamation à la suite des vers où il a décrit les presens (i) & la jouissance.

Proh scelus! an tantis potuisti pessima votis Indulisse moras? expectabatque voluptas Empyrom? O teneri miranda potentia sexus! Precipitem in lucrum suspendi fecimus luxum Nec nisi conducto dignatur Candis visu.

(H) On jugea trop à la rigueur.] Voici ce que Cicéron en (k) écrit à son frere. *Tenedorum igitur libertas securi Tenedia praefata est, cum eos praeter me & Bibulnum & Calidnum & Favonum nemo defenderet.* Pausanias peut servir de commentaire à l'expression proverbiale de Cicéron, ou bien Etienne de Byzance. *Tenedia securis*, dit (l) ce dernier, *de us qui vel asperè vel etiam magis concise abscedunt quaestiones & alias res.* Pausanias ayant rapporté le coup de hache, avec lequel Tenes rompit la corde qui tenoit attaché le vaisseau de Cygnus son pere, ajoute (m), *Ex eo in proverbii consuetudinem venit ut quidquid quisvis praefratè negavit, id Tenedia bipenni praecidisse dicatur.*

(A) Sa femme belle-mere de Tenes.] Nous aprenons de Pausanias (n) que Cygnus fils de Neptune regnoit à Colones dans la Troade, & qu'il eut deux enfans de Proclea fille de Clyteus, & (m) Epi secur de ce Caletor qui fut tué au siege de Troie par Ajax, comme on le voit dans l'Iliade. Ces deux enfans de Cygnus étoient un fils nommé Tenes, & une fille nommée Hemitheca. Après la mort de leur mere Cygnus se maria avec Philonome fille de Craugalus. Ce fut cette Philonome qui accusa Tenes d'avoir voulu la violer, & c'étoit-elle au contraire qui étoit devenue amoureuse de son beau fils, & qui n'en avoit été payée que d'un refus. Voici donc un exemple à mettre apres de celui de Thesée & de Constantin. *Mu. lib. 10. ret en a rassemblez quelques autres au chapitre 12. du 1. livre de ses diverses leçons.*

(B) D'avoir été violée.] J'ai suivi mon A. 10. p. 329.

(i) Hæc faciles emere, domuere rebelles Ampheus, pepigere fidem. Non jam oscula reddidit Non reddenda negat Helene, sed pectore toto Incumbens, gemium iol. Ceterum iol. premittit ore, latentem Puratur Venereum, jamque expirante Dione Conscia secretos tellitur purpura rores. Proh scelus &c.

(k) Cicero ad fr. minimum nemo defenderet. Pausanias peut servir de commentaire à l'expression proverbiale de Cicéron, ou bien Etienne de Byzance. (l) Tenedia securis, dit (l) ce dernier, de us qui vel asperè vel etiam magis concise abscedunt quaestiones & alias res. Pausanias ayant rapporté le coup de hache, avec lequel Tenes rompit la corde qui tenoit attaché le vaisseau de Cygnus son pere, ajoute (m), Ex eo in proverbii consuetudinem venit ut quidquid quisvis praefratè negavit, id Tenedia bipenni praecidisse dicatur.

Steph. Byzant. voce Tenedus. (m) Epi secur de ce Caletor qui fut tué au siege de Troie par Ajax, comme on le voit dans l'Iliade. Ces deux enfans de Cygnus étoient un fils nommé Tenes, & une fille nommée Hemitheca. Après la mort de leur mere Cygnus se maria avec Philonome fille de Craugalus. Ce fut cette Philonome qui accusa Tenes d'avoir voulu la violer, & c'étoit-elle au contraire qui étoit devenue amoureuse de son beau fils, & qui n'en avoit été payée que d'un refus. Voici donc un exemple à mettre apres de celui de Thesée & de Constantin. Mu. lib. 10. ret en a rassemblez quelques autres au chapitre 12. du 1. livre de ses diverses leçons.

(n) Lib. 10. p. 329. aur

violée par son beau-fils , & avoit allegué le faux temoignage * d'un joueur de * *Plurax- que le nom- me diolopi.*
flûte. Voilà le fondement de la loi qui s'observoit dans l'île de Tenedos, qu'au- *Quæf. Grec. n. 28. p. 297.*
cun homme de cette profession n'entrât dans le Temple. Tenes qui † aparem-
ment fut l'Auteur de cette loi extrêmement propre à éterniser la juste haine qu'il
avoit conçue contre son faux témoin, se montra digne du commandement par
d'autres loix qu'il établit , & qu'il fit executer sans distinction de personne. Il † *Voyez la remarque G.*
condamna les adulteres à perdre la tête : & lors qu'on le vint consulter pour sa-
voir ce que l'on feroit de son fils qui étoit tombé dans ce crime, il fit reponse,
Que la loi soit executée. De là vinrent des (C) medailles qui avoient d'un côté *Voyez la remarque H de l'ar- chiele Tenedos.*
la figure d'une hache, & de l'autre le visage d'un homme & le visage d'une fem-
me sur un même cou. De là vint encore, & de ce qui sera dit ci-dessous, que
la hache de Tenedos passa en proverbe β, pour signifier une grande severité γ.
Tenes ordonna une autre chose bien singuliere, savoir qu'il y eût d toujours der-
riere le Juge un homme tenant une hache, afin de couper la tête sur le champ à
quiconque seroit convaincu de fausseté. D'autres disent † qu'il ordonna, que le
bourreau la hache haute se tint derriere les accusateurs, afin de faire mourir sur
le champ ceux qui se trouveroient coupables d'une fausse accusation. Aristote
dit ζ en general que le Roi de Tenedos rendant justice avec une hache, faisoit
mourir promptement & sans delay tous ceux qui avoient fait tort à quelcun. Il
ne faut pas s'étonner après cela que le proverbe θ, *C'est un homme de Tenedos,*
ait signifié des gens dont la mine donnoit de la crainte. Tenes étendit jusques
sur son pere son inflexibilité. Cygnus ayant conu la calomnie de sa femme, vou-
lut reparer le tort qu'il avoit fait à son fils, & il passa dans l'île de Tenedos pour
lui en faire satisfaction †. Il attacha son vaisseau à un arbre ou à un rocher,
mais Tenes en coiere coupant brusquement les cordes avec sa hache. On ne dit
point ce (D) qu'il fit à Cygnus en suite de cette brusquerie ; mais nous apre-
nons que le pere & le fils furent tuez par Achille pendant la guerre de Troye ; le
premier

teur qui dit, κατεμαρτυρήκοντος αὐλήτι πινος βλα-
ζέδω ταύτην. Mais comme nous n'avons que des
fragmens de cet Ouvrage d'Heracleide, & que
tout y sent la negligence & la precipitation d'un
homme qui veut achever bien-tôt un abregé, il
n'y a point de doute qu'il ne manque ici quelques
paroles. Une femme ne se plaint point à son
mari d'avoir été violée ; elle se contente de lui di-
re qu'on en a eu l'intention. Etienne de Byzance
quoi qu'il ait passé par les mains d'un terrible Ab-
breviateur, ne laisse (a) pas de nous apprendre que
Philonome femme de Cygnus ne se plaignit que
de la mauvaise volonté de Tenes, & que le temoi-
gnage du joueur de flûte n'alla pas plus loin. Pausa-
nias (b) ne fait aucune mention de ce temoignage ;
il veut que la seule plainte de Philonome ait per-
suadé Cygnus ; mais il remarque qu'elle se plain-
nit seulement des mauvaises intentions de son
beau-fils. *Ψαυδεται προς τὸν ἀνδρα ὡς αὐτὴ ῥή-
ει ἐβλάστη, τὸν δ' αὐτὴ τέμνει συντενέδω θελήσαντα,*
c'est-à-dire, *elle se plaignit fausement à son mari*
que sans qu'elle le voulût, Tenes avoit voulu jouer
me paroît aller au delà de l'original, quod ille in-
vitam & repugnante confuturare conatus esset. Le
Latin signifie de grands efforts de corps ; le Grec
peut entendre d'une pure & simple sollicitation.
(C) *De là vinrent des medailles.*] Mr. Beger
(c) en a publié une frappée par ceux de Tenedos,
où l'on voit d'un côté deux visages sur un seul &
même cou, & de l'autre une hache entre une lyre
& une grappe de raisin. Ces deux visages repre-
sentent l'un un homme, l'autre une femme. Cet
Auteur pretend qu'on voulut exprimer par là l'u-
nion qui doit être entre les gens mariez. Ce ne fut
point avec cet esprit qu'il frappa cette medaille
de Tenes dont les anciens (d) font mention ; mais
plûtôt pour signifier le supplice d'une femme

adulteresse, & celui de son Galant, & pour être
un monument éternel de l'execution de la loi sur
le propre fils de Tenes. Il est bon de voir ce
qu'un (e) savant homme repondit à Mr. Beger.
Ce qui fait quelque peine, c'est qu'on a des me-
dailles de Tenedos dans lesquelles l'un des visages
represente un vieillard, l'autre represente une
jeune femme ; & d'autres les deux visages re-
presentent de jeunes gens, &c. Ces variations font
croire que l'on ne frappoit pas toutes ces me-
dailles selon le premier esprit ; mais les unes pour
un dessein, & les autres pour un autre : à moins
qu'on ne voulût dire qu'autant de fois que la loi de
Tenes étoit mise en execution, autant de fois on
frappoit une medaille, & que les deux têtes sur
un même coin varioient ou quant à l'âge, ou quant
à d'autres omemens, selon les qualitez personnell-
les de ceux qui avoient été punis. Il ne seroit
pas fort surprenant qu'un barbon eût été surpris
en flagrant delit avec une jeune femme.
(D) *On ne dit point ce qu'il fit à Cygnus.*] Com-
me je n'ai fait que suivre Pausanias, j'ai laissé la
Tenedius narration de ce voyage très-imparfaite. On voit
bien que cet Auteur ne songeoit principalement
qu'à decrire des statues & des tableaux, & qu'il
n'examinoit pas toujours si les histoires qu'il ra-
portoit en chemin faisoient étoient étranglées. Il
fait prendre terre à Cygnus sur l'île de Tenedos, Span-
il lui fait attacher sa barque à un tronç où à une
pierre ; il fait venir Tenes qui coupe la corde,
& voilà tout. Au moins devoit-on nous dire si
le fils permit au pere de demeurer dans Tenedos,
ou de s'en retourner au logis. Conon (f) quoi
que nous ne l'ayons qu'en extraits, nous apprend cet-
te aventure beaucoup mieux que Pausanias ; Cy-
gnus avoit attaché sa barque, mais il n'avoit pas
pris terre ; il prioit son fils d'oublier tout le passé,
mais il l'en prioit dans sa barque. Tenes pour
empêcher

(a) Τὸν γὰρ αὐλήτιν ἢ φιλονόμου πρὸς κύγνου
ὡμίοντο μὲν
τενέδω ἐστὶ
τένις ἀδελ-
φίδω δ' αὖτις
Tibicenem enim Philonome ad Cygnum duxit. qui testabatur Tenem voluisse Philonome vim inferre. Steph. Byzant. in voce Tenedus:
(b) Pau- san. lib. 10. pag. 329.
(c) Obser- vat. in numism. quadam pag. 61.
(d) Hera- cles de Politiis. Aristoteles apud Ste- phan. de Urbib. voce Tenedus.
(e) Suidas voce Tenedus.
(f) Apud Photium

* Plurax- que le nom- me diolopi.
Quæf. Grec. n. 28. p. 297.
† Voyez la remarque G.
‡ Voyez la remarque H de l'ar- chiele Tenedos.
§ Ex He- racleide de Politiis.
¶ Suidas in Tenedus.
‡ Suidas in voce sequenti.
§ Voyez Erasme aux pro- verbes Tenedia hypenitis. Tenedius homo. Tenedius patronus. Tenedius Tibicen.
¶ Pausa- nius l. 10. pag. 339.
‡ Apud Suidam in voce sequenti.
§ Voyez Erasme aux pro- verbes Tenedia hypenitis. Tenedius homo. Tenedius patronus. Tenedius Tibicen.
¶ Pausa- nius l. 10. pag. 339.
(e) Er- rasme aux pro- verbes Tenedia hypenitis. Tenedius homo. Tenedius patronus. Tenedius Tibicen.
(f) Apud Photium

* *Ovidius Metam.* l. 12. premier lors que les Grecs * descendirent de leurs vaisseaux, & le second lors qu'Achille † alla ravager l'île de Tenedos. Tenes voulut secourir sa chere (E) sœur Hemitheia poursuivie par Achille, & n'y gagna que la mort. Cette action eut beaucoup (F) de suites. Tenes a été honoré (G) comme un Dieu dans l'île de Tenedos. Voyez l'article de cette Ile.

TEOS, l'une des douze villes de l'ionie, reconnoissoit (A) Athamas pour son premier fondateur λ. Cet Athamas, petit-fils d'un autre Athamas fils d'Eole, conduisit à Teos une colonie d'Orchomoniens, à laquelle se joignirent dans la fuite des tems d'autres colonies d'Atheniens & de Beotiens. Herodote dit ζ que Teos étoit au milieu de l'ionie, & que ce fut la raison pourquoi Thales avoit conseillé aux Ioniens d'y établir le fige de leurs Dietes generales. Strabon qui l'a posée dans une péninsule, a eu beaucoup plus de raison que Plin ‡ qui en a fait une Ile, car il est certain que Teos étoit ∫ sur le côté meridional de l'isthme (B) vis-à-vis de Clazomenc, qui étoit sur le côté septentrional. Ceux de Teos

† *Strab. ib. Tompon. Mele l. 1. c. 17. Or. ib. l. 1. c. 297.* empêcher qu'il n'en sortît, donna de sa hache sur les cordes. Chacun voit sans peine ce que devint Cygnus; il s'en retourna chez lui.

(E) Sa chere sœur.] C'est avec raison que je me sers de cette épithete, puis qu'Hemitheia fut (a) si desolée de la disgrâce de son frere, que Cygnus l'enferma dans le même coffre, sur lequel il abandonna son fils à la merci de la mer. Suidas la loué encore davantage, puis qu'il dit (b) que de son bon gré elle voulut courir les mêmes risques que son frere. Il étoit bien juste que Tenes exposât sa vie, pour empêcher qu'une telle sœur ne fût violée: & néanmoins il perit dans une si juste cause; & on (c) pretend qu'Hemitheia fut engloutie par la terre, & qu'il n'y eut que cela qui arrêtât les desseins d'Achille. Le remede fut un peu bien violent; & peu de personnes le trouveroient plus suportable que le mal. Hemitheia (d) étoit fort belle.

(F) Eut beaucoup de suites.] Achille ayant su que c'étoit Tenes qu'il avoit tué en fut mari; il le fit enterrer, & il tua un valet que Thetis lui avoit donné, & qui avoit mal executé les ordres de Thetis. Elle ne s'étoit pas contentée de recommander expressément à son fils de se garder bien de tuer Tenes, elle avoit de plus donné charge à ce valet d'avertir Achille dans l'occasion, afin que par regard il ne deboctât pas à sa mere.

(G) Plutarque ne donne point d'autre raison de ce nom de Thetis, si ce n'est que Tenes étoit aimé d'Apollon: mais (f) d'autres disent qu'il étoit effectivement son fils, & que Cygnus n'étoit que son pere putatif. Or selon les destinées il faisoit qu'Achille mourût, dès qu'il auroit mis à mort un fils d'Apollon. Au reste ceux de Tenedos conçurent tant d'indignation contre Achille, qu'ils ordonnerent que personne n'eût à prononcer ce nom-là au temple de Tenes. (g) Ils descendirent aussi aux joueurs de flûte d'y entrer. Diodore de Sicile (h) n'applique point ces deux defenses au temple de Tenes, quoi qu'il observe que les habitans de Tenedos lui en firent bâtir un, & qu'ils l'honorèrent comme un Dieu. Il dit que Tenes lui-même ordonna que les joueurs de flûte n'entrasent point dans le temple. Il ajoute que le temple qui fut rebâti, après qu'Achille eut ruiné la ville, étoit celui où il n'étoit point permis de nommer Achille. Il est donc appointé contraire avec Plutarque, touchant le lieu auquel ces deux interdictions se rapportoient. Il est bien certain que Tenes ne fut pas honoré d'un temple pendant sa vie.

(A) Cette ville reconnoissoit Athamas.] Ortelius (l) s' imagine fausement, que Strabon & Erienne de Byzance disent qu'Anacreon l'a nommée Athamas, avant qu'elle s'appellât Teos. Ces deux Auteurs disent seulement qu'Anacreon l'a nommée ἀθανασία, à cause qu'elle avoit été fondée par Athamas. Il faut bien faire difference entre les noms qui sont affectez à une ville, & les épithetes qu'on lui donne en versifiant; & par là Ortelius seroit vaincu de s'être trompé, quand même il eût dit que Teos a porté le nom Athamantis. En bien comptant on trouveroit qu'il a fait trois fautes. 1. Il a confondu Athamas avec Athamantis. 2. Il a pris une épithete pour un nom propre. 3. Il a cru que la patrie d'Anacreon ne s'appelloit point Teos, lors que ce Poëte la nommoit Athamantide. Charles Etienne est tombé dans les mêmes fautes.

(B) De l'isthme vis-à-vis de Clazomenc.] Voici un passage de Pomponius (m) Mela qu'il nous (n) Lib. 2. faut examiner: *Super angustias, hinc Teos, il-c. 17. linc Clazomena, & quia terga jungunt consinio adnexa maris, diversis frontibus diversa maria profpebant.* Pintianus a corrigé de cette façon, *qua terga agunt, consinibus adnexa maris diversis frontibus diversa maria profpebant.* Mr. de Saumaïse (n) Exercit. Flin. ne trouvant point là son compte, a corrigé (n) pag. 364. Quia

Cicero fera le troisième; Jam verò, dit-il (i), (i) Cicero in Gracia multos habent ex hominibus Deos, Alabandum, Tenedonem, Ce fut une des Divinitez que Verres vola. Tenedo (k), pratero pecuniam quam eripuit, Tenem ipsam qui apud Tenedos sanctissimus deus habetur, qui urbem illam dicitur condidisse, cuius ex nomine Tenedus nominatur, hunc, inquam, ipsum Tenem pulcherrime factum, quem quondam in comitio vidisset, abstulit magno tum genitui civitatis. Recueillons de là que l'ancienne Divinite de Tenedos, savoir Apollon Smintheus, étoit tombée dans l'oubli en quelque façon, depuis que Tenes avoit été mis au nombre des Dieux; car on ne reproche point à Verres d'avoir attenté sur la statue de cet Apollon; marque évidente qu'elle n'en valoit pas la peine, comme celle de Tenes. Il semble que les hommes se gouvernent en matiere de religion comme en matiere d'amitié; il n'y a que les gens bien sages & bien raisonnables qui fassent plus de cas des anciens amis que des nouveaux. On fait ordinairement comme les coquettes, le dernier venu est le mieux privilégié. Les nouveaux Saints pareillement sont oubliés les anciens. Les plaintes s'en trouvent dans les Ecrits de quelques personnes graves.

(k) Id. in Verr. l. 3.

(l) In Theophrast. Geograph. v. Teos.

(m) Lib. 2. c. 17.

(n) Exercit. Flin. pag. 364.

λ *Pausanias* l. 7. pag. 203. *Serabo* l. 1. c. circa init.

ζ *Lib. 1. c. 170.*

∫ *Lib. 5. c. 31.*

† *Strab. ib. Tompon. Mele l. 1. c. 17. Or. ib. l. 1. c. 297.*

(a) *Conon ubi supra.*

(b) *Eho τος ημετερος ουκ ηδουκατο οτι οδωρατο, ην κρητος κληρονομησει.* Cum autem Hemitheia cum fratre periculum idem subire voluisset utrumque coniecit in mare.

(c) *Tzet. Zet. in Lycophr.*

(d) *Plut. quæst. Gr. ubi infra.*

(e) *Quæst. Gr. p. 297.*

(f) *Tzet. Zet. ibid.*

(g) *Plutarch. ib.*

(h) *Lib. 6. c. 17.*

(i) *Lib. 2. c. 17.*

(k) *Id. in Verr. l. 3.*

(l) *In Theophrast. Geograph. v. Teos.*

(m) *Lib. 2. c. 17.*

(n) *Exercit. Flin. pag. 364.*

Teos ne pouvant plus se defendre contre les troupes de Cyrus commandées par Harpagus, se * mirent sur mer en la 59. Olympiade, & allerent planter une colonie à Abdere dans la Thrace. Suidas en ¶ parlant d'Anacreon (C) qui étoit de Teos, semble dire que ce fut sous Darius fils d'Hystaspes que les Teiens s'en allerent à Abdere, car il dit qu'Anacreon s'y retira, chassé de Teos à cause de la revolte d'Histiéus. Il y en eut quelques-uns ¶ dans les tems suivans qui retournerent à leur patrie. Cette ville a produit non seulement Anacreon, mais aussi le ¶ Poëte Scythinus, l'Historien * Hecatée, & cet Apellicon qui amassoit tant de livres. Etienne de Byzance fait mention d'une autre ville nommée Teos, qu'il met au pais des Dirbes dans la Scythie: mais comme on ne sauroit dererrer qui sont ces gens-là, & qu'ils doivent être differens de ceux qu'il nomme Dyrbéés, on juge que ce passage est fautif.

TERMESSE, ville de Pisidie. Voyez la remarque E de l'article TEL-
MESSE.

TETTI (SCIPION) en Latin *Tettius*, savant homme dans le XVI. siècle, étoit de Naples. Sa fin fut malheureuse, on le deféra comme imbu de mauvaises opinions touchant la Divinité, & on l'envoya (A) aux galeres. Il est

Qua terga agunt consilio adnexa maris, adversis frontibus diversa maria prospiciunt. Isaac Vossius cherchant toujours noise à ce Critique veut (a) qu'on lise, *Qua terga agunt consilio adnexa navi diversis* &c. Il appelle une erreur insigne d'avoir changé *diversis* en *adversis*, car, dit-il, si ces deux villes avoient *frontes adversas*; elles ne regarderoient point la mer, mais elles se regarderoient l'une l'autre; manifeste, continué-t-il, *hic tergum pro fronte, & frontem pro terga accepit vir doctissimus.* Il faut avoir lu bien negligemment le passage de Mr. de Saumaise, puis qu'on lui suscite un tel procès. Comment prendroit-il le front pour le dos, lui qui remarque expressément que ceux de Teos avoient devant eux la mer de Clazomene, comme ceux de Clazomene avoient devant eux la mer de Teos? Il veut que chacune de ces villes ait eu la mer devant & derriere; que chacune ait eu derriere soi la mer auprès de laquelle on l'avoit bâtie, & au devant de soi la mer sur laquelle on avoit bâti l'autre ville. La censure de Vossius est donc nulle à cet égard. La raison sur quoi il la fonde, savoir que ces deux villes se feroient entre-regardées, si la correction de Saumaise avoit lieu, n'est pas meilleure; car on n'a point pretendu nier qu'elles ne s'entre-regardassent, au contraire on l'a supposé (b) ou même déclaré manifestement: mais par cela même on a pretendu que chacune de ces deux villes regardoit la mer sur laquelle l'autre étoit bâtie. Outre cela il me semble que Vossius ne devoit point assurer que Teos & Clazomene n'avoient la mer que par devant, & qu'il y avoit entre elles une muraille qui occupoit la largeur de l'Isthme. Ceci eût eu besoin de preuve, & n'auroit pas été oublié par tous les anciens Auteurs s'il eût été vrai. Ainsi la correction de Pincianus *maris* pour *maris*, adoptée en partie par Monfr. Vossius, ne doit pas nous empêcher de suivre la correction de Saumaise en attendant mieux.

(C) *Anacreon qui étoit de Teos.* Moreri (c) avance qu'il y a des gens qui disent, qu'Anacreon étoit de Teos ville de Paphlagie. Strabon & Ovide qu'il cite à la fin de son article, devoient être naturellement ceux qui rapportent cela; mais il ne faut pas attendre cette exactitude des citations de ce Dictionnaire. Il est pourtant vrai que Mr. Moreri n'est pas l'inventeur de ce fait; il l'a trouvé dans ses paroles de Charles Etienne (d); *Teium, urbi in Paphlagonia (ut Sallustius scribit)*

in qua ortus fuit Anacreon. A proprement parler on ne voit là nulle citation pour ce qui concerne la patrie de ce Poëte, car Salluste ne paroît être allégué que pour temoigner qu'il y avoit une ville nommée *Teium* (e) dans la Paphlagie. Ainsi on n'est pas plus avancé après avoir vu ce que dit Charles Etienne, qu'après avoir vu ce que dit M. Veri. Mrs. Lloyd & Hofman ne nous foulagent pas mieux; ils ont supprimé la citation de Salluste dans l'article *Teium*, ayant cru sans doute qu'elle étoit fautive, & néanmoins il est sûr que Charles Etienne n'a point bronché-là: ils ont affirmé sans citer personne, que ce *Teium* ville de la Paphlagie sur le Pont Euxin, est la patrie d'Anacreon; ils ont dit sous le mot *Teos*, qu'il y a des gens qui le font naître à *Teium*. Ils ne donnent donc aucun temoin que l'on puisse consulter; il a donc fallu aller à la quête, & par ce moyen on a trouvé qu'un des (f) Scholastes d'Horo-
race a dit ces paroles; *Teia dicta est à Teio Anacreontis poeta lyrici oppido, quod in Paphlagonia esse Sallustius indicat, cum de situ pontico loquitur.* Sur la foi de ce passage je ne voudrois pas garantir que Salluste ait dit que *Teium* sur le Pont Euxin, est la patrie d'Anacreon. Ce pourroit bien être une glose du Scholaste, fondée sur ce qu'il avoit lu dans Salluste touchant cette ville de Paphlagie. Mais quand même Salluste & d'autres auroient assuré qu'Anacreon a pris naissance dans cette ville du Pont Euxin, il ne faudroit pas douter qu'il ne fût né à Teos dans l'Ionie.

(A) *On l'envoya aux galeres.* Si Mr. de Thou ne nous eût appris cela, je ne pense pas qu'on en eût jamais rien su; car le curieux Nicodeme qui a fait tant de recherches sur les Auteurs Napolitains, reconoit qu'il n'a su cette infortune de Tetti, que pour l'avoir lué dans Mr. de Thou. *Questo luogo del Tuano, dit-il (g), qui si e trasferito volentieri perche oltre alla lode che si da al Tetti in esso, si ha una notizia anche curiosa intorno al medesimo Tetti.* Les paroles de Monfr. de Thou sont celles-ci. (h) *Ab eo (Mureto) de Scipionis Tettii Neapolitani casu cognovit, hominis undecunque, ut ille agebat, doctissimi, qui delatus quod male de mine sentiret, remo mancipatus fuerat, & tunc an adhuc in vivis esset, incertum erat.* Mr. de Thou parle du tems (i) qu'il étoit à Rome, & des conversations frequentes qu'il avoit avec Maret. Raportez à ceci ce qu'on lit dans le *Thuanus*. „ Du Pontificat de Sixte V. l'inquisition étoit

(a) Ita in Melan pag. 85.

(b) Ita ut à tergo mare habent vicinum cui adnexa sunt, à fronte diversa maria prospiciunt. Teos enim adversa fronte prospiciat mare in quo sita sunt Clazomene (c'est ainsi que Saumaise parle au lieu de dire Clazomene) & sinum Saurinaum. Illa contra Teon respiciunt & sinum cui juncta est Teos.

(c) Au mot Teos.

(d) Au mot Teium.

* Herod. l. 1. c. 168. Strabo l. 14. p. m. 443. Voyez la remarque I de l'article Anacreon.

¶ Strabo ibid.

¶ Strabonus in Teio.

* Strab. ib. c. l. 13. pag. 419.

(e) Strabon en parle l. 12. p. m. 374-375. mais il ne la met point en Paphlagie.

(f) In hoc verbo ed. 17. l. 1. Teia esse Sallustius indicat, cum de situ pontico loquitur. dices laborantes.

(g) Addizioni alla Biblioteca Napoletana p. 223.

(h) In vita sua l. 1. p. m. 1172.

(i) C'est-à-dire de l'an 1574.

* Voyez la remarque D de l'article Telamon.

† Hygin. c. 97.

γ Teucer non receptus à patre Telamone ob legentiam non vindictæ haitis injuriæ, Cyprium apud Salaminæ patriæ non vindictæ haitis injuriæ, Cyprium apud Salaminæ patriæ non vindictæ haitis injuriæ.

‡ Εὐκλείδης ἄλλοι δὲ τῶν Σαλαμίνων ἀπὸ τῶν ἀδελφῶν ἄλλοι δὲ ἀπὸ τῶν ἀδελφῶν ἄλλοι δὲ ἀπὸ τῶν ἀδελφῶν.

§ Εὐκλείδης ἄλλοι δὲ τῶν Σαλαμίνων ἀπὸ τῶν ἀδελφῶν ἄλλοι δὲ ἀπὸ τῶν ἀδελφῶν ἄλλοι δὲ ἀπὸ τῶν ἀδελφῶν.

¶ Voyez dans Scévius in 2. a. l. 1. v. 619 toutes les causes qu'on a débattues de la cote de Telamon.

(a) Sic habet exemplar Scipionis Tetti Neapolitani viri nobilissimi & summæ doctrinæ & modestiæ & humanitatis incredibilis. Ægidius Spolestinus notus in Apollodoro. p. 41. apud Nicolaum Bibliothecarium Neapolitanum p. 238.

(b) Vol. 1. pag. 303. (c) Baill. Jugemens des Sav. t. 1. p. 497. (d) Mélang. Historiq. pag. 91. (e) in Nova Bibliotheca MSS. supplementum. (f) In Biblioth. Bibliothecarum. (g) In tractatu de Apollodoro.

est Auteur du Traité de Apollodoris, que Benoît Ægius (B) publia à Rome l'an 1555. Il eut beaucoup de part (C) à l'estime des Savans.

TETRIX étoit de l'île de Crete, & passa avec une flotte au Peloponnese. Il prit terre au promontoire de Tenare, & y bâtit une ville. Son séjour fut auprès d'un lieu que l'on apelloit *Ψυχοποιεῖον*, parce qu'on y faisoit des ceremonies propres à appaiser les Manes. C'est là (Z) que fut envoyé par la Prêtresse de Delphes celui qui avoit tué le Poëte Archilochus.

TEUCER, fils de Telamon & d'Hesione * sœur de Priam, alla avec douze vaisseaux au siege de Troye †, & y donna de belles preuves de son courage; mais il ne vengea point γ l'affront qu'on fit à Ajax son frere, & n'empêcha ‡ point que ce frere ne se tuât. Cela ↓. le (A) rendit si odieux à Telamon, qu'il en reçut ordre

fort rigoureuse. Muret me dit, nous ne savons que deviennent les gens ici. Je suis esbahi quand je me leve, qu'on me vient dire un tel ne se trouve plus, & si l'on n'en oseroit parler. L'Inquisition le executoit promptement. Il y a ici une suite de memoire. Muret mourut peu de tems après l'élection de Sixte V. en 1585. & Mr. de Thou demeura en France pendant cette année; il n'ouït donc rien dire à Muret sous ce Pape-là. Je ne croi point me tromper, si je dis que Mr. de Thou se souvenant d'un côté de ce que Muret lui avoit dit touchant les executions de l'Inquisition, & sachant de l'autre que Sixte V. fut très-severe, confondit ensemble le tems auquel Muret lui avoit parlé, & le tems auquel Sixte V. fut Pape. En conversation on n'y regarde pas de si pres, & la memoire n'est point alors assez attentive aux choses, pour faire qu'on évite les anachronismes.

(B) Que Benoît Ægius publia à Rome. Il le joignit à son édition d'Apollodore, duquel il a traduit en Latin la Bibliothéque. Il y a joint des notes où il fait souvent mention du Tetti. Il en parle comme d'un très-honnête homme, & d'un savant personnage (a). J'ai parlé ci-dessus (b) de ce Traité de Apollodoris. Voyons ce qu'en dit Mr. Baillet. Scipion Tetti Neapolitain avoit employé plusieurs années à son petit Traité des Apollodores, avant qu'on l'envoyât aux galeotes. C'est un Ouvrage de deux feuilles, mais le public qui l'a trouvé bon, n'a point eu que ni la petitesse du corps, ni la longueur du tems, ni la disgrâce de l'Auteur dût lui en faire perdre l'estime & le goût (c). Mr. Colomies (d) a cru que Scipion Tetti n'a écrit que ce Traité, & un catalogue de manuscrits publié (e) par le Pere Labbe: mais il devoit savoir que le même Pere lui attribuoit (f) Bibliotheca scholastica instructissima Latinæ, Gallicæ, Italicæ, Hispanicæ, Anglicæ & Græcæ, imprimée à Londres l'an 1618. in 8. Nicodemus n'en a point d'autre conoissance que celle que le P. Labbe en donne.

(C) Beaucoup de part à l'estime des Savans. Nous savons par lui-même qu'il étoit lié d'amitié avec plusieurs personnes illustres. Testes, dit-il (g), consueque nostrum utriusque laborum celeberrimi rerum antiquarum conservatores, nedum rei literariæ acerrimi patroni ac defensores, Achilides Massens, Genilisque Delphinus. Testes amici alii literis & ingenio præstantissimi Carus Hamibal, Baptistus Sigicellus, Anionius Augustinus, Alexandri dno, Piccolomius & Corvinus, Marcus Casalius. Testes item alii quos longum esset enumerare. Denique & Fulvius Ursinus juvenis imprimis

honestus & ornatus, & supra quam par sit ejus atati Latinæ & Græcæ eruditus.

(Z) C'est là que fut envoyé. Plutarque de qui j'ai pris tout cet article, s'exprime en cette façon. (h) Εὐκλείδης ποσειδῶντος ἦν τῶν ἑ Τετραπόλει δεικνυσιν ἰδαίνεσθαι τῶν ἑ Ἀρχιλόχου ψυχῶν. On lui commanda d'aller au logis de Tettix, pour appaiser l'ame d'Archilochus. Selon Suidas on lui commanda d'aller à Tenare, où Tettix étoit enlevé, & d'y offrir des sacrifices propitiatoires à l'ame du fils de Telephus (i). Goropius Becanus (k) ne consultant que Suidas, s'est fausement imaginé que ce Tettix étoit Archilochus lui-même. S'il avoit consulté Plutarque, il se seroit delivré d'erreur, & il n'auroit pas appliqué, comme il a fait, les paroles dont Archilochus (l) se servit contre un homme qui lui avoit dit des injures, Τετραπύλα & ἀπὸ τῶν σωτηρίων, cicadam ala apprehendisti. Voyez l'article Archilochus, page 336. col. 1.

(A) Cela le rendit si odieux à Telamon. Teucer dans Sophocle se predit cette disgrâce; il prevoit que son pere le traitera de (m) batard; l'appellera lâche & poltron; l'accusera même d'avoir contribué frauduleusement à la perte de ce frere, par l'envie de recueillir sur la succession; & le chassera du logis. Il remarque que Telamon ne rioit jamais, non pas même dans les occasions de joye; & qu'à plus forte raison seroit-il le chagrin & le bourru, en prenant fur ses vieux jours la mort funeste de son fils. Cicéron trouvoit sans doute très-beaux les vers où Pactive decrivit la reception que ce pere fit à Teucer; car voici comme il en parle. Quid potest esse tam scilum quam verbarius, quam scens, quam fabula? Tamen in hoc genere saepe ipse vidi quum ex persona mihi arderet oculi hominis videretur spondalia illa, dicentis, (n) De Oratore lib. 2. fol. 80.

Segregare abs te ausus, aut sine illo Salamina ingredi, Neque patrum aspectum es veritus.

Nanquam illum aspectum dicebat, quin mihi Telamon natus parere licitū fili videretur. Ut ille inflexa ad miserabilem sonum voce,

--- Quom artate exacta indigem Liberum liceratis, orbati, extinxilli, neque fratris necis, Neque gnati ejus parvi qui tibi in tutelam est traditus.

Frens ac lugens dicere videbatur? Qua si ille Histrio quotidie cum ageret, tamen recte agere sine dolore non poterat, quid Patrum putabis in servando leni animo ac remisso fuisse?

(b) De iis qui sero à nomine puniuntur, pag. 560.

(i) C'étoit le pere d'Archilochus.

(k) Orig. Anvers. l. 4. apud Schootium Biblioth. Hist. an. pag. 378.

(l) Ajud Lucianum in Pseudolog.

(m) Agamemnon dans le S. de l'Illiad v. 284. lui dit que Telamon l'a vuit élever avec son quoy que verbarius.

(n) De Oratore lib. 2. fol. 80.

ordre de ne mettre point le pied à Salamine. Il s'en alla donc busquer fortune, & abondant à l'île de Cypre il y bâtit une ville, à laquelle il donna le nom du Royaume de son pere dont il se voyoit exclus, je veux dire qu'il (B) la nomma Salamine. Lors qu'il eut su que Telamon étoit mort, il voulut s'aller mettre en possession du Royaume; mais Euryfaces fils d'Ajax Pen empêcha. Cette résistance fit naître l'envie à Teucer de faire l'avanturier, il fit voile vers les côtes d'Espagne, & y ayant pris terre à l'endroit où fut bâtie la nouvelle Carthage, il s'avança jusqu'en Gallice, & s'y établit. Justin * l'assure; mais il y a plus d'apparence (C) que Teucer se fixa dans l'île de Cypre. Il bâtit un temple à Jupiter dans Salamine, & il ordonna (D) qu'on y sacrifieroit un homme à cette Divinité. Ce cruel sacrifice ne fut aboli qu'au tems de l'Empereur Hadrien. Les descendans de Teucer ont régné là pendant plusieurs siècles. Paufanias † dit qu'ils y ont régné jusques à Evagoras. C'est parler avec peu d'exactitude, car ils y ont régné plus (E) long tems. Ils ont aussi régné dans la Cilicie, comme je l'ai dit en parlant d'Ajax fils de Teucer. Un passage de Paufanias ‡ donne lieu de croire que Teucer se maria avec une fille de Cinyras. Il fut assisté par le Roi des Tiriens, pour s'établir dans sa nouvelle domination. C'est Virgile § qui nous l'apprend: son Commentateur Servius ne nie pas que plusieurs n'ayent dit cela. D'autres disoient que Teucer s'étoit rendu maître du pais sans ce secours. Homere ¶ le donne pour le meilleur tireur d'arc qui fût dans l'armée des Grecs.

FFFFfff 3 THALES,

(B) Je veux dire qu'il la nomma Salamine.]

(a) Euripide in Helena fait mention de cet Oracle.

(b) Horat. od. 7. l. 1.

Certus (b) enim promisit Apollo
Ambiguam tellure nova Salamina futuram.

L'endroit où Horace dit cela est fort connu, parce que c'est un morceau de chançon à boire.

Teucer Salaminis patremque

Cum fugeret, tamen ada Lyce

Tempora populeæ ferunt vivisse corona,

Sic tristes affatus amicos;

Quò nos cunque feret melior fortuna parente,

Ibimus ô socii, comitesque:

Nil desperandum Teucro duce & auspice Teucro.

O sortes pejorative passit

Mecum sepe viri, nunc vino pellite curas,

Cras ingens iterabimus aqnor.

(c) Meursius in Cypro p. 58. Dans la page précédente il corrige

Acron qui a dit sur la

7. ode du

1. livre

d'Horace,

que l'ins

des deux

Salaminis

étoit in

Thraciæ

regione

(il faloit

dire in

Atticæ

regione)

& l'autre

dans l'île

de Cypre.

(d) Apud

Strabonem

l. 3. p. m.

108.

Teucer ne dit point dans Horace où il bâtiroit la nouvelle Salamine; mais dans Euripide il marque que ce seroit dans l'île de Cypre; & c'est aussi là que tous les Historiens marquent qu'il la bâtit, si vous en exceptez Messala Corvinus dont Meursius relève la faute. (c) Itaque manifestus est error Messalæ Corvini, qui in Sidonia conditam à Teucro dicit lib. de Augusti progenie. Teucer qui patria profugus in Sidonia alteram Salaminam condidit.

(C) Il y a plus d'apparence que Teucer se fixa dans l'île de Cypre. S'il avoit été planter ses tabernacles en Espagne, Aclepiade de Myrica qui avoit enseigné la Grammaire en ce pais-là, n'eût point oublié de le dire dans la description qu'il fit des peuples qui l'habitoient; puis qu'il (d) n'oublia pas d'observer, que quelques-uns de ceux qui avoient porté les armes sous Teucer, s'établirent en Galice. Son silence est ici une forte preuve.

(D) Qu'on y sacrifieroit un homme.] Tacite qui (e) parle de la construction de ce temple, ne dit rien de ce sacrifice, & Jovi Salaminio Teucer, Telamonis patris ira profugus. C'est Laënce

qui (f) nous en apprend ce que j'en rapporte. Apud Cypro, dit-il, Salaminem humanam hostiam Jovi Teucrus immolavit, idque sacrificium posteris tradidit, quod est nuper Hadriano imperante sublatum. Ce qui m'embarraße là - dedans, est que Porphyre (g) qui avoué que pendant fort long tems on a immolé des hommes dans Salamine, ne dit point que l'on en ait immolé à Jupiter, & qu'il declare que cette coutume cessa sous le regne de Diphilus, contemporain de Seleucus le Theologien. Ce Prince établit qu'au lieu d'un homme on immoleroit désormais un bœuf. Ce sacrifice étoit offert à Agraule, fille de Cecrops & de la Nymphe Agraulis.

(E) Ils y ont regné plus long tems.] Il paroît par une harangue d'Ilocrate que ce n'a pas été sans interruption; car il introduit Nicocles, qui après avoir touché que Teucer le chef de leur race avoit bâti Salamine, ajoute qu'Evagoras son pere avoit recouvré le Royaume que d'autres avoient perdu: & qu'il avoit mis les choses en un tel état, in Cypro que non seulement les Pheniciens ne tirantissent plus Salamine; mais aussi que cette ville avoit pour Rois, ceux à qui le Royaume avoit appartenu au commencement. Voilà donc la postérité de Teucer sur le trône après la mort d'Evagoras. Il est sûr que son fils Nicocles a régné dans Salamine. Quelques-uns (h) veulent que Demonicus y ait aussi régné, & qu'il ait été son fils. Ilocrate leur adresse des harangues. Nous trouvons aussi un Nicocreon Roi de Salamine, (i) issu de Teucer. Le docteur Meursius le prend pour celui auquel Ptolomée (k) donna le gouvernement de Cypre, l'an premier de la 117. Olympiade, 62. ans après la mort d'Evagoras (l). Il n'en a point d'autre raison qu'un passage d'Antonius Liberalis. Méchante raison par conséquent, puis que les metamorphoses des Grecs n'esapliquoient point à un siècle aussi éloigné du tems fabuleux, que l'étoit celui des successeurs d'Alexandre. Le Nicocreon d'Antonius Liberalis n'est donc pas le même que celui de Ptolomée. Je passe sous silence que Nicocreon a régné (m) avant l'Olympiade que Meursius a cortée; & que n'empêcheroit pas que le Roi d'Egypte n'eût pu lui donner le gouvernement dont il est question.

(f) Laënce dit in insul. lib. 1. c. 2. 1.

(g) De abstinencia l. 2. Eusebe on immoleroit deormais un bœuf. Ce sacrifice étoit offert à Agraule, fille de Cecrops & de la Nymphe Agraulis.

(h) Voyez Meursius in Cypro pag. 113.

(i) Antonius Liberalis, Metam. c. 39.

(k) Diodor. Sicul. l. 19.

(l) Voyez Meursius in Cypro l. 2. c. 12. & 15.

(m) Il joüit une tragédie de Meursius in Cypro l. 2. c. 12. & 15.

* Justin. l. 44. c. 3.

† Lib. 2. pag. 71.

‡ Lib. 1. pag. 3.

§ En. l. 1. v. 620.

¶ Virgile. 1. 1. 13. v. 313.

Voyez aussi l. 8. v. 266 & Horace od. 9. l. 4.

(f) Laënce dit in insul. lib. 1. c. 2. 1.

(g) De abstinencia l. 2. Eusebe on immoleroit deormais un bœuf. Ce sacrifice étoit offert à Agraule, fille de Cecrops & de la Nymphe Agraulis.

(h) Voyez Meursius in Cypro pag. 113.

(i) Antonius Liberalis, Metam. c. 39.

(k) Diodor. Sicul. l. 19.

(l) Voyez Meursius in Cypro l. 2. c. 12. & 15.

(m) Il joüit une tragédie de Meursius in Cypro l. 2. c. 12. & 15.

THALES, l'un des sept Sages de la Grece. Moreri en a parlé amplement. J'ajoute que ce Philosophe croyoit que le monde étoit l'ouvrage * de Dieu, & que Dieu † voyoit les plus secretes pensées du cœur de l'homme. Quelques-uns disent qu'il se maria; mais d'autres soutiennent que cela est faux, & qu'il étoit là-dessus les persecutions de sa mere, en lui disant lors qu'il étoit jeune, *Il n'est pas encore tems*; & lors qu'il fut sur le retour, *Il n'est plus tems* β. On veut qu'il ait cru que mourir & vivre c'est la même chose; & qu'étant interrogé pourquoi donc il ne mourroit pas, il fit la reponse de d'autres donnent à Pyrrhon γ. Une vieille femme se moqua de lui assez plaisamment, sur ce qu'étant sorti de son logis avec elle pour contempler les astres, il (A) tomba dans un fossé. On croit qu'il vécut plus (B) de 90. ans.

THAMYRAS, Auteur de la science des harpucies dans l'île de Cypre. Cherchez TAMIRAS.

THAMYRIS, Poëte, & l'un des plus excellens Musiciens de son tems, naquit à Odryse dans la Thrace, où sa mere ‡ s'étoit retirée pour cacher son deshonneur. C'est qu'elle avoit eu l'imprudence de coucher avec un homme † qui ne la voulut point épouser. Elle l'en somma plusieurs fois sans doute, à mesure qu'elle sentoit croître l'enflure de ventre qui avoit suivi de près leurs embrassemens; mais il fit la sourde oreille, & l'obligea par cette conduite à s'éloigner

* Elle s'appelloit Ar-sinoe selon Suidas; & Argiope, selon Pausanias, & Apollodore. † Il s'appelloit Philammon, & son nom Musicien; voyez Pausanias l. 4. p. 143. & l. 10. Plus de Musica pag. 1132. (a) Diog. Laert. lib. 1. n. 34.

(A) Pour contempler les astres, il tomba dans un fossé. Comment pourriez-vous conoître ce qui se fait dans le Ciel, lui dit cette bonne femme, puis que vous ne voyez pas ce qui est proche de vos pieds? (a) ἄλλοτερον δὲ ἀγορεύει ἔτι περὶ τοῦ οὐρανοῦ, ἢ τὰ ἀστὲρα καὶ τὸν οὐρανόν, εἰς βόθρον ἐπιπέσειν, καὶ αὐτὸν ἀποκρίσασθαι φάσκει ἔτι περὶ τοῦ οὐρανοῦ, καὶ ἐν ποταμῷ ἔδραμεν. ἰδὲν, καὶ οὐδὲν ἔτι πρὸς οὐρανόν. Fertur, quum domo exire contemplantorum siderum causa, in sub-jectam fossam incidisset, petulantique probro dictum ab ami domestica, Qua ratione, o Thales, que in caelis sunt comprehensurum te arbitraris, qui ea quae sunt ante pedes, videre non vales? On a tourné en vers des manieres la pensée de cette femme. Consultez les Commentaires sur le 105. Emblème d'Alciat; vous y trouverez les vers que fit Thomas Morus contre un Astrologue cocu. Tantôt ce grand Chancelier l'excuse de ne voir pas dans les astres les galanteries de sa femme, & tantôt il le bafoué de ne les y voir pas.

Saturnus procul est, jamque olim cecus, ut ajunt, Nec propè discernens in puero lapidem. Luna veterem sormosi incedit ocellis, Nec nisi virgineum virgo videre potest. Jupiter Europam, Martem Venus, & Venerem Mars, Daphnen Sol, Herfen Mercurius recolit. Hinc factum, Astrologe, est, tua cum caput uxor amantes, Sidera significent ut nihil inde tibi.

Vous voyez qu'il allegue des raisons pourquoy les Planetes ne peuvent pas reveler à cet Astrologue l'infamie de son domestique; mais voici d'autres vers où il pretend que puis que les astres voyent tout, ils auroient dû faire savoir à leur client les amours illegitimes de son épouse.

Astra tibi aethero pendunt sese omnia vati, Omnes & quae sunt fata futura monent. Omnibus astra uxor quod se tua publicat, id te Astra, licet videant omnia, nulla monent.

Comme il y a par tout des Astrologues, qui non plus que les autres professions ne sont pas exemts

de cette disgrâce, un Auteur François qui en connoissoit de tels, les a regalez d'une traduction François des premiers vers de Thomas Morus. Laissons-le parler en son vieux Gaulois. (b) Que si (b) Du cestuy-cy (c) adonné à la haute contemplation, & se vantant de savoir beaucoup, ne veid ce qui estoit devant luy, sçavez-vous qu'il n'est jeni en sa faute: car plusieurs Astrologues sont semblables à luy: car se meslans de predire aux autres leur sorti, ne sçavent predire pour eux mesmes. Tesmoings quelques uns de nostre temps de la profession, jaloux tant que plus, & quelque chose d'avantage, vous ne dent il m'entendez bien: s'avez l'honneur des Dames. De ceux j'ay fait autrefois cest epigramme imité du Latin de Thomas More:

Tu cognois astrologue estoilles etheres, Dont à chacun predis futures destinees; Mais de ce que ta femme est à plusieurs commune, Par les astres n'en peux cognoistre chose aucune, Saturne est trop loingtain, aveugle est en apres Le blanc d'entre le noir ne discernant de pres, Ayant les yeux honteux la Lune fait son cours, Puis la vierge ne veüt voir lascives amours. Les autres affaire ont, Mars sa Venus regarde, Venus Mars, Jupiter à Europe prent garde, Ainsi donc tu ne peux ta femme apercevoir, Quand l'un amant l'embrasse, & moins tes cornes voir.

Voyez ce que je raporte * du Menagiana. (B) Qu'il vécut plus de 90. ans. Il (d) naquit l'an 1. de la 35. Olympiade, & il mourut l'Olympiade 58. Cela fait pour le moins 92. ans. Ainsi Diogene Laërce raisonne mal avec son Tελευσιου (e) ὅτι δὲ πεντηκοντὶ ὀκτώσιν Οὐρανολογίας ἐστὶν ἔτι περὶ τοῦ οὐρανοῦ, quinquagesimo QUIPPE & octava Olympiade esse desunctum; & néanmoins Aldobrandin (f) a trouvé très-juste le calcul de cet Auteur, ou les 90. ans de vie que Diogene Laërce a donné à Thales. Mr. Moreri ne compte pas bien, il veut que ce Philosophe né en la 36. Olympiade, (a) Diog. soit mort en la 58. vers l'an 209. de Rome le 95. de Laert. lib. son âge. L'an 209. de Rome est le dernier de la 58. Olympiade; mais comptez comme il vous plaira, vous ne trouverez jamais dans l'hypothese de cet Ecrivain 95. ans.

(c) C'est-à-dire Anaximant. (d) C'est-à-dire Anaximant. (e) C'est-à-dire Anaximant. (f) In notis ad hunc locum Laertii.

loigner de son país qui étoit le (A) mont Parnasse. Le fils dont elle accoucha à Odryse eut nom *Thamyris*, & fut doué de beaucoup de perfections, qui au- roient pu le combler de gloire, si la vanité qui s'y mêla ne l'avoit précipité dans mille désordres. Il chassa de race, car il aprit la Musique dans une telle perfec- tion, que les Scythes * le firent leur Roi nonobstant sa qualité d'étranger. Ce fut la plus belle voix de son siècle, si nous en croyons Plutarque, qui ajoute qu'il composa un poëme de la guerre des Titans contre les Dieux. On lui attri- bué d'autres poëssies; cinq mille vers β sur la creation du monde, & un système de Theologie composé de trois mille vers, qui existoit encore lors que Suidas travailloit à son Dictionnaire. Il n'y a pas beaucoup d'apparence que ce soient deux poëmes entierement differens. Il étoit plus ancien qu'Homere γ de huit de- grez selon quelques-uns, ou de cinq selon quelques autres; & il fut le troisié- me δ qui remporta le prix du chant aux jeux Pythiques. On lui attribué ϵ l'in- vention du (B) crime de non-conformité. Le desí qu'il osa presenter aux Muses étoit plein d'une vilaine insolence: fier de sa beauté, & de son adresse à jouer des instrumens, il les provoqua à un combat de Musique, sous cette condition que s'il remportoit la victoire, il leur ôteroit à toutes neuf leur virginité, & que s'il étoit vaincu, il s'abandonneroit à leur discretion. Les Muses aparemment fort assurées du succès, se soumettent à la condition, & après leur victoire le pri- verent de la vue, & de la conoissance de la Musique. Homere qui (C) a parlé de ce desí de *Thamyris*, & de la peine qu'il en porta, ne dit pas un mot de sa prétension qu'il avoit, en cas que l'avantage lui demeurât: prétension semblable à celle des ζ perdrix mâles quand ils se batent en presence de leurs femelles: mais Apollodore & le Scholiaste d'Homere sont aussi exprés sur cette particularité que l'on le puisse être τ . *Natalis Comés* (D) auroit bien fait de les citer. Il est étonnant que ι *Lucien* (E) n'ait pas plaisanté sur cela, & qu'il se soit contenté

(a) *Colon*. (A) *Qui étoit le mont Parnasse.* D'autres disent qu'elle se retira du Peloponnese, & que *Philammon* beau jeune homme qu'elle avoit trop aimé, & trop regalé de ses faveurs, étoit né à *Thoricum* dans l'Attique.

(b) *L'invention du crime de non-conformité.* Le garçon dont il devint amoureux étoit le même *Hyacinthe* qu'*Apollon* aime depuis, & qu'il tua d'un coup de palet contre son gré. Il étoit fils de la Muse *Clio*, & de *Pierre* fils de *Magnes*.

(c) *Que* *Thamyris* étoit fils de *Calliope* & de *Magnes*. Je n'ai lu dans aucun Auteur ce que *Lloyd* & *Hofman* ont copié de *Charles Etienne*, savoir que *Thamyris* le plus beau de tous les hommes aime d'abord les garçons, & puis changea de coutume, & aime les Muses. C'est pervertir & bouleverser tout ce qu'on trouve dans les anciens.

(d) *Homere qui a parlé de ce desí.* C'est au 2. livre de l'Iliade, dans le denombrement de la flotte Greque, à l'occasion de la ville de *Dorion*, auprès de laquelle il dit que *Thamyris* fut rencontré par les Muses. Il est évident par ce qui precede & par ce qui suit, que cette ville n'étoit point dans la Thrace, comme *Mr. Lloyd* l'assure, mais dans le Peloponnese. *Lucien* qui Pa mise dans la Thessalie n'en a gueres mieux connu la situation. *Beroalde* qui a voulu prouver par *Lucien* qu'elle étoit dans la Beotie, a fait deux fautes pour une. *Diodore* de Sicile au livre 3. & *Dion Chrysostome* dans la troisiéme Harangue de *Finga*, ont parlé de ce combat de *Thamyris*, & de ce qu'il lui en coûta. *Barthius* a trouvé dans cette harangue que *Thamyris* perdit la vue, & la conoissance de la Musique à cause de ses richesses. Mais ce n'est nullement la pensée de l'Auteur.

(e) *Natalis Comés auroit bien fait de les citer.* Il a parlé comme il faut de cette aventure; mais

il ne cite qu'*Aclepiade* de (*g*) *Myrlea*, ce qui est une mauvaise maniere de citer, & un reste de vaine affectation qui parut dans quelques Savans ζ *Tune* d'Italie au tems de la resurrection des belles lettres. Les uns ne citoient qu'en general un Auteur Grec; les autres l'apelloient bien par son nom, mais ils se gardoient bien de dire que ce qu'ils en raportoient, ne se trouvoit que cité dans quelqu'un des Auteurs connus. Les Theologiens & les Philosophes scholastiques ne citent pas avec cette percherie; ils vous renvoient fort bien pour un passage d'un Auteur, dont les Ouvrages sont en la main de tout le monde, à la citation d'un moderne. C'est ainsi que le *P. Terillus* dans son livre sur la regle des mœurs, ne cite presque jamais ni les Peres, ni *Thomas d'Acquin*, que sur la foi de *Sanchés*, de *Vasquez* & des autres Jesuites, comme le remarque l'Auteur de la *IV. de* nonciation du *Philosophisme*. Je donne ici moi-même un exemple de ces sortes de citations. Mais

quoiqu'il en soit, *Natalis Comés* devoit nous apprendre qu'il nous reste des Auteurs à consulter sur les conditions du desí; *Myrlea* étoit une ville de la Thrace. Le Scholiaste d'Homere se sert de la même expression sur le passage du 2. livre de l'Iliade, qui a en

(E) *Que Lucien n'ait pas plaisanté sur cela.* Ce railleur avoit peut-être oublié cette circonstance; & peut-être ne l'avoit jamais remarquée dans ses lectures. Bien nous en prend, car il y a beaucoup d'apparence que c'est la vraie raison, pourquoi il n'a point fait de cela quelque plat de son métier dans aucun de ses livres, en supposant faussement & malignement, que les Muses ne chanterent pas bien ce jour-là, soit à cause d'un rhême de commande, ou survenu bien à propos, soit par quelque autre souplesse semblable à celles que les galans & les ambitieux * pratiquent au jeu, & qu'ainsi *Thamyris* &c. Mais n'oublions point

Colon
Tha-
myris
n.
186. pag.
428.
De Mus-
ica pag.
1132. Na-
talis Comés
Mythol.
l. 6. c. 14.
dit que
Plutarque
mes ce
poëme au-
dessus de
tous les
autres;
mais il est
certain
qu'il n'en
dit ni bien
ni mal.
Tzetzes
Chil. 7.
Histor. 108.
Suidas.
Plutarque
l. 10. pag.
322.
Plutarque
l. 10. c. 33.
voyez la
remarque
D.
Tout
vois
de
mais
ni
Thomas
d'Acquin,
que sur
la foi
de
Sanchés,
de
Vasquez
&
des autres
Jesui-
tes,
comme
le
re-
mar-
que
l'Au-
teur
de
la
IV. de
non-
ciation
du
Phi-
losophi-
sme.
Je
don-
ne
ici
moi-
même
un
ex-
em-
ple
de
ces
sortes
de
ci-
ta-
ti-
ons.
Mais
bu.
Cet
Au-
teur
est
celebre.
Myrlea
étoit
une
ville
de
la
Thra-
ce.
depuis
le
nom
d'A-
can-
de.
Ruy
Go-
dan
ses
lec-
tures.
Bien
nous
en
pre-
nd,
car
il
y
a
be-
au-
coup
d'
ap-
pare-
nce
que
c'est
la
vra-
ye
raison,
pour-
quoi
il
n'a
point
fait
de
ce-
la
quel-
que
plat
de
son
mé-
tier
dans
au-
cun
de
ses
liv-
res,
en
su-
po-
sant
fa-
usse-
ment
&
ma-
lign-
ement
que
les
Mu-
ses
ne
chan-
te-
rent
pas
bien
ce
jour-
là,
soit
à
cau-
se
d'un
Phi-
l. 2.
chant
in-
no-
cent
XI.
son
ar-
ticle
re-
mar-
que
que
B.

* *Prodicus* de representat Thamyris comme un ingrat, qui employoit contre les Muses le talent qu'il tenoit d'elles. Il y en a qui ont * écrit que la punition de son audace, fut renvoyée au tems qu'il seroit dans les Enfers †. Pausanias dit fort bonnement qu'il croit que Thamyris perdit la vuë, non pas comme dit Homere en punition de sa dispute contre les Muses, mais par maladie. On β remarque que ce Poëte ne fit plus de vers après avoir perdu les yeux, & qu'il jetta sa lyre dans une (P) riviere, aussi le representoit-on γ avec sa lyre brisée, lors qu'on le representoit avengle. Platon δ a feint suivant les principes de la metempsychose, que l'ame de Thamyris passa dans le corps d'un rossignol.

† *Ibid.*
β *Ibid.*
γ *Id. l. 9. pag. 394. Cr. l. 10. pag. 347.*
δ *Plato, de republ. l. 10. p. 795.*

‡ Voyez *Atysiphanis in Oratio. Musorum. Græc. l. 1.*
‡ *Platonius, in Oratio. Musorum. Græc. l. 1. p. 795.*

¶ *Virg. Georg. l. 1. v. 73.*
¶ *Virg. Georg. l. 1. v. 73.*
¶ *Virg. Georg. l. 1. v. 73.*

¶ *Virg. Georg. l. 1. v. 73.*

¶ *Virg. Georg. l. 1. v. 73.*

¶ *Virg. Georg. l. 1. v. 73.*

¶ *Virg. Georg. l. 1. v. 73.*

de representat Thamyris comme un ingrat, qui employoit contre les Muses le talent qu'il tenoit d'elles. Il y en a qui ont * écrit que la punition de son audace, fut renvoyée au tems qu'il seroit dans les Enfers †. Pausanias dit fort bonnement qu'il croit que Thamyris perdit la vuë, non pas comme dit Homere en punition de sa dispute contre les Muses, mais par maladie. On β remarque que ce Poëte ne fit plus de vers après avoir perdu les yeux, & qu'il jetta sa lyre dans une (P) riviere, aussi le representoit-on γ avec sa lyre brisée, lors qu'on le representoit avengle. Platon δ a feint suivant les principes de la metempsychose, que l'ame de Thamyris passa dans le corps d'un rossignol.

THESMOPHORIES. On apelloit ainsi les fêtes qui se celebrent en l'honneur de Ceres, considerée comme (A) legislatrice; car il y avoit d'autres fêtes qui lui avoient été consacrées, comme à l'inventrice des biens de la terre. Il n'étoit point permis aux hommes d'assister aux Thesmophories; & il n'y avoit que les femmes de condition libre qui les pussent celebrer ‡. Elles se rendoient en procession à Eleusis, & faisoient porter par des filles de bon renom les livres sacrez †. Cette fête duroit trois ou quatre jours: il y en a qui disent qu'elle en duroit neuf. Il n'étoit point permis aux femmes de coucher avec leurs maris, jusques à ce qu'elle fût finie. On pretend que pour supporter cette abstinence avec plus de facilité, elles couchoient (B) sur certaines feuilles qui ont le don

que selon quelques Auteurs (a), le prix attaché à sa victoire n'étoit pas une faveur de passage; c'étoit un mariage effectif à contracter entre lui & les neuf Muses; c'étoit par conséquent une affaire permanente:

Conjunctio (b) jungam stabili propriamque dicabo.

(F) Qu'il jetta sa lyre dans une riviere. Le Sieur Caëncuve dans son Commentaire sur quelques Epîtres de Philostrate en François, dit que Thamyris après sa punition jetta sa lyre contre le mont Parnasse, & du coup il en sortit le ruisseau que pour ce on a nommé Balyra. C'est une étrange alteration des paroles de Pausanias: elles (c) nous apprennent qu'à 30. stades de la porte de Messene dans le Peloponnese, il y avoit une riviere dont le nom Balyra venoit de ce que Thamyris y avoit jeté sa lyre.

(A) Considerée comme legislatrice. Selon l'opinion commune le genre humain étoit redevable de deux grans bienfaits à cette Déesse. Elle avoit appris aux hommes à semer & à moissonner: elle leur avoit donné des loix.

(a) *Conon apud Photium n. 166. pag. 428.*
Prima (d) Ceres unco glebam dimovit aratro: Prima dedit fruges, alimentaque mitia terris: Prima dedit leges. Cereis sumus omnia minus.

(b) *Virg. Georg. l. 1. v. 73.*
Il y a donc beaucoup d'apparence (e) qu'on lui consacra deux sortes de fêtes, & que les Thesmophories se rapportoient principalement à sa qualité de legislatrice. Le mot même nous conduit à ce sentiment, car selon Helychius, θεσμοί signifie une loi divine, νόμος θεός. Sacra ipsius Thesmophoria, id est legum ratio vocatur. Ce sont les paroles de Servius (f). Cela n'empêche pas que même dans les Thesmophories on ne pratiquât des choses qui la concernoient, comme l'inventrice des moissons. Notez que l'une de ses épithetes étoit celle de θεσμοφύγος. (g) Pausanias & une inscription de Gruterus (h) le temoignent.

(B) Pour supporter cette abstinence. . . couchoient sur certaines feuilles. Ovide ne parle point

de cela, mais seulement de la coutume de s'écloigner du mari.

Festa (i) pia. Cereis celebrabant annua matres Illa, quibus nivea velata corpora veste Primitias frugum dant spūca festa suarum: Perque novem noctes Venerem tactūque viriles In vetitis numerant.

Je ne m'étonne point qu'il n'ait pas décrit cette circonstance, car elle ne seroit de rien à son sujet. Son silence n'est donc ici d'aucune consideration. De tous les Auteurs que je pourrois alléguer, je ne veux mettre en avant que Plinè & le Scholiaste de Theocrite. (k) *Græci lygon vocant, alii agnon, quoniam matrena Thesmophoria Athenisum casinatem custodientes, his solitis cubitus sibi sterunt.* Voilà ce que Plinè dit en parlant du vitex, que nos Botanilles nomment agnus animal. Notez en passant qu'ils ont fait d'une épithete un nom propre. Les Grecs ayant prétendu que ceux qui mangeoient, ou qui buvoient de cette plante, ou qui la mettoient sous eux dans leur lit, se préservoient de l'impureté, lui donnent le surnom ἀγνος, c'est-à-dire, chaste. Ce mot est devenu en suite le nom propre du vitex, non pas seul, mais avec le mot Latin qui lui correspond, *Idyll. 4.* Quant au Scholiaste de Theocrite, voici ses paroles. (l) *Τὸν κωνίζαν, κωνίζαν εἶπεν. ἐστὶ φυτὸν δις, ὃ καὶ ψυκακώτατον ἔδεν καὶ ἐν τοῖς θεσμοφορίοις ὑποθεσμοφύγοις τὸ φυτὸν ἢ θεσμοφύγος ἢ καὶ πᾶς κ' ἠρεθισθῆται διὰ τὸν εἰς ἐκκλήθοντα.* Conyza dixit Conyzam. Planta ἀγρίου ἐσθ' refrigerandi summa vi pollens, quam propterea in Thesmophoria lecto substernunt, calorem ad res venereas extirpantes. Il faut noter qu'il ne parle point de la même plante que Plinè, car il parle de l'herbe conyza, ou cunilago. Notons aussi qua Cere à quelle occasion il a fait cette remarque; c'est in sacra celebrantes feminae berger narre ce qu'il sera, en cas que son bon ami ne l'écrit heureusement le voyage de Mitylene. Je ad servandam castitatem in-tête, je boirai du meilleur vin, & j'aurai une sterunt.

(i) *Ovidius Metam. lib. 10. v. 431.*
(k) *Plinius lib. 24. c. 9. pag. m. 327. le Paire Har-douin dis la-dessus, lib. 6. de Galenus fac. simp. med. pag. 148. Philanus item lib. 9. hist. du vitex, que nos Botanilles nomment agnus animal. cap. 26.*

(l) *Theocritus ad Idyll. 7. Il dit la même chose ad Idyll. 4. Κωνίζα φυτὸν κωνίζαν, κωνίζαν εἶπεν. ἐστὶ φυτὸν δις, ὃ καὶ ψυκακώτατον ἔδεν καὶ ἐν τοῖς θεσμοφορίοις ὑποθεσμοφύγοις τὸ φυτὸν ἢ θεσμοφύγος ἢ καὶ πᾶς κ' ἠρεθισθῆται διὰ τὸν εἰς ἐκκλήθοντα.*

(m) *Theocritus Idyll. 7. pag. m. 33. 54. Et*

Κ' ἄ σιδάς ἐσάτιπας πεποκαμένω ἐς τ' ὄπι πάχων Κωνίζατ' ἀποφώδωτε πολυγόναμπτωτε σελίνω (m).

(a) *Ovidius Metam. lib. 5. fab. 6. v. 341. Consultez les commentaires de ces paroles de Virgile. Ebu. l. 4. v. 58. Mactant lectas de more bidentis Legifera Cereri. (e) Voyez Castellanus de festis Græcor. pag. 168. (f) In hunc locum Virgilit. (g) Pausan. lib. 10. pag. 352. (h) Inscript. Gruteri pag. 309.*

de refroidir : mais il seroit bien étrange généralement parlant, qu'elles eussent eu besoin de ce remede ; & plus encore qu'elles eussent voulu temoigner qu'il leur

*Et thorus densatus erit ad cubitum usque
Cnyza, a sphodelo & flexibili apio.*

Voilà entre autres herbes celle qui selon le Scholiaste étoit mise sur le lit des femmes, pendant la fête des Thesmophories, afin de les preserver de l'incontinence. On m'avouera que ceux qui font éclater leur joye quand leurs vœux sont accomplis, qui la font, dis-je, éclater par la bonne chere, & par telles autres marques d'un jour de jouissance, ne recourent point à des remedes qui étouffent dans leur ame toute pensée amoureuse. Il n'y a donc point d'apparence que la *cumilago* eût cette vertu ; & ainsi le Scholiaste de Theocrite sourient une chose que nous pouvons refuser par le texte même qu'il commente. Peut-être ne se tromperoit-on pas, si l'on disoit que la coutume de mettre des feuilles dans le lit des femmes pendant les Thesmophories, n'étoit qu'une simple dependance de la fête. C'est l'ordinaire dans les grandes solennitez, que les nuës soient jonchées de fleurs & de feuilles. On attache des festons aux portes ; les chambres ont quelquefois part à ces ornemens : les Grecs pouvoient bien étendre cet usage jusques sur les lits, en faveur de celles qui celebrent la fête de Ceres. Dans la suite des tems on aura voulu chercher du mystere sous cet usage ; les chercheurs de causes auront tant fait, qu'enfin ils se seront imaginez que la sage antiquité avoit trouvé là un bon remede à l'incontinence. Je ne fais même si les plaisans, & les satiriques n'ont pas été les inventeurs de cette supposition, que d'autres long tems après auront debitée sérieusement, & comme une chose réelle. Il est sûr qu'on ne pouvoit guere dire des raisons plus desobligeantes ; & je ne saurois comprendre que les femmes Grecques aient été assez dociles, pour consentir qu'on leur appliquât un tel remede, qui eût temoigné si publiquement leur lasciveté. On n'attendit pas leur consentement, me dira quelcun ; mais la Grece, puis-je repondre, avoit-elle mis le sexe sur un tel pied, qu'elle pût l'assujettir à des usages honteux ? Il n'est point facile de trouver dans la mappemonde un coin de terre où les choses soient reduites à ce pied-là, & si nous le voulions trouver, il ne faudroit point chercher l'Attique, le Peloponnese, ni les Isles de la mer Egée. Pour trouver ici du vraisemblable, il faudroit dire que l'honneur des femmes n'étoit point interessé à ces jonchées de l'*Agnus Castus*. Mais à qui le persuaderoit-on ? Ne faut-il pas avoir une tres-mauvaise opinion de leur vertu, si l'on s' imagine qu'étant mariées, elles ne peuvent être cinq ou six nuits, (mettez en neuf (a) si vous voulez) dans un lit à part, sans se rendre indignes par des tentations, & par des demarches impures, de celebrer une fête où la chasteté est requise ? Je veux bien qu'on me reponde que tous les pais ne sont pas semblables, & qu'il y a des climats moins chauds que la Grece, dans lesquels ni le vin ni l'esprit de vin ayez copieusement, ne produisent pas les mêmes irritations veneriennes, que les aliments les plus simples produisent ailleurs ; & qu'ainsi l'on ne doit pas juger des ceremonies des fêtes de Ceres, par les besoins du Septentrion. Ne sortons donc point de la

Grece, je le veux bien : je persiste à dire que ces motifs de l'emploi de l'*Agnus castus* ne sont guere vraisemblables : car si les femmes eussent eu recours de leur propre mouvement à ce remede, elles eussent avoué un grand défaut, elles se seroient confessées d'une infirmité honteuse ; & que la pudeur ni la prudence ne permettent pas de reveler. Je dis la prudence, parce qu'une telle confession pouvoit inquieter & allarmer mortellement leurs maris. Les uns faisoient un commerce qui les obligoit à passer quelques semaines hors de chez eux. Un procès demandoit la même chose de quelques autres. Plusieurs alloient à la guerre, ou s'embarquoient pour un voyage d'outre-mer. Ceux qui ne bougeoient du logis n'étoient pas toujours en bonne santé, & quand ils se porteroient bien, ils n'ignoroient pas qu'ils pouvoient tomber malades. Quel fond auroit-on pu faire dans tous ces cas sur la chasteté d'une épouse, qui auroit fait profession d'incontinence à la fête des Thesmophories ? C'étoit une auguste fête, un grand acte de religion : les femmes avoient en partage les principales fonctions de cette sainte ceremonie. Il falloit s'en acquiter chastement, le Rituel le portoit ainsi. Elles avoient donc là un puissant motif à la chasteté : le culte divin, la conscience, la prosperité de l'Etat, l'honneur de Ceres, la grandeur de ses mysteres s'y rencontrent ; & néanmoins à ce qu'on pretend, elles se reconnoissent incapables de se contenir pendant la courte durée de cette fête. Que pouvoit-on attendre de leur vertu mise à de plus longues épreuves dans un autre tems ? Il est donc certain qu'en recourant d'elles mêmes aux feuilles de l'*Agnus castus*, elles eussent temoigné beaucoup d'imprudence, parce qu'elles eussent rempli de soupçons & d'inquietudes leurs pauvres maris. Mais que diriez vous, demandera-t-on, si les hommes eussent établi cette coutume ? Je dirois qu'il ne faut pas croire que s'ils en eussent été les Auteurs, ou par voye de conseil, ou par voye de decret, elles s'y fussent soumises comme à un remede necessaire, ou pour le moins très-utile : car en l'acceptant elles eussent avoué une infirmité naturelle, qui eût fait beaucoup de tort à leur honneur, & qui les eût rendus suspects d'infidelité dans les absences, ou dans les maladies de leurs époux. Tous les maris qui auroient eu l'imprudence ou de proposer ce conseil, ou de l'approuver, eussent commis la reputation de leurs épouses. Les plaisans n'eussent pas manqué de dire, ils savent bien ce qui en est, une facheuse experience les oblige à chercher ces expediens : il n'y a point de nuit de repos pour eux, à moins que la Religion ne l'ordonne, mais quand ils chomment les nuits des Thesmophories, le souvenir du passé veut qu'ils se reposent sur la vertu de l'*Agnus castus*. Voici encore l'observation que j'ai faite ci-dessus. De quoi eût servi de s'assurer sur cette vertu pendant cette fête ? Cela eût calmé les alarmes de ceux qui étoient en voyage, ou sur mer ou sur terre ? Cela eût-il laissé en repos le cœur des malades ? On peut assurer que quiconque eût introduit cette coutume, auroit mérité de passer pour perturbateur du repos public.

Cent autres raisons me persuadent que l'emploi
G G G G g g g

plai

(a) Ovide
comme en
le au ci-
dessus sans
d'être non
jours les
fêtes de
Ceres.

leur étoit nécessaire. Le principal objet de leur culte dans cette fête étoit la partie qui (C) les distinguoit des hommes. Vous pouvez vous imaginer que les anciens

plai de l'agnus castus dans le lit des femmes qui célébroient les Thesmophories, n'étoit point fondé sur le motif que l'on allegue. La même cause qui auroit porté à ordonner ce remede pendant cette fête aux femmes mariées, auroit obligé à le leur prescrire pendant les absences & les langueurs des maris, & à le prescrire pour toute l'année aux jeunes veuves, & aux jeunes filles. Puis donc que l'on ne faisoit point l'un, il faut conclure que l'on ne faisoit point l'autre. Si l'on avoit fait tout

(a) O fan-
ctas gentes
quibus
hæc naf-
cuntur
in hortis
numina.
Juvén.
Sat. 15.
v. 10.

(b) Voyez
le passage
de Plaine
raporte
dans l'ar-
chieve De-
mocrite
pag. 950.
lettre 6.

(c) Voyez
la remar-
que sui-
vante.

(d) Sali-
cem habe-
re vim pe-
rimendi
feminis, &
libidinis
extinguen-
dæ.
Theophrastus.
Philianus
Αφροδισια
καλόμενα
nuncupat.
Alii ἀγρο-
καλλαν
appellant.
Homerus
Odyss. 2.
ἀλκυονίδας
σπο, id est,
ut exponit
Plinius
libro 16.
cap. 26.
φυγγίαντα.
Ad quem
locum Eu-
stathius:
Δίοςτι οί
πινέας τῶ
καὶ ἀπὸ τῶ
ἀδίου ἀλ-
κυονίδων τῶν
καρπῶν.
ἦτοι ἀγρο-
καλλαν.
Castellanus
de festis Græco-
rum pag.
171.

ce que je marque, nous trouverions dans quel-
que livre qu'il n'y avoit point de plante qui fût
plus commune que l'agnus castus par toute la
Grece. Chacun en auroit eu une douzaine dans
son jardin; il auroit falu en entretenir des forêts
toutes entieres, & preposer d'habiles gens à leur
culture: car à force de les effeuiller, on auroit rendu
plus nécessaire le soin de les faire vivre. La
premiere provoyance de ceux qui dans le declin de
l'âge auroient épousé une personne beaucoup plus
jeune qu'eux, auroit dû être de faire planter plu-
sieurs agnus castus, afin d'avoir à quoi recourir
honnêtement, pour satisfaire aux necessitez qu'ils
n'eussent pu prevenir ni apaiser. On auroit preconi-
sé les feuilles de cet arbrisseau, comme le Dieu
tutelaire de la reputation des maris, & comme
un Dieu *averrinicus* ou *alexicaque* par raport au
coquage. Quelque Juvenal (a) en auroit félicité
la Grece: on eut dit de ces feuilles ce qu'un (b)
autre a dit des grenouilles. Or nous ne trouvons
aucune trace de rien de cela dans les anciens mo-
numens.

Il me semble qu'on va m'objecter que la fête
des Thesmophories demandoit une pureté ex-
traordinaire, une imagination exerce de tout
ce que les Casuistes nomment *pensées moroses*,
une application non interrompue à l'excellence &
aux grandeurs de la chasteté; toutes choses qui
n'étoient point nécessaires en d'autres saisons.
Pour toute réponse je demande quelque temoin
de cette propriété des Thesmophories, & je suis
sûr que ce caractère de cette fête n'est qu'une
vision (c). J'ajoute que l'agnus castus, ni la
cusulago, ni les feuilles de (d) saule &c. ne sont
point capables d'inspirer une telle pureté, & voi-
là encore de mes raisons. Les Atheniens étoient
trop habiles, pour croire que quelques feuilles en-
tre des draps fussent capables d'amortir la lubricité.
Je veux croire qu'il y a des herbes qui à la
longue peuvent refroidir ceux qui en mangent;
mais à cela près, & en ne considerant qu'une appli-
cation extreme, je ne sai si l'on ne pourroit point
dire de la luxure ce qui a été dit de la mort, *Con-
tra vim moris non est medicamen in hortis*. Je
n'oublie point une réponse de Theano fille de
Pythagore. On lui demandoit, combien de jours
saut-il qu'une femme laisse passer depuis qu'elle a eu
à faire avec un homme, jusques à ce qu'elle assiste
aux Thesmophories. Si elle eut à faire avec son
mari, répondit Theano, elle peut y assister tout
à l'heure, mais si c'est avec un autre, elle n'y
doit jamais assister. (e) *Apud Theodoretum* lib.
12. *Græcanicarum affectionum, Pythagorica*
Theano, rogata quoto demum die mulier liceret à

(e) Cassel.
complexu viri Thesmophoriis interesse; Αὐτὸ μὲν ἔ-
λασι βιβλ. ἰδὲς ἀποδύχρημα, ἐστὶν δὲ τὸ ἰδιότροπον ἀδελφῆς.

*Ei que à proprio viro surrexerit, statim licere res-
pondit; que ab alieno nunquam.* Cette morale
de Theano ne meritoit pas d'être nommée *rigori-
sime*. Une femme comme elle ne condamne-
roit pas aujourd'hui les frequentes communions,
sous le pretexte d'un trop petit intervalle depuis le
devoir conjugal. Au reste la réponse prouve
qu'on croyoit que pour bien faire les fonctions des
Thesmophories, il falloit s'y preparer par quelques
jours de continence. Or comme cela alongeoit
le terme du jeûne, on me dira que je ne dois
point m'étonner si l'on recouroit à l'agnus castus.
Mais cette objection est trop petite, pour me faire
changer d'opinion. Prenez garde à ce que je dis
dans la dernière remarque.

On auroit tort de condamner la critique que je
viens de faire, car l'équité veut qu'on ne laisse
pas exposée à toutes les suites du temoignage de
Plinc, & de quelques autres Auteurs, la reputa-
tion d'une infinité de femmes Grecques, si elles
n'ont pas mérité de recevoir cet affront.

(C) La partie qui les distingue des hommes. (f) *Joh.
Fafoldus* qui a fait un petit livre sur les fêtes de la
Grece, cite Theodoret touchant cette circonstan-
ce. (f) *In hoc quoque festo pudenda muliebricia
mulieres ille initiata venio divino affieciabant.*
Theodoretus lib. 3. Græcan. affection. Il ne
cite point les paroles de Theodoret, quoi qu'il
les eût vus dans Castellanus, qui les raporte (g)
en cette maniere. Καὶ τὸν κτήνα ἢ γυναικείων
(οὐτῶ ἢ τὸ γυναικείων ἐνομαζοσι μόριον) ἐν τοῖς
Θεσμοφορίαις, ἀποδύχρον ἢ περὶ τῶν ἡμερῶν
τῶν ἀγροκαλλαν. *Nec minus muliebrem peccinam
dui ubi*
(sic enim pudenda mulieris vocant) *in Cereis festo, supra.*

mulieres initiata divino honore dignum habent. Fafoldus nous dit aussi qu'à Syracuse l'on portoit en
procession la figure de cette partie, faite d'une cer-
taine farine & de miel, qu'on la portoit, dis-je,
processionnellement le dernier jour de la fête, en
l'honneur de Ceres & de Proserpine. Il se fonde
sur le temoignage d'Athenée. *Athenæus lib. XIV.*
dit-il (h), *refert, muliebricia pudenda, μωδὸν ἀρ-
phoria & mytheria, majora minoraque fue-
runt.* Vide Gyraldum.

Heracleides (i) *Le tra-
duteur*
fait ici une
note très
belle; il lui
decarus
nempe
Cerei &
Proserpi-
ne. Il su-
pose fauf-
sément
qu'il a mis
au texte
ταῖς βίαις.

Vous trouverez dans les Essais de Montagne un
bon nombre de tels faits. Je n'y ai pas vu celui-
ci dans l'endroit où il observe (m) qu'en la plupart
du monde cette partie de nostre corps estoit desic-
qu'en certains lieux le plus sacré Magistral estoit
reveré & reconu par ces parties-là: & qu'en plu-
sieurs ceremonies l'effigie en estoit portée en pompe

(f) Joh.
Fafoldus
in Græco-
rum vete-
rum lega-
lioni dec.
12. n. 1.
p. m. 280.

(g) Castell.
ubi supra
pag. 173.

(h) Athen.
lib. 14.
pag. 647.

(i) La note
du Traduc-
teur est
Theomo-
phoria &
mytheria,
majora
minoraque
fuerunt.
Vide
Gyraldum.

(m) Mon-
tagne.
Essai livre
3. chap. 5.
pag. m.
128. 129.

ciens Peres n'épargnoient pas les Payens sur de telles ceremonies. Il faisoit au reste en celebrant cette fête, qu'on (D) veillât toute la nuit.

THI-

à l'honneur de diverses divinités. Les Dames Egyptiennes à la feste des Bacchantes, en portoient au col un de bois, exquifement formé, grand & pesant, chacun selon sa force: outre ce que la statue de leur Dieu en representoit un, qui surpassoit en

(A) A cela mesure le (a) reste du corps. Les femmes mariées se peut rapporter ce que Daniel Hébreus a dit dans la réponse à la diffinition de Duzac sur Herodes infantici- dum p. 112. Quem (Pana) eundem cum Priapo, quem pudicitiam nec pudendum modo, sed pudendi sui prope partem faciunt. Arnobe lib. 6. pag. 209. a dit genitalibus pro- priis inferior Priapus.

(b) Sic effata, sicut videntur contraxit ab imo. Obiectaque oculis formatas inguibus res: Quas cava fucantibus Baubo manu, nam puerilis Ollis vultus erat, plaudis, contrectat amice. Ophiucus apud Arnobium lib. 5. pag. 175. Voyez Clement Alexandrin en protrept. pag. 13.

(c) Arnob. ibid. pag. 174-175.

(d) Id. ib. pag. 176.

ac sine honoribus appellare presatis. Quidnam, quaso, in spectu tali, quid in pudendis fuit venerandis? Baubonis, quod feminei sexus Deam, & consimili formatam membro, in admirationem converteret atque risum? quod obiectum lumini conspectuque divino, & oblivionem miseriarum daret, & habitum in latorem repentina hilaritate traduceret? N'y a-t-il pas beaucoup d'apparence, que pour faire commémoration de cette aventure, l'on decerna les honneurs divins à l'objet qui divertit alors si à propos la Déesse Ceres? De là naîtroit une objection contre la doctrine exposée dans la remarque précédente: car, dira-t-on, il faisoit fortifier extraordinairement les femmes Grecques qui d'un côté couchoient seules, & qui de l'autre meditoient sur une chose très-capable de salir l'imagination, & d'exciter des envies malhonnêtes. J'avoue que cela peut affoiblir un peu mes raisons; mais tout bien considéré elles conservent assez de force, pour m'engager à ne changer pas de sentiment.

(D) Qu'on veillât toute la nuit.] Ceci fourniroit encore une objection à mes adversaires. Les maris, me dira-t-on, considerant 1. que leurs femmes étoient séparées d'eux pendant qu'elles étoient occupées à celebrer la memoire d'une aventure charouilleuse, & à venerer un objet de tentation, dont il faisoit (c) même qu'elles fissent des figures de pâte: 2. qu'elles passoient les nuits à veiller, devoient craindre quelque fâcheux accident; car ces veilles ont été toujours des occasions de bonne fortune. Il est donc probable qu'ils recoururent à de bons preservatifs, savoir aux feuilles de l'agnus castus. Ces difficultez sont foibles; car outre que tous les hommes étoient exclus des Thesmophories, ce qui pouvoit rassurer les maris jaloux & desifians, peut-on croire que les Grecs aient été assez fous pour se fier à un remede de feuilles, pendant qu'ils se seroient desifés de la vertu de leurs femmes, & que les circonstances de la fête, je veux dire l'exclusion des hommes, la chasteté commandée, les veilles dans le temple &c. n'auroient pu les rassurer? Si l'on me demande une autorité touchant le texte de cette remarque, j'alleguerai ces mots d'Arnobe. (f) Vultis enim consideremus nycteria & illa divina, qua Thesmophoria nominantur à Græcis: quibus gente ab Attica sancta illa perivestia consecrata sunt & (g) pannychismi graves pervigilia. Je ne nie point qu'à la faveur de ces veilles il ne se commut bien des desordres. L'Anularia de Plaute roule sur le mariage d'une fille, qui avoit été (h) engouffée dans une telle occasion. Les Romains ne se portèrent à l'abolition de certaines fêtes nocturnes, qu'après en avoir connu les dereglemens. Il y eut des villes Grecques qui abolirent les mêmes ceremonies; & il faisoit voir de quelle maniere Aristophane froit les veilles de devotion. Lisez ces paroles. (i) Diligentissime sancendum est, ut mulierum famam multorum Cereris oculis lux clara custodiat, initiaturque eo ritu Cere- reri, quo Romæ imitantur. Quo in genere severitatem majorum senatus vetus auctoritas de Bacchanalibus; & consulum exercitu adhibito, questio, animadversoque declarat. Atque omnia nocturna, ne nos duriores forte videamur, in media Græcia Diagondas Thebanus lege perpetua sustulit. Novos

(e) Voyez ci-dessus p. 1152. lettre i, le passage d'Athenes, mais l'insistance qu'on y a faite sur le point par qui ces figures étoient faites.

(f) Arnobius ubi supra pag. 173.

(g) Ceres veller totius noctis.

(h) Is adulescentis filius est.

(i) Qui illum stupravit noctu.

(j) Plaut. in prologo Anularia.

(k) Cicero de legibus l. 2. sel.

Diagondas Thebanus lege perpetua sustulit. Novos

THIBAUT, Comte de Champagne V. du nom, se fit conoître entre autres choses par ses amours (A) pour la Reine Blanche, mere de Saint Louis: & s'il y fut malheureux comme la plupart des Historiens le croient, il ne laissa pas d'exposer cette grande Reine (B) aux traits de la medifance. Quelques-uns

verò Deos, & in his colendis nocturnas pervigiliones sic Aristoph. facetissimus poeta veteris comedia, vexat, ut apud eum Sabazius, & quidam alii peregrini iudicati, è civitate ejiciantur. Lisez aussi ce qu'a dit un Journaliste dans l'extrait d'une dissertation de Mr. Rainsant. (A) Ce n'étoit pas seulement pendant trois jours que l'on celebroit les jeux seculaires; c'étoit aussi pendant trois nuits, car on s'assembloit dans les Temples pour y veiller, & pour y faire des prières & des sacrifices: c'étoit ce qu'on appelloit Perrigilium; & afin que dans ces assemblées publiques il ne se passât rien de mal-honnête, les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe y assistoient sous la conduite de leurs peres & de leurs meres, ou de quelques personnes d'âge de leur famille, qui pussent repondre de leurs deportemens, ainsi qu'Auguste l'avoit ordonné. L'Ordonnance étoit sage, & la précaution necessaire; l'amour est trop alerte sur toutes les occasions favorables, pour oublier ses interêts dans ces assemblées nocturnes. Mais on s'avisait un peu tard de remédier à l'abus, puis que l'Empereur Auguste commença d'y donner ordre. Præstat serò quam nunquam. Il vaut mieux tard que jamais. Il faut croire qu'avant cela les trois nuits des Jeux Seculaires étoient un bon tems pour la jeunesse amoureuse, & qu'on le mettoit à profit avec d'autant plus de soin, qu'on se voyoit qu'on ne le trouveroit pas deux fois. Les veilles de la primitive Eglise n'étoient pas à couvert de tout attentat; & c'est pour cela que St. Jérôme (b) recommande aux jeunes filles, qu'en y assistant elles ne s'éloignent jamais de leurs meres, non pas même d'un travers de doigt.

(A) Par ses amours pour la Reine Blanche. Claude Fauchet n'a pas oublié notre Comte de Champagne, ni ses amours, en parlant des anciens Poetes François. Blanche, dit-il (c), qui étoit belle, jeune, & encore Espagnole, sceut si bien mener Thiebault, qu'il abandonna les autres Barons: & qui plus est découvrit l'entreprise faite pour prendre le Roy revenant d'Orleans à Paris. Or les amours du Comte de Champagne desjans depuis à aucuns Seigneurs, il advint (ainsi que dit une bonne Chronique que j'ay escripte à la main) que Thiebault un jour entra dans la salle où étoit la Reine Blanche, Robert Comte d'Artois, frere du Roy, luy fit jeter au visage un fromage mol, dont le Champenois eut honte, & prit de là occasion de se retirer de la Cour, afin d'éviter plus grand scandale. Toutesfois la grande Chronique de France dit que le Comte ayant derechef pris les armes contre le Roy, & sachant le grand appareil qu'on feroit pour luy courre sus: il envoya des plus sages hommes de son Conseil requerir paix, laquelle luy fut accordée. Mais d'autant que le Roy avoit fait grande despense, il fut contraint quitter Montreuil-saint-Jome, & Bray sur Seine, avec leurs dependances. A celle besongne estoit (ce sont les mots de la grande Chronique) la Reine Blanche laquelle dit au Comte, qu'il ne devoit point prendre les armes contre le Roy son fils, & se devoit souvenir qu'il estoit allé secourir jusques en sa terre, quand les Barons le vindrent guerroyer. Le Comte

regarda la Reine qui tant estoit belle & sage, de sorte que tout esbahy de sa grande beauté, il luy respondit: Par ma foy, Madame, mon cœur, mon corps, & toute ma terre est à vostre commandement, ne n'est rien qui vous puisse plaire que ne fisse volontiers: jamais si Dieu plaît, contre vous ne les vofres je n'iray. D'illec se partit tout pensif, & lui venoit souvent en remembrance le doux regard de la Reine, & sa belle contenance. Lors si entroit en son cœur la douce amoureuse: mais quand il luy souvenoit qu'elle estoit si haute Dame, & de si bonne renommée, & de sa bonne vie & nette, qu'il n'en pourroit ja jouir, si nioit sa douce pensée amoureuse en grande tristesse. Et pour ce que profondes pensees engendrent melancolies, il luy fut dit d'anciens sages hommes, qu'il s'estudiasit en beaux sons, & doux chants d'instrumens; & si fit il: car il fit les plus belles chansons, & les plus delictables & melodienses, qui onques fussent oyés en chansons ne en instrumens, & les fit écrire en sa salle à Provins, & en celle de Troyes. Et sont appellees les chansons au Roy de Navarre.

(B) D'exposer cette grande Reine aux traits de la (d) medifance. Plusieurs choses donnerent prise aux medifans. Thibaut s'étoit rendu très-odieux par sa retraite precipitée du camp d'Avignon, & plus encore par les soupçons que l'on eut qu'il avoit empoisonné Louis V III. & cependant on le voyoit dans une si étroite intelligence avec la veuve du Roi, qu'il lui decouvroit tous les desseins de Princes ligueux: & cela quoi que divers sujets de colere l'eussent engagé à se porter pour l'un des chefs de la Ligue. Cela feroit (e) un engagement mutuel de cœur. Une (e) L'Hi- veuve ne s'aprivoit pas sans cela avec un homme qui passé pour l'homicide de son mari. Un homme ne revient pas sans cela d'un grand mecontentement; & si on l'en fait revenir, ce n'est guere par de simples paroles. Outre cela les Princes ligueux se jetant dans la Champagne, trouvent la Reine Blanche sur leur chemin; elle va au secours du Comte, & ne l'abandonne pas lors même que les Ligueux le poursuivent, comme l'empoisonneur de leur Roi commun. Cela leur parut tellement suspect, qu'ils se moquerent des offres qu'elle leur fit de punir Thibaut s'il étoit coupable. Voici comme parle un (f) moderne, qui a consulté de bons manuscrits. La Reine envoya de là un second ordre aux Ligueux de sortir de la Champagne; & que s'ils avoient quelque sujet de plainte contre Thibaut, elle estoit prestée de leur en faire justice. Mais tout ce qu'elle en tira, ne fut, à ce qu'on pretend, qu'une réponse insolente & même barbare: „ Qu'ils avoient pris les armes pour se faire justice eux-mêmes, & non pas pour l'attendre „ d'une femme qui se declaroit la protectrice du „ meurtrier de son mari. „ Quant aux chansons composées par le Comte, la plupart des Historiens disent qu'elles prouvoient le mauvais succès de ses amours. Le passage que j'ai cité de Claude Fauchet, marque que l'on conseilla à ce Galant infortuné, de se consoler par des chansons, & de chasser par ce moyen la melancolie qui le devoroit. Le bon sens nous porte à croire, que si Blanche

(a) Nouvelles de la République Mars 1687, art. 2. pag. 259. 260.

(b) Vigiliarium & solennis pernoctationes sic virgineola nostra celebret, ut ne transfursum quidem unquam à matre discedat. Hieronymus ad Latam de institut. filia.

(c) Des anciens Poetes François l. 2. pag. 117.

(d) Voyez d'autres medifances contre cette Reine et dessous remarque E.

(e) L'Historien moderne de S. Louis l. 2. n. 6. pag. 51. rapporte que la facilité que Blanche de se raccommoder avec Thibaut, quoi qu'elle fut qu'il étoit amoureux d'elle, fit tirer des consequences de sa vantageneuse justice.

(f) Histoire de S. Louis l. 2. n. 21. pag. m. 83. ad ann. 1229.

uns * prétendent qu'il fit éclater sa passion, avant que (C) cette Princeſſe fût veuve : & ils ajoutent que Louis VIII. mari de Blanche fut contraint de diſſimuler un tel affront, à cause des guerres où il se trouvoit engagé. Que le Comte amena de fort belles troupes à ce Prince, & qu'il se batit courageusement; mais qu'il ne put se refoudre à hiverner hors de son païs, & qu'il declara nettement qu'il n'en feroit rien. Que le Roi s'imaginant que le Comte ne s'impatientoit que pour avoir occasion de voir la Reine, & conoiſſant d'ailleurs le grand prejudice qu'il pourroit recevoir de la retraite de ce Seigneur, le maltraita & le menaça. Que Thibaut outré de l'affront, & ne respirant qu'une terrible vengeance, fit empoisonner le Roi. Que voyant que la Reine n'étoit pas moins infensible pour lui depuis qu'elle se trouvoit veuve qu' auparavant, il embrassa le party des Princes qui la voulerent depouiller de la Regence; & qu'on n'eut aucune peine à l'y engager, parce qu'on lui persuada facilement que l'indifference de la Reine

* Varillas, Minorité de S. Louis imprimée à La Haye 1685.

G G G g g g 3

venoit

Blanche avoit été favorable aux desirs du Comte, il eût mieux caché son feu; & que la douleur de ne pouvoir inspirer aucune tendresse à cette Reine, lui fit exhiler tant de soupirs & tant de vers, qu'il recommanda aux murailles de son palais. On prend que ce fut une extravagance, & une espece de folie, où il ne seroit pas tombé, si la Reine avoit eu pitié de lui de la bonne sorte. Ecoutons un Auteur (a) moderne, „ Soit qu'il eût tant de présomption que d'amour; soit que sa passion eût d'abord dégénéré en folie; soit qu'il fût prévenu de l'opinion que le secret empireroit plutôt: fa maladie que de la guerir; ou qu'à la fin la vertu de la Reine l'eût réduit au désespoir: non seulement il ne se mit point en peine de cacher le feu qui le consumoit; mais il affecta même de le découvrir par toutes les voyes, que l'extravagance la plus pitoyable pouvoit suggérer à un homme de sa qualité. Il composa des chansons amoureuses, où il y avoit plus d'esprit que d'élegance: il trouva moyen de les faire voir à la Reine; on les mit en Musique; on les ajusta à toutes sortes d'instrumens, & pour les remettre dans l'idée après qu'elles auroient perdu la grace de la nouveauté, ou pour en conserver la mémoire, après même que l'Auteur & la Princeſſe qui lui servoit de sujet, ne seroient plus; il les fit graver sur le bronze, & exposer aux yeux de tout le monde, dans les galeries de son palais de Troye & de Provins; comme s'il eût eu peur que les siècles à venir ne fussent pas assez instruits de sa folie, ou que le sien manquât de fatyres. „ Il y a ici un petit anachronisme. Mr. Varillas suppose que Thibaut fit toutes ces extravagances avant la mort de Louis VIII. mais je m'en serois plutôt à l'Histoire que Fauchet (b) cite, laquelle renvoie toutes ces chansons au tems qui suivit la perte de Montreuil & de Bray. C'est aussi la chronologie d'un de nos meilleurs (c) Historiens; cette perte, dit-il, ne le rendit point plus sage; il persévéra toujours dans sa folle passion pour la Reine qui l'avoit ruiné, & se retira dans son chateau de Provins; à composer des vers & des chansons pour entretenir son amoureuse rêverie. Il fut obligé de céder ces villes l'an 1235, selon Mezerai (d).

Finissons cette remarque par les paroles du nouvel Historien (e) de St. Louis: elles seront une juste recapitulation de ce qui precede, „ L'Attenteur (e) où lon voit le plus de traits de cette me- „ diftance recueillis, & qui loue par tout Blanche „ jusqu'à l'excès, ne parle de ces bruits que com- „ me de choses qu'il ramasse, ajoutant de luy tout „ Anglois qu'il estoit, que ce seroit un crime,

„ que de s'en laisser persuader. Il assure même, „ aussi bien qu'un Liegeois né dans un temps où „ les choses estoient encore fraîches, que ce n'est „ toût qu'un effet de l'animosité des grands contre „ la regence, & contre la fermeté de cette Prin- „ cesse; comme en effet on ne trouvera point de „ siècles qui ne fournissent assez d'exemples pareils. „ D'ailleurs, de quatre Auteurs qui en parlent, „ aucun n'insinue seulement qu'elle ait eu la moind- „ dre pente à flatter la passion du Comte de „ Champagne, s'il est vray qu'il en ait eu: mais „ un des quatre assure positivement, que Thi- „ baut ne s'amusoit à barbouiller de ses chansons „ les palais de Troye & de Provins, que pour „ charmer le desespoir où la vertu de Blanche l'a- „ voit mis. Que si dans ce qui reste de ces beaux „ Ouvrages, on voit que vers dont il sem- „ ble qu'on pourroit abuser, c'est en vérité un „ étrange témoignage que celui d'un homme „ comme Thibaut, & d'un faiseur de vers, qui „ transporté de la chaleur de son imagination, „ peut aussi bien entretenir le public d'avantures „ qu'il n'a jamais eues, que ceux de ce caractère „ le fatiguent souvent de passions qu'ils n'ont ja- „ mais senties. „

(C) Avant que cette Princeſſe fût veuve.] Il est fort aparent qu'il n'attendit pas à l'aimer que le Roi fût mort. Il n'est guere moins aparent qu'un Prince aussi vain, aussi volage, & aussi hardi que lui, ait eu assez de pouvoir sur ses passions, pour aimer long tems la Reine sans en donner quelques marques. Notez qu'elle avoit 40. ans, & peut-être plus quand elle perdit son mari; car elle le perdit l'an 1226. & elle l'avoit épousé l'an 1200. Il est fort rare qu'un homme qui a vu une belle femme sans en devenir amoureux, lors qu'elle n'avoit que 30. ans, le devienne tout d'un coup lors qu'elle en a 40. & qu'elle a été en couche plus de dix fois. Voilà le cas de la Reine Blanche l'an 1226. Un de nos Historiens s'imagi- ne qu'il y avoit plus de vanité que d'amour dans le fait du Comte Thibaut. Le Comte de Champagne, dit-il (f), estoit celui qui avoit donné cet avis à la Reine. Ce jeune Prince s'estoit piqué de galanterie par elle, plussitôt par une vanité de Courtisan, que par la force des charmes d'une femme qui avoit plus de quarante ans. Il a raison de croire que la vanité est capable de faire jouer le personnage d'amoureux; mais il ne songe pas que l'amour du Comte pouvoit avoir pris naissance, long tems avant que la Reine fût âgée de quarante ans. Or il étoit plus facile à cet âge-là d'entretenir un grand feu déjà allumé, que de commencer de l'allumer.

(a) Varillas, Minorité de S. Louis pag. 12.

(b) Voyez ci-dessus la remarque A.

(c) Mezerai nos instra.

(d) Abrégé Chronol. tom. 2. pag. 715.

(e) Histoire de St. Louis l. 10. n. 14. pag. 126.

(f) Mezerai Abrégé Chronol. tom. 2. pag. 710. ad ann. 1227.

venoit de la passion qu'elle avoit conçue (D) pour le Cardinal Legat, qui étoit depuis quelque tems à la Cour de France. Qu'il ne fut pas moins facile à la Reine de le détacher de la ligue; car il falut seulement qu'elle lui fit dire qu'elle ne seroit pas fâchée de le voir. Qu'il fonda de grandes espérances pour son amour sur ce simple compliment. Qu'il abandonna la ligue, & qu'il decouvrit à la Reine fort à propos tous les desseins des Ligueux. Que ceux-ci tournant toute leur fureur contre lui, entrèrent dans la Champagne, & la ravagerent. Que la Regente le secourut, & fit réduire les choses à des transactions qui leur ôtèrent tous les pretextes de leur invasion. Qu'ils chercherent une autre voye de le perdre, qui fut de l'accuser de la mort du Roi. Que la Reine le tira d'affaire en les faisant consentir à desarmes, pourvu qu'il partit incessamment pour aller faire la guerre aux Infideles, avec cent Chevaliers entretenus à ses dépens*. On ne voit rien dans ce narré touchant la Couronne de Navarre: il faut donc dire en cet endroit que Thibaut parvint à cette Couronne l'an 1234. par la mort de Sanche †; qui ne laissa point d'ensans. Il se croisa deux ans après, & fut même chef de Croisade; mais par les raisons ordinaires, c'est-à-dire par la mauvaise intelligence des Princes croisés, cette expedition n'aboutit à rien. Il mourut l'an ‡ 1253. laissant ses Etats à Thibaut son fils. Il avoit eu dans ses derniers jours de grands démêlez avec les Ecclesiastiques, & il avoit même attiré sur la Navarre un interdit de trois ans, pour avoir chassé l'Evêque de Pampelune †. Nous verrons dans les remarques qu'il fut (E) grand Poëte. Ce fut un homme que l'on soupçonnoit aisément des plus grans crimes. On crut qu'il empoisonna (F) Philippe

† Et non pas 1277. comme dit la Croix du Maine p. 465.

‡ Voyez l'Histoire de Saint Louis composée par Mr. de la Chapelle, l. 11. n. 4. p. m. 173.

§ Epitota patre Venetiis genuit. P. Forius Eleg. esp. 91.

(a) Varillas, Mémoires de St. Louis pag. 22.

(b) Hist. de St. Louis, l. 2. n. 16. p. 71.

(c) Ces querelles commencèrent l'an 1229. Voyez en une courtoisie de l'histoire de St. Louis ubi supra.

(d) Mezerai, Abrégé chronol. tome 2. p. 717.

(e) Des anciens François, liv. 2. p. 118.

(f) Du Verdier Vau-Prévosts a inséré dans sa Bibliothèque François de tout ce que Fauchet a dit de Thibaut Comte de Champagne.

(D) Qu'elle avoit conçue pour le Cardinal Legat. Un (a) Auteur que je cite assez souvent, remarque que ce Cardinal étoit très-bien fait de corps; que personne ne l'égaloit en bonne mine; qu'il avoit de la délicatesse dans l'esprit qui passoit pour merveilleuse; & que l'on n'avoit point encore vu dans l'Europe un si parfait Courtisan. Il ajoute que Blanche le considéroit très-particulièrement; qu'elle le consultoit dans les affaires importantes; qu'elle preferoit quelquefois ses avis à celui des autres, & qu'elle ne lui refusoit aucune des petites graces qu'il demandoit pour ses amis. Il n'en faisoit pas davantage, ni pour donner de la jalousie à Thibaut, ni pour fournir aux médians un beau pretexte, de semer de mauvais bruits contre l'honneur de la Regente. Ils n'y manquent pas; & ce qu'il y eut de plus fâcheux, ce fut que des gens d'étude se rendirent les principaux promoteurs de ces satires; car les Ecoliers de l'Université de Paris, (b) tous gens d'un âge en ce tems-là où l'on avoit honte aujourd'hui de n'être pas Docteur, n'étant pas contents des procédures qui furent faites à l'occasion des (c) querelles qu'ils avoient eues avec les bourgeois, abandonnerent la ville, non sans avoir publié des chansons & des vers licentieux, qui noircissoient la réputation de la Regente, & du Cardinal Romain Legat du Pape, qui la gouvernoit (d).

(E) Il fut grand Poëte. Voici ce que le Président Fauchet (e) rapporte. Les Italiens ont jadis estimé ces chansons de Thibaut Roi de Navarre, & d'autres François de ce tems-là, si bonnes, qu'ils en ont pris des exemples, ainsi que montre Dante, lequel en son livre de vulgari eloquentia, allegue ce Roi comme un excellent Maître en poésie. Vous trouverez plusieurs morceaux des poésies de ce Prince dans le livre de Fauchet (f).

(F) Qu'il empoisonna Philippe Comte de Bourgogne. Ce Comte étoit fils de Philippe Auguste, & il avoit été le Chef de la Ligue qui se forma contre la Regente Blanche peu après la mort de Louis VIII. Comme (g) sa mort fut fort soudaine, le peuple toujours disposé à la calomnie, y voulut trouver une cause violente, & quelques traits perdus portèrent même à la Reine. Mais ce seroit lui faire tort que de penser à l'en justifier; & en effet on se déchaina tout autrement contre Thibaut; soit parce qu'il y gaignoit plus que personne, ou persuadé comme on estoit, qu'il avoit fait son coup d'essai sur Louis VIII. on ne crut pas qu'il eût eu beaucoup hester pour celui-ci. La vérité est néanmoins qu'il n'y eut jamais rien d'averé contre lui sur ce dernier soupçon, non plus que sur l'autre; quoiqu'il fut de la manière dont il prit cette mort, fut assez propre à le faire juger capable de l'avoir procurée. Voilà comment la Reine Blanche étoit mise de toutes les mauvaises parties; tant il est difficile d'avoir une grande réputation, sans être exposé aux coups de langue des médians.

(A) Qu'il trouva misérablement défigurée. Paul Jove exprime heureusement le triste état où les Scholastiques réduisirent la Philosophie. Ils ne cherchoient point la vérité, mais l'art de faire des objections, & d'y répondre à la faveur de cent termes de nouvelle fabrique qu'ils n'entendoient pas eux-mêmes. (b) Philosophiam expurissimis fontibus, non ex luteulentis rivulis salubriter hauriendam esse perdocebat, explosa penitus sopherarum disciplina, que tum inter imperitos, barbaros principatum in scholis obtinebat, quam doctores excogitatis barbara subtilitate Dialectica-

(g) Hist. de St. Louis, l. 3. n. 20. p. 140.

(b) Paulus Jovius, in Elogiis, cap. 91. p. m. 213.

ques, & par les speculations des Commentateurs Arabes. Comme il étoit grand Humaniste, il ne se faut étonner ni de son dégoût pour la methode de philo- sopher qu'on suivoit en ce tems-là, ni du courage qu'il eut d'expliquer le texte Grec d'Aristote. Ses mœurs étoient celles d'un veritable Philosophe: il aimoit le repos * du cabinet, sans se donner les mouvemens que l'émulation & que l'ambition inspirent. Il se contenta d'un bien (B) mediocre, il le depensa frugalement, & ne se maria point. Il prit pour un presage de sa mort prochaine, la mort (C) d'une grüe qu'il avoit nourrie pendant quarante ans. Veut l'âge où il étoit parvenu, la moindre chose pouvoit lui donner cette pensée. Il mourut à Padouë † l'an 1533. à l'âge de 75. ans. Je parlerai (D) de ses Ecrits dans l'u- ne de ses remarques. Il avoit un (E) frere que Pierius Valerianus a mis au nombre des Savans malheureux.

* Vita ejus procul a contentione ambitio- neque in studio mollique otio verfabatur. Jo- vianus ibid.

THO- + Spondan. ad ann. 1533. n. 20.

rum signentis, Physicas quæstiones non ad veritatis lucem, sed ad inaniem disputandi garrulitatem revocarent; & juvenus in gymnasio Arabum, & Barbarorum commentationes secuta, à recto, muni- toque itinere in consageas ignorantiæ crepidines du- ceretur.

(B) Il se contenta d'un bien mediocre.] On verra dans le passage que je cite l'innocence de ses mœurs, & la pureté de son celibat. (a) Pervenit veneranda barbe canitie ad septuagesimum (b) tertium ætatis annum, mediocri substantia, ipsaque civili frugalitate, & calebs & felix, quod nemo vel innocentiæ, & doctrina conscientia, vel munditia corporis, vel animi nitore, beatorum ætate nostra fuerit.

(C) Pour un presage . . . la mort d'une grüe.] Le même Paul Jove sera mon garant. Aluerat donis gruem, de manus ipsius sentit oblectamemo cibaria capientem, per quadraginta annos. Is senio tabesfactus quum perisset, ex ejus desiderio triste omen concepit, prædixique nullo læceticus morbo, se non multò post adamati gruis satum, maturo vi- te exitu secururum.

(D) Je parlerai de ses écrits.] Il composa 10. Dialogues à la maniere des Academiciens sur des matieres curieuses, ou importantes, comme de divinatione, de nominum inventione, de ludo talar- io, de precibus, de animorum immortalitate &c. Il traduisit ou paraphrasa quelques (c) Traitez d'A- ristotele, & de Galien, & il publia un mélange de très-beaux recueils sous le titre de Varia Histo- ria, où il suivit la coutume de son siecle, il ne ci- ta point les anciens Auteurs qui lui fournissoient des materiaux. A l'égard des traductions Monfr. Huët lui donne ce bon temoignage, (d) Emen- datus interpres, ad auctoritatem nutum totum se sin- gens. Il y a une chose à observer touchant l'Ou- vrage qui a pour titre de Varia Historia libri tres, c'est qu'il le composa dans sa jeunesse, & qu'il ne le publia qu'en sa vieillesse l'an 1531. Voici com- me il parle à l'Evêque de Dunelm Cuthbert Tonstal dans l'Epître dedicatoire. Commenta- rios de Varia Historia quos aliis juvenis admodum multiplici cum Græcorum tum Latinorum lectione conseceram seposueramque nunc edendos excuden- dosque curavi: ut quando maturioris ætatis pleræque jam à me de omnimoda philosophia extierunt opera ex academicorum peripateticorumque sententiis hau- sta, hæc quoque juvenilia studia nostra sua aliquan- do mercece non desquanderent. Voilà un Auteur qui eut la prudence de n'exposer pas au jugement du public les productions de sa jeunesse, avant que de s'être acquis une grande reputation par les livres qu'il composa dans un âge plus avancé. Cette conduite est judicieuse, il n'y a guere d'Auteurs qui ne se repentent de la precipitation avec la-

quelle ils mettoient au jour les premiers essais de leur plume, avant même que le poil follet leur soit venu au menton. Grotius qui avoit peut-être moins de sujet que tous les autres de s'en repentir, en eut une confusion extrême. Voici l'aveu qu'il en fait dans une lettre où il louë (e) Scri- verius d'avoir tenu une conduite bien diferen- te. (f) Quo rependam non habeo, ex quo tan- dem respiscere cepi ab ea insania, qua mihi cum aliis nonnullis communis fuit, ut cæca qua- dam imotescendi libidine nihil nisi insaniam meam Scriverius publicarem, datenique ea mundo spectanda, qua- rum ne solus quidem apud me sine magno pudore & acri doloris sensu conspicio. Tu vero (dicam de Annon ut blandiar, sed ut raram animi fortitudinem, quam, si possem, imitari velim, sine, quod pos- sum, probem atque commendem) in annos non datæ du- doctina tantum, sed & sapientia capaces, tibi te de Finis & publico servasti; & quo nullam maturo mentis certius esse signum potest, ausus es ita utilitati alio- rum studere, ut appareret priorem tibi hujus esse quam gloria tua rationem. Les Auteurs qui se joignent à un peu moins courent encore plus de ris- que, parce qu'on excuse mieux les défauts des Ecrivains de 15. ans, que les défauts des Ecri- vains de 20. à 25. ans. C'est donc à ceux-ci à prendre bien garde à leur premier livre; car s'il ne vaut rien, ils ont en suite mille peines à se re- lever, & à guerir la prevention du public. S'ils ont composé dans leur jeunesse, qu'ils fassent comme Thomæus, qu'ils attendent qu'à la faveur d'une belle reputation, ils puissent faire passer un Ouvrage mediocre. Qu'ils ne fassent pas ce qui se pratique dans les corteges d'Italie, où les valets pre- cedent les maîtres; que le plus beau de leur équi- page prenne les devans; qu'ils s'établissent par là; le reste trouvera son heure: ils ne perdront point la recompense des premiers travaux, s'ils croyent avec Thomæus que ceux-là aussi doivent remporter leur salaire. Il est constant qu'an bout d'un certain degré de reputation, les Auteurs trouvent du débit & de l'encens pour des Ouvra- ges mediocres, qui seroient siflex si des inconus les mettoient au jour. Mais ceux qui abusent de ce préjugé du public y sont bien souvent attrapez. Ils rassemblent tous leurs papiers, ils remontent jusqu'aux plus petits manuscrits qu'ils ont compo- sez au sortir de leurs études, ou étant encore sur les bancs, & les envoient à l'Imprimeur. Ils rebuent enfin tous les lecteurs, & s'attirent quel- quefois plus de blâme à cause des derniers livres, qu'ils n'avoient remporté de louanges pour les premiers.

(E) Il avoit un frere que Pierius Valerianus.] Il n'eût point été inferieur à nôtre Thomæus, s'il eût

(e) Grotius dans une lettre où il remarque de l'exem- plaire qu'il avoit reçu & acri doloris sensu conspicio. Tu vero (dicam de Annon ut blandiar, sed ut raram animi fortitudinem, quam, si possem, imitari velim, sine, quod pos- sum, probem atque commendem) in annos non datæ du- doctina tantum, sed & sapientia capaces, tibi te de Finis & publico servasti; & quo nullam maturo mentis certius esse signum potest, ausus es ita utilitati alio- rum studere, ut appareret priorem tibi hujus esse quam gloria tua rationem. Les Auteurs qui se joignent à un peu moins courent encore plus de ris- que, parce qu'on excuse mieux les défauts des Ecrivains de 15. ans, que les défauts des Ecri- vains de 20. à 25. ans. C'est donc à ceux-ci à prendre bien garde à leur premier livre; car s'il ne vaut rien, ils ont en suite mille peines à se re- lever, & à guerir la prevention du public. S'ils ont composé dans leur jeunesse, qu'ils fassent comme Thomæus, qu'ils attendent qu'à la faveur d'une belle reputation, ils puissent faire passer un Ouvrage mediocre. Qu'ils ne fassent pas ce qui se pratique dans les corteges d'Italie, où les valets pre- cedent les maîtres; que le plus beau de leur équi- page prenne les devans; qu'ils s'établissent par là; le reste trouvera son heure: ils ne perdront point la recompense des premiers travaux, s'ils croyent avec Thomæus que ceux-là aussi doivent remporter leur salaire. Il est constant qu'an bout d'un certain degré de reputation, les Auteurs trouvent du débit & de l'encens pour des Ouvra- ges mediocres, qui seroient siflex si des inconus les mettoient au jour. Mais ceux qui abusent de ce préjugé du public y sont bien souvent attrapez. Ils rassemblent tous leurs papiers, ils remontent jusqu'aux plus petits manuscrits qu'ils ont compo- sez au sortir de leurs études, ou étant encore sur les bancs, & les envoient à l'Imprimeur. Ils rebuent enfin tous les lecteurs, & s'attirent quel- quefois plus de blâme à cause des derniers livres, qu'ils n'avoient remporté de louanges pour les premiers.

(a) Jovianus ibid.

(b) Sponde ad ann. 1533. n. 20. le fait vivre jusqu'à l'âge de 75.

(c) De anima- lium motio- ne ac ingressu: questiones me- chanicæ: Liber pri- mus de partibus anima- lium: Ar- gumenta in aliquo- libris Ari- stotelis parvorum natura- lium ex Michaelæ Ephesio serè trans- lata. Ges- ner in Bi- blioth. fol. 521. Paul Jove dit, Scripsit eruditè & luculenter commenta- rios in par- va natura- lia Aristote- lis.

(d) Huët. de claris Interpr. p. m. 222. Voyez ves- sus de Hist. Lat. p. 677.

OBSE- RVATION sur les Ouvrages de jeunè- se.



THOMAS (PAUL) Sieur de Girac, fils de Paul Thomas Sieur (A) de Maisonnette, a été un fort savant homme, bon voisin & bon ami de Balzac. Son esprit & son savoir n'auroient pas été conus peut-être hors des murailles d'Engoulême sa patrie, s'il n'eût critiqué les Ouvrages de Voiture: mais cette critique qui n'étoit qu'une petite dissertation, donna lieu à une longue querelle qui fit un grand bruit dans le monde. Costar ami de Voiture n'eut pas plutôt vu cette critique, qu'il entreprit de la refuter. Ce dessein qu'il n'exécuta que lentement (B), & avec plusieurs artifices, dit-on, lui réussit: il publia une Défense de Voiture (C) qui fut fort estimée. Girac se crut obligé de reprendre, &

eût yéen autant que lui, mais il mourut jeune, & il eut néanmoins le tems de sentir bien des miseres: ses jours furent courts & mauvais. Rapportons ce qu'en a dit Valerianus. (a) Bartolomeum Leonicum cognomento Enscum agnovistis, cujus ingenium, & absolutissimam eruditionem omnes admirabamur. Is cum Patavium bellum, & totius ejus regionis desolationem, incendiaque devitasset, Romæ aliquandiu suit, sed, cum neque hic sperat scripta sua luculentissima maturare, & immortalæ sibi gloriæ comparare, paucis postquam illuc secesserat diebus, rapidissima correptis febri, cum ægrotasset gravissime, valetudinis ejus violentia sublevis est: futurus dnbio procul Leonico Thomeo germano fratri non inferior, si sstra eum diutius in vita esse voluissent.

(a) Pler. Valerianus de Litteratorum in-fidelitate. lib. 2. p. m. 84.

(b) Colomnesius. Gall. Oriental. p. 183.

(c) Reponse aux calomnies de Jacques Beauvais, chap. 2.

(d) Colomnesius ubi supra p. 184.

(e) Ibid. p. 183.

(f) Pag. 208. edit. in 12. Quanti oris & quanti spiritus, dit-il, Poeta sit Paulus civis meus, non est cur pluribus exemplis apud te probare debeam.

Après quoi il cite quelque chose d'un poëme sur l'expédition de l'île de Ré.

(g) Girac, Preface de la Reponse à la Defense de Voiture.

le cherir & de l'honorer, estoit imprimé, & entre les mains de tout le monde, avant que le manuscrit en fust seulement venu jusque à luy. Un passage du Menagiana me fait douter que ce recit de Girac soit veritable, à l'égard de la dernière partie. Je ne croi point que la Défense de Voiture fut imprimée, avant que l'Auteur en eût envoyé une copie manuscrite à Mr. de Balzac, car voici ce que je trouve dans le Menagiana (b); Monfr. de Balzac (b) Pag. 166. de la 1. édition de Hollan-de Mr. Costar à prendre la défense de Voiture, & de Mr. de Balzac (b) Pag. 166. de la 1. édition de Hollan-de à écrire contre Mr. de Girac; c'étoit pour s'at-tirer des loijans de l'un & de l'autre côté. Je passois par le Mans pour revenir à Paris, dans le temps que la Défense fut achevée. Mr. Costar m'en donna deux exemplaires, l'un pour être envoyé à Mr. de Pincheffe neveu de Mr. de Voiture, & l'autre à Mr. Conrart. Il me dit qu'il se feroit volontiers à tous les changemens qu'on y voudroit faire, soit qu'on voulût y ajouter ou retrancher. Une des copies fut communiquée à Mr. de Balzac, qui envoya des corrections; cependant l'ouvrage s'imprima. Et parce que ses corrections arriverent dans le tems que l'impression fut achevée, on lui manda qu'elles étoient venues trop tard; & le livre parut tel qu'il étoit, dont il eut quelque chagrin. Comparez cela avec le marcé de (i) Costar, & avec une lettre (k) de Balzac à Conrart, & vous comprendrez clairement que Balzac avoit reçu le manuscrit avant que l'Ouvrage fût imprimé. Cela n'empêche point que beaucoup de gens ne croyent qu'on sejoit de Balzac, & que les excuses empruntées de ce que le neveu de Voiture fit imprimer sans en avertir Costar, sont de pures avanies. La guerre des Auteurs a ses ruses, aussi bien que celle des Souverains; & aparemment c'est un stratagème des combats de plume, que ce qui fut pratiqué en cette rencontre envers Balzac. L'impression alla son train, & sortit son plein & entier effet, malgré les fortes oppositions qu'il faisoit signifier par Monfr. Conrart (l).

(C) Costar publica une Defense de Voiture qui fut fort estimée.] On peut dire que cela le mit au monde: son nom vola de toutes parts depuis ce tems-là, & ce qui est beaucoup plus réel, il obtint à cause de cet Ouvrage une pension de cinq cents écus. Il ne pouvoit s'empêcher, c'est Mr. de Girac (m) qui parle, de remontrer en toutes rencontres la satisfaction & la joye qu'il avoit de me connaître. Et de fait, en quel coin de la France n'a-t-il point publié, qu'il m'avoit des obligations infinies, de luy avoir donné lieu de se produire; que par mon moyen il estoit devenu le spectacle du monde sçavant & poli; qu'il me devoit la gloire & les applaudissemens qu'il recevoit de tous costez; & ce qu'il estime bien davantage, Que j'estois cause

(i) Suite de la Defense. p. 20. et suiv.

(k) La 15. de l'ore. datée du 15. de Juin 1673.

(l) Vöi supra.

(m) Respon- que à Costar pag. 3. et 4. Edit. de Hioll. Voyez aussi le Menagiana pag. 363. 369.

il ne se servit plus du Latin, comme dans sa premiere Dissertation; il se defendit en François, qui étoit la langue que Costar avoit employée dans l'Apologie de son ami. La reponse de * Girac fut destinée non seulement à soutenir ce qu'il avoit censuré dans les lettres de Voiture, mais aussi à critiquer quelques fautes de Costar. C'est pourquoi la Replique de ce dernier consista en deux Ouvrages, l'un fut sa propre Apologie, l'autre fut la suite de la Defense de Voiture. Son adversaire revint à la charge, & publia un gros volume contre cette suite de la Defense. La querelle n'alla pas plus loin; aussi avoit-elle été poussée aux dernieres extremitez que nôtre langue puisse souffrir dans des Ouvrages sérieux. Costar étoit un railleur, qui donnoit de pesans coups quand il s'en méloit. Il le fit bien sentir tout à la fois à Balzac & à Girac dans sa premiere Defense. Un Auteur piqué s'imagine ordinairement qu'il ne tire point raison de l'offense, si les coups qu'il rend ne sont plus rudes que ceux qu'on lui a donnez. Girac se conduisit selon ce principe dans sa Reponse, & Costar aussi dans ses nouvelles Defenses; de sorte que Girac ayant bâti sa Replique dans ce même esprit, porta l'investive au dernier degré. Pour voir des livres plus injurieux que cette Replique, il faut s'adresser ou à ceux qui écrivent en Latin, ou à ceux qui ont écrit en François depuis quelque tems dans quelques villes de Hollande que je ne nomme pas. Girac eut l'avantage d'avoir porté le premier & le dernier coup. Il y eut une autre chose qui marqua bien distinctement sa victoire, c'est que Costar employa tout son credit (D) pour obtenir des Magistrats, que la Replique de son antagoniste fût supprimée. Le pretexte qu'il allegua (E) qu'on l'atta-

* Il la publia l'an 1655. & y joignit sa Dissertation Latine, ne, qui avoit déjà été imprimée dans la 2. édition de la Defense de Voiture. * As une édition de cette Defense imprimée à Paris l'an 1664. où son assure dans l'Article au Lecteur, que l'on donne pour la premiere fois la Dissertation Latine de Mr. de Girac. * en termes plus intelligibles) quelle confusion & que de dire cela l'an 1664? que l'on accuse de mille ignorances, de mille bevuez, & de mille absurditez, d'avoir recours au Magistrat & à la faveur, pour faire supprimer les écrits qui le convainquent, au lieu de soutenir ses opinions, ou de reconnoître ses erreurs? Il tira un autre avantage, de ce que son Antagoniste avoit fait paroître beaucoup de confusion & de desordre dans sa conduite. Ce desordre, dit-il (b), a (b) Girac paru assez visiblement dans tout le cours de son procédé; mais rien ne l'a fait connoître davantage, que le vœu qu'il avoit fait si publiquement, (3) de (3) Saire ne rien lire de toute sa vie qui portât mon nom. P. 424. Car, s'il a tant de mespris ou de haine contre moy, que de ne vouloir jamais voir aucun de mes Ouvrages; pourquoy se met-il si fort en peine d'en empescher la publication? Pourquoy proteste-t-il si hautement, (4) que dans la poursuite d'un grand dessein qu'il s'est proposé, il ne s'amusera point par les chemins; que les pierres que je luy jeteray ne seront pas capables de l'arrester; qu'il y en auroit une mon-joye, & que je serois claquer continuellement ma fronde, qu'il n'en tourneroit pas seulement la teste de mon costé. Cependant, ni la religion du serment, ni une protestation si solennelle, ne l'ont pu empescher de me lire, jusqu'à corrompre la fidelité de mon Imprimeur, pour avoir en sa puissance toutes les feuilles de mon livre, à mesure qu'elles s'imprimoient. Mais, afin que je continué dans sa belle allegorie, à peine me suis-je vu à la main cette fatale fronde, que cet homme intrepide, ce terrible & superbe Goliath a pris honteusement l'épouvante, qu'il a crié au secours, qu'il a imploré la justice. Ce sera toutefois en vain, comme je l'espère; & je ne vœux point d'autres preuves de sa fuite & de ma victoire, s'il faut appeller victoire la desuite d'un si lâche ennemy, que l'empressement qu'il se donne à éviter ma rencontre.

(1) Epit. de l. de la suite de la son Epitre dedicatoire.

cause qu'il avoit attrapé cinq cens escus? J'ay vu plusieurs de ses lettres qui ne chantent autre chose, & je ne s'ay vu aucun de ses amis, qui ne m'ait fait mille remerciemens de sa part, pour avoir fourni d'occasion à ce bien-heureux livre, que son Eminence avoit jugé digne de ses liberalitez (1). Ce sont les paroles dont il s'est servi depuis, en son Epitre dedicatoire.

(D) Employa tout son credit pour obtenir des Magistrats. Il est moins honteux à un Dialecticien de faire la faute qu'on appelle *μετάβασις ἐπὶ ἀλλο γένος*, donner le change, abandonner la question, & se jeter à travers champs pour se saisir d'une autre difficulté, qu'il n'est honteux à un bel-Esprit qu'il se batte quelque tems avec sa plume, de la quitter pour se servir des armes du Magistrat. C'est visiblement lâcher le pied, quitter le champ de bataille, jeter son bouclier & son épée, pour gagner plus promptement un asyle, pour s'aller cacher avec plus de diligence derrière un autel. Je m'étonne que Costar qui avoit tant de lumieres, n'ait point prévu que sa conduite seroit ainsi interpretée, & qu'on la compareroit pour le moins avec celle d'un Gentilhomme, qui dans une querelle d'honneur auroit son recours au Juge du lieu, & non pas à son épée. Il répondit & il repliqua au Critique de Voiture; il le maltraita autant qu'il voulut, il l'accusa de mille fautes; & après avoir joui de la liberté que la Republique des lettres lui donnoit, il recourut à Mr. le Lieutenant Civil pour empêcher que son ennemi ne se defendit, & ne jouit de la même liberté. C'étoit une injustice criante, mais la peur étoit encore plus visible dans ce procédé que l'injustice. Girac n'eut garde de se taire, il insulta bien son homme. Que sont devenus, dit-il (a), les sentimens genereux de ce sanson qui prenoit si aguerre la qualité de Gentilhomme de Pomeranie & de Cadet Orondate (2); qui se faisoit tout blanc de son épée, & qui se vanoit, d'avoir toujours si profondément gravé dans son ame les sacrées loix de l'ancienne chevalerie, qu'il ne luy estoit pas possible de les violer & de les enfreindre? Si ces imaginations frivoles & ridicules se sont évaporées, & si le cer-

(a) Dans sa 1. lettre à Mr. de Montausier, à la tête de sa Replique.

(2) Suite p. 12. L. 366.

veau de Mr. Costar n'est plus troublé par de semblables visions, ne voit-il point (afin que je m'exprime en termes plus intelligibles) quelle confusion & que de dire cela l'an 1664? que l'on accuse de mille ignorances, de mille bevuez, & de mille absurditez, d'avoir recours au Magistrat & à la faveur, pour faire supprimer les écrits qui le convainquent, au lieu de soutenir ses opinions, ou de reconnoître ses erreurs? Il tira un autre avantage, de ce que son Antagoniste avoit fait paroître beaucoup de confusion & de desordre dans sa conduite. Ce desordre, dit-il (b), a paru assez visiblement dans tout le cours de son procédé; mais rien ne l'a fait connoître davantage, que le vœu qu'il avoit fait si publiquement, (3) de ne rien lire de toute sa vie qui portât mon nom. P. 424. Car, s'il a tant de mespris ou de haine contre moy, que de ne vouloir jamais voir aucun de mes Ouvrages; pourquoy se met-il si fort en peine d'en empescher la publication? Pourquoy proteste-t-il si hautement, (4) que dans la poursuite d'un grand dessein qu'il s'est proposé, il ne s'amusera point par les chemins; que les pierres que je luy jeteray ne seront pas capables de l'arrester; qu'il y en auroit une mon-joye, & que je serois claquer continuellement ma fronde, qu'il n'en tourneroit pas seulement la teste de mon costé. Cependant, ni la religion du serment, ni une protestation si solennelle, ne l'ont pu empescher de me lire, jusqu'à corrompre la fidelité de mon Imprimeur, pour avoir en sa puissance toutes les feuilles de mon livre, à mesure qu'elles s'imprimoient. Mais, afin que je continué dans sa belle allegorie, à peine me suis-je vu à la main cette fatale fronde, que cet homme intrepide, ce terrible & superbe Goliath a pris honteusement l'épouvante, qu'il a crié au secours, qu'il a imploré la justice. Ce sera toutefois en vain, comme je l'espère; & je ne vœux point d'autres preuves de sa fuite & de ma victoire, s'il faut appeller victoire la desuite d'un si lâche ennemy, que l'empressement qu'il se donne à éviter ma rencontre.

(E) Le pretexte qu'il allegua . . . n'étoit point valable. Continuoons d'entendre Girac, Par (c) quel droit est-ce donc qu'il s'attribue la licence

H H H H h h h licence

quoit dans ses mœurs a quelque chose de specieux generalement parlant, ce-
pen-

„ licence de profcrire les Auteurs, & de faire
 „ le Tyran dans un Empire, qui s'est toujours
 „ maintenu dans la possession d'une entiere & par-
 „ faite liberte? C'est en effet une chose qu'on
 „ n'avoit point veu encore, c'est un attentat qui
 „ est digne de l'orgueil de mon Adversaire. Car
 „ bien qu'il ait couvert son dessein d'un pretexte
 „ plus specieux, & qu'il ait pris d'autres conclu-
 „ sions pour obtenir la sentence dont il triomphe
 „ à cette heure; si se moque du Juge & du mon-
 „ de, s'il veut leur persuader, qu'il a esté con-
 „ traint d'agir de la sorte, par de pretendus me-
 „ disances sur sa creance & sur ses mœurs. Et
 „ certes, il seroit bien delicat de se plaindre pour
 „ deux ou trois billets que j'ay employez, puis
 „ qu'il ne peut pas nier de les avoir écrits, & qu'il
 „ faut qu'il avoue, que ce qu'il a imprimé luy-
 „ mesme en ces matieres, est beaucoup plus hon-
 „ teux & plus deshoneste. Joint qu'ils estoient
 „ entre les mains de tous les curieux, & qu'on
 „ les lisoit publiquement dans les Provinces où
 „ Mr. Costar estoit connu. „ Après avoir alle-
 „ gué d'autres raisons pour justifier l'usage que l'on
 „ avoit fait de ces billets, on continué de cette ma-
 „ niere. „ C'est donc qu'il rougit de se voir faux-
 „ pris en fraude, & en mauvaise foi, en faux
 „ sçavoir, & en faulx intelligence des Auteurs,
 „ Il luy faicte de se voir troubleé dans cette belle,
 „ ancienne, & generale reputation, dont il s'im-
 „ agine qu'il jouissoit paisiblement dans le monde,
 „ & que ces enchainemens & ces illussions avec les-
 „ quelles il donnoit à une mauvaise cause l'apparen-

Maistre d'Eschole, qui scait à peine les premiers éle-
 ments, & les principes des sciences, s'esleve sur mes
 ruines, & se face valoir à mes despens. Si bien
 que quelque resolution que j'aye prise de retenir mes
 legitimes plaintes sur l'injustice qu'on m'a faite, je
 ne scaurois m'empescher que je ne die de la sentence
 de Mr. le Lieutenant Civil, ce qu'un excellent hom-
 me disoit autrefois de celle d'un grand Empereur.
 Cette sentence se detrait d'elle-mesme, elle conf-
 fond & renverse toutes choses, & sous le pretex-
 te d'une humanité trompeuse, elle couvre une
 rigueur extrême & sans exemple. Elle lie les
 mains à un accusé pour le donner en proye à ses en-
 nemis; elle ravit à l'innocence opprimée, ce que
 les plus severes loix n'ont jamais restitué aux Crimi-
 nels les plus compables, elle luy oïste les moyens de se
 justifier, par le silence qu'on luy impose. Elle de-
 fend à Mr. Costar de me rien dire, après qu'il a si
 long-temps abusé de ma patience, & laisse sa cruauté
 & sa rage à me déchirer. A-t-on jamais oüy parler
 d'une subtilité plus captieuse, plus injuste, & plus il-
 lusoire? J'avertis mon Lecteur que Girac n'oublia
 pas le passage de Tacite concernant Cremutius
 Cordus. Ainsi il montra dans la conduite de son
 adversaire non seulement beaucoup d'injustice,
 mais aussi beaucoup d'imprudence, car Tacite ob-
 serve que la profcription d'un livre le met en credit.

Il est visible qu'un Auteur qui employe l'au-
 torité des Magistrats, pour la suppression des li-
 vres que l'on écrit contre lui, temoigne mani-
 festement sa deffiance, & son incapacité de re-
 pondre, & augmente la curiosité du public à
 l'égard de ces mêmes livres. D'où vient donc
 que tant d'Auteurs, lors que leur credit peut arriver
 jusques-là, recourent à cette voye? Est-ce une
 chose bien agreable, que de declarer à toute la terre
 qu'on n'a pas la force de resister à un autre Auteur?
 L'amour propre trouve-t-il son compte à faire
 naître l'envie de lire des livres dont bien des gens
 ne se seroient pas informez, & qu'ils ne s'avissent
 d'acheter, que parce qu'ils entendent dire que les
 Magistrats les ont defendus? L'amour propre
 ardis-je, si chagrin du contenu de ces livres, si
 avide d'en étouffer la memoire, trouve-t-il son
 compte à faire que le public s'instruise plus curieu-
 sement de tous les details de ces écrits? Quel ra-
 goût peut-on trouver à inferer quelquelque dans
 les Gazetes la sentence de profcription contre
 quelques livres? N'est-ce pas le moyen d'apprendre
 par toute l'Europe la honteuse necessité où l'on se
 trouve réduit, de demander aux Magistrats le se-
 cours que l'on ne devoit emprunter (d) que de
 sa plume? Je crois pouvoir dire sur ces demandes,
 que les Auteurs qui en usent de la sorte n'y trou-
 vent pas dans le fond un grand ragoût: ce n'est
 qu'un pis-aller à quoi ils donnent le tour le plus
 consolant qu'il leur est possible. Ils veulent re-
 gagner par l'idée de leur credit, ce qu'ils perdent
 par la plume de leur adversaire: ils veulent rete-
 nir le peuple dans leurs intérêts, le peuple, dis-
 je, toujours porté à juger que le party le plus
 fort est le meilleur: ils veulent prevenir les atta-
 ques de quelques autres adversaires; car combien
 y a-t-il de gens qui ne gardent le silence sur les
 injustices d'un homme, qu'à proportion qu'ils le
 voyent en état de faire du bien & du mal par son
 credit? Pour ne pas dire que l'on espere qu'un
 grand nombre de lecteurs simples concluront,
 qu'un

REFLE-
 XION sur
 la condui-
 te des Au-
 teurs qui
 sont prof-
 crires les
 livres de
 leurs ad-
 versaires.

(a) Voyez
 le livre in-
 titulé La
 Chimere
 de la Ca-
 bale de
 Rotterdam
 deman-
 trée, à la
 page 65. de la
 preface.

(b) Vûi
 supra.

(c) Il faut
 entendre
 ceci par
 raport à
 la suite de
 la defense
 de Voiture
 es. a l'A-
 pologie de
 Costar.

La senten-
 ce au Lieu-
 tenant Ci-
 vil fut an-
 térieure à
 la replique
 de Girac
 à cet égard,
 mais avant
 cette sen-
 tence Gi-
 rac avoit
 respondu à
 la defense
 de Voiture.
 Il ne s'est
 donc pas
 exprimé
 extrimé-
 ment.

ce d'une bonne, n'ont plus d'efficace ni de ver-
 tu. Il connoît que le fard de ses paroles, qui
 est la seule chose qui a quelque attrait dans des
 écrits, ne fauroit plus imposer à la credulité des
 simples. Il apprehende, qu'au lieu de ces
 grands mots d'illustre, d'ornement de la France,
 de la gloire de nostre temps, on ne le prenne
 pour un Ignorant, pour un Estourdy & pour
 un Plagiaire. Voilà les veritables motifs qui
 l'ont fait refoudre d'avoir recours à la chicane,
 comme à un dernier refuge dans une affaire de-
 plorée, parmi le trouble, la confusion & le
 desordre où il est réduit. „ Quelcun me dira
 peut-être que Costar n'eut pas l'injustice que d'au-
 tres (c) ont eue, de demander qu'il lui fût permis
 d'écrire contre son adversaire, & qu'il fût defen-
 du à celui-ci de se defendre: il voulut bien que le
 Lieutenant Civil le comprit dans la defense d'é-
 crire, & qu'il ordonnât que les Sieurs Costar
 & Girac n'écriront plus à l'avenir l'un contre
 l'autre: mais c'est alleguer très-peu de chose en
 faveur de Mr. Costar, car comme il avoit publié
 tout ce qu'il avoit à dire, peu lui importoit qu'on
 lui defendit de publier de nouveaux volumes.
 L'importance pour lui étoit que son adversaire eût
 les bras liez. Sans mentir, c'est Mr. de Girac
 (d) qui parle, il n'est pas aisé de concevoir ce qui a
 pu obliger Monsieur le Lieutenant Civil d'ordonner
 que Monfr. Costar & moy n'écrivions plus à l'avenir
 l'un contre l'autre; puis que je n'avois pas encore (e)
 commencé de me defendre, & que mon adversaire
 avoit publié trois gros volumes, où il me traite d'u-
 ne maniere si indigne, où il me charge de tant de
 calomnies, qu'il faut par necessité que je souffre une
 injigne stérilisation en ma reputation, si je ne prens
 le soin de les resister. Il faut que je permette qu'un

(d) D'Au-
 teur à Au-
 teur les ar-
 dis-je, si
 mes doi-
 vent être
 égales:
 chacun
 doit avoir
 recours à
 sa seule
 plume. Il
 lui est per-
 mis de dire
 dextra
 mihi Deus
 & ferrum
 quod mihi
 est libro:
 si dicit
 adversari
 non re-
 currens aux
 quibusdam,
 & à mon
 credit an-
 térieur des
 Dieux de
 la terre, il
 ressemble à
 un cham-
 pion qui
 s'armeroit
 de toutes
 pieces con-
 tre un
 homme
 de l'armée.
 qu'un

pendant il n'étoit point valable ; car on ne l'accusoit (F) point sans preuves, & cela devoit plutôt engager (G) les Juges à donner un privilege à l'Ouvrage

qu'un livre contenoit des fautes, puis que la vente en a été défendu. Il est vrai que bien des gens sont capables de ce pitoyable raisonnement : c'est qu'ils ne considerent pas que les Magistrats, lors même qu'ils font supprimer un livre par des raisons de prudence, & selon leurs reglemens, ne pretendent pas faire un préjugé contre les faits qui sont contenus dans ce livre ; car ils n'en prennent point connoissance, & ne s'en portent pas pour juges. Voilà ce me semble l'un des principaux motifs qui engage certains Auteurs à tenir la même conduite que Costar : conduite peu honorable, pour ne rien dire de pis, & tout-à-fait sophistique. N'est-ce pas un sophisme que de donner un autre état de la question ? S'agissoit-il entre Costar & Girac du plus ou du moins de pouvoir auprès des Juges du Chatelet ? Monfr, de Girac confiné dans une Province, prétendoit-il avoir plus d'amis & plus de patrons dans la capitale que son adversaire, pour sollicitier un procès ? Il s'agissoit de savoir si les pensées de Voiture étoient bonnes ou mauvaises, & s'il avoit été bien censuré & mal défendu, ou mal censuré & bien défendu. Que fait à cela d'avoir le crédit d'obtenir de Mr. le Lieutenant Civil la suppression d'un Ouvrage ?

(F) On ne l'accusoit point sans preuve.] Il sied mal à un Pasteur, à un Prêtre, à un Ministre, d'exercer sa plume sur des matieres de galanterie, & de plaisanterie. C'est pourquoi Mr. Costar qui étoit (a) Prêtre, Curé, Archidiacre, oubliant son caractère, & tout l'art des bienéances, lors qu'il employa son esprit à plaisanter avec l'autre sexe, & à parer ses lettres de plusieurs contes gaillards. Son adversaire l'a cruellement persécuté là-dessus ; si on peut appeler persécution une guerre si bien fondée. Sur ce que Costar avoit écrit à une fille, *votre pied danse en perfection ; il vous aide à faire la culbute, l'arbre fourchu, & mille autres gentilleses*, Girac assure (b) que lors que son Monfrer le Curé voyoit cette jeune Demoiselle en une posture si plaisante, il n'avoit pas la dureté de cœur de cet Anachorete (c), qui fit devenir tout blancs les cheveux de quelques jeunes filles, parce qu'elles se moquoient de ce qu'il n'osoit les regarder nuds. Mr. Costar, poursuivit-il, est trop galant pour imposer aux Dames de si rudes penitences ; & si une pareille aventure lui fut arrivée, je jurois qu'il eût plutôt souhaié de n'avoir point de cheveux gris, que d'en couvrir la tête de ces pauvres malheureuses (d). On ne pardonne pas à cet Archidacre d'avoir dit, en se représentant prêt à rendre l'ame, *Je (e) ne sai où je serai mon purgatoire ; ce me seroit une merveilleuse consolation, si l'on vouloit que ce fût dans votre chambre. J'aurois tant de joye de vous voir si belle, &c.* C'est à une Dame qu'il écrit cela. On ne lui pardonne pas la pitié qu'il eut pour l'une des Graces dont le mari étoit impuissant. » Il

» la miserable condition de la seconde, puisque Virgile a dit que le sommeil est mou, & somno mollior herba. Voyez l'excellent e qualite pour le mary d'une Déesse toujours jeune. C'étoit un grand bien pour luy que Pasithee (c'est ainsi qu'elle s'appelloit) fut soluta zonâ, comme l'ont toutes les Graces, & soluta Gratiae Loniis, autrement

» Quærendum aliunde foret (nerrosius illud)
» Quod possit zonam solvere virginiam.

On ne lui pardonne point l'explication qu'il avoit donnée à ces mots l'Arace, (g) *Baculum in re motis carmina ruptis Vidi docen. em.* Je l'ai rapportée dans l'article *Sicrone*. On lui reproche des impuretez (h) encore plus fortes, tirées de ses écrits imprimés ; & on en vient même jusques à lui reprocher ce qu'il écrit un jour à son Meecin. Sa lettre n'étoit point imprimée ; mais comme (i) il en fit courir des copies de toutes parts, on ne se fit point un scrupule de lui en faire publiquement un procès. Il avoit encore quelques restes de fièvre ; & s'étant aperçu deux nuits de suite que la nature se reveilloit, il écrivit à son Medecin (k) cette agreable nouvelle, & le pria de lui dire s'il se devoit fier à un vieux proverbe, qui porte que le symptome qu'il avoit senti étoit un bon signe de convalescence. Cette lettre étant assez courte, & en Latin, je ne serai pas difficile de la mettre ici tout du long. (l) *Febris mea longe remissior fuit quam fuerat hactenus, hac nocte placidissime quievi, haud scio an usquam melius. Subortum Solu (neque enim tibi & medico & amicissimo viro quicquam reticere æquum est) valida tenebræ & fatigæ disturna & non insulari, quod heri acciderat, correptus sum. Iusti animus aliquantulum in umbra voluptatis, sed ne de Theologo male sentias, dormiebam. Vides in colendissime, semper potius mi jucundissime senex, nondum in me senecitatem esse eam partem corporis, cui apud ædum desuntioriam scribere paratus eram. Vetus verbum est, id jam jam reditura sanitatis argumentum indubitatum esse. Verum uni tibi plus credo quam universis adignis. Si commodum est ad me scribas velim hac de re quid sentias, hoc est quid sentire debeam. Ride, vale, & me ama, alioquin nec ridebo, nec valebo.* Balzac ayant lu ce billet, écrivit à Mr. Costar entre autres choses ce que l'on va lire. (m) *Maintenant que je voi par votre billet à Mr. le Gouff, que vous ne vous contentez pas de la santé, mais que vous pretendez à la force, & que vous faites l'Asihlete qui veut lutter, plutôt que l'homme qui se porte bien, je ne sai si &c.* Il arta curé que ces reproches regardoient les mœurs de Mr. Costar ; mais ce n'étoit pas un rôle qui dût obliger le Chatelet à supprimer la Replique de Mr. de Girac, car elle ne pouvoit point passer pour libelle ; l'Auteur y mettoit son nom, & prouvoit ses accusations.

(a) Girac, Replique, Section 3. pag. 15.
(b) Ibid. pag. 19.
(c) Il cite Theodoros en son hist. relig.
(d) Ibid. pag. 20.
(e) Costar dans l'1. tome de ses lettres. Je serai mon purgatoire ; ce me seroit une merveilleuse consolation, si l'on vouloit que ce fût dans votre chambre. J'aurois tant de joye de vous voir si belle, &c.
(f) Girac, pag. 22.
(g) Virgile a dit que le sommeil est mou, & somno mollior herba. Voyez l'excellent e qualite pour le mary d'une Déesse toujours jeune. C'étoit un grand bien pour luy que Pasithee (c'est ainsi qu'elle s'appelloit) fut soluta zonâ, comme l'ont toutes les Graces, & soluta Gratiae Loniis, autrement
(h) Il l'appelle Mr. le Gouff, & c'est un de Meacin de Niort.
(i) Girac, ibid.
(k) Balzac ayant lu ce billet, écrivit à Mr. Costar entre autres choses ce que l'on va lire.
(l) Maintenant que je voi par votre billet à Mr. le Gouff, que vous ne vous contentez pas de la santé, mais que vous pretendez à la force, & que vous faites l'Asihlete qui veut lutter, plutôt que l'homme qui se porte bien, je ne sai si &c. Il arta curé que ces reproches regardoient les mœurs de Mr. Costar ; mais ce n'étoit pas un rôle qui dût obliger le Chatelet à supprimer la Replique de Mr. de Girac, car elle ne pouvoit point passer pour libelle ; l'Auteur y mettoit son nom, & prouvoit ses accusations.

(G) Pluôt engager les Juges à donner un privilege.] U est que qui represente fortement à un Prêtre l'abus qu'il fait de son tems & de son esprit, n'est pas un Ouvrage inutile. Au contraire le bien public semble demander qu'il y ait des gens assez hardis, pour censurer les Ecclesiastiques qui ne vivent pas conformément à leur profession.

vrage de Girac, qu'à le refuser. Patin a parlé peu exactement (H) de ce demelé. On ne sauroit assez admirer la délicatesse des amis de Voiture: ils prendirent que puis que Girac avoit osé le critiquer, il étoit digne (I) des exécutions militaires. Le passage qui prouve cela temoigne que cet Auteur avoit du bien.

* Voyez l'article Ronsard remarque M.

(a) La Menagiana pag 90 de la 1. édition de Hollande dit cela de Mr. Costar.

(b) Dans une lettre écrite le 25 d'Octobre 1658. c'est la 74. de la 1. édition & la 122. de la 2.

(c) Cela m'a accordé de jurer avec la lettre de Girac à Mr. de Montausier en date du 1. de Mars 1659 elle est à la tête de sa réplique) où il dit. Ayant fait profession toute ma vie de haïr les procès, & courir des copies d'un billet, où il avoit fait sa voir à son Medecin la resurreccion d'un membre, dont la mortification devoit être l'une de ses principales affaires. Il paroît par la reflexion de Balzac, que l'Auteur de ce billet sonhaita que ses amis le felicitaissent du retour de ses songes amoureux. Quel desordre! Quand il n'auroit voulu sinon qu'ils louassent les imitations de Petrone qui regnoient dans ce billet, n'eût-il pas mérité une censure?

tion. Or c'est vivre d'une maniere très-éloignée de son devoir, quand on est Prêtre, Curé, & Archidiacre, comme l'étoit Mr. Costar, que de faire le bel Esprit, & de donner son meilleur tems à la lecture des livres de galanterie, & à écrire aux Dames & aux Cavaliers ce qu'on appelle de jolies choses. Il faut laisser faire cela aux Voitures & aux Sarrazins, & en general à ceux qui ne sont point d'une profession qui leur interdise les bagatelles. Ou si l'on se sent une forte inclination de ce côté-là, & beaucoup de talent pour y réussir, il faut demeurer dans le monde; & alors on pourra faire des vers & des lettres de galanterie tout son fou; on plaistera; on folâtrera dans ses livres à discretion, & on se moquera d'un censeur farouche qui s'en voudra formaliser. Mais si l'on se jette dans l'Eglise, & si l'on y jouit d'un Benefice à charge d'ames, ou simplement du caractère sacerdotal, on ne doit point s'amuser à faire le Dameret, ni à coups de langue, ni à coups de plume. Je croi même qu'il seroit à souhaiter que les recompenses que méritent à très-juste titre les Voitures, & les Sarrazins, & les autres beaux Esprits, ne fussent point assignées sur les biens d'Eglise, * comme elles le sont très-souvent. Ce ne fut jamais l'intention de ceux qui ont enrichi l'Eglise, que les biens qu'ils lui conféroient servissent de recompense aux poésies galantes, aux Romans, aux Comedies. Croyez-vous que ceux qui ont incommodé leur famille, afin de faire vivre à leur aise les personnes qui seroient les autels, aient jamais eu dessein de fournir à des Auteurs qui auroient tourné leurs études de la maniere que Costar les avoit tournées, & qui occupoient leur plume comme il l'occupoit; croyez-vous, dis-je, qu'ils aient voulu fournir à de semblables Auteurs, de quoi (a) tenir table ouverte, fort bonne & delicate? Tout bien compté, l'on ne me sauroit nier qu'une réplique, comme celle de Girac, ne fût propre à corriger les abus, & à faire qu'à l'avenir un homme d'Eglise ne fit point courir des copies d'un billet, où il avoit fait sa voir à son Medecin la resurreccion d'un membre, dont la mortification devoit être l'une de ses principales affaires. Il paroît par la reflexion de Balzac, que l'Auteur de ce billet sonhaita que ses amis le felicitaissent du retour de ses songes amoureux. Quel desordre! Quand il n'auroit voulu sinon qu'ils louassent les imitations de Petrone qui regnoient dans ce billet, n'eût-il pas mérité une censure?

(H) Patin a parlé peu exactement de ce demelé. Voici ce qu'il en dit. (b) On imprime un second tome des Lettres de Monsieur de Costar. Monsieur Paul Thomas Sieur de Girac, Consciller (c) au Présidial d'Angoulême, & intime ami de Monsieur de Balzac, avoit eu querelle contre ce Monsieur Costar, en defendant Balzac contre Voiture. Il y en a quelque chose d'imprimé. Monsieur de Girac y a répondu, & a envoyé ici sa copie. Monsieur Costar qui en a eu le vent, a présenté requête contre l'impression de ce livre, & a obtenu qu'il ne s'imprimeroit point: même ce qui en étoit commencé a été saisi; & néanmoins Balzac vaut

mieux que Voiture. Qui ne croiroit en vertu de ces paroles, que Voiture avoit fait une querelle à Balzac, & que Girac se rendit le protecteur du dernier contre le premier. Cela est très-faux. Voiture n'intenta aucun procès à Balzac; ce fut Balzac qui apres la mort de Voiture critiqua le fameux sonnet d'Uranie; mais cette critique ne fut point le sujet de la querelle de Costar & de Girac. Si Guy Patin ne favoit pas mieux les autres nouvelles de la Republique des lettres que celle-ci, malheur à qui s'y fie. Sorel en étoit beaucoup mieux instruit; il en (d) donne tout le detail comme il faut, & il n'oublie pas de dire que la (e) dernière réplique de Mr. de Girac, dont l'impression & la publication avoient été arrêtées, s'étoient été mise au jour depuis peu. Quelques gens disent, ajoute-t-il, que Mr. de Girac sait bien de se defendre; les autres croient qu'il ne sauroit pas faire durer cette querelle, jusques après la mort de Costar qui n'est plus ici pour repartir. Ces dernières paroles peuvent être censurées. On y parle de Girac comme d'un homme qui étoit en vie l'an 1667. & il étoit mort depuis 4. ans. On y parle de sa Réplique comme d'un Ouvrage qui ne venoit que de paroître; & cependant il s'en étoit fait une édition (f) l'an 1660. Il falloit censurer ceux qui censuroient Girac, de faire durer cette guerre jusques après la mort de Costar. De tels censeurs étoient fort deraisonnables, puis que la Réplique de Girac fut imprimée pendant la vie de Costar; & que si elle ne fut pas vendue, ce fut à cause que Costar eut le credit de l'empêcher. Etoit-il juste sous pretexte qu'il ne vivoit plus, c'est-à-dire qu'il ne pouvoit plus opprimer son adversaire, par la faveur qu'il trouva dans le Chatelet, d'ôter à l'Auteur le droit de rendre publique sa justification; & au Libraire les moyens de recouvrer les sommes que l'impression lui avoit coûtées?

(I) Digne des exécutions militaires. C'est Costar qui nous l'apprend. (g) Sans mentir un homme de cette humeur est bien sujet à se faire battre (j'entens à coups de langue & à coups de plume) car nous ne vivons pas en un siecle si licentieux, que l'estoit celuy de ces jeunes Romains de condition, qui se promenoient par les rues tout le long du jour, cachant sous leur robe de longs fouets, * pour châtier l'insolence de ceux qui n'approuvoient pas le Poëte Lucilius, s'ils estoient si malheureux que de se rencontrer en leur chemin. Néanmoins Monsieur de Girac pourroit bien s'attirer quelque logement de Gendarmes, s'il passoit des troupes par Angoulême; & je m'efforce que luy qui ne neglige pas trop ses interets, & qui songe à ses affaires, ne se fournisse plus du Capitaine qui luy dit il y a deux ou trois ans, En consideration de Monsieur le Marquis de Montausier, j'empêcheray ma Compagnie d'aller chez vous; c'est un Seigneur à qui je dois tout. Mais c'est à la charge qu'à l'avenir il ne vous arrivera plus d'écrire contre Voiture (h). J'ay de la peine à deviner ce qui a pu rassurer si fort Monsieur de Girac contre ces menaces, si ce n'est qu'il se soit imaginé qu'il

(d) Bibliothéque Françoisise chap. 7.

(e) Ibi. pag. 142.

(f) A Leide in 8.

(g) Suite de la dernière pag. 40. 41.

* Voyez l'article Lucilius remarque P.

(h) Girac répond à cela dans sa section 12. p. 93. qu'en

bien. Un passage de Balzac (K) temoigne la même chose. Ce que j'avois dit touchant Mr. de Girac dans le Projet de ce Dictionnaire, fera l'une (L) des remarques de cet article. On y verra le tems de sa mort, & la restriction avec laquelle il faut entendre un éloge qu'on lui a donné, par raport à l'intelligence des langues Orientales.

THORIUS

(f) Di-

bioth.

éboisfe

pag. 9.

(g) Gall.

Oriental.

pag. 217.

(h) Dans

un discours

imprimé

avec le

Socrate

Chretien

p. m. 198.

Chyquent.

(i) Diction-

naire

François

Chy Lavin

imprimé

à Limoges

en 1664.

(k) Au

chap. 7.

Chy. dern.

(l) Suite

de la Des-

de Voiture

pag. 77.

(m) Habeo

jam certe

quicum

non solum

suavissimo

sermone

firmo con-

fimo sed

etiam à

quo rece-

do semper

& melior

& doctor,

Paulum

Thomam

à Giraco,

paternâ

virtute,

qua virtute

clarissim-

um; re-

rum divj-

narum &

humana-

rum con-

gnitione

instru-

ctum, à

primâ

adoleſcen-

tia litteris

Latinis,

Græcis,

Hebraicis

ſuprà

quam cre-

ditum

est, orna-

mentibus de-

notique &

nature &

artus præ-

ſtitiſ ad

dicendum,

ad ſcri-

bendum

pas

(L) Sera l'une des remarques de cet article.

Je declarai assez librement que il me sembloit que Girac avoit fait un mechant procès à Costar, sur la nouvelle des lions, qui selon plusieurs Auteurs avoit été la nourriture d'Achille; & là-dessus je remarquai ce qui suit. Par là nous ne pretendons point derogert en façon du monde à son merite, ni juger la victoire à son adversaire. Si d'un côté il semble que celui-ci donne plus de brillant à ses pensées, & qu'il se soit plus coloré au soleil de la Capitale, comme parleroit Mr. de Balzac, il paroît de l'autre que Mr. de Girac avoit plus de fond. C'est dommage qu'il soit mort si jeune. En un mot je soufferts avec (f) Mr. Colomiers très-volontiers, mais avec la restriction que je mettrai ci-dessous, au bel éloge que Mr. de Balzac donne à Mr. de Girac, dans une de ses lettres Latines, & que Mr. Colomiers (g) raporte; comme aussi aux louanges que le même Monsieur de Balzac lui donne en (h) François; & à celles que le Pere Gaudin lui a données dans la Preface de son Dictionnaire (i). Selon cette Preface Mr de Girac mourut le 2. de Janvier 1663. Mr. Colomiers le fait mourir au mois d'Avril suivant. Quoi qu'il en soit, sa mort ne devoit pas être inconnue, comme elle l'étoit à Sorel, lors qu'il publia sa Bibliothèque Françoisse en 1664. & qu'il en donna une 2. édition revue & augmentée l'an 1667. où il traite (k) assez amplement du mérite de Mr. Costar avec Mr. de Girac; sur quoi on peut voir aussi la 74. lettre de Guy Patin. On ne sauroit croire les diversitez qui se rencontrent dans les Auteurs, sur le jour de la mort des hommes illustres. Ce qui semble néanmoins devoir être peu exposé aux variations.

Voici la restriction que j'ai promise. Mr. de Balzac écrivant à Scipion le Gaillard (c'est ainsi que Mr. Costar (l) explique le Scipioni jucundo de l'autre) temoigne que Mr. de Girac entendoit le Latin, le Grec & l'Hebreu au delà de tout ce qui s'en pouvoit croire (m). Mr. Costar voulant fonder là-dessus quelques traits de raillerie, representâ (n) son adversaire attaché à de gros volumes Latins, Grecs, Hebreux, Arabes &c. beaucoup moins sensible aux beautés des écrits modernes, qu'à celles qui sont écrites en quelque langue morte, ou Orientale, & destinant ses bonnes heures à un Scholaste de Lycophon, ou peut-être même à un Rabi Nephralin; sur quoi Mr. de Girac lui fait sa confession ingénue. Vous pensez peut-être, lui dit-il (o), me faire un reproche odieux, d'une chose que je tiendrois à grand honneur si elle étoit véritable; mais comme mon procédé est sincere & de bonne foy, vous savez s'il vous plaît, que mes études n'ont gueres passé les Langues Greque & Latine; qu'à peine ai-je les principes de la langue sainte, & que j'ignore entierement cet Arabe & ces langues Orientales, dont vous pretendez me decrir. C'est agir en honnête homme, qui ne veut point se prevaloir des flateries de son ami, pour imposer au public, & qui ne merite

H H H H h h h 3

paratum. Balzac ejus. select. p. m. 294.

(n) Defenſe de Voiture pag. 47.

„ qu'en devenant un Auteur celebre, il n'auroit „ plus que faire de recommandation eſtrangere, „ & que son livre tout seul luy tiendroit lieu de „ Sauve-garde inviolable aux gens de guerre. „ Il allegue en suite la consideration d'Alexandre pour la maison de Pindare, & celle d'Alphonſe Roi d'Arragon pour un chateau de Ciceron; & il finit par ces paroles. Je ſai tout cela & quelque chose de plus; & toutefois si Monsieur de Girac étoit mon ami, je ne lui conseillerois pas de se fier à ces grans exemples, & je l'exhorterois à prendre d'autres sûretés contre le Capitaine parisien & vengeur des beaux Esprits. Peut-on rien voir de plus étrange que la pretension de ce Capitaine? Il vouloit que tout le monde approuvât Voiture; que l'on ne trouvât aucun défaut dans les Oeuvres de Voiture; & il menaçoit de loger sa Compagnie dans le village de celui qui oseroit critiquer ce bel Esprit. N'est-ce point le préparer à une belle vengeance de son ami? N'est-ce point vouloir introduire le gouvernement militaire dans la Republique des lettres, l'Etat le plus libre qui soit au monde? Voilà les effets de l'entêtement: les parens & les amis de Voiture auroient voulu l'ériger en Pape du bel Esprit, & le faire dans les matieres de ce ressort la regle infallible de l'orthodoxie. Au moins devoient-ils se contenter des excommunications du Parnasse, contre ceux qui disputeroient à un tel Pontife le privilege de l'infalibilité. Mais ils les menaçoient d'un logement de soldats. Quelle maniere de convertir les heretiques du bel Esprit! N'approche-t-elle pas de la Dragonnade de France?

(a) Replique Scilicet. 1. pag. 93.

(b) Ce vilage étoit proche d'Engoulemér. Id. ibid.

(c) Balzac Dissertation à Dom Adrie de St. Denis à la fin du Sacrate Chretien pag. 201. 202.

(d) Dans la dissertation contre Voiture. Id. Qui enim ego mediis in silvis occupatus rursusque plenus & insensitiam rationem judicem de homine.

(e) Balzac ib. p. 207. parle ainsi. Mon ami qui qu'il aussi grand Poète & d'esprit aussi élevé que les premiers Poètes, & eu des pensées plus matérielles & plus basses. Pour une petite affaire de six mille écus ou environ, il n'a point fait de conscience d'éclaircir les ombres &c.

Non sine Hamadriadis fato, prostrata bipenni Alta cadit quercus: clausam sub cortice Nympham Mors eadem plantâmq; manet.

THORIIUS (RAPHAEL) Medecin & Poëte Latin, a fleuri en Angleterre sous le Roi Jaques *. On estime beaucoup son poëme † sur le tabac. Je pense qu'il ne doutoit guere de la maxime, que les buveurs d'eau ne fauroient faire de bons vers. De sa vie peut-être il ne se trouva plus embarrassé, que quand Mr. de Peirese l'obligea (A) de boire un grand verre d'eau. Le Roi Jaques souhaita qu'on lui fit ce conte, qui est fort risible.

* Voyez les Opuscules de Colomies, p. m. 162.

† Imprimé en Hollande l'an 1628.

§ Nulla placere diu nec vivere cœmina possunt, Quæ scribuntur aq̄ue potioribus. Horat. epist. 19. lib. 1.

γ C'est-à-dire l'an 1696. Les Gazettes paroissoient si malaisées, que la plupart de ces enfans dirent qu'elle ne se feroit pas; mais celui qui devoit jouer en jugea d'une autre maniere, Plut à Dieu, dit-il, que je fisse sauter la cervelle de Timesius, comme je ferai sauter cet osselet. Timesius ne douta plus qu'il ne fût extrêmement hai dans la ville; & dès qu'il fut de retour chez lui il raconta à sa femme ce qu'il venoit d'ouïr, & lui ordonna de plier bagage & de le fuivre, & sortit hors de Clazomene.

δ Plutarco. Præc. resp. ger. p. 812.

‡ Dans l'article d'Abdere.

‡ Herodot. lib. 1. cap. 168.

TILLI, Terre seigneuriale dans le Brabant, a donné son nom au Comte Jean de TILLI qui y étoit né, & qui a été l'un des plus grans Capitaines du XVII. siecle. Moréri en parle sous le mot *Tserclas*. C'étoit le nom de famille de ce fameux General. Il avoit un frere aîné dont les petits-fils sont γ aujourd'hui une très-belle figure. Ils sont deux freres, & s'appellent Comtes de TILLI. L'un est General des troupes de Liege, l'autre s'est avancé aux premieres charges dans les armées de Hollande par de longs services. Il est marié avec une sœur du Comte de RECHEM, Chanoine de Cologne & de Saltzbourg, Seigneur qui soutient la noblesse illustre de sa Maison par un grand merite, & par un esprit fort relevé.

TIMESIUS (B) a été un homme de consequence dans Clazomene sa patrie. Il y possédoit une telle autorité, qu'il y faisoit tout ce qu'il vouloit; & comme il avoit rendu beaucoup de services à la Republique, il ne croyoit pas être devenu odieux par son grand credit. Il fut assuré du contraire lors qu'en passant par un lieu où quelques petits enfans se divertissoient à jouer aux osselets, il entendit ce qu'ils disoient. Il s'agissoit de faire sauter un osselet hors d'un trou; la chose paroissoit si malaisée, que la plupart de ces enfans dirent qu'elle ne se feroit pas; mais celui qui devoit jouer en jugea d'une autre maniere, *Plut à Dieu*, dit-il, que je fisse sauter la cervelle de Timesius, comme je ferai sauter cet osselet. Timesius ne douta plus qu'il ne fût extrêmement hai dans la ville; & dès qu'il fut de retour chez lui il raconta à sa femme ce qu'il venoit d'ouïr, & lui ordonna de plier bagage & de le fuivre, & sortit hors de Clazomene. Je croirois volontiers que ce fut depuis ce tems-là, qu'il entreprit de conduire une Colonie dans la Thrace, & de rebâtir Abdere. Nous avons vu ailleurs ‡ que son dessein ne réussit pas, & qu'il fut chassé par les Thraces avant que d'avoir mis en ordre ce nouvel établissement. Les Teiens qui dans la 59. Olympiade abandonnerent leur ville, réussirent incomparablement mieùx que lui dans le dessein de bâtir Abdere. Ils † conservèrent pour lui tant de respect, qu'ils l'honorèrent comme un Heros. Il éprouva qu'on lui avoit répondu juste, lors qu'il avoit consulté l'Oracle

(a) Lib. 1. epist. 16. pas qu'on lui applique ces paroles (a) d'Horace, Sed verocor ne cui de te plus quam tibi credas. C est avoir profité de la lecture de ce distique de Caton:

Cum te aliquis laudat, judex tuus esse memento: Plus alius de te quam tu tibi credere noli.

Si Mr. Colomies avoit pris garde à cette reponse de Girac, il ne l'eût point mis dans sa *Gallia Orientalu*.

(A) Mr. de Peirese l'obligea de boire un grand verre d'eau. Monsieur de Peirese dinant à Londres avec plusieurs hommes de lettres, ne put jamais obtenir dispense à l'égard d'une santé que le Docteur Thorius lui porta. Le verre étoit d'une grandeur demesurée; c'est pourquoi Mr. de Peirese s'excusa long tems, & allegua mille raisons; mais il fut vain. Avant que de le vuidâr. Avant que de le faire, il s'apula que Thorius boiroit la santé, qu'il lui porteroit à son tour. Des qu'il eut bu ce vin, il se remplit d'eau le même verre, & l'avalâ, après avoir porté cette santé au Docteur. Ce lui-ci frappé comme de la foudre pensa tomber de son haut, & voyant qu'il n'y avoit pas moyen de s'en dedire, il jeta de profonds soupirs (b), il porta mille fois sa bouche sur les bords du verre, & il l'en retira autant de fois. Il apella à son secours tous les bons mots des anciens Poëtes Grecs & Latins, & il fut presque toute la journée à vuidâr à plusieurs reprises ce maudit calice. Vous

trouverez plus d'agrémens dans le narré de Mr. Gassendi que je n'en vais copier. (c) Contigit ut (e) Gassendi in quodam virotum doctorum convivio, Doctor Thorius ipsi Peireskio argenti Scypho praberit: At illi quidem se excusare, ob vastitatem patera; ob merum injoluntum; ob imbecilem stomachum; ob comitantis infrequentiam: verum cum nihil admittiretur, petit, ut saltem sibi liceret, postquam Thorio scisset factis, suo arbitrio praberere. Annuerunt omnes, ac tunc assumptis, quasi adigente necessitate animis, secundum hausit calicem, eodemque mox aquâ oppleto, Thorio intemans praberit, totumque rursus (tanquam injectum temperaturus merum) absorpsit. Ille quasi fulmine idem, delapsusve in nubibus, vix tandem ad se rediit, & quia ex conditio agebatur, neque resurre sas erat, tam longa suspiria & peccore duxit, toties admovit, removitque ora, tot interca carmina ex omnibus Græcis, Latinisque Poësis profudit, ut diem penè converterit instillanda aqua in infernum guttur. Atque id ipsum est, quod Rex cum audisset ex aliis, ex Peiresky ore accipere voluit.

(B) Timesius. Je lui donne le nom qu'Herodote lui a donné, & non pas celui de Timesius qui lui est donné par Plutarque. J'ai remarqué ailleurs qu'un fort savant homme (d) l'a appellé Timesius, & qu'apparemment par (e) une faute d'impression il lui attribué d'avoir chassé les Thraces. Un autre a dit qu'il fut chassé par les Teiens, j'ai aussi relevé cela (f).

(d) Dans l'article d'Abdere, remarque K.

(e) Ibid. remarque B.

(f) Ibid. remarque C.

(b) Quelques-uns croyent qu'il se faisoit profane (comme les Poëtes) qu'il se juroit sur la chaise d'un repas pour s'appliquer les paroles de l'Evangile de St. Mattheu. cap. 26. v. 39.

racle touchant le dessein de conduire une Colonie, *Cherchez*, lui repondit-on, *des effeins d'abeilles, vous aurez abondance de guêpes* β. Le mal fut qu'au lieu de faire comme les abeilles de Virgile, qui chassent les frêlons γ, les guêpes le contraignirent à deguster.

TIMOMAQUE, Peintre celebre nâtiſ de Byzance, vivoit du tems de Jules Cesar. Il fit un δ Ajax & une Medée, qui furent achetez 80. talens par cet Empereur, pour être mis au temple de Venus ζ. La somme est un peu forte, c'est 192. mille livres monnoye de France, selon la supputation du P. Hardouin. Timomaque n'avoit pas encore mis la derniere main à sa Medée, & c'est ce qui la faisoit encore plus estimer. Plinc * n'a pas mauvaise grace d'admirer ce caprice du goût des hommes. Il y a dans l'Anthologie quelques Epigrammes sur cette Medée, qu'Aufone † a traduites en Latin. Ce n'étoit pas l'Ouvrage auquel ce Peintre eût le plus heureusement réussi; car outre que l'on n'estimoit pas moins son Iphigénie & son Oreste, l'on jugeoit que sa Gorgone étoit l'Ouvrage où son art avoit paru davantage (Z). J'ai recueilli quelques

β Plut. de amicor. multitudine. p. 96.

γ Ignarum fucos pecus à piazepibus arcens Georg. lib. 4. v. 168.

δ Moreri a dit très-improprement, Des tableaux d'une Medée & d'un Ajax.

ζ In Veneris Genetricis aede. Plin. l. 35. cap. 11.

* Illud perquam rarum ac memoria dignum, etiam sumptuosa opera artificum imperfectaque tabularum. Plin. Aristidis, Tyrannionis, Me-

TYRANNION, Grammaireur celebre au tems de Pompée, étoit d'Amise dans le Royaume de Pont. Il s'apelloit au commencement Theophraste; mais à cause qu'il tourmentoit (A) ses condisciples, leur commun maître Helixius le nomma Tyrannion. Il fut disciple de Denys de Thrace à Rhodes. Il tomba entre les mains de Luculle, lors que ce General des troupes Romaines eut mis en suite Mithridate, & se fut emparé de ses Etats. Cette captivité de Tyrannion ne lui fut pas défavantageuse, puis qu'elle lui procura l'occasion de se rendre illustre à Rome, & d'y amasser du bien. Il l'employa, entre autres usages, à dresser une Bibliotheque de plus de 30. mille volumes. Il mourut fort vieux, miné & consumé par la goûte †. Le tems de sa mort (B) n'est pas bien marqué dans Suidas. Je ne dois pas oublier que Murena demanda Tyrannion à Luculle, pour se faire un sujet de vanité d'avoir affranchi un celebre Grammaireur. Les reflexions de Plutarque (C) là-dessus ne sont pas mauvaises. Le soin que

(Z) Où son art avoit paru davantage. J'ai recueilli quelques fautes.] Lisez ces paroles de Pline au chap. 11. du 35. livre: *Praecipue ars ei fuisse in Gorgone visa est.* Charles Etienne avoit cité le 5. livre, Mr. Lloyd a supprimé la citation, au lieu de la rectifier, & n'a rien ajouté à l'article, sinon qu'Atianée au livre 14. cite un Timomaque qui avoit écrit l'Histoire de Cypre. Mrs. Moreri & Hofman ne citent personne. On a retranché dans les dernieres éditions de Charles Etienne l'article Timoniachus, qui est dans celle de l'an 1620. revue & corrigée par Frideric Morel. Il est étrange que ce savant homme n'ait point vu qu'une m. changée par un Imprimeur en ni, avoit produit le prétendu Peintre Timoniachus.

(A) Qu'il tourmentoit ses condisciples.] Dans la traduction de Suidas on voit ces paroles Grecques, *Τυραννίων ἀνεμάσθη, ὃς καὶ αἰπέρον τῷ ἐμαρξέδω,* rendus par celles-ci, *Tyranno dictus est quod condiscipulos excogitaret, l. ὡς καὶ αἰπέρον.* Il n'est pas besoin d'avertir qu'*excogitaret* a été mis par les Imprimeurs à la place d'*exagitaret*, mais il est bon de dire que Mr. Moreri ne songeoit point assez au titre de son Ouvrage; il donnoit ses conjectures pour les traductions des Auteurs qu'il citoit au bas des articles. S'il eût fait un Roman, & non pas un Dictionnaire Historique, on lui pardonneroit cette liberté. Personne ne lui avoit appris que Theophraste étant devenu superbe à cause de sa science, & méprisant ses égaux, on le nomma Tyrannion.

(B) Le tems de sa mort n'est pas bien marqué dans Suidas.] Comment est-ce que Tyrannion seroit mort la 3. année de la 120. Olympiade, ainsi qu'on le lit dans Suidas, puis qu'il ne fut amené à Rome qu'après que Luculle eut mis en

suite Mithridate, pendant l'Olympiade 177? Patricius (a) conjecture qu'au lieu de *ὀλυμπιάδι 120*, Suidas avoit dit *ὀλυμπιάδι 121*. Selon cela il faudroit dire que Tyrannion mourut l'an 3. de la 180. Olympiade. Il y a quelque vraisemblance dans la correction de Patricius: il est néanmoins certain que Tyrannion enseignoit (b) dans la maison de Cicéron, pendant l'année dernière de la 180. Olympiade; & comme il prenoit soin de mettre (c) en ordre la Bibliothèque de Cicéron, il ne faisoit pas qu'il fût encore dans l'état de caducité où il mourut, selon Suidas. Ce que je vai dire est incomparablement plus fort ou contre la correction de Patricius, ou contre Suidas même, s'il a parlé conformément à la conjecture de Patricius. Lors que Cesar étoit en Afrique pour faire la guerre à Juba, c'est-à-dire l'an de Rome 707. le 2. de la 184. Olympiade, Cicéron & Atticus se promirent de convenir d'un jour, pour assister à la lecture que (d) Tyrannion leur seroit d'un livre de sa façon. Atticus l'ayant entendu lire sans son ami, en reçut (e) quelques reproches.

(C) Les reflexions de Plutarque là-dessus ne sont pas mauvaises.] Murena (f), dit-il, ne repondit point à la generosité de Lucullus: en faisant semblant d'affranchir Tyrannion, il lui étoit la liberté. Pour en user honnêtement, il faisoit le laisser ce qu'il étoit. Voici les paroles de Plutarque dans la description du saccage de Amise, qui n'ayant pu être prevenu par tous les soins de Luculle, fut reparé tout autant que la chose fut possible à ce General. *Τότε δὲ τυραννίων ὁ γραμματικῶς*

(a) Discessit. (b) Cicero epist. 4. lib. 2. ad Q. Fratrem. Elle fut écrite l'année que Crassus fut avec Crassus. (c) Voyez la remarque G. (d) Epist. 2. lib. 12. ad Atticum. (e) Epist. 6. ejusd. libri. (f) Plus. in Lucullo p. 504.

prenoit Tyrannion d'amasser des livres, a contribué très-utilement à la conservation des Ouvrages d'Aristote. La destinée de ces (D) Ouvrages a été assez singulière.

κὸς ἐάσει. Μισθὸς δ' αὐτῶν ἐξήρτησε, ἢ λῶζον ἀπλευρώσαν, ἀτελευτήτως τῆ δουρῆ χρησαμένων. ἢ δ' ἔστι δὲ κικλῶσθ' ἀνδρα διὰ παιδείαν ἐσπυρδασιμῶν δόξαν γενέσθαι πρότερον, ὅσα ἀπλευρώσαν. ἀφαιρέσει δὲ ἐν τῆ ὑπερχροῆσι ἢ τὰς δικαίας ἐλευθερίας δόξαι. ἀλλὰ Μισθὸς μὲν ἐκ ἐνταύθι μόνον ἠφ' ἣν πολὺ τῆς ἡ τροπῆς καλοκαγαθίας ἀπέδωκεν. Eadem tempestate caprus est Tyrannio grammaticus. Ilme Murena perivit à Lucullo, quem ut accepit, manumijit eum. Verum usus est eo munere illiberaliter, volebat enim insigni virtum eruditione Lucullus prius servum fieri, inde libertinum. Quippe crepito presentis erat illa simulata libertatis donatio. Caterum non hic tantum offendit se imperatore suo Murena bonestatis imparcem.

(a) C'étoit se priver, & se priver de la Troade.

(b) Passé dans l'état de la servitude, & de la Troade.

(D) La destinée des Ouvrages d'Aristote a été assez singulière. Ce grand Philosophe les laissa avec son Ecole, & avec les autres livres à son disciple Theophraste. Celui-ci laissa sa Bibliothèque à Neleus, qui avoit été son disciple & celui d'Aristote. Neleus fit porter à (a) Sceplis sa Bibliothèque, & la laissa à ses héritiers. (b) Ceux-ci gens idiots & sans lettres n'eurent autre soin de cette Bibliothèque, que de la tenir bien fermée, & lors qu'ils aprirent l'empressement avec lequel les Rois de Pergame dont ils étoient sujets cherchoient des livres, ils enfouirent sous terre ceux de Neleus. Au bout d'un assez long tems leur posterité les tira de ce cachot, fort gâtés par l'humidité & par la vermine, & vendit bien cherement ceux d'Aristote & ceux de Theophraste à un certain Apellicon, qui les fit copier : mais ses Copistes remplirent mal les endroits que les vers avoient rongez & que l'humidité avoit efficez, de sorte que ces livres ne parurent qu'avec une infinité de fautes. Après la mort d'Apellicon, sa Bibliothèque fut transportée d'Athènes à Rome par Sylla. Le Bibliothécaire de Sylla permit au Grammaticien Tyrannion, grand amant d'Aristote, de prendre les écrits de ce Philosophe. Les Libraires en firent tirer des copies, mais ils se servirent de gens ignorans, & ils ne collationnerent pas les copies avec l'exemplaire dont on s'étoit servi : de sorte que le mal devint à Rome plus grand qu'il n'étoit à Athènes. Voilà jusqu'où Strabon a conduit la chose, prenons la suite dans Plutarque & ailleurs.

Plutarque (c) dit que Sylla s'étant rendu maître d'Athènes, s'appropriâ la Bibliothèque d'Apellicon où étoient la plupart des Ouvrages d'Aristote & de Theophraste, peu connus encore au public. Il ajoute qu'on disoit qu'après qu'elle eut été transportée à Rome, le Grammaticien Tyrannion en detourna plusieurs livres, & qu'Andronicus de Rhodes (d) ayant eu de lui les exemplaires, les publia, & qu'il composa les Indices ou les Tables qu'on avoit alors. Plutarque & Strabon s'accordent à dire, que pendant un assez long tems les Peripatéticiens ne conurent gueres ni les écrits d'Aristote, ni les écrits de Theophraste, & que l'ignorance des héritiers de Neleus en fut cause. Strabon dit nettement que les Peripatéticiens modernes avoient surpassé les anciens, parce que ceux-ci n'ayant que très-peu d'Ouvrages d'Aristote, & ce peu ne comprenant gueres que les livres de

(c) In Syll. l. 1. p. 468.

(d) Fuguez à ceci le passage de Porphyre in vita Plotini, que j'ai cité dans l'article d'Andronicius, pag. 272. lettre i.

(e) moindre importance, n'avoient pas été en état de philosopher avec une exactitude methodique & profonde. Mais depuis qu'en cut dererrer les Ouvrages d'Aristote, il fut plus facile à ses sectateurs de philosopher selon le plan de leur maître : encore falloit-il qu'ils donnassent beaucoup au hasard des conjectures parce qu'il y avoit une infinité de fautes dans ses écrits. C'est la remarque de Strabon (f).

Athénée (g) dir une chose qu'il est nécessaire de rapporter. Il dit que Neleus possesseur de la Bibliothèque d'Aristote la vendit toute à Ptolomée Philadelphie, qui la fit transporter à Alexandrie, & Strabon avec les livres qu'il avoit acherez à Rhodes & à Athènes. Il remarque au même endroit que Larcenius bourgeois de Rome sous Marc Aurèle, avoit assemblé plus de livres que Polycrate Tyran de Samos, que Pisistrate Tyran d'Athènes, qu'Euclide, que Nicerate, que les Rois de Pergame, que le Poëte Euripide, & que le Philosophe Aristote. Voilà deux choses en quoi Athénée est contraire à Strabon. Ce dernier assure qu'Aristote est le premier qui ait fait une Bibliothèque, & qu'il enseigna aux Rois d'Egypte l'art d'en dresser une. Athénée nomme bien des gens qui ont amassé beaucoup de livres avant Aristote. Il dir d'ailleurs que Neleus vendit tous les livres de ce Philosophe à Ptolomée Philadelphie, mais Strabon assure que Neleus les laissa à ses héritiers, qui les cachèrent. Le docteur François Patricius (h) pretend lever cette dernière difficulté, en supposant que Neleus avoit doubles les livres de la Bibliothèque d'Aristote, & qu'il vendit l'un des exemplaires au Roi d'Egypte, & garda l'autre pour lui. Je conviens qu'il n'étoit pas trop aisé à un homme tel que Neleus de faire copier tant de livres, mais néanmoins je n'y trouve aucune impossibilité, veu les dépenses de Ptolomée pour sa Bibliothèque. Que ne fait-on pas pour avoir quelque chose à vendre à un Prince qui la paye bien ? D'autre côté un disciple d'Aristote devoit tâcher de garder sa Bibliothèque, & il n'y avoit point d'autre voye de contenter ces deux passions, que celle de faire copier. Vossius (i) s'imagina que Nélec vendit toute sa Bibliothèque, à la réserve des Ouvrages d'Aristote ; mais outre que cette exception n'a nul fondement sur le texte d'Athénée, quelle apparence que le Roi d'Egypte en achetant la Bibliothèque qui avoit appartenu à Aristote, eût souffert qu'on en eût ôté les écrits de ce grand genie ? C'étoit principalement de pareils Ouvrages qu'il cherchoit. Je remarque qu'Ammonius (k) dit bien que Ptolomée fit acheter soigneusement les Ouvrages d'Aristote, & qu'il recompensa ceux qui lui en aporтерent, mais qu'il ne parle point de Neleus. La liberalité de ce quidam Roi d'Egypte fut cause qu'on suposa des livres à Aristote. On lui donnoit ceux d'autrui, afin de les vendre plus cherement. Ce que Patricius remarque sur l'autre partie de la discourse de Strabon & d'Athénée, me paroît mauvais. Il pretend que Strabon a voulu dire que Neleus fut tuerunt. le premier qui dressa une Bibliothèque, & qu'il enseigna cet art aux Rois d'Egypte. Mais il est très-évident que Strabon a dit cela d'Aristote, & non pas de Neleus. Si l'on m'objeète qu'Aristote

(f) Ubi supra.

(g) Lib. 1. p. 3.

(h) Dissert. Critic. 10. p. 29.

(i) De Philosophorum sectis, cap. 17.

(k) Praeterea in Catalogo.

(l) O'ân tuis χρηματισμοῖς βαλίσσας, ἢ τριτάτους χρηματισμοῖς τῆ τῆ Φιλοσοφίας οὐκ ἔστι πρῶτος.

(m) Patricius ibid. mouret p. 25.

(e) C'étoient ceux qui ont été les autres d'une plus grande doctrine d'ont nous ne savons rien. (f) Ubi supra. (g) Lib. 1. p. 3. (h) Dissert. Critic. 10. p. 29. (i) De Philosophorum sectis, cap. 17. (k) Praeterea in Catalogo. (l) O'ân tuis χρηματισμοῖς βαλίσσας, ἢ τριτάτους χρηματισμοῖς τῆ τῆ Φιλοσοφίας οὐκ ἔστι πρῶτος. (m) Patricius ibid. mouret p. 25.

gulierc. Elle merite d'être raportée, & sur tout puis qu'il s'agit d'un Philofophe si

mourut un an après Alexandre, & qu'alors Ptolomé Philadelphc, le premier fondateur de la Bibliothecque d'Alexandrie, n'étoit pas encore Roi, ni même fils de Roi : je repons qu'Aristote a pu enseigner la methode de dresser des Bibliothecques à des gens qui ont vécu long tems après lui, car il n'a été nécessaire pour cela, sinon que l'on ait après de quelle maniere il avoit rangé ses livres. Voilà donc ruinée l'objection de Patricius, & en quel sens Strabon a sans doute dit ces paroles, διδάξας τὰς ἐν Αἰγύπτῳ βασιλέας βιβλιοθήκας συντάξιν, Ægypti reges Bibliotheca ordinem docuit.

(a) Αἰτιστο- τὸς ὁ πρῶτος ὁ ἰσχυρὸς συνταξάμενος βιβλία. Arculotiles . . . pium omnium quos scimus, libros conegregavit.

Je sai bien que Strabon s'est trompé assez lourdement en cet endroit, puis qu'il a dit (a) qu'il ne connoissoit personne qui eût amassé des livres avant Aristote; il ne se souvenoit point ni de Polystrate, ni de Pisistrate, ni de Nicocrate, ni d'Euripide, qui selon la remarque d'Athenée, ont rassemblé beaucoup de livres. C'est un grand défaut de memoire, je l'avoué; mais il me semble qu'il étoit plus aisè à Strabon de tomber dans ce défaut, que de penser qu'Aristote étoit en vie lors que Ptolomé Philadelphc dressoit sa Bibliothecque. Patricius aggrave l'erreur de Strabon, veu qu'il lui fait dire que Neleus est le premier qui a rassemblé des livres. Ce seroit avoir ignoré la passion (b) avec laquelle Aristote en achetoit.

(b) Α. Cellius lib. 3. cap. 17.

Rapin ou Pere Rapin examine.

Le P. Rapin a narré fort agreablement les aventures des Ouvrages d'Aristote; je m'en vai rapporter quelques fragmens de sa narration, parce qu'ils meritent qu'on y reflexisse. Il pretend (c) qu'Aristote ne se resolut point à la suppression de ses écrits, par un pur respect pour Platon dont il combattoit les sentimens en bien des choses; mais parce que les esprits étoient alors trop prevenus en faveur de la doctrine de Platon. Ainsi pour mettre à couvert ses écrits, il les confia à Theophraste, avec defense fort expresse de les rendre publics: ce qui fut exactement observé. De façon que Theophraste qui en fut le depositaire, Straton, Lycon, Demetrius le Phalerien, & Heraclides qui se succederent les uns aux autres dans le Lycée, n'enseignèrent la doctrine d'Aristote que par pure tradition. Cette tradition n'étant soutenue d'aucun écrit devint froide dans la suite, & n'eut rien de cette chaleur qui parut dans les autres sectes. Theophraste pour obeir exactement aux ordres de son maître, confia en mourant au plus cher de ses amis & de ses disciples les écrits d'Aristote, aux mêmes conditions qu'ils lui avoient été confiez. Cet ami s'appelloit Nelée. Il mourut peu de tems après; ce ne fut pas sans faire com- prendre à ses heritiers le prix du dépôt qu'il leur laissoit. Ils le comprirent aussi si bien, qu'ayant après que le Roi de Pergame, . . . faisoit de grandes recherches de livres & d'écrits pour faire une Bibliothecque, ils enterrent dans un caveau bâti exprès les écrits d'Aristote, afin de s'en assurer davantage. Ce tresor si precieux fut caché l'espace d'environ 160. années dans ce lieu secret, d'où enfin il fut tiré à demi rongé de vers, & presque tout gâté par l'humidité du lieu où on l'avoit mis. Mais on ne le tira que pour être vendu fort cherement à un riche bourgeois d'Athenes nommé Apellicon. . . Les Professeurs qui enseignoient alors dans le Lycée l'ayant appris, furent faire leur cour à ce

(c) Comparaison de Platon en d'Aristote p. m. 371.

bourgeois qui leur prêta pour quelque tems ces écrits. Mais il les retira pour les remettre en sa Bibliothecque, qu'il rendit celebre par un dépôt de cette importance. Quelques années après Sylla . . . les fit enlever pour les porter à Rome . . . il mourut bien-tôt après, & ces écrits tomberent entre les mains d'un Grammairien nommé Tyrannion, qui en avoit eu conoissance par la liaison qu'il eut avec le Bibliothecaire de Sylla. Quoi que ce Grammairien fût fort habile, & qu'il eût dressé une Bibliothecque de plus de trente mille volumes, depuis que Lucullus . . . l'eut amené à Rome, tout-fois il ne conut pas le prix des Ouvrages d'Aristote. Mais après sa mort, Andronicus le Rhodien étant venu à Rome, & conoisant fort bien le merite d'Aristote, parce qu'il avoit été nourri dans le Lycée, il traita avec les heritiers de Tyrannion de ces écrits, & les ayant en son pouvoir, il s'attacha avec tant d'ardeur à les examiner, . . . qu'il en fut en quelque façon le premier restaurateur. . . Ce fut cet Andronicus qui commença à faire conoître Aristote dans Rome, environ le tems que Cicéron s'élevoit par sa grande reputation aux premières charges de la Republique.

Les remarques que j'ai à faire sur ce discours se reduisent à ceci. I. Le P. Rapin ne cite personne qui ait raporté qu'Aristote confia ses écrits à Theophraste, avec defense fort expresse de les rendre publics. Strabon & Plutarque qui observent que les livres d'Aristote furent long tems inconnus, n'en attribuent la cause qu'à l'ignorance des descendans de Nelée: & nous avons cité un (d) Auteur qui assure que ce Nelée vendit la Bibliothecque d'Aristote à Ptolomé Philadelphc. Il s'en faut donc bien qu'il ne dise que Nelée conserva ces écrits, suivant la defense expresse de les publier. II. Le P. Rapin ne raporte pas fidelement le narré de l'Auteur (e) qu'il cite; car Strabon ne remarque point que Nelée ne mourut pas sans faire comprendre à ses heritiers le prix du dépôt qu'il leur laissoit; & bien loin de dire qu'ils le comprirent tout bien, il dit qu'ils negligerent ces livres, & qu'ils les laisserent en confusion (f) sous la clef. Il est vrai que Strabon ajoute qu'ils les enterrentent, lors qu'ils furent que les Rois de Pergame faisoient amas de livres; cela semble signifier que Nelée leur avoit defendu d'aliener sa Bibliothecque: mais enfin Strabon n'en dit rien, & c'est aux Casuistes du Parnasse à nous apprendre, s'il est permis à un Auteur d'attribuer à ceux qu'il cite les conséquences, les raisons, & les motifs qu'il imagine de ce qu'ils ont dit. Que fait-on si les heritiers de Nelée ne craignirent point que leur Prince ne leur donnât rien de ces livres, auquel cas ils pouvoient croire qu'il valoit mieux les garder jusques à une meilleure occasion? III. Le P. Rapin applique aux seuls écrits d'Aristote, ce que Strabon dit en general de tous les livres que Nelée laissa à ses heritiers. IV. Strabon ne dit pas un seul mot de ces Professeurs du Lycée qui firent leur cour à Apellicon, afin d'obtenir de lui qu'il leur prêtât pour quelque tems les Ouvrages d'Aristote. Il ne dit point qu'Apellicon les ayant prêtés pour quelque tems, les retira; il dit au contraire qu'Apellicon les fit copier, & les publia tout pleins de fautes. V. Personne n'a dit

(d) Athenæo l. 1. s'en p. 3.

(e) Il cite Strabon l. 13.

(f) ὁδὴ καταμαρμαίνονται.

IIIIIIII

si renommé. Ils étoient dans la Bibliothèque d'un certain Apellicon: (E) j'en parlerai ci-dessous. Sylla s'étant rendu maître d'Athènes, se saisit de cette Bibliothèque,

dit que Tyrannion ne connoissoit pas le prix des Ouvrages d'Aristote. Serabon a plutôt infinué le contraire par ces paroles, Φιλαριστέλης δὲ, il étoit fort attaché à Aristote. V. l. Personne n'a dit qu'Andronicus le Rhodien soit venu à Rome après la mort de Tyrannion, & qu'il ait acheté des heritiers de Tyrannion les Ouvrages d'Aristote: au contraire Plutarque (a) assure qu'Andronicus retira ces livres des mains de (b) Tyrannion: V. l. S'il étoit vrai qu'Andronicus ne vint à Rome qu'au tems que le P. Rapin marque, il n'auroit pas trouvé Cicéron au commencement de sa fortune, mais au comble de sa gloire; rapelé de son exil au grand contentement du peuple Romain. La preuve de ceci se tire de ce que Tyrannion amena à Rome pendant la 177. Olympiade, y devint illustre, (c) s'y enrichit, y assembla une Bibliothèque de plus de 30. mille volumes, & y mourut fort âgé. Ce fut l'an 3. de la 180. Olympiade, selon la correction que Patricius a faite du passage de Suidas. Il ne faloit gueres moins de 12. ans à Tyrannion, pour amasser tant de biens & tant de livres à Rome. Or l'an 3. de la 180. Olympiade est (d) justement celui du rapel de Cicéron. Mais il y a plus; j'ai montré que Tyrannion vivoit encore dans la 184. Olympiade, lors que Cicéron étoit âgé pour le moins de 60. ans.

(a) Πλάτωνος (Tyrrannion) τὸν ῥητορὸν ἄνδρα ἔχοντα τὰς ἀριστοτελικὰς βιβλίους. A quo (Tyrannione) accepit Andronicum Rhodium exemplaria. Plut. in Sylla, p. 468. B. (b) Ἀνδρονίκου τὸν ῥητορὸν ἐκ τῆς Ῥόδου. (c) Ἐν τῇ Ῥώμῃ ἐγένετο τὸν ἄνδρα ἐπισημὸν ἐν τῇ πόλει. (d) Ἐν τῇ Ῥώμῃ ἐγένετο τὸν ἄνδρα ἐπισημὸν ἐν τῇ πόλει. (e) Ex Suida. (f) Voyez Colutus ad ann. mundi 3893. (g) De Philo. soph. scitu, p. 88. (h) Ibid. p. 87. où il remarque que les deux derniers Ouvrages ne sont pas d'Aristote. (i) Naudé Apologie de grands hommes, chap. 6. pag. 101. 102. 103. (j) Lib. 4. cap. 6. de vella variis in philo. sophandi. (k) Disquisitiones ripas, tom. 1. lib. 3.

Je puis conclure cette remarque par une reflexion que je trouve dans Vossius (e). C'est une grande gloire pour Aristote, que ses Ecrits ayant été inconnus si long tems, n'ayent pas laissé d'effacer quand ils ont paru les Ouvrages de plusieurs autres Philosophes, qui jouissoient d'une longue & non interrompue possession. J'ajouterais de mon chef, que par un jeu de la fortune la secte qui devoit le plus dominer dans les Ecoles, a été celle qui a eu le plus de peine pendant plusieurs siècles à lever la tête, & à sortir de l'obscurité. Enfin je dis qu'il faut s'étonner beaucoup plus de ce que a conservé tant de livres d'Aristote, que de ce qu'il s'en est perdu un si grand nombre. Il est vrai qu'il y a lieu de douter, que ceux qui passent aujourd'hui sous son nom soient effectivement sortis de sa plume. Vossius (f) rejette le jugement de Celsus Curio Secundus, qui ne reconoit pour Ouvrages d'Aristote que l'Histoire des animaux, le Traité du monde, & la Rhetorique à Alexandre. Mais je m'étonne qu'au lieu d'alleguer ce Curio, il n'ait point parlé de François Patricius, qui a si savamment discuté quels Ouvrages sont ou ne sont point d'Aristote, & qui en a rejeté un fort grand nombre sur le pied de marchandie de contrebande. Ramus avoit déjà fait cette tentative. Voici un passage qui nous apprendra qu'il ne la fit pas le premier. (g) N'est-ce pas chose étrange que François Picus (1) qui succéda tant à la doctrine qu'à la Principauté de son oncle, ce grand Picus le Phénix de son siècle, s'est efforcé de mon-

strer par une longue suite de raisons, qu'il est du tout incertain si Aristote a composé aucun livre de tous ceux qui sont aujourd'hui compris dans le Catalogue de ses Ouvrages: ce qui a neantmoins été par apres confirmé par Nizolius (2), & tellement examiné par Patrice (3), qu'apres avoir fait remarquer son admirable diligence à bien rechercher la vérité de cette proposition, il conclut en fin que de tous les livres de ce Demon de la Nature il n'y en a que 4. fort petits, & quasi de nulle consequence au prix des autres, qui soient parvenus jusques à nous hors de doute & de controverse, sçavoir celui des Mécaniques, & trois autres qu'il composa contre Zenon, Gorgias & Xenophane: ou au contraire Ammonius resuivoit en son Commentaire sur les Catégories, que l'on trouva dans cette somptueuse Bibliothèque de la ville d'Alexandrie quarante livres des Analytiques qui tous portoient le nom d'Aristote, combien qu'il n'en eût composé que quatre, desquels les deux premiers répondent aux neuf qui sont cités par Diogenes Laërte. Ce qu'il faut attribuer, comme remarque Galien (4), à l'émulation qui fut entre les Rois de Pergame & d'Alexandrie à bien récompenser ceux qui leur apportent les livres de quelque bon auteur, & principalement d'Aristote, pour orner davantage leur Bibliothèque: n'estant jamais arrivé au precedent que le titre des anciens livres eût été falsifié. Ce que nous deduirons plus amplement s'il ne l'avoit défini par Patrice (5). Voyez Gallendi (h).

(E) D'un certain Apellicon, j'en parlerai ci-dessous. Je n'ai point parlé de lui en son lieu, mais je l'ai renvoyé ici: il est donc juste que j'en parle dans cette remarque. APELLICON étoit de Teos, mais il s'établit à Athènes, & y acquit la bourgeoisie. Il étoit fort riche, & fort brouillon. Il se mêla de Philosophie, & embrassa la secte des Peripateticiens (1); mais il fit paroître qu'il avoit plus de talent (k) pour acheter les Ouvrages des Philosophes, que pour acquerir l'intelligence de leurs opinions. Il acheta la Bibliothèque d'Aristote, & plusieurs autres nombreuses Bibliothèques. Il n'épargnoit rien pour acheter les pieces rares, & il avoit trouvé des expédians pour enlever des Archives les originaux des Decrets qui avoient été publicz anciennement dans Athènes. S'il y avoit dans les autres villes quelques pieces originales, recommandables par leur antiquité, ou par le peu de connoissance que le public en avoit, à cause qu'on en tenoit bien cachées, il employoit tant de soins pour les recouvrer, qu'il s'étoit rendu le possesseur de tous les papiers de cette nature. Les Athéniens ayant decouvert ce pillage, auroient apparemment puni de mort Apellicon, s'il ne se fût évadé. Ses amis le firent rappeller bien-tôt. Il s'attacha à la Cabale d'Athenion Philophe Peripateticien, qui étoit devenu le tout-puissant par une émotion populaire durant la guerre des Romains contre Mithridate. Les consuls qui regnerent dans Athènes en ce tems-là servirent d'un côté à l'élevation d'Apellicon, & de l'autre à faire voir qu'il n'étoit point propre au commandement. Athenion l'envoya commander dans l'île de Delos; mais Apellicon observa si mal la discipline militaire, & se precautionna si peu contre les surprises de l'ennemi que les Romains firent descende dans l'île sans être aperçus, & y égorgèrent la garnison endormie. Apellicon eut le bonheur de se sauver (l). Il mourut un peu avant (m) que Sylla se rendit maître d'Athènes. Nous avons dit ci-dessus ce qu'il avoit fait envers les écrits d'Aristote, & ce que devint sa Bibliothèque. Il étoit Auteur; car on le cite (n) comme un défenseur d'Aristote, touchant les medifances qu'on fit courir au sujet des liaisons de ce Philosophe avec Hermias.

(1) Aristoteles Peripateticus, qui apud Eusebium Praep. l. 15. c. 2. p. 193. (2) Nizolius de Demone Naturae lib. 1. p. 193. (3) Patricius de Aristotele lib. 1. p. 193. (4) Galienus lib. 1. p. 193. (5) Gallendi de Aristotele lib. 1. p. 193. (h) Gallendi de Aristotele lib. 1. p. 193. (i) Aristoteles lib. 1. p. 193. (j) Strabo lib. 13. p. 419. (k) Aristoteles lib. 1. p. 193. (l) Strabo lib. 13. p. 419. (m) Strabo lib. 13. p. 419. (n) Aristoteles lib. 1. p. 193.

theque, & la fit porter à Rome. Tyrannion ayant trouvé le moyen de s'infinuer dans la familiarité du Bibliothecaire de Sylla, s'accommoda de tous les Ecrits d'Aristote & de Theophraste qu'il put rencontrer. On a vu la fuite de tout cela dans l'article d'Andronicus de Rhodes, & on la verra plus amplement ci-dessous. Strabon * avoit été (F) disciple de nôtre Tyrannion : le fils & le neveu de Cicéron furent ses disciples à Rome. Cicéron se servit de lui pour mettre (G) en ordre sa Bibliothèque. Tyrannion fit un livre que (H) Pomponius Atticus admira.

* Strabon lib. 12. p. 377.

TYRANNION, ainsi nommé à cause qu'il fut (T) disciple du précédent, s'appelloit Diocles de son premier nom. Il étoit de Phenicie. Il fut pris prisonnier dans la guerre d'Octavius & de Marc Antoine, & acheté par un † Afranchi de l'Empereur. Il fut en suite donné à Terentia qui l'afranchit. Alors Tyrannion dressa une école dans Rome, & composa soixante-huit livres. Il en fit un pour prouver que la langue Latine descendoit de la langue Grecque ‡. ‡ Ex Suidas. Cette Terentia avoit été (Z) femme de Cicéron.

† Il s'appelloit Dy-mas.

‡ Ex Suidas.

TIRESIAS, l'un des plus celebres Devins de l'antiquité, étoit fils d'Evere β & de la Nymphé Chariclo, & raportoit son origine à Udec, l'un de ceux γ qui étoient nez des dents de serpent semées en terre par Cadmus. Il étoit aveugle, & l'on en contoit plusieurs causes. Les uns disoient que les Dieux ne trouvant pas bon qu'il revelât aux mortels ce qu'on souhaitoit qu'ils ne fussent pas, l'avoient aveuglé. Perceyde n'attribuoit la chose qu'à l'irritation (A) de Minerve. Il disoit que cette Deesse fut si fâchée d'avoir été vue toute nue par Tiresias, qu'elle lui arracha les yeux, mais que ne pouvant accéder à Chariclo sa favorite, & mere de Tiresias, la grace qu'elle lui demandoit de rendre la vue à ce malheureux, elle lui perfectionna tellement l'ouïe, qu'elle le rendit capable (B) d'entendre tout le langage des oiseaux. Elle lui donna aussi

β Moresi le nomme mal Ivete.

‡ Il étoit appelé Tiresias.

(F) Strabon avoit été disciple de nôtre Tyrannion. J'ai cité l'endroit où Strabon raporte cette particularité; il est faux qu'il marque qu'il fut son disciple dans sa patrie, & qu'il étoit son compatriote. Popma (a) qui avance ces deux fautesz a confondu Amisus la patrie de Tyrannion, avec Amasia la patrie de ce Geographe.

(a) In Cicéron. epist. 6. l. 2. ad Atticum in edit. Graviana.

(G) Cicéron se servit de lui pour mettre en ordre sa Bibliothèque. C'est ce qu'il apprend à son ami Pomponius Atticus; Perbelle feceris si ad nos veneris: offensus designationem Tyrannionem mirificam in librorum meorum Bibliotheca, quorum reliqua multo meliores sunt quam putaram. Etiam vellem mihi mittas de tuis librariolis duos aliquos, quibus Tyrannio utatur glutinatoribus, ad cetera admistris (b). Il reconoit dans une autre lettre (c) que les deux hommes qu'Atticus lui avoit prétez firent merveilles: Postea vero quam Tyrannio mihi libros disposuisti, mens addita videtur meis adibus: quæ quidem in re mirifica opera Dionysii & Menophili tui sunt.

(b) Epist. 4. lib. 4. Il l'écrivit un peu apres qu'il fut revenu de son exil. Confer epist. 4. & 5. l. 3. ad Atticum.

(H) Un livre que Pomponius Atticus (d) admira. Quelques-uns croyent que c'étoit un Traité de Prosodie. Ils se fondent sur ces paroles de Cicéron, (e) Quid ex ista acuta & gravi refertur ad Tiresiam? Un autre (f) passage semble marquer que Tyrannion se piquoit de Geographie.

(c) Epist. 8. l. 4. ad Atticum.

(d) vide epist. 6. l. 12. ad Atticum.

(e) Ibid.

(f) Epist. 6. l. 2. ad Atticum.

(T) A cause qu'il fut disciple. Je ne sai d'où Mrs. Lloyd, Hofman & Moresi ont tiré qu'il prit le nom de son oncle Tyrannion, car Suidas qu'ils citent ne le dit point, & je ne le trouve ni dans l'édition de Charles Etienne de Paris 1620. ni dans celle de Geneve 1662.

(Z) Cette Terentia avoit été femme de Cicéron. Quoi que Suidas n'ait point distingué les tems, Mr. Moresi ne devoit pas les confondre. Il ne devoit pas dire ni que Damas acheta Tyrannion, ni qu'il le donna à Terence femme de Cicéron. Celui qui acheta l'esclave se nommoit Dymas. Personne n'a dit que ce soit lui qui l'ait donné à

cette femme. Il falloit nommer cette femme Terentia & non pas Terence, & afin de ne tromper personne, il falloit ne pas se servir d'une expression qui signifie que Cicéron vivoit encore. Il y avoit long tems qu'il étoit mort: Terentia n'étoit ni sa femme ni sa veuve; car il l'avoit repudié plusieurs années avant que de mourir.

(A) Qu'à l'irritation de Minerve. Il sera bon de contester avec cet endroit d'Apollodore une hymne (g) de Callimaque, où il est dit que Minerve ayant été vue par Tiresias, pendant qu'elle se baignoit dans la fontaine d'Hippocréne avec Chariclo, ne lui cut pas plutôt annoncé qu'il ne verroit plus rien, qu'il perdit les yeux. Chariclo s'affligea beaucoup de cette infortune de son fils. Minerve pour la consoler l'assûra que c'étoit une loi irrevocable des destinées, que tous ceux qui voyent un Dieu sans sa permission, (h) en soient severement châtiés; qu'un jour viendroit qu'on Pestimeroit heureuse, de ce que son fils en auroit été quitte pour ses deux yeux. Minerve ajouta que pour l'amour de Chariclo, elle rendroit Tiresias le plus excellent Devin du monde; qu'elle lui seroit conoitre les presages du vol des oiseaux; qu'elle lui donneroit un bâton qui lui tiendroit lieu de guide; qu'elle le seroit vivre long tems; & qu'il seroit le seul qui après sa mort auroit de l'habileté dans les enfers, où Pluton l'honoreroit singulierement.

(g) Ely δάμω τῆς Παναθηναίων.

In lavacrum Pal-ladis.

(h) Voyez en un exemple dans l'article d'Attila d'Attila.

domis pag. 107. n. 10.

(B) D'entendre tout le langage des oiseaux. Απαντων ὀρνίθων φωνῶν ποιῶσα συνίνα. On ne donneroit point, ce me semble, à ce bienfait de Minerve toute sa juste étendue, si l'on disoit qu'elle communiqua à Tiresias une parfaite conoissance de tous les presages qui dependent du chant des oiseaux: il faut aller plus avant, & supposer qu'on a voulu dire que les oiseaux se communiquent entre eux leurs pensées par le moyen de leur chant, comme font les hommes par le moyen de la parole; & que Tiresias reçut de Minerve le don

* Voyez dans la remarque C les variations des Auteurs touchant cette fable.

† Ovide est le seul, que je sache, qui spécifie le tems: il le fait de 7. années.

‡ Venus lui-même nota. Ovid. Metam. l. 3.

(a) Porphyre. l. 3. de abstinent. Voyez Pereira, pag. 755. col. 1.

(b) Apollodore. Bibli. l. 1. p. 46.

(c) Plin. lib. 10. cap. 49.

(d) Vide Pfeiffer. Theol. Judaicae atque Mohammedan. p. 307. 308.

* Bonaventure Baron au 1. tome des Scetus desensius, parle d'un Moine François qui entendoit ce que les lézards s'entre-dirent. On decimoit par ce moyen l'avenir.

(e) Animal. Hist. l. 8. c. 5. Voyez aussi Euripide in Phœnic. v. 646.

(f) Barthius, in Statimio, tom. 2. p. 1065. 1149.

(g) Lutatus, in Stat. Thebaid. l. 2.

(h) Cap. 75.

aussi un bâton, avec lequel il pouvoit conduire ses pas, aussi sûrement que s'il avoit eu des yeux. Hésiode faisoit autrement le conte: il disoit que Tiresias ayant rencontré deux serpens qui frayoient, les frapa (C) de son bâton*, & qu'aussi-tôt il devint femme; qu'au bout d'un certain tems il rencontra ces mêmes bêtes dans la même occupation, & qu'il reprit sa forme d'homme. Or comme il n'avoit goûté des plaisirs de l'un & de l'autre sexe, il fut choisi juge d'un différent qui s'éleva entre Jupiter & Junon, sur la question si les femmes ont plus de part que les hommes au plaisir venereux. Jupiter le soutenoit, Junon le nieoit. Tiresias prononça (D) contre la Déesse Junon, qui en fut si fâchée

d'entendre & d'interpréter ce langage des oiseaux. C'est ainsi que Porphyre (a) a conçu la chose; car s'étant imaginé que les bêtes ont non seulement la faculté de raisonner; mais aussi celle de s'entre-parler, il a dit qu'Apollonius de Tyane, Melampus, Tiresias & Thales ont entendu & distingué les divers langages dont se servent les animaux. A l'égard de Melampus, on (b) raconte que des serpens lui ayant léché les oreilles pendant qu'il dormoit, furent cause qu'à son reveil il entendit ce que disoient les oiseaux qui voloient au dessus de lui; & qu'en suite il faisoit savoir aux hommes ce qu'il apprenoit de l'avenir par cette voye. Qui credit ista & Melampodi profecto aures lambendo dedisse intellectum avium sermonis dracones non abnuet. Ces paroles sont de Plin (c), qui ajoute tout incontinent que Democrite a marqué le nom de certains oiseaux, dont le sang mêlé ensemble produit un serpent, qui donne à celui qui le mange l'intelligence de ce que les oiseaux s'entre-disent, Vel que Democritus tradit nominando aves, quarum confuso sanguine serpens gignatur, quem quisquis ededit intellecturus sit altum colloquit. Les Juifs & plusieurs Mahometans soutiennent (d) que Salomon entendoit ce même langage*. Pour revenir à Tiresias, j'observe que si l'on ne veut entendre par l'expression d'Apollodore, sinon qu'il entendoit parfaitement cette espèce de divination qui s'appelloit proprement augure (c'est celle qui dependoit des oiseaux) on trouvera dans Elien (e) qu'en effet Tiresias s'est principalement rendu célèbre par cet endroit-là. Barthius (f) s'imagine que cela est fort contraire à Stace; mais cette imagination n'est fondée que sur la fausse supposition que ce Poète a introduit Tiresias plein de mepris pour les augures. Je dis que c'est une fausse supposition, & pour le prouver je n'ai qu'à citer à Barthius la page 1069. de son 2. tome sur Stace, où il reconnoit que Tiresias declare, que les autres manieres de sonder l'intention des Dieux ne lui avoient jamais donné une aussi profonde connoissance de l'avenir, que celle qu'il avoit acquise par l'évocation des Manes. Est-ce mépriser une chose, que de ne la point reconnoître pour la meilleure de toutes?

(C) *Le frappa de son bâton.* D'autres disent qu'il marcha dessus. In (g) monte Cyllemo Tiresias dracones coenmas calcasse dicitur: ob id in mulieris formam versus, ut Ovidius refert. Deinde monitus sortibus in eundem locum rediit, & in figuram pristinam. Avant que Lutatus eût parlé ainsi, Hyginus avoit déjà dit (h), In monte Cyllemo Tiresias Eversus filius pastor dracones venerantes dicitur baculo percussisse, alias calcasse, ob id in mulieris figuram est conversus: postea monitus à sortibus in eodem loco, dracones cum calcasset, rediit in pristinam speciem. Les Commentateurs s'embarraissent beaucoup sur ces paroles, alias calcasse; mais pourquoy ne prendroit-on pas alias pour un

adverbe, après quoi rien ne demande qu'on se figure que quelq. glose, qui de la marge se soit glissé dans le texte. Hyginus aura pu dire le tout afin d'embrasser les deux tradit'ons: mais s'il ne manque rien aux deux passages qu'on vient de lire, on s'étonnera justement que ces Auteurs aient omis des circonstances essentielles. Le premier oublie qu'il falut que Tiresias rencontra une seconde fois les serpens dans l'acte venereux, & qu'il renouvelât sur eux son premier coup; il oublie, dis je, que ces deux circonstances furent nécessaires afin que Tiresias redevint homme; il pretend qu'il ne falut que retourner sur les lieux. L'autre oublie la premiere de ces deux choses. Ovide (i) avec toute sa prolixité ne laisse pas de l'oublier pareillement. Hésiode dans Apollodore

re a oublié la dernière des deux circonstances; il n'a point dit que Tiresias ait frappé à la seconde rencontre. C'est Phlegon & Fulgence qui les ont bien retenues toutes deux. Mais d'autre côté Phlegon a des varietez particulieres; il veut que Tiresias ait frappé l'un des serpens la premiere fois, & l'autre la seconde; mais non pas qu'à chaque fois il les ait frappez tous deux. Eustathius, & le Scholiaste (k) d'Homere, & Tzetzes sur Lycophon disent que la premiere fois Tiresias tua la femelle, & devint femme, & puis qu'il tua le mâle, & redevint homme; & que la chose se passa sur la montagne de Citheron (l), & non pas sur la montagne de Cylleme (m).

(D) *Tiresias prononça contre la Déesse Junon.* On droit que pour donner mieux un air juridique à sa decision, il prit en main la balance avec quoi on peint la Justice. Il considéra d'abord comme une somme totale le plaisir dont il s'agissoit; puis il en fit la division, & assigna à chacun son lot, ou sa cote part en poids & mesure; il prononça que de dix parties il y en avoit neuf pour la femelle, & une pour le mâle.

Οἷον μὲν παρὶν δέκα μοιρῶν τίθηται ἀνδρῶν, τὰς γ' δὲ πέντε μοιρῶν γυναικῶν ἔχουσα. Parle une à deux mas partibus oblectatur; At mulier solidum coetus capit ipsa decuntem.

Apollodore (n) qui rapporte ces deux vers venoit de dire, si l'on suit l'état miserable où est son Grec, que (o) de dix-neuf parties du plaisir l'homme en goûte neuf, & que les dix autres sont pour la femme, de quoi Junon fut si fâchée, qu'elle lui fit perdre les yeux. Deux choses montrent que ce passage est corrompu; la premiere est qu'il n'y a rien de plus plat, ni de plus fade, ni de plus éloigné du but de ceux qui ont imaginé cette dispute chimérique, que de faire condamner Junon pour une si petite difference. Je ne dis rien de la punition severe qu'elle exerce sur son Juge, pour une sentence où elle se voit si peu éloignée de la vérité; car on me répondroit que son caractère est d'être

(i) Metamorph. lib. 6.

(j) Dans la Boeëtie.

(k) In Olyff. K. v. 494.

(l) Dans la Boeëtie.

(m) Dans l'Arcadie.

(n) Apoll. Biblioth. p. 193.

(o) Δεκαμυρια μοιρῶν παρὰ τῶν ανδρῶν, πέντε μοιρῶν παρὰ τῶν γυναικῶν.

(p) De novem partibus ac novem mares ac decem mullerem sentire.

(q) Ibid. p. 191.

qu'elle (E) l'aveugla; mais il en (F) fut dedommagé par le don de prophetic qu'il

(A) Es germana Iovis Saturnique altera proles. d'être (A) fiere, colere & vindicative, & qu'il a été remarqué qu'en cette rencontre son ressentiment passa les bornes de la raison.

Graviss (b) Saturnia iusto Nec pro materia fertur doluisse, suique Jadicis aeterna damnavit lumina nocte.

(b) Ovid. Metam. 3. L'autre raison est qu'Apollodore seroit un homme destitué de jugement, si après avoir raporté la substance d'un arrêté d'une certaine maniere, il faisoit voir peu après, en raportant les paroles de l'arrê, qu'il l'auroit miserablement falsifié. Si on peut parer à ce coup, en disant que nous n'avons qu'un petit abrégé d'Apollodore, que dirait-on contre tant d'autres Auteurs, qui suivent non pas son texte tel que nous l'avons aujourd'hui, mais les deux vers Grecs qu'il a citez, comme le dictum de la sentence? Phlegon & Lutatius (c) admettent précieusement les proportions énoncées dans ces deux vers. Le Scholiaste (d) d'Homere cite ces deux vers mêmes, à quelque petite alteration près. Eustathius (e) en cite quelques paroles. Lucien (f) ne s'en cloigne pas beaucoup dans le fond. Fulgence (g) s'en cloigne encore moins; & le Scholiaste (h) de Juvenal encore moins, sur un passage où ce Poète dit que les femmes qui aimoient le plus les occupations viriles, & qui fuyoient les plus les occupations de leur sexe, ne voudroient point devenir hommes: de quoi il donne pour raison le partage trop inégal de la volupté venericienne.

(c) In Strabon. apud Barthelemy 10. 2. pag. 318.

(d) In Odyss. K. v. 494. Vile Metastasio in Hygin. p. 128.

(e) In amorib. loc. Odyss.

(f) In amorib. loc. où il dit que se'on Tiresias H' ἡδονὴν τῆς ἡμέρας πλεονεξίαν ἢ τῆς νύκτος, multioribus delectatio totis partibus masculinam superat.

(g) Tiresias dixit tres unciās habere virum amoris, & novem feminam. Mythol. l. 2. c. 8.

(h) Una unciā libidinis est in masculinis, undecim in feminis. In Sat. 6. v. 253.

(i) Brantome, Mémoires des Dames galantes tome 2. pag. 45. que c'estoit lui qui avoit perdu la joye de ce monde. L'autre coquin Cailliere, reculé des bons contes & des bons mots pag. 132. édit. de Holl. 1693.

pour avoir ouy raconter à son Maître d'escole, l'histoire ou plustost la fable de Tiresias, lequel pour avoir essayé l'un & l'autre sexe, fut élu juge par Jupiter & Junon, sur une question mené entr'eux deux, à sçavoir qui avoit & semoit plus de plaisir au côté & acte Venerien, ou l'homme ou la femme; le juge député jugea contre Junon, que c'estoit la femme: dont elle de despit d'avoir esté jugée, vengit le pauvre juge aveugle, & luy osta la veüe. Il ne se sçait esbahy si cette fille fut tentée par un tel conte: car puis qu'elle oyoit souvent dire, ou à ses compagnes, ou à d'autres femmes, que les hommes estoient si ardens après cela, & y prenoient si grand plaisir; que les femmes, venü la sentence de Tiresias, en devoient bien prendre davantage, & par consequent il le sçait esprouver. Vraiment telles leçons se devoient bien faire à ces filles! n'y en a-t-il pas d'autres? Mais leurs Maistres dyont, qu'elles veulent tout sçavoir, & que puis qu'elles sont à l'estude, si les passages & histoires se rencontrent qui ont besoin d'estre expliqués, (ou qui d'elles-mêmes s'expliquent) il faut bien leur expliquer, & leur dire sans sauter ou tourner le feuillet. Combien de filles estudiantes se sont perduës lisant cette histoire que je viens de dire, & celle de Biblis, de Cautus, & force autres pareilles, escrütes dans la Metamorphose d'Ovide.

(E) Elle en fut si fâchée qu'elle l'aveugla.] Apollodore ne dit pas comment; mais Hygin declare qu'elle le fit de sa propre main, Juno (k) irata, tem excamant aversa enim excacavit. Phlegon se sert d'un terme qui pourroit bien signifier qu'elle se servit de son poinçon, κατηνέχου αὐτῆς τῶς ὀφθαλμοῦς. Le Scholiaste de Stace dit de plus qu'elle lui coupa les mains, illa irata manus ejus præcidit & excacavit; mais comme il est le seul qui le dise, il y a de l'apparence que le passage est corrompu. Barthius (l) le corrige en cette maniere, manus ei superjecit & excacavit; & il confirme sa conjecture par cette raison; c'est qu'Apollodore en parlant de la punition que Minerve exerça sur Tiresias, dit qu'elle se servit de ses mains, τῶν ἰδ' αὐτῆς χερσὶ τῶς ὀφθαλμοῦς αὐτῆς καταλαβομένην πῆρῶν πινυσαί.

(F) Il fut dedommagé.] L'acquiesça à cet échange; il ne paroît point qu'il ait eu regret à ses deux yeux; on ne l'a point introduit (m) deplorant sa destinée; cela n'eût pas été de la bienséance, qu'après les grandes lumieres que l'on supposoit que son ame avoit reçues. C'est aux Cyclopes, c'est aux ignorans à croire qu'en perdant la veüe du corps, on perd la joye de ce monde. Il est vrai que tous les esprits grossiers ne demeurent pas ardens d'accord de ce principe, témoin ces deux belîtres pendant qu'ils étoient à la porte d'une Eglise, & ne se pouvoient accorder de la joye de ce monde; car l'un avengle disoit, baillez l'aumône à ce pauvre homme qui a perdu la joye de ce monde; l'autre coquin qui avoit perdu par un coup de fuson, ce qui devoit estre en sa braguette, le dementoit, & soutenoit que c'estoit lui qui avoit perdu la joye de ce monde. On parle d'une Princesse qui auroit vuïdè la question en condamnant le premier. Voici le conte. Une (n) Princesse de grande verü, & qui étoit demeurée fille toute fa vic, continua le Duc, perdit la veüe sur le retour de son âge, comme

(k) Hygin. c. 75. 31. genre sur le juge. Phlegon. pag. 50. du 2. t. in 4. Il traduisit. Junon indignée de cela lui donna une main dont elle arriere-main dont il demeurera aveugle. (l) Barthelemy in Stat. 2. p. 318. Voyez aussi Minervus ont besoin d'estre expliqués, (ou qui d'elles-mêmes s'expliquent) il faut bien leur expliquer, & leur dire sans sauter ou tourner le feuillet. Combien de filles estudiantes se sont perduës lisant cette histoire que je viens de dire, & celle de Biblis, de Cautus, & force autres pareilles, escrütes dans la Metamorphose d'Ovide. (m) Augustin quem Tiresiam quem sapientem linguat Poeta nunquam inducunt deplorantem Tiresiam quem tatem sum. At vero Polydorus in Phlegone. phenum Homerus cum immanem ferumque finisset, etiam colloquentem facit, ejuste laudare fortunatus quod quo vellet ingredi posset, & quæ vellet attingeret. (n) Mr. de Cailliere, reculé des bons contes & des bons mots pag. 132. édit. de Holl. 1693.

III I I I I 3

qu'il reçut de Jupiter. Il aquit une grande reputation (G) par sa science divinitrice, qui ne l'empêcha pas d'ignorer que l'eau de la fontaine de Tilphouse lui seroit funeste; car ayant pris (H) la fuite avec ses compatriotes au tems de la se-

conde

elle étoit en cet état, un pauvre aveugle fut conduit à la portiere de son carosse, & lui dit, ma bonne Dame ayez pitié d'un pauvre homme qui a perdu les joyes de ce monde; la Princeesse qui l'entendit demanda à une de ses femmes, Qu'a donc cet homme, Est ce qu'il est Eunuque? non ma Princeesse, lui répondit cette femme, c'est qu'il est aveugle, hélas le pauvre homme! il a raison, repliqua-t'elle, & je n'y songeois pas. La naïveté de la demande de cette bonne Princesse, cesse, fait connoître assez plaisamment l'opinion qu'elle avoit touchant les joyes de ce monde. Il y a beaucoup d'apparence que Malherbe eût décidé la dispute conformément à l'avis du mendiant, qui avoit perdu par un coup de saumon &c. car il étoit inconsolable de se sentir foible de ce côté-là, & il auroit mieux aimé (a) être en état de recueillir les faveurs des Dames, que d'obtenir du Roi son maître les dignitez les plus sublimes. De l'air dont il fait ses (b) doléances, on jugeroit qu'il s'étoit trouvé plus d'une fois dans le fâcheux inconvénient du faux Ermite, qui dans le poëme de l'Arloste eut inutilement à sa discrétion la belle Angelique.

(a) Voyez l'article Malherbe, p. 521.

(b) Voyez sa lettre à Balzac dans le Recueil de nouvelles lettres, imprimé à Paris 1642, pag. 65.

(c) Ariosto, Orlando furioso, canto ottavo, stanza 48. & seq.

Giù (c) resupina ne Parena giace
A tutte voglie del Vecchio rapace.

Egli l'abbraccia, & à piacer la rocca.
Et ella dorme; è non può fare isbermo;
Hor le bacia il bel petto, bora la bocca;
Non è chi l'veggia in quel loco aspro & ermo.
Ma ne l'incontro il suo destrier trabocca;
Ch'al desio non risponde il corpo inferno;
Era mal'atto, perche havea tropp'anni.
E potrà peggio, quanto più l'assumi.

Tutte le vie, tutti li modi tenta;
Ma quel pigro roz-zon non però salta.
Indarno il fren gli scote, è lo tormenta,
E non può far, che tenga la testa alta;

Racan le bon & fidele disciple de Malherbe étoit du goût de son maître; il n'eût pas voulu donner les restes de sa vigueur pour tous les triomphes des grans guerriers, ni pour toute l'habileté des premières Ministres. Je ne m'étonne point,

(d) Racan, dit-il (d) dans une lettre qu'il écrivit à Balzac, si N. a esté si ôsé que de censurer vostre Eloquence, puis que Monsieur de Malherbe a eu l'effronterie de m'accuser de froideur, luy qui n'est plus que de glace, & de qui la dernière Maistresse est morte de vieillesse, l'année du grand Hyver: il a beau jeu à se vanter des merveilles de sa jeunesse, personne ne l'en peut dementir; & pour moy qui ne voudrois pas avoir donné ce qui me reste de la mienne, pour les Victoires du Prince d'Orange, ny pour la Sagesse du Cardinal de Richelieu, je serois bien marry d'estre en estat de luy pouvoir reprocher ce qu'il me reproche. Ce passage me fait connoître une faute que j'ai commise dans l'article de Malherbe. J'ai cru que Malherbe parloit de soi-même en tierce personne quand il écrivoit à Balzac (e), du côté des Bergeries son cas va le mieux du monde &c. mais il est sûr qu'il parloit de son disciple Racan, & c'est là dessus que Racan se justifie, & qu'il l'in-

(e) Voyez l'article Malherbe, pag. 521. lettre h.

sulte dans les paroles que je viens de rapporter. Quoi qu'il en soit, voilà deux ames de sang & de bouë que Minerve n'auroit su dedommager, si au lieu de les faire aveugles, comme elle en usa envers nôtre Tiresias, elle les eût faits eunuques.

(G) Il aquit une grande reputation. Cela paroît par plusieurs passages de Sophocle, & d'autres anciens Auteurs. Il n'y avoit que lui de sage (f) dans les Enfers, si nous en croyons Homere. (g)

(f) Voyez ce qui a été cité de Callimaque dans la remarque A.

Τῷ καὶ πέθεισσι γένος τίγε Περσεφόονει
Οἷο πτωχῶσα τοῖ ᾄ, σκιά δ' ἄσπερον.
Hinc etiam mortuo mentem tribuit Proserpina
Solut us saperet, reliqui verò umbra circum
volitant.

(g) Odyss. K. v. 494.

Il fut honoré (b) comme un Dieu après sa mort. Je n'ai pourtant point trouvé dans le 9. livre de Strabon ce que Charles Etienne, Lloyd, Moreri & Hofman en citent, savoir que les habitants de Thebes rendirent des honneurs divins à Tiresias enterré auprès de Thilphose. Je voi seulement dans Pausanias (i) qu'il y avoit dans leur ville un lieu appelé l'Observatoire de Tiresias, διωνσκοπιὸν Τειρεσίου, (c'étoit apparemment l'endroit d'où il contemploit les augures) & un tombeau honoraire, ou un cenotaphe de Tiresias: car les Thebains avoient qu'il étoit mort auprès d'Aliare (k); & qu'ainsi ils n'avoient pas chez eux son véritable tombeau. L'Historien leur prête là un mauvais raisonnement; mais peu nous importe. Ces Messieurs qui ont cité Strabon, auroient mieux trouvé leur compte dans Diodore de Sicile; c'est lui qui apprend que les Thebains firent de pompes funéraires à Tiresias, & qu'ils lui rendirent les honneurs divins.

(i) Lib. 9. p. 294. & 295.

(k) Cette ville n'étoit pas loin du mont Tilité Strabon, auroient mieux trouvé leur compte dans Diodore de Sicile; c'est lui qui apprend que les Thebains firent de pompes funéraires à Tiresias, & qu'ils lui rendirent les honneurs divins.

(H) Ayant pris la fuite avec ses compatriotes. Mr. Moreri a fort mal entendu Charles Etienne son original, lors qu'il a dit que Tiresias ayant été relegué proche de la fontaine de Tilphose, y mourut. Voici le Latin de Charles Etienne, juxta fontem ejusdem nominis, ubi profugus diem suum obiit, ce qui est emprunté de Strabon, ἔφ' ᾧ p. 124. Τιλφῶσα κρήνη καὶ τὸ Τειρεσίου μνημαῖ ἐστὶν πεδονήσαντα καὶ τὴν Φυλῆν, sub quo solum est monumentum Teiresia qui extorris ibi mortem obiit. Si Mr. Moreri avoit su l'histoire de Tiresias, il n'auroit pas tourné le mot profugus par celui de relegué. Inferons de là que ceux qui traduisent sont sujets à faire d'étranges beuvés, lors qu'ils n'entendent point les choses; car ils ont beau savoir 3. ou 4. significations d'un même mot, cela ne les empêche pas de prendre celle qui ne convient point à tel ou tel lieu. Je remarque une assez grande diversité entre Strabon & Pausanias. Le premier veut que Tiresias soit mort dans sa fuite, sans être tombé au pouvoir des ennemis: le second au contraire, se fondant sur les Histoires des Grecs, dit (m) que ceux d'Argos, ayant pris la ville de Thebes, tenoient au temple de Delphes le Devin Tiresias, avec le reste du butin,

(l) Odyss. K. v. 494. & 295. (m) Lib. 9. p. 327.

conde guerre de Thebes, il but de cette cau & en mourut. Voilá ce qu'on trouve sur son chapitre dans Apollodore *. On voit dans Strabon † que les Thebains se refugioient alors sur la montagne de Tilphoufe, & qu'au bas de cette montagne il y avoit une fontaine du même nom, & que le tombeau de Tiresias y étoit aussi. Pausanias ‡ dit la même chose que Strabon, à l'égard du lieu où ce tombeau étoit situé. C'étoit je l'avoue un lieu qui n'étoit pas très éloigné d'Alalcomene; mais néanmoins Moreri s'est fort trompé, quand il dit † qu'Alalcomene étoit considérable par le tombeau de Tiresias. Nous avons parlé en son lieu de Manto, digne fille de ce grand Devin, auquel elle servoit de β guide, & de bâton de vieillesse: car il ne faut pas oublier qu'il (I) vécut beaucoup. On lui donne une autre fille nommée Hifloride γ, qui par une ruse bien imaginée trompa la Déesse Lucine, & fut cause qu'Alceme dont le travail d'enfant étoit prolongé par cette Déesse, accoucha heureusement. Il a couru un livre sous le nom de Tircfias, par une imposture qui a été mise en usage cent & cent fois. Ce livre traitoit des presages de l'encens, de *thuris signis*. Il est cité deux fois δ par le Scholiaste du Poëte Stace. Tiresias fe méloit de toutes sortes de predicions, il employoit la Pyromantic ζ, la Capnomantie, la Necromantic, &c. * Cette dernière qui consiste dans l'évocation des morts, lui plaifoit π plus que les autres; il y faisoit l'imperieux (K), & ne vouloit pas que les ombres fussent tardives à se presenter. Comme il étoit aveugle, il faisoit que sa fille Manto ν lui aprit les phenomenes du feu, de la fumée, &c. Lucien au Traité de l'Astrologie remarque que Tircfias avoit enseigné, que les planetes n'ont pas toutes la même vertu, ni le même sexe.

* Biblioth. l. 3. p. 190. 196. edit. Salmur. 1661.
 † Lib. 9. p. m. 285. Voyez aussi p. 283.
 ‡ Lib. 9. p. m. 307.
 † Dans l'article d'Alalcomene; car dans celui de Tiresias il ne s'en s'agit plus; il place ce tombeau où il faut, & cite Strabon.
 † On nous regimenteroit vices que senectute. Stat. Theb. lib. 4.

TITIVS

butin, mais qu'il mourut sur la route pour avoir bu dans la fontaine de Tilphou'e. Diodore de Sicile (a) raconte le fait tour comme Strabon, Un Aureur (b) dont j'honore la memoire a debité, que Tiresias sur ses vieux jours se retira à la montagne de Telphosse, pour y achever sa vie en repos, & loin des tumultes de la ville. On ne cite personne; mais je ne doute point qu'on n'eût lu cela dans quelque celebre Ecrivain. Ne laissons pas de dire que cette retraite de Tiresias ne fut nullement volontaire.

(a) Lib. 5. sup. 6.
 (b) P. Musfar. dus, Hiflor. Deer. fati. aicorium, pag. 87.

(I) Qu'il vécut beaucoup.] Hygin, Phlegon, & Lutatius s'accordent à dire, que Jupiter dommagea Tiresias de la perte de la vue, en lui accordant avec la connoissance de l'avenir, une vie sept fois plus longue que celle des autres, septem aetatē (c). Agatharide ne fait mention que de cinq âges; Lucien que de six; mais selon Tetztes, il y a eu des gens qui ont fait vivre Tiresias onze âges d'homme (d).

(c) Quel. gues-nus v. aduifens septi fic. elica.

(K) Il y faisoit l'imperieux.] Seneca (e) lui donne des paroles menaçantes.

(d) Voyez Muncerus in Hygin. pag. 123.

Carmen magicum volvis, & rabido MINA X Decantat ore, quicquid aut plucis levis Aut cogit umbras.

(e) In Oedipo, act. 3. sc. 1.

Stace (f) l'introduit armé de reproches & de menaces.

Atque hic Tiresias nondum adventantibus umbris Testor ait, Divos quibus hunc sacravitinus ignem Jam nequeo tolerare moram. Cassius sacerdos Auditor, an rabido jubeat si Theſſala canu Ibitis, & Strychis quoties armata venenis Colchis aget, trepido pallebunt tartara motu? Nostri cura minor? . . .

Ne tenues annos nubemque hanc frontis opaca Spernit ne, moneo, & nobis favire facultas, Scimus enim & quidquid dici noscique timetis.

(f) Pharsal. lib. 6. v. 732. & sequent.

Voyez dans Lucain (g) un long detail de menaces

faites par la Magicienne de Theſſalie aux Dieux infernaux. C'étoit un style assez ordinaire dans les cerefionies Magiques. Un Philosophe Payen s'en moque avec beaucoup de raison. Παύλος (h) Barthelemi ἡ τῶν ἀλογώτερον, τὸ μὴ δαίμονι, εἰ τυχοί, ἢ ψυχῇ περικότῳ αὐτῷ δὲ τῷ βασιλεῖ Πλάτῳ, ἢ Σελῳ, ἢ τινὶ τῶν κατ' ἕρανῶν ἀνθρώπων τῶν γὰρ ἄντι ὑποχέριον, ἀπίπλῳ πρὸς φέρωντα ἐκφοβῶν, ἢ ἡλε κοψεδδῶμων ἢ σκαῖνοι ἀληθεύσωσι. Quodque omnium absurdissimum est, non jam vulgari curiam Demoni, aut defuncti anima; sed ipsimet soli siderum principi, Luna, reliquisque Divs caelestibus, homo cuius & Populi face obnoxius minas intemat, atque ut eos ad vera dicenda compellat, saltem vatumque terrorem ostendit. Cela me fait souvenir de nos contes populaires sur la Magie: je ne parle pas des contes les plus communs, mais de ceux qui levent un peu la tête par dessus la foule. On prétend qu'il y a des Magiciens qui exercent une espee de commandement, jusqu'à la contrainte, sur les Demons qu'ils évoquent. Quelque absurde que cela paroisse, on le pourroit regarder comme possible, si une fois on tomboit d'accord qu'il se forme certains pactes, ou certains traittez entre les hommes & les mauvais Anges: car y ayant sans doute de la subordination entre ces Esprits, il peut y avoir des Demons qui regnent absolument sur plusieurs autres. L'un de ces Demons ne pourroit-il pas promettre à ses Magiciens qu'il leur soumettra tous les Esprits de sa dependance? ne pourroit-il pas leur promettre de menacer de sa colere ceux qui seroient les rétifs? Mr. de Thou qui assista à un dialogue du Sieur Calignon & d'un fameux Magicien, raconte que ce Magicien ne nia pas son commerce avec les Demons, mais il soutint que sa Magie ne tendoit qu'à faire du bien à l'homme, & qu'il y avoit une extrême difference entre les Sorciers & les Magiciens. Un Magicien, disoit-il, n'a commerce qu'avec des Esprits aériens & celestes, bons & bienfaisans, qui lui aprenent mille secrets d'une grande utilité, & de plus il commande à ces Esprits. Mais un Sorcier est un vil esclave des

† Pausan. lib. 9. p. 290.
 † Voyez s'en moque avec beaucoup de raison. Παύλος (h) Barthelemi ἡ τῶν ἀλογώτερον, τὸ μὴ δαίμονι, εἰ τυχοί, ἢ ψυχῇ περικότῳ αὐτῷ δὲ τῷ βασιλεῖ Πλάτῳ, ἢ Σελῳ, ἢ τινὶ τῶν κατ' ἕρανῶν ἀνθρώπων τῶν γὰρ ἄντι ὑποχέριον, ἀπίπλῳ πρὸς φέρωντα ἐκφοβῶν, ἢ ἡλε κοψεδδῶμων ἢ σκαῖνοι ἀληθεύσωσι. Quodque omnium absurdissimum est, non jam vulgari curiam Demoni, aut defuncti anima; sed ipsimet soli siderum principi, Luna, reliquisque Divs caelestibus, homo cuius & Populi face obnoxius minas intemat, atque ut eos ad vera dicenda compellat, saltem vatumque terrorem ostendit.
 † Ille coronator ignis, Fardicium forbens vultu flagrante
 † je ne parle vaporem. Stat. Theb. lib. 10. v. 598.
 † Voyez aussi Seneca in Oedipo. act. 2. sc. 2.
 † Voyez la remarque B à la fin.
 † Stat. & Senec. ibid.

(h) Porphyrius. apud Euphrasium. Praparat. euangel. l. 5. c. 10. p. 193. A.

TITIU S. (CAÏU S.) Orateur & Poète Latin, étoit Chevalier Romain. Il porta l'éloquence aussi loin que le pouvoit faire (A) un homme qui n'entendoit point le Grec. Il y avoit des subtilitez, beaucoup d'exemples, & beaucoup de politesse dans ses harangues, de sorte qu'elles paroissent être du stile Attique. Cette subtilité de pensées ne réussit pas sur le theatre, lors qu'il s'en voulut servir dans ses tragedies, comme il s'en étoit servi dans ses plaidoyers. Cela ne soutenoit pas allèz noblement la gravité du caractère tragique*. Lors que le Consul Fannius proposâ sa loi contre le luxe des festins, Titius harangua le peuple pour lui représenter l'utilité de cette loi. Nous verrons dans les remarques si ce fait est propre à montrer en quel tems la loi Fannia (B) fut établie.

* Cicero in Bruto, p. m. 280.

(a) Tam praclaræ artis scholas toto terrarum orbe ac professoribus spar-sos, & adhuc in Hispania, Toleis, Cordubæ, Granate, aliisque locis frequentari, fuisse olim & in Germania celebrissimos, sed magna ex parte defecisse, postquam Lutherus seminato hæresis suæ fermento, tot sectatores habere cepit. Thuan. ubi infra p. 1233.

(b) Thuanus de vita sua, lib. 6. p. 1233. 1234.

(c) Id. ib.

(d) Cicero, lib. 1. de Divinatione, sol. m. 310. C.

(e) Cicero, in Bruto, p. m. 280.

des esprits terrestres, malfaisans de leur nature, & ennemis du genre humain. Il ajouta qu'il (a) y avoit en Espagne des écoles de Magie, & qu'il y en avoit eu aussi de très-florissantes en Allemagne, qui s'étoient dissipées pour la plupart depuis que Luther avoit annoncé ses heresies. Il n'avoit pas à ses Juges tout ce qu'il avoit avoué au Sieur Calignon, mais le Parlement de Paris ne laissa pas de le condamner au dernier supplice, sur les preuves qui furent produites. La chose me semble assez singuliere, pour meriter que mes lecteurs la trouvent ici selon les propres paroles de Mr. de Thou. *Magiam (b) quam profetebatur Bellomontius, demonum, qui numinis divini particula sunt, cum hominibus conciliatricem artem præclaræ esse ad beneficium inventam non ad maleficium, quo Sortitari qui vocantur vulgo ununt, ipsi malorum spirituum vilia mancipia in crassam ignorantiam demersi, & veneno ac diris fascinationibus eorum arbitrio perniciem humano generi machinantes, cum contra magi ipsi demonibus imperent, & eorum consorcio ac familiaritate arcana natura vulgo ignota nec libris prodita cognoscere, futura rimari, mala declinare, pericula antevertere, amissa recuperare, corpora ceterius quam humana ratione fieri possit, de loco in locum transferre, disidentes componere, patres cum filiis, uxores cum maritis, & amicitiam cum iis quibus debet conciliare discant, denique sibi rem cum aeris spiritibus & celo participantibus esse, qui natura benefici nihil nisi juvare sciunt, cum terrestres & subterranea incolemes, qui Sortitarius imperant, sui maligni & nocere tantum noverint: tam præclaræ artis scholas (c) &c.* Voyez la suite de ces paroles à la marge de cette page. Finissons par des paroles de Cicéron, qui nous apprenent que Titius n'étoit point de ces Devins à la douzaine qui vendent des impostures, & qui font de leur métier un gagne-pain. (d) *Ante hos Amphiaræus & Tiresias non humiles & obscuri neque eorum similes, ut apud Ennium est, qui sui quæstus causa fictas suscitant sententias, sed clari & præstantes viri qui aribus & signis admoniti futura dicebant, quorum de altero etiam apud inferos Homerus ait solum sapere ceteros ambrarum modo vagari.*

(A) Il porta l'éloquence aussi loin que le pouvoit faire.] Cicéron qui en pouvoit mieux juger qu'un homme du monde lui a rendu ce témoignage.

(B) En quel tems la loi Fannia fut établie.]

J'ai examiné en un autre (f) lieu le sentiment de Glandorp, & je ne l'ai point trouvé solide. Cet Auteur a cru (g) que celui qui proposâ la loi Fannia n'étoit point Caius Fannius le pere, Consul l'an de Rome 592. mais Caius Fannius le fils, Consul l'an de Rome 632. Il ne s'est servi que d'une preuve, & l'a prise d'un passage d'Aulugelle: elle n'a aucune force. Il auroit pu dire quelque chose de plus specieux, s'il eût allégué Macrobe, qui nous apprend que Titius contemporain de Lucilius conseilla au peuple d'établir la loi Fannia (h). Il est certain que Lucilius naquit au commencement du 7. siecle de Rome: cela s'accorde merveilleusement avec l'hypothese de Glandorp, car selon cette hypothese Lucilius a été âgé d'environ 30. ans, lors qu'on établit la loi Fannia. Il faut donc que l'Orateur qui conseilla cette loi ait été contemporain de Lucilius. Mais si vous mettez l'établissement de cette loi à l'année 593. cet Orateur & Lucilius n'auront pas vécu en même tems; l'Orateur aura été vieux au commencement de la jeunesse de l'autre, & par conséquent Macrobe fournit une preuve très-specieuse à Glandorp. On la peut fortifier par ces paroles de Cicéron, *Esusdem ferme temporis fuit eques Romanus C. Titius, car il venoit de parler de 3. ou 4. Orateurs qui ont fleuri vers l'an 660. de Rome. Titius aura été presque de leur tems, s'il a recommandé la loi Fannia en l'année 632. Mais il y auroit un grand espace entre les autres & lui, si cette loi avoit été établie en l'année 593. Nonobstant toutes ces raisons, je persiste dans le sentiment pour lequel je me declarai dans les articles Fannius. Le passage de Pline (i) qui marque précisément l'interval de onze années entre la loi Fannia & la 3. guerre Punique, est plus fort que dix passages où l'on dit en general, *esjusdem ætatis, esjusdem ferme temporis.* Les expressions vagues, *vivre presque en même tems qu'un autre, être du même siecle qu'un autre, souffrent le plus & le moins, peuvent être alongées & accourcies, sentent un homme qui ne se soucie guere qu'on examine à la rigueur sa chronologie, & qui n'a parlé que sur les idées confuses de sa memoire. Mais quand on se sert d'un nombre rompu, quand on marque onze ans precis, c'est un signe qu'on a pris la peine d'y regarder un peu de près, & par conséquent le témoignage de Pline est ici d'une grande force pour fixer à l'année 593. la loi Fannia, veu que l'année 604. est la premiere de la 3. guerre Punique. Si l'on ne se rend pas à ces raisons, que dira-t-on, en considerant que selon Macrobe la loi Fannia fut établie l'an 588. & néanmoins il avance que Titius & Lucilius ont vécu en même tems (k), ou au même siecle? Je raisonne ainsi; ou Macrobe a su avec la dernière precision l'âge de Lucilius, où il ne la point su de cette ma-**

(f) Dans l'article Fannius, p. 1128.

(g) Onomasticon, p. 333.

(h) Id. ostendunt tum multi alii, tum etiam C. Titius, vir ætatis Lucilianæ, in oratione qua legem Fanniam suavit. Macrobi. Saturnal. l. 2. c. 12.

(i) Lib. 10. c. 50.

(k) C. Titius, vir ætatis Lucilianæ.

La harangue que Titius fit alors, fait voir que l'ivrognerie (C) étoit montée aux derniers excès. La bevuë d'un Interprete d'Horace (D) n'est pas supportable: il a confondu nôtre Titius avec un TITIVS qui vivoit du tems d'Au-

K K K K k k k TOR.

niere: au premier cas il faut conclure que selon lui un Orateur qui recommande une loi l'an 558. & un Poëte né 12. ans après ont vécu en même tems, & ainsi ses paroles ne servent de rien pour confirmer le sentiment de Glandorp: au second cas elles le confirment encore moins; car on ne peut rien prouver, en matiere de Chronologie, par les paroles d'un homme qui parle à vuë de pais, & sans chercher la precision. A l'égard de Ciceron on peut dire que son *ejusdem fere temporis*, est une phrase que ne nous empêche pas de croire que Titius harangua en l'année 593. Remarquez bien (a) qu'Atrianus a imité Titius: je ne donne pas cela pour une preuve necessaire & demonstrative qu'il fût plus jeune, mais je dis que c'en est un signe. Or Atrianus (b) a été contemporain de Terence qui mourut (c) l'an 594. Voyez quelle preuve Ciceron nous a fournie contre Glandorp. Disons donc que nôtre Titius fleurissoit environ l'an 590. de Rome.

(C) Que l'ivrognerie étoit montée aux derniers excès. Les Juges buvoient tant de vin avant que d'aller à l'audience, qu'ils étoient contraints de pisser copieusement à chaque coin. Après avoir ouï l'état des causes, ils faisoient venir les temoins, & en attendant ils alloient au pot de chambre: étant revenus ils recueilloient les suffrages, & avoient bien de la peine à s'empêcher de dormir. Allant au Conseil ils se demandoient, qu'avons nous à faire de nous tourmenter avec ces rêveurs; voidons plutôt une bouteille, & mangeons un bon ragoût. Ceux qui entendent le Latin seront beaucoup plus contents des paroles de Titius, que de l'abregé que j'en donne. (d) *Ludunt alea, studiosae unguentis debburi, sortis stipati, ubi hora decem sunt, jubent puerum vocari ut conitium eat percunctatum quid in foro gestum sit, qui susserint, qui dissaserint, quot tribus jufferint, quot veterint. Inde ad conitium vadunt, ne litem suam faciant: dum eunt, nulla est in angiporto amphora, quam non impleant, quippe qui respicam plenam vini habeant. Veniunt in conitium tristes, jubent dicere, quorum negotium est, dicunt: judex testes poscit: ipsus ut minitum: ubi redit, ait se omnia audivisse, tabulas poscit: literas inconstium ibi haec oratio: Quid mihi negotii est cum istis nugacibus: quam potius potamus mulsam mixtum vino Graeco, edimus turdum pinguem, bonumque piscem lupum germanum, qui inter duos pontes captus fuit? Macrobo qui nous a conservé ce curieux morceau de la harangue de Titius, en avoit cité un autre passage dans le chapitre 9. car il ne faut point douter que le *Cincius in suasione legis Fanniae*, qui paroît dans le chapitre 9. n'y soit par la faute des Copistes qui ont changé peu à peu Titius en Cincius. Cet autre passage nous (e) apprend que l'on faisoit cuire à Rome dans le ventre d'un cochon plusieurs autres animaux, & qu'on apelloit cela un cochon de Troie, par allusion au cheval de Troie qui étoit rempli de soldats. Ces excès avoient besoin d'être reprimez: la gourmandise étoit si enorme, que plusieurs enfans de bonne famille se prostituoient, & se ven-*

doient afin de manger de bons morceaux: l'ivrognerie étoit devenuë si commune, que les bourgeois alloient sous assemblies où il s'agissoit de delibérer du salut de la patrie. C'est Sammonicus Serenus qui nous l'apprend (f). Les siecles suivans qui ont vu à Rome tant de vices effroyables, n'y ont guere vu le regne de l'ivrognerie: aujourd'hui c'est un défaut qu'on ne conoit point de tout en ce pais-là; mais pour les anciens Romains, ils vivoient comme de vrais Septentioneaux. Voyez dans la remarque A de l'article *Beuvenger l'ivrognerie des Deputez d'un Synode*. Je m'étonne au reste que Corradus qui étoit si consommé dans l'histoire des personnes, n'ait connu nôtre Titius que par le passage de Ciceron: il a ignoré ceux de Macrobo. C. Titius, dit-il dans la page 282. de son Commentaire sur le *Brutus* de Ciceron, *de quo scriptum nihil nos praterea vidimus.*

(D) La bevuë d'un Interprete d'Horace. C'est Corradus qui releve cette bevuë, sans dire de qui elle est. *Unde videtur interpres Horatii deceptus qui putavit eundem Titium fuisse pindarici sonis qui non expalluit haustus, & eum qui scripsit tragedias, quum hic multo ante floruerit, & ille tempore Augusti vixerit: quamquam ille potuit etiam utrumque praestare (g).* Il semble que Corradus doute si le Titius d'Horace a été tout à la fois faiseur d'odes & de tragedies, & il me semble qu'il n'y a point là matiere de doute quand on a lu ces six vers,

*Quid Titius Romana brevi venturus in ora?
Pindarici sonis qui non expalluit haustus,
Fastidire lacus, & rivos ausus apertos.
Ut valet? ut meminit nostri? fidibusne Latinis
Thebanos aptare modos studet auspice musa?
An tragica desavit & ampullatur in arte (h)?*

Le vieux Scholiaste d'Horace assure qu'il s'agit ici de Titius Septimius, qui avoit fait des vers lyriques, & des tragedies, & dont le tombeau se voyoit au dessus d'Aricia. Mr. Dacier après plusieurs autres pretend que ce Titius est le même Septimius auquel Horace adresse l'ode 6. du 2. livre, & pour lequel il écrit la 9. lettre du 1. livre. Cela pourroit être, mais comme on n'en donne aucune raison, & que deux raisons semblent combattre ce sentiment, j'aime mieux agir ici en Philosophe sceptique. L'ode 6. du 2. livre contient 24. vers, & il ne s'y trouve pas un mot qui innuë que Septimius soit Poëte: au lieu que tout ce qui concerne Titius dans la 3. lettre du 1. livre d'Horace, ne se rapporte à lui que comme à un Poëte. C'est ma premiere raison. La seconde est que Titius dans la 3. lettre d'Horace est au nombre des beaux esprits qui accompagnoient Tiberius, & qui composoient dans la Cour une troupe de Savans: au lieu que dans la 9. lettre Septimius est un homme qui prie Horace de l'introduire auprès de Tibere. Je ne puis rien dire en particulier contre un autre sentiment de Mr. Dacier: il veut (i) que le Septimius d'Horace, & celui qui dans Catulle (k) aime si ardemment Acme, & en est aimé de même, soient la même personne.

(f) Lex sanctissimi Augusti, ingenti omnium ordinum contentu pervenit ad populat. Neque enim pratoribus, ut plebsque aitas, sed ex omni consilio & sententia ipsi condere Ciceron, de quo scriptum nihil nos praterea vidimus.
(g) Conviviorum manjora quam testi, detrimta patereut. Siquidem res reudierat, ut gula illeci plerique ingenti pueri pudicitiam & libertatem suam vendidissent: plerique ex plebe Romana vino maddi in conitium venient, & ebri de reipublice salute consulerent. *Sammonicus Serenus, apud Macrobinum ibid. p. 367.*
(h) Corradus in *Brutum* Ciceron. p. 282.
(i) Horat. *epist. 3. lib. 1.*
(k) *Epi-gramm. 46.*

(a) Quem studebat imitari L. Afranius poëta, homo perargutus in tabulis quidem etiam, ut fecit. *Cicero, ubi supra.*
(b) Dulces Latini leporis factae per Cestilium Terentiumque, & Afranium, sub pariestate inveniunt. *Paterculus, l. 1. c. 27.*
(c) *Sueton. in c. 12. Terentii.*
(d) *Apud Macrobinum l. 2. Sueton. cap. 12. p. m. 366.*
(e) In suafione legis Fanniae obicit faeculo suo quod porcum Trojanum mensis inferant: quem illi ideo sic vocabant, quasi aliis incluis animalibus gravi dum, ut ille Trojanus equus gravidus armatus fuit. *Macrobin. ibid. cap. 9. p. 376.*

TORQUATO (ANTOINE) fameux Astrologue du XV. siècle, étoit de Ferrare. Il donna à Matthias Roi de Hongrie l'an 1480. un pronostic qui a été bien funeste à la Chréienté; car comme il menaçoit d'une entiere ruine la monarchie Ottomane après un certain tems, il fut causé que les Hongrois s'engage-
 * Voyez la remarque A.
 † Voyez Leucanius in Historia Musulmana appendice.
 gèrent * à une guerre qui les ruina †. Quelques-uns des évènements qu'il avoit prédits arriverent, mais les principaux (A) se sont trouvez chimeriques. Pour cela l'on ne s'est point degouté ni de debiter, ni de croire de semblables pronostics. On les a renouvellez si souvent, que je pardonne à un Politique Italien la pensée qu'il a eue, que les Turcs (B) subornoient des gens pour faire courir de ces prédictions, afin d'endormir les Princes Chrétiens. Je croi pourtant que ces Infideles ne se sont point avisez de cette ruse. Elle ne seroit pas fort fine; car il n'y a rien qui anime davantage à s'armer contre un Monarque, que de croire qu'il est écrit dans les destinées qu'il sera bien-tôt ruiné.

TORTELLIUS (JEAN). Cherchez ARETIN (Jean).

TOU-

(A) Les principaux se sont trouvez chimeriques. Voici le précis de sa prédiction. Les Turcs feront la guerre aux Chrétiens, & perdront beaucoup de troupes (A). Ils attaqueron-
 (a) Turci magna strage suorum in Christianos arma movebunt. Voyez Euseb. sac. de idolol. magici. fol. 33. verso.
 (b) Voyez Filesc. lib. 34. ex Leucan. clavo in Historia Musulmana appendice. post epistolas.
 (c) Filesc. ibid. fol. 34.
 premierement, les Venitiens, & leur seront un grand mal: en suite ils feront la paix avec cette République, & prendront Belgrade, & Rhodes, & desoleront la Hongrie. Enfin faisant beaucoup de menaces, sacageant la Hongrie, & attaquant l'Empire Romain, ils tomberont sous le pouvoir des Hongrois environ l'an 1594 ou 1595. Mais avant cela ils entreront dans la Pouille, ils inquieteront & affligeront la Sicile, l'Italie, les côtes de France, & celles d'Espagne. Leur Empereur bien-tôt après sera tué dans une bataille; leur Monarchie sera ruinée sous le 13. ou le 14. de ses chefs; elle ne passera point ce nombre, ni l'an 1596. Les Chrétiens deviendront alors les maîtres de ce vaste Empire (b). Lisez la reflexion que fait sur cela un Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. (c) Non est vel hujus loci, vel mei omni historiam retexere, quibus multa que hic exprimitur, evenisse intelligamus, satis sit expendisse corollarium hujus predictionis quam varium sit, quam ridiculum, de Imperio Turcico funditus everso, ad annum Christi 1596. cum hoc anno 1608. tam florentes & potens, magno quidem Christiani nominis malo, cernamus, quam antea exciterit, nec ulla parte, aut hiare, aut nutare, aut inclinare, tanti Imperii moles perspicitur: nec in quatuordecimo Imperatore Osmanida serient Sultanorum & Principum suorum descisse videamus, cum Sultanus Muhamet Cham, tertius hujus nominis, sit decimus quintus Osmanidarum Principum, à primo illo Osmanio Sultano. Magno certe constitit Hungaris hæc predictio, cui cum solide impeterent, motumque maximum sub Sultano Soleimanno in Hungaria excitaissent, ab eo magna clade affecti, sua creditatis vesana penas non minimas dederunt, quemadmodum narrat Leinclavius hist. Musulmana lib. 18.

(B) Que les Turcs subornoient des gens pour faire courir de ces prédictions. Je disconis de ce Politique Italien me paroît digne d'être copié. Mais il faut se souvenir qu'en ce tems-là les Turcs étoient plus puissans qu'ils ne le sont depuis le siege de Vicence l'an 1683. Molte (d) predictions d'Astrologi, oltre à molte profetie, secondo, che si dice, vi sono, & se ne leggono ogni dì, con le quali vien minacciata la distruzione del Regno, & Imperio Turchesco, & ogni tanti anni pare, che si vadano rimovendo cotali credenze, senza vederse-
 (d) Bonifazio Van nozza, della suppelletile de gli auvertimenti politiche, volume primo p. 97. edit. de Boulogne 1609.
 (e) Petrus Borskal. libro singulari de ara, c. 15. pag. 181. 182. edit. Nantoniensis 1650.
 (f) Petrus Borskal. libro singulari de ara, c. 15. pag. 181. 182. edit. Nantoniensis 1650.
 (g) Ce sont les Silves de Simeon, ce, sur lesquelles se trouvent des prophéties, per id tantum tempus, M. salicet annos, Sicut Vias vocat Pro-nunciat, mox subvertendum, à Francis. Legitur illa quatuordecim suis in Mosque-Giffendi in vita sentur. Lugent interim alulantes famine, spat-Peterskii, sique comis infanda verum altaria: sicut hinc a suis malo fato procurare credunt, dum tam summo vaticinio perterrentur.

molto lontano dal segno, uno, che dicesse ciò esser intentione de' medesimi Turchi, ò di qualche Christiano rinnegato; per addormentar gli animi de' Principi Christiani, con questo somifero, & rendergli negligenti, à pensar d'offendergli, con la speranza di veder veder, che il tempo debba esser quello, che trionfi di così fatto nemico: & non è dubbio, che Principi Cattolici, ricercati à collegarsi contro il Turco, hanno dato per risposta, che egli era meglio star à veder quel che partorirebbe il tempo, parendo impossibile, che signoria così violenta, debba esser di lunga durata. Et per non parere di dire cose del tutto à vento, certo è, che per accelerar la morte di qualche Imperadore Romano, si serviva aleno di sparger voci, che le stelle promettevano il principato à tal uno, che essi conoscevano atto à dover, con si fatto pretesto, insurgere contro al dominante, & accelerar la successione, con l'accelerazione della morte di lui. Onde al contrario potrebbe pur essere, che tra Turchi per disturbar il loro Imperio, si disseminasse queste decerie, tane que della sua piccola durata, per indurre altri ad assettar, che il pronostico si verificasse, senza venir all'atto d'offenderlo, armata mano; il che sarebbe un sottile, ma non impossibile stratagemma. Ce-elle regarda peut servir de supplément à la remarque E. E de l'article Mahomet. Je decouvre tous les jours beaucoup de matiere pour la grossi, & ce sont ordinairement de lourdes bevues. En voici un exemple. Un Pere de l'Oratoire rapporte qu'à certains jours de l'année, les Turcs maudissent les Chrétiens solennellement. Ils lisent dans leurs Mosquées une Prophetie qui porte que (e) la Monarchie Ottomane sera détruite par les Francs après qu'elle aura duré dix siècles. Pendant cette lecture les femmes hurlent, & de leurs cheveux épars elles balient les autels. Ils s'imaginent que cette ceremonie detournera l'infortune qui les menace. Ce Pere de l'Oratoire ne dit point cela de son chef, mais sur la foi d'un de ses amis, l'au Mas-netonis sibenfis Poëta (si mihi creditur) valde bonus, dit-il (f), mihi olim cum Massilia Rhetoricen profiterer multum familiaris, in suis ad Sylvas (g) notis, (g) Ce morem refert Turcarum cum illi Christianos, quos perdidit oderunt, ultro stais diebus detestantur. Hæc, sur lesquelles se trouvent des prophéties, per id tantum tempus, M. salicet annos, Sicut Vias vocat Pro-nunciat, mox subvertendum, à Francis. Legitur illa quatuordecim suis in Mosque-Giffendi in vita sentur. Lugent interim alulantes famine, spat-Peterskii, sique comis infanda verum altaria: sicut hinc a suis malo fato procurare credunt, dum tam summo vaticinio perterrentur.

(f) Petrus Borskal. libro singulari de ara, c. 15. pag. 181. 182. edit. Nantoniensis 1650.
 (g) Ce sont les Silves de Simeon, ce, sur lesquelles se trouvent des prophéties, per id tantum tempus, M. salicet annos, Sicut Vias vocat Pro-nunciat, mox subvertendum, à Francis. Legitur illa quatuordecim suis in Mosque-Giffendi in vita sentur. Lugent interim alulantes famine, spat-Peterskii, sique comis infanda verum altaria: sicut hinc a suis malo fato procurare credunt, dum tam summo vaticinio perterrentur.

TOUCHET (MARIE) Maitresse de Charles IX. Roi de France, étoit d'Orleans. Il n'est pas vrai comme tant d'Auteurs l'assurent qu'elle fût (A) fille d'un Apotiquaire. Elle donna des enfans à Charles IX. & se maria en suite avec un homme de qualité. Je croi qu'elle ne l'épousa qu'après la (B) mort de ce Monarque. Elle eut deux filles legitimes qui marcherent sur ses traces; l'une fut concubine (C) de Henri IV. & l'autre du Marechal de Bassompierre.

Voiez la
Tympanique
E.

(f) Erano
seme ra-
porta la
chose un
peu autre-
ment

La
porte la
chose un
peu autre-
ment
Étant à la
mort, dit-
il, il com-
mande à
lui de la
Tour de
lui (à sa
Maitresse)
faire les
ce om-
manda-
tions. &
n'en oia
jamais
parler à la
Reine sa
mere.

(g) Le
Laboureur
n'us sup-
p

(h) Il
avoit dit
dans la p.
70. qu'elle
ne le cela
point en
adresse ni
en amiti-
tion aux
Ducelles
d'Entragues
& de Va-
lembour.
& qu'elle
n'us si bien
son rang.
que toute
la gloire
& les ar-
sines de la
Reine Catherine
ne
d'aujourd'hui
voit sa
conscience.

(i) Par
allusion au
Duc de
Guise.

(k) Dans
la remar-
que D.

(l) Pere-
fixe, Vie de
Henri IV.
sous l'an
1600. en
quoi il se
trompe
d'un an.
qui se fut
été de
point (h) faire de difficulté de guérir leur fantaisie, 1599. que le Roi, j'ous d'elle. Voiez le Journal de Bassompierre, to. 1. pag. 58.

(m) Il faut savoir qu'elle promettoit au Roi de ne se servir jamais de cette promesse, n'y ayant point d'ailleurs d'Official suffisant pour citer un tel Monarque. & qu'elle seroit avec toutes les conditions qu'elle avoit bien être par lui desirées. Mémoir. de Sulli, t. 2. p. 247. & 248. Édit. de Holl. 1652. in 12.

(A) Qu'elle fût fille d'un Apotiquaire.] Brantôme lui donne cette origine: je le citerai ci-dessous. Papyre Maillon semble la faire d'une naissance encore plus basse, car on diroit qu'il la fait fille d'un Parfumeur, * *Amavit Mariam Tocheiam Aurelianensium (A) Unguentarii filiam.* D'autres disent qu'elle étoit fille d'un Noçaire: mais il est certain qu'elle étoit de meilleure condition que cela, comme Mr. le Laboureur l'a montré. *Jean Touchet son pere, dit-il, (h) prenoit qualité de Sieur de Beauvais & du Quillart, Conseiller du Roy & Lieutenant particulier au Bailliage & siege Presidial d'Orleans. Il étoit fils de Pierre Touchet bourgeois d'Orleans, & peut fils de Jean Touchet Advocat & Conseiller à Orleans l'an 1492. qui avoit eu pour Pere Regnaud Touchet Marchand de la ville de Paris, thai en Beausse. Et tout ce qu'on pouvoit dire contre la naissance de cette Dame, c'est qu'elle avoit eu pour Mere Marie Mathy fille naturelle d'Orable Mathy, Flamand de nation, Medecin du Roy, qui pour parvenir à cette alliance donna par le contrat de mariage deux mille écus, qui étoit une somme alors considerable.*

* Papyr.
Miss. in
vita Car-
li IX.

(a) Peut-
être fau-
il traduire
ce mot par
Apoti-
quaire,
comme l'a
traduit le
Laboureur.

(b) Le La-
boureur,
Adit.
aux Mem.
de Castein.
thai en Beausse.
t. 2. p. 656.

ERREUR
sur la fa-
mille de
Madame
de la Va-
liere.

(c) Mr. de
Mauvoles,
Abbé de
Villelon,
Catal. de
ses Ecrits,
p. 8.

(d) Meze-
rai, Abr.
Chronolog.
to. 5.
p. 164.

(e) De
Thou, Hist.
l. 92.

On tombe pour l'ordinaire dans deux sortes d'excès, à l'égard de ceux que la providence poussé fort au delà de leur condition. Les uns par des genealogies fabuleuses leur procurent des ancêtres de la premiere qualité; les autres les abaissent à un état beaucoup plus vil que le véritable: soit pour procurer à la mesdisance & à l'envie quelque dedommageant, soit pour faire trouver plus merveilleux, & plus propre aux exclamations l'agrandissement de leur fortune. L'Historien des Amours du Palais Royal n'a-t-il pas dégradé de noblesse Mademoiselle de la Valiere, pour n'en faire qu'une petite Bourgeoise de Tours? Cependant (e) elle étoit d'une famille alliée à celle de Beauvau-le-Rivau, l'une des plus nobles de la Province; & il y a cent ans plus ou moins qu'un Seigneur de la Valiere se maria avec une Demoiselle, qui avoit été Fille d'honneur de la Reine Louise femme de Henri III. ce qui sans doute ne seroit pas arrivé s'il n'eût pas été Gentilhomme. Nous ferons voir en son lieu qu'on a usé de pareilles mesdisances envers Albert de Gondi, premier Duc de Retz, & envers le Cardinal de Pellevé, le Comte de Luynes, le Cardinal Mazarin, &c.

(B) Qu'elle ne l'épousa qu'après la mort de Charles IX.] Mezerai a fort bien su que le pere de Marie Touchet étoit Lieutenant particulier au Presidial d'Orleans, mais je doute un peu de ce qu'il ajoute, (d) que Charles IX. maria cette Maitresse à François Balzac d'Entragues Gouverneur d'Orleans. Je passe sous silence que ce François de Balzac ne fut Gouverneur d'Orleans qu'en suite de plusieurs intrigues, qui firent perdre ce Gouvernement au Chancelier de Chiverni l'an 1588. (e) & qu'avant cela il n'en avoit que la Lieutenence; je dis seulement que son mariage avec Marie Touchet me paroît postérieur à la mort de Charles IX. & c'est tout ce que j'en puis

dire aujourd'hui, n'étant pas en lieu à pouvoir consulter les titres de la Maison, & n'ayant pu rassembler encore les livres qui me pourroient donner une entiere certitude. Mais considérant d'un côté ce que dit Papyre Maillon, que le Roi Charles malade à la mort n'osant pas recommander lui-même sa Maitresse à la Reine sa mere, la (f) lui fit recommander par l'entremise de Charles de Gondi; & de l'autre ce que dit Mr. le Laboureur, (g) qu'il ne se faut pas imaginer que Marie Touchet ait trouve un si bon party (h) dans le vol qu'elle avoit pris à la Cour, ou elle tint assés bien son rang qu'aucune des Dames de la premiere condition, dis-je, ces deux choses, je ne saurois croire qu'elle ait épousé le Seigneur d'Entragues du vivant de Charles IX. car en ce cas-là il n'eût pas été nécessaire que ce Prince la fit recommander à Catherine de Medecis (un tel mari auroit été un assez bon protecteur) & l'on ne comprendroit pas pourquoi Mr. le Laboureur propose tant de raisons, de ne se pas étonner du mariage de François de Balzac avec Marie Touchet, sans rien dire de la principale, qui auroit été les grands biens qu'un Roi vivant auroit faits à l'époux de sa Maitresse. Cet Auteur remarque que c'étoit une femme d'un esprit aussi incomparable que sa beauté, & que l'anagramme qu'on fit de son nom, Marie Touchet, je charme tout, étoit fort juste. Il dit aussi que Monfr. d'Entragues en devint si amoureux, qu'on l'appella par derision d'Entragues Touchet Duc d'Orleans, dans le libelle intitulé son rang. L'Édit du Roi (i) de quinqué, fait l'an 1586. contre certains peits gallands dits Bourbons, & aucuns mallactrus & ivrognes d'Allemagne.

(C) L'une fut concubine de Henri IV. & l'autre du Marechal de Bassompierre.] Si le fait qu'on verra (k) bien-tôt est véritable, Henri IV. y a pu être attrapé; car il le pourroit bien faire que la jeune fille violée ne fut autre que la Demoiselle d'Entragues, qui fit tant valoir à ce Prince le present de la virginité. Le recit de ses ruses & de ses cajoleries se voit dans les Memoires de Sulli, & dans Mr. de Persefixe. Les cent mille écus que le Roi lui fit donner ne furent pas une pluye d'or capable de l'introduire au giron, & de terminer les chicaneries qu'elle faisoit du terrain. Il en falut enfin venir à la promesse de mariage, pour lever les traverses du pere & de la mere, que la fille faisoit intervenir à propos, & qu'elle declaroit insurmontables, si l'on n'amenoit ces bonnes gens à un point si delicat, en mettant par cette promesse leur conscience à couvert envers Dieu, & leur honneur envers le monde. La Belle fut si bien representée à son Amant, qu'il ne devoit être de point (h) faire de difficulté de guérir leur fantaisie, 1599. que le Roi, j'ous d'elle. Voiez le Journal de Bassompierre, to. 1. pag. 58.

(h) Dans la remarque D.

(i) Perefixe, Vie de Henri IV. sous l'an 1600. en quoi il se trompe d'un an. qui se fut été de point (h) faire de difficulté de guérir leur fantaisie, 1599. que le Roi, j'ous d'elle. Voiez le Journal de Bassompierre, to. 1. pag. 58.

(k) Il faut savoir qu'elle promettoit au Roi de ne se servir jamais de cette promesse, n'y ayant point d'ailleurs d'Official suffisant pour citer un tel Monarque. & qu'elle seroit avec toutes les conditions qu'elle avoit bien être par lui desirées. Mémoir. de Sulli, t. 2. p. 247. & 248. Édit. de Holl. 1652. in 12.

(m) Il faut savoir qu'elle promettoit au Roi de ne se servir jamais de cette promesse, n'y ayant point d'ailleurs d'Official suffisant pour citer un tel Monarque. & qu'elle seroit avec toutes les conditions qu'elle avoit bien être par lui desirées. Mémoir. de Sulli, t. 2. p. 247. & 248. Édit. de Holl. 1652. in 12.

La raison pourquoi elle poignarda un (D) Page, à ce que disent quelques Auteurs,

plus précieuse qu'elle eût au monde, qu'il s'engagea par écrit à l'épouser dans un an, pourveu que dans ce tems-là elle lui fit un enfant mâle. S'il falloit que l'aventure dont parle S. Romuald regardât cette Demoiselle, combien de frais & de poursuites, afin qu'un grand Roi pût jouir des restes d'un Page!

Mr. de Rohni qui étoit l'homme du monde le plus attaché aux véritables intérêts de ce Prince, ne se contenta pas de déchirer la promesse de mariage, lors qu'elle lui fut montrée par le Roi; il tâcha encore de le guerir, en lui donnant plus de soupçons sur l'honnêteté de la fille, qu'il ne paroïroit en avoir. Il est vrai que ce Monarque avoit dit à ce Favori, qu'il (a) travailloit à la con-

(a) *Ma-moires de Sulli ibid. p. 248.*

(b) *Ibid. p. 250.*

(c) *Voyez la remarque D.*

(d) *Nous avons dit ci-dessus remarque A. que la mere de Marie Touchet étoit bâtarde.*

(e) *Catherine Henriette de Balthac, Marquise de Verneuil, morte en 1633, en sa 54. année, selon le P. Anselme; ce qui montreroit que Mr. de rûe de la Coustellerie, où j'avois une entrée secrète par laquelle j'entrois au troisième étage du logis, que sa mere n'avoit point lûte, & elle par un degre de robé de la Garderobe me venoit trouver lors que sa mere étoit endormie.*

(f) *Journal de sa Vie, to. 1. p. 152.*

(g) *Marie de Balthac, laquelle il rideoit de son lit, elle vit celui de sa fille decouvert, & qu'elle n'y étoit pas. Elle se leva tout doucement, & vint dans sa Garderobe, où elle trouva la porte de cet escalier de robé, qu'elle pensoit qui fût condamnée, ouverte. Ce qui la fit crier, & sa fille à sa voix à se lever en diligence & venir à elle.*

(h) *Ubi supra, pag. 157. ad ann. 1606.*

quête d'un puçelage, qu'il n'y trouveroit pas; mais l'autre lui en parla d'une manière beaucoup plus scabreuse. S'il vous souvient bien, lui dit-il, (b) de ce que vous m'avez autrefois dit de cette fille & de son frere du tems de Madame la Duchesse, des langages que vous en teniez tout haut, & des commandemens que vous me fîtes faire à tout ce Bagage (car ainsi appelez vous lors la maison & famille de Monsieur & Madame d'Antraques) de sortir de Paris, vous seriez un peu plus en doute que je ne vous voi de trouver la pie au nid.

Quoi qu'il en soit nous aprenons de tout ceci, que cette Dame fut plus sensible à l'honneur par rapport à ses filles, qu'elle ne l'avoit été par rapport à elle-même. La punition (c) du Page, si elle est vraie, en est une preuve; car apparemment on ne se seroit pas portée à un homicide, si l'on eût été autrefois traitée de la sorte. Nous voyons de plus combien cette mere fit la conscientieuse, & combien elle se precautionna du côté du monde, quand il fut question de sa fille, ce qu'elle n'avoit point fait pour elle-même envers Charles IX. Mais on peut dire que ses soins ne lui reussirent pas, & que comme elle avoit chassé de race par rapport à sa (d) grand mere, ses filles le firent aussi à son égard. L'une d'elles (e) procrea lignée naturelle à Henri IV. & l'autre en procrea au Marechal de Bassompierre. Il faut l'entendre lui-même sur ce chapitre. Je m'en revins à Paris, dit-il (f), voir (g) ma Maîtreffe qui étoit logée à la

rûe de la Coustellerie, où j'avois une entrée secrète par laquelle j'entrois au troisième étage du logis, que sa mere n'avoit point lûte, & elle par un degre de robé de la Garderobe me venoit trouver lors que sa mere étoit endormie. Peu après il nous apprend une chose d'où l'on pourroit inferer, que Henri IV. n'eût pas fait conscience de jouir de deux sœurs, c'est qu'il avoit ce Prince pour rival. Il nous apprend une autre chose qui confirme la dernière remarque, que j'ai faite touchant Marie Touchet. Pour nôtre malheur, dit-il (h), ils en advertirent la mere, laquelle y prenant garde de plus près, un matin voulant cracher & levant le rideau de son lit, elle vit celui de sa fille decouvert, & qu'elle n'y étoit pas. Elle se leva tout doucement, & vint dans sa Garderobe, où elle trouva la porte de cet escalier de robé, qu'elle pensoit qui fût condamnée, ouverte. Ce qui la fit crier, & sa fille à sa voix à se lever en diligence & venir à elle. Moi cependant je fermai la porte, & m'en allai bien en peine de ce qui seroit arrivé de toute cette affaire, qui fut que sa mere la batit, qu'elle fit rompre la porte pour entrer en cette chambre du troi-

sième étage où nous étions la nuit, & fut bien étonnée de la voir meublée de beaux meubles de Zamet avec des plaques & flambeaux d'argent. Alors tout nôtre commerce fut rompu, mais je me raccommodai avec la mere par le moyen d'une Demoiselle nommée (i) d'Azî, chez laquelle je la vis & lui (k) C'est demandai tant de pardons, avec assurance que nous n'avois point passé plus outre que le baiser, qu'elle seignit de le croire. Il ne fut pas privé long tems du commerce de la fille, car au bout de quelques mois Madame d'Entraques étant allée à la Cour, propres il (k) dit qu'il y passa bien son tems avec sa fille, etant fore & avec d'autres aussi. La Demoiselle devint grosse quatre ans après, & ayant été chassée par la mere de (l) son logis, fit prier son Galant de lui donner une promesse de mariage pour appaiser sa (k) Page mere, & lui offrit toutes les contrepromesses qu'il desireroit d'elle, & que ce qu'elle en desiroit étoit pour pouvoir accoucher en paix, & avec son aide. Elle obtint ce qu'elle desiroit, & ne manqua pas à fournir la contrepromesse, tant elle étoit de bonne composition.

On fait un conte que je m'en vais rapporter. Ce Marechal se promenant en carosse avec la Reine, un jour qu'il y avoit un grand nombre de carosses au Cours, il arriva que celui de la d'Entraques fut obligé de s'arrêter quelque tems proche de celui de la Reine, à cause de la foule. La Reine regardant le Marechal, Voilà, lui dit-elle, Madame de Bassompierre. Ce n'est que son nom de guerre, répondit-elle, assez haut pour être entendu de son ancienne Maîtreffe. Vous êtes un sot, Bassompierre, dit celle-ci. Il n'a pas tenu à vous, Madame, reprit-il, & là-dessus les carosses recommencerent à marcher. Comme ce Marechal avoit eu une infinité de galanteries, je ne sai pas si cet autre conte de Mr. Menage regarde la même Maîtreffe. (m) Le carosse de M. le Maréchal de Bassompierre s'étant accroché avec celui d'une Dame qu'il avoit aimée, & avec laquelle il avoit dépensé beaucoup de bien, elle lui dit: Te voilà donc, Maréchal, dont j'ai tant tiré de plumes. Il est vray Madame, dit le Maréchal, mais ce n'est que de la queûe, & cela ne m'empêche pas de voler.

(D) Pourquoi elle poignarda un Page.] Je re-pete ici sans y rien changer ce que je dis dans le projet de ce Dictionnaire. Dom Pierre de St. Romuald donne dans la même Chronologie (n) que Mr. de Mezerai, à l'égard du mariage de Marie Touchet, car il le place sous l'an 1572. Son Imprimeur a été un vrai bourreau de noms propres, à l'exemple de plusieurs de ses confreres. Le passage contient une action si particuliere, qu'il merite d'être rapporté tout entier. Ce fut (o) environ ce (p) tems que François de (q) Bassac Seigneur d'Entraques-Marcouffe, Gouverneur d'Orleans, épousa en secondes nocces Marie Touchet fille d'un Apoticaire de cette ville, non moins belle d'esprit que de corps, de qui le Roi Charles IX. avoit eu un de ses fils, depuis appellé le Comte d'Auvergne. On va de la porte d'elle un trait bien étrange & hardi qu'elle fit un jour à un Page de son mari, qui avoit violé dans le cabinet d'un jardin l'une de ses filles toute jeune & d'excellente beauté, par une passion insensée d'amour. C'est qu'elle le poignarda sur le champ, ôtant la vie à celui qui avoit ôté l'honneur à sa fille. Je voudrois que ce bon Feuillant qui a ramassé tant

(1) *Page 165.*

(2) *Page 165.*

(3) *Page 165.*

(4) *Page 165.*

(5) *Page 165.*

(6) *Page 165.*

(7) *Page 165.*

(8) *Page 165.*

(9) *Page 165.*

(10) *Page 165.*

(11) *Page 165.*

(12) *Page 165.*

(13) *Page 165.*

(14) *Page 165.*

(15) *Page 165.*

(16) *Page 165.*

(17) *Page 165.*

(18) *Page 165.*

(19) *Page 165.*

(20) *Page 165.*

(21) *Page 165.*

(22) *Page 165.*

(23) *Page 165.*

(24) *Page 165.*

(25) *Page 165.*

(26) *Page 165.*

(27) *Page 165.*

(28) *Page 165.*

(29) *Page 165.*

(30) *Page 165.*

(31) *Page 165.*

(32) *Page 165.*

(33) *Page 165.*

(34) *Page 165.*

(35) *Page 165.*

teurs, est assez curieuse. Ce qu'elle dit en considerant le portrait (E) de la Princesse que Charles IX. devoit épouser, n'est pas indigne d'être su. Je dirai par occasion que ceux qui avancement que ce Prince n'aima point les (F) femmes,

tant de faits de toute nature, mais non pas sans être sujet à caution, nous eût appris d'où il a tiré celui-là; car sur sa parole toute seule je ne conseillerai pas de le croire.

(E) En considerant le portrait de la Princesse.] Elle eut bonne envie de posséder le cœur du Roi Charles au prejudice de l'épouse. Elle fut fort curieuse dans le tems qu'on traitoit le mariage du Roi avec Elizabeth d'Aultriche, de bien examiner le portrait de cette Princesse, & l'ayant bien contemplant, elle ne dit autre chose sinon, elle ne me fait point de peur, inserant par là, (a) à ce que dit Brantome, qu'elle presumoit tant de soi & de sa beauté que le Roi ne s'en sauroit passer. Papyre

Maison (b) pretend que lors qu'elle examina le portrait, & qu'elle dit là-dessus en riant, je n'ai pas peur de cette Allemande, la Reine étoit déjà arrivée; mais il n'y a nulle apparence que Marie Touchet eût attendu jusques alors à voir le portrait de la Reine, & ainsi le narré de Brantome est plus vraisemblable, par rapport à la circonstance du tems. Gabriele d'Etrée vit bien-tôt le portrait de l'Infante d'Espagne, & celui de Marie de Medicis, lors qu'on parloit de leur mariage avec Henri IV. On lui (c) fait dire qu'elle ne craignoit nullement la brune Espagnolle, mais bien la Florentine: nous tenons ce discours d'un (d) Historien qui pretend l'avoit ouï. Il me sou-

vient, dit-il, que le Roi m'ayant domé à garder les deux premiers tableaux qu'il eut de ces Princeses, il me permit de les montrer à la Duchesse, & prendre garde à ce qu'elle diroit, son propos fut, je n'ai aucune crainte de cette noire, mais l'autre me mene jusques à la peur.

(F) Que Charles IX. n'aima point les femmes n'y ont pas regardé.] Les Historiens qui ont parlé le plus librement de ses mauvaises qualitez, remarquent qu'il ne fut pas dereglé à l'égard des femmes. On avoit tâché de le jeter dans cette debauché & dans celle du vin, mais une fois s'étant aperçu que le vin lui avoit troublé la raison, jusqu'à lui faire commettre des violences, il s'en abstint tout le reste de sa vie, & pour les femmes, s'étant mal trouvé de quelqu'une de celles de sa mere, il les prit en averfion, & ne s'y attacha

plus. C'est ainsi que Mr. de (e) Mezerai s'exprime, sans s'arrêter aux regles du Grammaïrien Sophiste, qui (f) critiqua dans le fameux sonnet de Voiture un arrangement d'expressions, où la dernière disoit beaucoup moins que la premiere, Je benis mon martyre, & content de mourir, Je n'ose murmurer contre sa tyrannie. Brantome

reçoit (g) que ce Prince ne paroissoit pas au commencement fort sensible pour le sexe, & qu'il salut que les reproches des Dames mêmes l'animoient. Je me souviens, dit-il, qu'en son plus

verd âge de 17. à 18. ans, étant un jour fort persécuté d'un mal de dens, & les Medecins n'y pouvant apliquer aucun remede pour lui en ôter la douleur, il y eut une grande Dame de la Cour & qui lui appartenoit qui lui en fit une recepte, dont elle en avoit usé pour elle même, & s'en étoit très-bien trouvée, mais elle ne servit de rien à lui, & le lendemain comme elle lui eut demandé comment il s'en étoit trouvé, & qu'il lui eust répondu que nulle-

ment bien, elle lui repliqua, je ne m'étonne pas Sire, car vous ne portez point d'affection & n'ajoutez foi à tems, & faites plus de cas de la chasse & de vos chiens que de nous autres. Dont lui dit-il, avez vous cette opinion de moi, que j'aime plus l'exercice de la chasse que le vôtre, & pardieu si je me depite une fois je vous Cour, que je vous porterai par terre les unes apres les autres. Ce qu'il ne fit pas pourtant de toutes, mais en entreprit aucunes plus par reputation que par lasivete, & très-fobrement encore, & se mit à choisir une fille de très-bonne maison que je ne nommerai point pour sa maîtresse, qui étoit une fort belle, sage & honnête Damaïelle, qu'il servit avec tous les honneurs & respects qu'il étoit possible, & plus, disoit-il, pour saçonner & entretenir sa grace que pour autre chose, n'étant rien, disoit-il, qui saçonnât mieux un jeune homme que l'amour logée en un beau & noble sujet. Et a toujours aimé cette honnête Damaïelle jusques à la mort, bien qu'il eust sa femme la Reine Elizabeth, fort agreeable & fort aimable Princesse. Il avoit aussi Marie

Jacoffie, dite autrement TOUCHET, fille d'un Apotecaire d'Orleans très-excellente en beauté, de laquelle il eut Mr. le Grand Prieur, dit aujourd'hui Mr. le Comte d'Auvergne. Voilà de bon compte trois (h) Maîtresses outre la femme legitime; car on ne doit pas confondre celle dont Mr. de Mezerai dit que le Roi se trouva mal, avec celle que Brantome n'a pas voulu nommer, & que ce Prince aima jusques à la mort. Quand donc on fait reflexion qu'il mourut avant l'âge de 24. ans accomplis, & après une longue maladie, & que l'Historien (i) lui donne deux enfans naturels, on ne voit pas sur quoi peut être fondée l'averfion que Mr. de Mezerai lui prête. Que voudroit-il qu'on eût fait de plus? Il lui en faudroit bien pour appeler debauché la vie des gens. Mais il est vrai qu'au prix de l'horrible corruption qui étoit alors à la Cour de France, on pourroit trouver dans Charles IX. quelque sorte de modicité par cet endroit-là. Cet Historien ne parle que d'un fils de Charles IX. & de Marie Touchet, & il le dit pas

marquer qu'il nâquit en 1572. & qu'il fut premierement Grand Prieur de France, puis Comte d'Auvergne & de Lauraguais, & apres Duc d'Angouleme (k) & Comte de Pontieu. Le P. Anselme ne s'accorde pas à cette chronologie, puis qu'il le fait naître au château du (l) Fayet en Dauphiné, près de Montmelian le 28. Avril 1573. Je ne saurois encore bien éclaircir à mon lecteur ce qui en est, ni pourquoi la Dame auroit été envoyée faire les couches si loin de la Cour & de sa patrie. Ce n'étoit pas son premier-né; le rang du pere effaçoit la honte, & rien ne l'engageoit à se servir des mysteres qu'il faut employer quelquefois, lors que les choses n'ayant pas été dans l'ordre, un voyage paroît nécessaire pour départir les gens, & pour mettre bas la charge à l'insu du monde.

Si ce que Brantome raconte sans le croire étoit veritable, on ne devroit point avoir trop bonne opinion des Memoires de Mr. de Mezerai, sur l'averfion qu'il attribue à ce Prince. Aucuns ont voulu

KKKKkkk3

(a) Vie de Charles IX.
(b) Inspecça Isabelle Reine, que receus in Galliam venerat, pictura, rificie dicitur, addito verbo, nihil me terret Germana.
(c) Du Pleix, Hist. de Henri IV. p. 262.
(d) D'Aubigné, 10. 3. p. 637.
(e) Mezerai s'exprime, sans s'arrêter aux regles du Grammaïrien Sophiste, qui (f) critiqua dans le fameux sonnet de Voiture un arrangement d'expressions, où la dernière disoit beaucoup moins que la premiere, Je benis mon martyre, & content de mourir, Je n'ose murmurer contre sa tyrannie. Brantome reçoit (g) que ce Prince ne paroissoit pas au commencement fort sensible pour le sexe, & qu'il salut que les reproches des Dames mêmes l'animoient. Je me souviens, dit-il, qu'en son plus verd âge de 17. à 18. ans, étant un jour fort persécuté d'un mal de dens, & les Medecins n'y pouvant apliquer aucun remede pour lui en ôter la douleur, il y eut une grande Dame de la Cour & qui lui appartenoit qui lui en fit une recepte, dont elle en avoit usé pour elle même, & s'en étoit très-bien trouvée, mais elle ne servit de rien à lui, & le lendemain comme elle lui eut demandé comment il s'en étoit trouvé, & qu'il lui eust répondu que nulle-

(b) Le Laboureur, Adit. aux Memoires de Castellan. 10. 2. raporte une lettre où il est dit que Charles IX. aimoit fort la femme du Sieur de la Tour. Voyez ci-dessous page 1180. lettre b.
(i) Le P. Anselme, Hist. Genealog. de France, p. 146. no. s'il furent sous deux me mere; mais Papyre Maisson marque deux de Marie Touchet.
(k) C'est de lui que sont descendus les derniers Ducs d'Angouleme. Il mourut à Paris le 24. Sept. 1650.
(l) Hist. Genealog. sur p. 173.

mes, n'y ont pas regardé de près. On ne doit pas trouver étrange que je fasse des articles (G) pour des femmes comme celle-ci.

T O U -

voulu dire (c'est Brantome qui parle) que durant sa maladie il s'échapa après la Reine sa femme, & s'y ébauffa tant qu'il en abregea ses jours, ce qui a donné sujet de dire que Venus (a) l'avoit fait mourir avec Diane, ce que je n'ay feu croire, car il ne s'en parloit à la Cour parmi les bouches les plus dignes de foi, car j'y étois.

PAPYRE Masson mal traité par le Laboureur. Varillas Critiqué.

Papyre Masson qui composa un abrégé de la vie de Charles IX. un an après la mort de ce Prince, rapporte un fait qui peut-être n'est pas vrai que celui-là, mais qui est du moins plus vraisemblable. Il dit (b) que le Roi pendant sa longue maladie alla voir une fois Marie Touchet sa Maîtresse, & qu'on soupçonne que pour s'être divertie avec elle à contretemps, ou avec excès, il augmenta son mal, & hâta la fin de sa vie.

(a) Il fait allusion aux deux vers qu'il avoit rapportez pour le tombeau de ce Roi. Pour aimer trop Diane & Cytheree aussi, L'une & l'autre m'ont mis en ce tombeau icy.

Mr. le Laboureur (c) n'a pas bien rendu le Latin de cet Historien, car voici comment il le traduit, Aussi le Roi l'ayant été voir une fois dans un intervalle de sa longue maladie, tien-on pour certain que pour n'avoir pas été en état de l'approcher, ou pour avoir fait quelque excès son mal augmenta, & que cette visite hâta ses jours. Je ne dis rien de ce qu'il donne comme une certitude ce qui n'est qu'un soupçon dans le Latin; mais il me semble qu'il n'y a gueres de lecteurs, qui par ces paroles pour n'avoir pas été en état, ne se figurent d'abord tout autre chose qu'à ce que l'Historien a voulu dire; quelque accident semblable à celui que Mr. de (d) Rabutin a imité de Petrone. Mr. Varillas n'a pas manqué d'adopter ce passage de Papyre Masson. Le Roi fut dangereusement malade, dit-il, (e) & ceux qui le composoient particulièrement en disoient à l'oreille deux causes. La premiere étoit sa course precipitée de Paris à Orleans, pour voir la belle Marie Touchet sa Maîtresse, & la seconde, le poison qu'ils pretendoient lui avoir été donné par son Maître d'Hôtel (f) la Tour, frere puiné du Marechal de Retz & de l'Evêque de Paris. La vigueur extraordinaire de ce Prince sembla pourtant depuis avoir surmonté la force de son mal, & l'approche que la Tour eût du bruit qui s'étoit répandu contre lui, le jeta dans une frenesie qui fut cause de sa mort peu de tems après. Mr. Varillas ne cite qu'à Papyre Masson.

(b) Sane Rex ipse inter moras longissimi morbi semel ad eum divertit, suspicione est auctum morbum ex importuno et immediato coitu & acceleratum vitæ finem.

(c) Adit. à Castelnou. p. 1. 2. p. 157.

(d) Dans l'histoire d'amour de des Gaulois. Ovide décrit au long un semblable accident. Amor. lib. 3. eleg. 7.

(e) Vie de Charles IX. to. 1. p. 267. édit. de Hell 1684.

(f) Brantome le fait Maître de la Garderobe: Papyre Masson le nomme Carolum Gondium, Cubicularium. Le Journal de Henri III. le fait Maître de la Garderobe. Et met sa mort au 15. Juin 1574. Et l'attribué à une autre cause.

dans ses Additions (g) aux Memoires de Castelnou une lettre (h) satyrique, où l'on reproche à Catherine de Medicis d'avoir fait empoisonner Charles IX. par le Sieur de la Tour, & puis celui-ci par un autre. Voire Majesté fit si bien, dit l'Auteur de cette lettre, qu'elle gagna le feu Sieur de la Tour, lui faisant entendre ou autre pour vous que le feu Roi votre fils étoit en volonté de le faire mourir, afin que plus aisément il jouit de sa femme; ce que ledit la Tour crut facilement, d'autant qu'il savoit bien que ledit feu Roi aimoit fort sa femme, & facilement accorda de donner la poison à sa femme, & facilement accorda de donner la poison à sa femme, & c. En III. lieu on ne sauroit deviner par les paroles de Mr. Varillas, si la Tour mourut avant ou après le Roi, & l'on en concluroit plutôt que ce fût avant qu'après, neanmoins il ne mourut qu'après ce Prince, soit de regret, soit de poison, soit de peur, ou autrement.

Voici une chose qui ne fait pas deshonneur à Charles IX. (i) S'allant un jour promener aux Tuilleries, voyant une femme (quoy que belle en perfection) toute nue passer la riviere à nage depuis le Louvre jusqu'au faux-bourg saint Germain, il s'arresta pour la voir: mais pendant qu'il étoit attaché par les yeux, comme le reste de la Cour, elle avec un plongeon se desjura de sa vie, en fin estant revenue sur Peau, & puis ressortit en terre aussi viste qu'un esclair, & elle commença à tordre ses cheveux, & faire ce que dit Antipater de Venus:

Voy n'agueres Venus hors de la mer sortant, Ouvrage d'Apelles, entre ses mains tenant Ses moettes cheveux, elle faicé de sa tresse Humide l'espraignant, forin l'esume epaisse.

Puis se retira emportant quind & soy les yeux & les cœurs de tout le monde. Mais neanmoins avec chose, tout cela, encore que l'action semblast estre plaisante en soy, si est-ce que le Roi la trouva si estrange & nouvelle, qu'en ne l'uy en eut jamais dire un seul mot de l'ouange, bien qu'il entendist la plupart de sa suite, voire les plus retenus, dire tout haut plusieurs paroles d'admiration.

(G) Que je fasse des articles pour des femmes comme celle-ci. Le commencement de cet article dans mon Projet contient ces paroles. „ Les „ Dictionnaires ne devoient pas cublier les personnes de cette categorie: la figure qu'elles „ sont dans le monde est assez relevée pour cela, „ & ce seroit sans doute un livre tout-à-fait curieux, que celui que feu Mr. Colomies avoit promis, (k) & qu'il vouloit intituler, Cupidon sur le trône, ou l'histoire des amours de nos Rois depuis Dagobert. „ Depuis l'impression du Projet il a paru un Ouvrage où l'on remonte plus haut que Colomies ne vouloit faire, car on commence par Pharamond. J'aurois mieux l'Ouvrage de Colomies que celui-ci. Cet Auteur n'auroit rien dit qu'il n'eût tiré de quelque livre, il auroit consulté des livres rares, & cité de toujours ses temoins. Mais l'anonyme qui nous a donné l'histoire des galanteries des Rois de France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à Louis XIV. ne cite personne, & ne nous rassure point contre les soupçons de Roman. La 1. édition valoit

(2) Tome 2. p. 462.

(b) Cette lettre est datée de la 3. mois de la 4. année après la trahison. (c'est-à-dire, après la S. Barthelemi) En est Grand-champ, qui étoit un Gentilhomme de Nivernois, qui avoit à la Cour de Louis XIII. un Amant de la Cour de Louis XIII. un Amant de la Cour de Louis XIII. un Amant de la Cour de Louis XIII.

(i) Pierre de Lancre, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, Tableaux de l'incestuosité.

(k) Colomies, Gal. la Orient. p. 67.

TOULOUSE, ville de France sur la Garonne, l'une des plus grandes, & des plus anciennes de l'Occident, & le Siege du second Parlement du Royaume, meritoit un fort long article, mais comme Mr. Moreri, & l'Auteur du supplément, en ont traité fort au long, je ne m'y arrêterai pas. Je dirai seulement que les Consuls de cette ville portent le nom de Capitouls, & qu'ils acquierent la Noblesse par cette charge. Mr. de la Faille publia une très-belle Differtation sur ce sujet, au tems qu'on recherchoit les faux Nobles. Tout le monde attend avec impatience la suite des Annales de Toulouse que cet illustre Ecrivain a composées. Cette ville qui a été toujours seconde en habiles gens, & qui l'est encore autant qu'elle n'a jamais, meritoit bien l'érection qu'on y a faite d'une Academie de beaux Esprits.

TRAPPE (L'ABBAÏE DE LA) située dans un lieu fort solitaire sur les frontieres du Perche au Diocèse de Seez, est devenue fort fameuse depuis que Mr. l'Abbé de Rancé l'a reformée. Il la tenoit en commende depuis plus de 25. ans, lors qu'en 1662. il y moyenna un Concordat, en vertu duquel les Religieux de l'étroite observance entrerent dans le Monastere, & en prirent possession. Pour leur donner encore plus de moyen de s'y établir, il leur céda la terre de Nuifement dont il jouissoit comme Abbé Commendataire. L'année suivante il obtint du Roi la permission de tenir cette Abbaye en Regle. Il prit l'habit Regulier, & fut admis au noviciat dans le Monastere de Notre Dame

valoit mieux que les suivantes: elle étoit plus simple & moins chargée, elle avoit plus l'air d'une histoire. Je m'avisai un jour de la louer par cet endroit-là, devant le Libraire qui l'avoit donnée au public. Il me répondit sincèrement qu'on avoit trouvé par le debit, ce que c'étoit le principal foible de l'Ouvrage, & qu'on y alloit remédier dans la 2. édition. Le public n'a pas trouvé, me dit-il, assez d'intrigues, & d'aventures merveilleuses dans cette piece, & nous y en ferons mettre pour contenter les lecteurs. Depuis cet aveu je ne me desie de cet Ouvrage beaucoup plus que je ne me faisais. On y verra bien des choses touchant Marie Touchet que j'ai refusées, ou que je n'ai pas rapportées, n'étant pas fort assuré qu'elles ne soient pas de l'invention de l'Auteur. C'est ce que je juge de la douzaine (a) de coupleurs de bourse qu'on y a fait intervenir, afin que le Roi pût voir le billet d'amour que sa Maîtresse avoit reçu d'un autre galant, frere de l'Evêque de Valence.

(Z) L'érection qu'on y a faite d'une Academie de beaux Esprits.] Monsieur de Basville (b) qui dans les Provinces de son Intendance s'est montré si digne d'avoir eu pour pere l'illustre premier President de Lamoignon, pendant que Monsieur l'Avocat General son frere se montre si digne du même honneur dans le Parlement de Paris, s'est fort employé à ce nouvel établissement. Il resolut (c) de changer les jeux Floraux de Toulouse en une Academie de belles lettres. La Compagnie des jeux Floraux s'allarma de ce dessein, & fit publier des memoires qui tendoient à interesser la ville à laisser les choses comme elles étoient. On refusa ces memoires; (d) on montra l'inutilité de ces jeux, & la nécessité qu'il y avoit d'établir dans Toulouse une Academie de belles lettres, afin que les heureux genies que cette ville produit, eussent les moyens de se perfectionner dans l'éloquence. On soutint qu'elle ne manqueroit pas de fournir quantité de sujets capables d'imiter les Academiciens des autres villes du Royaume, & on fit une longue liste d'excellens esprits sortis de Toulouse. Pour lavoit si ces raisons furent efficaces, on n'a qu'à lire cet extrait de Mr. Cousin, Auteur du Journal des Savans. (e) Les Jeux Floraux de Toulouse ont été enfin érigés en Academie, & les

lettres en ont été sellées sur la fin de l'année dernière. Cette Compagnie est composée de trente-cinq personnes les plus distinguées par leur merite & par leur sçavoir. Ils distribuent, ront chaque année des prix, auxquels sera employé le fonds des jeux, qui estoit confidérable.

(A) Dans un lieu fort solitaire.] (f) Cette Abbaye est située dans un grand valon, & la foret, & les colines qui l'environnent, sont disposées de telle sorte, qu'elles semblent la vouloir cacher au reste de la terre. Elles enferment des terres labourables, des plants d'arbres fruitiers, des pasturages, & neuf estangs, qui sont autour de l'Abbaye, & qui en rendent les approches si difficiles, qu'il est même aisé d'y arriver sans le secours d'un guide. Il y avoit autrefois un chemin pour aller de Mortagne à Paris, qui passoit derrière les murs du jardin; mais quoy qu'il fust dans le bois, & plus de cinq cens pas de la closture, & qu'on ne pût le pousser plus loin, sans beaucoup de dépense, Monsieur l'Abbé neantmoins l'a fait changer, afin que les environs de leur Monastere soient moins frequentez. Aussi n'y a-t-il rien de plus solitaire que ce desert: car encore qu'il y ait plusieurs Villes & Bourgades à trois lieues à l'entour, il semble pourtant qu'on soit dans une terre estrangere, & dans un autre pays. Le silence regne par tout; si l'on entend du bruit ce n'est que le bruit des arbres, lors qu'ils sont agitez des vents; & celui de quelques ruisseaux qui coulent parmy des cailloux. Au sortir de la Foret du Perche, lorsqu'on vient du costé du Midy, on découvre cette Abbaye; & bien qu'il semble qu'on en soit fort proche, on chemine neantmoins près d'une lieue, avant que d'y arriver; mais enfin après avoir descendu la montagne, traversé des bruyeres, & marché quelque temps entre des hayes, & par des chemins couverts, on arrive à la premiere Cour, où loge le Receveur, & qui est separée de celle des Religieux par une forte palissade de pieux & d'épines, que Monsieur l'Abbé a fait faire depuis qu'il s'y est retiré.

* Vous en pouvez voir le précis dans l'Ouvrage in 4. de Mr. Gilles de la Roque sur la Noblesse.

† Mr. de Beauval a parlé du 1. volume de ses Annales, le 1. de Sept. 1688. p. 3. C'est-à-dire environ l'an 1666.

‡ Voyez Balzac de la dernière page des Oeuvres diverses, & Sorberiana au mot Toulouse.

§ Le Theatre de Paris, & l'Academie Française en peuvent rendre témoignage. Description de l'Abbaye de Mortagne de Paris 1682.

¶ C'est une lettre de Mr. Felibien à la Duchesse de Liancourt, commandant sur son l'entour dans le Journal des Savans du 28. Novembre 1695. p. m. 699.

Ⓛ Felibien ibid. pag. 15. 16. (a) Felibien, Description de l'Abbaye de la Trappe, p. 6. C'est suivi imprimé à Paris l'an 1671. & pour la 2. fois l'an 1682.

(a) Voyez les intrigues galantes de la Cour de France, to. 1. pag. 232. édit. de Hall. 1695.

(b) Intendant dans la 2. édition. Le public n'a pas trouvé, me dit-il, assez d'intrigues, & d'aventures merveilleuses dans cette piece, & nous y en ferons mettre pour contenter les lecteurs.

(c) Voyez le Journal des Savans du 14. de Sept. 1693. p. 666. édit. de Hall.

(d) Ibid. p. 668.

(e) Journal des Savans du 7. Février 1695. pag. 108. édit. de Hall. Ouvrage que c'est l'extrait d'une lettre écrite de Monsieur de Mortagne le 12. Décembre 1695. Il y a une faute d'impression, 1695. pour 1694. & nevez que ces paroles l'année dernière, se rapportent non pas à la date de la lettre, mais à celle du Journal.

Perseigne de l'étrainte observance de Citeaux le 13. de Juin 1663. étant pour lors
âge de 37. ans cinq mois. . . . Le 26. de Juin B ensuivant ayant reçu les ex-
peditions de Cour de Rome, pour tenir en Regle l'Abbaye de la Trappe, il fit pro-
fession dans celle de Perseigne. . . . Le 3. Juillet 7 ensuivant il reçut la benedi-
ction Abbatiale d. . . . dans le Monastere de St. Martin de Sees, & il se ren-
dit dans son Abbaye le 14. jour du même mois. Il a tant fait par l'éloquence qui
lui est naturelle, & par son exemple, que ses Religieux se sont fournis aux an-
ciennes austéritez de la Regle. Il n'y eut point de Religieux qui ne voulût
imiter son Abbé, & comme lui s'abstenir de boire du vin, de manger des œufs &
du poisson, & ajouter à cela le travail des mains l'espace de trois heures par cha-
que jour. Cette Abbaye étoit (B) tombée dans un grand relâchement. Elle
fut fondée l'an 1140.

8 Fellicien
ubi supra
p. 19

7 Ibid.
pag. 20.

8 Par les
mots de
Messire
Patrice
Plumet,
Evêque
d'Arda en
Hibernie.

7 Ibid.
p. 22.

8 Varillas,
Hist. de
Louis XI.
liv. 10.
p. 331.
édit. de
Holl.

10 Voyez
Mr. Baillet
Jugemens
sur les Poe-
tes, vol. 4.
n. 1488.

8 L'histo-
ire l'Acade-
mie
Françoise
p. m. 259.
où l'on
voit la liste
de ses Ou-
vrages.

8 Voyez le
ju-
gement
qu'en a
porté Mr.
Spanheim,
De usu &
pau. nu-
m. l.
p. 774.
& fut fondée.]

8 Morle-
lium pag.
148.

* Voyez le
Journal des
Savans du
22. Aout
1689. pag.
584. édit.
de Holl.

† Voyez les
Anti de
Mr. Baillet
tom. 2.
p. 264.

† Cicero,
Orat. pro
Sexcio, &
epist. 1.
l. 4. ad
Attic.

† Voyez la
remarque
A.

(a) Fellicien
ubi ibi.
p. 11. &
suiv.

Il devint si exécrable à tous les gens de bien, qu'ils n'osoient le nommer. . . . Il ne se contentoit pas d'obeir quand on lui mandoit d'ôter la vie à ceux qui n'avoient été convaincus d'aucun crime; mais de plus il le faisoit avec une précipitation, qui n'auroit point été excusable dans les personnes les plus barbares. Il arrivoit de là qu'il prenoit quelquefois les innocens pour les coupables; & qu'afin de reparer la faute qu'il avoit commise en se meprenant, il faisoit qu'il tuât deux personnes pour une.

TRISTAN L'HERMITE (LOUIS) fut l'instrument des vengeances & des cruautés de Louis XI. Il étoit Prévôt des Marchaux, ou selon d'autres, Grand Prévôt de l'Hôtel. Il devint si exécrable à tous les gens de bien, qu'ils n'osoient le nommer. . . . Il ne se contentoit pas d'obeir quand on lui mandoit d'ôter la vie à ceux qui n'avoient été convaincus d'aucun crime; mais de plus il le faisoit avec une précipitation, qui n'auroit point été excusable dans les personnes les plus barbares. Il arrivoit de là qu'il prenoit quelquefois les innocens pour les coupables; & qu'afin de reparer la faute qu'il avoit commise en se meprenant, il faisoit qu'il tuât deux personnes pour une.

TRISTAN L'HERMITE (FRANÇOIS) l'un des bons Poètes du XVII. siècle, étoit né au chateau de Souliers dans la Province de la Marche. Sa Tragedie de Mariamne passa pour une excellente piece. Il fut reçu à l'Academie Françoise à la place de Mr. Colomby environ l'an 1649.

TRISTAN DE SAINT AMANT (JEAN) Antiquaire & Medailiste, au XVII. siècle, Auteur de trois volumes in folio, intitulés & Commentaires historiques, étoit fils de * Charles Tristan Auditeur des comptes à Paris. Le P. Sirmond & lui écrivirent l'un contre l'autre.

TULLIE, fille de Cicéron, paroît si souvent dans les lettres de ce grand homme, qu'elle merite qu'on recherche son histoire. Elle naquit le 5. d'Août †, mais on ne fait pas en quelle année. De fort habiles gens ont cru qu'elle épousa son premier mari l'an 689. Il s'appelloit (A) Caius Pison. C'étoit un fort honnête homme, qui s'intéressa (B) aux affaires de son beau-pere avec le der-

(B) Tombée dans un grand relâchement. Elle fut fondée.] Je me fers encore des explications de l'Auteur qui m'a fourni la remarque précédente. (a) L'Abbaye de Nostre Dame de la Maison-Dieu de la Trappe, (car c'est ainsi qu'elle se nomme) fut fondée par Rotrou, Comte du Perche, l'an 1140. & consacrée sous le nom de la sainte Vierge l'an 1214. par Robert Archevesque de Rouen, Raoul Evêque d'Evreux, & Sylvestre Evêque de Sees. Elle se resentoit depuis un tres-long temps de la decadence de l'Ordre de Citeaux, & étoit tombée dans le déreglement où tout le monde sçait que se trouvent encore plusieurs Monastères de cet Ordre qui sont demeurés dans le relâchement introduit depuis 200. & qui n'ont point embiaisé l'observance étroite de la Regle rétablie en France par feu Monsieur le Cardinal de la Rochefoucault, lors que Messire Armand Jean Bouthillier, premier Aumosnier de feu Monsieur le Duc d'Orleans & Abbé Comendataire de cette Abbaye, depuis plus de 25. ans, porta par ses soins & ses frequentes exhortations, les Religieux de cette Abbaye à consentir, & demander eux memes qu'elle fust mise entre les mains des Peres de l'étrainte Observance de Citeaux, pour y restablir la premiere, & veritable pratique de la Regle. Monsieur l'Abbé de Barbaric de l'étrainte Ob-

servance, & Visiteur de la Province, s'y étant transporté à la priere de Monsieur l'Abbé de Rancé avec commission de Monsieur l'Abbé de Prieres, Vicair General, passa un Concordat avec Monsieur l'Abbé, & les Anciens Religieux de la Trappe le 17. Aoust 1662. qui fut ensuite homologué au Parlement de Paris le 16. Février 1663. En vertu duquel les Religieux de l'étrainte Observance, entrerent dans le Monastere, & en prirent possession.

(A) Il s'appelloit Caius Pison. On n'en peut douter après ces paroles: Tulliolam C. Pisoni L. F. Frugi despondimus. C'est ainsi que Cicéron a fini la 3. lettre du 1. livre à Atticus. On veut de (b) qu'il fut écrite sous le Consulat de Julius César, & de Caius Martius Figulus l'an 689. mais on n'en donne nulle raison, & je n'ai

rien trouvé dans cette lettre qui signifie cela. (c) Ciceron ne s'en pouvoit assez louer. Vexabat, dit-il (d) inor mea: liberi ad necem querebantur: gener & Piso gener à Pisoni Consulibus perorantibus supplicat: requebatur. Dans l'une (e) de ces harangues il parle ainsi. Alter fuit propugnator auli fidei meorum fortunatum & defensor aspidum, summa virtute & pietate C. Piso gener, qui minus invidiosorum meorum, qui inimicitias affinis mei pro-

Quirites. pingui

(b) Corra-
disputa,
p. m. 83.
& apres
Sagittarius in
Vita Tullia, n. 5.

(c) Voyez
le Ciceron
de Grecus
ad Attic. 12. 1.
p. 33. &
de Monica
p. 18.

(d) Orat.
pro Sexcio.
(e) Post
reditum
in Senat.
les Voyez
P. 11. redi-
turo ad

nier empressement, & qui ne manquoit ni d'esprit ni d'éloquence. On croit qu'il mourut pendant l'exil de Cicéron, c'est-à-dire l'an 696. Tullie se remarqua à (C) Furius Crassipes l'année suivante. On ne fait comment elle fut séparée de ce mari; si ce fut parce qu'il mourut, ou parce qu'il la repudia: on fait seulement qu'en 703, elle épousa Publius Cornelius Dolabella. Ce troisième mariage se fit en l'absence de Cicéron, qui étoit alors Gouverneur de Cilicie. Les amis qu'il pria de s'informer (D) si Dolabella avoit du bien, s'aquitterent mal de la commission; & il se repentit en suite d'avoir consenti à la conclusion de ce mariage, avant qu'il eût pu rechercher lui-même en quel état se trouvoient les affaires de Dolabella. Elles n'alloient gueres bien, c'étoit un jeune homme qui s'étoit (E) mal comporté; mais il fut si bien (F) cajoler la mere * & la fille, * 7e yeux

qu'elles

pinqui sui Consulis, qui Pontum & Bithyniam Quasstor pro mea salute neglexit. Il y a de semblables passages dans ses lettres. Voyez l'éloge qu'il lui donne par rapport à l'éloquence & à la vertu dans son Traité de claris oratoribus (A).

(A) Pag. m. 376.

(B) In August. de Ciceron. Dei. l. 19. c. 4.

(C) Dans la remarque N.

(D) De s'informer si Dolabella avoit du bien. Je ne donne ceci que comme une conjecture que j'emprunte du docteur Manuce: elle est tres-vraisemblable, & fondée sur quelques paroles de Cicéron. Voici ce qu'il écrit à Atticus (D). Tullia mea venit ad me pridie idus Jun. deque tua erga se observantia benevolentiaque mihi plurima exposuit, literasque reddidit trinas: ego autem ex ipsius virtute, humanitate, pietate non modo eam voluptatem non cepi, quam capere ex singulari filia debui, sed etiam incredibili meo dolore affectus, tale ingenium in tam misera fortuna versari, idque accidere nullo ipsius delicto, summa culpa mea. Nous allons voir comment ces deux derniers mots ont été paraphrasés par Manuce. Mea enim negligentia factum est, ut Dolabella nubere: quem ego probare generum non debui, nisi prius omnia perscrutatus, non solum quod ad mores, sed etiam quod ad facultates attineret, quod si fecissem, ejus ere alieno perspexisset, nunquam passus essem, ut homini in tanta rei domestica difficultate constituto filia mea collocaretur, sed commisi, ut me absente res per amicos ageretur, quibus in Civiliam proficiscens ita (e) mandavi, ut, quoniam ego tam longe abfuturus eram, de Tullia mea matrimonio agerent ipsi quod probassent. in quo meam negligentiam agnosco, tantam enim rem alius committere non debui, sed in redditam meum integram reservare. L'Autheur confirme sa paraphrase en cette maniere. Cur autem hoc à Cicerone putem significari, facit epistola ad Terentium his verbis scripta: Tullia nostra venit ad me pridie idus Jun, cujus summa virtute & singulari humanitate graviore etiam sum dolore affectus, nostra factum esse negligentiam, ut longe alia in fortuna esset, atque ejus pietas ac dignitas postulabat. Dixit autem, Tale ingenium in tam misera fortuna versari, hoc sensu, quod Tullia virum haberet tam perditum, tam fugitivum, tam multa in tribunatu nefarie motientem: siquidem in tribunatu iniquas leges ferre Dolabella conatus est, maxime debitorum causa, à quibus ipse tunc erat (f).

(E) Epist. 17. l. 11.

(F) Cela paroît par ces paroles de Cicéron: In quo unum verior ne tu parum Perpicacia ea que gesta sunt ab aliis esse gesta, quibus ego ita mandaram, ut cum tam longe abfuturus essem ad me ne referrent, agerent, quod probassent. Epist. 12. l. 3. ad familiares, où il s'exécute du mariage de Tullie avec Dolabella l'Accusateur d'Appius auquel il écrit.

(G) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(H) Inter postulatorios non & nominis delationem nem uxor la premiere femme de Dolabella. Il en avoit la dissembl. Epist. 6. l. 8. Cicer.

(I) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(J) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(K) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(L) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(M) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(N) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(O) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(P) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(Q) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(R) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(S) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(T) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(U) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(V) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(E) C'étoit un jeune homme qui s'étoit mal comporté. Caelius le fit entendre adroitement à Cicéron, lors qu'il le felicita sur ce mariage: je rapporterai ses paroles, parce qu'elles contiennent le compliment que l'on seroit aujourd'hui en pareil cas. On excuseroit le passé sur la jeunesse, & si on n'osoit pas assurer que toutes les imperfections de cet âge fussent corrigées, on diroit que le mariage avec une personne si accomplie, avec la fille d'un si excellent pere, acheveroit la guerison. (G) Gratulor tibi affinitate viri mediis (g) Voyez filius optimi. Nam hoc ego de illo existimo. Ce l'épître 13. tera porro quibus adhuc ille sibi parum utilis fuit, du 8. livre de Ciceron & atate jam sunt decursa, & consuetudine atque ad fami- autoritate tua & pudore Tullia, si qua restabant, lias.

(F) Si bien cajoler la mere & la fille. C'est ce qu'on peut recueillir de ces paroles de Cicéron à Atticus. Ego, dum in provincia omnibus rebus Appium orno, subito sum factus accusatorius (I) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(G) Voyez l'épître 13. du 8. livre de Ciceron & atate jam sunt decursa, & consuetudine atque ad fami- autoritate tua & pudore Tullia, si qua restabant, lias.

(H) Inter postulatorios non & nominis delationem nem uxor la premiere femme de Dolabella. Il en avoit la dissembl. Epist. 6. l. 8. Cicer.

(I) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(J) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(K) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(L) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(M) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(N) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(O) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(P) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(Q) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(R) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(S) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(T) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(U) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(V) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(W) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(X) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(Y) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(Z) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(AA) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(AB) Epist. 6. l. 8. Cicer.

(AC) Epist. 6. l. 8. Cicer.

qu'elles fermerent les yeux sur ses debauches, & le regarderent comme un bon party. Il causa mille chagrins (G) à son beau-pere, par les tumultes qu'il excita dans Rome pendant qu'il étoit Tribun du peuple. Il vouloit établir une loi très-prejudiciable aux creanciers; car il pretendoit que les debiteurs ne pourroient être contraints ni par emprisonnement, ni par saisie de leurs biens au payement de leurs dettes. Il falut que Marc Antoine * fit entrer des troupes dans la ville, qui chargerent les fauteurs de Dolabella, & (H) en tuèrent 800. La pauvre Tullie fut malheureuse avec ce dernier mari; & il ne faut point douter que le voyage (I) qu'elle fit à Brundisium pour s'aboucher avec son pere, n'eût entre autres motifs la nécessité de le consulter sur ce qu'elle avoit à faire envers un époux si turbulent. Elle fit divorce (K) avec lui, & néanmoins Cicero

* Il étoit alors Général de la Cavalerie sous la Dictature de Jules César, l'année d'après la bataille de Pharsale.

ejus facer. id quidem, inquis, dii approbent. ita velim: teque ita cupere certo scio. sed crede mihi, nihil minus putavam ego, qui de Ti. Nerone, qui necum egerat, certos homines ad mulieres miseram; qui Romam venerunt sacris sponsalibus. sed hoc spero melius. mulieres quidem valde intelligo delectari OBSEQUIO ET COMITATE adolescentis, cetera non exarabiscov. Terentia & Tullie étoient si charmées des complaisances & de la civilité du jeune homme, qu'elles lui pardonnoient ses défauts, & n'alloient pas éplucher sa vie. On est fait encore aujourd'hui comme cela. Qu'un jeune debauché se rende agreable par ses manieres, & qu'il fasse le Chevalier courtois, il s'insinuera de telle sorte dans le cœur des meres & des filles, qu'on ne prendra point garde s'il a mangé tout son bien; il exclura ses rivaux s'ils n'ont pas le même don de souplesse, encore qu'ils soient un meilleur parti que lui. Prenons-le, car il plaît à nos yeux. Voila sans doute ce qui ruina les affaires de l'autre Galant de Tullie: il ne faut point le nommer Titus Neron, mais Fiberius Neron. C'est lui apparemment qui fut mari de Livie, & pere de l'Empereur Tibere. Selon (d) quelques-uns Dolabella fut tellement toucher le cœur de Tullie par ses carences, & par ses honnêtetes, qu'elle compta pour très-peu de chose de le voir petit comme un pain; car c'est à lui qu'ils appliquent le bon mot de Cicero, qui est ce qui a attaché mon genre à son épe. Leur conjecture peut tirer quelque secours, de ce que Macrobre (b) nomme Lentulus le genre qui fut raillé de la sorte. Ce surnom peut mieux convenir à Dolabella qu'à Pison & à Furius, car les Lentulus étoient une branche de la Maison Cornelia, & peut-être que les Dolabella étoient de la branche des Lentulus. Voyez ci dessous un passage d'Aconius Pedianus.

(a) Adeo placuit Tullie non vi sponii comitas, ut minori ejus statutu non offenderetur. Notus est Cicero, in Vita Tulliz, n. 30.

(b) M. Cicero cum Lentulum generum suum exiguæ naturæ hominem longo gladio accensum vidisset, Quis inquit, generum meum ad gladium accensum? Macrobr. Synchron. l. 2. c. 3.

(c) Let. 23. du 11. livre.

(d) Let. 12. du même livre.

(G) Il causa mille chagrins à Cicero.] Pour ne pas repeter ce que j'ai dit dans l'article de Dolabella, touchant les nouvelles Tables qu'il proposa en faveur des gens endettés, je me contente de rapporter une ou deux preuves du chagrin de son beau-pere. O dii! s'écrie-t-il dans (e) lettre à Atticus, generum ne nostrum potissimum, ut hoc, vel tabulas novas. Quod me audis, dit-il dans une autre (d) lettre, fractiorem esse animo, quid putas, cum videas accessisse ad superiores egritudines prædicas generi ationes? (H) Et en tuèrent 800.] Nous verrions le détail de cette action, si Titus Live étoit venu jusqu'à nous en son entier, car voici ce que l'on trouve dans le sommaire de son 113. livre. Quam seditiones Roma à P. Dolabella tribuno plebis legem ferente de novis tabulis excitata essent, & ex ea causa plebs tumultuaretur, inducitis à M. Antonio

Magistro equitum in urbem militibus octingenti à plebe casti sunt. Tous les Historiens nous parlent de l'état où étoit alors la ville comme d'un état affreux. Il est vrai que les habitans de Rome étoient si accoutumés à voir repandre le sang dans les rues, & dans les assemblées du peuple par l'animosité des factions contraires, qu'ils s'étonnoient moins aisément que l'on ne teroit aujourd'hui, de voir leur ville remplie de corps de garde toujours prêts à s'entre-charger.

(I) Le voyage qu'elle fit à Brundisium.] L'épouse fut misérable qu'elle exposa à son pere le combla de plaisir; de sorte que cette entrevue qui dans une autre occasion auroit causé à ce tendre pere un contentement infini, ne servit qu'à l'affliger mortellement: on le conoitra par ces paroles. (e) Tullia mea venit ad me pridie Idus Jun. deque tua erga se observantia benevolentiaque mihi plurima exposuit, literasque reddidit trinas: ego autem ex ipsius virtute, humanitate, pietate non modo eam voluptatem non cepi, quam capere ex viore singulari filia debui; sed etiam incredibili sum dolore affectus, tale ingenium in tam misera fortuna versari, idque accidere nullo ipsius delicto, summa culpa mea. Il la renvoya bien-tôt au logis, sa tunc esse presence ne pouvant diminuer leur commune desolation, Tulliam autem non videbam esse causam cur diutius necum tanto in communi maxore retinerem: itaque matri eam, cum primum per ipsam liceret, etiam remisimus. C'est ce qu'il mande à son ami dans la même lettre.

(K) Elle fit divorce avec lui.] On n'en peut douter après la remarque de Sulpicius, dans la lettre de consolation sur la mort de cette femme. Entre autres raisons il se sert de celle-ci; c'est que dans l'état où étoient les choses rien ne pouvoit engager Tullie à souhaiter de ne mourir pas, bien mariée. Cela suppose qu'elle étoit parfaitement dégagée du lien conjugal. Quoties (f) in eam cogitationem necesse est & tu veneris, & nos sepe incidimus, hisce temporibus non pessime cum iis esse actum quibus sine dolore licitum est mortem pro vita commutare? Quid autem fuit quod illam hoc tempore ad vivendum magnopere invitare posses? que res? que spes? quod annui solatium? Ut cum aliquo adolescente primario conjuncta atatem gereret? Licitum est tibi (credo) pro tua dignitate ex hac juvenute generum diligere, cujus fidei liberis tuis te tuto committere putares. Si certe preu

preu ne suffisoit pas, on allegueroit les endroits des lettres de Cicero qui concernent (g) la restitution de la dot. Quelques-uns croient que Dolabella ayant dessein de repudier Tullie, prescrite soit l'établissement des nouvelles Tables, afin de n'être pas obligé de restituer quoi que ce fût à Pompée. Cicero

(e) Epist. 17. lib. 11. ad Atticum. J'oi-guez a ce passage ce- l'usage tire d'une lettre de Cicero à Terentia sa femme: Tullia nostra venit ad me pridie Idus Junii: cujus summa virtute, & singulari humanitate, gratia non modo ex viore dolore affectus, non summa dolere asse-stra facma culpa mea. Il la renvoya bien-tôt au logis, sa tunc esse presence ne pouvant diminuer leur commune desolation, Tulliam autem non videbam esse causam cur diutius necum tanto in communi maxore retinerem: itaque matri eam, cum primum per ipsam liceret, etiam remisimus. C'est ce qu'il mande à son ami dans la même lettre. postulabat. Epist. 11. lib. 14. ad Cicer. ad familiares. p. m. 192. (f) Epist. 5. lib. 4. Cicer. ad familiares. p. m. 192. (g) Te- necor tam men dum Dolabella procuratori- bus existi- gam pri- miam pen- sionem. Epist. 18. lib. 6. ad familiares. ecrie pendant que César étoit en Espagne, prescrite soit l'établissement des nouvelles Tables, afin de n'être pas obligé de restituer quoi que ce fût à Pompée. Cicero

+ Voyez l'article Dolabella.

qu'après le meurtre de Trebonius † il fonda sur lui (M) avec toutes les figures de sa Rhetorique. Tullie (N) mourut l'an 708. Son pere fut (O) inconsolable pendant

(M) Après le meurtre de Trebonius il fonda sur lui. Il avoit raison de le blâmer fortement d'une perfidie & d'une cruauté si énorme, mais il devoit prendre garde de ne se pas contredire, & de ne pas trop commettre sa reputation. Il avoit protesté dans plusieurs lettres qu'il estimoit Dolabella, & puis dans ses Philippiques il declara que cet homme n'avoit jamais rien valu, & avoit été toujours un scelerat.

(a) Philippiques 11. p. 909 910.

(b) Duo hæc capita nata sunt post homines natos teretima & spurcissima Dolabella & Antonius. . . . Ecce tibi genitum in scelere pari, insuatum, inauditam, ferum, barbarum. Itaque, quorum quondam inter ipsos odium bellamque meminit, eodem postea singulari inter se contentu, & amore devinxit impudicissimæ naturæ, & turpissimæ vitæ similitudo. Idem in causæ Oratione int.

(a) Dolabella quidem tam fuit immemor humanitatis, quamquam ejus nunquam participes fuerit, ut suam insatiabilem crudelitatem exerceret non solum in mortuo ac in ejus corpore lacerando atque vexando, cum animam satiare non posset oculos pavent suos. Il le fut égal à Marc Antoine (b) en toutes sortes de vices; que pouvoit-il dire de plus? Et quand il declare qu'on feroit un très-grand tort à Trebonius, si on le comparoit avec Dolabella, voici comment-il s'exprime, le passage mérite d'être copié. Nam ceteris quidem vitæ partibus quis est qui possit sine Treboni maxima contumelia conferre vitam Treboni cum Dolabella? alterius consilium, ingenium, humanitatem, innocentiam, magnitudinem animi in patria liberanda quis ignorat? alteri a puero pro deliciis crudelitas fuit; deinde ea libidinum insipido, ut in hoc fit semper ipse latatus, quod ea faceret, quæ sibi objici ne ab inimico quidem possent vercundo: & hic, dii immortales, aliquid quando fuit mens, occulta enim erant vitia non inveniunt. neque tunc fortasse alienus ab eo essem, nisi ille rebis, nisi mentibus patria, nisi huic urbi, nisi diis penatibus, nisi aris, & sociis omnium nostrum, nisi denique naturæ, & humanitati inventus esset inimicus.

(c) Amour du Seville. Voyez la 20. lettre du 13. livre a Atticus.

(d) In Cicero 1 pag. 881. 882.

(e) Ephras le fausse en titre Cicero 11. p. m. 193.

(f) Cæsar par Sagittarius in Vita Tullie. n. 54.

(g) Epist. 18. lib. 10 ad Attic.

(N) Tullie mourut l'an 708. Cæsar étoit alors en Espagne contre les fils de Pompée; la lettre de consolation qu'il écrivit à Cicéron étoit datée d'Hispalis (c). Voilà une bonne preuve de mon texte: celle que Plutarque fournit ne me revient point; elle n'est pas assez nette, & contient quelques fautes. Cet Historien ayant parlé du divorce de Terentia, (d) ajoute que Cicéron se remarria avec une jeune fille, & que Tullie mourut en couche peu après ce mariage, elle mourut, continuë-t-il, chez Lentulus, avec qui elle s'étoit mariée après la mort de Pison son premier mari. Pour trouver là que Tullie est morte l'an 708, il faut supposer (e) une chose que Plutarque ne dit pas, c'est que Cicéron épousa sa 2. femme l'an 708. Du reste il paroît bien que Plutarque n'avoit gueres consulté les lettres de Cicéron. Il y eût après que le 2. mari de Tullie se nommoit Furius Crassipes, & qu'elle mourut repudiée par son troisième mari qui se nommoit Dolabella. Un moderne (f) voulant prouver que Tullie n'est pas morte en couche, & qu'elle étoit enceinte quand elle fut repudiée par Dolabella, allègue ce passage de Cicéron. (g) Tullia mea peperit XVI. Kal. Jun. puerum & puerum, quod vides esse gaudebam: quod quidem est natum perimbecillum est. Il devoit savoir que Cicéron écrivit cela avant la bataille de Pharsale, & qu'ainsi ces paroles ne sont point capables de prouver que Tullie fut repudiée pendant sa grossesse. Ce qu'il falloit alléguer se trouve dans une autre lettre

écrite pendant la dernière guerre que Cæsar fit en Espagne. Le voici: Me Roma tenuit omnino Tullia mea partus; sed cum ea, quemadmodum spero, satis firma sit, teneor tamen dum à Dolabella procuratoribus exigam primam pensionem (h). Quelque favorable qu'on veuille être à Plutarque & à Afconius Pedianus, on fera contraint de les accuser de s'être mal exprimés. Cicéron plus croyable l'a-dessus que ne le feroient cent Historiens qui soutiendroient le contraire, declare que Tullie se porte assez bien depuis ses couches: de sorte que la plus favorable supposition que l'on puisse faire pour Plutarque & pour Afconius Pedianus, est d'avancer que Tullie avant que d'être parfaitement relevée, fut surprise de quelque accident de femme accouchée qui l'emporta.

(O) Cicéron fut inconsolable. Si nous en croyons Plutarque (i), les Philosophes accoururent de toutes parts au secours de Cicéron. Ils lui amenèrent sans doute l'éclat de leurs troupes. Je veux dire les plus excellents moralistes que le Topique, & que leurs lieux communs purent fournir. Ils n'y gagnèrent rien, Cicéron ne pouvoit souffrir la compagnie, il s'alla confiner dans la solitude, & y trouva beaucoup plus de consolation que dans les discours de ses amis, & que (k) dans les livres. Ne (l) descendissem quidem à conspectu tuo nisi me plane nihil ulla res adjuveret. . . . mihi adhuc nihil prius fuit hæc solitudo. . . . me scripsit & littera. 12. tera non (m) leniuit sed obturbant. Il protesta dans une autre lettre (n) que la solitude est la chose qui lui semble le moins insupportable. Nus omnia respicio, nec quicquam habeo tolerabilius quam solitudinem. Pour bien connoître le desordre où son affliction le plongea, il ne faut que considérer l'aveu sincere qu'il fait qu'il succombe à sa douleur & l'ostentation avec quoi il parle de la force de son courage. Il vouloit bien se vanter d'être inconsolable, mais il ne vouloit point souffrir qu'on lui reprochât de temoigner trop de foiblesse. Sentens quid, sed timens incompatibles. Quod (o) me ipse per literas consolatus sum non penitet me quantum profecerim. Maxime mihi, dolorem nec potui, nec si possem, vellem. Voilà un homme qui ne peut diminuer sa douleur, & qui ne voudroit pas même la pouvoir diminuer. In (p) hac solitudine carere omnium colloquio; cumque mane me in stram abstrusi densam & asperam, non exeo inde ante vesperum. secundum te, nihil est mihi amicis solitudine, in ea mihi omnibus sermo est cum litteris. eum tamen interpellat ferus: cui repugno quoad possum, sed adhuc pares non sumus. Le voilà qui se cache dans le fond d'un bois depuis le matin jusques au soir, & qui ne peut retenir ses larmes. N'avoient-il pas presque qu'il avoit perdu l'esprit? In (q) consolationis libro quem in medio (NON ENIM SAPIENTES ERAMUS) maxime & dolore conscripsimus. N'a-t-il pas confessé (r) qu'il avoit honteusement rendu les armes à la fortune. Mais voyons d'autre côté comment-il se glorifie d'avoir temoigné de la force. (s) Quod scribis te reveri, ne & gratia & auctoritas nostra hoc meo

(h) Epist. 13. lib. 6. ad famul.

(i) In Cicero. pag. 882. A.

(k) Quod me ab hoc maxore recreari vis, facis ut omnia: sed me mihi non defuisse, tu testis es. Nihil enim de maxore minuendo scriptum ab ullo est, quod ego non domi tue leges. Sed non exo proficiam quid, antiper impeditor, non equidem satis (vis enim urger) sed relaxor tamen. Il a écrit à son même livre.

(l) Ibid. 16. (m) Il dit dans la 14. ibid. à peu près la même chose: Todos dico scribo, non exo proficiam quid, antiper impeditor, non equidem satis (vis enim urger) sed relaxor tamen. Il a écrit à son même livre.

(n) Ibid. 16.

(o) Ibid. 16. (p) Ibid. 16. (q) Ibid. 16. (r) Ibid. 16. (s) Ibid. 16.

(n) La 13. du même livre.

(o) Epist. 18. ejusd. libri.

(p) Epist. 17. ejusd. libri.

(q) Tuscul. quæst.

(r) Lactantio teste affirmavit se tum à fortuna victum surpiter. Sagittar. ubi supra, num. 57. & avant lui Corradus in p. m. 294. (s) Epist. 40. lib. 12. ad Atticum.

pendant quelque tems: ses amis firent ce qu'ils purent pour le consoler: il fit lui-même un livre (P) sur ce sujet, & voulut faire bâtir une chapelle à la dé- funte: il poussa ses projets (Q) jusques à l'apothéose. Ses ennemis furent af- sez lâches pour l'accuser d'avoir aimé criminellement † Tullie. Plutarque s'est

trompé (i) *En. lib. 6. v. 623.*

merore mimatur: ego, quid homines aut reprehendunt, aut possunt, nescio, ne doleam: qui potest? ne jaceam? quis nunquam minus? dum tua me domus levabat, quis a me exclamans? quis

(a) Mais on vient, qui offenderetur? (a) Asturam sum à te prodo inopane, où il s'étoit retiré avec être ferri de corz Atticus.

(b) Epist. 21. lib. 12. (b) Ne me quidem contemno: meoque judicio multo stare malo, quam omnium reliquorum, neque tamen progredior longius, quam mihi doctissimi homines concedunt: a quorum scripta omnia, quacumque sunt in eam sententiam, non legi solum, & quod ipsum erat fortis aegroti, accipere medicinam; sed in mea etiam scripta transibuli; quod certe afflicti, & fracti animi non sunt. Voyez ci-dessus une note marginale, qui fait voir qu'en faisant des livres il ne gaignoit presque rien contre sa douleur: il engourdissoit seulement un peu la partie qui étoit malade. Est-ce une action de courtoisie?

(c) Ubi supra n. 10. (c) In Ci. cer. p. 2. 83.

(d) Dans la remarque que l'on a faite ci-dessus, il se sert dans ses lettres en parlant d'elle, delicia, deliciae, mea amant, lux, desiderium. Il y a beaucoup d'apparence que Tullie étoit douée de mille bonnes qualités, & l'une des plus aimables personnes de son tems, puis qu'elle avoit acquis à un tel point la tendresse d'un tel père. Le Sieur Sagittarius (e) conjecture qu'elle fut instruite aux belles lettres. Il n'auroit pas parlé de cela en conjecturant, s'il avoit su ce qu'on citera de (d) Lactance. Si l'on en croit Plutarque (e), l'une des causes du divorce de Terentia fut qu'elle ne donna pas à sa fille un assez bon équipage, pour aller s'aboucher avec son père à Brundisium. Il ajoute que la seconde femme de Cicéron fut repudiée parce qu'elle avoit été bien aise de la mort de Tullie. On n'a pas raison de (f) quereller à-dessus Plutarque, sous prétexte que les lettres de Cicéron à Atticus nous apprenent, que cette seconde femme fut assez long tems chez son mari depuis que la fille fut morte: cette querelle, dis-je, est mal fondée, puis qu'il est constant que le divorce étoit déjà fait, (g) l'état qui suivit immédiatement la mort de Tullie.

(f) Sed etiam non negaverimus Cicero non admodum bene convenisse cum uxore nova, melius tamen post obitum Tullie cum Cicero vivisse, ex epistolis ad Atticum liquet. Sagittarius ubi supra n. 70. (f) Voyez la 34. lettre du 13. livre à Atticus. (h) Verum, ut opinor, splendor domilicis tibi animos attrahit, uxor sacri-lega, ac perjuris delictibus, filia matris pelle, tibi juveniorum atque obsequentiorum quam parenti par est.

que ce vers de l'Eneïde, (i) Hic thalamos invasit nata vetitosque hymeneos, se doit entendre de Cicéron. Mais Servius (k) rejette cela.

(P) Il fit lui-même un livre sur ce sujet. J'ai cité dans la remarque précédente quelques passages qui indiquent cette composition. C'est dommage qu'elle se soit perdue. Il n'a pas tenu à Sigonius que le public ne se soit imaginé qu'elle subsistoit encore: il composa un Traité De consolatione, & tâcha de le faire passer pour celui de Cicéron. Les bons Critiques (l) donnerent ordre bien-tôt que l'on n'y fût point attrapé: Sigonius eut beau faire des dissertations contre-eux, il n'obtint point ce qu'il prétendoit. Cicéron ressembloit en cette rencontre à ceux qui ne mangent rien avec plaisir, s'ils ne l'apprenent eux-mêmes. Toutes les consolations que ses amis lui proposèrent, ou de vive voix ou par écrit, furent inutiles; il n'eut que son livre de consolatione qui lui procura un peu de soulagement. (m) Quod ego de consolatione in medio dicam, qua mihi quidem ipsi sine aliquotino medetur, ceteris item multum illam profuturam puto. Il remarque qu'au plus fort de sa (n) douleur, il entreprit de faire lui-même cet appareil. Il y avoit beaucoup d'histoires, & beaucoup d'exemples dans ce livre, St. Jérôme (o) & St. Augustin (p) en parlent sur ce pied-là. Nous verrons ci-dessous une observation de Lactance.

(Q) Il poussa ses projets jusques à l'apothéose. Il communique plusieurs fois ce dessein à Atticus: contentons nous de rapporter 2. ou 3. passages. Habeo (q) nonnullos ex his, quos mihi lectissimos, ac tiores, qui dicant, fieri id oportere, quod saepe tecum egi, & quod à te approbari volo. de sumo illo dico; de quo tantum, quantum me amas, velim cogites, equidem neque de genere dubito; placet enim mihi Chama: neque de re, statutum est enim; de loco nonnunquam. velim igitur cogites, ego, quantum his temporibus tam eruditus fieri poterit, profecto illi tui consecrabo omni genere monumentorum, ab omnium ingenii scriptorum, & Gracorum & Latinorum: que res forsitan sit vesicarius vultus meum. sed jam quasi voto quodam, & promisso me teneri puto. Le passage qui suit montrera plus clairement qu'il s'étoit engagé par vœu à la construction de ce temple, & qu'il auroit cru commettre un acte d'irreligion, s'il n'eût pas exécuté son dessein. Lactance nous apprendra ci-dessous cet engagement. Si ista minus confici possunt, effice quidvis. Ego me majore religione quam quispotiani. quam fuit ullius voti, obstrictum puto (r). Un monument, un mausolée, tout ce qui eût pu avoir le nom & l'air de sepulcre lui déplaisoit. Fecit (s) fieri volo, neque hoc mihi erit potest: sepulcri similitudinem effugere non tam propter penam legis studeo, quam ut maxime assequar dominorum: quod poteram, si in ipsa villa facerem. sed, ut sepe locuti sumus, commutationes dominorum reformidamus. in agro ubicunque fecero, mihi videor assequamur qui posse, ut posteritas habeat religionem. Il a raison en consolatione de morte filiae, sicut potuit? Augustin. de civit. Dei, lib. 19. cap. 4. (q) Epist. 18. lib. 12. ad Attic. (r) Ibid. epist. 43. (s) Ibid. epist. 36.

L L L L L L 3

Voyez la remarque O. vers 16. fin.

(i) En. lib. 6. v. 623.

(k) Servius in hunc locum Eneidos.

Voyez Schottus in Cicero de consolatioe cap. 12. p. m. 90.

(l) Lipsy, Guilletmus &c.

(m) De Divinat. lib. 2. int.

(n) In ou de vive voix ou par écrit, furent inutiles; il n'eut que son livre de consolatione qui lui procura un peu de soulagement. (m) Quod ego de consolatione in medio dicam, qua mihi quidem ipsi sine aliquotino medetur, ceteris item multum illam profuturam puto.

(o) In epist. 19. lib. 12. ad Attic. (p) Ibid. epist. 43. (q) Ibid. epist. 36.

(r) Ibid. epist. 43.

(s) Ibid. epist. 36.

trompé en certaines choses qui la regardent. Il ignorent qu'elle ait eu jusqu'à trois * maris. Mr. Moreri qui avoit en main la Dissertation † du Sieur Gaspar Sagittarius sur l'histoire de Tullie, n'en a point su profiter; il n'en a presque tiré que ce qui n'en valoit pas la peine; un conte rapporté par Cœlius Rhodiginus, que le Sieur Sagittarius avoit assez nettement relegué au pais des fables. Le projet d'un temple a été converti par Mr. Moreri en un temple très-effectif, contenant un superbe Mausolée. Voyez la remarque Q. On pourroit faire une bonne note sur la pensée qui servit d'exorde à Cicéron dans le *Traité de consolation*;

* Voyez les quatre premieres remarques.

† Il la cite; mais les Impri-meurs lui ont mis une vir-gule après

Gaspar, laquelle a persuadé à bien des Lecteurs qu'il avoit cité deux Ecrivains l'un nommé Gaspar, l'autre nommé Sagittarius.

(a) Hæc tibi mœx tibi incipit, fateor enim, ferende sunt. Cicero nisi supra.

(b) 161. Epist. 35.

(c) Cicero Philipp. 1.

raison de donner à ces fantaisies le nom (a) qu'il leur donne. Si Mr. Moreri avoit du moins pris la peine de considerer attentivement ce qu'il pilloit dans les modernes, auroit-il dit que Cicéron fit bâtir un temple, où il enferma les cendres de Tullie dans un superbe Mausolée? N'a-t-il pas pu voir dans l'Auteur qu'il cite le dernier passage que j'ai rapporté, qui temoigne si expressément que Cicéron ayant pour but l'apothéose, fuyoit tout ce qui pourroit sentir le sepulcre? Ce n'étoit pas à cause des frais, il s'en explique clairement. Ante (b) quam a te proxime discessi, nunquam mihi venit in mentem, quo plus infantum in monumentum esset, quam nescio quid, quod lege conceditur, tantumdem populo dandum esse, quod non magnopere moveret, nisi nescio quomodo, ad hoc fortasse, nollem illud ullo nomine, nisi sumi, appellari. quod si volumus, veteres ne assequi non possumus, nisi mutata loco. Selon les principes de Cicéron, il n'y avoit rien de plus absurde ni de plus impie, que d'honorer comme des Dieux les mêmes personnes en faveur de qui l'on s'acquittoit des devoirs funebres sur leurs tombeaux: & c'est pour cela qu'il dit qu'il n'eût pas donné son suffrage pour l'ordonnance du Senat qui decerna des supplications à Jules Cesar. (c) An me confetis, patres conscripti, quod vos injuri secuti estis decreturum fuisse ut parentalia cum supplicationibus miserentur? ut inexpliables religiones in Republicam? ut decernerentur supplicationes mortuo? . . . Fuerit ille L. Brutus . . . adduci tamen non possem ut quemquam mortuum conjungerem cum deorum immortalium religione, ut cujus sepulchrum usquam exisset ubi parentetur, ei publice supplicetur. Si Mr. Moreri avoit écrit avec attention, il eût évité une autre méprise. Il assure que Cicéron fit bâtir effectivement ce temple; mais c'est de quoi il ne paroît aucun vestige dans ses lettres. On voit Cicéron fort empressé, & fort échauffé sur ce dessein, je l'avoue; on le voit menacer son bon ami qui n'alloit pas assez vite; on le voit marquer un terme prefix dans lequel il pretendoit que l'ouvrage fût achevé; mais on ne voit pas qu'il dise dans quelcune de ses lettres ni que la construction de ce temple fut achevée, ni qu'elle fut commencée. N'est-ce pas une marque que son projet s'évanouit soit que le tems qui diminua sa douleur lui fit mieux comprendre le ridicule de sa pensée, soit que des obstacles imprevis ou d'autres affaires éloignassent l'exécution de l'apothéose?

PASSAGE de Laclance.

Laclance cite quelquefois le livre de consolation. C'est par là qu'on peut apprendre que Cicéron ne fit aucune difficulté de sacrifier l'honneur & la gloire de ses Dieux, à la fantaisie ridicule qu'il avoit de deifier sa fille: car afin de justifier cette fantaisie, il montra que les Dieux que Pon adoroit à Rome publiquement avoient été autrefois des hommes. On voit là une belle image de l'empire des passions. Elles n'épargnent rien (d), ni dans le ciel, ni sur la terre, quand

elles travaillent à leur justification. Les paroles de Laclance sont très-belles, & d'autant plus dignes d'être copiées, qu'elles contiennent un morceau d'un livre perdu, & la promesse publique que Cicéron fit à sa fille de la mettre au nombre des Dieux, (e) M. Tallius. . . in eo libro quo seipsum de morte filie consolatus est, non dubitavit dicere, Deos, qui publice colerentur, homines fuisse. Quod ipsius testimonium eo debet gravissimum judicari, quod & augurale habuit sacerdotium, & eosdem se colere, veteratque testatur. Itaque intra paucos versiculos duas res nobis dedit. Nam dum imaginem filie eodem se modo consecratum esse profiteretur, quo illi à veteribus sunt consecrati, & illos mortuos esse docuit, & originem vane superstitionis offendit. CUM verò (e) Laclance inquit & mares, & feminas complures ex hominibus in Deorum numero esse videmus, & eorum in arboribus, atque agris augustissima delubra veneramus, assentiamur eorum sapientie, quorum ingenis, & inventis omnem vitam legibus, & institutis excultam, constantique habemus. Quod si ullam unquam animal consecrandam fuit, illud profecto fuit. Si Cadmi, aut Amphitryonis progenies, aut Tyndari in cœlum tollenda summa fuit, hinc idem honos certe dicendus est, quod quidem faciam, teque omnium optimam, doctissimamque approbantibus Diis immortalibus ipsis in eorum cœlo locatam ad opinionem omnium mortalium consecrabo. Je pourrais en demeurer là, mais parce que la suite de ce passage me fournit une réflexion, voici encore du Latin. Fortasse (f) dicat aliquis præ nimio ludu delirasse Ciceroem. Atque omnis illa oratio & doctrina, & exemplis, & ipso loquendi genere perfecta non egri, sed constantis animi ac judicii fuit. Et hæc ipsa sententia nullum præfert indicium doloris. Neque enim puto, illum tam variè, tam copiosè, tam ornate scribere potuisse, nisi luctum ejus & ratio ipsa, & consolatio amicorum, & temporis longitudo mitigasset. Laclance se propose certe objection. On me dira peut-être que Cicéron radoroit quand il composa ce livre; & que la tête lui avoit tourné par la force de son affliction. Mais je soutiens, répond Laclance, que le livre de consolation est si beau, qu'il n'a pu être composé que par un homme de très-bon sens, & dont l'affliction avoit été déjà apaisée par la raison, par le soin de ses amis, par le tems. C'est ainsi qu'il falloit tourner la chose, quand on avoit besoin que Cicéron fût un témoin irréprochable. Mais s'il eût falu prouver l'insuffisance de la Philosophie à consoler l'homme dans son affliction, alors on auroit (g) allegué ce livre même de Cicéron, comme l'ouvrage d'un homme qui se confesse subjugué honteusement par la douleur d'avoir perdu une fille. A quoi imputerons nous ce manège? Est-ce par mégarde que l'on employe les mêmes choses à des usages bien contraires, ou par quelque artifice de Rhetoricien?

Prophetes du Vieux Testament, tous les defans que l'on critiquoit dans les faux jetis Prophetes de Dauphiné, lesquels il fa trouvoit engagés de garantir vrais Prophetes.

(e) Laclance. Dicitur inquit.

(f) 161.

(d) On a vu depuis quelquel tems un fameux Ministre chercher dans les

(g) Voyez ci-dessus la remarque O lecture.

tion; car il debuta par dire que les hommes ne viennent au monde que (R) pour y porter la peine de leurs pechez.

TUR-

(R) *Que pour y porter la peine de leurs pechez.*

Il ne pouvoit pas depeindre la douleur par des caractères mieux marquez, qu'en disant que la vie humaine est un supplice, & en critiquant ceux qui le nient. (a) *Quid Cicero faciemus? qui cum in principio consolationis sua dixisset laudorum scelerum causa nasci homines, iteravit id ipsum postea, quasi oburgans eum qui vitam penam non esse putet.* On ne doit pas blâmer Laënce de censurer (b) cette pensèe de Cicero, car il est certain qu'elle temoigne une ignorance pernicieuse de la raison pourquoy Dieu nous met au monde: mais parce que cette raison ne pouvoit guere être l'objet des lumieres naturelles, & qu'elle n'est bien conuë que par la revelation évangélique, il ne faut pas trop s'étonner que Cicero outre de chagrin, & opprimé de son affliction ait étendu l'hypothese platonicienne. La philosophie de Platon enseignoit que l'ame de l'homme avoit existé, avant que d'être enfermée dans le corps humain, & que cet état antérieur avoit été beaucoup plus noble, & plus heureux que ne l'est celui de l'homme. Là dessus il s'éleva des raisonnemens, qui pretendirent que l'ame n'auroit pas été tirée de cet état, si elle n'avoit mérité d'être châtiée; & ils conclurent (c) qu'on l'enferme dans le corps comme dans une prison, afin de lui infliger les peines que ses crimes meritoient. Cicero adopta cette hypothese, mais Laënce la regarde comme la plus insensée de toutes les rêveries. Cependant il est très-vrai qu'elle ne difere de la doctrine du peché originel qu'à l'égard des circonstances; car puis que la foi nous enseigne qu'Adam a peché, & pour lui & pour tous ses descendans, il s'en suit 1. que toutes les ames sont criminelles aux yeux de Dieu, avant même qu'elles existent; 2. qu'elles ne sont unies au corps que par un acte de punition, veu que par cela même qu'elles sont unies au corps, elles encourent la peine de la damnation éternelle, & y sont de droit adjudgées, n'y ayant que la remission, & la voye des lettres de grace qui en sauve quelques-unes: & c'est pourquoy l'Ecriture dit que tous les hommes naissent enfans d'ire.

Il eût donc falu que Laënce eût reluté plus adroitement l'hypothese de Cicero, & par des preuves qui ne concernassent que les articles en quoi elle est diferente de l'hypothese du peché originel. S'il eût bien pesé le second livre d'Arnohe, il eût senti qu'il est malaisé de refuter Cicero par des argumens philosophiques; car on ne voit pas ce que les Platoniciens eussent pu répondre aux raisons d'Arnohe; je parle des objections qu'il leur a faites sur ce qu'ils disoient que des esprits immortels de leur nature, innocens, heureux, remplis de science, étoient descendus de leur bon gré dans des corps humains, ou y avoient été envoyez par la providence. Il fait une longue énumération des sottises, & des crimes, & des miseres du genre humain, & il en conclut que la boneté & la justice de Dieu n'ont pu permettre que de tels esprits fussent unis à des corps humains. Il prend pour la même chose leur commander d'y descendre, & souffrir qu'ils y descendent. *Atque ita persicitur, dit-il, (d) ut nihil interfit omnino voluntariè*

venerint, an illius obtemperaverint justioni: cum non prohibendo quod oportuerat prohiberi, cessatione crimen fecerit proprium, & retentionis dissimulatione permisit prius. Sed procul hac abeat scelerate opinionis immanitas, ut Deus creator omnipotens, magnarum & invisibilium rerum factor & conditor, procreator, tam mobiles animas genuisse gravitatis ac ponderis constantiaque nullius, in vitia libiles, in peccatorum genera universas declives: cumque eas tales atque hujusmodi sciret, in corpora ire jussisse, quorum inducitur carceribus sub procellis agevent tempestatibusque quotidie fortune, & modo turpia facerent, modo paterentur obscena: naufragis, ruinis, incendiorum conflagrationibus ut perirent. Pauperes alius, alius ut mendicatas premeres, ut servarum paterentur alia laniatus, muscularum alia ut merentur veneno, clauda ut incederent alia, ut alia lumen amitterent, ut articulis sederent alia colligatis, morbis denique oblectarentur ut cunctis, quos inelix & miseranda mortalitas diversarum sistinet dilaceratione paenarum: tum deinde oblitus unius esse se fontis, unius genitoris & capitis, germanitatis convellerent atque abrupterent jura: urbes suas everterent, popularentur hostiliter terras, servos de liberis facerent, insultarent virginibus, & matrimoniis alienis, odissent invicem sese, aliorum gaudiis & felicitatibus inviderent: tum deinde se omnes maledicerent, carperent, & favorum dentium mordacitate laniarent. Sed procul hac abeat, ut eadem rursus frequentiusque dicamus, tam inmanis, & scelerata persuasio, ut ille filius rerum Deus, omnium virtutum caput, benignitatis & clementis, atque ut enim laudibus extollamus humanis, sapientissimus, justus, perfectus omnia faciens, & integritatis sua conservantia mansuetus, aut aliquid fecerit claudum, & quod minus esset à recto, aut ulli rei fuerit miseriarum aut discriminum causa, aut ipsos actus quibus vita transgigretur & celebratur humana, ordinaverit, jussisset, & à sua suere constitutione preceperit. Minora hæc illo sunt, & magnitudinis ejus destruentia potestatem: tantumque est longe ut istarum auctior rerum esse credatur, ut in sacrilega crimen impietatis incurrat quisquis ab eo conceperit hominem esse prognatum, rem infelicem & miseram, qui esse se doleat, qui conditionem suam detestetur & luceat: qui nihil alia de causa sese intelligat procreatum, quam ne materiam non haberent per quam distenderent se mala, & essent miseri semper, quorum cruciatibus pasceretur nescio qua vis latentis, & humanitati adversa crudelitas. On seroit trop modéré, si l'on disoit seulement que cette doctrine d'Arnohe est mauvaise: il faut la traiter d'abominable, car elle sapè les fondemens du Christianisme, & ne vaut pas mieux que le dogme des Manichéens. Cicero y auroit trouvé une description aussi sotte, que celle qu'il eût pu faire du malheur de l'homme; mais il se seroit tiré facilement de cette objection, par son hypothese de la préexistence du peché, qui toute fautive qu'elle est ne laissoit pas de lui pouvoit inspirer quelque patience. Car enfin il eût pu se dire à foi même, la mort de ma fille m'accable, elle me plonge dans le desespoir, mais il y a deux cens ans ou plus que j'ai fait des crimes qui meritoient cette punition;

(a) *Lactant. Divin. Instit. lib. 3. c. 18. p. m. 197.*

(b) *Recte ergo profatus est errore ac miserabili veritatis ignorantia se teneri. Id. ibid.*

(c) *Quæ ignorantia efficit ut quosdam dicere non puderet, i. Cicero nos esse natos ut scelerum poenas luemus, quo quid delictis dici possit non invenio. Ubi enim vel que scelerata potius admittent, qui omnino non fuimus. Id. ib. 196.*

(d) *Arnobius, lib. 2. p. m. 74. 75.*

TURLUPINS, Heretiques du XIV. siecle, vilains & infames, qui enfeignoient que quand l'homme étoit arrivé à un certain état de perfection, il étoit affranchi du joug de la loi divine : & bien loin d'assurer avec les Stoïques que la liberté de leur Sage consistoit à n'être plus soumis aux passions, ils faisoient consister cette liberté à n'être plus soumis aux ordres de la sagesse éternelle. Ils ne croyoient pas qu'il falût invoquer Dieu autrement que par l'raison mentale ; mais ce qu'il y avoit de plus choquant dans leur secte, étoit qu'ils (A) alloient nus,

punitio, je les expie, j'en soufre la peine dans cette prison organisée ou mon ame s'enferme quand je nais : il est juste que je sois malheureux, puis qu'il y a si long tems que j'ai fait des fautes. Si le pere de Pylché avoit raisonné de cette maniere, il n'auroit pas répondu ce qu'on lui a fait répondre sur le theatre François, au lieu commun de consolation tiré du droit qu'ont les Dieux d'ôter à un pere les enfans qu'ils lui ont donnez

(a) Moltre, Tragedie de Pylché, act. 2. scène 1.

Ab, (a) cherche un meilleur fondement
Aux consolations que ton cœur me presente,
Et de la jassere de ce raisonnement
Ne suis point ni accablément
A cette douleur si cuisante,
Dont je soufre au le tourment.
Crois-tu la me donner une raison puissante
Pour ne me plandre point de cet arrêt des Cieux ?
Et dans le procede des Dieux
Dont tu veux que je me contente,
Une rigueur assésante
Ne paroit-elle pas aux yeux ?

* C'est un pere qui parle a sa fille que les Dieux lui doivent bien-tot enlever.

Voilà ce que ces Dieux me seroient à * te rendre,
Et l'autre où te recut mon cœur infortuné :
Tu connoistras par là qu'ils me viennent reprendre
Bien plus que ce qu'ils m'ont donné.
Je recuus d'eux en toi, ma Fille,
Un present que mon cœur ne leur demandoit pas ;
J'y trouvois alors peu d'appas,
Et leur en vis sans joye accroître ma famille.
Mais mon cœur ainsi que mes yeux
S'est fait de ce present une douce habitude :
J'en nûs quinze ans de soins, de veilles, & d'étude,
A me le rendre précieux ;
Je l'ay paré de l'aimable richesse
De mille brillantes vertus,
En lui j'ai renfermé par des soins assés
Tous les plus beaux tresors que souvint la sagesse,
A lui j'ai de mon ame attaché la tendresse,
J'en ai fait de ce cœur le charme & l'allegresse,
La consolation de mes sens abatus,
Le doux espoir de ma vieillesse,
Ils n'ont tout cela, ces Dieux,
Et tu veux que je n'aye aucun sujet de plainte
Sur cet affreux arrêt dont je soufre l'attente ?
Ah ! leur pouvoir se joint avec trop de rigueur
Des tendresses de notre cœur :
Pour m'ôter leur present, leur falloit-il attendre
Que j'en eusse fait tout mon bien ?
Ou plutôt, s'ils avoient dessein de le reprendre,
N'eût-il pas été mieux de ne me donner rien ?

(b) Lactantius, ubi supra pag. 198.

En tout cas je m'imagine que Cicéron auroit mieux goûté le discours d'Arnobé qui n'extenué pas les malheurs de la vie humaine, que le discours de Lactance qui les extenué. *Quid (b) ergo dicemus, nisi errare illos, qui aut mortem appetunt tanquam bonum, aut vitam fugiunt tanquam malum ? nisi quod sunt iniquissimi, qui pauciora mala non pensant bonis pluribus ? Nam cum omnem vitam per exquisitas, & varias traducant volupta-*

*tes, mori cupiunt, si quid forte bis amaritudinis supervenerit : & sic habent, tanquam illis nunquam fuerit bene, si aliquando fuerit male. Damnant igitur vitam omnem, plenamque nihil aliud, quam malis opinantur. Hinc nata est inepta illa sententia, hanc esse mortem, quam nos vitam putamus, illam vitam, quam nos pro morte timeamus. Ita primum bonum esse non nasci, secundum, citius mori. Quæ ut majoris sit auctoritatis, Sileno attribuitur. Cicero in consolatione : NON (inquit) longe optimum, nec in hoc scopulos incidere vita : proximum autem si natus sis, quam primum mori, & tanquam ex incendio effugere fortuna. Creditisse illum vanissimo dicto exinde apparet, quod adjectum aliquid de suo, ut ornatum. Cela nous apprend que Cicéron avoit fait valoir dans cet Ouvrage de consolation cette sentence de Silene : Le premier des plus grands biens est de ne point naître, & le second est de sortir promptement de cette vie comme d'un logis qui brûle. Lactance suppose un fait que cet Orateur lui auroit nié, c'est que les biens de cette vie surpassent les maux. Je suis sûr que l'état affreux où Cicéron se trouva réduit pour avoir perdu Tullie, lui paroîtroit un mal si pesant, qu'il eût volontiers cédé tout le brillant de sa gloire afin de se délivrer de sa tristesse. Je croi aussi qu'il n'eût pas voulu revenir au monde, sous la condition de passer par tous les états où il s'étoit vu *. Il eût * Confez, néanmoins beaucoup de part aux faveurs de la fortune : son eloquence fut admirée, il s'éleva aux premieres charges de la République, il y acquit une glorieuse reputation : mais si je ne me trompe, il auroit juré que tous les plaisirs de sa vie, mis en balance avec les douleurs & les chagrins qu'il avoit sentis, ou qu'il ressentoit, n'eussent pas été comme une once à une livre. Je dirai ailleurs (c) (e) Dans quelque chose sur la dispute si les biens de cette vie surpassent les maux : on est partagé là dessus ; les uns tiennent pour l'affirmative, & les autres pour la negative.*

(A) Qu'ils alloient nus,] On ne sauroit assez admirer qu'une semblable fantaisie ait été si souvent renouvelée parmi les Chrétiens. Le Paganisme ne nous fournit que la scéne des Cyniques qui ait donné dans cette impudence ; encore faut-il reconnoître que jamais cette secte n'a été nombreuse, & que la plupart des Cyniques ne pratiquoient point, en fait de montrer la nudité, & ce qui s'ensuit, ce qu'on attribue à Diogene, Les Gymnosophistes Indiens n'étoient point nus, quant aux parties que les Alamites, les Turlupins, les Picards, & quelques Anabaptistes decouvrirent. Il faut donc demeurer d'accord que les Chrétiens se sont plus souvent dereglez à cet égard que les Payens. On ne s'en étomera pas, quand on prendra garde à un principe dont on peut abuser sous l'Evangile, & dont les Payens n'avoient nulle connoissance. Ce principe est que le second Adam est venu reparer le mal que le premier Adam avoit introduit au monde. De

* Conferez ce qui sera dit dans l'article Vayer remarque E.

(c) Dans l'article Xenophanes. Voyez ci-dessus l'article Pericles, p. 799.

nuds, & qu'à l'exemple des Cyniques *, ou plutôt à l'exemple des bêtes, ils faisoient l'œuvre de la chair en plein jour devant tout le monde. Ils pretendoient que l'on ne doit avoir honte d'aucune partie que la nature nous ait donnée. Nonobstant ces extravagances profanes, ils affectoient de grands airs de spiritualité & de devotion, afin de se ¶ mieux insinuer dans l'esprit des femmes, & puis de les faire donner dans le piège de leurs desirs impudiques. Car voilà l'écueil de toutes les sectes qui se veulent distinguer par des paradoxes de Morale: approfondissez les visions des Illuminez, & des Quietistes, &c. vous verrez que si quelque chose est capable de les demasquer, c'est la relation au plaisir venerien; c'est l'endroit foible de la place, c'est par là que l'ennemi donne l'assaut; c'est un ver qui ne meurt point, & un feu qui ne s'éteint point. Ce fut sous le regne de Charles ¶ cinquième que ces heretiques parurent en France; leur principale scène fut en Savoye & en Dauphiné. On fit bon devoir (B) d'en purger le monde. Il n'est pas aisé de trouver la vraie cause de leur nom. Vigner ¶ le derive de ce qu'ils ne demouroient que dans des lieux exposez aux loups. Ils affecterent de se nommer la *Fraternité des pauvres*, comme du β Tillet & Gaguin y l'ont remarqué.

* Cynicorum Philosophorum in moralibus nudata gestabant, & in publico velut jumenta cobant, instar canum in nuditate & exercitio membrorum pudendorum degentes. Gerson apud Praetol.

TURPIN, Historien fabuleux des actions de Charlemagne & de celles de Roland. Il n'y a désormais personne qui le prenne pour Turpin, élevé à l'Archevêché de Reims par Charlemagne, ni qui ajoute aucune foi à ses narrations: mais quelques-uns croyent qu'il n'est guere (A) moins ancien que cet Archevêque. D'autres aiment mieux dire qu'il a vécu (B) au XII. siecle. S'il étoit

+ Gerson apud eundem.

† Mezerau Abrégé chronolog. 10. 3. p. no. 227. édit. de Hill.

¶ Ad ann. 1159.

β Chroniq. des Rois de France, sous Charles V.

γ Vie de Charles V.

là un Fanatique se hasarde de conclure, que ceux qui font une fois participans du benifice de la loi de Grace, sont parfaitement rehabitez dans l'état d'Adam & d'Eve. J'avoue qu'il faut que le fanatisme soit bien outré, & que la dose en soit très-forte, quand il est capable de vaincre les impressions de pudeur que la nature & l'éducation Chretienne nous donnent: mais de quoi ne sont point capables les combinaisons infinies de nos passions, de nos imaginations, de nos esprits animaux &c? J'ai parlé ailleurs (a) de quelques anciens solitaires, qui faisoient scrupule de voir leur propre nudité. Les Payens n'ont point eu que je sache de tels exemples; ils en sont demeurés aux termes de se cacher soigneusement aux yeux du prochain. Cela s'est vu non seulement dans les (b) femmes, mais aussi dans des hommes (c) soit debauchez: ainsi Petrone ne s'avancoit pas trop en disant, *Quam ne ad cognitionem quidem admittere severioris nota homines solent.*

(B) On fit bon devoir d'en purger le monde.] On verra un échantillon de ce soin dans les paroles suivantes. (d) A frere Jaques de More de l'Ordre des Freres Prêcheurs Inquisiteur des Bougres de La Province de France, pour don à lui fait par le Roi par ses lettres du 2. Fevrier 1373. pour & en recompensation de plusieurs paines, missions, & despens qu'il a eus, soufferts, & soutenus, en faisant poursuite contre les Turlupins & Turlapines qui trouvez, & pris ont esté en ladite Province, & par sa diligence pugnés de leurs mespreatures & erreurs, pour ce 50. francs, valent 10. livres Parisis. Gaguin en la vie de Charles V. remarque qu'on brûla les livres & vêtements des Turlupins au marché aux porceaux de Paris hors la porte St. Honoré; qu'on brûla aussi Jehanne Dabentonne & un autre avecque elle qui étoient les deux principaux Prêcheurs de cette secte, mais cettui, dit-il, que sans nom mettons comme il fut trepassé en prison avant la sentence de sa cremation, à ce que son corps ne pourrit on le garda quinze jours dedans un tas de chaux, & au jour déterminé pour sa punition fut brûlé. Du Tillet dit pareillement que sous Charles V. la superstition de Religion des Turlupins qui avoient donné

nom à leur secte la Fraternité des pauvres, fut condamnée & abolie, & leurs ceremonies, livres & habits condamnés & brûlez. Or comment accorder avec ces habits que l'on brûla, ceux qui disent que les Turlupins alloient nuds? C'est qu'il faut supposer des bornes à la nudité de toutes ces especes de Fanatiques, ou à l'égard des tems & des lieux, ou à l'égard de certains membres. Nous avons vu que les Adamites ne se depouilloient que dans les poiles où ils tenoient leurs assemblées, & que les Picards condamnoient sur tout ceux qui ne decouvroient pas la partie honteuse. Le froid & la pluie ne permettoient pas qu'on fût toujours nu; il n'y a point d'apparence qu'on osât se produire au reglement, & continuellement dans les villes où l'on n'étoit pas le plus fort; il semble en particulier que les Turlupins ne decouvroient que les parties qui sont la diversité des sexes. *Turlupini (e) Cynicorum sectam suscitantes de nuditate pudendorum & publico coitu.* C'est que j'ai cité de Gerson se réduit à cela même. Ils avoient donc des habits nonobstant leur impudence, & il est à croire que devant les personnes non initiées, devant ces bonnes devotes qu'ils tâchoient d'attirer dans leurs filets, ils ne montreroient pas d'abord toutes leurs pieces.

(A) Qu'il n'est gueres moins ancien que cet Archevêque.] Papyre Masson le place peu après le regne de Charles le Chauve; mais d'ailleurs il le considere comme un miserable Auteur qui abusa de son loisir, pour composer un Roman à l'usage des enfans. Voyez la remarque suivante.

(B) Qu'il a vécu au XII. siecle.] Oihenart s'étonne que Papyre Masson le mette beaucoup plus haut. (f) *Hanc (de rebus Caroli Magni prodigiosam historiam) nescio quo argumento, Papyrinus Massonus (est) auctorem imperitia & mendacitate vetustate commendat. Dum, non nulli post Caroli Calvi imperium, ab homine otioso in juvenutis gratiam scriptam fuisse videri pronuntiat.* Voici ce qui a fait croire à Oihenart que nôtre Turpin a vécu au XII. siecle, & qu'il étoit Espagnol. Mr. des Cordes Chanoine de Limoges lui avoit prêté un manuscrit de cette histoire,

(e) Genabrard Chroniq.

(f) Arnaldus Oihenartus, Noticia viri post Caroli Calvi imperium, ab homine otioso in juvenutis gratiam scriptam fuisse videri pronuntiat. P. 397.

(a) Dans la remarque F de l'article Adamites.

(b) Voyez l'article Olympias, pag. 692. col. 1.

(c) Voyez la même article ib.

(d) Ex computo Nicolai Margart. Burgenus Parisiensis de Auxiliis Praepositorum Parisiensium. an. 1374. apud Du Cange Glossar. voce Turlupini.

vrai que (C) des Papes ou des Conciles l'eussent déclaré authentique, nous aurions là une preuve ou d'une crasse ignorance, ou d'une imposture insigne.

TURRETTIN (FRANÇOIS) Ministre & Professeur en Théologie à Geneve (A) sa patrie, naquit le 17. d'Octobre 1623. Ayant étudié à Geneve,

où il y avoit une preface composée par un Prieur un peu avant l'an 1200. (A) Cette preface témoigne que ce Prieur avoit recouvert ce manuscrit depuis peu, & qu'on le lui avoit apoté d'Espagne, & qu'il le prenoit pour une histoire de l'Archevêque Turpin, à l'intercession duquel il le recommanda dévotement. On sera bien aise de trouver ici les propres paroles. (b) *Gaufredus Prior Vossensis, sacro Martialis conventui & universo Clero Lemovicini climatis gaudis sempiternis perveni. Egregios invicti Regis Caroli triumphos ac praeclisi Comitum Rotholandi predicandos agones in Hispania gestos imper ad nos ex Esperia delatos gratanter excepti & ingenti studio corrigens scribere feci, maxime quod apud nos ista latuerant hactenus, nisi qua joculariores in suis preserebant casu-tilenis. Quia vero scriptura ipsa scriptorum vicio depravata ac pene deleta fuerat non sine magno studio decorando correxi, non superflua subtrahens, sed que necessaria aderant, addens, ne quis nequam reprehendere inchoit laudis Turpinum qui se infra scripta scripsisse fateatur. Ego tanti Pontificis oratibus mihi à iudice pio dari ventum opto.*

(C) *Que des Papes ou des Conciles l'eussent déclaré authentique.* Vossius (c) ayant observé que cette histoire est intitulée dans le manuscrit du College de St. Benoit à Cambrige, *liber Turpini Archiepiscopi Rhemenfis quomodo Carolus Rex Francorum adquisivit Hispaniam*, ajoute que le Pape Calixte l'a déclarée authentique. Il ne dit pas cela de son chef, mais sur la foi de Thomas James, qu'il suppose fondé ou sur le titre, ou sur quelque note du manuscrit. (d) *Hunc librum dicit Papa Calixtus esse authenticum, ut adjungit Thomas James: ut puto ex MSi operis inscriptione sire nota ei addita.* Vossius ne connoissoit pas le vrai fondement; il ne se souvenoit point d'un certain endroit du *fasciculus temporum*. On va voir ce que c'est. Mr. du Pleffis Mornai parlant de quelques Canons d'un Concile célébré à Rheims l'an 1119. y appose cette reflexion „ & notés de „ quel esprit pouvoient estre nés ces bons Evef- „ ques, qui en ce meisme Concile authentiquent „ l'histoire de Charle-Magne écrite par l'Arche- „ vêque Turpin, fabuleuse & ridicule s'il y en eut „ onq, & telle convainc & jugé par Baronius „ meisme. (e) „ Voici ce que Coeffeteau lui re- „ pondit. (f) *Il cite en marge son petit Chroniqueur le Fasciculus temporum, qui ne dit pas un seul mot de ce Sinode: Voicy d'ou est venue la source, parlant de Calixte il dit. Il a fait un petit livre des miracles de S. Jacques: il a aussi fait un statut de l'histoire de Charles, d'écrite par le bienheureux Turpin Archevesque de Rheims. Et donc, Lecteur, n'est-ce pas conclure en glissant homme: Calixte a fait un statut de l'histoire de Charles, écrite par l'Archevesque de Rheims: Ergo le Concile de Rheims, où il presidoit, a authentiqué cette histoire. Certes ils avoient bien d'autres affaires, sans s'amuser à ces fables. Mais derechef où est-ce que son petit Chroniqueur a trouvé que Calixte ait fait ce statut? Quelle apparence qu'il se soit seulement soulié de ce Roman? Le Jésuite Gretter repondant au même*

livre de du Pleffis, ne fait s'il faut mettre au nombre des fables ce que l'on conte de cette authenticité de l'histoire Turpin. Peut-être, dit-il, ne se tromperoit-on pas si l'on nioit tout cela, (g) car les actes de ce Concile ni le Commentaire de H. Sion le Scholastique n'en font aucune mention. Le *fasciculus temporum* n'en parle que d'une maniere vague; *Statuit etiam (Calixtus) historiam Caroli descriptam à beato Turpino Remensi Archiepiscopo.* Il ne dit point quel fut ce statut, où & comment on le fit: mais accordons, ajoute Gretter, que Calixte approuva ce livre; quel profit en reviendra-t-il au mystere d'innocence? Cette histoire de Turpin n'est pas si mentueuse, que les Protestans ne la publient avec les anciennes histoires. (h) *At demum Calixtum Historiam Turpini statuisse, hoc est, confirmasse, quid utilitatis inde ad mysterium Pleffium redit? Quae tam fabulosa non est; ut abstrerret ipsos etiam Sellaris, quod minus eam cum aliis veterum monumentis publicent. Testis Justus Reuberus, qui à suo Tomo Antiquorum Scriptorum Turpinum excludere, turpe dicit.* Cette dernière partie de la response de ce Jésuite est pitoyable; car si c'est une conduite honteuse à un Concile, comme elle l'est sans doute, d'approuver un livre tout rempli de fables impertinentes, la reflexion de du Pleffis est très-judicieuse. Es puis n'est-ce pas prouver fortement qu'une histoire est bonne, que de dire qu'un compilateur Huguenot ou Luthérien l'a publiée avec d'autres livres? Ne suffit-il pas quelquefois pour insérer un Ouvrage dans une compilation, qu'il ait quelque antiquité? & apres tout pour être orthodoxe, est-on necessairement heureux à bien choisir ce qui merite d'avoir place dans un recueil d'Historiens? Gretter eût bien fait de s'en tenir à sa premiere response; il lui devoit suffire que les paroles du faïscu des tems sont incapables de faire preuve. Mr. Rivet en tombe d'accord; voici comment - il replique pour Mr. du Pleffis. (i) *Il n'importe rien si Calixte a confirmé l'histoire de Turpin en Concile, ou si seulement, il l'a faicte de son autorité hors le Concile. On ne peut nier que le Charivieux col-lecteur du faïscu des tems ait écrit ces mots, si le statut historien Caroli, descriptam à B. Turpino, Rhemenfi Archiepiscopo. Ici Coeffeteau faicte une insultation de galant homme, après sa fausse version, il a faicte un statut de l'histoire de Charles, au lieu qu'il y a il a statué, c'est à dire, établi ou confirmé l'histoire de Charles. Il apprendra à loisir de quelque petit Grammaïrien, la difference qu'il y a entre Statuere Historiam, & statuere de Historia. Si le petit Chroniqueur s'est trompé, s'il a dit cela sans auteur, nous n'en sommes pas coupables. Nous vendons aux Papis ces que'ils nous donnent. Pour moi j'ai bien quelque opinion qu'il s'est mespris, & qu'au lieu des statuts de Calixte, pour l'establisement de l'Archevesque Turpin, il s'est esquivoqué, & a pensé qu'il y alloit de l'establisement de l'histoire de l'Archevesque Turpin.*

(A) *A Geneve sa patrie.* François TURRETTIN son ayeul d'une ancienne & noble famille

(a) Mithi prefatio historie illi, a Gaufredo Priore Vossensi, quod paulo ante annum 1200. scribat, in exemplari manu scripto. cujus copiam fecit Joannes Cordesius Canonici Lemovic. praefixa. plane perstat hoc opus, recens tempore Gaufredi vulgatum, Histiant hominis illo ipso saeculo XI. v. venis. abotum esse. Id. ib.

(b) *Apud Obsevat. tum ibid.*

(c) *Vossius de Hist. Latinar. lib. 2. c. 32 p. m. 299.*

(d) *Id. ib.*

(e) *De Pleffis Mornai, Mystere d'innocence, p. 279. citant le Fasciculus temporum an. 1119.*

(f) *Coeffeteau, Reposte au Mystere d'innocence, p. 754.*

(g) Neque enim in actis quidquam hujus appareret, ut nec in Commentario Hestonius, qui res gestas hujus Concilii ex professo literis mandavit. Examine Mystere Pleffiano, p. 375.

(h) *Id. ib.*

(i) *Rivet. Remarques sur la Response au Mystere d'innocence, to. 2. pag. 238.*

à Leide, à Paris, à Saumur, à Montauban, & à Nîmes avec beaucoup de progrès, il fut reçu au saint ministère l'an 1648. & servit en même tems l'Eglise Françoisë & l'Eglise Italienne de Geneve. Deux ans après on lui offrit la chaire de Professeur en Philofophie, qu'il refusa; mais il accepta la vocation * de l'Eglise de Lion. On le rapela à Geneve au bout d'un an, parce qu'on avoit besoin de lui pour des leçons de Theologie. Il commença d'en faire l'an 1653. Il fut député en Hollande l'an 1661. pour demander les secours d'argent dont la ville de Geneve avoit besoin. Il eut dans ce voyage tout le succès que l'on s'en pouvoit promettre; & il se fit souhaiter passionnément par les Eglises Wallonnes de la Haye, & de Leide, & par l'Université de cette dernière ville. Il reprit les exercices de sa charge dès qu'il fut dans Geneve, & il les continua jusques à sa mort avec une application très-particulière. Il mourut le 28. de Septembre 1687. avec les marques les plus édifiantes d'un ardent amour de Dieu †. Ce fut un homme de beaucoup de merite, éloquent, judicieux, laborieux, savant, & zélé pour l'orthodoxie. Tout cela paroît par les Ouvrages (B) qu'il a donnez au public. Il a laissé un fils (C) qui a des dons extraordinaires.

* Pour remplir la place de son Aaron Morus, frere de Mr. Morus.

† Tiré de son Oraison funebre, prononcée à Geneve par Mr. Pilet le 3. de Nov. 1687.

V.



VAYER (FRANÇOIS DE LA MOTHE LE) Parisien, Conseiller d'Etat Ordinaire, & Precepteur du frere unique du Roi Louis XIV. a été un fort savant homme. Il fut reçu (A) à l'Academie Françoisë le 14. de Fevrier 1639. Il avoit plus d'érudition & de lecture que la plupart de ses Confreres, mais ils écrivoient presque tous plus élégamment que lui: car il n'avoit pas une grande politesse dans son style; & s'il avoit voulu se servir de sa memoire & de sa lecture des livres Latins beaucoup moins qu'il ne faisoit, il auroit été pourtant fort éloigné de la perfection en matiere de langage. C'étoit un homme d'une

(a) Il a fait entre autres livres la defense des versions de Geneve contre le Pere Cotton. Cet Ouvrage est en 2. volumes in 4. Il publia aussi des Sermons François sous le titre de Profit des charimens. Il avoit été Ministre de l'Eglise de Nîmes.

(b) Voyez l'éloge qu'on en a fait dans l'édition de Logia Christiana in 8. Hollande 1696. On l'a abrégé en faveur des éruditions. L'Auteur de cet abrégé imprimé pour la 2. fois à Amsterdam 1695. se nomme Leonard Ruffinus.

(c) Dans l'article Nicolle, pag. 661. lettre e.

mille de Luques, ayant quitté l'Italie pour la religion, s'arrêta quelques années à Anvers, & vécut familièrement avec le celebre Sainte Aldegonde. Il s'en alla ensuite à Zurich, & enfin il se fixa à Geneve, où il eut un fils nommé Benoit TURRETTIN qui a été un illustre Professeur en Theologie à Geneve, fort connu par ses (a) écrits; c'est le pere de nôtre François Turretin. Vous trouverez toutes ces choses dans l'Oraison funebre de celui-ci prononcée par Mr. Pîcet son neveu, piece très-éloquente, & digne de la reputation de l'Auteur, qui est Ministre & Professeur en Theologie à Geneve, & Auteur, entre autres Ouvrages, d'une Morale Chretienne dont le 6. volume avec les 2. precedens ont paru l'an 1696. in 12. en même tems que la 1. partie de sa Theologia Christiana in 8.

(B) Par les Ouvrages qu'il a donnez au public. Outre des Sermons dediez à Madame de Schomberg, il a fait une reponse à l'Ecrit qu'un Chanoine d'Anci avoit publié, pour rendre odieux les Protestans, entre autres choses sur la doctrine de l'obeïssance des sujets à leurs Princes legitimes. Il a fait aussi une reponse à la lettre que l'Evêque de Luques écrivit aux familles de Geneve originaires de son Diocese, pour les exhorter à la profession de la Catholicité que leurs ancêtres avoient quittée. Mais ce qui l'immortalisera principalement est son (b) institutio Theologiae Elementica en 3. volumes in 4. & ses theses de satisfactione Christi contre les Sociniens, & de necessaria secessione ab Ecclesia Romana.

(C) Un fils qui a des dons extraordinaires. J'ai cité quelque (c) part les doctes Theses qu'il soutint à Leide l'an 1692. La Philofophie de Mr. Des-

cartes qu'il a si bien apris de Monsieur (d) Chouët, donne un grand relief aux lumieres qu'il s'est acquises dans la Theologie.

(A) Il fut reçu à l'Academie Françoisë. Mr. Esprit & lui y furent (e) reçus le même jour. Voici ce que Mr. de Balzac écrivit sur ce sujet à son ami Mr. Chapelain. (f) Je me rejouis, Monsieur, de la nouvelle acquisition que l'Academie a faite du Philofophe * * * *, qui en effet est un grand homme, & ne laisse pas d'avoir de l'esprit, moi de la quoy qu'il se serve la plupart du temps de celui d'autrui. Je ne vous parle point de l'autre reception, qui s'est faite en même jour, de peur de choquer le jugement des Superieurs, & de donner trop de liberté au mien. Il y a certains Livres & certains Esprits qu'il ne peut souffrir. Il voudroit supprimer les deux tiers des Bibliothèques, & la moitié des Academies. Un si sauvage melancholique ne doit jamais songer à sortir de sa retraite, & le plaisir qu'il a de mépriser tout, lui doit ôter l'envie qu'il pourroit avoir d'estre quelque chose. On en peine sur le partage de ces caracteres entre Mr. de la Mothe le Vayer & Mr. Esprit. L'épithete de Philofophe, & le genie de citation conviennent mieux au premier qu'à l'autre, & ne paroissent convenir qu'à lui. Cela fait juger que pour rien du monde il n'eût voulu que l'on supprimât les deux tiers des Bibliothèques. Mais d'autre côté ce que Patin nous dira bien-tôt, porte à croire que Monfr. Esprit est bien moins que la Mothe le Vayer ce sauvage melancholique qui se plaît à la retraite, & qui méprise toutes choses. Cet embarras est mal-fondé; voyez la lettre (g). J'observe en passant que Mr. Moreri se trompe, quand il dit que la Mothe le Vayer fut des

(d) Ces illustres Professeurs, l'ornement de Geneve

(e) Mr. Esprit n'a été tiré depuis long tems de sa profession, pour être admis au gouvernement d'un homme, & ne laisse pas d'avoir de l'esprit, moi de la quoy qu'il se serve la plupart du temps de celui d'autrui.

(f) Je ne vous parle point de l'autre reception, qui s'est faite en même jour, de peur de choquer le jugement des Superieurs, & de donner trop de liberté au mien. Il y a certains Livres & certains Esprits qu'il ne peut souffrir. Il voudroit supprimer les deux tiers des Bibliothèques, & la moitié des Academies.

(g) Balzac ne doit jamais songer à sortir de sa retraite, & le plaisir qu'il a de mépriser tout, lui doit ôter l'envie qu'il pourroit avoir d'estre quelque chose. On en peine sur le partage de ces caracteres entre Mr. de la Mothe le Vayer & Mr. Esprit. L'épithete de Philofophe, & le genie de citation conviennent mieux au premier qu'à l'autre, & ne paroissent convenir qu'à lui. Cela fait juger que pour rien du monde il n'eût voulu que l'on supprimât les deux tiers des Bibliothèques.

conduite réglée, & semblable à celle des anciens Sages, un vrai Philosophe dans ses mœurs, qui meprisoit même les plaisirs permis, & qui aimoit passionnément la vie de cabinet, & à lire & à composer des livres. Cette regularité, cette austerité, cette sagesse, n'empêcherent point qu'on ne (B) soupçonnât qu'il n'avoit nulle religion. On se fondoit apparemment sur certains dialogues qu'il avoit faits, & qui parurent sous le nom * d'Orasius Tubero, & sur ce qu'en general il faisoit paroître dans ses Ouvrages trop de prevention pour la Sceptique, ou pour les principes des Pyrrhoniens. Il est sûr qu'il y a beaucoup de libertinage dans les dialogues d'Orasius Tubero; mais qui en voudroit conclure que l'Auteur n'avoit point de religion, se rendroit coupable d'un jugement temeraire: car il y a une grande différence entre écrire librement ce qui se peut dire contre la foi, & le croire très-veritable. Plusieurs se persuadent que ces dialogues l'empêchèrent d'occuper la place (C) qu'on lui avoit destinée de Precepteur de sa Majesté. Cela est peu apparent, puis que si la Reine & le Cardinal Mazarin eussent été ébranlez par cette raison, ils ne lui eussent point confié le frere unique du Roi. On a été surpris qu'un homme si sage ait écrit fort (D) librement sur des matieres

* Ces noms, & ceux de Tubertus, Ocella, sou: les quels il s'est désigné en quelques rencontres: se rapportent à la signification de la Mothe le Vayer, ou Voyer.

premiers que l'on reçut dans l'Academie Française. Cela ne se doit point dire d'un homme qui fut (A) élu à la place d'un Academicien mort.

(B) Qu'on ne soupçonnât qu'il n'avoit nulle religion.] Patin sera mon témoin, (b) Monsieur de la Mothe le Vayer a été depuis peu appelé à la Cour, & y a été installé Precepteur de Monsieur le Duc d'Anjou, frere du Roy. Il est âgé d'environ 60. ans, de médiocre taille, autant Stoïque qu'homme du monde, homme qui veut être loué & ne loué jamais personne, fantaisie & capricieux, & soupçonné d'un vice d'esprit, dont étoient atteints Diagoras & Protogoras. Patin écrivoit cela le 13. de Juillet 1649.

(C) D'occuper la place de Precepteur de Sa Majesté.] Il en fit la fonction pendant un an, si nous en croyons Mr. Moreri; mais je ne me fie guere à un tel témoin, & je le regarde ici comme un menteur, puis que le docte Naudé m'apprend des choses qui combattent ce temoignage. Voici ce qu'il dit, (c) Aussi m'estoit-je toujours persuadé qu'une des difficiles choses qui fust en Cour, estoit le choix des hommes. Mais je l'espereuy entierement lors qu'il fut question de donner un Precepteur au Roy, car l'intention de la Reyne & de ses Ministres, estant de commettre à cette charge l'un des plus siffisans & des plus renommez & estimez personages qui fust en France, on jeta premierement les yeux sur Monsieur de la Mothe le Vayer, comme sur ce l'ay que le Cardinal de Richelieu avoit destiné à cette charge, tant à cause du beau livre qu'il avoit fait sur l'éducation de Monsieur le Dauphin, qu'en esgard à la reputation qu'il s'estoit acquise par beaucoup d'autres compositions Françaises, d'estre le Plutarque de la France; mais la Reyne ayant pris resolution de ne donner cet employ à aucun homme qui fust marié, il fallut par necessité songer à un autre; qui fut Monsieur Aubert Abbé de Saint Remy, Principal du College de Laon, Chanoine de ladite ville, & Professeur du Roy en langue Grecque, de la civilité duquel, comme aussi de sa probité, doctine, & facilité à s'expliquer nettement tant en Latin qu'en François, personne ne peut douter, *modo caput habeat extra cucurbitam*; mais ny luy, ny Monsieur Gassendi eût unique Oracle en nostre siecle de la Philosophie, & des Mathematiques, de l'Astronomie, & de tout ce qu'il y a de meil-

leur dans les sciences plus relevées; ny aussi Monsieur Rigand, quoy qu'il soit le Coryphée de nos Humanistes, & homme de la portée, que chacun sçait en toutes les autres sciences, après avoir esté mis à la coupelle du Cabinet, sans qu'eux-mêmes en fussent advertis, n'y résisterent pas si bien que Monsieur l'Abbé de Beaumont, Docteur en Theologie & maintenant très-digne Evêque de Rodez, qui fut aussi preferé à un autre des plus brillantes lumieres du Clergé, parce que n'estant inferieur à tous les precedens, il avoit encore d'autres qualitez qui firent pancher finalement la balance de son costé. La raison que j'ai (d) alleguée contre ceux qui veulent que les Dialogues d'Orasius Tubero ayent fait exclure nôtre le Vayer de cette charge, me paroit demonstrative; car encore que l'on prenne de plus près garde à ce qui concerne l'éducation d'un jeune Roi, qu'à ce qui concerne l'éducation d'un frere de Roi, on ne consentiroit jamais à donner aux freres d'un grand Monarque les Precepteurs qu'on n'eût pas voulu lui donner, dans la crainte qu'ils ne l'élevassent à l'impieté. Si d'autres raisons n'eussent point nui à la Mothe le Vayer, on l'eût choisi tout aussitôt pour Precepteur de Louis XIV. nonobstant ces mauvais dialogues, que pour Precepteur du Duc d'Anjou car puis qu'on jugea qu'un homme si sage se garderoit bien d'inspirer à ce jeune Duc le libertinage d'Orasius Tubero, on auroit jugé qu'il n'eût jamais eu l'audace de l'inspirer au jeune Monarque. Le Cardinal Mazarin se connoissoit trop en gens, pour ne sçavoir pas qu'un Philosophe qui se laisse aller au Pyrrhonisme de religion, par je ne sai quelle enfilade de raisonnemens, est d'un tout autre caractère qu'un homme qui devient impie par brutalité, & par debauché. Un tel Philosophe, s'il ressemble d'ailleurs à la Mothe le Vayer, seroit bien marié que des personnes capables d'en faire un mauvais usage fussent imbuës de ses sentimens. Il a toujours la discretion d'en éloigner la jeunesse, & à plus forte raison un Prince dont la solide pieté peut contribuer extremement au bonheur public.

(D) Fort librement sur des matieres obscures.] Il y a des pensées bien gaillardes, & des expressions bien sales dans les dialogues d'Orasius Tubero: mais ce n'est rien peut-être en comparaison de la (e) 3. & de la (f) 4. journée de l'Hexameron rustique (g). Ses autres livres ne contiennent

(c) Naudé, Dialogue de Mascarat, pag. 375.

(d) Dans le corps de cet article.

(e) Il y a traités des parties appellées honneurs aux hommes & aux femmes.

(f) Il y a l'antre des Symphes, comme si l'on avoit entendu par là les parties honneurs de Penelope.

(g) Fe n'en connois que l'édition d'Amsterdam 1671.

tieres obscenes, & en même tems on a été assez équitable pour n'en rien conclure au prejudice de ses mœurs: tant il est vrai que le public n'est pas toujours teme-

ment rien de semblable, encore qu'en certains endroits il debite ou par citation, ou sans citation quelques pensées un peu cyniques. Il me sembleroit qu'il a fait son apologie en deux manieres. 1. En (a) faisant voir que Senecque, Dion Chrysostome, & St. Augustin ont mis dans leurs livres certaines choses si sales & si vilaines, qu'il n'y a presque personne qui n'en soit choqué, & cependant (b) le premier est reconnu pour le plus austere des Romains au fait de la morale, le second . . . pour la merveille de son siecle, & le troisieme pour l'un des premiers Docteurs de l'Eglise.

(a) Hexameron rusticum, pag. 43. & sursu. Conferenz. ce qui est dit dans l'article Sanchez, pag. 1006. 1007.

(b) Ibid. p. 42.

(c) Ibid. p. 41.

(d) Ibid. p. 99.

(1) Ovid. 1 Trist.

(2) Ex Pol. in exc. Conf.

(e) Voyez dans Meilomius in Vita Maecenatis cap. 22. P. 132. 133. plusieurs raisons touchant l'opinion entre les mœurs de Senecque & ses écrits.

(f) Le Pere le Moine, Discours de l'Histoire, p. 185.

REFLEXIONS sur les consequences qui se peuvent tirer des écrits d'un homme à ses mœurs.

(g) Conferez ce qui est dit dans l'Article Metella, p. 582. lettre 6.

(h) Cicero in Orat. de Haruspiciis respon.

2. En établissant pour maxime, Que (c) les livres d'un homme sont de fort mauvais garans de ses inclinations, & qu'on ne peut former un bon jugement des mœurs d'une personne par ses écrits. Voyons ce qu'il dit pour confirmer cette these. S'il (d) faloit mal juger de tous les Auteurs qui ont choisi pour theme des matieres assez gaillardes, non seulement le Centon d'Aufone, & les Hendecasyllabes de Plin le jeune, les eussent dissipés à perpetuité; mais Platon même & Xenophon avroient bien de la peine à s'excuser des libertés qu'ils se sont données dans leurs compositions. L'on peut dire de plus, que generalement parlant il se seroit les plus extravagans jugemens du monde de tous ceux qui ont écrit.

Accus (1) effet atrox, conviva Terentius esset, Essent pugnaces qui fera bella canunt.

Aussi la sainteté de ce raisonnement faisoit autrefois soutenir (2) à Timée, qu'Homere & Aristote avoient été de grands goulus, ce dernier ayant souvent parlé de l'assaisonnement des vivres; & le premier employe plusieurs fois le mot *επιτρυφω*, qui veut dire distribuer des viandes. Et si de telles consequences estoient bonnes, comme Virgile passerait necessairement pour un infame empoisonneur; les pieuses meditations de l'Arctin prouveroient sa sainteté, & les (e) belles sentences de Senecque au sujet de la pauvreté, le seroient croire necessiteux, nonobstant les sept millions d'or qu'on lui attribue, & ses huit cens mille livres de revenu.

La maxime de la Mothe le Vayer considerée en general est très-veritable: le jugement que l'on voudroit faire de l'interieur d'un homme par ses écrits seroit faux en mille rencontres. Salluste est un exemple qu'on peut ajouter aux precedens. Ce qu'il dit (f) contre la corruption & les desordres de son siecle ne sauroit être mieux dit, mais il devoit le laisser dire à Caton, ou à quelque autre de ces severes qui se piquoient de l'antienne discipline, & à mon gré une declamation contre le luxe & le debordement de la vie n'étoit pas une moindre incongruité dans l'histoire de Salluste, repris de debauche par le Censeur en plein Senat, & accusé deux fois d'adultere devant le Pretreux (g), que l'ent été dans les Commentaires de Cesar une invective contre l'ambition de regner. Voyez de quelle maniere Cicero (h) se moque de la harangue que Clodius avoit faite, contre le relâchement des Romains dans le service divin. Le monde a toujours été plein, & l'est encore de gens qui declament contre le vice, & qui sont fort corrompus; qui sont

graves & severes dans leurs écrits, & fort relâchez dans leur conduite. On seroit donc bien dupe si l'on jugeoit de leurs mœurs par leurs Ouvrages. Mais a-t-on droit de dire par la regle des contraires, qu'il y a des gens dont les mœurs sont plus rigides que les écrits? Je croi que l'on a ce droit; mais il est plus rare qu'un Auteur se donne beaucoup de licence dans ses livres, & peu dans ses mœurs, qu'il n'est rare qu'il s'en donne beaucoup dans ses mœurs, & peu dans ses livres. Il est bien aisé de comprendre les raisons de la difference, car qui peut le plus peut le moins; mais qui peut le moins ne peut pas le plus. Qu'y a-t-il de plus facile que de declamer en vers ou en prose contre les dereglemens du siecle, & qu'y a-t-il de plus mal-aisé que de n'y prendre aucune part? Un homme sage fait donc ce qui est le plus difficile; il ne lui est donc pas mal-aisé d'édifier par les productions de sa plume, car ceci est infiniment plus facile que cela. Mais de ce qu'un homme peut composer des Ouvrages édifiants, & devoirs, & nettoyer de toute licence morale, il ne s'en suit pas qu'il puisse vivre avec une telle regularité. Ceci est infiniment plus difficile que cela.

Allons plus directement au fait. Catulle & Ovide dont les vers sont si impurs, vivoient comme ils écrivoient. Leurs debauches avec les femmes étoient excessives. On peut assurer la même chose des Poëtes François qui ont composé le Parnasse satirique, & de plusieurs Poëtes Italiens dont les poésies sont fort sales. Ainfi cette sentence fera très-vraye.

*Raro moribus exprimit Catonem
Quisquis versibus exprimit Catullum.*

Mais en accordant tout cela on ne nuireroit point l'apologie de la Mothe le Vayer; car il y a des intervalles immenses entre ces deux choses: 1. raconter des vilainies que l'on a faites, les louer, les applaudir, y exhorter ses lecteurs: 2. rapporter des aventures galantes en des termes un peu trop vifs & trop naïfs; égayer beaucoup un recit, en condamnant les actions, ou en ne les aprouvant pas; exposer un point de (i) doctrine, (i) Voyez ce qui a été dit representent des impuretez. La premiere de ces choses est inexcusable, infame, punissable severement. Mais la seconde peut n'être qu'un jeu d'esprit, & ne donne point de droit d'en inferer rien au prejudice de l'honnêteté & de la vertu de son Auteur. C'est ce qui sauve nôtre le Vayer.

Je dirai par occasion, qu'il ne faut pas condamner universellement d'impudicité tous les Poëtes dont les vers ne sont point chastes. Catulle ne merite point d'être compris dans l'apologie qu'il leur a dressée: il va trop loin au delà des bornes dans la plupart de ses poésies, & même dans l'épigramme où il pretend se justifier. Elle suffit à sa juste condamnation.

*Pedicabo (k) ego vos, & injurabo
Aurelii patrice, & cinade Furi:
Qui me ex versuculis meis putatis,
Quod sint mollicilli, parum pedicium,*

(i) Voyez ce qui a été dit pour la defense de Lucrèce dans son article p. 424.

(k) Catullus, Epigr. 16.

M M M m m 3 Nam

(a) Crede teméraire, aveugle, & inique dans ses jugemens! Ceci nous donnera lieu de faisfaire à une question, qui a été propolée depuis peu à un habile Journaliste.

Elle

(a) Crede mihi mores dillant à comme nostro: Vita verecunda est, Musa jocosa mihi. Oculis lib. 2. Trifolium 2. 153. Innocuus censura potest permittere lufus: Lasciva est nobis pagina, vita proba Martialis Epigr. 5. lib. 1.

Nam castum esse decet pium poetam
Ipsum. Versiculos nihil necesse est:
Qui tuum denique habent salem, ac leporem,
Si sunt molliculi, ac parum pudici,
Et quod pruriant incitare possunt.
Non dico pueris, sed his pilosis,
Qui duras nequeunt movere lumbos.

Ovide, Martial, & plusieurs autres doivent être pareillement exclus du bénéfice de cette justification, quoi qu'ils protestent (a) de leur innocence, & de la pureté de leur vie au milieu des impuretez de leur Muse. C'est en vain que Beroaldé a tâché de les excuser: il s'est rendu ridicule, quand il a dit que s'il falloit condamner avec leurs Auteurs les livres où l'on rencontre des galanteries criminelles, il faudroit traiter ainsi les Ecritures Canoniques.

(b) Philippus Beroaldus, Orat. latina in principio enarrationis Propertii, continent laudes amoris.

(b) Si scripta omnia quibus amores, res amatoria continentur sunt cum suis scriptoribus repudianda, repudiarentur Canonica scriptura, hoc est instrumenti veteris luculeta illa volumina, quibus nihil sacratius, nihil religiosius, nihil mysticum magis estimatur. Cela est pitoyable, & ne se rapporte aucunement à la raison pour laquelle ces Poëtes sont condamnés (c). Mais si ceux-là ne méritent point de jouir du bénéfice dont je parle, il y en a plusieurs autres qui méritent d'en jouir. Leurs poésies lascives n'ont été qu'un jeu d'esprit: la contagion de ces idées impures ne corrompoit point leur cœur: ils faisoient ces vers pour debiter des pensées ingénieuses; ils ne pouvoient résister à la tentation de s'exprimer d'une manière qui seroit louer leur génie: ils vouloient s'accommoder au goût d'une infinité d'écriteurs, qui trouvoient là un sel & des agréments qui les enchantent. Ils eussent bien fait de résister à la tentation, *tanti non erat esse te disertum*: mais enfin ce n'étoient que des paroles; leurs mœurs conservoient leur intégrité, & l'on pouvoit leur appliquer ce qu'un Empereur (d) a dit de Voconius, *Lascivus versu, mente pudicus erat*; ce qu'il (e) n'eût jamais osé dire, ajoûte Apulée, si les vers trop libres étoient une preuve d'impudicité. Aufone ayant besoin de prévenir les soupçons qu'on pourroit former contre sa sagesse, en vertu du *cento nuptialis* qu'il avoit fait, allègue plusieurs personnes irréprochables dans leur conduite, qui s'étoient donné beaucoup de licence dans leurs vers. (f) *Secd quum legeris, adesto mihi, adversum eos, qui ut Jurenalis ait. Curios simulant, & Bacchanalia vivunt, ne forte mores meos spectent de carmine.*

(c) Confultez Raderus sur Martial, Epigr. 5. lib. 1.

(d) Hieronimus, apud Apulejum Apolog. p. m. 231.

(e) Quod nunquam ita dixisset, si fecerit lepidiora carmina argumentum impudicitie habenda. Apul. ibid.

(f) Auson in Centone nuptialis, fab. fin. p. m. 515. 516.

* Voyez l'article d'Apulée page 221. lettre 1.

(g) Quid ipsium Menandum? quid Comicos omnes? quibus severa vita est, & lera materia.

Lasciva est nobis pagina, vita proba:

Ut Plinius dicit. Meminerint autem, quippe eruditi, probatissimo viro Plinio in poematis lasciviam; in moribus conspiciisse censuram: prurire opusculum Sulpicii, nec frontem caperare: esse Apulejum in vita philosophum, in epigrammatis amatorem, in praeceptis omnibus extare severitatem, in epistolis ad * Caecilium subesse petulantiam. Il nomme de plus Platon, Annianus, Lævius, Evenus, Menandre (g) & Virgile. Notez qu'un lecteur ne doit pas juger des Poëtes par soi-même; je veux dire qu'il ne doit pas s'imaginer qu'une piece de poésie, qui produit un mauvais effet sur son cœur quand il la lit, fait sur eux une pareille impression

quand ils la composent. Quelques-uns d'eux s'accoutument à ces idées, & n'y admirent que les beautés poétiques dont ils les revêtent. Le temperament & l'habitude forment en eux la même insensibilité, que Marigni attribue à un Gouverneur du Pais-Bas Espagnol, à l'égard des belles Dames de la Cour de Bruxelles. Mr. l'Archiduc, dit-il (h), secondé de sa seule vertu résiste aux puissans charmes de toutes les beautés dont je vous parle. . . . Il les regarde comme des feux qui l'éclaircissent, & qui ne l'échauffent pas.

(h) Marius dans ses lettres imprimées l'an 1678.

Comme dans un jardin rempli de fleurs nouvelles, Dont l'éclat fait des yeux le plus noble plaisir, Un Sage curieux regarde les plus belles; Mais sans songer à les cueillir.

Ce Prince voit toutes ces merveilles de la même façon qu'il considère les peintures de sa galerie, & bien que la Reine (i) du Nord ait dormi six semaines (i) pendant 4. pas de son appartement, comme s'il avoit bu de la fontaine enchantée de Merlin, la passion qui trouble quelquefois la raison des plus braves Heures n'a point fait de peine à la Reine (k).

(k) Voyez touchant la dévotion de cet Archiduc un livre intitulé, Mémoires de Hollande, Paris l'an 1678.

Dorme vicina à lui la donna bella
Fusse altro, fusse l'acqua di Merlino,
Non e quel ch'esser suole il Paladino.

Vous voyez des Poëtes qui sont des vers de galanterie où ils s'expriment goffièrement, quoi que la vieillisse les ait rendus froids comme la glace. Tout ce qu'ils disent ne doit-il point passer pour un jeu d'esprit? Lisez les hendécasyllabes de Jovien Pontanus, faits pour une fille qui monstroit la gorge, & choisissez entre plusieurs autres moins modérez.

Prædico (l) tege candidas papillas,
Nec quaras rabiem crebre amantium,
Me quem frigida congelat senectus,
Irrita male, calfacisque, quare
Prædico tege candidas papillas,
Et pectus strophio regente vela.
Nam quid lacteolos sinus, & ipsas
Pra te sers sine linteopapillas?
An vis dicere basia papillas?
Et pectus nitidum stuvare?
Vu nudi dicere, tange, tange, tracta?
Te ne incedere nudulus papillis?
Nudo pectore te ne deambulare?
Hoc est ad Venerem vocare amantes.
Quare contege candidas papillas,
Et pectus strophio decete vesti,
Aut, senex licet, involabo in illas,
Ut possim juvenis tibi videri.

(l) Jovianus Pontanus, Hendecasyll. lib. 1. fol. 187. verso, edit. Venet. 1513.

Il y a des Ecrivains qui sont d'autant plus scrupuleux dans le choix des termes pudiques, qu'ils craignent qu'un peu de licence d'expressions ne confirmât les bruits qui courent contre leurs mœurs. D'autres au contraire assurez de leur bonne vie, & de la bonne opinion que l'on a de leur sagesse, *morum fiducia*, n'y regardent pas de si près, & se donnent pour divertir leur lecteur une liberté un peu trop grande. Aparentment

Elle concerne (E) Jean de la Casa, & son detestable *capitolo del Forno*. La Mothe le Vayer est un grand exemple du peu de bonheur que l'on goûte dans cette vie; car quelque sujet qu'il semblât qu'il eût d'être content de sa condition,

ment Mr. de la Mothe le Vayer étoit de ce nombre: il faivoit qu'il pourroit dire (a) en cas de besoin, (b) *Verba mea arguuntur, adeo factorum innocens sum*. Finissons par considerer la diversité étonnante de temperamens, & de caractères qui se trouve parmi les hommes. Il ya des gens qui font scrupule de dire, ce qu'ils ne font point scrupule de commettre: d'autres n'oseroient commettre ce qu'ils disent sans scrupule. (c) Quelqu'un a dit que ceux qui temoignent tant de zèle pour retrancher des Auteurs classiques les en disoient qui choquent la chasteté, n'étoient pas toujours aussi sages que ces Auteurs.

» *Nimirum Criticus facere id quam scribere mavult,*
» *Quod mavult vates scribere quam facere.* *

(E) Elle concerne Jean de la Casa. J'ai déjà dit que plusieurs Poetes Italiens ne doivent pas être reçus à justifier les saletés de leurs poésies par la regle, *Lasciva est nobis pagina vita proba*. Je ne prononce rien en particulier contre (d) Calceopini, mais le Molza, le Mauro, Jean de la Casa &c. meritent l'arrêt de condamnation. Ce n'est pas qu'on ne puisse dire que la sentence qui a été prononcée contre ce dernier par des Juges incompetens, puis qu'ils ne l'avoient point lu, ne soit trop severe; & comme il faut rendre justice à tout le monde, je suis obligé de dire qu'on lui a fait tort, en lui imputant un Ouvrage intitulé de *Laudibus Sodomie*. Ce prétendu poëme n'est autre chose que le *Capitolo del forno*, où sous l'allégorie du four, Jean de la Casa décrit les commerces impudiques des hommes avec les femmes. Ces sortes d'allégories étoient alors à la mode; l'un (e) prenoit la métaphore de la figue, l'autre celle de la feve. Ce qu'il y a d'horrible est que le Casa, ayant observé que certains mauvais garçons commençoient à mépriser le four ordinaire, ajoute que pour lui il n'étoit pas si délicat, & qu'il ne lui arriroit que rarement d'aller cuire ailleurs. Ce qui étoit avouer que pour le moins il commettoit quelquefois le péché contre nature.

(a) Excepez de ceci le vers de sa premiere jeunesse. Voyez la remarque R, lettre 1.
(b) *Crenantius Cordus, apud Tacitum Ann. lib 4. cap. 34.*
(c) *Nonnelles de la Republ. des lettres, Octobre 1685. art. 3. du catalogue des livres nouveaux, p. 1222.*
* Dans la premiere remarque de l'article Virgile sous l'usage des livres nouveaux, p. 1222.

(d) Parmi ses poésies Latines, imprimées avec celles de Jean Baptiste Pigna &c. de Louis Arioste, à Venise 1553. in 8. il s'en trouve de sorte sales.
(e) Voyez l'article Molza, p. 594.

(f) Jean de la Casa apud Menage, Anti-Bailet, so. 2. pag. 105.
(g) Voyez l'histoire des Ouvrages des Savans, Mai 1696. p. 427.

Mr. Menage a rapporté ce morceau du *Capitolo del forno* dans un Ouvrage François qu'il publia à la Haye l'an 1688. Ce qu'il est bon d'observer, afin que des chicaneurs ne viennent point dire que j'ai allégué des choses que personne ne connoissoit, & qui étoient dignes de demeurer inconnues. Venons à la question qui donne lieu à cette remarque. Quelcun (g) a écrit d'Utrecht à Mr. Balmage de Beauval, qu'il a lu dans les *Nonnelles de la Repu-*

blique des lettres 1685. mois de Juillet, que Jean de la Casa se voyant poussé dans une satire, fit une réponse en vers Latins où il *nia le fait*, & soutint qu'il n'avoit prétendu louer que la jouissance des femmes. Or je voudrois bien voir ces vers Latins, ajoute cet anonyme d'Utrecht, ne pouvant pas m'imaginer que l'Archevêque de Benevent ait été capable de nier le fait avec tant d'impudence, car j'ai vu, tenu & lu, il n'y a pas long-tems cette insane piece Italienne intitulée, *Capitolo di M. Giovanni della Casa sopra el forno: & très-assûrement ce n'est pas du commerce des femmes, comme femmes, qu'il entend parler*. Puis que le livre de Daniel Francus où les vers Latins de cet Archevêque sont rapportez est (h) si difficile à trouver, j'avertis ici mon Lecteur qu'on les pourra lire dans (i) l'Anti-Bailet de Mr. Menage. Il est très-certain que le Casa nie qu'il ait loué le péché contre nature.

--- Obscure nihil
*Scripisse me scitote: nunque tunc quoque
Festiva nos à turpibus secrevimus,
A mollibusque impura. Cionque versibus
Laudavimus Furum, haud matres laudavimus;
Quod ille ait per maximam calumniam:
Sed feminas plene: ut videre Carmine
Ex ipso adhuc potestis.*

Vous voyez qu'il prend le poëme même sur lequel on lui faisoit son procès. Très-assûrement, nous dit-on dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, ce n'est pas du commerce des femmes comme femmes qu'il entend parler. Mais on peut répondre que très-assûrement son *Capitolo* n'est fait que sur ce commerce. Il est vrai qu'il y fait entrer l'observation que j'ai rapportée, c'est qu'il y avoit certains gros garçons qui se degoûtoient de celui là, & qui cherchoient l'autre, en quoi il ne les imitoit que rarement. Il ne loue point ces gros garçons, il ne se loue point lui-même de ce qu'il les imite quelquefois, ainsi on ne peut pas l'accuser d'avoir fait l'éloge de ce vilain crime. Mais ce poëme & son Auteur ne laissent pas d'être execrables, car encore que l'épithete de *mestier divino* tombe en general (k) sur l'exercice venerien, & non pas sur la sodomie en particulier, il y a là une licence & une profanation qui ne peut être assez detestée. Quelques-uns, l'excusent (l) par le *Lasciva est nobis pagina, vita proba est*, & par le *Lascivus versu, mente pudicus erat*. Et il est très-vrai-semblable en effet que le Casa s'est ici calomnié lui-même: à l'imitation de plusieurs autres Poëtes (m). . . Mais de toutes les excuses qu'on allégué en faveur du Casa, au sujet de son *Capitolo del Forno*, la meilleure, selon moi, c'est ce qu'il dit qu'il a réparé cette faute par une vie vertueuse.

--- Moribus,
*Industria, pudore, continentia,
Lasciviam nos Carmine correximus
Illius: emendavimusque serius
Iocos.*

(h) *Hist. des Ouvrages des Savans ib.*
(i) *Anti-Bailet ubi supra, pag. 102.*

(k) Mr. Menage ubi supra, p. 105. dis ceci: Benche chi fa questo mestier divino, non se deve intendere, en bonne maniere de l'amour, des femmes, mes, &c. non pas de celui des garçons. Voyez ce qui precede & ce qui suit.

(l) *Menage ibid. pag. 110. 111.*

(m) Mr. Menage met ici les vers de Catulle raportez ci-dessus, remarque D, lettre 4.

Ces

tion, il n'eût pas voulu (F) revenir au monde, s'il eût falu qu'il y eût joié le même rôle que la providence lui avoit déjà imposé. Il s'affligea extremement de la

Ces vers sont tirez du poeme Latin que nôtre curieux d'Utrecht souhaite de voir. On y en trouve d'autres où Jean de la Casa avoué sa faute trop foiblement, & où il tâche de l'excuser sur sa jeunesse, & sur l'usage des bons Poètes, gens de bien d'ailleurs.

Annis ab hinc triginta, & amplius, scio
Nomnulla me, fortasse non castissimis
Lusibus versibus: quod etas tunc mea
Rerum me adegit inscius, & semper joci
Lucentius gavisus, concessu omnium,
Juventa: quod fecere & alii item boni.

La seule excuse est celle que Mr. Menage trouve la meilleure. Disons en passant qu'il y a fort peu

(a) Sainte
Aldegonde. Ta-
bleau des
différens,
5. partie,
to. 2. chap.
6.

(b) Ma-
gliabecchi
lettre à
Mr. Bigot,
dans l'An-
ti-Basillet,
ubi supra,
p. 152.
153.

(c) Exstat
in monu-
mentis
Delicieri
Erasmi
Rotrodami
ex recen-
sitione
editis,
oratio in-
victoria
Heliogabali
Romanorum
Imperatoris,
habita-
ta in concio-
ne ad me-
retices,
quam à
Leonhar-
do Aretino
compositam
plerique
credunt.
Sacra
Elesynthia
farsaglia,
p. 21.

(d) Mas-
thaus Ber-
neggerus,
Quasi
Aristellan-
go, ex Ta-
citi Germa-
niana.

(e) Cette
lettre est
la 25.
parmi cel-
les d'Énée
Silvius.

de sujets, où l'on voye mieux que dans celui-ci la hardiesse qu'ont les Auteurs de fe copier les uns les autres, sans qu'aucun d'eux ait consulté l'original. Mr. Menage en cite plusieurs qui ont accusé le Casa, mais il en a oublié un fort grand nombre, & j'ai été surpris qu'il n'ait point connu cet endroit d'un livre qui a passé par les mains de tout le monde: (a) Jean de la Casa Archevêque de Benevent a écrit un livre à la louange de la bou- grie, la nommant œuvre divine, & disant qu'il y prend tres grand soulas, & n'use d'autre œuvre venerien. Remarquez que le très-illustre Mr. Magliabecchi ayant detesté les infamies du Capitolo del forno, indique plusieurs autres Poètes Italiens dont les Ouvrages sont aussi horribles, où même plus execrables que celui-là; & dont neanmoins les Protestans n'ont rien dit: d'où il conclut que la haine personnelle du Vergerio contre le Casa a été la source de leurs plaintes si souvent copiées. Io (b) non intendo di far qui l'Apologisa del Casa: troppo chiara sono l'infamità che si legono in quel suo sporco Capitolo, &c. Contutocio, come o detto, fu sua gran disgrazzia l'aver per nemico il Vergerio. Ognun vede le orribili infamità nel medesimo genere che si trovano nel Berni nel Capitolo a M. Antonio da Bibbiena, e nell'altri pro Capitolo sopra un Garzone, ed in mille altri luoghi: in Curzio da Mavignolle: nel Ruffoli: in Marco Lambertini: nel Persiani: ed in cento e mille altri nostri Poëti Fiorentini; per trasalciare altri quasi infiniti di altre patrie. Les Poètes ne furent pas les seuls qui se deborderent: la prose servit aussi aux impuretez de quelques Auteurs du même pais: temoin la harangue d'Heliogabale composée par Leonard Aretin (c). Tous ces Ecrivains sont tres blâmables, & d'autant plus indignes d'excuse, qu'ils connoissoient la foiblesse de leurs lecteurs. Ils n'étoient pas d'un pais où la nature se soutienne contre les moindres objets; mais d'un pais où elle est facilement échauffée: ce qui faisoit que le Pogge envoie aux Suisses l'honnêteté & la bonne foi qu'il observoit parmi eux. Il ne pouvoit aslez admirer les bains de Bade, où les hommes & les femmes, les garçons & les jeunes filles se trouvoient ensemble en chemise, sans faire naître de mauvais soupçons (d). Poggius Florentinus de thermis Badenensibus Helveticorum admirandus (e) scripsit ad Leonb. Aretinum, in his pueros puellasque viros & feminas simul conspici: sepe feminas nudas nudo

viro obviani ire, nulla inhoneſti ſuſpicio: maſculos campeſtribus ſen femoralibus, feminas lintheis indui veſtibus, crumma tenuis à latere ſeſſis: neque collum, neque brachia, neque lacertos tegere, &c. Er addit poſtea: Cernunt viri uxores traſtari, cernunt alteri colloqui. Eſt quidem illis ſolati-um, nihil his commoventur, nihil admirantur: omnia BONA MENTE fieri putant, neque eſt ex iis, qui Zlotypus eſſet, ô mores noſtris (Italicis) diſſimiles, qui ſemper res in deteriorem partem excipimus: qui utique adeo calumniis delectamur & obreſtationibus, ut, ſi quid videmus per ullam conjecturam, ſtatim pro maniſeſto crimine atteſtemur. Invidio, imo noſtras execror animi perverſitates, &c.

(F) Il n'eût pas voulu revenir au monde.] Voici ses paroles. La (f) vie toute seule me paroît si indifferente, pour ne rien dire de plus à son delavantage, qu'outre que je n'eût jamais d'en recommencer la carrière, s'il eût été mon choix de la faire, je n'échangerois pas les trois jours calamiteux qui me restent dans un âge si avancé qu'est le mien, contre les longues années que se promettent une infinité de jeunes gens dont je connois tous les divertissemens. Certes je pourrois jurer aussi bien que Cardan sur la verité de ce sentiment, si je ne jurois plus à propos de vous rapporter les termes auxquels je fouscrais, bien que, selon la façon ordinaire d'écrire, ils soient plus sensés qu'ils ne sont elegans: Nos, per Deum, fortunam nostram exiguum, atque in aetate senili, cum ditissimo juvene, sed imperito, non commutaverimus. Je suppose avec une grande vraisemblance un fait sur lequel il ne s'est pas expliqué précisément; c'est que la carrière de la vie qu'il n'eût pas voulu recommencer, seroit la même qu'il avoit presque achevée. D'où je conclus qu'il n'y a guere de rôles qui paroissent dignes d'être repetés sur le theatre du monde à un homme de jugement: car celui qui étoit échü à la Mothe le Vayer, étoit le plus souhaitable que l'on puisse concevoir dans cette classe de personnes. Il n'y manquoit aucun agrément, si nous en jugeons par l'extérieur. La Mothe le Vayer nâquit dans la ville capitale: c'est un avantage que tous les hommes de lettres, & bien d'autres aussi le donneroient, si cela dependoit d'eux. Il fut très-bien élevé par un pere (g) docte, & que son merite & ses emplois (h) rendirent considerable. Il fut utilement aimé & considéré des deux Cardinaux qui gouvernerent la France successivement: les beaux titres, & les emplois honorables ne lui manquerent point; car il fut Conseiller d'Etat ordinaire, & Precepteur du frere unique du Roi. Il se distingua glorieusement parmi les Auteurs, & merita une place dans l'Academie Françoise. Les Ouvrages qu'il publia en tres-grand nombre eurent beaucoup de debit. Ils furent mis sous la presse diverses fois separement, & puis en corps. Il eut du bien autant que sa condition le demandoit. Il s'étoit (i) un peu égaré après les plaisirs illegitimes, pendant les feux de sa premiere jeunesse; mais il s'en delivra bien-tôt, & depuis il mena très-conſtamment une vie pure, &c.

(f) La Mothe le Vayer, lettre 134. 204. de la page 12. tome.

(g) Voyez la Croix du Maine p. 84. qui le nomme Felix de la Mothe le Voyer.

(h) Moreri dit qu'il étoit Conseiller du Roi, & substitut du Procureur General au Parlement de Paris.

(i) Voyez l'Hexameron visiblement p. 97. 98.

la perte de son fils unique* : sa (G) douleur le demonta de telle sorte, qu'il se remaria qu'il eût plus de 75 ans, & qu'il n'eût pas eu sujet de pleurer sa premiere

* Il mourut l'an 1664.

(a) Virtutis veræ custos rigidusque fideles. Horat. epist. 1. lib. 1. Nous avons vu que Patin le nomme Stoïque.

donne ici 78. ans en 1664. Cela ne s'accorde point avec ce qu'on avoit dit (e) dans une autre lettre, qu'en 1649. il étoit âgé d'environ 60. ans. Les Nouvellistes de Mr. de Vizé s'arrêtèrent au nombre rond ; ils assurèrent que la Mothe le Vayer se remaria à 80. ans. La mort de Mr. Godeau fit (f) parler de celle de Mr. de La Mothe-le-Vayer, qui laissoit par son trépas une seconde place vacante dans l'Académie. C'étoit un Homme tres-docte qui avoit beaucoup de belles Lettres, & qui a laissé au public 15. ou 16. Volumes d'Œuvres diverses, qui lui ont acquis beaucoup de réputation. Il avoit été Précepteur de Monsieur Frere Unique du Roy, & s'étoit marié à l'âge de quatre-vingts ans, à Mademoiselle de la Haye. Il en eut plusieurs années apres son mariage. Voilà de quelle maniere les Nouvellistes s'en entretinrent ; & comme ils ne dirent rien que de véritable, je n'ay rien à vous dire davantage sur ce sujet. L'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres s'est attaché aux 78. ans. Je raporterai un peu au long ce qu'il a dit, parce qu'on y trouve entre autres choses que ce mariage fut une foiblesse, que les Philosophes ne pardonneront jamais. Mr. (g) Petit decharge son indignation sur quelques savans, qui se sont imaginez que la description de (h) l'antre des Nymphes regarde la partie caractéristique des femmes. Il dit qu'apres la guerre que ces gens là ont déclarée à la science & à la raison de l'homme, il ne manquoit plus rien à leur fureur que d'entreprendre la ruine des belles lettres par la traduction d'Homere. On voit bien que cela regarde la 4. journée de l'Hexameron rustique de M. la Mothe le Vayer insigne Pyrrhonien. Effectivement il vaudroit mieux que sur ses vieux jours il n'eût pas laissé imprimer un écrit tel que celui là, malgré les menagemens qu'il garde en plusieurs endroits, on ne peut nier qu'il n'y ait trop de pensées impures. Mais ce n'est pas la seule chose qui ait fait tort à la dernière partie de la course de ce venerable vieillard, dont la vertu avoit si heureusement marché sur les vestiges des Anciens Sages : il étoit remarqué à l'âge de 78. ans, & c'est là la foiblesse que les Philosophes ne lui pardonneront jamais. Parce que tous les habiles lecteurs souhaiteront de connoître en original cette indignation de Mr. Petit, & qu'ils n'auront pas tous sous la main son Ouvrage de Sibylla, je raporte ici ses paroles. Sed (i) & propudiosa quorundam interpretamenta explodantur, qui ista imagine antri Nympharum uterum & pudendum muliebriæ gmaticæ ab Homero designatum censent : quibus cum opponitur duarum ejus antri portarum descriptio, eo amentia & furoris procedunt, ut ad adversa & aversa seu postica veneris flagitiosa divortia confugere non erubescant. Adeo impudentes ut non vereantur poetarum omnium principem, literarum parentem, ingeniorum fontem, ad hæc transferre nefanda. Nempæ hoc illis ad extremum recordium restabat, ut qui rationi humana & scientiis bellum indixissent, literas quoque omnes, insamato earum principe, quantum in ipsis esset, perderent. Au reste ce fils de la Mothe le Vayer avoit place parmi les Abbez savans ; c'est à lui qu'on croit que M. Despreaux adressé sa 4. satire. Il publia en 1656. une traduction

(e) Voyez le passage de Patin rapporté dans la remarque B. (f) M. de La Mothe-le-Vayer, qui laissoit par son trépas une seconde place vacante dans l'Académie. C'étoit un Homme tres-docte qui avoit beaucoup de belles Lettres, & qui a laissé au public 15. ou 16. Volumes d'Œuvres diverses, qui lui ont acquis beaucoup de réputation. Il avoit été Précepteur de Monsieur Frere Unique du Roy, & s'étoit marié à l'âge de quatre-vingts ans, à Mademoiselle de la Haye. Il en eut plusieurs années apres son mariage. Voilà de quelle maniere les Nouvellistes s'en entretinrent ; & comme ils ne dirent rien que de véritable, je n'ay rien à vous dire davantage sur ce sujet. L'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres s'est attaché aux 78. ans. Je raporterai un peu au long ce qu'il a dit, parce qu'on y trouve entre autres choses que ce mariage fut une foiblesse, que les Philosophes ne pardonneront jamais. Mr. (g) Petit decharge son indignation sur quelques savans, qui se sont imaginez que la description de (h) l'antre des Nymphes regarde la partie caractéristique des femmes. Il dit qu'apres la guerre que ces gens là ont déclarée à la science & à la raison de l'homme, il ne manquoit plus rien à leur fureur que d'entreprendre la ruine des belles lettres par la traduction d'Homere. On voit bien que cela regarde la 4. journée de l'Hexameron rustique de M. la Mothe le Vayer insigne Pyrrhonien. Effectivement il vaudroit mieux que sur ses vieux jours il n'eût pas laissé imprimer un écrit tel que celui là, malgré les menagemens qu'il garde en plusieurs endroits, on ne peut nier qu'il n'y ait trop de pensées impures. Mais ce n'est pas la seule chose qui ait fait tort à la dernière partie de la course de ce venerable vieillard, dont la vertu avoit si heureusement marché sur les vestiges des Anciens Sages : il étoit remarqué à l'âge de 78. ans, & c'est là la foiblesse que les Philosophes ne lui pardonneront jamais. Parce que tous les habiles lecteurs souhaiteront de connoître en original cette indignation de Mr. Petit, & qu'ils n'auront pas tous sous la main son Ouvrage de Sibylla, je raporte ici ses paroles. Sed (i) & propudiosa quorundam interpretamenta explodantur, qui ista imagine antri Nympharum uterum & pudendum muliebriæ gmaticæ ab Homero designatum censent : quibus cum opponitur duarum ejus antri portarum descriptio, eo amentia & furoris procedunt, ut ad adversa & aversa seu postica veneris flagitiosa divortia confugere non erubescant. Adeo impudentes ut non vereantur poetarum omnium principem, literarum parentem, ingeniorum fontem, ad hæc transferre nefanda. Nempæ hoc illis ad extremum recordium restabat, ut qui rationi humana & scientiis bellum indixissent, literas quoque omnes, insamato earum principe, quantum in ipsis esset, perderent. Au reste ce fils de la Mothe le Vayer avoit place parmi les Abbez savans ; c'est à lui qu'on croit que M. Despreaux adressé sa 4. satire. Il publia en 1656. une traduction

(G) De la perte de son fils unique : sa douleur le demonta de telle sorte qu'il se remaria.] Guy Patin me va fournir deux passages nécessaires, „ Nous (c) avons ici un honnête-homme bien affligé. C'est Monsieur de la Mothe le Vayer, „ célèbre Ecrivain, & ci-devant Précepteur de Monsieur le Duc d'Orléans, âgé de 78. ans, „ Il avoit un Fils unique d'environ 35. ans, qui „ est tombé malade d'une fièvre continuë, à qui „ Messieurs Esprit, Brayer & Bodineau ont donné „ né trois fois le vin émétique, & l'ont envoyé „ au pais d'une personne revient. „ Ceci est tiré d'une lettre écrite le 26. de Septembre 1664. Trois mois après on en écrivit une autre où nous lifons ces paroles. (d) Mr. de la Mothe le Vayer pour se consoler de la mort de son fils unique, s'est aujourd'hui remarié à 78. ans, & a épousé la fille de Mr. de la Haye, jadis Ambassadeur à Constantinople, laquelle a bien 40. ans. Elle étoit demeurée pour être Sibylle. Non invenit vatem, sed virum, sed vetulum. Remarquez qu'on lui

(a) Nouvelles lettres de l'Auteur de la Critique generale, p. 722. 719. bis & 768. (c) Patin, lettre 326. p. 656. du 2. vol. (d) Idem, lettre 341. page 10. du 3. tome. Elle est datée du 30. Decembre 1664.

miere femme. L'endroit de ses livres où il nous apprend cette dernière particularité, est (*H*) bien favorable à ceux qui disent que la promesse de la fidélité conjugale

Françoise de Florus, & la dedica au Duc d'Anjou frere unique de sa Majesté. Il assure qu'il donne Florus sur les traductions que ce jeune Prince en avoit faites. Cette version est accompagnée d'un commentaire docte & curieux, où celle de Coeffeteau est bien critiquée. Voyez les louanges que l'Abbé (*a*) de Villeloin a données au pere & au fils.

(a) Marolles, Mémoires, p. 194.

(b) J'ai dit dans l'article Criton, p. 911. remarque B. col. 1. qui elle étoit.

(c) La Motte le Vayer, lettre 86. à la page 224. & suiv. du tome 11.

(*H*) L'endroit . . . où il nous apprend qu'il n'eût pas sujet de pleurer sa (*b*) première femme, est bien favorable à ceux qui disent.] D'abord je dois avertir qu'il ne se plaint point d'aucune galanterie de son épouse: il avoue seulement que les incommodités du mariage lui sont peut-être aussi connues qu'à tout autre. Voici ses paroles; il écrit à un ami qui lui avoit fait savoir, qu'un certain homme s'étoit séparé de sa femme pour cause d'adultère. » Ne (*c*) pensez pas que je veuille vous paranypher ici un genre de vie, dont je ne connois peut-être pas moins tous les inconveniens, que ceux qui en sont les plus dégouttez. J'ai toujours pris ce sommeil dont Dieu assoupit nostre premier pere devant que de luy présenter une femme, non seulement pour un avis de nous délier de nostre veuë, comme d'un très-mauvaise conseillère là-dessus, mais encore pour une instruction morale, que personne vraisemblablement ne s'en chargeroit, si l'on avoit les yeux de l'esprit assez ouverts, pour voir dans l'avenir à combien d'infortunes cely-là se foudret, qui accepte une société si périlleuse. Et je n'ai jamais lu le premier vers du dixième livre de la Metamorphose d'Ovide, où il donne au Dieu Hymenée une robe de safran,

» - - - Croceo velatus amictu,

» sans s'imaginer que ce Poëte nous a possible voulu faire une leçon de ce qui est si essentiel au mariage. Les fous d'une famille dont vous vous chargez, l'exposition où vous entrez à tant de coups de fortune, la jalousie inévitable que vous aurez d'une femme, pour peu qu'elle vous agrée, ou que vostre honneur vous touche, ne sont-ce pas autant de sujets de Jaunisse? Et n'est-ce pas une merveille si le temperament le plus sanguin, ou le plus enjôlé, ne tombe par là dans une passion isérique? Mais après tout, il faut acquiescer à nos destinées, & à ce que les plus sages Législateurs nous ont ordonné pour le mieux sur ce sujet. Nous ne pouvons pas changer leurs decrets, & nous pouvons nous rendre encore plus misérables, en prenant une route beaucoup plus périlleuse que celle qu'ils nous ont prescrite. » Par ces dernières paroles il fait entendre, que les inconveniens du mariage ne font point le pis aller de la condition humaine; c'est ce qu'il avoit dit clairement dans les pages precedentes. (*d*) Je suis trompé si cet homme ne trouve le remede qu'il veut appliquer à son infortune, pire que le mal qu'il a cru intolérable, & s'il n'expérimente à la longue, qu'en beaucoup de façons le concubinage a quelque chose encore de plus dur que le mariage. Car il me semble que ce n'est pas assez dire de prononcer simplement avec ces anciens,

(1) Laber-Tam (1) malum est foris amica, quam malum est uxor domi.

. . . Il est bien plaisant s'il croit trouver plus de correspondance dans le libertinage, & s'il pense estre aimé avec plus d'ardeur & de sincerité tout ensemble, ou l'on n'emploie que des jeux d'artifice. Vous avez connu aussi bien que moi des personnes, plus empêchées à se tirer des embarras qui viennent d'une vie licencieuse, & telle qu'il se l' imagine, qu'on ne le peut être parmi toutes les disgrâces qui suivent des noces infortunées. Tout cela est digne de la sagesse & de l'esprit de ce grand Auteur. Mais venons à ce qu'il a dit de plus essentiel au commentaire de mon texte.

(e) Je ne veux pas penetrer si avant que vous faites dans les secrets de ce mariage. Il me

suffit de vous dire qu'il y a long-temps que sans

estre grand Prophete, l'on pouvoit prédire cette

» aventure. Jamais homme n'a fait paroître une

» amour plus folle pour sa femme, qu'il temoi-

» gnoit affectionner avec toutes les passions d'un

» Rusien. Or c'est un grand défaut à un homme

» sage, qui se doit fort éloigner de ce procedé;

» Adulter est uxoris amator acrior; & c'est selon

» le sens de Laberius mettre foi-même sa femme

» dans le libertinage, qu'on nomme aujourd'hui

» Coqueterie, de la traiter de la sorte. Aussi ne

» scauroit-on nier que la façon de vivre de celle-ci

» n'ait esté telle à la fin, que ce n'est pas luy faire

» grand tort, ni estre fort credule, de croire une

» partie des gentillesses dont son mari l'accuse.

» Et néanmoins, que luy impute-t-il, que d'avoir

» vescu à la mode? En vérité nos mœurs sont ar-

» rivées pour ce regard à une étrange période; &

» la prostitution de ce sexe, par ceux mesmes qui

» croyent que leur honneur dépend absolument

» de sa conduite, n'est pas concevable par le rai-

» sonnement, n'y ayant que ce que nous voyons

» tous les jours qui la puisse faire croire; (1) Eupro-

» lapi mores jam sunt, ut nemo ad suspicandâ adul-

» teriamnum credulus videri possit. Et jamais

» la Grammaire Latine ne rendit par ses preceptes

» la corne si indeclinable, que nostre conduite,

» insensée pour ce regard, l'a faite inévitable en

» ce temps par une plaisante synonymie. » Ne

» croyez pas que la Mothe le Vayer soit le seul Au-

» teur qui prononce des arrêts si effroyables & si fati-

» riques: une infinité d'autres livres nous menent

» à ce jugement. Je serois trop long si je les vou-

» lois indiquer, voyez seulement quelques-uns des

» plus nouveaux, soit qu'ils se terminent en (*f*) ANA, (*f*) Com-

» soit qu'on les appelle Contes, Lettres, Memoi-

» res, Comedies, Nouvelles &c. Ils nous re-

» présentent l'impudicité comme un deluge de Deu-

» calion qui couvre toute la terre, & comme un

» mal que le mariage facilite au lieu de le refréner.

» Les partisans des vœux monastiques se prevaient

» fort de cela; comme si l'on ne pouvoit plus les

» combattre par la raison que l'incontinence qui ex-

» cite naturellement au mariage, & qui est presque

» toujours la cause du mariage, doit être laissée dans

» la pleine liberté de recourir à son but. Qu'elle

» y parvienne tant qu'elle voudra, disent-ils, el-

» le n'en est point domté, & autant vaut-il la

» brider par le vœu du célibat, que par la promesse

» solennelle de la fidélité conjugale. Ce sont deux

» fortes de sermens qui doivent être aussi inviolables

» l'une que l'autre; & si l'une n'est pas mieux gar-

» dée

(e) Id. ib. p. 222. 223.

(1) Sen. Coui.

(f) Ana, (f) Comediana, Fucelliana, Fucelliana.

jügale , n'est guere mieux observée que le vœu du celibat. Nôtre Auteur vœut encore

déc que l'autre, comme la pratique le montre, que gagneroit-on par l'abrogation des loix monastiques ? On ne cesse de crier que les Religieux & les Religieuses commettent ensemble mille & mille fautes. On fait des (a) listes épouvantables des batards, & des avortons, & de tels autres desordres provenant du celibat des Ecclesiastiques. Mais je vous prie si ces personnes engagées à la continence par le vœu du celibat, demeureroient libres dans le monde, ne se porteroient-elles pas à des fouillures encore plus grandes ? Lisez un peu ce que les Auteurs (b) rapportent des avortemens de Paris. Sous la couverture du mariage, hors de la crainte des suites, à quoi ne s'abandonne-t-on pas ? Et si celles qui ont à craindre l'embaras où se trouva le renard, je veux dire la nécessité de se tenir enfermées, jusques à ce qu'elles aient le ventre plat comme quand elles entrent, font le fait, doit-on se promettre rien de bon de celles qui en pareil cas n'ont pas besoin de se cacher, le mariage couvrant leur faute aux yeux du public ? Mais vous avez beau faire partisans des vœux monastiques, vous ne persuaderez jamais avec tous les temoignages qu'il vous plaira de citer de la Mothe le Vayer, & de cent autres Auteurs, que la promesse de fidelité conjugale ne soit mieux gardée que le vœu du celibat, & que l'hymen ne soit un remede d'incontinence pour un très-grand nombre de personnes. Il ne faut pas trop presser ce qu'a dit un fort honnête homme, également recommandable par la gloire de son pere, & par sa propre vertu. Il a dit dans l'un des meilleurs Ouvrages que nous ayons sur la Morale Chretienne, intitulé de la paix de l'ame & du contentement de l'esprit, livre serieux, grave, & rempli d'onction, qu'un mari dont la femme n'est point fidelle (c) doit pratiquer le grand remede aux maux irremediables, qui est la patience, & que la bonne compagnie de tant d'honnêtes gens qui sont en la même condition aide à le supporter, & qu'il ne le faut pas trouver plus étrange que de porter un chapeau à la mode. Encore un coup, il ne faut point trop presser cette expression, car le nombre de ceux qui suivent la mode dans leurs habits, surpasse le nombre de ceux que ce sage Theologien veut consoler.

Ce que j'ai dit du renard sera plus intelligible, quand j'aurai conté à ces Messieurs ce que j'ai lu, touchant les mauvais effets des vœux qu'ils veulent justifier. C'est un conte dont je n'ai pu encore trouver le fond dans les Annales Ecclesiastiques : j'ai mis des gens en quête pour le trouver. En attendant voici tout ce qui en est venu à ma connoissance. Environ (d) l'an 1537. la Comtesse de Guastala par le conseil d'un Jacobin nommé Baptiste de Creme, fonda une confrairie de la victoire de soy-mesme contre la chair. . . . Pour gagner ceste victoire, une certaine Dame nommée Julie, mettoit dans un lit un jeune homme avec une jeune fille, & leur mettoit au milieu un crucifix comme une barre entre-deux, afin qu'ils ne se donnaient des coups de pied, tout ainsi qu'on met des perches ou barres entre les chevaux : & c'estoit là l'esspeuve. Cette confrairie se multiplia prodigieusement. (e) Souventes-fois telles Dames, dit mon Auteur, vont en plusieurs villes qui leur sont circonvoisines, pour visiter leurs prestres &

beaux-peres spirituels, d'autant qu'elles ont leuymid en plusieurs cités. Mais souvent il leur advient comme il fist à un certain renard assamé, lequel entra dedans une chambre par un pertuis : là où il mangea tant, que le ventre luy devint si gros qu'il n'en pouvoit plus sortir : ainsi en prend-il souvent à ces bonnes Dames, quand elles entrent dedans les chambres de leurs beaux-peres confesseurs, le ventre leur devient si enflé, qu'elles sont contraintes de demeurer là, & de n'en bonger jusq' à ce que le fruit soit meur, à cause du repas qu'elles ont fait par trop excessif : ce qu'il leur advient par leur gourmandise, d'autant qu'elles sont assamées comme ce renard susdité (f). Il observe qu'à Venise (g) Poici & en d'autres villes on chassa ces Garnemens de Guastaliens.

Retournons à la Mothe le Vayer. Il observe judicieusement que cette femme repudiée s'étoit perduë par la faute de son mari, qui l'aimoit trop lascivement. Brantôme (g) met sur le compte de plusieurs maris, par cette raison, la mauvaise vie de leurs épouses. Generalement parlant on peut assûrer que la part des hommes dans tous ces desordres, est infiniment plus grande que celle des femmes. Ils sont les instigateurs, les sollicitateurs, les seducteurs. C'est ce qu'un Auteur du XVI. siecle expose très-bien pour la justification d'un beau sexe. L'on voit peu souvent, dit-il, (h) des femmes superbes, cruelles, meurtrieres, yvrongnes, gourmandes, sacrileges, larrounes, & généralement tachées de tous genres, & espèces de tous maux & vices ainsi qu'eux : ains au contraire, pour la plupart, humbles, gracieuses, sobres, chastes, sages, & charitables, de cœur doux & humain : & s'il y en a, comme l'on me pourroit alleguer, quelques-unes vicieuses, & d'entretien qu'elles sont à ce induites & incitées le plus souvent par les hommes, sans l'induction desquels, s'en trouveroit point, ou peu de telles. Et pour parler plus ouvertement, pour un petit nombre de mauvaises femmes qu'il y a, la plus part des hommes ne valent rien. Et si aucun me veut ce contredire, je luy demande, quels seroyent les hommes s'ils estoient ainsi communement induits, excités & sollicités par les femmes à mal, vice, & peché, comme elles sont par eux ? ven que d'eux-mesmes, & sans aucune persuasion, ils sont tant corrompus & viciés ? lequel doit l'on estimer plus excusable cely qui par l'induction d'autrui laisse la vertu, & l'homme s'esforce luy mesme la chasser, resmoing l'experience qu'en voyons journellement : & par laquelle, je m'esbahy d'avantage de blasmer aux femmes un vice qui leur est trop commun qu'à elles : & bien qu'ainsi ne fist, & imprimez que les femmes (comme ils disent) fussent sçietes à la lubricité & luxure (ce que toutesfois je nie) ne devroyent-ils estimer autant ou plus vilain, & abominable, une infinie quantité d'autres vices & imperfections qu'ils ont en eux, & le moindre desquels n'est moins à blasmer qu'iceluy ? Je ne say dont tel erreur leur procede, sinon qu'ils veulent condamner autrui pour se justifier, ce que toutesfois ils ne feront en mon endroit : car je les cognoy presque generalement tous tant adonnez à ce mesme vice, entre autres, qu'il n'y a si petit & malheureux d'entreux qui ne desire accomplir & assouvir sa vo-

(a) Voyez le livre intitulé, Le Cabinet du Roi de France, dans lequel il y a trois perles precieuses d'incaltable valeur. Il fut adressé à Henri III. le 1. de Novembre 1587. On y renvoye souvent à un autre livre intitulé La polygamie laticide. Ces deux livres sont pleins de choses qui font horreur. Mais cela paroitroit.

(b) Voyez l'article Paris, remarque C. de Meulin le fils, Traité de la paix de l'ame, liv. 3. ch. 14. p. 382. édit. de Paris 1673.

(c) Histoire de la Mappemonde Pa-pistique, p. 81. édit. de Paris 1567. in 4.

(d) Ibid. p. 82.

ce que dit Horace epil. 7. Forie per angustiam traxit pulchra pecula rimant Repost in conre-van fru-menti. pastorique turjus ter foras hinc ven-derat corpore fruftra. Cui misse la procul s'ois (ait) effugere Matera can-uum repe-tes arctum, quem ma-era subijit. (g) Brantôme dans ses Discours des Champs Ezez, à l'honneur & exalta-tion des Dames, à Lyon 1553. in 8.

* Moreri dit en 1671. Le Sieur Witte s'abuse beaucoup dans son Diarium biographi-cum, où il met la mort de cet Auteur à l'année 1664.

† René de la Barre l'appelle Bellum Vallicem au commencement de ses notes sur Novatien de Trinitate.

‡ Mallobatus in Machib. cap. 26. p. m 572. à la marge. D'autres marquent l'an 1572.

(b) Imprimé l'an 1696. Voyez la scène 6. du 3. acte. p. 157. & sur de l'édition d'Amsterd.

(c) Etienne de la Croix de la 3. édition.

* Voyez sa Vie composée par son fils.

encore quelques années depuis ses secondes nocés, & mourut l'an 1672 *. Je parlerai des éditions (I) de ses Oeuvres.

VAL (GODEFROI DU) en Latin † à Valle, fut brûlé à Paris pour son athéisme l'an 1571. Il avoit composé un livre intitulé L'art de ne rien croire ‡. Maldonat a fait (A) une fautive reflexion sur une chose contenue dans ce livre à

lupté avec toutes, & autant de femmes qui lui plaisent : tellement que si l'honnesteté & chasteté d'elles n'y repugnoit, il n'y auroit non plus de continence entre les humains, (c) qu'entre les bestes bruttes. Mais comme nous voyons, encores que sans cesse elles soyent sollicitées, & qu'avec trop moindre peine que les hommes elles puissent avoir le comble de leur plaisir, si les voit-on peu souvent tomber en telle faulte : laquelle, encor qu'elle soit plus blâmée en elles qu'aux hommes qui en sont presque vermineux, si n'est elle moins déplaisante à Dieu de l'un que de l'autre : & trouve fort estrange qu'elles soyent si aigrement blasphemées de ce mesme dequoy ces sols se glorifient, & qu'elles sont le plus souvent avec quelque droit ou excuse : où eux ils ne s'en scauroyent excuser. Ce qu'on a dit depuis peu sur la foiblesse des hommes, & fur la force des femmes dans un livre intitulé (b) Moliere Comedien aux champs Elisées est la meilleure chose qui soit dans l'Ouvrage, & sans doute celui qui a fait la satire des maris pour répondre à Mr. Despreaux, Auteur de la satire des femmes, a eue une plus ample matiere, & plus de justice que Mr. Despreaux.

(1) Des éditions de ses Oeuvres. Son fils les rassembla en un corps l'an 1653. & les dedica au Cardinal Mazarin. Cette édition in folio ayant été suivie d'une 2. il en fit une 3. plus (c) ample & plus exacte que les deux premieres, & la dedica au Roi en 15 volumes in 12, qui contient plus de Traitez que la dernière édition in folio qui étoit en 3. volumes. Ces trois volumes in folio ne font que les douze premiers tomes de l'édition in 12. Le 13. 14. & 15. contiennent les livres que l'Auteur donna au public l'an 1667. 1668. & 1669. Il y a beaucoup de profit à faire dans la lecture de cet Ecivain, & nous n'avons point d'Auteur François qui approche plus de Plutarque que celui-ci. On trouve de belles pensées repandues dans ses Ouvrages ; on y trouve de solides raisonnemens. L'esprit & l'érudition y marchent de compagnie. L'esprit paroîtroit sans doute beaucoup plus s'il alloit seul ; les autoritez, & les citations qui l'accompagnent, l'offusquent souvent, mais en quelques endroits il tire son plus grand brillant de l'application heureuse d'une pensée étrangere. L'Auteur s'étoit appliqué entre autres les lectures à celle des Relations des voyageurs. Ordinairement chacun a un but particulier dans cette lecture.

Mr. Daille * ne s'y attachoit, que pour y trouver des différences entre la maniere dont les Apôtres avoient converti les anciens Payens, & la maniere dont les Missionnaires du Pape convertissent les nouveaux. Nôtre le Vayer se proposoit une autre chose ; il ne cherchoit que des arguments de Pyrrhonisme. La diversité prodigieuse qu'il rencontroit entre les mœurs & les usages de differens peuples le charmoit : il ne peut cacher la joye avec laquelle il met en œuvre ces materiaux, & il ne cache pas trop les consequences qu'il voudroit que l'on en tirât ; c'est qu'il ne faut pas être aussi décisif qu'on l'est à condamner comme mauvais & déraisonnable, ce qui ne se trouve pas confor-

me à nos opinions & à nos coutumes. Je ne fais pas s'il croyoit avec Cardan que l'opinion est la (d) Reine du genre humain ; mais je croi qu'il auroit pu faire une harangue aussi bonne sur l'empire de l'opinion que celle (e) de Schuppis, & un excellent commentaire sur ces 3. vers de Sophocle

Πάθει, κατὰ κρῆ τῶ δὲ κερδοῦσαι παρῆς
Εἶπερ πικρὰ ἢ ἀδὲ μὴ, μέτων βῆδον.
Τὸ δὲ κερδοῦν τῶ ἀνδρείου κερῶν.
Parfa : fat est me hoc patre natum dicier,
Natus tamen si sum : siu autem, obest parum.
Nam veritate potentior est opinio.

Son Traité de (f) l'instruction de Monseigneur le Dauphin, & celui de la Philosophie des Payens sont des meilleurs qu'il ait faits. Celui des Historiens est bon ; mais comme Mr. Baillet (g) le remarque finement, il ne lui a pas coûté beaucoup de peine. J'y ai remarqué bien d'autres fautes que celles dont j'ai fait mention dans l'article de Tacite. (h) Personne n'ignore que les dernières œuvres ne soient bien moins raisonnables, que celles qu'il avoit composées dans la fleur & la vigueur de son âge. Ce font les paroles de Mr. Baillet.

(A) Une fautive reflexion sur une chose. Voici les paroles de ce Jesuite. (i) Nonnulli progressi sunt longius, ut nihil crederent, quorum unus cum libellum quendam his animis de arte nihil credendi composisset, nihil in eo nisi hoc unum verum dixit, oportere prius Calvinistam fieri qui atheus esse voluit. Fecerat ille antea Calvinista, fuit postea atheus, tome 2. & unicusque in sua arte credendum est. Verissima sententia : nam quisquis Calvinista est, si ex quam ingressus est incredulitatis via ire pergat, ad nihil credendum perveniat necesse est. On ne sauroit croire combien il y a de Jesuites, & d'autres Controversistes du party Romain, qui ont copié ce passage de Maldonat. Quelques-uns même le falsifient ; car ils suposent que ce Du Val (k) s'étenoit beaucoup dans son livre, à faire voir que qui conque veut être Athée, doit premierement être Calviniste. Maldonat n'avoit point dit que cette these fût traitée amplement dans le petit livre De arte nihil credendi. Ses Copistes n'ont pas marché sur les traces en raisonnant là-dessus. Ils suposent que cet Athée parla ainsi, à cause qu'il crut que la lecture de Calvin étoit si abominable, que tous ceux qui la considerent de près aiment mieux n'avoir point de religion, que d'être de celle-là. (l) Cur autem dixit enim, qui athens esse voleat, oportere prius Calvinistam fieri, nisi quod putaret, tam Judam ac profigatam esse Calvinum sectam, ut qui eam prope aspersisset, mallet nullam quam talem sectam profiteri ? C'est le Jesuite Becanus qui dit cela. Il ajoite que les fruits du Calvinisme sont pires que les fruits de l'Athéisme, & qu'encore que les Athées ne croient pas une providence, ils ne laissent pas de suivre en bien des choses les regles de l'honnesteté. Ils ne derobent ni ne tuent, ils abhorrent le mensonge, ils gardent la foi promise, ils detestent les guerres injustes, ils aiment la paix ; mais au con-

(e) Le Sr. Christophe Pellorus la cite quel-ques fois dans son Politicus sceleratus impug-natus. Voyez p. 55. 56. & 219.
(f) Voyez Sorberiana p. 223.
(g) Baillet, Jugemens sur les Savants, tome 2.
(h) Id. ib. tome 1.
(i) Maldonat. in Evangel. Martini, c. 26. p. 77.
(k) In suo libro de arte nihil credendi, fuisse contentum qui athens futurus nillam prius esse debere. Henricus Fitz Simon, Britannom. p. 107.
(l) Marriaus Becanus, Opusculum Theologicorum tom. 1. p. 173.

traire

cè qu'il pretend. Je m'étonne qu'il y ait si peu d'Auteurs qui parlent de cet Athée, & que presque tous ceux qui en font mention, soient fondez sur le témoignage de ce Jésuite Espagnol.

V A L (JEAN DU) Medecin à Issoudun sa patrie, a traduit en François l'Antridotaire, ou le Dispensaire de Jean Jaques Wecker, Medecin à Bâle, & y a joint diverses choses de sa façon. Ce livre fut imprimé à Geneve in quarto l'an 1609. La nouvelle édition de Vander-Linden, de *Scriptoribus Medicis*, n'en fait aucune mention.

V A L E R I E, sœur de l'Orateur (A) Hortensius, devint femme de Sylla d'une maniere assez curieuse. Elle étoit belle, & de grande qualité; place vuide d'ailleurs, car elle avoit fait divorce depuis peu avec son mari. Sylla venoit de perdre sa femme: on assistoit à un grand combat de gladiateurs; les femmes s'asseoient lors pêle-mêle avec les hommes. Valerie allant s'asseoir près de Sylla, lui mit doucement la main sur la robe quand elle fut derriere lui, & en arracha quelques poils. Il la regarda avec surprise; *Ce n'est rien*, lui dit-elle, *Seigneur, je veux seulement me ressentir un peu comme les autres de votre bonne fortune.* Ce discours being loin de déplaire à Sylla, lui fit venir des émotions agreables. Il fit paroitre bien-tôt que cela le chatouilloit, il envoya s'informer du nom, des qualitez, &

N N N n n 3 de

traire les disciples de Calvin sont instruits à compter pour rien les mensonges, les parjures, les adulteres & les sacrileges; car ils croyent que Dieu impose la necessité de les commettre, & que les predestinez ne sauroient perir quoi qu'ils fassent.

(A) Becanus ibid.

(A) *Si ex fructu doctrinae cognoscenda est; peiores fructus Calvinii, quam Atheorum doctrina parit. Hi tamen negent Deum aliquem orbis presidere, honestatem tamen, & recta rationis ductum ac directionem in multis sequuntur, & multa recte agunt, quae laudari possunt. Cavent furta, homicidia, rapinas, à mendacis abhorrent, juramenti religionem colunt; servant fidem alteri promissam; bel-lum injustum detestantur; pacem ac tranquillitatem amant. At contra docentur à Calvinio discipuli; parvi pendere mendacia, perjuria, adulteria, rapinas, libidines, sacrilegia. Unde hoc? Quia Deus, inquit, aeterna sua praedestinatione necessitatem &c.* Cette objection de Becanus est si grossiere, que personne n'a besoin d'en être averti. C'est pourquoi je me contente de dire, qu'il se fût rendu moins ridicule s'il eût suivi son original de point en point. Je ne pretens pas qu'en raisonnant comme Maldonat, il eût bien philosophé; je dis seulement que son objection auroit été moins absurde. Voyons la pensée de Maldonat.

(b) Multos jam Calvinistas videmus qui ingeniosiores & magis increduli id est magis Calvinistae ceteris erant. eodem jam pervenisse ut qua ratio ne hoc prius mysterium (Eucharistia) non credebant, nunc Trinitatis mysterium non credant, ceterosque Calvinistas sicut Calvinistae nos tanquam nimis simpliciter & credulos rideant. Maldonatus ibid.

Il veut que le Calvinisme ayant une fois secoué le joug de la tradition à l'égard de la presence reel-le, sous pretexte que c'est un dogme embarrassé de mille difficultez, & contraire aux sens & à la raison, ait fourni à toutes sortes d'heretiques une methode generale de rejeter tous les mysteres; & qu'en (b) effect quelques Calvinistes plus subtils & plus incredulés que les autres ont nié la Trinité, par les mêmes argumens dont ils s'étoient déjà servis pour nier la Transsubstantiation. Quelques-uns, ajoûte-t-il, sont allez encore plus loin, & jusques à ne rien croire, & c'est à quoi les devoit conduire necessairement le chemin qu'ils avoient pris: ce que je remarque, pourfuit-il, non pas pour injurier les Calvinistes, mais pour leur montrer le precipice qui est au bout de leur route, & pour faire en sorte qu'à la vuë de ce grand peril, ils se retirent de cette voye de perdition. Colieu commun de Maldonat merite la reprimande par deux endroits; car en 1. lieu c'est donner trop d'avantage aux libertins & aux Esprits forts. que d'avouer que lors qu'on prefere les lumieres de la raison à l'autorité des Conciles qui

ont défini la realité, on entre dans une route qui conduit à l'Atheïsme. N'est-ce pas dire que le dogme de l'existence de Dieu n'est pas moins contraire aux notions communes, que celui de la Transsubstantiation? N'est-ce pas dire que pour croire cette existence, il faut sacrifier aveuglément à l'autorité de la tradition les lumieres les plus distinctes de la Philosophie; comme il faut les sacrifier à cette même autorité, pour croire ce que les Papistes enseignent concernant l'Eucharistie? Or qu'y auroit-il de plus pernicieux à la religion qu'un semblable aveu? Il est donc très-necessaire de mettre des bornes à cette objection. Il fa-loit seulement dire que la breche faite aux decisions des Conciles par la rejection de la presence réelle, se peut étendre jusqu'aux autres dogmes incomprehensibles de la Communion Romaine. 2. Maldonat ignore le principe de ceux qu'il appelle Calvinistes. Bien loin qu'ils enseignent qu'il faut rejeter un dogme dès que la raison ne le comprend pas, ou qu'elle peut le combattre par des argumens presque invincibles, qu'ils sont les premiers à dire & à soutenir que rien ne peut être plus pernicieux, que de se regler sur la raison dans le choix de telles ou de telles doctrines. C'est ce qu'ils alleguent incessamment aux Sociniens, avec la necessité de captiver son entendement à l'obeïssance de la foi. De sorte que quand même le principe que le Jésuite Espagnol a voulu combattre, seroit aussi dangereux qu'il le represente, il n'auroit rien dit de juste contre les Calvinistes, en tâchant de profiter du livre de Godefridus à Valle.

Voilà de quelle maniere il faudroit traiter dans un Ouvrage critique comme celui-ci, non seulement les erreurs de fait, mais même le mauvais usage d'un fait veritable.

(A) *Savoir de l'Orateur Hortensius.* Sans doute elle n'étoit sa sœur que de mere, & il faut dire que la mere d'Hortensius fut mariée à un homme de l'ancienne famille *Valeria*. Or comme d'autre côté nous savons qu'Hortensius avoit une sœur, (c) qui fut mere de Valerius Messala Consul l'an (c) *Valer.* de Rome 701. il faut dire que sa mere & sa *Maxim.* sœur se marierent dans une même famille. Je *lib. 5. c. 9.* n'ai trouvé aucun Auteur qui m'ait pu apprendre si la mere de Valerius Messala avoit le même pere qu'Hortensius, ou si elle étoit la même qui épousa Sylla.

de la reputation de cette Dame. En suite ce ne furent plus (B) qu'œillades, & que fouris de l'un à l'autre, & enfin (C) on en vint à la promesse de mariage. L'Historien * de qui nous tenons cette aventure ne blâme que Sylla, d'autres trouveroient que sans faire tort à son jugement, il auroit pu censurer (D) aussi Valerie. Il ne le fait pas; mais il remarque que son mari s'attacha si peu à elle seule, qu'il entretenoit des Comediennes & des Baladines dans sa maison. Il la laissa grossir d'une fille en mourant, qui fut nommée *Posthumia*, à cause qu'elle nâquit après la mort de son pere.

VALERIUS (AUGUSTIN) Evêque de Verone & Cardinal, a fleuri vers la fin du XVI. siecle. Il étoit de Venise, & il y enseigna la Philosophie morale. Il entendoit bien la langue Latine, & il la parloit élégamment & facilement; mais il avoit de la peine à s'exprimer en sa langue maternelle. Ses mœurs étoient fort édifiantes; & il s'acquita des devoirs de l'Épiscopat en bon Pasteur. Il fut créé Cardinal par Gregoire XIII. Le chagrin qu'il eut de voir sa patrie excommuniée par Paul V. lui causa une maladie dont il mourut †. Il a fait entre autres livres une Rhetorique sacrée, où il nous apprend une chose très-curieuse, qui (A) concerne les Martyrologes.

VANDER-

(B) *Ce ne furent plus qu'œillades.* Si quelcun ne savoit pas que la langue Greque a des termes extremement significatifs, pour exprimer le langage muet de l'amour, il n'auroit qu'à considerer les paroles que je cite (a).

(a) Ex di

trōton,
ἐν τῷ ὀφθαλμῷ
μαύρου ὡς
ἀδύνατος
ὑπὸ τοῦ
παιδείας
ὄφθαλμοῦ
τοῦ ἐπι-
τοῦ ἐπι-
σώματος,
μαύρου
ταῦ δὲ
οὐκ.
Hinc
oculorum
invicem
annictus.
a. Indux
ales in se
mutuo
vultus
conver-
siones, ri-
suses ad-
jectiones.
Plutarch.
in vita
Sylla, pag.
474.

(C) *Et enfin on en vint.* Plutarque n'a pas exprimé bien précisément, si les propositions de mariage & l'acceptation se firent ce même jour à la sortie des jeux. Il y a de l'apparence que l'affaire ne traîna point, & qu'après avoir assez joué de la prunelle, pour se faire des declarations d'amour par signes, pendant que les Gladiateurs se batoient, on le parla en sortant de l'amphitheatre. Sylla avoit pris feu fort promptement, & la Dame n'avoit pas fait la précieuse. Il est donc fort apparent qu'elle ne se le fit pas dire deux fois, & qu'aussi-tôt qu'elle vit jour à participer à l'étoile fortunée de Sylla, non pas par le simple toucher de sa robe, ou par quelques brins de laine enlevés de ses habits, mais par l'union conjugale, elle s'abandonna à cette bonne fortune. Ce fut prendre l'occasion au poil; des regards on passa au tête-à-tête, & du tête-à-tête au corps à corps: tout cela dans un jour, encore que Plutarque ne le dise pas en autant de termes.

(D) *Censurer aussi Valerie.* Elle, dit-il, selon la traduction d'Amiot, à l'aventure ne meritoit point de reprehension, mais encore qu'elle fust la plus honnête & la plus sage & la plus vertueuse du monde, si est-ce que l'occasion qui esment Sylla à l'épouser ne fut ni belle ni bonne, pour ce qu'il fut inconvenient esprits par un regard & un parler assés, comme si c'eust été quelque jeune garçon: & ce sont ordinairement les plus laides & les plus honteuses passions de l'ame qui se mouvent de telles choses. Il me semble que j'entens Brantome nous conter les aventures de ses femmes galantes, après leur avoir donné l'éloge de bonnes & d'honnêtes Dames. Si un Traducteur fe donnoit tant soit peu de liberté, il seroit par Plutarque beaucoup plus raisonnablement qu'il ne parle dans le François d'Amiot: on lui seroit dire que quand même Sylla auroit rencontré une femme vertueuse, il seroit blâmable de l'avoir épousée par un principe d'amour, tel que celui qui l'y avoit déterminé.

(b) Vous la
trouverez
dans le
Recueil de
pièces cu-
rieuses, qui
s'imprime
à la Haye
chez Morel-
jeux. Voyez
le tome 5.
P. 14.

(A) *Une chose très-curieuse qui concerne les Martyrologes.* On a inféré dans le Mercure Galant du mois de Decembre 1695. une lettre (b) qui n'a paru admirable. Je ne sai point ce que

le public en juge, mais je m'imagine que je ne suis pas le seul qui l'ait goûtée. On y voit une critique judicieuse & modeste d'un (c) Ouvrage (c) *La Vie du Loredano*, traduit en François tout nouvellement. On traite ce me semble trop doucement cet Auteur, puis qu'on se contente de dire qu'il s'est joué risiblement de son sujet, & que sans respecter la source sacrée d'où il l'avoit tiré il n'a songé qu'à le farder des plus vives couleurs de son éloquence, & à l'embellir des faits les plus agréables que son imagination lui a pu fournir. On ajoûte que Lope de Vega s'est servi d'une licence semblable dans la Pastorale, où il traite de l'arrivée des Bergers à la creche de Bethleem, & qu'on a vu un manuscrit in folio, composé par un pauvre garçon sur l'entretien de notre Seigneur avec les deux disciples qui alloient en Emmaus. Après cela on raconte que Valerio Evêque de Verone & Cardinal, dans son ouvrage intitulé de Rhetorica Christiana, nous apprend qu'une des causes des fausses Legendes des Martyrs, a été la coutume qui subservoit autrefois en plusieurs Monasteres, d'exercer les jeunes Religieux par des amplifications Latines qu'on leur proposoit sur le martyre de quelque Saint, ce qui leur donnant la liberté de faire agir & parler les Tyrans, & les Saints persecutez, en la maniere qui leur paroissoit la plus vraisemblable, leur donnoit lieu en même temps de composer sur ces sortes de sujets, des especes d'histoires bien plus remplies d'ornemens & d'inventions que de verité, mais quoi qu'elles ne meritoient pas d'être fort considerées, celles qui paroissent les plus ingenieuses & les mieux faites, ne laissoient pas d'être mises à part; en sorte qu'après un long temps se trouvant avec les Manuscrits (d) (d) *Con-*

des Bibliothèques des Monasteres, il étoit fort difficile de discerner ces jeux d'esprit d'avec les autres legitimes, & les histoires veritables des Saints qui s'y conservoient. Il faut avouer cependant que ces col. 2.
pièces Ecrivains étoient excusables, en ce que n'ayant eu d'autre dessein que de s'exercer sur de saintes matieres, ils n'avoient pu prévoir la méprise qui est arrivée dans la suite; de maniere que si la posterité s'est trompée, & a été plutôt l'effet de son peu de discernement, qu'une preuve de leur mauvaise intention. Il seroit difficile d'avoir la même indulgence pour le celebre Simon Metaphraste, Auteur Grec du neuvième siecle, qui le premier nous a donné les Vies des Saints pour chaque jour des mois de l'année, puis qu'il est visible qu'il n'a pu par
cette

(c) *La Vie du Loredano*, traduit en François tout nouvellement.

(d) *Con-*
des Bibliothèques des Monasteres, il étoit fort difficile de discerner ces jeux d'esprit d'avec les autres legitimes, & les histoires veritables des Saints qui s'y conservoient.

VANDER-LINDEN (JEAN ANTONIDES) Professeur en Medecine à Leide, n'est pas le premier habile homme de sa famille. Quelques-uns de ses Ancêtres avoient eu de l'emploi dans la Republique des Lettres, comme on l'exposa, avec un (A) detail fort exact de sa genealogie, dans son Oraison funebre. Il naquit à Enkhuisse * le 13. de Janvier 1609. Il fut envoyé à Leide l'an 1625. pour y étudier en Philosophie, & après cette étude il s'appliqua tout entier à celle de la Medecine. De Leide il alla à Franeker, pour continuer ses études l'an 1629. & y reçut le Doctorat dans quelques mois. Son pere qui pratiquoit la Medecine à Amsterdam depuis l'année 1625. le fit venir auprès de lui, pour lui apprendre le train de cette pratique, & mourut l'an 1633. Nôtre Vander-Linden continua de pratiquer, & le fit d'une maniere qui lui acquit beaucoup de reputation; car en 1639. on l'appella pour être Professeur en Medecine à l'Université de Franeker. Il remplit très-dignement cette charge pendant près de douze ans. Il fit des leçons tant sur la théorie, que sur la pratique; tant sur l'Anatomie, que sur la Botanique; & ce fut par ses soins que l'on agrandit le jardin de l'Academie, & que l'on y fit bâtir une maison. La Bibliothéque ne lui fut pas moins redevable; car pendant qu'il en eut la direction, il la fournit de beaucoup de livres, par l'adresse avec laquelle il fut engagé les Grands à user de liberalité pour cette bonne oeuvre. L'Academie d'Utrecht lui offrit une chaire de Professeur en l'an 1649. Il ne l'accepta point; mais deux ans après il accepta celle que les Curateurs de l'Academie de Leide lui offrirent. Il en fit dignement toutes les fonctions jufques à sa mort, qui arriva le cinquième de Mars 1664. †

* C'est une ville de la Noord-Hollande, ou de la Hollande Septentrionale.

† Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Jean Cocceius, Professeur en Theologie.

II

cette raison les composer que fort sérieusement, quoi que cependant il les ait remplies & amplifiées de plusieurs faits imaginaires, au témoignage même de Bellarmin, qui dit assez nettement, que Memphise (A) a écrit quelques unes de ces Vies en la maniere qu'elles ont pu être, & non telles qu'elles ont été effectivement. Mais comment cela ne seroit-il pas arrivé à des Historiens Ecclesiastiques, par un pieux zele d'honorer les Saints, & de rendre leurs Vies agreables au Peuple, plus porté ordinairement à admirer ceux qu'il reverre, qu'à les imiter, puis que cette liberté s'étoit même glissée autrefois jusques dans la Traduction de quelques livres de la Bible, & que nous apprenons de S. Jerôme, dans la Préface sur celui d'Esther, que l'Édition vulgare de ce Livre de l'Écriture, qui se lisoit de son temps, étoit pleine de plusieurs additions, que je ne sçavoirs mieux exprimer que par les termes de ce même Pere: Quem librum, dit-il, parlant du Livre d'Esther, editio vulgata lacinosis hinc inde verborum sinibus trahit, addens en quæ ex tempore dici poterant, & auditi, sicut solitum est scholaribus disciplinis sumpto themate, excogitare quibus verbis uti potuit qui injuriam passus, vel qui injuriam fecit.

(a) Confer qua supra dans l'article Lambert, pag. 272. lettre a.

(b) C'est la capitale du Gueldre, sur les confins de la Province de Gueldre, & de celle d'Utrecht.

(c) Sacris Papiiicis diti immitus, nisi quod de justitia Dei, h. e. jure filiorum Dei, quod in Christo per fidem, per Spiritum ipsius unum corpus cum ipso facti obituenemus (qui religionis Christianæ apex est) integram semper habuerit sententiam. Cocceius in Orat. suæ nobri.

(A) Avec un detail fort exact de sa genealogie. On remonte jusq'au Pabvus, jusq'au quatriéme ayeul. Il étoit bourgeois d'Harderwic, & s'appelloit Henri Regnier. Sa maison ayant péri dans l'incendie de la ville, il se transporta à Nerde (b). Son fils Antoine y fut Regent d'une classe, Chantre au Chœur, & Secrétaire de la ville; c'étoit un bon Papisse, (c) mais il fut orthodoxe dans un point, qui au jugement de Cocceius est le sommet du Christianisme; je parle du droit que les enfans de Dieu obtiennent en J. CHRIST par la foi, entant qu'ils sont faits un même corps avec lui par son Esprit. Antoine laissa un fils nommé Henri, né l'an 1546. qui aprit les langues savantes, & qui souffrit constamment une infinité d'embarras pour la Religion Reformée. Il étoit encore bien jeune lors qu'il goûta la reformation, & qu'il se mit à instruire les fidesles perfectionez, & même les petits

ensans. S'étant trouvé dans un bateau où l'on vouloit de faire place à une jeune Demoiselle de Gueldre, chacun disant qu'on ne se pouvoit pas cum eam presser davantage; il se ferra lui autant qu'il lui donna moyen de s'asseoir (d). Il lui trouva un si grand fond de pieté, qu'il en devint amoureux, & qu'il l'épousa en suite avec le consentement des parens. Elle fut la fidelle compagne de ses courtés & de ses perils. Il perdit son pere, son beau-pere, ses parens & ses allies au massacre que les Espagnols firent à Nerde l'an 1572. Après ce funeste accident il exerça le ministère à Enkhuisse, jusques à ce qu'en l'année 1585. il fut appellé pour être Professeur en Theologie à Franeker. Il fut le premier qui fit des leçons dans cette Université, & ce fut lui qui prononça la harangue inaugurale de l'Academie, (e) *Quam Academiam ipse initiavit oratione prima & lectione.* (On (f) l'apprendra ici en chemin faisant l'année natale de l'Academie de Franeker.) L'exercice de cette profession jusques à sa mort, c'est-à-dire, jusques à l'année 1614. Il laissa plusieurs enfans. Son aîné Antoine fut habile homme; la connoissance qu'il avoit des humanitez fut cause que les Magistrats d'Enkhuisse le firent Recteur de leur College. Il étoit d'ailleurs bon Musicien & bon Organiste; il n'ignoroit pas la Theologie & mais il fit son sort de la Medecine, & en ayant reçu le Doctorat à Franeker l'an 1608. il la pratiqua heureusement & avec gloire d'abord à Enkhuisse, & puis à Amsterdam (g). J'ai déjà dit qu'il mourut l'an 1633. & que le Professeur de Leide Jean Antonides Vander-Linden étoit son fils. Cocceius s'étend beaucoup sur les parens maternels du défunt: il est entré sans doute dans un trop petit detail, & plus que d'autres ne font; mais en general voilà l'usage pour ces sortes d'oraisons funebres dans les Academies septentrionales. Je pense que le mot Antonides fut formé à la maniere des noms patronymiques des anciens Poëtes. Cependant j'avoué qu'il y a des familles en Hollande qui s'appellent Antonides. Apparemment ce n'étoit d'abord que le nom patronymique.

(d) Eam virginem primum in navi cum eam recepit in multitudine, ut solent, arcibus federe roneute. ob pietatem amantem vit & conque les Espagnols firent à Nerde l'an 1572. Après ce funeste accident il exerça le ministère à Enkhuisse, jusques à ce qu'en l'année 1585. il fut appellé pour être Professeur en Theologie à Franeker. Il fut le premier qui fit des leçons dans cette Université. *Id. ib.*

(e) *Id. ib.* *Quam Academiam ipse initiavit oratione prima & lectione.* (On (f) l'apprendra ici en chemin faisant l'année natale de l'Academie de Franeker.) L'exercice de cette profession jusques à sa mort, c'est-à-dire, jusques à l'année 1614. Il laissa plusieurs enfans. Son aîné Antoine fut habile homme; la connoissance qu'il avoit des humanitez fut cause que les Magistrats d'Enkhuisse le firent Recteur de leur College. Il étoit d'ailleurs bon Musicien & bon Organiste; il n'ignoroit pas la Theologie & mais il fit son sort de la Medecine, & en ayant reçu le Doctorat à Franeker l'an 1608. il la pratiqua heureusement & avec gloire d'abord à Enkhuisse, & puis à Amsterdam (g). J'ai déjà dit qu'il mourut l'an 1633. & que le Professeur de Leide Jean Antonides Vander-Linden étoit son fils. Cocceius s'étend beaucoup sur les parens maternels du défunt: il est entré sans doute dans un trop petit detail, & plus que d'autres ne font; mais en general voilà l'usage pour ces sortes d'oraisons funebres dans les Academies septentrionales. Je pense que le mot Antonides fut formé à la maniere des noms patronymiques des anciens Poëtes. Cependant j'avoué qu'il y a des familles en Hollande qui s'appellent Antonides. Apparemment ce n'étoit d'abord que le nom patronymique.

(g) Dans le corps de cet article.

Il a composé (B) plusieurs livres, & il a procuré Pédication (C) de quelques autres. Guy Patin (D) qui étoit l'un de ses amis, a parlé souvent de lui dans ses lettres.

VAUBRUN (LE MARQUIS DE). Cherchez BAUTRU (Nicolas).
 VEDELIUS (NICOLAS) Theologien Reformé assez celebre, a vécu au XVII. siecle. Il étoit né au Palatinat, & il fut Professeur en Philosophie pendant douze ans à Genève, & Ministre de l'Eglise de la même ville pendant 10. ans*. Il fut apelé à Deventer l'an 1630. pour la profession en Theologie & en Hebreu, & l'ayant acceptée il se fit recevoir Docteur en Theologie à Bâle, pendant le voyage

* Voyez le Programme que Rivinus rapporte dans son Histoire de Deventer, p. 680.

(B) Il a composé plusieurs livres.] En voici les titres. *Universe Medecine Compendium, quinque centuriis sub Clypeo Clariss. viri D. Menelai Witshemii Med. Doct. & illustri Frisforum Academia cjsulem Facultatis & Anatomie Professoris, publico examini decem Disputationibus propositum. Addita est centuria inauguralis positionum Medicopraeticarum de virulentia venerea, ibidem proposita & defensa ad diem 18. Octobris 1630.* Ce sont proprement les Theses de Medecine qu'il soutint pour arriver au Doctorat en l'année 1630. *Medula Medecina partibus quatuor comprehensa.* A Franeker 1642. in 8. *Medicina Physiologica novâ curatâque methodo ex optimis quibusque Auctoribus contracta, & propriis observationibus locupletata.* A Amsterdam 1653. in 4. *Selebta Medica & ad ea exercitationes Batavica.* A Leyde 1656. in 4. Ce livre appartient plus à la remarque suivante qu'à celle-ci, car c'est un recueil de quelques Traitez d'Hippocrate, & d'autres anciens Auteurs. *Dissertatio de lacte,* elle est dans le recueil des Dissertations de Deusingius, imprimé à Groningue 1655. in 12. *De Hemicrania mensura, historia & consilium.* A Leyde 1660. & 1668. in 4. *Meletemata Medecina Hippocratica.* A Leyde 1660. & à Francoit 1572. in 4. *Hippocrates de circuitu sanguinis.* A Leyde 1661. in 4. *De scriptis Medicis libri duo, quibus praeimitur Manductio ad Medicinam.* Cet Ouvrage a été imprimé trois fois à Amsterdam chez Jean Blaeu, en 1637. en 1651. en 1662. in 8. C'est une liste des livres composez sur la Medecine. L'Auteur l'augmentoit à chaque édition. Depuis sa mort un Allemand nommé Merklinus l'a notablement augmentée, & l'a convertie en un gros in 4. qui a pour titre *Lindenius renovatus.* Il est imprimé à Nuremberg 1686. J'en ai tiré le catalogue des écrits de Vander-Linden que j'ai donné dans cette remarque.

Cette Bibliothèque de Vander-Linden de *scriptis Medicis*, a eu le desin de tous les Ouvrages de cette espece. On a beau les corriger, & les augmenter dans de nouvelles éditions, ils demeurent toujours desoboleux. Voyez la critique que Voglerus (a) fait de celui-ci. Quelque amples que puissent être les additions de Merklinus, il s'en faut bien que l'on ne trouve dans son édition tous ceux qui ont fait des livres de Medecine. Je vais le prouver par un exemple. On y trouve 5. Medecins nommez Martin, & néanmoins on n'y trouve pas Bernardin MARTIN né à Paris le 8. de Janvier 1629. Il est fils de Samuel Martin Apoticaire de Marie de Medecis Reine de France: & il a donné au public un Traité de l'usage du lait, & un autre sur la dentition, qui ont été bien reçus, (b) & approuvez de la Faculté de Paris. Il a aussi écrit une relation de ses voyages d'Espagne, de Portugal, de Hollande, d'Allemagne, &c. qui contient des choses fort remarquables. Le feu

Prince de Condé le voulut avoir chez lui, pour le service de sa personne l'an 1669. Martin depuis ce tems-là, jusques à la mort de ce grand Prince, s'est bien aquiré de cette fonction, & a reslénti les marques de la bienveillance de son Altesse. Le Prince de Condé (c) d'aujourd'hui, fils unique de ce lui-là, a gardé toujours dans sa maison le même Martin (d). Puis que l'édition de Merklinus contient fort souvent un abrégé de la vie des Medecins, ceci servira en plusieurs manieres à ceux qui feront des additions au *Lindenius renovatus.*

(C) Il a procuré l'édition de quelques autres.] Continuous nos extraits du livre (e) que nous venons de citer. *Adriani Spigelii Opera quae extant omnia, recensuit & cum addita praefatione editit, à Amsterdam 1645. in fol. Hier. Cardani de Utilitate ex adversis capienda libros 1v. serio emendatos editit, à Franeker 1648. in 8. Cornel. Celsi de Medecina libros octo recognovit & editit, à Leyde 1657. & 1665. in 12. Hippocratis Cui Opera omnia Graecè & Latine duobus voluminibus comprehensa, & ad omnes alias editiones accommodata, editit, à Leyde 1665. in 8.* Cette édition d'Hippocrate n'étoit pas entierement achevée lors que Vander-Linden mourut. Il y avoit donné beaucoup de soins; le Journal des Savans (f) en parla de cette maniere. „ Cette (f) Du „ nouvelle édition . . . a cet avantage qu'elle „ répond à toutes les precedentes, par le moyen „ des chiffres qui sont à la marge, & qui mon- „ trent en quelle page & en quel endroit chaque „ chose s'y trouve. Ainsi elle peut tenir lieu de „ toutes les autres éditions, & elle remedie à la „ confusion que leur diversité aporçoit, lors qu'il „ faloit chercher quelque passage. Elle est aussi „ la plus correcte de toutes, car Mr. Vander- „ Linden ayant soigneusement conferé ensemble „ toutes les anciennes éditions, & plusieurs ma- „ nuscrits, a retabli quantité de passages qui n'a- „ voient pas été corrigez, même dans l'édition „ de Foesius. Pour la traduction Latine il a choisi „ celle de Cornarius, parce qu'elle est la plus an- „ cienne, & que c'est celle dont on se sert ordi- „ nairement. La mort le surprit peu de tems „ avant que cette édition fût achevée, & l'empêcha „ de donner au public les remarques qu'il avoit „ dessein de faire sur Hippocrate. „ Coccoeus „ touche ce (g) dernier fait.

(D) Guy Patin . . . a parlé souvent de lui.] Je ne citerai qu'un passage. „ Je (h) ne sai rien „ de nouveau de l'Hippocrate de Mr. Vander- „ Linden. Cet Auteur est mort à Leyden, âgé „ de 53. (i) ans d'une fièvre avec fluxion sur la „ poitrine, après avoir pris de l'antimoine, & sans „ s'être fait saigner. Quelle pitié! faire tant de „ livres, savoir tant de Latin & de Grec, & se „ laisser mourir de la fièvre, & d'un catarre sus- „ quant sans se faire saigner. „

(a) Voglerus, Introductio in Aristoteli historiam Stromatum, p. m. 48.

(b) Ils ont été imprimés à Paris chez Dany Thierry.

(c) On écrit ceci l'an 1696.

(d) Tiré d'un manuscrit communiqué au Libraire.

(e) Lindenius renovatus.

(f) Du 22. de Février 1666.

(g) Scio quod multum de variis locis Medicorum principis esse meditatum, & magnam sibi superlectilem collegisse observationum ad hunc autem torem illustrandum utilium quas non potuit ab ipso edidit.

(h) Patin, lettre 310. p. m. 610. du 2. tome.

(i) Il faut dire 55.

voyage de Geneve à Deventer, le 24 de Juin de la même année *. Il s'acquita bien de sa charge, & temoigna un grand (A) zèle contre les Arminiens. Il exerça † par interim celle de Professeur en Philosophie l'an 1634. Il passa de Deventer à Francker pour la profession en Theologie, environ l'an 1638 ‡. Ce fut sa dernière station; car il mourut à Francker l'an 1642. Il fut fâché que (B) la mort ne lui permit pas de publier la réponse qu'il preparoit à ses adversaires, touchant le pouvoir des Magistrats (C) dans les affaires ecclesiastiques. Je donnerai la liste de ses (D) Ouvrages. J'ai parlé ailleurs † de la querelle qu'il fit à Barleus.

VELSERUS (MARC) Consul (A) d'Augsbourg, savant & illustre Ju-

(A) Et temoigna un grand zèle contre les Arminiens.] Il publia un livre l'an 1631, qu'il intitula *De arcibus Arminianismi*, où il soutient qu'ils s'efforcent explicitement & par profession d'introduire l'Atheïsme subtil dans l'Eglise, & qu'en-core que de dessein premedité ils ne tâchent pas d'y introduire l'Atheïsme crasse, ils ne laissent pas d'ouvrir une grande & large porte à cet Atheïsme crasse. Voici le commencement d'un de ses chapitres. *Proposimus (a) hæcenus doctrinam Remonstrantium, qua omnis generis hæreses & scdās in Ecclesiam Dei, adeoque Libertinismum, hoc est Atheismum subtilem EX PROFESSO introducere conantur.* Un peu après il dit ces paroles.

(b) *Scopus meus non est gravare Remonstrantes accusatiōne ea, ac si Atheismum crasium introducere data opera seu ex professo molirentur. Nequaquam vero, prout eodem cap. primo monui. Sed tantum offensurus sum, præter alia effectū pessilentissima que nova ipsorum Theologia & Religio producit; etiam fenestram & portam aperiri ea Atheismo crasso patentissimam atque amplissimam.* Il ajoûte qu'il n'a pour but que de faire en sorte que les Remonstrans se convertissent, à la vue du peril qui est attaché avec leur doctrine. *Quo (c) mirum unquamque eo magis ab ea sibi caveat: & ipsi Theologi Remonstr. lucri sunt, qui etiam noster in hoc labore scopus est.* Nous avons vu (d) quelque chose de semblable dans les commentaires de Maldonat. Les Arminiens s'emportèrent furieusement contre lui, dans l'Ouvrage qu'ils intitulerent *Vedelius Rhapsodus*.

(B) Il fut fâché que la mort ne lui permit pas.] Vous trouverez cette circonstance dans une lettre de Voslius. Vous y verrez aussi qu'en cas que cette réplique de Vedelius fût imprimée, on en ôteroit les injures violentes qu'il y avoit repandues, rendant la pareille à son antagoniste. (c) *Vedelius Theologia apud Franckeranos Professor, dum in Frisa sum, satis concessit. Moribundum cruciabat, quod terris eriperetur, prinqquam potuisset Revio & Triglandio respondere. Horum uterque acerbè satis scripsit adversus scriptum ejus de Constantini Episcopatu; quo Magistratus jurā circa res Ecclesie defendit. Collega defuncti mihi Franckera ajcbant, fortasse responsum sic etiam edendam; sed deletis, que, ut par pari redderet hostimentum, virulentius chartis illevisset adversus Revium.*

(C) Le pouvoir des Magistrats dans les affaires ecclesiastiques.] Il s'éleva quelques disputes en Hollande sur cette question après le Synode de Dordrecht; car il y eut des Theologiens qui vouloient soustraire l'autorité ecclesiastique à celle du Souverain, & il y en eut qui voulurent conférer aux Magistrats toute la puissance ecclesiastique. C'est pour le moins de cette maniere que chaque party interpretoit l'intention & la doctrine de l'autre. Vedelius se mêla dans cette dis-

pute, & publia au commencement de l'année 1638. une *Disputatio Theologica de Magistratu adversus Bellarmini librum de Laicis*, ou il étendit beaucoup plus que d'autres n'eussent voulu le pouvoir des Magistrats. Quelque tems apres il fut qu'on se preparoit à le refuter. Cela fut causé qu'il donna (f) une 2. édition de sa dispute, & qu'il y joignit plusieurs éclaircissemens. Voici tout le titre de l'Ouvrage: *De Episcopatu Constantini magni, seu de potestate Magistratum Reformatorum circa res Ecclesiasticas, dissertatio repetita cum responsione ad interrogata quedam.* Il

previt (g) qu'il irriteroit ses adversaires, & qu'il s'attireroit bien des injures; mais cela ne lui ôta point le courage de se mettre sur les rangs. Sa prevision fut juste, & il ne faisoit pas être un grand prophete pour deviner une telle chose. Il fut attaqué & de son vivant, & après sa mort. Plusieurs Ministres de Zelande le firent refuter lors qu'il n'étoit plus, & se servirent de la plume d'un (h) Ministre de Middelbourg. Ses amis de Frise le defendirent, & traitèrent de haut en bas ces Ministres de Zelande. Voyez le livre qui a pour titre (i) *Gralla seu vere puerilis coturnus sapientia, quo se jactat apud imperitios Guillelmus Apollonii &c.* Apollonius repondit; on lui re-pliqua par un Ouvrage dont le (k) titre est assez comique.

(D) La liste de ses Ouvrages.] J'ai déjà donné le titre de trois; voici les autres. *Note in Epistolas Ignatii. Commentarius de tempore utriusque Episcopatus S. Petri, Antiocheni & Romani, Constantini à Geneve 1624. Rationale Theologicum, seu de tui. necessitate & vero usu principiorum rationis ac Philosophia in controversiis Theologicis; là même 1628. Remede contre l'apostasie; là même en la même année. Panacea Apostasie, là même 1628. Apollonius, c'est la traduction du precedent. S. Hilaire ou Antidote contre la tristesse, là même 1630. S. Hilaris, seu antidotum contra tristitiam pro sancta bilaritate, à Leide 1632. c'est la traduction du precedent. De prudentia veteris Ecclesie, à Amsterdam 1633. De Deo Synagoga contra Casp. Barleum à Hardervic 1632. Opuscula Theologica à Francker.*

(A) Consul d'Augsbourg.] Je ne fai si on pourroit mieux traduire que par ces paroles le *Duumvir Republicæ Augustianæ*, qu'on lit autour de la taille-douce de nôtre Velserus. Il seroit à souhaiter que l'on publiât un Dictionnaire des charges modernes, & cette occupation seroit digne d'un savant homme. Un tel Ouvrage rendroit beaucoup de service aux Traducteurs, & aux Lecteurs, car par exemple il nous apprendroit ce qu'il faut entendre par *Duumvir Augustanus*, titre per-petuel de Marcus Velserus. Consul d'Augsbourg n'est pas une bonne traduction, car la dignité consulaire des Romains ne ressembloit pas à la dignité de ceux que l'on nomme *Duumvirs d'Augsbourg*.

* Revius, in Historiæ Daven-trienfis ibid

† Id. ibid. pag. 694.

‡ Id. ibid. p. 713.

§ Dans la remarque D de l'ar-ticle Bar-leus.

(f) L'an 1641.

(g) Jam prævideo temerariis & superbis ingeniis nihil magis in votis fore. quam ut spreis facultatibus precis & concordie consiliis ac monitiis in me involent. & virum sumum contra me evomant.

(h) Nicel. Venet. de in Epistolas, præf. de Episcopatu Apollonii &c. Apollonius, c'est la traduction du precedent. S. Hilaire ou Antidote contre la tristesse, là même 1630. S. Hilaris, seu antidotum contra tristitiam pro sancta bilaritate, à Leide 1632. c'est la traduction du precedent. De prudentia veteris Ecclesie, à Amsterdam 1633. De Deo Synagoga contra Casp. Barleum à Hardervic 1632. Opuscula Theologica à Francker.

(i) Il fut imprimé à Francker l'an 1646.

(k) Gal-lator ful-rens de novo in scenam productus, cum pan-cimino de la taille-douce de nôtre Velserus. Il seroit à souhaiter que l'on publiât un Dictionnaire des charges modernes, & cette occupation seroit digne d'un savant homme. Un tel Ouvrage rendroit beaucoup de service aux Traducteurs, & aux Lecteurs, car par exemple il nous apprendroit ce qu'il faut entendre par *Duumvir Augustanus*, titre per-petuel de Marcus Velserus. Consul d'Augsbourg n'est pas une bonne traduction, car la dignité consulaire des Romains ne ressembloit pas à la dignité de ceux que l'on nomme *Duumvirs d'Augsbourg*.

(a) Vede-lius, De arcibus Arminianismi, lib. 1. cap. 10. p. m. 242.

(b) Ibid. p. 243.

(c) Ibid.

(d) Voyez l'art. Val. page 1203, lettre b.

(e) Voslius, epist. 463. p. m. 409. col. 2. Elle est datée du 24. d'Octobre 1642. Elle est parmi celles des Arminiens à la page 821. de l'édition in folio.

risconsulte, étoit d'une (B) famille très-ancienne, & qui a (C) possédé de grandes richesses. Il naquit à Augsbouurg le 20. de Juin 1558. Il fut élevé (g) *ibid.*

(a) De ce que celui qui l'exercé reçoit du public une pension annuelle.

(b) Cela parait par Rasterus, qui a dédié son Marzial Nobilissimis & amplissimis VII. Dominis Velleris MARCO Duumviro, urbis Prefecto, MATTHEO Edili, PAULO Consuli, Mathias FFF. Antonii NNN. Patricius Auguflanus. B. R. natus.

(c) Sepulchre in agro Secundanuci ubi arcem Valerianum cum suis longe possedit. Arnoldus in Dissertatione de Marcis Velleris vita, genere & morte, pag. 6.

(d) Ils ont été nommez Vallis, ou Walfiser, & Velleri. *ibid.* p. 5.

(e) Pro vetustissima familia sue gloria ac dignitate non rogans solent, & verum etiam obsecrants, ut fontes A. C. 620. ex urbe Roma ob sevisimos & violentissimos in omnem nobilitatem Longobardos, exemplo alorum egressus (f) est. Cet Octavien sigillo an. V E L S E R U S dont j'ai parlé est le premier de la famille qui ait été Patrice d'Augsbouurg. Il étoit Capitaine dans la même ville, & Di-

recteur des affaires de la guerre, & outre cela Conseiller de Conrad Duc de Franconie. Il mourut l'an 1074. (g) Jaques V E L S E R U S est le premier de la famille qui se soit établi à Nuremberg. Il s'y transporta l'an 1493. Il s'y maria, & il y mourut l'an 1544. pere de six fils & d'onze filles. Les alliances des Vellerus ont été illustres, & en Suisse, & en diverses Provinces de l'Empire; mais le plus grand honneur qu'ils ayent reçu de ce côté-là, est sans doute le mariage de PHILIPPINE V E L S E R U S avec Ferdinand Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Ferdinand I. & frere de l'Empereur Maximilien II. Ce Prince devint éperdument amoureux de Philippine pendant la Diète d'Augsbouurg l'an 1548. (h) L'épousa secrètement. Elle vécut avec lui sur le pied de femme legitime jusques à sa mort, (i) & plus de 24. ans. C'étoit une très-belle femme, & doucée d'ailleurs de cent bonnes qualitez. Elle étoit (k) fille de François V E L S E R U S Baron de Zinnenberg, & sœur de Charles V E L S E R U S Gouverneur du Marquisat de Burgaw. Elle mourut à Inspruk le 24. d'Avril 1580. & laissa deux fils, que leur pere Ferdinand ne put jamais faire passer pour habiles à lui succéder. Il s'agit qu'il se contentât que l'aîné eût le Marquisat de Burgaw; le puîné fut homme d'Eglise, & Cardinal (l). Arnoldus cite un Auteur (m) qui assure qu' André, fils aîné de Ferdinand & de Philippine Vellerus, fut Cardinal, & que Charles son cadet, Marquis de Burgaw, épousa Sibylle sœur de Jean Guillaume Duc de Cleves. Ces deux freres sont morts sans laisser posterité. On prend que Charlemagne donna trois fleurs de lis pour Armes à Philippe V A L S E R U S, qui s'étoit comporté avec beaucoup de valeur dans la guerre de Lombardie. On ajoûte qu'il l'honora de plusieurs autres prerogatives, (n) & qu'Otton le grand confirma tous ces privilèges, en faveur de Jules V E L S E R U S petit fils de Philippe Vellerus: car il le fit son Conseiller du Conseil de guerre l'an 950. & Chevalier l'an 971. (o) Charles-Quint mit cette famille parmi les Nobles immediats, dont les causes doivent être portées en premiere instance devant l'Empereur (p). L'Archiduc Ferdinand fit Baron libre Charles V E L S E R U S frere de Philippine (q).

Notez que ce Jules Veller sauva la vie à l'Empereur Otton dans une bataille contre les Huns, & qu'il mourut d'une sievre continuë à la guerre, à l'âge de 96. ans, sous l'empire de (r) Henri II. L'Auteur que je cite parle de plusieurs Vellerus, qui ont signalé leur valeur dans les armées, ou leur prudence dans la Magistrature. (C) Et qui avoit possédé de grandes richesses. Remelchior Adam raporte que François I. s'étant engagé par un Traité de paix à payer 12. tonnes d'or à Charles V. les Fuggers & les Vellerus se firent forts de compter cette grosse somme. Martin Crusius raconte qu'en l'année 1528. Barthelemi V E L S E R & ses alliez armerent quelques vaisseaux en Espagne, & les envoyèrent dans l'Amérique, & decouvrirent sur les frontieres du Perou un pais fort riche nommé Venezuela, dont ils se rendirent les maîtres, & evangel-

avec (b) Marius Crusius, part. 3. Annal. l. 12. fol. 773. apud Arnold. *ibid.* p. 12. (i) Jacob. Mentius, apud Arnold. *ibid.* (k) Arnoldus *ibid.* (l) Voyez Mr. de Thou l. 7. 1. sub fin. (m) Didaui de Lequite, Cononator & historiographus, sulcius. (n) Arnoldus, p. 20. (o) *Ibid.* p. 21. 22. (p) *Ibid.* p. 8. 22. Voyez aussi p. 10. (q) *Ibid.* p. 20. (r) *Ibid.* p. 32. (s) A rei nummarie nervis apprime instructam, vel hoc docet quod cum Carolus V. pace cum Gallo faceret, transiisset ut duodecim auri tonnas Rex Imperatoris, si dependeres, Fuggari ac Velleri tantam pecuniam bipartito se referentur promiserunt. Melch. Adam. in vit. Jurisconsultor. p. 430. Il cite Melanchth. rom. 2. explic. & evangel-

avec beaucoup de soin ; & comme il aimoit les belles lettres, on l'envoya fort jeune à Rome pour y être disciple d'Antoine Muret *. Il y étoit l'an 1575. Il * *Bonciarrius, lib. 9. epist. 12. apud Arnoldum de Marco Velsero vita, genere & obitu, p. 42.* méla avec l'étude des Antiquitez celle de la langue Italienne, & s'y perfectionna de telle sorte, qu'il écrivoit en Italien comme (D) un Florentin. Etant de retour dans sa patrie, il s'attacha au Barreau l'an 1589. Il obtint la charge de Sénateur l'an 1592. Il monta au petit Conseil l'an 1594. & il fut élu Preteur l'an 1600. Il soutint tous ces caractères avec beaucoup d'honneur, & il fut l'ornement de son pais. Il aimait & il protegea les sciences & les Savans. Il (E) publia plusieurs

le garderent 28. ans, selon le traité qu'ils conclurent avec Charles - Quint. Il s'éleva un différent entre les fermiers de la Reine Elizabeth, femme de Philippe, & George de Spire qui gouvernoit ce pais au nom des Velsers. D'abord on ne disputoit que des peages; puis on disputa sur les limites, & enfin on pretendit que ces Allemans ne devoient rien posséder à Venézuela. La cause fut plaidée en Espagne, & par l'arrêt qui y fut rendu l'an 1555. la possession de tout ce pais leur fut ôtée. Le premier Gouverneur qu'ils y établirent étoit d'Ulme, & se nommoit Ambroise Dalsinger: les Espagnols le tuèrent, mais Charles - Quint fit châtier les auteurs de cette (a) mort. Le sieur Arnoldus trouva fort mauvais que Jerome Benzo appelle marchans, les Velsers à qui l'Empereur donna en engagement le pais de (b) Valentiola. *Fano istius jurisdictionis & Reges & Principes magnarii negotiatores erunt, & delicatarum mercium infitores. Hercules tuam fidem!* Voila comment Arnoldus s'est récrié sur le mot *Marchand*. Il donne un abrégé de ce qu'on lit dans Herrera, touchant les exploits des Gouverneurs que les Velsers envoyèrent en ce pais là.

(D) Il écrivoit en Italien comme un Florentin.] Le temoignage qu'un Italien lui a rendu sur cela, est rapporté par Mr. Arnoldus (c) en cette maniere: *Mirari posthac desinam qui lingua Italica nitorem in Marco attoniti stupent; Orlandus enim Peccati (d) in responsione sua ad Antierucianum Benii Florentinam, illius puritate simul ac elegantiam excoelatur, dum ait: Se'l Cavalier (e) Guarisili, Uomo pur Ferrarese, prega come nelle sue lettere si vede, il Cavalier Salvati che purghi il suo Pastor Fido da Lombardisimi, e dell' Illustrissimo Sig. Marco Velsero Duumviro della Rep. Augustana, e chiarissimo lume della Germania scrive all' Eccellentissimo Sig. Chiocco, che le sue lettere gli paiono dettate da Uomo nato ed allevato in Firenze. Immo iudicium Velseri de lingua Italica nullo aliis prasert censuribus: quando (f) ogn' altra vi mancaste, quella del Sig. Marco Velsero addietro mentovato, mi vrebbe per mille, il quale in una lettera scritta all' Eccellentissimo Sig. Chiocco, dice che nel legger le cose del Casa sente tanto diletto, che non vorrebbe che avesser mai fine. Vous trouverez dans Mr. Arnoldus l'éloge que Nicolas Manassés donna à Velserus, en lui dedicant un livre (g) de Louis le Roi qu'Hercule Catus avoit traduit de François en Italien. Je ne copie point cet éloge, mais j'en copie un autre qui m'a paru de plus grand poids. Galilée donnant la raison pourquoi il employoit l'Italien, en écrivant à Velserus les 3. lettres de maculis salutaribus, s'exprime ainsi. (h) *Mà in oltre ci ho avuto un altro mio particular interesse, ed è il non privarmi delle risposte di V. S. in tal lingua vedate da me e dagli Antici miei con molto maggior diletto, è mera-**

viglia, che se fossero scritte del piu purgato stile Latine, e parci nel legger lettere di locuzzione tanto propria che Firenze estenda i suoi confini, anzi il recinto delle sue mura, sino in Augusta.

(E) Il publia plusieurs bons livres.] Son coup d'essai, selon Melchior Adam, fut l'Ouvrage qu'il publia à Venise l'an 1594. le titre seul fait comprendre les forces peu communes de l'Auteur. *Rerum Augustanarum Vindelicarum libri octo, quibus à prima Rhetorum ac Vindelicorum origine ad annum usque 552. à nato Christo nobilissima gentis historia & antiquitates traduntur, ac antiqua monumenta tam quæ Augustæ, quam quæ in agro Augustano, quæ & quæ alibi extant ad res Augustanas spectantia, æri incisæ & notis illustrata exhibentur.* Melchior Adam a raison de dire (b) que ce prelude étoit heureux & vertueux. Velserus croit à la gloire de sa patrie les premisses de ses travaux. (i) *In Italianum profectus edidit antiquitates Augustanas, felix fama surgentis auspiciis & pinni.* L'an 1602. il publia à Augsbouurg, *Rerum Boicarum libri quinque, historiam à gentis origine ad Carolum Magnum complexi.* Dans la suite il publia en divers tems la vie de quelques Martyrs d'Angsbouurg; celle de St. Udalric Evêque de cette ville, celle de St. Severin, celle d'Apollonius de Tyr. Quant à l'ouvrage itinéraire qui avoit appartenu à Peutinger, & qu'à cause de cela on nomme *tabula Peutingeriana*, il l'avoit publié à Venise (k) l'an 1591. La plupart de ces pieces (k) il le font accompagnées des Commentaires de Velserus. On a rassemblé en un corps toutes les Oeuvres de cet Auteur, & on les a rimprimées in folio à Nuremberg l'an 1682. Christophle Arnoldus Professeur à Nuremberg a en soin de cette édition, & l'a ornée de Prolegomenes, où l'on apprend une infinité de choses concernant la famille des Velserus en general, & la vie de Marc Velserus en particulier; avec le jugement que les doctes ont porté de ses Ouvrages, & les éloges surabrehs dont on l'honora. Et comme il avoit entretenu un grand commerce avec les Savans d'Italie, & de plusieurs autres pais, on a ramassé plusieurs de ses lettres Latines & Italiennes que l'on a jointes à cette édition.

Il a passé pour l'Auteur du *Squittinio della liberta Veneta*, qui parut environ l'an 1612. Gassendi ayant rapporté que plusieurs donnerent ce livre à Mr. de Peirescé, ajôite qu'ils se tromperent, & qu'il est assez vraisemblable que Velserus l'a composé. On fonde cette conjecture sur l'érudition de Velserus, & sur ce qu'il aimoit beaucoup la Maison d'Autriche, (l) *Non disquidam an auctor hujusce libri fuerit Antonius Albizius, nobilis ille Florentinus, qui Christianorum Principum Stemmata ediderat ante duos annos, ut nonnullis persuasum est; an, ut videtur verosimilius, insignis ille Marcus Velserus, cujus sapius meminimus, ob consummatam eruditionem, propensionemque singularem erga domum Austriacam.*

* *Bonciarrius, lib. 9. epist. 12. apud Arnoldum de Marco Velsero vita, genere & obitu, p. 42.*

(b) Il faut se souvenir qu'en 1591. Val-

entius publia son

(k) Il le fit imprimer dans la 96. lettre ad Italos, p. 879.

(l) Gassendus in Vita Peireschii, lib. 3 ad ann. 1612. p. 279.

(a) *Cruisius, part. 3. Annal. Suevicor. l. 11. cap. 3. Op. 4. apud Arnoldum ubi supra, p. 24.*

(b) *Valentiola disti finis provincie oppidum quædam Cæsar anno 1528. Velserecrii fuit le mot Marchand.*

(c) *20 lib. 1. Histor. notæ orbis. c. 25. apud Arnold. lib. p. 25.*

(d) *Ubi supra pag. 43. 44.*

(e) *Nella ristampa dell' Antier. di Beni, cart. 16.*

(f) *Il faut dire Guarisili, & c'est apparemment une faute d'impression.*

(g) *Rispost. cart. 112. 113.*

(h) *Celui de la vicissitudine des choses du monde.*

(i) *Lectura terza, cart. 103. Op. 104. apud Arnoldum p. 44.*

plusieurs bons livres, & il fournit des (F) secours à plusieurs Auteurs; & jamais homme n'a eu plus d'amis que lui dans la Republique des lettres. Il ne se voulut jamais (G) laisser peindre; néanmoins on eut son portrait sans qu'il le

(a) In *Presat.*

(b) *Lib. 2. Observat. variar. c. 39.*

(c) In *Auctor. supposit. p. 20. 21.*

(d) In *Ca talogo, n. 60. in calce libri Placcii.*

(e) *De anonymis, cap. 15. f. 116.*

(f) *Ferrarius, epist. ad Arnold. in presat. Operum Velseri.*

(g) *V. yez et-issus 10. 1. p. 65. remarque F.*

L'ABBÉ de Saint Real injustement cenuré.

Monfr. Arnoldus (a) declare qu'il ne fait rien lâ-dessus, & il blâme ceux qui ont eu la temerité de prononcer décidivement, sur un fait aussi incertain que celui-là. Il cite Ernstus (b), Rhodius (c), Scavenius (d), Placcius (e) qui ont assuré que Velserus est l'Auteur de cet Ouvrage. Il avoue qu'Octavius Ferrarius lui avoit écrit que Scioppius l'avoit souvent assuré, que le Squitino étoit une production de Velserus. M. (f) *Velseri scripta eo plausu à studiosis excipiuntur, quem ingens viri fama & celebre nomen meretur. Nollem tamen illis inferi Veneta Reip. Scrutinium, cuius illum auctiorem fuisse saepe mihi Scioppius firmavit.* L'autorité de Scioppius me paroît ici de grand poids; car outre qu'en general il favoit bien ces sortes de choses, il avoit cu beaucoup de part à l'amitié de Velserus, & avoit entretenu avec lui un (g) commerce de lettres fort regulier. Mr. Arnoldus n'ignore point que l'Auteur du livre qui a pour titre, *La conjuration des Espagnols contre la Republique de Venise*, attribué le Squitino au Marquis de Bedemar; mais il n'a pas bien choisi l'endroit de cette conjuration, par où l'on peut le plus clairement prouver que l'Auteur donne le Squitino à ce Marquis. Sa preuve est tirée de ces paroles: *L'autre point étoit que dans toutes les affaires qu'il auroit à negocier touchant les droits & les précautions de la Republique, il se servit pour tous memoires du Squitino della liberta Veneta, laquelle Marquis de Bedemar renvoye dans plusieurs endroits de cette instruction, & en des termes qui bien que retenus, decouvrent assez.* L'AMOUR PATERNELLE QU'IL AVOIT POUR CE LIBELLE. L'Abbé de Saint Real qui est l'Auteur de la Relation de cette conjuration, dit dans la penultième page ce qu'on vient de lire; & il avoit raconté dans la page 35. 36. & 37. l'histoire du Squitino, & comment le Marquis de Bedemar avoit conçu & exécuté le dessein de cet Ouvrage. C'est de là, & non pas de la penultième page, que Mr. Arnoldus devoit tirer la preuve qui lui étoit nécessaire. C'est une très-legere faute, en comparaison de celle que je vai marquer. Il pretend que l'Historien de cette conjuration s'est fort abusé, en supposant que dans l'instruction donnée par le Marquis de Bedemar à l'Ambassadeur qui lui devoit succeder, on recommande beaucoup la lecture du Squitino. Cela est faux, dit Monfr. Arnoldus, car le Marquis decredite cette piece, comme un Ouvrage où il y a quantité de fautes. Voyons tout entier le passage de ce Professeur de Nuremberg. *Veni quam salvis etiam hic auctor fuerit ex instructione secreta ab Alfonso de la Cueva Hispanico apud Venetos legato successori suo iud. Bravo data, curvis uni ad oculum statim apparet, prout Laur. Bank eandem cum*

(b) *Bizar. Polat. memo. 14. v. p. 87. & seq.*

Scrutinio evulgavit. (h) E perche in tempo mio fu divulgato un libretto intitolato Squitino della liberta de Veneziani, opera veramente degna d'esser letta. Deinde onnen isti derogat fidem, ob multas fallacias veritati inimicas que imbiocurrunt, ac vivos magistris mortuis longe preterendos censet. Questo ancora vorrei che si trovasse appresso di lei, scoprendosi per la lettura di quello molte fallacie introdotte da gli histo-

rici moderni, che trascurando la pura verita contenuta nelle Chroniche antiche, hanno dato ad intendere à posterità tutto quello che gli e parso à proposito per stabilire la loro liberta. Ne minor profecto fara che Vostra Eccellenza potra ritane da libri vivi, che s'hara cavato da Volumi morti: vuoglio dire che l'informazione à bocca di persone pratiche solite à frequentar la casa nostra &c. Sed quid pluribus verbis opus est? Mentis acies se ipsam intuenti nonnunquam hebescit. La reflexion contenue dans ces dernieres paroles, sensible n'avoit été faite que pour être tournée contre son Auteur; car il est visible que Mr. Arnoldus s'est ébloui par trop de lumiere. Le passage qu'il cite de l'instruction marque clairement qu'il falloit consulter le Squitino, à cause qu'en le lisant on pouvoit conoître les impostures de plusieurs Historiens modernes. Ains bien loin que Bedemar le decie comme rempli de mensonges, il le recommande comme le correctif des fautes qui sont ailleurs. Ce qu'il y a de blâmable dans l'Abbé de St. Real, est peut-être qu'il a trop pris l'affirmative, sur l'attribution du Squitino à Alphonse de la Cueva. Il a été cause que d'autres (i) ont parlé avec la même décision sur ce fait. Il eût mieux valu suspendre son jugement: & nous avons ici un exemple qui prouve qu'il y a de siècles qui sont un grand bruit, & qu'on attribue fausement à un tel ou à un tel, sans que jamais on découvre (k) certainement le vrai Auteur. Un Historien François qui écrivoit dans le tems qu'on vit paroître le Squitino, l'attribue sans balancer à notre Velserus dont il écrit mal le nom. *Le denouéme, dit-il, (l) est un traité composé par un nomme Valsfer de la liberte de Venise.*

(E) *Il fournit des secours à plusieurs Auteurs.* Personne ne contribua plus que lui au gros recueil d'Inscriptions que Gruterus publica. Voyez l'éloge de Velserus dans la preface de Giuterus. Voyez Louis dans Melchior Adam (m) une longue liste de plusieurs anciens Ecrits, dont Velserus procura la publication. Mr. Arnoldus s'est fort étendu, (n) sur le detail des services que ce savant homme rendit à plusieurs Auteurs, & n'a pas oublié les deux manuscrits d'Anastase qu'il envoya aux Jesuites de Mayence, après les avoir empruntez de la Bibliothèque Palatine, par le moyen de Marquard Frcher. L'histoire de la Papesse Jeanne se trouvoit dans ces manuscrits. Il n'a pas oublié de remarquer que Velserus le rendit caution pour mille florins, afin de procurer à Conrad Rittershusius un manuscrit des Epitres d'Isidore de Peluse, qui étoit dans la Bibliothèque du Duc de Baviere, & qui n'en pouvoit sortir que sous une telle caution (o). Cet acte de generosité ne seroit pas bien cette somme, sans pretendre que Rittershusius lui eût de l'obligation, car il ne l'avertit point de cela.

(G) *Il ne se voulut jamais laisser peindre.* C'est ce qu'on lit dans la vie de M. de Peiresc. Il y eut un grand commerce de lettres & d'amitié entre ces deux savans hommes; mais M. de Peiresc ne put jamais obtenir le portrait de cet ami.

(i) Voyez les Nouv. de la Republique des lettres Mai 1684. p. 316. de la 2. edit.

(k) Voyez la Cabale chimérique, pag. 214. de la 2. édition.

(l) Le Grain, Decade de Velserus Louis X111. liv. 10. p. 449.

(m) In viis Jurisconsult. p. 482.

(n) De Marcii Velseri, p. 58. & seq.

(o) Georg. Rittershusius, in Vita Conradi radi patris Salviano

pramissa, apud Arnold. pag. 59.

le fut. Il mourut le 13. de Juin 1614. & ne laissa point d'enfans de son mariage. Il avoit plusieurs freres * qui avoient beaucoup de merite, & de belles charges. Voyez sa vie à la tête de la nouvelle édition de ses Oeuvres, de laquelle on est redevable aux soins de Christophle Arnoldus Professeur à Nuremberg. Quelcun † remarque que Velserus laissa ses affaires domestiques en mauvais état: je ne m'en étonne point. Quand on se consacre comme il faisoit au service des Savans, & à toutes les correspondances des Auteurs, il est extrêmement difficile de ne pas faire de la depense, & de ne pas negliger son patrimoine. Il y eut un certain Roserius qui le critiqua, & qu'il ne daigna honorer d'une reponse. Scaliger & d'autres lui conseillerent ce mepris. Pour Clavier qui le censure en certaines choses, il eût meritè qu'on lui repondit, mais Velserus étoit mort depuis un an, lors que le livre de ce censeur fut imprimé ‡. On voit son épitaphe dans l'Eglise des Jacobins d'Augsbourg: elle est très-bien faite, & de la façon de Pignorius. Elle a été inserée par Jean † Tonjola dans l'Appendix de *β Basilea sepulta relecta continuata*.

VERDIER (N. DU) Historiographe de France, Auteur de (A) plusieurs Ouvrages qui ne sont pas excellens, mais qui ne cedent pas à beaucoup de livres qui ont procuré du pain à leurs peres. Néanmoins il a eu le malheur de ne pouvoir se nourrir des fruits de sa plume, & quoi qu'assèz seconde. C'est ce que j'apprens d'une longue (B) parenthèse du Sieur Jean Baptiste de Rocelles, Historiographe de France, & de Brandebourg. On la verra ci-dessous, & l'on y pourra apprendre en quel tems vivoit notre Du Verdier.

VERONE, ville d'Italie, en Latin *Verona*. Les uns disent qu'elle fut bâtie par les Gaulois; d'autres prétendent que les Gaulois ne firent que la rebâtir. Le pere de Pompée y conduisit une colonie Romaine. Elle fut pillée par Artilla, & possédée successivement par Odoacre Roi des Herules, par Theodorice Roi des Goths, & par ses successeurs jusqu'à Totila, par les Lombards, par Charlemagne, & par sa posterité; mais lors que ses descendans perdirent l'Empire, il s'éleva plusieurs Seigneurs qui tâcherent de se rendre souverains dans plusieurs villes d'Italie. Cela dura jusques à Othon I. qui réunit à l'Empire plusieurs Etats qui en avoient été detachez. Verone rentra alors dans la masse, mais elle recut le pouvoir d'élire ses Magistrats: de sorte qu'elle étoit proprement une Republique libre sous le nom de ville Imperiale. Cet état dura jusques à ce qu'Actioliin se fut emparé de la puissance souveraine, ce qui ne se fit qu'avec beaucoup d'effusion de sang. Il jouit de la tyrannie 33. ans, & mourut l'an 1269. Après cela les Veronois élurent pour General Marin de l'Escale, & se trouverent si bien de sa conduite, qu'au bout de cinq ans ils le créèrent Dictateur perpetuel. Ses descendans

O O O O O O O 3

* Voyez Schottus à l'Épître didactoire de Photius. & la remarque A à la marge.

† Eximius rebus humanis memoria nominis sui relicta immortalis, perturbatis nonnihil suis facultatibus. M. lech. Adam. in VIII. Jun. risonfult. p. 481.

‡ Arnold. in sup. p. 54.

† Ministre de l'Église italienne de Bâle.

β Imprimée à Bâle l'an 1661. Cet Ouvrage avoit été commencé par Jean Gressius, & conduit jusqu'à l'année 1619.

γ Tiré de Clavier in Italia antiqua. lib. 1. cap. 16.

(b) Et quidem nos cum pictam tabulam imaginem referet, in Ambrosiano Museo spectamus, gratiam vitam ex oculis conjicimus, & ex oris ipsius majestatem litteraturæ ac consilii in administranda Vindicta corum provincia deprehendimus. Petrus Paulus Bosca. Bibliothecarius ex solalio Sacerdotum oblatorum. De origine & statu Biblioth. Ambrosianæ. p. 21. apud Arnold. p. 48.

(c) Sigismund Malatesta. (d) Jean Baptiste de Rocelles, Vie du Sultan Gemoz, imprimée à Leide l'an 1683. p. 132. 133.

(a) Graf. ferdus, in quod sui effigiem constantissime denegavit, pro eo quo omnibus aliis ardentissime flagitantibus denegaverat instituto. Et Peireskius tamen ut alios nonnullos, sic illum nescientem pungi procuravit, conducto artifice qui ipsius vultum è clandestino loco spectaret. Sic obtinuit quod illi Occo sperare nefas prædixerat, cum id abs Velsero tulisset responsum, Cato major posteros volebat quærere cur sibi statua nulla posita: mihi contra, quantum video cavendum ne quis aliquando miretur, si non è indignetur, qua ambitione consortio magnorum virorum, quorum imagines se colligere Fabricius ostendit, irreperim. Ceci nous montre que Velserus ne fut pas plus complaisant pour d'autres que pour Mr. de Peirese, & qu'il s'excuta envers lui sur une raison toute pleine de modestie. Je ne sais si le portrait de Velserus qui fut mis dans la Bibliothèque de Milan, étoit la copie de celui que Mr. de Peirese fit faire, ou si on le fit tirer par un artifice semblable à celui de Peirese; mais je sais que l'effigie de cet illustre Allemand tenoit sa place dans cette Bibliothèque. Bosca nous l'apprend,

lors qu'il fait mention de l'entrevue du Sieur Olgiati & de Velserus (b). (A) Auteur de plusieurs Ouvrages.] Il a publié entre autres choses un abrégé de l'histoire d'Angleterre, un de celle de France, un de celle d'Espagne, un de celle des Ottomans &c. (B) C'est ce que j'apprens d'une longue parenthèse.] L'Auteur que je cite ayant raconté la mort du Bassi Geduc Acomat, selon le narré des Pandectes Turques, tiré de l'Italien du Secrétaire du Prince (c) de Rimini, ajoute tout aussitôt, (d) Mais le pauvre du Verdier qui a écrit d'un si stile conois, mais élegant, l'abrégé de Philosophie.] La raconte après plusieurs autres, tres j'appelle pauvre ce celebre Ecrivain, parce que dans le tems que j'écris ceci il est dans l'hospital, depuis 7. ou 8. ans, de la salpêtrerie lez Paris, avec la pauvre femme, où je l'ay esté visiter, & ay reconnu ce que la renommée avoit publié depuis long tems de sa grande probité; ce qui m'a fait deplorer le sort de plusieurs gens de lettres dans un siecle si florissant, où la vertu & le merite devoient estre en une plus grande consideration.) Cet Auteur dit donc &c.

cehdans commanderent dans Verone avec beaucoup de reputation, & en furent creéz Princes par l'Empereur l'an 1310. Ils se rendirent formidables par leurs conquêtes, & furent chasséz de Verone l'an 1387. par Jean Galcas Duc de Milan. Ils y rentrorent l'an 1404. mais ils ne la garderent guere; car les Venitiens s'en emparèrent l'an 1409 †. & la garderent si bien qu'ils la possédent encore. On ne fait s'il resta quelcun de l'illustre race de l'Éicale, qui ait laisséz des enfans. Jules César Scaliger, l'un des plus habiles hommes du XVI. siecle, se disoit issu de cette Maison. On lui contesta cette gloire; & peu de gens croyent aujourd'hui qu'il fût bien fondé. Quelques-uns croyent que les lettres de naturalité qu'il obtint en France sont contraires à sa pretension, veu qu'il n'y est qualifié que de Medecin nâtif de Verone †. Je suis sûr que le public sera bien aisé de (A) trouver ici ces lettres, c'est pourquoi je m'en vai les rapporter.

VILLAREAL (EMMANUEL FERNANDEZ) Auteur plagiaire d'un livre (B) qui lui fit avoir une pension du Cardinal de Richelieu, fut brûlé à Lisbonne pour le Judaïsme. Il avoit été Consul de la nation Portugarçe à Rouën; & il fit un livre contre Caramuel pendant qu'il y exerçoit cette charge.

VILLA-

† Tiré de Leandre Alberti, Descript. Italie, pag. 716. & seq. Il s'est servi des Antiquitez de Verone, publiées par Torellus Sarayna.

‡ Voyez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Fevrier 1686. pag. m. 164. & Menagiana, p. 27. de la 1. édit. de Hollande. Le Medecin Primarose cite dans les Curieuses recherches de Riclan sur les Echelles de Medecine, assure que les Medecins de Bordeaux ne voulerent recevoir dans leur ville Julius Cesar Scaliger, qu'il n'eust suby l'examen que n'avoient voulu accepter, pour ne point bazarder la reputation à vne dispute que dilibataire, il se retira à Agen.

(A) Le public sera bien aisé de trouver ici ces lettres.] Mr. Baluze l'un de ces hommes rares qui sont nez pour le bien de la Republique des lettres, & qui outre les productions dont ils l'enrichissent, le plaisent encore à fournir aux autres Auteurs toute sorte d'affistances, a eu la bonté de m'envoyer ce que l'on va lire.

Extrait d'un registre original de François I. qui est au Tresor des Chartes à Paris.

François &c. Sçavoir faisons &c. nous avoir reçu l'humble supplica.ion de nostre chier & bien amé Julius Cesar de l'Escalle de Bordons, Docteur en Medecine nâtif de la ville de Verone en Italie, contenant que depuis quatre ans ença ou environ il s'est retiré en cestuy nostre Royaume en la ville d'Agen en Agenois, en mention & totale resolution d'y mener le reste de ses jours, en laquelle ville & ez environs ledit suppliant a acquis une maison & plusieurs autres biens. Mais parce qu'il est estrangier & non nâtif de nostre dit Royaume, il doubte que es biens qu'il y peut avoir acquis & estre acquerir, ensemble en ceulx qui par ses parens ou autres luy pourroient advenir & escheoir ci-apres, nos Officiers & autres pretendans iceulx biens à nous appartenir par droit d'aubaine ou autrement, luy voullissent donner quelque trouble ou empeschement, s'il n'estoit par nous habilité & dispense quant à ce, en nous humblement requerant luy apparir sur ce nos grace & liberalité. Pourquoy nous, ces choses considérées, inclinant liberallement à la supplication & requeste dudit suppliant, à icelluy pour ces causes & autres à ce nous mouvans avons donné & octroyé, donnons & octroyons congé & licence, voulons & nous plaist de grace especial, plaine puissance, & autorité royal, par ces presentes, qu'il puisse & luy loyse habiter & demeurer en cestuy nostredit Royaume, & en icelluy tenir & posseder tous tels biens tant meubles que immeubles qu'il y a ja acquis & pourra licitement cy après acquerir, & pareillement qu'il puisse succeder à tous biens & heritages qui en nostredit Royaume, pûs, terres, & Seigneuries luy pourroient à bon & juste titre parvenir & appartenir, & d'iceulx, ensemble de ceulx qu'il y a ja acquis & pourra acquerir, ordonner & disposer par testament de dernière volunté comme de sa propre chose & heritage, & que ses heritiers ou autres à qui il pourra disposer luy puissent succeder, prandre & apprehender la possession, saisine, & jouissance de sesdits biens, & generallement qu'il jouisse entierement de tous & chascuns les honneurs,

privileges, prerogatives, franchises, libertez, & droits. dont ont acoustumé joyr & user les originaires & nâtifs d'icelluy nostredit Royaume, & soit tenu & reputé nostre subgect & en tous actes comme originaire de cedit Royaume; & quant à ce l'ayons habilité & dispense, habitons & dispensions de nostredite grace par cesdites presentes; en nous payant toutes voyes finance moderee pour une fois seulement. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes à nos amez & seaulx les gens de nos Comptes & Tresoriers à Paris, Baillis, Seneschaulx, & à tous nos autres Justiciers & Officiers, ou à leurs Lieutenans presens & advenir, & à chascun d'eulx, si comme à luy apparciendra, que de nos presentes grace, licence, habitation, & tout l'effect & contenu en cesdites presentes ils fassent, fassent, & laissent ledit suppliant joyr & user paisiblement, sans luy faire, mettre, ou donner, ne souffrir estre fait, mis, ou donné ores ne pour le temps advenir aucun arrest, desloaybier, ou empeschement en quelque maniere que ce soit, lequel fait &c. Car ainsi &c. nonobstant les statutz, ordonnances faites contre les estrangiers, & quelconques autres ordonnances &c. Et ainsi &c. sans &c. Donné à Paris ou moys de Mars l'an de grace mil cinq cens vingt-huit, & de nostre regne le quinzeiesme. Ainsi signé, Par le Roy. Gedoy. Vif. Contentor. Des Landes.

J'ai reçu du même Monsieur Baluze un memoire fort curieux touchant Jean de Selve, premier President au Parlement de Paris sous François I. Si je l'avois reçu assez tôt, on le verroit à sa place dans ce Dictionnaire, mais étant venu trop tard, il faudra le reserver pour la suite de cet Ouvrage, aussi bien que le memoire que j'atens de Mr. Baluze touchant (A) Du Pin Evêque de Rieux. Monsieur l'Evêque de Rieux (B), l'un des plus sçavans & des plus illustres Prelats de France, doit le lui faire tenir.

(B) Auteur plagiaire . . . fut brûlé.] J'aprens de Mr. le Laboureur toutes ces particularitez: il les rapporte en suite d'une observation qu'il a faite contre les Genealogistes, qui ont debités, que le Cardinal de Richelieu descendoit du mariage de Guyonne de Laval avec François du Pleffis. Il montre que c'est une faulseté, & par consequent, ajoute-t-il (c), il faut supprimer tout le livre entier fait en Espagnol par un Portugais nommé Ville-Real, depuis brûlé pour le Judaïsme à Lisbonne, fameux Plagiaire qui le copia sur le Sr. du Chesne pour faire descendre le Cardinal de Richelieu par p. 303. l'a-

(A) Joannes Pinus, dont Erasme fait mention in Cicero. niano. b) Il est d'une famille feuziesme. Vif. Coude en habiles gens. C'est celle de Bertier. Son pere premier President au Parlement de Toulouse, s'appelloit Monsieur de Rieux. C'étoit un grand homme. Voyez Briet, Lettr. choisies, p. 270. (c) Le Laboureur. Adit. aux Memoires de Castell. nau, to. 2. p. 303. l'a-

VILLAVICENTIIUS (LAURENT) Religieux de l'Ordre de St. Augustin, & Predicateur du Roi d'Espagne Philippe II. étoit né à Xérés dans l'Andalousie. Il avoit séjourné long tems dans le Pais-Bas, & y avoit même acquis le grade de Docteur en Theologie dans l'Université de Louvain, avant que d'être appelé à la Cour, & de devenir Predicateur du Roi d'Espagne*. Nous avons parlé † ci-dessus de quelques-uns de ses Ecrits, qui ne lui avoient coûté que la peine d'ôter des Ouvrages d'autrui, ce qui n'y sentoit pas assez le Catholicisme. On n'est pas certain que même de cette façon il ait eu part à tous les autres Ouvrages qui lui ont été attribuez. Il a fleuri ‡ jusqu'en 1581.

VIRGILE, en Latin *Publius Virgilius Maro*, le plus excellent de tous les Poëtes de l'ancienne Rome, a fleuri du tems d'Auguste. Il naquit le 15 d'Octobre 683. dans un village β qui n'étoit pas loin de Mantouë. Il passa les premières années de sa vie à Cremona, & puis ayant fait quelque séjour à Milan, il se transporta à Naples, où il étudia les lettres Latines & les lettres Grecques avec une extrême application, & en suite les Mathematiques & la Medecine. Quelques-uns disent que sa jeunesse fut fort cloignée de la chasteté, d'autres assurent le contraire, & qu'il étoit si modeste, si retenu & si réglé dans ses paroles & dans sa conduite, que les habitans de Naples lui donnerent le surnom (A) pris de la virginité. Voilà une chose qui nous fournit la matiere d'une

* *Andr. Schottus. Biblioth. Hispan. p. 205.*

† *Dans la remarque C de l'article Hy-perius.*

‡ *Id. ibid.*

β *Nommé Andes. Voyez Donatus in Vita Virgili.*

† *Initio ætatis, id est usque ad septimum annum, Cremona egit. Donatus ibid. Du-Verdier Vau-Privas, Prosopogr. tom. 1. p. 766.*

(i) *Nec vero moleste sero hanc esse de moribus meis existimationem, ut qui nesciunt talia doctissimos, gravissimos, sanctissimos homines scripsisse, quæ autem scribere mirentur. Ab illis autem quibus notum est quos quantosque auctores sequar facile impetrari posse confido ut. . . An ego verear. . . ne me non satis deceat quod deceit M. Tullium, Cæcum Calvum. . . Nerone transco, quamvis sciam, non corrumpi in deterius, quæ aliquando etiam à multis honesta manere, quæ sæpius à bonis sunt. Inter quos vel præcipue numerandus est P. Virgilius, Corn. Nepos, & prius Ennius, Acciusque, non quidem hi senatores, sed sanctitas morum non distat ordinibus.*

(l) *C'est-à-dire Plinius ne le jeune. (l) Plinius epist. 3. lib. 5.*

(k) *Jean Marie Cas-tanie est de ceux-là. Voyez son Commentaire sur Pline le jeune, pag. 290.*

(l) *Dans l'article Vayer, descripteur coïtum Veneris atque Vulcani, auzgeozvitar deceter immisit. Quid in tertio Georgicorum de summissis in gregem maritis, nonne obscenam significationem honesta verborum translatione velavit? Et si quid in nostro joco aliquorum hominum severitas vestita condennat, de Virgilio accersitum sciat. Il eût mieux valu imiter Pline le jeune, qui avoit égard sans contredit à de petits poëmes particuliers, où Virgile s'étoit exprimé trop librement sur des matieres gaillardes. Le passage de l'Eneïde qu'Aufone indiquoit n'a rien de trop fort pour ce tems-là; ceux qui le critiquent méritent plutôt le titre de chicaneurs, que le titre de censeurs; & remarquez bien qu'une partie de ceux qui ne l'approuverent pas entièrement, donnerent de grans éloges au Poëte. C'est ce qu'Aulugelle va nous apprendre. (n) Annianus poeta & (m) Aulus plevique cum eo ejusdem Musæ viri summis assiduis, que laudibus hos Virgilius versus ferebant; quibus*

(m) *Aufone sub finem, p. m. 519.*

(n) *Aulus Cellius lib. 9. cap. 10. Volca-*

l'alliance de Laval des Roys de Castille & de Portugal, & qui ne laissa pas de profiter d'une bonne pension. Je m'étonne que Dom Nicolas Antoine ne dise rien de la mort tragique de cet Ecrivain: il (a) se contente de donner le titre des deux Ouvrages dont j'ai fait mention dans le corps de cet article, & d'observer qu'ils furent écrits pendant que l'Auteur étoit à Rouën Consul des Marchans Portugais. Le premier de ces 2. livres, est intitulé

(a) *Nicol. Antonius, Biblioth. Scripser. Hist. to. 1. p. 207.*

(b) *Il fut traduit en François, & imprimé à Paris l'an 1641. Id. ibid.*

(c) *Il fut imprimé à Paris l'an 1641. Id. ibid.*

(d) *Au tome 2. p. 105.*

(e) *Cibi vintique minimi: fama est eum libidinosis promioris in paucos fuisse. Sed boni ita eum paucos amasse putaverunt, ut Sorates Alcibiadem. Donatus in Vita Virgili.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Id. ib.*

(b) *El Politico Christiano, à discurso Politico de la Vida y acciones del Cardinal de Richelieu, & l'autre, (c) Amicaramnel, o defensa del manifesto del Reino de Portugal. Voyez les Anti (d) de Monsr. Baillet.*

(A) *Un surnom pris de la virginité.] La vie de Virgile attribuée à Donat nous apprend qu'il étoit tout sobre; mais qu'on disoit qu'il étoit enclin au péché contre nature; que les personnes équitables n'ajoutoient point de foi à ce bruit, & qu'ils les croyoient qu'il n'avoit de l'affection pour de jeunes gens, que dans la vue de les instruire, qu'on divulgué aussi qu'il avoit couché avec Plotia Hieria, mais qu'il avoit souvent raconté qu'il refusa constamment la part que Varius lui voulut faire de cette Maitresse. (f) *Vulgarum est consuevisse cum cum Plotia merita. Sed Asconius Pedianus affirmat ipsum postea timoribus nata narrare solitum, & invitatum quidem se à Varro ad communionem mulieris, verum se pertinacissime recusasse. Les paroles suivantes sont notables, car elles assurent non pas comme un bruit, mais comme une chose certaine, que ceux de Naples lui donnerent le surnom de Virginal, à cause de la pureté de ses mœurs & de ses paroles. Cetera sane vita & ore & animo tam probum fuisse cōstata, ut Neapoli Partheniam vulgo appellaretur. Voici une marque bien expresse de la modestie. Il aimoit mieux vivre retiré à la campagne, que de séjourner à Rome où il étoit admiré. Il y alloit fort rarement, & il affectoit si peu d'y paroître, que se voyant suivi & montré, il s'enfermoit dans la première maison qu'il trouvoit ouverte. (g) *Si quando Roma quò varissime commebat videretur in publico, scilicet demonstrantesque se subterfugere solitum in proximum teitum. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il composa dans sa jeunesse quelques vers lascifs. On n'en peut dou-***

ter, puis que (b) Pline qui en avoit fait de semblables, s'en justifie par un bon nombre de grans exemples, & notamment par celui de nôtre Virgile. (i) *Nec vero moleste sero hanc esse de moribus meis existimationem, ut qui nesciunt talia doctissimos, gravissimos, sanctissimos homines scripsisse, quæ autem scribere mirentur. Ab illis autem quibus notum est quos quantosque auctores sequar facile impetrari posse confido ut. . . An ego verear. . . ne me non satis deceat quod deceit M. Tullium, Cæcum Calvum. . . Nerone transco, quamvis sciam, non corrumpi in deterius, quæ aliquando etiam à multis honesta manere, quæ sæpius à bonis sunt. Inter quos vel præcipue numerandus est P. Virgilius, Corn. Nepos, & prius Ennius, Acciusque, non quidem hi senatores, sed sanctitas morum non distat ordinibus.* L'Auteur de la vie de ce Poëte le fait Auteur des Priapées, & il y a des (h) Savans qui veulent que l'Ouvrage qui subsiste encore sous ce nom-là soit de Virgile: mais il vaut mieux croire que c'est un recueil de poëties composées par divers Auteurs. Nous avons vu ci-dessus (j) Comment qu'Aufone allégué l'exemple de Virgile pour sa justification; mais il est un peu étonnant qu'il ne se fonde que sur des passages des Georgiques, & de l'Eneïde; car ces passages ne sont guere propres à son dessein; (m) *Quid etiam Partheniam dictum causa pudoris? qui ostavo Eneidos, quum describeret coïtum Veneris atque Vulcani, auzgeozvitar deceter immisit. Quid in tertio Georgicorum de summissis in gregem maritis, nonne obscenam significationem honesta verborum translatione velavit? Et si quid in nostro joco aliquorum hominum severitas vestita condennat, de Virgilio accersitum sciat. Il eût mieux valu imiter Pline le jeune, qui avoit égard sans contredit à de petits poëmes particuliers, où Virgile s'étoit exprimé trop librement sur des matieres gaillardes. Le passage de l'Eneïde qu'Aufone indiquoit n'a rien de trop fort pour ce tems-là; ceux qui le critiquent méritent plutôt le titre de chicaneurs, que le titre de censeurs; & remarquez bien qu'une partie de ceux qui ne l'approuverent pas entièrement, donnerent de grans éloges au Poëte. C'est ce qu'Aulugelle va nous apprendre. (n) *Annianus poeta & (m) Aulus plevique cum eo ejusdem Musæ viri summis assiduis, que laudibus hos Virgilius versus ferebant; quibus**

d'une assez longue remarque. Ceux qui disent que ses Eglogues furent adm- (d) Id. ib. rées

Volcanum & Venerem junctos mixtosque jure con-
jugii, rem lege natura operendam, verecunda
quodam tralatione verborum quum ostenderet de-
(a) Aulu-
Gellius ib.
Fognoz. à
monstratetque, protexit: sic enim scripsit:

- - - Ea verba locutus
Optatos dedit amplexus; placidumque petivit
Conjugis infusus gremio per membra soporem.

Mirus autem difficile esse arbitrabantur in istiusmodi
re dicenda verbis uti nno atque brevi tenuique
cam signo demonstramus. . . . Tot verò & tam
evidentibus ac tamen non pratextatis, sed puris
honestisque verbis venerandum illud concubii pudici
secretum neminem quemquam alium dixisse. Voyons
de quelle maniere cet Auteur censure un autre

Critique beaucoup plus chagrin. (a) Anneus Cor-
nutus, homo sine pleraque alia non indoctus neque
imprudens, in secundo tamen librorum, quos de
figuris sententiarum composuit, egregiam totius
istius verecundia laudem insulsa nimis & odiosa
scrutinatione violavit. Nam quum genus hoc figura
probasset, & satis circumspecte factos esse versus
dixisset; membra tamen, inquit, paulo incautiùs
nominavit. A cet égard la gravité & la modestie
qui regnent dans l'Encide sont admirables. Pou-
voit-on être plus court que Virgile l'a été, sur la
caverne où Enée & Didon conformerent leur
mariage? Ses Bucoliques ne sont pas de la même
pureté; il y rapporte des passions très-criminelles,
mais ce n'est pas une preuve qu'il les sentit. L'a-
mour des garçons n'étoit guere moins commun
dans le Paganisme, que l'amour des filles, &
ainsi un faiseur d'Eglogues pouvoit faire parler ses
Bergers selon ce maudit usage, comme l'on fait
parler aujourd'hui les Heros & les Heroïnes de Ro-
man, c'est-à-dire, sans que ce fût une marque
ou qu'il racontât ses aventures, ou qu'il approuvât
les passions qu'il racontoit. Nos meilleurs Ro-
mans François depuis long tems se font par des
filles, ou par des femmes. A-t-on droit de dire
qu'elles composent l'histoire de leurs amours, ou
qu'elles approuvent que leurs Heroïnes se laissent
percer si vivement des traits de l'amour *? N'est-
il pas certain qu'elles peuvent composer ces livres,
dans la seule vuë de faire paroître leur esprit, &
l'art de peindre les passions, & de foutenir des
caracteres? Nous pouvons suposer la même chose
en faveur de nôtre Virgile, puis que d'ailleurs
on a des motifs de croire qu'il avoit beaucoup de
vertu. Yavoit-il qu'il courroit des contes qui ne lui
étoient pas favorables; mais ceux qui les rapor-
tent ne les donnent que comme un bruit (b), au
lieu qu'ils assurent comme un fait certain que sa
pudcur & sa probité étoient singulieres. Outre
les contes que j'ai raportez, on disoit (c) que Varus
Poëte tragique étoit marié avec une femme très-
docte, qui couchoit avec Virgile, & à qui ce
églant donna une tragedie qu'il avoit faite. La
Dame fit accroire à Varus qu'elle en étoit l'Au-
teur, & Varus la recita comme son Ouvrage.
On ajoutoit que Virgile designa cette aventure
en paroles couvertes dans ces trois vers de son
Eglogue 3:

* Notez
qu'on ne
pretend
pas nier
que quel-
ques-unes
de ces fai-
susses de
Romans
n'ayent eu
des avan-
tures.

(b) Voyez
ci-dessus
p. 1213.
col. 1.

(c) Ajunt
hoc, Va-
rus tra-
gœdiarum
scriptor,
habuit
uxorem
literatissi-
mam.
cum qua
Virgilius
adulte-
rium sole-
bat admi-
tere: cui
etiam de-
dit scrip-
tam tra-
gœdiam,
quam illa
marito
dedit tan-
quam à
se scrip-
tum. Hanc
recitavit
pro sua
Varus:
quam rem
Virgilius
dicit per
allego-
riam.
Nam tra-
gœdiæ
præmium
caper fuc-
rat. Ser-
vius in
Virgil. Ecl.
3. v. 20.

An mihi cantando vicium non redderet ille,
Quem mea carminibus nervijisset fistula, caprum?
Si nefcis, meus ille caper fuit.

Mais Servius rejette cela comme une chose que
personne n'avoit écrite, & qui repugnoit à la
nature de l'Eglogue; Superfluum voluit esse alle-
goriam, dicentes rem nusquam lectam de Virgilio.
. . . . Melius simpliciter accipimus: resutanda
enim sunt allegoria in bucolico certamine: nisi, ut
supra diximus, ex aliqua agrorum perditorum
necessitate descendunt (d). Et l'on voit assez clai-
rement que c'est une vaine imagination de ces
esprits mal tournez, qui cherchent par tout des
allegories & des mysteres, & à qui rien de na-
turel n'a jamais été de bon goût. La plus forte
objection contre Virgile seroit de représenter
qu'il a fait des Priapées: mais cette raison toute
seule n'est point d'une grande consequence con-
tre les mœurs; car comme il y a des gens de bien
& d'honneur qui lisent des livres sales (e) sans
aucun mauvais motif, il y en a qui peuvent
faire des vers impurs sans que leur cœur se cor-
rompe. Oseroit-on mettre Joseph Scaliger,
Janus Douza, Daniel Heinfius, & le Président
Mainard parmi les gens debauchez, & en donner
pour raison que le premier a fait des notes sur les
Priapées & sur Catulle; que le second a com-
menté (f) fort curieusement Petrone; que le
troisième a publié quelques vers lascifs; & que
le quatrième (g) avoit fait des Priapées? Quand
on croit qu'un autre ne sauroit toucher à de telles
choses sans s'infecter, on donne trop à conoître
le peu de forces que l'on se trouve contre de sem-
blables objets. In iis, que turpicula & lasci-
viuscula sunt, ille qui, ut ait Aristoteles, bonâ
institutione præmunitus est, offendere nequit. Adeo
ur, molliculos istos, qui vel una tali & altera
lectione verberantur, & ad nequitiam abducun-
tur, sua sibi culpa & in Venerem putredine, pe-
rere videas. Hard secus, ac si terribili objecta re
timidus expavescat, fortis non adficiatur (h). Cela
me fait souvenir d'une pensée de Moliere. Son
Tartuffe prêt à écouter une fille tira un mouchoir
de sa poche, & dit;

(e) On pre-
tend que
St. Clery-
sisme
l'isoit sou-
vent Aris-
totele.
& il est
sur que St.
Jerome li-
voit sou-
vent Pleu-
re. Voyez
l'article
Longus,
p. 379. col.
1. & l'E-
pître déca-
toire des
notes de
Scoppius in Pri-
apea.

(f) Dou-
za præter
quod Pet-
ronium in
omni lin-
gua La-
tina ut
sermone
cultissi-
mum, sic
rebas tur-
pissimum
illustavit.
tum etiam
verborum
lascivia
superare
eumdem
studit, &
non infen-
denter, ut
opinor,
adscitop-
us, est. Scie-
pines p. 1.
Epist. 1.
Priapeior.
Voyez
aussi ce
qu'il dit
dans ses
notes sur
le Prolo-
gue.

(i) Ah! mon Dieu, je vous prie,
Avant que de parler, prenez-moy ce mouchoir.

Coivrez ce sein, que je ne scaurois voir.
Par de pareils objets les ames sont blessées,
Et cela fait venir de coupables pensées.

Mais prenez garde à la reponse de cette fille:

Vous estes donc bien tendre à la tentation;
Et la chair, sur vos sens, fait grande impression?
Certes, je ne scas pas quelle chaleur vous monte:
Mais à convoiter, moy, je ne suis point si prompte;
Et je vous verrois nû du haut jusques en bas,
Que toute vostre peau ne me temeroit pas.

Il peut y avoir des Poëtes, & des Casuistes, &
des Critiques, qui sont endurcis de la même sorte
à l'égard de ces objets dangereux que tant d'autres
gens ne sauroient lire impunément. L'ipse pro-
teste que la lecture de Petrone ne le touchoit qu'à
l'esprit, & qu'elle ne laissoit pas plus de traces
dans son cœur, qu'un bateau sur une riviere. (k)
Vidistis quidquam venustius, argutius (Petronio)
post natus Misas? Non ego: abisset tantum nuda.
illa nequitia; quâ tamen nihil offendor. joci me de-
lectant, urbanitas capit: cetera nec in animo nec in
mari-

(d) Id. ib.
(e) On pre-
tend que
St. Clery-
sisme
l'isoit sou-
vent Aris-
totele.
& il est
sur que St.
Jerome li-
voit sou-
vent Pleu-
re. Voyez
l'article
Longus,
p. 379. col.
1. & l'E-
pître déca-
toire des
notes de
Scoppius in Pri-
apea.
(f) Dou-
za præter
quod Pet-
ronium in
omni lin-
gua La-
tina ut
sermone
cultissi-
mum, sic
rebas tur-
pissimum
illustavit.
tum etiam
verborum
lascivia
superare
eumdem
studit, &
non infen-
denter, ut
opinor,
adscitop-
us, est. Scie-
pines p. 1.
Epist. 1.
Priapeior.
Voyez
aussi ce
qu'il dit
dans ses
notes sur
le Prolo-
gue.
(g) Men-
agiana, pag.
32. de la
1. édit. de
Holl.
(h) Scio-
pius, Epist.
dedicat.
Priapeior.
p. 3.
(i) Moliere
dans la
Comédie
de l'Impo-
teur, acte
3. scene 2.
au tome 4.
de l'édition
d'Amster-
dam 1679.
(k) L'ip-
sius,
epistolic.
question.
de lib. 3. epist.
2. ad Petr-
oniam.

rées (B) de Ciceron se trompent. Il n'étoit point envieux de la gloire de son prochain, & il faisoit paroître un si grand fond de bonté & d'honnêteté, que les autres Poëtes qui (C) crevoient d'envie les uns contre les autres, s'accorderent presque tous à l'aimer & à l'honorer. Il n'étoit point de ces Auteurs qui se contentent facilement des productions de leur plume, il limoit & il retouchoit

P P P P p p p
fes

moribus meis magis labem relinquunt; quam olim in fumine vestigium, cymba. Ut vna apposta rimosum movent; invinium, ut antiqui loquebantur, non movent: sic ista animum jam ante improbum fortasse incitent; casto & castigato non adhaerent. Si cela est vrai, j'oserois dire qu'il eût pu faire ou des vers, ou des narrations en prose selon le modele de ce Romain, sans perdre la pureté de son cœur. Appliquez cela si vous voulez, postis ponendis, aux amusemens poétiques de Virgile, qui servirent d'apologie à Pline le jeune.

Il ne faut pas oublier la conjecture ingénieuse de Mr. l'Evêque d'Avranches sur le nom Parthenias donné à Virgile. Ayant observé qu'on le lui donna peut-être, parce qu'on erut que comme Homère il étoit né d'une vierge, il ajoute qu'il est plus probable que l'on confondit le nom Virgilius avec le nom Virginius, c'est-à-dire que les habitans de Naples ne connoissent pas l'Étymologie ni le sens de Virgilius, & connoissant bien ce que vouloit dire Virginius, s'imaginèrent que ce Poëte se nommoit Virginius, mot qui répond au terme Grec Parthenias. (A) Cui Virgilius Neapolitanis dictus sit Parthenias, causam hanc esse suspicari quis possit; non quod virginali esset modestia, ut vulgo fertur, sed quod virgine natum, perinde ut Homerum, credit voluerunt. Probabile sane hoc est; sed ne quid dissimulem, longe est probabilis ac simillimum veri, sic dictum esse à Græcis, pro eo quod Romana lingua appellatum eum putabant Virginiam, non Virgilium, cum ignorarent nominis hujus significationem & originem, à virgulis, hoc est ramis seu furculis, petitam; unde & virgeta Ciceroni dicuntur arborum seminaria; prioris vero nominis vim notionemque probe callerent.

(a) Ferrus Daniel Hænius, Albiætan. quest. lib. 2. cap. 15. p. 239. edit. Lips. 1692.

(B) Que ses Eglogues furent admirées de Ciceron se trompent.] Voici les paroles de (B) Donat. Bucolica eo successu edidit, ut in scena quoque per cantores crebra pronuntiatione recitarentur. At cum Cicero quosdam versus audisset, & statim acris judicio intellexisset non communis vena editos, iussit ab initio totam eologam recitari: quam eum accumsate pernotasset, in fine ait: Magnæ spes altera Romæ; quasi ipse lingue Latine spes prima fuisset, & Maro futurus esset secunda. Quæ verba postea Enéidi ipse inseruit. Il y a là une erreur de Chronologie; car il est certain que Virgile ne composa les Eglogues qu'après le Triumvirat d'Octavius, de Marc Antoine & de Lepidus, pendant lequel Ciceron fut cruellement massacré, comme tout le monde sait. Je ne m'attribue pas la découverte de cette faute; il y a long tems que le P. Vavasseur (a) a réfuté sur ce sujet les compilateurs de la vie de Virgile. Il a réfuté aussi Servius, (d) qui conte que la 6. Eglogue ayant été écoutée avec de grands applaudissemens lors que l'Auteur la recita, fut chantée en suite sur le theatre par la Courtisane Cytheris ou Lycoris, & que Ciceron l'un des spectateurs fut saisi d'étonnement, & demanda qui l'avoit faite &c.

(b) On dit cela sans prétendre s'éloigner de ceux qui nient que Donat soit le vrai Auteur de la Vie de Virgile qui court sous son nom.

(c) Vavassor, De ludicra dictione, p. 172. & seq.

(d) Servius in eologam 6. v. 11.

presque tous à l'aimer & à l'honorer.] C'est un grand éloge; & cela me donne plus d'admiration pour Virgile, que la beauté de ses Ouvrages, & que l'excellence de sa muse. Il effaçoit tous les Poëtes de sa volée, & cependant ils l'aimoient. Soyez assuré qu'il n'y a guere de choses aussi rares que celle-là; & si l'Auteur qui la raconte ne nous préparoit à la croire par la description qu'il fait du cœur de Virgile, il ne persuaderoit pas. Il lui donne beaucoup de bonté, & un grand soin de cultiver les honnêtes gens, & les savans, & de rendre justice à leur mérite, sans porter envie à personne, sans blâmer personne. Il n'avoit rien qui ne fût à ses amis: une belle pensée dans les écrits des autres Auteurs, lui plaisoit autant que s'il l'avoit inventée, & il n'étoit point fâché que la gloire de son travail lui fût ravie, & qu'un autre se l'appropriât & en tirât du profit. Voila son portait de la façon d'Alconius Pedianus. (e) Refert etiam Pedianus (f) (e) Donat. benignum, cultoremque omnium bonorum atque eruditiorum fuisse, & usque adeo invidia expertem, ut si quid erudite dictum inspiceret alterius, non minus gauderet, ac si suum fuisset: neminem vituperare, laudare bonos: ea humanitate esse, ut, nisi perverfus maxime, quisque illum non diligeret modo, sed amaret. Nihil proprii habere videbatur. Ejus bibliotheca non minus alius doctis patebat, ac sibi: illudque Enripidis antiquum saepe usurpabat, τὸ ἴδιον κοινὰ, hoc est, communia amicorum esse omnia. . . . Gloria vero adeo contentor fuit: cum quidam versus quosdam sibi adscriberent, eaque re docti haberentur, non modo egrè non ferebat, immo voluptuosum id illi erat.

Après cela n'est-on pas bien préparé à trouver du vraisemblable dans ces paroles du même Auteur: Quare coavos omnes Poetas ita adjunctos habuit, ut cum inter se plurimum invidia arderent, illum una omnes colerent? On me demandera peut-être pourquoi le texte de cette remarque n'est point conforme à ce Latin; je me sers de l'exception presque, qui n'est point dans les paroles Latines. Je repons que c'est justement que j'employe, puis qu'immédiatement après je trouve dans mon Auteur que le Poëte Anser, & le Poëte Cornificius furent ennemis de Virgile. C'est donc cet Auteur qui est blâmable d'avoir dit omnes deux fois de suite, au lieu qu'il de fere omnes. Il est d'autant plus blâmable, qu'il ne pouvoit pas ignorer que les adversaires de Virgile avoient été plus de deux. Bavius & modo Mævius (g) le haïrent, voila donc quatre Poëtes contre lui. On parle d'un anonyme (h) qui critiqua les Bucoliques, & d'un Carbillus Picior qui critiqua l'Enéide, & d'un Herennius & d'un Perillus Faustinus, dont celui-là recueillit les fautes, & celui-ci les vols de Virgile (i). Et il faut bien qu'on avoue que ce grand Poëte fut exposé aux censures de ses contemporains, puis qu'Alconius Pedianus (k) fit un livre pour le défendre. S'il n'y eût pas été exposé, il faut droit mettre cela parmi les plus grands prodiges, (l) Urit enim fulgore suo qui, &c.

(g) Voyez Servius sur le 90. vers de la 3. Eglogue. Qui Bavius non vium non odit amet tua carmina Mævi. (h) Procolitici innotuit de la 3. Eglogue. (i) Id. ib. (k) Id. ib. (l) Horat. sp. l. 1. lib. 2. v. 13.

(C) Les autres Poëtes . . . s'accorderent

ses vers avec (D) une extrême severité; & l'on pretend que son Eneide, que nous regardons comme une piece achevée, étoit bien loin de la perfection à son avis; & que n'ayant pur y mettre la dernière main, il souhaita ardemment * qu'elle fût brûlée. Il avoit † destiné à la polir une retraite de trois ans; après quoi son dessein étoit de s'appliquer uniquement tout le reste de ses jours à l'étude de la Philosophie, mais il mourut sur ces entrefaites à Brundisium le 22. de Septembre 734. Son corps fut porté à Naples, comme il l'avoit ‡ ordonné. Ses poésies avoient infiniment plu † à l'Empereur. Il n'y a rien de plus ridicule que ce que l'on conte de sa (E) Magie, & des pretendus prodiges qu'il fit voir

* Voyez la dernière remarque.

† Donatus ubi supra.

‡ Id. ibid.

‡ Voyez la dernière remarque.

(D) Il retouchoit ses vers avec une extrême severité.] Il employa trois ans aux Eglogues; sept aux Georgiques, & douze à l'Eneide (A). En faisant le second de ces trois Ouvrages il dictoit la matinée plusieurs vers, & il s'occupoit le reste du jour à les corriger, c'est-à-dire à les réduire à un petit nombre. Il se comparoit à une ourse, qui donne la forme à ses petits à force de les lecher. Cum (b) Georgica scriberet, traditur quoti die meditando mane plurimos versus dicere solitum, ac per totum diem retractando ad paucissimos redigere, non absurde carmen se versa more parere dicentem, & lambendo demum effingere. Aulugelle nous apprend la même chose. (c) Amici familiarissime P. Vergilii in his, qua de ingenio moribusque ejus memoria tradiderunt, dicere eum solitum ferunt, parere se versus more atque ritu urisino: namque, ut illa bestia fetum ederet ineffigatum informemque, lambendoque id postea, quod ita edidisset, conformaret &ingeret; promde ingenii quoque sui partus recentes rudi esse facie & imperfecta: sed deinceps tractando colendoque reddere eis se oris & vultus lineamenta. Hoc virum judicii subtilissimi ingenie atque verè dixisse res, inquit, judicium facit: nam, que reliquit perfecta expolitaque, quibusque inposuit consus atque delectus sui supremam manum, omni poetica venustatis laude florent: sed que procastinata sunt ab eo ut post recenserentur, & absolvi, quantum mors praverterat, nequiverunt, nequaquam poetarum elegantissimi nomine atque judicio digna sunt.

(E) De sa Magie & des pretendus prodiges qu'il fit voir aux Napolitains.] Ce fut je pense l'an 1625, qu'il parut un livre intitulé, Nouveau jugement de ce qui a esté dict & escrit pour & contre le livre de la doctrine curieuse des beaux Esprits de ce tems. On y accuse Virgile (d) d'avoir esté un insigne Enchanteur & Necromancien, & de ce qu'il avoit saisi une infinité de choses esmerveillables par le moyen de sa magie. On avoit transcrit cela mot pour mot du livre que le Sieur de Lancré avoit publié contre la mecreance du sortilege. C'est ce qui porta le Sieur Naudé à faire l'apologie de tous les grands personnages qui ont été fausement soupçonnez de Magie. D'abord il reproche à Bodin & à de Lancré qui ont mis Virgile au nombre des Magiciens, (e) Le peu de raison qu'ils ont eu de tirer cette fausseté des escrits faugeux & relans de certains Auteurs qui ont esté la bourbe & la lie de tous les Escrivains les plus barbares. . . Ce Phoenix de la poésie Latine, continuë-t-il, est accusé non point de cette Magie & surneur poetique qui a charmé par la perfection de ses œuvres tous les plus beaux esprits . . . mais de la Geotique, superstitieuse & defendue, de laquelle toutesfois cet honneur du Par-nasse n'eust esté aucunement soupçonné sans l'impudence esfrénée de ces potrons & subtilistes, auxquels certes je ne sçay si je ne dou plusloft prendre, ou à ces deux Auteurs modernes & quelques autres,

(a) Donat ubi supra.

(b) Id. ib.

(c) Favonrinus, titul A. Cellianus, lib. 17. cap. 10. p. m. 459.

(d) Voyez la traface de l'Apologie des grands hommes, chap. 21. p. 607. édit de Paris 1625. in 8.

(e) Naudé Apologie des grands hommes, chap. 21. p. 607. édit de Paris 1625. in 8.

quos fama obscura recondit, qui sunt si legers & credules que de recevoir de tels faussetes pour cautions legitimes d'une calomnie qui iourne beaucoup plus à leur prejudice qu'à celui de Virgile. . . (f) Il (f) y a véritablement de quoy s'estonner de ceux là (f) Id. ib. qui se veulent aujourd'huy servir des mensonges & inventions fabuleuses de sept ou huit Esclaves de la Barbarie, & des opinions de la populace, pour augmenter le catalogue des Magiciens du nom de ce Poëte, & nous concev de luy mille petites histoires & serialitez qui ne pourroient moins si elles estoient vrayes, que de le faire estimer pour l'un des plus experts qui ait jamais esté en cet art. Après cela il retracte ce qu'il avoit dit, (g) que nous estions redevables de toutes ces fables au Moine Helmandus. Il avoit cru fur l'autorité de Giesner que ce bon Moine a fleuri l'an 1069. mais ayant appris qu'il (h) vivoit environ l'an 1209. je suis contraint (g) Dans le chapitre 1. p. 27. (h) Id. ib. d'ajouter-t-il (i), de confesser ingénument que je me suis mespris, & que le premier Auteur de toutes ces resueries n'a esté autre à mon advis que ce Germain lequell Theodorice à Niem (1) dit avoir esté Chancelier de l'Empereur Othon 111. auquel il presenta son livre intitulé Ocia Imperatoris, qui est à la verité si rempli de choses absurdes, faibleses & du tout impossibles, comme il me souvient d'avoir desjà remarqué, que difficilement me pourrais-je persuader qu'il fist en son bon sens quand il le composoit. Le Voici ce que cet Auteur raconte. „ Que (k) Virgile fit une mouche d'airain sur l'une des portes de la ville de Naples, laquelle duraient l'espace de huit ans qu'elle demeura au lieu où il l'avoit mise empescha que aucune mouche ne peust entrer dans ladite ville; qu'en icelle il fit faire une boucherie dans laquelle la chair ne sentoit ny ne corrompoit jamais; qu'il mit sur l'une des portes de ladite ville deux grandes images de pierre, l'une desquelles se nommoit Joyeuse & belle, & l'autre triste & hideuse, qui avoient cette puissance, que si quelqu'un venoit à entrer par le costé où estoit la premiere toutes ses affaires luy succedoient à souhait, comme à ce-luy qui entroit par le costé où estoit l'autre, & malheureusement & contre ce qui estoit de son intention; qu'il fit eriger sur une haute montagne proche de la ville de Naples une statue d'airain qui avoit en sa bouche une trompette, laquelle sonnoit si fort quand le vent de Septentrion venoit à souffler, que le feu & la fumée qui sortoient de ces forges de Vulcan, que l'on voit encore aujourd'huy près de la ville de Pouffole, estoient repoussées vers la mer, sans faire aucun mal ny dommage aux habitans; que ce fut luy qui fit faire les bains de Calatura di petra bagno & adjuto di Phomo, avec de belles inscriptions en lettres d'or, lesquelles furent depuis rompues & gâtées par les Medecins de Salerne, qui estoient faischez que l'on cognoist par icelles à quelle maladie chacun bain pouvoit remédier;

(f) Id. ib. p. 609.

(g) Dans le chapitre 1. p. 27.

(h) Id. ib. p. 611.

(i) Lib. 2. de schismate, cap. 19. & 20.

(k) Naudé ibid. & pag. seq.

aux Napolitains. Les versions & les commentaires de ses Oeuvres sont \ddagger innombrables. \ddagger Voyez en une longue liste de la tête du Commentaire que l'Abbé de Marolles a ajouté à sa traduction de Virgile. Mr. de Segrais promet une traduction des Georgiques. Ou l'attend avec impatience, ce qu'il a fait sur l'Enfer ayant été si estimé.

modier; que le même fit en sorte que personne ne peult estre offencé dans cette merveilleuse grotte qui est taillée dans la montagne de Paulilippo pour aller à Naples; & finalement qu'il fit un feu commun où chacun se pouvoit librement chauffer, proche lequel il avoit mis un Archer d'airain avec sa fleche encochée, & une telle inscription, Quiconque me frappera je titeray ma fleche, ce qui arriva lors qu'un fol frappa ledit Archer, qui ne manqua tout aussitost de décocher sa fleche & de l'envoyer droit au feu, qui fut soudainement esteint. Voyons les copistes & les amplificateurs de ces sonnettes.

(*) Item Naudé ib. p. 614. & suiv.

(1) Lib. 16.

(4) Toutes ces reserves furent premierement transferites de cet Auteur par Helinand Moine de Fres-mont, dans sa Chronique (1) universelle, & depuis par un Anglois nommé Alexandre Neckam Religieux de l'Ordre Saint Benoist, qui en rapporte quelques unes des precedentes en son livre de la nature & propriété des choses; & outre ce adjouste en iceluy que la ville de Naples estant affligée d'une contagieuse & infinie quantité de sanglues, elle en fut delivrée dès aussitost que Virgile eut fait jetter une sangsue d'or dans un puits; & que le même avoit entouré sa demeure & son jardin, dans lequel il ne pleuvoit point, d'un air immobile qui luy servoit comme d'un mur, & y avoit bally un point d'airain, par le moyen duquel il alloit par tout où il vouloit; qu'il avoit aussi fait un clocher avec un si merveilleux artifice, que la tour qui estoit de pierre se mouvoit en mesme façon que la cloche, & avoient tous deux mesme branle & mouvement; & de plus qu'il avoit fait ces statues, appellées la Salvation de Rome, lesquelles estoient gardées nuit & jour par des Prestres, à cause que dès aussitost que quelque nation vouloit se revolter & prendre les armes contre l'Empire Romain, soudain la statue qui portoit la marque, & estoit adorée par icelle, s'efforçoit, une cloche qu'elle avoit au col sonnoit, & la même statue monstroit au doigt cette nation rebelle, si qu'on pouvoit veoir son nom par escrit, lequel le Prestre portoit à l'Empereur, qui tout aussitost dressoit une armée pour luy courre sus & la tenir en son devoir: ce qui n'a pas esté oublié par un Auteur anonyme qui se messia il y a plus de six vingts ans de recueillir la vie des Philosophes & des Poëtes: car quand il vient à parler de Virgile, il dict asseurement, (2) *Hic Philosophia naturali pradius etiam Necromanticus fuit, & mira quadam arte hac se esse narratur*; après quoi il fait suivre les histoires susdites, lesquelles ont encore depuis esté copiées mot à mot du Latin de cet anonyme par Symphorien Champier (3), & par Albert de Eib, qui a esté si fat que de les ranger en la seconde partie de sa Marguerite Poëtique, sous le titre des Sentences & autoritez prises de Diogenes Laërtes, & non content de ce les a augmentées de l'histoire d'une Courtisane Romaine, laquelle ayant suspendu Virgile à my estage d'une tour dans une corbeille, il fit esteindre pour s'en venger tout le feu qui estoit à Rome, sans qu'il fust possible de le rallumer si l'on ne l'alloit prendre & es parties secretes de cette moqueuse, & ce encore de telle sorte, que ne pouvant se com-

(2) Cap. 103.

(3) Lib. de claris Medicis Scriptarib. tract. 2.

muniquer, chacun estoit tenu de l'aller veoir & visiter: & à peine ce beau conte estoit-il publié, qu'un nommé Gratian du Pont le jugea digne d'estre couché dans ses Controverses du sexe féminin & masculin, imprimées à Thoulouse l'an 1534. comme une preuve très-manifeste de la malice & meschanceté des femmes: ses vers sermeront le recit d'une si longue fuite & de deduction de toutes ces inepties,

Que dirons nous du bon homme Virgile,
Que tu peudis si vray que l'Evangile,
Dans ta corbeille jadis en ta fenestre,
Donc tant marry fut qu'estoit possible estre.
A luy qui estoit homme de grand bonneur,
Ne fis tu pas un tres-grand deshonneur,
Helas si seis, car c'estoit dedans Rome,
Que la pendu demeura le pauvre bonhomme,
Par ta cavelle & ta deception,
Un jour qu'on fit grosse procession
Parmy la ville, donc audit personnage,
Qui ne s'en rit ne fut estimé sage.

Naudé ne s'amuse point à refuter les compilateurs de ces fadaïes, mais il fait (b) quelque attention sur ce que la vie de Virgile attribuée à

Tibere Donatus maître de St. Hierome, temoigne que le pere de ce grand Poëte fut d'abord valet, & puis gendre d'un certain Magus. Il repond que suivant Delrio & Lacerda, cette vie telle que nous l'avons maintenant n'a point été faite par cet ancien Donatus. Ce que l'on y trouve touchant le pere de Virgile, ajoute-t-il (c), suffit à faire juger de la fausseté de cette piece. Voilà une étrange bevüé, car c'est pretendre que le mot Magus, que les bons Critiques corrigent par Magius, se prend là pour Magicien. L'autorité de Jean de Sarisberi qui a fait mention de cette mouche d'airain qui chassoit toutes les autres de la ville de Naples, ne lui paroît pas considerable. Tostat (4) qui a mis Virgile au rang de ceux qui ont pratiqué la Necromantie n'est pas un temoin valable, puis qu'il se fonde sur la Chronique du Moine Helinand. Mais puis que les Auteurs qui ont parlé de la Magie de Virgile sont en si grand nombre, pour suit Naudé (d), que l'on ne pourroit les examiner les uns après les autres sans perdre beaucoup de temps & admettre une infinité de redites, il faut imiter les Jurisconsultes qui prennent les autoritez per fatuam, & ne faisant plus qu'un article de tous ceux qui nous restent, montrer que encore que le Loyer des images & figures Magiques, (7) Helmodus de la representation de la ville de Naples qu'il enferma dans une bouteille de verre, Sibylle (8) & l'Auteur du livre intitulé l'Image du monde, de la teste qu'il fit pour sçavoir les choses futures; (9) Petrarque & Theodorice à Niem (10), de la grotte de Naples qu'il fit caver à la requeste d'Auguste; (11) Vigenere de son Alphabet, (12) Tribeme de son livre de tables & calculations pour connoître le genie de toutes sortes de personnes; & finalement ceux qui ont bien visité le cabinet du Duc de Florence, d'un grand miroir que l'on dict estre celui, sur lequel ce Poëte exerçoit la Catopromantie: si est-ce neanmoins que toutes ces autoritez, sont trop recentes, absurdes ou mal fondées pour equipoler au silence de tous les Auteurs qui ont vescu pendant une dixaine de siècles.

(b) Ibid. p. 621.
(c) Ibid. p. 622.
(d) Naudé ubi supra. p. 626.

(1) Livre 1. des secondes chap.
(2) 1. Tom. Oper. trait. de imaginibus cap. 11.
(3) Lib. 4. Histor. Slavov.
(4) Tit. fuit inemion de son Echo, (6) Paracelse de ses images & figures Magiques, (7) Helmodus de la representation de la ville de Naples qu'il enferma dans une bouteille de verre, Sibylle (8) & l'Auteur du livre intitulé l'Image du monde, de la teste qu'il fit pour sçavoir les choses futures; (9) Petrarque & Theodorice à Niem (10), de la grotte de Naples qu'il fit caver à la requeste d'Auguste; (11) Vigenere de son Alphabet, (12) Tribeme de son livre de tables & calculations pour connoître le genie de toutes sortes de personnes; & finalement ceux qui ont bien visité le cabinet du Duc de Florence, d'un grand miroir que l'on dict estre celui, sur lequel ce Poëte exerçoit la Catopromantie: si est-ce neanmoins que toutes ces autoritez, sont trop recentes, absurdes ou mal fondées pour equipoler au silence de tous les Auteurs qui ont vescu pendant une dixaine de siècles.

(5) Livre 1. des secondes chap.
(6) 1. Tom. Oper. trait. de imaginibus cap. 11.
(7) Lib. 4. Histor. Slavov.
(8) Tit. fuit inemion de son Echo, (6) Paracelse de ses images & figures Magiques, (7) Helmodus de la representation de la ville de Naples qu'il enferma dans une bouteille de verre, Sibylle (8) & l'Auteur du livre intitulé l'Image du monde, de la teste qu'il fit pour sçavoir les choses futures; (9) Petrarque & Theodorice à Niem (10), de la grotte de Naples qu'il fit caver à la requeste d'Auguste; (11) Vigenere de son Alphabet, (12) Tribeme de son livre de tables & calculations pour connoître le genie de toutes sortes de personnes; & finalement ceux qui ont bien visité le cabinet du Duc de Florence, d'un grand miroir que l'on dict estre celui, sur lequel ce Poëte exerçoit la Catopromantie: si est-ce neanmoins que toutes ces autoritez, sont trop recentes, absurdes ou mal fondées pour equipoler au silence de tous les Auteurs qui ont vescu pendant une dixaine de siècles.

(9) Petrarque & Theodorice à Niem (10), de la grotte de Naples qu'il fit caver à la requeste d'Auguste; (11) Vigenere de son Alphabet, (12) Tribeme de son livre de tables & calculations pour connoître le genie de toutes sortes de personnes; & finalement ceux qui ont bien visité le cabinet du Duc de Florence, d'un grand miroir que l'on dict estre celui, sur lequel ce Poëte exerçoit la Catopromantie: si est-ce neanmoins que toutes ces autoritez, sont trop recentes, absurdes ou mal fondées pour equipoler au silence de tous les Auteurs qui ont vescu pendant une dixaine de siècles.

(10) Lib. 2. de schifres de personnes; & finalement ceux qui ont bien visité le cabinet du Duc de Florence, d'un grand miroir que l'on dict estre celui, sur lequel ce Poëte exerçoit la Catopromantie: si est-ce neanmoins que toutes ces autoritez, sont trop recentes, absurdes ou mal fondées pour equipoler au silence de tous les Auteurs qui ont vescu pendant une dixaine de siècles.

(11) Page 379. de ses livres. (12) Antiquité de tout pal. l. 1. des siècles, P P P P P P P P

brables. Ceux qui les ont travesties en (F) vers burlesques, ont mu la bile de quelques personnes doctes; & il faut avouer que ce n'étoit pas entièrement sans raison. J'aurai quelques fautes à (G) reprendre dans Mr. Moreri. Je n'ai point voulu

fecles, & qui avoient le plus grand tort du monde, de n'avoir rien dit & remarqué de toutes ces merveilles, s'il en avoit esté quelque chose, veu qu'ils se sont bien amusez à beaucoup d'autres particularitez de moindre consequence. Je parle quelques raisons qu'il alkque, & ce qu'il observe

(a) Naudé
ibid. pag.
628.

(b) Apud
Emanuel.
de Naura.
lib. de En-
fa in. fect.
3. c. 4.
num. 12.

(c) Naudé
ibid. pag.
629.

(e) Ibid.
p. 631.

(d) Ibid.

(e) Fran-
c. Vauvifor.
De Indicia
dictione,
p. 182.

comme une fable, (i) que tous les Sodomites qui estoient au monde moururent la nuit de la Nativité de Jesus-Christ, & que comme l'Assureur le faucon Jurisconsulte (i) Salicet, Virgile en fut du nombre. Mais je ne dois pas oublier la fuite. Pour (b) ce qui est des autorités précédentes, il ne se faut point imaginer que Petrarque, Theodoric a Niem, Virgène & Yritheme aient esté si peu sensez, que de prostituer si vainement leur credit & reputation à la censure, & à la moquerie de ceux qui ne se laissent facilement piper à toutes ces fables; car il est certain que tout ce qu'ils en ont dit n'a esté que pour les resister, & nous donner à cognoître qu'ils n'estoient pas si legers & credules que les autres qui nous ont fourni le reste de ces autorités, lesquels ne peuvent en aucune façon repayer la suite qu'ils ont courus, se laissant envelopper dans les toiles prestes & honteuses d'un oüy-dire, d'un vanx de ville, & d'une opinion commune aux habitans de la ville de Naples & lieux circonvoisins, qui ont toujours attribué à la Magie de Virgile tout ce qui leur semble tant soit peu extraordinaire & esmerveillable, & de quoy ils ne peuvent trouver d'autre commencement, comme il est facile de juger pour exemple en cette grotte admirable cavée dans la montagne de Paullippe proche la ville de Naples, de laquelle combien que Strabon, qui vivoit du temps de Scipion & de la prise de Carthage, suivant Athenée, ou d'Auguste & Tibere, selon Patrice, en face mention comme d'une chose bien vieille & ancienne; si est ce neanmoins que les paysans d'alentour assurent qu'elle fut cavée par Virgile à l'insitante priere de l'Empereur Auguste, à cause que le sommet de la montagne sous laquelle elle est taillée estoit tellement rempli de serpens & dragons, qu'il n'y avoit homme si hardy qui eust osé entreprendre de la traverser. Ensu (c) il recherche la premiere cause de ce soupçon, & il croit l'avoir trouvée dans la conoissance des Mathematiques que ce Poëte s'étoit acquise. (d) C'est ce qui a mu tous ces fobies esprits à se confirmer en cette fautive opinion qu'ils avoient desja conceu de luy, à cause de la Pharmaceutrie & hueticline Eclogue, où il a si doctement representé, comme dit Apulee, *Vitis molles & verbenas pingues, & thuramasa, & licia discolora*, & tout ce qui appartient à la Magie, qu'il ne pouvoit manquer d'estre soupçonné de l'avoir pratiquée, par ceux à qui l'ignorance & la barbarie de leurs lieux ne permettoit pas de sçavoir qu'il l'avoit traduite mot pour mot de Theocrite.

(F) Qui les ont travesties en vers burlesques. Scarron y a beaucoup mieux recûs que tous les autres; mais la majesté de ce poëme meritoit bien qu'il le respectât, & qu'il ne la profanât pas si hardiment. Le Jesuite Vauvifor s'en est bien plaint, & a observé que l'Italie a ouvert la porte à cette licence. (e) Vide, Balzacii, de istorum hominum consilii, & instruta ratione quid sentiam, quidve primum venerit in mentem, cum personatos aliquot ejusmodi, & emenitos Virgilios; neque enim hanc ab uno duntaxat contumeliam passus est; in manus sauph. Mibi visi sunt, qui nobilissimum & clarissimum poetam seditate interpretationis suaturparunt, eodem illum modo tractare voluisse, quo Didouen tractavit prius, adeoque vices imocentis & calamitose regna ilesit. Ut is enim Didouem Aeneas impiter indignaque propositum, neque ullam rationem habuit vel temporis, cum ab Aeneas Dido distaret ipsis trecentis annis; vel sama & dans les exultations publice, quod eadem omnes atatis suas feminas pudicitie laude antevertet: ita isti nullam ingenua artis prestantia, nulla principis poetia deterruit sunt, quo minus puram & castam poesim, corruptam & adulteratam extraderent in publicum, disjunctantur malis dicitis suis, eique quantum possent, petulantur illulerent. . . .

(G) A reprendre dans Moreri, I. De la maniere qu'il a rangé ses paroles dans cette proposition, les deux premiers Ouvrages ont été écrits en faveur de Mecenas & de Pollion, on doit croire que les Bucoliques furent composées en faveur de Mecenas, & les Georgiques en faveur de Pollion. Mais il a voulu, ou il a dû dire tout le contraire. Quand même il eût mis Mecenas après Pollion, il n'eût pas laissé de s'exprimer vicieusement; car un homme qui diroit les Eglogues & les Georgiques de Virgile ont été écrits en faveur de Pollion & de Mecenas, choqueroit la bonne Logique, & les loix de notre Grammaire. Cette proposition signifie que chacun de ces deux Ouvrages fut écrit pour Pollion & pour Mecenas. Or cela est faux. Dans les éditions de Hollande on a mis que les deux premiers Ouvrages sont pleins des loüanges de Mecenas & de Pollion. Cela ne guerit point les deux défauts que j'ai marquez, & en introduit un troisième, puis qu'il est sûr qu'on ne loue point Mecenas dans les Eglogues, & qu'on ne parle de lui qu'en très-peu d'endroits des Georgiques, lippenssem toujours fort succinément, & quelquefois même sans aucune loüange. Neanmoins il seroit permis de dire que ce poëme fut composé en sa rum justu, trans Pa-faveur; car il lui est dédié: c'est à lui que l'Auteur s'adresse au commencement du premier & du dernier livre, & en quelques autres lieux. Pour indiquer ce qui est des Eglogues, je ne nie pas que Pollion n'y soit loué; mais comme bien d'autres y ont contribué, il n'est point salu réduire à natus ubi un ce que Donat avoit repandu (h) sur 4. personnes; & j'avois mieux aimé dire comme il a fait, qu'elles furent composées par le conseil (i) de Pollion. II. Puis que Donat avoit fait durer 12. ans la composition de l'Eneide, Mr. Moreri ne devoit pas debiter qu'on y travailla onze ans. III. Virgile ne mourut point en allant au devant

(f) Id. ib. p. 182. Elle nous apprend que Proposions & copulatives les acrivent con-vent con-vent. . . . (g) Quant à ce que j'ai dit de quod praecipue susceuscam, cum nihil in isto genere per se ac primi, sed exemplo & imitatione peccarunt. Sicut nec ipsi prater ceteros succensere mihi debent, si commine factum, & aliorum potius quam Gallorum, reprehendat. Fecerunt videlicet flagitium antea & Joannes Baptista Lallius, cujus Aeneas travestita mihi casu super occurrit, & alii, ut audio, recentes Itali scriptores.

(b) Cum res Romanas inchoasset, on a dû dire tout le contraire. ad Bucolice materia & nominum aspernare. (c) ou il a voulu, ou il a dû dire tout le contraire. ad Bucolice materia & nominum aspernare. (d) ou il a voulu, ou il a dû dire tout le contraire. ad Bucolice materia & nominum aspernare. (e) ou il a voulu, ou il a dû dire tout le contraire. ad Bucolice materia & nominum aspernare. (f) ou il a voulu, ou il a dû dire tout le contraire. ad Bucolice materia & nominum aspernare. (g) ou il a voulu, ou il a dû dire tout le contraire. ad Bucolice materia & nominum aspernare. (h) ou il a voulu, ou il a dû dire tout le contraire. ad Bucolice materia & nominum aspernare. (i) ou il a voulu, ou il a dû dire tout le contraire. ad Bucolice materia & nominum aspernare.

(i) Bucolice triennio Almit ans la composition de l'Eneide, Mr. Moreri ne devoit pas debiter qu'on y travailla onze ans. (i) Bucolice triennio Almit ans la composition de l'Eneide, Mr. Moreri ne devoit pas debiter qu'on y travailla onze ans.

voulu faire mention d'un certain peuplier, que l'on apeloit l'arbre de Virgile. On l'avoit planté, selon la coutume du pais, dès que sa mere fut accouchée de lui, & on le vit croître si promptement, qu'il égala en peu d'années les peupliers beaucoup plus vieux. Les femmes enceintes & les accouchées en firent un objet de religion *.

d'Auguste qui revenoit de son voyage d'Orient. Il alloit chercher dans la Grece & dans l'Asie une retraite pour y vaquer à polir son Eneïde, & en faisant ce voyage il rencontra Auguste à Athenes, Auguste, dis-je, qui revenoit de l'Orient. Cette rencontre le détermina à s'en retourner en Italie avec l'Empereur; mais la maladie qui lui survint, comme il alloit faire à Megare un voyage de curiosité, s'étant augmentée dans le trajet, il arriva à Brundisium en un si mauvais état, qu'il mourut dans peu de jours. Voilà comment on conte la chose dans sa vie. IV. Puis que selon Moreri il naquit l'an 634. de Rome, & qu'il mourut l'an 735. il ne pouvoit pas avoir 52. ans. Cette faute de Monfr. Moreri est dans la vie de Virgile. On y marque le jour & les Consulats de sa naissance & de sa mort. Ces deux intervalles ne remplissent pas tout-à-fait 51. ans, & néanmoins Donat suppose que Virgile s'en alla en Grece à l'âge de 52. ans. V. Ces paroles, en mourant il avoit ordonné qu'on brûlât son Eneïde, mais Auguste conserva cet admirable poëme & il commanda à Tucca & à Varius de le corriger, sont bien trompeuses, & il est bien nécessaire qu'on les rectifie. Voici le fait. Virgile sentant croître son mal, demanda avec instance ses manuscrits afin de jeter au feu l'Eneïde, & parce qu'on n'eut point la complaisance de les lui apporter, il ordonna par son testament qu'on la brûlât comme un Ouvrage imparfait. Tucca & Varius lui représenterent qu'Auguste ne le permettroit pas. Là-dessus Virgile leur legua ses écrits, à condition qu'ils n'y ajouteroient rien, & qu'ils laisseroient à demi faits les vers qu'ils y trouveroient en cet état. (a) Cum gravari morbo sese sentiret, scripita sapa & magna instantia petivit, crematurus Æneida: quibus negatis, testamento comburi jussit, ut rem inemendatam imperfectamque. Verum Tucca & Varius non moverunt, id Augustum non permisit. Tunc eidem Varius, ac simul Tucca, scripsit sub ea conditione legavit, ne quid adderent quod à se editum non esset, & versus etiam imperfectos, si qui erant, relinquere. Ainsi Auguste ne fut la cause de la conservation de ce poëme, qu'en tant que l'Auteur desista de son dessein, lors qu'il aprit que ce Prince n'en permettroit pas l'exécution. Il est glorieux à ce grand Monarque d'avoir fait paroître qu'il s'intéressoit à cela bien sérieusement, & d'avoir eu soin que Varius remplît ponctuellement la condition (b) sous laquelle le manuscrit lui avoit été legué. Que dirai-je des vers que cet Empereur composa, sur le desir qu'avoit eu Virgile de brûler ce bel Ouvrage? On n'en trouve qu'un petit (c) fragment. Que dirai-je encore de l'ardeur avec laquelle il demandoit durant les expéditions les plus difficiles, que l'Auteur lui envoyât jusques aux premiers linemens de son poëme? (d) Augustus cum tum sorte expeditione Cantabrica abesset, & supplicibus atque minacibus per jocum litera efflagitaret, ut sibi de Æneïde, ut ipsius verba sunt, vel prima carminis hypographa, vel quodlibet colon mitteret, negavit se facturum. (e) Virgilius: cui tamen multo post, perfecta

(a) Donat. ubi supra. (b) Nihil igitur auctore Augusto Varius addidit, quod & Maro præcepit, sed summatim emendavit. ut qui versus etiam imperfectos, si qui erant, reliquerit. (c) Il est dans la Vie de Virgile. (d) Id. ib. Æneïde.

demum materia, treis omnino libros recitavit: secundum videlicet, quartum, & sextum. J'ai parlé ailleurs (e) de l'effet que produisit la recitation du 6. livre. Il étoit dû ce grand effet & à la beauté des vers, & à l'art de lire que l'Auteur possédoit en perfection. Lisez les paroles où nous aprenons qu'il lut à Auguste les Georgiques. (f) Georgica, reverso ab Ætiaca victorica Augusto, atque resiciendarum virinum causa Atelle commemoranti, per continuum quadriduam legit, suscipiente Macenate legendi vicem, quoties interpellaretur ipse vocis offensone. Pronunciabat autem maxima cum suavitate, & lenociniis visis. Seneca tradidit Julium Montanum poëtam solitum dicere, involunturum se quadam Virgilio, si vocem posset, & os, & hypocrisim: eosdem enim versus eo pronunciant, bene sonare: sine illo, inartefere, quasi mutos. On ne sauroit rendre un meilleur office à une piece de poësie, que de la bien lire: cela fait évanouir (g) plusieurs défauts, & il n'y a point de si bon poëme qu'un mauvais lecteur (h) ne puisse gâter. Quand l'Auteur d'une Comédie la va lire à la troupe de Comédiens, avec qui il a dessein d'entrer en traité, malheur à lui s'il recite mal. C'est ce que Mr. Chappuzeau observe dans son Theatre François. Que Virgile étoit donc heureux d'avoir tout ensemble le talent de composer de beaux vers, & celui de les bien lire? Monfr. Cornelle ne lui ressembloit (i) qu'en partie. Mais revenons à Mr. Moreri. Sa V. I. faite est d'avoir dit qu'Auguste ordonna que l'on ôtât de l'Eneïde ce qui y seroit de superflu sans y rien ajouter. Est-ce entendre le summatim emendavit dont se sert Donat? Corriger un livre en quelques endroits, & à l'égard de peu de choses, ne signifie-t-il qu'en ôter le superflu? Ne peut-il pas signifier qu'on met des mots à la place de quelques autres? VII. Le Virgile, Romain, Poète Comique, est une marque que Mr. Moreri copioit aveuglément. Il avoit lu dans Vossius (k) Trajani temporibus fuit Virgilius Romanus, Poeta Comicus, & sans se desier de rien il s'imaginait que c'étoit le nom véritable de ce Poète; mais s'il avoit consulté les originaux, il auroit appris que Pline le jeune cité par Vossius parle d'un Virgilius, ou Virgilius, & non pas d'un Virgilius. D'ailleurs Romanus giana, ne devoit pas être traduit comme l'épithete de 393. 304. patrie, mais comme un nom de famille. Monfr. Huec a observé cette méprise de Vossius dans le Giraldo, & dans Glandorp. (l) Hac autem nomina duo sapa confundi indicat Virginius Romani de Poetis Poète Comici Plinio in epistolis memorati nomen, Latini, qui à Lilio Giraldo, & Glandorpio, & Vossio Virgilius appellatur. Mr. Cousin s'est un peu mépris sur ce passage de Mr. l'Evêque d'Avranches. Il ne fait pas s'étonner, dit-il, (m) que ces deux noms ayent été confondus, puisque plusieurs Scavans de ces derniers siècles ont appelé Virginius Romanus un certain Poète Comique, que Pline appelle Virgilius (n) Four-Romanus dans ses Epitres. Je ne puis finir sans observer, que lors que le jeune Pline a fait l'éloge de ce Virginius Romanus, il nous a appris que la maladie que nous voyons aujourd'hui dans les

VIR- puerperis eodem statim locutione depacata, ita brevi coaluit, ut multo ante fatas populos adæquavit. Quæ arbor Virgilio ex co dicta atque conlocata est, summa gravidatum & fetarum religione, suscipientium ibi & solventium vota. Donatus ubi. tit. (e) Dans l'Article d'Octavie, pag. 687. col. 1. (f) Item Donatus ubi. (g) Voyez l'Épître de Martial, de Marcial, la 99. du 1. livre. Quelles requêtes meus Comique, est. & Fidentie, libellus; Sed male cum recitatus, incipit esse tuus. (i) Voyez l'Épître de Minutius, pag. 303. 304. de la 1. édit. de Huet. (k) Vossius, p. 51. (l) Petrus Daniel Huetius, p. 11. Sept. de la 1. édit. de Huet. (m) pag. 642. édit. de Holl.

VIRGILE, Evêque de Saltzbourg au VIII. siecle. Mr. Moreri en parle, mais sans toucher à une chose qui meritoit d'être raportée. Il n'a rien dit des persecutions que ce Prelat eûtuya pour avoir (A) cru des Antipodes. On en fait la guerre à la Cour de Rome: les fateurs des Papes éludent cela autant qu'il leur est possible; mais ils ne sauroient éviter que l'on n'en concluë l'ignorance crasse de ce siecle-là.

VIVIA-

puits, se voyoit à Rome; car il declare qu'il n'est point de ceux qui mesurent le tems present, & qui n'admirent que les anciens. (a) *Sum ex iis, qui mirer antiquos: non tamen, ut quidam, temporum nostrorum ingenia despicio. Neque enim quasi lassu & effeta natura, ut nihil jam laudabile pariat. Atque adeo nuper ausi Verginium Romanum paucis legentem comœdian, ad exemplar veteris comœdia scriptam, tam bene, ut esse quandoque possit exemplar.*

(a) *Plinius epist. 21. lib. 6. pag. 319. edit. Cellarii Lipsia 1693.*

(A) Pour avoir cru des Antipodes.] A peine ent-il debitè cette doctrine, qu'on l'accusa de soutenir qu'il y avoit un autre monde, & d'autres hommes au dessous de nous, un autre soleil, une autre lune. Boniface Archevêque de Mayence prit feu là dessus, & traita d'impies ces opinions. La censura Virgile publiquement, & lui fit signifier en qualité de Legat du Pape, de ne plus corrompre par de telles rêveries la pureté de la doctrine Chretienne. (b) *Hoc ita acceptum est, quasi Virgilius alium mundum, alios sub terrâ homines, alium denique solem, atque aliam lunam esse assereret. Bonifacius hac re vit impia, & Philosophia divine repugnancia resutat, Virgilium publice, privatim arguit, ad recantandum has nemas provocat, effragit quo jure suo ut Legatus Germana, ne ille hujusmodi deliramentis sinceram & simplicem Christi sapientiam polluat atque contamine. Virgile indigné d'un tel affront, s'en plaignit à Uilon Duc de Baviere dont il étoit fort aimé, & l'irrita contre Boniface. Celui-ci porta ses plaintes à la Cour de Rome; il écrivit au Pape en des termes qui lui rendirent suspecte la foi de Virgile. Le Pape envoya des Deputez au Duc de Baviere, & lui écrivit que son intention étoit que si Virgile étoit Prêtre, on le dégradât du sacerdoce, & qu'on l'envoyât à Rome pour y rendre compte de sa conduite. (c) Ipse (Zacharias Pontifex Maximus) Legatos cum mandatis & litteris ad Uilonem ire jubet, partes suas Bonifacio commendat. Virgilium Philosophum (si Sacerdos sit, inquit, nescio) ab templo Dei & Ecclesiâ depellio, Sacerdotio in Concilio abdicato, si illam perverfam doctrinam fuerit confessus. . . . Insuper regulo Boiorum denuntiatus est, ut Virgilium Roman mittat, ubi Virgilius rationem reddat, ac à Pontifice Rom. examine comprobetur. Voilà tout ce que l'on fait de cette affaire: on n'en trouve point les suites dans les Annales. On ne peut donc excuser d'inexactitude une infinité de gens, qui disent que le Pape Zacharie excommunia & deposa un (d) Evêque, pour avoir osé enseigner que la terre est ronde, & habitée dans tout son contour. Kepler Auteur Catholique est de ceux-là. (e) *Fuit quidem Virgilius Episcopus Salisburgenfis ab officio dejectus, quod antipodas esse esse ausus asserere. Origan Auteur Protestant n'en a point dit davantage. (f) Qui sane Virgilium nostrum communi calculo damnarunt, à sacerdotio, templo & Ecclesia depulerunt. (g) *Origenus, epist. ad Euseb. Brandenb.***

(b) *Aveninus, Annal. Boiorum lib. 3.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Il paroit par la narration d'Avenin qu'il ne l'étoit pas encore.*

(e) *Kepler, epist. ante lib. 4. Epistm.*

(f) *Origenus, epist. ad Euseb. Brandenb.*

laisse pas de pouvoir dire qu'elles sont honteuses à sa memoire, & plus encore à celles de Boniface. Il est certain que Zacharie ordonna qu'on lui envoyât Virgile, comme une personne accusée d'erreurs dangereuses: Nos scribentes prædico Duci (Uiloni) evocatorias de prænominato Virgilio mittimus litteras, ut nobis præsentatus & subtili indagatione requisitus, si erroneus fuerit inventus, canonicis decretis condemnemus: qui enim seminant dolores, metunt eos. Ces paroles font tirées de la lettre (g) qu'il écrivit à Boniface. On y trouve aussi celles que je vai copier. *De perverfâ doctrinâ, quam contra Dominum & animam suam locutus est (quod scilicet alius mundus, & alii homines sub terrâ sint, atusque sol & luna) si convicius fuerit ita consiteri, hunc, accito Concilio, ab Ecclesiâ pelle, Sacerdotii honore privatum. Vous voyez là qu'il ordonne qu'on l'excommunie, & qu'on le degrade du sacerdoce, si on le convainc par sa confession d'avoir enseigné qu'il y a un autre monde, & d'autres hommes sous la terre, un autre soleil & une autre lune. Je sai bien que la doctrine pour laquelle il pretend qu'on le condamne n'est point la simple doctrine des Antipodes, car celle-ci ne suppose point qu'il y ait des astres differens de ceux qui se levent sur nôtre horizon: mais enfin cette doctrine des Antipodes est vitiblement l'une de celles qu'il juge dignes des punitions les plus rigoureuses du Droit Canon. N'est-ce pas une ignorance prodigieuse? n'est-ce pas un abus enorme de la puissance des clefs? Je veux croire que Boniface l'avoit surpris, & qu'il lui avoit representé infidellement les opinions de Virgile. Ils étoient brouillez depuis quelque tems; la jalouse d'érudition & d'autorité les avoit commis ensemble; cela faisoit une perspective trompeuse pour les yeux de Boniface, à l'égard des opinions de Virgile. Et que fait-on même si Boniface ne donna point un mauvais tour à la chose, en y joignant plusieurs (h) consequences qu'il crut propres à faire tromper par de faux rapports, & qu'il ait jugé des sentimens de Virgile, tout ce que des ignorans qui ne les comprenoient pas lui en disoient. C'est la pensée charitable du docte Velferus. *Quod quidam conjecere, dit-il (i), non abimerim: Virgilium de terra specie acutus, quam pro vulgi capiti, disputasse, globosam esse, & vivere è contraria parte, qui adversis vestigiis contra nostra vestigia, quos antipodas vocemus. hos perinde ac nos sole & luna lustrari. Ea ignoratione audientium perperam accepta detortaque, longè alio sensu ad Bonifacium perlata, offensivum præbuisse semen.* Mais cela ne disculpe point cet Archevêque, son ignorance, sa precipitation, sa temerité à deferer à la Cour de Rome les innocens, sont toujours des faits qu'on ne peut nier. Velferus n'ayant trouvé nulles traces de la suite de cette affaire, croit que Virgile éclaircit de telle sorte ses opinions, qu'il les fit paroître raisonnables, & qu'il*

(g) *Voyez Bavenius tom. 9. ad ann. 748.*

(h) *Comme d'enseigner que sous les hommes ne viennent point d'Adam, que Jesus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes.*

(i) *Marcus Velferus, lib. 5. titulum Bonifacium.*

VIVIANI, disciple de Galilée. Je n'en puis dire autre chose présentement, si ce n'est que ses opinions sur la religion ne valoient rien; car il croyoit * la nécessité de toutes choses, la nullité du mal, & la participation de l'ame universelle, comme il l'avoïa à Mr. Monconys.

ULFELD, cherchez W L L E F E L D T.

ULYSSE, l'un des plus celebres Generaux de l'armée Greque au siege de Troye. Monsieur Drelincourt Doyen des Professeurs de l'Academie de Hollande, m'a communiqué tant de beaux (A) memoires sur ce Heros de l'Odyssée, que je suis extremement fâché de ne pouvoir pas leur donner toute la place qu'ils meritent. Et comme il vaut mieux se taire sur les grandes choses, que d'en parler à demi, je renvoye tout cet article à un autre tems; & je voudrois bien que cet Illustre Professeur voulut enrichir lui-même le public de cet excellent Tableau d'Ulysse, comme il a fait de celui d'Achille, dont on a déjà vu trois éditions.

VOLKELIUS (JEAN) Ministre † Socinien, étoit né à Grimma dans la Misnie. C'est un des plus habiles hommes de cette secte. On a quelques lettres que Socin lui écrit, dont la premiere est datée du 3. d'Avril 1593 †. Il lui en écrivit une β l'an 1596. sur ce que Volkelius avoit fait connoître, qu'il ne trouvoit pas que Socin eût bien refuté les argumens de François David. Il publia en 1613. une γ reponse, & une δ replique à Smiglecius; mais le principal de ses Ouvrages est celui De vera religione, dont on (B) brûla un grand nombre

* Monconys, Voyez 85. 1. part. p. 130. ad ann. 1646. tit. de Lion 1665.

† De Carthagine filere melius puto quam parum dicere. Salustius de bello Jugurthino. † Ecclesie Philippoviensis. post Smiglecius pastor. Biblioth. Antivrit. p. 96. † Ibid.

‡ Hogenbreck, Apparatu ad controversas Socinianas. les plus versées dans la lecture des anciens Auteurs Grecs & Latins. L'abondance & l'exacitude, la sagacité & la methode, la memoire & le jugement éclatent de telle sorte dans ce travail, qu'on ne sauroit dire laquelle de ces vertus se fait voir plus que les autres.

(B) Celui de vera religione dont on brûla un grand nombre d'exemplaires. Il fut imprimé à Racovie l'an 1630. après la mort de l'Auteur. La secte jugeant à propos que l'Ouvrage de Volkélius fut un système complet de la doctrine Socinienne, & trouvant qu'il y manquoit quelque chose, chargea Crellius d'y ajouter un supplément, savoir le Traité de Dieu, & des attribus divins.

Crellius executa cette commission; ce qu'il écrivit fait la 1. partie de l'Ouvrage, c'est le 1. des six livres qui le composent. Plusieurs croyent que le Socinianisme n'a rien publié de plus dangeux que ce volume, & de là vint sans doute qu'ayant été rimprimé à Amsterdam, on crut qu'il étoit fort nécessaire de l'exposer aux rigueurs de la justice. (f) Le Baillif d'Amsterdam fut enlever de chez le Libraire 450. exemplaires qu'on y trouva; il obtint des Juges que ces exemplaires fussent confisquez, & que le Libraire fut condamné à une amende pecuniaire *: huit jours après on les brûla publiquement. Courcelles la 87. le 16.42. lui manda le 12. d'Avril suivant que les nouveaux Echevins avoient cassé la sentence de leurs predecesseurs, & ordonné (h) qu'elle fût ôtée des registres, si bien que le Libraire qui n'avoit pas payé encore l'amende, en fut quitte pour la perte des exemplaires. Il fut néanmoins confisqué de cet accident, qu'on crut qu'il seroit bien malaisé de l'induire à publier de tels Ouvrages. Courcelles souhaitoit passionnément qu'on en composât quelcun, contre cette procedure des Echevins d'Amsterdam. (i) Utinam vestrum aliquis praeceptis Scabinorum nostrorum judicium vellet expendere, & istos librorum incendiarios peccati sui libros sui coarguere. Si quem noveris ei rei idoneum, urge ut aggrediatur.

De 1200. francs. (g) Voyez la 87. lettre de la 1. centurie de Ruarius, p. 408. 409. (h) Ita illo casu confisqué de cet accident, qu'on crut qu'il seroit bien malaisé de l'induire à publier de tels Ouvrages. Courcelles souhaitoit passionnément qu'on en composât quelcun, contre cette procedure des Echevins d'Amsterdam. (i) Utinam vestrum aliquis praeceptis Scabinorum nostrorum judicium vellet expendere, & istos librorum incendiarios peccati sui libros sui coarguere. Si quem noveris ei rei idoneum, urge ut aggrediatur. (i) Ibid. tes p. 408.

(a) Idem Velserus soid.

(b) Conscience de la que cette dispute tombe sur l'an 1743. car on met la mort de Boniface à l'an 755.

(c) C'est la qualité qu'on donne à Boniface & à Virgile.

(d) Blanc, Histoire de Baviere, so. 1. pag. 323.

(e) Je viens de lire deux Dissertations du P. Daniel, qui accusent de mensonge presque tout ce qu'on rapporte des Rois de France avant Clovis.

qu'il se reconcilia avec son accusateur. (A) Disceptionis exitum non spero. Fit verisimile, aut purgasse se Virgilium Pontifici, sive coram, sive per litteras: aut cogitiss invidiorum utrimque fraudibus. . . . ultro, quod inter bonos solet, in gratiam esse reditum. Sane Bonifacium toto deinde (b) septennio superstit, neque istius tamen dissensionis praterca vestigium apparet. Prenez garde, je vous prie, que Velserus fait tout ce qu'il peut pour sauver l'honneur du Pape, & celui de ces deux (c) Saints; cependant il n'ose pas affirmer que la concorde fut rétablie, il declare qu'il ne croit pas que celle fut l'issue de cette querelle, mais qu'il trouve vraisemblable que Virgile fit sa paix avec Zacharie, & avec son delateur. Aparemment, dit-il, on decouvrit la malignité de ceux qui entretenoient la discorde par leurs faux rapports. Il est permis de conjecturer dans des choses incertaines; ainsi l'on n'a rien à dire contre Velserus: mais il n'est pas juste d'y faire le desicif; on a donc lieu de murmurer contre l'Historiographie de Savoye, qui affirme que (d) par la prudence du Pape & la sagesse d'Utrion les auteurs de la calomnie furent decouverts, & les saints Hommes qui n'étoient pas capables de haine lievent une amitié plus étroite qu' auparavant. Cet Historien n'est pas le seul qui en use de la sorte: une infinité d'Auteurs lui ressemblent; ils convertissent en affirmation les conjectures qu'ils lisent; ils font comme ces Nouveillistes habileurs, qui ayant lu dans une Gazette qu'on se prepare à quelque siege, ou au passage d'une riviere, debitent au bout d'une heure qu'une telle place est investie, & qu'on est déjà campé au delà de la riviere. Les Historiens qui ont vécu dans les siècles d'ignorance étoient peut-être plus hardis à cet égard que ceux d'aujourd'hui, & si cela est, combien de mensonges nous font-ils croire? Combien fortifient-ils le Pyrrhonisme historique qui s'augmente (e) tous les jours. (A) Tant de beaux memoires sur ce Heros de l'Odyssée. Il a recueilli tout ce qui s'est dit en bien & en mal du Prince d'Ethaque, & l'a redigé en un très-bel ordre. C'est un assemblage d'éru-

dition & de critique qui étonneroit les personnes les plus versées dans la lecture des anciens Auteurs Grecs & Latins. L'abondance & l'exacitude, la sagacité & la methode, la memoire & le jugement éclatent de telle sorte dans ce travail, qu'on ne sauroit dire laquelle de ces vertus se fait voir plus que les autres.

(B) Celui de vera religione dont on brûla un grand nombre d'exemplaires. Il fut imprimé à Racovie l'an 1630. après la mort de l'Auteur. La secte jugeant à propos que l'Ouvrage de Volkélius fut un système complet de la doctrine Socinienne, & trouvant qu'il y manquoit quelque chose, chargea Crellius d'y ajouter un supplément, savoir le Traité de Dieu, & des attribus divins. Crellius executa cette commission; ce qu'il écrivit fait la 1. partie de l'Ouvrage, c'est le 1. des six livres qui le composent. Plusieurs croyent que le Socinianisme n'a rien publié de plus dangeux que ce volume, & de là vint sans doute qu'ayant été rimprimé à Amsterdam, on crut qu'il étoit fort nécessaire de l'exposer aux rigueurs de la justice. (f) Le Baillif d'Amsterdam fut enlever de chez le Libraire 450. exemplaires qu'on y trouva; il obtint des Juges que ces exemplaires fussent confisquez, & que le Libraire fut condamné à une amende pecuniaire *: huit jours après on les brûla publiquement. Courcelles la 87. le 16.42. lui manda le 12. d'Avril suivant que les nouveaux Echevins avoient cassé la sentence de leurs predecesseurs, & ordonné (h) qu'elle fût ôtée des registres, si bien que le Libraire qui n'avoit pas payé encore l'amende, en fut quitte pour la perte des exemplaires. Il fut néanmoins confisqué de cet accident, qu'on crut qu'il seroit bien malaisé de l'induire à publier de tels Ouvrages. Courcelles souhaitoit passionnément qu'on en composât quelcun, contre cette procedure des Echevins d'Amsterdam. (i) Utinam vestrum aliquis praeceptis Scabinorum nostrorum judicium vellet expendere, & istos librorum incendiarios peccati sui libros sui coarguere. Si quem noveris ei rei idoneum, urge ut aggrediatur.

Les deux lettres de ce Ministre Ammien écrites (i) Ibid. tes p. 408.

bre d'exemplaires à Amsterdam par ordre des Magistrats le 20. de Janvier 1642. J'aurai quelque chose à dire sur ce fait-là.

VORS.

tes en confidence & naïvement à Ruarus, nous donnent lieu de rejeter comme très-fausse la conjecture de Mr. Stoupp. Lisez ce qui suit, Il (a) n'y a que peu d'années que les livres des Sociniens estoient très-rars. Entre ceux qui avoient vu le jour, comme on les avoit imprimés, en des lieux fort éloignés; & qu'on n'en avoit tiré que peu d'exemplaires, on n'en pouvoit trouver aucun qu'en les payant très cherement. Et la plus grande part ne se trouvoient point du tout. Mais les Estats généraux, pour satisfaire les Sociniens, & ceux qui voudroient le devenir, ont permis qu'on imprimast à Amsterdam les œuvres de 4. de leurs principaux Docteurs; de sorte qu'au lieu qu'on n'aurait pas eu pour deux cents pistoles, il y a peu d'années, une petite partie de ces œuvres, on les a à présent toutes ensemble pour moins de dix. Il est vray qu'il y a quelque temps que l'on fit brûler en Amsterdam un livre des Sociniens, à la prière (b) même sans doute de Guillaume Bleau, qui l'avoit fait imprimer. Peu de jours après cette execution publique il exposa publiquement en vente ce même livre; & pour en recommander la vente, & en augmenter le prix, il fit mettre, dans la page où estoit le titre, que c'estoit ce même livre, qui par ordre des Estats avoit esté condamné à estre brûlé publiquement par la main du bourreau. Il y a plusieurs choses à reprendre dans ce passage. En l. lieu Mr. Stoupp ne devoit pas ignorer que les Estats généraux ne se mêlent point du gouvernement d'Amsterdam; ce n'est point à eux à permettre ou à défendre quelque chose aux Libraires de la Province de Hollande. II. Il n'est point vray que ni les Estats généraux, ni les Estats de Hollande ayent permis l'impression des livres Sociniens. Les œuvres de ces 4. principaux Docteurs dont Mr. Stoupp parle, furent imprimées en cachete. Voyez les particularitez de cela dans l'Apologie (c) pour la religion des Hollandois. III. Il est très-faux que Guillaume Bleau ait prié qu'on brûlât ce livre Socinien: les 2. lettres de Courcelles prouvent manifestement que les Sieurs Bleau furent très-fâchez qu'on eût fait brûler le livre de Volkelius; & voici de nouvelles preuves de cette vérité; je les emprunte de l'Autteur qui refuta Mr. Stoupp. „ Ce (d) n'est pas Guillaume Bleau qui l'a imprimé, mais Jean Bleau. Mais quelle impertinente conjecture, que ce Bleau auroit prié les Magistrats de brûler ce livre! Si l'on avoit brûlé seulement une douzaine d'exemplaires, l'on pourroit dire, que votre petit Esprit soupçonneux a eu quelque fondement de conjecturer si malicieusement: Mais sçachez que l'Officier ayant eu ordre de brûler ce livre, fist ce Monsieur Bleau dans la maison d'un sien amy, où il étoit alors, & l'y fit garder par des Sergeans, pendant qu'il alla droit vers le magazin, où il trouva tous les exemplaires, & les fit tous brûler * à l'instant même. L'on y a employé une demy-journée toute entiere, sans faire autre chose que jetter continuellement des livres dans le feu, jusques à ce que l'on eut consumé par la flame tout ce qu'il y avoit de ces livres, ce qui apportoit un dommage fort considerable à Monsieur Bleau, outre qu'il fut condamné à l'amande de deux mille livres. Jugez par-là si c'est à sa priere que

ce livre a esté brûlé, & s'il en doit avoir eu beaucoup de profit. „ IV. Il est tres-faux que ni peu de jours après cette execution publique, ni en aucun autre tems, ce même Libraire ait exposé publiquement en vente le livre de Volkelius, & qu'il ait fait mettre dans le titre, que c'étoit ce même livre qui par ordre des Estats avoit esté condamné à être brûlé publiquement par la main du bourreau. Celui qui fournissoit des memoires à Mr. Stoupp confondoit les choses, & voici tout le fondement de cette fable. Ce livre de Volkelius fut imprimé en Flarnand à (e) Rotterdam l'an 1649. & on marqua au titre que les Echevins l'avoient fait brûler en Hollande l'an 1642. L'Apologiste de la religion des Hollandois observe (f) qu'un certain Colom, & non pas les Sieurs Bleau, fit mettre cela au titre, mais que cette traduction fut descendue tout de même par Messieurs les Estats. Monsieur Des-Marets observe que l'addition de cette clause fut un leurre dont les emissaires cachez des Sociniens se servirent, pour faire mieux vendre l'Ouvrage. (g) *Quantum profudit in eo reponant clarissimi reterrima Hareses emissarii & promotores, palam fecerunt ante biennium, illo in Belgicum idioma translato, & quò ad ejus lectionem magis invitarentur homines prapostere curiosi, quibus solemne in vitium semper conperge negata, pressio hoc Elogio, quòd opus illud esset in Hollandi by Scheepen vonnisch gedoemt, openbaerlijk geexecuteert, en met vyer verbrant anno 1642, in Januario. Les Synodes de Hollande n'oublierent pas cette addition, dans la remontrance dont j'ai parlé en un (h) autre endroit. Ils se plainquirent de plusieurs Ouvrages Sociniens étoient traduits en Flarnand, & ils cotterent en dernier lieu celui de Volkelius. *Denique Crellius de Deo & ejus attributis & Volkelius quinque libri de vera religione: & ad irridendum zelum piorum judicium pro Deo, perversosque homines eo magis alliciendum, in frontispicio posuerunt in Hollandia sententia Scabinorum eum librum damnatum & publice combustum esse anno 1642, mense Januario.* Il est sûr que l'Ouvrage de Volkelius n'a point été imprimé à part en Latin, depuis la brûlure de l'an 1642. mais il a paru tout entier dans *Phydra Sociniansis expugnata*, publiée à (i) Groningue par Samuel Des-Marets. Ce Professeur orthodoxe voulant refuter le système des Sociniens, ne souffrit pas que personne le soupçonnât d'avoir afoibli les raisons de son adversaire. Il les rapporta sans en rien ôter, & il y joignit dans les mêmes pages la refutation. Par ce moyen tous les lecteurs peuvent mettre en parallèle l'heresie & l'orthodoxie, sans qu'aucun fe puisse plaindre que l'heresie n'est point là selon tout son poids. Il faut convenir que cette maniere de répondre à son adversaire est la plus franche, & la plus loyale qui se puisse pratiquer. Elle montre que l'on se confie dans la bonté de sa cause, & dans les forces de sa plume: elle écarte tous les soupçons de supercherie; soupçons que l'on a sujet de former en mille & mille rencontres; car il n'arrive que trop souvent qu'un Autteur rapporte avec peu de fidelité les raisons qu'il veut détruire. Il fait semblant d'en avoir pas vu ce qu'il se sentoit incapable de refuter, & lors qu'il ne peut se taire*

(a) Stoupp, Religion des Hollandois, lettre 4. datee du 13. Mai 1673. NOTEZ que le titre de passage comme je le trouve dans Mr. Arnauld, Apologie pour les Catholiques. 2. partie. p. 46.

(b) Le Traducteur Italien de Mr. Stoupp a fait ici une vilaine falsification, il a imprimé les termes qui témoignent que l'Autteur ne susçût que soupçonner. A forza di suppliche, di il. delo stesso Gioiuelino Bleau.

(c) Jean Bran, Apologie pour la Religion des Hollandois. p. 216. & suiv.

(d) Id. ib. p. 218.

* Courcelles met un intervalle de 8. jours.

† Courcelles ne la fait que de 1200.

(a) Bibl. Antierum. p. 96.

(f) Jean Bran ibid. p. 219.

(g) Samuel Maretsus, Prefat. Phydra Sociniansis. 20. l. imprimé à Groningue l'an 1651.

(h) Dans l'article Socini, pag. 1068. col. 2.

(i) L'an 1651. quant au 1. tome. en 1654. quant au 2. & en 1662. quant au 3. qui est le dernier.

VORSTIUS (CONRAD) naquit à Cologne le 19. de Juillet 1569. Son pere qui étoit un Teinturier n'avoit pas rompu encore avec l'Eglise Romaine, c'est pourquoi il le fit baptemiser dans sa paroisse. Bien-tôt après il s'aggrega-secretement à l'Eglise Protestante, & y attira sa femme. Ils avoient dix enfans, & ils destinerent aux études celui-ci. Il aprit la Grammaire, & un peu de Rhétorique dans le village de Bedberdyk, où il passa cinq années, après quoi il alla à Dusseldorp l'an 1583. où il continua ses Humanitez jusques en 1586. Il passa l'année suivante à Cologne dans le College de Saint Laurent, où il aprit plusieurs choses. Deux raisons (A) l'empêcherent d'y prendre le degré de Bachelier en Philosophie. Ses études souffrirent alors une interruption: la pauvreté fut causée qu'on le voulut faire Marchand. Il employa deux années à apprendre

(b) Quem

(Catechismum Rationalem) olim Anglia ex sancto & pio zelo publicè emavit.

Mares. pref. 2. 10.

Le mot olim me fait croire qu'il ne parle pas de l'acte du Parlement, qui condamna au feu ce Catechisme l'an 1653. Voyez la continuation de Micralius, p. 929.

(i) Societate perstitit... videtur tunc in vicinia Angliæ sedem sibi metropolitanam fixisse.

Maresius pref. 2. 10. Hydra Socianismi.

(k) Id. ib.

(l) Ce sont sans doute ceux de natura Deorum.

(m) Annotibus lib. 3. p. m. 103.

(n) Voyez les Nouv. de la Rep. de la terre de Juillet 1685. art.

(o) Marcus Gualtherus, in Oratione de vita & obitu Conradi Vorstii.

sur certaines choses, il en écarte quelques termes essentiels. En un mot supposez tant qu'il vous plaira qu'un Controversiste procede de bonne foi, vous ne persuaderez jamais que les pieces detachées qu'il raporte de l'Ouvrage qu'il refuse, soient une image fidelle de la force de cet Ouvrage, car cette force consiste presque toujours dans l'enchaînement des pieces. Ainsi Mr. Des-Marets ne pouvoit rien faire de plus à-propos, que d'insérer tout entier dans sa reponse le livre brûlé. Il fit taire les sanfanonades des heretiques: il leur ôta le pretexte de reprocher à la vraye Eglise une conduite poltronne, & d'insulter les orthodoxes comme des gens qui n'osoient regarder en face leur ennemi, & qui se sentant incapables de lui tenir tête, implorent le bras seculier pour reduire en cendres par un arrêt des Magistrats, un livre dont ils ne pouvoient refoudre les objections. Certains plaisans qui aiment trop à medier, ont pretendu que ce Professeur n'en usa ainsi qu'à cause que le Libraire le voulut absolument, dans la pensée que le texte de Volkelius seroit acheter la reutation quelle qu'elle fût. C'est une fausse malignité. Il est infiniment plus raisonnable de s'arrêter aux raisons mêmes alleguées par l'Auteur. *Mihi autem, dit-il (a), vitio veri non debet quod rextum integrum libri nefarii curarum recendendum. Cum enim supprimi per bonorum curiositatem & malitiam nequeat, nec in eo voti sui compos extiterit Ampliff. Magistratus Amstelodamensis, malui illum integrum sistere Lectori, ne crederet suffragari velle victoriam, quod volebat Alexander, & data operâ delumbare atque extenuare Adversarii mei argumenta; Ubi Lector ipsam Bestiam sua verba resonantem audiverit, (ut hic adhibeam dictum Eschinius de oratione Demosthenis in se habita, relatum Hieronymo epist. ad Paul. de lib. Divin. cap. 2.) & simul nostras ad illam Censuras & Annotaciones ad Eranium expendere, facilius de totius Causa natura & merito judicabit. Opposita sui mutuo apposita magis elucescunt. Et sicut vinum dulcius est quoad prope mandragoras crescit, & suavius olent lilia & rose qua juxta capas & allia carpuntur, sic ex hac antithesi plus accedit suaveolentia illi veritatis Causa quam suscepi propagandam. Ita vident Lectores nihil nos metuere nobis ab ipsorum hominum strophis & cavillationibus, quandoquidem eas imcenas, omnibusque suis vestitis coloribus, proponimus & expendimus, conspici bonitati nostre cause, & quod eorum Sententias prodidisse superasse est, ut loquatur Hieronymus ad Ctesiph. Il ajoute qu'en cela il imite François (b) Junius, Sibrandus (c) Lubbertus, Paul (d) Tarnovius, Jean (e) Junius, (f) Alstedius, & (g) Bisterfeldius genre d'Alstedius. Il fait entendre dans la preface du 2. tome qu'il ne seroit pas fâché que les Magi-*

strats se servissent d'une reponse differente de la sienne, c'est-à-dire qu'ils fissent brûler le système Socinien. Autant qu'il loue le zèle pieux des Anglois, qui (b) condamnerent au feu le Catechisme de cette secte, autant se plaint-il de la tolerance que Cromwel avoit accordée à ces heretiques. Il deplore presque avec des larmes de sang la confusion de l'Angleterre devenue (i) leur metropole, & soufrant que l'on imprimât à Londres un catechisme qui contenoit tous leurs blasphèmes. (k) *Modo enim ex Anglia allatus est Anglicâ lingua conscriptus Catechismus duplex, major & minor, Londini publicè excusus hoc anno 1654. apud Ja. Cotrel pro Rich. Moone, ad insigne septem stellarum, in Cœmiterio Paulino, auctore Johanne Beddle, sive Biddello, Magistro Artium Oxoniensi, editus, uti præ se fert, in eorum gratiam qui merè Christiani nullique sectæ addicti esse volunt, (quamvis nequeant se tales prostiteri, quia eo ipso sectam specialem ab aliis omnibus discretam constituant,)* & omnes Socianismi impietates ac blasphemias continet, eructat, propugnat. Ayant fait une reponse pied à pied à l'Ouvrage de Volkelius, il auroit pu se moquer de ces sectaires, s'ils fussent venus lui alleguer les reflexions que faisoit Arnobe, sur ce que les idolâtres demandoient que le Senat abolit par ses arts ées quelques (l) livres de Ciceron, où la vanité des faux Dieux est démontrée. Refusez les, leur disoit Arnobe, s'ils contiennent des impietées, car d'en interdire la lecture ce n'est pas soutenir la cause des Dieux: c'est craindre le temoignage de la verité. Cum (m) sciam esse non paucos qui avertentur & fugiant libros de hoc ejus, (Ciceronis) nec in autem velint admittere lectionem opinionum suarum presumptiva vincetem? cumque alios audiam missitare indignanter, & dicere: oportere statui per Senatam abolerantur ut hac scripta, quibus Christiana religio comprobetur, & vetustatis opprimatur auctoritas? Quinimo si fidei exploratur vos dicere quicquam de Diis vestris, erroris convincite Ciceronem, temeraria & impia dicuntur resellite, redarguite, & publicitatem velle submergere lectionem, non est Deos defendere, sed veritatis testificationem timere. Il est certain que Socin (n) tiroit avantage de ce que ses adversaires interdissoient la lecture de ses écrits.

(A) Deux raisons l'empêcherent.] L'une qu'il ne vouloit pas trahir sa conscience, en jurant qu'il se soumettoit aux decisions du dernier Concile; l'autre que l'on songeoit à le tirer des études pour en faire un Marchand, à cause du mauvais état des affaires de la famille. (o) *Insiabat tempus promotionis ejusdem ab Baccalureatum, & magistratum philosophia, sed qua fieri non poterat nisi iii.*

(a) Maresius, pref. vol. 1. Hydra Socianismi expugnata, fol. (8) 2.

(b) Dans sa Defensio Catholica.

(c) Dans la refutation du livre de Fausus Sacin, De Christo Servatore.

(d) Dans la refutation du livre du même Socin contre Bellarminum & Wickium.

(e) Dans la refutation des Leçons du même Socin.

(f) Dans la refutation du Catechisme de Rancocie.

(g) Dans la refutation du livre de Crellius, De uno Deo & patre.

ce qui pouvoit lui servir dans le commerce, l'Arithmetique, le François, & l'Italien. Après cela il se remit à l'étude, & fut envoyé à Herborn l'an 1589. Il y avoit trois ans que Piscator y enseignoit la Theologie. Vorstius l'étudia sous lui avec beaucoup de succès, & se mit même à enseigner des enfans de condition. Il s'en alla avec quelques-uns d'entr'eux à Heidelberg au mois de Mars 1593. Il y fut créé Docteur en Theologie au mois de Juillet 1594. Un an après il alla voir les (B) Academies de Suisse, & celle de Geneve. Il fit des leçons en Theologie dans cette dernière, à l'inspiration de Theodore de Beze, & il s'en acquita si habilement qu'on lui offrit la charge de Professeur. Il ne l'accepta point, ayant des raisons de s'en retourner chez lui. C'est qu'on lui offroit une profession en Theologie à Steinfurt. La lettre de vocation lui fut donnée à Geneve au mois de Fevrier 1596. Il accepta cet emploi, & en remplit les fonctions d'une maniere qui le rendit fort celebre, & qui le fit (C) souhaiter par d'autres Academies.

† Le Comte de Bentheim étoit alors, une Ecole illustre dans cette ville.

(a) Voyez *Marius Gualtherus in Oratione de vita & obitu Conradi Vorstii.* *Se ne fat-
tois mar-
quer les
pages, car
l'imprim-
eur ne
les nume-
rote point.*

(b) Quas postmodum spoliavit vicem esse voluit, cum maligna quidam Tribunitii stentores ipsium traducere inciperent, quasi haereticæ de duobus illis capitibus sententiam aut docerent. Idcoque anno 1612. de-
nuo & seorsum excedi curavit, ad os calumniz obruturandum. *Id. pag. 13.*

(c) *Ibid. pag. 3.*

(d) Missio præter diversas literas singularis honoris causa tubicinis & rheda quæ illuc veheretur. *16. vers.*

pro more solemniter juraret in decreta Concilii Tridentini: itaque honorem illum licet ejus potiri posset & forte vellet, tamen cum & conscientia propter illud juramentum obstaret, & jam parentum res magis ac magis inclinarent, repudiavit, & delibetatum est de studiis ipsius abrenunciandis, ipsoque mercatura addicendo.

(B) Il alla voir les Academies de Suisse.] Il soutint deux fois des Theses publiques à Bâle; 1. de Sacramentis 2. de casti salutis. Il preparoit une 3. dispute contre Socin de Christofervatore, mais voulant hâter son voyage il n'acheva point cet Ecrit. Il en laissa l'original à Grynaeus, & il le retira lors qu'il repassa par Bale. Le premier Ouvrage qu'on lui donne est un recueil de cette sorte de Theses, qui en contient plus de 20. soutenus en divers tems, à commencer par l'année 1594. Il mit en tête de ce recueil les Theses de Sancta Trinitate, hoc est de Deo Patre, Filio & Spiritu sancto, & les Theses de persona & officio Christi; & quelque tems après il s'en servit comme d'une apologie contre ceux qui l'accusoiient de Socinianisme sur ces deux points; car afin de fermer la bouche à la médisance, il reimprima à part ces deux Theses (b) l'an 1612. Nous verrons dans les remarques suivantes qu'il s'étoit rendu bien-tôt suspect de cette heresie.

(C) Qui le fit souhaiter par d'autres Academies.] M. du Pleffis Mornai & l'Eglise de Saurmur lui écrivirent au mois de Juillet 1602. pour le prier d'accepter la chaire de Professeur en Theologie dans l'Academie que l'on venoit d'établir en ce lieu-là. Vorstius ne repondit rien de positif: le Comte de Bentheim qui le vouloit retenir à toute force repondit à M. du Pleffis, & la chose n'eut point de suite. (c) L'an 1606. Maurice Landgrave de Hesse offrit à Vorstius la profession de Theologie à Marpourg, & après lui avoit écrit diverses fois sur ce sujet, il lui envoya un carosse & un Trompette (d), afin que le Professeur fit le voyage honorablement & commodément. Le Comte de Bentheim n'accorda point de congé; les parens & les amis de Vorstius le prièrent de ne point changer de demeure; ainsi la vocation de Hesse fut sans effet, comme celle de Saurmur. Si celle de Leyde avoit eu un pareil succès, il y a bien de l'apparence que Vorstius seroit mort en odeur d'orthodoxie; car il faut noter que les soupçons qu'on eut contre lui dès avant l'année 1599. furent suffisamment effacés par les demarches qu'il fit au Palatinat. En effet Mr. du Pleffis Mornai ne l'eût point voulu à Saurmur, s'il n'avoit été parfaitement convain-

cu de son innocence, & il ne pouvoit pas ignorer ce qui s'étoit fait à Heidelberg. Le Comte de Bentheim ayant su qu'on soupçonnoit son Theologien, voulut que l'affaire fut éclaircie, & donna ordre à Vorstius de se purger incessamment, & d'aller pour cet effet dans l'Academie qui l'avoit créé Docteur, & d'y faire paroître de son orthodoxie. (e) Vorstius s'en alla à Heidelberg, y rendit raison de sa foi, & s'en retourna justifié en sa maison. La Faculté de Theologie l'admit ad osculum pacis, & lui donna testimonium hospitalitatis, après lui avoir signifié qu'il avoit eu tort d'avancer certaines choses qui favorisoient les Sociniens, & après avoir tiré promesses de lui qu'il s'abstiendrait désormais des expressions susseñtes. Il salut aussi qu'il protestât qu'il abhorroit les sentimens de Socin, & qu'il étoit bien mari (f) que le feu de la jeunesse l'eût entraîné à se servir de certaines expressions qui sembloient favoriser cet heretique, & choquer la doctrine des Eglises Reformées. Cela se passa le 26. de Septembre 1599. Vous en trouverez nûs abreplacé dans la vie de David Pareus. Vous y trouverez aussi le recit suivant: il plaira à ceux qui veulent avoir un nombre de particularitez & de particularitez sur l'histoire des gens doctes. (g) Non ita prius Socini erant in S. Theologia honorati, sive Doctorum Facultas Theologica contulerat Viro Clarissimo Domino CONRADO VORSTIO Collegio-
lioniensi, qui postea à D. PAREO ob singularem eruditionem, disputandi acumen, & docendi reformatorum, commendatus fuit ad Professionem Theologicam in nova Schola Steinfurtensi, Illustris & Generoso Comitum D. ARNOLDO, Comitum in Bentheim, &c. In qua cum aliquandiu Orthodoxam doctrinam cum magna laude propagasset, abreptus tandem ingenii dyzvolia, aut xarvotouxi docendi, animam applicuit ad lectio-
nem nefarii libri FAUSTI SOCINI de Servatore: immo & authoris amicitiam affectavit ac coluit. Hinc cothurnos contrampendit receptam doctrinam, de lytro & satisfactione JESU-CHRISTI, subdole excogitavit, quos & Disputationibus tam publicis quam privatis in Schola habitis dâbata tanquam vovotouxi venenum nominumquam inasperit, ac dicit Pareus, juvenutem non parum turbavit. Sed fraus diu latere non potuit fugacioris Theologos, qui servatorem illum odorati, magno conatu & zelo hominem moverunt, ut resipisceret: juxta illud: Retardat me justus: benignitas erit: & corripit me: unguentum erit praesentissimum. *Quin & ipse Generosus Dn. Comes, admonitus à viris gravibus, Doctorem suum serio hortatus fuit, ut in gratiam rediret cum Ecclesiis, & fratribus, quos*

(e) Voyez la lettre de Vorstius aux Theologues de Heidelberg, par laquelle il avoit signifié qu'il avoit eu tort d'avancer certaines choses qui favorisoient les Sociniens, & après avoir tiré promesses de lui qu'il s'abstiendrait désormais des expressions susseñtes. Il salut aussi qu'il protestât qu'il abhorroit les sentimens de Socin, & qu'il étoit bien mari (f) que le feu de la jeunesse l'eût entraîné à se servir de certaines expressions qui sembloient favoriser cet heretique, & choquer la doctrine des Eglises Reformées. Cela se passa le 26. de Septembre 1599. Vous en trouverez nûs abreplacé dans la vie de David Pareus. Vous y trouverez aussi le recit suivant: il plaira à ceux qui veulent avoir un nombre de particularitez & de particularitez sur l'histoire des gens doctes. (g) Non ita prius Socini erant in S. Theologia honorati, sive Doctorum Facultas Theologica contulerat Viro Clarissimo Domino CONRADO VORSTIO Collegio-
lioniensi, qui postea à D. PAREO ob singularem eruditionem, disputandi acumen, & docendi reformatorum, commendatus fuit ad Professionem Theologicam in nova Schola Steinfurtensi, Illustris & Generoso Comitum D. ARNOLDO, Comitum in Bentheim, &c. In qua cum aliquandiu Orthodoxam doctrinam cum magna laude propagasset, abreptus tandem ingenii dyzvolia, aut xarvotouxi docendi, animam applicuit ad lectio-
nem nefarii libri FAUSTI SOCINI de Servatore: immo & authoris amicitiam affectavit ac coluit. Hinc cothurnos contrampendit receptam doctrinam, de lytro & satisfactione JESU-CHRISTI, subdole excogitavit, quos & Disputationibus tam publicis quam privatis in Schola habitis dâbata tanquam vovotouxi venenum nominumquam inasperit, ac dicit Pareus, juvenutem non parum turbavit. Sed fraus diu latere non potuit fugacioris Theologos, qui servatorem illum odorati, magno conatu & zelo hominem moverunt, ut resipisceret: juxta illud: Retardat me justus: benignitas erit: & corripit me: unguentum erit praesentissimum. *Quin & ipse Generosus Dn. Comes, admonitus à viris gravibus, Doctorem suum serio hortatus fuit, ut in gratiam rediret cum Ecclesiis, & fratribus, quos*

demies. Il joignit en 1605. à la charge de Professeur celle de Ministre de Steinfurt; & comme si ces deux charges n'eussent pas suffi à l'occuper, on lui en donna encore 4 d'autres, ce qui lui valut, comme de raison, une augmentation de gages. Il fut appellé à Leide pour succeder à Arminius l'an 1610. & après un an d'irrésolution (D) il accepta cette charge, & se transporta à Leide avec sa famille, & avec les temoignages les plus authentiques (E) d'orthodoxie, & de bonne & sage conduite; mais il trouva des oppositions insurmontables. Les Ministres qui soutenoient contre les Arminiens l'ancienne doctrine de Calvin, se persuaderent que si Vorstius qui n'étoit pas de leur sentiment, exerçoit à Leide la

profef-

quos sua *καλοδοξία* magna totius Ecclesie scandalo non cessaret offendere: nec ante ad minus docendi in sui schola rediret, quam Testimonium Ο'ρθοδοξίας auferret, ab eis presertim, qui publicam docendi facultatem in Academiis ei fuisse largiti.

(D) Après un an d'irrésolution, il accepta cette charge. Il ne manquoit rien à la vocation; elle avoit été approuvée par les Etats de Hollande & par le Prince Maurice, qui chargea même les Deputez dont l'un étoit son propre Ministre, de presser Vorstius autant qu'ils pourroient de venir servir l'Academie de (a) Leyde. Je croi que sans les fortes & violentes sollicitations des chefs des Arminiens, Vorstius ne se seroit jamais embarqué sur une mer si orageuse. Il étoit aimé & honoré à Steinfurt, il y jouissoit d'un grand calme, & d'une belle reputation, & il prevoit sans doute dans l'état où étoient les controverses d'Arminius & de Gomarus, qu'il trouveroit en Hollande bien des traverses. On le tenta, si je ne me trompe, par la gloire qu'il y avoit à soutenir un party que la mort d'Arminius avoit ébranlé. On y joignit les motifs de la conscience: on lui fit voir qu'il seroit un jour comptable du mauvais usage de ses talens, si l'amour du repos lui faisoit perdre une si belle occasion d'établir la vérité dans un pais où elle avoit déjà pris racine. Quoi qu'il en soit sa mauvaise étoile l'arracha du Comté de Bentheim, pour le transporter en Hollande, où voguant entre mille écueils & mille rochers, il fit enfin un triste naufrage; il y perdit & son honneur & sa fortune; il y fut flétri & par les tribunaux seculiers, & par les tribunaux ecclesiastiques. C'étoit une bonne leçon contre l'Arminianisme; c'étoit de quoi reconnoître la fatalité des évenemens. Son panegyriste me fournit cette pensée. *Vir optimus*, dit-il, (b) *jam litium Theologicarum qua in Belgio inter Ecclesiasticos exorta erant, gnarus & ob eas non temere tam duram provinciam capendam ratus, non quidem prosum quod offerebatur repudiavit sed toto nihilominus pene anno assensum suspendit. Idque eo magis quod tenso ac tenaci quodam germanissima benevolentia vinculo alligatus à suis agerint avelli posset, certatim contra admittentibus omnibus ut decus illud scholæ novella retineretur: sed currebant jam propinqua vivi FATA, quæ ipsam quoque communem & innumeratam cladi involvendam DESTINAVERANT.* Si Vorstius se fût tenu coi à Steinfurt, les erreurs qu'il avoit mises dans son Traité de Deo ne lui eussent pas fait beaucoup d'affaires; & si le fût tiré aisément de ce faux pas: mais étant question de savoir s'il enseigneroit à Leyde ou non, c'est-à-dire si un party naissant seroit bouquer l'autre, on ne lui pardonna rien; ce Traité de Deo devint pire que l'Alcoran. Ce n'est pas moi qui invente ce paradoxe; je le trouve dans l'Auteur que j'ai cité de

puis peu. *Reipsa comperimus*, dit-il, (c) *relementis & acerbis librum istum oppugnasse quam unquam quisquam Christianorum Mahamedis Alcoranum, aut recitatorum Talmudica deliria invasit. Neque unquam Lucianus, Porphyrius, Julianus, Libanius aut quisquis fuit in Christianos malevolentia fuit, tam crude & barbare exceptus à veteribus scriptoribus, qui tamen etiam habebant acetum in pectore, atque hic Noster ab infirmis adversariis suis male multatus ob serium & solidum illud scriptum.* Nous verrois dans la dernière remarque, le prejudice que se firent les Arminiens pour l'avoir fait appeller.

(E) Les temoignages les plus authentiques d'orthodoxie. On voit dans son histoire le temoignage que les Comtes de Bentheim lui donnerent, & celui que l'Ecole Illustre de Steinfurt lui expédia. Ce que j'en cite n'est qu'une petite partie des éloges que ces temoignages lui donnent. (d) *Post excessum nominati premiffimi Dominii parentis nostri hæcenus fidelem ipsius operam, vitam irreprehensibilem, Christianam & puram doctrinam atque institutionem, & inde consecutam propagationem & adificationem Ecclesie (e) Ibid. & Scholæ reipsa experti sumus.* Cela est extrait du temoignage des Comtes. Voici quelque chose de celui de l'Ecole Illustre, Publique &

sanctæ testantur. . . . Conradum Vorstium. . . . ita se probasse ut. . . . in hac Republica inculpatum sanctissimeque cursum sexdecim circiter annorum continuorum cum in Ecclesia docendo, tum in schola sacras literas interpretando, publice privatimque disputando, juventutem in orthodoxa religione erudiendo ita perogisse, ut pietate erga Deum, probitate & dilectione erga proximum nihil prius, nihilque antiquius habuerit. Et ut paucis multa comprehendamus, vitam Deo piisque omnibus placentem, orthodoxo Theologo & Professore dignam egerit. Il en obtint de semblables du Conseil de ville & du Consistoire lesquels l'Historien ne produit pas; il se contente de dire pour être court, qu'ils contiennent en substance la même chose que ceux qu'il produit. Adderem hic totidem præterea alia, unum Senatus oppidani, alterum Consistorii (qui nunc vocant) Steinfurtensis, nisi & plane idem prioribus istis dicerent, & mihi brevitatatis studium aurem velleret. Il faut noter que Vorstius obtint tous ces temoignages, depuis l'impression du terrible Traité de Deo, qui fit tant quer en Hollande contre ses impietez, ses blasphemés, & ses athéismes (e). *Ab his Theologis prope nil aliud audire cogerecur quam innu-* (f) *Ibid. fol. 37.*

(a) Adco quidem benigne, ut illusterriff Princeps reverendum virum D. Joannem Wtenbøgardum (c'est son Minifire) una cum viro clariff. Da. Nicolao Zeyffio, Syndico Leydenti, cum mandatis miteret, ut hortaretur quantum possit Dominum Vorstium, ne petitionem ac vocationem hanc Ordinum & Curatorum frustraneam esse vellet. *Exalt. ber. ibid. fol. 3. verso.*

(b) *Idem, pag. sequenti.*

quoque numeribus à generoso Dn. Comite (Bentheimensi) auctus est. Cum duobus enim Confiliariis & Minifiro aulico cognitioni ac

judiciis causarum & quætionum matrimonialium præfectus est: tum examini novitionum Miniftrorum, & Synodis & vifitationibus Ecclesiarum.

In quorum unum salutarium extraordinarium et fipendium.

Marcus Gualther. ubi infra. (c) Ibid. fol. E.

(d) Ibid. fol. 37.

(e) Ibid. fol. 37.

(a) Mais si d'adventu-
re ce mis-
rable Vor-
sius vou-
droit sur,
ou equiva-
quer sur
ces blas-
phemes
pointis
d'heresie
d'atlas
me qu'il a
desin tu-
ble, cela
vous pour-
roit peut-
estre ef-
mouvoir
d'espargner
sa person-
ne, ce ne
le faisant
bruster,
comme ja-
mais au-
cun hereti-
que n'a
meux me-
rité, &
comme sur
ce point là
nous nous
remettons
à vostre
Chrestien-
ne pruden-
ce. Mais
sur aucune
diffusion
non, au lieu
qu'il pour-
roit faire,
de le per-
mettre de
vivre &
dogmat-
ser entre
vous, cela
d'importe
si abonna-
ble, que
nous nous
assurons
qu'il n'en-
trera ja-
mais en la
pensee
d'aucun de
vous. Lec-
ture au Roi
Jaques,
dans le
Mercur
Francois
to. 2. pag.
460. Edit.
de Colo-
gne.

profession en Theologie, il seroit un tort irreparable à leur cause. C'est pourquo
ils representent fortement le danger; ils accuserent cet homme d'une infinité
d'heresies; ils se munirent du concours des Academies étrangères, où ils obtin-
rent des temoignages flétrissans contre sa doctrine; ils allarmèrent (F) la reli-
gion du Roi Jaques, & l'engagerent à recommander à la Republique de Hollan-
de l'exclusion d'un tel heretique. Il y eut (G) des procedures, & les choses
s'échauffe-

Je le dis encore un coup, s'il avoit pu se con-
tenter de l'Ecole de Steinfurt toute sa vie, il
y a beaucoup d'apparence qu'il seroit mort avec la
reputation d'un Theologien orthodoxe.

(F) Ils allarmèrent la religion du Roi Ja-
ques. Voilà les guerres qu'il lui faisoit: il s'in-
teressa plus vivement à celle-ci, qu'à celle du
Roi de Boheme son genre, & il fit bravement
brûler le livre de Vorstius. J'entens le livre
de Deo. On en brûla plusieurs exemplaires à
Londres, à Oxford & à Cambridge. Le Roi
étoit à la chasse quand on lui porta ce livre: il le
parcourut si diligemment, qu'au bout d'une heu-
re il envoya à son Resident à la Haye un ca-
talogue des heresies qu'il avoit trouvées dans
cet Ouvrage. Il ordonna à son Resident de no-
tifier aux Etats, combien il detestoit ces heresies,
& ceux qui les voudroient tolerer. Les Etats re-
pondirent que si Vorstius étoit coupable des er-
reurs qu'on lui imputoit, ils ne le garderoient
point. Cette reponse ne contenta point la Ma-
jesté Britannique: elle écrivit une lettre le 6.
d'Octobre 1611. à Messieurs les Etats, pour
les exhorter vivement à chasser ce personnage,
quand même il n'eroit les erreurs qu'on lui im-
putoit; car au cas qu'il les admit, & qu'il en fût
convaincu, elle (a) ne doute point qu'il ne dût
être brûlé. Elle declare que si on ne travaille pas
ardemment à l'extirpation de ces pullulans athéi-
smes, elle protestera publiquement contre ces abo-
minations, elle se separera de l'union de telles faul-
ses & heretiques Eglises, & en qualité de defen-
seur de la Foi, elle exhortera toutes les autres Eglis-
es Reformées de prendre un commun conseil, afin
d'éviter & renvoyer aux enfers ces abominables
heresies nouvellement pullulantes, & qu'en son
particulier elle defendra à tous les sujets, de hamer
une place si infectée comme l'Université de Leyden.

Avant que cette lettre du Roi Jaque eût été ren-
due à Messieurs les Etats, Vorstius avoit été
installé à Leyde. Cela fut cause que l'Envoyé
d'Angleterre, en la présentant, fit une harangue
très-vehement contre cette installation, & menaça
les Provinces Unies, si elles toleroient Vorstius. On
lui repondit, que ce Professeur avoit reçu ordre
de s'abstenir des exercices de sa charge, jusques
à ce qu'il eût répondu aux accusations; ce qui
seroit examiné dans les Etats de Hollande au
mois de Février prochain. L'Ambassadeur peu
satisfait de cette reponse, harangua tout de nou-
veau pour faire ses protestations, & menaça les
Etats non seulement de la haine, mais aussi de la
plume du Roi (b) Jaques. On repondit comme
auparavant, & qu'on s'assuroit que S. M. B.
seroit contente de la maniere dont on se con-
duiroit dans les Etats de Hollande. Cette re-
ponse n'empêcha point que ce Prince ne fit im-
primer un livre, où il exposa sa conduite dans
cette affaire, & les raisons de sa conduite, non
sans disputer fortement contre Vorstius. Celui-ci
publia une petite reponse aux extraits que ce Mo-

narque avoit communiqué aux Etats. J'en-
tens la reponse aux propositions extraites du
livre de Deo. Il la dedia aux Etats: elle est, com-
me elle devoit l'être, tout-à-fait respectueuse en-
vers le Roi Jaques. Elle est datée du 15. de
Decembre 1611.

Toutes ces dates convainquent d'erreur Mr. de Sponde, qui recite sous l'an 1610. (c) que le
Roi Jaques indigné de la protection que les Etats
Generaux avoient accordée à Vorstius, dont il
avoit fait brûler les livres, les menaça s'ils ne
le chasseroient de les diffamer par toute la terre
comme fauteurs d'apostats, & de changer ses al-
liances en une haine immortelle; & que les Etats
éconnez de ces menaces, congédièrent Vorstius
à leur grand regret. Mr. de Sponde ajoûte que
Vorstius fut honoré comme un Apôtre dans les
divers lieux où il séjourna, depuis que les Etats
l'eurent renvoyé. Toutes les fautes de cet Au-
teur ne font pas des anachronismes, car de-
puis que les Etats de Hollande eurent congédié
Vorstius, il se tint caché, & fut sujet à mille
dangers, & à mille opprobres (d).

(G) Il y eut des procedures. Marc Gual-
therus a étranglé ici sa narration; il a supprimé
des faits qui devoient entrer essentiellement dans
l'histoire de son Heros, s'en vici deux. Il faisoit
dire que les Gomaristes s'étoient opposés à la
vocation de Vorstius, les Etats de Hollande
leur ordonnerent d'en dire les causes. Il y eut
donc six Ministres Contre-Remonstrans, qui
dans la fameuse (e) conference de la Haye propo-
sèrent leurs griefs contre Vorstius le 29. d'Avril
1611. Ils l'accuserent de plusieurs doctrines So-
ciniennes, & ils soutinrent que son livre de Deo
Contre-Remonstrans, & qu'il descendit sa cause.
Cela fut fait en presence des six Ministres
Remonstrans, & qu'il défendit sa cause.
Cela fut fait en presence des six Ministres
Remonstrans, & qu'il défendit sa cause.
Cela fut fait en presence des six Ministres
Remonstrans, & qu'il défendit sa cause.

que chaque party avoit député, & en presence
des Curateurs de l'Academie de Leyde: & quand
Vorstius eut été ouï, les Etats jugerent que rien
n'empêchoit que la vocation qui lui avoit été
adressée, ne sortit son plein & entier effet (f).
Ainsi encore que les Ministres Contre-Remon-
strans rejettassent les reponses, Vorstius auroit
trionphé, si un incident fâcheux ne fût survenu
à la traversé. C'est la seconde chose que l'His-
toire devoit raconter. Quelques disciples de Vor-
stius firent imprimer en Frise un petit livre de
officio Christiani hominis, qui contenoit plusieurs
doctrines des Antiricritaires. Il fut brûlé publi-
quement: On découvrit quelques-uns de ceux qui
l'avoient fait imprimer, & on leur trouva quel-
ques lettres qui furent rendues publiques, & qui
contenoient bien des loüanges pour Vorstius, &
bien des sujets de soupçon contre quelques autres
Theologiens. Ceux qui publièrent ces lettres y
joignirent un avis à toutes les Eglises Reformées,
pour leur donner l'allarme bien chaude. On
fouilla dans tous les livres de Vorstius, dans ce
qu'il avoit dicté, dans ses Manuscrits, afin d'y
trou-

ERREUR
de Spon-
de.

(c) Nams.
12.

(d) Voyez
la remar-
que K.

(e) Elle
étoit com-
posée de six
Ministres
Contre-
Remon-
strans, &
d'autant
de Minist-
res Re-
monstrans.

(f) Voyez
le livre in-
titulé, Pa-
cificatio-
num dis-
secti Bel-
gii, per
Salomo-
nem
Theodo-
tum, pag.
61. & seq.

(b) Il fera
paroitre
par les
Manifestes
qu'il fera
imprimer
& publier
au monde,
de quelle
maniere il
deteste les
Atheïsmes
& heresies
de Vorstius,
& tous
ceux qui
les main-
tiennent.
Dans le
Mercur
Francois
ib. p. 468.

s'échauffèrent à un tel point, qu'il falut que Vorstius par provision renonçât à l'exercice de sa charge, & sortit de Leide, pour attendre ailleurs un jugement définif sur la querelle. Il se retira à Tergou environ le mois de Mai 1612. & il s'y tint (H) coi jusqu'en 1619. qu'il fut contraint de sortir de la Hollande: car le Synode de Dordrecht l'ayant (I) déclaré indigne du Professorat, les Etats de la Province lui ôtèrent cette charge, & le bannirent pour jamais. Je ne fai pas bien où il s'en alla, mais il se tint caché pendant deux ans, & se vit plus d'une fois (K) en peril de mort, y ayant plusieurs personnes animées d'un zèle emporté,

trouver matiere de le charger. Les Etats de Frise donnerent avis de tout cela à ceux de Hollande, & aux Curateurs de l'Academie de Leyde. Il falut donc que Vorstius se purgeât solennellement, & qu'il déclarât qu'encore qu'il eût écrit quelquefois aux Sociniens de Pologne, il étoit très-éloigné de leurs sentimens; & que ce qu'il en faisoit n'étoit que pour mieux conoitre leurs opinions, & qu'il en usoit ainsi envers les Jesuites, auxquels il ne faisoit pas difficulté d'écrire. Il donna sa profession de foi bien signée touchant le mystere de la Trinité, & de la divinité du Verbe, & le 22. de May 1612. il prononça une harangue apologetique devant les Etats de Hollande (a). Nous verrons ci-dessous que tout ceci l'engagea à publier plusieurs livres.

(H) Il se tint coi à Tergou.] Cela paroît par le temoignage que les Magistrats du lieu lui expedierent le 20. de Juillet 1619. Ils certifient que pendant les 7. ans & trois mois qu'il a séjourné dans leur ville, (b) il s'est comporté en homme de bien & d'honneur. Son Historien en produisant ce temoignage fait remarquer, que les Magistrats qui le donnerent étoient du nouvel établissement, c'est-à-dire très-opposez aux Arminiens. Remarquons ici 2. fautes du Sieur Paul Feher. Il dit (c) que Vorstius s'étant transporté en Hollande, & voyant que les troubles s'y augmentoient tous les jours, renonça à la profession actuelle, & se retira à Steinfurt, jusques à ce que les Magistrats eussent prononcé sur le differend. C'est la premiere faute; Tergou, & non pas Steinfurt, fut la ville de retraite qu'il se choisit. Feher ajoûte que parce que Vorstius avoit succédé à Arminius, il cut de grandes disputes à soutenir contre Gomarus. C'est une nouvelle faute: car cela veut dire qu'outre & après les differens qui contraignirent Vorstius à se retirer, il eut des querelles particulieres avec Gomarus. Or cela est faux en 2. manieres: il n'eut point de differens avec Gomarus (d) qui s'étoit retiré en Zelande, afin de ne l'avoir pas pour collègue, & s'il en eût eu avec lui, ils eussent été les mêmes que ceux qui le contraignirent de s'en aller à Tergou.

(I) Le Synode de Dordrecht l'ayant déclaré indigne &c.] Son Historien exagere o dieusement la circonstance, qu'on condamna Vorstius sans avoir égard à la priere qu'il avoit faite d'être oui, avant que d'être jugé. Il y a tant d'emportement, & tant d'injures dans cet endroit de son histoire, que je n'en veux pas salir mon papier. Je raporte seulement ce qui n'est que narration, ou ce qui est tellement lié à la narration, que si on le suprimoit, le reste ne seroit que tenebres. En tout cas si je raporte des termes desobligeans, ce seront les moins grossiers. Procureur, . . . Bogermanno effectum est ut Vorstius absens inauditusque condemnatus & Professoris titulo ac honore indignus declaratus sit. . . ut cujus doctrina in Ecclesiis & Scholis

reformatis nequaquam toleranda, sed cum detestatione penitus eliminanda atque extirpanda esset. Non obstante quod tam serio rogatu per literas ambiverit ut Synodus ipsum audire, errorum ac haereticum (quos clamabant) legitime ac liquide ex verbo Dei convinceret, & Christiana lenitate rectorum docere vellet. Cujus eundem judicii ac sententiae damnatorum, quam nihil aliud quam casta irridia consilium, & Vorstii ad eorum istum epistola satis jerta & proluxa, si vel minimam adhuc honesti sanguinis guttam habent, sacrosancti scilicet Concilii illius rogatus patres acerrimè pudere debet. Maxime cum tam probas colloqui conditiones, itaque alia pro veritate adversus haereticos praestanda offerret. Sed viri hujus linguam ac legitimam cum eo disputationem pejus isti lucifuge formidabant, quam sullo utulum. Voilà comment les amis de Vorstius tirent un sujet de gloire de ce qu'on n'avoit pas voulu l'entendre; ils pretendirent qu'on avoit redouté la force de son esprit, la vigueur de son éloquence, & le poids de ses raisons, & qu'on avoit craint de sortir vaincu de la dispute. Raportons aussi ce que dit l'Historien touchant la sentence des Etats de la Province. „ Post hinc sacri fulminis fragorem, „ alia Vorstium & immitior tempestas, quod necessum erat, excepit. Mox enim in promulgata „ Flaminium sententia in suffragium eunt Senatus „ populi Belgarum, & de capite innoxii Vorstii statim in hunc modum. Juxta sententiam veneranda Synodi Dordracenae Vorstius functionibus suis in Academia Leydenfi movetur, salariumque suum deinceps ibidem ei procedere vetatur. Praterca Hollandia & Westfrisia ei interdicitur, illaque intra sex septimanas excedere jubetur, & in eam non redire sub poena arbitraria illi, ut perturbatori publicae pacis, irroganda. Scilicet quia judicatum est ejus in isto tractu commorationem Reip. damnosam esse. „

(K) Et se vit plus d'une fois en peril de mort.] Il y eut des gens qui se firent une affaire de decouvrir où il logeoit, afin de l'aller apprendre à ses ennemis. Il falut qu'il changeât souvent de demeure, & qu'il tint une échelle toute prête aux fenêtres, en cas qu'on voulût enfoncer la porte: & quelquefois cela ne le pouvoit pas rassûrer, parce que des gens armez environnoient la maison, & par devant & par derriere. Cela faisoit que plusieurs personnes n'osoient lui fournir un logement. Je ne garantis point la verité de ces faits; je les donne tels que je les lis dans Gualtherus, dont voici les paroles. (e) Ut quietem & securitatem (e) Ubi fuerit aliquam in isto suo latibulo speraret, tamen fieri non potuit quin singulis pene diebus & noctibus centis moribus enecaretur, cum turpissimi proditores (genus (1) hominum publico exitio repertum) (1) Tacit. jugem operam darent uti virum latentem investigare, extrahere, in manus persecutorum tradere, & nefario indicii praemio exhiberari possent. Quoties istis domum mutasse, quoties noctes informes ex metu jam jam irruentium duxisse, quoties fest-

(a) Ex eodem Pacifiscario Belgii diff. fecti, p. 64. & seq.

(b) Sese in omni conversatione & actionibus gestis, honeste, probe, modeste, & ad exemplum, nec quicquam nos aliud quod ad mores & vitam ejus attinet, observaverimus vel audivimus. Apud Marcum Gualtherum.

(c) Theat. virorum illustrium P. 363.

(d) Voyez la Vie de Gomarus parmi celles des Professeurs de Groningue, pag. 77.

porté, qui s'imaginoient qu'il ne faisoit pas laisser vivre un tel personnage. Enfin un Duc de Holstein ayant recueilli dans ses Etats les debris des Arminiens, & leur ayant assigné un lieu pour y bâtir une ville, Vorstius se vit en sûreté & en repos; car il se retira dans ce pais-là au mois de Juin 1622. mais il y tomba malade peu après, & il mourut à Tonningen le 29. de Septembre 1622. Il donna de grandes marques d'une pieuse resignation à la volonté de Dieu en fortant du monde; & l'on pretend qu'il avoit été toujours fort pénétré de devotion, & (L) servent dans l'Oraison †. Son corps fut porté à Friderichstad, la nouvelle ville des Arminiens, où on lui fit des funeraillies assez pompeuses. Il avoit publié (M) plusieurs livres tant contre les Catholiques Romains, que contre les adveraires qu'il

† Tiré de la harangue De vita & obitu Conradi Vorstii, prononcée à Friderichstad par Marc Gualtherus, & imprimée l'an 1624. in 4.

(a) Ces quatre vers sont la conclusion d'une Epigramme de B. d'Isques, qu'on voit à la fin de l'éloge de Vorstius dans le livre intitulé, Illustration Hollandicæ & West-Frisiæ Ordinum Academia Leidensis, imprimé Leide l'an 1614. Les six vers precedens sont: Nunc fratrum in me versa cohors, & prodigii zeli. Amula civilis prelia Martegerit. Nec calamo sunt bella virum; de posteur istis victima, & insontis supplicium. Sed mens erecta malis mens conesse eos putatis qui illum inter precandum humi in genua abjectum, & in conclavi alicubi solum de improviso non semel oppressemus? Il n'y a point de vertu Chretienne dont on ne le represente éminemment revêtu: & sur tout on pretend qu'il fit une belle mort. Voyez non seulement nôtre Gualtherus, mais aussi une lettre que l'Auteur de

las fenestris soris applicatas ad subitum effugium habuisse putatis? Quoties in extrema consternatione arbitranti constitutum fuisse, cum non raro omnes cum domibus suis recipere negarent periculi timore? Cum Thrasones martini & anticam & posticam cum scopulis oneratis observarent aditum quibus regi putaretur? In tantis angustiis biennium circiter assumpsit. C'étoit alors qu'il avoit le plus grand sujet de souhaiter l'építaphe, qu'un Poëte de ses amis supposé qu'il souhaita quelques années auparavant.

At vos posteritas tumulo hac inscribite verba,
Posthuma fortuna signa futura mee.
Nulla Reformata mihi pars dilectior unquam,
Nulla Reformata pars minus aqua mihi (a).

On peut faire une remarque considerable sur les mauvais effets du zèle de religion; c'est qu'il ôte les remors du crime, & met un homme hors d'état de recourir à la seule voye par où l'on obtient le pardon de ses pechez. On ne l'obtient que par le moyen de la repentance. Ceux qui vouloient bâter Vorstius, le piller, l'assassiner, le traîner dans un cachot, le couvrir d'injures, croyoient faire une bonne action, & rendre un tres-bon service à Dieu: ils n'avoient donc garde d'être poussez par leurs remors à recourir à la clemence céleste, ils mouroient donc impénitens. On devroit faire attention à ce precipice, lors qu'on échauffe les esprits de la populace contre les Docteurs errans.

(L) Et servent dans l'Oraison.] Son Panegyriste dit des merveilles de la patience que Vorstius temoigna, au milieu des invectives qui lui pleuvoient sur la tête. (b) Posseni, auditores, ad singulas istas patientiæ seu speciei seu proprietates viri exempla proferre, maxime ad devoratas cum patientia nulli lingua dicenda osorum, zelotarum, hostium insolentias, dicitaria, scommata, convicia, calumnias quas à prima vigore æquæ sacri furoris Corybæntium in Belgio ab aliquor annis libenter & bono ex assuetudine stomacho concoxit, propter conscientiam & celestem veritatem, tam à devotis illis religiosi ordinis capitibus, quam à promissa populi sece, & quibusdam thrasonibus qui se Martii pullos & Bellone filios, festivo, Hercules, elogio ornare solent, posseni, impnam, hujus rei viva & vera & admiranda exempla vobis referre, nisi me temporis &c. Il ajoute qu'on le trouvoit souvent à genoux dans l'exercice de la priere. Quam multos esse eos putatis qui illum inter precandum humi in genua abjectum, & in conclavi alicubi solum de improviso non semel oppressemus? Il n'y a point de vertu Chretienne dont on ne le represente éminemment revêtu: & sur tout on pretend qu'il fit une belle mort. Voyez non seulement nôtre Gualtherus, mais aussi une lettre que l'Auteur de

l'Oraison funebre * de Vorstius écrit à un de ses amis. Elle est parmi celles des Arminiens, & la page 684. de l'édition in folio.

(M) Il avoit publié plusieurs livres.] Jen ai déjà marqué deux, dont l'un est un recueil de diverses Theses de Theologie, & l'autre le fameux & pernicieux Traité de Deo (c), seu dissertationes decem de natura & attributis Dei, diversis tempore Steinfurti publice habite. Avant que de publier celui-ci, on avoit vu son idea seu brevis synopsis totius suæ Theologiæ: un livre de priere

en Allemand: les disputes de causis deserendi Romani Papatus: son index errorum Ecclesiæ Romanæ, subjecto cuique capiti Antidoto: son Traité Allemand des indulgences: sa Testaradecæ Antipistoriana, seu responsio ad librum Johannis Pistorii de quatuordecim articulis in religione Contraversis: son Apologie pro Ecclesiæ orthodoxis contra Jesuitas, & ses antapodixes de tribus primis fidei articulis, sive contraria demonstrationes tres quibus totidem Jesuitica apodixes à B. D. adversus apologiam emissa consulantur. On vit paroître l'an 1610. son Anti-Bellarminus contractus, seu brevis refutatio quatuor tomorum Bellarmini. Ses autres Ecrits furent faits depuis qu'il se fut transporté en Hollande, & concernent les disputes Arminiennes, ou plutôt son Traité de Deo. Il s'éleva contre lui un essain de plumes qu'il repoussa le mieux qu'il put pendant quelque tems; mais enfin il falut céder au nombre, & à la lassitude de repeter les mêmes choses. Ses plus ardens ennemis furent les Frisons, comme Bogerman Ministre de Leewarden, & Sibrand Lubbert Professeur en Theologie à Franeker. Il écrivit contre ce dernier Catalogus errorum Sibrandi: parænesis ad Sibrandum: & Scholia alexicaca ad Commentarios Sibrandi. Je ne parle point de l'exegesis Apologetica pro tractatu de eodem, qu'il publia l'an 1611. ni de son Prodrromus adversus criminationes quorundam fratrum, ni du Plenius responsionem ad casidem illas criminationes; mais je dirai quelque chose de sa dispute avec Piscator. Elle comprend 1. Paræseve ad anticam collisionem cum Joanne Piscatore, super notis hujus ad loca quedam ex illius tractatu de Deo & exegesi apologetica præidem excerpta. 2. Amica collatio cum eodem Piscatore. 3. Amica duplicatio una cum appendice sive paralipomenis ad tripartitam responsionem apologeticam Piscatoris. 4. Examen tractatus Piscatoris de divina prædestinatione. Il ne repondit rien à Sopingius Ministre Frison, ni à Brokerus Ministre dans la Northollande; mais il en usa autrement envers un Anglois nommé Mattheus Sladus, qui s'étoit rûé sur lui avec une terrible furie. Il lui fit une reponse qui fut imprimée à Tergou l'an 1615. Ce Sladus étoit Recteur de l'Ecole d'Amsterdam, & voulut prendre la plume en faveur du Roi son maître,

* Cette Oraison fut faite en Flamand par Jean Greveus. Voyez les lettres des Arminiens pag. 684.

(c) Imprimé à Steinfurt l'an 1610.

(b) Gualtherus mihi supra.

eût dans le party Protestant. Il se mêla sans doute beaucoup de passion dans les querelles qu'on lui suscita; mais au fond on n'avoit pas trop de tort de le soupçonner d'un grand (N) panchant vers le Socinianisme, & peut-être en auroit-il fait profession ouvertement, s'il n'eût suivi la maxime* que les Catholiques Romains alleguent contre les Reformateurs, sçavoir que quand on se persuade que l'Eglise a besoin d'être reformée, il faut demeurer dans sa communion, afin de travailler plus heureusement à la guérir. Il fit un grand tort au (O) party Arminien.

* Voyez sa lettre à Pareus parmi celles des Arminiens. p. 302. edit. in fol.

VOSSIUS.

(a) Voyez le Pacinacatorium Belgii dit scelti, pag. 72.

(b) Super his aliis que ita Ordines atatur: Regiffimum excomunicatus expeto & expeto. Aus enim Vorffius à me aliis que pene omittis Atheismi accusatus plebendus est, aut accusatorum non potam remore litigantium, tum calumniam tam passivam, aut preni de leore afficiendi. Voyez le même livre p. 73.

(c) Pag. 98. 99.

(d) Sandius in Biblioth. Antitriini. car. p. 93. dit que les freres Polonois résoluents l'an 1600. in Synodo Lublinensi, vocare Vorffium ad gymnasium Luclavianum regendum. (N) D'un grand panchant vers le Socinianisme.] Les Sociniens lui offrirent une profession en Theologie l'an 1601. & lui deputerent Jérôme Moscorovius pour traiter de cette affaire (d). Ce n'est pas une preuve convaincante de son Socinianisme, j'en conviens, & l'on peut voir son apologie là-dessus dans une lettre (e) qu'il écrivit à Uyttenbogard. Mais que dira-t-on contre Sandius, qui assure (f) qu'ayant douté quelque tems s'il placeroit Vorffius parmi les Auteurs Unitai-

res, il n'a plus hésité après avoir vu la confession que Vorffius signa de sa main au lit de mort? In qua, dit-il, haud obscure prodit quæ ejus de Deo ac Christo Domino fuerit sententia. Il ajoute que Vorffius faisoit imprimer le Traité de Faustus Socin de auctoritate sacre Scripturae, y joignit une préface de sa façon, & il lui donne le livre qui a pour titre Compendiolum doctrinae Socinianorum, que Cloppenbourg a refusé, & attribué à Ostorodus & à Voidovius. De toutes ces preuves il n'y a que la confession de foi, écrite & signée au lit de mort, qui ait de la force.

Un écrit de cette nature, il faut l'avouer, confirme très-puissamment les soupçons que l'on avoit formez contre lui depuis tant d'années; mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse conjecturer, que les traverses & les disgrâces qu'il souffrit, acheverent ce qu'un genie trop curieux & trop novateur avoit commencé. Je veux dire que peut-être il devint bon Socinien, à force de se voir accusé de cette heresie, & mal-traité pour ce sujet; & qu'il se seroit guéri de ses fantaisies particulieres, s'il eût trouvé dans l'Eglise Reformée un repos glorieux. Il n'y a rien qui indispose davantage contre l'orthodoxie, que d'en être persécuté. Je croi même qu'il arrive assez souvent en matiere d'heresie, ce qui n'est que trop ordinaire par rapport à l'amitié & à la fidelité. On (g) enseigne aux gens à être infideles, si on les soupconne de l'être déjà. Un mari jaloux & soupconneux mal-à-propos, s'attire souvent le deshonneur qu'il eût prévenu par une conduite sans ombrages. Voilà donc ce que gagnent quelquefois certains criers qui ne peuvent voir qu'on leur propose des diffcultez, ou qu'on s'éloigne de la traditive, qui ne peuvent, dis-je, voir cela sans former de mauvais soupçons contre leur prochain, & sans le rendre suspect à toute la terre: ils font cause qu'il devient ce qu'il n'étoit pas. Plusieurs causes produisent ce changement; or il seroit beaucoup plus utile & moins scandaleux de n'en venir point à la rupture. Cependant il y a des occasions où l'on rend beaucoup de service à la cause, en criant contre les personnes suspectes: c'est lors qu'elles se proposent de pervertir tout sous le faux visage d'amis, & à la faveur d'une belle reputation. Qu'on a de la peine à trouver de bonnes regles! car la même conduite est quelquefois pernicieuse, & quelquefois avantageuse.

(O) Il fit un grand tort au party Arminien.] On crut avoir fait un coup de partie, en obtenant que Vorffius succedât à Arminius dans la profession de Leide, & il se trouva que rien ne fut plus avantageux aux adversaires des Remontrans. Vorffius donnoit tant de prise, par sa nouvelle maniere de dogmatifer sur les attributs de Dieu, & il fut si aisé de soulever contre lui les soupçons publics, qu'on n'eut pas beaucoup de peine à le rendre odieux. Après quoi il fut très-facile à des gens qui ne manquoient ni de zèle, ni de langue,

(g) Fidelem si putaveris facies. Nam multi fallere docuerunt dum timent falli, & alius jus peccandi suspicando fecerunt. Seneca epist. 3.

(e) C'est la 62. dans l'édition in folio des lettres des Arminiens, pag. 917.

(f) Ibid.

VOSSIUS. Les savans hommes qui ont porté ce nom-là me fournissent une si ample matière, que je ne puis lui donner la forme, à cause du peu de feuilles qui me restent. Je la renvoye donc à une autre fois, avec le Memoire qui m'a été communiqué, contenant la refutation de ce qu'on a dit contre Isaac Vossius dans le Dictionnaire de Moreri.

URCEUS (ANTOINE CODRUS) l'un des plus doctes, & des plus malheureux personnages du XV. siècle, étoit (A) Italien. Il fut si touché de la perte de ses manuscrits, que non seulement il (B) proféra des blasphèmes execrables, mais aussi qu'il se retira comme un Sauvage dans les forêts, & que la société humaine lui devint insupportable. On dit qu'à l'heure de la mort il reconnut son péché, & qu'il implora (C) devotement la miséricorde de Dieu.

Quelques-

ni de plume, de faire tomber sur le party Arminien toute la haine que l'on avoit excitée contre le nouveau Proteffeur. On n'avoit qu'à représenter l'empreffement des amis d'Arminius, pour faire venir à Leide ce personnage. C'est ainsi que la providence de Dieu se plaît tous les jours à confondre la prudence humaine. Ce à quoi l'on travaille le plus ardemment, comme au sujet le plus solide de nos esperances, est la plupart du temps ce qui nous ruine. Il faut bien remarquer que quand les amis d'Arminius jetterent la vue sur le Proteffeur de Steinfint, ils le croyoient (a) tout-à-fait pur de l'Herésie Socinienne: mais étoit-il aisé d'en convaincre les gens prevenus, ou d'ébranler ce que ces mêmes gens ne persuadaient le contraire? Je trouve assez vraisemblable ce que j'ai ouï dire plus d'une fois, qu'Arminius & les Docteurs de son opinion eussent rendu un tres-grand service à leur cause, s'ils avoient gardé un profond silence. Leurs cinq articles sont de nature à s'infinuer d'eux-mêmes: il seroit arrivé, dit-on, au Calvinisme, la même chose qu'au Luthéranisme, si le seroit trouvé insensiblement Arminien, si on eût laissé faire la nature. L'ancienne Eglise n'étoit point du sentiment de Saint Augustin. Ce Pere fut cause qu'elle embrassa la doctrine qu'on nomme aujourd'hui le Calvinisme; mais elle revint insensiblement au premier état. Si l'on voit la doctrine de la predestination avec ses suites fortement soutenue dans le party reformé, c'est à cause que les disputes y ont causé 2. factions, & un schisme qui subsiste encore. L'Eglise Anglicane qui s'est considérée comme un corps à part, & détaché de celui dans lequel s'est formé ce Schisme, n'a point été preoccupée du zèle ardent que la dispute avoit fait naître dans l'esprit des Contre-Remoutrants: ainsi elle a couru à peu vers des hypothéses mitigées, & bien différentes du Calvinisme. La même chose seroit arrivée en Hollande, si Arminius n'eût point formé de party. Voilà ce que j'ai ouï dire plusieurs fois à des gens de tête. Je n'examine point s'ils ont raison.

(A) Etoit Italien.] De Ravenne, s'il en faut croire (b) Pierius Valerianus; mais Gesner (c) citant Barthélemi de Boulogne le fait naître Pan 1446. à Herberia petit bourg du territoire de Reggio à 7. milles de Mantoue.

(B) Il proféra des blasphèmes execrables, mais aussi qu'il se retira.] Voici comment il perdit ce qu'il avoit préparé pour l'impression. Il demeuroit à Forl, & avoit un appartement au Palais. Sa chambre étoit si obscure, qu'il avoit besoin d'une chandelle en plein jour. Étant sorti sans l'avoir éteinte, il arriva qu'elle mit le feu à ses papiers, & que sa Bibliothèque fut bien-tôt reduite en

cedres. Dès qu'il fut cette mauvaise nouvelle, il courut comme un fuitieux vers le Palais, & s'arrêtant à la porte de sa chambre, il s'écria, JESUS-CHRIST quel si grand crime ai-je fait? Quel de vos sectateurs ai-je jamais offensé, que vous me traitez si cruellement? Ecoutez bien ce que je vais dire, c'est tout de bon que je parle, & de sens rassis. Si par hasard je m'adresse à vous à l'article de la mort m'écoutez point, car j'ai résolu de passer dans les enfers toute mon éternité.

(d) *Quoniam ego tantum scelus concepi Christe, quem ego inquam unquam lasi, ut ita inexpressibili odio debacheris; Audi ea (pergebat ad quoddam conversum simulachrum) qua tibi mentis committam & ex animo dicam. Si forte cum ad ultimum vitæ sinem pervenire supplicem accedam ad Te optem oratum, nere audias neve inter tuos accipias oro, Codrus cum infernis diis in æternum vitam agere decrevi. Ceux qui entendoient ces blasphèmes tâchèrent de le consoler, mais ils n'y gagnèrent rien; il quitta la ville, & s'enfonga dans la solitude d'une forêt. Adeo (e) insuper ira & indignatio hominem opprefferat, ut extra portam urbis egressus, amenitæ frenos non ante imposuisset, quam in vastum sese nemus proripuisset, ingentique cum molestia ibi totos dies transagesset.*

(C) Qu'il implora devotement la miséricorde de Dieu.] L'Auteur que je cite nous va fournir la priere de nôtre Urceus. *Ultima (f) tandem aliquid quando appropinquante hora miser ille oculis ac manibus ad caelum sublati; Qui caelum incolis exclamavit) ser quælo opem peccatoris, noli me, qui tuum in sinum confugio supplicem rogere. Si unquam peccantem hominem voti reum existi, sic mihi extrema oranti dextram ab alto porrigas oro. Après avoir dit ces paroles il vit un homme de haute taille, tenant une torche à chaque main, & tremblant par tout le corps. Etonné de cette vue il sauta du lit, & demanda à ce personnage ce qu'il faisoit là à une heure si indue, & le somma de lui point faire de mal.*

(g) *Id. ib. hunc modum se animamque suam DEO commendans, quandam conspexit ingentis statura virum, capite raso, barba ad terram usque promissa, attonitibus oculis, facies usaque gestantem manu, ac hoc evaluato corpore tremebundum, quo viso in hac à pavore dicta verba erupit: Quisnam tu es, qui solus funerali habitu ca noctis parte, quæ mortales somno premuntur, deambulabas, noli ad me qui DEI pellantis amicus sum insectus accedere, cense quid quæras, quo ire pergas? Hac cum dixisset, è serato protum sit siluit, quasi illum in ferruentem vitaturus. Mon Auteur nous laisse là; il ignore si Urceus perit (h) en cette rencontre: ce qui me fait soupçonner que non plus que moi, il n'avoit pas sous ses yeux l'Ouvrage de Barthélemi de Boulogne, mais qu'il*

(a) Cela paroit par la lettre qu'Uytenbogaard lui écrit le 24. de Juin 1611. Voyez la 164. lettre des Arminiens dans l'édition de 1684.

(d) Spizerius in Fælice litterarum, p. 12. l'Érre Barthol. Bononiensis

(e) Id. Spizerius ibi. p. 12.

(f) Idem ibid.

(g) Id. ib. in perpetuo tatis portum sit delatus, dicere non habemus. Id. ibid. p. 14.

(b) Je citai ses paroles dans la dernière remarque.

(c) Gesner in Bibliothek. fol. 55. vers.

Quelques-uns disent qu'il fut tué (D) par des assassins. Ses Oeuvres imprimées à Bâle l'an 1540. contiennent des harangues, des lettres, & des poësies. On y voit fa vie compoëe par Barthelemi de Boulogne.

URGULANIA, Dame Romaine, favorite de l'Imperatrice Livie. La part qu'elle eut à la faveur la rendit extremement insolente, de forte * qu'elle refusa d'aller au Senat pour y rendre temoignage: il falut donc que le Preteur allât chez elle pour l'interroger, & qu'on eut plus de deference pour elle que pour les (Z) Vestales, qui étoient obligées de comparoître en personne au Barreau, quand elles rendoient temoignage. Le grand credit & la fierté d'Urgulania n'empêcherent pas Lucius Pison de l'appeller en justice l'an 769. de Rome, pour la contraindre de lui payer une dette. Elle refusa de comparoître, & se retira chez l'Empereur. Mais Pison ne desistant pas pour toutes les plaintes que faisoit Livie, qu'on perdoit le respect qui lui étoit dû, ni pour toutes les remontrances de ses parens, & Tibere n'ayant voulu se mêler de ce procès, qu'en promettant à sa mere de solliciter les Juges en faveur d'Urgulania, la conclusion fut que Livie fit compter la somme que Pison demandoit. Urgulania vivoit encore l'an 777. lors que le Preteur Plautius Silvanus son petit-fils fut accusé d'avoir tué son épouse; car nous lisons dans † Tacite que n'y ayant aucune apparence que l'accusé évitât la condamnation, Urgulania lui fit tenir un poignard, dont il ne put se servir, de forte qu'il se fit ouvrir les veines.

* Tacite, Annal. lib. 2. cap. 34.

† Ibid lib. 4. cap. 22.

‡ Ce nom a été traduit de l'Allemand Beer, qui étoit le nom de sa famille. Et qui signifie ours.

‡ Freherus met le 29. Juin, quoi qu'il s'avoit le même Auteur que moi. Buchoker met aussi le 29. Juin.

URSIN † (ZACHARIE) l'un des plus celebres Theologiens qui ayent vécu dans le Règne Reformé au XVI. siecle, nâquit à Breslaw capitale de la Silésie le 18. J. de Juillet 1534. Il avoit déjà fait des progrès considerables pour son âge, lors qu'il fût envoyé à Wittemberg l'an (A) 1550. Il y studia pendant sept

qu'il en citoit les morceaux que d'autres en avoient citez, car il n'y a point d'apparence que l'Historien de nôtre Codrus laisse son lecteur dans l'incertitude sur les suites de cet accident. Quoi qu'il en soit, Spizelius par un principe de charité juge favorablement de l'état de l'ame de ce doctre personnage, en considerant sa dernière exhortation à ses disciples. Il la raporte; elle est d'un homme craignant Dieu, & persuadé des vanitez de la terre.

(D) Qu'il fut tué par des assassins.] Plerius Valerianus qui ne l'a pas oublié dans son catalogue des Savans infortunez, en parle ainsi. (a) Codrus autem Urceus Ravenas multa, varisque doctrina vir, eruditissimis plerisque scriptis, que nunc edita sunt, omnibus innotuit. Is quoque sanguinaria peremptus est morte, ab adversa factionis latronibus scditissime trucidatus.

(A) Plus de deference pour elle que pour les Vestales.] Citons Tacite. (b) Urgulania potentia adeo omnia civitati erat, ut testis in causa quadam que apud Senatum tractabatur, venire dedignaretur; missus est prator qui domi interrogaret, cum virginis Vestales in foro & judicio audiri, quotiens testimonium dicerent, vetus mos fuerit. Mr. du Boulay a cru sans raison qu'Urgulania étoit Vestale. Ce fut, dit-il, une pratique tout-à-fait nouvelle quand la Vestale Urgulania dedaigna de venir dans le Senat pour porter temoignage dans une affaire qui s'y traitoit, & que la Cour fut obligée d'envoyer le Preteur pour l'interroger à la maison. Ainsi en parle Cornel. Tacit. au l. 2. dont les paroles meritent d'être raportées (c).

Il raporte en suite le passage que j'ai cité: s'il l'avoit lu avec attention, il auroit pu conoître qu'Urgulania n'étoit point Vestale; il l'auroit, dis-je, pu conoître sans avoir besoin de consulter l'autre passage de Tacite, qui la represente l'ayeule d'un Preteur Romain accusé d'avoir tué sa seconde femme. Cela supposeroit une vieillesse digne d'être remarquée par l'Historien, (car une Vestale ne pouvoit se marier tout au plutôt qu'à l'âge de 37. ans) &

ne s'accordoit gueres avec ce que Mr. du Boulay remarque (d), que peu de Vestales se marient après leurs 30. ans de service, & encore à très-mauvais succès. Une favorite d'autant de credit qu'Urgulania, qui se seroit mariée après avoir été Vestale, auroit été un très-grand exemple de bonheur. Je croirois volontiers que cet Ecrivain n'a vu le passage de Tacite que dans les Commentaires de Tiraqueau (e) sur Alexander ab Alexandro, où étant detaché du fil de la narration, il peut faire croire qu'Urgulania étoit Vestale.

(A) Il fut envoyé à Wittemberg l'an 1550.] Melchior Adam a dit deux choses contradictoires dans une même (f) page. La 1. qu'Ursin fut envoyé à l'Academie de Wittemberg à l'âge de 16. ans; la 2. qu'il entra dans Wittemberg le 1. Tacitus, de Mai 1552. L'une de ces deux choses est necessairement fautive, puis qu'Ursin étoit né le 18. de Juillet 1534. comme nous l'apprend le même Melchior Adam. J'ai rejeté la seconde, encore que cet Auteur ait marqué l'an 1552. tout du long, & non pas en chiffre, ingressus est Wittembergam anno quinquagesimo secundo Kalendis Maji. La raison pourquoi je l'ai rejetée, est qu'il dit dans la même page qu'Ursin ayant étudié plus de deux ans à Wittemberg, en sortit à cause de la peste, & se retira premierement à Torga, où Melanchthon s'étoit retiré, & puis à Breslaw, remportant un temoignage avantageux de Melanchthon. Melchior Adam raporte tout entier ce temoignage daté du jour de St. Jaques 1552. il en raporte encore un autre où le même Melanchthon assure le 1. d'Octobre 1557. qu'Ursin avoit passé environ sept ans à Wittemberg. J'ai donc eu raison de l'y faire aller en 1550. & d'avoir plus d'égard aux preuves que Melchior Adam m'a fournies contre lui-même, qu'à son propre texte. On peut juger par là qu'il n'examinoit pas beaucoup ce qu'il compiloit. Il a confondu le 2. voyage d'Ursin avec le premier. Freherus sans rien examiner ni rectifier, dit simplement qu'Ursin alla à Wittemberg l'an 1552. Il ne raporte pas

(d) Du Boulay lib. 2. p. 308.

(e) In lib. 5. Geaiul. dier. cap. 12. p. 109.

(f) Edit. Lugd. Batavor. 1673. Au lieu de Cornelius Tacitus, on y a mis Cornelius Celsus.

(f) C'est la 529. du volume des Vies des Theologians Allemans.

(a) Plerius Valerianus de Litteratorum infelicitate. lib. 1. pag. 21. 22.

URGULANIA faussement prise pour Vestale par du Boulay.

(b) Tacit. Annal. lib. 2. cap. 34.

(c) Du Boulay, Thesor des Antiquitez Romaines, p. 316.

ans; & comme il n'étoit pas fils d'un homme pecunieux, il fut secouru par des liberalitez publiques & particulieres, & il eut aussi recours au preceptorat. Il s'appliqua si fortement à l'étude, qu'il acquit à Wittemberg une grande connoissance tant de la poésie (B) & des langues, que de la Philosophie & de la Theologie. Melanchthon qui étoit l'ornement de cette Université, conçut une estime & une amitié particuliere pour lui. Ursin l'accompagna en 1557. à la conference de Worms, d'où il alla à Geneve, & puis à Paris, où il s'arrêta quelque tems afin d'y apprendre le François, & de se perfectionner dans l'Hebreu sous le docteur Jean Mercerus. A peine eut-il rejoint Melanchthon à Wittemberg, qu'il reçut des lettres des Magistrats de Breslaw au mois de Septembre 1558. par lesquelles ils lui offroient le Rectorat de leur Ecole. Il l'accepta, & le remplit si dignement, qu'il y eût été continué autant qu'il auroit voulu, sans la persecution que les Ministres lui suscitèrent, dès qu'ils eurent aperçu qu'il n'étoit pas tout-à-fait bon Luthérien. En effet lors qu'il expliqua le livre de Melanchthon *De examine ordinariorum ad Ministerium*, il mania de telle sorte la matiere *De cona Domini*, qu'il donna lieu aux Demagogues (c'est ainsi * que l'Auteur de sa vie parle) de le traiter de *Sacramentaire*. Il s'en justifia par un Ecrit, qui contenoit ses sentimens sur le Batême & sur la Cène, mais comme cela ne ramenoit point la paix, Ursin qui n'aimoit pas ces sortes de guerres, aima mieux quitter la partie. Il obtint un congé honorable des Magistrats, & ne pouvant plus se retirer auprès de son cher Maître Melanchthon, qui étoit mort depuis peu au mois d'Avril 1560. il s'en alla à Zurich, où Martyr, Bullinger, Simier, Gesner, & quelques autres grands hommes avoient beaucoup d'amitié pour lui. Il fut bien-tôt tiré de là par l'Academie d'Heidelberg, qui avoit besoin d'un habile homme. Il arriva dans cette ville au mois de Septembre 1561. & fut établi dans le College de la Sapience, pour instruire les Ecoliers que l'on y entretenoit. Il se voulut aussi mêler de (C) prêcher, mais voyant qu'il n'y étoit guere propre, il y renonça. S'il manquoit de ce talent, il avoit en recompense celui de Professeur dans le souverain degré, l'esprit vif, beaucoup de science, & beaucoup de dexterité à développer les matieres. On voulut donc qu'en gardant l'emploi qu'il avoit déjà, il exerçât dans l'Academie la profession des lieux communs. Il falut pour cela que conformément aux statuts il fût promu au Doctorat en Theologie, ce qui fut fait solennellement le 25. d'Avril 1562. Il exerça cette profession des lieux communs jusqu'en 1568. Ce fut lui qui composa le Catechisme du Palatinat, & qui en fit l'apologie par ordre de l'Electeur Frederic III. contre les criaileries que Flacius Illyricus, Heshusius, & quelques autres Luthériens rigides avoient publiées en 1563. à l'occasion de cet Ouvrage. L'Electeur se vit exposé non seulement aux plaintes des Theologiens Luthériens, mais aussi à celles de quelques Princes, comme s'il avoit établi une doctrine condamnée par la Con-

* Ibi factum Ursinum Sacramentarium à Demagogis proclamatus, & adversarios expertus est quos prius amicos & fautores habuerat. Melch. Adam in Vita Theol. p. 531.

pas l'Epitaphie comme il faut; Pan LXXXII. y est au lieu de Pan LXXXIII & l'XI. Mars au lieu du VI. Fiez vous après cela aux copies imprimées des Inscriptions.

(B) *Tant de la poésie.*] Il faut qu'Ursin dans ses jeunes ans se soit distingué de ce côté-là; car je remarque que Melanchthon le fait valoir principalement par ce talent dans l'un & l'autre de ses témoignages: & il prend même à témoin ou à caution des loüanges qu'il lui distribue dans le premier, les vers Grecs & Latins qu'on voyoit de lui. *Cum extent Latina & Græca carmina Zachariae Ursini Uravilaviensis eruditè scripta, prudentes & docti viri lectis illis suo judicio probabunt ingenium, studium, & voluntatem ejus* &c. Ursin n'avoit alors que 18. ans. Il publia en 1560. un recueil d'Epigrammes qu'il dedia à Jean Felsius, chez qui il avoit logé à Zurich.

(C) *Il se voulut aussi mêler de prêcher.*] Mr. de Thou n'avoit pas de bons memoires, lors qu'il publia (a) que les Protestans du Diocèse de Cologne s'assemblerent l'an 1582. pour ouïr le Predicateur Zacharie Ursin que le Prince Jean Casimir leur avoit envoyé. Ursin renonça au metier de Predicateur après quelques tentatives dont il

fut lui-même peu satisfait. Il ne bougea de Neustad depuis qu'il y eut été établi: & il étoit si cassé & si infirme en 1582. qu'il n'étoit nullement propre à la Mission de Cologne. Ce fut Jean Sibelius qui alla au pais de Cologne avec le Prince Jean Casimir, en qualité de son Ministre. Philippe Pareus (b) son neveu a relevé cette faute de Mr. de Thou, & nous a fait savoir en même tems que ce Jean Sibelius fut depuis Ministre de Cour à Heidelberg, & Conseiller du Prince, & qu'il mourut l'an 1595. premier Ministre de Creutznac. C'est apparemment Mr. de Thou qui a été cause que Jean (c) Latus nous a debité Ursin, comme un des Reformateurs de l'Electorat de Cologne. Hofin n'apres Latus le fait travailler dans cette partie de la vigne du Seigneur. Je dis après Latus, car outre qu'il nous y renvoie, il n'a point pu s'égarer après Morcri, qui n'a dit autre chose d'Ursin, sous la mauvaise position de Zacharie, sinon qu'il étoit de Silésie, & Professeur à Heidelberg, & qu'il a laissé grand nombre d'Ouvrages. Il cite la Bibliothèque de Gesner qui ne dit rien de cet Auteur. Il faloit citer l'Epitome de cette Bibliothèque. Plusieurs Ecrivains commettent la même faute.

(b) In Vita Dav. Pareus, p. m. 29. Il appelle Mr. de Thou Augustinus. au lieu d'Augustinus.

(c) Compend. Hist. tor. p. 408.

(a) Histor. lib. 70.

cession d'Augsbourg touchant le Sacrement de l'Eucharistie. C'est ce qui l'obligea à faire imprimer une exposition de la véritable doctrine concernant les Sacrements; ce fut Ursin qui la composa, & qui se trouva l'année suivante * au * C'est-à-dire l'an 1564. Colloque de Maulbrun, où il parla fortement contre le dogme de l'Ubiquité. Il écrivit en suite là-dessus, & contre quelques autres dogmes des Lutheriens. Le plan & les statuts qu'il dressa à cet Electeur pour l'établissement de quelques Ecoles, & plusieurs autres services, le lui rendirent tellement recommandable, que le voyant résolu à accepter une profession en Theologie à Lausanne l'an 1571. il lui écrivit de sa propre main une longue lettre, pour le détourner de cette pensée par plusieurs raisons. La mort de ce Prince arrivée en 1577. apporta une grande révolution au Palatinat, puis que le Prince Louis son fils aîné qui lui succéda, ne voulut souffrir aucun Ministre qui ne fût bon Lutherien. Ursin & ses Etudiants qu'il devoit au College de la Sapience, furent obligés de sortir. Il se retira à Neustad, pour y être Professeur en Theologie dans l'Ecole Illustre que le Prince Casimir, fils de Frideric III. y établit en ce même tems. Il y commença ses leçons le 26. de Mai 1578. Il y enseigna aussi la Logique dans sa chambre. Il y publia quelques livres; & il se préparoit à en composer plusieurs autres, lors que sa santé qui avoit été attaquée par plusieurs grandes incommoditez, que son incroyable assiduité à l'étude lui avoit causées, succomba enfin tout-à-fait sous le poids d'une longue maladie, dont il mourut à Neustad le 6. de Mars 1583. à la 49. année de son âge. Ses Oeuvres ont été recueillies après sa mort tant par les soins de son fils unique, qui a été Ministre, que par les soins de David Pareus & de Quirinus Reuterus ses disciples. C'est à ce dernier que l'on en doit la publication en trois volumes. Ursin étoit (D) laborieux, modeste, prompt à se fâcher. Quant à la promtitude à répondre à des objections, il ne croyoit pas qu'on s'en dût piquer; car il se mit sur un pied que si on avoit à lui demander l'éclaircissement de quelque chose, on le faisoit par écrit à l'issuë de la leçon, & le lendemain il y repondoit.

URSUS (NICOLAS RAIMARUS) Auteur de quelques Ouvrages d'Astronomie, étoit né à Henstede dans la β Dithmarse. Il fut Porcher pendant sa jeunesse, & il ne commença d'apprendre à lire qu'à l'âge de dix-huit ans. Il se mit alors à menager tout le tems qu'il déroboit à la garde des pourceaux, il se mit, dis-je, à le menager pour apprendre à lire & à écrire. Il s'appliqua en suite à l'étude des langues savantes; & comme il avoit beaucoup d'esprit, ses progrès furent fort prompts dans le Latin & dans le Grec. Il aprit aussi la langue Francoise, les Mathematiques, l'Astronomie, & les autres parties de la Philosophie, la plupart (A) sans le secours d'aucun Maître. Etant sorti de son pais il gagna sa vie à instruire de jeunes gens: c'est ce qu'il fit en Dannemarc l'an 1584. & sur les frontieres de la Pomeranie & de la Pologne l'an 1585. Ce fut dans ce dernier poste qu'il inventa un nouveau système d'Astronomie, peu different de celui de Ticho Brahe. Il le communiqua l'année suivante au Landgrave de Hesse, & de là naquit une violente dispute entre lui (B) & Ticho Brahe, dans laquelle

(D) Ursin étoit laborieux.] Pour savoir cela, il ne faut que prendre garde à l'inscription qu'il avoit mise sur la porte de son cabinet. La voici.

*Amice, quisquis huc venit
Aut agito paucis, aut abi,
Aut me laborantem adjuva.*

Cela le fit passer pour un homme de mauvaise (a) humeur.

(A) Sans le secours d'aucun Maître.] Par un bonheur tout particulier il ne fit qu'un saut de la charnue à la Republique des lettres; il ne fut pas obligé comme les autres à faire son apprentissage dans les écoles. (b) *Aliaque scientias Philosophicas, brevis, & plerisque quidem didicisti, sibi reddidit familiares.* Scholas enim, uti ipse in Libro (c) paulo ante laudato, Rusticum se vocans Dithmarsum, testatur, uti sus hortum percurrit, & vix à limine salutavit, sed à Stiva illico, singulari quodam fato ac genio, in Kemp. literarum irrupit. C'est une preuve qu'il avoit beau-

coup d'esprit. On trouve dans ses Ouvrages quelques marques de ses études precipitées: il ne dispensoit pas bien son érudition, & ne chatoit pas son stile. (d) *Homo certe fuit admodum ingeniosus, & in Antiquorum etiam lectione versatus, sed doctus indigeste, Styli haud satis castigati, & veritate, quod Nasonis de Ennio est Judicium, Ingenio maximus, Arte rudis.*

(B) Une violente dispute entre lui & Tycho Brahe.] Tycho Brahe l'accusa du crime de Plagiaire. Ursus, disoit-il, étant venu avec son maître dans mon cabinet, y a vu sur un morceau de papier la figure de mon système, & a eu l'audace quelque tems après de se vanter qu'il en étoit l'inventeur (e). L'accusé s'emporta d'une furieuse maniere, dans un livre qu'il publia à Prague de *Astronomicis hypothesebus*. Il debita cent medifantibus thesin quapiam

in charta obiter vidit, ac sibi quasi à se in angulo Poloniae quodam excogitatum arrogans, illam ut suam biennio post apud Landgraviatum vendidit; ubi & impudenter in Tychohem deplaterans represus à Rothmanno fuit. *Gassendus in Vitis Tychoen.* lib. 2. p. m. 411. ad ann. 1584. Voyez aussi lib. 3. p. 428.

(a) Voyez ce que j'enus dit sur cela dans l'Oraison funebre d'Ursin.
(b) Mollerus, Inagoge ad Historiam Ciceronis Cimbrica, p. 629.
(c) De syllemate mundano.

(d) Mollerus ibid.
(e) Cum mensis Septembris veretur apud ipsam nobilitatem vir Ericus Langius, qui cum illius famulus nomine Nicolaus Raymanus, Dithmarsum, delineatam hypothesein quapiam

* Tiré du
livre de
Jean Mol-
lorus, in-
stituté Ha-
goge ad
Hiltoriam
Cherfoni-
fi Cimbrice,
impre-
mé à
Hambourg
l'an 1691.
pag. 628.
629. Il cite
pour la
plupart de
ces faits
Aut.

Helmrei-
chini in
Catalogo
Autorum
Chronico
Dithmar-
fico pra-
fixo.

† Olearius
in Abaco
apud König
Biblioth.
ver. et no-
va, pag.
467. 859.

(a) Gaf-
fend. ubi
fuit lib.
5. p. 451.
ad not.
1597.

(b) Joann.
Jesuitus,
in Orat.
funebri
Tycho-
braheii,
apud Gaf-
fendum in
appendice
Vite Ty-
chonici,
p. 483.

(c) Tycho
Brahe,
epist. ad
Longomont-
anum,
apud Gaf-
fend. in Vi-
ta Tycho-
nicæ, pag.
455.

notre Raimarus fit paroître qu'il se ressentoit encore des manieres de son premier metier; car il s'emporta si brutalement contre Ticho, qu'il s'exposa à (C) un procès criminel. Il fit des leçons particulieres en Mathematique dans Strasbourg l'an 1588. & l'an 1589. & il y publia un livre. Après cela il fut appellé par sa Majesté Imperiale, pour enseigner les Mathematiques à Prague. Il se retira tout doucement de cette ville l'an 1598. pour fuir la presence de Ticho Brahe, & il mourut quelque tems après *. Il a été entierement inconnu à Vossius: je donnerai le titre (D) de ses Ouvrages.

UTINO (LEONARD DE) Moine Jacobin, a fleuri au XV. siecle. Il étoit grand Predicateur. Ses Sermons sur les Saints font un des premiers Ouvrages qui soient sortis de dessous la presse; car ils furent imprimez l'an 1446 †. Ses autres Ouvrages furent imprimez avant la (A) fin de ce même siecle. C'est

ces contre Tycho Brahe qui en fut piqué au vif. Gassendi nous en va fournir les preuves. » Quia superiore anno Raimarus Ursus, ille Dithmarus, librum Praga ediderat de Astronomicis Hypothesibus, in quo Rothmannum quidam, & Roëstium variis probris orerat, sed Tychenem innumeris, occasione eorum, qua de se in Epistolis ejus legerat: ideo, cum ejusmodi Liber ad Tycho- nis manus recens pervenisset, isthac occasione ipsius literis inseruit, Viditli proculdubio Plagiarias, & meorum honori non parci. Ego quidem refutatione illum indignum censo, cum onneis modestiæ limites, imò honestatis longè tranfenderit: efficiam tamen, ut non impune ferat. (a) Tycho écrivit cela à Longomontanus. Nous en dirons davantage dans la remarque suivante.

(C) Il s'exposa à un procès criminel. On debite dans l'Oraison funebre de Tycho Brahe qu'un homme d'esprit & docté, mais sans religion & sans vertu, ne s'étoit pas contenté de s'approprier les inventions astronomiques de ce grand homme, il l'avoit aussi déchiré cruellement par de noires calomnies; & on ajoûte que s'il ne fût pas mort, le procès qui lui avoit été intenté au sujet de ces outrages, lui eût attiré un très-rude châtiement. C'est de nôtre Raimarus qu'on parle,

(b) Ante annos pauculos, quidam ingeniosus, & doctus, sed absque religione, & virtute homo, tetricus, & famosus contra prestantissimum hunc Virum divulgavit scriptum, quale in hoc genere non vidit antiquitas, nec fortassis spectatura est unquam posteritas. Non sat fuerat insanatori illi plagium committere litterarum, & TYCHONIS Hypothesin, Uraniburgi repertam, falsariè pro proprio invento venditare; nisi etiam Virum aviti generis, summe eruditionis, inculpatisime vite, cum tota ipsius honestissima familia, sexcentis contumeliis, & totidem mendaciis, apud alios, si non deformatum, suspectum saltem reddidisset. Et profecto jure actum cum hoc fuisset, velut etiam jam agi ceptum fuerat, nisi mors seram illam singulari beneficio assecisset, & pena subduxisset committissima. Gassendi produit un fragment de lettres, par où il paroît que Tycho Brahe avoit dessein de mettre en Justice son adversaire. Je rapporterai ses paroles; on y voit que Raimarus Ursus s'étoit évadé de Prague, Caterum (c) de sera ista Dithmarica, nimis effera, & bruta, ut aliqui subjungam, licet indigna sit, cupis recorderetur, sed, in Vitis Tychonice, pag. 455. & quod justas parvas per leges formidaret; sive

quid aliud sinu suo latenter more suo ruminans, sed investiganda tamen suo tempore per otium, aque in jus pertrahenda, & puniendâ, quod etiam optimi quique Praga fassent. Pour faire mieux conoitre le caractere de cet ex-Porcher j'ajoûte qu'il avoit fait courir le bruit (d) que Rothmannus étoit mort d'une maladie honteuse. Rothmannus avoit pris le party de Tycho avec vigueur, quand il vit qu'Ursus medisoit de lui à la Cour de Hesse. Depuis ce tems-là ils furent fort mal ensemble, & se traitoient de Turc à More (e). Fuerat ille quoque Rothmanno ea propter insensu, quod Casellus transiens & Tychenem convitiis profundens pressus ab eo vehementer fuisse (f).

(D) Le titre de ses Ouvrages. Il publia à Strasbourg aux depens de ses écoliers son *fundamentum Astronomicum* (g) l'an 1589. son *Ouvrage de Astronomicis hypothibus seu de systemate mundi* fut publié à Prague l'an 1597. comme aussi *Astronomicarum hypothesium a se inventarum vindictio & defensio*: item *problemata totius processus astronomica observationis seu rationis observandi tria & avigeva*. Le Catalogue d'Oxford fait mention de *tetragonismus Circuli* de nôtre Raimarus, *expeditioni structura productus per Pet. Crugerum*, à Leipsic 1607. in 4. König (h) lui donne un lien de *doctrina sinuum & triangulorum*, imprimé l'an 1588. Le Sieur Mollerus (i) nous apprend qu'il n'a jamais vu le livre de *civitatibus in Dithmaria ibi. Hanseaticis*, imprimé à Leipsic l'an 1563. & attribué à Raimarus Ursus par Albert Bartholin, & par Lipenius. Il doute que cet Ouvrage ait jamais paru, parce qu'il n'y a point dans la Dithmarie aucune ville qui soit entrée dans la confédération Hanseatique: *Impositum illis esse à catalogis, quos frequenter exseribunt, proletariis, conjecto* (k). Mais je ne fai s'il a pris bien garde aux paroles de Bartholin: les voici. (l) Nicolaus Reimers de civitatibus Hanseaticis in Dithmaria, *Geodesia Rantzoviana*, Lib. 1583. in 4. Qui nous assurera qu'il lui a jamais vu le livre de nôtre Raimarus Ursus? N'est-il pas plus probable qu'il ne s'agit point de lui? Il n'est point Danois, & n'a point été Auteur en Danemarque; il n'y a donc aucune apparence qu'Albert Bartholin l'ait mis dans son catalogue. De plus il n'est pas vrai que l'on dise que l'Ouvrage fut imprimé à Leipsic l'an 1563.

(A) Avant la fin de ce même siecle. On imprimera à Ulme son *Traité des lieux communs* l'an 1478. Ses Sermons sur le Carême & sur les Dominicales furent imprimez à Lion l'an 1495. (m) (i) Ibid. p. 517. (j) Ibid. p. 517. (k) Ibid. p. 628. (l) Alb. Bartholinus, de Scriptis Danorum, pag. 109. (m) Voyez l'Épistome de la Bibliothèque de Gessen, pag. 543.

(d) Raimarus parierat fuisse ipsum pudentis nescio quibus moribus infectum, & tandem confectum. Gassend. ibid.

(e) Voici ce que Rothmannus écrivit l'an 1586. Plura scriberem praeteritum de impuro nebulo Nicolao Raymaro Urfo Dithmarico, qui superiori hyeme apud tuam Excellentiam typographicam litterarum collectionem & ordinationem, ut opinor, exercebat. Gassend.

(f) Ibid. (g) Mollerus ubi supra.

(h) Bibliotheca vet. et nova, au mot Ursus. Il parle de lui comme d'un autre Ecrivain sous le nom Reimerus, & il parle d'un Nicolas Raimarus, Auteur d'un

Theatrum temporis in fol.

(i) Ibid. p. 517.

(j) Ibid. p. 517.

apparement lui qui trouvoit defectueux en (B) certains points les recits que font les femmes au Confessionnal.

W.



WECHEL (CHRÉTIEN) Imprimeur celebre à Paris avant le milieu du XVI. siecle. Il étoit si correct dans ses éditions, que l'errata * d'un *in folio* ne contenoit pas quelquefois plus de deux fautes. Il commença d'imprimer en Grec † l'an 1538. On a des livres Hebreux qu'il imprima ‡ l'an 1533. Par le catalogue des livres qui étoient sortis de dessous ses presses avant l'année 1548. il paroît que c'étoit un homme diligent, & qui imprimoit beaucoup. Ce catalogue se trouve au commencement du treizième livre des Pandectes de Gesner, avec une Epître dedicatoire fort obligeante. Entendez par là que Gesner lui a dédié ce treizième livre. On lui fit des † affaires l'an 1534. pour avoir vendu un livre d'Erasme *De usu interdicto carnum*, que la Faculté de Theologie avoit censuré. Quelques Auteurs content qu'il devint pauvre, par une malediction particuliere de Dieu, à cause d'un (A) livre impie

* Le Commentaire de François Burana. Veronei. in priora resolutoria Aristotelis, imprimé chez Wehel in folio l'an 1530. n'a que 2. fautes dans l'errata. Voyez Chevillier. Origine de l'imprimerie. p. 141. 142.

(B) Defectueux. . . les recits que font les femmes au Confessionnal.] Jaques Olivier Licenté aux loix & en Droit Canon, assure (a) que le docteur Utino remarque que les confessions des femmes sont ordinairement manchottes en trois cas, qu'elles ne confessent jamais ou rarement, le luxe & la vanité des habits, croyant que cela est dû à leur sexe; le péché de luxure de volenté ou d'effet, selon l'absence du péché, ou de ses circonstances, par honte ou par accoutumance; & le demesuré babil qui n'est sans péché mortel ou veniel duquel il faut rendre compte devant Dieu, ouy mesme des paroles oysives. Je ne pretens pas que cela soit vrai; je dis seulement qu'il y a beaucoup d'apparence que l'Auteur qu'on cite est le Moine dont je parle.

(a) Jaques Olivier, Alphabet de l'impression & manuce des femmes, lettre G. p. 97. édit. de Rouen 1658.

(A) A cause d'un livre impie qu'il avoit publié.] Voici mon témoin; „ (b) L'an mil cinq cens „ trente, après ces effroyables & prodigieuses „ impudicitez racontés par nos Historiens, & „ par le Docteur Cochlée en divers endroits, „ s'éleva cet avorton d'Enfer, qui fit un livre „ contre la Justice Divine en faveur des enfans de „ cedez sans Baptesme, duquel graces à Dieu, „ il ne nous reste que le tiltre dans la Bibliothe- „ que de Gesner, & quelques uns ont remarqué „ sagement que la ruine de Chretien Wechel & „ de ses travaux ne venoit qu'en punition de ce que „ ses presses & ses caracteres avoyent sué sous un „ ouvrage si infame. Ce fut ce malheureux Ano- „ nyme, lequel sous le nom emprunté d'Antoi- „ ne Cornelius, traça les premiers lineamens de „ ce monstre d'Atheïsme; qui peu à peu comm' „ un serpent venimeux a pris son accroissement, „ & à tortis coulans s'est glissé jusques à nous, „ Afin qu'on sache un peu plus précisément ce que „ c'étoit que ce livre, je dois rapporter ce que le Pere „ Garasse en dit dans un autre endroit de son Ou- „ vrage „ (c) La seconde objection n'est pas couchée „ en termes si elegans que la premiere, mais elle „ est sans comparaison plus sarouche & tient plus „ de l'impicte que celle de Symmachus: Elle est „ prise de ce mandit Escrivain Anonyme, qui em- „ prunta le nom d'Antonius Cornelius, & fit un „ discours Latin contre la Justice distributive du „ Createur, prenant la cause des enfans decede- „ z, devant le Baptesme, la plaidant de part & d'au-

(b) Garasse, Somme theologique, p. 19.

(c) Id. ib. p. 298.

tre avec textes & allegations formelles des Loix, „ par lesquelles il condamne la Justice Divine, & „ appelle sa procedure, Injuste, meschante, & „ inhumaine. . . Le temps, qui est le dernier & „ le plus incorruptible juge de nos travaux, a fait „ voir l'impicte de ce miserable avorton, car „ Chretien Wechel, pour l'avoir imprimé, a „ veu fondre ses moyens devant ses yeux, sans „ pouvoir arrester le cours de sa ruine, & graces „ à Dieu il s'est tellement aneanty, qu'il ne s'en „ treuve plus de coppie dans les Bibliotheques, „ & nous n'avons aujourd' huy que le tiltre, pour „ restes & reliques infames d'un travail si abo- „ minable.

Plusieurs choses me font douter des principales parties de ce conte. 1. Le Pere Garasse ne cite personne, & il avance un fait qui est faux, savoir que le titre de ce livre impie s'est conservé dans la Bibliotheque de Gesner. Il est sûr qu'on ne trouve aucun Antoine Cornelius dans cette Bibliotheque, & que celui que l'on trouve dans l'építome de cet Ouvrage de Gesner, n'y est point comme l'Auteur de l'écrit dont nous parlons. 2. Auroit-on laissé en repos Chretien Wechel l'an 1530. s'il eût imprimé un tel Ouvrage? Ne l'eût-on pas tout autrement inquieté pour cette entreprise, que pour la vente d'un livre d'Erasme qui n'avoit point de plus grande tache, que d'avoir été censuré comme (d) un Ouvrage suspect? Auroit-on laissé fleurir dans Paris cet Imprimeur depuis l'an 1530. jusques à l'année 1548. pour le moins? Je m'exprime avec cette restriction, parce que je n'ai pu le conduire que jusques à cette année-là, où je trouve que Conrad Gesner lui dedie un (e) livre, & le represente comme un Imprimeur qui jouïssoit d'une pleine prosperité dans la ville de Paris. 3. André Wechel son fils se distingua de telle sorte dans Paris parmi les Libraires & les Imprimeurs, qu'il n'y a point d'apparence que les affaires de son pere eussent été si delabrées. 4. Enfin on n'est point d'accord touchant le maudit Ouvrage qu'on pretend qui le ruina; car quelques-uns disent que ce fut le livre de *tribus impostoribus*, livre chimerique qui n'a jamais existé, (f) s'il en faut croire ceux qui peuvent le mieux repondre de cette espece de

† Chevillier. ibid. p. 256. ‡ Id. ibid. p. 296. + Id. ibid. p. 353.

(d) Cum libellum Erasmi de usu carnum, ab Academia Parisiensis tanquam suspectum reprobaturum, Christianus Wechelus vendendum exposuisset. Chevillier. Orig. de l'imprimerie. p. 353.

(e) Le 13. livre de ses Pandectes.

(f) Voyez l'Article Arcin pag. 343. remarque 2.

qu'il avoit imprimé. André (B) WECHEL son fils fut aussi un très-habile Imprimeur. Il se retira de * Paris à Francfort, après le massacre de la Saint Barthelemi. Voyez la remarque B.

WESALIA (JEAN DE) Docteur en Theologie dans le XV. siecle, fut fort maltraité par l'Inquisition d'Allemagne, pour avoir enseigné des choses qui ne plaisoient point aux Catholiques. On pretend que le commerce (A) qu'il eut avec quelques Juifs lui brouilla la tête, & le fit tomber dans plusieurs extravagances. C'étoit un fameux Predicateur, que les Moines, & particulièrement les Thomistes, n'aimoient pas. Les Thomistes furent les premiers Auteurs des persecutions qu'il endura. Ils le desererent sur certaines propositions qu'ils lui avoient ouï debiter en chaire, & † ils contraignirent l'Archevêque de Mayence à proceder juridiquement contre lui. Ce Prelat ne voulant point (B) s'exposer encore une fois à l'indignation de la Cour de Rome, convoqua une assemblée de

* Baillet, Jugemens des Savans, to 2. p. 33. de l'Appendice.

† Voyez la remarque B.

(a) Theophilus Raynaud. H. p. loche. ca. scilicet. 2. scrip. 2. cap. 14. p. 259. 260.

(b) Voyez Bibliotheca Telieriana, p. 167. On l'y nomme Cornellius Mr. l'Archevêque de Reims. Sans avoir lu cet Ouvrage je conjecture qu'il n'est point impie, & qu'il ressemble à celui de Bartolus à Saxoferrato, & à celui de Jacobus de Ancharana. Le premier de ces deux Jurisconsultes est Auteur d'un livre intitulé, Processus Sathana contra D. Virginem coram Judice Jesu. L'autre a fait le Processus Luciferi contra Jesum coram Judice Salomone. Ils introduisent le Diable intentant procès, & observant les formalitez du Barreau, & disant par consequent toutes ses raisons. Pouvoit-on le faire parler, sans lui faire dire des impiez? Neanmoins ces deux Ouvrages ne sont point impies. Tout s'y termine à la confusion du demandeur.

(c) Il n'est donc pas vrai, comme l'assure Garasse, qu'il soit péri entièrement.

(d) Composé par Jean de la Castille, & imprimé à Paris l'an 1609.

(e) L'Auteur a écrit p. 208. que c'est une erreur, & que ce Jerôme ne fut jamais marié.

choses. (A) Christus Dominus... impostor atque adeo mendax & planus audivit non modo à Celfo... sed etiam ab impio & immemorando homine, uno Demone corporato, cujus opus de tribus Magnis impostoribus, Mose, Christo, Mahumete, existiale fuisse Wechelo, insigni aliis Typographo, sed ejus libri pestifero actu funditus everso, referunt qui legerunt, digni fide testes. Mihi mestare oculis tam infanda scriptiois lectione, ad ingens scelus vultur pertinere. Par ces 4. notes je ne pretens pas nier tout ce que conte le Pere Garasse; je veux seulement lui contester que Chretien Wechel ait senti les effets terribles de la colere d'Enhaut, pour avoir imprimé un livre l'an 1530. & que la dissertation sur la peine des enfans soit aussi impie qu'on la represente. Quant au reste je tombe d'accord qu'il y a un livre intulé, *Querela infantium in limbo clausorum adversus divinum judicium*, ab Ant. (b) Cornelio J. U. Lic.

Si l'on s'en raporte au titre, il fut imprimé à Paris chez Chretien Wechel l'an 1531. in 4. Il y en a deux (c) exemplaires dans la Bibliothèque de Mr. l'Archevêque de Reims. Sans avoir lu cet Ouvrage je conjecture qu'il n'est point impie, & qu'il ressemble à celui de Bartolus à Saxoferrato, & à celui de Jacobus de Ancharana. Le premier de ces deux Jurisconsultes est Auteur d'un livre intitulé, *Processus Sathana contra D. Virginem coram Judice Jesu*. L'autre a fait le *Processus Luciferi contra Jesum coram Judice Salomone*. Ils introduisent le Diable intentant procès, & observant les formalitez du Barreau, & disant par consequent toutes ses raisons. Pouvoit-on le faire parler, sans lui faire dire des impiez? Neanmoins ces deux Ouvrages ne sont point impies. Tout s'y termine à la confusion du demandeur.

(B) André WECHEL son fils fut aussi un très-habile Imprimeur. J'ai lu dans l'histoire (d) de l'Imprimerie 1. qu'il fut obligé de se retirer à Francfort, sous la protection du Comte de Hanau, pour le sujet de la religion vers l'an 1573. En 2. lieu que son fils Jean marié à une des filles de (e) Jerôme Droitiart Libraire à Paris, en se retirant à Francfort avec son pere emporta la moitié de l'édition de Polybii opera Gr. Lat. cum notis Casauboni in folio en 1609. ce qui fait qu'on trouve de ce Polybe à son nom, qui est la même édition que celle de Paris. 3. Qu'André Wechel mourut à Francfort vers l'an 1600. En 4. lieu que son fils Jean imprima aussi dans la même ville de Francfort dès l'année 1583. & en suite Diodori Siculi Biblioth. Historie Gr. Lat. en 1604. & autres qui lui ont attiré la reputation d'avoir été l'un des plus habiles Imprimeurs & Libraires qu'il y ait eu

de son tems. Sur le 1. de ces quatre faits je remarque que la ville de Francfort étant une Republique, qui ne depend point des Comtes de Hanau, il ne paroît point qu'André Wechel ait dû se mettre dans cette ville sous la protection de ces Comtes. Peut-être a-t-on confondu les tems; pour le moins est il bien sûr que les heritiers de Wechel ont eu des imprimeries à Hanau vers le commencement du XVII. siecle; & ce fut alors qu'ils le mirent sous la protection du Comte de Hanau. Sur le 2. chef j'observe que Casaubon n'avoit pas encore 15. ans, lors que Jean Wechel se retira avec son pere à Francfort vers l'an 1573. il n'est donc pas possible que cet Imprimeur ait emporté avec lui la moitié de l'édition du Polybe de Casaubon. Sur le 3. je remarque qu'André Wechel étoit déjà mort, (f) lors qu'on imprima le *Paufanias* chez ses heritiers l'an 1583. Enfin je dis sur le 4. que ses heritiers continuant à faire valoir l'Imprimerie se nommoient Claude Marni, & Jean Aubri. Ce qui montre que Jean Wechel son fils n'a pas été ce que dit l'Auteur de l'histoire de l'Imprimerie se nommoit Diodore de Sicile 1604. fut faite par ce Claude Marni, & par les fils de ce Jean Aubri.

(A) Le commerce qu'il eut avec quelques Juifs. La peste l'ayant obligé de quitter Mayence; il se retira à Worms, où il frequenta les Juifs. C'est ce qu'un Rabin converti au Christianisme aprit à Orthuinus Gracius. Ce Rabin (g) nommé Victor de Carben embrassa la foi Chretienne l'an 1515. à l'âge de 42. ans, & se fit Prêtre, & vécut 92. années. Il composa en l'honneur de la Sainte Vierge & de l'Eglise, quelques écrits que le même Orthuinus Gracius a mis en Latin. Is Victor quum achillicè adhuc valeret, mihi sepius recitit præ-tactum Johannem Wesaliensem & Moguntia ob pestis metum Wormaciam se contulisse, atque ibidem cum Judæis Christi inimicis frequentem habuisse conversationem, eumque ab illis deceptum in putidam errorum sententiam corruisse (h). Ce conte n'a aucune apparence de verité; car les doctrines de Jean de Wesalia condamnées par l'Inquisition ne favorisent en rien le Judaïsme.

(B) S'exposer encore une fois à l'indignation de la Cour de Rome. La liberté qu'il s'étoit donnée de condamner l'avarice de cette Cour lui avoit été funeste: cela fut cause que non seulement on lui ôta son Archevêché, mais aussi que l'on détruisit Mayence. Nous allons voir & son nom & sa famille. (i) Reverendissimus præsul Moguntinus apud Orthuini-m Gracium Heidelbergensem & Coloniensem insipientibus, mo-cogentibus Thomistis quibusdam: veritus ne demo-

(f) Voyez l'Épître dedicatoire de ce *Paufanias*, faite par Sylburgius.

(g) Orthuinus Gracius, in *Fasticulis rerum* expetend. p. 325. edit. Lond. an. 1690.

(h) Id. ib.

(i) Auctor ex omnibus Magistris ac Theologialis Joh. de Wesalia, apud Orthuini-m Gracium ibid. pag. 327.

de Docteurs l'an 1479. Jean de Wesalia que l'on tenoit en prison dans le cloître des Cordeliers à Mayence, fut interrogé par l'Inquisiteur Jean Elten Préfident de l'Assemblée. Il se tint sur la négative, à l'égard de presque toutes les questions qui lui furent faites, & il parut un peu biaisé sur quelques autres. C'est pourquoi l'Inquisiteur déclara le lendemain (C) avec beaucoup d'éloquence, qu'il le faisoit interroger encore une fois. Ses réponses furent assez conformes à celles du jour précédent; mais il eut la confusion d'être convaincu (D) par ses écrits, d'avoir enseigné des choses qu'il avoit niées en répondant à l'Inquisiteur. Il se soumit à la peine qu'on lui imposa, qui fut de se retracer devant tout le peuple. Ses livres furent brûlés, & il y eut des Docteurs qui trouverent qu'on usa d'une (E) trop grande sévérité envers ce vénérable vieillard, & que la passion monachale eût beaucoup de part à cette affaire*. Il fut mis en pénitence perpétuelle dans un Couvent d'Augustins, où il mourut bien-tôt après †. Les Protestans ont mis cet homme dans la liste des témoins de la vérité. Je ne m'en étonne point; car il fut condamné pour plusieurs doctrines qu'ils ont depuis enseignées. Ce que (F) Coëffeteau a répondu sur point solide. Wesalia avoit enseigné dans † Erford. Consultez l'article WESTPHALE (Jean).

* Tiré d'une Relation de ce procès, insérée par Orthevins Gratus dans le Fasciculus rerum expectandaru & fugiendaru, pag. 325. & seq. edit. Londinens. 1690.

† Trithemius in Chronico Spouliciensi, ad ann. 1479. apud Coesetani, & réponse au Mystère de l'Inquisition, p. 1213.

‡ Wimpfelingus, apud Wol. la passion monachale. C'est ce que termine l'Auteur anonyme du procès verbal: il avoit assés à tout. Dempto solo articulo, dit-il (f), de profectione Spiritus Sancti in aliis videtur non ita gravi censura fuisse castigandus, si inducta date fuissent, si consultores ei fuissent adhibiti, si non omnes, uno solo dempto, fuissent de via realium. Et Examini nisi forsitan impetus quidam irrepisset in religiosos triumphandi de seculari, & presertim de eo qui illorum Thomam peculiariter non coluerat, forsitan poterat cum eo mitius, humanius, & clementius benignisque actum & processum fuisse. Deum testor qui omnia novit hunc processum qui cum eo servatus fuit usque ad revocationem & librorum suorum excusationem, vehementissime displicuisse Magistro Engelino de Brunsvico, maximo theologo, & Magistro Joanni Keiserbergio, duobus utique viris cum doctis tunc integris. Præcipue Magistro Engelino visum fuit nimis præcipitanter cum tanto viro actum esse. Immo non verebatur asserere multos articulos ejus, & majorem partem posse sustineri. Nec obicit de similitate Thomistarum contra Modernos, & de gaudio triumphandi religiosorum contra seculares. Il ajoute que c'est le Diable qui a semé la zizanie entre les Theologiens & les Philosophes, & qui les a tellement aliénés les uns des autres, que si quelqu'un nie la réalité des Universaux, on s'imaginé tout aussitôt qu'il peche contre le Saint Esprit, & qu'il offense mortellement la Divinité. le Christianisme, la justice, & la republique. Cet aveuglement peut-il venir que du Diable, qui pour nous détourner des bonnes choses nous attaque de vaines speculations, qui ne nous inspirent ni la devotion envers Dieu, ni la charité envers le prochain? Cette reflexion est belle, & capable de mortifier non seulement les Reaux & les Nominaux, mais aussi d'autres factions.

(f) Id. ib. p. 330.

(g) Unde hæc cæcitas mentis nisi à diabolo? qui ne utiliora, ne honestiora, ne virtuosiora, & saluti animarum conducentia dicamus, phantasias nostras illudit, & trahit ad res minus salutares, & ad gelidæ harum intentionum speculationes quibus neque ad Deum devoti redimuntur, neque ad proximi dilectionem inflammamur. Ibid. pag. 333.

(h) Jean de Wesalia Docteur & Precheur de Wormes fut accusé devant les

(a) Invidiam placere parvas virtute relicta. Horat. Sat. 3. lib. 2. vers. 13.

(b) Auditor Examin. Magistrat. apud Orbis. Gratium, p. 330.

(c) Mandavit eundem Johannem (inquisitor) sub pena obedientie, in virtute Sancti Spiritus, sub pena excommunicationis late sententia hæbeat.

(d) In quo nemo habet ipsum absolvere nisi papa, vel ipse Inquisitor, nisi in articulo mortis) ut dicitur plane verba veritate interrogandi de sua fide. sine ambagibus, sine verborum sophisticatione. Ib. pag. 318.

(e) On lui fit déclarer qu'en vertu de ce serment il ne croyoit obligé à dire la vérité même contre sa propre personne, & que s'il y manquoit, il encourroit la peine d'excommunication, & pecheroit mortellement.

ab episcopatu ejiceretur jussu Romani Pontificis, quod commoverat ante levibus verbis Romanorum in vendendis palliis notata avaritia. Et minabantur ei Romani præfatis iram, quam pridem non tam ipse fuerat expertus, quam tota Moguntia & capta & direpta, ac à victoribus nullum non contumeliarum genus passa. Unde servum Pium Pontificem ad Moguntiam mentionem semper ingemisse, quod jus suum tam insigni damno vindicasset. Il ne faut pas s'étonner que les supposés de l'Inquisition soient si avides de rendre les gens suspects, & d'amplifier les choses par des interpretations malignes; car ceux qui se voyent soupçonnez, craignent pour leurs charges s'ils en ont, & se portent à mille violences, afin d'effacer les mauvaises impressions qu'on a données. Les Inquisiteurs savent bien que leurs médiances produiroient cet effet-là, c'est pourquoi ils ne se font pas un serupule de medire. A combien de gens peut-on appliquer ce (a) mot d'Horace, Vous voulez apaiser l'envie par l'abandon de la vertu.

(C) Declara le lendemain avec beaucoup d'éloquence.] Ceux qui liront ce qu'il dit, n'auront pas besoin qu'on les avertisse que je me fers de Pirronie. (b) Adducto Johanne de Wesalia dixit Inquisitor: Tria jam futura in hoc actu. Primum quæ M. Johannes hesternæ die non satis resolutus ad tertos responderit articulos, iterum sibi illos proponendos esse, ut luculenter & clare, plus mastificulo, responderet: deinde ad quosdam alios articulos heri non auditos quid sentiat, respondere deberet: tertio relegi debere omnes articulos principaliores cum responsionibus, ut audiat ut adhuc in illis velit persistere aut ab illis resister.

(D) D'être convaincu par ses écrits.] Ce pauvre homme cassé de maladies & de vieillesse n'avoit pas la force de dire ce qu'il pensoit, en présence d'un tribunal si redoutable. Peut-être ne se souvenoit-il pas de tout ce qu'il avoit écrit. Les Inquisiteurs previent bien la negative; c'est pourquoi ils ne se contentent pas de le lier par

(e) les sermens les plus solennels, ils voulurent avant toutes choses être saisis de tous ses papiers. Conclufum quod M. N. Wesalia jussurandum facere deberet, quod præsentare & tradere vellet omnes tractatus, opera, scripta sua qualicunque qua condidisset, ut per proprios sermones vinceretur. . . Adjungebatur quod doctores Heidebergenses cum tribus aliis, scilicet Marcario, decano Sancti Victoris, & quodam alio perspicere tractatus ejus, er-

tores exceperent, dearticularent (d). Il fut donc facile de le convaincre sur les points où il nia mal-à-propos, (e) Dum certas propositiones d'innuicié, negasset se scripsisse, tractatus sui propria manu conscripti ei præsentabantur, quam revera literam esse suam non valuit negare.

(E) D'une trop grande sévérité. . . C'est ce que termine l'Auteur anonyme du procès verbal: il avoit assés à tout. Dempto solo articulo, dit-il (f), de profectione Spiritus Sancti in aliis videtur non ita gravi censura fuisse castigandus, si inducta date fuissent, si consultores ei fuissent adhibiti, si non omnes, uno solo dempto, fuissent de via realium. Et Examini nisi forsitan impetus quidam irrepisset in religiosos triumphandi de seculari, & presertim de eo qui illorum Thomam peculiariter non coluerat, forsitan poterat cum eo mitius, humanius, & clementius benignisque actum & processum fuisse. Deum testor qui omnia novit hunc processum qui cum eo servatus fuit usque ad revocationem & librorum suorum excusationem, vehementissime displicuisse Magistro Engelino de Brunsvico, maximo theologo, & Magistro Joanni Keiserbergio, duobus utique viris cum doctis tunc integris. Præcipue Magistro Engelino visum fuit nimis præcipitanter cum tanto viro actum esse. Immo non verebatur asserere multos articulos ejus, & majorem partem posse sustineri. Nec obicit de similitate Thomistarum contra Modernos, & de gaudio triumphandi religiosorum contra seculares. Il ajoute que c'est le Diable qui a semé la zizanie entre les Theologiens & les Philosophes, & qui les a tellement aliénés les uns des autres, que si quelqu'un nie la réalité des Universaux, on s'imaginé tout aussitôt qu'il peche contre le Saint Esprit, & qu'il offense mortellement la Divinité. le Christianisme, la justice, & la republique. Cet aveuglement peut-il venir que du Diable, qui pour nous détourner des bonnes choses nous attaque de vaines speculations, qui ne nous inspirent ni la devotion envers Dieu, ni la charité envers le prochain? Cette reflexion est belle, & capable de mortifier non seulement les Reaux & les Nominaux, mais aussi d'autres factions.

(F) Ce que Coëffeteau a répondu.] Du Plessis Mornai n'oublia point que (h) Jean de Wesalia Docteur & Precheur de Wormes fut accusé devant les

(g) Unde hæc cæcitas mentis nisi à diabolo? qui ne utiliora, ne honestiora, ne virtuosiora, & saluti animarum conducentia dicamus, phantasias nostras illudit, & trahit ad res minus salutares, & ad gelidæ harum intentionum speculationes quibus neque ad Deum devoti redimuntur, neque ad proximi dilectionem inflammamur. Ibid. pag. 333.

(h) Jean de Wesalia Docteur & Precheur de Wormes fut accusé devant les

(i) Jean de Wesalia Docteur & Precheur de Wormes fut accusé devant les

(j) Jean de Wesalia Docteur & Precheur de Wormes fut accusé devant les

(k) Jean de Wesalia Docteur & Precheur de Wormes fut accusé devant les

(l) Jean de Wesalia Docteur & Precheur de Wormes fut accusé devant les

(m) Jean de Wesalia Docteur & Precheur de Wormes fut accusé devant les

(n) Jean de Wesalia Docteur & Precheur de Wormes fut accusé devant les

(o) Jean de Wesalia Docteur & Precheur de Wormes fut accusé devant les

(p) Jean de Wesalia Docteur & Precheur de Wormes fut accusé devant les

WESTPHALE (JEAN) personnage imaginaire, dont Mr. Moreri dit qu'il fut ainsi nommé parce qu'il étoit de Westphalie. Il ajoute que c'étoit un heretique Lutherien, qui, commença vers 1533. de prêcher des erreurs abominables; qu'il n'est pas dit en l'Ecriture que le Saint Esprit procede du Fils, que l'Eglise a erré, & diverses autres impositions dignes de l'Enfer dont elles procedoient. Il cite Prateolus v. Velt. Gautier in Chron. Nous allons montrer que (A) tout ceci

les Inquisiteurs d'avoir tenu ces propositions, que les Prelats n'ont point autorisé d'instruire loix nouvelles en l'Eglise, mais bien d'induire les fideles a observer l'Evangile (a) &c. Coëffeteau ayant étalé d'une autre maniere les opinions de ce personnage, telles, dit-il (b), que les rapportent les Protestans mêmes, s'écrie. (c) Voilà les resveries de ce ,, précheur de Wormes, d'entre lesquelles du ,, Plessis a fait eclipser celles qu'il voyoit estre ,, contraires à sa doctrine aussi bien qu'à la Catho- ,, lique, à sçavoir l'article de la procession du ,, saint Esprit de la personne du Fils, comme de ,, celle du Pere, que l'Eglise Latine a tousjours ,, tenue contre la Grecque. Et certes ceux que ,, du Plessis allegue, qui le soustenoient contre ,, les Thomistes, avouoient qu'il étoit en cet ,, article, & pour la plus part des autres points, ,, il nioit avoir dit les uns, & taschoit d'interpre- ,, ter les autres: mais après tout cela il se dédit ,, publiquement dans le Cimetiere de Mayence, ,, en presence de l'Archevesque & de plusieurs ce- ,, lebres Docteurs des Universitez de Mayence, ,, de Colongne, de Hildeberg, & comme dit ,, Trithemius, ses livres & ses eserits furent jet- ,, tez dans le feu, & hy en perpetuelle penitence ,, relegué en un Convent d'Augustins où il mou- ,, rut bien-tôt apres. Voilà quels font les tes- ,, moins de Saurmur. Cependant le lecteur se ,, ressouviendra que l'auteur Protestant, duquel ,, nous avons rapporté les points de sa doctrine, ,, les a couchés comme il luy a pleu, pour les fai- ,, re trouver moins odieux, & plus plausibles. ,, Trithemius y ajoute qu'il disoit, qu'il n'y avoit ,, point en Peché Originel, & qu'il n'y en avoit ja- ,, mais eu, & que les enfans n'estoient point con- ,, cenz en peché Originel. Il rapporte aussi ses au- ,, tres articles tout autrement que le Protestant ,, qui s'a souillé les Chroniques de l'Abbé d'Ur- ,, sperg, duquel ceux qui les ont fournis à du ,, Plessis, les ont extraicts. On repliqua pour ,, du Plessis qu'il est vrai que Jean de Wesalia (d) ,, sentoit avec l'Eglise Greque touchant la procession ,, du St. Esprit, mais qu'en ses autres propositions ,, au nombre de 23. il taxoit les mêmes erreurs que ,, les Protestans ont taxées, & ce selon le denombre- ,, ment & le raport non d'un Protestant, comme ment ,, Coëffeteau, mais d'un (e) Papisse passionné qui appelle ,, impios Waldenses, impioiem Wesaliensem, ,, impiissimum Wicelsum, pour monstrier qu'il ne tient ,, rien du Protestant, & parlant de ce povre vieillard ,, lui reproche l'enfance & le delivre. En general Ri- ,, vet a raison, car on trouve dans un livre d'Or- ,, thuinus Gratus, bon Papisse, les propositions de ,, Jean de Wesalia raportées par Du Plessis; mais ,, c'est à tort qu'on reproche à Coëffeteau d'avoir ,, pretendu ici que cet Orthuinus fût Protestant: ce ,, n'est point le *Falsculum rerum expectandarum* qu'il ,, a cité; il ne cite que le Continuateur de l'Abbé d'Ur- ,, sperg. C'est à la page 1188. & 1189. qu'il ,, a dit que l'auteur du *Falsculum rerum expectanda- ,, rum* étoit Protestant & Lutherien, Rivet (f) a cu- ,, très-grande raison de l'en reprendre en cet en- ,, droit-là.

(A) Que tout ceci est chimerique. On ne peut point a culer Mr. Moreri d'avoir cité fausement Prateolus, car il est vrai que cet Auteur (g) nous assure que Jean Westphalus, *sen de Westphalia superiore*, Allemand de nation, Docteur en Theologie, fut fort infecté de l'heresie de Martin Luther, & que ses livres furent brûlez à Mayence au tems de l'Empereur Charles-Quint, & du Pape Clement VII. environ l'an 1533. Il raporte 17. erreurs de ce personnage, & il conclut par ces paroles. *Hic ergo sunt articuli, qui (auctore Bernardo de Luxemburgo sacrarum literarum professor, Ordinis Prædicatorum, in suo Catalogo hereticorum) per fratrem Gerardum de Elthen inquisitorem fidei, & patrem Jacobum Sprenger, doctores in idem sacra pagina, ejusdem Ordinis Prædicatorum, conventus Coloniensis, ex Joannis de Westphalia libris excerpti sunt.* Il nous indique la source ou il a puisé; c'est le catalogue des heretiques compilé par Pierre Bernard de Luxembourg Moine Dominicain. Ayant consulté ce catalogue, j'ai trouvé que Prateolus a changé *Joannes de Westphalia*, en *Joannes de Wesphalia*, car c'est à *Joannes de Wesphalia superiore*, que Bernard de Luxembourg attribue les 17. heresies que Prateolus impute à *Joannes Westphalus, sen de Westphalia superiore*. Je ne puis comprendre par quelles machines Prateolus, ou ceux qui l'a copiez, ont produit tant de metamorphoses. Ils ont changé les noms & les tems: le Moine Dominicain observe que les livres (i) de Jean de Wesphalia furent brûlez à Mayence sous l'empire de Frideric III. & il fait mention de cela six ans pour (k) le moins avant l'année 1533. Mr. Moreri n'a pas été moins fidele dans la citation du Pere Gautier, car il est sûr que ce Jesuite (l) a mis *Joannes Westphalus* au nombre des heretiques du XVI. siecle. Il en a fait un Lutherien convaincu juridiquement de plusieurs erreurs, par sa propre confession environ l'an 1533. Il cite Prateolus ex *Bernardo Lutzenburgo*. Voyez comment ces gens-là se copient les uns les autres, sans prendre même la peine de remonter au 2. degré. Ce Jesuite s'arrête à Prateolus, sans consulter l'Auteur cité par Prateolus. Mr. Moreri erre de son chef, en debitant que son pretendu Jean Westphale fut ainsi nommé, parce qu'il étoit de Westphalie. Les deux Auteurs qu'il cite ne font point cette remarque, & je suis bien sûr qu'il ne la trouvée nulle part. Prateolus a cru sans raison que la Westphalie se divise en haute & basse. Au reste il ne faut point s'étonner que Moreri ait donné dans le panneau, puis que le Pere Theophile Raynaud qui avoit tant lu, y a donné. Il nous debite apuyé sur Prateolus, que le Lutherien Jean Westphalus est le seul qui ait douté que J. CHRIST ait été cloüé à la croix (m). Voilà deux fautes: 1. Jean Westphalus

(a) Vous trouverez les autres propositions de ce Docteur dans le Mystere d'iniquité ubi supra.
 (b) Repon- se au Mys- tere d'iniquité, pag. 1214.
 (c) Ibid. P. 1215.
 † L'Au- teur des Prejugez legitimes contre le Papisme a été cen- suré de s'être servi du remoi- gnage du Continua- teur de l'Abbé d'Ursperg. On lui dit que ce Continua- teur est un apelle Cra- tomeus de Schel- stad, disci- ple de Mel- lanchon.
 C'est des Prejugez p. 256.
 (d) Rivet. Remarques sur la Re-ponse au Mystere d'iniquité, 2. partie, pag. 631.
 (e) C'est à dire d'Orthuin. Gratus. Voyez ce qu'il dit de Jean de Wesalia ci-dessus remarque 4.
 (f) Ubi supra, p. 611.

(g) In Ca- talogo al- phabeticè Carf. vocat Joannes West- phalus, p. m. 236.
 (h) Cela temoigne qu'il étoit naïf de Westel entre Colbens & Mynen- ce, & non pas de We- sel au pas de Cleves.
 (i) Joannes de Wesphalia superiore, Docteur Theolo- gic prædicans secularis in diversis locis, Bohemis communi- cans con- demnatus, & ejus libri combusti fuerunt Moguntie sub Friderico Imperatore tertio.
 Bernardus Lutzen- burgus in Catal. hereticorum.
 (k) Je parle ainsi parce que je n'ai vu que la 3. édition de son livre, qui est celle de l'an 1527. Je parle de Jean de Westphalia dans les precedentes, mais je n'en suis pas cer- tain.
 (l) In Tri- bula Chronographi- ca, p. m. 737.
 (m) De hac (clarificatione) nemo dubitavit. præter unum quem- dam haud dubie cum ea essetiret, hilariorum, & Lutheri caul., Joannem Westphalum, ut ex eo refert Prateolus eo verbo at- t. damno 17. Th. Reynaud. de Signant. scilicet. 1. cap. 5. p. m. 106.

ecce est chimerique. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu un Jean de WESTPHALIA, * Naudé, mais c'étoit * un Imprimeur (B) qui s'établit à Louvain l'an 1475.

WESTPHALE (JOACHIM) en Latin *Westphalus*, Ministre Lutherien au XVI. siecle, nâquit à (A) Hambourg l'an 1510. Il y regenta la seconde Classe au College de St. Jean, après quoi il y fut Ministre de l'Eglise de Ste. Catherine depuis l'an 1541. (B) jusques en l'année 1571. Depuis ce tems-là jusques au 16. de Janvier 1574. qui fut celui de sa mort, il y fut Surintendant des Eglises. Les Ministres de Hambourg étoient dans une grande discorde: les uns étoient Lutheriens mitigez, les autres Lutheriens rigides. Westphale fut le plus ardent parmi ces derniers. Il étoit d'une violence (C) qu'on pourroit nommer brutale. Les Lutheriens avouent eux-mêmes qu'il y avoit (D) de l'ex-cès dans sa maniere d'agir. Calvin accommoda assez bien son stile à celui de cet adversaire, quand il écrivit contre lui; mais on pretend qu'il ne lui a pas reproché

S S S S S S S

* Naudé, Addit. à l'Hist. de Louis XI. p. 309.

† Tiré de Jean Mollers, 154-388 ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, p. 579. Zelotum Ham-burgensium primi-cierius, dit-il page 577.

† Voyez la remarque E.

(i) Ubi supra p. 579.

(k) Id. ib.

(l) In literis ad Joh. Laicum anno 1554. scriptis, quas Sim. Abbas Gabemah inter epistolulas virorum clarorum n. 54. publicavit.

(m) In epistol. ad eundem Laicum, Pontificis (1) Laur. Surtius, ex Calvinianis (2) J. Sleidanus, (3) J. Sturmius, (4) Casp. Pencerus, (5) Lud. Lavaterus, & (6) Rud. Hospinianus uno ore clamitant.

(n) Mollers ibid. p. 580.

(o) In Comm. historico ad Theod. an. 1552. p. 604.

(p) In Annot. p. 128. 129. 180. & in

la charge de Surintendant. Mr. Mollers (i) me paroît plus digne de foi, qui met le commencement du ministere à l'an 1541. & celui de la Surintendance à l'an 1571. Etoit-ce succeder à Epinius qui (k) mourut l'an 1553. ?

(C) D'une violence qu'on pourroit nommer brutale.] Les Theologiens de la Confession de Geneve ne lui épargnerent point cet éloge. Il y en eut un qui dit qu'il seroit mieux de penser des bêtes de somme, que d'administrer les Sacrements, H. Bullingerus (l) hominem illum vocat vere Westphalum, id est crassum. Theod. autem (m) Bibliander hominem ineptum & importunum, qui rectius in agris farragines jumentis collige, nec ac miteret, quam sacrosancta mysteria unio-nis ac fidei Christianæ, & salutis humanæ sacramenta tractaret. Bibliander faisoit allusion à un livre que Westphale avoit publié l'an 1552. sous le titre de *Farrago confusaneorum & inter se dissentientium de S. Cœna opinionum, ex Sacramentariorum libris congesta*. On croit que ce livre raluma la guerre sacramentaire, qui sembloit éteinte depuis la mort de Luther. Belli (n) Eucharistici Lutheri obitu sopiti acris denuo instaurandi classicum A. 1552. ipsam cecinisse, edita adversus Calvinum Farrago confusaneorum &c. Laicum, Pontificis (1) Laur. Surtius, ex Calvinianis (2) J. Sleidanus, (3) J. Sturmius, (4) Casp. Pencerus, (5) Lud. Lavaterus, & (6) Rud. Hospinianus uno ore clamitant. L'Auteur (o) que je cite raporte ce qu'Alting & Hoonbeek ont dit de Westphale. „ Ab Henr. Altingo Lutheranis accensetur, immoderatis, furiosis & blasphemis, ab Hoon-beekio autem animi inflati & ἀπορροήματος inflati, mulatur. „

(D) Qu'il y avoit de l'ex-cès dans sa maniere d'agir.] Citons encore Mr. Mollers. (p) Theologus celebris quidem, sed famam (7) Joach. Vagerio p. 604. Judice, per magni nominis Adversarios, quos Scriptis provocabat, adeptus. Zelus illius, & (2) Lib. summa, in impugnantibus Calvinianis, Crypto-Cal-rimanis, Syncyrgistis, Adaphoristis, Majoristis, relig. atque Heterodoxis aliis, vehementia, Theologis etiam aliquot veteribus Lutheranis, & in his Sim. Sulcero, Prof. Basileens (8), in excessu visa peccare, plurimis in Germania certaminibus sacris vel ansam præbuit, vel somitem suppeditavit.

Ani-Papæ tertio, p. 241. 242. (4) In Narrat. historica Controv. Sacramentariæ, apud Schlüsselb. l. 2. Theol. Calu. p. m. 192. 193. (5) In Hist. Sacram. p. 119. (6) In Deat. Concordia discordis. (o) Mollers ibid. p. 581. (p) Ibid. pag. 579. (7) In Prædicationis de orbe habitabili p. 262. (8) In Epist. ad Joh. Marbachium A. 1558. scripta v. Joh. Fechtii supplem. H. E. Sec. XVI. p. 11. n. 63. p. 81.

phalus est un homme imaginaire. 2. Supposé qu'il eût été un Lutherien effectif, qui eût eu le doute dont nous parlons, il ne seroit ni le seul, ni le premier qui auroit formé ce doute; car ce fut l'une des choses que l'on objecta à Jean de Westphalia, dans le procès d'heresie qu'on lui fit l'an 1479. Item predicavit publice in Ser. de passione Christi crucifixurum eum, quis scit an funiculis ipsam alligaverunt, aut clavos crucifixurum. C'est ce qu'on lit dans Frere Bernard de Luxembourg (a), & voici ce que l'on trouve dans l'Examen Magistrale doctoris Joannis de Westalia, inseré dans le Fasciculus verum expetendarum & fugiendarum d'Ortho-thinus Gratius. (b) Vicefimo quinto (interrogatus) an predicaverit publice populo dubium esse an Christus fuisset funibus cruci alligatus aut clavos affixus. Fretur se dixisse, quod non habebat in Evangelio passionis an clavos fu affixus, an funibus: credit tamen quod clavos.

(a) Ubi supra.

(b) Fascic. verum expetend. & fugiendar. p. 330. e. l. London. 1690.

(B) Un Imprimeur qui s'établit à Louvain.] Examinez ces paroles de Gabriel Naudé: (c) Le premier de ma connoissance qui se mista de l'imprimerie dans le Pais-Bas fut un Joannes de Westphalia, lequel s'establit à Louvain l'an 1475. & commença son labeur par les Morales d'Aristote. On ne peut point refuser cela par l'Histoire de Deventer que Revius a composée; car encote qu'on y trouve (d) que Richard Pasroed, ou Pasraed naïf de Cologne, & Imprimeur à Deventer, y publia le Doctrinale altum, seu liber parabolarum Alani metricè descriptus l'an 1449. on n'oseroit le croire, veu que ce livre est le douzième dans la liste que Revius donne des Ouvrages imprimez par ce Pasroed. Les deux premiers livres de cette liste n'ont point de date: le 3. a celle de l'an 1477. le 4. qui est la Legende dorée a celle de 1479. les suivans jusques à l'onzième ont leurs dates depuis 1480. jusques à 1494. Quelle apparence donc que le 12. soit de l'an 1449? C'est sans doute une faute d'impression.

(d) Revius Histor. Davenariens. pag. 144.

(e) Addit. au v. Eloges de Mr. de Thou, 1. part. p. 454.

(f) Il cite. Quent. de patr. illust. viror.

(A) Nâquit à Hambourg.] Ceux qui disent qu'il fut appellé Westphalus à cause qu'il étoit né dans la Westphalie, se trompent. Mr. Moreri debite cette fausseté; il l'avoit prise de Monfr. Teiffier (e) qui la tenoit d'un Lutherien Allemand, je veux dire de Quentstedt, comme il paroît par sa (f) citation. Mr. Mollers (g) en critiquant Mr. Teiffier là-dessus épargne Quentstedt.

(g) Usage ad Histor. Chersonesi Cimbricæ, p. 579.

(h) Histor. Lutheran. lib. 1. p. 245. litera i.

(B) Depuis l'an 1541.] Mr. Seckendorf (h) raporte que Westphale fut appellé de Witterberg à Hambourg l'an 1542. pour succeder à Kempius dans la charge de Pasteur de l'Eglise Sainte Catherine, & qu'en suite il succeda à Epinius dans

d'être (E) un ivrogne. Beze trouve fort étrange, & avec raison, que Westphale eût publié que la mere de Calvin avoit été la (F) concubine d'un Prêtre. Il refusa fortement cette calomnie. Il n'est pas vrai, comme quelques-uns le disent, que ce Docteur Lutherien fût l'inventeur (G) de l'Ubiquité. Pour juger de son

(E) *Qu'il ne lui a pas reproché d'être un ivrogne.*] La preuve que j'en vais donner nous apprendra que Westphale accusoit Calvin de glouttonnie. *Ustis est aliquoties Calvinus, carnalem edendi modum oppugnans ab absurdo, vocabulis voracitatis & ingurgitationis. Quid tu ad hac Westphale? Admodum, inquit, religiosè & reverenter loquitur Calvinus, ex crudo suo stomacho eructans voracitatem & ingurgitationem. Nempe Calvinum bene nosti, ut video: quem tota hac civitas testari potest tam parvam sui rationem habere in cibo & potu, ut in eo interdum amicis non leviter peccare videatur. Quomodo te de temulentia reprehendunt?* *(a)* Beza, *hensum* à Calvinus egre patereris, respondit Calvinus id quod res est, *sepe de spiritus temulentia loquuntur: & cur ad istam verborum asperitatem adactus esset copiose declaravit (a).* Mais voyons ce que Calvin même avoit répondu, & donnons l'histoire de son demêlé.

(a) Beza, *hensum* à Calvinus egre patereris, respondit Calvinus id quod res est, *sepe de spiritus temulentia loquuntur: & cur ad istam verborum asperitatem adactus esset copiose declaravit (a).* Mais voyons ce que Calvin même avoit répondu, & donnons l'histoire de son demêlé.

(b) Voyez le volume des Opuscules de Calvin, p. m. 752.

(c) Cette refutation a pour titre, Secunda defensio piae & orthodoxe de Sacramentis sicuti adversus Joachimi Westphali calumnias.

(d) Ultima admonitio Joannis ad Joachimum Westphalum, cui nihil obtemperet, eo modo posthac habendus erit, quo peritacitas hereticos haberi jubet Paulus.

(e) Elle est à la page 796. du volume de ses Opuscules.

(f) Calvin. 2. Defens. de Sacramentis, p. 765. Traduit. Theolog.

Le mal-entendu sur la doctrine de l'Eucharistie dura quelque tems entre l'Eglise de Zurich & Calvin, mais il cessa l'an 1549. On convint d'un traité de paix qui contenoit 26. articles, & qui fut nommé *confessio mutua in re sacramentaria* (b). Les Lutheriens rigides furent choquez de cet accord, & l'attaquerent par plusieurs libelles; ce fut à cette occasion que Westphale publia le livre dont on a pu voir le titre dans la remarque C. Calvin se fut obligé de reprimer toutes ces cruautés, en publiant une exposition de son Concordat. C'est ce qu'il fit l'an 1554. par un petit livre où il s'apara rudement Westphale sans le nommer. Il n'eut pas le même menagement deux ans après, lors qu'il (c) refusa la réponse de cet adversaire, ni l'an 1557. lors qu'il lui adressa un nouvel écrit, car il le nomma dans l'un & dans l'autre de ces deux Ouvrages. Il l'abandonna en suite à son sens reprové, & il lui en fit la menace dans le (d) titre du dernier écrit. Voyons le fondement de la plainte concernant l'ivrognerie. *Indocili & temulentis homines dum sacramentarium bellum instaurant, primis librorum paginis audacter jactant pro tota Saxonia & vicinis regionibus se pugnare.* Cette (e) période de Calvin engagea Westphale à se plaindre, qu'on lui reprochoit à lui en particulier, & aux Allemands en general, le vice d'ivrognerie. Calvin répondit qu'il n'avoit nullement parlé de l'ivrognerie de vin, mais d'une autre ivrognerie metaphorique dont le Prophete Esaié a fait mention. (f) *Quia, forte veritus est, ne si solus ipse lasus foret, paucos inveniret privati doloris socios, totam gentem suam ad commune praelium incitat, ac si Germanis omnibus vulgatum temulentia probrum à me obiectum foret. Si ita est, ne si ipse quidem mihi velle ignoscit. Sed notanda est quam mox addit probatio. Crimine hoc, inquit, semel atque iterum me perstringit. Quasi verò si bibulus est, sine compotibus inebriari nequeat. Quanquam ne hic de nibilo anxius sit, sciat non inditum fuisse praelium suis poculis sciat de alia temulentia me loquutum esse, quam Propheta Isaias dicit non esse à vino.* Il renouela cette apologie à la fin de son dernier avertisse-

ment. (g) *Westphalum alicubi hominem temulentum vocare contigerat, non ut bibacitatem illi obijcerem, sicuti interpretatus sum: sed qualiter Prophetam ebrios esse dicit, & non à vino, qui stupore percussus, aut vertigine correptus, à sana mente exciderunt. Quod privatim de uno homine dictum est, ad totam Gentem trahi caeca profectio temulentia est.* Je croi qu'un tel éclaircissement ne contenta point Westphale, & en effet cela laissa de grans soupçons, & on voit très-bien que Calvin mesure de telle sorte ses paroles, qu'il n'est pas fâché qu'on croie qu'il eût eu raison de reprocher ce défaut à son adversaire, quoi qu'il proteste qu'il lui faisoit la guerre d'un autre vice. Il ne nie point qu'il ne l'ait traité durement, mais il soutient que son aigreur étoit legitime, & il la justifie par l'exemple de Dieu. (h) *Sicubi rebeniens in eum invehit, pro vestra prudentia & cum quia aquirate, quibus me stimulis adegerit expendite. . . .* *Quid mihi hoc residuum fuit, nisi ut malo modo aptarem durum cuneum, ne sibi in sua recordatione placere? Equidem si homines istos mollire posses esset, non recusarem demissis ac supplec Ecclesiam pacem redimere. Sed quò feratur ipsorum dum durcitate, omnibus satis notum est. Itaque mecum in ista duritie tractanda austeritatem, (i) Dei quoque exemplum excusat, qui se pronuntiat non modo inlenientius advenum cum praefractis, sed is. contra eos praefractus fore.*

(F) *Avait été la concubine d'un Prêtre.*] Un peu après les paroles de Theodore de Bez que j'ai citées on voit celles-ci. *Quid amplius? Ingerit, inquit, Calvinus voces auribus & oculis, meretricibus convenientes: quas fortasse didicisti à matre Pontificii sacrificiali concubina. Itarè verò non inquis? honestissimam matronam jam olim desumpturam? & ejus viri matrem, cui quantum debeat pigrit, & Christiana Ecclesia tot suscepit labores restantur, & gratioribus suisvis posteris (ut confido) testabuntur, tuis vere meretricibus probis assistere inlicitis autorem fuisse quam animo tuo morem non gerere? Sed continebo ipse me, & quid nos potius quam quid te deprecatur, spectabo. Calvinum & honesto loco & integerrime sana parentibus natum, & in nobilissima familia à pieriticia educatione si testibus probare oporteret, nos non unum aliquem testem, sed integram civitatem Noviodunensem citare possimus. Brentii & Iraque de hoc resutando convitio minime laboramus.*

(G) *Soit l'inventeur de l'Ubiquité.*] George Hornius assure cela; mais Mr. Mollerus le refuse par le témoignage d'Hospinian, qui reconoit que Westphale & Heshusius, bons Lutheriens d'ailleurs, combattoient le nouveau dogme de l'ubiquité que Brentius & Smidelin mettoient en avant (1). Mr. de Meaux s'est donc trompé, quand il dit dans son Histoire des variations (k) sous l'année 1558. que la grande affaire du tems supra, parmi les Lutheriens, fut celle de l'Ubiquité que P. 581.

Westphale, Jacques André Smidelin, David Chytré, & les autres établissoient de toutes leurs forces.

(g) Idem Admonitio, pag. 829. Ex-luminis.

(h) Id. 2. Defensio p. m. 765. Voyez aussi le commencement de l'ultima Admonitio, où il est dit, Quia cum duritate, & praefractio cae-pite negotiarum erat, annon laceret licet molum erat, ceret molum durcitate, omnibus satis notum est. Itaque mecum in ista duritie tractanda austeritatem, (i) Dei quoque exemplum excusat, qui se pronuntiat non modo inlenientius advenum cum praefractis, sed is.

(i) P. 581.

(k) Liv. 3. n. 37.

son caractere il suffit de se souvenir, qu'il se moquoit de (H) tous les Martyrs Protestans qui ne croyoient pas l'impanation. Les arguments qu'il employa une fois contre des Ministres de la Confession de Geneve, sont (I) ridicules.

WICELIUS (GEORGE) assez bon Theologien du XVI. siecle, naquit à Fulde l'an 1501. Il entra de bonne heure dans un Couvent *, mais il n'y demoura guere; & non seulement il renonça à la vie monastique, il renonça aussi à la Catholicité, pour se faire Lutherien. Il n'eut pas le don de perseverance, car il rentra dans la Communion Romaine. Il n'eut pas la force de diger les divisions qu'il vit naître entre les Reformateurs, & les traverses personnelles qu'on lui suscita. Dans quelque party qu'il ait été, il n'a point cru que le mariage dût être interdit aux Prêtres. On peut donc facilement s'imaginer qu'il se maria pendant qu'il fut Protestant; mais il n'est pas vrai qu'il ait eu successivement (A) plusieurs femmes. Il s'en tint à ses premieres noces, quoi qu'il fut persuadé que

* Corn. luv. Loos, in Catal. Illust. Germania Scriptor.

† Voyez sa Via regia, apud Wolfium. eccl. Memor. fo. 2. pag. 376.

‡ Uxorem in primo statim fervore schi-

(H) Il se moquoit de tous les Martyrs Protestans qui.] Beze le relance là-dessus d'une terrible maniere. (a) Ut tuam pietatem orbi testem, in martyres jocularis qui apud Gallos & alias gentes quotidie crudelissimam & ignominiosissimam mortem perpetuunt. Extant enim eorum aliquot confessiones, que tibi non satisfaciunt. Atqui ut tibi non satisfaciunt, an ideo digni erant quibus etiam mortuis insultaret? Nam certe pro Christi nomine ingressi sunt flammam, quas haud satis fecerit an tu vel uno digito velles attingere. Quod si negotium Cæna Domini nominis ex parte cognoverint (demon enim id Westphalo, ac ne nobis quidem singula eorum dicta ac facta satisfaciunt) an ideo non fuerint victima Deo grata, quam ad extremum usque baltigu omnes idolomanias sint exercitati, & Christum ut verum Filium Dei & unicum nostrum per fidem nostram sint amplexi? Conferrez avec ceci l'article (b) Interitus.

(a) Beza, ubi supra p. 215.

(b) Pag. 151. col. 2.

(I) Les arguments qu'il employa. . . sont ridicules.] Laicus & Micronius, Pasteurs de l'Eglise Flamande de Londres, ayant été contraints de sortir de l'Angleterre, tâcherent de s'établir avec leurs brebis dispersées dans le Holstein. Les Lutheriens s'y opposerent, & leur refuserent même pendant quelque tems une conference amiable. Ils dirent qu'elle n'étoit point nécessaire, puis que le Roi ni eux n'étoient nullement en doute de la vérité des dogmes établis dans le Danemarck. Enfin ils eurent la condescendance de conferer, & representerent que les Calvinistes rejetoient les textes les plus évidens de l'Ecriture; car qui a-t-il de plus clair que ces paroles, ceci est mon corps? Outre cela dirent-ils, vous ne suivez point Luther, ni les Eglises Saxones, & vous êtes condamné par la confession d'Augsbourg; en un mot vous enseignez une doctrine qui n'est point conforme à l'opinion dominante dans le Danemarck. On leur répondit que la regle de la foi n'étoit point ou ce que Luther avoit enseigné, ou ce que le Royaume de Danemarck avoit approuvé, mais la parole de Dieu. Cette reponse & plusieurs autres semblables furent inutiles aux Refuziez Flamans. On les contraignit de se retirer hors du Royaume au milieu de l'hiver (c). Micronius conféra quelque tems après à Hambourg, avec Joachim Westphale, qui lui allegua d'abord comme un argument invincible le consentement des Eglises Saxones. Elles ont condamné le dogme de Zuingle, disoit il, il est donc faux, il le faut donc rejeter. Micronius répondit que si l'on devoit juger de la vérité d'un dogme par le consentement des Eglises, la cause du Pape seroit triomphan-

(c) Voyez les actes de la Conférence de Collingen par Jean Ursulovius, Ancien de l'Eglise Flamande suivoise. Vossius en rapporte tout ceci dans une lettre à Grotius. C'est sa 23. lettre.

te. Westphale repliqua que les Eglises Saxones étoient l'Eglise de Dieu; & lors qu'on lui représenta que la vraie Eglise n'est point attachée à certains lieux, & qu'il n'y a point d'Eglise qui ne puisse errer, comme Luther en demandoit d'accord, il soutint que les paroles de Luther vouloient dire non pas que l'Eglise de Jesus-Christ peut se tromper, mais que l'Eglise du Pape le peut. Micronius insista toujours sur la maxime que l'Ecriture sainte est la seule regle de la foi; ce qui n'empêcha pas Westphale de lui répondre, il s'en suivroit de vos raisons que sa Majesté Danoise, & le Senat de notre ville qui ont decreté contre vous, auroient fait une grande faute: songez que vous avez été condamné par une Diète d'Augsbourg (d). Si dubia (d) Tiré de ad huc esset nostra doctrina, graviter peccasset senatus noster, & serenissimus Daniae Rex, qui adversus vos decreta tulerunt. . . Contra vestram doctrinam Comitibus Angustanis pronunciatum est (e). Micronius (f) ne manqua pas de répondre qu'avec de tels arguments, le Papisme gagneroit par tout son procès. Nous avons ici une preuve de l'inclination naturelle qu'ont tous les partis à se servir de la voye courte de l'autorité, & à combiner vertir les erreurs de l'adversaire en crime d'Etat. Osez vous dire que le Magistrat de Hambourg, & la Cour de Danemarck qui vous condamnent, Papa, & la Cour de Danemarck qui vous condamnent, 1616. commettent une injustice? Si Westphale se fût souvenu avec quelque usage de la raison, qu'il y avoit bien des Papistes au monde, eût-il parlé de la sorte?

matris duxi, permissus nominem posse neque vivere, neque bene mori, extra uxorem. W. eccl. Conf. resp. Jonica p. 63.

(d) Tiré de la même lettre de Vossius. p. 50.

(e) Vossius ibid. col. 2.

(f) Similibus argumentis facile omnines vicariter Papa, 1616.

(A) Qu'il ait eu successivement plusieurs femmes.] La vie inserée dans le 2. tome du Fasciculus rerum expetendarum, refute là-dessus Cornelle Loos, qui a dit que Wicelius ayant perdu sa premiere femme en épousa une autre, & puis une troisième, & puis encore, dit on, d'autres. Adolesceus Monasticen amplectitur, à quo vita instituto mox resiliit, uxorem duxit, qua desuicita, alteram, & hac, tertiam, & (ut seruat) plures. Serarius l'accuse d'avoir quitté les Lutheriens, à cause de leurs divisions, & d'avoir pourtant retenu quelques-uns de leurs sentimens, & sur tout quant au mariage; que pour pouvoir vivre Pretre marié il chercha à se faire consacrer par un Evêque de l'Eglise Greque; qu'ayant voulu servir à deux maîtres, il ne fut fidèle ni à l'un, ni à l'autre; qu'il desobeit aux Latins, en unissant le mariage avec la Prêtrise, & aux Grecs, en se mariant plus d'une fois. (g) Geor. apud M. gium Wicelium lego primis adolescentia annis ad monasticum sese statum applicuisse: sed postea carnis Luberique philtis dementatum uxorem p. 23. quasi:

S S S S S S S 2

Pon ne peut ni bien vivre, ni bien mourir dans le celibat: & il semble que même pendant qu'il fut Lutherien, il trouvoit mauvaise la bigamie. Ce fut à l'âge de 30. (B) ou de 31. ans qu'il embrassa la religion Protestante. Il y devint Pasteur d'une Eglise, dont il dit qu'on l'arracha par une cruelle persecution. Justus Jonas fut un de ses plus ardens antagonistes; mais Luther au contraire écrivit en sa faveur, & dissipa les tempêtes dont on l'avoit agité par quelques* accusations de crime d'Etat. On pretend que son retour au giron du Catholicisme, ne lui procura que fort lentement le grade qu'il meritoit. Il essuya plusieurs disgraces avant que de pouvoir être simple Curé; enfin il fut Conseiller des Empereurs Ferdinand & Maximilien. Le principal caractère de Wicelius a été de souhaiter une bonne réunion dans le Christianisme; & pour y parvenir, il eût volontiers aneanti plusieurs (C) choses que l'Eglise Romaine pratique, dans le sein de laquelle néanmoins il demeura jusques à sa mort, depuis qu'il y fut rentré. Le pacificateur Cassander avoit pris de lui l'esprit d'accommodement. Masius, le Cordelier Ferus, & l'Evêque Jules Pflug qui avoit été pour l'interim, furent des amis particuliers de Wicelius. On peut juger par là de son panchant; mais beaucoup mieux encore par ses Ecrits, par *Via regia*, par sa *Methodus concordie*, &c. Il écrivit un prodigieux nombre de livres, la plupart en Allemand; on les a traduits en Latin, & imprimez plusieurs fois. Il mourut à Mayence l'an 1573. & y fut enterré dans l'Eglise de St. Ignace. Il laissa un fils nommé George comme lui, qui a publié quelques livres. Pour éviter qu'on ne les confonde, l'usage a voulu que le pere fût surnommé *major*, ou *senior*. Voilà ce que j'ai cru devoir extraire de la vie † de Wicelius, qui a été inserée dans l'Appendix ‡ du *Fasciculus rerum expetendarum*. J'en ai tiré le corps de cet article, & les citations, sans y rien réviser; renvoyant cette critique aux remarques. L'Auteur de cette vie étoit un très-savant homme; mais on me permettra de dire qu'il pouvoit, & qu'il devoit la faire beaucoup plus exacte.

* Justus Jonas ex-citavit Principes adversus eum, se. ditionario facto con-jectus est in lacum, neque longe fuit à laqueo profocatores: sed Lutherus pro eo scripsit.

† Thomas James en est l'Auteur.

‡ Imprimé à Londres en 1690.

WILHEM (DAVID LE-LEU DE) Conseiller au Conseil des Princes d'Orange, & à celui de Brabant, merite d'être compté parmi les hommes illustres du XVII. siecle. Il étoit issu d'une très-noble (A) & très-ancienne famille,

quæsiße: magnoque apud Lutheranos, propter aliquam eruditionis, linguarumque peritia opinionem, loco fuisse. Ab illis tamen cum nova, neque cum ecclesiastica antiquitatis norma satis consentanea fangi ac rehingi quotidie cernever, variisque illos & acerbis inter se opinionibus dissidere, pedem reituli; sed ita ut proprii nescio quâ cerebri pertinaciâ ei quàm par esset diutius glutinatusque adhaeserit, in uxoria præsertim re: cui servire simulque sacerdos esse cum vellet, dicitur Græcum nescio ubi Episcopum, ut ab eo consecraretur, quæsiße. Sicque cum quodam reluti probro & risu Græcus audirebat sacerdos. At sellis federe datus dum voluit, utraq; decider. Neque enim Latinus sacerdos bonus fuit, qui ad nuptias transit: neque sacerdos Græcus bonus, qui ad secundas & tertias, imò, ut quidam ferunt, citam ad plures: sed prole parum felici: ut Moguntia est notum.

(B) à l'âge de 30. ou de 31. ans.] Le Theatre de Paul Freherus contredit ici Thomas James, car on y voit que Wicelius alla étudier en Theologie à Wittemberg environ l'an 1521. qu'en suite il devint chef des rebelles en Thuringe, qu'il fut pris & condamné à la mort, qu'on lui fit grace, par l'intercession de Pontanus Chancelier de Saxe; que Luther l'établit Ministre dans un village nommé Nimec, proche de Wittemberg; qu'en 1531. on l'emprisonna par ordre de l'Electeur Jean Frideric, & par le conseil de Melancthon; parce qu'il combattoit la divinité de JESU-S-C H R I S T; que peu après on le banit des Etats de l'Electeur; qu'il (a) se retira à Leipzig, où le Duc George le prit sous sa protection; que peu après il se fit Papiste

(a) Molanus ubi infra ait qu'il retourna dans la Commun-ion Romaine l'an 1532.

& qu'il écrivit en 1534. contre le livre de Luther de bonis operibus; qu'après la mort de ce Duc il fut chassé de Leipsic; & passa le reste de ses jours à Mayence & à Cologne, ennemi très-violent des Lutheriens, & qu'il mourut en 1563. A l'égard des derniers points le Theatre de Freherus a besoin de correction; car il y a des preuves incontestables dans l'appendix du *Fasciculus rerum expetendarum*, que Wicelius avoit sacrifié bien des choses aux Lutheriens pour le bien de la paix, & qu'il vivoit encore en 1564. Bien plus, un de ses Traitez inseré dans cet Appendix à la page 750. est daté du 10. d'Avout 1575. & cependant à la page 787. on accorde à Comelle Loos, que Wicelius est mort en 1573. (b) Molanus, (c) Molanus in Bibliotheca Sæpæ, MS. Serarius mettent fa mort à la même année 1573.

(C) Plusieurs choses que l'Eglise Romaine pratique.] Voyez en un échantillon extrait de ses livres, dans l'Appendix du *Fasciculus rerum expetendarum* à la suite de sa vie.

(A) Issu d'une très-noble & très-ancienne famille.] Elle a tenu rang parmi la Noblesse d'Artois & du Cambresis dès l'an 1096. ayant possédé dès ce tems-là entre autres biens les Seigneuries & Terres de Bantœux, & de Bantœusel, de Wilhem, de Chantemerle, de Froidebize, d'Avesnes lez Gobert, &c. comme il paroît par une sentence donnée dans le Conseil de Brabant à Bruxelles, le 5. de Juillet 1678. George LE LEU DE WILHEM, pere de celui qui fait le sujet de cet article, sortit de Tournai au commencement des troubles de religion, car il fut proscrit avec ses cinq freres, parce qu'ils avoient enterré leur mere sans observer les ceremonies de

(b) Molanus in Bibliotheca Sæpæ, MS. Serarius de Scriptor. fasculi xvij p. 23.

(c) Serarius ubi supra, apud Miræum ibid.

mille, & il nâquit à Hambourg le 15. de Mai 1588. Sa mere qui (B) joignoit à la noblesse du sang beaucoup de pieté, & beaucoup de zèle pour la religion Protestante, le fit très-bien élever, & l'envoya étudier à Stade dès l'âge de dix ans sous de fort bons Maîtres: & après qu'il eut profité à Hanaw des leçons de Jean George Crobius, & de Jean Rodolphe Lavaterus, elle le mena à l'Academie de Franeker. Il y demeura trois ans, & en partit l'an 1611. pour aller voir celle de Leide, où il fit de grans progrès en Philosophie, en Jurisprudence, dans les langues orientales, &c. Après quoi il alla en France, & s'arrêta quelque tems à l'Academie de Saumur, & puis l'an 1613. il alla loger à Thouars chez le docte André Rivet, dont il (C) se fit estimer d'une façon très-particuliere, entre autres choses par les conoissances qu'il avoit acquises en Theologie. Il se perfectionna beaucoup dans le Levant par les voyages qu'il fit au grand Caire, à Jerusalem, à Alexandrie, &c. les années 1617, 1618. & 1619. Il eut une grande familiarité avec Cyrille de Lucar, & il conserva souvent avec lui plusieurs differens de l'Eglise Greque & de l'Eglise Latine. Il reçut * plusieurs lettres de ce fameux Patriarche qui meritent de voir le jour, & que ses heritiers promettent de publier, pour satisfaire la curiosité des Savans. Après qu'il fut de retour de ce grand voyage, il s'arrêta quelques années à Amsterdam (D) avec son frere; mais la forte envie d'une connoissance plus parfaite des langues orientales, & l'inclination qu'il avoit pour le Levant, l'engagerent à y faire un second voyage l'an 1625. Il est fur qu'il fit ces voyages en habile homme, c'est-à-dire en faisant de belles & de curieuses observations, & en aquerant une grande connoissance † de l'Arabe, du Persân, & du Chaldaïque. Il fut rencontré en ce pais-là par le docte (E) Golius, qu'on lui avoit recommandé; & il se forma en-

* Voyez la remarque E.

† Outre les langues mortes des nations savantes qu'il entendoit parfaitement, il pouvoit parler aisément la plupart des langues qui sont aujourd'hui en usage dans l'Europe & dans l'Asie.

de la Communion de Rome. Il paroît par un acte authentique du 22. de Decembre 1565. qu'ils abandonnerent leurs terres à la confiscation: mais on tâcha de se relever de cet acte après l'an 1576. attendu la pacification de Gand. Jaques LE-LEU DE WILHEM, l'un de ces six freres, se refugia en Angleterre, & se maria en premieres noces avec Marguerite de Zegre, & en secondes avec Marie de Duijts. Du 1. mariage il eut entre autres enfans Timothée

digression qui étoit due au merite de Constantin l'Empereur, je reviens à la mere de nôtre David de Wilhem. Elle étoit à Paris le jour de la St. Barthelenni, & fut sauvée du massacre comme par miracle: son mari étoit alors à Rouën, & fut preservé aussi. Son pere Jean van Opalfens avoit eu le même bonheur quelques années auparavant. On l'avoit condamné à mort pour cause de religion: la sentence étoit déjà prononcée; mais il s'échapa de la prison de Tournai par la connivence du Geolier, & se sauva en Angleterre.

LE-LEU DE WILHEM, né à Londres le 26. de Novembre 1568. & Seigneur de Borge-ric Finges lez-Courtraï. Du 2. mariage, il eut entre autres enfans Michel LE-LEU DE WILHEM, né le 27. de Septembre 1587. qui est mort Conseiller Echevin de la Haye, & qui épousa à Delft le 25. de Mai 1614. Anne de Rechtere, dont la sœur étoit mariée à Messire Dudley Carleton *, Ambassadeur du Roi Jaques en Hollande (a).

(C) André Rivet dont il se fit estimer.] Pour conoître la liaison qui se forma entre eux deux, & l'estime singuliere que Mr. Rivet eut pour lui, il ne faut que voir l'Épître (c) dedicatoire de son commentaire sur le Decalogue. Elle rend aussi un temoignage très-avantageux à la vertu, à l'illustration de la science, à la pieté & aux autres belles qualitez de David de Wilhem.

(B) Sa mere qui joignoit à la noblesse du sang.] Elle s'appelloit Gilliette van Opalfens, & étoit fille de Jean van Opalfens Ecuyer, & de Damoiselle Jeanne l'Empereur d'Oppyck, sœur de Jean l'Empereur d'Oppyck, (b) Seigneur de Malerit &c. qui fut député à la Duchesse de Parme, Gouvernante des Pays-Bas, par la ville de Tournai, avec les Nobles Confederez. Son fils Antoine l'Empereur d'Oppyck fut pere de Constantin l'EMPEREUR, né à Brenc l'an 1591. & Professeur en Theologie à Leide, & Conseiller du Prince Maurice, homme fort versé dans les langues orientales, comme il Pa temoigné par divers Ecrits. Il fut marié deux fois; 1. avec Levine de Witt, fille du Seigneur de Rosenbourg Conseiller d'Amsterdam. 2. avec Catherine Thyfius de Kynogen. Il mourut l'an 1648. ne laissant qu'une fille Sara l'Empereur d'Oppyck, qui a été mariée à Marc du Tour, Gentilhomme de son Altesse le Prince d'Orange, pere du Roi de la Grand' Bretagne. Il est mort Conseiller à la Cour de Brabant. Après cette

(D) Avec son frere.] C'est-à-dire avec Paul LE-LEU DE WILHEM, pere de David LE-LEU DE WILHEM qui vit (d) encore, & qui est President des Echevins, & Receveur de la ville d'Amsterdam. Il a pour femme Hillegonde van Beuningen, sœur de feu Monsieur Conrad van Beuningen si connu par ses Ambassades.

(a) Tiré d'un memoire communiqué au Libraire. Item dit de plusieurs infra-memorandis.

(E) Par le docte Golius qu'on lui avoit recommandé.] J'ai vu l'original de la lettre que Mr. Rivet écrivit à Mr. de (e) Wilhem le 29. d'Octobre 1625. & j'en ai extrait ces paroles, Servo adhuc tibi literas itineris tui Hierosolymitani, & eas quas à Patriarcha Alexandrino acceptas mihi comminicaſti quas vel tibi, vel ei qui tuo nomine eas petet, restituum cum volueris. Commendatione mea apud te non opus habet Claviſ. Golius, vir in rara eruditione, rara pietate & modestia præditus, nostro defuncto Erpenio intimus, & mihi tam proprio nomine quam tali necessitudine charissimus &c. Cela nous apprend que Mr. Rivet étoit alors le depositaire des lettres que le Patriarche Cyrille avoit écrites à Mr. de Wilhem. Il a fait savoir au pu-

(c) Ad Amplissimi præmuni præmuni pietatem & eruditionem virum D. Davidem de Wilhem.

(d) On écrit ceci l'an 1696.

(e) Qui étoit alors à Alep.

tre eux une liaison cordiale & intime, qui a duré autant que leur vie. Etant de retour en Hollande environ l'an 1631. il se fit tant estimer du Prince d'Orange Frideric Henri, qu'il obtint la charge de Conseiller au Conseil de son Altesse à la Haye. Il se maria avec une sœur du celebre Monsieur de *Zuylichem, femme de beaucoup (F) d'esprit. Il en eut des enfans, comme on le verra ci-dessous. Les Etats Generaux ayant fait de belles conquêtes dans la Province de Brabant, par les armes victorieuses du Prince Frideric Henri, augmentèrent le Conseil de cette Province l'an 1634. & y donnerent une charge de Conseiller à notre Monsieur de WILHEM. Ils le firent Surintendant du même pais l'an 1640. Comme il aimoit, & qu'il entendoit les sciences & les beaux arts, jamais les grandes occupations que tant de charges lui donnoient, ne l'empêchèrent d'étudier beaucoup, & d'entretenir (G) un grand commerce de lettres avec les Savans. Il se faisoit un plaisir de les protéger, & de les servir en toutes rencontres, & à la Cour & ailleurs. Il eut une très-belle Bibliothèque, fournie des livres les plus curieux en toutes sortes de Facultez. On y trouvoit un grand nombre de Manuscrits très-curieux, Arabes, Persans, Chaldaïques, &c. Le présent qu'il fit de (H) Momes, de Manuscrits, & de telles autres raretez à l'Academie de Leide, y est conservé encore comme un ornement. Il mourut de la pierre le 27. de Janvier 1658. ayant servi fidelement & avec beaucoup d'application trois Princes d'Orange, savoir Frideric Henri, Guillaume II. & Guillaume Henri à present Roi d'Angleterre †.

WIMPINA (CONRAD) Professeur en Theologie à Francfort sur l'Oder dans le XVI. siecle, étoit né à Buchen †. Il s'acquit beaucoup de reputation par les leçons, tant publiques que particulieres, qu'il faisoit à Leipzig sur la Philosophie, sur la Theologie, sur la Poétique, &c. Il s'acquitroit un grand nombre d'auditeurs, & en même tems beaucoup d'envieux. Ceux-ci tâchèrent en vain d'obteuir sa gloire; & n'ayant pu y réussir par les subtilitez sophistiques qu'ils lui propofoient, & auxquelles il répondoit habilement, ils recoururent aux medifances, & aux libelles. Il falut qu'il se présentât au tribunal de l'Archevêque de Magdebourg, Primat d'Allemagne, & il y triompha de ses ennemis. Il monta d'une façon éclatante au Doctorat en Theologie; un Cardinal Legat qu'il harangua dans l'Eglise de St. Paul à Leipfic, & qui admira son éloquence, lui fit conlerer ce grade. Wimpina fut présenté par toute la Faculté de Theologie. La reputation de ce Docteur devint si grande, que quand les Marquis de Brandebourg

blie le commerce que son ami avoit eu avec ce Cyrille; car nous trouvons ces paroles dans l'Épître dedicatoire que j'ai dejà alleguée. (a) *Ex iis (regionibus) etiam ex ipsa Aegypto, qua tabernaculo Dei inservirent abstulisti non parca, alius liberaliter communicaturus, ad communem utilitatem. Inter qua non minima sunt, qua ex intima illi admisione cum Rever. diss. Cyrillo tum Patriarcha Alexandrino, ha'sisti: cujus communicationis sagacius, & sedulitatis tuae in eo de rebus nostris plenius informando utilitatem, ringentibus adversariis, etiamnum colligimus & percipimus, postquam erectus est ad summum inter Orientales Christianos dignitatem. Qua argumento sunt, quanta fuerit in te propaganda verae Religionis cura, etiam inter remotissimos à nobis*

(F) *Femme de beaucoup d'esprit... il en eut des enfans.* Elle s'appelloit Constance Huygens, & avoit bien de la lecture. Mr. Descartes l'estimoit beaucoup, & lui demandoit volontiers, & même avec deference, ce qu'elle pensoit sur les nouvelles idées de Philosophie qu'il inventoit. Elle survécut environ 10. ans à son mari, & mourut le 1. de Decembre 1667. fort regrettee de tout ce qu'il y avoit de gens raisonnables à la Haye.

Mr. de Wihem laissa trois filles, & un fils (b) qui est aujourd'hui Doyen du Conseil & Cour Feodale de Brabant. C'est un très-honnête homme, qui a beaucoup de faveur & de merite. Dès qu'il eut fait ses études il voyagea en Italie, en France, en Allemagne, en Hongrie, en Suede

& en beaucoup d'autres pais, & se fit considerer des gens distinguez. Il accompagna Monfr. de Zuylichem son oncle à Orange l'an 1665. lors que cette Principauté fut remise avec tous les formalitez necessaires sous le pouvoir de son legitime Maître. Mr. de Wihem fut reçu alors Docteur en Droit avec beaucoup d'applaudissement (c). (e) Voyez

(G) *Un grand commerce de lettres avec les Sa. de Mr. Rivet, Descartes, Heinsius, Vossius, Junius & Menasse Ben Israël qui lui (d) dedia son Traité de creation. Les lettres qu'il reçut d'eux & de plusieurs autres hommes illustres sont par monceux parmi les papiers de Monsieur de Wihem son fils. S'il avoit le tems d'y faire un triage, il en trouveroit beaucoup dont il pourroit faire un present considerable à la Republique des lettres.*

(H) *Le present qu'il fit... à l'Academie de Leide.* Voici là-dessus un temoignage public. (e) *Id mihi silentio non est praeterendum, quod erga hanc nostram Academiam, studiorum tuorum in olim promotricem, matrem proinde tuam, libentem admodum te praebueris: saltem est enim id curâ tuâ & ere tuo, ut Theatrum in eâ Anatomice cum, tot raris & pretiosis venundis, exterorum omnium qui illud invisunt animos in admirationem rapiat; inter qua eminent duo condita cadavera (Mumias vocant) antiquissima, qua in Aegypto eruta, & à te redempta, integerrima, te munitente, ad nos pervenerunt.*

* Voyez son article.

† Confirmes ces par un passage de Erasme Spanheim, Vindic. exercit. de grat. universali, parte 1. p. 67. où il dit que David de Wihem tenebris eruit tractatum de tribus questionibus, compositionum à Lupo Servato Abbate Ononis Benedicti, Rabani discipulo, qui vixit octavo seculo, & nika communica-tio.

† Tiré d'un Memoire romainique au Libraire.

† C'est une petite ville de Pologne, au Diocèse de Hurbourg. (a) Andreasi adreasi epist. dedicat. Commemor. in Decalog. oper. to 1. pag. 123

(b) Nommé Mauro.

(c) Voyez la Relation de Mr. Rivet, page 161. (d) Cette Epître dedicatoire merite d'être lue; elle peut servir de preuves à cet article. (e) Rivet. ubi supra.

bourg voulurent créer une Academie à Francfort sur l'Oder, ils lui offriront des gages très-considerables s'il vouloit y professer. Il accepta ces offres, & alla tenir les * fondemens de cette nouvelle Université. Il y fut Recteur des deux Colleges, & premier Professeur en Theologie. Il publioit (A) souvent des livres †. Il fut un des antagonistes (B) de Luther; & il passa pour le véritable Auteur ‡ des Theses qui parurent sous le nom du Dominicain Jean Tezel contre ce Reformateur.

WILLEFELDT (CORNIFIDS, ou CORFITS) a été un des grands esprits du XVII. siecle, & s'il n'eût pas terni sa reputation en manquant de fidelité à son Souverain, on le mettroit avec raison au nombre des plus grands hommes. Il fut Favori (A) de Christian IV. Roi de Danemarck, qui le fit non seulement Grand Maitre de ses Royaumes, & Viceroi de Norwegue, mais aussi son gendre, en lui faisant épouser Eleonor sa fille, qu'il avoit eue d'un mariage (B) de la main gauche. Il étoit son Ambassadeur extraordinaire en France

(A) Il publioit souvent des livres.] L'anonyme qui a composé le Catalogue d'hommes illustres publié par Joachim Jean Maderus (a), fait mention de plusieurs livres que Wimpina avoit composés avant l'année 1514. mais il ne distingue point de ceux qui étoient déjà imprimés, ceux qui ne l'étoient pas encore. Quoi qu'il en soit voici la liste; *Editio proprietatum logicarum in commentatione non vulgaris libri xv. De erroribus Philosophorum in fide Christiana. De nobilitate celestis corporis. De eo in animalis celi posuit dici. De nobilitate animalium celi. De fato opus insignis & praeclarum. Patilogia de Theologico fastidio. Panegyrici de Christi mirabilitate ac sublimitate. Apologeticus in sacra Theologia defensionem. Apologia secunda contra obvietationem Theologia. Apologia tertia ad Mellerstatinas offensiones & denigrationes s. Theologia. Apologia quarta contra Laconismum Mellerstat. pro defensione Theologia. Apologia quinta pro repressione errorum Mellerstat. Criticatio in tergiversatione Martini Mellerstat. De ortu, progressu, & fructu s. Theologia. Super sententias libri xv. Praecepta cogitandi rhetorice orationes. Opus quodlibeticum disputationum novarum & variarum. Orationes & Carnivia.* Je ne doute point que ce Martin Mellerstat, contre lequel Wimpina mit si souvent la main à la plume, ne soit le Martin Mellerstat dont l'anonyme parle en particulier sous le nombre 31. & dont il rapporte un catalogue des Ouvrages dans lequel on ne trouve nulle trace de ses disputes avec Wimpina.

Ce Martin Mellerstat portoit le nom de sa patrie située dans la Franconie. Il enseigna la Philosophie des Thomistes pendant 20. ans à Leipzic, avec beaucoup de reputation; après quoi il s'appliqua à l'étude de la Médecine, & s'étant fait recevoir Docteur en cette science, il y devint si célèbre, que Frédéric Electeur de Saxe le choisit pour son Medecin (b).

(B) Il fut un des antagonistes de Luther.] Il fut l'un (c) des 4. Theologiens de Brandebourg qui refuterent en 1530. les articles de foi que Luther avoit publiés, & qui servirent de baze à la Confession d'Augsbourg. Il fut l'un des Theologiens que les Princes Catholiques amenèrent cette année à la Diète. On avoit (d) choisi les plus propres à la dispute, & quand on vit que les premières conférences entre les Deputés des deux partis n'avoient point frayé le chemin à un accommodement, & qu'on soupçonna que la multitude des disputans de part & d'autre éloignoit les voyes de paix, on ne retint que 3. Theologiens de chaque côté. Ceux du party Catholique furent Eceius, Wimpina, & Coehleus (e). Con-

eluez de là que le Sieur König n'a pas bien marqué à Pan 1529. la mort de Conrad Wimpina.

(A) Il fut Favori de Christian IV.] La Nouvelle Historique que je cite ici m'apprend qu'il le devint non seulement par son merite, mais aussi par la faveur de son pere qui étoit grand Chancelier du Royaume, & qui gouvernoit l'Etat. Ce grand Chancelier étoit d'une des premieres & des plus anciennes maisons du Royaume, & seule honorée de la dignité de Comte par concession de l'Empereur. Cornix Ulfeld étoit le dixième fils: la maniere dont on dit qu'il fut reconu de son pere, qui le croyoit perdu depuis long tems, est romanesque. Voyez la Nouvelle Historique. Je ne fâi si l'on peut accorder ce qui vient d'être rapporté touchant la dignité de Comte, avec un pet. t. livre (f) Latin qui porte que Cornix Ulfeld s'étant réfugié auprès de Christine Reine de Suede, & lui ayant prêté de grandes sommes d'argent, s'aquit sa protection & les bonnes grâces, & le titre de Comte.

(B) D'un mariage de la main gauche.] Le Roi (g) après la mort de la Reine étoit devenu amoureux d'une belle Dame de l'ancienne maison de Monck, appelée Christine, & n'ayant pu obtenir d'elle aucunes faveurs, il l'avoit épousée suivant toutes les formalitez requises dans un legitime mariage, en presence de toute la Cour & du Senat, avec cette clause portée par le contract, que les enfans qui naîtroient de ce mariage ne seroient pas Princes, & se contenteroient de la qualité de Comtes de Sleswick & de Holstein, dont ils porteroient le nom & les armes. Ce Prince la voulut repudier, pour certaines choses qu'elle avoit faites par jalousie; l'affaire devoit être jugée par le Senat. Annibal Secsted plaïda la cause du Roi; le Comte d'Ulfeld plaïda celle de la Reine, & la gagna. Le livre Latin que j'ai cité porte que la repudiation fut faite actuellement, & que le Roi s'attacha (h) en suite à la femme (i) de chambre de son épouse repudiée, & en eut un fils & une fille. Le fils appelé Ulric Christian Guldenleew porta les veneneux armes sous le Roi d'Espagne, & fit des merveilles dans Coppenhagen assiégé par les Suedois. La fille fut mariée à Claude Alfeld Gentilhomme du Holstein. Le même livre nous apprend pour-quoi le Roi hait son épouse Christine, & aime la femme de chambre; c'est que celle-ci lui revela que Christine avoit dessein de l'empoisonner. On se vengea de la delatree quand elle fut morte; car le Comte Willefeldt ne souffrit pas qu'on lui fit

(c) Secken-dorf, Hist. Luthieran. lib. 1. pag. 25. n. 1. (e) Secken-dorf ibid. p. 177. n. 16. (f) Il est intitulé. Machinationum Cornificii Ulfeldii succincta narratio. (g) Nouvelle Historique, intitulée le Comte d'Ulfeld. (h) Fuit hæc Christina cuius supra meminimus. (i) Rex illam, ac pudia Christina Christina, loco amavit.

des

(A) A Helmstedt l'ann 1660. in 4.

(b) Ex Centuria Scriptor. insignium in sacrum edicta a Joach. Joh. Maderus.

(c) Secken-dorf, Hist. Luthieran. lib. 2. pag. 172.

(d) Adversariarum à variis principibus in Comitibus pugnantissimi ex adversariis Lutheri. Id. ibid. p. 171. n. 1.

* L'ann 1505.

† Tiré du livre publié par Joachim Jean Maderus à Helmstedt 1660. & composé par un Anonyme sous le titre de Scripturum insignium.

‡ Secken-dorf, Hist. Luthieran. lib. 1. pag. 25. n. 1. Sorbierres Relat. d'Angleterre.

(e) Secken-dorf ibid. p. 177. n. 16. (f) Il est intitulé. Machinationum Cornificii Ulfeldii succincta narratio.

(g) Nouvelle Historique, intitulée le Comte d'Ulfeld.

(h) Fuit hæc Christina cuius supra meminimus.

(i) Rex illam, ac pudia Christina Christina, loco amavit.

(j) Elle s'appelle Christina.

ce l'an 1647. Frideric III. fils & successeur de Christian IV. ne s'accommoda point de l'esprit & de la conduite du Comte Willefeldt; il y remarqua trop d'ambition, & il étoit presque impossible, qu'il ne se fouvint avec quelque espèce de colere, d'avoir éprouvé à son avènement à la couronne la grande roideur de ce Comte, (C) pour le maintien des privilèges de la Noblesse. Quoi qu'il en soit, le Grand Maître fut envoyé Ambassadeur en Hollande l'année 1649. pour y faire * un Traité touchant le passage du Sund; & comme on ne fut pas content de ce qu'il avoit négocié, il se depita aussi, & demeura plus de six (D) mois dans sa chambre à faire le malade. Il fut accusé en 1651. d'avoir (E) voulu empoisonner le Roi †; mais la femme (F) qui l'accusoit n'ayant pu prouver son

* Sorbier
ibid.

† Parival.
Hist. du
siècle de
Jér. to. 1.
p. 490.

(a) Ex
Machinas.
succin.
narrat.

(b) Sor-
bier ubi
supra.

des funeraux; il l'envoya enterrer de nuit hors de la ville au cimetière des pauvres. Elle ne survécut le Roi que de peu de jours; le chagrin l'emporta (A), dit-on.

(C) Pour le maintien des privilèges de la Noblesse.] Un Auteur (b) que j'ai cité dit que la bonté de Christian IV. & les douceurs de la paix avoient fait négliger à la Noblesse & au peuple quantité de privilèges, que l'on proposa de remettre en vigueur lors qu'on eut Frideric III. & qu'alors le Grand Maître fut obligé par sa charge de tenir ferme; car il représentoit toute la Noblesse du Royaume, & il avoit la voix négative dans le Conseil: en sorte que comme rien ne pouvoit passer sans son consentement, on avoit accoutumé d'exprimer les placards, & de signifier les ordonnances en ces termes, de par le Roi & le Grand Maître. Il ajoute comme par conjecture, qu'outre l'intérêt qu'avait Monsieur Willefeldt de relever les privilèges de son corps, il considéroit aussi ceux de sa famille, & l'inimitié qu'il y avoit entre les enfans de la Maison royale, à cause de l'inégalité du rang, & de la jalousie que l'amour du feu Roi pour la Comtesse Eleonor y avoit semée. L'Auteur de la Nouvelle Historique avoue, nonobstant son personnage de Panegyriste & d'Apologiste perpétuel, que ce Comte à la persuasion de sa femme eut la pensée de se faire élire Roi, après la mort de Christian IV. & qu'il prit des mesures pour y réussir: mais que voyant que ses mesures étoient rompues, il tourna adroitement les choses, & fit faire l'élection du Prince Frederic à des conditions qui lui faisoient partager l'autorité avec lui, sous prétexte de conserver les privilèges des Nobles, dont il étoit le chef en qualité de Grand Maître.

(D) Plus de six mois dans sa chambre.] Sorbier traite cela de bevué, car il ne faut jamais à la Cour y dit-il, quitter un poste avantageux, ni reculer pour aucun prétexte, ni perdre la piste des affaires, ni accoutumer les gens à se passer de nous, & moins encore à se prevaloir de notre absence. Mais en le blâmant de cette conduite, il ne laisse pas de prendre si hautement son parti, que l'Ambassadeur de sa Majesté Danoise s'en plaignit à la Cour de France. La suite de ces plaintes fut que l'on relogua Sorbier à Nantes. Cet Auteur avoit autrefois dédié (c) un livre au Comte Willefeldt, & en avoit sans doute reçu une bonne récompense: c'est ce qui l'engagea à insérer dans la relation de son voyage un épisode à la justification de ce Seigneur. Il n'étoit pas bien instruit de tout le procès; la détention de ce Comte dans l'Île de Bornholm, & la liberté qu'on lui accorda d'en sortir pour vivre dans l'Île de Fuinen, étoient inconnus à Sorbier.

(c) La tra-
duction
Françoise
du Traité
de civic de
Hobbes, en
1649.

(E) D'avoir voulu empoisonner le Roi.] L'Au-

teur de la Nouvelle Historique prétend qu'on suborna une femme appelée Dina, pour déclarer que le Comte & la Comtesse d'Ulsted l'avoient sollicité d'empoisonner le Roi, la Reine, & toute la famille royale; que le Comte se défendit en plein Conseil avec tant de jugement, que Dina & le Capitaine Weller qui l'avoit produite, furent pleinement convaincus du crime de faux témoignage, & condamnés elle à avoir la tête tranchée, & Weller à être banni à perpétuité; ce qui fut exécuté. Si l'on compare ce récit avec ces paroles d'un Historien (d) moderne, Un certain (d) Parival Colonel Valler fut aussi soupçonné, lequel ayant de-
v. 1. 10. 1.
sendu son innocence fit apporter ledit Willefeldt, mais p. 490.
au lieu de comparoître devant sa Majesté il parut secrètement avec sa femme, se retira en Hollande, & du depuis il est allé en Suède; si, dis-je, l'on fait une telle comparaison, on sentira que l'Historien développe mal les choses. Il semble dire que le Comte & le Colonel furent soupçonnés de la même chose; or cela est faux. La Nouvelle Historique ne dit pas que le Comte se retira d'abord en Hollande, elle dit qu'il voulut se retirer (e) en Pologne. Mais qu'ayant su à Dantzic que le Roi de Pologne lui en refusoit la permission, il s'en alla en Suède. Le livre Latin le fait retirer d'abord à Amsterdam, & puis en Suède, & ajoute qu'il publi à Stralsund une Apologie de sa conduite, & qu'après l'publication de Christine, il alla demeurer en Poméranie.

(F) La femme qui l'accusoit.] Cette femme s'appelloit Dina; elle étoit belle, & faisoit profession de galanterie, car elle déclara devant la Justice qu'elle avoit eu un enfant du Comte Willefeldt. Le petit livre Latin ne raconte pas les choses comme Parival, mais de cette manière. Dina se rendoit chez le Comte par un escalier dérobé, & couchoit avec lui à l'insu de la Comtesse. Un jour de bon matin la Comtesse entra dans la chambre de son mari, & lui montra un poison que le Medecin Sperlingus avoit préparé. Ils concertèrent les moyens de le faire avaler au Roi. Dina entendit tous ces discours, s'étant bien cachée dans le lit, afin qu'on ne s'aperçût pas qu'elle fût là. Elle fit confidence de la chose à un Colonel (f) qui la baïsoit; celui-ci en fit la Cour au Roi son maître, le Roi fit venir Dina, & fut d'elle tout le détail. Les Juges l'interrogèrent; elle leur avoit les mêmes choses, & nommément qu'elle avoit eu un enfant du Comte; mais lors que ce procès eut été porté au Conseil d'Etat, où le Comte défendit sa cause en personne, Dina se dedit de tout, & fut déclarée calomniatrice, & condamnée à perdre la tête; qui fut mise sur un pieu hors de la ville (g). Il y avoit bien de l'apparence qu'elle avoit été subornée, car n'auroit-il pas fallu être pis que bête, pour parler d'une

(g) Ex
Machinas.
succin.
narrat.

son accusation, fut decapitée. Cela ne l'empêcha point de se retirer secrettement avec sa femme hors du Royaume, & de s'en aller en Suede, où la Reine Christine le (G) reçut parfaitement bien. Il temoigna beaucoup d'ardeur pour le service de la Suede, ce qui n'auroit pas été criminel, s'il n'eût taché de la servir au prejudice de sa patrie. Ses conseils furent d'une merveilleuse utilité à Charles (H) Gustave, & l'on ne sauroit dire combien furent puissantes les machines politiques qu'il mit en jeu, pour avancer en Dannemarc les conquêtes de ce Monarque. Il fut l'un de ses Commissaires au Traité de Roschild, & il l'eût été encore à celui de Copenhagen, si l'Ambassadeur (I) de France n'eût prié ce Prince de nommer un autre Commissaire. Il tomba enfin dans (K) la disgrâce des Suedois, qui le firent mettre en prison. Il en \ddagger seroit sorti d'une ma-
nere glorieuse pour lui, sans l'impatience qu'il eut, & sans la croyance qu'il ajoûta à quelques avis qu'on lui donna, que les Suedois lui alloient faire son procès.

Memoi-
 res du
 Chevalier
 de Terlon,
 pag. 301.
 édit. de
 Hollande.
 Voyez la
 remarque
 K.

(d) Voyez
 le 3. tome,
 p. 74-97.
 98, 100.
 240, 364.

(e) Me-
 moires de
 Terlon,
 p. 112.

(f) Voyez
 Parival,
 10. 3. pag.
 206.

(g) Me-
 moires du
 Chev. de
 Terlon, p.
 105, 106.

BIBLIO-
 THEQUE
 enlevée.

d'une telle chose dans une chambre, où le Comte auroit su qu'une Courtisane l'entendoit ? Voilà le privilege des Souverains ; on écoute serieusement les depositions d'une putain, lors que leur vie s'y trouve interessée ; & il est même vrai que ces sortes de creatures ont quelquefois revelé des (d) conspirations. Il est juste que les Souverains jouissent de ce privilege, car le bien public est preferable à l'observation des formalitez, & ainsi l'on ne doit pas se formaliser de voir mettre en 4. quartiers 20. ou 30. conspirateurs, sur le temoignage de leurs complices, & quoi que les denonciateurs comblez de biens & de recompenses, soient quelquefois plus scelerats que ceux qu'ils accusent, & qu'ils les ayent même engagez par mille artifices dans le complot. Il est juste, disent quelques-uns, de châtier la paillardise, mais la maquerelle qui la denonce doit avoir un peu de part à la peine. Je repons que cette maxime ne doit point s'étendre sur les cas privilegiez, comme sont les punitions des crimes d'Etat. *Salus populi suprema lex esto.*

(G) La Reine Christine le recut parfaitement bien.] Mr. de Wicquefort rapporte sur ce sujet deux histoires remarquables. Je me contenterai d'en indiquer l'une : c'est un tour (b) que cette Reine joûta à l'Ambassadeur de Dannemarc, pour faire qu'en sa presence Wifeldt étalât tout ce qu'il avoit à dire pour sa justification ; mais pour l'autre histoire je la rapporterai sans la tronquer. L'Ambassadeur (c) de Dannemarc pour faire voir qu'Wifeldt étoit indigne de la protection de Christine, dit un jour à cette Reine que le Grand Maître avoit converti à son profit particulier une somme de 25. mille écus que le Roi lui avoit fait remettre, pour en secourir le Roi d'Angleterre dans sa necessité. La Reine dit que si le Grand Maître assûroit qu'il avoit fait payer cette somme au Roi d'Angleterre, elle l'en croiroit, & que si celui-ci le nieoit, elle diroit qu'il en avoit menti, & que si douze autres Rois comme lui le disoient, elle soutiendrait qu'ils avoient tous douze menti. Puis que le Roi de Dannemarc ne vouloit pas remettre le Grand Maître en la possession de son bien, elle lui en donnoit tant qu'il n'auroit point de regret à celui qu'il perdrait en Dannemarc. L'Ambassadeur Danois lui repartiit d'un ton assuré, que sa Majesté lui pouvoit donner la moitié de son Royaume s'elle vouloit, sans que le Roi son maître y trouvat à redire, mais que cela n'empêchoit point qu'il ne tint Ulfeld pour le plus lâche & pour le plus perfide de tous les hommes. Cela se fit en l'an 1654. Mr. de Wicquefort ne cite point son Auteur, mais j'ai trouvé qu'il a pris ces lades Memoires de Mr. Chanut, où ces

deux histoires sont raportées avec plus de circonstances necessaires à sçavoir, que dans le livre de Mr. de Wicquefort. On apprend quelques autres choses touchant le Comte Willefeldt dans ces Memoires (d).

(H) D'une merveilleuse utilité à Charles Gustave.] Voyez les Memoires du Chevalier de Terlon à la page 98. & 99. Voyez aussi la page 151. vous y trouverez ces paroles dignes de remarque, *Le Comte Wifeldt qui connoissoit l'humeur de la nation, avoit conseillé au Roi de Suede de conserver religieusement les privileges qu'avoient eus les peuples de Schonen sous le Roi de Dannemarc. Ce conseil étoit bon & peut-être que s'il eût été suivi cette seconde guerre auroit eu un meilleur succès. Ce Chevalier avoit déjà dit que le Roi de Suede fut fort fâché d'apprendre que l'on eût violé ces privileges : Mais que le déplaisir qu'il en temoigna ne lui fut d'aucune utilité dans Copenhagen, on y crut que ce n'étoit qu'une amorce pour les obliger à se rendre.*

(I) Si l'Ambassadeur de France n'eût prié.] On ne fera pas fâché que je rapporte ici ce fait avec un peu plus de circonstances. (e) Monsieur de Marechal Duc de Grammont, & Monsieur de Lyonne qui étoient pour lors à Francfort Ambassadeurs extraordinaires, & Plenipotentiaires de V. M. pour l'élection de l'Empereur, m'écrivirent pour détourner le Roi de Suede de nommer le Comte Wifeldt aux negociations de Copenhagen, comme il avoit été à celles de Roschild. A quoi ce Prince voulut bien consentir lors que je lui en parlai, pour ne point donner le chagrin au Roi de Dannemarc de voir un de ses sujets qui étoit mal avec lui, dans le lieu de sa residence traiter pour ses ennemis, & braver son Souverain qui étoit dans le malheur & dans l'infortune, & ce que je dis au Roi de Suede fit qu'il mit le Sieur Coyer à la place de ce Comte.

(K) Dans la disgrâce des Suedois.] Il y en a qui ont debité (f) que les Suedois pour se desfaire du Comte Wifeldt, le grand esprit duquel ils redoutoient, & ne pouvoient suffisamment reconnoître ses bienfaits, lui mirent sus une trahison pour se saisir de ses grands biens. L'Auteur qui parle ainsi venoit de dire que les Suedois avoient condamné ce Comte à une prison perpetuelle. Il auroit dû ne pas ignorer son inclusion au Traité de paix : voyez ci-dessus le corps de l'article. Or entre les choses qui lui furent prises par le Roi de Suede, il ne faut pas oublier la Bibliotheque qui appartint à un Senateur Danois nommé Sepheldt, Le Roi de Suede la trouva dans le chateau de

(a) Falsio, par exemple, celle de Castilla, apud Sallustium. Voyez l'article Fulvius, pag. 1203. col. 1.

(b) De l'Ambassadeur, & de ses fonctions, 10. 2. pag. 141. Voyez les Memoires de Chanut, 10. 3. depuis pag. 342. jusques à pag. 349. édit. de Holl. L'Auteur de la Nouvelle histoire rapporte cela tout autrement, & à la confusion de l'Ambassadeur.

(c) Wicquefort ibid. pag. 171. Voyez les Memoires de Chanut, 10. 3. depuis pag. 292. jusques à pag. 297.

toient de faux avis; car on avoit donné parole à l'Ambassadeur de France qu'il seroit mis en liberté. L'Ambassadeur en avoit écrit, parce que le Roi de Danemarque demandoit ce Comte, *comme * étant compris dans le Traité.* Les impressions que firent ces faux avis sur l'esprit du prisonnier, furent cause qu'il chercha des expédiens pour tromper ses Gardes. Il y (L) réussit; il se sauva de la prison de Malmoe, & passa à Copenhague sans avoir une abolition de tout ce qu'il avoit fait contre son Prince. La Comtesse sa femme s'y rendit quelque tems après, & alors Frideric III. qui avoit finement dissimulé le dessein de s'assurer de leurs personnes, les fit arrêter tous deux, & les envoya dans l'Isle de Bornholm; mais par un effet de sa clemence il leur permit de demeurer dans l'Isle de Funen, lors qu'il eut vu † la lettre que ce Comte lui écrivit, où il reconnoissoit ses fautes, & n'imploroit que la pure misericorde de son Souverain, auquel il promettoit à l'avenir une soumission absolue. Quelque tems après on lui permit de voyager hors du Royaume, il fut aux eaux de Spa ‡, d'où il alla à Paris *incognito*, & en suite à Bruges, résolu d'y passer l'hiver avec sa famille, mais il fut obligé de s'éclipser. Son fils tua le (M) Colonel Wolf, sa femme qui étoit passée à Londres, & qui en étoit partie secrètement, fut arrêtée dans Douvre, & transportée à Copenhague, & l'on prétendit avoir decouvert une (N) horrible conspiration qu'il avoit tramée contre son Prince. Il y eut arrêt rendu contre lui

* Memoi-
res de Tar-
ton ibid.

† Cette
lettre est
datée du
27. Octob.
1661. Et
se trouve
toute en-
tiere dans
Paris vol 10.
3. p. 580.

‡ Serriere
nbs supra.

Reinstdt, dont ce Sénateur ennemi capital du Comte Wlfeldt étoit Gouverneur, & la donna à ce Comte, qui à la prière du Chevalier de Terlon la voulut laisser au Sénateur moyennant six mille écus. Le Sénateur s'opiniâtra à ne pas donner cette somme, quoi que sa Bibliothèque fut estimée 50. mille écus par quantité de manuscrits très-rares, & par beaucoup de curiositez. Sur ce refus le Comte Wlfeldt la fit transporter en Schonen, & lors de sa detention par le Roi de Suede elle lui fut prise, & portée à Stockholm.

(L) Il y réussit.] Erendons un peu ce fait, les circonstances en sont singulieres. Le Comte

(a) Le
Chevalier
de Terlon
Memoires,
p. 303. Il
avait dit
ce Comte
étoit passé
en
biens,
avait un
grand cré-
dit parmi
la Noblesse.
Et par
dessus tout
insinuaient
de l'esprit,
et étoit un
des plus
habiles
hommes
du Royau-
me.

(a) Wlfeldt étoit un Cavalier fort habile & fort considéré en Danemarque, & il le croyoit bien puis qu'il hasardâ d'aller à Copenhague, sans savoir auparavant si son Roi l'auroit agréable. Ce prisonnier depuis le jour de sa detention fut faire le muet si adroitement, & l'insensible à tous les maux qu'on lui fit qu'il fut impossible de tirer une seule parole de lui, quand on l'interrogea pour lui faire son procès: & la maniere dont il a su par sa dissimulation tromper les Gardes qui étoient toujours pres de son lit où il faisoit le malade, est une chose presque invoyable. Cependant il fit lui-même l'habit avec lequel il se sauva à Copenhague, & qui fut sa perte, car s'il eût pris confiance en ce que je lui avois fait dire touchant la bonté du Roi de Suede pour sa liberté, il auroit evité la disgrâce qui lui arriva, & on ne lui auroit pas confisqué ses biens en Suede comme on fit, & en suite en Danemarque. La Nouvelle historique assure 1. que par le Traité de Roschild le Comte obtint une amnistie generale, & devoit être remis dans la possession de ses biens, & de ses emplois. 2. Que le Roi de Suede lui ayant permis de se défendre publiquement devant le Senat de Malmoe, & son indisposition ne lui permettant pas d'y comparoître, ce fut la Comtesse Eleonore qui plaida pour lui, & cela avec tant de force (b) & tant d'éloquence, que les Juges prononcèrent sentence d'abolition. 3. Que le Roi de Suede confirma cette sentence, & que ce fut Hannibal Sefferd ennemi caché du Comte, qui en lui faisant peur d'une plus rude captivité, lui conseilla de mettre tout en usage pour sortir de la prison. Il ne faut pas que j'omette que selon le petit livre Latin, la disgrâce de ce Comte en Suede fut postérieure à la mort de Charles Gustave.

(b) On
voit toute
entiere sa
Harangue
dans la
Nouvelle
historique.

Ce fut après la mort de ce Prince que le Comte travailla, avec quelques Sénateurs de Malmoe, à faire retomber la Schémie au pouvoir du Danemarque. On dit aussi dans le même livre qu'il seignit d'avoir une paralysie sur la langue pendant sa prison. *In custodia traditus est in qua quamdiu fuit, hemiplexia morbum & vitiatam loquelam raro patientia exemplo simulasse dicitur.* (c) Cela confirme ce que M. le Chevalier de Terlon a débité, & voici la confirmation d'une autre chose qu'il avance. *Jam in eo fuit (Wlfeldius) intercedente apud Regem Suecia Christianissimi Regis legato, si unicum tantum octiduum diutius in custodia se continuisset, ut libertati restitueretur. Quin litera quarum beneficio dimittendus esset à Regina matre Hedviga Eleonora filii tritricæ ac proceribus regni subscripta eodem quo evaserat momento, & hinc paulo serius allata circumferabantur (d).*

(c) Machi-
nar. suc-
céd. nar-
ras. p. 28.

(d) Ibid.
p. 30.

(M) Le Colonel Wolf] Un Historien (e) moderne que j'ai déjà cité dit que pendant que ce Colonel étoit en carosse avec sa femme, le fils du Comte Wlfeldt à cheval l'aborda, & le faloit court courtoisement, & lui planta un petit poignard dans le cœur en même tems qu'il disoit à sa femme, qui étoit celui qui les avoit abordé. L'assassin fut assez heureux pour se sauver. Ce Colonel étant Gouverneur de l'Isle de Bornholm, n'avoit pas si étroitement gardé le Comte Wlfeldt, qu'il n'eût trouvé le moyen de sortir de la prison; mais on le rattrapa comme il étoit sur le point de s'embarquer, & on le mit dans une prison fort étroite, & fort indigne (f) d'un homme de cette im- portance; & on n'eut plus aucune pitié de lui, de peur qu'il n'échappât une autrefois. Voilà le sujet de la haine que ce Comte & sa famille con- tinent contre le Colonel.

(e) Enri-
val. 10. 3.
p. 584.

(N) Une horrible conspiration.] On dit (g) que l'Electeur de Brandebourg avertit le Roi Comte, Frideric III. que le Comte Wlfeldt lui avoit écrit, que s'il lui vouloit prêter main forte il dem- trôneroit le Roi & ses heritiers, & seroit passer la couronne sur sa tête, car, disoit-il, j'ai tant d'Ecclésiastiques & de seculiers qui se declare- ront de mon côté, qu'il me sera facile de venir à bout de mon entreprise. L'arrêt de mort exposé qu'on avoit les documents de cela. Il est vrai qu'on ne nomme point cet Electeur.

(f) La
Nouvelle
historique
fait une
description
différente du
traitements
fait au
Comte.

(g) Paris.
ibid.

lui à Coppenhagen le 24. de Juillet 1663. par lequel il fut condamné à mort, comme atteint du crime de leze-Majesté au premier chef. L'arrêt fut executé en effigie. On fit sa figure de cire; on la mena sur un traineau jusques à la grande place; le Bourreau lui coupa la main & la tête, & mit le corps en quartiers, qui furent portez aux quatre coins de la ville*. Le Comte en reçut la nouvelle à Bruges, & y en partit le lendemain pour (O) se rendre à Bâle, où il demeura quatre ou cinq mois presque toujours malade, & sans se faire conoitre. Il en sortit ayant ouï dire qu'on le cherchoit pour le prendre; & quoi qu'il se portât très-mal, il se mit la nuit dans une petite barque sur le Rhin, afin de s'en aller à Brisac; mais à peine eut-il fait deux lieues, que le grand froid qui le penetra le fit mourir. Il étoit âgé de 60. ans ou environ. Il laissa trois fils, dont l'aîné se fit Catholique, & s'attacha auprès de la Reine de Suede. Le second étoit Chevalier de Malte; & le troisième, l'un des mieux faits & des plus savans Gentilshommes de l'Europe, demuroit en Angleterre. J'ai tiré ces derniers faits d'une Nouvelle historique intitulée *Le Comte d'Ulfeld*, imprimée à Paris l'an 1677. & dédiée à Monfr. le Duc de Montausier, par un Auteur qui signe *Rouffseau de la Valette*. J'en aurois pu tirer mille choses très-curieuses; mais j'aurois craint de confondre (P) l'histoire avec le Roman. Je ne laisserai pas de me servir de ce livre dans les remarques. Au reste on parle souvent de ce Comte dans le voyage de (Q) Charles Ogier.

* Parisus tome 3.

† Voyez le livre cité à la fin de cet article.

T T T T t t t 2 XENO-

(O) *Pour se rendre à Bâle.*] Selon le livret Latin il se diroit à Bâle Gouverneur de trois Gentilshommes Hollandois, & il ne fut reconu que lors que l'un de ses fils eut une querelle avec un Capitaine de Zurich. Il avoit auprès de lui ses trois fils & une fille. Sa femme étoit en prison à Coppenhagen. Lors qu'il se vit decouvert il se mit tout seul sur le Rhin, & mourut dans la barque au mois de Fevrier 1664. proche de Nieubourg. Les bateliers le porterent dans un Couvent qui est près de là: ses fils y accoururent, voulant recouvrer les pierres qui on avoit trouvées sur lui, & le firent enterrer sous un arbre au milieu d'un champ.

(P) *De confondre l'histoire avec le Roman.*] Quoi que l'Auteur de la Nouvelle historique assure que tout y est très véritable, & qu'il n'a rien écrit que sur les Memoires qui lui en ont été donnez par des gens du pais habiles & desintereffez, on ne peut s'empêcher de croire qu'il y a dans cet Ouvrage quelques embellissemens imitez des Romanistes. La Comtesse Eleonor avoit (a) que son histoire tenoit beaucoup du Roman: celui qui le lui avoit ouï dire ayant rapporté quelque chose de cette histoire, ajoute que cela avec quelques episodes pourroit servir de juste sujet à un Roman. Sans doute l'Auteur de la Nouvelle historique a executé cette idée. Je n'entre point dans le fond des faits que cet Auteur tourne toujours à l'avantage de son Heros, & quelquefois d'une maniere si dure (b) contre la personne du Roi Frideric, qu'il meritoit mille fois plus que Sorbier, que l'Ambassadeur de Danemarck se plaignit de lui à la Cour de France; mais apparemment on me permettra de regarder comme une pensèe romanesque, cette severité capable de faire trembler le plus assuré de tous les hommes, avec laquelle le Comte fut regardé, lors qu'il fit sa premiere declaration d'amour à la Comtesse Eleonor, à laquelle, dit l'Auteur, ce nom d'amour paroissoit si rude, qu'elle s'en fit un portraict effroyable. Je ne fais pas un tel jugement de cette plainte du Comte dans la furcharge de ses infortunes, Hé Dieu quand cesserez vous de m'affliger. La nature y est trop visible; ceci à tout l'air d'une

histoire: l'autre fait à tout l'air d'une invention. Qu'une proposition de mefalliance, ou de mauvaise galanterie, fasse naître ces regards terribles & menaçans, à la bonne heure; mais ce Comte bien fait de corps & d'esprit, & l'un des plus grands partis que la Comtesse pût esperer, aimoit pour le sacrement. D'où seroit donc venue la severité foudroyante dont cet Auteur fait mention, que du pais des Romains, où & non ailleurs la declaration est suivie d'un prompt courroux qui paroît à nôtre rougeur (c'est Moliere qui fait parler une precieuse ridicule) & qui pour un tems banit l'amant de nôtre presence? En suite il trouve moyen de nous appaiser, de nous accoutumer insensiblement au discours de sa passion, & de tirer de nous cet aveu qui fait tant de peine.

(Q) *Dans le voyage de Charles Ogier.*] Charles Ogier digne frere du grand Predicateur François Ogier, fit le voyage de Danemarck & de Suede avec le Comte d'Avaux Ambassadeur de Louis XIII. Ils partirent de Paris l'onzieme de Juillet 1634. La relation de ce voyage est curieuse & bien écrite. On y trouve entre autres choses concernant le Comte Wllefeld, qu'étant fiancé avec la fille du Roi son Maître, & ayant un ulcere à la cuisse, il se fit un grand scrupule de s'approcher d'une Dame du Sang royal avant que d'être gueri. C'est pourquoy il fit un voyage en France, pour se mettre entre les mains d'un habile Chirurgien que Mr. d'Avaux lui indiqua. *Ulfeldius (c) crure laborabat insanabiliter, ex sententia scilicet omnium sue nationis Medicorum, qui tamen anno postea, cum se ex consilio Legati nostri Lutetiam consulisset, ab eximio Chirurgo P. Judoæo videlicet sanatus est. Alter mihi videbatur ille Philothes, adeo acutus interdum doloribus cruciabatur: aliquin, cum per benigniorum temporum intervalla, vis mali paululum resederat, immitebatur baculo. Caterum tanta hominis virtus ac dignitas fuit, ut dilectissimam illi Rex Daniæ Filiam Leonoram desponderit: at ille tam eximia puella thalamis cruis putridum inferre reveritus, antequam nuptiæ celebrarentur, opera-pretium duxit, si se laboriosa curationis carnisuina, ac periculis devoveret. Celsæ étoit fort dans l'ordre.*

(a) Relat. de Sorbier.

(b) Les Memoires du Chevalier Terlan donnent des eloges à ce Roi d'ailleurs opposés aux medifances de la Nouvelle historique.

(c) Carol. Ogerius in itinere Danico, p. 67. 1656. in 8.

X.

* Diogen. Laertius, lib. 9. n. 18.

† Il fut disciple d'Archelaus.

‡ Diog. Laert. ib.

§ Idem ibid. n. 20.

NOTEZ que Moresi reduit à ce nombr

tous les vers de Xenophanes. Athènes n'eut plusieurs vers de ce Philosophe.

β Ville d'Italie.

γ Laertius ibid. n. 19.

δ Ibid. n. 18.

Εvoyez Sexti Empiricus Adv. Math. p. 57. 34^o.

(a) Cicero de natura Deorum, lib. 1. pag. m. 44.

(b) Ces paroles de Minucius Felix p. m. 151. Xenophanem notum est omne infinitum cum mente, Deum tradere, foverent mo sentit. Il y a eu des Philosophes qui ont dit à Dieu l'entendement. Voyez l'article Spinoza pag. 1083.

(c) Cicero Academicus questio. lib. 2 fol. m. 211. D.

(d) Confitez Sexti Empiricus neque natum usquam quicquam & sempiternum conglobata figura (d). Voila qui est plus distinct que ce qu'Aristote rapporte de l'opinion de Xenophanes.



ENOPHANES, Philosophe Grec natif de Colophon, fut disciple d'Archelaus, à ce que disent quelques-uns *. Selon cela il auroit été contemporain de † Socrate. D'autres veulent qu'il ait appris de lui-même tout ce qu'il ‡ favoit. Il composa plusieurs poèmes sur des matieres de Philosophie: il en composa aussi jusqu'à † deux mille sur la fondation de Colophon, & sur celle de la Colonie β d'Elée. Il vécut long tems; car on rapporte des vers γ où il assure 1. qu'il y avoit 67. ans que ses études étoient applaudies dans la Grece: 2. qu'il commença à être applaudi à l'âge de 25. ans. Il avoit sur la nature de Dieu une opinion qui n'est guere differente (A) du Spinozisme. Il ô fit des vers contre Ho-

(A) Qui n'est guere differente du Spinozisme.] Si nous avions tous ses Ouvrages, nous pourrions beaucoup mieux reduire son systême à quelque chose de précis; & si l'on ne connoissoit ses sentimens que par les petits morceaux bien obscurs que Cicéron en rapporte, l'on n'en pourroit pas dissiper la confusion. (a) Xenophanes qui meme adjungit omne praterea quod esset infinitum Deum voluit esse, de ipsa mente item reprehenditur ut ceteris: de infinitate autem vehementius, in qua nihil neque sentiens neque conjunctum esse potest. Ces paroles de Cicéron témoignent que Xenophanes a enseigné que l'entendement est Dieu, & que tout ce qui est infini est Dieu. Quant à la premiere partie de ce dogme, Cicéron ne repete pas ce qu'il avoit déjà dit, pour refuter ceux qui tenoient la divinité de l'entendement; il suppose que cette refutation tombe aussi sur ce premier point de la doctrine de Xenophanes. A l'égard de la seconde partie, il expose ce qu'il croit capable de la refuter; car il observe que l'infini n'ayant rien qui sente ni qui soit lié, ne peut pas être Dieu. Je n'examine point la foiblesse de cette raison, cela n'est pas nécessaire: chacun conçoit clairement que puis qu'il y a dans une étendue finie comme l'homme quelque chose de lié & de pensant, il peut y avoir aussi de telles choses dans une étendue infinie. Je croirois sans peine que Cicéron n'a pas bien compris le sentiment qu'il rapporte; il le divise en 2. parties, & peut-être ne faisoit-il pas le diviser. Il est plus probable que Xenophanes a voulu dire que Dieu n'étoit autre chose que l'infinité de la nature (b) accompagnée d'entendement. Ce seroit une doctrine bien étrange, que de dire d'un côté que tout ce qui est infini est Dieu, & de l'autre que l'entendement de l'homme est Dieu: ce seroit multiplier Dieu d'une façon discordante, ce seroit errer in consequencement. Je sai bien que les anciens Philosophes ne nous paroissent nullement exacts, dans les morceaux qui nous sont restez de leurs opinions sur les principes de toutes choses; mais ce que qui me fait croire en particulier que Xenophanes ne faisoit point le partage qu'on lui attribue, est de voir que selon le témoignage même de Cicéron il a enseigné qu'il n'y avoit qu'un seul être, & que cet être étoit immuable, éternel & le vrai Dieu.

(a) Xenophanes paulo etiam antiquior unum esse omnia, neque id esse mutabile & id esse verum Deum, neque natum usquam quicquam & sempiternum conglobata figura (d). Voila qui est plus distinct que ce qu'Aristote rapporte de l'opinion de Xenophanes.

(b) Ces paroles de Minucius Felix p. m. 151. Xenophanem notum est omne infinitum cum mente, Deum tradere, foverent mo sentit. Il y a eu des Philosophes qui ont dit à Dieu l'entendement. Voyez l'article Spinoza pag. 1083.

(c) Cicero Academicus questio. lib. 2 fol. m. 211. D.

(d) Confitez Sexti Empiricus neque natum usquam quicquam & sempiternum conglobata figura (d). Voila qui est plus distinct que ce qu'Aristote rapporte de l'opinion de Xenophanes.

nes. (e) Ξενοφάνης ἡ πρώτη τῶν ἐπιπέδων ἐπίστασις (ὁ δὲ Πλατωνεύς τῶν λέγειν μαθητῆς) εἶδεν διανοητικῶς, εἰδὲ τῆς φύσεως τῶν ἀστέρων εἶκε. Σίγην ἀπὸ τοῦ οὐρανοῦ ἀποβάλλων, τὸ ἐν π. m. 64β. εἶναι θεοῦ τὸν θεόν. Xenophanes autem, quam prior istis, unum posuerat, (nam Parmenides ejus auditor fuisse dicitur) nihil tamen clarum dicitur, & neutrius horum naturam attingisse videtur: sed ad totum calum respiciens, ipsum unum ait esse Deum. Ces paroles d'Aristote nous aprenent que Xenophanes s'étoit arrêté à des notions peu distinctes, & qu'il n'avoit pas examiné en particulier si l'unité convenoit à Dieu quant à la raison, ou bien quant à la matiere, & qu'il avoit dit en general ce qui est un est Dieu. D'autres disent qu'il soutenoit que (f) la nature n'a point eu de commencement, & qu'elle n'aura point de fin, & qu'elle est toujours semblable à soi-même, mais qu'il parloit des Dieux au nombre pluriel. Il est vrai (g) qu'il rejettoit le dogme ordinaire que les Dieux eussent besoin les uns des autres, & qu'ils commandassent les uns aux autres. La dépendance lui paroissoit incompatible avec la nature divine. Il ajoutoit que les Dieux voyoient & oyent en general, mais non pas en particulier ceci ou cela. C'est ainsi que j'entendrais ces termes d'Eusebe (h) ἀκρῶς ἢ ἡ ὄρα κωλύει ἢ μὴ κωλύει αἰετῶς, in universum audire ac cernere, non simile hoc verò per partes. Ceci sent le Spinozisme; car Spinoza soutenoit que Dieu entant que substance n'est doüé que de la pensée en general, & que les connoissances particulieres de chaque objet ne se réunissent pas dans un seul entendement pour représenter toutes choses à la substance de Dieu. J'avoue qu'on pourroit prétendre que Xenophanes vouloit dire, que par un acte simple d'entendement Dieu voit toutes choses, & non pas chacune par une idée particuliere. Ce seroit à lui à s'expliquer s'il revenoit dans le monde: il ne seroit pas peu empêché à satisfaire aux difficultez (h) ibid. qu'on lui pourroit proposer, touchant ses contradictions, ou touchant ses in consequences. Il admettoit (i) une infinité de mondes invariables, & quatre élemens de toutes choses. A quoi bon cette multiplicité de mondes, puis qu'il enseignoit que toutes choses n'étoient qu'un être, & que cet être seul & unique étoit Dieu? N'étoit-ce pas parler du monde comme le peuple, qui appelle l'Amérique un nouveau monde, & qui donne le nom de monde au genre humain, & même aux valets d'un grand Seigneur (k) &c? Il disoit (l) que Dieu étoit de figure ronde, & cependant il

(e) Aristoteles, Metaphys. lib. 1. cap. 5. E. Notez qu'un autre Traité d'Aristote que je cite dans la dernière remarque, nous aprenent mieux toute le systême de Xenophanes.

(f) Οὐδὲ γένεσις, οὐδὲ φθορά, ἀσπλάστου ἀκρῶς αἰετῶς αἰετῶς ἢ μὴ μὴ αἰετῶς οὐδὲν. Nullum penitus vel ortum vel interitum relinquit, sui semper natura usque, in universum audire ac cernere, non simile hoc esse rarus.

Euseb. de preparat. Evangel. lib. 1. cap. 8. ex Platone est Stratonis.

(g) Euseb. ibid.

(h) Ibid.

(i) Diogen. Laert. lib. 9. n. 19.

(k) Voyez le Dictionnaire de Frederico au mot moude.

(l) Diogen. Laert. ib. 1c

Homere & contre Hesiodé, sur les forifes qu'ils ont chantées des Dieux. II * Habitari ait Xenophanes in Luna, & qu'on ne peut pas prédire les choses

* 1d. id. le faisoit infini. Il disoit * que Dieu ne ressembloit rien à l'homme, que Dieu voit tout & entend tout, mais sans respirer. Belle exception! étoit-il nécessaire de marquer cela? S'il n'a rien de commun avec l'homme, n'est-il pas évident qu'il est sans poumons, & qu'il ne respire point? Pourquoi n'excepter pas aussi-tôt les yeux, les oreilles, le visage &c. que l'acte de respirer? Xenophanes parloit plus juste dans les vers qu'Eusebe rapporte; (a) car il y disoit seulement que Dieu n'est semblable à l'homme ni quant au corps, ni quant à l'ame; & que si les bêtes avoient peindre, elles représenteroient la Divinité selon la figure de leur espèce. Il revenoit toujours à son unité. (b) Συμμετά τε εἶναι, πῶν ἔχειν, & αἰδίων, simulque (Deum) esse OMNIA, i. e. 14. c. 14. p. 725. B.

(a) Euseb. ibid. lib. 13. c. 13. p. 678. 679.

(b) Lucet ibid. Voyez aussi Eusebe Angel. l. 14. c. 14. p. 725. B.

(c) Euseb. ibid. lib. 14. p. 725.

(d) 1d. lib. 14. c. 17.

(e) Euseb. ubi supra lib. 1. cap. 8. p. 23. C. ex Philarche.

(f) Cet androis me semble mal traduit; j'aimeirois mieux dire motu carere secundum reum, ou fecundum id quod revera est: Et ponere sanctorum dicitur le qui est après d'attribuer, puis qu'il est sur qu'on veut dire que le mouvement n'existe point quant à la réalité, mais seulement selon l'apparence, ou selon l'erreur des sens.

votre unité de toutes choses renversée. Outre que ce changement est incompatible avec votre prétendue immobilité, ou incorruptibilité (g). ὡς πρῶτον εἶναι τὸ λεγόμενον ἕτερον. . . . εἴτερον ἢ ἐν τῷ ὄντι ἔστι καὶ μὴ εἶδ' ἀκίνητον ἢ αἰδῆσις ἐπὶ κίνησις. Habemus ergo primum id esse, quod diversum vocatur. . . . deinde quicquid est, non esse quid unum. Adde ne immobile quidem illud esse, cum ipsa sentiendi ratio motus quidam sit. Je retrouvérai cette matière dans la dernière remarque.

Difons en passant qu'il y a beaucoup d'apparence, que l'Auteur de l'art de penser censure Aristote mal à propos en faveur de Parménides. Il est esté a souhaiser, dit-il, (h) qu'Aristote qui a eu soin de nous avertir de ce (i) desaut, eust en plus

autant de soin de l'éviter. Car on ne peut dissimuler qu'il n'ait combattu plusieurs des anciens Philosophes en rapportant leurs opinions peu sincèrement. Il refuse Parménides & Melissus, pour n'avoir admis qu'un seul principe de toutes choses, comme s'ils avoient entendu par là, le principe dont elles sont composées, au lieu qu'ils entendoient le seul & unique principe, dont toutes les choses ont tiré leur origine, qui est Dieu. L'Auteur de l'art de penser fait plus d'honneur à Parménides & à Melissus qu'ils n'en méritent. Il les représente comme des gens orthodoxes sur l'origine des créatures, & néanmoins ils étoient aussi impies que Spinoza, ou peu s'en faisoit: ils ne reconnoissoient point de différence entre le principe dont les choses sont composées, & le principe qui les a produites. Ils n'admettoient qu'un seul être, & ils prétendoient que tout étoit éternel. Voilà ce qu'on leur impute dans Eusebe, comme on l'a vu ci-dessus. Aristote ne leur impute point tout cela à tous égards: il reconnoit que Parménides enseignoit d'un côté que réellement il n'y a qu'un être, mais que selon l'apparence il y en a plusieurs, s'est accommodé à l'apparence, & a supposé deux autres principes, le chaud & le froid, le feu & la terre. (k) Ἀνομοκράσιον δὲ ἀκαλοῦσθαι τὰς φαινόμενας, ἢ τὸ ἐν μῶν ἡ ἀπὸ λόγον, ὡς εἰ δὲ καὶ πῶν αἰδῆσις ἑπολαμειναι lib. c. 5. εἶναι, διὰ τὰς αἰτίας, ἢ διὰ τὰς ἀρχὰς τῆσις p. 648. F. πάσι, ἰερὰν ἢ ψυχρὰν, οἶον πῦρ ἢ γῆν λέγων. Τῶτον ἢ τὸ μὲν &c. Causas vero illa, que apparent, sequi, & unum ratione, plura vero secundum sensum putans esse, duas causas rursus, ac duo principia ponit, calidum, & frigidum, velut ignem & terram dicens. Horum autem alterum &c. Il est difficile de comprendre par quel tour (l) d'esprit un si grand nombre d'anciens Philosophes, ont pu croire qu'il n'y avoit qu'une substance dans l'Univers. Mais on comprend facilement que cela posé, ils ont dû dire que l'Univers demouroit toujours au même état: car un être qui existe nécessairement, & qui est lui seul toutes choses, doit avoir nécessairement une parfaite immobilité. Aucune cause externe ne le peut changer, & il ne peut point se changer lui-même. Il possède indépendamment de sa volonté & son existence, & tous les attributs de sa nature. Tout ce qu'il a une fois il le doit avoir toujours, car ce qui n'a point de commencement est indestructible. Cela même prouve qu'il ne peut rien acquerir de nouveau; puis que la production

(g) Academiæ. quælibet lib. 2. fol. m. 211. C. (h) Euseb. ubi supra lib. 14. cap. 17. p. 756. D. (i) 1d. libro 8. de philosophis de philosopho suo de ce (i) desaut, eust en plus. (k) Art de penser. 3. partie, chap. 18. p. m. 316. (l) C'est à dire de sophisme ignoratio elenchis, prouver autre chose que ce qui est en question.

† Citero de Divinat. lib. 1. tit.

ses futures, & si la conjecture d'un docte Critique est bien fondée, il prétendrait que le bien surpassé (B) le mal dans la nature des choses. Il ne seroit pas le

(a) On peut tirer de ceci une forte preuve que nous ne sommes que la machine ne font point un être mécré. Voyez la dernière remarque.

* Stabilis que manens dat cuncta moveri. Baet. consol. Philos. l. 3. metro 9.

d'une qualité nouvelle seroit la destruction de laquelle autre qualité (A). Jusques là le système de Xenophanes & de Parmenides se soutenoit bien. Mais comme l'expérience les convainquoit qu'il arrive des changemens dans la nature, changemens qui doivent être internes & effectifs à l'égard de notre pensée, quand même l'on supposeroit qu'ils ne font que des illusions des sens, ces Philosophes devoient reconnoître qu'ils avoient bâti sur une fausse supposition, & adopter deux principes, l'un actif, l'autre passif. Moyennant cela on peut croire que le principe actif demeure toujours dans le même état, au milieu des variations continuelles de la nature *. Son action uniforme & invariable reçue sur des sujets differens, devra produire toutes les vicissitudes du monde. Ne voyons nous pas que le mouvement de l'air ne changeant pas en lui-même produit differens effets, selon qu'il rencontre ou un moulin, ou un vaisseau, ou des pailles dispersées, ou des feuilles entassées &c. ?

(B) Que le bien surpassé le mal dans la nature.] Diogene Laërce compte parmi les principaux dogmes de Xenophanes, (b) τα πῶτα ἤσθη ἔσθαι, que la plupart des choses sont plus mauvaises que l'entendement, ou inferieures à l'entendement. Il paroît indigne d'un Philosophe de parler ainsi; car le moindre païsan fait très-bien cela. & perlonne n'a besoin qu'on lui apprenne que l'esprit de l'homme vaut mieux que les métaux, que l'eau, que l'air &c. C'est pourquoi nous devons croire que Xenophanes a voulu dire quelque chose de plus relevé. Voici la conjecture de Meric Casaubon. Il (c) pretend que ce Philosophe a enseigné que l'entendement divin qui a fait le monde, a tâché de donner à toutes les creatures un état de perfection; mais qu'ayant trouvé de puillans obstacles dans la matiere, il n'a pu toujours executer ses desseins; qu'il a donc été forcé en quelques rencontres à produire de mauvaises choses. C'est dire que dans ce combat il fut vaincu quelquefois, & vainqueur le plus souvent; c'est dire que la plupart des choses ont été soumises aux desirs & à la puissance de l'entendement divin, & par conséquent ἤσθη ἔσθαι ne veut pas dire être pire que l'entendement, mais lui être assujéti, mais être la matiere de son triomphe. Casaubon confirme sa conjecture par un passage de Platon, où il est dit que la nécessité & l'entendement ont concouru à la production du monde, & que la nécessité se laissa persuader de consentir que les choses fussent conduites, pour la plupart, à ce qui étoit meilleur. Μεμυμένη (d) ὃ ἐν ἡ τὰς τῶ κέρμα ἤσθη, ἐξ ἀνάγκης τὸ ἔν ἢ συνείσεως ἐβλήθη. ἢ ἢ ἀνάγκης ἀρχόντος, τῶ πείθει αὐτῶ τῶν γυνομένων τῶ πλεῖστον ὅτι τὸ βέλτιστον ἀγεῖν, τῶ τῶ κατὰ (e) δι ἀνάγκης ἤσθη ἄλλως ἐπὶ πείθει ἐμφοροῦ, ἔσθαι καὶ ἀρχαὶς ἐπιτεταται τὴν τῶ πᾶν. Mundi enim hujus generatio ex necessitatis mentisque cotu mixta est. Nam cum mens necessitati dominaretur, propterea quod persuadendo eam ad optatum su plurimum rerum eventus induceret, ipsaque hac ratione cedens sapienti persuasioni pareret, mundi hujus exordia confiterunt. Casaubon (f) observe qu'Homere ayant dit dans une occasion particuliere que le

mal surpassé le bien, on a converti cela en maxime (g) generale; comme si universellement parlant les malheurs de la vie humaine emportoient la balance sur le bonheur. Le même Critique observe que ceux qui parloient avec la plus grande modestie, excusant la Providence sur la nécessité fatale qui l'avoit contrainte d'ouvrir la porte à plusieurs maux. Qui parvissime loquebantur Deum excusabant qui Bonus non nisi bona in operibus suis & omni administratione sua proposuisset, sed materia obliuiscantis vel deficientis necessitate coactus, etiam malis non paucis invidis locum reliquisset. Il ajoute qu'Empiride a fortement refusé le sentiment ordinaire que le mal surpassé le bien, & il raporte le commencement de cette refutation.

Ἐὰς τὴν γὰρ πρὸς τὰ χεῖρόνα Πλείω θροπῶτων ἐστὶ τῶν ἀμεινῶν. Ἐγὼ ἢ τῶτα ἀντίαν γράμην ἔχω. Πλείω τὰ χεῖρα τῶν κακῶν εἶναι βροῦσι.

La suite (h) des paroles d'Euripide a paru à Casaubon l'ouvrage d'un Ecrivain inspiré. Plin n'est pas du sentiment de ce Poète; car quoi qu'il ne décide point qu'il est aisé de connoître, que la nature se comporte beaucoup plus en dire matiere qu'en bonne mere à notre égard, il ne laisse pas de témoigner qu'il en juge ainsi. (i) Principium jure tribuetur homini cuius causa videtur cuncta alia genuisse natura; magna seorsum mercede contra tanta sua munera: non fit ut satis estimare parens melior homini, an tristior nocera fuerit. (j) Plinius Elle nous vend au prix de mille souffrances, dit-il, les presens qu'elle nous fait. Là-dessus il nous étale une longue description des infirmités humaines, & les oppose aux avantages des animaux; & il n'oublie pas les vices en quoi l'homme surpassé la bête. (k) Uni animantium lectum est datus, uni luxuria, & quidem innumerabilibus modis, ac per singula membra: uni ambitio, uni avaritia, uni immensa vivendi cupido, uni superstitio, uni sepultura cura, atque etiam post se de futuro. Nulli vita fragilior, nulli verum omnium libido major, nulli pavor confusior, nulli rabies acrior. Denique cetera animantia in suo genere probe degunt: congregari videntur, & stare contra dissimilia: Leonum feritas inter se non dimicat: serpentium morsus non petit serpentes: ne maris quidem bellue ac pisces, nisi in diversa genera, saevissime vivunt. At hercules homini plurima ex homine sunt mala. Il n'oublie point la reflexion que plusieurs ont faite, (l) qu'il seroit très-bon à l'homme de ne naître point, ou de mourir promptement. Dans un autre livre après avoir rapporté plusieurs sottises de la religion payenne, il conclut que de toutes ces choses il n'y en a qu'une qui soit certaine, c'est que tout est incertain, & que l'homme est la plus miserable, & la plus vaine de toutes les creatures. Que (m) singula improvidam mortalitatem involvunt, solum ut inter ista certum sit, nihil esse certi, NEC MISERUS QUID PYRRHON. QUAM HOMINE, AUT SUPERBIBUS. Ceteris quippe animantium sola vitæ cura est, in quo sponte natura benignitas sufficit: uno quidem vel presferendo cunctis bonis, quod de gloria, de pecunia, ambitione, superque de morte non cogitant.

(b) Plurima deteriora mente esse. Diogen. Laërce. ubi supra n. 19.

(c) Meric. Casaubon. in loc. verba Diogen. Laërce.

(d) Plato. in Timæo. p. m. 105 D.

(e) Meric Casaubon ubi quoniam life rēs ἀνάγκης.

(f) Meric Casaubon ubi supra.

(g) Td. ubi supra. (h) Catech. bene multa talia. (i) Plinius p. m. 3. (j) Id. ib. p. 5. Conferet le passage cité dans Particle de Tullie. (k) p. 189. (l) Multi existerent qui non nasci optimum ceterent aut quam aboleri. (m) Plinius lib. 2. c. 7.

le seul qui auroit cette pensée; & s'il n'étoit question que du mal (C) considéré moralement, je ne pense pas qu'il trouvât aucun adverfaire. Tout le monde avoué

(C) *Que du mal considéré moralement.* Il y auroit cent choses à observer sur la question si Euripide est plus croyable que Pline, & que tant d'autres grans hommes qui ont soutenu que le mal de la vie humaine surpassé le bien. Arrêtons nous y un peu; & disons premierement que s'il ne s'agit que du mal de coulpe, le procès sera bien-tôt terminé à l'avantage de Pline: car où est l'homme qui oseroit soutenir que les actions vertueuses sont comme dix à dix mille, par rapport aux crimes du genre humain? Disons en second lieu que s'il est quest. on du mal de peine, Euripide trouvera des partisans. Renvoyons ce 2. point à la remarque suivante, & disons ici quelque chose sur le premier.

(a) Car les Marcionites, les Manichéens &c. ne méritent pas le nom de Chrétiens.

Quelle chose détestable qu'aît toujours paru à toutes les (a) Communions Chrétiennes le dogme des deux principes, on n'a pas laissé de reconnoître dans le Christianisme un principe subalterne du mal moral. Les Theologiens nous enseignent qu'un grand nombre d'Anges ayant peché, ont fait un party contre Dieu dans l'Univers. Afin d'abréger on désigne ce party sous le nom de Diable, ou de Demon, & on le reconnoît pour la cause de la chute du premier homme, & pour le tentateur & le séducteur perpetuel du genre humain. Ce party ayant déclaré la guerre à Dieu dès le moment de sa chute, a toujours continué dans sa rebellion; sans que jamais il y ait eu ni paix ni trêve. Il s'est continuellement appliqué à usurper les droits de son Createur, & à lui debaucher ses sujets, pour en faire des rebelles qui servissent sous les étendards contre leur maître commun. Les premières hostilités à l'égard de l'homme lui réussirent: il attaqua dans le jardin d'Eden la mere de tous les vivans, & la vainquit; tout aussitôt il attaqua le premier homme, & le renversa. Le voilà donc maître du genre humain. Dieu ne lui abandonna point cette proie, il la delivra de cet esclavage, il la retira de cet état de felonie, en vertu de la satisfaction que la 2. personne de la Trinité devoit faire à sa justice. Cette 2. personne s'engagea à devenir homme, & à faire l'office de Mediateur entre Dieu & le genre humain, & de Redempteur d'Adam & de sa posterité. Il prit sur lui de combattre le party du Diable, de sorte qu'il fut le chef du party de Dieu, contre le Diable chef des creatures rebelles. Il s'agissoit non de conquerir tous les descendans d'Adam, car ils étoient tous sous le pouvoir du Demon par la condition de leur naissance; mais il s'agissoit de conserver, ou de recouvrer le pais conquis. Le but du Mediateur J. CHRIST & Fils de Dieu étoit de le recouvrer, celui du Diable étoit de s'y maintenir. La victoire du Mediateur consistoit à faire marcher les hommes dans le chemin de la verité & de la vertu: celle du Diable consistoit à les conduire par les routes de l'erreur & du vice. De sorte que pour connoître si le bien moral égale le mal moral parmi les hommes, il ne faut que comparer les victoires du Demon avec celles de J. CHRIST. Or en parcourant l'histoire, nous ne trouvons que peu de triomphes de J. CHRIST, * Apparemment ravi nantes in gurgite vasto, & nous reconnoissons par tout les trophées du Demon. La

guerre de ces deux partis est une suite continuelle, ou presque continuelle de prosperitez du côté du Diable; & si ce party rebelle taisoit ces Annales de ses exploits, il n'y auroit point de jour qui n'y fût marqué d'une ample matiere de feux de joye, de chants de triomphe, & de telles autres marques des bons succès. Il ne seroit pas nécessaire que l'Annaliste usât d'hyperboles & de flateries, pour faire connoître la superiorité de cette faction. L'histoire Sainte ne nous parle que d'un honnête homme dans la famille d'Adam; elle reduit à un honnête homme la famille de cet honnête homme, & ainsi de suite dans les autres generations jusques à Noé, chez qui se trouverent trois fils que Dieu sauva du déluge avec leur pere, leur mere, & leurs femmes. Voilà donc au bout de seize cens cinquante six ans tout le genre humain, à la reserve d'une famille composée de 8. personnes; le voilà, dis-je, si engagé dans les intérêts du Demon, qu'il falut l'exterminer à cause de l'énormité de ses crimes. Ce déluge, ce monument formidable de la justice de Dieu, est un monument superbe des victoires du Demon, & d'autant plus que ce châtement general ne lui ôta point sa proie: les ames de ceux qui perirent dans le déluge furent envoyées aux enfers: c'est son but & son intention, & par conséquent c'est son triomphe. L'erreur & le vice levrent bien-tôt la tête après le déluge dans la famille de Noé: ses descendans se plongerent dans l'idolâtrie, & dans toutes sortes de debauches, c'est-à-dire que le Diable conserva sur eux ses usurpations. Il n'y eut qu'une poignée de gens, confinés dans la Judée, qui lui échappèrent par rapport à l'orthodoxie: encore faut-il avouer que les armes du bon party y furent bien journalieres à cet égard; puis que ce peuple se laissoit aller à l'idolâtrie de tems en tems: de sorte que sa conduite étoit une alternative de vrai culte & de faux culte. Mais à l'égard du vice il n'y eut jamais de vrai interregne parmi les Juifs, non plus que dans les autres pais; & par conséquent le Diable a tenu toujours un pied dans les petites conquêtes que le bon party recouvroit. Il se fit une heureuse revolution à la naissance de J. CHRIST: ses miracles, son Evangile, ses Apôtres firent de belles conquêtes. L'empire du Diable souffrit alors un très-grand échec; on lui enleva une partie considerable de la terre, mais il n'en fut pas tellement chassé, qu'il n'y conservât des intelligences, & beaucoup de creatures; il s'y maintint par les hereses abominables qu'il y sema; jamais les vices n'en furent (b) Non chassés entierement, & ils y rentrèrent bien-tôt mihi si comme en triomphe. Les erreurs, les schismes, les disputes, les cabales s'y introduisirent, avec l'atirail funeste des passions honteuses qui les accompagnent ordinairement. Les hereses, les superstitions, les violences, les fraudes, les extorsions, les impuretez qui ont paru dans tout le monde Chretien pendant plusieurs siècles, sont des choses que je ne saurois decrire qu'imparfaitement, quand même j'aurois plus d'éloquence que Cicéron, (b) ce qui disoit Virgile (c) est vrai au pied de la lettre. Ainsi pendant que le Diable regnoit seul hors du Christianisme, il disputoit le terrain de telle sorte dans le Christianisme.

* Virgil. *Æn. 1. v. lib. 1. v. 118.*

* Apparemment ravi nantes in gurgite vasto, & nous reconnoissons par tout les trophées du Demon. La

avoué que les gens de bien, les honnêtes gens sont rares, & qu'il n'y a rien de plus ordinaire que ce qui s'éloigne des regles de la vertu. Mais sans doute

Xeno-

me, que les progrès de ses armes étoient supérieurs sans comparaison aux progrès de la vérité & de la vertu. On les arrêta, & on le fit même reculer au XVI. siècle; mais ce qu'il perdit d'un côté, il le regagna de l'autre; ce qu'il ne fait point par le mensonge, il le fait par la corruption des mœurs. Il n'y a point d'alye, point de force, ou il ne fasse sentir à cet égard les effets de son pouvoir. Sortez du monde, enfermez vous dans les Monastères, il vous y suivra, il y forcera les brigues, l'envie, les factions, ou au pis aller l'impudicité; cette dernière ressource est presque infaillible; *Diaboli virtus in lumbis est*, dit Saint Jérôme (a). Un Auteur moderne soutient, (b) que dans les lieux où le Papisme est encore dominant, il n'y a aucune véritable piété. . . & que l'Italie & l'Espagne sont des lieux où il n'y a gueres plus de véritable vertu qu'en Turquie. Il dit dans un autre Ouvrage (c) que c'est une notoriété publique & reconnue, que tous les Couvents d'Espagne & de Portugal sont des lieux de prostitution: & quand une fois le hazard tire le rideau, pour nous laisser voir ce qui se passe dans les Couvents de France, nous découvrons qu'on y sauve un peu mieux les apparences, mais que le fonds est impur comme ailleurs. Il épargne un peu plus les Protestans; mais il ne laisse pas de dire (d) que la corruption est extrême parmi eux, & qu'elle y est si générale, que le desordre se trouve non seulement dans les Reformez de France, mais aussi dans ceux d'Angleterre, des Royaumes du Nord, & des Provinces d'Allemagne; que les Princes & les Souverains y pensent uniquement aux intérêts politiques; que les peuples y sont sans piété, & les Pasteurs relâchez; qu'une prodigieuse indifférence pour la religion y regne par tout généralement parlant; que les Princes n'ont nul soin de la vérité; (e) que les femmes d'Angleterre sont souverainement debordées, & que les Provinces Protestantes d'Allemagne sont plongées dans une débauche qui les abaisse & les abrutit. Qu'on dise si l'on veut que les descriptions de cet Auteur sont outrées; il sera toujours fort vrai que la corruption des mœurs parmi les Chrétiens est déplorable.

(a) *Monastagne, Essai, liv. 3. ch. 5. p. m. 134.*

(b) *Jurieu, Vrai Système de l'Eglise, p. m. 162.*

(c) *Espirit de Mr. Richard, Critique des Préjugés de Mr. Jurieu, p. 224. Il est l'Avis aux Protestans de l'Europe.*

(d) *Id. ib. p. 258. tirant le même avis aux Protestans.*

(e) *Id. ib. p. 258. tirant le même avis aux Protestans.*

Prenez garde à ces deux choses. La guerre regne pour le moins autant de tems que la paix parmi les Chrétiens: je me borne au Christianisme; car pour les nations infidelles, il n'est pas besoin que j'en parle: elles sont toujours au service du Demon, & sous son empire: l'insupportable n'y est point troublé. On ne peut nier que la guerre ne soit son tems, & pour ainsi dire son tour de regner; car sans parler des violences, & des débauches qui s'y commettent, tout le monde y doit faire nécessairement profession de ne souffrir point l'injure; il faut ou renoncer au métier, ou se venger d'un affront: or manifestement c'est se soustraire à l'empire de JESUS-CHRIST, & passer dans l'autre party. Le tems de paix ne semble pas si favorable à l'empire du Demon, cependant il l'est beaucoup; car à mesure que les peuples s'enrichissent (f), ils deviennent plus voluptueux, ils se plongent davantage dans le luxe & dans la mollesse. Mon autre remarque est plus décisive. Les Catholiques & les Protestans conviennent qu'il y a très-peu de gens

(f) *Nunc patimur longæ pacis mala, fevior armis Luxus incubuit, viciumque ulciscitur orbem. Juvenal. Sat. 6. v. 291.*

qui ne soient damnez. Ils ne savent que les Orthodoxes qui vivent bien, & qui se repentent de leurs crimes à l'article de la mort. Ils ne rient pas que les pecheurs d'habitude ne puissent être sauvés, en cas d'une bonne repentance au lit de la mort; mais ils soutiennent qu'une telle repentance est si rare que rien plus. Selon cela il est clair que pour un homme sauvé, il y en a peut-être un million de damnez. Or dans la guerre que le Demon fait à Dieu, il est question de la conquête des âmes; il est donc sûr que la victoire demeure au Demon; il gagne tous les damnez, & il ne perd que le petit nombre de âmes predestinées au Paradis. Il est donc *victor pratio*, & *victor bello*: car ayant inspiré aux hommes infiniment plus de mauvaises actions que JESUS-CHRIST ne leur en a inspiré de bonnes, il a été supérieur pendant le combat; & comme il fait mourir dans l'impénitence finale presque tous les hommes, il conserve presque tout * ce qu'il avoit conquis. La mort met fin à la guerre; JESUS-CHRIST ne combat point pour lui arracher les morts; il faut donc dire que cette guerre se termine à l'avantage du Demon; on lui cède, on lui abandonne ce qu'il pretendoit. Je sai bien qu'il sera puni de ses victoires éternellement: mais cela bien loin d'obscurcir sa these, savoir que le mal moral surpasse le bien, ne sert qu'à la rendre plus incontestable; car les Demons au milieu des flammes maudiront & feront maudire par tous les damnez éternellement le nom de Dieu: il y aura donc plus de creatures qui le haïront, qu'il n'y en aura qui l'aimeront. Outre que dans cette remarque, il ne s'agit proprement que de l'état où sont les choses pendant cette vie.

J'ai un livre Italien qui a pour titre *Monarchie del nostro Signor Gesu Christo*, imprimé à Venise l'an 1573. & composé par *Giovanni Antonio Pantheta Parentino*. L'Auteur y donne l'histoire des combats de Lucifer contre J. CHRIST, depuis le commencement du monde jusques au tems du Mahometisme. Il passe légèrement sur quelques unes des tentatives où Lucifer est venu à bout de ses desseins; mais il expose amplement & sans en omettre aucune celles qui ont échoué: comme le dessein de faire perir les descendans d'Abraham en Egypte, les entreprises contre David, contre les Maccabées, contre la personne de JESUS-CHRIST &c. C'est faire comme si en regardant jouer, on tenoit seulement compte des coups de perte (g): il se trouveroit par une telle supputation que celui qui auroit le plus gagné, auroit perdu tout son argent. Voilà une image de la conduite de plusieurs Historiens; leur nation paroît toujours victorieuse, car ils n'évalent que les bons événemens.

Notez que routes les choses que je viens de dire sont prêchées tous les jours, & cela sans qu'on pretende donner atteinte à l'empire tout puissant du Verbe Incarné. On ne veut dire autre chose, & c'est aussi ma pensée, sinon que l'homme est de sa nature si porté au mal qu'excepté, le petit nombre d'élus, tous les autres hommes vivent & meurent aux gages de l'Esprit malin, sans que les soins paternels de Dieu pour les sauver puissent guerir leur malice, ni les amener à la repentance.

* C'est-à-dire ce qu'il avoit conquis en faisant tomber le premier homme, dont toute la posterité avoit des lors esclavé du Diable.

(g) *Mr. Bouquet au 1. tome de la suite de ses desseinse se ferit de cette pensée, à l'occasion de ceux qui ne mevroient en ligne de compte que les dépenses, & non les restes.*

gens se persuadent que cela est veritable, & ne manquent pas de raisons plausibles,

unde ista quies, in qua putrescis, ac marces? Nonne si gratus es, dices,

--- Deus nobis hæc otia fecit :

Tout ce que Senecque dit dans cette partie de son Ouvrage de Beneficiis est très-vrai; mais d'ailleurs Pline (a) n'assure-t-il pas que la nature nous fait acheter les presens au prix de tant de souffrances, qu'on ne fait si elle merite mieux le nom de mere, que le titre de marâtre? Pour concilier ces deux Auteurs, il faut consulter ce que la Theologie nous enseigne de l'œconomie de Dieu, en tant que pere, & en tant que juge du genre humain. Ces deux relations demandent que l'homme sente du bien & du mal; mais la question est si le mal surpasse le bien : & sur cela je ne pense pas qu'on puisse former autre chose, que des opinions & des conjectures. Bien des gens disent que la plupart des personnes un peu âgées ressemblent à la Mothe le Vayer (b), qui n'eût point voulu passer encore une fois par les mêmes biens, & les mêmes maux qu'il avoit sentis pendant la vie. Si cela étoit il faudroit croire que chacun éprouve, que tout bien compté les plaisirs dont il a joui n'égalent pas les déplaisirs, & les douleurs qui l'ont affligé. Je n'allègue point que personne n'est content (c) de sa condition, car ce n'est pas une preuve que chacun se considere comme moins heureux que malheureux. Quatre incommodez mêlées avec 20. commoditez, seroient capables d'obliger un homme à souhaiter un autre état, je veux dire une condition qui n'eût aucune incommodité, ou qui n'en eût qu'une ou deux sur 40. commoditez. D'autre côté, il ne faut point qu'on m'allègue, comme fait (d) La Fontaine, que les hommes sont si délicats, qu'ils se plaignent du moindre mal, comme s'il absorboit tous les biens dont ils ont joui : car il ne fait de rien ici de considerer quelle peut être en elle même la quantité absolue du bien & du mal envoyé à l'homme, il n'en faut considerer que la qualité relative, ou pour m'exprimer plus clairement, il ne faut considerer que le sentiment de l'ame. Un bien très-grand en lui même qui n'exciteroit qu'un plaisir fort mediocre, ne devroit passer que pour un bien mediocre; mais un mal petit en lui même qui exciteroit une inquietude, un chagrin, une douleur insupportable, devroit passer pour un très-grand mal: de sorte qu'ain qu'un homme puisse être dit moins heureux que malheureux, il suffit qu'on lui envoie 3. maux sur 30. biens, si ces 3. maux aussi petits en eux mêmes qu'il vous plaira, lui donnent plus d'inquietude que les 30. biens, aussi grans en eux mêmes qu'il vous plaira, ne lui causent de plaisir. Le gouvernement d'une Province est en lui même un plus grand bien qu'un ruban; & néanmoins si un Duc & Pair sentoit plus de joye en recevant un ruban de sa maitresse, qu'en obtenant de son Roi le gouvernement d'une Province, je dis qu'un ruban seroit pour lui un plus grand bien que l'autorité de Gouverneur. Par la même raison, ce seroit pour lui un plus grand mal d'être privé de ce ruban, que d'être privé de sa charge, s'il sentoit plus de chagrin en se privant du ruban, qu'en perdant la charge. C'est ce qui fait que personne ne peut bien juger ni du malheur, ni du bonheur de son prochain.

(a) J'ai cité ses paroles dans la remarque B, lettre m.

(b) Voyez l'article Vayer, p. 1198. col. 1. & conferez ce qu'on a dit de Ciceron dans l'article Tullius, pag. 1190. col. 2.

(c) Ces vers d'Horace lib. 1. initio Sat. 1. contiennent un fait très-certain. Qui fit. Mæcenas, ut nemo, quam sibi fortem Seu ratio dederit, seu fors objecerit, illa Contentus viva? haudet diversa ferquentes?

(d) J'ai cité ses paroles dans l'article Tullius, p. 1190. lettre b.

Nous ne connoissons pas ce qu'un autre sent; nous ne connoissons que les causes exterieures du mal & du bien: or ces causes ne sont pas toujours proportionnées à leurs effets; celles qui nous semblent petites produisent souvent un sentiment vif; celles qui nous semblent grandes ne produisent assez souvent qu'un sentiment foible. Ces paroles de Tacite sont un oracle. (e) Neque malis vel bonis que vulgus putet: multos qui consiliari adversis videantur, beatos, ac plerisque quamquam magnas per opes miserissimos, si illi gravem fortunam constantem tolerent, hi prospera inconsulte utantur. Il faut seulement écendre la signification d'inconsulte, afin qu'elle comprenne la disposition de temperament qui fait qu'on possède avec chagrin, ou sans joye les faveurs de la fortune.

Tout ceci marque que personne ne peut juger sûrement si la destinée de son prochain a été puilée dans les deux tonneaux (f) d'Homere, de telle sorte que la dose du bien, soit aussi forte ou même plus forte que celle du mal. Tout ce qu'on peut dire avec une pleine certitude, est que le sort d'aucun homme n'a jamais été puilé uniquement dans le bon tonneau. Sur cela j'ai à citer un beau passage de Pausanias: c'est la reflexion qu'il fit sur ce qu'il entendit dire qu'un certain Aglaüs fut heureux toute sa vie. (g) Οὐ γὰρ ἦσαν οὐ τοῦτο ἔδειξεν Ἀγλαῦ λόγον ἀνδρῶν Πρωσιδίου καὶ Κερσίον τὸν Λυδῶν, ὡς ὁ Ἀγλαῦς ἦ χροῖον τὸ βίβη πάντα ῥηθῆναι εὐδαίμων, ἢ με ἴσμεν ὁ λόγος. Ἀλλὰ ἀνθρώπων ἕβη τῶν ἐπ' ἑαυτῶ κακὰ ἀν τις ἐλασσονα ἀναδέχαιο, κατὰ καὶ ναὺς ἴσων ἀν χρηματῶν καὶ αἰσῶν. ἀνδρῶς ἢ συμφορῶν αἰεὶ πάντα ἕκαστος ἢ τὰ πάντα θεῶν ναὺν χρηματῶν ἢ τυχεύματα, ὅσα ἐστὶν ὅπως διανομήθεν ἐξελθεῖν. Ἐπεὶ καὶ Ὀμηρὸς κατὰ κείνην φησὶ τὸ διὰ ἀγαθῶν πόνον, πῶν ἢ ἔτερον κακῶν ἐπιπέσει. Ἐπεὶ τὸ ἐν Δελφῶσι θεὸς δέδιδ' ἀγαθῶν, ὡς αὐτῶν πῶτε Ὀμηρον κακοδαίμονα τε προσέειπε καὶ ἔλεον, ὡς οὐ πῶτε ἐπὶ ἀμφοτέροις ἴσαιοι. Quod vero Paphide audivi Aglaum Paphidum, (h) sicuti & Crasum Lydorum regem, vitam omni sua etatis tempore beatam egisse, id ego ut credam non facile adducor. Nam ut hominum quis levioribus multo, quam alius par Romam quisquam qui isdem vixerit temporibus, incommodis affectus, non difficillimè fortasse reperitur, sic propemodum neminem unquam crediderim perpetuò molestiarum & calamitatum immunem fuisse, quando neque ulla navis memorari possit, qua semper secundissimis usula fuerit temporibus. Nam & Homerus id sensisse videtur, quo loco duo, bonorum unum, alterum malorum, dolia apud Jovem statuit, id enim ille ex Delphico Apolline didicerat; qui ipsam & miserum suum, & beatum dixerat, utpote ad utramque vita sortem genitum. Comme cet Aglaüs étoit en vie du tems de Crésus, il n'y a point lieu de s'étonner que Solon l'omette, en (i) nommant à ce Monarque trois hommes qui lui paroissent heureux, car il croyoit que pour mériter ce titre, il faloit être à couvert de l'inconstance de la fortune, & que pendant cette vie on n'étoit jamais à l'abri de cette inconstance. Si Solon eût prétendu que ces trois hommes ne sentirent jamais ni du chagrin, ni de la douleur, (k) il se seroit abusé, & eût dementi cette profondeur de bon sens, qui le

(e) Tacitus Annal. lib. 6. cap. 22.

(f) Voyez l'article Manichæens, p. 328.

(g) Pausanias lib. 8. p. 250.

(h) Cela n'a pas été bien traduit par Romulus Amasius. Il faloit dire Cræüs.

(i) Flutarque, in Solone, p. 93.

(k) Voyez ci-dessus lettre g les paroles de Pausanias.

porta

fibles, comme on le verra ci-dessous. Il y a quelque apparence qu'il croyoit l'incom-

porta à chercher quelques exemples de bonheur, non pas à la Cour de Cressus, mais parmi des hommes de condition mediocre.

LES PRINCES & les Grands sont moins heureux que les autres hommes.

Il est sûr que ceux qui voudroient trouver des personnes qui eussent senti plus de bonheur, que de malheur, les rencontreroient plutôt chez (a) les paisans, ou chez les plus petits artisans, que parmi les Rois & les Princes. Qu'on lise ces paroles d'un grand homme. (b) Vous croyez donc que les deplaisirs & les plus mortelles douleurs ne se cachent pas sous la pourpre, ou qu'un Royaume est un remede universel à tous les maux, un baume qui les adoucit, un charme qui les enchante ? An lieu que par un conseil de la Providence divine, qui seait donner aux conditions les plus elevées leur contrepois, cette grandeur que nous admirons de loin comme quelque chose au dessus de l'homme, touche moins quand on y est né, ou se confond elle mesme dans son abondance, & qu'il se forme au contraire parmi les grandeurs une nouvelle sensibilité pour les deplaisirs, dont le coup est d'autant plus rude, qu'on est moins préparé à le souffrir.

(a) Lisez Horace, Epodica Ode 2.

(b) Jacques Bengue, Eloges de l'homme, Oraison funebre de Marie Tereuse, Reine de France, p. 78-79. édit. de Holl.

Voilà les deux sources du malheur des Grans : l'usage continué du beau côté de leur condition les rend insensibles au bien, & très-sensibles au mal. Qu'on leur apporte trois bonnes nouvelles, & une mauvaise, ils ne sentent presque point ce qu'il y a de bonheur dans celles-là, & ils sentent vivement ce qu'il y a de malheur dans celle-ci. Peuvent-ils donc manquer de chagrin ? Leur arrive-t-il des prosperitez non traversées par quelque disgrâce ? Lisez tout ce que Gustave fit en Allemagne, vous y verrez une superiorité de fortune qui a peu d'exemples ; & néanmoins vous y trouverez un si grand mélange d'évenemens délavantageux, que vous comprendrez sans peine qu'il eût été bien des chagrins *. Supposez même que les victoires remportées dans quelques Provinces, ne concourent pas avec les pertes que l'on souffre en d'autres lieux, vous aurez sujet de croire que la joye n'est point pure. Cent reflexions importunes la viennent troubler. On s'imagine que l'attaque se fit trop tôt, ou trop tard ; on a trop perdu de monde, on ne s'est point prevalu du desordre des vaincus, on les a laissés revenir de leur frayeur, on croit voir que si l'on s'étoit conduit d'une autre manière, l'avantage seroit plus solide. Combien y a-t-il de Generaux qui passent très-mal la nuit, après des victoires completes ? Ils sentent qu'ils en sont redevables à quelque coup de hazard, à la faute de l'ennemi, quelquefois même à leurs propres fautes. Ils sentent qu'ils n'ont pas fait tout ce qui se pouvoit faire. Ils craignent la glose des experts, & les reflexions malignes de leurs ennemis. En un mot ils ne seroient se rendre à eux mêmes un bon temoignage, ni applaudir interieurement aux éloges qu'on leur donne. Cela les inquiete & les bourelle. Leur conscience quelquefois entierement endormie par rapport aux transgressions de la loi de Dieu, est d'une vivacité surprenante par rapport aux transgressions des loix de la guerre, & à l'observation des regles qu'un très-habile General eût suivies. Notez que les Princes les plus heureux soit à gagner des batailles, soit à conquerir des villes, sont ceux que la deffaitte d'une armée, ou la levée d'un siege desolent le plus cruellement. Une longue

suite d'adversitez enduret les autres ; mais ceux-ci deviennent presque insensibles aux bons succès, & infiniment sensibles aux moindres disgrâces.

Auguste nous en fournit un exemple. Il remporta en mille occasions sur ses ennemis les plus solides, & les plus pompeux avantages qu'il auroit pu souhaiter, & il n'éprouva guere les effets de la mauvaise fortune : mais la perte de 3. Legions l'affligea si horriblement, qu'on peut dire qu'il souffrit alors plus de mal, que 10. victoires ne lui avoient fait sentir de bien. Lisez ce qui suit. (c) Graves ignominias cladesque, c'est Sactone qui parle, après avoir fait une longue énumération des prosperitez de cet Empereur, (d) Vous la

duas omnino, nec alibi quam in Germania, ac cepit, Lollianam, & Varianam: sed Lollianam majoris infamia quam detrimenti: Varianam parè exiabilem, tribus legionibus, cum duce, legatistis, & auxiliis omnibus casis. Hac mutiata, excubias per urbem indixit, ne quis tumultus existeret: & Praefidis provinciarum propagavit imperium, ut & à peritiis & affluetis socii contineretur. Vovit & magnos ludos Jovi Opt. Max. SI REMPUBLICAM IN MELIOREM STATUM VERTISSET: quod factum Cimbrico Marisque bello erat. Adeo namque confesturatum serunt, ut per continuos menses barba capilloque summisso, caput interdum fortibus illideret, vociferans: Quintili Vare, legiones redde: diemque cladis quosdam mensem habueris ac que de lugubrem. On ne seroit mieux prouver que par l'exemple d'Auguste, qu'il ne faut point chercher sur le trône les gens heureux ; car si quelcun y a été favorisé de la fortune, c'est Auguste, & néanmoins la (d) liste de ses chagrins est si grande, qu'il n'y a personne qui n'en conclue, que pour le moins il sentit autant de mal que de bien. Voyez ce que je remarque de (e) Charles-Quint, & de la (f) Reine Elizabeth, & de (g) Louis XIII. Mr. Silhon a dit judicieusement (h) que toute la vie de Ferdinand, de Charles-Quint, & de Philippe II. n'a été qu'un mélange de bien & de mal ; qu'on y voit les prosperitez sans nombre : les disgrâces sans mesures : les playes courtes de laurier : les triomphes parez de deuil. ... Voyez Ferdinand glorieux de la réduction du Royaume de Grenade, & du titre de Catholique ; voyez Charles-Quint triomphant de la conquête de Naples, & de la fortune de la France : voyez qu'un caprice luy donna la Navarre, & que le hazard luy fait trouver un monde incognu, & de nouvelles richesses. ... D'ailleurs contemptions l'envers de sa vie, & l'autre face de la medaille. Nous verrons un Prince mal traité de la fortune, & un diademe brisé de ses coups. Nous verrons un pere qui enterre son fils unique, & fait les funeraillies de sa fille aspiée. Un mary qui perd sa femme, qui estoit sa gloire, & qui avoit plus été la compagne de ses travaux, de tranche de sa couche. Un maistre qui est abandonné de ses serviteurs & de ses creatures : un vieillard qui est chassé de sa maison, & un beau-pere qui est despoillé par son propre gendre. Ajoutez à cela qu'il ne put souffrir la reputation du grand Capitaine. Cette jalousie ne fut pas le moindre de ses malheurs. Allez voir dans l'original ce que dit Mr. Silhon de (i) Charles-Quint, & de Philippe II. & voyez ce que Plutarche rapporte d'un grand Prince (k) que l'on estimoit heureux.

(f) Ibid. p. 1034. remarque

(g) Dans la remarque de son Article, p. 402.

(h) (b) Silhon, Mémoires de Ferdinand, livre 2. discours 3. p. 135. édit. de Holl.

(i) (i) Il a tort de dire que tout le monde de Charles-Quint, de Ferdinand, & de Philippe II. n'a été qu'un mélange de bien & de mal ; qu'on y voit les prosperitez sans nombre : les disgrâces sans mesures : les playes courtes de laurier : les triomphes parez de deuil. ... Voyez Ferdinand glorieux de la réduction du Royaume de Grenade, & du titre de Catholique ; voyez Charles-Quint triomphant de la conquête de Naples, & de la fortune de la France : voyez qu'un caprice luy donna la Navarre, & que le hazard luy fait trouver un monde incognu, & de nouvelles richesses. ... D'ailleurs contemptions l'envers de sa vie, & l'autre face de la medaille. Nous verrons un Prince mal traité de la fortune, & un diademe brisé de ses coups. Nous verrons un pere qui enterre son fils unique, & fait les funeraillies de sa fille aspiée. Un mary qui perd sa femme, qui estoit sa gloire, & qui avoit plus été la compagne de ses travaux, de tranche de sa couche. Un maistre qui est abandonné de ses serviteurs & de ses creatures : un vieillard qui est chassé de sa maison, & un beau-pere qui est despoillé par son propre gendre. Ajoutez à cela qu'il ne put souffrir la reputation du grand Capitaine. Cette jalousie ne fut pas le moindre de ses malheurs. Allez voir dans l'original ce que dit Mr. Silhon de (i) Charles-Quint, & de Philippe II. & voyez ce que Plutarche rapporte d'un grand Prince (k) que l'on estimoit heureux.

(k) (k) C'est Agamemnon. Voyez Plutarche de la Difieration de la Mothe le Vayer sur la professe, au 10. B. des Oeuvres.

(l) (l) C'est Agamemnon. Voyez Plutarche de la Difieration de la Mothe le Vayer sur la professe, au 10. B. des Oeuvres.

(m) (m) C'est Agamemnon. Voyez Plutarche de la Difieration de la Mothe le Vayer sur la professe, au 10. B. des Oeuvres.

(n) (n) C'est Agamemnon. Voyez Plutarche de la Difieration de la Mothe le Vayer sur la professe, au 10. B. des Oeuvres.

(o) (o) C'est Agamemnon. Voyez Plutarche de la Difieration de la Mothe le Vayer sur la professe, au 10. B. des Oeuvres.

(p) (p) C'est Agamemnon. Voyez Plutarche de la Difieration de la Mothe le Vayer sur la professe, au 10. B. des Oeuvres.

(q) (q) C'est Agamemnon. Voyez Plutarche de la Difieration de la Mothe le Vayer sur la professe, au 10. B. des Oeuvres.

(r) (r) C'est Agamemnon. Voyez Plutarche de la Difieration de la Mothe le Vayer sur la professe, au 10. B. des Oeuvres.

(s) (s) C'est Agamemnon. Voyez Plutarche de la Difieration de la Mothe le Vayer sur la professe, au 10. B. des Oeuvres.

(t) (t) C'est Agamemnon. Voyez Plutarche de la Difieration de la Mothe le Vayer sur la professe, au 10. B. des Oeuvres.

(u) (u) C'est Agamemnon. Voyez Plutarche de la Difieration de la Mothe le Vayer sur la professe, au 10. B. des Oeuvres.

* Il fut obligé de publier des manifestes contre ceux qui le blâmoient de n'avoir pas empêché la prise de Alagdebourg.

l'incompréhensibilité (E) de toutes choses. Il donna un bon avis aux Egyptiens

Ce qu'on vient de dire des Rois, se peut dire à proportion de tous ceux que la providence élève aux charges d'éclat, & qui participent à la grandeur par quelque côté. Leur sort est un assemblage ou le mal trouve plus de jour à prédominer. Le grand faveoir & le grand génie n'exemptent point de cette fatalité. Cherchez plutôt parmi la canaille la plus ignorante, que parmi les hommes illustres en doctrine, une condition heureuse: la gloire qui environne les Auteurs & les Orateurs célèbres ne les sauve pas de mille chagrins. Elles les expose à l'envie en deux manières très-incommodes: ils ont des rivaux qui les persecutent, & ils sont jaloux à leur tour des louanges que d'autres méritent; une faute d'impression leur donne plus d'inquietude, que quatre lettres pleines d'éloges ne leur donnent de plaisir. La gloire qu'ils ont acquise diminue leur sensibilité pour l'encens, & augmente leur sensibilité pour la privation de l'encens, pour le blâme, pour le partage de la renommée &c. Outre que plus ils ont de lumières, plus ils connoissent que leurs Ouvrages sont imparfaits. S'ils se garantissent des faiblesses des préjugez, & du travers de cent petites passions, & qu'ils veuillent régler leur langage & leur conduite sur cet état de leur ame, ils deviennent odieux, & ils n'ont qu'à renoncer aux commoditez extérieures. En n'entrant pas dans ce tourbillon, on ne se met point hors de la sphere de son activité; au contraire on s'y expose bien plus qu'en y entrant pour y faire du ravage. S'ils se conforment extérieurement au goût depravé du monde, ils se reprochent à eux-mêmes cent fois le jour cette lâche hypocrisie, & troublent par là leur repos. Il y en a peu qui puissent, comme faisoit Democrite, conoître les bizarreries des passions & s'en divertir. Que ce Philosophe étoit éclairé là-dessus! Lisez la lettre d'Hippocrate à Damagetes, & joignez y la paraphrase qu'un (a) Auteur du XVI. siecle en publia. Il developpe avec assez d'élégance, & par le menu, ce que l'Auteur Grec avoit dit en gros. Il se divertit à cette censure, & on sent bien qu'il étoit chagrin lui-même, & que si on lui eût demandé:

qui meurent avant le declin de l'âge; & que la quatrième paroît principalement certaine, à l'égard de ceux qui atteignent la vieillesse decrepite. Celui qui disoit (d),

Que pour eux seulement les Dieux ont fait la gloire, Et pour nous les plaisirs,

ne considéreroit sans doute que le bel âge. C'est alors que les plaisirs prédominent; & le bien emporte alors la balance: la Nemesis des Payens a fait des avances, & du credit: elle agréee que les comptes soient rendus sans compensation; mais elle se dedommage sur la vieillesse.

Multa (e) senem circumvenient incommoda, vel quod Quærit, & inventis miser abstinet, ac timet uti: Vel quod res omnes timide gelideque ministrat, Dilator spe longus, iners, avidusque futurus; Difficilis, querulus, laudator temporis alii Se pæro, censor castigatoque minorum. Multa ferunt anni venientes comoda secum, Multa recedentes admittunt.

Ce Poète ne dit pas tout; aussi n'étoit-il pas nécessaire qu'il touchât aux mauvais endroits que Juvenal nous va montrer.

Ut (f) vigeant sensus animi, ducenda tamen sunt Finera naturæ, rogos aspiciendus amata Conjugis, & fratrum, plenaque sororibus urna. Hæc data pœna diu viventibus, ut renovata Semper clade donus, multus in lucibus, inque Perpetuo marore, & nigra veste senescant.

Optima (g) que que dies miseris mortalibus ævi Prima fugit: sube in morbi, tristisque senectus; Et labor, & dura rapti inclementia mortis.

(E) Qu'il croyoit l'incompréhensibilité de toutes choses. Commengons cette remarque par un passage de Diogene Laërce. (h) Θρησι θ Σωτιανω το παρτω Empiricus.

Sotion qui dit que Xenophanes est le premier qui ait soutenu que toutes choses étoient incompréhensibles, se trompe. On ne voit point dans ces paroles si Diogene Laërce nie que Xenophanes ait tenu pour l'incompréhensibilité; car il pourroit ne le pas nier, & accuser néanmoins Sotion d'erreur. Cette accusation seroit juste, si avant Xenophanes d'autres avoient enseigné, que tous les objets de notre esprit sont au delà de nôtre comprehension. Il y a mille endroits semblables dans Diogene Laërce; cela est conne lui fait guere d'honneur: un esprit exact auroit évité ces équivoques, & ces tenebres. Je conjecture qu'il a voulu dire (i) que Xenophanes n'enseignoit point l'incompréhensibilité; mais que en même tems je m'imagine qu'il a eu tort de parler ainsi de ce Philosophe. Toutes les aparencees nous conduisent à juger que Xenophanes enseignoit, que l'on ne pouvoit comprendre quoi que ce fût dans la nature des choses. Plutarque (k) lui attribue d'avoir dit que nos sens & nôtre raison sont des facultez troppeuses. D'autres veulent qu'il ait rejeté le rennoigement des sens, afin de conclure qu'il ne faut ajoûter foi qu'à la raison, & ils

(a) Alr. dit Am. Betredamus Cette paraphrase qu'un (a) Auteur du XVI. siecle en publia. Il developpe avec assez d'élégance, & par le menu, ce que l'Auteur Grec avoit dit en gros. Il se divertit à cette censure, & on sent bien qu'il étoit chagrin lui-même, & que si on lui eût demandé:

Quelle (b) humeur sombre Tais tu voir a contrereux ?

Il eût pu répondre: C'est que je ne suis point du nombre Des Auteurs qui sont conteus.

Pausanias rapporte (c) l'oracle qui fut rendu à Homere, Vous êtes malheureux & heureux, répondit-on à ce grand Poète. Apollon ne pouvoit pas mieux répondre.

Il est tems de mettre fin à ces lieux communs. Faisons-le par 4 petites remarques. La 1. est qu'à prendre en gros tout le genre humain, il semble que Xenophanes auroit pu dire, que le chagrin & la douleur y prevaient sur le plaisir. 2. Qu'il y a des particuliers dont on a lieu de presumer, qu'ils sentent dans cette vie beaucoup plus de bien que de mal. 3. Qu'il y en a d'autres dont on peut croire qu'ils sentent beaucoup plus de mal que de bien. 4. Que ma seconde proposition est sur tout probable, à l'égard de ceux

(c) Voyez ses paroles ci-dessus p. 1256. lettre g.

(d) C'est Racan qui a dit cela. Voyez sa Lettre à Balzac dans le 2. tome du Recueil de lettres nouvelles. imprimé à Paris l'an 1614. pag. 300.

(e) Horat. De arte poetica. v. 169.

(f) Juvenal. Sat. 10. v. 249.

(g) Virgil. Georgic. lib. 3. v. 66.

(h) Diog. Laertius lib. 9. n. 20.

(k) Plutarque. De Symonia. (k) Il auroit dit qu'il n'y a rien au delà de nôtre comprehension. Il y a mille endroits semblables dans Diogene Laërce; cela est conne lui fait guere d'honneur: un esprit exact auroit évité ces équivoques, & ces tenebres. Je conjecture qu'il a voulu dire (i) que Xenophanes n'enseignoit point l'incompréhensibilité; mais que en même tems je m'imagine qu'il a eu tort de parler ainsi de ce Philosophe. Toutes les aparencees nous conduisent à juger que Xenophanes enseignoit, que l'on ne pouvoit comprendre quoi que ce fût dans la nature des choses. Plutarque (k) lui attribue d'avoir dit que nos sens & nôtre raison sont des facultez troppeuses. D'autres veulent qu'il ait rejeté le rennoigement des sens, afin de conclure qu'il ne faut ajoûter foi qu'à la raison, & ils disent

tiens, quand il les vit faire des lamentations pendant leurs fêtes: *Si les objets de vôtre*

difent qu'il est le premier Auteur de cette doctri-
ne. (a) Οὐδὲν αὖτὲν τὰς ἀλλὰ αἰσθησεὶς ἢ τὰς φαν-
τασίας καὶ ἐπαίρειν, ἀλλὰ τὸ μόνον τῶν λόγων πρῶτον.
Τοιαῦτα γὰρ πρῶτον μὲν Ξενοφάνης, ἢ Παρ-
μενίδης... εἶλεον. Sensus visusque omnia fundi-
tibus repudianda, rationi unī fidem habendam opi-
nanti. Ac primum quidem Xenophanes, & Parme-
nides... in ea sunt doctrina versati. Je croi que
Plutarque nous représente plus fidelement que ne
l'a fait Aristotcles le systēme de Xenophanes. Je
croi que Xenophanes ne se fioit guere plus à la
raison qu'à ses sens: voici ce qui me le persuade.

(a) Aristoteles, de Philosophia, lib. 8. supra, lib. 14. cap. 17. p. 756. B.

Il fut le premier (b) qui enseigna que tout ce qui a
été fait est corruptible. L'enseigna aussi (c) que
toutes choses n'étoient qu'un seul être; qu'il n'y
avoit point de generation ni de corruption, & que
cet être unique demeurait toujours le même, &
ne pouvoit être sujet à nul changement. (d) Οὐδὲν
ἕστιν ἄλλο γὰρ τὸ ὄν ἐν εἶναι, ἢ τὸ μὴ ὄν ἕτερον
εἶναι, μηδὲ ὑφ' ἄλλοθεν π, μηδὲ ὁμοειδέος, μηδὲ
κινησῶν τὸ παραπάνω. Nihil quicquid esset, unum duntaxat esse: quod ab eo diversum esset, id non esse: Laere. ubi generari nihil: nihil corrumpi, moveri omnino nihil statuebant. Mais voici plus nettement les principes de Xenophanes, & dans toute leur liaison.

(b) Πρωτος ἐπισημειωσεν οτι πᾶν τὸ γινόμενον φησιν οτι πρῶτος Primus definiit omne quod fiat corruptio-ni obnoxium esse. Diogen. Laerc. ubi generari nihil supra n. 19.

(c) Voyez Platon in Sophista, p. m. 170. C.

Premierement (e) il assuroit que rien ne se fait de rien, c'est-à-dire, pour ôter toute équivoque, qu'une chose qui n'a pas toujours existé ne peut jamais exister. Il concluoit de là que tout ce qui est, a toujours été: or, ajoutoit-il, ce qui a toujours été est éternel; ce qui est éternel, est infini: ce qui est infini, est unique; car s'il contenoit plusieurs êtres, l'un termineroit l'autre, il ne seroit donc pas infini. De plus, disoit-il, ce qui est unique est par tout semblable à soi-même; car s'il enfermoit quelque difference, il ne seroit pas un être, mais plusieurs êtres. Enfin cet être unique, éternel & infini, doit être immobile, & immuable; car s'il pouvoit changer de place, il y auroit quelque chose au delà de lui; il ne seroit donc pas infini: & si sans changer de place il pouvoit être alteré, quelque chose qui ne seroit pas de tout tems commenceroit à être produite, & quelque chose qui auroit été de tout tems cesseroit d'être. Or cela est impossible; car toute chose qui n'ayant pas existé éternellement commenceroit d'exister, seroit produite de rien, & toute chose qui n'a point eu de commencement a une existence nécessaire; elle ne peut donc jamais cesser d'exister. Voilà quels étoient ses principes, si nous en croyons (f) Aristote. Je ne doute point qu'ils ne lui parussent évidens, & qu'il ne crût avoir là une gradation de conséquences tirées nécessairement d'un principe incontestable. Les Theologiens orthodoxes lui nieront que rien ne puisse avoir un commencement; mais ils lui accorderoient que l'être qui n'a jamais commencé est unique, infini, immobile, & immuable, & que tout ce dont l'existence est nécessaire est indestructible. Ils enseignent, & avec raison, que Dieu n'est sujet à nul changement; car s'il lui arrivoit quelque changement, il acquerroit & il perdroit quelque chose. Ce qu'il acquerroit seroit ou distinct de sa substance, ou un mode identifié avec sa substance. Si c'étoit un être distinct, Dieu ne seroit pas un être simple; & qui pis est, il seroit composé d'une nature increée, & d'une nature créée (g). Si c'étoit un mode identifié avec

(d) Aristoteles ubi supra. & Gorgia, init. Oper. tom. 1. pag. 939. edit. Genev. 1605.

(e) Voyez le Traité d'Aristote de Xeno-phane, Zenone & Gorgia, init. Oper. tom. 1. pag. 939. edit. Genev. 1605.

(f) Ubi supra.

(g) Quand un être est distinct d'un autre, il n'en est pas composé; & ainsi tout être distinct de tout autre est fait de rien, il est donc créé.

sa substance, Dieu ne le pourroit produire qu'en se produisant lui-même: or comme il existe indépendamment de sa volonté, & qu'il ne s'est point donné à lui-même son existence au commencement, il s'ensuit qu'il ne peut jamais se la donner. D'ailleurs rien de ce qui existe nécessairement ne peut cesser d'être: il faut donc de toute nécessité que Dieu ne puisse jamais perdre ce qu'il a eu une fois. Or tout ce qu'on appelle modification, ou *ens inhaerens in alio*, est d'une telle nature qu'il ne peut être produit que par la ruine d'une autre modalité; tout de même qu'une nouvelle figure est nécessairement la destruction de la vieille. C'est pourquoi si Dieu acquerroit quelque chose de nouveau, il perdroit nécessairement quelque autre chose; car cette nouvelle acquisition ne seroit pas une substance, mais un accident, ou un *ens inhaerens in alio*. Puis donc que rien de ce qui existe nécessairement ne peut cesser d'exister, il s'ensuit que Dieu ne peut jamais acquerir rien de nouveau. Voilà donc l'immutabilité de Dieu appuyée sur des notions évidentes. Xenophanes ajoutoit à ces maximes celle-ci, que rien ne se fait de rien: or tout accident produit de nouveau, & distinct de la substance divine, seroit tiré du néant. Il falloit donc qu'il nât que l'être éternel pût acquerir aucun nouveau mode distinct de sa propre substance. Mais il se trouvoit bien embarrassé, quand on lui montrait les generations continues qui se font dans la nature. Elles prouvent & que l'Univers n'est pas un seul être, & qu'il contient quelque chose qui est muable, puis qu'il change actuellement. Pour se tirer de cette objection il recusa le temoignage des sens; il dit qu'ils nous trompent, qu'il n'est pas vrai qu'il se fût des generations dans la nature, & que ce ne sont que de fausses apparences. Mais lui disoit-on sans doute, les apparences des sens ne changeroient pas, si nôtre ame demouroit toujours la même, & si les êtres qui sont hors de nous ne changeoient point: il faut donc que pour le moins ce qui est en nous le sujet passif des perceptions, que vous appelez des tromperies des sens, soit un être muable & alterable: il n'est donc pas vrai, comme vous le pretendez, qu'il ne se fasse aucun changement dans l'Univers. Je ne voi point qu'il ait pu reprendre autre chose que ceci: nôtre raison est aussi trompée que nos sens, tout lui est incompréhensible. Car si lors même qu'elle est appuyée sur l'évidence, qui est son *non plus ultra*, elle n'atrape pas la vérité, c'est un signe que la vérité est une chose incompréhensible & impenetrable. Or n'appuyant sur des notions évidentes, j'avois assuré que rien ne se fait de rien: d'où il s'ensuit nécessairement que rien ne peut commencer, & que tout ce qui existe une fois existe toujours, ce qui prouve évidemment l'immobilité & l'immutabilité de toutes choses; j'avois, dis-je, compris cela clairement, & néanmoins l'expérience de mes sensations, & de mes passions, me convainc que je suis muable: je n'avois donc rien compris de certain, je n'ai donc point une faculté proportionnée à la vérité. C'est ainsi qu'on peut suposer qu'il raisonneit, & de là nous pourrions conclure que la secte des Acatalectiques (h), & celle des Pyrrhoniens, ceux qui n'ont eu leur berceau que dans le principe de l'incertitude immuable de toutes choses soutenu par Xenophanes. Je ne pretens pas qu'il ait eu raison dans sa

(h) C'étoient des Pyrrhoniens, ceux qui n'ont eu leur berceau que dans le principe de l'incertitude immuable de toutes choses soutenu par Xenophanes. Je ne pretens pas qu'il ait eu raison dans sa

voire culte, leur dit-il *, sont des Dieux, ne les pleurez pas ; s'ils sont des hommes, ne leur offrez pas des sacrifices.

ZAHU.

(a) Voyez ce que j'ai cite de Diogene Laerce au commencement de cette remarque.

(b) Voyez la citation de cette remarque.

(c) Voyez ci-dessus le titre m.

(d) Voyez p. 1258. le titre k.

(e) Voyez ci-dessus le passage de Sextus Empiricus.

(f) Il en cite le commencement in Vita Pyrrhoni lib. 9. n. 72.

(g) Xenophanes apud Sextum Empiricum aduersus Mathematicos, pag. 146. 157. 280.

(h) Ibid. p. 146.

(i) Ibid. p. 156. 157.

(k) Id. ib. p. 157.

(l) Menagius in Diogen. Laert. lib. 9. n. 20.

(m) Sotioni aditipulatur Cicero in Lucullo; Paroemiodes, Xenophanes, minus bonam quam verisimilem, sed tamen illi

verisimilem, increpant eorum arrogantiam quos irati, qui, cum sibi nihil posset, au leant se scire dicere. Item Origenes in Philo sophicis : Ουτ' εστιν εφ' αρα πρωτ' εκκαταφρασις ειναι παλιον, εις αν εστις, Ει γαρ οτι τα μεγαλα τυχη τελεσταιων ειναι, Αυτοι ειναι εν οιδε, δεκ' ε' επι παρει τιτυκται. Menagius ibid.

les consequences qu'on vient de voir ; je n'alle gue ceci qu'afin qu'on voye que je ne contredis pas sans de bons motifs (a) I Historien de ce Philo sophie. J'ai premierement pour moi le témoignage de (b) Sotion, celui de (c) Cicero, celui de (d) Plurarque, & quelques vers de (e) Xenophanes qui n'ont pas été inconnus à (f) Diogene Laerce. En second lieu je puis dire que Xenophanes avoit des principes qui l'engageoient necessairement, comme je viens d'en donner les preuves, à tenir l'incomprehensibilité. Raportons les vers où il declare son sentiment.

Kal (g) το ων εν σαφες εστι ανηρ ιδεν, εδδ' τις εσται Ειδως αμαρτηριον τε, & ασα λγω ωελι παντων. Ει δε οτι τα μεγαλα τυχη τελεσταιων ειναι

Αυτοι ειναι εν οιδε, δεκος ε' επι παρει τιτυκται. Nullus aperte vir fuit, sed neque vir sciet unquam De Dis & cunctis à me qua dicta fuerunt.

Namque licet sit perfectum quod dixerit ille, Ille tamen nescit, cunctis ε' opinio in his est.

On voit manifestement dans ces paroles que Xenophanes declare, que personne ne peut parvenir à la connoissance claire & certaine de la verité, & qu'encore qu'un homme rencontrerait la verité, il ne pourroit point favoir qu'il l'eût rencontrée : il n'y a, continué-t-il, que des opinions à attraper sur toutes choses. Sextus Empiricus (h) le met nettement parmi ceux qui nient qu'il y ait un criterium veritatis, une regle, ou une mesure de la verité. J'avoué qu'il n'adopte (i) pas le sentiment de ceux qui le mettent au nombre des Acatalektiques ; mais il lui attribué pourtant d'avoir cru qu'on ne comprenoit jamais les choses jusques au degre de certitude qui fait la science, & qu'on ne parvient jamais qu'à des jugemens de vraisemblance ou de probabilité ? N'est-ce pas au fond fouterin l'acataleptise, ou la nature incomprehensible des choses ? (k) Φαίνεται μη πασον κατ'αληθειαν αμεινον αλλα ε' επισημανικον τε & αμεινον παν. Σημαντικον δε την δοξασιν, τωτο δε εμειναι το, δεκ' ε' επι παρει τιτυκται. εσσι κρητηρον γινεσθαι δε τωτων η δοξασιν λαγον τωτοις η τω εινωτες, αλλα κα μη η τω παρει ερχομενον. Videtur non omnem tollere comprehensionem, sed eam qua est scientia, & que non potest aberrare. Relinquit ergo opinabilem, hoc enim indicat illud cunctis ε' opinio in his est : quo fit ut ex ejus sententia id quod judicatur sit ratio opinabilis, hoc est ratio ejus quod est probabile, non autem ea que sequitur id quod est firmum ac stabile. Je ne voi donc pas que Mr.

Menage (l) ait eu beaucoup de raison de dire, que Sextus Empiricus est favorable en cet endroit-ci à Diogene Laerce contre Sotion. Et ce qui m'empêche d'autant plus de voir cela, est que ce docteur Commentateur venoit de dire que Cicero & Origene favorisent Sotion, voyez la marge (m).

Quant à la question particuliere si ce Philosophe est le premier qui ait tenu pour l'incomprehensibilité, comme Sotion l'assûte, il y a plus de sujet de de-

meurer en suspens ; puis que Platon dit (o) qu'avant Xenophanes d'autres avoient cru l'unité de toutes choses : dogme qui me paroît être le grand chemin de l'incomprehensibilité. Rien n'est plus curieux que les vers de Timon raportez par (p) Sextus Empiricus. Je ne fai pourquoy les Interpretes n'ont pas traduit en Latin cet endroit-là.

Les raisons qui conduisirent Xenophanes à l'unité de toutes choses, sont apparemment les memes qu'Aristote (q) donne à Melissus & à Parmenides. Elles paroissent assez subtiles, quoi que selon la propriété des grands genies Aristote les ait raportées un peu obscurément, parce qu'il (q) Aristote affectoit d'être court. Ce sont fins douce des sophismes, aussi bien que celles qu'on a pu lire ci-dessus (r) ; mais néanmoins elles pouvoient imposer, & je ne fai si Aristote a toujours bien retenté ces deux anciens Philosophes. Prenez la peine de consulter les Jesuites de Combre (s), qui ont mis dans toute sa force l'une des raisons de Melissus, & la repense d'Aristote. Vous verrez qu'il n'y a rien de plus foible que cette respon-

se, & qu'il n'est pas vrai que Melissus raisonne mal dans cette proposition, si tout ce qui a été prouvé n'a fait a un principe, ce qui n'a point été fait n'a point de principe. Aristote assure que c'est un pyralogisme manifeste. (t) Οτι μη εν ωμεγαλοτατω φατε δ' ΑΜελισσο, εδλον' οτι δε ειρηφειαι, ει το γωδ' ρισαι. μη εν αρχη ενει απαν, ετε μη το μη γωδ' εμνον ετε εχεν. Capiteo itaque Melissum ratiocinari (u) Aristot. manifestum est : sumpsisse enim arbitratur, si quid quid ortum est principium habeat, id non habere, quod ortum non est. Or, ajoûtoit Melissus, rien (v) n'a été fait, car si quel que chose avoit été faite, elle auroit été produite ou de rien ou d'une autre chose ; si d'une autre chose, elle est déjà existée auparavant, ce qui ruine vôtre supposition : si de rien, donc de rien il le pourroit faire quelque chose, ce qui est faux. Voilà un raisonnement demonstratif contre Aristote qui n'admettoit pas la creation proprement dite. Et quant à la distinction entre principe de substance, & principe de formes & de qualitez, elle est nulle dans l'hypothese de l'impeffibilité de la creation : car toute substance qui n'a jamais commencé, & qui existe necessairement doit être immuable. En vain donc cherchiez vous les principes des generations, & des corruptions, car il ne s'en seroit point si toutes choses étoient incréés : ou elles l'étoient selon Aristote, qui n'a jamais combattu cette maxime, ex nihilo nihil fit. Mais après avoir avoué que cette objection de Melissus que l'on ne sauroit reboudre que par les principes de l'orthodoxie Chretienne concernant la creation surpassoit toutes les forces d'Aristote, il faut reconnoître que les autres subtilitez de Melissus & de Parmenides ne l'embarrassoient pas tant, & qu'appliquées à l'experience, c'est-à-dire, à la variété de choses que l'univers nous fait voir, elles ne pouvoient prouvé que des puerilités.

J'observe en passant que le Jesuite qui a commenté l'Ouvrage de Cicero de Natura Deorum, a pris le party de Xenophanes contre Aristote un peu inconferement. Dubio procul, dit-il (x), nat. Deorum exciderit illi (Velleio) convitiis illud quod in Xenophanem contorquet Aristoteles lib. primo Metaphy-

sicorum, (x) Lesa- lopier, in Cicero de nat. Deorum lib. 1. n. 28. pag. 44.

(o) Plato in Sophista pag. 170.

(p) Sextus Empiricus, Pyrrhon. hypotypos. lib. 1. cap. 33. p. 46. edit. Genev. 1621.

(q) Aristoteles Physicis lib. 1. cap. 3.

(r) Dans l'artice Stilpon. p. 1107.

(s) Dans l'artice Stilpon. p. 1107.

(t) Aristot. in Physicis lib. 1. cap. 3.

(u) Aristot. in Physicis lib. 1. cap. 3.

(v) Voyez les Conina bricenis ubi supra.

(x) Aristot. in Physicis lib. 1. cap. 3.

Z.



AHURIS, c'est ainsi qu'on nomme certains hommes en Espagne, qui* ont la vuë si subtile, à ce qu'on pretend, qu'ils voyent tous la terre les veines d'eau, les metaux, les tresors, & les cadavres. Ils ont les yeux fort rouges. Martin Del Rio nous apprend que lors qu'il étoit à Madrid en 1575. on y voyoit un petit garçon de cette espece de gens. Il est remarquable qu'encore que cet Auteur aille fort vite à imputer aux Demons les effets extraordinaires, il

* Del Rio Disquisit. Magic. to. 1. l. 1. cap. 3. 294.4.

nc

sicorum, capite quinto, ubi & obscurum illius, vel ingenium, vel dicendi genus notat, & hominem quasi agrestem magnâ quadam negligentia defectus, & ab toto Philosophorum sensu relegandum censet. Eam tamen Xenophani de Deo sententiam ascribit qua minime agreste ingenium sapiat: nempe τὸ ἐν οἰκῶν ἔσθω. l. id quod est unum, esse Deum: vel ut Theophrastus habet apud Livium: unum, & universum, & omne esse Deum.

Ce Pere a grand tort d'attribuer à Xenophanes un sentiment raisonnable sur la nature de Dieu: le sentiment de ce Philosophe là-dessus est une impiété abominable, c'est un Spinozisme plus dangereux que celui que je refuse dans l'article de Spinoza: car l'hypothese de Spinoza porte avec soi son preservatif, par la mutabilité ou par la corruptibilité continuelle qu'il attribue à la nature divine, eu égard aux modalitez. Cette corruptibilité souleve le sens commun, & choque tout à la fois horriblement les petits esprits & les grans esprits: mais l'immuabilité en toutes manieres que Xenophanes attribue à l'être infini & éternel, est un dogme de la plus pure Theologie; il pourroit donc être plus seduit en faveur du reste de l'hypothese. D'autre côté la mauvaise chute de ce Philosophe peut devenir plus contagieuse que le Spinozisme. Cet homme-là ne pouvant se soutenir dans le poste où sa raison l'avoit mené, se laissa tomber dans un precipice; il querella sa raison qui l'avoit embarrassé dans des filets qu'il ne pouvoit rompre; il l'accusa d'être incapable de rien comprendre. Bien d'autres se pourroient jeter dans de telles extremitez, s'ils ne recouroient à un secours supérieur à la raison. Mais le Jésuite que je refuse n'a pas tort en tout; il a pu avec justice blâmer Aristote de son mepris pour le genie de Xenophanes; car quoiqu'une véritable grandeur d'esprit, & une solide force de raisonnement ne permettent pas que l'on succombe de cette manière, il est pourtant vrai qu'un genie mediocre ne volera jamais aussi haut que Xenophanes, & ne tombera comme lui. Il raisonnoit plus conséquemment qu'Aristote, qui n'admettant point de creation reconnoissoit une matiere éternelle, & susceptible successivement d'une infinité de formes. Si les elephans n'ont pas à craindre de telles toiles d'araignée, les mouches les doivent craindre encore moins. Ce n'est point la mediocrité de (a) l'esprit qui fait douter, (b) que l'on ne soit point parvenu à la certitude legitime; elle est plus propre à remplir de confiance (c), qu'à inspirer de la defiance, & l'on peut dire que les Acatalectiques, (d) Facium ne intelligendo ut nihil intelligant. Ils parviennent au dogme de l'incomprehensibilité non pas en ne

connoissant rien, mais en connoissant les choses beaucoup mieux que la plupart du monde ne les conoit; quoi qu'ils ne les conoissent pas selon le bon tour. Bien plus, il s'en trouve qui dirigent à la gloire de Dieu leur hypothese; comme si par le sentiment de nôtre foiblesse, & de l'infinité de Dieu, nous ne devions pas aspirer à des connoissances qui doivent faire le partage de la nature divine. Nous parlions tantôt d'un Poëte qui dit que les Dieux reservoient pour eux la gloire, & pour nous les plaisirs; ceux-ci disent que Dieu garde pour lui la science, & pour nous les opinions (e). Cela me fait souvenir d'une pensèe de Plutarque qui m'a paru excellente. Le rapporte selon la version d'Amiot. (f) Les hommes sages, doivent en leurs prieres demander Platon tous biens aux Dieux, mais ce que plus nous desirons obtenir d'eux, c'est la connoissance d'eux-mesmes, autant comme il est loisible aux hommes d'en avoir, pource qu'il n'y a don ne plus grand aux hommes à recevoir: ne plus magnifique & plus digne aux Dieux à donner que la connoissance de verité: car Dieu donne aux hommes toutes autres choses dont ils ont besoin, mais celle-là il la retient pour lui-mesme & s'en sert: & n'est point bien-heureux pour posseder grande quantité d'or ni d'argent, ni puissant pour tenir le tonnerre, & la foudre en sa main, mais bien pour sa prudence & sagesse: & s'il est rest une des choses qu'Homere a le mieux & le plus sagement dites, en parlant de Jupiter & de Neptune.

Ils sont tous deux de mesme extraction, Et tous deux nez en mesme region, Mais Jupiter en est le fils aîné, Et de favori plus grand que l'autre orné.

Il asserme que la preserence & precedence de Jupiter estoit plus venerable & plus digne en ce qu'il estoit plus savant, & plus sage. Et quant à moi j'estime que la beatitude & la felicité de la vie éternelle, dont Jupiter jouit, consiste en ce que il n'ignore rien, & que rien de tout ce qui se fait ne lui est caché: & pense que l'immortalité, qui en osteroit la connoissance & intelligence de tout ce qui est & qui se fait, ne seroit pas une vie, mais un temps seulement. Pourtant pouvons nous dire, que le desir d'entendre la verité est un desir de la divinité, ambobus idem genus est de la nature des Dieux, dont l'estude & le prochas de telle science est comme une profession & entrée de religion, & œuvre plus sainte que n'est point le van & l'obligation de chasteté, ni de la garde & closture d'aucun temple. Ajoutez à cela que les Chretiens, à l'égard des choses qui constituent le caractère du Christianisme speculatif,

(a) Sacrate, Zenon d'Ele, Arcesilas, Carneades, & tels autres ad versaires de la certitude, ont été des plus subtils de l'antiquité.

(b) Qui plura novit, eum majora sequuntur dubia. Nausée, Adieu à la vie de Louis XI. pag. 38. cite cela comme d'Aristote in Rhétor. mais d'autres le citent comme d'Ense Silvius.

(c) Apeiron, Dégout, Logyrius, d'oxos, Quid. Imperitia audaciam, ratiocinatio vero metum affert. Tencylid.

(d) Terentius dit cela d'un autre chose dans le Prologue de l'Andria.

(e) Diogenes Laertius in Pyrrhone lib. 9. n. 72. met mes sages, doivent en leurs prieres demander tous biens aux Dieux, mais ce que plus nous desirons obtenir d'eux, c'est la connoissance d'eux-mesmes, autant comme il est loisible aux hommes d'en avoir, pource qu'il n'y a don ne plus grand aux hommes à recevoir: ne plus magnifique & plus digne aux Dieux à donner que la connoissance de verité: car Dieu donne aux hommes toutes autres choses dont ils ont besoin, mais celle-là il la retient pour lui-mesme & s'en sert: & n'est point bien-heureux pour posseder grande quantité d'or ni d'argent, ni puissant pour tenir le tonnerre, & la foudre en sa main, mais bien pour sa prudence & sagesse: & s'il est rest une des choses qu'Homere a le mieux & le plus sagement dites, en parlant de Jupiter & de Neptune.

(f) Plutarque au Traité d'Isis & Osiris, au commencement.

(g) Il est dit dans l'Écriture que Dieu ne se fait rien de tout ce qui se fait, ni de rien de tout ce qui se fait ne lui est caché: & pense que l'immortalité, qui en osteroit la connoissance & intelligence de tout ce qui est & qui se fait, ne seroit pas une vie, mais un temps seulement. Pourtant pouvons nous dire, que le desir d'entendre la verité est un desir de la divinité, ambobus idem genus est de la nature des Dieux, dont l'estude & le prochas de telle science est comme une profession & entrée de religion, & œuvre plus sainte que n'est point le van & l'obligation de chasteté, ni de la garde & closture d'aucun temple. Ajoutez à cela que les Chretiens, à l'égard des choses qui constituent le caractère du Christianisme speculatif,

ne croit pas que les Zahuris decouvrent l'eau & les metaux sous la terre par aucun pacte magique; il croit que les vapeurs leur font connoître cette eau, & qu'ils connoissent les mines par le moyen des herbes qui croissent en ces lieux-là. Quant aux tresors & aux cadavres, il pretend que le Diable les leur indique; attendu qu'ils peuvent marquer quels tresors & quels cadavres ils voyent, & qu'ils n'ont cette puissance que les Mardis & les Vendredis. Martin del Rio raisonne peu (A) consequemment sur ce que l'on conte de ces gens-là; & tous ceux qui le citent ne le font (B) pas à leur honneur: ou ils n'entendent pas le Latin,

ou

latif, font une profession ouverte de l'incomprehensibilité, & qu'ils regardent comme des hiboux & comme des Turcs, ceux qui dans le Christianisme refusent de croire ce qui surpasse la portée de leur esprit. Tel est le mystere de la Trinité, qui comme l'avoué Mr. Nicolle, accable (a) & revolte la raison. S'il y a des difficultez, qui sautent aux yeux, ce sont celles qu'il soutient que trois personnes réellement distinctes n'ayent qu'une mesme & unique essence, & que cette essence estant la mesme chose en chaque personne que les relations qui les distinguent, elle puisse se communiquer, sans que les relations qui distinguent les personnes qu'il sonnes se communiquent. Si la raison humaine s'écarte elle-mesme, elle ne trouvera en soy qu'un seullement general contre ces veritez, inconcevables. Si elle pretend se servir de ses lumieres pour les penetrer, elles ne luy fourniront que des armes pour les combattre. Il faut pour les croire qu'elle s'avouge elle-mesme, qu'elle fasse taire tous ses raisonnemens & toutes ses veües, pour s'abaisser & s'aneantir sous le poids de l'autorité divine. Les Sociniens eux memes, à certains égards, sont des Acateptiques; ils ne feroient dire sincerement qu'il n'est pas incomprehensible, qu'une nature qui existe par elle-même soit muable. Il semble donc qu'à certains égards, leur temerité surpasse celle de Xenophanes. Celui-ci enfin s'avisa de dire, qu'il ne comprenoit ni qu'une nature éternelle fût muable, ni qu'elle fût immuable; mais quant à eux ils decident qu'elle est muable: d'où il s'ensuit qu'un être qui existe necessairement & de toute éternité (b) est destructible, la chose du monde la plus contraire à l'évidence de nos idées. Au reste l'opinion de Xenophanes touchant la Lune lui fait honneur: c'est celle de plusieurs celebres Mathematiciens de ce siecle. Voyez ce qu'en a écrit le Docteur (c) Wilkins qui a été Evêque de Chester.

Je ne saurois finir sans faire encore ces 2. remarques, l'une que l'évidence des principes de Xenophanes sur l'immuabilité de ce qui est éternel, à tous les degrez que l'on voye dans les notions les plus claires de notre esprit: de sorte qu'étant d'ailleurs incontestable par les choses qui se passent au dedans de nous, qu'il se fait des changemens, le meilleur party que nôtre raison puisse prendre, est de dire que tout hormis Dieu a commencé. Voila le dogme de la creation: car de pretendre expliquer les generations de la nature, en supposant plusieurs principes éternels, & dont l'action & la reaction diversifie ce qui demeureroit uniforme, si rien d'externe n'intervenait, c'est fuir une incommodité, pour se jeter dans une plus grande. Ma 2. observation est que l'évidence de ces principes de Xenophanes nous fournit une très-belle demonstration contre Spinoza; car si tout ce qui n'a point de commencement est immuable, le Dieu de Spinoza est incapable de tout changement: il n'est donc pas

la cause immanente des changemens qui arrivent dans l'univers*. Toute cause immanente produit quelque chose en elle-même: cette chose est ou un mode identifié avec la substance qu'il modifie, ou bien une qualité absolue, & réellement distincte de son sujet d'impression. Si c'est un mode identifié, Dieu ne le peut pas produire; car puis que la substance divine existe necessairement, elle ne peut point dependre d'aucune cause efficiente. Si c'est une qualité distincte, Dieu peut donc créer des êtres distincts de lui-même; & dès lors l'hypothese des Spinozistes n'a plus de lieu. Joignez à cela que la production d'un mode, ou d'un (d) accident est la destruction d'un autre. D'où il s'ensuit que si Dieu étoit la cause immanente des changemens de la nature, il y auroit des modalitez éternelles qui auroient péri: car Spinoza ne sauroit dire sans se couper, que ce qu'il appelle Dieu n'a pas eu toujours des modalitez. Examinez la distinction entre *natura naturans* & *natura naturata*, vous y trouverez un tas de contradictions.

(A) Raisonne peu consequemment.] Car si une fois on accorde que les Zahuris voyent les cadavres & les tresors, on n'a nulle raison de pretendre qu'ils ne voyent pas les veines d'eau, & les mines d'or & d'argent. Pourquoi donc Del Rio accorde-t-il l'un, & ne l'autre? car c'est le nier que de dire qu'ils connoissent par le moyen des vapeurs, ou par le moyen des herbes, ce qui est caché en un certain endroit de la terre, ce que nous appellons vuë. Pour raisonner consequemment sur ce chapitre il faut ou nier les faits, ou les expliquer tous par une même hypothese; si le Demon est la cause des deux derniers, il peut fort bien l'être des deux autres.

(B) Ne le font pas à leur honneur.] Un de ceux qui ont écrit sur la baguette de Pierre Aymar, allegue (e) Martin Del Rio, comme un homme qui sur le fait des Zahuris ne s'écarte point au delà des causes naturelles. Or cela est visiblement faux, puis que de quatre operations de ces gens-là il en attribue deux au Demon. Voici ce qu'on lui fait dire. Del Rio rapporte qu'on a vu en Espagne certains hommes qu'on appelle Zahuris, à cause de leur vetü de l'inx. Il dit qu'il en a vu un à Madrid en 1575. & que ces Zahuris, étoient en reputation de voir à travers l'épaisseur de la terre les sources d'eau, les tresors, & les mines des metaux: il nous apprend qu'en outre que ces effets paroissent fort surprenans, neanmoins il les explique naturellement, & que plusieurs Philosophes les rapportoient aussi à des causes naturelles. 1. Il ne dit point que ces gens-là (f) soient nommez Zahuris à cause de leur vuë de Lynx. 2. On suppose le vuë des corps enterrez, de laquelle il ne fait pas moins de mention que des autres. 3. Il ne dit point qu'il ait expliqué naturellement les trois effets que l'on rapporte; il dit qu'à l'égard des

(a) Nicolle, Perpetrateur de la Foi, p. 118. 119. édit 1666.

(b) Il dit, Dieu a donné à la nature la mesure de sa puissance, elle n'a pu en faisant ce monde. Il a donc donné à la nature la forme tiercelle de la nature.

(c) Il a été marié avec une sœur de Cromwel, & de ce mariage sortit une fille qui a été femme du Docteur Tilloson, mort depuis peu d'amies Archevêque de Cantorbéry. Le Traité du Docteur Wilkins, Le monde dans la Lune, traduit en François par le Sr. de la Moignon, fut imprimé à Rouen l'an 1656.

(d) Il a été marié avec une sœur de Cromwel, & de ce mariage sortit une fille qui a été femme du Docteur Tilloson, mort depuis peu d'amies Archevêque de Cantorbéry. Le Traité du Docteur Wilkins, Le monde dans la Lune, traduit en François par le Sr. de la Moignon, fut imprimé à Rouen l'an 1656.

* NOTEZ que si les Peres avoient cru ce que le Ministre auroit dit, leur impuissance touchant la generation du Verbe, ils auroient eu sur la mutabilité de Dieu un sentiment presque aussi impie que celui de Spinoza. Voyez Januae corlorum referata pag. 128. & 129.

(d) Je parle des accidens qui sont ens inhérens in alio.

(e) Voyez le Mercure Galant de Fevrier 1693. pag. 235.

(f) Notant Hist. panie ge-nus hominum quod Zahuris pas minus possunt eparare des

ou ils se fient à des citations faussifiées. Gutierrius, Medecin Espagnol, se moque de ce que l'on conte (C) des Zahuris.

ZENOBIÉ, l'une des plus illustres femmes qui ayent porté le sceptre, se * disoit issuë des Ptolomées & des Cleopatres. Elle épousa Odenat † Prince Sarazin, & contribua beaucoup aux (A) grandes victoires qu'il remporta sur les Perses, & qui conservèrent l'Orient aux Romains, lors qu'après la prise de Valerien il étoit fort apparent que Sapor leur enleveroit tout ce pais-là. Aussi fut-elle honorée de la qualité ‡ d'Auguste, lors que Gallien leur reconnoître les services d'Odenat le † fit Empereur. Après la mort de son mari elle se maintint dans l'autorité, & regna d'une manière très-vigoureuse & très-glorieuse. Ses fils β à cause de leur bas âge ne possédoient que le nom & les ornemens d'Empereur. Non seulement elle conserva les Provinces qui avoient été sous l'obeissance d'Odenat; mais elle conquit aussi γ l'Égypte, & se préparoit à d'autres conquêtes, lors que l'Empereur Aurelien lui alla faire la guerre. Elle δ perdit deux batailles, & se vit contrainte de se renfermer dans la ville de Palmyre, où Aurelien l'assiéga. Elle s'y défendit courageusement, mais ne voyant point d'apparence que cet Empereur manquât de prendre la ville, elle en sortit secrètement. Aurelien en fut averti, & la fit suivre avec tant de diligence, qu'on l'atteignit lors qu'elle étoit déjà dans le bac pour passer ζ l'Euphrate. Il lui sauva la vie, & la η fit servir à son (B) triomphe, & lui donna proche de Rome une maison (C) de campagne, où elle passa doucement tout le reste de ses jours. Car elle fut une belle femme, chaste, savante, (D) courageuse, sobre, quoi que politique elle bût beaucoup de vin en quelques rencontres. Si elle avoit pu joindre à ces qualitez celle d'être une bonne belle-mère, on la pourroit mettre au

* Trebellius Pollio, in triginta Tyrannis, p. m. 328.
† Procopius p. 97. Trebellius Pollio ibid. p. 298. le nomme Princeps Palmyrenorum.
‡ Voyez Tillamont, Hist. des Empereurs tom. 3. p. m. 976.
§ Environ l'an 264.
¶ Trebell. Pollio ibid. p. 325.
ζ Zosimus lib. i.
η Voyez Vopiscus in Aureliano. Mr. Moret cité in Annal.

des deux premiers il persiste dans l'explication naturelle qu'il en a donnée ailleurs; (A) mais il attribue l'autre au Diable.

(C) Gutierrius. . . . Se moque de ce que l'on conte des Zahuris. Il les nomme Zahories, & il blâme d'autant plus la crédulité du peuple à cet égard, que l'on suppose que ces gens-là font nez le Vendredi saint, & que c'est de la vertu de ce jour nat. l qu'ils tiennent ce merveilleux privilège. (B) Eo magis isti damnandi, quia ex superstitiosa hominum opinione admittantur putantes tali prerogativa hos impostores donari, quia nati fuerint die illa sacra, humano generi semper salutis ac felicitatis, in qua celebratur apud Catholicos memoria Passions Domini JESU-CHRISTI, seria inquam sexta Judaeorum perfidia crucifixi, & quemadmodum tunc terra commota atque monumentis apertis latrantia, ac sepulta corpora apparuerunt hominibus illa die, sic altera in qua recollitur felix illa memoria sit natalis alicui hominum fuerit, illam virtutem videndi potentia tribuit, aut donat qua ad interanea terrarum peringere possit: vide quam futile ac irreligiosum commentum.

(A) Et contribua beaucoup aux grandes victoires qu'il remporta. C'est le témoignage qu'Aurelien lui a rendu dans une lettre qu'il écrivit au Senat. (e) Audio P. C. mihi obijci quod non virile munus impleverim, Zenobiam triumphando. Ne illi qui me reprehendunt satis laudent, si scirent qualis illa est mulier, quam prudens in consiliis, quam constans in dispositionibus, quam erga milites gravis, quam larga quam necessitas posulet, quam tristis quam severitas poseat. Possunt dicere illius esse quod Odenatus Persas vicit, ac fugato Sapore Ctesiphontem usque pervenit. Possunt asserere, tanto apud Orientales & Aegyptiorum populos timori mulierem fuisse, ut se non Arabes, non Sarraceni, non Armeni commoverent.

(B) Et la fit servir à son triomphe. La lettre qu'elle écrivit à l'Empereur Aurelien en réponse à celle qu'il lui avoit écrite, pour la former de

se rendre, temoigne qu'elle vouloit suivre (d) l'exemple de Cleopatre qui aimoit mieux se donner la mort, que de vivre sans regner; mais elle changea de résolution; elle se soumit d'assez bonne grace à la nécessité d'être un ornement du triomphe d'Aurelien. Elle y parut si chargée de pierres, qu'encore qu'elle fût robuste elle avoit de la peine à soutenir ce fardeau. Il est vrai qu'il faut compter pour beaucoup les fers d'or qu'on lui mit aux pieds, & les chaînes d'or qu'on lui mit aux mains. (e) Ducta est igitur per triumphum ea specie ut nihil pompabilius populo Rom. videretur. Jam primum ornata gemmis ingentibus, ita ut ornamentorum onere laboraret. Fertur enim meam mulier fortissima sapissime resistisse quum diceret se tunc gemmarum onera ferre non posse. Vincit erant praeterea pedes auro, manus etiam catenis aureis: nec collo aureum vinculum deerat, quod scurras Persicus praeserebat.

(C) Une maison de campagne où elle passa doucement. Continuons de citer Trebellius Pollion. Huic ab Aureliano vivere concessum est. Forturque vixisse cum liberis, matrona jam more Romana, data sibi possessione in Tiburti, qua hodieque Zenobia dicitur, non longe ab Adriani palatio, atque ab eo loco cui nomen est Conche.

(D) Une belle femme, chaste, savante, courageuse, sobre, quoi que. Pollion ayant parlé des exercices de chasse qui endurcissent Odenat aux fatigues les plus rudes, ajoûte que Zenobie avoit contracté le même endurcissement, & qu'au dire de plusieurs elle étoit plus courageuse que son mari. (f) Non aliter etiam conjuge assueti, (f) Id. ib. qua multorum sententia fortior marito fuisse perhibetur: mulierum omnium nobilissima Orientalium faminarum, & (ut Cornelius Capitolinus asserit) speciosissima. Ce dernier mot me fourniroit une bonne preuve, s'il étoit certain que l'Auteur cité s'en fût servi: mais les manuscrits varient; les uns portent expeditissima, au lieu de speciosissima: il ne faut donc point s'y arrêter; cherchons d'autres témoignages. Voici un portrait qui la représente

(A) Commentar. in Medea v. 231.

(B) Joan. Lazarus Gutierrius Sepulbedenti, in Academia Medicinae publicae Professor, opusculo de Eschino, dubio 6. num. 16. p. 143.

(C) Trebellius Pollio, in triginta Tyrannis, p. 329. vol. 2. Hist. Augustae Scriptor. edit. Lugd. Bat. 1671.

(e) Trebellius Pollio ubi supra, p. 336.

(f) Id. ib. p. 299.

pretendent qu'il fut aimé de son Precepteur plus qu'il ne faisoit. Vous trouverez dans Moreri qu'il fut (B) l'inventeur de la Dialectique. On devoit y voir aussi qu'il entreprit de redonner la liberté à sa patrie opprimée par un Tyran, & que l'entreprise ayant été decouverte, il souffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. Cette affaire est (C) raportée avec mille varia-

tions, (f) Diog. Laert. ubi supra.

solertissimo artificio ambisarian distolverit, eum quoque Zenonem longè decerissimum fuisse, ut Platon animat. La citation de Platon est juste, mais il y a de certaines choses dans le passage de Platon qui n'ont pas été aprouvées de tout le monde, & je croi qu'on a eu raison de l'en censurer.

(a) Plato in Parmenide, pag. m. 110. A. Παρμενίδην, εὖ μάλα ἠδὲ προσέειπεν εἶναι, σφῆδρα πελῖον, καλὸν δὲ καὶ ἀγαθὸν πῦρ ὅφιν, καὶ εἶναι μάλιστα πέντε καὶ ἑξήκοντα Ζηνῶνα δὲ, ἐφ' οὓς ἑστῶν τετραράκοντα τότε εἶναι, εὐμνη δὲ καὶ χρῆσταιν ἰδεῖν ἢ λέγεσθαι αὐτῶν παιδικὰ δὲ Παρμενίδου γεγονέναι. Dicebat ergo Antiphoi, Pythodorum nar- rasset, Zenonem atque Parmenidem venisse quondam ad magnorum Panathenaeorum celebritatem: & Parmenidem jam senem, atque canum, aspectu decorum fuisse, annos ferme quinque & sexaginta aetatis agentem; Zenonem verò annos pene quadraginta natum, procerò infusè & grato corporis habitu: dicebatur autem in deliciis Parmenidi fuisse. Athenèe le blâme d'avoir donné cette atteinte sans nécessité aux mœurs de deux Philosophes. Ceux qui voudront conoître ses termes seront bien-tôt satisfaits. (b) Παρμενίδην ἠδὲ δὲ ἐλθεῖν εἰς λόγους δὲ Πλάτωνος Σωκράτει, μάλιστα ἢ ἑλπίαι συγχερεῖ: ἔχ' οὖς δὲ πείσεται εἶπεν ἢ ἀκούσαι λόγους τὸ δὲ πάντων ὀφελιώτατον, καὶ τὸ εἶπεν ἑδραία καὶ εὐεργεσία χρείας, ὅτι παιδικὰ γεγονῆσι δὲ Παρμενίδου Ζηνῶνα ὁ ποδῆς αὐτοῦ. Parmenidem certè cum Socrate Platonis consubulatum fuisse atas vix permittat, nedum hoz vel illos sermones cepisset, aut audivisset. Quod autem indignissimum est, nullà compulsus necessitate scribere is non erubuit Parmenidi Zenonem civem suum in amoribus & delitiis fuisse.

(b) Athenæus lib. 11. p. 505. F. εἰς λόγους δὲ Πλάτωνος Σωκράτει, μάλιστα ἢ ἑλπίαι συγχερεῖ: ἔχ' οὖς δὲ πείσεται εἶπεν ἢ ἀκούσαι λόγους τὸ δὲ πάντων ὀφελιώτατον, καὶ τὸ εἶπεν ἑδραία καὶ εὐεργεσία χρείας, ὅτι παιδικὰ γεγονῆσι δὲ Παρμενίδου Ζηνῶνα ὁ ποδῆς αὐτοῦ. Parmenidem certè cum Socrate Platonis consubulatum fuisse atas vix permittat, nedum hoz vel illos sermones cepisset, aut audivisset. Quod autem indignissimum est, nullà compulsus necessitate scribere is non erubuit Parmenidi Zenonem civem suum in amoribus & delitiis fuisse.

(B) Qu'il fut l'inventeur de la Dialectique.] Aristote lui en donne la louange, comme Sextus Empiricus (c) & Diogene (d) Laërce l'ont remarqué. Cette Dialectique de Zenon semble avoir été destinée à brouiller tout, & non pas à éclaircir quelque chose. Il ne s'en servoit que pour disputer contre tout venant, & pour réduire ses adversaires au silence, soit qu'ils soutinssent le blanc, soit qu'ils soutinssent le noir. Plutarque nous en donne cette idée. (e) Διήκωσεν δὲ Περικλῆς καὶ Ζηνῶνα δὲ Ἐλεάτην, προσηματευομένῃσιν κατὰ φύσιν ὡς Παρμενίδης: ἐλεργητικὸν δὲ τινα, καὶ δι' ἐναντιολογίας εἰς ἀπορίαν καλῶν εἰσεύων ἐξασκῶσα δὲ ἔστιν ὡσπερ καὶ Τίμων ὁ Φλιασίος: εἶργε δὲ διὰ πάντων

(c) Sextus Empiricus adversus Mathematicos, p. 159. (d) Diog. Laert. lib. 9. n. 25. (e) Plutarch. in Pericle, p. 154.

(C) Cette affaire est raportée avec mille variations.] Le Tyran d'Elée qui il voulut perdre s'appelloit Nearque, selon quelques-uns, & Diomedon selon quelques-autes (f). Plutarque le nomme Demylus, comme on le verra dans la suite: Tertullien le nomme Denys, & le prend sans doute par une erreur de (m) chronologie pour ce Tyran de Syracuse, qui sous le nom de Denys se trouve dans les Auteurs à tous momens. Zenon Eleates, dit-il (n), consultus à Dionysio, quidnam philosophia prestaret, cum respondisset, contemptum mortis, impassibilis flagellis Tyranni ob- jectus, sententiam suam ad mortem usque signabat.

Voilà déjà un temoin de la confiance admirable de ce Philosophe. Je crois que Tertullien a mis supra, la scene (o) de tout ceci non pas à Elée, comme il eût falu, mais à Syracuse. D'autres la mettent dans l'île de Cypre, & se trompent d'ailleurs quant à la personne tourmentée, & quant au Tyran. Dicebatur (p) intrepidus (Eusebius) Dionysio temporum iniquitati insultans, imitatus Zenonem centum illum veterem Stoicam qui ut mentiretur quodam quinquaginta annis circumfusus erat: interrogans eum in oculo Cyrenæ: Me negas, ibid. p. 404.

(f) Diog. Laert. ubi supra, p. 26. (m) Antiquior Zenon Eleates Dionysio Tyranno centum annos quinquaginta annis circumfusus erat: interrogans eum in oculo Cyrenæ: Me negas, ibid. p. 404.

(n) Tertull. in Apologetico, sub fin. (o) Je veux dire qu'il a eu dans sa pensée que tout ce qui se passa dans Syracuse. (p) Ammian. Marcellin. lib. 14. c. 9. p. m. 46.

(g) Cette traduction fut faite sur un exemplaire où le Grec portoit, Zenonem τε Πλάτωνος ἐπὶ λόγους, au lieu de Zenonem πάλιν ἐπι- λέγεισθαι. (h) Quæ non de Zenone Eleate, verum de Alcida- mante intelligenda sunt, si fides Quintilian. Ita enim ille libro 111. Institut. Oratoria- rum capite I. ubi de scrip- toribus Artibus Rhetoricæ: Et Hippocras, Eleas, quem Palamedem Plato appellat, Alcidas Eleates, Menagius in Diog. Laert. lib. 9. n. 25. p. 403. col. 2.

(i) Diog. Laert. ubi supra, p. 26. (k) Quæ non de Zenone Eleate, verum de Alcida- mante intelligenda sunt, si fides Quintilian. Ita enim ille libro 111. Institut. Oratoria- rum capite I. ubi de scrip- toribus Artibus Rhetoricæ: Et Hippocras, Eleas, quem Palamedem Plato appellat, Alcidas Eleates, Menagius in Diog. Laert. lib. 9. n. 25. p. 403. col. 2.

(l) Diog. Laert. ubi supra, p. 26. (m) Antiquior Zenon Eleates Dionysio Tyranno centum annos quinquaginta annis circumfusus erat: interrogans eum in oculo Cyrenæ: Me negas, ibid. p. 404.

(n) Tertull. in Apologetico, sub fin. (o) Je veux dire qu'il a eu dans sa pensée que tout ce qui se passa dans Syracuse. (p) Ammian. Marcellin. lib. 14. c. 9. p. m. 46.

(q) Cette traduction fut faite sur un exemplaire où le Grec portoit, Zenonem τε Πλάτωνος ἐπὶ λόγους, au lieu de Zenonem πάλιν ἐπι- λέγεισθαι. (r) Quæ non de Zenone Eleate, verum de Alcida- mante intelligenda sunt, si fides Quintilian. Ita enim ille libro 111. Institut. Oratoria- rum capite I. ubi de scrip- toribus Artibus Rhetoricæ: Et Hippocras, Eleas, quem Palamedem Plato appellat, Alcidas Eleates, Menagius in Diog. Laert. lib. 9. n. 25. p. 403. col. 2.

(s) Tertull. in Apologetico, sub fin. (t) Je veux dire qu'il a eu dans sa pensée que tout ce qui se passa dans Syracuse. (u) Ammian. Marcellin. lib. 14. c. 9. p. m. 46.

Diogene Laërce; je les copie selon l'édition d'Amsterdam.

(g) Cette traduction fut faite sur un exemplaire où le Grec portoit, Zenonem τε Πλάτωνος ἐπὶ λόγους, au lieu de Zenonem πάλιν ἐπι- λέγεισθαι. (h) Quæ non de Zenone Eleate, verum de Alcida- mante intelligenda sunt, si fides Quintilian. Ita enim ille libro 111. Institut. Oratoria- rum capite I. ubi de scrip- toribus Artibus Rhetoricæ: Et Hippocras, Eleas, quem Palamedem Plato appellat, Alcidas Eleates, Menagius in Diog. Laert. lib. 9. n. 25. p. 403. col. 2.

On voit là un homme qui critiquoit tout, qui renversoit beaucoup d'opinions, & qui en gar- doit très-peu pour lui. S'il n'étoit point le Pa- lamede dont Platon a dit quelque chose, il lui ressembloit parfaitement. Ce Palamede discor- roit avec un tel artifice, qu'il rendoit probable à ses auditeurs le pour & le contre: il leur faisoit voir que les mêmes choses se ressembloient, & ne se ressembloient pas, qu'elles n'étoient qu'un- ne & qu'elles étoient diverses, qu'elles étoient en repos & en mouvement. (h) τὸν δὲ Ἐλεά- τιν Παλαμῆδην λέγοντες οὐκ ἴσμεν τέχνην, ὡστε δοκεῖν φανεσθαι περὶ ἀκούστων πρὸ αὐτοῦ ἡμῶνα καὶ ἀνόμοια, καὶ ἐν τῇ πολιᾷ μένοντά τε αὐτῷ φερο- μένα. Enim vero Eleatem Palamedem artificio suo efficere solitum accepimus, ut eadem audientibus similia & dissimilia, unum & multa, manentia & fluentia viderentur. Diogene Laërce (i) fides Quintilian. Ita enim ille libro 111. Institut. Oratoria- rum capite I. ubi de scrip- toribus Artibus Rhetoricæ: Et Hippocras, Eleas, quem Palamedem Plato appellat, Alcidas Eleates, Menagius in Diog. Laert. lib. 9. n. 25. p. 403. col. 2.

debite que Zenon a été nommé le Palamede d'Eleée, dans le Sophiste de Platon, mais Mr. Menage l'accuse de deux erreurs. (k) Il montre qu'il n'est point parlé de ce Palamede dans cet Ouvrage de Platon, mais dans le dialogue intitulé Phedre: & puis il monte par le témoignage de Quintilien, que ce Palamede est le Rheteur Alcida- mas.

(i) Diog. Laert. ubi supra.

(k) Quæ non de Zenone Eleate, verum de Alcida- mante intelligenda sunt, si fides Quintilian. Ita enim ille libro 111. Institut. Oratoria- rum capite I. ubi de scrip- toribus Artibus Rhetoricæ: Et Hippocras, Eleas, quem Palamedem Plato appellat, Alcidas Eleates, Menagius in Diog. Laert. lib. 9. n. 25. p. 403. col. 2.

(l) Diog. Laert. ubi supra, p. 26. (m) Antiquior Zenon Eleates Dionysio Tyranno centum annos quinquaginta annis circumfusus erat: interrogans eum in oculo Cyrenæ: Me negas, ibid. p. 404.

(n) Tertull. in Apologetico, sub fin. (o) Je veux dire qu'il a eu dans sa pensée que tout ce qui se passa dans Syracuse. (p) Ammian. Marcellin. lib. 14. c. 9. p. m. 46.

(q) Cette traduction fut faite sur un exemplaire où le Grec portoit, Zenonem τε Πλάτωνος ἐπὶ λόγους, au lieu de Zenonem πάλιν ἐπι- λέγεισθαι. (r) Quæ non de Zenone Eleate, verum de Alcida- mante intelligenda sunt, si fides Quintilian. Ita enim ille libro 111. Institut. Oratoria- rum capite I. ubi de scrip- toribus Artibus Rhetoricæ: Et Hippocras, Eleas, quem Palamedem Plato appellat, Alcidas Eleates, Menagius in Diog. Laert. lib. 9. n. 25. p. 403. col. 2.

(s) Tertull. in Apologetico, sub fin. (t) Je veux dire qu'il a eu dans sa pensée que tout ce qui se passa dans Syracuse. (u) Ammian. Marcellin. lib. 14. c. 9. p. m. 46.

(v) Cette traduction fut faite sur un exemplaire où le Grec portoit, Zenonem τε Πλάτωνος ἐπὶ λόγους, au lieu de Zenonem πάλιν ἐπι- λέγεισθαι. (w) Quæ non de Zenone Eleate, verum de Alcida- mante intelligenda sunt, si fides Quintilian. Ita enim ille libro 111. Institut. Oratoria- rum capite I. ubi de scrip- toribus Artibus Rhetoricæ: Et Hippocras, Eleas, quem Palamedem Plato appellat, Alcidas Eleates, Menagius in Diog. Laert. lib. 9. n. 25. p. 403. col. 2.

(x) Tertull. in Apologetico, sub fin. (y) Je veux dire qu'il a eu dans sa pensée que tout ce qui se passa dans Syracuse. (z) Ammian. Marcellin. lib. 14. c. 9. p. m. 46.

(aa) Cette traduction fut faite sur un exemplaire où le Grec portoit, Zenonem τε Πλάτωνος ἐπὶ λόγους, au lieu de Zenonem πάλιν ἐπι- λέγεισθαι. (bb) Quæ non de Zenone Eleate, verum de Alcida- mante intelligenda sunt, si fides Quintilian. Ita enim ille libro 111. Institut. Oratoria- rum capite I. ubi de scrip- toribus Artibus Rhetoricæ: Et Hippocras, Eleas, quem Palamedem Plato appellat, Alcidas Eleates, Menagius in Diog. Laert. lib. 9. n. 25. p. 403. col. 2.

(cc) Tertull. in Apologetico, sub fin. (dd) Je veux dire qu'il a eu dans sa pensée que tout ce qui se passa dans Syracuse. (ee) Ammian. Marcellin. lib. 14. c. 9. p. m. 46.

(ff) Cette traduction fut faite sur un exemplaire où le Grec portoit, Zenonem τε Πλάτωνος ἐπὶ λόγους, au lieu de Zenonem πάλιν ἐπι- λέγεισθαι. (gg) Quæ non de Zenone Eleate, verum de Alcida- mante intelligenda sunt, si fides Quintilian. Ita enim ille libro 111. Institut. Oratoria- rum capite I. ubi de scrip- toribus Artibus Rhetoricæ: Et Hippocras, Eleas, quem Palamedem Plato appellat, Alcidas Eleates, Menagius in Diog. Laert. lib. 9. n. 25. p. 403. col. 2.

(hh) Tertull. in Apologetico, sub fin. (ii) Je veux dire qu'il a eu dans sa pensée que tout ce qui se passa dans Syracuse. (jj) Ammian. Marcellin. lib. 14. c. 9. p. m. 46.

Audivit Pericles Zenonem quoque Eleatem, de natura, Parmenidis more, philosophantem: qui impugnans quemlibet, usum putaverat quemdam resistendi, qui deduceret ad perplexitatem. Quod Philistus Timon affirmat quoque, his verbis,

Omnia perfringens, Zeno disceptat, utraque Ex parte invictus, sed non fallax.

Ces vers de Timon sont moins tronquez dans

tions, comme on le verra dans nos remarques. Je n'ai que deux pechez de com-

miffion

(a) Menaeus ubi supra.

(b) Diog. Laertius ubi supra, n. 26. pag. 567. ex Hieracide in Sisyri epitome.

(c) Laert. ibid. n. 27. ex Demetrio in Equivo. cis.

(d) Id. ib. ex Antisthene in Succellionibus.

(e) Mithras ubi supra, n. 29. pag. 567. ex Hieracide in Sisyri epitome.

(f) Confitez ce qui est dit dans l'article Pythagore, pag. 643. col. 1.

(g) Plutarch. adversus Colotes, circa fin. pag. 1126. Vide etiam de Garrulit. p. 505.

(h) Apud Diogenem Laertium ubi supra.

(i) Val. Maximus lib. 3. cap. 3. n. 2. in extern.

prui Regis impiegit. La note de Monfr. de Valois sur ce passage de Marcellin vous apprendra les erreurs de l'Historien, & si vous consultez Monfr. Menage (a), vous trouverez une conjecture très-heureuse sur la cause de ces meprises. L'action même de Zenon est diversement rapportée. Les uns disent qu'étant forcé de déclarer ses complaisances, il assura que tous les amis du Tyran avoient eu part au complot. Il en usa de la sorte, afin de le faire voir comme une personne abandonnée de tout le monde. Après cette declaration generale il donna le nom de quelques particuliers, & dit au Tyran qu'il souhaitoit de lui parler à l'oreille. Le Tyran s'étant approché Zenon lui mordit l'oreille, & s'y acharna de telle force, qu'on ne put l'obliger qu'à force de coups d'aiguillons à lâcher prise. (b) Εἶτα αὐτὸν ἐπιὼν ἔρχεν τὰ δάκρυα ἀπὸ τοῦ ὄφθους τὸ δὲ καὶ δακρυόν, ὅσα ἀνέκειν ἕως ἀν' ἀπέκεν τῆς, πᾶσιν Ἀριστογείτων τὸ τυραννοῦ τὸν παῖδον. Deinde cum de quibusdam dixisset, quiddam sibi ad aurem loqui velle, cum mordicus apprehensam non ante dimisit quam stimulus foderetur, idem agens quod Aristogiton tyrannicida. D'autres (c) disent qu'il emporta le nés au Tyran. Il y en a qui assürent (d) qu'ayant declaré ses complaisances, & donné le nom de peste (e) de la patrie à l'usurpateur, il s'adressa aux assistants pour leur dire qu'il s'étonnoit de leur lâcheté, si la crainte d'être traitez comme lui les obligeoit à demeurer dans la servitude; & qu'enfin coupant sa langue (f), il la jeta sur le visage du Tyran: ce qui émut de telle maniere la bourgeoisie, qu'elle lapida tout aussitôt cet usurpateur de la liberté. Voilà ce que Diogene Laërce rapporte. Plutarque observe que Zenon coupant sa langue, & la jetant au visage d'un Tyran, mit en pratique la maxime de son maître, que le deshonneur est redoutable aux grans hommes, mais qu'il n'y a que les enfans, & les femmes, & les hommes lâches qui redoutent la douleur. (g) Ζήνων τὸν αὐτὸν Παρμενίδου μαθητήν, ἀπέθεκεν τὴν γλῶσσαν, καὶ ἀπέθεκεν ἐργαίον, ὅτι τὸ αἰσχρὸν ἀνδρὶ μεγαλοφασεῖν ἔστιν. ἀλγυθῶνα δὲ, πᾶσιν, καὶ γυναικας, καὶ γυναικας ψυχρὰς ἔχοντες ἀνδρες, δέδωκεν τὴν γλῶσσαν αὐτῷ διατρογῶν, τὸ τυραννὸν περιέλασεν. Zeno Parmenidæ discipulus, Demolo tyranno infidatus, reinfeliciter gesta, doctrinam Parmenidis, velut aurum in igne, illasam ac probam facto ostendit. Scilicet turpitudinem magno viro metuentam esse: dolorem à pueris & mulierculis, ac viris animum muliebrem gerentibus timeri. Linguam enim suam, dentibus amputatam, in tyrannum projecit. Hermippus (h) assüre que Zenon fut pilé dans un mortier.

Valere Maxime n'avoit garde de ne pas parler de la constance de ce Philosophe, mais il y a fait des fautes; car au lieu de donner à Zenon d'Elée ce qui concerne le Tyran Nearque, il le donne à un autre, & outre cela il suppose que ce Zenon voulant delivrer de la tyrannie de Phalaris les Agrigentins, fit & souffrit ce que d'autres content par rapport au Tyran d'Elée. (i) Qui (Zeno Eleates) cum esset in discipulis rerum natura maxime prudentia, inque exstantis ad vigorem juvenum animis pronipissimus, praeceptorum fidem exemplo virtutis sua publicavit. Patriam eum

egressus, in qua sui secunda libertate poterat, Agrigentium miserabili servitute obrutum petit, tanta fiducia ingeni a eorum suorum fructus, ut speraverit, & tyranno & Phalaris vesana mentis sententiam à se diripi posse. Postquam demde apud illum plus consuetudinem dominationis, quam consilii salubritatem valere animadvertit, nobilissimos ejus civitatis adolescentes cupiditate liberanda patrie inflammavit. Cujus rei cum indicium ad tyrannum (k) id. id. emanasset, convocato in forum populo, torquere eum vario cruciatu genere cepit: subiecte querens, quosnam consilii participes haberet: At ille nec co-altegerum quemquam nominavit, sed proximum quemque, ac fidelissimum tyranno suspicium reddidit: increpitansque Agrigentium ignaviam ac timiditatem, effecit ut subito mentis impulsu concitati, Phalarim lapidibus prosternerent. Senis ergo unius n. 29. eculo impositi, non supplex vox, nec miserabilis scriptor, sed fortis cohortatio totius urbis animum, Hist. fortunamque mutavit. Après cela il raconte ce Philosophe que voici. (k) Eiusdem nominis philosophus, cum à Nearcho tyranno, de cuius nec consilium mereretur, torqueretur, supplicii pariter acque indicandum confessorum gratias, doloris victor, sed ultionis cupidus, esse dixit, quod eum secreto audire admodum expediret: laxatorem eculo, postquam insidit opportunum tempus animadvertit, aurem ejus morfuo corripuit, nec ante dimisit, quam & ipse perperam facit. Hercul. Valer. Max. lib. 3. cap. 3. n. 2. in extern. (m) Ex uno Zenone Eleate duo Eleates Zenones? Il n'est donc pas nécessaire que celui que l'on distingue de Zenon d'Elée soit le fondateur des Stoïques. Henri de Valois (n) blâme Valere Maxime d'avoir fait de Zenon d'Elée deux Zenons. L'un de nos meilleurs Critiques (o) a fait la même remarque, & indiqué qui plus est ce qui a pu faire errer cet ancien Auteur. Il observe que Jean Vorflius, en faisant la même critique, s'est rendu digne de censure, ayant debité que Nearque étoit Tyran des Liparitains. Vorflius se fonde sur ce que Zenon fut questionné touchant les armes qui avoient été portées par ses soins dans l'île de Lipara. Il juge que ce Philosophe après avoir delivré de la tyrannie de Phalaris les Agrigentins, se retira dans cette Ile, & tâcha de l'affranchir du joug de Nearque. On (p) lui prouve manifestement que ce fut la ville d'Elée que Zenon tâcha d'affranchir de la tyrannie de Nearque. Passons plus avant, & prenons la liberté d'observer que ces savans hommes laissent impunie la faute la plus grossiere de Valere Maxime. Elle consiste à debiter que Zenon d'Elée fit un complot contre Phalaris. p. 57. La chronologie ne sauroit souffrir cela. Supposons qu'Eulbe se soit trompé, en posant les 28. ans de la tyrannie de Phalaris entre la 2. année de la 31. Olympiade, & la 2. de la 38. Préferons donc ce qu'il a fait lors qu'il a placé ce Tyran vis-à-vis la fin de la 53. Olympiade, après 16. ans d'usurpation. Disons même, comme le suposent de fort savans

(m) Diog. Laert. ubi supra, n. 29. pag. 567. ex Hieracide in Sisyri epitome. (n) Ex uno Zenone Eleate duo Eleates Zenones? Il n'est donc pas nécessaire que celui que l'on distingue de Zenon d'Elée soit le fondateur des Stoïques. Henri de Valois (n) blâme Valere Maxime d'avoir fait de Zenon d'Elée deux Zenons. L'un de nos meilleurs Critiques (o) a fait la même remarque, & indiqué qui plus est ce qui a pu faire errer cet ancien Auteur. Il observe que Jean Vorflius, en faisant la même critique, s'est rendu digne de censure, ayant debité que Nearque étoit Tyran des Liparitains. Vorflius se fonde sur ce que Zenon fut questionné touchant les armes qui avoient été portées par ses soins dans l'île de Lipara. Il juge que ce Philosophe après avoir delivré de la tyrannie de Phalaris les Agrigentins, se retira dans cette Ile, & tâcha de l'affranchir du joug de Nearque. On (p) lui prouve manifestement que ce fut la ville d'Elée que Zenon tâcha d'affranchir de la tyrannie de Nearque. Passons plus avant, & prenons la liberté d'observer que ces savans hommes laissent impunie la faute la plus grossiere de Valere Maxime. Elle consiste à debiter que Zenon d'Elée fit un complot contre Phalaris. p. 57. La chronologie ne sauroit souffrir cela. Supposons qu'Eulbe se soit trompé, en posant les 28. ans de la tyrannie de Phalaris entre la 2. année de la 31. Olympiade, & la 2. de la 38. Préferons donc ce qu'il a fait lors qu'il a placé ce Tyran vis-à-vis la fin de la 53. Olympiade, après 16. ans d'usurpation. Disons même, comme le suposent de fort savans

mission à (D) reprocher à Mr. Moreri. Au reste les sentimens de Zenon d'Elée étoient à peu près les mêmes que ceux de Xenophanes & de Parmenides touchant l'unité, l'incompréhensibilité, & l'immutabilité de toutes choses. Il argumentoit avec vigueur contre l'existence du mouvement. Quelques-unes de ses objections là-dessus nous ont été conservées dans les (E) écrits d'Aristote; mais il

(a) Car. Bayle, apud Acta Erasmior. Lipsius, 1696. pag. 102. 103. dans l'extrait des lettres de Phalaris imprimées à Oxford l'an 1695.

(b) Pag. 1265. lettre a.

(c) Chron. Euseb.

(d) Jonsius de Script. Hist. Phil. pag. 116. la met à l'Olymp. 78.

(e) L'édition de Diogene Laërce 1692. le met à l'Olymp. 69

(f) Il le suppose même fort vieux au tems du complot.

(g) Seneca ad Tra. lib. 2. cap. 23. pag. in. 541. Voyez les leçons de Seneca. Notus esse ille tyrannicida, qui imperfecto opere comprehensus, & ab Hippia tortus, ut conscius indicaret, circumstantes amicos tyrannii nominavit, quibus quam maxime caram salutem ejus sciebat. Et cum ille singulos, ut nominati erant, occidi jussisset, interrogavit: Equis superest? Tu, inquit, solus: nenumen enim alium, cui carus esses, reliqui. Effecit ira, ut tyrannus tyrannicida manus commodaret, & presidia sua gladio suo cederet. Mais n'en déplaise à Muret & à Juste Lipsé, je croi que Seneca a voulu parler de quelcun de ceux qu'Hippias fils de Pisistrate fit tuer. Je ne croi point que Seneca ait eu en vuë Zenon d'Elée, quoi qu'il rapporte ce que d'autres attribuent à ce Zenon. C'est sa coutume d'appliquer à certaines gens ce qui est dit de quelques autres. Cette coutume lui est commune avec plusieurs Ecrivains.

(D) Deux péchez de commission à reprocher à Mr. Moreri. Le premier est qu'il a cité Diogene au livre 9. de Hist. Græc. & de Scët. Philos. Or il n'est point vrai que Diogene ait fait des livres de l'histoire Greque, ou des H. Ioriens Grecs, ni que l'Ouvrage qu'on a de lui soit intitulé, de Scëtis Philosopharum. Il a pour titre, de viiis, dogmatis, & apophthegmatis clarorum Philosopho-

rum, libri X. La seconde faute est de dire que Diogene parle de sept autres Zenons, dont il n'a point donné la vie. Car l'un de ces autres est Zenon le Cittien chef des Stoïques, daquel Diogene nous donne la vie très-amplement.

(E) Quelques-unes de ses objections contre l'existence du mouvement nous ont été conservées. Liséz (b) la Physique d'Aristote, vous y trouverez l'examen de quatre objections de Zenon.

Voici la premiere *. Si une fleche qui tend vers un certain lieu se mouvoit, elle seroit tout ensemble en repos & en mouvement. Or cela est contradictoire, donc elle ne se meut pas. La consequence de la majeure se prouve de cette façon. La fleche à chaque moment est dans un espace qui lui est égal. Elle y est donc en repos, car on n'est point dans un espace d'où l'on sort: il n'y a donc point de moment où elle se meuve, & si elle se mouvoit dans quelques momens, elle seroit tout ensemble en repos & en mouvement. Pour mieux comprendre cette objection, il faut prendre garde à deux principes que l'on ne sauroit nier, l'un qu'un corps ne sauroit être en deux lieux tout à la fois, l'autre que deux parties du tems ne peuvent point exister ensemble.

Le premier de ces deux principes est si évident, lors même qu'on n'emploie pas de l'attention, qu'il n'est pas besoin que je l'éclaircisse: mais comme l'autre demande un peu plus de meditation pour être compris, & qu'il contient toute la force de l'objection, je le rendrai plus sensible par un exemple. Je dis donc que ce qui convient au Lundi & au Mardi à l'égard de la succession, convient à chaque partie du tems quelle qu'elle soit. Puis donc qu'il est impossible que le Lundi & le Mardi existent ensemble, & qu'il faut nécessairement que le Lundi cesse d'être avant que le Mardi commence d'être, il n'y a aucune partie du tems, quelle qu'elle soit, qui puisse coexister à une autre; chacune doit exister seule; chacune doit commencer d'être, lors que la precedente cesse d'être: chacune doit cesser d'être, avant que la suivante commence d'être. D'où il s'ensuit que le tems n'est pas divisible à l'infini, & que la durée successive des choses est composée de momens proprement dits, dont chacun est simple & indivisible, parfaitement distinct du passé & du futur, & ne contient que le tems present. Ceux qui nient cette consequence doivent être abandonnez ou à leur stupidité, ou à leur mauvaise foi, ou à la force insurmontable de leurs préjugés. Or si vous posez une fois que le tems present est indivisible, vous serez contraint d'admettre l'objection de Zenon. Vous ne sauriez trouver d'instant où une fleche sorte de sa place, car si vous en trouviez un, elle seroit en même tems dans cette place, & elle n'y seroit pas.

Aristote (i) se contente de répondre que Zenon suppose très-faussement l'indivisibilité des momens. La 2. objection de Zenon étoit celle-ci. S'il y avoit du mouvement, il faudroit que le mobile pût passer d'un lieu à un autre; car tout mouve-

(i) An chap. 9. du 6. livre. * Je la copie pour la 1. parce qu'Aristote y répond au commencement du chapitre; mais dans la suite on la place au 3. rang.

Le tems n'est point divisible à l'infini.

(i) T8. 01. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200.

il est fort vraisemblable qu'il en proposoit plusieurs autres, qui étoient peut-être

* Confirmez ceci les par ce que disent les

ment enferme deux extrémités, terminum à quo, terminum ad quem, le lieu d'où on part, & le lieu où l'on arrive. Or ces deux extrémités sont séparées par des espaces qui contiennent une infinité de parties, veu que la matiere est divisible à l'infini; il est donc impossible que le mobile parvienne d'une extrémité à l'autre. Le milieu est composé d'une infinité de parties qu'il faut parcourir successivement les unes après les autres, sans que jamais vous puissiez toucher celle de devant, en même tems que vous touchez celle qui est en deçà: de sorte que pour parcourir un pied de matiere, je veux dire pour arriver du commencement du 1. pouce à la fin du 12. pouce, il faudroit un tems infini; car les espaces qu'il faut parcourir successivement entre ces 2. bornes étant infinis en nombre, il est clair qu'on ne les peut parcourir que dans une infinité de momens; à moins qu'on ne voulût reconoitre que le mobile est en plusieurs lieux à la fois, ce qui est faux & impossible. La reponse d'Aristote est pitoyable; il dit qu'un pied de matiere n'étant infini qu'en puissance, peut fort bien être parcouru dans un tems fini. Raportons sa reponse, avec la clarté que les Commentaires de Comimbre lui ont donnée.

(a) Comimbri-ceses in Aristot. Physic. lib. 6. c. 9. pag. m. 147. 148.

(a) Huic rationi satisfactum ab se jam ante Aristoteles ait, videlicet cum hoc libro docuit infinitum sectione, quod non actu, sed potestate infinitum est, tempore finito decurri posse. Eum vero cum tempus continuum sit, parique modo infinitum, eodem infinitatis jure, eisdemque partium divisionibus sibi mutuo respondebunt tempus & magnitudo. Nec contra naturam talis infiniti est hoc modo pertransiri. Vous voyez là deux choses: 1. que chaque partie du tems est divisible à l'infini ce que l'on a refuté ci-dessus invinciblement: 2. que le continu n'est infini qu'en puissance. Cela veut dire que l'infinité d'un pied de matiere consiste en ce qu'on le pourroit diviser sans fin & sans cesse en parties plus petites, mais non pas en ce qu'actuellement il souffre cette division. C'est se moquer du monde que de se servir de cette doctrine; car si la matiere est divisible à l'infini, elle contient actuellement un nombre infini de parties, ce n'est donc point un infini en puissance, c'est un infini qui existe réellement, actuellement. La continuité des parties n'empêche pas leur distinction actuelle; par conséquent leur infinité actuelle ne depend point de la division: elle subsiste également dans la quantité continuë, & dans celle qu'on nomme discrete. Mais quand même on accorderoit cet infini en puissance, qui deviendroit un infini actuel par la division actuelle de ses parties, on ne perdroit pas ses avantages, car le mouvement est une chose qui a la même vertu que la division. Il touche une partie de l'espace sans toucher l'autre, & il les touche toutes les unes après les autres: n'est-ce pas les distinguant actuellement? N'est-ce pas faire ce que feroit un Geometre sur une table, en tirant des lignes qui designassent tous les demi-pouces? Il ne brise pas la table en demi-pouces; mais il y fait néanmoins une division qui marque la distinction actuelle des parties: & je ne croi pas qu'Aristote eût voulu nier que si l'on tiroit une infinité de lignes sur un pouce de matiere, on n'y introduisit une division qui reduiroit en infini actuel, ce qui n'étoit selon lui qu'un infini virtuel. Or ce qu'on feroit à l'égard

des yeux en tirant ces lignes sur un pouce de matiere, il est sûr que le mouvement le fait à l'égard de l'entendement *. Nous concevons qu'un mobile en touchant successivement les parties de l'espace le designe, & les determine comme la craie à la main. Mais de plus quand on peut dire que la division d'un infini est achevée, n'a-t-on pas un infini actuel? Aristote & ses sectateurs ne disent-ils pas qu'une heure contient une infinité de parties? Quand donc elle est passée, il faut dire qu'une infinité de parties ont existé actuellement les unes après les autres. Est-ce un infini en puissance? n'est-ce pas un infini actuel? Disons donc que la distinction est nulle, & que l'objection de Zenon conserve toute sa force. Une heure, un an, un siecle &c. sont un tems fini: un pied de matiere est un espace infini, il n'y a donc point de mobile qui puisse jamais arriver du commencement d'un pied à la fin. Nous venons dans la remarque suivante si l'on pourroit eluder cette objection en suposant que les parties d'un pied de matiere ne sont pas infinies. Contentons nous ici d'observer que le subterfuge de l'infinité des parties du tems est nul; car s'il y avoit dans une heure une infinité de parties, elle ne pourroit jamais ni commencer ni finir. Il faut que toutes les parties existent séparément; jamais deux n'existent ensemble, & ne peuvent être ensemble: il faut donc qu'elles soient comprises entre une premiere & une dernière unité, ce qui est incompatible avec le nombre infini.

La 3. objection étoit l'argument fameux qu'on nommoit (b) Achille. Zenon d'Elée en fut l'inventeur, si l'on s'en rapporte (c) à Diogene Laerce, qui dit neanmoins que Phavorin l'attribue à Parmenides & à plusieurs autres. Cette objection a le même fondement que la 2. mais elle est plus propre aux declamations. Elle tendoit à montrer que le mobile le plus vite, poursuivant le mobile le plus lent, ne pourroit jamais l'atteindre. (d) Γίνεται ὃ ἀσπίς τὸ αἰὸν τῆς διχαστικῆς. ἐν ἀμφοτέροις δὲ συμβαίνει μὴ ἀζήτων ἀλλ' ἀπὸ τοῦ πρώτου, διαμετρήσει πῶς & πρὸς ἄλλο. ἂν Ἀχιλλεὺς ἀπὸ ἀσπίδος κινήσῃ ἐν τῷ, ὅτι πρὸς τὸ πρῶτον pag. 78. περὶ ἀμφοτέρων ἐν τῷ δὲ αἰὸν τὸ βραχύτερον. αὐτὸς ἐπὶ τῶν ἀσπίδων. Ob idem autem eventum atque in divisione in dimidia. Nam in utraque accidit, ut ad finem non pervenitur, quoquo modo magnitudine divisi. Sed in hac additur ne illud quidem, quod celerrimum est, quod tragicè prolutum est id quod tardissimum est attingere persequendo. Quamobrem solutio eadem sit necesse est. Supposons une tortuë à 20. pas devant Achille, & limitons la vitesse de ce heros, à la proportion d'un à 20. pendant qu'il fera 20. pas la tortuë en fera un: elle fera donc encore plus avancée que lui. Pendant qu'il fera le 21. pas, elle gagera la 20. partie du 22. & pensant qu'il gagera cette 20. partie, elle parcourra la 20. partie de la partie 21. & ainsi de suite. Aristote nous renvoie à ce qu'il a répondu à la 2. objection: nous pouvons le renvoyer à notre repliche. Voyez aussi ce qui sera dit dans la remarque suivante, touchant la difficulté d'expliquer en quoi consiste la vitesse du mouvement.

Passons à la 4. objection: elle tend à faire voir les contradictions du mouvement. Ayez tel ubi une s'ap'ra.

Geometres touchant la production des lignes & des superficies. Mathematici ut nobis inculcent veteram lineam intelligentiam, imaginantur punctum... e loco in locum moveri: cum enim punctum sit profus indivisuum requiuntur ex isto motu imaginario vestigium quoddam longum expers latitudinis. Mathematici ut nobis fuerint ob oculos ponant, movent ut intelligamus lineam aliquam in trans- verum moveri, vestigium enim relictum &c. Clavius in Euclid. l. 1. n. 2. & (b) Voyez l'article d'Achille pag. 78. (c) Ouz. l. 1. n. 2. (d) Voyez l'article d'Achille pag. 78.

les mêmes que l'on verra (F) ci-dessous. N'ayant pas été contemporain de Diogene,

une table de 4. aunes, prenez deux corps qui aient aussi 4. aunes, l'un (a) de bois, l'autre de pierre. Que la table soit immobile, & qu'elle fournisse la piece de bois, selon la longueur de deux aunes à l'Occident. Que le morceau de pierre soit à l'Orient, & qu'il ne fasse que toucher le bord de la table. Qu'il se meuve sur cette table vers l'Occident, & qu'en demie heure il fasse deux aunes, il deviendra contigu au morceau de bois.

Supposons qu'ils ne se rencontrent que par leurs bords, & de telle sorte que le mouvement de l'un vers l'Occident n'empêche point l'autre de se mouvoir vers l'Orient. Qu'au moment de leur contiguité le morceau de bois commence à tendre vers l'Orient, pendant que l'autre continue à tendre vers l'Occident; qu'ils se meuvent d'égale vitesse: dans demie heure le morceau de pierre achevera de parcourir toute la table: il aura donc parcouru un espace de 4. aunes dans une heure, favoir toute la superficie de la table. Or le morceau de bois dans demie heure a fait un semblable espace de 4. aunes, puis qu'il a touché toute l'étendue du morceau de pierre par les bords: il est donc vrai que deux mobiles d'égale vitesse font le même espace; l'un dans demie heure, l'autre dans une heure; donc une heure & une demie heure font des tems égaux, ce qui est eoutradiatoire. Aristote dit que c'est un sophisme, puis que l'un de ces mobiles est considéré par raport à un espace qui est en repos, favoir la table, & que l'autre est considéré par raport à un espace qui se meut, favoir le morceau de pierre. J'avoue qu'il a raison d'observer cette difference, mais il n'ôte pas la difficulté, car il reste toujours à expliquer une chose qui paroît incompréhensible; c'est qu'en même tems un morceau de bois parcoure 4. aunes par son côté meridional, & qu'il n'en parcoure que deux par sa surface inferieure. Voici un exemple plus debarassé. Ayez deux livres in folio d'égale longueur, comme de deux pieds chacun. Posez les sur une table l'un devant l'autre; mouvez les en même tems l'un sur l'autre, l'un vers l'Orient, & l'autre vers l'Occident, jusques à ce que le bord oriental de l'un & le bord occidental de l'autre se touchent: vous trouverez que les bords par lesquels ils se touchent sont distans de 4. pieds l'un de l'autre, & cependant chacun de ces livres n'a parcouru que l'espace de deux pieds. Vous pouvez fortifier l'objection, en supposant quelque corps qu'il vous plaira en mouvement, au milieu de plusieurs autres qui se meuvent en differens sens, & avec divers degrez de vitesse; vous trouverez que ce même corps aura parcouru en même tems diverses sortes d'espaces, doubles, triples &c. les uns des autres; & songez y bien, vous trouverez que cela n'est explicable que par des calculs d'Arithmetique, qui ne sont que des idées de notre esprit; mais que dans les corps mêmes la chose ne paroît point praticable: * car il faut se souvenir de ces trois proprietiez essentielles du mouvement. 1. Un mobile ne peut point toucher deux fois du suite la même partie de l'espace. 2. Il n'en peut jamais toucher deux à la fois. 3. Il ne peut jamais toucher la troisième avant la seconde, ni la quatrième avant la troisième, &c. Quiconque pourra accorder physiquement ces trois choses, avec la distance de 4. pieds que deux (b) corps

acquieren en ne parcourant que deux pieds d'espace, ne sera pas un mal habile homme. Remarquez bien que ces trois proprietiez conviennent aussi necessairement à un mobile qui traverse des espaces, dont le mouvement est contraire au sien, qu'à un mobile qui traverse des espaces immobiles.

(F) Les mêmes que l'on verra ci-dessous.] Il me semble que ceux qui voudroient renouveler l'opinion de Zenon, devroient d'abord argumenter de cette maniere.

I. Il n'y a point d'étenduë, donc il n'y a point de mouvement. La consequence est bonne, car ce qui n'a point d'étenduë n'occupe aucun lieu, & ce qui n'occupe aucun lieu ne peut point passer d'un lieu à un autre, ni par consequent se mouvoir. Cela n'est pas contestable: la difficulté n'est donc qu'à prouver qu'il n'y a point d'étenduë. Voici ce qu'auroit pu dire Zenon. L'étenduë ne peut être compoëe ni de points mathematiques, ni d'atomes, ni de parties divisibles à l'infini, donc son existence est impossible. La consequence paroît certaine, car on ne sauroit concevoir que ces trois manieres de composition dans l'étenduë; il ne s'agit donc que de prouver l'antecedent. Peu de paroles me suffiront à l'égard des points mathematiques, car les esprits les moins penetrans peuvent connoître avec la dernière évidence, s'ils y font un peu d'attention, que (c) plusieurs neans d'étenduë joints ensemble ne feront jamais une étenduë. Consultez le premier cours de Philosophie scholastique qui vous tombera entre les mains; vous y trouverez les raisons du monde les plus convaincantes, soutenues de quantité de demonstrations, geometriques contre l'existence de ces (d) points; & tenons pour impossible, ou du moins pour inconcevable que le continu en soit composé. Il n'est pas moins impossible ou inconcevable qu'il soit composé des atomes d'Epicure; c'est-à-dire de corpuscules étendus & indivisibles; car toute étenduë, quelque petite qu'elle puisse être, a un côté droit & un côté gauche, un dessus & un dessous: elle est donc un assemblage de corps distincts; je puis nier du côté droit ce que j'affirme du côté gauche; ces deux côtes ne sont pas au même lieu; un corps ne peut pas être en deux lieux tout à la fois, & par consequent toute étenduë qui occupe plusieurs parties d'espace contient plusieurs corps. Je sai d'ailleurs, & les Atomistes ne le nient pas, qu'à cause que deux atomes sont deux êtres; ils sont séparables l'un de l'autre, d'où je conclus très-certainement que puis que le côté droit d'un atome n'est pas le même être que le côté gauche, il est separable du côté gauche. L'indivisibilité d'un atome est donc chimerique. Il faut donc s'il y a de l'étenduë, que ses parties soient divisibles à l'infini. Mais d'autre côté si elles ne peuvent pas être divisibles à l'infini, il faudra conclure que l'existence de l'étenduë est impossible, ou pour le moins incompréhensible.

La divisibilité à l'infini est l'hypothese qu'Aristote a embrassée; & c'est celle de presque tous les Professeurs en Philosophie, dans toutes les Universitez depuis plusieurs siecles. Ce n'est pas qu'on la comprenne; ou que l'on puisse répondre aux objections; mais c'est qu'ayant compris

OBJEC-
TIONS
contre
l'existence
de l'éten-
duë.

(c) Voyez
l'art de
passer 4.
paris ch.
1. pag. 10.
392.

(d) Voyez
entre au-
tres l'ou-
vrage de
Libertus
Fromondus
Professeur
à Louvain
intitulé
Labyrin-
thus seu
de compo-
sitione
continui.

(a) Une
autre ma-
tiere seroit
aussi pro-
pre. On ne
prend ici
le bois &
la pierre
que pour
exemple.

* On peut
faire les
mêmes dif-
ficultez
sur ce que
les petites
roues d'un
carrosse
sont au-
tant de
chemin que
les grandes
dans le
même
nombre de
tours sur
leur centre.
Dites le
même de
deux roues
attachées
à un même
axe, l'une
très-petite,
l'autre
très-gran-
de.

(b) Par
exemple
les 2. li-
vres in fo-
lio dont on
a parlé.

genre, ce ne fut point sa leçon qui fut réfutée par un tour de sale. Tout le monde

manifestement l'impossibilité des points, soit mathématiques soit physiques, on n'a trouvé que ce seul party à prendre. Outre que cette hypothese fournit de grandes commoditez, car lors qu'on a epuisé ses distinctions, sans avoir pu rendre comprehensible cette doctrine, on se fauve dans la nature même du sujet, & l'on allegue que nôtre esprit étant borné, personne ne doit trouver étrange que l'on ne puisse refoudre ce qui concerne l'infini, & qu'il eût de l'essence d'un tel continu d'être environné de difficultez insurmontables à la creature humaine. Notez que ceux qui adoptent les atômes, ne le font pas parce qu'ils comprennent qu'un corps étendu peut être simple, mais parce qu'ils jugent que les deux autres hypotheses sont impossibles. Disons la même chose de ceux qui admettent les points mathématiques. En general tous ceux qui raisonnent sur le continu, ne se determinent à choisir une hypothese qu'en vertu de ce principe; s'il n'y a que trois manieres d'expliquer un fait, la verité de la troisième resulte necessairement de la faussete des deux autres. Ils ne croyent donc pas se tromper dans le choix de la troisième, lors qu'ils ont compris clairement que les deux autres font impossibles; & ils ne se rebuent point des difficultez impenetrables de la troisième: ils s'en consolent ou à cause qu'elles peuvent être retorquées, ou à cause qu'ils se persuadent qu'à près tout elle est veritable, puis que les deux autres ne le font pas. Le subtil Arriaga s'étant proposé une objection insoluble, declare qu'il n'abandonnera point pour cela son sentiment, car, dit-il, les autres sectes ne la resolvent pas mieux.

(a) Arriaga. disput. 16. phys. sect. 11. n. 241. p. 433.

(b) Id. ib. sect. 12. n. 256. pag. 435.

(a) Video hac adhiberi argumentum supra factum, quod à nemine vidi solutum, sed nec illud solvere presumo: cum autem commune sit omnibus sententiis de continui compositione, non est cur propter illud aliquis à propria sententia discedat. . . . (b) Quod autem alia in sententia Aristotelis difficilia valde sint, & quæ à nobis solvi non possint, non cogit nos hanc sententiam deserere: materia enim difficultas est talis, ut ubique aliquis nobis inexplicabilia occurrant. Malo autem aperitæ fateri me ignorare solutionem aliquorum argumentorum, quam eam dare quæ forte à nemine intelligatur.

Un Zenoniste pourroit dire à ceux qui choisissent l'une de ces trois hypotheses, vous ne raisonnez pas bien, vous vous servez de ce Syllogisme disjonctif.

Le continu est composé ou de points mathématiques, ou de points physiques, ou de parties divisibles à l'infini :

Or il n'est composé ni de . . . (c) ni de . . . Donc il est composé de . . .

Le défaut de votre raisonnement n'est point dans la forme, mais dans la matiere; il faudroit abandonner votre syllogisme disjonctif, & employer ce syllogisme hypothetique.

Si l'étendue existoit, elle seroit composée ou de points mathématiques, ou de points physiques, ou de parties divisibles à l'infini :

Or elle n'est composée ni de points mathématiques, ni de points physiques, ni de parties divisibles à l'infini.

Donc elle n'existe point. Il n'y a aucun défaut dans la forme de ce syllo-

(c) Pour abréger, on n'exprime point la réjection ni l'admission, car c'est les loix de la Logique on peut proceder ici de la réjection des deux parties quelconques, à l'admission de la troisième.

gisme; le sophisme à nous sufficiens enumerationum partium ne se trouve pas dans la majeure, la consequence est donc necessaire, pourveu que la mineure soit veritable. Or il ne faut que considerer les argumens dont ces 3. sectes s'accablent les unes les autres, & les comparer avec les réponses, il ne faut, dis-je, que cela pour voir manifestement la verité de la mineure. Chacune de ces trois sectes, quand elle ne fait qu'attaquer, triomphe, ruine, terrasse; mais à son tour elle est terrassée & abimée, quand elle se tient sur la défensive. Pour connoître leur foiblesse, il suffit de se souvenir que la plus forte, celle qui chicane mieux le terrain, est l'hypothese de la divisibilité à l'infini. Les Scholastiques l'ont armée de pied en cap de tout ce que leur grand loisir leur a pu permettre d'inventer de distinctions: mais cela ne sert qu'à fournir quelque babill à leurs disciples dans une these publique, afin que la parenté n'ait point la honte de les voir muets. Un pere ou un frere se retirent bien plus contents, lors que l'Ecolier distingue entre l'infini categorématique, & l'infini syncategorematique, entre les parties communicantes & non communicantes, proportionnelles & aliquotes, que s'il n'eût rien répondu. Il a donc été nécessaire que les Professeurs inventassent quelque jargon; mais toute la peine qu'ils se font donnée ne sera jamais capable d'obscurecir cette notion claire & évidente comme le soleil: Un nombre infini de parties d'étendue, dont chacune est étendue, & distincte de toutes les autres, sans à l'égard de son entité, qu'à l'égard du lieu qu'elle occupe, ne peut point tenir dans un espace cent mille millions de fois plus petit que la cent mil-lieme partie d'un grain de sable.

Voici une autre difficulté. Une substance étendue qui existeroit, devoit necessairement admettre le contact immediat de ses parties. Dans l'hypothese du vuide il y auroit plusieurs corps separez de tous les autres, mais il faudroit que plusieurs autres se touchassent immediatement. Aristote qui n'admet point cette hypothese, est obligé d'avouer qu'il n'y a aucune partie de l'étendue qui ne touche immediatement à quelques autres par tout ce qu'elle a d'exterieur. Cela est incompatible avec la divisibilité à l'infini; car s'il n'y a point de corps qui ne contienne une infinité de parties, il est évident que chaque partie particuliere de l'étendue est separée de toute autre par une infinité de parties, & que le contact immediat de deux parties est impossible. Or quand une chose ne peut avoir tout ce que son existence demande necessairement, il est sûr que son existence est impossible: puis donc que l'existence de l'étendue demande necessairement le contact immediat de ses parties, & que ce contact immediat est impossible dans une étendue divisible à l'infini, il est évident que l'existence de cette étendue est impossible; & qu'ainsi cette étendue n'existe que mentalement. Il faut reconnoître à l'égard du corps, ce que les Mathématiciens reconnoissent à l'égard des lignes & des superficies, dont ils demontrent tant de belles choses. Ils avouent de bonne foi qu'une longueur & largeur sans profondeur, sont des choses qui ne peuvent exister hors de nôtre ame. Disons en autant des 3. dimensions. Elles ne sauroient trouver de place que dans nôtre esprit; elles ne peuvent exister qu'idealement.

LA DIVISIBILITÉ à l'infini empêcheroit toute contiguité.

de admire la maniere dont ce Cynique refuta le Philofophe qu'il avoit ouï dogmatifer sur la negation du mouvement. Il fit une promenade dans l'auditoire, &

delement. Nôtre esprit est un certain fond où cent mille objets de differente couleur, & de differente figure, & de differente situation se réunissent : car nous pouvons voir tout à la fois du haut d'une côte une vaste plaine parsemée de maisons, & d'arbres, & de troupeaux &c. Bien loin que toutes ces choses soient de nature à pouvoir être rangées dans cette plaine, il n'y en a pas deux qui y puissent trouver place; chacune demanderoit un lieu infini, puis qu'elle contient une infinité de corps étendus. Il faudroit laisser des intervalles infinis autour de chacune, puis qu'entre chaque partie & toute * autre il y a une infinité de corps. Qu'on ne dise point que Dieu peut tout; car si les Theologiens les plus devots osent dire qu'il ne peut point faire que dans une ligne droite de 12. pouces, le 1. & le 3. pouce soient immediatement contigus, je puis bien dire qu'il ne peut point faire que deux parties d'étenduë se touchent immediatement, lors qu'une infinité d'autres parties separent l'une de l'autre. Disons donc que le contact des parties de la matiere n'est qu'idéal; c'est dans nôtre esprit que se peuvent réunir les extremités de plusieurs corps.

Objetions presentement tout le contraire. La penetration des dimensions est une chose impossible, & néanmoins elle seroit inevitable si l'étenduë existoit; il n'est donc pas vrai que l'étenduë puisse exister. Mettez un boulet de canon sur une table; un boulet, dis-je, enduit de quelque couleur liquide, laissez-le rouler sur cette table, vous verrez qu'il y tracera une ligne par son mouvement: vous aurez donc deux sortes de preuves du contact immediat de ce boulet & de cette table. La pesanteur du boulet vous apprendra qu'il touché la table immediatement; car s'il ne la touchoit pas de cette maniere, il demeureroit suspendu en l'air, & vos yeux vous convaincraient de ce contact par la trace du boulet. Or je soutiens que ce contact est une penetration de dimensions proprement dite. La partie du boulet qui touche la table est un corps determiné, & réellement distinct des autres parties du boulet qui ne touchent point la table. Je dis la même chose de la partie de la table qui est touchée par le boulet. Ces deux parties touchées sont chacune divisibles à l'infini en longueur, en largeur, & en profondeur: elles se touchent donc mutuellement selon leur profondeur, & par conséquent elles se penetrent. On objecte tous les jours cela aux Peripateticiens dans les disputes publiques: ils se defendent par un jargon de distinctions, qui n'est propre qu'à prevenir le chagrin que pourroient avoir les parens de l'Ecolier, s'ils le voyoient reduit au silence; mais quant au reste les distinctions n'ont jamais servi qu'à faire voir que l'objection est insoluble. Voici donc un fait bien singulier; si l'étenduë existoit, il ne seroit pas possible que les parties se touchassent, & il seroit impossible qu'elles ne se penetrasent point. Ne font-ce pas des contradictions très-évidentes enfermées dans l'existence de l'étenduë?

Joignons à ceci que tous les moyens de l'époque qui renversent la realité des qualitez corporelles, renversent la realité de l'étenduë. De ce que les mêmes corps sont doux à l'égard de

quelques hommes, & amers à l'égard de quelques autres, on a raison d'inferer qu'ils ne sont ni doux ni amers de leur nature, & absolument parlant. Les nouveaux Philofophes quoi qu'ils ne soient pas Sceptiques, ont si bien compris les fondemens de l'époque par raport aux sons, aux odeurs, au froid & au chaud, à la dureté & à la mollesse, à la pesanteur & à la legereté, aux saveurs & aux couleurs, &c. qu'ils enseignent que toutes ces qualitez sont des perceptions de nôtre ame, & qu'elles n'existent point dans les objets de nos sens. Pourquoy ne dirions-nous pas la même chose de l'étenduë? Si un être qui n'a aucune couleur nous paroît pourtant sous une couleur determinée quant à son espece, & à sa figure, & à sa situation, pourquoy un être qui n'auroit aucune étenduë, ne pourroit-il pas nous être visible sous une aparence d'étenduë determinée, figurée, & située d'une certaine façon? Et remarquez bien que le même corps nous paroît petit ou grand, rond ou quarré, selon le lieu d'où on le regarde; & soyons certains qu'un corps qui nous semble très-petit, paroît fort grand à une mouche. Ce n'est donc point par leur étenduë propre, & réelle ou absolue, que les objets se presentent à nôtre esprit: on peut donc conclure qu'en eux-mêmes ils ne sont point étendus. Oseriez-vous aujourd'hui raisonner de cette façon, puis que certains corps paroissent doux à celui-ci, aigres à un autre, amers à un autre &c. je dois assurer qu'en general ils sont savoureux, encore que je ne connoisse pas la saveur qui leur convient absolument, & en eux-mêmes? Tous les nouveaux Philofophes vous feroient. Pourquoi donc oseriez vous dire, puis que certains corps paroissent grands à cet animal, mediocres à cet autre, très-petits à un troisième, je dois assurer qu'en general ils sont étendus, quoi que je ne sache pas leur étenduë absolue? Voyons l'aveu d'un celebre dogmatique.

» On (a) peut bien savoir par les sens, (a) Nicol.
» qu'un tel corps est plus grand qu'un autre corps; le, Art de
» mais on ne sçavoit sçavoir avec certitude quel- penser &
» le est la grandeur veritable & naturelle de cha- partie,
» que corps; & pour comprendre cela, il n'y a ch. i. p. m.
» qu'à considerer, que si tout le monde n'avoit 387. 388.
» jamais regardé les objets extérieurs qu'avec des Voyez aussi
» lunettes qui les grossissent, il est certain qu'on ce que dit
» ne se seroit figuré les corps & toutes les mesures Mr. Ro.
» des corps, que selon la grandeur dans laquelle haults de la
» ils nous auroient esté representez par ces lunettes diversse
» tes. Or nos yeux memes sont des lunettes; apparence
» & nous ne sçavons point precisément s'ils ne des mêmes
» diminuent point ou n'augmentent point les ob- couleurs;
» jets que nous voyons, & si les lunettes artifi- il la sçavoit
» cielles que nous croyons les diminuer ou les par expe-
» augmenter, ne les établissent point au contrai- rience.
» re dans leur grandeur veritable; & partant on Robault
» ne connoît point certainement la grandeur ab- traité de
» solue & naturelle de chaque corps. On ne Physique
» sçait point aussi, si nous les voyons de la mes- t. partie
» me grandeur que les autres hommes; car en- chap. 27.
» core que deux personnes les mesurant, n. 6. p. 25.
» viennent ensemble qu'un certain corps n'a par m. 253.
» exemple que cinq pieds, néanmoins ce que
» l'un conçoit par un pied, n'est peut-être pas
» ce que l'autre conçoit; car l'un conçoit ce que

Y Y Y Y Y Y

les

* Entendez ceci avec la clause distributive sumpta.

LA DIVISIBILITÉ à l'infini ameneroit la penetration des dimensions.

& il jugea qu'il n'en falloit pas davantage pour convaincre de fausseté tout ce que

„ ses yeux luy rapportent, & un autre de mesme ;
 „ or peut-estre que les yeux de l'un ne luy rappor-
 „ tent pas la mesme chose que les yeux des autres
 „ leur representent, parce que ce sont des lunet-
 „ tes autrement taillées. „ Le Pere Mallebranche (a) vous donnera sur tout ceci un admirable
 detail, & fort capable de porter mon objection
 à un haut degre de force.

(a) Malle-
 branche,
 recherche
 de la veri-
 té livre 1.
 chap. 6.
 & suiv.

E A P L O I
 des dem-
 onstrations
 geometriques
 contre
 l'existence
 de l'étendu.

Ma dernière difficulté sera fondée sur les démonstrations geometriques que l'on étale si subtilement, pour prouver que la matiere est divisible à l'infini. Je soutiens qu'elles ne sont propres qu'à faire voir que l'étendu n'existe que dans notre entendement. En 1. lieu je remarque que l'on se sert de quelques-unes de ces démonstrations, contre ceux qui disent que la matiere est composée de points mathematiques. On leur objecte que les côtes d'un quarré seroient égaux à la ligne diagonale, & qu'entre les cercles concentriques celui qui seroit le plus petit égaleroit le plus grand. On prouve cette consequence, en faisant voir que les lignes droites que l'on peut tirer de l'un des côtes d'un quarré à l'autre remplissent la diagonale, & que toutes les lignes droites que l'on peut tirer de la circonférence du plus grand cercle, trouvent place sur la circonférence du plus petit. Ces objections n'ont pas plus de force contre le continu composé de points, que contre le continu divisible à l'infini; car si les parties d'une certaine étendue ne sont pas en plus grand nombre dans la ligne diagonale que dans les côtes, ni dans la circonférence du plus petit cercle concentrique, que dans la circonférence du plus grand, il est clair que les côtes du quarré égalent la diagonale, & que le plus petit cercle concentrique égale le plus grand. Or toutes les lignes droites que l'on peut tirer de l'un des côtes d'un quarré à l'autre, & de la circonférence du plus grand cercle au centre, sont égales entre elles: il les faut donc considérer comme des parties aliquotes, je veux dire comme des parties d'une certaine grandeur & d'une même denomination. Or il est certain que deux étendus où les parties aliquotes & de même denomination, comme pouce, pied, pas, sont en pareil nombre, ne surpassent point l'une l'autre: il est donc certain que les côtes du quarré seroient aussi grands que la ligne diagonale, s'il ne pouvoit point passer plus de lignes droites par la ligne diagonale que par les côtes. Disons la même chose des deux cercles concentriques. En 2. lieu je soutiens qu'étant très-vrai que s'il existoit des cercles, on pourroit tirer de la circonférence au centre autant de lignes droites, qu'il y auroit de parties à la circonférence, il s'en suit que l'existence d'un cercle est impossible. On m'avouera je m'assure que tout être qui ne sauroit exister, sans contenir des proprietés qui ne peuvent exister, est impossible: or une étendue ronde ne peut exister, sans avoir un centre auquel viennent aboutir tout autant de lignes droites qu'il y a de parties dans sa circonférence; & il est certain qu'un tel centre ne peut exister: il faudroit donc dire que l'existence de cette étendue ronde est impossible. Qu'un tel centre ne puisse exister, je le prouve manifestement. Supposons une étendue ronde dont la circonférence ait 4. piés: elle contiendra 48. pouces dont chacun contient 12. lignes: elle contiendra donc

576. lignes; & voilà le nombre de lignes droites qu'on pourra tirer de cette circonférence au centre. Traçons un cercle fort proche du centre; il pourra être si petit qu'il ne contiendra que 50. lignes; il ne pourra donc point denner passage à 576. lignes droites; il sera donc impossible que les 576. lignes droites qui ont commencé d'être tirées de la circonférence de cette étendue ronde parviennent au centre: & cependant si cette étendue existoit, il faudroit nécessairement que ces 576. lignes parvinssent au centre. Que reste-t-il donc à dire, sinon que cette étendue ne peut exister, & qu'ainsi toutes les proprietés des cercles, & des quarrés &c. sont fondées sur des lignes sans largeur qui ne peuvent exister qu'idealement? Notez que notre raison & nos yeux sont également trompez dans cette matiere. Notre raison conçoit clairement; 1. que le cercle concentrique plus voisin du centre est plus petit que le cercle qui l'environne; 2. que la diagonale d'un quarré est plus grande que le côté. Nos yeux le voyent sans compas, & encore plus certainement avec le compas; & neanmoins les Mathematiques nous enseignent, que l'on peut tirer de la circonférence au centre autant de lignes droites, qu'il y a de points dans la circonférence, & d'un côté du quarré à l'autre autant de lignes droites, qu'il y a de points dans ce côté: & d'ailleurs nos yeux nous montrent qu'il n'y a dans la circonférence du petit cercle concentrique aucun point qui ne soit une partie d'une ligne droite, tirée de la circonférence du grand cercle, & que la diagonale du quarré n'a aucun point qui ne soit une partie d'une ligne droite, tirée d'un des côtes du quarré à l'autre. D'où peut donc venir que cette diagonale est plus grande que les côtes? (b) Il y en a de fort bonues dans l'art de penser 4. partie ch. 1. p. 392. & suiv. Voyez aussi la Physique de Robinslet 1. part. ch. 9.

Voilà pour ce qui concerne le premier argument, que je suppose que Zenon auroit pu faire contre l'existence du mouvement. Je veux croire que ce qu'il auroit pu dire en dernier lieu, en se servant des démonstrations geometriques, est aisé à refuter par les mêmes voyes; mais je suis fort convaincu que les argumens que l'on emprunte (b) des Mathematiques, pour prouver la divisibilité à l'infini, prouvent trop; car ou ils ne prouvent rien, ou ils prouvent l'infinité des parties aliquotes.

II. La 2. objection de Zenon eût pu être celle-ci. Qu'il y ait de l'étendu hors de notre esprit, je le (c) veux, je ne laisserai pas de dire qu'elle est immobile. Le mouvement ne lui est pas essentiel, elle ne l'enferme pas dans son idée, & plusieurs corps sont quelquefois en repos. C'est donc un accident. Mais est-il distinct de la matiere? S'il en est distinct, de quoi sera-t-il produit? De rien sans doute, & quand il cessera d'être il sera réduit à neant. Mais ne savez-vous pas que (d) rien ne se fait de rien, & que rien ne retourne à rien? De plus ne faudra-t-il pas que le mouvement soit repandu sur le mobile, & dans le mobile? Il sera donc aussi étendu que lui, & de la même figure; il y aura donc deux étendus égaux dans le même espace, & par consequent penetration de dimensions. Mais lors que trois ou quatre causes meuvent un corps, ne faudra-t-il pas que chacune produise son mouvement? ne faudra-t-il pas que ces 3. ou 4. mouvemens soient penetrez tout ensemble, & avec le corps &c.

(c) Prenez ceci pour un dato non necessario.

(d) Zenon pouvoit dire hardiment cela, car tous les anciens Philosophes admettoient cette maxime de Lucrece. Res . . . non posse creari de nihilo neque item generari ad nil revocari. Lucret. lib. 1. v. 266.

Le Professeur venoit de dire; mais il est certain qu'une reponse comme celle-là est

& entre eux? Comment donc pourront-ils produire chacun son effet? Un vaisseau mu par les vens, & par des courans, & par des rameurs, decrit une ligne qui participe de ces trois actions ou plus ou moins, selon que l'une est plus forte que les autres. Oseriez-vous dire que des entitez insensibles & penetrées entre elles, & avec tout le vaisseau, se respecteront jusqu'à ce point-là, & ne se brouilleront point? Si vous dites que le mouvement est un mode qui n'est pas distinct de la matiere, il faudra que vous disiez que celui qui le produit, crée la matiere; car sans produire la matiere, il n'est pas possible de produire un être qui soit la même chose que la matiere. Or ne seroit-il pas absurde de dire, que le vent qui meut un vaisseau produit un vaisseau? Il ne paroit pas qu'on puisse répondre à ces objections, qu'en supposant avec les Cartesiens que Dieu est la cause unique & immediate du mouvement.

III. Voici une autre objection. On ne seroit dite ce que c'est que le mouvement; car si vous dites que (a) c'est aller d'un lieu à un autre, vous expliquez une chose obscure par une chose plus obscure, *obscurum per obscurum*. Je vous demande d'abord qu'entendez vous par le mot *lieu*? Entendez vous un espace distinct des corps? mais en ce cas-là vous vous engagez dans un abîme d'où vous ne pourriez jamais sortir. Entendez-vous la situation d'un corps, entre quelques autres qui l'environnent, mais en ce cas là vous définirez le mouvement de telle sorte, qu'il conviendra très-souvent aux corps qui sont en repos. Il est sûr que jusqu'ici on n'a point trouvé la définition du mouvement. Celle d'Aristote est absurde, celle de Mr. Descartes est pitoyable. Mr. Rohaut après avoir bien fûc pour en trouver une qui ressembloit celle de Descartes, a produit une description (b) qui peut convenir à des corps que nous concevons très-distinctement ne se mouvoient pas; & de là vient que Mr. Regis s'est cru obligé de la (c) rejeter: mais celle qu'il a donnée (d) n'est point capable de distinguer le mouvement d'avec le repos. Dieu l'unique moteur, selon les Cartesiens, doit faire sur une maison la même chose que sur l'air, qui s'en écarte pendant un grand vent: il doit créer cet air dans chaque moment avec de nouvelles relations locales, par rapport à cette maison: il doit aussi créer dans chaque moment cette maison avec de nouvelles relations locales, par rapport à cet air. Et sûrement, selon les principes de ces Messieurs, aucun corps n'est en repos, si un pouce de matiere est en mouvement. Tout ce donc qu'ils peuvent dire aboutit à expliquer le mouvement apparent, c'est-à-dire à expliquer les circonstances qui nous font juger qu'un corps se meut, & qu'un autre ne se meut pas. Cette peine est inutile, chacun est capable de juger des apparences. La question est d'expliquer la nature même des choses qui sont hors de nous & puis qu'à cet égard le mouvement est inexplicable, autant vaudroit-il dire qu'il n'existe pas hors de notre esprit.

IV. Je m'en vais proposer une objection beaucoup plus forte que la precedente. Si le mouvement ne peut jamais commencer il n'existe point; or il ne peut jamais commencer, donc. Je prouve ainsi la mineure. Un corps ne peut jamais être en deux lieux tout à la fois: or il ne

pourroit jamais commencer à se mouvoir sans être en une infinité de lieux tout à la fois; car pour peu qu'il s'avancât il toucheroit une partie divisible à l'infini, & qui correspond par conséquent à des parties infinies d'espace, donc. Outre cela, il est sûr qu'un nombre infini de parties n'en contient aucune qui soit la premiere; & néanmoins un mobile ne sauroit jamais toucher la seconde avant la premiere: car le mouvement est un être essentiellement successif, dont 2. parties ne peuvent exister ensemble; c'est pourquoi le mouvement ne peut jamais commencer, si le continu est divisible à l'infini, comme il l'est sans doute en cas qu'il existe. La même raison demontre qu'un mobile, roulant sur une table inclinée, ne pourroit jamais tomber hors de la table; car avant que de tomber il devoit toucher (e) nécessairement la dernière partie de cette table, l'axe. Et comment la toucheroit-il, puis que toutes les parties que vous voudriez prendre pour les dernières, en contiennent une infinité, & que le nombre infini n'a point de partie qui soit la dernière? Cette objection a obligé quelques Philosophes de l'Ecole à supposer, que la nature a mêlé des points mathematiques avec les parties divisibles à l'infini, afin qu'ils servent de lien, & qu'ils composent les extremités des corps. Ils ont cru par là répondre aussi à ce qu'on objecte du contact penetratif de deux surfaces: mais ce subterfuge est si absurde, qu'il ne merite pas d'être réfuté.

V. Je n'insisterai guere sur l'impossibilité du mouvement circulaire, quoi que cela me fournisse une puissante objection. Je dis en deux mots que s'il y avoit un mouvement circulaire, il y auroit tout un (e) diametre en repos, pendant que tout le reste du globe fe mouvoir rapidement. Concevez cela si vous pouvez dans un continu.

VI. Enfin je dis que s'il y avoit du mouvement, il seroit égal dans tous les corps: il n'y auroit point d'Achilles & de tortues; un levrier n'atteindroit jamais un lievre. Zenon (f) objectoit cela; mais il semble qu'il ne se fendoit que sur la divisibilité à l'infini du continu: & peut-être, me dira-t-on, eût-il renoncé à cette instance, s'il eût eu à faire à des adverfaires qui eussent admis ou les points mathematiques, ou les atomes. Je repons que cette instance frappe également tous les trois systêmes. Car supposez un chemin composé de particules indivisibles; mettez y la tortue cent points au devant d'Achille, & elle ne l'atteindra jamais, si elle marche; Achille ne fera qu'un point à chaque moment, puis que s'il en faisoit deux, il seroit en deux lieux tout à la fois. La tortue fera un point à chaque moment: c'est le moins qu'elle puisse faire, rien n'étant moindre qu'un point. * La raison formelle de la vitesse du mouvement est inexplicable: la plus heureuse pensée là-dessus est de dire que nul mouvement n'est continu, & que tous les corps qui nous paroissent se mouvoir, s'arrêvent par intervalles. Celui qui se meut dix fois plus vite que l'autre, s'arrête dix fois contre l'autre cent. Mais quel que bien imaginé que paroisse ce subterfuge, il ne vaut rien; on le refute par plusieurs raisons solides, que vous pouvez voir dans tous les cours (g) de Philosophie. Je me con-

(a) Migratione de loco in locum.

(b) Le mouvement, dit-il, Phyl. 1. part. ch. 10. n. 3. p. m. 62. consiste dans l'application successive d'un corps aux diverses parties de ceux qui l'environnent immédiatement.

(c) Voyez sa Physique, livre premier, 1. partie chap. 1. pag. 42. du 2. tome édit. de Lion 1697. in 12.

(d) Le mouvement, dit-il, ibid. pag. 43. est l'application successive successive d'un corps par tout ce qu'il a d'exterieur à diverses parties des corps qui le touchent immédiatement.

(e) Sauroit nécessairement la dernière partie de cette table, l'axe.

(f) Voyez la remarque precedente.

(g) Voyez la remarque precedente.

* Comme il est visible que les atomes d'Epicure, puis qu'ils ont les 3. dimensions, sont divisibles à l'infini, & qu'on n'y seroit le mer quant à l'espace qu'ils occupent, je ne leur ai pas appliqué l'instance.

(g) Voyez Arriaga ubi supra sect. 11. Il admet l'hypothese des moments: il répond mal aux objections, & avoue que celle de la roue est insoluble. Ovideo dans son cours de Philosophie 1. 1. pag. 357. fait de grands efforts pour résoudre & croit en donner une nouvelle solution. Gordini novus solutio.

est (G) plus sophistique, que les raisons de notre Zenon. Je ne dois pas oublier qu'il fut moins ferme à souffrir les médifances, qu'à souffrir les cruautés que l'on exerça sur son corps. Il se fâcha tout de bon contre un homme qui lui disoit des injures, & lors qu'il vit qu'on trouvoit étrange son indignation, il répondit *, *Si j'étois insensible aux injures, je le ferois aussi aux louanges.* Cette reponfe n'est pas digne d'un Philosophe.

* Diog. Laert. ubi supra. lib. 9. n. 29. pag. 506.

(a) Dans la remarque E. page 1267. col. 2.

(b) Sext. Empiricus. Pyrrhon. hypotyph. lib. 3. c. 8.

QUEL est l'usage qu'on doit faire de la dispute précédente.

(c) Nicol. le. Art de penser 4. partie ch. 1. pag. m. 394. 395. Conservez ce qui a été dit dans l'article Pyrrhon. pag. 816. remarque C.

(d) Diog. Laertius lib. 6. n. 39.

tente de celle qui est tirée du mouvement d'une roue. Vous pourriez faire une roue d'un diamètre si grand, que la partie des rais la plus éloignée du centre se mouvroit cent fois plus vite, que la partie enchaînée dans le moyeu. Cependant les rais demeureroient toujours droits: preuve évidente que la partie inférieure ne seroit pas en repos, pendant que la supérieure se mouvroit. La divisibilité à l'infini des particules du tems, rejetée (a) ci-dessus comme une chose visiblement fautive & contradictoire, ne sert de rien contre ce 6. argument. Vous trouverez quelques autres objections assez subtils dans (b) Sextus Empiricus.

C'est ainsi qu'on peut supposer que notre Zenon d'Elée a combattu le mouvement. Je ne voudrais pas repondre que ses raisons lui persuadassent que rien ne se meut; il pouvoit être dans une autre persuasion, encore qu'il eût que personne ne les refutoit, ni n'en écludoit la force. Si je jugeois de lui par moi même, j'assurerois qu'il croyoit tout comme les autres le mouvement de l'étenduë; car encore que je me sente très-incapable de résoudre toutes les difficultés qu'on vient de voir, & qu'il me semble que les reponses philosophiques qu'on y peut faire sont peu solides, je ne laisse pas de suivre l'opinion commune, je suis même persuadé que l'exposition de ces argumens peut avoir de grans usages, par raport à la religion, & je dis ici à l'égard des difficultés du mouvement, ce qu'a dit Monsieur Nicolle sur celles de la divisibilité à l'infini.

L'utilité (c) que l'on peut tirer de ces speculations n'est pas simplement d'acquiescer ces notions, qui sont d'elles-mêmes assez stériles; mais c'est d'apprendre à connoître les bornes de nostre esprit, & à luy faire avouer malgré qu'il en ait, qu'il y a des choses qui sont, quoy qu'il ne soit pas capable de les comprendre: & c'est pourquoy il est bon de le fatiguer à ces subtilitez, afin de dompter sa presumption; & luy ôster la hardiesse d'opposer jamais ses foibles lumieres aux veritez que l'Éternel luy propose, sous pretexte qu'il ne les peut pas comprendre; car puisque toute la vigueur de l'esprit des hommes est contrainte de succomber au plus petit atome de la matiere, & d'avouer qu'il voit clairement qu'il est infiniment divisible, sans pouvoir comprendre comment cela se peut faire; n'est-ce pas pecher visiblement contre la raison, que de refuser de croire les effets merveilleux de la toute puissance de Dieu, qui est d'elle-même incompréhensible, par cette raison que nostre esprit ne les peut comprendre?

(G) Une reponse comme celle de Diogene est plus sophistique.] (d) Προς τὸν ἐπιπύρα, ἐπὶ κινήσεως οὐκ ἔστι, ἀναρῆς ἀπειράτου. Dicente sibi quodam non esse motum, exurgens ambulabat. Voilà tout ce que l'on trouve sur ce sujet dans Diogene Laërte. La chose comme vous voyez y est rapportée fort simplement; les Auteurs moder-

nes l'ont un peu (e) amplifiée. Ils ont nommé le Philosophe qui nioit le mouvement, ils ont embellis les circonstances de la reponse pratique, ils en ont fait la matiere des Chrétes actives à l'usage des jeunes Rhetoriciens. Je m'étonne que Sextus Empiricus n'ait daigné nommer celui qui refuta de la sorte les objections contre l'existence du mouvement. Ce qu'il a dit de moins vague, est qu'un Cynique se servit de cette maniere de les refuter. (f) Ταῦτά τοι καὶ ἑρωτηθεὶς φιλόσοφος, ἢ καὶ τῆς κινήσεως λόγον, σιωπῶν ἀπεπαύσατο. Ideoque cum proposita esset Philosopho oratio motum negans, tacitus ambulare cepit. Dans un autre endroit il s'exprime ainsi. (g) Δὲ καὶ τῶν Κυνικῶν τὸ ἐρωτηθεὶς καὶ τῆς κινήσεως λόγον, ἰδὲν ἀπεπαύσατο ἀνεστῆ ἢ καὶ ἀπαίδιστος ἔργω καὶ ἀπέ τις ἐρωτηθεὶς περιττός, ἐπὶ Ζωομαχίᾳ ἔσταν ἢ κινῆσαι. Ideoque quidam ex Cynicis, cum ei proposita esset contra motum oratio, nihil respondit; sed surgens ambulare cepit, opere & actu ostendens existere motum. Il vaut mieux ne nommer personne, que d'assûrer que Diogene le Cynique & Zenon d'Elée furent les acteurs. Cette faute de (h) chronologie est inexcusable: les Jésuites de Cominbre l'ont imputée à Simplicius sans le refuter. Ils étoient à cet égard dans l'erreur vulgaire. Certes, disent-ils (i), hac Zenonis tam absurda opinio nulli melius quam experientia ipsius argumento refellitur. Quod Diogenes Cynicus fecit, ut refert Simplicius hoc in libro commento 53. & lib. 8. comment. 25. Nam cum Zenonis rationes aliquando audisset, surrexit, nec aliter quam coram ambulando respondit. Ils n'ont point commis l'autre faute qui est si commune; ils n'ont point cru que le Zenon qui nioit le mouvement, & dont Aristote examine les raisons, fût le chef des Stoiciens, ils ont dit (k) en propres termes que c'étoit Zenon d'Elée. Voici un passage tout plein de fautes.

(1) Continuum ex partibus indivisibilibus constare pag. 145. contra Aristotelem constanter defendebat Zeno Stoicorum Princeps, quem ducentum sequenti ex Philosophis Democritus, & Leucippus. Ex Theologis Physic. antiquis May. in 2. d. 2. quest. 5. Gerardus apud Tartaleum hoc lib. quest. 1. & Aegidius discipulus D. Thom. lib. 1. de generat. quest. 8. citatus à Veracius 6. Physic. speculat. 1. Il n'y a point lieu de douter qu'on n'ait eu dessein dans ce passage de parler du même Zenon qu'Aristote a réfuté dans le chapitre 9. du 6. livre de sa Physique. Or il ne paroît pas que Zenon d'Elée ait enseigné que le continu fût composé de parties indivisibles. Il se contentoit de se prevaloir de la doctrine contraire, pour montrer que le mouvement étoit impossible. Nous ferons voir ci-dessous qu'il n'admettoit aucune composition dans l'Univers. Cependant on le regarde (m) comme l'auteur de la secte qui soutenoit, que les points mathématiques composent le continu. Mais quelle bevue de nous donner pour le guide de Democrite & de Leucippe le fondateur des Stoiciens! Il falloit savoir que Leucippe a précédé Democrite, & que l'un & l'autre ont précédé de plusieurs Olympiades les chefs

(e) Vulgo etiam fertur Diogenes, cum negari à Zenone motum localem audisset, illud sur-rexille, & ita reditu-que alio-quoties magna festinatione replucata inambulasse; & rogatus, quis eum subridens en-thusiasmus perculit, respondit: Zenonem refello. Erasmianus de conspici-tione canini sui pag. 6. (f) Sextus Empiricus Pyrrhon. hypotyph. lib. 2. c. 22. pag. 104. (g) Id. ib. lib. 3. cap. 8. p. 124. (h) Diogelo de conspici-tione canini que a veteribus remi-apsis Ze-non d'Elée. (i) Cominbre in Physic. Aristot. lib. 6. c. 2. p. m. 118. (k) Ibid. in cap. 8. (l) Fran-cois de Ovidio Physic. controvers. 334. col. 1. (m) Aristo-tel. Scholasti-ques Espa-gnols nomment Zenonistes ceux qui contenoient que le continu est composé de parties indivisibles & non étendus; très-diffé-rence de celle des Atomistes, chef

Z E U X I S, Peintre fort celebre, floriffoit quatre cens ans avant J E S U S-CHRIST, vers la (A) 95. Olympiade. Ce que l'on fait touchant sa pa-

(b) Voyez ci-dessus l'article de Xenophanes pag. 1259.

(a) Voici ce que Sextus Empiricus Pyrrh. hypotyp. lib. 3. c. 8. pag. 104. ait des Sceptiques O'crao μιν γὰρ τῶν τοῖς Διανοητικῶν δόξαισι δὲ δὴ κινῶνται ὅταν δὲ τῆ τῶ φιλοσόφῳ λόγῳ μὴ ὑπεκρίθηται. Quantum ad apparentiam quidem videtur esse motum sed quatenus quis Philosophicam rationem separator non esse. (b) Aristotel. de generat. & corrupt. lib. 1. c. 8. p. m. 395. (c) Πῶς μὲν εἶδη ἴσθητο τῆς ἀσάφειας διὰ τῆς εὐνοίας αἰτίας. Nichil in genere singulari vulgavit sed ancipiti ferè dubitationis æstu fluctavit. Plat. in Stromatis apud Eusebium præp. l. 1. c. 8. pag. 23. (d) Aristoteles de Philosophia lib. 8. apud Eusebium ib. l. 14. c. 17. pag. 756. (e) Intitulè de Xenophane, Zenone, Parmenides & de Melissus. Il y a long tems qu'on tâche de les justifier, en donnant à leur opinion un sens favorable, & un grand air de conformité avec le dogme des orthodoxes sur la nature de Dieu. Mais selon toutes les apparences Aristote ne merite point ici de blâme : il a bien compris, & bien rapporté ce qu'ils enseignoient, & par conséquent nous devons croire que leur systè me étoit une espèce de Spinozisme. Il n'y a point lieu de s'imaginer (g) qu'ils s'expliquoient par énigmes ou par emblèmes; car le dogme particulier de l'unité & de l'immuabilité de toutes choses étoit une suite de plusieurs principes

chef des Stoïques. Outre que leurs atômes forment un systè me bien différent de celui qu'on attribue aux Zenonites, sur la composition du continu.

Quoi qu'il en soit, la reponse de Diogene le Cynique au Philosophe qui nioit le mouvement, est le sophisme que les Logiciens appellent *ignorationem elench*. C'étoit sortir de l'état de la question : car ce Philosophe (a) ne rejettoit pas le mouvement apparent, il ne nioit pas qu'il ne semble à l'homme qu'il y a du mouvement; mais il soutenoit que réellement rien ne se meut, & il le prouvoit par des raisons très-subtiles, & tout-à-fait embarrassantes. A quoi sert contre cela de se promener, ou de faire un fat? Est-ce prouver autre chose que l'apparence du mouvement? s'agissoit-il de cela? le Philosophe la nioit-il? Point du tout; il n'étoit pas assez fou pour nier les phenomenes des yeux, mais il soutenoit que le témoignage des sens doit être sacrifié au raisonnement. Consultez Aristote, qui vous apprendra que quelques anciens Philosophes ayant trouvé des raisons pour rejeter entierement la pluralité de parties, la divisibilité, la mobilité du monde, avoient en suite compté pour rien la deposition des sens. (b) *Ἐκ μὲν δὲ τῶν τῶν λόγων, ὑπερβάντες τῶ ἀσάφειν καὶ πᾶσι δόξαισι αἰτιῶν, οἱ τῶ λόγῳ δὲ ἀκολουθεῖν, εἰναι φασὶ τὸ πᾶν ἓν, καὶ αἰνιττον, καὶ ἀπερρον εἶναι.* Ob hæc igitur rationes nonnulli sensum prætereunt, despicentesque quasi rationem sequi ducem oporteat, universum ipsum, unum & immobile & infinitum esse asserunt. Parmenides & Melissus sont les anciens Philosophes dont il parle. Il faut croire que Zenon d'Elée retint tout le fond de la doctrine de Parmenides son maître. Plutarque ayant dit que Parmenides admettoit l'éternité & l'immuabilité de toutes choses, ajoute que Zenon d'Elée ne (c) particularisa rien, & parut florer dans l'incertitude. Mais d'autres (d) déclarent qu'avec Xenophanes, avec Parmenides, & avec Melissus il enseigna l'unité, & l'incorruptibilité de toutes choses, & l'imperfection du témoignage des sens. Il ne fut pas assez humble pour demeurer dans les principes de son maître sans y rien changer : nous voyons ses innovations dans un (e) Ouvrage que l'on attribue à Aristote. Elles n'empêchèrent pas qu'il ne crût qu'il ne se fait aucune generation: ainsi par une suite nécessaire de son principe il devoit combattre le mouvement, la divisibilité, la composition de l'étendu &c. Nous avons vu (f) ci-dessus que l'Auteur de l'Art de penser a fait un procès à Aristote en faveur de &c Gorgia, Parmenides & de Melissus. Il y a long tems qu'on tâche de les justifier, en donnant à leur opinion un sens favorable, & un grand air de conformité avec le dogme des orthodoxes sur la nature de Dieu. Mais selon toutes les apparences Aristote ne merite point ici de blâme : il a bien compris, & bien rapporté ce qu'ils enseignoient, & par conséquent nous devons croire que leur systè me étoit une espèce de Spinozisme. Il n'y a point lieu de s'imaginer (g) qu'ils s'expliquoient par énigmes ou par emblèmes; car le dogme particulier de l'unité & de l'immuabilité de toutes choses étoit une suite de plusieurs principes

clairs & évidens (h). Ainsi c'étoit tout de bon, & par doctrine de systè me, & non pas par jeu d'esprit qu'ils nioient le mouvement, & qu'ils soutenoient que son existence n'étoit que mentale. Voici les noms de quelques Apologistes de ces gens-là. (i) *Si prædicti Philosophi suum illud dogma ad hujus tam recondita (k) veritatis intelligentiam retulere, non modo reprehendendi non sunt, sed magnopere etiam commendandi.* Certè *ad dicitur quæ Parmenidem dedit, atque interpretatur Simplicius, hoc in libro ad textum 6. Bessarion, 2. libro contra Calumniam Platoni, capite 3. & Nicolans Cusa, in lib. de filiatione Dei. Lege etiam pro eadem re Eugubinum, lib. 3. de perenni in Philosophia ca. 6. & 7. & F. Mirandulam lib. 6. de examine vanitatis, cap. 1.*

De tout ceci il résulte que la reponse de Diogene étoit sophistique, quoi qu'elle fût propre à s'attirer l'applaudissement de la compagnie. Cette reponse étoit moqueuse, mais je pense aussi que le Philosophe qui y avoit intérêt ne fit que la mépriser. Il en rit peut-être, & il s'en moqua tout son saoul; plus heureux mille fois que le Sophiste Diodore, qui ne se trouva pas en état de rire, lors qu'on l'attaqua par une maligne ironie sur ses leçons contre l'existence du mouvement. (l) Il s'étoit demis l'épaule, & il n'entendit pas trouver le Medecin Herophile, pour le prier de la lui remettre. Vous ne songez pas à ce que vous dites, lui répondit Herophile : quoi? votre épaule disloquée; cela ne peut pas être; car elle n'est sortie de sa place ni où elle étoit, ni où elle n'étoit pas. Voilà l'une des raisons de ce Sophiste, pour combattre le mouvement. Si un corps se mouvoit, disoit-il, il le seroit où dans le lieu où il est, ou dans le lieu où il n'est pas. Or il ne se meut ni dans le lieu où il est, (car s'il y est il n'en sort point) ni dans le lieu où il n'est pas, car il ne peut rien souffrir ni rien faire où il n'est point. Donc, Diodore peu capable alors de goûter cette Logique, pria Herophile de ne se plus souvenir de ces discours, & de lui fournir le remede nécessaire.

(A) Florissoit. . . . vers la 95. Olympiade.] C'est une faute à Mr. Moreti, d'avoir dit tout simplement que Zeuxis vivoit dans la 78. Olympiade; car il ne devoit pas ignorer que Pline, (n) qui a marqué la chronologie de ce Peintre avec la dernière précision, (o) favoit à la quatrième année de la 95. Olympiade, refute ceux qui l'ont placé à la 89. Je m'étonne que Scaliger n'ait point observé cela dans la note qu'il a faite sur l'endroit d'Eusebe, où il est dit que Zeuxis floriffoit dans la 78. Olympiade. Eusebe méritoit là d'être relevé; puis qu'on ne peut nier sans devenir presque tous ceux qui parlent de Zeuxis, qu'il n'ait été fort connu d'Archelaus Roy de Macedoine. Or y ayant eu deux Archelaus, & le premier n'ayant commencé à regner, selon la chronologie d'Eusebe, qu'au commencement de la 87. Olympiade, il faudroit que Zeuxis fût parvenu à une vieillesse digne d'être remarquée, si son état florissant tomboit à la 78. Olympiade, & que néanmoins il eût travaillé à la Cour d'Archelaus. J'ajoué que ce ne sont pas des choses incompatibles; mais en tout cas

(i) Conimbricenses ibid. Voyez les aussi in lib. 1. de generat. c. 8.

(k) C'est-à-dire que in divina bonitate licet omnia immensurata & unica, sicut in monade omnis numerus uniformiter est, & in centro omnes lineæ ad se ipsæ, & ad unum initium, à quo procedunt, conjunctæ & copulatæ contra-

(l) Sextus Empiricus ubi supra pag. 104.

(m) Mr. Herobien p. 56. de son l. Enures. sur les vies & sur les ouvrages des Peintres met Zeuxis à la 95. Olymp. mais son imprimeur a fait une faute, en faisant répondre cet- te Olymp. à l'an du monde 583. il faut 583. de plus de 4. art. post. le mes aussi à l' Olymp. 97.

(n) Mr. Herobien p. 56. de son l. Enures. sur les vies & sur les ouvrages des Peintres met Zeuxis à la 95. Olymp. mais son imprimeur a fait une faute, en faisant répondre cet- te Olymp. à l'an du monde 583. il faut 583. de plus de 4. art. post. le mes aussi à l' Olymp. 97.

(o) Je n'entens point que ce soit avec exactitude. Voyez la page suivante 1274. Eusebe

trie, est (B) un peu confus. La peinture étoit alors aux premiers degrez de son éclat: il l'éleva de ce commencement de gloire où Apollodore l'avoit portée, à une grande perfection. Il y a des Auteurs qui disent * que ce fut lui qui inventa la (C) maniere de menager les jours & les ombres; & l'on de-

* Lumi-
num am-
brarum-
que in re-
nisse ra-
tionem
traditur.
Quintil.
l. 12. c. 10.

(b) Eusebe
met la
mort de
ces Arché-
laus à l'an
2. de l'194.
Olympia-
de.

Eusebe se seroit trop hâté, il auroit dû renvoyer Zeuxis au tems de ce Roi de Macedoine. Je dirai en passant, que la maniere dont les anciens ont placé la chronologie des hommes illustres, est propre à jeter dans la confusion. Il faisoit marquer l'année de leur naissance, & celle de leur mort, & non pas le tems où ils ont fleuri; car ce tems est vague, il avance ou il recule selon les temperamens & les occasions; il y a des gens qui sont au faite de leur reputation à 30. ans, d'autres n'y sont qu'à 60. Cela me fait prendre garde à la preuve que Pline employe, contre ceux qui ont placé Zeuxis à la 89. Olympiade. Il les refuse par la raison que c'est une Olympiade, où il faut nécessairement placer le Peintre dont Zeuxis a été l'Eleve. Cette raison peut passer, veu le tems où Zeuxis paroît dans Pline: mais si l'on change dans le texte la 89. Olympiade en la 79. comme a fait le P. Hardouin sur la foi des manuscrits, le raisonnement de Pline ne paroitra gueres bon; il refutera ceux qui font fleurir ce Peintre dans la 79. Olympiade, il les refutera, dis-je, en montrant que c'est le tems qu'il faut assigner au Maître de Zeuxis. Mais pourquoy faut-il lui assigner un tel tems? Parce que Zeuxis ne s'est signalé qu'à la fin de la 95. Olympiade. C'est une foible raison: faut-il qu'un Peintre ne fasse du bruit que 60. ans après son apprentissage? J'aurois donc mieux la leçon ordinaire de Pline, que celle des manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Je n'ai garde d'imputer à un aussi habile homme que le Pere Hardouin ce que je vai dire, il faut que ses Imprimeurs ayent oublié quelques chiffres. Il dit que Suidas s'accorde avec Pline sur le tems de Zeuxis, puis que Suidas apuyé sur Aristote, fait fleurir ce Peintre au tems d'Isocrate, & qu'il met sa naissance à l'Olympiade 86. Peu après le P. Hardouin refuse la leçon vulgaire de Pline touchant la 89. Olympiade, par la raison qu'il est constant, en vertu même de ce qu'il venoit de rapporter de Suidas, que Zeuxis mourut en la 89. Olympiade. Je suis sur que si mes yeux ne me trompent point, les Imprimeurs du P. Hardouin ont brouillé ici les lettres numerales de l'original.

(a) Ab hoc
(Apollodorus) artis
fores aper-
tas Zeuxis
Heraclotes
intra
vit. Olympi-
adiss
piadiss
nonagesi-
me quin-
te anno
quarto,
autem
temque
jam ali-
quid peni-
tillum (de
hoc enim
adhuc lo-
quimur)
ad mag-
nam glo-
riam per-
duxit, à
quibus-
dam falso
in octoge-
sima nona
Olympia-
de positus,
cum fuisse
necesse est
Demophi-
luni Hi-
meræum,
& Neseam
Thasium,
quoniam
utrius eo-
rum diffi-
cilius fue-
rit, ambi-
gitur.
Plin. lib.
35. c. 9.
p. m. 198.
199.

trement enrichi. Or quand il les donnoit pour rien, Archelaus étoit en vie; car le don qu'il fit de Pan à Archelaus est un des exemples de sa liberalité raportez par Pline. Il avoit donc acquis avec de grandes richesses une grande reputation par la peinture, avant la mort du dernier Archelaus, c'est-à-dire (b) avant la fin de la 94. Olympiade; & par conséquent Pline se seroit étrangement abusé, s'il avoit mis le commencement de la reputation de Zeuxis à la .1. année de la 95. Olympiade. Je croi pour moi qu'il faudroit prendre le milieu entre Eusebe & Pline, d'autant plus que nous lisons dans Plutarque, (c) que ce grand Peintre florissoit lors que Pericles fit construire un grand nombre d'édifices publics, dont il donna l'intendance à Phidias. Or sans alleguer que (d) Pline a mis Phidias dans la 84. Olympiade, il est sûr que Pericles fit faire ces bâtimens plusieurs années avant sa mort, qui arriva durant la 87. Olympiade. On ne voit donc pas que Pline ait eu beaucoup de raison, de refuser ceux qui ont mis Zeuxis à la 89. Olympiade, & de n'en faire alors qu'un jeune Eleve.

(c) Dans
la vie de
Pericles.

(d) Lib.
34. c. 8.

(e) Chi-
liad. 8.
Hist. 198.

(f) Lib. 2.
de inven-
tione.

(g) Lib.
35. c. 9.

(h) Var.
Hist. l. 4.
c. 12. & l.
14. c. 17.
& 47.

(B) Touchant sa patrie est un peu confus.] Car encore que le temoignage de Tzetzes (e) qui le fait nâti d'Epheze, ne doive point nous faire douter qu'il ne soit né à Heraclee, puis que (f) Cicéron, (g) Pline, & (h) Elien s'accordent à l'assûrer; ce n'est point un fort petit embarras que de choisir entre un grand nombre de villes qui ont porté le nom d'Heraclee, celle où Zeuxis est venu au monde. Il y en a qui (i) conjecturent qu'il étoit d'Heraclee, proche de Crotonne en l'Italie.

(i) Har-
doun. in
Plin. l. 5.
p. 2. 199.
Jacob
Froust in
Cicer. l. 2.
de inveni-
entibus
Nortez que
les anciens
qui se font
convenez
de l'appeller
Heraciot-
tes, ont

(C) Qui inventa (k) la maniere de menager les jours & les ombres.] La gloire de l'invention étant celle dont les hommes font le plus de cas, il faisoit que Mr. Moreti fit savoir à son lecteur cet endroit de Quintilien. Au lieu de cela il nous assûre, que l'artifice des ombres des belles pieces de Zeuxis excedoit toute sorte de prix. C'est d'un côté oublier le principal, & de l'autre c'est ou- trer la chose. Il a oublié de dire que Zeuxis fut l'inventeur du mélange des ombres & de la lumière dans les tableaux; & il a dit sans fonde- ment, que l'artifice des ombres étoit ce qui ren- doit inestimables les pieces de Zeuxis. Voici ce qui l'a trompé. Il avoit lu dans (l) un Auteur dont il a pris plusieurs choses, qu'on remarquoit que Zeuxis qu'en outre que ses tableaux, où l'artifice des ombres parut premierement, excédassent toute sorte de prix, ce qui le reduisit à la nécessité de les voyer le- donner gratuitement, il avoit néanmoins ce défaut de (m) représenter les vîtes plus grosses qu'elles n'é- toient, & la plupart des membres de même; en quoi Quintilien (n) trouve qu'il ne faisoit qu'imiter Homere, dont les plus belles femmes sont robustes & pleines d'embonpoint, Mr. Moreti, dis-je, (m) Plino qu'il avoit lu cela, & ne fut point s'en servir. Il en devoit voyer ne

de moi.
Nortez que
les anciens
qui se font
convenez
de l'appeller
Heraciot-
tes, ont

(k) Voyez
le passage
de Plutar-
que tou-
chant
Apollodore
dans la re-
marque G.
de Zeuxis
qu'en outre
que ses table-
aux, où l'ar-
tifice des
ombres parut
premierement,
excédassent
toute sorte de
prix, ce qui le
reduisit à la
nécessité de
les voyer le-
donner gratui-
tement, il avoit
néanmoins ce
défaut de (m)
représenter les
vîtes plus
grosses qu'elles
n'étoient, & la
plupart des
membres de
même; en
quoi Quintilien
(n) trouve qu'il
ne faisoit qu'imiter
Homere, dont
les plus belles
femmes sont
robustes &
pleines d'em-
bonpoint.
(l) La
Motte le
Vayer te-
donner gratui-
tement, il avoit
néanmoins ce
défaut de (m)
représenter les
vîtes plus
grosses qu'elles
n'étoient, & la
plupart des
membres de
même; en
quoi Quintilien
(n) trouve qu'il
ne faisoit qu'imiter
Homere, dont
les plus belles
femmes sont
robustes &
pleines d'em-
bonpoint.
(m) Plino
que la
Motte le
Vayer ne
devoit voyer
ne
quois pas
m. 76.

nous l'apprend l. 3. c. 9. Deprehenditur tamen Zeuxis grandioria capitibus articulisque. Ce dernier mot devoit être traduit jointures, & non membres. (n) La Motte le Vayer cito lib. 12. luff. c. 18 mais c'est c. 10.

meure d'accord qu'il excella dans le Coloris. Aristote *β* trouvoit ce défaut dans ses peintures, que les mœurs ou les passions n'y étoient pas exprimées; cependant Pline y temoigne tout le contraire à l'égard du portrait de Penelope, dans lequel il semble, dit-il, que Zeuxis ait peint les mœurs. Il gagna des richesses immenses; & il en fit une fois parade durant la célébration des jeux Olympiques, où il se fit voir avec un manteau semé de lettres d'or qui formoient son nom. Quand il se vit si riche, il ne voulut plus vendre ses Ouvrages; il les donnoit, & il disoit sans façon, qu'il n'y sauroit mettre un prix égal à ce qu'ils valoient. Avant cela il en faisoit payer la vue; on n'étoit admis à voir son Helene qu'argent comptant; & de là vint que les railleurs apellerent ce portrait *Helene la Courtisane*. Il ne fit point difficulté * de mettre au bas de ce portrait les trois vers de l'Iliade, où Homere rapporte que le bonhomme Priam, & les venerables vieillards de son Conseil demurerent d'accord, que les Grecs & les Troyens n'étoient point blâmables de s'exposer depuis si long tems à tant de maux pour l'amour d'Helene, dont la beauté égaloit celle des Déesses. On ne sauroit bien dire si cette Helene de Zeuxis étoit la même qui étoit à Rome du tems de Pline, ou la † même qu'il fit aux habitans de Crotone, pour être mise au temple de Junon. Il ne fera pas hors de propos de dire ici que Zeuxis exigea de ceux de Crotone, par rapport à ce portrait. Ils l'avoient fait venir à force d'argent, pour avoir un grand nombre de tableaux de sa façon, dont ils vouloient orner ce Temple; & lors qu'il leur eut déclaré qu'il avoit dessein de peindre Helene, (D) ils en furent fort contents, parce qu'ils

β De pōit. c. 6.

γ Ubi sup. 14. ib.

‡ Eten 4. c. 12.

** Val. Maxime l. 3. c. 7.*

† Le même Auteur dit qu'on voyoit dans le Temple de la Con-

corde le Marfars né de Zeuxis. Zeuxidis manus vidit, dit Petronius, nonnum vetustatis injuria vicias.

devoit tirer ce que l'on trouvoit à redire dans les Ouvrages de Zeuxis; mais sur tout il en devoit tirer cette remarque, que l'artifice des ombres fut une invention de ce Peintre. Il devoit au moins après avoir supprimé cette remarque, ne pas lier ensemble les paroles qui la precedoient, & celles qui la suivent; car en ne faisant il a falsifié le passage de la Morhe le Vayer, qui avoit plus de besoin de correction que de falsification. Ce qui m'en fait juger de la sorte, est que ce fameux Ecrivain donne pour un fait constant, que la véritable raison pourquoi Zeuxis discontinua de vendre ses tableaux, fut qu'il n'auroit été possible de personne d'en payer le juste prix. C'est prendre trop à la lettre les paroles de (a) ce Peintre, qui apparemment ne pensoit pas ce qu'il disoit; & s'il l'avoit cru, il auroit été le plus fanfaron de tous les hommes: & par conséquent sa rodomontade ne devoit pas être alleguée comme une véritable raison. Il est fort apparent que les tableaux qu'il donnoit après être devenu fort riche, n'étoient pas meilleurs que ceux qu'il avoit vendus; car ce n'est pas la coutume de travailler plus ce qu'on veut donner pour rien, que ce qu'on veut vendre bien cherement. A propos de quoi je me souviens qu'on dit, que les Sermons d'un Abbé sont beaucoup meilleurs pendant qu'il aspire à l'Episcopat, qu'après qu'il est parvenu. Si donc la raison de Zeuxis eût été véritable, il auroit dû cesser de vendre plutôt qu'il ne cessa. J'ai été surpris de ne trouver pas les remarques de Quintilien, parmi ce que Mr. Felibien a dit de Zeuxis. Mr. Hofman a traduit l'expression de Mr. Moreri d'une façon un peu équivoque, puis que ces paroles, *Donare opera sua, INTER QUÆ UMBRÆ EMINEBANT, instituit,* orthographiées comme elles sont, semblent signifier qu'il y avoit un tableau de Zeuxis où il avoit peint les ombres, qui étoit le plus excellent de ses Ouvrages. D'ailleurs le terme *eminebant* ne semble point fait pour *Umbra* en stile de Peintre; car il n'y a point d'endroits qui semblent avoir moins de relief dans la peinture, que ceux qui marquent les ombres (b).

(D) De peindre Helene.] N'avoir dit autre chose sur le portrait d'Helene si ce n'est que Zeuxis le fit, est un péché d'omission inexcusable à Charles Etienne, & à Mrs. Lloyd, Moreri & Hofman, veu les singularitez de plusieurs fortes que les anciens ont rapportées touchant ce portrait. Charles Etienne n'a cité que Pline, qui n'en a parlé qu'en passant; il faloit citer Ciceron & Elien, qui en ont touché les circonstances. Mrs. Lloyd & Hofman ne citent à proprement parler que comme Charles Etienne: car encore qu'ils nous renvoyent à Ciceron, il est visible que c'est par rapport à Zeuxis en general, & non par rapport au portrait d'Helene; cela, dis-je, est visible, puis qu'ils nous renvoyent aussi à Plutarque dans la vie de Pericles, où il ne s'agit point du tout de ce portrait. Par la faute des Imprimeurs on voit Ciceron cité dans le Dictionnaire de Mr. Lloyd, 2. de Juvent. & dans celui de Mr. Hofman, lib. 2. de Juventus. au lieu de lib. 2. de Invent. ce qui est capable de faire croire à plusieurs Lecteurs que Ciceron a écrit de Juventute, non moins que de Senectute. Vossius (c) a relevé une faute de Bou-lenger, qui a dit dans son livre de la Peinture, que ce fut Venus & non Helene que Zeuxis peignit, sur les cinq originaux vivans qu'il avoit devant ses yeux: mais en relevant cette faute Vossius en a fait une autre, ayant assuré que Pline ne marque pas moins expressément que Ciceron, que Zeuxis peignit Helene. Il n'est pas vrai que Pline marque cela; il parle en general d'un portrait. Notez que Celsus Rhodiginus a fait un gros solecisme, en (d) parlant du tableau d'Helene la Courtisane. Zeuxin, dit-il, *picitura nobilem, inter cetera ejus artificii, haud parum multa qua circumferuntur, & hominum desideria cap. 27. vix explent, Helenam quandoque ab eo expictam ferunt, cui tantum sanè attribuerit, ut non temerè nec quemlibet, ac (ut Graeci dicunt) ut exoche, spectatum admitteret, nisi prius deprecasset, id est propositam pecunia quantitatem erogasset. Il est échappé de semblables fautes de langage aux meilleurs Auteurs.*

(a) Postea donare opera sua instituit, quod ea nullo fati digno pretio permutarj posse diceret. Plin. ubi supra.

(b) Voyez Vossius de Graphice pag. 69.

(c) De Graphice pag. 69. in libro de 4. artib. pag. 10.

(d) Celsus Rhodiginus antiqu. lect. lib. 19. pag. 1086.

† Quorum nomina multi poetæ memorie tradiderunt, quod ejus essent judicio probatae qui versissimum pulcritudinis habere judicium debuissent.

Cicero l. 2. de invent. 4. Tantus diligentia ut Agrigantinis facturus tabulam quam in templo Junonis Lacrimæ publicè dicarent, inspexerit virgines eorum nudas & quinque elegit, ut quod in quinque laudissimum effectum picturae ideret.

Plin. l. 35. c. 9.

* *Id. Plin. l. 35. c. 10.*

(a) *Vici comment. Robert. & Antoine le Chevalier d'Agneau, naïfs de Vire en Normandie ont traduit ces vers. Rien de plus naïf. Tout ainsi ce qu'en soi Le corps a de plus beau. D'yeux Lyacéens ne voye Regarde plus qu'Hypsee aveugle les parties Qui plus laides y sont. Ebahi tu t'ê ries O la grevedes bras, mais long nez & cours flancs Et grêle cuisse elle a avecque les pieds gran.*

avoient que son fort étoit de peindre des femmes. En suite il leur demanda quelles belles filles il y avoit dans leur ville, & ils le menerent au lieu où les jeunes garçons aprenoiēt leurs exercices. Il vit le plus commodément du monde s'ils étoient beaux, & bien faits par tout, car ils étoient nus: & comme il en parut très-content, on lui fit entendre qu'il pouvoit juger par là s'il y avoit de belles filles dans la ville, puis qu'on avoit les sœurs des garçons qui lui paroissoient les plus admirables. Alors il demanda à voir les plus belles, & le Conseil de ville ayant ordonné que toutes les filles vinssent en un même lieu, afin que Zeuxis choisit celles qu'il vouloit: il en choisit cinq; & prenant de chacune ce qu'elle avoit de plus beau, il en forma le portrait d'Helene. Ces cinq filles furent fort lottées par les Poëtes, de ce que leur beauté (E) avoit obtenu le suffrage de l'homme du monde qui s'y devoit connoître le mieux, & leur nom ne manqua point d'être consacré à la posterité. Je pense pourtant qu'il n'en reste plus aucune trace. Cicero qui nous apprend toutes ces choses, a laissé à deviner à son lecteur que le Peintre vouloit voir toutes nuës ces cinq jeunes beautez: mais J. Pline l'a dit expressément; & même qu'avant que d'en choisir cinq, il les avoit vuës toutes en cet état. Il est vrai qu'il veut que Zeuxis ait travaillé pour les Agrigentins, & non pas pour les Crotoniates, & qu'il ne dit point de qui étoit le portrait: à cela près on voit qu'il raporte la même histoire que Cicero. Il ne faut pas oublier que * Zeuxis ayant (F) disputé le prix de la peinture avec Parrhalius, le perdit, voici comment. Zeuxis avoit si bien peint des raisins, que les oiseaux fendoient dessus

(b) Ego sic statuo nihil esse in illo genere tam pulchrum quod non pulchrius id sit unde illud ut ex ore aliquo quasi imago exprimitur, quod neque oculis, neque auribus, neque ullo sensu percipi potest, cogitatione tantum & mente completur. Nec verò ille artifex (Pheidias) quem faceret Joannis formam aut Mineræ, contemplantur aliquem à quo similitudinem duceret, sed ipsius in mente infidebat species pulchritudinis existima quadam, quam intuens, in eaque defixus, ad illius similitudinem artem & manum dirigebat. Cicero in Oratore, imi.

(E) *Eurent fort lottées. . . de ce que leur beauté.*] On pourroit douter si les cinq filles que Zeuxis choisit, étoient chacune plus belle que celles qu'il ne choisit point. La raison de ce doute est qu'il ne vouloit que rassembler en un corps, les beautez qui se trouvoient séparément dans ces cinq filles: pour cela il n'étoit pas besoin qu'elles fussent toutes fort belles; il suffisoit que les unes eussent les beautez qui manquoient aux autres. Or qui peut nier qu'il n'y ait des femmes d'une beauté fort mediocre, qui à ne comparer que quelque partie à quelque partie surpassent les grandes beautez. Ainsi on ne voit pas que Cicero, ni les Poëtes dont il parle ayent été nécessairement bien fondez, à préférer les cinq filles de Crotonne choisies par le Peintre d'Helene, à celles qu'il renvoyoit. Peut-être en renvoyoit-il auxquelles il ne manquoit que peu de chose, pour être parfaitement belles; mais ce ne seroit de rien à son but, parce que les mêmes beautez dont elles étoient pourvues, se trouvoient en un degré plus exquis dans l'une des cinq: après quoi il suffisoit qu'une autre des cinq, médiocrement jolie d'ailleurs, eût ce peu de chose qui manquoit à celles qu'il renvoyoit. La question, comme chacun voit, n'est pas importante, on peut la laisser là pour ce qu'elle vaut; & si l'on veut mettre en fait que Zeuxis choisit les cinq plus belles, non pas à cause que cela étoit nécessaire à son entreprise, mais afin de jouir d'un spectacle plus diversifiant, je ne m'y opposerai pas. Un des principaux fondemens de l'historiette a été ce que l'on dit ordinairement, qu'il n'y a rien de parfait en ce monde. Cela est sur tout veritable en matiere de beauté: je m'en raporte à la critique que les belles femmes font les unes des autres; & si ne voyent-elles pas tout, comme Zeuxis voulut faire, resolu sans doute de ne suivre pas la methode dont Horace parle, dans la 1. Satire du 2. livre.

Au fond ce Peintre n'avoit besoin que de son imagination pour faire le portrait d'une beauté achevée; car il est certain que nos idées vont plus loin que la nature. Je n'étois pas plus impossible de trouver des hommes aussi parfaits que les Heros de Roman, que de trouver des femmes aussi belles que les Heroïnes du même pais. Cela est si vrai, que quand les Auteurs veulent représenter en peu de mots une personne parfaitement belle, ils se contentent de dire qu'elle surpassa les idées des Poëtes & celles des Peintres (c).

(F) *Zeuxis ayant disputé le prix de la peinture avec Parrhalius.*] Ordinairement on raporte avec peu de netteté le fait qui concerne les oiseaux, que Zeuxis trompa par des raisins en peinture. Si l'on consulte bien Pline on ne tombe pas dans la confusion; car on verroit que Zeuxis fit deux differens tableaux qui se rapportent à ce fait, & qui eurent chacun leur aventure particuliere. Je ne remarque point que beaucoup d'Auteurs racontent, que Zeuxis voulut tirer lui-même le rideau de Parrhalius; ce n'est pas ainsi que Pline raporte la chose: mais c'est une trop petite alteration des circonstances pour en parler.

On a beaucoup plus de raison de trouver étrange, (a) *Lateri* que le Dictionnaire de Moreri ne dise rien du défilé ou de la gageure de ces deux Peintres, & que Mrs. Lloyd & Hofman n'en disent qu'un petit mot. Pour ce qui regarde l'autre tableau où un jeune garçon portoit des raisins, Mr. Moreri en a parlé d'une maniere qui ne lui feroit faire d'honneur: puis qu'il en a retranché les principales circonstances, n'ayant rien dit du jugement que Zeuxis portoit sur ce tableau. Mr. Hofman n'a pas oublié cela, mais il s'est servi d'une phrase qui il devoit entièrement supprimer; *eadem ingenuitate*, dit-il, *processit* (Zeuxis) *iratus operi ac dixit*. Ces paroles sont de Pline, & font un très-bel effet dans l'original, où elles ont relation à l'historie de la gageure, c'est-à-dire au narré de Pline, touchant l'ingénuité avec laquelle Zeuxis avoia qu'il étoit vaincu. Mais lors que dans un article où il n'y a rien de cette ingénuité, on nous vient apprendre que Zeuxis reconut avec la même ingénuité, &c., on nous jette dans des tenebres

(a) *Ne corporis optima hincis Contemplerè oculis, Hypsee caciòr, illa Que mala sunt pedibus. O Crus! ô brachia! verum Depygus, nasuta, brevi latere ac pede longo est.*

pour les bequeter. Parrhasius peignit un rideau si artistement, que Zeuxis le prit pour un vrai rideau qui cachoit l'Ouvrage de son Antagoniste. Il demanda donc plein de confiance qu'on tirât vite ce rideau, afin de montrer ce que Parrhasius avoit fait. Ayant connu sa meprise il se confessa vaincu, puis qu'il n'avoit trompé que les oiseaux, & que Parrhasius avoit trompé les maîtres mêmes de l'art. Une autrefois il peignit un garçon chargé de raisins: les oiseaux vole- rent encore sur ce tableau, il s'en depita, & reconnut ingénument que son Ouvrage n'étoit pas assez fini, puis que s'il eût aussi heureusement représenté le garçon que les raisins, les oiseaux auroient eu peur du garçon. On dit qu'il effaçâ les raisins, & qu'il ne garda que la figure où il avoit le moins réussi. Archelaus Roi de Macedoine se servit du pinceau de Zeuxis pour l'embellissement de son palais, on peut voir là-dessus une bonne reflexion de Socrate dans Platon. L'un des meilleurs tableaux de ce Peintre étoit un Hercule étranglant des dragons dans son berceau, à la vuë de sa mere épouvantée: mais il estimoit principalement son Athlete, sous lequel (G) il mit un vers qui devint celebre dans la suite.

† Senec. Controu. s. l. 5.
† Tac. Hist. l. 14 c. 17.

tenebres impenetrables, où nous pouvons seulement conjecturer que l'on nous donne une piece toute tronquée. Presque tous les Abbreviateurs sont sujets à ce défaut. (a) Mr. Hofman est ici beaucoup plus excusable que Mr. Lloyd, car quand ce dernier a gardé la phrase, eadem ingenuitate processit, qu'il trouvoit dans Charles Etienne, il lui étoit aisé de sentir qu'on la rapportoit à une chose à qui le lecteur de Charles Etienne étoit renvoyé. Mr. Lloyd a supprimé ce renvoi, & par ce moyen il a mis plus de tenebres dans son article. Ce n'est pas que je pretende excuser entièrement Charles Etienne, car son ut in Parrhasio supra vidimus, ne lui pouvoit pas donner droit de se servir de ces termes eadem ingenuitate processit, puis qu'il ne venoit pas de parler du succès de la gageure. L'article de Zeuxis est beaucoup meilleur dans (b) Calcpin, que dans les Dictionnaires dont je viens de parler. Mais je n'ai point vu d'Auteur qui ait plus mal recité la dispute des deux Peintres, que celui (c) qui fait le plus de figure dans le Commentaire Variorum sur Valere Maxime. Il assure que Parrhasius peignit des oiseaux sur une toile, si semblables à la vérité, que Zeuxis craignant le jugement des oiseaux, lui donna cause gagnée par une pudeur ingénue. Je suis fort trompé si la phrase qu'il emploie, Zeuxis alitum judicium timens, n'est une corruption de celle de Pline, Zeuxis alitum judicio timens; & si cela est, quel exemple n'avons-nous point ici des metamorphoses qui arrivent aux pensées?

(a) On en peut voir des exemples dans le livre de Mr. Gronovius de pernicie Judæ. Voyez Nouvell. de la Repub. des Lettres 1684. mois de Mai, Art. 6.

(b) Il y fut corrigé de la citation de Pline au livre 53. pour 35. Charles Etienne & le P. Can- tel dans son Val. Max. in vitium Delph. citent l. 55.

(c) Il s'appelle Olivier. Voyez le Val. Maxime Variorum de Lloyde 1655. pag. 314.

(d) Secondo Lancelotti da Perugia Abate Olivetano, l'Ingegneri parte 2. disinganno 15. f. 308.

(e) Jacob. Wynmsf. ca. 68.

pour les modernes que Dom Lancelot, a trouvé une reponse bien plus solide; car il allegue des faits semblables & de fraîche date, & qui prouvent que ce n'est pas en cela que consiste la delicatesse de la peinture. Voici ces paroles. On (e) dit que Zeuxis représenta si naïvement des raisins que des Oiseaux les vinrent bequeter: Quelle grande merveille y a-t-il à cela? Une injustice d'ordinaire se fait contre le Ciel de la perspective & les hommes, en voulant passer outre, sans qu'on en ait esté surpris, & cela même n'est pas beaucoup entré dans la louange de cette perspective. . . . Il (f) y a quelques années, je vis une chose aussi honorable à la peinture que l'Histoire des raisins de Zeuxis, & beaucoup plus divertissante. On avoit mis secher dans la cour de Mr. le Brun, dont la porte estoit ouverte, un tableau nouvellement peint, où il y avoit sur le devant un grand chardon parfaitement bien représenté. Une bonne femme vint à passer avec son asne, qui ayant vu le chardon entre brusquement dans la cour, renversa la femme qui tâchoit de le retener par son licou, & sans deux sorts garçons qui lui donnerent chacun quinze ou vingt coups de bâton pour le faire retter, il auroit mangé le chardon, je dis mangé, parce qu'estant nouvellement sut, il auroit emporté toute la peinture avec sa langue. . . . Pline raconte encore que Parrhasius avoit contrefait si naïvement un rideau, que Zeuxis même y fut trompé. De semblables tromperies se font tous les jours par des Ouvrages dont on ne fait aucune estime. Cent fois des Cuisiniers ont mis la main sur des Perdrix & sur des Chapons naïvement représentés pour les mettre à la broche; qu'en est-il arrivé? on en a ri, & le tableau est demeuré à la cuisine.

(G) Sous lequel il mit un vers qui devint celebre. Si l'on en croit (g) Plutarque, ce fut sous (g) De les tableaux d'Apollodore que ce vers fut mis. Il ne dit pas qu'Apollodore lui-même y marqua cette souscription, comme (h) Vossius & le P. (i) Hardouin l'assurent, il dit en general qu'on la voyoit aux Ouvrages d'Apollodore, & que Cujus operibus inscriptum fuit, Facilius hac culpabit quis quam inimitabilur. Ce n'est pas la seule chose que Plutarque attribue à Apollodore, au lieu de l'attribuer à Zeuxis comme font d'autres; il veut aussi qu'Apollodore ait été l'inventeur des ombres dans la peinture, & que Primum hominum invent colorum temperationem diversorum

(e) dit que Zeuxis représenta si naïvement des raisins que des Oiseaux les vinrent bequeter: Quelle grande merveille y a-t-il à cela? Une injustice d'ordinaire se fait contre le Ciel de la perspective & les hommes, en voulant passer outre, sans qu'on en ait esté surpris, & cela même n'est pas beaucoup entré dans la louange de cette perspective. . . . Il (f) y a quelques années, je vis une chose aussi honorable à la peinture que l'Histoire des raisins de Zeuxis, & beaucoup plus divertissante.

(f) y a quelques années, je vis une chose aussi honorable à la peinture que l'Histoire des raisins de Zeuxis, & beaucoup plus divertissante.

(g) Plutarque, ce fut sous (g) De les tableaux d'Apollodore que ce vers fut mis.

(h) Vossius & le P. Hardouin l'assurent, il dit en general qu'on la voyoit aux Ouvrages d'Apollodore, & que Cujus operibus inscriptum fuit, Facilius hac culpabit quis quam inimitabilur.

(i) Hardouin l'assurent, il dit en general qu'on la voyoit aux Ouvrages d'Apollodore, & que Cujus operibus inscriptum fuit, Facilius hac culpabit quis quam inimitabilur.

Z Z Z Z z z z

Ades
sibi in illo
(Asklepias)
placuit ut
versum
subscribere
ret cele-
brem ex
co, invi-
forum
aliquem
facilius
quam imi-
taturum.
Plin. ubi
supra.

rum & umbra coloribus exprimenda rationem.
Voici tout le passage selon la version d'Amiot;
Apollodorus le premier de tous les hommes qui a in-
vené les dessinemens & coloremens des ombres
estoit Athenien, sur les ouvrages duquel il y avoit
escrié,

† Au mot
Pictor.

‡ Il a été
imprime
depuis mon
projet, l'an
1694.

(a) Ron-
fard,
voyez sa
vie.

(b) Elut.
in vita
Periclis
pag. 159.

(c) Celui
de la plu-
ralité d'a-
mis ch. 4.

suite. Il y a de l'apparence qu'il faisoit cas de son * Alceme, puis qu'il en fit présent aux Agrigentins. Il ne se piquoit pas (H) d'achever bien-tôt ses tableaux. On dit qu'ayant peint une vieille femme, il se mit tellement à rire à la vuë de ce portrait, qu'il en mourut. C'est (I) Verrius Flaccus qui le rapporte. Il y a dans Lucien la description d'un tableau de Zeuxis, qui meritoit d'être luë. Ce tableau representoit un Centaure femelle. J'avois rassemblé beaucoup de choses pour cet article; mais je les supprime, à cause (K) du Junius de *Pictura Veterum*. Je mettrai ici une remarque qui fut insérée dans les additions de mon Projet. Elle concerne un Ouvrage de (L) Carlo Dati. Je n'oublierai point

rum & umbra coloribus exprimenda rationem.
Voici tout le passage selon la version d'Amiot;
Apollodorus le premier de tous les hommes qui a in-
vené les dessinemens & coloremens des ombres
estoit Athenien, sur les ouvrages duquel il y avoit
escrié,

On l'ira plutôt regrattant
Que l'on ne l'ira imitant.

Un de nos (a) Poëtes temoigna presque la même confiance au sujet de sa Franciade par ces 4. vers,

Un lit ce livre pour apprendre,
L'autre le lit comme envieux:
Il est bien aisé de reprendre,
Mais mal aisé de faire mieux.

(H) Il ne se piquoit pas d'achever bien-tôt.]

(b) Plutarque rapporte que Zeuxis sachant qu'Agatarchus se glorifioit de peindre facilement, & en peu de tems, dit que pour lui il se glorifioit au contraire de sa lenteur, parce que c'étoit le moyen de faire un Ouvrage de longue durée. Le même Plutarque dans un autre (c) livre rapporte la chose, comme si Zeuxis avoit avoué à quelques-uns qui lui reprochoient sa lenteur, qu'à la vérité il étoit long tems à peindre, mais que c'étoit aussi pour long tems. Tout le monde le fait répondre qu'il peignoit pour l'éternité; & c'est ainsi qu'en dernier lieu on a appliqué sa pensée au Dictionnaire de l'Académie Française, dans la préface de celui de Furetiere. C'est à ceux qui amplifient la vanterie de ce Peintre à voir quels garans ils en ont.

(I) C'est Verrius Flaccus qui le rapporte.] Il y joint deux vers qui sont allusion à cette aventure,

Nam quid modi facturus risu denique,
Ni pictor fieri vult qui risu mortuus est?

Mais s'il est vrai que Zeuxis soit mort de la sorte, comment a-t-il pu se faire que si peu d'Auteurs en aient parlé? Qu'y avoit-il dans toute sa vie d'aussi digne de remarque, qu'une telle singularité de sa fin? Cependant parmi cette foule d'anciens qui ont fait mention de Zeuxis, il n'y a que Verrius Flaccus qui nous ait appris cette singularité. Encore l'a-t-il fait par hasard, & si peu à-propos qu'il en a été grondé par son Abbreviateur Pompeius Festus, comme si un fait de cette nature n'eût pas dû entrer dans un Ouvrage, où l'on s'étoit proposé de traiter de la signification des mots. Je voudrois que nous eussions le passage de Verrius Flaccus en son entier. Ce qui nous en reste étoit dans le plus pitoyable état du monde, avant que Joseph Scaliger y eût appliqué sa critique divinatrice. Si Mrs. Moreri & Hof-

man avoient connu cette source, ils l'auroient indiquée, comme cela le doit, & ils nous eussent donné les deux vers Latins un peu plus intelligibles. Le bon Ravifius Textor (d) n'a point mis notre Peintre dans son catalogue de ceux qui sont morts de rire: c'est sans doute une omission involontaire.

Notez que Simon Majol Evêque de Volturna s'est fort trompé sur ce fait. Zeuxis pictor, dit-il (e), *desformis man spectans quandam picturam solutus in risum expiravit. Verrius alter pictor quod anum quandam desformis man pinxisset eandem mortem in risum solutus obiit*, Rhodigino teste lib. 4. cap. 18. Il y a un gros péché d'omission dans ce qu'il conte de Zeuxis, & un péché énorme de commission dans le reste: car ce Verrius prétendu Peintre, & mort de rire, est un personnage chimerique: outre que Rhodigino est très-mal cité. Voyez la marge (f); vous admirerez la métamorphose des pensées copiées par certains Compilateurs: elle est quelquefois aussi surprenante que celles d'Ovide.

(K) A cause du Junius de *Pictura Veterum*. J'aime mieux renvoyer aux beaux & doctes recueils de Junius, qu'entasser ici des choses qui se trouvent-là. J'observe par occasion que cet Ouvrage imprimé à Rotterdam chez Reinier Leers, seroit encore peut-être caché dans un cabinet, si Mr. l'Abbé Nicolaï (g) ne s'étoit donné mille mouvemens pour en procurer l'édition. On a oublié de faire savoir cela au public dans la préface. Ce bel Ouvrage a été dédié à Monsieur l'Abbé BIGNON, l'un des plus illustres protecteurs qu'ayent aujourd'hui les sciences, & qui soutient si dignement par son esprit, par son éloquence, & par l'étendue de son savoir la gloire du nom qu'il porte. Lisez cette (h) Epître d'écatoire.

(L) Elle concerne un Ouvrage de Carlo Dati. Voici la dernière piece des additions de mon Projet. „ Depuis l'impression de cet article, il m'est tombé entre les mains un livre qui m'auroit épargné beaucoup de peine, si je l'avois eu plutôt. C'est la vie de Zeuxis composée en Italien par Carlo Dati, & imprimée à Florence en 1667. avec celles de Parrhasius, d'Apelles, & de Protogene. L'Auteur a recueilli tout ce qui se trouve concernant ces quatre Peintres, tres dans les Ouvrages des anciens, & a donné à tout cela une liaison fort juste; il a d'ailleurs ajouté à chaque vie plusieurs remarques, remplies d'une belle & curieuse érudition. Celles qui regardent la vie de Zeuxis me feroient beaucoup de matiere, si j'en étois pas à la dernière page de mon avant-courier. Je dirai seulement qu'elles m'ont appris une chose que Vossius ne savoit pas, c'est que Boulenger n'est pas le premier qui a dit que Zeuxis peignit Venus, & non pas Helene, sur les originaux vi-

(d) Voyez son Officina ou Theatrum Hilar. l. 2. c. 87.

(e) Simon Majolus dicitur Canaliculum mortem in risum solutus obiit. l. 4. pag. 165. edit. Romana 1597.

(f) Zeuxia pictorem risu emortuum pro dicit Verrius, dum anum à se rectam ridet affluens. Causus Rhodiginus lib. 4. c. 18. p. m. 207.

(g) Voyez ce qui a été dit de son humeur officieuse pour les Auteurs, & de son zèle pour le bien des lettres dans la préface du Traité de Mr. Nicolaï contre les Quinistes.

(h) Elle est très-bien écrite, on l'attribue au Pere de la Banne.

point la premiere que je fis dans cet article du Projet. Elle indique quelques de-
faits generaux (M) du Dictionnaire de Mr. Moreri.

ZUERIU BOXHORNIIUS (M A R C) Professeur à Leide, fils de
Jaques Zuerius Ministre de Bergopzoom, & d'Anne Boxhorn fille d'un Mini-
stre de Breda (A) dont je parlerai ci-dessous, nâquit * à Bergopzoom au mois
de Septembre 1612. Il n'avoit que six ans lors que son pere mourut. Il suivit
sa mere quelque tems après à Breda, & y fut élevé par Henri Boxhornius son
aycul maternel, jusques à ce que les Espagnols se furent rendus les maitres de
cette ville en 1625. Alors il fut amené à Leide par Henri Boxhornius, qui
n'ayant point d'enfans mâles voulut qu'il portât son nom. Ce jeune Écolier
fit tant de progrès, & avec une telle promptitude, qu'il publia d'assez bonnes poë-
sies l'an 1629. sur la prise de Boisleduc, & sur quelques autres victoires rem-
portées par les Hollandois. Il n'avoit alors que 17. ans. Il n'en avoit que 20.
lors qu'il (B) publia plusieurs Ouvrages considerables. Cela lui aquit une

* Il étoit
jeuneau
son frere
jeuneau
étoit l'aîné
se nom-
moit Hen-
ri, fut Mi-
nistré, &
mourut
en 1640
n'ayant
qu'un peu
plus de 28.
ans; fort
docte & de
grande
esperance.
jac b.
Baletius in
vita Marci
Zuerii
Boxhornii
Epistol.
Boxhorn.
pag. 108.
edit. Frau-
cof. præ-
fixa.

„ vans qu'il avoit choisis parmi les plus belles fil-
„ les de la ville. Volaterran & Jean de la Casa
„ avoient déjà pris en cela l'un pour l'autre: Lipse
(A) Moit. „ qui plus est a dit quelque part (d), & que ce fut
polit. l. 1. „ Junon que Zeuxis peignit, & non pas Helene.
c. 11. „ Je dirai en passant que Carlo Dati a fait un pro-
„ cès à Pline, qu'il n'a point soutenu de bonnes
„ raisons. Il croit qu'à cause que le temple de
„ Junon Lacinia étoit auprès de Crotone dans la
„ Calabre, les Agrigentins n'ont point fait faire
„ à Zeuxis un tableau qui dût être consacré dans
„ ce temple. Mais le temple de Delphes, &
„ celui de Jupiter Olympien, n'étoient-ils pas
„ remplis des dons de toutes sortes de peuples;
„ comme aujourd'hui Notre-Dame de Lorette
„ des Ex Voto de tous les pais Catholiques?

Quand je publiai ce qu'on vient de lire, je ne
savais pas que le Tassoni est tombé dans la même
faute que Juste Lipse. *Questi fu colui*, dit-il (b)
en parlant de Zeuxis, *che chiamato da gli Agri-
gentini, ò come hanno altri voluto da i (c) Proto-
gentini, à fare il ritratto di Giunone, il copio dalle
fattezze piu belle di cinque vergine da loro elette
fra un numero infinito, che ne vide d'ignude.* La
langue Italienne n'est guere moins exposée aux
équivoques que les langues mortes: si un Fran-
çois donnoit à ses termes l'arrangement que
l'on vient de voir dans ceux du Tassoni, on lui
attribueroit avec raison d'avoir dit que Zeuxis vit
nuës une infinité de filles, & que les Agrigen-
tins en choisirent cinq sur ce grand nombre qui
servirent de patron au Peintre. Ce n'est point
ainsi qu'il faut rapporter les circonstances de ce ta-
bleau.

(M) Quelques defauts generaux du Dictionnaire
de Mr. Moreri.] Raportons une autre piece du
Projet: elle est tirée de la page 387. „ Je n'ai
„ garde de proposer cet article comme un modele
„ parfait: on me fera assez de justice si on le trou-
„ ve exempt de quelques defauts, qui regnent dans
„ le Dictionnaire de Mr. Moreri. C'est sans doute
„ un grand defaut que la maniere dont cet Auteur
„ cite: il entasse toutes les citations à la fin de cha-
„ que article, sans faire savoir qu'une telle chose a
„ été dite par celui-ci, & une telle autre par celui-
„ là: il laisse donc à son lecteur une grande pei-
„ ne, puis qu'il faut quelquefois heurter à plus
„ de cinq ou six portes, avant que de trouver à
„ qui parler. C'est un defaut qui regne en bien
„ d'autres livres, & dont les consequences ont
„ été conuës à (d) un Ecrivain fort éclairé, &
„ fort judicieux, qui nous a donné depuis peu
„ l'Histtoire des Empereurs Romains. J'ajoute

„ que Mr. Moreri avance mille choses, ou qu'on
„ ne trouve point dans ses citations, ou de quoi
„ il ne fournit aucun garant, ou qui sont toutes
„ mutilées, par le retranchement de certaines
„ circonstances, qui constituent l'espece du fait,
„ & qui en sont le principal agrément. Enfin
„ je dis qu'il ne fait pas toujours conoitre les
„ gens par les endroits les plus remarquables. Il
„ me semble qu'on ne trouvera pas ces defauts
„ dans mon article de Zeuxis.

(A) Fils d'un Ministre de Breda dont je parlerai
ci-dessous.] Il s'appelloit HENRI BOXHORNIIUS,
ou BOXHORN, & il étoit du Brabant. Il fit
ses études à Louvain, & après y avoir obtenu le
degré de Licencié en Theologie, il fut pourvu
du Doyenné de Tillemont, & il temoigna tant
de zèle pour la Religion Romaine qu'on le fit In-
quisiteur. Mais il changea de sentimens, & em-
brassa la Religion Reformée. Il fut Ministre pre-
mierement au pais de Cleves, en suite à Woer-
den dans la Hollande, & enfin à Breda (e). Il for-
tit de cette dernière ville lors que les Espagnols
leurent subjugué l'an 1625, & se retira à Leyde
où il eut soin de l'éducation de son petit fils (f),
qui sert de matiere à cet article. Henri Boxhor-
nius est Auteur de quelques livres de controverse.

Il eut pour antagoniste Henri Cuyckius, qui Pac-
cusa de se dire faussement de la famille des Box-
horn. Ce Cuyckius Professeur en Philosophie à
Louvain, grand Vicairé & Official de l'Arche-
vêque de Malines, & enfin Evêque de Rure-
monde, publia en 1596. une *epistola parænetica*,
dans laquelle il exhortoit Henri Boxhorn à ren-
trer dans le giron de l'Eglise. On lui répondit
qu'on n'avoit garde de rentrer dans une Eglise si
corrompue. Il revint à la charge; on lui repli-
qua par un Anti-Cuyckius imprimé à Leyde l'an
1598. Boxhornius avoit été attaqué sur sa no-
blesse; Cuyckius ne lui passa po'nt la pretension
d'être descendu des Boxhorn, famille noble dans
le Brabant (g).

(B) Il n'en avoit que 20. lors qu'il publia plusieurs
Ouvrages.] Comme *Theatrum Urbium Hollandiæ*;
Scriptores Historiæ Augustæ (h) *cum animadversio-
bus ac notis; Poëta satyrici minores cum commen-
tariis; Plinii Panegyricus.* Il meritoit d'avoir
place parmi les enfans celebres dont Mr. Baillet
a dressé une si curieuse liste; car pour ne rien di-
re des vers qu'il publia à l'âge de 17. ans, & qui
furent fort (i) applaudis, il est certain qu'en 1631.
il donna une édition de Suetone avec des notes,
qui porta les Professeurs de l'Academie à lui con-
seiller de demander la profession en langue Gre-
que

(e) Tiré
des Anni-
des Monfr.
Baillet t.
1. p. 158.
159.
f) Jaco-
bus Barze-
lius in vita
Marci
Boxhornii.
g) Voyez
les Anni de
Mr. Baillet
t. 1. p. 158.
& sur.
h) En 4.
volumes in
12. Moreri
se trompe
quand il
dit que cet
Ouvrage,
le Panegyri-
que de
Pline,
Justin &
quelques
Poëtes sa-
tyriques
sont pu-
bliez par
Boxhor-
nius l'an
1631. Va-
lore André
fut la mè-
me suite à
l'égard de
l'Histtoire
Auguste.
i) Om-
nium ap-
plausu
lectus
fuit non
femel au-
tem au-
di. Jaco-
bus Ba-
letius in
eius vita.
que

(A) Moit. polit. l. 1. c. 11.

(b) Alefandro Tassoni, Pensieri diversi lib. 10. cap. 19. pag. 414.

(c) C'est sans doute une faute d'impression pour Crotonia.

(d) Mr. de Tillemont. Son Ouvrage a été imprimé à Paris en 1690. (Voyez Mr. de Beauval dans son Journal du mois de Juin 1691.) La maniere de citer y est de la dernière exactitude.

si grande reputation, que les Curateurs de l'Academie de Leyde lui confererent dès la même année 1632. la profession en Eloquence. Il la remplit avec tant d'éclat que le Chancelier (C) Oxenshiern, étant Ambassadeur extraordinaire de Suede en Hollande, le demanda pour un bel emploi au nom de la Reine Christine; mais Boxhornius prefera à tous ces (D) honneurs l'état où il se trouvoit dans son pais; & continuant soit par ses leçons, soit par ses livres à donner des preuves d'une belle literature, & d'une exquisite connoissance de la Politique & de l'Histoire, il en fut fait Professeur à la place de Daniel Heinsius déclaré *emeritus*. Il s'acquitta de cet emploi d'une maniere très-utile à ses auditeurs, & très-glorieuse pour lui. Il fut brouillé pendant quelque tems avec Saumaïse; mais cette querelle (E) qui Pobligea à mettre la main à la plume contre ce redoutable Critique, s'apaisa enfin. Il communiquoit volontiers aux autres Auteurs ses connoissances, comme Valere André le confessé dans sa Bibliotheque du Pais-Bas. Il mourut après une assez longue maladie à Leyde le 3 d'Octobre 1653. âgé de 41. an. Il travailla sur plusieurs sortes de (F) matieres, & nommément sur l'Invention

(a) Suero-
nius tanto
omnium
favore
exceptus
est, ut cla-
rissimi hu-
jus Acad.
Profess. ad
linguae
Graecae
professionem
jam vacat
aspirare
me volue-
riat. Box-
hornius in
epist. p. m.
15. edit.
Francif.
sa lettre est
datée au
29. Sept.
1631.

(b) C'est
Valere
André qui
fut celui.
Hankius
de Ro-
man. ter-
script.
Pag. 297.
copie prof-
que toutes
ses fautes.

(c) In ap-
logus pro
Commun-
tario ad
Agricolam
Taciti ad-
versus
Dialogi-
sam.

(d) Voyez
l'Article
Thomaeus,
Pag. 1171.
col. 2.

(e) Ab
Axelio
Oxenshiern
na regni
Cancellar-
io Fode-
ris Ger-
manici
Directore
ad Preside-
ntes Bel-
gici legato
extraordi-
nario Re-
ginae &
eorundem
Procerum
nomine ad
amplissi-
mas digri-
tates in
Zuaciam
evocatus
fuit.
Boxhornius
ubi supra.

que qui étoit vacante (A). Il étoit donc Auteur dans les formes à l'âge de 19. ans. Combien de livres considerables publia-t-il l'année suivante? Il n'étoit pas necessaire de se servir d'aucun men- songe officieux, pour le mettre sur le pied d'un Au- teur precoce, la verité la plus exacte pouvoit suf- fire à cela: je voudrois donc que Valere André s'y fût tenu en toute rigueur, & qu'il n'eût point dit que Boxhornius publia des livres dans sa 16. année, & qu'il fut installé Professeur en Eloquen- ce & aux belles lettres avant l'âge de 19. ans. La premiere de ses productions parut l'an 1629. & il ne fut Professeur qu'en 1632. Ajoutez qu'il avoit 13. ans lors qu'il sortit de Breda pour aller à Ley- de; on le trompe donc encore d'un an lors qu'on (b) ne le fait âgé que de 12. au tems qu'il fut im- matriculé à Leyde. Il arriva à Boxhornius comme à plusieurs autres, que quand l'âge eut augmen- té ses lumieres il eut quelque honte de ses pre- mieres productions, & qu'il temoigna quelque envie de les renoncer pour siennes. Il paroit nean- moins qu'il gardoit en même tems un bon reste de tendresse, puis qu'il eut soin de publier avec cette espece d'exheredation les louanges que Saumaïse lui avoit écrites. *Claudius Salmastius juvenis hosc conatus suis adeo probari tum temporis literis ad Boxhornium datis significavit, ut maxima quaeque ab ipso non tantum sperare, sed sibi & erudi- torum orbi & quidem ex vero promittere adeoque proficere fuerit ausus: quae illius (c) Herois verbis ipsis publice a libi leguntur, eo nempe loco quo Boxhornius ipse postmodum hac ipsa aliaque Juvenilia damnavit, ac promide inter scripta sua vix numeravit.* C'est ce que nous aprenons dans la vie de Boxhornius. Cela me fait souvenir de ce que Grocius écrit un jour à Scriverius (d).

(C) Le Chancelier Oxenshiern. . . le deman- da (e) pour un bel emploi. L'Historien de Box- hornius ne dit point en quelle année ce Charce- lier vint en Hollande; s'il avoit pris la peine de la marquer, il eût évité une faute de chronologie; il n'eût point dit qu'un peu après le refus d'aller en Suede, Boxhornius refusa d'aller à Dort, où on l'appelloit pour enseigner dans le College que les Magistrats retablirent l'an 1634. *Non dicit post- hac cum Reip. Dordracena proceres illustre sum & vultuosissimum à Reformatione in federato Belgio Gymnasium anno quidam inde octogesimo superioris seculi erectum sed collapsum restaurarent an. 1634. omnium oculis Boxhornius dignus judicatus & ha- bitus est cui res literaria in eo promovenda committi- teretur.* Les tems sont là confondus, puis qu'il

est certain que le Chancelier de Suede ne vint en Hollande qu'en 1635. Les Magistrats de Dort of- frirent à Boxhornius une meilleure pension que celle qu'il avoit à Leyde; neanmoins il n'accepta pas leurs offres, ce qui lui procura à Leyde une augmentation de gages. C'est la suite ordinaire de ces sortes de reus, quand on fait, ou quand on veut le faire valoir.

(D) Boxhornius prefera à tous ces honneurs l'état où il se trouvoit dans son pais. Avant que son Historien publiât ce fait, on l'avoit pu lire dans Valere André: d'où vient donc que Monfr. Moret assure que Boxhornius passa en Suede, où son merite lui fit avoir des charges considerables? Est-ce ainsi qu'il faloit traduire ces paroles? *Evocatus superioribus annis à Suorum ad Ordines fuderatos Legato, Regina & Procerum nomine ad amplissimas dignitates in Sueciam illi septentrioni amorem praestulit patriae (f).*

(E) Cette querelle avec Saumaïse s'apaisa en- fin. Entendons cela avec quelque distinction. Les accès d'hostilité cessèrent, on renonça à la profession extérieure d'ennemi, mais le cœur ne changea point, & ne fut pas capable de supprimer en toutes rencontres ses irruptions & ses fortes Boxhornius un an avant que de mourir, & avoit déjà de la maladie dont il mourut, recevoit de- daigneusement les visites des étrangers qui avoient été recommandez à Saumaïse. *Eos qui à Salma- sio venerant fastidiosè excipiebat, jam tum nimio quam apud exteros alto eum cum vitâ destituit.* Voilà deux faits que l'on trouve dans les Oraisons funebres (g) de Jean Caspar Lentzius. Ce qui regarde le tabac me fait souvenir d'avoir oui dire, que Boxhornius avoit un chapeau troué qui lui soutenoit sa pipe, afin qu'il pût fumer en étudiant.

(F) Il travailla sur plusieurs sortes de matieres. Il faloit non seulement qu'il fût très-laborieux, mais aussi qu'il fût beaucoup de choses, & qu'il eût beaucoup de facilité à composer; car sans ce- la une vie aussi courte que la sienne n'auroit pas suffi à tous les Ouvrages qu'il a publiez. J'ai déjà parlé de quelques-uns de ses Commentaires sur les anciens Auteurs, mais je n'ai point parlé de ses notes sur Justin, sur Tacite, sur les épitres de Pline, ni de son Commentaire sur la vie d'Agricola publié l'an 1642. & defendu peu après contre les attaques d'un anonyme. Je n'ai point parlé des Annales de Zelande & de Hollande qu'il fit imprimer en Flamand avec beaucoup d'additions, & en meilleur ordre; celles de Ze- lande

(f) Valere

Anaré
Biblioth.
Belg. pag.
641. Baf-
lius ajoute.
Quare eas
recusavit.
& apud
Boxhornius
dioceri in
conditio-
ne esse
maluit,
quam
apud ex-
teros alto

(g) In
Theatro
Pauli Ere-
heri pag.
1180.

vention de (G) l'imprimerie. Il avança là-dessus une opinion qui étoit fort différente de celle de Mallinkrot, & néanmoins sa dissertation lui fit acquerir l'amitié de ce savant homme. Il étudia beaucoup les (H) origines Gauloises, ce qui le mena à la recherche de la langue Scythe, & des antiquitez de cette nation, sur quoi il a écrit fort ingénieusement en Flamand & en Latin. Il avoit aussi travaillé à la Bibliothèque des femmes (I) illustres par leur érudition, & par leurs écrits; mais cet Ouvrage n'a point paru. Quelques-uns ont voulu dire qu'on (K) fut fâché en Hollande de la publication d'un petit écrit, qu'il avoit dicté à ses Écoliers, &

† Ex ejus vita conscripta à Jacobo Besfilio, quæ extat in hmine epistoliarum Boxhornii.

(a) Boxhorn. in epistol. pag. 219. 221.

(b) Ibid. pag. 308.

(c) Epistol. pag. 167.

(d) Il écrit sur cette Déesse deux Traitez en langue Flamande l'un fut imprimé l'an 1647. l'autre l'an 1648.

(e) Le titre de ce livre est Origines Gallicarum liber, in quo Veris & nobilissimæ Gallorum gentis originem, quæritur, mores & linguæ alique erantur aut illustrantur. Cui accedit antiquæ lingue Britannicæ Lexicon Britannico-Latinum, inferis explicatissimè Adagis Britannicis. Prodiit Amst. apud J. Janff. 1654. 4.

(f) Pag. 291.

(g) Pag. 315.

(h) Sub prelo jam est opusculum Originum Gallicarum, pag. 315.

l'année l'an 1644. & celles de Hollande l'an 1650. Il fit en sorte qu'on lui conférât (a) le titre d'Historiographe de Zelande, & puis celui (b) d'Historiographe de toutes les Provinces-Unies; mais je croi qu'il n'obtint rien; car si les demandes avoient réussi l'Auteur de la vie en auroit touché quelque chose; or je n'ai point remarqué qu'il en dise mot. L'index de ses lettres marque qu'il obtint ce qu'il avoit demandé à l'égard de la Zelande; mais quand on consulte la page où l'on se voit renvoyé, on n'y trouve rien d'approchant. Son histoire du siège de Breda est d'une bonne latinité. Il composa divers Traitez qui se rapportent à la Politique, comme l'apologie des navigations des Hollandais. *Dissertatio de trapezitis vulgo Longobardis, qui in federato Belgio sanebres mensas exercent: Dissertatio de successione & sure primogenitura adendum principum ad Carolum I. I. Magnæ Britannicæ Regem: De majestate liber singularis adversus J. B. cogitationes subitaneas in precedentem dissertationem.* Il paroît par cette dernière pièce que ce qu'il avoit publié en faveur du Roi d'Angleterre Charles II. fugitif de ses Etats, avoit déplu à quelque Republicain. On a un recueil de ses *dissquisitiones politicae, id est 60. casus politici ex omni historia selecti*; imprimé l'an 1651. in 12. Il publia un bon nombre de harangues sur divers sujets, & depuis sa mort on a publié ses *idea orationum ex selectiori materia modernæ status politici desumptæ, his institutiones politicae*, ses lettres & ses poësies Latines. Ce dernier Ouvrage imprimé en 1659. a été réimprimé en Allemagne l'an 1679. avec une préface qui mérite d'être lue. Thomasius Professeur à Leipsic en est l'Auteur.

(G) Sur l'invention de l'imprimerie. Il soutint que la gloire de cette invention est due à la ville de Harlem, & non pas à celle de Mayence, comme il l'avoit cru autrefois. *Cujus inventa gloriam Harlemensibus, non Moguntinis, ut olim, nunc denno assertum imus* (c). Sa dissertation sur ce sujet fut imprimée l'an 1641.

(H) Il étudia beaucoup les origines Gauloises. Voici ce que son Historien nous apprend, *Nunc hisce sive imponerem, nisi paucis dicendum esset de iis, quæ super Dea Nebalema* (d) 1647. *primùm in Malachria oris inventa est commentatus, & inde ad Scythica gentis linguam, antiquitatem & mores indagandos multa ingeniosè sane scripsit & scripturavit non vernaculo modo, prout inceptat, sed & Latine: nominatim librum originum Gallicarum* (e), in quo Gallos à Germanis orios ex veteri ipsorum lingua asserere conatur, qui tamen non nisi à morte authoris & alia eiusdem, prodit in lucem, obstricente Georgio Hornio in professione Historiarum non indigno successore. Il paroît par les lettres de Boxhornius, que son livre des Origines Gauloises étoit déjà (e) sous la presse l'an 1648. & qu'il y étoit (f) encore l'an 1652. Il n'en parle que comme d'un (g) opuscule: mais il a bonne opinion de

son système; il espéroit (i) de prouver que les Grecs & les Romains devoient tout aux anciens Frisons. Son Traité de Scythics (k) Origibus étoit achevé en 1647. mais il eut cent choses à y ajouter; car voici comme il parle dans une lettre qu'il écrivit à Mr. de Zulichem l'an 1652. *De (l) originibus nostris & sepulis hæcenus Scythibus Antiquitatibus (nam & de iis querere dignatus es) hoc est, ut ego accipio, Asia totius & Europæ, superbius forti & jactantius respondeo. Multa excussi diligenter, acquisivi multa, multa meditatus sum, multa etiam ignorata, felicitè, nisi fallor, tandem deprehendi; quæ aliquando publicis judiciis sistere ac exponere tuo imprimis, quod scio esse & gravissimum pariter, & aquisitionum, audebo.* Il avoit publié en 1650. un discours Latin, pour montrer la sympathie de la langue Grecque, de la langue Latine, & de la langue Allemande.

(I) A la Bibliothèque des femmes illustres... mais cet Ouvrage n'a point paru. Valere André a eu tort de mettre dans le catalogue des Oeuvres de Boxhornius, *Bibliothecam eruditione ac scriptis illustratum* *seminarum*, & sans doute c'est lui qui est cause que bien des gens s'imaginent, & publient même que Boxhornius a mis au jour ce curieux Ecrit. Voglerus (m) l'assûre aussi fermement que s'il avoit lu le livre, & n'en est point censuré par (n) M. ibornius. Ce qu'il y a de certain, c'est que Boxhornius a eu ce projet en tête: il avoit de bons recueils sur ce sujet, il en fit offrir (o) à Isaac Pontanus qui (p) rouloit dans son esprit une pareille entreprîse; mais si vous n'y songez plus, j'ajouta-t-il, & si vous voulez me transférer cette commission, je vous supplie de m'envoyer vos memoires. Ernest Brinchius lui avoit communiqué une liste de femmes savantes. *Velim nobili viro Ernesto Brinchio gratias meo nomine agi, ob transmissum Syllabum eruditarum seminarum, in quarum gratiam Bibliothecam meam, & amicorum scripna nuper excussi. Deprehendit autem non paucitendæ eorum numerum, quæ vulgò ignorantur. Si tibi animus sit peregrare in eo, quod aliquando cepisse te intelligo, libens qualicumque mea transmittam, sin verò tibi visum lam-pada mibi tradere, ut tua non deneges, unice rogo.* Je dirai par occasion qu'un Carne François, nommé le Pere Jacob, avoit composé un semblable livre: quantité de gens le citent & y renvoient & néanmoins il n'a jamais été imprimé, & ne le sera jamais, car le manuscrit s'en est perdu.

(K) Qu'on fut fâché en Hollande. C'est Sorbieri qui écrit cela à Mr. Patin; voici ses paroles. (q) Je vous ai envoyé un petit livre assez curieux; *Commentariolus de Statu Provinciarum federati Belgii*, de la publication duquel on a été fâché en ces Provinces, pource qu'il donne une idée fort nette du gouvernement de cette République, & que cela devoit demeurer inter Arcana Imperii. Boxhornius avoit dressé

(i) Pag. 289.

(k) Ibid.

(l) Ibid. pag. 314.

(m) Similiter plane ad notitiam iterum egritæ tractavit Marcus Zuerius Boxhornius edita Bibliothecæ eruditione ac scriptis illustratum seminarum. Voglerus introduct. in præf. ad notit. & des adulationes l'an 1691.

(n) Ibid. pag. 120.

(o) Ibid. pag. 120.

(p) Ibid. pag. 120.

(q) Sorbieri lettre 63. p. 438.

& qui expliquoit la constitution de la Republique des Provinces Unies. On estime son Histoire sacrée & profane, qui s'étend depuis la naissance de J. CHRIST jusques à l'année 1650. Ce n'est qu'un volume *in quarto*. Ce qu'il contient de meilleur regarde le XVI. siecle, & le commencement du XVII. Boxhornius étoit un peu laid, & si basané qu'on (L) le prit un jour pour un Espagnol. Il fit là-dessus une réponse pleine de zèle pour la patrie, mais c'est aux (M) Casuistes à voir si elle est conforme à l'esprit de l'Évangile. Sorbier le voyant un peu emporté contre Grocius, eut l'équité de l'excuser, & de se dire à soi-même que ce langage étoit conforme (N) aux loix de l'économie.

ZUYLICHEM (CONSTANTIN HUYGENS, SEIGNEUR DE) Secretaire & Conseiller des Princes d'Orange, & l'un des beaux Esprits & des bons (A) Poètes du XVII. siecle, nâquit à la Haye le 4. de Septembre 1596. Il étoit le second fils de (B) Christien Huygens, Secretaire du Conseil d'Etat

† Voyez la remarque L.

(c) Voyez les Extraits sur la Cabale Clémérigie pag. 87. & suiv.

† Il met entre les professions de plusieurs

se se Commentaire pour ses écoliers en politique, & le leur avoit dicté en particulier : mais le secret a été éventé, & il s'en est fait tant de copies, qu'enfin un Libraire l'a mis sous la presse, sans y mettre son nom ; & l'édition a été plutôt vendée, qu'on n'a eue le loisir de s'en formaliser. Jene fais pas trop si Sorbier a eu raison de parler ainsi, mais je fais que ce petit livre fut imprimé à la Haye chez Jean Verhoeve en 1649. & en 1650. & que l'édition de l'an 1650. fut revue & augmentée.

(L) Si basané qu'on le prit un jour pour un Espagnol. Ce fut en 1637. lors que la garnison Espagnole sortit de Breda selon la capitulation. Boxhornius qui étoit au camp du Prince d'Orange, & qui voyoit passer cette garnison, entendit un soldat Hollandois qui le prenoit pour un Espagnol ; Vous vous trompez, lui dit-il, ne jugez pas de moi par mes cheveux & par ma mine, si vous connoissiez ma candeur d'ame vous ne douteriez pas que je ne sois un bon Hollandois. S j'en avois la puissance je donnerois tout à l'heure la fièvre au Roi d'Espagne, & je l'attacherois au lit de si bonne sorte, & lui serois tant de peur, qu'il cesseroit d'attaquer injustement nôtre liberté. Ceux qui aiment mieux lire le Latin de l'original seront bientôt satisfaits. *Statura (a) corpori ipsi suit longa & erecta, & quam-cum subsuscâ facie crines efficiebant qualem-cunque deformem : nigredinem tam candore animi sui albicantem reddere solebat. Unde cum Bredâ captâ inter execruntum Hispanorum spectatores & ipse esset, & à nostrate quodam milite*

hornius vouloit faire au Roi d'Espagne, n'eût pas empêché qu'il ne souhaitât la conversion de ce Prince. D'ailleurs une maladie n'est pas un affaissinat, or le Predicateur dénonça à dit (c) dans l'un de ses livres, qu'hormais l'affaissinat tout est de bonne guerre contre un ennemi déclaré. Il a si mal répondu à la dénonciation, & avec des tours de Sophiste si embarrassés, que cela joint au soin qu'il a pris de retirer de l'imprimerie ses Sermons, convainc les personnes équitables qu'on le dénonça fort justement. Consultez (d) le livre de Mr. Saurin.

(N) Etoit conforme aux loix de l'économie. Boxhornius étoit âgé de 30. ans lors que Sorbier (e) l'alla voir : on le conoissoit déjà par beaucoup de livres, & peut-être même par trop de livres. Il s'échauffa peu-à-peu contre Grocius dans cette conversation, & le blâma non seulement par rapport à la méthode de la réunion des Chrétiens, mais aussi quant aux affaires politiques de la Hollande. (f) *Is visus est rē meo, Grocius minus amicus ; nam scripsi procedente, ut sit sermone ad quaestiones tunc temporis volitantes doctus per ora virum & nupta scripta, non solum dissentire (quod facunt multi boni & amici Grocio) se fassus est circa intum conciliationis modum & tribuam nimiam Rom. Pontifici auctoritatem, sed ipsum injulmularus est circa politica patria negotia, una cum ceteris Remonstrantibus. Sorbier excusum soit Boxhornius sur ce qu'il n'eût pas été de la prudence d'un Professeur qui veut être bien dans ses affaires, & travailler utilement à l'avantage & à la prospérité domestique, de s'exposer à la disgrâce du party qui dominoit. *Quarens apud me rationem qua excusarem Boxhornium ; aut quia junior res gestas audierat : ab aliis non probata fidei testibus : aut quia professorum minus exercere conditum mercede se putabat à Calvinianis, quorum excidere gratia, clavum Reipubl. tenentium ; non est homini bene rem familiarē gerere querentis.**

(a) Basilius in euvia.

(b) Sous le titre de Nouvelle heresie dans la Morale touchant la haine du prochain, prêchée par Mr. Jurieu &c.

* NOTE. que le mal habitus, illi homini faceret non minus quam vere respondebat. Tu me ex vultu & crinibus Hispanum judicas, sed male : nam si candorem animi Belgici mei nosset, qui tam magnus est ac nigri sunt mei crines, & in mea esset potestate, pro amore in communem patriam vel hodie Hispaniarum Regem sebrî afflugerem lectioque allegarem, & metu sic terrorem, ut imposterum abstineret ab injusta libertorum Belgarum oppressione & oppugnatione.

(M) C'est aux Casuistes à voir si cette réponse est conforme à l'esprit de l'Évangile.] La dénonciation qui parut en (b) feuille volante au mois de Mars 1694. prouvoit si elle étoit juste, que Boxhornius obtiendrait facilement son absolution, & même une pleine approbation des Casuistes qui seroient semblables au Predicateur dénoncé ; car on pretend qu'il prêcha que le precepte d'aimer & de bénir les persecuteurs de l'Église, ne nous engage qu'à leur souhaiter & procurer les biens célestes. Le mal * temporel que Box-

hornius vouloit faire au Roi d'Espagne, n'eût pas empêché qu'il ne souhaitât la conversion de ce Prince. D'ailleurs une maladie n'est pas un affaissinat, or le Predicateur dénonça à dit (c) dans l'un de ses livres, qu'hormais l'affaissinat tout est de bonne guerre contre un ennemi déclaré. Il a si mal répondu à la dénonciation, & avec des tours de Sophiste si embarrassés, que cela joint au soin qu'il a pris de retirer de l'imprimerie ses Sermons, convainc les personnes équitables qu'on le dénonça fort justement. Consultez (d) le livre de Mr. Saurin.

(e) Invisi Boxhornium juvenem annorum triginta. sine, & multis, ne nimis dicam, libris notum. Sorberiana pag. 44. edit. de Holl.

(f) Ibid. Qui doctus & Christianus accipere libertatem vendere est : une rente bien payée ne permet pas que l'on dise ce que l'on pense. (A) Et des bons Poètes.] On a de lui une infinité de vers Flamans : il a publié aussi des poésies Latines sous le titre de *Momenta de Julitoria*. (B) Le second fils de Christien Huygens.] Ce ceux d'As-Christien étoit fils de Cornelle Huygens Gentilhomme de Brabant, & de (g) Geertude Back. Il fut le premier de sa famille qui s'établit en Hollande. Il prit alliance (h) dans une famille très-anci-

ces que le dénonciateur a dit qu'on pouvoit tirer des hereses dénoncées, mais il n'a pas dit que le Ministre eut préché ces conséquences. C'est donc une indigne supécherie que de se plaindre qu'on l'accuse de précher ces conséquences.

(d) Intimum de Theologie de Mir. Jurieu pag. 807. & suiv.

(e) Invisi Boxhornium juvenem annorum triginta. sine, & multis, ne nimis dicam, libris notum. Sorberiana pag. 44. edit. de Holl.

(g) Qui doctus & Christianus accipere libertatem vendere est : une rente bien payée ne permet pas que l'on dise ce que l'on pense.

(h) Etant âgé de 24. ans.

de la Republique des Provinces Unies, & il entra sous le Prince Frideric Henri dans l'emploi dont j'ai parlé. Il continua de l'exercer sous ses successeurs jusques à ce qu'il l'eût resigné à son fils aîné †, qui se trouve encore ‡ aujourd'hui Secrétaire de la Majesté Britannique, ayant été continué dans sa charge depuis l'installation de ce grand Prince sur le trône d'Angleterre. Monsieur de Zuylichem fut envoyé à la Cour de France l'an 1661. pour solliciter la restitution d'Orange dont le Roi Louis XIV. s'étoit mis en possession. Ayant obtenu enfin en 1665. ce qu'il demandoit, il fit un voyage à Orange pour faire remettre cette Principauté entre les mains de son legitime maître. Cela † fut fait avec beaucoup de solennité. Il parvint à une extrême vieillesse, avec le bonheur de ne point perdre ni la solidité, ni même la vivacité de son esprit, & de voir sa famille bien établie, & l'agrément des services qu'il avoit rendus pendant 62. années à la Maison d'Orange. Il avoit entretenu un grand commerce (C) de lettres avec les Savans les plus illustres, & comme il aimoit & qu'il entendoit tous les beaux arts, il s'étoit plu à favoriser ceux qui en faisoient profession. Il mourut l'an 1687. à l'âge de 90. ans & six mois. Il étoit Président du Conseil du Prince d'Orange. Monsieur (D) Huygens, l'un des premiers Mathematiciens de l'Europe, étoit son fils.

† Constant-
in Huy-
gens Sei-
gneur de
Zuylichem.

‡ C'est à-
dire l'an
1696.

† Voyez la
relation
que Mr.
Chambrien
Ministre
d'Orange
en publia
l'an 1666.

(b) Dans
l'article
Wilhem,
page 1244.

considerable d'Anvers, car il épousa Susanne Hoefnagle fille de Jaques Hoefnagle, & d'Elizabeth Vescier *. Ce Jaques Hoefnagle étoit si riche, qu'il donna trois cent mille francs pour se racheter de la garnison Espagnole quand elle se mutina dans Anvers l'an 1576. Cette grosse rançon le mit à couvert de la fureur du soldat lui & sa famille, & la belle maison qu'il avoit bâtie; mais elle n'empêcha pas qu'on ne tuât entre ses bras un de ses parens, qui s'étoit réfugié auprès de lui. La maison de plaisir qu'il fit bâtir à un quart de lieu d'Anvers, y est encore conuë sous le nom de *Lanternhof*. Balthazar Hoefnagle son fils aîné, se maria avec la fille du (a) Chancelier de Brabant. Quant à Christien Huygens, il se trouva auprès du Prince Guillaume en qualité de Secrétaire des commandemens, dès la fondation de la Republique des Provinces Unies. L'histoire de Reydanus & celle de Hooft rapportent une belle action qu'il fit étant Deputé de ce Prince, après la mort duquel il fut Secrétaire du Conseil d'Etat. Il mourut à la Haye l'an 1624. laissant deux fils & deux filles. Maurice Huygens son fils aîné filleul du Prince Maurice, nâquit à la Haye le 12. de Mai 1595. & fut Secrétaire des Etats après la mort de son pere: il a laissé posterité. Constantin Huygens second fils de Christien, est celui qui fait le sujet de cet article. Il avoit deux sœurs: Geertrude Huygens l'aînée épousa Philippe Doublet Seigneur de Saint Annelant &c. Receveur General de la Republique des Provinces Unies. De ce mariage est sorti Philippe Doublet, Seigneur de Saint Annelant &c. qui a épousé Susanne Huygens sa cousine germaine, fille de nô-

tre Constantin Huygens. L'autre sœur dudit Constantin s'appelloit Constance Huygens; elle nâquit le 2. d'Avril 1602. & épousa David le-Leu de Wilhem, comme je l'ai dit ci-dessus (b).

(C) Un grand commerce de lettres.] Principalement avec Daniel Heinsius, avec Nicolas Heinsius fils de Daniel, avec Vossius, avec Ericus Puteanus, avec (c) Balzac, avec Corneille, & plus encore avec le Pere Merfenne, & avec (d) Mr. Descartes. Notez qu'il est fort parlé de lui dans les lettres qu'on a imprimées de plusieurs Savans: voyez entre autres celles de Mr. de Wicquefort & de Barleus, qu'on vient de donner au public (e) en Latin & en François.

(D) Monsieur Huygens l'un des premiers Mathematiciens.] Il s'appelloit Christien: il est mort le 8. de Juillet 1595. à l'âge de 66. ans, sans avoir jamais été marié. L'hymen n'eût convenu guere à une personne toute consacrée comme lui, à la recherche de ce qu'il y a de plus profond dans les Mechaniques, dans l'Astronomie, dans la Geometrie &c. Voyez son éloge dans l'Histoire des (f) Ouvrages des Savans. Pour le bien dresser Mr. de Beauval n'a eu besoin que de nous donner la liste des écrits, & des inventions de ce grand homme. Vous trouverez aussi son éloge & celui de Monsieur de Zuylichem son pere, dans une lettre qui fut écrite par (g) Sorbier le 13. de Juillet 1660. Mr. Huygens n'avoit alors (h) que 31. an. Mr. de Zuylichem laissa un troisième fils qui est presentement Deputé à l'Ambassade de Rotterdam, & qui a une belle famille. Son fils aîné posséde la Seigneurie de Zoelhem, dont Mr. Huygens le Mathematicien a porté le nom les dernieres années de sa vie.

(c) Balzac
lui adresse
la Critique
de l'Herode
des Infan-
ticiâ de
Heinsius.

Diverses
lettres
qu'il lui a
écrites
sont im-
primées.

(d) Voyez
Mr. Baillet
dans la vie
de Descar-
tes passim.

(e) A Am-
sterdam
1696.

(f) Mois
d'Avril
1695. art.
9. p. 542.
Cf. suiv.

(g) Sorbier
re, lettres
Cf. rela-
tions 175.
143. Cf.
suiv. C. dit.
de Paris
1660. in 8

(h) Sorbier
re ne lui
en donne
que 24. il
se trompe.

* Fille
aînée de
George
Vescier
Intendant
General
des Mon-
noyes du
Roi d'Es-
pagne.

(a) Nom-
mé Theo-
dore van
Lanflet
Seigneur
de Ham-
me, Ste.
Anne Op-
dorp &c.

DISSERTATION

Concernant le livre

D'ETIENNE JUNIUS BRUTUS,

imprimé l'an 1579.

Tout le monde demeure d'accord, que celui qui a composé sous ce nom-là le livre qui s'intitule, *Vindicta contra Tyrannos, sive de Principis in populum, populique in Principem legitima potestate*, ne s'appelloit pas ainsi, mais on est encore dans des sentimens différens sur son véritable nom. Le plus envenimé de tous (A) les libelles qui nous furent envoyez de France par la poste l'an 1639. au sujet des revolutions d'Angleterre attribué à Mr. du Plessis Mornai le livre de Junius Brutus: ce qui est assez étrange; car après les preuves qu'un autre (a) libelle a prises de divers Ecrits très-communs, personne ne devoit ignorer que Hubert Languet & Junius Brutus l'ont la même chose. Voici quelques meprises concernant ce fameux Ecrit.

(a) L'avis important aux Réfugiés.

I. Erreur de Deckher.

(b) Description de l'ouvrage de Junius Brutus.

(c) In Gratia De jure belli & pac. l. 1. c. 4. pag. 271.

(d) Voyez sa qualification 3. p. 198. & 211.

Mr. Deckher (b) Avocat à la Chambre Impériale de Spire prétend, que si l'Auteur s'étoit nommé Lucius Junius Brutus, il se seroit donné un nom plus convenable, & mieux fondé sur l'Histoire de Tite Live, que ne l'est celui de Stephanus Junius Brutus, qu'il s'est donné dans l'édition de Hanau de l'an MDV C. & il remarque que (c) Boeclerus l'a cité *Lucius Junius Brutus*. Mais premièrement c'est ignorer que le prénom *Stephanus* avoit paru dans les éditions précédentes, & dans la première même, qui est celle qu'on suppose avoir été faite à Edimbourg l'an 1579. La version Française imprimée l'an 1581. in 8. porte aussi le nom d'Etienne Junius Brutus. En 2. lieu pourquoi veut-on que l'Auteur ait eu plus d'égard au Brutus qui délivra Rome de la tyrannie de Tarquin, qu'au Brutus qui la délivra de la tyrannie de César? S'il n'a point dû les préférer l'un à l'autre, il n'a point dû se nommer Lucius plutôt que Marcus; il a donc pu se donner le prénom d'Etienne aussi légitimement que tout autre. Qu'on ne dise pas que la manière dont Marcus Brutus s'éleva contre le Tyran, n'est pas aussi conforme que celle de l'autre Brutus aux principes de l'Auteur: qu'on n'ajoute pas pour le prouver, qu'il veut bien que les personnes qui ont quelque charge, comme Lucius Junius Brutus avoit celle de Tribun des Celeres, excitent le peuple à prendre les armes, mais qu'il ne donne point ce droit aux simples particuliers; & moins encore celui d'assassiner le Tyran, hormis les cas d'une inspiration d'enhaut; en quoi même il veut qu'on s'examine bien exactement. Qu'on ne se serve point, dis-je, de ces raisons; car il a déclaré (d) nettement que Brutus & Cassius sont dans le cas de ces meurtriers de Tyran, auxquels les loix promettent des récompenses, & font dresser des statues. Il a mis César au nombre des usurpateurs, contre lesquels il est permis au premier venu de conspirer. Ainsi la

critique de Mr. Deckher est fautive, & ne vaut gueres mieux que la mauvaise & fade plaifanterie de certains gens, à qui l'on a oûi dire que Hubert Languet se masqua entre autres noms sous celui d'Etienne, non pas par rapport à cet Etienne qui assassina l'Empereur Domitien, & à qui (e) Apollonius de Tyane cria de plus de 300. cens lieues loin, *Courage, frappe le scelerat*; mais par rapport à S. Etienne le premier Martyr de l'Evangile, & la première victime de la patience chrétienne.

Mais la critique de cet Avocat est néanmoins plus souffrable, que la raison employée par Guillaume (f) Barclai, pour prouver que l'Ouvrage de Stephanus Junius Brutus est pseudonyme, & que l'Auteur n'a choisi le nom de Brutus, qu'afin de se mettre en campagne avec plus de distinction, sur le pied de Libérateur des peuples; c'est, dit-il, qu'il n'est point vraisemblable, que la posterité de celui qui chassa Tarquin ait été continuée jusques à notre siècle, puis qu'un des meilleurs (1) Historiens assure, qu'il mourut le dernier de sa famille à la guerre contre ceux de Vejes. Sans mentir c'est te tourmenter bien inutilement; car il ne seroit jamais venu dans l'esprit d'aucun lecteur, que cet Erivain pourroit bien être descendu en droite ligne de ce Junius Brutus, qui abolit l'Etat monarchique de Rome; & je ne pense pas qu'en lisant les livres des Auteurs modernes qui s'appellent effectivement Brutus, on fût assez simple pour les croire de la famille des anciens Brutus.

L'erreur de ceux qui attribuerent l'Ouvrage à François Hotman est plus petite de beaucoup, que celles que l'on vient de remarquer (h). Il y a encore aujourd'hui d'hables gens qui le lui donnent. C'est ce que fait Mr. Constant (i) Ministre & Professeur celebre à Laufanne, dans son abrégé de politique (k).

Celui qui a composé les trois premières années des Nouvelles de la Republique des Lettres ayant dit une fois (l) en passant, qu'on croit qu'Hotman s'est caché sous le nom de Junius Brutus, en donna (m) quelque tems après pour caution un livre imprimé à Paris en 1589. & intitulé *Traité de la puissance des Rois contre le Roi de Navarre*: mais s'il avoit bien su son d'Aubigné, il auroit pu nous apprendre en même tems, & qu'Hotman avoit passé pour l'Auteur du livre de Junius Brutus, & que c'étoit sans raison. Nous allons voir ce qu'en a dit d'Aubigné. Commentons par écouter un (n) Auteur qui s'est montré fort curieux en ces sortes de recherches; voici ses

(m) Voyez une lettre Latine imprimée à la fin du *Traité de Deckherus*, de script. Adelph. p. 370 (n) Colomies dans ses *quatuor* les p. 130. edit. Ulraj. 1669. la 1. édition est de Paris 1668.

(e) Xiphil. in Do. mit. fab. sm.

(f) Lib. 3. contra Mo. narchoma. chos c. 1. p. m. 311. *Vive etiam* pag. 189.

II. Erreur de Barclai.

(1) Denis Carn. l. 5. (b) Voyez la remarque de l'article continuée jusques à notre siècle, puis qu'un des meilleurs (1) Historiens assure, qu'il mourut le dernier de sa famille à la guerre contre ceux de Vejes.

(i) Il est connu par plusieurs Latins & François, & en dernier lieu par un système de Morale en Latin.

III. Hotman cria Auteur du livre.

IV. L'Auteur des Nouv. de la Rep. des Lettres censuré.

(k) A la page 300. de l'édition de Paris 1687.

(1) Dans les Nouvel. de Sept. 1684. art. 6. pag. m. 697.

Colom.
mié's ci.
té, & re.
flexion
sur ce
qu'on en
cite.

paroles. „ Mr. Daillé m'a dit qu'il avoit appris,
„ que l'Auteur du livre intitulé *Vindicta contra*
„ *Tyrannos*, sous le nom de Stephanus Junius
„ Brutus est Hubert Languet, savant homme &
„ grand Politique. Ce qui m'a été depuis con-
„ firmé par Mr. le Goux de Dijon, qui ajouta
„ que Mr. de la Mare Conseiller de la même ville
„ avoit remarqué cela faisant l'éloge d'Hubert
„ Languet. D'autres attribuent ce livre à Mr.
„ du Pleffis, à qui je le donnerois aussi volon-

(1) Tom. 2.
l. 2. ch. 2.
p. 108.

„ tiers sur ce témoignage de (1) d'Aubigné: Il
„ paroissoit un autre livre qui s'appelloit *Junius Bru-*
„ *tus*, ou *Defense contre les tyrans*, fait par un
„ des doctes Gentilhommes du Royaume, renom-
„ mé pour plusieurs excellents livres, & vivant en-
„ core aujourd'hui avec autorité. Dans un autre
„ endroit de son Histoire (2) d'Aubigné dit, que
„ ce Gentilhomme lui a avoué qu'il en étoit l'Au-
„ teur, „ On avoit raison sur de tels passages d'at-
„ tribuer le livre à Mr. du Pleffis, aussi volontiers
„ qu'à Hubert Languet. Mais si l'on avoit conu
la 2. édition de d'Aubigné, on n'eût plus été en
balance: on avoit vu que depuis l'an 1616. date
de la première édition, il avoit decouvert tout
le mystere. Ecoutez-le donc dans la 2. édition
qui est de l'an 1626. „ Il (4) courut un livre

(2) Tom. 1.
liv. 2. ch.
15 p. 91.

„ que je remarquerai entre les autres ayant pour
„ titre, *Defenses contre les tyrans*. Là étoit
„ amplement traité jusques où s'étend l'obeis-
„ sance aux Rois; à quelles causes & par quels
„ moyens on peut prendre les armes; à qui il ap-
„ partient de les autoriser; si on peut appeler les

(3) D'Au-
bigné se
trompe
Languet
est le 17.
deux
dans la
Duché de
Bourgoigne.

„ étrangers; si eux peuvent donner secours legi-
„ timent. Hottoman fut long tems & à tort
„ soupçonné de cette piece, mais depuis un Gen-
„ tilhomme François, vivant lors que j'écris,
„ m'a avoué qu'il en étoit l'Auteur. Mais il
„ s'est trouvé enfin qu'il lui avoit donné le jour;
„ l'ayant eu en garde par Hubert Languet de la
„ (b) Franche Comté, Agent en France pour
„ le Duc de Saxe. „ En un autre endroit (c)
de son histoire il repete la même chose en ces ter-
mes. Il paroissoit un autre livre qui s'appelloit *Junius*

(4) On voit
Brutus, ou
Defense
contre les
tyrans, avoué
par
un des doctes
Gentilhommes
du Royaume,
renom-
mé pour
plusieurs
excellents
livres, &
vivant en-
cote aujour-
d'hui avec
autorité,
traitant les
questi-
ons des bornes
de l'obeissance
qu'on doit
aux Rois;
en quel cas
il est permis
de prendre
les armes
contre eux;
par qui telles
choses se
doivent
entreprendre;
si les voisins
peuvent
justement
donner
secours
aux peuples;
en quel cas
& comment
toutes
choses
s'y doivent
conduire: tout
cette traité
en grand
sens, &
Jurisconsulte,
& grand
Theologien.
Depuis
on a su
qui en étoit
le vrai
Auteur, savoir
(d) Hubert
Languet.

Je remarquerai trois choses sur ces deux passages de d'Aubigné.

V.
Trois re-
marques
sur d'Au-
bigné.

La I. est que je ne croi pas que le livre en question ait été jamais intitulé, *Junius Brutus*, & ainsi cet Historien aura pris le nom de l'Auteur pour le titre de l'Ouvrage; ce qui au pis aller n'est que s'être un peu écarté de la rigoureuse exactitude. Ce n'est pas qu'au fond l'Ouvrage n'eût pu être intitulé *Junius Brutus*, & qu'il ne puisse être cité ainsi. Mais il ne s'agit pas de cela; on fait assez qu'un nom propre a été souvent le titre d'un livre, qu'il y a même un Traité de Ciceron intitulé *Brutus*; & on n'ignore pas que l'usage donne de grands droits pour abréger une citation. Ce n'est donc point là de quoi il s'agit: la ques-

tion est si le livre dont nous parlons a eu le titre que d'Aubigné & Boecelus lui attribuent.

Mr. H. remarque est un peu plus considerable. D'Aubigné a eu grand tort de laisser dans sa dernière édition ce qu'il avoit dit dans la première, pour designer Mr. du Pleffis Mornai; car puis qu'il avoit appris dans la suite, que le véritable Auteur du livre étoit Hubert Languet; & que l'autre n'avoit fait que le publier, il ne devoit plus assurer si précisément, que cet autre lui avoit avoué qu'il en étoit l'Auteur, & que le livre étoit avoué par cet autre. C'étoit représenter Mr. du Pleffis Mornai à toute l'Europe comme un menteur, qui se paroit des plumes d'autrui. Or cela ne paroitra jamais vrai à ceux qui feront reflexion sur sa vertu, & sur la gloire qu'il avoit acquise. D'autre côté il n'y a nulle apparence, que d'Aubigné eût voulu mettre un tel fait dans son Histoire, s'il n'avoit cru fermement se souvenir que du Pleffis, à qui seul cela convenoit, & qui étoit plein de vie, lui en avoit parlé en ces termes. Mais voici ce me semble le dénoûment. Mr. du Pleffis avoit avoué cet Ouvrage, par des expressions qui conviennent également & à celui qui compose, & à celui qui publie; comme auroit été par exemple d'avouer, qu'il avoit donné au public le livre de Junius Brutus; que c'étoit à lui que le public étoit redevable de ce présent; & d'Aubigné n'y prenant pas assez garde, determina ces expressions au sens particulier d'avoir composé le livre. Pendant qu'il n'avoit pas d'autres instructions c'étoit une faute assez legere, d'avoir limité à un certain sens ce qui en pouvoit recevoir un autre: mais ayant enfin publié ce qui en étoit, il n'a pu laisser son texte dans le premier état, sans faire passer Mr. du Pleffis Mornai pour un menteur plagiaire. De semblables negligences à rapeller fa memoire, qui apparemment lui eût fait voir que ce Gentilhomme ne s'étoit exprimé que comme auroit pu faire la sage-femme d'un livre, sont beaucoup moins pardonnables, que celles que nous avons déjà remarquées dans les faiseurs d'additions.

En III. lieu il me semble que d'Aubigné donne dans un étrange anachronisme, par les deux époques qu'il établit pour le livre de Junius Brutus. Il veut par son premier passage, que ce livre ait précédé la conjuration d'Amboise, & qu'il ait été l'un des Ecrits qui encouragerent les Protestans; & par l'autre qu'il ait paru l'année d'après le massacre de la S. Barthélemi. Quelque équivoque que l'on choisisse de ces deux-là, il n'y aura plus de moyen d'ajouter foi au récit que je tirerai ci-dessous de l'Oraison funebre de Simon Goulart, la piece la plus authentique que l'on ait pour le système historique du Junius Brutus. Ce n'est pas la seule faute où d'Aubigné soit tombé par rapport au tems, & à la matiere des libelles de ce siècle-là.

Mr. Placcius Professeur à Hambourg a inséré VI.
dans son livre des *Ecrivains Anonymes & Pseudonymes* tout le passage de Mr. Colomisés, sans y apposer le correctif de la 2. édition de d'Aubigné. Il raporte aussi un passage de Boecelus, que je trouve fort changé dans mon (c) édition, quoi (c) C'est celle de Giesæ Haflorum, 1687.
dans mon édition; savoir 1. que Grotius dans son Apologie contre Mr. Rivet, attribué à du Plef-

(a) C'est son MUSEUM, où il se dit, qui se dit Brutus nomme diffimulat, si ve Mornani est five Hubertus LANGUETI.

(b) A Strasbourg l'an 1674. avec ses Institutions politiques.

VII. Du Plessis Mornai accusé par Grotius d'être Junius Brutus, Comment justifié par Rivet.

(c) Voyez la 2. d'observation pag. 322. & la 16 p. 209.

(d) Pag. 59. edit. in 12. Amst. 1641.

(e) C'est la 641. de la 2. Partie.

(f) La 645. de la 2. Partie.

(g) Quid queis ille ipse Junius Brutus quem nobis exprobrat (homo anonymus, obsecurus, ignotus, cuius scriptum pri vata emis sum auteritate Reformato rum nemo tucri vellet. Sam. Martini. Rev. 1. 1. pag. 337. Junius Brutus quisquis ille sit. Id. Reformato rum. ut suspicabatur Rex Jacobus, cum hoc Santharelli Tractatu (h) &c.

Plessis Mornai l'Ouvrage de Junius Brutus; 2. qu'on a pourtant vu à Laufanne (B) quelques pages de ce livre écrites tant de la propre main de Languet, que de la maniere qu'un Auteur écrit. Il entend sans doute que l'on y voyoit des renvois & des ratures, ou tels autres caractères qui distinguent l'original de l'Auteur d'avec les copies. Cependant Boeclerus ne paroît pas tout-à-fait certain dans cette citation de Placcius, que Languet ait composé le livre; & il le paroît encore moins dans un autre Ouvrage cité par le même (d) Placcius: mais dans ses Dissertations politiques imprimées (b) après sa mort par les soins de Mr. Obrecht son gendre, il ne témoigne nulle incertitude: il y (c) donne positivement cet Ouvrage à Hubert Languet.

L'endroit où Grotius assure que l'Ecrit de Junius Brutus a été fait par Mornai, est à la page 91. de son dernier Ouvrage contre Rivet. C'est un Ouvrage posthume, imprimé l'an 1645. sous le titre de Rivetiani Apologetici pro schismate contra votum pacis facti, discussio. Dans un Ecrit précédent, je veux dire dans son Appendix de Antichristo, il n'avoit pas voulu nommer Mornai. L'exécrable livre (d) de Boucher, dit-il, touchant la deposition de Henri III. Roi de France a été tiré quant aux raisons, & même quant aux expressions, non pas de Mariana ou de Santarel, mais de Junius Brutus, (je sai assez qui c'est, mais puis qu'il a voulu être caché qu'il le soit) & de quelques autres Savans de la même secte. Liber sagittissimus Boucherii de abdicatione Henrici III. Galliarum regis non argumentis tantum sed & verbis desumptus est, non ex Mariana aut Santarello, sed ex Junio Bruto (quod is sit sat scio, sed quia latere voluit, lateat) & ex viris doctis quidem at factiosis ejusdem. Dans une lettre qu'il écrit de Paris (e) le 28. de Fevrier 1643. il n'use point d'une semblable ret. nuë. Je crois avoir écrit, dit-il, que l'Auteur du Junius Brutus est Philippe de Mornai, je le redis encore, parce que Des-Marets avance que c'est un Ecrivain inconnu; la chose est néanmoins connue de beaucoup de gens. Dans une (f) autre lettre il parle d'un Ecrivain Allemand nommé Rusdorf, qui a cité Junius Brutus sous le nom de Mornai. Les Imprimeurs ont bronché là; car au lieu de mettre Rusdorfus in Desensione cause Palatime, ils ont mis causa politica.

Il est certain que Des-Marets en repondant à l'Appendix de Grotius l'an 1642. soutint toujours que (g) Junius Brutus étoit un homme inconnu, obscur, & dont aucun Reformé ne voudroit soutenir l'Ouvrage, & ne l'avoit jamais ni loué ni approuvé. Il s'avança même jusques à dire, que c'étoit peut-être un Papiste, comme le Roi Jaques l'avoit soupçonné, qui avoit publié cet Ouvrage sous le masque d'un Protestant, afin de rendre odieuse la Religion Reformée. Qui verò posset conserrri Junius Brutus, qui sine Autoris nomine, sine ulla apprehensione prodit, sorte etiam confictus ab aliquo Pontificio in odium Reformato rum. ut suspicabatur Rex Jacobus, cum hoc Santharelli Tractatu (h) &c.

Mr. Rivet en repondant au livre posthume de Grotius, dit (i) bien qu'on ne sauroit donner des preuves de ce qu'on avance contre Mr. du Plessis; mais qu'en cas qu'il fût l'Auteur du Junius Brutus scriperat, homo à nemine nostrum ne laudatus, nec approbatus, Boeclerius ex malis pessima fecerit & in virus transmutarit. Ib. p. 52. (h) Id. ib. p. 61. (i) Operum tom. 3. pag. 1163.

us, il faudroit avoir égard & à son âge, & à la condition du tems, c'est-à-dire l'exculer sur sa jeunesse, & sur les horribles persecutions que les Protestans effuyoient alors. In s'ensuit de la que si Mr. Rivet n'avoit pas que Junius Brutus soit le masque de Mr. du Plessis Mornai, il ne le nie point non plus: ce qui montre qu'il panchoit plus à le croire qu'à ne le pas croire. La seule chose qu'il affirme bien nettement, c'est que le livre fut imprimé hors du Royaume, durant le feu des persecutions & des massacres, lors que Mr. du Plessis étoit fort jeune. Mais cela montre clairement que Mr. Rivet n'étoit pas initié au mystere, & qu'il ne savoit gueres mieux que d'Aubigné la vraye époque du livre. Il est étonnant que ni Grotius qui savoit presque tout ce qui se passoit dans la Republique des Lettres, ni Rivet ni Des-Marets desquels la lecture étoit fort vaine, n'ayent rien su ni de ce que d'Aubigné avoit dit concernant Junius Brutus, dans la seconde édition en l'an 1626. ni de l'Oraison funebre de Simon Goulart, prononcée & imprimée à Geneve l'an 1628. Les Savans sont d'étranges gens, ils (k) courent apres les choses éloignées & qui les fuyent, & laissent ce qu'ils ont comme sous la main. Un Chasseur en fait autant; (l) Transvolat in medio posita & fugientia captat.

C'est à la mort de Simon Goulart que les feux ont été levez, pour la pleine revelation du mystere. En effet (m) Theodore Tronchin Professeur en Theologie, faisant l'Oraison funebre de ce Ministre, exposa qu'il avoit une lecture & une memoire presque infinies, & qu'on recouroit à lui comme à un oracle, pour savoir au vrai ce que l'on souhaitoit de bien savoir. Preuve de cela, c'est que le Roi Henri III. ayant une passion ardente de connoître l'Auteur qui s'étoit caché sous le faux nom d'Etienne Junius Brutus, & n'ayant pu en venir à bout quelques expediens qu'il eût employez, resolut enfin d'en venir à la voye qu'il crut la plus courte, ce fut d'envoyer le demander à Simon Goulart. Mais celui-ci pour ne pas commettre les interessés, ne parla pas en ce tems-là, quoi qu'il eût vu l'original de l'Auteur, & qu'il fût que l'Ouvrage avoit été composé par Hubert Languet, & que du Plessis Mornai étoit devenu le maître du Manuscrit après la mort de l'Auteur, le fit imprimer par Thomas Guarin.

Il paroît clairement par là; 1. que ce livre n'a pu être imprimé tout au plûtôt que sur la fin de l'année 1581. puis que la mort de Languet n'arriva que le premier jour d'Octobre de cette année. 2. Que tout fut falsifié dans le titre de la premiere édition, le tems & le lieu de l'impression, aussi bien que le nom de l'Auteur: car on supposa que le livre avoit été imprimé à Edimbourg (n) en 1579. Outre qu'on y ajouta une preface sous le nom de celui qui le publoit, dans laquelle il se donne le faux nom de Conon Superantius, Vasco, & se sert d'une fausse date pour le tems & pour le lieu, savoir de Soleurre le 1. jour de Janvier 1577. Il est aisé de verifier (o) & le que du Plessis ne fut point en Suisse, dans le tems que s'écoula depuis la mort de Languet, jusques à la publication de Junius Brutus; & je ne pense pas que personne osât soutenir, que Thomas Guarin fût un Libraire (p) d'Edimbourg. Il paroît en 3. lieu que les excuses alleguées par Mr. Rivet ne sont pas valables, puis qu'il est certain que

(k) Voyez Marnio. Hist. de l'Avion. t. 1. pag. 247. edit. de Holl.

(l) Hor. l. 1. sat. 2.

(m) Il est pere de Monsieur TRONCHIN qui exerce la même profession à Geneve avec beaucoup de gloire. C'est l'un des plus profonds Theologiens de ce siecle. On écrit ceci l'an 1696.

(n) Voyez la remarque B.

(o) On supposoit en ce tems-là que plusieurs livres s'imprimoient à Edimbourg; comme en le matin des François, composé par Eusebe Philadelph. Conf. Superantius, Vasco, & se sert d'une fausse date pour le tems & pour le lieu, savoir de Soleurre le 1. jour de Janvier 1577. Il est aisé de verifier (o) & le que du Plessis ne fut point en Suisse, dans le tems que s'écoula depuis la mort de Languet, jusques à la publication de Junius Brutus; & je ne pense pas que personne osât soutenir, que Thomas Guarin fût un Libraire (p) d'Edimbourg. Il paroît en 3. lieu que les excuses alleguées par Mr. Rivet ne sont pas valables, puis qu'il est certain que

que lors que Languet mourut, la France n'étoit plus en état de persécuter les Protestans que par des guerres civiles, où chaque party souffroit, & que Mr. du Plessis âgé de 32. ans avoit déjà composé de très-beaux Ouvrages, les meilleurs peut-être qu'il ait jamais faits, savoir le Traité de l'Eglise, & celui de la vérité de la Religion Chrétienne.

(a) Giber-
tus Voetius.

IX. Dissertation de Voetius. N'est censuré par Placcius. (b) Opus regium Tyrannus l'an 1660. & d'ajouter après ces paroles, Stephano Junio Bruto Celta, cette queüe, sive, ut putatur, Theodoro Beza Autore. Mrs. de Geneve ayant su cela, crurent qu'il ne faloit point laisser le nom de Beze sous cette fausse imputation. Ils craignent que sa memoire n'en fût flétrie; voyant que le livre de Junius Brutus étoit traité comme n'étant pas bon à donner aux chiens; car quand le Roi Jaques eut à repousser le reproche qu'on en faisoit à ceux de la Religion, il répondit qu'apparemment quelque Papiste avoit supposé cet Ouvrage aux Protestans, afin de les rendre odieux: (b) Quem nobis objicit Junius Brutus, author est ignovus, & sorte Romanensis Ecclesie emissarius, ut per illum reformata Religioni apud Principes conflant invidiam. Et lors que les Ecivainns du party étoient harcelés sur la même affaire, ils ne manquoient pas de dire, qu'on leur objectoit là un inconu, un homme sans nom, & sans figure dans l'Eglise & dans le monde, un fantôme. C'étoit une nouvelle raison de s'empreser à justifier ce grand serviteur de Dieu; & en tout cas il valoit mieux que les reproches tombassent sur des Laïques, vrais Auteurs des sentimens qu'on objectoit, que sur des Theologiens innocens. A ces causes, & autres bonnes considerations à ce les mouvans, Mrs. de Geneve (c) écrivirent au Magistrat d'Amsterdam les preuves de l'innocence de Theodore de Beze; & c'est apparemment par là que Mr. Voet vint à la conoissance du mystere revelé par Simon Goulart. Quoi qu'il en soit, il publia (d) en 1662. une Dissertation anonyme, qu'il inséra quatre ans après au 4. volume de ses Theses, & il fit voir là-dedans par plusieurs raisons, que Theodore de Beze n'étoit point Junius Brutus, & s'entendit fort au long sur Hubert Languet.

Monfr. (a) Voet Professeur en Theologie à Utrecht, homme d'une lecture immense, auroit peut-être ignoré toute sa vie comme Gro- tius, & Rivet, & Des-Marets ce denouement de Theodore Tronchin, si l'on ne se fût avisé de reimprimer à Amsterdam les *Vindicia contra Tyrannus* l'an 1660. & d'ajouter après ces paroles, *Stephano Junio Bruto Celta*, cette queüe, *sive, ut putatur, Theodoro Beza Autore*. Mrs. de Geneve ayant su cela, crurent qu'il ne faloit point laisser le nom de Beze sous cette fausse imputation. Ils craignent que sa memoire n'en fût flétrie; voyant que le livre de Junius Brutus étoit traité comme n'étant pas bon à donner aux chiens; car quand le Roi Jaques eut à repousser le reproche qu'on en faisoit à ceux de la Religion, il répondit qu'apparemment quelque Papiste avoit supposé cet Ouvrage aux Protestans, afin de les rendre odieux: (b) *Quem nobis objicit Junius Brutus, author est ignovus, & sorte Romanensis Ecclesie emissarius, ut per illum reformata Religioni apud Principes conflant invidiam*. Et lors que les Ecivainns du party étoient harcelés sur la même affaire, ils ne manquoient pas de dire, qu'on leur objectoit là un inconu, un homme sans nom, & sans figure dans l'Eglise & dans le monde, un fantôme. C'étoit une nouvelle raison de s'empreser à justifier ce grand serviteur de Dieu; & en tout cas il valoit mieux que les reproches tombassent sur des Laïques, vrais Auteurs des sentimens qu'on objectoit, que sur des Theologiens innocens. A ces causes, & autres bonnes considerations à ce les mouvans, Mrs. de Geneve (c) écrivirent au Magistrat d'Amsterdam les preuves de l'innocence de Theodore de Beze; & c'est apparemment par là que Mr. Voet vint à la conoissance du mystere revelé par Simon Goulart. Quoi qu'il en soit, il publia (d) en 1662. une Dissertation anonyme, qu'il inséra quatre ans après au 4. volume de ses Theses, & il fit voir là-dedans par plusieurs raisons, que Theodore de Beze n'étoit point Junius Brutus, & s'entendit fort au long sur Hubert Languet.

Mr. Placcius l'a relevé sur une des preuves justificatives de Beze; car Monfr. Voet ayant dit, qu'avant l'an 1660. personne ni entre les amis ou les ennemis de Beze & de Languet, ni entre ceux qui ont procuré les éditions de Junius Brutus, n'avoit imputé ce livre à Beze soit expressément, soit par soupçon, & qu'ainsi la nouvelle conjecture d'un (e) *quidam jectice in l'air* ne devoit être de nulle force, Mr. Placcius lui montre qu'en Fan 1652. un Anglois nommé Jean Philippe, Auteur d'une Reponse à une Apologie pour le Roi & le peuple d'Angleterre, assura que Beze avoit composé l'Ouvrage de Junius Brutus.

X. Beze accusé avant le tems que Placcius mar- que.

de toute la Societé des Jesuites, *totaque Jesuitarum natio*; car on voit qu'en 1611. le P. Coton (f) ayant recueilli divers passages d'Auteurs Protestans, qu'il crut donner lieu à la recrimination, & n'ayant pas oublié Junius Brutus, mit en marge *Theodorus Beza: sive Stephanus Junius Brutus in libro cui titulus, Vindicia contra tyrannos, &c.* Le Jesuite Richeome (g) recriminant tout de même dans la même vuë, & dans la même occasion, s'adressa ainsi à son adverfaire, *Comment excuseras-tu Beze, qui caché sous l'Anticocon du nom de Junius Brutus, comme toy sous celui d'Anticocon accompagné de trois lettres, fait legitima un livre de la puissance legitime du Prince, &c.* Un Ministre de Gergeau nommé David Home, répondant en 1612. à l'Apologie des Jesuites, fait par un Pere de la Compagnie de Jesus de Loyola, que l'Auteur de l'Apologie avoit assuré, que Theodore de Beze s'étoit déguilé sous le nom de Junius Brutus. Le livre de David Home est intitulé *du Contr' Assisim*. On y lit ces paroles à la page 329. *Quant à ce Stephanus Junius Brutus qu'il produit après, nous ne savions qui il est: bien disons-nous que le Jesuite en affirmant que c'est Theodore de Beze, sans apporter la moindre petite conjecture du monde de son dire, ment Jesuitiquement, c'est-à-dire effrontément, & en Machiavelleste, qui tient que quand un mensonge ne courroit qu'une demi-heure il profite toujours en matiere d'Etat, combien que Dieu affirme qu'il ne faut point rendre faux temoignage contre qui que ce soit, comme fait celui-ci contre Mr. de Beze, & écrits duquel il ne se trouve un seul mot de conseil de tuer les tyrans, &c.* Après quelques citations, l'Auteur continue ainsi. *Voilà des paroles de Mr. de Beze qui demement assez le Jesuite l'affirmant estre l'Auteur de ce Traité qu'il produit sous le nom de Junius Brutus, qui n'a nulle conformite avec celui de Theodore de Beze & qui est en apparence le vrai nom de l'Auteur veu qu'il y a plusieurs hommes doctes portans le surnom de Junius.* Un Jesuite Irlandois (h) cita comme un livre de Theodore de Beze celui de Junius Brutus l'an 1614. Je ne doute pas que bien d'autres, & avant & après les reponses à l'Anticocon, n'ayent employé cette calomnie contre Theodore de Beze, & que j'ai tenté qu'au premier jour on me rendra ce que j'ai prêté à Mr. Placcius; je veux dire qu'on me fera voir que je pouvois remonter encore plus haut; d'où il paroitra de plus en plus combien il faut être réservé sur les affirmations generales, lors même qu'on a la vaste lecture du celebre Professeur d'Utrecht; car enfin cette grande conoissance qu'il avoit de toutes sortes de livres ne l'empêcha pas d'ignorer: 1. qu'avant l'année 1660. Beze avoit été accusé plusieurs fois d'avoir composé le livre de Junius Brutus. 2. Que deux ans avant qu'on fit l'Oraison funebre de Simon Goulart, le public avoit su de d'Aubigné que Hubert Languet avoit pris ce masque. 3. Que Grozius avoit publiquement designé Mr. du Plessis Mornai pour l'Auteur de cet Ecrit.

(f) Reponse Apologétique à l'Anticocon, & à ceux ne savaient.

(g) Il met en marge, Junius Brutus de celui de Junius Beze de potestate. C. pag. 471. de l'Examen te par un Pere de la Compagnie de Jesus de Loyola, que l'Auteur de l'Apologie avoit assuré, que Theodore de Beze s'étoit déguilé sous le nom de Junius Brutus. Le livre de David Home est intitulé du Contr' Assisim. On y lit ces paroles à la page 329.

(h) Henri- bien disons-nous que le Jesuite en affirmant que c'est Theodore de Beze, sans apporter la moindre petite conjecture du monde de son dire, ment Jesuitiquement, c'est-à-dire effrontément, & en Machiavelleste, qui tient que quand un mensonge ne courroit qu'une demi-heure il profite toujours en matiere d'Etat, combien que Dieu affirme qu'il ne faut point rendre faux temoignage contre qui que ce soit, comme fait celui-ci contre Mr. de Beze, & écrits duquel il ne se trouve un seul mot de conseil de tuer les tyrans, &c.

(i) Pag. 636. de la traduction en Latin faite sur l'Anglois par Guillaume Raynrius, Junius Brutus, qui n'a nulle conformite avec celui de Theodore de Beze & qui est en apparence le vrai nom de l'Auteur veu qu'il y a plusieurs hommes doctes portans le surnom de Junius. Un Jesuite Irlandois (h) cita comme un livre de Theodore de Beze celui de Junius Brutus l'an 1614. Je ne doute pas que bien d'autres, & avant & après les reponses à l'Anticocon, n'ayent employé cette calomnie contre Theodore de Beze, & que j'ai tenté qu'au premier jour on me rendra ce que j'ai prêté à Mr. Placcius; je veux dire qu'on me fera voir que je pouvois remonter encore plus haut; d'où il paroitra de plus en plus combien il faut être réservé sur les affirmations generales, lors même qu'on a la vaste lecture du celebre Professeur d'Utrecht; car enfin cette grande conoissance qu'il avoit de toutes sortes de livres ne l'empêcha pas d'ignorer: 1. qu'avant l'année 1660. Beze avoit été accusé plusieurs fois d'avoir composé le livre de Junius Brutus. 2. Que deux ans avant qu'on fit l'Oraison funebre de Simon Goulart, le public avoit su de d'Aubigné que Hubert Languet avoit pris ce masque. 3. Que Grozius avoit publiquement designé Mr. du Plessis Mornai pour l'Auteur de cet Ecrit.

(k) C'est celui que nous nommons en Latin Matthæus Suctivius, (Raynerius le devoit ainsi nommer) il étoit bon Protestant mais fort opposé aux Presbyte- riens.

En attendant le retour du prêt, je dirai ici XI. Apologie des Prote- stans, qui pour l'E- glise Ro- maine par Breteley.

été avant les Reponses des Jesuites à l'Antico-ton, puis que j'apprens du Traducteur, que dès qu'elle eut paru en Anglois, Bancroft qui étoit alors Archevêque de Cantorbéry chargea quel-ques savans Theologiens, & notamment Morton d'y répondre, & que la reponse de Morton est intitulée *Catholica appellatio pro Protestantibus*. Or c'est sans doute l'Ouvrage de Morton, qui selon le Catalogue d'Oxford parut en 1606. sous le titre de *A Catholic Appeal for protestans*; & ainsi je ne dois pas juger que ce Catalogue marque la premiere édition de l'Apologie dans ces pa-roles de la page 107. *The protestans Apology for the Roman Church* 1608. Or comme l'Ouvrage de Sutcliffus cité par Brekeley est la reponse à une Requête des Presbyteriens, & que le Cata-logue d'Oxford met l'impression de cette Repon-se à l'an 1592. sous ce titre *Answer to a petition of the Consiistorian faction presented to her Majesty*, il est clair que le livre de Junius Brutus a été imputé à Theodore de Beze, long tems avant que les Je-suites repondissent à l'Antico-ton.

Il ne paroît pas que Brekeley qui allegue un nombre prodigieux d'Auteurs Protestans en toutes matieres, eût lu Junius Brutus, car il n'en cite point de passages: & c'est pour cela que * l'Evêque de Luçon, n'en cita point dans l'Ecrit qu'il publia contre ceux de la Religion en l'année 1618. ou il leur objecte quelques autres Ecrivains imbus des maximes de Hubert Languet, desquels il avoit trouvé les citations dans Brekeley, comme Me. Rivet l'insinué, en repondant au Jesuite Pe-tra Sancta. (a) *A quo (libello Episcopi Lusitanen-sis) video non parva te mutatum fuisse, quemad-modum ille, aut potius sacerdos Anglus qui tum ei fuit à manu ex Latinis Anglo-papistarum.* Je n'ai point vu ce livre de l'Evêque de Luçon; mais ce qui me fait croire qu'on n'y a point parlé de Junius Brutus, c'est que David (b) Blondel en re-pondant à ce Prelat, ne lui repond rien touchant cet Auteur masqué. Il n'est pas difficile de savoir presentement pourquoi Petra Sancta (c) ne parle pas non plus de cet Auteur; c'est qu'il emprunta du Prelat, comme Mr. Rivet le lui reproche fort bien, toutes les citations d'Auteurs Protestans Antimonarchiques. Il paroît de là que l'Au-teur de la grande Reponse au Calvinisme de Maimbourg s'est trompé, lors qu'il (d) a dit que la Methode attribuée au Cardinal de Richelieu, & le Jesuite Sylvestre à Sancta Petra ont fourni à Mr. Arnauld l'objection qu'il nous a faite sur l'autorité royale, dans son Apologie pour les Catholiques; car premierement ce n'est pas dans la Methode, qui n'a été publiée qu'après la mort du Cardinal de Richelieu, mais dans un livre qu'il avoit publié avant son cardinalat, qu'il a objecté ces sortes d'Ecrits Republicains: & en second lieu, si Mr. Arnauld avoit puisé dans ces deux sources, il n'y auroit pas trouvé l'Ouvrage de Hubert Languet, ni l'Ecrit de Magdebourg, desquels il a fait son fort.

Cet Ecrit de Magdebourg a pour titre, *de Jure Magistratum in subditos, & officio subditorum erga Magistratus*. Brekeley (e) n'en parle qu'en general, & sur la foi de Sutcliffus qui l'attribuë à Theodore de Beze. Cet Ouvrage fut publié l'an 1550. sous le nom des habitans de Magde-bourg. Je ne sai point si c'est le même que ce-lui dont (f) Sleidan donne le précis. Je ne le co-nois que par l'édition Française de l'an 1578. Elle a pour titre, *du Droit des Magistrats sur leurs*

subjets. *Traité très-necessaire en ce temps, pour averir de leur devoir, tant les Magistrats que les subjets: publié par ceux de Magdebourg l'an M D L: & maintenant veu & augmenté de plusieurs raisons & exemples.* Cette édition avoit été précédée de plusieurs autres. Mr. Arnauld (g) s'est servi d'une traduction Latine imprimée l'an 1576. & faite sur le François. L'Auteur des Commentaires de Statu Religios & republi-ca in regno Gallia, fait mention d'un livre qui parut l'an 1573. & qui n'est autre que celui-ci. Il reconoit que l'Auteur le proposa de faire l'apologie de ceux de la religion, qui étoient alors en guerre civile pour la 4. fois contre Charles IX. Mr. de Thou (i) marque expressément sous l'an-née 1574. qu'il parut une nouvelle édition d'un livre qui avoit été imprimé en Allemagne au tems du siege de Magdebourg, & que cette nouvelle édition étoit augmentée de plusieurs exemples, & de plusieurs raisonnemens. Jean Beccaria (k) qui rethata cet Ouvrage l'an 1590. le represente com-me un livre fort nouveau; (l) *Quam superioribus diebus commentabamur aliquid de bello, liceret ne scilicet Christiano bellare, vel non, prodit libellus quidam cui hic erat titulus. De jure Magistratum in subditos, & officio subditorum erga Magistratus.* C'est une marque qu'il s'en étoit fait depuis peu une nouvelle édition, & qu'il n'avoit point de conoissance des precedentes. Quelques-uns soupçonnet (m) que Jean Beccaria n'est point le vrai nom de cet Auteur. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il n'étoit pas Catholique. C'étoit pen-t-être une maniere de Socinien. Il traite mal son adversaire, & le fait passer pour une ame sangui-naire & ennemie de la paix. (n) *Videri hominem esse vere sanguinarium, bello, armisque amicum, hostem capitalem paci, nonni regno insequissimum, versatum in laceris humanis, praesertim historis, atque si divinare licet legumum, in divinis haud adeo multum: nihil profere habentem illius man-fuendissimi & clementia illius pacisci, & mississimi agni Jesu Christi (qui quidem dixit: (1) Discite à me, quod mitis sum, & humilis corde: non autem dixit, Discite à me contendere, & litigare, multo certe minus bellare) sed abundare spiritui conventioms, ambitionis, & superbiae: nec scire pro-fus quid sit vera concordia, quid pax, quid humi-litas, quid patientia, quid sit injuriam pati: sed optime scire quid sit injuriam inferre, vel illatam vindicare: ignorare etiam omnino quid sit proximus, illud bene scire, (2) Proximus sum egomet mihi: (2) Tere-ni Christi crucem nec scire, nec scire curare: om-nia humana ad trutinam, id est ad summi arbitrium ponderare.* Avouons que Mr. Arnauld ne co-noissoit guere cet Ecrit de Magdebourg.

Je disai en passant qu'il ne fait pas bon parler des livres qu'on n'a point vus. Le P. Labbe qui avoit une lecture presque infinie, & qui nean-moins n'avoit jamais vu l'Apologie des Protestans par Brekeley; en ouït parler pendant que sa Dis-sertation sur les Ecrivains Ecclesiastiques étoit sous la presse: il voulut faire une addition de quelque chose qu'on lui en avoit dit, mais trois lignes lui coûtèrent deux fautes; l'une est (o) qu'il appelle Brekeleyum, au lieu de Breleleum, l'Auteur de cette Apologie; l'autre est qu'il lui attribua la preface ou le Pape St. Gregoire est justifié, au lieu que c'est le Traducteur qui l'a faite.

Ce que je viens de rapporter de Sutcliffus nous apprend, que la preuve que Monfr. Voet a fondée sur le silence de tous les Evêques n'est pas meil-leure,

* Depuis ce temps-là il a été le Cardinal de Richelieu.

(a) Revelius, Opera tom. 3 p. 505. Blondel dans sa Modeste de l'ira-tion p. 287. parle plus expressément, l'on emprunte du-l, de l'Apologie de Jean Brekeley Mistoter Anglois l'inven-tion de mutiler quelques passages.

(b) Mémoires de la jurerie des Egli-ses Ref. à Sedan 1619.

(c) Sylvest. Petra-Sancta nota. in Epist. P. Molinas ad Balzanium.

(d) Tom. 2. p. 256. edit. in 4.

(e) In Apo-logia Pro-tes-tant. pag. 613.

XII. Ecrit de Magde-bourg.

(f) Sleid. lib. 22. nar. Voyez la Cirvoale Chiméri-que 2. édit. p. 139. & suiv.

(g) Voyez son Apolo-gie pour les Catho-liquos. 1. port. ch. 4. p. 5. 52.

(h) Com-mentaire de Statu rep. & relig. 1573. fol. m. 118. verso.

(i) Thuan. lib. 57. p. m. 50.

(k) Jo. Beccaria. Refutatio. ejusdem libelli p. 1.

(l) Voetius. Disp. 10. 4. p. 238.

(m) Becca-ria ib. p. 9.

(n) Martii. 11.

(o) Tom. 1.

XIII. Faute du P. Labbe.

(p) Tom. 1. p. 286.

XIV. Adver-taires des de

Beze qui ne Pont pas dit accuser. (A) Voetus ibid. pag. 234. (b) Touchant cette lettre, qu'en Deu medium nomme le P. de Ste. Marthe fit imprimer à Paris l'an 1689. voyez la Religion des Jesuites imprimee à la Haye l'an 1689. pag. 127. (c) Je ne croi pas que Charpentier ait rien écrit depuis l'impression des Vindictes contra tyrannos. (d) Voyez la preface de Beze au Traicté de vera excommunicatione. Voyez le livre de Thomas Erastus de excommunicatione pag. 69. 70. (e) Ant. Fatus in Vita Lib. Beza pag. 49. Voyez aussi Beza, Hist. Ecclesiast. lib. 6. pag. 34. (f) Simler in Vita Bullingeri fol. 45. (g) Ubi supra. (h) Joannes Miltoni defenf. secundâ pag. 99. edit. Hag. 1654. (i) Salmaf. resp. p. 1. ad Jo. Miltoni pag. m. 19. (k) Hadrianus Ulacq in prefatione Apologiae secundae Miltoni edit. Hag. 1654.

leure, que celle qu'il a fondée sur le silence de tous les Jésuites. Outre cela je remarque que parmi les adversaires de Beze, qui ne l'auroient pas épargné, dit-il, s'ils avoient pu lui attribuer l'Ouvrage de Junius Brutus, il en met pour le moins cinq dont le silence ne prouve rien. Voici ceux qu'il (d) nomme; Charpentier, Baudouin, Castillon, Erastus, Morellus, Saravia, Montaignu, Tilenus, Ladus, & le Docteur Bramble. Pour Charpentier qui a dit beaucoup de mal de Theodote de Beze, dans la violente satire (b) qu'il écrit à François Portus l'an 1572. il ne pouvoit pas parler de Junius Brutus, qui ne parut (c) que quelques années après. Baudouin & Castillon morts, celui-là en 1573. celui-ci en 1563. en ont pu parler encore moins. Thomas Erastus, il est vrai, a écrit contre Theodote de Beze sur la matiere de l'excommunication, mais ce fut long tems avant que le livre de Junius Brutus eût paru. La reponse d'Erastus est datée du 24. de Decembre 1569. le nom (d) de Beze ne paroissoit point dans l'original; ce ne fut qu'après la mort d'Erastus que l'on imprima son livre l'an 1589. ceux qui le rendirent public y fourrerent le nom de Beze. Ces deux Antagonistes en manuscrit s'étoient fait cent amitez à Bâle depuis la dispute. Pour ce qui est de Morellus, je ne pense pas que depuis le Synode National tenu à Nîmes l'an 1572. où son sentiment fut condamné, il ait paru sur les rangs. Cet homme avoit soutenu dès l'an 1562. que le droit d'excommunier appartenoit non aux Consistoires & aux Synodes; mais à tout le corps de l'Eglise. Il fut excommunié pour ce sentiment; & l'écrivit qu'il publia sur cette matiere fort brillé, & defenses furent faites à toutes personnes de le lire (c). Il ne laissa pas de persister dans son opinion, & il fut en 1572. l'un des membres de la cabale qui tâcha de faire changer la Discipline des Eglises; de telle sorte que désormais le pouvoir des clefs fût administré par tout le corps de l'Eglise. Ramus (f) étoit l'un des piliers de cette cabale. Beze qui assista au Synode National de Nîmes l'an 1572. s'opposa & de vive voix & par écrit au dessein de ces factieux, & le fit aller en fumée. Quoi qu'il en soit on ne sauroit plus nier qu'avant l'année 1660. l'Ecrit de Junius Brutus n'ait été souvent donné à Theodote de Beze dans des livres imprimés; neanmoins celui qui le publia à Amsterdam cette année-là n'en savoit rien; car toute la raison qu'il donne pourquoy il a voulu que le livre fût allongé de cette queüe, sive, ut putatur, Theodoro Beza Autore, est qu'il avoit vu un exemplaire sur lequel un savant Professeur avoit écrit, que Beze avoit composé ce livre. Cela détruit la conjecture de Mr. Placcius, savoir (g) que l'Auteur Anglois qu'il cite a été cause que le nom de Beze a paru dans l'édition de 1660. Je m'étonne qu'il n'ait point cité Milton qui parle ainsi dans l'un de ses livres: Doctrina (h) hæc nobis haud magis quam Gallis quos tu hoc piaculo cupis eximere debetur: unde enim Francogallus illis nisi ex Gallia? unde vindicta contra Tyrannos? qui liber etiam Beza vulgo tribuitur. Au reste plusieurs ont cru que Milton étoit l'Auteur de l'Apologie de Jean Philippe. Monfr. de Saumaife (i) l'assûre sans hésiter. D'autres usent d'alternative, ils disent qu'il la composa, ou qu'il fut cause qu'on la publia, (k) Eandem culpam commissam fuisse in responstone Philippi Angli ad Apologiam Anonymi ejusdam &c. aliquando

Hartlio scripti cuius libri auctorem esse Miltonum, saltem ejus consilio publicatum, summòne creditur. Depuis la Dissertation de Mr. Voet, il a été plus facile de savoir à quoi s'en tenir sur Junius Brutus; & cependant Mr. Colomiés, & l'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres n'avoient que de fort legeres (l) teintures sur ce fait-là, l'un en 1668. l'autre en 1686. Bien plus Mr. Arnauld composant son Apologie pour les Catholiques en 1682. & tirant du livre de Junius Brutus tout ce qu'il y put trouver de plus propre à rendre suspecte aux Princes la doctrine des Protestans sur l'autorité souveraine, ne s'avisâ jamais de fortifier ses preuves par des considerations prises de la personne de l'Auteur; ce qui montre visiblement qu'il ne savoit pas à qui on attribuoit l'Ouvrage. Je remarque toutes ces petites choses, afin de montrer que ceux d'entre les Protestans qui ont dit dans (m) ces demieres années que Junius Brutus étoit un inconnu, un homme sans nom, sans caractère, sans autorité, ont pu parler de la sorte sans supercherie; quoi que l'un des libelles dont j'ai parlé au commencement de cette Dissertation, veuille insinuer le contraire. J'entens cette maniere de Sermon où l'on censuré d'un pretendant panchant pour les libelles, & pour les guerres civiles avec autant de vehemence, que jamais Ministre en ait temoigné dans un Sermon de jour de jeûne, en declinant ses Auditeurs comme coupables de la transgression du Decalogue. Et puis que l'occasion s'en presente, il ne fera pas hors de propos de dire ici, que les violens reproches de ce Sermonneur ont produit un bon effet. Peut (c) être ne font-ils pas cause que les mechans petits livres satiriques tombent moins dru qu'aparavant; mais au moins est-il certain, qu'ils ont obligé les plus excellentes (n) plumes du party à faire favoir au public, que c'est à tort qu'on veut rendre le Corps des Refugiez responsable de ces mauvais livres: si bien que dans toute la posterité il y aura quelques Actes contemporains, pour le purger des malignes imputations qu'on tâchera de verser sur cette Cause. Qu'on ne dise pas que ces excellentes plumes qui ont donné le desaveu, l'ont fait anonymement; car ayant répondu pour le general, sans que personne se soit pourvu contre leur declaration, c'est une marque que le Corps y acquiesce. Joignez à cela, que le nom de celui qui a écrit tous les 15. jours sur les matieres du tems d'une maniere si fine & si judicieuse, est très connu d'un chacun. Et pour celui qui publie l'imitable Histoire des Ouvrages des Savans, a-t-il quelcon qui ne le conoisse par son nom; nom qui depuis long tems s'est rendu illustre & dans le Barreau & dans l'Eglise, & de vive voix & par écrit; nom que deux freres rendent tous les jours celebre de plus en plus; l'un (o) par d'éloquentes predications, & par de savantes responses à Mr. l'Evêque de Meaux, l'autre par (p) l'incomparable Journal dont j'ai parlé. Pour ne rien dire d'un cousin qui (q) a relevé Casaubon à l'attaque des Annales de Baronius. Quant à la Defense des Refugiez contre l'AVIS important, il ne peut-être qu'une (r) personne très-digne d'en être crûe, lors qu'elle assure quelque chose comme de la part de ses confreres. Il satisfait pleinement aux reproches qui regardent l'esprit satirique, & il l'éclaircit son sentiment sur l'autre point avec une grande dexterité d'esprit. Tout bien considéré on trouvera, qu'encore qu'un d'eu

XV. Auteurs qui ont ignoré en dernier lieu qui est Junius Brutus. (l) Supra pag. 1286. col. 2. (m) Dailon, Examens de l'oppression des Reformez. 1687. Jarius, Repose à M. Arnauld. 1683. XVI. Desaveu donné aux libelles de quelques particuliers. (n) L'Auteur des Lettres sur les matieres du tems; celui de l'histoire des Ouvrages des Savans; ceux de la Defense des Refugiez contre l'avis important. (o) Mr. Bassage Ministre de Rotterdam. (p) Mr. Bassage de Benouval Docteur en Droit. (q) Mr. Bassage de Foissemont Maître à Zutphen. (r) C'étoit un Ministre nommé Comlan qui est mort en Angleterre depuis ou 3 ans. On écrit ceci l'an 1696.

avec qui auroit precedé les sanglans reproches de l'adversaire, & qui auroit été fait par des gens chargés d'une procuration synodale, auroit été & plus glorieux & plus authentique, il n'y a néanmoins que des chicanes outrez qui puissent revenir à la charge. Mais je reviens à mon sujet.

XVII. L'oraison funebre de Goulart laisse quelque doute.

Mr. Voet ne s'est pas assez fié au témoignage de Simon Goulart, pour trouver étrange qu'on veuille demeurer encore dans le pyrrhonisme à l'égard de Junius Brutus; & j'avoue pour moi que j'y apperçois encore des difficultez & des embarras, quelque fortement qu'il semble que je me fois déclaré pour Hubert Languet, qui est celui auquel feu Mr. de la Mare adjuge le livre. C'est dans un Ouvrage qui n'est point encore imprimé, & je ne fais point si la chose y est particularisée, comme dans la harangue du Professeur de Geneve, ou autrement; ni quelles preuves on donne. Si l'on pouvoit prouver que l'Écrit de Junius Brutus a été public avant la mort de Languet, adieu toute la deposition de Goulart. Ceci excitera peut-être quelcun bien pourvu de livres & de loisir, à chercher quelques lumieres sur ce sujet, & j'espère que Mr. Baillet épuîsera la matiere, dans le grand Ouvrage qu'on attend de lui sur les Auteurs qui ont déguisé leur nom.

XVIII. Esute de la suite du Menagiana.

Il y a dans la suite du *Menagiana* une faute que je ne dois pas omettre. C'est un excellent Livre que les Lettres de Languet. M. Languet étoit Conseiller au Parlement, & homme de grand mérite. C'est lui qui est Auteur d'un Ouvrage admirable intitulé *Vindicia Regia contra Tyrannos*. Il fit ce Livre pour défendre la Cause d'Henry IV. Comme il y alloit de la vie de s'en déclarer Auteur, il prit si bien ses mesures avec son Imprimeur, & le secret fut si bien gardé par l'intérêt qu'ils y avoient l'un & l'autre, qu'on ne sut que long-temps après la mort de M. Languet, que ce Livre étoit de lui; & l'Imprimeur qui déclara qu'il l'avoit imprimé après la paix faite, découvrit aussi au Roy Henry IV. comment la chose s'étoit passée.

Cette expression *Conseiller au Parlement* doit signifier ici que Hubert Languet a eu cette charge au Parlement de Paris. Mais il est certain qu'il ne l'a eue dans aucun Parlement de France. 2. Son livre n'a point le titre de *Vindicia regia*, & ne l'a point dû avoir. 3. Mr. Menage ne l'auroit jamais nommé *admirable*, s'il avoit su quelle est la matiere que l'on y traite, & sur quels principes on y raisonne. 4. Rien ne pouvoit être plus pernicieux à Henry IV. que le livre de Languet, parce qu'il autorisoit les François à déposer Henry III. & à conférer la couronne au Duc de Guise. 5. Enfin tout le reste du narré, ce secret de l'imprimeur, & la découverte du mystere après la paix, sont diametralement contraires à la verité, & à l'apparence même de la verité. Je ne nie point qu'en un certain sens Mr. Menage n'eût pu juger que cet écrit de Languet est admirable: il y eût trouvé de l'érudition, & de l'adresse, beaucoup d'ordre, & de methode, & ce qu'on peut dire de meilleur & de plus solide sur le droit des peuples, qui est une chose bien problematique. Elle a plusieurs beaux côtés, & on la peut soutenir par tant de raisons plausibles, qu'il ne faut pas trouver étrange que non seulement les esprits factieux, bouillans & brouillons l'ayent soutenuë, mais aussi plusieurs personnes de grand jugement, & d'une vertu exemplaire. Je puis compter parmi ceux-ci Etien-

* On a ici un grand exemple de l'incertitude des connoissances humaines; car cette même cause qui a de si beaux côtés, en a de si laids qu'ils font horreur.

ne de la Boetie, Auteur du discours de la servitude volontaire, ou du *CONTR'UN*. (a) Il n'est jamais un meilleur citoyen ni plus emment des troubles que lui, & il eût bien plutôt employé son esprit & son savoir à les étendre, qu'à les allumer. Ce qu'il y a de blâmable, est qu'assez sou-

vent les mêmes personnes qui écrivent pour le droit du peuple, écrieroient pour la puissance arbitraire si les affaires changeoient, c'est-à-dire si le pouvoit despotique venoit à être exercé en leur faveur, & au grand dommage d'un party qu'elles haïroient. Quand les Catholiques de France au XVI. siecle virent naître les guerres de religion, ils écrivirent fortement pour le droit des Rois; mais quand ils virent le droit de la succession devolu à un Prince Protestant, ils changerent de principes, & ils écrivirent fortement pour le droit des peuples. Nous avons vu ce caprice ridicule dans l'article de Claude de Xainctes. Je doute qu'après la mort de Henry troisième Arnaud Sorbin eût voulu écrire ce qu'il publia l'an 1576. Pierre Charpentier eût-il écrit contre les guerres civiles l'an 1590. ce qu'il écrivit un peu après le decés de Charles neuviéme? On lui fit une réponse bien verte, intitulée *Petri Fabri responsio ad Petri Carpentarii famelicis Rabula sacrum de retinendis armis & pace repudianda consilium ad V. C. Lomanium Terride, & Sereniaci Baronem*. Elle fut imprimée à Neustad l'an 1575, & publiée en François l'année suivante, sous le titre de *Traité duquel on peut apprendre en quel cas il est permis à l'homme Chrestien de porter les armes, & par lequel est répondu à Pierre Charpentier, tendant à son d'empescher la paix, & nous laisser la guerre: par Pierre Fabre, a Monsieur de Lomanie, Baron de Terride, & de Serinias*. Il a été nécessaire que je rapportasse ce titre François, car le Latin n'eût jamais fait croire au Lecteur que Charpentier aimoit les peuples à poster les armes, & qu'il ne leur proposoit que la soumission évangélique. Dans tous les partis il se trouve des indiscrets qui publient des Ouvrages, dont on tâche en suite de faire honte à tout le corps.

Un Anglois nommé William Allen, sous l'usurpation de Cromwel, publia un livre qu'il intitula, *Que tuer un tyran n'est pas un crime*. Un Chanoine d'Ancet mit bien-tôt cette doctrine sur le compte des Reformez, dans un Ouvrage qui fut refuté par feu Mr. Turretin. N'étoit-ce pas faire un reproche ridicule? Les Communions les plus sages & les plus réglées peuvent-elles retenir la plume fougueuse de tous les particuliers? Guy Patin fut judicieux quand il parla de ce livre Anglois, mais il étoit mal instruit des circonstances. On a imprimé en Hollande, dit-il, un livret intitulé *Traité politique* &c. que tuer un tyran n'est pas un meurtre. On dit qu'il est traduit de l'Anglois, mais le livre a premierement été fait en François par un Gentilhomme de Nevers, nommé Monsieur de Marigni, qui est un bel esprit. Cette doctrine est bien dangereuse, & il seroit plus à propos de n'en rien écrire. Je n'aime point qu'on fasse tant de livres de venenis, par la même raison: J'ai toujours en vue le bien public, & je n'aime point ceux qui y conviennent. Il n'est point vrai que l'Écrit Anglois ait Marigni pour Auteur; il est Anglois d'origine, & Marigni n'étoit point capable de la gravité, & du sérieux qui regne dans cet Ouvrage.

Au reste Languet n'est pas le seul qui se soit caché sous le nom de Junius Brutus. Le fameux

(a) Voyez l'Essai sur les loix de M. de Thou. t. 1. p. 216. Montagne ch. 27. du 1. livre des Essais de Thou liv. 57.

+ Voyez l'Article Hotman pag. 138. fol. 2.

(b) Il publia un livre intitulé. Le vrai recueil de l'histoire des Calvinistes & publicains François où est amplement discours de l'autorité des Princes & de leur devoir envers l'Église.

Le titre François n'exprime pas clairement la chose que Charpentier avoit soutenue.

(c) Patin lettre 154. page 604. de 1. vol. Elle est datée du 21. de Nov. 1659.

XIX. Autre déguisement

sous Junius Brutus.

Socinien Crellius l'a fait aussi dans un livre sur la liberté de conscience. Le Catalogue de la Bibliothèque d'Oxford en fait mention en cette manière : *Junius Brutus Polonus ; vindicta pro Religione libertate*, & nous renvoie à Val. Magnus. Mais quand on va consulter l'article du P. Valerien Magni, on n'y trouve rien qui ait du rapport à ce Junius Brutus Polonus, excepté qu'il y est fait mention d'un livre (a) imprimé comme le sien à Eleutheropolis ; & là même le Catalogue nous renvoie à Pet. Haberkornius, quoi que Mr. Hyde n'ait mis sous ce nom-là aucune chose qui ait du rapport ou au P. Valerien, ou au Junius Brutus Polonus. On est renvoyé encore de l'article de Petrus Haberkornius à celui de Feurbornius, où néanmoins il ne se trouve quoi que ce soit qui exprime aucun rapport aux autres articles. Je n'ignore pas la relation qui est entre le Capucin Valerien Magni, & le Professeur Haberkorn ; ils ont disputé l'un contre l'autre de vive voix, & Haberkorn a publié entre autres livres un (D) *Anti-Valerian*, que Mr. Baillet n'a pas oublié dans son curieux Recueil des (b) Anti. Mais puis que Mr. Hyde ne nous donne rien qui marque cela, il me semble que les renvois ne servent de rien, & que c'est un petit défaut d'exactitude, dans un des Ouvrages les plus exacts qui se soient faits en ce genre-là.

La fin de cette dissertation sera un passage de la préface du *Sorberiana*. „ Je n'ai jamais pu savoir ce qu'étoit devenu son (c) petit traité de „ *pax & concordia inter Christianos concilians*, „ non plus que la traduction qu'il avoit faite du „ Livre imprimé en l'année 1637. sous le titre „ de *Junii Bruti Poloni vindicta pro religione libertate*, qui n'est pas comme quelques-uns „ l'ont crû du sçavant Habert Languet, quoi „ qu'il se soit autrefois déguisé sous ce nom-là „ en ses *vindicta contra Tyrannos* ; & qu'il faut „ regarder comme une suite que l'on a voulu donner au Traité de *libertate Ecclesiastica* imprimé „ en 1607. qui sans contredit est de Casaubon, „ lequel aussi en parle assez ouvertement en sa „ Lettre 539. de l'édition de la Hye ; bien „ qu'il en ait parlé en termes assez couverts en „ deux ou trois autres Lettres précédentes.

(A) Le plus envenimé de tous les libelles.] C'est celui qui a pour titre le nouvel Absalon &c. On l'attribue à Mr. Arnauld ; cette opinion est imprimée dans un livre (d) qui a pour titre Histoire des troubles causés par Mr. Arnauld après sa mort, ou le démêlé de Mr. Santeuil avec les Jésuites. C'est à la page 29. qu'on trouve cela ; si l'Auteur de cette histoire ne se trompe pas quant à l'Auteur du libelle, il se trompe pour le moins quant au lieu de l'impression, car il est faux que Mr. Arnauld ait publié en Hollande cet écrit-là. Je ne croi pas même qu'il y fût alors. Le *Mercure Historique & Politique* de l'an 1696. a fait prendre garde à la découverte de l'Auteur de ce libelle, en parlant de ce démêlé de Mr. Santeuil.

(B) Qu'on a vu à Laufanne quelques pages de ce livre écrites tant de la propre main de Languet.] Il pourroit être que la première édition du *Junius Brutus* se fit à Laufanne. Mr. Rivet cité ci-dessus certifie qu'elle se fit hors de France. Personne n'ajoute soi au titre portant que ce fut à Edimbourg. Barelai, selon (e) Voetius, dit in Præfat. libri de regno &c. qu'il s'est servi d'un exemplaire imprimé à Edimbourg en 1579. mais qu'il croit que le Libraire a supposé cette ville. Je ne trouve point

ce passage dans mon édition de Barelai qui est celle de Hannus en 1617. où il n'y a pas même de Préface, (f) Selon Mr. Voet. Outre ce que dit ici Boeclerus de quelques pages de l'original vûes à Laufanne, Deckker page 90. 908. 913. assure avoir oui dire en 1667. qu'on avoit trouvé tout l'original dans la même ville. Je ne sai pour-quoi Mr. Voet a conjecturé, que la première édition de ce livre est de l'an 1587. Je lui avoie que les Catalogues de Draudius ne font rien contre sa conjecture, encore qu'ils marquent que le *Junius Brutus* a été imprimé à Edimbourg l'an 1580. car & Gall. comme ils ont été poussés jusqu'en 1610. dans l'édition citée par Mr. (f) Voet, on a pu y marquer de Draudius la sorte *Junius Brutus*, soit qu'il ait été imprimé dans la sorte pour la première fois en 1587. avec l'antidate de 1580. soit que la première édition soit de l'an 1580. elle fait sans nulle incertitude. Mais que dira-t-il contre l'édition de la Bibliothèque de Gesner imprimée l'an de ce livre, 1583. où se trouve (g) *Junius Brutus* comme imprimé en 8. à Edimbourg en 1580 ? Que dira-t-il de la Bibliothèque Française de du Verdier imprimée l'an 1585. ou (h) se trouve la traduction en François du même livre, comme imprimée en 8. par François Etienne l'an 1581 ? Ce sont des preuves convaincantes, que si la première édition n'est pas de l'an 1579. comme le titre le porte, elle a du moins précédé de quelques années l'an 1587.

(C) Peut être ne font-ils pas cause &c.] C'est bien fait de parler de cela par un peut-être, car il y a bien plus d'apparence que deux autres choses sont cause de la diminution ; premierement l'indignation que les honnêtes gens avoient déjà témoignée : en second lieu un commencement de la stultice dans les lecteurs, qui ne manquent jamais d'arriver lors qu'ils sont trop souvent servis d'un même ragoût, & lors que parmi la multitude de ceux qui se mêlent de l'écrire, il s'en trouve beaucoup qui le font fort fade & fort insipide. C'est une maxime que les auteurs doivent consulter soigneusement, qu'il ne faut jamais abuser de l'avidité du public, qu'il faut éviter la stultice jusques dans l'admiration, & pour cela ne pas desfer avec excès à ce compliment des Académies d'Italie, *Di gratia, Signor, un' altra volta*. Ce compliment est sans doute un remède au guage d'approbation, & tout le monde s'en sert pour un Musicien qui a charmé plus qu'à l'ordinaire, & Mr. Voet alors on n'est pas fâché d'être pris au mot ; mais qui n'a pas le regard de la courtoisie jusques à passer la valeur de la regle des Grecs, dit *ὁ θεὸς τὸ καλὸν, bis & ter quod pulchrum*, & même ce qu'a dit un Poète (i) dans le Latin, qu'il y a tel poème qui plaît jusqu'à la dixième répétition, decies repetita placebit, meriteroit d'être renvoyé au vieux proverbe du chœur, *δὴς καλὸν ἴδωμι*, crambe bis posita mois. Il n'est pas juste que le public soit exposé au traitement déplorable de ces Regens de Rhetorique d'autrefois, qui étoient contraints d'entendre en plusieurs manières les declamations de tous leur classe sur le renversement des trônes.

(h) Declamare doces, ô ferrea pectora Vetti ! Cum perimit favos classis nutuosa Tyrannos. Nam quæcumque sedens modò legerat, hæc eadem stans Perferet, atque eadem cantabit versibus iisdem. OCCIDIT MISEROS CRAMBE REPETITA MAGISTROS.

La condition des Regens n'est pas meilleure aujourd'hui.

(a) La même Bibliothèque des Auteurs Trinitaires, qui apprend p. 117. que Crellius a écrit sous le nom de Junius Brutus, apprend p. 133. que cet autre livre a pour Auteur Joachim Stegman &c. qu'il a pour titre Brevis diffinitio modo vulgo dicti Evangelicis Pontificis ac nominatim Valeriani Magni de Anabaptismo crederi regulam habet, &c. in 12. (b) Tom. 1. n. 39. pag. 257. (c) C'est à dire de Sorbiere. (d) Il a été imprimé à Paris l'an 1696. mais on n'y a mis ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'imprimeur. (e) Voetius Disp. tom. 4. p. 233. le Libraire a supposé cette ville. Je ne trouve point

(f) Selon Mr. Voet. Draudius page 90. 908. 913. assure avoir oui dire en 1667. qu'on avoit trouvé tout l'original dans la même ville. Je ne sai pour-quoi Mr. Voet a conjecturé, que la première édition de ce livre est de l'an 1587. Je lui avoie que les Catalogues de Draudius ne font rien contre sa conjecture, encore qu'ils marquent que le Junius Brutus a été imprimé à Edimbourg l'an 1580. car & Gall. comme ils ont été poussés jusqu'en 1610. dans l'édition citée par Mr. (f) Voet, on a pu y marquer de Draudius la sorte Junius Brutus, soit qu'il ait été imprimé dans la sorte pour la première fois en 1587. avec l'antidate de 1580. soit que la première édition soit de l'an 1580. elle fait sans nulle incertitude. Mais que dira-t-il contre l'édition de la Bibliothèque de Gesner imprimée l'an de ce livre, 1583. où se trouve (g) Junius Brutus comme imprimé en 8. à Edimbourg en 1580 ? Que dira-t-il de la Bibliothèque Française de du Verdier imprimée l'an 1585. ou (h) se trouve la traduction en François du même livre, comme imprimée en 8. par François Etienne l'an 1581 ? Ce sont des preuves convaincantes, que si la première édition n'est pas de l'an 1579. comme le titre le porte, elle a du moins précédé de quelques années l'an 1587. (i) ou l'édition d'Amsterdam 1611. où se voit la traduction comme dans du Verdier. (g) Pag. 765. & se voit par là le titre de Mr. Voet n'a pas le regard de la courtoisie jusques à passer la valeur de la regle des Grecs, dit ὁ θεὸς τὸ καλὸν, bis & ter quod pulchrum, & même ce qu'a dit un Poète (i) dans le Latin, qu'il y a tel poème qui plaît jusqu'à la dixième répétition, decies repetita placebit, meriteroit d'être renvoyé au vieux proverbe du chœur, δὴς καλὸν ἴδωμι, crambe bis posita mois. Il n'est pas juste que le public soit exposé au traitement déplorable de ces Regens de Rhetorique d'autrefois, qui étoient contraints d'entendre en plusieurs manières les declamations de tous leur classe sur le renversement des trônes. (h) Pag. 300. (i) Horat. de arte Poet. (k) Juven. Satir. 7.

jour d'hui. Ils disent un Thème à toute une Classe, pour le revoir en suite tourné en plusieurs maneres par lens Ecoliers; litteralement par les uns, paraphrasé par les autres; en vers ou en Grec par quelques-uns, en deux sortes de prose Latine par quelques autres. C'est toujours le même Thème, toujours la même chose sous differens mots. Le public n'étoit point payé pour cela, ne doit pas s'y laisser réduire. Or il est certain qu'on nous a tant de fois rebatu les mêmes choses, & qu'on a laissé si loin derrière soi les bornes posées dans le nombre de dix, qu'il ne s'agit pas s'écouter que cette playe tombe moins d'un presensément.

* Baillet, 10. 1. des Anri n. 29. pag. 257.

(D) Un Anti Valerien. Mr. * Baillet dit que l'Anti-Valerien attaque un livre de Controverse du P. Valerien Magni, imprimé à Vienne en Autriche l'an 1641. sous le titre de *Judicium de Acatolicorum & Catholicorum regula credendi*. Cela est très-vrai; mais je douterois que tout cet Ouvrage du P. Valerien ait été imprimé à Vienne l'an

1641. si un Auteur moins exact que Mr. Baillet le disoit. Car c'est un Ouvrage composé de deux, qui ne sont pas freres jumeaux. Celui qui regarde la regle de foi des non-Catholiques est plus vieux de quelques années que l'autre. Il vint au monde à Prague l'an 1628. Plusieurs Protestans le resutèrent; Jean Major en 1630. Jaques Martini & Jean Botiac en 1631. Conrad Bergius en 1639. Un Socinien s'en mêla aussi l'an 1633. sans se nommer: c'est Joachim Stegman dont j'ai dit un mot ci-dessus. Il faisoit plus de tort que de bien à la cause. Le livre du Capucin fut reimprimé à Vienne l'an 1649. avec les repliques de l'Auteur à ces cinq Amagouistes. Je ne voudrois pas affirmer qu'il ne fut pas imprimé dans la même ville en 1641. puis que Mr. Baillet le dit. Je sai seulement que l'autre Traité, qui regarde la regle des Catholiques, fut imprimé à part à Vienne en 1641. & sans que le titre fit mille mention du précédent.

† Page 1293. lettre a.

DISSERTATION

Sur les Libelles diffamatoires,

A l'occasion d'un passage de Tacite, que j'ai rapporté dans l'article † Cassius Severus, & qui nous apprend qu'Auguste fut le premier qui ordonna que l'on procédât par la loi de Majesté contre ces Libelles.

† Page 784. lettre b.

I. Nouveauté sous Auguste à l'égard des libelles.

(a) Tacit. Annal. l. 1. c. 72.

(b) Novomorejudiciummajestatis apud populum mulier fuit, quod in conferta multitudo negre procedente carpente palam optaverit ut frater suus pulcher revivisceret, atque iterum clausum amitteret quo minor turba Roma foret. Sueton in Tib. c. 2.

(c) Mr. Aubert, Hist. du Card. de Richelieu l. 4. p. m. 467. cite un Arrêt du Parlement de Paris du 27. d'Avril 1620. qui condamna aux Galeres un homme convaincu de crime de Leze-Majesté pour avoir contribué à un libelle contre l'Etat.

Je voudrois savoir de quelles raisons l'Empereur Auguste se servit, pour enveloper les libelles diffamatoires sous les crimes de Leze-Majesté: car comme Tacite le remarque, on ne comprenoit avant cela sous cette espece de crimes que les trahisons qui avoient affoibli les armées, que les seditions qui avoient affoibli le peuple, & enfin qu'une mauvaise administration des charges, qui avoit affoibli la majesté de la Republique; & l'on punissoit bien les actions, mais non pas les paroles. *Legem (a) majestatis reduxerat; cui nomen apud veteres idem, sed alia in judicium veniebat: si quis prodicione exercitum, aut plebem seditionibus, denique male gestam Rep. majestatem populi Romani minisset. Facta traclarit, commotus Cassii Severi libidine, qui viros seminaque illustres procacibus scriptis diffamaverat.* C'est pourquoy un autre (b) Historien remarque que ce fut une nouveauté, que de voir une Dame de la famille des Claudes accusée devant le peuple, comme criminelle de leze-Majesté, pour avoir dit en presence d'une foule prodigieuse, qui empêchoit son carosse d'avancer, plus à Dieu que mon frere revint au monde, & qu'il perdit encore une flotte, afin qu'il y eût moins de gens à Rome. Les Interpretes remarquent là une double nouveauté, l'une à cause du sexe de l'accusée, l'autre parce qu'on qualifioit crime d'Etat un simple foudait. Je ne voi point qu'encore aujourd'hui ce soit une jurisprudence constamment établie & pratiquée, (c) que les medifances de la personne du Prince, même par écrit, soient des crimes de leze-Majesté, ou d'Etat. Ainsi Auguste fit là une chose d'autant plus singuliere, qu'il l'établit principalement contre les Satires,

qui ne concernoient point sa personne. J'ai rapporté ci-dessus les paroles de Tacite, qui font voir que les libelles de Cassius Severus contre des gens de qualité de l'un & de l'autre sexe, obligèrent cet Empereur à faire ces nouveaux reglemens. Je ne voi point que ce Cassius soit accusé de s'en être pris à Auguste, & je trouve dans Suetone, que cet Empereur ne punissoit ni les discours, ni les Ecrits satiriques qui le regardoient. *Nec (d) quidquam ultra aut statim aut postea inquisivit. Tiberio quoque de eadem re sedulo violentius apud se per epistolam conquerenti ita rescripsit, atati tua, mi Tiberi, noli in hac re indulgere, & nimium indignari quemquam esse qui de me male loquatur, satis est enim si hoc habemus, ne quis nobis male facere possit. . . . Etiam (e) s'parfos de se in curia famosos libellos, nec expavit, nec magna cura redarguit, ac ne cognovisset quidem autoribus, id modo censuit cognoscendum posthac de iis qui libellos aut carmina ad injuriam cujuspiam sub alieno nomine ederent.*

(d) Sueton. in Aug. c. 57.

(e) 14. ib. c. 57.

Mais qui ne sera surpris de ce qu'encore que trois differens Auteurs nous ayent parlé les uns après les autres de ces reglemens d'Auguste, nous n'en saurons voir les circonstances exactement éclaircies, & confirmées par le secours mutuel des trois temoignages? Tacite nous dit simplement, qu'on soumit à la loi de Majesté le crime d'avoir fait des libelles diffamatoires. Suetone qui est venu après Tacite ne parle point de cette loi de Majesté; il dit seulement qu'Auguste ordonna, qu'à l'avenir on procederoit contre ceux qui publieroient de tels libelles sous un autre nom. Dion qui est venu après Suetone, ne parle point non plus de la loi de Majesté, & se contente de dire; 1. qu'Auguste 2. ans avant que de mourir ordonna que l'on informât contre les libelles diffamatoires, & que les Ediles dans Rome, & les Gouverneurs dans les autres lieux fissent brûler tous les écrits de cette espece qu'ils

II. Trois Historiens en parlent imparfaitement. Suetone sur tout.

qu'ils découvroient. 2. Qu'il châtia quelques-uns de ceux qui avoient composé de ces libelles. De ces trois Historiens Suetone est celui qui a le moins débrouillé le fait, puis qu'il ne tient pas à lui que nous ne pensions, * que pourveu qu'un homme fit des libelles anonymes, ou sous son véritable nom, il pouvoit impunément diffamer toute la Cour & la ville. Pourquoi donc est-ce qu'on bannit Cassius Severus? Pourquoi brûla-t-on les écrits de Labienus? Se pourra-t-on bien imaginer, que ce fut parce que ces deux Auteurs avoient publié leurs livres sous le nom d'autrui? Quelles reveries!

On s'imaginera peut-être qu'Auguste n'eut pas besoin de grands detours, pour montrer que les faiseurs de libelles devoient être poursuivis sur le pied de criminels de Leze-Majesté, puis qu'il est évident, qu'un particulier qui diffame son prochain usurpe un des droits de la souveraineté; & qu'il n'appartient pas moins au Souverain, exclusivement à tout autre, d'infliger la peine d'infamie, que d'infliger la peine de bannissement, de prison, de mort, &c. Mais ce seroit raisonner très-faussement, & convertir tout d'un coup en crimes de leze-Majesté l'infraction de toutes les loix, l'adultère, le vol, la séduction d'une fille &c. car on peut dire qu'un voleur ne méprise pas seulement les loix de son Souverain, mais aussi qu'il s'empare d'un droit qui n'appartient qu'au Souverain. Il n'appartient qu'au Souverain d'ôter aux particuliers, ou en tout ou en partie, ce qu'ils possèdent. Le droit d'infliger des amendes, des confiscations, &c. ne doit pas moins émaner de la puissance souveraine, que celui de noter quelcun d'infamie; & par conséquent un Satirique qui diffame son prochain ne sauroit être coupable du crime de leze-Majesté, sans qu'il en faille conclure qu'un voleur, qu'un fornicateur

IV. Si les libelles ont été compris sous les crimes de leze-Majesté par la raison qu'ils sont une usurpation du droit souverain.

l'est aussi. Et cela seroit d'autant plus vrai à l'égard des fornicateurs, que s'ils débauchent une femme mariée, ils joüent à frauder les héritiers, par l'intrusion d'un cohabitant illicite, & qu'en même tems ils attirent un grand deshonneur sur la tête du mari; que s'ils débauchent une fille, ils lui infligent une flétrissure ignominieuse, qui l'outrage sur sa famille, & ils causent à son pere un famil. dommage réel, & une perte pécuniaire, semblable à celle qui consiste dans le dechet des marchandises. En effet une fille deslorcée est comme un vin éventé, qui ne vaut plus son prix; c'est une marchandise dont le propriétaire demeure toujours chargé, s'il n'aime mieux s'en défaire par l'achat de la même, que de la laisser en sa possession. Je ne dis pas que le crime de leze-Majesté ne soit pas d'infamie, mais que c'est un crime de leze-Majesté, qui n'est pas d'infamie, & qui porte qu'on diminue la majesté du peuple Romain, quand l'on ôtoit quelque chose à la dignité, ou à la grandeur, ou à la puissance de ce peuple, ou à celle des gens auxquels il avoit communiqué du pouvoir. Majestatem minueret est de dignitate aut amplitudine, aut potestate populi, aut eorum quibus populus potestatem dedit aliquid derogare. Je croi seulement que par la loi de Majesté il faut entendre quelque chose de plus que n'a fait Mr. Aubert dans l'endroit que j'ai cité, où il dit qu'Auguste ne fit que renouveler l'action capitale, que les Loix des douze Tables avoient établie contre les faiseurs de libelles diffamatoires. Disons en passant que Mr. Naudé a confondu ces douze Tables avec un arrêt du Senat. Il a même fourni une preuve de sa fautes, car ce qu'il cite d'Arnohe prouve manifestement la justice de ma censure. Si Nosseigneurs du Parlement, (c) dit-il, eussent eu le loisir de jeter les yeux sur tous ces livres diffamatoires, je tiens pour assuré, qu'ils auroient empêché la vente d'une bonne partie, quand ce n'auroit été que pour imiter la vertu de cet ancien Senat de Rome, auquel Arnohe disoit, si j'ay bonne memoire,

(b) Cicero l'est aussi. Et cela seroit d'autant plus vrai à l'égard des fornicateurs, que s'ils débauchent une femme mariée, ils joüent à frauder les héritiers, par l'intrusion d'un cohabitant illicite, & qu'en même tems ils attirent un grand deshonneur sur la tête du mari; que s'ils débauchent une fille, ils lui infligent une flétrissure ignominieuse, qui l'outrage sur sa famille, & ils causent à son pere un famil. dommage réel, & une perte pécuniaire, semblable à celle qui consiste dans le dechet des marchandises. En effet une fille deslorcée est comme un vin éventé, qui ne vaut plus son prix; c'est une marchandise dont le propriétaire demeure toujours chargé, s'il n'aime mieux s'en défaire par l'achat de la même, que de la laisser en sa possession. Je ne dis pas que le crime de leze-Majesté ne soit pas d'infamie, mais que c'est un crime de leze-Majesté, qui n'est pas d'infamie, & qui porte qu'on diminue la majesté du peuple Romain, quand l'on ôtoit quelque chose à la dignité, ou à la grandeur, ou à la puissance de ce peuple, ou à celle des gens auxquels il avoit communiqué du pouvoir. Majestatem minueret est de dignitate aut amplitudine, aut potestate populi, aut eorum quibus populus potestatem dedit aliquid derogare. Je croi seulement que par la loi de Majesté il faut entendre quelque chose de plus que n'a fait Mr. Aubert dans l'endroit que j'ai cité, où il dit qu'Auguste ne fit que renouveler l'action capitale, que les Loix des douze Tables avoient établie contre les faiseurs de libelles diffamatoires. Disons en passant que Mr. Naudé a confondu ces douze Tables avec un arrêt du Senat. Il a même fourni une preuve de sa fautes, car ce qu'il cite d'Arnohe prouve manifestement la justice de ma censure. Si Nosseigneurs du Parlement, (c) dit-il, eussent eu le loisir de jeter les yeux sur tous ces livres diffamatoires, je tiens pour assuré, qu'ils auroient empêché la vente d'une bonne partie, quand ce n'auroit été que pour imiter la vertu de cet ancien Senat de Rome, auquel Arnohe disoit, si j'ay bonne memoire,

On voit par là que le crime de leze-Majesté n'est pas d'infamie, mais qu'il est un crime de leze-Majesté, qui n'est pas d'infamie, & qui porte qu'on diminue la majesté du peuple Romain, quand l'on ôtoit quelque chose à la dignité, ou à la grandeur, ou à la puissance de ce peuple, ou à celle des gens auxquels il avoit communiqué du pouvoir. Majestatem minueret est de dignitate aut amplitudine, aut potestate populi, aut eorum quibus populus potestatem dedit aliquid derogare. Je croi seulement que par la loi de Majesté il faut entendre quelque chose de plus que n'a fait Mr. Aubert dans l'endroit que j'ai cité, où il dit qu'Auguste ne fit que renouveler l'action capitale, que les Loix des douze Tables avoient établie contre les faiseurs de libelles diffamatoires. Disons en passant que Mr. Naudé a confondu ces douze Tables avec un arrêt du Senat. Il a même fourni une preuve de sa fautes, car ce qu'il cite d'Arnohe prouve manifestement la justice de ma censure. Si Nosseigneurs du Parlement, (c) dit-il, eussent eu le loisir de jeter les yeux sur tous ces livres diffamatoires, je tiens pour assuré, qu'ils auroient empêché la vente d'une bonne partie, quand ce n'auroit été que pour imiter la vertu de cet ancien Senat de Rome, auquel Arnohe disoit, si j'ay bonne memoire,

B B B B b b b b

III. Vains efforts pour justifier Suetone.

* Idem modo censuit (Augustus) cognoscendum post hac de iis qui libellos ad infamiam culpam sub alieno nomine ederebant. Sueton. in Aug. c. 55.

(a) Bauddouin qui rapporte ces paroles de la loi, la croit faite ou sous Auguste, ou sous Tibere; voyez son Traité in leges 12. Tabul. c. 9. pag. m. 49. & 50.

Torrentius a voulu sauver l'honneur de Suetone, en substituant sans l'autorité d'aucun manuscrit ces mots, *suo alienove nomine*, à ceux-ci, *sub alieno nomine*. Mais je remarque que la correction a été abandonnée avec le dernier mepris; jusques-là que le Commentateur de Suetone *in usum Delphini*, a cru qu'elle ne faisoit point une nouvelle signification, tant il l'avoit peu examinée. D'autres veulent que par *sub alieno nomine* &c. il faut entendre les Satires, où le nom des personnes qu'on déchiroit ne paroît pas. Mais je ne voi gueres debiter cela que par forme de pisaller. Après tout nonobstant ces expédiens, Suetone ne mettroit-il pas à couvert de toute peine les Satires les plus diffamantes, pourvu qu'elles fussent anonymes, ou qu'on n'y fût pas déchiré sous un nom de guerre, mais sous son nom véritable. Et ne seroit-ce pas un assez honteux reproche à faire au Conseil de l'Empereur? Enfin il y en a qui soutiennent, que comme les Loix des 12. Tables avoient suffisamment défendu que l'on ne fît point de Satires sous son nom, Auguste ne se crut obligé qu'à attaquer celles qu'on publieoit sous le nom d'autrui. Mais 1. nous ne voyons pas que les Loix des 12. Tables s'adressent plus ou moins aux Satires anonymes, qu'à celles où l'on auroit mis son vrai nom, ou un faux nom. 2. Il auroit été fort inutile de ne défendre que celles où l'on se seroit nommé: & quelle apparence que ces anciennes Loix de Rome, ayant laissé un chemin si large à quiconque auroit voulu les éluder? En 3. lieu, a-t-on de coutume en faisant quelque addition à une Loi, de ne pas renouveler & confirmer les anciens ordres? 4. Qui comprendra jamais, que si l'ancien droit Romain avoit accordé l'impunité aux Satires les plus punissables, c'est-à-dire à celles où l'on ne met point son nom, desquelles les coups sont & plus frequens, & plus hardis, Auguste en supleant ce qui eût manqué aux vieilles Loix, eût oublié précisément le remede le plus nécessaire, savoir la punition des libelles anonymes? Il y a bien plus (a) d'apparence que ce fut lui, qui fit faire la Loi ou le Senatusconsulte, dont Ulpien nous a conservé les paroles; *Si quis librum ad infamiam alicujus pertinentem scripsit, composuit, edidit, dolove malo fecit quo quid eorum sciret, etiamsi alterius nomine ediderit, vel sine nomine; uti de ea re agere liceat: Et si condemnatus sit, qui id fecit, inestibilibis lex lege esse jubetur.* J'avoue que les Historiens modernes sont trop prolifères, & qu'il y en a qui composent plus de volumes sur leur siecle, que Tite Live n'en a composé sur toute la durée de Rome conquérante, depuis sa fondation jusques à Cesar. Mais les anciens d'autre côté sont trop courts, & il est plus à-propos pour nôtre instruction, qu'on mette trop de particularitez dans une Histoire, que si on en supprime trop.

B B B B b b b b

re, Carmen malam confcribere, quo fmacleribus couquincetur, & vita, decemviralibus lectis evadere noliffis impunitum.

Tibere maintient cette innovation d'Augufte, a caufe principalement de quelques plumes medifantes qui attaquoient fa perfonne, & qui touchoient aux ployes les plus delicates de fon domeftique. (a) Mox Tiberius confultante Pompeio Macro Pretore, an judicia Majeftatis redderentur, exercendas leges effe refpondit. Nunc quoque afperavere carmina incertis auctoribus vulgata in favitana fuperbiamque ejus, & difcordem cum matre animum. Il (b) mit en fuite cette Loi à tous les jours : le pauvre Crematius Cordus cut beau reprefenter qu'il * n'avoit écrit rien de choquant ni contre Tibere, ni contre l'Imperatrice, qui étoient (c) ceux, difoit-il, que la Loi de Majeftate comprenoit; cela ne fut point capable de effacer fon pretendu crime, d'avoir donné quelques louanges à Brutus & à Caffius. (d) Verba mea, Patres Conferipti, arguuntur, adeo factorum innocens fim. Sed neque hac in principem aut principis parcerem, quos lex majeftatis amplectitur.

(a) Tacit. Ann. l. 4. c. 34.

(b) Voyez Sueton. in Tiber. c. 50.

* Apud Terentium Ann. l. 4. c. 34.

V. Neron fut aifé pa-tient pour les Libelles.

(c) Il femble que Tacite ait écrit ce qu'il a dit au chap. 72. de 1. livres car de la maniere qu'il faut parler Crematius Cordus, on auroit que les feuls libelles contre l'Empereur & l'Imperatrice étoient compris fous la loi de Læce-Majefté; mais on ne voit aucune ombre de cette reftriction dans ledit chap. 72.

(d) Tacit. Ann. l. 4. c. 34.

(e) pro-trois ad-vertis principes carmina factavit, vulgavit que celebratio . . . Exin . . . majestatis delatus est. Tacit.

Ann. l. 4. c. 45. (f) Tacit. ib. c. 40. (g) Quod multa & profrohi in Patres & Sacerdotes compofuiffent, iis libris quibus nomen codicillorum dederat. Ib. c. 50. (h) Id. ib. (i) Sueton. in Nerone c. 39.

chagrin, Neron avoit lieu de craindre qu'il n'en couragat les medifans; & perfonne n'ignore la fentence que Tacite (k) a debitee, à l'occafion d'un doure femblable à celui de Suetone: une injure, dit-il, qu'on me piffe tombe d'elle même, fi on s'en fâche on la fait valoir. *Carmina Bibaculi & Catulli referta comumelus Cafarum leguntur: fed ipfe diras Julius, ipfe divus Auguftus & vulere ifta & reliquere, haud facile dixerim, moderacione magis an fapientia: namque fperata exolefcant: fi irafcare, adgnata videntur.*

Voilà qui eft bien, s'il ne s'agit que de pardonner les medifances où le Souverain eft intereffé perfonnellement; mais il ne faut pas qu'il laiffe fes fujets expofer à cet orage. Domitien (h) meriteroit cent eloges, s'il n'avoit puni que les Auteurs qui avoient medit des premieres perfonnes de Rome, en quoi il n'employa pas trop de rigueur. Il femble donc que l'exceffive feverité d'Augufte contre les libelles diffamatoires fi on la detache de l'abus que fes fuccelfeurs en firent fouvent, ne confiftoit que dans les termes, & dans le fafteux mot de Majeftate, & qu'aïnfi fa conduite ne foit pas condamnable dans le fond; car c'eft une des licences qu'on doit le plus refrener dans un Etat, que celle de ces fortes de libelles. L'honneur, la gloire & la reputation des familles, ces biens mille fois precieux que l'or & l'argent, ne tiendroient qu'à un filet, fi l'on ne repriroit l'audace & la noire malignité des Ecrivains fatiriques. Ils commencent à la detache de perfonnes de mauvaife vie; mais après ce debut ils fe repandroient comme la peste, fans aucun difcernement, fur les lieux faints & fur les profanes, fur les maifons chaftees, & fur celles de prostitution. L'antiquité en auroit fait l'experience totale, fi l'on n'y eût enfin remedié par de bonnes loix, & en foumettant au bras feueiller les Satiriques, quand on vit que cela paifoit la raillerie, & quand ceux qui n'avoient pas été encore mordus de ces chiens enragez, firent reflexion que leur tour viendroit auffi; qu'il falloit donc concourir pour y mettre ordre avec ceux qui avoient déjà reçu le coup. C'eft ainfi qu'en cas d'incendie, (m) les voisins ne travaillent pas moins que ceux dont la maifon brûle à éteindre l'embraffement. Voici comment Horace raconte la chofe.

*Fe fecimina (n) per hunc inventa licentia morem
Verfibus alterius opprobria rufpica fadis,
Libertasque recurrentes accepta per annos
I nifi amabiliter, donec jam ferus apertam
In rubrum capit verti jocus, & per honestas
Ire minax impune domos. Doluere exuento
Dente laceffiti, fuit intatilis quoque cura
Conditione super communi: quin etiam lex
Poenique lata, malo que nollet carmine quemquam
Defcribi. Venter modum formidine fuffis
Ad benedicendum delectandamque redacti.*

Ciceron avoit auffi remarqué que l'ancienne Comedie Greque abufa tellement de la permission qu'elle avoit, de cenfurer la mauvaife vie des particuliers nommément & fans detour, qu'il n'y eut perfonne qui échappât à la medifance du lege regii. Theatre, non pas même Pericles, qui avoit fi long tems gouverné la Republique tant en paix qu'en guerre. On auroit paffouffert, difoit Ciceron, que les mechans citoyens euiffent été expofer à ces injultes, quoi qu'il foit plus à propos

(k) Tacit. Ann. l. 4. c. 34.

VI. Il eft très-important de repri-mer la licence des libelles. Les anciens Payens la reprime-rent.

(l) Scripta famofi vulgoque edita quibus primores viriafe-minæ notabantur, aboluit non fine auctorum ignominia. Sueton. in Dom. c. 8. (m) Dente Theonico cum circumdoditur, cequid Ad te post paulo ventura pericula fen-tis? Nam tua res agitur paries cum proximus ardet Et neglecta fontentia fumere vi-res.

Horat. ep. 18. l. 1. (n) Id. Epist. 1. l. 1.

A quoi on peut joindre ce passage de Plautus poët. Successe vetui lris Comœdia, non sine milita Laude, fel.

in vitium liberas excedit & sim Dignam Theatrum que Lex est accepta, choruffique Triopter obtinuit fublato juve no- que centli.

que de telles gens soient notez par le Censeur, que par un Poëte, mais il est insupportable qu'un Pericles n'en soit pas exempt. *Apud Græcos antiquiores fuit lege concessum, ut quod vellet Comædia nominatim vel de quo vellet (a) diceret; itaque sicut in eisdem libris loquitur Africanus quem illa non attingit, vel potius quem non vexit, cui pericit? Esto: populares homines improbos, in Rep. dicitur.*

(a) Voyez *l'histoire des Romains* au commencement de la 4. Satire du 1. livre. *sed Periclem cum jam sua civitati maxima autoritate plurimos annos domi & belli præfuisset, violari versibus & eos agi in Scena non plus decuit, quam si Plautus, inquit, noster voluisset aut Navius Publico & Cneo Scipioni, aut Cæcilius Marco Cæroni maledicere (b).* De tous les trefors du monde il n'y en auroit point de plus exposé à la tigne & à la rouille, & aux mains ravissantes des larrons que l'honneur, & que la bonne renommée, si l'on ne reprimoit pas l'audace des Ecrivains satiriques: car comme par je ne sai quelle fatalité bien funeste, l'esprit de médisance & de vengeance se trouve souvent conjoint avec les apparences d'une vie austere, l'impunité des libelles en seroit éclore un très-grand nombre, qui porteroient coup contre les plus honnêtes gens; & pour peu que l'on irritât un faux devot, ou un fanatique billeux, on se verroit déchiré cruellement par sa plume, & la credulité populaire pour ces sortes d'Ecrivains leur fournoit un ayle, à l'égard même des calomnies les plus extravagantes. Si ces gens-là ne renvoyoient pas à la fin les vertus, par où il faut commencer la vie devote, les vertus, dis-je, qui font l'honnête homme; & s'ils profitoient du meilleur avis que l'on leur puisse donner, qui est de (c) ne se point mêler d'être devots avant que d'être gens de bien, ils ne se distingueroient pas comme ils font par leurs discours satiriques, & par leurs Ecrits diffamatoires.

(b) *Auzi. de civ. Dei, l. 2. c. 9. Ex Cicero nis lib. 4. de Repub. l. 1. c. 1.*

(c) Voyez *les réflexions sur les défauts d'auteurs, imprimées à Paris l'an 1690.*

VII. Ce qu'il faut répondre aux Apologistes des libelles. On voit par là ce qu'il faut répondre à ceux qui disent, que les libelles font du bien à la société, enrant qu'ils empêchent plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe de sortir des bornes de la bienséance: c'est un frein, disent-ils, qui les retient; ôtez leur la crainte d'être diffamés jusqu'au bout du monde, & dans tous les siècles à venir par quelque Satire ingenieuse, il n'y aura point d'excès à quoi ils ne se precipitent. Chantons que tout cela. On ne voit pas que jusqu'ici il y ait jamais eu disette de libelles, & cependant le monde n'est point amendé & n'amende point. De plus ce prétendu frein ne deviendroit-il pas inutile, par l'abus qu'on feroit de ce remède, en dissimulant sans quartier ni discernement toutes sortes de maisons?

Sera-t-il donc permis aux uns de commettre des infamies, sans qu'il soit permis aux autres de les en punir par tous les cornets de la Renommée? Je repons que comme ce n'est pas aux particuliers à châtier ceux qui volent & ceux qui tuent, & qu'il en faut laisser le soin à ceux que l'autorité souveraine a preposé à la punition des malfaitteurs, il en faut user de même à l'égard de la peine d'infamie. C'est empiéter sur les droits du Souverain, c'est mettre une main profane à l'encensoir, que de se mêler de ces sortes de punitions, quand on n'a point de caractère pour cela, communiqué par ceux qui gouvernent. Un coupable peut alors se servir légitimement de la question qu'on fit autrefois à Moïse (d), qui s'a établi

(d) *Exod. ch. 2. v. 4.*

Prince & Juge sur nous? Ce que peuvent faire les particuliers contre ceux qui meritent l'infamie, est justement ce qu'ils peuvent faire contre un voleur ou un assassin: ils peuvent le déferer aux Juges, & temoigner contre lui ce qu'ils savent; ils peuvent denoncer parcelllement les commerces criminels, & la vie infame de tels & de telles; mais il faut le faire avec toutes les qualitez d'un accusateur en forme: il faut se nommer, faire élection de domicile, & sur tout être en état de prouver devant les Juges, si le cas y échet, tout ce qu'on avance. Or où sont les faiseurs de libelles qui en usent ainsi? La premiere chose qu'ils observent c'est de cacher leur nom, leur profession & leur demeure. Ils ne font pas fort conscientieux sur les preuves; les plus petits soupçons, & les oui-dire, les nouvelles d'Auberge & de Corps de Garde leur servent de demonstration; & dès-là ils encourent de droit les peines des calomnieux & des faux temoins; car pour meriter ces peines il n'est pas necessaire que ce que l'on avance soit réellement faux, il suffit qu'on le soutienne sans le savoir, & sans en avoir des preuves.

Je suis persuadé qu'il est & de la justice & du bien public, que les (e) mauvaises actions soient traduites au tribunal de la Renommée, pour y recevoir le châtement qu'elles meritent, *interest Republica cognosci malos*: mais tout le monde ne doit pas se mêler de cette fonction. Car si le mal qu'on souhaite de divulguer est de nature à être puni par les loix civiles, il en faut laisser faire les informations aux Magistrats, ou tout au plus les aider d'un temoignage juridique, afin que le crime porte tout à la fois une double punition, celle du bruit public, & celle des Juges. Il faut se souvenir que ce n'est pas à un Poëte, ni à tel autre Ecrivain, que nous devons rendre compte de notre conduite, mais aux Magistrats. Ce dogme vient de bon lieu, comme il paroitra par ce Latin. (f) *Nostre contra duodecim Tabula cum perpaucas res capite sanxissent, in his hanc quoque sancendam putaverunt, si quis occentavisset, sive carmen condidisset, quod infamiam faceret flagitiumve alteri. Prælatè, judiciis enim ac Magistratum disceptationibus legitimis propositam vitam, non poetarum ingenius habere debemus, nec probum audire, nisi ea lege ut responderet licet & judicio defendere.* Que si le mal est d'une autre espece, jouissant de l'impunité ou à cause de la tolerance de la Justice, ou à cause des personnes qui le font, alors non plus chacun ne se doit pas mêler d'en écrire. Il faudroit laisser ce soin à l'Histoire, & celui de composer l'Histoire à des personnes choisies, & autorisées par ceux qui gouvernent; par ce moyen les flétrissures que l'Histoire infligeroit au nom & à la memoire des gens qui meritent l'infamie publique, procederoient de leur veritable source, & seroient comme une émanation de ce droit du glaive, dont le bras des Souverains est armé pour le châtement des méchans. Il faudroit que comme l'Histoire Sainte n'a pas été l'Ouvrage d'un particulier, mais de gens (g) qui avoient reçu de Dieu une commission speciale d'écrire; de même l'Histoire civile ne fût composée, que par des gens commis à cela par le Souverain de chaque Etat. Et alors la presumption seroit, que l'Histoire ne diffameroit pas les gens sur de méchantes preuves; au lieu que de la maniere que les choses vont, elle distribue les peines & les recompenses, le

VIII. Du droit de l'Histoire, & par qui elle doit être écrite. Grand abus en cela.

(e) Exfertis sententias haud infistui nisi insignes per honestum aut notabilem dedecore; quod præcipuum munus Annalium virtutes silenturque

PRÆVIS DICIS FACTIS QUE EX POSTERITATE ET INFAMIA METUS SIT. Tacit. ann. l. 3. c. 69.

(f) Cicero 4. de legib. apud Auzi. l. 2. de civit. Dei, c. 9.

(g) Epître 2. de Sæul Pierre ch. 1. v. 20. & 21.

blâme & la louange, la condamnation & l'absolution, sur les premiers bruits de la renommée, sophistique & alambiquez par mille passions. Et ce qu'il y a d'étrange, c'est que le plus petit Historien se munit du privilege qui ne doit appartenir qu'à quelques-uns : il prétend qu'on ne doit pas exiger de lui, qu'il fournisse ses preuves & les temoins. (a) *Quis unquam ab Historico juratos exegit?*

(a) Senec. de morte Claudi.

(b) Si l'on désigne quelques Auteurs, c'est sans aucun affectation ni dessein, mais à cause que par hasard on se trouve la mesure fraction des plumes de Scrivatur, Act. in Schifim. Angl. p. 2. de la Bi-100th. Unvers. t. 14. pag. 44. & suiv. & passim alibi. de Schoobius Fabul. Hamel. p. 140. Voyez aussi l'Amphibolite de Wicquersfort. t. 1. pag. 173.

(c) Horat. Epist. 2. l. 1.

(d) At fubitate horricolapfu de montibus adiant Harpyia, & magnis clangunt linguibus alas, Diripiunt que dapes contadique omnia fcedant Immundo: tum vox tetrum dier odor.

(e) Juven. Sat. 7. v. 195.

(f) C'est l'avis de tout le monde que l'on ne doit pas se fier sur les grands chemins, & qu'il se livre au premier venu pour un morceau de pain. Son

Je ne dis pas qu'il n'y ait des inconveniens de l'autre côté, mais y en ayant par tout, il reste que l'on évite le plus grand, comme font sans doute cette multitude d'Ecrivains, qu'on voit aujourd'hui salir de leurs mains impures les faits historiques; les salir, dis-je, non seulement pour le tems présent, mais pour les siècles à venir; veu qu'il n'y aura que trop de continuateurs du (b) *Melissimum Pezeli*, de *Seibus Calvinis*, des Commentaires de *Sleidan* &c. trop de faiseurs d'Abreges en *usum studiosi juvenum*, trop d'Ecrivains en un mot qui ne puiseront point ailleurs, & qui perpétueront (a) les mensonges que l'on divulgue journellement. Ce que l'on dit des premières impressions en general, qu'elles sont de longue durée,

Quo (c) semel est imbuta recens servabit odorem Testa diu,

est très-vrai en particulier de ces premières alterations qu'on a fait souffrir aux événemens dès leur naissance, par des relations déguisées que l'on débite à la chaude, & que l'on repand par tout le plus promptement qu'il est possible. C'est un péché originel dont on ne peut nier la propagation; trop d'exemples le prouvent, & c'est là le grand désordre: car comme tous les peuples sont assez semblables à celui dont un Cardinal Legat disoit, en lui donnant sa sainte benediction, puis qu'il veut être trompé, qu'il le soit; & comme d'ailleurs on ne sauroit revouer en doute, qu'une fausse nouvelle eût trois jours (B) ne soit capable de faire beaucoup de bien à un Etat, au lieu qu'une nouvelle véritable eût autant de tems est capable de le perdre; il ne faut pas trouver étrange que les premières relations soient remplies de déguisemens; la politique le veut, elle que quelun a définie (C) *ars non tam regenti: quam fallendi hominem*. Mais il en faudroit revenir, & c'est ce qu'on ne fait jamais de bonne grace; & si quelques-uns le font, cela ne sert plus de rien: tant de plumes ayant déjà canonisé les premiers bruits, que pour le moins il se forme des partages de sentiment par toute la terre.

Ce n'est pas assez que de comparer ces indignes Ecrivains à des (d) Harpyes, qui salissent tout ce qu'elles touchent; on peut dire que ce sont des boyreaux qui tordent le cou, les bras & les jambes aux faits historiques, & même qui les leur coupent quelquefois, & leur en appliquent de postiches; & cela presque au moment même qu'un événement est sorti du sein de ses causes, & que les exploits d'une bataille ne sont que de naître,

(e) *Modo primos incipientes Edere vagitus, & adhuc à matre rubentes.*

L'on a dit autrefois des Muses qu'elles se prostituoient même à des esclaves; c'est ce qu'on peut dire principalement de celle qui preside à (f) l'Histoire: c'est un véritable *fortunum triobolare*, qui se tient sur les grands chemins, & qui se livre au premier venu pour un morceau de pain. Son

marché avec les Libraires est bien au dessous de celui des Baudoins & des du Ryer, avec qui c'étoit un prix fait, qu'ils iradoient à 30. sous ou à un écu la feuille, & qu'ils seroient des vers à 4. francs le cent quand ils étoient grands, & à 40. sous quand ils étoient (g) petits.

Ab! pudor extinctus, (h) doctaque infamia turbe Sub titulo prostant, & queis genus ab Jove summo Res bonnum supra everta & nullius egesmet, Asserent vili, ac sancto se corpore sudant. Scilicet aut Menae faciles provere superbo, Aut imu Polyctae, & parca laude beate. Uique adeo maculas ardent in fronte recentes, Hæsternique Getæ vincla, & vestigia flagri.

(g) Voyez Basset. Jugemens des Sav. t. 1. p. 446. (h) Voyez Balzac. Entret. 4. ch. 4.

Lucien sans le favori a fait la peinture de notre siècle, lors qu'il a parlé d'une guerre qui avoit produit un si grand nombre d'Historiens, qui on auroit dit que ce metier étoit à la mode. Il compare cette mode à la maladie (i) épidémique des Abderites. Nous avons vu, continué-t-il, la vérité du proverbe que la guerre est la mere de toutes choses. (k) *Α'φ' ε'δη τὰ ἐν πολλοῖς τῶν ποτι ταῦτα κενύονται, ὁ πλεμῶν ὁ πρὸς τὸς βαρβάρους, καὶ τὸ ἐν Ἀρμενίᾳ τρωγύμα, καὶ αἰσωχεῖς νίκαι, ἃ δέσῃς τις ἀγ' ἱστορίαν συγγραφεῖ. Αβδερῖται μὲν ὁ Ἰωνιδάδας, καὶ Ἡρόδοτος, καὶ Ξενοφῶν τὸς ἡμῶν ἀπώτερος. ἃ ὡς εἶπεν, ἀλλ' ἄρα ἄρ' ἐὼς ἐστὶν ἐπιμῶν ἄπειρον πατρίῃ, εἰ γε καὶ συγγραφεῖς τοσούτος ἀνέφουεν, ἑὸν μῦθον τῆς παλιγγ. Ex quo res præsertim moveri ceperunt, puta bellum istud contra barbaros, & acceptum in Armenia vultus, & continua illa victoria, nemo non historiani conscribit. Imò verò Thucydides, Herodoti, & Xenophontes nobis facti sunt omnes. Et ut apparet, verum fuit illud, Bellum omnium patet m. 688. est, quandoquidem historiarum scriptores tam multos una hac plaga procreavit. Les anciens Romains avoient eu infiniment plus de respect pour la dignité de l'Histoire; car avant le tems de Pompée personne ne s'en étoit mêlé qui ne fût recommandable par sa naissance & par son mérite; & lors que le Precepteur de ce grand homme eut entrepris de faire l'Histoire du pere de son disciple, & celle de son disciple, on trouva je ne sai quoi d'incommode dans cette nouveauté, comme Suetone nous l'assure. Cependant ce novateur avoit de l'esprit & du savoir, & il avoit enseigné la Rhetorique, mais il n'étoit pas de condition; il avoit été afranchi. Voilà le grief. (l) *Lucius Octacilius Pulvius servisse dicitur, Rhetor. atque etiam oratorius, veteri more, in catena suis numissis, accusanti patrono subscripsit. Deinde est uno Rhetoricam professus, Cnaum Pompejum Magnum docuit; patris ejus res gestas, nec minus ipse de se. C. compluribus libris exposuit: primus omnium libertinorum, ut Cornelius Nepos opinatur, scribere historiam orsus, non nisi ab honestissimo quoque scribi solitum.**

(i) Τοῦ ἀειδογῆταις ἐπιμῶν ἀπέδος ἃ ὡς τὸς πῶλλοις τῶν ποτι ταῦτα κενύονται, ὁ πλεμῶν ὁ πρὸς τὸς βαρβάρους, καὶ τὸ ἐν Ἀρμενίᾳ τρωγύμα, καὶ αἰσωχεῖς νίκαι, ἃ δέσῃς τις ἀγ' ἱστορίαν συγγραφεῖ. Αβδερῖται μὲν ὁ Ἰωνιδάδας, καὶ Ἡρόδοτος, καὶ Ξενοφῶν τὸς ἡμῶν ἀπώτερος. ἃ ὡς εἶπεν, ἀλλ' ἄρα ἄρ' ἐὼς ἐστὶν ἐπιμῶν ἄπειρον πατρίῃ, εἰ γε καὶ συγγραφεῖς τοσούτος ἀνέφουεν, ἑὸν μῦθον τῆς παλιγγ. Ex quo res præsertim moveri ceperunt, puta bellum istud contra barbaros, & acceptum in Armenia vultus, & continua illa victoria, nemo non historiani conscribit. Imò verò Thucydides, Herodoti, & Xenophontes nobis facti sunt omnes. Et ut apparet, verum fuit illud, Bellum omnium patet m. 688. est, quandoquidem historiarum scriptores tam multos una hac plaga procreavit. Les anciens Romains avoient eu infiniment plus de respect pour la dignité de l'Histoire; car avant le tems de Pompée personne ne s'en étoit mêlé qui ne fût recommandable par sa naissance & par son mérite; & lors que le Precepteur de ce grand homme eut entrepris de faire l'Histoire du pere de son disciple, & celle de son disciple, on trouva je ne sai quoi d'incommode dans cette nouveauté, comme Suetone nous l'assure. Cependant ce novateur avoit de l'esprit & du savoir, & il avoit enseigné la Rhetorique, mais il n'étoit pas de condition; il avoit été afranchi. Voilà le grief. (l) *Lucius Octacilius Pulvius servisse dicitur, Rhetor. atque etiam oratorius, veteri more, in catena suis numissis, accusanti patrono subscripsit. Deinde est uno Rhetoricam professus, Cnaum Pompejum Magnum docuit; patris ejus res gestas, nec minus ipse de se. C. compluribus libris exposuit: primus omnium libertinorum, ut Cornelius Nepos opinatur, scribere historiam orsus, non nisi ab honestissimo quoque scribi solitum.*

Que deviendroient les ennemis du Pyrrhonisme historique, si ce mal avoit eu cours du tems de l'ancienne Grece, & de la vieille Rome? Ils sont à feliciter de ce que l'Impimicrie est une invention si moderne, & ils peuvent s'écrier avec raison (m) *bono Illorecto publico ista licentia post sum imperii Romani inventa est.* Car si l'antiquité Greque, Romaine, Persane, Carthaginoise &c. en avoit usé comme l'on en use aujourd'hui, ils auroient bien de la peine à nous prouver quelque chose; en se fortifiant même du

IX. L'abus dont on vient de parler favorise le Pyrrhonisme historique.

(a) Dans l'article Cælius Severus pag. 786. col. 1.

X. Satires modernes sur quelques Galanteries. On se plaint sans sujet de la Hollande.

(b) Voyez le Discours du Comte de Bussy Rabutin à ses enfans intitulé l'Usage des aveuffitez, imprimé à Paris l'an 1694.

Deux ans après on a imprimé dans la même ville ses Mémoires, & ses Lettres.

(c) Allié denique similes libelli qui statim in vulgus effundunt, quid Rex in aurem Regina dixerit, quid Jæno jabulatus sit cum Jove.

III a dit des Anecdotes de Procope, de l'Histoire de Matthieu Paris, de la Chronique scandaleuse de Louis XI. des Memoires de la Ligue &c. C'est ici qu'on a raison de se recrier,

Quod (d) genus hoc hominum, quæve hunc tam barbaram morem Permittit patria?

Mais non pas d'adresser cette apostrophe à la République de Hollande, puis qu'il est tres-faux qu'elle permette ces pirateries barbares sur l'honneur des Maisons les plus illustres. Voici ce qu'elle repondit en l'année 1665. à Mr. l'Evêque de Munster, qui s'étoit plaint entre autres choses de quelques Ecrits.

Quidquid vero seu de hoc seu de aliis negotiis in nostris terris typis divulgatum est, de iis aliud nihil dicemus nisi illud solum, non tantum hic, verum passim in aliis quoque regionibus agre admodum frenari & inhiberi posse typographicas licentias quantumvis diligens fuerit cautela, nosque ipsi contra istiusmodi abusum severa sæpe promulgaverimus edicta, eademque sævis & rigidis confirmaverimus executionibus. Ces paroles contenues dans une lettre de leurs Hautes Puissances, datée du 29. de Septembre 1665. & imprimée avec Privilege, peuvent servir de reponse generale à toutes les plaintes de même nature.

XI. Aveu du Comte de Bussy Rabutin. Il ne sera pas hors de propos d'insérer ici l'aveu public du Comte de Bussy Rabutin. (e) Il y a cinq ans que ne sachant à quoi me divertir à la campagne où j'étois, je justifiai bien le proverbe que l'oisiveté est mere de tout vice.

secours des inscriptions & des medailles; monumens que les Modemes employent impunément pour satisfaire leurs caprices, sans se fonder sur un fait réel. Je n'trai pas plus avant, sans dire que les Cælius Severus sont de tous les tems. On a vu de nos jours un homme de qualité, qui non content de composer des Relations peu avantageuses à quelques Dames de la Cour, a poussé (D) dit-on, la pointe jusqu'à la Maison royale, & jusques au chef; ce qui montre que l'on peut dire fort véritablement de la Satire, ce que Malherbe a dit de la mort;

Que la Garde qui veille aux barrières du Louvre N'en descend pas les Rois.

Ce Seigneur a été plus sage & plus heureux que le Satirique de la Cour d'Auguste. Celui-ci ne se corrigeoit point dans son exil empira de telle sorte les affaires qu'on a vu (a) ci-dessus qu'à peine il avoit enfin de quoi couvrir les parties honteuses: mais celui dont je parle en a été quitte à bon marché, & ne s'est plus appliqué à des choses (b) incomparablement plus dignes de son bel esprit, & de sa charmante plume.

On auroit tort de lui imputer les mauvaises imitations, desquelles il n'a été causé que par accident. Mais il faut avouer qu'il a bien justifié la maxime, que les mauvais exemples enherissent sans poids ni mesure les uns sur les autres. Combien d'Histories n'a-t-on pas publié contre les principales personnes de la Cour de France, de celle de Bruxelles &c. avec les noms, les surnoms, & les qualitez de chacune; avec les circonstances les plus secretes, les discours les plus cachez, & cent choses de telle nature, qu'il est impossible qu'elles soient venues à la connoissance de l'Ecrivain. C'est ici que Gabriel Naudé pourroit dire avec plus de fondement ce qu'il (c) a dit des Anecdotes de Procope, de l'Histoire de Matthieu Paris, de la Chronique scandaleuse de Louis XI. des Memoires de la Ligue &c. C'est ici qu'on a raison de se recrier,

Quod (d) genus hoc hominum, quæve hunc tam barbaram morem Permittit patria?

Mais non pas d'adresser cette apostrophe à la République de Hollande, puis qu'il est tres-faux qu'elle permette ces pirateries barbares sur l'honneur des Maisons les plus illustres. Voici ce qu'elle repondit en l'année 1665. à Mr. l'Evêque de Munster, qui s'étoit plaint entre autres choses de quelques Ecrits. Quidquid vero seu de hoc seu de aliis negotiis in nostris terris typis divulgatum est, de iis aliud nihil dicemus nisi illud solum, non tantum hic, verum passim in aliis quoque regionibus agre admodum frenari & inhiberi posse typographicas licentias quantumvis diligens fuerit cautela, nosque ipsi contra istiusmodi abusum severa sæpe promulgaverimus edicta, eademque sævis & rigidis confirmaverimus executionibus. Ces paroles contenues dans une lettre de leurs Hautes Puissances, datée du 29. de Septembre 1665. & imprimée avec Privilege, peuvent servir de reponse generale à toutes les plaintes de même nature.

XI. Aveu du Comte de Bussy Rabutin. Il ne sera pas hors de propos d'insérer ici l'aveu public du Comte de Bussy Rabutin. (e) Il y a cinq ans que ne sachant à quoi me divertir à la campagne où j'étois, je justifiai bien le proverbe que l'oisiveté est mere de tout vice.

Car je me mis à écrire une histoire, ou plustost un Roman satyrique, véritablement sans dessein d'en faire aucun mauvais usage; mais seulement pour m'occuper alors, & tout au plus pour le montrer à quelques-uns de mes amis, leur en donner du plaisir, & m'attirer de leur part quelque loüange de bien écrire. (f) Comme les véritables Evénemens ne sont jamais assez extraordinaires pour divertir beaucoup; j'eus recours à l'invention que je crus qui plairoit davantage, & sans avoir le moindre scrupule de l'offense que je faisois aux intérêts, parce que je ne faisois cela quasi que pour moy, j'écrivis mille choses que je n'avois jamais ouï dire. Je fis des gens heureux qui n'étoient pas seulement écoutés, & d'autres même qui n'avoient jamais songé de l'être; & parce qu'il eût été ridicule de choisir deux femmes sans naissance & sans merite, pour les principales Heroïnes de mon Roman, j'en pris deux auxquelles nulles bonnes qualitez ne manquoient, & qui même en avoient tant, que l'envie pouvoit aider à rendre croyable tout le mal que j'en pouvois inventer. Vous avez

Cette là un portrait fidelle de la conduite des Ecrivains satyriques. Soit qu'ils écrivent par un motif de vengeance, ou de jalousie; soit qu'ils le fassent pour mettre à profit leurs pensées, & pour exercer leur plume, ils se proposent comme une fin principale le divertissement du lecteur, & les loüanges de leur genie. Or comme ils craignent qu'en ne disant que la verité ils ne divertiroient guere les lecteurs, & que leur Ouvrage passeroit pour une mauvaise piece, ils assaisonnent de mille fables leurs recits, ils imaginent des aventures singulieres, ils feignent des conversations, & ils apliquent à leurs personnages ce qu'ils ont lu de plus propre à paroître de haut goût. Examinez bien les satires les plus piquantes, & les mieux écrites, vous trouverez l'esprit de l'Auteur, son style & son caractère dans toutes les lettres qu'il suppose que les amans s'écrivent, & dans tous les entretiens qu'il leur fait avoir. N'est-ce pas une preuve qu'il fait un Roman? Si l'histoire de Donna Olympia, & cent autres pieces de même nature étoient écrites avec la même simplicité, & avec le même naïf que l'on remarque dans le Journal de (g) Burchard, elles seroient sans comparaison plus dignes de foi. Je ne dis pas qu'elles persuaderoient davantage, mais me contente de dire qu'elles devroient mieux persuader: car je sai d'ailleurs que le public portionne sa persuasion à la vraisemblance que les Ecrivains ont menagée, & au plaisir qu'ils ont causé par le sel piquant qu'ils ont répandu sur leurs Ouvrages, & par le merveilleux des Evénemens. C'est si vrai, que l'aveu public de Mr. de Rabutin n'a obligé que fort peu de gens à renoncer à l'opinion qu'ils avoient conçue que ses recits étoient historiques au pied de la lettre. Remarquez bien les paroles où il nous apprend que son manuscrit fut falsifié par une Dame à qui il l'avoit prêté. Elle ajouta ou fit retrancher dans cette histoire ce qu'il lui plut, pour m'attirer la haine de la plupart de ceux de qui je parlois: & cela est si vray, que les premières copies qui furent vendues n'étoient pas falsifiées, mais si-tost que les autres parurent, comme chacun court à la satire la plus forte, on trouva fades les véritables, & on les supprima comme fausses.

(e) Jobannes Burchardus toire de Donna Olympia, & cent autres pieces de même nature étoient écrites avec la même simplicité, & avec le même naïf que l'on remarque dans le Journal de (g) Burchard, elles seroient sans comparaison plus dignes de foi. Je ne dis pas qu'elles persuaderoient davantage, mais me contente de dire qu'elles devroient mieux persuader: car je sai d'ailleurs que le public portionne sa persuasion à la vraisemblance que les Ecrivains ont menagée, & au plaisir qu'ils ont causé par le sel piquant qu'ils ont répandu sur leurs Ouvrages, & par le merveilleux des Evénemens. C'est si vrai, que l'aveu public de Mr. de Rabutin n'a obligé que fort peu de gens à renoncer à l'opinion qu'ils avoient conçue que ses recits étoient historiques au pied de la lettre. Remarquez bien les paroles où il nous apprend que son manuscrit fut falsifié par une Dame à qui il l'avoit prêté. Elle ajouta ou fit retrancher dans cette histoire ce qu'il lui plut, pour m'attirer la haine de la plupart de ceux de qui je parlois: & cela est si vray, que les premières copies qui furent vendues n'étoient pas falsifiées, mais si-tost que les autres parurent, comme chacun court à la satire la plus forte, on trouva fades les véritables, & on les supprima comme fausses.

(a) Paulus fuisse laceratum, sed id postea civili animo tulit, cum didicisset, eam maledicendi licentiam obscurorum hominum libertatem atque nequitiam dari, ut cum infignes viros impune carpsent, fortunam suam ea vindicta voluptate consolentur: Deceverat Hadrianus uti poetis non obscuris subintravit, Pasquillus, Maledicentiam, quae erat in Parione, demoliri, atque quae cam in Tyberim precipitare: sed Ludovicus queto. 2. Suetianus urbano falsoque ingenio id fieri debere pernegavit, subdens, Pasquillum vel in imo vado raturum more, non esse tacturum, ad id verò ponitur, quod ex traduce, exuratur ergo, inqumt, in calcem, ne ejus vestigiis ulla omnino memoria superfit: Tum rursus Suetianus, recte inquit, sed tam crudeliter contumelio poetae clientes non deerunt, qui patroni cineres invidiosis carminibus prosequantur, & supplicii locum quorundam statuto solemniter concelebant. Quibus verborum lushibus pontifex ab iracundia ad jocos hilaritatemque sensus omnes lenissimè revocavit (a).

L'insensibilité du Cardinal Ximenes pour les medifances, s'est vuë dans quelques Princes. Voyez dans Senecue (b) l'impunitè qui fut accordée par (c) Antigonus à des soldats qui l'avoient fatirifé. Le même Auteurs met en avant (d) la patience de Philippe de Macedoine, & celle d'Auguste. Cet Empereur temoigna une debonnaireté admirable envers un Historien (e) fatirique dont il avoit été maltraité, & en sa personne, & en celle de sa femme, & en celle de ses enfans. Rien n'étoit plus propre à irriter un puiffant Prince, qui favoit d'ailleurs que les bons mots de l'Historien avoient été pris au bond, & qu'ils couvroient par toute la ville. C'est la coutume; le Chevalier de Meré a dit fagement (f) que la medifance est bien à craindre quand elle s'exprique par de bons mots, parce qu'on se plaît à les redire, & qu'on relève toujours quelque chose de bien pensè. Mais Senecue a dit encore avec un peu plus de raison, que les bons mots qui exposent leur Auteurs à quelque peril font relevez plus soigneusement que tous les autres. Multa (g) & divus Augustus digna memoria fecit, dixitque: ex quibus appareat illi iram non imperasse. Timagenes historiarum scriptor, quadam in ipsum, quaedam in uxorem ejus, & in totam domum dixerat, nec perdidit dicta: magis enim circumferretur, & in ore bonorum est, temerarii urbanitas. Quoi qu'il en soit, les medifances de cet Historien ne lui attirerent qu'une très-petite disgrâce. Joignez à cela ce que j'ai cité (h) ci-dessus. On ne peut rien voir de plus sensé que les raisons de Mecene (i), sur le mepris que cet Empereur devoit faire des medifances: il lui conseilla de n'écouter point ceux qui viendroient deferer un fatirique, & de n'user point de vengeance. Allez voir dans Dion les fondemens de ce conseil. Le même Historien (k) vous apprendra pourquoi Cesar ne repondit point aux injures que Ciceron, & quelques autres divulguerent contre lui. Il crut que ces personnages cherchoient la gloire de s'égalier à celui dont ils medisoient, & qu'il valoit mieux les priver de cet avantage, en évitant de faire afaire de medifance avec eux. Son principe étoit contenu dans une harangue de Quintus Metellus Numidicus, si l'on en juge par ce discours d'Aulugelle, que je ne voudrais pas néanmoins que l'on étendit jusqu'à Ciceron. (l) Cum inqumtissimis hominibus non esse convicia decernendum, neque in maledictis adversus impudentes & improbos relinendum, quis tantisper similis & con-

par eorum fias, dum parvis & consimilibus qumtisque audias, non minus ex oratione Q. Metelli Numidici sapientis viri cognosci potest, quam ex libris & disciplinis philosophorum. Verba haec sunt Metelli adversus Cn. Manium tribunum plebei, à quo apud populum in concione laceffitus jactantique fuerat dictis petulantibus. Nunc quod ad illum attinet, Quirites, quoniam fu ampliore putat esse, si se mihi inimicum dicitaverit, quem ego mihi neque amicum recipio, neque inimicum respicio, in eum ego non sum plura diciturus. nam cum indignissimum arbitror, cui à viris bonis benedicatur: tum ne idoneum quidem, cui à probis maledicatur. nam si in eo tempore hujusmodi homunculam nomines, in quo penite non possis; majore honore quam contumelia afficias. Mais comme Cesar n'étoit pas encore Empereur, sa conduite en cette rencontre n'est pas d'un aussi grand poids pour cette partie de mon Ouvrage, que la conduite de Tibere rapportée par Tacite. Une Dame fut accusée d'avoir mal parlé d'Auguste, & de l'Imperatrice Livie, & de Tibere; on la poursuivoit par la loi de Majesté. Tibere voulut qu'on usât de distinction; je ne veux pas, dit-il, que l'on informe contre elle touchant ce qui me regarde, mais si elle se trouve coupable à l'égard d'Auguste, qu'on la punisse. Il ne repondit rien le premier jour sur les interets de sa mere, mais le lendemain il declara qu'elle foubaitoit qu'on ne fit un crime à personne des patoles fatiriques qui la pouvoient regarder. Adulescebat (m) interea lex majestatis: & Apuleiam Varilianam sororem Augusti nepem, quia probris sermonibus divum Augustum, ac Tiberium, matrem ejus insultasset, Caesarique comexa adulterio teneretur, majestatis delator arceffebat. De adulterio satis caveri lege Julia visum: majestatis crimen distingui Cesar postulari; damnari que si qua de Augusto intelligere dixisset: in fe jacta molle ad cognitionem vocari. Interrogatus à consule quid de his censeret, quæ de matre ejus locuta secus argueretur, reticuit: dein proximo senatus die, illius quoque nomine oravit, ne cui verba in eam quoquo modo habita crimini forent: liberavitque Apuleiam lege majestatis. Suetone (n) vous apprendra des nouvelles plus precises de l'indolence de cet Empereur. Je ne repeterai point ce que j'ai dit ci-dessus de la tolerance de Neron, & pour celle de Vespasien je vous renvoye à Suetone (o). Mais sur ce chapitre que pourroit-on voir de plus beau, que cet édit de l'Empereur Theodose? Si quis modestia neftius & pudoris ignarus improbo petulantique maledicto nomina nostra crediderit laceffenda, ac temulentia turbulentius obtreclator temporum nostrorum fuerit, eum panam nolimus subjugari neque durum aliquid nec asperum volumus sustinere, quoniam si id ex levitate processerit contemendum est, si ex insania miseratione dignum, si ab injuria remittendum: unde integris omnibus hoc ad nostram scientiam referatur, ut ex personis hominum dicta pensentur, & utrum protermitti an exquiri debeant censeantur. Datum VI. Id. August. Constantinopoli, Theodosio anno 111. & Abundantio Cass. Cette constitution se lit dans le Code au titre, Si quis imperatori male dixerit. L'Histoire moderne ne fournit pas moins d'exemples de cette patience. Vous en trouverez quelques-uns dans une lettre (p) Latine de Mr. de Balzac, mais non pas celui de Louis XII. que j'ai rapporté en son (q) lieu, ni celui de Catherine de Medicis. Nous aprenons de Brantome

XII. Princes qui ont meprisè les medifances.

(b) Senecue de Ira. lib. 3. c. 22.

(c) Il n'étoit pas ayenit d'Alexandre le Grand comediat Senecue.

(d) lb. c. 23.

(e) Nomme Timagenes.

(f) Chevalier de Meré, Discours de l'esprit.

(g) Senecue ubi supra. c. 23. pag. m. 570.

(h) Page 1294. lettre d' & c.

(i) Voyez Dion Caf. suis lib. 57. p. m. 556.

(k) Dio, lib. 38. p. m. 71. 72.

(l) Aulus Gellius, lib. 6. c. 11.

(m) Tacite, in Annal. lib. 2. c. 50.

(n) Suetonius, in Tibere. c. 38.

(o) Id. in Vespasien. c. 13.

(p) Dans le Code au titre, Si quis imperatori male dixerit. pag. 251. edit. 1651.

(q) Dans la page 200. du volume. 2.

(a) *Brantome* (a) qu'elle lisoit jusques aux belles invectives qui se faisoient contre elle, dont elle se moquoit & s'en vint sans s'alterer autrement, les appellant des *ballards* & des *donneurs de billesveces*. Ainsi usoit-elle de ce mot. Ayant fu que les Huguenots aux seconds troubles avoient avec eux une fort bonne & belle *calavrine* qu'ils nommoient la *Reine mere*

(b) *Id. ib.* (b) elle voulut savoir pourquoi. Il y eut quelqu'un après avoir esté fort pressé d'elle de le dire, qui lui repondit ? c'est, Madame, parce qu'elle avoit le calibre plus grand & plus gros que les autres. Elle n'en fit que rire la première. L'avertissement qu'elle donna à quelques soldats qui disoient d'elle les infamies les plus horribles, se voit dans les lettres (c) de Costar avec de belles brodures.

(c) *A la page 739 du 1. vol. inno.* Catherine de Medicis, quoi qu'elle fust d'un pais où l'on dit que Dieu s'est réservé la vengeance, ce peut soi, parce que c'est le morceau siand, & trouva pourtant plus de franchise à pardonner qu'à punir, lors qu'elle vit tout auptés de son carolle quelques Soldats qui disoient d'elle toutes les ordures imaginables, sans se contredire pour sa presence, & sans vouloir seulement se donner la peine de baisser un petit leur voix; car cette grande Princeesse ne fit autre chose que de mettre la teste à la portiere, & de le leur dire après avoir arreté ses yeux sur cette canaille: *Compagnons, si vous n'allez plus loin médire de moi, je vous empêcherai bien de faire*

* Cela est absurde ici, étant détaché des circonstances marquées par d'Aubigné et de son.

rosir * l'Oye, & de la manger si à vostre aise que vous le faices. Le Cardinal de Lorraine vouloit qu'ils fussent pendus pour servir d'exemple. Mais elle aimo mieux monstrer à la Posterité, qu'une personne qui estoit tout ensemble femme, Reine & Italienne, pouvoit neanmoins commander à sa colere, & résister à la tentation de la volupté qu'elle eût trouvée dans la vengeance. Je suis fort trompé si la source de ce conte n'est dans l'Histoire de d'Aubigné; mais afin qu'on voye comment Costar accommodoit à sa poste les circonstances des faits, sans songer aux grans abus qui naissent de cette licence, il est à-propos de mettre ici le narré original, (d) J'ai appris du Sieur de (e) Talsi, c'est d'Aubigné qui parle, que le Roi de Navarre & la Reine mere estans (f) à la fenestre dans une chambre assez basse, estoient deux joujats qui en faisant rosir une oye dans une broche de bois, chantoient des vilénies contre la

(d) *D'Aubigné Hist. Univerf. to. 1. livre 3. ch. 5. p. 198.*

(e) C'est apparemment celui dont d'Aubigné fut le gendre, & qui s'appelloit Jean-Salvatierr.

(f) Voyez l'Histoire de d'Aubigné to. 2. l. 5. ch. 1143.

Reine: L'un disoit que le Cardinal l'avoit engrossée d'un petit gorret, l'autre disoit d'un petit mulet; & puis ils mangeroient de la chienne tant elle leur faisoit de maux: Le Roi de Navarre prenoit congé de la Reine pour les aller faire pendre, mais elle après avoir dit par la fenestre, Hé, que vous a elle fait? elle est cause que vous rotissiez l'oye, se tourne vers le Roi de Navarre en riant, & lui dit, Mon cousin, il ne faut pas que nos coleres descendent là, ce n'est pas nostre gibier. Soit dit sur ce qu'elle n'avait rien de bas.

François premier est l'un des exemples que Balzac allegue. J'y trouve une chose à redire, c'est que ce Monarque abandonnoit ses Ministres & les Courtisans à la mesdisance du theatre, en même tems qu'il souffroit qu'on n'épargnât pas ses défauts. C'étoit imiter une conduite dont l'ancienne Grece & l'ancienne Rome ne se trouverent pas bien; c'étoit introduire une mauvaise coutume, & si c'est un acte de magnanimité à un Prince de mespriser les satires qui le touchent personnellement, & de n'en point punir les Auteurs, c'est un oubli trop visible de son de-

voir, que de souffrir que les sujets exposent aux insultes d'une plume satirique. Il peut rechercher de son droit, mais l'honneur de ses Sujets lui doit paroître inviolable. Notez que François I. ne souffroit pas que les Comediens nommèrent les gens. *Accepimus* (g) tacitè, libenterque etiam ferre solitum, se prapriusque Regni sui pro-Fabulis & Comediis publicis rudi & confisi maledictis; tectè id quidem & involute, sed tamen ut ab omnibus perspiceretur.

Les Romains ne permirent pas aux Poëtes Comiques d'exercer leur mesdisance sur les Magistrats, mais ils leur laisserent une entiere liberté de se jouer de leurs Dieux. C'est de quoi Saint Augustin leur a fait de grans reproches. *At Romani*, dit-il (h), sicut in illa de (i) republica disputatione gloriantur Scipio, probris & injuriis poetarum subjectam vitam famanque habere voluerunt, capite etiam punire sanctitates tale carmen condere si quis auderet. Quod erga se quidem satis honestè constituerunt, sed erga Deos sitis superbè & irreligiose. Quos cum scire non solam patienter, sed etiam libenter poetarum probris maledictisque lacerari, se potius quam illos hujuscemodi injuriis indignos esse duxerunt, sequere etiam libenter poetarum probris maledictisque miscuerunt. Itane tandem Scipio laudat, hanc poetis Romanis negatam esse licentiam, ut cuiquam opprobrium infligerent Romanorum, cum videas, eos nulli Deorum pepercisse vestrorum? Itane pluris tibi habenda est existimatio vestra curia, quam Capitolii, imò Romæ unius quam celi totius: ut linguam maledicam in civis tuos exercere poeta etiam lege prohiberetur, & in Deos tuos securi, tanta convitia nullo senatore, nullo censore, nullo principe, nullo pontifice prohibente jaculerentur? Indignum videlicet fuit, ut Plautus aut Nævius Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilius M. Catoni malediceret: & dignum fuit, ut Terentius vester flagitio Jovis optimi maximi adolescentium nequitiam concitaret. Cette pensée est plus vieille que St. Augustin, car Arnobe (k) s'en étoit déjà servi. Un moderne n'en parle point dans une occasion où elle auroit pu lui être commode. C'est dans une lettre où il vouloit attaquer la Maison d'Autriche. Il entre en matiere non pas en citant Arnobe ou St. Augustin, mais en citant Tite Live. „ Les

quois plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux.

(k) Nec à vobis saltem istum meruerunt honorum Carmem malum confiteri, quæ fama alterius coincidat quinquetur & vita. de-cemviri-ebus scitis evadere noluit impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantior pulset, de atrocibus formulas constituitis injuriis. Solum Dii sunt apud vos superi in honore, contemptibiles, viles: in St. Augustin, mais en citant Tite Live. „ Les

quois plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux.

(k) Nec à vobis saltem istum meruerunt honorum Carmem malum confiteri, quæ fama alterius coincidat quinquetur & vita. de-cemviri-ebus scitis evadere noluit impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantior pulset, de atrocibus formulas constituitis injuriis. Solum Dii sunt apud vos superi in honore, contemptibiles, viles: in St. Augustin, mais en citant Tite Live. „ Les

quois plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux.

(k) Nec à vobis saltem istum meruerunt honorum Carmem malum confiteri, quæ fama alterius coincidat quinquetur & vita. de-cemviri-ebus scitis evadere noluit impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantior pulset, de atrocibus formulas constituitis injuriis. Solum Dii sunt apud vos superi in honore, contemptibiles, viles: in St. Augustin, mais en citant Tite Live. „ Les

quois plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux.

(k) Nec à vobis saltem istum meruerunt honorum Carmem malum confiteri, quæ fama alterius coincidat quinquetur & vita. de-cemviri-ebus scitis evadere noluit impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantior pulset, de atrocibus formulas constituitis injuriis. Solum Dii sunt apud vos superi in honore, contemptibiles, viles: in St. Augustin, mais en citant Tite Live. „ Les

quois plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux.

(k) Nec à vobis saltem istum meruerunt honorum Carmem malum confiteri, quæ fama alterius coincidat quinquetur & vita. de-cemviri-ebus scitis evadere noluit impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantior pulset, de atrocibus formulas constituitis injuriis. Solum Dii sunt apud vos superi in honore, contemptibiles, viles: in St. Augustin, mais en citant Tite Live. „ Les

(g) Balza.

ad Cæsa-nam pag. m. 234.

(h) Au-tist. Dei l. 2. c. 11. le chap. 9. du même livre de civitate Dei.

XIV. Les Romains plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux.

(i) Voyez le chap. 9. du même livre de civitate Dei.

(k) Nec à vobis saltem istum meruerunt honorum Carmem malum confiteri, quæ fama alterius coincidat quinquetur & vita. de-cemviri-ebus scitis evadere noluit impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantior pulset, de atrocibus formulas constituitis injuriis. Solum Dii sunt apud vos superi in honore, contemptibiles, viles: in St. Augustin, mais en citant Tite Live. „ Les

quois plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux.

(k) Nec à vobis saltem istum meruerunt honorum Carmem malum confiteri, quæ fama alterius coincidat quinquetur & vita. de-cemviri-ebus scitis evadere noluit impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantior pulset, de atrocibus formulas constituitis injuriis. Solum Dii sunt apud vos superi in honore, contemptibiles, viles: in St. Augustin, mais en citant Tite Live. „ Les

quois plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux.

(k) Nec à vobis saltem istum meruerunt honorum Carmem malum confiteri, quæ fama alterius coincidat quinquetur & vita. de-cemviri-ebus scitis evadere noluit impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantior pulset, de atrocibus formulas constituitis injuriis. Solum Dii sunt apud vos superi in honore, contemptibiles, viles: in St. Augustin, mais en citant Tite Live. „ Les

quois plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux.

(k) Nec à vobis saltem istum meruerunt honorum Carmem malum confiteri, quæ fama alterius coincidat quinquetur & vita. de-cemviri-ebus scitis evadere noluit impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantior pulset, de atrocibus formulas constituitis injuriis. Solum Dii sunt apud vos superi in honore, contemptibiles, viles: in St. Augustin, mais en citant Tite Live. „ Les

(l) Costar lettre 394 du 1. vol. pag. 974-974.

(m) Celle de Cromwel.

(n) Tite Live livre 10.

seur le Duc de (a) Nevers luy reprocha dans un
di'cours qu'il fit au Pape Sixte cinquième, sur
l'estat present des affaires? Sans doute l'Em-
pereur Charles se souvenoit de ce mot de Tibe-
re, & ne s'en souvenoit pas inutilement :
Laissons aux Immortels le soin de venger leurs in-
jures, *Deorum (1) injuria Diis cura.*

XV.
Le Con-
cile de
Trente at-
tribué
au tribu-
nal de l'E-
glise la pu-
nition des li-
belles.

(a) Voyez
dans Mr.
Arnauld,
Apologie
pour les
Catholi-
ques 1.
part. ch.
6. pag. 78.
79. un
long pas-
sage du
Discours
de ce Duc.

(1) Tac.
lib. 1. An-
nal.

(b) Revi-
sion du
Concile de
Trente.
livre 6.
ch. 3. pag.
m. 247.

(2) Fran-
ciscus Bal-
divinus in
commen-
tar. ad le-
ges de sa-
mos. libell.
p. 13.

(3) L. 7. C.
Theod. de
famos. li-
bell. l. unic.
C. Justin.
cod.

(4) Vide
totum Ti-
tul. C.
Theodos.
de famosif-
libellis.

N'oublions pas une chose qui deplut beaucoup
aux Jurisconsultes qui avoient à cœur les droits du
bras seculier. Ils regardent comme un acte d'ur-
surpation l'autorité qui fut donnée aux Evêques
par le Concile de Trente. Ecoutons-là dessus
Guillaume Ranchin, Ce Concile (b) au préjudi-
ce de la juridiction seculiere, attribué aux Evê-
ques la punition des Auteurs des libelles diffama-
toires, des Imprimeurs d'écux &c. Nos
loix civiles en attribuant la cognoissance & ju-
risdiction aux Juges & Magistrats, & non aux
Ecclesiastiques. On en voudra excepter ceux
qui concernent le fait de religion; mais ceste
exception n'est pertinente. Et voici une raison
qui sert à la refuter. C'est que les loix du grand
Constantin, & celles de Constantius, qui ecri-
ment la licence de tels libelles, furent faites en
une saison pareille à celle d'aujourd'hui, c'est à
dire en laquelle plusieurs escrits estoient publiez
en matiere de Religion, contre l'honneur des
uns & des autres. Le Docteur Balduin (2) la fort
judicieusement remarqué. *Il importe, dit-il,
de se souvenir quels furent les temps de Constan-
tin & Constantius, auxquels les contentions de Reli-
gion non dissimulables aux nostres, enflammoient
les affections des partis, qui par après faisoient es-
clorre de sinestres calomnies & de libelles diffama-
toires, comme il est advenu à present.* Il dit
cela en l'explication de trois loix de l'Empereur
Constantin, & de deux de Constantius, faites
sur ce sujet, que nous lisons aujourd'hui au
Code Theodosien. Ces mots des (3) Empe-
reurs Valentinian, & Valens sont aussi re-
marquables, *Si quelcumq; a soin de sa devotion, &
du salut public, qu'il declare son nom, & die de
sa propre bouche ce qu'il avoit voulu poursuivre
par libelles diffamatoires.* Cela se rapporte fort
bien aux libelles, en fait de religion, & n'a
jamais esté dit en autre sens par ces Empereurs.
Or (4) toutes les constitutions susmentionnées,
ensemble quelques autres du mesme Valenti-
nian & Valens, d'Arcadius, Honorius &
Theodose imposent peine aux Auteurs de tels
libelles, & à ceux qui les publient, & en
commettent la cognoissance & punition à leurs
Officiers & Magistrats, en leur adressant mes-
mes telles loix, afin de les observer en leurs
jugemens. Une infinité d'Ordonnances de
nos Rois parlent expressément des libelles diffama-
toires & scandaleux, qui regardent le fait
de la religion: prescrivent la punition qui en
doit estre faite, la peine que doivent souffrir
les auteurs, les imprimeurs, & ceux qui les
publient: baillent par expres ceste juridiction
aux Juges Royaux. Comme celle du Roi Henri
second de Nonziesme Decembre 1547. faite
à Fontenebleau, & autre du mesme Prince,
faite à Chasteaubriant en l'année 1551. Celle
de Charles 9. faite à Mante le 10. Septembre
1563. Celle des Estats de Molins en l'article
77. & une infinité d'autres qui sont en cela ex-
citatives de juridiction. Je me contenterai
de reciter les mots d'une seule, a savoir de cel-
le du Roi Charles 9. faite à Mante le 10. Sep-

tembre 1563. qui parle des libelles diffama-
toires, placards, livres & autres choses sem-
blables en fait de religion: & qui en ce qui est
de la juridiction ordonne en ceste sorte: Envoi-
quant à tous Magistrats publics, Commissaires de
quartiers & autres nos officiers qu'il appartient
dra, y avoir l'œil & prendre garde: chargeans
nos Procureurs & Advocats des lieux y faire aussi
leur devoir, & s'employer, tous autres affaires
cessans, à verifiers & faire punir les fautes qui
s'y pourroient trouver. Et par apres leur est enjoind
de garder ladite Ordonnance de point en point,
& proceder sommairement contre les infracteurs
par les peines y indites.

Comme il n'y a rien de si utile qui à certains
égards ne cause du mal, il est arrivé que l'impri-
merie parmi cent commoditez qu'elle a apportées,
a donné lieu à un notable inconvenient; c'est
qu'elle a fourni aux Satiriques & aux sedicieux mille
moyens de repandre promptement leur venin par
toute la terre. Du Verdier Vau-Privas a inséré
dans (c) l'un de ses livres un poëme Latin intitulé
encomion chalographie, où après plusieurs éloges
de l'imprimerie, on fait venir bien des plaintes
contre la licence des libelles. Comme l'Auteur
de ce poëme est Catholique Romain, il faut
prendre garde qu'il accommode son style à ses
prejugez dans les vers que je raporte

XVI.
Plaintes
contre les
libelles
comme
causes de
sedition.

(c) *Alia sibi
de Supple-
mentum
epitomes
Bibliotheca
Gefer-
naldiana.*

*Omnia dente petunt, sedant spurcaque saliva,
Digni qui Anticyra premia sana ferant.
A quibus & Nemesis turpissima facta repostat,
Quo meritas parvas improba turba luat.
Principis ac princeps lacerat caput, atque tacerda
Constita in chartis vendere quisque solet.
De rebus magnis populi suffragia vana
Captant, que semper mens animosa fugit.
Quid non audebit sursiva licentia vulgi,
Talia si primi dant documenta duces?
Qua non his oritur funesta Tragedia nigis?
Accendit quas non haec quoque flamma sacres?
Rustica seditio belli cur cornu sumpsit?
Charta pellaces hoc docere nefas.
Has quoque Coroneo persudit sacra crinore
Progenies vulgi, quam nova secta tenet.
Quaque Numam simulat modo religione prophana,
Et geminos servus ferre sub aure polos.
Omnia confundit, vertit sursumque, deorsumque.
Ac gerras prater nil sua sylvia crepat.
Hec usus est Aquila Romana vellere penras.
Atque aras magni commaculare Dei.
Non adeo ledant Bombarda sulmina dira:
Nil prater clades sit licet illa tonent:
Nec tantum nocuit cuiquam vis seva cicuta,
Quantum famosif stigmata nigra libri.
His & mille modis estem hac saepe notanda,
At iter immedicum nostra Thaleia fugit.*

Erasme a declamé fortement contre les abus de
l'imprimerie, & a refuté les excuses ridicules des
Imprimeurs, qui alleguoient qu'ils mourroient de
faim s'ils ne publioient des libelles. (d) *Dicit
hic aliquis: Heus divinator, quid hac ad typogra-
phos? Quia nonnullam mali partem invenit horum de la 1.
impunita licentia. Implent mundum libellis, non
jam dicam nugalibus, quales ego fortitan scribo:
sed ineptis, indolis, maledicis, famosif, rabio-
sis, impiis ac seditionis: & horum turba facit, ut ce qui est
frugiferis etiam libellis suis peccat fructus. Pro-
volant quidam absque titulis, aut titulis, (quod Erasme
est sceleratius) sictis, Deprehensif respondent: De-
tur unde clam familiam, desinam tales libellos ex-*

(d) *Eras-
mus in ex-
plicatione
Proverbis
Sclina
lente.
C'est le 1.
de la 1.
centurie de
la 2. Chi-
liade.
Conferez
dit dans
l'article
De-pag. 1071.
col. 1.*

des ennemis; & il savoit néanmoins que la flore Athenienne avoit été bien battue. La nouvelle de ce desastre fut ensin certaine, fut ensin publique. On se sâcha tout de bon contre l'imposeur; mais on se paya de sa reponse, & il n'en fut autre chose. Quel tort vous ai je fait, leur dit-il? j'ai été cause que vous avez eu trois jours de bon tems. (a) Ποῶν ὄντων ἔτι καὶ Σπαρτιατῶν δόξου τὴν Στρατοκλίης ἕβριν Ἰσχυραίων καὶ Βοιωτολόγων, πείσαντος μὲν αὐτῶν ἀποφασίᾳ τῶν ὡς νεκροκότας, ἐπὶ δὲ τῶν ἑστῶ ἀληθῶς ἀπαρ' ἑξήσαντος ἡγεσάμεται, κρητάντος τὴν δόξου, τὴν ἡδίστην, τῶν ἡμέτερον δὲ αὐτῶν ἡδίστων γυναικῶν. Nullo vero pacto arbitror Spartanos toleraturos fuisse Snaoclis scurrilem insultationem, qui suis ut ob laetum parte victoriae munusculum acceptum sacrificarent persuasit: cumque ij de accepta clade vero allato nuncio licentescerent, populum interrogavit quocid injuria passi essent, qui ipsius opera triduum fuavius vixissent. Ce fut autant de pris sur l'ennemi, dira-t-on, les Athéniens gagnerent deux ou trois jours de jouissance: ils reculerent d'autant le chagrin que la mauvaise nouvelle devoit causer. Mais dans le fond c'est un petit avantage; il est très-fâcheux de revenir d'une fausse persuasion qui a donné une grande joye: on sent mieux apres cela le poids de l'adversité. D'ailleurs les rejoissances publiques pour une victoire imaginaire sont mépriser toute une nation, & appréhender bien à vire à ses ennemis. Si l'on eût traité Stratocles selon son mérite, on l'eût puas severement. Qu'un particulier en use comme faisoit Cicéron, cela n'est pas de conséquence: il est même vrai que dans ces rencontres particulières la véritable prudence vent qu'on ne crove rien legerement. (b) Cicero... cum Vatinius morte nunciata cuius parum certus dicebatur certum, incertum, inquit, usura finat. Il n'est pas certain que mon ennemi soit mort, & peut être dans peu de jours on apprendra qu'il est plein de vie; mais en attendant je profiterai du bruit qui court; je le croirai, c'est ainsi de gain pour moi. Voilà quel fut le langage de Cicéron. Que ce fût une simple plaisanterie, ou une declaration ingénue de ses pensées, la chose n'importoit pas; mais un Etat qui en useroit de la sorte, & qui prendroit des mesures sur une fausse nouvelle de la desûite des ennemis, s'exposeroit quelquefois à de grands malheurs. Un Historien conte que le bruit avant couru que Scipion l'Africain & son frere estoient prisonniers, & qu'Antiochus avoit desait l'armée Romaine qu'ils commandoient, les Etoliens seconterent tout aussitôt le jong du peuple Romain. Cette marche ne pouvoit être que pernicieuse. Je rapporterai les paroles de Tite Live, car elles contiennent quelques singularitez. On y trouve un bel exemple des fourberies de la renommée: on y voit qu'une fausseté si enorme avoit pour Auteurs les Deputez mêmes des Etoliens à l'armée des Scipions, & qu'il n'y a qu'un Historien qui ait parlé de cela. (c) Valerius Antias auctor est, motorem celeberrimæ Romæ fuisse, & penè pro certo habitum, recipiendi Scipionis adolescentis causa Cos. L. Scipionem & cum eo P. Africanum in colloquium evocatos regis, & ipsos comprehensos esse, & decibus captis contestum ad castra Romana exercitum ductum, eaque expugnata, & delatas omnes copias Romanorum esse: ob hæc Atolus suffulisse animos, & abnutisse imperata facere, principemque eorum in Macedoniam & in Dardanos & in Thraciam ad conducenda mercede auxilia profectos: hæc qui nuntiarent Romam, A. Terentium Varronem, & M. Claudium Lepi-

dum ab A. Cornelio proproatore ex Atolia missos esse. Subtextit deinde fabulæ huic, legatos Atolos in senatu inter cætera hoc quoque interrogatos esse: unde audissent imperatores Romanos in Asia captos ab Antiocho rege, & exercitum delatum esse? Atolos respondisse, ab suis legatis se, qui cum consule fuerint, certiores facios. Rumoris hujus quia neminem alium auctorem habeo, neque affirmata res mea opinione sit, nec pro vana prætermittis.

Ne pensez pas que Catherine de Medicus ait voulu dire, qu'une fausse nouvelle crûe trois jours peut sauver l'Etat en toutes rencontres. Ce n'est pas dans ces sortes de maximes que l'on cherche l'universalité. Une fausse persuasion est quelquefois salutaire, & quelquefois pernicieuse: dites en autant d'une vraie persuasion. Mais voici une chose d'une vérité plus générale; c'est qu'il est utile de cacher aux peuples une partie du mal dans la perte des batailles, & dans telles autres disgraces de conséquence. Cette tromperie n'est point ce qu'on nomme coups d'Etat, arcana imperii. C'est une demarche ordinaire de la prudence politique, c'est une leçon d'ABC en ce genre là. Personne ne doit donc blâmer les deguiseemens d'une relation qui suit de près les evenemens: le bien public exige l'emploi des figures de Rhetorique qui extèment la perte que l'on a faite, & les avantages de l'ennemi. Mais peut-être seroit-il à souhaiter que ces relations ne fussent que pour les oreilles, ou que pour le moins on ne les imprimât pas; car l'impression les éternise, & les fait servir de fondement aux Historiens: ce qui repand sur l'Hytoire un chaos impénétrable d'incertitude, qui devoie aux siècles suivants la connoissance de la vérité: grand contrepois, selon quelques-uns, au profit & au plaisir que la lecture de ces imprimez quotidiens cause dans le monde. Les esprits les plus chagrins doivent reconnoître que cette lecture repand par tout plusieurs instructions utiles & agréables, & qu'elle peut même servir de leçon à des Eccrivains polis. Mais ensin, dit-on, la sincerité n'y regne point; ce sont plutôt des plaidoyez que des histoires. Or qu'est-ce qu'un plaidoyé? un discours où l'on s'étudie à ne montrer que le beau côté de sa cause, & que le mauvais côté de la cause de son adversaire. Si ceux qui parlent ainsi pouvoient fournir un bon moyen de ne pas faire ce qu'ils condamnent, ils seroient les plus inventifs de tous les hommes. Il y a ici du plus & du moins, les lecteurs intelligens ne s'y trompent pas; ils demêlent bien ceux qui s'approprient le plus de la bonne foi: mais après tout il n'est pas possible de publier dans ces écrits tout ce que l'on fait; il faut sacrifier quelque chose à l'utilité publique & quelquefois même à l'utilité domestique. Outre que les ruses (d) étant permises dans la guerre, il faut excuser les artifices des Nouveistes; car le plume par un Auteur de politique. (e) Hoc saltem indictum non abeat, quod ausu temerario quodam, Relationes ordinarias seu Novellas, ut vocantur, Armis Asnerius tales non adjunxerim: diducta nam, ut probe sciam, moles sæpe non in Sibyllarum solis, sed hominum cerebris nasci, credulosque facile incertæ famæ auram captare: interim tamen temporis sita comprobat, atque hæcenus comprobavit, hærumque sparsiones non semper Orestis somnia & vanitates esse atque fuisse. (1) Spargunt enim Victoræ, depri-miturque pars adversa. Sic constat, quod Literis à

(a) Plus. de Repub. gerenda p. 799. B. II en parle aussi dans la vie de Demetrius p. 893. 894. & il lui fait repondre. Εἰς τὴν πύξιν. Εὐρὺς οὐδὲν, εἰ δὲ οὐκ ἠδύς ἡδύς γυναικῶν. Quod tantum injuria accipitis si dicitis dicitis transegitur per latinitatem? Cetero-batulle perdue est celle d'A. morgos.

(b) Diction. Hist. Orat. lib. 6. cap. 2. p. m. 294.

(c) Titus Livius lib. 37. pag. m. 708.

(d) Dolus an virtus quis in hoste requiritur Virg. Æn. l. 2. pag. 290.
(e) Arma viri arma sua arma-tura epistolarum à Deorum militum Tacito sub-ministrata. Et in his-toria Politica diducta à G. C. W. pag. 19.
(1) Fac-tus Hu-manus des Offices d'Etat. f. l. 110.

Pompejo per omnes provincias civitatesque dimissis de prelio ad Dyrrachium facto clacius inflatusque multo, quam res erat gesta, fama percrebuit, pulsum fugere Casarem, pene omnibus copiis amissis; (2) quia fama sane Pompejanos multis partibus auerat. Finguntur clades ad vulgum parva mundus, ut dicitur vult decipi) dementandum, ut iste faveat huic vel illi parti &c. Ita post cladem Iyrensem &c. l'Auteur met ici ce que j'ai dit du Duc de Mayenne.

Noter. que le monde est tellement accoutumé à la Gazette, qu'il en regarderoit la suppression comme une éclipse. Ce seroit une espèce de deuil public. La République des lettres y perdrait divers Ouvrages qui sont le noyau ou la crème de la Gazette, & qui nous donnent des regles pour la lire utilement.

Faites les yeux sur ce qui suit. (4) Cum vero omnes novi quid sciendi mira flagremus cupiditate, certaque juxta ac incerta avidissimè arripientes, quisque pro voto interpretamur, itaque NOVELLAS undique conquirimus, ut rerum gestarum, imò & gerendarum (tanta enim scribentium vel credentium vanitas est) cognitione scientem animum expleamus. Hinc anxii curiositate legimus aut rimamur, quid Novellæ apponent Nostros, Jenenses, Lipsienses, Norimbergenses, Hamburgenses, imò & Parisiæ, Hafnienses, Amstelredamenses, Bruxellenses, aut aliæ, nescio unde accerescit: Ut autem varia sint illorum, qui eas legant vel mirantur, ingenia, ita fieri haud potest, quin majorem ex illis fructum alius, alius minorem accipiat, quò igitur cum Voluptate, quam novitas suâ sponte conciliat, Uulitas etiam jungatur, ideo insigni cum commodo adhiberi poterit Nobilissimi & Consulissimi Dn. AHASUERI FRITSCHII Discipulus, De Novellarum, quas vocant Reve Beitungen hodierno usu & abusu. Imp. Jenæ 1676.

4. Itemque elegantissimè docti CHRISTIANI WEISSI in illustri ad Salam Auguftæo Polit. Prof. Schedæusius curiosum, de Lætionè Novellarum, quantum scilicet illa usum habeant in Geographiis, Historiis & Politicis, imò quovis curiosorum genere. Cui etiam addidit Specimen, quasi Nucleum Novellarum, scilicet ab Anno 1660. ad ann. usque 1676. Weissenfels anno eod. exc.

J'ai lu quelque part dans les Nouvelles de la République des lettres, qu'il seroit à souhaiter qu'on chargèrè quelcun de marquer à la fin de chaque année tous les faux bruits qui auroient couru. Cela ne seroit pas nécessaire à l'égard de tous les mensonges; car il y en a beaucoup dont les Gazettes mêmes nous avertissent: une telle charge eût été plus nécessaire dans le tems qu'on n'imprimoit pas de jour en jour les nouvelles des Couvriers. Si elle eût été établie à Rome lors que les Turcs prirent Rhodes, nous saurions bien des nouvelles des faussetez que l'on debitoit en Italie. On en conoit quelques-unes par les lettres que Ruscelli a recueillies. On fait par là que le 10. de Decembre 1522. les Nouvelles de Rome (b) debiterent que le siege de Rhodes étoit levé. Ils debiterent le 28. de Fevrier 1523. qu'il n'étoit point sûr que Soliman (c) eût pris cette ville, & néanmoins elle avoit capitulé le 22. de Decembre 1522. Mais qui s'étonnera de ces nouvelles, quand il sava qu'en 1500. l'on debita dans Padonè comme un fait certain & écrit de Rome même, que le Pape avoit été tué d'un coup de foudre le jour de St. Pierre, & que tous les bourgeois avoient pris les armes. Nous ne savons que par hasard qu'une telle fausseté fut débitée. La lettre

où Matthieu Bassus en fit mention est publique: sans cela nous n'en saurions rien apparemment. Hac (d) sub hora Auguftine ad te dum scribo, ecce (d) Mar- rumor aures implet civitatis, solerim Petri Apof- flosi die, paulo post vigefimam horam, Alexan- dum Romanæ Ecclesiæ magnum Pontificem icu fulminis interiisse, & de perjurandis suis Pileatis unum tactum, pariter suum dominum parentasse, populares in armis esse, & vias urbis obliquas parum tutas, Curiales quati timoribus, Hispanos infestos & hostes haberi. La mort du Roi d'Espagne, celle du Roi de France, celle du Duc d'Albe furent débitées tout à la fois en Hollande l'an 1580. Cette fausseté s'est conservée par hasard dans une lettre de Jusse (e) Lipse. Il seroit utile de compiler de telles choses.

(C) La Politique... que quelcun a définie, ar- tem non tam regendi quam fallendi hominum. Guy Ducis Al- Patin raporte cette définition après, s'être un peu moqué des Jibiles. (f) Voilà de nouvelles brigues dans Rome, qui s'en vont nous donner un nouveau Pape, & en suite pro jucundo adventu ad Papatum, un nouveau Jubilé. Le vin nouveau de l'an présent, qui est un jus tiré de la vigne produira de plus sensibles effets dans la tête des hommes, que cette nouvelle dévotion, qui en son espèce ne revient que trop souvent, ab- affuetis non afficitur: il n'en faut pas tant pour être trouvé bon, mais le monde est fait ainsi, populus vult decipi: feu Monsieur l'Evêque de Belley, Messire Jean Camus, digne & sçavant Prélat, s'il en fut jamais, disoit que Politica ars De- est non tam regendi, quam fallendi homines: je luy ay ouï dire une fois cela dans fa chambre l'an 1632. mais je m'en suis plusieurs fois souvenu depuis. Cette lettre de Patin est datée du 13. de Decembre 1669. Il n'avoit pas ainsi raporte les pa- roles de cet Evêque dans une lettre du 8. de Mai 1665. voici à quelle occasion il les allegua. (g) On a mis depuis trois jours à la Basille six Ecrivains, qui gagnoient leur vie à faire & à écrire des Gazettes à la main, hominum genu audacissimum, mendacissimum, avidissimum, ut faciant rem, &c. Ils mettent là dedans ce qu'ils ne savent, ni ne doivent écrire. On a imprimé icy, fait vendre & débiter, & crier fortement par les rues, la Bulle de nôtre Saint Pere le Pape contre les Jansénistes, & trois jours après on l'a défendu, & même, ne quid deesse ad rationem vera fabula, on a publié, & fait courir le bruit, que le Commissaire avoit charge de faire mettre en prison l'Impri- meur s'il eût été trouvé en sa maison. Feu Monsieur l'Evêque de Bellay qui a été un homme incomparable, m'a dit en 1632. Politica est ars tam regendi quam fallendi homines, & tout cela n'est point d'aujourduy, c'est le même jeu qui se joue, & que l'on jouoit autrefois, c'est la même comédie & la même farce, mais ce sont des acteurs nouveaux: le pis que j'y trouve, c'est que ce jeu durera long-tems, & que le genre humain en souffre trop. Chacun voit la difference qui se trouve entre la 1. & la 2. définition de la politique; la 2. est plus honnête que la première, mais ni l'une ni l'autre ne tournent au deshonnêtement des maîtres de l'art, puis que ce qu'ils en font a pour but le bien public, à quoi ils ne sauroient parvenir, sans imiter ce que font les medecins envers les malades. Si vous voulez voir le jugement de Guy Patin sur la Gazette imprimée lisez ceci, (h) Il ne se fait icy du tout rien qui vaille, si ce n'est la Gazette tous les fa- medis, qui est une chose fort recreative & fort

(e) Mors Regis Hispaniæ. Gallie & Ducis Al- bati nobis sub idem tempus. Vera fama ut in uno saltem ex triade illa. Lipseus epist. 4. ad Theodorum Leun- cianum p. 9. edit. Lugd. Bat. 1649. Elle est datée du 11. de Decembre 1580. (f) Patin. Lettre 503. p. 479. (g) On a mis depuis trois jours à la Basille six Ecrivains, qui gagnoient leur vie à faire & à écrire des Gazettes à la main, hominum genu audacissimum, mendacissimum, avidissimum, ut faciant rem, &c. Ils mettent là dedans ce qu'ils ne savent, ni ne doivent écrire. On a imprimé icy, fait vendre & débiter, & crier fortement par les rues, la Bulle de nôtre Saint Pere le Pape contre les Jansénistes, & trois jours après on l'a défendu, & même, ne quid deesse ad rationem vera fabula, on a publié, & fait courir le bruit, que le Commissaire avoit charge de faire mettre en prison l'Impri- meur s'il eût été trouvé en sa maison. Feu Monsieur l'Evêque de Bellay qui a été un homme incomparable, m'a dit en 1632. Politica est ars tam regendi quam fallendi homines, & tout cela n'est point d'aujourduy, c'est le même jeu qui se joue, & que l'on jouoit autrefois, c'est la même comédie & la même farce, mais ce sont des acteurs nouveaux: le pis que j'y trouve, c'est que ce jeu durera long-tems, & que le genre humain en souffre trop. Chacun voit la difference qui se trouve entre la 1. & la 2. définition de la politique; la 2. est plus honnête que la première, mais ni l'une ni l'autre ne tournent au deshonnêtement des maîtres de l'art, puis que ce qu'ils en font a pour but le bien public, à quoi ils ne sauroient parvenir, sans imiter ce que font les medecins envers les malades. Si vous voulez voir le jugement de Guy Patin sur la Gazette imprimée lisez ceci, (h) Il ne se fait icy du tout rien qui vaille, si ce n'est la Gazette tous les fa- medis, qui est une chose fort recreative & fort

(2) F. Casf. de Bello Ci. vol. 16. 3. p. m. 204.

(4) Michel Herzlius, Bibliotheca Germanica, sive notitia scriptorum rerum Germanicarum par. 2. sub fin.

(b) On est me que de sermais les sieurs sera super- stis, si le siege est le- vé ainsi qu'on en fait courir le bruit. Jerome Negro, Lettre à Marc Antoine Micheli écrite de Rome le 10. de Decembre 1522. fol. 86. des Epitres des Prin- ces recue- lues par Ruscelli & traduites par Belle- forest.

(c) Voyez les mêmes lettres fol. 88. elle est pleine des illusions qu'on se fait sur ce qu'on son- hante.

(d) Mar- shens Bof- sus parre 3. epist. 21.

(e) Mors Regis Hispaniæ. Gallie & Ducis Al- bati nobis sub idem tempus. Vera fama ut in uno saltem ex triade illa. Lipseus epist. 4. ad Theodorum Leun- cianum p. 9. edit. Lugd. Bat. 1649. Elle est datée du 11. de Decembre 1580.

(f) Patin. Lettre 503. p. 479. (g) On a mis depuis trois jours à la Basille six Ecrivains, qui gagnoient leur vie à faire & à écrire des Gazettes à la main, hominum genu audacissimum, mendacissimum, avidissimum, ut faciant rem, &c. Ils mettent là dedans ce qu'ils ne savent, ni ne doivent écrire. On a imprimé icy, fait vendre & débiter, & crier fortement par les rues, la Bulle de nôtre Saint Pere le Pape contre les Jansénistes, & trois jours après on l'a défendu, & même, ne quid deesse ad rationem vera fabula, on a publié, & fait courir le bruit, que le Commissaire avoit charge de faire mettre en prison l'Impri- meur s'il eût été trouvé en sa maison. Feu Monsieur l'Evêque de Bellay qui a été un homme incomparable, m'a dit en 1632. Politica est ars tam regendi quam fallendi homines, & tout cela n'est point d'aujourduy, c'est le même jeu qui se joue, & que l'on jouoit autrefois, c'est la même comédie & la même farce, mais ce sont des acteurs nouveaux: le pis que j'y trouve, c'est que ce jeu durera long-tems, & que le genre humain en souffre trop. Chacun voit la difference qui se trouve entre la 1. & la 2. définition de la politique; la 2. est plus honnête que la première, mais ni l'une ni l'autre ne tournent au deshonnêtement des maîtres de l'art, puis que ce qu'ils en font a pour but le bien public, à quoi ils ne sauroient parvenir, sans imiter ce que font les medecins envers les malades. Si vous voulez voir le jugement de Guy Patin sur la Gazette imprimée lisez ceci, (h) Il ne se fait icy du tout rien qui vaille, si ce n'est la Gazette tous les fa- medis, qui est une chose fort recreative & fort

(h) Id. Let- tre 40. p. 173. 174. du 1. tome. Elle est da- tée de Paris le 7. Juin 1650.

consolative aussi, entant que cette babillarde ne dit jamais de mauvaises nouvelles, bien que nous en lentions beaucoup en cette saison. Souvenons nous de Petrone qui a dit, mundus universus exercet histoniam, & de ces vers de Politien contre ceux qui condamnoient les Comedies qu'on faisoit représenter dans les Colleges.

(a) Politianus in Prologo in Plauti Menuchmos, ad caletm epist. 15. lib. 7 fol. m. 165. vers.

Sed (a) qui nos damnant, histriones sunt maxumi. Nam Curios simulant: vivunt bacchanalia. Hi sunt præcipue quidam clamosi, leves, Cucullati, lignipedes, cincti funibus: Supercilliosum, incunticervicum pecus, Quique ab aliis habitu & cultu dissentiant, Tristesque vultu vendunt sanctimonias: Censuram sibi quandam, & tyrannidem occupant: Pavidamque plebem teritant minaciis.

Prenez bien garde que la definition que l'Evêque de Bellai donnoit de la politique signifieroit un fort grand défaut, si elle marquoit les tromperies de Souverain à Souverain. Elles ne sont pas aussi rares qu'elles devroient l'être. J'ai lu là dessus depuis trois jours une pensée qui a beaucoup de brillant: la

(b) Lettres vol. 1. Histories, notes de Septembre 1696. pag. 251.

(b) Les Politiques ont un langage à part & qui leur est propre; les termes & les phrases ne signifient pas chez eux les mêmes choses, que chez les autres hommes. Je ne sai si Messieurs de l'Académie ont compris l'Art de la Politique, dans le nombre des Arts & des Sciences, dont ils ont pris la peine de nous donner un Dictionnaire. Cela seroit, ce me semble, assez nécessaire. Par exemple, en terme de Politique jurer sur les Saints Evangiles, qu'on observera tel ou tel Traité, signifie quelquefois simplement qu'on le jure, & non pas qu'on l'observera en effet; il signifie même quelquefois qu'on n'en fera rien: le commun des hommes n'entend pas ce langage; mais les Politiques s'entendent bien, & ils prennent leurs mesures selon cela. J'ajoute que si Messieurs de l'Académie nous vouloient donner un Dictionnaire qui comprit universellement tous les arts, ils se tailleroient une besogne inepuisable. Ils découvreroient tous les jours de nouveaux arts qui ont des termes d'une signification particulière. L'art des relations hebdomadaires est de ceulà; l'art de la controverse en est aussi. Les mots ne s'y prennent pas dans leur sens commun: vous voyez des gens qui s'entre-accusent de dogmes affreux; ils repliquent & dupliquent, & ils trouvent de plus en plus reciproquement que la doctrine de leur adversaire est abominable*. Cette plainte paroit presque à chaque page, & allarme les lecteurs; comme s'il étoit à craindre qu'en ne remédiant pas promptement à cette gangrene, on ne la mette en état de communiquer son infection à tout le corps. Ceux qui ne sont pas faits à ce style conçoivent mille scrupules; ils craignent de n'avoir pas obéi au précepte de St. Paul, évite l'homme heretique; car ils ont communiqué avec les parties tontestantes. Qui auroit cru, disent-ils, que des Docteurs qui mangent le pain des orthodoxes depuis si long tems, eussent nourri de tels monstres dans leur cœur? on ne sait plus à qui se fier. Il faut que les uns ou les autres, ou peut-être les uns & les autres soient plutôt des loups déguisez, que des bergers. Mais ayez un peu de patience, attendez que des experts, & que des arbitres intiez à ce langage mettent la paix entre les parties, vous trouverez que les termes ne signifioient rien moins que ce que vous aviez cru. Les accusateurs de part & d'autre seront declarez or-

* Un petit Ecrit de Dorsetiens Professeur en Droit à Straasbourg, intitulé Lacrocinium Famae Theologorum, contient quelques exemples de ceci. On y en pourroit ajouter bien d'autres.

thodoxes: on ne les censurera point, on les avertira seulement de corriger quelques expressions incommodes qui leur étoient échappées. On suppose donc que dans le vrai ils ne se font entr'accuser que de cela, & qu'ainsi les termes d'heresie pernicieuse & semblables, ne signifient chez eux qu'un mauvais choix de paroles. Souhaitons que Mrs. de l'Académie n'oublent point dans le supplément qu'ils pourrout donner au Dictionnaire des arts la signification propre des termes d'impie, d'heretique, de destructeur des fondemens Evangeliques, de fauteur des Sociniens &c. quand ils se trouvent dans les pieces d'un procès theologique, car autrement les langues maternelles médeviendront barbares à la plupart des lecteurs.

(D) A poussé la pointe, dit-on, jusqu'à la Maison royale & jusques au Chef. J'ajoute ce dit-on, parce qu'encore que le bruit public ait donné à un même Auteur l'histoire amoureuse des Gaulles, & les amours du Palais royal, cet Auteur n'a point reconu pour sien ce dernier Ouvrage. Il a même nié juridiquement qu'il l'eût composé, car c'est de ce livre que l'on doit entendre ce qu'il écrit en ces termes à Monsieur de Saint Aignan, Mes (c) ennemis me voyant à la Bastille, creurent que la prison me mettoit hors d'état de me defendre, & qu'ils pouvoient impunément m'accuser; ils dirent donc au Roy que j'avois écrit contre luy: mais Sa Majesté, qui ne condamne jamais personne sans l'entendre, les surprit soit en m'envoyant interroger par le Lieutenant Criminel. . . . Apres (d) qu'il m'eut fait connoître l'histoire écrite de ma main, je veux dire l'original dont je vous viens de parler, il me demanda si je n'avois rien écrit contre le Roy. Je luy repondis qu'il me surprenoit fort, de faire une telle question à un homme comme moy. Il me dit qu'il avoit ordre de me le demander. Je repondis donc que non, & qu'il n'y avoit pas trop d'apparence qu'ayant servi 27. ans, sans avoir eu aucune grace, étant depuis douze ans Mestre de Camp General de la Cavalerie Legere, & attendant tous les jours quelque recompense de Sa Majesté, je voulusse luy manquer de respect: que pour detruire ce vraysemblable-là, il falloit ou de mon écriture, ou des témoins irréprochables: que si l'on me produisoit l'un ou l'autre en la moindre chose qui choquoit le respect que je devois au Roy, & à toute la famille royale, je me foudrois à perdre la vie; mais que je suppliois aussi Sa Majesté d'ordonner le même châtement contre ceux qui m'accuseroient sans me pouvoir convaincre. . . . (e) Depuis ce tems-là n'ayant veu ni le Lieutenant Criminel, ni aucun autre Juge, j'ay bien creu qu'une si noire & si ridicule calomnie n'avoit fait aucune impression, dans un esprit aussi clairvoyant & aussi difficile à surprendre que celui du Roy. Ce qu'il dit ailleurs de s'enê Madame est une preuve que les principales têtes de la Cour ne le crurent pas coupable sur le second chef d'accusation. La mort de Madame Henriette d'Angleterre, dit-il (f), fut un nouveau malheur pour moy: Elle m'avoit rendu plusieurs bons offices auprès de Sa Majesté; & j'en espérois d'autres d'elle. Car outre qu'elle avoit joint à beaucoup d'esprit des manieres qui la faisoient aimer & respecter de tout le monde, elle étoit née genereuse & bienfaisante. Admirons ici l'indocilité du public; il s'obstine à croire que ces deux Ouvrages sont du Comte de Buffi: rien ne l'en sauroit faire demordre, ni les passages qu'on vient de

(c) Le Comte de Buffi Rabin, usage des Adversitez. pag. 271. edit. de Holl.

(d) Ibid. pag. 272.

(e) Ibid. pag. 274.

(f) Ibid. pag. 292.

(a) *Acta*

Philosophica mensis Augusti 1669. pag. 847. edit. Lips. 1675.
 (b) *Il font à la page 145. & 146. des Poësies de Mr. Menage edit. d'Amster. 1687.*
 (c) *C'est la 388.*
 (d) *Patin to. 3. pag. 153. Il avoit dit dans sa Lettre 374. L'on a mis aujourd'hui (ce 18. Avril 1669.) dans la Bastille Monsieur de Buffi Rabutin, qui a écrit un libelle qui offense les puissances. Monsieur le Prince s'en est plaint au Roi, qui l'a fait arrêter, & luy a donné un pourpoint de pierre dans la rue St. Antoine.*

citer, ni la différence qui se trouve entre ces deux pièces, & qui est sensible aux fins comoisseurs : car il y a bien plus d'art & plus de genie dans la premiere, que dans la seconde, on ne voit pas dans celle-ci les pensées de Petrone comme dans l'autre. Le Journaliste de la société Royale n'a pas ignoré ces imitations de Petrone. Voici ce que nous lisons dans la traduction Latine de son Journal du mois d'Août 1669. (a) Non ita pridem amorosam Byssi Galliarum historiam quod Petronio Arbitro, ex quo illum duas ejus epistolâs sumpsisse mihi dicebatur, conferens, inter alias amoris blanditias, librum percurrens id inveni, quod mihi non parum de hoc limacum subiecto satisfacit, nimirum quod eadem animalia, sicut & alia natura miranda, ut trufsi & fungi, sicut & procul dubio cossi, vel magni quercuum vermes, alia Romane deliciae, ab antiquis veneri incitandae usurparentur; hic enim legere licet, quo pacto miser & debilis amator se preparat cochlearum cervicium munimento. *Je ne sai pourquoi ce Comte fit couler dans son Histoire une raillerie très-maligine contre Mr. Menage, qui s'en vengea vigoureusement par (b) six vers Latins aussi choquans qu'on en puisse faire. Au reste je croi très-faux ce que dit Patin dans sa (c) lettre du 28. de Decembre 1665. (d) Monsieur de Buffi-Rabutin, par commandement du Roi, s'est défat de sa charge, & de la Bastille où il étoit, a été conduit dans les petites maisons où on met les foux, & il y a deux chambres. Mr. de Buffi raconte que sur le ra-*

port du premier Medecin, & du premier Chirurgien du Roi, on le mit en liberté pour le faire traiter dans Paris (f). Cela est plus croyable. Le regret qu'il témoigna d'avoir composé l'Histoire amoureuse, lui servit d'éloge dans la harangue de l'Academicien qui lui succeda. Ce fut Mr. l'Abbé Bignon. Il (g) entra dans ses loüanges delicatement, & fit sentir que si l'Ouvrage qui avoit causé tous ses malheurs avoit merité la censure de tous les gens sages, on ne pouvoit au moins donner assez de loüanges au repentir qu'il avoit marqué de l'avoir fait.

(E) Les Jurisconsultes qui ont fait tant de livres sur cette question.] Mr. Furetiere en a cité trois ou quatre dans l'un de ses *Fallus*. C'est l'endroit où il veut prouver que son écrit contre quelques Academiciens ne meritoit pas d'être traité de libelle, par la sentence de Chatelet. J'ai sât chercher inutilement le livre que Gabriel Naudé intitule le *Marfore*, ou discours contre les libelles. Il fut imprimé à Paris chez Louis Boulenger in 8. je ne sai en quelle année. Leon d'Alvarez en fait mention dans un Ouvrage (h) qu'il publia l'an 1633. Mr. Baillet (i) cite un livre que je vendrois bien avoir lu, c'est le bouclier celeste de Jean Baptiste Nocette Genois contre les libelles diffamatoires. L'Abbé Michel Justini (k) en met la 1. édition à Paris l'an 1653. in 4. & la 2. à Lion 1664. in 12. l'Ouvrage est en Italien. Le Continuateur d'Alegambe (l) n'a parlé que d'une édition; il la met à Paris 1655.

(f) *Buffi ubi supra pag. 281.*

(g) *Mercure Galant du mois de Juin 1693. Le Comte de Buffi mourut d'une apoplexie à Autun le 9. d'Avril 1693.*

(h) *Intitulé Apes urbanæ.*

(i) *Exiller, Jugem. des Savans to. 1. page 380.*

(k) *GLI Scrittori Liguri descritti pag. 337. 338.*

(l) *Nathan. Sotvel. Biblioth. Script. Sacre. Jesu pag. 415.*

(m) *Enesit astrali in 75. nidiu. Honor. yon. vj. Aristot. de mod. a ed. 75. appi. 75. nadiu. 75. vici. 17. copavie. Hicmorem fuls genitalibus similem geniture, sed multo tenuiorem quam matres, quem Hippomanes nonnulli appellant.*

(n) *Hippomanes nonnulli appellant. Arist. Hist. Anim. l. 6. c. 18. pag. m. 668.*

(o) *Voyez ci-dessous n. 10.*

(p) *Plin. lib. 28. c. 11. sub fin.*

(q) *Id. Plinius l. 8. c. 42.*

(r) *Ubi supra c. 22.*

(s) *Eneid. 4. v. 515.*

DISSERTATION
 SUR
 L'HIPPOMANES.

L'hippomane signifie principalement deux choses : 1. une certaine liqueur qui coule des parties naturelles d'une jument chaude. 2. Une excrescence de chair que les poulains nouveaux ont sur le front : elle est noire, ronde, & de la grandeur d'une figue seche. On pretend que ces deux sortes d'hippomanes ont une vertu singuliere dans les philtres, & dans telles autres compositions destinées à des malesices; & que la dernière espece est de telle nature, qu'une cavalle n'a pas plutôt mis bas son poulain, qu'elle luy mange ce moreau de chair, & que sans cela elle ne le voudroit pas nourrir. On ajoûte que si elle donne le tems à quelqu'un d'emporter cet hippomane, la seule odeur la fait devenir furieux. Prouvons, mais sans entassement de passages, que si cela n'est pas vrai, on le trouve du moins dans les Auteurs les plus authentiques. Ecoutez Virgile,

*Hinc (e) dentum, Hippomanes vero quod nomine dicitur
 Pastores, lentum desillas ab inguine virus.
 Hippomanes, quod sæpe mala legere noverca,
 Misceveruntque herbas & non innoxia verba.*

Je n'ajoûte point à l'autorité de Virgile celle de son Commentateur Servius, cité pour cela par Fungerus dans son *Lexicon Philologique*, par Calepin, par Decimator, &c. car je ne voi pas que Servius fasse autre chose qu'expliquer le sens

du Poëte; mais pour celle d'Aristote je n'ai garde de l'oublier. Il dit donc (m) qu'on appelle hippomanes, une certaine chose qui sort ex pudendis equa similis genitura, sed multo magis tenuis quam semen Maris. Ecoutez maintenant Plin qui parle ainsi en un endroit. (n) *Equarum virus a coitu in lychbis accensum Anaxilas prædidit equinorum capitum usus representare monstrificæ: similiter ex asinis. Nam Hippomanes tantas in veneficio vires habet, ut assusum aris mixtura in effigiem equæ Olympiæ adnotos mares equos ad rabiem corus agat.* Voilà qui regarde la premiere signification, & voici qui regarde la seconde. Et (o) *sanæ equis amoris inmisci veneficium, Hippomanes appellatum, in fronte, carica magnitudine, colore nigro: quod statim edito partu devorat scia, aut partum ad ubera non admittit. Si quis præceptam habeas olfactu in rabiem id genus agitur.* Aristote (p) avoit déjà dit la même chose; Virgile en avoit dit un mot en parlant des fortilleges, à quoi la malheureuse Didon eut recours dans son desespero.

(q) *Quæritur & nascentis equi de fronte revulsus Et matris præceptus amor.*

Il est aisé de voir au reste que Calepin a mal cité ces deux passages de Plin, pour prouver que l'hippomane est une petite caruncule sur le front d'un poulain nouveau-né; car on n'en parle en ce sens qu'au chapitre 42. du 8. livre. D'ailleurs Ca-

I. Deux sortes d'hippomanes. Servius & Plin mal citez.

(e) *Virgil. Georgic. l. 3. v. 280. Tibulle Eleg. 4. l. 2. parle ainsi. Et quod, ubi indomitibus gregibus Venus afflat amores. Hippomanes cupide desillas abingvine equæ.*

(a) L'au-
1.02.10.1
je me fers
est coté de
Linn 1681.

Calepin (a) a cite le livre 18. au lieu du 28. & a
mis *carica*, au lieu de *carica*, & il prête à Ser-
vius 5. ou 6. parcelles, qui ne se trouvent point
dans le commentaire de ce Grammaticien, & qui
signifient que l'hippomanes descendant dans les
entrailles d'un homme le met en fureur, *quod in
humana viscera descendens hominem in furorem
agat*. Le Dictionnaire de Decimator attribué la
même pensée à Servius. Celui de Martinius rap-
porte le passage du 8. livre de Pline en assez mau-
vais état. On y voit *equi pour equis; servus pour
serva*, (ce qui ne fait aucun sens) & une virgule
au lieu d'un point entre *admittit* & *si quis*. Voyez
le Pline du P. Hardoiin (b). En general on peut
dire que ceux qui composent des Dictionnaires
prennent plus à tâche de compiler de nouvelles
choses, que de corriger les fautes des precedens.

(b) Au-
2.
tome
p. 3. 272.

II.

D'une
Plante
nommée
Hippoma-
nes, par
Theocrite.
(c) *Ἰππο-
μανίς ὄνομα
ἑστὶν ἐν τῇ
Ἰταλίᾳ, καὶ
ἐν τῇ Ἰνδῇ
καὶ ἐν τῇ
Ἰνδῇ καὶ ἐν
τῇ Ἰνδῇ καὶ
ἐν τῇ Ἰνδῇ.*
Hippo-
manes
planta est
apud Ar-
cades qua
concitari
omnes &
equicolum
faciant in
montibus
& celeris
equi.
Theocrit. in
Pharma-
cu. pag.
m. 15.

Ce n'est pas sans raison que j'ai dit, que l'hip-
pomanes signifioit principalement deux choses;
car il y en a une troisième espèce, qui n'est pas
à beaucoup près aussi notable que les autres,
veu qu'on ne la trouve que dans un passage de
Theocrite : (A) encore faut-il livrer combat
pour y trouver à l'un des plus savans hommes de
ce siècle. Ce (c) passage porte que l'hippomanes
est une plante dans l'Arcadie, qui met en fu-
reur les poulines & les juments. Mr. de Saumaïse
ne veut point entendre parler de cette plante.
Il soutient que Theocrite n'a point dit *ἵππος* mais
ἵππων, & qu'il a entendu par *ἵππων* la cavale
de bronze qui étoit auprès du Temple de Jup ter
Olympic, laquelle excitoit dans les chevaux les
émotions de l'amour, tout de même que si elle
étoit été vivante; vertu qui lui étoit communiquée
par l'hippomanes, qu'on avoit mêlé avec le cui-
vre en la fondant. Nous avons déjà rapporté un
endroit de Pline où il est fait mention de cela;
mais il vaut mieux consulter Pausanias, qui nous
en donnera un plus grand détail; & comme ce
qu'il en dit est la clef de presque toute la critique
que nous avons à donner dans cet article, il est
à-propos de mettre ici le passage tout entier.

III.

Cheval
d'airain
qui don-
noit de
l'amour.

Voici donc comme parle (d) Pausanias. *Phor-
mis étant passé de Menale sa patrie en Sicile, se
signala dans plusieurs expeditions sous Gelon fils de
Dionomenes, & sous Hieron frere de Gelon. C'est
pourquoi ayant fait une grande fortune il consacra
des dons non seulement à Jupiter Olympien, mais
aussi à Apollon de Delphes. Ceux qu'il consacra à
Jupiter sont deux chevaux & deux cochers; car
chaque cheval a son cocher auprès de lui. Denys
d'Argos fit l'un, & Simon d'Égine fit l'autre. On
grava sur le côté du premier cheval une inscription,
de laquelle le commencement est en prose, & à peu
pres de cette teneur, Phormis Arcadien, de Me-
nale, & presentement de Syracuse l'a consacré.
Ceux d'Élée disent que par l'artifice d'un Magicien
ou versa de l'hippomanes dans la fonte de ce cheval,
afin qu'il fournît un spectacle surprenant. Il est
& plus petit & moins beau que plusieurs autres che-
vaux qui sont dans (e) l'Atlis, & il a la queue cou-
pée, ce qui le rend encore plus laid, cependant il
donne de l'amour aux chevaux, non seulement au
printemps, mais aussi toute l'année; car ils rompent
leur licou, ou s'échappent des mains de ceux qui les
tiennent, & s'élancent sur cette statue avec (f) beau-
coup plus de fureur, que s'il s'agissoit de couvrir
la plus belle cavale d'un haras. Il est vrai que leurs
pieds glissent, mais ils ne cessent de faire retentir
leurs hennissemens, & de recommencer leurs saillies
fureuses, qu'après avoir été arrachés de cet airain
à grands coups de soûlet & à vive force.*

(d) Pau-
san. lib. 5.
sub fin.

(e) C'étoit
le nom
d'une des
dependencies
du
Temple de
Jupiter.
Voyez Pau-
sanias pag.
m. 156. &
ci dessus
n. 8.

(f) *Ἰππο-
μανίς ὄνομα
ἑστὶν ἐν τῇ
Ἰταλίᾳ, καὶ
ἐν τῇ Ἰνδῇ
καὶ ἐν τῇ Ἰνδῇ
καὶ ἐν τῇ Ἰνδῇ.*
Romulus
Amulius
traces
mihil her-
eie minus
farenter,
eo qui of-
fudit le
Jou.

Mr. de (g) Saumaïse a fait un fort long discours,
pour montrer que Theocrite a parlé de cette sta-
tue, & non d'une plante qui s'appellât hippoma-
nes. Examinons un peu les raisons; on ne sauroit
ne pas profiter à la suite de ce grand homme.
Il est vrai qu'il n'aime pas les routes. Les plus natu-
relles, & les plus simples, & qu'il trouve plus
d'agrément à se faire jour par le milieu des bro-
sailles; mais on peut apprendre quelquefois beau-
coup plus de choses en courant apres lui à travers
champs, qu'en allant droit à la verité sous d'au-
tres guides. Il est vrai que Virgile a prétendu, que
la plante hippomanes avoit été ainsi nommée ab-
usivement; la raison de Servius est que Virgile
parlant d'un autre hippomanes, observe qu'il
étoit proprement ainsi nommé, *vero quod no-
mine dicitur*. Cette raison ne vaut rien, car le
Poëte ne s'est exprimé de la sorte, que parce
qu'il voyoit dans le nom même la propriété de la
chose; or si cette propriété convenoit à plusieurs
sujets, à la plante de Theocrite, à la matiere qui
sortoit d'une jument, &c. le même nom leur
pouvoit être donné dans le sens propre. Mr. de
Saumaïse conjecture avec beaucoup de vraisem-
blance que Servius a pris Hesiodo pour Theocrite,
lors qu'il a dit sur le 3. livre des Georgiques,
qu'Hesiodo fait mention d'une herbe nommée
hippomanes, qui met en fureur les chevaux; car
ayant eu occasion de parler de la même chose sur
le 4. livre de l'Éneide, il n'allègue que Theocrite.
S'il avoit connu deux Poëtes qui eussent
parlé de cette plante, il les eût sans doute nom-
mez tous deux, ou au premier endroit ou au se-
cond. Il ne l'a point fait, il faut donc croire
qu'il n'avoit que Theocrite pour témoin. Il ne
laisse pas d'être cause qu'encore aujourd'hui le
Dictionnaire de Decimator, & le *Thesaurus Fabri-*
cien de Hesiodo & Theocrite pour l'herbe hippo-
manes.

IV.
Servius
bien cen-
sine par
Saumaïse.

(g) Saumaïse
Exercit.
Plonac.
p. 939. &
149.

(b) Philargy-
rus au-
re au-
Commen-
tateur de
Virgile est
aussi enve-
loé dans
cette confu-
re, puis
qu'il a in-
finné la
même pen-
sée que
Servius.

V.
Servius &
Philargy-
rus mal
confondrez
par Saumaïse.

Servius & Philargyrus paroissent avoir plus de
raison lors qu'ils disent, celui-là que cette herbe
rendoit furieux les chevaux qui en mangeoient;
celui-ci qu'elle donnoit aux cavales une chaleur
d'amour excessive. Mr. de Saumaïse pretend
qu'ils n'y entendent rien, & que Theocrite n'a
voulu dire sinon, que les chevaux étoient épris
d'une passion violente de joiir de l'hippomanes:
de sorte que si ce Poëte eût parlé d'une herbe,
il faudroit entendre que les chevaux auroient été
transportez d'un desir turieux d'en manger. C'est
ainsi (i) qu'il explique la phrase Grecque *μαίνε-
σθαι ἵπποις*. Tout ce qu'il lui plaira; mais il
me semble que l'explication de ces deux anciens
Grammaticiens n'est pas mauvaise. La préposi-
tion *ἐν* a tant de significacions, qu'il seroit bien
étrange qu'elle n'eût pas quelquefois celle que
nous donnons à la préposition *sur* dans ces phra-
ses; il *emporta*, il *s'emporta*, il *devint furieux*
sur cela. Ce sont toutes phrases où *sur* ne de-
signe point l'objet de la passion, mais ce qui la
cause.

(i) Maï-
nēσαι
ἐν τῷ
non dic-
tor qui
alicujus
rei gustu
vel haustu
ad infan-
tiam sed
quod rei
deus cujus
cupiens est
quocqua-
que modo
potiuntur
ardore in-
fanit.
Saumaïse
ubi supra.

Je ne nie point que Philargyrus ne fasse dire à
Theocrite ce qu'il n'a pas dit précédemment, savoir
que l'herbe hippomanes excite dans les cavales
qui en mangent une ardente lubricité; mais il est
fort vraisemblable que c'est ce que Theocrite a
entendu. Il ne faut pour s'en convaincre que con-
siderer le vœu qu'il fait, que l'objet de son amour
faisit d'une maniere semblable à celle de ces cav-
ales vienne chez lui; & ce que les Naturalistes ob-
servent

(a) Plu-
stiers Mo-
dernes en
ont fait le
recheit,
entre au-
tres Bal-
thazar
Boniface,
Hitor,
Ludic.
l. 14. c. 13.

(b) Voyez
le passage
de Lancelot
de Perouffe
dans la re-
marque B.

(c) T. Li-
vius lib.
41.

(d) Balb.
Bonifacius
nisi supra.
Voyez
Athenee
cite dans
la remar-
que B.

quoï seroient-ils incapables de la foiblesse où plu-
sieurs hommes sont tombez, (a) d'aimer laivement
entre plusieurs autres choses, (b) que les yeux ne
sont pas les seuls guides en amour à l'égard des
bêtes comme fort souvent à l'égard des hommes,
& que l'odorat est le principal vehicule de cette
passion dans la machine des animaux; d'où il s'en-
suit qu'une statue manque à leur égard des princi-
paux ressorts de l'amour. Mais la question est,
si l'adresse du Statuaire ne pourroit pas suppléer à
ce défaut, par l'imitation des attitudes d'une ca-
vale excessivement passionnée, & si l'on peut
revoquer en doute ce que les Poëtes Grecs ont
tant chanté, & Aufone (B) après eux touchant
la vache d'airain de Myron. Tite-Live plus
croyable lui seul que cent Poëtes, rapporte qu'à
Syracuse un tailleur accomplit l'œuvre de la chair
sur la statue d'une vache. (c) *Vaccam aeneam Syra-
cusis, ab agresti tauro qui pecore abersasset, ini-
tanti ac semine aspersam.* On en dit autant de
quelques autres animaux. (d) *Myronis aeream bu-
culam tauris inscenderet, canaliculam, columbam,
anateu coloribus expressas mares congeneres inspi-
rent.* Il ne faut pas dissimuler que Tite-Live rap-
porte ce fait comme un des prodiges de cette an-
née-là, & qu'en matière de prodiges il n'est pas
fort sûr de s'en rapporter à lui. Si l'on veut avec
les Carthéniens que les bêtes soient des automa-
tes, on ne laissera pas de comprendre qu'une
naïve imitation des attitudes pourra faire bien du
fracas.

VIII.
Fautes de
Cardan
sur ce mê-
me fait.

(e) Desob-
tilis. l. 18.

(f) In He-
raclæa Eli-
dis Pello-
ponnell
provincia
equum
gen. um
faible nar-
rat in loco
cui nomen
erat
Qualten.

(g) Voyez
Salmasif. in
Flor. l. 1.
c. 18.

(h) On ne
pretend pas
mer qu'il
n'y ait eu
quelques
fautes
Iffes de ce
nom

IX.

Fautes de
Jean Ba-
ptiste Por-
ta, & de
Boisilvaux,
& du
Commenta-
taire sur
du Bartas.

(i) Strabon, Pausanius, & Estienne de Byzance en font mention,
mais non pas Eomius dans sa Græcia antiqua, ni Ortelius, ni Lloyd,
ni Hofmann, ni Bauddrand dans leurs Dictionnaires. (k) Imprimee à
Rouen 1626. in 12. Le chapitre qui traite de l'hippomane est le 27. du
l. 2. Il se trouve parmi les secrets de Wecker, comme venant de Ba-
ptiste Porta. (l) De Francfort 1607. in 8.

à deux fautesz près, l'une qu'Arcas Olympien
mêla de l'hippomane avec l'airain de la statue,
l'autre qu'il fit une jument. On veut qu'Ellen
raporte la même histoire, mais on se trompe.
Jean Wier (m) n'a évité que la premiere de ces
trois fautes, il a dit que Phormis d'Arcadie fit
l'épreuve de l'hippomane dans Olympie, novit
rim Olympia Phormis Arcas. Notez que la Magie
naturelle de Bapiste Porta, imprimée en Latin
à Francfort 1607. est divisée en 20. livres. Quel-
ques éditions precedentes sur lesquelles la version
Françoise que je cite a été faite n'en contiennent
que 4. Le Latin de cet Auteur ne dit point
qu'Arcas Olympien mêla de l'hippomane, &c.
mais que Phormis Arcadien reconnoit la vertu de
l'hippomane à Olympie, *tantam in eo vim novit
Olympia Phormis Arcas.* Et croi que Cardan a été
cause de l'erreur où est tombé un certain Pierre
Boaisilvaux surnommé Launai, natif de Bretagne,
(car c'est ainsi qu'il aimoit à faire connoître ses
titres) fort loué par la Croix du Maine. Qui ne
sera espouventé, (n) dit-il, de ce que Pausanias
historien Grec recite avoir été fabriqué en Heraclée
province de Peloponnesse par un certain artisan lequel
composa un cheval d'airain ayant la queue coupée, &
difforme, au revers par toutes les autres parties du
corps parfait, auquel néanmoins les autres chevaux
s'efforçoient joindre & compler d'une telle ardeur
& affection qu'ils se rompoient la corne du pied mon-
tans & remouans par plusieurs fois sur lui d'airain
qu'ils glissoient pour l'airain dequoï il estoit composé.
Et pour quelques coups qu'on leur pust donner on ne
les pouvoit chasser, mais ils haussioient comme s'ils
eussent trouvé une jument en chaleur. Du Bar-
tas a voulu parler de la même merveille quand il
a dit, (o)

Cette jument d'airain sur qui les étalons
Lançoient étant en rut leurs fragiles talons.

Mais Simon Goulart son Commentateur s'est
imaginé mal à propos, qu'il s'agissoit là du chef
d'œuvre de Myron, qui fit, dit-il, une jument
ou vache d'airain si approchante du naturel, que les
chevaux avoient envie pour la saillir. S'il se fût
souvenu du passage de Pausanias, ou plutôt de
celui de Pline, & s'il eût bien considéré ce que
les épigrammes dont il parle au même lieu, ne nous
permettent pas de douter si Myron fit une vache
ou une cavale, il ne seroit pas tombé dans cette
petite erreur. Voyez ci-dessous la Remarque B.

Outre les trois especes d'hippomane dont j'ai
fait mention, il y a des gens qui en reconnoissent
une quatrième. Ils se fondent sur l'autorité d'A-
ristote, car ils pretendent qu'il a reconu deux sortes
d'hippomane dans les jumens, l'une qui coule
avant que le cheval les ait approchés; l'autre qui
coule après que les premiers congress ont un peu
apaisé leur faim. Mr. de Saumaise (p) qui trou-
ve dans Aristote cette distinction, a été cause
que j'ai lu attentivement (q) les paroles de ce Phi-
losophe; mais je ne l'y ai pas trouvée, quoï que
j'aye vu deux fois en très-peu de lignes la repé-
tion de la remarque qui concerne l'hippomane.
Cette repéition ne doit point faire songer à deux
choses différentes; car bien qu'Aristote soit con-
cis, il est pourtant vrai qu'il considère comme à
deux reprises les symptômes des cavales qui sont
en chaleur; & la raison pourquoï il en parle à deux
reprises, est qu'il explique en particulier les acci-
dens de celles qui s'éventoient, s'il m'est permis
de

(m) De
Lamius.
c. 37.

(n) Traité
de l'excell-
ence de
l'homme,
imprimé à
la fin du
theatre du
monde par
le même
Auteur.

(o) Sixième
jour de la
1. Sem. v.
826.

(p) Diffe-
rentiam
itaque
constituit
Aristoteles
inter hoc

interponis
quod equæ
rum spi-
ciant ubi
femel fili-
ta fue-
rint, esse
que simile
æquæ, &
illud inter-
ponis
quod illis
desit ab
ingine eo
tempore
quo maris
cupiditate
ardescunt
nec dum
admis-
erunt.
Exireit.
Plinian.
pag. 94.

X.
S'il y a
une 4. sor-
te d'hip-
pomane.

(q) Hist.
animal.
l. 6. c. 169.

de parler ainsi, que *ἐξαιρεῖται*, *eventari dicebantur*. Il faut entendre que cela n'arrivoit point aux jumens qui étoient à portée du mâle; il le fait, dis-je, entendre lors qu'il dit, qu'à cause de cet accident les Creteins laissent ensemble les cauales & les étalons; & après avoir parlé des courtes que font ou vers le Septentrion, ou vers le Midi, celles à qui cet accident arrive, il parle en general des signes à quoi l'on conoît que les cauales sont en chaleur: & comme il avoit parlé de l'hippomanes par rapport à celles qui ne sont que courtes, il en parle aussi par rapport à toutes les (C) cauales en general. Je ne voi pas là de quoi multiplier les especes; mais quand même l'on consentiroit à leur (a) multiplication, Mr. de Saumaïse ne laisseroit pas de s'être trompé, prétendant que la distinction d'Aristote regarde la non-jouissance de quelques jumens, & la jouissance de quelques autres bien au deçà de satiété, & que celles qui se mettoient à l'évent étoient dans le dernier cas. Ce n'est nullement la doctrine d'Aristote, au contraire l'on doit inférer de son discours, qu'elles souffroient une abstinence totale, puis qu'outre la reflexion qu'il fait sur la conduite des Creteins, il dit en propres termes qu'elles s'écartoient de la troupe, & ne se faisoient aprocher que quand elles étoient lassées, ou qu'elles arrivoient auprès de la mer (b), & qu'alors elles jecteroient l'hippomanes. (c) Ὅταν ἦ τὸ τοῦ πάθους, θέλει οὐτ' ἄλλω ἵππων . . . ὅταν ἦ ἱερπτόν τὰ πᾶσι θεοῖς ἀδυνατῶσι πλησιάζειν, ἕως ἂν ἡ ἀπειρωτοὶ ἀφ' ἑπὶ πόνον, ἢ πρὸς θαλάσσιον ἰδύσων ποτὲ ἢ ἄλλω ἀναίσι. Sc. Cum vero ita affecta fuerint cursum relicta societate. . . nec appropinquare quemquam patiuntur donec vel defatigata desistant vel ad mare deveniant; tum aliquid emittunt &c.

dit qu'elle y est, mais que la mere l'emporte en léchant, & qu'il faut croire que ce qu'on conte de sa vertu, sont des fables forgées par des femmes & par des enchanteurs. Neanmoins on a parlé de cette vertu dans tous les siecles, & il est facile de voir que ce qui a persuadé au commencement, qu'on se pouvoit servir de cela comme d'un philtre, est qu'on disoit que si la cavale n'avoit pas ce morceau, elle ne nourrissoit point son petit. Un ancien Poëte cité par Apulée faisant l'énumération des philtres, apelle celui-ci *hinnientium dulcedines*, ce qui se rapporte merveilleusement au *matris praeceptus amor*, que j'ai cité de Virgile. Mais comme les philtres inspiroient plutôt de la fureur que de l'amour, de là est venu que l'hippomanes a été considéré comme une drogue hneste. Juvenal (g) debite que Cefo- (x) Sat. 6. nie l'ayant employée envers son mari Caligula, fut cause de la fureur enragée qui lui fit commettre tant de crimes:

Et furere incipias, ut avunculus ille Neronis
Cui totam trenuili frontem Caesonia palli
Insudit
Ardebant cuncta & fracta compage ruebant
Non aliter quam si fecisset Juno maritum
Insanum.

Hac poscit ferrum atque ignes, hac potio torquet
Hac lacerat mixtos equitum cum sanguine patres,
Tanti partus equa, tanti una venefica constat.

(b) Avancures de Henriette Sybille de Moliere

part. 3. p. 50. édit. de Hott. 1674.

(1) Annus oltavus, impressus 1678. pag. 94. & 169.

(2) C'est ainsi peut-être qu'il faut traduire le Grec de Theophraste,

l. 6. Hist. plant. c. 17. καὶ τὸ τιμωραῖος

ἀγίον δὲ τὸ σπείττισσεν. Les tours & les portes sembloient, s'il y avoit, devoir tomber aussi-tôt d'elles-mêmes, pour rendre la liberté à qui les Dames eussent voulu. Si l'on consulte le Journal des Physiciens d'Allemagne, on (i) se convaincra pleinement que les poulains naissent avec l'hippomanes sur le front; car on y verra la figure & la description anatomique d'un de ces hippomanes, qui avoit été apporté tout chaud à un Medecin nommé Mr. Raygerus. Il avoit souhaité souvent d'en voir qui fussent en cet état, en ayant déjà vu quelques-uns de secs. Il éprouva que la mere nourrit à l'accoutumée le poulain, à qui l'on avoit oté cette partie; de forte que si d'un côté il vient au secours des anciens; il les decrédite beaucoup de l'autre. Son hippomanes est plus grand qu'Aristote & Pline ne le representent.

(i) Hist. plant. c. 17. καὶ τὸ τιμωραῖος ἀγίον δὲ τὸ σπείττισσεν.

Mr. de Saumaïse l'apporte ainsi Sec. à l'hippomane.

Exercit. Plin. P. 104.

On n'est point encore revenu de cette superstition, car nous voyons (b) dans un Roman assez nouveau, qui est une fidelle & agreable copie de la conduite de bien des personnes, nous y voyons, dis-je, quelques Dames de Paris passer une nuit à faire des sentinelles ridicules autour d'une juive, pour prendre je ne sai quoi qu'on leur avoit fait accroire que le poulain aporroit au front en naissant, & pour l'apréter avec certaines ceremonies; ce qui à leur compte devenoit un philtre merveilleux & inevitable. Ce philtre devoit être donné subtilement à des soldats, & à leur Capitaine même, s'il en étoit été besoin; & aussi-tôt ce Capitaine & ces soldats devoient couvrir les rues, & venir offrir de faire tout ce qu'on souhaiteroit qu'ils fissent. Les tours & les portes sembloient, s'il y avoit, devoir tomber aussi-tôt d'elles-mêmes, pour rendre la liberté à qui les Dames eussent voulu. Si l'on consulte le Journal des Physiciens d'Allemagne, on (i) se convaincra pleinement que les poulains naissent avec l'hippomanes sur le front; car on y verra la figure & la description anatomique d'un de ces hippomanes, qui avoit été apporté tout chaud à un Medecin nommé Mr. Raygerus. Il avoit souhaité souvent d'en voir qui fussent en cet état, en ayant déjà vu quelques-uns de secs. Il éprouva que la mere nourrit à l'accoutumée le poulain, à qui l'on avoit oté cette partie; de forte que si d'un côté il vient au secours des anciens; il les decrédite beaucoup de l'autre. Son hippomanes est plus grand qu'Aristote & Pline ne le representent.

(A) On ne trouve le 3. espece d'hippomanes, DE LA que dans Theocrite: encore faut-il livrer.] Je plante n'ignore pas qu'on trouve dans Dioscoride une herbe nommée ἀπόκονος, & κωνοκράβη, & ἱππομανές, & dans Theophraste un hippomanes fait de l'herbe Tithymale, excellente & fort cultivée à Tegée (k), ville d'Arcadie. Mais comme Mr. de D D D D d d d d 2

(a) Le P. Hardouin en reconnoît deux especes, in Plin. t. 2. p. 211.

(b) L'édition de Geneve 1609. & celle de Paris 1629. mentionnent au lieu de mare.

(c) Arist. ubi supra.

XI. Remarques sur Hoffman & sur Furetierre.

(d) Vol. 3. p. 162. & vol. 4. p. 495.

(e) Le livre de l'Arcadie est le 8. celui où il est parlé de Phormis est le 5. & le premier des deux où l'auteur traite de l'Elide.

XII. Ce qu'il faut croire de l'hippomanes.

(f) Τὸ δὲ ἱππομανές καλεῖται ἐπιφύεται ῥίον, ὡστε λέγεται, τοῖς κολοῖς. αὐτὸ ἵππων περιέρχεται καὶ καλεῖται πριεράχων ἀδῶ. τὰ δὲ ἱππομανέσιον τισίλας μῦθων ἔστ' οὗ γυναικῶν ἢ τῶν περὶ τὰς ἀφροδῖας. Quod hippomanes vocant, hæret quidem fronti nascens pulli, ut narratur, sed equæ prelabentes abtergentesque id abrotant: quæ autem de hoc fabulantur, fragmenta mulierularum & professorum carnis incantamentorum esse credendum potius est. Arist. Hist. anim. l. 8. c. 24. p. 699. 700.

DE LA plante hippomanes.

SAR-

(a) Ibid. pag. 940.
(b) Ibid. pag. 941.

(c) Auteurs par. du Medecin Ferrand pag. 226. du Traité de la Maladie d'Amour. Je range ces 4. Médecins comme ils le méritent, bien que je sache que Cratœus est plus ancien de plusieurs siècles que les autres

(d) Me. Jic. Polit. l. 4. c. 2.

(e) In Campo Elyfio ym. cundar. quæst. 29.

(f) Lib. 4. c. 7.

(g) Aulon. Epigr. 58.

(h) Tom. 5. p. 113. & non p. 214. comme on la marque dans l'Anti-Baillet t. 2. p. 72.

(i) T. 2. p. 72. & 256.

(k) Secondo Lancilotti da Perugia Abbate Olivetino. Alerand. mico. In rifato. Afflato. e Hama. rista. l'itaggi. overo il monilo non peggiore ne più calamaulo del passato. parte 2. disingamo 15. p. 309.

(l) Athen. lib. 12. pag. 605.

Saumaise (a) pretend qu'il n'y a que des chicaneurs, semblables à celui qui s'étoit caché sous le masque de Cercœtius (c'étoit le P. Petau) qui puissent se prendre de l'autorité de Dioscoride, puis que ce seroit nous donner pour de véritables écrits de Dioscoride les additions bâtarde qu'on y a fourrées, je croi qu'on doit laisser à part la deposition de ce témoin. Pour Theophraste il n'est pas sûr qu'il faille lire *εντομαστος* dans l'endroit que j'ai cité, Monsieur de Saumaise (b) en corrige la leçon, & y substitue *δ' αὐτοῦ μὲν*, prétendant que l'Auteur a voulu dire qu'on ne tire du Tithymale que le suc. Ainsi ces témoignages ne sont que matière de procès. Il n'en faut pas dire autant de celui de Theoprite; puis qu'outre les raisons par lesquelles j'ai détruit le *χρῶς* de Mr. de Saumaise, on ne peut nier que dès le tems du Grammairien Servius il n'y eût *χρῶς* dans le texte de ce Poète. On ne peut rien dire de positif sur l'herbe dont il a parlé: ainsi Alojius Anquillara, Cratœus, Dodoneus, & Wecker qui la prennent pour la (c) Stramonia, dite des Arabes Nux Methel, & des François pomme du Perou, ne nous donnent pas de conjectures plus certaines que Roderic (d) à Castro, qui l'a prise pour la fougere, ou que Gaspar à Reies (e) qui l'a prise pour l'herbe Flavia. (B) Touchant la vache d'airain de Myron. Myron natif d'Elenchere dans la Beotie fit une vache d'airain, qui fournit un beau champ aux Poètes. Il y a dans (f) l'Anthologie près de 40. Epigrammes sur ce sujet. Aulone en a fait onze sur la même matière qui sont assez bien tournées. En voici une

Bacula (g) sum celo genitoris facta Myronis
Ærea: nec factam me puto, sed genitam.
Sic me taurus init: sic proxima bucula mugit,
Sic vitulus litiens ubera nostra petit.
Miraris, quod fillo gregem? gregis ipse Magister
Inter pascentes me numerare solet.

Mr. Menage a exercé sa Muse Greque sur cette vache, avec un succès que le P. Hardouin a jugé supérieur à celui de tous les autres. Voyez son Commentaire sur le 34. livre (h) de Pline, où il dit que Tzetzes a parlé de la même vache dans l'histoire 194. de la 8. Chilliade. Voyez aussi l'Anti-Baillet (i) où l'on cite une epigramme Greque d'André Lascaris. Notez que Don Lancelot de Perouse met au rang des fables tout ce que les anciens disent de l'amour des bêtes pour des peintures. De gli animali, dicit (k), porto l'istessè opinione, perche questi non si risentono al coito solamente per la vista, ma per lo moto, per Podore, e per la voce, niuna delle quali tre cose ha la pittura, Farfalloneggi quanto vuole Plinio, Valerio, e chi chi s'ha. J'ai dit dans l'article Zeuxis, qu'il s'est trompé sur d'autres choses de même nature qu'il a néces: il peut lui être arrivé la même chose sur celles-ci. Quoi qu'il en soit je citerai Athenée. Τῆ (l) τῆ δὲ αὐτῆς τῆς Πυρραῖος ζωτικῆς βοῆς ἀπεικόνου, ἢ ζωγραφικῆς ζωτικῆς ἀπεικόνου, τῆ ζωτικῆς ἀπεικόνου, τῆ δὲ ζωτικῆς ἀπεικόνου, τῆ ζωτικῆς ἀπεικόνου. Φαίνεται τὸ πᾶν τῶν αὐτῶν ἀπεικόνου. Circa Pyrenæos montes in æneam vaccam bos tanquam inturus confendit: pictis venter cæsi, columba, anseri, fœminis mares ejus generis esse cùm adjunxissent, & insulissent, deslitterunt, quoniam id fieri non posse cognoscerent. Il n'y a peut-être rien de plus malin ni de plus ingénieux dans le cento Virgilianus de Lelio Capitolus, que l'application qu'il a faite de l'un des vers de Virgile que

j'ai cités ci-dessus. Chacun sait que ce poème de Capitolus est une satire des Momes. En voici un morceau.

O fortunatos nimium, sua si bona norint,
Non absunt illis salus, armenta que læta.
Cælati argenti sunt, auri multa talenta,
Sacra deum, sanctique patres, & chara fororum
Pectora mœrentum tenebris & carcere cæco
Centum aræi claudunt vœtes, & fape sine ullis
Conjugiis vento gravidæ, mirabile dictu,
Relligione sacra, non hæc fine numine divum.
Jam nova progenies cælo demittitur alto.
Credo equidem, nec vana fides, genus esse
Deorum.

(C) Il en parle aussi par rapport à toutes les ca- CAVA-
vales en general. Ce qui me fait expliquer ainsi ce LES qui
passage d' Aristote, est qu'autrement il me paroît- s'even-
roit contradictoire. On en jugera par ce précis. toicet.
On y voit que la chaleur des cauales s'appelle envie
entragée de jouir du mâle, *προμασῶν*: qu'on dit
aussi qu'en ce tems-là elles s'éventent, *ἐξαναπύου*:
que quand elles sont en cet état elles s'éloignent des
autres cauales, & des chevaux: qu'elles courent
non vers l'Orient ou vers l'Occident, mais vers le
Nord ou vers le Midi: qu'elles ne se laissent appro-
cher de qui que ce soit: sinon quand la fatigue les
fait arrêter, ou bien quand elles sont arrivées auprès
de la mer: qu'alors elles jettent quelque chose qu'on
nomme bippomanes: que les cauales dans la saison
de l'accomplément se rassemblent; qu'elles aiment la
compagnie plus qu'auparavant; qu'elles renuient
plus souvent la queue; que leur hennissement change;
qu'elles jettent l'hippomanes. Elles pissent aussi,
dit Aristote, plus souvent, & jouent entre elles
quand elles sont en chaleur. Je suis fâché de n'a-
voir pas assez de penetration, pour voir beaucoup de
netteté & d'exactitude dans ces paroles; mais quoi
qu'il en soit si l'*ἐξαναπύου* n'est point differencé de
l'*προμασῶν*, comme l'espece differe du genre, il
s'ensuivra qu'Aristote nous aura appris que les caua-
les qui sont en chaleur suivent toute compagnie, &
que neanmoins elles s'atroupent avec plus de plaisir
qu'auparavant. Or comme ce seroit une ridicule
contradiction, il faut conclure qu'Aristote n'a en-
tendu par *ἐξαναπύου* qu'une certaine espece de cha-
leur; ou si l'on veut qu'il y ait là quelque chose
de commun à toutes les jumens, il faudroit dire que
c'étoit un état qui precedoit la maturité de la passion,
& ce qu'Aristote nomme un peu après *ωσπύου* αὐ-
τοῦ αἵματος, temps coitus. Mais voilà qui ruine de
fond en comble le système de Mr. de Saumaise, je
veux dire cette explication qui lui plaît tant, &
qu'il fait revenir encore plus d'une fois dans une
autre page, après avoir censuré avec raison le grand
homme, qui avoit cru que l'*ἐξαναπύου* d'Aristote
se devoit entendre de ces cauales qui devenoient plei-
nes par l'operation du vent. Il est certain qu'Aris-
tote ne parle point de cela, & qu'il n'y avoit rien
à dire contre Mr. de Saumaise, s'il s'étoit con-
tenté d'affirmer que ce mot Grec signifie se rafraichir
par le moyen du vent que l'on hume à bouche
beante; le mal est dans ce qu'il ajoûte à cette in-
terpretation. *Εξαναπύου* dit-il, (m) est eventi-
lari & vento excepto hiant ore refrigerari, quod
equa faciunt ubi ad fatietatem inita non fuerint.
Ex eo quidem interdum & concipere aurores tra-
didere, idque in Hispania tantum. Non tamen
ἐξαναπύου significat ex vento concipere. Loquitur

(m) Sal-
mas. Exerct.
Plin. pag.
943.

(*) Voyez St. August. de civit. Dei l. 21. c. 5.

tur Aristoteles de iis equabus que admirerint sed non satis, nec meminit eo loco conceptionis ullius que ex vento fiat. Notez que Mr. de Saumaïse se trompe en assurant qu'on n'a dit cela que des cavales d'Espagne; on l'a dit (a) aussi de celles de Cappadoce.

PRETENDUE condition de ces jumens.

Ne quitons point cette matiere sans observer qu'il y a beaucoup d'apparence, qu'Aristote a coupe en deux ce qu'on lui avoit conté touchant l'ardeur des cavales amoureuſes. Il en a rejeté ce qui lui en paroissoit incroyable, & a gardé le reste. Mais il eût peut-être bien fait de rejeter toutes ces courses vagabondes, qui ne tendoient jamais que d'un pole à l'autre; de les rejeter, dis-je, aussi bien (b) que ces conceptions qui n'étoient produites que par les vens. Virgile revêtu qu'il étoit des privilèges de la faculté poétique, n'a voulu rien ôter de la tradition; il a fait chercher les vens, & les a fait trouver doitez de la vertu prolifique. Voici comme il en parle dans le 3. livre des Georgiques.

(b) Plusieurs auteurs comme Er. Modius Novant. lect. ep. 74. Dans queus in Silium Italicum l. 3. pag. m. 134. impudent faussement à Aristote d'avoir parlé de ces conceptions.

Continuoque avidis ubi subdita flamma medullis Vere magis (quia vere calor redit ossibus) illæ Ore omnes versæ in Zephyrum stant rupibus altis, Exceptantque leves auras: & sæpe sine ullis Conjugiis vento gravidæ: (mirabile dictu) Sixa per & copulos & depressis convalles Diffugiunt, non, Eure, tuos neque folis ad ortus In Borean, Caurumque aut unde nigerrimus Ausfer Nascitur & pluvio contristat frigore cælum.

(c) Voyez Jo. à Vitor de Polymath. c. 11.

On peut recueillir de ce recit, que c'étoit le vent d'Occident qui rendoit pleines ces cavales, & qu'elles se tenoient en repos sur quelque hauteur pour le recevoir, en lui présentant la croupe ou la bouche, (car c'est un point qui n'a pu encore être vuide par les Critiques, y ayant des raisons de part & d'autre) après quoi elles couvroient comme des furieuses ou du Nord au Sud, ou du Sud au Nord. On parle de ces fictions aux Poëtes; mais on ne sauroit pardonney (c) à l'arron, à Plin, à Solin, à Columella & à quelques autres d'avoir débité comme un fait certain, qu'en Portugal les cavales sont des poulains qui n'ont point d'autre pere que le vent. L'historien (d) Trogus Pompée s'est moqué de ce conte; André Resendins (e) savant Portugais rapporte, qu'on n'en a nulle preuve dans son pais. François Fernand de Cordoie (f) a refusé le même conte par raisons, par autoritez, & par l'expérience.

(d) Justin. l. 44. c. 3.

(e) Antig. Lusitan. car. l. 1.

(f) Didac. cal. mult. l. 21. c. 5. Voyez le dernier paragraphe de cette remarque.

Cela fait voir que S. Augustin n'a pas bien choisi tous les exemples qu'il a opposés à l'incrédulité qu'il remarquoit dans les Payens, par rapport aux mystères de l'Évangile; car entre autres choses (g) dont il dit qu'on ne doutoit pas, & dont on ne pouvoit rendre nulle raison, il leur parle des cavales que le vent rendoit secondes. Ce n'est point un fait dont les Payens demeuraſſent generalement d'accord. Nous le voyons siffé dans Justin, avec l'approbation de Leonard (h) Cocq. Eustathius Evêque de Thessalonique le (i) traite de fable, & tout le monde au-

(g) Dans ses notes sur St. Augustin de civit. Dei ubi supra.

(i) In Iliad. v.

jourd'hui (k) s'en moque. Avec tout cela on en donneroit mieux la raison dans la nouvelle hypothese que tous les animaux sortent d'un œuf, que de la Plin. 1. 2. contse que ces cavales affectoient d'un pole à l'autre. Si Aristote qui ne paroit point douter de ce fait y avoit voulu exercer ses principes de Physique, il y auroit trouvé plus de besogne que Mr. Descartes n'en croyent a trouvé dans la direction de l'ayman. Mr. Descartes lui-même auroit bien pu y demeurer court, faute d'une canelure des parties insensibles, telle qu'il la servat. l. 1. faudroit pour expliquer la vertu des vens meridionaux & septentrionaux, sur les cavales qui avoient humé le vent d'Occident. Quoi qu'il en soit je ne pense point que ceux qui gouvernent aujourd'hui les baras, pussent s'offrir à Aristote des memoires confirmatifs de ce qu'il a publiez. Qui croiroit, par exemple, qu'il y ait eu à Oponite (l) un etalon qui pouvoit (m) remplir son devoir à l'âge de 40. ans, Hist. anim. quoi qu'il eût besoin de secours afin de lever ses pieds. Plin (n) a fort bien copié ce passage d'Aristote quand il a dit, Opunte & ad quadraginta durasse ajunt ad jutum modo in atcollenda priore parte corporis. Mais Solin s'y est comporté en très-mal-habile co-piste, car voici ses paroles, (o) Notatum etiam advertimus Opuntem nomine equum ad gregiarum venerem durasse in annos quadraginta. Ce cheval apartenoit à un habitant d'Oponite, & Solin a cru que le nom de cette ville étoit celui du cheval. Mr. de (p) Saumaïse ne lui a pas laissé passer cette bevue. L'omission du besoin d'être soulevé par les pieds de devant, qui étoit la principale rareté du fait, ne meritoit gueres moins d'être relevée.

Ce que j'ai dit de St. Augustin convient aussi à (q) In Ilibris (q) Origene & à Lactance, qui ont taché de persuader la virginité immaculée de la mere de JESUS-CHRIST, par les exemples de conceptions sans l'aide du mâle débitez dans le Paganisme. Quod (r) si animalia quædam vento aut aura concipere solere omnibus notum est, cur quisquam mirum putet cum spiritu Dei cui facile est quidquid velit gravatam esse Virginem dicimus? Les Peres faisoient fleche de tout bois, & ex omni ligno Mercurium. S'ils avoient seulement allegué cela ad hominem, on ne pourroit pas s'en plaindre, mais ils l'affirment comme un fait constant. Je ne sais s'ils citent ce que conte Pomponius Mela, de certaines femmes sauvages de l'Ethiopie qui devenoient meres sans le concours d'aucun homme. (s) Super eos grandis littoris flexus grandem insulam includit, in qua tantum feminas esse narrat, toto corpore hirsutas, & sine coitu marium sua sponte fecundas: adeo asperis esserisque moribus, ut quædam contineri ne reluctentur vix vinculis possint. Hoc Hanno retulit, & quia detracta occisis coria pertulerat, fides habita est. Vous voyez qu'on cite Hanno, mais on le fausse, car il n'a point dit que les femmes de cette Ile fussent sans hommes. (t) Non recte Hanno adtingit, insulam hanc habitari à feminis solis, & quidem sua sponte fecundis, cum Hanno contrarium dicat utriusque enim flexus homines in ea insula fuisse scribit, quamvis multo plures feminas.

(k) Har. din. in pag. 212. Notez que quelques uns le croient comme Louis Car. rion, Ob. d'une canelure des parties insensibles, telle qu'il la servat. l. 1. c. 17. & l. 2. p. 4.

(l) Ville des Locres Epicuriens. (m) Arist. Hist. anim. l. 6. c. 22. (n) Plin. l. 8. c. 42. (o) Solin. l. 6. c. 22. (p) Exercit. l. 936.

DISSERTATION

SUR LE

J O U R.

1.
Remarques sur la définition du jour naturel & artificiel.

Tout le monde fait que le mot *Jour* se prend en plusieurs façons, & qu'il y a le jour naturel, le jour artificiel, le jour civil, le jour astronomique, &c. Je pourrais faire plusieurs remarques, pour montrer qu'en définissant ces diverses sortes de jour, on n'observe presque jamais tout ce que la parfaite exactitude demande; mais comme le détail de ces minuties pourroit me mener trop loin, j'en laisserai plus que je n'en dirai.

Il est un peu étrange que les Auteurs ne soient pas d'accord quant à la définition du jour naturel, & du jour artificiel. Vous en voyez qui (a) définissent le jour naturel, le tems qui s'écoule depuis que le soleil est levé jusques à son coucher; & le jour artificiel, l'espace renfermé dans 24. heures; pendant que (b) d'autres définissent le jour naturel, l'espace du tems que le soleil met à faire un circuit d'un point à l'autre autour de la terre, & le jour artificiel, le tems depuis le lever du soleil jusques à son coucher. J'avoue que cette différence est plus dans les termes que dans la chose même, & qu'on n'est pas obligé de donner aux mots le sens que d'autres leur donnent; mais il seroit fort commode pour les lecteurs que la signification de certains termes fût fixe, & que d'un volume à un autre elle ne passât pas du blanc au noir. Outre cela ceux qui définissent le jour, le tems qui s'écoule depuis le lever jusques au coucher du soleil, s'arrêtent à la signification la moins commune; car pour un Cosmographe qui mesure par là l'étendue de chaque jour, lors qu'il s'agit de la différence des climats (en quoi il est certain que l'on n'a égard qu'au lever & au coucher du soleil) il y a des millions de gens qui entendent par le mot de jour tout le tems que l'horizon est éclairé. Cela paroît par ces phrases ordinaires, *au point du jour, il étoit déjà jour, déjà grand jour, il faisoit encore jour*, où manifestement on désigne le crépuscule du matin & celui du soir. C'est donc exposer les Ouvrages des dogmatiques aux plaintes & aux censures de presque tout le monde, que de dire, la révolution du soleil comprend le jour & la nuit; mais on entend par le jour le tems qui se passe depuis le lever jusques au coucher du soleil, & par la nuit le tems qui se passe depuis le coucher jusques au lever du soleil. Il vaudroit mieux dire que le jour est tout le tems où l'on jouit de la lumière du soleil, & que la nuit n'est que le tems où l'on est privé de cette lumière. D'ailleurs il n'est gueres raisonnable d'appeler jour artificiel, celui que fait la nature par la révolution effective ou apparente du firmament autour de la terre; ce titre convient beaucoup mieux à la partie de cette révolution pendant laquelle les artisans s'occupent à leur travail; & cela même témoigne que le jour artificiel ne doit pas être borné par le lever & par le coucher du soleil: ce n'est point par là que les artisans peuvent régler leur travail dans les zones froides, & qu'ils le règlent toujours dans les tempérées.

Par tout ailleurs on voit, que les choses qui empruntent leur nom de la nature ont une tout

autre généralité, que celles à qui l'art donne le nom. Il est donc plus raisonnable que le jour naturel soit celui qui est uniforme par tout le monde, & que le jour artificiel soit celui qui varie selon les lieux, que d'établir le contraire. Disons donc que le mot *jour* dans la signification la plus propre, se doit prendre pour le tems qui coule depuis que le Soleil quitte le Meridien, jusques à ce qu'il y revienne; que c'est là le jour naturel qui comprend (A) 24. heures; qu'en ce sens-là les jours ne sont pas ni plus grands, ni plus petit nombre sous les poles que sous l'Equateur; qu'ils sont égaux par toute la terre; mais que comme les parties les plus excellentes d'un tout, justifient souvent du privilège de porter le nom du tout sans que le tout & par excellence, il est arrivé que dans les lieux où le jour naturel est composé de deux parties, l'une tenebreuse, l'autre lumineuse, celle-ci comme la plus noble a été nommée simplement jour: après quoi on a cru pouvoir dire, que dans les zones tempérées chaque jour est plus long, ou plus court que le précédent. Voilà sans doute l'origine de cette seconde signification du mot *jour*. L'ordre veut que ceux qui traitent ces matières dogmatiquement, la caractérisent par l'addition de quelque épithete, d'artificiel par exemple. Mais dans le langage ordinaire (c) on n'a besoin d'aucune addition, afin d'entendre que le jour exclut la nuit. Cela n'est pourtant pas universel; il y a des phrases populaires où le jour se prend pour 24. heures, comme lors qu'on dit, *qu'un enfant n'a vécu que 4. jours; qu'un voyage, qu'un mariage n'a duré que 15. jours*, & ainsi de plusieurs autres façons de parler, où il est visible que le jour n'exclut pas la nuit.

Les anciens Gaulois ont donné à la nuit la préférence sur le jour; car ils ont voulu que le tems de 24. heures, composé de jour & de nuit, s'appellât une nuit. César (d) nous l'apprend, & attribue l'origine de cette coutume à une ancienne tradition des Druides, qui portoit que la nation Gauloise étoit descendue de Pluton. Les Allemands suivoient (e) aussi la même pratique de compter par nuits. Vigenere dans les notes sur Jules César, pretend qu'on trouve encore quelques restes de cette pratique. *Au regard des Allemands*, dit-il, *ils observent encore pour le jourd'hui cette façon de faire, & disent communément vor drey nachten, avant qu'il soit trois nuits, pour dire avant qu'il soit trois jours; & Sant Johans nacht, Sant Martins nacht, la nuit Saint Jean, Le nuit Saint Martin, pour le jour Saint Jean, le jour Saint Martin.* Les François en beaucoup de lieux de ce Royaume usent aussi de cette façon de parler, anciennement, pour dire aujourd'hui. Nicolas Bergier (f) Avocat au Presidial de Rheims ajoute à ces remarques de Vigenere, que les François qui sont sortis d'Allemagne, & qui se sont emparés de la partie des Gaules qui est entre les rivières du Rhin & de la Meuse, que l'on appelloit François Ripuariens, se servoient des lors du mot de nuit, pour signifier le jour naturel de 24. heures, com-

(c) Vulgus omnes luceat tenebras ciem observat. Plin. l. 2. c. 17.

(d) Gallie omnes a Dite patre prognatas, idque à Druidibus proditum dicunt. Ob eam causam spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium definiunt. & dies naturales & mensium & annorum initia sic observant ut noctem dies sequatur. De bello Gall. l. 6.

(e) Nec dierum numerum ut nos, sed noctium computant. Sic constituantur, sic condicunt: nox ducere diem videtur. Tacit. de Germ. c. 11.

II. Les Gaulois & autres nations ont compté par nuits.

(f) Il y a quelques endroits où l'ancien signifié hier au soir, la nuit passée. D'antres où il signifie le soir à venir.

(a) Le P. Labbe, Abbr. Chron. t. 1. Et avant lui Gensurin pour ce qui est du jour naturel, auquel il oppose le civil.

(b) Cassel p. 12. du calcul Eclesiast. Euret. Et avant eux Gassendi, Init. Astronom. l. 1. c. 22.

me l'on voit par ces mots de l'une de leurs loix, Si infra Ducatum est super 14. noctes auctorem suum representent. C'est dans (B) son Traité posthume du Point du jour qu'il parle ainsi; les Imprimeurs y ont fourré quelques fautes, comme Xipusiens au lieu de Ripusiens dans le passage qu'on vient de lire. Mr. du Cange dans son Glossaire Latin a cité beaucoup de Loix, & beaucoup de Capitulaires & de Formules, qui montrent que non seulement les François, mais aussi les peuples Septentrionaux, les Saxons, les Anglois &c. ont compté par nuits: il montre même que c'est un usage très-ancien parmi les Arabes.

nous avertit, que les Astronomes commencent leur jour naturel au midi du jour precedent, que par exemple le 2. jour astronomique du mois de Mai, prend son commencement au midi du premier jour de Mai, & se termine au midi du jour subsequent qui est le 2. de Mai, le midi duquel donne entrée au troisième jour astronomique. Il falloit ajouter pour un plus grand éclaircissement, qu'encore que tous les Astronomes commencent le jour à midi, ils ne laissent pas d'être divisez; les uns (e), comme Ptolomée & Tycho Brahé, commencent leur jour où Alfonso Roi de Castille finit le sien. Ceux-là, par exemple, commencent le premier jour de Janvier au midi du premier jour de notre année civile; Alfonso commence le premier jour de Janvier au midi du 31. Decembre; de sorte que le premier jour de l'an de celui-ci, est pour les autres le dernier jour de l'an precedent.

Puis que j'ai cité le petit Ouvrage de Bergier, il ne sera pas hors de propos d'en expliquer ici le sujet; cela me servira de raison, ou d'introduction pour le reste de cet article. Je dis donc que cet Auteur se proposa de marquer un point sur la terre, où le jour civil commençât de telle sorte, que le même jour, (le Lundi ou le Mardi par exemple) fût porté successivement par tout le monde, & vint recommencer au bout de 24. heures dans un lieu qui touchât immédiatement le point donné. Par ce moyen il y auroit deux lieux sur la terre parfaitement contigus, qui auroient l'un le commencement du Lundi, lors que l'autre n'auroit que le commencement du Dimanche; d'où il arriveroit que chaque jour dureroit 48. heures, non pas à l'égard d'un certain lieu, mais par raport à toute la terre; chaque jour de fête, par exemple, seroit chommé 48. heures de suite. Le point que Bergier voulut choisir pour le commencement du jour, étoit celui où le 180. degré de longitude, & le 181. se touchent dans les cartes de Mercator: & ainsi l'une des trois Iles Subadibes sous l'Equateur, coupée en deux par le 180. degré de longitude, recevroit le jour toute la premiere; le Dimanche y commenceroit dans la partie Orientale, lors qu'on auroit le midi du Samedi sous le premier Meridien, & ce même Dimanche n'y commenceroit dans la partie Orientale, que quand le Lundi commenceroit dans l'autre partie. C'étoit au Pape, selon cet Auteur, à faire ce nouvel établissement, & à ordonner que désormais chaque jour de fête, chaque jour de la semaine commençât, lors qu'il seroit minuit sur les confins du 180. & du 181. degré de longitude; avec défense à tous les Catholiques du monde de commencer leur jour avant la minuit, qui suivroit celle que l'on auroit eue sous cet endroit-là. Il est visible qu'après un tel ordre, ceux qui se trouveroient sous le 181. degré de longitude, ne seroient à la fin du Carême, que 24. heures après que sous le 180. degré on auroit eu le jour de Pâques. Cela leur seroit fort commode, si l'envie de manger de la viande les pressoit trop; car ils n'auroient que peu de chemin à faire, pour se trouver en pays où ils en pourroient manger selon les loix de l'Eglise. Il n'est pas besoin que j'avertisse mon Lecteur que cet avantage n'a pas été mis en ligne de compte par le Sieur Bergier: ce seroit plutôt une (C) objection à lui faire; mais voici le principal avantage qu'il trouve dans ce nouvel établissement du point du jour: c'est qu'on

(e) Voyez le P. Labbe, ubi supra.

IV. Livre de Bergier sur le Point du jour.

III. Cenforin (a), comme je l'ai déjà remarqué, divise le jour en naturel & en civil, & appelle le jour naturel le tems d'entre deux soleils, s'il m'est permis de me servir de cette expression populaire. Quant au jour civil il le prend pour l'espace de 24. heures, ou pour une entiere revolution du ciel. Bergier (b) assure que Plin & Macrobe tiennent la même division du jour, appellent le jour civil celui de 24. heures, & le naturel le seul tems de la lumiere de 12. heures communément, ou de peu plus ou de peu moins; mais je n'ai point trouvé cette division ni dans ces deux Auteurs, ni dans (c) Aulugelle, pillé là-dessus par Macrobe: j'ai trouvé seulement qu'ils donnent au jour civil 24. heures, & qu'ils raportent les divers commencemens qu'il avoit en divers païs. Aujourd'hui la plupart des Ecrivains considerent le jour naturel & le jour civil comme differens, non pas quant à la durée, mais seulement en ce que le jour naturel signifie d'une façon generale une revolution entiere du soleil autour de la terre, & que le jour civil comprend en particulier le choix que certains peuples ont fait de deux points, pour marquer le commencement & la fin de cette revolution. Il y en a qui ont choisi le lever ou le coucher du soleil; d'autres ont mieux aimé midi ou minuit. Cela fait que le jour civil de certains peuples a été étendu d'un coucher ou d'un lever du soleil jusques à l'autre, ou entre deux midis, ou deux minuits. Les anciens Romains prirent ce dernier party; il est à present presque universel dans l'Europe. Ces différentes sortes de jour civil ne seroient être tout-à-fait égales ni entre elles, ni au veritable jour naturel; à cause de la mobilité continuelle du moment où le soleil se leve & se couche: mais comme cette inégalité n'est point sensible d'un jour à l'autre, on n'y a point d'égard. Ainsi les peuples dont le jour civil s'étend depuis un lever ou un coucher du soleil jusques à l'autre, ne prennent pas moins le jour pour une durée de 24. heures, encore que le soleil avance ou retarde chaque jour son lever & son coucher; & cela inégalement, selon qu'il est près ou des points équinoctiaux, ou des points solsticiaux, que s'ils l'étendoient d'un midi à l'autre. D'où paroît que j'ai eu raison de dire, que le veritable jour naturel dans sa signification la plus propre, est le tems qui coule depuis que le soleil quitte le Meridien, jusques à ce qu'il y revienne. C'est à cela que le jour astronomique est comparé; car les Astronomes commencent le jour à l'instant que le centre du soleil touche la ligne meridienne, & le finissent à l'instant que le même centre revient toucher cette ligne. Voilà le jour le moins inégal qu'il étoit possible de trouver, & celui à quoi toutes les tables astronomiques se calculent. Un Auteur (d) que j'ai cité

(a) De die natali, c. 23.
(b) Pref. du Jour, c. 12. c. 77.
(c) Macrobo l. 1. Saturn. c. 3.
(d) Aulus Gellius. 3. c. 2.

(d) Bergier, Pref. du Traité du Point du jour.

n'auroit plus de disputes sur la celebration des jours de fête, lors qu'en faisant le tour du monde ou par l'Orient, ou par l'Occident, on ne compteroit pas le même jour de la semaine, que ceux des pais où l'on voudroit aborder.

V. Ceux qui font le tour du monde gagnent ou perdent un jour.

(a) François Drac & Toom de Canalicis, Anglois; Olivier aujour Noiri, d'Ulrecht

(b) Voyez le Journal de Guillaume Schouten.

(c) Idem P. Alphonso contigite, qui cum e Philippinis solviffet, venit supputacione sua, in insulam Macaum postfritide Kalendas Miji. Recitaturus autem preces honorarias in honorem S. Athanasi, deprehendit loci incognito Inventionem S. Crucis celebrari, quod enim Non Miji facti inibi exhibebant. Idem illi, alio etiam tempore, sed contrario calculo huc redeunt eventum. *Fasti Aegypti Hist. Ind. Occident. l. 3. c. 23.*

Il n'est pas nécessaire d'expliquer ceci; car personne n'ignore que ceux qui ont fait le tour du monde par l'Orient, se sont trouvez à leur retour plus avancez d'une journée, que ceux qui avoient demeuré dans le pais, & que le contraire est arrivé à ceux qui ont fait le tour du monde par l'Occident. Ceux qui revinrent à Seville sur le vaisseau la Victoire, qui avoit porté Magellan

jusqu'aux Moluques, après la decouverte du detroit auquel ce grand homme donna son nom, trouvoient par (a) leur journal que le jour de leur arrivée étoit le 6. de Septembre, mais à Seville on comptoit le 7. S'ils eussent été de Seville aux Moluques, & puis au detroit de Magellan, ils eussent trouvé que l'on comptoit à Seville le 8. de Septembre, lors qu'ils eussent compté le 9. D'où il est aisé de comprendre, qu'il peut y avoir 3. calculs en même tems dans un même lieu: car s'il arrivoit à Seville deux vaisseaux qui eussent fait le tour du monde, l'un par l'Orient l'autre par l'Occident, il est sûr que le Samedi 3. Septembre des habitans de Seville, seroit le Dimanche 4. selon le calcul du premier vaisseau, & le Vendredi 2. selon le calcul de l'autre vaisseau.

Laiffez continuer à chacun son propre calcul, vous trouverez bien-tôt trois jours de Noel, ou trois jours de Pâques &c. dans une même semaine, & ce ne seroit plus une bonne mirlupinade, que de renvoyer les gens à la semaine des trois Jours. J'ajoute qu'on perd ou qu'on gagne un jour, non seulement par rapport à ceux qui sont demeurés dans la ville où l'on retourne, mais aussi par rapport à ceux qu'on rencontre en son chemin. C'est ainsi que les Hollandois qui decouvrirent le detroit le Mure en 1616. étant arrivés aux Moluques le 31. d'Octobre, y trouverent le 1. de Novembre, & (b) se virent obligés de sauter du Lundi au Mercredi, afin de se conformer au compte de leurs compatriotes habituez dans ces Isles. C'est ainsi encore qu'au raport de Joseph Acosta, les Portugais & les Espagnols qui ont pénétré dans les Indes Orientales, ceux-ci par l'Occident, ceux-là par l'Orient, y ont établi un différent compte de jours; de sorte que quand il est Dimanche à l'Isle de Macao, decouverte par les Portugais, il n'est que Samedi à Manille, dans les Philippines decouvertes par les Espagnols; & cependant il n'y a qu'environ cent milles de l'Isle de Luçonia, où est la ville de Manille, jusques à l'Isle de Macao. Cela fit (c) qu'Alfonse Sanctius, étant arrivé des Philippines à cette Isle le 2. de Mai selon son compte, & se preparant à lire dans le Breviaire l'Office de S. Athanase, trouva que ce n'étoit point l'Evangile du jour en ce lieu-là, & que le Calendrier y marquoit le 3. de Mai, qui est l'Invention Sainte Croix. Sa surprise fut apparemment plus grande que son embarras, car ce n'est pas une affaire que de passer d'un jour de Breviaire à l'autre; & si le Cardinal de (d) Pellevé, transporté inopinément du jour de la conversion de S. Paul à celui de S. Polycarpe, avoit pu remédier à ce contredis-

par le secours du Breviaire, il auroit moins mal harangué qu'il ne fit à l'ouverture des Etats de la Ligue. Au reste Nicolas Bergier n'a pas eu raison (e) de dire, que ceux qui font le tour du monde n'entrent dans un différent calcul de jour qu'en deux manieres; l'une est quand ils comparent leur calcul avec celui de la ville où ils viennent achever leur circuit; l'autre est lors qu'ils le comparent avec le calcul de ceux qu'ils rencontrent sur l'Océan Oriental, & qui font le tour du monde d'un autre sens. Il est certain que cette mer Eoïque, comme il l'appelle, n'a rien en cela de particulier absolument parlant, puis qu'en quelque autre lieu du monde que deux vaisseaux se rencontrassent, faisant le circuit de la terre l'un par l'Orient, l'autre par l'Occident, ils trouveroient la différence d'un jour en leurs dates. Ce n'est donc point pour cela qu'il failoit poser le siege du point du jour sur l'Océan Eoïque, plutôt qu'en un autre endroit.

Après avoir representé l'inconvenient que Bergier vouloit prevenir par sa ligne du point du jour, je croi devoit dire en peu de mots, qu'on y peut remédier sans cela si commodément, qu'il n'est pas étrange que ses conseils n'aient eu aucune suite. Il y a trois calculs tout à la fois dans un même lieu; quelques-uns y comptent le Samedi, d'autres le Dimanche, d'autres le Lundi. He bien, ordonnez que tout se regle à la date des habitans, & que chaque fête soit célébrée selon leur Calendrier, & vous ôtez tout le desordre. Ce remede ne manquera qu'en un cas très-rare, qui seroit qu'en même tems ceux qui auroient pris la route d'Orient, & ceux qui auroient pris la route d'Occident se rencontrassent dans un pais où il n'y eût point de Cheriens; alors ils ne pourroient pas se conformer à la date des habitans, & ils se piqueroient apparemment de garder chacun son calcul. Le mal seroit assez petit.

Je ne pretens pas néanmoins diminuer le mérite de cet Ecrivain. On n'imagine guere de ces sortes de propositions, sans un genie qui a de la force & de l'étendue; & il y a d'ailleurs dans le Traité dont je parle une érudition, qui pourroit seule le recommander. Si l'Auteur avoit assez vécu, si le seroit plaint peut-être d'un Professeur de Louvain, qui s'est rendu celebre par un très-grand nombre d'Ecrits, & qui a long tems occupé la place de Juste Lipsé. Franchement il ne me semble pas qu'Erycius Puteanus ait bien usé avec Nicolas Bergier. Ce Professeur publia un petit Ecrit en 1632. sous le titre de *Circulus Urbanus, sive linea de scriptura compendio descripta, qua dierum civilium principium literarum in orbe terrarum hæc tems desideratum constituitur*. L'année suivante il en publia un plus long, pour defendre le premier contre les attaques d'un Chanoine d'Urbain nommé Michalar. Ces deux pieces en ce qu'elles ont de principal font toutes bâties sur les pensées de Bergier; car ce n'est pas une différence considerable, que de placer la ligne du point du jour non dans le Meridien opposé à celui qui est le premier dans l'Atlas de Mercator, comme fait Bergier, mais dans le Meridien opposé à celui de Rome, comme fait Erycius Puteanus; cela, dis-je, n'empêcheroit pas qu'un homme ne fût & copiste & plagiaire. Cependant Puteanus ne dit pas un mot du Traité du point du jour, imprimé en 1617. & en 1629. & il agit en homme qui parleroit le premier de

(e) Pag. 118. 119.

VI. Erycius Puteanus a écrit du point du jour.

cette

cette matiere. Et admirez le bonheur qui preside sur certains Ecrits; celui de Bergier qui étoit incomparablement plus original que l'autre, & qui avoit fait pour ainsi dire tous les frais, demeura dans la poussiere; celui de Puteanus fut enrichi des éloges de plusieurs personnes doctes, & des complimens d'un Nonce, d'un Cardinal Patron, d'un autre Cardinal, & du Pape même, & parut avec ces éclatantes livrées. Bergier auroit pu bien dire, *Hos ego versiculos feci, tulit alter honores.*

VII.
Comment
deux lieux
contigus
peuvent
différer
de 24.
heures
quant au
commen-
cement
du jour.

Quelqu'un pourroit me demander, s'il y a quelque partie du monde où le jour prenne son commencement, & s'il a été possible que deux païs contigus différassent de 24. heures à l'égard du point du jour. Je repons en 1. lieu qu'un cercle n'a ni commencement ni fin, absolument parlant; & qu'ainsi le jour dependant d'un mouvement circulaire, ne peut ni commencer, ni finir qu'à l'égard de certains endroits; de sorte qu'il finit, & qu'il commence toujours à divers égards, & qu'il est toujours dans toutes les parties de sa durée, à minuit, à midi, à cinq, à six heures &c. par raport à différents païs. En 2. lieu qu'il n'a guere été possible, autrement que par une institution de Dieu ou des hommes, que deux païs contigus différassent de plus d'un moment sur le point du jour; car en quelque point de l'écliptique que l'on suppose que le soleil ait été créé, il a falu qu'il illuminât tout à la fois 90. degrez à la ronde, qui font la moitié de la terre, il a falu que le jour commençât tout à la fois sur cette moitié, naturellement parlant. S'il s'agissoit du jour civil, c'est-à-dire si tous les hommes convenoient de ne commencer le jour que quand il seroit une certaine heure, ou si Dieu leur avoit commandé de le commencer précisément de cette façon, j'avoué qu'il y auroit sur la terre deux païs entièrement contigus, dont l'un n'entreroit dans le Dimanche, que quand l'autre en sortiroit; mais il faudroit aussi qu'on cassât un jour, & qu'on prononçât contre lui cette sentence d'excommunication, ou même d'annihilation,

*Que ce jour soit rayé des choses avenües,
Jupiter le commande aux trois filles cheniës,
Qui tiennent registre des tems.*

N'allons pas si vite. Le hasard peut faire sans le secours d'un ordre divin ou humain, & sans qu'on casse aucune journée, que 2. païs contigus diffèrent de 24. heures, quant au commencement du jour civil. Il ne faut pour cela que deux vaisseaux, qui en faisant le tour du globe l'un par l'Orient, l'autre par l'Occident, se rencontrent par exemple à moitié chemin. Supposez que leur équipage s'établisse dans une Ile, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & que chacun garde sa façon de compter les jours. Le Dimanche commencera d'un côté, lors qu'au delà du point de partage on ne fera qu'au commencement du Samedi. C'est ce que les Portugais & les Espagnols ont éprouvé vers le Japon.

VIII.
Puteanus
s'est mal
exprimé,
en disant
que ceux
qui font le
tour par
l'Orient
perdent
un jour.

Or puis que ceux qui font le tour de la terre par l'Orient, se croient être au Samedi, lors qu'on ne compte que le Vendredi dans la ville où ils retournent; & puis que ceux qui font le tour par l'Occident ne comptent que le Vendredi, lors qu'ils trouvent qu'à leur patrie l'on est déjà au Samedi, il est clair que ceux-là gagnent

un jour, & que ceux-ci en perdent un autre. Cependant il y a eu des Ecrivains qui ont tellement brouillé leurs idées sur ce sujet, qu'ils ont imputé la perte aux premiers, & le gain aux derniers. C'est ce que fit Erycius (a) Puteanus. Michalor son critique n'eut garde de ne l'en reprendre pas, & la suite de cette censure fut que Puteanus, qui pouvoit aisément sortir d'affaire, en avouant de bonne foi qu'il s'étoit servi de termes impropres, s'opiniâtra à soutenir son expreffion. N'eût-il pas bien mieux valu confesser de bonne grace sa faute, puis que la dispute ne rouloit que sur des mots? Mais quoi! après tant d'années de profession dans la chaire de Juste Lipsé, après tant de livres donnez au public, avouer qu'on a mal parlé; à Dieu ne plaist, ce seroit faire tort au rang. Il aime donc mieux recourir à toutes les chicanes que son esprit & sa lecture lui suggererent, que de passer condamnation. Mal lui en prit; son adverfaire revenant à la charge, éplucha impitoyablement jusq'aux moindres choses, & tant sur cet endroit de la dispute, que sur tout ce qui regardoit la prétendue necessité, & les usages de la ligne du point du jour, il le mit hors de combat, & demeura seul le maître du champ de bataille. Sa premiere critique est en Latin, mais la replique est en Italien.

Je croi qu'Erycius Puteanus n'oubliâ qu'une seule chicanerie, qui auroit été de soutenir que d'un côté c'est une perte, que de raporter d'un long voyage un jour de plus, & que de l'autre côté c'est un gain, que de revenir dans sa patrie avec un jour de moins. En matiere de galanterie cette these passeroit pour un principe; & il n'y a point de perte plus considerable que celle d'amaïser beaucoup d'années, ni de gain plus important que celui d'avoir moins vécu qu'un autre. La plupart des gens suivent en cela le styte de la galanterie; ils regardent comme un desavantage la superiorité qu'on a sur son prochain en nombre de jours. Mais autant que ces sortes de chicaneries pourroient servir dans une dispute où l'on ne chercheroit qu'à plaisanter, autant seroient-elles inutiles dans une dispute comme celle de Michalor & de Puteanus; car il ne s'agissoit pas entre eux de s'avoir, si ceux qui font le tour du monde par l'Orient ou par l'Occident deviennent plus vieux ou plus jeunes de 24. heures, que ceux qui ne bougent de leur maison. On sait assez que l'âge des uns & des autres est précisément ce qu'il seroit, s'ils étoient tous demeurez dans leur logis; & que la seule raison pourquoi les uns comptent moins de jours que les autres, est que les jours de ceux qui voyagent vers l'Occident contiennent plus de 24. heures chacun; & que les jours des autres contiennent moins de 24. heures. J'avoué que si deux hommes nez en même jour commençoient à l'âge de 15. ans à faire le tour de la terre, l'un par l'Orient, & l'autre par l'Occident, & qu'ils fissent trente tours chaque année, le premier se croiroit âgé de 54. ans, lors que le dernier ne se croiroit âgé que de 48. Mais cette difference, qui en cas de mariage si elle étoit effective, pourroit rendre le dernier de ces voyageurs un beaucoup meilleur party que le premier, ne seroit ici qu'une chimere. On seroit fort attrapé si l'on comptoit là-dessus; les voyages par l'Occident ne font point une fontaine de Jouvence qui recule la vieillesse; & à proprement parler on ne gagne ni on ne perd aucun moment, de quelque côté que l'on fasse voile pour

(a) Ab ortu in occasum navigantibus dies unus uno circuitu in lucro est, ab occasu in ortum unus interit. Et un peu après, Demertranctibus quantum unus in occasum ambitus addit; audeat quantum unus in ortum eripit.

circuir le monde. Il est pourtant vrai qu'Erycius Puteanus s'étoit servi d'une expression très-impropre; car en fin ce seroit fort mal parler, que de dire que l'on gagne des années en comptant comme les Chrétiens, & que l'on en perd en comptant comme les Mahométans. C'est tout le contraire, veni que nos mille ans repondent à mille trente-deux années Mahométanes, comme il paroît de ce que l'an 1622. étoit le 1032. de l'Hégire (a). Cet exemple ôte toute la difficulté, parce que la même raison qui diminue nos années par rapport à celles des Mahométans, diminue aussi le nombre des jours de ceux qui font le circuit de la terre par l'Occident. Cette raison est que les années de l'Hégire sont lunaires plus courtes que les nôtres d'onze jours.

(a) C'est ainsi qu'on nomme l'Ere ou l'Epoque des Mahométans qui commença à notre 15. de Juillet 622.

IX. Auteurs qui ont fait la même faute que lui.

(b) C'est Gudsfridus Wendelinus, fort estimé de Gassendi qui avoit été son disciple. Voyez Val. André, Bibl. Belg. pag. 294.

(c) In approbatione eventus Urbaniani.

(d) Ut inter brevitas Rubricas illa quoque cum primis necessaria lex emineat, quæ dierum sacrorumque navigantium in Occidentem exemptilium, contententibus in Orientem intercalarium formulas præferat.

X. Bembus critique.

Puteanus n'a pas été le seul qui s'est abusé en cela. Je (b) ne dis rien contre celui qu'il appelle l'Hipparque de notre siècle, & qui se (c) sert d'une phrase qui semble marquer, qu'il croit que le tour par l'Orient donne un jour de moins, & que le tour par l'Occident donne un jour de plus; car il (d) prétend que si le Pape suivoit le conseil de Puteanus, les Rubriques du Breviaire marqueraient aux Occidentaux le jour qu'ils devroient ôter, & aux Orientaux celui qu'ils devroient intercaler. Ne semble-t-il pas que le jour intercalaire doit appartenir à ceux qui en ont moins que les autres? D'où vient donc que cet habile homme le destine aux Orientaux, qui sont déjà au Mardi quand les autres ne sont qu'au Dimanche? Je ne prononce rien sur la chose même; on se trouvera toujours sous l'équivoque d'exemplis & d'intercalaris. Contentons-nous donc de dire qu'en un certain sens l'expression de Wendelin n'est point nette. Le lecteur en demeurera d'accord s'il compare le Pape avec un pere, qui voudroit réduire à l'égalité le profit qu'auroient fait ses trois enfans, le premier en demeurant à la maison, le second en faisant le tour du monde par l'Occident, le troisième en le faisant par l'Orient. Supposons que le capital du premier soit passé de 10. à 15. celui du second de 10. à 14. & celui du troisième de 10. à 16. N'est-il pas vrai que pour rendre leurs biens égaux, il faudroit ôter au troisième & donner au second? Cependant selon Wendelin il faudroit que le Pape fit tout le contraire; les habitans de Seville qui ont demeuré au logis sont passés du 10. jour au 15. ceux qui ont voyagé par l'Occident sont passés du 10. jour au 14. & ceux qui ont voyagé par l'Orient sont passés du 10. jour au 16. Il faut, dit Wendelin, qu'on ôte un jour à ceux qui n'en ont que 14. & qu'on en donne un à ceux qui en ont 16. Qu'il dise plutôt qu'il en faut ôter un à ceux-ci, & le donner à ceux-là; or le moyen de le leur donner c'est de le leur passer en compte, comme s'ils l'avoient fourni. N'est-ce pas donner que de quitter des arrerages? Encore un coup ne disons rien contre Wendelin, car son expression est bonne en un certain sens. Otez un jour aux Occidentaux, ils passeront du Dimanche au Mardi: obligez les Orientaux d'intercaler leur Mardi c'est-à-dire de le compter deux fois de suite, vous leur ôterez un jour, & ainsi les Occidentaux & eux parviendront en même tems au Mercredi.

Il sera beaucoup plus facile d'embarasser Pierre Bembus, qui en parlant du retour des compagnons de Magellan, dit qu'ils trouveront que les années de leur voyage étoient devenues plus

longues d'un jour; mais que s'ils l'avoient fait par l'Orient, ils eussent trouvé sans doute qu'elles seroient devenues plus courtes de la même quantité: car, pourfuit-il, plus ils se seroient avancés, plus seroient-ils allés loin à la rencontre du soleil levant; ainsi après avoir achevé le tour du monde, ils eussent vu lever cet astre un jour plutôt, que lors qu'ils se mirent en chemin. *Bergier Semper enim tanto citius Orienti soli occurreris quanto plus unvers posses circumiectus reliquisset, sibi orientem, quam cum via se dederat, profecto habuisset.* Ne voilà-t-il pas une admirable raison? Cet Historien prouve que l'année de ceux qui font le tour de la terre par l'Orient est plus courte d'un jour, parce qu'elle enferme un lever du soleil de plus; mais n'est-ce pas au contraire une preuve qu'elle contient 366. jours, & par conséquent qu'elle est plus longue d'un jour? Notez que l'année étant égale, c'est-à-dire de 365. (g) On voit plus d'un jour de plus, & par conséquent au logis, que pour ceux qui font le tour par l'Orient ou par l'Occident, est divisé néanmoins en plus ou moins de levers du soleil, en 366. pour ceux qui reviennent par l'Occident; & en 364. pour ceux qui reviennent par l'Orient. C'est tout le mystère. Michalor n'a point critiqué Bembus sur cette mauvaise maniere de raisonner; il ne l'a pas censuré que d'avoir mis à rebours, ce qui regarde le changement qu'un tour du monde apporte à l'année. Bembus ne perflita pas toute la vie dans son erreur; il s'exprima comme il faloit dans la traduction Italienne qu'il publia de son histoire Latine, & au lieu de ces paroles, *uno sibi annos longiores habebat, . . . uno breviores die que redeunt sane fuissent, . . . uno plus annis longi stati forebbono.* Bergier (f) ne s'est point aperçu de ce sens devant derrière de Bembus, car bien loin de l'en reprendre, il le cite en Latin pour confirmer la même transposition qu'il venoit de faire, ayant dit que le tems du voyage des compagnons de Magellan fut allongé d'un jour, & que s'ils fussent retournés par l'Occident il eût été raccourci d'un jour.

On s'étonnera moins de ces broüilleries, quand on saura que le grand Jules Cesar Scaliger s'y est un peu embarrassé. Voulang critiquer Cardan sur cette question, (h) pourquoi il semble à ceux qui voyagent que les astres les suivent, & que les rivages s'éloignent d'eux, il lui représente qu'une matiere aussi commune que celle-là devoit être assilonnée de quelque nouveauté, comme seroit de dire que même lors que nous voyageons vers l'Orient, il nous semble que les astres nous de vantent. Sur quoi il rapporte ce que les Portugais & les Espagnols ont éprouvé en faisant le tour du monde, & en donne cette raison. *Les Espagnols, dit-il, vont à la Chine, & de là au Cap de Bonne Esperance en suivant le cours du soleil; les Portugais au contraire voyagent contre le cours de l'Astre; c'est pourquoi (i) les jours deviennent plus longs aux Espagnols, tant parce qu'ils accompagnent le soleil, & qu'ils jouissent plus long tems de la*

(e) Bembar, Histor. Venet. l. 6. p. 28. 121. aut. Paris. 1551. in 4. p. 218. Bafil.

* Je cite cet Italien comme je le trouve dans Michalor.

(f) Ut supra pag. 198. 199.

ces expressions abusives, si on dit qu'il y a plus d'un jour de plus pour ceux qui reviennent par l'Occident trouvent que leur année, mais que dans l'année de leur patrie d'un jour, & illos die longiores fuissent, . . . uno breviores die que redeunt sane fuissent, . . . uno plus annis longi stati forebbono. Bergier (f) ne s'est point aperçu de ce sens devant derrière de Bembus, car bien loin de l'en reprendre, il le cite en Latin pour confirmer la même transposition qu'il venoit de faire, ayant dit que le tems du voyage des compagnons de Magellan fut allongé d'un jour, & que s'ils fussent retournés par l'Occident il eût été raccourci d'un jour.

XI. Jules Cesar Scaliger critique.

(h) Cardan l'examine dans l. 4. de subtil.

(i) dans le 12. ch. 62.

qui citez par Erycius Puteanus (qui 120. longis aux Espagnols, tant parce qu'ils accompagnent le soleil, & qu'ils jouissent plus long tems de la

seu par chapitres) la maniere que Puteanus lui attribue. (i) Longiores ita dies sunt Hispanensibus. Tum quia solis comites sunt, lux eis produlior est: tum quia retrocedit sol arietem eorum occursum abit. Lusitanos autem & reliquit à meridie non solum averfus sed etiam averfus, argue ab eis mane respicit cum ejus exortum expectant, horis equin occit. Exercit. 86. de subtili.

lumiere, que parce que le soleil retrograde & vient à leur rencontre; mais à midi il laisse derrière soi les Portugais qui de leur côté lui tournent le dos, & le matin il les suit lors qu'ils attendent son lever, car il se leve plus tard. Qu'y a-t-il de plus faux que de dire, que le soleil va au devant de ceux qui voguent vers le Cap de Bonne Esperance, par la route que les Espagnols ont tenuë? Quoi de plus faux encore que de pretendre, que les jours deviennent plus longs à ceux à qui le soleil vient au devant? C'est tout le contraire, car il leur apporte d'autant plutôt un nouveau jour. Quoi de plus faux en troisieme lieu que de dire que le soleil s'éloigne des Portugais le matin, & qu'ils le voyent lever plus tard? Comment cela, puis que le plus court moyen de s'entre-trouver par le mouvement circulaire, est d'aller à la Chine par l'Orient, comme faisoient les Portugais, & d'y aller par l'Occident comme faisoit le soleil, depuis qu'il les avoit laissez derrière lui? Enfin quoi de plus faux que de pretendre, que si le soleil se leve plus tard le jour civil doit être plus court? (a) Michalor n'a relevé que la troisieme faute de Scaliger, si ce n'est qu'il a remarqué de plus, qu'on n'a que faire là de considerer si les Portugais ont aussi bon vent que les Espagnols. En effet puis que Scaliger ne consideroit pas la vicissitude du mouvement, *celeritatem motus nunc non intelligo*, que vouloit-il (b) faire des vens? Que les Portugais achevent le tour en 3. semaines, que les Espagnols ne l'achevent qu'en mille, la difference de jours n'en sera ni plus petite, ni plus grande.

(a) *Axiom. parisi. partie 1. pag. 44.*
 (b) *Non eadem celeritate acquiritur tam in ventis Lusitanis atque Bæthici parem marium tractum metuntur.*

XII. Plusieurs fautes de Pline en peu de paroles.

(c) *In quædam præaunciati-vos ignes sextâ horâ diei accensos, sæpe comper-tum est tertîa noctis à tergo ultimis visos. Plin. l. 2. c. 71.*

Les anciens n'ont pas entierement ignoré, que le jour artificiel doit être plus long à un homme qui s'avance vers l'Occident, & que le soleil se couche plutôt par rapport aux parties Orientales de la terre, que par rapport aux Occidentales. Mais s'il falloit juger de leurs lumieres par celles de Pline, il faudroit conclure qu'ils ne voyoient presque goutte là-dedans. En 1. lieu ce Naturaliste (c) dit qu'on a souvent éprouvé, que les feux qu'on allumoit sur de hautes tours à six heures du jour, pour avertir de l'approche des pirates, se font fait voir jusques dans des lieux où il étoit trois heures de nuit. Il ne faut qu'avoir eu trois leçons de globe, pour voir que c'est une fable tout-à-fait absurde. Ces six heures de jour, selon la plupart des Interpretes, signifient midi: Alciat veut qu'elles signifient le tems où le soleil se couche, & par ce moyen il ôte à Pline les deux tiers de son espace; mais ce n'est pas la peine, veu qu'il lui en laisse encore trop, car afin qu'il soit trois heures de nuit en un lieu, lors que le soleil se couche en un autre, il faut que la difference de longitude de ces deux lieux soit de 45. degrez; or chaque degré de longitude sous l'Equateur comprend 25. lieues de France, de 2500. pas geometriques chacune; il faudroit donc que les feux dont il s'agit eussent été aperçus d'une distance, non pas à la verité d'once cens vingt-cinq lieues, mais qui n'en differât qu'à proportion de l'espace qui separe de l'Equateur le parallele dont parle Pline; or ce rabais n'empêcheroit pas que cette distance ne contint quelques centaines de lieues. Jugez ce que ce seroit, si les six heures de Pline étoient midi: la distance seroit alors triple, & on auroit vu un canal dont on auroit été éloigné de plus d'un tiers de la circonférence d'un aussi grand parallele. C'eût été une chose bien plus merveilleuse, que celle dont le

même Auteur a parlé au chapitre 22. du 5. livre, (d) Cujus lors qu'il a dit que le mont Casius est si haut, qu'il est éclairé du soleil trois heures avant le jour (d) Cependant le P. Hardouin ne veut point ouvrir parler de la modification d'Alciat; il veut que ces feux ayent été allumez à midi, & il pretend (e) avoir dissipé toutes les tenebres de ce passage. Il ne trouve rien à critiquer dans tout ce chapitre. Notez que ce passage de Pline touchant le mont Casius souffre des difficultez. Aristote en dit autant du Caucaze; mais quelques Savans (f) soutiennent qu'il n'y a point de montagne au monde d'où l'on puisse voir le soleil, s'il est plus de quatre degrez au dessous de l'horizon. Selon cela le soleil même posé sur le haut d'une montagne, ne pourroit être aperçu au delà de cent lieues de distance. Comment donc auroit-on pu voir les feux dont parle Pline? Le Pere Hardouin sur le passage où il est parlé du mont Casius, assure que Cæbus a fort bien montré, qu'Aristote a raison en ce qu'il raporte du Caucaze. Nous ferons voir le contraire sous le mot *Caucaze*, par l'examen de ce que trois doctes & subtils Italiens, Le Mazzoni, Blancanus, & Cæbus ont dit sur cet endroit d'Aristote.

(d) *excella altitudo quartâ vigiliâ orientem pertenebras forem aspicit. Id. l. 5. c. 22.*
 (e) *Nihil opus istis ambagibus, ubi sunt ornata per se perspicua, lucisque plenissima. ut vel ex interpretatione nostra liquet. Hardouinus in Plin. l. 2. pag. 227.*
 (f) *royez Isaac Vossius in Melamp. p. 90.*

En 2. lieu Pline dit que Philonide courrier d'Alexandre, (g) alloit en neuf heures de Sicyone à Elis; mais qu'il lui falloit marcher pour le retour jusqu'à trois heures de nuit. La distance de ces deux villes étoit de douze (h) cens stades, & le chemin de la premiere à la seconde alloit en venant de mont. Ainsi ce courrier employoit à faire le même chemin tantôt 9. heures, & tantôt 15. heures, neuf heures lors qu'il alloit à Elis en montant, quinze heures quand il retournoit à Sicyone en descendant. Si vous demandez la raison de cette énorme difference entre l'aller & le revenir, Pline vous dira que le courrier en allant à Elis suivoit le soleil, & qu'en retournant à Sicyone il marchoit à contre-sens de cet astre. Mais bien loin que cette raison puisse compenser la difference qui est entre 9. heures & 15. elle ne peut pas même compenser l'avantage de la pente du chemin; car pour gagner une heure à la suite du soleil, il faut fournir une carriere de 15. degrez, & par consequent nôtre courrier ne gaignoit qu'un peu moins de dix minutes, lors qu'il faisoit de l'Orient à l'Occident 60. lieues.

(g) *Ex Sicyone à Elis mille & ducenta stadia no. & le chemin de la premiere à la seconde alloit en venant de mont. conficit horis. in-deque novem. quibus deciv. itinere tertîa noctis à tergo ultimis visos. Plin. lib. 2. c. 71.*

Enfin Pline dit que (i) la raison qu'on vient de donner, est cause que ceux qui navigent vers l'Occident sont plus de chemin pendant le jour, que pendant la nuit, lors même que les jours sont les plus courts. Voilà bien des fautes: car pour ne pas dire que nos Pilotes, dont les observations sont plus sûres que celles des anciens, ne remarquent pas que les vaisseaux aillent moins vite la nuit que le jour, les autres choses étant égales, qui ne voit que ce prétendu retardement causé par la nuit, ne peut pas monter à la proportion que Pline donne, ni proceder de la cause qu'il met en avant? Supposons qu'un vaisseau qui se dirige vers l'Occident, fasse 80. lieues pendant les neuf ou dix heures d'un jour d'hiver, il ne gagnera pas un quart d'heure (k), & qu'est-ce qu'un quart d'heure en comparaison des cinq ou six heures plus ou moins, dont la nuit d'hiver surpasse le jour dans les pays que Pline pouvoit avoir en vue? Joignez à cela qu'on ne suit pas moins le soleil la nuit que le jour, quand on vogue vers l'Occident; d'où il resulte qu'un vaisseau ne doit pas moins avancer pendant les tenebres, que pendant

(h) *C'est à dire 60. lieues de Geometriques chacune.*
 (i) *Quæ de causa ad occasum navigantes quamvis brevissimo die vident spatia nocturna navigationis, ut sollem ipsum comitant. Id. ib.*
 (k) *Pour allonger le jour d'une heure par qu'il met en avant? Supposons qu'un vaisseau qui se dirige vers l'Occident, il ne gagnera pas un quart d'heure (k), & qu'est-ce qu'un quart d'heure en comparaison des cinq ou six heures plus ou moins, dont la nuit d'hiver surpasse le jour dans les pays que Pline pouvoit avoir en vue? Joignez à cela qu'on ne suit pas moins le soleil la nuit que le jour, quand on vogue vers l'Occident; d'où il resulte qu'un vaisseau ne doit pas moins avancer pendant les tenebres, que pendant*

dant le jour artificiel, puis que le tems des tenebres s'allonge selon la même proportion par le progrès vers l'Occident, que le tems de la lumiere. Les navigations de ces derniers tems nous ont appris, qu'il (a) regne un vent continuél d'Orient en Occident dans la Zone torride; de sorte que ceux qui y font voile d'Orient en Occident ont toujours le vent en poupe, & que ceux qui tendent d'Occident en Orient ont toujours le vent contraire. Cela fait qu'on a besoin de moins de tems pour aller d'Espagne aux Indes Occidentales, que pour en revenir, sans qu'il faille néanmoins adopter, comme fit l'Abbé de la Roque (b), un conte dont (c) on se moqua, savoir que les Espagnols vont quelquefois aux Indes Occidentales en 24. heures, mais qu'ils ne peuvent point revenir en moins de quatre mois, quelque tems favorable qu'ils aient. Pline pourroit bien avoir été trompé, par des gens qui n'avoient pas été compris ce qu'ils avoient ouï dire de l'effet de ce vent oriental. Il n'y a point de mer où les vents orientaux soient plus favorables que sur la mer pacifique: néanmoins les vaisseaux Espagnols qui la traversent pour aller de l'Amérique aux Indes Occidentales, y employent 2. mois & demi, faisant 130. lieux par (d) jour. Je m'étonne que le Commentaire *Pariorum* imprimé à Leide, ne fournisse là-dessus aucun jugement raisonné. On ne seroit rien voir de plus maigre, ni de plus misérable que ce qu'on y trouve sur cette matière: on n'y voit rien qui insinué quelque défiance que deux ou trois mots, qui apprennent que (e) Melichus a tenu pour incroyable ce qui concerne les feux des tours, & Philonide. Mais je m'étonne encore plus de la grande débonnairété de Saumaïse, qui a (f) rapporté avec des marques d'approbation ce qui concerne ce meslager, & en doutant si peu de sa diligence, qu'il lui fait faire encore plus de chemin que Pline. Remarquez qu'Allatius * rapporte la doctrine de Jules Cesar Scaliger sans la censurer, & qu'il soutient Pline contre Melichus.

XIII. Fautes de du Pinet, & de la Mothe le Vayer. (a) Il falloit dire Millichus. (b) C'est un Professeur en Astronomie à Wittemberg, qui publia un Commentaire sur le 2. livre de Pline l'an 1534. (c) Exercit. Plin. p. 45. où il est allé les 1200. fides de Pline à 150. mil. les 110 y en a que 150. (g) Quem locum per Mazzonium suppletum, hæc nus tamen non intellectum in Theoretibus nostris explicamus. *Vindiciæ cerculi Urban.* Notez que Michalor lui soutient que le Mazzoni. Auteur d'une doct. Abolige du Dante, n'a fait que rier cet endroit de Pline, sans rien ajouter à la leçon commune. (h) Lettre 28. au 10. tome de l'Edit. in 12. de 1651. Elina y est mal citée au ch. 7. (il faut 71.) du 2. l.

venoit d'évaluer la vitesse de Philonide à quelques 8. lieux par heure (i).

(A) Le jour naturel qui comprend 24. heures.] De l'A. Ce que je dis ici de la durée de 24. heures ne doit pas être entendu de la rigueur; car si les Astronomes & les Cosmographes ne nous trompent point, naturels. lors qu'ils assèrent unanimement que la durée d'une heure correspond à l'ascension de 15. degrez de (i) A 75. l'Equateur sur l'Horizon, il faut que le retour du soleil au Meridien demande un peu plus de 24. heures. En effet si le tems que 15. degrez de l'Equateur employent pour monter sur l'horizon est une heure, il faut 24. heures afin que ce cercle acheve sa revolution; or quand elle est achevée le soleil n'est pas encore revenu au Meridien, parce qu'il a un mouvement propre qui le fait avancer vers l'Orient près d'un degré, pendant que l'Equateur fait un tour: il faut donc traîner encore le soleil vers l'Occident l'espace de près d'un degré, afin qu'il corresponde au même point du Firmament, ou au même Meridien auquel il correspondoit le jour précédent. Voilà donc le jour Astronomique un peu plus long que 24. heures. Mais de plus un jour Astronomique n'est point parfaitement égal à un autre, parce que l'obliquité & l'excentricité de l'Ecliptique sont cause, que le soleil ne fait point chaque jour le même progrès vers (k) l'Orient: il parcourt 59. minutes chaque jour par le mouvement moyen; quand il va plus vite il fait près de deux minutes davantage, quand il va plus lentement il fait près de deux minutes moins. La nature a aimé la variété jusques à mesurer dans le Ciel: les Ephemerides que Mr. Daleménil faisoit imprimer à Paris il y a quelques années, marquent beaucoup de bizarrerie dans les proportions de l'accroissement des jours. Par exemple le 5. de Janvier est plus long de deux minutes que le 4. Le 6. plus long de deux minutes que le 5. Le 7. plus long de deux minutes que le 6. mais le 8. n'est pas plus long que le 7. Tous les autres mois sont pleins de pareilles inégalitez, tant pour l'accroissement que pour le décroissement; & même les accroissemens du mois de Janvier, ne répondent pas toujours aux décroissemens du mois de Juillet. Il est convenant, nous dit-on dans (m) ces mêmes Ephemerides, que les mois de Novembre & de Decembre pris ensemble, sont plus longs d'une demie heure & d'un demi quart d'heure, que les mois de Septembre & d'Octobre, quoi qu'il ait d'un côté & d'autre égal nombre de jours, savoir 61.

(B) Dans son Traité posthume du Point du jour.] J'appelle ce livre posthume, parce que l'édition dont je me sers qui est de Reims 1629. marque que Jean Bergier Procureur au Hospital de Reims fit imprimer cet Ouvrage de son père. L'Épître dedicatoire à Mr. du Lys, Avocat General en la Cour des Aydes de Paris, est du même Jean Bergier, & témoigne que ce Magistrat avoit été le Patron de l'Auteur. Mr. l'Abbe de Marolles parle d'un autre Mecene dans son Catalogue Alphabetique des Auteurs qui lui avoient fait present de leurs Ouvrages. Claude du Buffon, dit-il, me temoigna l'estime particuliere qu'il faisoit comme moide Nicolas (n) Berger de Rheims qui a fait le livre des grands chemins de l'Empire, & qui eût été plus loin si la mort ne l'eût prevenu à Grignon, chez Monsieur le Prévost de Ballyèvre qui l'honoroit de son amitié. Je m'étonne que dans l'édition de 1629. on n'ait nullement parlé d'aucune édition précédente; car il y a dans (o) le Catalogue où il le censure de deux fautes, l'appelle Berger. de la 2. part.

(a) Voyez la Geographie de la Latons (Bern. Varenii) l. 1. c. 21. & Mr. Robault Phys. 3. part. c. 11. où il donne la raison de ce phénomène par le mouvement de la terre selon le système de Copernic: mais voyez la relation historique des vents reglez par Mr. Halley dans le Journal d'Angleterre.

(b) Journal des Savans 1678. pag. 20. & lit. de Holl.

(c) lb. pag. 57.

(d) Halley ubi supra.

* In libro de mensura terrarum pag. 24.

durée & de l'égalité des jours naturels. (i) A 75. lieux, de deux mille pas chacune en neuf heures.

(k) Voyez Cassendi, Insist. Astron. l. 1. c. 22. Dans l'Académie de Mr. Bernier t. 4. p. 80. on a mis 16. minutes au lieu de 59.

(l) Le titre est La connoissance des tems de 1679. ou Calendrier & Ephemerides du lever & du coucher du soleil. On a commencé les publier pour l'année 1679. (m) Pag. 38.

(n) Il a fait la même suite que les Auteurs du Catalogue de la Bibliothèque de Mr. de Thou, qui vient 3. fois Berger pour La Mathématique dans l'examen de son ouvrage p. 25. (o) Pag. 67.

de la Bibliothèque de Mr. de Thou, l'Archemeron ou Traité du commencement des jours par Nic. Berger, 8. Paris 1617. On y trouve (a) aussi l'Histoire des grands chemins de l'Empire Romain par le même Nic. Berger, 4. Paris 1622. C'est un fort savant Ouvrage, que le P. Bacchini Benediclin de la Congregation du mont Cassin, l'un des Auteurs du Journal de Parme, a mis en Latin & orné de notes. Celui qui l'a composé meritoit une citation plus honnête, que ne l'est de dire, comme à fait la Mothe le Vayer, (b) un nommé Bergier qui a fait après son traité des grands chemins un autre petit discours du point du jour, s'est avilé, &c. Il paroît par le Catalogue de Mr. de Thou, que cet autre petit livre avoit précédé & non suivi l'Histoire des grands chemins. Mr. Heminius (c) fait imprimer (d) actuellement la version Latine qu'il a faite de cette histoire des grands chemins, & je sai que Mr. Oudinot (e) & Mr. l'Abbé du Bos, lui doivent communiquer quelques notes dont la plupart seroient tirées de l'exemplaire où l'Auteur avoit écrit plusieurs choses. Il y a un bel éloge de notre Bergier, dans les Poésies Latines du Pere Commire.

(a) Eng.
288. de la
1. part.

(b) Geograph. du Prince ch. 8. au 6. t. de l'édit. ia 12.

(c) Professeur à Duitzbourg.

(d) On écrit ceci en 1696.

(e) Garde du cabinet des Mémoires du Roi de France.

(C) Ce seroit plutôt une objection à lui faire.] Ceux qui censurent un projet, & qui se voyent engagés à la réplique par la réponse de l'adversaire, ramassent avec tant de soin tout ce qui n'est pas favorable à la cause qu'ils attaquent, qu'on peut s'étonner avec quelque sorte de raison, de ce que le Sieur Michalor n'a pas objecté à Erycius Puteanus, que le cercle qu'il proposoit donneroit lieu à mille abus. En effet dans toute l'étendue d'un hemisphere il

seroit le plus facile du monde, d'é luder les loix de l'Eglise touchant les jours d'abstinence. On en seroit quitte pour un dîner maigre par semaine, si l'on vouloit recourir à la chicane du Medianoche des Espagnols. En partant de chez soi le Vendredi à minuit, on se trouveroit un moment après dans un pays où il seroit Dimanche, & où sans violer les canons de Sainte Mere Eglise, on se pourroit faire donner de bons chapons pour son souper. On sauteroit ainsi toutes les vigiles en allant faire un voyage de quatre pas, sous un autre Meridien où il seroit jour de fête; & si on vouloit ne chômer aucune fête, non pas même le Dimanche (je parle des fêtes qui ne viennent pas deux de suite) on n'auroit qu'à passer d'un Meridien à l'autre, ce qui ne coûteroit que peu de tems: car encore qu'un degré celeste responde sur la terre à un espace de plusieurs lieues, il est pourtant certain que chaque degré est contigu à un autre; de sorte que celui où le jour commenceroit, toucheroit de toute nécessité un autre degré, où ce même jour ne commenceroit qu'au bout de 24. heures. Pour empêcher donc que l'on ne passât en peu de tems du lieu où il ne seroit pas permis de manger de la viande, dans un lieu où cela seroit permis, il faudroit ordonner que la partie Orientale de l'un de ces deux degrez, & la partie Occidentale de l'autre demeurassent incultes & inhabitées. Qui ne sait que tout homme qui veut continuer impunément le Carnaval jusqu'au premier Dimanche de Carême, n'a qu'à s'en aller à Milan, où le jeûne n'est d'obligation que quatre jours après le Mercredi des Cendres?

(a) Tiré d'Ughelli, Ital. Sacra 10 7. pag. 746.

L'an (a) 1585. Page 183. col. 1. trois lignes avant la remarque A mettez à Paul Jove une marque de citation, & en marge: C'étoit le neveu de Julius Jovius, neveu & successeur de nôtre Paul Jove.

KELLER. page 229. col. 2. avant la remarque C ajoutez: J'ai lu dans le 3. volume de la Morale Pratique, que nôtre Keller est l'Auteur du *Cavea turritus*. On fera bien aisé de voir ici le passage de Mr. Arnauld. (b) Gravina. . . sçavant Dominicain s'étant plaint avec beaucoup de modestie dans son chant de la tourterelle, de ce que le Cardinal-Bellarmin avoit parlé trop durement des anciens ordres dans son genissement de la colombe, & ayant reproché, senté qu'il ne falloit pas s'étonner, qu'il s'y fust introduit des relâchemens dans l'espace de tant de siècles depuis leur fondation: vôtre P. Jacques Keller lui répond fièrement dans son livre intitulé, *Cavea Turritus* ch. 14. *Societati Jesu non est periculum, ne post aliquot annorum centurias sibi multum dissimilis appareat. Habet enim aromata à putredine preservantia.*

KEPLER. page 232. col. 2. avant la remarque D ajoutez: Je n'ai guere vu d'Auteur qui s'emporte contre Kepler autant que Schoockius, comme si ce grand Mathématicien s'étoit rendu le plus ridicule de tous les hommes, en tâchant d'accommoder l'explication de la Physique les speculations de Mathématique. Je ne pense pas que ce dessein puisse jamais réussir; car l'objet des Mathématiques, & l'objet de la Physique sont des choses inaliabiles; l'un est une quantité qui ne subsiste qu'idealement; & qui ne peut exister d'une autre maniere; l'autre existe hors de nôtre esprit, & ne peut être réellement dans nôtre esprit. Quoi qu'il en soit, voyons le chagrin de Schoockius. *Ubi (c) Mathematicus, nemo eodem (Johanne Keplero) melior & subtilior, ubi vero Physicus, nemo eodem pejor atque ineptior, ut sapissime doleam, si non ingemiscam, virum tam eximium, divinam illam Mathematicam nugamentis suis Physicis adeo fœde commaculasse. Quid absurdius enim vel sebricitans ausus in somnio videat, quam quod terra ingens animal sit, quæ per montium crateres & caminos, seu os aut naves, ventos exspiret? & hoc tamen expresse docet lib. 4. Harmonica cap. 7. ubi serio quoque probare nititur, quod terra cum cælo sympathiam colat, & naturali instinctu siderum posituram cognoscat. Similiter in scripto de Motibus Martis sol. 173. contendit solem magnam magnetem, seu magneticum corpus esse, supra proprium centrum diurno motu circumactum, quod secundum speciem quandam diffusam, omnes reliquas Planetarum sphaeras commoveat, & in orbem agitet. Nec sic Keplerus solum, per Mathematicam imprudenter & inseliciter Physicam applicatam, in errorum precipitium ruit, sed eum eo multo quoque alii, quorum indicem alio in scripto, si Deo placuerit vitam prorogare, exhibebo.*

L A I S. page 266. avant la remarque K ajoutez: Au reste la conjecture de Geulius ne me paroit point solide. Il croit que les femmes de Thessalie immoleroient Lais à Venus, comme une victime qui s'étoit renduë odieuse à cette Déesse par l'ambition de l'égalé, & même de l'effacer. Il fonde sa conjecture sur ce qu'elles l'amenerent au temple de Venus, quoi qu'elles l'eussent pu tuer fort commodément en d'autres lieux. *Verisimile est, dit-il (d), quod hæc Lais ab invidiis & furiosis istis feminis non simpliciter ne-*

cata, sed tanquam piacularis victima Dea Veneri in ejus templo immolata fuerit; quæ forma sua & pulchritudine Veneris ipsius gloriam afflaxisset, invidiosè, & ita indignationem & iram ejus in se excitasse videbatur. Nam quare ipsam non in alio loco, in foro, platea, vel adibus occiderint? quare ipsam in Veneris templo lapidibus & scammis obruerunt, nisi propterea, ut Lais Veneris emulam coram ipsa Veneri in sacrificium mactarent?

LEON X. page 302. col. 1. lig. 5. ajoutez: Je viens de consulter le livre de Luc Gauric que des Accords a cité, je n'y trouve point qu'il dise que Leon X. ne voyoit goutte en mettant la lettre auprès du nez. Citons Gauric, & admirons l'impertinence avec laquelle il attribuoit aux planetes les diverses qualitez de l'œil droit & de l'œil gauche de ce Pontife. (e) *Sol cum stellis nebulosis, oculi dextri aciem penitus hebetavit; cum multis lineis transversis. Luna in sexta cæli statione sub Geminorum asterismo ad Martis tetragonam radiationem desuens, oculi quoque sinistri lucem impediabat, adeo quidem quod nec legere, neque aliquid inveni poterat absque conspicio magno chrysalino, non autem illius aciem profusus de-* (e) Lucas Gauricus Geoplo-nensis, Episcopus Civitaten-sis in-terranus Astrologico in quo agitur de pra-

considerabat, quoniam salutaris Stella Jovis, Luciferi nam trigonica radiatione imuebatur, & ita literas lectitabat naso proximiores & oculo, sed cum illo vitreo oculo suspiciebat Accipitres, Aquilas, Astartibus per res, alius volitantes, & longe melius quam alii proprias venatores, ibaque sæpius ad venationes Leporum, & Caprearum silvestrium, & vulpium, illasque oportunè conspiciebat, quæ à canibus leporarius & mollosis capiebantur. Liberum domini acciderunt in quo agitur de pra-

LEOVITIUS. page 313. col. 1. avant la remarque D ajoutez: Un homme de beaucoup d'esprit, fort savant, & Professeur en Mathématique, m'a communiqué depuis peu de jours l'extrait qu'il a fait d'un livre de cet Astronome. Je ne change rien à sa lettre. „ J'ai trouvé un petit „ in 4. de Leowicz de conjunctionibus magnis in „ signioribus superiorum planetarum, &c. in quar- „ ta monarchia cum eorundem effectuum historica „ expositione. Il marque les conjunctions de Sa- „ turne & de Jupiter depuis J. C. & un peu de- „ vant jusqu'à l'an 1564. & y joint quelques par- „ ticularitez de l'Histoire qu'il pretend avoir ra- „ porté aux circonstances de ces grandes conjon- „ ctions. Il fait en suite son pronostic & les pre- „ dictions pour les années suivantes, jusqu'à l'an „ 1584. Il trouve-là comme dans tout son livre „ mille grans événements, dont il fait honneur aux „ éclipses, comètes & conjunctions: sentiment „ bien indigne d'une personne de bon sens. Enfin „ il prédit la conjonction de Jupiter & Saturne „ en Pisces aux mois de Mai 1583. & la conjonction „ de presque toutes les Planetes en Aries sur la fin „ de Mars, & au commencement d'Avril 1584. „ suivie d'une éclipse de soleil au 20. degré du „ Taureau. Il ne doute pas que tout cela n'amène „ une Comète, & que la Comète n'amène la „ fin du monde, sur la fin du trigone d'eau & le „ commencement du trigone de feu. Il en rap- „ porte une raison admirable, que l'expérience „ a démentie. Le monde, dit-il, a commencé „ par la conjonction dans le trigone de feu, donc „ il finira par le trigone d'eau. Je repons 1. *nego* „ *antecedens*: 2. *nego consequentiam*. Ce n'est pas „ tout: l'an 1584. ou pour le plus tard l'an 1588. „ est la fin du trigone d'eau, donc le monde finira „ en ce tems-là, car ce ne seroit pas la peine d'at- „ tendre encore 800. ans, pour trouver encore „ une

(c) Marti-nus Schoo-kius de Scepticif-mo lib. 4. pag. 387. 388.

(d) Jaco-bus Gru-fius theo-logus & Medicus Frisius, in tractatu de Victimis humanis parte 2. p. 482. 483.

une fin du trigone d'eau & une évolution en-
tiere, autrement le monde dureroit près de
6,200. ans, ce qui est manifestement contre la
prophétie, quod cum prophetia manifeste pu-
gnat, &c.

LYCURGUE, page 330. col. 2. avant la
remarque H ajoutez: J'exhorte ceux qui le pour-
ront faire à vérifier, si l'Auteur de cette épigram-
me n'est point ce (a) Monsieur de Bois Lieu-
tenant General de la Fleche qui a fait l'épigramme
en prose du Cardinal de Richelieu. . . Il faisoit

(a) Men-
giana p. m.
321. 322.

d'excellens vers Latins, & c'est lui qui a fait ce
beau distique, pour servir d'inscription à l'Eglise du
College des Jésuites qu'Henri IV. fit bâtir à la
Fleche. Comme Mr. Varillas appelle Du Bois le
Poëte Angevin qui fit l'épigramme dont il parle,
j'ai quelque soupçon qu'il entend celui qui a
fait cette inscription. En ce cas-là il est coupable
d'anachronisme, car le Lieutenant General de
la Fleche n'a point vécu, lors (b) que la fille
naturelle de Charles - Quint se pouvoit plaindre
des deux circonstances où son âge se trouva dis-
proportionné à celui de ses maris.

(b) Si vous
pefez bien
les termes
de Mr. Va-
rillas, vous
compre-
ndrez qu'il
s'ajoute
l'Auteur
de l'épi-
gramme
cité plus
haut.

LOYER, page 357. col. 1. ligne dernière
mettez une marque de citation, & en marge:
Vossius Epist. 530. pag. m. 439.

LOYOLA, page 369. col. 2. avant la re-
marque S ajoutez: Quand j'ai dit qu'il raisonne
bien, j'ai suppléé d'imagination une clause très
essentielle à son discours qu'il a omise. La der-
nière période est absurde si l'on n'y ajoute ceci,
ou quelque chose d'équivalent, & néanmoins je
suis pour ceux qui ne les font pas mourir, & j'opine
qu'on suive leur exemple.

LOTICHIUS, page 388. col. 2. avant la
remarque H ajoutez: Apres avoir bien examiné
tout ceci, je trouve plus vraisemblable de dire qu'il
ne songea point ce qu'il raconta, mais qu'à l'ex-
emple de plusieurs Poëtes il seignit qu'il avoit
songé ces choses. Page 389. col. 1. à la ligne
penultième ajoutez: Ce jugement est bien rude,
mais je le croi plus raisonnable que celui de Guy
Parin, & j'admire qu'un homme qui étoit in-
comparablement plus enclin à mépriser les Au-
teurs qu'à les estimer, ait parlé si avantageuse-
ment de ce commentaire sur Petrone. „Lot-

(c) Guy
Parin Let-
tre 112.
Page 433.
du t. 100e.
Elle est da-
rée du 1.
d'Avril
1657.

tichius (t), ci-devant Médecin, & mainte-
nant Historiographe a fait deux volumes in fol.
„Rerum Germanicarum, & peut-être que le
„troisième est aussi imprimé, si vous les avez,
„envoyez-les moi. Dites moi aussi s'il n'a pas
„fait réimprimer son Petrone in folio, fort aug-
„menté, comme il en avoit le dessein, il y a
„déjà long-tems: Ce dernier est un livre excel-
„lent, & l'Auteur un fort savant homme. Il
„avoit eu le dessein de le faire réimprimer ici,
„avec toutes ses augmentations in folio; mais je
„répondis qu'il étoit impossible: y ayant ici
„trop de Moines, de Jésuites & autres gens,
„ennemis des belles lettres, qui croiroient avoir
„gagné les pardons s'ils avoient empêché une
„telle impression.

(d) J'ai
vérifié que
cela est
sur: voyez
les ta-
bleaux ge-
nealogi-
ques de ce
Jésuite p.
49. cités de
Paris
1663.

LOUIS VII. page 395 col. 1. avant la re-
marque H ajoutez: Mr. Pinson des Riolles que
j'avois prié de consulter le Pere de la Mainferme,
m'aprit que ce Religieux étoit mort, & que le
Pere Labbe (d) dans ses Tableaux genealogiques,
& (e) le Pere Anselme dans son Histoire de la
Maison royale de France, marquent le tems de
la mort d'Eleonor comme Moreri.

(e) J'ai
vérifié ce-
la: voyez
l'Histoire
de la Mai-
son royale
pag. 78.

MACEDOINE, page 451. col. 2. à la ligne

14. de la remarque E inserez: Il avoit un jour
publiquement, que le bien de ses affaires avoit
demandé qu'il passât pour Dieu, & qu'il souhai-
toit que les Indiens le prissent pour Dieu. (f) Illud
pene dignum risu fuit, quod Hermolatus postulabat tunc lib. 8.
à me ut averfaret Jovem cujus oraculo advenfor. cap. 8.
An etiam quid Dii respondeant, in mea potestate la-dessus
est? Obluli nomen filii mihi: recipere ipsi rebus le Com-
mentaire de Freins-
hemius.
quas agimus haud alienum fuit. Utinam Indi quo-
mentaire
que Deum esse me credant. Fama enim bella con-
stant, & saepe etiam, quod falsò creditum est,
veri vicem obtinuit.

MACHIAVEL, page 457. col. 2. lig. pe-
nultième ajoutez: Mr. de Balzac observe que la
Clitè de Machiavel est une copie de la Casina de
Plaute, & il blâme avec raison ce Florentin d'a-
voir suivi son original, jusques dans les choses où
les matieres de religion étoient tournées en rail-
lerie. (g) Scriba meo nobis Florentinus. . . à La- (g) Bal-
tinà bonà Hetruscam fecit meo judicio non malam. Epist. se-
Clitua siquidem illius, eadem est qua Plauti Cassi-
na; ex qua nonnulla interpres fidsissimus penè ad
verbum reddidit, quaedam correxit cum arte, mul-
ta sollicitudine imitatus est, aliqua verò aut impru-
denter aut perverte; velut illi Olympionis villicii ad
Stalilonem herum.

Inimica est tua uxor mihi, inimicus filius,
Inimici familiares. Stal. Quid id refert tua?
Unus tibi hic dum propitius sit Jupiter,
Tu istos minutos cave Deos floccitereris.
Olym. Nugæ sunt istæ magnæ, quasi tu nescias,
Repente ut emortuantur humani Joves.
Sed tandem si tu Jupiter sis emortuus,
Cum ad Deos minores redierit regnum tuum,
Quis mihi subveniet, tergo, aut capiti, ad
curibus?

Que sic Thuscus effinxit scena sexta Adus tertii,
ubi Pyrrhus hunc cum Nicomacho sermonem habet.

Nic. Ch'importe à te? Stà ben con Christo, &
fatù bestè de' Santi.
Pir. Si, ma se voi morissi, e Santi mi trattereb-
beno assai male.
Nic. Non dubitare, io ti farò tal parte, che i
Santi ti potranno dar poca brigà, &c.

Hæc, quod ad elegantiam, multò inferioris sunt
Plautinis; indigna verò homine Christiano, qui
seniores Musas colit, & in ludicris quoque memi-
nisse debet severitatis.

A la page 458. col. 2. avant la remarque D
ajoutez: Voici un passage de Jaques Gobory.
„(b) Finalement il ha fait de jolys petitz trai- (b) Jaque-
„tez, c'est affavoir la vie de Castruccio Ca- Gobory
„traconi (de qui j'entens qu'il y a un fort dans la
„honneste gentilhomme son parent aujourd'hui vie de Ma-
„devant de sa traduction chiau vel au
„en cette ville) envoyée par luy à Luigi Ale- devant de
„manni, qui ha écrit le livre de l'Agricolation, sa traduc-
„& réduit le Romant de Giron le Courtcis, par poise du
„commandement du grand Roy François fort Prince, &
„elegamment en ryme Italienne: lequel ha laissé des discours
„deux fils en la Court de France, l'un à present sur Tite Li-
„Evêque de Macon doué de toutes bonnes let- mie à Pa-
„tres, l'autre Maître d'Hotel du Roy, fort ris l'au-
„adroit aux armes. 1571.

Page 462. col. 1. ligne 2. ajoutez: La tra-
duction dont j'ai parlé, où l'on voit des vers du
Sieur des Estars, est sans doute celle de Jaques
Gohon. Elle contient le Traité du Prince, &
les discours sur Tite Live; & elle fut imprimée à
Paris

Paris l'an 1571. in 8. On dit (a) que le Prince de Machiavel a été traduit en Turc, & que Sultan Amurath IV. le lisoit en cette langue. *A la même page 462. avant la remarque A ajoutez:* Si j'avois voulu rapporter les contes que l'on debite de l'irreligion de Machiavel, j'aurois eu un très-beau champ. Voici l'un de ces contes. (b) On arrive à ce detestable point d'honneur, où arrivera Machiavel sur la fin de sa vie: car il eut cette illusion peu devant que rendre son esprit. Il vit un tas de pauvres gens, comme coquins, deschirez, affamez, contrefaits, fort mal en ordre, & en assez petit nombre; on luy dit que c'estoit ceux de Paradis, desquels il estoit, & c'écrit, *Beati pauperes, quoniam ipsorum est regnum celorum.* Ceux-ci estans retirez, on fit paroître un nombre innombrable de personnes, ges pleins de gravité & de majesté; on les voyoit comme un Senat, où on traitoit d'affaires d'Etat, & fort serieuses; il entrevit Platon, Seneca, Plutarque, Tacite, & d'autres de cette qualité. Il demanda qui estoient ces Messieurs-là si venerables; on lui dit que c'estoient les damez, & que c'estoient ses ames reprouvées du Ciel, *Sapientia hujus seculi inimica est Dei.* Cela estant passé, on luy demanda desquels il vouloit estre. Il respondit qu'il aimoit beaucoup mieux estre en enfer avec ces grands esprits, pour deuiser avec eux des affaires d'Etat, que d'estre avec cette vermine de ces bellistes qu'on luy avoit fait voir. Et à tant il mourut, & alla voir comme vont les affaires d'Etat de l'autre monde. Spizelius (c) rapporte en substance le même conte.

MAHOMET. page 480. col. 1. avant la remarque T ajoutez: Je ne sai ce qu'il faut croire de ce qu'on conte, que Mahomet eût à faire avec son ane. *De Turcarum Legislatorum Mahometes asellam qua rebebat ut ex indomitis libidinis ardore compressit.*

MAIMBOURG. page 504. col. 1. à la fin de la citation b ajoutez: Ce livre fut imprimé pour la première fois l'an 1671.

MAINUS. page 506. col. 1. lig. 4. lisez ainsi: Si on ne l'avoit pas encore enrôlé dans les listes (e) des Plagiaires, on auroit eu tort, car &c.

MALDONAT. page 515. col. 2. vers la fin de la remarque D lisez ainsi: Le Duc de Montpensier les pria d'aller à Sedan, afin qu'ils defabusassent la Duchesse de Bouillon sa fille, qui étoit &c.

MALHERBE. page 521. col. 2. lig. 10. effacez depuis du côté des bergeries inclusivement, jusques à la suite de la Critique exclusivement; & lisez ainsi: Voyez la suite de la Critique generale de Mr. Maimbourg, & considérez cette replique.

METELLA. page 581. col. 1. lig. penultième, lisez ainsi: Que la fille de cette femme de Sylla fut mariée avec Pompée. Or elle avoit eu un autre mari; & nous savons que Sylla qui lui avoit fait épouser Pompée, mourut &c.

MILTON. page 590. lig. 16. ajoutez: Patin a debité (H) beaucoup de menfonges. *A la même page col. 2. avant la remarque A ajoutez:* (H) Patin a debité beaucoup de menfonges. Voici (f) Monsieur de la Motte le Vayer, qui vient de sortir de céans; & qui m'y a apporté un de ses livres nouvellement fait, lequel m'a dit que le livre de Milton contre le feu Roi d'Angleterre a été brûlé par la main du bourreau; que Milton est prisonnier; qu'il pourra bien être

pendu; que Milton n'avoit fait ce livre qu'en Anglois; & qu'un nommé Pierre du Moulin, fils de Pierre Ministre de Sedan, qui l'avoit mis en beau Latin, en est en danger de sa vie. Prenez garde à la personne qui debita ces nouvelles à Guy Patin. Ce n'étoit pas un Nouvelliste du Pont neuf, ou du troisième pillier de la grande sale; c'étoit le Precepteur de Monsieur; c'étoit le Caton François; c'étoit un homme très-docte: il crut bonnement que Du Moulin courroit risque de sa vie, pour avoir mis en Latin l'écrit de Milton. Cependant ce Du Moulin étoit l'un des Confesseurs du party royal; il écrivit contre les rebelles; & sa fidelité fut recompensée promptement par Charles II.

MONTAUBAN. page 597. lig. 9. ajoutez: Je n'en touche qu'une chose qui est un peu étranger: elle regarde un petit (Z) livre que Mr. l'Abbé de la Roque a inferé dans ses memoires de l'Eglise. *A la même page, col. 1. avant la remarque B ajoutez.* (Z) un petit livre que Mr. l'Abbé de la Roque. En voici le titre *Montauban justifié, ou Reponse aux fideles de la R. P. R. qui demandent 1. si l'on peut faire son salut dans l'Eglise Romaine. 2. s'il leur est permis pour des avantages temporels & particulièrement en tems d'affliction de changer de religion, par J. D. B. & J. L. J. Ministres du saint Evangile.* Pour faire connoître à quelle occasion cet Ouvrage fut publié, je dois dire qu'il y eut à Montauban une émotion populaire environ l'an 1661. On y envoya des gens de guerre quelques mois après, & on les logea principalement chez ceux de la Religion, & comme on permit aux soldats de commettre du desordre & de vivre à discrétion, & qu'on les mettoit plusieurs ensemble au même logis, ils faisoient craindre bien-tôt à leur hôte de se voir à la besace. D'ailleurs on dechargeoit du logement des soldats tous les habitans qui se faisoient Catholiques. Cela fut cause qu'un très-grand nombre de bourgeois de Montauban embrasserent cette religion (g). C'est ce qui donna lieu au livre dont nous parlons; où l'Auteur se proposa de faire l'apologie des habitans qui aimèrent mieux aller à la Messe, que de voir ruiner leur famille. Il étoit facile de reconnoître dans cet écrit la plume d'un Missionnaire, cependant l'Abbé de la Roque plusieurs années après le mit tout entier dans (h) ses Memoires de l'Eglise comme l'ouvrage d'un bon Protestant. Il avance avec la dernière hardiesse que ce livre fut publié par deux Ministres de la haute Guyenne à la face de toutes leurs Eglises & de tous les Confreres, sans que personne du parti prit soin de defabuler le public de ce que ces deux là enseignèrent que les Huguenots pouvoient sans scrupule de conscience se faire Catholiques &c. Avec la même hardiesse il assure que cet Ouvrage assoupit le trouble & l'inquietude dans les consciences & dans les familles lors que plusieurs particuliers de Montauban abjurèrent la religion Protestante pour être delivrez du logement des soldats, c'est pour cela, ajoute-t-il, que je l'insere tout entier dans mes memoires, & parce qu'il est curieux & si rare qu'il ne s'en trouve plus d'exemplaires. Cette conduite est l'effet ou d'une crasse ignorance, ou d'une fraude inexcusable; aucun homme de la religion ne prit pour le livre d'un Ministre Montauban justifié. On soupçonna le Pere Mynier, grand persecuteur à chicanes, d'en être l'Auteur, comme aussi d'une (i) harangue qui avoit couru quel-

(a) Sagredo. Mémoires historiques de Monarchi Ottomanni. Ce livre fut imprimé à Venise l'an 1673.
 (b) Bines. du salut d'Origene pag. 359. & suiv.
 (c) Spizelius, in Scrutinio Aethiopi Historico Ethnologico p. m. 122. Hæc Jac. Marchant in Hort. Pastor. Trad. 1. l. 6.
 (d) Balbafar Bonifacius Histor. Ludæra lib. 2. c. 7. p. 39. Il cite Bonifacius de Cil. (aparement il vouloit dire decad.) 1. lib. 8.
 (e) Il est dans la liste de Thomassin n. 471.
 (f) Patin, Lettre 187. ro. 2. page 135. Elle est datée du 17. de Juillet 1662.
 (g) La plus part de ces Sages de la R. P. R. à la Reine. On supposoit que ces Sages avoient déclaré à la Reine à son entrée dans le Royaume, qu'ayant vu que la qualité de Reine de France ne lui causoit nul plaisir pendant qu'elle voyoit des heretiques au nombre de ses sujets, ils venoient lui ôter cette inquietude en embrassant le Catholicisme, ou leurs principaux Ministres leur apprenoient que l'on se pouvoit sauver.

(g) La plus part de ces Sages de la R. P. R. à la Reine. On supposoit que ces Sages avoient déclaré à la Reine à son entrée dans le Royaume, qu'ayant vu que la qualité de Reine de France ne lui causoit nul plaisir pendant qu'elle voyoit des heretiques au nombre de ses sujets, ils venoient lui ôter cette inquietude en embrassant le Catholicisme, ou leurs principaux Ministres leur apprenoient que l'on se pouvoit sauver.
 (h) Patin, Lettre 187. ro. 2. page 135. Elle est datée du 17. de Juillet 1662.
 (i) Harangue qui avoit couru quel-

que tems auparavant, & que Mr. Eustache Ministre de Montpellier avoit refutée par un petit livre intitulé *l'Orateur Tertulle convaincu*. Ce soupçon étoit bien fondé; car le continuateur d'Alegambe donne au Jésuite Meinier le livre dont nous parlons. L'Abbé de la Roque devoit-il ignorer ce fait? Et n'y avoit-il pas assez de marques de supposition dans tout cet Ouvrage? Au reste il est si plein de passages d'Auteurs Protestans où l'on reconoit que la vraie Eglise est répandue en diverses communions sans en excepter la Romaine, qu'il est étrange que Mr. Nicole ait regardé le système de Mr. Jurieu comme quelque chose de nouveau.

MORIN. page 613. lig. 1. ôtez 1662. & mettez 1665. page 615. ligne 5. ajoutez: Je viens de recevoir un (D) Memoire tres curieux concernant nôtre Morin. A la même page 615. col. 1. avant la remarque A ajoutez, (D) un memoire

(a) Il a été communiqué au Libraire par Monsieur l'Abbé R.

(a) très curieux concernant nôtre Morin) en voici quelques extraits dans les propres termes de l'original. » Simon Morin étoit natif d'Au- » male, & il avoit autrefois été Commis de » M. Chartron Tresorier de l'extraordinaire des » guerres. C'étoit un homme sans lettres & » d'une ignorance grossiere qui s'étant voulu mê- » ler de spiritualité tomba dans de grandes er- » reurs. Il ne se contenta pas de les debiter en » cachete à diverses personnes qui le regardoient » comme un fou, il les renferma en partie dans » le livre qu'il fit imprimer en cachete en 1647. » in 8. sous le titre de *Pensées de Morin dédiées » au Roi*; c'est un tissu de reveries & d'ignoran- » ces, qui renferment les principales erreurs con- » damnées depuis dans les Quicquies, si ce n'est » qu'il les pouffe encore plus loin qu'aucun n'a » fait. Car il enseigne formellement que les plus » grands pechez ne sont pas perdre la grace, & » qu'ils servent au contraire à abatre l'orgueil hu- » main. Il entend de ces sortes de defordres les » paroles de St. Paul, que l'on entend ordinairement des tentations. Il dit qu'en toute secte » & nation Dieu a des élus vrais membres de » l'Eglise. . . (b) il fut quelque temps en prison, & relâché comme un Visionnaire; jus- » qu'en 1661. Alors Des Marets Saint Sorlin, » qui avoit été en grandes liaisons avec lui, & » fait semblant à ce qu'il avoué lui même dans ses » écrits de le reconnoître pour le fils de l'homme » refusé, le denonça & le rendit son accusateur. » . . . On fit à cette occasion le procez à Morin, » & enfin il fut condamné à être brûlé vif, ce » qui fut executé au mois de Mars 1663. On dit » qu'il avoit quelques disciples qui furent envoyez » aux Galeres, & feu Mr. de Neuré disoit en » avoir veu un à Marseille qui croyoit que Morin » étoit resuscité. Mais ceux qui ont connu Mr. » de Neuré, s'avent qu'il n'y avoit pas grand fond » à faire sur les histoires qu'il contoit, quand el- » les tendoient au libertinage. Car il représen- » toit cet homme, comme très-serieusement » convaincu de la resurrection de Morin. Cet » homme mourut assez constamment & on disoit » alors que les Juges avoient été bien rigoureux, » & qu'il auroit suffi de le mettre aux petites Mai- » sons. Ceux-ci se defendoient sur le grand nom- » bre d'impietez, qu'il avoit reconnues pour être » ses opinions, & qu'il soutenoit non pas à la » venté avec esprit, mais de sang froid & avec » une grande opiniâtreté.

(b) L'original contient les détails des visions & des impietez de ce personnage: on pourra le mettre tout entier dans une 2. édition.

MUSURUS. page 626. avant la remarque

C ajoutez: Mais voici des paroles d'Alde Manuce, qui nous apprenent que Paul Jove n'a point parlé exactement. Elles temoignent que Musurus faisoit des leçons dans Venise, sur les anciens Auteurs Grecs, lors qu'il fut attiré par Leon X. (c) *Hec autem à nobis praesari sibi potuerunt suisore adjutoreque M. Musuro, quem nuper heroicarum literarum decus Venetis propagantem Gracia prisicis autoribus partim illustri juvenuti enarrandis non sine laude, partim emendatione castigatoneque in pristinum nitorem quoad ejus fieri poterat, restituendus, Leo X. Pont. Opt. Max. sponte sua nihil tale cogitantem admirabili consensu sacrosanctorum Cardinalium in Archiepiscopalem dignitatem evehit.* Alde Manuce reconoit-là les secours qu'il avoit reçus de Musurus pour l'édition de Paulanias. Disons en passant qu'on voit à la tête de cette édition une lettre Grecque de Musurus à Jean Lascaris, de laquelle Mr. Perrault se peut prevaloir, car elle refute ceux qui n'admirent que l'antiquité.

(c) Aldus Manucius praefat. in Paulaniam.

NARNI. page 645. col. 1. avant la remarque B ajoutez: Le Pere Rapin a évité ce défaut. (d) On parle d'un Capucin nommé (e) Philippe de Namy, qui sous le Pontificat de Gregoire XV. prêchoit à Rome avec tant de force, tant d'action & tant de zèle, qu'il ne parloit jamais (f) en public, qu'il ne fit crier par les rues misericorde au peuple, quand on sortoit de son Sermon. On dit même qu'ayant un jour prêché devant le Pape de l'obligation qu'ont les Evêques de résider, il épouvanta si fort par la vehemence de son discours, trente Evêques qui l'entendirent, qu'ils s'enfuyrent dès le lendemain dans leurs Diocèses. »

(d) Rapin, Reflexions sur l'Eloquence de la chaire n. 15. de la 1. édition p. 122. & n. 18. pag. 83. de l'édit. de Holl. 1686.

OLYMPIAS. page 691. col. 1. lig. 4. avant la fin ajoutez: Selon Diogene Laërce les Athéniens decernerent à Alexandre la divinité de Bacchus. (g) *Ἐπιφανέως Ἀγαθῶν Ἀλιζῶν Διδασκάλου, καὶ ἐν Σαλαμίᾳ μισοῦσιν. Atheniensibus Alexandrum Liberum Patrem decernentibus & me, inquit (Diogenes) Serapim facite.*

(e) Nicusus Erythraeus le nomme Jérôme.

(f) Balzac ne dit cela que d'un caractère, & il ne dit point que ce fut à Rome.

PAYS. page 718. lig. 2. après maligne ajoutez: Ce pourroit bien être une Epitre qui a été faite à plaisir, & qu'il n'écrit à personne, & ce ne seroit pas la seule aventure qui paroit imaginaire parmi les faits qu'il rapporte. Il y a beaucoup d'apparence qu'il ne vit jamais sa maîtresse nue comme (L) la main, & qu'il ne le supposa que pour avoir lieu de debiter plusieurs conjectures. Page 719. col. 1. avant la remarque A ajoutez: (L) qu'il ne vit jamais sa maîtresse nue comme la main. Il l'assure sans aucun détour. (h) Enfin, Caliste, toutes vos ruses furent inutiles. Je trouvai hier au soir le lieu où vous baignâtes. . . De grace pourquoi tant de soin à vous cacher? En vérité vous ne montrâtes point de parties hon- teuses; & s'il en parut, ce furent les genoux & les autres membres de vostre sœur & de vostre cousine, qui devoient être honteux de paroître en presence des vôtres. Mais pour vous, quoi que vous montrâtes tout, vous ne montrâtes rien qui ne soit beau, rien qui ne vous soit glorieux. Je reconnois alors que les parties que vous teniez cachées, ne cedioient point à celles que vous laissez voir; & je demeurai d'accord en moi-même, qu'il y avoit des belles qui auroient plus de raison à se cacher le nez, que vous n'en avez à cacher vos fesses. »

(g) Diogenes Laërt. lib. 6. n. 63.

(h) Le Pays, Amiliez, Amours & Amourettes, liv. 1. lettre 24. p. m. 22.

Le reste de cette lettre est un tissu de pensées assez jolies, pour me faire croire qu'il feignit cette aventure,

ADDITIONS & CORRECTIONS. 1329

ture, afin de se procurer une occasion de les publier. Quelque privilege que puisse avoir le beau sexe dans plusieurs Provinces de France, de se donner honnêtement plusieurs libertez qui le deshonoroient en Italie, je suis sûr que la maîtresse de Mr. le Pais, ni la sœur & la cousine de cette Caliste, ne se baignoient pas dans une riviere sans chemise ni linceul, les unes à la vuë des autres; & cela avec si peu de precaution, qu'un homme les put surprendre en cet état, & comparer à son aise les parties les plus secretes de l'une, avec les parties les plus secretes des autres. Je doute que les paisannes mêmes se donnent jamais tant de licence. A plus forte raison doit-on juger que des filles qui portoient sans trop d'abus le titre de Demoiselles, ne s'écouèrent jamais jusqu'à ce point-là les loix pudiques de l'honnêteté. Disons donc de cette lettre de Mr. le Pais, & de plusieurs autres petits Ouvrages de même nature, qu'on y debite comme des choses arrivées, ce qui n'est qu'une invention de l'Auteur.

PATRICE. page 751. col. 1. ligne 6. lisez ainsi: Je fus moins irresolu sur ces paroles de Monfr. Teissier, la nouvelle Philosophie sur la matiere des Universtaux. C'est mal traduire, me dit-on, le nova de universis &c. La même, ligne 16. après Ouvrage ajoutez: Je niai cela.

PEYRAREDE. page 766. col. 1. avant la remarque I ajoutez: Monfr. de Peyraredé dans une lettre (a) qu'il écrivit de Paris le 20. d'Avril 1641. à Isaac Vossius, nous apprend qu'il commençoit à sentir les infirmités de la vieillesse, & que pendant 30. années il avoit été accablé de la mauvaise fortune, ou occupé à faire valoir son bien. Il paroît par cette lettre qu'il avoit un fils.

PEYRERE. page 766. col. 2. cinq lignes avant la fin ajoutez: Notez qu'il y a une édition des Preadamites fort peu connue. Elle est de l'an 1653. in 8. & passe pour la meilleure. Page 767. lig. 3. mettez à changement une marque de citation, & en marge, voyez comment Guy Patin fe moque de lui à ce sujet dans sa lettre 117. p. 454. 455. du 1. tome.

PENELOPE. page 778. col. 2. avant la remarque H ajoutez: Selon Plutarque ce fut Bion qui employa la comparaison. (b) Ἰσῆος ἢ ἢ βίαν ἐλεγε, ὃ φιλοσοφῶν, ὅτι ὡσπερ οἱ μνηστῆρες τῆ Πηνελόπης πησιάζειν μὴ διαβάλλου, ταῖς ταύτης ἐπιγυνοῦτο θεοεπιπνίαις, αὐτῷ ἢ οἱ φιλοσοφίας μὴ διαβάλλου καταταρσύν, ἐν τοῖς ἀποῖς παιδομασι τοῖς ἀδελφοῖς αἰτίαις, ἐαυτοῖς κατασκευαστέαις. Urbanum est etiam Bionis philosophi dictum, qui ajebat, sicut Penelope proci quum non possent cum Penelopa concumbere, rem cum ejus ancillis habuissent: ita qui philosophiam nequeunt apprehendere, eos in aliis nullius pretii disciplinis sese conterere.

PERICLES. page 800. A la fin de la citation a ajoutez: Et ce que dit Senèque, de benef. l. 4. c. 5. 6. & 7. je rapporterai ses paroles dans l'article de Xenophanes. A la fin de la citation e ajoutez: Voyez ce qu'Amasis écrit à Polycrate dans Herodote l. 3. c. 40. p. m. 178. à la fin de la citation i ajoutez: Voyez Senèque, nat. quæst. l. 2. c. 41. & seq.

P.RAT. page 883. col. 1. avant la remarque F. ajoutez: Il y a des gens qui attribuent à Theodore de Beze cette mesdisance: lisez ce qui suit. (c) Il (c) sera peut-estre de l'ignorance du Cardinal de Birague, comme de celle du Cardinal du

Prat, lequel fut accusé par Beze, de ce que le Roi François premier, ayant reçu de Henry huitième une douzaine de dogues d'Angleterre, la lettre portant duodecim molossos, il lui demanda un des Mulets qu'il avoit recueus de ce pays-là, & apprenant de la bouche du Roy, que c'estoient des dogues, il s'excusa disant, qu'il pensoit avoir entendu lire duodecim muletos: Mais après tout Monsieur (1) Aubenau, justifie fort bien par les témoignages de Feron, qui le qualifie tres-docte & fameux Jurisconsulte, de Sadolet qui le choisit pour censeur de ses œuvres Latines, & d'Auton qui le loué d'avoir harangué très-eloquement en Latin devant l'Empereur Maximilian, que cette ignorance presuppôsee par Beze, n'estoit qu'une pure calomnie.

RANGOUZE. page 929. lig. 5. après dicatoires ajoutez: Et ses flateries. Page 930. col. 2. ligne dernière ajoutez: Voyons ce qu'a dit Sorel. (d) Les lettres du bon homme Rangouze peuvent être apellées à bon droit Lettres dorvées. Puisqu'il se vançoit de n'en composer aucune à moins de vingt ou trente Pistolles, n'en faisant gueres que pour les Personnes de la plus haute condition, & qui avoient moyen de les payer. Elles estoient toutes comme des Eloges succinets de ceux à qui elles s'adressoient, rapportant leurs meilleures qualitez & leurs plus remarquables actions, avec plusieurs compliments pour ceux dont il n'y avoit pas beaucoup de choses à dire. Nous avons vu des Gens d'Esprit s'estonner comment cet Homme qui estoit sans estude, avoit pu faire un si grand nombre de Lettres differentes, sur des louanges presque semblables; On ne fait point de difficulté de se souvenir de luy; parce que ses Escrits peuvent tousiours servir pour apprendre les qualitez & les fortunes des Grands du Royaume, à ceux qui ne les savent pas.

RORARIUS. page 960. col. 2. lig. 8. après animaux ajoutez: Etienne Paquier a composé une (e) belle lettre sur cette opinion.

SCIOPIUS. page 1029. col. 2. avant la remarque L ajoutez: Au reste Sciopius n'est pas mon édit le premier qui a cru trouver des solecismes dans Cicero. Voyez le livre (f) d'André Schottus, Cicero à calumniis vindicatus.

SEYMOUR. page 1038. lig. 2. ajoutez: Il (f) Au est un peu étonnant (F) qu'aujourd'hui on les connoisse si peu. à la même page col. 1. avant la remarque A ajoutez, (F) qu'aujourd'hui on les connoisse si peu. J'ai demandé à des Anglois fort savans, & fort versez dans la connoissance des livres & des Auteurs, ce que c'étoit que ces trois illustres Angloises, dont je leur disois tout le peu que j'en favois; ils m'ont répondu qu'elles leur étoient absolument inconnues. On m'a répondu la même chose de Paris, quoi que j'eusse consulté des gens, qui en ces sortes de connoissances n'ont gueres leurs pareils. Il faut bien que ces trois illustres Angloises soient tombées dans l'oubli, puis que Mr. Juncker n'en dit rien dans (g) l'Epheméride des femmes savantes qu'il a publiée depuis peu. Il cite quelquefois Pitfeus, puis donc qu'il eruditione parle pas des trois sœurs Seymour, c'est une preuve que Pitfeus n'en parle point non plus. Un de mes amis m'avoit déjà assuré que ni Baleus, ni Pitfeus qui ont traité si amplement des Ecri-

(a) Elle est la 324. de celles qui ont été écrites à Jean Gerard 1706. fms.

(b) Plutarque de libris educandis. p. 7. C.

(c) Naudé Dialogue de Mafcu rai. p. 426.

(d) Sorel, Biblioth. Franc. p. m. 119.

(e) C'est la 1. du 10. livre dans mon édit.

(f) de Lion qui est de Diarist 1597.

(g) Au chapitre 8. p. 64. edit. Anvers. 1613.

vains de cette favante nation, ne disent rien de ces trois sœurs.

SICYONE, page 1050. col. 2. lig. 4. avant la fin ajoutez : Isaac Vossius avance une conjecture étymologique qui est fondée sur les saletés dont Bacchus avoit l'intendance. Non ab hoc (A) Orthagora, dit-il, (b) nomen Orthagoria est arcessendum, sed vero a numine salacissimo, ut existimo. Nullus dubio quin Bacchus; ipse aliquando dictus sit Orthagoras. Antequam enim ille hortorum custos Lampsaci nasceretur, notum est Bacchum comitesque ejus curam locorum muliebrium habuisse. Hinc sit ut non tantum ἄλλοθεν ἴψαμ νομῶν, verum etiam idem significantibus, vocabulis, ἄλλοθεν, ἄρδων, & ὄρθαγορῶν. Sane apud Aristophanem ὄρθαγορῶν οὐραῖς, cum juvenula hortatur animi prurientem, ut vocet Orthagoram, id non nisi de hoc dæmone pecculato videtur intelligendum, uti ad illum locum suspensus ostendimus.

SIXTE, page 1057. col. 2. avant la remarque D ajoutez. N'oublions pas une observation qui est assez propre à persuader que ce conte n'est pas véritable. On suppose que la famille du Cardinal de Sainte Lucie demanda la permission d'exercer l'acte de Sodomit pendant les trois plus chauds mois de l'année Juin, Juillet & Août. Il y a là une erreur de fait qui rend suspect tout le reste; on suppose que les impudiques sont plus tourmentés de leur passion en Italie pendant les grandes chaleurs, qu'en un autre tems. C'est supposer faux. Consultez les Medecins ils vous diront, que de toutes les saisons de l'année, l'été est celle où les hommes desirant le moins l'exercice Venerien; la chaleur leur les abat, & les énerve.

(c) Cœcium porro mulieres aslate magis appetunt, quia semen earum frigidum tunc calore temporis contemperatur, ac movetur, in vivis autem sit exhalatio, consumptio, ac debilitas a calore adusto: hyemis vero frigore vigoratur, & vegetior ac fortior redditur, ideoque magis appetunt viri hyeme, quam mulieres. Si ceux qui ont débité ce conte avoient choisi Mars, Avril & Mai, ils l'auroient rendu plus vraisemblable. Le Menagiana parle d'une femme qui avoit été qu'au mois de Mai elle ne reponoit point de la continence, & quoi que pendant les autres mois de l'année elle se fit torte de surmonter les tentations de la chair. En France le mois de Mai passe pour le plus chaud de l'année à cet égard-là: & comme tous les effets du printemps sont plus prompts en Italie, le mois d'Avril y doit être ce que le mois de Mai est ailleurs. Je ne voudrois pas qu'on tirât des conséquences des plantes & des animaux à l'homme, elles pourroient manquer de justesse parce que l'homme par son industrie oppose mille remèdes à la rigueur de l'hiver, qui sont inconnus aux vegetaux & aux betes; je dirai néanmoins ce que les naturalistes observent que le printemps est la (d) saison ordinaire des generations.

Nam (c) simul ac species patefacta est verna diei, Et reserata viget genitalis aura Favoni; Aëria primum volneres te, Diva, tanquam Significans mirum percussit corda tua vi: Inde sera pecudes persulsum pabula læta, Et rapidos tranant amnes; ita capta lepore, Illecebrisque tuis omnis natura animantium Te sequitur cupide, quo quamque inducere pergit: Denique per maria, ac nomenis, fluviosque rapaces, Frumidiferaeque domos avium, camposque virentis,

(d) Veret tument terra, & genita ha semina poscunt. Virgil. Georg. l. 2. v. 524. Continuoque avidis ubi subditi flamma medullis Vere magis quia vere calor redit otibus) Id. ib. lib. 3. v. 271.

(e) Lucret. lib. 1. v. 10.

Omnibus incutiens blandum per pectora amorem, Effusus, ut cupide generatim faciat provent.

SPINOZA, page 1089. col. 1. ligne 8. avant la fin ajoutez: Nous venons bien tôt un (f) livre ou l'inspiration de Moyse pour écurie le Pentateuque, sera fortement prouvé contre les chicaneries de Spinoza. Page 1100. à la dernière ligne du texte ajoutez: Je viens d'apprendre une chose assez curieuse, c'est que depuis qu'il renoncè à la profession du Judaïsme, il professoit ouvertement l'Évangile, & frequenta les assemblées des Memnonites, ou celles des Arminiens d'Amsterdam. Il approuva même une (S) confession de foi qu'un de ses intimes amis lui communiqua. Page 1101. col. 1. 8. lignes avant la fin ajoutez. (S) il approuva même une confession de foi. Un certain Jarig Jellis son intime ami soupçonné de quelques heterodoxies crut que pour le justifier il devoit mettre en lumiere une confession de sa foi. L'ayant dressé il l'envoya à Spinoza & le pria de lui en écrire son sentiment. Spinoza lui fit reponse qu'il l'avoit leu avec plaisir, & qu'il n'y avoit rien trouvé où il put faire des changemens. Domine ac amice Clarissime: scripta tua ad me missa cum voluptate perlegi, ac talia inveni ut nihil in illis mutare possim. Cette confession de foi est en Flamand, & fut imprimée (h) l'an 1684.

TASSO, page 1129. ligne 11. ajoutez: Vous trouverez un abrégé de la vie de ce grand Poète, au commencement de ses Traitez de Morale traduits (i) en François par Baudoïn.

TAVERNIER, page 1129. lisez ainsi la citation y: Voyez le Mercure Galant du mois de Fevrier 1690. L'Auteur se trompe en donnant à Tavernier 89. ans au mois de Juillet 1689.

THESMOPHORIES, page 1154. col. 1. avant la remarque A ajoutez: Il eût mieux fait d'acquiescer aux justes plaintes de Vigilantius, qui condamnoit ces assemblées nocturnes (k), à cause des impuretés qui s'y commettoient. En son salut enfin venir là, & supprimer cette dévotion, comme l'avoué le Cardinal Bellarmin. (l) Quoniam occasione nocturnarum vigiliarum abusus quidam irreperere cuperant, vel potius fugitia non raro committi, placuit Ecclesie nocturnos conventus, & vigiliis proprie dictis intermittere, ac solum in usdem diebus celebrare jejunia.

VAL, page 1203. ligne 8. ajoutez: Non plus que de (m) Jacques du VAL, Medecin d'Evreux, qui publia un livre François, De l'accouchement des femmes & des hermaphrodites.

VANDER LINDEN, page 1205, à la dernière ligne du texte ajoutez: Sa Chaire demeura vacante jusqu'au mois de Mai 1668. que Mr. (n) Drelincourt fut appelé pour lui succeder. Vander Linden a composé &c.

WECHEL, page 1236. col. 2. avant la remarque L ajoutez: Notez que je ne nie pas que Jean Wechel fils d'André, n'ait imprimé quelques livres après la mort de son pere; je dis seulement qu'il desira des heritiers d'André Wechel, qui ont paru à la tête de plusieurs excellentes éditions. J'ai vu des livres imprimés chez eux l'an 1588. où ils se nomment Claudius Marnus & Joannes Aubrius. Voilà, si je ne me trompe, le nom des deux gendres d'André Wechel. Je croi qu'ils furent associés avec Jean Wechel leur beau-frere pendant les premières années qu'il

(a) C'est un Histoirerien dont Strabon, Elien & Pétrostrate ont parlé. (b) Isaac, l'offus in Pompon. Al. lam. l. 2. c. 2. pag. m. 133.

(c) Roderticus de Castro de mortis mulierum lib. 3. c. 3. p. m. 108.

(d) Veret tument terra, & genita ha semina poscunt. Virgil. Georg. l. 2. v. 524.

(e) Lucret. lib. 1. v. 10.

(f) C'est de Mr. Jaquelot et devoit s'insérer à l'offus in Champanne, & présentement à la Haye.

(h) A Amsterdam. Le titre répond à ceux Confession de foi Catholique & Chretienne contenue dans une lettre à N. N. par Jarig Jellis.

(k) Ille fuerunt impuritates à Paris l'an 1632. in S.

(l) Vide Hieronym. adversus Vigilantium c. 4.

(m) Bellarminus, de Ecclesia triumph. lib. 3. cap. ulti.

(n) Mr. Drelincourt m'a appris ceci.

(o) Voyez Guy Lantier Lettre 501. pag. 464. du 3. tome.

ADDITIONS & CORRECTIONS. 1331

(a) Elle est suivirent la mort d'André ; mais si cela est, il faut dire que leur association fut rompuë dès l'an 1587. & qu'en suite on ne mit plus sur le frontispice de leurs impressions, *Apud heredes Andreae Wecheli*, sans ajouter *Claudium Marnium & Johannem Aubrium*. Une (b) lettre de Frideric Sylburgius datée du 20. de Juin 1587. m'apprend qu'il ne logeoit plus chez Jean Wechel, mais chez Jean Aubri. Après la mort de celui-ci le nom de ses fils parut au titre des livres, avec celui de Claude Marni ; ils eurent quelquefois des contestations avec ce Claude. (b) *Aubriani rationes reddi sibi à Marnio volunt, & hereditatem prorsus dividi; adeo ut aliquoties officina claudi debuerit, quom alius inter has occupationes ad calculos sedere quiete nequeam*. Il est sûr que ce que l'on apelloit *typos Wechelianos, typographiam Wechelianam*, étoit au pouvoir de Marni & des Aubri. Pendant ce tems-là Jean Wechel imprimoit à part. J'ai entre autres livres imprimez chez lui, Voyez la page 338. de ce recueil. (b) *Gothofredus Jungermannus Epist. ad Scip. Gentilem, pag. 361. 362. du recueil Marquardi Gudii &c. Epistola.*

la Paraphrase & les Scholies de Monlorius in Aristotelis analyticorum priorum, seu de ratiocinatione libros duos, avec le Traité du même Monlorius De Entelectia, & de Universis, Francofurti in officina typographica Joannis Wecheli 1593.

WILHEM. page 1243. col. 1. lig. 16. lisez ainsi: Anne de Rechtere nièce de Monsieur le Secretaire Adrien Duyck (c): la sœur étoit mariée à Messire Dudley Cailton &c. A la note marginale de la même colonne effacez Fevens, & mettez Ferens: effacez d'Ormond, & mettez d'Hamilton.

WESTPHALE. page 1241. col. 1. lig. 5 & 6. de la remarque 1 ôtez: Le Holstein, & mettez dans les Etats de sa Majesté Danoise (d).

XENOPHANES. page 1253. col. 2. lig. A. muel avant la fin lisez ainsi: Cicéron. Ce que disoit Virgile (b) est vrai au pied de la lettre. Mettez Virgil &c. immédiatement après possim, & ôtez (c) tant au texte qu'à la marge.

dans son Epistola Gratulatoria & Apologetica, imprimée l'an 1690. contre la Dania Orthodoxa, fidelis & pacifica de Monsr. Malsus, Professeur en Théologie à Copenhagen.

(c) On fait moi à moi le memoire communiqué au Libraire.

(d) Vous trouverez dans Hofmann Hist. Sacram. part. 2. fol. 224 & seq.

& les suites de ceci. Mr. Sa-

avant la fin lisez ainsi: Cicéron. Ce que disoit Virgile (b) est vrai au pied de la lettre. Mettez Virgile &c. immédiatement après possim, & ôtez (c) tant au texte qu'à la marge.

Achevé d'imprimer le 24. d'Octobre 1696.

Errata du II. Tome.

Page 4. à la 5. ligne de la citation b lisez *τῆς* *κοινῆς*. P. 23. col. 2. lig. 15. lisez *commun en Allemagne qu'on ne pense*. P. 22. col. 2. lig. 8. avant la remarque E, lisez *de gens*. Pag. 47. col. 2. lig. 10. avant la fin, ôtez *que de lui*, & mettez *qu'à lui*. Pag. 55. lig. 11. ôtez *de dire que*. A la ligne suivante ôtez *signa* & mettez *au signé*. Pag. 90. col. 1. lig. 14. avant la fin, lisez *afin de montrer*. Pag. 128. lig. 2. ôtez le premier *de*. Pag. 135. lig. 1. ôtez *leva*, & mettez *abaît*. Pag. 148. lig. 12. ôtez *Wüttemberg*, & lisez *Wirttemberg*. ib. lig. 14. avant *voûre*, ajoutez *apartemement il le crut aimé de la Duchesse*. Pag. 155. col. 2. lig. 3. avant la fin, lisez *Kiffelin*. Pag. 187. col. 2. lig. penult. ôtez *remontre*, & mettez *remontra*. Pag. 191. col. 1. lig. 41. ôtez *Paul Eber Ministre de Wüttemberg*, & lisez *Jean Crespin*. Pag. 205. col. 2. lig. 11. mettez *cela* avant à *coup*. Pag. 220. lig. 5. de la remarque I, & dans la note marginale h ôtez *Thetys*, & mettez *Tethys*. P. 227. à la marge lig. 18. lisez *lib*. 5. Pag. 283. lig. dernière du texte ôtez *vingt-huit*, & mettez *vingt-un*. Pag. 291. col. 2. à la note marginale k, au lieu de 119. mettez 219. P. 427. col. 2. à la marge, lettre k, lig. 4. & 5. ôtez *de Senèque*. A la fin de la citation ajoutez: *Lloyd les attribué à Senèque, mais elles n'en font point*. Pag. 445. lig. 1. lisez *on n'avoit pas (V) attendu*. Pag. 455. col. 1. ligne 20. ôtez à *Arcena*, & mettez *dans la ville d'Arce*. ib. lig. 28. ôtez *Arcene*, & mettez *Arce*. Pag. 456. lig. 5. lisez *Pamphylie*. Pag. 461. col. 2. lig. 6. de la remarque H, lisez *ces*. Pag. 482. col. 1. lig. 6. lisez *colâtes*. Pag. 593. col. 1. lig. penult. ôtez *mal trop*, & mettez *trop mal*. Pag. 658. col. 2. lig. 3. avant la fin, mettez une marque de citation à *Parisiens*, & en marge, *c'est-à-dire de plusieurs Parisiens*. Pag. 722. lig. penult. lisez *Chauviere*. Pag. 731. lig. 27. & 28. effacez avec les *Predicateurs*. Pag. 786. col. 1. lig. 10. avant la

fin ôtez *zavé*, & mettez *zabé*. Pag. 816. lig. 21. ôtez *élique*, & lisez *élique*. Pag. 821. col. 1. aux vers Grecs mettez *ἄναξ* comme la fin du premier, & *πῆξις βουλόων* après *ἔργα* au 2. vers. A la même colonne lig. 11. avant la fin inferez (D) & changez la citation d en e, & la citation e en f. Pag. 829. col. 1. lig. 7. mettez à Cicéron une marque de citation, & en marge, *Cicero Tuscul. 5. fol. 273. D.* Pag. 830. col. 1. lig. 14. avant la fin, lisez *Neoptolemo*. Pag. 862. col. 2. lig. penult. ôtez *voûr*, & mettez *voilà*. Pag. 980. col. 1. lig. 4. avant la fin ôtez *ces*, & mettez *ses*. Pag. 988. lig. penult. ôtez *pris*, & mettez *sait*. Pag. 1042. col. 2. lig. 13. avant la fin, ôtez *point*, & mettez *pas*. Pag. 1044. lig. 35. ôtez *Malthe*, & mettez *Malte*. Pag. 1105. col. 1. lig. 14. & 15. de la remarque F ôtez *éloquence*, & mettez *raison*. Pag. 1150. col. 2. lig. 23. après *ἀγῶν* ajoutez du mot *ἀγῶν* qui signifie. Pag. 1201. lettre 9. lig. 1. ôtez *uav*, & lisez *uav*. Pag. 1238. lettre 9. ôtez *Westphalus*, & lisez *Westphal*. Pag. 1262. col. 1. lig. 24. & en quelques autres endroits ôtez *acataleptiques*, & mettez *acataleptiques*. Pag. 1287. col. 2. lig. 17. ôtez 1595. & mettez 1696. Pag. 1314. col. 1. lig. 10. avant la fin ôtez *περισσῶν, τῶν*, mettez *περισσῶν, τῶν*, la même col. 2. lig. 1. ôtez *j'ai cité ci-dessus*, & mettez *je citerai ci-dessous*.

Il y a quelques autres fautes la plupart moins importantes, que l'on prie le Lecteur d'excuser. On le prie sur tout d'excuser celles qui concernent les mots Grecs dans ce 2. tome; les accents y manquent à divers mots; l'orthographe n'y est pas toujours bonne; l'Auteur s'en est assez plaint à l'imprimerie, mais il n'y avoit plus de remède.

On a oublié dans l'Errata du 1. Tome, qu'à page 500. col. 2. lig. 1. il faut ôter *Thou*, & mettre *Harlai*.

TABLE

T A B L E

pour les deux Volumes du Dictionnaire Historique
& Critique.

L'Auteur n'ayant pu faire cette Table, on y a employé une personne très-intelligente. Mais de peur qu'on ne la fit trop longue sans nécessité, on n'y a mis que rarement ce qui appartient aux matières dans leur article: par exemple, ce qu'on marque de Cesar dans cette Table se trouve ailleurs que dans l'article de Cesar.

Pour l'usage de cette Table il faut remarquer, que le chiffre étant seul indique le texte de la page du I. Tome; & lors qu'il est suivi de la lettre a, ou b, il indique la premiere ou la seconde colonne des remarques; & quand on y ajoute la lettre n, on indique quelque note marginale de la même colonne. Quant au II. Tome on a suivi la même methode, en ajoutant au chiffre & aux lettres a, ou b, cette marque, t. II. qui s'étend à tous les autres chiffres qui suivent dans le même article.

A.

A Barbabel, son impiété sur le motif qui porta Dieu à défendre de toucher à un des fruits du jardin d'Eden. 1107 b.

Abbaye de St. Denys. La Cour avoit d'autant plus d'autorité sur elle, que les Moines en étoient debauchez. 28 b. Abbaye donnée pour récompense d'un sonnet. 339.

Abbez de Cour, comparez dans un Sermon à des Bichons. 502 b. t. II.

Abreviateurs ont besoin de beaucoup de discernement. 63 b. Ne doivent point supprimer des faits singuliers. 333 b.

Abderame comparé à Alexandre & à Scipion en égard à sa connoissance. 11 a. Il n'a point pillé la ville de Tours. 1103 a. Comment il disposa de la fille d'Eu-des Dux d'Aquitaine. 625. t. II.

Abderc, ville de Thrace, ses loix porteroient note d'infamie contre ceux qui avoient mangé leur patrimoine. 946 a.

Abderites, s'ils écrivoient à Hippocrate, pour le prier de venir voir Democrite. 949 a. Ce que Cicéron entend par un Abderite. 953 b.

Abijus (le hure d') source de plusieurs contes fabuleux. 163 a. t. II.

Abdili, Patriarche des Nestoriens, s'il écrivit au Concile de Trente. 25 b. t. II.

Abelles, jusqu'où va leur discernement. 947 a.

Abel (Leonard) est envoyé au Levant avec le caractère de Nonce Apostolique. 25 a. t. II. Il a composé un Ouvrage de l'Etat des Chrétiens Orientaux. ibid.

Abelard eut envie de se retirer chez les Infidèles, pour se garantir des poursuites des Inquisiteurs. 180 a. Catalogue de ses manuscrits. 227 a. L'impression ne lui en a point fait d'honneur. ibid. b. Liste de ses sentimens particuliers, tant véritablement que faussement impuetez. 550 a. Son érudition lui attire des auditeurs de toutes parts. 1173 b. Il est reclus à l'indigence par les femmes. 1174 a. Il fut une perte irréparable. 1175. a. On deplora son infortune. 1176. a. Sa femme fut tout ce qu'il eut en murmure contre la Providence. 1177 a. Deux de ses assésions furent pris & punis. 1178 b. On n'emploie pas toujours de bonnes raisons pour le consoler. 1175 a. Il ne vouloit rien croire que par des raisons naturelles. 519 a. t. II. Est persécuté, par qui & pourquoi. 722.

Abeniperge, ville, quel nom elle a portée dans l'Histoire Romaine. 410 b.

Abancourt (Perrot d') retouchoit six fois les Ouvrages qu'il vouloit donner au public. 371 b.

Abnepos, les Grammairiens ne s'accordent pas sur la signification de ce mot. 1008 b.

Abner, si perduez erreurs Izabzet. 927 a.

Abraham, vaines traditions sur les plus considerables circonstances de sa vie. 42 a. jusqu'à 45 b. Trace de ses pieds sur une pierre honorée par les Sarraxins. 117 b. S'il craignoit plus la mort que le deshonneur conjugal. 1013 a. t. II.

Abram (le P.) tire une étrange consequence d'un passage de Cicéron, sur les sujets des Impéreaux. 431 b. t. II.

Abregéz, à quoi doivent prendre garde ceux qui en font. 394 b. 986 b.

Abus, en quel cas on croit qu'on les doit tolerer dans l'Eglise. 797 a.

Abvilius, pourquoi leur Empire a porté le nom de Prêtre Jean. 34.

Academiciens, controversion entre deux listes qui en ont été publiées. 456 b.

Academie de Leide, se rehabilite par raport au Docteur. 217. Prononce un jugement digne de remarque. 221 a. Belle reflexion sur ce jugement. ibid.

- - - Française, l'Histoire qu'on en a faite a toujours passé pour un chef-d'œuvre. 769 a. n. t. II.

Academies, leurs intérêts doivent être preferrez à ceux des Eglises. 236. La concorde y est fort rare entre les collegues. ibid. Bien des gens se vanitent d'avoir connu familièrement dans les Academies tel ou tel, quand il se rend celebre par ses Ecrits. 748 a. 820 a. La plupart des querelles qui divisoient les Academies, sont ridicules. 996 a. Il y a très-peu d'Academies, dont quelques-unes des Jésuites n'ayent eu des demêlez. 1000 b. n.

Accanantus, c'est ainsi qu'on appelloit autrefois l'île de Chypre. 52 b.

Accarie, Maître des Comptes, appellé le Laquais de la Ligue. & pourquoi. 598 a. t. II.

Accidare ou accidareus, signification de ce terme. 61 b.

Accouchement, quel en est le terme selon le sentiment des anciens. 118 b.

Accurse, explication d'un passage de cet Auteur. 31 a.

Accuseurs devoient subir la peine du talon quand ils accusent à faux. 263 b. Ceux qui sont les plus à craindre sont les Prêtres. 355 b. Les accuseurs de profession étoient bons & surpris, du tems du Paganisme même. & dans un tems où l'accusation donnoit lieu aux jeunes Avocats de qu'il est de s'exercer. 788 a. Belle reflexion sur cela. ibid. Les accuseurs ont toujours pris garde aux raisonnemens que l'on fait sur les nouvelles, pour en faire le fondement de leurs accusations. 939 a. Accuseurs d'herese, quel est leur caractère. 889 b. t. II.

Accusation, qui sont ceux qui y ont le privilege d'impunité. 549 a.

Accusations de crimes d'Etat, artifice ordinaire aux persécuteurs. 28 b. Il n'étoit point permis de recevoir des accusations contre ceux qui étoient absens pour le service de la Republique. 286. Si on est toujours obligé de repousser les accusations pour s'en purger. 567 b. Moyen véritable & sur de conceître si elles sont calomnieuses. 581 a.

Accusez doivent être crus, quand ils nient publiquement des choses qu'il est facile de prouver, & qu'on ne prouve pas. 588 a. t. II.

Achille, ce nom se donnoit autant aux champions de Venus, que de Mars. 77 b.

Achille apparut à Homere avec tant de lumiere, qu'il n'en put soutenir l'éclat. 81 b. Les oiseaux baloient tous les jours le temple d'Achille. 82 a. Comment il s'appelloit sous l'habit de fille. 830 a. t. II. Comment ses desseins sur Hémibea furent arrezés. 1144 a. Quelle devoit être sa destinée. ibid.

Achille, fontaine. Si ce nom est substantif ou adjectif. 82 b.

Achilleum argumentum, ce que cela signifie, & pourquoi. 78 a.

Achilleus Index de Mr. Drelincourt enrichi de beaucoup dans la 2. édition. 667 b.

Acrotate, les acclamations naïves que lui firent les femmes & les vieillards de Lacodémone, après qu'il eut repoussé les affaires de l'ennemi. 870.

Acteurs de theatre, leur avantage sur les Avocats. 59 a.

Action d'un Gentilhomme Catholique la plus singulière & la plus étrange qui se soit jamais vue. 635 b.

Actuaris, dignité affectée aux Medecins à la Cour de Constantinople. 90 b.

Acugna (Don Antonio de) jusqu'où il porta sa fougue dans la guerre civile de Castille. 712 a. t. II.

A

Adam,

TABLE DES MATIERES.

- Adam, combien de tems il demeura dans l'état d'innocence. 20 a.
- Adam (Melchior) censuré de plusieurs anachronismes. 131 a. Il n'examine pas bien ce qu'il compile. 123 b. t. II.
- Adammites, leur erreur à l'égard de la nudité, renouvelée & oubliée dans le XV. siècle. 819. t. II. Leurs impuretés. 894.
- Additions, il est mal-nisé d'en faire à un livre. 517 b. t. II.
- Aditiorix massacra lâchement une Colonie de Romains. 878 b. Mais il en fut puni par Auguste. ibid.
- Adjectifs, si ceux qui se terminent en é masculin, se peuvent mettre devant leurs substantifs. 947 a. t. II.
- Adolphe, Poëme Epique, dédié à Christine Reine de Suède, & fort bien reçu de cette Princesse. 1219 b.
- Adonija perdit justement son droit d'ameffe, & pourquoï. 922 a. Il est né pour une veuille. ibid.
- Adonis dit Cavalier Marin, critiqué & défendu. 314 a.
- Adoptions, quel en étoit autrefois l'usage. 202 a.
- Adric (Matthieu) Juif converti, fut le premier Professeur en langue Hébraïque dans le Collège des trois Langues de Louvain. 709 b.
- Adverbiaires, il est de la prudence, quand on a le dessus sur eux, de se contenter d'un mediocre avantage. 345 b. t. II.
- Adultere, s'il se peut commettre innocemment pour sauver la vie du mari ou de la femme. 87 a. Femmes prises sur le fait, comment punies chez les anciens Romains. 423 a. Et par qui cette coutume fut abolie. ibid.
- Adulteres, punition bien singulière qu'on leur faisoit souffrir anciennement. 173 a. Et qui sert à expliquer un passage de Casulle. ibid. Comment on punissoit ceux qu'on s'arpenoit en flagrant delict 1176 a. Adulteres punis de mort dans Orleans; & les reflexions des gens de Cour sur cette punition. 993 a. t. II.
- Æliens, les Antonins Empereurs de Rome, étoient sortis de cette Maison. 274 a. t. II.
- Ætius, la methode qu'il suivoit en expliquant le Catechisme. 260 a.
- Ætina, ville bâtie par Hieron Roi de Syracuse. 1078 a. 1080 b.
- Affaires, il y a fort peu de grandes affaires qui ne réussissent pour le moins tantôt par les fautes de l'un des partis, que par la prudence de l'autre. 420 a.
- Africanus, dessein d'y envoyer secrettement pour s'informer de l'état du Christianisme. 142 a. t. II.
- Agamemnon, son temperamment fait douter de la verité du serment qu'il fit à Achille. 666 a.
- Agathon, son dessein à l'égard d'un vase plein de lait qu'on lui presenta. 947 b. Ce qui lui fit donner le nom de divin par Philostrate. ibid.
- Age, c'est la seule chose, sous les femmes ne font point de confidence. 1333 b. n.
- Agellilus emprisi des Egyptiens à cause de sa petite taille. 1115 a. t. II. Pourquoi ses ruses de guerre lui étoient inutiles. 824 a. n.
- Agnes (veuve de Henri III.) question qu'elle fit à Pierre Damien. 1181 b.
- Agnus Castus, quelle est la vertu de cette herbe, & pourquoi on en mettoit dans les lits des femmes desquelques, de certaines solemnitez. 1150 a. t. II.
- Agraria (Loi) quand, par qui, & dans quelle vue proposée. 774 b.
- Agriente (ville) quand & par qui fondée. 1232 b. En quel état elle étoit, lors que les Romains s'y établirent. ibid. Jusqu'où alloit la devotion de ses habitans pour la statue d'Hercule. 1233 b. Quelles étoient les qualitez de son sel, & quel usage S. Augustin faisoit de ces qualitez. ibid.
- Agrirentins, leur zèle pour empêcher qu'on ne leur enlevât la statue d'Hercule. 1234 a.
- Agrippa, Henri Cornelle) prédit que le Cometaire de Bourbon seroit encore victorieux l'an 1526. dont il est disgracié. 1158 a.
- Agrippine (fille de Cirano Bergerac) interdite à cause de quelques impietez. 1079 b.
- Agrippine, toutes ses Rivaux auprès de l'Empereur Claude furent reduites à deux. 874 a. Elle en fait tuer une dans le lieu de son exil. 375 a. t. II.
- Agutrice (Cardinal de) se vint contre les desordres du Clergé de France assemblée en 1682. 140 b. Son zèle pour la Cour de Rome la fait devenir ce qu'il est, de Morne qu'il étoit auparavant. ibid.
- Ajax, de quelle maniere la crime qu'il committit envers Cassandre fut expié par les Locréens. 772 b. Lui & son fils font fort honorer des Athéniens. 1132. Sa posterité n'a pas été illustre. 1133 a. t. II.
- All, ceux qui en avoient mangé ne devoient point entrer dans le temple de la Mere des Dieux. 1104. t. II.
- Airain, contes populaires sur une certaine tête d'airain. 439 a.
- Albert le Grand étoit si petit, qu'étant debout on le crut à genoux. 167. Si fugacius lui fit reconnoître la faute de sa servante par le ton de sa voix. 947 b.
- Albert (l'Archevêque) l'Auteur de son Histoire imprimée à Cologne en 1693. a très-peu d'excellence. 655 b.
- Albigeois, il n'est pas vrai qu'ils ayent été Manichéens. 533. t. II.
- Albret (son Seigneur d') tué dans sa tente, entre les bras de sa maîtresse. 632 b. t. II.
- Alcadinus (Professeur en Philosophie & en Médecine) fort soubaité de plusieurs Princes. 878 a.
- Alcandre (le Grand) l'Histoire de ses amours, imprimée avec des notes. 715 b. Ce qui l'en y doit entendre par Grasside & Palamede. ibid. & 716 a.
- Alciat (André) apprend par l'action d'un Païsan le sens d'un passage de Plaine. 1231 b. Parle assez cavalièrement du Pape, dans une lettre à un de ses amis. 182 a. t. II. Son erreur, au sujet du tems auquel Marc Ansose se servit d'un atelage de lions. 323 b.
- Alciabiade, par qui rapellé à Athènes. 906 b. Mentit toujours deux Courisanes avec lui. 206 a. t. II. Etoit l'homme du monde qui aimoit le plus ses plaists, & qui y renonçoit le plus volontiers, quand ses affaires le vouloient. 62 a. n.
- Alcinoï mensa, & Alcinoï Apologues, sont deux différens Proverbes. 182 b.
- Alcionnée, tragedie fort estimée. 942 a. t. II.
- Alcmenes portoit trois Lunes sur son front, & pourquoï. 250 b. Est un exemple fort propre, pour prouver que l'ignorance du bonne foi discolpe. 186 b. A quelle condition elle s'offre pour éponse. 1135 b. t. II. Différence de sentimens là dessus. ibid. & 1136 a.
- Alcoran, jusqu'à quel point il est respecté des Turcs. 486 a. t. II. S'il est vrai que Mahomet ait déclaré à quelques-uns, qu'il n'y en avoit que le tiers de véritable. 492 a.
- Alcoran des Cordeliers, orné de notes marginales 432. Ce que c'est. 1182 b. 1183 b.
- Aldegonde (Sœur de Saint) à commission des Etats de Frise de travailler avec quelques autres Sœurs, à une nouvelle version de la Bible en Langue Flamande. 1004 b.
- Aldeime (Saint) comment il se penoit pour amortir sa convoitise. 1181 a. Et comment aussi il s'exposoit au peril pour faire enlever le Diable. ibid. Ce qu'il exigeoit de l'une de ses devotes par s'aprouver. 1336 a.
- Aldobrandin fait trois fautes en parlant du temple de Venus Laminia. 278 b. t. II.
- Alegambe (le P.) debite un mensonge de Theodore de Beze. 532 a. Fut une faute dont Mr. Ogier auroit dû demander réparation. 1218 b. Alegambe & son Commensateur, ont ignoré les degustemens d'un des Ecrivains de leur Ordre. 230 b. t. II. Alegambe n'est pas toujours aussi exact qu'on se l'imagine. 515 a.
- Aleçon (le Duc d') possé à des dévotions fort criminelles par deux de ses Faveurs. 981 b. t. II.
- Alexandra, ville, pourquoi nommée ainsi. 773 b.
- Alexandria, poëme qui a fort exercé les Critiques. 321 a. t. II.
- Alexandre le Grand, sa réponse à celui qui lui offroit la Lyre de Paris. 78 b. Belle réponse qu'il fit à une Reine qui lui envoya des rafraichissemens delicieux. 92. Est allarmé sur les propositions de l'Ambassadeur de Pexodare. 92 a. Il étoit fort superstitieux & fort attaché aux Devins. 248 b. Il leur prête quelquefois la main pour faire réussir leurs predictions. 349 a. Il les rebatoit quelquefois aussi. ibid. b. Il avoit beaucoup de lumieres pour la Médecine theorique & pratique. 353 a. Il avoit eu envie de revenir en Europe, & pourquoï. 22. t. II. On lui envoyoit des livres en Asie, & particulièrement des Poëtes. 23 a. S'il avoit déjà bu la coupe d'Hercule quand il tomba malade. 71 b. Arrache de la bouche de la Prêresse de Delphes ces paroles: Mon fils vous êtes invincible. 170 a. S'il a pu avoir des raisons pour s'apprimer des miracles faits en sa faveur. 813 b. Par où les autres Rois s'accoltoient de l'imiter. 822 a.
- Alexandre VI. Pape, meurt empoisonné d'un poison qu'il avoit fait préparer pour un autre. 7 b. t. II. Il n'y avoit en lui ni verité, ni foi, ni religion. 304 b.
- Alexandre VII. Pape, desaprova la conduite du Duc de Savoye envers les Vandus. 875 b. Il parle à des Anglois avec beaucoup de dureté. ibid. Il est debite des maximes que l'Auteur du Preservatif contre le changement de religion loué, sans songer qu'il auroit à les combattre un jour. 876 a. Il est trompé ulamement par trois Libraires de Hollande, qu'il avoit attirés à Rome. ibid. b. Il crut bien plus aimé des Jésuites que des Jésuites. 877.
- Alexandre, Empereur, avoua dans son Oratoire les images d'Apollonius, de J. CHRIST, d'Abraham, d'Orphée &c. & leur rendoit des cultes religieux. 311 a.
- Alexandria, son Ecole depravée par les subtilitez des disputeurs. 244. Ses habitans depeint en Caligula pour

TABLE DES MATIERES.

- se plaindre des Juifs. 306. Les Juifs y depeutent aussi pour se justifier. ibid. Sa Chronique debite une assez plaisante chiere sur la fille d'Aquila. 2 b. t. II.
- Alipius, quel étoit le caractère de son esprit. 816 b. n.
- Allatius, personne n'a porté plus loin que lui l'autorité du Pape. 210 b. Plaisante reposte qu'il fit à Alexandre VII. sur ce qu'il n'embrassoit point le Sacerdoce. 211 a. Le jugement que Mr. Claude fait de cet Auteur. 143 a. t. II.
- Allemagne, plusieurs Princes Catholiques de ce pais depeutent à Louis XII. pour lui recommander les intérêts de leur religion contre les Protestans. 661 b. Quelle ville d'Allemagne a été appellée le Paradis. 1074 a. Ce pass est la source de la sanglante guerre qui l'a desolé depuis l'an 1618. jusqu'à la paix de Munster. 229 b. t. II.
- Allemands veulent qu'on marque dans les Eloges jusque'à l'heure de la naissance. 228 b. Mais Roland Des-Marets les en blâme. ibid. n. Qui a été le plus ancien Historien qui soit sorti de cette nation. 1024.
- Alliance, les Espagnols se plaignent de ce que la France en traite avec les Etats Protestans. 770 b. Le Pape en peut traiter en bonne conscience avec des Infidèles. ibid. Alliance monstrueuse entre le culte des Dieux, & les plus sales passions. 427 b.
- Allusions froides & ridicules d'un passage de St. Bernard. 375 b.
- Almachius tué par les Gladiateurs. 209 b. On croit pourtant que ce Saint est imaginaire, & pourquoi. 210 a.
- Almanach, ce mot étant abrégé, a été pris pour un nom d'homme dont on a fait un Martyr & un Saint. 210 a.
- Almanach, Leon Morgaril condamné aux galères à cause de ses predictions qu'il avoit dites dans le sien. 447 b. t. II.
- Almanon, Calife, trouble la devotion des Musulmans. 1222. t. II.
- Almucheif, miroir, quelle est sa vertu. 429.
- Allopo (Pantolof) on lui tranche la tête, & pourquoi. 628 a. t. II.
- Alphonse, deux Rois de ce nom ont été confondus, & plusieurs choses ont été transférées de l'un sur l'autre. 803 b. Auteurs d'eux n'a pourtant pris la peine de compiler lui-même le Continuar. 803 a.
- Alphonse, Roi de Naples, jusqu'à où il a marqué l'estime qu'il faisoit d'Ovide. 709 b. t. II.
- Alphonsines, Tables Afroniennes, qui est l'Auteur de cet Ouvrage, & quelle depeite on y fit. 801 a.
- Altieri, Cardinal, n'apprent qu'avec chagrin les conquêtes de Louis XIV. sur les Hollandois. 1034 a.
- Alting, sa suite compare à celle de St. Athanasie. 218 a.
- Alun, s'il a la vertu de rendre le bois incombustible. 335 a.
- Amand Flavin, faux nom d'Auteur. 603.
- Amant, histoire d'un mari & d'une femme que l'on a toujours apelles les deux amans. 48 a. t. II.
- Amataies (Romulus) n'a pas bien entendu un passage de Pausanias au sujet de l'épithete d'Eschyle. 1080 b.
- Amatis, passage de son ame dans le corps d'un lieu. 312.
- Amatris, histoire de cette Princesse. 957 b. & de la ville qui portoit son nom. 958 b.
- Amauri, heretique condamné à Paris, & pourquoi. 95 b.
- Amauri, Roi de Jerusalem, donne du secours à Dorgan qui avoit depossédé Samar. 672 a. t. II.
- Amazones, leur impiété punie par Achille. 81 b.
- Ambassade, sa denomination ne se prend point du lieu où l'Ambassadeur a audience, mais seulement de celui où il est envoyé. 703 b.
- Ambassadeur des Provinces Unies, qui le premier fut reconnu pour tel à la Cour de France. 382.
- Ambassadeurs. Exemple de leurs forberies. 528 a. L'êpée leur est aussi nécessaire que la langue. 531 b. Leurs enfans sont assez nez non dans le lieu où ils exercent leur ambassade, mais dans le lieu où ils resideroient s'ils n'étoient point Ambassadeurs. 428 b. t. II.
- Ambassadrice extranationale, quelle Dame fut revêtue de ce caractère. 1323.
- Ambition éteinte tous les sentimens de la nature 227 a. t. II.
- Ambroise (François d') se trompe quand il croit qu'Acécise a parlé d'Abelard. 31 a.
- Ambrosiens, titre que quelques Sorciers de Nancy en Lorraine se donnoient. 1215 a.
- Ambrun (l'Archevêque d') presente une Requête au Roi, pour racheter de lui rendre les Jansenistes odieux. 879 b. t. II.
- Ame, tout le monde ne convient pas qu'il y ait une liaison nécessaire entre son immortalité & la providence de Dieu. 817 a. Objection invincible contre ceux qui disent que l'ame n'est point distincte du corps. 969 a. S'il est possible qu'elle souffre, étant séparée du corps, la même douleur, que l'on souffre quand on se brûle. 1049 a. Les anciens Philosophes l'ont crüe materielle dans les hommes & dans les bêtes. 785 b. t. II. Si Dieu crée une nouvelle ame, ou s'il reproduit la même. 826 a. Si l'ame en s'unissant avec la matiere, se peut bair elle-même un legis organie. 1041 a. Si un Spinoziste la doit croire immortelle, & sujette aux caprices de quelque persecuteur invisible. 1099 a.
- Ame du monde, le nomme n'en est pas nouveau. Il faisoit la principale partie du système des Stoïques 1083 a. t. II.
- Amelot n'a pas bien traduit un passage de Fra-Paolo, au sujet de Simonette & de ses arctises. 130 a. t. II.
- Amynias, comment il tomba les Juges qui vouloient condamner son frere. 1079 a.
- Amynas, ce qu'il fit en faveur d'Antoine, & comment il en fut recompensé. 930 a.
- Amiot trompe Vigenere dans l'explication d'un passage de Plutarque. 70 a. Est censuré d'avoir mal traduit un passage de Plutarque. 592 a. Est censuré par Mr de Girac, pour n'avoir point entendu un passage de Plutarque. 1162 a. Comment il fut fait grand Ammiral. 10 b. t. II. Il n'entend point un passage de Plutarque au sujet de Lais. 268 b. N'a pas entendu un autre passage de Plutarque, où il est parlé de Lyfimaachus. 276 b.
- Amynat, sa fermeté contre un Arrêt du Conseil d'Etat. 241 b.
- Amis, quel jugement on doit faire de ceux qui gardent jusque aux moindres billets de leurs amis, pour s'en servir en cas de rapine. 156 b. t. II. Les illusions auxquelles les amis sont sujets. 617 a.
- Amiteux, il est fort rares qu'elles durent long tems. 585 b.
- Ammien Marcellin se moque des Averci de son tems. 206 a. Est critiqué au sujet des Mopfus, qu'il confond l'un avec l'autre. 601 a. t. II.
- Ammonius, excellent maître en Philosophie. 875. t. II.
- Amour, quelle est son origine selon Platon. 94 b. Qui a introduit le premier la coutume de chanter des vers d'amour dans les compagnies. 186. En quel tems on commença d'introduire les avantures d'amour dans les pieces de theatre. 255. Amour propre fait quelquefois mépriser les richesses. 351 b. Les grandes affaires élèvent bien plus les femmes au dessus de la passion d'amour, que les hommes. 395 a. De toutes les déclarations d'amour, la verbale est celle qui coire le plus à une Rems. 760 a. Amour heretique, ce qu'il faut entendre par là. 764 a. Amour pour les femmes, pourquoi bronche-t-on plus souvent à cet égard, qu'à l'égard des autres devoirs du Christianisme. 804 a. Es pourquoi les Rois sont plus en danger sur cet article, que les particuliers. ibid. L'amour fournit aux femmes bien plus d'inventions pour se satisfaire, que les jaloux n'en fournent aux hommes pour les en empêcher. 879 a. Il n'y a rien sur quoi les Poètes du Paganisme eussent pu philosopher plus profondément que sur l'amour. 1139 b. Il laisse ordinairement l'honneur dans tous ses traits. 44 a. t. II. On se querresse de cette maniere par le saur de Leucade. 316 a. Noms de ceux qui ont fait ce saur. ibid. La difference qu'il y a entre l'amour poétique & l'efféctif. 521 a. 1195 a. Si tout irait en décadence dans son empire si les femmes attaqueroient, & si les hommes se defendoient. 999 a. L'amour est une passion drome qui cause les enthousiasmes les plus violens. 1008 b. Les malheurs que cette passion traine à sa suite. 1038 a.
- Amours du Palais Royal, ordre d'en acheter tous les exemplaires, & de les brûler sur les lieux. 749 a. t. II.
- Amphiaras remporte le prix de la course par la chute de Polynece. 348 a.
- Amphitheatre d'honneur, Ouvrage contre l'autorité royale fait par un Jésuite. 201 b.
- Amphitryon, observations sur la piece qui porte ce nom. 1137 a.
- Anabaptistes, comment-ils rependent, quand on leur demande que deviendrait la Magistrature, si tous le monde étoit de leur sentiment. 1239 b. Quelques révérends d'entre eux renouvellent les extravagances des Adamites, & en sont punis de mort. 820 a. t. II.
- Anachorete qui se vantait d'avoir été jusqu'au bout du monde, & d'avoir vu l'endroit où le ciel & la terre se touchent. 849 a. t. II.
- Anachronismes, la plupart des éloges des hommes illustres en sont tous pleins. 819 a. Les Annales n'en sont pas exemptes non plus. ibid.
- Anacreon, sa statue mise auprès de celle de Xanthippe dans la forteresse d'Athenes. 1010 b. t. II. Quelle étoit sa patrie. 1145 b.
- Anagrammes, qui en a été le premier Restaurateur. 934. Et qui lui en a fourni la tablature. ibid.
- Anaxagoras laisse ses terres incultes, & pourquoi. 946 b. Souffre persecution pour avoir dogmatisé contre l'opinion populaire. 1111.
- Anaxagore, inspiroit une religion raisonnable, en expliquant par des causes naturelles, ce qui paroissoit ex-

T A B L E D E S

M A T I E R E S.

- erax livre 791 b t. II. Accuse d'irreligion, à cause qu'il exhorta les néocrates par des raisons Philosophiques 32 b.
- Ancien, a y en avait beaucoup qui n'ajoutoient pas foi aux fables, 70 b. Anciens Auteurs n'étoient point ajes froids 108 b. Différence élevée depuis quelque tems, par leur supériorité ou infériorité 239 b. S'ils revenoient au monde, ils verroient qu'on trouve dans leurs écrits beaucoup de choses, auxquelles ils ne songeroient jam. u. 258 a. Proverbe des Anciens touchant la haine des freres 1001 a. Pourquoi on est si prodigue de louanges en de support pour eux, 698 a. t. II. Quelle différence il y a entre eux & les modernes, par les pièces coniques, 870 b. La malice de n'admirer qu'eux, & ne regretter pas moins autrefois qu'aujourd'hui, 1219 b.
- Ancien, on fut effacer le verbi Divini Minister qui étoit sur sa taille docteur, 1146 a.
- Ancr (Archevêque d') mandit par le Dieu de Seins, 800 a.
- Ancyranum monumentum, inscription tres-curieuse & tres-instructive, mais qui n'est point entiere, 701 a.
- Andradius, Auteur fort rare, & néanmoins fort souvent cité, 260 a. Comment cela, ibid.
- Andr (Valere) critiqué au sujet de Busbec & de ses Ambassades, 703 b.
- Andriopole bâtie par Orax, dont elle porte le nom, 267 a.
- Androgynes, espece d'Hermaphrodites, 94 b.
- Androgynes Platoniques, Ce qu'ils étoient, ce qu'ils entreprennent, & ce qu'ils devinrent, 990 b. t. II.
- Androide, ce que c'est, 165 b.
- Andromaque, tragédie, piece propre à exciter les Auteurs, 268 b.
- Andromede Comédie d'Euripide, Effets de sa représentation, 16 b.
- Andronic, Empereur, ce qu'il faisoit pour reprocher aux habitans de Constantinople l'impudicité de leurs femmes, 218 a. t. II.
- Ane d'une attention merveilleuse pour la poésie, 244.
- Aneburdin, quelle est l'Étymologie de ce proverbe, 700 b.
- Ane d'or, qui est l'Auteur de sa premiere traduction Française, 321 a. C'est une satire continuelle, ibid.
- On pourroit sursur ce Roman un Commentaire fort curieux & instructif, 322 b. Quelques gens croyent qu'il renferme les mystères du grand Œuvre, 323 a.
- Ancau (Barthelemy) est cité d'un un traité de Religion, 210 a. t. II.
- Anecdotes, quilles en sont les sources, 295 a. Fait curieux pour ceux qui en cherchent, 530 b.
- Ange, le d'ange de l'Ange Garlien est beaucoup plus ancien que le Christianisme, 871 a. t. II.
- Angelocator, il y avoit peu de gloire à le critiquer, pourquoi cela, 50 b. t. II.
- Angers, corruption de cette ville, 1167.
- Angevins, qui a été le plus savant d'entre eux, 1233 b.
- Angara, ville de la Toscane fondée par Mr. de Thou avec la ville d'Angena qui est dans le Milanais, 754 b. Quantité de monde a peu près dans la même erreur, ibid. & 755 a.
- Angleterre, le bois y étoit rencheri à cause du grand nombre d'heretiques qui en brûloient tous les jours, 248 b. Son Parlement excite au pouvoir arbitraire, 614 b. On y brûloient les Luthériens & les Papistes en même tems, 684. Dessin d'y reformer toutes les Ecoles de la Nation, tracé par la guerre civile, 883. Eu quoi la Noblesse y surpassoit autrefois, & surpassé encore aujourd'hui, celle des autres pays, 1062 a. Quelle différence il y avoit entre les repas des gens d'Eglise & ceux des Mylords, ibid. Les Savans de ce pays-la n'ont pas été si faciles à dupes, que les Savans de France sur le sujet d'Euripide, 1117 a.
- Angleterre, l'Empereur Hadrien y fait construire une muraille, pour servir de rempart à ceux qui s'étoient soumis à son obéissance, 4. t. II. Richard Smith y est envoyé en qualité d'ordinaire sur tous les Catholiques: mais les Jésuites le contraignent d'en sortir, 237 a.
- Anglois, leurs Theologiens sont accusés de pancher vers le Pelagianisme & le Socinianisme, 481 a. Comment convertis au Christianisme, 1287 a.
- Anglois Catholiques de ce dernier siècle, font mille imprecations contre leur patrie, 138 b. t. II. Pris pour des Dieux dans les habitans de la nouvelle Albion: pourquoi cela, 799 b.
- Angoulême (le Comte d') le sage conseil qui lui fut donné par Gouffier-Daisy selon Mezerai, par Dupuy selon Varillas, ou par Grignaux selon Brantôme, 1185 b.
- Anicet, sa libéité & sa sceleratesse, 681 b. t. II.
- Anjou (Roi) que Richin Comte d' abandonné de sa femme, 1169 a. Lui fait mille lâches soumissions, ibid. b.
- Arjou Charles d') créé Roi de Naples & de Sicile par le Pape, n'en fut paisible possesseur que par la defeite de Mainfroi, & le Gerardini, 630 b. t. II.
- Annaliste, il y en a eu plusieurs copies de ses Annales, & qu'il en conçoit quelques-unes à ses amis, 746 b.
- Aune (sainte) comarce elle a eu de Maris & d'exors, 137 a. Mere de la sainte Viege: ni la nature comarce, ni les Écrits des trois premiers siecles de l'Eglise, n'en font aucune mention, 280.
- Aune (sainte) les coutes vaines qu'on en debite, 171 a. & 172 a. t. II.
- Antibal, compliment qui lui fut fait après avoir negligé l'occasion de prendre Rome, 322 b.
- Antibal, qui étoient, selon lui, les plus grands Capitaines, 822 a. t. II. Ne savoit pas profier ses victoires, 823 b.
- Anon, qui le premier mit en vogue la chair de cet animal, 863 a. t. II.
- Antoine (le Pere) beaucoup moins intelligible que Mr. le Laboureur, dont il est l'Abbreviateur, 659 b.
- Antoine (le Pere) se trompe, quand il dit que François I. refusa au Duc de Montpensier une bonne partie de la succession de la Maison de Bourbon, 376 a. t. II. Son erreur au sujet de l'âge de Madame de Robau, 732 a.
- Antechrist, opinion fort singuliere sur cet article, 651 a. Comment il se devoit emparrer des villes sacrifices, 611 a. t. II.
- Anti-Ancien, livre qui n'a jamais été imprimé, & pourquoi, 277 b.
- Anti-Baillet, passage de ce livre examiné & critiqué, 684 b.
- Antyllus fiancé avec la fille d'Auguste, mais massacré à cause de sa robe verte, 1210 b.
- Antimondory, qui on a appelé de ce nom, & pourquoi, 521 a. t. II.
- Antoniniens, c'est ainsi qu'on appella les sectateurs de Jean Agricola, 184. t. II. Boissonneries du P. Gasse sur ce sujet, ibid. a.
- Antiochus tombe malade d'amour pour sa belle-mere, 1008 a. t. II.
- Antipater, le Philosophe, comment il desmailla la Divinité, 799 a. t. II.
- Antipathie est la véritable cause des querelles du mari & de la femme, 234 b. t. II.
- Antiques mis au rang des chimères pernicieuses à la Religion, par le Pape Zacharie, 1120 a. t. II.
- Antiquaires, on leur tend souvent des pièges, 1283 a.
- Antiquité de l'usage des lettres chez les Assyriens, 426 a.
- Antisthene, si dans le tems qu'il avoit Diogene pour disciple, il a pu être celui de Socrate, 972 a.
- Antisthene, comment il se fit venir aux Atheniens l'abus qui se commettoit dans les promotions aux emplois publics, 194 b. t. II.
- Antoles, quelle saine il fut avec Epicles, 798 a. t. II.
- Antoine (Cajus) les directes qu'il essaye de la part de son oncle, 1205 b.
- Antoine (Cajus) quelle a été sa fin, & quelle en a été la vengeance, 120 a. t. II.
- Antoine (Lucius) à qui il étoit redevable & de son autorité, & de son triomphe, 1202 a.
- Antoine (Marc) fait signifier à Cleopatre de se rendre dans la Cilicie, pour y justifier sa conduite, 944. La debauche de sa femme empêcha que la ville de Rome ne tombât dans une affreuse confusion, 981. La réponse de Marc Antoine à Jules Cesar, qui lui avoit demandé compte de la vente des biens de Pompee, 981 b. Il harangua le Senat sur la paix, & sa harangue charma les hommes gens, 982 a. Il envoya son fils en otage aux conjurez, qui n'osoient descendre du Capitole, ibid. De quel spectacle il se repaïssoit à table du tems des prosternations, 1203 b. Comment s'appelloit sa premiere femme, ibid. & de quelle condition elle étoit, 1204 a. Comment s'appelloit sa seconde, & pourquoi il la repudia, 1205 a. Il comment à Rome mille exortions, 1209 b. Il a même l'audace de mettre à l'encan les biens de Pompee, ibid. Il n'a point épousé Cytheris, comme le P. Abram se l'est imaginé, 1210 a.
- Antoine (Marc) le trompeur qu'il fut à sa femme, & l'interprétation qu'on y donne, 224 b. t. II. Il se fit agréger dans la Communauté des Luperques, 420 b. Fait mourir Arsinoe par complaisance pour Cleopatre, 897 a.
- Antoine, Ministre de Genere, passe du Christianisme au Judaïsme, & se sent des objections parmi les Propres de Genere, 1083 a. t. II.
- Antonia, se cette famille étoit Patriarcale ou Plebeienne, 299 a. Comment on la doit duifier, ibid. & quels motifs on doit donner à ses branches, ibid.
- Antoniana Margarita, ce livre est devenu fort rare, 781 a. t. II.
- Antonio (Don Nicolas) faites de cet Auteur critiquées, 39 a. jusqu'à 42 b. Meprise de cet Auteur enjurée par Mr. Ancelet de la Houffaye, 163 b. On s'étonne qu'il n'ait point mis Aphonse de Castille au rang des Ecrivains Espagnols, 802 b.
- Anvers, comment s'appellent les cinq bastions de sa citadelle, 711 a. t. II.

TABLE DES MATIERES.

- Aparitions, il y en a contre lesquelles les guerriers les plus ardens ne seroient pas à l'épreuve. 1015 a.
- Apelles, Comelien, crieur d'un ton harmonieux quand on le fustigeoit. 718 a. t. II.
- Apellicon, sa Bibliothèque transportée d'Athènes à Rome par Sylla. 271 a. t. II. Son bisfoire. 1168 b.
- Aphrodisée (Alexandre d') s'il a cru la mortalité de l'ame. 904 a.
- Apicius Caelius, qui est l'Auteur de ce livre. & de quoi il traite. 304.
- Apion debite une fable au sujet d'un tireur d'horoscope. 303 b.
- Apocalypic, travail inutile de ses Commentateurs. 171 a. Jugement de Calvin sur ce livre au rapport de Bodin. 734 a. Ses Commentateurs ne perdent rien de leur credit, pour avoir abusé cent fois le peuple par la vanité de leurs visions. 886 a. Pourquoi cela. ibid.
- Apocalypic, les Souverains menagés ordinairement les Interprètes de ce livre. 108 a. t. II. Etoit écrite en broderie sur un habit. 706. Ceux qui se mêlent de l'interpréter, voudroient que les Ministres d'Etat quittaient toutes leurs affaires pour les entendre, ou pour lire leurs Ecrits. 1023 b.
- Apollon, surnommé Hyperboreen. 1 b. Merveilles du dard dont il avoit tué les Cyclopes. 1 a. Comment il recouvra ce dard. 2.
- Apollon, on lui fait des reproches pour avoir approuvé un Poete qui avoit écrit mille fautes. 337 b. Temple & Oracle de ce Dieu rendus fort celebres, par la superstition & par la débauche, à Daphné proche d'Antioche. 425 a. La Prêtresse d'Apollon à Delphes devoit être vierge, si elle vouloit avoir part à l'inspiration 771 b. La vertu de sa salure. ibid. Apollon fait un menfonge dans l'oracle qu'il prononça sur la destinée d'Euripide. 1110 a.
- Apollon, qui lui bâtit un temple à Clavos. 533 b. t. II. Pillé sur mer & sur terre par les Athéniens. 818 a. Pourquoi il est appelé Smintheus. 1141 a. Pourquoi épargné par Verres. 1144 b.
- Apollonius excusé d'avoir suivi la foule au sujet de Chiron. 74 a.
- Apologia pro Puritanis, ce que c'est que ce livre. 983 b.
- Apologues, à qui appartient la gloire de les avoir inventez. 1086 a. Si les anciens en ont eus l'origine celeste. 1089 b.
- Apophthegme très-folide dont Nervus fut profiter. 1199 b.
- Appompanus, nom que les Juifs donnoient à une de leurs victimes. 917 b. 920 a. t. II.
- Apothecofe, par quel chemin on y parvenoit le plus sûrement. 799 a. t. II.
- Apothetes, ce que c'étoit chez les Lacedemoniens. 329 b. t. II.
- Aquiaviva (André Mattiæus) mis en parallèle avec Mr. de Montausier. 323 a.
- Aquiaviva, General des Jésuites, s'il a approuvé le livre De institutione Principis. 568 a. t. II.
- Aquila, ville bâtie des ruines d'Amiterne. 64 a.
- Aquin (Thomas d') javoit un peu de cabale. 652 a. Etoit appelé bœuf muet par ses camarades d'Ecole, & pourquoi. 1061 a.
- Aquitaine (Etude Duc d') comment s'appelloit sa fille qu'il maria avec Munuz Gouverneur de Cerdaigne. 623 b. t. II. Comment elle tomba au pouvoir du Calife des Sarrazins. 625.
- Aquitains étoient autrefois l'ornement & la gloire des Gaules, en fait d'esprit & d'éloquence. 1049 b. t. II.
- Arabes, l'idée qu'ils se font formée de la taille de nos premiers peres. 90 a.
- Arabes, les Arabes adoroient une pierre toute noire & toute brisée. 117 a. Leurs Philosophes aiment mieux s'éloigner des sentimens de leur Prophète Mahomet, que de contredire à Aristote. 357 b. Les Arabes ont introduit quantité de choses dans la Médecine, qui sont contraires aux preceptes de Gallien & d'Hippocrate. 667.
- Arabes gardent fort exactement la coutume de se marier avec des femmes de leur tribu. 469 b. t. II. Il y a de leurs Auteurs qui se vantent d'avoir eu un exemplaire de l'Evangile, où il étoit parlé de Mahomet. 491 b.
- Arabie, les femmes y ont beaucoup de pouvoir. 478 a. t. II.
- Aragon (Ferdinand d') dépouillé injustement Jean d'Albret de son Royaume. 208 a. t. II.
- Arbitre (le franc) huit labyrinthés sur cette matiere. 677 a. t. II.
- Arbre extraordinaire planté par Abraham. 45 b.
- Arbiffel (Robert d') comment il se conduisoit avec les femmes de son Abbaye. 1170 a.
- Arcefflas, quelle difference il y avoit entre ses opinions, & celles de Pyrrhon. 824 a. t. II. S'il revenoit au monde, il seroit terrible aux Theologues. 824 a.
- Archagatus a été le premier Médecin qu'on ait vu à Rome. 781 b.
- Archambaut, Archevêque de Bourdeaux, est déposé, & devient en suite Seigneur de Saint Maixent. 731 t. II.
- Archelaus, sous quelles conditions Pempée lui donne le Pontificat de Comane. 878 a.
- Archelaus livre Decamnicus à la discrétion d'Euripide, & pourquoi. 1114 b. Un de ses chiens sacrifié & mangé. 1116 b.
- Archidamie entre l'épée à la main dans le Senat de Lacedemone, pour s'y plaindre de la mauvaife opinion que l'on avoit du courage des femmes. 870.
- Archidamus condamné à l'avenue par les Ephores, & pourquoi. 119 a.
- Archilochus, on fut envoyé celui qui avoit tué ce Poete. 1146 b. t. II.
- Archontes, qui a été le dernier perpétuel. 189.
- Arçi (le Marquis d') commet un lache & horrible assassinat dans Trejus. 861 a. Ce qui inquieta fort le Prince de Condé & l'Amiral. ibid.
- Arène, ville, d'où lui vient ce nom, & par qui c'est. 1262.
- Arcepage ne pouvoit souffrir ni les Athées, ni les impiés. 907 a.
- Arezzo, ses habitans obligez de se mettre à genoux devant un lion de pierre, & pourquoi. 945 b.
- Argenis, livre fameux, mis en Italien pour satisfaire à la curiosité des Dames. 469 a. Lu continuellement par le Cardinal de Richelieu. 470 a. Fort estimé aussi de Balzac. 470 b. Il est pourtant écrit en mechant Latin. ibid.
- Argentier écrivain tout ce qu'il pouvoit apprendre en conversation. 1231 a.
- Argentocoxus, comment sa femme excusoit les adulteres qui se commettoient dans la Grand' Bretagne. 199 b. t. II.
- Argonautes, leur arrivée & leurs exploits dans l'île de Lemnos. 97 a. t. II.
- Argonautes du Peintre Cydras, combien vendus. 112 b. t. II.
- Argos, le temple que Junon y avoit, & son entierement brûlé par la negligence de la Prêtresse. 858.
- Argos, ses habitans firent un vœu à Apollon, lors qu'ils pillèrent la ville de Thebes. 532 a. t. II.
- Argument négatif, en quel cas il a de la force. 652 b.
- Argument négatif, on a fait des livres pour & contre son autorité. 88 a. n. t. II.
- Arianisme, son étendue, son éclat, sa durée. 364 a. Difficultez insurmontables où s'est jeté à cet égard un Theologien Protestant. ibid. Son extirpation dans l'Espagne par Recarede. 365 b.
- Arioste, le jugement que le Cardinal Hippolyte d'Est fit de l'une de ses pieces. 302 b. t. II. Bulle publiée en faveur de ses poësies. ibid.
- Aristagoras, s'il y a eu un Philofophe de ce nom qui ait été Precepteur de Socrate. 964 a.
- Aristide, ses filles mariées aux Generaux du public. 64.
- Aristomene, le plus grand Heros qui eût été parmi les Messeniens. 961.
- Aristophane, à qui le public est redevable de la premiere édition de cet Auteur. 626. t. II. Comment il parloit des veilles de dévotion. 1153 b.
- Aristote comparé à Adam par l'étendue de sa science. 93 b. Ses Ouvrages n'étoient pas connus à Rome du tems de Ciceron. 271 a. Ils y furent apportez pour la plupart avec la Bibliothèque d'Apellicon. ibid. a. On en fit plusieurs copies plenes de fautes. ibid. b. On y joignit les indices que l'on a presentement, après les avoir mis en ordre. 272 a. Sa Morale par qui paraphrase. ibid. b. On a voulu le faire servir à l'éclaircissement des veritez de la Religion. 275. Sa Philosophie a été violemment secouée dans le 17. siecle. 352. mais fortement soutenue par les Theologiens Protestans & Catholiques. ibid. Louanges outrées qu'on lui a données. 356 b. Il y a bien moins de raison dans les Professeurs qui se sont entez de ses hypotheses, que dans les Parlemens qui ont profcrit toutes les autres. 358. Quelques Auteurs ont cru que sa doctrine alloit à l'Atheisme. ibid. Ce qu'on dit de ses conversations avec un Juif, ne paroit pas fondé. 353 b. Il n'y a pas d'apparence non plus qu'il en ait si mal usé avec Platon, qu'on le dit. 354 b. ni qu'il ait été un impie & un idolâtre dans ses amours. 355 a. On doute qu'il ait reconnu l'immortalité de l'ame. 358 b. On ne fait de quel genre de mort il a fini. 361 a. Il a été extrêmement honoré dans sa patrie. 359. Qui le premier & presone le dernier des modernes, a compris les sentimens de ce Philofophe. 321 a. Ce qu'on pretend qu'il a fait, afin d'être le seul Philofophe dont la posterité eût connoissance. 954 b. Son conte des Juifs à cet égard. ibid. Quant & comment la nature forme les femmes, selon ce Philofophe. 1223 b.
- Aristote, c'est avec juste raison qu'il parle mal des Lacedemoniens. 231 b. t. II. A qui il compare ceux qui abandonnent la Philosophie, pour s'attacher aux

T A B L E D E S M A T I E R E S.

autres sciences. 778 b. *Quelle a été son opinion touchant l'ame des bêtes.* 785 a. 787 b. *C'est en vain que l'on cherche dans ses Ecrits, des semences de l'opinion de Descartes touchant l'ame des bêtes.* *On a soutenu publiquement tout le contraire de ce qu'Ariftole avoit enseigné, ce qui excita de grands troubles.* 921. b. *L'histoire de la destinée de ses Ouvrages.* 1166 a. *Ce qui est fait aussi douter de ses Ecrits.* 1168 a. *Est censuré mal-à-propos par l'Auteur de l'Art de penser, en faveur de Pythagore.* 1251 b.

Ariftoleiciens, accord de cette secte avec celle des Platoniciens. 247 a.

Arles, son Académie ne reçoit personne qu'on ne le demande. 715 a. t. II.

Armée spirituelle, qui devoit être levée par l'avis & l'inspiration du St. Esprit, & commandée par le Roi de France, pour exterminer toutes les impietez & les hereses. 551 b. t. II. *Judicieuse reflexion d'un Janséniste la-dessus.* 553 a.

Armes, quelles étoient celles de l'Eglise des premiers siècles, quand elle étoit persécutée. 423 b. *S'il est permis à un particulier de les porter contre les amis & allies de son souverain, lors qu'il ne depend que de lui de s'enroler ou de ne s'enroler pas.* 696 b.

Arminianisme est de nature à s'insinuer de lui-même. 1230 a. t. II.

Arminiens, les recommandations d'Arminius & d'Uytengobard nuisent à Drusus. 1005 a. *Les Arminiens se joignent le Synode de Dordrecht.* 1054. *Ils sont dépouillés & bannis.* *ibid.* *Les peuples les manifestent comme la premiere cause des troubles & de l'Eglise & de l'Etat.* 1053 b. *Ils se retirent à Arvers pendant la trêve.* 1054 a.

Arminius ne que ses sentimens soient ceux des Pelagiens. 1250 b. *Ils n'ont rien de fondamental.* 1251 a.

Armoite, plante, d'où lui vient ce nom. 395 b.

Arnaud (Monsieur) blâme mal-à-propos Quistorpius. 1313 a.

Arnaud (Monsieur) repoussé par Monsr. Claude au sujet d'Allatus & d'Hottinger. 143 a. t. II. *Se retracé à l'égard de Mr. Mallet, au sujet des imperfections dont il l'avoit cru le premier auteur.* 347 a.

Arnobe fonde sur un mensonge une très-mauvaise objection. 858 a.

Arnobe raille les Payens sur les neuf nuits que Jupiter employa à faire son enfant. 71 a. t. II. *Poussé à bout le Paganisme.* 227 a. *Comment il répond aux Payens, quand ils accusent le Christianisme d'être cause de tous les malheurs arrivés, à l'Empire.* 701 a. *Il est moins orthodoxe sur la matiere considérée comme un des principes, que les Stoiciens.* 761 a. *Il a fort bien refusé les deux especes de Dieux, bienfaitsans & malfaitsans.* *ibid.* *mais il est allé trop loin.* *ibid.* *son sentimens sur l'ame de l'homme.* 959. *son avis touchant ceux qui nient la Divinité ou la Providence.* 1100 a. *Quelle a été sa pensée quand il a dit, que les Payens représentoient l'Amphitryon de Plaute pour apaiser Jupiter.* 1138 a. *sa réponse à ceux des Payens qui demandoient, qu'on abolit quelques livres de Cicéron.* 1223 b.

Arnoulds, version d'un passage de cet Auteur censurée. 46 b.

Arrestographes, jugement que Mr. de Massiac fait des modernes. 902 b.

Artic se tue, pour donner exemple à son mari. 808. t. II.

Artien, son extrême crudelité pour les sables. 81 a.

Artinoé fait tuer Achillas. Elle est reçue chez Megabyse. Marc Antoine la fait mourir par complaisance pour Cleopatre. 897 a. t. II.

Art de mesurer, il y en a un selon Scaliger. Ceux qui l'ignoient se font plus de tort qu'aux autres. 279 b.

Artemidore cité au sujet des songes, & de leur signification. 3 b.

Artifices honteux, dont les calomnieux se servent. 320 a.

Artillerie, par qui inventée. 166 b.

Artistes fameux, sont sujets à être capricieux. 300 a. *On ont souvent lieu de s'en repentir.* 309.

Atiatiques, ont été les agresseurs dans les premieres guerres qu'ils ont eues avec les Européens. 37 a. t. II. *Leur crudelité pour les plus ridicules traditions.* 161 a.

Atimodée se transforme en Ange de lumiere, pour surprendre les devotes. 647 a.

Atipale, abrégé de son histoire. 862 b.

Atipale maltraité par les Poëtes, & sur le Theatre. 897 a. t. II. *son histoire.* 802 b. *juif qu'il 805.*

Atiprenas accusé d'avoir empoisonné 130. convalez avec un seul plat. 785 a.

Atitile (Francois d'), son action justifiée par celle de David dans le devant l'Arche. 918 a.

Atitites, pierre que les rayons du soleil peuvent mettre en feu. 1092 a.

Atitice, Romain, ce que l'on y trouve à redire. 379 b. t. II.

Atres, les anciens Poëtes en faisoient souvent la matiere de leurs metamorphoses. 283 b. *En quel endroit du monde on a commencé à les confiderer.* 1248.

Astrologie judiciaire, vanité de cette science. 147 b.

Astrologie judiciaire, justesse effrayée de cette science. 139 a. t. II. *Les plus grands hommes s'en laissent insufluer.* 605 b. *Bien souvent au desavantage des peuples.* 606 a. *Seroit une espece de Magie, si elle decouvroit l'avenir.* 984 b.

Astrologue qui aime mieux s'abstenir de manger, pour mourir dans le tems qu'il avoit marqué, que le survivre à la fausseté de ses predicions. 766 a.

Astrologues, la plupart ne se menagent pas assez dans leurs predicions qu'à t. II. Astrologues envoyez aux Galeres, & pourquoi. 605 a. *Leur vanité & leurs fourberies.* 606 a. *Leurs échappatoises quand leurs predicions se trouvent fausses.* 609 a. *Ils aiment mieux raconter des histoires peu avantageuses pour eux, que de taire les raisons qu'ils en peuvent donner selon leurs principes.* 613 a. *Astrologues relevés par Gassendi.* 769 a. *Astrologues confondus.* 1108 a. *jusqu'à 1111. Pourquoi ils ne peuvent voir dans les Astres les galanteries de leurs femmes.* 1188 a.

Astronome, de quelle maniere Plin & Orde en parlent. 93 b. t. II.

Atellanes, quelle sorte de Comedies d'étoit. 525. t. II.

Athée, on est accusé de l'être, si-tôt qu'on ne veut pas recevoir tous les articles particuliers de sa Secte. 102 b. t. II. *Quand on commence à le devenir, & comment cela.* 307 b. *Athée pendu & brûlé en Grece.* 921 b.

Athées, quelle a été, selon eux, la cause & l'origine des loix établies parmi les hommes. 906 b. *S'ils peuvent être Magiciens.* 986 a. t. II.

Atheisme, il s'en fait beaucoup que les femmes n'y donnent tant que les hommes. 463 a. *Elles donneroient plutôt dans le Molinisme.* *ibid.* *Ce n'est point par des fautes qu'il le faut combattre.* 1217 a.

Atheisme, quand il a commencé à paroître en France & en Italie. 1122 b. t. II.

Athenée critiqué d'une fautive contre le bon sens. 109 b.

Athenes, à qui le public est redevable de la premiere édition de cet Auteur. 626. t. II. *Il fait lire à Herodote ce qu'il ne dit pas, au sujet des Prêtres Egyptiens.* 897 b.

Athenes, dispute entre Neptune & Minerve à qui nommeroit cette ville. 347. *Elle étoit seconde en delateurs.* 356 a. *Nous n'avons plus que le bean de cette République, qui dans le fond étoit dans l'esclavage des Demagogues.* 806 a. *Recueil des Decrets du peuple d'Athenes, Ouvrage qui s'est perdu, & dont on doit regretter la perte.* 902 b. *L'aveoigé d'Athenes étoit redevable aux Athées & aux impiés.* 907 a.

Atheniens, jusqu'où ils portoiert le prix de leur bourgeoisie. 900 b. *ils secourrent Aristogoras, & l'aident à bruler la ville de Sardes.* 923 a. *Leur severité contre un Athée, contre sa patrie, & contre ceux qui mrent son Ouvrage en lumiere.* 964 a. *Explication de leur decret touchant les Tragedies d'Echyle.* 1081 a.

Atheniens font une loi pour dependre aux femmes & aux esclaves d'étudier la Médecine. 83. t. II. *Histoire curieuse sur ce sujet.* 83 a. *Atheniens censurez de leur peu de courage par Demetrius.* 277 a. *Leurs loix abolies par le Christianisme.* 565 b. *Comment gueris d'une frayeur qu'une éclipse de soleil leur avoit causée.* 793 a. *Ils font mourir tres-injustement six de leurs Generaux.* 805 b. *Ils pillent Apollon par mer & par terre.* 818. *Defendent aux Sophistes de plaider des causes.* 893 b. *Permettoient à un homme d'épouser sa sœur de pere, mais non sa sœur uterine.* 1011 b.

Atherion, Comment devenu tout puissant dans Athenes. 1168 b. t. II.

Atia, quelle étoit sa patrie. 686 a. t. II. *N'ose aller au bain, & pourquoi.* 693 a.

Atlas, la côte de Teuchira est appelée son logis inhabité. 600 b. t. II.

Atomes, quelle difference il y avoit entre ceux de Democrite, & ceux d'Epicure. 1046 b.

Atomes, leur mouvement n'est pas capable de produire la regularité qui se trouve dans les plantes. 611 b. t. II.

Atomistes ne font pas si absurdes dans leur système, que les Spinossistes dans le leur: raison de cela. 954 b.

Atticus, plus ses lettres étoient longues, & plus elles étoient belles. 338 b.

Attile se tue le jour de ses noces à force de boire. 117 a. t. II. *Adonné par une baraque d'en retourner au delà du Danube.* 297 a. *Sa severité envers un de ses Panegyristes.* 773.

Attilius, s'il doit être mis au rang des Poëtes tragiques ou comiques. 58 a.

Avarice, ridicule d'un Professeur en Médecine. 1052 a. t. II.

Avaux (Monsr. d') envoyé à Paris plusieurs exemplaires du Hère Lux in tenebris, &c. 244 a. t. II.

TABLE DES MATIERES.

Aubert le Mire censuré d'avoir ignoré un fait. 437 a.
 Aubeterre (le Vicomte d') quel metteur il faisoit à Geneve pour subsister. 1078 a. t. 2.
 d'Aubigné a trop exalté sur un passage de Mr. de Thou. 112 b. Passage de cet Ecrivain critiqué. 519 a. Il rend ses historiettes suspectes par ses traits satiriques. 673 b. Son erreur au sujet du ven ou Claudin fut mis à mort. 1264 b.
 Audebert, Jésuite, offre de la part de sa Communione de relâcher beaucoup de choses pour le bien de la paix. 239 a. Negocie secrettement avec quelques Ministres, pour la reunion des deux Religions. 1212 a.
 Auditeurs, leur monnoie est redoutable aux Predicateurs & aux Avocats qui se contredissent. 287 b.
 Avenir, un homme sage ne se doit jamais mêler de le pe- netrer. 542 b. & 580 a.
 Avenir, ceux qui se mêlent de le predire, sont les plus dangereux pestes du genre humain. 8 a. t. II.
 Avenirin accusé de plusieurs suspensions, pour medire des Papes. 1301 b.
 Avenirin (le mont) la populace mutinée s'y retire. 121 a. t. II.
 Adversaires de Religion, on ne se doit jamais faire un mérite de leur haine. 997 a. Pourquoi cela. ibid.
 Augshourg, les Magistrats de cette ville y érigent une Ecole qu'ils nomment de Sainte Anne. 1225 a.
 Augsbouurg, quand & comment sa Bibliothèque fut enrichie de bons manuscrits. 109 a. t. II. Quelle charge e'est que celle de Duumvir & de Protecteur de cette ville. 1207 b.
 Augures, les Dames Romaines en alloient chercher sur leur mariage. 582 b. t. II.
 Auguste est le premier qui prend connoissance des libelles diffamatoires, pour en punir les Auteurs. 784 a. 786 a. Son dessein de marier sa fille Julie avec Coriolon Roi des Getes, & de se marier lui-même avec la fille de ce Caision. 902 a. Il choisit dans l'armée ennemie ceux qu'il veut admettre à sa plus grande familiarité. 945 a. Les Poëtes de sa Cour étoient ammez du même esprit que les Poëtes d'aujourd'hui. 1014. Comment il voulut qu'on appellât la suprême autorité. 1017 a. Il fait dresser une Bibliothèque dans le temple d'Apollon Palatin. 1131 a.
 Auguste, jusqu'où alloit sa subtilité par rapport aux songes. 512 a. t. II. Ce fut sous lui que la danse des Pantomimes parvint à la perfection. 821 b. Belle ordonnance de cet Empereur pour la conservation de la chasteté des filles. 1174 a.
 Augustin (Saint) censuré de son relâchement dans la Morale sur un point capital. 87 a. Est traité d'Africain échauffé, & de Docteur bouillant. 98 a. D'obscureur en ses Ecrits, & d'inconstant dans ses sentimens sur les matieres de la grace. 99 a. Approuve une raillerie de Ciceron touchant le culte d'Adonis. 107 b. Relancé comme il faut dans le Commentaire Philosophique. 115 b. Il presere Apollonius de Tyane à Jupiter. 312 a. Craignoit avant sa conversion, d'obtenir de Dieu le don de continence qu'il lui demandoit. 645 a. Il a refusé solidement les dogmes de Democrite. 953 b. & nous a montré la difference qu'il y a entre ce Philo- sophe & Epicure. ibid.
 Augustin (Saint) rudement reprimandé par un Auteur moderne, au sujet de quelques pensées sur la pratique des Cyniques. 89 b. t. II. Ce fut un grand bonheur de ce qu'il abandonna la secte des Manichéens. 529. Est censuré mal-à-propos par Mr. le Fevre, au sujet de la licence du Theatre. 794 b. A été plus heureux que sage, dans ses sentimens sur l'ame des bêtes. 956 b. On n'a pas bonne opinion de la science des Religieux de St. Augustin. 1102 b.
 Augustin (Auteur) critiqué au sujet de la famille d'Hor- tensin. 120 a. t. II.
 Avignon vendus au Pape pour une somme très-moquée. 632. 637. t. II.
 Aulugelle n'a point entendu une sauterelle par le mot Filaticuala. 122 a. t. II. Est mal corrigé au sujet de Lucrèce. 319 a.
 Aumoniers, depuis quand, & à quelle occasion les grans Aumoniers de France font naz. Commandeurs de l'Or- dre. 234 a.
 Avocat, plaisante réponse au'il fit au sujet des mauvai- ses causes dont il s'étoit chargé. 203 b.
 Avocats, qui est leur idole. 62. Ils sont sujets à se con- tradire, & pourquoi. 287 a. 938 a. C'est même un droit que Ciceron leur donne. 287 b.
 Avortemens prématurés sont de véritables parricides. 745 b. t. II.
 Avortons, combien le nombre en est grand. 743 b. 746 b. t. II.
 Avoué, nom donné au genre de Hugues Capet, & pourquoi. 5.
 Aurele (Marc) l'Ouvrage qu'on lui attribué n'est point l'histoire de sa vie, comme l'a cru Naudé. 766.

Aurele (Marc) ce qu'il répondit à ceux qui lui conseil- loient de repulser sa femme. 391 a. t. II.
 Aurelien, comment il se justifie d'avoir triomphé d'une Reine. 1263 a. t. II.
 Aufone censuré au sujet du cadavre d'Hellor. 76 b. Epi- gramme de ce Poëte inscrite à quel point admirée. 936 a. Son adresse à prévenir une objection, dans son remer- cieux à Gratien. 1197 a.
 Australiens, comment ils sont faits. 988. t. II. Quel est leur sentiment sur le repos éternel. 989 a. Pour- quoi ils ne parlent jamais de Dieu. ibid. b. Quelle a été leur origine, & ce qu'ils pensent de celle des En- ropéens. 990 a.
 Auteurs partagés en trois, & ses Ouvrages aussi. 9. Quand on veut faire connoître quelques Auteurs par ses parens, il faut citer des parens connus. 477 b. L'Au- teur de l'histoire véritable du Calvinisme censuré de ses veilles. 582 b. En quel tems on peut dire qu'un Auteur fleurit, & qu'il devient illustre. 815 a.
 Auteurs, son âge se conoit aux traits de sa plume, aussi bien qu'aux traits de son visage. 856 a. t. II.
 Auteurs ne dorvent point être cités pour des confédérations que d'autres ont avancées. 61 b. Terme inexécutable de ceux qui ont pris argentum pour argumentum dans Aulugelle. 77 b. Il n'y en a point qui se citent si sou- vent eux-mêmes, que ceux qui suppriment leur nom. 164 b. Plusieurs faisoient les faits pour s'en pouvoir servir. 169 b. Auteurs qui n'étoient point riches qu'en paroles. 266 a. On ne peut trop fronder ceux qui amplifient ce qu'ils citent. 274 a. Ils ne dorvent jamais supprimer les faits des historiens qu'ils rapportent. 304 a. Ils causent beaucoup d'obscurité par leur relâ- chement à mettre les mots dans leur orate naturel. 432 b. Ils changent de maximes selon leurs besoins, mais principalement les Theologiens. 445 b. Les Au- teurs dorvent être toujours en garde contre les disfrac- tions d'esprit. 549 b. Les profanes peuvent être con- sultez pour éclairer la chronologie de l'Ecriture Sain- te. 562 a. Il y a des choses que les Auteurs ne pu- blient jamais, quand ils sont bien instruits de leur écri- ture. 735 a. Les diverses circonstances où ils se trou- vent, contribuent beaucoup à les rendre plus ou moins celebres. 866 a. Reflexion sur le paralelle des anciens avec les modernes, pour savoir à qui appartient l'avan- tage. 898 b. Leurs disputes ne manquent jamais de produire des effets singuliers à leur reputation de gens de bien. 916 b. Ils n'aiment point qu'on s'ingere de couvrir sur leurs brisées. 984 b. Auteurs Protestans s'ils ont été bannis des Catholiques, pour avoir bien de- fendu la bonne cause. 995 a. Les Auteurs qui ne ci- tent personne, ne méritent pas d'être cités. 1045 a. Ceux du premier rang dorvent mourir avec que leur gloire est parvenue à son comble. 1079 b. Il est dan- gereux quelquefois de leur proposer des louanges. 1315 a.
 Auteurs, leur tendresse pour leurs Ouvrages est excessive. 46 a. t. II. Leur destinée est déplorable, en ce que lors qu'ils croyent appliquer le plus fortement leur at- tention, ils prennent mal le sens des passages les plus si- ciles. 337 b. Il y en a qui ne font jamais que dans leurs recueils. 580 b. Il n'y en a gueres qui ne se plaignent de l'ingratitude du sie. le. 716 a. Il est im- possible que ceux qui ont beaucoup d'indifferens, ne contractent l'habitude du style injurieux. 728 a. Ils se dorvent desfer de leur memoire, & ne rien alleguer sans le recour. 795 a. En quel sens ceux qui trahissent de leurs Ouvrages sont loués, & en quel sens ils sont blâmables. 930 a. On n'est point en peine de la religion de ceux qui écrivent present ment. 1102 b. Leur mauvaise maniere de citer. 1149 a. Auteurs de reputation remportent de la gloire pour des Ouvrages assez mediocres. 1157 b. Reflexions sur la conduite de ceux qui sont proscrite les livres de leurs adversaires. 1160 b. Reflexions sur les consequences que l'on peut tirer de leurs Ecrits à leurs maurs. 1195 a.
 Automates, leur hypothese est la seule voye de se tirer d'emb'ras. 1047 a.
 Automates, si, & jusqu'où Descartes en a été l'inven- teur. 781 b. t. II. Automates de Descartes sont très- favorables à la voye soi. 958 b.
 Automne est beau dans les belles personnes. 1115 a.
 Autorité, pour suivre cette voye dans la recherche de la verité, il faut d'abord examiner où elle reside. 770 a. t. II. Cette voye conduit necessairement à être soûjours de la Religion nationale. 898 a.
 Autriche (Maison d') d'où descendu selon les Benedic- tins. 277. Qui a remis cette Maison dans son pre- mier éclat en Allemagne. 991. Elle negocie finement à Munster. 990 b.
 Autriche (Anne d') trouvoit de fort bon goût les fruits qui venoient de Pomponne. 372 a.
 Autriche (Dom Juan d') fils naturel de Philippe IV. est Chef d'un party opposé à la Reine Regente. 666. t. II.
 B 2
 AUCUR.

TABLE DES

MATIERES.

Auvergnats se vantaient d'avoir l'épée de César, & la montrèrent encore du tems de Plutarque appendu à l'un de leurs Temples. 827 b. Quand, & par quel moyen ils ont paru à la Cour de France, & y ont eu des postes glorieux. 307 b.
 Auvergne (le Comte Dauphin d') tué en présence du Roi & en son Conscil. 844 b.
 Auxerre, rébellion de cette ville. 234 a.
 Axtius (Medecin) condamné à se retrairer publiquement d'une calomnie qu'il avoit débitée. 747 a. t. II.
 Aymar (Fauques) prison du Dauphin. Merveilles de sa baguette. 2 a. & 4 a. La brieveté de son regne. 4 b.
 Axtius, Roi des Emisensiens se fait circoncire pour épouser une Juive. 1001.
 Azote, la longueur de son siege. 896. t. II.

B.

Babyloniens, quelle opinion ils ont eue de l'antiquité des lettres chez eux. 427 a. Correction du Pere Hardouin touchant un passage de Plime sur ce sujet, expliquée. ibid.
 Bacchus, la celebration de sa fête vouloit qu'on passât la nuit dans la continence. 432 b. t. II. Etour d'adorer des Payens sous un nom infame. 1050 a.
 Bacle, comment les Suisses y prennent les bains. 1198 a. t. II.
 Bague, d'où vient que les Anciens en portoient une à la main gauche, au doigt le plus voisin du petit. 307 a.
 Bague vendue dans un encas, pensa perdre la République de Rome. 1011 a.
 Baguette, cause de plusieurs belles decouvertes. 2 a. Reflexion sur son utilité. 4 b.
 Baif (Lazarre) Gentilhomme Angevin, va jusqu'à Rome pour y assister aux leçons d'un Professeur Grec. 628 a. t. II.
 Baigner, la bienséance chez les Payens ne permettoit pas qu'un pere & un fils se baignassent en un même lieu. 414 a. n.
 Baillet (Monfr.) loué de son homéreté & de son équité. 582 a.
 Baillet (Monfr.) son jugement sur ce qui se passa dans la conférence de Ratisbonne, & sur les relations qui en furent faites. 149 a. t. II. Il a oublié un Anti dans la collection qu'il en a faite. 204 b. Son honnêteté envers Mr. Bayle. 784 b. Inquelle est un excès de ceremonie, prejudiciable à la liberté dont on doit jouir dans la République des lettres. ibid. n.
 Baillet, quand, & en quelles occasions il est permis de baiser les femmes & les filles. 902 b. t. II.
 Balbus Lupatinius sur une soupçon d'herésie est jeté dans la mer, apres vingt années de prison. 163 a. t. II.
 Balde, toutes ses reliques furent portées pendant le Concile en la place des Evêques absens. 161. On y fait beaucoup d'honneur à la memoire d'Erasme: preuves de cela. 1062 b. On y brûle douze charettes d'images devant la Maison de ville. 1072 a.
 Balquhane, une des Maisons d'Ecosse. Voyez dans le Dictionnaire l'article de Lefte. t. II.
 Baluze (Monfr.) l'histoire de ses differens avec Mr. Faget. 538 b. t. II. Il a fourni divers memoires à l'Auteur. 705. & 1212.
 Balyra, riviere du Peloponèse, d'où lui vient ce nom. 1150 a. t. II.
 Balzac, sa plaisanterie au sujet d'Alexander ab Alexandro. 203 a. Balzac & Baillet sont fort differens. 450 b. Piece curieuse, qui donne lieu de soupçonner que Balzac avoit voulu se faire Huguenot en Hollande. 452 a. Il regardoit comme un injustice l'obligation de louer tous les livres nouvellement imprimez. 936 b. Sa critique au sujet d'Alexandre, critiquée par Costar. 974 b. L'origine de ses differens avec Phylarque. 1272.
 Balzac, ce qu'il a contribué à la politesse qui s'est répandue en France. 354 b. t. II. Il avoit trop de vanité. 716 a. Il s'exproimoit trop eloquemment sur les maladies. 718 a. De quelle maniere il parle du Prince de Condé, en regard à la guerre civile qu'il a excitée. 739 a. Balzac aimoit fort les Protestans. 765 b. Il ne peut supporter le mot de Fangoisse. 768 b. Fait un petit larcin à Famiarius, au sujet de Quinte-Curce. 911 a.
 Bandel expose un éloge donné à Luther par Leon X. 305 b. t. II.
 Bangus, Avant Danois, n'accepte une profession en Hebreu qu'à condition qu'il ira à Paris se perfectionner sous Gabriel Sionis. 741 b. t. II.
 Baram, Interprete des songes à la Cour du Roi de Perse. 83.
 Barberousse, Roi d'Alger, prend Fondy d'assaut, & pourquo. 1261 b.
 Barnes (Monfr.) conjecture contre l'explication qu'il donne à la balance de Lucien. 1112 a.
 Barneveldt, ce qu'il dit à Gomarus & à Arminius en presence des Etats de Hollande. 1251 a.

Baronius n'ose decider entre Theodoret & Socrate, sur un des Rois de Perse. 9 a. Est critiqué au sujet de Saincte Ame. 280 b. Pourquo. il n'a jamais nommé, lors même qu'il les refutoit, les Centuriateurs de Magdebourg. 954 a. Il commet une fautive de chronologie, que Mr. du Pin n'a pas reconnue. 1286 a.
 Baronius est l'ennemi des Soverains, & ses Annales sont pleines de menzonges. 1028 a. t. II. Il espéroit de devenir Pape apres Paul V. 1032 a.
 du Bartas, sa Semaine est attaquée avec quelque sorte de respect. 1216 b.
 Barthius s'engage dans une refutation superflue touchant la monnaie des lions. 70 b. Il ne s'accorde pas avec lui-même. 71 a. Il censure plusieurs grands hommes de ce qu'ils ont mis un Poëte moderne au rang des anciens. 871 a.
 Barthius, sa bevue au sujet d'une Courtisane, qu'il prend pour une autre. 205 a. t. II. Est censure au sujet de Patrice de Sieme. 749 b.
 Baillé (Sain) ne vouloit pas qu'on se fiât aux mutilations des Eunuques. 879 b. Comparaison qu'il allégué pour cela. ibid.
 Baillé (Sain) répond mal aux Manchéens. 754 a. t. II.
 Batiage cité. 760. t. I. & 440. 441. 526. 533. t. II. Voyez aussi la Dissertation de Junius Brutus.
 Balthempierre, le chef de cette Maison est issu du commerce d'une femme avec un esprit. 693 b. t. II. L'histoire de quelques-unes de ses galanteries. 1178 a.
 Balthora (le Prince de) se vante d'être le premier des Favoris de Mahomet, & de donner par son crédit telle ou telle place dans le Paradis. 560 b. t. II.
 Bataille, c'est en vain qu'on se vante de l'avoir gagnée, quand cela n'a point de suite. 821 b. La cause la plus ordinaire de son inutilité, c'est lors que le Commandant de l'armée victorieuse craint la paix. 822 a. n.
 Batard, si c'est un deshonneur que de l'être. 180 b. t. II.
 Batards ont ordinairement de l'esprit. 701.
 Batême, quelques S. vants soutiennent que ceux qui le reçoivent dans la primitive Eglise, estoient aussi nids qu'en sortant du ventre de leurs meres. 1 a. t. II.
 Batis (Violente de) fait assommer son mari par ses adulteres. 1036 a. t. II.
 Baudouin, Roi de Jerusalem, meurt empoisonné par son Medecin. 671 t. II.
 Baudrand censure au sujet d'Antinoë. 281 b. Il parle de la ville d'Azote dans un ordre renversé. 421 b.
 Baviere (Louis de) effecé du catalogue des Empereurs, mais retenu par la retraduction publique de l'Auteur. 711 a. Son regne est compté pour rien par Raimaldus, qui ne le craint que de Bavaois. ibid. Son Apologie par Herward condamnée par l'Inquisition, & pourquo. 711 b.
 Baviere, qui est l'Auteur de ses Annales. 1173 b.
 Bearn, l'exercice de la Religion Romaine y est defendu. 534 a. t. II.
 Beatitude de l'homme, quelle en est la cause formelle & effeciente. 1048 a. Examen du sentiment de Mr. Arnaud, & de l'Auteur des Nouvelles de la République des lettres sur cette beatitude. ibid.
 Beauté, s'il y en a de parfaite dans l'Univers. 324 a.
 Beaute, l'automne en est agréable aux yeux bien que les printemps. 594 b. t. II. Il y a eu des villes où non seulement les femmes, mais aussi les hommes dispoient de la beaute. 1141 b.
 Bec (René du) Marquis de Varles, condamné à mort par contumace, & en suite justifié. 1322 b.
 Becanus, ses calomnies & ses fausses consequences contre le Galoisisme. 1202 b. t. II.
 Bela, Roi de Hongrie, de quelle maniere il reconnoit les secours d'argent qui lui ont été donnez par les Frangis, contre les Turcs. 1194 a.
 Belino (Gentile) fameux Peintre Venitien, revient de la Cour du Grand Seigneur chargé de presents. 498 b. t. II.
 du Bellai faisoit croire aux Protestans d'Allemagne, que François I. ne s'eloignoit pas de la reforme. 625 b.
 Bellantes (Antoine) noble Siemois, accusé de plusieurs malversations. 719. t. II.
 Bellevue, son ambassade pour sauver la Reine d'Ecosse, ne fut qu'une Comédie. 1035 a.
 Bellevue (Pompe de) premier President au Parlement de Paris, refuté aux Ecoliers en Droit Canonique la faculté de postuler. 19 a. t. II.
 Bellouze, ce que ses Prêtres avoient de commun avec les Prêtres de Cybele. 877 b.
 Beloi (Jean) represente aux Liguëux que les Loix Canoniques desdoutés de se mêler des intrigues de la succession, pendant la vie du Prince. 447 a. t. II.
 Benedictins, de quelle famille étoit le fondateur de leur Ordre. 277.
 Benéche, les Ministres de Venise à la Cour de Rome n'oseroient en acceller. 460.
 Benefices ecclesiastiques donnez à des Poëtes, pour les recompenser

T A B L E D E S M A T I E R E S.

compenſer des vers ſoles & profanes qu'ils avoient compoſez. 954 b. t. II.
 Demeneur depoullé de tous ſes revenus , parce qu'il ne prononçoit pas la lettre d comme les autres. 924 a. t. II.
 Enoit (René) s'il eſt Auteur d'un livre qui juſtifie les Proteſtans d'heréſie. 609 a. t. II.
 Benferade ſe controuve dans ſon ſonnet ſur Job. 331 a. t. II.
 Benjrahan, grand Cahaliſte, comment couché dans le ventre de ſa mere. 652 a.
 Beotic, de quelle maniere on en ſubſiſa avec les Banquerottiers. 1109 b.
 Berchere (Préſident de la) quelques particularitez de ſa vie. 239 b.
 Bernard (Saint) préche la Croiſade, & promet de tout autres ſuccés que ceux qu'on eut. 393 a. t. II.
 Bernart (Jean) critique mal-à-propos Plin au ſujet d'un Roi d'Egypte. 838 b. t. II.
 Berne, les Eglies de ce Canton deſapprouvent qu'on ait abeli à Genève le pain levé, les ſons baſſifaux, & les fêtes. 733 a.
 Bernier (Monſr.) ſa venue au ſujet d'un paſſage de Gaſſendi. 878 b. t. II.
 Beroualde, combien ridicule quand il tâche de juſtifier Mithral & ſes pareils. 1196 a. t. II.
 Berthier, nouvelle refutation de ſon prétendu Acte. 620 a.
 Bertrade, Reine de France, ſon hiſtoire. 1169 a.
 Bertrand (le Préſident) ſe ſucompte fort au ſujet du Caſſius ſi renommé pour ſon integrity. 778 b.
 Beſa, nom d'une ville, & du Dieu particulier qu'on y adoroit. 283 b.
 Beſinçon, Thomas Bayette veſti Miniſtre à l'âge de 19 ans, y établit une Eglie ſecrete. 993 a.
 Bêtes, grands inconveniens des moralitez priſes de leur conduite. 464 a. Ces moralitez ſont juſtices à être diſtinguées par la raillone. 454 b.
 Bêtes, ſi Deſertes pour paſſer pour l'inventeur de l'opinion qu'il a eue ſur ſes ſujets. 781 b. juſqu'à 784 b. t. II. Quel a été le ſentiment des anciens Philoſophes touchant leur ame. 786 b. Les faits que l'on allégué des bêtes n'embarraſſent pas moins les ſecriteurs d'Ariftoſe, que les ſecriteurs de Deſcartes. 956 a. Catalogue de ceux qui ont cru que leur ame étoit raſonnable. 958 a. Suites ſiacheuſes de l'opinion qui leur donne une ame ſenſitive. 960 b. Bêtes expoſées en ſpectacle après leur mort, pour contenter les autres bêtes dans leur devour. 1061 a. Diverſes opinions ſur leur ame. 1041 a.
 Beton (David) Archevêque de St. André, eſt tué dans les revolutions d'Ecoſſe. 238 b. t. II.
 Beuningen (Mr. van) ſon ſentiment ſur le livre des Eſpignois contre les prétentions du Roi de France ſur la Franche-Comté. 351 a. t. II.
 Beurrieres (remercement des) c'eſt le nom d'une ſatire qui fut une des ſuites de l'Anti-Coton. 1274 b.
 Buxe (Theodore de) on ſe plaint qu'il retouche & corrige ſes notes de chaque édition. 575 a. 731 b. Eſt bien plus croyable que les Maimbourg & les Varillas ſur l'ordre des voyages de Calvin, quand cela ne ſuit ni bien ni mal à la gloire de ce dernier. 731 b. Son Epigramme ſur le portrait d'Erſme critiquee. 1069 b.
 Beze (Theodore de) garde une louable moderation en parlant de la mort de Henri II. 59 a. t. II. Eſt attaqué de la peſte. 176 a. Qu'il ſeroit ſuit à cette occaſion. ibid. Il regarde la hierarchie eccleſiaſtique comme un abus fondamental. 239 a. Ne répond pas bien aux objections de Dulſitius, touchant la ſentence de Zurich contre Oclm. 675 b.
 Bible, alteration du texte Hebreu par raport à l'âge des Patriarches. 156 a. Deſſin de la publier traduite en Irlandois, extrêmement traſverſe. 524 a.
 Bible, deſteſtable retoriſon, faite aux depens des Auteurs de ce ſaint livre. 668 b. t. II.
 Bible Françoisſe imprimée pour la premiere fois à la requête de Charles VI. 379 a. & falſſité tant par voye de ſuppreſſion, que par voye d'addition. ibid.
 Bible de Zurich, par qui revenue, & imprimée. 584 a.
 Bibliothecque, par qui a été bâtie celle du Collège de Navarre. 147 a. Bibliothecque des Auteurs Juſtites, par qui commencée, & par qui continuée 200 a. Qualitez requiſes pour faire une bonne Bibliothecque, & deſſins ordinaires de ceux qui y travaillent. ibid.
 Bibliothecque des Auteurs, combien difficile à compoſer. 410 b. Bibliothecque parlante, qui a été appellée de la ſorte. 966 a. Bibliothecque deſſinée par les ordes d'Auguſte deſſinés un des temples de Rome. 1131 a. Bibliothecque où il y avoit autant de livres qu'il y a d'étoiles au ciel. 1201 a.
 Bibulus, Conſul, ne s'apliquoit qu'à faire des p'ſquindes. 336 a.
 Bien, s'il ſerpaſſe le mal dans la nature des choſes. 1252 a. t. II.
 Biens, s'il y a plus de perfection à les rendre communs

dans les ſocietez, qu'à conſerver chacun ſes ſens poſſez ou faire part aux autres ſelon leurs beſoins. 1044 a.
 Bieniceance, les perſonnes les plus derégies en obſervent ſeulement les loix. 692 a. t. II.
 Bigots juſtifier toutes les paſſions aux depens de la Religion. 116 b. t. II.
 Bile, eſt fort propre à ſouſtenir de certaines maximes. 1082 b. t. II.
 Billia parvint juſqu'à la vieillesſe, ſans ſavoir que ſon mari, qui étoit pauvre, fut en cela diſſent des autres hommes. 1021.
 Binche, l'Empereur Charles-Quint y eſt magnifiquement regale. 112 a. t. II. Henri II. brûlé entièrement le magnifique palais qui y étoit. 113 a.
 Binet (Etienne) Jeſuite, ſe declare, qu'il n'en tremblant, pour le ſalat d'Origene, dans la reſponſion des pieces de ſon proces. 699 a. t. II.
 Binet (Claude) critique au ſujet d'une froide hyperbole ſur la naiſſance de Roſard. 949 a. t. II.
 Bionceſſerrouces, ce que l'on doit entendre par lui. 589 b.
 Biron convaincu d'ordures, ſelon Jarrigs. 101 b.
 Biron (Baron de) reçoit une terrible reprimande du Duc d'Anjou, & pourquoi. 1253 a. Il rend de grands ſervices à Henri IV. ibid. b. Fait trop ſentir qu'il eſt neceſſaire. ibid. Il ne peut ſouffrir que l'on vole la ſoi aux Huguenots. 1257 a. Il étoit propre à toutes ſortes d'emplois. ibid. Il aimoit trop le vin. 1256 a. & ne vouloit point finir la guerre. ibid. Il devient erudite & ſuperſtitieux. 1256 b.
 Biron (le Duc de) fait un ſouhait impie. 1258 b. Il affecte de haïr les Huguenots. ibid. Il eſt d'une vanité inſupportable. 1259 a. On le conſolde avec ſon pere pour la ſcience. ibid. b. Henri IV. lui ſavoit trois fois la vie. 1260 b.
 Bitter, contes des Rabins touchant la tierce des Juifs à la priſe de cette ville par les Romains. 474 a.
 Blancanus, Juſtice, conſire d'une double meſſure. 49 b.
 Blanche (la Reine) expoſée à la meſſance en plus d'une manere. 1154 b. t. II.
 Blaſphème horrible & ſingulier. 1330 a. t. II.
 Blekenius raporte des Irlandois plufieurs ſans faux, ſoit touchant les ſortileges, ſoit touchant l'ompadicé. 176 b. t. II.
 Blois, ſes Etats propoſent de donner l'excluſion au Roi de Navarre. 584 b.
 Blondel critique mal à propos Suidas au ſujet de la Sibylle Lampuſa. 724 a.
 Bloodel (David) a oublié plufieurs Auteurs qui ont affirmé le fait de la Papeſſe Jeanne. 1179 b.
 Blount (Charles) ſes Ecrits conſiderez. 312. Sa fin tragique. ibid.
 Bobowski, en Latin Bobovius & Bohonius, c'eſt le même que Hali-Beigh dans le Dictionnaire. 17 b. t. II.
 Boccace aime une Princeſſe, & fait deux excellents livres pour elle. 633 b. 635 b. t. II.
 Boccacal, couru qui il auroit dû frindre qu'Apollon tenant ſes grans jons, convoque le Bac & l'Arriere-ban du Parnas. 875 b.
 Boccacal ſe plaint ingenuement de ceux qui ont apporté le mal de Naples. 593 a. t. II.
 Bochart a mal lu un paſſage de Strabon, au ſujet de Teliſſe. 1140 b. t. II. Sa conjecture ſur celui de Suidas où il eſt parlé des Eterveſſes de Tencolis, eſt une de ſes meilleures. 1142 a.
 Bodin critique au ſujet du prêt de la femme de Caton. 125 b. t. II. Ses tours de ſilon pour ſauver l'honneur des Aſtrologues. 1109 b.
 Boheme (Roi de) ſes thèmes ſont conſervez dans le Vatican. 217 a. & on les montre aux voyageurs. ibid.
 Boheme, proſcription de tous les Miniſtres de ce Royaume. 882.
 Bohemiens divoiſez en trois ſortes de ſectes. 820 b. t. II.
 Bois renchéri en Angleterre ſur le grand nombre d'heretiques qu'on y brûloit. 248 b.
 Boileduc, Edit portant deſſe d'y exercer publiquement la Religion Romaine. 155 a. t. II. Diſputes dont cet Edit fut la ſource. ibid. b. Les Magiſtrats y ont tenu une Conſrairie de la Vierge. & y'envoient auſſi. 558 b.
 Boitieu (Monſr. de) reprend juſtement Caſanbon & Corradus au ſujet de Pyrrhus, & du lieu où il fut enterré. 831 b. t. II.
 Bolduc, Capucin, il n'y a rien de plus ſcandaloux que ce qu'il penſe de la maladie de Job. 173 b. t. II.
 Boſſec inſulte Calvin ſur les frequents corrections de ſon juſtification. 731 b. Toutes ſes ſentences contre Calvin ſont adoptées par le Cardinal de Richelieu. 734 b. Et ſe ſont éternellement par les advoſaires des Calviniſtes, ſi l'on en excepte les Auteurs graves. ibid.
 Bona, Cardinal, entrepris par un Auteur, parce qu'il ne l'avoit pas cité. 449 a. t. II.
 Bonannus travaille au Catalogue des Errivains de ſa Compagnie. 200 a.
 C

TABLE DES MATIERES.

- Bonet [Honoré] Docteur en Decret, est l'Auteur de l'Arbre des batailles. 1180 a. Il affirme le fait de la Papeffe femme. *ibid.* Plusieurs fautes qui concernent cet Ecrivain. 1180 a.
- Bongars l'Auteur de la nouvelle Traduction de ses lettres, censuré. 1233 b.
- Bongars, etoit un peu credule. 262 a. t. II. Enuslement accusé d'être l'Auteur de l'Idolum Hallense. 337 b.
- Bonitace l'II. sollicité par un des partis qui déchirent Florence, engage Charles de Valois à mettre ordre aux confusions de cette ville. 756 a.
- Bonitacius, Balshafard, critique temerairement Athenée au sujet de Democrite, & de la maniere dont il prolongea sa vie. 948 a.
- Bonnani soutient une espece de paradoxe touchant Moïse. 589 a.
- Bonne Sforce, Reine de Pologne, est fort irritée contre son fils de ce qu'il avoit épousé Barbe de Radzivul. 248 b. t. II. Les reproches mutuels qu'ils se font à ce sujet. *ibid.*
- Bonnivet, Amiral, s'étant coulé par une trape dans le lit de la Reine de Navarre, n'en remporta que des égratignures. 531 a.
- Boricieux, son Parlement refuse de renvoyer à la Chambre Mparise deux Capitaines Reformez, qu'il avoit condamnés à la mort. 752 a. Et condamne au feu une lettre écrite sur ce sujet. 752 b.
- Bordels, qui a fait leur Apologie. 713 a. & 716 a.
- Borel [Pierre] son erreur au sujet de Desputiere. 773 b. t. II.
- Borri [le Cavalier] son étrange pensée sur la conception de la Ste. Vierge. 171 b. t. II.
- Boullé [le Comte de] sa trahison. 1097 a. Pourquoi il n'en fut pas puni. 1098 a.
- Bouliet, Evêque de Meaux, son erreur, au sujet de l'authenticité des Luthériens, & des premiers Auteurs de ce dogme. 1240 b. t. II.
- Bouc consacré à son Pécor par ses amis, un jour de Carnaval. 176 a. t. II. De quelle maniere on interprete ce divertissement. *ibid.*
- Boucher, sa ce mot doit être pris litteralement ou non, dans la satire de Davie contre la troisieme Race des Roi de France. 756 b.
- Boucherat [Monfr.] reçoit une commission extraordinaire, pour presider aux procès d'empoisonnement & de sorcellage. 777 a.
- Bouhours, quelle sorte d'animal c'est là. 487 b. t. II.
- Bouillon [le Duc de] s'engage à abjurer sa religion, en épousant Milemoiselle de Bergles. 557 a. t. II.
- Boulisi [Du] commet des fautes, au sujet de Fannus & d'Omphale. 322 b. t. II. Sa meprise, au sujet d'une Dame Romaine, qu'il croyoit avoir été Vestale. 1231 a.
- Boulduc [le Pere] jussit sur ses Monasteres erigez à Charan. 44 a.
- Boulogne, sa Colonie fut établie quatre ans avant celle de Pisaur. 60 a.
- Boulogne [Claude Dormi, Evêque de] est traité de rebelle & mis en prison. 603. t. II.
- Bourac, quelle sorte d'animal c'est là. 487 b. t. II.
- Bourbon [Comte de] excite au siege de Rome par des predctions. 132 a. Se sauve sur ses chevreaux ferrez à rebours. 367.
- Bourbon [Charles de] Comte de, conspire contre l'Etat. 860 a. t. II. Comment cette conspiration fut decouverte. 862 a.
- Bourbon [le Cardinal de] se porte, à la sollicitation de la Ligue, pour legitime successeur au Royaume de France. 137 a. t. II.
- Bourbon [Francois de] fille ainée du Duc de Montpensier, professe ouvertement la Religion Reformée. 376 t. II.
- Bourbon [Jacques de] mis en prison par sa femme dans le château de l'Oeuf. 638 b. t. II. Il se fait à Tarante, où il est affligé: il rend la place, & en va France pour se faire Moine. *ibid.*
- Bourel, qui est cet Auteur dans la traduction de l'Histoire de Mr. de Thou. 710 b.
- Bourg Fontaine, assemblee chimerique de ce lieu. 371. Dessein chimerique d'y introduire le Dessein. *ibid.* & 374 b. & 375 a.
- Bourgogne [Jean Duc de] après avoir fait assassiner le Duc d'Orleans frere de Charles V. I. est lui-même assassiné par un coup de trahison. 844 b.
- Bourgogne [la Branche de] toujours ligée avec les plus grands ennemis du nom François. 844 b.
- Bourgoing [Edme] Religieux, apostrophe en chaire Jacques Clement, & l'appelle Martyr de JESUS-CHRIST. 108 b. t. II.
- Bourignon [Antoinette] ses visions touchant Adam. 95 a. Qui est le frere qu'elle a le plus estimé. 885 b.
- Bourignon [Antoinette] comment elle decouvrit que Jean Rothe n'étoit qu'un faux Prophete. 256 b. t. II. Si elle avoit prévu le bombardement de Bruxelles. 948 a.
- Bouthillier de Rancé [Armand] Abbé de la Trappe, entendu les Poetes Grecs à l'âge de dix ans. 254 a.
- Brachmanes portent toujours un baton & un amorce. 2 b.
- Brandebourg [L'Électeur de] ce qu'il écrit à Richard Cromwel touchant l'invasion des Suédois dans la Pologne. 886 b.
- Brandon [Charles, Duc de Suffolk] ses amours avec la Princesse d'Angleterre. 1185 a.
- Brantome, ce qu'il pense des Dames, qui suivirent leurs maris dans la guerre sainte. 293 a. Mechant raisonnement de cet Auteur sur les usages des grands deigneurs. 597 b. En louant François I. il parle avec trop de mépris des autres Princes qui s'opposèrent à Charles-Quint. 824 b. Il cite mal à-propos l'apologie du Prince d'Orange au sujet des sectateurs de Charles-Quint sur la Religion. 841 a. Sa relation touchant Marie d'Angleterre Reine de France, est differente de celle de Mezerai & de Varillat. 1186 a. Selon lui, il est fort possible qu'une Reine suppose un enfant au lieu d'une grosse Cour. *ibid.*
- Brantome fait deux fautes au sujet d'une tasse qu'Helene fit faire sur la forme de l'un de ses tetons. 29 b. t. II. Passage de cet Ecrivain fort curieux, touchant certain Prince & certaine Demoiselle de par le monde. 326 a. Ce qu'il dit de la libéralité du Cardinal de Lorraine, envers les pauvres & envers les Dames. 383 a. Ses reflexions sur les usages au sexe. 440 b. Dit quatre choses, au sujet de Jeanne de Naples, qui sont toutes quatre fausses. 626 a. Applaudit aux complaisances de Henri II. pour la Duchesse de Valentinois. 866 a. Son erreur, au sujet de Laurence Strozzi, Religieux Dominicain. 112 b.
- Bravoure est de toutes les vertus la seule qui soit sujette à des transports frénétiques. 526 a. t. II.
- Bredembourg [Jean] accusé d'être Spinoziste, & pourquoi. 1089 a. t. II. Il meurt pourtant avec de vifs sentimens de religion. 1090 a.
- Bregé [Mr. de] Ambassadeur de France en Pologne. Ses pretensions. 1223 b.
- Brentius ardent Uobiquitaire ne veut pas qu'on tolere les Zuingliens. 696.
- Breerleus [Jean] se lui, & ceux qu'il cite, ont calomnié Jean Knox. 240 a. t. II.
- Bretagne [le Duc de] meprise sa femme fille du Roi d'Ecosse, & devient amoureux d'Antoinette de Maillezé femme du Seigneur de Villequier. 846 a. Un de ses plus fideles serviteurs lui en fait des remontrances inutilement. *ibid.*
- Bretagne [Anne de] devient sterile, & meurt enfin par l'ignorance des Médecins qui reçurent son dernier enfant. 1140 a.
- Brezé [Marechal de] étant au lit de la mort, soubnit ce l'on pria Dieu pour lui dans le temple de Sannour. 239 b.
- Brezé [le Marechal de] met l'épée à la main contre le Marechal de Clavillon: pourquoi. 408 a. t. II.
- Brianville [L'Abbé de] Auteur d'un jeu de Cartes pour le Blazon. 1159.
- Briet [le P.] ses fautes au sujet de Collatius. 871 b.
- Briet [le P.] commet huit fautes en huit lignes, au sujet de Lucrece. 421 a. t. II.
- Brillac, son zèle pour la gloire de la Monarchie Française. 53 b. t. II.
- Brixen, ville du Tirol. L'Assemblée y declare Gregoire VII. dechu du Pontificat. 1298.
- Brogitarus, achete le Pontificat de Pessimute, & on l'en mit en possession. 940 b. Mais il en fut chassé comme un usurpateur. *ibid.*
- Broué [Rene de] decapité par arrêt du Parlement. 1095 b. Comment son fils Jean entra en possession des biens de son pere. 1096 a.
- Broukolakas, ce que les Grecs entendent par là. 381.
- Browne [Thomas] ce qu'il pense sur la maniere dont se fait la propagation du genre humain. 990 a. t. II.
- Bruys, de quelle maniere il pouffe Mr. Turpin sur ses propheties. 249 b. t. II. En quoi il est blâmable sur cet article. 251 a.
- Brun, en Latin Braunius, sa réponse au livre de Mr. Stoupp. 1086 a. t. II.
- Brune [Mr. de la] n'a pas été assez sur ses gardes dans ce qu'il a publié du Nonce Chigi. 855 a.
- Brunchaut, luëe excessivement par Gregoire le Grand. 1291 b.
- Brusquet, surnom de Bouffon du Roi. 974 b.
- Brutum Fulmen, erreur de Mr. de Thou & du Sieur Deiber sur ce livre. 127 b. t. II. Comment l'Auteur en fut recompensé. 129 b.
- Brutus [Decimus] bon juge des ouvrages d'esprit. 78 a.
- Brutus & Cicéron n'avoient pas le même goût pour l'éloquence. 682 b.
- Brutus [Jean Michel] n'est pas du sentiment des autres Historiens, touchant Constance Reine de Sicile. 52 b. t. II. Bruxelles,

TABLE DES MATIERES.

- Bruxelles, si son bombardement avoit été prédit par M. demoiselle de Bourignon. 948 a. t. II.
- Bruyere [Mr. de la] touche délicatement la curiosité du sexe pour les nuditez réelles. 327 b. t. II.
- Bucer demandeur, dit-on, la supposition des Ouvrages de St. Thomas : pour poursuivre destruire l'Eglise Romaine. 360 b.
- Budd, comment son corps fut porté en terre. 932 a. t. II.
- Budos [Louise de] femme du Duc de Montmorency, écrite des propositions de mariage avant la mort de son mar. 1260 b.
- Bucil, batarde du Comte de Sancerre, tué dans Orleans, par qui, & pourquoi. 946. t. II.
- Bulgarie, l'herésie Manicheenne y jette de profondes racines. 751 b. t. II.
- Bulles, qui a été déseigné par le Porteur de Bulles. 197 b.
- Bupali ocium, & Bupali pugna, si ce sont des proverbes, & ce qu'ils signifient. 699 a.
- Burdus [Pierre Arias] Moine Augustin, est pendu & écartelé pour adultère & pour meurtre. 1036 a. t. II.
- Burnet [Monfr.] Examen de ses différens avec Mr. de Verrillat au sujet de l'histoire de Camlen. 746 b.
- Buribus, par quelle raison il retourna Neron du dessein de repousser Othavien. 391 a. t. II.
- Butas devant Plutarque a force de corrections. 710 a.
- Buzanval très-mal reçu a la Cour de la Reine Elizabeth, & pourquoi. 1030 a.
- C.
- Abale a décidé de tout tems du sort des pieces. 1113 a.
- Abalistes font grand cas du Livre de la Creation. 156 a.
- Quels sont leurs artifices ordinaires. 560 b.
- Cacus, fils de Vulcain, pourquoi les Romains disoient qu'il jettoit feu & flamme par la bouche. 1008 b. t. II.
- Caenct aspire à l'alliance du sang Royal, après avoir été refuse de la veuve d'un Professeur. 911.
- Cajado, Poète Portugais, trompe le public par une imposture. 1283 a.
- Caetan, son sentiment sur la formation des femmes. 1223 b.
- Caille [Jean de la] ses meprises au sujet de Wechel. 1236 a. t. II.
- Cain, pourquoi Dieu vouloit connoître immédiatement par lui-même de la cause de ce meurtre. 717 b. Force visions sur la marque que Dieu lui imprima. 718 a.
- Calanus se fait mourir à la suite d'Alexandre, pour éviter l'ignominie. 1239.
- Calanus, Philosophe Indien, se brûle lui-même en grande ceremonie. 454 b. n. t. II.
- Calais, depuis quand entre les mains des Anglois, & quand prise par Henri II. 1156 b.
- Calagnini accusé de fausseté au sujet de Venus Anadyomene. 301 b.
- Calagnini a fait des vers sales. 1197 a. n. t. II.
- Calchas meurt de regret, & pourquoi. 602. t. II.
- Calépin composé ou corrigé sans exactitude. 399 a.
- Calépin, Pliny y est fausement cité au sujet des Lamies. 275 b. t. II.
- Calgula prend pour un reproche une inscription, que l'on avoit faite pour lui plaire. 114. Les Juifs refusent de placer sa statue dans le Temple de Jerusalem. 206 b. Il rebaptise plusieurs Ecrits, qui avoient été supprimés a cause de leurs invectives. 788 b. A quel âge il prend sa robe virile. 1002 b.
- Calgula n'étoit pas superstitieux. 454 b. t. II. Il disoit que sa mere étoit née de l'inceste d'Auguste avec sa fille Julie. 709 a. Dans la fleur de sa jeunesse devient éperdument amoureux de Celseus, qui n'étoit plus jeune. 861 b.
- Callimachus avoit pour maxime qu'un grand volume est toujours un grand mal. 873 b.
- Callipède, quel jugement on doit faire de cet Ouvrage, & de son Auteur. 908 a. t. II.
- Calomniateur public, tout homme qui se reconnoît tel sur des choses importantes, & doit disparaître aux yeux des hommes. 153 b. t. II.
- Calomniateurs, on les traite avec trop d'indulgence. 263 b. Il n'y a point d'artifice bonieux dont ils ne feroient capables. 200 a. De quelle maniere ils étoient traités du tems de Gregoire le Grand. 1290 a.
- Calomniateurs, comment il leur faut fermer la Bouche. 468 a. t. II. Ils n'ont rien à craindre quand ils sont puissans. 677 a. En matiere d'herésie ils ne reçoivent presque jamais la peine qu'ils méritent. 1229 a.
- Calomnie, utilité de ce crime dans les disputes de Religion. 537 a. t. II.
- Calomnies atroces, en quel cas on les doit mépriser. 375 a. Il y a par tout des Escobars & des Baumis pour les aloués. 677 b. Calomnies grossieres & diaboliques, qui n'ont pas laissé d'être avantagieuses à leurs Auteurs. 1189 b.
- Cassiani, pourquoy on a appelé de la sorte les Juges rigides. 778 b.
- Calvin accusé de faire Dieu Auteur du péché, plaide lui-même sa cause à Berne, mais on n'y voulut rien desirer sur sa doctrine. 618 b. Quand & pourquoi il publia son Institution. 730 b. 1192 a. Son jugement sur l'Apocalypse. 734 a. Il remporte une des plus rares victoires que la vertu & la grandeur d'ame puissent remporter sur la nature. 738 a. Il ne parle gueres plus fortement contre les Papes & la Cour de Rome, que Castellani. 793 b. S'il est vrai qu'il soit passé en Angleterre, & que dans le trajet il ait censuré de jeunes gens de ce qu'ils juroient. 967 b.
- Calvin calomnié par un Lutherien. 1240 b. t. II.
- Calvinistes, violences exercées contre eux par les Luthériens. 124 b. t. II. Leur martyre regardé comme un faux martyre par quelques Luthériens. 151 b. Sont accusés fausement d'avoir voulu établir l'égalité des connoissances. 969 b.
- Calvinus Judaïques, l'histoire de ce livre. 147 a. t. II.
- Cambel [Alexandre] Dominicain, sa fin tragique. 201 b.
- Cambles mange sa femme, & puis se tue. 790 a. t. II.
- Cambrai, il s'y fait une puissante ligue contre les Vénitiens. 397 b. t. II.
- Camden, son sermoignage touchant la repentance de Buchanan, n'est pas des plus solides. 687 a. Il est pour-tant préférable à celui de Mr. du Fuy rapporté par Verrillat. 687 b. Un Gentilhomme casse le nés à la statue de Camden. 748 a. Comment une partie des Mémoires dont il s'étoit servi, fut perdue. ibid. b.
- Camerarius s'est trompé au sujet d'Acchille. 836 b.
- Camerous, fut conférence avec Tiléus. 749 a.
- Camille, s'il est vrai qu'il ait contrainst les Gaulois à rendre l'argent qu'on leur avoit donné, lors qu'ils assiegerent le Capitole. 1008.
- Campagnol [Madeleine de] l'histoire de son mariage. 451 a.
- Cana [mores de] qui en étoient le fiancé & la fiancée. 162 b. t. II. Et s'ils consommèrent leur mariage. ibid.
- Canathe, quelle vertu avoit cette fontaine. 222 a. t. II.
- Canons Eux géliques, à qui on les doit attribuer. 246 a. Leur différence avec l'Harmonie d'Ammonius. ibid.
- Canrel [le P.] sa fautive citation au sujet d'un Lucius Cestius. 776 b.
- Cancerus [André] fut un prodige de science dès ses plus tendres années. 1284 a.
- Cantiques spirituels. Si on en peut composer sur des airs profanes. 366 b.
- Cantorbery [St. Thomas de] adoré par son persécuteur. 395 a. t. II.
- Capistran [Corlesier] oblige les Juifs à porter sur eux la lettre Téau. 640 b. t. II.
- Capitaines, quelles qualitez leur sont nécessaires pour réussir dans les grandes entreprises. 823 a. Plusieurs ont redouté le souverain juge du monde, en se souvenant du sang qu'ils avoient répandu dans des guerres qu'ils croyoient justes. 815 a. Capitaines notés d'infamie, & pourquoi. 1336.
- Capitaines, il y en a qui aiment leurs plaisirs, mais qui aiment encore plus la gloire. 62 a. t. II.
- Capitole, les chiens qui le gardoient, ne devoient point aboyer en plein jour contre les personnes qui venoient au temple pour y faire leurs devoirs. 560 a. Application de cela aux chiens mystiques. ibid. 69 b.
- Cappadoce, quand reduite en Province de l'Empire Romain. 333 b.
- Caprée, les sauts de cette Ile immortalisez. 464 a. t. II.
- Capucins, quand cet Ordre de Moines a commencé à s'établir. 672 a. Jusqu'où alla la colere du Pape Paul III. contre tout l'Ordre, & pourquoi. 674 b. t. II.
- Capucins de Paris furent malheureux dans une inscription en faux. 372 a.
- Caracalla, il n'est point vrai qu'il ait épousé sa belle mere. 200 b. t. II. Il n'étoit pas moins fils de Julie que Geta. 200 b. Il fait mourir à Vestales, de l'ime desquelles il avoit joué. 201 b. Il tue son frere Geta entre les bras de sa mere. 201. Quand, & à quelle occasion il est proclamé par les soldats partiisans de l'Empire. 204 a. Jusqu'où alloit son zele pour Alexandre le Grand. 485 a.
- Caractères vends dans l'imprimerie, par qui aporetz en France. 420 b.
- Caractères variables des esprits turbulens. 523 a.
- Carben [Victor de] Rabin converti au Christianisme. 1236 b. t. II.
- Cardan, il y a, selon lui, douze esprits sublimes qui ont excellé dans les sciences. 174.
- Cardinal de qualité, juge compétent en matiere de beauté. 324 b.
- Cardinaux, il est très-rare que leurs suffrages soient uniformes dans les élections des Papes. 852.
- Carême, reproche que l'on fait souvent aux Prédicateurs qui prêchent pendant ce tems-là. 816. t. II.

T A B L E D E S M A T I E R E S.

- Carliens sont les premiers qui ont mis des crêtes sur les casques. 89 a. t. II.
- Carus [Dom] livre de ses opiniâretés. & bizarreries. 640 b.
- Carolle, la science ne contribue gueres à la faire rouler. 1007 b.
- Carpatiens se vantaient d'avoir l'image de J. CHRIST faite par Pilate. 359 b.
- Cartana, réflexion sur la justice que le peuple rend à sa meneur. 770 a.
- Cartelienisme combiné avec les disputes de Theologie. 994 a.
- Cartelien traité de docteur, pour avoir dit que cette proposition, deux & deux font quatre, ne souffre aucune difficulté. 810 a.
- Carteliens, explication du dogme de quelques-uns d'entre eux sur la formation des corps. 722 a. Leurs arguments contre les formes substantielles prouvent trop. 1042 a.
- Carteliens, avantages qu'ils procurent aux Eyrboniens. 824 a. t. II.
- Cartaginnois, qui le premier des Romains les desit paruer. 1020. & 1021 b.
- Cartigan, posside de Savoye éprouvé en seize langues. 1278 b.
- Casa [Jean de la] pourquoi les Protestans ont tant crié contre ses vers. 594 a. t. II. Il écrit contre Vergerio, & pourquoy. 604 b. Quel a été son but dans son admirable livre Del forno. 1197 a. Plusieurs l'ont condamné sans l'avoir lu. 1198 a.
- Calabon [Jauc] omission considérable de cet Auteur. 391 b. Sa conjecture sur un passage de Strabon approuvée. 914 b.
- Calabon [Jauc] censure mal-à-propos Xiphilin au sujet de la genéologie d'Hercule. 2 b. t. II. S'il consire-dis au grand Jules Stalger, ce n'est qu'en l'hommageant aux pieds de son trône. 811 a. Son jugement sur les quatre vers attribués à Néron, est fautive. 810 a. Il est injustement repris au sujet du lieu où Pyrrhus fut enterré. 831 b. Est cruellement acerbé dans une satire. 1033 b.
- Calabon [Mer] son observation sur Homere, au sujet du lieu où dit mal qu'il y a dans la nature. 1252 a. En quoi il regarde Euripide comme un Ecrivain inspire. Ibid.
- Calcius, ceux qui voulaient aspirer aux emplois ecclesiastiques n'osent étudier ses lui. 667 a. t. II.
- Calype [la mer] prise pour le Pont-Euxin. 849 b. t. II.
- Calvinder, de qui il avoit pris l'Esprit de pacificateur. 1042. t. II.
- Cathabala, Diane y avoit un temple, dont les Prêtres marchent pieds nus sur la brasse. 99 a. t. II.
- Cathalon degnie sous le nom de Martinus Belus écrivit contre le juslice des Heretiques. 575 b.
- Catholon, s'il est Auteur d'un Dialogue contre le droit que l'on donne au Magistrat de faire mourir les heretiques. 1060 b. t. II.
- Catellan, plusieurs reponse qu'il fit à François I. qui lui avoit demandé s'il étoit Gentilhomme. 791 a. De quelle maniere il relança les reproches d'un Cardinal au sujet de Delet. 985 b.
- Cattello [Jacques de] étoit de si petite taille, que Boniface VIII. lui dit de se lever, le croyant à genoux. 262 a.
- Catulle, qua. d. & à quelle occasion les Rois de ce Royaume commencerent à mettre les mains sur les revenus ecclesiastiques. 800 a. Et qui le premier permit que tous les Actes publics y fussent dressés en langue Vulgaire. 801.
- Catulle, desordres de ce Royaume causez par le songe d'une femme. 711 b. t. II.
- Cator & Pollux sont une usurpation dans l'Attique. 51 b.
- Cator, se cela qui est Auteur de plusieurs livres, est le même que le genre de Demetrius. 942 b. Trois raisons pour la négative. Ibid. Il y a en encore un autre Cator qui étoit un excellent Botaniste. 942 b.
- Caution, supplice des Esclaves surpris en adultère & en larcin, des Heretiques, & de ceux qui forcent les femmes. 1198 b.
- Cafricus, sa reponse au Consul Carbon a été faite par d'autres. 807 a. Quel est le sens de cette reponse. Ibid.
- Caftro [disposé de] censuré pour deux raisons au sujet de Danascene & du remu où il a vécu. 918 b.
- Caftistes, on leur propose un doute par raport à une leçon d'Anatomie. 102 a. Ils sont dans la nécessité de travailler sur des sujets remplis d'ordures, pour la resolution des cas de conscience. 164 b. Leurs livres témoignent qu'il y a des femmes mariées qui tâchent de se faire avorter. 761 a.
- Caftistes, leurs livres contiennent l'art de chicaner avec Dieu. 370 a. t. II. Rien n'échappe à leur curiosité sur les causes matrimoniales. 1007 a. Caftistes relâchez se prevalent fort de la conduite d'Abraham à l'égard de Sara. 1013 b.
- Catalans, ce qu'ils firent pour obtenir du ciel la guerison de Mr. de Marca. 536 b. t. II.
- Catalogues d'heretiques, nation moutonnaire, s'il y en eut jamais. 551 a.
- Catalogue des temoins de la verité, par qui compilé. 148 b.
- Catechisme expliqué selon la methode des Categories d'Aristote. 300 a.
- Catholicon, qui le premier s'est servi de ce titre à la tête d'un Dictionnaire. 443 a.
- Catholicon, passage de ce livre, touchant la procession de la Ligue. 598 a. t. II.
- Catholique d'Etat, Ouvrage fort estimé, qui en est l'Auteur. 1151 a.
- Catholiques & Protestans se reprochent les uns aux autres d'avoir des Adamites dans leurs pais. 105 b. Catholiques nullement dévots, quand il s'agit des conqueres qu'ils font sur les Reformez. 716 b. A quoi bon le signe de croix qu'ils font sur leurs personnes. 933 a.
- Catholiques Anglois, leurs menaces & leurs imprecations contre leur patrie. 138 b. t. II. D'où vient qu'on s'once parmi les Catholiques des coups de cloche à midi. 492 a.
- Catima, par quelle roye on commença à découvrir ses desseins. 1203 a. Et comment il a pu passer pour un des maris de Fature. Ibid.
- Caton, les offres qu'il fit au Roi Ptolomee pour l'engager à céder l'île de Chypre aux Romains. 860. Les egards que le peuple eut pour lui aux jeux Floraux, & la raillerie de Martial. 1161 a.
- Caton prise sa femme Marcia, & la reprit après le mort de celui à qui il l'avoit prêtée. 125 a. t. II. Zianongue vigoureux/ement contre les femmes qui prenoient la liberté de s'attrouper. 884 b.
- Catulle fait des vers contre Cesar. 524 b. t. II.
- Causes occasionnelles, ne sont autre chose que des intelligences qu'il faut admettre par tout, ou les loix de la communication de mouvement ne sont pas capables de produire de certains effets. 722 a. Commodité de ce système pour la solution de certaines difficultés. 1039 b.
- Cavillon [le P.] sa sympathie avec le soleil. 818 b. Et le pronostic qu'Henri IV. en fit. Ibid.
- Cayet [Pierre] dePOSE du ministère. & pourquoi. 93 a. t. II.
- Cedrenus n'entre pas bien dans le sens de Xiphilin au sujet de l'extraction d'Hadrien. 2 b. t. II.
- Cellan, plusieurs pretensions des habitans de cette Ile touchant les larmes d'Ève. 20 b. Montagne de cette Ile nommée le Pic d'Adam, & pourquoi. 96 b.
- Celestin III. [Pape] ce qu'il fit, pour faire voir qu'il pouvoit donner la couronne Imperiale à qui il voudroit. 52 a. t. II.
- Celibat, si les Philosophes le doivent preferer au mariage. 43 b. t. II. Ne peut-être defendu par les desordres de quelques personnes mariées. 1201 a.
- Celtes, d'où leur vient ce nom. 77 a. t. II.
- Cesleur, quand on est tout plein de défauts il n'est pas permis de l'être. 191 a.
- Censeurs des livres ne les examinent pas toujours avec assez d'attention. 93 a.
- Censure de propositions doit être accompagnée de la qualification de chicaner d'elles. 276 a.
- Censure, ses justes effets quand elle n'est pas bien menagée. 96 a. t. II.
- Centures causent un grand inconvenement, quand elles tombent d'une maniere vague sur plusieurs propositions à la fois. 436 a.
- Centule, ancienne & grande ville du Pontien. 5 b.
- Cepion favorise la cause des Chevaliers contre les pretensions du Senat. 1010.
- Ceramique, c'est ainsi qu'on appelloit une des rues & un des fauxbourgs d'Athenes, mais pour différentes raisons. 648 b. t. II.
- Cercle, selon les Mathématiciens, ne peut exister qu'indistinctement. 1272 a. t. II.
- Cerdagne pris pour l'île de Sardaigne par un habile Jurisconsulte. 846 b.
- Ceres, de quels bienfaits on lui étoit redevable. 1150 a. t. II. Comment on celebrait sa fête en qualité de Legislatrice. 1150 a. Comment Barab le fit revenir de sa melancolie. 1153 a. Et ce que cela produisit dans la suite. Ibid b.
- Cerilante a fait de jolis vers citez par Menage. 1194 b. n.
- Cesar [Jules] si l'on doit entendre de lui ce que dit Val. Maxime touchant Accus. 56 b. Il meritoit la mort, mais ce n'étoit point à trois ou quatre particuliers d'entreprendre de le faire mourir. 682 a. De quelles armes ses assassins se servirent pour le tuer, & pour se faire tuer eux-mêmes. 780 b. Il n'y a que Valere Maxime qui parle de son apparition à Cassius. 781 a.

TABLE DES MATIERES.

- S'il est retourné dans les Gaules depuis le passage du Rubicon. 812 b. Par quelle adresse un des conjurez le fit aller au Senat, nousstant sa repugnance. 827 b. Tentatives de ses Favoris pour lui faire donner le nom de Roi. 828 a. Pourquoi il ne decida rien dans la cause de Dejotarus. 938 b.
- Cesar [Julius] à qui l'on est redevable de la premiere publication de ses Commentaires en Grec. 204. t. II. Il aime trop à discourir sur le metier des autres. 381 b. Il s'empare du tresor que l'on gardoit dans le temple de Saturne. 585. Il supprime cet endroit de son histoire. 585 b. Il n'oublie rien que les injures. 738 b. n.
- Ceci-Sancy, à quelle condition il épouse la Comtesse de Moret. 1326 b.
- Celonic, femme de Caligula, tuée avec sa fille par Lupus. 790.
- Chabot [Jeanne] professe hautement la religion Protestante, sans quitter son habit de Religieuse. 723. t. II. Chaille [le P. de la] l'Auteur de son Histoire couronnée de sauts. 279 a.
- Chalcondyle a parlé des Bohemes sur de mauvais memoires. 757 b.
- Chambre [Mr. l'Abbé de la] sur quoi il a bâti l'Oratoire funebre de la Reine de France. 186 b. t. II. Chameau, cet animal est veneré parmi les Turcs. 487 a. t. II. Selon eux il resuscitera. ibid. b.
- Chancelon, qui est Auteur du livre qui traite des qualitez occultes de cet animal. 950 a.
- Champignons, quatre personnes meurent pour en avoir mangé. 1114 b.
- Champion des Dames, qui est l'Auteur de ce poëme. 1179.
- Chanaan, la cause de sa mechanceté, & les premieres marques qu'il en donna. 820 b.
- Chanoine converti, ses reflexions sur une veuve qui n'avoit point été d'eux. 320 a.
- Chantons spirituelles sur l'air de Daye d'en Daye, par qui composés. 367 a.
- Chantres, comment ils vivoient anciennement. 1293 a.
- Chapitre de Paris, jusqu'où il porta sa tyrannie envers les Pastoureaux, & de quelle maniere il en fut châtié. 805 b. Ce qui rendit fort communs certains affranchissemens. 806 a.
- Chapuzau [Monfr.] comment & jusqu'où il a medité des Hollandois. 1131 a. t. II. Il couronne Mr. Furieu d'en avoir medité plus que lui. ibid.
- Chat de triomphe attelé de quatre chevaux blancs, devoit être, selon les Romains, réservé en propre au souverain maître des Dieux. 753 a.
- Charenton, son Syode National de 1631. demande par ses Deputés de ne point haranguer le Roi à genoux, non plus que les autres Ecclesiastiques du Royaume. 236 a. Ce qui fut beaucoup contesté, ibid. & enfin accordé. 236 b. On y sent inutilement l'établissement d'un College. 687. En quel cas on prêchoit dans la cour du Temple. 995 b.
- Charicles se vend infame par sa conduite au sujet du tombeau de Pythouce. 23 b. t. II.
- Charlemagne, sa Vie attribuée à Plutarque par Wicelinus. 55. Comment cet Empereur decouvrit les amours de sa fille avec son Secretaire. & comment il se conduisit après cette decouverte. 1025 a.
- Charles-Quint, accusé auprès des Princes & Etats de l'Empire Henri II. d'avoir des liaisons avec Soliman. 330 a. Il se dispute avec le Pape de l'en accuser en plein Concile. 330 b. Qui l'a assisté à ses dernieres heures. 768 b. Et dans quels sentimens il est mort. ibid. Faits concernant son Constat. 769 a. Par quelle raison il l'emporta sur son competitor à l'Empire. 835 a. Par quelles intrigues il fit sa personne & son armée, 1097 a. & reduisit la Cour de France à d'étranges embarras, ibid. dont il ne fut pas profiter. 1097 b. Ses impatiences contre François I. produisirent tout l'effet qu'il en pouvoit attendre. 1188 a.
- Charles-Quint se repent d'avoir negligé la langue Latine. 10 a. t. II. Violente la nature en deux mariages d'une maniere fort opposée. 330 b. Un Seigneur des Païbas fit sauter en l'air la maison où il avoit regalé cet Empereur. 485 b.
- Charles I. Roi d'Angleterre, sa mort imputée au party Presbyterien, & cause de mille consequences odieuses contre les Protestans de France. 241 a.
- Charles I. Roi d'Angleterre, son juslice condamné par plusieurs Ecrivains Protestans. 70 a. t. II.
- Charles VIII. Roi de France, étoit extremement foible de corps & d'entendement, pourquoi cela. 400 a. t. II. Avant lui la verole étoit inconnue en France. 801 a. Un Chirurgien se met à genoux devant sa statue, & pourquoi. ibid.
- Charles IX. harangue son Parlement en des termes graves & menaçans. 231 a. Il n'estime point la poesie d'Amot. 234 b. Et lui reproche son avarice. 231 b. Brantome veut que l'on mette sur le compte des mi-
- gnons de ce Prince, ses deux mauvaises qualitez. 860 b. De quelle maniere il dispensoit ses libéralitez aux Poëtes, & pour quelle raison. 924 a.
- Charles IX. tiroit lui-même par la fenêtre de sa chambre, sur les Huguenots qui se suivoient du mastre. 274 a. t. II. C'est à tort qu'on a dit qu'il n'aimoit pas les femmes. 1179 a.
- Charlevoix, par quelles embûches on tâche de le perdre. 1325 a.
- Charpentier [Monfr.] se trompe dans une harangue. 128 b. t. II.
- Chartreux, plaisante reponse d'un Chartreux à Philippe de Comines. 1291 b. n.
- Chartreux condamnez à deux mille pistoles d'amende, par qui, & pourquoi. 151 a. t. II.
- Chasteté n'a pas habité long tems sur la terre. 310 a. Rare exemple de cette vertu. 291 b.
- Châtel [Jean] qui est l'Auteur de son Apologie. 642 b.
- Châtel [Jean du] Devin & faiseur d'horoscopes, depose contre Conchine & sa femme. 1215 b.
- Châtelard, Gentilhomme François, decapité en Ecosse pour avoir attenté à l'honneur de la Reine. 955 a. t. II.
- Chathuan, surnom donné à Xenophon. 333 a. t. II.
- Châtillon [le Maréchal de] source de sa division avec le Maréchal de Breze. 408 a. t. II.
- Châtillon [l'Amiral de] designé dans une harangue soldatesque prononcée au nom du Clergé. 912 a. t. II.
- Chaumont [Monfr. de] sa negligence quand il lisoit les Ouvrages qu'il resusait. 913 a.
- Chemiu de St. Jacques, comment formé. 223 a. t. II.
- Chemnitzius traité de redoutable adversaire par Dom Nicolas Antoine. 260 a.
- Chenailles, maison agréable sur la Loire. 960 a.
- Chenix, ce que c'est que ne s'asseoir pas sur le Chenix. 841 a. t. II.
- Cherestrata, pourquoi cette femme ne pouvoit manger de former au Sage. 1043 b.
- Cheris sont en telle estime parmi les Turcs, qu'enx seuls portent le turban verd. 485 a.
- Chevaliers, par quel moyen & en quel tems devenus Senateurs. 1011 b.
- Chevaliers Romains, leur Ordre deshonorer en deux manieres. 261 a. t. II.
- Chevaux qui hantissent à la rue d'un cheval peint. 302 b.
- Cheveux, homme qui avoit la faculté de les remuer, sans faire aucun mouvement ni de la main ni de la tête. 73 a. t. II. S'il est permis aux hommes de les porter longs. 465 a.
- Chevre, si la noirceur dans une chevre peut donner quelque qualité à son lait, & s'il est possible aux hommes de s'apercevoir de cette qualité. 947 a. Son sang lui fait devenir pale. 1011 b.
- Chevres de tout un pays brûlées, & pourquoi. 496 b.
- Chevreau [Mr.] s'embrouille fort en s'apuyant sur le témoignage d'Hierodote. 65 b. Est redressé sur le martyre de St. Babylas. 426 a. Conjecture fort vraisemblable sur une erreur qui se trouve dans son Histoire. 781 a.
- Chicocius, Auteur inconnu à Guy Patin. 1017 a. t. II.
- Chien, Sermon sur les différentes especes de chiens. 502 a. t. II.
- Chiens n'entrent jamais ni dans les Eglises ni dans les Mosquées de Misira. 74 b. t. II. Les bons abbayes contre toutes sortes d'inconnus, amis ou ennemis de la maison de leurs maîtres. 513 a.
- Chievres [Gouverneur de Charles-Quint] s'il est vrai qu'il detourna son eleve de l'étude du Latin. 10 a. t. II.
- Chiffres, sont fort commodes & fort incommodes. 227 b.
- Chiliaïtes, essuyent une grande mortification, par la paix de Pise. 500 a. t. II.
- Chimistes, avrés rendus contre eux par le Parlement de Paris. 357 b.
- Chine, les Lettres de ce pais-la sont Athées, n'étant libolâtres que par dissimulation. 520 b. t. II.
- Chinois, de combien de figures ils se servent en écrivant. 1248 b.
- Chinois, la plupart sont fort attachés à l'opinion de la metempsychose. 18 b. t. II. Quelle est la religion de leurs gens de lettres. 105 b. 1100 b.
- Chironneta, remarques sur un livre qui porte ce titre. 951 a.
- Chiron & Phenix ne peuvent avoir été tous deux Precepteurs d'Achille. 74 a.
- Chretien digne de ce nom, est la chose du monde la plus rare. 1249 b. Si on peut l'être sans embrasser aucune Communion particulière. 1313 a.
- Chretien a été plus de points à se bien servir de ses richesses, qu'à s'en passer. 280 a. t. II.
- Chrétiens, grands desfaits de Chrétiens par les Sarrasins. 11 a. En quel tems ils disputeroient le plus efficacement contre les Juifs. 156 b. Leurs devoirs, quand ils sont persécutés. 241 a. Ils ne sont point en droit d'insulter aux

TABLE DES MATIERES.

- aux Philosophes Payens, touchant la foi promise. 310 a.
 En quel lieu il s'en trouve qui n'entendent pas un seul mot de leur religion. 979 b. Qui est l'Auteur d'une sanglante invective faite contre eux, & rapportée dans Minutius Felix. 1199 b.
- Chrétiens, Quatre & Aristide présentent des Apologies pour eux. 7. t. II. Du IV. siècle faisions souvent mention de l'antiquité de leur noblesse. 40 a. Il est étrange que les Chrétiens ayant un système de Religion si pur, ils voyent néanmoins avec tant de dévergondement. 28 b. Il s'en est trouvé parmi les Sénateurs mécontents, qui s'attachent de maintenir la célébration des Lupercalia. 431. Les Chrétiens n'ont rien à reprocher aux Infidèles, sur le chapitre des mœurs. 477 b. Ils ont été enjambés plus cruels, que les Sectateurs de Mahomet. 751 a.
- Christianisme, son établissement seul suffit pour prouver sa divinité. 264 a. t. II. S'est établi dans ces derniers siècles par d'autres voyes, que dans les trois premiers siècles de l'Eglise. 475 a. Sa venue est mal prouvée par son éternité. 476 b. & par sa prospérité. 477 a. Pourquoi on y a vu plus souvent des fêtes impudiques, que sous le Paganisme. 1190 b.
- Christien [Electeur de Saxe] bien moins rigide Luthérien que son pere. 344. t. II.
- Christien IV. [Roi de Danemark] voulant repudier sa femme, les Juges prononcèrent contre lui. 1019. t. II. Ses amours, son mariage, & son divorce avec Christine de l'ancienne Maison de Monb. 1245 b.
- Christine [Reine de Suède] écrit au General des Jésuites, pour avoir deux Religieux de sa Compagnie. 450 a. t. II.
- Chronologie, il n'en faut jamais admettre, sans une extrême nécessité, qui choque les apparences. 681 a. Plusieurs Auteurs ont négligé de l'observer, quand il ne s'est point agi de marquer le tems où les gens avoient vécu. 783 b.
- Christ, s'il se devoit manifester après le cours de six mille ans. 177 a.
- Chrylippe n'approuvoit point qu'on detournât les hommes du péché par la peur de la justice de Dieu, & pourquoi. 61. Sa comparaison de Dieu avec le Roi Dejotarus. 919 a.
- Chrytopolis [ville] d'où lui vena ce nom. 877 b.
- Chrysolome [Evêque] lui fut mal à propos le courage & la prudence d'Abrabam. 35 b. & l'obéissance de Sara. Ibid. Il s'est trompé sur la cause de la mort de St. Basilis. 423 b. Il parait qu'il n'a gueres consulté l'histoire sur ce sujet. Ibid. & 424 a. Il avoue plusieurs fautes de bon sens. Ibid. Sa lettre à Celsus formellement contraire à la Transubstantiation. 585 a. Il ne raisonne pas mieux que Bion (ou Bias) sur le mariage. 591 b.
- Chrysolome [sic] pourquoi il ne comparait point au Synode de Théopoule. 651 a. t. II.
- Chute, quelle a été la cause de celle de nos premiers parents. 139.
- Ciceron Auteur ceux qui méprisent leur propre langue, & les Auteurs de leur nation. 58 a. Sa raillerie sur le culte d'Adonis. 107 a. Approuvée par St. Augustin. 107 b. Passage de cet Orateur, corrigé au sujet d'Alutinus. 168 b. Un autre explique. 169 b. Quelle a été la destinée de son titre de Gloria. 173 b. Comment il appuie le droit qu'il donne aux Avocats de se contre-dire. 287 b. On lui attribue les lettres à Cerebellis. 321 b. Il y a de certains faits à l'égard desquels son autorité n'est pas décisive. 744 a. Ce fut, selon lui, une infigne stérilité pour la Maison Junia d'avoir produit un Orateur qui excérait le meter d'Accusateur. 788 a. Sa contradiction au sujet de Dejotarus, & de la manière dont Cesar en avoit usé avec lui. 98 a. Il deploye son éloquence au sujet de la vente du Pontificat de Pessimine. 940 b. Sa déference pour l'autorité de Diocergne. 965 b. Ses tours de Rhétorique. 980 b. Il rend de très-mauvais témoignages à Jules Cesar sur le choix des bons amis. 981 b. Sa femme lui signifie de la part des Vestales, qu'il étoit à exécuter ses dessein pour le salut de la patrie. 1026 b. Pour se perfectionner dans l'action, il se mit sous la discipline de deux Comédiens célèbres. 1092. Il fut une fois qu'il siffla la Medée d'Euripide. 1117 b. S'il fut resté démontrativement par son ami Atticus, au sujet de Fannius l'Historien. 1130 b. Il n'a pas le même goût que Plutarque, au sujet d'une peste qui regarda la naissance d'Alexandre. 1166 b. Lâche & brutale vengeance exercée contre lui. 1203 b.
- Ciceron, sa contradiction au sujet de Lucilius. 417 b. t. II. Le tort que son Affranchi lui fit, en publiant après sa mort un recueil de ses vailleries. 438 a. Ciceron n'eut rien de bon à répondre à Costa sur cette question, si la faculté de raisonner dans l'homme est un présent des Dieux. 756 a. Selon lui la providence travaille pour les voluptés des gens humains. 800 a. Il est accusé d'incongruité & de barbarismes. 1029 a. Il avoit la religion dans le cœur plus que dans l'esprit. 1092 a. Il admira les vers de l'Écure, au sujet de Delamont irrité contre Tence. 1146 b. De qui il se servit pour mettre sa Bibliothèque en ordre. 1169 a. Il repudia sa femme Terentia plusieurs années avant que de mourir. Ibid. b. Il menage Dolabella. 1185 a. Il veut aller avec lui en Syrie en qualité de son Lieutenant. Ibid. b. Il déclama fortement contre lui après la mort de Trebonius. 1186 a. Il est inconsolable après la mort de sa fille. Ibid. b. On l'accuse de l'avoir aimée criminellement. 1187 a. Il voulut lui bâtir un temple. Ibid. b. Il ignore la raison pourquoi Dieu nous met au monde. 1189 a. Il avoit mieux goûté dans son affliction Aruobe, que Lactance. 1190 a.
- Ciceroniens, pourquoi appelez de la sorte. 1063 a.
- Ciceroniens, entièrement & superstitieux de cette secte. 508 a. t. II.
- Ciel, les Grands de Rome en font une loterie. 1013 a. Ciel, vertu de sa baguette. 2 b.
- Citateurs rangés en deux classes. 1045 b. S'ils ont plus de peine à composer que ceux qui ne citent rien. 1046 a.
- Citations, réflexion sur celles que l'on fait. 1270 b.
- Citations, il s'en fait une de faire un recueil des mal choisies. 544 a. t. II. Ce qu'on devoit observer dans les citations. 885 a.
- Cîteaux, Abbaye, par qui fondée. 505 b. a.
- Citer, mauvaise manière de citer les Auteurs. 1149 a. t. II.
- Claude salué Empereur dans le camp des Cohortes Pretoriennes. 790. Le Senat est obligé bon-gre mal-gre d'approuver cette élection. Ibid.
- Claude [l'Empereur] ne savoit rien des infamies de Messaline sa femme, lors que tout le monde savoit qu'elle s'étoit prostituée dans des lieux publics. 43 a. t. II. Toutes les Dames qui avoient de la naissance & de la beauté, entrerent en concurrence pour être la femme de Claude. 874 a.
- Claude, Reine de France, comment infectée d'un vilain mal qui avança ses jours. 1187 b.
- Claude, Ministre à Charenton, accusé St. Augustin d'avoir passé du blanc au noir sur les lies penales contre les hérétiques. 417 a. Son sentiment là-dessus est point conforme au Synode de Vallon d'Amsterdam en 1690. Ibid. Il auroit été exposé à une rude censure, s'il avoit encore vécu trois ou quatre ans. 417 a. La preuve de cela. Ibid.
- Claudian, réflexions sur ses doutes au sujet de la providence. 978 a. t. II.
- Clarus, qui y bâtit un temple à Apollon. 523 b. t. II.
- Clefs de St. Pierre jetées dans le Tibre. 168 b. t. II.
- Clemence, il y a des tems & des occasions où cette vertu devient pernicieuse. 875 b.
- Clement VII. Pape, offre liberté de conscience à un Professeur, afin de le porter à accepter une chaire à Boulogne. 1232 a.
- Clement [Jacques] assassiné Henri trois, sur une raison approuvée par un Religieux. 186 b. t. II. Est loisé par les Jésuites. 565 a.
- Clenard envoyé à Braga pour y dresser une Ecole. 285 b. t. II.
- Cleopatre charmoit bien plus par les agréments de sa conversation, que par sa beauté. 944 a. Elle ne nourrissoit pas bien ceux qui lui rendoient des services d'amour. Ibid.
- Cleopatre, sœur d'Alexandre, avoit beaucoup de crédit auprès de lui, & auprès d'Olympius leur oncle. 957 a.
- Cleopatre, correction de son Cycle. 20 b. t. II.
- Clerc [Atr.] sa lettre à Mr. Jurieu au sujet d'Episcopius. 1056 a. Réflexions sur cette lettre & sur ses suites. 1057 a.
- Clergé de France fait une plainte mal fondée contre les Protestans. 730 a. t. II. Ce qu'il propose à la Cour pour l'extirpation des hérétiques. 911 b.
- Clermont en Auvergne, histoire de deux personnes mariées, que les habitans de cette ville nomment les deux amans. 48 a. t. II.
- Clermont, la Synagogue de Jussif y est renversée. 1287 b.
- Citarque n'est point un Errovin fidele. 456 a. t. II.
- Clovia, Maîtresse de Castulle, pourquoi appelée Lesbia. 812. Elle étoit publique. Ibid. a.
- Clovia accusé Corvin de plusieurs crimes. 584 a. t. II. Elle fut surnommée Quadrantaria. Ibid. C'est elle que Castulle appelloit Lesbia. Ibid.
- Clovis rend le Pontificat de Pessimine. 940 b. Ce qui donna lieu à Ciceron de deployer son éloquence. Ibid.
- Clovis, poème Epique, par quelle assistance l'Auteur l'a achevé & repoli. 571 a. t. II. Il y a presque rien de vrai dans ce qu'on rapporte des Rois de France avant lui. 1221 a. t. II.
- Co, Auguste décharge les habitans de cette lie de contributions sur le tribut qu'ils lui devoient, & pourquoi. 302 a.

TABLE DES MATIERES.

- Cochleus, quelle sorte de machine il employa, mais inutilement, contre les Lutheriens. 1223 a.
- Cochon de Troye, qu'est-ce que les anciens Romains entendoient par là. 1175 a. t. II.
- Coconas, son crime, & son supplice. 981 b. t. II. Ce qu'il avoit répondu dans la question. 987 a.
- Cocu, disputes sur ce mot. 216 a. t. II.
- Cocuage, c'est la peine que l'on souloit anciennement aux infraieurs de la paix. 1023 b. En quel cas un mari peut publier le sien sans infamie. 1101 a.
- Codinus [George], le premier mit au jour son livre de Officiis. 212 b. t. II.
- Cociffeteau se plaint de du Plessis Mornai au sujet de Gregoire V. 11. 1296 b.
- Cociffeteau repoull mal à du Plessis Mornai, au sujet des louanges que Lanjus donne à Luther. 281 a. t. II. Il prend une velle pour un homme. 878 b. Est relevé par Rivet, au sujet de Turpin & du Pape Calixte. 1192 b. Il ne répond pas solidement à du Plessis, au sujet de Jean de Wesalia. 1237 b.
- Cœlius Apicius, de qui traite ce livre, & qui en est l'auteur. 304.
- Cœlius descendu par Cicéron contre les accusations de Clodius. 584 a. t. II.
- Cœur, il n'est pas permis de fouiller dans ses intentions, pour juger mal d'une action qui est bonne en elle-même. 707 b. t. II.
- Colbert [Ambr.] empêche que plusieurs livres contre la Maison d'Autriche ne soient imprimés. 305 b. t. II.
- Colier fatal à tous ceux qui le porteroient. 727 b. Par qui fait & de quelle matiere. ibid.
- Colier, finesse effrénée de celui que Menelaüs consacra dans le temple de Delphes. 37 a. t. II.
- Coligni [P'Antoine de] assassiné de celui qui a écrit son Histoire. 863 a. t. II.
- Colin tombe dans la disgrâce de François I. & perd sa charge de Lieutenant. 194 a. Comment cela. ibid.
- Collectes faites pour les Eglises d'Allemagne en general, & pour celles du Palatinat en particulier. 219.
- Collection de plusieurs imprimés livres. 347 b. t. II.
- College, qui a fait bâtir la Bibliothèque du College de Navarre. 147 a. College de la Sapience de Rome, par qui achevé de bâtir, & orné d'une magnifique Bibliothèque. 87.
- Cologne, ses Theologiens censurés par Luther au sujet de la doctrine d'Aristote. 358 a.
- Cologne, on y élève dans un College les jeunes gens qui se font Catholiques. 668 a. t. II.
- Cologne [P'Electeur de] l'entretient qu'il eut avec un paisan au sujet de son train. 307 a. t. II.
- Colomiez, blâmé d'avoir débauché un certain conte sur la foi d'Isaac Postius. 459 b.
- Colonne de marbre élevée en l'honneur de Jules Cesar, reçoit des honneurs divins. 982.
- Colomes, qui étoient celles que l'on apelloit rostratz. 1020.
- Colonies portoit ordinairement les armes de leur ville mere. 17 b.
- Colonus soupçonné d'eterodoxie, à cause de sa moderation du tems des disputes Armeniennes. 26. t. II.
- Colonne [Marc Antoine] contribua à l'emprisonnement de son pere pour crime d'Etat. 325.
- Colonne [Comestable] son fils ne peut obtenir la fille du Prince Alere Antoine Borghese. 850. Il épouse une niece du Cardinal Mazarin. 851 b. C'a été un mauvais mariage. ibid.
- Colophon, ville ruinée par Isfimbachus. 311 b. t. II. Par qui bâtie. 533 b.
- Com, ville de Toscane, quelle Sainte y est venerée par les Antislumans. 1132 a. On y donne à la Sainte Vierge le nom de Lela. ibid.
- Comane, le Pontife de ce lieu en étoit aussi le Souverain. 321 b.
- Combinaison remarquable du moral & du Physique, telle que la conçut le P. Malbranche. 593 b.
- Comédie, en quoi consiste la difference des anciens & des modernes, eu égard à la Comédie. 870 b. t. II.
- Comedien condamné pour avoir nommé Acteurs sur le theatre. 59 b. Les dépenses & le luxe d'un autre Comedien. 1093 a. Les richesses qu'il laisse en mourant. 1094. Jusque à quel point il se passionnoit. ibid.
- Comediens peurent être enterrés en terre Sainte. 264 b.
- Comediens ont fourni un Martyr à la Religion. 737 b. n. t. II.
- Copedies, dans quelles sortes de gens elles sont de plus ardes impressions. 17 a. Les Romains avoient coutume d'en appliquer les penes aux personnes de leur tems. 58 b. En quel tems on commença à introduire les aventures d'amour sur le theatre. 255.
- Comenius combattu par la crainte de desobéir à Dieu, & de s'exposer à la raillerie, comment il sortit de cet embarras. 991.
- Comenius, son Janua linguarum traduit en Grec par Theodore Simon. 155 b. t. II. Il est suspect de machinations politiques. 247 a.
- Cometes ne sont regardées que comme de mauvais presages. 651. L'auteur des Penes sur les Cometes est plus equitable au sujet de l'opinion que les Protestans ont eue de Drabicius, que l'auteur de L'avis aux Religieuses. 252 a.
- Commentaires & notes marginales sont fort utiles pour l'intelligence des Satires. 33 a.
- Commentateurs, quel est le but qu'ils se doivent proposer. 1155 a.
- Commings [Monsr. de] ce qu'il dit à Mr. Amyrants pour le gratifier. 240 b.
- Commissaire general de la Cavalerie, charge inconnue dans les Pays-Bas avant l'an 1567. p. 495 a.
- Commissaires sont toujours suspects, & pourquoi. 597 a. t. II. Arrêt du Parlement de Paris sur ce sujet. ibid.
- Communions, ses interets temporels ne demandent pas que tous les esprits y soient raisonnables. 1008 b.
- Comparaison des esprits avec les pommes. 58 b. Des habiles gens avec les vicieux. 447 b.
- Compilateurs manquent souvent d'excellence, & pourquoi. 58 a. Exemple des alterations que souffrent les livres en passant par leurs mains. 1060 a.
- Compilateurs font beaucoup de tort à la reputation des grands hommes, en compilant tout ce qu'ils ont dit sans discernement. 437 a. t. II.
- Compilations, leurs défauts ordinaires. 200 a. En quelles occasions on les regarde comme de precieux trésors. 400. Ceux qui les continuent, & qui les amplifient, causent souvent du desordre par leur negligence. 443 b.
- Compliment, exemple des menfonges dont on les remplit ordinairement. 537 a. t. II.
- Conchine & sa femme se servent de la Cabale & des livres des Juifs, pour des operations mystérieuses. 323 a.
- Concile de Constance. On y presente un projet de Reformation. 148 b.
- Conciles de Saisons & de Sens, quand ils ont tenu. 28 a. La lecture des Conciles très-propre à la correction des Incredulés & des Heretiques. & pourquoi. 433 b. Description satirique de celui qui conclutonna debarat. 547 b. Quelles gens sont les plus propres à en dresser les decisions. 513 b.
- Conciles les Papes ne peuvent rien contre leurs Canons. 292 a. t. II. Pourquoi il est necessaire que le St. Esprit y preside. 652 a. Ils n'ont servi qu'à rendre les Heretiques opiniâtres, quand ils les ont opprimés par l'autorité Imperiale. 653 b.
- Conclave, il n'y a rien de si rare que d'être assuré de son election au Pape, avant que d'entrer au Conclave. 187 a. t. II.
- Conclaviste, plaisante reponse d'un à qui on vouloir diminuer la portion pendant la Concile de Bale. 161 b.
- Concordat passé entre Leon X. & François I. & les abus qu'il amena. 879 a. t. II.
- Concorde, quel livre c'est. 1316 a.
- Concorde des Lutheriens & des Calvinistes, pourquoi elle n'a pu réussir, pourquoi vraisemblablement elle ne réussira jamais. 141 b. t. II. Par quel emblème les Anciens ont representé le pouvoir de la concorde. 592.
- Concubinage, il a été un tems où il ne passoit plus pour malhonnête entre les Pretres. 361 a. t. II.
- Concubine n'est pas ordinairement la même chose que putain. 761 b.
- Condit [le Prince de] par qui arrêté, & par qui conduit au Bois de Vincennes. 167. Ecrit de sa propre main peu avant sa mort, pour recommander la Princesse son épouse au Roi. 665 a. Condamné à perdre la tête. 1240 a. n.
- Condit [le Prince de] Histoire. L'auteur y debite deux faussetez, qui ont été adoptées par l'auteur de la Critique generale du P. Maimbourg. 333. bis. a. t. II.
- Condit [le Prince de] la declaration qu'il fit en montrant de son orthodoxie. 747 a. t. II. Comment il s'interessa dans l'affaire de l'auteur des Prejudicés. 767 b.
- Condit [le Prince de] ses humeres sont fatales aux imposteurs. 4 b.
- Condites, ce qu'il signifie. 229 b.
- Condition, il n'y en a point de plus deplorable, que celle de ne pouvoir mourir quand on le souhaite. 5 b. t. II.
- Conducteurs Ecclesiastiques. Si les peuples leur seroient à craindre, au cas d'une grande capacité. 416 a.
- Conecte, comment il triompha des costiers & des ajustemens des femmes. 859 a. t. II.
- Conference managée & tenue, au sujet de la Duchesse de Bouillon. 470 a. t. II. Conference entre le Cardinal du Perron, & le Sr. Berand, & son Issue. 972 b. t. II.
- Confesseurs ne pourroient remédier aux défauts de leurs penitens, s'ils n'étoient instruits de toutes les matieres sales. 164 a.
- Confession par lettres soutenue par Suarés, & condamnée par Clement VIII. 485 a.

TABLE DES MATIERES.

Confessionaux, combien font enormes les fautes qu'on y encad. 1007 a. t. II.
 Confucius, est aussi aveugle que les autres Lettrez de la Chine, à l'égard du vrai Dieu. 520 b. t. II.
 Congrès, combien ce moyen de découvrir l'impuissance d'un homme est incertain & honteux. 904 b. t. II.
 Conjonctions, combien il y en a eu de grandes depuis que le monde est créé. 147 b.
 Conquerans, leur gloire à un grand pouvoir sur les autres. 1076 a. t. II.
 Contrat [Aïr.] son sentiment sur les traductions d'Amot & de l'Abbe Tallemant. 235 a.
 Conscience, on est toujours obligé d'en suivre les mouvemens. 149 b. Ceux qui avoient le plus d'intérêt à défendre cette maxime, se font avisez de la combattre depuis quelque tems. ibid. Si elle peut être contrainte à embrasser la bonne Religion. 1288 b. Contradictions ou tombent ceux qui le prétendent. ibid. Ceux qui la dirigent ne doivent avoir que de courtes conversations avec leurs dévotés. 1297 a.
 Conscience, comparaisun de ses forces, avec celles du point d'honneur, pour retenir les femmes dans leur devoir. 745 a. t. II.
 Confiscatoires, féde d'Athènes. 241. t. II.
 Concils, il est dangereux d'en donner sur les affaires publiques. 991 a. t. II.
 Consequences opofees, tirés d'un même principe, mais follement refutes par Senèque. 592 b.
 Consolation, examen de quelques-uns de ses lieux communs. 1175 a.
 Consul, s'il pouvoit redescendre à la charge de Pretre. 777 b.
 Consuls depouillez, de leur Consulat pour n'avoir pas respecté une lettre du Senat. 774 a.
 Consulat, deux freres l'exercent ensemble contre la coutume. 277. Qui des étrangers a été honoré le premier du Consulat chez les Romains. 439 a. Il n'y a point eu deux degrez de cette dignité. 440 b. Cause de l'erreur de ceux qui l'ont cru. ibid.
 Constance [Reine de Sicile] devient grosse à 52. ans, & veut accoucher publiquement. 52 a. t. II.
 Constantin, bicarriere & couronnement de son Etit contre Arius, & contre ceux qui garderoient ses livres. 362 a.
 Constantin [la] sage-femme. Ses crimes & son suplice. 743 b. t. II.
 Constantinople, son Patriarche étranglé pendant la tenue du Concile de Florence. 243.
 Continence est un état trop violent entre un homme & une femme qui ont d'ailleurs toutes choses communes. 32 a. Rare exemple de cette vertu. 291. De quelle maniere se doivent conduire ceux qui en font vœu. 1172 a.
 Continence, ce qu'elle doit faire pour être une véritable vertu. 205. t. II.
 Contradictions, les Theologiens Controversistes & les Auteurs y font fort sujets. 287 a. Ceux-ci ont assez de bonne foi pour convenir, mais non pas ceux-là. 287 b.
 Contraindre d'entrer, restriction sur cette maxime. 1140 b.
 Contraire, de deux choses contraires, on peut sentir l'une, sans avoir jamais senti l'autre. 752 a. t. II.
 Contraintes, de Joseph & de Tacite sur des choses très-capitales, que que voisines de leurs tems. 286 a.
 Controverses, grands defauts de ceux qui les manient. Ils disent trop d'injures à leurs adversaires, & diffamillent leurs plus fortes raisons. 525 a. Methode pour les bien manier. ibid.
 Controverfite, quel est le poids de son temoignage sur un fait qui s'entre deux parties. 393 a. t. II.
 Controverfites de l'Eglise Romaine. Exemples de gens beatifiez, fort embarassans pour eux. 162 b. Sont de grands meutres. 572 a. Leur zèle étouffe bien souvent leurs lumieres & leurs vertus. 573 b. Un Historien ne doit jamais rien fonder sur les injures qu'ils disent. 581 a. Ceux des Protestans qui ont gardé dans leurs disputes les mesures de gens d'honneur, n'ont jamais été odieux aux Catholiques Romains. 995 a.
 Conton, Jésuite, fait une description des violences des Lutheriens contre les Calvinistes. 145 a. t. II.
 Conversations, il y a des gens qui écrivent ce qu'on y dit. 1231 a. Ces gens la font fort à craindre. ibid.
 Conversions à la Dragonne seront éternellement l'horreur des honnêtes gens. 769. t. II.
 Copiltes, s'abiment en mille grossieres beunés, quand ils se hâtent. 190 b. A combien de fautes ils sont sujets. 400 b. L'Auteur ne rapporte plusieurs choses que pour leur servir d'épouvantail. 706 a.
 Coppennus [Barthelemy] ne peut obtenir la permission d'aller disputer contre les Jésuites. 513 a. t. II.
 Coq, les Juifs en offrent un pour leurs pechez, à la fête de Reconciation. 1214 b. Quelles ceremonies accompagnent cette oblation. ibid.

Coquettes, la desine des gens depend bien souvent de leurs caprices. 1096 b.
 Coquettes, à quoi on les peut reconnoître. 855 a. t. II.
 Cordes à faire des disciplines, il en fut voulu dans une seule ville, & dans une seule semaine sainte, pour deux mille écus. 645 a. t. II.
 Cordermoi, examen de ce qu'il dit d'Euiles & de Martel. 11 b. Son jugement sur la hardiesse des Auteurs modernes. 13 b.
 Corder [Maturin] la fraude pieuse qu'il fit à ses Ecoliers. 801 a. t. II.
 Coryciaia, recueil de vers imprimé à Rome. 64 a.
 Corythus donne de la jaloufie à Paris. & en est tué. 685 b. t. II.
 Cornette, de quelle maniere l'Amis y étoit seroit & honoré. 263 a. t. II. Les femmes de cette ville se rendent par l'ordre du Tyrant dans le temple de Minon, où on les depouille, & on brûle leurs habits. 790 a.
 Corinthiens, ce qu'ils font pour se declarer de l'irfaime d'avoir tué les fils de Hedece. 1119 b.
 Cornutus [Jean] à mal traduit un passage de Parthenius. 52 a.
 Cornelius à Lapiide, son emportement contre certains Auteurs. 38 b. Il attribue ses propres pensées aux Juifs. 97 a.
 Cornelius Nepos, Verone & Cananie disputent entre elles à qui aura l'honneur de l'avoir produit. 789 a.
 Cornelius [Anioine] nom emprunte pour cacher le véritable Auteur d'un Ouvrage, que le Pere Garasse traite d'impie. 1235 a. t. II.
 Cornes metaphoriques, on en faisoit anciennement aux malheureux. 718 a.
 Cornes, contestations fort curieuses sur cette matiere. 216 a. t. II.
 Cornetz [Corneille] à quelle condition il épouse la fille de Dideric de Groot. 1306 b.
 Cornuel [Madame] son ingénuité en voyant un homme qu'on lui avoit dit être impuissant. 881 a.
 Corps, celles de leurs qualitez qui frappent nos sens, ne sont que des apparences. 824 a. t. II.
 Corradus fait une faute pour n'avoir point entendu Asconius. 779 a.
 Corvadius prend mal le sens de Plutarque au sujet de Lucullus, & de la guerre sociale. 124 a. t. II.
 Corne, célèbre Professeur en Jurisprudence à Toulouse. 988.
 Correcteurs font fort souvent innocens des fautes que l'on rencontre dans les Ouvrages. 233 b. t. II.
 Corruption n'est pas si universelle, que quelqu'un ne lui ait échappé. 1332 a.
 Corsaires Turcs aprivoisiez par le gen d'Electeur. 613.
 Coronna, ce que l'on dit de sa fondation n'est qu'une fable. 75 a. t. II.
 Cosmétique, quel est l'objet & l'utilité de cet art. 910 a.
 Cosroës, Roi de Perse, ce qu'il fait pour chagriner l'Empereur Heraclius. 654 a. t. II.
 Coftar accusé mal-à-propos d'une grossiere ignorance par Girac. 69 a. Quel Auteur Coftar consulte le plus, & comment il en faisoit la base de ses recueils. 430 a. Il n'a point pensé dans la pensée d'Horace au sujet de Catius. 810 b. Il s'ensuit le bon mot d'Alexandre à Diogene, contre la critique de Balzac. 974 b. Il cite mal-à-propos Erasme au sujet de Bilia. 1021 b. Il ignore ce que les anciens ont dit de cette Dame Romaine. ibid. Est censuré par Girac au sujet de la mesure que Pompey fit à sa Maïresse. 1163 b. Censure pour avoir allégué un des bons mots de Frangipani. 1194 b.
 Coftar est accusé de crime d'Etat par Girac. 57 a. t. II. Censuré au sujet d'Hercule, & de l'attitude avec laquelle il vouloit être peint. 73 b. Ce qu'il répondit à un Politique qui lui soutenoit, que les Princes les plus ingénieux étoient ceux qui étoient trop souverains. 411 b. Il censure avec raison Girac, au sujet des tonnaux de Jupiter. 528 b. Est raillé sur une explication de quelques vers d'Horace. 1050 a. Histoire de ses démêlez avec Girac. 1158 a. & suiv. Est fortement pousse sur ses plaijures galantes 1161 a.
 Coton [le Pere] les vacances qu'il eut à essayer au sujet d'une possédée. 1282 b.
 Coton [le Pere] justifié d'une accusation d'impureté. 305 b. t. II. Découvrit par l'adorat ceux qui avoient violé les loix de la chasteté. 562 b.
 Cotta [Pontife] son objection contre la providence. 1012 b.
 Cotta accable Cicéron de ses arguments, contre ceux qui disent que ce sont les Dieux, qui ont fait à l'homme le présent de la faculté de raisonner. 750 a. t. II. Pourquoi, selon lui, il étoit perilleux de ment qu'il y eut des Dieux. 1004 b.
 Cottibi [Aimé] écrit contre un certain jûne, après avoir changé de Religion. 100.
 Cottibi [Aimé] donne la qualité de Saint à Origene, dont il est relévé par Mr. Daille. 695 a. t. II. Cou-

TABLE DES MATIERES.

Couleurs ne font point dans les corps. 824 b. t. II.
 Coupes d'une excessive grandeur. 1273 b.
 Cour, description des divers personnages que l'on fait, quand on y sollicite des affaires. 717 b. t. II. Combien on y est difficile dans le choix des hommes. 1194 a.
 Coavage, si on peut meriter la mort pour en avoir manqué. 1166 b.
 Courcelles censuré. 603 b. Extrait d'une de ses lettres écrite au Sieur Sorbier, touchant le Pape Alexandre VII. 855 b. L'engagement à faire irruption sur Des-Marais. 917 b.
 Couronne Royale, satire contre le Roi Jacques. 770 b.
 Courtisan de quel talent il a le plus besoin. 680 a. t. II.
 Courtisane qui deshonoreit & honoroit en même tems, les lettres. 260 a. t. II. Courtisane, comment elle devoit mourir, selon les principes des Payens. 266 a. Quoique vieille, ne laisse pas d'avoir quelquefois un grand pouvoir sur le cœur d'un homme. 861 a.
 Courtisanes, leurs portraits consacrés dans les temples. 1169 a.
 Courtisans, exemple de leurs obliques ordinaires. 92 a.
 Cousin [Monfr.] ne une chose du Président Ferrier & du Chancelier de l'Hôpital, qui paroit fort vraisemblable. 1147 a.
 Coutume, pourquoi elle épousé les fens. 755 a. t. II.
 Couvens, leur institution attribuée au Diable. 248 b. Ce n'est pas là que regne l'esprit de l'Evangile. 646. On y étoit étrangement corrompu dans le XV. siècle. 740 a.
 Cofi, c'est le Precepteur du Sultan. 705 a. t. II.
 Cragius critiqué, au sujet des habits des Lacalemenniers. 322 a. t. II.
 Craon [le Baron] ce que produisit sur lui une prelation. 1167.
 Crausus raille Dejalarus, mais sa raillerie est repoussée par une de même nature. 942 b.
 Crausus ne souhaite ni des juges tout à fait ignorans, ni des juges très-avans. 806 b. t. II.
 Cratea, commet inceste avec son fils. 789 b. t. II.
 Crates, ce qu'il fit pour détourner une fille du dessein qu'elle avoit de l'épouser. 88. t. II. Où, & comment il celebra ses noces. 88 b.
 Creation, ceux qui la nient doivent nécessairement reconnoître dans l'Univers des Genes bien-faisans, & d'autres mal-faisans. 722 a.
 Créatures, leur conservation est une creation continuelle. 945 b. t. II.
 Crédulité étonnée par sa propre fécondité. 83 a. Est blâmable dans les Orthodoxes aussi-bien que dans les Hérétiques. 179 a. Reflexions sur le penchant que les peuples y ont. 1084 a.
 Crellius, son sentiment sur l'ame des bêtes. 960 a. t. II.
 Crequi [Marchal de] jugement qu'il fit d'un Prieur après l'avoir entretenu pendant 15. jours. 797 a.
 Crequi [Duc de] Ambassadeur de Rome y reçoit une insulte dont on dit que la galanterie étoit la source. 249 b. Un Legat à latere vient à Paris pour en faire satisfaction. 870 a. n.
 Cretennius veut revenir pour lui la souveraine puissance dans Rome. 705. t. II. Comment il en fut puni. 705 b.
 Cretus renvoie Solon sans lui donner aucune marque d'estime. & pourquoi. 1089 a.
 Cretus fait consacrer des tuites d'or, au temple de Delphes. 818 b. t. II.
 Crespy, raisons qui faciliterent le traité de paix qui y fut conclu. 1192 b. Protestations du Dauphin contre cette paix. ibid.
 Crime, si, étant commis pour sauver la vie de quelqu'un, pourroit devenir une chose innocente. 87 a.
 Crime de non conformité. A qui on en attribue l'invention. 1145 a. t. II.
 Crimes d'Etat sont ordinairement mêlez dans les accusations des ecclesiastiques. 28 b.
 Crimes, on n'en commet point, sans en attendre quelque profit. 778 a. Il y en a qui ne peuvent être commis que par les grands hommes. 1204 a.
 Crinicus [Pierre] critiqué sur le nom d'une tragedie. 57 a. Ses meprises au sujet de Cassius Severus. 789 b. Il brouille un passage de Suetone, au sujet de Cesar & de Carulle. 812 a.
 Crinitus [Pierre] a fait des vers à la loizange d'un assassin. 279 b. t. II.
 Critique, il est permis d'y plaisanter, mais non pas d'y mal raisonner. 217 b. t. II.
 Critiques, exemple des desordres qu'ils apportent assez souvent dans la Republique des lettres. 406 b. Ils sont rarement d'accord sur la maniere de lire les manuscrits. 407 a. Ils en changent quelques fois les leçons selon leurs besoins, & quand ils ne les entendent pas. ibid. Il est surprenant que deux des plus excellents d'entre eux ayent ignoré un fait que peu de gens lettrés ignorent. ibid. Rien ne repand plus de faussetez dans leurs écrits, que lors qu'ils prennent la licence d'éten-

dre plus qu'il ne faut les autoritez. 781 b. Critiques des Ouvrages, ne doivent point être confondus avec les faiseurs de satires & de libelles. 809 b. Pourquoi cela. ibid. Les Critiques du livre de Ulu Patum en font les Panegyristes. 915 b. Les querelles des Critiques sont utiles dans un sens, & scandaleuses dans un autre. 1319 a.
 Critiques, il s'en faut beaucoup que leur goût ne soit uniforme. 180 b. t. II.
 Croilade ne restit pas, & pourquoi. 1156. t. II.
 Croitez, pourquoi ils ne vécurent point. 561 a.
 Cromwel, sa femme favorise ses amourettes. 268 a.
 Croton, reforme de son luxe & de sa debauchee. 838 b. t. II.
 Cruquius, sa bevnié au sujet de Stobéc dans un passage où il parle d'Epicure. 1042 b. Autres bevniés du même Auteur. 1043 a.
 Cujas, quelle a été la conduite de sa fille. 1105 b. t. II.
 Cui bono, de qui est cette maxime. 777 a. Et sur quel principe elle est fondée. 778 a.
 Culingo, quelle est la vertu de cette plante. 1150 b. t. II.
 Culte, il n'y en a point de si agréable à Dieu, que d'être à ses loix. 762 a.
 Cuneus maltraite Aristote pour une faute, qu'il n'a pas commise. 354 a.
 Curateur de l'Academie de Leyde, à qui cette charge se donne ordinairement. 570.
 Curé qui ne pouvoit lire les plus grosses lettres des livres de l'Eglise, & voyoit fort bien les caracteres des plus petits deez. 301 b. t. II. Comment celui de Mediane fut excité à prier Dieu pour Charles. Quant. 713 a. Curé qui vessoit de prier Dieu pour la santé d'un malade, & pourquoi. 738 a.
 Curez de Paris en procès contre les Jesuites. 150 a.
 Curion [Augustin] se brouille extremement en parlant des Sarrasins. 11 a.
 Curiosité excessive des particuliers, censurée. 193.
 Custai, jusqu'où il poussa la fourberie pour tromper Adolom. 927 b.
 Cydius [Peintre] combien ses Argonautes furent vendus. 122 b. t. II.
 Cyllene, quelle est la hauteur de cette montagne. 970 a.
 Cymbalum mundi, qui a été appelé de la sorte. 305 b. On ne fait pas bien ce que signifie cette expression, quand on s'oppose à tympanum fame publicæ. 305 b.
 Cynegire, il ne faut croire de son action que ce qu'Herodote en dit. 1082 a.
 Cyniques [Secte de Philosophes] qui en est l'Auteur. 972 a.
 Cyniques, Secte de Philosophes. Pourquoi appellez de la sorte. 89 b. t. II. Leurs sophismes pour la defense de leurs infamies. 90 a.
 Cynisme étoit, selon les Stoiciens, la plus courte voye pour arriver à la vertu. 979 a.
 Cypris appellez les Pucelles, & pourquoi. 191 b. D'où vient qu'on mettoit autrefois des cypres dans les maisons des morts. 1175 a. n.
 Cyprie, on lui attribua la premiere institution de la Tyrannie. 789 a. t. II.
 Cyran [Abbé de] le cas qu'il fait de la Societé des Jesuites. 1218 a. Sa critique de Garasse est un Ouvrage merveilleux. ibid.
 Cyrenaiques, Secte de Philosophes. 68 a. t. II. En quoi differens des Cyniques. b.
 Cyrille [Saint] censuré par l'Empereur. 651 a. t. II. Ses irregularitez en egard à Nestorius. ibid. Il ne l'a merite point qu'on le menage. 945 a.
 Cyrille Lucar, sa Confession conforme aux sentimens de Geneve. 381.
 Cyrus, pour quelle raison il se croyoit plus digne du sceptre que son aîné. 922 b.
 Cytheris, de quelle maniere Marc Antoine, dont elle étoit concubine, en usoit avec elle. 1203 b. Il ne l'a pourtant point épousée. 1210 a.
 Cytheris, celebre Courtisane. Voyez Lycoris dans le Dictionnaire. t. II.
 D.
 Dacier [Monfr.] borne l'épithete d'Achemenides aux rems de Darius fils d'Hystaspes. 66 b.
 Dacier [Monfr.] critique Voltaire sur ce qu'il a consonné un Orateur avec un Poete. 785 a. t. II. Examen de cette critique. ibid. Sa distraction. 417 b. 808 b. Ce qu'il dit sur la genealogie de Drujus & de Tibere. 1013 b. Ce qu'il dit de Tullius. 874. Il fait voir son bon goût en se declarant pour Horace contre Quintilien, au sujet de Lucilius. 418 a.
 Daquin, Juis convertis, depose contre Conchine & sa femme. 1215 a.
 Daillé, sa réponse au P. Adam est demeurée sans replique. 1014. Il accuse St. Augustin d'avoir traité les choses à la maniere des Academiciens. 102 b. Ses livres sont lottiez par l'Archeveque de Paris. 240 a. Sa réponse

T A B L E D E S

M A T T I E R E S.

- reponse touchant les invectives de quelques Lutheranens passionnez. 1285 a.
- Dalle, les reproches que Cotibry & le P. Adam lui font au sujet de Mr Morus. 619 a. t. II. Comment il releva la qualité de Saint demie à Origene par Cotibry. 697 a. Dans quelle vue il l'istore les Relations des Voyageurs. 1202 a. t. II.
- Dalechamp, Medecin celebre, & son en pratique. 421 a. Malheur à ceux qui le donnent pour caution en qualité d'Auteur. 304 b.
- Dalechamp a fait des fautes d'omission & de commission dans la traduction des vers d'ibyens citez par Abbenie. 592 a. t. II.
- Damagetus, Roi de Jalyse, pour quelle raison il demanda à Aristomene une de ses filles en mariage. 961 a.
- Dames, quand elles deviennent amoureuses de leurs inferieurs, sont obligées de faire toutes les avances. 277 a. Celles qui vivent dans le grand monde, demeurent rarement veuves sans faire parler d'elles. 291 b. Dames Romaines consacrent sous leurs bijoux à faire un vase d'or, pour envoyer à Delphes. 753 a. Honneur qui leur fut accordé en reconnaissance de ce sacrifice. ibid. Il n'y a point de principe plus dangereux pour les Dames, que de croire qu'il y a des conjonctures où l'on peut négliger les devoirs de l'honneur. 804 a. Quand les Dames sont belles elles ne vieillissent gueres par tout. 867 a. Explication de cette maxime Espagnole. ibid. n. Ce ne sont pas ordinairement les plus jeunes qui font le plus de frays dans les Cours des Princesses. 944 a. Si elles méritent bien ceux qui les servent. 944 b. Quand elles commencerent à frequenter la Cour, & les maux qui en arrivent. 1190 a. Celles d'aujourd'hui ne sont pas du goût de Dion. 1220 a.
- Dames, quel est le portrage auquel elles sont le plus sensibles. 61 b. t. II. Celles de qualite sont sujettes à toutes les superstitions augurales dont les bourgeois s'infatuent. 982 a.
- Damien [Pierre] de quelle maniere il repondit à la question que lui fit Agnes veuve de Henri III. 1181 b.
- Danophila, ses hymnes en l'honneur de Diane. 788. t. II.
- Dawac, Courtisane, condamnée à mort, meurt en murmurant contre les Dieux. 312 a. t. II.
- Dancau [Lambert] cabale contre l'autorité des Etats de Hollande en faveur de l'Angleterre. 988 b.
- Dancau [Lambert] commet jusqu'à sept fautes dans un seul passage au sujet de Marcion. 542 a. t. II.
- Danemark, quel y est le pouvoir du Grand Maître. 1246 a. t. II.
- Danhawerus reverse l'entreprise pacifique de l'Electeur Palatin. 141 b. t. II.
- Daniel [le P.] son hypothese sur l'ame des bêtes refutée. 965 a. t. II.
- Danois defuis en Ecoffe par la valeur d'un paisan. 16. t. II.
- Dante, Poete, comment il se vange du Prince Charles de Valois, & pourquoi. 756 a.
- Darius, ses diverses inquietudes sur le chapitre de sa femme. 453 a. t. II.
- Darmilat bien sçavant, mais pris d'affairu durant la guerre de Smalcalde. 48 b. t. II.
- Dassoucy s'attire la colere des femmes de Montpellier. 61 b. t. II.
- Date doit être exactement observée dans les prefaces. 377 a.
- Dathenus [Pierre] obtient de l'Electeur Palatin une retraite à Frankenthal 29 a. t. II.
- David, si deux familles de sa race passerent en Espagne du tems que l'on destruisit le premier Temple. 39 a.
- David, pourquoi il n'employe que très-peu de raisons pour persuader à une fille, qu'elle doit preferer la maison de son mari à celle de son pere. 774 b. t. II.
- Davila, ses calomnies contre François I. sont par malheur trop faciles à resister. 1191 a. Lui & Maumbourg entrent en opposition dans leur narration, au sujet du Duc de Guise. 1246 a.
- Davila accuse fausement un Ministre, d'avoir prêché que les François ne devoient point obeir au Roi, & qu'ils le pourvoient tuer legitimement. 669 a. t. II.
- Davillon renonce à l'Astrologie, pour s'attacher à la Medecine. 602 a. t. II.
- Dauphiné, combien est considerable la charge de Greffier civil & criminel du Parlement de cette Province. 773 b. t. II.
- Daurat compare le Parlement de Paris à l'Antrogyne de Platon. 385 a. t. II.
- Debauchez sont en mepris & en horreur, quand ils ne gardent pas les bienséances. 592 b. t. II.
- Decamnichus conspire contre Archelaus, & pourquoi. 1115 a.
- Decemvirs abrogez, & pourquoi. 285.
- Decimator, critique de ses fautes au sujet du Precepteur d'Achilles 72 b. s'acce ne lui peut apporter aucun secours. 74 a.
- Decius [Philippe] jusqu'où alla la jalousie de profession entre lui & Manius. 505 b. t. II.
- Dekker, son erreur sur le livre intitulé Brutum fulmen. 138 a. t. II. Et sur l'Ecrit d'Opianus Gallus. 536 b.
- Decorum est toujours garde par les plus criminels, quand il leur est misse de le voler. 1057 b. t. II.
- Defauts, il y en a qui ont donne des noms à d'illustres familles. 437 b.
- Deiense de l'Eglise, qui est l'Auteur de cet Ouvrage. 378 a.
- Deification poetique d'une illustre Dame. 323 b. Toutes sortes de langues y concourent. ibid.
- Dejotarus, son echapatoire quand il se vit trompé par les auspices qu'il consulta, avant que de mener ses trouppes à Pomye. 941 a. Reflexions de Ciceron la-dessus. ibid. Comment ce Roi repoussa la raiterie de Crassus. 942 b. Ses Ambassadeurs dupez par Marc Antoine. 1207 a.
- Delateurs, un homme innocent & sage ne doit point souhaiter d'avoir victoire sur eux, que d'echaper de leurs mains sain & s'insf. 504 a. Caracteres de ces sortes de gens. ibid. Si les peuples étoient raisonnables, ils se seroient tirandé à eux. 565 b. Il y en a qui ne veulent ni se retracter, ni prouver leur accusation. 722 b. Delateurs comparez aux chiens, qu'il faut pour le bien public laisser aleyer après tout le monde. 794 b. En quoi le sort de l'homme est tout-à-fait déplorable. ibid. Ils devoient être punis severement, quand ils subornent les domestiques pour déposer contre leurs maistres. 938 b.
- Delateurs, il n'y a rien dont ils ne soient capables, pour rendre leurs adversaires odieux. 1064 b. t. II.
- Delos, ses habitans furent les premiers qui s'avisèrent de faire engraisser les peules. 1128 b.
- Delphes, son temple est pillé. 818. t. II. On en tira la valeur de dix mille talens. 819 a.
- Delphiens, ce qu'ils firent pour se delivrer de la peste & de la famine, dont ils furent punis pour la mort d'Esopé. 1088 b.
- Deluge, il est impossible de penetrer au delà sans l'aide de Moise. 1108 a.
- Deluge, les alarmes que l'on eut par tout de la prediction d'un deluge universel. 1108 a. & suiv. t. II.
- Demades propoie aux Atheniens de mettre Alexandre au nombre des grands Dieux. 691 a. t. II.
- Demagogyes, comment il faut traduire ce mot. 1013.
- Demagogues tenoient la République d'Athenes dans un tres esclavage. 806 a. t. II.
- Demetrius censure les Atheniens de leur peu de courage. 277 a. t. II. Sa postie a été desigrée par le Traducteur d'Athenes. ibid. Il demanda aux Atheniens 250. talens pour le saxon de ses Courtisanes. 277 b. Il estoit facile à s'engager à de nouveaux mariages. 833 a.
- Democrite, quel jugement on doit faire de sa folie. 17 b. Ce qu'on doit juger de son sentiment sur la nature, qu'il appelle Dieu. 952 a. S'il est fort different du Pere Melanchon. ibid. b. Et si les peus Esprits sont capables de l'imaginer. ibid. Son système des atomes n'est pas si absurde que le Spinoffone. 954 b. Comment il devoit être venere. 955 a.
- Demoielle morte en plaisantant. 336 b. t. II.
- Demou, singe des Orateurs de Dieu. 2 b. La victoire qu'il remporta sur la femme n'étoit pas fort glorieuse. 1106 a.
- Demons, en quel cas il vaudroit mieux les haranguer que les hommes. 275 a. Plusieurs ont cru & croyent encore aujourd'hui, qu'ils peuvent engendrer. 651 b. S'ils peuvent être sujets passifs & actifs d'aucune generation. 1028 a.
- Demons, si la consequence est bonne de l'existence des Demons à celle de Dieu. 985 a. t. II.
- Demonstratif, pourquoi les harangues d'éclat ont été attribuées au genre demonstratif. 893 a. t. II.
- Demosthenes, plus ses harangues étoient longues & plus elles étoient belles. 338 b. Bon mot de cet Orateur à ceux qui nomoient à Philippe la louange de braver beaucoup. 922 b.
- Demosthene fait une esquivance, au si de n'être point obligé de haranguer. 22 a. t. II. Est raille sur ce que ses harangues sentoient l'huile. 850 a.
- Dempsterus, il faut se desier des autoritez, qu'il cite. 777 b. t. II.
- Denis le Tyran, comment il s'espressoit quand il vouloit dire, qu'il ne faloit jamais se desier de la puissance tyrannique. 791 b. t. II.
- Denotes maltraite sorti les Auteurs des Tragi-Comedies Pastorales. 1320 a.
- Decartes, ses sectateurs n'ont point en affect de recevoir. 360 a. Est accusé de supprimer le nom des Auteurs qu'il

TABLE DES MATIERES.

qu'il pille. 679 b. *Loit* dans une Oraison funebre par l'ordre du premier Magistrat d'Utrecht. 1038 a.

Descartes, le jugement qu'il fait de l'Astrologie. 129 a. t. II. *Qui a été son ministre en Optique.* 232 b. En quoi il n'a fait que renouveler les idées des autres Philosophes. 317 b. *Reflexion sur le doute qu'il exige pour mieux s'assurer de la verité.* 520 b. Sa modestie toute philosophique. 612 b. Sa maxime touchant la suspension de nos jugemens. Il n'a pas été transporté dans la Religion. 663 b. Il fat des objections contre son Ouvrage de Air. de Fermat. 734 a. Air. de Roberval répond à ces objections. ibid. S'il peut passer pour l'inventeur de l'Optique qu'il a eue touchant l'ame des bêtes. 781 b. & suiv. Son dogme sur l'ame des bêtes nous delivre de mille difficultez. 956 b. Il est pour tant abandonné à cet egard de plusieurs de ses sectateurs. 957 b.

Dellandes, Abbé, débite un conte apocryphe touchant Charnacé. 843 b. & touchant Ferni. 1136 b.

Dellions [Jean] Doyen & Theologal de Sens, a fait quelques Traitez contre la fête du Roi-bois. 650. t. II.

Espagne, riére d'honneur que les Grecs donnoient aux Princesses Chretiennes de l'Orient. 496 a. t. II.

Daupine [Claude] adopte un sot conte contre Calvin. 735 b.

Deipreaux, ses Satires ont dejà besoin de Commentaires. 33 a. Fausse comparaison de sa biche en rut. 465 a. Il a parfaitement bien traduit ce qu'Horace & Juvenal ont dit de la guerre que les hommes se font. 464 a.

Deipreaux critiqué par Des-Marets au sujet d'Alexandre. 456 b. t. II. On ne peut être de son sentiment touchant les quatre vers qu'il dit être de Neron. 809 b.

Devin rend plus de services à un Prince, qu'aucun de ses Generaux. 348 b. Il est heureux quand il sert un Prince que la providence destine à de grandes choses. 349 a.

Devins menent une vie vagabonde. 3 b. Combien font vaines leurs réponses. 405 b. Anciennement les armées ne marcheroient jamais sans en avoir quelqu'un. 722.

Devins, plusieurs ont eu une triste destinée. 602 a. t. II.

Devotes, leur jargon, & leurs phrases mystiques. 975 b. t. II.

Devotion, quel est le motif le plus capable de l'entretenir dans le cœur de l'homme. 1051 b.

Devots, les faux se servent d'accusations d'impieté, pour se maintenir dans leur injuste domination. 306 b.

Devots, quel est le substitue ordinaire des faux Devots. 913 a. t. II.

Deuterotes ou traditions Judaïques, par qui compilées. 157 a. Leur observance s'étend jusqu'à la chaise percée. 157 b.

Deutrippus, son amour pour sa patrie. 578 a. t. II.

Diable s'oppose aux veritez que Dieu fait annoncer aux hommes. 491 a. t. II. D'où vient qu'il s'est opposé à l'établissement du Malometisme. 491 b. On ne peut accorder avec l'écriture la réjection du pouvoir du Diable. 98 a. Jusqu'où vont les progrès de ses armées. 1257 a. Il regne bien plus pendant la guerre, que pendant la paix. ibid.

Diables, il est étrange que des Juges Chrétiens aient reçu leur témoignage comme véritable, & rejeté comme nulles les causes de reculsion fournies contre eux. 1280 a.

Diables, Martin Delrio raisonne peu conséquemment sur quelques faits extraordinaires qu'il leur attribue. 1262. t. II. Allégué à faux par un Auteur moderne. ibid. b.

Diactin confire contre le Cardinal Julien de Melicis. 458 a. t. II.

Diagoras, le compliment qu'on lui fit diversément rapporté par Cicéron & par Plutarque. 962 a.

Diagorides, Maison illustre dans Rhodes, d'où descendus. 961 b.

Dialogue, quelles en sont les loix. 1069 a. Titre d'un Dialogue fort plaisant, contre les Ecrivains qui aiment à se servir de termes surannez. 65 a.

Diane n'eut point une verge pour victime dans la personne d'Iphigenie. 79 b. Statue admirable de cette Deesse. 608. Plusieurs villes Payennes se vantoient d'avoir la vraie statue de cette Deesse. 877 a. En quel lieu ses Prêtres pouvoient marcher impunément sur la braise. 877 b.

Diane, ou en quel tems on chantoit les hymnes que Damophilus avoit composés en l'honneur de cette Deesse. 788. t. II.

Dias [Jean] de quelle maniere massacré par son frere. 907 b.

Dictateur, qui le premier des Romains mourut dans cette dignité. 121. t. II.

Dictionnaire, rien n'y doit être supprimé. 75 b. Negligence de ceux qui y font des additions. 82 b. Dictionnaire Italien de la fameuse Academie della Crusca.

trouve presque autant de Censeurs que de Lecteurs. 541 a. Dictionnaire de la Bible, observations sur un de ses articles. 931 a. L'Auteur de ce Dictionnaire Historique a eu dessein de travailler pour toutes sortes de gens, & pour toutes sortes de goûts. 1251 a.

Dictionnaire, pourquoi l'Auteur de celui-ci donne quelques plus d'étendue à ses remarques, que le texte ne le demande. 383 a. t. II.

Dictionnaires censurez d'une omission qu'ils ne devoient jamais faire. 323 b. Dictionnaires Historiques ne débrouillent point assez les cabos des faits qu'ils rapportent. 538 b. Le desin des Dictionnaires est de se perfectionner à force d'être imprimez. 742 b.

Dictionnaires, on devroit mettre dans les Geographiques les noms adjectifs des habitans. 1103 a. t. II.

Diéier [Léobœveque de Vienne] agrement repris par St. Gregoire, & pourquoi. 1292 b.

Diéius [Julienus] Empereur, faisoit brûler tous ceux qui consultoient les Devins sur la fortune de l'Empereur. 447 a. t. II.

Didon n'a pas plûrôt vu Enté, qu'elle oublie toutes ses belles resolutions. 1261 a. Application de cela. ibid.

Dieppois, la presentation de Louis XIV. ne lestr a de rien servi. 606 b.

Dieu, ce point conoître est un moindre mal, que de lui attribuer ce que les Gentils attribuoient à leurs Dieux. 312 a. Sa presence établit la liberté de la creature, bien loin de la détruire. 485 b. Oïez à ses loix contre le plus fort penchant de la nature, & par le respect qu'on lui porte, est le meilleur de tous les cultes qu'on lui puisse rendre. 762 a. Critique de ses Oeuvres audacieuse & blasphematoire. 801 b. De quelle maniere l'Auteur de cette critique en fut puni. ibid. Incertitude de ce que la tradition a debite là dessus. ibid. Tout le monde ne convient pas qu'il y ait une liaison nécessaire entre sa providence, & l'immortalité de l'ame. 827 a. Les Sathaneens en font une preuve. ibid. On peut croire en lui, & être persuadé que la bible n'est fondée que sur un droit positif. 978 a. Toute objection faite contre son existence, ne persuade pas qu'il n'existe point. 978 a. Jusqu'à quel point sa gloire a été prostituée par les Poëtes du Paganisme. 1032 b. Le plus parfait amour que l'on puisse avoir pour lui, c'est lors que l'on l'aime pour l'amour de lui-même. 1047 b.

Dieu en quel sens on peut dire qu'il est soumis à des loix. 94 a. t. II. Ceux qui nient son existence font moins en droit de rejeter la Magie & la diablerie, que les autres. 103 a. Grande efficace de sa parole. 211 a. La foi de son existence, sans la foi de sa providence, ne peut être ni un motif à la vertu, ni un frein contre le vice. 426 b. Objection contre cela, & la réponse. 1074 b. Si-tôt qu'il faut annoncer aux hommes une verité, le Diable s'y oppose. 491 a. Il a toujours été permis & même tres-nécessaire de prouver son existence. 519 b. Il est infiniment plus avantageux de croire qu'il est, que de croire qu'il n'est pas. 739 a. L'envie de le disculper, eu égard aux crimes de l'homme, a obligé les Theologiens à se tourner en cent manieres. 763 a. Si la doctrine qui le ferait auteur du péché, conduiroit à l'Atheisme. ibid. Le système qui le met dans son plus haut degré d'élevation & de gloire, doit être préféré à tous les autres. 765 a. Il se fait conoître aux hommes, par des choses opposées. 799 b. S'il lui est aussi facile de créer à tout moment une nouvelle ame, que de reproduire la même. 826 a. Il n'y a que lui qui soit sage. 846 a. Il n'est pas sûr d'en examiner la nature en presence des ignorans. ibid. Comment on lui peut ressembler. 846 b. Si la consequence est juste de l'existence de Dieu à celle des Demons. 985 b. Son immutabilité est incompatible avec la nature de l'éternité. 1091 b. Il ne peut pas être le sujet d'inhérence des pensées de l'homme. 1092 a. Il faut nécessairement qu'il soit heureux. 1094 a. S'il est la cause immanente des changemens de l'univers. 1262 b.

Difficultez, il n'y a que les petits esprits, qui n'en trouvent nulle part. 857 b.

Dignitez, quand un honnête homme les doit refuser. 403 b.

Dijon, miracle d'un Sénateur de cette ville. 48 b. t. II.

Dinémme contre le mariage, qui en est l'auteur. 591 a.

Dina convaincu de calomnie, & condamné comme tel à perdre la tête. 1246 b. t. II.

Diocles, sa surprise la premiere fois qu'il vit Epieure dans un Temple. 1051 b.

Diodore le Sophiste, plaisante réponse que lui fit le Medecin Herophile. 1275 b. t. II.

Diogene Laërce, quoi qu'Épicurien, ne blâme point le peccavi de Bion. 591 a. Il ne connoissoit pas toutes les ruses de la guerre des Auteurs. 954 b.

Diogene le Cynique est pris par un Corsaire, & titre de son esclavage une preuve contre la providence. 23 b. t. II. Quel a dû être son sentiment touchant l'ame des

T A B L E D E S M A T I E R E S.

des lictes. 782 b. Il n'est pas si éloigné du Platonisme qu'on le croit ordinairement. 783 a. Il travailla à se rendre insensible. 783 b. S'il répondit bien au Philosophe qui lui fit le mouvement. 1275 a.

Dion. de., explication de la fable qui dit qu'il donnoit la chair de ses bêtes à manger à ses cavaliers. 275 b. t. II.

Dion, fruste observation de cet Ecrivain sur une formule de lettre écrite par Hadrien. 475 a. Dion & Laticie ne s'accordent pas sur la raison qui porta Auguste à faire des loix contre les libelles. 787 a. Dion peche ou en qualité de Geographe, ou en qualité d'Historien, touchant le voyage de Tibere vers Drusus. 1015 b. Il donne à Cicéron une harangue qu'il a forgée lui-même. 1205 a. Il y falsifie deux choses qui doivent juster les Lecteurs dans la défiance sur plusieurs autres. ibid.

Directeurs de conscience sont assez souvent consultez par les Chrétiens, mais peu obéis. 827 a.

Directeurs de conscience ne s'entendent pas avec leurs Levoyes. 916 b. t. II.

Disgrace de front & la mort ont un même lieu commun de consolation. 510 a.

Discipline, effets terribles de cet instrument. 1000 b.

Dispute, on est ordinairement plus fort dans l'opposée, que dans la desseinée. 438 b.

Dispute de 17. ans entre deux Theologiens. 345 a. t. II. Quelles sont les loix de dispute. 979 a.

Disputes, quelles furent celles de Cain & d'Abel selon le shargan de Jerusalem. 22 b. Quand les disputes dégèrent en personelles, elles ne manquent jamais de faire un tort extrême à la reputation des disputans. 917 a. Elles sont pour eux, un des plus dangereuses pièges que leur mauvais genre leur puisse tendre. 917 b. D'un côté que celles, qui regardent la grace universelle ne valent plus pour importantes. 918 a.

Disputes, combien y en a-t-il qui cesseroient, si les disputans voulaient s'entendre. 650 b. t. II.

Dissillatio, explication de ce mot, quand il est pris pour une maladie. 447 a.

Distractions, remarque sur les effets qu'elles produisent dans les plus grands hommes. 811 a.

Diversitemens publics sont des écoles d'impureté. 1321 b.

Divinité, les plus sçelez dont l'histoire fasse mention, en ont reconu une. 727 b. Pourquoi mieux connue, selon Lucain, en Grece & en Italie, qu'à Marseille. 980 a.

Divinité, les Payens la representoient sous l'idée d'un être qui punissoit les criminels, en les punissant à de nouveaux crimes. 591 a. t. II. Numa ne voulut pas qu'on la representât par des images. 846 a. Trois moyens de lui ressembler. ibid. b.

Divinité, les Payens s'imaginoient qu'il y en avoit de jalouses des prosperitez des hommes. 752 b. Priere heroïque faite à cet égard. ibid.

Divisibilité à l'infini empêche toute contiguïté. 1270 b. t. II. Diverses difficultés contre les demonstrations geometriques de la divisibilité à l'infini. 1272 a. Elle supposeroit la penetration des dimensions. 1271 a.

Divulion, il y a des cas où elle ne destruit pas les Societez. 615 b. t. II.

Divorce, s'il est vrai que tous les Theologiens anciens & modernes soient d'accord sur cette matiere. 588 b. t. II.

Docte, on peut l'être beaucoup, sans pouvoir répondre sur le chemin à beaucoup de questions. 797 a.

Doctes, reflexion sur leur posterité. 1232 a.

Docteurs, on les prendroit souvent pour de grands Comediens, s'il étoit permis de juger des peuples d'autrui. 416 a. Il y en a qui sont heurieux de ce que les peuples se laissent mener selon leur train accoutumé. ibid. Il y en a qui on peut comparer à ces dogues d'Angleterre, dont parle le Pere Maimbourg dans un de ses Sermons. 560 b.

Docteurs en Droit, quand, où, & à quelle occasion commença la coutume d'en créer dans les Academies. 183 t. II. Docteurs emporiez, comment on se venge d'eux. 152 a. Il est bien rare de voir des Docteurs qui soient exemts de toute ambition & de toute avarice. 289 b. Docteurs contrains à renoncer à une thèse, où ils soutenoient que ego amat étoit aussi bien dit que ego amo. 924 b.

Dogmatiques ont trop de presumption pour être bons Chrétiens. 826 b. t. II.

Dogmes particuliers, ceux qui s'en entendent regardent comme autant de faux freres tous ceux qui les combattent. 537 b.

Dolabella, pourquoi traversé par Marc Antoine. 1205 b.

Dolabella, ses maxims, sa conduite, & les troubles dont il fut la cause. 1183 b. t. II. Il fait pourtant une belle action, dont il est fort loué. 1185 a.

Domaine, il n'y en a point de plus malalienable que celui qui est fondé sur les passions machinales. 377 b.

Dometique, regle que tout le monde y devoit observer. 220 a.

Domine non sum dignus, &c. paroles du Centenier dont un Ambassadeur d'Espagne regala Jacques I. Roi d'Angleterre. 532 a.

Domitians sont toujours en guerre avec les Franciscains. 712 a.

Domitians, l'empressement de leurs generaux à paibier le Pugo fideli. 572 a. t. II.

Dominique [Saint] au report de Mayer avoit la connoissance de la Pierre Philosophale. 105 a. Donne des coups de broche à St. François d'Assise. 1282 b.

Dominique [saint] qui par une Religieuse en extase, lui apportant de l'origuet dont il lui frota la jambe. 571 a. t. II.

Domitian faisoit faire par d'autres ses lettres, ses harangues & ses Edits. 3 a. t. II.

Dompage, si l'on est toujours obligé de le reparer par restitution ou autrement. 9 b.

Donna, quel nom c'étoit. 202 b. t. II.

Donatiles, leur erreur sur le Baume condamné dans un Concile general. 294 a. t. II.

Dordrecht, son Synode ne veut admettre les Remoutrants que comme des gens citez. 1051 a.

Doricus, fils de Diogenes, Rabbin de son lilloire. 962 b.

Dorothee, s'il y a eu à Tyr un Evêque de ce nom qui ait souffert le martyre. 1036 a.

Douleur, on en peut sentir sans avoir jamais senti de plaisir. 733 a. t. II.

Drabicius, si ce nom étoit connu en France. 244 a. t. II. Il ne dit rien de Teheli. 245 b.

Dragon avoit écrit ses loix avec du sang, que vent dire cela. 333 a. t. II.

Dragonades seront éternellement l'horreur des hommes gens, de quelque nation & de quelque religion qu'ils soient. 769. t. II.

Drelincourt, Professeur en Medecine, son éloge. 68. 69. Ses avis sur un des Abasins. 157 a. Voyez aussi les p. 270. 666. 607. 742. 747. 1221. du t. II. & passim alibi.

Drelincourt, Ministre, defend le Rituel des Protestans contre les Missionnaires, par les sentimens d'un celebre Cordelier. 1153 b.

Drelincourt, Ministre, répond à une Remontrance du Clergé de France. 730 a. t. II.

Drielenburg [Vincent] s'érige en Prophete. 479 a.

Droit ne se mesure dans les Etats, que par l'utilité qui leur en revient. 120 b.

Droit d'aînelité doit être maintenu dans tous les Royaumes hereditaires. 932 a. Adonja en est justement privé. ibid.

Droit Romain, qui le premier en a renouvelé la profession depuis l'invasion des Barbares. 183 a. t. II.

Drusus, belle reponse qu'il fit à un Archevêque. 1032 a.

Dubravius, ce qu'il nous apprend d'une mode apportée de France en Boheme. 332 b. t. II.

Ducheri [Gilbert] son Epigramme contre Jules II. 189 a. n. t. II.

Duel fameux de 22. contre 22. 655 b. Effet d'une predication contre cette sorte de combat. 1133 a.

Ducllité, pourquoi ils se font justice eux-mêmes. 946 b. t. II.

Duprat, le sage conseil qu'il donna au Comte d'Angoulême. 1185 b.

Duraxus, les esclaves qu'il sermontoit pour aller voir un de ses amis à Metz. 1145 b. Erreur de Mr. Anyrant sur le tens de sa mort. ibid. & du Catalogue d'Orford qui le confond avec un Juif. ibid.

Duronius pendoit son Tribunaux cassé la loi contre les dépenses immoderées des festins. 286.

Durazzo [Charles de] pendit, & pourquoi. 632. t. II.

Durazzo [Louis de] est empoisonné & empoisonné dans le château de l'Oeuf. 637 a. t. II.

Durazzo, Histoire des Princes de ce nom. 627 a. t. II.

Durazzo [Robert de] Prince de la Morée, vient mourir en France les armes à la main. 627 b. t. II.

Dyentous, pour quelle raison élevée par Auguste au Pontificat de Comane. 875.

E.

E Au, qui a appris aux hommes à se mêler avec le vin. 251 a. Eau d'une merveilleuse propriété. 1122 a.

Lau, santé bue & portée avec un grand verre d'eau. 1164 a. t. II.

Ebraïens, selon eux tous les Dieux des Payens ont été pris de la tradition Judivique. 831 a. Preuve qu'ils en alleguent. ibid.

Eburones, quels peuples on doit entendre par là. 921 a. t. II.

Ecclesiastiques, on est bien aise en plusieurs Etats qu'ils aient dereglement. 29 a. Ils sont fort sujets à la polygamie spirituelle. 54 a. Les Ecclesiastiques du xv. siècle exerçoient leur tyrannie sur l'esprit & sur la conscience. 133 b. Ecclesiastiques flatteurs des Puissances. 213 b.

TABLE DES MATIERES.

213 b. *S'il est important de leur tenir la bride courte.* 640 a. *Jusqu'ou alloit à leur égard la rigueur des anciens Canons.* 1289 a. *Ils louent tous ceux qui sont liberaux envers l'Eglise.* 1291 b. *Plusieurs aiment mieux demeurer interdits du Pape, que de se separer de leurs femmes.* 1294 b. *Ceux du Septentrion ont plus de peine à recevoir la loi du celibat, que ceux du Midi.* 1295 a.

Ecclesiastiques, qui a introduit la coutume de deposer ceux qui coucheroient avec leurs femmes depuis leur ordination. 19 t. II. *On ne leur devoit point permettre d'avoir de jeunes servantes, quand ils ne sont pas mariez.* 288 a.

Eciopies, ceux qui le premier en devin le tems. 93 b. t. II.

Ecoles, ceux qui y enseignent & qui y disputent le plus, ne sont pas les mieux persuadez des veritez évangeli-ques. 37 a.

Ecoliers, les maîtres qui en veulent avoir, ne doivent point s'appliquer à faire des livres. 273 a. *Les Ecoliers estoient autrefois pour fort avancez, quand ils entroient en Philosophie à l'âge de vingt ans.* 1137 b.

Ecoliers, belle leçon pour les porter à l'étude. 539 b. t. II.

Ecoffis delivrez du joug des Danois par la valeur d'un paisan. 16 a. t. II. *Combien de Rois y ont regné, & comment traitez.* 242 a.

Ecoffis qui se fait battre pour l'obesissance passer. 750 b.

Ecrevisses dont l'écaillé represente une herbe. 1142 a.

Ecriture Sainte, la necessité de reconnoître son inspiration. 99 a. *Les explications mystiques lui sont tort.* 159 a. *Si elle peut fournir des matériaux & des principes pour toutes sortes de sciences & d'arts.* 214.

Ecriture Sainte, ne doit pas être interpretés toujours selon les regles de la Grammaire. 937 b. t. II. *Elle a été traitée dans la Christianisme à peu près comme on traite le Code de Justinien.* ibid.

Ecrivain doit narrer tellement les choses, qu'on n'ait pas besoin de raisonnement pour l'entendre. 684 a.

Ecrivains, ni les François ni les Espagnols n'ont gueres songé à l'avenir, dans ce qu'ils ont écrit les uns contre les autres. 770 b. *Application d'un vers de Virgile à ce sujet.* ibid.

Ecrivains, quand la passion les gouverne ils ne pensent jamais à l'avenir, & fournissent ainsi des armes contre leur propre party. 137 a. t. II. *Il y en a beaucoup qui citent un Auteur, lui font dire tout ce qu'ils croient qu'il devoit dire.* 222 a. *Les Ecrivains bonnissent souvent la moderation & la bonne foi de leurs Ecrits, quand ils ont de divers plaignus.* 498 a. *Comment on doit inter preter les lettres qu'ils possent contre l'ingratitude du siecle.* 716 a. *Il y en a qui sont bien attes que leurs Ouvrages paroissent dans l'Index.* 917 a.

Ecueil des accusez, qui fut appellé de la sorte. 150 & 776 b.

Edeffe [*Fosselin de Courtenai, Comte d'*] meurt dans les fers à Alep. 671. t. II.

Edimbourg, en quel tems sa forteresse fut construite. 313. t. II.

Edit de Nantes, par qui dressé. 832 b.

Edouard [*Saint*] sa simplicité contrivra beaucoup à le faire mettre dans le Calendrier. 1038 b. *Il se fit donner la discipline, & pourquoi.* 1039 a.

Edouard I. Roi d'Angleterre, fait irruption en Ecoffe. 16 a. t. II.

Edouard VI. Roi d'Angleterre, sa mort cause beaucoup de joye à Rome, mais les raisons de cette joye cessèrent bien-tôt. 196 a. t. II. *On trouve mauvais à Rome qu'on lui ait donné la qualité de Roi.* 206.

Egarement, exemple de ceux dont l'esprit humain est capable. 92 a.

Eglise ne peut pas subsister sans Liturgie & sans Discipline. 650 b. *Quand il y faut telers les abus.* 797 a. *Le même esprit qui a enrichi les gens d'Eglise font le Christianisme, a voit déjà regné sous le Paganisme.* 877 b. *Ceux qui occupent de grands postes dans l'Eglise, donnent facilement le large à leurs passions.* 1292 a.

Eglise, ce qui en rendoit la reformation difficile, & même impossible. 257 a. t. II. *Quel usage on doit faire de ses biens.* 616 b. *Ce qu'elle a le plus à craindre.* 727 a.

Eglise militante, ceux qui l'appellent de la sorte, ont plus de raison qu'ils ne pensent. 675 b.

Eglise [*Système de l'*] d'où vient que ce livre qui a tant d'imperfections, a été regardé comme le chef-d'œuvre de son Auteur. 664 b. t. II.

Eglise Romaine reçoit dans son sein tout ce qui se presente à elle. 716 b.

Eglise Romaine est plus habile en fait de vengeance, que le monde. 169 a. t. II. *Avec quelle vigilance elle s'applique à l'affaire des conversions.* 668 a. t. II.

Egypte, les Doyens des Prêtres y étoient appelez. Prohetes. 282 b. *Qui a fourni aux fraix de la plus celebre Pyramide de l'Egypte.* 1167 a.

Egypte [*Sortie d'*] piece tragique, qui en est l'Auteur. 1084 b.

Egypte, quand & en quelle occasion des gens d'une autre langue y furent s'établir par la premiere fois. 896. t. II. *Lequel de ses Rois fut le premier du vin.* ibid.

Eguace [*Baptiste*] comment il repondit à la critique que Roboret avoit faite de ses Ouvrages. 96 b. t. II.

Eguillette, savoir si le Diable peut faire ce qu'on appelle nouer l'eguillette. 36 b.

Eidwa, qu'est ce qu'Epicure entendoit par là. 808 a. Et comment interpreté par les Scholastiques. ibid.

Elegie composee en l'honneur de ceux qui avoient perdu la vie à la journée de Marathon. 1080 a.

Eleonor [*Heritiere de Guyenne*] son divorce avec le Roi de France, & son mariage avec le Roi d'Angleterre. 391 a. *Son commerce avec Saladin.* 392 a. *Ses jalousses, ses vengeances, & le châtiment qu'elle en reçut.* 393 a. *Sa fin.* 395 a. t. II.

Elephants, quand vus des Romains pour la premiere fois. 834 b. t. II.

Elephant, honnêteté de cet animal. 465 b.

Elide, Loi severe de ses habitans contre les femmes qui osoient se couler aux jeux Olympiques. 522.

Elide, cette ville accordé à tous les Philosophes le privilege d'immunité. 818 a. t. II.

Elic, si sa plainte est d'un homme inspiré. 99 b.

Elien, son injustice partialite en quelle d'Historien. 965 b.

Elien, lui ou ses Copistes ont écrit Pericles pour Epiclus. 798 a. t. II.

Elizabeth [*Reine d'Angleterre*] quel Prince elle avoit le plus souhaité de voir. 55 b. t. II.

Eloge tiré du défaut d'évaluation. 545 b.

Eloges, mauvaise coutume de ceux qui en font. 723 b.

Eloges, l'envie d'endormir fait faire ordinairement beaucoup de fautes. 119 b. t. II.

Eloquence, effets surpris de cet art. 758 b. & 797 b.

Eloquence, quelle en est la force. 793 a. t. II.

Elpincic, pourquoi rebutee en sollicitant pour son frere Gimon. 802 a. t. II. *Entretenu par son propre frere.* 802 a.

Elus chez les Manichéens ne devoient point cultiver la terre. 333 a. t. II.

Emeritus, personne ne devoit être déclaré tel, tandis qu'il fait des enfans. 935 a.

Emilia Lepida, ses crimes & sa fin. 1020 b.

Emilius [*Antoine*] refusa une profession. 108 b. t. II.

Emmeric a été autrefois une bonne Ecole. 694.

Empedocle partagé en deux. 1232 a.

Empiricus [*Sexius*] la subtilité & l'inutilité de sa Logique. 826 b. t. II.

Emplois publics. Il faut avoir égard à la vigueur, & non à l'âge des personnes qu'on y veut engager. 894 b. t. II.

Enchanters sont beaucoup plus rares que les Sorciers. 713 b.

En *χρησιν νόμου*, quel est le sens de cette expression. 338 b.

Enceie, distique sur l'ordre de brûler ce Poeme. 307 b.

Enfans, on employe par tout les mêmes manieres & pres que les mêmes termes, pour tâcher de les enformer. 64 b. *On étoit autrefois persuadé que leur nourriture faisoit partie de leur education.* 804 b. *Preuve de cela tirée d'un fait bien singulier.* ibid.

Enfans, s'il vaut mieux les faire éduquer chez soi, que de les envoyer dans les Academies. 234 a. t. II. *Quel est leur caractère.* 402 b. n. *Il y en a d'infirmes, qui deviennent robustes.* 555 a.

Enfant celebre par l'étude des belles lettres. 1007 a. *Enfant celebre à ajouter à ceux de Mr. Baillet.* 1144 b.

Enfant, qui croit de trois caudées en trois ans, & qui devoit de même. 1120 a. t. II.

Enfantement spirituel cause les mêmes tranchees, que l'enfantement corporel. 648 a.

Enfers plus peints, que leur vestibule. 746 a. t. II.

Ennemis, il n'y en a pas de pires, que ceux qui sont prodiges de louanges. 357 a.

Enochia, comparaison de cette ville avec celle de Ponteropois. 719 a.

Ephézia, mot essentiel à la Physique d'Aristote, mais presque inutile. 461 b.

Enthousiasmes, s'ils sont compatibles avec l'opinion de ceux qui disent que l'ame n'est point distimé du corps. 971 a.

Enzinas Auteur d'une traduction Espagnole du Nouveau Testament. 908 a.

Eparque [*Evêque de Corinthe*] avoit rassemblé de très-excellens manuscrits, dont la Bibliothèque d'Angibourg fut enrichie. 109 a. t. II.

Epernon [*Le Duc d'*] conserve sa fermeté jusques dans le lit de la mort. 1342 a.

Epiclus, quelle sorte de saint il fut avec Antocles. 798 a. t. II.

Epiclete, combien fut vendue sa Lampe. 438 a. t. II.

TABLE DES MATIERES.

- Epicure** s'est plus approché de la vérité qu'aucun ancien Philoſophe. 622 b. Il y a eu de ſes ſectateurs qui ont été ſans règlez dans leurs mœurs. 779. L'hypotheſe des preſtiges de la Fortune, eſt directement oppoſée au ſyſtème de ce Philoſophe. 827 b. Il ſe ſi tort en n'avançant pas les obligations qu'il avoit à Democrite. 977 a. D'où vient la mauvaiſe opinion que l'on a de lui & de ſa Secte. 1052 b.
- Epicure**, en ſon reproche de n'avoir fait que reformer ce qu'il enlroit de Democrite. 318 a. t. II. Ep cure ſurout reconnoit des Eſprits, s'il avoit raiſonné conſequentement. 422 a. S'il a pu accorder ſon ſyſtème avec le culte public, & tromper les Athéniens. 426 a. Son objection, touchant le mal qui arrive dans le monde, n'eſt réfutée par Lactance. 752 b.
- Epicurien**, ſ'il lui eſt permis de raiſler les autres Epicuriens. & en quel. 809 a.
- Epicuriens** ne veulent rien reconnoître de ſurnaturel dans les foyes. 81 a.
- Epidemics**, l'eſprit n'y eſt pas moins ſujet que le corps. 10 b.
- Epitones**, comment il faut traduire ce mot. 110 b.
- Epigramme** recompensée de mille uns de blé. 329.
- Epigramme**, quelles en doivent être les qualitez. 664 b. t. II.
- Epilepſie**, qui a deſſin l'acte venerien une petite epilepſie. 975 a.
- Epinaç** [Pierre d'] Archevêque de Lion, fameux Antiroyalſte, aux conférences de Surene. 1002. t. II.
- Epines ſabuleuſes**, dont les ſeigneurs étoient en forme de couronne. 75 a.
- Epiphane** [St.] s'eſt fondé ſur une fauſſe tradition ſur le muſſement d'un veau d'or. 1036 a.
- Ephemeride de Ceſar**. C'eſt autre choſe que ſes Commentaires. 441 a.
- Ephéſiens**, leur crédulité pour les traditions les plus ridicules. 161 a. t. II.
- Ephores** pourvoient ſuſpendre les Rois de Lacedemone. 122 b.
- Epirotes**, réduits preſqu'à rien par la famine, & pourquoy. 837. t. II.
- Epitola obſcurorum virorum**, effet de leur lecture. 1071 b.
- Epitola obſcurorum virorum**, qui eſt l'Autour de cet Ouvrage. 106 a. t. II.
- Epitaph** d'une Comedienne enterrée enterrée. 264 b.
- Epitaphes**, quand on en rapporte quelqueune, il n'y faut pas changer la moindre lettre. 262 b. t. II.
- Epitaphes**, il y en a beaucoup qui ne font que des jeux d'eſprits, & qui n'ont jamais été gravées ſur les tombeaux. 324 a. Règles à obſerver pour ceux qui en rapportent. Ibid. Les epitaphes ſont plus croyables pour les tours mortuaires que les Hiſtoriens. 997 b.
- Epitres dedicatoires**, préparées pour ceux qui recompenſent mieux l'Autour. 920 b. t. II.
- Eponges** benites envoyées par le Pape à Eulès Duc d'Aquitaine. & pourquoi. 12 b.
- Epopee**, ſa majeſté n'etoit pas du tems d'Homere incompatible avec les maximes. 76 a. Il n'en eſt pas de même aujourd'hui. 269 b.
- Epoque** de quelque événement. On ne la doit jamais deſigner par le terme de cette année. 50 a. & 267 b.
- Épilepſie**, comment il reconnoit la maladie d'Antiochus brûlant ſon père pour ſa belle mere. 1008 a. t. II.
- Épigramme** critique ſur ſujet d'un proverbe Grec. 12 b. Et ſur le ſens d'un paſſage de Ciceron. 16 a. Pourquoi il l'embrouille point la reforme. 124 a. Pronoſtic qu'Agriкола fit de lui. 128 a. Eſt accuſé d'être fauteur d'heretiques, & l'Autour des tumultes d'Allemagne. 107 b. Les conſils qu'il donne à un de ſes amis, pour lui faire avancer fortune. 247 a. Ses lettres ſont vaines qu'il ne baſſent pas le rim. 248 a. Il cenſure les poeſies d'Andrélinus. 266 b. Il reſporte mal au ſujet tiré d'Élien au ſujet d'Alexandre. 300 b. Son erreur au ſujet de la couronne impure de Diogene. 977 b. Ses ſentimens heretiques envers un de ſes adverſaires. 1157 b. Eſt devenu poltron à l'égard de la Cour de Rome. 1225 a. Il ne veut pas qu'on exhorte les priſſonniers à oter aux Romains les grands biens qu'ils poſſèdent. 1225 b. Il ſe trouve ſort bien d'avoir à faire à un habile Carreleur. 792 a. La langue Grecque n'etoit pas ſon fort. Ibid. Il mentoit trop peu de tems à contrefaire ſes livres. Ibid.
- Érigne**, comment il explique ce proverbe, gards vous de l'homme aux ſelles noires. 72 b. t. II. Ses imprimiers lui ſont une ſeigleante piece. 112 b. Il eſt étrange, qu'il n'ait point lu, ce que les Autours ont écrit de ſa ſuſſer change en Catois, pour jouer de ſon mot. 218 b. Il ouvre par ſes raiſonnements la voye à la reforme. 1102. 446 a. Il a mieux entendu une ſentence d'Antiphane, que Valere Maxime. 801 b.
- Érignen**, la Coſſignation d'Augſbourg & l'Hebreu l'enſeignement aux cette Academie un conſentement des Profeſſeurs, qui à la reſerve d'un étoient tous Catholiques. 997.
- Erepius** n'a point entendu un paſſage d'Éliméus. 51 a. Il envoie au preſent au Roi de Maroc. 1247 b.
- Errata**, en quel endroit du livre on ſe doit mettre, quand on agit de bonne foi. 1706 a.
- Erreur**, ſervile monagement qu'il faut avoir pour elle. 639 b. Quand elle eſt agréable vous métrez ou de certains cas, qu'ans certie ſcience. 793 a.
- Erreur**, combien il eſt difficile à l'homme de l'éviter. 773 b. t. II.
- Erreur** [une des Manſons particulieres d'Écoſſe] ſa grandeur & ſon origine. 10 a. t. II.
- Eryngium blanc**, quelle eſt la vertu de cette plante. 812 a. t. II.
- Eſchyle**, combien ſeront vendues ſes tablettes. 428 a. t. II.
- Échine** [Orateur] eſſuye mille louanges reproches, & pourquoy. 1044 a.
- Élope** [Comedien] ſon ſils avale une perle de grand prix. 581 a. t. II.
- Eſpagne**, on y a ſabonnés pluſieurs ſciences Chroniques, pour ſe jouer de la crédulité des gens. 296 a. Les fontaines de ce pays-la ne ſont pas ſi riches d'être ſeulement un homme, & qu'il leur demande juſqu'à la dernière ſource. 604 a. Vite reparé d'un Ambaſſadeur de cette Cour au Pape. 854 a.
- Eſpagne**, ſon Ambaſſadeur ſollicite en Angleterre des ſecours pour Mr. le Duc de Rohan. 55 a. t. II. Il y a dans le Royaume un Couvent qui ſervoit toutes les années un Moine qui s'enferme dans un ſeur clois, & qui en ſort à l'ane de tous les aſſis. 99 a. Son aſſentiment ſur la France dans le XV. & le XVI. ſiècle. 641 a. Qui les premiers en decouvrirent les tendres. 869 a.
- Eſpagnols**, leurs plaintes contre la France de ce qu'elle contractoit des alliances avec les États Proteſtans. 770 b. Et les reponſes que l'on y fit. Ibid. On leur reproche d'avoir fait ce qu'ils avoient tant blâmé dans la France. 1031 a.
- Eſpagnols**, leur ſtratagème pour reprendre Maſſericht. 608 a. t. II. Eſpagnols pris pour des Breux par les Américains. 799 b.
- Eſpece** intentionnelles des Scholiſtiques, ſont la honte des Perſpicacités. 952 b.
- Eſprits**, ont de nos tems pris garde à la maniere dont on raiſonne ſur les nouvelles. 939 a.
- Eſprit** [le Saint] pourquoy il aſſiſte de 10. jours ſa tante au monde. 427 a. Buſſe & indigné reſponſe à cette queſtion. Ibid.
- Eſprit** s'il en faut moins pour appliquer, que pour inventer. 1045 a.
- Eſprit** puiſſe par les mêmes vicieſſitudes, que le corps. 856 a. t. II. La bonté de l'eſprit peut faire oublier la laideur du corps. 920 a.
- Eſprit** de Mr. Arnaud, l'Hiſtoire de ce livre. 273 b. Ses talonnets. 276 a. Son Autour ne ſait ce que c'eſt que la bonne raiſon. 874 a. Il parle fort deſobligeamment de Mrs. les Eſcopaux. 875 a. Promette qu'il fait au Roi de France au nom de Drabicius, & au nom de tous les Reformez. 884 a. Son Autour ne ſait pas bien ſon Scaligerana. 1006 a.
- Eſprit** de Mr. Arnaud, l'Autour de cet Ouvrage ne ſait aucun ſerpele de mentir. 1071 b. n. t. II. Il eſt accuſé & conſent de ſociété ſans par ſes propres raiſonnemens. 1072 a. Il n'a pu donner au une preuve d'une accuſation atroce qu'il a publiée contre Mrs. de Port-royal. 1074 a. Il eſt étonné que l'Autour de cet Ouvrage ſoit demeuré muet. 1123 b.
- Eſprit** [Monſ.] quand reçu à l'Académie François. 1193 b. t. II.
- Eſprits**, ſi outre ceux qui ſont créés, il n'y a que celui de l'homme qui ſoit ſujet au changement. 1239 b.
- Eſprits** familiaires, quelle étoit la doctrine de Platon, ſur ces ſortes d'Eſprits. 857 a. t. II.
- Eſſex** [Comte d'] ſ'il eſt vrai que la Reine Elifabeth ait montré ſa tête au Marechal de Biron. 1277 b.
- Eſſrix**, Juſteſte, eſt l'Autour du livre De fraudibus Hæreticorum. 933 b. t. II.
- Étampes** [le Duc d'] ſa juſtification ſur l'enquête contre ſa femme. 1101 a.
- Étampes** [la Duchèſſe d'] prie le Roi François I. de retirer d'entre les mains de Malame de Chabot-Briançonnais les joyaux qu'il lui avoit données. 845 b. Eſt venu ſur ſon Crémuſſon, & ſur les moſſes de ſes ſeuils. L'Amilus dit qu'elle l'a aimé. 1009 a. Son mari fait ſur une enquête de ſa conduite, & pourquoy. 1009 b.
- Étampes** [la Duchèſſe d'] forme une faction pour l'épouſer à celle de Diane de Poitiers. 59 a. t. II.
- Étapes** [Faber d'] arraché des mains des Inquiſiteurs par la Reine de Navarre. 720. Voyez l'article l'Évêque.
- État** d'innocence, combien il dura. 20 a.
- État**, en preſere ordinairement ſon bien temporel à ſa Religion. 817 a.
- États**, il n'y a gueres d'autre loi que celle qui contraind à leur égrandiſſement. 120 b. Ceux qui les gouvernent

TABLE DES MATIERES.

nent se trouvent souvent engagez à faire des injustices. 351 a. Les grandes révolutions qui y arrivent n'ont bien souvent qu'une bagatelle pour principe. 1011 a.

Etats Generaux sont un Euit pour défendre l'exercice public de la Religion Romaine à Besoulac. 155. Disputes dont cet Euit fut la cause. *ibid.* Ils envoyent en Ambassade à Minty Zilom Roi de Maroc. 1247 a. Ce qu'ils font en faveur des Grecs 1249 a.

Etiendu est composé de parties qui sont chacune une substance particulière. 1090 b. t. II. Objections contre son existence. 1269 b. 1271 a.

Eternité des peines, consultations sur ce dogme. 1070 b. t. II.

Ethelred, Roi d'Angl-terre, ne veut ouïr les Missionnaires du Pape qu'en pleine campagne. Et pourquoi. 1287 a. Il se convertit au Christianisme. Et son exemple est suivi de la plupart des Anglais. *ibid.*

Ethiopie, c'est là que la science des astres a commencé. 1228.

Etienne [Charles] a débité un faux fait qui est allé de Dictionnaire en Dictionnaire. 728 b.

Etienne [Charles] meurt au Châtellet accablé de dettes. 334 b. t. II. Sa écurie au sujet de Pyrrhus. 832 a. Il n'a point entendu un passage de Philostrate. 893 b.

Etienne [Robert] protégé par Castellan contre les Sorbonistes, puis abandonné en proie à leurs poursuites. 795 a.

Etienne [Robert] persécuté par les Sorbonistes, se retire à Genève. 334 b. t. II.

Etienne [Henri] de quelle manière il s'exprime en parlant de la bonne ébère des gens d'Eglise. 1073 a.

Etienne [Nicole] femme savante. 234 a. t. II.

Etoiles, ce que l'on entend par leur longitude Et leur latitude. 93 a. t. II.

Etréc [Gabrielle d'] ce qu'elle dit en voyant les portraits de deux Princesses, lors qu'on parloit de marier l'une ou l'autre avec Henri IV. 1179 a. t. II.

Etrurie, les anciens Ecrits de ce pays attribuoient à Jupiter de deux sortes de foudres. 800 b. t. II.

Etude, les plus libertins Et ceux qui n'ont aucune inclination pour elle, ne laissent pas d'y veillor quelquefois. 413 b. Sa elle excite à l'impudicité. 1320 b.

Etudes, ruse d'un pere pour obliger son fils à reprendre les lettres. 988 a.

Eu [Le Comte d'] ses belles Et bonnes qualitez. 377 a. t. II. Son mariage. *ibid.* Il est infidèle à sa femme. 378 a. Sa mort. 377 b.

Evangile de St. Jean, le commencement en a été cité par son Payen, pour confirmer la doctrine de Platon. 230.

Evangile nouveau, plusieurs des maximes du Cardinal Palavicin y sont censurées. 13 b. t. II.

Evangiles publiez en langue Anglo-Saxonne. 214 b. t. II. Et en langue Gothique. 215 b.

Evarige, Roi des Goths, comparaison de l'un de ses Conseillers avec Apollonius. 313 a.

Eubates, sa femme lui fait ériger une statue, pour récompenser sa fidelité. 267 a. t. II.

Euchroca engrossée par un heretique. 888 b. t. II. Elle est punie du dernier supplice. 889 a.

Eudes, Duc d'Anjou, pleinement justifié d'avoir attiré les Infidèles. 13 a. Les soupçons en devoient bien plutôt tomber sur Charles Martel. *ibid.* Anquel de eux deux C'est appartient la gloire de les avoir vaincus. 13 b.

Eudoxis envoyée secrettement vers Gericie. Et le conjure de venir venger la mort de Valentinien. 298 a. t. II.

Eue, quelle étoit sa pensée quand elle donna le nom de Seth à un de ses fils. 21 a.

Evéché procuré par les Muses. 216 a.

Evenemens, il est de la dernière importance de les trouver rangés dans leur ordre naturel. 1032 a. C'est dans leur arrangement que consiste la principale différence entre les relations des Catholiques Et celles des Protestans. *ibid.*

Evêque fait un reproche bien érange à un autre Evêque. 216 a.

Evêques d'Orient sujets du Roi de Portugal, ne reconnoissent aucun Patriarche. 19. Quelle est la dignité des Evêques. Et quelles leurs fonctions en Angleterre. 1035 a.

Evêques de Carême-prenant, qui sont ceux qui furent apellés de la sorte, pourquoi. Et par qui. 512 a.

Evêques citent en veneration parmi les Payens même, quand ils étoient de bonnes meurs. 540 b. t. II. Ils deshonorent leur caractère quand ils s'érigent en delateurs. *ibid.*

Evidence, si elle est une bonne marque pour connoître certainement la vérité. 823 b. 826 a. t. II.

Eumenius, Rhetoricien, avoit de gages quinze mille écus par an. 177 b.

Eumapius eût voulu que l'on eût institué l'Histoire d'Apollonius, La descende d'un Dieu sur la terre. 312 a.

Euniques peuvent avoir des commerces impurs avec des

femmes. 307 a. Quand on les fait tels ils ne cessent point d'être hommes. 879 a.

Eunuques comparez aux Loups anselons en ce que les cornes. Et qu'ils ne laissent pas de donner des coups de tête. 457 a. t. II. Leur impuissance pour les femmes n'est d'aucune consequence pour les autres qualitez des grands hommes. 62 b.

Eunus, ses stratagemes pour inspirer aux esclaves de la Sicile la résolution de se revoluer. 472 a.

Euphorbie, plante, d'où l'on vient ce nom. 187 a. t. II.

Euphormion, livre, critiqué fortement, Et par qui. 470 a. Condamné par l'Inquisition. *ibid.* Ce qui n'empêche pas l'Auteur d'être carressé à Rome, Et de recevoir des bienfaits pour ce livre-là même. 471 a.

Euphrate, quand il servit de bornes à l'Empire. 3 b. t. II.

Evermont [Mr. de Saint] Auteur d'une Satire contre l'Academie Française. 56 b.

Euripide, l'argument ad hominem qu'une Courisane lui fit. 267 b. t. II.

Europe, les Chrétiens y sont fort sujets à l'ivregerie Et à l'impudicité. 1077 a.

Europeens, ce fut seulement par représailles qu'ils enlevèrent la fille du Roi d'Argos. 37 a. t. II.

Eurymedon, comment puni par Jupiter, Et pourquoi. 216 a. t. II.

Euthymenes, combien son fils crut en trois ans, Et ce qui lui arriva en suite. 1120 a. t. II.

Eutrope, si son passage de ces Ecrits a été bien traduit par l'Abbé de Marolles. 785 a.

Examen, les difficultés que l'on rencontre dans cette voye, sont bien plutôt l'écueil de Rome, que de Genève. 770. t. II. Il est bien rare de trouver des gens qui se conduisent par cette voye dans la recherche de la vérité. 771 a. Quels sont les obstacles qui empêchent le plus de faire un bon examen. 772 a.

Excusis, quelques bonnes qu'elles soient, c'est toujours le mieux de n'en avoir pas besoin. 1055 b.

Exemple dont s'est servi un Auteur moderne, pour prouver que l'ignorance de bonne foi dispençe. 866. Exemple de la mauvaïse coutume d'interesser la Religion dans les disputes des Savans. 668 a.

Exemples, on devroit punir secrettement ceux qui en donnent de mauvaïses. 462 a. t. II.

Exercices spirituels, qui est l'Auteur de ce livre. 358 a. t. II.

Exorcistes, emploi où l'on mercenaire parmi les Payens. 1043 a. De quelle manière on l'exerçoit. *ibid.* Sur quoi les Exorcistes questionnent ordinairement les pasteurs. 1282 b.

F.

Fables des anciens sont très-mal concertées. 75 a. Il en aplatissent le denouement à trop de suites. 108 b.

Fables, personne n'en vent être desuse quand elles sont avantageuses. 296. A qui en apparem l'invention Et la perfection. 1086 a. Quelle différence il y a entre fable Et narration scientifique. 1080 b. Egarment de Frointheus sur ce sujet. *ibid.* Quelles fables sont les plus utiles de toutes, celles de l'Antiquité. 1089 a. Comment Senèque a pu dire que les Romains ne s'étoient point appliqués à en composer. 1091 b.

Fables Judaïques au sujet d'un faux miracle. 473 a.

Fables, on ne les doit jamais employer pour expliquer les mystères de la Religion. 954 a. t. II. Conseiller sur l'origine des anciennes f. bles. 1124 b.

Fénéfle [Baron de] une de ses accents plusieurs fois contée par d'Aubigné. 713 b.

Faget [l'Abbé] ses différens avec Mr. Baluze. 538 b. t. II.

Faidit [l'Abbé] de quelle manière il parle de l'Auteur des Mémoires de M. L. C. D. R. 1022 a. t. II.

Faits, il y en a qu'on peut dire faux par cela même qu'ils sont douteux. 62 b. S'il suffit de les nier, sans apporter des preuves de sa négative. 181 a. Faits remarquables que nous ne connoissons que sur le rapport d'un seul Ecrivain. 781 a.

Famagouste, les Turcs Et prennent cette ville. 466. t. II.

Famille, il n'y en a point à qui on ne puisse reprocher quelque aventure. 374 a. Famille ancienne de Rome, illustrée par la Chasteté. 754 b.

Fantâmes d'Amsterdam qui courent tous nus. 106.

Combien ces gens sont dangereux dans les Etats. 472 b. Leur dessein le plus ordinaire, c'est un orgueil diabolique. 881 b. L'un des premiers Orages dont le vent est venu des derniers. 885 a. Ils sont ginez jusqu'au visage quand on leur reproche ces sortes de contradictions. *ib.* Ils sont alertes sur les occasions, afin de rassembler les pièces de leurs traditions selon les nouvelles de la Gazette. 885 b. Ils n'ont point d'autre loi que de soulever les sentes. *ibid.* Ils aiment mieux commettre

TABLE DES MATIERES.

[autorité des Ecritures, que d'arouer qu'ils s'étoient trompez. *ibid.* Ils ne se deconcertent de rien. 886 a. Ils ne demeurent jamais court. 991 a. Ils ont toujours des partisans. pourvu qu'ils ayent l'adresse de s'accorder aux passions regnantes. 992.

Fanatiques, il y en a de deux sortes, lesquels sont les plus suspects. 248 a. t. II. A quoi l'on peut connoître s'ils le sont de bonne foi. 450 b. Ils ne peuvent répondre d'eux mêmes, pourquoi cela. 573 a. Ils ne s'embarassent pas des plus grandes difficultés. 574 a. Le XVII. siècle a été second en ces sortes de gens. 613 a.

Fantôme, sa variété prodigieuse. 259. t. II. C'est un mal plus contagieux qu'on ne pense. *ibid.*

Fanfaron d'érudition. Son véritable portrait. 308 a. Fanfaron mal honnête homme, fort bien caractérisé. 723 b.

Fannia, en quel tems fut établie la loi, qui porte ce nom. 1174 b. t. II.

Farnabe écrivain au sujet d'une Epigramme contre Fulvie. 1240 b.

Faulx [Pustain d'Hercule] on lui rend des honneurs divins. 1162 b.

Favoni peut mettre tel habillement, & telle viande qu'il veut, a la mode. 883 a. t. II.

Favoris, on recherche leur alliance a cause de leur crédit. 351 b. Judicieuse réflexion d'un bel esprit, à cet égard. *ibid.*

Faure [Antoine] son jugement sur les plus grands Jurisconsultes de son tems. 1268 b.

Faulté, il y a plusieurs choses, dont on fait voir la fausseté en les rapportant simplement. 223.

Faultes, notées. On en a publié de tout tems. 279 b.

Faulta, ses impudicités. 682 a. t. II.

Fausfine, jusqu'où elle portoit son impudicité. 391 b. t. II.

Fautes, il n'y en a point de si nécessaires a remarquer, que celles qui peuvent tromper beaucoup de gens. 72 a. Quand les grands hommes en font, ils sont cause que d'autres grands hommes en font après eux. 396 a.

Fauvette, c'est ainsi que Juvenal apeloit un homme dont la femme étoit infidèle, pourquoi cela. 217 a. t. II.

Felix ne va en Judée qu'après la condamnation de Camarus. 1001 b. Il a été le mari de trois Reines. 1002 a.

Femme qui prostitué au honneur par le consentement de son mari, pour lui sauver la vie. 86. Morale de Lichée de St. Augustin a cet égard. 87 a. Femme appliquée à la question par ce qu'elle étoit fille d'une Sorciere. 131 b. S'il est honnête a une femme ou non, d'avoir souvent resillé a des sollicitations d'amour. 603 b.

Femme, qu'il est le plus grand éloge qu'on lui puisse donner. 186 b. t. II. Femme qui passa la Seine a nage toute nue. 1150 b.

Femmes ont été de tout tems la cause de plusieurs guerres. 22 a. Elles sont faciles à gagner par les coers & par la musique. 25 b. Elles sont quelquefois obligées d'esquiver dans de certains procès plusieurs choses désagréables. 317 b. 319 a. Quelles sont les parties de leur sexe. 325 a. Et quel le plus dangereux excès pour leur gloire. 328. Femmes adultères comment punies chez les anciens Romains. 423 a. Un des plus sûrs moyens d'attirer les femmes, c'est d'établir des Confréries d'une austere réformation. 1195 b. De quelle on miera celles de Mayence marquerent leur douleur de la mort d'un Auteur, qui avoit comblé leur sexe d'éloges. 1196 a. Ce que les femmes peuvent pour l'établissement ou le renversement des opinions dans la Religion. 1287 a. Il y en a de très-savantes. 1315 a.

Femmes sont capables de bien regner. 111 b. t. II. Lors qu'elles ont part au gouvernement, elles sont beaucoup plus honorées & respectées que leurs maris mêmes. 221 b. Qui la première a prophétisé chez les Grecs. 275. Celles qui aiment l'étude ne devraient pas se marier. 384 a. Elles veulent quelquefois bien cher leur puacité à leurs maris. 401 a. Elles sont fort mal menagées par la loi de Mahomet. 478 a. Loi severe contre celles qui auroient caché leur grossesse ou leurs couches. 744 a. Si la religion a plus de force sur elles que le point d'honneur, pour les engager a la continence. 745 a. Elles sont soupçonnées d'incestes amoureuses se-tôt qu'elles remouvent de l'affection à un homme. 859 b. Comment elles se laissent séduire à des heretiques impurs. 889 a. Elles ne commettraient que rarement du mal, si les hommes ne les y excitoient point. 1201 b. 1203 a. La confession de leurs pechez est toujours désolante. 1235 a.

Fer chaud, de quelle maniere on s'en servoit pour connoître la vérité dans les accusations que l'on intentoit. 1039 a. Réflexion sur cet usage. *ibid.* b.

Ferdinand assiege Bude, & son armée est taillée en pieces par Soliman. 114. t. II.

Ferdinand II. à son avènement à l'Empire, se vit dépeillé de deux Royaumes. 406 b. t. II.

Feria [Dieu de] meurt de déplaisir a cause du mauvais procédé d'Alluringer. 192 b.

Feroniere, pourquoi inséjée par son mari. 1186 b.

Ferrand [Monfr.] est a plaindre de s'être engagé dans l'Apologie de St. François. 1183 b.

Ferrare [Renée de France, Duchesse de] retire à Montargis tout ce qu'elle peut de Refugez. 1080 b. t. II.

Ferrier [Le P.] Conseiller du Roi, a composé un petit livre de l'opinion probable. 901 b. t. II.

Ferron [Arnaud] celebre Dresseur en Jurisprudence à Toulouse. 988.

Festin, sumptuosité prodigieuse d'un qui fut fait à Rome par un Financier du Emp. 849 a. Autre d'une singuliere dépense. 1093 a.

Festus, on pour en reprimer les dépenses excessives causées par Duroamis. 286. Reglemens pour en moderer la dépense. 1128 a.

Feu descendu du ciel, étoit un signe d'approbation de la part de Dieu. 22 b. Heureux prodige quand il s'allumoit de lui-même sur les Autels. 1026 b. Ce qui pourroit n'être pas toujours certain. *ibid.*

Feu, histoire de gens qui marchent dessus sans en souffrir aucune douleur. 98 a. t. II.

Feuillard, imperinence de ce Cordelier. 1027 b.

Fevre, les Egyptiens s'en abstinent. 841 b. t. II. Les Pythagoriciens s'en abstinent aussi, pourquoi. 841 b. L'École de Salernus défend d'en manger. 843 a. Si elles peuvent être changées ou lang. 843 b.

Feuillant [le petit] voyez dans le Dictionnaire Montgailard. 597 & 601. t. II.

Fevre [Mr. le] repris d'avoir cité Platon & Herodote au sujet d'Anacreon. 252 a. Critiqué par Mr. Dacier avec peu de succès. 808 b. En quoi a-t-il bien montré les méprises des Interpres d'Horace au sujet de Catius. 809 b. Il prononce mal-a-propos un arrêté définitif sur son passage de Plutarque, au sujet de Critias & de son aïeul. 908 b.

Fevre [Mr. le] censure injustement St. Augustin, au sujet de la licence que les Poetes Comiques se donnoient. 794 b. t. II. Lui & Madlle. sa fille critiquez, au sujet d'Anacreon & de ses contemporains. 1008 a.

Fevre [Mandelle.] a mieux entendu que Cresellius un passage de Platon touchant Proclus. 893 b. t. II.

Feux de joye, quels sont les plus beaux que l'on puisse allumer aux yeux des peuples. 4 a. t. II.

Ficin [Marsile] ce qu'on doit entendre par ses commentaires. 876 b. t. II.

Fille, il n'est pas vrai qu'elle s'ave toujours les traces de sa mere, en quelque sens que ce quelibet se prenne. 1002 a.

Fille d'honneur d'une Reine, est une charge mal-aïcée à exercer. 334. t. II.

Filleau, sa relation touchant ce qui s'étoit passé à l'Assemblée chimérique de Bourg-Fontaine. 374 b.

Filleau Avocat du Roi à Poitiers, sa just gloire de persécuter les Protestans en toute rencontre. 730 b. t. II.

Filles, leurs avantages par les veuves. 219 b. t. II. De quelle utilité elles sont quelques fois dans les familles. 1001 b.

Filles Repenties, Maison où l'on renferme ses personnes qui ne sont creu-fouvent ni l'un ni l'autre. 795 b.

Fils censuré de ce qu'il produisoit les lettres d'amour de sa mere. 315 a.

Finlandie, qui le premier a traduit le Nouveau Testament, en la langue de ce pays. 126.

Flaccus, surnom répandu dans plusieurs villes d'Italie. 811 b. t. II.

Flacius [Matthias] un Catholique Romain ayant loué sans le connoître, est regés a ses louanges après l'avoir connu. 1049 b. t. II.

Flamans, si leurs Ecritures sont passonnées. 836 b.

Flaminius, peu s'en fallut qu'on ne lui restituât d'entrer en triomphe, pour n'avoir ouvert une lettre du Senat qu'après avoir mis les ennemis en fuite. 754 a.

Flaminius [Lucius] fait mourir un criminel en sa présence pendant qu'il dinoit, & pourquo. 463 a. t. II.

Flauteurs ne s'arrêtoient pas à un seul titre. 213 b.

Flauteurs, leurs flauteries. 707 a. t. II.

Flaterie, effets qu'elle doit naturellement produire dans l'esprit des Princes. 726 b. Errange exemple de ce vice. 1291 a.

Fleau, que a été nommé le fleau des Princes, & pourquoi. 342.

Fleuillage chassé sa garnison. 711. t. II.

Fleury [Abbey] plusieurs bons manuscrits y furent traittez, par les Protestans, quand ils la saccagerent. 623 a. Les uns furent vendus à la Reine de Suède, & les autres sont allés au Vatican. *ibid.*

Fleuve, dont les eaux rendent immortels ceux qui en boivent, mais qui est toujours couvert d'une nuit obscure. 848.

Florax [Feux] de quelle maniere on les célébroit. 1161 a. Ce qui se passa un jour entre le peuple & Caion à l'égard de cette célébration. *ibid.* Quand, & par l'auto-

TABLE DES MATIERES.

Éansorité de qui célèbrez pour la premiere fois. 1161 b.
 Où l'on prit de quoi en faire les frais. *ibid.*
 Florentins, leurs gestes & leurs demarches ridicules,
 representez dans une Comedie. 457 b. t. II.
 Florilegium, qui en est l'Autheur, & de quelle utilité il
 peut-être 282 b. t. II.
 Floron [Esprit de l'Ordre des Cherubins] ce qu'il repon-
 dit quand on lui demanda ce que c'étoit que les saches
 de la lune. 859 a.
 Florus censuré d'une lourde faute, que l'on n'avoit point
 relevée dans le Variorum de Hollande. 680 a.
 Florus commet une faute de Geographie, au sujet de la
 ville d'Heraclee. 834 a. t. II.
 Focria, l'usage qu'on a fait de ce mot dans la basse La-
 tine. 288 a. t. II.
 Foi, il y en a une d'une certaine espece, dont on n'a
 point encore parlé dans les druides, qu'on en a faites.
 305 a.
 Foi, il n'y a qu'elle qui nous puisse prouver qu'il y a des
 corps. 824 b. n. t. II.
 Foix [Paul de] pourquoi refusa de voir à Ferrare Fran-
 çois Estrie. 360.
 Foix, il n'y a ni Professeurs ni Regens dans son College.
 639 b.
 Foix [Gaston de] vray soubre de guerre. 398 a. t. II.
 Folembray, Maison Royale bâtie par François I. entie-
 rement brûlée, par qui, & pourquoi. 112 b. t. II.
 Folie, il en entre toujours un grain dans le caractère des
 grands esprits. 766 b. Comme le grand esprit se trou-
 ve aussi quelquefois mêlé avec la folie. *ibid.* Son éloge
 est très-bien reçu du public, & principalement des per-
 sonnes de qualité. 1069 b. On l'a imprimé environ
 cent fois, plus ou moins. *ibid.*
 Fondateurs d'Ordres ont ordinairement des devotes qui
 s'attachent à eux. 262 a. t. II.
 Fondy afflige & prit l'assaut par Barberousse Roi d'Al-
 ger. 1261 b.
 Fontaine [la] citée sur la jalousie des sœurs. 1001 a. Fait
 un sophisme pour la défense de ses Ouvrages. 1320 a.
 Escriquie au sujet de la vie d'Esopée donnée par Planu-
 de. 1086 b. Il n'a pas si bien ajusté les contes dans un
 Ouvrage Historique, que Madelle, de Scuderi dans un
 Roman. 1087 b. Il auroit pu mieux réussir dans le
 conte qui regarde la traduction que Socrate a donnée
 des fables d'Esopée. 1088 a.
 Fontanges, leur antiquité. 269 a.
 Forbes [Jean] voyez dans le Dictionnaire l'article de
 Lessie. t. II.
 Force [Jaques de la] de quelle maniere conservé au
 massacre de la St. Barthelemi. 1255 a. n.
 Formes substantielles, il n'y a point de question en Phy-
 sique qui fasse mieux voir que celle-là, le pouvoir
 des prenjers. 28 a. t. II. A combien d'absurditez
 elles engagent ceux qui les soutiennent. 611 a.
 Formulaires, plus ils sont composés dans une grande gene-
 ralité, & plus ils sont propres à éviter les schismes.
 823 a.
 Fortune, on avale sans qu'on peut la naissance
 de ceux qu'elle eleve au sommet des dignitez. 287 a. Elle
 ressemble aux femmes, en ce qu'elle aime mieux les
 jeunes gens que les vieillards. 837 a. Scoppius fait
 mal à propos le Theologien là-dessus. *ibid.*
 Fortune n'est jamais tant honorée, que lors qu'on Pin-
 jurie. 73 b. t. II. C'est une Déesse qui a parmi ses
 Creatures des élus & des reprochez. 717 a. Com-
 ment on se doit conduire à son égard. *ibid.*
 Forum, il a été un tems qu'on n'y pouvoit avoir ses sta-
 tués que par un privilege particulier. 753 b.
 Fra-Paolo, la joye qu'il eut en voyant Mr. de Sommer-
 dish à Venise. 382 a. Fut critiqué par le Cardinal
 Palavicin, au sujet des lettres que le Concile de Trente
 devoit expedier. 1159 a.
 Fra-Paolo, sa pensée sur les circonstances qui favorisè-
 rent la reformation. 446 a. t. II. Etrange maximo
 de ce grand homme. 992 a.
 France, ses Prelats n'ont pas la liberté de proposer ce
 qu'ils veulent dans leurs Assemblées. 140 a. La Fran-
 ce a mieux aimé faire la guerre à l'Edit de Nantes,
 qu'à la Maison d'Autriche. 298 b. Force chimeres sur
 la tige de ses Rois, inventées par les Poetes & par les
 faiseurs de Romans. 398 a.
 France [les Coeur de] dépêche aux Etats Generaux, pour
 leur recommander les interets de la Maison d'Orange.
 677 a. Ses Rois n'étoient autrefois majeurs qu'à l'âge
 de 21. ans accomplis. 803. La France dupée & trahie
 continuellement dans un traité de paix. 842.
 France, marche à grands pas sur la maxime Divide &
 impera. 321 a. t. II. Ses Rois ne permettent pas à
 ses Rois d'acquiescer des bastards. 395 a. Pourquoi ses
 sujets sont plus soumis aujourd'hui, qu'ils ne l'ont ja-
 mais été. 402 a. C'est une erreur très fautive à
 cette Cour, que d'avoir besoin des Bulles du Pape pour
 établir des Evêques. 536 a. Quelles sont ses limites

dans le Comté de Roussillon. 538 a. Elle a joué de
 malheur dans le XV. & le XVI. siecle. 641 a. L'offi-
 ce de son premier Ministre, comparé à une nasse où
 tous les esprits sont se viennent prendre. 1029 b. Il n'y
 a presque rien de véritable dans ce qu'on rapporte de ses
 Rois avant Clovis. 1221 a. n.
 Francfort, Harangue esfaçé du catalogue de ses sœurs,
 & pourquoi. 1246 a. L'Eglise Flamande y est dissipée
 par la persecution. 1250.
 Francfort, les Juifs en sont chassés par des émotions po-
 pulaires. 49. t. II.
 Francfort sur l'Oder, quand son Academie fut érigée.
 148. t. II.
 Franckenstein commet une faute dans ses remarques sur
 Priolo. 1326 b.
 Franciscains sont toujours en guerre avec les Domini-
 cains. 712 a. Leur imprudence en permettant l'im-
 pression du livre des Couformitez &c. 1182 b.
 Franco-Gallia, jugement de ce livre. 136 b. t. II.
 François sont ordinairement fort negligens à marquer les
 circonstances de la vie d'un parent illustre. 517. & 832.
 Il est faux qu'ils aient battu les Hollandais à Bode-
 grave. 612 b. François assirgez au Petit-Leuch, (dont
 j'orez de capituler, & servit pour jamaïs d'Escoffe.
 672. Apres s'y être rendus odieux. *ibid.* a.
 François degoutent tellement les noms, qu'ils en font
 méconnoissables. 280 b. t. II. Sont chassés d'Italie.
 304 b. Ils ont extremement prôné la paré qu'ils ont
 eue à la déstine des Turcs, au passage du Raab. 219 b.
 Leur folie apposee à la sagesse des Veniziens. 401 a.
 Il s'en fait beaucoup qu'ils soient aussi idolâtres de
 leurs Monarques, qu'on le publie. 401 b.
 François I. Il n'est nullement vraisemblable, que ce
 Prince ait ignoré ce que c'étoit qu'un Seltateur d'A-
 ristotele. 586 b. Il fit un voyage sur les côtes de Nor-
 mandie en 1540. pour chercher quelque fraicheur. 692.
 Son indignation à la lecture d'un passage de Dante.
 757 a. Son ame ou tout droit en Paradis, sans s'ar-
 rêter dans le Purgatoire. 795 b. Son Ministre d'Hôtel
 en vint une plaisants raison aux Deputez de Sorbonne.
ibid. Il disoit qu'il n'avoit point vu de savants dont
 il n'eût epiisé la science en deux ans. 797 a. Il re-
 demande des joyaux à une de ses Maistresses, mais les
 ayant reçus en lingot, il les lui renvoye en approuvant
 sa conduite. 843 b. Ce que son doiit penser de la pro-
 testation qu'on lui imprié, au sujet de la Ducesse
 d'Etampes. 1101 b. Ses murmures contre la providen-
 ce. 1187 b. Mal servu par sa propre mere. 1188 a.
 Les calomnies dont on le noircit. *ibid.* La malediction
 qu'il donne à ses enfans au cas qu'ils ne le vengent.
 1193 a.
 François I. devoit de mechante humeur en vieillissant.
 53 a. t. II. Il avoit très-mal réussi dans le choix de
 ses Ministres. *ibid.* Il disgrâce son favori Anne de
 Montmorency, dans le même tems qu'il soliman disgrâce
 & fait mourir son favori Habraïm Bascha. 180 a.
 François II. avoit absolument perdu la reformation en
 France, si son regne avoit été plus long. 58 b. t. II.
 Francker, par les soins de qui le jardin en cette Acadé-
 mie fut agrandi. 1205. t. II. Qui y fit le premier
 des Leçons. *ibid.* b.
 Fraffen Cordelier, auroit bien de la peine à répondre à
 Spinoza. 24 a.
 Fraternité fondée sur l'adoption, ne mettoit pas moins
 d'obstacle aux mariages, que la fraternité naturelle.
 1012 a. t. II.
 Fregole, on le tué & on lui impare de fausses instru-
 ctions. 1189 a.
 Frideriksborg, les Unitaires qui y avoient été reçus, en
 sont chassés par l'ordre du Duc de Holstein. 413. t. II.
 Frisons, leurs Auteurs debitent force fables. 1041 a.
 Froc ne nous guerri pas de nôtre penchant. 281 b.
 Froila [Roi des Asturies] si sa femme étoit fille d'Endes
 Duc d'Aquitaine. 624 a. t. II.
 Froillard met dans la bouche de la Reine Jeanne de Na-
 ples, une harangue pleine de faulxtez. 634 b. t. II.
 Frontoniens, Secte d'Orateurs. 1197.
 Frugalité remarquable d'Agessilas. 120 a. Exemple bien
 remarquable de cette vertu. 1124 a.
 Fruterius, que decrivent ses manuzits après sa mort.
 1234 b.
 Fulnee [petite ville] érige une Ecole. 882. Elle est pillée
 par les Espagnols. *ibid.*
 Fulvie traue fort durement les Dames Romains, qui
 vouloyent avoir recours à son intercession, contre les
 Triumvirs. 119. t. II.
 Fulvius, Origine de cette famille. 1204 a.
 Furetiere est tombé dans une grosse erreur touchant Cas-
 sus. 780 a.
 Furetiere, les traits de Satire qu'il lance contre les Ecri-
 vains qui trafiquent de leurs livres. 930 a. t. II.
 Furius de Catalie est bien different de celui d'Horace.
 812 a. Vossius critiqué à cet égard. *ibid.*

TABLE DES MATIERES.

Furmerius, le fait qu'il allegue pour prouver la longueur des anciens Roues de Brisson, est tout à fait mal-fondé. 406 a.

Fürstemberg [le Prince de] son enlèvement dissipe les conférences de la paix generale, qui se traitoit à Cologne. 559 a. t. II.

G.

Gabalus [Comte de] doute sur l'original de ce livre. 623 a.

Gabalus [Comte de] morceau de Comelie de sa façon au sujet de Noë & de sa femme. 831 a.

Gaguin défend mal Jeanne Reine de Navarre, contre les calomnies dont on la nourrissoit. 699 a.

Gaillard [Giles] embrasse la Religion Reformée, & publie les motifs de sa conversion. 943 a. t. II.

Galatin [Pierre] Cordelier, accuse d'avoir pillé Porchet Salvago. 572 b. t. II.

Gaizantiers des Rois de France, l'Auteur de cet Ouvrage a copié plusieurs erreurs de Varillas, & les a mêmes renués pires. 864 b. t. II. La premiere édition de cet Ouvrage a plus l'air d'une véritable Histoire, que la seconde. 1181 a.

Galba, tout le monde l'auroit cru capable de l'Empire s'il n'avait jamais été Empereur. 60 b. t. II.

Galces [Jean] meurt pour avoir été empoisonné, & non pour avoir trop careffé sa femme. 327 b.

Galien, son objection contre les atomes maninez. 1046 b.

Galien, qui le premier a traduit ses Oeuvres en Latin. 310. t. II.

Galliard [Pierre] commet deux breués au sujet de Jean Damascene. 918 b.

Gallois [le] censuré de plusieurs erreurs au sujet du plagiat de l'Aretin. 243 b.

Gallucci [le P.] se brouille dans la narration d'un coméd. 677 b.

Gamme, d'où est venu ce mot, & ce qu'il signifie. 340.

Gands de François, d'où leur vient ce nom. 1194 b.

Gannes [le Roi de] tué par les Gymnosophistes. 1238.

Les malheurs qui suivirent cette mort. ibid.

Gap, son Synode National ordonne que l'on insérera dans la Confession de foi son nouvel article, portant que le Pape est proprement l'Antechrist. 1148 a.

Garalle [le P.] sa licence à changer des faits dans l'histoire d'Athenais. 308 b. Comment il abuse de l'autorité de Prætorius pour calomnier les Calvinistes. 424 b. Impertinent conte de sa Doctrine curieuse. 684 a. Autre encore plus impertinent. 686 a. Il publie une fausseté contre Calvin à l'occasion de Servet. 733 b. Son jugement touchant Democrite & Diogene fortement censuré. 975 a.

Garalle, ses bouffonneries au sujet des Antinomies. 1842 a. t. II. Il censure Pagier, & rapporte par occasion des exemples d'une ridicule ignorance. 419 a. Il commet diverses fautes au sujet de quelques Magiciens. 986 b. Il publie deux fautes violentes sous le nom d'André Schoppus. 1033 b. Est convaincu d'erreur grossière, au sujet de Lucain & de Tacite. 1118 b. Traite d'Atées l'anonyme qui s'est caché sous le nom d'Antoine Cornelius. 1235 a.

Garces mettent toute la Grece en guerre. 803 b. t. II.

Gardein, sa réponse goguenarde & profane au Prolat qui lui avoit confié la garde d'un Coquet. 46 a.

Gassarus [Achille] Medecin, étoit un véritable helleo librorum. 1201.

Gassendi abandonne le dessein de critiquer Aristote par la peur de la perfection. 358 a. Censuré de ce qu'il a pu me louer ironique d'Horace pour une louange sérieux. 810 a. Il étoit pourtant aussi savant Humaniste qu'excellent Philosophe. 810 a. Il s'est laissé tromper par le Traducteur Latin de Plutarque, au sujet de Cornélie & de Leontium. 1049 b. Personne n'a si bien écrit que lui pour Epicure. 1091 b.

Gassendi, en quoi il differe de Descartes. 218 b. t. II. Il ne s'est jamais si bien porté, que dans le temps qu'il devoit mourir suivant les predicions des Astrologues. 609 a. Etoit redoutable adversaire des Astrologues. 769 a. Mr. de Peireffé le prie d'écrire sur une operation astronomique touchant la ville de Marseille. 849 a. Son sentiment sur la conservation des creatures est insoutenable. 946 a.

Gastion, comment il refusa les reflexions de l'Abbé de la Riviere au siege de Courtrai. 716 b. t. II.

Gaultier [Jacques] multiplie tant qu'il peut les sectes Protestantes. 834 a.

Gauric [Luc] ce qu'il déclara à Henri II. dans son horoscope. 59 a. t. II.

Gautruche [le P.] critiqué avec d'autres plus de soin, qu'il est dans les mains de tout le monde. 72 a.

Gazette, son invention n'est pas le premier moyen dont on s'est servi pour tromper le public. 119. Si les Princes Catholiques sont bien d'y laisser mettre leurs vœux

& leurs pelerinages pour le succès de leurs armes. 143 b. Observation sur les nouvelles qu'elle debite. 1331 a.

Gazettes antérieures plus croyables que les postérieures en certains cas. 12 a. Celles d'Amsterdam n'ont pas accoutumé de célébrer les louanges des Papes. 857 b. Elles louent pourtant Alexandre VII. ibid.

Gedecius n'a point pénétré la véritable intention de l'Auteur qui a mis en question, si les femmes étoient des creatures humaines. 1222 b.

Gela, par qui cette ville a été bâtie. 1232 b. Ses habitans envoient une Colonie à Agragas. ibid.

Geminus [Arvus] son infame flaterie, & ses horribles imprecations. 1001 b.

Genealogie a presqu'aussant besoin de figures, que la Geometrie. 659 b.

Genebrard traite Joseph d'impie, pour avoir comparé le passage de la mer de Pamphylie par Alexandre, avec celui de la mer Rouge par Moïse. 815 a. t. II.

Geneaux, il y en a un très-grand nombre dont les victoires n'ont point d'autre fruit, que de faire vendre des crêpes & du drap noir. 822 a. Ils avancent bien souvent plus leurs affaires par des coups de Politique, que par leur grande capacite dans l'art militaire. 893 b.

Generositè, exemple fort rare de cette vertu. 307 b.

Genes, ville, appelée plutôt Janua que Genus, dès le tems de Luitprand, & pourquoy. 442 a. Elle demanda Charles VII. pour son seigneur. 843 b.

Genett [Saint] a fini ses jours par une Tragedie. 737 b. n. t. II.

Geneve, faux augure de Scaliger touchant cette ville. 580 a. Les desordres y regnoient, necessitant la reformation des dogmes. 733. Le Consiil Italien y dressa un formulaire de foi. 1229 a.

Geneve, son Academie ne vout point souffrir d'autre système que celui d'Aristote. 927 b. t. II.

Genevois [le Prince de] pourquoy appelé de la sorte. 1220 b. Il devient prisonnier de sa mere en voulant se saisir de Beaumont. ibid.

Genus, échantillon de la doctrine Platonique touchant les Genes. 857 a. t. II.

Gennadius, Patriarche de Constantinople, reçoit la Croix de ses propres mains de Mahomet II. 497 a.

Gens de lettres, ceux qui écrivent leurs vies ne manquent jamais de louer leurs femmes sur leur tendresse conjugale. 582 a.

Genulis, leur absurdité & infame Theologie rend croyables les choses mêmes les plus incroyables. 899 b.

Genutus, Roi d'Illyrie, mene en triomphe à Rome. 277 a.

Geometres, la moindre distraction peut causer beaucoup de mecomptes dans leurs calculs. 808 b.

Georgiens, quelles font leurs mœurs. 477 b. t. II.

Gerard [Eulchazar] sur quel exemple il se fonde pour assésiner Guillaume I. Prince d'Orange. 186 b. t. II.

Germain [Saint] Evêque d'Auxerre, rétabli dans le Calendrier, par arrêt du Parlement. 373 a. t. II.

Germanicus, a qui ce nom a été donné, & pourquoy. 1016.

Gelaes s'est si mal exprimé au sujet de Tortellius, qu'il pourroit être cause de plusieurs grosses fautes. 341 a. Inattention de cet Ecrivain. 668 b.

Gelner donne des esperances à l'égard d'un Auteur, qui sont prises pour des choses effectuées. 780 a. t. II.

Geles, leurs Ambassadeurs allant traiter de paix ou de treve avec des gens barbares, se presentent à eux jouant de la lyre. 78 a. Ils étoient les plus belliqueux de tous les hommes, & pourquoy. 1239 a. Ils sont en cela honte aux Chretiens. ibid.

Gibet, taille desurée de quelques gibets, & pour quelle use. 422 a.

Giesse, le Landgrave de Hesse y érige un College, auquel l'Empereur conféra l'année suivante le titre d'Université. 49. t. II.

Gifanius, resolution des difficultez proposees sur son sujet. 1274 b.

Gitanus, c'est lui qui a composé la Vie de Lucrece. 729 b. t. II.

Gil [le Pere] Jesuite, n'avoit jamais connu de visage aucune femme. 562 b. t. II.

Girac censure tres mal-à-propos Costar. 69 a. Il ne critique pas avec exactitude. ibid. Il ne raisonne pas conséquemment. ibid. b. Il ignore ce qu'il ne devoit pas ignorer. 70 a. Il explique mal Plutarque. ibid. Il refuse mal les faits de la Mythologie Payenne. ibid. b. Son jugement sur la translation de Plutarque par Amiot. 235 a.

Girac convertit en crime d'Etat un endroit de la Replique de Mr. Costar. 57 a. t. II. Est censuré avec raison par Costar, au sujet des deux tonneaux de Jupiter. 528 b. Histoire de ses demêlez avec Costar. 1158 a.

Gileric, Roi des Vandales, prend Rome &c. 298 a. t. II.

T A B L E D E S M A T I E R E S.

Gladiateurs se lavoient au premier venu afin de s'entre-tuer. 696 b.
 Glandorp censuré d'avoir fait deux Consuls d'un seul. 440 b.
 Critiqué pour avoir fait deux Poetes d'un. 785 a. Il critique mal-à-propos Rutilius au sujet de la guerre des Partes. 799 a. Sa pensée sur le tems auquel la loi Faunus fut établie, ne s'accorde nullement avec ce qu'en dit Plin. 1128 b. Il trompe deux fois le Lécteur au sujet de Eulvius. 1210 b.
 Glandorp, son erreur au sujet d'un Hortensius Lieutenant General de Sylla. 121 b. t. II.
 Glaphyra, son songe. Les moralitez que Jofeph en tire. 1242 b.
 Gloire, elle est inseparable de l'utile dans les affaires de la guerre. 822 a. Ceux qui assurent a la même gloire peuvent bien s'estimer, mais ils ne s'aiment point. 1113 b.
 Glossateurs sont tombez dans plusieurs bévautés par l'ignorance des belles lettres. 62 b. L'autorité surprenante des Glossateurs de Droit. ibid.
 Gnostiques, impertinence de leurs comes au sujet des ames qui montent dans le ciel. 1028 a.
 Gnostiques tournoient en ridicule tous ceux qui souffroient le martyre. 544 b. t. II.
 Goblet du monde, qu'il est-ce que les Philosophes Arabes entendent par là. 357 b.
 Goden [Monsi^r] posséd^e par un Critique au sujet d'une hymne. 441 a. t. II.
 Goidat [Melchior] son frere massacre une Demoiselle dans le grand chemin de Strasbourg. 1245 a.
 Golius [Jacques] étoit un bon Protestant. 51. t. II. Sa grande capacité dans la profession des langues Orientales. 142.
 Golius [Pierre] voyage dans le Levant, où il est fort bien traité en considération de son frere. 51 b. t. II.
 Gomes [Ray] par quelle ruse il acquit l'amitié de Philippe II. 1149 b. u. t. II.
 Gonzague [Cecile de] méprise les plaisirs du monde pour se consacrer a Dieu. 897.
 Gonzague [Louise Marie de] un Astrologue lui promet une couronne, & la precaution eut son effet. 610 b. t. II.
 Gorilius, quel presage il eut de la Royauté. 1129 a. t. II.
 Gorgias, de qui il a été le modele pour l'élevation de l'éloquence. 906 a.
 Gorgias barangouit sans preparation, & pourquoi. 893 b. t. II.
 Gortys, ville de Crete, par qui l'aitie. 1121 a.
 Goudron [de Marquis de] épouse une courtisane devenue riche par les bienfaits du Duc de Virry. 742 a. t. II.
 Gouffier de Boly si pour Duprat dans plusieurs Relations. 1185 b. n.
 Gracches ôtent aux Senateurs tous les tribunaux de justice, pour en gratifier les Chevaliers. 1010 b.
 Grace universelle, sujet d'une infinité de disputes ennemies. 227 a. Reflexion sur cela. ibid. D'où vient que les disputes que l'on peut avoir là dessus, n'ont plus été regardées comme importantes par le Synode de Wallon. 915 a.
 Grace, les matieres en sont pleines de difficultez. 154 b. t. II.
 Gracum est, non potest legi, origine de ce proverbe. 62 b.
 Grammaire, un savant homme demandant les Oracles fut traité d'ignorant & renvoyé, parce qu'il ne savoit pas une regle de Grammaire par cœur. 820 a.
 Grammaire Françoisse, ses avantages sur la Greque & sur la Latine. 62 a.
 Grammaire Irlandoise, par qui a été faite la premiere. 54 a.
 Grammaticien devenu Empereur. 207.
 Grammaticiens confusés de ce que recherchant les malheurs d'autrui, ils ignorent leurs propres desordres. 979 a.
 Grammaticiens & Philologues sont faciles à se sâcher, & difficiles à s'appaiser. 729 a. t. II.
 Grammont [de Marechal de] comment il parloit de la Religion Reformée. 621 b. t. II.
 Grandeur, nôtre esprit est peu capable de connoître la véritable. 841 a. t. II.
 Grands, en quelque lieu qu'on soit il en faut toujours parler avec respect. 1030 a.
 Grands s'accordent aisément dans leurs differens. 865 a. t. II.
 Grands ne sont pas moins que l'Imprimerie à falsifier l'Histoire. 622 a.
 Grece merite l'épithete de menteuse, de fabuleuse, & de male feriate. 67 a.
 Grece [Histoire generale de la] ce livre est plein de fautes. 806 b. t. II.
 Grecs, quel titre ils donnoient au Roi de Perse. 120 b. Orbe qui leur fut adressé de vivre en paix, d'honorer les Muses, & de terminer leurs differens selon les regles de l'équité. 189 a.

Grecs se plaignent du peu d'affection que l'Eglise Romaine a pour eux. 381 a. Ils regloient leurs sermons sur saint Jean Damascene, plus que sur aucun autre Pere. 500 b. Leurs Prêtres se vantent fausement d'un miracle a toutes les fêtes de Pâques. 1020 a.
 Grecs, comment la guerre de Troie leur fut utile. 377 t. II. Quelle a été la cause des maux qu'ils souffrirent à la prise de Constantinople. 500 a. Quatre savans de cette nation cherchèrent un asile en France sous le regne de Charles VII. 574 a.
 Gregoire de Nazianze, son apologie touchant le genre de mort d'Aristote. 361 a.
 Gregoire [Pierre] n'a point entendu l'Auteur qu'il cite au sujet de Diogenes. 966 b.
 Gregoire le Grand, par quel miracle il fut trouvé dans sa solitude. 1286 a.
 Gregoire V. Pape, comment proche parent de l'Empereur Orbon. 705 a. t. II.
 Grim [Egbert] cite le temoignage de 135. Auteurs contre la Papesse Jeanne. 1150 a.
 Groningue, qui prêcha le premier la Reformation dans son territoire. 216 b. & dans la grande Eglise après la reduction de cette place au pouvoir des Etats Genevois. ibid. Les Luthériens en choisirent tous ceux qui avoient embrassé la Reforme de Calvin. 1040. Cette ville s'associe avec les Provinces Unies. ibid. Elle étoit son Collège en Academie. ibid.
 Grotius, s'il est connu qu'il ait pris Caligula pour cet homme de peché dont parle St. Paul. 727. Il a en tort de n'avoir pas envoyé à ses amis une copie de son Histoire. 746 b.
 Grotius, ce qu'il dit au sujet du secours que l'Ambassadeur d'Espagne sollicitoit en Angleterre pour le Duc de Rohan. 55 a. t. II. Son observation pour combattre le Mahometisme. 471 a. Est accusé de n'avoir pas parlé avec assez de ménagement des droits des Russes. 557 a.
 Guterus, combien d'injures atroces il dit à l'un de ses adversaires. 729 a. t. II.
 Guast [Marquis de] exhorte l'Aréopage à ne le point épargner sur ses défauts. 342 b.
 Gualala [la Comtesse de] fondatrice d'une Confratrie, où l'on s'achoit de vaincre la chair par un moyen fort singulier. 1201 a. t. II.
 Gueneucstre, sa fureur & ses calomnies contre Henri III. 1348 a.
 Gueldre [la Province de] érige une Academie à Harderwijk. 27. t. II.
 Guerche [Sirey de la] Evêque ignorant, mais aimant les Savans. 1167 b.
 Guerchi [Mademoiselle de] l'histoire de ses amours & de sa mort. 743 b. t. II.
 Guerre, quelles sont ses fureurs ordinares. 217 b. Avantage des femmes dont les maris y accoient être tuez. 752. Guerre détruit plus d'hommes, que tous les autres accidens qui leur peuvent arriver. 960 a.
 Guerre Cardinale. Ce que c'étoit. 384 b. t. II. Guerre, quand on n'en a après le meurtre que par la lecture, on s'en doit tenir à la theorie. 461 b. Guerre sacrée, qui la fit naître. 817. La guerre a des maximes qui deviennent stultes, quand on les transporte dans les affaires de religion. 579 a.
 Guerres civiles entre les gens de lettres, sont quelque chose de fort déplorable. 212 b. Guerres d'iridition, quelque violentes, durent long tems. 259 a. Les suites inevitables des guerres sont cause que les auteurs en font detestez. 391 a. Mauvaise guerre mise entre le Party Catholique & le Party Huguenot par la vengeance du Duc de Montpensier. 422. Ceux qui devroient decouvrir les guerres à cause de leur profession, en sont bien souvent les instigateurs. 1070 b. Il n'y a que la mecanique de quelques particuliers, & la sottise des peuples qui les produisent presque toutes. ibid.
 Guerres, reflexions sur celles que les Ecclesiastiques consistent à faire. 382 b. t. II.
 Guerriers, il y en a beaucoup qui font vaincre, mais peu qui sçavent profiter de leurs victoires. 821 b.
 Guivarra [Antoine de] impose a des gens d'esprit, par ses mensonges. 268 b. t. II. Les sanglans reproches qu'il fit à l'Evêque de Zamora. 712 a. Il a publié une infinité de faussetez. 976 a.
 Guillaume le Conquerant, ses loix condannoient à la castration, ceux qui forçoient les femmes. 1178 b.
 Guilleminot [Jean] ses efforts inutiles touchant les formes substantielles. 28 a. n. t. II.
 Guillet justifie mal deux grands hommes du reproche de jalouse. 758 a.
 Guillet ne devoit point faire l'apologie de la nudité des filles de Lacedemone. 320 b. t. II.
 Guille [Messieurs de] la qualité de Prince leur est refusée. 1238 a. S'ils ont délibéré de se faire Protestans. ibid. b. Jusqu'ou albit la haine des Huguenots contre eux. 1339 b.

TABLE DES MATIERES.

Guife [le Duc de] pourquoi sa mort apporta un grand changement dans le Concile de Trente. 282 a. t. II.
 Gutmond Auteur de trois livres contre B. renger, con-
 sonlu avec Guy Aretin par Vossius. 240 b.
 Guillaume Roi de Suède, accorda une trêve de 15. jours aux
 Princes Catholiques Liguez. 661 b. Il jouoit tous les
 surs à Colombiillars pour se delasser. 662 a. N'en
 vouloit point du tout à l'Eglise Romaine, lors qu'il en-
 tra dans la Pologne. 886 b. Le cas qu'il faisoit de
 l'un des Ouvrages de Grotius. 1210 a.
 Guillaume convoqua une Assemblée de Lutheriens & de Cal-
 vinistes à Leipsic, pour faire travailler à leur accom-
 modement. 107 a. t. II.
 Guyenne [Eleonor heritiere de] est recherchée par le Roi
 d'Angleterre, apres avoir été repudiee pour ses deban-
 ches par le Roi de France. 391 b. t. II. Suite de ses
 aventures. 392 a.
 Guyon [Louis] son jugement temeraire, au sujet du
 portrait de Jeanne d'Arçon par Niphtis. 224 b.
 Guyon [Louis] n'a pu se servir de ce qu'il deroboit à
 Bodin. 312 b. t. II.
 Gyges, quelle étoit sa maxime touchant les femmes qui
 se depossedoient de leurs habits. 1 a. t. II.

H.

Habit, comment étoit fait celui des filles de Lace-
 demone. 322 a. t. II.
 Habibourg [Rodol he Comte de] est élu Empereur par
 la réunion des suffrages qui avoient été partagés entre
 deux autres Princes. 805. Et reconnu par le Pape qui
 oblige par menace Alphonse de Castille à renoncer à
 ses droits, ibid.
 Hadrien, brusqué par un Architecte en presence de Tra-
 jan. 358.
 Hadrien, comment il voyageoit. 7 a. t. II. Sa recon-
 naissance envers sa bienfaitrice. 860 a.
 Hadrien VI. comment il fut élu Pape. 1132 a.
 Hadrien VI. persiste dans son premier sentiment, que le
 Pape peut être, même dans les choses qui regardent la
 foi. 15 a. t. II. Grand Reformateur du luxe de son
 pred. cesser, se contenta de douze Palefreniers. 301 a.
 Haerlem, assiéger, & pris par les Espagnols. 207. t. II.
 Haerlemiteux, d'où descend cette Maison. 143 b. t. II.
 Halbrunner fait semblant d'être malade, pourquoi cela.
 229 a.
 Halicarnasse, qui en ont été les Tyrans. 577 b. t. II.
 Halicarnasse [Dionys d'] ses entreprises en conjurant celles
 de Estius Actor, au sujet des Turquans. 1127 a. t. II.
 Hambourg, ses Magistrats sont fort embarassés, à cau-
 se des disputes de leurs Theologiens, qui partagent tout
 le peuple. 124 b. t. II. Quand cette ville a commence
 d'avoir des Syndics ordinaires. 252 b.
 Hamilton, l'unique azile des fideles, pendant un cer-
 tain tems. 238 b. t. II.
 Hamilton [Marius] Histoire & éloge de ce Martyr.
 201 b.
 Hammon, ce Dieu avertit le Roi Temanthes de se don-
 ner garde des coqs. 896 a. t. II.
 Haran frere d'Abraham. Comment il mourut, & pour-
 quoi. 43 b.
 Harangue effarée du Catalogue de la foire de Francfort,
 & pourquoi. 1246 a.
 Harangue, qui le premier s'est avoué de les écrire, avant
 que de les reciter. 794 a. t. II. Quoique mediocre,
 elle peut edouler le monde, si elle est recitée par un
 excellent Orateur, ibid.
 Harodoutin [le P.] il a eu raison de corriger, comme il a
 fait, un passage de Pline au sujet de Lucilius. 807 a.
 t. II. Il fait une supposition, au sujet de Pythagore,
 qui est combattue par Herodote. 838 b. Il presere Pla-
 tarque à Varro. & à Verrius, au sujet de quelques
 mots, 1125 a.
 Harmonie de l'Evangile, & Canons Evangeliques ne
 sont point la même chose. 245 a. Il y en a deux dans
 la Bibliothéque des Peres, ibid. Ce qui a été cause de
 quelque confusion, ibid.
 Hippocrate, passage de cet Auteur, corrigé par Mans-
 jac, & dont Mansjac débite la correction comme si elle
 venoit de lui. 243 b.
 Hirt [Monsr.] son sentiment sur le crime de Cham.
 821 b. Il peut faire tort aux narrations de Moys.
 ibid.
 Hiscamullerus [Elite] abandonne l'Ordre Jesuitique,
 pour se faire Luthérien. 159 a. t. II.
 Huterot [Madame] calomniee par un Auteur satiri-
 que. 1022 a. t. II. Muni injuriee par Monsr. l'Abbé
 Fa-dit, ibid. Suite de son histoire. 1023 a.
 Havel [Amiral d'Angleterre] est cause de la mort du
 Comte d'Essex, & pourquoi. 1025 a.
 Hux [Alexandre] Jesuite est ramené par arrêt du Parle-
 ment de Paris, & pourquoi. 17 a. t. II.
 Hazut [Jesuite] son credit contre le party des Janse-
 nistes. 1212 a.

Hebe, quel étoit son emploi auprès des Dieux, & pour-
 quoi elle le perdit. 222 b. t. II.
 Hebreu de la Bible, quand & pourquoi alteré par les
 Juifs. 156 a.
 Hebraomithium, ce que c'est. 46.
 Hegire, que signifie ce mot. 470 a. t. II.
 Heidegger n'a pas bien pénétré la pensée du P. Mesfenne
 au sujet d'Haizinger. 140 b. t. II. Il raconte une plai-
 sante histoire au sujet de St. Germain & de Loyola.
 372 b.
 Heidelberg, desordres commis dans cette ville prise d'as-
 sur par Tuli. 217 b. Les Professeurs de cette Aca-
 demie se retirent à Newstad, & pourquo. 1260. n. Ils
 y sont rapelés, ibid. Dissipation de la Bibliothéque
 électorale. 1317 b. Le Commissaire du Pape a ordonné
 d'en transporter tous les Manuscrits à Rome, ibid.
 Heidelberg ruiné pour avoir été contraire à l'Empereur,
 & pour lui avoir été fidele. 728 a. t. II. Est sacagé
 par les troupes de Tuli. 741.
 Helene, bon des gens parlent d'elle sans qu'ils sachent
 qu'elle a été penue. 31 b. t. II. Elle commit un in-
 cepte dont peu de gens font mention. 688 b.
 Helnewton, quelle étoit la vertu de cette herbe. 31 b.
 t. II.
 Helogabale livré à ses Magiciens de jeunes enfans pour
 les se criser. 283 a.
 Helentine, quel Ouvrage merite d'en être appellé le tra-
 vers. 756.
 Heloise, quelle fut sa douleur quand elle eprit le mal-
 heur d'Abelard. 1177 a.
 Heloise, ce que sont les Religieuses du Paraclet, pour
 ne pas oublier qu'elle savoit beaucoup de Grec. 723.
 t. II.
 Hemsbac, à quelle occasion la Reformation s'y établit.
 725 a. t. II.
 Henao [Gabriel] ses pensées sur le bonheur du Paradis.
 370 b. t. II.
 Henault [Mr. d'] sa naissance. 1087 b. t. II.
 Hennins, coiffure haute que les femmes de Pais-Bas
 portoient autrefois. 891 b. De quel moyen se servit
 un Predicateur pour en faire passer la mode, ibid.
 Henri II. propose inutilement aux Suisses un renouvelle-
 ment d'alliance. 696. Subit un interrogatoire en fa-
 veur du Duc d'Etampes. 1099.
 Henri II. brûle la belle maison de Binche, & pourquoi.
 113 a. t. II. Il veut marier une de ses filles avec
 Jean Sigismond. 116 a. Aux conseils de qui doit être
 attribué la perfection que les Reformez souffrirent
 sous son regne. 805 a.
 Henri II. Roi d'Angleterre, comment il promit d'expier
 sa part du crime commis dans l'assassinat de St. Tho-
 mas de Cantorbory. 69 a. t. II. Il ne veut point sa
 promesse, & pourquoi, ibid.
 Henri III. refusé à l'état de Cathedrale. 642 b. Tote
 que ce Prince se fit par son indolence pour les Dames.
 727 a. Il cherchoit à decouvrir l'Auteur qui avoit écrit
 sous le nom de Stephanus Junius Brutus. 1269. Pie-
 ces curieuses touchant le procès qu'on lui intenta.
 1349 b.
 Henri III. jamais Prince ne s'est fait plus dissimulé
 à soi-même que lui. 569 b. t. II. S'irre de sa Cour,
 sous la fiction d'une Ile d'Hermaphrodites nouvellement
 decouverte. 1000 a.
 Henri IV. erreur de Perfixe quand il a dit que ce Prin-
 ce étoit entré à Geneve. 779 a. Ceremonie de son ab-
 solution à Rome. 641 b. Raillerie du Sr. d'Abigné
 sur cette absolution. 642 a. De quelle maniere on lui
 fit tenir Paris qu'on lui donnoit de venir en diligence
 à Paris. 898 b. Son apologie au sujet de l'Edit de
 Nantes. 1276 b.
 Henri IV. bon mot de ce Prince à l'occasion de certains
 papiers que l'Ambassadeur de Venise brûla en sa pre-
 sence. 4 a. t. II. Sa conversation avec Mr de Rohi
 sur les qualitez qu'il vouloit dans une épouse. 65 a.
 Par quels motifs il pardonna à quelques Ligueurs qui
 avoient merite la mort. 995 a. Il ne peut obtenir de
 ses sujets la liberté de servir Dieu selon les lumieres de
 sa conscience. 1002 b.
 Henri IV. Empereur, privé par le Pape de la dignité
 imperiale. 1295 b. Traité avec la dernière indignité.
 1297 b. Depose de nouve u. 1298 b. Mais ayant
 eû fin le dessus sur son ennemi. 1299.
 Henri V III. Roi d'Angleterre, censuré dans un endroit
 du livre de la Vnité des Sciences. 134 a. Protestans
 & Catholiques courtois également risqué sous son re-
 gne. 248 b. Sa mort afflige moruellement François I.
 quoi qu'il dit plutôt s'en reposer. 1192.
 Henriade, quel jugement on a fait de cet Ouvrage.
 908 b. t. II.
 Henriques [Louis] ses pensées sur les occupations des
 Saints dans le Paradis. 370 b. t. II.
 Heraclide, passage de son Traité des Républiques éclairci.
 337 b.

TABLE DES MATIERES.

- Heraclides, il leur étoit défendu de faire des enfans à une femme errangere. 122 b.
- Hercule cache ses Ecrits dans le Temple de Diane, & pourquoï. 1111 a.
- Heraclius recouvre par un Traité de paix la croix que les Perses avoient enlevée. 63 b. t. II. Ce qu'il faut pour faire dépit à Cosroës Roi de Perse. 654 a.
- Herbert, Baron, grand Desse. 312 b.
- Hercule, divers sentimens des Anciens touchant ce qu'il executa contre Diomedes & ses cavales. 15 a. La longueur de son pied fit juger de la grandeur de sa taille. 96 b. Est appelé le lion de trois nuits, & pourquoi. 187 a. Il est introduit injuriant la veru, par un Poete Grec. 681 a. Sa statue mise en morceaux par un Artiste. 905 a. La devotion que les Agrigentins avoient pour sa statue. 1233 b. Quelle étoit la grandeur de sa croupe. 1274 a.
- Hercule, il y a eu six personnes de ce nom selon Cicéron, & 44. selon Varron. 70 b. t. II.
- Hercule que fait une espèce de miracle à Rome. 632 b.
- Hercules, si son caractère est l'opiniâtreté. 306 a. Contradiction qu'on voit à cet égard les Ecrivains qui veulent parler de courtois. ibid.
- Hercules, quelles étoient autrefois les plus dangereuses au jugement de la Cour de Rome. 892.
- Hérétiques qui faisoient un mélange des doctrines de l'Evangile, & de celles des Philosophes. 230. Si les Prêtres orthodoxes peuvent faire des alliances avec les hérétiques, pour la sûreté de leurs Etats. 331 a. Quelles sortes de voyes ont été employées contre eux par les Empereurs orthodoxes. 365 a. Ignorance ou contradiction d'un Théologien Erotastan à cet égard. ibid. Il est dangereux de discuter contre les hérétiques, à moins qu'on ne soit fort éclairé & fort habile. 415 b. Le dogme qui autorise les peines qu'on leur inflige, est semblable à l'invention des bombes & des carcasses. 575 b. Réflexion sur les peines qu'on pretend leur devoir infliger. 1226 a. Si l'on doit avoir pour eux la même tolérance que pour les Infidèles. 1288 a.
- Hérétiques, ceux qui sont des Catalogues d'Hérétiques, consistent ordinairement trois sortes d'injustice. 82 b. t. II. Usage de dix peines contre eux. 532 b. Dispute entre Mr. Jurieu, Mr. Maimbourg & Mr. Ferriand, sur le nombre de leurs martyrs. 544 a. Examen de toutes les pecces de cette dispute. 547 a. Utilité de cet examen. 549 a. Histoire des methodes mises en usage pour convertir les hérétiques. 608 b. On suppose toujours qu'ils font une fin tragique. 652 b.
- Hermaphrodites, leur origine, & les moralitez qu'on en peut tirer. 998 b. t. II.
- Herméclianus, Poète ancien, a écrit des vers d'amour. 311 b. t. II. Il a aussi composé un poème sur la ville de Colophon. ibid.
- Hermite qui laisse tomber son Breveaire à la vue de deux personnes qui le careffoient. 1181 b.
- Hermionymus se méloit d'expliquer des Auteurs qu'il n'entendoit pas. 690 a.
- Hérodote, son imagination n'a jamais pris tant d'essor, que lors qu'il s'est agi d'Artaban. 383 a.
- Hérostrate mal connu d'Homere. 76 b.
- Heros d'un poème épique ne doit point être enserveli dans le poème même. 77 a.
- Heshufius, esprit turbulent & folletieux. 89.
- Héliode devint Poète en gardant ses moutons. 914 b. t. II.
- Hellé [Maurice, Landgrave de] recompense par une Epigramme la Dedicace d'un livre d'Epigrammes. 539 b. t. II.
- Hellé [Philippe, Landgrave de] son temperament l'oblige à demander la permission d'épouser une seconde femme. 439 a. t. II. Suites de cette affaire. 440 a.
- Helycates, Moines d'un mont Athos. 85. Ressemblent aux Quêtes. ibid.
- Heucour [Mr. de] se fâchoit une lettre écrite contre Mr. Armand. 369 b.
- Hierocles fait un parallèle de J. CHRIST avec Apollonius. 310 b.
- Hippias ne portoit rien que ses mains n'eussent fait. 1046 b.
- Hippanax, Poète d'une figure méprisable: 698. & représenté sous une forme ridicule. ibid.
- Hippone, ses habitans forcent Titianus à leur promettre qu'il embrasseroit la Prétrise chez eux. 208.
- Hippocrate, ses certaines lettres qu'on trouve parmi les femmes touchant Democrite, sont véritables ou supposées. 949 a.
- Iirpes, gens qui marchoient sur le feu. 98 a. t. II.
- Histoire universelle, entreprise bien difficile. 426 a. Preuve de cela. ibid. Il y a bien des occasions où les vérités de l'Histoire ne sont pas moins impenetrables, que celles de la Physique. 890 b. Quelles règles on doit suivre pour en discerner les faits faux d'avec les véritables. 1329 a.
- Histoire, réflexions sur de certains faits qui la rendent incertaine en mille choses importantes. 356 a. t. II. En quoi consiste l'art de la bien écrire. 503 b.
- Historien se doit extrêmement élever de tous ce qui à l'air de frauder les pieux. 565 a.
- Historiens, ceux qui surprennent de certains faits devoient être traités comme les vendeurs à réticences. 10. Les anciens ont été trop libres à corriger & à amplifier leurs memoires. 37 b. Les anciens avoient trop pour maxime de ne rapporter que le gros des choses. 333 b. Les Historiens nient tous les faits qui les incommodent. 614 b. On les voit quelquefois dans des contrariétés: 782 a. que les Commentateurs ont négligé d'approfondir. 782 b. Historiens particuliers d'une Province sont plus croyables que les autres, quand il n'y a rien d'apologétique. 845 a. Les Historiens manquant de bien circonsancier les choses, nous jettent dans une incertitude d'où l'on ne peut sortir. 847 a. Les anciens Historiens n'égalent pas quelques-uns de nos modernes. 896 b. Ils donnent plus dans le sophisme à non causa pro causa, que les Peripateticiens. 897 b. Les Historiens se contredisent quelquefois si fort, qu'on ne fait ce qu'on doit choisir. 946 b. Ils ne doivent jamais rien supprimer de ce qui sert à caractériser les vices & les vertus. 986 b. Ils commettent un crime qu'on ne leur peut pardonner, quand ils suppriment de certains faits. 1035 b. Il y a du peuple parmi eux, comme parmi la plus petite bourgeoisie. 1103 a.
- Historiens, la plupart sont crédules & menteurs. 64 a. t. II. Il est rare que l'on dispute de quelle Religion ils ont été. 541 a.
- Hobbes [Thomas] comment il s'y prit pour degouter les Anglois de l'Etat Republicain. 806 a. t. II.
- Hollande, la propreté qu'on y voit en plusieurs endroits, n'auroit pas été du goût d'Horace. 170 b. Ses Etats sont condamnés une chose concernant la souveraineté. 988 a. Hollande & Zelande offrent de reconnoître la Reine Elisabeth pour leur souveraine. 1039.
- Hollande, c'est la grande Arche des Justices. 255. t. II.
- Hollandois accensés d'avoir fait servir l'armée de France, comment justifier. 409 a. t. II.
- Homere critiqué touchant le discours de Theuxis. 74 b. Un de ses épisodes a servi de modele à Virgile, pour l'un des plus beaux morceaux de son Eneide. 76 a. Homere n'auroit aucune idée de l'Héroisme. 76 b. Il obtient par ses offrandes qu'Achille se montre à lui, mais il ne peut soutenir l'éclat qui l'environne. 81 b. Il y a trois vers dans son Iliade qu'on pretend n'être point de lui. 140. Il étoit trop grand parleur & trop naïf. 269 b. Les mystères qu'il a renfermez dans les deux premieres lettres de son Iliade. 266 a. On s'est servi d'évocations magiques, pour favoir le lieu de sa naissance. 306 a. Les idées de la raison étoient bien confuses de son tems. 666 b.
- Homere ne désigne personne par des noms empruntés des mers. 591 b. t. II. Sa narveté. 649 a. Il ne fait pas parler Telemaque assez respectueusement à sa mere. 776 b. Deux grandes Provinces disputent à qui l'auroit. 808 a. Il compare les hommes aux steilles, aux oiseaux, & aux mouches. 828 b. S'il a débuté des impietez. 934 b. D'où vient qu'en a tant eu de peine à marquer le lieu de sa naissance. 973 b. S'il a fait mention des Juifs. 1138 b.
- Homme, de quelle maniere on pourroit le désirer. 663 a. Il est semblable à une petite République, qui change souvent de Magistrats. 829 a. Animal indisciplinable. 1090 b. Preuve de cela. ibid.
- Homme, par quel moyen il peut devenir un Dieu. 799 a. t. II. S'il est moins parfait que les plantes, dans la maniere de produire son semblable. 988 a.
- Hommes célèbres, n'aiment point à parler de leur basse naissance. 231 b. Leur memoire les trompe souvent. 303 a. Il y a des hommes dont l'étoile à la force d'immortaliser un conte, quelque peu apparent qu'il puisse être. 586 b.
- Hommes, jusqu'à quel degré ils sont mechans. 100 b. t. II. Leurs passions sont cause que les plus beaux systèmes de Politique sont inutiles. ibid. Ils sont plus dignes de satire que les femmes. 1202 b.
- Homonymi, ce qu'il faut entendre par là. 211 b. Les Anciens ont écrit de homonymis aussi bien qu'Allatius. 312 b.
- Hongrie [Louis, Roi de] perd la bataille contre les Turcs, & est suffoqué dans un marais. 382 b. t. II.
- Hongrie [André, fils de Charles Roi de] éranglé, comment & pourquoi. 631 a. t. II. Comment traité après sa mort. 636 b.
- Honnête homme, à qui le monde donne cette qualité. 572 b. t. II.
- Honneur, quelles sont les forces du point d'honneur sur les femmes. 748 a. t. II.
- Honorius, Compilateur d'exemples de la justice divine contre certains pecheurs. 174 b.

TABLE DES MATIERES.

Honte n'est gueres moins sujete que les autres choses au caprice de la mode. 83 b. t. II.
 Hoornbeck, juste plainte de ce Theologien contre quelques Antirivivaux. 596 a.
 Hôpital [Michel de l'] Chancelier, ses rares qualitez. le rendent le soutien de la Monarchie Française. 378. t. II. Il ressembloit à Aristote. 747 a.
 Horace ne se ressouvenoit pas du discours de Phenix dans l'Iliade, quand il dit qu'Homere court toujours à son but. 74 b. Est cité au sujet des Poetes qui travaillent en leur vieillesse. 113 b. Est justifié de sa censure contre Agamemnon au sujet d'Ajax. 144 a. D'où vient qu'il a eu assez de bonne foi pour confesser, qu'il avoit jeté ses armes en se saillant du combat 172 a. Il s'est moqué d'un homme qui faisoit 200. vers par heure. 487 b. Est mal entendu touchant les loix contre les satires. 786 a. Il se moquoit des Epicuriens. 808 a. Pourquoi il insulte la nation Juive, en parlant des miracles que la Pierre d'Egnatia faisoit. 1026 a. Passage de ce Poete touchant Eranius, bien difficile à entendre. 1131 b. Application d'une de ses pensées à la race de Mrs. de Gêse. 1246 a. a.
 Horace, quelle chose il auroit preferée à la reputation de bon Auteur. 872 b. t. II.
 Hornius, erreur de cet Ecrivain. 594 a.
 Horoscope, quels Auteurs ont été assez profanes pour faire celle de J. A. S. V. A. - C. U. R. I. A. T. 765 a.
 Hotman [François] sa raillerie sur une question que Calderin fit à sa femme, & sur la réponse qu'elle lui fit. 262 a.
 Hotman [François] convaincu de mauvaise foi, au sujet d'une epigramme de Duchers sur le Pape Jules II. 139 a. t. II.
 Houlières [Madaime des] l'élevation & la profondeur de sa Morale. 854 a. t. II. Elle succombe elle même aux faiblesses qu'elle blâme. ibid. b. On ne doit pas juger de sa religion par ses phrases poetiques. 1088 a.
 Huber, son Apologie pour les Hollandois, contre les accusations du Cavalier Nami. 409 b. t. II.
 Huberus [Samuel] Ministre d'un village proche de Berne, se fait chasser par sa hardiesse à contredire quelques unes des opinions de Beze. 145 a. t. II. Il se retire à Wattenberg, & y embrasse la confession d'Augsbourg, mais il en est aussi chassé pour ses sentimens sur l'election. ibid. Enfin il se retire à Ratisbonne, où s'opiniâtant dans ses erreurs, il est entièrement destitué. ibid.
 Iluet [Mr.] pourquoi il n'acheva pas de traduire en Latin un certain Roman composé en Grec. 378 b. t. II. Ce qu'il pensoit du caractère de ces sortes d'écrits. 379 a.
 Huguenots, quels sont les Sermons qu'ils aiment le plus. 868 a. Huguenots de party & Huguenots d'Etat. 1148 b. Quels étoient les avis des uns & des autres dans l'Assemblée de Saumur, & qui les chefs de ces avis. ibid.
 Huîtres envoyées à Trajan au pais des Parthes. 324.
 Humoristes, combien leur Academie est estimée à Rome. 468 a. t. II.
 Humoud se soumet à Charles Martel, & on lui laisse le Duché de Aquitaine. 1104.
 Hurtado, ses écrits sont pleins de solécismes. 918 b. t. II.
 Hus [Jean] conseil qui lui fut donné avant que d'être jugé. 148 a. Relation de son supplice faite par Pogge. 741 a. t. II.
 Hutten [Jean] tué par le Duc Ulric de Wurtemberg. 148 t. II. Est deterré quatre ans après, & saigne quand on le touche. 149 a.
 Hylobiens, sorte de Philosophes Indiens. 654 a. Pourquoi appellez ainsi. ibid.
 Hyccara [ville de Sicile] prise, & ses habitans vendus. 262 b. t. II.
 Hygin, passage de cet Auteur proposé aux Lecteurs, pour en avoir l'intelligence. 219 a. t. II. Quels conseils il veut que Minerve ait donné à Penelope. 779 a.
 Hypocrites, en ne gagne rien à les peindre & à les faire connoître. 1272 a.
 I.
 Achuzs [subtil Peripateticien] rend celebre dans l'Academie de Leyde la question des formes substantielles. 27. t. II.
 Jacobins de Cologne, comment revêtus à la raison par le Comte de Neuvaur. 104 b. t. II. Les Jacobins sont plus à craindre par leur canif, que par leur plume. 294 b.
 Jaldabaoth, ce que c'est selon quelques anciens Heretiques. 1105 a.
 Jalouise, celle des hommes n'est pas d'une aussi grande étendue dans ses inventions, que l'amour des femmes. 879 a.
 Jalouise, se elle est nécessaire dans la société. 328 b. t. II. Consideration sur cette passion. 1038 a.

Jalous, ceux qui le sont le plus commencent leurs femmes à la garde des Eunuques. 30 a.
 Lambiques [espece de vers] qui les a inventez. 95 b. t. II.
 Janua Coelorum referata, livre, qui en suite de Philosophie Peripateticienne, attaque & renverse le système de l'Eglise. 887 a. Quel pretre on a pris pour n'y point répondre. ibid.
 Janua Linguarum referata, combien de fois imprimé, & en combien de langues. 882 b.
 Januineum, quel est son envoir soible, selon les Molinistes. 933 a. t. II.
 Janteilles, plainte de l'un d'eux contre l'Archevêque d'Aix. 33 b. Quelques-uns d'entre eux font aitez de France, de Flandres, & de Hollande, dans le Nord-franc: ce qui fut suivi de grands proces. 648 b. Le régime de leur guerre avec les Jesuites. 1218 a.
 Janteilles, leurs Deputez, reconnoissent de Rome a Paris, passent à Zurich où ils voyent le fameux Hottinger. 144 b. t. II. Ils font fort empressez à faire publier deux Decrets de la Cour de Rome. 168 b. Reflexion du Pere le Tellier le-des-Juis. Ibid. Jamais les compars dans un Sermon aux Doges d'Augstetter. 52 a. Sont accusés de Calvinisme, pourvu 560 b. Ils se desleignent ordinairement par on: pourvu cela. 740 b.
 Jaques I. Roi d'Angleterre, est fort inique contre Mrs. de Thou au sujet de son Histoire. 744 b. Il ordonne à Canoten de lui envoyer un catalogue de fautes concernant les troubles d'Ecosse. ibid.
 Jaques I. Roi d'Angleterre, fait brûler par la main du Bourreau le Commentaire de Pares sur l'Ey aux Romains. 726 a. t. II. Est cruellement detribé dans une satire. 901 a. Son zèle contre les Heretiques. 1226 a.
 Jalon a donné un mechant exemple aux Docteurs en Droit. 177 b.
 Jbycus, quelle étoit sa pensée, en appellant les filles de Lacedemone, Phenomenides. 322 a. t. II.
 Icarus fait eriger une statue à la Pudeur. 774 a. t. II. Iconoclastes, ceux qui ont écrit contre eux, ont vu leur par leurs contes leurs histoires fort suspectes. 919 b.
 Idées, quelle difference il y a entre nos idées & nos sentimens. 1048 b.
 Idem: ce mot se prend quelquefois pour celui de simile. 1096 b. t. II.
 Idoles, qui commença à en faire d'argille. 42 a.
 Jean [le Jéneur] Patriarche de Constantinople, Son ambition est la source d'une grosse querelle avec l'Eveque de Rome. 1291 b.
 Jean [sans terre] delivre sa mere assiegeé dans Mirbeau, fait le Prince Arvis prisonnier, & le massacre quelque tems après. 394 b. t. II.
 Jeanne de France, Les prodiges qui parurent, selon le Pere Bony, quand elle fut renfermée. 296 b. t. II.
 Jeremie, passage de sa lettre celle qu'elle est inserée dans le livre de Baruc. 427 b.
 Jerôme [Saint] ne vouloit pas que les jeunes filles s'éloignassent jamais de leurs meres, dans les jours de deuil. ou. 1154 a. t. II.
 Jerusalem, ses ruines sont un puissant argument contre les Juifs. 156 b. Ce fut en vain qu'on entreprit de rebâtir son Temple. 207. La description de son Temple est une matiere très-epineuse. 446 b.
 Jesuites, pourquoi ils plaisent moins aux Venitiens que les autres Moines. 29 a. Quelques-uns méprisent Sr. Augustin. 102 a. Ils s'emparent souvent des jeunes gens dont on leur a confié l'éducation. 151. Leur Société a été jusque'à present la plus savante de toutes les Societéz regulieres. 201 a. Harangues sanglantes prononcées contre eux. 228. Leur Catechisme, par qui composé. 369 a. Ils étoient redoutables malgré l'arrêté de leur bannissement. ibid. On prétend qu'ils tâchent de faire entrer dans leur Ordre les jeunes gens qui ont de l'esprit. 466. 468. C'est leur rendre service que de publier contre eux des calomnies qui se refusent d'elles-mêmes. 533 b. Ils trouvent moyen de tirer de grands avantages des différens sermens de leurs principaux Docteurs. 534 b. Qui le premier d'entre eux enseigna la Philosophie à Paris. 921. Certain Jesuite rend un bon office à un Reformé. 967 b. Il y a bien peu d'Academies avec lesquelles les Jesuites n'ayent eu des différens. 1000 b. u. Leurs intrigues pour empêcher l'examen de leurs livres. 1218 a.
 Jesuites disputent contre les autres Catholiques sur la jurisdiction episcopale. 237 a. t. II. Si leur Institut est fondé sur le Fanatisme, aussi bien que celui des autres Moines. 359 a. Ils ont été appelez Theatins, & pourquoi. 361 a. Ont été distames dès le commencement de leur établissement. 362 b. Les choses les plus horribles & les moins prouvées deviennent vraisemblables contre eux. 365 b. Ils savent profiter de la baine publique. 368 a. Les d'écrites qui ont rendu odieux étoient nées avant eux: s'en ont fait qu'enviser conséquences sur conséquences. ibid. Pourquoi on les a

TABLE DES MATIERES.

entrepris nommément la-dessus. 370 a. Par quel motif ils enseignent la conception immaculée de la Sainte Vierge. 430 a. De quelle manière ils poussent Etienne Baquer, au sujet d'un plaider fait contre eux. 518 b. Jusqu'à quelques-uns d'entre eux ont poussé l'amour de la chasteté. 562 b. Et par quel moyen ils usèrent en Espagne qu'ils se conservent toujours chastes au milieu des Dames. 563 a. Les défauts du gouvernement de leur Compagnie comment publiés. 569 a. Ils décrivent à Mons & à Liège les Peres de l'Oratoire, comme des Néophytes. 624 b. Comment ils se justifient quand on les accuse de corrompre la Morale chrétienne. 726 b. Il y en a peu qui se fassent Protestans. 936 a.

JESUS-CHRIST, les Carpentiers avoient son image qu'ils disoient avoir été faite par Salate. 359 b. Quels Auteurs ont été assez profanes pour faire son buste. 765 a. En quel sens il est appelé la parole, & l'Image. 824 a. Son histoire composée en Persan par le Juste Jérôme Xcavir. 968 a.

Jeunes gens dorénavant avoir plusieurs superfluités à émonder. 59 a.

Jeunesse, observations sur les Ouvrages que l'on compose dans la jeunesse. 1157 a. t. II.

Igby [Chevalier d']. 275 a.

Ignace [Saint] sa sympathie avec St. Augustin. 449 a. t. II.

Ignorance est un des boucliers impénétrables aux traits des Pyrrhoniens. 824 a. t. II.

Iliade, le dialogue d'Andromaque avec Hector est un de ses meilleurs morceaux. 269 b. Il a pourtant trop de naïvetés. *ibid.* Mythes contenus dans les deux premières lettres de ce poëme. 306 a.

Iliade [peu] c'est Virginius Thébanus qui en est l'Auteur. 76 b.

Illyricus [Elacius] sa faute d'omission réparée par les autres Compilateurs, au sujet des temois de la vérité. 273 b. t. II.

Images de cire employées pour causer de l'amour ou des maladies. 981 b. 984 a. 986 b. t. II.

Imma, fille de Charlemagne, l'histoire de ses amours avec le Secrétaire de l'Empereur son pere. 1025 a.

Immortalité, ce n'est point par le grand nombre d'Ouvrages que l'on y parvient. 811 b. t. II.

Impies, ils passent presque tous d'une extrémité à l'autre. 590 b.

Impietés touchant les miracles de Moïse, & généralement toute l'Ecriture Sainte. 679 a.

Imposteurs publics, rien ne seroit plus utile que de les châtier severement. 773 a. Utilisez, que les factieux tirent des imposteurs. 1020 a.

Imprimerie, en quel tems elle fut inventée. 149 a.

Imprimeurs, comment multiplient les Ecrivains. 888 a. Ce qui est une source d'erreurs pour les Compilateurs. *ibid.*

Imprimeurs, on ne doit pas toujours mettre sur leur compte les fautes qui se trouvent dans les livres. 233 b. t. II.

Impudence, il y a beaucoup de succès qu'on ne lui doit point attribuer. 298 a.

Impuissance comptée pour un très grand malheur. 762 a.

Impuissance, combien il est desobéissance aux femmes d'intervertir des procès là-dessus. 903 a. t. II.

Impureté, il y en a qu'on ne doit jamais décrire sous quelque prétexte que ce soit. 1005 a. t. II.

Impunité rend les gens plus fiers & plus entreprenans. 696 a.

Incarnation, se Aristote en a eu des pressentimens. 359 a.

Indes, jusqu'où connues du tems de Ptolémée. 909 a. t. II.

Indices dorénavant être composés par les Auteurs mêmes. 295 b.

Indiens, leur inclination pour le vin. 454 b. t. II. Leurs Soldats exercent avec le bâton à la main toutes les peines impures. 563 a.

Indignation ne se pardonne jamais, quand il s'agit de bonnes fortunes. 944.

Indulgences, quarans sur ce sujet. 124 a.

Indulgences, jusqu'où on en porta les abus dans la Cour de Rome. 305 a. t. II.

Infamie, on n'en doit s'écrire personne que le moins qu'on peut. 745 b. t. II.

Infidèles, si les Princes Chrétiens doivent traiter alliance avec eux pour le bien de leurs Etats. 331 a. S'ils doivent être traités comme les hérétiques à embrasser la vérité. 1283 a.

Injustice, ceux qui en commettent quelque une tâchent ordinairement de la justifier par quelque autre. 524 b.

Inlaudatus, observations de Grammaire touchant ce mot. 707 a.

Innocence justifiée par l'épreuve du feu. 229. Innocence opprimée tronquée ou tarie des protecteurs. 1050 b. Il n'y en a point à l'épreuve du choix des Juges. 1285 a.

Innocence, c'est la qualité la plus nécessaire à ceux qui accèdent. 890 a. t. II.

Innocent X. Pape, étoit un grand Comédien. 872 a.

Innocent XI. Pape, sa nouveauté humeur contre la Cour de France suffisoit seule pour l'obliger de desapprouver la Dragonnade. 855 b. Il craignoit plus l'agrandissement de la France, qu'il ne souhaitoit l'agrandissement du Catholicisme. 1034 a.

Innocent XI. Pape, sa partialité contre la France a fait du bien aux Protestans. 707. t. II.

Innovateurs se valent toujours d'être les imitateurs des anciens. 1297 a.

Innovations font une peste dans les Académies & dans les Etats. 219 b.

Inpromptus [surprenans] d'un enfant de dix ans. 294.

Inquisiteurs de quelque Religion qu'ils soient, font déserter la science des villes dont ils s'imparoisent. 131. Les peuples ne souffrent pas que l'on use de recrimination contre eux. 139 a. Si pour le bien public il faut user d'indulgence envers eux. 294 b.

Inquisiteurs, quel est leur pouvoir. 105 a. t. II.

Inquisition, de quelle manière on en devoit user envers ce tribunal, toutes les fois qu'il lui arrive de prononcer des jugemens semblables à celui qu'il prononça contre Carranza. 770 a. C'est une véritable abomination introduite dans les lieux saints, & qui répand peu-à-peu ses fibres de toutes parts. *ibid.*

Inquisition fondée dans l'Ecriture Sainte, & exercée même dans le Paradis terrestre. 449 b. t. II. En qui principalement on pourra toujours tourner l'inquisition en ridicule. 891 a.

Insectes, leurs organes sont infiniment plus délicats que ceux des hommes. 947 a.

Inspiration des Ecrivains, s'il est nécessaire de la reconnaître par rapport aux expressions, aussi bien que par rapport aux choses. 49 a.

Inspirations, les personnes qui y donnent n'ont rien de lié dans leur système. 650. Ceux qui n'en valent point ordinairement d'un orgueil énorme. 884 b.

Inspirez, il n'y a pas beaucoup de gloire à critiquer ceux qui se vantent de l'être. 50 b. t. II.

Inutilité, combien grande dans les choses humaines. 417 b.

Institution de Calvin, l'Epiere dedicatoire de ce livre est une des trois ou quatre préfaces que l'on admire le plus. 730 b. Histoire de ses diverses corrections & éditions. 731 a. Insultes de Bolbec à cet égard. 731 b.

Intérêt de party l'emporte presque toujours sur l'amour pour la vérité. 600 b.

Interim, par qui dressé. 126 a. Il ne contenait ni les Protestans, ni les Catholiques. *ibid.*

Interim rejeté couragement par les Ministres du voisinage du Comté de Hanau. 385. t. II.

Interpretes, les Négocians de Rome en entretenoient 130. dans une des villes de la Colchide. 980.

Intolérance mise en usage fort mal-à-propos. 218 b.

Intolérans ressembloit à César qui ne vouloit point de maître, & puis à Pompée qui ne vouloit point de compagnon. 10 a. Ils voudroient bien que J. CHRIST eût permis de s'autoriser de l'exemple d'Elie. 1027 a.

Intolérans possèdent à bout ont recourus à l'usage, pour rendre odieux leurs adversaires. 596 a. t. II. Leur principe détruit toutes les règles de l'équité naturelle. 1304 a.

Joannes Januensis, savoir si c'est le même Auteur que Jacobus de Voragine. 412 a. Fautes sur cela. *ibid.*

Joconde, jugement d'un fin Critique sur deux piéces de ce nom. 544 a.

Jon [Guillaume du] amobli pour ses bons services. 208 a. t. II.

Jon [Derys du] fait une action hardie, qui lui attire la haine des Cordeliers, & qui lui fit massacrer. 208 b. t. II.

Jonas, comment il passa trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine. 158 a.

Joubert [Claude] se trompe quand il s'imagina avoir connu Chancelier à Padoue. 748 a.

Jovien, si avant lui ni l'Empereur ni Consul n'avoit eue un pouce de terre aux ennemis. 3 b. t. II.

Journal des Savans censuré. 46 b.

Journal des Savans a parlé avec un peu de précipitation du Traité de Equilco. 204 b. t. II. Qui sont les Auteurs de ce Journal. 748 b.

Joram [Roi] si Elie lui a écrit du Ciel. 1029 a.

Joseph [Saur] avoit le don d'infrigidation. 645 b. S'il a été Martyr, & pourquoi. 771 a. Refutation des profanes conjectures qui ont été débitées là-dessus. *ibid.*

Joseph [Historien Juif] hardi à dementir Moïse. 36 a. Il se met souvent en apposition avec lui. 37 a. Traduction de Mr. d'Andilly. 371 b. Il va même en Juif qui semble avoir oublié les éléments de sa Religion. 718.

Joseph fortement censuré d'avoir comparé le passage d'Alexandre avec celui de Moïse. 815 a. t. II.

TABLE DES MATIERES.

Joye, effet surprenant de cette passion. 337 b.
 Joye, ceux qui en meurent, meurent tous d'un coup. 304 b. t. II.
 Joyes de ce monde. Praisante opinion d'une Princesse l'adessus. 1171 b. t. II.
 Joyeulx [Anradel] donna une Abbaye pour un sonnet. 339.
 Iphigene n'eust point vierge, lors qu'elle fut offerte à Diane. 79 b. Deux filles de la Cappadoce se van-toient d'avoir son vrai couteau. 877 a.
 Irreligion, quelle en est la source. 463 b.
 Ille, sa conduite justifiée par St. Augustin. 38 b.
 Illandus calomniez par B. ostensius. 170 b. t. II.
 Imachi, de quelles gens il a été l'emblème. 115 b. A quel age chassa par Abraham. 116 b.
 Imachites, quelle étoit anciennement leur Divinité. 117 a.
 Incrate n'a jamais eu le dessein de faire le Panegyrique de Belrus. 708 b. Inexactitude de Servus à cet égard. 709 a.
 Inel, [Riviere] tout ce que l'on nomme ainsi, n'est pas l'ouvrage des anciens Romains. 1016 b.
 Inoudon, le Gardien des Conclaves de cette ville prêcha effrontément contre la Reine de Navarre, comment puni. 208 b. t. II. On y commet mille violences contre les Reformez. 209 a. On ordonne que ses murailles soient demoles, mais cet arrêté fut changé par le credit de Cypierre ibid.
 Itachus, son caractère. 889 b. t. II. Déclaré absens dans un Conciliable. 890 b.
 Italie, qui le premier y a retabli l'éclat de la Langue Greque. 341 b. La plupart de ses Moines ne songent à rien moins qu'à prier Dieu. 960 b.
 Italiens envoyez en France par le Pape, leurs debauches. 497 a. Ce qui est arrivé à quelques-uns pour vouloir trop bien parler Latin. 538 b. & 623 b.
 Italiens ne derogent point de leur noblesse en exerçant la marchandise. 898 a. t. II.
 Juge, toutes les peines que l'on se donne à étudier la Jurisprudence, ne peuvent rien contre la sementé d'un mauvais Juge. 203 b.
 Juges, les honnêtes gens ne le veulent jamais être malgré les parties. 373 a.
 Jugement dernier, plusieurs font leur testament, quoi qu'ils crussent que ce jugement devoit arriver la même année. 313 a. t. II.
 Juifs, leurs réveries sur la maladie d'Abimelech. 36 b. Selon eux A. lam, d'Abraham, & David n'ont en qu'une même ame, qui sera aussi celle du Messie. 44. Bizareries de leur sentiment sur la creation d'Adam. 94 a. Leur Religion, leurs sctes, leurs ceremonies étoient, selon Pharaon, a peu-pres ce qu'on faisoit dans la Grece pour Bacchus. 108 a. Ils ne croyent pas qu'un mari doive habiter avec sa femme apres dix ans de sterilité. 115 b. Sont accensés auprès de Caligula par ceux d'Alexandrie. 706 b. Ils sont les seuls qui refusent d'adorer cet Empereur. ibid. Quelques gens leur donnoient la même origine qu'aux Gymnosophistes. 357 b. Reglemens pour ceux qui se convertiroient. 361 b. Les Juifs injuriez sur la circoncision de leurs enfans. 472. Leur coutume quand il leur naissent un fils ou une fille. 472 a. Grande instruction de ce peuple. 473 b. Leur horreur pour la fore du Terebinthe. ibid. Il leur est defendu d'approcher de Jerusalem. ibid. Et même d'entrer dans la Judée. 474 a. On leur coupe les oreilles, & on les transporte en Espagne. ibid. Ce qu'ils disent d'Aristote. 954 b. Leurs réveries au sujet d'Elie & d'Elisée. 1036 b. Leurs réveries sur Ezechiel & sur son tombeau. 1082 b. Il y a long tems qu'ils pratiquent l'invocation des Saints. 1085 b. Les Juifs du VI. siecle ne sont pas plus croyables que ceux du XVII. touchant les traditions & les voix de vive voix, & qui regardent les Patriarches & les Prophetes. 1087 a. Ils sortent tous de Rome par l'ordre de Tibere. & pourquoi. 1210 b. Sont forcez à recevoir le Bapteme. 1287 b. Quelles Synagogues on leur doit laisser selon les loix. 1288 a.
 Juifs chassés de France par des émeutes populaires. 49. t. II. Sont sanspitié accusés d'avoir piqué une hostie pour en tirer du sang. 239 b. Leurs réveries touchant certains process, qu'ils disent avoir été jugés par Alexandre en leur faveur. 457 b. Pourquoi ils sont si fort batis des Turcs. 494 a. Ils sont obligés de porter la lettre Thau. 610.
 Jules II. ennemi de la France. 400. Par quelles intrigues il se tira d'affaire, après que les François eurent remporté la victoire à Ravenné. 398 b. t. II.
 Julie, Dame Romaine de ce nom, malheureuse en mariage. 289 a.
 Julien l'Apostat entreprend de faire relever le temple de Jerusalem. 207.
 Julius, ville de l'île de Cos, a été la patrie de plusieurs grands hommes. 204. t. II.
 Jûne est difficile à supporter aux peuples Septentrionaux. 1295 a.

Junon, son Temple d'Argos brûlé. 858. Ce qu'elle fit par amitié pour Combadois. 882 b.
 Junon Lacinta, merveilles de son Temple. 225 b. t. II.
 Jupiter, quelles ont été ses premieres & ses dernieres amours. 187 a. Quelle étoit son occupation selon Esopé. 1090 a.
 Jupiter Celtes, c'est le plus ancien des Jupiters. 77 a. t. II. On & comment Jupiter appaisoit les transports de sa passion. 210 a. Jupiter Hammon, pourquoi il portoit des cornes sur sa tête. 217 a. De quelle ruse Jupiter se servoit pour faire revenir Junon. 218 b. S'il chassa toute la race des Dieux. 291 b. On reconnoissoit bien mieux sa Divinité dans le tonnerre, que dans la distribution des faveurs. 799 a.
 Juré cruiqué par le P. Sirmoud, & descendu au sujet de Hildebéri. 84 b. t. II.
 Jurieu, son sentiment sur l'inspiration des Prophetes critiqué. 100 a. Difficultez où il s'est jeté dans son Syllème de l'Eglise. 364 a. Dans son Prelatival contre le changement de Religion. 365 a. Et dans ses Lettres Pastorales. ibid. Il a bien refusé les calomnieux de Theodore de Beze. 409. Il a changé de sentiment sur les loix penales contre les heretiques. 417 b. Pourquoi il en a changé. ibid. Declaration de F. Teller contre lui. 568 a. Il fornua des armes aux Infidèles par la maniere dont il rejeta un certain miracle. 919 b. Ce qu'il pense des sentimens des Remonstrans, & de leur condamnation au Synode de Dordrecht. 145 b.
 Jurieu, son parasitisme au sujet de l'autorité des Conciles, pour la decouverte des contrefaits. 502 a. t. II. Différence entre lui & Mr. Mazarin sur le martyre prétendu des heretiques. 544 a. Ce qu'il pensoit de ceux qui voulaient appeler la Sainte Vierge Mere de Dieu. 655 b. Est accablé des difficultez, qui regardent le peche & la prescience de Dieu. 757 b. Il fait une vive satire de ceux qui écrivent des chimères touchant les reliques. 1112 a. Il attribue aux Peres un sentiment aussi impie que celui de Spinoza. 1262 b. n.
 Irrogerie, horrible debordement de ce vice dans l'Académie de Francker. 225 a. Par qui reprisée. ibid.
 Juliu Martyr, son apologe au sujet de la mort d'Aristote. 361 a.
 Justin justifié des accusations de Freinsheimius. 553 b. Il comme un anachronisme au sujet de la fameuse bataille de Crude, & du tems où les Atheniens commencerent à reconzurer leur liberté. 804 a. & suiv.
 Justinien comparé à un aze, & pourquoi. 73 b. t. II.
 Juxton, pourquoi & comment puni par Jupiter. 222 b. t. II.

K.

Kalendrier, en quoi il a plus besoin de reformation. 292 a. t. II.
 Kamea, ce que les Juifs entendent par là. 1215 a.
 Karmatiens, secte qui s'étoit élevée dans l'Arabie, ravagea la Meque, & en profana le temple. 47.
 Kōlaphoyōn ne doit point être préféré à κάταρα dans un passage de Nicander. 109 b.
 Kempis [Thomas à] son Imitation de J. C. traduite en Arabe, & par qui. 1247 b.
 Konig censuré de ce qu'il renvoye ses Lecteurs à des livres qu'il n'avoit pas eux lui-même. 410 b. Il a fait trois personnes d'une. 714. n.
 Konig censuré au sujet de Patrice. 749 b. t. II. Au sujet de Perenné. 781 a. De Rotarius, & de sa patrie. 668 a.
 Konigsberg, en quel tems fut érigée son Academie. 203.

L.

L'Abbadie, Ministre schismatique, & suivi comme un Apôtre. 382.
 Labbe [le Père] reverberement de presque tout son Plerus Gallic antiquz. 7 b. Son emportement contre Rivet. 18 b. Est censuré au sujet d'Anonymus. 245 b.
 Labienus, ses Ecrits condamnés au feu. 886 b. Il veut mourir, pour ne point survivre aux productions de son esprit. 786 b.
 Laboureur [Monsr. le] possesse de cet Ecritain critiqué. 519 b. Censuré au sujet de Dolé. 686 a. Il n'a pas parlé rondement au sujet de l'Ambassadeur de France en Pologne 1232 a.
 Laboureur [Monsr. le] dit quelque chose de fort considérable au sujet de la conspiration de Poltro. 1077 b. t. II. Il declame fortement contre ceux qui prennent les noms des terres qui ne sont plus dans leurs familles. 1078 b.
 Labyrinthes du franc arbitre. 677 a. t. II.
 Lacedemone, ses Rois étoient respectez par leurs ennemis jusques dans les combats. 249 a. Les femmes contribuent plus à la defense de cette ville que les hommes.

T A B L E D E S M A T I E R E S.

- mes. 870 a. La coutume que l'on y observoit à l'égard des siffins. 909 b.
- Lacedemone, d'où vint que les femmes & les filles de cette ville étoient si lascives. 325 b. t. II. Comment on y punissoit les enfans débauchés. 328 b. En quels termes fut conçue son décret pour la dévotion d'Alexandre. 691 a.
- Lacedemoniens étoient bons maris. 122 a. Leur dévotion étoit vaine. 186 a. Qui d'entre eux a été le seul qui ait eu deux femmes à la fois. 254. Et en quel temps ils commencent à vaincre les Péloponnésiens. 255 a. & pourquoi. ibid.
- Lacedemoniens redoutables de leur gloire & de leur prospérité aux oracles d'Apollon, se confédèrent avec ceux qui succédaient son temple. 818 a. t. II. Ils pouvoient épouser leurs sœurs uterines, mais non leurs sœurs de père. 1011 b.
- Lacs dont l'eau portoit les hommes sans qu'ils nageassent. 1233 b.
- Lactance raille les Payens, sur ce que le plus grand de leurs Dieux cesse de faire des enfans. 75 b. t. II. Il n'entend point du tout le sens d'Arctippe au sujet de ces paroles: Habeo & non habeo. 204 b. Il fait de mauvaises objections contre le système des atomes. 318 a. Répond mal à une objection d'Épicure, touchant le mal qui arrive dans le monde. 72 b. Son opinion sur l'ame des bêtes. 958 b. Ce qu'il pense du livre De consolatione de Cicéron. 1188 a. Il censure la pensée qui y sert d'exorde. 1189 a.
- Læus [Jean] censuré. 594 a. & t. II. 907 b.
- Lais, fameuse Courtisane, seroit de maade aux plus excellens Peintres. 300 b. De quelle manière elle en usoit avec Diogène. 977 b.
- Lambert [Saint] mé, par qui, & pourquoi. 213 a.
- Lambin corrige mal-à-propos un passage de Plutarque. 119 b.
- Lambin se connoissoit peu en délicatesse sur le chapitre de la pudeur. 424 a. t. II. Il n'a point entendu un passage de Paulinien au sujet de Sappho. 1010 b.
- Lami [Monfr.] accusé d'hérésie pour avoir disputé contre le mouvement des cieux. 605 a. En faisant une leçon d'Anatomie il sortit ses Anateurs contre tout événement, en regard à la virginité des filles qu'ils épouseroient. 792 b.
- Lampagia, femme d'Aimon Roi de Saragosse, si elle est fille d'Éudes Duc d'Aquitaine. 623 b. t. II.
- Langage, on n'employe aujourd'hui le vieux que par plaisanterie. 61 a.
- Langius interprète mal un passage de Cicéron. 75 a.
- Langres, le Concil du Roi s'oppose à l'établissement de son Eglise. 993 a.
- Langue, ceux qui méprisent leur propre langue sont maltraités par Cicéron. 58 a.
- Langue, c'est une belle victoire que de la savoir maîtriser. 839 b.
- Langue Française fort obscure, lors qu'un Auteur néglige de bien placer ses mots. 661 a. Il y a long temps qu'elle est en usage dans les pays étrangers. 701.
- Langue Gothique est la mere de toutes les langues Teutonnes. 214 a. t. II.
- Langue Latine, d'où dérive. 1334.
- Langues, il n'y en a point qui ne se puisse plaindre de sa stérilité. 929 b. t. II.
- Langues mortes perdent beaucoup de leur grace par la traduction. 197 b. Elles sont obscures, & pourquoi. 432 b.
- Lanuvium, droit de bourgeoisie Romaine donnée à ses habitans. 225 a. t. II.
- Laodice fait mourir Daniël. 312 a. t. II.
- Laomedon refuse de récompenser Neptune, & en est puni. 75 b. t. II.
- Larconius met en évidence dans son Janua colorum rclerata, les défauts du nouveau système de l'Eglise. 664 a. t. II. Il auroit bien mieux pu se faire admettre, s'il avoit ajouté à ses raisons celle de Mr. Saurin. 698 a.
- Latin, combien il est mal-aisé d'écrire en cette langue bien clairement. 468 b.
- Latin, qui en a été le Vaugelas. 6 b. t. II. Si ceux qui parlent cette langue facilement, la parlent purement. 693 b.
- Latins étoient plus libres dans l'usage des termes que les François. 667 a.
- Lavardin, Maison illustre du Vendomois. 85 b. t. II.
- Launoi [Mr. de] méprisés de ce fameux homme. 588 a. Il n'entendoit point le Grec. ibid.
- Launoi [Mr. de] fort blâmable d'avoir repandaient de louanges sur un Prelat qui avoit fait avande honorable. 968 t. II.
- Lausanne, son Synode fait des reglemens auxquels Calvin refuse d'acquiescer. 733 a.
- Layette prise pour un homme. 449 a. t. II.
- Leandre Albert corrigé au sujet d'Amelia. 229 a.
- Lecteurs ne sont jamais gueres mortifiés quand ils n'entendent point un Auteur, & pourquoi. 199 a.
- Lecteurs, il ne faut pas qu'ils soient ni ignorans, ni savans. 416 a. t. II.
- Lecture, la plus utile de toutes est celle qui nous instruit des foiblesses de l'ame humaine, & qui nous apprend les mauvais effets des préjugés de religion. 508 b.
- Leer, son Ecole devient plus illustre que celle de Norden, & pourquoi. 1040.
- Legat, ignorance de celui qui présida à la condamnation d'Abelard. 551 a. La railleur qu'un Docteur en fit. ib.
- Legendes, la source des fausses legendes des Martyrs. 1204 b. t. II.
- Legillateurs sont plus dignes de notre estime que les plus grands Conquerans. 840 b. t. II.
- Leibnitz [Aloisfr.] est un homme extrêmement rare. 769 b. t. II. Il est étonnant qu'il écrive aussi purement en François qu'il fait. ibid. Quelque belles que soient ses ouvertures sur l'ame des bêtes, il y a dans son hypothèse des choses qui sont de la peine, & qui empêchent qu'on ne l'embrasse préférablement à celle de Descartes. 965 a.
- Leicester forme une faction en Hollande, & y ayant amené 6000. Anglois tâche de s'y eriger en Souverain. 968 a.
- Leipfic, son Academie divisée au sujet de la Philosophie de Ramus. 996.
- Leipfic, les Luthériens & les Calvinistes s'y assemblent par l'ordre du grand Gustave, pour tâcher de s'accorder. 107 a. t. II.
- Lela, nom que l'on donne ordinairement aux grandes Dames de l'Afrique. 1132 a. C'est aussi un titre d'honneur que les Mahométans donnent à la Sainte Vierge. ibid.
- Leninus, massacre de tous les hommes de cette Ile, & sa cause. 97 a. t. II.
- Leo Judex, ce que Mr. de Thou a voulu entendre par là. 584 a.
- Leon I. Pape, refuse un sentiment que l'on a canonisé dans la personne de Saint Augustin. 891 b. t. II.
- Leon X. Pape, s'il est vrai qu'il ait expédié un Mandat contre l'Electeur de Saxe. 1332 b.
- Leon X. Pape, par quels moyens on s'insinuoit dans ses bonnes grâces. 14 a. t. II. Il est le premier des Papes qui ait menacé de l'excommunication ceux qui l'avoient un livre de défense. 460 b. Sa Bulle contre ceux qui disoient que toutes les ames n'étoient qu'une. 1097 a.
- Leon l'Aurique surprend la crédulité du Galife des Sarrafins par une imposture fautive. 919 a.
- Leontium, Courtisane, sa lettre à Lamia est supposée. 1049 b. Elle étoit au pis aller la concubine de Metrodore. 1049 b.
- Leontius souffre le martyre sous l'empire de Vespasien. 2 b. t. II.
- Leopoldsdorff [Jerôme Beck de] apporte de Constantinople les Annales Turques. 309 a. t. II.
- Leotychide exclus du trône fut injustement par les Lacedemoniens. 118 a.
- Lepreux, grand mangeur. 71 a. t. II.
- Lerida [Evêque de] ses vacarmes contre la Congregation de l'Index au sujet d'un Catechisme Espagnol. 770 a.
- Lesbia, c'est la même que Clodia, femme de Metellus Celer. 584 a.
- Leucopier [le P.] pose un faux fait, & raisonne contre lui-même en raisonnant contre Diogène. 24 a. t. II. Ce qu'il entend par la maladie sacrée. 318 a.
- Leuche, ce que c'étoit chez les Lacedemoniens. 329 b. t. II.
- Lesliguieres, par quelles intrigues il tâcha de priver d'une bonne réte l'Assemblée des Reformez. 833 a.
- Lestia, ville brûlée par les Polonois, & pourquoi. 886 b.
- Lettres d'Alphabets, le changement d'une seule a stérilisa la mémoire d'un grand homme. 439 b. Deux suprimées par une fautive d'impression ôtent quatre ans de gloire à un Auteur. 489 a.
- Lettres que les amis s'écrivoient, doivent être un secret inviolable. 342 a. t. II.
- Lettres au Provincial, le tort & le chagrin qu'elles ont ont fait aux Jésuites. 740 a. t. II.
- Lettres, la restauration des belles Lettres à préparé le chemin à la Reformation. 1123 a. t. II.
- Leucade, on querissoit de la maladie d'amour en sautant de dessus son promontoire. 316 a. t. II. Nom de celui qui y ont sauté. ibid. Son promontoire s'appeloit le saut des amoureux. 1010 a.
- Leve [Antoine de] où il prit de l'argent pour payer ses soldats. 712 b. t. II.
- Leviathan, quel est le but de cet Ouvrage. 101 a. t. II.
- Leyde, en quel temps fut érigée son Academie. 1367.
- Leyde, les Curateurs de cette Academie font un décret qui est critiqué. 28 b. t. II. Quand le College de Theologie y fut érigé. 257.

TABLE DES MATIERES.

- Libelle, l'autorité de son Auteur n'est d'aucun poids : on ne le doit croire qu'à proportion de ce qu'il prouve. 279 a.
- Libelles, quand, par qui, & à quelle occasion, furent faites les premières loix contre ces sortes d'écrits. 784 a. & 786 a. Voyez la 2. dissertation à la fin du II. t. Ils ne produisent que de mechans effets. 1244 b. Ils ne sont ordinairement composés que par des gens sans nom & sans caractères. ibid.
- Liberalité, exemple inouï de cette vertu. 4 a. t. II.
- Libertez de l'Eglise Gallicane. Histoire de cet Ouvrage. 535 a. t. II.
- Libertins, il faut bien prendre garde de leur donner à rire, quand on écrit contre eux. 1217 a.
- Libraires, ce qu'ils font pour relever le prix des livres. 607 a. 1068 b. Voyez aussi 394 a. 600 a.
- Libraires font grossir le nombre des éditions aux Bibliographes. 871 a. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils aiment mieux imprimer de mechans livres, que de bons. 902 b. mais ce n'est pas leur faute. ibid.
- Libraires, les desordres qu'ils causent, en rimpriant la première page des livres. 728 b. t. II. Les Libraires Allemands ajoutent ordinairement de bonnes tables, aux livres qu'ils rimpriant. 743 a.
- Ligue met en tête au Cardinal de Bourbon de se porter pour successeur légitime au Royaume de France. 137 a. t. II. Qui en ont été les Avocats. ibid. Qui en a été appelé le Liguais. 598 a.
- Ligueurs obtinrent bien plus de charges sous Henri IV. que les anciens serviteurs. 842 b.
- Limbe des enfans, c'est le vestibule des enfers. 746 a. t. II.
- Lindanus, propagation des calomnies de cet Auteur. 573 a.
- Lionne [Mr. de] par quelle voye il parvint aux premières charges de l'Etat. 998 a. t. II.
- Lions, s'ils ont de peu de mouelle. 70 b. Ils font peres plus d'une fois, quoi qu'en dise Tertullien. 350 a.
- Lions, qui le premier d'entre les Romains attela de ces animaux à son chariot. 323 a. t. II. On en attache en croix dans l'Afrique, afin d'étonner les autres. 964 a.
- Lipse [Juste] maltraité dans un livre, garde le silence. 337 b. t. II. Il adresse des vers à la Planete de Venus, en faveur de son jardin. 425 b. Il écrit une lettre pleine de malignité contre la Hollande. 900 b. Ses fautes, au sujet de Tacite. 1117 a. Sa protestation, au sujet de la lecture qu'il faisoit de Petrone. 1214 b.
- Live [Titus] sa contradiction, au sujet des Romains & d'Alexandre. 156 a. t. II.
- Livie faisoit l'office de maquerelle pour Auguste. 268 a.
- Livie [fille de Neron Claude Drusus] son histoire. 1017 b.
- Livre, celui de tribus Impostoribus n'a apparemment jamais existé. 343 b. Livre d'une admirable utilité, si on en juge par le titre. 710 a. Mr. Bochart le cite quelquefois. ibid.
- Livre, si sa condamnation par un Synode empêche qu'il ne soit lu. 39 a. t. II. Il est plus mal aise qu'on ne pense d'y faire des additions. 517 b.
- Livres, on en doit toujours rapporter les titres dans la langue dont l'Auteur s'est servi. 280 a. Livres appelés Meilleurs dans un compliment. 455 b. Il y a des livres qui deviennent bons, de fort mechans qu'ils sont la première fois qu'ils paroissent. 742 b. Cela vient de la nature des choses qu'on y traite, & non de la fautive de l'Auteur. ibid. Beau passage de Mr. Smith à ce sujet. 743 a. Les livres ne peuvent jamais être bons, quand on ne les compose que pour vivre. 766 a. Considérations sur les livres qui sont pleins de citations. 1045 a. Ce qui arrive, quand on n'en juge que par les titres. 1219 a. Livres impurs, combien dangereux. 1310 b.
- Livres sont pour la plupart des extraits & des copies des autres. 103 b. t. II. Livres posthumes, à quoi ils sont sujets. 349 b. Raisons qui doivent empêcher la plupart des Auteurs de publier beaucoup de livres. 742 a.
- Lloyd attribué à Apollonius plusieurs choses, au sujet de l'île de Taploe, qu'on n'y trouve pas. 1136 a. t. II.
- Locriens, de quelle manière expient le crime d'Ajax. 772 b.
- Loeffenius [Michael] fait des recueils de tout ce qu'il y a de scélérats dans les livres des Justes. 229 b. t. II.
- Logique est d'un grand secours pour parvenir aux autres sciences. 146 b. Et c'est pour cela qu'il seroit fort utile de critiquer la finesse. 221 b.
- Loi, il n'y en a point que les factieux n'étendent pour parvenir à leurs fins. 118 b. Quand, par qui & à quel dessein l'Agrarian fut proposée. 774 b. Loi Tabellaria, quand on est le bus. & par qui proposée. 776 b.
- Loix comparées aux maximes des Medecins dans leurs changemens. 445 a. Il y a trois sortes de gens qui n'en font presque aucun usage. 607 a. Sous quel prétexte on abrogeoit à Rome celles qui ne plaisoient pas. 1012 b.
- Loix somptuaires, comment empêchées. 122. t. II.
- Lombard [Pierre] le premier qui fut creu Docteur en Theologie dans l'Université de Paris. 184. t. II.
- Longin, le jugement qu'il fait de quelques Philosophes. 230 b.
- Longin étoit d'un jugement exquis, & d'une penetration judicieuse. 877 b. t. II.
- Longitudes, plusieurs ont cru les avoir trouvées. 607 b. t. II.
- Loredano, sa vie d'Adam consurée. 1204 b. t. II.
- Lorraine [le Cardinal de] sa vanité par rapport à son savoir & à son éloquence. 114 b. Se fait un mérite de la haine des Protestans. 1243 b.
- Lorraine [le Cardinal de] description ridicule des tribulations de cette Eminence. 997 b. t. II.
- Loüange, la dernière chose que les plus grands hommes font aux pieds, c'est le desir des louanges. 758 a. On ne peut pas dire qu'on en soit déçu, quand on ne fait autre chose que de ne point commettre une perfidie. 836 b.
- Loüanges, quand elles sont outrées, elles sont bien plus de tort que d'honneur. 431 a.
- Loüanges, pour en donner aux gens il faudroit attendre qu'ils fussent morts. 708 a. t. II.
- Loudun [la Comtesse de] Libelle contre le Cardinal de Richelieu. 1279 a.
- Loudun, toute la Diablerie des Religieuses possédées interdite par l'Abbé Quillet. 1279 b.
- Louis IX. étrange servitude où ce Prince s'assujettissoit pour plaire à la Reine Mere. 805 a.
- Louis XI. sa baquetterie le portoit avec tout son Conseil. 658 b. Il laisse passer plusieurs années avant que de rembourser les sommes avancées pour les funerales de Charles VII. 846 a.
- Louis XII. genereux sentimens de ce Prince. 332 a. Mené pour avoir trop caressé sa femme. 1185 a.
- Louis XII. pourquoi il se vint for les bras des forces de l'Angleterre, de la Suisse, & de l'Espagne. 102 a. t. II. Il assiste à une leçon de Jurisprudence, & embrasse le professeur. 605 b.
- Louis XIII. exhorte les Princes Catholiques d'Allemagne à se détacher de l'Empereur. 661 b. Sa conduite envers la Reine Mere blâmée par son Confesseur. 816 a. Son esclavage sous le Maréchal d'Ancre. 889 a. Il declare qu'il n'a point compris les Reformes dans la protestation qu'il avoit faite à son sacre, d'employer son épée pour l'extirpation des heresies. 1276 b. Il craint fort le Diable. 1279 b.
- Louis XIII. on lui prédit que la maladie dont il étoit atteint, quelque dangereuse qu'elle parût, ne le seroit pas mourir. 605 a. t. II. Il tombe, & ne veut pas qu'on le dise à son Astrologue. ibid. Son respect & sa jalousie pour sa Maîtresse. 1023 a.
- Louvain, qui fonda le College des trois langues dans cette Université. 709. Et qui le premier y enseigna la langue Hebraïque. ibid. b.
- Luobertus est porteur de 50. chefs d'accusation contre un de ses collègues au Synode de Dordrecht. 513 b. t. II. Grand ennemi des nouveautez. 726 b.
- Lubec, son Ecole debet. & pourquoi. 235 a. t. II.
- Lubin [le Pere] son chagrin contre Messieurs de l'Académie Française. 1101 b. t. II. Et contre la Nation Hollandoise. 1102 a.
- Lucain, doute sur le premier qui a publié sa Pharsale. 669 a. Il assure d'une manière profane, que les Dieux n'ont de colere que contre les malheureux. 826 b. Pour quelle raison il s'imaginait que la Dromède étoit bien mieux connue en Grece & dans l'Italie, qu'à Marseille. 980 a. Son erreur en cela. ibid.
- Lucain, pourquoi il s'associa avec les conspirateurs de Neron. 810 b. t. II.
- Lucar [Cyrille de] Monsr. Rives étoit destinaire de plusieurs de ses lettres. 1243 b. t. II.
- Lucien censuré d'une manière profane, que les Dieux lui ont attribué à Apelles. 301 a. Quelques party que l'on prenne, on n'écabre point aux contes de gens faits comme lui. 685 a. Il ne paroit pas avoir été de son gout sur l'article de Sthenobée & de Phedre. 881 a.
- Lucilius [Poëte satirique] n'eut aucuns raisons de l'offense qu'un Comedien lui avoit faite sur le theatre. 59 b.
- Lucilius [Poëte] redoutoit également les juges tout-à-fait ignorans, & les juges très-savans. 806 b. t. II.
- Lucrèce, sa sentence sur la disposition des mourans n'est pas toujours vraie. 1342 a.
- Lucumon, à quel presage sa femme jugea de sa fortune. 1124 a. t. II.
- Lude [Comte de] de quelle nature étoient les coups qu'il portoit au gouvernement. 1224 b.
- Ludolfus [Jobus] connoissoit admirablement bien l'Ethiopia. 142 a. t. II.
- Lune, pensée du Cavalier Marin sur les taches que l'on y voit. 107 a.

TABLE DES MATIERES.

Lune, les femmes de ce pais-là font des aeneis, d'où il vait des hommes 150. Jours plus grands que ceux qui habitent la terre. 34 a. t. II. S'il est vrai qu'on y puisse lire les choses que l'on écrit dans un miroir. 844 a.

Lusignan [frere Etienne de] raillé de sa rare érudition. 52 b.

Luslon [Evêque de] voyez le Cardinal de Richelieu. Il écrit en termes fort soumis au Marechal d'Ancre. 1276 b.

Luther menagé par ceux de son party. 125. Et mal-traité par Agrippa bien plus en un tems, qu'en l'autre. 133 b. Il censure les Théologiens de Cologne de ce qu'ils sont trop attachés à Aristote. 358 a. Artifice de ceux qui affectent de s'être qu'il épousa une très-belle femme. 620 b. Il se marie pour faire despit au monde & au Diable. 628 a. Faits touchant son mariage. 628 b. Sa version de la Bible. 1005 a. En quel état il étoit lors qu'il se vit au ban de l'Empire. 1332 b.

Luther, l'efficace de ses predications prèlute environ 30. ans auparavant. 80 a. t. II. Il dissipe en Espagne & en Allemagne des Ecoles de Magie. 1174 a.

Lutheranisme, qui en a été appelé le bouclier & l'épée. 1287 b.

Lutheranisme, ses divisions. 615 b. t. II.

Lutheriens, grand nombre d'entre eux refusent de communiquer avec l'Eglise d'Irlande. 525 a.

Lutheriens, l'histoire de leur onzième schisme. 81 a. t. II. A quelle occasion s'éleva le troisième schisme, qu'il y a eu parmi eux. 109 b. Quelle a été la cause de leur quatorzième schisme. 145 a.

Luxe, par quels degrez il s'est accru chez les Romains. 1009 a. Quand il est grand, on traite de fables tout ce que les historiens nous disent de la frugalité des anciens. ibid. b.

Lux, incorruptibilité de cet os selon les Juifs, & sa vertu pour la resuscitation des corps. 475 a.

Lycée, sa doctrine aura toujours le dessus sur toutes les autres. 371 a. On l'enseigne en Perse & dans le Mogel. 377 b.

Lyciens aimoient à porter les cheveux longs. 577 a. t. II.

Lycophon, fa Cassandre est très-obscur. 811 b. t. II.

Lydiens, n'avoient aucune pudeur. 91 a. t. II.

Lyre employée par des Ambassadeurs pour apaiser l'irritation de ceux avec qui ils devoient traiter de paix. 78 a.

Lytarius, son Commentaire sur l'éloge de la folie déplait à beaucoup de gens, & pourquoi. 1069 b.

M.

Mette lettre mal imprimée a été cause d'une grande erreur. 611 b.

Mabillon [le P.] son indignation au sujet d'un homme illustre enterré sans Epitaphe. 741 b. Fait curieux qu'il nous a fait savoir, & qui avoit été retranché d'un manuscrit. 945 b. Est blâmé au sujet des éloges qu'il avoit donné à Epiphopus. 1055 b.

Mabillon [le P.] publie une fausseté dans son Histoire de la guerre sainte, au sujet des Turcs. 435 b. t. II.

Macræta, en quel tems son Academie fut fondée. 1061 b. t. II.

Macrin envoyé à Julie les cendres de Caracalla, & lui écrit une lettre pleine d'honnêteté. 202 a. t. II. Mais en suite il lui donne ordre de sortir d'Antioche. 202 b.

Macrobe renvoie aux Nouvriees tous les Romains semblables à l'Ance d'or. 321 b.

Macrobe confond les places des Chevaliers avec celles des Sénateurs. 260 a. t. II. Quel cas on doit faire des histoires qu'il raconte. 884 b.

Mafée, Jésuite, disoit son Breviaire en Grec, pourquoi. 604 a. t. II.

Magdebourg, si son saccagement a été prédit par un Poète. 388 a.

Magdelonnettes, convent destiné à la retraite des femmes de basachées qui se convertiroient. 362 a. t. II.

Mages de Perse, leurs fourberies pour porter leur Roi à détruire le Christianisme. 9 a.

Magie, si les livres qui en traitent sont nécessaires. 165 b. Qui sont ceux qui ont effleuré la Magie naturelle & permise. 174. Il a été un tems que la Magie demandoit de beaux jeunes enfans pour victimes. 253 a. Qui en a été l'inventeur, & comment elle a passé de l'ancien au nouveau Monde. 830 a.

Magiciens debent force hableries. 950 a. Ils font entre eux assant de réputation. 952 b. Si on les peut accuser en toute sûreté, & quand cela. 1279 a.

Magiciens, si les contes que l'on en fait sont véritables, ou chimeriques. 1023 b. t. II. Quelle difference il y a entre eux & les Sorciers. 1173 b.

Magistrats illustres & bons Catholiques traités d'heretiques dans la Bibliothèque des PP. Jésuites. 201 a.

Magistrats, il est impossible que le genre humain s'en puisse passer. 242 b. t. II. Ils doivent être fort reser-

vez à insulger une note d'infamie, & pourquoi. 745 b.

On se jette dans mille absurditez quand on foumet les opinions à leur glorio. 891 b. Quand les gens de lettres y ont recours dans un combat d'érudition, c'est une marque qu'ils se desient de leur plume. 1033 a.

Mahomet de glorieux memoire, si un Chrétien peut parler si honorablement de cet Imposteur. 1037.

Mahomet Traité de paix entre lui & les Chrétiens. 482 b. t. II. Prophetise en montrant, & prophetise juste. 623 b.

Mahomet II. reproches que l'on lui fait de sa naissance illegitime. 274.

Mahometans, leur devotion pour la pierre noire qui est à la Meque. 47. Quelques-uns de leurs Sacerdotes s'appellent hommes de vérité. 51 a.

Mahometans, s'il est vrai que leurs femmes n'esperent pas l'entrée du Paradis. 18 a. t. II. Les Mahometans sont allarmés d'une certaine prediction. 487 b. Ils sont des legs à un Prophete inconnu, qui doit venir de lever le monde de la tyrannie de l'Antechrist. 560 b.

Mahometisme honore aussi bien que la Papisme l'Assomption des Vierges. 1133 a.

Mahometisme doit bien-tôt être détruit selon les propheties de plusieurs. 488 a. t. II. Par quels motifs ces propheties ont été débitées. ibid.

Maimbourg, anachronisme de cet Auteur. 594 b. Ses enportemens contre les Calvinistes au sujet de Cayer. 715 a. Il commet une grosse faute de chronologie au sujet de Gregoire le Grand. 1286 a. Il relève une faute de Mr. du Moulin au sujet du même Pape. ibid. b. Il donne le dementi à Davila au sujet du Duc de Guise, après qu'il eut été tué dans le château de Blois. 1346 a.

Maimbourg, témoin recusable quand il s'agit des Protestans. 55 a. t. II. Critiqué mal-à-propos par l'Auteur des Nouvelles de la République des lettres, au sujet de la bain que les Dames avoient pour Henri II. 61 a.

Maimbourg trouve moyen de s'ouvrir dans son Histoire du Lutheranisme, un episode sur les affaires de la Regale. 84 b. Est censuré au sujet de Jean Sigismond. 116 b. Il s'est troué sur un fait insigne au sujet de la sepulture de Luther. 445 a. Etant copiste de Paul Focé il tombe dans la même contradiction que lui, au sujet de l'Atheisme de Mahomet II. 496 a. Est fortement censuré au sujet des maux que les Grecs souffrirent sous Mahomet II. 499 b. Il n'a pas été fidele Historien à l'égard de Jeanne Reine de Naples. 634 a. Il n'est nullement exact en parlant d'Octin. 674 b. Est critiqué au sujet de ceux des Calvinistes qui furent accusés de trahir leur cause. 973 b. & de Lelius Socin. 1061 a.

Maine [la Croix du] jugement de Daurat sur ses travaux. 933 b.

Mainferme [le P. de la] une Papesse Jeanne pourroit trouver son apologie dans celle qu'il a faite pour le Fondateur de Frontevaux. 1169 b.

Mains envoyées en peinture, pour apprendre ce qu'elles présageoient. 1221 a. t. II.

Major [Jean] fut des vers contre les Theologiens de Wittenberg, qui le firent chasser de l'Academie. 345 b. t. II.

Majorque [Jaques, Infant de] sa femme lui fait coup per la tête pour aduler. 632 b. t. II.

Maisons Patriciennes, quelques-unes sont devenues Plebeiennes. 683 b.

Maitresse de 30. ou 40. ans soutiendra mieux son regne par sa rouine, qu'une jeune par sa beauté. 726 a. Telle Dame qui se ferait une honte de passer pour la Maitresse d'un particulier, se ferait une gloire de passer pour la Maitresse d'un Roi, ou d'un Empereur. 418 a.

Maitresse, qualité plus douce que celle de femme. 47 a. t. II.

Maitresses, plusieurs ne sont aimées qu'à cause de leur nom & de leur qualité. 582 b. t. II.

Mal, bien des gens se plaignent de celui qu'ils endurent, & ne disent rien de celui qu'ils ont fait auparavant. 1155 a.

Mal physique ne se doit jamais guérir par un mal moral. 320 a. t. II. Mal moral surpasse de beaucoup le bien dans l'état où sont les choses presentement. 1253 a.

Malades, si l'on doit prier Dieu pour leur santé, quand la maladie les rend plus gens de bien. 737 b. t. II.

Maladies epidemiques, l'esprit y est sujet aussi bien que le corps. 16 b.

Maladies feintes ont sauté la vie à quelques gens. 882 b. t. II.

Maldonat relevé sur l'imjure qu'il fait aux Calvinistes, en disant que leurs principes conduisent à l'Atheisme. 1202 b.

Maldonat envoyé dans le pais Messin, pour y faire des conversions. 971 a. t. II.

Maiherbe bénué de ce Poète, suivie par Sarrasin. & corr.

T A B L E D E S

corrigé dans ce dernier par Ménage, 76 a. Il a fort bien rencontré sur le Précepteur d'Achille, 73 a. Il insulte le Dieu de Seine donnant sa malédiction au Maréchal d'Ancre 890 a.

Malherbe n'estimé & ne louoit presque personne, 354 b. t. II. Il n'auroit pas été content des vers, où Despreaux parle de lui, 809 b. De quel il étoit le plus inconsolable, 117 a.

Mallebranche, son sentiment, que nous voyons toutes choses dans l'étre infini, n'est qu'un développement du dogme de Demerite, 953 b.

Malo [Ministre] refuse la Communion à Madame de Montpensier, pourquoi cela, 376 b. t. II.

Mamaca, château où l'on prétend que les Rois de la Race Mérovingienne se retiroient par faimantise, 1024 a.

Mandeville, la relation de ses voyages est fabuleuse, 359 b.

Manducus, quel usage les Romains faisoient de ce mot, 61 b.

Manes écorché vif, & pourquoi, 525 b. t. II.

Manger, on s'en ne se fait quelle aversion naturelle pour ceux qui mangent beaucoup, 922 a.

Manger, Renaud de Beaune mangoit prodigieusement, sans en être appesanti, 1003 a. t. II.

Manichéens renouvoient un des dogmes les plus fondamentaux de Zoroastre, 346.

Manichéens, deviennent puissans sous le nom de Pauliciens, 751. t. II. On les persécute cruellement, ibid. a. Leur hérésie ne laisse pas de se répandre en plusieurs endroits, ibid. Ils ne peuvent être bien refutés, que par des raisons à posteriori, 752 a.

Manichéisme, produit par le contraste des passions qui travaillent l'homme, 1322 a.

Manlius chassé du Senat par Caton, & pourquoi, 38 b.

Mansfeld, comment dérivé de l'embaras d'un mariage très-fâcheux, 261 b. t. II.

Mantur, si c'est la même personne que Mésur, 920 a.

Mantinée, quelles étoient ses loix, & qui en étoit l'Auteur, 965 b.

Mantoue, par qui fondé, 534. t. II.

Mantreville mis pour Elmaudreville, 1086 a.

Manuce, refutation de son sentiment sur la signification de cette phrase: Quæretæ conditiones, 1207 b.

Manuce se trompe, quand il dit qu'Atius & sa fille n'étoient point d'Atreus, 686 a. t. II.

Manuferits, Catalogue de ceux que l'Empereur a dans sa Bibliothèque de Vienne, 270 b. t. II.

Mar, signification de ce terme, 49 a.

Marcellus empêché par sa modération que la populace n'essonne l'heretique Atanes, 548 a. t. II.

Marcellus [Claude Atare] meurt à la fleur de son âge, 684 b. t. II. Son éloge, & l'effet qu'il produit, 685 a.

Marcion, ni lui ni ses Sectateurs n'ont connu le fort & le faible des Orthodoxes, 549 a. t. II.

Marcotot, de quoi il étoit redevable à la médecine, 747 b. t. II.

Marêts [Samuel des] sa méthode & son autorité, 220.

Marêts [Samuel des] pourquoi fait imprimer un livre qui avoit été condamné au feu à Amsterdam, 1222 b. t. II. Il blâme les Anglois de leur indulgence pour les Sociniens, 1223 b.

Marêts [Jean des] visionnaire. Ses fourberies pour faire donner un autre visionnaire dans le panneau, 614 a. t. II.

Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre, se trouve réduite au pouvoir d'une troupe de voleurs, 658 a.

Marguerite Sœur de Henri II. & femme du Duc de Savoie, étoit savante, & aimoit les savans, 1268 a.

Marguerite soupçonnée d'avoir goûté les nouvelles opinions, 55 b. t. II. Soupçonnée aussi d'avoir fenti une grossesse, ibid. Elle épouse la France d'une manière avant-geste pour le Duc de Savoie son mari, 56 a. Tout le monde en murmure, ibid. b.

Marguerite [fille de l'Empereur Maximilien] qui a été son mari effectif, 9 b. t. II.

Marguerite, Reine de Navarre, intercéde pour un Cordelier qui avoit prêché contre elle, 208 b. t. II.

Mari, en quel cas il commet un crime d'impudicité quand il s'approche de sa femme 876 a. t. II.

Mariage, quel est son principal attribut, 32 a. Les anciens Législateurs défendoient aux hommes de 60. ans & aux femmes de 50. de le contracter, 114 a. Il est fort propre à faire des expériences, 412 a. Sentimens de Socrates, de Diogene & d'Euripide sur le mariage, 431 a. Si les fonctions en ont été justifiées & suspendues, pendant tout le tems que l'on fut dans l'Arche, 530 a. Diverses remarques sur le mariage d'Adam & d'Eve, 1106 a. Illusion des heretiques qui faisoient profession de se l'interdire, 1171 a.

Mariage, s'il est convenable aux Philosophes, 43 b. t. II. Erreur superflue des Dames Romaines sur ce sujet, 582 b. Reflexions sur un passage de St. Paul, où il semble commander le mariage aux Evêques, 937 a.

M A T I E R E S.

Quels sont les inconveniens du mariage, 1200 a. S'il est un bon remède contre l'impureté, 1041. b. Le mariage est dangereux aux gens de lettres, & pourquoi, 1204 a.

Mariages ne se pouvoient contracter entre des freres & des sœurs d'adoption, 1012 a. t. II.

Marie, Reine d'Ecosse, 687 b. 1035 b.

Marie, Duchesse de Bourgogne, se tue à la chasse et tombant de cheval, 112 a. t. II.

Marie, quel est l'avantage de ceux qui le sont mal, 591 b.

Marigni rend des témoignages très-avantageux à la vertu du Prince de Condé, 664 b.

Marigni, l'insolence qu'il aome à un Gouverneur des Pays-Bas à l'égard des Dames, 1196 b. t. II.

Marin [le Cavalier] sa pensée sur les taches de la Lune, 107 a.

Maris deshonorez par leurs femmes, nous sont représentés extrêmement débonnaires par l'antiquité, 31 a. t. II. Ils ignorent fort souvent les galanteries de leurs femmes, quoi qu'elles soient connues du public, 43 a. Ils aiment mieux leurs femmes quand ils ne les voyent qu'à la derche, 328 b.

Maroc [le Roi de] admire la requête que lui presenta l'Ambassadeur des Provinces Unies, 1247. Il paroit fort content du présent d'Erpenius, ibid.

Mars, en quelle occasion les Romains ont prétendu que ce Dieu a combattu visiblement pour eux, 1124 b.

Marcelle, ses habitans ne pouvoient pas ignorer ce que c'étoit que Narbonne, quoi qu'en veuille dire Sanjon, 6 b. Ses habitans se rejouissent de ce que César fait abatre un bos sacré, parce qu'ils s'imaginent qu'une si grande impiété ne demeurera point impunie, 826 b. Pensée profane de Lucain à cet égard, ibid. Ses habitans avoient beaucoup plus de respect & de crainte pour les Dieux inconnus, que pour ceux qu'ils croyoient connoître, 980 a.

Marcellinus interogez touchant la Bretagne, envoyez pour la reconnoître, 649 b. t. II.

Marius [Octavius] miserable Sénateur Romain, 891 a.

Marteau [Pierre] observé sur ses livres imprimés par cet Imprimeur chimique, 841 b.

Martel [Charles] d'où vient qu'il ne profite pas de ses avantages sur les Sarrisins, 12 b.

Martel [Charles] on a publié qu'il étoit damné, 271 a. t. II.

Martel, Professeur en Theologie à Montauban, 865.

Martia punie du dernier supplice, pour avoir violé son vœu de veufte, 320. t. II.

Martial suppose un faux fait au sujet de Catulle, 314 a. Il se moque justement de la conduite de Caton au sujet des jeux Floraux, 1161 b.

Martial, un Gentilhomme Veulent brûle solennellement ses Oeuvres, pour en faire un sacrifice aux Manes de Catulle, 709 b. t. II. Souhait de Martial sur les sages d'une femme, 899 b. Qui s'accusa le premier de le repurger de ses fautes, 1051 a.

Martin ael Rio conjuré de plusieurs faussetez au sujet d'Agrippa, 136 b.

Martin [Jean] Medecin celebre, 154.

Martin [Saint] refuse de communiquer avec quelques Evêques, pourquoi, 890 b. t. II. Il se relâche en suite, pourquoi, 891 a.

Martin [Bernardin] Auteur de quelques Traitez de Médecine, & de diverses Relations, 1206 a. t. II.

Martyr, il en est sorti un d'entre les Comédiens, 737 b. n. t. II.

Martyrs, quelle est la source des fausses Legendes qu'on en a, 1204 b. t. II.

Mafcati, avantage de ses habitans au dessus des autres Akhsimians, 492 a. t. II.

Maffion [Papire] mal traduit par le Laboureur, 1130 a. t. II.

Mathématiciens ne sont pas pour l'ordinaire fort vefez dans la connoissance des faits, 93 a. t. II. Ils n'ont pas beaucoup de devotion, 737 b.

Mathias Geruin [Roi de Hongrie] attira auprès de lui toutes sortes de gens doctes, sans en excepter les Magiciens, 623 b.

Mathilde [la Comtesse] sa libéralité envers les Papes, 883 b. t. II.

Matiere, en quel sens divisible à l'insini, 1268 a. t. II. Absurdité de ce sentiment, 1270 a.

Matrones jurées, curieuses formalités d'attestations faites par elles, après un ordre de justice, 178 a. t. II.

Matthieu [Pierre] ses reflexions sur l'Ecriture Sainte, au sujet de la conférence de Rati, bonne, 145 b. t. II.

Maurice, Landgrave de Hesse, fut des vœux en l'honneur de la jeunesse qui prenoit le degré de Bachelier, 1076 a. Quelles fantes il avoit avec d'autres Princes, ibid.

Maurice, Empereur de Constantinople, est livré à Phocas, 1290 b.

TABLE DES MATIERES.

Mauillac *cenfure mal-à-propos* Dalecamp sur la traduction d'un passage d'Athénée. 899 b. Voyez aussi 903 b.
 Maxime est deſait par Theodoſe, & tué dans Aquilée par des foldats. 891 a. t. II.
 Maximilien I. trompé par le Pape Leon. 149 b. t. II.
 Mayence détruite par le Pape. 1236 b.
 Mazarin [la Duchefſe] expreſſion imitée de ſes Memoires, & juſtement employée. 991 a.
 Mazarin [le Cardinal] juſtifié de l'accuſation d'avoir trafiqué de livres dans l'Hôtel d'Étrée. 576 b. t. II. Sa facilité à pardonner une injure. 908 a. Pourquoi il ne répondoit pas à toutes les lettres qu'on lui écrivit. 1029 b. t. II.
 Meaux [Mr. de] quel jugement on doit faire de la maxime de ſon Hiſtoire des variations. 916 a. D'où elle a été tirée. ibid. Voyez auſſi 1007 b.
 Mécanique, ſurprenant effet de cette ſcience. 362 a.
 Mecece, de quelle raiſon il ſe ſervit pour obliger Auguſte à retenir l'Empire. 790 b. t. II.
 Méchants, leur proſpérité a fait de tout tems murmurer contre la conduite de Dieu. 978 b. t. II.
 Médailles, il y a des Auteurs qui en fabriquent de fauſſes. 1262 b.
 Médailles qui repréſentent deux viſages ſur un même cou, ce qu'elles ſignifient. 1143 a. t. II.
 Médecine ne peut avoir de ſuccès ſans l'aſſiſtance de Dieu. 236 b. t. II.
 Médecins, ſerment qu'ils font en prenant leurs degrez. 324 b. Quels ſont les privileges de leur art. ibid. De quelle manière les petites gens s'en ſervent autrefois. 1124 a. n. Leur pratique conſtante dans le XVI. ſiècle étoit de faire ſaigner du côté oppoſé à la pleureſſe. 667. Guerre civile excitée parmi eux dans le Portugal pour ſoutenir cette pratique. 668 a. Panchant de l'Empereur à la favoriſer, ſans la mort de Charles II. Duc de Savoie. 668 a. La pratique des Médecins de Paris eſt de ſaigner beaucoup. 997 b.
 Médecins de Paris avoient autrefois une Bibliothèque publique dans leurs Ecoles. 128. t. II.
 Médée, ce qu'elle fit de ſes enfans. 1119 b.
 Médiane, comment le Chré de ce village ſe conduiſit dans la ſédition de Caſſille. 713 a. t. II.
 Médecin [le Cardinal de] par quelle aventure il fut fait Pape. 300 a. t. II.
 Médecin [le Cardinal Julien de] on conſpire contre ſa perſonne. 488 a. t. II.
 Médecin [Laurent de] rempli de confulion & de deſeſpoir, comment & pourquoi. 593 a. t. II.
 Médecin [Julien & Laurent de] Attaquez par des aſſaſſins dans une Eglife, au milieu du ſervice. 1056 a. t. II.
 Médecin [Marie de] n'a pas baifé une ſeule fois le Roi ſon fils pendant les quatre années de ſa Régence. 739 b. t. II.
 Médecin [Catherine de] guerrie de ſa ſtérilité, & comment. 1138 a. Sa liberté pour recompenſe de cette guerriſon. 1138 b.
 Médecin [Catherine de] fait retenir le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre à Vincennes, & pourquoi. 62 b. t. II. Elle ne chatoit point la débauche de ſes filles d'honneur, mais le peu d'adreſſe à la cacher. 333 bis b. Peu s'en eſt fallu qu'elle n'ait été Calviniſte. 1077 a. Supporit les ſaites. 1302 a.
 Médecin [Alexandre de] Duc de Florence, aſſaſſiné. 1112 a. t. II.
 Medina [Michel] ſuſpect pour avoir deſendu Ferns. 1154 a. Le retracement des Ecrits de ce Cordelier pluſieurs choſes. ibid.
 Médiſance n'épargne pas même les plus grandes actions. 10 b. Elle eſt à craindre pour tout le monde, & pourquoi. 374 a. Il eſt impoſſible que des perſonnes de diſſerent ſexe ayent enſemble de fréquentes converſations, ſans y être expoſées. 1039 a.
 Médiſance, ſes finetteſſes eſſets. 96 a. t. II.
 Médiſances, les grands hommes les mépriſent par politique & par grandeur d'ame. 795 b. t. II. Médiſances tranſmiffables ſont bien mal-aiſées à reſuſer. 859 b.
 Mégalocce cenſure de ce qu'il vouloit parler d'une choſe qu'il n'entendoit pas. 300 a.
 Megrin [Saint] par qui aſſaſſiné, & pourquoi. 1351 a.
 Meibemius, ſes recitals touchant la tyrannie. 790 b. t. II.
 Melac, s'il a un dogme pour eſprit familier. 135 a.
 Melampus, comment il acquit le don d'entendre le langage des oiſeaux. 772 a. Voyez auſſi t. II. 1170 a.
 Meliſſus eût été embarſſé des objections de Zoroaſtre, contre ceux qui ne reconnoiſſoient qu'un ſeul principe de toutes choſes. 759 a. t. II.
 Mellerſtat, Médecin celebre de Fréderic-Electeur de Saxe. 1245 a. t. II.
 Melos, tous les habitans de cette Ile avoient la réputation d'être Athées, & pourquoi. 964 a.
 Melquites, c'eſt le nom que les Eutychiens donnerent aux Catholiques, pourquoi cela. 654 a. t. II.

Melin, quelques Prelats & quelques Docteurs s'y aſſemblerent, pour préparer l'inſtruction de ceux qu'on deputeroit au Concile. 795. Varillas reſtut au ſujet de cette Aſſemblée. 798 b.
 Memoire prodigieuſe d'Alexandre. 196 a. Celle des andriennes eſt redoutable pour les Orateurs qui ſont ſujets à ſe contredire. 287 b. Memoire ſurprenante. 1041 b.
 Memoire, effets merveilleux de cette faculté. 122 a. t. II.
 Memoires, les plus vaſtes ne ſarvent pas tout ce qui eſt aſſez commun. L'exemple qu'on en allegue. 412 b.
 Memoires de M. L. C. D. R. imprimés en 1687. Leur Auteur cenſuré. 663 a.
 Menage [Monſr.] a fait une fauſſe remarque ſur les poeſies de Malherbe. 73 a. Il cenſure juſtement Malherbe au ſujet d'une equivoque. 75 b. Il ſavoit extrêmement bien profiter de ſes lectures. 246 b. Critique fort juſtement Horſce. 660 a. Cenſure mal-à-propos Monſr. Baillet touchant la Pleiade de Ronſard. 935 b. Il n'a pas connu tous les Eccleſiaſtiques qui ont compoſé des vers d'amour, & dont il a donné une liſte. 1196 b. Il n'eſt point vrai, ſelon lui, que le Pere Simon ſe ſoit repenti d'avoir poſſé une lettre de Goſſefroi de Vendôme à Robert d'Arbriffel. 1172 a.
 Menage [Monſr.] cenſure Voſſius au ſujet du Poète Hermaphanax. 311 b. t. II. Cenſure avec raiſon Marſile Ficin, au ſujet de Prodicus. 892 a. t. II.
 Menagianna, bon mot oublié par ceux qui l'ont publié. 423 b.
 Menagianna, l'Alge de cet Ouvrage. & de ceux qui l'ont publié. 580 b. t. II. Ce recueil cité au ſujet du congreſ. 907 a.
 Menjot [Médecin celebre] s'exprime librement dans ſon Traité de la ſtérilité. 423 b. t. II.
 Menſonge, il n'y en a point de ſi ridicule qui ne paſſe de livre en livre & de ſiècle en ſiècle. 756 b.
 Menſonges, il y en a qui mettent en colère, & d'autres qui ſont rires. 688 b.
 Meurtre, ſophiſme qui n'eſt qu'une ſubtilité perille. 816 b. t. II.
 Meuteurs, quel eſt leur ſort ordinaire. 179 a.
 Mepris, il n'en faut jamais avoir pour qui ce ſoit. 295. 309 a. 322 a.
 Meque, par qui ſon temple fut commencé à bâtir. 45 a. Et par qui profané & deſolé. 47.
 Meque, Pierre qui y étoit ſuſpendu en l'air. 487 b. t. II.
 Mer, ſi elle doit être ſoumiſe, auſſi bien que la terre, à l'Empire de certains Etats. 128 a.
 Mercurus ne connoiſſoit que les livres Hebreux. 929 b. t. II.
 Mercure, deſcription & vertu de ſa verge. 2 a.
 Mercure Hiſtorique & Politique, ſon Auteur a fait un aſſez d'honnête homme, que l'on devoit imiter. 1022 b. t. II.
 Merlus, pluſieurs gens à Rome firent cas de ce poiſſon, par complaiſance pour le Pape. 14 a. t. II.
 Meſſe appellée l'erreur populaire, & par qui. 723 a. Si ceux qui n'y croyent pas, y peuvent aſſiſter comme à une Comédie. 1029 b.
 Meſſe, c'eſt la Cène du Seigneur deguiſée, & qui s'eſt faite Religieuſe. 677 b. t. II.
 Meſſine, s'il eſt vrai que la Sainte Vierge ait écrit aux habitans de cette valle. 160 b. t. II.
 Meſuc, ſi c'eſt la même perſonne que Manſur. 620 a. Ses livres quand, où, & ſous quel nom imprimés. 920 b.
 Metaphoriſtes, une des ſectes Proteſtantes, dans chimériques. 824 a.
 Metaux & Mineraux, comment formés dans la terre. 1043 b. t. II.
 Metemphychoſe crüe par quelques Juifs. 44.
 Metemphychoſe de reſolution, ce que c'eſt. 51 a. Elle eſt dans le fond la même choſe que le Spiroſiſme ibid.
 Metemphychoſe détruit l'Enfer. 620 b. t. II. C'eſt des Egyptiens que Pythagore l'a appriſe. 845 a.
 Methode ſcholaiſtique, qui le premier a traité parmi les Grecs les matieres avec cette methode. 910.
 Methodes diverſes de convertir les Heretiques. 668 b. t. II.
 Methodius, la revelation, qui lui eſt attribuée n'eſt qu'une chimere. 20 b.
 Metier, tous ceux qui excellent en quelque un meritent quelque diſtinction. 1239.
 Metier, on aime ſouvent mieux diſcouter ſur le metier d'un autre, que ſur le ſien propre. 381 b. t. II.
 Mets, le Roi permit la demolition de ſon temple. 872.
 Metz, on y ſupprime la juriſdiction des Juges qu'on appelloit Treves. 1144 b.
 Mezerau critique au ſujet du ſiege d'Aiguillon. 145 b. Conduite tout-à-fait indigne de cet illuſtre Hiſtorien. 580 b. Il ſe trompe ſouvent aux noms de bataille. 1087 b. Il rejette comme un conte ce que l'on dit de la raiſon, pour laquelle Charles-Quint ne fut point arrêté en France. 1096 a.
 K
 Mezerau

T A B L E D E S M A T T I E R E S.

Moralistes doivent être fort réservés à faire des réflexions sur les malades & sur la mort des grands hommes, & pourquoi. 84 b.

Moralistes ne doivent point régler leurs opinions sur l'usage du Droit Civil, quand il s'agit de relâchement. 442 a. t. II.

Moret [La Comtesse de] disingue sur la perte de ses yeux. 187 a. A quelle conclusion elle épouse le Comte de Cessigny. 1326 b.

Morhof, on n'a pas bien entendu sa pensée dans l'extrait qu'on a donné de son livre. 901 b. t. II.

Morgard [Leon] faiseur d'Almanachs, condamné aux galères à cause de ses prophéties. 447 b. t. II.

Mornai [du Plessis] refuse solennellement la réponse de Confiteau au sujet de Gregoire P. II. 1299 a.

Mornai [du Plessis] cruellement traité dans une satire. 1027 b. t. II.

Mortures impudiques, les Orateurs en ont parlé aussi bien que les Poètes. 1163 b.

Mort extraordinaire attribuée à un juste jugement de Dieu, tant par les Orthodoxes que par les Heterodoxes. 595 b.

Mort, les arrêts qui condamnoient à la mort, ne devoient être exécutés que dix jours après, pourquoi. 448 a. t. II.

Morus [Thomas] ses vers contre un Astrologue cocu. 1148 a. t. II.

Moschus, s'il est l'inventeur des atomes. 217 a. t. II.

Motivie [le grand Duc de] de quelle manière se fait le choix de la femme qu'il doit épouser. 1208 a. n.

Motivoites rendus éphémères par les Allemands & par les Livoniens. 612 a.

Motie le Vayer. Voyez Vayer.

Notif. Ceux qui méprisent les richesses sont plus loüables que les avares, quoi qu'ils aigissent par un même motif. 251 b. Motifs singuliers & raffinés, pour ne point faire de charitez. 647 b. 650 a.

Mots nouveaux, il y a beaucoup plus de gens qui courent après eux, qu'il n'y en a qui veulent retienir les vieux. 61 a.

Mots, bons mots ont presque tous un côté faux. 590 a.

Moudre, quello est la signification de ce mot chez les Hebreux. 1003 b. t. II.

Mouelle, savoir si les lions en ont. 70 b. C'est dans la mouelle que se trouvent les parties spécifiques de l'animal. 71 b.

Moulin [Louis du] Independant outré, se plaint dans une harangue des flateurs du Roi Jaques. 744 a.

Mourans, si leurs sermens doront faire preuve. 614 b. On leur fait souvent dire ce qu'ils n'ont point dit. 1242 b.

Mourir, c'est quelque chose de bien triste que de ne pouvoir mourir quand on le souhaite. 5 b. t. II. Une Demoiselle meurt en plustissant. 226 b.

Mouvement, contradictions qui se trouvent dans son explication. 1268 a. 1269 a. Aristote y a mal répondu. 1269 a. Autres difficultés contre le mouvement. 1272 b. On ne l'a point jusqu'ici bien défini. 1273 a. Reflexion sur l'imprensiibilité du mouvement. 1274 a.

Moyné [Mr. le] ne sortit de France qu'avec la permission de la Cour. 611 a.

Moyné [Mr. le] ses remarques au sujet de Scaliger & de Saumaise. 198 b. t. II.

Moyse, reflexion sur la vertu de la verge. 2 b. De quel bois il se servit pour adoucir les eaux ameres. 97 b. Il est ridicule de vouloir peigner au delà du deluge, sans l'aide de cet Historien. 1108 a.

Mutti, le destin des Sultans depend de lui. 704 a. t. II.

Mulo entreprenue chez les Atheniens aux depens du public. 265 a. t. II.

Mulieres non este hommes, libelle attribué à Acidalus. 85 a. Les troubles que cela lui causa. ibid. b.

Munster, faits concernant la paix de ce nom. 851 b.

Munster, ses Chanoines se piquent de noblesse & de milice. 991 b. t. II.

Mnuza, Capitaine Maure, se souleve contre les Sarrasins, qui lui avoient cédé la Cordaigne. 1103.

Muret fait croire à Scaliger, que des vers qu'il avoit composés lui-même étoient des vers de Trabeus. 784 a.

Murtola, comment il se vengea d'une femme que le Cardinal Marin avoit faite contre lui. 95 b. t. II.

Muscus [Jean] Professeur Lutherien, pourquoi il s'engagea à refuser un Abbé. 122 b. t. II.

Mutis procurent quelquefois de grosses pensions. 266 a. Le service qu'on leur rend sympathie avec le service qu'on rend aux Danes. 926 a.

Muticiens sont gens à bonne fortune. 681 a. t. II.

Mutique, ses six notes par qui inventées. 340. Et d'où empruntées. ibid.

Muthapha, Empereur des Turcs, comment élevé sur le trone. 702 b. t. II. Et pourquoi déposé. 703 a.

Myron, ce qu'il fit pour obtenir d'une Courtisane ce qu'elle lui avoit déjà refusé. 269 a. t. II.

Mythes allegoriques devoient être pour la plupart inconnus à tout le monde. 28 b. Mythes expoés à la raillerie des profanes, par l'impression de quelques Docteurs. 771 a.

Mythes, si leur rejection est un bon moyen pour se faire beaucoup de Sectateurs. 1066 a. t. II.

Mythiques sont, en regard à la voye suivie, plagiaires des Platoniciens. 858 a. t. II.

Mythologies, leurs principales differences avec nos Romans. 97 b. t. II.

Mythologites, leurs défauts les plus ordinaires. 19 b. t. II. Leurs variations. 33 b.

N.

Nacrend sacagé par les Espagnols. 129. t. II.

Naissance basse ne peut être un vice. 294 b.

Nani [le Cavalier] juge des maners des Hollandois par les maners des Italiens. 409 b. t. II.

Nantes [Edit de] par qui dressé. 832 b.

Naples [Jeanne I. du nom, Reine de] par quels services elle étoient d'elle les grands emplois. 760. Comment elle découvrit un jour sa passion. 760 a.

Naples [Ladislas, Roi de] neurt imposonné dans le sein de la volupté. 639 a. t. II.

Naples, qui le premier y exerça l'imprimerie. 509 b. t. II. Il s'y élève du trouble à cause de l'Inquisition qu'on y veut établir. 673 a. Fables concernant cette ville. 1216 b. & suiv.

Narni [le Pere] qui est l'Auteur de la traduction de ses Sermons. 624 b.

Nature corrompue se dedommage toujours par quelque endroit. 1202 a.

Nature, ses effets ne peuvent être des pronostics d'un événement contingent, à moins qu'une intelligence particuliere ne les destine à cette fin. 792 b. t. II. Ses creés sont imprenables. 823.

Navarre [le Roi de] avoit des procès & un Conseil dans trois des Parlemens de France. 1147 a.

Navarre [Jeanne Reine de] calomniée & mal défenduë. 699 a.

Navarre [la Reine de] ravit les Ambassadeurs de Pologne par sa beauté. 485 a. t. II.

Navire, ce que les anciens disoient de l'arbre qui servoit à construire le premier. 663 b. t. II.

Nazianze [Gregoire de] l'opinion qu'il a des Conciles. 651 b. t. II.

Nearque, Tyran d'Elée, divers sentimens des Auteurs sur ce qui lui arriva avec Zenon. 1265 a. t. II.

Nectembe, quand chassé de son Royaume. 689 b. t. II.

Nemeens, jeux institués en l'honneur d'Archevêque. 348.

Nemesis, pourquoi nommée Adrasticé. 112 a.

Nemours [le Duc de] Prince d'un merveilleux talent pour attirer les hommes dans son party. 519 a. Sort de France, & pourquoi. 1219. Il est rapellé, & sert contre ceux de la Religion. 1220. Comment il en est recomposé de la Cour de Rome. ibid.

Nepos, ce que les anciens entendoient par là. 1262 a.

Nepotisme, il y a des tens où le grand & le petit ne regardent pas tous deux à la fois. 278.

Nepotisme, quand il a ramassé toutes ses forces. 707 a. t. II.

Neron, plusieurs ont pris fausement ce nom. 386 b. Les dernières heures de ceux que ce Prince avoit fait mourir, par qui composées. 1131 b.

Neron n'avoit point composé lui-même l'Oraison funebre de Claudius qu'il recita. 3 a. t. II. Pourquoi les sages serenoient les yeux sur ses desordres. 680 b. Si les quatre vers qui commencent par Torva Mimalloete, sont de lui. 809 a.

Nerva, son regne pire que celui de Domitien, & pourquoi. 1199 b.

Nerva meurt peu après avoir adopté Trajan, pensée de Plinie là-dessus. 75 b. t. II.

Nestor, quelle étoit la grandeur de sa coupe. 1273 b.

Nestorianisme d'aujourd'hui n'est qu'une herese imaginaire. 97 b.

Neubourg, par quels motifs un Prince de cette Maison changea de Religion. 934 b. t. II.

Nevenar [le Comte de] plaisante manière dont il reduisit le Supérieur d'un Couvent à lui faire satisfaction. 104 b. t. II.

Nevers [le Duc de] on lui reproche d'avoir voulu se signaler aux depens du Roi son maître. 56 b. t. II.

Nevers, qui en a été le premier Duc. 125 a. t. II.

Neuhausel cédé aux Turcs par un traité. 319 b. t. II.

Nicarete, Courtisane illustre par sa naissance & par son savoir. 1103 b. t. II.

Nicée, moderation de son Concile au sujet d'Arius. 362 b.

Nicéphore est un Ecrivain fabuleux & sans jugement. 172 b. t. II.

Nicolle [Mr.] employe toutes les mêmes objections, qu'il

TABLE DES MATIERES.

les Missionnaires du plus bas étage. 443 a. t. II. Pourquoi il ne répond qu'à une des parties d'un Ouvrage de Mr. Jurieu. 770 a. Ses objections conduisent au Pyrrhonisme. *ibid.*

Nîmes, son Synode donne à l'Eglise de Zurich toutes sortes d'éclaircissements. 697.

Niphus fait un personnage indigne de lui. 324 b. Il est censuré d'une fautive de jugement 325 a. & d'une contradiction. *ibid.*

Nobilis familia, comment il faut entendre ces mots dans les eloges Latins. 228 a.

Nobilis & Plebeius n'étoient pas des termes incompatibles dans l'ancienne Rome. 120 b. t. II.

Nobles, les Maisons nobles debent ordinairement des chimeres sur leurs premiers fondateurs. 948 b. t. II.

Noblesse, invective contre ceux qui s'en piquent. 294 b.

Noëces, qui la premiere des femmes de Peloponnesse y convola pour la seconde fois. 830 b.

Noë, par quel moyen il put reconnaître que c'était Cham qui avoit revele sa nudité. 830 b.

Nombre d'or, qui est l'Autour de ce Cycle. 20 a. t. II.

Noms affectés, à tous les Rois d'un certain pays. 38 a.

Noms propres, les moindres fautes qu'en y commit, peuvent faire illusion au Lecteur. 101 a.

Noms mal-propres pour la poésie. 1112 a. Il y a des noms dont on devoit se desfaire. 1270 a.

Noms, il y en a qui semblent insinuer quelque chose dans les mœurs des personnes qui les portent. 190 b. t. II.

Notariat, charge qui dans le XIII^e siecle, n'étoit pas indigne d'un Genéral. 294. t. II.

Novateurs affectés d'avoir des devotes, & de se servir de leurs marques. 470 a. t. II.

Novella fille d'un Professeur en Droit Canon, faisoit des leçons en la place de son pere. 261 a. Elle se cachoit le visage, quand elle montoit en chaire. *ibid.* Ce qui peut faire la matiere d'un joli problème. 261 b.

Nouvellettes, consultations sur leur conduite, quand ils apprennent de bonnes ou de mauvaises nouvelles. 771 b. t. II.

Noyon, procession solennelle de ses Chanoines pour remercier Dieu de la mort de Calvin. 734 a.

Nud, pourquoi l'impudence d'aller nud s'est si souvent renouvelle parmi les Chrétiens. 1190 b. t. II.

Nuditez en peinture, desolées au sexe chez toutes les nations civilisées. 327 b. t. II. La curiosité des femmes pour les nuditez originales. *ibid.*

Numa Pompilius reduit mieux que Lycurgue, les filles à la bienséance de leur sexe. 326 a. t. II. S'il a introduit la communauté des femmes. 329 a. Il ne voulut pas qu'on représentât la Divinité par des images. 846 a.

O.

Obeissance passive, fortement soutenue. 241 b.

Océan septentrional, qui des Généraux Romains s'y embarqua le premier. 1014.

Ocrisia, comment elle devint grosse, & de qui elle accoucha. 1124 b. t. II.

Octave jure qu'il n'a point consommé son mariage avec la fille de Eulvie. 1202 b.

Odes, procès intenté pour quelques odes dérobées. 953 a. t. II.

Odiom Theologicum, malins & funestes effets de cette passion. 434 b.

Odeur pondus dans le Paradis terrestre. 92 b. Source de cette opinion. *ibid.* Ouf qui, selon la Theologie des Payens, avoit servi à la production de toutes choses. 346 b. Son rapport avec les expressions de Moïse dans l'histoire de la creation. *ibid.* Autre ouf qui couvrit par une Colombe, a produit Venus & l'amour. *ibid.* Sens mystérieux qu'y trouve le Docteur Burnet. 246 b.

Ogier [le Prieur] censure le Pere Garasse d'avoir descendu Budé. 693 a.

Ogier [Charles] la Relation de son voyage de Danemarck & de Suede est curieuse. 1249 b. t. II.

Oiseaux qui baloient chaque jour le temple d'Achille. 82 a.

Oliva, on y traite de la paix. 412. t. II.

Olivier, comment & à quelle occasion produisit par Minerve. 347.

Omissions, il y en a qui font des crimes impardonnables dans un Historien. 1037 b.

On, pourquoi certains Ecrivains se designent ordinairement par là. 740 b. t. II.

Oncelien se fit considérer d'Alexandre, le suivit dans ses guerres, & y eut des emplois de distinction. 976 b.

Opinateurs, quelles sortes de gens sont-ce. 663 a. t. II.

Opinidres, ce qui leur arrive, quand ils sont tombez dans quelque lourde faute. 519 a. t. II.

Opinion, c'est par elle seule que l'on juge de toutes choses dans le monde. 1165 a.

Opinions, leur diversité causée bien souvent par des mesprises. 251 a.

Oraisons funebres, quand & à quelle occasion l'honneur en fut accordé aux femmes Romaines par le Senat. 753 a.

Orange, les cruantez que l'on exerça dans cette ville, ont précédé les sauts de Mornas & de Montbrisson. 517 b.

Orange, les horribles cruantez qui s'y commirent, quand il fut pris d'assaut par Serbellon. 1046 a. t. II.

Orateur, son art dépend presque tout de l'action. 794 a. t. II. Quelle en est la véritable définition. 806 a.

Orateurs, leur langue est d'une grande efficacité, quand il s'agit de commencer ou de continuer une guerre. 893 b. Ils ne sont pas assujettis à des regles aussi étroites que les Historiens. 894 b.

Orateurs se laissent facilement gagner par l'argent. 22. t. II. Leur langue peut faire beaucoup de mal dans une République. *ibid.* C'est une espece de miracle, quand deux fameux Orateurs vivent en bons amis. 123 a. Ils sont toujours prêts à se déclarer pour le party qui triomphe. 227 a. Ceux qui sont vebémens, excitent des tempêtes pour rien. 730 a.

Oratoire [les Peres de l'] decreté à Mons & à Liege. 674 b. t. II.

Ordre du St. Esprit, qui en a dressé l'office. 224 a.

Ordres sacrez, qui étoient ceux qui y pouvoient être admis selon les anciens Canons. 1289 a.

Oracles, catalogue de gens qui ont en la faculté de les renvoyer. 73 a. t. II.

Oreste, la longueur de son tombeau & de ses os. 255 b.

Orgueil, il en peut entrer dans nos plus locales actions. 351 b. C'est la passion ordinaire de ceux qui ne sont pas voluptueux. 1292 a.

Orgueil appelle la maladie sacrée. 218 a. C'est le vice ordinaire des grands esprits. *ibid.*

Organisation, si les loix generales du mouvement y peuvent suffire. 1040 a. t. II.

Orientaux, échantillon de leur Legendes. 48. Ils sont excessifs dans leurs eloges. *ibid.* Pourquoi. *ibid.* Ils avoient coutume de consacrer des figures d'or, qui représentoient les parties du corps dans lesquelles ils avoient été incommodés. 110 a.

Orientaux, consultations sur leur Religion. 986 a. t. II.

Originaux, confusion où tombez ceux qui ne les consultent pas. 702 b.

Orcans, étranges desordres des Prêtres qui étoient dans ce Diocèse. 796 a. Qui le premier y établit la Bibliothèque de la nation Allemande. 1234.

Orcans [le Pere d'] beaucoup plus équitable que Sanderrus. 116 a.

Orcans [Louis d'] Avocat de la Ligue, ce qu'il faut dire aux Catholiques Anglois. 139 a. n. t. II.

Orcans [Louis de France, Duc d'] assésiné dans Paris par son oncle le Duc de Bourgogne. 396 a. t. II.

Orphee mis en pieces par les femmes de Thrace, & pourquoi. 105 b.

Orthodoxe, il n'y a rien qui fasse tant perdre l'envie de l'être, que de se voir perfecté par les autres Orthodoxes. 1229 b. t. II.

Orthodoxes doivent être jugés par rapport à leurs mœurs, selon les idées generales de la droiture & de l'honneur. 925 b. 930 a.

Orthodoxes, en quel sens ils semblent admettre deux premiers principes. 761 b. t. II.

Orthodoxie, grands inconveniens où se jettent ceux qui la veulent établir en employant le bras seculier 10 a.

Orthodoxie, comment elle se conserve contre les attentats de l'heresie. 412 a. t. II.

Orthographe, combien il est nécessaire de l'observer exactement. 493 a.

Oriz, Penitencier du Pape, envoyé à Ferrare pour y être le Gouverneur de la Duchesse. 1142 b.

Ofanna, Sainte fort vénéree à Mantoue. 1144 b.

Oisirs, en quel lieu étoit son tombeau. 34. On n'employoit aucune Musique aux sacrifices qu'on lui offroit. 35 a. On sacrifioit à ses Mêmes tous les rousseaux que l'on rencontroit. 706.

Ossat [le Cardinal d'] gagne les Jésuites, ou fait de Marthe Brossier, prétendue possédée. 942 b. t. II.

Othon [l'Empereur] mettoit son miroir au rang des pieces de son équipage de guerre. 318 b.

Othon III. aimoit les pèlerinages. 617 a.

Ottomans [Empereurs Turcs] il n'y a rien de plus fragile que leur autorité, quoi qu'elle semble la mieux appuyée. 704 a. t. II.

Ouis dire, de quelle maniere & en quel cas un Autour les doit rapporter dans ses Ouvrages. 444 a.

Ouvrage dont la perte doit être extrêmement regrettée. 902 b.

Ouvrages, quand un adversaire les attaque par la voye du bras seculier, cela ne fait qu'augmenter la bonne opinion qu'on en a déjà. 408. Ouvrages posthumes ne manquent jamais d'être décriez, quand ils sont augmentez sur les memoires informes des Auteurs. 829 a.

T A B L E D E S M A T I E R E S .

Les Ouvrages ne se doivent point comparer par morceaux à d'autres Ouvrages, pour bien juger de leur prix; mais il en faut comparer le tout au tout. 899 b. Les premiers Ouvrages qu'un homme publie peuvent être des pièces très-achievées. 916 a. On se trompe souvent dans le nom de leurs véritables Auteurs. 1006 b.

Oxford, qui le premier a été Professeur en Histoire dans cette Académie. 747. On y confère le titre de Maître des Arts à ceux qui ont fourni la carrière de sept années. 741 b.

P.

Paganisme, les Philosophes en étoient presque les seuls défenseurs. 230 b. Qui sur la cause du silence de ses Oracles. 425 b. Ses Prêtres ne craignoient rien tant que les yeux des incrédules & des curieux. ibid. Le système du Paganisme étoit très-mal lié. 771 b. Prêve de cela. ibid. Qui en étoient les Chrétiens. 1048.

Paganisme, poussé à bout par Arnobe. 227 a. t. II. Vérité de ses Oracles. 691 a. Ses cérémonies avoient plus pour but de détourner les malheurs, que de s'attirer des faveurs. 799 a. Ses Prêtres recevoient de bon cœur les offrandes des peuples publics. 939 b.

Pailiardie, si le Magistrat peut en doit la punir. 202.

Pain de Chapitre, ce que c'est. 1073 a.

Paix, peine que l'on souhaitoit anciennement à ses infracteurs. 1022 b.

Paladins, les fables que l'on a écrites d'eux, se sont introduites dans la Religion. 149.

Palais Anglois, maison proche du Vatican, pourquoi appelée de la sorte. 8 b. t. II.

Palatin [l'Electeur] rétabli par la paix de Munster. 1314 a.

Palatin [l'Electeur] promes retraite aux Sociniens dans sa ville de Manheim. 435. t. II. Fait imprimer les pièces qui concernent l'affaire du Landgrave de Hesse, à cause du besoin qu'il en lui-même. 440 a.

Palatinai, où se trouve son Histoire Ecclesiastique. 219 a.

Palatinat, la révolution qui y arriva par la mort de Eri-deric II. 1322. t. II.

Palavin [le Cardinal] son aveu touchant les décisions du Concile de Tremie. 514 a. Bien moins prudent en refusant Fra-Paolo, que Baronius en refusant les Centuriateurs de Magdebourg. 954 a. Il n'a pas su le changement de Religion du Président Ferrier. 1147 b.

Palavin [le Cardinal] plusieurs de ses maximes consi-rées dans l'Evangile nouveau. 13 b. t. II.

Palestine, quelques-uns de ses Moines avoient renoncé aux habits & aux sentiments de l'homme. 105 a.

Palestine, il y a une montagne d'or promise aux Chré-tiens, quand ils auront surmonté les Turcs. 1030 a. t. II.

Palladium, par qui fait, & de quelle matière. 3.

Pain puni par Venus, pour avoir juré contre elle. 68 a.

Pan, de qui fils, & d'où vient qu'il a des pieds de che-vre. 777 b. t. II.

Pancrates, basses complaisances de ce Poète pour Ha-drien, & la récompense qu'il en eut. 283 a.

Panegyrique, le moyen d'en composer un facilement. 1077 b.

Panegyriques, leur multitude ne sert qu'à défigurer les histoires. 272 a. t. II.

Panegyriques des Rois récompensés par les Espagnols. 644 a. Panegyriques des méchantes choses, l'écrite n'est pas de leur nombre. 708 b. Les Panegy-riques modernes possèdent leurs idées beaucoup plus loin que ne faisoient les anciens. 1014 b.

Panegyriques sont bien plus ingénieux que les Princes qu'ils louent, à relever tout ce qui peut les rendre glo-rieux. 814 a. t. II.

Pancilius grand Philosophe de la secte des Stoïques. 1130.

Pangloss, Balzac tomogne beaucoup de mépris pour ce mot. 768 b. t. II.

Pansophie, qui est l'Auteur de cet ouvrage, & de quoi il traite. 83.

Panstracie, comment nommée par l'Auteur de la Biblio-thèque de Desbains. 833 b.

Pantomimes, quand introduits sur le theatre. 407 a. Leurs danses ont été, selon Zéphire, une des causes de l'ébranlement de l'Empire. ibid. Elles remontoient ter-riblement la concupisence. 408.

Pantomimes, c'est sous Auguste que leurs danses eurent leur perfection. 821. t. II. Comment les anciens ons représenter leur langage manuel. 822 a.

Paons, qui le premier des Romains l'avisé de faire ap-prêter de ces oiseaux dans les repas. 122. t. II. Ces oi-seaux étoient d'un grand prix chez les anciens Grecs. 796 a.

puisse déposer les Souverains & donner leurs états, c'est un article de foi Romaine. 481 a.

Pape, ce n'est pas assez d'avoir toutes les vertus d'un bon Ecclesiastique pour être bon Pape. 13 b. t. II. La coutume de lui baiser la main, changée en celle de lui baiser les pieds. 298 b.

Papes, exemple d'une grande soumission pour leurs cen-sures. 435 a. Papes, autant que Souverains, suivent les principes de la Religion des Souverains. 1033 b. Leur autorité dans Rome est tout autrement admi-rable, que celles de ses anciens Empereurs. 1294 a.

Papes ne peuvent rien contre les Canons des Conciles. 292 a. t. II.

Papelle, si jamais l'Eglise Romaine en crée une, elle trou-vera son Apologie dans les écrits du Pere de la Main-ferme. 1169 b.

Papelle Jeanne, Mr. Spanheim a écrit pour tâcher de la rétablir. 601 b. Vers en vieux langage composés sur son histoire. 1179 a.

Papisme a reparé l'une de ses breches en France. 707 b. t. II.

Pâquier censuré de plusieurs inexactitudes considérables. 23 a. Il n'a rien compris dans un passage d'Abelard. 27 a. Il ne raisonne pas juste dans l'application qu'il fait d'une thèse générale à Pyrrhus & à César, au Pape Leon & au Pape Nicolas. 822 b. Est vengé par ses enfans contre les médisances d'un Jésuite. 1217 b.

Pâquier se moque plaisamment d'un homme, qui fut in-voqué peu de temps après. 360 b. t. II. Commes un anachronisme relevé par Garasse, & fort mal défendu par ses fils. 419 a.

Paraclat, comment il faut prononcer ce mot. 723 a. t. II.

Paracelse, son sentiment touchant nos premiers parens. 95 b.

Paradis, les Grands de Rome en distribuèrent les places pour de l'argent. 1012 a.

Paradis perdu, Ouvrage de poésie écrit en Anglois, & fort estimé. 590 b. t. II.

Fardallian [Segur] son Ambassade vers les Princes Pro-testans, & la cause de cette Ambassade. 669 b.

Parties [le P.] pourquoi soupçonné de n'avoir pas eu un véritable dessein de combattre Descartes. 958 a. t. II.

Paris, jusqu'où va la corruption de cette ville, en égard aux femmes. 743 a. t. II. Elle est pourtant moins corrompue que la plupart des capitales de l'Occident. 745 b.

Paris [Comedien] né en pleine rue par les ordres de Do-mitien, & pourquoi. 986 a.

Paris devient jaloux de Corythos, & le tue. 687 b. t. II.

Parisiens, quel jugement ils font des livres composés par un Auteur qui travaille dans sa Province. 713 b. t. II.

Sédition où ils se portèrent en 1648. pag. 739 a.

Parjure imputé changea un superstitieux en Athée. 963 a.

Parlement de Paris, son Arrêt contre les Chinois. 357 b.

Parlement de Paris, rend un Arrêt fort remarquable, au sujet des Commissions. 597 b. t. II.

Parne [Duc de] tâche d'annuler la Reine Elisabeth par de secrètes propositions de paix. 967 a.

Parneude, son sentiment sur l'Univers. 1281 a. t. II.

Parmenides & Melissus, quel étoit leur système. 1275 a. t. II.

Paroles sont quelquefois autant que l'épée. 835 a. t. II.

Parthes assiégent Antioche, ils levent le siège, & leur General est tué. 779.

Particularisme, grande dispute excitée à ce sujet. 227 a.

Particuliers, s'ils peuvent légitimement porter les armes contre les amis & alliez de leurs Souverains, lors qu'ils ont la liberté de ne le pas faire. 696 b.

Passage remarquable retranché d'une seconde édition, mais conservé par Ufferius. 629 a. Passage curieux retranché d'un manuscrit quand on le vouloit im-primer. 945 b.

Pastir, ce que signifie ce mot de Catulle dans Martial. 314 a.

Pastereau, qui par son chant avertit les autres oiseaux qu'un Païsan avoit répandu du mil vers la porte Ma-jeure. 1300 a. n.

Pastion se couvre bien souvent d'un prétexte spécieux. 605 b.

Passions, leur nécessité dans l'état de péché, par rapport au bien naturel des Sociétés. 1108 b.

Pastor Fido, a produit de méchants effets. 1320 b.

Pastorales [Tragi-Comédies] pièces inventées contre les règles de l'ancienne poésie. 1320 a.

Pastorales [Roman sur les amours de Daphnis & de Chloris] quels en sont les desins. 379 a. t. II.

Pastoureaux, non de certains Pissonnaires, on ne connut point d'abord ce qu'ils avoient de pernicieux. 805 b. Reflexion très-judicieuse d'un Historien à cet égard. ib.

Patience, bel exemple de cette vertu dans les maladies douloureuses. 737 b. t. II.

Patin [Guy] sa liberté Cynique. 154 b. Il aimoit les

Pape, embarrassé pour tous ceux qui croient que quand on ne lui est point uni, on est hors de l'Eglise. 162 b. Qu'il

TABLE DES MATIERES:

- Ivores des Reformez, qui regardoient la Religion.* ibid.
 Son erreur sur de certains vers de Pâquier. 578 a. Son jugement sur l'esprit & sur la science de Calvin. 737 a. On lui est redevable de la publication de la vie que Pappyr Masson avoit composée de ce Reformateur. ibid.
 Comment il parle dans une de ses lettres de Mr Tardieu & de sa femme. 1150 b. Necessité de rectifier ses lettres par des notes. 1326 b.
- Patin** [Charles] la cause de sa disgrâce. 749 a. t. II.
- Patinier**, on peine plus dans les petites, que dans les grandes villes. 715 a. t. II.
- Patriarche de Constantinople**, étranglé pendant la tenue du Concile de Florence. 243.
- Pavin** [St.] liberin fameux, dont la conversion a été mise au rang des impossibilités morales. 961 a.
- Paul** [Saint] accusé d'avoir outre ses expressions. 99 b. 102 b. Comparé à une grande mer qui s'enfle par impetuosité. ibid. Et traité fort irreveremment des Italiens. 103 a.
- Paul** [le P.] sa raillerie contre une des Sessions du Concile de Trente. 357 b.
- Paul Jove** se plait trop à ramasser les traditions populaires. 1122 b.
- Paul Jove** cité fort mal-à propos au sujet d'Hadrien VI. 14 b. t. II. Censuré par Nannus au sujet des colonnes d'Hercule. 75 a. Ses fautes au sujet de l'ouvrage qui a pour titre Epistolæ obsecrorum virorum. 106 a. Est critique, au sujet des caractères qu'il donne à Ajaxetus, & à Alamanus. 458 b. Censuré de sa negligence, au sujet d'Alfonse Roi de Naples. 642 a.
- Paul II.** traite cruellement une troupe de savans, & pourquo. 1122 b.
- Paul II.** [Pape] casse tous les Abbreviateurs. 850. t. II. Ils lui presentent une requête, mais il y répond d'une manière qui respire l'antichristianisme. 851 a. En quel sens il condamnoit le mot d'Academie. 852 a.
- Paul III.** [Pape] se colere contre tout l'Ordre des Capucins. 674 b. t. II.
- Pauline** portoit sur ses habits & sa coiffure pour 4 millions de pierreries. 375 a. t. II.
- Paume**, antiquité de ce jeu. 648 b. t. II.
- Pausanias** assassine Philippe Roi de Macedoine. 690 a. t. II. Quelles furent les fautes de cet assassin. ibid.
- Paulin**, montagne proche de la ville de Naples, fable concernant la grotte qui y fut cavée. 1218 a.
- Payens** raisonnement peu convenablement sur les realitez de la verité. 682 a. Leur doctrine sur les Anges tutélaires. 720 a. Reflexion sur leur système de la multitude des Dieux. 721 a. Ils pouvoient mieux répondre que les Chrétiens aux objections des Manichéens. 759 a. Leur distinction entre Dieux connus & Dieux inconnus, ressembloit fort à la distinction des Peripateticiens, entre les qualitez manifestes & les qualitez occultes. 979 b. Leurs Dieux étoient si ridicules, qu'on pouvoit bien s'en moquer sans être Athée. 1115 b. La contradiction de leur conduite envers ces mêmes Divinités. ibid.
- Payens** croient que le Christianisme ne soit coloré publiquement, & pourquo. 7 a. t. II. On peut dire à leur gloire, que plusieurs ont été plus sages & plus purs que leurs Dieux. 228 b. Ils ne pouvoient pas rejeter sur les Poëtes les abominations qu'on publoit de leurs Dieux. 263 b. Ils ont été plus faciles à convertir que les Turcs. 456 a. Les idées que les anciens avoient de la Divinité, s'accordent avec la bonne Theologie. 799 a. Les Payens pechoient autant en pillant le temple d'Apollon, que les Juifs eussent péché en pillant le temple de Salomon. 819 a. Ils se peuvent vanter d'avoir eu, aussi bien que les Chrétiens, des Rois qui guerriroient des maladies. 836 b. Leur opinion touchant les statues des Dieux. 1104 b.
- Pays-Bas** perdus par les jalousies & les autres passions cabées de Philippe II. 420 a.
- Peché** contre nature, on l'appelle aussi le peché de non-conformité. 191 a. t. II.
- Peché**, reflexions touchant sa nature. 163 b. t. II. La difficulté qu'il y a d'en trouver l'origine. 752 & suiv. Utilitez de cette dispute. 758 b. Il n'y a point de sectes qui ne desient la doctrine qui fait Dieu auteur du peché. 763 b.
- Pechés** d'impureté, commens on les combat avec succès. 1171 b.
- Peindre**, noms de plusieurs personnes qui n'ont jamais voulu se laisser peindre. 1033 b. t. II.
- Peines**, considerations sur leur éternité. 1070 b. t. II.
- Peintres** dont les tableaux trompoient les hommes & les bêtes, n'en étoient pas plus excellens pour cela. 302 b. 1279 b.
- Pelage II.** Pape, envoyé à Constantinople pour demander des secours contre les Lombards. 1286.
- Pelon**, quelle est la hauteur de cette montagne. 970 a.
- Peloponnesse**, son expédition par les Heraclides precede le tems historique. 712 b. Si toutes ses villes étoient maritimes. 968 b.
- Peloponnesse**, la guerre n'en est guere connue, pourquo. 797 b. t. II.
- Pelops**, les merveilles de l'une de ses côtes. 1125 b. t. II.
- Penelope** se gouverne bien plus prudemment qu'Helene. 32 a. t. II.
- Penetration**, bien des gens se rendent ridicules à force d'en affecter. 874 a. t. II.
- Penitence** renvoyée au lit de la mort aussi bien que l'Extrême Onction. 510 b.
- Penitenciers**, leurs plaintes à Mr. le premier President de Paris. 743 b. t. II.
- Pennafort**, General des Dominicains, leur fait ordonner dans un Chapitre de l'appliquer à l'étude de l'Hebreu & de l'Arabe. 572. t. II. Il veut renvoyer l'Espagne du Judaïsme & du Mahometisme. 572.
- Penneker** [Henr.] Ministre apostat. 286 b.
- Penice**, s'il faut moins d'esprit à l'appliquer, qu'à la traverser. 1049 a. Penée pour être belle, doit être 2990. 1069 b.
- Penices**, il y en a qui étant essentiellement bonnes, sont trouvées bonnes par tout & en tout tems. 871 a. t. II.
- Pensionnaires**, avarece de ceux qui en tiennent dans les Universités. 1244 a.
- Pepin**, s'il repudia Plectrude, & s'il épousa Alpaide. 271 b. t. II.
- Peres de l'Eglise**, quelques-uns ont ignoré qu'il n'est pas permis de sauver sa vie, ni celle de son prochain, par un crime. 36 a. On les menage plus ou moins, selon que l'on est plus ou moins dans leurs sentimens. 416. Leur peu de jugement à employer de certaines preuves contre les Dieux des Payens. 858 a. Leur conduite dans la defense de la verité. 1162 a.
- Pericles**, la réponse qu'il fit à un de ses amis, sur ce qu'il s'étoit laissé mettre au cou un remède de vieilles femme. 960 b. n.
- Peripateticiens**, reflexion sur leurs formes substantielles. 721 b.
- Perpetuité** de la foi, qui est l'Attente de ce livre. 377 b.
- Perrault**, son jugement sur Homere, & sur son dialogue d'Andromaque avec Hector. 269 b. Critiquant un endroit d'Homere il a pris un nom pour un autre. 857 a.
- Perrault**, on n'a point encore répondu à son Parallele. 870 b. t. II.
- Perron** [le Cardinal du] la malignité de sa reflexion contre les Reformez. 1153 a. Il lance un cruel trait de satire contre Madelle de Gournai. 1274 b. Il ne laissoit pas d'avoir de l'estime pour elle. 1275 b.
- Perte**, artifices de ses Mages pour detruire la Religions Chretienne. 9 a. Ce que les Rois de Perse ont fait pour leur langue. 1249 a. Quel titre les Grecs donnoient au Roi de Perse. 120 b.
- Perte**, les femmes y sont belles. 479 b. t. II. Quel est en ce pays le sentimens des gens de lettres touchant la nature de l'Être souverain. 1283 b.
- Persecuteurs**, les plus belles maximes de la Morale Chretienne devinrent des jurances dans leur bouche. 1242 b.
- Persecuteurs**, exemple de leur mauvais foi. 211 b. t. II. Leur differente conduite selon la diversité de tems. 911 b.
- Peries**, d'où leur vient ce nom, & quelle est l'origine de leurs premiers Rois. 66 b. Ils sont remarquables de leur Philosophie à Zoroastre. 346. Quel est le bonheur qu'ils attendoient de leurs principales Divinités. 346. Ils estoient beaucoup plus ceux qui pouvoient bien porter le vin. 922 b.
- Peries** croyent que Mahomet Mahadi n'est point mort, & qu'il doit reurn un jour sous les hommes à une même creance. 562 b. t. II.
- Petau** [le P.] ne vouloit point écrire contre les Ministres, & pourquo. 911 b.
- Petronille**, Abbessé de l'Ordre de Frontevaux, accompagnoit quelquesfois Robert d'Arbrissel dans ses voyages. 1171 b.
- Peuple**, il y a de certains articles où il aime qu'on le trompe. 886 a.
- Peuples** sont souvent punis pour les fautes des Souverains. 141 b. & 772 b. Il n'y a aucun fond à faire sur leur fidelité. 926 b. En quoi ils sont par tous semblables. 1249 b.
- Peuples** sont destinez à porter les peines de la folie de bien des gens. 112 b. t. II. Jusqu'où on leur souffre quand ils sont prevenus par des persecuteurs. 211 b.
- Peyrat** reproche aux Luthériens d'avoir supprimé tous les exemplaires d'un certain Missal. 164 a. t. II. Les raisons qu'il allegue pour fonder ce reproche ne sont point solides. 165 b.
- Phezaques**, vie voluptueuse de ces peuples. 182 b.
- Phalaris**, les lettres qui portent son nom sont un ouvrage fait à plaisir. 2 b. Voyez t. II. 1266 a.
- Phalaris**, à quelle condition il auroit abliqué la tyrannie. 790 b. t. II. En quel tems il a vécu. 1266 b. Phalere,

T A B L E D E S M A T I E R E S.

- Phalere, port des Atheniens avant que le Pirée fut bâti. 1091 a.
- Phororas aime une servante. 666 b.
- Phidias, sous quel prétexte & par quel motif il attiroit les Dames chez lui. 796 a. t. II.
- Philistins étoient de terribles gens sur le chapitre de l'Amour. 58 b. Ils respectoient néanmoins le mariage. ibid.
- Philippe, Roi de Macedoine, chanson faite contre lui sur la perte d'une bataille. 173. Le songe qu'il fit après avoir épousé Olympias, diversément expliqué par ses Devins. 249 b. Il repoussa la louange de boire beaucoup. 922 b. Son mot de Demosthène à cet égard. ibid. L'Histoire de ce Prince entreprise pour l'usage des Provinces Unies. 1040 b.
- Philippe, Roi de Macedoine, par qui tué, & pourquoi. 278 b. t. II.
- Philippe II, Roi d'Espagne, ce que l'on pensa de lui après avoir fait brûler l'effigie de Constance Ponce. 769 a. Par quel motif après avoir ainsi servi la mémoire de son père, il ne voulut pourtant pas qu'on lui fit son procès comme à un hérétique. ibid. Sa réponse au Cardinal de Granvelle au sujet de la retraite de Charles-Quint. 838 a. Il se fit apporter le foin de son père, & le met entre les mains de son fils. 839 a.
- Philippe III, Roi d'Espagne, censuré comme un Prince fainéant. 564 b. t. II.
- Philippe I, Roi de France, excommunié dans les Conciles d'Autun & de Clermont, & pourquoi. 1169 a.
- Philologues se faisoient facilement, & s'appaissent difficilement. 729 a. 1026 b. t. II.
- Philosophe parfait, son véritable portrait. 313 a.
- Philosophes du Paganisme n'étoient pas des impies. 220 b. Si ceux qui ont employé toutes leurs forces pour connoître le vrai Dieu, & pour l'honorer religieusement, ont eu la foi qui fait vivre le juste. 260 a. Ceux qui étoient bien persuadés de l'existence d'un Dieu, ne pouvoient ne point se moquer des superstitions Payennes. 978 a. Philosophes & Rhetoriciens chassés de Rome. 1128. Il y a bien des choses que les loix défendent aux Philosophes, & qu'elles permettent aux autres. 1239 a.
- Philosophes, la difficulté qu'il y a pour eux d'expliquer la conduite de la providence. 422 a. t. II. Les anciens ont cru l'âme matérielle dans les hommes, aussi bien que dans les bêtes. 785 b. Il y en a eu qui n'ont point mis de distinction entre la pensée & le sentiment. 787 a. Philosophes toujours accusés d'irreligion. 1122 a.
- La Philosophie & la Théologie se font un tort mutuel. 360 b.
- Philosophie, si ce qui est vrai en Philosophie, peut être faux en Théologie. 110 b. t. II. Philosophie Peripatéticienne n'est propre qu'à fonder les divisions des Théologiens. 103 b. La Philosophie est à tout cours les objections des Manichéens, en regard à leurs deux principes. 762 a. Elle est le remède de l'impiété & de la superstition. 1123 b. Est défigurée par les vaines subtilités des Scolastiques. 1156 b.
- Philtre préparé pour une personne, & pris par une autre. 386. t. II.
- Phinées, s'il est encore en vie dans le Paradis terrestre. 1027 a.
- Phocas, son usurpation, & ses cruautés. 1290 b. Les louanges que le Pape lui donna. 1291 a.
- Phocéens s'emparent du Temple de Delphes, pour pouvoir faire la guerre aux Thebains. 817. t. II. Ils sont soutenus dans cette guerre par les Athéniens & Lacedémoniens. ibid. a.
- Phocion, son intégrité. 22 a.
- Φοβιστέρος mal rendu par le terme importunus. 590 a.
- Photius fait dire à Joseph de ce qu'il n'a point dit au sujet d'Antipater. 284 b.
- Photius, son Traducteur n'est point entré dans sa pensée, au sujet des chastes amours de Thangée & de Chariclée. 39 b. t. II. Qui le premier a mis au jour sa Bibliothéque. 109 a.
- Phrygiens adoroient pour la mere des Dieux une simple pierre. 117 a.
- Physique, on seroit ridicule de refuser par là les fables de l'antiquité. 70 b.
- Physique, tout événement dont elle donne la raison, ne peut être un prétexte d'un avenir contingent. 792 b. t. II.
- Fibrac, sa harangue mal reçue au Concile de Trente. 215
- Pic [Jean] Comte de la Mirandole, est repris pour avoir eu bonne opinion du salut d'Origene. 695 a. t. II.
- Pictor [Fabius] sa négligence censurée par Denys d'Halicarnasse, au sujet de Tanagol & de deux des Tarquins. 1126 b. t. II.
- Pic IV, Pape, pourquoi il ne voulut pas terminer lui-même une dispute de prescience. 800 b. t. II. De quelle famille il étoit. 1044 a.
- Pic V, Pape, cherché à signaler les commencemens de son regne par le supplice de quelque hérétique. 720. t. II. Son Bref touchant les enfans baptisés par les Nouveaux. 994 b.
- Pierre noire enlevée du temple de la Meque par les Samaritains. 47. Puis renvoyée. 48. Comment on a reconnu si c'étoit la véritable. ibid.
- Pierre honorée par les Sarrazins. 117 a. Autre adorée par les Arabes. ibid.
- Pierres miraculeuses que l'on se vantoit anciennement d'avoir en plusieurs endroits. 1025 b.
- Pigenat, jusqu'où il porta l'esprit de sedition contre Henri III. 1348 a.
- Pighius combat le Concile de Constantinople, & pourquoi. 654 a. t. II.
- Pii [Mr. du] sa dispute contre Mr. l'Abbé Ambelmi, au sujet de quelques écrits de St. Prosper attribuez à Leon. 298 b.
- Pin [Mr. du] censuré de quelques obscures, au sujet d'Hoeschelius, & de Personna. 812 a. t. II.
- Pindarus Thebanus, il est l'Auteur de la petite Iliade. 76 b.
- Pineda [Jesuite Espagnol] sa pensée scandaleuse au sujet de Job. 173 b. t. II.
- Pinedo critique sur l'explication d'un proverbe. 14 b.
- Pinct [Du] fait deux Gentilshommes Romains, de deux espèces de marbre. 878 b. t. II.
- Pitanius, on extorque de lui une promesse, mais il ne la tient point. 208.
- Pirée, quand bâti. 1091 a.
- Pisaure, sa Colonne ne fut établie que quatre ans après celle de Boulogne. 60 a.
- Piscopia Cornara [Helene] voulut marcher sur les traces de Minerne. 224 b. t. II.
- Pisc. son Concile envoie l'écrit du Cardinal Cajetan à la Faculté de Théologie de Paris, afin qu'elle le refuse. 212.
- Pisc [le Concile de] déclaré prétendu par Louis XII. 189 b. t. II.
- Pithon est loué dans Athènes pour un assassin, mais il en rend toute la gloire à une Déesse, dont il disoit n'avoir été que l'instrument. 900 a.
- Placcius [Monfr.] n'a jugé du Rabelais Reformé, que sur le titre: ce qui l'a fait tomber dans l'erreur. 1218 b.
- Placcius a ignoré bien des choses, sur les noms dequize. 920 b. t. II.
- Placcette son jugement sur la methode de Monfr. Nicolle. 770 b. t. II.
- Plagiaire, pris dans un sens impropre. 608 a.
- Plagiaires, fautes où ils tombent ordinairement. 987 b.
- Plagiat considerable d'Alcyonius. 183 b. D'Alfredus. 214. De Daniel Zareus. 219 a. De Jean André, de Duran. 262 b. De Leonard Arctin. 342. De Gerard Vossius. 339. Grand procès sur cette sorte de vol. 984 a.
- Plagiat d'Auteurs, si c'est un peché, & si un homme de bonne vie le peut commettre. 627 a. t. II.
- Plaisir se peut sentir sans avoir jamais senti la douleur. 753 a. t. II.
- Plaisirs des sens, s'ils peuvent être spirituels. 1048 b.
- Planche [Regnier de la] quel homme e'toit. 866 b. t. II.
- Planc, dont tout le monde veut avoir de la race, & pourquoi. 1121 b.
- Planude, sa crasse ignorance sur un fait de Chronologie. 1087 a.
- Platine, son erreur en parlant des Conciles de Soissons & de Sens. 28 a.
- Platon, sa haine contre Democrite. 954 a. La cause & les effets de cette haine. ibid.
- Platon, le mepris qu'il fit de l'adresse d'Anniceris. 457 a. t. II. Il impute à tort à Xenon d'avoir été le mignon de Parménide. 1265 a. Dont il est blâmé par Athénée. ibid. Son sentiment sur Platonide. ibid. b.
- Platoniciens, Accord de cette secte avec celle des Aristoteliens. 245 a. Attribuoient aux bons Gènes, ce que l'on n'attribuoit aujourd'hui qu'aux mechans. 316 b.
- Plebeïens, en quel an de Rome ils obtinrent l'entrée au Consulat. 773.
- Plebeius & Nobilis n'étoient pas opposés dans l'ancienne Rome. 120 b. t. II.
- Pleïade imaginée par Ronfard. 935 b. Qui sont les personnes qui y furent comprises. ibid.
- Pleix [Du] sa retractation au sujet de Monfr. Arnaud. 369 a. Il est mal récompensé d'avoir été si partial pour les Jesuites. ibid. b.
- Pleissin Mornai [Mr. du] écrit à Fra. Paolo, & lui recommande ses petits fils & leur Gouverneur. 914 a. Il est fort mal reçu à la Cour d'Angleterre, & pourquoi. 1030 a.
- Pleissin Pralin [du] pour quelle entreprise il fut fait Maréchal de France. 968. t. II.
- Plie ne faisoit qu'entretenir les sieges au lieu de les lever. On lui fait quelques bien plus de playes, qu'on ne lui en guerit. 459 b. Sa patrie. 462 a. Ce qu'il appelle

TABLE DES

des bibliothèques de Magyren. 950 a. Peu s'en faut qu'il n'ait été aussi dans son Panegyrique toutes les idées de la perfection d'un Souverain. 1077 b.

Mine, de quelle manière il parait des Astronomes. 93 b.

t. II. Il pourroit bien avoir outre de certaines choses dans son Panegyrique. 859 a. Critique sur le vers où il a placé Zeuxis. 1276 a.

Flomb, Phéletas en mettoit à ses souliers, de peur que le vent l'emportât. 816 a. t. II.

Plume qui a servu quarante ans. 211 b.

Plumes consacrées à la Ste. Vierge. 446 a.

Plumes venales, il n'y a rien de si execrable, qu'elles n'entreprennent de justifier. 1033 a.

Plutarque se rendoit maître des faits, pour les tourner à sa fantaisie. 78 b. Sa contradiction sur la mort de Cassius. 780 b. Il attribue à un Roi de Lybie des choses qui ne regardent que Dejotarus. 942 a. Comment il parvint à l'intelligence des Historiens Latins. 1263 a.

Plutarque n'a rien compris dans un passage de Tite Live, au sujet de Camille & de Junon. 224 a. t. II. En quoi il a démenti Aristote. quand il s'est agi des loix de Lacedaemone. 331 b. Piem de Sophisme. *ibid.* Son paradoxe au sujet de Sylla, & de la raison pour laquelle il avoit repudié Calpurnia. 582 b. Il prétend qu'il faudroit mieux dire que Jupiter manque de puissance, que de dire qu'il manque de bonté. 760 a. Il refuse solidement les Stoïciens touchant les utilitez du vice. *ibid.* Il a cru que les Bêtes raisonnaient. 786 b. Il défend d'une manière spécieuse le dogme vulgaire des préjugés. 792 a. Sa réflexion sur la difficulté qu'il y a de découvrir la vérité dans l'histoire. 797 a. Il ne reconnoit dans la Droméide qu'une providence bienfaisante. 798 b. Mais son goût en cela n'étoit pas le plus commun. 799 a. Actus & Paradoxe d'impie. 800 a.

Plutarque critique au sujet de certains monumens que l'on voyoit au temple de Sancus. 1125 a. Plutarque de la France, qui a été appelé de la sorte. 1194. & pourquoi. 1202 a. Quelle idée il donne de la Dialectique de Zenon. 1265 a.

Pocock, il est étonnant qu'il ne soit pas un guide sûr en fait d'érudition Orientale. 49 b. Erudition recueillie de cet Erivain, touchant la Pierre que les Sarrasins honoroient. 117 b.

Poème Epique, ses regles ne permettent pas que l'on y envenelisse son Hero. 77 a.

Poème receu par l'un sac d'argent, que l'Auteur avoit peine à porter. 266 a. Un poème doit être bon quand on le donne à un excellent Poète. 907 b.

Poësie Iambique, par qui inventée. 338 a. Poësie d'une nouvelle sorte ajoutée aux anciennes. 544 b.

Poëties où il ne manquoit qu'une seule syllabe. 266 b.

Poëte François préparoit des sonnets pour les livres à venir. 926 b. Poëte dont les vers rendent un grand service à des follets vaincus. 1112 b.

Poëte royal, qui a été honoré d'un tel titre. 934 a.

Poëte hétéroclite de Monseigneur frere unique de sa Majesté, qui se qualifioit de la sorte. 658 b. t. II.

Poëtes anciens ont très-mal concerté leurs calculs. 75 a. Tous ceux qui se plaissent aux vers ne sont pas des Poëtes. 307 b. Plusieurs Poëtes étoient obligés de garnir à leurs frais les chambres où ils recevoient leurs ouvrages. 399. Sterilité de leur metier. *ibid.* Ils ont ordinairement une plume à deux mains. 478 a. 813 a. Ils exagèrent bien souvent leurs besoins. 587 b. Leur tendresse pour leurs ouvrages. 705 b. 912 a. Les licences qu'ils s'y donnent. 708 a. Ils touchent avec trop de liberté aux grands mystères, par des metaphores trop hardies. 890. Comment Charles IX. traitoit les Poëtes. 934 a. Ils devoient se retirer de bonne heure du service d'Apollon. 936 a. Ils ne se doivent jamais mêler de prophétiser. 1166 a.

Poëtes produisent de mauvais effets en France. 9 a. t. II. Ils se mettent facilement en colère. *ibid.* b. Sont toujours prêts à se déclarer pour le party le plus fort. 227 a. D'où vient qu'ils paroissent tous si passionnez d'amour dans leurs vers. 387 a. Poëtes Physiciens ont plus de liberté que les autres, pour parler des choses naturelles. 424 a. Ce que l'on doit juger des Maîtres-fes des Poëtes. 521 a. Poëtes qui ont fait les mêmes vers. 915 a. Poëtes de l'antiquité louoient jusqu'à leurs femmes. 1019 b. Si ceux dont les vers ne sont point chastes, doivent être condamnez d'impudicité. 1197 b.

Pogge [Florentin] frappe à droit & à gauche dans son Dialogue contre les hypocrites. 739 a. Il fait la relation du sabbat de Jean Hus. 741 a.

Poitiers assigé par ceux de la Religion. 758 b.

Poitiers [Diane de] chef d'une faction opposée à celle de la Duchesse d'Etampes. 59 a. t. II.

Poitiers [Apologie de l'Evêque de] quel est l'Auteur de cette piece, & comment elle a été appelée. 991 b. t. II.

Poisins, si ceux que l'on donne au nom tetragramme lui sont propres. 223 a. Dispute excitée pour cela. *ibid.*

MATIÈRES.

Poisin [Colloque de] rivaie scandale des Prelats de ce Colloque. 576 b.

Poisin [Colloque de] pourquoi il ne fut point empêché. 381 a. t. II.

Poitien, comment sa vanité fut rabainée. 1058 b. t. II.

Politique, la plus saine est que l'on ménage toujours des personnes disgraciées. 332 b. On lui seroit toutes choses. 644 a. Celle des Françoises a quelq. chose de bizarre, quand elle consiste à débaucher les sujets les uns des autres. 799 b.

Politique, pourquoi les plus beaux systèmes de cette science sont courts dans la pratique. 100 b. t. II. Elle veut quelquefois que l'on se declare de bonne heure ennemi du party le plus fort. 170 b.

Politiques sont bien aises que les Prêtres & les Moines se rendent inévitables par leur mauvaise vie. 28 b.

Polyxene étend sa robe sur ses pieds, afin de tomber honnêtement. 615 a. t. I. & 692 a. t. II.

Pollu [Asinus] son jugement sur les Commentaires de César. 248 a.

Pollu [Asinus] pleida moins bien des le moment qu'il eut appris la faculté de plaider. 693 b. t. II.

Pologne, intrigues pour faire tomber la couronne de cet Etat sur la tête du Duc de Longueville. 154 a. Quand érigé en Royaume. 617 b. Tous les Antiquaires en sont bannis par un Edit de Sigismond Auguste. 1230 a.

Pologne, ceux qui y voudroient commencer l'ouvrage de la reformation, firent une grande faute en s'opposant au mariage de Sigismond Auguste. 448 a. t. II.

Poignie [la Reine de] travailla à faire être un successeur au vivant du Roi. 353 a. t. II. Elle donna deux mille ecus pour l'édition d'un livre d'Astrologie. 610 a.

Polyander, Professeur en Théologie à Leide, étoit le plus molle des adversaires des Arméniens. 479 a.

Polyautcha, l'histoire de cet ouvrage. 282 b. t. II.

Polygamie triumpante, comment l'Auteur de ce livre explique ces paroles, Croissez & multipliez. 272 a. t. II.

Polygamie, les nations qui la pratiquent se font une idée assez de Christianisme à cet égard. 500 b. t. II.

Polygamites n'ont point fait de secte. 679 b. t. II.

Pompeo voulant épargner l'effusion du sang, perd l'occasion de finir la guerre. 824 a. Il est aimé des femmes. 1164 a. Ses biens venus à l'encan par l'ordre de Marc Antoine. 1209 b.

Pompeo ignorent les galanteries de sa femme, quoi qu'on en parlât publiquement. 42 a. t. II.

Pomponius Lætus, on lui fait un crime à Rome de ce qu'il changeoit les noms aux jeunes gens. 851 b. t. II.

Ponctuation, la mauvaise ponctuation d'un passage a fait dire qu'Aristote étoit Juif. 334 a.

Ponce [Constance] s'il a été Confesseur de Charles-Quint. 769 b. De quelle mort il usait dans les prisons de l'Inquisition. *ibid.*

Pons [l'Evêque de Saint] estimé par les Protestans, & pourquoi. 597 b. t. II.

Pons [Antoine de] Comte de Marignan, son changement après la mort de sa première femme. 721 a. t. II. Sa Maison jugée aussi ancienne que celle d'Asif. 732 a.

Ponthieu, qui est l'Auteur de l'histoire genealogique de ses Comtes. 7.

Populace mutinée, jusqu'à en capable de porter sa fureur. 889 a. 1149 b.

Porc, pourquoi les Juifs n'en mangent point, selon Plutarque. 168 a.

Porcien [Prince de] ce qu'il exigea de sa femme, étant sur le point de mourir. 1251 a.

Porphyre ayant fait dessein de se tuer, en est détourné par son maître. 857 b. t. II. Il a cru que les bêtes ont la faculté de raisonner & de parler. 1170 a.

Port-Royal, saines historiens touchant ce Monastere. 370 a. De quels moyens Messieurs de Port-Royal se servent pour porter Mr. de Turenne à changer de Religion. 865 b.

Port-Royal [Mrs. de] avoient des écoles, mais elles ont été cassées. 665 a. t. II.

Portugal [Sébastien Roi de] donne à la sollicitation des Jésuites bataille contre les Mores, qui étoient trois fois plus forts que lui. 382 b. t. II.

Polidonius, il ne faut pas s'arrêter à son témoignage, au sujet de l'invention des atomes. 317 a. t. II. De quelle manière il fut honoré par l'empereur. 505 b.

Pollidez, observation sur l'intelligence des langues qu'on leur attribue. 1278 a.

Pollévin, anachronisme de cet Auteur. 476 b.

Pollévin fait condamner par l'Inquisition un livre qu'il n'avoit jamais lu. 461 a. t. II.

Posthumes, modèle proposé à ceux qui publient des Oeuvres posthumes. 808. t. II.

Poules, quel peuple s'avisa le premier de les engraisser. 1128 b.

Poumon matin, ce que c'est. 849 a. t. II.

TABLE DES MATIERES.

- Poyet [le Chancelier] la cause de sa disgrâce & de sa perte 1096 b.
- Pragmaticque sanction, il n'y avoit pas moins d'abus sous elle, qu'il y en a eu depuis le Concordat. 881 a. t. II.
- Pratcolus critiqué par rapport à la Chronologie. 86 a. Ses calomnies, & ses falsifications. 572 b.
- Pre spirituel, ses visions. 700 a. t. II.
- Prédocteurs, examen de quelques-unes de leurs difficultés. 717 a.
- Prédicantes, qui est l'Auteur de ce livre. 766 b. t. II. Et ce qui arrive à l'un & à l'autre. ibid.
- Prédications, fette bien caractérisée. 219 b.
- Prédication, les disputes qu'elle cause aujourd'hui auroient donné de grands avantages aux Maimichiens, si elles avoient été de leur tems. 756 b. t. II. Predication absolue, on ne doit pas commencer par là à prêcher l'Évangile aux Juifs. 933 a.
- Predicateur Romain, son ignorance. 92 b. Predicateur qui dans une conjoncture extraordinaire prêcha sept fois en un jour. 909 a. Predicateur qui toussait par coups & par mesure. 1133 b.
- Predicateur qui composoit en Latin les Sermons qu'il devoit prononcer en François. 338 a. t. II. Predicateur breuvillon & pitieux ne mérite point le nom d'Orateur, pourquoi. 805 a.
- Predicateurs ont un grand avantage sur les Avocats. 59 b. Rien de plus funeste à un Etat que des Predicateurs emportés. 640. Les Predicateurs aiment fort à voir les Temples pleins d'auditeurs. 650 b. Ils ne gagnent rien de s'opiniâtrer contre le torrent des modes. 892 a.
- Predicateurs, si l'on doit prendre à la lettre tout ce qu'ils disent. 721 b. t. II. Si ceux qui ont de la réputation doivent faire imprimer leurs Sermons. 645 a. Il y en a qui aiment mieux se faire exiler, ou ne prêcher point du tout, que d'être courtés dans leurs predications. 874 b.
- Predictions poétiques à quoi semblables. 580 a.
- Predictions astrologiques, à quoi elles ne soient en soi que des chimères, ne lassent pas de produire des maux réels. b 802. Dilemme contre ceux qui mêlent de faire des predictions. 1299 b.
- Predictions, quel est l'esprit universel de ceux qui en font. 552 a. t. II. Comment un d'eux répondit à une objection que lui fit le Reine de Pologne. 554 a. Il y a des predictions dont seroit fort utile de tenir registre. 708 b.
- Préfaces & Epitres délicieuses ne doivent jamais être retranchées dans les Volumes. 209 a. Préfaces doivent être datées avec exactitude. 377 a. Préfaces & Epitres délicieuses doivent être lues attentivement, ser soient par ceux qui composent. 609 a.
- Prejugés légitimes contre le Calvinisme, qui est l'Auteur de ce livre. 278 a.
- Prejugés, combien il est difficile de les surmonter dans la recherche de la vérité. 772 a. t. II.
- Prélats, quand ils commencent à fréquenter la Cour, & le mal qui en arrive. 1190 b.
- Prélats, leur révérence dans leurs Evêchez n'est d'aucune efficacité pour la réformation des mœurs & des abus. 182 b. t. II. Ils sont souvent sacrifiés au Pape dans les démêlés que les Princes ont avec lui. 190 a.
- Premontré, le Fondateur de cet Ordre convertit beaucoup d'hérétiques. 1228. t. II.
- Préfaces, réflexion sur ce que l'on en pense communément. 792 a. t. II.
- Présence de Dieu nullement contraire à la liberté des créatures. 485 b.
- Prêtres sont les plus à craindre de tous les accusateurs. 357 b. Il n'y a rien, selon Montagne, de plus ridicule que leur bonnet quarré. 638 a. Il y en a beaucoup de coeurs, & qui s'offrent de porte en porte à dire des Messes à bon marché. 796 a. Les Prêtres du Septentrion ont plus de peine à subir le joug du célibat, que ceux du Midi. 1295 a.
- Prêtres, il a été un tems où le concubinage ne passoit pas pour malhonorable parmi eux. 361 a. t. II.
- Prêtre, si un Consul redescendit à cette charge. 777 b. En quel cas cela est arrivé quelques fois. ibid.
- Prevention, exemples étranges de ce défaut. 490 b. t. II.
- Preux, dont l'expédition a tant été chantée par les Poètes. 110.
- Prism, en quoi consistoit son bonheur selon Tibère. 1018 b.
- Prism, où, comment, & par qui tué. 820 b. t. II.
- Prince est bien plus malheureux que glorieux, par la nécessité où il est réduit de faire certaines choses. 825 a.
- Princes, leur politique à quelque chose de bizarre, quand ils procèdent des rebelles, ou qu'ils donnent retraite à des conspirateurs. 790 b. Ils n'ont pas de plus grands ennemis que les flauteurs, les Poètes, les Faugeryistes, les Devins & les Astrologues. 826 a. Ils négligent assez souvent ceux dont ils sont assurés, & travaillent principalement à gager ceux dont ils se desfont.
- 842 b. La plupart des grands Princes sont malheureux dans leurs familles. 926 b. t. II. Ils commandent aux peuples, mais l'intérêt leur commande. 1031 b. Il faut soubaxior de bons Princes, & tolérer les méchans. 1053 a. Leur gloire est souvent sacrifiée aux intérêts d'un Ministre. 1166 b.
- Princes sont exposés à de grands inconvénients par des Edits de persécution. 54 b. t. II. Ils sortent rarement de leur honneur de leurs démêlés avec les Papes. 160 b. Il n'y a point de peurs ennemis pour eux. 279 a. Ils ont eu le droit de jurer des loix sur les obstacles du mariage, & personne ne leur a ôté. 293 a. S'il est bon qu'ils soient scrupuleux. 395 b. Leurs jalouses. 405 a. Ils ne peuvent pas gouverner leurs Etats avec le chapelet à la main. 400 b. Ils ne doivent jamais exposer leur majesté déarmée. 706. Les bons se plaignent de distribuer eux-mêmes les grâces, & laissent à leurs Ministres le soin de chasser. 800 b. Il est dangereux de leur donner des avis. 901 a. Ils ne doivent jamais offenser personne par des railleries. 1115 a.
- Principe, pour en embrasser un il ne faut pas attendre qu'il soit à couvert de toute difficulté. 219 b.
- Principes, les hommes ne se connoissent guères selon leurs principes. 484 a. t. II.
- Priso censuré au sujet de la Marechal de Quebriant. 1235 a. Ses méfaits contre quatre Dames de la Cour. ibid. b.
- Priscilien soupçonné le dernier supplice pour ses hérésies. 296 a. t. II.
- Probité, comment Senèque le pere définit cette vertu. 168.
- Proces intenté pour le dérangement des plis d'une robe. 121 b. t. II.
- Proceion faite pour expirer l'attentat des hérétiques. 694 a.
- Procope, qui le premier a mis au jour son Histoire en Grec. 109 a. t. II.
- Procurateurs, il n'y en a jamais eu de Saints. 737 b. t. II.
- Prodiges multipliez par la facilité des Payens. 350 b.
- Proposica, sacrifices que les Athéniens firent pour tous les Grecs. 2 b. Et pourquoi. 3 a.
- Profanation horrible de plusieurs choses saintes sous Harrien. 474 a.
- Professeur, la mort d'un seul peut rétablir la paix dans les sociétés. 605 b.
- Professeurs, définit ordinaire aux personnes de ce caractère. 53 b. Il y a bien plus de gloire pour eux de s'attirer des Eccliers de toutes parts, que de les aller chercher où ils sont. 176 b. Belle réflexion sur leur humeur inconsistante. 177 a. Professeurs en Philosophie dans les Universités de France n'expliquent point la Politique. 586 b. Il y a des Professeurs qui gardent la solution des plus grandes difficultés, pour ceux qui leur donnent le plus d'argent. 751 a.
- Professeurs, il y en a qui permettent tout à leurs pensionnaires, pourquoi cela. 125 a. t. II.
- Profession, avis important à ceux qui en exercent quelque. 273 a.
- Promethee, pourquoi & comment puni par Jupiter. 216 a. t. II.
- Propheces modernes, leurs illusions & leurs échappatoires. 991 a. Les Princes qui s'en mégent le plus s'en trouvent pointant avec beaucoup de fruit. 992 b.
- Propheces modernes, d'où vient qu'ils sont si souvent séduits. 78 b. t. II.
- Propheces, ceux qui les interprètent ne veulent jamais avoir tort. 6 b.
- Propheces, on en a toujours supposé, quand on a voulu porter les peuples à la revolte. 150 b. t. II.
- Propositions condamnées doivent avoir toutes leur notes particulière. 276 a.
- Propriété, en quoi consiste la véritable. 170 b.
- Propriété des choses, on n'en peut rendre raison, que lrs que ces choses ont été faites librement par une cause qui a eu ses raisons en les produisant. 955 a.
- Prosperité, si elle peut être la marque de la bonne cause. 494 a. t. II.
- Prosperitez humaines, bel exemple de leur veant. 402 b. t. II.
- Protecteurs Domestici, il falloit être de bonne Maison pour entrer dans ce corps. 541. t. II.
- Protestans, quand c'en est leur ruine à été projetée. 112 b. Ils ont toujours soutenu qu'il n'étoit pas besoin de miracles pour justifier la réforme. 289 a. Sont surpris assembles à Paris en 1557. au nombre de 400. dont sept furent brûlés. 576 a. Ils ont tantôt presque tout ce qu'ils veulent après la fuite de Charles. Suint de vant le Duc Maurice 829 b. Biais par l'Empereur ils espèrent de retourner dans leur patrie. 999 a. Leurs affaires ne peuvent manquer d'être dans une heurieuse situation, & pourquoi. 1024 a. Combien l'implantation de deux grands Princes leur a été utile. 1191 b.
- Protestans, leur dessein de se liguier contre les entreprises.

TABLE DES MATIERES.

sanguinaires des Jésuites. 134 a. t. II. Ils ne calomnie point les Catholiques, en leur reprochant des miracles qui se trouvent dans leurs Legendes. 471 b. Ils se desfont fort des Jésuites qui veulent embrasser leur Religion. 937 b. Il n'y avoit rien de capiteux dans la clause de la Confession qu'ils presenterent au Roi à Poissy. 995 b. Pourquoi un Pape angura, qu'ils ne seroient pas de longue durée. 1066 a.

Provençaux, leurs vacarmes contre Mr. de Lamoignon pour avoir voulu les guerir de quelques erreurs. 296.

Providence, l'homme n'est porté à en douter, que lors qu'elle ne lui est pas favorable. 22 a. Si on peut être honnête homme sans la craindre. 405. & 1044 a. Il faut bien prendre garde de quelle manière on tire des preuves de sa conduite, contre les incredules. 966 a. Tous ceux qui en ont douté à cause de la prospérité des mechans, n'ont pas été Athées pour cela. 978 a. En quels cas on en est toujours content. 1125 b. Ses decrets viennent à bout de tout. 1347 a.

Providence, jusqu'où elle eleve & abaisse les hommes, quand il lui plait. 295. t. II. Les mauvaises qualitez des hommes sont quelquefois plus propres à l'accomplissement de ses decrets, que les bonnes. 443 a. Est reconquise en doute à cause de la prospérité des mechans. 979 a.

Provinces-Unies, qui le premier fut leur Ambassadeur à la Cour de France. 382. Et quel rang y fut donné depuis ce tems-là à leurs Ambassadeurs. ibid.

Provinces-Unies, les affaires y allerent toujours de mieux en mieux, depuis qu'un Visnomaire les eut menacées de la vengeance du ciel. 279 a. t. II. Elles font les boulevardis de l'Empire, les plus fermes appuis des Bas-Bas, les Mediateurs & les Garands de la paix. 352 b.

Provincial [lettres au] le tort & le chagrin qu'elles ont causé aux Jésuites. 740 a. t. II. Elles ont été traduites en plusieurs Langues. ibid.

Provinciaux jouez par d'Alaire, & pourquoi. 171 a.

Provinciaux [ont de grands patin-virs]. 718 a. t. II.

Prudence, si elle permet de resister aux esprits violens. 696 a.

Ramement ne pleure point la misere de ses enfans, & pleure celle de l'un de ses amis. 795 a. n. t. II.

Ramirichus s'affinjetit tout le Royaume d'Egypte. 647 b. t. II.

Résumés mis en vers François, sur quels airs on les chantait. 367 a.

Pterelas, quelques remarques sur sa t.isse. 1136 b. t. II.

Ptolomée, embarsas & confusion de ses hypothèses, dans l'explication du mouvement des Cieux. 801 b.

Puberté, quand on a cessé d'en juger par l'inspection des parties. 907 a. t. II.

Public étoit trompé long tems avant l'invention de la Gazette. 119. Il est nécessaire pour le bien public de suivre connoître les grands hommes par leurs bons & par leurs mechans cotez. 415. Ses caprices & ses bizarreries à l'égard des Ouvrages des Savans. 454 b. 873 a. Si les vices lui sont quelquefois aussi utiles que les vertus. 1347 b.

Pudeur ne revient gueres quand elle est perdue. 647 a.

Pudeur, leariis lui erige une statue, & pourquoi. 774 a. t. II.

Puer, on pouvoit être appelé ainsi à l'âge de 23. ans, dans la belle Latinité. 576 a. & 828 b. t. II.

Punctuation, on n'y peut être trop exact. 1002 a.

Purum patrum, que vous dire cette expression. 206 a.

Putainfane de Rome, les Auteurs de ces sortes de livres ne font pas Auteurs originaux. 243 a.

Pyramides, la principale fut bâtie avant le regne d'Amasis. 929 b. t. II.

Pyrenées [la paix des] fut concludé sans l'intervention du Pape. 853 b.

Pyrrhoniens, qui leur a fourni tout ce qu'ils ont dit contre le remoiage de ses sens. 957.

Pyrrhoniens, s'oublient quelquefois dans l'exercice de leurs dogmes. 820 a. t. II. Sous pretexte de ne combatre que les raisons des dogmatiques, ils renversoient le dogme de l'existence d'un Dieu. 981 a.

Pyrrhonisme, article pour celui de l'Histoire. 111 b. Il regie, sans qu'on le sache, dans la plupart des disputes. 624 a. Pyrrhonisme historique où l'on est joint à l'égard de Marie Stuart, par la lecture de Buchanan & de Camden. 745 b. Historique, en quel cas le Pyrrhonisme est le party de la sagesse. 1037 a.

Pyrrhonisme, objection pour ce sentiment. 67 b. t. II. Embarrassante pour quelques Protestans modernes. ibid. Comment il peut être d'un grand usage à une ame Coréienne. 826 a.

Pyrrhus, le jugement qu'il fit des Romains après qu'il eut reconnoître leur armee. 384 a. Il assiege inutilement la ville de Sparte. 870 a. Son Medecin offre aux Romains de l'empoisonner: variations des Auteurs sur ce sujet. 1125 a. Combien il y a eu de batailles entre ce Prince & les Romains. ibid. b.

Pythagoras predisoit les tremblemens de terre, chassoit la peste, arretoit la grêle &c. 4 a.

Pythagore, ce qu'il dit lui-même des transmutations auxquelles il a en pari. 804 b. t. II.

Pytheas, van & habilleur. 6 a.

Pythias, ce qu'elle repondit à Tigellin, au sujet d'Octavie. 681 a. t. II.

Q

un Beneficier est deponillé de ses revenus, pour la prononciation de cette lettre. 924 a. t. II.

Quernus promu à la dignité d'Archevêque, & couronné solennellement. 302 a. t. II.

Question, il est presqu'impossible d'en vider aucune par des disputes de vive-voix. 855 a. t. II.

Quæsture, les personnes Consulaires ne refusoient pas cette charge, quoi qu'au dessous de la Preture. 777 b.

Qui pro quo, on en voit souvent chez les Auteurs. 73 b.

Quick l'oué pour son recueil des Synodes de France. 493 b.

Quintime, on en trouve des sentences dans les Platoniciens. 833 a. t. II.

Quinquans, comment on l'appelloit au commencement. 230 a. t. II.

Quatre-Curce avant mieux pour la guerison des malades qu'Autecme, & les autres Auteurs Medecins. 642 a. t. II.

Quintilien, reflexion de cet Auteur au sujet de Cassius Severus accusateur d'Alprenus. 788 a.

Quolibet sauve la vie à un follet. 517 a.

R

Abelais Reformé, ce que c'est que ce livre, & par qui composé. 1219 a.

Rabins, comment quelques-uns d'entre eux expliquent la 7. vers. du Pseaume 51. p. 023 b. En quoi ils semblent avoir connu la doctrine du peccé originel. ibid.

Rabins, ce qu'ils ont imaginé pour expliquer les variations de la nature. 529 b. t. II. Ce qu'ils disent d'un peccé os qu'il y a dans le corps de l'homme. & qu'ils appellent Luz. 836 b. Sentiment de quelques-uns d'eux, sur l'ame des bêtes. 959 b.

Rabutin [Eustis] s'il est l'Auteur des Amours du Palais Royal. 1308 b. t. II.

Racan, ce qu'il estimoit le plus en lui. 1172 a. t. II.

Racovic, quand & à quelle occasion le College des Universitaires y fut demolit. 1062 a. & 1068 b. t. II.

Ragguagli du Parnasse, qui en est l'Auteur. 608 a.

Ragotski [Sigismond] ses perplexitez sur la guerre qu'on vouloit qu'il fit. 990. On debite sur la mort de ce Prince des revelations qui le jaloisient encore vivans. 991 a.

Raillerie de gens qu'on brûloit en effigie. 621 b.

Railleries, il y en a de si fines qu'elles s'achent sans qu'on s'en puisse plaindre. 887 a. t. II.

Railleries ne doivent jamais fonder leurs plaisanteries sur des faits évidemment faux. 874 b.

Ration, reflexions sur ses faiblesses. 90 b. t. II. Elle n'est propre qu'à nous decouvrir nos tenebres, nôtre impuissance, & la nécessité d'une revelation. 731 b. Combien sa destinee est déplorable. 754 a. Il est fort utile de l'humilier. 785 b. Sa faiblesse nous doit conduire aux lumieres de la revelation. 762 a.

Rambouillet [Madame de] quelle étoit sa vertu. 521 b. t. II.

Ramisme combiné avec les disputes de la Theologie. 996 a.

Ramus, Epyramme faite contre lui. 727 b. t. II.

Rapin [le Pere]. On est, selon lui, bien plus raisonnable & bien plus éclairé aujourd'hui, qu'on ne l'étoit dans le siecle passé. 88 b. Est relevé de plusieurs erreurs concernant les études & les divers emplois d'Aristote. 352 a. Il ne se donnoit pas la peine de consulter les originaux. 359 b. Belle penfee de cet Auteur sur les grands hommes. 447 b. Son égarment sur un passage de Plutarque, où il est parlé d'Epicure. 1043 b.

Ratan, ulcere tres-malim. 37 a.

Ratisbonne, histoire de sa Conference. 145 b. t. II.

Ravallac, s'il a pu être porté à assassiner Henri IV. par la doctrine des Jésuites. 566 b. t. II.

Raynaud [Theophile] deguisé sous le nom de Stephanus Emonerius. 485 a. Est Almanach d'avoir censuré, comme il a fait, le Symbole des Apôtres. 1223 a.

Ré [l'île de] confondue avec l'île de Rie, est cause d'un anachronisme. 1079 a. t. II.

Real [l'Abbé de Saint] injustement censuré, au sujet du Squittinio della liberta Veneta. 1210 a. t. II.

Recit, le premier qui se soit fait à être infidelle. 1105 a. Ce qui étoit un funeste presage pour l'avenir. ibid.

Reconciliation, fête que les Juifs celebrent par l'oblation d'un coq, & autres ceremonies. 1214 b.

Recueil de chansons spirituelles sur des airs tout-à-fait burlesques. 367 a.

TABLE DES MATIERES.

Reformateurs ont été contre le Peripatetisme, & pour-
quoi, selon le P. Rapin. 360 b. Le stile mordant de
deux d'entre eux leur a été fort utile. 619 b.

Reformateurs, les calomnies que l'on débite contre eux
sont déshonorées de toute vraisemblance. 435 b. t. II.

Reformation, raisons qui en empêchent les progrès.
124 a. Si l'on peut blâmer la conduite de ceux qui
s'y opposent, & desprouver pourquoi la conduite de
ceux qui travaillent. 796 b.

Reformation, la restauration des belles lettres lui a pré-
paré un chemin. 1123 a. t. II.

Reformez, traitez de gens fouçonneux par Mr. de Thous.
112 b.

Reformez, à quoi ils attribuent la perfection qu'ils
souffirent sous le regne de Henri II. 865 a. t. II.

Retugiez, qui a été leur Patriarche. 43 a.

Regius harcelé pour une thèse touchant l'union de l'ame
avec le corps. 1263 b.

Regius [Raphaël] alluit aux leçons Creques à l'âge de
70. ans. 615 b. t. II.

Regle d'unité que l'on doit suivre, quand on impute
certains chefs à un Auteur. 476 b. Regle pour bien
connoître si c'est par impulsion, ou par mépris, qu'on
ne répond point à un adversaire. 634 b.

Regulus, sa maxime doit être suivie, sur tout quand il
s'agit de la maniere dont on doit traiter les hérétiques.
575 b.

Reines, ce qu'elles devoient faire pour mettre leur sexe
en bonne odeur. 400 b. t. II. Considerations sur leurs
amours illicites. 639 b.

Religion soumet les Souverains aux peuples, bien loin
de soumettre les peuples aux Souverains. 9 a. Elle
n'est point une invention humaine. ibid. Les disputes
que l'on a sur son sujet causent d'étranges desordres.
22 a. Quelle est celle des Souverains. 120 b. 351 a.
839 b. Ceux qui s'en moquent sont capables de gêner
les jeunes esprits. 590 b. La Religion se souvre
par tout, & même jusques dans les âmes les plus
cruels. 655 a. On ne juge pas de sa bonté par le bon ou
mauvais succès d'une bataille. 695. Il est important
pour la véritable Religion, que la vie de ceux qui la
professent, soit jugée par les vices de l'équité naturelle.
925 b. 920. Les bons mots d'un homme pour ou
contre la Religion, ne prouvent pas manifestement qu'il en
ait ou qu'il n'en ait point. 978. b. Il n'y arrive gueres de
révolutions, sans avoir demandé pour soi une tolérance
que l'on refuse aux autres. 1226 a. La Religion est
divisée en factions tout de même que les Républiques.
1249 b.

Religion, inconveniens des disputes que les Theologiens
excitent à son occasion. 16 a. t. II. Il n'y a qu'elle
qui puisse fournir de bonnes armes contre les sophismes
des Cyréniques. 92 b. Religions dominantes ont leurs
coup d'Etat aussi bien que les Princes de la terre. 415 a.
Les disputes de Religion ne font pas beaucoup de Pyr-
rhoniens. 446 b. Qui sont ceux qui doivent faire at-
tention aux maux que les guerres civiles de Religion
ont causés. 463 b. De combien la Religion Mahome-
tane est plus étendue que la Chrétienne. 469 a. On
ne doit jamais changer de Religion, si l'on ne gagne au
change. 670 a. Il est beaucoup plus avantageux de
croire ce qu'elle enseigne, que de ne le croire pas. 739 a.
En quel desordre de cœur & d'esprit elle laisse l'homme
quand elle est fautive. 789. Les uns l'ont dans l'esprit
& non dans le cœur, & d'autres l'ont dans le cœur
& non dans l'esprit. 1090 a.

Religion Reformée, temoignage qu'un Libertin se sent
obligé de lui rendre. 960 a.

Religion du Medecin, ce que l'Auteur de ce livre pense
de la maniere dont les hommes engendrent leurs sem-
blables. 990 a. t. II.

Religieuses, si elles peuvent entendre une leçon d'Anato-
mie par rapport aux parties qui servent à la genera-
tion. 102 a. Les Religieuses doivent être partagées
en deux classes selon quelques Peres. 1168 b.

Religieuses, en quel état sont après leur mort ceux qui
ont eu à faire avec elles. 562 a. t. II.

Religieux jubilé, ce que les Moines entendent par là.
545 b.

Reliques, plusieurs villes Payennes se vantoient d'avoir
les mêmes. 877 a.

Remede, s'en est un pour bien des gens que de debarger
leur bile sur le papier. 41.

Remedes, il y en a qui sont plus de mal que les desor-
dres auxquels on veut remédier. 801 b. t. II.

Remontans, leurs sentimens ne sont point regardés
comme fondamentaux. 1251 a.

Remorantin, la rigueur de son Edit empêche l'établisse-
ment de l'Inquisition. 1240 b.

Renaudie barangue ses complices. 1236 b.

Rennes, desordres de ce Diocèse. 1167.

Repas, il y en a qui sont plus perilleux pour de certaines
gens, qu'une bataille pour un Colonel. 343 b. t. II.

Repreailles sont justes, & fort propres à remettre la
bonne guerre entre les parties. 517 b.

Reprobation abolue, pourquoi Arminius y vouloit in-
sister dans ses disputes avec Gomarus. 1252 a.

Republique, comment on y peut conserver quelque ombre
de liberté, quand la Monarchie s'en empare. 585 b.
t. II.

Republique Romaine, sa liberté du tems de Jules Ce-
sar n'étoit plus qu'un mot. 828 a.

Republique des lettres a aujourd'hui de plus habiles
gens, qu'elle n'en avoit dans le siecle passé. 88 a. Voyez
aussi 809. 810.

Republique des lettres, de quelle sorte de liberté on y doit
jouir, & jusqu'où elle doit s'étendre. 784 b. n. t. II.

Reputation est à charge aux gens de lettres. 454 b.

Reputation, il est difficile d'en avoir une grande, sans
être exposé aux coups de langue des medecins. 1156 b.
t. II.

Res, quelle étoit la signification de ce mot parmi les La-
tins. 525 a. t. II.

Resusciter se prenoit quelquefois chez les Egyptiens &
chez les Ethiopiens pour revenir d'une grande mala-
die. 110 a.

Returrence, plaisante imagination des Juifs sur cet
article. 475 a.

Retraite, peu de gens de lettres la font à propos. 115 b.
Les Poetes & les Orateurs devoient être les plus dili-
gens à la faire. 114 a. & 926 a.

Reuchlin, Physiole de ses démêlés avec Hochstrat. 103 b.
t. II.

Revelation, sans elle la raison ne nous peut servir de
rien, pour sortir des difficultez sur la religion. 551 b.
t. II.

Rhefcuporis, caractère de son esprit & de son humeur.
901 a.

Rhetoriciens, il leur est permis de se servir de raisons
fausses & captieuses, & pourquoi. 807 a. Exemple de
leurs tours de passe-passe. 980 b. Les Commentaires les
devoient faire sentir. ibid. Rhetoriciens & Philoso-
phes chassés de Rome. 1128.

Rhetorique a des figures dangereuses dans l'usage. 184 a.

Rhodes, erreur de calcul sur le poids de son Colosse.
810 b.

Rhodes, son changement d'état par le credit de Maufo-
le. 25. t. II. L'histoire des violences & des débauches
qui y furent exercées en juive. ibid. b. Sa Democratie
changée en Aristocratie, dans la guerre sociale. 577.

Rhodiens avoient si fort espéré de vaincre les Romains,
qu'ils avoient préparé des chaînes pour ceux qu'ils pre-
ndroient. 781 a.

Rhodiginus profite des travaux d'Erasme avec ingrati-
tude. 1072 b. Courroucé de faux au sujet d'Enripide.
1120 a.

Rhodiginus accuse d'avoir fait un solécisme. 1277 b.
t. II.

Ribadeneira, ses retraitations au sujet des miracles du
Fondatèur des Jésuites. 504 a. t. II.

Ricaut [Alonfr.] son erreur sur l'esperance des sermes
Mahometanes. 18 a. Il a mal entendu Bisogno, au
sujet de l'ignorance des Turcs dans la Chronologie.
172 b. t. II.

Richelieu [Cardinal de] ne pardonnait jamais. 372.
Liberté de ce Cardinal. 478 b. Son étrange condui-
te pour un premier Ministre à l'Etat. 567 b. Etoit moins
scrupuleux & moins delicat, que les plus misérables
Ecrivains. 621 a. Il vouloit beaucoup de complaisance
de ceux qui lui appartenoient. 661 a. Il adoucit toutes
les sottises de Bossuet. 734 b. Comment il apprend
la cause des chagrins où le Roi étoit depuis quelque
tems. 817 a. Ce qui le soulage beaucoup ibid. Pour
quelles raisons son éloignement avoit été conclu. 817 b.
Son dessein d'accorder les deux Religions, traversé par
sa mort. 1145 a. Ses amis & ses ennemis ont perdu
des batailles, ceux-ci pour lui nuire, & ceux-là pour
lui rendre service. 1166 b. Les Ministres du Langue-
doc lui font la reverence, & lui marquent le peu d'ap-
parence qu'il y avoit de rennir les Religions. 1212 a.

Richelieu [le Cardinal de] les reproches qu'il fait aux
Reformez, au sujet de la Majesté Royale, & les respon-
ses qu'on lui fait à ces reproches. 240 b. t. II. Il étoit
delicat & fier. 524 a. Quelles étoient ses occupations,
après avoir travaillé aux affaires de l'Etat. 550 b.
Les malheurs de l'Europe lui sont aussi imputés. 604 b.
Il fait chercher la Pierre Philosophale, sur les écrits de
Sylvestre. 607 a.

Richeome, commet une erreur qui est utile à son but.
817 b. t. II.

Richesses, on les méprise quelquefois par un principe
d'amour propre. 351 b. Il nous est bien plus aisé d'y
renoncer qu'aux loüanges. 557 b. Elles ont quelque-
fois tenu lieu de crime à d'illustres personnages. 762 b.

Ridicule, on ne l'est jamais, quand on ne fait que suivre
l'usage. 874 a.

TABLE DES MATIERES.

Rier [Du] voyez Rycer.
 Riuel, imperieuses de celui des Juifs. 157 b.
 Riberval [Monfr. de] répond aux objections de Mr. Des-
 cartes contre Mr. de Fermat. 734 a. t. II.
 Rochefoucault [Duc de la] ses memoires seront toujours
 estimez meilleurs, que ceux de Cesar. 826 a.
 Rochelle, son Synode National. 697 Il n'est pas permis
 à cette ville d'avoir d'autres Pasteurs, que ceux
 qui y seroient nez. 993 b. Est assiegee par le Duc d'An-
 jou. 1252 b.
 Rodon [Dixit de] n'enseignoit certains sophismes qu'à
 ceux, qui les voyoient. 893 a. t. II.
 Roland, en quel lieu on lui erige de statues. 1395 a.
 Romains accoutumez à faire des applications de certaines
 pensées de Comelle aux personnes de leur tems. 58 b.
 Comparaison de leur dernier conquies avec les pre-
 mieres. 146 a. Sous cruellement insultez par les Par-
 thes. 357. Qui des Romains a été appelle le dernier.
 779. Les anciens n'avoient pas fait la destruction, les
 regles de politesse que nous avons aujourd'hui. 812.
 Ils faisoient bien moins de cas de ceux qui gagnaient
 des batailles, que de ceux qui achevoient la guerre.
 822 a. C'est pour cela que leur politique étoit de chan-
 ger souvent de generaux. ibid. Par quels degrez ils
 ont passé de la frugalité au luxe. 1009 a.
 Romains traités de loups ravisseurs, par Telestinus Ge-
 neral des Samnites. 253 a. t. II. Les anciens Romains
 étoient aussi fous qu'on l'est aujourd'hui sur le chapitre
 des Genealogies. 274 b. La difference qu'il y a entre
 les anciens & les modernes, & d'où vient cette diffe-
 rence. 493 b. Les Romains portent la guerre en Afri-
 que, pour sauver l'Italie. 578 b. Ils descendent aux
 Poëtes de médire des Magistrats, mais leur permettent
 de médire des Dieux. 795 a. Quand ils se porteroient
 à l'abolition de certaines fêtes nocturnes. 1153 b.
 Roman, comment la vertu d'une herosine y doit être me-
 nagée. 551 b. t. II. Une Herosine grosse & accouchée
 y fait un étrange personnage. 779 a.
 Roman de la Rose, qui en est l'Auteur. 26 b.
 Roman de la Rose à été composé cent ans après Ab-
 balar. 42 b. t. II.
 Roman de Theogene & de Chariclée, la source & le
 molele de presque tous les autres Romains. 38 b. t. II.
 Railleries contre son Auteur. 39 a.
 Romans, en quoi consistent les principales differences qui
 se trouvent entre les Romains & les anciennes Mytho-
 lies. 97 b. t. II.
 Romanciers, leurs grotesques ont fait irruption jusque
 dans le sanctuaire. 149.
 Romantiques manquent fort souvent de jugement dans
 leurs fictions. 33 a. t. II. Ceux d'aujourd'hui repandent
 mille ténèbres sur l'histoire. 666 b. t. II.
 Rome, on y apprend la fin d'une guerre plutôt que
 le commencement. 277 a. Qui le premier de ses Sena-
 teurs embrasse l'Evangile. ibid. Qui a été appelle son
 second Fondateur. 712. Qui le premier y a exercé
 l'art de la Medecine. 783 b. Qui de ses Generaux
 s'embarqua le premier sur l'Océan septentrional. 1014.
 Durée de la Cour de Rome pour le Patriarche de Ba-
 bylone. 98. Recompenses de cette Cour pour ceux qui
 se declarent en sa faveur. 140 b. Etrange corruption
 de ses Papes & de ses Cardinaux, decrite par une per-
 sonne non suspecte. 793 b. Cette Cour n'est pas moins
 interessée que les autres à maintenir l'équilibre entre
 toutes les Puissances de l'Europe, soit Catholiques soit
 Protestantes. 1034 a. Son avarice & son impiété.
 1178 a. La Monarchie des Papes y est plus admi-
 rable que celle des Césars. 1294 a.
 Rome, les bornes de son Empire reculent contre le pre-
 sage des Inbères. 3 b. t. II. Raillerie de St. Augus-
 tin sur ce sujet. ibid. Cette ville alarmée d'une Bulle
 que l'on devoit publier contre les Sabaudes. 14 b. Let-
 tre fort piquante écrite contre la Cour de Rome. 87 a.
 Description de cette ville en vers. ibid. Son change-
 ment de coutumes à l'égard des femmes. 89 a. La Cour
 de Rome a autant à craindre de certains Princes Ca-
 tholiques, que des Protestans. 170 b. Rome nonobstant
 la residence de ses Evêques, est plus corrompue que les
 autres villes. 185 b. Rome sacragée par les troupes
 de l'Empereur Charles. Quint. 197 a. La Cour de
 Rome maintient ses droits avec plus de politique, que
 la Cour de France. 293 b. Rome conserné par la
 victoire de Ravenné. 398 b. Les Parisiens de la Cour
 de Rome alarmez par le volume des libertez de l'E-
 glise Gallicane. 535 a. Rome se soumit des premiers
 jours aux volontez de Cesar. 585 a. Cette ville accordée
 à une femme le droit de Bourgeoise, à cause de
 ses rares qualitez. 595 b. Les statues de ses Divinitez
 étoient dans les commencemens de vile matiere.
 974 b. A quoi monte le revenu que le Pape y tire
 des Courtisanes. 1057 b. Ses acquisitions dans les In-
 des, par le grand nombre de Chrétiens qu'il y avoit.
 1113 b. Rome, pourquoi les filles y estoient fauves

d'une personne qui portoit une quenouille, quand elles
 se maroient. 1125 a. Jusqu'où on y avoit porté l'exces
 de l'eroguerie. 1175 a.
 Rondel [Mr. du] l'Auteur de ce Diel. lui propose un
 point de Chronologie à éclaircir. 593 a. Quelle est sa
 profession, & quels sont ses Ouvrages. 1050 b. Il est
 digne de louanges de tous les Journalistes. ibid.
 Rondel [Mr. du] envoie un memoire à l'Auteur de ce
 Dictionnaire, touchant l'ame des bêtes. 782 b. t. II.
 Son objection contre la necessite de croire une providen-
 ce pour embrasser la vertu, & faire le vice, & la res-
 ponsé à cette objection. 1074 b.
 Ronlard, à quelle occasion il fit un poëme contre les
 Athées. 931 b. t. II.
 Roie [Roman de la] voyez Roman.
 Roies, d'où produites. 459 b. t. II.
 Roitier [Dix] Ministre, change de Religion pendant le
 massacre de St. Barthelemi. 515 a. t. II. Et contri-
 bué beaucoup à l'abjuration de plusieurs grands Ser-
 gents. ibid.
 Rofhi fait tout ce qu'il peut pour detacher Henri IV. de
 Madelle. d'Entragues. 1178 a. t. II.
 Rossine [la Princesse de] veuve du Prince Borghese.
 870 b.
 Rosbe [Jean] fanatique, sectateur & en suite schisma-
 tique de Labade. 256 a. t. II.
 Rouer, illustre Maison du Piemont, qui y possédoit un
 étrange privilege. 1058 a. t. II.
 Rousseux sacrifiez aux Muses du Roi Ostru. 706.
 Royaume divisé contre soi-même &c. jusqu'où cette
 maxime de J. C. est véritable. 615 b. t. II.
 Royaumes, ceux qui tombent en quenouille sont sujets
 à bien des inconveniens. 640 b. t. II.
 Roque [l'Abbe de] attribue au Pere le Tellier ce qu'il
 ne dit point, au sujet de Quinte Curce. 909 b. t. II.
 Roquelaur, ce qu'il dit en entendant lire une satire
 contre Henri IV. 733 b. t. II.
 Roze [Eleonore de] meurt de plaisir. 334 bis a. t. II.
 Rozier des guerres, ce que c'est que ce leure. 1095 a.
 Ruars, ses conjurations au sujet du pretendu Diabolo-
 tisme d'Alcat. 179 b.
 Rubius [Cornelius] agrédé de la dignité de Senateur
 Romain pour cause de luxe. 1009 b. 1125, 1116.
 Ruys [Moines de] depouille de leurs biens à cause de
 leurs debauches, par un Seigneur Breton. 29 b.
 Ruzé [le Docteur] ne peut souffrir que des Ministres
 commencent une conference par la priere. 970 a. t. II.

S.

Sacrement de Penitence renvoyé au lit de mort, aussi
 bien que celui de l'Extrême Onction. 510 b.
 Sacrifices étoient approuvez à Dieu, quand le feu du
 ciel descendoit sur eux. 22 b.
 Sadi, Prince des Portes Turcs & Persans. 940 b. t. II.
 Sadolet, Cardinal, écrit une lettre aux Genevois. 733.
 Sagacite, preuves d'une sagacite extraordinaire. 946 b.
 Elle seroit oiseuse à tout le genre humain, si elle étoit
 nelle. 947 b.
 Sage, s'il se doit marier. 43 b. t. II. Quelle doit être
 son insensibilité. 818 a.
 Sage-femme pendue à Paris, pour avoir fait avorter
 plusieurs femmes. 743 b. t. II.
 Saint cret par l'ignorance & par le hasard. 210 a.
 Saints sont toujours beaux dans leurs portraits. 1164 b.
 Saints, ceux qui ont compilé leurs vies, ont été les plus
 hardis des Auteurs. 163 a. t. II. On a mis en ques-
 tion à Rome si les Saints du Vieux Testament meritoient
 le culte que l'on rend aux Canonisez. 174 a. Ce n'est
 pas par les mira-les que les Saints ont faits, mais par
 la charité qu'ils ont eue, qu'il faut juger de leur
 sainteté. 364 a. Il y eu des Saints de toutes sortes de
 metiers, excepté de Procureurs. 737 b.
 Sais, ville, où futue. 646 a. t. II.
 Saladin, son commerce avec Eleonor de Guyenne femme
 de Charles VII. 392 a. t. II.
 Salamine, comment cette Ile vint en propre aux Athé-
 niens. 1133 a. t. II.
 Salamine, ville de Cypre, pourquoi appelée de la sorte,
 & quand cessé la coutume d'y immoler des hommes à
 Jupiter. 1147 a. t. II.
 Salerne [l'Ecole de] defend de manger des feves. 843 a.
 t. II.
 Sallique [la Loi] condamne à la castration les esclaves
 surpris en adultère & en larcin. 1178 b.
 Sallique [la Loi] accidens des Etats qui n'ont point cette
 loi. 640 b. t. II.
 Sallo [Monfr.] sa reflexion sur le livre des Libertez de
 l'Eglise Gallicane. 536 a. t. II.
 Salluste, une de ses maximes demontre par la maniere
 dont Sanché Roi de Castille usa d'une autorité usurpée.
 800 b.
 Salluste, comment il fut traité chez Eusébe. 582 a. t. II.
 11

TABLE DES MATIERES.

- Il ne lui sied pas bien de declamer contre la corruption de son siecle. 1195 a.
- Salmeron accusé de Plagiat. 1154 b.
- Salomon, les Juifs & plusieurs Mahometans soutiennent qu'il entendoit le langage des oiseaux. 1170 a. t. II.
- Saltraculca, ce mot d'Antiquité est mal traduit par celui de sauterelle. 122. a. t. II.
- Saluces [Marquisat de] est une partie du Piemont. 593 a.
- Salvien, son opinion touchant les impuretez du Theatre. 1007 a. t. II.
- Samos, Ile, pourquoi appelée Parthenia. 221 a. t. II.
- Sanar, Soudan d'Egypte, dépossédé par Dorgan. 672. t. II.
- Sanchez met au rang des pechez veniels l'inspection de sa propre nudité, & au rang des pechez mortels l'inspection de la nudité des autres. 106 a.
- Sanction, il n'y avoit pas moins d'abus sous la Pragmatique sanction, qu'il y en a depuis le Concordat. 881 a. t. II.
- Sanctuaire, les grotesques de nos vieux Romanciers y ont fait insertion. 149. S'il est plus exempt des caprices de la fortune, que les autres choses. 436 b.
- Sancus, de qui étoient certains monumens que l'on voyoit dans son temple. 1125 a. t. II.
- Sanderus, rien de plus facile à détruire que ses contes & ses mesdisances. 615 a.
- Sandoval n'est pas comparable à Mr. de Thou sur les louanges de Charles-Quint. 822.
- Sanfon, son erreur sur la Capitale du Pontien. 5 b.
- Sanfon critiqué sur un point de chronologie, au sujet de Pytheas. 648 a. t. II. Il répond au Pere Labbe. Ibid.
- Saocondarius, comment l'appelloit sa ville capitale. 939 b.
- Sapores, Roi de Perse, son fils meurt entre les bras de Manes. 525 b.
- Saramita [André] fanatique impie. 1336 a.
- Sarrazins, combien étoit vaste leur domination. 10 b.
- Prodigious desiré des Chrétiens par eux. 11 a. Ils honorent une pierre qu'ils nomment Brabthau, & pourquoi. 117 a. Sont desirés devant Toulouse. 1103. Ils détruisent la ville d'Aix. 1103 a.
- Sarrazins ont moins repandu de sang dans toutes leurs perfusions contre les Chrétiens, qu'il n'en a été repandu dans les seuls massacres de la St. Barthelemi. 483 b. t. II.
- Satires ont besoin de commentaires dès le tems qu'on les compose. 33 a. On fait beaucoup d'honneur à ceux qui en compilent, quand on les en croit sur leur serment confirmé par des temoins. 279 a. Funestes effets des Satires. 336 b. Conditions nécessaires à ceux qui en font. 533 b. C'est un trait de satire que de rapporter le détail des richesses de certaines gens. 890 b.
- Satires, qui en ont été les premiers Auteurs. 416 a. t. II.
- Satiriques ne devoient pas affez en espions. 503 b.
- Satiriques ne devoient pas être moins soumis que les autres aux loix du raisonnement. 570 b. t. II.
- Saturne detroné, souffre en cela la peine du talion. 226 b.
- Savans temeraires vident quelquefois les choses les plus aisées à savoir. 71 a. Les Savans devoient se faire imprimer, s'ils veulent qu'on parle d'eux après leur mort. 640 b. Il y en a qui sont avares de leur science. 751 a. Ceux qui font nez dans quelque bourg, se qualifient ordinairement de la ville la plus voisine. 791 a. Rien n'est plus redoutable pour eux qu'un grand Seigneur qui aime les sciences. 797 a. Lesquels entre les Savans peuvent être comparez à des dumanis bruts. 956 b. Il y en a peu qui veillent s'exposer au jugement des temeraires. 1008 a. Plusieurs ont eu à lutter contre la misere. 1198 b. Ils ne devoient jamais marquer de la curiosité pour les nouvelles de ville. 1319 b.
- Savans frustrés de leur attente en égard aux gratifications. 15 b. t. II. Leurs éloges & leurs épitaphes disent toujours qu'ils ont bien vécu avec leurs femmes, mais il ne s'y fait pas fier. 79 a. Les femmes les peuvent bien aimer à cause de leur science, sans aimer pourtant la science même. 92 a. Quel cas ils font quelquefois des productions de leur esprit. 221 a. C'est un grand malheur pour eux d'avoir à faire aux Intendans des Finances. Ibid. Savans qui savent tout, excepté ce qu'ils devoient le mieux savoir. 356 b. La plupart ne font propres qu'à cultiver les terres desrichées. 540 a. D'où vient que plusieurs d'entre eux ne veulent pas parler Latin. 694 a. On met trop de minuties dans les journaux que l'on fait de leur vie. 742 a. Qui sont les Auteurs du Journal des Savans. 748 b. Savans deshonorez par les impuretez de leurs femmes ou de leurs filles. 1185 b.
- Saumaïse a scavamment corrigé une Epigramme inserée dans Plutarque. 185 b. Il s'est souvent abusé pour s'être trop fié à sa memoire. 203 a. Il reprend Solin d'une faute, & tombe lui-même dans une autre. 335 b. De quelle maniere il parle de l'obscurité de l'Ecriture Sainte. 1082 a. Ses contradictions au sujet de Greivus. 1314 a. De qui il fut l'épouvantail. 1335 a.
- Saumaïse aime mieux mal raisonner, que de perdre ses découvertes. 5 a. t. II. Comment un de ses adversaires se vante de lui avoir fait perdre la vie. 588 a.
- Savoie, un de ses Ducs a dépensé cent mille écus à chercher des Enchantemens. 714 a.
- Savoie [Le Duc de] est en usure avec la République de Venise sur la preséance. 1283, 1284 a.
- Sauterelles d'eau de Numorne sont aussi grosses que sur les côtes d'Afrique. 305 a. Plaisante histoire à ce sujet. Ibid.
- Saxon [Jean] Recteur de l'Academie de Witemberg, débité dans un Programme des fautes & malices de la Gazette. 1190 a.
- Scaliger [Jules Cesar] a ramassé une érudition très-curieuse touchant la pierre de Jacob. 117 a. On ne doit pas faire fond sur tout ce qu'il dit. 124 b. Il ne parle pas fort obligamment de ceux de Naples. 216 a. Est blâmé de s'être écrit que par la demangeaison de contredire. 767 a. & de plusieurs autres défauts fort considérables. 767 b. Il se trompe quand il prend que Cesar n'est jamais retourné dans les Gaules, depuis qu'il eut passé le Rubicon. 812 b. Jusqu'où est allé son emportement contre Dalet. 984 a. Il fait un conte ridicule qu'un Protestant me presse, & qu'un autre relève. 1007 b. Ses emportemens pour la defense des Ciceroniens. 1063 a. Il se piquoit d'avoir été à la guerre. 1064 a. L'histoire de ses harangues contre Erasme. 1065 b.
- Scaliger [Jules Cesar] commet de grosses fautes au sujet d'Helene. 36 a. t. II. Il n'a pas compris la pensée d'Horace, au sujet des Mimes de Laberius. 261 a. Est appelé le Heros des Critiques. 337 a. Son jugement n'étoit pas toujours sûr. Ibid. Etant prêt à renouer l'ame il témoigne l'horreur qu'il avoit pour le stile effilé. 344 a. Il n'est qualifié dans ses lettres de naturalité, que de Medecin natif de Verone. 1212 a.
- Scaliger [Jeseph] debue de son propre peur des faits qui sont rejetez par des pieces originales & publiques. 1064 b. 1066 a. Il est louable d'avoir supprime certaines lettres de son pere contre Erasme. 1065 a. Il a écrit de la quadrature du cercle. 1158 a.
- Scaliger [Jeseph] critiqué par le Pere Morin & par André de Manasse, au sujet de Raymond Martini. 772 a. t. II. Il écrit de sa propre main les injures les plus grossieres sur les livres de Junius. 213 a.
- Scandale, les pendles n'en prennent pas assez des écrits qui se publient les uns contre les autres. 222 b.
- Scanderberg, son siege de Belgrade. 644 b. t. II.
- Seizons [espece de vers] qui en a été l'inventeur. 95 b. t. II.
- Sceptiques, d'où est né leur dogme touchant l'illusion de nos sens. 1251 a. t. II.
- Secuzp, le Baron Gregoire Horvath y érige un nouveau Collège. 1285 a.
- Schedia [ville] où située. 646 a. t. II.
- Schenck surpris par le Comte d'Emlden. 407 b. t. II.
- Scholasticus du tems d'Aristote ne signifioit point encore un Ecoier. 553 b.
- Scholastiques appellent especes intentionnelles, ce que Democrite & Epicure apelloient *νόμα*. 808 a. La Religion n'a pas besoin de leur jargon, pour la defense de ses points fondamentaux. 1263 b.
- Scholastiques, leurs quatre chimeriques sont bannies. 318 b. t. II. Ils agitent plusieurs questions inutiles sur des faits qui n'arrivent jamais. 1007 a. Leur restriction contre les Cartésiens, au sujet des formes substantielles. 1042 a. Ils ne cherchoient que l'art de faire des objections & d'y répondre. 1156 b.
- Schoockius poursuivi par Descartes en réparation de certaines atrocités. 263 b. Illusion de cet Auteur, censurée. 447 a.
- Science rendoit les personnes suspectes à la Cour de Rome. 691 a.
- Science moyenne, ne guerit de rien contre les objections des Manichéens. 758 a. t. II.
- Scioptius fait très-mal à-propos le Theologien sur un bon mot qu'on donne à Charles-Quint. 837 a. Il raille Strud sur le fust de Charles-Quint, qu'il dit être encore teint de son sang. 839 a. Il étoit fort satirique. 1077 a. Ses fraudes & ses larcins par rapport à Gifanius. 1236 b. Ses exaggerations. 1246 a.
- Scioptius, son blasphemie contre l'Ecriture Sainte. 130 a. t. II. Sa blasphemie sur un endroit d'un Sermon de Pierre Dexa. 372 a. Il decore le Roi Jacques I. dans une satire. 901 b.
- Scordiques, quelle est l'origine de ces peuples. 1008 b.
- Scotistes, leur sentiment sur la nature des Universaux, n'est qu'un Spinose non developpé. 24 a. & 821 a.
- Scribere, ce qu'on doit entendre par ce mot. 286 a.
- Scuderi [Madelle. de] a tiré de sa tête tous ses Ouvrages. 1045 b.

TABLE DES MATIERES.

Scanderi [Madelle. de] est la premiere qui a change l'economie des Romains, en faisant garder plus de biensance au sexe. 379 b. t. II. Sa conversation sur les auteurs qui aiment à desirer leurs livres. 930 b. Est appelée la Sapho de nos jours. 1008 a.

Scythica [Arabe] ses impietez, & sa fin tragique. 525 a. t. II.

Seythes, ce qu'ils representent à Alexandre, au cas qu'il soit au Dieu. 799 a. t. II.

Seballe change son nom en celui d'Eleuse. 322 a. Conjecture sur ce changement. ibid.

Sicret revelé qui plus a beaucoup de gens. 34 a.

Seculaires, quand ils se brouillent d'entre-baissent bien plus, qu'ils ne batisent ceux dont ils se sont separez. 179 b.

Secle, on en peut embrasser une par l'envie de se vanger. 1141 b.

Secle, quand elle est mal-traitée, il lui est naturel de se rejouir des embarras où se trouve l'Etat. 54 b. t. II.

Secles, il n'y en a point qui ne croye ses dogmes si clairs, qu'il est impossible aux habiles gens de n'en pas voir la verité. 43 b. Comtes ordinaires qui viennent de ce prince. ibid. Secles tolérées, on leur fait ordinairement l'impudence de les soupçonner de mauvaises intentions. 1183 a.

Secles, il n'y en a point qui triomphe pleinement des autres. 964 b. t. II.

Seculaires [Jeux] quand furent celebrez les cinquantes. 813 b. Vestus avouée sans aucun fondement qu'on en celebre au commencement du VIII. siecle de Rome. 815 a.

Seditieux, comblés coupables devant Dieu. 738 b. t. II. Seditious arriete par le silence d'un Pythagoricien. 309 b.

Segin [Pierre] Melcin celebre dans la Faculté de Paris. 157.

Sejan, fidelité attachée à son cheval. 780 a. Il reçoit un soufflet de Drusus, & s'en venge par le poison. 1017 b. Son detestable manège pour se desfaire des heritiers de l'Empire, auquel il aspirait. 1019 a.

Semence, se celle de tous les êtres vivans, est amenée. 1039 a. t. II.

Senat depuis les deux Consuls de leur charge, pour n'avoir pas respecté une lettre qu'il leur avoit envoyée. 754 a.

Senat, obligé à toutes les loix établies par le peuple. 120 b. t. II.

Senateurs censurez pour n'être pas en habit d'ent. 807 b. Ils reentrent en possession des tribunaux de justice. 1011 b.

Senèque comment desist la probité. 168. Est censuré d'avoir donné à Arstite, ce qu'il falloit donner à Eboction. 352 a. Son anachronisme au sujet d'Alexandre & de sa conversation avec Diogene. 973 b. Comment il a pu s'écarter en fait qu'aucun Romain ne s'estoit appliqué à composer les Apologies. 1091 b.

Senèque, en quel cas il croit qu'un mari couchant avec sa femme est adultere. 776 a. t. II. Il s'est refuté lui-même dans ses écrits, en parlant de l'ame des bêtes. 782 b. Selon lui, on ne peut-être homme de bien, sans l'assistance de Dieu. 800 a. Il se moqua de la multitude des livres, qui avoient été faits sur le Soplisme, après le meurtre. 817 a. S'il a parlé de Zenon d'Ele. 1267 a.

Sens, pourquoi la contume les étonne. 753 a. t. II.

Sphinx [Jeux], leve d'un grand poids chez les Cabalistes. 156 a.

Septiques, on ne peut raisonner juste contre eux. 827 a. t. II. Ils ne peuvent être le chemin de l'esprit. ibid. b.

Scpulture refusée par zèle de Religion. 124 b.

Scpulture, on ne la doit jamais refuser aux ennemis. 830 a. t. II.

Scquar, accident étrange, causé par la prononciation de ce mot dans une Tragedie. 158.

Serarius [Pierre] depose du ministère pour ses erreurs. 559 b. t. II.

Serena [femme de Sillicon] marie ses deux filles à l'Empereur, lesquelles meurent vierges. 117 a. t. II.

Sermons doivent être faits sans équivoques. 1117 b.

Serment remarquable par sa forme. 65 a.

Sermons, quels sont ceux qui ont le plus d'approbation parmi les Reformez. 863 a.

Sermons prononcez sur la lettre O. 918 a. t. II.

Serpens qui s'approprioient avec des femmes & les enfans. 639 a. t. II. Plusieurs ont passé pour peres de plusieurs grands hommes. 692 a.

Serpent, diverses rêveries sur celui qui senta ses premiers parens. 1104 a.

Servante, il est bien difficile de faire une belle histoire d'un Auteur qui épouse la femme. 412 a.

Servet, en quelle année il fut brûlé à Geneve pour ses hereses. 674 a. t. II.

Servien [Mr.] s'empare dans l'assemblée des Etats Genevois. 676 b.

Setterce, sa valeur reduite à notre monney. 1094 b.

Sethiens [Heretiques] debitoient une Apocalypse d'Abraham. 44 b.

Severe [l'Empereur] se plaint au Senat des honneurs rendus à Clodius Albinus. 321 b.

Severe [Septimius] Empereur Romain de quoi il s'informerit principalement, lors qu'il se voulut marier. 195 a. t. II. Pourquoi il suprioit si particulièrement les debauches de sa femme. 199 b.

Severe [Sulpice] desapprovoit hautement le supplice des heretiques. 299 a. t. II.

Severité étrange d'un pere envers son fils. 774 b. Diversité de réactions en cet égard. ibid.

Seville, en quel tems l'Armuraire y fut établie. 295.

Storce [Luis] empoisonne son neveu. 317 b.

Storce [Blanchis] tonde, en chassant, de dessus son cheval, & se tue. 112 a. t. II.

Storce [Galeas] assujéti, par qui, & pourquoi. 278 b. t. II.

Storce [Lalovic] tombe entre les mains des François. 297 a. t. II. Il ne voulut point a son service de soldat bel esprit. 716 b.

Siam [Roi de] renversé du trône pour avoir trop favorisé les Missionnaires Chretiens. 9 a.

Siamois ne reconnoissent aucune Divinité, quoi qu'ils craignent l'apparition des esprits. 936 a. t. II. Par quels motifs ils peuvent être portez à embrasser la vertu & a sur le vice. 1075 a.

Siba, s'il peut-être justifié dans l'accusation qu'il porta contre Mephibosib. 927 b.

Silleurs, reglemens pour reprimer leur fureur. 821 b. t. II.

Sigeth assiéé & pris à la vue de l'Empereur, par Sultan Suleyman. 212 b. t. II.

Sigismund [Auguste] son dessein de travailler à la reformation de la Pologne, devenu a rien. 349. Il bannit de Pologne tous les Antiruitaires. 1220 a.

Silence efficace pour apaiser une fustion. 309 b. S'il le faut garder avec les gens d'un temperament fougueux. 696 a.

Silence, c'est la chose la plus difficile à garder pour un Auteur attaqué. 926 a. t. II.

Silene ce qu'il pense de la vie. 1190 b. t. II.

Silvanus [Plautius] accusé d'avoir tué son épouse, se fait mourir lui-même, pour éviter la condamnation. 1231. t. II.

Silvestre II. [Pape] s'il est descendu d'un Roi d'Argos. 712 b.

Sinonide, quel est son mot. 824 a. n. t. II.

Simonette conseilla au Pape de n'envoyer point à Treves de nouveau Legat, pourquoi cela. 120 a. t. II.

Singe, quel Cardinal lui apella de la sorte, & pourquoi. 193 b. t. II.

Singes éouffent leurs petits par leurs careffes. 107 a.

Sirope, ville de Babylone & ville de Pont tout à la fois. 550 a. t. II.

Sionita [Gabriel] Maronie, ses différens avec un de ses confesors. 1022 a. S'ils ont pu être de quelque poids pour Mr. Chauve dans sa dispute contre Mr. Arnaud. ibid.

Sionita [Gabriel] Professeur a Paris n'a pas trois auditeurs, quoi qu'il se rejouisse d'événir jusque dans les pays les plus éloignez. 731 b. t. II.

Sirmond [le P.] s'il s'est repenti d'avoir publié une certaine lettre de Godofroi de Vendôme. 1172 a.

Sisenna [Orateur] affecté de se servir de mots hors d'usage. 61 a.

Sixte V. [Pape] bon mot de ce Pape. 32 b. Son sentiment & ses desirs touchant Elisabeth Reine d'Angleterre. 1033 b. Et touchant les affaires du Roi d'Espagne & de la Ligne. 1034 a.

Sixte V. aime mieux favoriser Henri IV & la Reine Elisabeth, que de laisser augmenter la puissance du Roi d'Espagne. 170 b. t. II.

Sleidan justifié des accusations du P. Maimbourg. 527 b.

Smalcalde [la Ligue de] son armée vaincue par Charles-Quint dans la bataille de Mulberg. 388 b. t. II.

Smerdas ruse par un effet de jalousie. 352 b.

Smotius [Marin] parcourt toute l'Italie pour ramasser des inscriptions. 1217 a. Il est pendu à Bruxelles par les soldats. ibid.

Smith [Richard] Evêque de Chalesdoine, est envoyé en Angleterre, & est obligé d'en sortir, pourquoi cela. 237 a. t. II.

Smyrne, une femme de cette ville empoisonne son mari, & pourquoi. 983 a.

Smyrac, en y voit un grand olivier sauvage, que les Grecs disent être le baion de St. Polycarpe. 75 a. t. II.

Sobieski vient de deux ou trois cens lieues derrière un livre qui étoit sur le point de paroitre. 245 b. t. II.

Société, il n'y en a point qui puisse subsister sans quelque tribunal, qui décide en dernier ressort les disputes particulières. 503 a. t. II.

Société Religieuses, comment on les conserve pures. 415 a. t. II.

TABLE DES MATIERES.

Socinianisme, pourquoi on ne doit pas craindre que les *Ames l'embranchent*. 1065 b. t. II. Il n'est propre qu'à quelques personnes. 1066 a. Il n'y a pas apparence que les *Auteurs* aient eü des *fourbes*. *ibid.* b.

Sociens, en tant la *providence* ils ne seroient point de l'inconvenient qui fait Dieu auteur du *peché*. Et avouissent son gouvernement. 758 a. t. II. Leur sentiment sur l'ame est. 960 a. Ils l'ont dans les *Hollandois* me conduite que *Scin* avoit fort blâmée. 1064 b. Leurs livres brûlez à *Amsterdam*. 1221 b. Ils tirent avantage de ce qu'on defend la lecture de leurs *Ecrits*. 1223 b. Leur sentiment touchant la mutabilité d'une nature éternelle. 1262 a.

Socrate n'épargnoit pas la censure à ses disciples. 905 a. Pourquoi sur nommé *dielen*. 964 a. Ce qu'il fit pour oter au Dieu des songes, qui lui avoit ordonné de s'appliquer aux *Muses*. 1088 a. Si *Euripide* l'a eu en vue dans son *Palmodes*. 1120 a. Ce qu'il faisoit pour faire provision de patience. 1239 a.

Socrate, pourquoi son mariage avec *Xantippe* n'interrompit point ses leçons. 1059 a. t. II.

Sodomie, s'il est vrai qu'on ait présenté à *Sixte IV.* une requête, pour obtenir de lui la permission de l'exercer pendant quelques mois de l'année. p. 1056 a. t. II. S'il est vrai que *Jean de la Case* ait eu dessein d'en faire l'éloge dans son *désirable Capitolo del tornio*. 1197 a.

Sœurs, leur haine est plus violente que celle des freres. 1601 a.

Soliman taille en pièces l'armée de *Ferdinand* qui assiegeoit *Bude*. 114. t. II. Il fait mourir son *Escarri* *Abraham Baschin*. 180 a.

Solitaire, Abbaye dans le Comté de *Hannaw*, comment reformée. 387. t. II.

Solliciteur en matière d'amour, se paye ordinairement par ses propres mains. 945 b.

Solon, le remarquable de ce *Legislateur*. 335 a. Il étoit mal guéri de *Crusé*. Et pourquoi. 1089 a.

Songes sont vains, parce qu'ils se peuvent expliquer de plusieurs manieres différentes. 392 b. Ils sont des maneres d'enseigner indignes des *Intelligences*, à la direction desquelles on les attribue. *ibid.* Noms de divers *Auteurs* qui ont travaillé à leur explication. 393 a.

Songes, reflexions sur ce qu'ils peuvent renfermer de faux ou de véritable, Et s'ils sont envoyez comme des avertisseurs, 510 b. Et suiv. t. II. Il en y a qui embarrasent plus les *Esprits* forts qu'ils ne le renouvellent. 516 b. Songe d'une femme cause d'étranges *dejurés* dans tout un *Royaume*. 711 b.

Sonnet recompense d'une *Abbaye*. 339.

Sonnets preparez pour les livres à venir. 926 b.

Sophisme, celui qui on appelle menteur n'est qu'une subtilité puerile. 816 b. t. II.

Sophocle, circonfstances de son triomphe sur *Eschyle*. 1079 b. Pourquoi il n'introduisoit sur le theatre que d'honnêtes femmes. 1114 a.

Sophocle se rejouit de ce que la vieillesse l'avoit arraché des mains du sexe. 523 a. t. II.

Soracé, montagne où les *Barbares* marchent tous les ans une fois sur le Jan. 98 b. t. II.

Sorberiana, celui qui l'a publié avance un fait faux touchant *Bagni*. 433 b.

Sorbiere, plaintes poussées contre sa *Relation*. 742 a. Il ne voit rien à Rome dont il ne soit édité. 855 b. Extrait d'une lettre qu'il a écrite sur ce sujet. *ibid.* Est mal rapporté par l'auteur du *Preferatif* contre le changement de Religion. 856 a.

Sorbonne, censure de sa decision sur le divorce de *Henri VIII*. 124 b. Elle censure le livre des *Curioleux* inouïs. 1211 b. Son decret contre *Henri III*. 1248 b.

Sorbonne censure fortement trois *Sermons* sur la beatification de *Loyola*. 371 a. t. II. A qui il est permis de proposer des arguments contre les theses qu'on y soutient. 622 b.

Sorcier est un chevrecheur d'escornettes. 1 b.

Sorciers sont en beaucoup plus grand nombre que les *Enchanteurs*. 713 b.

Sorciers, quelle difference il y a entre eux Et les *Magiciens*. 1173 b. t. II.

Sorcieres volent des enfans, Et les consacrent au *Demon*. 1095 b.

Sortilege, les *Philosophes* les plus incrédules sont fort embarrassés sur cette matiere. 1282 a.

Sotade, ancien Poëte meprié, Et pourquoi. 366 a.

Sotuel [le F.] latinisé tri-mal son mot. 101 a. Il ne l'ait gueres les livres de controverse. *ibid.* Sa discretion à l'égard de certaines choses, qui n'étoient point avantageuses à sa *Compagnie*. 201 b.

Souches [Mr. de.] étoit bon Français, mais non General des Français. 319 b. t. II.

Sourcils joints étoient chez les *Phygiens* un assortiment de beauté. 666.

Soutane, on ne doit jamais mépriser ceux qui en portent, quelque rampans qu'ils soient. 257.

Souveraineté, si les droits en appartiennent aux peuples. 215 a.

Souverains commettent des fautes, dont leurs sujets sont punis. 141 b. Quelle est la Religion des *Souverains*. 120 b. 351 a. 839 b. On ne doit jamais mépriser ceux qui le peuvent devenir. 322 b. Ils font souvent trompez par leurs *Generaux*. 524 b. Leur dessein est à plaindre à cause du *Clergé*. 675 a. En quel cas on peut les desposer légitimement, sans que personne y puisse trouver à redire. 724 a. Quels ennemis ils ont ordinairement le plus à craindre. 926. S'ils doivent faire fond sur la fidelité de leurs sujets. 926 b. Leurs passions sont deux différentes de celles des particuliers. 1258 a. Ils ne se mesurent pas toujours dans leurs recompenses, selon l'étendue de leurs *Etats*. 1333 a.

Souverains ont été de tout tems curieux de savoir ce qui se passoit dans les maisons. 6 b. t. II. Ils peuvent être bons entant que tels, Et être méchans entant qu'hommes. 306 b. C'est un crime que de consiler d'envahir sur leur vie. 447 a. Ils font la plupart malheureux dans leur *domestique*. 859 a. Soit qu'ils aient des enfans, soit qu'ils n'en aient pas, leur condition est toujours à plaindre. 874 a. Quel est leur privilege lors que leur vie se trouve interessée. 1247 a.

Spectres, de quelle maniere on les chassoit parmi les *Payens*. 1043 a. Cet employ étoit regardé comme vil Et mercenaire. *ibid.*

Spiegel traduit en Allemand les *Annales Turques*, apporées à Constantinople par *Jérôme Beck* de *Leopoldsdorf*. 309 a. t. II.

Spinosa est un mal fondé, quand il avoue qu'un homme n'a point de Dieu, le cas de l'âne de *Burdan*, mourant de faim Et de soif. 700 b. Il n'y a point de système que se puisse mériter dispenser que le sien, de reconnaître ce qui se dit des bons Et des mauvais anges parmi le peuple. 821 a.

Spinosa, il n'y a presque point de siecle, où ses sentimens n'aient été coliguez. 855 b. t. II. Liste de ceux qui ont eu les mêmes sentimens. 1083 a. Et de ceux qui les ont réfutez. 1089 a. Et 1096 a. Selon lui, Dieu Et l'étendue sont la même chose. 1090 b. Demonstration contre son système tirée des principes de *Xenophanes*. 1262 a.

Spinozisme n'est qu'une extension du dogme des *Scotistes* touchant les *Univeraux*. 24 a. Il a beaucoup de rapport avec la *Metempsychose* de *resolution*. 51 a.

Spinozistes, en quoi consiste leur illusion. 24 a. Bien long qu'ils puissent nier des intelligences preposées à la vegetation d'une partie de l'Universe, il n'y a point de système qui les entraîne plus nécessairement que le leur. 722 a. Et 821 a. Ils pourroient s'accommoder du sentiment de *Senèque* sur la providence. 908 b.

Spiritualitez heterocletes, titre d'un livre. 921 a. t. II.

Spiuzelius, ce qu'il rapporte d'un impie, pour donner quelque idée de son impiété. 1054 b. t. II.

Spon ne vouloit pas que l'on crût que l'étude de l'Antiquariat fut sa principale affaire. 273 a.

Sponde, réfutation de cet *Ecrivain* sur un dessein prémédité qu'il impute à *Diodore* de *Beze*. 563 a. Il dispute tout autant qu'un autre de la providence particulière de Dieu. *ibid.* Ce qu'il fait apres avoir découvert l'artifice des *Historiens* *Espagnols* au sujet de *Charles-Quint* Et de *Carranza*. 768 b.

Sponde, son erreur au sujet d'*Allyrius* Et de son *Catalogus rellium veritatis*. 166 a. t. II. Sort des *loignes* de l'*Histoire*, au sujet des *consuls* que le *Roi Jacques* donna à son fils. 239 a. Ses negligences au sujet d'*Ocliv* Et de ses aventures. 674 a.

Squittinio della liberta *Vneta*, opinions sur l'auteur de cet *Ouvrage*. 1209 b. t. II.

Stace se felicite d'avoir composé en deux jours 275. *Hexametres*. 487 b.

Statuë, dont le visage paroissoit à ceux qui entroient dans le temple, tout autre qu'à ceux qui en sortoient. 698.

Statuës des hommes illustres ne pouvoient être mises dans le *Forum* que par un privilege special, pendant les premiers siecles de la *Republique*. 753 b.

Statuës suspendues en l'air par la force de l'aiman. 486 b. t. II.

Sterilité obstacle au mariage d'une veuve. 320 a.

Stesichore perd la vie, Et la recouvre, pourquoi, Et comment. 322 a. t. II.

Stetin assiégé inutilement par les troupes de l'Empereur Et par celles de *Brandebourg*. 413 a. t. II.

Stille *Iuranné*, l'affection en est ridicule. 60 b.

Stile, on ne devroit pas beaucoup quand en le changeant on quitte son element. 344 b. Stile pompeux n'est pas ordinairement le stile d'un homme de qualité. 529 a.

Stile de haute lice Et resplendissant, qui l'est vanté de l'aveur

T A B L E D E S

l'avoir tel. 694 a. Illusion des preuves tirées de la conformité de stile. 1071 b.
Stoïciens, aucuns Philosophes ne se sont tant éloignés de la vérité qu'eux. 622 b.
Stoïciens, la douleur qu'ils ressentent de leurs maux, est la meilleure objection qu'on leur puisse faire. 66 b. t. II. Sont solidement refusez par Plutarque sur les utilitez du vice. 760 a. Ils estoient plus orthodoxes qu'Arnobé sur la matiere considerée comme un des principes de toutes choses. 761 a.
Stoupp [Monfr.] est Auteur de La Religion des Hollandois. 1085 b. t. II. Il fut rue à la journée de Steenkerken. ibid.
Srabon, ses folles reflexions sur les funulacres miraculeux que les villes se vantaient d'avoir. 1055 a. t. II.
Stratonice, pour quelles raisons cette Reine s'emura. 879 a. Elle adopte pour siens tous les enfans que son mari Dejotarus a d'une de ses esclaves. 922 a.
Strennius, pourquoi son livre inutile Anti-Ancien n'a jamais été imprimé. 277 b.
Suarez ne se croyoit pas capable de jamais reüssir en Plilosophie, quand il est fait son cours. 1061 a.
Subtilitez, les plus fatigantes ne peuvent rien contre de certaines notions dans un esprit bien fait. 1107 a. t. II.
Suedois se rendent maîtres de la Pologne. 144 t. II. Ils font tant de conquêtes sur le Roi de Danemarck, qu'ils le contraignent de leur céder trois belles Provinces. ibid. Ils n'arivent pas bonne opinion des intentions de l'Empereur, lors qu'il leur offrit sa mediation. 372 b.
Suedia, il y avoit deux villes de ce nom. 415 b. t. II.
Sueur Angloise, description de cette maladie. 247 b.
Suffridus Petri traité durement, & avec raison, par Vossius. 34.
Suidas, celui d'aujourd'hui est trop estropié pour s'y fonder. 42 a. Son ignorance crasse au sujet de Dejotarus. 920 b. Est mal entendus au sujet de la cause qui obligea Eshyle de se retirer en Sicile. 1080 a.
Sujet ne peut être qu'un méchant homme, quand il se fait crandre de son Souverain. 888 b.
Suisse, ses Eglises jugent à propos de rompre le silence contre Luther. 695.
Suisses rejettent le renouvellement d'alliance proposée par Henri I. 696.
Suisses, bonne réponse de leurs Ambassadeurs aux Tresoriers de Henri III. 61 a. t. II. Suisses honorez de plusieurs titres. 190 b. Enlez de la victoire de Novarre ils alligent Dijon, mais ils s'en retournent après une negociation. 399 a. Alherditez d'un Ministre, qui les avoit louez, de ce qu'ils ne souffrirent point que de nouvelles sectes prissent naissance chez eux. 996 b.
Sulmoné respecté d'Alfonse Roi de Naples, & pourquoi. 709 b. t. II.
Sultans, qui d'eux tous a été le seul qui ait osé faire passer des troupes regies en Italie. 493 a. t. II.
Superstition, qui en a été un exemple fameux. 250.
Superieurs, leur maniere de vie est bien imitée, mais non pas leur bonne. 26 b. t. II.
Superstition, rien ne coûte à ceux qui y sont adonnez. 379. Combien elle est utile à un General, quand il s'en sert au point exciter, ou pour moderer l'ardeur de ses soldats. 455 b. Ceux qui en sont entetez, ne font pour l'ordinaire aucune difficulté de commettre les plus grands crimes. 940 b.
Supralapsaires & infralapsaires soutiennent au fond la même chose. 765 a. t. II.
Sura prêtre sa plume à l'Empereur Trajan, pour la composition de ses barangues. 2 a. t. II.
Surene, quels fruits on peut tirer des actes de sa conférence. 1002 b. t. II.
Surintendant des Finances, venu sincere & ingenu de la femme d'un Surintendant. 992 b. t. II.
Surnom, quel étoit son usage chez les Romains. 290 b.
Sylla, son promesse touchant Cesar ne se trouva que trop véritable. 825 b. Qui que soit éloigné de l'Atheisme, il ne respecte aucune des choses sacrées quand il y va de son utilité. 827 a.
Sylla ne devoit rien des galanteries de sa femme, quoi qu'on les chantât dans Athenes. 42 a. t. II. Il traite fort rudement la ville d'Athenes, & pourquoi. 582. Il enfraine hautement les loix somptuaires qu'il avoit établies lui-même. 583.
Sylvius [Chymiste] condamné pour ses crimes. 607 a. t. II. Le Cardinal de Richelieu se sert de ses écrits, pour faire chercher la Pierre Philosophale. ibid.
Synagogues, quelles sont celles que les loix veulent qu'on laisse aux Juifs. 1288 a.
Synode National de Charenton, charge ses Deputez d'instructions, pour ne point haranguer le Roi à genoux. 236 a. Ce qui apres plusieurs contestations, leur fut accordé. ibid. Grande difference entre le Synode de la Rochelle en 1581. & celui de Middelbourg de la même année. 670 b.
Synode Wallon fait des plaintes au Synode de l'île de

M A T I E R E S.

France, & pourquoi. 917 a. Il ne regarde plus la grace universelle comme un sentiment dangeereux, & pourquoi. 918 a.
Synode de l'île de France fait un acte pour défendre les jeux d'imagination, dans l'exposition de la parole de Dieu. 620 a. t. II.
Synodes de France, leur decret touchant les Langues Orientales. 225 a. La table en est composée de quatre personnes. 242 a.
Synodes, sentirves pour les depouiller de leur autorité. 926 b. t. II.
Syracou fait raffiner Sanar, & s'empare de l'Egypte. 672. t. II.
Syrnacham Interprete des songes à la Cour du Roi des Indes. 83.
Système, en quittant celui d'un Createur libre du monde, il faut nécessairement donner dans la multiplicité des principes. 954 b. Ce qui rend le système des atomes bien moins absurde que le Spinozisme. ibid. Commode du système des causes occasionnelles pour soutenir certaines difficultez. 1039 b.
Système n'ont rien de lié s'ils ne sont bons. 191.

T.

TAbac, quand & par qui connu en Italie. 993. t. II.
Tabellaria, quel est le but de cette loi, & par qui établie. 776 b.
Tableau de l'amour considéré dans l'état de mariage, qui est l'Auteur de ce livre. 178 a. t. II.
Tables astronomiques nommées Alphonsines, qui contribuèrent le plus à les dresser, & quel prix il en coûta. 801 a.
Tables alphabetiques, il ne faut pas toujours se fier à ceux qui les font. 1114 b.
Tables chronologiques, critiquées par Mr. le Evêque de Saumur. 50 a. t. II.
Tabule novæ, ce que c'étoit chez les anciens Romains. 981 a.
Tacite, partage de sentimens au sujet d'une Traduction Espagnole de cet Historien. 162 b. Il donne d'aussi bon cœur que les autres dans le merveilleux. 391 b.
Tacite, quelle est, selon lui, la plus forte inclination de la Divinité par raport à l'homme. 799 b. t. II.
Taffin, Ministre de Metz, consulte les Ministres du Colloque de Poissy sur le bêtême des enfans bâtis par des femmes. 514 b.
Talent, c'en est un fort considerable & fort commode, que de pouvoir résister les conversations. 511 b.
Talmudites, leur sentiment sur la taille d'Adam devant & apres le péché. 96 a.
Talmudites sont si obscurs, qu'ils en sont inintelligibles. 811 b. t. II.
Talon [Monfr.] reproche aux Janfenistes d'avoir appuyé la cause des Papes. 168 a. t. II.
Tamerlan fait instruire ses filles dans l'art magique, pour avancer plus facilement ses conquêtes. 987 a. n. t. II.
Tandeme, Chef de secte. 821. t. II.
Tapyres, ils avoient une loi selon laquelle les maris donnoient leurs femmes à d'autres, des qu'ils en avoient eu deux ou trois enfans. 125 a. t. II.
Tardieu, Lieutenant Criminel à Paris, assassiné avec sa femme. 1150 b.
Tarente [Louis, fils de Philippe Prince de] meurs pour avoir trop caressé sa femme. 632 a. t. II.
Tarentins se brouillent mal-à-propos avec les Romains. 824 a. t. II.
Tarphan Interprete des Songes à la Cour du Roi d'Egypte. 83.
Tarquinius [Lucius & Aruns] deux freres fort differens dans leurs mœurs. 1126 a. t. II.
Tasse [le] étoit sujet à des accès de folle, qui ne l'empêchoient pas de faire d'excellens vers. 421 b. t. II.
Tatien ne raisonne pas solidement contre les Atheïens. 964 b.
Tavannes confidant du Duc d'Orleans frere de Henri II. fait un exploit considerable sur la garnison de Calais. 59 a. t. II.
Teiens ont bâti la ville d'Abdere. 14 a.
Telamon ne vint jamais. 1146 b. t. II.
Telamachus, son entreprise, son courage, & son martyre. 209 b.
Telcius [General des Samnites] par quels motifs il vouloit destruire la ville de Rome. 253 a. t. II.
Tementes avers par le Dieu Hammon de se donner garde des coqs. 896 a. t. II.
Temenus chef des Heraclides dans l'expédition du Peloponnesse. 712 b.
Temoin qui a vu, est bien different d'un qui a oui dire. 1008 a.
Temoins, on ne devoit point faire valoir leurs retractions, & pourquoi. 876 a. t. II.

TABLE DES MATIERES.

- Temperament, jusqu'où peut aller la bizarrerie de son empire. 1018 b.
- Tempête, reposé d'un Athée à ceux qui lui reprochoient qu'il en étoit la cause. 966 a.
- Temple de la terre, quand, en quel lieu, & pourquoi bâti. 775 b.
- Temporel absorbe toujours le spirituel, quand on les joint ensemble. 307 a. t. II.
- Temps, c'étoit le mal employer, selon un Grammairien, que de disputer de questions importantes de Théologie. 693 b.
- Tems, s'il est divisible à l'infini. 1267 b. t. II.
- Terebinth heritier des biens & des impietez de Scythien, perit d'une façon tragique. 525 a. t. II.
- Terence, l'un de n'avoir jamais fait de Tragédie. 57 b. Qui est l'Auteur des vers qui sont à la tête de ses Comédies. 207 a.
- Terentii repudié par Ciceron. 1169 b. t. II.
- Terme [Dieu des Payens] croist plus Hardien que Jupiter même. 3 b. t. II. Raillerie de St. Augustin sur ce sujet. ibid.
- Terre [Temple de la] 709e Temple.
- Terre, si elle est animée. 222 a. t. II. Si ses entrailles sont divisées en trois regions, comme l'air. 603 a.
- Tertullien allégué un miracle d'Achille contre les Epicuriens. 81 a. Son triomphe imaginaire sur les sages du Paganisme, eu égard au fait sur lequel il le fonde. 972 b.
- Tête de carton envoyée tous les ans par les Egyptiens à Byblos. 109 a.
- Têtes d'airain, histoire de plusieurs qu'on prétend avoir parlé. 165 b.
- Têtes chaudes, combien sujettes à juger temerairement. 1172 a.
- Tétragramme, si les poëtes, que l'on donne à ce nom, lui sont propres. 223 a. Injures débitées à cette occasion. ibid.
- Thalie [Poëme] quelle en est la matière & la forme. 366 a.
- Thammus interprété Adonis par St. Jérôme. 109 a.
- Thargelle, gage par sa beauté & par son esprit les principaux Grecs de l'Ionie. 802 b. t. II.
- Theagenes [Héros de Roman] donne un soufflet à son Héros. 39 a. t. II. Voyez Roman.
- Theatins, leur querelle avec les Jésuites. 361 a. t. II. Theatre, il en falloit condamner les impuretez, sans les décrire. 1007 a. t. II. Qui le premier a pratiqué la règle qui ne veut pas qu'on l'enjain lante. 1079 a. On n'y pouvoit réciter aucunes piéces, sans avoir été approuvées. 1123. Le Theatre est plus délicat aujourd'hui, qu'autrefois. 1132 b.
- Thebes appelée cité du soleil par les Egyptiens. 706.
- Thèmes du Roi de Bohême conservés au Vatican. 217 a.
- Thé mistocle, sa réponse à un habitant de Sciripe. 823 a.
- Theoricte, son jugement sur les harangues d'Anaximenes, exprimé plaisamment. 266 a.
- Theoricte [le Sophiste] sa raillerie en apprenant la mort d'Alexandre. 690 b. t. II.
- Theodore [l'Athée] de quelle manière il répondit à une objection qu'une femme lui fit dans un festin. 91 b. t. II.
- Theodoré reprochant aux Payens les honneurs devenus qu'ils rendoient à Helene, se devoit fonder sur Isostrate. 22 b. t. II. Il eut un témoin qui depeit contre lui, au sujet des impuretez, de Prodicus. 894 b.
- Theodoie, se fâche de voir son fils Arcadius assis, pendant que le Précepteur qui lui faisoit leçon, étoit debout. 380.
- Theodoie [Empereur] son prompt changement à l'égard de Nestorius, donne lieu de croire ce qu'Ance de Bérée raconte. 622 b. t. II.
- Theologie [la] & la Philosophie s'entre-naissent. 360 b. Ses disputes combinées avec le Ramisme & le Cartésianisme. 996 a. Les sciences humaines sont ses servantes. 907.
- Theologie, si ce qui est fixe en Théologie, peut être vrai en Philosophie. 110 b. t. II.
- Theologiens, réflexion sur les maux qu'aportent leurs disputes. 227 a.
- Theologiens, leurs disputes ont toujours fort embarrassé les Princes & les Magistrats. 124 b. t. II. Il faut les réduire aux simples fonctions d'Avocats, quand il s'agit de concordé. 142 a.
- Theophraste, une femme débauchée écrit contre lui, ce qui donna lieu à un proverbe. 312 a. t. II.
- Theopompe, sa duplicité de langue & de plume. 577 a. t. II.
- Theriacque, par qui inventée. 270. Elle efface le Mithridate. ibid.
- Thésée, une de ses femmes a été multipliée en quatre. 1134 a. t. II. Il est obligé de fournir des preuves de son extraction. ibid. b.
- Théséus étoit fort décrié, sur le chapitre des sortilèges. 1139 a. t. II.
- Thevet, faute de jugement de cet Auteur dans la recommandation de certains livres. 128 a. Il censure l'ingratitude des Grands, qui ont laissé dans la misère plusieurs Savans distingués. 1158 a.
- Thomas de Cantorbéry, adoré par celui-là même qui l'avoit persécuté. 395 a. t. II.
- Thomatus, sa harangue touchant les prédications des nouveaux Prophètes. 78 b. t. II. Il irraconte à l'Apologie de ceux qui ont été exposés, sans cause, à l'acufation d'Athéisme. 242 b.
- Thonis [Coursivane Egyptienne] fait assigner un jeune homme, & pourquo. 278 a.
- Thornax [Montagne de la Laconie] pourquoi appelée Coccygius ou Coccey. 218 b. t. II.
- Thou [Mr. de] passage de cet Ecrivain retabli. 19 b. Son fils tombe malade d'un reproche que le Roi Jacques lui fit avec beaucoup d'ingrèze. 687 b. Cet Historien oublie une chose essentielle au sujet de Bulbec. 705 a. Son extrême perplexité au sujet de la partie de son histoire, qui regarde les troubles d'Ecosse. 744 b. Il se plaint de ce que n'ayant pas été secouru de Camden, il a été obligé de ne suivre que Buchanan. 745 b. Son Histoire courut fortune d'être supprimée pour des intérêts particuliers. 746 b. Il admire le jugement que Jules César Scaliger a fait de Cardan. 763 b. Un de ses pages sur Charles. Quant vaut mieux qu'un volume de Sandoral Sax.
- Thou [Mr. de] se trompe dans le jugement qu'il fait du Brutum fulacn. 137 b. t. II. Sa contradiction au sujet de Charlotte fille du Duc de Montpensier. 377 a.
- Thucydide, si son stile a été imité ou non par les Ecrivains de son tems. 905 b.
- Tibère [l'Empereur] cache un piège très-dangereux sous les apparences de la bonne foi. 333 a. Il fait mourir son Auteur, pour avoir donné des leuanges à Brutus & à Cassius. 787 a. On le statue en plein Senat. ibid. b. Il se fait redouter du Senat en sortant de sa dissimulation ordinaire. 1020 a.
- Tibère [l'Empereur] rejette durement une requête, & sa dureté déplait au Senat. 126. t. II.
- Tigrane puni du dernier supplice par Tibère. 1242 b. Autre Tigrane fait Roi d'Arménie par Nerou. ibid.
- Tigre, satire qui causa la mort à deux personnes. 1344 a. Réflexions sur cela. ibid.
- Tilenus confère avec Cameron. 749 a.
- Tillet [Louis du] c'est le nom de l'ami de Calcin, qui l'engagea à composer de courtes exhortations chrétiennes, pour les faire lire au Prône. 720 a. Il est étonnant que de Beze ne l'ait point nommé. ibid.
- Timanthe, comment il peignit le visage du pere d'Iphigénie, pour en représenter la tristesse. 748 b. t. II.
- Timocrate, ses médisances contre Epicure. 1050 a.
- Timothée, de quelle manière il répondit à ceux qui lui reprochoient la mauvaise vie de sa mere. 804 b.
- Tindium, d'où vient que les épines qui croissent autour de son temple, passoient pour être toujours fleuries. 35 a.
- Tiraqueau faisoit tous les ans un enfant & un livre. 224 b. t. II.
- Tite Live, la difference qu'il y a entre lui & Valere Maxime, au sujet des ruines de marbre qui avoient été prises sur le temple de Junon Lucina. 226 a. t. II. Toledé, les moutons n'entrent point dans sa boucherie, & pourquoi. 74 a. t. II. Son cinquante Concile fait des Decrets contre ceux qui s'inscrivent de l'avenir, touchant le successeur du Souverain. 447 b.
- Tolerance, comparaisons de celle des Mahométans avec celle des Chrétiens. 483 b. 673 a. t. II.
- Tolérans, il n'est point vrai qu'ils aient eu des Souverains le glaive que Dieu leur a mis en main. 1226 a.
- Tombeau, la foudre qui tombe dessus est regardée comme un accident glorieux. 1115 b.
- Torture, si l'usage en devoit être permis. 1304 a.
- Toulouse, son Inquisition & châtre de certains hérétiques à cause de leurs impuretez. 1336 a.
- Tour de bois qui défendoit le Prêre. 334 b. Et que l'on prétendoit avoir été incombustible. 337 a.
- Tour de pierre transportée toute entiere. 362 a.
- Tournebu fait une harangue contre un Athée. 931 b. t. II.
- Traditionnaires, qui en a été le chef parmi les Juifs. 157 a.
- Traditions, on ne sauroit trop se desfer de celles qui ne sont fondées que sur quelques oui-dire. 855 b.
- Traducteur ne doit jamais paraphraser son original, s'il ne fait la matière à fond. 612 b.
- Traducteurs se donnent souvent un droit qu'ils n'ont pas. 72 a. Ils serment quelquefois la zizanie lors qu'ils y pensent le moins. 185 b. Ils sont ordinairement les Panegyristes des Auteurs qu'ils traduisent. 921.
- Traducteurs, comment ils sont sujets à de grandes beautés. 1172 b. t. II.

T A B L E D E S M A T I E R E S.

Traductions, il ne faut bien souvent qu'un point ajouté, ou ôté, ou changé, pour en produire de tout opposés. 397 b.

Traductions demandent plus d'habileté qu'on ne pense. 941 b. t. II. Combien elles sont difficiles. 1185 b.

Tragedie, les changemens qui y furent apportez au tems des anciens. 1079 a. Plusieurs femmes grosses se blefferent à la representation de celle des Euménides. ibid. Ce qu'il y avoit de meilleur dans celle des anciens. 1118 a. On ne doit point attribuer à l'Auteur tous les sentimens qui y sont debitez. ibid. b.

Tragedies, Platon n'eut pas que l'on en jouât où les Dieux soient maltraitez. 1079 a.

Tragedies sur des controverses de Religion. 630 a. t. II.

Trajan, lequel est le plus magnifique de ses ouvrages. 308.

Transtuges ne sont pas pour l'ordinaire fort croyables contre le party qu'ils quittent. 1050 a.

Trape [l'Abbé de la] ses prodigieux progrès dans l'Intelligence des Poetes Grecs. 254 a.

Trebonius tué par trahison dans Smyrne. 982 a.

Trente [le Concile de] on en voulut faire la clôture par des acclamations. 381 b. t. II.

Trefceniens mangeoient leurs fruits trop verts, que voulut dire cela. 330 a. t. II.

Tresson indigné contre le Duc d'Albe, & pourquoi. 711. t. II.

Tribunal, dans toutes sortes de Tribunaux les gens d'honneur se recussent eux-mêmes, dès le moment qu'ils sont suspects. 373 a.

Tribunal du peuple, charge affectée aux familles Plebeennes. 290 a.

Tribunicienne [la Puissance] nom qu'Auguste donna à sa suprême autorité. 1017 a.

Tribuns du peuple, les ordonnances faites à leur requisiou, n'étoient point appellées loix, mais seulement plebiscita. 120 b. t. II.

Tribus d'Athènes. 52 b.

Tribut appellé penson, afin de diminuer la honte du tributaire. 405 a.

Tricecius homme docte & de qualité, repand clandestinement des semences de reformation à Cracovie. 347. t. II.

Trinité, comparaison de ce dogme avec les 3. propositions d'un Syllogisme. 27 b. Et avec les 3. dimensions de la matiere. ibid. Trinité des Personnes Divines connue par Aristote, selon quelques Auteurs. 358 b.

Triomphe, qui des étrangers en fut honoré le premier chez les Romains. 439 a.

Triomphe naval, auquel des Romains il fut accordé le premier. 1020.

Tripoli assiégé, & pris par les Turcs. 330.

Trithemé [l'Abbé] convaincu de mensonge, au sujet de Platine & de sa prison. 852 b. t. II.

Triumvirs proclamé 1400. Dames Romaines à declarer les biens qu'elles possédoient. 119. t. II.

Triumvirat dans la République des lettres, de qui compose. 1229 b.

Tromperies sont permises envers les enfans & les malades. 7 a. t. II.

Trône, ceux qui y sont, ont plus de besoin que les autres du secours du temperament, pour devenir saints. 1038 b.

Troye, tous les malheurs de la guerre de Troye furent causez par des femmes. 857 b.

Troyens, de quelle maniere ils traitoient les filles de Lores. 772 b.

Tierclas. Voyez Tilli. 1164. t. II.

Tudele [Benjamin de] fait David contemporain de Romulus. 878 b. t. II.

Tuer, en combien de cas un celebre Auteur a pretendu, qu'on se pouvoit tuer soi-même innocemment. 992 a. t. II.

Tullius [Seroius] quel fut le presage de son élévation à la dignité royale. 1124 a. t. II.

Turcs ne sauroient voir sans rire l'image de St. George dans les temples des Chrétiens. 848. Ils ont plus de livres qu'on ne se l'imagine ordinairement. 1248 a.

Turcs, il y en a qui croyent la metempsychose. 18 a. t. II. Turcs desirés au passage du Raab. 319 b. Ils haïssent plus les Juifs, qu'aucun autre peuple du monde. 484 b. Plusieurs d'entre eux se font croiser les yeux après avoir vu la Meque. 485 a. Ils ont beaucoup d'égards & de vénération pour le Chamane. ibid. Qui de leurs Empereurs a été appellé le premier le Grand Seigneur, par les Nations d'Occident. 492 b. Qui sont ceux qu'on appelle parmi eux, les Fils du St. Esprit. 649. Ils n'ont rien de modéré dans leurs sentimens pour leurs Princes. 702 b. Quand & pourquoi ils mandèrent les Chrétiens solennellement. 1176 b.

Turenne [Mr. de] assiégé par Messieurs de Port-Royal pour l'engager à changer de Religion. 865 b. Il ne se piquoit ni d'esprit ni de lecture. 868 b. Impertinence d'un Provincial en parlant de ce grand Capitaine. 1042 b. En quelle occasion on a causé de ses galanteries. 1226 a.

Turenne, les Officiers étrangers trouvoient que le repas qu'on prenoit à sa table étoient trop courts. 1003 b. t. II.

Turin, par qui & quand sa citadelle fut bâtie. 711 b. t. II.

Turinge, les Archevêques de Mayence renoncèrent à leurs droits sur ce pays. 1073.

Turreau [Pierre] Regent à Dijon, surpris en qualité de Devin, mais défendu par Castellan, & assés par ses juges. 791 a.

Tycho-Brabé, s'établit dans la Bohême. 220. t. II.

Tyr, la cruauté d'Alexandre contre les habitans de cette ville. 454 b. t. II.

Tyrannie, qui a inventé la plupart des moyens qui l'établissent, & qui la maintiennent. 789 a. t. II. Un des plus grands malheurs qui y sont attachez, c'est celui de né la pouvoit quitter. 791 a. Tyrannie exercée sans armes. 793 a.

Tyrans voudroient que l'on craignit jusq'aux murailles & jusq'aux planchers des chambres, comme autant de temoins tout près à déposer. 939 a.

Tzetzes Auteur trop nouveau venu pour être suivi, à l'égard d'un fait que l'on ne peut accorder ni avec Homere, ni avec les Auteurs anciens. 74 b.

V.

VAL [Du] Medecin, envoyé aux galeres, & pourquoi. 447 a. t. II.

Valere Maxime n'est pas fort exact dans ses compilations. 774 b. Il a parlé trop negligemment du temple de la Terre. 775 b. Il ne peut-être excusé sur ce qu'il a dit des richesses du pere de Democrite. 946 a. Il a pris Diogoras pour Protogoras. 963 b.

Valere Maxime, sa meprise au sujet de Janon Moneta. 224 b. t. II. Son erreur au sujet d'Aristophane. 801 a.

Valerius [M.] pourquoi surnommé Corvinius. 753 b.

Valur extraordinaire d'un jeune Chevalier combatant contre les Sarrasins. 663 b.

Valry, comment cette terre a passé dans la Maison des Princes de Condé. 323 bis. a. t. II.

Valotte [le Duc de la] condamné à perdre la tête, & pourquoi. 1166 b.

Valiere [Madame de la] de quelle famille elle étoit. 1177 a. t. II.

Valle [Laurent] loüable pour sa reconnoissance. 831 b.

Vallier [Saint] de quelle Maison il étoit. 860 a. t. II. Condamné à perdre la tête, ou & par quel moyen il reçut sa grace. ibid. b. Sa peine de mort commença en une prison perpetuelle. 867 b.

Valois [Mir.] ceusuré d'une double erreur dans un seul passage. 92 a.

Valois [le Prince Charles de] appaisé, y ayant été engagé par le Pape, les troubles de Florence. 756 a.

Vanini voulut que l'on fit dans toutes les grandes & populeuses villes, ce que l'on fait tous les ans dans les grandes forêts, pour en retrancher la superfluité. 939 a.

Vanité des Sciences, plusieurs personnes irritées de cet Ouvrage. 137 b.

Vanité ridicule des hommes par raport à la providence. 22 a. Vanité des occupations humaines, en quoi elle consiste principalement. 979 a.

Vanité, combien elle fait commettre de crimes. 851 b. t. II.

Vardes [Marquis de] disgracié pour quelques intrigues. 1322 b.

Variations, l'histoire du X. siecle en est toute pleine. 706 a. t. II.

Varillas critiqué au sujet de sa paraphrase d'un passage de Paul Jove. 55 b. Il comment plusieurs fautes remarquables au sujet d'Agricola. 128 b. Et des bons Esprits dont il a parlé dans ses Anecdotes de Florence. 183 a. Ce qu'il y a dit au sujet du livre de Gloria, est incompatible avec ce qu'il en dit dans la vie de Louis XI. 183 b. Il a mal traduit un passage de Paul Jove. 186 b. Sa reconnoissance, & la liberté de l'Auteur de la 2. édition du Menagiana, censurée. 218 b. Est censuré de plusieurs meprises au sujet de Calvin. 621 a. Et de Luther. 627 a. Il comment plusieurs fautes dans la confession publique qu'il fait d'une qu'il avoit commise. 664 a. Est relevé sur une question de fait & sur une question de Droit. 689 a. Ses erreurs au sujet d'un des Ouvrages de Calvin. 729 a. Elles sont si énormes qu'elles sont capables de faire renoncer à l'étude de l'histoire. ibid. Il avance des choses indignes de refutation. 735 a. Il n'a osé publier son sentiment sur une des fables debitées contre Calvin. 736 a. Examen d'un passage de cet Auteur concernant la vie de ce Reformateur composée par Baylye Masson. 737 b. On ne comprend pas de quelle maniere

TABLE DES MATIERES.

- maniere et Etrivain lit les livres qu'il consulta 738 a.
 Examen de ses differens avec le Docteur Burnet, au sujet de l'Histoire de Camden. 746 b. Est relevé sur deux fautes au sujet de Castellani & de l'Assemblée de Melun. 798 b. Réflexions sur son narré concernant le Galviniisme de la Duchesse d'Etampes. 1099 a. Ses fautes touchant le motif, pour lequel le mari de cette Dame fit faire contre elle une enquête juridique. 1100
 Est censurée au sujet d'un voyage de Calvin vers la Duchesse de Ferrare. 1141 a. Et des motifs qui portèrent cette Princesse à quitter le Patisme. 1141 b. Il commet plusieurs fautes au sujet de Madelle, de Rohan & de Duc de Nemours. 1221 a. Il n'a pas connu tous ceux qui ont écrit la conjuration du Comte de Fiesque. 1264 b. Il fait une observation curieuse sur le massacre de Claudin. 1267 a.
- Varillas soutient contre les Historiens Espagnols, que Charle-Quint n'a point ignoré la langue Latine. 10 b. t. II. Est critiqué au sujet du commerce de lettres, que Henri II. étant à Lanson, avoit avec le Comestable de Montmorency. 53 a. C'est Auteur s'est exposé à la critique, au sujet d'une certaine harangue, qu'on dit avoir été prononcée par l'Empereur Colonne contre les Papes. 192 b. D'où viennent toutes ses différentes hypothèses. 376 b. Ses embellissemens Romanesques sur l'art de Musurus. 626 b. Il prend un Alfonso pour un autre, dans sa preface des Anecdotes. 643 b. Il rapporte un fait fort singulier, mais fort douteux, au sujet de Macrin. 654 b. Il débite plusieurs faussetez au sujet d'Ochin. 678 b. Il n'a point compris qu'une certaine fable regarde Henri IV. 733 b. Est critiqué au sujet de Platon. 854 a. Et au sujet de la haine des Galviniistes pour la Duchesse de Valentinus. 862 b. Il est capable de se quer avec infinité d'esprits. 863 b. Il n'épargne point le nom de Charles IX. 907 b. On ne sait point qu'il a été le Comte de Lavet de la Genealogie de Montmorency, après l'y avoir mis. 947 a. Il a mis dans son Histoire de l'Herésie une note marginale, qui a été un piège pour d'hâbles gens. 969 b. Est critiqué au sujet de Charles I. X. & de la cause de sa mort. 1180 a.
- Vatiorum, ceux qui en donnent ne doivent jamais retrancher ni les épitres dedicatoires, ni les prefaces. 205 a.
- Varus [Poète tragique] fait reciter comme son Ouvrage, une tragedie, qui n'étoit point de lui. 1214 a. t. II.
- Vassi, à qui on doit imputer la massacre qui y fut fait des Huguenots. 1340 b.
- Vatican, grand mépris de ses fondres. 801 a.
- Vavaiseur [le P.] oublié de cet Auteur, dans son Traité du fils Barleque. 287 b.
- Vavaiseur [le P.] commissoit des Auteurs qui auroient mieux aimé renoncer aux plus grands avantages, qu'à la louange qu'ils croyoient avoir méritée par leurs Romans. 40 a. t. II.
- Vaugelas, ses sages conseils sur la langue Françoisse. 1043 b.
- Vautier veut créer une charge d'Astrologue de Cour. 605 a. t. II.
- Vayer [La Mothe le] critiqué au sujet de Socrate & d'Alcibiade. 1211 b. Il commet plusieurs fautes, au sujet de Stratonice & de Combabus. 881 a.
- Vayer [La Mothe le] critiqué au sujet du successeur d'Augustin. 402 a. t. II. Il traduit mal un passage de Quinilien, au sujet du mépris qu'us Alexandre pour un homme fort adroit. 457 a. Il commet une bévue dans l'explication d'un passage d'Homere, au sujet d'Ulysse & de Penelope. 776 a. Il est dans l'erreur au sujet de Pyrrhon. 828 a. Ses bévues au sujet de Tacite, & son anachronisme au sujet de Thucydide & de Demophilus. 1118 b. Il a bien fait du bruit pour rien contre Alecti & contre Erret, au sujet de Tacite. 1119 a.
- Ubiquité, qui ont été les premiers Auteurs de ce dogme. 1240 b. t. II.
- Venarot, le portrait qu'il fait des Theologiens. 1316 b.
- Vendeur, il ne faut pas se prevaloir de son ignorance, quand il ne fait pas le juste prix de sa marchandise. 80 a. t. II.
- Vendeurs, loi pour punir leurs recitences. 10.
- Vendôme [Godefroi Abbé de] s'il est vrai qu'il donna à Robert d'Arbrissel des avis sur sa conduite envers les femmes. 1171 a.
- Vendôme [le Duc de] Henri IV. a dessein de lui laisser la Couronne. 1260 a.
- Venise, son Senat trouve mauvais que le Pape (Innocent VIII.) veuille disposer du Patriarcat d'Aquila, sans l'en consulter. 458 b. Ses loix descendent à tous les Ministres à la Cour de Rome d'accepter aucun Benefice. 460. Il est inflexible la-dessus. 461. Cette Republique dispute de prescience avec le Duc de Savoye. 1283 b.
- Venise, son Ambassadeur brûlé en presence de Henri IV. les papiers où ce Prince se reconnoissoit redevable. 4 a. t. II. Les Ambassadeurs de cette Republique vont en Angleterre, pour feliciter le Roi Guillaume. 747 b. n. Venitiens, plusieurs Potentats se liguèrent ensemble pour les humilier. 397 b. t. II. Ils repoussent l'Empereur Maximilien qui avoit assiége Paloviz. 626 a. Annexé à la guerre contre les Turcs, ils empêchèrent que l'Empereur ne fît la paix avec la Porte. 707.
- Venus bravant de la mer, peinte sur le mobile d'une des tentures d'Alexandre. 301 b. Doute sur cette Venus. 302 a. Critique du temple de Venus bâti par Hadrien. 309 a. Venus la Paphienne, quand & pour quoi son Sacerdote commença d'être entre les mains d'un Prince du sang. 366. La vengeance de Venus contre Diomedes & contre Clin. 1043 b. Miracle continué qui se faisoit dans l'un de ses temples. 1047 a.
- Venus Argonitis, où est le temple de cette Déesse, & par qui bâti. 33 a. t. II. Venus la mieux servie de toutes les Divinités, du Paganisme. 265 a. Le temple de Venus homicide, ce que c'est. 265 b. Venus Uranie, son temple pillé par quelques Scythes. 896.
- Vercel [Dulcinus de] fanatique impie. 1236 b.
- Vercingetorix vient au secours d'Alexis à la tête de 300. mille hommes. 823 b. Il est défait par Cesar. ib. Belle observation de Plutarque sur cette défaite. ibid.
- Verdier [Claude du] Conseiller general, censuré. 315 b.
- Verdier se met en colere contre Lycophon, au sujet de Penelope. 778 a. t. II.
- Vergier [Paul] desir un Nonce Apostolique à une dispute publique. 320 a. t. II.
- Verité n'a pas besoin d'être defendu par de mauvaises ruses. 1162 b.
- Verité, il y a des gens qui la conservent comme un vase de porcelaine. 414 b. t. II. Des font ceux qui s'en appellent les trois piliers de la verité en Espagne. 869 a. La suppression d'une verité est un mensonge effectif, quand on a dessein de faire faire de faux jugemens à celui qui interroge. 1014 b.
- Veritez, celles qu'on nomme maximes ne se battent gueres moins entre elles, que les erreurs & les veritez. 568 a.
- Verolez, qui en est le Patron dans l'Eglise Romaine 173 b. t. II.
- Veron [Missonnaire] ne savoit rien, selon Mr. Rivet, ni en Grec ni en Hebreu. 609.
- Vers, c'étoit la coutume des amans d'appliquer en buchant les lezes au même endroit, où leurs Maîtresses les avoient appliqués. 380 a. t. II.
- Vers tendres & bien choitez, sont de grande effiance pour toucher le cœur des femmes. 25 a. Vers sur la perte d'une bataille, mais qui choquent les vainqueurs aussi bien que les vaincus. 173. Ce n'est pas assez d'aimer les vers pour être Poète. 307 b.
- Vers, les hexametres n'avoient point lieu dans les Tragedies. 810 a. t. II. Vers qui ont été faits par plusieurs Poètes. 915 a. Vers composés à quatre francs le cent, & d'autres à quarante sols. 941 b. Vers sales & profanes recompensés par des biens d'Eglise. 954 a.
- Vertu distinguée attire toujours l'envie. 351 a. Bonne foi d'un Athenien à cet égard. ibid. Si la vertu est quelque chose de réel, & comment. 681 b.
- Vertu, il n'y en a point où il n'y a point de victoire remportée sur les passions. 263 b. t. II. C'est en degouter les gens, que de lui ôter ses recompenses temporelles. 401 a. Qui sont ceux qui disent que l'on doit embrasser la vertu à cause de son excellence. 1087 a.
- Vertueux, il ne sert de rien de l'être, si l'on n'a pas l'air de crimineller. 351 a.
- Verus [Ælius] Empereur, quelles étoient ses lectures les plus ordinaires. 1320 b.
- Vespasien, les Orateurs étoient assez bien payez de son tems. 177 b.
- Vestales condamnées pour crime d'inceste. 776 b. Beau morceau d'histoire perdue à cet égard. ibid.
- Vestales, il est étonnant qu'elles succombent à Piodonimence. 320 b. t. II.
- Veuves, avantage de celles dont les maris étoient morts à la guerre. 75.
- Vie [Mr. de] le caractère de son esprit. 1074 b.
- Viecs n'ont pas entre eux autant de liaison qu'on se l'imagine. 212 a. 1015 b.
- Viciéitude des choses humaines, combien est étonnante. 154 b. t. II.
- Viquefort [Mr. de] son jugement de la plupart de ceux qui se mêlent d'écrire l'Histoire des Peuples Unies sans permission. 152 b. Sa Morale est bien plus pure & bien plus évangélique, que celle de quelques Theologiens. 67.
- Victoires, il y en a très-peu qui soient capables de décider, par le fruit qu'elles produisent, les disputes des Gouverneurs. 821 b. Plusieurs en remportent, mais peu en savent profiter. 450 b. t. II.

TABLE DES MATIERES.

Victoria ou Victorina, appelée dans ses armées la mere du camp. 112 b. t. II.
 Vie, peu de gens sages en voudraient recommencer le rôle. 1198 b. t. II.
 Vieillards se marient autant pour leurs voisins que pour eux. 935 a. n.
 Vienne, un de ses Ecoliers change de maximes, s'écrit qu'il devoit Ministère d'Etat. 460 b. t. II.
 Vierge [la Sainte] ses devoirs indifferens ne sont pas seulement des Moines. 33. On est quelquefois suivi avec plus de promiscuité en invoquant son nom, qu'en invoquant celui de J. CHRIST. 179 a. Elle est mise pour quatrième personne de la Trinité. 633 b. Elle avoit une virginité penetrative. 645 b. Peu de Religieuses la demandent dans leurs prieres. 646 a. De quelle efficace sont les prieres qu'on lui adresse le premier jour du mois d'Avril à huit heures du matin. 761 b.
 Vierge [la Sainte] si elle a écrit aux habitans de Messine. 160 b. t. II. Et à St. Ignace. 167 a. Vaines traditions touchant son pere & sa mere. 171 a. De quelle source font sortis les exces d'honneur que tant de Chrétiens lui rendent. 221 b. Si l'exemption du peche originel est comprise dans la qualité de Mere de Dieu. 429 a. Par quel motif les Jesuites enseignent si conception immaculée. 430 a. Les abus que l'on a commis à son égard étoient autant à craindre en l'appellant mere de JESUS-CHRIST, qu'en l'appellant mere de Dieu. 670 b. 677 b. Elle n'a pas été exempte de calomnie. 1022 a. Il n'est pas vraisemblable, selon Mr. Fatim, que St. Luc ait fait son portraict autant de fois qu'on le dit. 1055 b.
 Vigenerie se trompe sur un passage de Martial. 16 a. Voyez aussi 70 a. Passage curieux de cet Auteur touchant une entreprise des Amazones. 81 b.
 Villavencient accusé de Plagiat. 87 a. t. II.
 Villennes [le Marquis de] se méloit d'Astrologie. 607 b. t. II.
 Villes, celles qui s'opposent à des Edits onéreux ne sont qu'empêcher leur condition. 658 b. t. II.
 Villon afflicte des ibetes contre la doctrine d'Aristote. 607 a. t. II.
 Vin, qui a repris aux hommes à y mettre de l'eau. 251 a. C'est une bonne qualité physique, que de le pouvoir bien porter, mais qui entraîne presque toujours un dérèglement moral. 922 a. Fin Theologal, ce que c'est. 1073 a.
 Vindingius, erreur de cet Auteur adoptée par celui des Nouvelles de la Republique des Lettres. 481 a.
 Virgile a pris un des Epitaphes d'Homere pour modele. 76 a. Personne n'avoit dit avant lui ce qu'il du du cadavre d'Helior. ib. b. Precepte de ce Poete appliqué aux vieux Auteurs. 114 a. Est critiqué & defendu au sujet du mot inlaudatus. 707 a. De quelle suite de Philosophes il étoit, & qui a été son Maître. 810 b. On tâche de le justifier à quelque prix que ce soit. 1216 a.
 Virginité, si sa perte peut apporter quelque changement dans l'exterieur. 947 a.
 Village, quelques personnes se le sont figuré, afin qu'il ne soit point le prochain. 646 a.
 Vison satirique, ce que c'est. 651 b.
 Visionnaires & Interpretes de Propheties, sont sort souvent des imposteurs & des incendiaires. 670. Quels sont leurs véritables caractères. 884 a. Ils seront toujours bien reçus, pourvu qu'ils sachent s'accommoder aux passions du tems. 992. Ils ne demeurent jamais courts. 991 a.
 Visionnaires, nôtre siecle semble leur être plus terrible, que les precedens. 257 b. t. II. Jusqu'à où ils portent leurs fourberies, ou leur aveuglement. 258 a. Et leur extravagance. 259 b.
 Visionnaires [les] Piece de Theatre fort applaudie, qui en est l'Auteur. 551. t. II.
 Vitellius presoyoit l'élevation de ceux que la fortune vouloit favoriser. 680 a. t. II.
 Vitex, quel nom on lui donne presentement. 1150 b. t. II.
 Vitruve, son sepulchre trouvé auprès de Formium. 642 a. t. II.
 Ulysse, comment furent punies ses servantes. 778 a. t. II.
 Unitaires exclus de l'amnistie accordée aux autres non Catholiques, dans la Pologne. 413. t. II. L'histoire de leur établissement, de leur accroissement, & de leur destruction dans la Pologne. 1061 b. Les diverses tentatives qu'ils ont faites pour s'établir dans les Provinces Unies. 1067 b.
 Universaux, le danger qu'il y a d'en nier la réalité. 1237 b. t. II.
 Voiture, ce qu'il eût fait s'il avoit donné lui-même ses Ouvrages au public. 437 b. t. II. Ses partisans menaçoient d'exécution militaire, ceux qui oseroient le critiquer. 1162 b.
 Voluminus, faits concernant sa vie. 322 a. t. II.

Voluptueux, il leur est indifferant par quelle voye ils goûtent les plaisirs, pourvu qu'ils les goûtent. 474 b. t. II. Comment ils se servent des richesses. 524. Comment ils tâchent de se dispenser. 998 b.
 Vollius est fort singulier dans son Apologie pour les Alderites. 16 a. Il censure Plac. 77 a. Inattention de cet Auteur. 54 b. & 60 a. Il se refuse lui-même en refusant Corraius. 57 a.
 Vollius commet une faute en censurant celle de Sigismond Gelenius. 272. t. II. Il consulte Grocius sur une objection contre le changement de Religion. 670 b. Critiquant Quinilien au sujet des questions qui furent faites à la femme de Xenophon, il se trompe à son tour. 804 a. Il deplora le nombre de beuvées qu'il a trouvées dans les anciens & dans les modernes. 807 b. Est relevé sur une cheffe, que Sallustius n'a pas relevée. 812 b. Relevé pour ses luces en fait de citations. 893 a. Il fut aveuglement Rhodoman au sujet de Coitus, & fit les mêmes fautes. 914 a.
 Vollius critique tres-judicieusement l'humeur contrariante de Jules Cesar Scaliger. 707 a. Il avance au sujet de Craterus une conjecture qui n'est pas vraisemblable. 903 a. Faute d'attention il tombe dans une meprise, au sujet d'un passage de Laetance. 1162 b.
 Vollius, pourquoi il ne vouloit pas justifier son beau-pere, contre les meprises de Mr. de Töbi. 213 b. t. II.
 Voyage fort singulier tant par sa proximité que par sa lenteur. 1015 b.
 Voyager, belle reponse d'un homme à qui on reprochoit d'avoir voyagé toute sa vie. 403 b.
 Urbain VI. [Pape] se rejoind de la mort de Charles de Durazzo. 636 b. t. II.
 Urbain VIII. [Pape] se plaint au Roi de France de son alliance avec les Suedois. 406 a.
 Urfe [le Marquis d'] censuré par Astrée, de ce qu'il l'a exposé toute nue aux yeux de Crédon. 379 b. t. II.
 Usterius, sa meprise au sujet de Lottia Paulina. 926 b.
 Utrecht, les Hyansius enlèvent un livre de sa Bibliothèque. 993 a. t. II.
 Wittemberg [le Duc de] promet d'abandonner les Calvinistes de France. 1340 b.
 Wittemberg [Ulric Duc de] tué le Marechal de sa Cour. 148. t. II. Il s'empare de la ville imperiale de Reutlingen, ce qui le fit chasser de ses Etats. 149.
 Wisigoths avoient une loi qui condamnoit à la castration les Pederaffes. 1178 b.
 Wittaker, la victoire chimérique qu'il remporta contre Edmond Campian. 438 b. t. II.
 Wittemberg, ses Theologiens ne raisonnoient point du tous conséquemment sur le divorce de Henri VIII. 482 b.
 Wittemberg, qui le premier introduisit dans cette Université, l'étude de la Chymie. 1039. t. II.
 Wormes, son Concile décide nulle l'élection de Hildebrand. 1295 a.
 Vulcain, qu'est-ce que c'étoit que le vase dont il fit present à Pelops, lors que celui-ci se maria. 37 b. t. II.
 Vulgate, son autorité n'est point preservée à celle des Originaux. 225. Son Auteur loné du service qu'il a rendu par la aux Eglises. 968 a.

X.

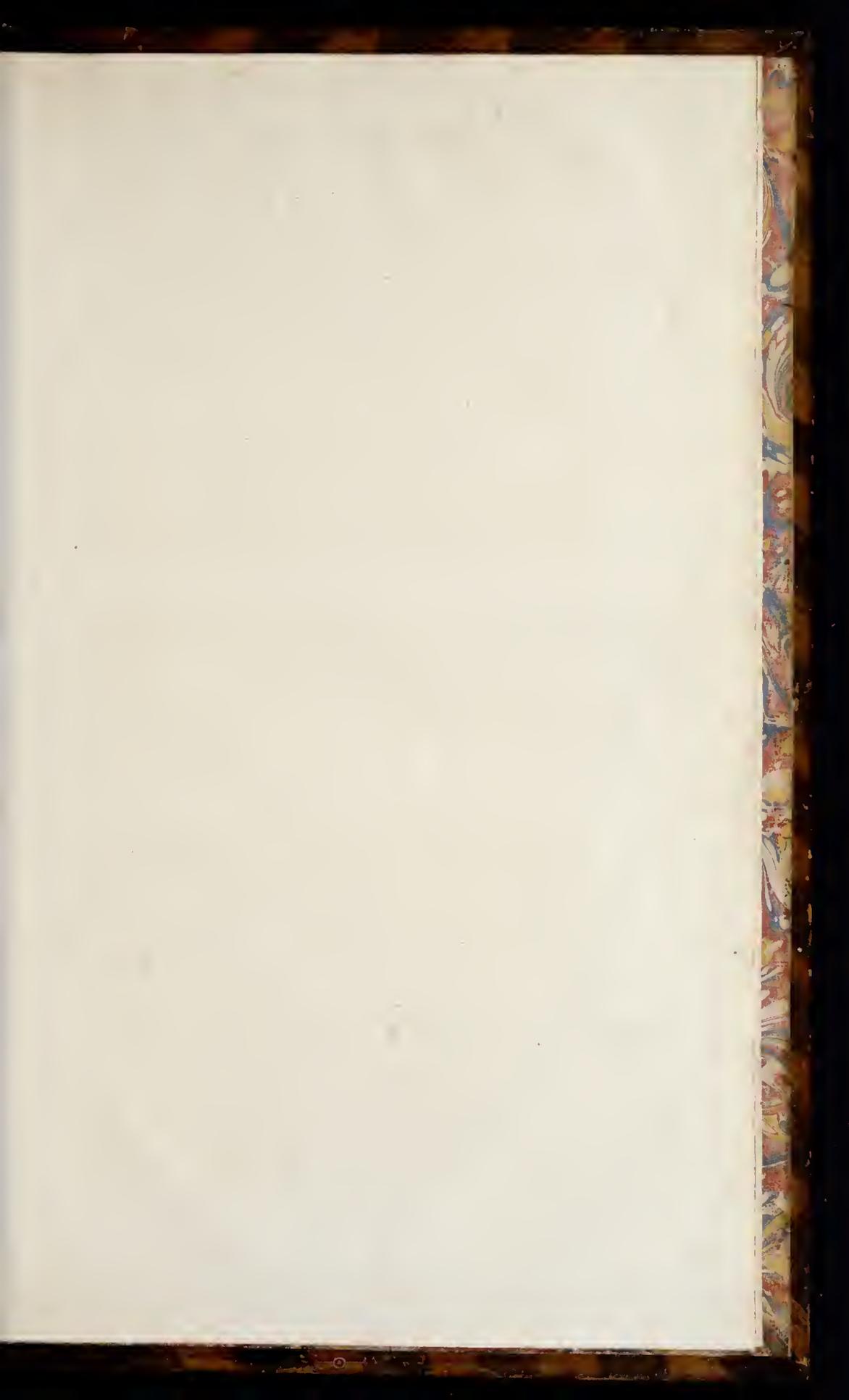
Xanthippus est le premier à médire de son propre pere. 796 a. t. II.
 Xenades, ce qu'il dit ayant arêté Diogene. 976 b.
 Xenocrate, sa continence le fait appeler satiré. 267 b. t. II.
 Xenocrate [le Carthaginien] ne nioit pas que Dieu ne fut connu des bêtes. 959 b. t. II.
 Xilos, propre signification de ce mot. 72 b.

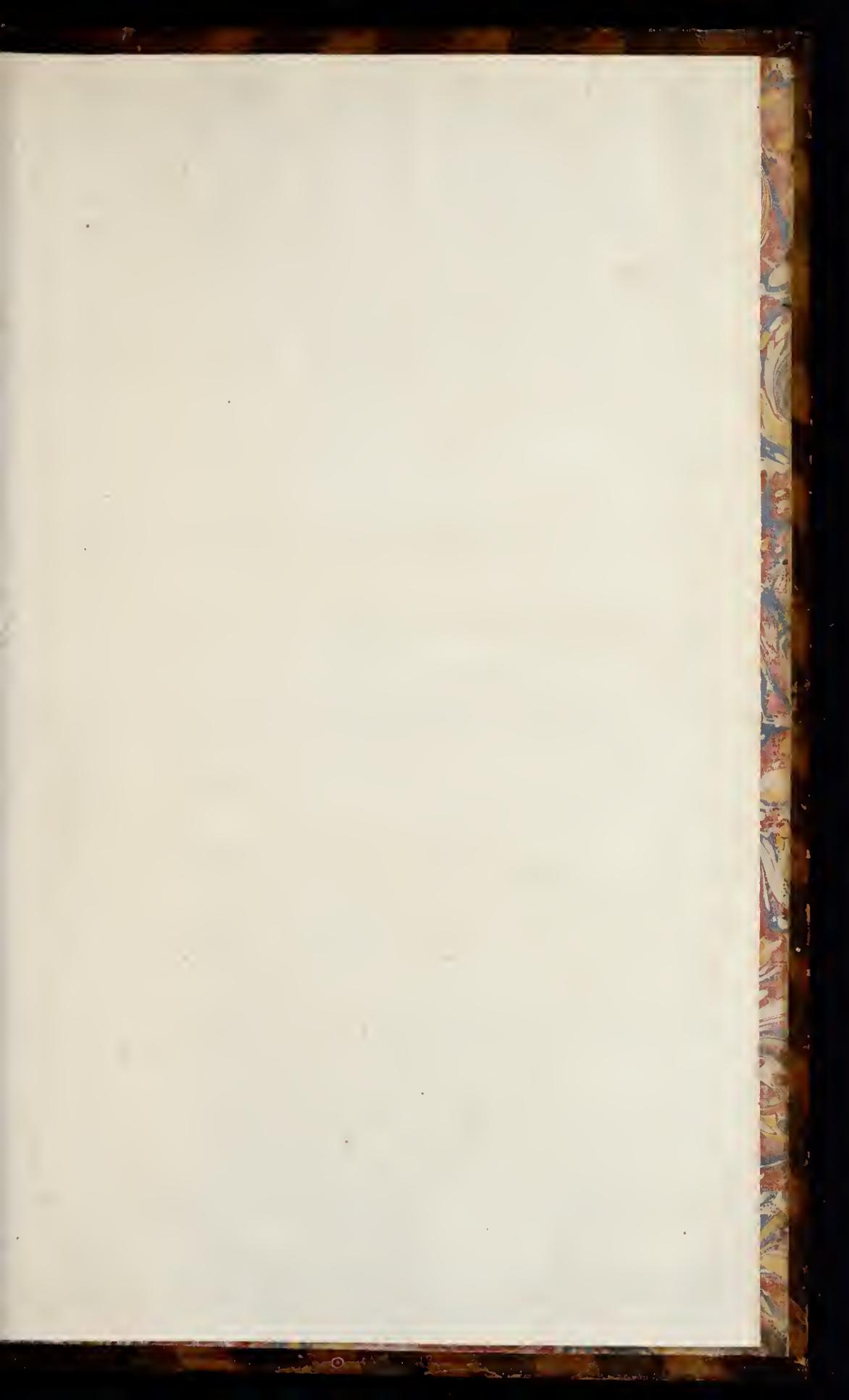
Y.

Zenon, ouve le fondateur de la secte des Stoiciens, il y en a eu un autre qui étoit Epicurien. 477 a. t. II.
 Zieglerus ne gagna rien en mutilant les Annales d'Aventin. 411 a.
 Zindikites [Sects Mahomedane] quels font leurs sentimens. & d'où leur vient ce nom. 1083 a. t. II.
 Zocotora, Ile, la Religion de ses habitans. 979 b.
 Zoroastre enseigne la Philosophie aux Perses. 346. Il pose deux principes, l'un du bien, l'autre du mal. ib.
 Zostrianus ancien Heretique. 220.
 Zurich, les demêlez dont le Concordat, qui y fut fait entre les Lutheriens & les Calvinistes, a été l'occasion. 1240 a. t. II.

Fin de la TABLE.

Pour l'honneur de celui qui a composé cette Table on avertit le public qu'elle étoit plus ample, mais qu'on a été obligé d'en retrancher plusieurs choses, afin que le livre pût être achevé d'imprimer au tems que les intérêts du Libraire le demandoient.









PA 100
F410
162
191

GETTY CENTER LIBRARY

